DICTIONNAIRE

DE PATROLOGIE

OU

RÉPERTOIRE HISTORIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE, ANALYTIQUE ET CRITIQUE

DES SAINTS PÈRES, DES DOCTEURS ET DE TOUS LES AUTRES ÉCRIVAINS
DES DOUZE PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE,

Contenant, par ordre alphabétique, avec la Biographie des Auteurs,

L'ANALYSE RAISONNÉE

LEURS OEUVRES DOGMATIQUES, MORALES, DISCIPLINAIRES, ASCÉTIQUES, ORATOIRES ET LITTÉRAIRES
LE TABLEAU DE TOUS LEURS ÉCRITS AUTHENTIQUES ET EXISTANTS,
LA NOMENCLATURE DE LEURS ÉCRITS PERDUS,
LA DISCUSSION DE LEURS ÉCRITS DOUTEUX ET SUPPOSÉS,
LE JUGEMENT MOTIVÉ DES PLUS SAGES CRITIQUES DES DIVERS PAYS ET DES DIVERS TEMPS
AINSI QUE LE CATALOGUE DES MEILLEURES ÉDITIONS QUI LES ONT REPRODUITES;

OUVRAGE POUVANT SERVIR D'INTRODUCTION AU COURS COMPLET DE PATROLOGIE,

RÉDIGÉ ET MIS EN ORDRE

PAR L'ABBÉ A. SEVESTRE,
du diocèse de Chartres.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,
ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,
OU
DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME TROISIÈME.

4 VOLUMES. PRIX : 28 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ M. J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.
1854

DICTIONNAIRE

DE PATROLOGIE.

H

HAIMIN, avant de se faire moine à Saint-Vaast d'Arras, avait été disciple d'Alcuin, soit à Tours, soit à l'école du palais. Depuis il fut élevé au sacerdoce et chargé de la garde de l'église de son monastère. Il y enseigna aussi les belles-lettres et y forma plusieurs disciples, entre autre Milon, qui se rendit célèbre par ses poésies, et qui lui dédia la *Vie de saint Amand*. Valère André fixe la mort d'Haimin à l'an 834, époque qu'il peut avoir découverte dans quelque monument de l'abbaye d'Arras; mais les continuateurs de Bollandus la reculent de quelques années, sous prétexte que l'ouvrage de Milon dont nous venons de parler porte l'approbation d'Hincmar de Reims, qui ne fut sacré qu'en 845; mais ne peut-on pas dire que cette approbation est postérieure de onze ans à la première publication de cette Vie, ce qui permet d'en fixer la dédicace et la mort d'Haimin à l'an 834?

On a de lui une relation des miracles opérés à Arras par l'intercession de saint Vaast, pendant qu'il y exerçait les fonctions de gardien de l'église ou sacristain. Il n'y rend compte que de ceux qui sont arrivés sous ses yeux, ou qu'il avait appris des personnes mêmes qui en avaient été favorisées, ce qui donne à son récit une grande autorité. Autant qu'on en peut juger par la fin de l'ouvrage, qui manque de conclusion, on voit qu'il se proposait de le continuer à mesure que de nouveaux faits viendraient lui en fournir la matière. Les Bollandistes ont publié ce travail à la suite des Actes du saint, dans leur grande collection. Du temps de Valère André, la relation d'Haimin se lisait à l'office de la cathédrale d'Arras, pendant tout le cours de l'octave de saint Vaast. Nous devons aux mêmes éditeurs un discours qu'Haimin prononça le jour de la fête du saint, à l'occasion de deux enfants, l'un aveugle et l'autre boiteux, qui avaient été guéris miraculeusement. Cette pièce fait juger que son auteur avait du savoir et de la piété. Nous avons encore d'Haimin une lettre de remerciement à Milon, qui lui avait dédié son poëme de la *Vie de saint Amand*. Il s'y qualifie le plus petit des serviteurs de Jésus-Christ, et relève ce poëme par de grands éloges.

HAIMON d'Halberstadt, l'un des savants du IXe siècle qui ont le plus travaillé sur l'Ecriture sainte, vint au monde avec une ardeur singulière et comme instinctive pour l'étude. On ignore le pays qui lui donna naissance, mais on ne doute point qu'il ne soit d'origine française, quoique plusieurs critiques aient essayé d'en faire honneur à l'Angleterre. Dès sa première jeunesse, il embrassa la vie monastique à Fulde, où il fit ses études avec Raban. De Fulde ils passèrent à Tours, en 802, attirés par la grande réputation d'Alcuin; ils firent l'un et l'autre de rapides progrès dans les sciences divines et humaines, et joignirent à l'étude de l'Ecriture et des Pères celle de la philosophie et des arts libéraux. Raban lui rappelle toutes ces particularités dans la préface d'un de ses livres, qu'il lui dédia lorsqu'il fut devenu évêque. De retour à Fulde, Haimon fut chargé de la continuation des Annales ou traditions de ce monastère. Il passa ensuite à la dignité de modérateur des écoles, et on lui donna pour collègue le célèbre Loup, depuis abbé de Ferrières. Héric, moine de Saint-Germain d'Auxerre, qui les avait eus pour maîtres tous les deux, dit qu'ils avaient leurs heures réglées, Loup, pour enseigner les belles lettres, Haimon, pour donner des leçons de théologie, et qu'ils excellaient l'un et l'autre dans leur genre. Haimon est placé au nombre des abbés d'Hirsfeld, mais il est difficile de dire à quelle époque il exerça cette charge; puisque, dès l'an 831, elle était remplie par Hun, qui ne la quitta qu'en 846, et que, d'un autre côté, il fut élu évêque d'Halberstadt au commencement de 841, à la place de Thiatgrim, mort le 8 février de la même année. A la nouvelle de son élévation, Raban lui donna des avis sur la conduite qu'il devait tenir dans l'épiscopat, et lui recommanda entre autres choses de ne point s'immiscer dans les affaires séculières. Haimon, en effet, se montra docile à suivre ces conseils. Comme la plupart des évêques de son temps, on ne le vit paraître ni à la cour, ni

dans aucune négociation particulière. Concentré dans son diocèse, il n'en sortit que pour assister au concile de Mayence, convoqué par Raban lui-même, en 847, pour le maintien des droits et immunités ecclésiastiques. Du reste, il se livra entièrement à ses fonctions et à l'étude, mais à une étude vraiment digne d'un évêque. Il mourut dans ces pieux exercices, le 26 mars 853, après avoir gouverné l'église d'Halberstadt un peu plus de douze ans, et fut enterré dans sa cathédrale. Nous reproduisons ici, en forme d'épitaphe, quelques vers d'un poëme que Raban avait fait en son honneur.

Antistes Domini meritis in sæcula vivens,
Doctor in orbe pius, magnus amor populis :
Nomine præclarus et arte magister,
Clarus et imperio, clarus et officio.

Commentaire sur les psaumes. — Non-seulement Haimon fut un des interprètes les plus profonds de son temps, mais il est encore un des auteurs qui ont le plus écrit. Quoique tous ses ouvrages ne soient pas venus jusqu'à nous, il nous en reste assez cependant pour faire juger de sa fécondité. Le premier, parmi ceux que nous possédons, est un *Commentaire sur les psaumes* et sur les six cantiques de l'Ancien Testament, qui font partie de l'office de l'Eglise, savoir : les deux de Moïse, celui d'Anne, mère de Samuel, et ceux d'Isaïe, d'Ezéchias et d'Habacuc. Le titre qui se lit en tête des meilleures éditions remarque que ce commentaire, pour être très-abrégé, n'en est pas moins lumineux. L'auteur, comme une abeille spirituelle, l'a extrait des écrits des Pères et a réussi à donner un ouvrage très-utile aux simples et à toutes les personnes qui n'ont pas beaucoup de temps à consacrer à la lecture. Erasme, à qui appartient peut-être cette inscription, en faisait tant de cas, qu'il ne dédaigna pas de consacrer ses loisirs à en donner une édition. Il avoue, dans le jugement qu'il en porte, que ce commentaire se ressent, il est vrai, d'un siècle où les auteurs se bornaient à réduire en abrégé ce que les anciens avaient dit plus longuement avant eux, et qu'il est écrit avec plus de simplicité que d'éloquence; mais tout cela ne doit point faire mépriser un écrit que sa brièveté, sa clarté, sa simplicité même rendent plus estimable. Haimon s'attache peu au sens littéral et suit presque toujours le sens moral et spirituel. Il s'applique surtout à instruire, pour porter ses lecteurs à la fuite du vice et à la pratique de la vertu. Quelquefois cependant, lorsque l'occasion s'en présente, il touche en passant quelques points de dogme; mais il les montre plutôt qu'il ne les explique. Ce jugement peut s'appliquer à tous ses autres écrits sur l'Ecriture; Haimon y suit partout le même plan. Ce commentaire fut imprimé à Cologne in-8° en 1523 et 1562, à Paris in-folio en 1531 et 1533, et à Fribourg également in-folio en 1533.

Sur le Cantique des cantiques, etc. — Haimon suit la même méthode dans son *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, mais en donnant encore plus dans le sens allégorique que pour l'explication précédente, probablement parce que le texte l'y invitait davantage. Sixte de Sienne, qui affirme l'avoir lu, s'est néanmoins trompé en disant qu'il commence par ces paroles : *Cum omnium sanctorum:* puisqu'en réalité il commence par celles-ci : *Salomon inspiratus.* Il a été imprimé, pour la première fois in-folio à Cologne, en 1519, avec le *Commentaire sur les douze petits prophètes*, à l'exception de celui sur Osée, qui n'y fut joint que dans les deux éditions in-folio, qui se publièrent également dans la même ville en 1529 et 1533.

Sur les grands prophètes. — Le commentaire sur le prophète Isaïe est précédé de deux préfaces. Dans la première, Haimon rappelle en peu de mots ce qui arriva de plus considérable au peuple de Dieu, depuis la division des douze tribus jusqu'au retour de la captivité, afin de mieux fixer le temps auquel chaque prophète a fait ses prédictions. Il donne, dans la seconde, un abrégé de la vie d'Isaïe, et montre que les prophètes n'étaient pas en extase lorsqu'ils prédisaient puisque, autrement, ils eussent ignoré ce qu'ils enseignaient aux autres. Il y a eu quatre éditions de ce commentaire: une à Paris, en 1531, et les trois autres à Cologne, en 1531, 1533 et 1573. Ces deux dernières éditions contiennent également les commentaires sur les autres grands prophètes Jérémie, Ezéchiel et Daniel. On lit en tête de l'une d'elles un avertissement de l'éditeur qui fait un grand éloge de l'ouvrage. Il y relève particulièrement l'exactitude, la piété et l'érudition de l'interprète, qui a semé partout de beaux traits d'histoire, et dont les allégories sont appuyées sur les meilleurs passages de l'Ecriture. S'il faut l'en croire, l'auteur éclaircit, avec beaucoup d'ordre, des faits rapportés d'une manière confuse, et leur donne une suite et un arrangement qui y répandent une grande lumière. Il a réussi également à expliquer les difficultés que font naître les termes et le sens du texte sacré, et il y dévoile partout les mystères qui regardent Jésus-Christ et son Eglise. Trithème cite beaucoup d'autres commentaires d'Haimon sur l'Ancien Testament, entre autres, sur le *Pentateuque*, *Josué*, les *Juges* et *Ruth;* sur les *Rois*, les *Paralipomènes*, *Tobie*, *Esdras*, *Néhémie*, *Judith*, *Esther* et *Job;* mais il ne donne que les premiers mots des *Commentaires sur Isaïe* et *sur Ezéchiel*, ce qui prouve qu'il n'avait pas vu les autres. Sigebert ne parle que des explications sur Isaïe et le *Cantique des cantiques*, en disant que les autres écrits d'Haimon sur l'Ancien Testament n'étaient pas venus jusqu'à lui.

Sur les Evangiles. — Honoré d'Autun et plusieurs autres bibliothécaires attestent qu'Haimon avait fait sur les Evangiles des

homélies qui se lisaient dans l'Eglise aux jours solennels de l'année. On en trouve, en effet, deux volumes imprimés sous son nom; mais ces deux volumes diffèrent tellement l'un de l'autre, soit par le fonds des choses, soit par la manière de les traiter, qu'avec un peu d'attention il est impossible de les attribuer au même auteur. Celui des deux recueils qui appartient à Haimon d'Halberstadt, est sans contredit celui qui contient des homélies sur les dimanches et les principales fêtes de l'année, depuis l'Avent jusqu'à Pâques. On possède plusieurs éditions où ces deux recueils se trouvent réunis; mais le premier fut imprimé séparément à Cologne, en 1531, par les soins de Gotfroi Hittorpius, comme il nous l'apprend dans son épître dédicatoire, et réimprimé à Paris en 1533. Nous indiquerons les éditions communes dans lesquelles se trouve reproduit l'autre recueil, à l'article de son auteur. Du reste on trouve dans ces homélies de fort belles explications sur plusieurs passages de l'Evangile, commentés en même temps dans le sens littéral et spirituel.

Sur les Actes des apôtres. — Honoré d'Autun et Sigebert ne disent rien d'un commentaire sur les *Actes des apôtres ;* Trithème et Possevin, beaucoup plus récents que ces deux critiques, en parlent positivement, mais il y a toute apparence que c'est sur le rapport d'autrui, autrement ils auraient marqué les premiers mots de ce commentaire, comme ils le font toujours à l'égard des ouvrages qu'ils ont lus. On en cite cependant une édition faite à Cologne, en 1573; les-uns disent in-8°, les autres, in-folio, et cette variété de sentiments répand plus d'un doute sur l'existence de cette édition, qui manque d'ailleurs dans les catalogues les plus exacts.

Sur les Epîtres de saint Paul, etc. — On s'accorde généralement à donner à Haimon d'Halberstadt un commentaire sur les quatorze *Epîtres* de saint Paul ; mais on ne convient pas si celui qui se trouve sans nom dans plusieurs éditions, et même dans quelques anciens manuscrits, est le même que Sigebert et Trithème lui ont attribué. Dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale, il porte le nom d'Haimon d'Halberstadt, il le porte même dans plusieurs éditions particulières qui ont été faites à Strasbourg, à Haguenau, à Paris, à Bâle et ailleurs ; mais dans un manuscrit de la même bibliothèque et dans un autre qui avait appartenu à celle de Colbert, il est attribué à un moine nommé Remi. Les éditeurs de la *Bibliothèque des Pères* de Cologne l'ont publié sous le nom de Remi, moine de Saint-Germain d'Auxerre. Nous ferons voir, à son article, pourquoi nous pensons qu'ils ont eu raison. On y trouve une grande conformité avec le style de ce religieux, et ce commentaire est beaucoup plus grammatical que ne le sont ordinairement ceux d'Haimon d'Halberstadt.

Sur l'Apocalypse. — Sigebert assure que cet évêque avait donné une explication de l'*Apocalypse.* Trithème en rapporte le commencement, qui, à une faute près, est le même que dans les imprimés, où il porte le nom d'Haimon d'Halberstadt. L'ouvrage est divisé en sept livres, dans lesquels l'interprète se propose de rapporter toutes les prédictions de l'*Apocalypse* aux deux cités, celle des élus et celle des réprouvés. Ce n'est, à proprement parler, que l'abrégé du commentaire d'Ambroise Autperd sur le même livre. L'abbé Lebeuf soutient qu'il en est de ce commentaire comme de celui sur les *Epîtres* de saint Paul, et qu'il est moins l'ouvrage d'Haimon que celui de Remi d'Auxerre. Il s'en est fait plusieurs éditions, à Cologne en 1529 et 1531, et à Paris en 1531, 1535 et 1540. Cette dernière édition est de Jacques Kerver.

De la variété des livres. — Dans le catalogue des écrits d'Haimon par Trithème, il s'en trouve un intitulé : *De la vérité des livres ;* mais dans les éditions qui en ont été faites à Cologne et à Paris en 1531, il a pour titre : *De la variété des livres, ou de l'amour de la céleste patrie.* Si le sens de la première partie du titre n'était déterminé par la seconde, on aurait peine à le comprendre. Il est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur traite de la vie éternelle, ou pour parler comme lui, de la céleste patrie ; dans la seconde, des bonnes œuvres qui y conduisent, et dans la troisième, des supplices éternels. C'est lui-même qui, dans la préface, nous donne cette idée de toute l'économie de son écrit. Le troisième livre cependant contient des choses qui ne sont pas comprises dans cet exposé. Outre les supplices éternels, l'auteur y traite encore du purgatoire, de la nature de ses peines et du dernier jugement. Haimon composa ce traité avant d'être élevé à l'épiscopat, comme il paraît par la préface, et dans le temps qu'il était modérateur de l'école de Fulde. Il l'entreprit à la prière d'un homme de condition nommé Guillaume, qui, après avoir brillé à la cour et dans les affaires publiques, avait tout quitté pour embrasser une vie pauvre et pénitente. Il tire tout ce qu'il dit de l'Ecriture ou des Pères, et, suivant la coutume des écrivains de son temps, on voit qu'il faisait particulièrement usage des écrits de saint Augustin. En citant saint Benoît, il l'appelle son bienheureux et très-saint Père. On n'a pas fait à ce petit traité tout l'accueil qu'il nous paraît mériter, parce que peut-être il n'a pas été assez connu. Ce qui nous le fait supposer, c'est le peu d'éditions qu'on en trouve. Nous n'en connaissons que deux, faites à Cologne et à Paris, in-8°, en 1531. Aux marges de cette dernière, l'éditeur a pris soin de citer les noms des Pères où il a cru qu'Haimon avait puisé. Ces citations, au premier coup d'œil, donnent une grande idée de son érudition, mais elles ne sont pas toujours de la dernière justesse, puisqu'on y trouve saint Bernard, qui n'écrivait qu'environ trois siècles après l'évêque d'Halberstadt.

Histoire du Christianisme. — Personne ne

lui conteste une *Histoire de l'Eglise*, divisée en dix livres. Ce n'est qu'un abrégé de celle d'Eusèbe, comme il en convient lui-même dans sa préface, où il accorde de grandes louanges à cet historien, et professe une estime particulière pour son ouvrage. Nous ne savons pourquoi Bellarmin et Possevin ne donnent que trois livres à celui d'Haimon, et Trithème un seul. Cette histoire porte divers titres dans les imprimés. *Sacræ historiæ epitome*, ou, *Breviarium historiæ ecclesiasticæ*. Son véritable titre est celui que Trithème et d'autres après lui, lui ont donné: *De christianarum rerum memoria;* titre du reste qui se trouve confirmé par la manière dont Haimon lui-même s'explique dans la préface. *Sed ille rerum notitia*, dit-il, en parlant de l'original dont il a tiré son abrégé, *iste memoria ; nam quod ille ducit ad notitiam, iste reducit ad memoriam.* Entre autres éditions, nous citerons celles de Cologne, en 1531 et 1573, de Rome, en 1564, de Leyde, en 1617 et 1650, avec une traduction française de Guillaume d'Espense, imprimée à Paris, en 1573.

Du corps et du sang de Jésus-Christ. — Sous ce titre, dom Luc d'Achery nous a donné un traité de l'Eucharistie qu'il avait trouvé à la suite des homélies d'Haimon, dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain des Prés. Ce traité est, à la vérité, fort court; mais il n'en est pas moins estimable. L'auteur y établit, avec autant de force que de précision et de clarté, les dogmes de la transsubstantiation et de la présence réelle. Il y explique aussi fort bien en quel sens on peut dire que l'Eucharistie est un signe. Il y a beaucoup d'apparence qu'Haimon le composa pour l'opposer aux erreurs de Jean Scot. Il est vrai au moins qu'il y a en vue ceux qui, ne jugeant de ce mystère que par les sens extérieurs, le regardent comme le simple signe du corps et du sang de Jésus-Christ, ce qu'il appelle avec raison un aveuglement et une folie extrêmes. Nous en citons un assez long fragment pour mettre nos lecteurs à même de l'apprécier. Voici ses paroles : « Les âmes fidèles ne peuvent, sans une folie détestable, douter que la substance du pain, déposée sur l'autel, ne devienne, par le ministère du prêtre et l'action de la grâce, le corps et le sang de Jésus-Christ; Dieu lui-même opérant ce changement par une puissance secrète et la vertu de sa grâce divine. Nous croyons donc, nous confessons fidèlement et nous tenons que cette substance, savoir, celle du pain et du vin, est convertie en une autre substance, c'est-à-dire, en chair et en sang. Car il n'est pas plus impossible à la toute-puissance de l'intelligence divine de changer en ce qu'elle voudra les natures déjà subsistantes, qu'il ne lui a été impossible de les tirer du néant avant leur existence. En effet, si Dieu peut faire quelque chose de rien, à plus forte raison peut-il faire quelque chose de ce qui est. Le prêtre invisible, par une puissance secrète, change donc ces créatures visibles en la substance de sa chair et de son sang. Mais dans le corps même et dans le sang de Jésus-Christ, la saveur et la figure du pain et du vin demeurent, pour enlever toute répugnance et toute horreur à ceux qui les reçoivent, quoique la nature de ces substances soit entièrement convertie au corps et au sang du Sauveur. Les sens de la chair rapportent une chose, la foi de l'esprit en rapporte une autre. Les sens de la chair ne peuvent rapporter ni faire connaître que ce qu'ils sentent, mais l'intelligence de l'âme et la foi rapportent et confessent que c'est la vraie chair et le vrai sang de Jésus-Christ, afin que l'âme reçoive avec d'autant plus de raison la couronne de la foi, qu'elle croit plus entièrement ce qui est absolument éloigné de la connaissance des sens charnels. Haimon ajoute qu'encore que ce pain sacré et ce calice soient appelés signe, cela ne peut être vrai par rapport au corps et au sang de Jésus-Christ, comme quelques-uns le disent par erreur, parce qu'autrement ils ne seraient plus le corps et le sang de Jésus-Christ. Le signe n'est jamais la chose qu'il représente; une chose ne saurait être le signe d'elle-même, elle ne peut l'être que d'une autre chose. En un mot, tout signe, en tant qu'il est signe, est différent de ce qu'il signifie. Ainsi, le corps de Jésus-Christ et son sang sont appelés sacrement, c'est-à-dire un signe sacré, non de lui-même, mais par rapport à ceux qui reçoivent ce corps et ce sang; car, de même que le pain, qui, par la consécration, devient le corps de Jésus-Christ, est un, quoique composé de plusieurs grains; de même que le breuvage, qui, par la sanctification, devient le sang de Jésus-Christ, est un, quoique composé du jus de plusieurs grappes, de même aussi tous ceux qui reçoivent fidèlement ce sacrement, quoiqu'ils soient plusieurs, deviennent un seul corps en Jésus-Christ. » Haimon ne fait donc pas tomber le mot signe au figuré sur le corps et le sang de Jésus-Christ, mais sur les espèces accidentelles du pain et du vin, qui sont la figure, non du corps et du sang de Jésus-Christ, mais de l'union des fidèles qui reçoivent dignement ce corps et ce sang. Il ne laisse pas cependant de reconnaître dans le corps et dans le sang de Jésus-Christ une autre sorte de figure, c'est-à-dire que l'union qui se fait de son corps et de son sang avec les nôtres, lorsque nous y participons en cette vie, est la figure de notre union avec lui dans la vie future et bienheureuse. Il ajoute que, comme le grain de froment jeté dans la terre, est tout entier dans chaque grain qu'il produit, par la multiplication qui s'en fait après qu'il a été pourri en terre, de même le corps de Jésus-Christ est donné tout entier à chaque communiant, quoiqu'il ne reçoive qu'une petite partie de l'hostie consacrée. Le reste du traité est une explication du passage de la première Epître aux Corinthiens, dans lequel saint Paul parle des dispositions qu'il faut apporter à la communion. Contre l'ordinaire des écrivains de son siècle, et même contre la règle qu'il suit

dans ses autres ouvrages, Haimon, dans le peu qu'il dit ici, fait plus souvent usage du raisonnement que de l'autorité.

ECRITS PERDUS. — S'il est vrai qu'Haimon d'Halberstadt ait expliqué toute la Bible, *totam Bibliam*, et composé un nombre presque infini d'opuscules, comme le dit Trithème, il faut convenir qu'il y en a beaucoup de perdus, car nous n'en connaissons point d'autres que ceux dont nous venons de parler. Il ne nous reste pour tous traités que celui qui a pour titre : *Du corps et du sang de Jésus-Christ*, et encore n'est-il pas complet. On ne connaît pas celui qui était intitulé : *De la sainte Trinité*, et sous un titre aussi vague et aussi équivoque, il est presque impossible de deviner ce que c'est que le traité *De la volupté du monde*. Quant à ses lettres, qui, selon Trithème étaient assez nombreuses, il ne nous en reste aucune. Il semble même, pour des raisons que nous avons indiquées plus haut, que l'on doit ajouter peu de foi au catalogue que cet auteur nous a laissé des écrits de l'évêque d'Halberstadt.

Quoi qu'il en soit, nous en possédons assez pour dire qu'Haimon a fait honneur à l'Eglise et à la littérature. Quoique la nature de son génie, et peut-être aussi les besoins de son peuple l'aient plus particulièrement porté à travailler sur l'Ecriture sainte, on voit, par les explications qu'il en a laissées, qu'il n'avait négligé aucun genre d'études, et surtout de celles qui conviennent à un théologien. Il paraît qu'il s'était livré avec une application spéciale à l'histoire, et qu'il possédait quelque teinture de la langue grecque. Il est peu d'auteurs ecclésiastiques qu'il ne cite à propos, preuve qu'il les avait lus avec fruit. Quant à son style, il est clair, concis et même assez pur pour se montrer dégagé de quelques-uns des défauts ordinaires à son siècle.

HAIMON. — Issu d'une noble famille de Basoches en Champagne, il fut admis fort jeune dans le clergé de l'église de Laon, et s'y distingua par sa piété, la douceur de ses mœurs et ses progrès dans les lettres. Gui de Montaigu, doyen de cette église, ayant été nommé évêque de Châlons-sur-Marne en 1143, l'emmena avec lui et le fit son archidiacre. L'édification avec laquelle il remplit ce poste, sous les gouvernements de Gui de Montaigu et de Bernard de Senlis, son successeur, lui mérita l'honneur de remplacer ce dernier prélat, mort en 1151. Il ne fit que paraître sur le siége de Châlons; élu en 1152, il mourut lui-même au commencement de l'année suivante, dans un âge peu avancé.

Comme il était archidiacre, il éprouva une longue maladie qui l'obligea d'avoir recours aux prières de saint Bernard et de sa communauté pour obtenir sa guérison. Dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, il lui témoigne une grande confiance de recouvrer la santé, si le saint abbé veut bien se prosterner devant Dieu pour lui demander cette grâce. Il désire obtenir un petit mot de réponse, et demande, en même temps, un pain béni par la main de cet homme de Dieu. Haimon fut en effet guéri; il écrivit une seconde lettre à l'abbé de Clairvaux pour lui demander ses sermons sur le *Cantique des cantiques*. Il s'y pose comme un jeune ignorant, et parle au saint abbé avec beaucoup de respect pour sa personne, et une grande estime de son ouvrage. Ces deux lettres, quoique assez courtes, sont insérées parmi celles de saint Bernard, dans la nouvelle édition de ses OEuvres.

Un autre écrit d'Haimon, mais qui n'a pas encore vu le jour, est son abrégé de la *Panormie* d'Yves de Chartres. Il est intitulé, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale : *La Somme des décrets d'Haimon*. L'auteur débute par une liste des Papes qui ont laissé des décrets sur les matières ecclésiastiques, en commençant par saint Pierre, et il trace ensuite des règles pour l'intelligence de ces décrets. Il veut d'abord qu'on fasse attention au but des lois ecclésiastiques, puis il explique comment elles se concilient entre elles; après quoi il traite des préceptes muables et immuables, *De præceptis mobilibus et immobilibus*. Tout cela ne tient lieu encore que de préliminaires à la Somme, Elle s'ouvre par un prologue, dans lequel l'auteur dit que les lois ecclésiastiques s'étant accrues dans une proportion presque infinie, les livres qui les contiennent forment une bibliothèque que très-peu de personnes sont en état d'acquérir; et ceux mêmes, qui possèdent ces livres ne peuvent retenir tout ce qu'ils renferment. C'est par cette double raison que plusieurs savants ont entrepris d'en donner des abrégés. Parmi ces abréviateurs Yves de Chartres est un des plus distingués; mais sa Somme de décrets, qui ne forme pas moins de dix livres, est trop grosse encore pour pouvoir être considérée comme un manuel. C'est ce qui l'a porté lui-même à réduire l'ouvrage de ce savant auteur à la forme d'un livre portatif. Il prie ensuite le lecteur de ne point attribuer son travail à aucun sentiment d'orgueil, parce qu'il ne l'a fait que pour son usage particulier, et nullement dans l'intention de le donner au public. On voit, par la fin, qu'Haimon remplissait les fonctions d'archidiacre lorsqu'il le composa.

HAIMON, moine de Richenou, a écrit la Vie de saint Guillaume, abbé de ce monastère, peu de temps après sa mort, arrivée le 4 juillet de l'an 1091. On la trouve dans le recueil des Bollandistes.

HALINARD, aussi célèbre par sa doctrine que par son éloquence, naquit en Bourgogne, vers la fin du x[e] siècle, d'une famille noble et distinguée. Son père était de Langres et sa mère d'Autun; et il est probable que cette dernière ville fut le lieu de sa naissance, puisque Vauthier, qui en était évêque, le tint sur les fonts du baptême et prit soin de son éducation. Il fut placé ensuite sous la discipline de Brunon, évêque de Langres, qui l'admit dans le clergé de sa cathédrale. Mais peu ambitieux des dignités

ecclésiastiques, il renonça aux espérances que cette position pouvait lui offrir, pour se rendre moine à Saint-Bénigne de Dijon. Il en fut fait prieur, puis abbé, à la mort de Guillaume, arrivée en 1031. Dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1041, l'empereur Henri lui offrit l'archevêché de Lyon. Il sut habilement éviter le coup, en proposant Odalric, archidiacre de Langres, homme de savoir et de vertu qui fut accepté; mais à sa mort, arrivée en 1046, le clergé et le peuple de Lyon demandant à grands cris Halinard pour évêque, l'empereur Henri l'accorda, et il fallut que le Pape Grégoire VI forçât le nouvel élu de se rendre aux désirs de son Eglise. C'était l'usage qu'un évêque nouvellement préconisé se rendît à la cour pour y recevoir l'investiture. Halinard s'y conforma, mais le prince lui ayant fait demander par Hugues, archevêque de Besançon, de prêter le serment de fidélité, il répondit : « L'Evangile et la règle de Saint-Benoît me défendent de jurer; si je ne les observe pas, comment l'empereur pourra-t il être assuré que je serai fidèle à lui garder le serment. Il vaut donc mieux que je ne sois jamais évêque que de trangresser le précepte du Seigneur. » Le prince édifié de cette réponse, mais voulant mettre sa fidélité à l'épreuve, réitéra ses ordres. Les prélats allemands, et surtout Sigebaud, évêque de Spire, où se tenait la cour, voulaient qu'on l'obligeât à jurer comme eux; mais Thierry, évêque de Metz, Brunon de Toul, et Richard, abbé de Saint-Vanne, conseillèrent au roi de ne pas le presser davantage. « C'est bien, dit le prince, mais persuadez-lui au moins de se présenter, comme s'il avait prêté serment, afin que la coutume n'en souffre rien; » mais Halinard s'empressa de répondre : « Dieu me garde de feindre ! c'est comme si je le faisais. » L'empereur se contenta donc d'une simple promesse, et fournit tout ce qui était nécessaire à son sacre. Il fut ordonné par Hugues, archevêque de Besançon, en 1046. La même année, il accompagna le prince dans un voyage qu'il fit à Rome pour y recevoir la couronne de l'empire, et assista à un concile que le Pape Clément II y réunit, au mois de janvier 1047. Il s'y fit tellement aimer par son affabilité et son éloquence, qu'à la mort du souverain pontife, les Romains demandèrent Halinard pour lui succéder. Mais celui-ci ayant connu leur dessein et la volonté de l'empereur, cessa de fréquenter la cour jusqu'à ce qu'on eût choisi un nouveau Pape. Il assista au concile que Léon IX tint à Rome, l'année de son élection 1049, accompagna ce pontife dans le voyage qu'il fit en France, assista à la dédicace de l'église de Saint-Remi et au grand concile qui se tint à Reims, à la suite de cette solennité. Depuis ce temps-là il ne cessa de faire partie du cortége de Léon IX; il le suivit dans tous ses voyages; il fut présent au concile qui se tint à Rome en 1050, contre les erreurs de Bérenger, et probablement aussi à celui de Verceil dans la même année. Il revint avec lui en France l'année suivante, et retourna encore en Italie en 1052. Enfin, après l'avoir suivi à Bénévent, à Capoue, au mont Cassin, au mont Gargan, et lui avoir servi de médiateur pour traiter de la paix avec les Normands, il se retira à Rome au monastère de Saint-Grégoire, où un faux ami lui fit servir un poisson empoisonné, dont il mourut, le 29 juillet 1052, après avoir tenu sept ans le siége de Lyon, et gouverné son abbaye de Saint-Bénigne pendant plus de vingt ans.

Halinard excellait dans toutes les sciences, mais il s'appliqua particulièrement à l'étude de la physique et de la géométrie. Il aimait tellement la lecture, qu'il s'en occupait partout, même dans ses voyages et à cheval. Par cette assiduité, il acquit une grande connaissance des lois et de la philosophie, car il lisait également les écrits des philosophes et des sages du monde; mais il avait soin de ne graver dans sa mémoire que ce qu'ils ont enseigné d'utile, et de rejeter comme un poison tout ce qui, dans leurs écrits, pouvait corrompre les mœurs.

Ses lettres.— Cependant, quelque vaste que fût l'érudition d'Halinard et quelque versé qu'il fût dans presque toutes les connaissances humaines, on ne voit pas qu'il ait laissé aucun monument de son savoir. Il ne nous reste de lui que quelques lettres, et encore sont-elles fort peu étendues; mais elles suffisent cependant pour donner une idée de la douceur de son caractère et de la politesse de son style.

La première est adressée au Pape Jean XIX, qu'il qualifie maître du monde et Pape universel. Halinard le supplie de ne point se rendre aux désirs des chanoines de Dijon, qui imploraient son autorité pour s'approprier l'ancien cimetière de l'abbaye de Saint-Bénigne. — La seconde lettre, adressée au camérier du sacré palais, qui portait alors le titre de premier sénateur et duc des Romains, lui dit : « Nous ne sollicitons aucune injustice; nous demandons seulement d'être maintenus dans notre ancienne possession. » — Halinard adresse la troisième à ses frères, les moines de Saint-Bénigne, pour leur marquer la peine qu'il éprouvait de son absence, en apprenant la nouvelle que saint Odilon les allait visiter. Ne pouvant s'y trouver lui-même, il les exhorte à ne rien négliger pour la réception d'un abbé si vénérable, et à profiter de l'exemple de ses vertus, pour se rendre plus fervents dans le service de Jésus-Christ. Dans les deux premières lettres, Halinard se donne la qualification d'abbé; mais dans la troisième, il ne prend que le simple titre de frère, ce qui vérifie une remarque que nous avons déjà faite et que nous aurons encore plusieurs fois occasion de faire, pour ce siècle et pour le précédent, au sujet de cette qualification parmi les abbés comme parmi les simples moines. Quant au souverain pontife, les titres qu'il lui accorde avaient également commencé d'être en usage dès le même siècle.

Nous avons d'Halinard une quatrième

lettre qui peut être considérée comme le testament de ses dernières volontés. Halinard l'écrivit à Rome, et autant qu'on en peut juger, au moment où il se sentit frappé à mort. Elle est adressée aux chanoines de son église de Lyon. Le pieux prélat les supplie d'abord de lui pardonner les fautes de négligence qu'il avait pu commettre à leur égard pendant son épiscopat, et leur proteste que, si Dieu lui accorde encore des jours, il donnera tous ses soins à leur avancement. Il leur conseille ensuite, lorsqu'il s'agira de lui élire un successeur, de n'en point chercher dans des églises éloignées et étrangères, comme par le passé, mais d'avoir recours au jeûne et à la prière, afin que Dieu, qui peut susciter des enfants d'Abraham, leur donne lui-même un digne prélat tiré de leur corps. Il leur désigne cependant le prévôt Humbert, qu'il croit d'autant plus propre à remplir cette place, qu'il s'en jugeait lui-même plus indigne. Il règle ensuite la disposition de ses biens, et veut qu'ils soient partagés entre sa cathédrale et l'abbaye d'Ainay, à laquelle il témoigne avoir de grandes obligations. — Ces lettres, bien écrites pour le temps, font regretter que l'auteur n'ait pas laissé de sa façon quelque écrit plus intéressant et de plus longue haleine.

HALITGAIRE, sur la naissance et l'éducation duquel on ne possède aucuns documents, fut choisi en 817 pour remplir le siége de Cambrai et gouverner en même temps l'église d'Arras, qui y était unie. Ebbon, archevêque de Reims, qui connaissait son zèle et sa capacité, se l'associa pour aller annoncer l'Evangile en Saxe. Ils entreprirent cette mission en 822, et ils en revinrent à la fin de la même année, après avoir poussé leurs conquêtes spirituelles jusqu'en Danemark. Halitgaire fut un des prélats qui composèrent, en 825, le concile réuni à Paris, pour décider la question des images, et il paraît qu'il eut une grande part à l'écrit qui fut dressé sur cette matière. En 828, il fut envoyé en ambassade à Constantinople; et l'année suivante, en 829, il assista au grand concile qui se tint à Paris, pour la réformation des mœurs du clergé. Deux ans après, il fit avec Achard, évêque de Noyon, la translation du corps de saint Monbole, disciple de saint Fursey, et son successeur dans le gouvernement du monastère de Lagny. Ce fut une des dernières actions de sa vie; il mourut le 25 juin 831, et fut inhumé au mont Saint-Eloi, dans le diocèse d'Arras.

Pénitentiel. — Halitgaire ne s'est pas seulement rendu recommandable par ses grandes actions, il est encore resté célèbre par les écrits qu'il composa sur la discipline ecclésiastique. A la prière d'Ebbon, son métropolitain, qui ne pouvait supporter plus longtemps la confusion et le désordre que causaient dans sa province le grand nombre et la diversité des pénitentiels, Halitgaire entreprit d'en rédiger un, qu'il tira des Pères et des anciens canons.

Il le divisa d'abord en cinq livres. Le premier, qui traite des huit péchés capitaux et de leurs remèdes, est particulièrement emprunté à saint Grégoire le Grand, à saint Augustin et à *la Vie contemplative*, qu'il attribue à saint Prosper. Le second, également tiré des Pères, dont l'auteur a soin de marquer les noms en marge, porte pour titre : *De la vie active et contemplative*, et traite des vertus théologales et cardinales. Le troisième comprend les règles de la pénitence, empruntées pour la plupart au recueil de canons que Charlemagne reçut du pape Adrien Ier. Le quatrième trace les pénitences à imposer aux laïques, et le cinquième celles que l'on doit imposer aux clercs. L'auteur puise ce qu'il y rapporte dans le recueil, déjà cité dans les décrétales des papes qui ont suivi sa publication, et dans la collection de Martin de Bragne. Dans la suite, Halitgaire y ajouta un sixième livre, formé tout entier d'un pénitentiel romain qu'il avait trouvé dans les archives de l'Eglise de Rome, mais sans nom d'auteur. Ce dernier livre contient des formules de prières que l'évêque ou le prêtre devaient réciter sur ceux qu'ils mettaient en pénitence, et les peines qu'ils devaient leur imposer suivant les crimes dont ils s'étaient rendus coupables. Les cinq premiers livres furent imprimés à Ingolstadt en 1604, parmi les anciennes leçons de Canisius; et le sixième dans la collection de Stevard en 1616. Basnage les a réunis dans la belle édition du recueil de Canisius qu'il publia en 1725, d'où ils ont passé dans le *Cours complet de Patrologie.*

Cet ouvrage est précédé de la lettre que l'archevêque Ebbon écrivit à Halitgaire pour l'engager à le composer. Il convient qu'il eut d'abord quelque envie d'en composer un lui-même, mais que la multitude d'affaires dont il était accablé le forçait de partager son temps. Ce qui lui faisait désirer un nouveau pénitentiel, c'est qu'il s'en était répandu un grand nombre de faux, et si différents entre eux, qu'il était comme impossible de se fixer dans l'usage qu'on en devait faire. Il ne dit rien dans sa lettre du décret du concile de Paris, en 829, contre ces faux pénitentiels, et Halitgaire n'en parle pas non plus dans la réponse qu'il fit à Ebbon et qui lui sert d'épître dédicatoire. Son ouvrage est une compilation à laquelle il a donné la forme de pénitentiel. Il rappelle à la marge tous les écrits dont il s'est servi pour le composer, et ce que nous avons dit en marquant le sujet de chacun de ces six livres suffit pour nous faire connaître les sources d'où ils ont été tirés. Nous remarquerons seulement que dans le troisième livre, en parlant de l'huile et de la prière pour les malades, comme elles sont recommandées dans l'Epître de l'apôtre saint Jacques, Halitgaire enseigne que cette huile doit être consacrée par l'évêque; c'est à lui d'en oindre les infirmes, mais plus souvent encore aux prêtres, à cause des trop grandes occupations des pontifes. On ne doit pas répandre cette huile sur les pénitents, parce que c'est un genre de sacrement qu'il n'est pas per-

mis d'accorder à ceux à qui on refuse les autres.

A la suite des cinq premiers livres de ce pénitentiel qu'il avait d'abord publiés, Canisius en a donné un autre sous le nom du même auteur, quoique le manuscrit n'en portât aucun. Ce recueil est composé d'une petite instruction pour le ministre de la pénitence, de quelques prières qu'il doit réciter, d'une lettre du pape Hormisdas et de plusieurs fragments extraits des écrits de Julien Pomère, de saint Grégoire le Grand, de saint Isidore de Séville et de saint Fructueux. Toutes les bibliothèques des Pères, excepté celle de Lyon, l'ont reproduit après le pénitentiel d'Halitgaire.

De la vie des prêtres. — En 1724, dom Martène et dom Durand ont publié le plan d'un autre ouvrage d'Halitgaire, auquel on pourrait encore donner le titre de *Pénitentiel*, ou de Manuel des ministres de la pénitence. Le manuscrit de saint Mathias de Trèves, d'où ils l'ont tiré, ne présentait aucun nom d'auteur, mais la chronique d'Albéric sur l'an 830 nous apprend qu'il est l'œuvre d'Halitgaire, qui l'a composé du temps d'Ebbon, et qu'il était intitulé *De vita sacerdotum.* Il est divisé en quatre livres, mais le dernier manque absolument dans le manuscrit qui a fourni le reste. On s'est borné à en imprimer l'épître dédicatoire et les petites préfaces, avec les titres de la plupart des chapitres. La dédicace est adressée à un prélat qui ne se trouve pas nommé dans le texte, mais que l'auteur représente comme ayant autorité sur lui. C'était par son ordre, dit-il, qu'il avait entrepris cette collection. Toutes ces circonstances conviennent parfaitement à ce que nous savons de notre auteur; le style de l'écrit et la manière dont il est exécuté lui conviennent également, de sorte qu'il nous semble difficile que l'on puisse lui contester cet ouvrage.

Le premier livre, divisé en dix-neuf chapitres, traite de la vie des évêques et des prêtres chargés du soin des âmes, de leur doctrine, de leur discrétion et de leur sollicitude. Dans le second livre, qui comprend cinquante-quatre chapitres, Halitgaire établit d'abord la nécessité de la pénitence, sa nature, ses avantages; puis il détaille les péchés légers et discute les moyens d'y satisfaire. Le troisième livre, composé de quatre-vingt-quatre chapitres, est consacré à traiter des péchés mortels, des pénitences qui leur conviennent, de l'origine des huit vices capitaux, de leurs effets mauvais, et des moyens de les guérir. Enfin le quatrième livre, dont on ne possède rien que ce qui s'en lit dans la petite préface générale, traitait des divers péchés, de leurs suites funestes et de la pénitence qu'ils exigent. Halitgaire promet de ne rien dire de lui-même dans ce grand ouvrage, mais de puiser dans les Pères de l'Eglise et les canons des conciles ce qu'il y rapportera. Il cite jusqu'à vingt-quatre auteurs ecclésiastiques dont il s'est servi, et dont il avait eu soin de marquer les noms et même les écrits, soit à la marge de chaque livre, soit dans ses divers titres. Il prie ceux qui le copieront par la suite d'en user ainsi. Tout cela suppose que l'auteur était un homme extrêmement laborieux et d'une lecture prodigieuse. On voit que sa bibliothèque était richement pourvue de bons livres, et cependant il se plaint de manquer d'un grand nombre d'ouvrages qui lui auraient été nécessaires pour la perfection de son dessein.

HARIULPHE, abbé d'Aldembourg, nous apprend lui-même qu'il naquit dans le Ponthieu et qu'il entra fort jeune dans l'abbaye de Centulle ou Saint-Riquier, où il fit profession de la vie monastique entre les mains de l'abbé Gervin II, au plus tard en 1075. Les bonnes qualités qu'il apporta dans cette maison, et celles qu'il y acquit le firent connaître avantageusement. Instruits de son mérite, les religieux d'Aldembourg, au diocèse de Bruges, l'élurent pour les gouverner, et il prit possession de ce monastère le 22 octobre de l'an 1105. Hariulphe, écrivant à Lambert, évêque de Noyon et de Tournai, remarque, mais sans entrer dans aucun détail, que les commencements de son administration furent très-orageux, qu'on lui suscita bien des contradictions, et qu'il ne sortit d'embarras que lorsque ce prélat, élevé sur le siége de Noyon, daigna l'appuyer de son autorité et de son crédit. Meyer suppose avec assez de vraisemblance que ces troubles furent excités par les religieux de Saint-Médard de Soissons, qui voulaient, en enlevant au monastère d'Aldembourg le corps de saint Arnoul, lui faire perdre son titre d'abbaye et se l'assujettir. Quoi qu'il en soit, Hariulphe était tranquille en 1114, et jouissait paisiblement des droits et du dépôt qu'on lui avait contestés. On ignore ce qu'il fit jusqu'au concile de Beauvais, qui se tint au mois d'octobre de l'année 1120. L'abbé d'Aldembourg se rendit à cette assemblée, y demanda la canonisation de saint Arnoul et l'obtint, après avoir produit sa Vie, dont la vérité fut attestée par Lisiard, évêque de Soissons. La cérémonie de son exaltation se fit le 1er mai de l'année suivante, et ce fut Hariulphe lui-même qui leva de terre le corps du saint, en présence de l'évêque de Noyon. Un miracle qui s'accomplit en cette circonstance est le dernier trait connu de la vie de notre abbé, qui se prolongea, suivant tous les auteurs, jusqu'en 1143.

Chronique de Saint-Riquier. — Hariulphe consacra les prémices de sa plume à la gloire de l'abbaye de Saint-Riquier. A peine avait-il fini ses études, qu'il se vit chargé d'écrire l'histoire de ce monastère, déjà commencée par un de ses confrères nommé Saxo-Walon... Les recherches exigées par ce travail l'occupèrent pendant plusieurs années, et il n'y mit la dernière main qu'en 1088. Cette histoire, tirée de l'obscurité par dom Luc d'Achery, fait partie du IVe volume de son Spicilége. Elle est divisée en quatre livres, dont une partie du premier, le second tout entier, et presque tout le quatrième ont été reproduits beaucoup plus correctement par

dom Mabillon, dans les tomes VIII et IX des *Actes des saints Bénédictins*.

Le premier livre, précédé d'un prologue auquel se trouve jointe une liste imparfaite des abbés de saint Riquier, est composé de vingt-six chapitres. Une espèce de généalogie de nos rois, dressée avec assez peu d'exactitude, remplit les trois premiers chapitres; les vingt-deux suivants roulent sur la vie de saint Riquier et le dernier contient celle des cinq abbés qui lui succédèrent immédiatement. Quoique dans tout ce qu'il raconte du saint fondateur, Hariulphe proteste qu'il n'avance rien qui ne soit appuyé sur de bonnes preuves, on remarque néanmoins qu'il s'égare assez habituellement lorsqu'il cesse de suivre Alcuin, le premier historien de saint Riquier.

Le second livre ne contient que la Vie de saint Angilbert, huitième abbé de Centulle. Les notes et les observations préliminaires que dom Mabillon y a jointes, en l'insérant dans ses Actes, répandent un grand jour sur quantité de faits obscurs que ce livre renferme, et suppléent à plusieurs particularités de la vie du saint abbé dont il ne parle point. On doit faire cas aussi des nouveaux éclaircissements que les Bollandistes y ont ajoutés dans leur grand recueil, où ce livre se trouve reproduit au 18 de février.

Dans le troisième livre, Hariulphe fait l'histoire de neuf abbés qui se succédèrent, depuis Héric, mort en 835, jusqu'à Ingelard, qui mourut en 1045. Le nombre des abbés qui ont gouverné pendant cet intervalle, est beaucoup plus grand; mais l'auteur avoue qu'il n'a rien pu découvrir sur les premiers successeurs de l'abbé Carloman, ce fils infortuné de notre roi Charles le Chauve. Il fait un grand éloge de la conduite qu'il tint à Saint-Riquier, et du soin qu'il prenait de ne rien dire de sa vie précédente, ni des écarts qui lui attirèrent l'indignation du roi son père.

Enfin des trente-six chapitres que comprend le quatrième livre, les douze premiers ont pour objet la Vie du vénérable Angelram et les suivants celle de Gervin Ier. Dom Mabillon a tiré de ce livre ce qu'il y avait de plus intéressant pour l'histoire de ces deux abbés, mis l'un et l'autre au nombre des saints. Les Bollandistes en ont fait pareillement usage pour reproduire la Vie du dernier.

Le jugement que dom Mabillon porte de cette chronique nous paraît très-juste. Quoique pleine de défauts et surtout d'anachronismes, elle doit être regardée, dit-il, comme un monument précieux de l'antiquité. Non-seulement elle est intéressante pour l'histoire du monastère qui en fait l'objet, mais on y trouve encore des faits importants de l'histoire de France, surtout en ce qui regarde le pays de Ponthieu, où cette abbaye était située. La plupart des méprises de l'auteur semblent même devoir être rejetées sur le défaut de documents, malgré les soins qu'il s'était donnés, comme il l'assure, pour ramasser tout ce qu'il en avait pu découvrir, afin d'y conformer sa narration; mais les ravages des Normands, qui avaient pillé l'abbaye au IXe siècle, avaient anéanti le plus grand nombre des monuments qui pouvaient le guider dans l'histoire des temps reculés. Le récit qu'il fait des incursions de ces barbares dans le Ponthieu et les pays voisins, quoique succinct et rapide, contient cependant des particularités qu'on ne rencontre point ailleurs. Il nous apprend, par exemple, qu'une multitude innombrable d'entre eux, conduite par son roi Garamond, vint inonder les frontières de la France sous le règne de Louis III, à la sollicitation d'un seigneur français, nommé Esimbard, qui avait encouru la disgrâce du monarque. Il parle ensuite de la victoire que Louis remporta sur ces infidèles en 882, et il ajoute : « Mais comme cet événement se trouve consigné dans nos histoires et qu'il fait la matière d'une chanson qui se chante encore aujourd'hui parmi nos compatriotes, nous n'en dirons que peu de mots, parce que ceux qui voudraient le connaître plus à fond peuvent consulter les anciens auteurs. » Cette chanson composée au IXe siècle et qui continue d'être chantée encore à la fin du XIe, montre le peu de progrès que notre langue avait fait vers sa perfection dans un espace de près de deux cents ans.

Voici l'origine qu'Hariulphe donne à nos rois de la seconde race. Clotaire Ier eut une fille nommée Blithilde, qu'il donna en mariage au sénateur Ausbert, lequel en eut trois fils, Arnold, Fériol et Madéric. Arnold fut père d'Arnoul qui remplit d'abord les fonctions de maire du palais sous Clotaire II, et devint dans la suite évêque de Metz; un des trois fils d'Arnoul, nommé Anségise et devenu maire du palais après son père, donna le jour à Pepin le Vieux qui fut duc des Français, ainsi que Charles-Martel, son fils. On sait le reste. Hariulphe remarque que sous les rois de la seconde race plusieurs abbés de Saint-Riquier furent en même temps comtes de Ponthieu, et la raison qu'il en donne, c'est que ces abbés appartenant pour la plupart aux premières familles du royaume et jouissant de revenus considérables, étaient plus en état que tous autres de s'opposer aux incursions des Normands qui faisaient ordinairement leur descente par le Ponthieu. L'abbé Héligaud, mort vers l'an 860, fut le dernier abbé qui posséda cette dignité. Il s'en démit en faveur de son fils Herluin, qu'il avait eu avant d'entrer dans la vie monastique. Ce comté ne demeura pas longtemps dans sa famille : la garde du Ponthieu fut partagée entre différents officiers royaux répandus çà et là par la province. La résistance de ces commandants fut trop faible pour arrêter les efforts des barbares qui brûlèrent l'abbaye avec les trois magnifiques églises qu'elle renfermait, après l'avoir dépouillée de ses effets les plus précieux. On ignore la date précise de cet événement, mais tout porte à croire qu'il arriva sous le règne des enfants de Louis le Bègue.

L'abbaye se relevait à peine de cet échec, qu'elle eut à en subir un nouveau de la part

de Hugues Capet, chef de nos rois de la troisième race. Ce prince voulant opposer une digue insurmontable aux courses des Normands, lui enleva Domard, Encre et Abbeville, fortifia cette dernière place et la donna à Hugues, son gendre, qui fut depuis surnommé l'Avoué, parce que le roi l'avait établi défenseur de Saint-Riquier. Enguerrand, son fils, ne porta pas d'autre titre, jusqu'à ce qu'ayant tué le comte de Boulogne, il épousa sa veuve. Alors, dit Hariulphe, se voyant l'époux d'une comtesse, il secoua le joug de la dépendance, quitta le nom d'Avoué et prit celui de comte que ses successeurs ont conservé. En faisant le dénombrement des vassaux ou bénéficiers de Saint-Riquier, sous Louis le Débonnaire, il se contente de donner leurs noms, sans marquer les charges auxquelles ils étaient tenus. Il passe également sous silence les anciennes redevances dues à l'abbaye par les habitants du lieu; mais cette omission se trouve réparée dans un ouvrage anonyme du IXe siècle.

On voit que la ville de Saint-Riquier, réduite aujourd'hui à peu de chose, était alors divisée en plusieurs rues occupées chacune par un corps de métier qui payait certains droits à l'abbaye : par exemple, les faiseurs de boucliers devaient fournir et coudre toutes les couvertures des livres. En parlant de l'état de la bibliothèque sous l'abbé Héric, il dit qu'elle était riche de deux cent cinquante-six volumes, dont chacun contenait plusieurs ouvrages, ce qui pouvait en faire monter le nombre au delà de cinq cents. Le détail qu'il donne de ces livres est intéressant. Nous nous contenterons de faire remarquer qu'on y voyait : *Lex Romana et pactum legis Salicæ; Passio Domini in theodisco et latino; Plinius secundus de moribus et vita imperatorum; Ethicus de mundi descriptione; Genealogia Bibliothecæ.* Gervin Ier augmenta depuis considérablement cette bibliothèque.

On remarque dans la Chronique de Saint-Riquier, quantité de mots qui, à la réserve de la terminaison latine, sont presque entièrement français. L'auteur dit par exemple : *Homo male curtensis*, ce qui répond à notre expression un homme mal courtois. Il employe le terme *crocia*, pour signifier une crosse; celui de *fano* pour exprimer un manipule, que, dans notre ancien langage on appelait fanon, ce qui signifie serviette. *Cussinus* marque un coussin, *ventaculum* un éventail, *caltio* un caleçon, *wanti* des gants, *gonfano* une bannière, *clocca* une cloche et *incensarium* un encensoir.

Nous avons dit qu'Hariulphe avait achevé sa Chronique en 1088; cependant on y trouve la Vie de l'abbé Gervin II, qui fut obligé d'abdiquer en 1096, et mourut à Marmoutiers en 1105, après avoir été forcé d'abandonner pareillement le siége épiscopal d'Amiens, qu'il occupa pendant l'espace de sept ans. Cette Vie qui est une addition faite par la suite, est de la même main que le reste de l'ouvrage, et quoiqu'en disent les Bollandistes qui la donnen a un autre écrivain, la conformité de style est une preuve évidente qu'elle doit être maintenue à Hariulphe; d'autant plus qu'il s'était engagé à parler d'Anscher, dont il avait, dit-il, des choses plus agréables à raconter que sur Gervin son prédécesseur. Mais ayant quitté le monastère, il perdit de vue ce projet. Cependant il est certain qu'il retoucha sa Chronique dans son monastère d'Aldembourg, puisque dans une petite pièce de vers, rapportée par dom Mabillon, au tome Ier de ses Analectes, il compte cet ouvrage au rang de ses derniers. Ces vers sont une espèce de dédicace qu'il en avait faite à l'abbaye de Saint-Riquier. Ils commencent ainsi :

Centula, diligo te doctricis captus amore.
Ultima cum tibi do munuscula, mater, aveto.

Miracles de saint Riquier. — Telle était la dévotion d'Hariulphe envers saint Riquier qu'il ne se contenta pas d'avoir écrit sa Vie dans le premier livre de sa Chronique; mais il voulut encore publier à part l'histoire de tous ses miracles connus. Il s'appliqua donc à mettre en prose, l'ouvrage que l'abbé Angelram avait écrit sur le même sujet. Il y joignit une relation publiée par un anonyme du IXe siècle, sur les merveilles qui s'opéraient alors au tombeau du saint, et couronna ce recueil par le récit de celles qu'il avait apprises d'ailleurs ou dont il avait été lui-même témoin. Mais il manqua de jugement en plaçant en tête de cette compilation le prologue dans lequel l'écrivain anonyme déclare qu'il ne rapporte que des faits qui se sont passés sous ses yeux. Dom Mabillon a laissé de côté l'écrit d'Angelram, et s'est borné à insérer les deux autres parties de cette compilation dans ses Actes des saints Bénédictins. Hariulphe témoigne qu'il habitait encore Saint-Riquier lorsqu'il acheva ce travail.

Vie de saint Mauguille. — C'est à Saint-Riquier aussi qu'il composa la Vie de saint Mauguille, *Maldegesilus*, qu'il dédia à Gervin II, alors abbé de cette maison et en même temps évêque d'Amiens. Il n'est que la plus petite brebis de son troupeau, lui dit-il, et encore s'en faut-il qu'elle soit capable : *Vestri gregis ovicula, utinam idonea!* Ce fut à la prière de ses confrères qu'il entreprit cet ouvrage. Saint Mauguille avait été compagnon de saint Fursi, et vivait dans le VIIe siècle. Hariulphe, dans le cours de cette histoire, confond Sigebert II, roi d'Austrasie, avec Sigebert, roi des Anglo-Saxons. Il parle d'un saint Vulfgan, archevêque de Cantorbéry, qui abandonna son siége pour venir se sanctifier dans la retraite auprès de saint Mauguille. Ce Vulfgan ne se trouve dans aucun catalogue des évêques de Cantorbéry; mais ses actes originaux, que dom Mabillon déclare avoir vus, lui donnent la même qualité. Cette histoire finit par le récit de la translation de saint Mauguille, en 1113; mais on ne doute nullement que ce dernier trait n'ait été ajouté après coup, soit par Hariulphe lui-même, soit par tout autre

écrivain; car il est certain par la préface que cet ouvrage fut composé avant la fin du xie siècle, et même au plus tard en 1096, puisque Gervin II ne garda pas au delà de cette époque le titre d'abbé de Saint-Riquier. Dom Mabillon est le premier qui ait publié ce travail.

Poésie. — Le dernier ouvrage qu'Hariulphe composa dans le monastère de Saint-Riquier est une petite pièce de vers en l'honneur d'Anscher, son ami, dès le moment de leur entrée en religion, et alors son abbé. Dom Mabillon doute qu'elle soit de notre auteur; mais elle appartient certainement à un historien de la vie de saint Riquier, comme le témoigne ce distique, où le poëte adresse la parole au saint.

Gesta tuæ laudis depinxi vilibus ausis,
Quæ tu suscipias, me quoque respicias.

Vie de saint Arnoul. — Hariulphe fit à Aldembourg ce qu'il avait fait à Centulle pour la mémoire de son saint fondateur; il consacra sa plume à retracer la Vie du bienheureux Arnoul, dont ce monastère possédait la dépouille mortelle. Il est vrai que Surius et quelques autres écrivains lui contestent la propriété de cet ouvrage pour en faire honneur à Lisiard, évêque de Soissons; mais le compte que nous allons rendre de ces livres, suffira pour dissiper tout doute à cet égard. L'édition de Dom Mabillon qui nous sert de guide, est précédée de trois lettres qui manquent dans celle de Surius. — Dans la première de ces trois lettres adressée à Lambert, évêque de Noyon et de Tournai, l'auteur dit qu'il lui offre cet ouvrage comme une production de son faible génie; afin que, muni du sceau de son approbation, les fidèles soient excités à le lire avec plus de confiance. C'est à lui qu'il le présente d'abord, ou pour le faire promulguer par son autorité, s'il le croit capable d'édifier les fidèles, ou pour le condamner aux ténèbres s'il le trouve répréhensible; dans le premier cas, il le prie d'en faire part à son confrère Lisiard et de se joindre à ce prélat pour le répandre dans l'Eglise de Reims. — La seconde lettre, est écrite à Lisiard lui-même et l'auteur lui parle de son écrit, comme s'il était aussi étranger à ce pontife qu'à l'évêque de Noyon et de Tournai. — Enfin, la troisième lettre adressée à l'archevêque de Reims, lui demande sa protection pour cet ouvrage dont l'auteur se qualifie *omnium abbatum peripsema.* Certes, voilà des preuves, on ne peut plus évidentes que Lisiard n'est point auteur de la *Vie de saint Arnoul.* Mais la pièce qui succède à ces trois lettres forme une difficulté: c'est un prologue dans lequel ce prélat, parlant en son nom, copie presque mot pour mot la troisième lettre. On a fait là-dessus diverses conjectures; mais la plus simple est de prendre le nom de Lisiard comme une méprise du copiste: car il ne paraît pas probable que si cet évêque avait voulu faire une préface, il n'eût pu s'en tirer qu'à la faveur d'un plagiat. Quoiqu'il en soit, le corps de l'ouvrage, aussi bien que les trois lettres préliminaires, réclame ouvertement le nom de l'abbé d'Aldembourg. C'est une question que nous achèverons d'éclaircir à l'article que nous consacrerons plus loin à l'évêque de Soissons.

Les deux premiers livres traitent de la vie de saint Arnoul. Hariulphe y parcourt avec méthode tout ce qui concerne sa patrie, sa naissance, ses mœurs, les divers états par lesquels il a passé, les merveilles qu'il a opérées de son vivant, ses prédications, les actes de son épiscopat, les affaires civiles et ecclésiastiques auxquelles il a participé, les présages et les circonstances de sa mort. Le style de cette histoire est moins négligé que celui de sa chronique de Centulle; on pourrait même lui reprocher de donner de temps en temps dans une certaine affectation. L'auteur intercale dans sa prose des vers de sa façon, qui prouvent qu'il avait fait quelques progrès en ce genre depuis ses premiers essais. Nous nous contenterons de rapporter ceux où il fait parler saint Arnoul, encore reclus, pour prédire à la reine Berthe qu'elle accoucherait d'un fils qui serait nommé Louis, et qui fut en effet Louis le Gros.

Ventre geris puerum, quod debes credere verum.
Ille puer magnus dum vivet, mitis ut agnus
Francis regnabit, super hostes non trepidabit;
Pessima delebit, Ludovicus nomen habebit.

Il est aisé de reconnaître la main d'un religieux d'Aldembourg dans ce que dit l'auteur sur le rétablissement de cette maison. L'écrivain pieux et bien instruit des principes de la saine morale se révèle également dans la manière dont il apprécie toutes les actions de saint Arnoul. Quant à la fidélité de son récit, il paraît avoir pris toutes les précautions nécessaires pour en convaincre ses lecteurs. Prévoyant que les faits extraordinaires qu'il rapportait souffriraient des contradictions, il a mis à la fin du second livre un écrit apologétique, qui se lit dans l'édition de Surius, et que dom Mabillon a supprimé dans la sienne, parce qu'il ne faisait pas partie des manuscrits qu'il a consultés. L'auteur, pour y fermer la bouche aux contradicteurs, nomme toutes les personnes qui lui avaient fourni des mémoires: savoir: Adèle, sœur du saint prélat, le moine Evelrolfe, son chapelain, Arnoul, son neveu et premier abbé d'Aldembourg. L'auteur marque la fin de ces deux premiers livres à la vingt-huitième année, après la mort du bienheureux Arnoul, c'est-à-dire de Jésus-Christ 1113.

Le troisième livre, qui contient les miracles opérés par l'intercession du saint après sa mort, ne fut composé que quelques années plus tard, et c'est sur celui-là que l'on dispute plus sérieusement pour savoir si c'est à Lisiard ou à Hariulphe qu'il faut en faire honneur. En effet, dans le prologue adressé à Raoul, archevêque de Reims, c'est Lisiard qui parle, et on ne peut soupçonner ici de méprise de la part du copiste. Toute

la teneur de ce prologue annonce la plume de l'évêque de Soissons. Il dit à Raoul que dans le concile tenu à Reims l'année précédente par le pape Calixte II, Lambert, évêque de Noyon et de Tournai, s'était plaint hautement de ce que la sainteté du bienheureux Arnoul se trouvant attestée par tant de miracles, son corps néanmoins continuait de demeurer toujours dans la poussière, sans qu'on pensât à le relever pour lui accorder les honneurs des saints. Il voyait dans l'assemblée plusieurs personnes en état de déposer de ses miracles et de ses vertus; le roi Louis le Gros, en présence duquel il parlait, ne pouvait avoir oublié qu'il devait sa naissance aux prières du saint évêque; Pierre, archidiacre de Soissons, également présent, déclarait et prouvait par de bons témoignages qu'étant aveugle-né, l'homme de Dieu lui avait ouvert les yeux en lui appliquant de sa salive; Lisiard, son successeur, ayant reçu de sa main le sous-diaconat, et vécu plusieurs années avec lui, pouvait rendre compte de la pureté de ses mœurs, de son abstinence merveilleuse, de ses prédictions et de ses miracles; sur quoi, poursuit Lisiard, en s'adressant toujours à l'archevêque de Reims, votre paternité dit qu'elle ne doutait nullement que le bienheureux Arnoul n'eût mené une vie très-sainte et très-édifiante; mais que son avis était cependant de ne relever son corps de terre, qu'après que ses miracles auraient prouvé qu'il était digne de cet honneur; qu'au reste, l'Eglise romaine étant présente, vous vous en rapportiez à sa décision. « Tout le monde, ajoute-t-il, applaudit à ce discours, et c'est en conséquence de la délibération qui le suivit, que j'ai ramassé dans le livre que je vous offre les principales merveilles par lesquelles il a plu à Dieu d'illustrer le tombeau de ce saint homme. »

Si l'on en juge d'après ce prologue, il ne reste plus de difficultés pour attribuer à Lisiard le livre qu'il annonce; cependant, nous sommes persuadé que ni l'un ni l'autre ne lui appartiennent, et que dans le prologue en question, Hariulphe fait parler ce prélat pour donner plus de poids à son écrit. Le style de ce morceau et quatre vers que l'auteur y a insérés décèlent manifestement le génie d'Hariulphe, surtout quand on les compare avec ses autres productions. Quant au livre lui-même, le terme *vidimus*, dont l'historien se sert en parlant des miracles opérés au tombeau du saint, prouve évidemment qu'il demeurait au monastère d'Aldembourg. Toute la part que nous pouvons attribuer à Lisiard dans cet ouvrage, c'est de l'avoir examiné, revu, et même si l'on veut, d'y avoir ajouté le récit de quelques miracles dont il était particulièrement instruit. Surius n'avait sans doute aucune connaissance de ce troisième livre, puisqu'il ne l'a point fait entrer dans son recueil. La découverte en paraît due aux recherches de dom Mabillon, qui, l'ayant rencontré à la suite des deux autres, dans plusieurs manuscrits portant le nom d'Hariulphe, l'a inséré dans la seconde partie du dernier volume de ses Actes, avec un commentaire historique et des notes pour éclaircir le texte. Depuis, les Bollandistes l'ont reproduit avec de nouvelles corrections dans le tome II du mois d'août de leur grand Recueil.

Autres écrits. — L'abbé d'Aldembourg fit encore deux ouvrages qui avaient pour objet l'illustration de son monastère, mais qui jusqu'à présent n'ont point encore été publiés. L'un est la *Vie du bienheureux Gervin*, son prédécesseur; l'autre, des *Dialogues* sur les miracles opérés dans son église par l'intercession de saint Pierre qui en était le patron. Ce dernier ouvrage est dédié à Guillaume, archevêque de Cantorbéry. Molanus parle de l'un et de l'autre en homme qui les avait lus, puisqu'il dit, à l'occasion de Gervin, que nous ignorerions les détails de ses actions, si Hariulphe, son successeur, n'avait pris soin de les rapporter dans l'histoire de sa Vie, et dans ses *Dialogues sur les miracles de saint Pierre*, opérés dans l'église d'Aldembourg. Ces deux manuscrits existaient encore dans les bibliothèques de Flandre au commencement du siècle dernier; on ne sait ce qu'ils sont devenus depuis cette époque.

Comme on a pu s'en convaincre par l'article que nous venons de lui consacrer, Hariulphe fut un des moines du XII[e] siècle qui rendirent le plus de services à la science de l'histoire. Si l'on a quelques inexactitudes à lui reprocher, il faut lui tenir compte de ses efforts et se rappeler que les documents lui manquaient.

HARMONIUS, fils de Bardesanes, le suivit dans ses erreurs. Syrien d'origine, quoiqu'il connût parfaitement le grec, il n'écrivit que dans sa langue naturelle. Les anciens catalogues lui attribuent un grand nombre de livres qui ne sont pas venus jusqu'à nous; mais la perte en est d'autant moins regrettable qu'ils étaient presque tous opposés au dogme catholique. On conserve cependant plusieurs hymnes qu'il avait notées lui-même, comptant sur l'attrait de la musique pour populariser ses erreurs. Pour en paralyser l'effet, saint Ephrem en composa d'autres sur les mêmes airs, qui contribuèrent à entretenir la foi catholique parmi les populations de la Syrie. Il est difficile aujourd'hui de distinguer les hymnes composées par Harmonius de celles de son père. (Voir, pour plus amples renseignements, les articles Bardesanes, au I[er] volume, et saint Ephrem, au II[e] volume de ce *Dictionnaire*.)

HARMOTE, ou Harmute, issu d'une famille alliée aux ducs de Bourgogne, prit dès sa jeunesse l'habit monastique à Saint-Gall, d'où il se rendit à l'école de Fulde, attiré par la réputation de Raban qui la dirigeait alors. Doué d'un esprit vif et d'un génie aisé et pénétrant, non-seulement il fit de grands progrès dans les sciences en vogue à cette époque, mais il apprit encore le grec, l'hébreu et quelque chose de l'arabe. Au mérite

du savoir et d'une naissance distinguée, Harmote joignit encore celui d'une grande régularité de conduite; ce qui lui valut l'honneur de suppléer, sous le titre de doyen, l'abbé Grimald dans le gouvernement de son monastère. Harmote s'acquitta de cette fonction d'une manière aussi honorable pour lui qu'avantageuse pour la communauté. Attentif avant tout au maintien de la discipline claustrale, il ne négligea pas cependant d'orner et d'embellir l'église, et il veilla surtout à soutenir les études. Dans cette vue, il augmenta la bibliothèque de quantité de livres de l'Ecriture, des Pères surtout de ceux de saint Augustin, et même de quelques écrits des anciens auteurs profanes. Il y avait environ trente ans qu'Harmote gouvernait ainsi son monastère, lorsqu'il en fut élu abbé à la mort de l'abbé Grimald. Cette nouvelle dignité ne fit qu'augmenter son zèle pour le bon ordre sans rien changer à sa manière de vivre. Il redoubla donc ses soins pour la décoration des lieux consacrés au culte, et enrichit sa bibliothèque d'un grand nombre de volumes. Parmi ces richesses on fait surtout mention d'une belle mappemonde, dont on le présente comme l'auteur, ce qui ferait supposer qu'il possédait la géographie, connaissance fort rare à cette époque. Il gouvernait son monastère depuis onze ans, en qualité d'abbé, lorsqu'il forma le dessein d'abdiquer, afin de mettre quelque intervalle entre la mort et les embarras de sa charge. Il en demanda souvent la permission à ses frères et à l'empereur Charles le Gros, sans pouvoir l'obtenir; mais enfin, ce prince se trouvant à Saint-Gall au mois de décembre 883, le pieux abbé le pria avec tant d'instance que Charles y consentit. Bernhard fut élu a sa place, et Harmote se retira dans une dépendance de l'abbaye, où il passa en reclus le reste de ses jours, qui ne furent pas longs, puisque Ratpert marque sa mort au 31 janvier 885. Il fut enterré dans le cimetière de Saint-Gall, auprès du saint évêque Landéol, son parent.

Ratpert, dans tout ce qu'il dit du mérite d'Harmote et de son amour des belles-lettres, ne fait aucune mention de ses ouvrages, excepté peut-être de la mappemonde dont on a parlé. Mais ce silence s'explique par le but que se proposait l'auteur, qui était plutôt d'écrire l'histoire des principaux événements qui se sont passés dans son monastère, que ceux des écrivains qui l'ont illustré. Cependant on sait d'ailleurs que notre savant abbé laissa plusieurs écrits de sa façon.

De ce nombre on cite d'abord des commentaires sur plusieurs livres de l'Ecriture, suivant la version hébraïque; mais on n'en spécifie aucun, et on ne nous les fait pas autrement connaître, quoique ceux qui en parlent témoignent qu'ils existaient encore de leur temps. Trithème, suivi en cela par Possevin et plusieurs autres, attribue aussi à Harmote un recueil de sermons, mais sans donner plus d'éclaircissements que sur ses commentaires. On indique également un recueil de lettres à diverses personnes, parmi lesquelles il y en avait probablement quelques-unes adressées à Orfride de Weissembourg, autant qu'on en peut conjecturer par celles qu'il lui a adressées lui-même. Suivant le témoignage d'un ancien écrivain rapporté par Trithème, Harmote composa plusieurs ouvrages en faveur des plus jeunes moines, à qui ils pouvaient être très-utiles. Un des principaux, et dans lequel l'auteur montrait tout son génie, était une instruction pour les novices. Toutefois il ne faut pas dissimuler que Trithème pourrait bien avoir confondu ici Harmote avec Hartmanne l'ancien, qui fut aussi abbé de Saint-Gall, après les premières années du xe siècle, ou même avec Hartmanne le jeune, qui ne florissait qu'environ quarante ans après l'ancien. Ce qui le fait soupçonner, c'est qu'il donne à l'auteur de ces ouvrages le titre d'écolâtre de Saint-Gall, ce que Harmote ne fut jamais. Du reste, l'époque qu'il assigne à son existence ne peut convenir qu'à ce dernier. C'est peut-être en conséquence de cette confusion que le même bibliographe accorde encore à notre savant abbé plusieurs écrits sur les miracles de divers saints. Cave ne paraît pas non plus avoir eu d'autre raison pour lui attribuer la Vie de sainte Wiborade, qui ne souffrit le martyre qu'en 925, plus de quarante ans après la mort d'Harmote. C'est donc sans fondement qu'il accuse Canisius d'avoir nommé Hartmanne au lieu d'Harmote, l'auteur de cette Vie. Il y a beaucoup d'apparence aussi que les hymnes et les chants d'église dont on veut faire honneur à notre abbé appartiennent à Hartmanne, sous le nom duquel plusieurs sont imprimés dans Canisius.

Cependant, nous croyons que les distiques, quatrains et sixains publiés par le même éditeur, et faits autrefois pour orner l'église de Saint-Othmar qu'Harmote avait fait peindre, sont de la façon de cet abbé. Il est au moins certain que la petite épitaphe de l'abbé Grimald, fondateur de cette église, lui appartient. Comme elle ne contient que deux vers, nous n'hésitons pas à la mettre sous les yeux du lecteur.

Hic manet interius divinæ legis amator,
Grimaldus humilis, templum hoc qui condere jussit.

Enfin, dom Josse Mesler, écrivain du commencement du XVIIe siècle, attribue à Harmote une *Histoire du monastère de Saint-Gall*, laquelle n'existait plus du temps de Goldast; mais, comme Trithème, dom Mesler pourrait fort bien avoir confondu ici Harmote avec Hartmanne.

HARTMANNE, moine de Saint-Gall, est un des trois religieux de cette abbaye, qui écrivirent successivement la Vie de sainte Wiborade, morte recluse près de leur monastère en 925. Le premier, nommé Ekkehardus, en avait reçu l'ordre d'Udalric, évêque d'Augsbourg; mais la mort ne lui ayant pas permis d'achever son ouvrage, Hartmanne s'en chargea presque aussitôt, et autant qu'on le peut croire, dès l'an 978. Le troisième écri-

vain qui s'exerça sur la Vie de cette sainte recluse est Hépidann, dont nous parlons en son lieu. Henschenius est le premier qui ait rendu public le travail d'Hartmanne, et on le trouve également dans le tome Ier du mois de mai des Bollandistes. Depuis, dom Mabillon lui a donné place dans le tome VII des *Actes de l'Ordre de Saint-Benoît*, en y ajoutant divers passages de la Vie de la sainte par son troisième historien. Nous allons en faire connaître quelques traits, pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier ce travail. « Wiborade, née en Souabe de parents nobles et vertueux, avait témoigné dès sa jeunesse un grand amour pour la retraite, la prière et le travail. Comme elle vivait encore dans le monde, elle s'abstenait de viande et de vin, couchait à terre sur un cilice et passait une partie de la nuit en oraison. Sur sa grande réputation de sainteté, Salomon, évêque de Constance, l'invita à l'accompagner à l'abbaye de Saint-Gall. Elle s'y rendit en effet, suivie de deux filles qui la servaient, fit bâtir près de l'église de Saint-Magne une cellule, où, d'après son désir, l'évêque de Constance l'enferma pour y vivre selon la règle des reclus. Vers la fin de juin 924, elle apprit par une révélation que les Hongrois envahiraient le monastère, et qu'elle recevrait de leurs mains la couronne du martyre. Elle ne communiqua ce qui la regardait dans cette révélation qu'au moine Valdran, mais en le chargeant de publier partout dans les environs l'incursion prochaine de ces barbares. On eut peine à ajouter foi à ces révélations, mais on fut forcé d'en reconnaître la vérité, lorsqu'aux approches du mois de mai on vit les Hongrois affluer de la Bavière, se répandre autour du lac de Constance et incendier les villages qui se trouvaient sur leur chemin. Engilbert, abbé de Saint-Gall, fit tout ce qui dépendait de lui pour mettre ses religieux à couvert de ce danger, et pour persuader à Wiborade de quitter sa cellule; mais elle demeura inflexible, et attendit avec fermeté l'accomplissement complet de sa révélation. Cependant elle conseilla à Hittau, son frère, chargé de la garde et de la desserte de l'église de Saint-Magne, de se sauver dans un bois voisin. A leur arrivée, les Hongrois brûlèrent cette église, mais voyant qu'ils n'en pouvaient faire autant de la cellule, deux d'entre eux y descendirent par le toit, et ayant trouvé la sainte en prières, ils lui déchargèrent sur la tête trois coups de hache, et se retirèrent en la laissant à demi morte dans son sang. Ceci se passa le 2 mai; les barbares ne firent aucun mal à Richilde, enfermée avec elle, et Wiborade mourut le même jour. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, ce qui engagea, l'année suivante, l'abbé Engilbert à ordonner d'en faire l'office la nuit de son anniversaire, et à en célébrer la messe le jour suivant, comme l'Eglise l'observe pour les vierges. » On trouve dans Canisius, mais sans nom d'auteur, un hymne en l'honneur de la même sainte; on ne peut guère douter que ce ne soit l'ouvrage d'un moine de Saint-Gall. C'est un précis de la Vie de Wiborade que l'auteur qualifie, dans l'inscription, de *vierge, prophétesse et martyre*.

Nous trouvons encore dans Canisius, au tome XXVII de la *Bibliothèque des Pères*, des litanies et des hymnes sous le nom d'Hartmanne, moine de Saint-Gall, qu'on croit être le même que celui dont nous venons de parler; mais quelques critiques cependant les attribuent au moine Hartmanne, qui vivait sous l'abbé Grimald, vers l'an 858. La première de ces hymnes se chantait avant la lecture de l'évangile; la seconde, au jour de la fête des Saints-Innocents, pendant la procession; la troisième, qui se chantait à la messe du même jour, est une espèce de prose rimée. Les litanies qui suivent ont été composées pour les processions des dimanches. Elles commencent, comme nos litanies modernes, par l'invocation de Dieu le Père, de Jésus-Christ son fils unique, du Saint-Esprit, de la sainte Vierge, des anges, des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges, et finissent par l'*Agnus Dei*, qui ne se répète point. Enfin il y a encore sous le même nom une formule de prières pour la réception d'un roi; elle est en vers élégiaques; une réponse également en vers à une lettre de Notker, au sujet de la *Vie de saint Gall*, et une seconde lettre au même, dans laquelle l'auteur se défend sur son incapacité d'écrire la Vie d'un si grand saint, et prie Notker de la composer lui-même. Ces deux lettres ne peuvent être que de l'auteur de la *Vie de sainte Wiborade*, puisqu'il appelle Notker son maître, ce qui ne peut convenir à Hartmanne l'ancien.

HATTON, nommé quelquefois OTTON, naquit d'une famille obscure sous la domination des rois français, mais on ignore le temps et le lieu précis de sa naissance. C'était un esprit fin et rusé et un homme de mauvais conseil. Un historien qui n'était pas éloigné de son siècle n'ose affirmer qu'il en ait suivi de meilleurs dans sa conduite. Cependant Réginon reconnaissait en lui de la prudence et du jugement. Il se rendit d'abord moine à Fulde, dont il ne fut jamais abbé, quoique les historiens lui donnent ce titre; mais il le devint de Richenow, où il succéda à Rodolphe en 888. On prétend même, ce qui ne paraît pas fondé, qu'il posséda jusqu'à onze abbayes, soit par la faveur du roi Arnoul, qui avait pour lui une affection si singulière que l'on nommait Hatton le cœur du roi, soit par d'autres voies qui nous sont moins connues. De la dignité d'abbé il fut élevé en 891 à celle d'archevêque de Mayence; son épiscopat dura vingt-un ans. Dès la première année, Hatton obtint de Rome, par la faveur du pape Formose, le chef et une partie du corps de saint George, qu'il mit dans une église qu'il avait fait construire en son honneur. Il transféra la ville de Mayence et la fit rebâtir plus près du Rhin qu'elle n'était lors de sa fondation primitive. Plusieurs historiens parlent avec indignation de sa perfidie envers le comte Adelbert, qu'il tira par ruse de son château de Bamberg, pour

le livrer entre les mains du roi Louis, fils d'Arnoul, qui le fit mourir. Hatton mourut lui-même dans le cours de l'année 912, ou, suivant d'autres historiens, 913.

On a de ce prélat une lettre assez longue qu'il écrivit au Pape Jean IX, tant en son nom qu'au nom des évêques ses suffragants. Elle roule sur deux points principaux, la mort de l'empereur Arnoul, et l'état où se trouvaient alors les évêques de Bavière. En donnant au pontife avis de cette mort, Hatton lui annonce que, d'une voix unanime, ils ont élu son fils, quoique encore enfant, afin de se conformer à l'ancienne coutume suivant laquelle les rois des Français ont toujours été pris dans la même race. Venant ensuite aux évêques de Bavière qui avaient été calomniés auprès du Saint-Siége, comme ayant fait alliance avec les Hongrois encore païens, et dont les Moraves, aujourd'hui les Slaves, menaçaient de se séparer en reconnaissant un autre métropolitain, notre archevêque entreprend de justifier ces prélats et fait un bel éloge de leur conduite; il finit par conjurer le Pape de les consoler, en réprimant l'insolence des Moraves, qui bon gré mal gré seraient bien obligés de se soumettre à la puissance des Français. Nous avons de Théotmar, archevêque de Salzbourg, une lettre presque tout entière sur le même sujet; nous en rendrons compte en son lieu.

On est en droit de mettre au nombre des écrits d'Hatton les Actes du concile de Teuver, près Mayence, qui se tint en 895, puisque, l'ayant présidé, il y eut plus de part que tout autre. Ces actes consistent en une longue préface et cinquante-huit canons disciplinaires pour tâcher de corriger les vices qui s'étaient glissés dans le clergé et parmi les laïques, pour rétablir le bon ordre dans tous les états et pour prévenir les scandales qui étaient à craindre. On y reconnaît tout à la fois, et des marques bien sensibles de la corruption des mœurs, et les tentatives édifiantes que des évêques pleins de zèle firent pour y remédier. Il y a une édition particulière de ces actes, publiée in-4° à Mayence en 1525, et non en 1725, comme le porte le catalogue imprimé de la bibliothèque nationale, qui commet sur ce point un anachronisme de deux cents ans.

HÉBRETME ou **Hébrelme**, un des écrivains les plus polis de son temps, florissait dans la dernière moitié du XIe siècle et vécut au moins jusqu'en 1085. Dès l'an 1022, dom Sanche le Grand, roi d'Aragon, charmé de toutes les merveilles que l'on publiait de l'exacte observance et de la doctrine de Cluny, avait fait venir en Espagne une colonie de ces moines, qu'il établit au monastère de Saint-Jean-Baptiste de la Penna, et auxquels il donna pour abbé l'un d'entre eux nommé Paterne. Les autres souverains du pays imitèrent bientôt son exemple et voulurent avoir dans leurs Etats des élèves de Cluny; et nous voyons en effet, que dans le cours de ce siècle cette abbaye envoya en Espagne plusieurs essaims de ses enfants. Ce fut principalement par leur ministère que s'accomplit alors un heureux renouvellement dans l'Eglise d'Espagne, après l'étrange oppression qu'elle avait subie de la part des musulmans. Hébretme fut un de ces pieux et savants cénobites qui travaillèrent à cette bonne œuvre, et on peut dire qu'il contribua autant que tout autre à introduire parmi ce peuple la manière de compter d'après les années de l'Incarnation, mode jusque-là inconnu. Quand il ne nous apprendrait pas lui-même qu'il était moine de Cluny, son nom et la politesse de son style, pour le temps et le pays où il écrivait, suffiraient pour déceler un auteur français plutôt qu'espagnol. Il demeurait au monastère de la Penna lorsqu'il publia une des productions qui nous restent de sa plume. Il y a toute apparence qu'il ne revint point à Cluny, et qu'il finit ses jours en Espagne. On ignore s'il laissa d'autres écrits que les suivants.

Translation de saint Indalèce. — On a de lui l'histoire de la translation de saint Indalèce, l'un des premiers évêques qui portèrent la lumière de l'Evangile en Espagne. Hébretme entreprit ce travail par l'ordre de dom Sanche, abbé de Saint-Jean de la Penna, où il faisait alors sa résidence, et l'exécuta en 1084, c'est-à-dire, l'année même où se fit cette translation. Il proteste qu'il n'y avance rien qui ne soit certain, ayant vu par lui-même ou appris par des témoins oculaires tout ce qu'il rapporte. Il lui était facile en effet d'être bien instruit, puisque ce fut au monastère même de la Penna que les saintes reliques furent transférées, et que ceux qui les y apportèrent étaient deux moines de la maison. Aussi est-il entré dans un grand détail de toutes les circonstances qui accompagnèrent cet événement, et il nomme avec la plus scrupuleuse exactitude les personnes et les lieux dont il a occasion de parler. Son écrit paraît avoir été fait pour être lu à la fête qu'on institua aussitôt en mémoire de cette translation. C'est ce que font juger les apostrophes de l'auteur à ses frères, les moines de la Penna. On y distingue deux parties, sans comprendre la préface, dans laquelle Hébretme a fait entrer en peu de mots ce que portait la tradition du pays, touchant l'histoire de saint Indalèce et des six compagnons qu'on lui donne dans son apostolat. La première partie est consacrée à raconter par quels moyens on parvint à découvrir le corps du saint évêque et les mesures que l'on prit pour l'enlever. Ce livre, comme tant d'autres monuments du même siècle, prouve avec quelle avidité on cherchait alors à se procurer des reliques de saints, et quelle vénération on leur portait. Dans la seconde partie l'auteur trace l'itinéraire d'Evance et de Garcias, les deux moines qui accompagnaient le saint corps, et le récit des principales aventures qui signalèrent leur voyage. Cette histoire est fort bien écrite à tous égards; non-seulement le style ne se ressent en rien de la barbarie du siècle, mais il est clair, coulant, agréable et montre un écrivain pieux et bien instruit de

sa religion. Indépendamment de la translation des reliques de saint Indalèce qui fait le fond de son histoire, l'auteur y donne encore une partie de la vie de l'abbé Sanche, divers traits de celle du roi du même nom qui régnait alors, et de celle du prince Pierre, son fils. On est redevable de la publication de cet écrit aux continuateurs de Bollandus, qui l'ont enrichi de notes et de savantes observations préliminaires.

Les mêmes éditeurs ont publié, avec des remarques historiques et critiques de leur façon, un autre écrit qui appartient encore au moine Hébretme, comme ils en jugent eux-mêmes sur l'identité du style avec le précédent. En effet, la ressemblance ne saurait être plus entière. D'ailleurs, l'auteur qui écrivait en Espagne y compte les années par celles de l'Incarnation. Ces caractères, joints à la circonstance des temps, puisque cet écrit suivit de près ou précéda de peu celui dont on vient de rendre compte, suffisent pour en assurer la possession au même auteur. Il s'agit de l'histoire de l'une des translations du corps de saint Isidore de Séville, c'est-à-dire de celle que le roi Ferdinand, fils de dom Sanche, fit faire en 1063. Hébretme qui observe ici la même fidélité, ne rapporte les choses que sur la foi de ceux qui les avaient vues ou apprises d'autres témoins, comme il s'en explique lui-même. La manière dont cette histoire commence : *Amo igitur*, fait juger avec raison que la préface y manque. Au reste, quelque courte qu'elle soit, on y trouve une juste mais touchante description des ravages causés en Espagne par les musulmans, et quelques traits de l'histoire de sainte Juste, vierge du pays, dont Ferdinand désirait vivement posséder les reliques.

HÉCELIN, moine bénédictin, florissait à la fin du VIIIe siècle. C'était un homme de capacité et de discernement, autant qu'on en peut juger par le seul de ses ouvrages qui soit venu jusqu'à nous. C'est une Vie de Saint Aquilin, deuxième du nom, évêque d'Evreux, qui, selon quelques-uns, occupa ce siége pendant trente-deux ans, et mourut en 695. On y remarque beaucoup de gravité et d'onction, malgré les changements que Surius a cru devoir introduire dans le style, sous prétexte de le corriger. Elle commence par une fort belle préface et finit par une prière, dans laquelle l'auteur nous apprend qu'il écrivait à Evreux même. Il se livre de temps en temps à des réflexions aussi judicieuses qu'édifiantes; mais ces digressions, toujours très-courtes et amenées par le sujet, n'empêchent pas qu'on ne s'aperçoive qu'il était assez bien instruit des actions du saint. Surius a publié ce travail dans ses *Vies des saints*.

HEDDI, surnommé *Ethienne*, avait été disciple de saint Wilfrid, évêque d'York et moine de Cantorbéry. Il avait fait de bonnes études, connaissait la musique et écrivait avec une politesse et une élégance rares pour son temps. Saint Wilfrid, qui l'avait fait venir de Kent, province méridionale de l'Angleterre, s'en servit pour enseigner le chant ecclésiastique dans les églises de Northumberland. Outre la vie de son saint protecteur, il avait écrit, en deux livres, celles de Cata et de Tumbert; mais la première est la seule qui soit venue jusqu'à nous. Elle est dédiée à Accas, évêque d'Hagulstad, et à Talbert, abbé de Ripou, qui tous deux l'avaient engagé à entreprendre ce travail. On le trouve dans l'appendice au Ve tome des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*, avec un supplément en vers à la Vie du même saint, de la façon de Fridégod, moine qui vivait dans le Xe siècle. Dom Mabillon en avait déjà publié une grande partie dans le tome III des *Actes*, avec une autre Vie de saint Wilfrid, par Eadmer, moine de Cantorbéry au XIIe siècle, ainsi que son épitaphe en vers héroïques de la composition du Vénérable Bède.

HÉGÉSIPPE (Saint). — « Pendant que la persécution sévissait avec le plus de violence contre le nom chrétien, la vérité ne manquait pas de généreux défenseurs qui combattaient le mensonge, tant de vive voix que par écrit. Parmi les plus illustres, je nommerai l'historien Hégésippe, de qui j'ai souvent emprunté le témoignage pour les temps apostoliques. Il a renfermé en cinq livres, écrits d'un style sans prétention, l'histoire de la prédication des apôtres. » C'est Eusèbe qui parle en ces termes de cet écrivain, dont il rapporte quelques fragments, entre autres celui-ci : Du temps que je m'appliquais à l'étude de la philosophie platonicienne, j'entendis parler des accusations dont on chargeait les Chrétiens. Je fus témoin de la manière dont ils couraient à la mort, bravant ce qu'elle a de plus terrible pour la nature, et j'en conclus qu'il était impossible que de tels hommes vécussent dans le crime et l'amour des plaisirs. Car ceux qui font consister la félicité humaine dans la jouissance des voluptés, n'ont garde d'aller à la mort avec joie. Bien loin de l'affronter, comme font les Chrétiens, ils emploient tout pour s'y soustraire, pour éluder les arrêts de l'autorité, et continuer leurs crimes en prolongeant leur existence. » Eusèbe avoue encore avoir emprunté à ses ouvrages ce qu'il rapporte dans son *Histoire* sur les premières hérésies et sur les divisions qui partageaient les Juifs, à la naissance de la religion chrétienne. Sozomène parle aussi d'Hégésippe avec les mêmes éloges. Peut-être cependant lui a-t-on attribué divers passages qui semblent plutôt appartenir à saint Justin; et celui que nous venons de transcrire pourrait bien être du nombre.

Hégésippe était Juif de nation, et passa du judaïsme à la foi de Jésus-Christ. Il n'était pas éloigné du temps des apôtres, et on le voit souvent qualifié du titre d'homme apostolique. Il était membre de l'Eglise de Jérusalem, lorsqu'ayant fait un voyage à Rome, il y séjourna pendant plus de vingt ans. De retour dans sa patrie, en 133, il publia son Histoire ecclésiastique, qui s'étendait depuis la passion de Jésus-Christ

jusqu'à son temps. Cet ouvrage, dont on ne saurait trop regretter la perte, montrait la suite de la tradition, et établissait que, malgré de nombreuses hérésies, le dépôt des vérités éternelles enseignées par Jésus-Christ avait jusque-là été conservé intact. Il n'était aucun siége épiscopal, aucune église particulière qui ne gardât fidèlement tout ce que la loi avait ordonné, tout ce que les prophètes avaient enseigné, tout ce que le Seigneur lui-même avait prêché. Selon lui le premier hérétique qui tâcha d'infecter de ses erreurs l'Eglise de Jérusalem, fut un nommé Thebutes, irrité de n'en avoir pas été élu évêque. Malgré ses efforts, cependant, cette Eglise se conserva vierge et incorruptible dans sa foi, tant qu'elle fut gouvernée par quelques-uns de ceux qui avaient appris la vérité de la bouche du Sauveur. Hégésippe décrivait assez longuement le martyre de saint Jacques, premier Evêque de ce berceau du christianisme; la persécution que l'empereur Domitien suscita contre les parents du Rédempteur, dans la crainte qu'ils ne tramassent quelque entreprise contre la sûreté de l'Etat; et le martyre de l'Evêque saint Siméon déféré à Trajan, comme issu de la race de David et comme Chrétien. Il citait encore dans ses livres, auxquels Eusèbe donne le nom de *Commentaires*, l'Evangile selon les Hébreux et rapportait plusieurs traditions des Juifs qu'on ne trouve plus écrites nulle part. Il donnait, et plusieurs anciens ont donné après lui le titre de *Livres de la Sagesse* aux *Proverbes* de Salomon, parce qu'ils contiennent les préceptes de toutes les vertus. Il faisait aussi mention de plusieurs livres apocryphes, dont quelques-uns, suivant lui, avaient été écrits par les hérétiques de son temps. On cite encore des écrits d'Hégésippe quelques passages qui n'ont pas grande autorité. Etienne Gobar emprunte au cinquième livre de ses *Commentaires* plusieurs paroles qui ne paraissent pas très-orthodoxes ; mais, outre que ce passage est tronqué, il est permis de douter qu'un auteur qui partageait l'hérésie des trithéites ait rapporté fidèlement les passages d'Hégésippe, qui, au jugement d'Eusèbe, nous a laissé, dans ses *Commentaires, des preuves illustres de la pureté de sa foi.*

Quant aux cinq livres sur la ruine de Jérusalem qui portent le nom d'Hégésippe, on convient généralement aujourd'hui qu'ils sont d'un auteur beaucoup plus récent qui semble avoir vécu sur la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve siècle. Quelques-uns ont cru que dans ses *Commentaires* Hégésippe avait marqué la succession des évêques de chaque Eglise et qu'il avait surtout donné la suite des évêques de Rome, mais Eusèbe n'en dit rien. Tout ce que l'on peut conclure de ses paroles, c'est qu'Hégésippe avait consigné par écrit la doctrine suivie de son temps par l'Eglise de Rome, doctrine jusque là invariable et qu'elle tenait par une succession non interrompue depuis le temps des apôtres. Sur ce point son témoignage présente d'autant plus de garantie, qu'il avait visité les principales Eglises d'Orient et d'Occident. Saint Hégésippe, au rapport de saint Jérôme, était rempli de l'esprit des apôtres et doué d'une profonde humilité, qui se manifestait jusque dans la simplicité de son style. Il mourut à Jérusalem dans un âge très-avancé, vers l'an 180. On célèbre sa fête le 7 avril.

HEIRIC ou **Héric**, moine de Saint-Germain d'Auxerre, sut joindre à un savoir peu commun une grande piété qui lui a mérité une place parmi les saints confesseurs. Il naquit vers l'an 834, à deux lieues de cette ville, dans le village de Héry, qui formait alors une dépendance de l'abbaye de Saint-Germain. Placé dans cette maison dès l'âge de sept ans, il y embrassa plus tard la profession monastique. Après y avoir achevé ses premières études, il alla les perfectionner successivement à Fulde et à Ferrières, où il étudia à fond l'Écriture sainte, la théologie et la littérature. Il donna aussi quelque application à la langue grecque et acquit tant d'autres belles connaissances, que la postérité qui l'a honoré du titre de théologien, l'a regardé en même temps comme un des meilleurs poëtes, des écrivains les plus polis et des orateurs les plus éloquents de son siècle. Ce qui nous reste des écrits de ce saint religieux confirme en partie l'idée qu'on s'était faite de son mérite. Habile philosophe, on voit qu'il poussa également ses réflexions sur cette partie sérieuse des connaissances humaines jusqu'à découvrir et expliquer clairement le fameux doute méthodique dont il était réservé à Descartes de faire plus tard l'application. De retour à Auxerre, Héric s'appliqua surtout à enseigner aux autres ce qu'il avait appris lui-même. Il eut l'honneur de donner des leçons au prince Lothaire, fils de Charles le Chauve, et alors abbé de Saint-Germain. Il compta aussi parmi ses disciples le célèbre Remi et le savant Hugbald, deux des plus grands hommes de ce siècle, qui surent faire passer dans le siècle suivant quelques vestiges de sa littérature. Les heures qu'il ne consacrait pas à l'enseignement, il les employait à écrire ou à annoncer au peuple les vérités du salut. On a dit qu'il avait du talent pour la chaire, et le grand nombre de ses homélies qu'on nous a conservées montre qu'il en faisait un fréquent usage. On ignore celles de ses autres actions qui lui ont acquis le titre de saint. Les Bollandistes ont publié son éloge au 24 juin, jour auquel son nom est marqué dans plusieurs martyrologes. On ne convient pas de l'année de sa mort; mais l'opinion la plus suivie cependant la fixe en 881. Ce qu'il y a de certain c'est que saint Heiric vécut jusqu'au règne de Charles le Chauve, à qui il dédie en sa qualité d'empereur le principal de ses ouvrages.

Ses écrits. — Un des caractères distinctifs du saint religieux qui nous occupe, c'était sa piété envers les saints évêques d'Auxerre et particulièrement envers l'illustre saint Ger-

main, avec un zèle ardent pour le ministère de la parole évangélique. Il n'est donc pas surprenant que presque tous ses écrits regardent ou l'histoire de ces saints Pontifes ou l'instruction des fidèles.

Le premier par ordre de date est un recueil de traits historiques et de sentences choisies des Pères, de saint Jérôme, de saint Augustin, du Vénérable Bède, et même aussi de quelques auteurs profanes. Heiric avait formé ce recueil de ce qu'il avait appris de la bouche de ses anciens maîtres, Haimon de Fulde et Loup de Ferrières, qui dans les moments de récréation rapportaient à leurs disciples, avec un certain ordre et d'une manière qui ne manquait pas d'agrément, ce qu'ils avaient trouvé de plus intéressant dans leurs lectures. Heiric, au sortir de ces entretiens qu'il écoutait toujours avec une attention singulière, allait aussitôt rédiger par écrit ce qu'il en avait retenu. Voyant dans la suite que cette rédaction formait un recueil considérable, il le dédia à Hildebolde, évêque d'Auxerre, mort en 856. A la tête se lit un petit poëme en vingt-six vers élégiaques, dans lequel l'auteur nous apprend ce que nous venons de rapporter de l'origine de son premier ouvrage. Il témoigne à Hildebolde que le volume qu'il lui présente est bien au-dessous de son mérite, mais que pourtant il ne lui sera pas tout à fait inutile pour lui faire passer de temps en temps quelques heures agréables. Cet écrit, quel qu'il soit, sert au moins à nous faire connaître deux choses : d'abord l'ardeur qu'avait Heiric à profiter de tout pour augmenter son instruction, et ensuite l'attention aussi louable qu'ingénieuse des maîtres, à mettre à profit en faveur de leurs disciples les instants qui leur étaient accordés pour se délasser de l'étude. Dom Mabillon ayant trouvé ce recueil dans un manuscrit de Corbie, ancien de plus de sept cents ans, s'est borné à en publier les premières lignes avec le petit poëme qui leur sert comme de préface.

Poëme sur la vie de saint Germain. — L'ouvrage le plus considérable et celui qui a coûté le plus de travail à Heiric est son long poëme sur la vie de saint Germain d'Auxerre, divisé en six livres. Le fond de ce poëme n'est autre chose que la vie en prose du même prélat écrite sur la fin du ve siècle par le prêtre Constance de Lyon. Heiric pressé par le jeune prince Lothaire, alors abbé de Saint-Germain, fit d'abord quelques difficultés de se prêter à ce travail de versification, qu'il regardait comme au-dessus de ses forces. Mais enfin, vaincu par les instances de son abbé, et dans le désir aussi de contribuer à la gloire de Dieu et à l'honneur du saint Pontife, il se chargea de l'exécution de ce dessein. Nous reproduisons ici quelques-uns de ses vers dans lesquels il rend compte des motifs qui l'y déterminèrent, afin qu'on puisse juger du mérite de sa poésie.

Germano titulum parare laudis
Urget materies, amor coarctat,
In te mirificus, puer Hlothari;
Cui fas non fuerit negare quicquam,
Non os, non animum, non illa certe,
Quæ sunt officiis amica pulchris.

Comme on le voit, Heiric commença son travail du vivant de Lothaire, par conséquent avant 865 ; mais une mort prématurée enleva ce jeune prince bien avant qu'il fût terminé. Notre poëte en conçut tant de douleur qu'il eut besoin que le temps vînt l'adoucir pour pouvoir continuer. Il le reprit dans la suite, et il était dans la trente-deuxième année de son âge lorsqu'il le finit. Comme il attendait quelque occasion favorable pour le publier, il crut la trouver à l'avénement de Charles le Chauve à l'empire. Il le retoucha apparemment et le dédia à cet empereur par une assez longue épître en prose, dans laquelle il nous apprend par quelle suite de vicissitudes la publication de ce poëme avait été retardée. Cette épître, qui ne manque pas d'une certaine éloquence, est en même temps un monument glorieux pour la mémoire de Charles le Chauve et du prince Lothaire son fils. L'auteur nous représente le premier comme un autre Charlemagne à cause du zèle avec lequel il favorisa la culture des lettres, et le second comme un jeune prince qui donnait les plus belles espérances. Après l'épître dédicatoire vient l'invocation du poëte. C'est une prière en vers hendécasyllabes adressée à la sainte Trinité. Il y explique succinctement ce système et y consacre quantité de mots grecs, quelquefois même des vers entiers, ce qui montre qu'il possédait cette langue. Son invocation est suivie d'une courte préface en vers élégiaques, dans laquelle le poëte adresse la parole à son propre ouvrage. A la tête de chacun des autres livres se trouve également une préface en vers de différentes mesures, mais qui n'a aucun rapport au sujet principal du poëme qui est tout entier en vers héroïques. Il y en a d'ingénieux et qui offrent des beautés que l'on trouve rarement dans les autres poésies du même siècle; mais en général cependant, outre les défauts ordinaires à cette époque, la versification d'Heiric est obscure, embarrassée et peu naturelle. Comme il avait beaucoup lu les anciens, il a voulu les imiter ; mais il n'a pu soutenir un tel essor. Le plus souvent il tombe quand il veut s'élever. Dans la suite on fit tant d'honneur à son ouvrage que dès le xe siècle, on le lisait au clergé de l'église d'Arles, et qu'on l'expliquait publiquement dans les écoles des monastères. La meilleure édition de ce poëme est celle que les successeurs de Bollandus publièrent dans le dernier volume du mois de juillet, sur deux excellents manuscrits, l'un de l'abbaye de Laubes et l'autre de Lyon. Rien de plus correct ni de plus exact en ce genre que ce dernier manuscrit qui paraît être du IXe ou Xe siècle. Si l'on fait bien attention aux notes interlinéaires et marginales, qui sont pour la plu-

part de la même main, quoique d'une écriture plus fine, on les prendrait volontiers pour être de la main de l'auteur. S'il en est ainsi, elles montrent chez Heiric une connaissance approfondie de la grammaire, de la théologie et de la philosophie. Mais comme elles ne faisaient rien au sujet, les éditeurs n'en ont inséré que quelques-unes dans leurs remarques.

Relation des miracles de saint Germain. — A la fin de sa longue épître à Charles le Chauve, Heiric lui parle d'un recueil des miracles de saint Germain, divisé en deux livres et qu'il avait également composé. Il l'adressait à ce prince avec son poëme, ce qui a fait croire à dom Mabillon qu'il lui était antérieur. Mais il faut se souvenir que le poëme était fini plusieurs années avant cette dédicace et peu de temps avant la mort de Lothaire, vers 866 ou 867. Heiric au contraire n'acheva l'autre ouvrage qu'en 873, comme il est facile de s'en convaincre par le récit d'un miracle opéré la même année, sur un homme de l'Anjou qui vivait encore lorsque l'auteur écrivait. Il entreprit cette relation de miracles, autant pour suppléer à ce qui en avait échappé dans la Vie du saint à l'écrivain original, que pour conserver à la postérité le souvenir de ceux qui s'étaient opérés dans la suite. On lit en tête une préface très-érudite, dans laquelle il accorde à la ville de Lyon de grands éloges pour le zèle qu'elle mettait à développer les fortes études, et où il a fait entrer en même temps de sages remarques sur les défauts trop communs à ces sortes de recueils; ce qui ne l'a pas empêché de s'y laisser aller quelquefois dans le sien. Il s'y montre trop crédule, ne fait pas assez de choix et raconte indistinctement ceux qui se sont opérés à Auxerre, comme ceux qui se sont opérés dans le reste de la France et même en Angleterre. Du reste l'ouvrage est beaucoup plus savant et mieux écrit qu'aucun autre de ce genre rédigé dans le cours du même siècle. Il le finit par une excellente exhortation adressée à ses frères, pour les animer à la vertu et à la persévérance dans l'amour et la pratique des devoirs de leur état. Son sentiment touchant les connaissances que possèdent les saints dans le ciel, est qu'ils n'ignorent rien de ce qui se passe dans la nature. Cette relation est publiée à la suite du poëme dont nous avons rendu compte plus haut dans la collection des Bollandistes.

On y trouve immédiatement après un sermon d'Heiric en l'honneur de saint Germain. Ce discours, qui est une assez belle pièce d'éloquence pour l'époque, fut prononcé au jour de la fête du saint évêque. Du reste, ce mérite à part, il ne contient rien de bien remarquable, et n'est pour ainsi dire qu'un abrégé très-succinct de la vie de saint Germain. A la suite viennent trois appendices au recueil des miracles. Le premier, qui n'est pas long, a été écrit après les premières années du XIe siècle par un moine anonyme de Saint-Germain d'Auxerre. C'est peu de chose pour le fond et le style, plein d'affectation, manque de gravité. Le second est une compilation écrite par divers auteurs postérieurs encore au précédent; et le troisième, qui est le plus prolixe, appartient à un écrivain anglais. A la fin du troisième livre du poëme d'Heiric sur la vie de saint Germain, mais dans le seul manuscrit de Laubes, se trouve une hymne en l'honneur du même saint évêque, telle à peu près qu'on la voit encore imprimée dans les anciens Bréviaires d'Auxerre, pour les deux vêpres de la fête du saint patron. Elle est suivie dans le manuscrit cité de deux strophes profanes, qui n'ont aucun rapport à la vie de saint Germain. On la trouve aussi dans les *Adversaria* de Barthius.

Actes des évêques d'Auxerre. — Heiric travailla aux Actes des premiers évêques d'Auxerre, de concert avec Rainagala et Alagus, chanoines de la cathédrale. Ce recueil qu'ils avaient poussé jusqu'à l'épiscopat de Chrétien, prédécesseur de Wala, mort en 876, ne subsiste plus aujourd'hui; mais il est hors de doute que l'écrivain anonyme qui a continué ces Actes jusqu'en 1277, a profité de leur travail, si même il ne l'a pas fondu entièrement dans son histoire. Tout ce qu'il en dit se borne à nous apprendre que ces trois auteurs s'étaient appliqués à observer une grande concision, et qu'ils écrivaient sous l'évêque Wala, qui aimait les lettres et s'était fait le protecteur de ceux qui les cultivaient.

Homélies. — Nous avons dit ailleurs, d'après Honoré d'Autun et Trithème, qu'Heiric avait composé des homélies pour l'instruction des fidèles. Ce que nous avons exposé du sermon pour la fête de saint Germain en est déjà une preuve ; mais on en a bien d'autres dans un manuscrit ancien d'environ six cents ans, et qui contient soixante-quatre homélies sous le nom d'Heiric, moine d'Auxerre. Dom Pez qui avait vu ce manuscrit dans la bibliothèque de saint Emmeram, en a publié la préface. Il est vrai qu'il écorche le nom de l'auteur, et que dans une de ses tables, il le confond avec Henri, moine de Richenou sous l'abbé Bernon, tout en avouant cependant qu'à la tête du manuscrit de saint Emmeram, il est qualifié moine d'Auxerre. La préface nous apprend que ces homélies furent composées à la prière d'une communauté; mais pour dire ce que nous pensons de cette petite pièce, on n'y reconnaît point le style de notre auteur. Si le P. Félix Wirtemberger, religieux servite, eût mis au jour les recherches qu'il faisait dès l'an 1723 sur Heiric d'Auxerre, nous posséderions aujourd'hui sur ces homélies des renseignements plus complets. En attendant, nous remarquerons que dans l'homiliaire de Paul Warnefrid, revu par Alcuin, il s'en trouve treize qui portent le nom d'Heiric, et qui y auront été ajoutées après coup. Ces homélies sont les suivantes : Pour la fête de saint Etienne, premier martyr : *Evangelicæ hujus lectionis;* pour le jour de la Purification de la sainte Vierge : *Ex verbis hujus sacræ*

lectionis; pour le mardi de la seconde semaine de Carême : *Repudiatis Dominus;* pour la fête de la sainte Trinité : *Positus in cœna Dominus;* pour le cinquième dimanche après la Pentecôte : *Dominus Deus ex lege;* pour le douzième dimanche : *Sensus hujus lectionis;* pour le quatorzième : *Familiare et quodammodo proprium est :* celle-ci est fort longue ; pour le quinzième dimanche : *Itinera Domini et Salvatoris nostri;* pour le seizième : *Dominus ad hoc homo factus est;* pour le dix-huitième : *Æternus atque invisibilis rerum conditor ;* pour le vingt-deuxième : *Divina judicia quam sunt incomprehensibilia;* pour le vingt-quatrième : *Luca referente evangelista;* enfin pour la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul : *Herodes major sub quo Dominus natus est.* Mais outre ces homélies que nous venons de nommer, il y en a encore quatre autres qui nous paraissent être du même auteur, parce qu'elles rappellent son style à s'y méprendre. Ce sont celles pour le mercredi, le vendredi et le samedi de la seconde semaine de Carême, et la seconde sur l'évangile du vingt-troisième dimanche après la Pentecôte.

Ecrits supposés. — A s'en tenir au texte de Possevin, on croirait qu'Heiric, qu'il appelle Henri, aurait écrit en vers la *Vie de saint Alban*, comme il l'avoue, à propos de certains vers de lui, traduits en français par René Benoît, dans ses *Vies des saints;* mais Bollandus, qui a examiné la chose de plus près, a reconnu que cet écrivain français n'avait fait qu'approprier à l'histoire de saint Alban quelques vers du quatrième livre de la *Vie de saint Germain* par Heiric. — Il ne faut pas non plus s'arrêter à l'inscription d'un manuscrit de Saint-Germain des Prés, qui accorde à notre auteur le traité du Comput, ou supputation des temps, par Helpéric de Grandfel. Dans un autre manuscrit provenant de la même bibliothèque et contenant divers opuscules, on en trouve un intitulé : *De la position et du cours des sept planètes* sous le nom d'Heiric ou Henri, moine d'Auxerre. Mais nous n'oserions affirmer qu'il y eût plus de fond à faire sur cette inscription que sur la précédente, parce que les copistes ont souvent confondu le nom d'Heiric avec celui d'autres écrivains qui s'appelaient Helpéric ou Henri, comme on a eu lieu de s'en convaincre plus d'une fois dans le cours de cet article.

HELGAND, successeur de Rodulfe dans le titre d'abbé de Saint-Riquier, ne gouverna ce monastère que quatre ans, et mourut en 863. Il dressa pour les gens du pays de Ponthieu des lois qui étaient encore en vigueur au XIe siècle. Hariulphe, qui nous apprend ce fait, suppose que dès le temps d'Helgand les abbés de ce monastère portaient le titre de comte, en vertu duquel ils étaient obligés de défendre le pays contre les incursions des ennemis. Ce fut à ce titre sans doute plutôt qu'à celui d'abbé qu'Helgand s'érigea en législateur.

HELGAUD, en latin *Helgaldus*, moine français du XIe siècle, mériterait mieux le titre de panégyriste que celui d'historien. Il était religieux à l'abbaye de Fleuri, ou Saint-Benoît sur Loire, dès l'an 1004, époque à laquelle Gauzlin, fils naturel de Hugues Capet, succéda comme abbé au savant Abbon.

Ce fut par les ordres de ce prélat, devenu en même temps archevêque de Bourges, qu'Helgaud édifia sur le domaine de Fleuri une chapelle en l'honneur de saint Denys et de ses compagnons, martyrs. D'abord bâtie en bois et ruinée par un incendie, il la releva, la fit construire en pierre, et consacrer par Odalric d'Orléans, qui l'honorait de son amitié. Helgaud était un homme de mérite et de piété, qui sut gagner les bonnes grâces du roi Robert, et s'en faire aimer tendrement, aussi s'appliqua-t-il à lui en témoigner sa reconnaissance en se faisant l'historien de ses vertus.

C'est à tort, suivant La Curne de Sainte-Phalaye, qu'on a regardé ce moine comme le simple abbréviateur de l'histoire qu'il écrivit sous le titre suivant : *Epitome vitæ Roberti regis.* Cet abrégé n'est que dans le titre, que l'auteur a choisi ainsi, parce qu'il n'entrait pas dans son dessein de parler des guerres de son héros, ni des affaires politiques du royaume. Il laissait aux historiens le soin d'en transmettre le souvenir à la postérité ; pour lui, il trouvait sa part assez belle d'avoir à retracer le tableau de ses vertus. Aussi commence-t-il par relever la dévotion du prince pour le sacrement de l'Eucharistie, dévotion telle, qu'il croyait y voir Dieu dans sa gloire, plutôt que sous une forme étrangère et une figure empruntée. Il avait grand soin de fournir les vases et les ornements pour la célébration des saints mystères; il se faisait un plaisir de couvrir d'or et d'argent les châsses où reposaient les reliques des saints; il poussait la compassion pour les pauvres, jusqu'à leur laisser emporter en sa présence l'argenterie de sa chapelle. Un jour de jeudi saint, ayant fait arrêter douze hommes qui conspiraient contre sa vie, il les fit garder, nourrir splendidement, communier le jour de Pâques, puis après une condamnation à mort, prononcée contre eux le lundi, il leur accorda son pardon par respect pour la nourriture céleste qu'ils avaient reçue la veille. Comme on le voit, tout le récit roule uniquement sur la piété du prince, sur sa dévotion envers les saints, sur ses jeûnes, ses mortifications, ses prières; sur sa charité pour les pauvres, sur l'affection qu'il portait aux moines, sur les biens dont il les combla et sur les grandes fondations qu'il fit dans l'ordre de Saint-Benoît, et particulièrement à l'abbaye de Fleuri, enfin sur quelques miracles qui lui furent attribués. De sorte que c'est moins une histoire qu'une oraison funèbre dans le goût de ce temps-là, et dans laquelle l'auteur a fait entrer une foule de minuties et est descendu jusqu'aux plus petits détails. Le tout est assorti à un style rude, obscur, sans grâce et sans naturel, et où les consonnances affectées tiennent lieu de bon goût. Cepen-

dant c'est un ouvrage utile à consulter et curieux à lire, à cause d'une foule de particularités qui dévoilent l'intérieur de la maison de nos ancêtres, et nous offrent une peinture aussi naïve que singulière de la simplicité des mœurs à cette époque.

Cet écrit est précédé du testament de Léodebode, fondateur de l'abbaye de Fleuri, et d'une notice sur cette fondation. Ces deux pièces font conjecturer qu'Helgaud s'était proposé de donner l'histoire de Fleuri et de saint Aignan d'Orléans et d'y ajouter celle du roi Robert, comme bienfaiteur de ces deux monastères. Cette conjecture semble appuyée sur ce que dans la Vie de ce prince, l'auteur rappelle ce qu'il avait dit de saint Aignan et de Fleuri ; après quoi il déclare qu'il va commencer l'histoire du roi Robert: *Nunc huic scripto addere curavimus Vitam Roberti*, ce qui forme comme une liaison entre les deux parties de cet ouvrage dont la première serait perdue.

La *Vie du roi Robert* fut imprimée pour la première fois en 1577, avec la *Vie de Louis IX*, par Guillaume de Nangis; puis en 1596, dans la collection de Pithou, t. Ier, et plus correctement dans celle de Duchêne, t. IV, en 1641. Vossius se trompe évidemment, lorsque, sur la foi de Baronius, il attribue à Helgaud une Vie de l'abbé Abbon, mort au commencement du XIe siècle ; les compilateurs si savants et si laborieux de l'ordre de Saint-Benoît n'auraient pas manqué d'en faire une mention expresse. Cette opinion, particulière à ces deux critiques, manque donc de toute vraisemblance. Nous croyons avoir montré en son lieu que l'ouvrage en question appartient à Aimoin, disciple d'Abbon.

HELICON. — Suidas parle d'un historien grec, nommé Hélicon, professeur d'éloquence à Constantinople, qui avait composé en dix livres un abrégé d'histoire ou de chronologie universelle, commençant à Adam et se poursuivant bien avant dans le règne du grand Théodose, c'est-à-dire jusque vers l'an 395. Simler et Vossius assurent que cet ouvrage se trouve manuscrit dans les bibliothèques d'Italie.

HELIE, patriarche de Jérusalem, écrivit en 887 une lettre adressée au roi Charles le Gros, au clergé et aux seigneurs du royaume de France, pour implorer quelques secours en faveur des églises de son pays. Il leur marque que le prince, sous la domination duquel ils se trouvent, s'étant fait chrétien, leur a permis de rebâtir ou de restaurer leurs églises, dont les unes étaient ruinées entièrement et les autres prêtes à tomber. Pour le faire, dit-il, ils ont été obligés d'engager leurs terres et tout ce qu'ils possédaient en biens; de sorte qu'il ne leur reste pas même de quoi se procurer l'huile, les ornements et les vases sacrés nécessaires pour le service divin. Il fait donc un appel à la charité du prince et de tous les Français, et les exhorte à donner quelque chose aux deux moines qu'il enverra de Jérusalem avec des lettres de créance pour recueillir ces aumônes. Cette lettre très-pathétiquement écrite a été publiée en latin au tome II du *Spicilége* de Dom Luc d'Achéri.

HELIE (Pierre), que l'abbé Lebeuf croit mal à propos avoir été moine de Saint-Martial de Limoges, enseignait la grammaire et la rhétorique à Paris, dans le temps que Jean de Salisbery vint y étudier, c'est-à-dire de l'an 1136 à l'an 1148. Il eut pour disciple cet insulaire qui témoigne avoir beaucoup profité de ses leçons. Arnoul, évêque de Lisieux, lui confia un autre élève de sa famille, dont ce professeur n'eut pas également lieu d'être satisfait. Le jeune homme, ennuyé de l'étude, prit la fuite et s'en revint chez son père. Il y fut mal accueilli. Après avoir été châtié comme il le méritait, on le renvoya avec une lettre du prélat, qui priait Hélie de recevoir de nouveau le fugitif dans son école et dans sa maison. Nous soupçonnons avec assez de vraisemblance, que ce jeune homme était Hugues de Nonant, neveu d'Arnoul, que son mérite éleva dans la suite à l'évêché de Coventry en Angleterre, après avoir été archidiacre de Lisieux. Il sera parlé de lui plus amplement vers la fin du siècle qui nous occupe. Pour en revenir à son maître, Hélie ne se borna pas seulement à donner les règles de son art, mais il les consigna encore dans trois écrits dont le premier est un commentaire sur les seize livres de Priscien, qui traitent des partitions oratoires. Il commence par ces mots : *Ad majorem artis grammaticæ cognitionem*, et n'a pas encore vu le jour. On serait en droit de regarder cette omission comme un défaut, si le jugement du XIIe siècle pouvait servir de règle. En effet l'ouvrage de cet auteur fut en grande estime de son temps, et l'on remarque qu'il faisait partie de ceux dont le bienheureux Emon Ier, abbé de Werum dans la province de Groningue, eut soin de se pourvoir, lorsqu'il vint étudier à Paris, vers l'an 1170.

Le second écrit de Pierre Hélie est un abrégé de grammaire en vers héroïques. C'est le seul qui ait été publié ; il fut imprimé à Strasbourg avec le commentaire de Jean de Sommersfeld un volume in-4° en 1499. Il débute ainsi.

Sicut ab esse rei solitum promere dicunt Philosophi.

Le troisième est un *Lexicon*, ou dictionnaire versifié des mots rares et inusités. Cet ouvrage est resté dans l'obscurité; on n'en connaît même qu'un seul exemplaire manuscrit, qui appartient à la bibliothèque du collége d'Erford.

HELIODORE n'est connu que par sa qualité de prêtre et ses liaisons avec saint Hilaire de Poitiers. C'est déjà un grand préjugé en faveur de son mérite que son union avec un aussi saint et aussi savant évêque. Pendant son exil en Phrygie, le saint docteur ayant pris un goût particulier à la lecture des ouvrages d'Origène, forma le dessein d'en traduire quelques-uns et l'exécuta en

effet après son retour à Poitiers. Mais pour y réussir, il lui fallait une connaissance approfondie de la langue grecque, dont sans doute il avait déjà quelques notions avant son exil, mais qu'il ne possédait pas encore assez parfaitement. Il choisit donc le prêtre Héliodore, un des plus habiles hellénistes de son temps et se l'associa dans ce genre d'étude. Ce fut avec son secours qu'il composa ses commentaires sur *Job*, les *Psaumes*, et peut-être aussi le *Cantique des cantiques*, dans lesquels il fit entrer beaucoup de choses empruntées à Origène, comme nous avons eu occasion de le remarquer en son lieu. Quelques savants modernes supposent qu'Héliodore était déjà associé aux études de saint Hilaire, dès avant son exil; mais les traductions du grec en latin que le saint docteur fut obligé de faire pour les insérer dans son traité des Synodes sont d'un style trop peu naturel et trop embarrassé pour croire qu'un helléniste comme Héliodore ait coopéré à ce travail. D'autres ont cru que ce prêtre est le même qui fut depuis évêque d'Altino; mais cette opinion est insoutenable, puisque ce dernier n'était pas même encore clerc en 373, plusieurs années avant la mort de saint Hilaire du vivant duquel l'autre exerçait déjà les fonctions du sacerdoce. Gennade, dans le chapitre 6 de son *Traité des hommes illustres*, nous apprend qu'un prêtre nommé Héliodore, avait composé un livre intitulé, Des principes, *De naturis rerum exordialium*. C'est donc une preuve que cet écrivain florissait assez longtemps avant la fin du IVe siècle. Or nous ne connaissons point d'Héliodore à qui ces traits conviennent mieux qu'au compagnon d'étude de saint Hilaire. Il y en avait à la vérité deux autres qui vivaient dans le même siècle; mais l'un avait un titre plus relevé que celui de simple prêtre puisqu'il était évêque d'Altino, et l'autre était un prêtre d'Antioche que Gennade lui-même a soin de distinguer de celui qui fait l'objet de cet article. On pourrait encore appuyer ces raisons d'une remarque judicieuse que nous présentons après l'auteur de l'*Apologie des Pères*; c'est que les écrivains dont Gennade a composé son *Traité des hommes illustres* sont presque tous Gaulois.

Quoi qu'il en soit, l'auteur du livre en question, que nous n'hésitons pas à maintenir à Héliodore de Poitiers, s'appliquait à montrer qu'il n'y a qu'un seul principe, et qu'il n'existe rien qui soit coéternel à Dieu. Dieu est tellement le créateur de tous les biens, qu'il a aussi créé la matière, c'est-à-dire, l'homme, qui s'est porté au mal après que la malice eut été introduite dans le monde, mais qui n'est point pour cela l'auteur du mal. Il n'est rien de matériel qui ne doive sa création à Dieu, et il n'existe point d'autre créateur des choses que lui-même. Sachant par sa science éternelle que l'homme tomberait dans la mort, Dieu l'avait d'avance averti de ce châtiment. On voit par là que cet écrit avait pour but de réfuter quelques restes des erreurs de Cerdon, de Marcion et d'Hermogène.

Comme nous l'avons remarqué plus haut, Gennade distingue bien en effet deux Héliodore, puisqu'il leur consacre à chacun un chapitre particulier; au prêtre Héliodore, auteur du livre des principes, le chapitre sixième et le trente-neuvième à Héliodore d'Antioche. Ce dernier avait laissé de sa façon un excellent traité de la Virginité. Cependant cette distinction si bien établie n'a pas empêché les derniers éditeurs du Dictionnaire de Moréri de confondre ces deux prêtres. Nous ne croyons pas devoir nous arrêter ici à rapporter ce que l'on trouve d'un troisième Héliodore, également prêtre dans le Catalogue des douze docteurs, faussement attribué à saint Jérôme et au vénérable Bède, parce que, de l'aveu de tout le monde, ce livre ne mérite aucune croyance.

HELIX, hérésiarque du IIIe siècle, de concert avec Baron, admettait la confusion des natures et ne reconnaissait qu'une seule opération en Jésus-Christ. Saint Hippolyte les réfute, en composant contre eux un livre dans lequel il démontre la divinité du Sauveur et la vérité de son incarnation. (*Voir* l'analyse des ouvrages de ce saint docteur.)

HELLADIUS, disciple de Lucifer, avait eu avec un catholique une dispute en règle dans laquelle il avait défendu la conduite et les sentiments de ceux de sa secte, en soutenant qu'on ne devait point reconnaître pour évêques ceux qui s'étaient unis de communion avec les evêques ariens du concile de Rimini, et que l'on devait rebaptiser ceux qui avaient reçu ce sacrement de la main des hérétiques. L'interlocuteur catholique avait soutenu le sentiment contraire, et comme ce n'est que trop souvent l'usage dans ces sortes de querelles, la dispute avait fini de part et d'autre par des injures. Malgré cela ils étaient convenus de se retrouver ensemble le lendemain pour discuter de nouveau les mêmes articles. Ils se rencontrèrent et l'on écrivit tout ce qui se dit dans cette conférence; c'est ce qui forme le sujet du dialogue de saint Jérôme contre les lucifériens. Cependant quoique le saint docteur ne se donne que comme l'historien de cette dispute, on s'aperçoit néanmoins qu'il y a mis du sien, et qu'il a prêté plus que son style au dialogue des deux adversaires. (Consulter pour éclaircir ce fait, le livre de saint Jérôme intitulé : *Dialogue contre les lucifériens*.)

HELMOLD, prêtre de Bosau et auteur de la *Chronique des Slaves*, commence son récit à la conversion des Saxons sous Charlemagne et le conduit jusqu'en 1170. Après avoir parlé de la croisade de l'empereur Conrad et du roi de France Louis VII, pour reconquérir la terre sainte, et signalé le peu de succès de cette entreprise, il dit quelque chose de la conquête de Lisbonne sur les infidèles, par une seconde armée de croisés, et de la tentative qu'une troisième armée fit dans le Nord, pour le soumettre à la

religion chrétienne ou détruire entièrement les païens qui l'habitaient. C'est ce qu'on appela la croisade des Saxons. Elle eut pour chefs des archevêques, des évêques et des seigneurs laïques d'Allemagne et de Danemarck. On attaqua les païens du Nord avec deux armées, chacune de cent mille hommes. Les Slaves et autres infidèles, voyant leur pays ravagé, se prêtèrent aux conditions de paix que l'on exigeait d'eux et promirent d'embrasser la religion chrétienne; plusieurs reçurent le baptême, mais sans aucun désir de changer de culte; aussi se hâtèrent-ils de retourner à leurs idoles aussitôt qu'ils se virent débarrassés de la présence de leurs vainqueurs.

La *Chronique* d'Helmold a été imprimée à Francfort, in-4° en 1556 et 1573, et in-folio en 1581 et dans le tome II des *Ecrivains de Brunswick*. Il est question de la même croisade dans la *Chronique de Saxe*, sur l'an 1148 et dans le XIIIe livre de l'*Histoire de Danemark*, par Saxon le Grammairien, ainsi nommé à cause de la beauté et de la lucidité de son style. La *Chronique* d'Helmold a été continuée par Arnold jusqu'en 1209, et par un anonyme jusqu'en 1448.

HELOISE. — Si pour nous comme pour beaucoup d'autres, qui, en s'occupant de littérature, courent après les fictions et les ornements de la poésie, Héloïse ne représentait qu'un personnage de roman, célèbre seulement par ses aventures et ses amours avec Abailard, certes nous n'aurions aucune place à lui accorder dans un ouvrage aussi sérieux; mais l'amie du vénérable Pierre de Cluny, avec qui saint Bernard, Hugues Métellus et plusieurs autres grands personnages ne dédaignaient pas de correspondre; mais l'abbesse du Paraclet, comblée par les princes de bienfaits que les Papes s'empressaient de confirmer; mais la femme dont l'intelligence élevée possédait à la fois la science de la philosophie et les langues grecque, hébraïque et latine, et dont le noble cœur sut trouver en lui-même autant d'ardeur pour l'expiation, qu'elle en avait dépensé autrefois pour un amour profane et condamné; mais cette pécheresse enfin, déjà absoute par son génie, et dont le souvenir se présente encore à notre mémoire avec tous les pardons dus à la pénitence et au repentir, mérite au moins une mention honorable dans ces pages destinées à conserver le souvenir de toutes nos illustrations et de toutes nos gloires. Nous ne reviendrons pas ici sur sa vie que nous croyons avoir esquissée suffisamment dans la biographie d'Abailard. Nous nous contenterons de rappeler qu'elle était nièce de Fulbert, chanoine de Paris et aumônier du roi Henri Ier. Belle, mais surtout spirituelle, elle se livra avec ardeur à l'étude des sciences, et se fit un nom dans le monde, dès sa première jeunesse, par une érudition toujours rare chez les femmes, mais plus rare encore dans le temps où elle vivait. Après avoir été maîtresse, ensuite femme d'Abailard, elle devint religieuse, puis prieure au couvent d'Argenteuil, et enfin, première abbesse du Paraclet, où elle mourut le 17 mai 1164, dans la soixante-troisième année de son âge et vingt-deux ans après son mari, auquel elle fut réunie dans le même tombeau, comme elle l'avait demandé. Héloïse passa tout le temps de son veuvage, sans aucune communication avec le monde; elle s'abstint d'écrire à ses amis, elle ne parla plus que pour prier et pour instruire; elle cessa même de prononcer le nom d'Abailard, et ne s'entretint du passé qu'avec Dieu seul. Elle accomplit jusqu'à la fin sa tâche de pénitence, et si, comme nous l'avons dit plus haut, jamais l'amour n'obtint de plus grands efforts du cœur d'une femme, jamais non plus le repentir n'a honoré la foi par une plus grande expiation.

SES ÉCRITS. — Héloïse a mérité un nom parmi les femmes françaises qui ont écrit. Nous rapporterons ici le discours qu'elle tint à Abailard pour le détourner de l'épouser. Jamais on ne vit passion de femme plus inconcevable que la sienne, jamais discours plus étrange que celui qu'elle lui adressa dans cette occasion : « Je vois, lui dit-elle, le motif qui vous engage à m'épouser. Vous cherchez à satisfaire mon oncle et à mettre vos jours en sûreté; vous n'y réussirez pas. Je connais son caractère. Il sait dissimuler une injure lorsqu'il n'en peut tirer vengeance; mais il n'a pas l'âme assez noble pour pardonner. C'est donc un piége tendu à votre simplicité, que ces beaux semblants d'affection qu'il étale à vos yeux. Mais quand même la réconciliation serait sincère de part et d'autre, songez-vous à l'infamie qui doit rejaillir sur nous deux de l'engagement que vous me proposez. Je vous le demande, de quel œil l'Eglise, le monde, les philosophes regarderont-ils une femme qui aura consenti à éteindre une lumière destinée à les éclairer? qu'elles imprécations ne lancera-t-on pas contre moi, pour m'être asservi et approprié celui que la nature avait formé pour le bien de tous? Y songez-vous, encore une fois? Quoi, c'est vous qui me parlez de mariage! Mais ignorez-vous donc ce qu'en ont dit tous les sages de l'antiquité? Consultez l'Apôtre, il vous le représentera comme un joug, dont une âme élevée au-dessus des sens doit toujours se préserver, et qu'il n'est jamais avantageux de reprendre après en avoir été délivré. Interrogez vos oracles les philosophes, et ils vous prouveront par les plus fortes raisons que cet état ne peut compatir avec la recherche de la vérité. En effet, comment pourrez-vous accorder les devoirs de votre enseignement avec les embarras du ménage. Quels rapports entre des écoliers et des servantes, entre des berceaux et des écritoires, entre des livres et des quenouilles, entre des plumes et des fuseaux? Un savant absorbé dans des méditations philosophiques ou théologiques entendra-t-il avec calme les cris

des enfants, les chansons des nourrices et tout le tracas bruyant d'une famille occupée des soins du ménage? Aussi remarquons-nous que dans tous les temps et chez tous les peuples, parmi les païens, comme parmi les juifs et les chrétiens, les personnages les plus éminents en sagesse n'ont pas balancé à préférer le célibat au mariage. Eh quoi! lié comme vous l'êtes à la continence par votre état de clerc et de chanoine, vous ne pourriez soutenir un genre de vie dont, quoique libres, des gentils et des laïques vous ont tracé le modèle? Si l'honneur de la cléricature et les avantages du canonicat vous touchent peu, si vous êtes prêt à vous dépouiller de ces titres, conservez au moins le caractère de philosophe, et ne ternissez pas, en vous dégradant vous-même, l'éclat d'une profession qui vous honore, et que vous ne pouvez trop respecter. » Ce discours, aussi pathétique qu'inattendu, ne fit aucune impression sur l'esprit d'Abailard. Inflexible dans sa résolution, il ramena Héloïse de la Bretagne à Paris, où peu de jours après il l'épousa de nuit et en présence de quelques témoins affidés.

Ses lettres. — chacun sait comment Héloïse, se séparant d'un monde dans lequel son époux ne pouvait plus vivre, se réfugia dans le cloître, fit profession de la vie religieuse dans le monastère d'Argenteuil, et devint bientôt après abbesse du Paraclet, où Abailard lui avait ménagé un asile pour elle et pour ses compagnes. Elle vivait là depuis quelque temps lorsque le hasard fit tomber entre ses mains une lettre qu'Abailard écrivait à un de ses amis et dans laquelle il lui racontait l'histoire des calamités qu'il avait eu à souffrir depuis le malheur de sa naissance, jusqu'aux mauvais traitements qu'il endurait de la part des moines de Saint-Gildas. Héloïse prit la résolution de lui écrire pour lui reprocher son silence. Elle se plaint qu'il refuse à son épouse les consolations qu'il accordait à un ami. Depuis la lecture de cette lettre dont la Providence leur avait fait connaître le contenu, elle l'assure qu'elle et ses sœurs étaient pénétrées de la plus vive douleur, plongées dans les plus noires inquiétudes et qu'elles attendaient à toute heure dans une frayeur inexprimable, la triste, l'affreuse, l'accablante nouvelle de sa mort. Là-dessus elle le conjure par les motifs les plus pressants de ne pas tarder à leur répondre. « Votre intérêt et le nôtre, lui dit-elle, vous y obligent également. Qui doute, en effet, que les témoignages d'une sincère compassion ne servent beaucoup à soulager nos peines? Un fardeau ne devient-il pas plus léger lorsque plusieurs en partagent le poids? Si la tempête dont vous êtes battu vient à se calmer, oh! c'est alors que vous devez vous empresser de nous le faire savoir. Des lettres qui apportent de bonnes nouvelles ne sauraient venir trop tôt; mais enfin, quoi que vous nous écriviez, la seule assurance que vous nous donnerez de votre souvenir sera toujours un grand sujet de consolation pour nous.... Pouvez-vous, sans méconnaître les engagements que vous avez contractés à notre égard, refuser à notre faiblesse les secours qui sont entre vos mains? N'est-ce pas vous qui êtes, après Dieu, le seul fondateur de ce monastère? N'est-ce pas vous qui avez bâti cette église? N'est-ce pas vous qui avez établi cette congrégation? Vous n'avez rien édifié sur des fondements que d'autres eussent posés; tout ce qui est ici est votre ouvrage.... C'est donc à vous de cultiver ce que vous avez planté; car enfin, personne n'ignore qu'une nouvelle plante a besoin d'être arrosée, surtout lorsque de sa nature elle est tendre, frêle et délicate. Hélas! quoi de plus faible que notre sexe; et quand même nous ne serions pas nouvellement transplantées, n'aurions-nous pas toujours besoin de culture pour porter du fruit? C'est par cette raison que les Pères de l'Eglise ont pris dans tous les temps un soin particulier des femmes consacrées à Dieu; qu'ils ont composé un si grand nombre de traités merveilleux pour les éclairer dans leurs doutes, les consoler dans leurs peines, les fortifier dans leurs tentations. Cette conduite que vous connaissez bien mieux que moi, qui ne suis qu'une ignorante auprès de vous, cette conduite, dis-je, ne devrait-elle pas vous servir de règle? Mais hélas! que vous avez été jusqu'à présent éloigné de la suivre! Non je ne puis revenir de mon étonnement, quand je me rappelle surtout que dans les commencements de notre conversion, lorsque flottante entre le ciel et la terre, j'étais en proie aux chagrins les plus dévorants, ni le désir de plaire à Dieu, ni l'exemple des saints, ni l'amour que vous me deviez ne purent vous engager à me procurer la moindre consolation, soit par votre présence, soit par vos lettres. » Héloïse le fait ensuite ressouvenir de l'amour extrême qu'elle lui a témoigné dans toutes les occasions; amour tendre et compatissant qui la conduisit aux portes du tombeau, lorsqu'elle apprit l'infâme et cruelle trahison que ses assassins avaient exercée contre lui; amour soumis, qui la détermina, malgré ses répugnances, à se confiner dans un cloître pour lui obéir; amour généreux, qui se borna toujours à sa personne sans aucun retour sur elle-même. « Oui, j'atteste le ciel, dit-elle, que dégagée de tout intérêt, je n'ai jamais recherché en vous que vous-même; ni l'honneur de votre alliance, ni le douaire que j'étais en droit d'attendre, ni ma propre satisfaction, n'ont déterminé le motif de mon choix, mais uniquement le désir de vous plaire en faisant votre volonté. » Elle ajoute un trait d'extravagance, trop indécent pour être traduit, et trop inouï pour n'être point rapporté, quoique nous l'ayons déjà indiqué ailleurs. *Et si uxoris nomen sanctius ac validius videtur, dulcius mihi semper exstitit amicæ vocabulum, aut, si non indigneris, concubinæ vel scorti....* Je vous ai prouvé, dit-elle à Abailard, de

quelle manière je vous ai toujours aimé. Mais que dois-je penser de votre retour?. Indifférent comme vous l'avez toujours paru depuis notre séparation, n'ai-je pas le droit de dire que vous ne m'avez jamais véritablement aimée? que c'était la convoitise et non l'affection qui vous attachait à moi; qu'il n'y avait dans votre attachement qu'une passion grossière et point d'amour véritable, de sorte qu'en perdant le sentiment de la volupté, toute votre tendresse pour moi s'est évanouie. » Dans la suite elle continue de lui rapporter les gages d'amitié, de tendresse et de soumission qu'elle lui a donnés pendant son absence, de se plaindre de l'abandon dans lequel il la laisse et de l'exhorter par les motifs les plus touchants à ne pas lui différer plus longtemps les consolations dont elle a besoin.

Deuxième lettre. — Abailard répondit à cette lettre avec la gravité qui convenait à son caractère, et la sensibilité que l'on pouvait attendre d'un époux. Mais comme il confirmait ce qu'il avait marqué de ses infortunes présentes dans l'histoire de ses malheurs, et qu'il y ajoutait une prédiction claire de sa mort prochaine, cette lettre, au lieu de procurer du soulagement à Héloïse, ne fit qu'envenimer sa douleur. Il faut entendre cette pauvre femme raconter elle-même le trouble dont elle et ses filles se sentaient agitées; c'est le sujet de la seconde lettre. D'abord, elle se plaint de ce qu'étant au-dessus d'elle à tous les égards, il la nommait la première, contre l'usage, dans la suscription de sa lettre. « Mais rien, ajoute-t-elle, ne m'a étonnée davantage que de trouver un surcroît d'affliction dans une lettre où nous comptions puiser le remède à nos maux. Obligé, comme vous l'êtes, d'essuyer nos larmes, cruel, vous en grossissez la source, et vous vous plaisez à les faire couler avec plus d'abondance. Hélas! quelle est celle d'entre nous qui a pu lire d'un œil sec ces dernières paroles que vous nous avez écrites? *Si le Seigneur me livre à la fureur de mes ennemis, et qu'ils viennent à m'assassiner, mon intention est que vous fassiez transporter mon corps au Paraclet.* O mon cher! y pensiez-vous, lorsque vous nous avez marqué des choses si dures, et votre main ne tremblait-elle pas en traçant sur le parchemin ces mots accablants? Mais l'événement, je l'espère, démentira votre prédiction. Non, non, Dieu n'abandonnera pas ses servantes jusqu'au point de les faire survivre à votre perte. Il ne leur laissera pas, et nous l'en conjurons avec confiance, une vie qui leur serait plus insupportable que la mort la plus terrible. C'est à vous à célébrer nos obsèques; c'est à vous à recommander nos âmes à Dieu. N'est-il pas juste, en effet, que vous lui remettiez entre les mains celles que vous avez rassemblées ici pour le servir? afin que, dégagé de toute inquiétude à leur sujet, vous vous trouviez en état de les suivre avec d'autant plus de tranquillité, que vous serez comme assuré qu'elles sont en possession du souverain bien. » Elle lui représente ensuite l'inutilité des précautions qu'il prend pour s'assurer le secours de leurs prières après sa mort.... « Tout ce que nous pourrons faire alors, ce sera de nous abandonner aux larmes et à la douleur; et au lieu d'être propres à vous rendre les derniers devoirs, il ne faudra plus penser qu'à nous enterrer nous-mêmes; car à quoi serons-nous bonnes, après avoir perdu notre vie en vous perdant, sinon à vous suivre dans le tombeau? » De là, elle tourne ses plaintes contre la Providence, qu'elle ne craint point d'accuser de cruauté, pour s'être vengée, à contre temps, sur deux époux des faiblesses que le mariage, selon elle, avait pleinement réparées. Cependant, reconnaissant bientôt l'injustice de ses murmures, elle souhaite pouvoir expier par une pénitence sincère les égarements de sa jeunesse. Mais elle n'ose presque l'espérer, troublée comme elle l'est, non-seulement par les mouvements de son impatience, mais encore par l'image non moins flatteuse qu'importune des plaisirs qui devraient-être la matière éternelle de ses regrets. « Je passe, dit-elle, aux yeux de ceux qui ne connaissent pas l'artifice de ma conduite, pour un modèle de chasteté. Mais cette vertu ne consiste pas dans la pureté du corps; c'est une qualité de l'âme dont je suis malheureusement dépourvue. Tandis que les hommes, qui jugent de tout par les dehors, me comblent de louanges, hélas! je ne mérite que des blâmes aux yeux de celui qui sonde les cœurs et les reins, et qui voit nos plus secrètes pensées. On me regarde comme une bonne religieuse dans un temps où ce n'est pas peu de chose que de le paraître, quand la bienséance reçoit les honneurs dus au mérite réel, et quand pour s'attirer les applaudissements des hommes, il suffit de savoir se mettre à l'abri de leurs censures.... Il faut que je vous l'avoue, mon appréhension dans les différents états de ma vie a toujours été moins d'offenser Dieu que de vous déplaire. C'est votre commandement et non l'amour divin qui m'a fait prendre l'habit que je porte. Plaignez mon sort d'être obligée de passer mes jours dans les austérités de la pénitence et dans la privation de tous les plaisirs, sans pouvoir en attendre aucune récompense!.... Jusqu'ici vous avez été dans l'illusion sur mon compte, en me supposant les bonnes qualités que je n'ai pas, au lieu de travailler à les faire naître par de bons conseils et de ferventes prières. Désabusé maintenant, cessez de me donner des éloges, sous peine d'être regardé comme un flatteur et un ennemi de la vérité. Si vous vous obstinez à croire qu'il y ait en moi quelque ombre de vertu, craignez du moins que le souffle pernicieux des louanges ne la dissipe.... Celles qui me viennent de votre part sont d'autant plus capables de me nuire qu'elles font une impression plus séduisante sur mon cœur. »

Ce qui suit jusqu'à la fin est à peu près dans le même ton.

Il est aisé maintenant, d'après ces deux

lettres d'Héloïse, de juger quel était alors l'état de son âme et le degré de sa conversion. Ni Bayle qui lui prête, sans en vouloir rien rabattre, les mêmes sentiments qu'elle avait eus dans le monde ; ni dom Gervaise qui ne lui en laisse que des traces involontaires, ne paraissent avoir saisi la vérité. Héloïse n'était ni une libertine déterminée, ni une sainte accomplie ; mais une personne à demi convertie, qui combattait à forces inégales contre des passions affermies par l'habitude et le tempérament ; qui rougissait de ses défauts, et souhaitait, bien qu'imparfaitement, de remporter la victoire sur elle-même ; qui gémissait dans ses chaînes, et qui faisait des efforts impuissants pour les rompre.

Troisième lettre. Abailard ne prit pas le change sur ces dispositions. La seconde lettre d'Héloïse acheva de le convaincre du besoin qu'elle avait de ses lumières et de ses consolations. Pour ne lui laisser aucun sujet de plainte, il répondit article par article à tout ce qu'elle lui avait mandé, changeant de ton suivant la nature des objets, mêlant aux éloges les réprimandes et l'encouragement à la commisération. Héloïse, comme Abailard l'en avait priée, changea d'objet dans les autres lettres qu'elle lui écrivit. Le précis de la troisième consiste à lui demander au nom de ses filles deux choses : la première, de leur apprendre quelle est l'origine et l'excellence de leur profession ; la seconde, de leur composer une règle qui fût propre et particulière à leur sexe ; « ouvrage, dit-elle, qui nous manque jusqu'à présent, et auquel il est surprenant qu'aucun Père de l' Eglise n'ait encore pensé. Car il est arrivé de là que, par un renversement de conduite assez étrange, on a chargé le même fardeau sur les épaules du sexe le plus faible, comme sur celles du sexe le plus fort, sans s'inquiéter si l'un ne serait pas accablé de ce que l'autre pouvait porter aisément. En effet, il est constant que dans toute l'Eglise latine les religieuses, comme les religieux, ne suivaient point d'autre règle que celle de saint Benoît, quoiqu'on ne puisse nier qu'elle n'a été faite que pour des hommes, et que dans plusieurs de ses points, il n'y a que des hommes qui puissent l'observer. » Héloïse rapporte quelques exemples de l'incompatibilité qu'elle suppose dans cette règle avec l'état des femmes, comme ce qui regarde les vêtements, les fonctions de l'abbé, la réception des hôtes, le travail manuel. A la sévérité de ceux qui voudraient assujettir indistinctement aux mêmes austérités toutes les personnes engagées dans la vie du cloître, elle oppose la douceur dont les Pères ont toujours usé envers les femmes, et la discrétion que saint Benoît fait paraître dans sa règle à l'égard des enfants, des infirmes et des vieillards. Or par rapport aux religieuses elle se persuade qu'en matière d'abstinence et de mortification, ce serait assez pour elles de s'en tenir à ce que pratiquent les évêques et les autres membres du clergé séculier, ou tout au plus à ce qui s'observe parmi les chanoines Réguliers. « Vous savez, dit-elle, qu'ils portent du linge, qu'ils mangent de la viande, et qu'ils n'ont point d'autres jeûnes que ceux de l'Eglise. Ne suffirait-il pas à des personnes comme nous de les imiter ? » Elle appuie cela de raisons, ou plutôt de prétextes si spécieux, tournés avec tant d'art, et embellis par tant de traits d'une érudition si choisie, qu'en condamnant sa mollesse, on ne peut s'empêcher d'admirer son esprit. Abailard, charmé du nouveau genre de correspondance que lui offrait Héloïse, satisfit aux deux objets de sa lettre par deux amples réponses. Dans la première, il traite à fond de l'origine et de l'excellence de la vie monastique ; la seconde renferme une règle fort détaillée, où l'auteur, aussi indulgent que la raison peut le permettre, tient le milieu entre l'austérité de la règle de saint Benoît et le relâchement qu'Héloïse voulait y introduire. Le dernier article de cette règle était ainsi conçu : « Puisque vous vous privez volontiers de toutes les vaines conversations qui ne font que dessécher le cœur, vous emploierez ce temps à l'étude de l'Ecriture sainte ; vous y soumettrez surtout celles de vos filles à qui Dieu a donné plus de talent, plus d'ouverture d'esprit, plus de grâce pour s'énoncer, afin qu'elles s'instruisent à fond de ce qui regarde la piété et la vie spirituelle. »

Règle d'Héloïse. — Ces deux lettres trouvèrent l'abbesse du Paraclet dans des dispositions bien différentes du passé. Des retours sérieux sur elle-même l'avaient enfin déterminée à se donner à Dieu sans réserve. Elle admira la sagesse et la bonté compatissante d'Abailard dans le nouveau plan d'observances qu'il lui avait tracé ; mais se rappelant qu'elle était fille de saint Benoît, qu'elle avait voué la pratique exacte de sa règle, et qu'elle n'avait allégué jusqu'alors que des excuses frivoles pour s'en défendre, elle ne balança plus à donner la préférence à cette règle et à la faire observer dans sa communauté. Pour l'accommoder entièrement à l'état des filles sans en affaiblir la lettre ni l'esprit, elle adopta par la suite les statuts des chapitres généraux de l'ordre de Prémontré, concernant les religieuses. Nous avons la preuve de cette réforme, dans un recueil des usages du Paraclet qui est arrivé jusqu'à nous, sous le nom de Règle d'Héloïse. Après la mort d'Abailard, voyant que son institut se répandait et qu'on lui demandait des religieuses pour fonder de nouveaux monastères, cette abbesse mit par écrit tout ce qui se pratiquait dans le sien et en fit un petit recueil, à l'usage de ces communautés naissantes, afin qu'elles ne s'éloignassent point de l'esprit de la maison-mère et que l'on observât partout la même uniformité dans les usages et les exercices de la religion. Quelques-uns ont contesté ces constitutions à Héloïse, mais leurs raisons ne roulent que sur quelques différences de style qui, en effet, n'est pas aussi élégant dans ces statuts que dans

les lettres de cette abbesse. Mais quel législateur s'est jamais avisé de chercher l'élégance dans des règles de vie, qui doivent être à la portée des moins intelligents? La tradition du Paraclet attribue ces statuts à Héloïse; ils portent son nom dans un manuscrit de ce monastère, où ils se trouvent joints à ses lettres et à celles d'Abailard. C'est en vertu de ces indications que nous croyons devoir en reproduire l'analyse.

« L'habit des religieuses doit être simple et grossier; leurs robes seront de laine; leur linge et les peaux d'agneaux que l'on porte en hiver devront être achetés au plus vil prix. Elles coucheront sur une paillasse avec un oreiller de plumes seulement et des draps. Elles mangeront du pain de blé, s'il s'en trouve dans la maison, sinon, elles se serviront d'autres grains. Les racines, les légumes et les herbes du jardin serviront à leur nourriture ordinaire. Cependant on leur donnera quelquefois du lait, des œufs, et du fromage, mais très-rarement. Quant à la viande, il n'en sera jamais servi au réfectoire. Si l'on fait présent au monastère de quelque poisson, on le donnera à la communauté; mais autrement, on n'en achètera jamais. » Il est évident qu'Héloïse avait renoncé aux mitigations accordées par la règle d'Abailard, et qu'elle se rapprochait autant que possible de celle de saint Benoît. Les religieuses ne pouvant par elles-mêmes cultiver leurs terres, Héloïse reçut au Paraclet des frères convers qui logeaient au dehors, et des sœurs converses qui logeaient dans l'intérieur de la maison, pour les ouvrages grossiers. Les religieuses de chœur ne sortaient jamais du monastère, à moins qu'il ne fût nécessaire d'en envoyer quelqu'une dans les fermes; dans ce cas on la faisait accompagner par une sœur converse. Si un frère convers commettait quelque faute considérable on l'obligeait à paraître au chapitre, où, en présence de la communauté, la supérieure lui adressait une sévère réprimande, afin que la honte l'engageât à se corriger. Au commencement de toutes les Heures de l'office divin, après le *Deus in adjutorium*, la sœur de semaine commençait le *Veni, sancte Spiritus*, puis on y ajoutait le verset et la collecte. Cet usage était particulier au Paraclet, parce que la maison était dédiée au Saint-Esprit. Ces constitutions d'Héloïse sont suivies dans le manuscrit de plusieurs canons des conciles, des décrets des Papes et d'un grand nombre de passages des écrits des Pères qui ont trait au gouvernement des religieuses. Il est probable que l'intention de l'auteur, en ajoutant à sa règle toutes ces autorités, était de faire voir qu'elle n'y avait rien ordonné qui ne fût conforme à l'esprit de l'Eglise.

Problèmes d'Héloïse. — Bien éloignée de croire les études contraires à l'esprit de son état, l'abbesse du Paraclet compta parmi ses devoirs celui d'en inspirer le goût à ses filles et prit la peine de diriger elle-même celles qui paraissaient annoncer le plus de dispositions. Comme on le voit, la lettre qu'Abailard leur avait écrite pour les exhorter à l'étude de l'Ecriture sainte avait produit son effet? Elles s'y appliquèrent fortement; mais arrêtées de temps en temps par des difficultés qu'elles n'osaient résoudre, elles en firent un recueil, Héloïse les mit en ordre et le proposa à Abailard. Elles le lui envoyèrent sous le titre de *Problèmes d'Héloïse*, avec une lettre pour lui en demander la solution. Ces problèmes sont au nombre de quarante-deux, quelques-uns sur le livre des *Rois*, d'autres sur les *Psaumes*, et le plus grand nombre sur le Nouveau Testament. On vit donc alors une abbesse, à la honte des ecclésiastiques et des moines, tenir une école de grec et d'hébreu dans son monastère, cultiver en même temps l'esprit et le cœur des personnes soumises à son gouvernement, et les conduire par la théorie des sublimes vérités renfermées dans les livres saints, à la pratique des vertus qu'ils prescrivent.

Héloïse proposait de semblables doutes aux savants qui venaient la visiter; et au milieu de ces doutes, elle faisait briller tant de sagesse, d'érudition et de lumières, que, soit qu'on fût en état de lui répondre, soit qu'on fût obligé de s'avouer vaincu, son entretien laissait toujours les esprits également remplis d'admiration. Bientôt sa réputation s'étendit dans tout le royaume, et pénétra jusque dans les pays étrangers. Les plus grands hommes de son temps se firent une gloire d'être en relation avec elle. Nous avons parlé ailleurs de la visite que saint Bernard lui rendit, et de l'avis qu'il lui donna sur le petit changement qu'elle avait introduit dans l'Oraison Dominicale. Ce grand homme, depuis sa rupture avec Abailard, ne cessa point d'estimer Héloïse, malgré l'attachement inviolable qu'il lui connaissait pour son époux. Elle, réciproquement, conserva toujours les mêmes sentiments de vénération pour l'abbé de Clairvaux. Hugues Métellus, autre adversaire d'Abailard, quoique infiniment moins redoutable que le premier, se montra aussi zélé partisan de l'abbesse du Paraclet. Les deux lettres qu'il lui écrivit renferment un éloge magnifique de son savoir et de sa piété. Nous avons déjà dit un mot, à l'article d'Abailard, de la lettre que l'abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, lui écrivit pour la consoler de la perte de son époux. Cette lettre est un double panégyrique; mais comme on n'en a rapporté que ce qui concerne le premier de ces deux héros, il est bon de placer ici ce qui regarde spécialement Héloïse. « J'avais à peine franchi les bornes de l'adolescence, lui dit le pieux abbé, que la renommée m'avait déjà appris, non pas la piété dont vous faites aujourd'hui profession, mais les louables exercices auxquels vous commenciez à vous livrer. Je savais qu'une demoiselle, encore retenue dans les engagements du siècle, donnait tous ses soins à l'étude des belles-lettres et de la philosophie, sans être détournée de cette noble occupation, ni par les préjugés de

son siècle, ni par les vains amusements du monde. Dans un temps où le genre humain, livré à la plus affreuse indolence, ne laisse aucune entrée à la sagesse, je ne dis pas seulement parmi votre sexe d'où elle est entièrement bannie, mais même parmi les hommes, vous seule, quoique jeune et sans aucun modèle sous les yeux, n'ayant pour guide que votre propre génie et pour encouragement, que votre goût particulier, vous avez enlevé la palme à toutes les femmes et peu d'hommes ont osé vous la disputer. Ensuite lorsqu'il a plu à celui qui vous a choisie dès le sein de votre mère, de vous appeler à lui par sa grâce, comme une femme vraiment philosophe, vous avez échangé les objets de vos études contre d'autres infiniment plus nobles et plus utiles. L'Evangile devint votre logique, l'Apôtre votre modèle, Jésus-Christ votre Platon, et le cloître votre académie. »

Fidèle aux volontés d'Abailard, après comme avant son trépas, Héloïse n'oublia pas de faire transporter son corps au Paraclet. L'abbé de Cluny se rendit lui-même dans cette maison pour y célébrer les obsèques du défunt; il prononça son oraison funèbre dans le chapitre et combla de louanges l'abbesse et la communauté. Pour leur donner un gage encore plus réel de sa bienveillance, il leur promit de les associer aux prières de son Ordre, et à Héloïse en particulier de faire dire pour elle trois cents messes après sa mort. Sensible à tant de générosité, l'abbesse ne tarda pas à lui écrire après son retour pour l'en remercier et le prier d'effectuer ses promesses par un acte authentique. C'est la seule lettre qui nous reste de toutes celles qu'elle lui écrivit. Héloise lui demandait en même temps deux grâces; la première de lui accorder par écrit l'absolution d'Abailard pour être attachée à son tombeau, suivant l'usage du temps, et la seconde de vouloir bien recommander son fils Astrolabe à l'évêque de Paris, ou à quelqu'autre prélat pour lui faire avoir un bénéfice. L'officieux abbé se prêta volontiers à toutes ces demandes; mais il insinue dans sa réponse qu'il ne garantit pas le succès de la dernière, « parce que, dit-il, nos seigneurs les prélats se montrent fort difficiles, lorsqu'il s'agit d'obtenir d'eux quelques prébendes, et ils trouvent toujours des prétextes pour refuser. » Comme nous l'avons remarqué plus haut, l'histoire, à partir de ce moment, ne nous apprend plus rien de particulier sur la vie d'Héloïse.

Maintenant, pour résumer en quelques mots ce que nous pensons des talents de cette femme extraordinaire, nous dirons qu'il nous semble difficile de lui contester un génie étendu, et capable d'embrasser plusieurs genres de littérature à la fois, comme le prouvent les trois langues qu'elle possédait également, et comme le démontrent encore mieux la poésie, la philosophie et la théologie qu'elle cultivait presqu'avec le même succès. Mais nous ne pouvons guère la juger que par ses lettres imprimées avec celles d'Abailard. La latinité en est élégante pour son siècle; le style en est animé, énergique; tout ce qui part du cœur y est véhément et naturel; mais un abus d'antithèses et d'oppositions trop soutenues décèle l'admiration de Sénèque et l'élève des écoles de ce temps-là; elle cite tour à tour les poëtes latins et les Pères de l'Eglise qu'elle possède également bien. C'est dans les deux premières lettres que se trouvent ces tableaux des combats entre la faveur religieuse et les souvenirs d'un sentiment qu'elle éprouve, et c'est cette opposition de la paix du cloître avec l'agitation du cœur de la cénobite, dont Pope a tiré un parti si heureux, dans sa fameuse *Epître d'Héloïse* tant de fois paraphrasée par des imitateurs, qui sont loin d'avoir atteint le mérite de l'original anglais. Héloïse possédait donc surtout ce talent, particulier aux femmes, de mettre du sentiment dans tout ce qu'elles écrivent et de se peindre pour ainsi dire dans leurs propres ouvrages. Mais nous devons ajouter pourtant, comme correctif à cet éloge, que ces deux premières lettres qui forment la meilleure partie de ses œuvres, prouvent qu'elle manquait de justesse d'esprit. Ses raisonnements alors étaient en raison de sa conduite; elle mêlait le vrai avec le faux et entassait paradoxes sur paradoxes pour justifier sa passion; de sorte qu'on pourrait définir ces deux lettres, les délires ingénieux d'une imagination ardente, vivement agitée par la tendresse, mais plus malheureusement dirigée encore par le préjugé.

HELPERIC ou HILPÉRIC, abbé d'Arles, au diocèse d'Elna, qui faisait alors partie des Gaules, a laissé de sa façon une lettre qui peut servir à l'histoire ecclésiastique de son temps. Elle est adressée à Charles le Chauve, et traite de la translation des saints martyrs Abdon et Sennon dans son monastère d'Arles. On la trouve dans le traité du P. Michel Lot, dominicain, sur le même sujet. Helpéric vivait encore en 869.

HELPERIC est un des plus célèbres computistes ou calculateurs de temps qu'ait produits le xe siècle. Sans entrer dans les discussions qui se sont élevées parmi les savants au sujet de son vrai nom, du temps où il a vécu, et du monastère où il fit profession de la vie religieuse, nous suivrons l'opinion de Dom Mabillon, qui, fondé sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, dit qu'Helpéric écrivait son Traité du Comput, en 980, et non pas en 1005, comme l'a cru Sigebert, trompé par l'exemplaire défectueux qu'il avait entre les mains. Quant au monastère où Helpéric fit profession de la vie religieuse, il déclara lui-même que c'était Grandfel ou Grandval, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît au diocèse de Bâle, convertie plus tard en une collégiale de chanoines réguliers. Il y fut chargé de l'instruction des jeunes religieux, et s'acquitta avec succès de cette fonction. Envoyé à Auxerre pour quelques affaires de sa maison, l'abbé Asper, qui pendant tout son sé-

jour en cette ville, le logea à l'abbaye de Saint-Germain, fit les plus grandes instances pour le retenir, mais Helpéric s'en défendit et reprit le chemin de Grandfel, où il fut mis en pénitence, parce qu'il s'était écarté de sa route pour visiter quelques amis et quelques savants de sa connaissance. La sévérite de cette punition, dont ni son grand âge, ni la députation dont il venait de s'acquitter, ni l'emploi d'écolâtre qu'il exerçait dans la maison, ne surent le garantir, lui fit regretter, de son propre aveu, d'avoir refusé l'offre de l'abbé Asper. Il n'y a rien dans toute cette conduite qui autorise le titre d'abbé donné à Helpéric à la tête de son *Comput*, dans un manuscrit de l'abbaye de Vicogne, au diocèse d'Arras, et on ne trouve nulle part ailleurs aucun monument qui puisse justifier cette qualification et encore moins indiquer le monastère dont le gouvernement lui fut confié. On ignore les autres événements de son histoire et l'année de sa mort.

Comput ecclésiastique. — On attribue à Helpéric plusieurs ouvrages, dont avec beaucoup d'apparence plusieurs ne lui appartiennent pas; mais il y a lieu de présumer aussi que l'on ne connaît pas tous ceux qu'il a composés. Le principal est son *Traité du comput* ou supputation des temps pour servir à la formation du calendrier ecclésiastique. La multiplicité des copies qu'on en trouve dans les diverses bibliothèques de l'Europe porte à juger que cet écrit jouit autrefois d'une grande réputation. Il est divisé en trente-huit chapitres, sans y comprendre la préface que dom Mabillon avait déjà publiée, avant de donner l'ouvrage entier. A la tête de cette préface, dans le seul exemplaire de l'abbaye de Vicogne, se lit une épître dédicatoire, adressée à Asper, abbé de Saint-Germain, et que dom Mabillon a également livrée au public, après l'avoir enrichie de notes et d'éclaircissements. Helpéric consacre sa préface à nous apprendre quelle occasion et quels motifs l'ont déterminé à entreprendre cet ouvrage, et de quelle manière il s'y est pris pour remplir le dessein qu'il s'y était proposé. N'ayant pu se refuser aux instances réitérées des jeunes élèves, auxquels il enseignait la grammaire, il crut ne pouvoir rien faire de mieux que de recueillir avec choix ce que les autres écrivains avaient dit avant lui sur la même matière, de le ranger dans un ordre facile et de l'éclaircir, sans y rien ajouter de lui-même que la forme. C'est sur ce plan qu'il a traité des années solaires et bissextiles, des solstices, des équinoxes, des lunaisons, des épactes, des éclipses, en un mot, de tout ce qui rentrait ordinairement alors dans cette sorte de dessein. Il y a de la netteté dans ses idées, de la simplicité dans son style, et autant de clarté que le sujet qu'il traite pouvait en comporter. Mais quelque habile que fût notre auteur, il ne se montre dans son ouvrage ni meilleur physicien, ni meilleur astronome qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé. On vient de voir qu'il s'était fait une loi de marcher sur leurs traces, sans viser à aller plus loin qu'eux. Aussi, fidèle observateur de cette loi, est-il resté humblement soumis à leurs préjugés qu'il prenait faussement pour des principes. C'est ce que l'abbé Lebœuf a fort judicieusement remarqué dans des observations qui équivalent à peu près à une preuve. Le même critique place la date de ce traité vers l'an 980, quoique Casimir Oudin la fixe à 975; mais l'une et l'autre epoque s'accordent fort bien avec le temps auquel Helpéric à vécu. Ce traité se trouve imprimé dans le tome II des *Anecdotes* de dom Bernard Pez. L'abbé Lebœuf en cite un exemplaire de la bibliothèque du Roi, où cet ouvrage est en forme de dialogue, avec ce titre : *Puer ad puerum.* Peut-être qu'Helpéric, après l'avoir écrit dans le style ordinaire, le mit en dialogue afin que les enfants le retinssent plus facilement; car il remarque que de son temps, on était si avide d'apprendre le comput ecclésiastique, que c'était un déshonneur non-seulement pour un clerc, mais même pour une religieuse de l'ignorer. Il ne doit donc pas paraître étonnant, que les auteurs mêmes se soient appliqués à répandre sous différentes formes les écrits qui traitent de ces matières.

Lettre. — Parmi les différentes pièces qui composent le traité des offices divins sous le nom d'Alcuin, on trouve une lettre qui porte celui d'Elpric avec la qualité de moine. La conformité du style, du nom et de la profession, tout concourt à la donner à Helpéric de Grandfel. Dom Mabillon ne doute point que l'auteur du Comput ecclésiastique ne le soit également de cette lettre. On avait demandé à Helpéric, pourquoi l'Eglise fait paraître une aussi grande joie, et déploie tant de pompe et de magnificence, aux fêtes des saints qui se célèbrent au jour de leur mort, tandis qu'en célébrant la mort de Jésus-Christ, au vendredi saint, elle ne montre que de la tristesse et de l'humiliation. Il répond qu'il y aurait plus de raisons de passer dans l'allégresse le vendredi saint que les autres fêtes, puisque Jésus-Christ est le Saint des saints et le chef des élus. Si par la mort qu'il a endurée en ce jour, il était passé à une gloire qu'il ne possédait point auparavant, ce serait un motif de se réjouir de sa gloire nouvelle. Mais étant Fils de Dieu, et par conséquent élevé de toute éternité à une gloire qui ne peut être ni diminuée, ni augmentée; ce qui doit nous occuper dans le jour où il a souffert volontairement la mort pour nous, c'est de lui rendre douleur pour douleur, tristesse pour tristesse, et de participer en quelque sorte à sa mort par la mortification de notre chair. Car, selon l'Apôtre, si tous les membres d'un corps doivent être sensibles à la douleur d'un autre de ses membres; à plus forte raison devons-nous témoigner notre sensibilité, en voyant souffrir le chef par qui tous nos membres sont gouvernés. Se réjouir en ce jour, ce serait insulter avec les Juifs à la mort de Jésus-Christ. Helpéric rend ensuite raison de la joie que l'E-

glise témoigne aux jours de fêtes des Saints. Etant tous frères en Jésus-Christ par l'unité du baptême, et de la nourriture que nous recevons de la même Eglise notre mère, nous devons, par l'amour fraternel que nous nous portons, prendre une part mutuelle à notre prospérité comme à notre adversité, et dès lors nous réjouir du bonheur de ceux qui ont quitté cette vie pour passer à une vie meilleure. C'est pour cela que dans le style de l'Eglise, on décore du titre de nativité le jour de la mort des saints, parce que, sortis des ténèbres de ce monde, ils naissent à la lumière de la céleste patrie. Mais comme ils n'y sont parvenus que par les travaux de la pénitence, pour les imiter en ce point, nous jeûnons la veille de leurs fêtes, et dans l'office de la messe on supprime le chant joyeux de l'*Alleluia*, à moins que cette vigile ne tombe un dimanche, jour où l'Eglise ne commande pas même le jeûne en carême. Cette lettre, où l'on découvre sans peine le style et le génie d'Helpéric, respire partout les sentiments de piété dont il était rempli, et les raisons qu'il donne de la différence adoptée par l'Eglise entre la célébration de la mort du Sauveur et de la mort des saints sont très-sensées et méritent d'être lues.

Ouvrages attribués a Helpéric. — Trithème attribue à Helpéric divers autres ouvrages dont il ne donne point les premiers mots, comme il en use à l'égard du *Comput*, marque ordinairement infaillible qu'il ne les avait pas lus. Ainsi on n'a donc point de preuves certaines qu'il ait réellement composé un traité de la Musique, un autre de l'Incarnation, plusieurs pièces de poésies et un grand nombre de sermons ou homélies sur différents sujets. Il y a moins d'apparence encore de lui faire honneur, comme d'autres l'ont tenté, d'un long poëme sur l'entrevue du Pape Léon III avec l'empereur Charlemagne, puisqu'il résulte du texte même de ce poëme que son auteur s'était trouvé présent à cette entrevue. Mais on est peut-être plus autorisé à lui attribuer une *Grammaire* qui se conservait manuscrite dans la bibliothèque du Mont-Cassin, sous le nom du moine Hildéric. Nous avons insinué ailleurs que son nom s'écrivait effectivement de diverses manières. Il y a eu, il est vrai, un abbé du Mont-Cassin nommé Hildéric; mais outre que l'auteur de la *Grammaire* en question n'est point qualifié abbé, ce que certainement on n'eût pas oublié de faire s'il eût été revêtu de ce titre, le diacre Pierre, bibliothécaire de cette abbaye, qui donne une place à Hildéric dans son Catalogue des écrivains de cette maison, ne dit point qu'il ait composé de *Grammaire*. L'unique ouvrage qu'il lui attribue est un poëme sur la vie de Paul Warnefride qui avait été son maître. Helpéric de Gandfel, au jugement de Trithème, était doué d'un esprit subtil, et très-savant dans les lettres divines et humaines. Philosophe, poëte, et astronome habile, il joignait encore à toutes ces qualités l'art de bien dire.

HEPIDANN. — Tout ce qu'on sait sur Hépidann c'est qu'il fit profession de la règle de saint Benoît, dans l'abbaye de Saint-Gall en Suisse, vers la première moitié du XIe siècle. Il s'y appliqua avec succès à l'étude des belles-lettres, puis dans le dessein de transmettre à la postérité les choses mémorables arrivées longtemps avant sa naissance, il lut les anciens historiens et prit particulièrement Salluste pour son modèle. C'est ce que l'on remarque dans les *Annales* qu'il a composées et surtout dans ce qu'il rapporte sur l'année 1050, époque où il les finit. On y a ajouté depuis ce qui se passa sous le règne de l'empereur Frédéric jusqu'à l'an 1080; mais il est visible que cette addition est due à une main étrangère. Hépidann est bien plus diffus dans le récit des événements qui lui sont contemporains que pour ceux qui se sont passés dans les siècles précédents. Il commence sa narration à la mort du duc Godefroi, en 708, et la finit en 1050. Ses *Annales* sont intercalées de vers. Sur l'an 829, il en rapporta quelques-uns de Notker le Bègue, qui nous apprennent que le monastère de Saint-Gall était si pauvre, que lorsque l'abbé Gozbert entreprit d'en bâtir l'église, les moines furent obligés d'apporter eux-mêmes sur leurs épaules les matériaux nécessaires. Il marque en général tout ce qui pouvait intéresser l'histoire de l'Eglise et de l'Etat. Goldast est le premier qui ait mis au jour les *Annales* d'Hépidann, qu'André Duchesne fit imprimer depuis dans le tome IIIe de son Recueil. Le premier éditeur déclare qu'il avait en main un *Traité du comput ecclésiastique* composé par Hépidann avec autant de précision que ses *Annales*. Le style et le génie de ces deux ouvrages font douter qu'il soit auteur de la *Vie de saint Viborade* qu'on lui attribue. Ce doute se trouve encore appuyé sur une autre raison. Par exemple, l'auteur de cette Vie dit positivement dans sa préface à l'abbé Udalric, qu'il l'a commencée en 1072. Si Hépidann eût vécu jusque-là, eût-il terminé ses *Annales* à l'an 1050? Cependant Goldast qui fait ce raisonnement ne laisse pas de rapporter cette Vie tout entière sous le nom d'Hépidann; mais il pense qu'il y a eu dans le même siècle et presque dans le même temps deux écrivains de ce nom; ce qui après tout ne paraît nullement invraisemblable. Notre travail lui-même en fournit plusieurs exemples.

HELVIDIUS était disciple de l'évêque arien, Auxence, qui avait usurpé le siége de Milan sur saint Denys. Saint Jérôme, qui se trouvait à Rome en même temps que lui, mais sans avoir jamais eu occasion de le rencontrer, ne laisse pas de le représenter cependant comme un homme factieux et turbulent, qui savait concilier en sa personne des habitudes laïques avec la dignité du sacerdoce, et aux yeux de qui il suffisait de parler beaucoup pour être éloquent. Cet hérésiarque autant pour se faire un nom dans le monde que pour réfuter un catholi que nommé Cratère, s'avisa un jour de pu-

blier un livre, dans lequel, à l'aide de divers passages de l'Ecriture dont il corrompait le sens, il prétendait prouver, qu'après la naissance de Notre-Seigneur, la sainte Vierge avait eu de saint Joseph d'autres enfants, et que l'on doit regarder comme tels ceux que l'Evangile appelle les frères de Jésus-Christ. Il alla même plus loin et soutint que la virginité n'avait aucun avantage sur le mariage. Saint Jérôme, prié d'opposer une réponse à cet écrit, le refusa d'abord tant à cause de l'obscurité de l'auteur qu'il ne connaissait même pas, qu'à cause du peu de mérite de l'ouvrage. Il craignait qu'une réponse, en le mettant en évidence, ne rendît Helvidius plus audacieux, et ne le portât à déchirer son adversaire par des injures à défaut de raisons. Cependant la crainte de laisser grandir le scandale que ce livre avait déjà causé, finit par le décider. Il la réfuta par un traité en forme qui est un des premiers de ceux qu'il a écrits contre les hérétiques. (Voir à l'article saint Jérôme les objections de l'hérétique Helvidius, avec la réfutation du saint docteur.) Cet écrit fut encore réfuté par Bacchiarius dans son livre *De la foi*.

HENRI, surnommé *le Pacifique*, nous est représenté comme un prélat sincèrement zélé pour la religion. Il était fils de Frédéric, comte de Toul, et proche parent de Godefroi le Bossu, duc de Bouillon. Mais autant il était distingué par sa naissance, autant il travailla à se rendre recommandable par ses vertus. Dès sa jeunesse, il fut élevé à la connaissance des lettres à l'école de l'église de Verdun, où un vénérable ecclésiastique, nommé Eleuthère, le forma à la vie cléricale. L'évêque Thierry, informé de son mérite, le fit archidiacre de son église; et Théoduin, évêque de Liége, étant mort le premier juin de l'année 1075, le duc Godefroi engagea le roi Henri à lui donner pour successeur l'archidiacre de Verdun, qui reçut la consécration épiscopale des mains de saint Annon, archevêque de Cologne. Un des premiers soins du nouvel évêque fut d'abattre l'orgueil de Volobodon, abbé de Saint-Laurent de Liége, qui, se prévalant de sa noblesse et de la place de distinction qu'il occupait sans la remplir, tenait une conduite tout à fait contraire aux vœux d'un homme de sa profession. Le pacifique prélat, après avoir épuisé tous les moyens de douceur pour le rappeler au devoir, assembla son synode le 28 octobre 1075, et fit déposer canoniquement ce mauvais abbé. Il mit à sa place un homme de mérite, nommé Bérenger, et moine de Saint-Hubert. L'abbé déposé eut beau remuer auprès du Pape et du roi de Germanie pour rentrer dans son siége, notre prélat qui ne le connaissait que trop bien ne se laissa fléchir par aucune considération. Il déploya une fermeté aussi persévérante à l'égard de Leupon ou Luipon, abbé intrus du monastère de Saint-Tron, dans son diocèse. Enfin, il ne se montra pas moins ferme dans l'excommunication qu'il avait prononcée contre un de ses diocésains et sa femme, qui allèrent à Rome se faire absoudre. Un des événements les plus célèbres de son épiscopat fut l'établissement de la Trêve de Dieu dans toute l'étendue de son diocèse, désolé jusque-là par des meurtres et des brigandages de tous les jours. C'est en souvenir de ce bienfait procuré au pays qu'on lui décerna le titre de *Pacifique*. Gilles d'Orval rapporte l'époque de cet heureux événement à l'année 1071; mais il y a erreur de chiffres dans son texte et il faut lire 1081. Notre prélat eut la consolation de jouir dix ans entiers de la tranquillité qu'il avait ainsi établie par une sagesse vraiment épiscopale. Il mourut le 31 mai 1091, dans la seizième année de ses travaux apostoliques, et fut enterré à la collégiale de Huy. Tous les historiens de Liége, ceux de Verdun, de Saint-Hubert et Albéric de Trois-Fontaines, ne parlent de l'évêque Henri qu'avec les plus grands éloges; et l'un d'entre eux ne fait pas difficulté d'affirmer qu'il se distingua à tous égards parmi ses prédécesseurs sur le même siége.

SES ÉCRITS. — Quant à ses écrits, l'ordonnance qu'il publia pour l'établissement de la Trêve de Dieu a mérité les louanges d'un auteur du premier ordre, qui nous la donne pour une pièce excellente, *egregia constitutione;* mais elle ne se trouve imprimée nulle part, et on n'en possède que les extraits, insérés par Gilles d'Orval dans son *Histoire*.

Les lettres que notre prélat écrivit au Pape Grégoire VII, ont eu le même sort. Il y en avait plusieurs qui seraient intéressantes pour l'histoire et la discipline de l'Eglise à cette époque. Dans une de ces lettres, Henri consultait ce pontife sur la conduite qu'il devait garder à l'égard de Guillaume, évêque d'Utrecht, qui venait de mourir. Guillaume était un zélé partisan du schisme soulevé par l'empereur Henri, au sujet des investitures; mais il avait donné des marques de repentir en mourant. Il y avait donc quelque difficulté à savoir comment on le traiterait après sa mort. Le Pape y répondit par la sixième lettre de son IVe livre. — Henri lui écrivit dans une autre occasion pour lui faire connaître Volobodon, abbé de Saint-Laurent de Liége, qui, malgré sa conduite plus qu'irrégulière, avait trouvé quelque protection à Rome. Grégoire fait mention de cette lettre dans une qu'il adressa à Hérimanne, évêque de Metz. — L'excommunié de Liége s'étant fait absoudre dans un voyage qu'il fit à Rome, et sans que son évêque fût entendu, celui-ci se crut obligé d'en écrire au Pape. Sa lettre était un peu forte, autant qu'on en peut juger par la réponse du Pape, qui est vive et menaçante, et dans laquelle il établit pour maxime qu'il avait le pouvoir de lier et de délier, partout où bon lui semblait. — Une autre lettre de notre prélat au même pontife avait pour but de lui apprendre le malheur qui lui était arrivé en allant à Rome; comment le comte Arnoul lui avait enlevé à lui et à ses gens tout ce qu'ils possédaient, puis, après les avoir pillés, les avait fait jurer, l'épée sur la gorge,

de n'en rien dire à personne, et même de lui obtenir du saint-siége le pardon de son crime. Cette lettre donna occasion à la treizième et quatorzième du VII[e] livre, dans lesquelles Grégoire absout notre prélat de son serment et lui permet de tirer du comte toute sorte de vengeance, ce qui ne paraît pas absolument conforme à l'esprit de l'Evangile.

Si ces lettres et la constitution en faveur de la paix étaient aussi bien écrites que les dispositifs des deux chartes, rendues par l'évêque Henri en faveur de l'abbaye de Saint-Laurent dont il fut un insigne bienfaiteur, on doit en regretter la perte, non-seulement à cause des sujets qu'elles traitaient, mais encore en raison du style. Ces dispositifs, en effet, sont d'un goût excellent sous tous les rapports, soit pour le fond des choses, soit pour la manière dont elles sont présentées. Il y a de l'éloquence et même une certaine élégance de phrase qui n'était pas alors très-commune. Dans l'un et dans l'autre de ces deux morceaux, Henri prend le titre d'évêque, par la grâce de Dieu, ce que d'autres prélats avaient déjà commencé de faire avant lui.

HENRI, élève des écoles de Normandie, où il eut pour maître Aubin d'Angers, passa avec lui en Angleterre et y devint successivement chanoine de Lincoln et archidiacre de Huntington. C'est sous ce dernier titre qu'il est connu. A la prière d'Alexandre, son évêque, il écrivit une *Histoire des Anglais* et la divisa en huit livres, qui commencent à l'entrée des Saxons en Bretagne en 449 et finissent à la mort du roi Etienne en 1153. Pour donner une introduction à son *Histoire*, il consacra tout le premier livre à retracer celle des empereurs romains, depuis Jules César, qui le premier déclara la guerre à la Grande-Bretagne, jusqu'à Théodose le Jeune qui perdit le pouvoir que ses prédécesseurs avaient exercé sur ce royaume. A ces huit livres, l'archidiacre de Huntington en ajouta quatre qui n'ont pas encore vu le jour. Le premier traite des saints d'Angleterre et de leurs miracles; le second a pour titre, *De la sublimité des choses;* le troisième contient des satires et des épigrammes, et le dernier des hymnes sacrées et autres pièces de poësie. Dans la préface, qu'il écrivit en 1135, il traite de la fin du monde. Cette préface est suivie d'une lettre au roi Henri, laquelle contient la suite des rois et des empereurs chez les Juifs, les Assyriens, les Perses, les Macédoniens et les Romains, jusqu'à son temps. On y trouve également une autre lettre adressée à Warin le Breton, sur l'origine des rois bretons, depuis Brutus jusqu'à Catwalrdus dont il n'avait rien dit dans son histoire, parce que les mémoires lui manquaient sur ce sujet. Depuis, le livre de Galfrid Arthur qu'il découvrit à l'abbaye du Bec, lui fournit tous les documents qui l'aidèrent à écrire cette lettre, destinée à combler une lacune dans son histoire.

Enfin, indépendamment de ces travaux historiques et littéraires, nous possédons de Henri de Huntington une troisième lettre adressée à Gauthier, évêque de Winchester, sur le mépris du monde. Dom Luc d'Achery et Henri Warton l'ont rendue publique. Henri, pour s'imprimer à lui-même et à son ami le mépris des biens, des honneurs et des plaisirs du monde, propose plusieurs exemples de hauts dignitaires choisis dans l'Eglise et dans l'Etat, qui, après avoir vécu dans le luxe et satisfait leur avarice, leur cruauté, leur cupidité, leur gourmandise, toutes leurs passions en un mot, sont morts misérablement et condamnés quelquefois à des supplices infâmes. De ceux qui en punition de leur vie licencieuse ont souffert une fin tragique, il passe aux évêques qui ont vécu avec honneur et gouverné sagement leurs églises; et dit que leur bonne vie ne les a pas dispensés de la mort, et que par conséquent il en sera de même de ceux qui vivent de son temps. Ce qu'il conclut de tout cela, c'est que la mort étant pour nous une loi inévitable, nous ne devons point nous attacher à la vie présente, mais nous appliquer à nous assurer le bonheur de la vie future qui ne finira jamais. Avant de terminer sa lettre, Henri apprit la mort de Gauthier à qui il la destinait. Au lieu de la lui adresser, il envoya à son église une épitaphe pour mettre sur son tombeau. Cette pièce est en seize vers élégiaques. L'auteur y fait mention des épigrammes et de quelques pièces de poësie qui se trouvent dans son XI[e] livre de *l'Histoire des Anglais*. Les vers en l'honneur d'Elflède, reine des Merciens, et d'Alfred, roi d'Angleterre, font partie du V[e] livre. Dans le III[e], Henri rapporte les lettres de saint Grégoire et de ses successeurs, touchant la mission de saint Augustin en Angleterre. Le quatrième parle aussi de la conversion des Anglais. Le septième donne un précis de la croisade sous Urbain II, de sorte qu'on peut regarder l'ouvrage de Henri de Huntington, comme une histoire civile et ecclésiastique de l'Angleterre. — On lui attribue encore un opuscule sur la province de Bretagne, dont le manuscrit se trouve dans la bibliothèque de Cambridge; et un autre opuscule intitulé *De l'image du monde*, et quelquefois *Du désir du monde* ou des évêques et des hommes illustres de son temps; mais ce n'est autre chose que la lettre à Gauthier dont nous venons de donner le précis.

HENRI naquit à Tournai vers l'an 1125. Il fut élevé dans l'église cathédrale de cette ville, dont il devint chanoine pendant le cours de ses études. On raconte que peu après son installation, passant par l'église à l'entrée de la nuit, il entendit le bruit confus d'une multitude de voix, et vit tomber sur lui un charbon enflammé qui le frappa au coude et lui fit une brûlure qui pénétra jusqu'à la chair. Aussitôt il fut ravi en extase, et vit saint Eleuthère, évêque de Tournai, mort en 531, qui venait à lui. Ce saint lui présentant le livre de sa vie, le lui retira après qu'il en eut pris lecture et le mit dans son sein. Revenu à lui-même, Henri pouvant

à peine se soutenir, s'alla mettre au lit, raconta ce qui lui était arrivé, et, pour preuve de la vérité de son récit, il montra l'impression que le feu avait faite sur ses vêtements et sur sa peau. Cet état d'infirmité dura six jours, au bout desquels, ayant reçu le saint viatique, il se mit tout à coup à réciter de mémoire, et sans hésiter, la Vie qu'il avait lue en révélation. Les assistants, surpris de cet événement, firent diverses conjectures pour l'expliquer. Les uns disaient que ce jeune homme, à qui l'on connaissait des talents pour écrire en prose et en vers, pouvait bien avoir composé ce qu'il venait de débiter. D'autres prétendaient que, quand même il serait auteur de la *Vie de saint Eleuthère*, il n'aurait pu la rendre avec autant de facilité sans le secours d'aucun livre. Dans cette divergence d'opinions, on conclut qu'il était à propos de s'en rapporter là-dessus à la décision des Pères assemblés, en 1140, au concile de Sens, pour juger la doctrine d'Abailard. Les prélats, après avoir examiné soigneusement la relation qui leur avait été envoyée, répondirent qu'il fallait attendre que Dieu manifestât sa volonté plus clairement sur un sujet aussi extraordinaire.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'envoi de cette lettre et la réponse du concile, Henri, prévenu par quelques signes que saint Eleuthère devait lui apparaître une seconde fois, fit sa confession le matin, entendit la messe et communia. Ensuite il alla s'enfermer avec un petit nombre de personnes dans le lieu où reposaient les cendres du saint, pour y faire sa prière. Il s'y trouvait à peine depuis quelques instants, lorsqu'on vint annoncer à ceux qui restaient en dehors qu'il était tombé par terre. La foule s'empressa d'entrer; on le vit étendu sur le pavé, les yeux fermés, le corps immobile, et ne donnant aucun signe de vie. Après quelques minutes la parole lui revint. Il commença l'histoire de l'élévation du corps de saint Eleuthère, et la continua jusqu'à la fin, comme il avait fait pour celle de sa Vie dans sa première extase. Ce discours fini, les assistants lui adressèrent diverses questions, auxquelles il répondit avec justesse, quoique toujours privé de l'usage de ses sens

Les chanoines, plus inquiets encore qu'auparavant sur la signification d'une semblable merveille, eurent recours à la prière pour demander à Dieu, s'il en était l'auteur, qu'il daignât la réitérer une troisième fois. Ils furent exaucés au bout de quarante jours. Le chanoine extatique, pressentant qu'il devait avoir une nouvelle vision, se rendit au tombeau du saint, après s'être préparé comme la seconde fois. Ses confrères qui se tenaient à la porte, l'ayant entendu tomber, accoururent et le trouvèrent où ils l'avaient vu lors de sa seconde vision. En moins d'un quart d'heure il reparut vivant. Alors il fit le récit des miracles de saint Eleuthère, répondit à tout ce qu'on lui demanda et prédit plusieurs choses à venir, entre autres, que l'Eglise de Tournai, réunie depuis six cents ans à celle de Noyon, aurait bientôt un évêque particulier. L'événement confirma, en effet, cette prédiction en 1146.

Nous reproduisons ces faits tels que nous les trouvons, laissant au lecteur le soin de les apprécier; mais il est bon d'avertir cependant qu'Hériman, abbé de Saint-Martin de Tournai, dont nous avons emprunté la relation insérée dans son Histoire du rétablissement de son monastère, était présent sur les lieux lorsque la scène se passa; ils sont attestés par un autre écrivain du temps, le continuateur de la *Chronique de Gemblours*, et divers auteurs des siècles qui ont suivi en font mention. Il nous paraît donc difficile de révoquer en doute ce qui s'est passé sous les yeux du public; tout ce qu'on peut faire, c'est, en acceptant les faits, de leur donner une explication. Nous laissons ce soin à d'autres; il nous suffit d'avoir rempli à cet égard nos devoirs de chroniqueur et d'historien, ou, si l'on aime mieux, de catalogiste et de compilateur.

Quant aux productions dues à la plume de Henri, nous ne sommes pas même en mesure d'affirmer qu'il en existe aucune. D'abord, nous n'avons aucune preuve qu'il ait écrit la Vie de saint Eleuthère, qu'il assurait avoir lue dans sa première vision; l'auteur de la relation ne le dit point. Il est bien vrai que l'on a conservé jusqu'au siècle dernier, à Saint-Martin de Tournai, une Vie manuscrite de saint Eleuthère, qui commençait par ces mots : *Temporibus Imperatorum Diocletiani et Maximiani*, et à la tête de laquelle se lisaient les vers suivants :

Erat Tornaci clericus puer, civis, canonicus,
Henricus dictus nomine, alumnus magnæ Dominæ,
Cui revelantur omnia hujus libri sequentia,
Quæ fuerant igne data a gente nimis alata.

Valère André conclut de là que cette Vie appartient à notre chanoine; mais les Bollandistes, qui l'ont publiée avec deux autres du même saint, pensent au contraire qu'elle annonce un auteur qui écrivait avant les ravages des Normands. La seconde, calquée sur la première, précède encore, au jugement de ces critiques, le temps où vivait Henri. Pour la troisième, on ne peut douter qu'elle ne soit de Guibert de Tournai, qui florissait au milieu du XIIIe siècle. Ensuite, quoique l'auteur de la relation dise que Henri mit par écrit l'histoire de l'élévation du corps de saint Eleuthère, il n'est pas moins certain que le récit de cette cérémonie, tel qu'on le voit dans Bollandus, fut composé par un écrivain de l'époque, c'est-à-dire vers la fin du IXe siècle, ou au commencement du siècle suivant.

Valère André fait le chanoine Henri auteur d'un ouvrage sur l'antiquité de la ville de Tournai, lequel ouvrage existait de son temps parmi les manuscrits de Saint-Martin. Il en cite même le commencement en ces termes : *Anno ab eversione Trojani imperii*. Ce début ne prévient pas en faveur de l'ouvrage. Nous ne sachions pas qu'il ait jamais été imprimé.

HENRI, roi des Romains. — Henri était fils de l'empereur Conrad qui le fit élire roi des Romains, avant son départ pour l'Asie, dans la croisade résolue à la diète de Francfort en 1147. Mais comme ce prince, trop jeune encore, avait besoin d'un guide pour gouverner l'empire en l'absence de son père, on lui donna pour régents l'archevêque de Mayence, et Wibaud, abbé de Stavelo et de Corbie. Le prélat se contenta de l'honneur de cette mission et en laissa tout le poids à son collègue. On voit par les lettres que Wibaud écrivit à l'empereur et par les lettres qu'il en reçut le zèle avec lequel il s'acquittait de ses devoirs envers son auguste pupille, et la déférence de celui-ci pour ses conseils. C'est ce qui se manifeste surtout par la lettre suivante du roi Henri à notre abbé. Nous allons reproduire dans son entier cette lettre qui fait tout le sujet de cet article : « Henri, par la grâce de Dieu, roi des Romains, au vénérable Wibaud, abbé de Corbie, dont il souhaite posséder l'amitié dans toute sa plénitude. Nous ne pouvons assez vous remercier de ce que, depuis le départ de notre seigneur et père, persévérant dans l'attachement et la fidélité que vous aviez coutume de lui témoigner, vous nous en faites sentir à nous-même les effets, par le soin que vous prenez de maintenir et d'accroître l'honneur de notre rang, tant à la cour du Pape, qu'auprès des princes d'Allemagne. C'est pourquoi nous sommes disposé à suivre en tout vos volontés. Cependant, comme par le conseil des seigneurs, nous avons indiqué une diète à Francfort pour la Nativité de la Vierge, nous vous prions de vous y rendre, afin que nous puissions profiter de vos avis pour la réforme des abus et le maintien de la tranquillité dans l'empire. Comme notre intention est que toutes nos affaires publiques et privées se règlent par vos lumières et par vos soins, nous vous mandons de venir nous joindre à Nurembourg, le 1er de septembre, afin que, prévenu de tout ce qui nous regarde, vous soyez en état de défendre dans cette diète nos intérêts et notre personne. »

HENRI, disciple de Pierre de Bruys, était un moine apostat, qui, en rentrant dans le siècle, s'y adonna à la débauche et à l'impureté. Se trouvant dénué de tout, il fut réduit à mendier son pain et à mener une vie vagabonde, parce que personne ne voulait le recevoir. Pour se tirer de la misère il se mit à prêcher dans le Maine et à Toulouse les erreurs de celui qu'il avait choisi pour maître en renonçant à l'état monastique. Les peuples, amateurs de la nouveauté, se laissèrent séduire. Hildebert, évêque du Mans, le combattit et le chassa de son diocèse Saint Bernard détrompa par ses discours et ses miracles ceux qu'il avait infectés de ses erreurs à Toulouse et dans les autres provinces du Midi. Un des prodiges les plus éclatants fut celui qu'il opéra à Sarlat, dans le Périgord. Après avoir fini son discours, comme un grand nombre de personnes lui présentaient des pains à bénir, le saint apôtre élevant la main fit dessus le signe de la croix et dit au peuple : « Vous connaîtrez que ce que nous vous disons est vrai, et que ce que les hérétiques vous enseignent est faux, si vos malades guérissent aussitôt qu'ils auront mangé de ces pains. » L'évêque de Chartres qui l'accompagnait, craignant qu'il ne se fût trop avancé par une proposition si générale, ajouta : « S'ils le mangent avec foi, ils recouvreront la santé. » Mais Bernard qui n'éprouvait aucun doute reprit : « Ce n'est pas ce que je dis; mais j'affirme avec assurance que tous ceux qui en goûteront seront guéris, afin qu'ils sachent que nous sommes véritablement les envoyés de Dieu. » La chose arriva comme il l'avait prédite; tous les malades qui goûtèrent de ces pains y trouvèrent leur guérison. Les henriciens répandus dans le Périgord avaient pour chef un nommé Ponce. Le moine Héribert décrit leurs erreurs dans une lettre adressée à tous les fidèles et imprimée dans les *Analectes* de dom Mabillon. Nous en avons déjà dit un mot en rendant compte des OEuvres de saint Bernard ; nous en touchons également quelque chose dans l'article que nous avons consacré à Hildebert, évêque du Mans, et nous aurons lieu d'y revenir encore et de les détailler, ainsi que les erreurs de plusieurs hérétiques qui dogmatisèrent dans le même siècle. Nous nous contenterons seulement de remarquer ici que la plupart ne reconnaissaient point d'Eglise hors de leur secte; qu'ils rejetaient le baptême des enfants, le mariage, le culte des saints, les jeûnes et les autres mortifications corporelles.

HENRI, archevêque de Reims, écrivit en 1170 deux lettres en faveur de Dreux, chancelier de l'église de Noyon, que le Pape Alexandre III voulait condamner. L'une est adressée aux cardinaux et l'autre au Pape lui-même. Dans ces deux lettres, écrites avec une grande liberté, l'archevêque se plaint, qu'après les services qu'il a rendus au Saint-Siége, on ait si peu de ménagements pour les personnes qu'il considère. Le Pape se contenta de lui renvoyer une réponse honnête, sans lui accorder ce qu'il lui demandait, en lui marquant que, s'il n'obtempérait pas à ses désirs, ce n'était nullement par défaut de bon vouloir, mais parce que la marche des affaires ne s'y trouvait pas disposée Ces deux lettres ont été publiées par Baluze, dans le tome II de ses *Mélanges*.

HERACLION, évêque de Chalcédoine, avait composé, contre les manichéens, vingt livres écrits d'un style net, concis et élevé, et dans lesquels il avait su allier une élégance attique avec une noble simplicité de discours. Ces livres sont perdus. Nous savons seulement qu'il y renversait le livre que les manichéens appelaient leur Evangile, le livre des Géants et le livre d'Adda, intitulé *Le trésor*. Il y faisait mention également de tous ceux qui avaient écrit avant lui contre ces hérétiques, comme Hégémonius, auteur de la dispute d'Archélaüs con-

tre Manès; Tite, évêque de Bostres, qui, croyant écrire contre cet hérésiarque, avait écrit contre les livres d'Adda, son maître; George de Laodicée, qui s'était servi des mêmes arguments que Tite; Sérapion, évêque de Tmuis, et Diodore de Tarse, qui avait combattu les manichéens par un ouvrage divisé en vingt-cinq livres, dont les sept premiers, dirigés en apparence contre l'*Evangile* vivant, ne combattaient en réalité que le livre d'Adda, intitulé *Muid;* et les dix-huit autres contenaient une explication nette des passages de l'Ecriture dont les manichéens abusaient pour appuyer leurs erreurs. Héraclion, dans son ouvrage, fortifiait ce qui lui semblait faible dans les écrits de ces auteurs, suppléait à ce qui lui paraissait oublié, et rapportait ce qu'ils avaient dit de meilleur, en y ajoutant ses propres pensées. Photius dit que cet écrivain était fort dans le raisonnement et qu'il savait appliquer à propos les connaissances qu'il avait acquises, pour renverser les fables des manichéens et confondre leurs erreurs. Son ouvrage était adressé à un Chrétien nommé Achillius, à la prière duquel il l'avait composé. Nous avons d'autant plus de raisons d'en regretter la perte, que ce livre aurait été, suivant Photius, un monument éternel de la victoire que son auteur avait remportée sur l'hérésie. Le même critique avait marqué l'époque et le règne sous lequel Héraclion florissait; nous ne savons pourquoi ce passage manque dans tous les imprimés.

HERACLITE. — Eusèbe, après avoir parlé de quelques écrits de saint Irénée, et des disputes qui s'élevèrent à propos de la célébration de la pâque, sous le pontificat du Pape Victor, ajoute : « Nous avons encore les ouvrages de plusieurs écrivains ecclésiastiques, qui ont vécu dans le même temps, et dont les écrits sont autant de preuves de l'activité de leur zèle à défendre la religion. » En tête de ces écrivains de la fin du IIe siècle, il place Héraclite, et dit qu'il avait composé des *Commentaires sur les Epîtres de saint Paul.* C'est tout ce que nous savons de cet auteur, dont les écrits ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Il n'est pas même cité dans les chaînes des Pères qui ont expliqué les œuvres du grand Apôtre, ce qui fait croire que ses commentaires étaient déjà perdus lorsqu'on entreprit ces sortes de recueils.

HERACLIUS, issu d'une famille noble, et revêtu de la dignité de sénateur, s'était illustré dans le siècle avant de briller dans l'Eglise. On croit qu'il naquit à Vienne, en Dauphiné, ou tout au moins dans le diocèse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il témoigne avoir eu part aux instructions de saint Avit, qui en était évêque. Il y étudia avec tant de succès, qu'il passa dans la suite pour un des hommes les plus éloquents de son siècle. Tant de qualités éminentes, jointes à une probité reconnue, le firent choisir pour ambassadeur auprès de Gondebaud, roi des Bourguignons, et on croit qu'il remplissait ce poste vers la fin du Ve ou au commencement du VIe siècle. Il se distingua dans cette mission non-seulement par les talents d'un politique habile, mais encore par la pureté de sa foi et par son zèle à défendre la religion catholique contre les erreurs ariennes dont cette cour était infectée. Il en donna des preuves dans une conférence publique qu'il eut sur ce sujet avec Gondebaud lui-même. Il y plaida avec tant d'avantage la cause de l'Eglise, que saint Avit se crut obligé de lui écrire pour l'en féliciter. « Comme en louant autrefois le roi, lui dit-il, vous avez rendu à César ce qui appartient à César, de même en rendant ici à Dieu ce qui appartient à Dieu, vous n'avez point épargné César. » Une conduite si digne d'éloges inspira au saint pontife un pressentiment que Dieu destinait Héraclius à l'épiscopat; et, en effet, son désir ne fut point trompé, puisque, entre 524 et 527, Héraclius succéda à Florence sur le siége des Trois-Châteaux, dans la province de Vienne, et devint ainsi suffragant de son saint protecteur. Un des premiers actes d'Héraclius, après son ordination, fut de se trouver, avec quinze autres évêques, au concile de Carpentras. Deux ans après, il assista, avec les mêmes prélats, à ceux d'Orange et de Vaison, et peut-être même au troisième concile de Valence; puis enfin au quatrième concile d'Orléans, qui se tint en 541. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il eut part aux célèbres règlements que ces assemblées publièrent tant sur le dogme que sur la discipline. Depuis cette époque, l'histoire ne fait plus mention de notre prélat, et il y a toute apparence que cette année ou la suivante fut la dernière de sa vie.

Il est surprenant qu'un évêque qui possédait à un aussi haut degré le don de la parole, et qui avait tant de talent pour la discussion, n'ait pas laissé après lui quelques écrits considérables. Nous ne possédons que deux de ses lettres, insérées dans le recueil de saint Avit, à la suite de celles auxquelles elles servent de réponse. Elles ne sont point indignes de la réputation d'éloquence que ce prélat avait faite à Héraclius, et on peut dire que nous avons peu de monuments de ce siècle qui soient mieux écrits. Dans la première, il apprend à l'évêque de Vienne quelle fut l'occasion de sa dispute avec Gondebaud. Mais, comme il savait que le saint homme avait été informé du reste, il ne nous en donne pas autant de détails que nous souhaiterions en posséder. La seconde lettre est pour répondre à la nouvelle de la mort d'un ami commun, que saint Avit venait d'enterrer, et qui était mort, disait-il, de la goutte, la même maladie qui retenait au lit saint Apollinaire de Valence. Cet ami se nommait Protende, et saint Avit l'appelle leur fils commun, ce qui pourrait faire croire qu'il était fils d'Héraclius. Certains passages de la même lettre de saint Avit pourraient faire juger également que Héraclius se mêlait de faire des vers.

HÉRARD ne nous est connu ni par sa naissance ni par son éducation; cependant son

élévation au siége métropolitain de Tours et la manière dont il le remplit supposent qu'il possédait de grandes qualités. Il fut ordonné en 855, et presque aussitôt il travailla à remédier aux abus et aux relâchements qui s'étaient glissés parmi le clergé et le peuple de son diocèse. Dès le mois de mai 858, il convoqua le synode de sa province, et y fit rédiger de sages statuts, dont nous rendrons compte dans la suite. A peine Hérard avait-il passé quelques années dans les fonctions du sacré ministère, qu'il s'était déjà acquis l'estime générale de tous ses confrères dans le sacerdoce. Ils lui en donnèrent des preuves au grand concile de Savonnières, tenu en 859, en le choisissant pour un des juges dans la cause de Wénilon, archevêque de Sens, contre qui le roi Charles le Chauve avait présenté plusieurs chefs d'accusation. De plus, Hérard fut chargé de notifier au prélat accusé la citation du concile; mais une maladie lui étant survenue, il se trouva obligé, de l'avis de l'assemblée, de transporter sa commission à Robert, évêque du Mans, un de ses suffragants. Ne pouvant donc s'aboucher avec ce cher père, avec ce confrère bien-aimé, comme il l'appelle, il prit le parti de lui écrire pour l'exhorter à se justifier et à donner satisfaction au roi. Il est à croire que Wénilon se rendit à ces sages conseils, puisqu'il se réconcilia avec son prince, sans subir le jugement des évêques. Ce fut sous l'épiscopat d'Hérard qu'éclata le fameux différend entre la nouvelle église de Dol en Bretagne et l'église métropolitaine de Tours. Notre prélat se plaignit au concile de l'injustice que commettaient à son égard les évêques bretons, en refusant de le reconnaître pour leur métropolitain. L'assemblée leur en fit des observations en termes fort durs, mais ce fut sans succès, et le différend se perpétua encore pendant plus de trois siècles entiers. En 860, Hérard assista au concile de Douzy, et peu de temps après à ceux de Pistes et de Verberie, où il fut établi juge dans la cause pendante entre Robert, évêque du Mans, et l'abbaye de Saint-Calais, au sujet de la juridiction. Une commission du Pape Nicolas Iᵉʳ l'obligea de se rendre au concile tenu à Soissons, en 866, pour examiner la grande affaire de Wulfade et des autres clercs ordonnés par Ebbon, évêque de Reims. Ce fut lui qui prononça le discours d'ouverture et notifia à l'assemblée le dessein qu'avait le roi Charles de faire couronner reine Hermentrude, son épouse. Il y a toute apparence qu'il fut un des prélats qui présidèrent à cette cérémonie. Les trois années suivantes, Hérard assista encore à trois autres conciles qui se tinrent à Troyes, à Quierci et à Verberie. En 870, ayant appris l'injustice que Bertulfe, archevêque de Trèves, avait à souffrir de la part de son souverain, Hérard prit généreusement sa défense, et de concert avec cinq autres métropolitains, il écrivit en sa faveur à Louis de Germanie, qui voulait l'expulser de son siége pour y placer un intrus. Ce fut une des dernières actions de sa vie; Hérard mourut dans le cours de l'année suivante, et nous retrouvons la signature de son successeur au bas des actes du concile de Douzi, qui se tint au mois d'août 871. Par le peu que l'on vient de dire, il est aisé de juger de la réputation que notre prélat s'était faite dans le cours de son épiscopat. Outre ses liaisons générales, il en avait de particulières avec Hincmar de Reims, qui lui écrivit plusieurs lettres sur des matières de discipline ecclésiastique, et avec le célèbre Loup de Ferrières. On voit même, par une lettre de ce dernier, qu'il était en société de prières avec son abbaye. Les monastères de Cormeri et de Villelouin, au diocèse de Tours, l'ont toujours considéré comme l'un de leurs plus insignes bienfaiteurs.

Ses écrits, ses statuts. — Nous avons déjà, en passant, fait quelque allusion aux écrits qu'il a laissés; c'est ici le lieu de les faire connaître plus en détail. Le plus considérable de tous est un recueil de statuts, qu'il dressa pour rétablir la discipline dans son clergé, et le bon ordre dans tout son diocèse. Il avoue lui-même les avoir tirés de divers monuments, et Baluze, en effet, a démontré qu'ils étaient presque tous empruntés aux capitulaires de nos rois, recueillis par l'abbé Anségise et le diacre Benoît. Hérard les ayant réunis en un corps d'ouvrage, mais sans y observer autrement de méthode, les fit lire et les notifia à tous ses curés assemblés en synode, le 16 mai de l'an 858, la troisième année qui suivit son ordination. Ces statuts, divisés en cent quarante articles, roulent sur les points principaux de la discipline ecclésiastique et sur plusieurs points de morale qui regardent les laïques comme les clercs. Un des objets particuliers qu'il s'y proposa, c'est de bannir l'ignorance, la mère de presque tous les vices; ce qui le fait insister particulièrement sur l'instruction nécessaire aux prêtres, afin qu'ils soient en état d'instruire les peuples confiés à leurs soins. C'est dans la même vue qu'il chargea ses curés d'ouvrir des écoles, autant qu'il leur serait possible, dans tous les lieux de leur résidence, et d'avoir à leur usage des livres correctement écrits. Voici, en outre, ce qui nous a paru plus remarquable. On ne doit pas user fréquemment, ni pour des causes légères, de la peine d'excommunication. Les prêtres ne doivent jamais célébrer la sainte messe sans qu'il y ait des assistants. On y défend le mariage entre parents jusqu'au septième degré. On devait traiter comme adultère celui qui épousait une veuve, avant qu'elle eût passé un mois dans son état de viduité. La guerre et le port des armes étaient interdits aux prêtres et aux diacres, sous peine d'être déposés et privés même de la communion laïque. Parmi les fêtes que l'on devait chômer, on marque la fête de tous les saints. On recommande la continence aux gens mariés tous les jours de jeûne. Il y aurait encore à faire sur ces statuts plusieurs observations que nous sommes obligés de

supprimer. Nous ajouterons seulement qu'on y découvre que la pénitence publique à cette époque était encore en vigueur pour les péchés publics, et que les troisièmes noces étaient considérées comme un adultère. La meilleure édition de ces statuts est celle de Baluze, qui les ayant revus sur les manuscrits, et collationnés avec les capitulaires, les a fait imprimer à la suite, en marquant en marge les endroits auxquels chaque article avait été emprunté.

Les premiers éditeurs, comme les PP. Sirmond et Labbe, qui ont donné les premiers ces statuts dans leurs *Collections des conciles*, ont publié en même temps la lettre que notre archevêque écrivit à Wénilon de Sens, en conséquence de la commission dont il avait été chargé par le concile de Savonnières, dont nous avons parlé. Cette lettre est intitulée *Commonitorium*, parce que c'est un avertissement amical qu'Hérard donne à ce prélat, pour l'engager à prendre des mesures, afin de se justifier des accusations intentées contre lui.

Nous avons dans les mêmes recueils le discours qu'Hérard prononça au concile de Soissons, en 866. Ce discours roule sur deux objets différents, l'affaire de Wulfade et des autres clercs ordonnés par Ebbon de Reims, et le couronnement de la reine Hermentrude. Comme il s'agissait de réhabiliter ces clercs déposés dans un autre concile tenu à Soissons en 853, Hérard montre d'abord que si les évêques assemblés sont appelés à prononcer un jugement tout à fait opposé à celui du premier concile, ce n'est ni par complaisance pour le pouvoir, ni par respect humain, ni par aucune vue d'intérêt temporel. Ils n'y sont déterminés que par la compassion, la miséricorde, la charité et la vue du bien de l'Eglise. Il propose ensuite aux Pères du concile le couronnement d'Hermentrude, dont il fait sentir la nécessité, et excuse le roi Charles, son époux, de l'avoir différé si longtemps. Il y a de fort bonnes choses dans ce discours, et on y découvre çà et là plusieurs traits de savoir et d'éloquence.

Hérard est encore auteur des *Actes* de saint Chrodegang, évêque de Séez, mis à mort injustement, le 3 septembre de l'an 790. Ces Actes se trouvent dans un ancien manuscrit qui avait appartenu à l'abbaye de Saint-Evroul, en Normandie. Dom Mabillon s'en est servi, et en rapporte quelques traits dans ses notes sur la Vie de sainte Opportune, sœur de ce saint prélat. Les savants continuateurs de Bollandus les ont publiés avec de judicieuses et savantes observations, au tome Ier de leur mois de septembre. Ces *Actes* sont divisés en deux livres ; le premier contient l'histoire du saint, et l'autre la relation des miracles opérés par son intercession, et des deux translations que l'on avait faites de ses reliques. Le peu qu'en rapporte dom Mabillon, que nous avons pu seul consulter, fait juger que l'ouvrage est assez bien écrit. On ne saurait dire au reste à quelle occasion notre archevêque se chargea de ce travail. Mais comme Hildebrand, qui gouvernait alors l'Eglise de Séez, était son ami particulier, il lui suffisait d'une prière de sa part pour l'engager à l'entreprendre. Toujours est-il vrai que l'ouvrage appartient à Hérard, et qu'il le composa lorsqu'il était archevêque de Tours. C'est ce qu'attestent les quatre vers suivants, qui se lisent à la fin de ces Actes avec des fautes assez visibles :

Hæc carus caro dona transmittit amicus.
Suscipe gratanter, cum sint felicia votis.
Hildebrande sodes. Præsul Turonensis Herardus
Perpetuo vigeas valeasque possit in ævum.

Enfin, nous possédons encore de notre prélat quelques chartes, au nombre desquelles celle en faveur de l'abbaye de Villeloin mérite d'être connue par les traits historiques qu'elle renferme, et le grand nombre de signatures qui se lisent au bas. Elle est datée du 19 mai 859, et nous apprend que le jour précédent Hérard avait fait la dédicace de l'église de ce monastère.

HERBERNE, ou Héberne, était déjà abbé de Marmoutiers lorsqu'il commença à se faire connaître, en 853 ou 855. Il accompagna en cette qualité le corps de saint Martin lorsqu'on fut obligé de le transporter en divers lieux pour le soustraire à la fureur des Normands. Il eut même à subir les mauvais traitements de ces barbares pour avoir refusé de leur découvrir le trésor de sa maison. Pendant trente-deux années que ce pieux dépôt erra çà et là sur la terre étrangère, Herberne le suivit toujours sans le perdre, pour ainsi dire, de vue un seul instant. Enfin il se rendit à Marmoutier en 887, lorsqu'on y fit la translation de ce saint corps pour le rendre à son église. De vingt-quatre de ses moines qui l'avaient accompagné dans sa fuite, aucun ne revint avec lui ; les uns étaient morts et les autres avaient été faits évêques de diverses églises. L'année même de cette translation, ou au commencement de la suivante, Adalande, archevêque de Tours, qui avait présidé à cette cérémonie, étant mort, le clergé et le peuple demandèrent Herberne pour lui succéder. Ils s'adressèrent à Ingelger, comte d'Angers et du Gâtinais et seigneur de Loches et d'Amboise, et à Foulques le Roux, son fils. Ils fondaient la justice de leur demande sur ce que ce saint vieillard s'était banni lui-même de sa patrie pendant plus de trente ans, pour veiller à la conservation du plus précieux trésor de la province, et qu'il l'avait rapporté de si loin sur ses propres épaules. C'est ainsi qu'Herberne fut ordonné archevêque de Tours, dont il remplit le siége jusqu'au mois de novembre 912, qui fut l'époque de sa mort. On ignore les événements de son épiscopat, quoiqu'on soit en droit de présumer qu'il gouverna son Eglise en bon pasteur, puisque la postérité lui a donné le titre de prélat de sainte mémoire.

Dès que le corps de saint Martin fut rentré dans son diocèse, les miracles recommen-

cèrent à se multiplier à son tombeau. Herberne prit soin d'en faire une relation très-détaillée. Il est vrai qu'il n'y parle qu'à la troisième personne, même lorsqu'il s'agit de ce qui le regarde, mais ce ne saurait être une raison pour lui contester cet ouvrage. Du Cange et dom Mabillon ne font aucune difficulté de l'en reconnaître l'auteur. Baluze qui en fait davantage n'a pas laissé de le publier sous son nom. Il l'avait tiré d'un manuscrit de la bibliothèque Colbertine, appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Herberne commence son récit par la description de la châsse dans laquelle saint Perpétue, un des successeurs de saint Martin, avait mis les saintes reliques, et de l'autel sur lequel cette châsse était placée. La manière dont il en parle fait juger que l'un et l'autre étaient magnifiques et répondaient à la piété de saint Perpétue. Il décrit ensuite la cérémonie du saint corps à Tours lorsqu'il fut déposé dans une nouvelle châsse par l'archevêque Adalande, accompagné des évêques du Mans, d'Angers, d'Orléans et du comte Ingelger. Vient ensuite la relation des miracles, dans laquelle Herberne se donne comme témoin oculaire de la plupart de ceux qu'il rapporte. On reconnaît avec plaisir dans ce récit des preuves non équivoques de sa bonne foi et de sa candeur, par l'attention scrupuleuse avec laquelle il nomme et caractérise les personnes qui ont été l'objet de ces miracles, et fait connaître les maladies dont elles ont été délivrées. Il s'étend quelquefois peut-être un peu trop sur ceux qui lui ont paru demander plus d'attention, parce qu'ils avaient été plus éclatants, comme celui qui s'était opéré sur Hildric, ou plutôt Hiltwin, évêque de Liége. Le style de cet écrit est simple et sans ornements, mais grave et d'une latinité assez irréprochable pour le temps où il fut composé. Ce recueil fut continué dans la suite par un chanoine de Tours, à mesure qu'il s'opérait de nouveaux miracles par l'intercession de saint Martin. Son ouvrage in-folio se conservait manuscrit dans la bibliothèque de la même église. Nous ignorons s'il a échappé au vandalisme de notre révolution.

HERBERT, surnommé *Lozinga*, naquit en Normandie, dans un village appelé Hiesmes, *in pago Oximensi*, et embrassa la profession monastique dans la célèbre abbaye de Fécamp dont il devint prieur. De là il fut transféré en Angleterre par Guillaume II, et fait abbé de Ramsey, en 1087. Quatre ans plus tard, en 1091, il monta sur le siége épiscopal de Thetford qu'il avait acheté à prix d'argent. Il employa les mêmes voies simoniaques pour procurer l'abbaye de Winchester à son père nommé Robert; ce qui donna occasion à un poëte de faire cette sanglante épigramme contre l'évêque et l'abbé :

Surgit in Ecclesia monstrum genitore Losinga,
Simonidum secta, canonum virtute relicta.
Petre, nimis tardas, nam Simon ad ardua tentat.
Si præsens esses, non Simon ad alta volaret.
Proh dolor! ecclesiæ nummis venduntur et ære
Filius est præsul, pater abbas, Simon uterque.
Quid non speremus, si nummos possideamus?
Omnia nummus habet, quod vult facit, addit et aufert.
Res nimis injusta, nummis fit præsul et abbas.

L'entrée d'Herbert dans l'épiscopat ne donne pas de lui une idée fort avantageuse. Harpsfeld le représente comme un homme prostitué à la flatterie la plus basse et la plus rampante, ce qui lui mérita son surnom de *Lazinga*. Mais enfin touché de Dieu, il prit la résolution de quitter un poste dans lequel il était entré par une si mauvaise porte. Il se rendit à Rome, remit le bâton pastoral et l'anneau entre les mains du Souverain Pontife, qui, usant d'une grande indulgence à son égard, le rétablit sur son siége. De retour en Angleterre, Herbert, transféra, en 1094, le siége épiscopal de Thetford à Norwich où il fonda un des monastères les plus célèbres par le grand nombre et la vie édifiante des religieux. Il établit aussi à Thetford des moines de Cluny. C'est ainsi qu'il travailla à réparer les fautes de sa jeunesse, disant souvent avec saint Jérôme : *Erravimus juvenes, emendemus senes*. Il assista en 1102 au concile national que saint Anselme tint à Londres dans l'église de Saint-Pierre de Westminster. Plusieurs abbés d'Angleterre y furent privés de leurs dignités qu'ils avaient usurpées par simonie, ou déshonorées par leur mauvaise conduite. Pendant le séjour que saint Anselme fit à Lyon, au retour de son second voyage de Rome, où ses démêlés avec Henri Ier, au sujet des investitures, l'avaient forcé de retourner, Herbert, avec quelques autres évêques, lui écrivit une lettre des plus pressantes, pour l'engager à revenir au plus tôt remédier aux abus que son absence occasionnait. Ces prélats lui déclarent qu'ils sont prêts non-seulement à le suivre, mais même à marcher devant et à se sacrifier s'il l'ordonne. Saint Anselme dans sa réponse leur témoigna qu'il prenait part aux maux dont ils se plaignaient, et qu'il éprouvait une grande joie de ce qu'ils reconnaissaient enfin les malheurs où leur trop longue patience les avait fait tomber. A partir du moment où il fut touché de la grâce, Herbert se conduisit de manière à effacer le vice de son entrée dans l'épiscopat par plusieurs belles actions. Il montra un grand zèle pour le rétablissement de la discipline, poursuivit avec ardeur les clercs concubinaires, édifia plusieurs églises et fonda des monastères; de sorte qu'on peut lui appliquer ce que Gilles d'Orval dit d'un évêque de Liége, que sa fin fit oublier ses commencements. Aussi la plupart des écrivains d'Angleterre font-ils les plus grands éloges de ce prélat. On place généralement sa mort au 22 juillet 1119.

Quant à ses écrits, voici ceux que Possevin, Pitseus, Fabricius et les centuriateurs de Magdebourg lui attribuent : Un livre contre les mauvais prêtres, adressé à saint Anselme; dix-huit sermons; un traité de la durée des temps; un autre de la fin du monde, et des lettres écrites à différents particuliers. Il serait à désirer que les écri-

vains qui attribuent ces ouvrages à Herbert nous eussent fourni des preuves convaincantes de leur authenticité, et qu'au lieu d'une simple liste, ils nous eussent donné des notions suffisantes pour pouvoir en rendre compte. On trouve encore dans l'ancien catalogue des manuscrits de l'abbaye de Cambron deux écrits sous le nom d'Herbert : *Herbertus de septem sacramentis; De situ terræ Jerosolymitanæ.* Comme nous n'avons vu aucun de ces écrits, nous ne pouvons en porter de jugement.

HÉRIBERT, moine de savoir et de mérite, succéda à Marquard dans l'emploi d'écolâtre d'Epternac, au duché de Luxembourg, dès l'année 952. Il en remplit les fonctions avec honneur pendant près de dix-huit ans, et mourut le premier jour d'avril 970. L'application qu'il donna à l'étude lui valut la réputation d'un des plus savants hommes de son temps. Il avait surtout une intelligence singulière des livres sacrés, et il en avait fait le principal objet de ses études. Parmi le grand nombre d'ouvrages qu'il composa, Méginfroi, répété par Trithème, ne nous indique que des commentaires sur plusieurs livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais sans nous donner en particulier la notice d'aucun de ces commentaires ; ce qui peut faire douter qu'il en eût lu même une partie ; un *Traité des mœurs ou de la discipline des anciens moines,* dans lequel il faisait mention de presque tous les usages monastiques qui avaient été en vigueur avant lui, et un *Traité de la mesure du monocorde.* On a vu que tout ce qui a trait à la musique était fort au goût de ce siècle et du précédent. Du reste, on ne pense pas qu'aucun des ouvrages d'Héribert soit venu jusqu'à nous.

HÉRIBERT. — Pendant que l'hérétique Henri, ce restaurateur du manichéisme en France, infestait de ses erreurs la Provence et le Languedoc, un de ses disciples, nommé Ponce, le secondait dans le Périgord et y faisait un grand nombre de prosélytes. La doctrine et les mœurs de ces sectaires se trouvent détaillées dans une lettre que le moine Héribert adressa à tous les fidèles en forme de dénonciation. Cet écrivain, sur la personne duquel on n'a aucune lumière, était vraisemblablement Périgourdin, car il parle comme témoin oculaire des faits qu'il raconte. Voici à peu près la substance de sa lettre :

Les sectateurs de Ponce ne mangeaient point de chair, buvaient rarement du vin, fléchissaient cent fois par jour les genoux, comptaient pour rien l'aumône, parce qu'ils ne permettaient pas de posséder de quoi la faire ; rejetaient la messe et la communion, exigeant qu'on se contentât d'un morceau de pain qu'ils bénissaient à leur manière ; défendaient d'adorer la croix et ne récitaient point le *Gloria Patri*, etc. Beaucoup de nobles, de prêtres, de moines et de religieuses étaient entrés dans leur société. Ils avaient une manière d'instruire si prompte et si efficace, que dans l'espace de huit jours l'homme le plus rustique, qui s'attachait à eux, devenait capable d'éluder et l'autorité des bons exemples et la force des preuves qu'on pouvait lui opposer. En vain s'efforçait-on de s'assurer de leurs personnes ; s'ils étaient arrêtés, aucun lien ne pouvait les retenir. Ce n'était point qu'ils appréhendassent la mort ; au contraire, ils allaient au-devant de leurs persécuteurs, et cherchaient des hommes qui pussent leur ôter la vie. Ils faisaient divers prodiges. Par exemple, lorsqu'on les jetait pieds et poings liés dans une tonne de vin, *in tonnam vinariam*, et qu'on mettait des gardes pour les empêcher de s'échapper, le lendemain ils ne s'y trouvaient plus, et disparaissaient jusqu'à ce qu'ils vinssent d'eux-mêmes se représenter. Un tonneau vide, quelque grand qu'il fût, s'ils y jetaient quelques gouttes de leur vin, se remplissait de cette liqueur sans qu'on se donnât la peine d'y rien ajouter. Il paraît que ce bon moine était un peu crédule et se laissait surprendre aisément aux apparences trompeuses de fausses merveilles. Quoi qu'il en soit, la candeur qui règne dans son écrit dépose en faveur de sa sincérité. C'est un auteur qui rapporte ingénument ce que les sens lui avaient appris, sans aucune défiance sur la fidélité de leur témoignage. Sa lettre a dû précéder la mission de saint Bernard dans le Périgord, en 1147. Après que dom Mabillon l'eut publiée dans le tome III de ses *Analectes*, dom Martène l'a reproduite avec quelques corrections dans le tome Ier de ses *Anecdotes*. Tous les deux s'accordent à dire que ces hérétiques fléchissaient le genou cent fois par jour, et non pas seulement sept fois, comme l'affirme le P. Pagi.

HÉRIBRAND, surnommé *de Foux*, était maître des novices à l'abbaye de Saint-Laurent de Liége, au commencement du XIIe siècle. Il enseigna avec succès, et compta parmi ses disciples le célèbre Rupert, qui se glorifie d'avoir suivi les leçons d'Héribrand, qu'il représente comme un homme fidèle, prudent, bien instruit dans les lettres, et qui s'acquittait de cette pénible fonction avec une douceur et une patience admirables. Héribrand suivit l'abbé Bérenger dans son exil avec les religieux qui lui étaient attachés. Il demeura quelque temps dans le diocèse de Reims, et revint avec son abbé et ses compagnons à Saint-Laurent, où ils arrivèrent la veille de la fête de ce saint patron de leur abbaye, en 1095. L'abbé Bérenger étant mort en 1113, Héribrand fut élu pour lui succéder ; cependant il ne reçut la bénédiction abbatiale que le 19 novembre 1115, comme le rapporte l'historien de son monastère, publié par dom Martène. Il s'opposa avec quelques autres à l'élection d'Alexandre, que le duc de Louvain avait fait proclamer évêque de Liége après la mort de Frédéric, et il se trouva à l'assemblée réunie à ce sujet par l'archevêque de Cologne, et dans laquelle Alexandre renonça à son droit. Le célèbre Anselme de Laon lui ayant écrit pour lui demander justice d'un de ses religieux nommé Rupert, qui l'avait accusé d'hérésie dans un écrit public,

Héribrand obligea ce religieux, qui ne demeurait pas alors dans l'abbaye de Saint-Laurent, à comparaître devant le doyen de l'Eglise de Liége et quelques autres savants qu'il désigna pour juger l'affaire. Nous avons déjà dit quelques mots de cette dispute; mais nous nous réservons d'en parler plus au long à l'article de l'abbé Rupert. Héribrand mourut fort âgé, le 6 juin de l'an 1128, et fut enterré dans la nef de son église. à côté de son prédécesseur.

Reiner, et, sans doute sur son autorité, l'historien de l'abbaye de Saint-Laurent de Liége, attribuent à Héribrand la Vie de Thierry, abbé de Saint-Hubert. Mais comme il y a eu successivement deux abbés du même nom, ces auteurs, afin qu'on ne s'y méprît pas, ont désigné celui dont la Vie a été écrite par Héribrand, en lui donnant la qualification de plus jeune, *Junioris*, ce qui ne peut s'entendre que de Thierry II. Apparemment, si Reiner avait parlé de l'autre Thierry, il l'aurait appelé Thierry Ier, ou lui aurait accordé la qualification de bienheureux et de saint dont il était déjà en possession de son temps. Cette réserve cependant n'a pas empêché Bucelin, dans sa *Germanie sacrée*, d'attribuer à Héribrand la Vie de saint Thierry, premier du nom, abbé d'Andagine ou de Saint-Hubert. Dom Mabillon, qui a publié cette Vie dans la seconde partie des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*, sur divers manuscrits de cette abbaye dont aucun ne porte le nom de l'auteur, ne pense point que Bucelin ait inventé ce fait. Nous sommes persuadé aussi qu'il ne l'a pas inventé; mais il y a tout lieu de croire qu'ayant connaissance de la Vie de saint Thierry Ier, et sachant d'autre part, par Reiner et l'auteur de l'Histoire de saint Laurent de Liége, qu'Héribrand avait composé la Vie de Thierry, abbé de Saint-Hubert, il lui aura attribué celle-ci sans plus d'examen. Il était d'autant plus facile de tomber dans cette méprise que nous n'avons plus la Vie de Thierry le Jeune, composée par Héribrand. Cependant, avec un peu d'attention, Bucelin aurait reconnu que la Vie de saint Thierry n'est pas celle que Reiner et l'historien de Saint-Laurent de Liége attribuent à Héribrand. Ces écrivains appellent le *Jeune* celui dont Héribrand a écrit la Vie, *Vitam Theodorici junioris de sancto Huberto scripto tradidit*; cela peut-il convenir à saint Thierry, qui est qualitié vénérable vieillard par son historien? Aussi, sans égard pour le témoignage de Bucelin, les continuateurs de Bollandus ont-ils donné dans leur grande collection cette Vie sans aucun nom d'auteur. Les éditeurs conviennent que, quel qu'il fût, cet auteur était contemporain. Du reste, du temps d'Héribrand il y avait plusieurs savants moines dans l'abbaye de Saint-Laurent; mais il serait difficile d'en désigner un pour lui faire honneur de cet ouvrage.

HÉRIGER DE LAUBES. — Hériger ou Harigér est généralement considéré comme un des principaux écrivains du commencement du XIe siècle. Si l'on avait des preuves certaines que la relation des miracles de sainte Berlende fût son ouvrage, comme on en a pour la vie de saint Ursmar qui les précède, on pourrait affirmer qu'il est né à Merbek, près de Ninove, dans le Brabant; mais les données que l'on possède ne semblent pas assez positives pour déterminer le lieu de sa naissance. Quoi qu'il en soit, il embrassa dès sa jeunesse la profession monastique à l'abbaye de Laubes. Les études y étaient alors très-florissantes, et Hériger s'y appliqua avec tant de succès qu'il acquit bientôt la réputation d'un des plus savants hommes de son temps. Il fut chargé de la direction des écoles, et s'en acquitta avec beaucoup d'honneur. A une grande aptitude pour les lettres Hériger joignait une intelligence rare des affaires. Aussi Notger, évêque de Liége, qui connaissait tout son mérite, l'employa-t-il utilement au gouvernement de sa maison et de son diocèse. Il ne sortit de ces premières épreuves que pour être soumis à de plus grandes, dont il se tira avec le même bonheur. Comme ce prélat, pendant la minorité de l'empereur Othon II, se trouvait chargé des affaires de l'Etat pour la Lorraine et l'Italie, il en partagea le soin avec Hériger, qui y déploya le zèle et les connaissances d'un politique consommé. Obligé de faire le voyage de Rome en 989, l'évêque y mena avec lui Hériger, dont le mérite ne tarda pas à le rendre aussi célèbre dans les pays étrangers qu'il l'était déjà dans sa propre patrie. Ce ne fut qu'à son retour qu'il fut choisi unanimement pour succéder à Folcuin dans le gouvernement de son monastère. L'abbaye de Laubes relevait pour le spirituel de l'évêché de Liége, et pour le temporel de celui de Cambrai; ce qui obligea les religieux à faire confirmer leur élection par les évêques de ces deux diocèses. La lettre qu'ils leur écrivirent dans cette occasion est fort belle et toute à la louange de l'élu. C'est un des monuments de l'époque, et elle a besoin d'être lue pour se faire une juste idée du mérite d'Hériger. On voit que l'administration des affaires publiques n'avait ni affaibli ni altéré sa vertu. Il y est représenté avec tous les caractères que saint Benoît fait entrer dans le portrait d'un abbé; et c'est beaucoup dire, car on sait combien ce saint législateur a réussi à le tracer avec toutes ses perfections. Cependant, disent ses électeurs, Hériger y ressemblait d'autant mieux, qu'il se croyait plus éloigné de ce modèle. Ce qui le rendait surtout digne de remplir le poste qu'on lui destinait, c'est qu'il ne l'avait ni ambitionné ni poursuivi par les voies de la simonie, qui était la lèpre de l'Eglise à cette époque. L'élection eut son effet, et le nouvel abbé reçut la bénédict on abbatiale le 21 décembre 990. A peine en possession de son monastère, il donna ses premiers soins à l'embellissement et à l décoration de l'église, ce qui ne l'empêcha pas de se livrer à son occupation favorite, qui était l'étude. On voit par la liste de ses

ouvrages avec quel soin il continua de la cultiver. Enfin, après dix-sept ans d'un gouvernement plein de sagesse, il mourut en odeur de sainteté le 31 octobre 1007. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Thomas, qu'il avait fait construire. Saint Gerand, fondateur de la Sauve-Majour, atteste qu'Hériger passait pour un des hommes les plus célèbres entre les savants de son siècle: *inter sapientes habebatur celeberrimus*; Sigebert dit qu'il s'était rendu illustre par son érudition; Trithème lui prête un aussi grand fonds de littérature profane que sacrée; et Bernon, abbé de Richenon, et son presque contemporain, nous le représente comme un homme de la plus imposante autorité.

Histoire des évêques de Liége.— Sigebert de Gemblours, qui florissait à la fin du même siècle, et le continuateur de l'*Histoire des abbés de Laubes*, qui ne le précédait que de quelques années, ne nous font connaître particulièrement que cinq ouvrages de notre savant abbé; cependant ce dernier écrivain lui en attribue en général plusieurs autres, qu'Hériger ne publia pas de son vivant, et dont l'authenticité n'a été reconnue que quelque temps après sa mort.

Le plus intéressant, à coup sûr, est l'*Histoire*, ou les *Gestes des évêques de Tongres, de Maestricht et de Liége*, qui, suivant l'opinion la plus commune, n'ont formé successivement qu'une seule et même Eglise. L'histoire commence à saint Materne, qui passe pour en avoir été le premier évêque, et continue la suite des faits jusqu'à saint Remacle, qui en fut le vingt-septième. Quoique la possession de cet ouvrage soit assurée à Hériger, par l'autorité des deux écrivains que nous venons de citer, et par l'adhésion des siècles suivants, cependant on est obligé de reconnaître qu'il lui est commun avec Notger, son évêque. En voici la raison. Ce prélat, dans sa préface ou épître dédicatoire, placée en tête de la Vie de saint Remacle, assure qu'il a recherché de toutes parts et recueilli avec le plus grand soin, non-seulement les Actes de ce saint évêque, mais encore tous ceux des pontifes qui l'ont précédé ou suivi jusqu'au temps où il écrivait. Or, cette histoire est la même que celle qui se trouve dans l'ouvrage d'Hériger, dont elle forme la dernière partie. Il n'y a de différence que celle que Surius y a introduite par les additions et les changements qu'il a insérés dans son édition. D'ailleurs l'épître dédicatoire de Notger, moins l'inscription, forme à elle seule le premier chapitre ou la préface de l'ouvrage de notre auteur. Il n'y a donc pas d'autre moyen de concilier des preuves aussi manifestement opposées que de convenir que cette histoire est un ouvrage commun à Hériger et à son évêque. C'est le tempérament adopté par le docte Bollandus, celui que les bibliographes de la Gaule Belgique y ont apporté, et qui repose du reste sur l'étroite union qui existait entre ces deux grands hommes. En effet, il ne serait ni juste, ni raisonnable, de regarder l'un ou l'autre comme plagiaire. Tout ce que l'on peut dire de plus plausible pour lever cette difficulté, c'est que Notger, ayant recueilli les matériaux de cette Histoire, aura laissé à Hériger le soin de les mettre en ordre, en lui abandonnant l'économie et la rédaction de l'ouvrage. Hériger, de son côté, voulant rendre justice au travail de son évêque, aura marqué en tête de son écrit la part qu'il y avait prise. Avec cette hypothèse, qui repose sur un fondement juste, tout s'explique et se concilie de soi-même. Il ne reste plus qu'à savoir pourquoi Hériger n'a pas poussé plus loin son Histoire, puisque Notger déclare en termes exprès qu'il avait amassé des monuments jusqu'à son épiscopat. C'est ce que les anciens critiques n'ont pas jugé à propos de nous apprendre. Le judicieux Bollandus croit que la suite de son ouvrage, qui comprenait les Actes de dix-huit évêques, est du nombre de ces écrits de notre savant auteur qui restèrent dans l'obscurité. On ne saurait dire non plus si ces matériaux ont servi à Anselme, à Alexandre et aux autres continuateurs de l'*Histoire des évêques de Liége*. L'ouvrage d'Hériger se trouve en tête des historiens de l'Eglise de Liége dans le recueil Chapeauville, publié in-4° à Liége même, en 1612 et 1618.

Vie de saint Ursmar. — Hériger mit en vers la Vie de saint Ursmar, un des patrons de l'abbaye de Laubes. Elle avait déjà été écrite en prose par Anson et retouchée par Ratherius de Vérone. Folcuin avait également parlé du saint dans son *Histoire des abbés de Laubes* et rapporté plusieurs miracles opérés à son tombeau. Les Bollandistes ont donné quelques vers de cette Vie au 18 avril; dom Mabillon en a publié jusqu'à cent cinquante-quatre dans le t. IV des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*. L'ouvrage complet, qui en contient un peu plus de mille, a été imprimé en 1628, avec d'autres monuments concernant l'histoire de cette abbaye, par les soins de dom Gilles Wauld, moine du même lieu. Les vers d'Hériger sont des hexamètres léonins, divisés en six livres dans le manuscrit de l'abbaye de Gemblours, et en quatre dans celui de Saint-Vanne.

Lettre à Hugues. — L'historien anonyme de Laubes et Sigebert, continuant le catalogue des écrits d'Hériger, marquent une lettre à un nommé Hugues sur diverses questions. Cave la croyait perdue; mais dom Martène et dom Durand l'ayant retrouvée, l'ont fait imprimer au tome IV de leurs *Anecdotes*. Cette lettre est assez longue, quoiqu'elle ne soit pas entière, pour mériter le titre de traité. L'auteur y répond à quelques difficultés que Hugues lui avait proposées et en ajoute d'autres qu'il résout en partie. Ce Hugues est probablement le même qui avait été disciple d'Hériger et qui depuis fut abbé de Laubes. La réponse d'Hériger révèle un homme de sens et d'érudition, qui possédait quelque critique, mais dont le dis-

cernement n'était ni assez éclairé, ni assez étendu. Il laisse la plupart des difficultés sans leur donner les éclaircissements nécessaires, et il prend quelquefois ses affirmations pour des preuves. On pourra s'en convaincre facilement par l'analyse que nous en donnons.

Hugues ne pouvant concilier le sentiment du Vénérable Bède sur l'époque de l'Incarnation, avec les opinions émises par Denys le Petit, consulta Hériger, qui dans sa réponse s'explique non-seulement sur cette difficulté, mais encore sur l'année de la Passion et sur le temps de la Pâque. Sur le temps de la Passion, il fait voir que le texte de Denys est contraire à celui de l'Evangile, et qu'on doit s'en rapporter là-dessus au témoignage de saint Jean, qui compte quatre fêtes de Pâques, depuis la prédication de Jésus-Christ jusqu'à sa mort; de sorte qu'ayant commencé à prêcher à l'âge de trente ans, on doit mettre sa passion au commencement de sa trente-quatrième année. Il fait sur les jours de la naissance et de la mort de Jésus-Christ divers raisonnements d'où il résulte, selon lui, qu'il est mort le même jour qu'il avait été conçu dans le sein de la sainte Vierge. Puis, combinant le cycle de Denys le Petit avec celui des Grecs, il montre que ce qui fait la première année de l'Incarnation, d'après leur calcul, est la neuvième d'après celui de Denys; ce qui occasionne entre eux une différence de huit années. Il remarque que les Orientaux célébraient quelquefois la pâque avant les Juifs; et il en donne pour raison que, ne connaissant d'autre cycle que le solaire, ils fixaient toujours l'équinoxe au 25 mars, et le jour de la pâque au 27; tandis que les Juifs, qui suivaient le cycle lunaire, ne célébraient cette fête que le quatorzième de la lune après l'équinoxe, ou quelque jour de la semaine que ce quatorzième arrivât; ce qui retardait quelquefois cette célébration jusqu'au mois d'avril. Il remarque aussi que plusieurs parmi les Latins et parmi les Grecs croyaient que le Sauveur était mort le même jour qu'il avait été conçu, c'est-à-dire le 25 de mars. Il cite entre autres saint Chrysostome, saint Augustin et saint Fulgence. Mais sur le jour de la célébration de la pâque, il pense qu'il s'en faut tenir au concile de Nicée, sans avoir égard aux diverses supputations des anciens. Il parle d'une hérésie qui s'était élevée depuis peu à ce sujet, et dit que Gerbert l'avait combattue par l'autorité du concile de Tolède. Hériger était vieux et malade lorsqu'il dicta cette lettre, et sa vue commençait à s'affaiblir; c'est pourquoi il veut qu'on l'excuse, si on la trouve moins polie et moins travaillée qu'on aurait le droit de l'attendre. Certes, ce défaut se pardonnerait facilement s'il y avait apporté plus de clarté et de précision. Où avait-il lu que le paralytique de trente-huit ans, guéri miraculeusement par Jésus-Christ, fût le même qui lui donna un soufflet au jour de sa Passion? Le passage qu'il allègue là-dessus ne prouve rien. En récompense de la peine qu'il s'était donnée pour lever ses doutes, il soumet lui-même à Hugues quelques difficultés dont il lui demande l'éclaircissement. Nous ne savons ce que ce dernier répondit à ses questions; et nous n'avons que les premières lignes de la lettre qu'il écrivit à Hériger sur l'opposition de sentiments entre Denys le Petit et le Vénérable Bède, au sujet du cycle pascal de l'Incarnation.

Sur le temps de l'Avent. — On a vu dans d'autres articles que l'on ne s'accordait pas alors sur le nombre des jours et des semaines dont l'Avent devait être composé. Hériger écrivit sur ce sujet un traité en forme de dialogue entre lui et Adelbolde, alors clerc de l'Eglise de Liége et depuis évêque d'Utrecht, dans lequel il montrait par des raisons plausibles que c'était aller contre l'institution des Pères, que d'admettre plus de quatre dimanches dans l'Avent, lorsque Noël tombe un lundi. Ce traité n'a jamais été publié; Aubert Lemire le cite parmi les manuscrits de l'abbaye de Gemblours.

Du corps et du sang du Seigneur. — Hériger, suivant le témoignage des deux écrivains qui nous servent de guides, avait encore composé un traité du corps et du sang de Jésus-Christ, dans lequel il avait recueilli un grand nombre de passages des Pères de l'Eglise contre Paschase Ratbert. La notice qu'ils nous donnent de cet ouvrage convient parfaitement à l'écrit que le P. Célot fit imprimer sans nom d'auteur, à la suite de son histoire de Gothescalc; mais nous montrerons ailleurs que ce traité anonyme est l'ouvrage de Gerbert, connu sous le nom de Sylvestre II. Celui d'Hériger aura probablement eu le même sort que son dialogue sur la durée de l'Avent. Du reste on sait que dans ces écrits sur l'Eucharistie il s'agissait moins du fond du dogme que de la manière dont s'étaient exprimés quelques auteurs en traitant ce mystère.

Autres écrits d'Hériger. — Les autres écrits d'Hériger sont : la *Vie de sainte Berlende* ou Bellende, vierge de Merbek dans le Brabant, morte au commencement du VIIIe siècle. Cette Vie a été publiée par Bollandus et depuis par dom Mabillon, qui la donne à notre auteur, mais en la distinguant d'une relation des miracles de la même sainte, composée par un clerc de Merbek. — *L'Histoire de saint Landelin*, premier fondateur de Laubes. Cette histoire se lit sans nom d'auteur à la suite de celle de saint Ursmar, que personne ne conteste à Hériger. Cette raison a paru suffisante à dom Mabillon pour l'attribuer au même poëte, surtout à cause de la ressemblance de la versification et de l'étymologie commune qu'on y donne du mot *Crispin*, l'un des monastères fondés dans le Hainaut par le même saint, qui le nomme ainsi de la limpidité de ses eaux. — La *Vie de saint Landoald*, prêtre et un des compagnons de saint Amand, évêque de Maestricht, avec l'his-

toire de la translation des reliques de Windohaim à Gand, fut écrite par Hériger, à la demande et sur les mémoires de Notger, évêque de Liége, qui l'approuva et y mit son sceau. Ce fait est attesté par un auteur contemporain, moine de Saint-Bavon à Gand, qui dit que Notger fournit les mémoires, et qu'Hériger leur prêta son style. On la trouve dans Surius et dans l'Histoire des évêques de Liége. — Le commentaire qu'il composa sur l'*Abacus* ou tables de Gerbert n'a pas encore été imprimé, mais on en trouve plusieurs copies manuscrites dans les bibliothèques. — Quelques-uns lui ont attribué un *Traité des offices divins*. Il n'en est rien dit dans Sigebert, ni dans les *Gestes des abbés de Laubes*. On y voit seulement qu'il composa en l'honneur de saint Thomas deux antiennes, dont la première commençait par ces mots : *O Thoma Didyme*, et la seconde par ceux-ci : *O Thoma apostole*, une hymne à la Vierge : *Ave per quam*, et quelques autres pièces de ce genre, dont le continuateur de cet ouvrage n'a pas cru devoir rendre compte.

Hériger écrivait passablement en prose, et à son époque c'en était assez pour avoir une réputation d'éloquence; mais il s'en faut que sa poésie soit bonne. Il avait de l'érudition, quelque peu de critique; mais pas assez pourtant pour rejeter les pièces supposées. Il en sentait seulement la fausseté; mais dans l'impossibilité de se la démontrer à lui-même, il se laissait entraîner par les opinions vulgaires. Cependant d'habiles critiques remarquent qu'il aimait mieux dire vrai que d'affecter de passer pour éloquent en débitant des choses fabuleuses. S'il a donné dans quelques erreurs historiques, c'est que la lumière lui a manqué.

HÉRIMAN, abbé de Saint-Martin. — Hériman ou Herman naquit à Tournai, vers l'an 1091, d'une famille aussi distinguée par la noblesse de sa naissance que par ses vertus. Son père, Raoul d'Osmunt, suivit l'aîné de ses fils, qui, à peine âgé de sept ans, alla de lui-même se mettre sous la discipline du célèbre Odon, alors abbé de Saint-Martin de Tournai. Il emmena avec lui les trois autres, au nombre desquels était Hériman. Il fit de grands progrès dans les lettres, sous la direction de ce pieux et savant abbé, et dès sa jeunesse il montra un goût prononcé pour les anciens monuments de l'histoire. Son monastère n'en possédait presque aucun, pas même ses propres titres, dont une incursion des Normands l'avait dépossédé. Cette perte, jointe à l'abandon dans lequel il était demeuré à la suite de ces ravages, avait tellement fait oublier son origine, qu'on le regardait presque comme nouveau, lorsque l'abbé Odon entreprit de le rétablir. Cependant, comme on apprit, vers l'an 1117, que l'abbaye de Ferrières, dans le diocèse de Sens, conservait quelques chartes concernant le monastère de Saint-Martin, Hériman fut député deux ans après pour les aller recouvrer; mais l'abbé de Ferrières, dans la crainte d'offenser un seigneur voisin qu'elles intéressaient, refusa de s'en dessaisir. Hériman n'était encore que sous-diacre. A son retour, il fut élevé successivement au diaconat et à la prêtrise. Son père, qui occupait la charge de prieur, étant mort vers l'an 1123, il fut jugé digne de le remplacer; mais il ne garda ce poste que six mois, au bout desquels il demanda et obtint sa déposition. Comme il avait une excellente main pour écrire, une partie de ses loisirs fut consacrée à copier des livres. Néanmoins sa principale occupation, après les exercices réguliers, fut la méditation des livres saints, dont il acquit une grande connaissance, jointe à une égale facilité pour expliquer aux autres les vérités qu'il y découvrait. Ces belles qualités, soutenues d'une rare modestie, le rendirent fort cher à ses supérieurs, qui l'engagèrent à faire souvent en leur présence des exhortations à la communauté. Par là il acquit une telle habitude de parler en public, qu'il devint un des plus fameux prédicateurs de son siècle. Aussi, après la mort de l'abbé Ségard, arrivée au mois de février de l'an 1127, n'hésita-t-on pas à lui conférer la place vacante, en considération de son mérite. Cependant, s'il faut en croire l'historien du Vénérable Hugues, alors prieur de Saint-Martin avant de devenir abbé de Marchiennes, la bonté apparente de ce choix fut bien démentie par l'événement. Hériman, suivant cet auteur, s'acquitta fort mal des fonctions abbatiales, tant les vertus privées sont des garants peu sûrs d'une sage administration. On vit dans sa personne un abbé fier, capricieux, dissipé, succéder à un religieux doux, modeste, appliqué, plein de ferveur. Son exemple ne manqua pas d'influer sur la communauté. Les moines de Saint-Martin devinrent aussi méconnaissables que celui qui les gouvernait. Le prieur Hugues cependant, toujours fidèle à ses devoirs, ne cessait d'avertir l'abbé en secret et les religieux publiquement de se corriger. Désolé que de part et d'autre on ne tînt nul compte de ses remontrances, il demanda la permission de passer dans un autre monastère. Mais cette grâce lui ayant été refusée, il eut recours à Dieu, l'implora avec larmes, et ses vœux pour le rétablissement du bon ordre furent enfin exaucés. En 1137, Hériman fut attaqué d'une paralysie qui lui fit faire des retours sur lui-même. Hugues profita de ses bons moments pour l'engager à donner sa démission. Il vint à bout de l'obtenir, et aussitôt il fit nommer à sa place Wauthier ou Gauthier, qui gouverna sagement. Tel est le tableau raccourci que l'historien en question nous trace de l'administration d'Hériman. Un écrivain domestique, comme nous aurons occasion de le voir, nous le représente sous des couleurs bien différentes; mais l'un et l'autre conviennent du fait et de la date de l'abdication. L'incommodité d'Hériman ne fut ni incurable ni mortelle, et vers l'an 1140, il se trouva en état d'entreprendre le voyage de Rome, comme député du clergé de Tournai, pour obtenir le rétablissement

du siége épiscopal de cette ville. Son voyage fut heureux : il en rapporta une bulle du Pape Innocent II, qui retirait le clergé et le peuple de Tournai de la juridiction de l'évêque de Noyon, et leur permettait de se choisir un évêque. En conséquence, ils élurent Absalon, abbé de Saint-Amand; mais quand il fut question de le faire sacrer, l'archevêque de Reims, Samson, à qui cette fonction était dévolue en sa qualité de métropolitain, refusa son ministère. Ce refus, inspiré par la crainte du duc de Vermandois, dont l'évêque de Noyon était parent, ne déconcerta point les Tournaisiens. Hériman fut député une seconde fois à Rome, en 1142, à la tête d'autres membres du clergé. L'évêque de Noyon les ayant suivis de près, l'affaire fut plaidée contradictoirement devant le Pape en plein consistoire. Hériman parla pour son Eglise de manière à faire impression sur ses juges. Déjà la balance commençait à pencher du côté des Tournaisiens, mais, s'il faut en croire la chronique, cinq cents marcs d'argent distribués par l'évêque de Noyon aux officiers du Pape y rétablirent l'équilibre. Ainsi on ne décida rien et l'affaire fut renvoyée au prochain concile; mais la mort d'Innocent II, arrivée l'annee suivante, l'empêcha de se réunir. Ses successeurs, Célestin II et Lucius II, occupèrent trop peu de temps le Saint-Siége pour donner leur attention à ce procès, qui fut repris sous le pontificat d'Eugène III, et, par les soins d'Hériman, jugé définitivement en 1146, à l'avantage de l'Eglise de Tournai. Nous avons rapporté ce fait avec quelque étendue, parce qu'il tient à la biographie de notre héros, et pour n'avoir pas à y revenir, en rendant compte de son histoire. La croisade publiée en 1147 fit naître à Hériman la dévotion d'aller visiter les saints lieux, à la suite des princes français. Il les accompagna en effet dans ce pèlerinage, et à partir de ce moment, on ignore les circonstances de sa vie et de sa mort. Quelques-uns disent qu'il périt dans une bataille; d'autres qu'il fut fait captif par les infidèles. Nous avons trop peu de renseignements pour opter entre ces deux opinions.

Son Histoire. — Hériman, doué, comme nous l'avons dit, d'un goût naturel pour les études historiques, entreprit dès sa jeunesse d'écrire l'histoire du rétablissement de son monastère. Il en avait même déjà tracé plusieurs faits sur le parchemin, lorsqu'un scrupule lui fit abandonner la tâche et déchirer ce qu'il avait écrit. Il craignit de passer pour adulateur envers les restaurateurs de cette maison, s'il publiait leurs actions mémorables de leur vivant. Mais dans le second voyage que les affaires de l'Eglise de Tournai le forcèrent de faire à Rome, prévoyant que son séjour dans cette ville serait assez long, il reprit ce travail d'autant plus volontiers, que les personnes dont il avait à parler avantageusement n'existaient plus. Son voyage coïncidait avec la cinquantième année qui suivit la restauration du monastère de Saint-Martin, comme il le remarque lui-même dans la préface adressée à ses confrères. Cet ouvrage est intéressant, non-seulement pour l'histoire monastique, mais aussi pour l'histoire civile et ecclésiastique du pays, dont l'auteur mêle plusieurs traits importants dans sa narration. Voici quelques-uns de ceux qui nous ont paru dignes de piquer la curiosité du lecteur.

Baudouin, surnommé *à la Hache*, comte de Flandre, bannit de ses terres la rapine et le brigandage par des actes d'une sévérité éclatante. Investi de sa principauté par le roi Louis le Gros, dit Hériman, dans un âge encore tendre, *adolescentulum*, et avant même d'avoir été fait chevalier, *necdum militem factum*, il assemble aussitôt ses Etats, et oblige les seigneurs à promettre qu'ils garderont la paix entre eux et la justice envers tout le monde. Les malintentionnés se flattèrent que cette promesse pourrait être impunément violée, sous un prince trop jeune, selon eux, pour avoir la force de la faire exécuter; mais il montra bientôt qu'on s'était trompé. Deux mois s'étaient à peine écoulés, depuis la tenue des Etats, qu'une pauvre femme s'étant venue plaindre à lui d'un gentilhomme qui lui avait enlevé deux vaches, il se mit immédiatement en devoir de lui rendre justice. Le coupable n'était pas éloigné; Baudouin monte à cheval, va le saisir, et l'amène, pieds et poings liés, dans la ville de Bruges. En vain les parents et les amis accoururent pour lui demander grâce; le comte fut inexorable. Comme ils se bornèrent ensuite à demander qu'on lui évitât la honte d'être pendu et d'avoir les yeux crevés, Baudouin voulut bien le promettre; mais en même temps on apporta par son ordre une grande chaudière pleine d'eau et sous laquelle on alluma un grand feu. Lorsque l'eau fut bouillante, il y fit jeter le gentilhomme, et s'acquitta ainsi de sa parole et de ce qu'il crut devoir à la justice.

Voici un autre exemple de la sévérité du même comte. Dans le village de Torholt, près de Bruges, dix gentilshommes des mieux apparentés volèrent un marchand qui se rendait à la foire. Baudouin, l'ayant appris, court à la poursuite des voleurs, les atteint, les investit dans une maison isolée où ils avaient été contraints de se réfugier. Aussitôt leurs familles, alarmées, accoururent offrir au comte tout ce qu'il voudrait pour leur épargner la mort. Celui-ci pour toute réponse pria les parents d'attendre qu'il eût parlé aux coupables, puis il entra dans la maison, et, sans plus de préambule, il commanda à ses gens de les pendre. Ceux-ci le priant de les dispenser de cette exécution pour ne pas les exposer au ressentiment éternel de leur famille, Baudouin adressa la parole aux dix gentilshommes en ces termes : « Que celui d'entre vous qui veut éviter la mort se dispose à pendre immédiatement son compagnon. » Neuf s'étant acquittés réciproquement de ce ministère, il ordonna au dixième de monter sur un banc et de s'attacher lui-même au cou la corde qui avait étranglé les autres. Le misérable obéit.

Baudouin, au lieu de lui faire grâce, renverse le banc d'un coup de pied et le laisse ainsi suspendu à deux coudées au-dessus du sol. Il sort ensuite et dit aux parents : « Vous pouvez entrer maintenant et les emmener; mais ayez soin de les avertir que dorénavant ils ne commettent plus de semblables désordres sur mes terres. » Et immédiatement il monta à cheval et partit. Les parents pénétrèrent ensuite dans la maison, mais le spectacle qui s'offrit à leurs yeux les força de s'enfuir épouvantés. Ce fut en réprimant ainsi le brigandage que Baudouin parvint à rétablir l'ordre et le calme dans ses Etats. Ipérius rapporte les mêmes faits dans sa *Chronique de Saint-Bertin.*

Charles le Bon, son successeur, ne montra pas moins de zèle à protéger les opprimés, quoique par des actes moins sanguinaires. Il s'en tint aux menaces, qui eurent presque toujours l'effet qu'il désirait. Le trait suivant, rapporté par notre auteur, peint à merveille la piété de ce prince et son amour pour la justice. Un jour de l'Epiphanie, comme il tenait sa cour à Berg Saint-Vinok, il aperçut l'abbé de Saint-Bertin dans ses appartements : « Mon Père, lui dit-il, en l'approchant, qui donc a chanté aujourd'hui la grand'messe dans votre église ? » Sur la réponse de l'abbé qu'on n'avait pu manquer de célébrant pour cet office, puisqu'il y avait plus de cent religieux dans la communauté : « C'est vrai, lui répondit le prince, mais vous eussiez dû vous acquitter vous-même de cette fonction, assister au réfectoire et donner à vos religieux qui ont veillé toute la nuit une bonne réfection, plutôt que de vous rendre à ma cour. — Seigneur, répondit l'abbé, j'aurais mieux aimé certainement chanter aujourd'hui la messe dans mon église, si cela m'eût été libre, que de me trouver ici, mais tel gentilhomme, (qu'il nomma,) m'enlève une terre que mon abbaye possède tranquillement depuis soixante ans ; c'est ce qui m'oblige de recourir à vous. — Il eût suffi, repartit le comte, que vous me l'eussiez fait savoir par un de vos gens, car mon devoir est de vous défendre, comme le vôtre est de prier pour moi et pour mes États. » Aussitôt il mande le gentilhomme en question, et voyant qu'il n'apportait que de mauvaises raisons, il lui ordonne de restituer sans délai le fonds qu'il avait usurpé : « Car je vous jure, ajouta-t-il, par l'âme du comte Baudouin, que si je reçois de nouvelles plaintes à cet égard, je vous ferai bouillir dans la chaudière, comme il fit bouillir votre semblable dans la ville de Bruges. » L'usurpateur n'attendit pas que le prince en vînt aux effets et se hâta de mettre ses ordres à exécution.

L'anecdote suivante, rapportée par Hériman, mérite encore de trouver ici sa place. La princesse Clémence, veuve de Robert le Jeune, comte de Flandre, et mariée en secondes noces à Godefroy le Barbu, comte de Louvain, avait engagé Baudouin, comte de Hainaut, à épouser sa nièce. Les promesses avaient été faites par serment, en présence de plusieurs témoins. Mais, avant le jour marqué pour le mariage, ce prince changea de résolution et donna sa main à Yolande, fille de Gérard, comte de Bamberg. La comtesse, outrée de cet affront, en porta ses plaintes au Pape Calixte, son frère, qui venait d'être élevé sur le Saint-Siége. Calixte partage son ressentiment et écrit à l'archevêque de Reims, Raoul le Vert, pour lui enjoindre de venger au plus tôt un tel parjure. Raoul, sur cet ordre, convoque une assemblée d'évêques et d'abbés, devant lesquels il fait citer le comte de Hainaut. L'accusé comparaît et convient qu'il a promis d'épouser la nièce de la comtesse ; mais il oppose à cette promesse le mariage solennel qu'il a contracté depuis avec une autre. Du reste, il déclare qu'il est prêt à se soumettre au jugement du concile. Les prélats, après avoir délibéré sur cette affaire, la trouvèrent si épineuse, qu'ils crurent devoir en renvoyer la décision au Pape. Flatté de ce renvoi, Calixte rassemble le Sacré-Collége, ne doutant point que le résultat du consistoire ne fût favorable à la comtesse de Louvain. La flatterie, en effet, porta les cardinaux à déclarer que le premier engagement du comte devait avoir son effet au préjudice du second. Comme chacun à l'envi s'efforçait d'appuyer ce jugement de raisons spécieuses, le Pape s'aperçut que le cardinal Brunon, personnage d'un grand poids, gardait un profond silence. Il l'invite à dire son avis; le cardinal lui répond modestement qu'il ne lui convient pas de contredire seul le sentiment de tous les autres. Calixte le presse, en vertu de la sainte obéissance, de dire nettement sa pensée Alors Brunon, reprenant les moyens allégués de part et d'autre et les pesant avec soin, fit d'abord observer que le premier engagement n'avait été accompagné que du serment, au lieu que dans l'autre il y avait eu sacrement, bénédiction du prêtre et consommation charnelle de mariage. Il produisit ensuite plusieurs canons des conciles et décisions des saints docteurs qui établissaient clairement qu'un mariage aussi solennel ne pouvait se dissoudre, et qu'on devait par conséquent se contenter de mettre le comte en pénitence à cause de son parjure, mais nullement le séparer de sa nouvelle épouse. Le Pape et tout le Sacré-Collége à son exemple applaudirent à cet avis. On dépêcha promptement des courriers en France pour en porter la nouvelle au comte de Hainaut. La princesse, qui par là se trouva répudiée, était Adélaïde, fille de Hubert II, comte de Maurienne, et de Gisle, sœur de Clémence et de Calixte, la même, dit notre auteur, qui peu après épousa le roi de France Louis le Gros, et se vit ainsi très-amplement dédommagée de la perte qu'elle avait faite, ou plutôt de l'injure qu'elle avait subie. Il y a dans ce récit un anachorisme qu'il faut nécessairement rectifier si l'on veut soutenir le fond de l'histoire : c'est qu'Adélaïde était mariée à Louis le Gros

dès l'an 1115, quatre ans avant le pontificat de Calixte II, comme on le voit par une charte de ce prince, datée de 1122 la quatorzième année de son règne, et la septième de la reine Adélaïde. Si le fait rapporté par Hériman est réel, ce n'est donc point sous Calixte, mais sous Pascal II, qu'il doit être arrivé.

Dans tout le cours de son Histoire, Hériman montre le même éloignement de la flatterie qu'il avait témoigné dès le début. On pourrait même l'accuser jusqu'à un certain point d'avoir donné dans l'excès opposé, surtout en parlant des évêques de Noyon qui gouvernaient en même temps le diocèse de Tournai. Il semble cependant qu'il aurait dû épargner Radbod II, prélat à qui son monastère avait de grandes obligations. Levasseur n'a pu s'empêcher de lui reprocher son ingratitude envers cette mémoire, qui devait être vénérée par la plume de l'écrivain. Du reste son exemple peut servir de preuve que la reconnaissance n'a pas toujours porté les moines à canoniser leurs bienfaiteurs. Hériman n'est pas plus indulgent envers la cour de Rome. Il blâme ouvertement la conduite que tint le Pape Grégoire VII dans ses différends avec l'empereur Henri IV. Il accuse les Romains d'attirer à eux toutes les affaires, et de les traîner en longueur, pour s'enrichir aux dépens des parties.

Entre les coutumes de son temps qu'il rapporte, on voit que c'était alors un usage immémorial et qui remontait selon lui jusqu'au VIIe siècle, d'écrire en double les actes par lesquels on donnait quelques possessions à une église. L'un de ces doubles muni du sceau du donateur demeurait à l'église dotée, et l'autre se déposait, sans être scellé, dans l'église cathédrale du diocèse. — Un autre usage qui s'observait encore dans les monastères de Flandre, et qu'il regarde comme aussi ancien que le précédent, c'était de réciter pendant la messe au *Memento* des morts, les noms des religieux défunts des monastères avec lesquels on était en société de prières. On voit encore, dit-il, au monastère de Saint-Amand, d'anciens diptyques où se trouvent les noms des religieux de Saint-Martin de Tournai; et c'est une preuve qu'il allègue pour prouver que Saint-Martin était une abbaye, longtemps avant son rétablissement. Enfin un troisième usage qu'il nous apprend, c'est que parmi les religieux celui qui était chargé d'éveiller la communauté, couchait dans l'église, non pas, dit-il, pour garder le trésor, car la nôtre n'en a point, mais afin d'être à portée de sonner l'office divin.

Nous ne terminerons pas cette analyse sans reproduire quelques-unes des particularités qu'il rapporte sur le bienheureux Odon, qu'il eut le bonheur d'avoir pour maître dans l'abbaye de Saint-Martin, et qui fut depuis évêque de Cambrai. Un clerc d'Orléans, dit-il, après avoir tenu les écoles dans la ville de Toul, fut appelé à Tournai par les chanoines de Notre-Dame, pour remplir en cette ville les mêmes fonctions Il y enseigna pendant cinq ans avec tant de réputation et de si grands succès, que les écoliers s'y rendaient à l'envi de tous les points de la France, de la Flandre, de la Normandie, de la Saxe et de l'Italie. Tantôt comme les péripatéticiens, il donnait ses leçons debout et en se promenant, tantôt il restait assis, à la manière des stoïciens. Dans les écoles qu'il tenait le soir devant les portes de l'église, il poussait les disputes jusque fort avant dans la nuit, et alors il indiquait du doigt le cours des astres et expliquait les variétés du zodiaque. Quoique très-instruit dans les arts libéraux, il excellait néanmoins dans la dialectique, sur laquelle il composa trois livres, dont le premier apprenait à connaître et à résoudre les sophismes. Enfin, dit-il, il ne suivait pas la doctrine de certains philosophes modernes, appelés *nominaux*, mais celle de Boèce et des anciens, à qui l'on donna le nom de *réalistes*. Il composa aussi un commentaire ou explication du Canon de la messe; un traité de l'origine de l'âme; une lettre sous le titre de *Dispute contre un Juif*, et un traité sur le blasphème contre le Saint-Esprit, qu'il dédia à Amand du Châtel, alors religieux d Anchin, où le bienheureux évêque s'était retiré, après s'être déchargé des fonctions de l'épiscopat, et depuis abbé de Marchienne. — On peut remarquer encore qu'à l'époque où florissait notre auteur, il n'y avait dans la province ecclésiastique de Reims que trois monastères où les coutumes de Cluny fussent en usage, savoir : celui de Saint-Martin de Tournai, celui d'Anchin dans l'Artois, et celui d'Affighem dans le Brabant. Les religieux consacraient certaines heures de la journée à transcrire des livres pour se former une bibliothèque, et en peu de temps celle de l'abbaye de Saint-Martin devint si considérable, qu'il ne s'en trouvait point de pareille dans les abbayes voisines, surtout pour l'exactitude des exemplaires, que l'on recherchait partout à cause de leur correction. Godefroi est cité comme le plus fameux copiste de ce monastère.

Hériman, comme nous l'avons déjà dit, termine son Histoire à l'époque de son gouvernement abbatial, c'est-à-dire en 1127. Un religieux anonyme de Saint-Martin de Tournai l'a continuée jusqu'à l'an 1160, mais avec beaucoup plus de rapidité et de concision. Il débute par un court éloge de notre abbé, dont il caractérise l'administration par les vertus d'humilité et de douceur. C'est contredire bien formellement, comme on le voit, l'historien du Vénérable Hugues, dont nous avons parlé; mais nous n'avons aucune autorité pour décider entre ces deux écrivains. A Hériman succéda Wauthier ou Gauthier, dont le continuateur ne dit pareillement que du bien. Il entre ensuite dans de grands détails sur tout ce qui concerne le rétablissement de l'évêché de Tournai, qui forme le principal objet de son récit, et il représente Hériman comme

l'âme de cette entreprise, et l'agent auquel on en devait presque tout le succès. Cette Histoire a été publiée par dom Luc d'Achery dans le tome XII de son *Spicilége*, et on en trouve un long fragment à la suite de la Vie de saint Vaudru, au 9 avril, dans le recueil des Bollandistes. Dom Thomas Leroi, prieur de Saint-Martin, l'a traduite en français; mais cette traduction n'a jamais été imprimée. Conservée longtemps dans la bibliothèque de ce monastère, nous ne savons ce qu'elle est devenue depuis sa destruction.

Traité de l'Incarnation. — Hériman ne s'exerça pas seulement sur l'histoire, mais il écrivit aussi sur la théologie. Casimir Oudin a découvert et publié sous son nom un *Traité sur l'incarnation du Verbe.* Cet ouvrage fait partie d'un recueil des écrits de plusieurs anciens théologiens de Flandre et de France, publié par ce critique à Leyde, 1 vol. in-8°, en 1692. L'ouvrage d'Hériman est dédié à Etienne, archevêque de Vienne en Dauphiné. « Sachez, lui dit-il, que je n'ai rien mis de mieux dans cette production, mais que j'y ai renfermé comme en un vase tout ce que j'avais lu dans les saints docteurs, et particulièrement dans le traité d'Anselme de Cantorbéry, qui porte pour titre : *Cur Deus homo*? De plus, je dois vous dire que D. Odon, premier moine et premier abbé de Saint-Martin de Tournai, qui m'a reçu avec mon père et mes trois frères, et que j'ai remplacé dans sa dignité abbatiale, je vous dirai que tous les ans, dans le chapitre qui se tient la veille de Noël, Odon avait coutume de prononcer un long et magnifique discours sur l'Incarnation, discours qu'il commençait dès le matin et qui ne finissait qu'à midi. Or, comme j'étais jeune alors et que je ne manquais pas d'esprit, j'ai été assez heureux pour en retenir les meilleurs morceaux dans ma mémoire; j'aurai soin de vous les rappeler dans cet écrit, à vous et à tous ceux qui voudront se donner la peine de le lire. » Ce traité, comme on le voit, n'est qu'une compilation, faite de souvenir, mais nous pouvons affirmer qu'elle fait honneur au goût et au discernement de l'auteur.

HÉRIMAN DE LAON. — Hériman, dont nous venons de parler, eut pour contemporain un écrivain du même nom que lui et religieux de Saint-Jean de Laon. Nous possédons peu de documents sur ce dernier, mais ce que nous en savons suffit pour le distinguer du précédent, avec qui Fabricius et dom Ceillier l'ont mal à propos confondu. Barthélemi, évêque de Laon, qui tint ce siége depuis l'an 1113 jusqu'en 1151, ayant fait un voyage à la cour d'Alphonse, roi d'Aragon, dont il était proche parent, y fut reçu avec distinction. Ce prince, à son départ, lui promit, s'il voulait revenir, de lui faire présent du corps de saint Vincent, et de la robe que la sainte Vierge avait donnée à saint Ildefonse, archevêque de Tolède, en reconnaissance des trois livres qu'il avait composés sur sa virginité. L'évêque, à son retour, appela Hériman pour savoir de lui s'il avait connaissance de l'ouvrage de saint Ildefonse. Hériman, après bien des recherches, le découvrit dans une bibliothèque de Châlons-sur-Marne. Il en avertit l'évêque, qui lui donna sur-le-champ du parchemin pour l'aller transcrire. A la tête de sa copie, Hériman plaça la vie du saint archevêque, et il plaça à la suite les trois livres qu'il avait composés lui-même sur les miracles de Notre-Dame de Laon. Pour bien comprendre le sujet de ce dernier ouvrage, il faut se rappeler qu'après la mort de Gaudri, évêque de Laon, massacré par ses diocésains en 1112, les séditieux livrèrent la ville au pillage, et s'attaquèrent surtout aux églises qu'ils réduisirent en cendres. Cette tempête ayant cessé, les chanoines et les bourgeois songèrent à rétablir l'église cathédrale; mais comme les fonds manquaient pour cette entreprise, on s'avisa pour en avoir d'un expédient qui réussit à d'autres église, en pareil cas. Ce fut de porter les châsses des saints processionnellement dans différentes provinces. Entre les châsses possédées par l'Eglise de Laon, il y en avait une où l'on prétendait conserver des cheveux de la sainte Vierge. Sept chanoines et six bourgeois furent désignés pour la porter. Ils parcoururent ainsi plusieurs contrées de la France, et sortirent même du royaume, aidés et encouragés par divers miracles que les reliques de la sainte Vierge opérèrent sur la route.

Le récit qu'ils firent de ces merveilles à leur retour porta Hériman à les consigner par écrit, afin d'en faire passer la mémoire à la postérité. L'ouvrage est dédié à l'évêque Barthélemi par une épître qui renferme toutes les circonstances que nous venons de rapporter sur ce prélat et sur notre auteur. Ce sont les seuls traits que nous connaissions de la vie de ce dernier; nous ignorons également les circonstances de sa mort. Pour revenir aux trois livres des *Miracles de la sainte Vierge de Laon*, nous dirons que l'auteur les publia sous le nom des chanoines de cette Eglise, afin, comme il le dit lui-même, de donner plus de poids à son ouvrage. — Dans le premier livre, il débute par une histoire très-succincte de l'Eglise de Laon, depuis sa fondation jusqu'à l'évêque régnant. Il s'étend surtout sur ce dernier personnage, et après avoir parlé de la noblesse de son extraction, il parcourt les différents états par lesquels il a passé et la conduite édifiante qu'il y a tenue. Vient ensuite la relation des miracles que les reliques de la sainte Vierge opérèrent à Issoudun, à Beaugency, à Tours, à Angers, au Mans et à Chartres. Tous ces miracles se firent dans le cours de la première procession, qui commença dans l'automne de l'an 1112 et finit au printemps suivant. Les députés en rapportèrent d'abondantes aumônes, sur lesquelles on entreprit la reconstruction de la cathédrale de Laon. Mais lorsque l'ouvrage eut atteint un certain développement, les fonds commencant à man-

quer, on ordonna une nouvelle procession qui ne fut pas moins féconde en offrandes et en miracles. — L'auteur en décrit la marche et le succès dans le second livre. Parmi les aventures que les députés éprouvèrent dans leurs courses, celle-ci nous a paru digne d'être remarquée. S'étant embarqués le jour de saint Marc de l'an 1113 au port d'Ouessant, pour passer en Angleterre avec des marchands flamands, ils étaient au milieu de leur traversée, lorsqu'un d'entre eux aperçut un vaisseau qui venait sur eux à pleines voiles. Il en avertit le capitaine, nommé Coldistan. Celui-ci fait monter un matelot un haut du mât pour découvrir ce que ce pouvait être. Sur son rapport, il comprit que c'étaient des pirates. La terreur se répand aussitôt dans l'équipage, et on ne tarda pas à voir distinctement ce qui la causait. A mesure que le vaisseau approche, l'épouvante redouble: des cuirasses, des boucliers, des lances, des épées nues qu'on aperçoit briller à la faveur d'un jour serein, des visages menaçants, tout annonce aux malheureux passagers un ennemi prêt à fondre sur eux. Chacun alors pense à sa conscience, ou se confesse l'un à l'autre comme on se rencontre, sans attendre le ministère du prêtre; et le prêtre lui-même dans ce péril urgent ne fait point difficulté de se confesser au laïque. Déjà les pirates étaient à la portée du trait, lorsque Coldistan s'avisa d'une dernière ressource. Ce fut de faire monter le prêtre Boson sur le tillac avec les reliques de la sainte Vierge, pour arrêter par cette puissante protection les funestes desseins de l'ennemi. Son espérance ne fut pas trompée; Boson, armé du voile qui couvrait la châsse, commande aux pirates, au nom de la mère de Dieu, de se retirer. Au même moment un vent contraire s'élève et emporte au loin le navire corsaire; le mât se rompt et écrase l'équipage dans sa chute. Délivrés ainsi, nos députés abordèrent à Douvres, d'où ils se rendirent à Cantorbéry, de là à Vinchester, à Exeter, à Sarisbéry, à Ultonie où l'on révère le tombeau du Vénérable Bède, près duquel se trouve, toujours suivant l'auteur, celui d'une femme célèbre par ses vers et nommée Murier. Ils parcoururent ainsi tout le reste de l'Angleterre méridionale. Partout les saintes reliques signalèrent leur passage par des miracles. Hériman fait deux observations que nous ne croyons pas inutile de rapporter. L'une, c'est que les miracles ne s'opéraient que sur les personnes du diocèse dans lequel ces reliques se trouvaient, de peur, dit-il, qu'on ne crût que les députés de Laon auraient attiré de loin de prétendus malades pour s'enrichir en dupant le public La seconde, c'est que Chicester, le doyen de l'Eglise, par esprit d'avarice, n'ayant pas voulu permettre qu'on y déposât les reliques, les députés, obligés de les mettre dans une maison particulière, ne firent point difficulté d'y offrir le saint sacrifice. — L'auteur change d'objet dans le troisième livre; il n'y est plus question de miracle, excepté vers la fin, où il rapporte comment l'évêque Barthélemi découvrit par révélation le vol du trésor de son église, commis par un certain Anselme, qui avait su capter la confiance du public par un faux air de dévotion. Après avoir décrit la dédicace de la nouvelle cathédrale de Laon, Hériman fait l'histoire de saint Norbert, depuis son entrée dans le diocèse; il raconte ses liaisons avec l'évêque Barthélemi, nomme les différents monastères érigés par ce prélat dans son diocèse, et parle de plusieurs personnages illustres de ce pays et des contrées voisines. Tel est le précis de cet ouvrage, dans lequel on remarque beaucoup de candeur et de piété, mais peut-être aussi un peu trop de crédulité. Dom Luc d'Achéry l'a publié à la suite des Œuvres de Guibert de Nogent. Avant lui, André Duchesne en avait inséré un assez long fragment parmi les preuves de son *Histoire généalogique de la maison de Châtillon.*

HÉRIMANNE, ou Hermann, à qui Hugues de Flavigny reconnaît un mérite éminent, et qu'un Pape ne craint pas d'appeler *le flambeau de la foi catholique*, fut élevé dans sa jeunesse auprès de saint Annon, archevêque de Cologne. Entré plus tard dans le clergé de Liége, il devint chanoine, puis prévôt de la cathédrale. De cette dignité il passa à celle d'évêque de Metz, à la mort d'Adalbéron III, arrivée le 13 novembre de l'an 1072. Il reçut d'abord inconsidérément l'investiture de cet évêché de la main de l'empereur Henri IV, mais il en éprouva dans la suite tant de douleur, qu'il aurait volontiers renoncé à l'épiscopat si le Pape Grégoire VII ne l'eût soutenu et consolé. Il devint dans la suite un des plus zélés défenseurs de la cause du Saint-Siége contre ce prince schismatique, qui s'en vengea en lui faisant souffrir de grands maux, jusqu'à le chasser deux fois de son Eglise. Le Pape Grégoire était si convaincu de l'attachement d'Hérimanne, qu'il avait en lui une confiance aveugle; c'est ce qu'on voit par plusieurs lettres qu'il lui écrivit. Dans presque toutes les affaires épineuses qui survenaient en Lorraine ou dans les provinces voisines, et qui réclamaient l'intervention du Saint-Siége, Hérimanne était choisi pour les terminer. Il fut si souvent investi de cet honneur, qu'on le qualifiait communément de vicaire du Siége apostolique et légat de l'Eglise romaine. La confiance que le Pape Grégoire avait dans la fidélité de son attachement n'était surpassée que par l'estime qu'il professait pour sa piété et ses vertus. Aussi réclamait-il souvent et avec instances le secours de ses prières. Hérimanne lui donna des preuves particulières de son dévouement, en s'opposant avec vigueur, dans l'assemblée de Worms, au dessein sacrilége qu'on y forma de déposer le Souverain Pontife. En 1805, à la suite de ce qui se passa au conciliabule de Mayence, notre généreux prélat fut chassé pour la seconde fois de son Eglise, et l'empereur Henri fit ordonner à sa place Guillaume Walon, abbé de Saint-Arnoul. Mais

celui-ci ayant reconnu sa faute et abdiqué volontairement une dignité qu'il avait usurpée, le prince lui substitua un nommé Brunon, autre intrus qui ne tarda pas à être chassé de la ville avec ignominie Alors Hérimanne, abandonnant l'Italie où il s'était retiré auprès de la comtesse Mathilde, rentra dans son évêché en 1089, dans la quatrième année de son exil. Le clergé et le peuple de Metz le reçurent avec une joie qui marquait toute l'affection qu'on lui portait. Le pieux évêque ne jouit pas longtemps de la consolation de se voir réuni à son troupeau. Dès le carême de l'année suivante il fut attaqué d'une maladie qui le conduisit à la mort. Cependant, malgré son infirmité qui était considérable, il n'interrompit aucune des fonctions de son ministère, et ne se dispensa pas même du soin d'annoncer à son peuple la parole de Dieu. Dans ses prédications, il s'élevait surtout contre l'incontinence des clercs, un des vices dominants de cette époque. C'est alors qu'il fut question de lever de terre le corps de saint Clément, premier évêque de Metz; le zélé prélat en ayant fixé la cérémonie au 2 mai, Dieu lui donna assez de force pour la faire avec tout l'appareil convenable, et pour prêcher encore ce jour-là. Il transféra le corps au monastère de Saint-Félix, qui prit aussitôt le nom de Saint-Clément, qu'il retint dans la suite, et mourut deux jours après, le 4 mai 1090. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre des Arènes, qui passe pour la première que saint Clément ait fait bâtir dans un des faubourgs de la ville de Metz. Le nécrologe de sa cathédrale lui donne le titre d'évêque de pieuse mémoire et de légat de la sainte Eglise Romaine.

Ses écrits. — Quoique Hérimanne eût consacré sa plume à la défense de la cause qu'il avait embrassée, cependant il ne nous reste plus rien de tout ce qu'il composa à ce sujet. Sans parler de plusieurs lettres qu'il fut souvent obligé d'écrire pour rendre compte des commissions dont il était chargé de la part du Saint-Siége, et qui nous apprendraient quantité de circonstances de ce qui se passa dans le malheureux schisme qui divisait alors l'Eglise et l'empire, notre prélat eut occasion d'en écrire quelques autres en réponse à celles qui lui étaient adressées. Entre ces dernières, il y en a plusieurs du Pape Grégoire VII, et une de Gébhard, archevêque de Salzbourg. Mais c'est une perte surtout qu'on ne nous ait pas conservé deux lettres particulières d'Hérimanne à Grégoire. Dans l'une, qui fut écrite ce semble en 1076, après que ce Pape eut excommunié l'empereur Henri, et à laquelle il répond par la seconde de son IVe livre, Hérimanne lui proposait plusieurs questions intéressantes. Il y traitait entre autres de l'excommunication des souverains, et demandait si les évêques pouvaient absoudre ceux que le Pape avait excommuniés. Il y parlait en même temps de la comtesse Mathilde et du duc Godefroi, son mari. La seconde, à laquelle Grégoire répond par la lettre vingt-unième de son VIIIe livre, roulait principalement sur l'excommunication et la déposition de l'empereur Henri IV, que l'on disait, au rapport d'Hérimanne, être au-dessus du pouvoir du Pape, ce qui donna occasion à ce pontife de s'étendre fort au long sur ce point qui lui tenait au cœur. Cette réponse et la précédente sont deux des lettres les plus longues de tout le recueil de Grégoire VII. Enfin, on ne nous a pas conservé davantage la lettre qu'Hérimanne écrivit à tous les fidèles de son diocèse l'avant-veille de sa mort, pour les conjurer par ce qu'il y a de plus saint, de traiter la grande affaire de la religion sans fraude ni déguisement, et de n'avoir en vue que la seule vérité.

Il nous reste pourtant de ce grand évêque deux pièces qui sont de nature à nous faire regretter les autres, tant elles sont édifiantes et bien écrites. La principale est une petite histoire de l'élévation et de la translation du corps de saint Clément qu'il fit lui-même deux jours avant sa mort. Quelque succincte qu'elle soit, il a eu soin d'y faire entrer les principales circonstances de cet événement, et d'en marquer la date. Il y a ajouté les donations qu'il fit alors à sa cathédrale et à l'abbaye de Saint-Clément. Et afin de constater les faits, il porta la précaution jusqu'à faire souscrire cette pièce par les abbés, les principaux chanoines, moines et seigneurs séculiers, qui avaient été témoins oculaires de ce qui s'était passé dans cette occasion — La seconde pièce, encore mieux écrite que la précédente, est une charte d'un fort bon goût sous tous les rapports, par laquelle Hérimanne, dès le commencement de son épiscopat, restitua à l'abbaye de Saint-Arnoul le droit de foire dont elle jouissait anciennement au jour de la dédicace de ce monastère. On y remarque que notre prélat reconnaît que l'on conservait alors à Saint-Arnoul une dent de saint Jean l'Evangéliste. Hugues de Flavigny, auteur contemporain, a recueilli dans sa Chronique une partie de la belle prière que fit le pieux évêque après la cérémonie de la translation de saint Clément, pour marquer le désir qu'il avait de se voir bientôt réuni à lui dans le ciel. Il y a fait entrer également quelques-unes des paroles mémorables qu'il adressa à son clergé sur son lit de mort.

HÉRIMBERT, diacre, enseigna les belles-lettres à saint Viance ou Vincentien, confesseur en Auvergne, et écrivit sa Vie peu de temps après sa mort. Cet ouvrage a joui un instant de quelque célébrité, parce que l'auteur y faisant mention de la quinzième année de Clotaire III, on l'a regardé comme important, pour fixer les époques de certains événements, en les rattachant au règne de ce prince. En adoptant cette supposition, il faudrait dire que saint Vincentien mourut plus de vingt-cinq ans avant la fin du VIIe siècle. Mais dom Mabillon, un de ceux qui d'abord firent le plus valoir cette date, prouve ailleurs avec tant de solidité que saint Vincentien survécut à saint Bonnet, évêque de

Clermont, mort en 709, qu'il ne paraît pas qu'on puisse encore en douter. Il faut donc convenir avec lui que saint Vincentien mourut, non la quinzième année de Clotaire III, mais de Childebert le Juste, vers 710; de sorte que sa Vie aura été écrite en 712 ou 715. Le P. Lecointe l'a publiée dans ses *Annales.*

HERMANN, surnommé *Contract,* à cause d'une infirmité de jeunesse qui lui avait raccourci les membres, était fils de Wolferade, comte de Werhingen, et de la comtesse Hiltrude. Il naquit en Souabe, vers l'an 1013. Si la nature l'affligea sous le rapport des qualités physiques, elle le combla des dons de l'intelligence et du génie. Malgré la faiblesse de sa constitution, il s'adonna avec ardeur à l'étude dès ses plus jeunes années; il acquit rapidement les connaissances cultivées de son temps et s'éleva, même par la force de son entendement, au-dessus des plus savants hommes de son siècle. Les sciences mathématiques fixèrent surtout son attention, et il excella dans l'astronomie, la musique, la géométrie. Suivant la coutume du temps, il embrassa la vie monastique afin de suivre avec plus de liberté son penchant pour l'étude, entra dans l'ordre de Saint-Benoît, et habita successivement les monastères de Saint-Gall et Richenou, dont il devint abbé, et dans lequel il mourut vers l'an 1054. On a trop facilement attribué à Hermann la connaissance du grec et de l'arabe, et quelques traductions d'ouvrages d'Aristote, faites sur l'Arabe. Il est possible qu'il ait su la première de ces langues, dont la connaissance s'était conservée dans plusieurs abbayes d'Allemagne. Quant à la seconde, l'erreur générale des biographes à cet égard vient de ce qu'ils ont confondu Hermann Contract avec Hermann l'*Allemand,* quoique ces deux personnages aient vécu à deux siècles de distance l'un de l'autre. Notre savant religieux n'avait point voyagé; aucun historien du temps n'a parlé de ses connaissances en arabe, quoique la chose fût digne de remarque. Le seul moyen qui existât à cette époque pour étudier un idiome, dont on n'avait ni grammaire, ni dictionnaire, ni manuscrits, était d'aller l'apprendre en Espagne, où les Maures cultivaient les sciences avec succès. Or l'auteur de la longue note sur Hermann Contract, publiée par Muratori, eût-il omis un fait si rare dans l'éloge de cet abbé? Trithème donne la nomenclature des écrits composés par Hermann, et dont quelques-uns sont imprimés; nous allons le suivre, pour en rendre compte.

Chronique. — Le plus important de tous est sa chronique intitulée : *Des six âges du monde,* parce qu'il y rapporte tout ce qui s'est passé, depuis la création de l'univers jusqu'en 1054. Hermann suit exactement les anciennes chroniques d'Eusèbe, de saint Jérôme, de saint Prosper, de Jordanès et de Bède; mais en y mêlant souvent ses propres réflexions ou celles d'écrivains remarquables, comme Arnobe, saint Augustin, Jules Africain, et quelquefois aussi des passages de l'Ecriture. Il donne la suite des évêques des principaux siéges, des empereurs et des rois, la notice des conciles et des grandes affaires de l'Eglise et de l'Etat. Il entre même dans le détail de l'histoire monastique, et il s'applique particulièrement à rapporter les divers événements des provinces d'Occident, sans oublier pourtant ce qui s'est passé en Orient, quand les faits de cet empire ont une liaison avec l'histoire des princes d'Allemagne ou des Gaules. Son style est net, précis et tel qu'il convient à ce genre d'écrire. Quoique ordinairement bien renseigné, il fait une faute cependant à l'égard d'Héribert, archevêque de Milan, dont il place la mort en 1044. Il paraît qu'il n'avait pas vu son testament, daté du mois de décembre 1045. Il ne s'explique pas non plus sur l'hérésie de Béranger, ni sur sa condamnation dans le concile de Rome. Il désapprouve la bataille que Léon IX fit livrer aux Normands, et dit qu'il convenait mieux à un Pape d'employer les armes spirituelles que d'en appeler au glaive matériel pour la conservation des biens de ce monde. On trouve dans cette Chronique l'épitaphe de sa mère, qu'Hermann composa en trente-deux vers élégiaques, en 1052, époque de sa mort. Cette Chronique, continuée par Berthold de Constance, a été publiée pour la première fois à Bâle, en 1529, puis en 1536 par J. Sichard. On la trouve d'après de nouveaux manuscrits dans les collections d'Urstius et de Pistorius. Canisius l'a fait imprimer dans le tome Ier de ses *Lectiones antiquæ,* d'où elle est passée dans les *Bibliothèques des Pères* de Cologne et de Lyon; mais la meilleure édition est celle qu'Emile Ussermann en a donnée avec de nouvelles notes, Saint-Blaise, 2 vol. in-4°, 1790.

Autres écrits. — Hermann composa un grand nombre d'autres ouvrages sur diverses matières, savoir: l'histoire des empereurs Conrad et Henri, son fils; un poëme sous le titre : *De conflictu ovis et lini;* un autre à la manière de Théodule, et un troisième sur le mépris du monde; un livre des principales règles du comput; plusieurs Vies de saints; un livre de la physionomie; un autre du monde et des éléments, et un du déclin du soleil; plusieurs livres de géométrie; un de la quadrature du cercle; et deux livres de mécanisme sur l'horloge appelée cylindre et sur une autre façon d'horloge. Trithème met encore au nombre des écrits d'Hermann des traductions latines de quelques philosophes grecs; des commentaires sur l'Ecriture, sur Aristote; et Tullius Egon et Metzler le font encore auteur de plusieurs autres ouvrages, mais il en est peu qui aient été publiés. Cependant nous avons quelques opuscules sur la musique, un livre *Du monocorde* et un autre *Du conflit des sons.* On les trouve avec des échantillons de la manière de noter la musique à cette époque dans le tome II des *Auctores*

musicæ sacræ oubliés par le savant abbé de Saint-Blaise.

Sur l'Astrolabe. — Nous avons encore, dans le tome III des *Anecdotes* de dom Bernard Pez, deux traités, dont le premier à pour titre : *De la mesure de l'astrolabe*, et le second, *De son utilité*. Hermann a accompagné ces deux livres de tables et de figures, pour mettre le lecteur plus aisément au fait d'une matière difficile à comprendre sans ce secours. Il parle de lui-même dans le prologue avec de grands sentiments d'humilité, et déclare n'avoir entrepris ce travail que pour l'utilité de ses frères; et principalement pour régler les offices du jour et de la nuit. Ces écrits sur l'astrolabe l'en ont fait regarder comme l'inventeur; mais il est avéré que l'usage de cet instrument était connu avant le siècle de Ptolémée. Dom Bernard Pez en donne des preuves dans ses *Prolégomènes*. D'après le nombre infini de mots arabes qu'on retrouve dans ces deux traités, il n'est point douteux que l'auteur n'ait eu sous les yeux de pareils livres traduits de l'arabe; mais on ne doit pas tirer de cette circonstance une induction en faveur de la connaissance de cette langue attribuée à Hermann. D'abord plusieurs arabisants de ces siècles reculés, ayant porté le nom d'Hermann, il se pourrait que la propriété n'en appartînt pas à notre Bénédictin. En second lieu, l'auteur ne dit pas qu'il a traduit ces traités, mais que, la matière étant obscure, il les a composés d'après les meilleures sources. Rien ne s'opposait à ce qu'on eût alors des versions latines d'ouvrages arabes.

On cite encore d'Hermann un *Traité sur les vertus* dont Udalric de Babenbergue rapporte quelques fragments; il était écrit en vers élégiaques. Si nous devons en croire quelques historiens, Hermann Contract serait l'auteur des proses *Salve, Regina*, — *Alma Redemptoris mater*, — *Ave, præclara maris stella*, — *O florens rosa*, — *Veni, sancte Spiritus*, — de la séquence, *Rex omnipotens*, et d'un répons qui commence par ces paroles : *Simon Barjona*. L'histoire littéraire du moyen âge est encore trop peu connue pour qu'on puisse prononcer sur ces attributions; cependant nous devons remarquer que le *Salve, Regina* est également attribué à Adhémar du Puy. Enfin plusieurs critiques le font encore auteur d'un office pour la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge; d'un autre pour la fête de sainte Madeleine, et d'une Histoire des anges. On trouve de plus amples détails sur Hermann et ses ouvrages dans la note publiée par Muratori et que nous avons indiquée plus haut.

HERMANN, Juif de Cologne converti par les sermons d'Egbert, évêque de Munster, et par les conférences qu'il eut avec l'abbé Rupert, se retira dans un monastère de chanoines réguliers de sa ville natale. Il a composé une relation détaillée de sa conversion, que Carpzavius a insérée dans la dernière édition du *Bouclier de Raimond*, imprimée à Leipsik en 1687.

HERMANNE, Lorrain d'origine et né en Flandre, ayant fait un voyage en Angleterre, on ne sait à quelle occasion, devint chapelain du roi Edouard, qui le nomma ensuite évêque de Wilt. Il succéda sur ce siége à saint Britwold, mort en janvier 1045. Quatre ans plus tard, il entreprit, avec l'archevêque d'York et deux abbés de distinction, le voyage de Rome, pour satisfaire à un vœu que le monarque ne pouvait accomplir. Ce pèlerinage lui permit d'assister, au commencement d'avril 1049, au premier concile que le Pape Léon IX réunit aussitôt après Pâques, et il s'étendit beaucoup dans les discours qu'il y prononça, sur l'état florissant où se trouvait alors l'Eglise d'Angleterre. Peu de temps après son retour, se trouvant trop à l'étroit dans les villages de Wilt et de Ramesbury, où était indistinctement son siége épiscopal, il obtint d'abord du roi la faculté de le transférer à Maldon ou Malmesbury. Mais quelques seigneurs ayant fait échouer son projet, Hermanne en fut si piqué, que laissant le soin de son diocèse à Elfède, évêque de Worchester, il repassa la mer et vint à Saint-Bertin, où il fit profession de la vie monastique. Toutefois il ne persévéra dans cette résolution que pendant trois ans, au bout desquels il retourna prendre soin de son troupeau, vers le mois d'avril 1054. L'air du cloître n'avait point fait perdre à notre prélat le dessein qu'il avait conçu de transférer son siége épiscopal. Il y réussit enfin en réunissant son diocèse à celui de Schirburn ou Salisbury dont il portait le titre. Ce fut en cette qualité qu'il assista, en 1070, au sacre de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, et cinq ans plus tard, au concile de Londres, où il occupa la sixième place.

Ce concile, conformément à ceux de Sardique et de Laodicée, publia un décret qui favorisait merveilleusement le désir qu'avait Hermanne de voir son siége mieux placé, puisqu'on y ordonna que les chaires épiscopales seraient transférées des villages dans les villes. En conséquence notre prélat transféra la sienne à Salisbury dont il fut le premier évêque, et y commença une nouvelle église qu'il ne put achever. Sentant sa fin approcher, et voyant que la vieillesse ne lui permettait plus de soutenir le poids de l'épiscopat, il pressa fortement Lanfranc, son métropolitain, de lui permettre de s'en décharger, pour aller finir ses jours dans le cloître. Mais celui-ci, bien loin d'acquiescer à son désir, se servit au contraire de toute son autorité pour obliger Hermanne à continuer ses fonctions. Le Pape Alexandre, consulté sur ce sujet, approuva selon toute apparence le sentiment de l'archevêque Hermanne mourut dans son évêché, en 1078, et eut Osmond pour successeur.

SES ÉCRITS. — Au témoignage de Lanfranc, il était également versé dans la science ecclésiastique et dans la connaissance des affaires civiles. On ignore cependant qu'il

ait laissé d'autre écrit de sa façon qu'une relation des miracles de saint Edmond, roi d'Angleterre, mis à mort en 946, et honoré dans l'Eglise comme martyr. Surius qui a publié la Vie de ce saint roi, écrite par Abbon de Fleury, avait trouvé dans le manuscrit qui la contenait une histoire de ses miracles, la même sans doute que celle dont il est ici question; mais il n'a pas jugé à propos de la reproduire. Il en donne pour raison que cette histoire était trop prolixe, et qu'il y manquait plusieurs chapitres dans le manuscrit. Elle n'y portait aucun nom d'auteur; mais Surius y reconnaissait une autre plume que celle d'Abbon. Un autre manuscrit de la bibliothèque Cottonienne, dans lequel se trouve cette relation, la donne à notre prélat, et ceux qui l'ont lue nous apprennent qu'elle contient plusieurs particularités relatives à l'histoire de l'abbaye de Saint-Edmond et de Baudouin, un de ses abbés. Il résulte de là qu'Hermanne n'y mit la dernière main que plusieurs années après 1065, époque à laquelle Baudouin commença à gouverner cette maison; ce qu'il continua de faire pendant trente-deux ans. Cet abbé était Français et moine de Saint-Denis avant de passer en Angleterre, circonstances qui rendent cet écrit plus intéressant pour notre littérature.

HERMAS (Saint). — On conjecture, mais sans trop de certitude, que saint Hermas, auquel on attribue généralement le *Livre du pasteur*, est le même que saint Paul fait saluer de sa part dans son Epître aux Romains. Cette opinion, d'abord émise par Origène, et adoptée depuis par plusieurs critiques au siècle d'Eusèbe et de saint Jérôme, s'est perpétuée jusqu'à nous, mais non sans soulever de temps en temps de sérieuses contradictions. Les Grecs placent saint Hermas au nombre des soixante-douze disciples du Sauveur, et ajoutent qu'il fut évêque de Philippes, en Macédoine, ou de Philippopolis en Thrace; mais, quoique Grec d'origine, on a des preuves qu'il habitait l'Italie et vraisemblablement la ville de Rome. Il était marié et père de famille, lorsqu'il écrivit le livre qui porte son nom. Il y a même quelque lieu de croire que sa femme était encore engagée dans les erreurs du paganisme, puisqu'il apprit par révélation qu'elle deviendrait un jour sa sœur. Quelques-uns veulent qu'Hermas ait été prêtre, mais ils n'en donnent aucune preuve solide; il paraît plus vraisemblable qu'il était simple laïque et qu'il avait même mené, pendant un certain temps, une vie assez éloignée de l'esprit chrétien. Il se reconnaît coupable dans plusieurs endroits de son livre, et entre autres fautes, il se reproche amèrement d'avoir trompé beaucoup de monde par ses mensonges et ses dissimulations. Son indulgence pour ses enfants devint la cause de bien des excès qui lui firent répandre par la suite des larmes amères sur leurs dérèglements; sa femme elle-même n'était pas exempte de défauts, et elle était assez généralement redoutée à cause de la méchanceté de sa langue. Tous ces désordres dans sa maison avaient irrité le Seigneur contre lui, parce qu'il n'avait pas pris assez de soin de les corriger. Hermas était riche; Dieu pour le punir permit qu'il devînt pauvre; mais il ne lui enleva ces richesses qui meurent que pour le combler de celles qui ne meurent point, en le rendant propre au salut éternel. Il fut mis, dit Origène, entre les mains de l'ange de la pénitence, qui l'éprouva toute sa vie, afin de le présenter saint et purifié au tribunal de Jésus-Christ. C'est de cet ange qui lui apparut sous la figure d'un pasteur, vêtu d'un manteau blanc, avec une pannetière sur les épaules et un bâton à la main, qu'il reçut les instructions rapportées dans ses écrits, ce qui leur a fait donner le titre de *Livre du pasteur*. Non-seulement Hermas fut fidèle à suivre les instructions de son ange tutélaire, mais sur son conseil il prêcha encore la pénitence aux autres, et ses prédications produisirent beaucoup de fruits dans l'Eglise des premiers temps. L'époque de sa mort nous est inconnue, mais il vivait encore vers l'an 92, peu de temps avant la persécution de Domitien, et sous le pontificat de saint Clément, à qui il donna une copie de ses révélations, afin qu'il les communiquât aux autres Eglises.

Ses écrits. — L'ouvrage du *Pasteur* est en forme de dialogue et divisé en trois livres, dont le premier contient des visions ou apologues, le second des préceptes, et le troisième des similitudes ou emblèmes.

Dans le livre des *Visions*, Hermas nous apprend qu'une femme âgée, qu'il avait connue dans sa jeunesse, lui apparut à diverses reprises et lui remit un livre mystérieux qu'elle lui commanda de transcrire, et dont le sens lui fut révélé. Ce livre ne contient guère que la comparaison de l'Eglise avec une tour, dont la construction ne doit être achevée qu'à la fin du monde, et dont les seuls élus sont les véritables pierres; allégorie aussi longue qu'obscure, qui ne présente rien d'autrement intéressant, ce qui n'empêche pas l'auteur d'y revenir encore dans son troisième livre, avec la même obstination et sans la rendre plus claire. Dans une autre vision, cette femme lui prédit les maux qui devaient arriver à l'Eglise, et les lui représenta sous la forme d'une bête grande comme une baleine, haute d'environ cent pieds et jetant par la gueule des sauterelles enflammées. Nous n'avons guère remarqué dans tout le livre que ce passage qui mérite d'être cité : « Celui qui se sent accablé sous le poids des ans et des infirmités s'abandonne facilement au désespoir; il envisage la mort comme le terme de ses souffrances, et la voit arriver sans chagrin. Mais qu'il apprenne tout à coup qu'il va faire une riche succession, tous ses maux sont oubliés, il semble avoir recouvré son ancienne vigueur. De même, au sein de vos tribulations, Dieu en a agi avec vous dans sa miséricorde; il vous a appelés au plus riche héritage, et vous avez recouvré vos premières forces. »

Dans le second livre, qui a pour titre, *Des préceptes*, l'ange tutélaire d'Hermas lui apparaît sous la figure d'un berger, afin de l'instruire, ce qui a fait donner à tout l'ouvrage le nom de *Pasteur*. Ce livre contient douze préceptes ou instructions, qui renferment les principales règles de la morale chrétienne.

Le premier prescrit la croyance en un Dieu créateur. « Crois avant toutes choses qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui a tiré du néant toutes les créatures, et leur a donné toutes les perfections qui sont propres à chacune d'elles. Il les renferme toutes en lui-même, et seul il possède l'immensité de l'être. L'esprit n'est pas plus capable de le comprendre que la parole de le définir. Crois donc en lui, crains-le, et que sa crainte te porte à t'éloigner de tout ce qui peut lui déplaire. Sois fidèle à garder ses préceptes. Abstiens-toi de toute iniquité, pratique les devoirs de la justice dans toute leur étendue; c'est ainsi qu'en observant ce premier précepte, tu vivras en Dieu. » — Le second commande de vivre dans la simplicité et l'innocence, et prescrit quelques règles de charité envers le prochain, que nous devons soulager dans tous ses besoins, sans examiner à qui nous donnons. Nous en reproduisons cette maxime contre la médisance : « Ne tiens jamais de discours désavantageux à la réputation de personne, et ne prête pas volontiers l'oreille à la médisance; car si tu prends plaisir à l'écouter, tu participeras au péché de celui qui la commet. » — Le troisième précepte recommande l'amour de la vérité et la fuite du mensonge. — Dans le quatrième, l'ange prescrit des règles pour conserver la sainteté du mariage. « Si une femme chrétienne a commis un adultère et que son mari l'ignore, il peut sans crime demeurer avec elle; mais s'il vient à apprendre que sa femme a violé la sainteté conjugale, et que bien loin d'en faire pénitence, elle continue de vivre dans le désordre, en consentant à habiter avec elle, il participe à son crime. Il doit donc la répudier et demeurer seul; mais si après l'avoir répudiée il en prend une autre, il commet lui-même un adultère. Si la femme répudiée, après avoir fait pénitence, veut revenir à lui, il ne peut se dispenser de la recevoir, sans se rendre coupable d'un grand péché. » Il ajoute que « l'adultère est égal dans l'homme et dans la femme. Après la mort de l'un des deux époux, si le survivant se remarie il ne pèche point; mais s'il demeure seul il acquiert un grand honneur devant Dieu. » — Le précepte suivant traite de la patience : « Si la colère trouve accès dans ton cœur, l'Esprit-Saint qui veut l'occuper tout entier, y sera comme à l'étroit et s'en retirera. Il suffit d'un peu d'absinthe mêlée au miel pour en corrompre toute la douceur; de même l'esprit de patience ne peut s'allier avec l'esprit de colère. » — Dans le précepte sixième, l'auteur dit formellement que « chaque homme a deux anges, l'un bon, l'autre mauvais; le premier porte à la vertu, le second porte au péché; mais par nos dispositions intimes, nous pouvons savoir lequel de ces deux esprits agite notre cœur. » Ce passage, assez longuement développé, est un témoignage incontestable de l'antiquité de la croyance chrétienne sur nos anges gardiens. — Le septième commandement apprend à craindre Dieu et à ne point craindre le démon. « Si tu prétends faire le mal, et conserver en même temps la crainte du Seigneur, tu te trompes. Si au contraire tu es résolu de pratiquer le bien, tu trouveras alors dans la crainte du Seigneur la force, la grandeur et la gloire. » — Le huitième contient le dénombrement des principaux vices dont il faut s'abstenir et des grandes vertus que chaque chrétien est obligé de pratiquer; nous en extrairons seulement cette maxime : « Abstiens-toi du mal, mais jamais du bien; autrement c'est tomber dans le mal. » — Le neuvième avertit les pécheurs de s'adresser à Dieu avec confiance, pour en obtenir les grâces qui leur sont nécessaires. « Ceux qui sont pleins de foi demandent avec foi, et ils sont exaucés du Seigneur... Si tu demandes quelque chose à Dieu et qu'il diffère de te l'accorder, garde-toi de te défier de lui. S'il a différé d'accomplir ta prière, c'est peut-être seulement pour t'éprouver, ou à cause de quelque péché dont tu t'es rendu coupable, même sans le savoir. Cependant ne cesse point de lui exposer tes besoins et tu finiras par obtenir; mais si tu te rebutes, tu ne dois t'en prendre qu'à toi et non pas à Dieu. » — Dans le dixième précepte, après avoir rappelé qu'il faut éviter la tristesse à cause des maux qu'elle engendre, il apprend à discerner le faux prophète du prophète véritable. « Ne livre point ton cœur à la tristesse; car elle est sœur de la méfiance et de la colère.... Elle ôte à la prière son activité, et l'empêche de s'élever avec pureté vers le ciel... Ceux qui sont dominés par cette passion vont s'adresser à des prophètes menteurs, qu'ils croient animés de quelque esprit divin, pour en apprendre ce qui doit arriver. Ceux-ci répondent dans le même esprit; ils amusent par des promesses illusoires; et parce qu'ils sont eux-mêmes livrés à l'esprit d'erreur, ils donnent des réponses vaines et trompeuses. Qu'en peuvent attendre autre chose des hommes qui aiment la vanité et le mensonge? S'il leur échappe quelques vérités, c'est que le démon les remplit de son esprit, afin d'attirer dans ses piéges quelques-uns des justes. » — Le onzième commandement traite encore de l'esprit de vérité et de l'esprit de mensonge, en insistant sur les œuvres par lesquelles on les distingue. « Celui qui possède l'esprit de Dieu est paisible, humble, sans malice, et éloigné de tous les vains désirs de ce monde. Lorsqu'il vient dans l'assemblée des fidèles, à l'heure de la prière commune, un bon ange remplit cet homme du Saint-Esprit et il annonce aux Chrétiens la volonté de Dieu. Au contraire, on connaît l'esprit terrestre et vain, sans sagesse et sans forces, l'esprit des faux prophètes,

en un mot, dans celui que l'orgueil agite, qui s'élève en affectant de choisir les premières places dans l'Eglise. Celui-là, parleur importun et glorieux, vit dans toutes sortes de plaisirs charnels, et fait un trafic honteux de ses réponses, qu'il vend comme des oracles. » — Enfin le douzième précepte explique les effets de tous ces commandements, et renferme une vive exhortation adressée à Hermas, de les observer tous, parce qu'ils ne sont pas impossibles à celui qui porte Dieu dans son cœur. «Hermas demanda à l'ange si un homme pouvait garder tous ces préceptes, — Tu le peux facilement, lui répondit l'ange, parce qu'ils n'ont rien de rude ; mais si tu te mets dans l'esprit que la pratique en est impossible, tu ne pourras les garder. Or je t'avertis que si tu y manques, tu ne dois espérer de salut ni pour toi, ni pour tes enfants, ni pour aucun des tiens, parce que tu auras jugé que les commandements de Dieu sont impossibles à l'homme.—Il n'est personne, observe timidement Hermas, qui ne désire garder les commandements de Dieu, et qui ne lui en demande la grâce au fond de son cœur; mais le démon est cruel, et asservit tous les jours les serviteurs de Dieu à sa puissance. — Le démon, lui réplique l'ange, n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient en Dieu de tout leur cœur ; il peut bien les attaquer, mais non les vaincre : ayez le courage de lui résister et vous le verrez prendre la fuite couvert de honte et de confusion. »

Le troisième livre contient dix préceptes moraux, enveloppés sous diverses similitudes ou emblèmes. L'ange y exhorte Hermas au mépris du monde, au désir du ciel, à la prière, aux bonnes œuvres, surtout à l'aumône, au jeûne, à la pureté du corps et à la pénitence. Après avoir posé en principe que nous n'avons point ici-bas de cité permanente, que nous sommes des pèlerins en marche vers la patrie, des exilés qui travaillent à reconquérir le ciel, il conclut que nous devons nous mettre peu en peine des biens de ce monde, mais songer seulement à acquérir la vie éternelle par de bonnes œuvres et par les exercices de la charité. C'est pourquoi il conseille aux riches de faire un bon usage de leur fortune en l'employant à soulager les pauvres, afin que ceux-ci les aident à leur tour du secours de leurs prières. « Considère cette vigne et cet ormeau qui la supporte, lui dit-il; voilà l'image du riche et du pauvre. La vigne porte du fruit, l'ormeau n'en produit point; cependant si l'ormeau ne soutient la vigne, et si elle ne s'attache à ses branches, c'est à peine si elle pourra porter des raisins, car alors en manquant d'appui elle rampera sur la terre, et ne pourra produire que des fruits mauvais. Mais au contraire, si à la faveur de l'ormeau elle parvient à s'élever, alors elle portera des fruits et pour elle et pour l'ormeau qui la supporte. Le riche possède des biens, mais aux yeux de Dieu il est pauvre. Qu'il soutienne le pauvre; la prière que celui-ci adressera à Dieu pour son bienfaiteur attirera sur l'un et l'autre les plus abondantes bénédictions. C'est par là que le riche et le pauvre forment entre eux comme un commerce réciproque de bonnes œuvres. » — Dans la troisième similitude il établit cette comparaison entre l'état des pécheurs et des saints lorsqu'ils arriveront à l'autre vie : « Vois ces arbres dépouillés de leurs feuilles, arides et sans vigueur ; il n'y a entre eux aucune différence. C'est la figure de ceux qui vivent dans le siècle présent; maintenant considère ces arbres à la séve abondante et vigoureuse et aux branches chargées de feuilles et de fruits ; c'est la figure des justes dans l'autre vie. » — Il recommande dans la similitude suivante, de s'abstenir de la multitude des affaires, parce qu'elles sont cause d'un grand nombre de péchés; en effet, il est difficile qu'un cœur trop partagé s'acquitte de tout ce qu'il doit à Dieu. — La cinquième traite de l'utilité du jeûne et des moyens d'en rendre la pratique méritoire. « Voici, dit le *Pasteur* à Hermas, de quelle manière tu dois jeûner : que ta vie soit exempte de toute iniquité; sers Dieu avec un cœur pur; garde ses commandements ; ferme ton cœur à tout mauvais désir; appuie-toi sur les promesses du Seigneur ; crois, et tu vivras en lui. Le jour où tu jeûneras, tu te contenteras de pain et d'eau, et après avoir supputé le prix de cette nourriture avec celle que tu dépenses les autres jours, tu donneras le surplus aux pauvres. » — Les similitudes suivantes jusqu'à la huitième sont consacrées à condamner les plaisirs des sens. On peut les réduire à ce passage que nous en extrayons : « Celui qui s'abandonne un seul jour aux plaisirs des sens est un insensé qui ne comprend pas à quelle perte il s'expose. Le lendemain, il aura oublié la jouissance vaine qu'il avait recherchée la veille; car telle est la nature du plaisir : la mémoire s'en efface bientôt, comme une ivresse passagère qui couvre l'âme de nuages. Il n'en est pas ainsi de la peine. Pour un seul jour de chagrin et de souffrance, des années entières de tribulations, parce que le souvenir en prolongera le sentiment. C'est alors que la mémoire vient retracer l'idée de ce plaisir si fugitif, si vain, et dont on sent que le châtiment a été si mérité. Voilà à quoi s'exposent ceux qui sucombent à la volupté ; au lieu de la vie qu'ils possédaient, ils se sont donnés volontairement la mort. » — La neuvième similitude décrit les grands mystères de l'Eglise militante et de l'Eglise triomphante, et pour les rendre plus sensibles, l'auteur y emploie différentes figures. L'Eglise y est représentée comme une tour bâtie avec une grande magnificence et une suprême perfection; douze montagnes d'où ont été tirées les pierres qui ont servi à sa construction, figurent toutes les nations qui sont sous le ciel et qui ont cru en Jésus-Christ. — Dans la dixième similitude, après que l'ange eut donné à Hermas toutes ces instructions, il lui donne dix vierges pour l'aider à les répandre, lui recommende de les faire connai-

tre à tout le monde, et lui promet de le récompenser de ses travaux.

Les anciens Pères ont donné au livre d'Hermas beaucoup d'éloges, et une autorité presque égale à celle des livres canoniques. Ils s'en servent même souvent pour la réfutation des hérésies. Clément d'Alexandrie en regarde les révélations comme divines, et Origène en parle comme d'un ouvrage inspiré de Dieu. Ce sentiment néanmoins n'est pas universel. S'il a mieux conservé sa renommée chez les Grecs, plus amateurs de l'allégorie, en revanche, les Latins mêmes qui en ont parlé avec le plus d'éloges se trouvent obligés de revenir sur leurs pas. Par exemple, saint Jérôme, qui, après l'avoir loué dans sa *Chronique*, le taxe sans ménagement de folie, *stultitia*, dans son *Commentaire sur Habacuc*, liv. Ier, ch. 1er. Saint Prosper ne paraît pas non plus avoir fait grande estime du *Livre du pasteur*, surtout relativement à certaines maximes dont Cassien avait abusé. Le concile de Rome, tenu sous le Pape Gélase, ne semble pas non plus favorable à ce livre sous le rapport de l'autorité, comme n'ayant point été reçu de l'Eglise latine, à laquelle il était inconnu. La plupart des critiques modernes ne paraissent pas en faire grand cas. On peut voir, sur cette diversité de jugements, nos plus savants écrivains, tels que Tillemont, dom Ceillier, Noël Alexandre et Richard Simon, dans le premier volume de sa Critique d'Ellies Dupin. On doit avouer au fond que tout n'y est pas d'une orthodoxie également irréprochable. Il s'y mêle des inexactitudes palpables sur le dogme. Duquet y découvre le germe des hérésies qui ont agité l'Eglise dans le siècle suivant. « L'auteur, dit-il, paraît n'entendre ni la Trinité, ni l'Incarnation, et favorise l'erreur qui fut depuis celle d'Apollinaire, en ne parlant que du corps; celle des nestoriens qui supposent un mérite; celle des ariens, en mettant Jésus-Christ au nombre des créatures; celle des photiniens, en ne le croyant pas éternel et subsistant avant la création, et un très-grand nombre d'autres erreurs qui résultent de ses paroles, sans peut-être qu'il y ait pensé, car il ne paraît nullement théologien. » Mais à part ces critiques, on peut dire cependant que cet ouvrage doit être regardé comme un des plus précieux et des plus anciens monuments des traditions ecclésiastiques, et qu'il contient des choses très-remarquables sur la foi, sur la discipline des premiers temps, et sur les mœurs primitives des Chrétiens. Le style du *Pasteur* est simple, sans figures et sans ornements. La traduction qu'on en a faite, et qui paraît antérieure au temps de Tertullien, n'a pas enchéri sur l'original, le latin n'en est ni plus pur ni plus châtié. C'est tout ce qui nous reste de ce livre écrit primitivement en grec. Cotelier a inséré cette traduction dans son *Recueil des monuments des Pères qui ont vécu dans les temps apostoliques*; Paris, 1672. Il y en a une édition d'Oxford, revue, avec des notes, 1685, in-12. Ce livre a été également traduit en français; Paris, 1777.

Sur la foi de quelques pontificaux, l'ouvrage du *Pasteur* a été attribué à saint Herme, frère de Pie Ier, Pape en 142. Une simple observation suffit pour renverser ce système. Les pontificaux disent positivement que le livre d'Herme avait rapport à la célébration de la Pâque, et dans celui d'Hermas, il n'est nullement question de cette célébration. Le Martyrologe romain marque au 9 mai la fête de saint Hermas, dont il fait l'éloge. Les Grecs la célèbrent le 8 mars et le 5 octobre.

HERMIAS. — Nous ne croyons pas que l'on nous fasse un reproche bien sérieux de placer cet écrivain parmi ceux de nos apologistes qui vécurent au IIe siècle de l'Eglise. C'est, du reste, l'opinion adoptée par les auteurs de la *Biographie universelle*, et penser à la contredire maintenant serait s'engager à nous apprendre à quelle époque Hermias appartient. Nous saurions gré au critique d'une découverte qui jusqu'ici a échappé à la sagacité de tous les érudits. Ce qui éprouvera moins de contradictions, c'est le mérite de l'ouvrage inséré dans toutes les *Bibliothèques des Pères*, sous ce titre : *Hermiæ philosophi gentilium philosophorum irrisio*, ou *Les philosophes raillés*. Dom Ceillier l'appelle un chef-d'œuvre en son genre. Tillemont paraît en faire moins de cas. L'abbé Hauteville ne craint pas de l'égaler aux ouvrages de Lucien, et un écrivain plus moderne, l'abbé Nonnotte, dans ses *Philosophes des trois premiers siècles*, n'en parle qu'avec une sorte d'enthousiasme. « Je ne crois pas, dit-il, qu'il soit possible de trouver dans aucune bibliothèque un ouvrage, un écrit, qui réunisse à la fois autant de clarté et de précision, de vivacité et de feu, de sel et de grâces, de lumières et de variétés, qu'en présente cet amusement d'Hermias sur les philosophes du paganisme; il les fait tous passer en revue. » Chacun d'eux y dit son sentiment sur la Divinité, sur l'âme de l'homme et les principes des choses; ce que le nouveau Lucien distribue avec tant d'art, que le second détruit toujours ce que le premier avait avancé. Nous n'en parlerions pas si ce n'était qu'un jeu d'esprit; mais il n'y aura pas un lecteur désintéressé qui lui refuse un genre de mérite bien plus solide. Nous avons hâte d'en fournir la preuve, en l'empruntant à la belle traduction qu'en a faite l'abbé de Genoude.

« I. Lorsque saint Paul, ce bienheureux apôtre, écrivant aux Corinthiens, voisins de la Grèce appelée Laconie, leur tient ce langage : La sagesse de ce monde est folie devant Dieu, il ne dit que la vérité. Si je ne me trompe, il remonte à l'apostasie des anges pour expliquer d'où vient cette contrariété de sentiments et de langage que nous offrent les philosophes dans l'exposition de leurs systèmes. Demandez-leur ce que c'est que l'âme? Démocrite vous répond : C'est du feu; les stoïciens, une substance aérienne; d'autres, une intelligence. Héraclite

vous dira : c'est le mouvement; ceux-ci, une vapeur, une émanation des astres; Pythagore vous assure que c'est un nombre moteur; Hippon, une eau génératrice; quelques-uns veulent que ce soit un élément des éléments; Dinarque, une harmonie; Critias, du sang; plusieurs, un souffle; Pythagore, une monade. Les anciens ne sont pas plus d'accord entre eux. Quel partage de sentiments sur ce seul point! Que de raisonnements de la part de ces philosophes et de ces sophistes, bien plus ardents à se contredire qu'à rechercher la vérité!

« II. Ils ne peuvent s'accorder sur la nature de l'âme, s'entendront-ils mieux sur le reste? L'un dit que le bonheur de l'âme est dans le bien, l'autre dans le mal; un troisième, entre le bien et le mal. Elle est immortelle selon les uns; sujette à la mort selon les autres; suivant ceux-ci elle est de courte durée; suivant ceux-là elle passe après cette vie dans le corps des brutes; d'autres nous diront qu'elle se résout en atomes. Il en est qui la font passer trois fois dans des corps différents; quelques-uns lui donnent trois mille ans de durée; ils ne peuvent vivre plus d'un siècle, et ils osent promettre une existence de trois mille ans! Comment caractériser ces systèmes? Est-ce chimère, folie, absurdité, esprit de contradiction? N'est-ce pas plutôt tout cela à la fois? S'ils ont trouvé la vérité, qu'ils aient tous un même langage. Que l'un du moins défère au sentiment de l'autre, alors je me range volontiers de leur avis; mais quand ils déchirent ainsi l'âme et qu'ils la mettent pour ainsi dire en pièces; quand l'un en change l'essence, l'autre la nature; qu'ils ne m'offrent que le passage d'une matière à une autre, j'avoue que je ne puis souffrir ces transformations sans fin. Tantôt je suis immortel, et je m'en applaudis; tantôt destiné à mourir, et je m'en afflige. Bientôt on me résout en atomes indivisibles; je deviens eau, je deviens air, je deviens feu; un moment après, je ne suis ni air, ni feu; on me fait bête, on me fait poisson : ainsi, j'ai les dauphins pour frères. Lorsque je me considère, je me fais peur, je ne sais quel nom me donner : suis-je homme ou chien, loup ou taureau, oiseau ou serpent, dragon ou chimère? Ces grands amis de la sagesse me changent en toutes sortes d'animaux terrestres, aquatiques, volatiles, amphibies, sauvages, domestiques, muets, parleurs, bruts, intelligents; je nage, je vole, je m'élance dans les airs; je rampe, je cours, je suis immobile : Empédocle paraît, et me voilà plante.

« III. Si ces philosophes ne peuvent s'accorder sur la nature de l'âme, sont-ils plus heureux quand il s'agit des dieux et du monde? Les dirai-je esprits forts ou stupides? Quoi! ils ignorent ce que c'est que leur âme, et ils voudraient scruter l'essence divine! leur propre corps est pour eux une énigme, et ils ne voient pas que c'est perdre sa peine que de chercher quelle est la nature du monde! Si du moins ils s'accordaient sur les principes des choses!

« J'entre dans l'école d'Anaxagore : Une intelligence, me dit-il, est le principe de tout ce qui existe, elle a tout fait, elle gouverne tout; elle a mis l'ordre dans le désordre, débrouillé ce qui était pêle-mêle, embelli ce qui était sans parure; ce langage me rend son ami, et je suis de son école. Mais voici Parménide et Mélissus qui lui sont opposés : le premier, dans ses vers harmonieux, proclame que cet univers est un, éternel, infini, immobile et toujours semblable à lui-même, et me voilà tout à fait, je ne sais comment, du bord de Parménide; il a banni Anaxagore de mes affections. Lorsque je crois mes idées bien arrêtées, Anaximène se présente et s'écrie d'une voix de tonnerre : Et moi, je vous dis que l'univers n'est autre chose que l'air; épaissi et condensé, c'est de l'eau; raréfié et dilaté, c'est l'éther et le feu; rendu à son premier état, il devient air pur; recommence-t-il à se condenser, il change de nouveau. J'embrasse cette opinion; j'aime Anaximène.

« IV. Tout à coup Empédocle se jette à la traverse comme un furieux, faisant des menaces, et criant à tue-tête du fond de l'Etna : La haine et l'amitié sont les principes de toutes choses : l'une les divise, l'autre les unit; leur opposition produit tout, et je soutiens que toutes choses sont semblables et dissemblables, infinies et bornées, éternelles et créées.

« Très-bien! Empédocle, je te suis volontiers, jusqu'au fond de tes cratères brûlants. Mais Protagore m'arrête et m'entraîne en me disant : L'homme est le terme et la règle des choses; j'appelle choses ce qui tombe sous les sens; ce qui ne les affecte pas n'existe sous aucune forme dans la nature. Le discours de Protagore me séduit, je suis enchanté de voir que tout ou presque tout dans ce monde est soumis à l'homme.

« Mais voici Thalès qui m'arrive par un autre chemin, et me fait signe qu'il m'apporte la vérité : J'apprends de lui que l'eau est le principe de tout; que tout est formé d'eau et se résout en eau; que la terre elle-même flotte sur l'eau. Pourquoi ne me rendrais-je pas à l'autorité de Thalès? N'est-ce pas le plus ancien philosophe de l'Ionie? Cependant son compatriote, Anaximandre, me dit qu'avant l'eau il existe un mouvement éternel par qui tout naît ou finit; comment n'être pas de l'avis d'Anaximandre?

« V. Mais Archélaüs, qui donne pour principe à l'univers le chaud et le froid, ne jouit-il pas d'une grande célébrité? Néanmoins Platon, le beau parleur, ne pense pas comme lui; il dit que les causes premières sont Dieu, la matière et l'idée. Me voilà pleinement convaincu : peut-on n'être pas de l'avis d'un philosophe qui a construit le char de Jupiter? Mais son disciple Aristote, un peu jaloux de la gloire du maître, se tient par derrière pour me dire que ce ne sont pas là les vrais principes des choses : les vrais principes sont l'actif ou l'agent, le

passif ou le sujet; l'agent, c'est l'éther, rien ne le modifie; le sujet reçoit quatre modifications, le sec, l'humide, le chaud et le froid; c'est par le passage de l'une à l'autre que tout naît ou se détruit. Mais je n'en puis plus, d'être ainsi ballotté par ce flux et reflux d'opinions; c'en est fait, je m'en tiens à celle d'Aristote; aucun autre désormais ne viendra me rompre la tête.

« VI. Mais que faire? Une foule de philosophes plus anciens fond sur moi : c'est Phéricide, qui m'apprend que les causes premières sont Jupiter, Tellus et Saturne; que Jupiter est l'air, Tellus la terre, Saturne le temps; que l'air produit, que la terre reçoit, et que c'est dans le temps que tout se passe. Mais je vois aussi de la mésintelligence entre ces vieux philosophes; car Leucippe traite tout cela de rêverie, et pose pour premiers principes les infinis, les mobiles et les infiniment petits; suivant lui, les parties les plus subtiles forment, en s'élevant, l'air et le feu; mais les plus denses, restant dans les régions inférieures, deviennent de la terre. Jusques à quand ne recevrai-je que de pareils enseignements? Ne connaîtrai-je jamais la vérité?

« Sans doute Démocrite va me tirer du chaos. Les principes des choses, me dit-il, sont ce qui est et ce qui n'est pas : ce qui est, c'est le plein; ce qui n'est pas, c'est le vide; or, c'est dans le vide que tout se passe par un changement de forme ou de nature. Je rirais volontiers avec le bon Démocrite en adoptant ce système, si Héraclite ne venait me dire, la larme à l'œil, que c'est le feu qui est la cause première de tout; qu'il passe par deux états, l'un de raréfaction, l'autre de densité; que le premier agit, que le second reçoit; que l'un réunit, que l'autre divise. Je suis harassé de systèmes, la tête me tourne; mais Epicure me conjure de ne pas faire à la sublime invention du vide et des atomes l'injure de la dédaigner. Leur combinaison multiple et variée suffit, dit-il, pour expliquer comment tout naît et se détruit.

« VII. Je ne te contredirai point, excellent Epicure; mais Cléante, sortant la tête de son puits, se moque de tes atomes et de leurs combinaisons. Je vais donc puiser près de lui les vrais principes des choses. Il m'annonce que c'est Dieu et la matière : Je prétends, dit-il, que la terre se change en eau, l'eau en air; que l'air s'élève, que le feu s'approche de la terre; qu'un vaste esprit est répandu partout, que celui qui nous anime n'en est qu'une partie.

« Voilà pourtant une bien nombreuse armée de philosophes. Que dirai-je de cette autre non moins considérable qui sort de l'Afrique comme un torrent? Carnéade, Clitomaque et leurs sectaires, foulant indignement aux pieds les arrêts de tous les autres, décident que tout est impénétrable, que le mensonge est toujours mêlé à la vérité. Que devenir après les ennuis de recherches aussi pénibles? Comment faire sortir de mon esprit ce monde de systèmes où il se perd? Rien n'est accessible à notre intelligence. La vérité est donc reléguée loin de nous, et cette philosophie si vantée ne sanctionne que des chimères, au lieu de transmettre une science certaine.

« VIII. Mais voici l'ancienne tribu des graves et taciturnes pythagoriciens, qui enseigne une autre doctrine sous le voile du mystère et qui l'appuie de son grand et profond argument : le maître l'a dit. Elle nous apprend que le principe de tout, c'est la monade, c'est-à-dire l'unité; que les formes et les nombres en sont les éléments. Or, voici comment ils nous font connaître le nombre, la forme et la mesure de chacun de ces éléments : le feu est formé de vingt-quatre triangles rectangles, et renfermé dans quatre côtés égaux; chacun de ces côtés se compose de six triangles rectangles; c'est pour cela qu'ils le comparent à une pyramide; l'air n'est autre chose que quarante-huit triangles rectangles, renfermés sous huit côtés égaux; on le compare à une figure à huit faces, qui contient huit triangles équilatéraux, dont chacun se divise en six angles droits, ce qui fait en tout quarante-huit angles. L'eau se compose de cent vingt triangles; on la compare à une figure de vingt côtés formée de six fois vingt triangles, ayant les angles et les côtés égaux....

« IX. Et voilà comme Pythagore mesure l'univers! Inspiré par ce dieu, j'abandonne patrie, femme, enfants, je quitte tout. Une toise à la main, je m'élance dans les plaines de l'air. Je commence par mesurer le feu. Ce n'est pas assez que Jupiter le fasse; si un être comme moi, un génie aussi grand, un esprit aussi sublime, ne mesure les régions éthérées, c'en est fait de l'empire de Jupiter. Lorsque j'en aurai déterminé l'étendue, que Jupiter lui-même aura su de moi combien le feu a d'angles, je redescendrai du ciel. Je prendrai un frugal repas de figues, d'olives, de légumes; puis je me jetterai au plus vite dans la mer, et sans me tromper d'une coudée, d'un doigt, que dis-je? d'un demi-doigt, je mesurerai la plaine liquide, j'en calculerai la profondeur, et je pourrai dire au juste à Neptune quelle est l'étendue de son royaume. Quant à la terre, en un jour j'en fais le tour et j'en connais le poids, la mesure et la forme; je ne me tromperai pas d'une once sur toute la masse, j'en suis certain; telle est mon intelligence, tel est mon génie. Je sais en outre le nombre des étoiles, des poissons et des animaux de toute espèce. Enfin je mettrai le monde dans une balance, et je dirai combien il pèse. Grâce à mes sublimes contemplations, l'univers entier est devenu tributaire de mon génie.

« X. Mais Epicure, du plus loin qu'il m'aperçoit, me crie : Très-bien, mon ami, tu n'as encore parcouru qu'un seul monde; mais il en existe bien d'autres : le nombre en est infini. Me voilà donc obligé de visiter une multitude d'autres cieux, de nouvelles plaines éthérées, de mondes nouveaux. Partons sans plus tarder; prenons des provisions

pour plusieurs jours, et parcourons les mondes d'Epicure.

« Je vole au delà des limites de Téthys et de l'Océan. Arrivé dans un monde nouveau comme on arrive dans une nouvelle cité, j'ai tout mesuré en peu d'heures. Je passe de là dans un troisième monde, puis dans un quatrième, dans un cinquième, dans un dixième, dans un centième, dans un millième; et jusqu'où donc irai-je? ne suis-je pas bien convaincu maintenant que tout n'est que ténèbres, nuit trompeuse, erreur sans fin, conception imparfaite, abîme d'ignorance? Pour qu'il soit dit que mon esprit investigateur n'a rien négligé, je compterai jusqu'aux atomes qui ont donné naissance à tant de mondes. Mais n'y aurait-il pas quelque chose de mieux, de plus essentiel à faire? Est-ce de tout cela que dépend le bonheur des familles et des Etats?

« J'ai tracé cette légère esquisse pour montrer à quel point se contredisent tous les systèmes de nos philosophes, comme leurs recherches vont se perdre dans un vague infini, aux bornes qui les arrêtent. Combien la fin qu'ils se proposent est inexplicable et vaine, puisqu'elle ne s'appuie ni sur l'évidence ni sur la raison! »

Il serait à souhaiter que l'auteur de ce petit écrit, vrai chef-d'œuvre en ce genre, fût plus connu. Cette pièce est tout à fait ingénieuse. Le style en est concis, fleuri et enjoué. L'auteur y raille finement, et la plaisanterie s'y mêle à la censure avec autant de force que de délicatesse. Quoique vieux de près de dix-huit siècles, on peut dire que de nos jours il ne manque ni d'à-propos ni d'actualité. Tant il est vrai que l'esprit humain n'invente rien en dehors de la vérité, et qu'il continue de tourner toujours resserré dans le même cercle d'erreurs, d'absurdités et de mensonges.

Les éditions de cet ouvrage sont : 1° Bâle, 1553, in-8° grec, avec une version latine, par J.-J. Fugger; 2° Zurich, 1560, in-folio, *curante Gesnero*; 3° Paris, 1624, in-folio, dans l'*Auctuarium Ducæanum* de Fronton le Duc, qui l'a enrichi de notes; 4° A la fin de presque toutes les éditions de saint Justin; 5° A la suite du *Tatien* de Thomas Gale, avec des notes de lui et de Wilhem Worth; Oxford, 1700, in-8°.

HEROS (Saint), évêque d'Arles, et Lazare, évêque d'Aix sont deux personnages qu'il nous semble difficile de séparer. Ils agirent tellement de concert, et leurs actions se trouvent si habituellement liées ensemble, qu'on ne saurait donner quelques détails sur l'un, sans faire en même temps l'histoire de l'autre. Ils eurent la gloire d'être des premiers qui s'opposèrent avec succès à la doctrine pernicieuse de Pélage et de Célestius; et après s'être réunis pour la défense de la même cause, ils furent assez heureux pour se voir enveloppés dans la même persécution.

Héros était un homme d'une sainte vie, qui avait été élevé sous la discipline de saint Martin, qui produisit tant d'illustres disciples à la fin du IVe siècle. Placé sur le siége épiscopal d'Arles, vers la fin de l'an 407, il en fut chassé en 412 par le peuple de la ville, malgré son innocence, et quoiqu'il n'eût commis aucune faute. Seulement on croit qu'il s'était attiré la haine de la population, pour avoir ordonné prêtre le gouverneur Constantin, qui, ne pouvant plus soutenir le siége d'Arles où il était enfermé, quitta la pourpre et se réfugia auprès du saint pontife. A la place de Héros on ordonna Patrocle, qui ne se signala dans sa dignité que par une ambition démesurée et un trafic infâme des choses les plus saintes. Ce fut peut-être, dit saint Prosper, un effet de la justice de Dieu, qui permit qu'un peuple, qui avait rejeté un aussi digne pasteur, fût gouverné par un autre qui ne méritait pas même le nom d'évêque.

Comme saint Héros, on croit que Lazare avait été disciple de saint Martin et prêtre de l'Eglise de Tours. Il fut ordonné évêque d'Aix par Procule de Marseille, vers l'an 408. Il est possible, comme le prétend le cardinal Norris, qu'après la mort de Constantin, arrivée en septembre 411, Lazare qui pouvait avoir quelque engagement avec lui, se soit démis volontairement de son Eglise, de peur que l'amitié de ce tyran ne lui attirât l'indignation de l'empereur Honorius.

Quoi qu'il en soit, ainsi déchargés du fardeau de l'épiscopat, l'un par la violence du peuple, et l'autre, ou par sa démission volontaire ou par une raison d'Etat, Héros et Lazare allèrent, comme beaucoup d'autres, demander aux saints lieux l'édification et le repos. Pélage qui s'y était retiré également, après le sac de Rome par Alaric en 410, y semait son hérésie et séduisait beaucoup de personnes à Jérusalem. Pleins de zèle pour la vérité, sitôt que nos deux prélats eurent connaissance de cette doctrine corrompue, ils en furent scandalisés et résolurent de la combattre. Ils l'examinèrent d'abord fort attentivement, et après s'en être rendu compte, ils se déclarèrent contre Pélage en faveur de la grâce de Jésus-Christ. Pour procéder avec ordre et assurer à leurs attaques plus de succès, ils recherchèrent les livres de cet hérésiarque, puis en ayant rencontré deux, l'un intitulé *Des témoignages*, et l'autre adressé à une veuve nommée Livanie, ils en choisirent ce qu'ils jugèrent à propos; dressèrent en latin un catalogue des erreurs que Pélage y soutenait, et y insérèrent également plusieurs de celles que Célestius son disciple avait avancées dans ses écrits. Ils joignirent à tout cela les articles sur lesquels celui-ci avait été condamné au concile de Carthage en 412, et ceux qu'Hilaire, comme ils le nomment positivement, avait envoyés de Sicile à saint Augustin. N'ayant pu citer les passages tout au long, ils avertissaient que ce n'était que des extraits qu'ils avaient abrégés; et quelquefois même ils n'en prenaient que le sens, mais sans en rapporter les expressions. Ce mémoire ainsi dressé, nos deux généreux prélats le présentèrent à Euloge, que l'on

croit avoir été métropolitain de la Palestine. On assembla à Diospolis, aujourd'hui Lidda, le 20 décembre 415, un concile où cette grande affaire fut portée. Il s'y trouva quatorze évêques, et s'il faut en croire saint Augustin qui donne à cette assemblée le nom de concile de Palestine, Euloge en fut le président.

Pélage y comparut et répondit en grec aux chefs d'accusations portés contre lui; mais une maladie grave survenue à l'un d'entre eux, empêcha Héros et Lazare de s'y trouver. On y lut leur mémoire. Pélage avoua une partie des propositions qui s'y trouvaient contenues, mais en prétendant qu'il les avait comprises en un autre sens. Il en désavoua d'autres qu'il rejeta comme extravagantes, et s'emporta même jusqu'à anathématiser ceux qui les tenaient. Il se plaignit enfin qu'on lui en objectât d'autres qu'il n'avait certainement pas exprimées dans les mêmes termes; ce que saint Augustin rejette sur l'inexactitude du manuscrit d'où ces extraits avaient été tirés, quoique cela pût venir aussi, comme nous l'avons dit plus haut, de la facilité avec laquelle ses pieux adversaires se contentaient de rendre le sens, sans se préoccuper des expressions. Comme il ne se trouvait personne au concile pour agir contre cet hérésiarque et l'obliger à s'expliquer, en lui découvrant le mauvais sens de ses livres, il lui fut facile à force de ruses de tromper l'assemblée, en couvrant son hérésie sous des propositions ambiguës et captieuses. Aussi fut-il renvoyé absous, quoique sa doctrine eût été condamnée. Se prévalant de cette absolution comme d'une victoire, il composa aussitôt un nouvel écrit, pour détruire les objections des deux évêques ses dénonciateurs. C'est sans doute le même que saint Augustin taxe de mauvaise foi, en signalant ses contradictions flagrantes avec les actes de ce concile. Mais saint Héros et Lazare de leur côté ne s'endormaient pas. Soit qu'ils eussent été informés de cette nouvelle tentative, soit qu'ils jugeassent nécessaire de donner avis de ce qui s'était passé dans le concile de Diospolis, aux évêques d'Afrique, chez qui l'hérésie avait déjà été condamnée, ils leur écrivirent des lettres dans lesquelles ils traitaient à fond cette grande affaire. Le prêtre Rose qui fut chargé de ces lettres, les remit aux évêques de la province de Carthage, réunis en cette ville au nombre de soixante-huit, pour y tenir leur assemblée ordinaire, vers le mois de juin de l'an 418. On y lut ces lettres qui reprochaient à Pélage et à Célestius des erreurs tout à fait détestables et dignes des anathèmes de l'Eglise. On les lut également dans un autre concile assemblé à Milève, et où se trouvaient soixante et un évêques de la province de Numidie. Marius Mercator assure même qu'elles furent lues dans un troisième concile qu'il ne nomme pas. Ces lettres donnaient avis que Pélage était encore à Jérusalem, où il séduisait un grand nombre de personnes, quoique les plus éclairés cependant, à la tête desquels se trouvait saint Jérôme, lui résistassent fortement. Il est hors de doute que Héros et Lazare ne manquaient pas d'y parler du concile de Diospolis, mais ils n'en envoyèrent pas les Actes, probablement parce que Pélage, par ses artifices, et Jean de Jérusalem par son crédit, s'efforçaient de les supprimer.

Les Pères des conciles de Carthage et de Milève, pour s'opposer encore plus efficacement à ce désordre, résolurent de porter l'affaire au Siége apostolique, qui était alors occupé par saint Innocent. Ils écrivirent donc à ce pontife et lui envoyèrent les lettres de Héros et de Lazare, avec les Actes du concile qu'ils avaient tenu en 412; et ce fut sur ces monuments que Pélage et Célestius furent condamnés à Rome. Cependant nos deux généreux évêques, toujours ardents pour le bien, ne se bornèrent pas à ces premières démarches. Pélage ayant été reconnu pour ce qu'il était, ils firent de nouvelles instances auprès d'un concile présidé par Théodore d'Antioche, et y obtinrent une seconde condamnation. Cet hérésiarque en effet y fut anathématisé et chassé des lieux saints; et Théodore eut soin d'envoyer à Rome et à Jérusalem les Actes de ce concile, autant pour les faire confirmer que pour rendre publique la condamnation de Pélage.

Telle fut la conduite de saint Héros et de Lazare dans toute cette grande affaire, conduite qui doit nous rendre leur mémoire aussi respectable qu'elle l'a rendue célèbre. Assurément, après tant de services rendus à l'Eglise, ils méritaient d'être traités tout autrement que ne l'a fait le Pape Zosime, en les représentant comme des pestes qui par leurs fantaisies troublaient la paix et la tranquillité de l'Eglise; comme les tyrans de leurs collègues dans l'épiscopat; comme des prélats intrus, ordonnés contre toutes les règles; et comme indignes de l'épiscopat et de la communion, dont il les priva en effet quoique absents. Mais l'animosité inexplicable de Zosime contre nos deux évêques n'empêcha pas que saint Augustin et les Pères du concile de Carthage, tenu en 416, ne les regardassent comme de vénérables frères et de saints collègues dans l'épiscopat. C'est la qualification qu'ils leur donnent dans les monuments qui en sont venus jusqu'à nous. Le nom de Héros en particulier est toujours demeuré dans les dyptiques de l'Eglise d'Arles, et Bollandus s'étonne qu'il ne se trouve pas dans les martyrologes. Certains auteurs espagnols ont prétendu que Héros et Lazare avaient été évêques dans leur patrie; et d'autres, qu'ils y avaient au moins été transférés d'Aquitaine; mais ces deux opinions sont entièrement fausses, comme le montre fort bien le cardinal Noris, quoique pour sa part il ne rencontre guère plus juste, en disant que Lazare revint dans les Gaules en 417. Nous avons fait voir par le témoignage de Marius Mercator, auteur contemporain, que lui et Héros se trouvaient encore en Palestine après l'an

420. On ne sait point ce que ces deux évêques devinrent dans la suite.

HERVE, l'un des prélats les plus zélés de son temps pour le maintien des saintes règles, succéda à Foulques, archevêque de Reims, mort assassiné le 17 juillet de l'an 900. Il sortait d'une famille distinguée par sa noblesse, et, comme la plupart des jeunes seigneurs de son temps, il fut élevé à la cour, où vraisemblablement il reçut les premières notions des belles-lettres, qu'on enseignait alors dans l'école du palais. Quoique jeune encore, Hervé fut jugé digne de remplir le siége archiépiscopal de Reims, et son ordination se fit en cette ville, en présence et du consentement de tous les évêques ses suffragants, dix-sept jours après la mort de son prédécesseur. Dès le jour même, le nouveau prélat inaugura ses fonctions épiscopales en prononçant une sentence d'excommunication contre les meurtriers de l'archevêque Foulques. Si cet acte de sévérité fut capable de prévenir le troupeau contre le pasteur, la douceur de son gouvernement eut bientôt dissipé ce faux préjugé. Réunissant en sa personne toutes les qualités qui font les grands évêques, il n'eut pas plutôt connu son diocèse, qu'il sut montrer qu'il était la ressource des pauvres, le consolateur des affligés, le protecteur de ceux qui étaient dans l'oppression, le père des clercs, et qu'il brûlait d'un zèle égal pour le bien de l'Eglise et de l'Etat. On fut particulièrement redevable à ses soins de la convocation du concile de Troslay, où furent rédigés un grand nombre de beaux règlements pour remédier aux désordres qui se multipliaient de jour en jour. Hervé assembla encore quelques autres conciles dans le même but. Les Normands, qui commençaient à se convertir au christianisme, donnèrent aussi beaucoup d'exercice à son zèle. Il travailla avec ardeur à adoucir leur humeur féroce, et eut grand part à leur conversion. C'est le témoignage que lui rendent le Pape Jean IX et l'historien Flodoard, qui se loue lui-même des services que lui avait rendus ce bon prélat. L'attachement dont il fit preuve envers le roi Charles le Simple fut aussi éclatant que légitime. Ce prince en était si convaincu lui-même, qu'en 911, à la mort d'Anscherie, évêque de Paris, il choisit Hervé pour son chancelier. Il posséda cette dignité jusqu'en 920, époque où par un trait de politique, le même prince la fit passer sur la tête de Roger, archevêque de Trèves. Lorsque dans une incursion des Hongrois, Charles convoqua les grands de ses Etats pour l'aider à les en chasser, notre archevêque fut le seul qui se rendit auprès du roi, et qui lui prêta secours en fortifiant son armée d'un renfort de quinze cents hommes. Peu de temps après il eut encore occasion de rendre au même prince un autre service signalé. Charles se trouvant à Soissons, abandonné de presque tous les seigneurs de son royaume, à cause de sa prédilection pour Haganon qu'il avait élevé d'une condition médiocre aux premières dignités, Hervé lui demeura inviolablement attaché, et s'armant de courage le conduisit à Reims, où il resta en sûreté jusqu'à ce que ses affaires fussent rétablies. Cette application au bien général ne lui fit rien négliger des soins particuliers qu'il devait à son Eglise. Il confia l'administration du temporel à des personnes dont la vigilance et la probité lui étaient connues; pour lui, tout occupé des choses spirituelles, il n'interrompait les exercices de l'oraison et du saint ministère que pour se prêter aux besoins de son troupeau et au rétablissement des églises et des monastères ruinés. Il s'appliqua surtout avec une prédilection particulière à la restauration de l'abbaye de Mouson. Après l'avoir rebâtie entièrement, il y établit une collégiale de chanoines, et rendit ce lieu si peuplé, que les archevêques de Reims en firent depuis comme leur second siége. Il fit la translation des reliques de saint Remi, de son église cathédrale où elles étaient demeurées depuis leur retour d'Epernay, dans la nouvelle église consacrée sous son invocation. Cependant la division entre Charles le Simple et ses seigneurs allant toujours croissant, ces derniers choisirent pour roi le plus puissant d'entre eux, Robert, duc de France et frère du roi Eudes. Il paraît qu'Hervé partagea le mécontentement des seigneurs, car ce fut lui qui sacra à Reims, en 922, le roi nouvellement élu. L'archevêque ne survécut que trois jours à cette cérémonie, et mourut le 2 juillet suivant, après vingt-deux ans d'épiscopat. Quelques auteurs ont dit qu'il sacra Robert à regret, forcé par les seigneurs réunis à Reims, et qu'il mourut de chagrin d'avoir participé à l'exclusion du roi Charles (1). Un prélat aussi accompli ne pouvait manquer d'être regretté; aussi le fut-il des étrangers presqu'autant que de ses propres diocésains. Son anniversaire est marqué au 25 de juillet dans le Nécrologe de l'abbaye de Saint-Remi qui le regarde comme un de ses plus insignes bienfaiteurs.

SES ÉCRITS. — Les écrits qui nous restent d'Hervé ne nous le représentent nulle part comme un homme qui eût fait de l'étude son occupation particulière, et Flodoard lui-même, son élève et son panégyriste, que nous n'avons fait que copier, ne loue en lui que le talent qu'il possédait pour le chant ecclésiastique. Cependant il a laissé quelques productions de sa plume, qui lui ont mérité une place dans les différents recueils de bibliographie.

La première, par ordre de date, est sa lettre canonique en réponse à Witon, archevêque de Rouen, qui l'avait consulté sur la

(1) Il est à remarquer que, selon l'historien Odolranne et quelques autres, ce fut Vauthier, archevêque de Sens, qui fit la cérémonie du sacre de Robert. Aussi Flodoard ne l'attribue-t-il point à Herve, quoique dom Mabillon la lui rapporte.

manière dont il devait se conduire à l'égard des païens, comme on les appelait alors, c'est-à-dire des Normands; aussi bien envers ceux qui, après leur conversion à la foi, étaient retournés à leurs superstitions, qu'envers les autres qui n'avaient pas encore reçu le baptême. Cette réponse, divisée en vingt-trois articles ou capitules, n'est du reste qu'une compilation de passages empruntés des Pères, des canons des conciles, des décrétales des Papes, et de quelques Vies de saints peu authentiques, pour ne rien dire de plus. On y remarque, à la vérité, un certain choix dans les passages copiés, surtout par rapport au but que se propose l'auteur, qui est de montrer de quelle condescendance et de quelle miséricorde on doit user envers les grands pécheurs qui se convertissent sincèrement; mais il n'y a ni liaison, ni transition pour joindre ces passages entre eux et en faire un écrit raisonné. Comme Hervé ne dit rien dans cette lettre de la réponse que le Pape Jean IX lui adressa sur la même question, il est hors de doute qu'elle la précéda et qu'elle fut écrite dès les premières années de son épiscopat, quoique quelques modernes en aient pensé autrement. Cette lettre se trouve imprimée dans plusieurs recueils. Nous nous contenterons d'indiquer le tome XVII de la grande collection des conciles.

On nous a conservé la sentence d'excommunication que Hervé prononça, le jour même de son sacre, contre les meurtriers de son prédécesseur. Elle ne contient rien qui soit digne d'être remarqué, excepté un point dont les prélats, qui la ratifièrent, ne comprenaient pas les conséquences. C'est le passage où, parlant de l'autorité épiscopale, ils supposent qu'elle vient de Dieu aux évêques, par saint Pierre, le premier des apôtres: *Auctoritate episcopis per B. Petrum principem apostolorum conlata.* Nous n'avons pas remarqué dans les siècles précédents qu'aucune expression semblable soit sortie de la bouche d'un évêque. On trouve également cette sentence dans la *Collection générale des conciles;* comme aussi une autre sentence d'absolution prononcée par Hervé en 921, et dont nous n'avons d'ailleurs qu'une relation succincte. Elle contenait cette singularité fort remarquable, que le comte Erlebald, dont on levait l'excommunication, n'était plus au monde.

On doit faire honneur à notre archevêque des Actes du concile de Troslay, puisqu'ayant contribué plus que tout autre à l'assembler, il y présida et en dirigea lui-même toute l'action. Ce concile se tint le 26 juin 909, et fut composé, outre le président de Witon, archevêque de Rouen, de tous les suffragants de la métropole de Reims. Les règlements qu'on y dressa, divisés en quinze chapitres fort prolixes pour la plupart, sont moins des canons que des exhortations aussi pathétiques qu'instructives, dans lesquelles on a trouvé le secret d'unir la piété la plus solide et la plus tendre à un grand fonds de science ecclésiastique. Ils présentent, tout à la fois, et une peinture touchante des désordres qui s'étaient glissés dans tous les Etats, et un détail des moyens les plus propres à y remédier. Ils méritent assurément d'être lus, et le style en est beaucoup meilleur qu'il ne l'était communément à cette époque. Des observations plus détaillées nous conduiraient trop loin. Nous nous bornerons seulement à observer que ce n'est pas sur un fondement vague que nous transportons à Hervé l'honneur de ces décrets, puisqu'il y parle lui-même en s'en déclarant l'auteur. C'est ce qui résulte du passage où il exhorte les évêques présents à s'unir à lui, pour travailler, conformément à la prière du Souverain Pontife, à combattre l'erreur de Photius, qui niait la procession du Saint-Esprit. On ne saurait dire du reste si, par cette prière du Pape à nos évêques, Hervé entend une nouvelle exhortation qui leur serait venue de Rome, pour les engager à réfuter les erreurs des Grecs schismatiques, ou s'il fait seulement allusion à celle que Nicolas I[er] leur avait adressée sur le même sujet, dès la fin de l'an 867. Quoi qu'il en puisse être, on ne voit pas que ni Hervé ni aucun autre prélat français du x[e] siècle aient entrepris en conséquence quelque ouvrage sur cette matière.

La Curne de Sainte-Palaye a retrouvé en Italie quelques vers que l'on attribue à Hervé. Ils paraissent avoir été faits pour être gravés sur l'autel de Saint-Remi, de Reims, à l'occasion de la translation de ses reliques, dont nous avons parlé. Il nous manque la consultation que Hervé adressa au Pape Jean IX, au sujet des Normands. Il paraît, par la réponse du Pontife, qu'une partie de cette consultation était historique; ce qui doit nous en faire regretter la perte encore davantage. En effet, Hervé y entrait dans quelques détails, non-seulement sur les ravages des Normands, avant leur conversion, mais encore sur les désordres qu'ils avaient commis depuis leur baptême. On voit de plus, par cette réponse de Jean IX, que le titre de *Sainteté* n'était pas encore réservé exclusivement au Souverain Pontife, puisqu'il l'accorde lui-même à notre archevêque.

HERVÉ du Bourg-Dieu. — Hervé, moine du Bourg-Dieu, naquit au Mans et non en Bretagne, comme l'a cru Génébrard, ni dans le Limousin, comme l'affirme le Père Lelong. Un esprit vif et pénétrant, joint à un grand amour pour l'étude, furent les premiers traits qui se développèrent en lui, et qui continuèrent de le caractériser pendant tout le cours de sa carrière. Après d'heureux essais, qui avaient déjà fait connaître ses talents, il entra dans l'abbaye du Bourg-Dieu, ou Bourg-Déol, dans le Berri, vers l'an 1100, autant qu'on en peut juger par la lettre circulaire que les religieux ses confrères écrivirent après sa mort, laquelle fixe cet événement à la cinquantième année de sa profession, sous le gouvernement de l'abbé Gilbert, en 1149 ou 1150. A peine entré

dans le cloître, Hervé ne se livra plus qu'à l'étude des livres saints et à tout ce qui pouvait lui en faciliter l'intelligence, c'est-à-dire qu'il étudia les interprètes sacrés, et particulièrement saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme et saint Grégoire. Il consacrait à cette occupation tous les instants que ses exercices réguliers lui laissaient libres, sans que rien fût capable de l'en distraire; aussi acquit-il par là un riche fonds de savoir qui le mit en état d'entreprendre sur l'Ecriture sainte des travaux considérables, et qui lui firent une grande réputation. Il savait stimuler son zèle pour l'étude par les plus purs motifs du christianisme, et la piété chez lui allait de pair avec l'érudition. C'est le témoignage que se plaisent à lui rendre les auteurs de la circulaire que nous avons citée. Il mourut le dimanche qui suivit Pâques, à la suite d'un redoublement de jeûnes, de veilles et d'autres austérités, dans lesquelles il avait passé le carême, pour se préparer à ce passage terrible dont il est à croire qu'il avait quelque pressentiment. Le jeudi saint précédent, il avait prêché dans le chapitre, et le jour de Pâques il avait encore eu la force de célébrer la grand'messe et de faire une exhortation à la communauté.

Ses écrits. — La lettre circulaire des religieux du Bourg-Dieu donne le catalogue des ouvrages d'Hervé dans l'ordre suivant: 1° une explication du livre de saint Denys l'Aréopagite, intitulé : *De la hiérarchie céleste;* 2° des commentaires sur toute la prophétie d'Isaïe, sur les *Lamentations* de Jérémie, et sur la dernière partie de la prophétie d'Ezéchiel, c'est-à-dire sur tout ce qui n'avait pas été expliqué par saint Grégoire le Grand; 3° d'autres commentaires sur le *Deutéronome*, sur les livres des *Juges*, de *Ruth* et de *Tobie;* 4° une exposition des *Epîtres* de saint Paul, qui fut regardée comme son chef-d'œuvre, et lui mérita la réputation de premier interprète de son siècle; 5° des commentaires sur les douze petits prophètes, avec plusieurs explications des leçons des saints Evangiles et des cantiques qui se chantent à l'église; 6° Hervé fit encore une espèce de *Concorde*, ou plutôt une critique des différences qui se trouvent dans plusieurs passages de l'Ecriture, dont les leçons variaient alors en différentes Eglises, parce que quelques-unes vraisemblablement en avaient altéré le texte. Par exemple, il montrait qu'au lieu de dire : *Oravit Esther ad Dominum, dicens : Domine Deus rex omnipotens*, comme portaient certains lectionnaires, il fallait lire : *Oravit Mardochæus.* Ce livre avait pour titre : *De connexione quarumdam lectionum;* mais ce titre lui-même ne serait-il pas corrompu, et ne faudrait-il pas lire : *De correctione?* 7° Il composa de plus un recueil des miracles que Dieu opéra de son temps dans l'église du Bourg-Dieu, par l'intercession de la sainte Vierge; 8° enfin, touchant au terme de sa carrière, il fut engagé par son abbé et par quelques-uns de ses confrères, à commenter un ouvrage sur la cène, attribué à saint Cyprien; mais la mort ne lui permit pas d'achever cette tâche. Tels sont les écrits d'Hervé, que nous maintenons ici dans le rang que les auteurs de la circulaire leur ont donné, persuadé qu'ils ont suivi, pour les indiquer, l'ordre chronologique.

On peut regarder comme perdu son *Commentaire* sur le livre de saint Denys. Le *Commentaire sur Isaïe* a été publié par dom Bernard Pez au tome III de ses *Anecdotes;* mais il y manque l'épître dédicatoire qui, suivant dom Liron, se trouve dans les manuscrits de France. Il est divisé en huit livres, précédés d'une préface adressée à l'abbé Jean. Nous n'examinerons point si c'est Jean Ier qui gouverna depuis 1103 jusqu'en 1138, ou Jean II, son successeur; cette question, non moins obscure que frivole, ne mérite pas qu'on s'arrête à l'éclaircir. On remarque dans ce travail une grande lecture des Pères, dont l'auteur a, pour ainsi dire, exprimé le suc dans ses explications. Il parle de la grâce en vrai disciple de saint Augustin, et de l'Eglise comme un homme fort attaché à son unité. Souvent son zèle éclate en plaintes contre les pasteurs de son temps, qu'il peint sous des couleurs qui ne relèvent ni leur savoir ni leur vertu. A propos des derniers temps, il dit qu'Elie viendra, pour réformer les abus que l'on voit se multiplier tous les jours parmi les Chrétiens. Comme l'Eglise a eu les apôtres aux jours de sa naissance, elle aura, vers sa fin, Elie, Enoch et d'autres excellents docteurs qui ne seront point inférieurs aux hommes apostoliques. Hervé regarde comme un point de foi, que la persécution de l'Antechrist ne durera que trois ans et demi; mais il ne pense pas que sa mort doive être immédiatement suivie du jugement dernier. Le moine Albéric fait un grand éloge de cet ouvrage; mais il se trompe sur le nom de l'auteur qu'il appelle Heuvi au lieu de l'appeler Hervé.

Il expliqua aussi les *Epîtres* de saint Paul; mais son commentaire, imprimé pour la première fois à Cologne en 1533, fut attribué à saint Anselme et confondu parmi ses œuvres. Dom Gerberon l'en avait détaché dans l'édition qu'il donna des écrits de ce saint archevêque, promettant de publier séparément tous les ouvrages d'Hervé; nous ne savons ce qui l'a empêché de tenir sa parole. L'auteur de la lettre circulaire dit que les Commentaires d'Hervé sur saint Paul ont été si estimés de son temps, que les savants s'accordaient à reconnaître que l'on ne possédait rien de plus exact sur cette matière. Ses *Commentaires sur les évangiles de l'année*, et les explications qu'il donna sur les cantiques qui se chantent aux offices de l'église, ont partagé longtemps le sort de son commentaire sur les *Epîtres* de saint Paul, c'est-à-dire qu'ils ont été attribués à saint Anselme, et qu'on ne les retrouve imprimés que parmi ses œuvres.

Les autres écrits d'Hervé sont restés dans l'obscurité. Plusieurs bibliothèques en conservaient encore des exemplaires au siècle dernier. Par exemple, dom Rivet en avait dé-

couvert deux dans la bibliothèque de Clairvaux : l'explication de la dernière vision d'Ezéchiel, sur un beau manuscrit in-folio du XIIᵉ siècle, avec ce titre : ***Liber quem Herveus composuit super ultimam visionem Ezechielis prophetæ***, avec un commentaire sur le *Deutéronome*, qui commençait par ces mots : ***Adabarim, id est Deuteronomium liber iste vocatur.*** Le même ouvrage se trouvait également à l'abbaye de Saint-Germain des Prés sous le titre de ***Courtes postilles sur le Deutéronome.*** Les notes d'Hervé sur le livre des ***Juges***, sur celui de ***Ruth***, sur les douze petits prophètes, sur les ***Lamentations*** de Jérémie et sur l'***Ecclésiastique***, faisaient partie des manuscrits de l'abbaye de Vauluisant, au diocèse de Sens, et il s'en trouvait également dans celle de Pontigny ; on ne sait aujourd'hui ce qu'ils sont devenus. Jusqu'au dernier siècle, on a conservé à la cathédrale de Tours un manuscrit ancien de plus de cinq cents ans, et qui renfermait, à la suite des lettres de saint Cyprien, le commentaire d'Hervé sur un sermon de la cène, attribué à ce Père. C'est la dernière production, mais non la meilleure de la plume de notre écrivain. Ce commentaire se ressent et des défauts du texte original, et de l'état de langueur où se trouvait Hervé lorsqu'il le composa, puisque la mort le surprit dans ce travail et ne lui permit pas d'y mettre la dernière main. Le même ouvrage se voyait aussi à Clairvaux, précédé des notes que l'auteur avait écrites sur les cantiques d'Anne et d'Habacuc. Le livre des ***Miracles de la sainte Vierge*** ne se retrouve plus nulle part. Nous ne savons sur quel fondement dom Gerberon attribue encore à Hervé des Commentaires sur saint Matthieu, sur le ***Cantique des cantiques*** et sur l'***Apocalypse***, puisque ces travaux appartiennent à Anselme de Laon, comme nous croyons l'avoir démontré en son lieu.

Enfin pour ne rien omettre de ce qui concerne les écrits de notre auteur, nous observerons que la lettre circulaire qui sert de règle pour les discerner a été imprimée trois fois; d'abord dans le tome II du ***Spicilége*** de dom Luc d'Achery, ensuite dans le tome II des ***Anecdotes*** de dom Bernard Pez, et enfin dans le tome VI des ***Annales bénédictines.***

HESS (Jean), prêtre au diocèse d'Utrecht, entreprit, en 889, un voyage à Jérusalem, dont il a laissé une relation qui se conserve dans un manuscrit de l'abbaye de Tegernsée en Bavière, sous ce titre qui ferait juger qu'elle s'y trouve jointe à d'autres écrits sur le même sujet : ***Narrationes de transmarinis partibus.*** L'ouvrage de notre écrivain commence par ces mots : ***Anno Domini 889 Joannes Hess, presbyter Trajectensis diocesis, fui in Jerusalem.***

HESSON, scholastique de Reims et contemporain d'Orderic Vital, a donné comme lui une relation du concile qui se tint en cette ville en 1119. Le P. Labbe l'a publiée à la suite de celle-ci, dans le tome X de sa *Collection des conciles.* Elle est moins ample et cependant plus détaillée sur la question qui fit l'objet principal du concile; c'est-à-dire qu'elle se borne à rapporter la grande querelle de l'empereur Henri V avec le Saint-Siége au sujet des investitures. On voit que les Pères s'énonçaient publiquement, tantôt en latin et tantôt en français, parce que tous les assistants n'entendaient pas la première de ces deux langues. L'évêque d'Ostie ayant exposé dans un discours latin l'état de la question des investitures, celui de Châlons, par ordre du Pape, dit Hesson, reprit le même sujet ; dans sa langue maternelle, en faveur des laïques et des clercs. Avant le P. Labbe, cette pièce avait déjà été publiée par les soins de Sébastien Tongnagelius, dans son ***Recueil d'anciens monuments;*** Ingolstad, petit in-4°, 1612. C'est la seule production du scholastique Hesson qui soit venue jusqu'à nous. L'abbé d'Usperg en porte un jugement fort sain en la qualifiant un écrit non moins estimable par l'élégance du style que par l'exactitude des faits.

HESYCHIUS. — Théophane fait mention d'un Hésychius, prêtre de l'Eglise de Jérusalem, qui s'était rendu recommandable par son savoir et surtout par son intelligence des saintes Ecritures. Il fixe sa mort à la 26ᵉ année du règne de Théodose le Jeune, c'est-à-dire à l'an de Jésus-Christ 433. Les Grecs, au 28 mars de leur Ménologe, disent de lui qu'il avait épuisé toutes les sources de la science et de la sagesse, et qu'il avait composé des commentaires précieux sur tous les livres saints. Cyrille de Scythople parle également d'un Hésychius qui avait été prêtre de Jérusalem, sous l'épiscopat de Juvénal. On cite en outre plusieurs autres écrivains du même nom; un qui était évêque de Salone en Dalmatie, et dont saint Augustin dit quelque chose dans ses livres de la *Cité de Dieu;* un autre qui était moine de profession et ami de saint Jérôme, et un troisième qui gouvernait l'Eglise de Jérusalem sous le pontificat de saint Grégoire le Grand, et à qui ce Pape écrivit une lettre que nous possédons encore. Maintenant la difficulté est donc de savoir auquel de tous ces Hésychius nous devons attribuer les différents ouvrages qui nous restent sous ce nom. Evidemment à plusieurs; car les uns ont écrit originairement en grec et les autres en latin. Les ouvrages en latin, comme le ***Commentaire sur le Lévitique***, sont postérieurs à saint Grégoire le Grand, puisque l'auteur se sert habituellement de la version de saint Jérôme, qui n'a été admise dans l'usage commun de l'Eglise qu'après l'épiscopat de ce pontife; mais ils sont antérieurs à Amalaire, qui les cite dans ses écrits. Or Amalaire écrivait dans le commencement du IXᵉ siècle. Peut-être pourrait-on répondre que ce Commentaire, tel que nous l'avons, n'est qu'une traduction pour laquelle l'auteur aurait employé la version de saint Jérôme, et dans ce cas rien ne s'opposerait à ce qu'il fût l'œuvre d'un des Hésychius de Jérusalem dont nous venons de parler. Mais il est visible, par le rapprochement continuel que l'auteur fait

de la Vulgate avec les Septante et les anciennes versions, qu'il ne s'était pas astreint au rôle de simple traducteur. Cela résulte encore d'un passage du premier livre, dans lequel expliquant ces paroles du *Lévitique : Vous mettrez vos mains sur la tête de l'hostie*, il dit : Ce que nous appelons ici *hostie* s'appelle en grec *Karpoma*, ce qui signifie particulièrement un holocauste. Il fait souvent de ces remarques qui ne dénotent nullement un traducteur. Donc outre les Hésychius que nous avons déjà cités, on doit en admettre un autre qui ait écrit en latin; car ce commentaire ne saurait être attribué à Hésychius de Salone, qui vivait avant saint Grégoire, et par conséquent avant l'époque où la version de saint Jérôme commença à être suivie par les Eglises d'Occident.

Cet Hésychius était prêtre, et il en prend le titre dans son épître dédicatoire au diacre Eutychien, qui l'avait prié de travailler sur le Lévitique, en donnant en même temps et de suite le sens littéral et spirituel de ce livre. Il montre par divers exemples que le Lévitique est susceptible de ces deux sens, et il les suit dans tout le cours de son Commentaire qui est divisé en sept livres. Dans le second livre, en expliquant ce passage, *l'autel est le lieu saint*, parce que c'est le lieu *où repose le Saint des saints*, il remarque que Dieu dans l'ancienne Loi avait ordonné de manger la chair des bêtes immolées, avec les pains offerts sur l'autel, afin de nous révéler la figure du mystère, qui est tout ensemble pain et chair, c'est-à-dire du corps de Jésus-Christ, le pain vivant descendu du ciel. C'est pour cela que, selon la version des Septante, les corbeaux apportaient à Elie de la chair le matin et du pain le soir, Dieu ayant voulu figurer ainsi par avance ce mystère qui ne doit être préparé et mangé que dans l'église et dans le lieu saint, c'est-à-dire sur l'autel et jamais ailleurs. « Or, ajoute-t-il, c'est Aaron et ses enfants qui d'après la Loi ont le droit d'en manger; car si Jésus-Christ, attiré par les prières des prêtres, ne vient lui-même sanctifier la cène et y répandre sa bénédiction, elle ne devient point le sacrifice du Seigneur.» Il continue : « Dieu a encore ordonné dans l'ancienne Loi de brûler ce qui restait des chairs et des pains des sacrifices. C'est ce que nous voyons de nos yeux s'accomplir aujourd'hui dans l'Eglise, où l'on donne à consumer au feu tout ce qui reste après la célébration des mystères et la communion des fidèles. Ainsi pour ceux qui ont soin de le remarquer, cette action représente et signifie quelque chose d'intelligible, savoir : que quand nous nous trouvons dans l'impuissance de consommer entièrement le sacrifice, quand notre esprit succombe de défaillance et de faiblesse, jusqu'à douter si ce qu'il voit est le vrai corps de Jésus-Christ, dont les anges mêmes ne sauraient supporter la vue, alors il ne faut pas s'arrêter à ce doute, mais le brûler au feu de l'esprit, afin qu'il mange et qu'il consume ce que notre faiblesse n'est pas capable de manger et de consumer. Mais comment ce feu de l'esprit le consumera-t-il en nous-mêmes, sinon quand nous saurons comprendre que les choses qui nous paraissent impossibles, ne laissent pas d'être faciles à la vertu de l'Esprit saint ?» L'usage de brûler les restes de l'Eucharistie subsistait encore au XIIe siècle, comme on le voit par ces paroles d'Alger de Liége : « L'objection qu'on nous fait, que les espèces sacramentelles sont mises au feu, par des personnes même religieuses et dévotes, et y sont consumées, ne contient rien d'injurieux à Jésus-Christ. Il ne peut être exposé au feu pour être brûlé, puisqu'il est le Dieu des éléments. Mais quand il arrive que les espèces sensibles du pain et du vin, qui par la volonté de Dieu, continuent de subsister après que leur substance est changée au corps de son Fils, ne sauraient être supportées par le cœur, alors elles sont mises au feu pour y être consumées; et cette action ne présente aucune idée d'impureté, puisque le feu est le plus pur de tous les éléments. On nous oppose qu'Hésychius dans le même passage affirme que Jésus-Christ n'a bu son sang qu'en figure, mais il suffit de rapporter ses propres paroles pour détruire cette objection. « *Le Seigneur*, dit-il, prit lui-même « le premier dans la cène mystique le sang « *intelligible* et il donna ensuite le calice « aux apôtres. » Ce mot *intelligible* sur lequel roule toute la difficulté, signifie proprement ce qui se conçoit par l'esprit. Donc quand Hésychius dit que Jésus-Christ but le *sang intelligible*, il entend qu'il but réellement son sang, quoique ce sang ne pût être connu que par l'esprit. » Ces *Commentaires sur le Lévitique* ont été imprimés à Bâle en 1527, à Paris en 1581, in-8°, et sont passés de là dans toutes les *Bibliothèques des Pères*.

Homélies. — Les autres ouvrages que nous possédons sous le même nom ont été écrits originairement en grec, ce qui permet de les attribuer au prêtre de Jérusalem; mais pourtant en admettant certaines réserves, c'est-à-dire en les répartissant entre les différents auteurs du même nom qui ont gouverné cette Eglise. A la tête de ces ouvrages nous placerons quatre homélies, citées par Photius. La première est en l'honneur de la Mère de Dieu et elle fut prononcée le jour de sa fête; la seconde est aussi sur le même sujet, mais sans qu'on sache dans quelles circonstances elle fut prononcée. La troisième est un panégyrique de saint André que le P. Combefis a inséré dans sa *Bibliothèque des prédicateurs*. Ce discours, à la suite d'un exorde du plus mauvais goût, nous présente un commentaire remarquable de la parole de saint André à Simon Pierre : *Nous avons trouvé le Messie*. Voici ce passage. « L'Evangile n'avait pas encore de disciples, André en est le prédicateur. Où donc avait-il appris que Jésus fût le Messie? Jésus-Christ ne s'était pas même déclaré; il n'avait point encore fait de miracles. Qui donc vous avait révélé cette éclatante profession, ô saint apôtre? Comment êtes-vous devenu tout à coup un prophète? Jean, son précurseur, ve-

nait à la vérité de dire : *Voici l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde.* Mais il n'est question là que d'un agneau, et vous, vous y voyez un Dieu. Est-ce donc en jetant vos filets que vous avez appris cette doctrine céleste? *Nous avons trouvé le Messie?* Que veut-il dire? Nous avons trouvé celui qu'Adam nous avait fait perdre ; ce qui nous fut si longtemps caché par l'épaisse obscurité dans laquelle nous étions ensevelis. Nous avons trouvé celui-là que David se faisait honneur de chercher, quand il disait : « Au jour de mon affliction, j'ai cherché le Seigneur. » C'est le seul trait de ce discours qui nous ait paru digne d'être cité. Le quatrième est un discours sur la Résurrection, qui se trouve le second sur le même sujet, parmi ceux attribués à saint Grégoire de Nysse, et il est même publié sous son nom dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Ce discours a pour but de concilier le texte des quatre évangélistes sur l'heure de la Résurrection; mais les paroles de saint Matthieu y sont appliquées tout autrement que dans le premier discours du saint évêque de Nysse. L'auteur y combat même l'opinion qui veut que Jésus-Christ soit ressuscité le soir du samedi. On ne peut donc pas dire qu'il soit de saint Grégoire, parce qu'il n'est pas raisonnable de lui attribuer sur un même fait deux sentiments opposés. Il existe encore sous le nom d'Hésychius, dans la Bibliothèque des Pères et autres recueils, des homélies et panégyriques, écrits originairement en grec et publiés en latin.

Traité moral. — On trouve, à la suite de ces homélies, un traité abrégé *De la tempérance et de la vertu*, adressé à Théodule. Il est divisé en deux centuries dont chacune contient cent maximes de la vie spirituelle. Plusieurs se retrouvent mot pour mot parmi celles de Marc l'ermite. Photius dit qu'elles faisaient partie d'un livre qui renfermait les maximes des saints contemporains de saint Antoine. Dans la trente-unième maxime de la première centurie, l'auteur dit que vivant dans un monastère, par un mouvement libre de sa volonté, il était de son devoir de se soumettre à celle de son supérieur qui y tenait la place de Dieu; circonstance qui semble devoir faire attribuer cet ouvrage au moine Hésychius, ami de saint Jérôme. La plus ancienne édition de ces maximes est de Paris, en 1563. On les réimprima dans la même ville en 1614, avec une traduction de Jean Pic, et en 1624 dans l'*Auctuarium* de la *Bibliothèque des Pères*.

Commentaires. — Sous le nom du prêtre Hésychius, Hœschelius fit imprimer à Ausbourg, en 1602, des *Sommaires sur les douze petits prophètes*, avec l'introduction d'Adrien à l'Ecriture sainte. Ces deux ouvrages se trouvent réunis ensemble dans le tome VIII des *Critiques sacrés*. Conrad Ritterhusius publia séparément les *Sommaires sur les douze petits prophètes* à Hamberg, en 1604, avec une traduction latine de sa façon. Il fait mention dans sa préface du commentaire de Procope Gasæus sur le *Pentateuque;* des scholies d'Hésychius sur *Ezéchiel;* d'autres en citent sur la *Genèse*, sur *Job*, sur les *Psaumes ;* et Sadolet, dans une de ses épîtres à Erasme, remarque que l'auteur, dans la préface de ce dernier commentaire, s'appliquait à prouver que tous les psaumes étaient de David. Toutes ces scholies sont encore manuscrites dans les bibliothèques d'Italie et d'Angleterre. Il faut dire la même chose de ses *Commentaires sur l'Epître aux Hébreux*, dont saint Thomas rapporte quelques passages, et de celui qu'il avait composé sur Habacuc et Jonas, cité plusieurs fois dans la *Chaîne* de Caraffe sur les cantiques des deux Testaments.

Histoire ecclésiastique. — Sous le nom d'Hésychius, on cita dans le cinquième concile le passage d'une *Histoire ecclésiastique*, dans lequel l'auteur parlait de Théodore de Mopsueste et de ses erreurs. Cette histoire était, sans doute, du prêtre Hésychius, contemporain de Juvénal, patriarche de Jérusalem, et de l'empereur Théodose, puisque le concile où elle est citée se tint en 553. On pense qu'il faut également lui faire honneur des commentaires grecs dont nous venons de parler, surtout si l'on s'en rapporte à ce que Théophane et le Ménologe ont dit de son savoir et de son érudition; mais il ne paraît pas cependant qu'on doive le faire auteur de la *Vie de Longin le centurion*, imprimée dans le recueil des Bollandistes au 15 mars. Cette pièce, qui manque presque partout de vraisemblance, ne répond nullement à la réputation du prêtre Hésychius.

HESYCHIUS. — Photius nous parle d'un prêtre de Constantinople, nommé également Hésychius, qui avait composé quatre livres sur le serpent d'airain. Nous ne les avons plus. Ils étaient d'un style prétentieux et plein d'afféterie, et l'auteur n'y cherchait qu'à émouvoir les passions. Dans ce but, il avait composé, sous le nom de Moïse, des harangues, pleines d'invectives contre le peuple d'Israël, avec les réponses de ce peuple aux discours de son législateur. Il avait traité Dieu avec le même laisser-aller, en lui prêtant des discours à Moïse et au peuple, et en mettant dans la bouche de ces derniers des réponses en forme de prières et d'excuses. Ces harangues ou discours formaient la plus grande partie de l'ouvrage d'Hésychius de Constantinople, qui composait un gros volume. C'est tout ce que Photius nous en apprend, et c'est assez pour nous empêcher d'en regretter la perte.

HETTI, archevêque de Trèves, prélat d'une grande naissance et d'un mérite distingué, avait pour frère Grimald, abbé de Saint-Gall et archichapelain de Louis, roi de Germanie, et pour sœur Warentrude, abbesse de Phalzbourg. D'abbé de Médeloc, il fut élevé, en 814, sur le siége archiépiscopal de Trèves, qu'il remplit, selon l'opinion la plus commune, jusqu'en 851. Il assista à divers conciles, dont les principaux sont ceux de Thionville en 822 et de Mayence en 829, et se trouva présent, avec plusieurs autres prélats, à la mort de l'empereur Louis-le-Débonnaire

Helti eut pour successeur sur le siége de Trèves Tietgand, son neveu, qui causa de grands troubles dans la suite. Nous avons deux lettres de Hetti adressées à Frothaire, évêque de Toul, pour lui donner divers avis, en vertu de la charge d'envoyé du prince qu'il exerçait alors.

HETTON DE RICHENOU. — Hetton, dont le nom s'écrit et se prononce diversement, naquit vers l'an 763. Un écrivain moderne le fait sortir de l'illustre maison des comtes de Sulgaw. Dès l'âge de cinq ans, il fut placé dans le monastère de Richenou, pour y être élevé dans la piété et dans les lettres. Il y fit profession de la vie religieuse, et, quelques années plus tard, son mérite le fit choisir pour diriger l'école de ce monastère, qui devint très-florissante sous sa conduite. On y voyait accourir de toutes parts grand nombre de jeunes seigneurs qui venaient y puiser la science à ses leçons. En 806, Walton ou Waldon, alors abbé de Richenon, ayant été appelé par Charlemagne à prendre le gouvernement du monastère de Saint-Denis, Hetton fut élu à sa place, et contraint malgré sa modestie d'accepter la dignité d'abbé. La réputation de son savoir, de son habileté à manier les affaires, ne tarda pas à passer jusqu'à la cour. Charlemagne, qui se plaisait à découvrir des sujets de ce caractère, l'attira près de lui pour se servir de ses conseils; puis, afin de lui donner plus de poids dans les négociations dont il lui plairait de le charger, il le nomma évêque de Bâle, et il souscrivit en cette qualité au testament de ce prince, en 811. La même année, il fut envoyé à Constantinople, pour y traiter de la paix avec l'empereur Nicéphore. De retour dans sa patrie, il s'appliqua tout entier au bien spirituel et temporel des Eglises qui lui étaient confiées, et il fit pour son clergé des statuts très-utiles, dont nous parlerons dans la suite. Il avait toujours conservé la qualité d'abbé de Richenou; dans le dessein d'y retourner, il envoya deux de ses moines demander à saint Benoît d'Aniane une copie des observances monastiques qui se pratiquaient chez lui, afin de les transporter dans son monastère. En 823, il prit occasion d'une maladie grave pour se démettre de l'épiscopat, dont il regardait les fonctions comme incompatibles avec ses infirmités. Il se retira à Richenou, où il détermina les moines à se choisir un autre abbé, résolu de passer le reste de ses jours dans une vie cachée et pénitente. Il y donna pendant treize ans encore l'exemple de toutes les vertus, et mourut dans la soixante-treizième année de son âge, le 17 mars 836. Walafride Strabon, alors moine de Richenou, composa en son honneur un poëme, qui peut lui servir comme d'épitaphe. On voit que, du vivant même de son héros, cet auteur ne craint pas de le représenter comme un homme aussi incomparable par son esprit que par ses perfections.

Relation de son ambassade. — Il s'en faut que tous les écrits d'Hetton nous aient été conservés, soit par la négligence des siècles qui l'ont suivi, soit par le malheur des temps qui en ont vu disparaître tant d'autres. Il avait composé une relation de son ambassade à Constantinople, qui paraît perdue depuis plusieurs siècles. Herman et l'anonyme de Molk semblent l'avoir connue, et il y a toute apparence que ceux qui en ont parlé depuis ne l'ont fait que sur l'autorité de ces deux écrivains. La perte de cet écrit est d'autant plus regrettable, qu'elle ne nous prive pas seulement de plusieurs traits de la vie de l'auteur, mais encore de la connaissance de plusieurs particularités curieuses qui auraient pu servir à l'histoire générale de la France.

Capitulaire. — Un des écrits d'Hetton qui suivit de près le précédent, c'est son *Capitulaire* ou le recueil des statuts qu'il dressa pour l'instruction du clergé de Bâle. Ce capitulaire est divisé en vingt-cinq articles, dont chacun traite une matière particulière, et forme un recueil à peu près semblable à celui de Théodulfe d'Orléans. Entre les principaux points de discipline qui s'y trouvent établis, Hetton veut qu'on examine avec soin quelle est la foi des prêtres, et comment ils enseignent leurs peuples. Tous les fidèles doivent savoir, soit en latin ou en langue vulgaire, c'est-à-dire en langue romane ou en français, l'oraison dominicale et le symbole des apôtres, afin que ce qu'ils récitent de bouche ils le conçoivent d'esprit et le pratiquent de cœur. Non-seulement les clercs et les personnes consacrées à Dieu, mais encore tous les fidèles doivent apprendre à répondre d'une voix unanime aux salutations du prêtre lorsqu'il est à l'autel. Il exige que tous les prêtres sachent par cœur le symbole de saint Athanase, et qu'ils le récitent chaque dimanche à l'heure de Prime. Il leur ordonne ensuite d'apprendre ce qui regarde les sacrements de baptême, de confirmation, et le mystère du corps et du sang de Notre-Seigneur. Ils devront avoir tous les livres nécessaires pour les fonctions de leur ministère, et observer exactement les temps destinés au baptême, comme la fête de Pâques et celle de la Pentecôte; toutefois ils pourront baptiser en tous temps dans le cas de nécessité. Le vase destiné au baptême ne pourra jamais être employé à d'autres usages. Ce sacrement se donnait alors par une triple immersion : Hetton recommande de les observer en mémoire des trois jours de la sépulture de Jésus-Christ. Il marque ensuite toutes les fêtes de l'année que l'on devait chômer depuis le matin jusqu'au soir, pour ne pas imiter les Juifs qui les célébraient d'un soir à l'autre. Il met de ce nombre tous les dimanches, le jour de Noël et les trois suivants, l'Epiphanie, la Purification, le jour de Pâques, avec toute l'octave, les trois jours des Rogations, l'Ascension, le samedi-saint, la Pentecôte, les fêtes de saint Jean-Baptiste, des douze apôtres, surtout celles de saint Pierre et de saint Paul, qui ont prêché la foi à toute l'Europe, l'Assomption de la Vierge, la dédicace de l'église de Saint-Michel et celle des patrons de chaque église. Il laisse à la dévotion des peuples celles de saint

Remi, de saint Maurice, de saint Martin, et ne veut pas qu'on empêche les fidèles de les célébrer, s'ils le font avec piété et pour l'honneur de Dieu. Quant aux jeûnes, il n'en prescrit point d'autres que ceux que le Pape impose à tous les fidèles. Il défend de célébrer les saints mystères dans des maisons particulières, à moins qu'il n'en soit besoin pour le bien spirituel des malades; et il interdit de chanter dans l'église d'autres choses que celles qui sont d'une autorité divine ou tirées des écrits des Pères. Il veut que l'on garde une conduite uniforme dans l'administration du sacrement de pénitence, en faisant attention toutefois à la qualité des personnes et à la grossièreté de la faute. Il appelle la dîme le cens de Dieu, et défend aux dispensateurs des aumônes des fidèles d'en abuser, parce qu'elle est le prix de la rédemption des péchés. Enfin il ordonne la récitation des heures canoniales, tant le jour que la nuit, et suivant qu'elle se pratique dans l'Eglise romaine. Ce *Capitulaire* se trouve dans le tome VI du *Spicilége* envoyé à dom Luc d'Achery par le cardinal Bona, qui l'avait tiré d'un manuscrit de la bibliothèque Barberine. Du *Spicilége* de dom d'Achery, il est passé dans le tome VII de la *Collection des conciles* du P. Labbe.

Relation d'un fait merveilleux. — Nous devons encore à la plume d'Hetton une relation assez curieuse de la vision extraordinaire qu'eut le moine Wetin, son disciple, dont nous parlerons en son lieu.

L'événement arriva en 824, dans la nuit du premier au second jour de novembre. Dès le lendemain, Hetton l'ayant appris de la bouche même de ce religieux et en présence de plusieurs personnes dignes de foi, rédigea son récit, en rappelant toutes les circonstances qui avaient accompagné cet événement. L'ouvrage est en prose, et le style en a paru assez remarquable pour mériter les louanges de Walafride Strabon; et en effet, le style d'Hetton est ordinairement au-dessus de tout ce qu'on écrivait dans son siècle. Cette relation devint bientôt fort célèbre, et, dès l'année suivante, le même Strabon la reproduisit en vers hexamètres, mais non sans y ajouter quelques circonstances de son invention. L'écrit d'Hetton n'avait jamais été imprimé, lorsque dom Mabillon le publia en 1677, dans le Ve volume des *Actes de l'ordre de saint Benoît*, sur deux manuscrits différents que Baluze lui avait communiqués.

HEZELON ou EZELON, fut un des moines qui illustrèrent l'abbaye de Cluny sous le gouvernement de saint Hugues. Avant de se retirer dans le cloître, il était chanoine de la cathédrale de Liége, où il avait déjà brillé par son savoir. On ne sait s'il en dirigea les écoles comme il le fit plus tard à Cluny; car Pierre Maurice, qui lui donne le titre de maître, et qui lui accorde un don singulier pour la parole, dit qu'il l'employa heureusement à instruire ses disciples dans les principes de la morale et la connaissance des lettres. Comme il était très-habile en architecture, le saint abbé Hugues l'occupa particulièrement à conduire le grand édifice de l'église de Cluny, auquel il fit travailler pendant les vingt dernières années de sa vie. Hézelon, au rapport de Pierre Maurice, s'acquitta de cette commission avec tant de zèle et de succès que personne n'eut plus de part que lui à la perfection de ce grand travail. Mais c'est pour lui un plus grand honneur encore, de s'être prêté à une occupation si tumultueuse sans rien perdre du caractère humble qui convient à un véritable moine, ainsi que l'atteste le vénérable auteur déjà cité.

Hézelon est compté aussi parmi les écrivains de cette illustre abbaye, pour avoir composé la Vie du saint abbé Hugues, mort en 1109. Hildebert, alors évêque du Mans, et l'un des historiens du même abbé, avait vu l'ouvrage d'Hézelon, et s'en était même servi pour composer le sien. Il en parle avec éloge en deux endroits de son histoire; mais la manière dont il s'exprime en lui associant toujours Gilon, autre moine de Cluny à la même époque, fait douter si ces deux écrivains, qui vivaient ensemble dans la même maison, n'ont pas travaillé de concert et composé un seul et même écrit, ou si chacun d'eux avait composé le sien séparément. Ce doute est levé par la préface même de Gilon, qui témoigne qu'il écrivait à Rome, où l'abbé Ponce l'avait envoyé, tandis qu'Hézelon écrivait à Cluny même. On croit communément qu'Hildebert a fondu ces deux écrits dans le sien; ce qui sans doute a plus contribué que tout le reste à en causer la perte. Il s'en faut cependant qu'il ait eu cette intention, puisqu'il y renvoie comme à une histoire plus étendue et mieux écrite que la sienne. Il résulte de cet aveu que, bien loin d'épuiser son sujet, Hildebert ne fit pas même entrer dans la Vie de saint Hugues tout ce que ces deux historiens en avaient écrit avant lui. Cette circonstance doit rendre plus sensible la perte de leurs ouvrages. Quand encore il serait certain que l'abrégé de la même Vie, écrit par un auteur anonyme et publié par les successeurs de Bollandus, aurait été tiré de ces deux écrits comme le titre l'annonce, nous ne serions dédommagés qu'en partie. Peut-être arrivera-t-il quelque jour pour ces deux ouvrages ce qui est arrivé déjà pour la préface de celui de Gilon, que dom Martène et dom Durand ont déterrée dans un ancien manuscrit et publiée en 1717.

Quant à Hézelon en particulier, dom Mabillon a eu quelque idée que le recueil sous le titre de *Miracles*, imprimé sans nom d'auteur dans la *Bibliothèque de Cluny*, pourrait bien lui appartenir et n'être autre chose que la Vie de saint Hugues qu'on lui attribue. Ce n'est ici après tout qu'une opinion hasardée. On peut assurer que dom Mabillon était trop judicieux, pour regarder un recueil aussi informe et aussi irrégulier que celui dont il s'agit, comme la vie ou l'histoire en forme d'un des plus

grands hommes de son temps écrite par un de ses disciples. Aussi l'idée qu'Hildebert nous donne de l'ouvrage d'Hézelon est-elle beaucoup au-dessus du genre et du mérite de ce recueil. Il se pourrait cependant qu'il eût été ajouté par Hézelon en forme d'appendice à son ouvrage. Il est visible que l'écrit a pour auteur un moine de Cluny, disciple de saint Hugues, qui paraît y avoir travaillé dans son abbaye même. Ce qu'il y rapporte, il l'avait vu de lui-même, l'avait appris de ses frères ou de toutes autres personnes dignes de croyance. Du reste, ce récit n'est pas fort intéressant, et c'est à tort qu'on l'a intitulé *Recueil de miracles*; il mériterait plutôt le titre de *Recueil de révélations, visions et apparitions*, qui en font le principal sujet et qui s'y trouvent décrites habituellement dans un style lâche et diffus. Néanmoins il s'y trouve quelques miracles du saint abbé, plusieurs exemples de ses vertus, différentes actions de sa vie, et des faits concernant d'autres personnes, mais sous son gouvernement.

HIÉRAX, chef de la secte des hiéracites, qui suivirent de près les manichéens, était originaire de Léontopolis en Egypte. C'était un homme d'une vie austère, d'un esprit vif, et d'une profonde érudition. Il avait étudié les belles-lettres, la médecine, l'astronomie et la magie. Il possédait et parlait avec une égale facilité les langues grecque et égyptienne, et il conserva toutes ces connaissances jusqu'aux derniers moments de sa vie, qui se prolongea au delà de quatre-vingt-dix ans, sans que sa vue s'affaiblît et qu'il cessât de bien écrire. Il avait composé, entre autres ouvrages, deux Commentaires, l'un en grec et l'autre en égyptien, sur le commencement de la *Genèse*, avec plusieurs nouveaux psaumes ou cantiques. C'est dans ces écrits que, mêlant l'erreur avec la vérité, il nia la résurrection des corps, rejeta le mariage, permis, disait-il, dans l'ancienne Loi, mais défendu par Jésus-Christ, qui n'était venu en ce monde que pour enseigner aux hommes que sans la virginité on ne peut être sauvé. Aussi n'admettait-il dans sa communion que des moines, des vierges, des continents et des veuves. Sa science, jointe à l'austérité de sa vie, lui attira un grand nombre de sectateurs. Saint Epiphane le reprend d'avoir dit, après Origène, que le paradis n'était point visible. Arius, écrivant à saint Alexandre, l'accuse d'avoir enseigné que le Fils était sorti du Père, comme une lampe s'allume à une autre lampe, ou comme la lumière d'un flambeau se partage en deux. Il soutenait encore que les enfants morts avant l'âge de raison étaient exclus du royaume de Dieu parce qu'ils n'avaient point combattu. Saint Epiphane le réfute dans le troisième livre de son *Panarium*, ou grand traité contre les hérésies.

HIEROCLES, magistrat païen, composa un ouvrage sérieux sous le titre de *Philaléthès* ou *Ami de la vérité*, dans lequel il s'attachait particulièrement à décréditer les miracles de Jésus-Christ en leur opposant ceux d'Apollonius de Tyanes. Comme il écrivait dans un temps de persécution et qu'il ne voulait paraître mû par aucun sentiment de haine contre les Chrétiens, il leur adressa son ouvrage, sous le prétexte spécieux de leur donner des conseils, en s'efforçant de les éclairer. La connaissance qu'il y montrait des divines Ecritures, dont il relevait un grand nombre de contrariétés apparentes, a donné lieu à Lactance de douter s'il n'avait pas été Chrétien. Il accusait les apôtres saint Pierre et saint Paul d'en avoir imposé à la multitude, quoique d'ailleurs il les taxât d'ignorance et de grossièreté; et enfin il terminait son livre par l'indigne comparaison que nous avons rapportée plus haut entre les œuvres de l'Homme-Dieu et les supercheries d'un infâme imposteur. Personne jusque-là ne s'était avisé d'attaquer la religion avec de pareilles armes; c'est ce qui engagea Eusèbe à le combattre par une réfutation directe. Il réfuta d'abord cette dernière partie de l'ouvrage d'Hiéroclès, se réservant de signaler plus tard, dans le livre IIIe de sa *Démonstration évangélique*, la fausseté de ce qu'il avançait dans tout le reste de son livre. Photius avait lu cette réfutation du livre d'Hiéroclès par Eusèbe. On conjecture que cet écrivain est le même que Lactance a flétri, en passant, au livre V, chap. 2, de ses Institutions divines, où il parle d'un philosophe si humain dans son langage qu'il choisissait pour calomnier les Chrétiens, le moment où la sanguinaire persécution de Dioclétien et Maximin sévissait contre eux avec le plus de barbarie, comme si ce n'eût pas été assez de leur ôter la vie, sans leur ravir encore l'honneur. Hiéroclès avait été gouverneur de la Bithynie et ensuite de l'Egypte, et il y a toute apparence qu'il prit part autrement que par ses écrits aux violences qui s'y exercèrent alors contre les Chrétiens. M. de Châteaubriand a fait d'Hiéroclès un des principaux personnages de son poëme des *Martyrs*, et il a mis dans sa bouche un discours que l'on doit regarder comme l'analyse fidèle des objections des sophistes de tous les temps contre la sainteté du christianisme. (*Voyez* les *Martyrs*, liv. XVI.)

HILAIRE (Saint) DE POITIERS. — Dans le même temps que saint Athanase combattait, en Orient, les saints combats du Seigneur, et gouvernait son Eglise d'Alexandrie, le plus souvent du fond de l'exil, et au milieu des troubles et des persécutions; alors, à l'extrémité de l'Occident, dans une province des Gaules, nommée l'Aquitaine, un autre athlète de Jésus-Christ soutenait les luttes de la foi, et défendait la consubstantialité du Verbe, contre les attaques de l'arianisme, avec une ardeur qui n'était égalée que par son génie. Ce nouveau défenseur se nommait Hilaire, et était évêque de Poitiers. Né dans cette même ville, vers le commencement du IVe siècle, d'une famille noble et illustre, mais engagée dans les erreurs du paganisme, il ne les abandonna lui-même qu'assez tard,

et après s'être enrichi des richesses de l'Egypte, c'est-à-dire de toute la science qu'il avait su s'approprier par l'étude de la philosophie et des lettres profanes. Ses progrès furent rapides. Quintilien lui donna des leçons de rhétorique, et il s'éleva surtout à un si haut degré d'éloquence, que, dans l'Eglise de Dieu, saint Jérôme le compare à un des plus hauts cèdres du Liban. Plus tard, la lecture des livres sacrés lui inspira le désir de connaître les Chrétiens; il lia commerce avec eux, il se fit instruire de leur foi; mais, pourtant, sa conversion ne se fit que par degrés et après beaucoup de réflexions, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même. Sa femme, dont la vie et le nom nous sont inconnus, le suivit dans sa foi, avec une fille unique nommée Apre ou Abram, qu'il réussit à consacrer à Dieu par le vœu de virginité perpétuelle. Quoique marié, sa piété, son érudition, une conduite régulière, un mérite universellement reconnu fixèrent sur lui les vœux de tout le peuple, et, il fut élevé à l'épiscopat quelques années avant le concile de Béziers, tenu en 356. Il se montra digne de cette haute dignité par son zèle et par sa vigilance. Dès l'an 355, il adressa une requête à l'empereur Constance, pour le prier de mettre un terme à la persécution que souffraient les catholiques de la part des ariens. Cependant, malgré ses efforts, ces hérétiques triomphèrent, l'année suivante, au concile de Béziers; et, comme il avait dénoncé les fauteurs qui les protégeaient parmi les évêques courtisans, on le fit reléguer en Phrygie avec Rodane, évêque de Toulouse. Du fond de son exil, il ne cessa de soutenir ceux des évêques des Gaules qui tenaient pour la foi catholique, par ses lettres et par les divers traités qu'il leur adressa. Il y défendait les points attaqués, il y expliquait les diverses professions de foi qui couraient partout, afin qu'ils eussent à s'en garantir. Cependant il usa de condescendance envers ceux des Orientaux qui, sans être parfaitement d'accord avec les orthodoxes, se rapprochaient d'eux pour le fond et ne se trompaient que sur la manière de s'exprimer. Appelé au concile de Séleucie, en 359, il y défendit seul la divinité du Verbe, sa consubstantialité avec le Père, contre les anoméens et semiariens, qui composaient plus des deux tiers de l'assemblée. Il était soutenu, dans cette lutte si inégale en nombre, par quelques évêques d'Egypte, qui ne cessèrent de l'aider de leur zèle, de leurs lumières et de leur foi. De là, il se rendit à la cour de l'empereur, qui était le centre de l'arianisme et le foyer de l'hérésie; et aux blasphèmes des ariens il opposa une confession publique de la divinité de Jésus-Christ. Ce fut dans cette occasion qu'il présenta une seconde requête pour obtenir une conférence réglée avec Saturnin d'Arles, l'auteur de son exil, afin de le confondre; et aussi pour prier l'empereur de lui accorder une audience, où il pût traiter de la foi suivant les Ecritures, tant en sa présence, qu'en présence des membres du concile et même à la vue de tout le monde, s'engageant à ne rien dire qui ne fût pour l'honneur du monarque, le maintien de la doctrine et le rétablissement de la paix entre l'Orient et l'Occident. Ses adversaires, redoutant son éloquence, n'osèrent accepter le défi; ils le firent renvoyer dans les Gaules, comme un perturbateur du repos public. Pourtant, il ne consentit à partir qu'après avoir composé son invective contre Constance, ouvrage écrit d'un style vif, acéré, véhément, et qui se trouve suffisamment excusé par les circonstances, puisque les édits du prince jetaient la terreur dans tous les cœurs catholiques. Néanmoins, en disant des vérités dures, il ne laissa jamais échapper un mot capable de porter atteinte à la soumission qu'il devait à l'empereur comme sujet.

Saint Hilaire partit donc de Constantinople, laissant l'Eglise dans le trouble et la confusion. Il retrouva partout sur sa route les mêmes désordres. La formule de Rimini que l'empereur avait adressée à toutes les villes d'Italie; l'ordre formel qui l'accompagnait, de chasser de leurs églises les évêques qui refuseraient d'y souscrire et d'en nommer d'autres à leur place, répandaient partout l'inquiétude et la consternation. C'est dans ces tristes circonstances, et après un exil de quatre ans, qu'il rentra dans les Gaules et dans sa ville épiscopale. Toute l'Eglise de France, et celle de Poitiers en particulier, témoignèrent une grande joie du retour de ce saint confesseur. Il fut reçu, suivant l'expression de saint Jérôme, comme un vainqueur qui revient du combat avec les honneurs du triomphe et les lauriers de la victoire. Ce fut une grande joie pour lui de retrouver son cher disciple saint Martin, son épouse qui vivait encore, et sa fille Abram qui avait atteint un degré de perfection qui toucha vivement son cœur. Mais hélas! cette joie était cruellement tempérée par les larmes qu'il ne cessait de répandre sur les ruines que le concile de Rimini avait faites dans l'Eglise. Il ne savait à quoi se résoudre; la plupart étaient d'avis d'éloigner de la communion tous ceux qui avaient reçu le formulaire de ce concile; pour lui, il jugea plus à propos de rappeler tout le monde à la pénitence. Il assembla plusieurs conciles; et presque tous les évêques des Gaules, reconnaissant l'erreur dans laquelle ils étaient tombés, anathématisèrent tout ce qui s'était passé à Rimini. Par ce moyen, la paix fut rétablie, et les Eglises de cette contrée se réunirent de nouveau, dans une même communion de foi.

Il n'en était pas de même, en Italie, où l'arianisme régnait encore; il y passa, vers l'an 352, dans le dessein de la délivrer aussi du fléau de l'hérésie. Il ne craignit pas d'aborder le plus implacable disciple d'Arius, l'insidieux Auxence, tout-puissant auprès de l'empereur Valentinien; il s'aboucha avec lui, il démasqua ses ruses, il confondit son impiété et le força de reconnaître et de con-

fesser la divinité de Jésus-Christ. Mais comme cette confession était encore un déguisement, un mystère d'iniquité, une œuvre de mensonge, Hilaire réclama avec tant de force, que, pour prix de sa fermeté, il reçut l'ordre de se retirer dans son diocèse.

Cet invincible défenseur de la foi de Nicée, titre que lui donnent Socrate et Sozomène, se retira à Poitiers, où il mourut le 13 de janvier de l'an de Jésus-Christ 368 et le quatrième du règne de l'empereur Valentinien. Saint Hilaire joignait à un caractère doux, paisible, insinuant, toute la vigueur nécessaire, dans les circonstances, pour s'opposer aux hérésies; et en même temps toute la prudence qu'exigeaient les conjonctures délicates où il se trouvait. Il est aussi modéré dans son livre des synodes qu'il est véhément et impétueux dans son invective contre Constance. Aussi a-t-il mérité les plus grands éloges des Jérôme, des Augustin et de tous les illustres défenseurs de la foi qui sont venus après lui.

Ses ouvrages, dont nous allons donner l'analyse, sont : 1° un *Commentaire sur les psaumes*, dont nous n'avons qu'une partie ; 2° un *Commentaire sur saint Matthieu*, le plus ancien de tous ceux qui nous restent des Pères latins sur cet évangéliste ; 3° *Douze livres de la Trinité;* 4° le *Traité des synodes ;* l'apologie de ce livre; 5° une *Lettre à Abram*, sa fille, avec un hymne du matin qu'il composa pour elle; 6° deux livres adressés *à Constance ;* 7° son *Invective* contre ce prince, qu'il composa à Constantinople même, à son retour du concile de Séleucie; 8° un livre *contre Auxence ;* 9° divers fragments historiques qui contiennent le récit de ce qui s'était passé à Rimini et à Séleucie ; 10° plusieurs fragments de différents ouvrages qui ne sont pas parvenus tout entiers jusqu'à nous.

Commentaire sur les psaumes. — Le *Commentaire sur les Psaumes* est un des derniers écrits de saint Hilaire, et c'est par respect pour l'Ecriture sainte que tous les éditeurs l'ont publié en tête de ses ouvrages. On ne peut dire en quelle année il le composa, mais les citations partielles qu'il y fait lui-même de ses autres livres nous autorisent à croire que ce fut sur la fin de sa vie. La méthode qu'il se propose dans cette explication, c'est de développer en même temps la lettre et l'esprit des psaumes. Il s'applique à éviter avec un soin égal et le défaut de ceux qui, ne s'arrêtant qu'au sens littéral et purement historique, croyaient, par respect pour l'Ecriture, devoir s'abstenir d'en chercher un autre; et le défaut de ceux qui, rapportant tout à Jésus-Christ, croyaient que les psaumes ne pouvaient pas comporter d'autre sens qu'un sens allégorique et moral. Du reste il justifie cette manière d'interpréter les psaumes par les psaumes eux-mêmes, et particulièment par ceux qui regardent Jésus-Christ, puisque, outre le sens littéral qui se présente toujours le premier, ils en contiennent habituellement un autre, plus divin, plus caché, mais pas tellement mystérieux cependant, qu'il ne se révèle à l'intelligence du lecteur, éclairée par la prière et les purs rayons de la grâce d'en haut.

C'était la pratique du saint docteur, qui nous affirme lui-même ne s'être jamais livré à l'explication des psaumes, sans avoir invoqué préalablement l'esprit de lumière, celui qui enseigne toute vérité. Il affirme avec reconnaissance, et il confesse avec la plus candide modestie, que Dieu lui en a toujours accordé l'intelligence. Pourtant, cela ne l'empêche pas de profiter des lumières des commentateurs qui l'ont précédé, et principalement d'Origène. Mais, tout en s'appropriant ses pensées, il leur donne un tour tellement original, tellement neuf, qu'elles lui deviennent propres, et qu'il est presque impossible d'en reconnaître l'emprunt. Il traduisit ses Commentaires de grec en latin, non pas comme un simple interprète qui s'attache servilement à la lettre, mais en auteur qui se sent maître de son sujet, et qui sait y ajouter ses propres inspirations. Suivant saint Jérôme, son style se ressent habituellement de cette élévation et de cette majesté qui forment le cachet particulier du langage et de la manière de parler usités alors dans les Gaules.

Quoiqu'il suive les versions latines en usage à son époque, cependant il ne s'attache à aucune en particulier; quelquefois même il a recours aux versions grecques, comme ayant plus d'autorité, parce qu'elles sont traduites immédiatement du texte hébreu ; mais il préfère celles des Septante à toutes les autres, et il ne croit pas qu'il soit sûr de s'en éloigner.

Son ouvrage est précédé d'un prologue assez long, dans lequel il blâme la division adoptée par les Hébreux qui partageaient le Psautier en cinq livres. Comme saint Athanase, il réfute l'opinion de ceux qui attribuent tous les psaumes à David, et il en restitue un grand nombre aux auteurs dont ils portent le nom; il n'en excepte pas même celui qui se trouve inscrit sous le nom de Moïse, quoiqu'il y soit fait mention de Samuel; il explique cette circonstance en disant que le saint patriarche a parlé par esprit de prophétie. Du reste, il paraît appuyer son sentiment, touchant les auteurs des psaumes, sur l'autorité d'Esdras, qui les recueillit tous et les réunit en un seul livre, au retour de la captivité.

Esdras publia les psaumes comme il les avait recueillis, sans ordre, sans méthode, sans arrangement, et tels qu'on les retrouve encore dans les recueils des Hébreux ; les Septante seuls les ont disposés d'une façon toute mystérieuse, sans égard pour les dates et les questions d'époque et d'origine, mais en ne se préoccupant que de l'enchaînement des choses, de l'ordre et de la liaison des événements. Saint Hilaire lui-même trouve du mystère, et dans les inscriptions des psaumes qu'il promet d'expliquer en son lieu, et dans le nombre de 150 qui compose

tout le Psautier. Il fait remarquer que, bien que, dans les versions grecques et latines, les psaumes ne soient pas susceptibles des chants qui leur sont propres dans la langue hébraïque, cependant on peut assigner quatre manières différentes de les chanter, selon leurs différents titres. Ceux qui portent simplement le nom de *Psaumes* n'étaient joués que sur des instruments de musique sans être accompagnés de voix; on chantait à une seule voix ceux qui sont intitulés *Cantiques;* les autres, qui ont pour titres *Cantiques de psaumes*, étaient répétés par le chœur après les instruments; tandis qu'au contraire, ceux qui sont appelés *Psaumes de cantiques*, étaient chantés par le chœur d'abord, et reproduits ensuite par les instruments. Enfin, il conclut en observant que, pour arriver à l'intelligence d'un psaume, le premier soin est de chercher à découvrir et quelle est la personne qui parle, et quelle est la personne dont il y est parlé : souvent, c'est Dieu le Père; plus souvent c'est Dieu le Fils ; quelquefois, c'est l'auteur du psaume lui-même, et de temps en temps aussi, c'est une personne étrangère.

On comprendra facilement qu'il n'entre pas dans notre cadre d'entreprendre une analyse particulière des commentaires composés sur chaque psaume; autant vaudrait les reproduire tout entiers. Si nous en avons dit trop peu pour en faire ressortir tous les mérites et toutes les beautés, peut-être nos lecteurs trouveront-ils que nous en avons dit assez pour leur inspirer le désir de les lire. Nous nous contenterons donc de quelques citations.

Ps. I, 1. *Heureux* (dit le prophète) *celui qui ne s'est point laissé aller à suivre*, etc. Pour être heureux dans le sens qu'indique le prophète, cinq conditions nécessaires: de ne pas se trouver dans le conseil des impies; de ne point s'être arrêté dans la voie des pécheurs, ni assis dans la chaire contagieuse des libertins; d'avoir attaché sa volonté à l'observation des commandements du Seigneur; enfin d'avoir donné à l'intelligence de la loi une méditation assidue de nuit et de jour. Il y a donc différence entre l'impie et le pécheur, le pécheur et le libertin contagieux. L'impie est celui qui a l'air de nier l'existence de Dieu ou sa providence, indifférent sur l'avenir, emporté çà et là par le vague de ses pensées, sans avoir aucun point d'appui qui l'arrête, jouet d'une éternelle agitation, se composant une divinité au gré de son caprice, et non moins criminel dans l'opinion qu'il s'en fait que l'athée dans l'opinion qui la combat. Le pécheur est celui qui, restant dans la même profession de foi que tient l'Eglise, suit un plan de conduite que l'Eglise condamne, comme les avares, les intempérants, etc.

Ps. XIII. 7. *Qui procurera du côté de Sion le salut d'Israël?* Ce n'était ni Moïse, ni Elie, ni Isaïe, ni aucun des prophètes, qui l'avaient pu; toutes les œuvres de la Loi échouaient contre la profondeur du mal. Il fallait un médecin capable de le guérir par la seule toute-puissance de sa parole : voilà celui qu'attendaient les malades pour secourir leur langueur, les aveugles et les paralytiques pour les rendre à la lumière et à la santé; voilà celui qu'appelait le monde tout entier par ce cri : *Qui procurera du côté de Sion le salut d'Israël?*

Vivre exempt de la souillure du péché, c'est quelque chose de grand, mais ce n'est pas tout; pour cela on n'est point encore au terme du voyage ; c'est bien là le commencement du chemin, ce n'en est point la fin.

Quoi de plus vide, quoi de plus misérable que l'orgueil et la présomption? Tel que sa fortune rendait insolent n'avait que du mépris pour ceux qui en avaient moins que lui; tout à coup, précipité dans la misère, il se voit réduit à implorer la pitié de ceux sur qui il n'abaissait que des regards dédaigneux. Tel autre ne faisait grâce à personne; il passait pour être un homme irréprochable, quand il est venu à tomber dans les plus déplorables excès, au point même de laisser peu d'espoir pour sa conversion. Que ces leçons nous apprennent à ne pas nous emporter témérairement contre le prochain. Et si nous lui voyons faire quelque action répréhensible, corrigeons-le sans aigreur. C'est là le devoir de l'humilité, de la défiance de soi-même, qui est la meilleure garantie de la fidélité. Gardez-vous bien de donner à vos avis, à vos observations le ton chagrin du reproche et de la mauvaise humeur.

L'humilité chrétienne ne va pas sans un certain courage; et jusque dans la déférence qui nous est commandée à l'égard de tous, il faut savoir conserver la liberté franche des enfants de Dieu qui nous mette au-dessus des grands de la terre et des lâches complaisances envers l'autorité, qui voudrait nous contraindre à agir contre notre conscience.

Telle est la règle que nous devons nous prescrire sur les présents à recevoir : « Ne point mettre nos services à ce prix, et ne consentir à en accepter que de la part de ceux à qui il peut être agréable et utile, jamais onéreux, qu'ils nous les fassent. En recevoir pour obliger les autres, non pour s'enrichir soi-même; par esprit de charité plutôt que par intérêt; pour répondre à un hommage qui nous est rendu, non pour autoriser l'opinion que l'on a peur de nous. »

Il n'y a pas moins de folie que d'impiété à ne pas reconnaître la dépendance absolue où l'on est de Dieu.

L'opulence rend plusieurs riches insolents, et la vaine confiance qu'ils ont d'ordinaire dans leurs richesses efface de leur esprit la crainte du Seigneur. Aveugles, qui ne voient pas qu'ils sont d'autant plus obligés envers Dieu qu'ils sont plus riches, que la seule reconnaissance leur fait un devoir d'en rapporter l'hommage à celui qui les a faits ce qu'ils sont, que le crime de l'avarice est d'autant plus inexcusable de leur part que leur opulence ôte tout prétexte de nécessité.

L'étrange mécompte de mettre sa confiance dans quelque chose d'aussi peu solide! d'oublier Dieu pour cet or que Dieu a fait! d'imaginer que parce qu'on est riche on est autre que ce que l'on fut en naissant, et qu'une fois mort on emportera ses richesses avec soi! A la bonne heure, si durant la vie vous en avez fait un bon usage en les partageant avec ceux qui n'en avaient pas.

Ps. XIII, 1. L'insensé a dit dans son cœur : *Il n'y a point de Dieu.* Est-il possible de croire qu'il n'y ait point de Dieu pour peu qu'on jette les yeux sur l'univers? Mais il n'arrive que trop souvent que même en reconnaissant Dieu, parce que la force de la vérité nous y contraint, le charme des plaisirs coupables nous porte à douter de son existence; et ainsi nous disons, par le conseil d'un cœur que l'impiété égare, ce que nous croyons contre la foi.

Qui manque à la loi de Dieu sera bientôt porté à le nier.

Nous ne sommes point jetés dans le monde au hasard et sans témoins. Tout cet espace immense qui nous entoure est peuplé d'anges, dont les yeux sont toujours ouverts sur nous. Le plus endurci dans le crime redoute des témoins. La pensée que l'on est observé arrête le malfaiteur dans l'ivresse de la passion. Le Chrétien qui sait que les esprits célestes voient non-seulement chacune de ses œuvres, mais jusqu'à ses pensées les plus secrètes, pourrait-il de gaieté de cœur se livrer au mal?

Ps. CXVIII, 9. *Comment celui qui est jeune corrigera-t-il sa voie?* Il est sans doute à désirer qu'à tout son âge on réforme ses mœurs. Mieux vaut commencer tard que de persévérer dans l'iniquité. Bien mieux encore vaut-il ne pas attendre qu'une longue habitude nous ait enchaînés dans l'oubli de Dieu et l'indifférence de ses commandements. Le prophète demande non-seulement que les premières années de la vie soient pures de la contagion du mal, mais qu'elles se soient déjà fortifiées dans un exercice continuel du bien. On revient difficilement de ses premières impressions. On ne perd plus les habitudes dès longtemps contractées. Le joug du Seigneur n'a rien de pénible pour celui qui s'est accoutumé à le porter. Il n'attendra pas, pour s'y soumettre, que le poids de la vieillesse vienne courber sa tête et amortir dans son cœur le feu des passions. La milice de Jésus-Christ veut des soldats exercés. Il lui faut des serviteurs qui n'aient pas à rougir de leur vie passée; celui qui fut toujours vertueux n'a pas de peine à l'être.

Dieu ne rejette que le cœur qui se refuse à lui. Il ne repousse que celui qui le sert avec négligence.

Le Chrétien sait bien que des yeux mortels ne sauraient percer l'obscurité dont la Loi est revêtue comme d'un nuage; qu'elle n'est que l'ombre d'un meilleur avenir; et c'est pour cela qu'il désire en contempler les merveilles. Il n'oublie pas quelle est la sainteté du sabbat à célébrer sur la terre, et c'est pour cela qu'il aspire au repos du sabbat éternel. Il se nourrit ici-bas du pain d'azyme, pour se dépouiller du vieux levain. Il immole l'agneau pascal, tout en soupirant d'être associé à l'agneau que saint Jean lui fait voir assis sur le trône de gloire; et ne se regardant que comme étranger dans la vallée des larmes, il prie le Seigneur de hâter sa délivrance et de l'introduire au plus tôt dans la terre où coulent les ruisseaux de lait et de miel.

Quelles sont les vanités dont le Psalmiste conjure le Seigneur de détourner ses regards? Toutes celles où les hommes placent leurs avantages. Particulièrement celles dont la curiosité va se repaître dans les spectacles ou les combats du cirque; celles que l'on fait consister dans la recherche des habillements, dans l'éclat de l'or et des pierreries. Quoi donc! ne goûterai-je pas plus de charmes à contempler le cours des astres que des courses de chevaux; à chanter les louanges du Seigneur qu'à me corrompre par les vaines représentations de spectacles mensongers!

Rien d'étroit, rien de resserré dans l'âme chrétienne. Ce sont les passions qui nous rétrécissent. Aussi combien les âmes pécheresses sont à la gêne, trop bornées pour que Dieu puisse y tenir! Pour elles, tout est difficile. Leur conscience, embarrassée par leurs coupables affections, ne saurait s'étendre.

Ps. CXVIII, 57. *Le Seigneur est mon partage*, disait le saint Psalmiste. Combien peu en diraient autant avec la même assurance! Pour que le Seigneur soit vraiment notre partage, il faut renoncer au monde et à tout ce qui tient au monde. Que nous soyons dans les chaînes de l'ambition, de l'amour des richesses ou des plaisirs, trop occupés du soin de nos affaires temporelles, ce n'est plus le Seigneur que nous avons pris pour partage; ce sont les choses de la terre, ce sont les passions dont nous sommes les esclaves.

Pierre répond à ce pauvre qui implorait son assistance : *Je n'ai ni or ni argent; mais ce que j'ai, je te le donne.* Qu'avez-vous donc, ô saint apôtre? Vous aviez renoncé à tout, quand vous disiez à votre maître : Nous avons abandonné tout pour vous suivre. Et que vous avait-il répondu? *En vérité, en vérité, je vous le dis :* A vous, qui vous êtes attachés à ma suite, je vous ferai asseoir sur douze trônes où vous jugerez les douze tribus d'Israël. Ceux qui, à votre exemple, ont renoncé à tout pour le suivre, il leur a promis *de le leur rendre au centuple.* Qu'avez-vous donc en votre possession? Vous avez bien par delà le centuple! vous avez tout ce qui surpasse l'imagination! Ce que j'ai je te le donne : Au nom de Jésus-Christ, lève-toi et marche. O l'ineffable bien! ô trésor supérieur à toutes les richesses de la terre! Avec celui-là, vous triompherez de la nature, vous rendez à un paralytique l'usage de ses membres. Aussi Paul s'applaudit-il de n'avoir point d'autre science que son maître

crucifié. Avec ce partage, on possède bien plus que toutes les richesses et toutes les sciences de la terre.

Quand le prophète disait au Seigneur : *Ils m'ont persécuté, Seigneur, assistez-moi* (*Ibid.*, 86), il ne doute pas que les persécutions des méchants ne soient très-pénibles; mais comme d'ailleurs il est persuadé qu'elles sont très-utiles aux justes, il ne croit pas qu'ils doivent souhaiter d'en être exempts. Car la paix d'une foi oisive est très-dangereuse, et il est très-facile de surprendre des sentinelles qui se croient en sûreté. Mais un soldat bien expérimenté dans le métier des armes ne tombe pas aisément dans les embûches que lui dressent ses ennemis; il les attend de pied ferme, sachant bien qu'il faut un champ de bataille et des combats pour mériter la couronne. Aussi n'entendez-vous pas David demander au Seigneur de lui ôter la matière du combat, mais seulement qu'il veuille bien le fortifier de son assistance pour remporter la victoire.

Je suis à vous, Seigneur, sauvez-moi, parce que j'ai *recherché vos jugements.* Un semblable langage n'appartient pas à tout le monde. Combien peu sont en droit de parler de la sorte! Qu'il se glorifie d'être au Seigneur cet apôtre qui a dit : *Jésus-Christ est ma vie, et la mort m'est en gain.* Et encore : *Ce n'est plus moi, qui vis en moi, c'est Jésus-Christ;* à la bonne heure. Permis à tous ceux qui lui ressemblent de répéter ces paroles d'après le prophète. Elles ne sauraient échapper que d'une âme tout entière attachée au Seigneur, infatigable dans la pratique des bonnes mœurs, uniquement occupée des saints exercices de la pénitence et de la charité. Mais comment se vanterait d'être au Seigneur une âme qu'embrasent les feux de l'impureté, que la plus légère contradiction irrite, que l'amour du gain tyrannise, que dominent l'intempérance ou les vanités du siècle? C'est là le maître à qui elles appartiennent; ce n'est pas le Seigneur. On est à celui que l'on sert. Les Gentils avaient plusieurs dieux; mais Paul ne connaissait qu'un seul Dieu, de qui tout dépend; qu'un seul Jésus-Christ, par qui tout a été fait.

Nous demandons le salut comme s'il nous était dû, et que Dieu fût obligé de nous l'accorder. C'est là ce que nous mettons en tête de nos prières, mais nous le demandons de bouche seulement : le cœur est bien loin. On le demande sans savoir à quelles conditions. On remue les lèvres; mais l'esprit, distrait, évaporé, est à toute autre chose.

Excuse frivole, de dire que l'on ignore ce que Dieu veut : car ignorer, quand il est si facile de savoir, prouve que l'on s'est refusé, plutôt que l'on a cherché à s'instruire.

Quels ont été les jours les plus heureux de notre vie? Ceux où nous nous sommes livrés au dérèglement, ou ceux où nous aspirions à la pureté des vierges? ceux où nous étions subjugués par l'intempérance, ou ceux où nous avons mortifié notre chair par le jeûne? ceux où nous étions les esclaves du démon de l'avarice, ou ceux où nous en avons triomphé? ceux ou nous avons vécu dans l'oubli de Dieu, ou ceux où nous nous sommes préparés à l'héritage du ciel?

La crainte est d'ordinaire une surprise qui saisit l'âme. Fortement émue par quelque chose à quoi elle ne s'attendait pas, ce qui l'excite, c'est un vif remords de conscience, une agression violente, une rencontre imprévue, comme serait celle d'un animal féroce, une souffrance quelconque. Il n'y a point de leçons à donner là-dessus; c'est encore une fois l'effet de notre faiblesse naturelle. Il n'en est pas ainsi de la crainte du Seigneur, dont il est écrit : *Venez, mes enfants, et je vous enseignerai la crainte du Seigneur.* Ce n'est point là une commotion forte, impétueuse, dont l'âme est ébranlée; mais une raison éclairée par des enseignements divins. Elle s'acquiert par l'observation des commandements, par les actes d'une vie innocente et pure, par la connaissannce de la vérité. Car on ne doit pas craindre Dieu à cause que plusieurs ont été écrasés par la foudre, que d'autres ont péri par un tremblement de terre, d'autres ensevelis sous des ruines, puisque la foi n'a aucun mérite dans une crainte que mille accidents extérieurs peuvent exciter en nous. La crainte du Seigneur, dans l'âme fidèle, consiste toute dans l'amour; c'est la dilection parfaite qui consomme en nous la crainte de Dieu. Or, le principal devoir de notre amour envers lui, est d'obéir à ses préceptes, de vivre selon ses maximes, de croire à ses promesses.

Il y a une pieuse haine; celle qui consiste à haïr celui qui hait Dieu. Nous sommes obligés d'aimer nos ennemis; mais cela s'entend seulement des nôtres, et non pas de ceux de Dieu; c'est dans ce sens que l'Evangile nous commande de haïr père, mère, femme, enfants, quand il y va de l'honneur de Dieu.

Comme Jésus-Christ est le chef de tous les saints, ainsi le démon est-il le chef de tous les pécheurs.

Dieu n'est pas un tyran qui juge les hommes avec une dureté inexorable. Il a égard à la faiblesse de leur nature. Il n'en mesure pas la fragilité et l'inconstance sur l'immutabilité de sa substance divine. Mais, essentiellement juste et miséricordieux, il ne demande de l'homme que ce qu'il sait être en proportion avec ses forces.

Dieu ne saisit pas à l'instant même l'occasion du crime pour le punir; il veut bien se souvenir combien celui qui le commet est faible; il attend, il diffère sa vengeance, pour donner au coupable le temps de revenir à lui par la pénitence. Admirable tempérament de justice et de miséricorde!

Ce que je bénis, et ce que j'admire le plus dans Dieu, c'est moins d'avoir créé le ciel, il est tout-puissant; d'avoir fondé la terre, il est la force même; d'avoir animé l'homme, il est le principe de la vie : c'est d'être mi-

séricordieux étant juste, d'être clément étant roi, d'être patient étant Dieu.

Commentaire sur saint Matthieu. — Ce fut par la grâce du Saint-Esprit, pour parler comme saint Jérôme, que l'éloquent évêque de Poitiers écrivit ses Commentaires sur l'Evangile de saint Matthieu. Nul doute qu'ils ne lui appartiennent, et qu'il ne les ait bien réellement composés; ils lui sont attribués par les plus célèbres critiques, par saint Jérôme que nous venons de nommer, par saint Augustin, par saint Vincent de Lérins et par Hincmar de Reims. On les retrouve sous son nom, dans des manuscrits très-anciens et qui remontent presque à son époque. Ces Commentaires sont écrits avec une précision qui n'exclut pas toujours l'obscurité. Il passe quelquefois si légèrement sur certaines parties du texte, qu'on a souvent besoin de recourir au texte lui-même, pour en comprendre le commentaire. Il ne donne ordinairement que quelques mots à l'explication de la lettre, afin de pouvoir s'étendre à l'aise et donner de plus amples développements au sens allégorique et moral. Sa conviction était que, pour le Nouveau comme pour l'Ancien Testament, c'est un tort de s'arrêter uniquement au sens littéral que le texte présente, puisqu'il en existe un autre, plus mystérieux et plus divin, que l'on peut rechercher, sans blesser la vérité de l'histoire. Cependant, il affirme que, dans la recherche du sens allégorique, il s'est toujours porté de lui-même vers celui auquel le sens littéral le conduisait naturellement, sans se permettre de jamais rien inventer.

Nous ne pouvons assigner d'époque certaine à l'ouvrage du pieux docteur sur l'Evangile de saint Matthieu; mais nous avons plusieurs raisons de croire qu'il le composa dans les premières années de son épiscopat, environ vers l'an 355. En effet, dans les livres qu'il écrivit plus tard, soit pendant son exil, soit après son retour dans sa patrie, il n'omet aucune occasion d'établir la divinité de Jésus-Christ, comme on peut s'en convaincre par ses livres de la trinité et des psaumes; tandis qu'au contraire, celui qui nous occupe ne touche que très-légèrement cette matière; ce qui nous autorise à admettre, avec plusieurs critiques, qu'il n'était pas encore entré en discussion avec les ariens. Cet ouvrage est divisé en trente-trois chapitres ou canons. Le saint commentateur ne choisit dans le texte que ce qu'il y trouve de plus remarquable et de plus digne d'explication. Du reste, Fortunatien d'Aquilée en usa de même, selon la remarque de saint Jérôme; et on croit qu'Origène ne s'était pas astreint davantage à expliquer toute la suite du texte de saint Matthieu.

Nous n'entreprendrons pas une analyse de détails; quelques citations suffiront pour faire comprendre la manière du saint docteur; et nous aurons complété notre appréciation critique de ce livre, en affirmant que la curiosité la plus exigeante se trouvera satisfaite à la lecture.

1. *Matth.*, II, 2. L'étoile qui se découvre aux mages avant tous les autres présage que les gentils allaient bientôt embrasser la foi de Jésus-Christ, et que les hommes les plus étrangers à la connaissance de Dieu allaient recevoir la lumière qui jaillissait de son berceau.

Matth., II, 11. Par le caractère des présents offerts au nouveau-né les mages déclarent tout ce qu'il est : roi par l'or qu'ils déposent à ses pieds, dieu par l'encens, homme par la myrrhe. L'hommage qu'ils lui rendent est une proclamation de tous les mystères de la religion nouvelle : homme, il mourra; Dieu, il ressuscitera; roi, il jugera tous les hommes.

Matth., II, 12. Les mages reçoivent l'ordre de ne plus retourner à la cour d'Hérode, dans la Judée. C'est que ce n'est plus là qu'il faut aller chercher la vraie science.

2. *Matth.*, v, 5. *Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.* A qui Jésus-Christ promet-il de les dédommager de leurs afflictions par des consolations sans fin? Non à ceux qui pleurent ou sur la mort de leurs parents ou pour le mal qu'on dit d'eux, ou pour le tort qu'on leur a fait, mais à ceux qui pleurent en repassant les péchés qu'ils ont commis ; voilà ceux à qui il réserve ces consolations du ciel, qui ne peuvent leur manquer.

3. *Sur les deux aveugles dont il est parlé dans saint Matthieu,* IX, 27-31 — Ils recouvrèrent la vue parce qu'ils avaient cru, et ne crurent pas parce qu'ils avaient recouvré la vue, pour nous apprendre qu'il faut mériter par la foi d'obtenir ce qu'on demande, et non pas embrasser la foi en considération du succès de la demande. C'est pour cela que Jésus-Christ leur promit la vue s'ils croyaient, et la leur rendit quand ils eurent cru.

4. *Jésus-Christ objet de contradiction.* — « Il est prêché aux uns, et d'autres le reconnaissent; il naît pour ceux-ci, et il est aimé de ceux-là; les siens le rejettent, et des étrangers le reçoivent; ceux de sa propre maison le persécutent, ses ennemis l'accueillent avec tendresse; les adoptifs demandent l'héritage, ceux de sa famille le méprisent; les enfants répudient le testament, les serviteurs le reconnaissent : ainsi le royaume des cieux souffre violence, et ceux qui la font l'emportent, parce que la gloire due à Israël à cause de ses pères, annoncée par les prophètes, offerte par Jésus-Christ, est saisie et enlevée par la foi des nations. »

5. *Sur la confession de saint Pierre.* — Vraiment bienheureux, au témoignage de Jésus-Christ, d'avoir découvert par delà ce qui est à la portée des sens, et d'avoir été jugé digne de connaître le premier la divinité de Jésus-Christ. Avec le nom nouveau qui lui est imposé Pierre devient l'heureux fondement de l'Eglise; pierre bien digne en effet de cet édifice, contre lequel devaient se

briser et les portes de l'enfer et tous les assauts de la mort. Heureux celui qui a reçu les clefs du royaume du ciel pour en ouvrir les portes souverainement, et de qui les décrets sur la terre déterminent la loi qui sera portée dans le ciel !

Traité de la Trinité. — A l'époque de rénovation religieuse où vivait saint Hilaire, les esprits élevés, qui n'étaient distraits par aucun soin public, se trouvaient naturellement portés à réfléchir sur eux-mêmes. Ils tournaient leurs regards vers le culte nouveau ; et ils arrivaient quelquefois au christianisme, comme à un système de philosophie. Tel fut le progrès d'idées que suivit le saint docteur. Il a fait lui-même, pour ainsi parler, la confession de son esprit, en montrant comment il est passé du mépris des plaisirs sensuels à la recherche de la Divinité; de cette recherche à la croyance d'un seul Dieu ; de cette croyance à celle d'un divin médiateur et d'une âme immortelle. L'écrit où il donne ces détails sur lui-même, œuvre de controverse savante et méthodique, ne date évidemment que de son épiscopat, qui suivit de plusieurs années sa conversion. « Je suis régénéré depuis longtemps, dit-il, et évêque depuis peu. Le baptême avait dû le conduire au sacerdoce. C'était la condition de cette époque, et la puissance du culte nouveau, qu'il eût nécessairement pour ministres les plus croyants et les plus habiles de ses prosélytes, comme dans une guerre civile les plus ardents et les plus habiles deviennent les chefs. Mais il faut entendre Hilaire raconter ses souvenirs, et faire dans sa propre histoire l'analyse du plus noble travail de l'esprit humain. C'est le début de son traité sur le dogme de la Trinité. On peut dire que c'est là une première profession de foi qui éclaire toute sa vie, parceque, avec l'élévation spéculative, on y sent l'énergie d'âme qu'il déploya contre la force et contre le malheur. « Si on croit, dit-il, que le meilleur et le plus complet emploi de la vie est le repos et l'abondance, il faut reconnaître aussi que cette condition nous sera commune avec l'universalité des animaux privés de raison. Tous, en effet, quand la nature leur offre abondance et sécurité, jouissent sans souci de la possession. Mais la plupart des mortels, ce me semble, lorsqu'ils repoussent loin d'eux et flétrissent dans les autres cette vie grossière et bestiale, obéissent, sous l'inspiration de la nature, à la pensée qu'il est indigne de l'homme de se croire né pour le ventre et pour la paresse, plutôt que pour les grandes entreprises et les belles études, et de supposer que cette vie même où nous sommes envoyés n'a pas pour but quelque progrès dans l'éternité. Car alors il ne faut pas la réputer un présent de Dieu, cette vie qui, torturée d'angoisses et fatiguée d'ennuis, ne ferait que se consumer en elle-même, depuis l'ignorance du premier âge jusqu'à l'imbécillité de la décrépitude. Aussi, me semble-t-il encore, les hommes se sont portés en principe et en action vers quelque œuvre de patience, d'abstinence, de sociabilité, parce qu'ils jugeaient que la vie ne saurait nous être donnée par un Dieu immortel pour cette unique fin de nous acheminer à la mort, la bonté d'un tel bienfaiteur ne pouvant nous avoir accordé le sentiment de l'existence pour y attacher seulement la douloureuse nécessité de mourir. Je jugeais également raisonnable et salutaire la pensée de ces hommes, qu'il faut garder sa conscience pure de toute faute, et, quant aux peines de la vie, y pourvoir avec sagesse, les éviter avec précaution, ou les porter avec patience. »

Affermi dans ces premiers instincts moraux, dans l'intelligence de ces lois, qu'il y a stupidité brutale à ne pas comprendre, et ravalement au-dessous de la brute à ne pas suivre quand on les a comprises, il sentit que son âme avait hâte de s'élever à Dieu, auteur de ce bienfait et source de cette lumière. Le Dieu qu'il conçoit sous ce magnifique attribut de créateur du bien et de la vérité, il ne peut le reconnaître dans la foule et la succession des divinités qu'avait adorées le vulgaire. Il ne le reconnaît pas non plus dans le Dieu que quelques-uns supposent insouciant des choses humaines ; il repousse l'opinion de ceux qui, ne croyant à aucun Dieu, adoraient seulement une force aveugle et fortuite de la nature; enfin toutes les formes de l'idolâtrie, soit qu'elle ait pour objet les astres ou les simulacres des animaux, tout ce qui rabaisse le Seigneur de l'univers et le Père de tous les êtres, et l'enferme dans une prison de métal ou de pierre, révolte également sa raison. De là donc une première conviction qu'il résume en ces mots : « Mon esprit tenait pour certain que l'être divin et éternel devait être unique et indistinct, par la nécessité de ne laisser rien hors de lui qui fût supérieur à lui, et qu'ainsi la toute-puissance et l'éternité ne pouvaient appartenir qu'à un seul, la toute-puissance n'ayant pas de degré, l'éternité n'admettant pas de date, et Dieu devant être toute durée et toute puissance. Comme je méditais en moi-même ces choses et d'autres semblables, mes yeux tombèrent sur les livres que la religion des Hébreux m'offrait comme écrits par Moïse et par les prophètes. J'y trouvai ce témoignage que le Dieu créateur se rendait à lui-même : « Je suis celui qui suis ; » et encore : « Tu diras au fils d'Israël : Celui qui est m'a envoyé vers vous. » J'admirai cette parfaite définition de Dieu qui rendait la notion incompréhensible de la nature divine par l'expression la mieux appropriée à l'humaine intelligence. Rien ne se conçoit, en effet, comme plus essentiel à Dieu que d'être, parce que celui qui est l'existence même ne peut avoir ni fin, ni commencement, et que dans la continuité d'une inaltérable béatitude, il n'a pu et ne pourra jamais ne pas être. »

Voilà, sans doute, un beau langage, une noble idée de la Divinité, apparaissant à la

méditation du philosophe comme une condition préexistante et nécessaire des vérités morales que l'homme porte en lui-même. Hilaire semble d'abord peu tenté d'ajouter à cette définition sublime, dont l'autorité divine lui est démontrée par son propre cœur. « La parfaite science, dit-il, est de connaître Dieu, à la fois comme impossible à ignorer et comme impossible à décrire. Il faut le croire, le sentir, l'adorer et n'en parler que par les hommages qu'on lui rend. » Mais cette retenue était difficile à garder devant les textes de l'Evangile et les diverses hérésies des premiers siècles. Le docteur chrétien s'avance donc à travers les interprétations des sectes jusqu'aux profondeurs de l'idée de Dieu. Combattant avec une infatigable persévérance Arius et toutes les variantes de l'arianisme, il tend à la plus parfaite unité de la nature divine manifestée dans son Verbe; mais en même temps l'idée de Dieu existe pour lui à une hauteur d'abstraction sublime. « Dieu qui est la vie, dit-il, ne se forme pas d'éléments composés et périssables; Dieu, qui est la puissance, n'est pas mêlé d'éléments faibles; Dieu, qui est la lumière, ne renferme en soi rien d'obscur. Dieu, qui est tout esprit, ne résulte pas de substances inégales. Tout en lui est d'une même nature. Ce qui en lui est esprit est lumière, puissance et vie; ce qui est vie en lui est lumière, puissance et esprit. Tout en lui est un et parfait; tout en lui est Dieu vivant. Et ailleurs : Dieu est simple et doit être compris par notre foi, annoncé par notre amour. Il ne peut être atteint par nos sens; mais seulement adoré. Il n'est pas composé de parties diverses, de telle sorte qu'en lui il y ait après l'hésitation la volonté, après le silence la parole, après le repos l'action. Il n'est pas soumis aux lois de la nature, celui de qui toute la nature a reçu la loi; il n'éprouve en rien faiblesse ni diminution de puissance, celui qui est au delà de toutes les limites de puissance, selon cette parole du Seigneur : *Mon Père, toutes choses te sont possibles.* »

Hilaire s'écarte cependant de cette haute spéculation pour s'engager dans les innombrables subtilités dont la théologie contentieuse du siècle avait surchargé l'idée de la divinité; par là l'œuvre est moins élevée que le génie de l'auteur; mais quand il sort de cette controverse, quand il n'est pas assujetti à réfuter la pensée des autres, il a de belles inspirations de philosophie et d'éloquence. Devant les profondeurs de la nature divine, et pour s'encourager à les croire sans les comprendre, il se propose à lui-même les merveilles non moins inexplicables du monde matériel, du monde qui nous entoure. Seulement, dans le nombre des choses qu'il désigne à ce titre, il en est que le temps et le génie de l'homme ont dévoilées, et qu'on ne peut plus alléguer comme des mystères naturels que la raison doit subir. Mais si l'un des termes de comparaison a reculé quelque peu, il n'a pas disparu. Après ces prodiges que le monde physique a livrés successivement à nos regards perfectionnés, et ces fragments de lois immuables qu'il nous a laissé lire, il est d'autres prodiges, et quelquefois tout près de nous, dont nous ne surprendrons jamais les causes et les lois secrètes. Souvent l'analyse même fait surgir devant le scrutateur un autre et plus impénétrable mystère. Avec la découverte même s'accroît l'inconnu. Les causes premières que croit saisir la science ne sont que des causes secondes, des modes d'action, des contrecoups lointains du principe suprême. L'esprit humain est une mer qui monte et s'étend toujours, mais qui n'atteindra jamais les dernières hauteurs. De là cette résignation nécessaire de l'intelligence, et le recours à la foi qui fait dire à Hilaire, après d'impuissants efforts pour définir l'essence divine : « O Dieu! tu nous présentes dans ce monde bien des vérités de cet ordre, dont la cause est ignorée, et dont l'effet ne saurait être méconnu. Il est religieux de croire là où il est naturel d'ignorer. Lorsque j'ai élevé vers ton ciel la faible lumière de mes regards, j'ai cru tout d'abord que ce ciel était à toi. En voyant ce cours régulier des astres, ces étoiles du septentrion, cette étoile du soir, avec leurs offices divers et marqués, j'ai compris Dieu par ces choses que je ne comprenais pas elles-mêmes. Quand j'ai vu l'élévation merveilleuse de ton océan, sans connaître le réservoir de ses eaux, ni la cause de cette vicissitude régulière qui les enfle et qui les abaisse, saisissant par la foi une cause inaccessible à la vue, je t'ai trouvé dans les choses mêmes que j'ignore. Quand j'ai fixé mon esprit sur ce sol terrestre, qui, par une vertu secrète, dissout dans son sein les germes qu'il reçoit, les vivifie par la destruction, multiplie leur existence et la grandit autant qu'il la multiplie, je n'ai rien vu là que je puisse expliquer par mon propre raisonnement. Mais mon ignorance même me sert à te comprendre. Ne pouvant expliquer l'action de la nature, je te devine et te reconnais d'autant mieux dans le bienfait que je reçois d'elle. L'ignorance où je suis de moi-même m'inspire encore ce sentiment. Je t'admire d'autant plus que je te connais moins. Le mouvement, la méthode, la vie de ma pensée, même en ne les comprenant pas, je les sens; et ce sentiment, je te le dois, ô mon Dieu, moi à qui tu donnes, avec la conscience de l'initiative naturelle qui est en moi, la perception de la nature qui me charme. » Il est remarquable sans doute que cette méditation religieuse d'Hilaire le conduise à la doctrine si clairement exprimée de l'activité spontanée de l'âme et des perceptions acquises par les sens. Ainsi se retrouvait la philosophie dans la religion. Les contemporains y cherchaient autre chose; ils aimaient surtout ce mélange d'abstractions et de grandes images, sous lesquelles le docteur d'Occident adorait le même Dieu qu'Athanase, et, à son exemple, combattait le théisme des platoniciens, des Juifs et d'Arius.

Mais, après ce coup d'œil rapide jeté sur tout l'ensemble de ce chef-d'œuvre, il nous

est impossible de ne pas entrer dans quelques détails, si nous tenons à donner à nos lecteurs une idée de son importance.

Premier livre. — Il est divisé en douze livres. Le premier est comme un prologue dans lequel l'auteur expose en peu de mots e précis de tout l'ouvrage. Il en trace le plan et y indique toutes les matières dont chacun des livres suivants doit se composer. Quoique son but principal soit de combattre les hérésies d'Arius et de Sabellius, cependant il ne renonce point à attaquer toutes celles qu'il rencontrera sur sa route, et qui feront obstacle à l'avénement et à la justification de la vraie foi. Du reste, il rapporte l'origine de chacune à l'orgueil des hommes, qui, mettant la petitesse de leur esprit au niveau de la raison de Dieu, veulent, par leurs faibles lumières, déterminer la raison des mystères, au lieu d'en rechercher la divine connaissance dans la révélation. « Toute la substance de la doctrine sera puisée dans la parole de Dieu. Quel témoignage plus authentique que celui de l'Etre souverain, qui seul se conçoit bien lui-même, et que l'on ne peut connaître que par les révélations qu'il a faites de son essence ineffable? Toute similitude, empruntée ailleurs, peut bien servir à la faiblesse de l'homme; elle reste au-dessous de l'idée que nous devons nous faire de Dieu. » Ce livre se termine par une invocation, la plus magnifique prière qu'un auteur pût adresser à la grâce du Très-Haut.

Deuxième livre. — Il contient l'explication de la doctrine catholique sur le mystère de la sainte Trinité. « Il suffisait à la foi, dit-il, que Dieu se fût expliqué par ces paroles consignées dans son Evangile, et adressées par le Sauveur à ses apôtres : *Allez, et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées; et assurez-vous que je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* Que pouvait-on demander de plus? quelles obscurités, quelles équivoques pouvaient rester encore après une déclaration si expresse? Tout ce qui sort d'une source aussi parfaite a le sceau et la plénitude de la perfection. Les termes sont rigoureux; l'ordre des personnes est déterminé, et leur nature exprimée avec précision. Mais l'hérésie et l'impiété des blasphémateurs nous obligent à dépasser la loi, à les suivre dans les routes escarpées qu'ils ont ouvertes, à traiter de choses au-dessus du langage humain, à chercher l'explication de mystères qu'il n'est pas permis d'examiner. Et quand on devrait se borner à croire et à vivre conformément à ce qu'il nous est ordonné de pratiquer, à adorer le Père et le Fils, à mériter les dons de l'Esprit saint, nous nous voyons contraints d'employer nos faibles raisonnements à la défense d'une doctrine qui n'admet point les raisonnements humains, de paraître nous rendre coupables nous-mêmes, parce que d'autres le sont. Il n'est que trop de ces téméraires esprits, qui, dédaignant la simplicité de la parole évangélique, substituent à ses décisions infaillibles leurs conceptions arbitraires, et en détournent le sens par des interprétations étrangères à ce qu'elles expriment. L'erreur de l'hérésie ne vient pas de l'Ecriture elle-même, mais de la manière dont on l'entend; c'est le sens qui fait ce crime, et non pas les paroles..... Le Père, première personne de la Trinité, est la source, le principe de toutes choses; infini, parce qu'il n'est contenu dans quoi que ce soit, mais qu'il contient tout; immense, puisqu'il n'est renfermé dans aucun espace; éternel, parce qu'il existait avant tous les temps, et que le temps a été créé par lui. Donnez le plus libre essor à vos pensées, reculez tant qu'il vous plaira les bornes de l'espace et du temps, vous trouvez Dieu avant tout et partout. Vous manquerez d'expressions; la nature divine restera toujours inépuisable : ce n'est que par le silence que vous pouvez l'honorer... La parfaite connaissance de Dieu consiste pour l'homme à savoir qu'encore qu'on ne puisse ignorer sa nature, on ne peut néanmoins ni le définir, ni le comprendre. Il faut le croire, il faut s'appliquer à le connaître, il faut l'adorer; c'est là le langage le plus éloquent avec lequel on en puisse parler. »

Il éprouve encore plus de difficultés à dire du Fils tout ce que la foi lui en apprend. « Il est, dit-il, le Fils du non engendré, seul d'un seul, vrai du vrai, vivant du vivant, parfait du parfait,.... l'image invisible de Dieu, la figure du Père, non engendré. » Il demande ensuite de quelle manière s'est faite la génération du Fils de Dieu. « Ce n'a pu être, dit-il, par une division ni par un retranchement de la substance du Père, parce que celui qui a engendré est impassible, et que celui qui est engendré est l'image même de Dieu, puisqu'il dit : *Ego in Patre, et Pater in me est.* Il n'est pas non plus Fils par adoption, mais en réalité, puisqu'il ajoute : *Qui me videt videt et Patrem.* Enfin il n'est pas une partie de la substance du Père, puisqu'il témoigne de lui-même en ces mots : *Omnia quæ Pater possidet mea sunt.* Il est donc Fils par nature, par consubstantialité divine, sans autre différence que celle qui distingue nécessairement le Père du Fils. Ce ne sont pas deux dieux, mais un seul d'un seul. Voilà le devoir de la foi; croire ce mystère, et croire en même temps qu'il est incompréhensible.... Comment se fait cette génération? je l'ignore; je ne cherche pas à le concevoir; les anges eux-mêmes ne le savent pas plus que moi. Le mystère n'en a point été révélé au monde, les prophètes et les apôtres n'ont pas demandé à le pénétrer. Tel est ici le devoir de la foi, de croire ce mystère, et de croire en même temps qu'il est incompréhensible. Cessons d'accuser notre ignorance. O hommes curieux! vous voudriez connaître la génération de votre Créateur, vous qui ne connaissez pas même celle de la créature. Car dites-moi comment vous avez reçu l'être, comment

vous le donnez à d'autres; comment avez-vous reçu la vie, l'intelligence, le goût, la vue, l'entendement et les autres sens? Vous ne sauriez me répondre. Ce qui se passe au dedans de vous-même vous l'ignorez, et vous prétendriez connaître ce qui se passe en Dieu? » C'est donc dans l'Ecriture qu'il faut chercher ce que l'on en doit savoir. Et le docte évêque en approfondit les textes, établit la foi catholique tant sur la consubstantialité du Verbe et sur sa génération temporelle que sur la troisième personne du mystère de la Trinité; sa distinction du Père et du Fils, de sa parfaite unité. Dons particuliers du Saint-Esprit intercédant pour nous, éclairant notre intelligence, échauffant notre cœur, auteur de toute grâce, présent dans son Eglise jusqu'à la consommation des siècles.

Quant au Saint-Esprit, saint Hilaire fait voir par l'autorité de l'Ecriture qu'il est Dieu. « Sans doute le nom d'Esprit est quelquefois donné au Père et au Fils; mais alors c'est seulement pour marquer leur nature, qui est spirituelle, tandis que, dans une infinité d'autres passages, ce terme est toujours pris pour marquer une personne distinguée du Père et du Fils, et laquelle complète en Dieu la Trinité. C'est ainsi que, Jésus-Christ le promettait à ses apôtres, quand il leur disait : *Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous, savoir l'Esprit de vérité. Il vous enseignera toute vérité; car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et vous annoncera toutes choses.* Ces termes désignent évidemment l'Esprit saint, et le désignent dans toute la richesse de ses attributs et de ses dons. » Partout saint Hilaire mêle à la discussion théologique la chaleur de l'éloquence qui consiste dans la vivacité du mouvement, la variété des tours, la pompe et la justesse des images et l'énergie de l'élocution.

Troisième livre. — Le saint docteur parcourt les autres témoignages de l'Ecriture sur la divinité du Fils de Dieu, qu'il établit par ses miracles, les expliquant par sa seule toute-puissance, comme autant d'œuvres surnaturelles, non moins incompréhensibles que son éternelle génération. A l'occasion de ces paroles, *Mon Père, glorifiez votre Fils, afin que votre Fils vous glorifie,* il dit : « Est-ce qu'ils avaient besoin l'un ou l'autre d'un accroissement de gloire? Avaient-ils rien à gagner à nos hommages ou à perdre par notre ignorance? Non; mais la gloire que l'humanité de Jésus-Christ a reçue, et qu'il a fait paraître aux hommes, a fait connaître la grandeur et la puissance de Dieu son Père : le Fils a été glorifié par le don qu'il nous a fait de la vie éternelle, c'est-à-dire, en nous apprenant non-seulement à connaître le vrai Dieu (car ces simples paroles ne constituent pas encore la vie éternelle; aussi l'Evangile ajoute-t-il), et à connaître le Jésus que vous avez envoyé. On ne peut détacher l'un de l'autre. Avant Jésus-Christ, le nom de Dieu n'était pas tout à fait ignoré; mais Dieu lui-même l'était; car on ne connaît pas Dieu, à moins de reconnaître avec lui son Fils, Dieu comme lui, dans toute la plénitude de la divinité.

Quatrième livre. — Après avoir rapporté les erreurs des ariens et des autres hérétiques touchant l'éternité et la consubstantialité du Verbe, saint Hilaire établit contre eux la foi de l'Eglise et détruit toutes les fausses interprétations qu'ils donnaient au terme consubstantiel; et il prouve que l'Eglise ne se sert de ce terme que pour marquer la nature de la naissance divine du Fils, qui, étant éternelle et de toute la substance du Père, ne peut être désignée par une expression plus convenable. Il rapporte tous les passages de l'Ecriture dont les ariens se servaient pour montrer que le Père seul est Dieu, à l'exclusion du Fils; et il démontre facilement que Moïse n'a employé ce langage que pour distinguer le vrai Dieu de tous les faux dieux du paganisme. En effet de tous ces passages et de beaucoup d'autres que le saint docteur cite, à son tour, ressort d'elle-même l'idée d'une association de personnes divines. Il reproduit plusieurs textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, où le Fils est appelé Dieu; mais il fait voir en même temps que la divinité du Verbe ne forme pas pluralité de dieux; le Père et le Fils n'étant qu'un en substance, quoiqu'ils soient deux en personnes.

Cinquième livre. — Il traite de la même matière, et l'auteur s'applique à prouver deux choses, savoir : que le Verbe est vraiment Dieu selon les Ecritures; et ensuite, que sa divinité ne déroge en rien à l'unité de substance en Dieu. « La création, dit-il, est incontestablement l'ouvrage de Dieu; on ne peut donc douter qu'elle soit l'ouvrage du Fils, puisque, selon l'Apôtre, tout a été créé par lui et en lui : *omnia per ipsum et in ipso creata sunt.* Le Fils est donc vrai Dieu. Par un autre principe, la vérité suit l'être; ce qui est feu est vrai feu; ce qui est eau est vraie eau; or Jésus-Christ est Dieu, il est donc vrai Dieu. Il restait à prouver que le Père et le Fils ne forment qu'un seul Dieu. Le saint docteur le démontre par l'autorité de Moïse, qui dit dans le Deutéronome : *Considérez que je suis le Dieu unique, et qu'il n'y en a point d'autre que moi.* Or saint Paul nous assure que c'est Jésus-Christ qui parle en cet endroit, et qu'il y parle de lui-même. Il faut donc que le Père ne soit pas un autre Dieu que le Fils. D'ailleurs l'objet de notre foi consiste à confesser qu'un Dieu procède de Dieu; qu'il est en Dieu, non par le corps, puisque Dieu est esprit, mais par la vertu infinie de la nature divine, qui est tout entière dans le Père et dans le Fils. » Saint Hilaire confirme cette doctrine par ces paroles d'Isaïe : *Dieu est en vous, et il n'y a point d'autre Dieu que vous; vous êtes vraiment Dieu, et nous ne le savions pas; vous êtes le Sauveur d'Israël.* Il y ajoute ces autres paroles de Jérémie : *C'est lui qui est notre Dieu, et nul autre ne subsiste devant lui, si on le compare avec ce*

qu'il est. C'est lui qui a trouvé toutes les voies de la vraie science, et qui l'a donnée à Jacob, son serviteur, et à Israël, son bien-aimé : après cela il a été vu sur la terre, et il a conversé avec les hommes. Sur quoi le saint docteur fait ce raisonnement : Il est clair qu'ici il est parlé de Jésus-Christ ; si donc il n'y a pas d'autre Dieu que lui, il s'ensuit qu'il est un même Dieu avec le Père : cette conséquence est de la plus absolue nécessité.

Sixième lettre. — Tout en reconnaissant que la difficulté de ramener les ariens de l'erreur, était d'autant plus grande que leur parti était plus nombreux ; cependant il confesse en même temps qu'il est de son devoir et de sa qualité d'évêque de travailler à la défense de la vérité. Il s'y livre donc de toutes ses forces, en attaquant de nouveau la profession de foi d'Arius, qu'il avait déjà combattue dans son quatrième livre ; et il en fait ressortir toutes les ruses, tous les artifices, tous les mensonges. Il la met en opposition avec la doctrine catholique fondée sur les Ecritures et il venge le dogme chrétien dans toute sa puissance et dans toute sa simplicité. *L'Eglise enseigne*, dit-il, *que Dieu le Père a engendré un Fils qui n'est qu'un même Dieu avec lui ; que ce Fils en naissant n'a pas ôté la divinité à son Père ; que lui-même n'a pas commencé d'être Dieu, l'étant par sa naissance qui n'a point de commencement.*

Donc elle ne croit, ni avec les manichéens, ni avec les ariens, que le Fils soit une portion de la substance du Père, mais qu'il est né de toute cette substance, sans qu'elle en ait souffert ni division ni diminution ; en sorte qu'elle est tout entière, aussi bien dans le Fils que dans le Père, parce qu'entre les diverses personnes, la nature divine ne saurait se comprendre autrement que dans l'unité.

Ensuite saint Hilaire prouve fort au long, que Jésus-Christ est Fils de Dieu par nature, et non par adoption : 1° par le témoignage du Père, qui en parlant à son Fils lui dit : *Ego hodie genui te* ; et ailleurs : *Ex utero ante luciferum genui te ;* et ailleurs enfin : *Hic est Filius meus dilectus in quo mihi bene complacui ; ipsum audite ;* 2° par le témoignage de Jésus-Christ, qui appelle Dieu son Père et qui dit de lui : Pour moi, je le connais parce que je suis né de lui ; *Ego scio eum, quia ab ipso sum et ipse me misit ;* et encore : Les œuvres que je fais rendent témoignage pour moi, que c'est le Père qui m'a envoyé, et mon Père qui m'a envoyé a rendu lui-même témoignage de moi : *Opera quæ ego facio testimonium perhibent de me, quia Pater misit me ; et qui misit me Pater, ipse testimonium perhibuit de me.* Et cette autre parole : *Neque me scitis, neque Patrem meum.* Et cette affirmation qui révèle la divinité : *Qui me odit et Patrem meum odit.* Et enfin, ce dernier adieu adressé par le Christ lui-même à ses apôtres au moment de sa passion : *Exivi a Patre et veni in mundum ; iterum relinquo mundum et vado ad Patrem.* A quoi les apôtres répondent en rendant un témoignage complet à la divinité de leur maître : *Ecce nunc palam loqueris et proverbium nullum dicis ; nunc scimus quia scis omnia, et non opus est tibi ut quis te interroget ; in hoc credimus quia a Deo existi.* Le saint docteur insiste encore sur cette réponse que, ni la chair ni le sang, mais le Père seul qui est dans le ciel, pouvait inspirer à saint Pierre, quand il dit au Sauveur : *Tu es Christus Filius Dei vivi !* Si par le mot de Fils, saint Pierre n'eût reconnu en Jésus-Christ qu'une filiation adoptive, qu'aurait eu d'extraordinaire la confession de cet apôtre ; et, comment lui aurait-elle mérité le magnifique privilége d'être établi chef de l'Eglise et pontife de la chrétienté ?

Septième livre. — Saint Hilaire appelle lui-même son septième livre le premier et le plus considérable de tous, parce qu'il y traite fort au long et avec une force de logique irrésistible, les arguments qu'il n'a fait que proposer dans les livres précédents. Mais, avant de les aborder, il fait remarquer qu'il n'est aucun genre de subtilité que les hérétiques n'emploient pour soutenir leurs erreurs. Ils affectent des dehors de religion ; ils emploient des expressions qui paraissent orthodoxes, pour séduire les simples ; ils s'accommodent à la prudence du siècle, pour gagner les mondains, et, ils corrompent, en les commentant, le vrai sens des Ecritures, pour donner raison à leur doctrine. « Ce n'est pas une petite difficulté, dit-il, de proposer ce que la foi catholique enseigne sur le mystère de la Trinité. Car, si d'un côté, je déclare conformément à la Loi, aux Prophètes, aux apôtres, qu'il n'y a qu'un Dieu, Sabellius croit d'abord que je suis de son parti. Si contre Sabellius je soutiens que le Fils est Dieu, Arius m'accuse d'admettre deux dieux. Si je dis que le Fils de Dieu est né de Marie, Ebion et Photin s'en autorisent pour appuyer leurs mensonges ; et ainsi des autres....... Mais c'est le propre de l'Eglise de vaincre, lorsqu'elle est plus vivement attaquée ; les hérétiques, en se combattant les uns les autres, lui fournissent ses plus belles victoires. Sabellius par exemple, voyant la divinité de Jésus-Christ clairement démontrée dans l'Ecriture, mais ignorant le mystère de sa filiation et par conséquent de sa distinction avec le Père, prétend qu'ils ne forment qu'une même personne. Arius, au contraire, convaincu de la distinction réelle qui existe entre le Père et le Fils, mais méconnaissant et la divinité du Fils, et l'unité de sa nature avec celle du Père, soutient qu'il n'est qu'une créature. Ainsi Sabellius réfute l'erreur d'Arius sur la divinité du Verbe ; et Arius celle de Sabellius sur la distinction des personnes. C'est ainsi qu'en se combattant mutuellement, ils sont toujours vaincus et leur défaite est une victoire pour l'Eglise toute seule, qui, fondant sa doctrine sur celle des évangélistes et des apôtres, fait profession de croire que Jésus-Christ est vrai Dieu, Fils du vrai Dieu, né de Marie dans le temps, mais né du Père avant tous les siècles. »

Ces prémisses posées, saint Hilaire vient au fond de la question, et prouve que Jésus-Christ est vrai Dieu, par le nom même de Dieu qui lui est donné dans l'Evangile, et par tout ce qu'il rapporte de sa naissance, de sa nature, de sa puissance et de ses actions. A propos du nom de *Dieu*, il est vrai que cette qualification est quelquefois donnée à d'autres, comme à Moïse à qui le Seigneur dit : *Je vous établirai le dieu de Pharaon.* Mais la restriction même exprimée dans cette phrase fait voir clairement que le texte sacré, bien loin d'attribuer à Moïse le privilége d'une nature divine, lui promettait seulement, sur ce roi de l'Egypte, une puissance de prodiges et d'extermination. Autre chose est d'être Dieu de soi-même et par nature, et autre chose est d'être établi le dieu, ou plutôt le dominateur d'un autre. Au contraire, l'Ecriture en parlant du Verbe dit simplement qu'il était Dieu, *Et Deus erat Verbum;* preuve évidente que le mot *Dieu* est pris ici dans son sens propre et naturel. La naissance du Fils est encore une preuve invincible de sa divinité ; car, à moins d'admettre des suppositions monstrueuses, pour s'autoriser à soutenir que le Fils procède du Père, on est forcé d'avouer que la même nature est dans le Père et dans le Fils. C'est pourquoi les ariens s'appliquaient de toutes leurs forces à montrer que le Verbe n'était pas né, mais qu'il avait été créé de Dieu. Or cette doctrine est tout à fait opposée à celle de l'Evangile, où Jésus-Christ appelle *Dieu son propre Père, se faisant ainsi égal à Dieu.* Le saint docteur accumule ici les textes qui prouvent la divinité du Verbe. *Quæcunque enim Pater fecerit, hæc et Filius similiter facit ; Pater enim diligit Filium.... Sicut enim Pater suscitat mortuos, sic et Filius quos vult vivificat.... Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso.*— Tous ces textes n'établissent-ils pas entre le Père et le Fils l'unité de nature, aussi évidemment que celui-ci , *Pater meus usque modo operatur et ego operor*, marque dans l'un et dans l'autre l'unité d'opération, qui, du reste se trouve démontrée d'une manière aussi sensible dans ces autres paroles : *Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi; si autem facio et si mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoscetis et credatis quia Pater in me est et ego in Patre.*

Il apporte quelques exemples pour donner une idée de la manière dont le Fils réside dans le Père ; entre autres, celui d'un feu qui se joint à un autre feu et lui demeure uni sans se partager ni se diviser; mais il avoue que ces sortes d'exemples sont peu propres à expliquer comment le Père est dans le Fils et comment le Fils est dans le Père.

« Ce n'est, dit-il, ni par transfusion, ni par une réfusion mutuelle, mais ils sont l'un dans l'autre, en ce sens que le Père donnant à son Fils une nature parfaite , lui communique en même temps une existence inamissible et éternelle. »

Huitième livre.— Ce livre, tout entier, est employé à démontrer l'unité de substance entre le Père et le Fils. Saint Hilaire insiste sur ces paroles *Ego et Pater unum sumus*, et sur quelques autres passages dont il s'était déjà servi dans les livres précédents. Les ariens, pour en éluder la force, les expliquaient dans le sens d'une unité morale, ou d'une conformité parfaite de volonté; et ils citaient, en leur faveur, le passage des Actes où il est dit : *Toute la multitude de ceux qui croyaient n'était qu'un cœur et qu'une âme;* et cet autre de l'Epître aux Corinthiens : *Celui qui plante et celui qui arrose ne sont qu'une même chose ;* et encore : *Je ne prie pas seulement pour eux, mais aussi pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole, afin que tous ensemble ils ne soient qu'un; comme vous, mon Père, êtes en moi et moi en vous , que de même ils ne soient qu'un avec nous.*

A ceci saint Hilaire répond que les fidèles sont un, non par l'unité de volonté, mais par l'unité de la foi qui leur a été donnée, et du baptême qu'ils ont reçu, selon ce que dit saint Paul dans son *Epître aux Galates : Quicunque enim in Christo baptisati estis, Christum induistis; non est Judæus neque Græcus... omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.* Et ce qui fait voir ici que Jésus-Christ ne demandait pas que ses disciples fussent un seulement par la conformité de leur volonté, c'est qu'il dit à son Père : *Qu'ils ne soient qu'un ; comme vous, mon Père, êtes en moi et moi en vous, de même qu'ils ne soient qu'un avec nous.* Ce qui démontre que l'unité que le Sauveur réclamait pour ses disciples était cette unité d'honneur et de gloire qu'il nous a procurée par son incarnation, ainsi que le contexte même le prouve, puisqu'il ajoute aussitôt : *Et je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un.* L'unité que Jésus-Christ demande pour eux à son Père est donc l'unité de nature qu'il s'est donnée lui-même, avec nous, par son incarnation, et qu'il renouvelle tous les jours par son sacrement de l'Eucharistie, suivant cette parole : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem in me manet et ego in eo.* — Ensuite il prouve l'unité de nature entre le Père et le Fils, par les endroits de l'Ecriture où il est dit que le Saint-Esprit procède de l'un et de l'autre, que tout ce qui est au Père est au Fils ; que l'Esprit du Christ est tellement l'Esprit de Dieu, qu'il habite en nous, lorsque l'Esprit de Dieu y réside; que le Fils est, comme le Père, le dispensateur des dons du Saint-Esprit.— Une autre preuve de l'unité de nature entre le Père et le Fils, c'est que, selon l'Evangile, le Fils est la vive image du Père; c'est en lui que le Père a imprimé son sceau, son caractère, suivant ce passage de saint Paul où, parlant de Jésus-Christ, il dit : *Qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est se esse æqualem Deo; sed semetipsum exinanivit, formam servi acci-*

piens, in similitudinem hominum factus, et habitu inventus ut homo. Or, c'est le propre du sceau de communiquer à l'empreinte tous ses traits, sans en rien perdre lui-même.

Le saint évêque reprend avec force ceux qui par le terme de *forme* dont se sert l'Apôtre, entendaient autre chose que la nature divine, comme s'il était possible que celui qui a la forme de Dieu ne fût pas Dieu, et que celui qui est dans la gloire de Dieu ne fût pas Dieu. Enfin il termine son livre en démontrant, d'après saint Paul, que Jésus-Christ possède la plénitude de la divinité, totalement et sans réserve; Dieu étant en lui, non pas seulement par une inhabitation de grâce ou de volonté, mais en substance, c'est-à-dire par la nature qu'il lui communique dans sa génération.

Neuvième livre. — C'est un traité complet des deux natures en Jésus-Christ, c'est-à-dire de ce qu'on appelle ordinairement, en langage théologique, *communication des idiomes* ou *propriété des natures.* Saint Hilaire établit, contre les ariens, cette vérité, que de ces deux natures il ne s'est fait qu'un Christ, auquel, par conséquent, on doit attribuer ce qui appartient à chacune d'elles.

Ensuite il répond aux passages de l'Ecriture dont les ariens abusaient pour en faire le fondement et la base de leur doctrine.

Le premier est cette réponse de Jésus-Christ au jeune homme qui l'interrogeait sur les moyens d'acquérir la vie éternelle: *Pourquoi m'appelez-vous bon?* lui dit-il *; il n'y a que Dieu seul qui soit bon.* Ici le saint docteur fait remarquer avec raison que le sens des réponses est essentiellement subordonné au sens des demandes. Ce jeune homme s'adressait à Jésus-Christ comme à un docteur de la Loi, et c'est comme docteur de la Loi que Jésus-Christ lui répond qu'il n'y a que Dieu seul qui soit bon. Cette qualification qu'il déclinait au titre de docteur, rien ne témoigne qu'il ne l'acceptait pas comme Dieu ; au contraire, dans cet endroit même, Jésus-Christ a donné des preuves qu'il était bon et Dieu, en promettant à ce jeune homme, s'il voulait le suivre, un trésor dans le ciel.

La seconde objection était tirée de ce passage de l'Evangile de saint Jean, où le Christ s'adressant à son Père dit: *La vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé.* Les ariens en tiraient cette conclusion qu'il n'y avait de divinité que dans le Père, et que, par conséquent, Jésus-Christ n'était que l'envoyé de Dieu. — Le saint docteur prouve d'abord la divinité de Jésus-Christ par le texte même, puisqu'il y a nécessité de croire en lui pour posséder la vie éternelle; puis il se sert du contexte, c'est-à-dire qu'il reproduit un grand nombre de passages, choisis parmi ceux qui précèdent ou qui suivent le texte cité, dans lesquels Jésus-Christ lui-même nous assure qu'il est sorti de Dieu; qu'il n'est pas seul, mais que le Père est avec lui; qu'il a vaincu le monde; qu'il a reçu du Père le pouvoir de donner la vie à toute chair; que tout ce qui est à son Père est à lui, et bien d'autres assertions qui prouvent jusqu'à l'évidence et sa divinité et l'unité de son essence avec celle du Père.

Les ariens arguaient encore de ces paroles de Jésus-Christ : *En vérité, je vous le dis, le Fils ne peut agir par lui-même, mais il ne fait que ce qu'il voit faire au Père.* Saint Hilaire, après en avoir établi le vrai sens, y répond en opposant à l'interprétation des hérétiques ces passages déjà cités : *Pater meus usque modo operatur et ego operor ;* et : *Quæcunque enim Pater fecerit, hæc et Filius similiter facit;* qui démontrent qu'il y a, entre lui et le Père, égalité de nature, unité d'opération.

Ces autres paroles du Sauveur, *Mon Père est plus grand que moi,* fournissaient encore aux ariens la matière d'une quatrième objection. Le saint docteur la résout en quelques mots. Le Père est plus grand que le Fils considéré comme le principe du Fils; le Fils est moins grand que le Père, en raison de sa qualité de médiateur et de son humanité, mais en tant que Dieu, comme il le dit lui-même, il est l'égal de son Père.

Enfin les ariens objectaient que Jésus-Christ a dit : *Personne ne sait le jour du jugement, ni les anges, ni le Fils, mais le Père seul,* et ils en concluaient que la science du Fils étant moins étendue que celle du Père, sa nature était moins parfaite.

Le saint docteur prouve par plusieurs raisons, que celui en qui sont renfermés *tous les trésors de la sagesse et de la science,* celui qui est l'*objet de toutes les complaisances du Père,* celui qui doit *apparaître à la fin des siècles pour juger tous les hommes*, ne peut ignorer le jour du jugement. Il rapproche plusieurs textes de l'Ecriture qui semblent exprimer le doute, et qui signifient tout simplement que, pour se faire comprendre, Dieu est obligé de temps en temps de se conformer au langage humain. C'est ainsi qu'il dit à Abraham, en lui parlant des dérèglements de Sodome : *Je descendrai et je verrai si leurs œuvres répondent à ce cri qui est venu jusqu'à moi;* et, ailleurs, en parlant au même patriarche : *Je connais maintenant que vous craignez Dieu.* Or, on ne peut douter que Dieu ne connût et les crimes des Sodomites et l'amour dévoué qu'Abraham lui portait. Donc, quand il s'agit de Dieu, ne pas savoir une chose signifie tout simplement que le temps de la faire connaître n'est pas venu. C'est ainsi encore que Jésus-Christ lui-même répond aux vierges folles : *Je ne vous connais point*, et qu'il répondra à ceux qui se vanteront au dernier jour d'avoir fait des miracles en son nom : *Je ne vous ai jamais connus.* Loin de marquer dans le Christ un défaut de connaissance, au contraire, ces paroles dans sa bouche sont un terme de réprobation.

Dixième livre. — Outre ces objections, qui étaient communes à tous les ariens, quelques-uns d'entre eux en faisaient de particulières, mais presque sans portée et sans

valeur. Ils prétendaient inférer de la crainte que Jésus-Christ a témoignée des souffrances et de la mort, qu'il n'était pas impassible de sa nature, et que par conséquent il n'était pas Dieu. Pour ne rien laisser sans réponse, le saint docteur consent à les réfuter. Il pose pour principe, que c'est le Verbe lui-même qui s'est formé le corps qu'il a pris dans le sein de la Vierge, avec une âme qu'il a unie au corps. Mais quoique conçu d'une autre manière que le reste des hommes, néanmoins il a été vrai homme et vrai Dieu; comme homme, il a bien voulu souffrir, sans y être contraint par aucune nécessité, la nécessité des souffrances n'étant qu'une suite de la corruption de notre origine; mais il s'y est contraint par la vivacité de son amour. L'homme sans tache a souffert en Jésus-Christ, mais le Dieu est toujours resté impassible et éternel. — Il examine ensuite les passages de l'Ecriture qui semblent marquer de la crainte et de la faiblesse dans le Sauveur, comme celui-ci de saint Marc : *Abba Pater, omnia tibi possibilia sunt, transfer calicem hunc a me;* et encore : *Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?* Et dans saint Luc : *Factus est sudor ejus sicut guttæ sanguinis decurrentis super terram;* et dans saint Matthieu, lorsqu'il dit à ses disciples : *Tristis est anima mea usque ad mortem.* Il soutient que toutes ces façons de parler ne conviennent à Jésus-Christ qu'à cause de son humanité, sans que le Verbe, auquel elle était personnellement unie, ait ressenti aucune faiblesse dans sa nature divine. Lorsque le même Dieu qui règne se plaint dans sa mort, il nous apprend que c'est comme homme qu'il meurt, mais qu'il règne comme Dieu, car celui qui meurt n'est pas différent de celui qui règne. Saint Hilaire réfute encore, avec les mêmes arguments, plusieurs autres objections des ariens; nous nous contenterons de leur opposer pour réponse cette observation judicieuse du saint auteur : « L'obstination dans un dessein pris par caprice est souvent extrême, et le désir de s'opposer à tout ce qui nous résiste ne se relâche jamais quand la volonté n'est point soumise à la raison, et qu'au lieu de s'instruire on ne pense qu'à trouver des prétextes pour appuyer ce qu'on s'est mis en tête, et à faire servir tout ce qu'on a de savoir à maintenir ce qu'on désire. Alors la question que l'on déguise tombe plutôt sur le nom que sur la nature de la chose, et il ne s'agit plus de ce qui est vrai, mais de ce qu'on veut qui le soit. »

Onzième livre. — Il est consacré à répondre à deux objections : une tirée de deux passages des Evangiles, et l'autre d'une longue citation de l'*Epître* de saint Paul *aux Corinthiens.* Ils prétendaient que ces paroles du Sauveur à Madeleine : *Je monte à mon Père et à votre Père, à mon Dieu et à votre Dieu,* marquaient clairement la conformité de nature entre Jésus-Christ et nous, puisque, comme nous, il regardait Dieu comme son Père et son Dieu. Saint-Hilaire montre que, dans cet endroit, Jésus-Christ parlait comme homme, et il le prouve par les paroles qui précèdent immédiatement : *Allez trouver mes frères, et dites-leur de ma part : Je monte à mon Père et à votre Père.* Or, en qualité d'homme et de serviteur, il a pu, il a dû même appeler Dieu son Père, et nommer son Père son Dieu, comme nous l'appelons nous-mêmes, qui, à cet égard, sommes frères de Jésus-Christ. La seconde objection était tirée de cet endroit où saint Paul dit aux Corinthiens : *Ainsi, par ce que la mort est venue par un homme, la résurrection des morts doit aussi venir par un homme; car comme tous meurent en Adam, tous revivront en Jésus-Christ; chacun suivant son rang, Jésus-Christ le premier, comme les prémices de tous, puis ceux qui sont à lui et qui ont cru à son avénement; et alors, viendra la fin, lorsqu'il aura remis son royaume à son Père, et qu'il aura détruit tout empire, toute domination, toute puissance. Car Jésus-Christ doit régner jusqu'à ce que le Père ait mis tous ses ennemis sous ses pieds; or la mort sera le dernier ennemi qui sera détruit; car Dieu lui a tout soumis, et lui a assujetti toutes choses. Et quand elle dit que tout lui est assujetti, il est indubitable qu'il faut en excepter celui qui lui a assujetti toutes choses. Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils lui-même sera assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que tout soit en Dieu* (*I Cor.*, XV, 21, etc.).

Or, comme il y a trois choses dans ce passage, savoir : l'assujettissement du Fils au Père, la fin et la consommation de tout, l'abandon et la perte du royaume, les ariens en concluaient que Jésus-Christ était d'une nature inférieure au Père, puisqu'il devait être privé de sa dignité de roi et détruit comme les autres créatures. A cette difficulté le saint docteur répond que, pour bien saisir le vrai sens de cet endroit, il faut l'interpréter ainsi : « Jésus-Christ remettra d'abord à son Père l'empire ou le gouvernement de l'Eglise qu'il a reçu de lui; ensuite, il soumettra à ses pieds tous ceux qu'il lui a acquis, et enfin, pour achever l'œuvre pour laquelle son Père l'a envoyé, il se soumettra lui-même. En effet, le terme de *fin* employé ici par saint Paul ne signifie nullement cessation d'être, mais consommation, accomplissement, c'est-à-dire terme après lequel il ne reste plus aucun changement à attendre, l'état de tous les hommes, élus ou réprouvés, devant être fixé irrévocablement et pour toujours. » Or, de ce qu'il est écrit que le Fils remettra le royaume à son Père, il serait absurde d'en conclure qu'il en sera privé, car il faudrait admettre qu'en le donnant à son Fils le Père s'en est privé lui-même. Il explique le reste du passage, en appliquant le terme d'assujettissement à Jésus-Christ considéré dans son humanité. Saint Jérôme était si satisfait de ce passage des Commentaires du saint docteur, que, consulté par le prêtre Amand sur le sens des mêmes paroles de saint Paul, il s'étonne, en lui répondant, qu'on puisse

demander encore d'autres explications après celle de saint Hilaire.

Douzième livre. — Dès le commencement de ce livre, saint Hilaire établit la vérité catholique touchant la divinité de Jésus-Christ. Entre autres choses il reproche aux ariens de mettre Salomon en opposition avec les autres écrivains sacrés, en prétendant qu'il avait placé le Verbe au rang des créatures, tandis que saint Paul et tous les autres écrivains dont il leur cite les paroles disent expressément qu'il est Créateur. En effet, saint Paul, qui nous défend d'adorer aucune créature, nous commande d'adorer Jésus-Christ. Si le Fils est créature, le Père l'est donc aussi, suivant ce passage de l'*Epître aux Philippiens : Qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est se esse æqualem Deo*, passage qui prouve évidemment qu'il est de même nature que le Père et qu'il a droit au même honneur. Et d'ailleurs Jésus-Christ lui-même l'exprime positivement, en saint Jean, ch. v, v. 22 : *Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem : qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem qui misit illum.* Il revient ensuite sur cet argument qu'il avait déjà proposé ailleurs, et il le traite fort au long; savoir, à propos de ce passage du psaume où Dieu dit en parlant de son Fils : *Ego hodie ex utero genui te.* Dire que le Père a engendré son Fils de son *sein*, c'est dire qu'il l'a engendré de sa propre substance, car le mot *sein* n'est employé ici que pour s'accommoder à l'intelligence et au langage humain. C'est ainsi que l'Ecriture donne à Dieu un cœur pour marquer son amour, des yeux pour marquer sa connaissance de toutes choses, des mains pour marquer sa puissance, quoique Dieu soit un esprit, c'est-à-dire un être immatériel, sans forme visible et sans corps. Par la même raison elle peut donc affirmer que Dieu a engendré son Fils de son sein, pour marquer la différence entre l'être incréé qu'il a produit de lui-même sans rien perdre de sa propre substance, quoiqu'il la communiquât tout entière, et le reste des êtres qu'il n'a pas produits de lui-même, mais tirés du néant et créés de rien. Il confirme cette explication en faisant remarquer que toutes les fois que l'Ecriture parle des autres productions de Dieu, elle ne donne le nom de Fils qu'au Verbe et au Sauveur. Une des grandes objections des ariens est celle-ci : *Le Fils n'était pas avant de naître; étant né, il doit nécessairement avoir un commencement.* « Cette proposition est fausse, répond saint Hilaire : quoique né, le Fils est néanmoins éternel, parce que son Père l'a engendré de toute éternité; quoiqu'il ait un principe, il ne s'ensuit pas qu'il ait commencé d'être, à moins qu'on ne suppose que celui qui est son principe ne l'a pas été éternellement, ce qui ne se peut dire, puisque le Père est Père de toute éternité. » Saint Paul, dans son *Epître à Tite*, dit que le Fils est avant tous les siècles, *ante tempora sæcularia.* David nous assure que son nom subsiste, avant le soleil, avant la lune et toutes les générations : *Ante solem permanet nomen ejus..... Et permanebit cum sole et ante lunam in generatione et generationem.* Il s'ensuit donc que le Fils était avant tous les temps, puisque les temps séculaires dont parle saint Paul marquent l'éternité.

Saint Hilaire attaque ensuite l'objection qui forme le sujet principal de son douzième livre. Les ariens la tiraient de ce passage du livre des *Proverbes*, ch., VIII, v. 22, où il est dit de la Sagesse, c'est-à-dire du Verbe qui est la sagesse du Père : *Dominus creavit me in initium viarum suarum.* Mais ces paroles, dit le saint docteur, n'infirment en rien ni la divinité de Jésus-Christ, ni sa naissance éternelle avant les siècles, ni son action efficace dans les pensées et dans les œuvres de Dieu, qui ne sont que l'exécution de ses pensées. Ce mot *creavit* ne comporte nullement une idée de création, mais une idée de naissance divine et de génération éternelle, puisque ailleurs, au même livre des *Proverbes*, la Sagesse dit d'elle-même : *Priusquam terram faceret, priusquam montes stabiliret, ante omnes colles genuit me.* Mais ce n'est pas là encore ce qu'il y a de grand, de particulier, de divin dans la génération du Christ, puisque la création des anges elle-même a précédé la création du monde visible; non, ce qu'il y a de singulier et d'éminemment divin, c'est que la Sagesse assistait aux conseils de Dieu lorsqu'il méditait la pensée de sa création et qu'il se préparait à former l'univers. *Adhuc terram non fecerat... quando præparabat cœlos, aderam.* Aussi ajoute-t-elle au même chapitre que son existence date de l'éternité : *Ab æterno ordinata sum.* C'est donc le mot de *création* qui nous trompe, parce que dans la génération du Christ il exprime autre chose qu'une idée de commencement. Du reste cette parole des *Proverbes : Dominus creavit me in initium viarum suarum*, se trouve complétement expliquée par la déclaration que Jésus-Christ nous fait dans l'*Evangile* de saint Jean, ch. XIV : *Ego sum via, et nemo vadit ad Patrem nisi per me.* Jésus-Christ étant notre guide pour aller au Père, on peut donc dire que ce passage ne signifie rien autre chose sinon que Dieu l'a créé en tant qu'homme, pour nous conduire dans la voie de Dieu. Pour mieux établir cette explication, et montrer que c'est en ce sens que Dieu a créé la Sagesse, il rapporte toutes les apparitions de l'Ancien Testament, et affirme que dans toutes ces rencontres elle a pris une forme créée pour nous instruire. Il établit en quelques mots la divinité de l'Esprit-Saint, la manière dont il procède éternellement du Père et du Fils, et enfin il termine son œuvre de controverse et de foi par cette prière ardente : « O Dieu tout-puissant, dit-il, tant que j'aurai l'intelligence que tu m'as donnée, je te confesserai éternel, en tant que Dieu, mais éternel comme Père. Je ne m'empor

terai pas à ce degré de présomption et d'incrédulité de placer les impressions de ma faiblesse au-dessus du dogme religieux de ton infinité, et de la révélation qui m'est faite de ton éternelle durée. Je ne croirai pas que tu aies jamais existé sans ta Sagesse, sans ta vertu, sans ton Verbe, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sa naissance est antérieure à l'éternité même, s'il y a quelque chose qui précède l'éternité. Il y a au moins quelque chose qui précède le moment où l'éternité a été sentie... Faites, ô mon Dieu, que je conserve dans mon cœur et jusqu'à mon dernier soupir, cette foi dont je viens de renouveler la profession que j'avais déjà faite dans mon baptême, afin que je vous adore, vous qui êtes notre Père, et avec vous, votre Fils unique Jésus-Christ, et que je mérite par là de recevoir les dons de cet Esprit-Saint, qui procède du Père par le Fils. »

Nous n'abandonnerons pas l'analyse de ce livre sans ajouter un mot pour exprimer la haute estime dont il a toujours joui dans l'Eglise, et le cas particulier qu'en ont fait les anciens. Ils l'ont placé à la tête de tous les ouvrages qu'il faut lire, pour se confirmer dans la foi de l'Eglise sur le dogme de la Trinité, pour se précautionner contre les piéges de l'hérésie, déjouer ses ruses, éviter ses surprises, et échapper enfin aux regrets toujours tardifs d'une simplicité trop crédule. En un mot, chacun en a loué l'éloquence, et tous en ont hautement proclamé la doctrine. L'historien Sulpice Sévère remarque que ce fut aux savants écrits du saint évêque de Poitiers, et à sa courageuse résistance, que notre France fut redevable d'être délivrée de l'hérésie. Aussi, dit saint Jérôme, à son retour dans sa patrie, fut-il reçu comme un héros qui revient triomphant du combat.

Livre des synodes, en 359. — Dans la courte notice biographique que nous avons placée en tête de cette étude, nous avons dit quelle fut l'occasion de ce livre. Saint Hilaire était en exil depuis trois ans, et du fond des provinces de l'Asie il avait écrit plusieurs fois aux évêques des Gaules, sans en recevoir de réponse. Il ne savait comment interpréter leur silence. Il craignait qu'atteints aussi de la faiblesse et de la lâcheté presque universelle des autres évêques, ils ne se fussent laissé entraîner à l'erreur. Mais enfin, des lettres qu'il reçut de leur part le rassurèrent sur ce point, en lui apprenant qu'ils avaient condamné la seconde formule de Sirmium. Ils le priaient en même temps de les éclairer sur le but que se proposaient les Orientaux dans les diverses professions de foi qu'ils avaient publiées, et de leur indiquer ce qu'il en pensait lui-même. La question était délicate, les soupçons étaient égaux de part et d'autre; les évêques d'Orient et les évêques d'Occident s'accusaient mutuellement d'hérésie; il fallait donc la traiter avec une grande prudence, et surtout avec beaucoup de charité. C'est ce que fit le saint évêque. Il mesura si bien ses expressions, qu'il sut s'attirer la confiance des uns sans offenser les autres.

Ce livre qui, à proprement parler, est un avertissement donné par saint Hilaire aux évêques des Gaules et d'Angleterre, pour les préparer aux conciles qui devaient se tenir à Rimini et à Ancyre, peut se diviser en trois parties.

Première partie. — La première commence par un éloge mérité que le saint docteur adresse aux évêques de sa patrie. Il les loue de l'intégrité de leur foi, qui leur a fait refuser courageusement toute communication avec Saturnin et ses complices. Il les remercie, au nom de l'Eglise, d'avoir condamné la seconde formule de Sirmium, et il les assure que leur exemple n'a pas été perdu puisqu'il a servi à faire rentrer en eux-mêmes les Orientaux, et forcé les auteurs de cette formule à confesser leur ignorance et à condamner ce qu'ils avaient fait. Ce n'est qu'avec peine qu'il rapporte cette formule qu'il traite de blasphème; et encore, n'est-ce que pour mieux faire comprendre les anathèmes du concile d'Ancyre. Il y joint trois formules de foi antérieures : celle du concile d'Antioche, en 341; celle du faux concile de Sardique ou de Philippopolis, en 347, et celle de Sirmium, en 351, avec ses vingt-sept anathèmes contre Photin. Le saint pontife s'efforce d'excuser cette multiplicité de formules, mais cependant il loue le bonheur particulier des Eglises des Gaules, qui, s'en tenant uniquement à la foi qu'elles avaient reçue des apôtres, n'avaient aucune formule écrite sur le papier, mais seulement dans le cœur

Seconde partie. — La seconde partie traite exclusivement des termes de *consubstantiel* et de *semblable en substance*. Le saint docteur signale l'abus que l'on peut faire du premier de ces termes, en l'employant dans le sens de Sabellius, pour signifier que le Père et le Fils ne sont qu'une même personne sous deux noms différents; ou encore, pour marquer que le Fils est une partie détachée de la substance du Père; ou enfin, pour insinuer qu'il existe antérieurement au Père et au Fils, une substance qui s'est également communiquée à tous les deux. « Quoiqu'il soit admis par l'Eglise, poursuit le saint docteur, ce n'est donc qu'avec précaution qu'il faut user de ce terme, et sans le regarder exclusivement comme l'expression essentielle de la doctrine catholique sur cette matière. Quant au second terme, celui de *semblable en substance*, à toute force on peut l'admettre, mais à la condition de ne s'en servir que dans le sens catholique, parce qu'alors il signifie égalité. » Il fonde cette explication sur deux passages de l'Ecriture : l'un de la *Genèse* où il est dit : qu'*Adam engendra un fils à son image et à sa ressemblance*, et qu'il *le nomma Seth;* l'autre de saint Jean, qui remarque que *les Juifs cherchaient encore avec plus d'ardeur à faire mourir Jésus-Christ, parce que non-seulement il ne gardait pas le sabbat, mais encore parce qu'il*

disait que Dieu était son père, se faisant ainsi l'égal de Dieu. Dans le premier de ces passages la filiation renferme la ressemblance; dans le second, elle renferme l'égalité. Ainsi la ressemblance et l'égalité étant la même chose, être semblable à Dieu, c'est donc être égal à Dieu et un avec lui, non d'une unité de personne, mais de la plus étroite, de la plus inséparable, de la plus indivisible unité de nature.

Troisième partie. — Elle est adressée aux députés que le concile d'Ancyre avait envoyés vers l'empereur Constance. Il les loue de s'être opposés à l'impiété de Sirmium, et surtout d'avoir obligé les auteurs à se rétracter. Il rend grâces à Dieu qui s'est servi de leur moyen pour convaincre d'hérésie Eudoxe, Acace, Ursace, Valens, et déterminer l'empereur à confesser son ignorance et à réparer sa faute, en abandonnant la doctrine et les partisans d'Arius. Il réfute les raisons alléguées par les auteurs de la formule de Sirmium, pour se justifier d'avoir rejeté les termes de *consubstantiel* et de *semblable en substance*, sous le prétexte qu'ils ne se trouvaient pas dans l'Ecriture. Il leur demande si eux-mêmes ils n'en adoptent pas quelquefois qui ne s'y trouvent point. « Pourquoi donc, leur dit-il, au lieu de dire que Jésus-Christ a *souffert*, comme parle l'Ecriture, dites-vous qu'il a *compati?* N'est-ce pas un terme parfaitement inventé, pour insinuer que le Verbe, auquel la nature humaine était unie, avait souffert avec elle, et que par conséquent il n'était pas Dieu? Quand la chose signifiée est catholique, on ne doit pas chicaner sur les mots; c'est par prudence que le concile de Nicée a établi contre l'impiété des ariens le terme de *consubstantiel*. Si on le rejette à cause de l'abus que certains hérétiques en ont fait en lui donnant un sens favorable à leurs erreurs, on sera forcé de rejeter également une infinité de passages qu'ils ont détournés à leur sens pervers. » Il établit une comparaison entre Paul de Samosate qui a abusé de ce terme, et les ariens qui refusent de s'en servir; entre le concile de Nicée qui l'a approuvé, et celui d'Antioche qui l'a remplacé par un autre; de sorte que, quoique en termes différents, ces deux conciles n'ont établi qu'une même doctrine. Si on rejette le terme de *consubstantiel*, on doit rejeter celui de *semblable en substance;* car les mêmes raisons qui combattent contre l'un doivent nécessairement combattre contre l'autre et les détruire tous les deux. Enfin le saint docteur conclut le *Traité des synodes* en exhortant les évêques d'Orient à accepter le terme de *consubstantiel* pour ne pas rendre suspect leur terme de *semblable en substance.* En effet deux choses ne sont absolument semblables qu'autant qu'elles sont de même nature; donc reconnaître le Fils semblable en nature à son Père, c'est confesser qu'il est consubstantiel. « Je prends à témoin, dit-il, le Dieu du ciel et de la terre, que, sans jamais avoir ouï ni l'un ni l'autre de ces termes, je les ai toujours crus tous les deux. Baptisé depuis longtemps, devenu évêque depuis quelques années, je n'ai connu le symbole de Nicée qu'au moment de mon exil; mais l'Evangile et les écrits des apôtres m'avaient donné, depuis longtemps, l'intelligence de ces termes. »

Quelque temps après sa publication, saint Hilaire, ayant appris que son *Livre des synodes* avait été l'objet d'une critique amère de la part de quelques catholiques, et nommément de la part de Lucifer de Cagliari, entreprit d'en faire lui-même l'apologie. Mais comme cette œuvre se borne à quelques notes marginales, écrites en regard des passages critiqués, nous croyons en avoir assez dit en le rappelant, à moins que nous n'ajoutions que le saint docteur en adressa lui-même un exemplaire, corrigé de sa main, au plus ardent de ses détracteurs, à Lucifer lui-même.

Lettre à sa fille. — Pendant qu'il était encore en exil, saint Hilaire reçut de sa fille Abram des lettres qui ne sont point parvenues jusqu'à nous. Néanmoins, sans en connaître le contenu, nous sommes autorisé à penser qu'elle y parlait à son père des démarches d'un homme de condition qui la recherchait en mariage, puisque le saint évêque crut devoir la détourner de ce parti, et la porter à ne prendre d'autre époux que Jésus-Christ, mais sans toutefois lui imposer la virginité comme une obligation. Seulement il lui demande sa réponse, et il veut qu'elle la fasse elle-même, sans le secours de personne. Si le style de cette lettre n'est pas aussi relevé que celui de ses autres écrits, c'est qu'il y parlait à une jeune fille de douze à treize ans, avec laquelle sa qualité de père lui permettait en quelque sorte de bégayer. Il lui adresse, en outre, deux hymnes, l'une pour le matin, l'autre pour le soir, et il lui marque que si elle trouve quelque chose de difficile à entendre, soit dans ces hymnes, soit dans sa lettre, elle en demande l'explication à sa mère.

Première requête à Constance. — Nous avons réservé à cet endroit les trois requêtes adressées par saint Hilaire à l'empereur Constance, sans nous arrêter ni à l'ordre chronologique, ni aux discussions diverses auxquelles elles ont donné lieu. Elles appartiennent à l'histoire. Ce qui intéresse notre sujet, ce sont les grands traits d'éloquence que nous y découvrons. La première a pour but de faire cesser les persécutions que les catholiques éprouvaient de la part des ariens. Elles étaient autorisées par les magistrats et juges séculiers, assurés de l'impunité par l'éclatante protection que l'empereur accordait à l'arianisme. Cette requête fut écrite en 355, avant le concile de Béziers, qui précéda immédiatement l'exil de saint Hilaire. Instruit des terreurs et des agitations continuelles que causaient à Constance les incursions des barbares, agitations qui se trouvaient encore compliquées par la crainte d'un soulèvement parmi les Gaulois, le zélé pontife, en protestant de la soumission des Gaules, osa porter jusqu'au trône

de l'empereur les plaintes des catholiques, et lui adresser une remontrance aussi ferme que respectueuse contre les prétentions et les entreprises injustes des juges laïques dans les causes du clergé. Saint Hilaire le supplie de mettre fin à ces violences qu'il décrit en ces termes : « Seigneur et très-heureux empereur, lui dit-il, votre bon naturel joint à vos habitudes de bienfaisance nous fait espérer que nous obtiendrons de vous ce que nous prenons la liberté de vous demander. Nous vous conjurons, non-seulement de paroles, mais avec larmes, de faire cesser les outrages intolérables que l'on inflige aux Eglises catholiques, et, ce qui est bien plus indigne encore, les cruelles persécutions qu'elles ont à souffrir de la part de ceux mêmes qui devraient être nos frères... Les évêques, dépouillés de leur liberté, sont commis à la garde de geôliers choisis dans la plus basse populace. Les vierges consacrées au Seigneur sont exposées nues aux regards et aux plus infâmes traitements, victimes d'une brutalité également licencieuse et sanguinaire. On veut contraindre, non plus comme autrefois, à cesser d'être Chrétien, mais à devenir arien; on veut à toute force se donner des complices. On va jusqu'à autoriser du nom sacré de votre majesté ces téméraires excès; on les couvre de formes judiciaires; on entraîne les peuples dans une misérable connivence. Un prétendu zèle pour la cause de Dieu est le voile dont on couvre les persécutions. Votre majesté sentira combien il est contraire aux règles de la bienséance et aux principes de l'équité de contraindre les consciences et de forcer les fidèles à se soumettre à des doctrines erronées. L'intention de votre gouvernement, le but de vos efforts est que tous vos sujets jouissent des bienfaits de la liberté. C'est là l'unique moyen d'arrêter le désordre, de faire cesser les discordes, de réunir ceux qui sont divisés. Votre majesté pourrait-elle se refuser à entendre favorablement ces cris qui s'élèvent de toute part : « Je suis catholique; je ne suis pas arien ; « j'aime mieux mourir que d'obéir à la tyrannie, quand elle me commande de sacrifier le dépôt sacré de ma foi? » Les principes de justice dont vous êtes animé ne vous laisseront pas sans doute permettre que des hommes, pleins de la crainte de Dieu et de ses redoutables jugements, se souillent par des blasphèmes abominables. Elle ne leur refusera pas le droit de rester attachés à ceux de leurs évêques qui demeurent inviolablement unis dans les liens de la charité et de la paix. Il est contre toute raison, contre les lois même de la nature, que des éléments contraires se rapprochent, que la vérité s'unisse au mensonge, et la lumière avec les ténèbres. »

Le saint docteur touche ensuite les soupçons qu'on avait jetés dans l'esprit de Constance et les craintes par lesquelles on agitait son cœur. « Que la malignité et que l'envie se taisent, dit-il; il n'y a aucune apparence, je ne dis pas de sédition, mais même de murmure. » Il invective contre l'hérésie arienne et contre ceux qui en étaient les fauteurs, au nombre desquels il met les deux Eusèbe, celui de Nicomédie et celui de Césarée, Narcisse de Néroniade, Théodore d'Héraclée et plusieurs autres. Il parle des persécutions qu'ils avaient fait subir à saint Athanase, des violences qu'ils avaient exercées contre saint Eusèbe de Verceil, saint Paulin, et saint Denis de Milan, le premier qui s'était levé pour souscrire à la foi de Nicée. Il termine sa remontrance par cette prière : « Nous vous conjurons donc de renvoyer à leurs Eglises les dignes évêques qui sont retenus, exilés loin de leur troupeau, dans des lieux déserts, afin que la joie et la liberté nous soient rendues avec eux. »

Seconde requête. — Elle fut, au rapport des commentateurs, présentée par le saint docteur lui-même à l'empereur Constance, pendant le séjour forcé qu'il fit à Constantinople. Il lui demanda une audience et la permission de discuter devant lui les matières de la foi avec les hérétiques. Il insiste surtout pour obtenir de conférer avec Saturnin d'Arles, l'auteur de son exil, laissant à l'empereur de choisir lui-même le lieu de cette conférence, et d'indiquer les règles qui y seraient observées. Il se promet de convaincre de faux son adversaire et se résigne à passer sa vie dans la pénitence, au rang des laïques, si on peut prouver qu'il ait fait quelque chose d'indigne, non pas de la sainteté d'un évêque, mais même de la probité d'un simple fidèle. Il demande ensuite à l'empereur la permission de traiter les dogmes contestés de la foi en présence du concile qui s'en occupait alors, et à la vue de tout le monde. Il se plaint en même temps de l'injustice de ses accusateurs qui l'ont fait condamner au bannissement, non pour aucun crime de sa part, mais par une cabale de factieux. « Si j'ai pu le mériter, dit-il, si j'ai fait quelque chose qui soit indigne, je ne dis pas du caractère sacré de l'épiscopat, mais de la piété du plus simple fidèle, je ne demande point la grâce d'être conservé dans le sacerdoce, je demande à vieillir dans la pénitence au rang des laïques. Je m'abandonne là-dessus à votre discrétion, et désormais je ne vous parlerai plus ni de moi, ni de mon dénonciateur qu'autant que j'en recevrai l'ordre de Votre Majesté. Seulement, dans une cause où il y va du salut du monde, et où le silence deviendrait criminel, qu'il me soit accordé une conférence où les intérêts de la foi ne restent pas sans défenseurs. Et n'est-ce pas un bien qui vous appartient comme à moi et à tout ce qui est catholique? Vous désirez le connaître, et votre vœu n'est pas toujours exaucé. Vous interrogez des hommes qui prêchent leurs propres conceptions, nullement les paroles de la divine vérité, et engagent le monde tout entier dans un cercle d'erreurs toujours renaissantes. Pourquoi ne pas s'en tenir à la simple profession de foi jurée dans le baptême, et qui consiste à reconnaître le

Père, le Fils et le Saint-Esprit, sans déguisement, sans nulle innovation? Mais on élude, on change, on intervertit le sens naturel des paroles établies dans le sacrement de la régénération. Une fois que l'on s'est jeté dans ces innovations, on ne sait plus à quoi s'en tenir, ni à l'ancienne doctrine, ni à la nouvelle, et la foi est devenue la croyance du moment, non plus celle de l'Evangile. Autant de formules que d'opinions, autant de doctrines diverses que de fantaisies particulières. L'on sait trop combien depuis le concile de Nicée on a imaginé de ces professions de foi. On en est venu au point de contester jusqu'à l'essence de Dieu même, en enchérissant sans cesse de nouveauté en nouveauté, en disputant sur les auteurs, sur les études, en mettant en problème ce dont tout le monde convenait, en se condamnant et s'anathématisant l'un l'autre. Et les disciples de Jésus-Christ où sont-ils? Presque nulle part. Nous sommes emportés çà et là par tous les vents de ces doctrines qui se combattent. Les uns prêchent pour tromper, les autres écoutent pour se perdre. La foi que l'on avait hier n'est plus celle d'aujourd'hui; aujourd'hui l'on ne veut point du consubstantiel, demain on le rétablit; vient un troisième, puis un quatrième, qui change à son gré, modifie, ne condamne ni n'approuve. Au milieu de ces incertitudes plus de foi, pas plus dans les œuvres que dans le cœur.

« La seule grâce que j'implore de Votre Majesté, c'est qu'elle daigne m'accorder une audience en présence du concile qui se tient présentement à Constantinople, m'engageant à ne me servir, pour prouver et expliquer la foi de l'Eglise, d'autres paroles que de celles de Jésus-Christ, dont j'ai l'honneur d'être l'exilé ou le prêtre. Il peut se rencontrer dans le vase de terre un trésor précieux : Dieu a bien voulu emprunter l'organe de quelques pêcheurs pour manifester ses oracles. Prince, vous cherchez la foi; vous la trouverez, non dans les nouveaux formulaires, mais dans le dépôt des livres que le Seigneur a dictés; elle n'est pas dans les commentaires de la philosophie, mais dans l'Evangile. » Comme nous l'avons remarqué dans la vie du saint docteur, cette requête fut sans fruit. Ses adversaires redoutant son éloquence n'osèrent accepter le défi qu'il leur proposait. Ils demandèrent à l'empereur de le renvoyer dans les Gaules, comme un brouillon qui semait partout la discorde et qui troublait la paix de l'Orient.

Troisième requête. — « A Dieu ne plaise qu'il vienne à se rencontrer jamais des circonstances qui nous amènent à concevoir les sentiments que le zélé défenseur de la foi exprime dans sa troisième lettre à l'empereur. Dans ce cas même, dit l'abbé Guillon, d'autres motifs que ceux de la prudence humaine nous engageraient au silence. » Saint Hilaire avait à se plaindre de l'empereur. L'honneur de la foi catholique était compromis; il écrivit donc le livre, ou plutôt l'invective que nous avons encore, et dont le style n'est propre qu'à un homme qui a le martyre dans le cœur, comme il le témoigne lui-même en ces termes : *Ad martyrium per eas voces exeamus.*

« C'est maintenant le temps de parler, s'écrie-t-il, puisqu'il n'y a plus moyen de se taire. Attendons-nous à l'avénement de Jésus-Christ, puisque nous sommes dans les jours de l'Antechrist. Que le pasteur fasse retentir les éclats de sa voix, puisque le mercenaire a délaissé le troupeau : exposons notre vie pour nos brebis, puisque les voleurs sont entrés dans la bergerie, et que le lion déchaîné rôde pour dévorer sa proie; courons au martyre, ces paroles à la bouche, puisque l'ange de Satan s'est transformé en ange de lumière... Faisons tête à la plus furieuse tribulation qui fut jamais. Les jours prédits sont arrivés, où l'on devait voir des esprits emportés par la démangeaison de parler, impatients de la saine doctrine, recourir à des docteurs de mensonge, dociles à flatter leurs caprices, fermant l'oreille à la vérité, et ne l'ouvrant qu'à des fables. Mais n'oublions pas non plus la promesse qui nous est faite : *Estimez-vous heureux lorsque les hommes vous maltraiteront, qu'ils vous persécuteront, et qu'ils diront contre vous toute sorte de mal, à cause de votre zèle pour la justice. Réjouissez-vous alors et tressaillez d'allégresse, parce qu'une grande récompense vous est préparée dans le ciel; car c'est là comme ils en ont agi à l'égard des prophètes d'avant vous.* Tenons ferme en présence des juges et des puissances pour l'honneur du nom de Jésus-Christ, car il n'y a de récompense que pour celui qui aura persévéré jusqu'à la fin. » Ici il accumule les textes de l'Ecriture sur le mépris de la mort, puis il continue : « Sachons mourir avec Jésus-Christ pour régner avec Jésus-Christ. Garder plus longtemps le silence serait manquer de confiance dans le Seigneur plutôt que faire preuve d'une sage réserve. On ne court pas moins de risque à se taire toujours qu'à ne se taire jamais.

« Prévoyant il y a déjà longtemps tous les dangers où la foi allait se trouver engagée, je puis ici invoquer le témoignage de tous ceux avec qui j'ai des liaisons plus intimes, de ceux même à qui je m'en suis simplement ouvert après le bannissement de nos plus saints évêques, Paulin, Eusèbe, Lucifer et Denis : je me suis abstenu, moi et tous les évêques des Gaules, de toute communication avec Saturnin, Ursace et Valens, durant le cours de ces cinq dernières années, laissant à leurs adhérents la faculté de revenir à de meilleurs sentiments, voulant tout à la fois et ménager un retour vers la paix, et, par le retranchement de quelques membres corrompus, arrêter les progrès d'une contagion qui menaçait tout le corps; ma conduite était en tout point conforme à celle de ces vénérables confesseurs... Si donc je romps aujourd'hui le silence que j'avais gardé si longtemps, j'en appelle à tout homme raisonnable, on ne m'accusera pas ou de m'être tu par indifférence ou de parler par empor-

tement. Point d'intérêt qui m'anime que l'intérêt de Jésus-Christ. Pourquoi, ô mon Dieu! ne m'avez-vous pas fait naître plutôt du temps des Dèce et des Néron? Avec quelle ardeur, soutenu par votre grâce toute-puissante et par la miséricorde de votre divin Fils Jésus-Christ, j'aurais affronté les tortures pour la confession de votre nom! L'aspect des chevalets m'eût rappelé le prophète Isaïe mourant par un pareil supplice; la flamme des bûchers eût retracé à ma mémoire le courage des trois jeunes Hébreux chantant au milieu de la fournaise de Babylone; j'aurais envié la croix et le brisement des os du larron à qui du haut de votre croix vous ouvrîtes le paradis; les gouffres profonds des mers, les naufrages de Jonas et de votre apôtre saint Paul; j'aurais béni des combats à soutenir contre des ennemis déclarés. Plus alors d'équivoque sur le caractère des persécuteurs; on savait que c'était au milieu des supplices, sous le tranchant du glaive et sur les échafauds que la foi chrétienne se montrait avec honneur; nous aurions paru avec une assurance intrépide en présence des bourreaux, et vos peuples fidèles auraient marché sans crainte sur nos traces sous une commune bannière. Mais ici nous avons affaire à un ennemi qui ne se montre pas, qui ne s'avance que sous le masque, qui ne procède que par artifices et que par séductions. Ici c'est l'Antechrist sous le nom de Constance, armé non pas de fouets, mais de caresses; non d'arrêts de proscription, mais de manœuvres hypocrites. C'est une persécution qui n'ouvre pas les cachots, d'où l'on sort affranchi de tous les maux de la vie présente, mais des palais, où l'on n'entre que pour ramper dans une honteuse servitude: il n'en veut point à la vie, mais à l'âme. Ce n'est point par le fer qu'il menace ses victimes, c'est par l'attrait des récompenses qu'il cherche à corrompre la foi; et si nous ne voyons point les feux allumés dans les places publiques, il n'en creuse pas moins sourdement l'enfer sous nos pas. Il ne professe Jésus-Christ que pour le mieux trahir, ne parlant d'union que pour troubler la paix, ne comprimant l'hérésie que pour empêcher qu'il y ait des Chrétiens, n'honorant le sacerdoce que pour anéantir l'épiscopat, ne bâtissant des églises que pour sacrifier la foi. Votre nom, ô divin Jésus! est sur ses lèvres, et tous ses actes n'ont d'autre but que de vous dépouiller, vous, de votre divinité, votre Père céleste, de ce titre auguste. Loin donc de ceux qui nous écoutent la pensée que nous nous laissions égarer par la prévention et par l'envie de dire du mal. Non; qui dira la vérité si ce n'est les ministres de la vérité? Si nous accusons à tort nous nous dévouons à l'opprobre qui appartient aux calomniateurs; mais si tout ce que j'avance est prouvé rigoureusement, je n'excède pas les bornes de la liberté ni de la sagesse apostolique lorsqu'à la fin je romps le silence. On se choquera peut-être de m'entendre appeler l'empereur du nom d'Antechrist. A qui verrait dans cette expression de l'emportement plutôt que l'accent de la fermeté je répondrai: Oubliez-vous les paroles du saint précurseur au roi Hérode, *Prince, cela ne vous est pas permis?* Oubliez-vous la généreuse réponse de l'un des Machabées au roi Antiochus: *Vous nous faites perdre, ô très-méchant prince! la vie présente, mais le roi du monde nous ressuscitera un jour pour la vie éternelle après que nous serons morts pour la défense de ses lois?* Et encore: *Vous faites ce que vous voulez, parce que vous avez reçu la puissance parmi les hommes, quoique vous soyez vous-même un homme mortel; mais ne vous imaginez pas que Dieu ait abandonné notre nation: attendez seulement un peu, et vous verrez quelle est sa puissance et de quelle manière il vous tourmentera vous et votre race.* Ainsi parlaient de jeunes enfants. Non moins courageuse que ses intrépides fils, la mère de ces jeunes héros, s'adressant au tyran (2): *Vous qui êtes l'auteur de tous les maux dont on accable les Hébreux, vous n'éviterez pas la main de Dieu. Car pour nous, c'est à cause de nos péchés que nous souffrons toutes ces choses; et, si le Seigneur notre Dieu s'est un peu mis en colère contre nous pour nous châtier et nous corriger, il se réconciliera de nouveau avec ses serviteurs.* Ce n'est point là de la témérité, mais du zèle, de la foi; ni de la passion, mais le droit naturel; ni un faux enthousiasme, mais une noble confiance. Animé du même esprit je vous parlerai hautement, ô Constance! le langage que j'aurais tenu à Néron lui-même, à Dèce, à Maximien: Vous faites la guerre à Dieu et à son Eglise; vous êtes l'ennemi de ses saints que vous persécutez, vous déchaînez vos fureurs contre les apôtres de Jésus-Christ, vous sapez par ses fondements la foi chrétienne. Votre tyrannie s'exerce non-seulement contre les hommes, mais contre Dieu. Vous affectez les dehors de Chrétien: on ne s'y méprend point. Vous ajoutez votre nom à la liste des persécuteurs du christianisme; vous anticipez sur les temps de l'Antechrist, et vous accomplissez à l'avance l'œuvre de sa conjuration. Vous anéantissez la foi par vos œuvres contraires à la foi. Les profanes vous croient quelque science; les autres n'en sont pas dupes. Vous réservez les évêchés pour vos complices; aux bons évêques vous en substituez de mauvais; vous incarcérez les prêtres; vous faites marcher vos légions pour tenir l'Eglise dans l'effroi; vous enchaînez les conciles; vous faites ployer la foi des Occidentaux sous la terreur de vos ordonnances impies; vous les enfermez dans l'enceinte d'une seule ville, et là vous les subjuguez par les plus terribles menaces, vous les circonvenez par les rigueurs du froid et de la faim, vous les subornez par de mensongères protestations.

(2) Ce n'est point la mère des Machabées, mais un de ses fils qui tient ce discours. Mais les paroles de la mère ne sont pas moins magnanimes.

Pour les Orientaux vous fomentez artificieusement les divisions qui les partagent, faisant jouer à la fois tous les ressorts de la fourbe, décréditant les anciennes traditions, appuyant les doctrines nouvelles, vous livrant à tous les excès de la barbarie, avec la seule précaution de nous enlever l'honneur du martyre. Vous qui faisiez ruisseler dans tous les lieux du monde les flots du sang chrétien, Néron, Dèce, Maximien! vous serviez bien mieux par vos fureurs les intérêts de la foi chrétienne; elles l'aidaient à triompher du démon. Les démons, vaincus par la voix des saints confesseurs, contraints d'abandonner à leur commandement les corps qu'ils possédaient, se vengeaient de leur défaite par les chevalets et les bûchers: aujourd'hui il ne nous est plus donné de faire triompher la foi par nos tortures; aujourd'hui le martyre est sans gloire, la confession du nom chrétien sans profit pour le christianisme. Tyran plus cruel que tout ce qu'il y eut jamais de tyrans dans l'univers, votre persécution avec ses raffinements nous laisse à nous bien moins de moyen d'y échapper, et vous rend, vous, bien plus criminel. Vos victimes n'auront pas à présenter au souverain juge, pour excuser leur défaite, des commencements de tortures et quelques cicatrices imprimées sur leurs corps et la faiblesse de la nature qui ait succombé. Votre politique barbare s'y prend bien mieux : elle dérobe à l'apostasie l'apparence du crime, et le mérite du martyre à la confession. Vous profitez habilement des leçons que vous avez reçues de votre père; consommé dans ces théories meurtrières, il vous apprit à vaincre sans combat, à égorger sans bourreaux, à persécuter sans honte, à porter des coups sans montrer la main qui frappe, à jouer le christianisme sans y croire, à tromper par un air de clémence, à agir au gré de ses caprices, mais sans se faire pénétrer. Heureusement le Fils unique de Dieu, que vous persécutez dans ma personne, m'a fait la grâce de ne pas me laisser tromper par ces séduisantes apparences; il m'a appris, lui, que *tous ceux qui disent : « Seigneur, Seigneur, » n'entreront pas pour cela dans le royaume des cieux; il n'y a que ceux qui obéissent réellement à la volonté du Père céleste.* Comment ces paroles peuvent-elles vous être appliquées? Examinez s'il suffit d'avoir le nom de Dieu à la bouche quand on n'obéit pas réellement à sa volonté. Il est dit dans son Evangile : *C'est là mon Fils bien-aimé, dans qui j'ai mis toutes mes complaisances.* Vous décrétez, vous, qu'il n'y a ni Fils ni Père, que ces mots indiquent seulement une simple adoption; à vous entendre, Dieu ne dit pas vrai quand il s'explique dans ces termes. Avant vous nos persécuteurs ne l'étaient que de la divinité de Jésus-Christ : vous, c'est contre Dieu lui-même que se dirigent vos attaques en accusant sa vérité, prétendant, comme vous faites, qu'il s'est donné une qualite qu'il n'avait pas, qu'il ne pouvait pas avoir... Mais le Signeur nous donne ce salutaire avertissement : *Gardez-vous*, nous dit-il, *des faux prophètes qui viennent vers vous, déguisés sous des peaux de brebis; au dedans ils ne sont que loups ravisseurs. Vous les connaîtrez à leurs œuvres.* Si vous agissez en brebis nous vous reconnaîtrons pour telle; mais si, avec l'extérieur de brebis, vous agissez en loup, vos œuvres vous décèlent. Oui, par-dessous cette feinte douceur nous voyons bien percer l'humeur farouche de l'ennemi du troupeau. Vous embrassez les prêtres de Jésus-Christ, mais c'est pour les trahir comme il l'a été lui-même par un baiser perfide; vous les admettez à votre table : ce fut au sortir de la table de Jésus-Christ que Judas alla vendre son maître; vous dotez le sanctuaire de l'or de l'État, mais le sanctuaire lui-même vous le dépouillez de ses ministres; vous vous relâchez de vos droits pour l'acquittement du tribut dû à César, mais le tribut qui est dû à Dieu vous le lui dérobez. Voilà la peau de brebis, mais le cœur du loup c'est aux œuvres qu'on le connaît. Vos œuvres à vous, pour ne parler que de celles qui nous intéressent (les autres je les abandonne à la rumeur publique, qui sait bien en faire justice), les vôtres les voici : Vous avez dépossédé de l'épiscopat des hommes que personne n'osait condamner; j'ai pour garant toute Alexandrie, dont vous avez fait le théâtre de tant de violences et de convulsives agitations. Une guerre entreprise contre la Perse vous aurait moins coûté que celle que vous avez faite contre ce grand homme. Destitution de gouverneurs, remplacés par des hommes dont on était plus sûr, corruption dans le peuple, mouvements dans les légions, tout a été mis en œuvre pour empêcher Athanase de prêcher Jésus-Christ. Je ne parlerai point d'autres cités de moindre importance dans tout l'Orient que l'on a réussi à remplir de terreurs ou de combats. »

Il rapporte les vexations exercées à Trèves contre le vénérable Paulin, à Milan contre les prêtres et les fidèles, à Rome contre le Pape Libère, à Toulouse contre les ecclésiastiques et les diacres de cette ville, et compare cette persécution au crime dont les Juifs s'étaient autrefois rendus coupables à l'égard du grand prêtre Zacharie. Il raconte les démêlés qui avaient eu lieu lors de la tenue du synode de Séleucie. Revenant à Constance il lui reproche le mot qui lui était familier : « Je ne veux point que l'on se serve de paroles qui ne se trouvent pas dans les Ecritures. » « Mais, lui demanderai-je, qui êtes-vous pour commander à des évêques, pour leur interdire le droit de prêcher la doctrine apostolique dans telle forme qu'il leur plaît? Comme si l'on disait : Voilà de nouveaux poisons : je ne veux point de nouveaux contre-poisons. Si l'on refuse encore aujourd'hui d'admettre le mot *consubstantiel* parce qu'on a une fois commencé par le condamner, pourquoi se servir d'autres termes qui ne se lisent pas davantage dans les Ecritures? — L'Apôtre ordonne à son disciple *d'éviter les nouveautés dans le langage.* —Sans doute, mais les nouveautés *profanes:*

pourquoi condamner celles dont le sens est légitime et orthodoxe? Le mot *incréé* ne se trouve pas non plus dans l'Ecriture : le rejetterons-nous parce qu'il est nouveau? Vous accordez que le Fils est semblable au Père. Ces mots ne sont pas énoncés textuellement dans l'Evangile. Pourquoi ne les condamnez-vous point? pourquoi admettre l'un et rejeter l'autre? On n'a point peur d'innover quand il faut servir la cause de l'impiété : faut-il assurer la doctrine sainte par une expression qui en est la plus forte sauvegarde, on n'en veut plus. Vous consentez bien que l'on appelle le Fils semblable au Père, ce qui ne se lit pas dans l'Ecriture : mais l'Ecriture appelle le Fils égal au Père; vous y trouvez ce mot dans les reproches que les Juifs adressent à Jésus-Christ, dans la prédication de Jean-Baptiste, dans l'expresse déclaration qu'en fait le Sauveur; mais sur tout cela vous gardez le silence : j'en pénètre bien le motif. »

Il s'attache à prouver dogmatiquement la parfaite divinité de Jésus-Christ, dont il rappelle les principaux miracles. « Vous voulez qu'on vous explique le mystère de la naissance du Fils de Dieu : expliquez-moi comment, après sa résurrection, pour se prêter aux vœux de l'incrédule apôtre saint Thomas, il pénètre sans être attendu dans le lieu où les disciples étaient rassemblés. Il y entre, dit l'Evangile, *les portes étant fermées*. C'était bien assurément avec son corps, puisqu'il allait le donner à toucher à Thomas. Il lui a donc fallu percer à travers la muraille. Suivez-le des yeux, représentez-vous cette maison fermée de toutes parts; nulle issue ouverte, et le voilà au milieu des disciples. C'est que sa vertu toute-puissante ne connaît aucun obstacle. — Le fait est incontestable; comment l'expliquer? — Parce que nous ne le comprenons pas serait-ce une raison de le nier? Mais voilà notre téméraire curiosité et l'audace de notre présomption. S'il ne tenait qu'à nous, nous voudrions escalader le ciel, réformer le soleil, changer le cours de ses révolutions, soumettre toute la nature à nos caprices, et porter de parricides mains sur les œuvres du Tout-Puissant. Heureusement l'impuissance de notre nature met obstacle à cet excès d'audace. Que n'oserions-nous pas si nous le pouvions, quand une profane témérité ose se mettre en révolte contre la vérité même et déclarer à la parole de Dieu une guerre impie? Vous accusez nos mystères parce que vous ne les comprenez pas. Eh bien! je ne vous appellerai point dans la vaste étendue des cieux pour vous demander compte de leurs phénomènes; je ne vous ferai point descendre dans les abîmes; une simple question me suffira : expliquez-moi le mystère de votre propre génération à vous-même; le savez-vous? — Non. — Faible créature, vous ignorez votre propre naissance, et vous voulez sonder celle du Créateur! Vous êtes tout entier une énigme pour vous; votre intelligence, vos organes, votre mouvement, tout vous arrête à chaque pas; vous l'avouez, vous ne craignez pas de reconnaître votre ignorance dans tout ce qui vous est personnel, et vous osez décider insolemment sur l'essence de Dieu! »

Malgré ces invectives, Hilaire revint s'asseoir sur le siége épiscopal de Poitiers. Il vit passer le règne de Julien, qui s'était élancé du fond de la Gaule pour occuper ou plutôt traverser l'empire, et aller mourir aux bords de l'Euphrate. La religion un instant persécutée remonta sur le trône avec Jovien. Les querelles des catholiques et des ariens, suspendues jusque-là par une crainte commune recommencèrent avec violence. Saint Hilaire était dans les Gaules le défenseur de la doctrine de saint Athanase, dans laquelle il s'était fortifié pendant son séjour en Orient. Le souvenir même du règne de Julien poussait les esprits vers cette doctrine qui semblait le plus haut degré du christianisme. Jovien l'avait embrassée, et Valentinien qui lui succéda dans l'Occident l'adopta. On vit alors beaucoup d'évêques ariens pallier leur profession de foi pour complaire à la cour.

Contre Auxence. — Avant de penser à écrire contre Auxence, le saint docteur des Gaules avait déjà eu occasion de le convaincre d'erreur dans une conférence tenue à Milan en 364. L'empereur Valentinien, qui se trouvait alors en cette ville, nomma un questeur et un maître des offices pour y assister. Hilaire, animé de l'esprit de Dieu, y combattit l'arianisme avec tant de force, et y exposa les principes de la foi avec tant de logique et une si grande lucidité de raisonnement, que de l'avis des évêques qui faisaient partie de cette assemblée, cet hérétique fut forcé de confesser publiquement la foi qu'il avait combattue. Il le fit par un écrit adressé aux empereurs Valentinien et Valens. Saint Hilaire, qui connaissait mieux que personne les sentiments d'Auxence, soutint que cet écrit n'était qu'une feinte de sa part, un libelle élaboré pour détruire la foi en se moquant également de Dieu et des hommes. Quoi qu'il en soit, l'empereur craignant de troubler la paix de l'Eglise, en faisant approfondir la doctrine d'Auxence, ordonna à saint Hilaire de sortir de Milan. Le saint obéit, mais l'année suivante, il publia sa réfutation des ariens contre Auxence.

Quelque beau que soit le nom de la paix, il fait voir cependant qu'il ne faut pas s'y laisser tromper. La vraie paix ne se trouve que dans la doctrine de l'Eglise établie sur les Evangiles. Bien loin d'avoir besoin d'aucun appui temporel, jamais l'Eglise n'a été plus florissante que lorsqu'elle était persécutée par les empereurs.

« Il faut avoir pitié de la misère de notre siècle et gémir sur les folles opinions d'un temps, où l'on croit que les hommes peuvent protéger Dieu, et où l'on travaille à défendre Jésus-Christ par les intrigues du siècle. Je vous le demande, évêques qui vous croyez tels, de quels suffrages se sont servis les apôtres pour la prédication de l'Evangile? Sur quelle puissance s'ap-

puyaient-ils pour prêcher Jésus-Christ, et pour faire passer presque toutes les nations du culte des idoles au culte du vrai Dieu? Cherchaient-ils quelque crédit emprunté à la cour, lorsqu'ils chantaient une hymne à Dieu dans un cachot, au milieu des fers, après les tourments ? Etait-ce par les édits du prince que Paul, donné en spectacle dans le cirque, formait une Eglise à Jésus-Christ ? Se défendait-il par l'appui de Néron, de Vespasien, de Décius, de ceux dont la haine a fait fleurir l'Evangile ? Lorsque les apôtres se nourrissaient du travail de leurs mains, qu'ils s'assemblaient en secret dans des chambres hautes, qu'ils parcouraient les villes, les bourgades et toutes les nations, malgré les sénatus-consultes et les édits des rois, faut-il croire qu'ils n'avaient pas les clefs du ciel ? ou, plutôt, n'est-ce pas alors que la vertu de Dieu se manifesta contre la haine des hommes, alors que la prédication de l'Evangile devint d'autant plus puissante qu'elle était plus entravée ? Mais aujourd'hui, ô douleur ! les protections terrestres recommandent la foi divine ; le Christ semble dépouillé de sa vertu, tandis que l'on intrigue en son nom ; l'Eglise menace de l'exil et du cachot; elle veut se faire croire par force, elle que l'on croyait jadis malgré les exils et les cachots. » Après ce début, le saint évêque expose au grand jour toutes les ruses et tous les artifices qu'Auxence avait perfidement dissimulés dans son écrit adressé à l'empereur. Il y donnait pour sainte et complétement orthodoxe la formule de Rimini; et, malgré les termes convenus dans le concile de Milan, il ne disait autre chose de Jésus-Christ, sinon qu'il est né avant tous les temps Dieu vrai Fils, afin que, selon le sens des ariens, le mot vrai se rapportât à Fils et non pas à Dieu. Auxence disait encore qu'il n'y a pas deux dieux, parce qu'il n'y pas deux Pères........ Il ajoutait : Jésus-Christ est l'image de Dieu, mais l'homme aussi est l'image de Dieu. Vous nommez Jésus-Christ Fils et premier-né de Dieu ; Israël également est qualifié du titre de premier-né..... « Alors, dit saint Hilaire, vous ne refusez à Jésus-Christ que ce qui lui appartient, c'est-à-dire vous refusez de le reconnaître pour vrai Dieu, n'ayant qu'une même divinité et qu'une même substance avec le Père. Si vous le croyez, pourquoi ne l'avez-vous pas écrit tout simplement ? si vous ne le croyez pas, pourquoi ne l'avez vous pas nié ? » — Il finit en coujurant les catholiques de s'abstenir de la communion d'Auxence qu'il appelle un ange de Satan, et, en général, de la communion de tous les ariens. Il leur défend de se rassembler avec eux, même sous le prétexte que leurs lieux de réunion étaient les mêmes que ceux où ils avaient coutume de prier. «Vous faites mal, dit-il, de tant aimer les murailles, de respecter l'Eglise dans l'édifice et de profaner le nom de paix, pour autoriser cette fréquentation. Les montagnes, les forêts, les lacs, les prisons, les gouffres mêmes me semblent plus sûrs que ces asiles infestés par la peste de l'hérésie.» — C'est ainsi, qu'aux applaudissements de saint Jérôme, juge consommé dans la matière, le saint docteur termina son livre contre Auxence.

Fragments historiques. — Pendant que les intérets de l'Eglise, ou les exigences de son exil retenaient le saint évêque loin de son troupeau, il entreprit un ouvrage important qu'il ne lui fut pas donné de finir. C'était l'histoire détaillée et véridique des conciles de Rimini et de Séleucie. Le but qu'il se proposait était de tenir les évêques en garde contre les nouveaux ordres de l'empereur, et de les empêcher de souscrire à la formule de Rimini ; mais le temps lui manqua pour achever ce traité. Il ne nous en reste que des fragments, qui sont précieux par les actes qu'ils nous ont conservés.

On y reconnaît des pièces évidemment apocryphes, comme la lettre de Libère aux Orientaux, qui ferait supposer, ce qui est d'une fausseté notoire, que ce Pape s'est séparé de la commuuion d'Athanase dès le commencement de son pontificat. Il paraît aussi que c'est une main étrangère qui a inséré plusieurs fois ces paroles, *Anathème à vous, Libère*, dans le texte même de la lettre, par laquelle ce Pape donne avis aux Orientaux qu'il a reçu la formule de Sirmich. Du reste, en parcourant ce recueil, on pourrait trouver bien d'autres raisons de croire que, si le fond des fragments qui le composent est de saint Hilaire, on ne peut en dire autant d'une quantité de pièces de détail, qui ne sont évidemment que des additions apocryphes et posthumes.

OUVRAGES PERDUS DE SAINT HILAIRE. — Saint Jérôme parle, en plusieurs endroits de ses ouvrages, d'un Commentaire de saint Hilaire sur le *Livre de Job*, et dit que ce Père l'avait tiré des homélies d'Origène. Il ne nous en reste que deux fragments, l'un rapporté par saint Augustin, qui l'a effectivement tiré d'une homélie du saint évêque sur le *Livre de Job*, et l'autre, cité par l'hérésiarque Pélage, qui n'indique pas même l'ouvrage auquel il a emprunté sa citation. — La treizième session du second concile de Séville, tenu vers l'an 619, cite un fragment de commentaire sur l'*Epître de saint Paul à Timothée*; c'est le seul ouvrage qui en parle en l'attribuant à saint Hilaire. Il en est de même d'un commentaire sur l'*Epître aux Romains*, imprimé parmi les OEuvres de saint Ambroise, et d'un autre sur les *Cantiques*, qui n'est cité par aucun des anciens, et que saint Jérôme lui-même n'a pas connu ; mais en revanche, ce saint catalogiste lui attribue un livre intitulé *Des mystères*; un petit livre contre le médecin Dioscore, adressé à Salluste, préfet des Gaules, sous le règne de Julien, et qui est un modèle d'érudition et d'éloquence; des hymnes à la louange des apôtres et des martyrs, que saint Isidore de Séville met au-dessus de toutes les poésies liturgiques composées par les auteurs chrétiens. On possédait encore au siècle de Sul-

pice Sévère plusieurs lettres de saint Hilaire, et il en cite une, entre autres, où il parlait de la chute d'Osius, mais il ne nous reste plus aujourd'hui que celle adressée à sa fille. On cite enfin un certain nombre d'ouvrages attribués à saint Hilaire, mais par le style et par les pensées ils sont à une telle distance de tout ce que nous connaissons des écrits du savant évêque de Poitiers, qu'avec tous les critiques nous ne craignons pas d'affirmer positivement qu'ils sont supposés.

Maintenant que ses ouvrages sont connus des lecteurs par l'analyse que nous venons d'en donner, qu'il nous soit permis d'ajouter un mot seulement pour faire connaître sa manière et le genre particulier de son éloquence. Son style est serré, précis, nerveux; ses expressions sont nobles et énergiques, et il y a beaucoup d'ordre dans ses écrits, de force dans ses raisonnements, de justesse dans ses conceptions et dans ses pensées; d'esprit, de trait et de saillie dans le tour qu'il leur donne afin de les rendre frappantes. Sa critique est sévère, mais juste, ses descriptions sont vives et pathétiques, ses figures peut-être trop fréquentes et souvent placées mal à propos. L'impétuosité de son éloquence l'a fait surnommer par saint Jérôme, le *Rhône* de l'éloquence latine. On trouve cependant chez lui de l'enflure, de l'obscurité, des périodes trop longues, des expressions qui ne sont point latines et des tours de phrase peu conformes aux règles de la grammaire. Pour le bien entendre, il faut avoir un grand usage des termes particuliers à la théologie des Grecs, qu'il transporta le premier dans la langue latine. Il avait quelque teinture de l'hébreu, parlait le grec couramment, et possédait parfaitement les auteurs profanes. Il est le premier parmi les Latins qui prit la défense de la consubstantialité du Verbe; et, c'est principalement en traitant de ces mystères si abstraits, si sublimes, si élevés au-dessus de la portée ordinaire de l'intelligence humaine, qu'il mérita le reproche d'obscurité. Du reste, intrépide défenseur de la foi, il consuma toutes les ardeurs de sa vie à venger les dogmes attaqués par les hérétiques de son temps.

La meilleure et la plus complète édition de ses œuvres est celle publiée en 2 volumes in-4° par les soins de M. l'abbé Migne, aux ateliers catholiques du Petit-Montrouge.

HILAIRE, diacre de l'Eglise romaine, qui, après le concile de Rimini, avait accompagné Lucifer de Cagliari dans sa légation auprès de l'empereur Constance et avait souffert les fouets et l'exil pour la défense de la foi, se sépara enfin de l'Eglise et poussa le schisme jusqu'à rebaptiser ceux qui l'avaient été par les ariens, ce que Lucifer lui-même ne se permettait pas.

Cet Hilaire cependant avait été baptisé dans une Eglise qui avait toujours reçu le baptême des hérétiques. Avant le concile de Rimini et avant l'exil de Lucifer, il ne faisait aucune difficulté de recevoir ceux qui avaient été baptisés par les manichéens, ni d'approuver le baptême d'Ebion. Il avait même composé contre les catholiques quelques ouvrages dans lesquels il avouait que Jules, Marc, Sylvestre et les Papes les plus anciens recevaient tous les hérétiques à la pénitence sans les rebaptiser. Comme ce schismatique n'était que diacre et qu'il n'avait avec lui ni prêtre ni évêque, il ne pouvait consacrer l'Eucharistie, et par conséquent administrer le baptême solennel qui, suivant l'usage de ce temps-là, était toujours accompagné de la communion. A plus forte raison il ne pouvait pas non plus ordonner des clercs. Or, une Eglise qui n'a point de prêtres n'est pas une Eglise. Sa secte périt donc avec lui, puisque tous ceux qui lui survécurent n'étaient que de simples laïques. Ses erreurs se trouvent réfutées dans le livre que saint Jérôme composa contre Lucifer.

HILAIRE (Saint), évêque d'Arles, naquit vers l'an 401, sur les confins de la Lorraine et de la Bourgogne, d'une famille honorée de la dignité consulaire. Son éducation répondit à l'état de ses parents; il fit des progrès brillants et rapides dans l'étude des belles-lettres, de l'éloquence et de la philosophie. Tous ces avantages joints à un extérieur distingué et aux grandes espérances que peuvent donner la naissance et les richesses tenaient Hilaire attaché au monde et le mettaient en danger d'y périr. En effet, il se disposait déjà à poursuivre avec l'impatience et l'ardeur du jeune homme la carrière des honneurs qui s'ouvrait devant lui, lorsque Dieu se servit du ministère de saint Honorat, son parent, pour l'arracher aux dangers du naufrage. Le saint abbé quitta son désert de Lérins, vint trouver Hilaire et le pressa par les discours les plus touchants de renoncer au monde. Il lui représenta d'un côté la bassesse et l'instabilité des choses humaines, et de l'autre la certitude et la grandeur des biens à venir. Hilaire fut convaincu; mais plus flatté des biens présents que de ceux qu'on lui faisait espérer, il continua de jouir des premiers. Saint Honorat eut recours alors à la prière, son refuge ordinaire dans les cas désespérés; mais il eut beau y joindre ses carresses et ses larmes, rien ne put d'abord amollir la dureté du cœur de son néophite. Le saint abbé le quitta, mais sans toutefois l'abandonner. « En effet, dit Hilaire lui-même, dans l'éloge de son saint prédécesseur, trois jours après qu'il m'eut quitté, la miséricorde de Dieu, sollicitée par ses prières, subjugua mon âme rebelle. Le trouble de mes pensées avait banni le sommeil de mes yeux. Je voyais d'une part le Seigneur qui m'appelait à lui avec bonté, et de l'autre le monde qui me présentait de loin tous ses plaisirs et tous ses charmes. Mon esprit comparait intérieurement ces deux partis, et flottait sur le choix de celui qu'il devait suivre. Mais grâces soient rendues à votre miséricorde, ô divin sauveur Jésus! Fléchi par les ferventes prières de votre serviteur

Honorat, vous avez rompu mes liens pour m'attacher à vous par ceux de votre amour. Assujetti à cette captivité bienheureuse, je ne retomberai plus sous la servitude du péché. Je reviens humilié et soumis à vous, ô mon Seigneur, dont je m'étais tenu si longtemps éloigné par mon orgueil. »

En effet, dès ce moment, Hilaire devint un homme tout nouveau. Il se défit de tous ses biens, les vendit à son frère, en distribua le prix aux pauvres, quitta son pays et alla s'enfermer dans le monastère de Lérins, pour y vivre sous la conduite de saint Honorat. Sous un aussi habile maître, Hilaire se forma, en peu de temps, dans la pratique des vertus religieuses et dans la connaissance des lettres sacrées. Jugé digne d'y former les autres, il fut même chargé de l'éducation de Salone, fils de saint Eucher depuis évêque de Lyon. Alors le saint abbé de Lérins ayant été élu évêque d'Arles, en 426, son disciple le suivit dans cette ville; mais le goût de celui-ci pour la solitude le rappela bientôt après dans son désert, d'où il ne revint au bout de deux ans, que pour recevoir les derniers soupirs de son illustre maître. Instruit qu'on le désignait pour remplir le siége vacant, il s'enfuit promptement vers sa retraite. Il fallut que le préfet Cassius, qui connaissait son mérite, le fît poursuivre par des soldats qui l'atteignirent à quelques lieues d'Arles, et le ramenèrent dans cette ville, où il fut obligé de se rendre aux vœux unanimes du clergé et du peuple. Quoique à peine âgé de vingt-neuf ans, son début dans l'épiscopat n'eut rien qui se ressentît de la jeunesse. Son premier soin fut de s'entourer d'une congrégation de prêtres et de religieux, pour le seconder dans l'exercice des fonctions pastorales. Elle fut la pépinière d'un grand nombre d'évêques, qui, formés par ses exemples et instruits par ses leçons, rendirent son nom célèbre dans les Gaules. Il avait un talent singulier pour la prédication; lorsqu'il prêchait devant un auditoire distingué, il le faisait avec cette éloquence qui caractérise les grands orateurs; mais s'il parlait devant des gens simples et illettrés, il savait mettre ses discours à leur portée sans jamais avilir la parole de Dieu par des trivialités, ni la compromettre par des ménagements indignes de la sainteté de son caractère. Comme un autre Ambroise, il savait être en même temps humble et ferme; mais d'une fermeté sans arrogance et d'une humilité sans bassesse. Il ne savait ni flatter les puissants ni leur dissimuler ce qu'il pensait. Il prêchait la vérité à tout le monde et dans toute sa pureté.

Un jour, pendant qu'il prêchait, le magistrat, suivi de ses officiers, entra dans l'église. Hilaire s'arrêta aussitôt, et voyant qu'on s'étonnait de son silence, il dit qu'un homme, qui avait négligé tous les avis qu'on lui avait donnés jusqu'ici pour le salut de son âme, ne méritait pas d'être nourri de la parole divine avec le peuple fidèle. Le juge, frappé de cette réflexion, rentra en lui-même, et le saint évêque continua son discours. Un autre jour, comme il se disposait à prendre la parole après la lecture de l'Evangile, s'apercevant que plusieurs s'empressaient de sortir de l'église, il les fit revenir sur leurs pas en leur adressant cette apostrophe : « Allez, allez, il ne vous sera pas aussi facile de sortir de l'enfer. »

A la prédication de la parole de Dieu, il joignait la lecture, la méditation des livres sacrés, la prière, le travail des mains, et entremêlait encore tous ces exercices par la pratique des plus grandes austérités. Souvent il s'occupait de trois choses à la fois : il lisait, il dictait et s'appliquait à rassembler des cordes pour faire des filets. Sa charité ne le cédait point à son zèle; son travail lui fournissait de quoi pourvoir aux besoins des pauvres. Il vendit, dans certaines circonstances, l'argenterie des églises, et même jusqu'aux vases sacrés, pour racheter les captifs dont les conquêtes des Romains avaient prodigieusement multiplié le nombre, et pour soulager ceux qu'il ne pouvait rendre à la liberté. Tout en subvenant avec tant de charité aux besoins corporels de son troupeau, il en déployait une plus grande et plus active encore pour les besoins de l'âme. Plein de fermeté et de douceur tout à la fois envers les pécheurs, il demandait à Dieu, pour eux, la grâce d'une salutaire componction, et ne les mettait jamais en pénitence sans y être forcé et qu'en versant des larmes. Il était lié de la plus sainte amitié avec saint Germain d'Auxerre, qu'il se proposait pour modèle dans son épiscopat. Il l'appelait son père, et le respectait comme un apôtre. Il fonda plusieurs monastères et y fit régner la plus parfaite régularité. Il assista aussi à plusieurs conciles, entre autres à celui de Riez, en 439, pour remédier aux désordres soulevés dans l'église d'Embrun, par l'intrusion d'Armentaire; à celui d'Orange, en 441; à celui de Vaisan, en 442, et au grand concile qui se tint à Arles en 443, et qu'il présida en sa qualité de métropolitain.

L'année suivante, dans un voyage qu'il fit à Auxerre pour y visiter saint Germain, il entendit formuler les dénonciations les plus graves contre Célidoine, évêque d'une petite ville que l'on croit être Besançon. Ce prélat, convaincu d'avoir épousé une veuve avant son ordination, et d'avoir, étant magistrat, prononcé des arrêts de mort, deux défauts qui excluaient de l'épiscopat, fut déposé dans un concile présidé par saint Hilaire, et auquel assistèrent saint Eucher de Lyon, saint Germain d'Auxerre, et d'autres évêques également recommandables par leur mérite. Au lieu de descendre de son siége, Célidoine courut à Rome pour réclamer l'autorité du Pape saint Léon contre le jugement qui le condamnait. Le Pape reçut son appel et tint un concile, en 445, pour juger l'affaire. Saint Hilaire se rendit à Rome de son côté, et siégea parmi les Pères du concile; mais comme il ne se mit point en devoir d'établir l'irrégularité de Célidoine,

il donna lieu de croire que la chose n'était pas prouvée. Saint Léon réintégra l'évêque déposé, et saint Hilaire, pour mettre sa personne en sûreté, n'eut d'autre moyen que de se soustraire à la vigilance des gardes qu'on lui avait donnés, et de regagner promptement son diocèse en traversant les Alpes à pied, au milieu de la saison la plus rigoureuse de l'année.

Peu de temps après le saint évêque d'Arles se trouva engagé dans une autre affaire qui aggrava ses torts à la cour de Rome. Préjecte, évêque de sa province, étant tombé dangereusement malade, saint Hilaire sacra celui qu'il lui destinait pour successeur ; mais la santé de Préjecte s'étant rétablie, il se trouva que le même siége avait deux évêques. Saint Léon jugeant irrégulière l'ordination du successeur d'un évêque encore vivant, défendit à saint Hilaire de consacrer à l'avenir aucun évêque. C'est à cette occasion que le Pontife écrivit aux évêques de la province Viennoise la lettre fulminante que nous connaissons. Sans avoir entendu l'accusé, ni personne de sa part, il le dépouilla de toutes les prérogatives de son siége, de ses droits de métropolitain, qu'il transféra à Léonce de Fréjus, et le déclara séparé de sa communion. Mais prévoyant que sa décrétale éprouverait de grandes contradictions dans les Gaules, où saint Hilaire était généralement aimé et respecté, le Souverain Pontife s'adressa à l'empereur Valentinien III, et en obtint contre l'évêque d'Arles un rescrit célèbre, dans lequel le saint prélat est représenté comme un homme rebelle à l'autorité du Siége apostolique et à la majesté de l'empire. Ce rescrit est du 6 juin 445.

Cependant saint Hilaire, toujours égal à lui-même, ne se laissa emporter ni au trouble que cause le chagrin, ni à la joie qu'inspire la défense d'une cause juste, mais toujours ferme, sans cesser un seul instant de rester humble, il n'omit rien pour apaiser le Pape saint Léon. Il lui fit toutes les soumissions, toutes les avances que son humilité lui fit juger légitimes. Cependant, afin de mettre le public au courant d'une affaire qui avait fait tant d'éclat, il se crut obligé de publier quelques écrits pour la défense de sa cause. Ces écrits furent les derniers fruits de sa plume, et presque les dernières actions de sa vie. Dans la suite, il se livra tout entier à la prière, à la prédication, et ne songea plus qu'à redoubler ses pénitences et ses charités envers les pauvres. Consumé par ses austérités et par ses travaux, il mourut avant d'avoir achevé la 48ᵉ année de son âge, le 5 mai 449. On avait une telle opinion de ses vertus que sa perte fut sensible même aux ennemis de la foi; les Juifs mêlèrent leurs chants funèbres à ceux des Chrétiens, dans la cérémonie de ses funérailles. Saint Léon, lui-même, lui rendit justice plus tard dans une lettre où il l'appelle un évêque de sainte mémoire. Sa fête est marquée au 5 de mai, aussi bien dans le Martyrologe romain que dans tous les autres.

Panégyrique de saint Honorat. — L'ouvrage le plus authentique et le plus célèbre qui nous reste de ce saint évêque est l'éloge funèbre de saint Honorat, son parent et son prédécesseur sur le siége d'Arles, éloge tout historique, et rempli de pensées ingénieuses et brillantes, mais dont l'éclat et l'ornement ne nuisent ni à la solidité, ni à l'onction du discours. Citons-en quelques traits dans l'analyse détaillée que nous en devons à nos lecteurs.

« Dans un pareil sujet, dit-il, la joie et la tristesse se combattent l'une et l'autre. Il est bien fâcheux et bien cruel d'en être privé. » Saint Honorat, originaire des Gaules, appartenait à une famille distinguée par son antique illustration. A cette occasion, son panégyriste nous fait remarquer que, bien que l'usage ait prévalu parmi les orateurs de louer dans les hommes la noblesse de leur origine, et à défaut des vertus qui leur manquent, de leur faire un mérite de celles de leurs ancêtres. Mais il n'en doit pas être ainsi parmi les chrétiens, et la louange ne doit tomber que sur les vertus acquises et pratiquées. « Nous sommes tous égaux en Jésus-Christ; le plus haut degré de noblesse est donc d'être compté parmi les serviteurs de Dieu. La noblesse du sang et les qualités de l'esprit ne peuvent relever le mérite et rendre les hommes illustres, que par le mépris que l'on en fait. »

Il passe ensuite et sans plus de transition aux exemples de vertus que donna son pieux héros lorsqu'il n'était encore que simple catéchumène; à sa libéralité envers les pauvres, à son invincible résolution de quitter le monde, ses faux biens, ses vains honneurs; à son amour pour la retraite; à sa charité envers les étrangers, charité si largement comprise et si saintement pratiquée, que les évêques qu'il recevait de temps en temps pouvaient apprendre de lui les devoirs de l'hospitalité. Il reçut la diaconat de bonne heure et avec Venant, son frère; il quitta sa patrie et passa dans les îles pour y vivre sous la conduite de saint Caprais. Plus tard, cherchant un pays où la langue latine ne fût pas en usage, il passa en Achaïe, c'est-à-dire dans la Grèce et le Péloponèse. Son frère et saint Caprais l'accompagnèrent dans ce voyage; mais le premier, épuisé de fatigues et de maladies, mourut à Méthone. Cette mort fit naître à saint Honorat le désir de retourner dans les Gaules, et il s'y rendit en effet en passant par l'Italie et la Toscane. L'île de Lérins fut le lieu qu'il choisit pour y fixer sa demeure. « C'était un désert affreux, dit son panégyriste, une île formidable et inhabitée à cause de la multitude de serpents qui l'infestaient. Résolu de se détacher du monde, Honorat osa affronter cette horrible solitude, rassuré par l'oracle du Prophète : Vous marcherez sur l'aspic et le basilic, et vous foulerez sous vos pieds le lion et le dragon. Il y entre sans effroi; l'horreur du désert est dissipée, la foule des

serpents a disparu. La plus vive lumière en a chassé la sombre obscurité. » Saint Caprais et saint Honorat firent de cette île le séjour des saints. Ils recevaient sous leur discipline tous ceux que le désir du salut faisait accourir vers eux des pays voisins. Ils y bâtirent des cellules pour les moines et une église pour le service divin. Honorat, qui avait passé par tous les degrés de la cléricature et venait d'être élevé au sacerdoce, y célébrait lui-même les saints mystères.

Rien de plus édifiant que la peinture que saint Hilaire fait de ce nouveau monastère. La chasteté, la sainteté, la foi, la sagesse, la justice, la vérité, toutes les vertus en un mot y brillaient de l'éclat le plus vif et le plus humblement resplendissant. « Honorat et ses compagnons, dit-il, recevaient de tous leurs compatriotes tant d'honneurs et de grâces, qu'ils ne pouvaient parvenir à être pauvres ni méprisés. Plus ils s'efforçaient de rendre leur vie obscure, plus leur réputation devenait éclatante. Ils craignaient leur propre gloire, et le bruit que faisait partout leur conduite édifiante et parfaite, quoiqu'ils n'eussent en vue que la gloire de Dieu..... Après avoir souffert en quelque sorte la persécution des honneurs, ils eurent un instant la pensée d'aller chercher une solitude étrangère qui pût les dérober aux louanges et à la faveur du monde. Tout le pays alors crut perdre ses pères dans des jeunes gens qui avaient toute la maturité du grand âge, sans en avoir la faiblesse. »

Cependant Honorat, infatigable aux exercices de la pénitence, et également avide du salut de ceux qui lui étaient confiés, savait se proportionner à leurs capacités et à leurs besoins pour les gagner tous à Jésus-Christ. « Si la charité pouvait se présenter sous des traits humains, dit saint Hilaire, il faudrait la peindre sous l'image d'Honorat. » Il reçut dans cette île la visite de saint Eucher et d'un grand nombre d'autres saints personnages, et il fut l'instrument dont Dieu se servit pour la conversion de celui qui lui a consacré cet éloge. En effet, le saint orateur nous apprend que lui-même ne s'était pas toujours conduit d'après les saintes maximes de la perfection et de l'humilité chrétiennes; mais que longtemps engagé dans le monde, il en avait recherché les honneurs et les plaisirs, lorsqu'enfin Honorat, son parent, lui ouvrit les yeux sur les dangers auxquels son salut se trouvait exposé. Le récit de ses faiblesses et de ses irrésolutions rappelle la peinture touchante que saint Augustin a tracée dans ses *Confessions*, de ses résistances opiniâtres à la grâce. « Combien de larmes cet ami véritable n'a-t-il pas versées sur moi! combien il me sollicitait dans ses tendres embrassements de ne pas courir à ma perte! Cependant je l'emportai alors sur lui par une malheureuse victoire. »

On peut voir d'ailleurs, par le peu que nous en avons reproduit dans la biographie du saint auteur, au prix de quelles luttes et de quels assauts la grâce de Jésus-Christ finit par triompher.

Saint Honorat, tiré de la retraite de son monastère pour gouverner l'Eglise d'Arles, n'eut pas de soins plus empressés que de s'appliquer à y rétablir la concorde qui en avait été bannie par les brigues et les cabales qui avaient signalé l'élection de l'évêque, son prédécesseur. « Appelé sur le siége d'Arles, dit son éloquent panégyriste, il y fit monter avec lui toutes les vertus. Bien que parvenu au sommet de la perfection, il trouvait encore moyen d'y avancer toujours davantage. Sous sa conduite l'Eglise d'Arles fut ce qu'avait été le monastère de Lérins sous son gouvernement. Mais elle jouit peu d'un si saint pasteur. Les austérités qui l'avaient affaibli et miné depuis longtemps, l'enlevèrent à son troupeau après huit jours de maladie. Les souffrances aiguës n'altérèrent pas un moment la sérénité de son âme. Il reçut la mort sans la désirer ni la craindre, le 16 de janvier de l'an 428, après deux ans et quelques mois seulement d'épiscopat. » Il avait encore prêché dans l'église le jour de l'Epiphanie, c'est-à-dire le six du même mois. Quelques instants avant sa mort, il adressa au préfet des Gaules et à d'autres personnes de condition, présentes à son chevet, un discours pathétique sur la nécessité de mourir, sur l'inconstance de la vie, sur le mépris des biens et des honneurs temporels, et sur les avantages d'une bonne mort. Saint Hilaire, qui nous l'a conservé, dit qu'il en adressait souvent de semblables à son peuple, et que personne ne parlait avec plus de lumière que lui de la sainte Trinité, distinguant dans ce mystère trois personnes unies dans l'éternité et la majesté d'une même gloire également partagée. Après avoir décrit sa pompe funèbre, le panégyriste observe que son corps, exposé à la vénération publique, était tout à la fois, et couvert par les hommages de la foi, et presque mis à nu par la sainte avidité d'une foi plus grande encore, qui se partageait sa dépouille. Une immense quantité de personnes étaient accourues, non-seulement de tous les quartiers de la ville, mais même de fort loin, et comme attirées par un instinct surnaturel, dans le dessein d'emporter de lui quelque chose qui lui eût appartenu. Le saint orateur finit son panégyrique en adressant la parole à son héros. Il le prie de se souvenir de son peuple; d'en être le protecteur auprès de Dieu; de présenter à la Majesté suprême les prières qui se faisaient sur son tombeau; d'obtenir que, conjointement avec le nouvel évêque qui serait élu pour les gouverner, chaque âme mît en pratique les vertus dont il leur avait laissé et le secret et les exemples.

Tel est ce panégyrique, prononcé dans l'église d'Arles, aux obsèques du saint évêque, par saint Hilaire, son disciple, son parent et son successeur. Il avait promis, en le finissant, de prendre le saint pour son modèle, et de marcher fidèlement sur ses traces. Tous ceux, qui comme nous ont étudié sa vie, savent qu'il a tenu arole.

Il ne nous reste rien des homélies que

saint Honorat avait adressées à son peuple, ni de ce grand nombre de lettres, toutes pleines d'onction, de douceur et de gravité, au jugement de son historien, et qu'il écrivait sur des tablettes de cire, suivant la coutume de ce temps-là. Saint Eucher, qui avait reçu de lui une lettre de ce genre, lui dit dans sa réponse qu'il avait une seconde fois renfermé le miel dans la cire d'où il avait été tiré. Le même saint faisait grand cas d'une règle que saint Honorat avait établie dans son monastère de Lérins; et le concile d'Arles, tenu en 454, avait ordonné qu'elle serait observée dans tous ses points. Nous ne l'avons plus, et il n'en n'est pas même fait mention dans la *Concorde des Règles* de saint Benard d'Aniane. Nous demandons pardon à nos lecteurs de cette petite digression sur les travaux du saint évêque dont nous venons d'admirer les vertus, mais c'est afin de gagner de l'espace, en nous épargnant la nécessité d'y revenir en son lieu.

Autres écrits de saint Hilaire. — Quant aux autres écrits de notre glorieux prélat, il est difficile de les démêler parmi la foule de ceux qui lui sont attribués. Il ne paraît pas que son explication du symbole soit venue jusqu'à nous. Quelques-uns ont cru qu'elle formait la neuvième des homélies qui portent le nom d'Eusèbe d'Emèse; mais on pense généralement que cette homélie, ainsi que la suivante qui traite également du symbole, est de Fauste de Riez.

Le P. Combefis, dans sa *Bibliothèque des prédicateurs*, nous a transmis quelques-unes des homélies attribuées à saint Hilaire; mais les preuves de leur authenticité nous semblent si peu solidement établies, que nous hésitons à en reproduire quelque chose. Toutefois, pour faire acte de bonne volonté, nous extrairons d'un *Discours sur l'Ephiphanie*, ce passage qui ne nous semble pas trop indigne de la réputation du saint orateur. «Consultons, dit l'auteur quelconque de ce morceau, les événements qui accompagnent la naissance de Jésus-Christ homme, et nous y verrons tout l'éclat de sa divinité se réfléchir sur les commencements de sa vie mortelle. A peine est-il né qu'Hérode en conçoit de l'épouvante, et tout Jérusalem avec lui. Ne vous en étonnez pas : quand la piété se montre sur la terre, il faut que l'impiété soit dans le trouble. Bon gré mal gré, elle rend hommage à Jésus-Christ; elle reconnaît son empire; Hérode sent que sa royauté va lui échapper. Un enfant couché dans une crèche fait peur à ce monarque à la tête de ses légions; il fait trembler sur son trône ce tyran superbe... O sanguinaire impiété! tes fureurs seront impuissantes. Tu peux faire des martyrs, mais il ne dépend pas de toi de tenir Jésus-Christ en ta puissance. »

Le poëme en vers héroïques sur les six premiers chapitres de la *Genèse*, imprimé parmi ses œuvres et dédié au Pape saint Léon, n'est pas non plus de saint Hilaire, quoiqu'on l'ait publié souvent sous son nom, et qu'il lui soit attribué dans plusieurs manuscrits. Cet ouvrage, qui est plutôt un essai de poésie qu'un poëme, est rempli de fautes qu'on ne pardonnerait pas même à un commençant; la mesure des vers y est à peine suivie, et il s'en trouve un grand nombre qui ne sont pas achevés. — On n'a que des conjectures pour lui en attribuer un autre sur le martyre des Machabées, et un troisième sur la Providence, quoique ce dernier porte également le nom de saint Prosper; mais la raison qui l'a fait assigner de préférence au saint évêque d'Arles, c'est, disent certains critiques, c'est que l'auteur s'y montre semi-pélagien. Il nous semble à nous que c'est le contraire qui devrait être vrai. Le récit touchant qu'il fait de sa conversion, dans son *Panégyrique de saint Honorat*, l'efficacité qu'il accorde aux prières de ce pieux anachorète, et la puissance irrésistible avec laquelle il reconnaît que la grâce de Dieu a agi sur son propre cœur, tout cela, suivant nous, aurait dû suffire pour le mettre à couvert d'une semblable accusation. Ce n'est pas ainsi qu'aurait parlé un semi-pélagien, c'est-à-dire, un homme dont les principes sont, que chacun peut avoir de soi-même le désir de se convertir, et qu'il y a réellement en nous un commencement de foi que Dieu n'y a pas mis. Saint Hilaire en a bien assez de ses démêlés avec le pontife saint Léon, démêlés qui par la suite ont soulevé tant de jugements contradictoires, sans avoir encore à répondre devant la postérité d'un soupçon d'hérésie.

Enfin on a encore attribué au saint évêque d'Arles, l'*Histoire du martyre de saint Genès*, et le *Traité de la Vocation des Gentils*. Mais cette histoire porte dans les manuscrits le nom de saint Paulin, et l'on n'en cite aucun qui la donne à saint Hilaire. Toutefois les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ne font pas difficulté de lui accorder la relation d'un miracle opéré à Arles, le jour de la fête de saint Genès et par les mérites de ce saint martyr, dans le temps que saint Honorat était évêque de cette ville. Ce récit, qu'il faut bien distinguer des Actes du martyre de saint Genès, se trouve reproduit sous forme d'homélie, au 25 août, dans Surius, qui en a un peu changé le style, et la cinquantième parmi les homélies publiées sous le nom d'Eusèbe d'Emèse. Ce qui a déterminé les critiques en question à la présenter comme l'œuvre de saint Hilaire, c'est que l'auteur était présent à l'événement qu'il raconte. Il est certain d'ailleurs que cette homélie a été prononcée à Arles; et comme le style en est beau et digne à tous égards du brillant panégyriste de saint Honorat, ces conjectures leur ont paru suffisantes pour lui en faire honneur plutôt qu'à saint Eucher, à saint Paulin, à saint Patient de Lyon, et à plusieurs encore à qui d'autres critiques l'attribuent. — Quant au Traité de la vocation des gentils, les bibliographes se trouvent partagés entre deux sentiments. Les uns l'accordent à saint Prosper, les autres à

saint Léon, mais aucun à saint Hilaire. Nous parlerons ailleurs de cet ouvrage. Le seul écrit incontesté qui nous reste de ce saint Pontife, en dehors de son panégyrique de saint Honorat, c'est une lettre assez courte, adressée à saint Eucher, sur les Institutions. C'est là tout ce que nous savons des écrits de saint Hilaire. Il en avait composé d'autres, qui étaient des preuves de son érudition dans les sciences profanes, et particulièrement dans la philosophie. Il ne nous en reste rien, pas plus que de ceux qu'il écrivit sur la fin de sa carrière, pour sa propre justification. Les OEuvres du saint évêque se réduisent donc à quelques opuscules, recueillis par le P. Quesnel, dans l'appendice de son édition des œuvres de saint Léon. Le plus curieux est l'éloge funèbre de saint Honorat son prédécesseur, que l'on regarde, à juste titre, comme un des plus beaux monuments de l'antiquité ecclésiastique pour l'élégance du style, les grâces de l'éloquence et la douceur des sentiments. Il se trouve reproduit avec quelques autres morceaux dans le *Cours complet de Patrologie.*

HILAIRE, différent du saint évêque d'Arles du même nom, puisqu'il n'était que simple laïque, mais disciple et ami de saint Augustin, auprès duquel il avait vécu quelque temps, lui écrivit, vers 427, c'est-à-dire peu de temps après la publication de son livre *De la correction de la grâce*, deux lettres sur les matières de la prédestination, qui divisaient plus que jamais les Eglises de la Sicile et des Gaules. La première de ces deux lettres est perdue, mais voici l'analyse de la seconde :

« A Marseille, dit le zélé correspondant, et dans quelques autres parties des Gaules, on soutient que c'est une doctrine nouvelle et qui ruine le fruit de toute prédication, d'avancer que quelques-uns sont choisis par un décret de la volonté éternelle de Dieu, de sorte que même la volonté de croire leur est donnée. On convient que, par le péché d'Adam, tous les hommes sont tombés dans la condamnation, qu'aucun ne peut être délivré par les forces de son libre arbitre, puisque de lui-même il n'est capable d'accomplir ni même de commencer la moindre action de piété; mais on ne met pas au même rang, et on ne compte pas parmi les choses qui peuvent opérer notre guérison, cette frayeur et ce désir de la santé que la vue et le sentiment du mal inspirent à tous les malades, et qui leur fait demander du secours. A propos de cette parole : *Croyez et vous serez sauvés*, il en est plusieurs qui prétendent que Dieu exige l'un, et qu'il offre l'autre pour récompense; de sorte que si l'homme accomplit de son côté ce que Dieu exige, les offres s'effectuent ensuite de la part de Dieu. D'où il résulte, selon eux, qu'il faut que l'homme fasse, pour ainsi dire, les avances de sa foi, suivant le pouvoir qu'il a plu au Créateur de lui en donner, parce que sa nature n'est jamais tellement corrompue qu'il ne puisse former le premier désir de sa guérison, et par conséquent qu'il ne doive être délivré de sa maladie, s'il veut être guéri, ou abandonné dans sa misère et même puni très-justement, s'il ne veut pas être délivré. Ce n'est donc pas anéantir la grâce de dire qu'elle est précédée par cette sorte de volonté qui ne fait que chercher le médecin, mais qui n'a encore aucun commencement de guérison. Ainsi, en admettant dans tous les hommes une volonté par laquelle ils peuvent rejeter ou accepter la grâce, ils croient pouvoir rendre raison de l'élection ou de la réprobation, dont on trouve, disent-ils, le fondement dans les mérites que chacun acquiert par l'usage qu'il fait de sa volonté.

« Quand on leur demande d'où vient que la doctrine du salut est prêchée en un lieu plutôt qu'en un autre, et dans un temps plutôt qu'en l'autre, ils répondent qu'il faut en chercher la raison dans la prescience de Dieu, puisque l'on prêche dans les temps et dans les lieux où il a prévu que sa vérité serait reçue. Ils appuient leur réponse du témoignage de plusieurs auteurs catholiques, et citent même le livre que vous avez écrit contre Porphyre, et dans lequel vous dites, que Jésus-Christ n'a voulu paraître parmi les hommes et leur faire annoncer sa doctrine que dans les temps et dans les lieux où il savait devoir trouver ceux qui croiraient en lui. Quant à ce que vous enseignez, que personne ne persévère à moins que Dieu ne lui en donne la force, ils en demeurent d'accord, pourvu que l'on ajoute, que ceux à qui elle est donnée, l'obtiennent en la désirant par leur libre arbitre, arbitre qui, à la vérité, n'est pas capable d'agir de lui-même, mais dont le mouvement ne laisse pas de précéder la grâce, et qui peut recevoir ou rejeter à son choix le remède que Dieu lui présente. Mais ils ne veulent pas que l'on dise que cette persévérance ne puisse être ni méritée par nos prières, ni perdue par la résistance de notre volonté, pas plus qu'ils ne veulent qu'on les renvoye à l'incertitude de la volonté de Dieu, quand ils croient voir dans l'homme un commencement de volonté pour l'obtenir ou pour la perdre. Pour ce qui est du passage que vous leur opposez : ***Il a été enlevé de peur que la malice ne changeât son esprit***, ils n'en font aucun cas, sous le prétexte qu'il est tiré d'un livre qui n'est pas canonique. Ils ajoutent qu'il est inutile d'user de remontrances et d'exhortations, s'il n'est rien demeuré dans l'homme qu'on puisse exciter ou réveiller par ce moyen. S'il ne peut craindre les maux dont on le menace que par une volonté qui lui est communiquée, ce n'est pas lui, disent-ils, qu'il faut blâmer de ce qu'il ne veut pas maintenant, mais celui qui a attiré sur sa postérité cette condamnation. Ils ne peuvent pas souffrir non plus la différence que vous établissez entre la grâce du premier homme et celle qui est maintenant donnée à tous; et ils ne craignent point de dire qu'elle jette les hommes dans le désespoir. C'était Adam qu'il fallait exhorter et menacer, lui qui avait la liberté de persévé-

rer dans la justice ou de l'abandonner; et non pas nous, qui sommes engagés par une nécessité inévitable à ne point vouloir la justice, excepté ceux que la grâce délivre de la masse commune de la damnation. Ainsi ils ne reconnaissent point d'autre différence entre l'état de la nature avant le péché, et celui où elle est maintenant, sinon que le premier homme, se portant au bien par les seules forces de sa volonté, qu'il possédait encore tout entières, était aidé par la grâce, sans laquelle il n'aurait pu persévérer; au lieu que cette grâce nous trouvant présentement sans aucune force pour nous porter au bien, mais dans un commencement de foi, nous relève et nous aide ensuite à marcher. Ils soutiennent que quelques secours que Dieu donne aux prédestinés, ils sont toujours en état de les conserver ou de les perdre, selon qu'il leur plaît. Il résulte de là qu'ils ne veulent pas que le nombre des élus et des réprouvés soit fixé. Aussi refusent-ils d'accepter l'explication que vous donnez de ce passage de saint Paul : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés.* Selon eux, ce passage comprend, non-seulement les prédestinés, mais généralement tous les hommes, sans en excepter un seul. Ils trouvent encore mauvais que vous preniez ce qui se passe à l'égard des enfants, pour règle de ce qui regarde les personnes arrivées à l'âge de raison; et ils soutiennent que votre explication à ce sujet montre assez qu'on ne saurait rien dire de certain sur les peines de ces enfants, et que vous favorisez plutôt ceux qui voudraient en douter que les autres. Qu'était-il besoin, ajoutent-ils, de troubler tant de personnes, jusqu'ici moins éclairées par l'obscurité où était restée cette dispute? Quoiqu'on n'eût encore rien décidé sur cette question, la foi catholique n'en n'avait pas été moins bien défendue contre les pélagiens et tous les autres novateurs. »

Hilaire, en finissant sa lettre, prie saint Augustin de n'être point surpris s'il trouvait qu'il avait ajouté ou changé quelque chose à ce qu'il lui avait écrit précédemment. « Leur doctrine, lui dit-il, est telle présentement que je viens de vous l'exposer, sans compter pourtant ce qui aura pu m'échapper par défaut de mémoire, ou par la précipitation avec laquelle je vous écris. »

Ce fut pour répondre à ces lettres que le saint docteur composa son livre *De la prédestination des saints.* Il le dédia à son disciple, comme il dédia celui *Du don de la persévérance* à saint Prosper. Cette lettre d'Hilaire se trouve parmi les OEuvres de saint Augustin, en tête du traité auquel elle sert de préface.

HILAIRE (Saint), Pape. — Après la mort du Pape saint Léon, arrivée le 10 novembre de l'an 461, on élut pour lui succéder saint Hilaire, qui fut consacré le 19 du même mois, qui cette année-là était un dimanche. Les Pontificaux le font originaire de Sardaigne et lui donnent pour père un nommé Crispin. Saint Léon, qui l'avait fait son archidiacre, le nomma en 449 son légat au second concile d'Ephèse. Il est cité le dernier dans les Actes de ce concile, avec Jules de Pouzole et le notaire Dulcitius, comme lui légats du Saint Siége. Il parla dans cette assemblée après l'évêque Jules, et rendit compte des raisons qui avaient empêché saint Léon de s'y rendre, quoiqu'il y eût été invité par l'empereur Théodose. Il n'y avait pas d'exemple, dit-il, qu'aucun Pape eût jamais assisté à des conciles tenus en Orient, pas plus au concile de Nicée qu'au premier d'Ephèse, ni à aucun autre semblable. Hilaire soutint avec fermeté contre les eutychéens les intérêts de la religion et de l'Eglise et ceux de Flavien, évêque de Constantinople, qu'il ne put néanmoins sauver des violences de Dioscore. Flavien fut arrêté, et la liberté d'Hilaire fut également menacée. Il s'échappa d'Ephèse à grand'peine et revint à Rome par des chemins détournés. Saint Léon qui présidait alors un concile, approuva le zèle d'Hilaire, et l'appela à délibérer avec les autres évêques sur ce qu'il convenait de faire en ces circonstances.

Lettre à l'impératrice Pulchérie. — Aussitôt après son retour à Rome, saint Hilaire s'empressa d'écrire à l'impératrice Pulchérie, que son dessein avait été de passer d'Ephèse à Constantinople, autant pour lui rendre ses devoirs, que pour lui remettre des lettres de la part du Pape saint Léon, mais qu'il en avait été empêché par les violences que lui avait fait souffrir à Ephèse, Diodore, évêque d'Alexandrie. Il lui témoigne sa douleur et celle que tous les Chrétiens avaient eue à subir des vexations de cet évêque. Il assure cette princesse que le concile d'Occident, assemblé par saint Léon, avait condamné tout ce qui s'était fait à Ephèse, par violence et contre les canons de l'Eglise.

A Victorius. — Nous avons de saint Hilaire une seconde lettre, qu'il écrivit comme il n'était encore qu'archidiacre de Rome. Elle est adressée à Victorius et il l'engage, tant en son nom qu'en celui du saint Pontife Léon, à rechercher à loisir la cause de la diversité d'opinions qui existaient entre les Grecs et les Latins au sujet de la pâque. Il le prie d'exposer clairement à quoi l'on doit s'en tenir sur le retour de cette fête, afin que les fidèles, ne conservant plus aucun doute sur ce sujet important, pussent s'entendre dans la célébration d'un aussi grand mystère. Il paraît par cette lettre que saint Hilaire s'était appliqué lui-même à lire ce que les deux Eglises avaient écrit sur cette matière; mais il n'avait lu les livres grecs que traduits en latin. Nous verrons à l'article Victorius qu'il accepta la commission, puisqu'il publia en effet son Cycle pascal, sous le consulat de Constantin et de Rufus, en 457.

Aux évêques d'Orient. — Dès que saint Hilaire fut élu Pape, sa première pensée fut de travailler à consolider la foi catholique en Orient. Dans ce but il adressa à tous les évêques de cette contrée une lettre

décrétale et circulaire dans laquelle il confirmait les conciles de Nicée, d'Ephèse et de Chalcédoine, ainsi que la lettre de saint Léon à Flavien. Il y condamnait encore Nestorius, Eutychès et toutes les autres hérésies, et recommandait en même temps l'obéissance au Saint-Siége, dont il établissait l'autorité et la primauté. On ne sait pourquoi cette lettre ne fait aucune mention du concile de Constantinople. On croit pouvoir la dater de la fin de l'an 461 ou des premiers jours de l'an 462.

A Léonce d'Arles. — Le 25 janvier de la même année, saint Hilaire, qui était lié d'amitié avec Léonce d'Arles, lui écrivit pour lui faire part de son élévation au pontificat. Il l'invite à se réjouir des grandes choses que Dieu avait bien voulu opérer en lui. Il le prie en même temps d'en donner avis aux évêques de sa province, afin que tous partageant sa joie, ils pussent unir leurs prières aux siennes pour le bien de l'Eglise. Il lui marque qu'une coutume établie par la charité exigeait qu'il leur fît part de cette nouvelle, pour montrer qu'il ne négligeait aucun des devoirs de la fraternité. On croit que cette lettre était circulaire. C'était un usage établi alors que les Papes en écrivissent de semblables à toutes les Églises, aussitôt après leur ordination.

Dans une autre lettre au même prélat, il dit que, dans le désir qu'il avait d'entretenir partout l'union et la concorde entre les évêques, il fera son possible, avec le secours de la grâce, pour les engager à rechercher, non leurs propres intérêts mais ceux de Jésus-Christ. Cette lettre est sans date, mais on a lieu de croire qu'elle a suivi d'assez près la précédente. — Dans une troisième lettre datée du mois de novembre 462, le Pape surpris que Léonce ne lui eût rien mandé de l'ordination d'Hermès et de son intrusion sur le siége de Narbonne, lui écrivit pour se plaindre de son silence. Il l'engage à lui adresser au plus tôt sur ce fait une relation détaillée et souscrite de lui et des autres évêques ses voisins, afin qu'il pût lui marquer ensuite ce qu'il aura jugé à propos d'en ordonner.

Hermès était un homme indigne du sacerdoce, qui, ayant surpris la bonne foi de saint Rustique, évêque de Narbonne, s'était fait ordonner évêque de Béziers, puis, s'étant vu exclu de cet évêché par le peuple qui refusa de le recevoir, s'empara de celui de Narbonne à la mort du saint titulaire. Le Pape réunit à Rome, au mois de novembre 462, un concile auquel Fauste de Riez et Auxanius, que l'on croit avoir été évêque d'Aix, assistèrent. L'affaire d'Hermès y fut examinée, et le saint Pontife informa aussitôt les évêques des provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne et des Alpes Pennines des décisions du concile. Sa lettre, datée du 3 de décembre 462, porte que pour le bien de la paix et par indulgence pour Hermès, on avait jugé que, malgré l'irrégularité de son ordination, il demeurerait évêque de Narbonne; mais dans la crainte que cet exemple ne tirât à conséquence, il avait été résolu qu'il n'aurait aucun pouvoir d'ordonner des évêques. Ce pouvoir était transféré à Constantius, évêque d'Uzès, comme le plus ancien de la province; mais après la mort d'Hermès, le droit des ordinations devait retourner à l'évêque de Narbonne, comme métropolitain. Quoique le Pape, dans cette lettre, s'exprime très-fortement sur l'intronisation d'Hermès, il ne laisse pas de parler avantageusement de sa personne. Pour éviter à l'avenir de semblables inconvénients, il ordonne aux évêques des Gaules de tenir tous les ans un concile de toutes les provinces qu'on pourrait rassembler. Il charge Léonce d'Arles de fixer le temps et le lieu du concile, et d'en écrire à chaque métropolitain, parce qu'il veut que les ordinations et les mœurs des évêques aussi bien que des autres ecclésiastiques y soient examinées; mais dans le cas où il se rencontrerait quelques affaires plus importantes, qui ne pourraient être terminées par le concile, il voulait qu'on les déférât au Saint-Siége. Il défend aux évêques de sortir de leurs provinces sans une lettre de leur métropolitain, et en cas de refus de la part de ce dernier, il veut qu'ils s'adressent à l'évêque d'Arles, qu'il charge en même temps d'empêcher que les ecclésiastiques de quelque rang qu'ils soient, ne soient reçus dans un autre diocèse sans le témoignage de leur évêque. Il défend encore d'aliéner, sans l'approbation du concile, les terres de l'Eglise qui ne sont ni désertes ni onéreuses; il prie les évêques des Gaules de prendre connaissance de la requête que Léonce d'Arles lui avait adressée pour rentrer en possession de quelques paroisses, qu'il prétendait avoir été distraites de son diocèse sans raison, et cédées à d'autres par saint Hilaire, son prédécesseur.

A Léonce et aux évêques des Gaules. — Les droits que le Pape Hilaire venait de renouveler en faveur de l'évêque d'Arles, semblèrent recevoir quelque atteinte par une entreprise de saint Mamert, évêque de Vienne. Il y avait longtemps que l'évêque d'Arles et celui de Vienne étaient en contestation au sujet de la prérogative. Les Papes avaient favorisé tantôt l'un, tantôt l'autre. Saint Léon, qui s'était montré d'abord très-contraire aux prétentions de l'évêque d'Arles, à cause des chagrins que lui avait causés saint Hilaire, s'était enfin radouci, et dans une lettre qui est la LI[e] de son recueil, il avait décidé que l'évêque de Vienne se contenterait d'avoir le droit de métropole sur les trois évêchés de Valence, Tarentaise et Grenoble, et que les autres villes relèveraient de la métropole d'Arles. Soit que saint Mamert ne voulût pas se soumettre à ce règlement, soit qu'il pensât que Léonce ne le trouverait pas mauvais, il ordonna saint Marcel, évêque de Die, malgré le peuple et par une espèce de violence. Le Pape Hilaire l'ayant appris par un officier, écrivit aussitôt à Léonce, pour lui reprocher de ne l'avoir pas instruit de cette entreprise. « Exa-

minez donc cette affaire, lui dit-il, dans le concile, qui, en vertu de nos ordonnances, doit se réunir tous les ans, et auquel vous devez présider. Obligez Mamert à rendre compte de sa conduite et adressez-nous-en votre rapport par une lettre synodale, afin qu'éclairés par l'inspiration du Saint-Esprit, nous ordonnions ce qu'il conviendra pour réprimer à l'avenir de pareilles usurpations.» — Il écrivit en même temps aux évêques des provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne et des Alpes, les exhortant à réprimer l'entreprise de Mamert et toutes les tentatives semblables qui pourraient se reproduire, et à tenir exactement les conciles annuels, tant pour le maintien de la discipline, que pour terminer les difficultés qui s'élèvent souvent entre les prêtres du Seigneur. Ces deux lettres sont du 10 octobre de l'an 463.

Léonce et les évêques assemblés dans son synode, écrivirent au Pape Hilaire, qu'il était vrai que saint Mamert avait ordonné un évêque de Die. Mais il paraît par la réponse du Pape qu'ils parlèrent de cette entreprise avec beaucoup de modération et sans en témoigner aucun mécontentement. Le Pape ne prit pas la chose aussi facilement et la considéra comme un attentat qui n'était pas pardonnable. Il accusa saint Mamert de présomption, d'orgueil, de prévarication, il qualifia son action d'entreprise criminelle, et le menaça de lui enlever tous ses priviléges, et de le priver des droits qu'il avait sur les quatre Eglises de sa métropole, s'il voulait soutenir qu'il avait agi en vertu d'un droit qu'il ne renonçait pas à exercer par la suite. A l'égard de Marcel, ordonné évêque de Die, il lui enjoignit de faire confirmer son ordination par Léonce d'Arles, le seul à qui elle appartenait de plein droit. Il commit Véronus, l'un des évêques présents au synode, pour signifier et exécuter ses ordres. Cette lettre est du 24 février 464. — Quelque temps après, il écrivit aux évêques des provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne et des Alpes, une autre lettre dans laquelle il répète et confirme ce qu'il avait dit dans la précédente, pour maintenir les droits de l'Eglise d'Arles. Il ordonne aux évêques de ces provinces de se rendre aux synodes aussitôt qu'ils y seront appelés par ce métropolitain.

Aux évêques d'Espagne. — L'année suivante, 465, l'Eglise de Rome fut honorée des consultations d'Ascanius, évêque de Tarragone et des autres évêques de sa province, qui écrivirent au Pape Hilaire sur deux affaires importantes survenues dans leur pays. Voici le fait : Sylvain, évêque de Calahorra, à l'extrémité de la Castille, avait ordonné un évêque à l'insu et sans le consentement d'Ascanius son métropolitain, et sans même que le peuple l'eût demandé; de plus il avait retiré un prêtre d'un autre diocèse et l'avait consacré évêque malgré lui. On avait fait à Sylvain de douces et charitables remontrances, mais il n'en n'était devenu que plus insolent. L'évêque de Sarragosse, alors suffragant d'Ascanius, s'en plaignit à ses confrères et les avertit, non-seulement de se séparer de Sylvain, mais de ne l'assister dans aucune des ordinations qu'il ferait à l'avenir. Sylvain persévéra dans son désordre, et continua à faire seul ce qu'il ne lui était pas permis de faire avec le nombre d'évêques prescrit par les canons. Ascanius, pour remédier à un mal qui pouvait avoir des suites regrettables, assembla tous les évêques de sa province, vers l'an 464. La décision du concile fut que l'on écrirait au Pape, pour savoir de lui comment on devait traiter Sylvain et celui qu'il avait ordonné, afin de tenir plus tard un nouveau concile, dans lequel on exposerait ce qui aurait été résolu par le Saint-Siége sur cette affaire. Les évêques d'Espagne écrivirent donc à saint Hilaire une lettre très-respectueuse, où après lui avoir exposé le fait, ils le priaient de leur prescrire la conduite qu'ils avaient à suivre. — Comme le saint Pontife fut assez longtemps sans leur répondre, dans la crainte qu'il n'eût pas reçu leur lettre, ils lui en envoyèrent une copie, avec une seconde lettre, sur une affaire importante qui regardait l'Eglise de Barcelonne. Nundinaire, évêque de cette ville, avait témoigné en mourant le désir d'avoir pour successeur, Irénée, déjà évêque d'une Eglise qui dépendait de son diocèse. Le mérite d'Irénée était connu de tout le monde, de sorte que le clergé et le peuple de Barcelone, avec les personnes les plus considérables de la province, avaient consenti volontiers à sa translation. Ascanius et tous ses suffragants, ayant égard à la volonté du défunt et jugeant que le bien de l'Eglise de Barcelone le demandait, avaient rendu un décret favorable, fondés sur ce qu'on avait pratiqué la même chose en diverses autres occasions. Toutefois, de l'avis de Vincent, duc de la Tarragonaise, ils résolurent de demander au Pape la confirmation de ce qu'ils avaient fait. La lettre ne dit point si, en passant à l'évêché de Barcelone, Irénée y avait réuni l'Eglise dont il était évêque auparavant, ce qui eût pu rendre sa cause favorable.

Ces deux lettres furent lues dans le concile que le pape Hilaire tint à Rome le 19 novembre, dans la basilique de Sainte-Marie, à l'occasion de l'anniversaire de son ordination. L'affaire d'Irénée ayant été proposée la première, le Pape se déclara contre cet évêque. Il fut ordonné qu'il retournerait à son église sous peine d'excommunication, qu'Ascanius ferait élire parmi le clergé de Barcelone, un évêque digne d'en remplir le siége, et le consacrerait, sans qu'à l'avenir on pût regarder comme héréditaire l'épiscopat qui n'est conféré que par la grâce de Jésus-Christ. Les évêques du concile interrompirent même à deux reprises différentes la lecture de la lettre relative à Irénée, et se récrièrent contre l'abus de léguer pour ainsi dire les évêchés, comme par testament. Quant à la lettre qui dénonçait les entreprises de Sylvain, ils demandèrent que l'on observât l'ancienne discipline et qu'on en

punît les violateurs. En conséquence, saint Hilaire écrivit une lettre décrétale adressée à Ascanius et à tous les évêques de la province de Tarragone. Dans cette lettre, datée du 30 décembre de l'an 465, il mande que, eu égard à diverses lettres qu'il avait reçues des magistrats et des principaux citoyens de plusieurs villes d'Espagne en faveur de Sylvain, et aussi à cause de la nécessité des temps, il lui pardonnait le passé, pourvu que dans la suite il observât les canons. Le Pape eut moins d'égards pour Irénée. Il ordonna que cet évêque demeurerait dans son ancienne Eglise, sans songer jamais à passer dans une autre. Le saint pontife ne se contenta pas d'écrire aux évêques d'Espagne sur cette affaire, mais il écrivit encore en particulier à Ascagne, en lui marquant qu'il envoyait de Rome un sous-diacre nommé Trajan, pour faire exécuter, touchant Irénée, ce qui avait été résolu dans le concile.

A Léonce, Véron et Victurus. — Auxanius, évêque d'Aix, dans un voyage qu'il fit à Rome, en 462, avait obtenu un décret contraire à celui que saint Léon avait rendu pour l'union des Eglises de Cémèle et de Nice. Ingenuus, évêque d'Embrun, qui assistait au concile de Rome, dont nous avons parlé dans l'article précédent, remontra au Pape saint Hilaire que les concessions qu'il avait accordées à l'évêque Auxanius dans le concile de l'an 462, et confirmées dans celui de l'an 464, préjudiciaient au droit de métropole qu'il prétendait avoir sur la province des Alpes maritimes. Le Pape eut égard à cette remontrance; il manda aussitôt à Léonce, à Véron et à Victurus d'arranger cette affaire suivant les lois de l'Eglise et les règlements du saint Pontife son prédécesseur, ne voulant pas qu'on eût aucun égard aux décisions que l'on pouvait avoir obtenues de lui par surprise, lorsqu'elles se trouvaient contraires aux saints canons et au jugement de ses prédécesseurs. Il confirme donc à l'évêque d'Embrun son droit de métropole, et ordonne que l'on suivra à l'avenir ce qui a été réglé par saint Léon, touchant les évêchés de Cémèle et de Nice. Il déclare dans cette lettre, qu'il ne veut rien faire contre les saints canons, ni contre les priviléges des Eglises, et moins encore favoriser l'ambition des évêques, dont le ministère après tout ne fructifie pas en raison des diocèses qui leur sont confiés, mais du nombre des âmes qu'ils ont gagnées à Jésus-Christ.

Après la mort de Sévère, empoisonné dans son palais, le 15 août 465, le patrice Ricimère, qui gouvernait l'Occident, proposa Anthémius fils de Procope, que l'empereur Léon ne refuserait pas d'accorder. En conséquence, le sénat envoya une députation à Constantinople, et Anthémius, arrivé en Italie, fut reconnu empereur d'Occident, au mois d'août de l'an 467. Il avait amené avec lui un nommé Philothée, hérétique macédonien, qu'il chérissait beaucoup. Philothée, appuyé de la faveur du prince, voulut introduire à Rome diverses sectes, avec la liberté d'y tenir leurs assemblées. Mais saint Hilaire s'y opposa de toutes ses forces et pria l'empereur de l'empêcher. Il en parla même publiquement et à haute voix dans l'église de Saint-Pierre, de sorte qu'Anthémius lui promit avec serment qu'il arrêterait sur ce sujet toutes les entreprises de Philothée.

Ce fut par cette action si généreuse et si utile à l'Eglise, que le saint Pape termina son pontificat et sa vie. Il mourut le 17 septembre 467, après avoir gouverné l'Eglise environ pendant six ans. Il est le premier Pape qui ait défendu aux évêques de choisir leur successeur, et décidé que toutes les causes épiscopales revenaient de droit au Siége apostolique. Il paraît par ses lettres qu'il connaissait à fond les lois et la discipline de l'Eglise et qu'il ne manquait ni de zèle, ni de fermeté pour les faire observer. Son style est net, mais moins orné que celui de saint Léon, quoiqu'il soit aussi facile à entendre. Il fit construire plusieurs églises, et trois oratoires dans la basilique de Constantin, dont un, sous le nom de Sainte-Croix, possédait un morceau de la vraie croix, enchâssé dans une croix d'or ornée de pierreries, monument de la munificence et de la piété du saint Pontife. Dans un autre oratoire, qu'il bâtit dans le baptistère de Saint-Jean de Latran, il établit deux bibliothèques qu'il pourvut richement de livres. On parle d'une lettre de saint Hilaire insérée parmi les Actes du second concile de Nicée, et dans laquelle il cite un passage de saint Chrysostome sur le culte des images. On aurait dû marquer l'endroit de ces Actes où cette lettre est citée. Elle eût été plus facile à connaître. Nous nous sommes épuisé en vain à la chercher parmi une foule de documents.

HILAIRE, au rapport de dom Mabillon, était Anglais d'origine; il quitta sa patrie fort jeune pour venir en France prendre des leçons d'Abailard, pendant qu'il enseignait au Paraclet, vers l'an 1125, et lorsqu'il eut été nommé abbé de Saint-Gildas de Ruits, Hilaire alla achever ses études à l'école d'Angers. Le reste de sa vie est inconnu. Pendant qu'il étudiait au Paraclet, Hilaire composa une prose rimée en forme d'élégie, dont l'occasion et le sujet n'ont pas encore été bien exposés jusqu'ici. Voici la clef de cette composition. Le valet d'Abailard l'ayant averti de quelques désordres secrets qui régnaient parmi ses écoliers, il en fut indigné au point qu'il voulut cesser immédiatement toutes ses leçons. Toutes les prières et toutes les larmes de cette jeunesse ne parvinrent à le fléchir, qu'à la condition qu'ils abandonneraient les logements qu'ils occupaient au Paraclet, pour aller demeurer au village de Quincei qui n'en est pas éloigné. C'est sur cet événement que roule toute la pièce d'Hilaire, et non pas, comme dom Gervaise l'assure d'après Du Boulay, sur le départ du maître pour Saint-Gildas. Les strophes suivantes en fournissent la preuve.

Lingua servi nostrum dissidium
In nos Petri concitavit odium,
Quæ meretur ultorem gladium,
Quia nostrum exstinxit odium.
Tort avers vos li mestre.

O quam durum magistrum sentio
Si pro sui bubulci nuntio
Qui vilis est et sine pretio,
Sua nobis negetur lectio !
Tort avers vos li mestre

Heu ! quam crudelis iste nuntius,
Dicens : Fratres exite citius,
Habitetur vobis Quinciacus ;
Alioquin non leget monachus.
Tort avers vos li mestre.

Per impostum, per deceptorium
Si negare vis adjutorium,
Hujus loci non oratorium
Nomen erit, sed ploratorium.
Tors avers vos li mestre.

De ce refrain en langue vulgaire qui se trouve à la fin de chaque strophe, un critique moderne a voulu conclure que l'usage du XIIe siècle n'admettait que la langue latine dans les chansons et autres poésies, et permettait à peine d'y insérer un vers français de distance en distance; c'est un préjugé que nous avons déjà eu occasion de combattre et que nous combattrons encore plus d'une fois dans le cours de cet ouvrage. On a deux éditions de cette pièce; une parmi les OEuvres d'Abailard, et l'autre dans le tome II de l'*Histoire de l'université de Paris*.

Comme Hilaire était à l'école d'Angers, il fit une seconde prose rimée sur la vie de la bienheureuse Eve, morte recluse en Anjou, sur la fin du XIe siècle. Elle était comme lui d'origine anglaise et avait embrassé la vie religieuse au monastère de Clington; mais sur la réputation d'un saint homme nommé Hervé, qui vivait en reclus à Calone près d'Angers, elle passa la mer pour venir se mettre sous sa conduite et pratiquer le même genre de vie avec lui. Ils vécurent ensemble près de l'église de ce lieu consacré à saint Eutrope. C'est ce qu'Hilaire exprime en ces termes :

Tandem legit sibi locum ad sanctum Eutropium,
Quem providit sibi boni totius initium.
Ibi quodam in reclusu mansit Christo dedita,
Et placebat ei multum hæc bene vivendi semita,
In qua cuncta Dei dono vitabat inclyta.
Ibi vixit Eva diu cum Herveo socio.
Qui hæc audis, ad hanc vocem te turbare sentio.
Fuge, frater, suspicari, non sit hæc suspicio ;
Non in mundo, sed in Christo fuit hæc dilectio.

Il fallait sans doute que ces personnages de deux sexes différents eussent pris toutes les précautions convenables, pour se mettre à l'abri du soupçon, puisque Geoffroi de Vendôme, si zélé, comme on sait, pour les bonnes règles, n'a jamais adressé là-dessus aucun reproche à Hervé dans les lettres qu'il lui écrivit. Hervé survécut à Eve, dont les funérailles furent célébrées avec un grand concours des gens de piété.

Corpus terræ juxta morem mandavere clerici,
Moniales adfuerunt, monachi, canonici.

Cette pièce n'est connue que par les extraits que dom Mabillon en a insérés dans ses *Annales bénédictines*. Ce savant n'a pas jugé à propos de nous indiquer la bibliothèque qui possède l'original de ce morceau; et ce n'est que sur sa garantie que nous l'attribuons à notre auteur.

Nous n'avons pas les mêmes fondements pour lui adjuger les Gloses d'un Hilaire sur les hymnes ecclésiastiques. Il y a trois éditions de cet ouvrage, les deux premières, in-4°, à Paris, en 1480 et 1488, et la dernière, à Rouen, en 1505. Toutes les trois portent cette inscription : *Liber hymnorum, seu aurea expositio hymnorum una cum textu, studio et labore cujusdam Hilarii.* Il est impossible, sur une indication aussi vague, de dire au juste quel était cet Hilaire. On en connaît trois au XIIe siècle, époque où ces Gloses ont été composées; savoir, celui qui nous occupe, Hilaire professeur à Orléans et Hilaire de Poitiers, maître de Gilbert de la Porée. Peut-être y en eut-il un quatrième dont l'histoire ne parle point et à qui cet ouvrage appartient réellement. On éprouve la même difficulté sur l'auteur d'un sermon intitulé : *Hilarii sermo de corpore et sanguine Domini*, qu'on voyait autrefois à l'abbaye de Saint-Amand et à la cathédrale de Saint-Omer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'appartient pas au grand saint Hilaire de Poitiers, comme quelques-uns le lui ont attribué. La preuve s'en tire de ces mots par où il débute : « Eos, » (*inquit Augustinus, De cura pro mortuis*).

HILARION (QUINTUS JULIUS), dont les anciens critiques ne nous apprennent rien, a laissé deux écrits, l'un sur le jour et le mois auxquels on doit célébrer la pâque, et l'autre intitulé : *De la durée du monde*. Il les avait composés tous deux à la prière de ses amis. Le premier, après avoir disparu pendant plusieurs siècles, fut imprimé à Paris en 1712, à la suite de l'*Epitome* entier des *Institutions divines* de Lactance, par les soins de Christophe Pfaffius, qui l'avait trouvé manuscrit dans la bibliothèque de Turin. Ce savant a mis à la tête de ce traité une dissertation, dans laquelle il s'applique à démontrer qu'Hilarion le composa en 397, sous le consulat de Césaire et d'Atticus; ce qui du reste s'accorde assez facilement avec l'opinion commune qui place sous le même consulat son écrit touchant la durée du monde. Hilarion y dit assez nettement qu'avant de rendre public le premier de ces deux opuscules, il avait déjà amassé les matériaux du second. Rien n'empêche donc qu'il ne les ait fait paraître tous les deux dans la même année. Il faut croire que, lorsqu'il écrivit son traité de la Pâque, on disputait encore avec une animosité assez vive sur l'époque à laquelle on devait célébrer cette solennité. Hilarion y établit le sentiment des Latins contre les Grecs, conformément aux décrets du Pape Victor et du concile de Nicée.

Ce fut aussi à l'occasion de quelque dispute sur le commencement et la fin du monde, qu'il écrivit son second livre. Quelques-uns soutenaient que l'on ne pouvait rien décider sur ce sujet, et il y en avait d'autres qui prétendaient que le monde est éternel; le sentiment d'Hilarion est qu'il doit durer six mille ans.

Ainsi, en comptant, comme il le fait, 5530 ans depuis la création du monde jusqu'à la passion du Sauveur, l'univers ne devait plus subsister que pendant 470 ans, et finir par conséquent à l'an 498 de l'ère vulgaire. L'événement a fait voir le défaut de son calcul et de ses raisonnements. Il ne réussit pas mieux dans la supputation des septante semaines de Daniel, ni dans l'exposition du règne de mille ans marquée par l'*Apocalypse*. Il explique ce règne à la façon des millénaires, et dit que les justes y jouiront de plaisirs corporels. Depuis la création du monde, qu'il fixe au huitième des calendes d'Avril, c'est-à-dire au 25 mars, il compte jusqu'au déluge 2237 ans; depuis le déluge jusqu'à la vocation d'Abraham, dans la soixante-dixième année de son âge, 1012 ans; depuis ce temps jusquà la sortie d'Egypte et l'entrée des Israélites dans le désert, 430 ans; jusqu'à Samuel, 450 ans; depuis le règne de Saül jusqu'à celui de Sédécias, 514 ans; de la captivité à Babylone, 70 ans; et depuis ce temps jusqu'à la passion du Sauveur, 887 ans. Il pousse sa chronologie jusqu'au consulat de Césaire et d'Atticus, c'est-à-dire jusqu'en 397; ce qui a fait croire aux savants qu'il l'avait composée en cette année-là. Le style en est barbare et embarrassé. Pithou la fit imprimer pour la première fois à Paris en 1586; ensuite elle a trouvé place dans les différentes *Bibliothèques des Pères*, en 1575, 1579, 1589 et 1677.

HILDEBERT, frère de l'empereur Conrad et treizième archevêque de Mayence, couronna en 938 Othon le Grand; mais ensuite, de concert avec Richard, évêque de Strasbourg, ayant fomenté la division entre cet empereur et son frère Henri, il fut relégué à Hambourg. On lui attribue quelques Vies de saints.

HILDEBERT, un des plus savants prélats du XII[e] siècle, naquit à Lavardin dans le Vendomois, en 1057. Quoiqu'issu de parents d'une fortune médiocre, il s'appliqua de bonne heure à l'étude, et ses ouvrages tant en prose qu'en vers, attestent les progrès rapides qu'il fit dans les belles-lettres. Il n'obtint pas moins de succès dans l'étude des sciences, où il eut pour maître le fameux Bérenger, dont il se garda bien de partager les erreurs. On croit que le désir de se perfectionner dans l'intelligence des saintes Ecritures le fit passer quelque temps à l'abbaye de Cluny, où quelques-uns même veulent qu'il ait embrassé la profession monastique; mais cette opinion nous semble dénuée de preuves et les écrits d'Hildebert n'offrent rien qui la justifie. Quoi qu'il en soit, la réputation de son savoir se répandit jusqu'au Mans, où l'évêque Hoël le chargea de l'école de son Eglise, qu'il dirigea pendant treize ans avec un grand succès. Il devint archidiacre en 1092, puis évêque de cette Eglise en 1097. Son élection souffrit quelque opposition de la part de Geoffroi, doyen du chapitre; mais les suffrages du clergé prévalurent, et Hildebert fut sacré le jour de Noël de la même année par Raoul, archevêque de Tours; ce qui n'empêcha pas le parti opposé de noircir la réputation du nouvel évêque. On l'accusa d'avoir mené une vie dissolue comme il n'était encore qu'archidiacre; et cette calomnie fit même impression pendant quelque temps sur Yves de Chartres, qui lui en écrivit une lettre, dont il eut lieu dans la suite de regretter la dureté des termes, puisque l'innocence de l'évêque du Mans lui fut démontrée, et qu'il vécut avec lui dans une union pleine de fraternité. Malgré cela les commencements de son épiscopat ne laissèrent pas d'être pénibles. Hildebert eut encore d'autres persécutions à souffrir de la part des rois d'Angleterre, Guillaume le Roux et Henri I[er]. Ces deux princes qui s'étaient emparés de la ville du Mans, comme d'un bien qui leur appartenait, employèrent successivement les menaces et les caresses, pour engager l'évêque à seconder leurs prétentions. Guillaume le Roux, le voyant ferme, le tint un an en prison. Henri I[er] le contraignit de passer en Angleterre pour s'y justifier du crime de félonie dont on l'accusait; puis, s'apercevant que tous les mauvais traitements ne pouvaient vaincre sa résistance, il le dépouilla de tous ses biens. Les consuls du Mans, pour gagner les bonnes grâces du roi, ne cessèrent pendant trois ans de persécuter leur évêque, qui prit enfin le parti de se rendre à Rome, dans le dessein d'abdiquer son siége; mais le Pape Pascal II refusa d'y consentir.

A son retour, Hildebert trouva la ville du Mans en paix et débarrassée de la présence du roi Guillaume, que le comte d'Anjou, Foulques le Réchin, avait contraint par la force des armes à repasser la mer; mais en partant pour Rome, il avait laissé dans son diocèse une autre espèce d'ennemi qui y avait causé de grands ravages pendant son absence. C'était un clerc nommé Henri, disciple de Pierre de Bruys, de mœurs austères en apparence, avec des dehors imposants et un extérieur mortifié. Il avait trouvé moyen de surprendre la conscience du pieux prélat, et obtenu de lui la permission de prêcher dans tout son territoire. Comme il avait une voix forte, des gestes extraordinaires, une déclamation vive et entraînante, il ne tarda pas à séduire le peuple, les premiers de la ville, et même quelques membres du clergé. On le regardait au Mans comme un apôtre, malgré l'impiété de ses prédications, qui se trouvaient en opposition directe avec tous les enseignements de l'Eglise. Par exemple le baptême, suivant lui, était inutile aux enfants; les adultes ne tiraient aucun avantage de leurs bonnes œuvres; non-

seulement il ne fallait point bâtir d'églises, mais il fallait encore renverser celles qui subsistaient; le culte et l'invocation des saints étaient une superfluité et une idolâtrie; c'était un crime de chanter leurs louanges dans l'église, et on était coupable devant Dieu tant qu'on ne foulait pas aux pieds leurs images, leurs reliques et que l'on persévérait à adorer la croix. Il enseignait encore plusieurs autres erreurs répandues déjà par Vigilance et les autres hérésiarques qui l'avaient précédé. En un mot, il infiltra le venin de ses doctrines jusque dans les dernières classes de la société, et parvint à leur inspirer une haine si violente contre les ecclésiastiques, qu'ils en seraient devenus les victimes, sans la protection du comte Hélie et de ses officiers. Trois clercs d'un mérite reconnu, ayant voulu entrer en conférence avec ces hérétiques, furent outragés par la populace, qui les aurait infailliblement mis en pièces, si on ne les avait arrachés de leurs mains. Enfin poussés à bout et désespérant de ramener ces novateurs par les voies de la persuasion, les membres les plus influents du clergé leur interdirent la prédication dans toute l'étendue du diocèse, et lancèrent contre eux une sentence d'excommunication. Tel était l'état des esprits lorsque Hildebert revint de Rome, aux fêtes de la Pentecôte de l'an 1107. A la nouvelle de son retour, Henri s'était retiré avec ses compagnons dans le château de Saint-Calais, d'où ils continuaient d'infecter les campagnes voisines. Hildebert eut d'abord recours à Dieu, le priant avec instance d'abaisser sur son peuple des regards de miséricorde, et d'éloigner le schisme de son diocèse; puis il alla chercher l'auteur du mal pour l'arracher à son aveuglement, ou tout au moins pour le confondre. Henri trop opiniâtre pour se rendre à la vérité, trop ignorant pour résister à un prélat aussi profondément instruit que l'était Hildebert, fut confondu, mais non changé. Publiquement convaincu d'hérésie, l'imposteur reçut ordre de sortir du diocèse qu'il avait troublé, et dans lequel le zélé prélat sut rétablir le calme et ramener par ses instructions ceux qui s'étaient laissé séduire.

Il jouissait depuis quelque temps du fruit de ses travaux, lorsque la mort du comte Hélie, arrivée en 1110, occasionna de nouveaux troubles qui eurent des suites funestes pour lui. La guerre se ralluma entre Foulques le Réchin et Henri Ier, roi d'Angleterre. Hildebert arrêté par une trahison de Rotrou, comte du Perche, fut remis en prison, d'où il ne sortit que vers l'an 1120, après être rentré dans les bonnes grâces de ce dangereux souverain. Rendu à son Eglise, il la gouverna avec beaucoup de piété, de zèle et de prudence, travaillant autant par son exemple que par ses discours à réparer les brèches que les calamités publiques avaient faites à la discipline. Sa vie était austère, il couchait sur la dure, portait le cilice, se nourrissait avec sobriété, veillait souvent, priait beaucoup et faisait de grandes aumônes. En un mot, Hildebert gouverna son Eglise avec beaucoup de sagesse et de zèle, soutenant ses droits avec vigueur contre les entreprises des seigneurs laïcs, et édifiant son peuple par ses vertus, jusqu'en 1125, qu'il fut élevé, malgré sa résistance, sur le siége de Tours. Il y porta les mêmes talents et les mêmes vertus qu'il avait fait briller au Mans. Il visita sa province, et présida à Nantes un concile, où l'on fit de très-bons statuts pour corriger les abus et les désordres qui étaient alors généralement répandus en Espagne. Il tomba dans la disgrâce de Louis le Gros, pour lui avoir disputé la nomination de deux dignitaires de son Eglise; mais il se réconcilia avec ce prince avant sa mort. Dans le schisme qui suivit la mort du Pape Honorius, notre prélat flotta longtemps avant de prendre aucun parti. La réputation qu'il s'était acquise par sa science et par sa piété, lui attira de vives sollicitations de la part des deux prétendants. Gérard, évêque d'Angoulême, qui s'était déclaré en faveur de l'antipape Anaclet, s'efforça d'attirer à lui Hildebert, avec lequel il était lié depuis longtemps d'une étroite amitié. Mais saint Bernard l'emporta; la lettre qu'il lui écrivit en faveur d'Innocent II, eut sur son esprit tout l'effet que le saint abbé pouvait en attendre. Hildebert passa par-dessus toutes les difficultés qui l'avaient jusqu'alors empêché de se prononcer, et se déclara en faveur du Pape Innocent, auquel il resta inviolablement attaché pendant toute sa vie, qui se termina le 18 décembre 1134.

Quelques écrivains lui donnent le titre de *saint*; d'autres, celui de *vénérable*. Il n'a jamais eu de place dans les Martyrologes; mais on ne doit pas moins le regarder comme un des plus illustres prélats de son siècle, de même qu'il en était un des meilleurs écrivains. Il avait des mœurs douces et affables, un caractère obligeant, une tendre charité pour les malheureux, un zèle ardent et éclairé pour le maintien de la discipline, pour l'instruction de son clergé et de son peuple, et un grand désintéressement. Quoique d'un caractère naturellement timide, il montra une force et une vigueur vraiment épiscopales, au milieu des contrariétés qui traversèrent sa vie, sans jamais se laisser ébranler ni par les menaces, ni par les promesses, ni par la captivité, ni par les persécutions.

SES ÉCRITS. — Il n'est presqu'aucun historien, bibliographe ou critique, qui se soit occupé des écrits d'Hildebert sans leur appliquer ces deux vers d'un poëte, dont le nom est resté inconnu :

Inclytus et prosa, versuque per omnia primus
Hildebertus olet prorsus, ubique rosam.

Ces écrits consistent en lettres, sermons, poésies, et quelques Vies de saints. Les lettres sont distribuées en trois livres et classées suivant les sujets traités par l'auteur. Les unes sont sur divers points de piété et de morale; les autres sur des matières de

dogme et de discipline, et la troisième classe contient les lettres de politesse et d'amitié. Elles sont toutes écrites en latin, d'un style noble, élégant, clair et laconique; on y reconnaît partout la vaste érudition de l'auteur. Quelques-unes sont très-intéressantes même sous le rapport historique; nous ne nous arrêterons dans le compte que nous en allons rendre qu'à celles qui méritent l'attention du lecteur par les traits importants qu'elles renferment. Quoique l'éditeur n'ait rien omis pour publier toutes les lettres connues de notre prélat, cependant il lui en était échappé trois, qu'il a découvertes par la suite, mais trop tard, pour pouvoir les ranger parmi les autres dans l'ordre qui leur convenait. C'est pourquoi il les a placées dans l'appendice qui suit les préliminaires de son édition. La première est adressée à Turstin, élu archevêque d'Yorck en Angleterre. Il assure ce prélat qu'il n'a jamais rien fait ni à Rome, ni ailleurs, et qu'il ne fera rien contre ses intérêts dans le différend qui s'est élevé entre lui et l'archevêque de Cantorbéry. La seconde est une réponse à Mardobe, évêque de Rennes. Hildebert décide d'après saint Augustin, qu'une femme qui avait consenti que pendant une maladie son mari fît vœu de continence et prît l'habit monastique, ne pouvait plus habiter avec lui ni lui demander le devoir conjugal. Enfin la troisième lettre explique comment il est vrai que Dieu punit quelquefois un péché, jusqu'à la quatrième et cinquième génération. Il donne pour exemple ce qui est dit de Caïn et de Lameth, au livre de la Genèse, dont il rapporte ces paroles : *Celui qui tuera Caïn sera puni sept fois autant.* Ces trois lettres sont suivies de quelques diplômes accordés par Hildebert à divers monastères.

Premier livre. — Le premier livre comprend vingt-cinq lettres. La première est adressée à Guillaume de Champeaux pour le féliciter sur sa retraite. Nous avons vu à l'article de ce célèbre professeur, qu'il quitta sa chaire de philosophie où il enseignait avec éclat, pour se retirer près de la chapelle de Saint-Victor, dans un des faubourgs de Paris. Hildebert le félicite sur son changement et lui donne d'excellents avis de philosophie chrétienne. Il pense que, malgré sa retraite, il doit continuer de donner des leçons; car, lui dit-il, c'est vouloir avancer au delà des justes bornes que de refuser d'être utile à quelqu'un, lorsqu'on le peut. Puisqu'il possède en lui-même une source de doctrine, ce serait mal d'en fermer les ruisseaux. — La seconde est adressée à un archevêque qu'on croit être saint Anselme. Cette lettre était accompagnée d'un éventail dont le diacre faisait alors usage à l'autel, pour empêcher que les mouches ne tombassent sur le sacrifice. Hildebert en prend occasion de parler des vaines pensées, des suggestions de l'enfer et des tentations qui importunent le prêtre pendant nos redoutables mystères. Il le compare aux mouches, mais avec cette différence pourtant, qu'elles sont beaucoup plus incommodes. Il veut qu'en faisant usage de son cadeau pour chasser les mouches, il écarte en même temps de son esprit ces tentations qui sont des suites de l'infirmité humaine, mais qui ne doivent pas empêcher d'approcher du sacrement de l'autel. Elles servent d'exercice à la vertu et ne doivent pas en arrêter les œuvres. Cette lettre est écrite avec beaucoup d'esprit. — La troisième est adressée à la comtesse Adèle, épouse d'Etienne, comte de Blois. Il loue cette princesse de la sagesse avec laquelle elle gouvernait ses Etats pendant l'absence de son mari, et lui recommande surtout la clémence. Etienne fit deux fois le voyage de la terre sainte, en 1097 et 1101, et fut tué l'année suivante dans une bataille contre les Sarrasins. Quelque temps après la mort de son mari, cette princesse ayant quitté le monde pour vivre dans la retraite, Hildebert lui écrivit pour la féliciter. Il l'exhorte surtout à se procurer la persévérance par la pratique de l'humilité, qu'il lui fait envisager comme le fondement et la consommation de toutes les vertus. Il lui écrivit encore vers l'an 1104, sur le même sujet. Toutes ces lettres lui font honneur et montrent combien il était versé dans la lecture des livres saints et la connaissance de la vie spirituelle. — Dans une lettre adressée à la comtesse Agnès, veuve d'Hélie, comte du Mans, et fille de Pierre, duc de Poitiers, Hildebert la loue de ce que, au lieu d'aller visiter la terre sainte, comme elle en avait eu le dessein, elle s'était consacrée à Dieu dans un monastère. Il lui dit à ce propos que ce n'est point en visitant le sépulcre de Jésus Christ que nous devenons ses disciples, mais en portant sa croix. — La septième lettre adressée à la princesse Mathilde, femme de Henri Ier, roi d'Angleterre, est très-belle et remplie d'instructions aussi solides que convenables à la personne à qui elle est écrite. Mathilde envoya à Hildebert deux chandeliers d'or d'un magnifique travail; le prélat l'en remercia par une lettre écrite l'année suivante, en 1111. Il trouve dans ce présent, non-seulement une preuve de la bonté de cette princesse, mais encore une instruction pour lui. « Si je ne me trompe, lui dit-il, vous avez voulu m'insinuer par là que je dois me souvenir de vous dans la prière, et m'avertir des obligations de mon état. Je regarde donc ces deux chandeliers comme une leçon que vous me donnez, que je dois être la lumière du monde et que je dois prier pour vous. Je reçois votre leçon; et encore que vous n'auriez pas eu l'intention de me la faire, je n'en regarderais pas moins votre présent comme une instruction pour moi; car les choses les plus simples en renferment souvent de très-utiles, pour nous prémunir contre le vice et nous porter à la vertu. » — Dans une autre lettre, qui se trouve la huitième du premier livre, Hildebert loue un ecclésiastique de ses amis d'avoir refusé divers présents en or et en argent, sans se laisser éblouir par les raisons que l'on allègue or-

dinairement, qu'un clerc doit faire de la dépense et avoir toujours devant lui de quoi donner aux pauvres. Il appelle tous ces prétextes spécieux dont la cupidité a coutume de se couvrir, les sifflements de l'ancien serpent : *Verba hæc sibili sunt antiqui serpentis.* — Dans la lettre onzième il fait de très-vifs reproches à des moines qui avaient refusé de donner l'hospitalité à l'évêque de Chartres. On croit que cet évêque était Yves et que les moines dont il s'agit étaient ceux de Vendôme, qui craignaient probablement de déroger au privilége qu'ils avaient de relever immédiatement du Saint-Siége. La lettre à Henri Ier roi d'Angleterre est pour le consoler de la perte de son fils Guillaume, qui, après avoir reçu l'investiture du duché de Normandie, périt misérablement en mer, comme il s'en retournait triomphant en Angleterre. Hildebert emploie pour consoler ce prince tous les motifs que l'on peut puiser dans la religion et la philosophie. Sa lettre est remplie d'excellentes maximes sur la constance avec laquelle le philosophe chrétien doit se soumettre à tous les événements de la vie. Henri Ier avait épousé en secondes noces en 1122 la princesse Adélaïde, qui fit demander à Hildebert, par l'abbé de Saint-Vincent du Mans, de l'associer aux filles de son Eglise, afin qu'elle pût avoir part aux prières qui s'y faisaient. L'évêque le lui accorda avec plaisir et l'assura qu'à l'avenir elle serait comptée parmi les filles de la cathédrale et nommée avec elles dans la célébration du saint sacrifice. Cette lettre présente cela de remarquable, qu'elle peut être regardée comme une lettre d'affiliation, et notre prélat l'affirme même positivement ; ce qui prouve que cette pratique n'est pas aussi récente que quelques-uns pourraient se le persuader. Dans une seconde lettre qu'il écrivit à la même princesse, lorsqu'il était archevêque de Tours, Hildebert s'efforce de la consoler de sa stérilité, en l'exhortant à adopter les pauvres de Jésus-Christ. Il est plus heureux d'être féconde d'esprit que de corps, et le bien qu'elle ferait aux pauvres pourrait lui obtenir de Dieu la grâce d'avoir des enfants. Il lui cite les exemples de Sara et de Rébecca, à qui Dieu accorda une postérité en considération des prières de leurs époux et de leurs bonnes œuvres. — Quoiqu'il ne désapprouvât pas les pèlerinages aux lieux saints, il voulait que le motif en fût raisonnable et religieux. Dans tout autre cas, il était d'avis qu'il valait mieux remplir les devoirs de l'état auquel on est appelé de Dieu que de s'obliger même par vœu à ces sortes de voyages. C'est sur ce principe qu'il écrivit à Foulques le Jeune, comte d'Angers, pour le détourner du pèlerinage de Saint-Jacques, en lui remontrant qu'il lui serait plus utile de rester dans ses Etats pour gouverner son peuple. — Nous avons deux lettres adressées à un seigneur de la cour que l'éditeur soupçonne être Etienne de Garlande, qui se conduisait en vrai tyran. Dans la première, Hildebert lui reproche vivement ses excès et l'abus qu'il fait de son crédit et de ses richesses pour exercer impunément toutes sortes de brigandages. Il le rappelle à la crainte de la vengeance divine, l'exhorte à changer de conduite et à faire pénitence. — La seconde est une lettre de consolation à un seigneur de la cour, qui, ayant encouru l'indignation du roi, était tombé du plus haut degré d'honneur et de richesse dans la plus grande adversité. La description que fait Hildebert des malheurs de celui à qui il écrit, représente assez l'état dans lequel fut réduit Etienne de Garlande, lorsqu'il perdit la faveur du roi Louis le Gros, vers l'an 1128. C'est ce qui a porté l'éditeur à penser que cette lettre lui était adressée ainsi que la précédente. Nous avons cependant de la peine à nous persuader que ces deux lettres soient écrites à la même personne. Dans la première, il est question d'un tyran à qui Hildebert écrit pour tâcher, par ses conseils, de le faire rentrer en lui-même et de le retirer d'une voie qui, pour me servir de son expression, le conduisait à la corde : *ne malefactis ad laqueum traharis, elaboro.* Est-il vraisemblable qu'un tel homme fût l'ami de notre prélat? Et cependant il faut le supposer, si l'on veut que ces deux lettres soient adressées au même Etienne de Garlande, puisque, dans la seconde, il dit expressément qu'il écrit à son seigneur et son ami, et se représente comme son fidèle serviteur et son véritable ami, *verus amicus.* — Dans la lettre suivante, qui se trouve la dix-neuvième, il exhorte à la patience une religieuse maltraitée par ses sœurs, calomniée et même chassée de son monastère. C'est une grande consolation, lui dit-il, que de souffrir persécution pour la cause de Jésus-Christ. Il lui marque qu'il attendait l'arrivée du Pape Innocent II, auquel il s'efforcerait de démontrer son innocence. — La lettre à une recluse nommée Athalie est un éloge de la virginité. Hildebert la félicite sur l'état qu'elle avait embrassé. Il décrit avec éloquence les embarras du mariage et relève les avantages de la virginité, qu'il représente comme un état préférable à tous les autres, pourvu qu'elle soit établie sur l'humilité. Il lui recommande en finissant la lecture de l'Ecriture sainte comme un moyen d'empêcher que le lis de la virginité ne se flétrisse. — La lettre vingt-deuxième adressée à Guillaume, abbé de Saint-Vincent du Mans, traite de l'avantage qu'il y a de joindre la vie active à la vie contemplative, et il démontre par plusieurs passages de l'Ecriture et en particulier par les exemples de Rachel et de Lia, que ces deux états ne sont pas incompatibles et qu'on peut, qu'on doit même les allier ensemble. — On conjecture que ce fut cet abbé qui consulta Hildebert sur les tentations d'impureté dont un de ses religieux était souvent attaqué, surtout pendant la prière. La réponse du saint prélat renferme des instructions très-sages et très-solides sur les artifices du démon, les tentations auxquelles on est exposé pendant tout le cours de la vie, et sur les

moyens de les vaincre. Il met cette différence entre l'amour du monde et l'amour de Dieu : l'amour du monde est doux dans ses commencements et amer à la fin, tandis que l'amour de Dieu commence par l'amertume et finit par la douceur. — Les deux dernières lettres de ce livre sont adressées l'une et l'autre à un ami. Dans l'une il parle contre l'ingratitude; dans l'autre il explique, mais superficiellement, la différence que nous venons d'indiquer entre l'amour du monde et l'amour de Dieu.

Second livre. — Les lettres du second livre, au nombre de cinquante-trois, tant sur le dogme que sur la discipline, sont beaucoup plus importantes que celles que nous venons d'analyser. Dans la première il décide qu'il n'est point permis à un frère d'épouser celle que son frère avait épousée, encore qu'une mort subite l'aurait empêché de consommer le mariage. Il appuie sa décision sur ce principe, que le mariage consiste dans le consentement de la volonté, et non dans l'union des corps, selon cette parole de saint Ambroise : *Non defloratio virginitatis facit conjugium, sed pactio conjugalis.* Hildebert cite aussi le concile de Tibur comme ayant décidé le même cas. Il ne blâme point absolument, mais il se contente de regarder comme inutile l'épreuve du fer chaud que l'archidiacre de Séez avait fait subir à une femme dans ce cas pour constater que le mariage n'avait point été consommé avec le premier mari. — Cette lettre adressée à l'archidiacre Gauthier, depuis évêque de Laon, n'ayant pas eu d'effet, Hildebert en écrivit une seconde, qu'il adressa à l'évêque de Séez lui-même. Nous apprenons par celle-ci que les deux frères qui avaient épousé successivement la même personne, étaient fils de Gauthier de Clinchamp. Notre prélat exhorte l'évêque de Séez à empêcher ce second mariage ou à le dissoudre s'il est conclu. Pour justifier sa décision il cite l'autorité de saint Ambroise, de saint Isidore et de saint Jean-Chrysostome. — Si l'on en croit l'éditeur, la troisième est adressée à Marbode, qui, n'étant encore que chanoine et archidiacre d'Angers, voulut se démettre de son canonicat en faveur de son neveu. La chose n'était pas facile, à cause de l'opposition de l'évêque et des chanoines. Il eut donc recours à Hildebert pour lever ces difficultés. Celui-ci en parla à l'évêque d'Angers, qui parut d'abord favorable, mais qui changea ensuite de sentiment; de sorte que les chanoines continuèrent de s'opposer, parce qu'ils prenaient ombrage du grand pouvoir de Marbode et de sa famille, connue aujourd'hui sous le nom de Marbœuf. Hildebert conseille à Marbode, s'il veut réussir dans son dessein, de prendre la voie de la conciliation. Mais il était difficile que notre prélat pût mener cette affaire à bonne fin, lui qui s'était opposé à l'ordination de Raynaud d'Angers, et qui avait écrit à l'archevêque de Tours pour lui signaler son élection comme vicieuse dans toutes ses parties. Il écrivit également deux lettres à Raynaud lui-même, pour le détourner d'accepter l'épiscopat, à cause de la nullité de son élection. — Dans la lettre écrite à Serlon, évêque de Séez en 1099, Hildebert le félicite de la fermeté avec laquelle il avait défendu le droit d'asile des églises, et l'exhorte à persévérer. — Dans la lettre suivante, adressée aux cardinaux Jean et Benoît, légats du Pape Pascal II, il expose les raisons qui ne lui permettent pas de se rendre au concile de Poitiers, auquel ils l'avaient invité. Cette lettre, écrite en l'an 1100, est très-intéressante pour l'histoire du Maine. On voit toutes les révolutions que cette province eut à subir pendant l'espace de trois ans, au point que la ville du Mans changea jusqu'à six fois de domination. *Sex in urbe sustinuimus consules.* Il est visible qu'Hildebert veut parler des princes qui se disputèrent la possession du comté du Maine, et non des échevins de la ville, comme l'a entendu l'éditeur. — Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, avait assisté en 1098 au concile de Bari, et réfuté solidement l'erreur des Grecs sur la procession du Saint-Esprit; Hildebert le pria de lui envoyer par écrit ce qu'il avait débité de vive voix sur cette matière, Saint Anselme accéda à son désir, ce qui lui attira de la part d'Hildebert une lettre de remercîment. — Vers l'an 1103, dans une lettre qu'il écrivit à Guillaume Bonne âme, archevêque de Rouen, il déclare qu'il a refusé de donner son consentement au mariage du comte de Mortain avec la fille de Wauthier de Mayenne. Ce dernier avait ce mariage fort à cœur, le regardant comme un moyen de terminer la guerre que le comte lui faisait depuis longtemps; mais la parenté formait un obstacle. L'archevêque de Rouen et les autres évêques de la province pensèrent qu'en pareille circonstance il fallait, pour le bien de la paix, se relâcher de la sévérité des canons; Hildebert fut d'un avis contraire, et déclara que, pour quelque raison que ce fût, on ne devait accorder aucune dispense à des parents pour contracter un mariage prohibé, parce que, selon l'Apôtre, il nous est défendu de faire le mal, même pour procurer un grand bien. Nous ignorons quel était le degré de parenté qui occasionna de la part de notre prélat une aussi sévère décision. — Il était d'usage en quelques monastères, et particulièrement à Cluny, de tremper l'eucharistie dans le précieux sang, avant de la donner aux communiants. Hildebert désapprouve cet usage, non-seulement parce qu'il n'est autorisé par aucun décret de l'Eglise, mais encore comme contraire à l'institution de ce sacrement. Qu'on lise saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, et l'on verra que Jésus-Christ donnait le pain et le vin séparément à ses apôtres. Judas fut le seul à qui il présenta un morceau de pain trempé, mais ce n'était pas l'eucharistie ni rien qui la désignât, ce n'était qu'un signe par lequel il voulait faire connaître celui qui devait le trahir. Il existe à ce pro-

pos un passage de saint Augustin sur le XIII° chapitre de saint Jean. — Hildebert, arrêté par le comte Rotrou et jeté en prison vers l'an 1110, comme nous l'avons remarqué dans sa biographie, écrivit à ce sujet une lettre circulaire aux évêques, aux prêtres et à tous les enfants de l'Eglise. Il y proteste d'abord de son innocence, qui allége la pesanteur de ses liens. « C'est un bonheur d'être malheureux, dit-il, lorsqu'on souffre et qu'on est innocent. » Il se recommande à leurs prières, et les prie d'avoir compassion de lui ; mais il ne veut point qu'on parle de rançon pour obtenir sa liberté. « Racheté une fois par le sang de Jésus-Christ, dit-il, je ne demande point qu'on me rachète une seconde fois. Ce sang est ma rançon. Je ne fais pas assez de cas d'une vie qui dure si peu, pour l'aimer et la conserver à prix d'argent. J'aime mieux qu'elle soit en danger, que de fouler aux pieds la paix commune pour sa conservation. Que ma mort profite à mon Eglise à laquelle j'ai été inutile pendant que je l'ai gouvernée. Il est d'un évêque sinon de vivre, du moins de mourir pour tous. » Hildebert écrivit encore sur sa détention à l'évêque de Séez, le priant de lui rendre une visite, non en personne, mais par ses prières et l'affection de la charité. Ce sera lui rendre visite, dit-il, que de prendre part à son affliction en priant pour lui, et en frappant, à l'exemple de saint Pierre, qui coupa l'oreille à Malchus, celui qui persécute Jésus-Christ en sa personne, c'est-à-dire en excommuniant Humbert Capréolus, officier du comte Rotrou qui le retenait en prison. Il emploie toute son éloquence pour engager l'évêque de Séez à faire usage de toute son autorité. Après une longue allégorie sur les deux glaives, dont l'un est entre les mains du prince et l'autre dans celles du Pontife, il ajoute : « Vous le portez en vain, si vous ne coupez et ne livrez à Satan cet enfant de mort. » Hildebert remarque lui-même dans la circulaire que nous avons citée plus haut, que le comte Rotrou, confus des reproches qu'on lui adressait pour avoir empoisonné un évêque, avait ordonné son élargissement, et qu'en témoignage de la sincérité de sa parole il avait coupé quelques cheveux de sa tête et les avait envoyés à sa mère ; circonstance relevée par Du Cange dans son Dictionnaire, pour montrer que c'était un usage assez généralement établi parmi les anciens, de se couper volontairement quelques cheveux pour garantir la vérité de leurs promesses. — Un prêtre qui, se trouvant à l'autel dépourvu du pain azyme, avait offert le saint sacrifice avec du pain commun ou fermenté, s'adressa à Hildebert pour connaître sa faute ou être absous. Celui-ci le renvoya à Raynaud d'Angers, son évêque, afin qu'il le punît, moins à cause de la faute en elle-même, qui ne lui paraît pas bien considérable, qu'à cause du scandale qu'il avait donné au peuple. C'est pourquoi il prie l'évêque d'Angers de rendre contre lui une sentence qui tienne plus de la bonté d'un père que de la sévérité d'un juge. — Dans une lettre adressée à un ecclésiastique qu'Hildebert avait souvent averti, soit de vive voix, soit par écrit, de changer de conduite, il lui parle avec toute l'affection et la tendresse d'un père, jointes au zèle d'un pasteur attentif au salut des âmes confiées à ses soins. La discrétion, la prudence et la charité qui doivent accompagner la correction règnent dans cette lettre, de manière à la faire considérer comme un modèle du genre. — Il y a deux lettres dans lesquelles Hildebert gémit sur les mauvais traitements que l'empereur Henri V avait fait souffrir au Pape Pascal II, au clergé et au peuple romain. Il reproche à ce prince d'avoir été ingrat et infidèle aussi bien envers son père selon la chair qu'envers son père spirituel. Il veut parler de sa révolte contre son père, révolte à laquelle le Pontife avait eu part lui-même, selon la remarque de Fleury et le témoignage d'un historien du temps. — La seconde lettre est adressée à un ami qui lui avait envoyé quelque poésie, en forme de lamentations sur le Pape, le roi, et les Romains. Quoique l'éditeur nous donne cette lettre comme une apologie du Pape Pascal, elle contient cependant plusieurs traits qui laissent entrevoir que sa conduite pouvait être blâmée. Ainsi, après avoir fait l'éloge des vers de son ami dans lesquels Pascal était comblé de louanges, il ajoute que, comme le monde est méchant, il se trouvera des gens qui ne manqueront pas de trouver à redire à ces grands éloges. « Quoi, diront-ils, vous élevez jusqu'au ciel le courage de celui qui a rendu les armes avant le combat, et qui, ne pouvant soutenir le choc, a pris lâchement la fuite? Vous décernez les honneurs du triomphe à un athlète qui n'a pas même osé se mesurer avec son ennemi? » N'est-il pas visible qu'Hildebert ne voulant pas par discrétion prendre sur son compte l'objection qu'il fait ici contre Pascal II, suppose que d'autres pourront la faire. Quoi qu'il en soit, notre prélat plaide la cause de ce Pape de manière à faire sentir qu'il se serait fait plus d'honneur, s'il avait montré plus de fermeté. On trouve dans cette lettre une belle maxime qui peut servir d'instruction aux pasteurs, et leur apprendre ce qu'ils sont obligés de faire pour conserver les liens sacrés de l'unité, et jusqu'où ils doivent porter la condescendance pour éviter les malheurs d'un schisme. Quant au personnage à qui cette lettre est adressée, l'éditeur conjecture que c'est Marbode. Tout ce que nous pouvons en dire, c'est qu'elle a été écrite à un intime ami de l'auteur, comme on le voit par les louanges qu'il lui donne et les noms tendres et affectueux qu'il lui décerne. *Tu autem cor meum et gloria mea, deliciæ regum*, etc. Il serait difficile de faire à Marbode une juste application de toutes les parties de ce compliment, et peut-être plus difficile encore de trouver le poëme qui a occasionné cette lettre. — Dans une autre

lettre, écrite vers la fin de l'an 1112, Hildebert combat un certain hérétique qui renouvelait l'hérésie de Vigilance et soutenait qu'on ne devait pas invoquer les saints. Il l'attaque d'autant plus vivement que ce novateur publiait que l'évêque du Mans pensait comme lui sur cette matière. « Je pense et je crois, répond-il, que les âmes des saints qui règnent déjà avec Jésus-Christ, savent ce que nous faisons, et qu'elles prient pour nous quand nous en avons besoin. » Il prouve cette doctrine par l'autorité de l'Ecriture et des Pères. — Hildebert fit revenir à l'unité de l'Eglise deux clercs, nommés Pierre et Cyprien, qui s'étaient laissé séduire par les prédications de l'hérétique Henri; et après s'être assuré de la sincérité de leur conversion, il en donna avis à tous les archevêques et évêques par une lettre circulaire. — Il s'intéressa auprès de Gérard, cardinal légat, pour la réforme du monastère d'Evron, dans le diocèse du Mans; écrivit à Raynaud de Martigne, évêque d'Angers, qu'il n'avait pu, sans injustice, frapper d'anathème un certain Lisiard, parce que le rapt dont il l'accusait était supposé. Ce Lisiard et son épouse s'étaient mariés de leur libre consentement, et Hildebert promit d'envoyer là un évêque anglais les extraits des actes qu'il avait déjà commencé de recueillir. — Dans la lettre vingt-neuvième, il exhorte vivement l'évêque de Clermont, en Auvergne, à déraciner un abus qu'il avait souffert jusque-là; savoir l'hérédité dans les familles des canonicats et autres dignités ecclésiastiques. Hildebert lui montre que cela ne peut se faire sans une faute considérable. Toutes les dignités de l'Eglise se conféraient autrefois par l'élection; la disposition des biens ecclésiastiques était interdite aux laïcs, et l'évêque qui introduit des coutumes abusives, comme celui qui les tolère, sont tous les deux également coupables. Il en est de même de l'évêque qui ne corrige pas ce mal, commis par un de ses prédécesseurs. En 1127, Hildebert réforma comme métropolitain plusieurs abus dans les Eglises de Bretagne, et assembla à ce sujet un concile à Nantes. On y fit plusieurs statuts dont il demanda la confirmation au Pape Honorius II, qui l'accorda par une lettre aux suffragants de la métropole de Tours. — Il y a neuf lettres d'Hildebert au Pape Honorius. Dans la première, il intercède pour les chanoines de Saint-Martin de Tours, qui, en défendant leurs priviléges, avaient encouru la disgrâce de ce Pontife; apparemment parce qu'ils les avaient fait valoir dans des termes peu respectueux. — Par la seconde, il le prie de ne pas accorder le pallium aux évêques de Dol, en Bretagne, attendu que l'usage n'en avait jamais été accordé qu'à Baudit, à cause de ses qualités personnelles, et non à cause de son siége. — Dans la troisième, il porte ses plaintes au Pape contre ceux qui avaient mutilé un de ses chanoines, et lui demande comment il doit se conduire à leur égard. — La quatrième contient également une plainte contre le roi de France, dont il avait été maltraité pour n'avoir pas voulu recevoir de sa main un doyen et un archidiacre, indignes l'un et l'autre de ces dignités. — Il parle dans la même lettre et dans la précédente d'un procès que Nicolas, chanoine de Tours, avait avec son doyen Raoul, frère de celui qui avait mutilé le chanoine en question. Raoul était accusé d'avoir conseillé cet attentat; comme le différend qui en fut la suite jetait du trouble dans l'Eglise de Tours, Hildebert supplie le Pape de le terminer. Ces trois lettres sont de l'an 1128; la sixième est de l'année suivante. L'archevêque de Tours s'y excuse de n'avoir pu s'acquitter de la commission que le Pape lui avait donnée au sujet du mariage de Hugues de Craon avec Agnès de Laval. — Dans la septième, il fait de vives mais respectueuses remontrances sur l'abus des fréquents appels à Rome. « Nous n'avons point appris, en deçà des Alpes, dit-il, et nous ne trouvons nulle part dans les lois ecclésiastiques, que l'Eglise romaine doive recevoir indifféremment toutes sortes d'appels. Si l'on établit cette nouveauté, l'autorité des évêques périra, et la discipline de l'Eglise n'aura plus aucune vigueur. Car quel est le ravisseur qui n'appelle aussitôt qu'il sera menacé d'excommunication? Quel est le prêtre ou le clerc qui ne persévère dans ses désordres en se mettant à couvert par le moyen d'un appel? Comment un évêque pourra-t-il venger la moindre désobéissance? L'appel arrêtera sa censure, affaiblira sa constance, amollira sa sévérité, lui imposera silence et rendra les crimes impunis. Ainsi il arrivera que les sacriléges, les rapines, les adultères, tous les crimes se multiplieront... Je sais, ajoute-il, et toute l'Eglise l'enseigne, que le recours de l'appel est dû à ceux qui sont blessés par un jugement, qui ont des raisons de suspecter leurs juges, ou qui craignent la violence d'une multitude emportée. C'est pour cela qu'un des décrets du Pape Corneille porte en substance : « Si quelqu'un est convaincu que le juge lui est opposé, il peut se servir de la voie de l'appel, qu'on ne doit refuser à personne. » Cette épître décrétale du Pape Corneille passait alors pour authentique. — La lettre huitième est une supplique au Pape pour la confirmation d'une aumône annuelle accordée par le roi d'Angleterre, Henri Ier, au monastère de Fontevrault. — Dans la neuvième, il se plaint au Pape qu'il eût absous et réintégré dans leurs bénéfices des clercs de l'Eglise de Tours, sans lui en avoir écrit auparavant, et sans avoir exigé de ces clercs excommuniés une satisfaction. — Dans les inquiétudes fréquentes qui lui furent suscitées par le roi de France et quantité d'autres personnages constitués en dignité à cause de la vigueur avec laquelle il soutenait les droits de son Eglise, Hildebert, à l'exemple de Joseph et de David, prenait le parti de recourir à la protection du ciel. Il avait pour maxime, qu'on ne devait agir envers les princes que par voie de remontrances res-

pectueuses, et non par des réprimandes et des châtiments. C'est pourquoi il s'adressa à Gérard, évêque d'Angoulême et légat en France, pour adoucir l'esprit du roi, qu'il n'avait pu aigrir qu'en usant des droits que lui donnait son titre d'archevêque. Il se plaint amèrement que personne ne prenne sa défense; ses amis gardent le silence; les prêtres de Jésus-Christ et ceux mêmes par le crédit desquels il pouvait espérer de rentrer en grâce se taisent. *Silent amici, silent sacerdotes Jesu Christi!* Et cependant il est persuadé que le roi pour revenir, n'a besoin que d'être exhorté et instruit de la vérité. Quant à lui, il est éloigné de toute voie de rigueur; parce que la paix, pour être solide et véritable, doit être fondée sur l'amour et non sur la violence; parce que la violence est aveugle, et qu'elle est plutôt capable de détruire que d'édifier. Mais s'il ne trouve pas cette paix avec les hommes, il la trouvera dans le sein de Dieu. Il espère qu'étant abandonné des hommes, Dieu, dans les mains duquel se trouve le cœur des rois, le soutiendra, et alors, s'il obtient grâce devant lui, il lui sera plus facile de recouvrer celle du roi, ou il la perdra avec plus d'avantage. On croit que cette lettre, adressée à Gérard, était circulaire. — Aimeric, évêque de Clermont, avait interdit les fonctions sacrées à un prêtre qui, attaqué par un voleur qui en voulait à sa vie, l'avait lui-même tué d'un coup de pierre. Le temps de l'interdit étant écoulé, il demanda à Hildebert s'il pouvait rétablir ce prêtre dans ses fonctions. Notre prélat lui répondit, qu'en considérant quelle doit être l'innocence d'un prêtre, et surtout combien il doit se tenir éloigné de l'effusion du sang, il ne pense pas qu'il puisse dorénavant monter à l'autel, quoiqu'il n'ait commis cet homicide que par la nécessité de sauver sa vie. Il appuie sa décision de l'autorité de saint Ambroise, qui dit expressément qu'un Chrétien attaqué par un voleur ne doit point le frapper, dans la crainte de blesser la piété en défendant sa vie. Il paraît par la lettre quarante-cinquième que notre prélat était entièrement rentré dans les bonnes grâces du roi d'Angleterre, et que ce prince s'était même employé auprès du roi de France, pour l'engager à rendre à Hildebert une prévôté de l'Eglise de Tours, dont il s'était emparé depuis quatre ans. Cette lettre est de l'an 1131. — On ignore la date de celle qui est adressée à Guillaume, archidiacre du Mans. Hildebert lui donne avis qu'il avait suspendu un clerc qui avait reçu le diaconat par simonie, en lui faisant défense de se laisser promouvoir au sacerdoce. — Dans une autre lettre, il reproche à un prêtre d'avoir employé la question et la torture pour découvrir un vol qu'on lui avait fait. Il soutient que cette sorte de voie pour arriver à la vérité n'est en usage que dans les justices civiles et non devant les tribunaux ecclésiastiques. Enfin, la dernière lettre de ce livre n'est, au jugement de l'éditeur, qu'une préface sur une collection de canons recueillis par Hildebert et dont nous rendrons compte dans la suite.

Troisième livre. — Les lettres du troisième livre n'étant pour la plupart que des lettres de politesse, d'amitié ou de recommandation, nous nous y arrêterons moins que sur les précédentes. Dans la première il recommande un ami, nommé Robert, à Radulphe, évêque de Durham. — Dans la seconde, il demande à Adèle, comtesse de Blois, une chasuble qu'elle lui avait promise, en lui faisant remarquer que la pauvreté est effrontée : *attritæ frontis est egestas.* — La quatrième à l'évêque de Séez accompagnait un petit présent qu'il lui avait promis depuis longtemps. Il se recommande à ses prières dont il lui témoigne avoir grand besoin, étant sur le point de se rendre à Rome, pour assister à un grand concile convoqué par le Pape Calixte II. Hildebert se disposa à ce voyage, mais il n'est pas certain qu'il le fit; il y alla en 1106 ou 1107 pour demander au même Pape d'être déchargé de l'épiscopat. On croit qu'il assista la même année au second concile de Troyes, et que pour s'y rendre avec plus d'aisance, il pria la comtesse de Blois de lui permettre d'user de la voiture qu'elle avait procurée à l'évêque de Chartres. Nous avons deux lettres à la reine Mathilde d'Angleterre; dans la première il lui marque la joie qu'il éprouve de sa convalescence; car il n'est rien, dit-il à quoi un Chrétien doive s'intéresser d'avantage qu'à la conservation de ceux qui font vivre les lois et fleurir l'Eglise. Dans la seconde, il l'assure qu'il se souvient d'elle tous les jours au saint sacrifice, et qu'il se croirait coupable s'il manquait à ce devoir. La quinzième est adressée à Réginold, moine de Saint-Augustin de Cantorbéry, qui lui avait envoyé une Vie de saint Malchus en vers de sa composition. Hildebert le loue de sa pièce, lui demande son amitié et lui promet la sienne. Il sera son Pilade, s'il consent à devenir un Oreste pour lui. Quoiqu'il n'ose pas se comparer à lui, cependant il lui offre son amitié et sa bienveillance, non pas comme un fruit du temps, mais comme un bien qui doit porter ses fruits jusqu'à l'éternité. « Prions donc l'un pour l'autre, lui dit-il, afin d'être sauvés, et pour que notre amitié croisse de plus en plus, entretenons-nous par des écrits plus fréquents. Hildebert témoigne à Réginold le plaisir qu'il a éprouvé en voyant qu'il avait fait usage de ses productions. Je commence à être plus content de moi, lui dit-il, en voyant que mes écrits ne déplaisent pas aux savants du premier mérite. — Un de ses amis lui ayant demandé ce que Jésus-Christ avait écrit sur la terre lorsque les pharisiens lui présentèrent la femme adultère, il répondit avec saint Ambroise, qu'il avait écrit ces paroles prophétiques attribuées à Jéchonias par Jérémie. *Terra, terra, scribe hos viros abdicatos.* — Dans une autre lettre que l'on croit être adressée à saint Anselme de Cantorbéry, Hildebert le remercie des sandales pontificales qu'il lui avait envoyées. Il re-

marque qu'en France elles étaient ouvertes par-dessus, de manière à laisser voir le pied; et il en donne cette raison mystique que le prédicateur ne doit ni cacher ni découvrir à tout le monde les mystères de la parole de Dieu. Il ajoute que c'est de là qu'est venue la coutume de présenter à l'évêque le livre de l'Evangile ouvert, que l'on n'offre que fermé aux autres. — On doute que les lettres trente-deuxième et trente-troisième soient d'Hildebert. Ce sont des instructions particulières à des moines qui demeuraient dans quelque cellule ou prieuré. Elles renferment d'excellentes maximes sur la vie spirituelle. Le style se rapproche assez de celui de notre prélat, qui aurait pu les écrire pendant le séjour qu'il fit à Cluny; mais l'inscription de ces deux lettres n'est nullement en harmonie avec cette supposition de l'éditeur, et depuis longtemps tous les critiques les accordent à Odon, premier abbé de Saint-Père d'Auxerre. — La lettre trente-quatrième, est une supplique au Pape Urbain II, à qui Hildebert représenta en 1099, comme il était encore évêque du Mans, que ses prédécesseurs, en choisissant avec les chanoines leur sépulture dans l'abbaye de Saint-Vincent, avaient ordonné qu'une partie du cimetière serait destinée aux clercs, et, qu'à cet effet, les moines de cette abbaye jouiraient d'une prébende. Cependant, contrairement à cette règle établie, quelques chanoines avaient porté ailleurs un de leurs confrères, et l'avaient même inhumé dans un terrain non consacré. Hildebert priait donc le Pape de maintenir les moines dans leurs droits et dans la jouissance de la prébende qui leur avait été adjugée.

Les lettres d'Hildebert sont, au jugement d'Elie Dupin, ce qu'il a de mieux pensé et de mieux écrit; elles étaient si estimées même dès le vivant de l'auteur, que Pierre de Blois témoigne qu'on les lui avait fait apprendre par cœur dans sa jeunesse et qu'il en avait tiré un grand avantage. Nous avons remarqué ailleurs que saint Bernard n'en parle pas avec moins d'éloge.

Sermons. — Les sermons d'Hildebert tiennent le second rang dans le recueil de ses œuvres. L'auteur de sa Vie, dans les *Actes des évêques du Mans*, le représente comme un prélat attentif à distribuer le pain de la parole de Dieu à son peuple, qui l'écoutait avec une religieuse attention. On ne peut donc douter qu'il n'ait composé un grand nombre de sermons. Cependant il en est peu qui portent réellement son nom dans les anciens manuscrits; mais il y a tant de conformité de style entre ceux qui lui sont attribués et ses autres écrits, qu'il est comme impossible de ne pas l'en reconnaître pour l'auteur. On voit partout le même génie, les mêmes tours de phrase, les mêmes expressions, les mêmes consonnances. Aussi est-ce sur cette conformité que dom Beaugendre a restitué à cet écrivain plusieurs discours que l'on avait trop légèrement attribués à d'autres auteurs, ou qui se trouvaient anonymes dans les manuscrits. Par les soins de son éditeur, les sermons attribués à Hildebert se sont donc élevés jusqu'au nombre de trois cent quarante, partagés en trois classes, dans l'ordre suivant. La première contient les sermons du temps; la seconde les panégyriques, et la troisième les sermons sur différents sujets.

Première classe. — Les huit premiers sermons sont sur l'Avent; dans le premier dont le texte est tiré du chapitre XXXV d'Isaïe : *Dites à ceux qui ont le cœur abattu : Prenez courage*, etc., Hildebert décrit l'état déplorable du genre humain avant l'Incarnation de Jésus-Christ, dont il explique les raisons, la nécessité et les avantages. Il y combat une erreur d'Origène, qui, par une fausse idée de la miséricorde de Dieu, avait avancé que le démon serait sauvé après mille ans. C'est pourquoi notre prédicateur veut que l'espérance soit mêlée de crainte. « L'espérance sans la crainte, dit-il, est présomption; et la crainte sans espérance est un désespoir. La crainte enlève la trop grande sécurité. » On peut remarquer dans ce sermon que l'abstinence de la viande était alors en vigueur pendant le temps de l'Avent.—Dans le second sur ces paroles de Job : *Qui me donnera une personne qui m'entende?* il parle des deux avénements de Jésus-Christ, de l'état heureux de l'homme avant le péché et des misères qui l'ont suivi. La grâce de Jésus-Christ est le seul remède à ces misères; elle seule peut nous faire triompher dans les assauts qui nous sont livrés par le démon et la concupiscence. — Le troisième a pour texte ce verset du chapitre III de l'*Exode : J'ai vu l'affliction de mon peuple et je suis descendu pour le délivrer*. Hildebert y distingue six avénements de Jésus-Christ : avénements de miséricorde, de patience, de puissance, de grâce, d'intelligence et de justice. — Dans la quatrième, en parlant de la liberté de l'homme, à l'occasion de celle que Jésus-Christ lui a procurée, il en distingue de trois sortes : la liberté de nature, la liberté de grâce, et la liberté de gloire. La liberté de nature est celle qui exclut la nécessité, parce qu'avant le péché, il n'y avait dans l'homme ni nécessité ni difficulté. La liberté de grâce est celle qui nous rend libres du péché, en nous affranchissant de son joug, parce que nous obtenons par elle le pardon des péchés dont nous étions esclaves. La liberté de gloire est celle qui délivre l'homme de toutes les misères de cette vie, et dont il jouit dans le ciel — Le cinquième est mal placé parmi les sermons de l'Avent, puisque de l'aveu même de l'orateur, il fut prêché le jour de l'Annonciation : *die Dominicæ conceptionis*. — Les trois suivants sont sur le mystère de l'Incarnation, qu'il développe fort au long et traite très-exactement dans le huitième. Il en explique les causes et les effets en théologien habile, qui avait médité sérieusement l'économie de la religion, et qui connaissait parfaitement la différence des deux alliances et le prix de la grâce de

Jésus-Christ. La Loi de Moïse et le sacerdoce d'Aaron n'avaient pu guérir l'homme blessé par les voleurs et laissé sur le grand chemin. La Loi ancienne renfermait grand nombre de préceptes ou de paroles qui n'étaient point accompagnées de l'opération de la grâce, *ubi erat vox verborum sine operatione gratiæ;* elle punissait, mais n'aimait pas; elle avertissait, mais ne guérissait point. Dieu, pour confondre l'orgueil des hommes et les convaincre de l'insuffisance des forces de la nature, avant d'envoyer son Fils, envoya Moïse qui fut porteur du *bâton*, c'est-à-dire d'une loi aussi impuissante pour justifier l'homme, que le bâton du prophète Elisée pour ressusciter l'enfant de la Sunamite. Mais Jésus-Christ, en prenant notre nature, a fait ce que la Loi ne pouvait faire. Le lecteur trouvera cette même matière aussi solidement traitée dans le sermon sur la Circoncision. — Suivent trois sermons sur la naissance du Sauveur. Dans le premier il relève la bonté infinie de Dieu, et la miséricorde qu'il a fait paraître dans le mystère incompréhensible de l'Incarnation; et il excite son peuple à lui en témoigner sa reconnaissance par de bonnes œuvres. — Dans le second, il exhorte ses auditeurs à examiner sérieusement leur conscience, pour se disposer à recevoir avec fruit le corps et le sang du Sauveur. Ce discours est une instruction familière, simple, naturelle, sans aucune des allégories ni des citations dont les autres sont remplis. Cette différence de goût et de style peut faire douter qu'il soit réellement d'Hildebert. — Dans le troisième sermon, sur la fête de Noël, il explique d'abord pourquoi celui qui a délivré le genre humain de la captivité du démon devait être Homme-Dieu; et pourquoi le Fils plutôt que le Père et le Saint-Esprit s'est incarné. Le reste n'est à proprement parler qu'une paraphrase de ce que l'Evangile rapporte de la naissance du Sauveur. — Le douzième sermon fut prêché le jour de la Circoncision. Avant de parler de ce mystère, le prédicateur donne des instructions très-solides sur les différents états de l'homme, pour faire voir la nécessité et les effets de la rédemption. Avant la Loi, l'homme était malade sans connaître sa maladie; *ignorantia languoris;* dans cet état il ne demandait pas sa guérison. Sous la Loi, il connaissait son mal et demandait d'en être guéri; mais les œuvres de la Loi ne pouvant l'en délivrer, il y cherchait en vain un remède qui ne s'y trouvait pas. Hildebert appelle ce second état de l'homme sous la Loi, le désespoir de la raison, *desperatio rationis;* parce que l'homme voyant que personne ne pouvait être justifié par la Loi, cessa de lui demander sa guérison dans le désespoir de l'obtenir. Alors le Verbe tout-puissant du Père éternel, s'étant revêtu de la nature humaine, ayant annoncé la paix, donné la grâce, et promis le pardon aux pécheurs, les malades sont accourus vers le médecin et ont reçu la santé, *adeptio sanitatis.* Hildebert abordant enfin le mystère, en prend occasion d'exhorter ses auditeurs à la circoncision spirituelle, qui consiste dans le retranchement général de tout ce qui peut flatter les sens et offenser Dieu. C'est là la circoncision véritable qui nous dépouille du vieil homme, pour nous revêtir de l'homme nouveau créé dans la justice. — Le treizième et les deux suivants sont sur l'Epiphanie. On voit que c'était dès lors l'usage de faire mention, dans l'office de ce jour, du baptême de Jésus-Christ et du miracle opéré aux noces de Cana en Galilée. — Dans le seizième, sur l'évangile du troisième dimanche après l'Epiphanie, il fait un bel éloge de la foi du lépreux qui dit à Jésus-Christ : *Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir*, et de celle du centenier, qui le pria de dire seulement une parole, persuadé qu'elle suffirait pour guérir son serviteur. Il trouve la foi de ces deux hommes plus grande que celle de Marthe et de Marie, qui dirent au Sauveur : *Seigneur, si vous aviez été ici, notre frère ne serait pas mort!* comme si Jésus-Christ absent n'eût pu empêcher leur frère de mourir. — Le dix-septième, sur la Septuagésime, a pour texte ces paroles tirées de l'Epître du jour : *Omnes quidem currunt, sed unus bravium accipit.* Hildebert ne veut pas qu'on s'étonne que l'Apôtre emploie un exemple tiré des païens pour le proposer à l'imitation des fidèles. On aurait tort de s'imaginer que rien de ce qui s'observe parmi les Gentils ne puisse être pratiqué dans l'Eglise. — Le dix-huitième sermon, prêché au commencement du carême, est une belle exhortation adressée aux pécheurs soumis à la pénitence publique, au moment où on avait l'habitude de les chasser de l'église. Ce discours prouve que la pénitence publique était encore en vigueur au XII[e] siècle. Hildebert y dit ouvertement que l'on mettait hors de l'église ceux qui l'avaient mérité par leurs péchés; qu'on ne les rappelait qu'après qu'ils avaient accompli leur pénitence, et que souvent on leur imposait des pénitences de sept ans. « Vous avez murmuré, leur dit-il, vous avez été frappés de la lèpre ; vous avez mérité d'être chassés de la maison du Seigneur, nous avons prié pour vous comme notre devoir nous y oblige, et nous vous avons chassés hors du camp, c'est-à-dire hors de la communion de l'Église, selon l'ordre que nous en avons reçu de Dieu. » On conservait encore au dernier siècle, dans l'Eglise du Mans, un reste ou plutôt une figure de cette ancienne pratique. C'était un usage que le jour des Cendres quelques personnes se présentassent dans l'église comme pénitents publics; on les en chassait, et on les réconciliait ensuite le jeudi saint. — Suivent neuf sermons sur le carême. Le premier est une exhortation à se préparer à la mort par la pratique des bonnes œuvres. — Le second traite de la conversion des pécheurs, et entre dans le détail des obstacles et des difficultés qui s'y rencontrent. L'homme ne peut les vaincre par lui-même, mais il en triom-

phe par la grâce. — Dans le troisième, qui est très-beau et très-instructif, Hildebert exhorte son peuple à fuir le péché, à pratiquer les bonnes œuvres, à travailler sérieusement à sa conversion, et à ne pas désespérer de la miséricorde de Dieu. En désespérer, c'est imiter Judas et pécher contre le Saint-Esprit. — Le quatrième n'est pas moins instructif que le précédent. Hildebert y parle des vices principaux qui nous éloignent de Dieu, savoir : 1° l'amour des richesses; 2° une tristesse excessive qui nous faisant considérer nos péchés comme surpassant la miséricorde de Dieu, nous jette dans le péché irrémissible du désespoir; 3° l'hypocrisie qui prend le masque de la vertu et qui peut tromper les hommes, mais non tromper Dieu; 4° le plus grand de tous les vices, l'orgueil. Selon la définition de notre prédicateur, ce vice est l'amour exagéré de sa propre excellence. L'homme s'en rend coupable lorsqu'il s'attribue le bien qui est en lui, au lieu de l'attribuer à Dieu, ou lorsqu'il se glorifie de l'avoir mérité, quoiqu'il convienne qu'il l'a reçu de Dieu, ou enfin lorsqu'il s'en prévaut et s'en élève au-dessus des autres, quoiqu'il avoue que c'est de la part de Dieu une faveur toute gratuite. L'orgueil se cache jusque sous la cendre et le cilice; il est l'origine et la source du péché; il se trouve joint avec tous les autres vices, et il est le dernier qui puisse être vaincu. Aux vices qui nous éloignent de Dieu, Hildebert oppose les vertus qui nous font retourner à lui : la justice, la tempérance, la force et la prudence.

En parlant de la pénitence, il la fait consister dans la componction du cœur, la confession de bouche et la satisfaction des œuvres, qui sont le jeûne, la prière et l'aumône. — Le cinquième sermon fut prononcé dans la cérémonie de l'imposition de la pénitence publique. Hildebert exhorte les pénitents à embrasser avec courage les épreuves par lesquelles les ministres de l'Eglise les faisaient passer pour les guérir, en les chassant de son sein, comme on chassait autrefois les lépreux hors du camp des Israélites, et en les obligeant de se couvrir d'un cilice et de cendre. « Comme un malade, dit-il, souffre qu'un médecin brûle et coupe avec le fer et le feu les chairs corrompues de son corps, de même devez-vous recevoir les travaux et les remèdes salutaires de la pénitence, afin que vos âmes soient sauvées au jour de la résurrection. » Cette exhortation, ainsi que les précédentes, est très-touchante et très-vive, et nos prédicateurs modernes peuvent y puiser d'excellentes choses pour prêcher solidement et avec fruit. — Dans le sixième, sur ces paroles du prophète Osée : *Semez pour vous dans la justice et vous moissonnerez dans la miséricorde*, Hildebert dit : « Plusieurs sèment, mais non dans la vérité, parce qu'ils n'agissent pas avec une intention droite; car la charité dirige l'intention, et l'intention donne la forme à l'œuvre ou à l'action qui la suit. — « Le septième est une exhortation à la pénitence. — Dans le huitième, sur ces paroles de saint Jean : *N'aimez point le monde ni ce qui est dans le monde*, Hildebert fait une peinture des illusions du monde; et dans le neuvième sur ce texte : *Si quelqu'un m'aime il gardera ma parole*, il passe en revue les différents états de la vie et en relève les défauts.

Les sermons sur le carême sont suivis de cinq autres sur le dimanche des Rameaux. Nous nous contenterons de donner une idée du quatrième. L'orateur y parle des différents artifices du démon pour perdre les hommes, jusqu'à faire tomber dans ses piéges deux apôtres eux-mêmes. Dieu a permis la chute de saint Pierre afin que, par sa propre expérience, il apprît à avoir pitié des autres dans leurs chutes; et il le releva, afin de faire voir aux pécheurs dans sa personne l'ordre que suit la grâce pour opérer une conversion. Jésus-Christ regarda son apôtre; ce regard de miséricorde et non de colère fut une lumière qui l'éclaira, le fit rentrer en lui-même et lui inspira toute l'horreur que méritait son crime. Sans ce regard salutaire, c'est-à-dire, sans une grâce qui prévient et qui aide le pécheur, il ne se relèverait pas..... Les pécheurs peuvent bien par eux-mêmes marcher dans les voies de l'iniquité, mais non rentrer dans celles de la justice; ils peuvent tomber, mais non se relever. Demandons donc à Dieu qu'il jette sur nous un regard semblable à celui qu'il jeta sur son apôtre, afin qu'éclairés par sa grâce, nous sortions dehors pour pleurer nos péchés. Qu'est-ce que sortir dehors ? C'est découvrir la plaie du péché secret, c'est faire connaître la maladie cachée, s'accuser et non se défendre. Sortir dehors, c'est dépouiller le vieil homme et se revêtir du nouveau; c'est quitter le tumulte du monde pour écouter la voix de Dieu qui ne se fait entendre que dans le calme de la retraite et de la solitude. Pour ne pas périr en Egypte, il faut se couvrir de cilices et faire de dignes fruits de pénitence; car la cendre et le cilice sont les vraies armes des pénitents. En parlant de l'Eglise, l'orateur la compare à cette petite ville de l'Ecriture qui fut délivrée par la sagesse d'un homme pauvre et prudent. « Elle est petite, dit-il, à cause du petit nombre des élus, en comparaison du grand nombre des réprouvés. Mais quelque petite qu'elle soit, elle est imprenable et invincible, parce qu'elle est établie sur des fondements inébranlables, c'est-à-dire sur la pierre qui est Jésus-Christ. C'est pourquoi le Seigneur dit à Pierre : *Et moi je vous dis que vous êtes Pierre*, ainsi appelé à cause de moi qui suis la pierre angulaire, et je bâtirai mon Eglise sur cette pierre dont vous tirez votre nom; sur moi et non sur vous : *Super me, non super te ædificabo Ecclesiam meam.* C'est là cette ville qui est petite parce qu'elle a peu de citoyens qui soient vraiment des hommes. Elle en renferme beaucoup de charnels et d'ignorants, de sorte que l'Eglise en paraît même quelquefois.

obscurcie; mais il y en a peu qui soient des hommes, qui aient du courage et qui se montrent toujours prêts à s'opposer comme un mur pour la maison d'Israël. Néanmoins il en est quelques-uns. L'Eglise a des défenseurs invincibles qu'on peut bien faire mourir, mais qu'on ne peut pas vaincre.» Le lecteur remarquera que dans ce sermon, Hildebert déclare très-expressément que la foi au Médiateur a toujours été nécessaire pour être sauvé, de sorte que sans cette foi personne n'a pu l'être, ni avant, ni depuis l'Incarnation.

Viennent ensuite sept discours sur la cène du Seigneur. Nous exposerons seulement le sujet du premier, pour ne pas nous engager dans des longueurs. Le texte en est pris de ces paroles du psaume XXXIII, *Venez, mes enfants, écoutez-moi*, etc. C'est une exhortation aux pénitents qui allaient être réconciliés. On voit quelle était encore à cette époque la discipline de l'Eglise à l'égard des pécheurs. Ceux dont les fautes étaient publiques faisaient une pénitence publique; ceux dont les péchés étaient secrets faisaient une pénitence secrète; comme la fille du chef de la synagogue, il fallait les ressusciter chez eux. La résurrection des trois morts dont il est parlé dans l'Evangile est la figure de la résurrection spirituelle de trois sortes de pécheurs. Celle du fils de la veuve de Naïm représente les premiers, celle de la fille du prince de la synagogue figure les seconds, et la résurrection de Lazare est le symbole de la résurrection des pécheurs ensevelis depuis longtemps dans l'habitude du crime. Il faut les appeler à haute voix pour les faire sortir du tombeau. Ce sont les lépreux, qu'il faut chasser du camp jusqu'à ce qu'ils soient guéris. Il leur est enjoint de se faire voir aux prêtres, ce qui signifie que les pécheurs publics doivent se présenter à l'église, afin que leur exemple porte à la pénitence ceux qu'ils ont entraînés dans le crime par le spectacle de leur vie dissolue. — Il y a deux sermons sur la Passion du Sauveur. Hildebert explique dans le second, pourquoi la semaine sainte est appelée laborieuse, ou en langage populaire *pœnosa*. Il en trouve la raison dans les peines que Jésus-Christ a endurées pour nous sur la croix, et dont l'Eglise pendant cette semaine nous rappelle le souvenir et nous remet le tableau sous les yeux. Ce nom peut encore lui convenir à cause des peines qu'éprouvent certains pécheurs à confesser leurs péchés. Ils en sentent le poids accablant; ils voudraient s'en décharger, mais ils ont honte de recourir au seul moyen indispensable, qui est de les confesser au prêtre. « O insensé, s'écrie notre prédicateur, pourquoi avez-vous honte de déclarer à un homme, ce que vous ne rougissez pas de faire en présence de Dieu. Mettez bas cette fausse pudeur; allez trouver le prêtre, découvrez lui ce que vous avez de plus secret, et confessez votre péché.»

Des deux sermons sur le jour de Pâque, le premier est une allégorie presque continuelle et une comparaison entre Joseph et Jésus-Christ; dans le second, l'orateur explique les dispositions qu'il faut apporter pour manger la pâque, c'est-à-dire pour recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ. — Des quatre sermons sur les Rogations, nous touchons seulement un mot du quatrième, sur ces paroles de saint Jacques : *Confessez vos péchés les uns aux autres*. Tous indifféremment n'ont pas reçu le pouvoir de remettre les péchés, mais seulement ceux à qui il a été dit : *Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez*. C'est aux apôtres que ces paroles ont été adressées et dans leur personne aux évêques et aux prêtres : *episcopis et sacerdotibus*. Si néanmoins ce sont des péchés légers que nous commettons chaque jour, nous pouvons les confesser à nos égaux, parce qu'ils sont purifiés par les prières du prochain. Mais si ce sont des péchés graves, il faut les déclarer aux prêtres, les punir, les expier selon leur jugement par des jeûnes, des prières et des aumônes. Cependant ce n'est pas assez de confesser entre nous les péchés légers et d'accuser les graves aux prêtres, nous devons encore travailler réciproquement au salut les uns des autres. Chacun peut tenir lieu de prédicateur à son prochain, soit par ses paroles, soit par ses actions. On lui prêche l'aumône en la faisant. C'est lui prêcher la nécessité de se convertir que lui en donner l'exemple; et on le rend hospitalier en exerçant l'hospitalité. Que personne donc ne veuille être sauvé seul, comme s'il était jaloux du salut de son prochain. Lorsque vous vous disposez à partir pour le pèlerinage de Jérusalem, chacun de vous s'efforce d'emmener avec lui son frère; il en est de même pour vous rendre à la Jérusalem céleste : chacun de vous doit travailler à s'assurer dans ses frères autant de compagnons de voyage. — Dans le premier des deux sermons sur l'Ascension, Hildebert remarque que du temps du Pape Sylvestre cette fête était si solennelle, qu'on la célébrait le jeudi de chaque semaine avec la même pompe qu'un dimanche. Le second sur ces paroles d'Isaïe : *Allons, montons à la montagne du Seigneur*, est une exhortation à suivre Jésus-Christ sur la montagne par le chemin qu'il nous en a lui-même frayé. L'orateur répète dans ce discours ce qu'il avait déjà dit dans le précédent sur la création et l'excellence du premier ange; puis il ajoute, qu'il est tombé du ciel empirée dans un air ténébreux, où il est relégué comme dans une prison, jusqu'à la fin des temps, et qu'alors il sera précipité dans le feu éternel. — Le second des deux sermons sur la Pentecôte paraît avoir été prêché dans un synode diocésain, qui se tenait régulièrement au Mans deux fois l'année, à la Pentecôte et à la Toussaint. Hildebert y explique les effets produits par la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Trois choses, dit-il, leur étaient nécessaires: la science, la force et la connaissance des langues; la science, pour savoir ce qu'ils

devaient annoncer; la force, pour en avoir le courage; la connaissance des langues, pour être entendus des nations. Ce sermon contient de solides instructions pour les prêtres; l'orateur leur rappelle leurs devoirs et les obligations de leur état. Il insiste surtout sur la nécessité de la science pour remplir leur ministère. « C'est une grande témérité, dit-il, de recevoir le sacerdoce si l'on est dépourvu du don de science. Celui qui sans aucune science veut gouverner le peuple de Dieu est un aveugle qui en conduit un autre. » — Le sermon pour la fête de la Trinité est plutôt un traité dogmatique, fort sec et fort abstrait, qu'un discours fait pour être prêché devant un auditoire dans un jour de fête solennelle. — Enfin le sermon qui termine cette première classe est celui qu'il prononça pour la fête du sacrement de l'Eucharistie. Le prédicateur y établit solidement le dogme de la transubstantiation, ou le changement réel du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et donne de belles instructions sur les dispositions avec lesquelles on doit recevoir ce sacrement. Il dit à ce sujet que Jésus-Christ ne le donna à ses apôtres qu'après leur avoir lavé les pieds pour les purifier des plus légères souillures. Il promet, en finissant, un autre sermon pour le lendemain; mais ce discours nous manque.

Seconde classe. — Elle comprend les panégyriques, ou les discours prononcés par Hildebert à la louange des saints. Le premier, sur la fête de l'Annonciation, est plus méthodique et d'un style plus naturel que la plupart de ceux qui précèdent et qui suivent. L'orateur y parle avec beaucoup de précision et d'exactitude de l'Incarnation du Verbe. Il montre que Dieu, qui a formé l'homme du limon de la terre, est assez puissant pour avoir formé un homme dans le sein de la sainte Vierge. Il fait un bel éloge de Marie, et pour prouver sa virginité, il emploie une comparaison tirée du soleil, dont les rayons pénètrent le cristal sans le percer. Cette même comparaison se retrouve dans une de ses poésies. — Il y a trois sermons sur la fête de la Purification, tous les trois également beaux; nous donnerons seulement une idée du premier, qui nous semble contenir des particularités intéressantes et peu communes. Hildebert prend occasion des cérémonies que l'Eglise observe en ce jour, et de celles qui se pratiquaient dans l'ancienne loi, pour donner des instructions très-solides à son peuple. Comme dans toutes les actions de sa vie Jésus-Christ devait nous inspirer l'amour de la pauvreté et nous en donner l'exemple, il a voulu que la sainte Vierge offrît des tourterelles et des colombes, offrande des pauvres, et non pas un agneau, qui était l'offrande des riches. Les cierges que l'on porte allumés marquent que Jésus-Christ est né d'une vierge, et qu'il est la lumière de ceux qui ont le cœur pur. La colombe et la tourterelle, dont le chant n'est qu'un gémissement, sont la figure des pénitents pleurant leurs péchés. La colombe, qui vit en troupe, représente ceux qui ayant péché publiquement, doivent faire pénitence publique, réparer le scandale et édifier ceux qu'ils ont scandalisés. La tourterelle, retirée dans la solitude, désigne ceux qui, ayant péché en secret, font pénitence secrètement. Hildebert finit en exhortant ses auditeurs à prier la sainte Vierge, cet espoir des malheureux, ce refuge des pécheurs, afin qu'elle daigne leur rendre son Fils favorable et leur obtenir cette dernière paix que le saint vieillard Siméon demandait au Seigneur. — Le premier des trois discours sur l'Assomption commence ainsi : « Je ne suis que poussière et que cendre, moi qui ose parler devant vous. J'ai honte et je rougis de dispenser la parole de Dieu devant des personnes dont la conversation est dans le ciel, moi qui ne suis que comme une bête, et qui ait pourri sur mon fumier. » Bayle, Corvaisier et tous ceux qui accusent la vie d'Hildebert regardent ce début modeste comme un aveu qu'il y fait de ses prétendues débauches, comme si l'on devait prendre à la lettre les expressions d'humilité dont les saints se servent lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes. L'éditeur, au contraire, qui croit voir partout des preuves qu'Hildebert a été moine, pense qu'il prêcha ce sermon devant la communauté de Cluny, lorsqu'il y demeurait, sous l'abbé Hugues. Mais cette opinion ne repose sur aucun fondement, quoique nous ne doutions pas cependant que le discours n'ait été prêché devant quelque communauté. L'orateur paraît adopter le sentiment que la sainte Vierge était montée en corps et en âme dans le ciel; ce qu'il entreprend de prouver par l'oraison de la fête, où on lisait : *Nec tamen mortis nexibus deprimi potuit.* Il prétend que, puisque la sainte Vierge n'a pas été comprise dans la malédiction prononcée contre la femme, à qui il a été dit : *Vous enfanterez dans la douleur*, de même elle n'a point été comprise dans cet arrêt : *Vous êtes poudre et vous retournerez en poudre.* Ce sermon est beaucoup moins chargé de citations que ne le sont ordinairement ceux d'Hildebert, ce qui fait douter qu'il lui appartienne véritablement. Une autre raison qui vient encore confirmer ce doute, c'est que l'orateur remarque que le respect pour la sainte Vierge était alors si grand, qu'on ne prononçait jamais son nom sans fléchir le genou. Or, si au temps d'Hildebert il en avait été ainsi dans l'Eglise du Mans, Gui, son successeur, aurait-il fait un décret pour ordonner que cette fête fût célébrée avec plus de solennité qu'elle ne l'avait été jusqu'à cette époque? — Le sermon sur sainte Geneviève ne contient aucun détail sur sa vie; le prédicateur s'y borne à louer sa charité envers les pauvres, et dit un mot des miracles qui l'ont rendue célèbre dans le monde. — Les deux sermons sur saint Jacques et saint Christophe ont été prêchés dans un monastère que l'on croit être celui de Saint-Germain des-Prés, parce qu'il y est question de cet ancien évêque de Paris. Le premier a pour texte ce verset d'Isaïe : *Le veau, le lion et l'agneau demeureront*

ensemble, et un enfant les conduira. L'orateur s'y montre fort instruit des exercices et des coutumes du cloître, ce qui n'a rien d'extraordinaire dans un prélat des commencements du XII[e] siècle, où chaque évêque était supérieur de tous les monastères de son diocèse. Dans le second, il dit en parlant de l'Eucharistie, que ceux qui s'approchent de la table sainte doivent être disposés à répandre leur sang pour Jésus-Christ, s'ils veulent recevoir dignement celui qu'il a répandu pour eux. Quoique l'occasion ne s'en présente pas aujourd'hui, il n'en faut pas moins avoir cette disposition dans le cœur.—Le text du panégyrique de saint Jean-Baptiste est tiré de l'*Epître aux Galates: Lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils.* L'orateur y établit d'abord, dans les termes les plus énergiques, la différence entre les deux Testaments, et la nécessité de la grâce de Jésus-Christ pour suppléer à ce qui avait été impossible sous la loi naturelle et sous la loi écrite; puis, venant à son objet, il entre dans un détail assez exact de tout ce que l'Evangile nous apprend des actions du saint précurseur. — Les trois sermons qui suivent sont sur la fête de saint Pierre et de saint Paul; l'éditeur croit que le premier a été prêché à Cluny, et à son ordinaire il en conclut qu'Hildebert fut moine de cette abbaye. Dans le second, le prédicateur qualifie seigneurs et frères ceux à qui il adresse la parole, *domini mei et fratres;* ces expressions ne peuvent convenir à un évêque, à moins qu'on ne soutienne que ce discours a été prononcé dans quelque cérémonie d'éclat, comme à l'ouverture d'un synode ou d'un concile. Le troisième est une exhortation à des chanoines réguliers pour les porter à la persévérance, malgré les rigueurs et l'austérité de leur vie, et à résister courageusement à toutes les tentations. Il cite dans ce discours un vers d'Horace, comme il en cite un de Virgile dans le premier.—Son discours sur sainte Madeleine, qu'il confond avec Marie, sœur de Marthe et de Lazarre, et avec la femme pécheresse, est moins un panégyrique qu'une exhortation sur différents sujets de morale. Il y parle contre l'abus de disputer sur les matières de la foi, et blâme certaines personnes versées dans la philosophie de ce qu'elles emploient un talent qui pourrait être utile à disputer sur des mots, à chicaner sur des riens. En abusant de ce langage sophistique, on se rend odieux au Seigneur, et on introduit le croassement des grenouilles d'Egypte dans le pays de Gessen. On peut juger par là du cas que faisait notre prélat des vaines subtilités de la dialectique, ou, si l'on veut, de la scholastique qui commençait alors à paraître. Le sermon sur la fête de saint Pierre aux liens a été prononcé devant une communauté de moines ou de chanoines réguliers. — Dans celui sur l'Exaltation de la sainte croix, l'orateur parle du péché de l'homme, du mystère de l'Incarnation, et explique dans un sens allégorique, ce qui est marqué dans l'Ecriture, du serpent d'airain et du sacrifice d'Isaac. — Le discours qui porte le titre d'éloge de la sainte croix, est plein d'allégories mêlées d'instructions assez solides. Suivant l'orateur, les démons et les plus éclairés parmi les Juifs, connurent que Jesus-Christ était le Messie prédit dans la loi et les prophètes mais qu'ils ignoraient qu'il fût Dieu et Fils de Dieu. Il y répète ce que nous avons vu ailleurs, savoir que personne n'a pu être sauvé sans la foi au Médiateur, soit après, soit avant l'Incarnation; que Jésus-Christ qui avait le pouvoir de mourir ou de ne pas mourir, était maître de choisir le genre de sa mort; il a donc choisi le supplice de la croix, pour nous apprendre à nous crucifier au monde. C'est pourquoi, pendant toute sa vie, un Chrétien doit être attaché de cœur et d'esprit à la croix du Sauveur. — Dans les trois sermons sur la fête de tous les saints, les citations sont moins fréquentes que dans les autres discours d'Hildebert; mais on y retrouve le même génie, de sorte qu'il nous semble difficile de pouvoir les lui contester. Nous ne rendons compte que du premier, où il parle de l'Eglise et des persécutions qu'elle a souffertes et qu'elle souffrira dans tous les temps. « L'Eglise, dit-il, depuis sa naissance est *entre le marteau et l'enclume;* depuis le sang du juste Abel jusqu'à la fin du monde, il y a toujours eu et il y aura toujours des méchants qui persécuteront, et des justes qui souffriront. » Il distingue quatre sortes d'esprits qui caractérisent les persécuteurs, savoir : les esprits de feu, de souffle, de nuages et de tempêtes; et il en fait ensuite l'application aux différentes persécutions. La première est celle du temps des martyrs, lorsqu'on envoyait les Chrétiens en exil, qu'on leur faisait souffrir toutes sortes de tourments et qu'on les mettait à mort. La seconde est celle des hérétiques qui infectent l'air en exhalant leurs erreurs. La troisième est celle des faux frères; c'est une race de vipères qui déchirent les entrailles de leur mère, et qui en faisant profession d'être Chrétiens, rompent autant qu'il est en eux, l'unité chrétienne. Ce sont des membres pourris dans l'Eglise. Enfin, la quatrième persécution est celle du temps de l'Antechrist, persécution dans laquelle toutes les autres se trouveront réunies, et qui sera si grande que les élus eux-mêmes, si cela était possible, en seraient renversés. — Le discours sur saint Nicolas ne dit qu'un mot du saint dont il cite les actes, mais il s'étend beaucoup sur la continence. Non-seulement il en fait l'éloge mais il entre encore dans le détail des écueils auxquels cette vertu est exposée et des moyens de les éviter. — Dans le panégyrique de saint André, il loue beaucoup la charité et l'humilité de cet apôtre à l'égard de saint Pierre dont il était l'aîné. — Dans les deux sermons sur saint Etienne, premier martyr, le prédicateur exhorte les fidèles à imiter le saint, jusqu'à aimer leurs ennemis et à prier pour eux à son exemple. La matière du pardon des ennemis est fort bien traitée dans le second discours, où il parle aussi

de saint Etienne avec plus d'étendue. Imitons au moins en quelque chose, dit-il, la charité dont ce grand maître nous a donné l'exemple; et dans le sein de l'Eglise où nous sommes, aimons nos frères comme il a aimé ses ennemis. Car vous savez que sans l'amour aucune vertu n'a de force... La charité est la racine de toutes les vertus. Lorsque la racine périt, aucune des branches ne saurait subsister. Dans le premier des deux sermons sur la fête de saint Jean l'évangéliste, il dit que cet apôtre ayant fait assembler ses disciples, il descendit en leur présence dans la fosse qu'il avait fait creuser pour sa sépulture, et qu'après leur avoir dit adieu il s'endormit dans le Seigneur. Dans le second, après avoir beaucoup parlé contre la duplicité qui règne dans le monde, il fait l'éloge du saint apôtre et rapporte sa mort avec plusieurs circonstances qui paraissent fort apocryphes.

Les six derniers sermons, parmi ceux de la seconde classe, sont sur la dédicace de l'Eglise. L'éditeur conjecture, avec assez de vraisemblance, que le premier fut prêché par notre prélat en 1120, lorsqu'il fit la dédicace solennelle de son église. Le sixième, sur la dédicace de l'église de Saint-Nicolas, paraît avoir été prononcé dans l'église d'une abbaye de ce nom à Angers. Le temple de Salomon, dit Hildebert, et la dédicace qui en fut faite sous l'ancienne loi, n'étaient que la figure de l'Eglise. Si ce temple où l'on offrait des sacrifices et des victimes, fut appelé *la maison du Seigneur;* à combien plus forte raison, une maison de prières, où l'on offre le corps et le sang de Jésus-Christ doit-elle porter ce nom. Si Dieu promit alors d'écouter les prières qui lui seraient faites dans ce temple; combien plus écoutera-t-il celles que lui font dans l'Eglise les vrais adorateurs. Hildebert parle dans ce sermon des indulgences qui sont accordées à ceux qui assistent à la cérémonie de la dédicace d'une église; mais pour les obtenir, il faut reconnaître ses péchés, les confesser et en faire pénitence. Enfin, après avoir fait l'éloge de la vie monastique, il exhorte ses auditeurs à fréquenter les églises où l'on conserve les reliques des saints. Ce qui doit leur inspirer encore plus de respect pour celle de Saint-Nicolas, c'est qu'elle a été consacrée par le Souverain Pontife. Ces paroles désignent assez clairement l'église de Saint-Nicolas d'Angers, dont le Pape Urbain II fit la dédicace en 1096.

Troisième classe. — Les discours sur divers sujets sont au nombre de cinquante-deux; tous respirent une piété solide, et l'on y trouve des traits intéressants pour le dogme, la morale et la discipline de l'Eglise. Voici un abrégé des plus importants.

Sur la foi en Jésus-Christ. — Aucun des hommes nés avant la venue de Jésus-Christ n'a pu être sauvé, sans la foi en ce médiateur de Dieu et des hommes. Sorti du sein de Dieu, son Père de toute éternité, c'est-à-dire engendré de lui avec une égalité parfaite, il est venu en ce monde, non en changeant de lieu parce qu'il était dans le monde par son immensité, mais en se revêtant de la chair, pour se montrer, sans aucun changement de sa nature. C'était le moyen le plus convenable pour racheter les hommes; aussi, est-ce le motif de son incarnation. Le premier homme avait perdu tous ses descendants, il fallait que le second homme les délivrât de l'esclavage du démon. S'il eût été vaincu par tout autre que par un homme, la victoire n'aurait pas été juste; parce qu'il y aurait eu de l'injustice d'enlever de force au démon l'homme qui s'était assujetti volontairement à son empire. D'un autre côté, il fallait que cet homme rédempteur fût Dieu, afin qu'il ne fût pas lui-même sujet au péché.

Sur l'Incarnation. — Voilà ce que Dieu a fait de nouveau sur la terre. Jésus-Christ est né de la chair sanctifiée d'une Vierge, par l'opération du Saint-Esprit. Né donc Fils de Dieu dans la vérité de la nature, il est né aussi fils de l'homme dans la vérité de la nature, de sorte qu'il est vrai Dieu et vrai homme, mais un seul Fils et un seul Christ, par l'union des deux natures, sans confusion ni mélange. Nous disons que la sainte Vierge est la mère non-seulement de l'homme, mais de Dieu, parce que celui que le Père a engendré de toute éternité, la sainte Vierge l'a conçu et enfanté dans le temps.

Sur l'Eucharistie. — La nature humaine que le Christ venait racheter, était corrompue dans l'âme comme dans le corps. Pour guérir l'un et l'autre, il a livré son âme et son corps, et c'est pour les représenter que nous mettons sur l'autel du pain et du vin, afin que par le pain fait corps et reçu dignement de nous, notre corps participe en quelque manière à l'immortalité et à l'impassibilité de celui de Jésus-Christ, et que par le vin changé en sang et reçu de nous, notre âme devienne conforme à celle de Jésus-Christ, soit dans ce monde, soit dans la gloire. Toutefois, il ne faut pas s'imaginer qu'en recevant le sang de Jésus-Christ, nous ne recevions que son âme, et son corps seul en communiant sous l'espèce du pain. Nous recevons Jésus-Christ tout entier, vrai Dieu et vrai homme, aussi bien en recevant son corps qu'en recevant son sang, et quoique nous recevions séparément le corps et le sang, nous ne recevons pas pour cela deux fois Jésus-Christ, mais une seule fois. L'usage de recevoir séparément le corps et le sang s'est introduit dans l'Eglise à l'exemple de Jésus-Christ qui, dans la dernière cène donna séparément son corps et son sang à ses disciples. L'eau que l'on mêle au vin dans le sacrement, représente l'eau qui coula avec le sang du côté de Jésus-Christ. Au reste, nous ne devons pas douter que le pain ne soit changé au vrai corps du Seigneur, par les paroles sacrées de la bénédiction du prêtre, de sorte que la substance du pain ne demeure plus. Jésus-Christ a voulu que la couleur et le goût du pain demeurassent, et cacher sous cette espèce la vraie substance de son corps, de peur qu'en

se présentant à nous sous la qualité d'homme nous n'eussions horreur de manger sa chair. Hildebert, pour marquer le changement du pain et du vin au corps et au sang du Seigneur, se sert du terme de transubstantiation, et c'est le premier théolologien qui l'ait employé; les autres, comme Pierre de Celles, Etienne d'Autun, ne s'en sont servi que depuis. Il exige de tous les Chrétiens qu'ils croient indubitablement que le corps de Jésus-Christ peut être consacré par tous les prêtres, soit bons, soit mauvais, pourvu qu'ils prononcent les paroles de la consécration, qu'il appelle *potentielles*. Le Saint-Esprit est présent à cette consécration.

Sur la prédestination et la grâce. — Hildebert, en parlant de la prédestination, dit que le Fils de Dieu, qui a préparé de toute éternité ce qui était nécessaire pour l'établissement de l'Eglise, a prévenu aussi par une disposition et une élection éternelles, le nombre et le mérite des élus, afin que ce qu'il avait arrêté avant les siècles se fît dans le temps et en la manière qu'il l'avait arrêté. S'adressant à l'homme déchu de son premier état par le péché originel, il lui dit : « Vous qui, créé dans le bien et placé dans un lieu de félicité, avez vieilli dans la misère en incorporant le péché aux membres du vieil homme; vous qui, réparé dans la suite et réconcilié par la grâce, succombez encore tous les jours, la grâce secourable ne vous abandonne pas. » Dans un autre endroit il enseigne que la grâce de Dieu est on ne peut plus officieuse à l'égard des hommes, et qu'elle s'est engagée comme par serment à les secourir; de sorte que si la créature n'est pas juste, c'est sa faute et non celle de Dieu, qui veut que tous les hommes soient bons, et qui, pour leur ôter toute excuse, leur prépare sa grâce qui les soutient, leur distribue des moyens qui les aident; leur offre des récompenses qui les excitent, et les menace pour les intimider. Cette doctrine suppose en Hildebert la croyance à la transfusion du péché originel, qu'il établit en effet d'une manière très-expresse dans plusieurs de ses discours.

Sur la Conception immaculée. — Il semble se déclarer pour la conception immaculée de la sainte Vierge, en disant que, vierge sans tache et exempte de tous péchés, elle a mis au monde le Saint des saints; qu'elle n'a point connu le péché, ni senti en elle le foyer de la concupiscence, parce qu'il était éteint. Ailleurs, il dit seulement que lorsque le Saint-Esprit descendit sur elle, il la trouva purifiée du péché d'autrui, et exempte de péchés propres. Il s'explique plus nettement sur son assomption dans le ciel, et il appuie son sentiment sur l'oraison que l'Eglise chantait alors à l'office de ce jour, et qui est différente de celle que nous chantons aujourd'hui.

Sur le purgatoire et autres points de doctrine. — La fête de tous les saints était suivie de la commémoration de tous les fidèles trépassés; on jeûnait ce jour-là, et on faisait d'autres bonnes œuvres, pour procurer aux âmes du purgatoire ou leur délivrance, ou l'adoucissement à leurs peines. En considération des fatigues que souffraient les fidèles en venant de tous côtés pour assister à la dédicace des églises, les saints Pères avaient ordonné qu'on leur accordât en ces solennités des indulgences. A la procession du dimanche des Rameaux, on portait des fleurs et des palmes que l'on bénissait ensemble. A celle du jour de la Purification on portait des cierges, suivant les décrets des Pères. Hildebert remarque que de son temps, on avait déjà coutume dans l'Eglise de prier la sainte Vierge avec plus d'affection que les autres saints. Lorsque le Pape ordonnait un prêtre, celui-ci offrait au Pontife le cierge qu'il tenait entre ses mains. L'habit ordinaire des clercs était une tunique qui descendait jusqu'aux talons. Le célibat et la continence sont indispensables aux ministres sacrés, et on ne doit ordonner aucun prêtre, qu'il n'en contracte l'engagement. Celui qui entre dans les dignités de l'Eglise par l'entremise des laïques, n'y entre pas par la porte; car ce n'est pas aux laïques qu'on a confié la dispensation des choses spirituelles, mais aux vicaires du Seigneur, c'est-à-dire à ceux qui tiennent la place des apôtres. Etre avare, c'est être indigne du nom de prêtre. Ceux-là sont simoniaques qui vendent les sacrements, qui tirent de l'argent pour les messes, le baptême, les confessions, la prédication, la sépulture, en un mot tous les services religieux que l'Eglise doit gratuitement aux fidèles.

Tous ces sermons sont solides, instructifs, écrits d'un style clair et familier, mais trop surchargés de passages de l'Ecriture, que l'auteur tourne toujours au sens allégorique, suivant le goût de son siècle. Il prêchait quelquefois en langue vulgaire, mais il réussit mieux à parler en latin.

Opuscules. Vie de sainte Radegonde. — A la suite des sermons, l'éditeur a placé les opuscules de notre prélat, la plupart tirés d'excellents manuscrits du temps de l'auteur ou des époques les plus rapprochées.

Le premier de ces opuscules est la *Vie de sainte Radegonde*, qu'Hildebert composa à la prière de Seimare ou Seimane qui ne nous est connu que par la préface. Il avoue qu'il a collationné cet ouvrage sur deux Vies de la sainte reine, écrites l'une par Fortunat, évêque de Poitiers, et l'autre par une religieuse nommée Gondonivie; mais qu'il a suivi plus particulièrement celle de Fortunat, parce que son caractère lui donnait plus d'autorité. Pourtant il a tiré de l'écrit de Gondonivie le récit de quelques miracles, dont le premier historien n'avait rien dit; mais il a fait un choix et n'a rapporté que ceux qui lui ont paru plus propres à faire connaître le mérite et la gloire de la sainte. Ainsi des deux ouvrages, Hildebert n'en a fait qu'un, et en l'envoyant à Seimane, il le soumet entièrement à sa critique, et le laisse maître d'en faire tout ce qu'il jugera à propos. Dom Mabillon n'a donné que le prolo-

gue de cette Vie dans ses Analectes; dom Beaugendre a comblé ce vide en la publiant tout entière. Le manuscrit d'où il l'a tirée représente Hildebert à genoux aux pieds de la sainte à qui il offre son livre, et qui lui donne une couronne en échange de son présent; avec ces deux vers explicatifs, qui sont probablement de la façon de notre prélat:

Crimina pastoris tanti mercede laboris
Christus condonat et eum regina coronat.

L'éditeur rapporte à la fin une autre préface tirée d'un manuscrit de Poitiers, et différente de celle publiée par dom Mabillon; mais il est à remarquer qu'il y a eu d'autres Vies de sainte Radegonde et plusieurs recueils de ses miracles d'où cette préface peut avoir été tirée.

Vie de saint Hugues. — Le second opuscule d'Hildebert est la *Vie de saint Hugues*, abbé de Cluny, sous lequel plusieurs ont prétendu qu'il avait fait profession de la vie monastique et étudié les divines Ecritures. Il composa ce travail à la prière de l'abbé Pons, successeur de saint Hugues. On lit dans un passage qu'il appelle Hoël, évêque du Mans, son prédécesseur, d'où il résulte qu'il était déjà élevé sur ce siége lorsqu'il entreprit ce travail. En l'adressant à Pons il le supplie instamment de corriger les défauts qu'il pourra découvrir, dans un ouvrage au-dessus de ses forces et qu'il n'a entrepris que par obéissance. Il lui demande cette grâce comme un service. La correction, lui dit il, est un service que l'on rend à tout écrivain sage et prudent, et qui ne peut manquer de lui être agréable : *Officiosa res est et prudenti grata scriptori correctio*. Elle me plaît toujours, ajoute-t-il, lorsqu'elle me vient d'un particulier et non du public: c'est trop tard corriger ses fautes, lorsqu'on y est contraint par les critiques de la multitude. Quant à l'écrit en lui-même, c'est moins une Vie détaillée du saint abbé de Cluny, qu'un panégyrique qui contient l'éloge de ses vertus et de ses grandes qualités, sans aucun détail particulier de ses actions, qu'autant qu'elles contribuent à relever l'éclat de sa sainteté. Le style en est assez bon pour le temps; et la candeur et la bonne foi s'y trouvent jointes à un certain goût de piété exquise qui touche et qui édifie. Cette Vie se trouve dans Surius au 29 avril, et dans la Bibliothèque de Cluny, avec des notes d'André Duchesne.

Combat de la chair et de l'âme. — Le troisième opuscule est intitulé : *De querimonia et conflictu carnis et spiritus*. C'est un dialogue en prose et en vers dans lequel l'âme et le corps se plaignent réciproquement l'un de l'autre. Il est d'un goût singulier, et l'auteur semble l'avoir fait plutôt par délassement que pour servir d'instruction. On peut dire néanmoins qu'il se propose de montrer que l'âme et le corps doivent contribuer, chacun en ce qui les concerne, à vivre dans la paix et l'union selon leur première destinée, en retranchant et reformant tout ce qui peut y mettre obstacle. Pour celà l'âme doit régler le corps, et le corps doit être soumis à l'âme qui se plaint qu'il la rende esclave de toutes sortes de vices et de passions. En exhortant le corps à profiter des avis qu'elle lui donne, elle lui propose pour modèle la docilité de saint Pierre, qui repris par saint Paul, loin de se prévaloir de sa suprématie et du grand nombre de miracles qu'il avait opérés, reçut avec joie la correction de l'Apôtre :

Sitque tibi Petri patientia pro documento...
Huic tamen, huic Petro placuit correctio Pauli.

En faisant parler l'âme, l'auteur remonte à l'origine de la guerre qu'elle a avec le corps, et fait voir que le péché en est la cause. Avant la désobéissance de l'homme, il y avait entre l'un et l'autre un accord que rien n'était capable d'altérer. Il cite là-dessus de beaux textes de saint Augustin sur l'état heureux de l'homme avant son péché. Il décrit ensuite la tentation que la première femme eut à essuyer de la part du serpent; il rappelle sa chute et les conséquences funestes qui en furent la suite; il parle du péché qui s'est communiqué à tous leurs descendants, et de la concupiscence, source de la division qui règne entre l'âme et le corps, et dont les hommes les plus saints et les plus justes éprouvent les mouvements; et il finit en disant, que quelque intime que soit l'union de l'âme et du corps, elle est troublée par tant de maux, de souffrances et d'ennuis qu'ils souhaitent se séparer et regardent la vie comme un supplice. De là vient qu'on en a vu plusieurs et qu'on en voit encore tous les jours qui se donnent la mort. Le style de ce morceau, aussi bien pour la prose que pour les vers, quoique souvent abstrait et recherché, est très-beau pour le siècle. Le lecteur peut en juger par les vers suivants que nous prenons au hasard et parmi les premiers qui se présentent :

Angustæ fragilisque domus, jamjamque ruentis
Hospita, servili conditione premor.
Et tanquam gravibus vinclis, seu carcere clausa
Spem libertatis vix superesse licet.
Triste jugum cervice gero, gravibusque catenis.
Proh dolor! ad mortem non moritura trahor.

Le Père Hommey est le premier qui ait publié cet écrit dans son *Supplément des Pères*, en 1684. Dom Beaugendre l'a donné beaucoup plus correct, après l'avoir collationné sur plusieurs manuscrits et enrichi de variantes, dans son édition complète des OEuvres de l'auteur.

De l'honnête et de l'utile. — Il y a plus que des raisons de style pour attribuer à Hildebert l'opuscule intitulée : *Philosophie morale de l'honnête et de l'utile*. Dom Beaugendre l'a trouvé dans deux manuscrits anciens d'environ six cents ans, à la suite des épitres de cet évêque et écrits de la même main. On conjecture que c'est le même ouvrage dont Hildebert fait mention dans sa lettre à Henri Ier, roi d'Angleterre, pour le consoler du naufrage de ses deux

fils Guillaume et Richard, et dans celle qu'il écrivit à la comtesse Adèle, femme d'Étienne de Blois, pour l'exhorter à user de clémence envers ses sujets, dont le gouvernement lui était dévolu pendant l'absence de son mari. Dans ce traité, Hildebert fait surtout usage du livre de Sénèque sur la clémence; mais il emprunte aussi plusieurs maximes aux poëtes et aux philosophes profanes, ce qui donne lieu de croire qu'il le composa étant jeune, et dans le temps qu'il s'appliquait à l'étude des belles-lettres. Voici le plan qu'il trace lui-même de son ouvrage : Il y a trois manières de délibérer sur le parti que l'on doit prendre : la première en délibérant sur ce qui est seulement honnête; la seconde sur ce qui est seulement utile; et la troisième sur l'opposition qui peut se rencontrer de temps en temps entre l'honnête et l'utile; de sorte que la différence du plus ou moins honnête et du plus ou moins utile, peut encore former le sujet de deux sous-délibérations. Ainsi toutes les consultations se réduisent donc à cinq, savoir : 1° ce que c'est que l'honnête; 2° ce qui est plus ou moins honnête; 3° ce que c'est que l'utile; 4° ce qui est plus ou moins utile; 5° dans quelles circonstances l'honnête et l'utile ne peuvent s'accorder ensemble.

L'honnête, dit notre auteur, est ce qui nous entraîne par sa force, ce qui nous gagne par sa dignité; ainsi la vertu et l'honnêteté ne diffèrent que par le nom, et sont au fond la même chose. La vertu est si aimable que les méchants ne peuvent s'empêcher d'approuver le bien. En conséquence, l'auteur divise l'honnêteté comme la vertu, et la fait consister dans les quatre vertus cardinales, la justice, la prudence, la force, la tempérance. Il traite ensuite en détail de chacune de ces vertus d'une manière aussi solide qu'instructive. Quoique l'éditeur regarde cet ouvrage d'Hildebert comme un fruit de sa jeunesse, c'est une des plus belles productions de l'auteur et celle qui se fait lire avec le plus d'agrément. Non-seulement il méritait de voir le jour, mais encore d'être traduit en français, afin qu'un plus grand nombre de personnes pût jouir et profiter des instructions qu'il contient. L'auteur a recueilli tout ce qui convenait à son sujet dans les philosophes, les orateurs, les poëtes et même les historiens; ce qui forme une agréable variété, et épargne au lecteur la peine de compulser une multitude de volumes, dont la lecture distrait toujours l'esprit, même quand elle ne l'accable pas, *Distrahit librorum multitudo.*

Des quatre vertus de la vie honnête. — Un très-ancien manuscrit de la bibliothèque Colbert, met parmi les ouvrages de notre prélat un livre qui a pour titre : Des quatre vertus de la vie honnête. C'est un poëme en vers élégiaques sur les quatre vertus cardinales, destiné, dans l'intention de l'auteur, à former le cœur et l'esprit des jeunes gens. Les maximes en sont meilleures que la poésie, et, sous le rapport du style, le traité en prose vaut mieux que l'opuscule en vers. Cependant on aurait tort de regarder le second comme un abrégé du premier; ce sont deux ouvrages du même auteur, qui, quoiqu'écrits dans le même but, sont presque aussi différents pour le fonds que pour la forme. Il est probable qu'en composant deux écrits sur la même matière, il aura voulu diversifier les motifs et le genre, pour mieux inculquer ses instructions dans l'esprit de ses lecteurs.

Traité théologique. — Le plus important parmi les opuscules d'Hildebert est un bon traité théologique, composé avec beaucoup de méthode et de précision, et où l'on voit les premiers traits de la forme scholastique. L'auteur commence par donner la définition du sujet; ensuite il établit sa thèse, la prouve par l'autorité de l'Ecriture et des Pères, explique les différents sentiments des théologiens lorsqu'ils sont partagés, propose et résout les objections, et montre partout autant de modestie que de lumières. Le prologue, dans sa brièveté, annonce un théologien aussi humble que savant, ennemi des nouveautés profanes, attaché à l'autorité de l'Ecriture et des Pères, disposé à ne rien avancer qui n'y soit conforme, et en garde contre tout ce qui peut y donner atteinte. Aussi son dessein, comme il est aisé d'en juger, n'est-il que de donner un corps de théologie fondé sur l'Ecriture et les saints docteurs, pour instruire solidement ses disciples, les prémunir contre l'erreur et les sentiments trop libres de quelques théologiens de son temps, pour leur faire connaître les sources pures où il faut puiser la religion, leur en inspirer le goût et arrêter leur curiosité sur quantité de questions inutiles qui commençaient déjà à se trouver agitées dans les écoles. L'ouvrage est partagé en quarante et un chapitres. L'auteur y traite de la foi, puis de l'existence de Dieu, de son unité, de sa trinité, des différents noms des personnes divines, de leur égalité et de leur distinction en raison de leurs propriétés, de la prescience et de la prédestination. Il fait consister la différence entre la prescience et la prédestination, en ce que la prescience s'étend aux élus et aux réprouvés, et la prédestination seulement aux élus. Ses sentiments sur cette matière sont les mêmes que ceux de saint Augustin, dans les écrits duquel il était très-versé. Il montre, par l'autorité de ce saint docteur, que la prédestination est gratuite, et que les élus ne sont point prédestinés en vue de leurs mérites.

Après avoir traité de la Trinité et de quelques-uns des attributs de Dieu, il passe à l'Incarnation, puis aux anges, à l'ouvrage des six jours, à la création de l'homme, dont il décrit le premier état, la tentation, la chute et les suites funestes qu'elle eut dans sa postérité. Il examine en quoi le libre arbitre a été affaibli par le péché, et fait voir qu'il ne consiste pas dans un pouvoir égal de faire le mal et de faire le bien, puisque tout homme a par lui-même le pouvoir de tomber, et qu'il ne peut se passer de la grâce

pour se relever de sa chute. Le libre arbitre suffit pour le mal, mais il ne suffit pas pour le bien. Ce que l'auteur dit de la liberté du pécheur, et du pouvoir qu'il a par son libre arbitre de vouloir le bien, avant que d'être délivré par la grâce, a beaucoup de rapports à la célèbre distinction du sens composé et du sens divisé des thomistes, de sorte qu'il n'y aurait peut-être pas de témérité à croire qu'elle a été puisée dans ce traité. Notre théologien recherche ensuite pourquoi le péché du premier homme a passé dans ses descendants; ce que c'est que le péché originel, et pourquoi on l'appelle ainsi. Il traite ensuite des péchés actuels, et vient enfin aux sacrements. On voit qu'il attribuait à la circoncision, sous l'ancienne Loi, le même effet qu'au baptême, sous la Loi nouvelle. Pour les personnes du sexe, il croit que le péché originel était effacé en elles par la foi, les sacrements et les sacrifices que l'on offrait. A l'égard des enfants, morts avant le huitième jour, il lui semble plus sage d'abandonner la question de leur avenir au jugement de Dieu que de vouloir la décider. Le dernier chapitre est sur le Décalogue, mais cet article, ainsi que celui qui précède, est imparfait, soit que l'auteur n'ait pas mis la dernière main à son ouvrage, soit qu'il n'ait pas été à l'abri de l'injure du temps.

Du sacrement de l'autel. — L'opuscule suivant est un traité fort court du sacrement de l'autel. Il est impossible d'établir d'une manière plus claire la foi de l'Eglise touchant ce sacrement, où, suivant la parole de l'auteur, la raison humaine succombe. Aussi ne veut-il point qu'on agite de questions sur ce mystère, qui exige notre foi, et que la foi seule peut atteindre, parce qu'elle seule connaît ce que la raison ne peut savoir par aucune expérience. La raison doit céder à la foi, qui lui apprend que Dieu, par sa puissance peut faire des choses qu'elle ne peut comprendre. Ce traité est une preuve sans réplique de la catholicité de l'auteur et de son éloignement pour les erreurs de Bérenger, qui avait été son maître.

Exposition de la messe. — C'est encore sur l'autorité d'un manuscrit de la bibliothèque Colbert que l'on attribue à notre prélat une exposition ou commentaire moral sur la messe. L'auteur donne une belle leçon aux prêtres qui consacrent le corps et le sang de Jésus-Christ, sur la pureté de vie qu'ils doivent mener, non-seulement en s'éloignant des grands péchés, tels que l'orgueil, l'envie, la haine, l'avarice, etc.; mais encore en évitant, autant que la fragilité humaine le permet, les fautes les plus légères. Il explique ensuite les habits sacerdotaux, puis toutes les parties de la messe. Ce sont des réflexions allégoriques et morales sur tout ce qui a rapport au sacrifice. Ce petit traité est d'autant plus important qu'il fournit une preuve sensible, qu'à peu de différence près, la liturgie de l'Eglise catholique était telle alors qu'elle est encore aujourd'hui.

Poésies. — *Concorde de l'ancien et du nouveau sacrifice.* — Dans ce poëme, qui est encore une explication de la messe, l'auteur fait une continuelle allusion aux cérémonies et aux sacrifices judaïques. On y trouve non-seulement la foi sur l'Eucharistie, exprimée de la manière la plus claire, mais encore les cérémonies qui se pratiquaient alors dans la célébration des saints mystères. La plupart, à l'exception de quelques-unes, sont encore en usage aujourd'hui; ce qui fait voir que l'Eglise catholique n'a point innové ni changé dans cette partie la plus auguste et la plus solennelle de sa liturgie. On y remarque l'usage de se tenir debout pendant la lecture de l'évangile, et de faire le signe de la croix sur son front pendant cette lecture. Ce que l'auteur dit aussi du purgatoire et de la conversion des juifs, qui doit arriver à la fin du monde, mérite attention.

Sur l'Eucharistie. — Le poëme suivant est encore sur l'Eucharistie. Il n'est pas surprenant qu'Hildebert ait traité souvent cette matière dans un temps où les disciples de Bérenger répandaient partout leurs erreurs sur ce dogme. Il y enseigne en plus d'un endroit que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ; que ce corps est le même qui est né de la vierge Marie et qui a été attaché à la croix. Il se propose, dans cet ouvrage, de montrer pourquoi l'on offre du pain et du vin dans le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur, et pourquoi on y mêle de l'eau. Ensuite il prouve que la chair de Jésus-Christ consacrée sur l'autel est sa vraie chair; que nul autre que Jésus-Christ ne pouvait satisfaire pour le péché d'Adam; que le prêtre à l'autel n'est que le ministre de Dieu qui est le sacrificateur; qu'il n'est permis à aucun fidèle d'ignorer ce que c'est que le mystère de l'Eucharistie, parce que cette ignorance le rendrait indigne de la recevoir; et enfin qu'elle est profitable ou nuisible suivant la diversité des mérites de ceux qui la reçoivent. Ce traité est rempli de sentiments de piété et d'onction; il ne faut que le lire pour trouver vrai ce que dit l'auteur des Actes des évêques du Mans, savoir, que lorsque Hildebert montait à l'autel pour y célébrer le saint sacrifice, il était si vivement pénétré de douleur à la vue de son indignité, qu'il en fondait en larmes.

Sur l'ouvrage des six jours, etc. — Hildebert exerça sa muse sur divers autres sujets, mais en mêlant toujours dans ses vers des réflexions édifiantes, et en donnant aux passages de l'Ecriture qui en paraissent le moins susceptibles un sens spirituel et moral. C'est ce qu'on remarque dans son poëme sur l'ouvrage des six jours; sur les livres des *Rois* et sur divers sujets de l'Ancien Testament. Il mit aussi en vers le premier chapitre de l'*Ecclésiaste;* les plus beaux passages de l'Evangile; des remarques sur quelques points de discipline ou de morale; la défense de Suzanne par Daniel; le martyre des Machabées; celui de saint Vincent, de sainte Agnès; de l'invention de la sainte

croix et la Vie de sainte Marie d'Egypte. Tous ces poëmes portent le nom d'Hildebert dans les meilleurs manuscrits. Son nom se lit également à la tête d'une Histoire de Mahomet, mais elle est défigurée par une foule d'anachronismes et quantité de fautes contraires à la vérité de l'histoire. Si elle est réellement d'Hildebert, on est obligé de dire qu'il l'écrivit comme il était encore jeune et appliqué à l'étude des belles-lettres, et que son but, dans la composition de cette histoire, était plutôt d'inspirer, par une pièce académique, de la haine contre Mahomet et ses sectateurs, que de les faire connaître tels qu'ils étaient véritablement. C'est du même manuscrit que l'on a tiré le livre d'Hildebert intitulé *Mathematicus;* c'est une pièce académique faite dans le même temps que la précédente, mais en dérision de l'astrologie judiciaire. De tous ces poëmes nous citerons le quatorzième opuscule, qui contient en cent quatre-vingts vers élégiaques, la description poétique d'une forêt, où se trouve réuni tout ce qu'il y a dans la nature de plus beau, de plus agréable et de plus propre à flatter les sens. Cette description est une allégorie, dans laquelle le poëte se propose de porter ses lecteurs à mépriser tous les agréments passagers du monde et les biens de la terre, pour ne penser qu'aux biens célestes qui subsisteront toujours.

Et quia flos mundi cito transit et aret, ad illam
Quæ nunquam marcet, currite, quæso, rosam.

Ce poëme est vraisemblablement une production de la jeunesse de l'auteur, qui le composa, à n'en pas douter, pour l'instruction de ses disciples. La versification est fort au-dessus de celle des pièces précédentes, et donne lieu de présumer les succès que l'auteur aurait pu obtenir, s'il eût cultivé son talent, en s'appliquant à ne puiser qu'aux bonnes sources qui ne lui étaient pas inconnues. Hildebert fit lui-même un recueil de ses poëmes sacrés et moraux, qu'il adressa à un évêque qui les lui avait demandés. Ce recueil se trouve sous son nom dans un manuscrit d'environ six cents ans, avec le titre de *Floridus aspectus.* Il commence par un poëme sur la naissance de Jésus-Christ. Suit l'épitaphe de Robert d'Arbrissel, et quantité d'autres, pour des personnes de la première condition. On trouve dans une de ces pièces un éloge exagéré de Bérenger; mais on doit pardonner quelque chose à la reconnaissance d'un disciple pour son maître; surtout quand il est persuadé que ce maître est mort pénitent et soumis à la foi qu'il avait combattue pendant sa vie. Nous mentionnerons encore diverses oraisons et proses rimées, un poëme contre l'avarice, une élégie sur son exil, des vers sur les douze patriarches, sur les sept heures canoniales, sur les trois ordres de l'Eglise; d'autres à la louange des rois et des reines d'Angleterre, et quantité d'épitaphes et d'épigrammes sur divers personnages et diverses matières. Cette partie des ouvrages d'Hildebert, quoique toutes les pièces n'en soient pas également belles, prouve qu'il était infiniment au-dessus des autres poetes de son siècle. La plupart sont rimées suivant le goût du temps. On lui a attribué aussi plusieurs écrits qui ne lui appartiennent pas, et tous ceux qui sont de lui n'ont pas encore été tirés de la poussière des bibliothèques. L'édition la plus complète de ses Œuvres est celle de dom Beaugendre, Paris, in-folio, 1708. Ajoutons à l'analyse de ses œuvres un dernier mot qui achève de les caractériser en faisant connaître l'auteur.

Hildebert fut sans contredit un des plus grands prélats de son siècle, tant pour sa science que pour sa piété, sa sagesse et ses autres grandes qualités. Si, au moment où son mérite le fit placer sur le siége du Mans, l'envie tâcha de répandre des nuages sur la pureté de ses mœurs, son innocence triompha bientôt de la calomnie. Sa patience et sa fermeté n'éclatèrent pas moins dans les différentes épreuves auxquelles nous l'avons vu soumis plusieurs fois pendant son épiscopat. Le grand nombre de sermons que nous avons de lui, indépendamment d'un plus grand nombre encore qui sont peut-être perdus, marquent son zèle pour l'instruction de ceux dont Dieu lui avait confié la conduite. Ses lettres, ses traités théologiques et ses autres écrits sont des preuves de sa science et de son érudition, et autant de monuments incontestables de la pureté de sa doctrine sur tous les points de la religion. On y trouve tous les dogmes de la foi catholique exprimés de la manière la plus claire et la plus précise; spécialement la prédestination et la grâce, la distinction des deux alliances et la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. On voit en lisant ses œuvres que l'auteur puisait ses sentiments dans les sources les plus pures de l'Ecriture et de la tradition. Le texte sacré lui est presque aussi familier qu'à saint Bernard, seulement, on peut lui reprocher d'en faire des applications qui s'éloignent trop souvent de leur sens naturel. Il était aussi très-versé dans la lecture des ouvrages des Pères, surtout de saint Augustin, de saint Léon et de saint Grégoire, et tellement rempli de leurs pensées et de leurs expressions, qu'il les employait souvent sans même les citer. Hildebert n'était pas moins instruit des règles de la morale que de la discipline de l'Eglise et de ses dogmes. Nous croyons avoir mis le lecteur à même d'en rester convaincu par l'analyse détaillée de ses lettres et de ses sermons.

HILDEGAIRE ou Hildeger, était contemporain de saint Remi de Lyon, et de saint Adon de Vienne. La faveur du roi Charles le Chauve le tira du monastère de Saint-Denis près de Paris, pour le placer sur le siége de Meaux. Il l'occupait déjà en 850, puisqu'il assista en cette qualité au concile de Moret, qui se tint la même année au diocèse de Sens. Trois ans après, il fit partie de l'assemblée des évêques qui ordonnèrent

Enée pour gouverner l'Eglise de Paris ; et il y eut peu de conciles dans la suite auxquels il ne prît quelque part. En 860, au mois de février, il se trouva à celui d'Aix-la-Chapelle, où fut traitée la grande affaire du divorce du jeune roi Lothaire. Il assista, la même année, et souscrivit un des premiers aux actes du concile de Douzy, composé de quatorze provinces; puis aux différents conciles de Pesth, de Verberie, de Soissons, de Troyes, et y donna des marques de son affection pour l'ordre monastique, en confirmant avec les autres prélats plusieurs priviléges en faveur de différents monastères. Il tint lui-même, le 17 octobre 868, dans l'église de Sainte-Célinie à Meaux, un synode où, après avoir donné à ses prêtres et aux autres ecclésiastiques des avis salutaires, il leur prescrivit pour règle de conduite le capitulaire de Théodulfe d'Orléans, en assignant lui-même les églises de son diocèse où devaient se tenir les écoles. Au concile de Douzy, en 871, il se prononça contre Hincmar de Laon, en s'appuyant de l'autorité du Pape saint Gélase. Enfin il fut encore du nombre des prélats qui composèrent, en 873, le concile de Senlis, dans lequel Carloman, fils du roi Charles le Chauve, fut déposé de sa dignité de diacre pour crime de révolte contre son père. Hildegaire était lié particulièrement avec Hincmar de Reims, qui lui dédia son *Traité sur l'épreuve par l'eau froide*, et avec le célèbre Ratramne, qui composa à sa prière un écrit qui se trouve encore aujourd'hui parmi ses œuvres. On croit généralement qu'il mourut avant le mois de juin de l'an 876, puisqu'à cette époque Reinfroi ou Regenfroi, son successeur, assista au concile de Pontion en qualité d'évêque de Meaux. Sa mort est marquée au 3 de décembre dans le martyrologe de Saint-Denis; ce qui la remet en 875, treize jours avant saint Odon de Vienne.

Vie de saint Faron. — Nous avons de lui une Vie de saint Faron, l'un de ses plus illustres prédécesseurs. Il est vrai qu'elle ne porte aucune signature, et que tous les savants ne sont pas unanimes pour la lui accorder. Cependant il nous semble difficile d'expliquer autrement la manière dont il y parle de lui-même. Tout autre écrivain, obligé de le qualifier en le nommant, ne se serait pas servi des expressions *humilis episcopi*, qui ne peuvent être excusables que sous sa plume. Saint Faron mourut vers l'an 672. Hildegaire, comme on voit, était fort éloigné de ce temps-là pour réussir à écrire son histoire. Cependant on doit supposer qu'il ne manqua pas d'anciens mémoires sur ce sujet. Il en tira sans doute des archives de sa cathédrale, et peut-être aussi de celles du monastère qui porta plus tard le nom du saint pontife, et dans lequel il y a beaucoup d'apparence qu'il travailla à son ouvrage, lorsqu'il fut obligé de s'y retirer, après la destruction presque complète de sa ville épiscopale par les Normands. Notre auteur, en rapportant d'anciens vers du temps, rimés en latin vulgaire, et les premiers de ce genre dont on nous ait conservé la connaissance, et en citant les traditions du pays, montre qu'il n'avait rien négligé pour l'exécution de son dessein. Outre ces ressources domestiques, il eut recours encore à des monuments étrangers du même siècle, d'où il pouvait tirer quelques lumières. Telles sont les Vies de saint Colomban, de saint Eustase, de saint Walbert, de sainte Fare et de saint Guilain. Cette dernière Vie n'existe plus, et on lui a du moins l'obligation de nous la faire connaître. Cependant, malgré tous ces secours il n'a pas réussi à nous donner une histoire qui présentât même quelque degré de perfection. Non-seulement son style est affecté, diffus et arrêté continuellement par des digressions ennuyeuses; mais le récit contient encore plusieurs méprises que l'éditeur, dans ses notes, et le premier historien de l'Eglise de Meaux, ont eu soin de relever. Malgré cela on y découvre plusieurs choses édifiantes et instructives. Hildegaire débute par une réflexion aussi solide que chrétienne sur la vertu et le culte des saints, en faisant observer que comme c'est de Dieu qu'ils tiennent ce qu'ils ont de bon et de louable, c'est Dieu aussi que l'on honore en eux; tous les éloges qu'on leur donne se rapportent et se terminent à Dieu.

André Duchesne avait déjà publié quelques morceaux de cette Vie de saint Faron, au Ier et IIIe volume de son *Recueil des historiens français*, lorsque dom Mabillon l'a donnée tout entière sur un manuscrit de son abbaye, ancien d'au moins six cents ans. On la trouve avec les notes et les observations préliminaires de l'éditeur au tome II de sa collection des *Actes des saints Bénédictins*. Il nous apprend en même temps que cette Vie fut mise plus tard en vers héroïques par un sous-diacre de l'Eglise de Meaux, nommé Foulevie, puis retouchée et abrégée par un écrivain anonyme. Quoiqu'il possédât ces deux copies entre ses mains, il n'a pas jugé à propos de leur faire le même honneur qu'à l'original d'Hildegaire. Surius n'ayant pu découvrir que le travail de l'historien anonyme, l'a fait imprimer au 28 octobre, après l'avoir paraphrasé à sa manière. Il paraît par les fragments qui nous restent de la relation des miracles de saint Faron, que plusieurs écrivains avaient entrepris d'en écrire l'histoire à mesure que ces miracles se produisaient, et de la joindre à la Vie du saint par Hildegaire. Parmi les fragments imprimés, il y en a un qui n'a été écrit qu'au XIIe siècle. C'est peu de chose, et les autres ne sont guère plus importants, quoiqu'ils renferment cependant quelques traits historiques dont on pourrait profiter dans l'occasion.

HILDEGAIRE ou HILDIER, Chartrain d'origine, doit être placé au premier rang parmi les disciples de saint Fulbert. C'était un homme de beaucoup d'esprit, qui possédait, pour son époque, une connaissance approfondie de la médecine, de la philosophie et de la musique. Parfait imitateur de son

maître, il en reproduisait jusqu'aux manières, au regard et au son de la voix, et pouvait presque aller de pair avec lui pour les travaux de l'enseignement. Fulbert, qui connaissait son mérite, l'avait envoyé à Poitiers, pour y gérer les affaires de la trésorerie de Saint-Hilaire, dont il avait conservé le titre, même après son élévation à l'épiscopat. Cet emploi n'empêcha pas Hildegaire d'y ouvrir une école qu'il dirigeait avec l'aide d'un sous-maître, et qui, dans la suite acquit une grande célébrité. Mais enfin rappelé par l'amour de la terre natale, et peut-être plus encore par celui du prélat qui gouvernait alors son église, Hildegaire, après s'être déchargé sur Raginald, doyen de Saint-Hilaire, du soin de sa trésorerie, revint à Chartres, où il obtint un canonicat, et se trouvait sous-doyen du chapitre en 1040.

On compte jusqu'à douze lettres d'Hildegaire, insérées parmi celles de Fulbert de Chartres. Les quatre premières sont écrites à des amis particuliers sur des sujets peu intéressants; quatre autres sont adressées de Poitiers à l'évêque Fulbert, au sujet de sa trésorerie, ce qui ne les empêche pas de contenir divers traits historiques et curieux. Enfin, deux autres ont été écrites de Chartres, et adressées à Raginald, doyen de Saint-Hilaire de Poitiers. Il s'agit, dans la dernière, d'écrits et de conseils que Raginald avait demandés à l'auteur. A propos des conseils, Hildegaire cite ce qu'il avait appris sur le sujet en question, de la bouche de Fulbert, son maître, qui, alors, ne vivait plus. Il s'y montre un fidèle disciple de ce grand homme, non-seulement sur ce point, mais encore par ses sentiments sur l'Eucharistie et sur la grâce de Jésus-Christ. Nous y voyons aussi que Raginald avait un neveu nommé Hérébert, qui se trouvait alors à Chartres.

HILDEGARDE (Sainte). — Née dans le village de Spanheim, au diocèse de Mayence, sur la fin du XI[e] siècle. Hildegarde fut consacrée à Dieu par sa famille dès l'âge de cinq ans. Dix ans plus tard, elle se retira sur la montagne de Saint-Disibode, où elle vécut en recluse avec deux autres filles, sous la discipline de la bienheureuse Juste, sa parente, qui les forma dans les exercices de la piété. Après la mort de cette sainte institutrice, elle se retira avec ses compagnes, près de Benghem, sur le Rhin, où elle fonda le monastère du mont-Saint-Rupert, dont elle fut la première abbésse. On n'y recevait que des personnes d'un certain rang, et d'une condition libre, afin d'éviter les jalousies, qui ne se forment que trop souvent dans les monastères les plus saints entre celles qui sont d'une naissance trop disproportionnée. Malgré son attrait pour la contemplation, elle se prêtait aux besoins de ses filles spirituelles, comme si les détails de la communauté eussent occupé toutes ses pensées. Le nombre des religieuses s'étant beaucoup augmenté sous son administration, et le monastère se trouvant trop petit pour les contenir toutes, elle fonda le prieuré d'Eibingen, près de Mayence, et elle mourut le 17 septembre 1179, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Le monastère de Saint-Rupert subsista jusqu'à l'an 1632. Après l'incendie qui le consuma, les religieuses se retirèrent avec les reliques de leur sainte fondatrice, au prieuré d'Eibingen, où elle sont restées jusqu'à nos jours.

Ses révélations. — Hildegarde fut favorisée de plusieurs visions, et lorsque saint Bernard vint prêcher la croisade en Allemagne, il examina avec soin ce qui se passait en elle et reconnut qu'elle était animée de l'esprit prophétique. Quoique ce fait particulier ne soit pas admis par tous les critiques, il est vrai de dire cependant, que ces faveurs d'en haut la mirent en grande considération. Ces visions ne lui arrivaient pas la nuit, mais le jour. Sachant comment on accueille ordinairement ces sortes de révélations, elle fit d'abord de grandes difficultés de les mettre par écrit, mais elle céda enfin aux instantes prières d'une dame remplie de piété, et d'un saint personnage dont elle vénérait également la science et la vertu. Elle fut dix ans à achever cet ouvrage, qui contient les révélations qu'elle avait eues sous l'épiscopat de Henri, archevêque de Mayence, le règne de Conrad, roi des Romains, et le pontificat du Pape Eugène II. Pour dissiper tous les doutes, et fixer l'opinion des esprits les plus incrédules, le concile de Trèves fit examiner ces visions, et le Pape Eugène III en autorisa la publication en 1147. Le récit en est fait dans un style vif et figuré. Sainte Hildegarde le commence ordinairement par quelques images sensibles des choses qu'elle avait vues, et dont elle donne des explications mystérieuses; ensuite elle en tire une morale saine et solide, dans laquelle elle combat fortement les vices qui régnaient alors et excite les pécheurs à la pénitence. Les révélations de sainte Hildegarde ont été recueillies en trois livres et imprimées avec celles de sainte Brigitte et de sainte Elisabeth de Schnauge, à Paris, en 1513, et séparément à Haguenau, en 1529 et à Cologne en 1628. Cette dernière édition est la meilleure.

Ses lettres. — Cette sainte était en relation de lettres avec les plus grands personnages de son temps, et ce commerce épistolaire se trouve imprimé, partie dans la *Bibliothèque des Pères*, édition de 1677 et partie dans la grande collection de dom Martène : nous rendons compte successivement de ces deux recueils.

Une lettre qu'elle écrivit au Pape Alexandre nous apprend qu'elle avait coutume de se choisir un prévôt ou supérieur dans le monastère de Saint-Disibode; mais l'abbé sous lequel cet usage s'était établi étant mort, son successeur refusa d'accorder celui que sainte Hildegarde et ses religieuses avaient demandé. Elles se pourvurent auprès du Pape qui nomma un commissaire pour entendre les deux parties, avec pouvoir de leur

choisir un prévôt dans un autre monastère, si l'abbé de Saint-Disibode persévérait dans son refus. — L'empereur Conrad, en se recommandant lui et son fils aîné aux prières de la sainte et de sa communauté, leur promit de les assister dans tous leurs besoins. Elles reçurent la même promesse de la part de l'empereur Frédéric, par une lettre où ce prince mandait à leur abbesse que ce qu'elle avait prédit était arrivé. — Philippe, comte de Flandres la consulta sur le voyage qu'il méditait en terre sainte. La sainte abbesse lui répondit que résister aux ennemis du nom chrétien pouvait lui être utile pour la rémission de ses péchés. — On ne peut s'expliquer plus clairement qu'elle le fait, dans une lettre particulière sur la transsubstantiation ou changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Chrst. « La même vertu du Très-Haut qui, dit-elle, a formé la chair du Sauveur dans le sein de la Vierge, change sur l'autel, par les paroles du prêtre, l'oblation du pain et du vin au sacrement de la chair et du sang de Jésus-Christ. » Cette lettre forme un volume à part, s'il faut s'en rapporter à l'appréciation de quelques critiques.

Au clergé de Mayence, etc. — L'abbesse et les religieuses du mont Saint-Rupert ayant fait inhumer chez elles le corps d'un homme avec les cérémonies ordinaires, les officiers du clergé de Mayence leur ordonnèrent, sous peine d'interdit, de l'exhumer et de le jeter hors de leur cimetière. Elles refusèrent d'en venir à cette extrémité, sous prétexte que cet homme, avant sa mort, avait reçu les sacrements de pénitence, d'extrême-onction et d'eucharistie, et qu'il avait été inhumé sans aucune opposition, et en présence du prêtre qui avait conduit le corps. Cependant, pour ne pas désobéir en tout, elles gardèrent l'interdit, cessèrent de chanter l'office divin et de s'approcher de la communion du corps de Jésus-Christ. Mais avertie dans une vision, l'abbesse Hildegarde écrivit à ceux qui avaient jeté l'interdit pour les prier de le lever. — Elle décide, dans cette lettre, que le prêtre ne doit point accorder le corps de Jésus-Christ caché sous l'espèce du pain, *quod in specie panis latet*, à celui qui est sujet au vomissement; mais que pour la sanctification du malade, il peut mettre l'eucharistie sur sa tête et sur son cœur en prononçant quelques prières. Elle pense que le corps de Jésus-Christ est caché sous les espèces du pain, comme l'âme de l'homme est invisible dans son corps. — Les clercs de Cologne l'avaient priée de leur faire savoir ce qui devait leur arriver, dans le cas qu'une vision le lui eût appris. Dans sa réponse, elle leur reproche vivement leur vie séculière et voluptueuse, leur indécence dans la célébration de l'office divin, leurs liaisons avec des gens de mauvaises mœurs et de mauvaises doctrines. — Sa réponse au clergé de Trèves n'est pas plus favorable. La sainte abbesse prédit au clergé de ces deux Eglises de grandes calamités, s'ils ne font pénitence.

Aux moines gris, etc. — On rapporte qu'en 1153, sainte Hildegarde fut priée par le chapitre général des moines de Cîteaux de leur faire connaître, si Dieu le lui révélait, ce qui pouvait lui déplaire dans l'ordre. Selon Alberic de Trois-Fontaines, le reproche qu'elle leur adressa de la part de Dieu, ce fût d'avoir rompu entre eux la charité. Elle leur écrivit une autre lettre en les désignant sous le nom de moines gris, qu'on donnait quelquefois aux Cisterciens, parce qu'en voyage ils portaient un manteau de cette couleur. On a même conservé jusqu'au siècle dernier, dans l'abbaye de Saint-Victor à Paris, le manteau de saint Bernard. Dans cette lettre, qui est fort longue, l'abbesse Hildegarde leur donne divers avertissements, surtout à propos des frères convers, dont la plupart n'étaient vraiment pas convertis à Dieu, et ne travaillaient ni le jour ni la nuit. Elle en reprend d'autres qui, se croyant élevés à un haut degré de sainteté, méprisaient leurs confrères, les regardant comme des membres inutiles, et d'autres qui s'appliquaient trop à s'enrichir. Ces hommes, dit-elle, veulent posséder tout ensemble le ciel et le monde; c'est impossible.

Autres lettres. — Outre les lettres rapportées dans le recueil dont nous venons de parler, on en trouve une autre adressée à l'abbé de Brunvillers dans la Vie de sainte Hildegarde, composée par Thierry, abbé de saint Tron, et quatre-vingt-quatre dans la grande collection de dom Martène. Comme les précédentes, elles respirent toutes le même parfum de piété; mais le style n'en est pas aussi mystérieux; on y trouve quelques faits qui ont rapport à l'histoire de son siècle et surtout au schisme que l'empereur Frédéric avait excité entre le Pape Alexandre III et l'antipape Victor IV. Il y en a plusieurs de la part des abbés et des abbesses, qui la consultaient pour savoir s'ils devaient conserver le gouvernement de leurs monastères, soit qu'ils s'en crussent incapables, soit à cause des difficultés qu'ils y rencontraient. Son principe général est, que quand on est appelé par des voies canoniques au gouvernement des âmes, on ne doit pas le quitter; mais elle regarde comme un prévaricateur celui qui abondonne son troupeau pour se charger d'en conduire un autre. Elle consolait les pasteurs qui s'affligeaient des tribulations que leur occasionnait la charge des âmes, ranimait leur zèle, les exhortait à combattre avec force, à veiller soigneusement sur leur troupeau, à souffrir les persécutions et à traiter avec bonté ceux qui leur étaient soumis. Une femme noble et riche étant allée à pieds pour la voir et obtenir par ses prières la fécondité, elle répondit à plusieurs abbés qui la lui avaient recommandée, qu'il dépendait de Dieu de donner ou de refuser la fécondité dans le mariage, mais qu'elle ne laisserait pas de le prier d'accorder à cette dame ce qu'elle souhaitait. Elle conseilla à un abbé de se démettre de sa charge, s'il se croyait inutile à ses religieux. Le prévôt de Coblentz l'assure dans une lettre que tout ce qu'elle lui avait prédit lui était arrivé.

Elle donne pour maxime que nous devons toujours obéir à nos maîtres, excepté quand ils veulent nous obliger à renoncer à la foi catholique; que l'on doit suivre une certaine discrétion dans l'abstinence des aliments corporels; que lorsqu'on a assez de lumières pour diriger un monastère, on ne doit pas en abandonner le gouvernement, parce qu'alors cette fonction est agréable à Dieu. C'est un conseil qu'elle donne à un grand nombre d'abbés et d'abbesses qui pensaient à se décharger du poids de la supériorité.

Sainte Hildegarde avait introduit dans son monastère l'usage de faire porter à ses religieuses, aux jours de solennités, un voile blanc sur leur tête, avec des couronnes d'où pendaient des images représentant les anges, et sur le front, la figure d'un agneau, avec un anneau à leur doigt; elle se distinguait encore des autres communautés, en ce qu'elle ne recevait dans la sienne que des filles d'une naissance considérable et de condition libre. Quoique l'abbesse d'Anturnac prît tout cela en bonne part, cependant elle ne laissa pas d'objecter à Hildegarde que, dans la primitive Eglise, Jésus-Christ avait choisi des pécheurs et des pauvres pour le saint ministère, et que selon saint Pierre, Dieu ne fait acception de personne. Nous avons exposé ailleurs les motifs qui avaient déterminé la sainte abbesse à tenir à ce choix dans l'admission de ses religieuses; il nous suffit donc de rappeler ici la seconde partie de sa réponse, qui consistait à dire que les vierges étant les épouses de Jésus-Christ, l'habit blanc leur convenait; qu'elles sont du nombre des personnes qui suivent l'Agneau, et qui portent son nom et le nom de son Père écrit sur leur front. — Un docteur de l'université de Paris ayant consulté sainte Hildegarde sur le sentiment de Gilbert de la Porée, qui soutenait qu'en Dieu la divinité et la paternité n'étaient pas Dieu; elle répondit qu'il lui avait été montré dans une vision que la divinité et la paternité sont Dieu, et qu'il n'y a rien en Dieu qui ne soit Dieu. L'abbé et les moines du mont Saint-Disibode la prièrent avec instance de composer la Vie de leur saint patron, qui était aussi le sien, puisque dès son enfance elle avait été élevée dans le monastère qui lui est consacré. Elle fit ce qu'ils désiraient, et sa réponse se trouve avec la Vie du saint dans Surius et Bollandus au 8 juillet.

A Guibert de Gemblours. — Guibert, qui n'était encore que moine de Gemblours, proposa à sainte Hildegarde trente-huit questions, sur divers passages de l'Ecriture sainte, sur la grâce et le libre arbitre, et sur différentes matières de théologie. Elle répondit à toutes. Nous remarquerons dans les solutions qu'elle lui donna, qu'elle ne croyait pas qu'Adam, même avant son péché, vît Dieu des yeux du corps, tel qu'il est; parce que ce privilége est réservé aux bienheureux, et seulement après la résurrection et lorsque leur corps sera spiritualisé. Elle pensait que les anges qui ont apparu aux saints patriarches se formaient un corps des parties de l'air, ne pouvant se montrer autrement, puisque de leur nature ils sont invisibles. Ce qu'ils mangeaient dans leur rencontre avec des hommes se dissipait aussitôt comme la rosée devant le soleil. Suivant elle, l'apparition de Samuel à Saül n'était point fondée, parce qu'il n'était pas possible qu'un juste mentît après sa mort. Tous ceux qui ont péché en Adam, sans en excepter les enfants, sont enfants de perdition, tant qu'ils ne sont pas régénérés dans les eaux du baptême. Enoch et Elie, transportés miraculeusement dans un lieu inconnu, n'y ont aucun besoin de vêtements ni des aliments ordinaires. Les saints qui sont au ciel voient tout ce qui se passe sur la terre, soit en Dieu, soit par le ministère de ses anges; les damnés même y voient les maux qui s'y passent et conçoivent la félicité des saints. Le feu de l'enfer n'est pas formé des éléments terrestres; il diffère de celui dont les âmes sont punies dans le purgatoire pour les purifier de leurs péchés.

Explication de la règle de Saint-Benoit. — Le commentaire que sainte Hildegarde fit sur la règle de Saint-Benoît, à la prière de la congrégation d'Heiningen, n'en explique qu'une partie. Il est littéral et rend en peu de mots et d'une manière très-claire et très-précise le sens de la règle. Elle y répète plusieurs fois que ce saint législateur n'a point défendu la viande légère à ses religieux, parce qu'elle est moins propre à exciter les passions, que celle qui est trop substantielle, et dont le pieux patriarche accorde cependant l'usage aux infirmes, pour le rétablissement de leur santé. Ce commentaire avec les autres opuscules de la sainte se trouve dans le recueil complet de ses écrits imprimé à Cologne en 1566.

Explication du symbole. — Sainte Hildegarde composa pour ses sœurs une explication du symbole qui porte le nom de saint Athanase. Sa doctrine sur les mystères de l'Incarnation et de la Trinité est très-pure, et pour en donner l'intelligence autant que l'homme en est capable, elle propose divers exemples ou comparaisons que l'on ne trouve point ailleurs. Elle donne à la fin un précis de la Vie de saint Rupert, patron de son monastère, et quelques traits de l'histoire de la famille de ce saint, que l'on peut voir plus en détail au 15 mai, dans Surius et Bollandus.

Autres ouvrages. — On lit dans Molanus que sainte Hildegarde inséra plusieurs des images merveilleuses qui frappent en lisant ses révélations, dans un commentaire sur l'*Apocalypse*. Une entre autres représentait l'Eglise sous la forme d'une reine au beau visage, avec cette inscription : *Il faut que je conçoive et que j'enfante.* Trithème donne à sainte Hildegarde cinquante-huit homélies sur les évangiles; un livre sur le sacrement de l'autel, que l'on a imprimé parmi ses lettres, parce qu'il est écrit sous la forme épistolaire; un grand volume intitulé *Scivias* ou *Sciens vias :* c'est le recueil de ses révélations; et trois livres des *Mérites de la vie.*

Il paraît que Trithème n'avait pas vu cet ouvrage tout entier, puisqu'il est divisé en six livres dont le premier contient cent quarante-deux chapitres, le second quatre-vingt-cinq, le troisième quatre-vingt-quatre, le quatrième soixante-dix, le cinquième quarante-cinq, et le sixième quatre-vingt cinq. Il lui attribue encore les Vies de saint Disibode et de saint Rupert, dont nous avons parlé, avec celle de sainte Berthe sa mère, ainsi que quelques opuscules, dont deux traitaient de la médecine, et imprimés à Strasbourg, in-folio, 1533 et 1534. Richer, moine de l'abbaye de Sénones, dit qu'il en avait vu un à Strasbourg, écrit de la main même de cette sainte abbesse. Il remarque qu'indépendamment de ses prophéties sur l'état des royaumes, elle avait encore prédit l'établissement de l'ordre des Prêcheurs, ou Frères Mineurs, qui ont commencé de son temps. «Il viendra, dit-elle, des Frères portant une grande tonsure et un habit religieux extraordinaire, qui seront reçus dans le commencement comme des dieux. Ils n'auront rien en propre et ne vivront que d'aumônes, sans en rien réserver pour le lendemain. Dans cette pauvreté, ils iront prêchant par les villes et les villages, et seront d'abord chéris de Dieu et des hommes; mais bientôt déchus de l'esprit de leur institut, ils tomberont dans le mépris.» Leur conduite, ajoute Richer, a vérifié cette prédiction. Bzowius a rapporté sur l'an 1415 une autre prophétie de sainte Hildegarde sur les moines mendiants; mais les Bollandistes, dans leur premier tome de mars, la rejettent comme supposée, parce qu'elle ne se trouve pas réunie à ses autres écrits découverts à Binghen.

HILDEMANNE ou HICDEMANNE, fut tiré de l'abbaye de Saint-Denis, près Paris, où il avait embrassé la profession monastique, pour être placé sur le siége archiépiscopal de Sens, où il succéda à Gotland ou Gerlanne le 12 décembre 954. Trithème, qui nous le donne comme un prélat fort instruit des lettres divines et humaines, ne nous apprend aucune des particularités de sa vie. Son épiscopat ne fut pas de cinq ans entiers, puisqu'il mourut le 5 août 959. Hildemanne fut enterré à l'abbaye de Saint-Père en Vallée, dans un des faubourgs de Chartres, où plusieurs de ses prédécesseurs avaient déjà leur sépulture. Trithème, qui parle de cet archevêque avec éloge, assure qu'il laissa plusieurs écrits; cependant il n'en marque que deux en particulier, savoir, un traité de la musique, qu'il appelle un beau livre, *pulchrum libellum*, et un autre du *Comput ecclésiastique*. Ces deux écrits sont perdus ou encore ensevelis dans l'obscurité. Il semble néanmoins, par les termes qu'emploie Trithème, qu'il aurait au moins vu le premier.

HILDEMAR, moine français, dont il nous reste quelques écrits, vivait au commencement du IXe siècle. Avec l'abbé Leutgar, Français comme lui, il fut appelé vers l'an 828 par Angilbert II, archevêque de Milan, pour rétablir la discipline monastique dans son diocèse. Ils répondirent à la bonne intention du prélat et édifièrent l'Italie par l'excellence de leurs vertus. On ignore dans quel monastère ces deux religieux avaient fait profession, mais on a lieu de présumer qu'ils sortaient d'une de ces abbayes que saint Benoît d'Aniane venait de réformer si heureusement. Une fois sortis de leur communauté, ils ne s'attachèrent à aucun lieu fixe, afin de se transporter plus librement partout où les besoins de l'ordre les réclameraient. A la disposition de tous les évêques qui voulaient procurer à leurs églises les mêmes avantages, c'est ainsi que Rampert de Bresse, obtint d'eux, en 830, qu'ils vinssent rappeler les premiers devoirs de la vie religieuse aux moines chargés de desservir l'église des saints martyrs Jovite et Faustin. Il y a toute apparence qu'à la fin de leurs courses apostoliques, ils revinrent se fixer auprès d'Angilbert, et qu'ils finirent leurs jours à Milan; mais on ignore l'année de leur mort. Tout ce qu'on sait, c'est qu'Hildemar vivait encore après l'an 833, comme il en résulte d'une de ses lettres, adressée à Ursus, évêque de Bénévent. Nous ne savons sur quelle autorité Ellies Dupin fixe sa mort à l'an 840.

On possède d'Hildemar un *Commentaire de la règle de Saint-Bernard*, qui est toujours demeuré manuscrit, quoique, de l'aveu des savants, ce soit le meilleur qui nous reste de l'antiquité. Il est vrai que Léon de Marsy, Pierre Diacre, Bernard de Mont-Cassin, et plusieurs critiques après eux, ont voulu en faire honneur à Paul Warnefride, mort à la fin du VIIIe siècle. Mais cette opinion ne peut se soutenir, puisque l'auteur y cite le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 817, et fait mention d'Ursus, évêque de Bénévent, qui ne fut élevé sur ce siége qu'en 833. On n'est pas mieux fondé à l'accorder à Ruthard, moine d'Hirsauge, ou à Ruthard d'Ensielden en Suisse. Du reste, ce qui tranche toute difficulté, et décide en faveur d'Hildemar, c'est, 1° qu'il est cité sous son nom dans les coutumes du monastère de Saint-Paul, écrites il y a plus de sept cents ans; 2° plusieurs manuscrits de France, et particulièrement celui qui appartenait à la bibliothèque de Saint-Bénigne de Dijon, ancien d'au moins huit cents ans, l'accordent à Hildemar, comme le titre en fait foi : *Incipit traditio super regulam Sancti Benedicti, quam magister Hildemarus monachus tradidit et docuit discipulis suis*; 3° dans le corps de l'ouvrage se retrouve la lettre dont nous avons parlé, reproduite sous le nom d'Hildemar lui-même; 4° enfin l'auteur y fait souvent mention, quoique sans le nommer, du monastère qu'il avait habité en France, et on y retrouve également divers traits de sa résidence dans le diocèse de Milan.

Dom Mabillon s'était engagé à le publier; mais il est probable qu'il n'a manqué de parole que parce qu'il s'est aperçu que dom Martène l'avait presqu'entièrement fondu dans celui qu'il a donné depuis. Il s'est simplement borné à imprimer la lettre à Ursus de Bénévent, qui fait partie du 38e chapitre

de l'ouvrage. Cette lettre, qui traite de la manière de lire et d'écrire correctement, prouve que l'auteur possédait à fonds les meilleurs livres de l'antiquité sur la grammaire et les belles-lettres. Il insiste particulièrement sur la ponctuation et sur les accents, et il en distingue de huit sortes, après le grammairien Sergius. Cette lettre se trouve dans les *Analectes* de dom Mabillon, et dans l'Appendix, au tome II de ses *Annales*.

HILDUIN. — Il en est d'Hilduin comme d'Agobard et de quelques autres grands hommes dont nous avons déjà parlé. Pour avoir été célèbres dans leur temps, les premiers événements de leur vie ne nous en sont pas moins inconnus. On sait cependant qu'Hilduin appartenait à une noblesse distinguée et qu'il avait un frère qui portait le titre de comte; mais on ignore le temps et le lieu de sa naissance. Quoique plus âgé de quelques années que Loup, depuis abbé de Ferrières, il fut élevé avec lui dans sa jeunesse, et fit d'assez bonnes études pour mériter que dans la suite on le regardât comme un homme d'érudition. On peut croire, sur la foi du Nécrologe de Saint-Germain des Prés, qu'il avait été moine de Saint-Denis avant d'en devenir abbé, ce qui arriva en 814, à la mort de Walton ou Waldon, qui gouvernait cette abbaye depuis l'an 806. Depuis, soit qu'il dût sa fortune à son mérite personnel ou au crédit de ses amis, il se poussa si avant à la cour que, dès l'an 822 il parvint à l'éminente dignité d'archichapelain du palais. Cette charge, qui lui donnait tout pouvoir auprès du prince, en le plaçant au-dessus des évêques et des autres prélats, le rendait encore l'arbitre de toutes les affaires ecclésiastiques. Il n'est donc pas étonnant que plusieurs autres monastères aient désiré posséder pour abbé un homme aussi puissant à la cour et dans l'Eglise. Aussi, pendant plusieurs années, réunit-il sous sa direction les deux monastères de Saint-Germain des Prés et de Saint-Médard de Soissons à celui de Saint-Denis. C'est moins par cupidité qu'il en agissait ainsi que par esprit de religion et pour protéger les moines contre les usurpations des seigneurs laïques, en les empêchant de tomber entre les mains d'abbés séculiers. Aussi toutes ces abbayes ont-elles conservé longtemps la mémoire du bien qu'elles ont dû à son administration. Celle de Saint-Denis en particulier était tombée dans un grand relâchement. La plupart des moines s'étaient transformés en chanoines pour vivre avec plus de liberté. Hilduin, touché de ce désordre, entreprit d'y rétablir la discipline régulière, et ce ne fut pas sans peine qu'il vit ses efforts couronnés de succès. Il donna un nouveau relief au monastère de Saint-Médard, en le rendant dépositaire du corps de saint Sébastien, dont Dieu se servit dans la suite pour opérer un grand nombre de miracles.

En 824, l'empereur Louis le Débonnaire le choisit pour accompagner son fils Lothaire dans un voyage qu'il fit à Rome, et pour l'aider par ses conseils à régler un grand nombre d'affaires dont ce jeune prince devait être l'arbitre auprès de la cour pontificale. Hilduin se fit admirer en cette ville par l'innocence de ses mœurs, l'équité de ses jugements, sa prudence et sa modération; et l'on ne doute point qu'il n'ait eu la meilleure part aux beaux règlements que Lothaire fit dresser en cette circonstance, pour maintenir le respect dû aux Souverains Pontifes, rétablir la justice dans Rome et assurer la tranquillité de l'Eglise. Heureux s'il avait toujours conservé cet esprit de paix et d'équité, mais il eut le malheur de s'en écarter par un attentat, en appuyant la révolte de Lothaire et de Pépin contre leur père. En 830, il se présenta au parlement que l'empereur Louis présidait à Nimègue, au mois d'octobre. Ce prince le voyant accompagné de gens armés lui en demanda la raison, sans que l'abbé pût en donner une plausible. Ce que voyant l'empereur, il le fit sortir du palais et l'exila en Saxe, dans le monastère de la nouvelle Corbie, après l'avoir dépouillé de toutes ses abbayes et de son titre d'archichapelain. Cependant son exil ne fut pas long; Hincmar, qui était fort avant dans les bonnes grâces du prince, obtint son rappel et le fit rétablir dans les deux abbayes de Saint-Denis et Saint-Germain des Prés, mais sans pouvoir lui faire rendre sa dignité d'archichapelain, qui avait été accordée à Fulcon. L'exil d'Hilduin lui fut salutaire; il y apprit à devenir plus sage et plus fidèle à son prince; et on ne voit nulle part qu'en 833 il se soit uni aux factieux qui cette année là étaient dans toute l'effervescence de leur rebellion. On croit au contraire qu'il était déjà rentré dans les bonnes grâces de l'empereur Louis. Il les avait au moins regagnées en 836, comme il paraît par la lettre que ce prince lui écrivit pour l'engager à composer ses *Aréopagitiques*. Pour preuve de la sincérité de son retour, il prêta même serment de fidélité au jeune roi Charles, dont l'élévation avait servi de prétexte à la révolte de ses frères. Mais Louis ne fut pas plutôt mort que l'abbé de Saint-Denis, se laissant aller à l'inclination qui l'entraînait vers Lothaire, s'attacha à son parti, en violant une seconde fois le serment qu'il avait prêté à son souverain légitime. Il alla au-devant de Lothaire prêt à rentrer dans Paris, mais on croit qu'il ne survécut pas longtemps à cette seconde perfidie, et qu'il mourut la même année que Louis le Débonnaire, en 840. Sa mort est marquée au 22 novembre dans quelque nécrologes.

Aréopagitiques. — Hilduin s'est rendu fameux dans l'histoire littéraire par ses *Aréopagitiques*, imprimés dans Surius. Un zèle peu éclairé pour le patron de son abbaye lui ayant fait adopter l'opinion qui commençait à se répandre, que saint Denis de Paris est le même que saint Denis d'Athènes, il a confondu ces deux saints, en attribuant au premier les ouvrages du dernier. Il bâtit là dessus une histoire fabuleuse qui a formé le sentiment commun,

jusqu'au temps où les Sirmond, les Launoy et d'autres savants du XVIIe siècle ont dissipé cette erreur, mais pour lui en substituer une autre, en refusant au saint évêque d'Athènes les ouvrages que l'antiquité nous a légués sous son nom. C'est une question qui nous paraît si clairement élucidée par le beau travail de M. l'abbé Darboy sur l'Aréopagite et sur ses œuvres, que nous demandons à nos lecteurs la permission de les renvoyer aux pages que nous en avons reproduites, à l'article saint Denys, dans le second volume de ce *Dictionnaire*.

Mais revenons à l'ouvrage d'Hilduin, dont ces observations ne sauraient nous dispenser de donner l'analyse. Voici à quelle occasion il l'entreprit : Louis le Débonnaire, après l'acte de déposition odieuse qui l'avait déclaré indigne du trône, ayant été reconcilié d'abord dans l'église de Saint-Denis, voulut en témoigner sa reconnaissance au patron de ce monastère. Pour atteindre ce but et satisfaire sa piété envers ce saint apôtre de la France, il ne vit rien de mieux que de faire composer une nouvelle Histoire de sa vie et de son martyre. Il jeta les yeux sur Hilduin pour l'exécution de ce travail, et lui écrivit en conséquence une lettre, datée de l'an 836, dans laquelle il lui trace comme le plan de l'ouvrage, en lui ordonnant de recueillir tout ce qu'il pourrait découvrir des Actes de saint Denis, soit dans les histoires des Grecs, soit dans les monuments de son pays, soit enfin dans ses propres ouvrages, et principalement dans les Actes de son martyre. Il devait joindre à tout cela ce qu'il aurait pu tirer des archives de l'Église de Paris qu'il lui avait communiquées, et en composer un corps d'histoire suivi, dans lequel il ferait entrer la révélation faite au Pape Etienne II, dans l'église de Saint-Denis en 754, avec les hymnes et les autres parties de l'office de la nuit qui se célébrait dans cette église à la fête de ce saint martyr (3). L'ouvrage d'Hilduin devait être distribué en deux volumes, dont le premier contiendrait la Vie du saint et l'histoire de son martyre, et le second, les pièces justificatives et originales qui auraient aidé l'auteur à composer son histoire. L'abbé entreprit ce que l'empereur lui demandait, et on peut dire, en ne s'écartant pas de cette donnée que nous indiquons, qu'il était plus en état qu'un autre de mener ce travail à bonne fin. Il avait reçu en 824 les écrits de saint Denys l'Aréopagite, que les ambassadeurs de l'empereur Michel avaient apportés en France ; de plus, la bibliothèque de son abbaye en possédait un autre exemplaire, envoyé par le Pape Adrien à l'abbé Fulrade. Il avait encore à sa disposition les écrits d'un historien grec nommé Aristarque, et les mémoires d'un certain Visbius, qui se donnait comme témoin oculaire du martyre de saint Denis; enfin il pouvait se servir de deux anciennes préfaces, composées pour la messe de sa fête.

Quoique tous ces monuments soient aujourd'hui sans autorité, comme personne ne les suspectait alors, l'ouvrage d'Hilduin fut bien accueilli du public. Il mit en tête la lettre de l'empereur Louis, dont nous venons de rendre compte; sa réponse à cette lettre dans laquelle il indique les auteurs originaux auxquels il déclare avoir emprunté son Histoire de saint Denis; puis enfin une troisième lettre, adressée à tous les fidèles, pour leur promettre de ne rien avancer de nouveau, mais de s'en tenir uniquement à ce que les anciens historiens grecs lui avaient appris. Après ces préliminaires, il entre dans le détail des circonstances de la vie de saint Denis, de sa conversion, de ses prédications, de son martyre. Il le fait passer d'Athènes à Rome, de Rome à Arles, et d'Arles à Paris, en remarquant que saint Clément, successeur de saint Pierre, l'avait envoyé dans les Gaules pour en être l'apôtre. Comme il y avait déjà converti un grand nombre d'infidèles, Sisinius, gouverneur envoyé par Domitien, le fit d'abord fouetter, griller, exposer aux bêtes; puis jeter dans un four, attacher sur une croix, après quoi il le fit remettre en prison avec plusieurs de ceux qu'il avait convertis. Un jour qu'il leur célébrait la messe, l'heure de la communion étant venue, Jésus-Christ parut avec ses anges et le communia de sa main. Cependant le gouverneur le fit tirer de prison et conduire à Montmartre, où il eut la tête tranchée, avec ses compagnons, devant une idole de Mercure; mais le corps de saint Denis se releva debout, prit sa tête entre ses mains, et se promena conduit par des anges. Une dame chrétienne, appellée Catulle, fit retirer le corps du saint et ceux de ses compagnons de la Seine où on les avait jetés, et les enterra dans un champ qu'elle possédait, au lieu où se trouvent aujourd'hui l'église et le monastère placés sous son invocation.

Hilduin avance tous ces faits sans hésiter. On ne connaît personne avant lui qui ait dit nettement que le premier évêque de Paris fut le même saint Denis converti par saint Paul à Athènes; mais il y avait des préjugés déjà établis, que l'évêque de Paris était auteur des écrits publiés sous le nom de l'Aréopagite. L'exemplaire dont le Pape Adrien fit présent à l'abbé Fulrade, celui que l'empereur Michel envoya par ses ambassadeurs à Louis le Débonnaire, semblent prouver qu'ils partageaient l'opinion qui ne fait qu'un même personnage de l'Aréopagite et de l'évêque de Paris. Hilduin intitula son ouvrage les *Aréopagitiques*. Sigebert dit qu'après les avoir écrits en prose il les mit en vers et les divisa en quatre livres; mais en admettant même ce fait

(3) Nous avons rendu compte de cette révélation, à l'article consacré à Etienne II, dans le IIe volume de ce *Dictionnaire*, pag. 376.

comme vrai, il y a lieu de douter que ces poésies d'Hilduin subsistent encore aujourd'hui ; ce qu'on peut dire de plus positif, c'est qu'elles n'ont jamais été imprimées. L'ouvrage, tel que nous le connaissons, fut imprimé à Cologne en 1563, à Paris en 1665, puis au 9 octobre, dans le *Recueil des Vies des Saints*, par Surius. En confondant, soit à dessein, soit par ignorance, deux personnages, il n'est pas étonnant qu'Hilduin ait attribué à l'un les ouvrages qui appartiennent à l'autre; mais quand saint Grégoire de Tours, qui écrivait trois cents ans avant lui, ne place le martyre de l'évêque de Paris que sous le règne de l'empereur Dèce, n'a-t-on pas lieu d'être surpris qu'il rejette son sentiment, sans en donner aucune raison solide, mais au contraire, en méprisant le témoignage de cet auteur qu'il accuse de simplicité? Serait-ce trop présumer que de croire que ce témoignage l'embarrassait, et qu'il ne le rejette que parce qu'il détruisait tout l'échafaudage sur lequel il voulait établir son livre. Hilduin était abbé de Saint-Denis, et il donnait un nouveau relief à son église, en lui assignant pour patron principal un disciple des apôtres. Nous laissons à de plus habiles que nous à décider cette question, qui, ainsi posée, se réduit à une simple question de bonne foi. Toutefois, à côté de ce soupçon qui pourrait laisser planer un nuage sur son caractère, il est juste que nous rappelions quelques-uns des éloges qui lui ont été décernés par plusieurs grands hommes de son temps. Loup de Ferrières, qui fut son condisciple et qui lui a écrit deux lettres, loue sa noblesse, la régularité de ses mœurs, son savoir, sa prudence, sa modestie, et la gloire qu'il s'était acquise dans l'administration de sa charge. Raban-Maur, en lui dédiant son *Commentaire sur les livres des Rois*, relève sa science, sa doctrine, et le soin qu'il prenait de se former une bonne bibliothèque. L'auteur anonyme qui a écrit lH'istoire de la fondation de la Nouvelle-Corbie en Saxe, ne parle jamais de notre abbé qu'en des termes qui donnent une haute idée de sa vertu; Frothaire, évêque de Toul, qui lui a adressé cinq lettres, l'appelle partout son père et son maître; Agobard, dans une épître très-élogieuse, le déclare un très-saint homme, et le seul qui, avec l'abbé Wala, s'intéressât sincèrement au salut de Louis le Débonnaire; enfin Walafrid Strabon, dans un de ses poëmes qu'il lui a consacré, laisse percer partout l'estime qu'il faisait de son mérite et de ses talents.

On ignore, si conformément aux désirs de l'empereur, Hilduin prit soin de recueillir en un volume séparé les pièces originales dont il se servit pour l'exécution de son Histoire. Ce manuscrit ne nous a point été conservé, à moins qu'il n'existe encore, enseveli dans la poussière de quelque bibliothèque. Quelques critiques lui attribuent encore un livre de la révélation de saint Denis; mais il est probable, qu'ils confondent ici la révélation du Pape Etienne II, dont nous avons dit un mot dans le cours de cet article. Enfin on veut que sur la fin de ses jours, il ait écrit, par ordre de l'empereur Lothaire, les Actes de saint Corneille Pape et martyr; mais sans nous faire connaître autrement cet ouvrage. Hilduin était bien éloigné des temps de ce pontife pour réussir à nous donner son histoire. Surius, dans sa collection, en a publié une, mais abrégée par Adon et sans autorité.

HILDUIN succéda à Hérilan sur le siége de Verdun, en 828. Il assista l'année suivante au concile de Mayence, et en 835 à celui de Thionville, où Louis le Débonnaire fut solennellement rétabli sur le trône. Ce prince donna des marques nombreuses de sa confiance à Hilduin, qui, de son côté, lui fut toujours fidèle. Au contraire, il s'attira la haine de Lothaire qui ne lui pardonna pas d'avoir pris le parti de Charles le Chauve. Hilduin mourut le 13 janvier 854. Quoiqu'il ne manquât ni d'érudition, ni de savoir, l'histoire ne fait mention que d'un de ses écrits sous le titre de *Lamentation*, *Scripta lamentatio*. C'était une plainte adressée au Pape, aux évêques et aux seigneurs d'Italie, contre l'injustice du roi Lothaire qui avait enlevé à l'Eglise de Verdun l'abbaye de Tholey, qui jusque-là avait toujours été de sa dépendance. Cet écrit d'Hilduin existait encore du temps d'Etienne de Liége, qui en parle comme d'un monument propre à faire connaître tout ce que ce prélat avait eu à souffrir à cette occasion.

HINCMAR, archevêque de Reims, et celui de tous les prélats de son temps qui joua peut-être le plus grand personnage dans l'Eglise de France, naquit dans les premières années du IXe siècle, sans qu'on ait pu encore découvrir le lieu de sa naissance. Il était Français de nation, issu d'une ancienne noblesse, puisqu'il se trouvait parent de Bernard II, comte de Toulouse, et de Bertrand, comte de Tardenais. Nous verrons à l'article suivant qu'il avait une sœur établie dans le Boulonais, et qui fut mère d'Hincmar, depuis évêque de Laon. C'est tout ce que nous savons de sa famille. Placé dès son enfance à l'abbaye de Saint-Denis, pour y être instruit dans les lettres et formé à la piété, il eut pour maître le célèbre Hilduin, abbé de ce monastère, et y prit l'habit de chanoine. Appelé, au sortir de ses études, à la cour du roi Louis le Débonnaire, il s'y distingua si bien par la culture de son esprit et par ses talents, qu'il eut le bonheur d'obtenir les bonnes grâces du monarque; mais il n'en fit usage que pour demander à l'empereur la réforme du monastère de Saint-Denis, tombé dans le relâchement. Le dessein en fut arrêté au concile de Paris, en 829, et exécuté quelque temps après. Hincmar se réforma le premier. Il quitta la cour, prit l'habit monastique, embrassa toute la rigueur de la règle, et demeura longtemps ainsi, sans aucune espérance ni désir de s'élever plus haut. En 830, il voulut partager la disgrâce d'Hilduin, et le suivit dans son

exil, après avoir obtenu la permission de son évêque et reçu la bénédiction de ses frères. Il fit même quelque chose de plus en faveur de son ancien abbé; il employa si efficacement son crédit auprès du prince et des seigneurs de la cour que, dès l'année suivante il obtint son rappel et la restitution de deux de ses abbayes. Dans la suite, lorsque le Pape Grégoire IV vint en France, pour appuyer les prétentions de Lothaire contre l'empereur Louis, Hilduin tenta vainement de l'engager dans son parti; Hincmar demeura paisible dans son monastère, où il occupait la charge de trésorier ou garde des reliques. L'empereur l'ayant rappelé à sa cour, il y demeura jusqu'à la mort de ce prince, et y fut de nouveau employé sous Charles le Chauve, qui le dota de plusieurs abbayes et d'une terre, dont Hincmar se démit en faveur de l'infirmerie de Saint-Denis, dès qu'il eut été proclamé archevêque. En 845, un concile des deux métropoles s'étant assemblé à Beauvais, on y jugea qu'il était nécessaire de pourvoir au siége de Reims, resté vacant depuis dix ans par la déposition d'Ebbon, son dernier archevêque. Hincmar fut élu par le clergé et le peuple de Reims d'un commun suffrage, agréé par le roi Charles, et ordonné le 3 mai de la même année par Rothade, évêque de Soissons et premier suffragant de la province. Benoît III et Nicolas Ier approuvèrent cette élection, qui fut encore confirmée par le concile de Meaux, tenu en 847, contre les prétentions d'Ebbon que Lothaire tentait de rétablir. Dans la suite, il ne se tint presque aucun concile en deçà de la Loire, non-seulement sans qu'Hincmar y assistât en personne, mais encore sans qu'il en fût l'âme et même le président. Il s'acquit par là une très-grande autorité dans toute l'Eglise de France, auprès des princes régnants, et jusqu'à la cour de Rome. Cette autorité, jointe à un savoir approfondi du droit canon, le rendit l'arbitre de la plupart des affaires délicates et importantes. Il était comme l'évêque de la cour, et se trouvait presque toujours à sa suite. Il ne s'y faisait point de cérémonie marquante qu'il n'y parût avec distinction. Ce fut lui qui, en 856, bénit à Verberie le mariage de la princesse Judith, fille de Charles le Chauve, avec Eidulfe, roi des Saxons occidentaux. Il occupa aussi, en 866, la première place au couronnement de la reine Hermentrude, qui se fit au concile de Soissons. Au bout de trois ans, il couronna à Metz Charles le Chauve, comme roi des Etats de Lothaire, son neveu; et en 877, au mois de décembre, il fit à Compiègne le sacre du roi Louis le Bègue. A Coblentz, où les princes régnants s'étaient assemblés en 860, afin d'aviser aux moyens de rétablir la paix, Hincmar fut placé à la tête des treize prélats qu'ils choisirent avec trente-trois seigneurs, pour dresser le serment qu'ils devaient signer mutuellement, et les articles que leurs sujets devaient observer. Charles le Chauve, qui avait beaucoup d'estime pour notre prélat, tira de grands avantages de ses services. Aussi n'entreprenait-il rien d'important sans le consulter par lettre ou de vive voix. Connaissant son zèle pour le bon ordre, il en fit un de ses commissaires pour le maintien et l'exécution de ses ordonnances. Ce prince néanmoins ne lui accordait sa confiance qu'avec réserve, et autant qu'il se croyait sûr qu'il n'avait aucun intérêt à le tromper. L'affaire de Wulfade, dont nous parlerons, lui avait montré qu'Hincmar n'était pas esclave de sa parole. Tout cela, joint au soupçon qu'il avait favorisé l'invasion que fit en France le roi Louis de Germanie, porta Charles le Chauve à exiger de lui, au concile de Pontion, un nouveau serment de fidélité. Hincmar, soumis seul à cette formalité, s'y prêta, mais non sans que son orgueil eût beaucoup à en souffrir, comme il le témoigne dans un de ses écrits sur ce sujet. Cela, toutefois, n'empêcha pas l'empereur Charles le Chauve de le nommer le premier parmi ses exécuteurs testamentaires, lorsqu'en 877 il partit pour son dernier voyage d'Italie. Cinq Papes, qui gouvernèrent successivement l'Eglise de Rome pendant l'épiscopat d'Hincmar, lui donnèrent, en différentes occasions, des marques de la haute estime qu'ils avaient pour son mérite. Léon IV lui accorda le pallium, avec le privilége singulier de le porter tous les jours. C'était une faveur dont jusque-là aucun archevêque n'avait encore été gratifié. Aussi un autre Pape en fit-il plus tard comme un crime à notre prélat, qui s'en justifia en l'assurant qu'il n'en avait usé que deux fois dans l'année, à Pâques et à Noël. Benoît III, charmé de son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique, confirma à sa prière les Actes du concile de Soissons, mais avec cette réserve cependant que, les faits étaient réellement tels qu'on les lui avait annoncés. Cette condition eut depuis des suites fâcheuses pour l'archevêque de Reims. Nicolas Ier, celui de tous les Papes qui eut le plus de liaison avec Hincmar et qui le connaissait le mieux, faisait, il est vrai, grand cas de sa vaste érudition et de ses autres talents, mais sans le flatter pourtant, car personne n'a relevé avec plus de force ce qu'il y avait de répréhensible dans sa conduite. Adrien II et Jean VIII comptèrent parmi ses plus grands admirateurs, et professèrent pour lui une estime et une amitié qui ne leur permettaient pas de lui rien refuser.

Mais à cette part d'éloges vient se joindre la part du blâme, et la conduite d'Hincmar ne fut peut-être pas toujours dirigée d'après l'esprit de l'Evangile, qui est essentiellement un esprit de charité. Ce fut en 848 que commença le fameux différend entre Hincmar et Gotteschalk, Bénédictin de l'abbaye d'Orbais, au diocèse de Soissons. Ce religieux avait déjà été condamné au concile de Mayence, et renvoyé par l'archevêque Raban-Maur à Hincmar, son métropolitain, comme enseignant des doctrines perverses sur la prédestination. Hincmar se saisit de l'affaire, le cita au concile de Quiercy en

Picardie et l'y fit condamner par treize évêques réunis en présence de l'empereur. La sentence rendue contre ce moine portait qu'il serait battu de verges jusqu'à ce qu'il eût jeté lui-même ses livres au feu, puis enfermé dans une prison pour y finir ses jours. Ce jugement fut exécuté avec une dureté qui souleva des censures, même dans le temps où il fut rendu. De doctes et saints personnages, comme Loup, abbé de Ferrières, saint Prudence le jeune, évêque de Troyes et le savant Ratramne, abbé de Corbie, réclamèrent contre la sévérité de ces actes, et saint Remi, successeur d'Amolon sur le siége de Lyon, protesta hautement au nom de son Eglise contre la procédure de Quercy comme irrégulière et entachée de cruauté. Hincmar écrivit beaucoup, soit pour réfuter Gotteschalk, soit pour se justifier lui-même. La question exerça les plus habiles théologiens de ce siècle, sans en être pour cela mieux éclaircie. Ce ne fut pas le seul jugement rendu par Hincmar qui fût improuvé. Il eut la mortification de voir le Pape Nicolas maintenir l'ordination de Vulfade et des autres clercs qu'il avait déposés, parce qu'ils avaient été ordonnés par Ebbon son prédécesseur. Hincmar ne fut pas plus heureux dans le jugement qu'il porta contre Rothade, évêque de Soissons et son propre ordinateur. Pour satisfaire un mécontentement particulier, il l'avait fait déposer et reléguer dans un monastère, parce que cet évêque avait puni suivant les canons un de ses prêtres, convaincu d'un crime capital; ce jugement fut cassé par le même Nicolas, à qui Rothade en avait appelé. Enfin la conduite qu'il tint à l'égard d'Hincmar son neveu, malgré les torts trop réels de celui-ci, n'est pas exempte du reproche de dureté et même de barbarie. Dans cette occasion, il servit peut-être un peu trop en courtisan le ressentiment du roi, qu'il eût pu, et qu'en sa double qualité d'oncle et d'évêque, il eût dû travailler à adoucir. Ce n'est qu'avec peine qu'on le voit siéger parmi les juges dans une pareille cause.

Tant de chagrins dont son épiscopat fut traversé lui faisaient quelquefois regretter le calme et la tranquillité du cloître. Il regardait ces peines comme une punition de ses fautes. Le câble de l'ancre, dit-il, qui le tenait peut-être un peu trop négligemment attaché à ce port salutaire s'étant rompu, il s'était vu jeté au milieu des tempêtes d'une mer orageuse sous le spécieux prétexte de sauver les autres. D'un autre côté, la multiplicité des besoins de l'Eglise et de l'Etat, et l'embarras des affaires séculières auxquelles il ne pouvait se refuser, le faisaient gémir de se voir si souvent éloigné de son propre troupeau. Il avouait alors que s'il avait bien connu les peines et les dangers inséparables d'un pareil ministère, il se fût bien donné de garde de l'accepter. Pourtant il faut lui rendre cette justice, que malgré toutes ses grandes distractions, Hincmar n'était dépourvu d'aucune des vertus épiscopales. On n'a rien à reprocher à sa sollicitude pastorale. Il sut maintenir la discipline dans son diocèse, soutenir l'honneur des écoles de Reims, et le goût des études ecclésiastiques parmi son clergé; il enrichit considérablement la bibliothèque de son église. Ebbon avait commencé à rebâtir la cathédrale; Hincmar l'acheva et l'orna magnifiquement; il étendit ses soins bienfaisants et sa munificence sur le monastère de Saint-Remi, dont il était abbé. Devenu archevêque, il continua de vivre en religieux, et fidèle à la règle de Saint-Benoît, il garda toute sa vie l'abstinence qu'elle prescrit. Les Normands ayant fait une irruption en Champagne, Hincmar fut obligé de quitter Reims, ville sans murailles et sans défense. Il se retira dans Epernay, emportant avec lui le corps de saint Remi, auquel il avait une grande dévotion. Ce fut là qu'il mourut dans de grands sentiments de piété, le 4 juillet 882, après trente-sept ans d'épiscopat.

Ses écrits. — Si abrégée que soit la notice biographique que nous venons de donner sur Hincmar, elle suffit cependant pour montrer que ce prélat avait beaucoup écrit; mais malheureusement les siècles qui l'ont suivi ont pris peu de soin de nous conserver les productions de sa plume. Nous allons suivre pour analyser celles qui nous restent, le recueil qu'en a publié le savant P. Sirmond; nous y joindrons ensuite les ouvrages découverts depuis, et enfin nous nous efforcerons de donner une idée de ses écrits perdus, pour peu que la postérité nous en ait transmis quelque connaissance.

Sur la prédestination. — A la tête de l'édition que nous avons sous les yeux, on a placé les ouvrages qu'il composa sur la prédestination. Voici quelle en fut l'occasion : Les quatre articles qu'il avait publiés sur cette matière et fait souscrire aux évêques du concile de Quiercy, en 853, ayant été envoyés à l'Eglise de Lyon, Remi, qui en était alors archevêque, entreprit de les réfuter, trouvant que l'auteur y attaquait l'autorité de l'Ecriture et des Pères, surtout de saint Augustin. Il fit plus : assistant au concile de Valence, en 855, il travailla de concert avec les évêques à établir une doctrine contraire à celle de ces quatre articles, qui y furent rejetés, sous le prétexte que le concile de Quiercy les avait reçus avec peu de précaution. On y rejeta également les dix-neuf articles de Jean Scot sur la même matière. Remi de Lyon porta à l'empereur Lothaire, son souverain, les décrets du concile de Valence et les écrits qu'il avait composés contre les quatre articles de Quiercy, afin qu'il les envoyât au roi Charles son frère, dans les Etats duquel demeuraient Hincmar et les autres écrivains dont l'Eglise de Lyon combattait les sentiments. Hincmar ayant examiné ces écrits y répondit par un traité sur la prédestination, divisé en trois livres et dont il ne nous reste que l'épître dédicatoire au roi Charles, que Flodoard a rapportée au long dans son

Histoire de l'Eglise de Reims. Hincmar y reconnaît que ses quatre articles avaient été condamnés dans le concile de Valence, mais il se plaint qu'on ne les ait pas insérés dans les décrets du concile, qu'on leur ait donné un mauvais sens, et qu'on l'ait condamné sans l'avoir entendu. Il se plaint encore qu'on veuille le rendre responsable des articles de Jean Scot Erigène, dont il n'avait entendu parler que depuis peu, sans avoir pu encore le découvrir. Il pense que ces dix-neuf articles n'ont été recueillis que dans le but de jeter de l'odieux sur des personnes catholiques. Il eût été plus chrétien de suivre à son égard les règles prescrites par l'Evangile, en l'avertissant avant de le condamner, et surtout en l'invitant à se trouver au concile. Il semble même révoquer en doute ce qu'on attribuait à celui de Valence; c'est pourquoi il ajoute, que ne sachant à qui adresser sa réponse, il l'envoie au roi Charles, par le moyen duquel ces écrits lui avaient été transmis. Il expose ensuite le plan de son ouvrage, en disant qu'il y prouvera que les quatre articles du concile de Quiercy contiennent une doctrine conforme à celle de l'Eglise romaine, de l'Ecriture et des Pères; qu'à cet effet, il en rapportera les passages et les autorités, en joignant aux anciens écrivains ceux qui ont écrit dans des siècles moins reculés, comme Bède, Alcuin et Théodore de Cantorbéry.

Second écrit. — Les évêques qui avaient assisté au concile de Valence, en 855, se trouvèrent pour la plupart à celui de Savonnières, en 859. Hincmar de Reims y assista de son côté avec d'autres évêques qui pensaient comme lui sur la prédestination. On y lut les articles des conciles de Valence et de Quiercy. A la lecture des premiers, les évêques du parti d'Hincmar voulurent s'opposer à leur réception; mais Remi de Lyon proposa de remettre cette discussion au synode prochain, où de part et d'autre on apporterait les livres des Pères, pour décider d'un commun accord ce qui paraîtrait plus conforme à la doctrine de l'Eglise. Telle fut à cet égard la conclusion de ce concile; mais on ne s'en tint pas là. Ceux qui soutenaient les canons de Valence en demandèrent la confirmation au Pape Nicolas I[er], et Hincmar composa un second traité pour la défense de ceux de Quiercy. Comme le premier, il est adressé au roi Charles le Chauve et divisé en trente-huit chapitres. Commencé après le mois de juin 859, comme on le voit par l'épître dédicatoire, on ne saurait dire à quelle époque il fut achevé; mais Hincmar le fit remettre au Pape Nicolas, en 863, par Odon de Beauvais, député à Rome pour l'affaire de Rothade de Soissons. Ce traité est intitulé : *Dernière dissertation sur la prédestination de Dieu et le libre arbitre*, contre Gotteschalk et les autres prédestinatiens. Flodoard fait mention de cet ouvrage et le distingue du premier qu'Hincmar composa sur le même sujet.

Après quelques préliminaires, il commence sa dissertation par l'histoire de l'hérésie des prédestinatiens, dont il fait remonter l'origine jusqu'au temps de saint Augustin. Il en donne pour preuve la dispute des moines d'Adrumet, les objections des Gaulois rapportées dans les lettres de Prosper et d'Hilaire, la lettre du Pape Célestin et les décrets du concile d'Arles, la lettre de Fauste à Lucide, et celle de ce prêtre aux évêques qui l'avaient obligé de se rétracter. Mais Hincmar n'avait pas fait attention que les troubles arrivés dans le monastère d'Adrumet ne venaient que d'un malentendu de la part de quelques-uns de ces moines, qui, prenant mal le sens de la lettre de saint Augustin au prêtre Sixte, prétendaient qu'il y établissait la grâce aux dépens du libre arbitre, sans que dans leurs disputes il fût nullement question de la prédestination. Les erreurs des Gaulois, rapportées par Prosper et Hilaire, étaient directement opposées au prédestinatianisme, puisqu'ils soutenaient que la propitiation du sang de Jésus-Christ était offerte à tous les hommes sans exception, en sorte que tous ceux qui voulaient recevoir la foi et recourir au baptême pouvaient être sauvés. Ils disaient encore que ce que saint Augustin enseignait de la vocation des élus fondée sur le décret de la volonté de Dieu était contraire à la doctrine des Pères. La lettre du Pape Célestin est uniquement pour défendre le saint évêque d'Hippone que les prêtres gaulois continuaient d'attaquer. Il n'y est rien dit des prédestinatiens. On parla beaucoup de la prédestination dans le concile d'Arles, en 475, et les erreurs du prêtre Lucide y furent condamnées; mais tout ce qu'il promit dans sa rétractation se réduit à croire que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes; que Dieu ne prédestine personne à la damnation; que le libre arbitre n'est point mort en Adam, et que la grâce de Dieu n'exclut point la coopération de l'homme. Hincmar fait une faute, en disant que ce concile fut assemblé par l'ordre du Pape saint Célestin, mort dès l'an 432. Il en fait une autre en prenant le laïque Hilaire, qui écrivit à saint Augustin, pour saint Hilaire d'Arles. Il n'ignorait pas que plusieurs rejetaient l'*Hypomnesticon* comme n'étant point de saint Augustin, et ils en jugeaient apparemment ainsi, tant par la différence de style, d'esprit et de génie, que parce que saint Augustin et Possidius n'en font aucune mention. Mais Hincmar soutient qu'ils n'en usaient ainsi que parce que leurs erreurs y étaient combattues. Il en maintient donc l'authenticité, sans faire réflexion que ses adversaires pouvaient lui retorquer qu'il ne recevait cet ouvrage que parce qu'il était favorable à son sentiment. On ne doute plus aujourd'hui que ce ne soit un livre supposé, comme aussi celui qui porte pour titre : *De l'endurcissement du cœur de Pharaon*, qu'il cite sous le nom de saint Jérôme.

Hincmar fait ensuite l'histoire de Gotteschalk, qu'il représente comme le rénovateur

de l'erreur des prédestinatiens; puis répondant à l'autorité de saint Fulgence, que les défenseurs des deux prédestinations alléguaient en leur faveur, il dit qu'on n'est point obligé d'épouser tous les sentiments d'un auteur, si respectable qu'il soit. Saint Augustin n'a pas toujours pensé comme saint Jérôme, ni saint Jérôme comme saint Augustin; et puis, d'ailleurs, le Pape Gélase n'a pas mis saint Fulgence au rang des docteurs de l'Eglise, ce qui lui eût été difficile, puisqu'il était mort plusieurs années avant que saint Fulgence commençât à écrire. Hincmar fait profession de suivre la doctrine de l'Eglise Romaine, et veut que tout le monde s'y attache, sans y rien mêler de nouveau ni d'étranger. Revenant ensuite à Gotteschalk et à ses complices (c'est ainsi qu'il appelle ses défenseurs), il dit qu'ils ne rapportent, pour établir leurs dogmes, que des passages tronqués, soit de l'Ecriture, soit des Pères. Il transcrit plusieurs propositions des écrits de ce moine, et de ceux de Prudence de Troyes et de Ratramne, dans lesquelles la prédestination à la mort éternelle est clairement marquée, mais il ne les réfute point, parce qu'il l'avait fait dans son écrit précédent.

Le reste de l'ouvrage d'Hincmar est consacré à l'examen des six articles du concile de Valence et à justifier les quatre de Quiercy. Quant aux dix-neuf articles de Jean Scot, il déclare qu'il ne veut point les soutenir. Suivant lui, le premier article de Valence est tiré du discours de Florus sur la prédestination, mais celui qui l'a extrait en a altéré le texte, comme il a mal interprété ces paroles de saint Paul : *Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d'argile un vase destiné à des usages honorables, et un autre destiné à des usages vils et honteux?* Hincmar prétend que, dans ce passage, l'Apôtre ne parle point de la double prédestination à la vie et à la mort, et que s'il y a des vases de colère, ce n'est pas Dieu qui les prépare à la mort; ils s'y préparent ou s'y prédestinent eux-mêmes par leurs péchés. Il cite là-dessus quelques passages des Pères et de l'Ecriture. Il en rapporte de saint Fulgence, pour montrer que Dieu ne prédestine point à la mort; et d'autres du même Père, de saint Isidore de Séville, de saint Augustin et de Florus, pour les opposer à ceux qu'on lui objectait. Il en use de même à l'égard des textes de l'Ecriture. Après quoi il examine le second article du concile de Valence. Florus, à qui il l'attribue, avait dit que, comme la volonté propre est récompensée dans les bons qui sont sauvés, elle est punie dans les méchants qui sont damnés. Si Dieu a prévu que les bons deviendraient ainsi par sa grâce, ayant prévu que les méchants le seraient par leur propre volonté, il a prévu aussi qu'ils seraient punis éternellement. Hincmar se plaint que le compilateur ait renversé le sens de Florus, en supprimant ce qu'il avait ajouté pour exprimer sa pensée. Il veut qu'on distingue entre la prédestination à la grâce et la prédestination à la gloire, et appuie cette distinction d'un passage de saint Augustin.

Quoiqu'il refuse de reconnaître que Dieu ait prédestiné les méchants à la mort ou à la peine éternelle, il convient que Dieu a non-seulement prévu la peine qu'ils souffriront, mais qu'il l'a encore prédestinée. C'était se rapprocher beaucoup de ses adversaires. Ceux-ci avaient pour eux saint Fulgence, qui, dans son livre à Monime, admet la double prédestination, savoir, des bons à la vie, et des méchants à la mort éternelle. Hincmar lui oppose saint Prosper, et un passage de saint Augustin cité même par saint Fulgence. Il exhorte les disciples de Gotteschalk à reconnaître que, comme la vie éternelle est accordée aux élus par le collateur de la grâce, la peine a été prédestinée aux méchants par le juste juge. Revenant ensuite à l'histoire des anciens prédestinatiens, il leur attribue quatre erreurs, savoir : que Dieu condamne les hommes pour des péchés qu'ils n'ont point commis, mais qu'ils auraient commis s'ils avaient vécu; que le baptême n'efface pas le péché originel dans ceux qui ne sont point du nombre des prédestinés; qu'il n'y a point de différence entre la prescience et la prédestination; que Dieu prédestine au péché et à la damnation. Il fait grâce, à ceux qu'il appelle nouveaux prédestinatiens, des trois premières erreurs, et il convient que, même pour la quatrième, ils ne l'enseignaient pas précisément en termes formels, contents d'en retenir le fond, en disant que Dieu a prédestiné les réprouvés à la damnation éternelle, quoiqu'il ne les ait pas prédestinés au péché; ce qui n'est, selon lui, qu'un déguisement, puisqu'on ne peut arriver à la damnation que par le péché.

Il entreprend ensuite l'apologie des quatre articles de Quiercy, et s'applique à montrer qu'ils sont conformes à la doctrine des Pères, et particulièrement de saint Augustin, de saint Prosper et de saint Grégoire, dont il rapporte de longs passages. Il n'oublie pas d'en citer de l'*Hypomnesticon*, et emploie un chapitre tout entier à faire valoir ce qui y est dit de la prédestination des élus, et du délaissement des réprouvés dans la masse de corruption. Il prouve qu'encore que le nombre des prédestinés soit déterminé, ceux-là même qui y sont compris ne peuvent arriver à la gloire qu'après l'avoir méritée; et quoiqu'il rejette la double prédestination dans le sens de Gotteschalk, il convient qu'on peut l'admettre en disant que, comme les élus sont prédestinés à la gloire, la peine est prédestinée aux méchants. Il insiste toutefois sur l'unité de la prédestination ; et parce que saint Grégoire le Grand emploie quelquefois ce terme au pluriel, il explique les passages de ce Père de la prédestination à la grâce et de la prédestination à la gloire, qui, n'ayant qu'un même but, ne font qu'une prédestination, quoiqu'on puisse la distinguer, comme on distingue l'effet de la cause, la prédestination à la grâce étant l'effet de la prédestina

tion à la gloire. Quant au second article de Quiercy, qui traite de la grâce et de la liberté, Hincmar soutient que ce n'est qu'un précis de la doctrine des Pères sur cette matière. Il en rapporte plusieurs passages dont il fait le parallèle avec ce capitule. Il le compare aussi avec les canons du concile d'Orange, auquel saint Césaire présida comme député du Saint-Siége, et avec les décisions des conciles d'Afrique. Sur le reproche qu'on lui avait fait d'avoir avancé, dans cet article, que l'homme a perdu entièrement le libre arbitre par le péché d'Adam, il répond que nous avons le libre arbitre, mais qu'il est esclave du péché, et que, bien qu'il suffise seul pour faire le mal, il est trop faible depuis la chute d'Adam pour faire le bien, à moins qu'il ne soit secouru par la grâce de Jésus-Christ. Pour justifier le troisième article de Quiercy, touchant la volonté que Dieu a de sauver tous les hommes, il dit qu'on doit s'en rapporter à ce que l'Eglise romaine, la première de toutes les Eglises du monde, celle qui a été établie de Dieu même, et qui a mérité la primauté sur toutes les autres, enseigne sur ce sujet. Il allègue en faveur de toutes ces prérogatives la fausse décrétale du Pape Célestin à Vénérius, ou plutôt le huitième article des autorités qui y sont jointes, lequel est tiré des prières de l'Eglise et où il est dit que, dans la célébration des mystères, les ministres du Seigneur prient pour tout le genre humain, pour toutes les puissances, pour tous les ordres de l'Eglise, pour les schismatiques, les hérétiques, les juifs, les païens, les catéchumènes, en un mot, pour tous sans exception. D'où il conclut, que la manière de prier établissant la règle de notre foi, il faut croire, que puisque l'Eglise prie pour tous les hommes, sans en excepter aucun, Dieu veut les sauver tous. Pourquoi donc, demande-t-il, ne sont-ils pas tous sauvés? Il répond que c'est parce qu'ils ne veulent pas; parce qu'ils aiment mieux les ténèbres que la lumière, l'iniquité que la justice, le péché que la vertu. S'ils périssent, c'est par eux-mêmes, et il n'en résulte pas que Dieu soit impuissant, parce que de quelque manière que les, hommes se conduisent, la volonté de Dieu est toujours accomplie, lui qui sait tirer du mal même l'exécution de ses desseins. C'est ce qu'Hincmar établit par divers passages de saint Augustin, de saint Chrysostome, de saint Grégoire le Grand et de plusieurs autres saints Pères. Il cite le livre de la Vocation des gentils parmi les écrits de saint Prosper, et les livres de saint Denys l'Aréopagite : il établit encore son sentiment par plusieurs textes de l'Ecriture; et comme ses adversaires lui objectaient que si Dieu voulait sauver tous les hommes, tous seraient effectivement sauvés, il leur demande si c'est par la volonté de Dieu que les anges sont tombés du ciel, et l'homme, dans le paradis terrestre. « Ils n'oseraient répondre, dit-il, que c'est par la volonté de Dieu; autrement tout le peuple les lapiderait. S'ils répondent que ce n'est pas par la volonté de Dieu, mais par leur propre faute, alors tous les témoignages qu'ils allèguent contre nous, sont contre eux; car de même qu'après Adam ils sont tombés dans le péché, non par la volonté de Dieu, mais par leur volonté propre, ainsi ceux de leurs descendants qui périssent, périssent non par la volonté de Dieu, mais parce qu'ils veulent eux-mêmes périr. » La conclusion qu'il tire de ce raisonnement, c'est qu'il y a des volontés de Dieu qui n'ont pas leur effet. Il veut, parce qu'il est bon, que tous les hommes soient tirés de la masse de perdition; mais il y en a plusieurs qu'il y laisse enfouis, parce qu'il est juste ; comme aussi il en retire plusieurs par sa grâce, parce qu'il est miséricordieux. Vient ensuite l'examen du quatrième article du concile de Quiercy, portant qu'encore qu'il n'y ait point d'homme pour lequel Jésus-Christ n'ait souffert, tous néanmoins ne sont pas rachetés par le sang de Jésus-Christ. Il déclare que sa proposition ne doit point s'étendre aux démons, parce que Jésus-Christ n'a été médiateur qu'entre Dieu et les hommes; mais qu'on peut l'étendre à l'Antechrist qui doit être homme, et à ceux d'entre les hommes qui sont morts dans leur impiété; toutefois il avoue qu'on ne peut pas dire d'eux qu'ils aient été rachetés pour le salut éternel. Il avait dit dans le même article qu'il n'est point d'homme dont le Sauveur n'ait pris la nature. Il justifie cette expression par plusieurs passages des Pères qui en ont employé d'équivalentes, et il l'appuie particulièrement sur saint Prosper, à qui il avait emprunté une partie de ce capitule. Il ne répond ni aux dix-neuf articles de Jean Scot qu'on lui avait objectés, ni à l'écrit de Prudence de Troyes, et s'en excuse en disant qu'il ne voulait pas entrer dans les contestations de ces écrivains sans être assuré auparavant de leur but. Il compare les sept règles de la foi établies par saint Remi de Lyon à des toiles d'araignées, plus propres à retenir les simples qu'à leur servir. Il revient sur deux propositions qu'il avait déjà essayé d'établir, l'une que, Jésus-Christ a souffert pour tous les hommes, et l'autre, que tous ne sont pas pour cela rachetés pour la vie éternelle; et il rapporte, à ce propos, une foule de passages de l'Ecriture et des Pères, qu'il confirme par divers raisonnements.

En souscrivant au cinquième canon du concile de Valence, qui porte que Jésus-Christ est mort pour tous ceux qui ont reçu le baptême, il en prend occasion de réfuter l'erreur des anciens prédestinatiens, touchant l'inutilité du baptême dans ceux qui ne sont point du nombre des prédestinés. Il ne dit rien du sixième canon de ce concile; mais persuadé que le huitième, qui traite de l'élection et de l'ordination des évêques, avait été dirigé malicieusement contre lui et contre les autres évêques qui avaient été choisis par la faveur de la cour,

il rapporte l'histoire de son ordination et les Actes du concile de Soissons en 853, où la régularité en fut constatée. Il examine ensuite ce canon dans toutes ses parties, et trouve qu'on y avait oublié plusieurs choses importantes sur les élections des évêques. Sans nommer celui qu'il croyait auteur de ce règlement, il dit qu'en s'en tenant à la lettre, il aurait dû lui-même être exclu de l'épiscopat, puisqu'il avait été tonsuré et ordonné dans une autre Eglise que celle dont il était évêque, ce que le Pape Léon avait défendu sous peine d'excommunication.

Enfin, convaincu qu'il avait prouvé suffisamment que ses adversaires avaient renouvelé l'ancienne hérésie des prédestinatiens, il rapporte douze articles qui sont autant de règlements dirigés par les Papes et par les conciles contre ceux qui soutiennent des hérésies une fois condamnées. Les deux plus intéressants pour sa cause sont le quatrième et le cinquième. L'un porte que ceux qui communiquent avec des hérétiques ne peuvent être admis par les catholiques dans leurs synodes; et l'autre, que ceux qui renouvellent une hérésie déjà condamnée doivent être rejetés par les évêques. L'épilogue de son ouvrage n'est qu'une récapitulation de ce qu'il avait dit sur la prédestination, la grâce, le libre arbitre, la volonté en Dieu de sauver tous les hommes, et sur les effets de la mort de Jésus-Christ pour ceux qui persévèrent dans le crime et pour les infidèles. Si cet ouvrage atteste une grande érudition, on doit reconnaître aussi que l'auteur ne savait pas toujours l'appliquer à propos, et que, dans le désir de démonter ses adversaires, il alléguait contre eux tout ce qui se présentait à son souvenir, sans s'être auparavant assuré du vrai. C'est par une suite de ce défaut d'attention qu'il avance que les évêques du concile de Sardaigne allèguent dans leur lettre synodique les propres paroles de saint Augustin, tirées de l'*Hypomnesticon*, pour réfuter les hérétiques, et que le même Père cite cet ouvrage dans son livre des huit questions à Dulcitius. Ces deux faits sont également faux. A propos du même ouvrage, dont il veut à toute force faire honneur à saint Augustin, il commet encore plusieurs erreurs que nous croyons inutile de relever. Il finit en protestant qu'il ignorait les noms des auteurs dont il réfutait les écrits; mais cette protestation, quoique suffisante pour le mettre à couvert du reproche de dissimulation, ne peut affaiblir les preuves que nous avons rapportées plus haut, que les écrits qu'il attaque sont de l'archevêque de Lyon et de son Eglise.

Sur la Trinité. — Hincmar avait fait un petit changement dans la dernière strophe de l'hymne des martyrs, et mis *Te sancta Deitas*, au lieu de *Te trina Deitas* qu'on y lisait. Gotteschalk et Ratramne prirent la défense de cette dernière expression. Hincmar s'en offensa et leur répondit par un traité exprès, qui est cité par Flodoard et imprimé à la suite de celui de la *Prédestination*, avec l'écrit du moine d'Orbais.

Hincmar prétend que dire *Trina Deitas*, c'est diviser l'essence divine. Gotteschalk soutient que le terme *Trina* ne tombe que sur les personnes et non sur l'essence ou la nature. L'un et l'autre pensaient catholiquement et leur discussion n'était qu'une querelle de mots. Gotteschalk s'autorisait du poëte Sedulius, qui a employé le mot *Terna* dans le même sens que le terme *Trina* se trouve dans l'hymne en question, c'est-à-dire pour signifier les personnes et non la nature. Hincmar justifiait le changement qu'il avait fait, sur ce que saint Ambroise dans ses hymnes qui se chantent à l'Eglise ne dit pas *Trina Deitas*, mais *Beata Deitas*. Il en apporte beaucoup d'autres raisons qu'il est inutile de rappeler ici. Le *Trina* ne se chante plus dans l'hymne des martyrs, où on lui a substitué *Summa;* mais on le chante encore dans l'hymne des matines de la fête du Saint-Sacrement, dont l'office, comme on sait, a été composé par saint Thomas. Le style de cet ouvrage est véhément et se ressent presque partout de la mauvaise humeur d'Hincmar contre Gotteschalk.

Sur le divorce du roi Lothaire. — Une affaire de la plus haute importance et qui ne laisse aucune équivoque sur la droiture d'Hincmar, fut le divorce de Lothaire, roi de Lorraine, avec la reine Thietberge. Vers l'an 862, Hincmar reçut un mémoire contenant vingt-trois questions sur ce sujet. Ce mémoire lui était envoyé par plusieurs personnages de distinction, tant ecclésiastiques que laïques, qui le priaient de leur en donner la solution, mais sans les nommer dans sa réponse. L'archevêque l'adressa donc en général, aux rois, aux évêques et à tous les fidèles, qu'il regardait comme tous intéressés dans l'issue de cette affaire. Son écrit, un des plus savants qui aient été composés sur ce sujet, sera toujours consulté avec fruit sur ces sortes de matières. Il y soutient que, bien qu'il faille s'adresser à l'Eglise romaine en toute affaire obscure et litigieuse, il est bon toutefois de consulter l'Eglise universelle, quand on attaque la vérité ancienne par quelque nouveauté. La cause dont il s'agit intéresse en effet toutes les classes de la société; les rois doivent l'exemple aux peuples, et il n'est pas permis aux évêques d'avoir une doctrine différente de celle que Jésus-Christ a établie; ils sont tenus de l'enseigner et de la professer, sans que rien les autorise à approuver les fautes des rois, ou à les favoriser. A la suite de cet exorde ou préface, il entre dans le fond de l'affaire et prouve doctement l'innocence de Thietberge et l'indissolubilité de son mariage, jusqu'à ce qu'un jugement légitime ait prononcé la séparation.

La principale question regarde l'adultère dont Thietberge était accusée. Comme on ne pouvait l'en convaincre par témoins, il fut convenu qu'un homme de son choix ferait pour elle l'épreuve de l'eau chaude. Cette épreuve se fit en effet; l'homme en sortit

sain et sauf, et l'innocence de la reine fut avouée, même par le roi. Depuis on renouvela l'accusation; Thietberge avoua le crime à Gonthier, son confesseur; elle l'avoua ensuite au roi, à qui elle remit le papier sur lequel elle avait fait écrire sa confession. Les évêques la conjurèrent de ne pas se charger d'un crime supposé; elle persista dans ses aveux, prenant pour témoin de la vérité Gonthier qui avait reçu sa confession, et demanda la permission de se retirer pour faire pénitence. On demandait à Hincmar si on pouvait se servir de la confession secrète de la reine pour la séparer de son mari, comme on avait fait usage de celle d'Ebbon pour le déposer de l'épiscopat? Il répond que ce n'était pas aux évêques à juger Thietberge sur la confession qu'elle avait donnée au roi par écrit, mais aux laïques, parce que ces sortes de confessions par écrit sont défendues par le Pape Léon. Ainsi les évêques n'ont pu sur une semblable confession prononcer la dissolution du mariage de Lothaire et de Thietberge, ni la mettre en pénitence publique. Il n'y avait guère lieu de douter qu'en exhortant la reine à ne point se charger de crimes supposés, les évêques ne sussent de quoi elle devait s'accuser; et l'on ne pouvait ajouter foi aux protestations de Lothaire, quand il disait qu'il n'avait point contraint Thietberge à cette déclaration. Il montre que l'affaire d'Ebbon était différente, parce qu'il s'était lui-même choisi des juges, devant lesquels il avait confessé régulièrement et juridiquement sa faute; et selon le concile de Valence, un évêque ou un prêtre qui s'avoue coupable, quoique à faux, doit être puni à proportion du crime dont il se charge; mais il n'en est pas de même d'une femme qui demande à être séparée de son mari. L'union qui existe entre eux étant plus étroite que celle d'un évêque avec son Eglise, celui-ci peut la quitter, mais une femme ne peut se séparer de son époux.

On disait qu'Hincmar lui-même avait consenti à ce qui s'était fait à Aix-la-Chapelle, touchant le divorce; il nie absolument le fait, puisqu'il rapporte les raisons pour lesquelles les personnes mariées peuvent se séparer; savoir, le désir de leur salut et le cas d'adultère, encore est-il besoin que la séparation, pour cause d'adultère, se fasse par sentence des juges laïques, du consentement de l'évêque qui met le coupable en pénitence, si son crime est connu publiquement. Il faut encore le consentement de l'Eglise pour la séparation des personnes mariées, qui, dans la vue de leur salut, se consacrent à une continence perpétuelle. Venant ensuite au fait, il dit que le divorce entre Lothaire et Thietberge, n'ayant pour cause ni l'amour de la continence, ni un adultère public et certain, mais un simple soupçon, il fallait, avant de la croire coupable, faire examiner l'affaire par des juges laïques; puis, après leur sentence rendue, remplir à cet égard ce qui était de la compétence des tribunaux ecclésiastiques. Il cite pour exemple un fait qui se passa sous Louis le Débonnaire. Une dame, nommée Nothilde, présenta à l'assemblée des Etats une requête contre son mari, nommé Argembert. Ce prince la renvoya aux évêques, et les évêques, aux juges laïques, avec ordre de suivre leur jugement, se réservant toutefois le droit de mettre en pénitence celui ou celle qui se trouverait coupable. Il décida qu'après la séparation, les parties ne peuvent se remarier, et que la stérilité n'est pas une cause légitime pour la dissolution du mariage. L'épreuve de l'eau chaude ayant été favorable à la reine, ses accusateurs se rejetaient sur ce que ces sortes d'épreuves étaient défendues. Hincmar en prend la défense et soutient qu'elles sont autorisées par la coutume et par l'Ecriture; mais les passages qu'il allègue sont loin d'être décisifs et de répondre à l'autorité des capitulaires ou des canons, où ces épreuves sont défendues. Il conclut que Thietberge ainsi justifiée et réconciliée avec son mari, par les seigneurs et la bénédiction des évêques, ne pouvait plus être poursuivie pour le même crime, sauf à examiner s'il n'y avait point eu de fraude dans l'épreuve de l'eau chaude. Il se moque des subtilités grossières que ses ennemis avaient inventées pour éluder ce qu'il y avait de miraculeux dans cet événement, et ne doutant point qu'il ne fût certain, il dit qu'on ne devait plus se servir contre elle d'une confession secrète.

Il répond à ceux qui lui avaient demandé si le roi était coupable d'adultère pour avoir eu commerce avec une autre femme, depuis qu'il avait été informé du crime de Thietberge, que ce prince serait véritablement coupable, s'il avait eu ce commerce avant la dissolution de son mariage. Il ajoute que dans le cas où un mari aurait fait serment de vivre avec une autre femme que la sienne, ou une femme avec un autre homme que son mari, ils ne devraient ni l'un ni l'autre garder ce serment. Il était persuadé que les sorciers pouvaient par des maléfices mettre une haine irréconciliable entre le mari et la femme, et faire renaître ensuite un amour ardent. Sur quoi il rapporte plusieurs histoires de magie et d'enchantements, et dit que Dieu, pour punir les péchés des hommes, permet aux démons de faire beaucoup de mal par le ministère des sorciers. Il exhorte les évêques à en faire la recherche et à les punir, suivant toute la sévérité des canons. Sur les autres difficultés qu'on lui avait proposées, il répond que si l'on revient à un nouveau jugement, et que le mariage de Lothaire soit déclaré nul d'après les lois ecclésiastiques et civiles, il pourra se remarier à une autre; mais tant que son mariage avec Thietberge subsistera, ils ne peuvent ni l'un ni l'autre contracter un nouveau mariage, quelque cause de séparation qu'il y ait pour le premier. Si le roi se trouve coupable d'un crime qui mérite la pénitence publique, et qu'il soit libre d'ailleurs, on pourra lui permettre de se remarier pour éviter l'incontinence; il pourra même épou

ser celle avec qui il aurait commis un adultère pendant le mariage précédent, après toutefois avoir fait pénitence et être réconcilié, David n'ayant pris Bethsabée pour femme qu'après avoir expié le crime qu'il avait commis avec elle. Il rejette comme absurde le sentiment de ceux qui prétendaient que les évêques devaient prendre la défense des pénitents qui s'étaient confessés à eux, et empêcher qu'ils ne fussent poursuivis pour ces crimes, même publiquement connus, et soutient que la protection que les évêques accordent aux pécheurs ne doit point arrêter le cours ordinaire de la justice. Il convient qu'il est permis aux personnes mariées de se séparer d'un commun consentement, pourvu que ce soit pour vivre en continence, parce que Dieu, qui a permis ce qui est moindre, n'a pas défendu ce qui est plus parfait; mais si l'un des deux refuse le parti de la continence, il ne leur est pas permis de se séparer. Hincmar n'avance rien dans ce traité qui ne soit de l'autorité des Ecritures, des conciles et des Pères; mais il y mêle quelquefois des citations de fausses décrétales et d'autres ouvrages apocryphes, comme l'*Itinéraire de saint Pierre*.

Second traité sur le même sujet. — Six mois après sa réponse, les mêmes personnes lui proposèrent sept autres questions sur le même sujet, mais en forme d'objections. Elles disaient que le roi Lothaire ayant fait juger l'affaire de son divorce par les seigneurs et les évêques de son royaume, il n'appartenait pas aux évêques d'un royaume étranger d'en connaître. Cette cause ayant été jugée une fois par les évêques, c'était anéantir leur autorité que de la juger une seconde fois. Les archevêques, à l'exception du Pape, n'étant pas d'une plus grande autorité que ceux qui l'avaient jugée, si les jugements de ceux-ci étaient cassés, il fallait donc déposer les évêques qui y avaient pris part. Hincmar répond que l'Eglise est une dans tous les royaumes, et que la question dont il s'agit intéressant généralement tous ceux qui portent le nom de Chrétiens, tous peuvent en connaître. Suivant la disposition des saints canons, les archevêques et les métropolitains peuvent, dans le cas d'appel, prendre connaissance des jugements rendus par les évêques de leur ressort, pour le confirmer, s'il est équitable, ou pour le réformer, s'il est contre les règles. On peut appeler d'un concile provincial à un concile général, et de celui-ci au Pape, qui, suivant les épîtres décrétales et les canons de Sardique a droit de revoir les jugements rendus dans les conciles provinciaux et même généraux, et de les confirmer ou de les réformer. Il paraît que, sous le nom de conciles généraux, Hincmar entend les conciles nationaux; autrement sa décision pourrait être contestée.

N'est-il pas à craindre, disait-on, qu'en obligeant Lothaire à reprendre Thietberge, il ne trouve quelque expédient pour s'en délivrer, surtout si on lui défend encore de retenir la concubine qu'il a auprès de lui? Ce prince n'est soumis qu'au jugement de Dieu seul; il ne peut être excommunié ni par les évêques de son royaume ni par d'autres. La dernière question consistait à savoir si l'on pouvait communiquer avec Lothaire dont l'adultère était connu. Un concile d'Afrique, en parlant de deux personnes mariées qui avaient fait divorce, ordonne qu'elles se réconcilieront, ou qu'elles demeureront séparées, mais sans pouvoir se remarier à d'autres. Conformément à cette décision, Hincmar dit qu'on ne contraindra pas Lothaire à reprendre Thietberge, parce que la réconciliation entre mari et femme doit être volontaire et non pas forcée. Au reste, les rois sont soumis comme les autres aux lois de l'Eglise : saint Ambroise excommunia l'empereur Théodose, et ne lui rendit la communion qu'après sa pénitence; Louis le Débonnaire avait été mis en pénitence et privé de son royaume, et sur l'avis des gens sages et par la demande du peuple, les évêques ne l'avaient rétabli dans ses Etats et dans l'Eglise qu'après une satisfaction de sa part. Avec saint Augustin, il dit que la communion avec les méchants ne nous souille point, si nous ne consentons pas au mal qu'ils font et si nous les en reprenons en observant les règles de la charité. Les princes doivent d'autant plus s'éloigner du péché que leur mauvais exemple est plus capable d'y entraîner les autres; et par le scandale qu'ils leur donnent, ils se rendent responsables de leurs fautes devant le Seigneur. Il semble dire qu'un roi n'est roi qu'autant qu'il fait son devoir; mais il faut remarquer qu'il prend le terme de roi dans sa signification littérale : *Rex a regendo dicitur*, avait-il dit quelques lignes auparavant. La cinquième question concernait Ingeltrude, femme de Boson, fugitive depuis quelques années, et à qui Lothaire avait donné un asile dans son palais, au lieu de la renvoyer à son mari. Hincmar blâme ouvertement la conduite du prince en cela. Ces deux traités font honneur à l'archevêque de Reims; on voit qu'il eut le courage de braver la passion du roi et la coupable complaisance des évêques et des légats du Pape dans le concile de Metz de l'an 863.

Capitulaires. — A la suite de cet écrit vient le recueil des *Capitulaires* d'Hincmar, imprimés dans la *Collection générale des conciles*. Le premier, divisé en dix-sept articles, fut publié dans un synode, le 1er septembre 852. Hincmar y recommande à chaque prêtre soumis à sa juridiction de s'instruire à fond des explications de l'oraison dominicale et du symbole des apôtres, afin d'être en état d'en instruire les peuples; d'apprendre par cœur la préface du canon et le symbole attribué à saint Athanase, et d'en bien comprendre le sens pour l'expliquer aux fidèles; de s'appliquer à lire distinctement et correctement l'Evangile, les épîtres, les psaumes; de posséder les quarante homélies de saint Grégoire et de les bien entendre, de savoir par cœur le sermon du

même Pape sur les soixante-douze disciples du Sauveur, sur le modèle desquels, dit-il, les prêtres ont été établis dans le ministère ecclésiastique; enfin, de prendre une connaissance particulière du comput du calcul nécessaire et du chant. On voit par là le soin qu'avait cet archevêque de bannir l'ignorance de son clergé. Entre les autres points de discipline prescrits par ce capitulaire, on trouve l'eau bénite et le pain bénit pour chaque dimanche, à peu près comme cela se pratique encore aujourd'hui dans les paroisses. — Le second capitulaire est compris en vingt-sept articles, dont le dernier, fort étendu, peut passer pour une espèce de petit Pénitentiel, parce qu'il roule sur les pénitences que l'on doit infliger aux prêtres et aux diacres. Les autres articles sont des instructions pour les doyens ruraux et les autres prêtres chargés de veiller sur les églises paroissiales et les chapelles du diocèse. Hincmar les engage à lui faire chaque année, au premier de juillet, un fidèle rapport de ce qu'ils auront observé, et conformément aux instructions qu'il leur prescrit ici. — Le troisième capitulaire, divisé en trois articles, est, à proprement parler, une addition faite au premier, en juin 857, dans la douzième année de l'épiscopat d'Hincmar. Par le premier article, le seul dont nous rendrons compte, parce qu'il est le plus important, les curés sont chargés de veiller sur les pécheurs publics, pour les engager à se soumettre à la pénitence publique, et de rendre compte à l'évêque de la manière dont ils s'en acquitteront. — Le quatrième comprend cinq articles qu'Hincmar formule à ses curés dans un synode tenu en juillet 874. La même année, selon les Pères Cossart et Labbe, ou seulement trois ans plus tard, selon le P. Sirmond, notre prélat rédigea un autre capitulaire, qui est le cinquième et dernier du recueil. Il contient en treize articles, une instruction pour les prêtres Gontaire et Odelhard, qu'il établissait archidiacres, et tend en particulier à les détourner dans leurs visites des exactions sordides, qui n'étaient peut-être que trop communes en d'autres diocèses. Tous ces capitulaires déposent en faveur de la sollicitude pastorale d'Hincmar pour l'observation de l'exacte discipline.

Traité de la table de Salomon. — Les capitulaires sont suivis dans l'édition qui nous sert de guide des couronnements des rois et des reines, auxquels Hincmar eut le plus de part, c'est-à-dire du recueil des discours, bénédictions et prières prononcés dans ces sortes de cérémonies. Nous avons dit ailleurs quels furent ces couronnements. Enfin, le premier volume de notre édition se termine par l'explication en prose d'un écrit en vers, que Hincmar avait adressé au roi Charles le Chauve, sous le titre de *Ferculum Salomonis*, le service de la table ou le mets de Salomon, ouvrage que nous n'avons plus aujourd'hui. Cette explication est un tissu de mysticisme, où nous apprenons toutefois, que par ce *mets de Salomon*, l'auteur entend l'Eglise qui est le corps mystique de Jésus-Christ; et qu'en établissant le dogme du libre arbitre de l'homme, il a soin d'établir aussi celui de la grâce prévenante, pour vouloir le bien et le mettre en pratique. Hincmar y rapporte sous le nom de saint Ambroise quatorze vers hexamètres sur le nombre ternaire, et finit son explication par quatorze autres vers de sa façon, mais d'un rhythme différent et d'une platitude complète; c'est tout ce qui nous en reste.

De la personne du roi et du ministère royal. — A la tête du second volume se trouve un traité qui a pour titre : *De persona regis et regis ministerio.* Flodoard nous donne de cet écrit une idée assez juste en disant qu'il est tiré de l'Ecriture et des Pères de l'Eglise, et que l'auteur s'y propose trois objets principaux, qu'il discute en trente-trois chapitres, savoir: les qualités et les devoirs d'un roi par rapport à l'Etat ; quelle doit être sa discrétion dans les bienfaits et les grâces qu'il accorde; quelle vengeance il doit tirer de certains particuliers. Hincmar y prescrit de fort belles maximes à l'usage des princes, et leur donne surtout des conseils très-utiles pour régner heureusement. L'écrit est adressé au roi Charles le Chauve par une préface dans laquelle il explique son dessein.

Suit un autre traité plus prolixe que le précédent et encore adressé au même prince. Il est intitulé : *Des vices que l'on doit éviter et des vertus que l'on doit mettre en pratique*, titre qui paraît pris de Flodoard, qui l'a fait entrer sous ces mêmes termes dans le catalogue des Œuvres de notre archevêque, et qui en parle comme d'une instruction très-utile. Elle l'est en effet ; et l'auteur, après avoir exposé dans l'écrit précédent les devoirs d'un prince en qualité de souverain, traite fort au long dans celui-ci des vertus qu'il doit pratiquer en qualité de Chrétien. C'est encore un recueil de passages de l'Ecriture et des Pères, rangés en douze chapitres très-développés, et dont le second est formé de la lettre à Récarède, roi des Visigoths en Espagne. Charles le Chauve avait demandé cette lettre à Hincmar, et ce fut apparemment ce qui lui fit naître l'occasion de composer cet écrit, dans lequel il discute presque tous les devoirs de la piété chrétienne.

Sur la nature de l'âme. —Le traité qui suit, sur la nature de l'âme, ne porte dans tous les manuscrits le nom d'aucun auteur. Il y est seulement intitulé : *Recueil d'un certain sage tiré des livres de saint Augustin sur la nature de l'âme.* Flodoard ne le compte point parmi les autres écrits de notre auteur. Cependant, avec le P. Sirmond, on est persuadé que l'ouvrage lui appartient, et on en juge ainsi par l'épître dédicatoire au roi Charles le Chauve, laquelle contient plusieurs choses qui ne peuvent convenir qu'à cet archevêque, et qui est en effet dans le goût des précédentes. Les louanges qu'il donne à ce prince sont à peu près les mêmes, comme

aussi les excuses qu'il allègue sur son incapacité à traiter convenablement ce sujet qui lui avait été proposé par le roi. Ce traité est divisé en huit chapitres qui répondent à autant de questions qui avaient été adressées à l'auteur. Il prouve que l'âme est spirituelle de sa nature, n'étant point comme le corps composée de divers éléments. Comme elle est un pur esprit, elle ne peut habiter dans un lieu à la manière des corps. Ainsi elle ne se meut point localement, même quand le corps qu'elle habite change de place; ce qui n'empêche point qu'elle ne change de volontés et d'affections, suivant les différentes sensations du corps. Immortelle et invisible, elle tire son origine de Dieu, comme les petits ruisseaux viennent des sources abondantes; mais créée, elle ne peut être regardée comme comme une partie de la substance de Dieu. Ses connaissances s'étendent beaucoup au delà de la capacité de son corps. Elle voit beaucoup plus loin, et tandis que les yeux du corps, placé dans un endroit, ne voient que ce qui s'y passe, l'âme parcourt ce qui se fait partout dans l'univers. Quoique unie étroitement au corps elle n'en suit pas toujours les mouvements; souvent lorsque nos lèvres prononcent les saints cantiques, notre âme s'occupe d'une toute autre pensée. Il n'est pas encore décidé si les bienheureux verront Dieu des yeux du corps; quelques Pères croient la chose impossible, parce que Dieu étant invisible de sa nature, ne peut être vu par une créature visible et corporelle. D'autres ont pensé que les corps des saints étant comme spiritualisés, Dieu leur accordera la grâce de le contempler même des yeux du corps. Saint Augustin prend un milieu et dit qu'ils verront Dieu dans le corps. Ce traité est suivi dans les manuscrits d'une chaîne de passages des Pères qui ont pour but de montrer que l'âme est dans le corps qu'elle anime.

Avertissement à Louis de Germanie. — En continuant l'examen des lettres et opuscules de notre prélat, se présente la longue et belle lettre qu'il écrivit à Louis de Germanie, au nom des évêques des deux provinces de Reims et de Rouen, réunis, comme le porte le titre, dans la *Collection générale des Conciles*, et le recueil des capitulaires de nos rois, où cette lettre est insérée. On ne doute point qu'elle ne soit d'Hincmar, quoiqu'elle porte le nom des évêques qui l'ont souscrite. Voici en substance ce que ces évêques disaient au roi de Germanie: Si, comme vous l'avez écrit, vous venez rétablir l'Eglise, conserver ses priviléges, honorer les évêques, ne les inquiétez point à contre-temps; laissez-les exercer en paix leurs fonctions; commandez aux comtes de leur amener les pécheurs scandaleux, pour les mettre en pénitence; permettez de tenir les conciles provinciaux dans les temps réglés par les canons; conservez les biens des Eglises et de leurs vassaux; car depuis que les richesses des Eglises sont accrues, les évêques ont jugé à propos de donner des terres à des hommes libres, pour augmenter la milice du royaume et assurer aux Eglises des défenseurs. On voit ici l'origine des fiefs dépendants de l'Eglise... Ils disaient encore à ce prince: Quant aux seigneurs qui, à l'occasion des désordres commis dans nos diocèses, se sont rendus coupables de crimes dignes de l'excommuniation, obligez-les à venir s'humilier devant leurs pontifes pour satisfaire à l'Eglise; et si quelqu'un a participé à leurs péchés, fût-ce vous-même, qu'il en fasse pénitence. Les Eglises que Dieu nous a confiées ne sont pas des fiefs, ou des biens appartenant en propriété au roi, et dont il puisse disposer à sa volonté. Ce sont des biens consacrés à Dieu, et dont on ne peut rien prendre sans sacrilége. Comme il avait exigé d'eux le serment de fidélité, ils répondent: Nous ne sommes pas des séculiers qui puissions nous rendre vassaux, ou prêter serment contre la défense de l'Ecriture et des canons.

Ce serait une abomination que des mains qui ont reçu l'onction du saint chrême, et qui par la prière et le signe de la croix font que le pain et le vin deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ, servissent à un serment, comme encore la langue de l'évêque qui par la grâce de Dieu est la clef du ciel. Si l'on a exigé quelque serment des évêques, ceux qui l'ont exigé et ceux qui l'on prêté doivent en faire pénitence. Cette lettre, dont le style est frappant de fermeté et d'une certaine grandeur de caractère, est malheureusement déparée par la fable de la damnation de Charles Martel en corps et en âme, qui se lit au septième article, comme pour faire voir la trop grande crédulité de l'auteur. Quelques savants la croient même de l'invention d'Hincmar, et la représentation s'en voyait encore à la fin du siècle dernier, dans l'église de Saint-Denis de Reims, vis-à-vis le grand autel, du côté de l'épître. Hincmar envoya par son neveu à Charles le Chauve une copie de la lettre entière, et l'avertit ensuite dans une autre occasion que les avis qu'elle contient étaient plus pour lui encore que pour le roi Louis son frère.

C'est dans la lettre suivante, adressée à Charles, qu'Hincmar nous apprend cette circonstance. Il écrivit celle-ci à ce prince, lorsqu'en 859 il partait avec son armée pour aller venger l'invasion que le roi de Germanie avait faite en France, l'année précédente; le but principal de l'auteur est de porter le roi Charles à empêcher que ses soldats ne commissent de pillage, comme le titre même de la lettre l'exprime.

Hincmar y mêle aussi de temps en temps quelques autres avis pour le roi. La lettre qui suit, et qui fait le sixième opuscule du recueil, roule sur le même sujet. Elle est adressée aux clercs de la cour qui marchaient à la suite du roi et de la reine. Comme leurs domestiques commettaient les mêmes crimes que les gens de guerre, Hincmar représente à ces clercs qu'ils seront responsables des péchés de leurs gens, et qu'ils doivent, non-seulement s'abstenir du mal, mais

aussi en détourner les autres. Il publia encore un mandement sur le même sujet, qu'il adressa, en 859, à tous les curés du diocèse de Reims, avec ordre de le publier à la messe après l'Epître. On était alors en carême, et Hincmar prend occasion de ce saint temps pour presser ses diocésains de s'abstenir des crimes contre lesquels il les prémunit, comme aussi de toutes les fautes qui les rendraient indignes de la communion pascale; ce qui l'amène à parler des dispositions nécessaires pour ne pas communier indignement. Il envoya aussi ce mandement à Charles le Chauve, afin qu'il le fît lire de temps en temps aux officiers et aux soldats de son armée.

Explication des paroles du psaume CIII. — Comme il était à Douzy avec le roi Charles et Louis de Germanie, ce dernier lui proposa sur l'Écriture diverses questions auxquelles il répondit sur-le-champ, en présence d'Alfride, évêque d'Hildesheim, l'un des principaux conseillers du roi Louis; mais il n'eut pas le loisir de donner l'explication de ces paroles du psaume, CIII : ***Le nid de la cigogne svrpasse ceux des petits oiseaux, dont il est comme le premier et le chef***, parce qu'Alfride, ayant pris la parole, expliqua ce texte dans le sens de la version des Septante, et que, aussitôt qu'il eût fini de parler, le roi fut obligé de vaquer à d'autres affaires. L'archevêque de Reims prit donc un autre temps pour répondre à la question, et donna par écrit l'explication qu'on lui avait demandée. Il a recours au texte hébreu interprété par saint Jérôme, aux différentes versions de ce texte traduit par le même Père, et aux autres écrits des saints Pères sur les Psaumes. Cette explication est adressée à Louis de Germanie, et l'auteur la finit par six vers élégiaques dans lesquels il forme des vœux pour la prospérité de ce prince.

Aux seigneurs de la province de Reims. — Après la mort de Louis, le roi Charles passa en Italie, où il se fit couronner empereur. Le roi de Germanie, chagrin d'avoir été prévenu par son frère, s'en vengea sur ses Etats et pénétra bien avant dans son royaume, en répandant partout la ruine et la désolation. Les évêques et les seigneurs de la province de Reims, ne sachant quel parti prendre en cette occasion, consultèrent Hincmar qui leur répondit par une longue lettre, où d'un côté il leur représente les fâcheuses conséquences d'une guerre civile, et de l'autre, la fidélité qu'ils devaient à leur prince. Il conclut que, dans la conjoncture présente, il fallait se séparer de la communion du roi de Germanie, l'avertir de son devoir en le rappelant à la foi des traités consentis avec son frère; et cependant aider le roi Charles, non-seulement de prières auprès de Dieu, mais encore de troupes et de tout ce qui lui serait nécessaire pour détourner la ruine dont l'Etat était menacé. Cette lettre est de l'an 875.

A Louis le Bègue. — Charles le Chauve étant mort en 877 Louis le Bègue son fils fut couronné par Hincmar, au mois de décembre de la même année, à Compiègne. Quelque temps après, le nouveau roi l'appela auprès de sa personne, afin de profiter de ses conseils pour le bien de l'Église et de l'État. L'archevêque s'en excusa sur ses infirmités, mais il lui envoya ses avis par écrit. Ce qu'il recommande le plus à ce jeune prince, c'est de rendre la justice pour la justice même; de se faire aimer de ses peuples, et de prendre plus de plaisir au service de Dieu que dans toutes les vaines pompes du siècle et de la royauté.

A Charles le Gros. — Le règne de Louis le Bègue ne fut que de dix-huit mois, et il mourut le 10 avril 879, en laissant deux fils, Louis et Carloman, qui furent l'un et l'autre reconnus pour rois et couronnés à Ferrières par Anségise, archevêque de Sens. Comme ils n'étaient pas en état de régner par eux-mêmes, Hincmar écrivit à l'empereur Charles le Gros pour le prier de veiller à leur éducation, en leur formant un conseil de gens sages et éclairés, de qui ils pussent apprendre leurs devoirs envers l'Église et l'État.

Au roi Louis. — A la mort d'Odon, évêque de Beauvais, arrivée en 881, le clergé et le peuple de cette Eglise élurent pour lui succéder un nommé Odoacre, que la cour protégeait. Mais le concile de Fismes, tenu au mois d'avril de la même année, le jugeant indigne de l'épiscopat, envoya une députation au roi, pour lui exposer par écrit les causes de son refus. La cour s'en offensa, et le roi adressa une lettre à Hincmar, en insistant en faveur d'Odoacre. Ce fut pour y répondre et justifier la conduite du concile, qu'Hincmar écrivit la lettre qui nous occupe. Elle est vraiment épiscopale et très-importante pour ce qui regarde les élections des évêques et la part que les princes y prenaient à cette époque. Nous nous efforçons d'en donner une idée par l'analyse. Les remontrances du concile, répond Hincmar à l'empereur, n'avaient point dû lui déplaire, puisqu'elles ne contenaient rien de contraire au respect qu'on lui devait, ni au bien de l'Etat qu'elles ne tendaient qu'à conserver, tout en maintenant au métropolitain et aux évêques de la province le droit d'examiner et de confirmer les élections suivant les canons. Dire que les rois sont les maîtres des élections et des biens ecclésiastiques, ce sont des discours sortis de l'enfer et de la bouche du serpent. Les rois ses prédécesseurs n'avaient rien prétendu de semblable, et lui-même avait promis, le jour de son sacre, de conserver les droits et les biens de l'Eglise. Quand encore l'élection d'Odoacre aurait été faite du commun consentement du clergé et du peuple de Beauvais, comme le roi l'avait marqué dans sa lettre, ce n'est pas une raison de la reconnaître pour valide, parce qu'ayant déjà choisi plusieurs sujets indignes de l'épiscopat, ils avaient par là perdu le droit de l'élection, qui en conséquence était dévolu aux évêques. Il prie le roi de

ne le point presser sur l'élection d'Odoacre, ne pouvant l'approuver ni la faire valoir sans violer ouvertement les canons de l'Eglise. Après l'avoir assuré que ce qu'il avait dit dans cette lettre n'était que le langage de Jésus-Christ, de ses apôtres et de ses saints, il demande à ce prince que les évêques s'assemblent en concile, pour procéder à une élection régulière, conjointement avec le peuple et le clergé de Beauvais, et du consentement du roi.

Au même. — Cette lettre attira à Hincmar une réponse menaçante de la part du roi ; mais notre prélat y répondit par une réplique encore plus vigoureuse que la précédente. Il ne lui avait manqué en rien, lui disait-il ; et sur le mépris que le roi paraissait faire de lui dans sa lettre, il répondait : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi pour gouverner l'Eglise ; mais c'est moi qui, avec mes collègues et les autres fidèles, vous ai élu pour gouverner le royaume, à la condition d'observer les lois. Ne vous élevez pas devant celui qui est mort pour vous, et qui ressuscité ne meurt plus. Vous passerez promptement comme vos aïeux ; mais l'Eglise avec ses pasteurs, ayant pour chef Jésus-Christ, subsistera éternellement suivant sa promesse. » Il laisse entrevoir au roi qu'il ne craignait point ses menaces, et qu'il ne souhaitait rien tant que de sortir de ce monde pour aller à Dieu. Puis il ajoute : « Si vous avez si fort à cœur l'élection d'Odoacre, faites-le venir au concile que vous aurez indiqué, et l'on verra s'il est entré dans la bergerie par la porte. S'il refuse de venir, nous l'irons chercher et nous le jugerons selon les canons, comme usurpateur d'une Eglise qui ne lui appartient pas. »

Sentence contre Odoacre.—Hincmar, voyant qu'Odoacre s'obstinait dans son intrusion, publia contre lui, avec les évêques de la province de Reims, une sentence d'excommunication, en le déclarant, au cas qu'il persévérerait dans sa contumace, incapable de remplir jamais aucune fonction cléricale dans cette province, ni même de recevoir la communion autrement qu'à la mort et en viatique. Il rejette sur Odoacre toutes les suites fâcheuses de son intrusion sur le siége de Beauvais. Plusieurs qui avaient été mis en pénitence publique par l'évêque Odon étaient morts sans réconciliation; d'autres n'avaient point reçu le baptême solennel le jour de Pâques; plusieurs curés étaient morts dans les paroisses de la campagne, où par le défaut de pasteurs un grand nombre d'enfants avaient pu mourir sans le baptême, et des adultes, sans absolution, sans extrême-onction, sans viatique et sans prières solennelles pour le repos de leurs âmes. D'ailleurs Odoacre s'était emparé par voie de fait et par la force de la puissance séculière des revenus de l'Eglise, et avait donné de l'argent pour parvenir à l'épiscopat. La sentence d'Hincmar eut son effet.

Instructions pour Carloman. — Le roi Louis mourut le 4 août 882, laissant ses Etats à son frère Carloman... Hincmar fit pour ce jeune prince deux écrits contenant des instructions sur la conduite qu'il devait tenir, et sur les moyens de réformer l'Eglise et l'Etat. Le premier, composé à la prière des seigneurs du royaume, leur est adressé. Il y fait un extrait du traité que saint Adalhard, abbé de Corbie, avait composé sur l'ordre du palais, et la manière de tenir les parlements ou assemblées, qui se réunissaient deux fois l'an pour le gouvernement de l'Etat. Mais Hincmar y distinguait aussi les différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique, les deux puissances, royale et épiscopale, les droits de chacune, et l'obligation où elles étaient de se contenir dans leurs bornes sans envahir l'une sur l'autre. Il n'oubliait pas non plus de remarquer qu'en montant sur le trône les princes de la terre s'engageaient au maintien et à la défense des droits de l'Eglise et des canons. — Le second écrit s'adressait aux évêques du royaume, à qui Hincmar donne des conseils pour la conduite du nouveau roi. On voit dans le titre qu'il fut composé à Epernay, où cet archevêque s'était sauvé, sur la fin de sa vie, pour se soustraire à la fureur des Normands. Tout ce qu'il avance dans ces deux écrits est tiré de l'Ecriture et des Pères. Le fond des instructions est à peu près le même que de celles qu'il fit pour le roi Charles le Gros. Goldast a inséré ce second écrit dans son traité intitulé : *Monarchie du saint empire romain*, sous le titre, *De la puissance royale et pontificale.*

Contre les ravisseurs. — Dans l'un et l'autre des écrits dont nous venons de rendre compte, Hincmar renvoie aux décrets rédigés dans le concile de Fismes en 881, en y joignant un traité contre les ravisseurs, qu'il avait adressé au roi Louis, frère de Carloman. Ce traité est au nom de tous les évêques des Gaules et de la Germanie, également intéressés à empêcher l'enlèvement des veuves, des jeunes filles et des religieuses. Ces évêques prient le roi de punir sans distinction tous les ravisseurs ; le crime étant le même dans ceux qui le commettent à la campagne, dans les villes ou dans les maisons. Il cite là-dessus les édits des empereurs, les décrétales des Papes, les écrits des Pères, et montre que les mariages avec les personnes ravies étant défendus, les princes ne doivent ni les tolérer ni obliger les parents à y consentir.

Au Pape Nicolas Ier. — La lettre d'Hincmar au Pape Nicolas Ier est une réponse à celles qu'il en avait reçues en 863, par Odon de Beauvais, à son retour de Rome. Flodoard l'a jugée si importante qu'il l'a insérée tout entière dans l'Histoire de notre prélat. Hincmar s'y propose quatre objets différents. D'abord, il rend raison, en peu de mots, de la vacance du siége de Cambrai, qui se prolongeait depuis dix mois; ensuite il passe assez légèrement sur l'affaire du comte Beaudouin et de la reine Judith, veuve d'Edilulphe; et ce qui l'occupe le plus, c'est,

d'une part, la déposition de Rothade, évêque de Soissons, et de l'autre, la cause de Gotteschalk. Sur le premier chef Hincmar répond qu'il avait fait rendre les lettres du Pape, adressées au roi Lothaire, aux évêques de son royaume et à Hilduin, que Lothaire avait nommé à l'évêché de Cambrai; qu'il avait pressé ce prince de mettre un autre évêque à la tête de cette Eglise; et que toute la réponse qu'il en avait reçue était qu'Hilduin avait envoyé un député à Rome et qu'on n'innoverait rien dans la disposition de l'évêché de Cambrai, jusqu'à la décision du Saint-Siége. A l'égard de Beaudouin et de Judith, il dit qu'il s'est employé de tout son pouvoir avec d'autres évêques, pour les réconcilier avec le roi Charles, sauf la satisfaction qu'ils devaient à l'Eglise pour l'irrégularité de leur conduite, qui les avait fait excommunier par les évêques. Quant à ce qui regarde Rothade, Hincmar répond qu'il n'avait point méprisé son appel au Saint-Siége ; mais comme cet évêque en avait appelé à des juges choisis par lui-même, il ne lui avait pas paru nécessaire de l'envoyer à Rome, et qu'il suffisait de rendre compte à Sa Sainteté du jugement rendu contre Rothade. « Dieu nous garde, ajoute-t-il, d'avoir si peu de respect pour le Saint-Siége que de vous fatiguer de toutes les causes des clercs inférieurs et même supérieurs, que les canons et les décrets des Papes ordonnent de terminer dans les conciles provinciaux. Si pour la cause d'un évêque nous ne trouvons point de décision certaine dans les canons, alors nous devons avoir recours à l'oracle, c'est-à-dire au Saint-Siége. Si même un évêque déposé par le concile de la province n'a point choisi de juges d'appel, il peut en appeler au Saint-Siége, suivant le concile de Sardique. Il n'y a que les métropolitains qui doivent être jugés en première instance par le Pape, dont ils reçoivent le *pallium.* » Venant ensuite à parler de Rothade lui-même, il dit qu'après l'avoir souvent averti de ses devoirs, et l'avoir trouvé incorrigible, il a été obligé de le déférer à un synode d'évêques. Depuis sa déposition, il avait obtenu que le roi, du consentement des évêques, donnât à Rothade une très-bonne abbaye, afin qu'il vécût en repos, et ne continuât pas plus longtemps à molester l'Eglise à laquelle il avait présidé. Il avait d'abord acquiescé à la sentence prononcée contre lui ; mais sollicité par les évêques du royaume de Lothaire et de Louis le Germanique, il avait demandé son rétablissement. Sur les lettres venues du Siége apostolique on l'avait mis en liberté et envoyé à Rome; mais on n'avait pas jugé à propos de le rétablir, parce que sa conduite l'en avait rendu indigne; et puis, parce qu'étant déjà parti pour Rome, il eût été impossible d'asembler un concile comme cela semblait nécessaire. Hincmar ajoutait : « Si vous le rétablissez tel qu'il est, nous n'aurons point la conscience chargée des âmes que vous lui aurez confiées, et nous le supporterons patiemment. Nous savons tous la soumission que nous devons au Saint-Siége; mais vous fomenterez dans ce pays le mépris des supérieurs et la liberté de violer les canons. » Il se plaint au Pape que, dans la plupart des lettres qu'il recevait de lui, il le menaçait d'excommunication ; sur quoi il lui fait observer que, suivant la maxime des Pères, il n'en fallait user que rarement, et n'y recourir que dans la nécessité. Il le renvoie aux mémoires qu'il avait fournis aux juges choisis par Rothade, et que ces évêques avaient fait passer à Rome. Il en avait envoyé lui-même contre Gotteschalk et sa doctrine. Comme le Pape Nicolas ne lui avait rien répondu sur ce sujet, il lui fait de nouveau le détail des sentiments de ce moine et de sa conduite.

Mémoires contre les clercs ordonnés par Ebbon. — L'opposition d'Hincmar au rétablissement de Rothade fut sans succès. Le Pape, après l'avoir entendu, le rétablit et le renvoya à son siége en 865. Le 18 août de l'année suivante Rothade assista au concile qui se tint à Soissons. On traita dans cette assemblée du rétablissement de Wulfade, déposé en 863, avec les autres clercs ordonnés par Ebbon. Le roi Charles, qui avait pressé la réunion de ce concile dans le but de faire élire Wulfade archevêque de Bourges, du consentement des évêques de la province, essaya d'engager Hincmar à rétablir tous ces clercs. L'archevêque renvoya la chose au jugement du concile; mais en même temps il présenta quatre mémoires qui tendaient à empêcher leur rétablissement. Dans le premier, il disait que ces clercs avaient été déposés dans un concile assemblé de cinq provinces, et auquel ils avaient eux-mêmes appelé; que leur déposition avait été confirmée par deux Papes, Benoît et Nicolas; mais, puisque ce dernier ordonnait la révision du procès, il consentait, pour le bien de l'unité, à tout ce que les évêques ordonneraient. Pour lui, il ne pouvait casser seul le jugement du concile de Soissons en 853, d'autant plus qu'il ne voyait pas que ce jugement fût contraire aux canons, ni comment on pourrait déroger aux lettres des Papes qui l'avaient ratifié. Dans le second, il montrait par les lettres des mêmes Papes et le libelle d'Ebbon, qu'il avait été déposé sur sa propre confession par quarante-trois évêques; qu'il avait repris ses fonctions épiscopales sans avoir été rétabli canoniquement; que s'étant pourvu à Rome, le Pape Sergius lui avait ordonné de se contenter de la communion laïque; qu'ayant été déposé par les évêques il n'avait pu être rétabli par la puissance séculière, et qu'il n'était plus temps de mettre en question son rétablissement, parce que le jugement rendu contre lui, dès l'an 835, formait une prescription de plus de trente ans; ce qui, suivant les lois civiles approuvées de l'Eglise, suffisait pour exclure toute poursuite. Si Ebbon avait continué ses fonctions épiscopales depuis sa déposition, c'était de sa part une entreprise téméraire qui ne pouvait rendre sa cause meilleure. Hinc-

mar employait le reste de ce mémoire à montrer la régularité de son ordination, proclamée au concile de Beauvais en 845. Foulques à qui il avait succédé avait gouverné l'Eglise de Reims pendant neuf ans, sans qu'Ebbon s'y fût opposé et eût même réclamé. Dans le troisième, après avoir rapporté les canons et les passages des décrétales qui prouvaient que l'on avait quelquefois usé d'indulgence envers ceux dont les ordinations étaient douteuses, Hincmar, pour le bien de la paix et pour donner satisfaction au Pape, consentait à ce que l'on cherchât quelque tempérament qui permît de recevoir et même de promouvoir à des ordres supérieurs les clercs ordonnés par Ebbon, mais sans préjudicier aux règles de l'Eglise ni au jugement rendu contre eux. Ces trois mémoires furent lus dans le concile; mais on n'y lut point le quatrième tout entier, parce qu'il aurait pû offenser quelques personnes de l'assemblée. Il était dirigé contre Wulfade en particulier, et portait qu'après avoir été déposé il avait travaillé à se faire recevoir évêque de Langres, dont le siége était vacant, sans en avoir obtenu l'agrément du métropolitain. En s'en appropriant les revenus, il avait mérité par cela seul d'être exclu de toute espérance de restitution. Rappelé par un concile, il avait fait serment de ne plus aspirer à aucune fonction ecclésiastique, et avait donné cette déclaration par écrit, en présence du roi et de plusieurs évêques. Hincmar protestait qu'il n'avançait point ces faits pour nuire à Wulfade, mais uniquement pour informer l'assemblée de tout ce qui s'était passé dans cette affaire. Les évêques prirent le parti proposé dans le troisième mémoire, et laissant la sentence en entier, ils usèrent d'indulgence envers les clercs ordonnés par Ebbon.

Au Pape Nicolas, etc. — La lettre synodale du concile fut portée à Rome par Egilon, archevêque de Sens, à qui Hincmar en remit une particulière adressée de sa part au Pape Nicolas, et dans laquelle il expose avec détails les raisons qu'il a eues de ne pas rétablir de lui-même Wulfade et les autres clercs ses associés. Il assure néanmoins le Souverain Pontife qu'il éprouvera autant de joie de leur rétablissement qu'il a ressenti de douleur de leur déposition; ce qui semble difficile à concilier avec la conduite qu'il tint dans toute cette affaire. Du reste il renvoie le Pontife romain au porteur de la lettre qui pourrait lui donner de vive voix tous les renseignements. — Mais afin qu'Egilon fût en état de s'acquitter à son gré de cette mission, il eut soin de lui donner des instructions dans lesquelles il n'oublia rien pour le mettre dans ses intérêts. C'est ce qu'il fait par une lettre, dans laquelle, lui dit-il, il lui parle avec confiance et comme à un autre lui-même, et qu'il finit par ces deux traits qui nous ont paru fort remarquables. Il prie Egilon d'avoir soin de lire les lettres que le Pape ferait expédier sur l'affaire en question, avant qu'elles fussent envoyées en France, de peur que les secrétaires n'y commissent quelques fraudes, comme on les en accuse. Il recommandait aussi à Egilon de lui rapporter les Gestes des Papes depuis le pontificat de Sergius jusqu'à l'an 866. On croit que ces Gestes étaient des journaux de ce qui s'était passé de considérable sous chaque pontificat. Dans le moment qu'Hincmar allait envoyer ce mémoire à l'archevêque de Sens, il avait appris que Gotteschalk avait trouvé moyen de faire parvenir son appel à Rome, ce qui paraît l'avoir intrigué beaucoup. Il composa donc un second mémoire pour Egilon, afin de le mettre au fait de tout ce qui regardait Gotteschalk et ses partisans. C'est dans cette lettre qu'Hincmar nous apprend que saint Prudence de Troyes avait composé des annales, dans lesquelles il marquait que le Pape Nicolas avait confirmé la vérité des deux prédestinations, et les autres points de doctrine alors controversés. Egilon était prié de tenir cette lettre secrète, mais Hincmar lui en remit une autre qu'il pouvait montrer, et dans laquelle il exposait tout au long les erreurs dont il n'avait fait qu'un très-court abrégé dans la précédente.

Au même. — Le Pape Nicolas ayant trouvé plusieurs causes de nullité dans les actes du concile de Soissons, où Wulfade et les autres clercs avaient été déposés, en fit de vifs reproches à Hincmar, qu'il en croyait l'auteur, et lui accorda le délai d'un an pour prouver la régularité de leur déposition, ce qui ne l'empêcha pas de les rétablir provisoirement. Puis, répondant à la lettre de cet archevêque, qu'Egilon lui avait apportée, il accuse Hincmar d'avoir agi dans toute cette affaire avec peu de sincérité. « Vous me témoignez, lui dit-il, souhaiter le rétablissement de ces clercs, et toutefois, par vos lettres et par vos députés, vous vous êtes employé auprès de mes prédécesseurs à faire confirmer leur déposition sans espérance de rétablissement. Vous devriez être honteux de recourir à ces subterfuges, en écrivant au Saint-Siége. » Hincmar répondit au Pape que, sans attendre le terme d'un an, il avait rétabli, conformément à ses ordres, les clercs ordonnés par Ebbon. Quant au reproche qu'il lui faisait d'avoir mis peu de sincérité dans cette affaire, il lui avait été apparemment suggéré par ses ennemis. Dans le diocèse de Reims, comme dans les autres diocèses voisins, jamais personne ne l'avait accusé de duplicité; du reste, il pouvait se convaincre de la régularité de la déposition d'Ebbon, par la lecture des actes des conciles, et l'histoire des rois sous lesquels cet archevêque avait vécu. Ceux du concile de Beauvais et les lettres au Pape Léon contenaient des preuves authentiques de la canonicité de son élection comme archevêque de Reims, environ deux ans après la déposition d'Ebbon. Dans le dernier concile assemblé à Soissons, il avait non-seulement consenti, mais souhaité le rétablissement des clercs ordonnés par Ebbon, puisque la lettre synodale était de lui aussi bien que

des autres évêques qui y avaient assisté. Mais pour mieux témoigner ses sentiments à cet égard, il avait encore exprimé son consentement de la manière la plus simple dans la lettre dont il avait chargé Egilon. Enfin, depuis qu'il se connaissait, il avait toujours été très-soumis au Saint-Siége, très-respectueux envers les Pontifes qui l'occupaient, et c'était là les dispositions dans lesquelles il voulait mourir. Il proteste que s'il n'était point évêque, il ferait tout son possible pour éviter l'épiscopat, sachant que l'on peut, par une foi pure, jointe aux bonnes œuvres, acquérir la vie éternelle. Il prie le Pape de lui marquer si, en conséquence de la défense qu'il avait faite de promouvoir ces clercs à des degrés plus élevés, il devait s'y refuser, dans le cas même où les évêques les choisiraient; car, dit-il, je ne veux ni les choquer ni vous désobéir en rien. Craignant apparemment que cette lettre ne fût pas rendue au Souverain Pontife, parce que ceux à qui il l'avait confiée devaient passer dans les Etats du roi Lothaire et de l'empereur Louis, auxquels il était devenu odieux, il en écrivit une seconde qui contient à peu près les mêmes choses.

Aux moines de Hautvillers. — Comme il était à Hautvillers dans le temps que Gotteschalk s'y trouvait en danger de mort, il lui offrit l'absolution et le viatique, à la condition de signer une profession de foi qu'il lui présenta; mais Gotteschalk n'eut garde de l'accepter. De retour à Reims, Hincmar écrivit aux moines de ce monastère de traiter Gotteschalk comme il le leur avait dit, s'il se convertissait, sinon, de ne lui donner ni sacrements, ni sépulture ecclésiastique, c'est-à-dire de sépulture solennelle, accompagnée du chant des psaumes et des hymnes; mais de ne pas lui refuser cependant la sépulture privée, qui se fait sans cérémonie.

A Charles le Chauve. — Hincmar, évêque de Laon, s'était fait une affaire avec le roi Charles, au sujet d'un fief que ce prince avait donné à un seigneur nommé Normand, et à qui l'évêque l'avait retiré depuis, sous prétexte qu'il appartenait à l'Eglise de Laon. Le roi irrité cita devant les seigneurs l'évêque ou son avoué, qui ne comparurent point. En conséquence, Charles fit saisir tous les biens qu'Hincmar possédait dans ses Etats. L'archevêque de Reims, son oncle, oubliant les mécontentements que son neveu lui avait déjà donnés en plusieurs circonstances, écrivit au roi pour lui démontrer l'injustice de son procédé envers l'évêque de Laon. Il établit par divers décrets des conciles et des Papes, et même par plusieurs lois des empereurs, qu'il n'est permis à personne de s'emparer des biens de l'Eglise, et que les évêques ne doivent point comparaître devant des juges laïques pour des affaires ecclésiastiques. Le roi ayant répondu qu'il était d'usage que les évêques rendissent compte devant les gens de son conseil des bénéfices ou fiefs qu'ils voulaient ôter à ses officiers, l'archevêque fit voir, par une autre lettre, que c'était un abus qui avait été corrigé par les capitulaires de Quiercy, auxquels ce prince avait souscrit lui-même.

A Hincmar de Laon. — Au mois de février de l'an 870, Hincmar, informé qu'un nommé Nivin avait enlevé une religieuse du diocèse de Reims, et l'avait emmenée dans une autre province, le reprit de sa faute, et lui donna le temps pour la confesser et s'en justifier, s'il n'en était pas coupable. Nivin ne fit ni l'un ni l'autre, et l'archevêque l'excommunia dans son diocèse. Peu de temps après, on lui rapporta que son neveu l'avait reçu dans le sien, et que, sur quelques présents de Nivin, il lui avait donné une pension sur les biens de l'Eglise de Laon. Hincmar avertit son neveu de ne pas recevoir Nivin, ni son frère Bertric, qu'il avait chassé du diocèse de Reims pour divers crimes. Son neveu lui fit réponse qu'il n'avait pas cru devoir agir envers Nivin comme s'il avait été jugé dans les formes; qu'il s'était présenté dans le temps jusqu'à deux fois pour s'en justifier sans qu'il ait comparu contre lui ni accusateurs ni témoins; qu'au reste, il n'avait rien reçu de lui et ne lui avait rien accordé sur l'Eglise de Laon. Il accuse son oncle d'ajouter foi trop légèrement aux calomniateurs, et lui fait là-dessus une leçon pour laquelle il emprunte les paroles d'une fausse décrétale du Pape Anaclet. Quant à Bertric, il dit qu'il n'a pas cru devoir le regarder comme excommunié, puisque, non-seulement il n'était pas sous la juridiction de l'archevêque de Reims, mais qu'il n'avait été mis ni en pénitence publique ni condamné suivant les règles. Ce démêlé n'empêcha pas qu'au mois d'avril de la même année il ne pardonnât, à la recommandation de son oncle, à un prêtre de l'Eglise de Laon, qu'il avait excommunié pour avoir négligé une commission dont il l'avait chargé. Mais ils se brouillèrent entièrement au sujet d'une chapelle située dans le diocèse de Laon, et dépendante d'un bénéfice qui appartenait à l'Eglise de Reims. Sigebert, titulaire de ce bénéfice, présenta pour desservir la chapelle un nommé Sénatus, et comme il n'était pas prêtre, l'archevêque pria son neveu de l'ordonner, ou de mettre dans cette chapelle un autre prêtre qu'il lui nommerait. Hincmar de Laon, piqué de certains avis que son oncle lui donnait dans sa lettre, y répondit avec aigreur, et ne lui accorda rien de ce qu'il demandait. Il paraît toutefois qu'il avait ordonné Sénatus, mais que depuis, son oncle avait désapprouvé cette ordination. Aussi lui demanda-t-il pourquoi il avait été si longtemps sans lui en témoigner son mécontentement, et pourquoi il la désapprouvait maintenant, sans apporter aucune raison pour montrer qu'elle eût été faite contre les règles, lui, qui l'avait sollicitée, et qui, en conséquence, avait promis la liberté à Sénatus, car il était serf. Il lui reproche d'avoir tronqué la loi des empereurs, qui défend d'ordonner des serfs; il va même jusqu'à lui reprocher

d'avoir été l'auteur de son emprisonnement.

A Remi de Lyon. — Carloman, après avoir quitté à Reims le roi Charles, son père, avait rassemblé des troupes et commis dans la Belgique des ravages et des cruautés inouïes. Les évêques dont les diocèses avaient été ravagés publièrent des censures contre ces rebelles. Hincmar de Reims en écrivit à Remi de Lyon et aux évêques ses suffragants, à qui il marque qu'après avoir en vain exhorté ce jeune prince et ses complices à rentrer dans le devoir, il les avait excommuniés, à la réserve de Carloman, parce que celui-ci étant clerc de l'Eglise de Sens, le roi son père en réservait le jugement aux évêques de la province. Cette lettre est imparfaite dans les œuvres d'Hincmar; mais on la trouve entière dans le supplément aux conciles de France.

Traité des LV chapitres. — De toutes les pièces qui forment le corps des opuscules d'Hincmar, il n'en est point de plus prolixe que son traité contre Hincmar de Laon, écrit qui ne comprend pas moins de cinquante-cinq chapitres, sans compter la préface avec la pièce de vers qui se trouve en tête, et dont nous avons déjà dit un mot ailleurs. Cet écrit a pour but de répondre à deux mémoires que l'évêque de Laon lui avait fait remettre pour appuyer son appel au Saint-Siége. Autant l'auteur s'y est appliqué à repousser les reproches de l'évêque de Laon, autant on voit qu'il y met d'attention à user de représailles, ce qu'il fait le plus souvent avec une aigreur qui annonce un dépit invétéré. Ce que nous avons trouvé de plus intéressant dans ce long écrit, c'est le passage où Hincmar parle avec un certain détail des droits des métropolitains et des conciles, de l'autorité de leurs canons et des lettres des Papes. Cet ouvrage est rempli d'érudition. L'auteur y cite les écrivains profanes presque à l'égal des écrivains ecclésiastiques; mais on peut dire aussi qu'il s'y trouve encore moins de critique que dans ses autres écrits.

A Hincmar de Laon. — A la suite de la publication de ce mémoire, Hincmar de Laon, qui s'était enfui, dans une nuit du mois de juin de l'an 870, écrivit à son oncle pour le prier de lui obtenir la permission d'aller à Rome accomplir son vœu. L'archevêque ne lui ayant point fait de réponse, il adressa la même demande au roi. Ce prince, qui l'avait appelé à se rendre à Attigny, se montra fort surpris qu'il s'en fût excusé sur une maladie qui l'empêchait de s'exposer au soleil, tandis qu'il pensait à entreprendre le voyage de Rome. Sur cela Hincmar de Laon envoya Heddau, prévôt de son église, pour lui exposer certains griefs, dont on lui avait donné sujet de se plaindre, depuis ce qui s'était passé à Attigny. Il conjurait son oncle de lui obtenir la libre administration de son église et de ses biens, lui promettant, en cas de succès, de l'aller voir et de suivre ses conseils ; autrement, il excommunierait ceux qui s'étaient emparés de ses biens, et, en cela, il ne ferait que suivre le règlement de Douzy, dont il lui envoyait l'extrait. L'archevêque de Reims présenta au roi Charles les demandes de son neveu, et les fit appuyer par les évêques qui se trouvaient à la cour ; mais le roi se contenta de répondre que l'évêque de Laon devait être satisfait de ce qu'il lui avait dit à Attigny, et qu'il pouvait rentrer dans sa terre de Pouilly, mais que pour les autres biens contestés, il députerait des commissaires sur les lieux.

L'archevêque de Reims manda tout cela à son neveu; mais, quant à l'extrait du concile de Douzy, il se récria, en soutenant que ni lui ni les autres évêques qui avaient assisté à cette assemblée n'avaient aucun souvenir qu'on y eût rendu un décret semblable et aussi absolument contraire aux anciens canons. A la suite de cette lettre Flodoard en cite une autre, qui est un morceau détaché de quelque écrit d'Hincmar de Reims et qui contient contre son neveu les reproches les plus vifs et les invectives les plus fortes.

Aux archevêques de Bourges et de Bordeaux. — Un comte, nommé Raimond, se plaignait que son gendre, nommé Etienne, ne voulait point habiter avec sa femme, sous prétexte qu'il avait eu un commerce criminel avec une des parentes de cette femme. Le comte Raimond avait porté ses plaintes au concile de Douzy en 860. Etienne, ayant été mandé, s'expliqua en particulier avec les évêques, convint du fait, et ajouta que depuis ses fiançailles, ayant consulté son confesseur, celui-ci lui avait fait voir que tant que l'on peut compter le degré de parenté, il n'est permis à aucun chrétien d'épouser sa parente, ni d'avoir commerce avec deux parentes en même temps. Il protesta qu'il n'avait point consommé son mariage dans la seule vue de ne point perdre avec lui-même celle qu'il avait épousée, et qu'au surplus il était disposé à suivre en tout leur conseil. Hincmar de Reims fut chargé d'examiner l'affaire et de donner son avis pour la décider. Elle regardait les archevêques de Bourges et de Bordeaux, dans les diocèses desquels les deux parties demeuraient. Ce fut donc à eux qu'Hincmar adressa l'écrit qu'il composa sur cette question. Il contient en substance qu'Etienne amènera au concile d'Aquitaine la fille qu'il a épousée, afin qu'elle soit interrogée sur la non consommation de son mariage. Si elle en convient, on examinera par quelles raisons Etienne n'a pas voulu le consommer; mais on ne l'obligera point à nommer la parente avec laquelle il dit avoir eu commerce, pour ne pas rendre publique sa confession. Supposé que le fait soit vrai, son mariage avec la fille de Raimond est nul, puisque, disait-il encore, il ne l'avait contracté que parce que le comte l'avait menacé de mort, et qu'il ne pouvait le consommer que par un inceste. En conséquence ils doivent être séparés, avec liberté de se marier à d'autres, à la charge toutefois

qu'Etienne perdrait ce qu'il avait donné à la fille de Raimond, et qu'il ferait pénitence, tant du crime commis avec la parente de cette fille que de l'abus qu'il avait fait du sacrement, en contractant mariage contre sa conscience.

A Gauthier de Cologne. — On agita dans le même concile l'affaire d'Ingeltrude, femme du comte Boson, qui après avoir quitté son mari, vivait dans la débauche, protégée par le roi Lothaire dans les Etats duquel elle s'était retirée. Les Papes Benoît et Nicolas avaient tenté tous les moyens propres à la ramener, et elle avait été excommuniée dans un concile tenu à Milan, en 860. En dernier lieu, le Pape Nicolas avait écrit aux archevêques de Trèves et de Cologne de ne pas tolérer plus longtemps ce scandale, car elle faisait sa résidence dans le diocèse de ce dernier; mais Gauthier craignait de déplaire à Lothaire en la renvoyant. Dans cet embarras, il consulta Hincmar au nom de toute l'assemblée de Douzy. «Si la femme de Boson vient à moi, lui disait-il, et se confesse publiquement de son adultère dans la vue de sauver son âme, dois-je l'obliger à faire pénitence publique dans mon diocèse, ou la renvoyer à son mari, à la condition qu'il ne la fera pas mourir, sous peine d'être excommunié, ou de la reprendre pour sa femme après qu'elle aura accompli sa pénitence. » Hincmar répondit par un écrit adressé au concile même. Il dit qu'Ingeltrude ne doit point être séparée de son mari sous prétexte de pénitence, d'autant plus que Boson ne l'accuse point d'adultère; qu'il l'a souvent invitée à revenir, et déclaré qu'il lui pardonnait, suivant l'ordre du Pape. Il faut que le roi Lothaire, dans les Etats duquel elle demeure, la fasse ramener à son mari, et que Gauthier prenne auprès du mari des moyens de s'assurer qu'il la traitera raisonnablement; ce que cet archevêque est en droit de faire, parce que cette femme s'est mise sous la protection de l'Eglise. Il ajoute que si Boson fausse son serment en traitant mal sa femme, il sera jugé par les évêques, suivant les canons. Si Ingeltrude est convaincue d'adultère, par sa propre confession ou autrement, c'est au même évêque à la mettre en pénitence; agir autrement, c'est troubler l'ordre de la religion et ouvrir par l'impunité la porte à tous les désordres.

De l'épreuve par l'eau froide. — Dans une conversation qu'Hincmar eut avec Hildegaire, évêque de Meaux, il fut question du jugement que l'on devait porter de l'épreuve par l'eau froide, et du traité que Raban Maur avait écrit sur ce sujet. Hildegaire pria Hincmar de lui dire ce qu'il pensait de ces sortes d'épreuves et du traité de Raban. Nous avons déjà vu comment notre archevêque s'était prononcé dans une autre circonstance; cependant il commence sa réponse en la soumettant au jugement de ses lecteurs; puis il rapporte divers passages de l'Ecriture pour autoriser l'épreuve, soit par l'eau froide, soit par l'eau chaude. Dans le premier cas, la personne accusée prouvait son innocence, quand étant arrosée d'eau chaude elle n'en sortait pas brûlée, et il en était de même dans le second cas, quand, plongée à plusieurs reprises dans l'eau froide, elle revenait sur l'eau. Hincmar convient qu'il y en avait qui échappaient à ces sortes d'épreuves, et d'autres qui y succombaient. Il restait à prouver qu'elles étaient favorables à l'innocence et décisives pour manifester les coupables. C'est ce qu'il ne fait pas, se contentant de le supposer. Il objecte que ces épreuves sont défendues par les capitulaires des rois; à quoi il répond que l'autorité de ces capitulaires ne saurait infirmer celle des conciles. Il ne porte aucun jugement sur le traité de Raban. On peut dire que tout ce que Hincmar emprunte à l'Ecriture, pour soutenir son sentiment, est appliqué sans justesse et souvent même contre le sens naturel du texte sacré.

A Hildebalde. — L'opuscule qui suit est remarquable à cause de sa singularité. C'est une absolution par lettre adressée à Hildebalde, évêque de Soissons, qui, se trouvant dangereusement malade, avait envoyé sa confession par écrit à Hincmar, en lui demandant des lettres d'absolution. Mais c'est moins une absolution sacramentelle, comme l'observent les théologiens, qu'une espèce d'indulgence ou de bénédiction. C'est ce qui résulte des paroles mêmes d'Hincmar qui, ne pouvant se transporter à Soissons, parce qu'il était retenu lui-même par une maladie, lui écrivait : « Je prie les prêtres mes frères de faire sur vous ce que j'aurais fait en personne ; vous envoyant, à l'exemple des anciens, par l'entremise d'un prêtre, de l'huile que j'ai bénite de ma main, afin que par mon ministère j'aie quelque part à la grâce du Saint-Esprit, qui vous sera conférée par l'onction de cette huile; et, quoique je ne doute pas que vous ne l'ayez déjà fait, je vous avertis qu'outre cette confession générale de tous les péchés que vous avez commis jusqu'à ce jour, vous devez avoir soin de confesser en détail à Dieu et à un prêtre tous les péchés dont vous vous êtes rendu coupable pendant tout ce temps et de les laver dans vos larmes. Il suffit d'avoir fait une fois au prêtre cette confession en particulier, pourvu qu'on ne soit pas retombé depuis dans les péchés qu'on y a accusés; dans ce cas, il faut recourir à la pénitence et se souvenir qu'il ne sert de rien d'avoir le regret de ses fautes si on ne les quitte. Quant aux péchés ordinaires et légers, il faut les confesser tous les jours à nos frères, pour les effacer par leurs prières et les bonnes œuvres. Munissez-vous aussi, chaque jour, de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, afin qu'étant devenu un avec lui par la participation de ses sacrements, vous paraissiez en sûreté devant votre Créateur et votre Sauveur.

Au Pape Adrien. — Après la mort de Lothaire, Charles le Chauve profitant de l'absence de l'empereur Louis, occupé à com-

battre les Arabes pour les éloigner de l'Italie, s'était empressé de marcher en Lorraine et de saisir la couronne. Hincmar, archevêque de Reims lui avait donné la consécration. Dans un discours à ce sujet, il appuyait le droit de Charles à la succession de Lothaire, sur ces motifs : qu'outre les témoignages de la volonté de Dieu, ce prince descendait, par saint Arnould, de la race de Clovis, baptisé et *sacré d'une huile envoyée du ciel, et que nous avons encore* (4). Le Pape Adrien II, lié par la reconnaissance à la cause de Louis, travaillait à lui conserver l'héritage de Lothaire. Il écrivit à Charles, en lui faisant de vifs reproches de ce qu'il appelait une tyrannique usurpation ; aux seigneurs de France qui s'en étaient rendus complices, et à l'archevêque qui lui avait conféré l'onction. Non content de blâmer ce qu'ils avaient fait, il leur commandait de restituer à Louis le bien dont ils l'avaient frustré injustement, de renoncer à la domination de Charles, de se séparer même de sa communion, si, après les avis convenables, ce prince persistait à retenir les Etats de Lothaire. En cas de désobéissance, il déclarait être dans la résolution de se rendre en France pour y faire respecter l'autorité de sa puissance pontificale. C'était là, dit Bérault-Bercastel, s'ériger en juge absolu du droit public et des affaires temporelles de l'empire. Hincmar était versé dans les antiquités ecclésiastiques, autant qu'aucun homme de son siècle, où les prétentions temporelles des Papes étaient encore nouvelles. On se rappelait la réserve extrême des anciens Pontifes, les plus saints et les plus éclairés, et comment, en particulier, saint Grégoire le Grand en avait agi à l'égard de Phocas, qui avait encore les mains toutes fumantes du sang de son maître, dont il venait d'envahir le trône. L'archevêque répondit donc au Souverain Pontife : « Me convenait-il, à moi, de me porter pour *accusago* et juge d'un roi que personne au monde ne déférait à mon tribunal? Moi, l'excommunier, et le traiter avec plus de rigueur que je ne pourrais m'en permettre à l'égard du plus simple particulier, lequel ne peut subir une pareille sentence qu'on n'ait fait préalablement contre lui toutes les procédures juridiques ! Je dois donc vous répondre, avec tout le respect dû à Votre Sainteté, que je ne suis ni auteur, ni complice de ce que vous appelez tyrannie. Ceux qui vous ont écrit pour vous prévenir contre moi ne réussiront jamais à prouver ce qu'ils avancent. Vous m'enjoignez de me séparer de communion d'avec le roi; vous me défendez de le saluer, si, après mes avis, il persiste à retenir le royaume de Lorraine, et vous me menacez de me retrancher moi-même de votre communion si je n'obéis pas. Un homme qui a soutenu, comme je l'ai fait, les intérêts du Saint-Siége devrait être à l'abri d'une pareille menace ; mais, comme il ne m'a pas été possible d'empêcher qu'elle ait eu lieu, et que l'éclat n'en devînt notoire et public, je dois aussi vous rendre compte de ce qui se dit. Je ne le répète qu'avec une extrême douleur et de profonds gémissements : une foule de personnes, tant ecclésiastiques que séculières, qui se rencontrent dans cette ville, où elles sont arrivées des diverses contrées du royaume, se permettent de blâmer hautement un tel procédé. On se récrie qu'il est inouï que jamais aucun de mes prédécesseurs ait reçu un ordre semblable, quoique de leur temps on ait vu quelquefois en France les rois ligués les uns contre les autres, les fils armés contre leurs pères, les frères contre les frères; on dit tous les jours au roi que cette conduite est sans exemple ; que dans l'affaire du feu roi Lothaire, quoique son adultère fût public, et qu'il eût été pour cela déféré au Saint-Siége, votre prédécesseur n'avait jamais ordonné à aucun évêque de se séparer de la communion de ce prince, sous peine d'être séparé lui-même de la communion de Rome; que les Papes n'avaient jamais refusé certains devoirs d'honnêteté aux empereurs et aux rois schismatiques, tels qu'étaient l'empereur Constantius, obstiné arien, Julien l'Apostat, le tyran Maxime, et que malgré leur hérésie, leur apostasie et la qualité de tyran, ils avaient toujours eu avec eux un commerce de civilité, quand l'occasion s'en était présentée; que le roi Charles se plaignait hautement de ce qu'on osât le traiter de parjure et d'usurpateur; qu'il n'était ni hérétique ni schismatique; qu'on disait en France qu'on ne ménageait pas assez la majesté royale; qu'il fallait que les Papes se souvinssent de la conduite de leurs prédécesseurs du temps des rois Pépin et Charlemagne; que, nonobstant la protection que Pépin donnait au Pape Etienne III, et qu'il combattît pour lui contre Astolphe, roi des Lombards, ce roi n'avait point été subjugé en vertu d'aucune excommunication, mais par les armes; que ce n'est point par les excommunications, mais par les victoires que les princes augmentent leur domaine, et que le Seigneur a dit que c'était de lui que les rois tenaient leur puissance. Quand nous représentons aux seigneurs de ce royaume que Dieu a communiqué à saint Pierre et à ses successeurs le pouvoir de lier et de délier : puisqu'il en est ainsi, nous répondent-ils, repoussez donc avec vos armes spirituelles les ennemis de l'Etat; défendez-vous par vos oraisons contre les Normands, et n'implorez point le secours de nos armes. Mais si vous voulez que nous vous défendions, laissez-nous en possession de nos droits, et priez le Pape que, puisqu'il ne peut être en même temps roi et évêque, et que ses prédécesseurs se sont appliqués à gouverner l'ordre ecclésiastique sans se mêler du gouvernement de l'Etat des princes, il ne s'ingère point à nous obliger de prendre un roi de sa main; qu'il

(4) Nous soulignons ces mots, parce que c'est la première fois qu'il est fait mention de la sainte ampoule dans notre histoire.

ne prétende pas ainsi nous soumettre à sa domination, et nous imposer un joug que ses prédécesseurs n'ont pas imposé à nos ancêtres. Nous autres Français, nous ne pouvons ni ne devons le supporter. Les saints Livres eux-mêmes nous autorisent à défendre notre liberté et notre héritage aux dépens même de notre vie. »

A Adventius, évêque de Metz. — La lettre adressée à Adventius, évêque de Metz, contient des détails curieux sur les cérémonies qui s'observaient dans l'ordination des métropolitains et des évêques. Nous allons en rapporter quelque chose. On écrivait le décret de l'élection d'un évêque sur une grande feuille de parchemin, afin qu'il pût être signé de tous ceux qui y avaient pris part. Le samedi qui précédait le jour de l'ordination, les évêques de la province s'assemblaient dans la principale église du diocèse, et, après avoir fait lire le décret en présence de tout le monde, ils demandaient si tous les suffrages concouraient en faveur de l'élu, s'il avait les vertus requises pour un évêque, et si personne n'avait rien à objecter sur sa conduite. L'unanimité des suffrages étant constatée, les évêques, le clergé et le peuple se rendaient le lendemain dimanche, de bonne heure, au lieu de l'ordination; et les évêques, avec les autres ecclésiastiques, revêtus des habits sacrés, se tenaient près de l'autel. Alors les premiers parmi le clergé de la cathédrale amenaient l'évêque élu, revêtu de ses ornements pontificaux, et lui faisaient prendre place après les évêques. Alors le consécrateur commençait la messe, et après l'*Introït*, le *Kyrie eleison* et le *Gloria in excelsis*, il récitait la première oraison de la consécration. Avant la lecture de l'épître, il avertissait le peuple de prier pour l'élu et les consécrateurs; puis prenant le nouvel évêque par la main, il commençait les litanies, pendant lesquelles il demeurait, lui, l'élu et les évêques assistants, inclinés devant l'autel. Ils se redressaient à l'*Agnus Dei*, et le consécrateur, ouvrant le livre des Evangiles par le milieu, le mettait sur le cou de l'élu, toujours incliné devant l'autel, et deux évêques assistants soutenaient le livre chacun de leur côté. Pendant ce temps-là tous les évêques avec le consécrateur mettaient la main droite sur la tête de l'élu, le consécrateur disait une seconde oraison, puis une préface, et enfin la prière de la consécration. On continuait la messe, et quand on venait aux endroits où les signes de croix sont marqués, le célébrant prenait du saint-chrême, avec le pouce de la main droite, en faisait autant d'onctions sur le haut de la tête de l'élu, en récitant les prières marquées à cet endroit. La consécration achevée, les évêques enlevaient le livre des Evangiles de sur le cou de l'ordonné; ensuite le consécrateur lui mettait l'anneau au doigt, et lui donnait le bâton pastoral, en lui rappelant que l'anneau signifiait la fidélité avec laquelle il devait garder le secret des mystères, et le bâton pastoral, le gouvernement qui lui était confié. Le célébrant lui donnait le baiser de paix, qu'il rendait à tous les évêques, puis on lui faisait prendre sa place, la première s'il était métropolitain, la dernière s'il n'était que simple évêque. On lisait après cela le passage de l'épître à Timothée, où il est parlé du devoir des évêques; et tandis qu'on faisait cette lecture, le consécrateur et les évêques souscrivaient l'acte d'ordination, qu'ils donnaient au consacré devant l'autel, après la messe. On le conduisait à son siége, où, étant assis, il recommandait au clergé de le servir lui et son Eglise, chacun selon leur rang. Il retournait de là à la sacristie, d'où il sortait ensuite pour venir célébrer la messe solennelle. S'il était métropolitain, les évêques qui l'avaient consacré assistaient à cette seconde messe, à la fin de laquelle ils mettaient la lettre d'ordination sur l'autel, d'où ils la prenaient ensuite pour la lui donner. De ces deux messes, qui étaient séparées du temps d'Hincmar, on n'en a fait qu'une par la suite en les réunissant.

Du droit des métropolitains. — En 876, le Pape Jean VIII établit Anségise, archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, comme son vicaire en ces provinces. Les évêques du concile de Pontigny, à qui la lettre du Pape était adressée, demandèrent à la lire. L'empereur Charles, qui l'avait, refusa de la leur communiquer, se contentant de leur en donner le contenu. De leur côté ils refusèrent de reconnaître la primauté d'Anségise, en disant, en général, qu'ils obéiraient aux ordres du Pape, sauf le droit des métropolitains et des canons. L'empereur ne laissa pas de faire placer Anségise au-dessus de tous les évêques, même de ceux qui étaient plus anciens que lui par l'ordination. Hincmar s'y opposa, et fit un traité dans lequel il rend raison de son opposition à la primauté d'Anségise. Il s'appuie premièrement sur les canons de Nicée dont le quatrième porte que ce qui se fait dans une province doit être autorisé par le métropolitain, et le sixième confirme les anciens priviléges de toutes les Eglises. Il convient que les Papes ont quelquefois établi des vicaires au-dessus des métropolitains, soit dans la Macédoine, soit même dans les Gaules; mais il soutient que ce n'était que pour des causes passagères. Il allègue ensuite le privilége que le Pape Benoît lui avait accordé après la condamnation d'Ebbon, lequel portait que tous ceux de la province de Reims seraient soumis au métropolitain, sans qu'aucun pût aller devant d'autres juges, sauf le droit du Saint-Siége. Il ne refuse pas toutefois de se trouver au concile de plusieurs provinces, quand il y sera appelé ou par le Pape ou par l'empereur. Il remarque que saint Boniface de Mayence, établi par le Pape son vicaire en France et en Allemagne, n'entreprit rien de semblable aux prétentions d'Anségise; aussitôt que sa mission fut finie, les Eglises rentrèrent dans leur ancien droit. Il fait observer encore que le vicariat accordé à Drogon resta sans effet, par l'opposition de ceux qui avaient intérêt à ne pas le reconnaître.

De la translation des évêques. — Ce traité

est une réponse à la consultation d'un évêque touchant la translation d'Actard, évêque de Nantes, au siége métropolitain de Tours. Quoique Hincmar y eût consenti au concile de Douzy, et qu'il en eût écrit en conséquence au Pape Adrien, il ne laisse pas de la combattre dans l'écrit dont il est ici question, et dans lequel il donne d'abord des raisons générales contre les translations d'un siége à un autre.

Des devoirs d'un évêque. — On peut regarder ce traité comme un des plus utiles qu'ait écrits notre prélat, quoique pourtant il soit assez succinct. Ce qu'il dit sur la fin, à propos des biens appartenant à l'église de Beauvais, montre qu'elle n'avait point encore d'évêque légitime et que par conséquent cet ouvrage fut écrit après la mort d'Odon, en 881 et pendant l'intrusion d'Odoacre. Les droits d'un évêque s'étendent sur le spirituel et le temporel, parce qu'on n'avait pas encore partagé les biens des églises. C'est à lui qu'appartient la célébration des mystères et du service divin ; la consécration du saint-chrême, l'administration du baptême, en ayant soin qu'il soit conféré par des prêtres; l'ordination des prêtres, des diacres et des autres clercs, aux temps marqués par l'Eglise, et la convocation du synode diocésain. Il est obligé de se trouver à celui de la province, d'assister à l'ordination des évêques, quand il y est appelé, ou d'y envoyer un prêtre ou un diacre porter ses excuses; de gouverner son clergé, de pourvoir aux besoins de ses clercs, tant pour le spirituel que pour le temporel; de prendre soin du luminaire, de l'entretien et de la réparation des bâtiments; de secourir les pauvres, de recevoir les étrangers dans les hôpitaux destinés à cet usage. Il est aussi du devoir de l'évêque de veiller sur les monastères, sur les paroisses de la campagne, de prêcher la parole de Dieu à son peuple, de donner la confirmation, d'imposer la pénitence publique, de réconcilier les pénitents, de fournir au roi des troupes pour la défense de l'Eglise, selon son pouvoir et suivant l'ancienne coutume; enfin, de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu; de prendre soin de tous les biens de son Eglise, d'en faire un usage légitime, de savoir les canons, de les faire observer et de les observer lui-même.

Des jugements d'appel. — Le fréquent usage des appels au Saint-Siége occasionnait alors divers abus, parce que la plupart, quoique justement condamnés, trouvaient moyen de se faire absoudre par un faux exposé de leur cause. Pour en arrêter le cours, Hincmar, au nom du roi Charles le Chauve, écrivit, en 877, une lettre au Pape Jean VIII, dans laquelle il se plaint que depuis les différends de ce prince avec son neveu Louis, les prêtres condamnés canoniquement par leurs évêques, aient commencé d'aller à Rome, sans aucune permission de l'ordinaire ni des métropolitains, et qu'ils en aient obtenu des rescrits contre les règles. Il rapporte les canons qui concernent les jugements des évêques et des prêtres, et faisant remonter l'origine des appels au concile de Sardique, il remarque que ce concile ne les permet qu'aux évêques, à la condition encore, que s'il y a défaut dans le premier jugement, l'affaire sera renvoyée pour être réglée sur les lieux par d'autres juges. Quant aux prêtres et aux autres clercs des ordres inférieurs, on ne peut, suivant les canons, les accuser que devant leurs évêques, qui les jugeront avec leur clergé. S'ils veulent se plaindre de leur jugement, dans ce cas ils s'adresseront aux évêques voisins, c'est-à-dire au concile provincial présidé par le métropolitain, à la charge que le jugement sera rendu sur les lieux, pour la plus grande facilité de produire des témoins. Ce fut par cette raison que les conciles d'Afrique défendirent les jugements d'outremer. Hincmar dit qu'il doit en être de même pour les jugements rendus au delà des monts, parce qu'alors il serait facile au coupable de se faire passer pour innocent, n'ayant aucun témoin pour le convaincre.

Traité des prêtres criminels. — Dans l'opuscule qui porte ce titre, Hincmar nous donne un recueil des lois ecclésiastiques et civiles, à commencer par les capitulaires de nos rois, sur les accusations et les jugements des prêtres qui se sont rendus coupables de quelque crime. Il y discute ce qui regarde les personnes qui les peuvent accuser, la qualité, le nombre des témoins, le juge devant lequel on peut porter l'accusation, les sujets sur lesquels elle peut tomber, la manière dont ces prêtres peuvent se purger lorsqu'il n'y a ni preuves ni témoins contre eux. Il y montre la fausseté d'un décret tiré des Actes du Pape saint Sylvestre, qui tend à établir qu'un clerc ne peut être accusé par un laïque, ni un clerc supérieur par un clerc inférieur. Hincmar, dans un opuscule publié à la suite de celui-ci, fait l'application des règles qu'il avait données, à la cause d'un prêtre nommé Teutfride qui avait volé des ornements d'église, un livre d'or et quelques meubles précieux. Il déclare que ce prêtre doit être jugé dans sa province et par son propre évêque, ou, en cas d'appel, par les évêques comprovinciaux. S'il confesse son crime, ou, s'il en est convaincu, il doit être condamné à restituer le vol, puis déposé et excommunié. S'il arrive qu'après avoir confessé sa faute ou en avoir été convaincu, il abandonne le jugement ecclésiastique pour se défendre devant le tribunal du prince, il doit être déposé et excommunié. S'il est convaincu d'avoir malicieusement engagé ses voisins à faire un faux serment en sa faveur, il faut le condamner comme parjure, parce qu'il est plus coupable que ceux qu'il a engagés à jurer. Suivant le sentiment des docteurs catholiques, celui qui jure par ruse et par fraude pèche premièrement contre Dieu dont il prend le nom en vain, et secondement contre son prochain qu'il veut tromper par une noire fourberie.

Vision de Bernold. — Un homme du diocèse de Reims, nommé Bernold, étant tombé

malade, se confessa, reçut l'absolution, l'extrême-onction et le saint viatique. Son mal empirant, il demeura quatre jours sans prendre d'autre nourriture que de l'eau et sans parler. Vers le milieu du quatrième jour, il fit venir son confesseur à qui il raconta, après beaucoup de larmes et de sanglots, qu'il avait été conduit dans l'autre monde, en un lieu où il avait vu quarante et un évêques, au nombre desquels se trouvaient Ebbon, Léopardée et Enée, couverts de haillons noirs et crasseux, tantôt tremblants de froid et tantôt brûlés de chaleur; qu'Ebbon l'avait appelé par son nom, et prié au nom des autres évêques de les assister, en disant à leurs clercs et aux laïques de leurs diocèses de faire pour eux des prières, des aumônes, et d'offrir le saint sacrifice. Ayant répondu qu'il ne savait où les trouver, ils lui avaient donné un guide qui l'avait conduit à un grand palais où étaient plusieurs vassaux de ces évêques. Je me suis acquitté de ma commission, ajouta Bernold, puis je suis revenu avec mon guide au lieu où étaient les évêques, que j'ai trouvés le visage gai, rosé et frais comme au sortir du bain, revêtus d'aubes et d'étoles, mais sans chasubles. Alors Ebbon m'a dit: « Tu vois combien ton message nous a servi; nous avons eu jusqu'ici un ange gardien très-rude; nous sommes maintenant sous la garde de saint Ambroise. » De là Bernold passa dans un lieu ténébreux, où le roi Charles, couché dans la boue de la pourriture que produisait son corps, lui dit qu'il était dans les peines pour n'avoir pas suivi les conseils d'Hincmar et de ses autres fidèles serviteurs; qu'il le priait d'aller leur dire de sa part de l'assister dans ses souffrances et de l'en délivrer par leurs bonnes œuvres. Je m'acquittai de ma commission, dit Bernold, et à mon retour, je trouvai le roi Charles dans la lumière et revêtu de ses habits royaux. Il vit encore l'évêque Jessé, le comte Othaire et plusieurs autres dans les peines, et les soulagea. Après qu'il eut raconté cette vision à son confesseur, il mangea, et sa santé se rétablit. Hincmar qui le connaissait, ayant appris toutes ces circonstances de la bouche même du confesseur, les mit par écrit, et en fit part à tous les fidèles par une lettre, dans laquelle il les exhorte à vivre toujours dans la crainte du sort qui leur est ménagé dans l'autre vie, à ne pas négliger les moyens de salut que Dieu leur donne, et à prier pour le roi Charles et pour les autres défunts. Cette lettre fut écrite après l'an 877.

Sur le concile de Nicée, etc. — On a d'Hincmar plusieurs autres lettres insérées dans l'édition du P. Sirmond, avant l'écrit qui nous occupe, mais nous les trouvons trop peu importantes pour en rendre compte à nos lecteurs. Il était arrivé à l'archevêque de Reims en parlant du concile de Nicée; quelques-uns en furent surpris et lui en demandèrent la raison. Il répondit par un petit traité où l'on reconnaît plus d'imagination que de solidité. Ses raisonnements roulent pour la plupart sur des termes mystiques tirés du livre des *Nombres*. Il est étonnant qu'un prélat aussi occupé se soit amusé à de semblables minuties, et il ne l'est pas moins qu'il ait ainsi qualifié ce concile sur les raisons qu'il allègue. L'opuscule suivant est plus sérieux. Le roi Charles le Chauve l'avait consulté sur la pénitence que l'on devait imposer à Pépin, qui, retenu dans les prisons et condamné à mort comme traître à sa religion et à sa patrie, témoignait du repentir de ses fautes et demandait à rentrer dans la profession monastique qu'il avait quittée. Il était fils de Pépin, roi d'Aquitaine et neveu du roi Charles. L'avis d'Hincmar fut qu'il ferait une confession générale, mais secrète, de toute sa vie; que toutefois il se mettrait dans l'église au rang des pénitents publics pour s'accuser d'avoir quitté l'habit monastique; de s'être parjuré et joint aux païens; qu'il demanderait pénitence pour tous ces péchés, comme pour tous ceux qu'il aurait confessés en secret, et qu'ensuite il serait réconcilié publiquement par l'évêque, de qui il recevrait la tonsure, l'habit monastique et la communion du saint autel. A ces conditions, ajoutait Hincmar, Pépin serait traité doucement, et enfermé dans un monastère; il y vivrait en liberté avec les moines, en travaillant à la correction de ses mœurs et à l'expiation de ses fautes, qu'il s'efforcerait de racheter par ses larmes.

Traité du serment. — Au concile de Pontigny, tenu en 876, le roi Charles se fit prêter un nouveau serment de fidélité par tous ses vassaux, mais particulièrement par Hincmar, qu'il soupçonnait fort d'avoir favorisé l'invasion du roi de Germanie dans ses Etats. L'archevêque s'en défendit, mais il fallut obéir. Depuis il composa un écrit, dans lequel, examinant chaque parole de la formule du serment, il tâche de montrer qu'il est mal conçu. Mais il s'applique principalement à soutenir l'usage où étaient les princes de n'exiger des évêques que des déclarations et non pas des serments. Il s'autorise de la conduite des évêques de Nicée et de Chalcédoine, qui n'exigèrent point de serment, mais seulement une profession de foi de la part de ceux qui quittaient l'hérésie pour revenir à l'unité de l'Eglise.

Autres écrits. — Tels sont les écrits d'Hincmar rapportés dans la collection que le P. Sirmond fit imprimer à Paris en 1645, mais il s'en trouve encore ailleurs. Par exemple, on possède de cet archevêque, dans le tome VIII des *Conciles*, une lettre qui contient une instruction aux prêtres de son diocèse sur l'administration du baptême, dans le goût de celles que Charlemagne demanda aux archevêques de ses Etats. On attribue à Hincmar la lettre synodale du concile de Douzy, en 871. On lut dans le même concile la requête dans laquelle il porta plainte contre Hincmar de Laon. Sa lettre au Pape Adrien sur la translation d'Actard, et son différend avec son neveu,

font aussi partie des actes de cette assemblée, où ils sont suivis de quatre mémoires présentés à Charles le Chauve, à l'occasion de la saisie des revenus d'Hincmar de Laon. Les huit lettres, qui se trouvent imprimées à la suite de ces mémoires, regardent sa querelle avec son neveu. Nous ne dirons un mot que de celle qui concerne l'ordination d'Hédénulphe, son successeur, laquelle est adressée au clergé et au peuple de l'Eglise de Laon, et signée d'Hincmar et de sept suffragants de l'Eglise de Reims. Elle est datée de 877. On peut y remarquer qu'il était d'usage que ceux qui avaient ordonné un évêque lui donnassent par écrit les règles qu'il devait suivre dans l'ordination des prêtres et des autres ministres de l'Eglise; dans la visite de son diocèse, dans les redevances qu'il avait droit d'exiger des églises, dans la conduite de ses peuples, dans la dispensation des revenus ecclésiastiques, dans le choix de ses archidiacres et de ses archiprêtres, dans l'exercice de la justice, dans l'administration des sacrements, dans le ministère de la parole, et dans les mesures à prendre pour faire observer aux autres les canons qu'il devait observer lui-même. On trouve encore dans le tome VII des *Mélanges* de Baluze, une lettre d'Hincmar au roi Louis III, fils de Louis le Bègue. C'est une réponse à celle que ce jeune prince lui avait écrite, au sujet de l'élection d'un évêque de Beauvais, après la mort d'Odon, en 881. Le roi Louis lui avait mandé par un chanoine de Beauvais qu'il avait accordé l'élection canonique au clergé et au peuple de cette église ; mais ayant appris qu'ils avaient élu un sujet indigne de ce siége, il l'avait désapprouvée. Hincmar pria donc ce prince de permettre qu'on fît une autre élection, et de trouver bon qu'elle se fît par les évêques voisins, attendu que le clergé et le peuple de Beauvais avait perdu son droit par sa négligence; mais que toutefois l'élu devait être renvoyé au métropolitain et aux évêques de la province, pour être ordonné. Il fait remarquer au roi Louis que son secrétaire a commis une faute, en disant que comme Jésus-Christ a pris *deux personnes*, celle de roi et celle de prêtre, afin qu'il fût en même temps prêtre et roi, il fallait que le roi et les évêques se réunissent pour administrer dignement le temporel et le spirituel de l'Etat. Jésus-Christ, dit Hincmar, n'a pas pris deux personnes, mais s'étant revêtu de la nature humaine, il a fait les fonctions de prêtre et de roi dans une seule personne. Il est probable que le secrétaire pensait comme l'archevêque, quoiqu'il s'exprimât différemment. Cette lettre est de 881.

Ecrits attibués a Hincmar. — On trouve dans Surius, sous le nom d'Hincmar, une *Vie de saint Remi* avec l'histoire de ses deux translations; mais cet ouvrage, dont Flodoard, Sigebert et l'anonyme de Molk font mention, est loin de répondre à la réputation de notre archevêque. On doit en dire autant de l'éloge de saint Remi, publié sous son nom par Mosander. Quelques critiques, au nombre desquels dom Mabillon, lui attribuent une lettre adressée à Charles le Chauve, dans le but d'appuyer l'opinion émise par Hilduin sur l'aréopagitisme de saint Denis, évêque de Paris; mais quelque vraisemblance qu'ils aient donnée à leurs preuves, elles ne paraissent pas convaincantes, et cette supposition est rejetée aujourd'hui de tous les savants. Il en est de même du poëme intitulé la Fontaine de vie, qui n'appartient point à Hincmar, mais à Audrade, corévêque de Sens. Casimir Oudin l'a fait imprimer à Leyde en 1692.

Ecrits perdus. — Quelque volumineux que soient les écrits qui nous restent d'Hincmar, ceux qui se sont perdus avec le temps, ou qui gisent encore dans l'obscurité de quelques bibliothèques, sont en bien plus plus grand nombre: dom Mabillon cite une lettre du clergé de Ravenne au roi Charles, et la réponse qu'y fit Hincmar au nom de ce prince. Le même critique en cite une autre adressée à Sigebod, prévôt des religieuses du monastère de Sainte-Marie de Laon, qui l'avait prié de lui marquer comment il fallait procéder contre l'abbesse d'Auriny. Hincmar lui ordonna de lui apporter les priviléges de ce monastère et les chefs d'accusation contre l'abbesse, avec la désignation des témoins. Il est parlé de cette lettre dans Flodoard, ainsi que de plusieurs autres qui ne sont pas arrivées jusqu'à nous. Cet historien fait aussi le détail des ouvrages d'Hincmar: mais quoiqu'il en cite un très-grand nombre, il avertit cependant qu'il en a passé plusieurs sous silence. Voici ceux dont nous ne connaissons guère que les titres, parce qu'ils n'ont pas encore été rendus publics : *Explication des passages de saint Prosper, mal entendus par Gotteschalk; Traité aux réclus du diocèse de Reims, pour les mettre en garde contre la doctrine de Gotteschalk ; Lettre à Raban au sujet de ce traité ; Lettres sur Gotteschalk et sa doctrine; Traité sur la prédestination et le libre arbitre*, dédié au roi Charles le Chauve ; un poëme dédié au même monarque et intitulé, *Service de la table du roi Salomon ; Traité sur le Trina Deitas*, différent de celui que nous avons ; *Lettres apologétiques aux Papes Nicolas Ier et Jean VIII ; Consultation sur les corévêques et les clercs ordonnés par Ebbon; Recueil des canons et autres autorités pour le gouvernement des églises ou des chapelles*, contre un écrit de Prudence de Troyes sur le même sujet; il était adressé au roi Charles, ainsi que l'écrit intitulé *Des douze abus*, tout différent de celui imprimé sous le même titre parmi les OEuvres de saint Cyprien et de saint Augustin. On ne possède pas davantage l'instruction qu'Hincmar avait faite pour le roi Charles et pour la reine son épouse, dans laquelle il leur prescrivait les moyens de se rendre agréables à Dieu et aux hommes par leur bonne conduite, ni celle qu'il fit pour Louis le Bègue aussitôt après la mort de l'empereur Charles, son père. Il en composa aussi plusieurs

autres pour le même prince et pour Louis son fils. Nous avons quelques-unes de ses lettres à Louis de Germanie; mais celle où il traitait de la manière de prier et des qualités de la prière est perdue. C'était une réponse à la demande que ce prince lui avait faite de prier et de faire prier pour le repos de l'âme de l'empereur Louis le Débonnaire, qui dans un songe l'avait conjuré de le délivrer des peines qu'il endurait. Parmi ses lettres à Ebérard, comte de Frioul, il y en avait une remplie d'instructions de piété; et une autre dans le même goût, adressée à Boric, un des généraux normands, qui avait embrassé la religion chrétienne et reçu le baptême; ces lettres sont perdues. Il composa, à la prière des évêques, un traité sur les images de Notre-Seigneur et des saints, dans lequel il établissait le culte qu'on devait leur rendre; l'épilogue était en vers. On voit par d'autres monuments qu'il s'occupait quelquefois de poésie. Il fit en vers l'épitaphe de saint Remi, celle de l'archevêque Tilpin et la sienne propre; des vers pour l'autel de la Vierge et d'autres pour être gravés sur le tombeau de saint Remi. Flodoard fait encore mention d'une lettre à Bertulphe, archevêque de Trèves, pour lui servir d'instruction dans le gouvernement de son diocèse; d'une à Hincmar de Laon sur le même sujet; d'une autre à Erconrad, évêque de Châlons-sur-Marne, à propos de certains rapports fâcheux qu'on lui avait faits sur sa conduite; d'une quatrième à Guillebert, successeur d'Erconrad, qu'il exhortait à signaler les commencements de son épiscopat par la douceur et la charité envers ceux qui l'avaient offensé. Celle qu'il écrivit à Vala, évêque de Metz, contenait des instructions sur les devoirs d'un pasteur. Toutes ces lettres sont perdues. Sur les plaintes d'un curé, Hincmar avait composé un traité sur la manière dont les évêques doivent gouverner les églises de la campagne. Il exhortait celui à qui il écrivait à lire souvent le pastoral de saint Grégoire et à le mettre en pratique.

A juger d'Hincmar par ses écrits, on voit qu'il avait l'esprit vif, subtil et pénétrant, nourri de l'étude de l'Ecriture, des Pères et des conciles, et versé profondément dans la connaissance de la discipline ecclésiastique. Il la maintenait avec une sévérité qui ne savait fléchir devant aucune puissance de la terre. Mais son érudition, sa critique et son langage ont tous les défauts du siècle où il vécut, et présentent un avant goût du style de la scholastique. Ses ouvrages dogmatiques ne sont que des mémoires. Ses lettres en grand nombre font autorité dans toutes les matières de droit canonique. Après lui l'Eglise de France retomba dans une nuit profonde. L'école de Reims est la seule qui parut survivre quelque temps à cet illustre archevêque. Nous devons au P. Sirmond l'édition de ses œuvres en 2 volumes in-folio, Paris, 1645; elles ont été reproduites dans le *Cours complet de Patrologie.*

HINCMAR, évêque de Laon, plus célèbre encore par ses disgrâces que par son savoir et ses écrits, naquit dans le Boulonnais de parents nobles, mais peu favorisés des biens de la fortune. Neveu par sa mère du célèbre Hincmar de Reims, il fut élévé sous les yeux de son oncle dans le clergé de cette église, où il étudia les lettres humaines et la science ecclésiastique. Dès ses jeunes années il laissa apercevoir dans son caractère une obstination qui dans la suite fut pour lui la source de bien des malheurs. Cela n'empêcha pas son oncle de le produire et de le faire élever sur le siége de Laon, quoiqu'il n'eût pas encore atteint l'âge prescrit par les canons. On n'a pas la date précise de son ordination; mais elle eut lieu avant le mois de mars 858, puisqu'à cette époque il assista en qualité d'évêque à l'assemblée de Quiercy. Le crédit de son oncle lui valut la faveur de Charles le Chauve, et quelques missions honorables. A l'assemblée de Metz, en 859, il fut un des députés envoyés à Louis le Germanique au sujet de ses démêlés avec son frère. On le voit encore, en 868, assister à une autre assemblée tenue dans la même ville pour l'accord entre ces deux princes. Pendant l'intervalle qui sépare ces deux époques, il s'assembla peu de parlements ou de conciles où il ne figurât, et le plus souvent même avec distinction. Jusqu'ici, sans être précisément exempte de tout reproche, la conduite d'Hincmar n'avait pas encore produit cet éclat malheureux qui la signala par la suite. On y avait bien aperçu çà et là quelques taches de hauteur, de dureté, d'indépendance et d'avarice. Par le crédit des puissances séculières, il avait obtenu une abbaye hors de sa province, et même l'administration d'une maison royale à l'insu de son prince et de son métropolitain; mais son caractère inflexible ne tarda pas à lui susciter de fâcheuses affaires. Soit inquiétude d'esprit, soit qu'il s'y crut obligé par devoir, il entreprit de faire rentrer son église dans la possession de quelques domaines dont jouissaient les serviteurs du roi, et ne sut point user des ménagements qu'il devait à ce monarque. Charles ayant envoyé un religieux de Saint-Denis à saint Vincent de Laon pour y être supérieur, non-seulement Hincmar le refusa, mais il lança contre lui des censures qu'il ne voulut point révoquer, quoique son oncle l'en priât. Il usa de la même violence envers d'autres courtisans. Il excommuniait à tout propos; il excomunia son clergé tout entier, et, si l'on en croit Velly, le roi lui-même. Tant et de si étranges déportements le firent citer devant un concile tenu à Verberie, en avril 869, où vingt-neuf prélats se réunirent sous la présidence d'Hincmar, son oncle. Accusé en présence du roi et condamné, il en appela au Pape et demanda la permission d'aller à Rome suivre son appel; mais il ne l'obtint pas. Il parvint néanmoins à rentrer en grâce; et tout eût été oublié, si l'année suivante, sollicité jusqu'à six fois

de souscrire la condamnation des fauteurs de la rébellion de Carloman, il ne s'y fût constamment refusé. Cité de nouveau au concile de Douzy, en 871, il y fut déposé, mis en prison, et l'on nomma un autre évêque à sa place. A ce traitement qu'il avait incontestablement mérité, on en joignit un autre qui n'admet point d'excuse; on eut la barbarie de lui crever les yeux. Il n'est pas certain cependant que son oncle ait eu part à cette cruauté. Jean VIII confirma le jugement qui déposait Hincmar. Ce Pape néanmoins étant venu à Troyes, le pauvre aveugle se présenta devant lui, et, dans une harangue touchante, lui dépeignit ses malheurs. Jean en eut pitié, et tout en maintenant Henulphe sur le siége de Laon où la déposition d'Hincmar l'avait élevé, il réhabilita ce dernier, lui attribua pour son entretien une partie des revenus épiscopaux, et lui permit de reprendre ses fonctions pastorales. Ses amis le revêtirent aussitôt des marques de sa dignité, et, après l'avoir mené au Pape, ils le conduisirent à l'église, où il bénit le peuple. Ceci se passa en septembre 878. On ignore de combien d'années il survécut à cette réhabilitation; tout ce qu'on sait, c'est qu'il mourut avant l'archevêque son oncle, comme il est visible par l'extrait d'une lettre dans laquelle celui-ci recommande le repos de son âme à un de ses amis. Le P. Cellot a écrit son histoire et l'a insérée au tome VIII de l'édition des *Conciles* du P. Labbe. C'est un récit fort prolixe et dans lequel l'oncle est exalté aux dépens du neveu. Mais ce que nous venons d'en dire suffit pour notre dessein, et la singularité des faits qui la composent nous a peut-être même entraînés dans de trop longs détails.

Ses écrits. — A la façon dont Hincmar de Reims parle des écrits de l'évêque de Laon, son neveu, dans une infinité d'endroits de ses ouvrages, il est visible qu'on ne nous en a conservé qu'une partie. Le peu qui nous en reste concerne presque tout son fameux différend avec le roi Charles le Chauve et l'archevêque, son oncle.

On a de lui trois lettres qu'il écrivit dans les premières années de son épiscopat, et toutes les trois adressées à l'archevêque de Reims. La première est très-courte; l'auteur l'écrivit pour accorder le consentement qu'on lui avait demandé à une excommunication portée par son métropolitain. La seconde est une réponse en faveur d'un prêtre nommé Hudulphe, que notre prélat avait interdit, et qu'il consent à réhabiliter à la prière de son oncle. Il emploie la troisième à répondre à celle que l'archevêque de Reims lui avait écrite au sujet de deux frères nommés Nivin et Bertric, accusés de divers crimes qu'il avait cru devoir punir en excommuniant le premier et en chassant l'autre avec sa famille hors de son diocèse. L'évêque de Laon, qui s'intéressait pour ces deux frères, prend leur défense dans cette lettre, conçue en termes qui font supposer qu'il existait déjà quelque mauvais levain entre l'oncle et le neveu.

Ses autres écrits furent composés à l'appui de sa cause dans la grande querelle dont nous avons parlé. Les principaux qui soient venus jusqu'à nous sont trois longs mémoires tendant à justifier l'appel qu'il avait interjeté au Saint-Siége. A la tête du premier se lit une lettre dans laquelle notre prélat se plaint de sa première prison, et rend compte de l'ordination d'un clerc nommé Sénatus. Ce mémoire fut rédigé peu de temps après ce qui s'était passé à Verberie, au mois d'avril 869, et envoyé aussitôt à Hincmar de Reims. Il y a quelque chose de brouillé à la fin de cet écrit, tiré pour la plus grande partie des fausses décrétales, dans le but de justifier son appel à Rome et la conduite qu'il avait tenue jusque là. Suit un fragment d'un autre mémoire, dressé après l'assemblée d'Attigny en 870, dans lequel il déclare recourir pour sa justification à des autorités qu'il avait déjà employées dans le précédent. Ce fragment est suivi d'une lettre dans laquelle il prie son oncle de lui obtenir du roi la permission d'aller à Rome. Il semble lui reprocher quelque infidélité dans l'exposé qu'il avait fait à Attigny de ses dispositions à l'égard de ce voyage, en disant qu'il refusait de le faire, au lieu de dire qu'il le différait. Mais il rejette cette altération sur le secrétaire dont l'archevêque de Reims s'était servi pour les mémoires qu'il présenta à ce concile.

Le second mémoire suivit le premier d'assez près, et fut remis à Hincmar de Reims par l'archevêque Wenilon. C'est encore un long tissu de passages empruntés aux décrétales, aux conciles et à quelques saints Pères. Il commence par vingt vers élégiaques adressés au roi pour lui notifier son appel. Hincmar de Reims répondit à ces mémoires par deux écrits, dont le dernier plus prolixe que concluant était divisé en cinquante-cinq chapitres. Ce qu'il y a de singulier pour un prélat aussi sérieusement occupé qu'il l'était, c'est qu'il se soit arrêté à critiquer et à tourner en ridicule la poésie de son neveu par cent-cinquante vers de sa façon, qui certainement ne valent pas mieux.

Le troisième mémoire dans lequel l'évêque de Laon a encore entassé grand nombre de passages des décrétales et des Pères, fut écrit pour répliquer à la réponse précédente de son oncle. Celui-ci, dans la plainte qu'il présenta au concile de Douzy contre notre prélat, dit beaucoup de choses pour réfuter ces mémoires, et accusa même l'auteur d'avoir tronqué et amplifié plusieurs des textes qu'il y employa. Si, comme il est à croire, Hincmar de Laon repoussa ces reproches, on ne nous a point conservé l'écrit dans lequel il l'exécuta.

On a de lui un autre petit mémoire présenté aux évêques de l'assemblée de Pistes, qui se tint au mois d'août 869, entre le concile de Verberie et celui d'Attigny. Hincmar, après y avoir exposé sa situation en peu de mots, prie ces prélats de lui ob-

tenir du roi la justice qu'il en attendait, où tout au moins la permission de poursuivre son appel au Saint-Siége. Il se plaint de la saisie qu'on avait faite de tous ses revenus; il s'excuse de n'avoir point comparu devant les seigneurs comme le roi l'avait ordonné, et de n'y avoir envoyé aucun représentant, parce que les causes ecclésiastiques, suivant les canons, doivent être décidées par des juges ecclésiastiques et non par des laïques. Il fait la même prière à l'archevêque son oncle, dans une courte lettre que celui-ci rapporte. Ce mémoire est suivi, dans l'édition des conciles, du libelle de satisfaction qu'Hincmar de Laon fit au roi dans l'assemblée d'Attigny en 870. L'annaliste de saint Bertin le rapporte dans des termes tout à fait différents. Le dernier mémoire de l'évêque de Laon est celui qu'il présenta contre son oncle, au concile de Troyes en 878. C'est un précis de ce qui s'était passé à son occasion depuis le concile de Douzy, où il fut déposé jusqu'à celui dont il est question. Il est imprimé dans le tome IX des *Conciles*. On voit par cette énumération que les siècles postérieurs à Hincmar ont négligé de nous conserver ses lettres aux Papes, quoiqu'elles aient dû être en grand nombre. On ne nous a pas transmis plus fidèlement plusieurs autres écrits qu'il adressait tant au roi Charles le Chauve qu'à Hincmar de Reims. Celui-ci, dans son opuscule des *Cinquante-cinq chapitres*, lui reproche d'avoir, par un esprit de vanité qui ne l'avait pas quitté depuis sa jeunesse, affecté de se servir d'expressions grecques, ou empruntées à d'autres langues étrangères.

HIPPOLYTE (Saint), prêtre et martyr, était titulaire d'une des anciennes paroisses de Rome, sous le pontificat du Pape saint Corneille. Il était déjà vieux lorsqu'il fut arrêté pour la foi, et pendant quelque temps il avait eu le malheur de suivre le schisme de Novat et de Novatien; mais Prudence, qui nous a conservé les Actes de son martyre, nous apprend qu'il était rentré dans le sein de l'Eglise lorsqu'il versa son sang pour Jésus-Christ. Il se crut même obligé d'y ramener avec lui ceux qu'il avait pu en faire sortir par son exemple. En effet, comme on le menait au supplice, plusieurs Chrétiens de son église, qui le suivaient par affection, lui ayant demandé ce qu'il fallait faire pour marcher dans la voie droite, il leur répondit : « Fuyez le schisme exécrable de Novat, et retournez à la communion catholique; qu'une seule foi vous éclaire; qu'une seule Eglise vous rassemble. Cette Eglise, c'est l'ancienne, celle que le grand Paul proclame, et qui possède la chaire du bienheureux Pierre. Je me repens du scandale que j'ai donné, et je rétracte tout ce que j'ai enseigné de contraire à ce que je vous dis maintenant. » Après qu'il eut ainsi détrompé son peuple, on le conduisit au gouverneur de Rome, qui exerçait à Ostie des cruautés inouïes contre les Chrétiens. Il fut présenté chargé de chaînes, au milieu d'une troupe de jeunes gens qui criaient autour de lui qu'étant un chef des Chrétiens il devait périr par un nouveau genre de supplice. « Comment se nomme-t-il, demanda le gouverneur? — Hippolyte, répondirent ceux qui le livraient. — Eh bien, répliqua le juge, qu'il soit traité comme le fils de Thésée, puisqu'il porte son nom. » Aussitôt on choisit deux des chevaux les plus fougueux que l'on put trouver dans le pays; on les attacha ensemble avec une longue corde, au bout de laquelle on lia le martyr par les pieds; ensuite on les excita à coups de fouets et avec de grands cris. Les dernières paroles qu'on entendit prononcer au saint vieillard furent celles-ci : « Seigneur, ils déchirent mon corps, recevez mon âme. » Les fidèles, fondant en larmes, le suivirent à la trace de son sang, qu'ils recueillaient respectueusement avec des éponges. Ils ramassèrent aussi les lambeaux épars de sa chair et de ses vêtements, précieuses reliques qui furent portées à Rome et inhumées dans les Catacombes auprès d'un autel. Il souffrit le martyre en 252, à Ostie ou à Porto, mais plus vraisemblablement dans la première de ces deux villes, où il avait été jugé. Prudence, qui écrivait dans le siècle suivant, affirme que de son temps on voyait encore les circonstances du martyre de saint Hippolyte, peintes sur une muraille, d'une façon si vive et si frappante, que la seule vue de ce tableau inspirait tout ensemble de l'horreur et de la pitié. Nous ne connaissons aucun ouvrage de ce saint martyr, et nous n'en avons dit un mot qu'à cause de sa rétractation qui nous a été conservée parmi les monuments catholiques du IIIe siècle.

HIPPOLYTE (Saint), le plus célèbre parmi les martyrs qui ont porté le même nom, fleurit sous le règne d'Alexandre Sévère, au commencement du IIIe siècle. Son pays est inconnu aussi bien que sa famille, et on ne sait pourquoi quelques exemplaires des lettres de saint Jérôme lui donnent le titre de sénateur romain. Disciple de saint Irénée, s'il faut en croire quelques critiques, il passa de son école dans celle de saint Clément d'Alexandrie; mais cette dernière particularité ne repose sur aucune preuve. On doute avec plus de raison encore qu'il ait été disciple des apôtres, comme l'avance Pallade dans son *Histoire;* et il paraît même très-difficile qu'il ait pu voir ceux qui avaient suivi les leçons de ces premiers prédicateurs du christianisme. Le Pape Gélase le fait métropolitain d'Arabie; mais saint Jérôme, Théodoret et Eusèbe disent simplement qu'il était évêque, sans indiquer de quelle église. Il écrivit des *Commentaires* sur plusieurs parties de l'Ecriture, et son exemple détermina Origène, son disciple, à s'exercer sur le même sujet. Théodoret cite plusieurs de ses homélies. Il avait écrit à l'impératrice Sévéra, femme de Philippe, une lettre qui n'est pas parvenue jusqu'à nous, et dans laquelle il traitait du mystère de l'Incarnation et de la résurrection des morts. Il composa aussi une chronique qui

finissait à l'an 222, et que l'on n'a pu encore retrouver, non plus que son *Traité sur le jeûne du samedi;* ni celui qui avait pour titre : *Si un Chrétien doit communier tous les jours*. Il avait aussi composé des *hymnes* sur l'Ecriture sainte, un *Traité sur l'origine du bien et du mal*, un autre *contre Marcion*, un ouvrage contre les hérésies, dans lequel il réfutait trente-deux sectes, en profitant du travail de saint Irénée, son maître. Le saint docteur écrivit encore un traité *De la tradition apostolique sur les dons du Saint-Esprit*, un traité de *la Résurrection*, un autre de *la Communion eucharistique*, avec des *lettres* que nous n'avons plus. Nous rendons compte plus bas de ceux de ses ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous, ou dont nous possédons des fragments considérables. L'opinion la plus probable est que saint Hippolyte souffrit le martyre pendant la persécution de Dèce, et non sous Alexandre Sévère, comme le disent quelques Martyrologes, qui le font en outre évêque de Porto en Italie, confondant cette ville avec Aden en Arabie, qui s'appelait alors *Portus Romanus*. On a souvent confondu le saint docteur avec saint Hippolyte, prêtre d'une des églises de Rome, qui souffrit le martyre à Porto, ou plutôt à Ostie, et qui vivait dans le même siècle. On a aussi confondu ce dernier avec saint Hippolyte, soldat et martyr converti par saint Laurent, à cause de l'identité des noms, jointe à la similitude de leur supplice et à la simultanéité de leur fête. Celle du saint docteur Hippolyte se célèbre le 22 août. On voit à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, une statue grande comme nature, représentant saint Hippolyte assis dans une chaire, aux deux côtés de laquelle sont gravés, en caractères grecs, deux demi-cycles de chacun huit ans, avec la liste de ses ouvrages, telle que nous allons continuer de la reproduire en analysant ceux qui nous sont connus.

Commentaires sur l'Ecriture. — De tous les grands travaux que le saint docteur avait entrepris sur l'Ecriture sainte, il ne nous reste que quelques fragments de ses commentaires sur l'Ouvrage des six jours, sur la Genèse, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, les prophètes Isaïe, Ezéchiel, Daniel, sur l'histoire de Suzanne, le songe de Nabuchodonosor et le Cantique des trois enfants dans la fournaise. Nous nous contenterons d'analyser un passage assez long de son commentaire sur les *Proverbes*, dans lequel il explique ces paroles du IXe chapitre: *La Sagesse s'est bâti une maison.* Fabricius, à qui nous devons ce morceau, le présente plutôt comme une explication de quelques endroits des écrits de saint Jean. Ce qui peut favoriser son sentiment, c'est qu'il y est dit que Jésus-Christ, la sagesse et la vertu de Dieu, s'est bâti une maison avec la chair d'une Vierge, selon qu'il est écrit dans ce saint évangéliste : Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. Cependant il paraît, par la suite de ce fragment, que l'auteur avait dessein d'expliquer au moins le IXe chapitre des *Proverbes*, puisque les cinq premiers versets s'y trouvent commentés. Quoi qu'il en soit, cette explication renferme des choses fort remarquables. Selon quelques-uns, remarque le commentateur, les sept colonnes dont il est parlé dans les *Proverbes* signifient les sept ordres divins, qui, par la doctrine qu'ils ont reçue de Dieu, soutiennent toutes les créatures. Ces sept ordres sont les prophètes, les apôtres, les martyrs, les prêtres, les ascètes, c'est-à-dire ceux qui se livrent dans la solitude à la contemplation des choses divines, les saints et les justes. Par les victimes que la Sagesse éternelle a immolées, il entend les martyrs qui, dans tous les pays, sont immolés tous les jours pour la défense de la vérité. Le vin qu'elle a préparé représente la nature divine unie à la nature humaine dans le sein de la Vierge, de qui le Sauveur est né Dieu et homme, sans confusion des deux natures. Par la table qu'elle a disposée, il entend la connaissance du mystère de la sainte Trinité et le corps et le sang de Jésus-Christ, offerts tous les jours en sacrifice, en mémoire de celui qu'il offrit lui-même dans la première cène. Le pain qu'elle donne aux conviés et le vin qu'elle leur sert sont le corps et le sang du Sauveur, mystères précieux et divins qu'il nous accorde pour la rémission de nos péchés.

Homélies. — De toutes les homélies de saint Hippolyte il ne nous en reste qu'une qui soit entière. C'est celle qu'il a faite sur la théophanie, ou sur la présence de Dieu parmi les hommes, présence manifestée par son incarnation et par le baptême qu'il reçut des mains de saint Jean. C'était un usage de l'Eglise d'Orient, au IIIe siècle, de célébrer dans un même jour la naissance de Jésus-Christ et la mémoire de son baptême. Néanmoins le saint docteur ne parle dans cette homélie que du baptême, et quoique alors on ne séparât point ces trois mystères, il ne dit rien ni de la naissance du Sauveur ni de l'adoration des mages. Cette homélie est belle, édifiante, digne à tous égards d'un saint évêque, et même plus châtiée que ne le sont ordinairement les discours des anciens. Nous la possédons en grec et en latin, traduite par Fabricius.

Pour rendre plus sensible à ses auditeurs la profonde humilité que Jésus-Christ fit paraître dans son baptême, saint Hippolyte remarque d'abord que celui qui est baptisé avec un peu d'eau par saint Jean, est Dieu, sauveur et créateur du monde, infini, présent en tout lieu, incompréhensible aux hommes et aux anges eux-mêmes. C'est son amour pour l'humanité qui l'a porté à s'humilier si profondément. Les eaux, témoins d'un si grand prodige, en furent troublées jusque dans leurs profondeurs, et peu s'en fallut que le Jourdain ne remontât vers sa source, en voyant le Créateur de toutes choses revêtu de la forme d'un esclave. Après avoir relevé, en passant, les discours que saint Jean adressait aux peuples pour leur prouver que Jésus était le Christ, le seul qui

pût effacer les péchés du monde, et par son baptême rendre les hommes enfants adoptifs de Dieu, il entre dans la pieuse contestation qui s'éleva entre Jésus-Christ et son saint précurseur, au sujet du baptême qu'il donnait dans le Jourdain, et conclut que si le Sauveur eût cédé à sa prière en refusant de se laisser baptiser, la porte du ciel nous serait encore fermée. Mais depuis que le Seigneur a été baptisé, l'homme a reçu de nouveau la grâce de l'adoption, et il est redevenu l'ami de son Dieu.

A l'occasion de ces paroles qui se firent entendre dans le ciel, pendant que saint Jean baptisait Jésus-Christ : *Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances*, saint Hippolyte parle des deux natures en Jésus-Christ. Il parcourt les actions principales de la vie que le Sauveur a menée en ce monde, et distingue avec soin ce qu'il a fait ou souffert comme homme, de ce qui lui convient comme Fils unique de Dieu. Passant ensuite aux effets du baptême, il dit que l'homme régénéré dans l'eau par le Saint-Esprit. devient en quelque sorte Dieu lui-même, puisqu'il devient immortel et cohéritier de Jésus-Christ. Cela lui donne occasion d'inviter toutes les nations de la terre à rechercher dans le baptême le gage de l'immortalité, la fin de son esclavage et l'affranchissement de la tyrannie du démon. Pour donner quelques preuves de la vertu de ce sacrement, il emploie les paroles du prophète Isaïe et soutient qu'il avait en vue les effets merveilleux du baptême, lorsqu'il disait : *Levez-vous, purifiez-vous... examinez tout avant que de juger ; assistez l'opprimé, faites justice à l'orphelin, défendez la veuve ; et après cela, venez et soutenez votre cause contre moi, dit le Seigneur. Quand vos péchés seraient comme l'écarlate, ils deviendraient blancs comme la neige ; et quand ils seraient rouges comme le vermillon, ils deviendraient comme la laine de la plus éclatante blancheur. Si vous voulez m'écouter, vous serez rassasiés des biens de la terre.* Il se sert du même passage pour montrer que celui qui veut recevoir avec fruit le baptême doit renoncer de cœur et d'affection à toutes sortes de péchés, quitter les armes du diable et se revêtir de la cuirasse de la foi, « car, dit-il, celui qui descend avec foi dans le bain de la régénération, renonce au méchant et se consacre à Jésus-Christ ; il renie son ennemi, mais il confesse que Jésus-Christ est Dieu ; il quitte la condition d'esclave, pour prendre celle d'enfant adoptif ; il sort du baptême tout éclatant de lumière comme un soleil de justice ; et ce qu'il y a de plus important pour lui, il en revient fils de Dieu et cohéritier du Sauveur.

Théodoret nous a conservé quelques passages du discours de saint Hippolyte sur Elcana et Anne mère de Samuël. Si minimes que soient ces passages, on ne laisse pas de s'apercevoir que le but du saint orateur était de montrer que Jésus-Christ descendait de David ; qu'il était en même temps prêtre et roi, et que le Verbe de Dieu s'était véritablement incarné dans le sein de Marie.

De l'Antechrist. — Dans le dénombrement des ouvrages du saint docteur saint Jérôme en cite un sur l'Antechrist. Photius qui l'avait lu témoigne que les pensées en étaient simples, qu'elles réunissaient tous les caractères d'antiquité qui distinguent les premiers siècles, et qu'on y découvrait de temps en temps quelques propositions qui s'éloignaient de l'exactitude théologique que l'Eglise s'est appliquée depuis à observer. On croyait ce traité perdu, lorsqu'un jeune Saxon, originaire de Holstein, Marquard Gudius, depuis conseiller du roi de Danemark, le tira de la poussière des Bibliothèques de Reims et d'Evreux et le publia en grec, en 1661. La seule lecture fit juger aux savants que cet ouvrage était le même que Photius avait lu. Ils y retrouvèrent la simplicité aimable et le cachet d'antiquité que cet habile critique y avait remarqués, et on ne douta plus qu'il ne fût l'œuvre authentique du saint docteur, préférablement à un autre traité sur le même sujet, publié près d'un siècle auparavant par M. Pie, sous le nom de saint Hippolyte et avec ce titre : *De la fin du monde, de l'Antechrist et du second avénement de Jésus-Christ.* Ce qui ne contribua pas peu à les affermir dans leur opinion, c'est qu'ils découvrirent dans une chaîne grecque sur Jérémie, un passage de saint Hippolyte que nous retrouvons dans le livre de l'Antechrist publié par Gudius, et qui ne se lit nulle part dans celui de M. Pie. Cependant il y a quelque difficulté sur le titre de ce livre. Saint Jérôme l'intitule simplement *Traité sur l'Antechrist ;* dans Photius il est intitulé *Discours de Jésus-Christ et de l'Antechrist*, et les manuscrits de Reims et d'Evreux portent, *De notre Sauveur Jésus-Christ et de l'Antechrist ;* mais ces variétés ne prouvent nullement que l'ouvrage dont parle saint Jérôme diffère de celui qu'avait lu Photius, pas plus que de celui que les manuscrits de Reims et d'Evreux attribuent au saint docteur. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'auteur se propose, à proprement parler, de ne traiter que de l'Antechrist, ce qui justifie le titre que saint Jérôme a donné à son ouvrage. Cependant comme il y est souvent question de Jésus-Christ, de son second avénement et de son règne avec les saints, Photius et ceux qui l'ont suivi ont pu augmenter le titre du livre, afin d'en représenter en quelques mots tout le contenu. Quoi qu'il en soit, saint Germain de Constantinople et Nicéphore Calliste ne lui ont pas donné d'autre titre que celui de l'*Antechrist* ou *De l'avénement de l'Antechrist ;* mais saint Jean Damascène, qui écrivait plusieurs années avant Photius, l'a intitulé : *Du Christ et de l'Antechrist.* L'époque de ce livre est incertaine, et le texte ne nous fournit aucune circonstance qui puisse nous aider à la fixer.

Saint Hippolyte le composa à la suite d'une conférence qu'il avait eue avec un nommé

Théophile, qu'il appelle son cher frère, et qui montrait un grand désir de s'instruire sur cette matière. En lui dédiant cet écrit, il lui recommande de ne le point communiquer aux infidèles, qni ne cherchent qu'à blasphémer contre la vérité, mais seulement aux personnes pieuses, qui vivent dans la crainte de Dieu, dans la pratique de la justice et dans les œuvres de la sainteté. Il lui proteste que ce n'est qu'avec crainte qu'il lui parle de ces choses, et seulement parce que l'extrême charité de Jésus-Christ pour les hommes l'oblige à avoir la même charité pour lui. Le saint justifie cette réserve par l'exemple de saint Paul, qui, comme on le voit dans ses *Epîtres à Timothée*, ne parlait de la vérité qu'avec crainte et avec précaution, parce que la foi n'étant pas pour tout le monde, il y avait lieu d'appréhender qu'elle ne vînt à la connaissance de personnes indignes de la recevoir et disposées à la mépriser. C'est pourquoi il prie Théophile de s'unir à lui pour demander à Dieu qu'il daigne le conduire dans les éclaircissements qu'il voulait donner aux passages de l'Ecriture qui parlent de l'Antechrist, sans y rien mêler de ses propres pensées. Toutefois, avant d'entrer dans l'examen de cette question, il en résout deux autres que Théophile lui avait proposées... La première consistait à savoir comment le Verbe de Dieu s'était fait connaître aux prophètes avant l'Incarnation? La seconde, pourquoi ce même Verbe était devenu *serviteur* de Dieu par l'Incarnation? Saint Hippolyte répond à la première question par une comparaison tirée d'un instrument de musique; il dit : que les prophètes en étaient comme les cordes, et le Verbe divin comme l'archet, qui par son impression et son mouvement leur communiquait des secrets inconnus aux autres personnes. Pour éclaircir la seconde difficulté, il fait d'abord remarquer à Théophile que le Verbe divin, sans avoir égard à la qualité des personnes, fait généralement éclater sa miséricorde sur tous les saints. Comme un médecin habile qui connaît l'infirmité humaine, il nous procure les remèdes qu'il sait être utiles à notre salut. Il enseigne les ignorants, ramène dans le vrai chemin ceux qui s'en étaient écartés, se laisse trouver aisément par ceux qui le cherchent avec foi. Il ouvre sans délai à ceux qui désirent connaître la porte qui conduit à la vie éternelle. Enfin sa volonté manifeste est que tous les hommes soient sauvés. Riches ou pauvres, hommes ou femmes, il veut qu'ils deviennent les enfants de Dieu et arrivent ainsi à l'état parfait, car il est lui-même Fils unique de Dieu; c'est par sa grâce qu'après avoir été régénérés dans le Saint-Esprit, nous souhaitons tous de parvenir à un degré de perfection qui n'a de modèle que dans le ciel. Ensuite il explique en peu de paroles comment le Verbe de Dieu, quoiqu'un pur esprit, s'est incarné dans le sein d'une vierge, et conclut qu'il s'est uni à notre chair mortelle pour la rendre incorruptible et sauver l'homme qui s'était perdu. Il ajoute un mot sur la passion de Jésus-Christ, dont il trouve l'appareil dans un métier de tisserand.

Après ces aperçus préliminaires le saint docteur propose sommairement toutes les questions que Théophile lui avait adressées sur l'Antechrist, et il prend l'engagement de ne les résoudre que par des autorités tirées de l'Ecriture. Il marque en premier lieu toutes les circonstances qui signaleront l'avénement de l'Antechrist, et dit qu'on remarquera dans cet imposteur certains caractères qui auront beaucoup de ressemblance avec ceux auxquels nous reconnaissons Jésus-Christ. « Les Livres saints, dit-il, donnent à notre Sauveur le nom de lion; ils le donnent également à l'Antechrist; Jésus-Christ est roi, l'Antechist le sera; le Sauveur a paru avec la douceur d'un agneau, l'Antechrist paraîtra de même; Jésus-Christ s'est soumis à la circoncision, il a envoyé ses apôtres annoncer l'Evangile à toutes les nations de la terre, il a rassemblé les brebis qui étaient dispersées; l'Antechrist se fera circoncire, il enverra par tout le monde de faux apôtres et rassemblera le peuple qui est dispersé. Le Sauveur a donné aux fidèles une marque à laquelle on doit les reconnaître, il est venu sous la forme d'un homme, il est ressuscité d'entre les morts; l'Antechrist aussi aura une marque à laquelle il reconnaîtra les siens, il viendra sous la forme humaine, et pour imiter Jésus-Christ jusque dans le mystère de sa résurrection, il rétablira le temple de Jérusalem.

S'appliquant ensuite à rechercher l'origine et la naissance de l'Antechrist, le saint docteur conclut de la prophétie de Jacob qu'il naîtra de la tribu de Dan. Il fonde encore son sentiment sur ces paroles de Jérémie : *Nous entendrons de Dan le bruit de ses coursiers et le hennissement de ses chevaux. La terre en sera ébranlée; il viendra et dévorera la terre avec ses habitants.* Il ajoute ensuite plusieurs passages des prophéties d'Isaïe et d'Ezéchiel, pour montrer comment le Seigneur humiliera cet impie à cause de son arrogance et de son orgueil. Le temps de son apparition est aussi l'objet des recherches du saint docteur. Fondé sur les visions du prophète Daniel, il place l'avénement de cet homme de péché à la fin du monde. « C'est lui, dit-il, qui nous est représenté par cette petite corne qui sortait du milieu des dix autres cornes de la bête et qui faisait la guerre à tous les saints, les harcelait avec avantage jusqu'à ce que la bête ayant été tuée, son corps fût détruit et livré au feu pour y être brûlé. » Pour mieux faire comprendre cette vérité, saint Hippolyte donne une explication abrégée des quatre grandes bêtes que Daniel vit en songe. Suivant lui, la première, qui était une lionne, représentait les Babyloniens; l'ours, les Perses et les Mèdes; le léopard, les Grecs, qui depuis Alexandre s'emparèrent de l'empire: par la quatrième que Daniel ne nomme point, il entend les Romains qui, dans le temps qu'il écrivait, étaient encore les maî-

tres du monde. Cette dernière bête était fort différente des trois autres, et elle avait dix cornes, qui signifiaient que l'empire romain serait un jour partagé entre dix rois. Du milieu de ces dix cornes il en sortait une petite qui était la figure de l'Antechrist qui, plus puissant que les rois qui l'auront précédé, en attaquera trois des plus fameux, c'est-à-dire ceux d'Egypte, de Libye et d'Ethiopie; ruinera leur empire et rétablira celui des Juifs. La pierre arrachée d'elle-même de la montagne et qui met à mort cette bête, représente Jésus-Christ qui, après avoir foudroyé l'Antechrist par le seul souffle de sa bouche, viendra juger tous les hommes. Saint Hyppolyte donne la même interprétation à cette grande et haute statue que le roi Nabuchodonosor vit en songe, et dont le prophète Daniel fait aussi la description. « Les Babyloniens, dit-il, sont représentés par la tête de cette statue; les Perses et les Mèdes, par sa poitrine et par ses bras; les Grecs, par son ventre et ses cuisses; les Romains, par ses jambes; l'Antechrist, par ses pieds. Jésus-Christ, par cette pierre qui se détache de la montagne, frappe la statue dans ses pieds de fer et d'argile, et la met en pièces. » Après avoir ainsi fait l'application des visions de Daniel à l'Antechrist, il enseigne que cet enfant de perdition établira son empire dans la dernière des septante semaines d'années, dont parle le même prophète. Il ajoute que deux autres prophètes, Enoch et Elie, emploieront la moitié de cette semaine à s'opposer à ses entreprises, qu'ils prophétiseront pendant deux mille deux cent soixante jours, vêtus de sacs et couverts de cendres; et pendant tout ce temps, ils ne cesseront d'exhorter à la pénitence le peuple et toutes les nations; mais aussitôt qu'ils auront accompli leur ministère, et rendu témoignage à Jésus-Christ, la bête qui monte de l'abîme, c'est-à-dire l'Antechrist, leur fera la guerre, les vaincra et les tuera.

De là saint Hippolyte passe au nom de l'Antechrist qu'il dit être marqué dans le livre de l'Apocalypse, par ces paroles : « *La bête obligera tout le monde, les grands et les petits, les riches et les pauvres, les personnes libres et les esclaves, de porter le caractère de son nom sur la main droite ou sur le front ; de sorte que personne ne pourra ni vendre ni acheter, à moins qu'il ne porte ce caractère, c'est-à-dire le nom de la bête ou le chiffre de son nom. C'est ici où il est besoin de sagesse. Que celui qui a de l'intelligence suppute le nombre de la bête, car c'est un nombre d'homme, son nom est de six cent soixante-six.* Mais quelles sont les lettres qui doivent composer ce nom? et quel est le nom qui en résultera? C'est ce que saint Hippolyte n'ose décider, et ce que personne n'a démontré jusqu'ici. Toutefois il conjecture qu'il pourrait bien s'appeler *Titan*, *Evanthas* ou *Latinus*. Mais au lieu de se fatiguer dans des recherches vaines et inutiles sur un sujet aussi obscur, notre saint docteur s'applique à démontrer par des passages de l'Ecriture quelle sera la forme du gouvernement de l'Antechrist, sa politique, sa cruauté envers ceux qui ne voudront point l'adorer; ses victoires sur les dix rois qui auront partagé entre eux l'empire du monde ; son orgueil qui sera tel qu'il osera se faire passer pour un dieu ; les vaines promesses par lesquelles il séduira les peuples dispersés dans toutes les provinces; sa mort après un règne de douze cent soixante jours; la fin du monde, le jugement dernier et le royaume des cieux. » Il finit en exhortant Théophile à se conserver pur et sans tache devant Dieu et devant les hommes, à vivre dans l'attente continuelle de la béatitude et de l'avénement glorieux de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

Contre les hérésies. — Théodoret parle d'un écrit dans lequel saint Hippolyte avait très-bien réfuté les erreurs de Marcion. On doute si cet écrit ne serait point celui de l'origine du bien et du mal, marqué dans la table de ses ouvrages trouvée avec son Cycle pascal; mais il paraît plus vraisemblable que le traité dont parle Théodoret est le *livre contre Marcion* lui-même, cité par Eusèbe et par saint Jérôme parmi les ouvrages du saint docteur. Outre cet écrit particulier contre Marcion, il y a toute apparence qu'il le réfuta encore dans le livre qu'il composa contre toutes les hérésies. Photius, qui avait lu cet ouvrage, dit qu'il y réfutait trente-deux sectes différentes, depuis celle des dosithéens, issue des samaritains, selon saint Epiphane, jusqu'à celle de Noët et des noëtiens. L'intention du saint docteur, en composant ce livre, était de reproduire en abrégé ce que saint Irénée avait dit sur les mêmes matières dans ses livres ou dans ses discours. Aussi Photius marque-t-il que cet écrit était assez court. Il ajoute qu'il y avait çà et là quelques défauts d'exactitude; par exemple, l'auteur doutait que l'*Epître aux Hébreux* fût de saint Paul. La *Chronique d'Alexandrie* cite du livre de saint Hippolyte contre les hérésies un passage, où il est dit que Jésus-Christ n'a pas mangé la Pâque légale au temps de sa Passion. Elle en rapporte un autre de son premier livre sur la Pâque, pour montrer que Jésus-Christ n'a pas mangé l'agneau pascal la veille de sa mort ; et ce dernier passage fait dire au Sauveur une chose qui ne se lit nulle part dans l'Evangile. Mais il n'est pas croyable que saint Hippolyte soit tombé dans de semblables fautes, et l'autorité de la *Chronique d'Alexandrie*, qui date tout au plus du VIIe siècle, ne saurait suffire pour nous en convaincre. Il y a toute apparence que le Mémoire de saint Hippolyte sur les hérésies, dont le Pape Gélase nous a donné deux passages, est le même que celui dont nous parlons. On le trouve, en effet, dans le fragment contre Noët qui paraît former la conclusion de ce traité du saint docteur. Il se lit aussi dans un fragment de ses Commentaires sur le second psaume, rapporté par Théodoret; mais il n'est pas surprenant

qu'un auteur répète les mêmes raisonnements et les mêmes termes dans plusieurs endroits de ses ouvrages. C'est probablement dans cette réfutation générale des hérésies que saint Hippolyte, selon le témoignage de saint Epiphane, avait renversé d'une manière admirable celle des Valentiniens; nous rapportons également au même ouvrage ce que Théodoret et un ancien auteur cité par Photius nous disent de ses écrits contre les Nicolaïtes et les Montanistes. Il n'est pas nécessaire que le saint docteur ait composé des ouvrages exprès pour réfuter ces hérétiques, et rien n'empêche qu'il ne l'ait fait dans son traité contre toutes les hérésies. Nous portons le même jugement sur un fragment considérable, dans lequel il combat l'hérésie de Noët, et nous regardons ce fragment comme la conclusion de son grand traité contre toutes les hérésies. Ce qui nous fait adopter ce sentiment, c'est que l'hérésie de Noët et des noëtiens était la dernière de celles que saint Hippolyte y réfutait, et on y trouve le passage que le Pape Gélase cite du *mémoire* ou livre contre les hérésies. D'ailleurs il est visible par les premiers mots de ce fragment qu'il n'est que la suite d'un plus long discours.

Contre Noët, etc. — Ce livre fut composé peu de temps après que Noët eût répandu ses erreurs, et lorsqu'il commençait à avoir des disciples, c'est-à-dire vers l'an 246. Gérard Vossius, qui fit imprimer ce fragment avec les ouvrages de saint Grégoire Thaumaturge, à Mayence, en 1604, lui donna le titre d'***Homélie d'un seul Dieu en trois personnes et du mystère de l'Incarnation contre l'hérésie de Noët.*** On lui donne aussi le titre d'Homélie dans un manuscrit grec de la bibliothèque du Vatican. Cependant il paraît certain que ce morceau n'est autre que la suite du grand traité de controverse que le saint docteur composa contre toutes les hérésies. Ce qui peut lui avoir fait donner un autre titre; c'est que l'auteur y adresse quelquefois la parole à ses lecteurs, comme le ferait un orateur à son auditoire, et qu'il finit par la doxologie consacrée pour la conclusion des discours publics. Mais ne sait-on pas que les anciens employaient souvent les mêmes façons de parler dans leurs écrits et dans leurs discours. On en trouve des preuves dans l'*Epître* de saint Clément aux Corinthiens, dans le livre de l'*Incarnation du Verbe de Dieu*, de saint Athanase, dans sa *lettre aux évêques d'Egypte et de Libye*, dans l'apologie de sa fuite et dans le dernier de ses discours contre les ariens. Tous ces écrits finissent par la glorification des personnes divines. Saint Hippolyte termine de la même façon son livre contre l'Antechrist, et de plus, adressant la parole à Théophile, comme il le ferait à un auditeur, il l'exhorte avec une éloquence aussi pathétique et des tours de phrases aussi figurés que ceux que l'on emploie ordinairement dans ces sortes de discours. Tout ce que saint Epiphane établit contre les noëtiens est entièrement emprunté à la première partie de ce fragment de saint Hippolyte, et il est probable qu'il a tiré de la même source tout ce qu'il rapporte de l'excommunication de cet hérésiarque.

Noët était originaire de Smyrne. Son orgueil le porta à enseigner que Jésus-Christ était le même que le Père; que c'était le Père qui avait été engendré de la Vierge et qui avait souffert, et qu'il prenait indifféremment tantôt un nom ou tantôt un autre, selon les nécessités ou les circonstances. A l'impiété il ajoutait l'extravagance; il se posait en Moïse, et présentait un frère qu'il avait comme un nouvel Aaron. Les prêtres instruits de ce qui se passait le firent venir et l'examinèrent en présence de l'Eglise. Il commença par désavouer les erreurs qu'on lui reprochait; mais ayant trouvé moyen d'insinuer son venin dans les esprits et de se concilier quelques partisans, il débita ouvertement son hérésie. Les prêtres le firent venir une seconde fois et le reprirent de sa faute; mais lui, opposant l'orgueil à la remontrance, il leur demanda quel mal il faisait, puisqu'il honorait Jésus-Christ, et qu'il ne connaissait qu'un seul Dieu qui était né, qui avait souffert et qui était mort. Les prêtres lui répondirent qu'ils ne connaissaient non plus qu'un seul Dieu, mais qu'ils connaissaient aussi Jésus-Christ, le Fils, qui a souffert pour nous, qui est mort, qui est ressuscité le troisième jour, qui est assis à la droite du Père, qui viendra juger les vivants et les morts. « Et nous disons ajoutèrent-ils, ce que nous avons appris. » Noët persévérant avec obstination dans ses erreurs, les saints prêtres, après l'avoir convaincu, le chassèrent de l'Eglise.

A la suite de ce portrait, saint Hippolyte nous rapporte tout au long les passages de l'Ecriture dont cet hérésiarque se servait pour appuyer son erreur. Il en citait de l'Ancien et du Nouveau Testament, pour montrer que l'un et l'autre de ces deux livres enseignait clairement qu'il n'y avait qu'un Dieu. Le saint docteur convient sans peine de cette vérité, mais il nie les conséquences que Noët en tirait; et, reprenant en particulier chacun des passages que cet hérésiarque alléguait, il démontre que ces passages étaient tronqués ou bien qu'il ne les entendait pas. En effet, pour prouver qu'il n'y a qu'une personne en Dieu, Noët alléguait ce passage d'Isaïe: ***L'Egypte, avec tous ses travaux, l'Ethiopie avec son trafic, et Saba avec ses hommes d'une haute taille, passeront vers vous, ô Israël; ils seront à vous, ils marcheront après vous ayant les fers aux mains, ils se prosterneront devant vous et ils vous prieront avec soumission***, et diront : ***Il n'y a de Dieu que parmi vous, et il n'y a point d'autre Dieu que le vôtre.*** Et de fait, l'hérésiarque donne ici une preuve évidente de son ignorance ou de sa mauvaise foi, puisqu'il résulte du verset précédent que le prophète prédit ici la naissance du Messie et le mystère de l'Incarna-

tion. En parlant de son Fils, Dieu le Père y dit positivement : *C'est moi qui le susciterai pour faire justice, et qui aplanirai devant lui tous les chemins.* C'est donc au Fils, et non au Père, que se rapporte ce qui est dit ensuite : *Il n'y a de Dieu que dans vous,* c'est-à-dire dans Jésus-Christ, qui par le mystère de l'Incarnation est en même temps Fils de Dieu et Fils de l'homme. Ce que dit Jérémie : *C'est lui qui est notre Dieu et nul autre ne subsistera devant lui ; c'est lui qui a trouvé toutes les voies de la vraie science et qui l'a donnée à Jacob son serviteur et à Israël son bien-aimé,* n'est pas plus favorable au sentiment de Noët, puisque ces paroles prouvent évidemment la distinction du Père et du Fils. Car, dit saint Hippolyte, quel est ce Jacob son serviteur, cet Israël son bien-aimé, sinon celui dont il est dit dans l'Evangile : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé dans lequel j'ai mis toutes mes complaisances?* C'est celui qui a reçu du Père toute science, ce Fils unique de Dieu, qui, s'étant fait homme, a été vu sur la terre et a conversé avec les hommes.

De là saint Hippolyte passe à l'endroit de l'*Epître.* de saint Paul *aux Romains* que Noët alléguait encore pour soutenir son sentiment, et il fait voir que l'Apôtre y prouve d'une façon admirable la divinité de Jésus-Christ. Mais pour démontrer plus clairement combien saint Paul était éloigné de favoriser les erreurs de Noët, il rapporte un assez long passage de l'Epître aux Corinthiens qui établit en même temps la grande puissance que Jésus-Christ comme homme a reçue de Dieu et la distinction des personnes entre le Père et le Fils. Il demande ensuite comment, dans le sentiment de Noët qui enseignait que Jésus-Christ était le même que le Père, le Sauveur pouvait dire à ses disciples : *Je m'en vais à mon Père.* « Qu'il ne nous allègue point, poursuit le saint docteur, que Jésus-Christ dit dans l'Evangile, *Mon Père et moi nous sommes une même chose*, car ce terme *nous sommes* qu'il emploie désigne clairement deux personnes qui ne sont dites une même chose que parce qu'elles ont une même vertu et une même puissance. Il confirme son raisonnement par cette prière de Jésus-Christ à son Père : *J'ai donné à mes disciples la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un comme nous sommes un. Je suis en eux et vous en moi, afin qu'ils soient conformes en l'unité, et que le monde connaisse que vous m'avez envoyé.* Que répondront à cela les noëtiens? Diront-ils que l'union qui existe entre les disciples de Jésus-Christ est une union de substance, ou, plutôt, que nous sommes un, parce que nous sommes unis entre nous par les liens de la charité et par la conformité des sentiments dans les choses de la foi? Qu'ils allèguent, tant qu'il leur plaira, la réponse de Jésus-Christ à l'apôtre saint Philippe : *Quiconque voit le Fils voit aussi le Père*, ils n'en pourront conclure que le Père et le Fils soient une même personne, mais seulement que le Fils ayant une même essence et une même vertu avec son Père, il en est la vive image, et qui voit le Fils voit aussi le Père.

Après avoir réfuté les erreurs de Noët et démontré que dans Dieu l'on doit reconnaître trois choses ou trois personnes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, pour mettre la vérité catholique dans tout son jour, et la défendre contre tant d'hérésies qui s'étaient élevées contre elle et qu'il venait de combattre dans le livre dont nous avons dit un mot plus haut et dont celui-ci n'est que la continuation, il explique assez au long la croyance de l'Eglise sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. « Il n'y a qu'un Dieu, dit-il, que nous ne connaissons que par ce que les Ecritures nous en apprennent. Il était seul avant la création, et en dehors de lui il n'y avait rien qui lui fût coéternel; mais en lui était sa raison, sa sagesse, sa puissance, son conseil et son Verbe qu'il produisit ensuite pour créer le monde et pour le racheter. Quoique le Verbe soit autre que celui qui l'a engendré, toutefois ce ne sont pas deux Dieux. Il en a été produit comme la clarté l'est par la lumière, comme l'eau sort de la fontaine, comme le rayon vient du soleil. Ils ne sont qu'une même puissance. Le Père est toute la puissance, le Fils n'en est qu'un écoulement. Il est seul engendré du Père; c'est par lui que toutes choses ont été faites; c'est lui qui a donné la loi, et qui en faisant part aux prophètes de la vertu de son Père les a pour ainsi dire contraints d'annoncer aux hommes ses desseins et ses volontés. C'est donc le Verbe qui, en parlant lui-même dans les prophètes, nous a annoncé le mystère de son incarnation; c'est lui qui, s'étant fait chair, a fait connaître aux hommes sa puissance; c'est par lui que nous connaissons le Père, que nous croyons au Fils, que nous adorons le Saint-Esprit. Les Juifs n'ont point connu ce mystère de la Trinité des personnes en un seul Dieu. Ils ne rendaient gloire qu'au Père. Mais le Verbe, sachant que son Père ne voulait point être glorifié autrement que par la glorification des trois personnes, a révélé ce mystère à ses disciples, après sa résurrection, en leur disant : *Allez et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.* Quiconque ne rend pas gloire au Père de cette façon, ne l'honore pas comme il faut. Au reste, le nom de Verbe que l'on donne au Fils de Dieu n'est pas un nom nouveau. Les prophètes l'ont appelé ainsi, et saint Jean, dans son *Evangile* et dans son *Apocalypse*, le nomme *Verbe de Dieu.* Dès le commencement, Dieu l'a nommé son Fils, parce qu'il devait un jour naître parmi les hommes ; car le Verbe, avant qu'il eût pris chair, n'avait pas parfaitement la qualité de fils, n'étant alors que fils de Dieu, et devant être dans la suite Fils de l'homme. Il était néanmoins Verbe parfait et Fils unique du Père; mais la chair en Jésus-Christ ne pouvait subsister sans le Verbe. C'est en lui qu'elle avait sa subsistance. Par l'union des deux natures il a été

parfaitement fils, Fils de l'homme et Fils de Dieu.

Ce n'est point le Père qui s'est fait homme, mais le Verbe de Dieu; il nous en assure lui-même quand il dit : *Je suis sorti de mon Père et venu dans le monde.* Ne me demandez point comment le Verbe a été engendré. Dieu l'a engendré comme il a voulu. Il nous suffit de savoir que le Fils de Dieu est venu pour notre salut. Il n'y a que deux hommes, saint Matthieu et saint Luc, qui aient su comment il a été engendré selon la chair; et vous osez demander comment il est né selon l'esprit, vous qui ne savez pas même comment vous avez été conçus, quoique les causes de la génération humaine ne vous soient pas inconnues ! La génération du Verbe est un mystère que le Père tient secret, et qu'il révélera un jour aux saints qui seront dignes de voir sa face. Ce que les fidèles doivent croire, c'est que le Verbe de Dieu est descendu du ciel dans le sein de la Vierge Marie; qu'il y a pris une âme raisonnable et tout ce qui appartient à la nature humaine, excepté le péché; qu'il est venu pour sauver l'homme tombé par le péché d'Adam, et pour rendre immortels ceux qui croiraient en son nom; enfin, qu'il est Dieu et homme parfait. » Pour prouver ce dernier article, saint Hippolyte entre dans un assez long détail des actions de Jésus-Christ, et montre qu'il y en a qui ne lui conviennent que comme homme, et d'autres qui ne lui conviennent que comme Dieu.

Contre l'hérésie de Béron. — Anastase, prêtre et apocrisiaire de l'Eglise romaine, au VII[e] siècle, témoigne qu'étant à Constantinople, on lui avait apporté un livre de saint Hippolyte, évêque du port de Rome et martyr, dans lequel le saint docteur réfutait par avance l'hérésie des Monothélites. Son dessein était de copier ce livre tout entier, mais les ennemis de la vérité lui avaient à peine laissé le temps d'en extraire huit passages. Canisius nous les a donnés en latin; le P. Combefis, le P. Sirmond, et après eux Fabricius, les ont publiés en grec. Le titre porte qu'ils sont tirés d'un livre sur la divinité et l'incarnation de Jésus-Christ, contre les hérésiarques Béron et Hélix. Les mêmes critiques ajoutent que ce livre commençait par ces paroles de louanges que les Séraphins répètent sans cesse autour du trône de Dieu : *Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées.* Ces passages sont très-importants et très-beaux, et ils confirment clairement la vérité des deux natures et des deux volontés en Jésus-Christ. C'est cette lucidité même qui a porté quelques critiques à les contester à notre saint docteur, sous le prétexte que ces vérités n'étaient pas aussi clairement définies au III[e] siècle. Théodoret qui cite sur cette matière d'autres passages du même saint, passages moins clairs et moins décisifs, n'eût pas négligé ceux-ci, s'il les avait connus; et puis, on ne connaît de Béron ni d'Hélix au III[e] siècle. Ces raisons, alléguées par la critique, ne nous semblent pas assez fortes pour enlever à saint Hippolyte un écrit dont il est en possession depuis plus de mille ans.

1° Pourquoi voudrait-on qu'aucun auteur catholique des premiers siècles n'eût pu dire ce qui a toujours été la foi de l'Eglise, aussi bien avant qu'après les hérésies? Il est vrai que les Pères qui ont vécu après la naissance de quelques erreurs et qui les ont combattues, se sont, pour l'ordinaire, exprimés plus nettement sur les vérités contestées; mais on n'en doit pas conclure que les termes dont on s'est servi après la naissance d'une hérésie n'aient pu être employés, au moins par quelques-uns, avant l'avénement de cette hérésie. Saint Athanase, qui écrivait longtemps avant l'hérésie des monothélites, des nestoriens et des eutychéens, explique néanmoins le mystère de l'Incarnation d'une manière qui combat également toutes leurs erreurs sur cette matière. En effet, il reconnaît deux volontés et deux natures en Jésus-Christ, sans confusion, sans mélange, sans changement; et il donne plusieurs fois à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu. Tertullien, beaucoup plus ancien que saint Basile, établit aussi clairement la distinction des deux natures et l'unité de personne en Jésus-Christ que s'il eût combattu les hérésies d'Eutychès et de Nestorius. « Dieu, dit ce Père, ne peut changer; cependant le Verbe s'est fait chair; donc il n'a pas été changé en chair, mais il s'en est revêtu pour se rendre sensible et palpable; autrement, si Jésus-Christ eût été un mélange de la chair et de l'esprit, il formerait une troisième substance qui ne serait ni l'un ni l'autre, c'est-à-dire ni homme ni Dieu. Chaque substance a conservé ses propriétés : l'esprit faisait des miracles et la chair souffrait. » Origène, dans ses *Livres contre Celse*, saint Grégoire de Nazianze, dans ses *Lettres à Clédonius*, ne rejettent pas moins clairement les erreurs publiées depuis par Nestorius et Eutychès. Cependant, personne jusqu'ici ne s'est avisé de contester à ces grands hommes les écrits où ils s'exprimaient de la sorte et condamnaient si nettement des erreurs qui ne se sont produites que longtemps après eux.

2° Il n'est pas étrange que, parmi le grand nombre d'ouvrages composés par saint Hippolyte, il y en ait eu quelques-uns qui aient échappé à la diligence de Théodoret. Cet auteur ne parle point du Traité de l'Antechrist, quoiqu'il contienne des passages aussi décisifs que plusieurs autres qu'il cite du même docteur. Dira-t-on pour cela que ce traité ne lui appartient pas?

3° Si Béron et Hélix ne sont pas connus au III[e] siècle, ils ne le sont pas davantage aux siècles suivants. Combien y a-t-il d'hérésiarques et même de sectes entières que nous ne connaissons que par un seul livre? On ne peut donc pas affirmer que les noms de Béron et d'Hélix soient des noms supposés. Du temps du prêtre Anastase, c'est-à-dire, vers le milieu du VII[e] siècle, on ne doutait nullement que ces hérétiques eussent

vécu à l'époque que nous indiquons, et l'auteur qui les a réfutés affirme expressément que Béron avait quitté autrefois l'hérésie de Valentin qui, selon le témoignage de saint Grégoire de Nazianze, était déjà comme éteinte avant la fin du IVe siècle.

Béron et ceux de sa secte admettaient la confusion des deux natures en Jésus-Christ et ne reconnaissaient en lui qu'une seule opération. Ils voulaient que la divinité fût passible et l'humanité capable des mêmes opérations que le Verbe. Cette opinion les engageait à soutenir que le Verbe s'était fait homme par un changement de sa divinité en la nature humaine, et que l'homme était devenu Dieu par un changement de la nature humaine en la divinité. Pour réfuter ces impiétés, saint Hippolyte fait voir qu'un être infini comme Dieu ne peut changer. Quoique son union avec la nature humaine soit très-intime et qu'il se soit anéanti lui-même en se rendant semblable aux hommes, toutefois il n'a souffert aucun changement dans sa nature divine; après comme avant son incarnation, il est un être infini, incompréhensible, impassible, immuable, tout-puissant, subsistant et agissant par lui-même, indépendamment de la nature humaine, dont il ne s'est servi que pour manifester sa divinité aux hommes et opérer leur salut. Il fait voir aussi que la nature humaine a ses opérations propres et différentes de celles du Verbe; que Jésus-Christ est tout ensemble Dieu et homme parfait, sans confusion des deux natures, sans aucun changement de leurs propriétés naturelles. Il n'y a en lui qu'une seule personne qui, conservant à chacune des deux natures ce qu'elles ont de propre et d'essentiel, produit les actions divines par sa divinité, et les actions humaines par son humanité.

Canon pascal. — Sous ce titre, nous avons de saint Hippolyte une table qui servait à déterminer le jour de Pâques. C'est, sinon la première qui ait été faite, du moins la plus ancienne que nous ayons, puisqu'elle précède celle d'Eusèbe. Elle comprend un espace de cent douze ans, divisés en sept cycles ou périodes de seize années, depuis l'avénement de l'empereur Alexandre Sévère en 222 jusqu'à l'an 333. Ce canon est divisé en deux parties. Dans la première, le saint auteur marque en quels jours des mois de mars et d'avril peut se rencontrer le quatorzième de la lune. Le titre qui se trouve en tête de ce cycle lunaire a servi aux chronologistes à fixer d'une manière précise la première année du règne de l'empereur Alexandre Sévère à l'an 222. En effet, il y est dit que dans la première année de ce règne le quatorzième de la lune tombait un samedi. Or, il est certain que les ides d'avril, ou le treizième de celles de ce mois ne s'est trouvé un samedi que dans les années 216, 222 et 231. On peut aussi remarquer dans cette inscription : 1° que saint Hippolyte ne commença son *Cycle pascal* qu'après la fête de Pâques de la première année du règne d'Alexandre Sévère; 2° qu'en cette année, le mois d'avril était intercalaire; 3° que l'on finissait le jeûne du carême le dimanche de Pâques; 4° que le cycle de saint Hippolyte n'est pas entièrement de son invention, mais qu'il y suit des usages établis avant lui. — Dans la seconde partie, il indique les jours auxquels il faut célébrer la pâque. Cette fête est toujours marquée au dimanche. Lorsque le quatorzième de la lune tombe un samedi, on ne peut célébrer la pâque le dimanche suivant, qui est le quinzième de la lune, mais il faut la transférer au vingt-deuxième de la lune, qui se trouve aussi un dimanche. La raison de cette pratique est que saint Hippolyte, aussi bien que les Latins, ne voulaient pas que l'on fît la pâque le jour où Notre Seigneur a été crucifié. Les Chrétiens d'Alexandrie suivaient un autre calcul, car ils faisaient la pâque dès le quinzième de la lune, au lieu que, selon le cycle de saint Hippolyte et de Victorius, on ne devait la célébrer que le seizième. Il faut encore remarquer que, suivant ce même cycle, on pouvait célébrer la pâque tous les dimanches qui se rencontrent depuis le treizième des calendes d'avril jusqu'au onzième des calendes de mai, ce qui prouve que saint Hippolyte ne fixait point l'équinoxe au 21 mars, comme l'ont fait depuis les Pères du concile de Nicée, mais au 18 du même mois. Il suivait en cela le calcul de quelques anciens astronomes, particulièrement de Méton et d'Eudoxe qui, plus de quatre cents avant la naissance de Jésus-Christ, avaient, dit-on, déterminé l'équinoxe du printemps au 18 de mars. Joseph Scaliger est le premier qui publia le cycle de saint Hippolyte dans son traité *De emendatione temporum*, Paris, in-fol., 1583, et avec un commentaire; Leyde, in-4°, 1595. Le P. Gilles Boucher en inséra une traduction latine avec des notes dans sa *Collection des cycles de Pâques*, 1634. Le P. Pétau, Cassini, Etienne Lemoine, Blanchini, Vignoli, gardes de la bibliothèque du Vatican, en ont fait le sujet de savantes dissertations.

Contre Platon. — Parmi les ouvrages de saint Hippolyte marqués dans la table trouvée avec son *Cycle pascal*, il y en a un qui porte pour titre : *Contre Platon*, ou *De l'univers*. Il nous reste de cet écrit un fragment assez considérable qui a été traduit en latin par Lemoine. Le saint y établit une opinion professée par quelques anciens, savoir, qu'il y a un lieu souterrain où se retirent les âmes de tous les hommes après cette vie. Selon lui, ce réceptacle général a été créé en même temps que le monde et contient plusieurs demeures différentes : une pour les justes, qu'il nomme le sein d'Abraham; l'autre pour les pécheurs, où ils souffrent dès à présent les peines temporelles qu'ils ont méritées pour leur mauvaises actions; et une troisième qui est un lac de feu inextinguible, dans lequel le saint docteur croit que personne n'a encore été jeté, parce que ce châtiment est réservé à la suite du jugement universel. « Alors, dit-il, les pécheurs seront punis par des supplices qui n'auront

point de fin, et les justes régneront éternellement. » Il croit qu'à l'entrée de ce lieu souterrain se trouve un archange, accompagné d'un grand nombre d'anges, dont les uns conduisent les justes dans leurs demeures, et les autres font souffrir aux pécheurs des peines temporelles proportionnées à leurs crimes. Il représente le séjour des justes comme un lieu lumineux, où, depuis le commencement du monde, ils jouissent d'une tranquillité parfaite, occupés de la contemplation des biens visibles, et vivant dans l'espérance de trouver au ciel d'autres biens beaucoup au-dessus de ceux du monde, avec le repos et la vie de l'éternité. Au nombre des supplices soufferts par les damnés, il met le chagrin qu'ils éprouveront de ne pas voir le chœur des saints patriarches et des autres justes. A l'occasion de la résurrection générale de tous les hommes, il rejette la métempsycose, et soutient que chacun ressuscitera avec son propre corps. Celui des justes ne sera plus sujet à la corruption, mais il jouira, conjointement avec l'âme, d'une éternité bienheureuse, tandis que ceux des pécheurs ne seront point changés, ils resteront sujets aux mêmes maladies et aux mêmes infirmités qu'ils auront ressenties en ce monde. Toutes les créatures raisonnables, les hommes, les anges, les démons, comparaîtront devant le tribunal de Dieu, c'est-à-dire de Jésus-Christ, car c'est à son Verbe, et non à Minos ou à Rhadamante que le Père a donné tout pouvoir de juger.

Sur Susanne et Daniel. — Nous avons sous ce titre une courte explication de l'histoire de Susanne, traduite en latin par le P. Combefis à la suite du traité de l'Antechrist, et publiée avec le texte grec par Fabricius. Il ne paraît pas douteux que cet opuscule n'appartienne réellement à notre saint. On y retrouve sans peine le caractère particulier de son génie. Il y a surtout beaucoup de conformité entre l'explication mystique de cette histoire et le passage du traité de l'Antechrist, dans lequel le saint docteur explique les premiers versets du XVIIIe chapitre d'Isaïe. D'ailleurs on sait, par le témoignage de Georges le syncelle, que saint Hippolyte avait écrit sur l'histoire de Susanne. Le petit commentaire dont il est ici question explique cette histoire d'une manière mystique. Suivant l'auteur, Susanne était la figure de l'Eglise, Joachim représentait Jésus-Christ, le verger signifiait la vocation des saints, qui sont plantés dans l'Eglise comme des arbres dans un jardin pour y rapporter des fruits; les deux vieilards sont le symbole des Juifs et des Gentils, deux peuples qui ne cessent de tendre des embûches à l'Eglise. Comme l'histoire de Susanne se trouve à la fin du livre de *Daniel*, quoiqu'il soit constant qu'elle soit arrivée avant la plupart des autres faits rapportés par le même prophète, saint Hippolyte observe qu'il est assez ordinaire aux écrivains sacrés d'intervertir l'ordre des temps dans leurs récits. C'est par un dessein particulier de la Providence qu'ils en usent ainsi, dans la crainte que le démon, comprenant ce qui a été révélé en paraboles aux prophètes, n'en prenne occasion de tendre de nouvelles embûches aux hommes afin de les perdre. Cette pensée approche beaucoup de celle que saint Jérôme attribue à saint Ignace, martyr, à propos du mariage de la sainte Vierge avec saint Joseph. Au reste, cet écrit ne contient rien qui soit indigne de saint Hippolyte. Le temps même où il a été composé s'accorde fort bien avec le siècle de ce Père, puisque, comme il le marque, on voyait encore les Juifs et les Gentils conspirer contre l'Eglise, et que les Chrétiens, accusés d'enfreindre les ordres des empereurs, étaient conduits devant les tribunaux et condamnés à mort. Il paraît par la fin que cette petite explication était une homélie que le saint évêque avait prêchée au peuple.

Démonstration contre les Juifs. — Sous ce titre, François Turrian a publié en latin, et Possevin a inséré dans son *Apparatus sacer* un petit traité de saint Hippolyte que Fabricius a reproduit depuis dans le tome Ier des OEuvres de notre saint docteur, après l'avoir revu sur le texte original qui lui avait été communiqué par Dom de Montfaucon, lequel l'avait tiré lui-même d'un manuscrit du Vatican. L'exemplaire grec ne donne à saint Hippolyte que le simple titre d'évêque et martyr. Cet écrit n'est que le fragment d'un plus long ouvrage. L'auteur y commente succinctement le psaume LXVIII qui contient plusieurs traits prophétiques de la passion du Sauveur, et il s'en sert pour combattre les Juifs. Basnage regarde cet opuscule comme un ouvrage supposé à notre saint docteur, sans néanmoins démontrer cette supposition. Ellies Dupin se contente de dire qu'il n'est pas certain que cet ouvrage soit de lui; mais quiconque voudra le lire avec attention n'y découvrira rien qui soit indigne de notre saint ni contraire au génie de son siècle. Au contraire, on y rencontre ses apostrophes si fréquentes, et sa manière habituelle d'appliquer les textes de l'Ecriture. Il y cite plusieurs fois le livre de la Sagesse sous le nom de Salomon, ce qui convient parfaitement à un disciple de saint Irénée, qui en usait de même, comme nous le ferons voir en son lieu.

Il y a quelques autres petites pièces de saint Hippolyte qui ne sont que des fragments d'ouvrages perdus. Ils ne nous ont pas paru assez importants pour mériter que nous en rendions compte dans cette analyse.

Saint Jérôme et les anciens auteurs qui ont travaillé sur les écrivains ecclésiastiques ont parlé de saint Hippolyte comme d'un homme très-docte, très-éloquent et très-vertueux. Il avait l'esprit naturellement élevé, mais doux et éloigné de la satire. Il est juste dans ses pensées, naturel dans ses expressions, solide dans ses raisonnements; dans ses explications de l'Ecriture sainte il s'attache plus à l'esprit qu'à la lettre; mais ses allégories, ordinairement assez justes, sont toujours fort belles; toutefois il n'est

pas habituellement aussi heureux dans l'explication littérale. Nous avons remarqué qu'il n'a pas bien compris le sens des soixante-dix Semaines de Daniel, et qu'il a trop reculé l'accomplissement de cette prophétie. On lui reproche aussi d'avoir osé déterminer le temps du jugement dernier en le fixant à la fin du sixième millénaire de la création du monde. On peut encore trouver étrange qu'il ait cru que les justes ne jouiraient de la béatitude qu'après la résurrection et le jugement universel. Cependant il ne serait pas raisonnable de le condamner pour cela, parce que, dans ces premiers siècles, les matières de la religion n'étaient pas encore aussi positivement définies qu'elles l'ont été plus tard, et l'Ecriture conservait encore bien des mystères qui depuis ont été mis au grand jour. Il y a beaucoup plus lieu de s'étonner qu'un auteur aussi versé dans la chronologie ait donné 430 ans de durée à la captivité des Juifs à Babylone, puisqu'il est certain, par le témoignage de l'Ecriture, qu'elle ne dura que 70 ans. Nous n'avons plus aujourd'hui les ouvrages qui pouvaient avoir mérité à saint Hippolyte les brillants éloges que l'antiquité lui a décernés. Nous ne voyons nulle part, dans les écrits qui nous en restent, rien qui semble justifier l'épithète d'homme très-éloquent qui lui est donnée par saint Jérôme. Son discours est clair, grave, concis, et, sans réunir tous les agréments du style attique, il ne laisse pas d'être poli, noble et agréable. Mais ce qui vaut mieux encore que les dons du génie et les talents de l'éloquence, c'est que notre pieux docteur fut un très-saint évêque, le digne disciple de saint Irénée, la vivante image de sa douceur, de sa charité et de son zèle pour la gloire de Dieu.

Fabricius a recueilli et publié les ouvrages de saint Hippolyte (Hambourg 1715 et 1718, 2 vol. *in-folio*). Cette édition est très-estimée. Le savant éditeur y a réuni aux ouvrages authentiques ceux qui sont reconnus pour apocryphes; il a publié pour la première fois le texte de plusieurs morceaux, a traduit ceux qui ne l'avaient pas encore été, a corrigé les anciennes traductions, et enfin a éclairci par des notes les passages obscurs. *Le cours complet de Patrologie* a reproduit d'après Fabricius les œuvres du saint docteur.

HIPPOLYTE le Thébain ne nous est connu que par l'ouvrage qui porte son nom. C'est une chronique dont l'époque ne peut être fixée qu'à la fin du xe ou au commencement du xie siècle. Canisius l'a fait imprimer dans ses *Anciennes Leçons* avec divers fragments publiés déjà par Lambecius, Schelestrate et Cotelier. Mais on remarque des différences considérables entre le texte imprimé par les soins de Canisius et ces fragments. Par exemple, il est dit dans Canisius que Jésus-Christ, après avoir instruit ses disciples, leur donna la tonsure dans la maison de saint Jean et les admit dans son clergé. Schelestrate ne lisait rien de semblable dans le manuscrit du Vatican, sur lequel il a fait imprimer ce qu'il avait trouvé de cette chronique. Ce qu'on lit encore dans Canisius de la généalogie de saint Jean, du mariage de saint Joseph et de ses enfants, ne s'accorde nullement avec ce qu'on en lit dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale dont s'est servi Catelier. Toutes ces différences sont marquées dans l'édition publiée par Basnage, et le jugement qu'il porte de l'ouvrage n'est rien moins qu'avantageux; mais aussi, il y avait peu de bien à en dire. L'auteur n'est pas exact dans ses supputations; il avance quantité de faits faux et incertains. Nous en avons déjà relevé quelques-uns; nous ajouterons encore qu'il n'est pas fondé à mettre deux ans d'intervalle entre la naissance de Jésus-Christ et l'adoration des mages; à donner à la sainte Vierge cinquante-neuf ans de vie sur la terre, dont elle en avait passé quatorze dans le temple et quatre mois dans la maison de saint Joseph, où elle fut saluée par l'ange et conçut. Il dit qu'elle enfanta à l'âge de quinze ans le 25 décembre; qu'elle vécut avec Jésus-Christ trente-trois ans, et qu'après son ascension, elle demeura onze ans dans la maison de saint Jean à Ephèse; mais il ne dit point qu'elle y soit morte, il parle seulement de son assomption dans le ciel. Hippolyte avait commencé sa chronique à la naissance de Jésus-Christ et continué jusqu'au temps où il vivait lui-même, mais nous ne l'avons pas tout entière. La curiosité peut regretter cette lacune, mais l'histoire n'y a rien perdu.

On attribue au même auteur un traité intitulé : *Des douze apôtres*, inséré par le P. Combefis dans le tome II de son *Supplément à la Bibliothèque des Pères*, Paris, 1648. Il entre dans le détail des provinces où chaque apôtre a prêché l'Evangile et désigne le lieu de son martyre et de sa mort. Il place l'exil de saint Jean sous Domitien, et sa mort à Ephèse sous le règne de Trajan; et il ajoute que, malgré toutes les recherches possibles, on n'avait pu découvrir ses reliques. Il dit que saint Paul prêcha l'Evangile pendant trente-cinq ans, tant en Judée qu'en Illyrie, en Italie et en Espagne. Ce traité *Des douze apôtres* ne se trouve guère cité que par des écrivains postérieurs au xe siècle; preuve évidente qu'il n'est point de saint Hippolyte de Porto qui vivait au IIIe.

HONORAT (Saint), fondateur de Lérins et treizième évêque d'Arles, naquit peu après la première moitié du ive siècle, et mourut le 15 janvier 429, après deux ans et quelques mois d'épiscopat. (Voir sa biographie, son panégyrique et la nomenclature de ses écrits, à l'article de Saint Hilaire d'Arles).

HONORAT (Saint), évêque de Marseille, naquit vers l'an 420 ou 425. S'il est un préjugé favorable à sa mémoire, c'est d'avoir eu pour maître et pour père spirituel un aussi saint évêque que l'était Hilaire d'Arles. Aussi est-ce le seul titre dont il se glorifie dans ce qu'il nous apprend de lui-même, et

ce passage n'est pas un des moins beaux du livre qu'il a consacré à la louange de ce grand pontife. Ce fut donc sous la conduite d'un aussi saint directeur, qu'Honorat, dès son enfance, fut élevé dans la crainte de Dieu, et appliqué plus tard aux affaires ecclésiastiques. Il fut souvent témoin de ses actions les plus secrètes, il eut part à sa confiance pendant toute sa vie, et il se trouva présent à sa mort et à ses funérailles; de sorte que son séjour à Arles se prolongea au moins jusqu'en 449. On ne possède aucuns détails sur sa vie, depuis cette époque, jusqu'à celle de son épiscopat, que quelques-uns reculent jusqu'en 483.; et encore, à partir de ce moment, ne sait-on de lui que ce qui s'en trouve écrit dans le chapitre 10 des *Hommes illustres* de Gennade, si toutefois c'est à Gennade qu'il faut attribuer ce chapitre, dont le style, suivant plusieurs critiques, diffère entièrement de celui des autres. Quoi qu'il en soit, Honorat y est représenté comme un grand et saint évêque, parlant avec une extrême facilité des choses de Dieu, rompant le pain de la parole, non-seulement aux ouailles qui lui étaient confiées, mais encore aux habitants des villes voisines et à de nombreux auditeurs qui venaient de loin pour l'entendre. Les évêques étrangers eux-mêmes le priaient avec instances de venir prêcher dans leurs églises. Sa bouche, suivant l'expression de l'auteur, était comme un vaste trésor de toutes les richesses contenues dans les divines Ecritures. *Os suum quasi armarium Scripturarum.* Comme il vivait dans un temps de calamités, il célébrait souvent des litanies pour implorer la miséricorde de Dieu sur son peuple, particularité qui nous semble avoir trait à la cérémonie des Rogations qui, de l'Eglise de Vienne où saint Mamers venait de l'établir, commençait à passer déjà dans d'autres Eglises. Le Pape Gélase Ier avait Honorat en grande estime, tant pour la pureté de sa foi que pour son éloquence; ce qu'il lui témoigna en lui adressant un rescrit honorable. Ainsi ce saint évêque vivait encore du temps de Gélase, c'est-à-dire de 492 à 496.

Vie de saint Hilaire d'Arles. — D'un grand nombre d'homélies et de plusieurs Vies de saints qu'Honorat avait composées, il ne nous reste que la Vie de saint Hilaire. Quelques critiques, et le P. Chifflet à leur tête, ont voulu lui contester cet ouvrage, appuyés sur les différences de style qui se remarquent au chapitre de Gennade dont nous avons parlé; mais encore que ce chapitre ne serait pas de Gennade lui même, il est incontestable qu'il appartient à un auteur contemporain, puisque tout ce qu'on y lit suppose que Gennade vivait encore. Du reste c'est une question que le P. Quesnel a clairement élucidée, dans l'édition de la Vie de saint Hilaire, qu'il a publiée à la fin du 1er volume des œuvres de ce saint. Il n'hésite nullement à l'attribuer à saint Honorat, et, depuis, tous les savants se sont rangés à son opinion. En effet, quoique cette vie ait été composée plusieurs années après la mort du saint pontife, on ne peut douter qu'elle ne soit une œuvre originale, due à la plume de quelqu'un de ses disciples. L'auteur y parle comme témoin des faits qu'il raconte; il rapporte en entier le discours prononcé par le saint, avant de quitter la terre pour aller au ciel; il n'oublie aucune des circonstances qui signalèrent ses derniers instants, et il rapporte jusqu'aux paroles que le peuple proféra, en voyant son corps exposé pour la cérémonie de ses funérailles. « Voici donc le jour, s'écria-t-il, qui le justifie de tous les griefs dont on l'avait si injustement chargé. »

Les savants remarquent que cet ouvrage de saint Honorat, écrit avec beaucoup de piété et un style qui ne manque point d'élégance, est rempli de maximes très-utiles. La préface qu'il a publiée en tête est un témoignage éclatant de son humilité et de sa modestie. On ne saurait surtout assez louer la prudence délicate avec laquelle il touche le différend qui s'éleva entre son héros et le Pape saint Léon. Sans blâmer celui-ci, il en parle de manière à montrer que l'autre n'était point coupable et qu'il ne cessa jamais d'agir en saint et généreux évêque. Il a soin d'exposer lui-même les motifs de cette sage retenue par ces paroles remarquables : « Je n'ose, dit-il, aborder cette affaire, ni examiner la conduite de deux si grands hommes, surtout aujourd'hui que Dieu les a appelés à partager son bonheur. » Cependant, malgré l'excessive discrétion avec laquelle il effleure ce sujet, son opinion en faveur de saint Hilaire n'est pas difficile à deviner, quand, le représentant en butte à des ennemis nombreux, on voit qu'il le loue de ne s'être pas laissé ébranler par leurs menaces, d'avoir persisté constamment à instruire de la vérité ceux qui désiraient la connaître, d'avoir toujours triomphé de ceux qui tentèrent d'entrer en controverse avec lui, d'avoir résisté constamment aux puissances, plutôt que d'admettre à sa communion ce fameux Célidoine qui avait été déposé par les plus grands et les plus saints évêques des Gaules. A ces traits qui relèvent infiniment le mérite de son ouvrage, l'auteur a joint une exactitude qui ne laisse aucune crainte de se tromper en le suivant. En parlant de saint Hilaire, il ne dit pas un mot de la noblesse de son origine, du nom de ses parents, ni de la patrie qui l'a vu naître, afin de se conformer à l'esprit du saint prélat qui avait méprisé tous ces avantages temporels. Il passe également sous silence ce qu'il eût pu raconter de ses premières années et relève à peine les beautés de son génie et les progrès qu'il fit dans les sciences. Cependant, en saisissant au vif le caractère du saint, cette Vie nous donne une haute idée de sa personne. Citons en quelques traits, quoique le travail d'Honorat nous ait déjà servi à composer la biographie du grand évêque d'Arles.

« Tout ce qu'il y a de plus consommé dans la vertu, dit-il, de plus élevé dans la perfec-

tion, de plus rigoureux dans la pénitence, de plus détaché de toutes les choses d'ici-bas, de plus édifiant dans la conduite privée, saint Hilaire, devenu évêque, le fit voir constamment dans sa personne. Non content d'avancer d'un pas ferme dans le sentier de la philosophie chrétienne, il excitait les autres à y marcher. Appliqué à la méditation des livres saints, il mêlait au jeûne et à la prière le travail des mains dans ses moments de loisir, et nourrissait assidûment son troupeau du pain de la parole divine.» Nous en extrairons ces autres particularités, qui ne nous semblent pas moins intéressantes : «A force de vaincre la nature, il avait acquis une tranquillité d'âme si parfaite qu'il n'était jamais troublé par la moindre impatience; sa charité pour les pauvres n'avait point de bornes, et ce n'était qu'afin de leur procurer de plus abondants secours qu'il vivait lui-même dans une extrême pauvreté.... Il mettait sa joie à envoyer au ciel les vœux et les offrandes des fidèles. Ceux-ci, loin de blâmer cette apparence indigente, approuvaient sa conduite en multipliant leurs oblations, ravis de voir que les vases qu'ils avaient offerts aux autels, après avoir servi aux mystères de Jésus-Christ, servaient ensuite au soulagement de ceux en qui il reçoit tout ce que nous donnons pour lui. »

Comme on le voit, l'auteur n'a rien inséré de bas ni de puéril dans son ouvrage, et l'on y remarque partout un caractère de franche et sincère vérité. Cette Vie nous offre à la fois et les exemples d'une vie vraiment épiscopale et un modèle à suivre pour bien écrire les Vies des saints. L'auteur appuye ce qu'il avance sur le témoignage de ceux qui avaient connu le saint évêque. Il rapporte avec autant de discernement que de succès ce que les auteurs du temps avaient écrit à sa louange. Il cite à propos l'oraison funèbre que saint Hilaire avait consacrée à son prédécesseur, et l'éloge du désert de Lérins par saint Eucher. Il a entremêlé son récit de divers traits de doctrine qui ne permettent pas de douter qu'il ne fût bien éloigné des erreurs des sémipélagiens, quoiqu'élevé dans un pays où ces hérétiques dominaient. Enfin, dans cette Vie, saint Honorat nous a conservé la notion de plusieurs savants contemporains, dont nous ne saurions pas même le nom, sans ce qu'il nous en apprend.

Cette Vie de saint Hilaire d'Arles, éditée, comme nous l'avons dit, par le P. Quesnel, se trouve reproduite dans le *Cours complet de Patrologie*, avec son épitaphe, également attribuée à saint Honorat. Cette dernière pièce, composée de seize vers héroïques, est certainement digne d'un siècle plus poli encore que celui auquel il vivait. Le même critique juge que la relation d'un miracle attribué à saint Genès, et insérée au 25 août dans Surius, est plutôt de saint Honorat de Marseille que de saint Hilaire d'Arles auquel nous l'accordons après quelques savants; mais une simple raison de chronologie, prise de la pièce même, prouve surabondamment qu'on ne peut la refuser à saint Hilaire et qu'il est presque impossible que saint Honorat en soit l'auteur. En effet l'écrivain se pose comme témoin oculaire de l'événement qu'il rapporte à l'an 427 ou 428; cette date ne paraît-elle pas bien éloignée de l'an 494, époque à laquelle saint Honorat de Marseille vivait encore? C'est à tort également que quelques écrivains ont voulu lui donner les premiers actes du martyre de saint Victor, qui souffrit à Marseille, vers la fin du IIIe siècle. On n'y reconnaît nulle part sa manière d'écrire, qui est plus claire, plus concise et moins imagée.

HONORIUS Ier. — Après la mort de Boniface V, le Saint-Siége resta vacant six mois et dix-huit jours, au bout desquels on choisit Honorius pour le remplir. Il était originaire de Campanie et fils du consul Pétrone. Son ordination est marquée au 14 mai 626. Il gouverna l'Eglise environ douze ans, pendant lesquels il fit des largesses considérables aux églises, en bâtit quelques-unes, en restaura beaucoup d'autres et renouvela tous les vases de Saint-Pierre. Il s'appliqua à l'instruction du clergé, envoya en Angleterre des apôtres qui y prêchèrent l'Evangile avec beaucoup de succès; contribua avec zèle à la conversion d'Edowin, roi de Northunberland, et réunit à l'Eglise Romaine l'Eglise d'Aquilée et toute l'Istrie, séparées, depuis environ soixante-dix ans, par le schisme des trois chapitres. Honorius mourut en 638, la même année que le roi Dagobert, et à l'époque où la puissance de Mahomet commençait à devenir redoutable.

On l'accusa d'avoir favorisé l'erreur des Monothélites; sa mémoire fut même condamnée par le second concile de Constantinople, tenu en 680, et le second concile de Nicée, tenu en 767, confirma cette sentence. Nous examinons cette question, mais sans oser la décider, dans l'analyse des lettres de ce Pontife, qui mérite d'avoir pour apologistes le Pape Jean IV et saint Maxime.

A Isaac de Ravenne. — Paul Diacre, dans son *Histoire des Lombards*, raconte qu'Adavalde, roi de cette nation, étant tombé en démence, ses sujets le chassèrent après dix ans de règne, et mirent sur le trône Ariovalde. Ce récit ne s'accorde guère avec la lettre qu'Honorius écrivit au patrice Isaac, exarque de Ravenne, pour l'engager à rendre la couronne à Adavalde et à chasser le tyran qui avait usurpé ses Etats. Il paraît peu croyable que ce Pape se fût employé pour faire rendre à un imbécile le titre et l'autorité d'un roi. Cependant il prie Isaac, aussitôt qu'il aura rendu aux Lombards leur souverain légitime, d'envoyer à Rome les évêques qui avaient contribué à le déposséder, afin de ne pas laisser impuni le crime qu'ils avaient commis en cette occasion.

Aux évêques de Vénétie et d'Istrie. — Fortunat, évêque de Grade, mais schismatique, avait abandonné cette Eglise après l'avoir pillée, et était passé avec toutes ces dépouilles chez les Sclaves qui étaient encore païens. Le Pape Honorius envoya des déoutés, au

roi des Lombards, pour le prier d'obliger Fortunat à rendre tout ce qu'il avait emporté, et fit en même temps intervenir la république de Venise dans cette affaire. Il écrivit également aux évêques de Vénétie et d'Istrie qu'ils eussent à ordonner évêque de Grade, Primigénius, sous-diacre régionnaire de l'Eglise romaine, et à lui obéir comme à leur chef, suivant la prescription des lois ecclésiastiques. Il accorda aussi au nouvel évêque l'usage du *pallium*. Honorius, dans cette lettre, donne à la république de Venise, le titre de très-chrétienne, parce qu'en effet elle était très-attachée à l'Eglise de Rome et qu'elle avait coutume de demander son évêque au Saint-Siége, pour n'être pas surprise par les schismatiques.

A Sergius de Constantinople.—Comme nous l'avons dit plus haut, l'Eglise était affligée par l'hérésie du monothélisme, dont les sectaires ne voulaient attribuer qu'une opération et une volonté à Jésus-Christ, quoiqu'ils reconnussent en lui deux natures. C'était détruire le mystère de l'Incarnation. Sergius, patriarche de Constantinople, était le chef de cette doctrine. Il l'exposa dans une lettre qu'il écrivit à Honorius, en lui faisant observer que cette opinion avait rallié beaucoup de schismatiques, surtout parmi les eutychéens, qui s'empressaient de rentrer dans le sein de l'Eglise. L'empereur Héraclius favorisait aussi cette opinion; Honorius, qui n'était point en garde contre les artifices de Sergius, et qui n'avait point de raison de s'en défier, puisque ce patriarche était dans la communion de toutes les Eglises et qu'il n'avait encore rien écrit pour la défense de la nouvelle hérésie, lui répondit par une lettre dans laquelle il lui disait que, ne voyant nulle part que ni les conciles ni l'Ecriture nous autorisassent à enseigner une ou deux opérations, il confessait, « une seule volonté en Jésus-Christ, parce que la Divinité a pris, non pas notre péché, mais notre nature, et qu'elle a été créée avant que le péché l'eût corrompue. » Il ajoutait: « Que Jésus-Christ soit un seul opérant par sa divinité et son humanité, les Ecritures en sont pleines; mais quant à savoir si, à l'occasion des œuvres de la divinité et de l'humanité, on doit entendre une ou deux opérations, c'est une question qui ne nous intéresse pas et que nous devons laisser aux grammairiens. » Ces paroles montrent clairement qu'Honorius ne confessait en Jésus-Christ une seule volonté que parce qu'il ne voyait pas qu'on pût en admettre deux contraires, comme on les trouve dans l'homme pécheur, où la volonté de l'esprit est sans cesse combattue par la volonté de la chair. Au surplus, en renvoyant cette question à la décision des grammairiens, il indique suffisamment qu'il ne voulait pas la trancher dans le sens hérétique que Sergius semblait lui proposer. Ce qu'il dit plus bas nous paraît plus clair encore : « Nous devons rejeter ces mots nouveaux qui scandalisent les Eglises, de peur que les simples, choqués de l'expression des deux opérations, ne nous croient nestoriens ou eutychéens, si nous n'en reconnaissons qu'une seule en Jésus-Christ. » Aussi le Pape Jean IV, qui avait été diacre de l'Eglise Romaine sous le pontificat d'Honorius, et qui par conséquent devait être mieux renseigné que personne sur le vrai sens de la lettre, dit : « Mon prédécesseur a enseigné qu'il n'y a point en Jésus-Christ deux volontés contraires, comme elles existent en nous autres pécheurs ; ce qui fait que quelques-uns, interprétant ces paroles dans leur sens particulier, l'ont soupçonné de n'avoir reconnu dans l'Homme-Dieu qu'une volonté unique et la même pour sa divinité et son humanité ; mais cette interprétation est entièrement contraire à la vérité. » Du reste la pureté de foi d'Honorius ressort surtout de la conclusion de sa lettre, dans laquelle il exhorte Sergius à prêcher les vérités constantes qu'il prêchait lui même, savoir : *qu'il n'y a qu'un seul Fils de Dieu, vrai Dieu, et qui en deux natures distinctes a des opérations divines et humaines.* Aussi le patriarche Sergius, qui ne trouvait pas dans la lettre du Pape des raisons suffisantes pour appuyer son erreur, eut-il recours à un autre moyen. Ce fut d'engager l'empereur Héraclius à publier son édit ou ecthèse en faveur du monothélisme, et de le faire souscrire dans une assemblée d'évêques, en employant pour les gagner les surprises, les violences et la persécution. Si, malgré cet exposé des faits et les inductions que nous en avons tirées, on continue de regarder Honorius comme fauteur de l'hérésie, il ne nous reste plus qu'un mot à dire pour sa défense : c'est que la lettre qu'on lui reproche n'est point adressée à tous les fidèles, comme le sont la plupart des lettres dogmatiques des Papes, mais seulement à un novateur artificieux qui occupait alors le siége de Constantinople.

A Edowin. — Honorius, informé de la conversion d'Edowin, roi de Northumberland, lui écrivit pour l'en féliciter et l'exhorter a la persévérance. Il lui conseille la lecture des OEuvres du Pape saint Grégoire, puis, cédant aux instances que ce prince avait faites pour obtenir l'ordination des évêques de son royaume, il lui dit : « Nous vous l'accordons volontiers et nous envoyons le pallium aux deux métropolitains Honorius et Paulin, afin que, si Dieu venait à retirer l'un deux, l'autre, en vertu de cette lettre, puisse lui donner un successeur. C'est une grâce que nous n'accordons qu'à cause de la distance des lieux, et afin que vous ne soyez pas obligé de recourir à Rome pour l'ordination d'un métropolitain. »

A Honorius de Cantorbéry. — Cet Honorius dont il est question dans la lettre précédente, était le cinquième évêque de Doroverne ou Cantorbéry depuis saint Augustin. Il s'était joint au roi Edowin pour demander le privilége dont nous venons de parler. Sa demande lui fut accordée pour le même mo-

tif, c'est-à-dire, à cause de l'éloignement des lieux. Le Pape lui envoya en même temps deux *pallium*, pour lui et pour l'évêque d'York. Ces deux lettres sont du 11 juin 633, et de la septième indiction.

Aux Ecossais. — Sur un avis que les Ecossais ou habitants de l'Hibernie continuaient de suivre leurs anciens usages pour la célébration de la Pâque, Honorius leur écrivit pour les ramener à la pratique de l'Eglise universelle; mais sa lettre n'eut pas l'effet qu'il en attendait.

Aux évêques d'Epire. — Il écrivit encore à plusieurs évêques d'Epire pour les informer qu'il envoyait le *pallium* à Hypatius qu'ils venaient d'ordonner évêque de Nicopolis; mais il ajoute que ce prélat, étant soupçonné d'avoir eu part au meurtre de Sotericus, son prédécesseur, il lui enjoignait de venir à Rome, aussitôt que la paix le lui permettrait, pour se purger de ce soupçon devant la Confession ou le tombeau de saint Pierre.

Au sous-diacre Sergius. — Enfin, sa dernière lettre est adressée au sous-diacre Sergius, et voici quelle en fut l'occasion. L'évêque de Cagliari avait eu un différend avec quelques-uns de ses clercs, et ceux-ci pour le mettre dans son tort s'étaient pourvus à Rome par des mémoires contre lui. Le Pape cita les deux parties. L'évêque obéit, mais les clercs, se sentant coupables, s'abstinrent de comparaître. Honorius les envoya chercher par un défenseur, et ils étaient déjà embarqués pour se rendre à ce second appel, lorsque Théodore, gouverneur de Sardaigne, s'en saisit, et les envoya en Afrique, pour les soustraire à la juridiction du Pape. Cette circonstance obligea le Pontife de faire demander justice au préfet du prétoire par le sous-diacre Sergius. Il joignit à la lettre qu'il lui écrivit la loi de Valentinien et de Théodose, qui continuait les priviléges du Saint-Siége, afin qu'il en fît part au préfet et à toutes les personnes qui pourraient prendre intérêt à cette affaire.

On trouve dans le tome XII de la *Bibliothèque des Pères* une épigramme sous le nom d'Honorius. L'étonnement des apôtres en voyant Jésus-Christ monter au ciel fait le sujet de cette pièce, qui ne se recommande pas plus par la poésie que ses lettres ne se recommandent par la précision et la clarté.

HONORIUS II, successeur du Pape Calixte, fut élu le 21 décembre 1124. Il se nommait Lambert de Fagnan et était né dans une condition médiocre, au comté de Bologne, dont il avait été archidiacre. Le Pape Pascal II, qui lui reconnaissait de l'instruction, l'ayant fait venir à Rome, lui donna l'évêché de Vélitre et d'Ostie, qu'il réunit pour lui en un seul diocèse. En 1121, le Pape Calixte II le nomma son légat et l'envoya en Allemagne, avec le cardinal Saxon, pour travailler à rétablir la paix entre l'empire et l'Eglise. Sa négociation réussit au gré du Pape et de l'empereur; et il fut jugé digne quelques mois après de succéder au Pontife, dont il avait si heureusement servi les intérêts. Toutefois son élection fut assez vivement disputée. Une partie des évêques et des cardinaux avaient déjà élu et revêtu de la chape rouge Thibaud, cardinal prêtre du titre de Sainte-Anastasie, lorsque Robert de Frangipane et les gens de sa faction se mirent à crier : Lambert, évêque d'Ostie, Pape ! et le revêtirent des ornements pontificaux. Le tumulte fut d'abord assez considérable; mais Thibaud, qui avait déjà pris le nom de Célestin, se démit volontairement. Honorius eut à son tour du scrupule sur la validité de son élection; il se dépouilla sept jours après des marques de sa dignité; mais les cardinaux, touchés de cette démarche édifiante, le réhabilitèrent solennellement, et la paix fut rétablie. La seconde année de son pontificat, ayant appris que Ponce, abbé de Cluny, causait du scandale dans cette abbaye, en voulant reprendre cette dignité à laquelle il avait renoncé volontairement, le fit excommunier par le cardinal Pierre qu'il envoya exprès à Cluny, en qualité de légat, avec Hucbald, primat de Lyon. L'année suivante il fit venir Ponce à Rome pour rendre compte de sa conduite; et le trouvant rebelle à ses ordres, il confirma l'élection de Pierre le Vénérable, choisi par les moines de l'ordre pour lui succéder. Honorius excommunia encore Conrad, duc de Franconie, et Frédéric, duc d'Allemagne, pour s'être révoltés contre Lothaire. Il voulait aussi méconnaître les droits de Roger, comte de Sicile, sous prétexte qu'il n'avait pas reçu de lui l'investiture, lorsqu'il s'empara du duché de Pouille, après la mort de Guillaume II. Il assembla même contre lui un concile à Troyes en Champagne, où il l'excommunia en 1127. Mais cette sentence n'empêcha pas ce prince d'entrer dans la Pouille avec une grande armée. Honorius lui opposa Robert, prince de Capoue, et fit la guerre à Roger; mais celui-ci, plus habile guerrier que son compétiteur, fut enfin reconnu par le Pape. Il fit la paix avec lui et en reçut l'investiture de son duché par la remise de l'étendard. Le traité conclu entre eux est du 22 août 1128. La même année Honorius déposa les patriarches d'Aquilée et de Venise, comme fauteurs de la révolte de Conrad de Franconie contre Lothaire; et le même motif le porta à dépouiller Anselme, archevêque de Milan de sa dignité. Honorius prit part à la querelle de l'évêque de Paris, contre lequel son clergé s'était révolté à cause de la réforme qu'il voulait y introduire. Louis VI s'était laissé prévenir contre l'évêque, et celui-ci, inquiet des dangers dont il était menacé, avait mis les terres du roi en interdit. Honorius avait d'abord annulé les actes de l'évêque; mais saint Bernard prit avec chaleur son parti, et le Pape changea d'opinion. L'évêque de Paris triompha. Honorius favorisa la conversion de la Poméranie entreprise par saint Othon, évêque de Bamberg, et sollicitée par le duc de Pologne Boleslas. A la demande du roi de Danemark, il lui envoya le cardinal Grégoire

de Crescent, avec le titre de légat et une lettre de créance, qui lui accordait tout pouvoir d'arracher et de planter dans toute l'étendue du royaume, suivant les intentions que ce prince lui avait manifestées. Il donna aussi, de concert avec le patriarche Etienne, l'habit blanc aux Templiers, dont l'ordre venait d'être nouvellement établi. Etant tombé malade et se voyant en danger, Honorius se fit transporter au monastère de Saint-André, où il mourut le 14 février 1130, et fut enterré dans l'église de Latran, après un pontificat de cinq ans et deux mois. Onuphre y ajoute trois jours, et d'autres lui donnent cinq ans six mois et vingt-neuf jours de pontificat.

Ses lettres. — On trouve plusieurs lettres de ce Pape dans la *Collection des conciles*, et dans le recueil de dom Martène, d'Achery et d'Ughelli. Dom Ceillier en compte onze dont nous allons retracer après lui le sujet.

La première est adressée à Pierre, abbé de Cluny, à qui il témoigne que, par considération pour son monastère, il avait accordé une sépulture honorable à l'abbé Ponce, son prédécesseur. Dans la seconde, Honorius donne avis au clergé, au peuple de Tyr et aux suffragants de cette métropole, qu'il avait accordé le *pallium* à Guillaume, leur archevêque, consacré par le patriarche de Jésusalem. Il écrivit la même chose au patriarche Guéremond de Jérusalem, et c'est le sujet de la troisième lettre. Par la sixième, adressée à Louis VI, roi de France, il marque à ce prince qu'il a pris son fils Henri sous la protection du Saint-Siége, et qu'il le destine au ministère ecclésiastique. En effet, c'est ce même prince qui fut depuis moine de Clairvaux, puis évêque de Beauvais, et qui mourut archevêque de Reims. La lettre suivante est une confirmation de la sentence d'excommunication prononcée par son légat contre Foulques, comte d'Anjou, parce qu'il ne voulait pas consentir au divorce ordonné entre sa fille et le fils du comte Robert. Le Pape renouvelle dans la septième tous les priviléges qu'il avait accordés à l'abbaye de Cluny. Cette lettre, qui porte la date de 1125, est signée d'Honorius et de neuf cardinaux. Les trois lettres suivantes font partie des Actes du concile de Londres, tenu en la même année. L'une est adressée à Jean de Crême, prêtre cardinal du titre de Saint-Chrysogone, et légat en Angleterre, qu'il supplie de se comporter dans sa légation avec la même sollicitude que le Pape Calixte II lui avait déjà recommandée. L'autre est adressée aux archevêques, évêques et abbés de ce royaume. Honorius les prie de prêter leur concours à son légat, pour l'extirpation des désordres, la réforme des mœurs et de la discipline, et l'accroissement de la religion. Dans la lettre à David, roi d'Ecosse, Honorius l'engage à obliger les évêques de ses Etats de se rendre aux conciles qui seront indiqués par Jean de Crême. Il marque au même prince que le légat était chargé d'examiner la cause des deux archevêques, Turstain d'York et Guillaume de Cantorbéry, et de renvoyer au Saint-Siége la sentence définitive à prononcer sur leur différent. Jean de Crême, en effet, les emmena l'un et l'autre à Rome, pour y plaider leur cause devant le Pape. La dernière lettre connue d'Honorius est adressée aux évêques de la province de Tours. Il les exhorte à observer les décrets rédigés dans le concile tenu par l'archevêque Hildebert, dans la ville de Nantes en 1125, contre les mariages incestueux et les abus qui se commettaient dans la collation des bénéfices, décrets dont il avait demandé lui-même la confirmation au Saint-Siége.

HONORIUS d'Autun. — Dire qu'Honorius fut prêtre et scholastique de l'Eglise d'Autun, puis ensuite solitaire, c'est presque énoncer tout ce que l'on possède de certain sur sa personne. C'est par erreur que quelques critiques modernes ont prétendu qu'il occupa le siége épiscopal de sa patrie. Cette assertion est démentie par le titre de solitaire qu'il se donne lui-même dans la suscription de quelques-uns de ses ouvrages. Si l'on croit Arnoul Wion, cette dénomination doit s'expliquer par celle de moine, d'où cet écrivain conclut qu'il était Bénédictin. C'est une conjecture que rien n'oblige à admettre ni à rejeter; cependant il nous paraît plus vraisemblable qu'il avait embrassé la vie religieuse, mais on ne sait à quel ordre il appartenait. Il enseigna la théologie et la métaphysique avec assez de succès pour s'attirer des ennemis; mais il ne se défend pas toujours de leurs reproches avec la mesure convenable à un homme de son état. Après s'être démis de la charge de scholastique d'Autun, il se retira dans les terres du duc d'Autriche; et c'est ce qui a fait conjecturer à l'abbé Lebeuf qu'il était né en Allemagne. On ignore la date de sa mort; mais les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* prouvent très-bien qu'elle doit être placée sous le pontificat d'Innocent II, c'est-à-dire, de l'an 1130 à l'an 1143:

Honorius d'Autun a été un des écrivains les plus féconds de son siècle. Quelque volumineux que soit le catalogue de ses écrits, tel qu'il se lit à la fin de son *Traité des auteurs ecclésiastiques*, il s'en faut de beaucoup cependant qu'il soit complet. On en a découvert un grand nombre qui lui sont postérieurs en date. Une partie a été publiée et l'autre détaillée par dom Bernard Pez, avec l'exactitude connue de ce critique. Obligé de rendre compte de cette littérature, nous commencerons par les productions qu'Honorius lui-même s'attribue, et à la condition encore que nous ne ferons mention que de celles qui ont vu le jour, et que nous réserverons les autres pour le paragraphe suivant.

Elucidarium. — Le premier dans l'ordre d'écrits qui nous occupe est un traité intitulé *Elucidarium*, formant un abrégé de toute la théologie, divisé en trois livres. On

l'a pendant longtemps attribué à saint Anselme; d'autres en ont fait honneur à Abailard, à Guibert de Nogent ou à Guillaume de Coventry, Carme du XIVe siècle. Dom Rivet, dans son *Etude sur saint Anselme*, a fort bien démontré la fausseté de toutes ces attributions; mais le doute qu'il élève touchant l'identité de l'*Elucidarium* que nous possédons et celui d'Honorius d'Autun disparaît complétement en consultant la notice que cet auteur donne du sien dans la liste citée de ses écrits. Il déclare l'avoir partagé en trois livres, dont le premier traite de Jésus-Christ, le second de l'Eglise, et le troisième de la vie future. Or, telle est précisément la division de celui qui se trouve entre les mains du public. Il est vrai qu'on aperçoit çà et là quelque légère différence entre cet écrit et les autres productions dues à la plume du même écrivain; mais il faut observer aussi que cet ouvrage est le coup d'essai d'un écolier, qui, pressé par ses condisciples, admirateurs de son savoir, se hasarda à consigner par écrit le résultat de ses études. L'ouvrage, en effet, annonce une main novice, mais capable par la suite de se distinguer par une meilleure exécution. Toute la théologie y est traitée succinctement par demandes et par réponses. Il y a des erreurs, mais moins pourtant que ne lui en compte Nicolas Aimeric, Dominicain du XIVe siècle, dans l'ouvrage qu'il lui opposa, sous le titre d'*Elucidarium Elucidarii*. Malgré ces taches cependant, cet ouvrage, prémice des travaux d'Honorius, ne laissa pas d'être accueilli favorablement pendant plusieurs siècles. Il a été traduit en prose française par Geoffroi de Waterford, Dominicain, et en vers par un anonyme. Il en existe aussi une traduction allemande que l'on croit du commencement du XVIe siècle, et une italienne imprimée deux ou trois fois dans le cours du siècle suivant. Cet ouvrage a été inséré dans les différentes éditions des OEuvres de saint Anselme, et imprimé séparément sous le nom de ce saint docteur, Paris, 1560, et Liége, 1566, in-8°.

Explication du Cantique des cantiques, etc. — Viennent ensuite deux ouvrages que tous les critiques ont réunis après l'auteur, parce qu'ils traitent du même sujet. Le premier est une explication du *Cantique des cantiques*, et le second, intitulé *Sigillum Mariæ*, continue ce commentaire. L'auteur, dans le premier, applique à Jésus-Christ et à la sainte Vierge ce que le texte sacré, qu'il paraphrase dans l'autre, dit de l'époux et de l'épouse. Martin Delris faisait un si grand cas de ces deux opuscules, qu'il les a copiés presque entièrement dans les notes de son commentaire sur le même livre.

Il déclare dans l'avertissement qu'Honorius d'Autun a dévoilé d'une manière courte, savante, ingénieuse, les quatre sens du Cantique des cantiques. Il ajoute que son ouvrage mérite de trouver beaucoup plus de lecteurs qu'il n'en a réellement; c'est pour cela qu'en ayant découvert deux exemplaires manuscrits, il en a tiré tout ce qui lui a semblé vraiment remarquable, pour l'édification du public. Il donne ensuite le précis de cet ouvrage, qu'on peut vérifier sur l'édition qui a été faite à Cologne en 1540, et sur celles qui se rencontrent dans les grandes *Bibliothèques des Pères*. Il est bon d'avertir cependant que le prologue d'Honorius manque dans toutes ces éditions, et qu'il a été publié, pour la première fois, par dom Martène, dans le tome Ier de son *Thesaurus anecdotorum*.

L'Inévitable. — Le troisième écrit, intitulé l'*Inévitable*, est un dialogue entre le maître et le disciple, dans lequel l'auteur se propose d'expliquer le dogme de la prédestination en le conciliant avec le libre arbitre. Cet ouvrage serait excellent sans deux ou trois passages qui trahissent une odeur de semipélagianisme; ce qui n'a pas empêché d'accuser Honorius d'avoir donné dans l'excès opposé. Il est vrai que cet écrit présente des contradictions grossières dans l'édition donnée par George Cassander en 1528, et répétée à Cologne par Sylvius en 1552; ce qui a fait dire au P. Duchesne, Jésuite, ou que tous les textes n'appartenaient pas à la même plume, ou que l'auteur n'avait pas le sens commun. L'alternative est vraie; mais il faut ajouter que Jean Corren, religieux prémontré, plus sensé que Cassander et guidé par des manuscrits plus fidèles, a fait disparaître ces contradictions dans une nouvelle édition qu'il publia de l'*Inévitable* à Anvers, en 1620 et 1624, la même qui depuis a passé dans les trois grandes *Bibliothèques des Pères*.

Le miroir de l'Eglise. — Ce titre indique un recueil de sermons sur divers sujets, publié à Cologne, in-8°, par Jean Dietemberg, en 1531, avec les sermons de saint Césaire d'Arles, que par méprise il nomme Féliciaire. Oléarius, qui ne connaissait point cette édition, annonce comme la première et l'unique celle qui fut faite à Bâle, en 1544.

La perle de l'âme. — L'ouvrage intitulé *Gemma animæ* est une somme liturgique divisée en quatre livres. Le premier traite de la messe, de ses cérémonies et de ses prières, de l'Eglise, de ses parties et de ses ornements, des ministres de l'autel et des vêtements sacerdotaux; le second a pour objet les heures canoniales du jour et de la nuit; et le troisième roule sur les principales fêtes de l'année; enfin le quatrième explique la manière d'accorder l'office divin de toute l'année avec les jours et les temps divers auxquels on le célèbre. Ellies Dupin porte un jugement très-sain de cette production, en disant qu'elle est remplie de commentaires et d'explications mystiques qui n'ont de fondements que dans l'imagination de l'auteur. Cependant cette somme renferme dans sa partie littérale des détails curieux sur les usages et les cérémonies de l'Eglise au moyen âge. On voit, par exemple, que lorsque l'évêque marchait à l'autel, il était accompagné de deux prêtres et pré-

cédé de sept diacres, de sept sous-diacres et d'un pareil nombre d'acolytes portant chacun un flambeau. Après avoir fait sa confession, il donnait le baiser aux deux prêtres, et le premier diacre ainsi que le premier sous-diacre baisaient l'autel avec lui, lorsqu'il y était monté. Les hosties étaient faites en forme d'un denier, *in modum denarii* et n'en excédaient pas la grandeur; l'image du Sauveur y était empreinte avec les lettres de son nom, comme l'image et le nom du prince sont empreints sur les monnaies. Les chantres avaient des bonnets sur la tête et des bâtons à la main; deux d'entre eux présentaient à l'autel le pain et le vin. La fonction de l'archidiacre était de verser le vin dans le calice. Le bâton épiscopal était de bois et la courbure d'ivoire, avec une pomme dorée ou de cristal qui joignait les deux parties ensemble. La crosse des abbés différait de celle des évêques par la partie recourbée qui était noire. Les prêtres, après avoir oint d'huile la tête du baptisé, la couvraient d'une mitre qu'il gardait huit jours. En parlant des cérémonies de Pâques, Honoré dit que ce jour-là, à Rome, lorsque le Pape entrait dans l'église, on allumait au-dessus de sa tête des étoupes dont les étincelles étaient reçues par les ministres ou tombaient à terre; cérémonie, ajoute-t-il, instituée pour l'avertir que tout se réduit en cendres, et que lui-même doit y retourner. Son exactitude en parlant de l'Eucharistie lui mérite un rang distingué parmi les témoins de la tradition sur le dogme de la présence réelle. A l'occasion de ce mystère, il dit : « Comme le monde a été fait de rien par la parole de Dieu, de même par la parole de Jésus-Christ son Fils, la nature de ces choses (c'est-à-dire, du pain et du vin) est véritablement changée au corps et au sang de Notre-Seigneur. » Et plus bas : « On emploie le nom de mystère, dit-il, quand on voit une chose et que l'on en entend une autre; par exemple, on voit les espèces du pain et du vin, mais on croit que c'est le corps et le sang de Jésus-Christ. » Si Thomas Valdensis eût fait attention à ces paroles, il eût été plus équitable envers notre auteur, et loin de le mettre comme, il l'a fait, au nombre des partisans de Bérenger, il l'eût compté parmi ses adversaires les plus déclarés. Cet ouvrage est un de ceux dont on a le plus multiplié les éditions. Il a été reproduit dans tous les recueils des Pères; mais la meilleure édition est celle de Leipsick, in-4°, 1514.

Sacramentaire. — Le *Sacramentaire*, ou traité des causes et de la signification mystique des rites, n'a eu qu'une seule édition, insérée par dom Bernard Pez dans le tome II de son *Thesaurus anecdotorum.* C'est le même sujet que celui des quatre livres précédents, traité dans le même goût, mais d'une manière plus abrégée et avec un peu plus d'ordre et plus de méthode.

Hexameron. — *L'Hexameron*, ou traité de l'ouvrage des six jours, est un commentaire sur le premier chapitre de la *Genèse.* Honorius l'adresse à ses écoliers, à l'usage et sur la prière desquels il déclare l'avoir composé. Il conseille à ceux qui en seront satisfaits de le mettre en tête de son *Elucidarium.* On ne voit pas trop le motif de cette recommandation. Cet écrit n'est qu'une explication mystique et très-alambiquée dans laquelle l'auteur compte 4184 ans depuis la création du monde jusqu'à l'Incarnation. Il ne donne que douze ans à la sainte Vierge lorsqu'elle enfanta le Sauveur, qui souffrit, suivant lui, à l'âge de trente-quatre ans. Ce sont les seuls traits remarquables de ce commentaire que dom Bernard Pez a pareillement tiré de l'obscurité. S'il faut en croire cet éditeur, la préface et le dernier chapitre ne sont pas d'Honorius, et la raison qu'il en donne, c'est que ces deux morceaux manquent dans l'exemplaire de Molk, lequel date de cinq cents ans.

L'Eucharisticon. — Ce traité, divisé en douze chapitres, contient une exposition fidèle de la croyance de l'Eglise catholique touchant le dogme de l'Eucharistie. Cependant, au rapport de dom Bernard Pez qui l'a reproduit, une main du XV[e] siècle avait mis en marge du manuscrit de Molk, d'où il l'a tiré, la note suivante : « Il paraît qu'on ne doit pas lire ce livre en public, à cause de certains points sur lesquels il semble que l'auteur se soit mépris, ou du moins expliqué de manière à ne pouvoir être entendu sans une grande application. » Mais le savant éditeur remarque fort bien que cette note est d'un scholastique ignorant qui voulait juger des locutions des anciens d'après les petites questions qui s'agitaient à son époque. Il prouve ensuite qu'Honorius s'est énoncé très-correctement sur le dogme de la présence réelle et de la transsubstantiation.

La Connaissance de la vie. — Ce traité de Dieu et de la vie éternelle, *De Deo et æterna vita*, auquel l'auteur a donné la forme d'entretien du maître avec ses disciples, ou, suivant le manuscrit de Molk, du solitaire avec ses auditeurs, porte le nom de saint Augustin dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. C'est sur un exemplaire de ce genre que les Grecs, ayant connu cet ouvrage, en traduisirent un fragment considérable en leur langue, avec ce titre que nous rendons en français : *Sentiments de saint Augustin sur la Trinité, tirés de son livre* De la connaissance de la vraie vie, *dans lequel, sous la forme d'un dialogue, les frères interrogent et le maître répond.* Mais les éditeurs de saint Augustin ont très-bien prouvé qu'on ne peut méconnaître la plume d'Honorius dans ce traité qu'ils ont inséré tout au long parmi les OEuvres supposées du saint docteur. Dans la préface, l'auteur fait entendre qu'il était en butte aux traits de l'envie et qu'il ne les recevait pas avec indifférence. Il exhorte ses adversaires à déposer le venin qui les consume, à prendre des sentiments plus charitables, et à le suivre pacifiquement dans la vaste forêt

des Ecritures où il est près de s'engager, non pour y porter de nouvelles idées, comme ils l'en accusent, mais pour y cueillir le fruit de vie. Il expose ensuite son dessein, qui est de traiter des principales questions de la philosophie chrétienne. Après ce préambule, il entre en matière et prouve que notre intelligence grossière, et accoutumée à juger de tout par les sens, ne peut, sans le secours de la foi, connaître ce qui concerne Dieu et les esprits créés. Il partage ceux-ci en deux espèces, l'ange et l'âme humaine. Il montre ce qu'ils ont de commun et de différent. « Quant à l'Etre souverain, dit-il, incompréhensible de sa nature, nous ne pouvons déterminer d'une manière précise ce qu'il est. Cependant, ajoute-t-il, essayons, puisque la substance intellectuelle veut en quelque façon que ce soit là le connaître, essayons, dis-je, de le définir, au moins imparfaitement et d'une manière énigmatique. Après avoir donné de Dieu la définition usitée dans les écoles, il s'applique à prouver son existence. » De là, il passe aux moyens par lesquels on peut parvenir à le voir et à le contempler dans sa gloire. Ses disciples, satisfaits de ce qu'il leur a dit sur ce point, lui demandent qu'après leur avoir démontré l'unité de l'essence divine, il leur apprenne comment il y a dans cette même essence trinité de personnes. C'est la matière de leur entretien, depuis le chapitre 10 jusqu'au chapitre 19. Honoré répond à toutes leurs questions, suivant les principes de saint Augustin et de saint Anselme, dont il emploie souvent les paroles, sans les nommer. Les chapitres suivants, au nombre de vingt-huit, roulent sur la miséricorde de Dieu, sa justice, sa sagesse, son immensité, son immutabilité, sa grandeur, la profondeur de ses jugements dans la distribution inégale de ses dons, sur l'origine du mal, sur la misère de l'homme, sur les causes de cette misère et les moyens de la réparer, sur la nécessité et les caractères de la foi, sur l'état des âmes dégagées des corps, sur la manière dont les saints entendent nos prières, sur la résurrection des morts, sur le bonheur de la vie éternelle. Tel est le sommaire de ce traité, dans lequel on remarque une métaphysique saine et lumineuse, puisée dans l'Ecriture et dans la tradition. C'est de tous les ouvrages d'Honorius celui qui paraît le plus châtié, tant pour le choix et la justesse des pensées que pour la méthode et l'élocution.

Cet ouvrage, divisé en trois livres, est un abrégé de cosmographie tel qu'on peut l'attendre d'un écrivain de cette époque. Il est précédé de deux lettres : l'une d'un nommé Chrétien qui qualifie l'auteur d'homme doué des sept dons du Saint-Esprit, et l'autre de l'auteur lui-même en réponse à celle de Chrétien. Nous allons rendre compte de ces trois livres très-succinctement. Dans le premier livre, Honorius compare le monde à un œuf et ne reconnaît que trois parties de la terre qui soient habitables; le second traite du temps et de ses divisions, c'est-à-dire des heures, des jours, des années, des olympiades, des différents cycles, concurrents ou réguliers, des épactes, du terme pascal, des fêtes mobiles, de l'embolisme ou intercalation; le troisième est une petite chronologie universelle, qui finit, dans les premières éditions, à l'empereur Lothaire II, et dans les suivantes à Frédéric Barberousse. Peut-être dans le manuscrit autographe finissait-elle à l'empereur Henri V, ce qui paraît d'autant plus vraisemblable que cet ouvrage est antérieur à celui des écrivains ecclésiatiques, dans lequel Honorius, parlant de lui-même, dit qu'il écrivait sous le règne de ce prince. On compte jusqu'à sept éditions de l'ouvrage dans les *Bibliothèques des Pères* publiées dans le XVe et XVIe siècles.

On en conserve aussi une traduction italienne parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Du Pape et de l'empereur. — Dans ce traité, intitulé *Summa de Apostolico et Augusto*, l'auteur se propose d'établir deux choses : la prééminence du sacerdoce sur l'empire et l'incapacité des princes séculiers pour conférer les dignités ecclésiatiques. Sur le premier chef, l'éditeur, dom Bernard Pez, remarque très-judicieusement que si l'auteur s'était renfermé dans de justes bornes, en se contentant de préférer un genre à un autre, il aurait de son temps comme du nôtre rencontré peu de contradicteurs. Car le point essentiel de la dispute ne consistait pas à savoir lequel des deux genres devait l'emporter sur l'autre, mais à déterminer les conséquences qui résultaient de la prééminence accordée universellement au premier. C'est sur ces conséquences que l'on disputait, les uns les exagérant sans mesure, et les autres les resserrant avec la même indiscrétion. Honorius, partisan prononcé des premiers, va jusqu'à soutenir que c'est au Pape à élire l'empereur, avec le consentement des princes, de même qu'à le sacrer et à le couronner. Sur le second chef, il fait ce raisonnement, qui n'est pas le plus mauvais de son livre : « Je demande si les dignités ecclésiastiques sont spirituelles ou séculières. Tout homme sensé me répondra sans doute qu'elles sont de la première espèce. Je demande encore de quelle nature est la puissance royale. On ne manquera pas de me dire qu'elle est séculière. Donc, répliquerai-je, il n'appartient pas à cette puissance de conférer une dignité spirituelle. » Il recherche ensuite l'origine de l'usage contraire, et croit le trouver dans un prétendu privilége, accordé par le Pape Léon III à l'empereur Charlemagne, pour instituer en son nom et comme son vicaire des évêchés dans les Gaules et en Allemagne. « Mais dès que l'Eglise a vu, dit-il, que des hommes sans mœurs et sans respect pour elle s'ingéraient, après avoir envahi l'empire sans le consentement du Pape, à vendre à prix d'argent les évêchés et les autres dignités ecclésiastiques, alors, frappée de l'abus et de la profanation qu'ils faisaient des choses sacrées, elle a sagement retiré ses droits

des mains des étrangers pour les dispenser elle-même suivant les lois de la convenance et de l'équité. »

L'Echelle du ciel — Ce traité est un ouvrage mystique, divisé en deux parties intitulées la grande et la petite Echelle, et qui n'ont pas grand rapport entre elles. Avant l'édition de dom Bernard Pez, il passait pour constant, sur la foi d'Antoine Hiérat, que *L'Echelle du ciel* était la même chose que le *Traité des affections du soleil*, dont nous parlerons dans la suite; mais aujourd'hui que l'on possède ces deux écrits, on reconnaît qu'ils diffèrent autant entre eux que la morale, objet du premier, diffère de la physique, qui fait tout le sujet du second.

Explication du Psautier. — Ce commentaire ainsi que celui sur le Cantique des cantiques et le traité de *l'Image du monde*, est dédié à l'abbé Conon, le même vraisemblablement qui passa de l'abbaye de Sibourg à l'archevêché de Ratisbonne, en 1126. Dans sa préface, Honorius dit qu'il a pris pour texte le Psautier gallican plutôt que le romain, parce que le premier est en usage dans les églises du pays où il se trouve. « Or, ajoute-t-il, le Psautier gallican est celui qui a été traduit sur les Septante, tandis que le romain est fait d'après Symmaque ou je ne sais quel autre interprète. » Il explique ensuite ce que c'est que le Psautier et pourquoi on l'appelle ainsi ; puis il traite de la matière, de l'objet, de l'économie et de l'auteur du Psautier. Cette préface, dans laquelle on trouve quelques bonnes choses parmi un grand nombre de fausses et d'inutiles, a été publiée par dom Bernard Pez, avec un petit nombre de psaumes commentés par Honorius. L'éditeur avertit qu'il y a des exemplaires complets de cet ouvrage, non-seulement parmi les manuscrits de l'abbaye de Molk, mais encore en d'autres bibliothèques d'Allemagne qu'il a soin d'indiquer. Il ajoute qu'on trouve à la fin de ces manuscrits un commentaire du même auteur sur les cantiques qui se chantent à Laudes et aux Vêpres, ainsi qu'un *Commentaire sur le Symbole des apôtres*.

Des écrivains ecclésiastiques. — Ce traité est intitulé, *De luminaribus Ecclesiæ*. Des quatre livres qui le composent, le premier est tiré de saint Jérôme, le second de Gennade, dont l'auteur adopte le jugement sur Cassien et saint Prosper, en donnant gain de cause au premier dans les disputes qu'ils eurent sur la grâce. Le troisième n'est qu'un abrégé de saint Isidore. Le quatrième, emprunté, pour la plus grande partie, de Bède et de quelques autres bibliographes, ne contient en tout que dix-sept auteurs dont Honorius lui-même est le dernier. Il se place immédiatement après Rupert et il dit qu'ils florissaient tous les deux sous le règne de l'empereur Henri V ; ce qui montre que cet ouvrage fut composé du vivant de Rupert, mort sous le règne de Lothaire II. On a déjà remarqué que l'abbé Lebeuf regarde l'article d'Honorius comme une édition faite par une main étrangère. Avant lui Fabricius avait eu la même idée, parce qu'on y loue le talent admirable avec lequel l'auteur a commenté le *Cantique des cantiques : Miro modo Cantica canticorum exposuit; ita ut prius exposita non videantur.*

Mais ne pourrait-on pas répondre qu'Honoré, faisant la fonction d'historien, parlait de son ouvrage comme le public le jugeait alors ? Ce qu'il y a de certain, c'est que cet article se rencontre dans toutes les éditions, dans tous les manuscrits qui existent, et qu'on le retrouvait dans un des plus anciens, sur lequel celui de Molk a été copié dans le XVe siècle. Ce traité, imprimé pour la première fois, à Bâle, en 1544, avec d'autres ouvrages d'Honorius, a été inséré dans les collections d'écrits du même genre, publiés par Saffred Petri, Aubert le Mire, et Fabricius, et dans le tome XX de la *Bibliothèque des Pères*, où l'on trouve aussi les principaux ouvrages d'Honorius.

Philosophie du monde. — Tels sont les ouvrages imprimés que notre auteur lui-même énonce dans le traité dont nous venons de rendre compte. Parmi ceux qui n'y sont point nommés, et dont le public est aussi en possession, est le *Traité de la philosophie du monde*, partagé en quatre livres. On le trouva à la tête de sept écrits d'Honorius publiés à Bâle, en 1844, et de là, il a passé dans les grandes *Bibliothèques des Pères* de Cologne et de Lyon. Dans le premier livre l'auteur parle de l'âme du monde, des anges et de l'âme humaine. Après avoir prouvé l'existence de Dieu par la nécessité d'admettre une providence, il cherche la raison pourquoi le Père est appelé la puissance, le Fils la sagesse, et le Saint-Esprit la volonté; pourquoi la création est attribuée au Père, l'incarnation au Fils, et la rémission au Saint-Esprit. Sur l'âme du monde, il propose divers sentiments, et renvoie pour connaître le sien à ses gloses sur Platon, que nous n'avons plus. Il distingue deux sortes d'anges, les bons et les mauvais. Il fait trois classes des premiers, dont la première habite, selon lui, le firmament, pour régler le cours des étoiles ; la seconde réside dans le ciel des planètes, et la troisième est répandue sur la terre, pour prendre soin des hommes. Il ne dit presque rien de l'âme humaine, parce qu'il doit en traiter à fond, dit-il, dans le dernier livre. De là il passe aux principes de la physique, et finit par des raisonnements sur la manière dont s'est exécutée la création. L'objet du second livre est la disposition du ciel. Le troisième traite de l'eau, de l'air, du feu, des cinq zones, des pluies et des autres météores. Dans le quatrième il est question de la terre et de ses habitants. Mais ce qui occupe surtout l'auteur, c'est l'homme dont il donne une description anatomique assez ample, et cependant fort superficielle. Ce qu'il dit sur l'âme est loin de répondre à ce qu'il avait promis. Dans les préfaces qui se trouvent en tête de chacun de ces livres, il invective avec chaleur contre ses envieux, qu'il se flatte de confondre par ses succès. Cet ouvrage ne nous semble

pas de nature à leur fermer la bouche.

Des affections du soleil. — Ce livre, intitulé *De solis affectibus*, et dont nous avons déjà dit un mot, est un abrégé d'astronomie usuelle. Il est le quatrième des sept livres de l'édition de Bâle dont Honorius ne dit rien dans son catalogue. Il faut que le manuscrit sur lequel il a été publié dans cette édition ainsi que dans les grandes *Bibliothèques des Pères* ait été fort défectueux, ou que ceux qui l'ont fait imprimer aient été bien mauvais lecteurs, car on y trouve des fautes grossières de calcul, et d'autres qui forment des contresens.

Livre des hérésies. — Dans cet ouvrage Honorius parcourt sommairement les anciennes sectes ou hérésies, tant parmi les Juifs que chez les païens et les Chrétiens. Il en compte huit chez les Juifs, neuf chez les païens, et soixante-sept chez les Chrétiens; jusqu'aux Agnaëtes, par où il finit son résumé. Cet opuscule, inséré dans les grandes bibliothèques des Pères, a été imprimé pour la première fois à Hemlstad, en 1612, avec le catalogue des hérétiques, dressé par Constantin Hermenopule, en un volume in-4°.

Liste chronologique des Papes. — Un autre ouvrage, imprimé également dans la grande bibliothèque des Pères de Lyon, est une liste chronologique des Papes qui se termine à Innocent II. Elle est suivie, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, d'une pareille liste des empereurs d'Occident, et l'une et l'autre ne forment qu'une suite au quatrième livre de la *Philosophie du monde*, qui les précède immédiatement dans le même manuscrit. Les dernières paroles de ce livre le prouvent manifestement: *Non arbitror infructuosum seriem temporum huic operi inserere, quo lector cuncta transacti mundi tempora queat uno intuitu agnoscere.*

Questions et réponses sur les Proverbes et l'Ecclésiaste. — Nous remarquerons, après Cornélius *a Lapide*, que ces deux espèces de commentaires sont tirés mot à mot de ceux de Salonius, écrivain du ve siècle, à cette différence près, que notre auteur a transposé un passage de notre interprète et en a retranché ou changé un autre dans ses parties les plus importantes. Par exemple, ce que Salonius dit des trois noms de Salomon à la tête de l'*Ecclésiaste*, Honorius l'emploie pour la préface de ses explications des *Proverbes*, et, à la fin de ces mêmes explications, il abrége ou supprime ce que l'autre avait mis dans les siennes. Si notre auteur a voulu faire passer le travail de Salonius pour le sien, ce plagiat est loin de faire honneur à sa mémoire. Quoi qu'il en soit, ces questions et ces réponses, après avoir été publiées en 1554 à Cologne sous le nom d'Honorius d'Autun avec d'autres écrits réunis en un volume in-8°, ont été insérées depuis dans les grandes bibliothèques des Pères de Cologne et de Lyon.

Somme de douze questions. — Voici quelle fut l'occasion de ce livre. Deux hommes, dit l'auteur, l'un chanoine et l'autre moine, s'étant rencontrés en voyage, se demandèrent réciproquement ce qu'ils étaient et d'où ils venaient. J'appartiens à saint Pierre, dit le chanoine; et moi, dit le moine, à saint Michel. Le premier soutient que son patron est le plus digne comme prince et portier du ciel; le second prétend, au contraire, que c'est le sien qui doit l'emporter, puisque non-seulement il est ange, mais encore prévôt de la cour céleste. La dispute s'étant beaucoup échauffée sans qu'il y eût rien de conclu, quelques personnes, dit Honorius, m'ont demandé sur cela mon sentiment. J'ai d'abord répondu de vive voix, puis ensuite, à leur prière, j'ai mis ma réponse par écrit. Honorius, pour résoudre une question aussi futile, entreprend d'établir douze points métaphysiques à la fin desquels on est à peu près aussi avancé qu'au commencement. Cet ouvrage est adressé à un nommé Thomas, *tout rayonnant de l'éclat de la sagesse*, suivant l'expression de l'auteur.

De l'exil et de la patrie de l'âme. — Ce Thomas est encore le Mécène célébré en tête de ce traité; mais il avait crû en dignité dans l'intervalle des deux écrits, puisque dans celui-ci Honorius lui fait honneur, non-seulement de tous les dons de la sagesse, mais encore de la grâce apostolique; ce qui semble dire qu'il avait été élevé à l'épiscopat. La matière dont notre auteur l'entretient ici concerne également les sciences humaines et divines. Il dit que notre exil consiste dans l'ignorance, et notre patrie dans la possession de la vraie sagesse qu'il entreprend de développer. Il n'y a rien là qui mérite d'être remarqué.

Dialogue entre le maître et le disciple. — Cet écrit roule sur huit questions théologiques que le disciple propose et que le maître résout. Les deux plus importantes sont celles-ci : 1° Jésus-Christ se serait-il incarné si l'homme n'eût pas péché? Le maître répond affirmativement, parce que le principal motif de l'Incarnation n'a pas été, selon lui, la réparation du péché, mais la déification de la nature humaine. 2° Quelle est la destinée des enfants morts sans baptême? La réprobation et le feu éternel, répond le maître sans hésiter.

Du libre arbitre. — Ce traité est adressé à un abbé nommé Gothescalc. Le dessein est le même que celui de l'*Inévitable*, mais exécuté avec plus de brièveté. Il n'y a que six chapitres qui appartiennent à Honorius; le reste consiste en passages empruntés des Pères.

Sur la vie du cloître. — C'est un petit discours qui contient une mysticité peu assortie à la portée du commun des lecteurs. Ces cinq derniers ouvrages ont été tirés de l'obscurité par dom Bernard Pez, qui les a publiés dans le tome II de son *Thesaurus anecdotorum.*

ÉCRITS NON IMPRIMÉS OU PERDUS. — Ceux des écrits de notre auteur qui n'ont jamais

été imprimés, ou qui ne se trouvent plus nulle part, sont:

1° Un *Traité de l'incontinence des prêtres*.— Il était compris dans la liste des livres dont un moine nommé Henri avait fait présent à l'abbaye de Gotwic au XIIe siècle; mais il ne se rencontre plus aujourd'hui parmi les manuscrits de cette maison, et il serait difficile de dire s'il existe encore. 2° Un grand ouvrage intitulé *Summa totius de omnimoda historia*. Il est compris dans la donation du moine Henri et annoncé sous le nom d'Honorius. Dom Bernard Pez dit avoir vu et parcouru, dans la bibliothèque de Gotwic, une chronique anonyme portant le même titre, et dans laquelle on rencontre des choses importantes pour l'histoire d'Allemagne, mais il doute que ce soit celle qui nous occupe; cependant nous devons dire que les raisons qu'il allègue contre son authenticité ne nous semblent pas suffisantes pour la contester à son auteur. 3° Des extraits de saint Augustin sur la nature et les propriétés de l'âme, et disposés en forme de dialogues. Dom Bernard Pez, qui ne les a découverts dans l'abbaye de Molk qu'après la publication du second tome de ses *Anecdotes*, témoigne son regret de n'avoir pu les imprimer, et promet de réparer cette omission par la suite; mais il n'a pas tenu parole. 4° Un livre de questions théologiques, tirées pareillement de saint Augustin et des autres Pères, et dans lequel l'auteur traite des limbes, de l'enfer, du ciel, etc. Dom Pez eut également le dessein de le mettre au jour, mais sans le réaliser. 5°. La clef de la physique, *Clavis physicæ*. « Il y en a, dit dom Pez, qui confondent cet ouvrage d'Honorius avec ses livres de la *Philosophie du monde;* mais le manuscrit du monastère de Zuetlen nous apprend le contraire. Car il y est annoncé positivement que la *Clef de la physique* était un abrégé des cinq livres d'un écrivain nommé Chrysostome. Cet ouvrage n'a donc jamais été imprimé, mais nous espérons le donner un jour au public. » C'est encore une promesse qui est restée sans exécution. 6° Un recueil intitulé *Pabulum vitæ*. Il est indiqué dans la donation de Henri; mais l'exemplaire de Gotwic est perdu, et on n'en connaît pas d'autres. 7° Un autre recueil de sermons qui a pour titre : *Refectio mentium de festis Domini et sanctorum*. Il faisait également partie des livres de Henri, et existait encore du temps de Trithème; mais on ne sait aujourd'hui ce qu'il est devenu. 8° Une chonique intitulée *Historia solemnis*. Thierry d'Engelhusen nomme cet ouvrage dans la liste des auteurs dont il déclare s'être servi pour la composition de sa *Chronique des chroniques ;* mais est-il différent ou non du *Summa totius* dont nous venons de parler? c'est ce que nous ne pouvons décider aujourd'hui. 9° Des homélies sur ceux des évangiles que saint Grégoire n'a pas expliqués. C'est encore un ouvrage dont on ne peut garantir l'existence. 10° Un opuscule très-court sur les dix plaies de l'Egypte. On en conserve un exemplaire, écrit au XIVe siècle, dans la Chartreuse de Gemnic, en Allemagne. 11° Des gloses sur Platon, auxquelles l'auteur renvoie lui-même dans le premier livre de sa *Philosophie du monde ;* ouvrage perdu ou profondément enseveli. 12° Un volume de lettres qui n'est connu que sur le témoignage de Trithème. 13° Un écrit intitulé *Suum quid de virtutibus et vitiis*. Dom Bernard Pez, parlant de cette production : *Hoc quid monstri sit nondum assecuti sumus. Quidquid id demum operis fuerit, certe inter Honorii opuscula in donatione Henrici monachi hoc modo exprimitur.* 14° Enfin Doublet attribue encore à notre auteur un Commentaire sur la hiérarchie de saint Denys l'Aréopagite; mais on ne sait où cet historien a puisé cette anecdote, et l'on ne connaît ni bibliographe qui lui donne un pareil ouvrage, ni bibliothèque où il se trouve. Il est inutile de réfuter l'erreur dans laquelle est tombé Polycarpe Leyser, en mettant sur le compte de notre auteur certains vers élégiaques rapportés par dom Mabillon dans le tome Ier de ses *Analectes*, sous le nom d'Honorius le Scholastique. La note de l'éditeur qui place au VIe siècle la mort de Jourdain, évêque de Ravenne, à qui ces vers sont adressés, suffit pour montrer que Leyser a confondu deux écrivains du même nom.

JUGEMENT CRITIQUE. — Quoique la postérité n'ait pas tiré un grand secours des écrits d'Honorius, cependant ce serait une injustice de dire qu'ils ont été inutiles à son siècle. A la vérité, comme dans presque tous ceux de ses contemporains, on n'y voit aucune nouvelle découverte, on n'y reconnaît nulle trace de ce génie inventeur qui sait perfectionner et agrandir les connaissances qu'il a reçues; mais ils peuvent être regardés néanmoins comme un dépôt de la tradition en plusieurs genres de savoir. En effet, notre auteur possédait et a transmis presque tout ce que l'on connaissait alors en mathématiques, cosmographie, géométrie et métaphysique. Il excellait même dans cette dernière science, comme le prouve fort bien son traité de la connaissance de Dieu et de la vie éternelle; ouvrage réellement digne des deux grands noms qu'il porte dans quelques manuscrits. Sans être un théologien profond, Honorius n'était rien moins que novice en théologie, malgré certaines erreurs que l'on aperçoit dans quelques-uns de ses écrits. Son *Elucidarium*, qui a donné le plus de prise à la censure, aurait trouvé grâce auprès des critiques, s'ils avaient fait attention que cet ouvrage était le début d'un jeune homme et le fruit de ses premières études en théologie. Son traité de l'*Inévitable* marque plus de maturité; c'est dommage, comme on l'a dit, qu'on y aperçoive deux ou trois taches qui le déparent et l'empêchent d'aller de pair avec les meilleurs écrits du temps sur le même sujet. Son *Commentaire sur le Cantique des cantiques* prouve qu'il possédait le don d'interpréter les livres saints. S'il n'a pas été aussi heureux sur les *Psaumes*, on peut dire néan-

moins qu'il s'y est maintenu à la hauteur des autres interprètes de son temps. Les idées mystagogiques qui avaient prévalu au XII[e] siècle ne permettaient guère de saisir le véritable esprit d'un texte dont la lettre sert de base à toutes les interprétations. Ces mêmes idées l'ont jeté dans l'illusion, et lui ont fait avancer beaucoup d'absurdités sur les rites ecclésiastiques. C'est ainsi que les bons esprits se gâtent en se laissant entraîner par les préjugés ou le mauvais goût que des esprits faux ont fait prévaloir avant eux. En somme donc, Honorius ne fut point supérieur à son siècle, mais il réunissait des connaissances assez étendues dans toutes les sciences que l'on cultivait alors. Ses ouvrages manquent de distribution et de méthode. On voit que c'est un auteur qui enfante pour l'ordinaire à mesure qu'il conçoit, sans trop se soucier de ce qui précède ni de ce qui doit suivre. De là vient cette négligence que l'on remarque également dans son style. Il eût pu se garantir de ces défauts en travaillant ses écrits avec plus de loisir et de réflexion, et il faut lui rendre la justice de dire qu'il s'en est garanti en effet pour quelques-uns.

HOEL, surnommé *le Bon*, roi de Galles en Angleterre, convoqua une assemblée générale de tous ses Etats, dans laquelle furent rédigées plusieurs lois en faveur de l'Eglise. La plupart des historiens rapportent ce fait à l'an 935. Tous les évêques, abbés et supérieurs de monastère se rendirent à cette assemblée avec six laïques de chaque centurie ou canton, parmi lesquels le roi choisit les plus doctes et les plus prudents. Ces lois sont divisées en quarante articles et on passa tout le carême à les rédiger. Voici les plus remarquables :

Le roi donnait à son chapelain, le jour de Pâques, les habits qui lui avaient servi pendant le carême; la reine en faisait autant à l'égard de son aumônier et lui abandonnait les vêtements sous lesquels elle avait passé ce temps de pénitence. L'office du prêtre de la cour pendant les audiences consistait à effacer du registre les procès qui étaient jugés, à conserver ceux qui ne l'étaient pas et à prêter son ministère au roi pour lui lire les lettres qu'il recevait et en écrire les réponses. Les douze principaux officiers de la cour prêtaient chaque année serment dans l'Eglise et devant le chapelain de rendre la justice gratuitement, avec équité et sans acception de personnes. Le chapelain du roi était chargé de bénir les viandes et la boisson que l'on servait sur sa table. Lorsqu'il s'agissait de se purger d'un crime par serment, on le répétait trois fois en présence du prêtre, d'abord à l'entrée du cimetière, ensuite à la porte de l'Eglise, et enfin à la porte du chœur. Il paraît par le dix-septième article, qu'un homme pouvait répudier sa femme pour le seul cas de familiarité avec un autre homme, et sans aucune preuve d'adultère.

HORMISDAS (Saint). — Nous répéterons ici, à propos de la vie du saint Pape Hormisdas, ce que nous avons dit ailleurs de la vie de Grégoire VII. Elle se trouve tellement mêlée à ses écrits qu'il nous a semblé comme impossible de l'en séparer. Nous ferons donc aller de pair l'analyse et la biographie dans l'article que nous lui consacrons, et les lettres du saint Pontife serviront de commentaire à ses actes.

Symmaque étant mort le 19 juillet de l'an 514, après un pontificat de quinze ans et huit mois, on élut pour lui succéder le diacre Hormisdas, qui prit possession de la chaire de Saint-Pierre le 26 du même mois. Il était né à Frosinone, dans la campagne de Rome, et fort instruit dans l'étude des lettres. Il venait à peine de s'asseoir sur le trône pontifical, lorsque saint Remi lui écrivit pour lui faire part de la conversion et du baptême du roi Clovis. Le Pape lui répondit par une lettre de congratulation, dans laquelle il investit l'archevêque de Reims de la plénitude du pouvoir apostolique dans tout le royaume de France : *Qua sedis apostolicæ vices per omne regnum Clodovæi*, en reconnaissance de ce mémorable événement. En vertu de ce titre, il le charge de veiller à l'exécution des canons, de convoquer des conciles de tous les évêques du royaume lorsque les besoins de l'Eglise l'exigeront, de terminer les différends qui pourraient s'élever entre les évêques, et de lui rendre compte de ce qu'il aurait fait pour le maintien de la foi et de la vérité, soit de son propre mouvement, soit par autorité apostolique. Cette lettre est sans date, mais on ne peut douter qu'elle n'ait suivi de près l'élection d'Hormisdas, puisque c'est à cette époque qu'il faut rapporter les événements qui y donnèrent occasion.

A l'empereur Anastase. — Anastase régnait alors sur le trône d'Orient et protégeait les sectateurs d'Eutychès. Son compétiteur à l'empire, Vitalien, après avoir obtenu des succès militaires contre Anastase, appuyait au contraire le parti catholique, et voulait qu'on assemblât un concile pour faire juger le différend. Anastase, obligé d'y consentir, se résigna donc à écrire au Pape. La dureté de ses prédécesseurs, lui dit-il, l'avait empêché de communiquer avec eux, mais sa réputation de bonté l'encourageait à avoir recours au Saint-Siége. Il le prie de se rendre médiateur entre Vitalien et lui, parce qu'il prévoyait que les troubles de la Scythie ne pourraient s'apaiser que par la réunion d'un concile. Vitalien, disait-il, avait appuyé sa révolte du prétexte de la religion, en déclarant qu'il n'avait pris les armes que pour protéger les catholiques et faire rétablir Macédonius sur le siége de Constantinople. — Par une seconde lettre datée du 14 mai 515, Anastase marquait au Pape que le concile se tiendrait à Héraclée en Thrace, et le priait de s'y rendre le 1[er] juillet de la même année.

En répondant à la première de ces lettres, le Pape rend grâces à Dieu de ce qu'il avait enfin inspiré à l'empereur la pensée de rompre le silence. Il justifie ses prédécesseurs

en disant que leur intention avait toujours été de procurer la paix et l'union, et il se réjouit lui-même de voir qu'elles seront bientôt rétablies. Enfin il promet à ce prince de lui répondre plus au long, quand il aurait appris le sujet de la convocation du concile. Cette lettre est du 4 avril 515. Dans une autre du 8 juillet, il promet à Anastase de lui envoyer sous peu des évêques chargés de ses ordres. Son dessein n'était pas qu'ils assistassent au concile indiqué par l'empereur, mais afin d'examiner dans quelle intention ce prince l'avait demandé et s'il était dans la résolution sincère de professer la vraie foi, de recevoir la lettre de saint Léon, et d'anathématiser les hérétiques. Toutes ces précautions étaient nécessaires pour empêcher qu'Anastase ne trompât le Saint-Siége, en recourant à son secours, non pour la défense de la foi, mais pour s'affermir dans ses Etats et en éloigner Vitalien. Ce général, en effet, avait déjà conquis toute la Thrace, la Scythie, la Mysie, et il était même venu jusqu'aux portes de Constantinople. Cependant sur la promesse que lui fit Anastase de rappeler les évêques exilés et de rétablir Macédonius sur son siége et Flavien sur celui d'Antioche, Vitalien de son côté envoya des députés au Pape, touchant le concile que l'on était convenu d'assembler, pour examiner les excès dont se plaignaient les catholiques.

Quoique invité à cette assemblée, le Pape ne voulut ni s'y rendre ni y envoyer ses légats; seulement après en avoir délibéré dans un concile, et de l'avis du roi Théodoric, il députa en Orient Ennode de Pavie avec un autre évêque nommé Fortunat, Venonce prêtre, Vital diacre et le notaire Hilarus, et les chargea d'un mémoire instructif qui commence ainsi : « Lorsque vous arriverez en Grèce, si les évêques viennent au-devant de vous, recevez-les avec le respect convenable ; s'ils vous préparent un logement, ne le refusez pas, dans la crainte que les catholiques ne pensent que vous ne voulez point de réunion ; mais s'ils vous invitent à manger, soyez polis, et excusez-vous en leur disant : Priez Dieu d'abord pour que nous communiquions à la table mystique, et alors celle que vous nous offrez nous sera plus agréable ; n'acceptez aucune des choses qu'ils pourront vous proposer, si ce n'est les voitures en cas de besoin. Dites que vous ne manquez de rien, et que vous espérez même qu'ils vous donneront leur cœur. Lorsque vous serez à Constantinople, prenez le logement que l'empereur aura ordonné, et avant de le voir, ne recevez personne que ceux que vous connaîtrez zélés pour l'union, mais avec précaution cependant, et pour vous instruire de ce qui se passe. Si vous avez audience à la cour, présentez nos lettres à l'empereur en lui disant: « Votre Père vous salue, et par l'intercession des apôtres saint Pierre et saint Paul, il prie Dieu tous les jours, afin que, comme il vous a inspiré le désir de le consulter pour l'unité de l'Eglise, il vous en donne la volonté parfaite. « Ne lui parlez de rien avant qu'il ait reçu nos lettres, et, après qu'il les aura lues, ajoutez : Le Pape a écrit également à votre serviteur Vitalien qui lui a envoyé des gens de sa part, avec votre permission, mais il a ordonné que ces lettres ne lui seraient remises que par votre ordre. Si l'empereur demande ces lettres à Vitalien, répondez-lui : Le Pape ne nous l'a pas ordonné, mais avant que vous connaissiez la simplicité de ces lettres qui ne tendent qu'à vous porter à l'union de l'Eglise, envoyez-nous quelqu'un en présence de qui nous puissions les lire. S'il vous dit : Peut-être êtes-vous encore chargés d'autres ordres, répondez : Dieu nous en garde, ce n'est pas notre coutume ; nous venons pour la cause de Dieu, et nous croirions l'offenser. Le Pape agit simplement et ne demande rien, sinon que l'on n'altère point les constitutions des Pères, et que l'on chasse de l'Eglise les hérétiques ; notre commission ne contient rien davantage.

« Si l'empereur répond : c'est pour cela que j'ai invité le Pape au concile, afin que toute difficulté, s'il en existe quelqu'une, soit terminée ; répondez : Nous en rendons grâce à Dieu ; mais le moyen de rétablir l'union, c'est d'observer ce que vos prédécesseurs Marcien et Léon ont observé. S'il vous demande ce que c'est, vous direz, l'engagement de ne porter aucune atteinte au concile de Chalcédoine et à la lettre de saint Léon. S'il dit : Nous recevons le concile de Chalcédoine et les lettres de saint Léon, vous lui rendrez grâce et lui baiserez la poitrine en disant : Nous voyons maintenant que Dieu vous favorise. C'est la foi catholique, et sans elle on ne peut être orthodoxe. S'il vous dit : Les évêques sont catholiques, et ne s'écartent point des maximes des Pères, répondez-lui : Mais pourquoi donc existe-t-il tant de divisions entre les Eglises de vos contrées ? S'il réplique : Les évêques étaient en repos, c'est le prédécesseur du Pape actuel qui les a troublés par ses lettres ; dites-lui : Nous avons en main les lettres de Symmaque ; si elles contiennent autre chose que ce dont vous convenez, c'est-à-dire le concile de Chalcédoine, la lettre de saint Léon, avec des exhortations pour les observer, que peut-on y trouver à reprendre ? Ajoutez à ce discours les larmes et les prières, et conjurez-le, en lui disant : Regardez Dieu, Seigneur, rappelez-vous le souvenir de ses jugements. Les Pères qui ont fait ces décisions ont suivi la foi de saint Pierre sur laquelle l'Eglise a été bâtie. Si l'empereur vous dit : Communiquez donc avec moi, puisque je reçois le concile de Chalcédoine et les lettres du Pape Léon, répondez-lui : Nous nous en réjouissons, et nous vous prions de réunir les Eglises, afin que tous les évêques sachent que votre intention est d'observer les lettres et le concile. S'il vous demande comment cela se doit faire, dites-lui avec humilité : Le Pape a écrit aux évêques en général ; joignez vos lettres aux siennes, et déclarez que vous soutenez ce

qu'enseigne le Siége apostolique : alors on connaîtra ceux qui sont orthodoxes et ceux qui ne le sont pas. Si vous réglez ainsi les choses, le Pape sera prêt à venir en personne et ne refusera rien pour la réunion de l'Eglise. Si l'empereur vous répond : Je l'accorde, mais en attendant recevez l'évêque de cette ville ; vous lui direz humblement : Seigneur, il s'agit ici de deux personnes, c'est-à-dire de Macédonius et de Timothée, c'est une affaire à examiner ; il faut auparavant régler l'état des évêques et rétablir une communion universelle ; ensuite on pourra mieux examiner la cause de ceux qui gouvernent et de ceux qui sont hors de leurs Eglises. Si l'empereur observe : Vous parlez de Macédonius, je comprends votre ruse, Macédonius est un hérétique et il ne peut être rappelé en aucune manière. Répliquez alors : Nous ne désignons personne en particulier ; nous parlons dans l'intérêt de votre conscience et de votre réputation, afin que si Macédonius est hérétique, on le reconnaisse et que l'on ne dise plus qu'il est opprimé injustement. Si l'empereur dit : L'évêque de cette ville reçoit le concile de Chalcédoine et la lettre du Pape saint Léon ; répondez-lui : Sa cause n'en sera que plus favorable ; mais puisque vous avez permis à Vitalien de faire examiner ses affaires par le Pape, laissez-le examiner aussi celle des évêques. Si l'empereur ajoute : Mais ma ville restera donc sans pontife ? répondez-lui encore : Il y a plusieurs moyens de vous empêcher de rester sans communion, en conservant la forme des jugements. On peut tenir en suspens la cause des autres évêques, et cependant, par provision, laisser à la place de celui de Constantinople l'évêque qui souscrira à votre profession de foi et aux décrets du Saint-Siége.

« Si l'on vous accorde des requêtes contre d'autres évêques, principalement contre ceux qui anathématisent le concile de Chalcédoine et rejettent les lettres du Pape saint Léon, acceptez ces requêtes ; mais réservez la cause au Saint-Siége.

« Si l'empereur vous promet tout, à la condition que nous viendrons en personne, exigez qu'il envoye d'abord sa lettre par les provinces, et faites accompagner ses envoyés par un des vôtres, afin que tout le monde connaisse qu'il reçoit le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon. De plus, c'est une coutume à Constantinople que tous les évêques soient présentés à l'empereur par l'évêque de la ville, s'il veut s'en prévaloir pour vous obliger à voir Timothée, et qu'il vous soit possible de pénétrer son dessein, vous répondrez : Les ordres que nous avons reçus du Pape portent que nous verrons votre clémence, sans être présentés par aucun évêque ; et vous tiendrez ferme jusqu'à ce qu'il renonce à cette coutume. S'il ne veut pas, ou si par une ruse quelconque on vous fait voir Timothée devant l'empereur, dites-lui : Que votre piété nous accorde une audience particulière pour que nous puissions lui exposer notre charge. S'il vous ordonne de le faire devant ce prélat, répondez : Nous ne prétendons pas l'offenser ; mais nous avons des ordres qui le regardent lui-même et nous ne saurions parler en sa présence. Enfin, ne proposez rien devant lui, de quelque manière que ce soit, mais après sa sortie, faites voir la tenue de votre délégation à l'empereur. »

Nous avons reproduit avec quelque étendue cette instruction du Pape Hormisdas à ses légats, parce que c'est la plus ancienne pièce que nous possédions en ce genre, et que l'on peut dire que la prudence y brille à l'égal de la charité. Toutefois il ne faut pas s'étonner que le Pape prévoie si bien les réponses et les objections de l'empereur ; il pouvait en être instruit, et par Patrice, envoyé d'Anastase, et par ceux de Vitalien. Cette instruction est suivie de quelques articles destinés à entrer dans la déclaration que l'empereur et les évêques devaient faire dans l'église et en présence du peuple, pour marque de leur réunion. Cette déclaration porte en substance qu'ils reçoivent le concile de Chalcédoine et les lettres de saint Léon contre Nestorius, Eutychès, Dioscore et leurs sectateurs, Timothée Elure, Pierre et tous ceux qui partagent la même cause ; et qu'ils anathématisent Acace et Pierre d'Antioche avec leurs compagnons. Ils devaient l'écrire de leurs mains, en présence de personnes choisies, et suivant le formulaire tiré des archives de l'Eglise romaine, dont le notaire Hilarus avait le protocole. Le Pape veut, avant toutes choses, que l'on rappelle les évêques chassés de leurs Eglises, parce qu'ils étaient en communion avec le Saint-Siége ; qu'on fasse venir à Rome ceux qui ont été relégués pour quelque cause ecclésiastique, afin qu'ils y soient examinés ; et s'il arrive que quelqu'un présente des requêtes contre les évêques qui ont persécuté les catholiques, que le jugement en soit également réservé au Saint-Siége.

Outre ces deux pièces, le Pape avait encore chargé ses légats d'une lettre pour l'empereur, dans laquelle il lui témoigne que, malgré qu'il fût sans exemple que l'évêque de Rome eût assisté à un concile hors de sa ville, il se trouverait néanmoins à celui que le prince avait indiqué, pourvu qu'avant de le tenir on approuvât le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon, on anathématisât Nestorius, Eutychès et leurs sectateurs, on enlevât des dyptiques sacrés les noms de Dioscore, Timothée Elure, Pierre d'Antioche et Acace de Constantinople. Il combat en peu de mots les hérésies d'Eutychès et de Nestorius ; il montre contre celui-ci, par les paroles de l'ange Gabriel à Marie, que celui qui est né d'elle est vraiment Fils de Dieu ; et contre le premier, que les deux natures subsistent en Jésus-Christ, où elles sont unies en une seule personne, de sorte que Dieu et l'homme ne sont qu'un seul Fils de Dieu, Jésus-Christ, notre maître et notre rédempteur. Cette lettre est du 11 août 515.

Celle que l'empereur écrivit au Pape, en

lui renvoyant ses légats, est de l'an 516. Il fait un grand éloge de la façon dont ils s'étaient acquittés de leur ministère; il accepte toutes les confessions de foi qui lui sont proposées, mais il refuse absolument de souscrire à la condamnation d'Acace; du reste il espère que les choses se régleront mieux par un concile, et promet d'envoyer des ambassadeurs pour lui faire connaître la droiture de ses intentions. Mais au lieu d'envoyer des évêques, comme il l'avait promis, il n'envoya que deux laïques, sectateurs acharnés de l'hérésie eutychéenne, et les chargea de deux lettres, une pour le Pape et l'autre pour le sénat de Rome. Dans la première, il témoigne un désir sincère de procurer la paix de l'Eglise; dans la seconde, il prie le sénat de disposer l'esprit du roi Théodoric et du Pape à la réunion. — Dans la réponse que lui fit Hormisdas, le saint Pontife se plaignit doucement des délais que ce prince avait mis à lui envoyer des députés, et lui témoigna que loin d'avoir besoin d'être exhorté par le sénat de travailler à la paix de l'Eglise, il se jetait lui-même à ses pieds pour les intérêts de l'Eglise universelle, le conjurant, au nom de Jésus-Christ, de ne pas permettre plus longtemps que ses membres fussent dévorés par de mauvais chiens. Il ne lui parla point d'Acace, mais le sénat répondit que tant que l'on continuerait à respecter le nom de cet évêque, il n'y avait point de réunion à espérer entre les deux Eglises. Ainsi les légats du Pape revinrent sans avoir rien obtenu.

Aux évêques de l'ancienne Epire. — Cependant plusieurs évêques des provinces de Thrace, de Dalmatie et de Pannonie, se réunirent au Souverain Pontife. Jean, qui venait d'être élu évêque de Nicopolis, métropole de l'Epire, de concert avec ses suffragants, écrivit à Hormisdas pour se soumettre à ses volontés, en le priant de les leur faire connaître. Le Pape répondit à Jean et à son concile par deux lettres différentes, l'une du 15 et l'autre du 19 novembre 517, qu'ils devaient, s'ils voulaient revenir à l'unité de l'Eglise, condamner Nestorius, Eutychès, Acace, et généralement tous ceux que l'Eglise romaine condamne. A ces deux lettres il en joignit une troisième adressée à Jean, avec un mémoire qu'il lui fit remettre par le sous-diacre Pollion, afin qu'il le souscrivît avec son concile, comme l'avaient fait tous ceux de ces provinces qui s'étaient réunis à l'Eglise. Avant son départ, Pollion avait reçu du Pape cette instruction particulière: « Quand vous serez arrivé à Nicopolis, et que l'évêque aura reçu nos lettres, faites en sorte qu'il assemble les évêques de sa province, pour leur faire souscrire le libelle joint à ces lettres. S'il vous objecte que cette réunion est difficile, demandez-lui de vous faire accompagner auprès de chaque évêque, afin qu'ils souscrivent en votre présence. Vous ferez lire publiquement nos lettres, et si les évêques n'osent s'en charger, vous obtiendrez d'eux au moins qu'ils les lisent à leur clergé. Laissez-leur-en le choix, et rapportez-nous leurs souscriptions, avec celle de Jean, leur métropolitain, sans vous arrêter plus longtemps sur les lieux, à cause des artifices des ennemis. » Ce libelle ou mémoire, que Pollion était chargé de faire souscrire par chaque évêque, portait en substance, que la foi s'étant toujours conservée pure dans le Siége apostolique, ceux qui souhaitaient ne point s'éloigner de cette foi et suivre en tout les décrets des Pères, devaient anathématiser tous les hérétiques, principalement Nestorius, Eutychès, Dioscore, et recevoir le concile de Chalcédoine où ces hérétiques ont été condamnés. En outre, ils devaient anathématiser Timothée Elure, le meurtrier de saint Protère, Pierre Mangus, son disciple, Acace, qui est demeuré dans leur communion, et Pierre d'Antioche; avec promesse de ne jamais prononcer dans la célébration des saints mystères le nom de ceux qui s'étaient séparés de la communion catholique. Enfin ils devaient souscrire de leur propre main cette profession.

A saint Avit. — Comme les Grecs se vantaient partout d'être réconciliés avec l'Eglise romaine, dans le désir de savoir s'il avait enfin réussi à rétablir la paix entre les Eglises, saint Avit, évêque de Vienne, écrivit au Pape, au nom de tous les évêques de sa province, pour avoir des nouvelles du succès de sa députation. Cette lettre lui fut remise le 30 janvier 517, par le diacre Venance et le prêtre Alexis. Hormisdas répondit qu'il n'avait encore envoyé qu'une légation. Si elle eût été heureuse, il n'eût pas manqué de lui faire part du succès. Au reste les Grecs ne désiraient la paix qu'en paroles. Ils proposaient des choses justes et ne les exécutaient pas; ils détruisaient par leurs actions ce qu'ils présentaient comme leurs volontés; ils négligeaient d'accomplir ce qu'ils avaient promis et continuaient de suivre ce qu'ils avaient condamné. « Voilà, dit le Pape, la cause de mon silence à votre égard; qu'aurais-je pu vous mander, puisqu'ils persévèrent dans leur obstination? » Pour preuve de leur peu de disposition à la paix, il dit qu'au lieu d'envoyer des évêques en députation à Rome, comme ils l'avaient promis au légat Ennode, ils n'avaient envoyé que des laïques, comme pour une affaire de peu d'importance. « C'est pourquoi, ajoute le Saint-Père, je vous avertis, et avec vous tous les évêques des Gaules, de demeurer fermes dans la foi, et de vous garder des artifices de ces séducteurs; mais afin que vous sachiez dans quelles dispositions se trouvent ces provinces, je vous dirai que plusieurs évêques de la Thrace, bien que persécutés, persévèrent dans notre communion. La Dardanie et l'Illyrie, voisines de la Pannonie, nous ont demandé de leur consacrer des évêques, et nous l'avons fait partout où il en était besoin. L'évêque de Nicopolis, métropolitain d'Epire, s'est joint à notre communion avec son concile. Nous vous marquons cela, afin que, comme il convient de plaindre le sort de ceux qui périssent, vous vous réjouissiez avec nous du salut de ceux qui

retournent à l'unité. Nous nous voyons obligé d'envoyer une seconde légation, afin d'enlever toute excuse aux schismatiques. Joignez vos prières aux nôtres pour demander à Dieu que cette union s'accomplisse, s'ils se corrigent, ou que nous méritions d'être préservés du poison de leurs erreurs. Nous vous envoyons les pièces qui vous apprendront comment les évêques de Nicopolis et de Dardanie sont entrés en communion avec nous. » Cette lettre est du 15 février 517.

A l'empereur Anastase et à plusieurs. — Cependant Hormisdas ne se rebuta point et envoya de nouveaux ambassadeurs à Constantinople. Il mit à la tête de cette légation Ennode de Pavie, qui avait déjà fait partie de la première, et lui adjoignit Pérégrin de Misène. Il leur donna six lettres, avec le formulaire de réunion, et dix-neuf copies de la protestation qu'ils devaient répandre par les villes, dans le cas où l'on refuserait de recevoir leurs lettres. Dans la première, adressée à l'empereur Anastase, il exhorte ce prince à exécuter sa promesse, lui donnant à entendre que toutes les démarches qu'il avait entreprises jusque là pour l'utilité de l'Eglise resteraient sans résultat s'il n'achevait l'œuvre qu'il avait commencée. Il le loue de s'être déclaré contre Nestorius et Eutychès et contre tous les partisans de leurs erreurs; mais ce n'est point assez, dit-il, il doit encore condamner Acace, non-seulement parce qu'il est uni de communion avec Pierre Mongus et Dioscore dont il partage les doctrines; mais parce qu'il est cause encore que le ferment de l'erreur a vieilli dans les Eglises d'Orient, et que celle d'Alexandrie persévère dans le schisme, qui, né d'abord chez elle, s'est répandu ensuite dans tout le reste de l'empire. Il presse vivement Anastase de prendre la défense de la foi, de faire cesser les pleurs que l'Eglise répand sur la division de ses membres, et de lever l'étendard du salut, comme un autre Ezéchias, pour éloigner l'erreur du peuple d'Israël. Il lui représente les inquiétudes des évêques des Gaules sur les suites de sa première légation, leur désir d'apprendre qu'elle avait été suivie du succès qu'on lui prêtait. Il ne tenait qu'à lui qu'Ennode, qui lui avait déjà donné un commencement de bonne espérance, lui rapportât, qu'avec l'aide de Dieu l'ouvrage de la réunion était consommé. Cette lettre est du 3 avril 517. — La seconde est adressée à Timothée, patriarche de Constantinople. Quoique le Pape le regardât comme un intrus et un excommunié, il ne laisse pas de lui donner le titre d'évêque. Il l'exhorte à effacer ses fautes passées, en revenant à l'unité, et en travaillant à y ramener les peuples. — Dans la troisième, destinée aux évêques d'Orient, il suppose que plusieurs d'entre eux étaient dans la vraie foi, et leur représente la nécessité de se déclarer et de la professer courageusement; Dieu leur commande, comme autrefois aux pasteurs d'Israël, d'élever la voix sans crainte pour faire entendre aux peuples la doctrine de la vérité ; par ce moyen, suivant la parole de l'Apôtre, ils se sauvèrent eux-mêmes et le troupeau confié à leurs soins. — La quatrième, adressée aux évêques orthodoxes, a pour but de les consoler dans leurs souffrances. Le Pape loue leur constance dans la foi, et leur fait part de sa seconde légation, dont le but, dit-il, est de ramener à la vérité ceux qui s'en écartaient, ou du moins de faire voir au monde que le Saint-Siége n'avait rien négligé pour les y ramener; c'est pourquoi ils étaient eux-mêmes cause de leur perte. — Hormisdas écrivit en particulier à un évêque d'Afrique nommé Possessor, qui, après avoir été banni par les ariens, s'était retiré à Constantinople, d'où il avait envoyé à Rome sa profession de foi par les légats. Comme depuis il avait continué à défendre la vérité, au grand avantage des catholiques, le Pape loue son zèle et sa fermeté, l'exhortant à persévérer dans d'aussi bonnes dispositions et même à les agrandir encore, parce que les bonnes œuvres, surtout en ce qui touche aux doctrines de la foi, semblent diminuer si on ne les augmente toujours. — Enfin, dans la sixième, au peuple et aux moines de Constantinople, le Pape les console dans leurs souffrances, les encourage à persévérer dans la vraie foi, en s'abstenant de tout commerce avec les hérétiques. Ces cinq lettres portent la même date que la première, et sont du 3 avril 517.

A Ennode, son légat. — Aussitôt après le départ des légats, un diacre de Nicopolis, qui les avait rencontrés en chemin, arriva à Rome portant une lettre de l'évêque Jean et de son concile, qui se plaignaient des persécutions qu'ils avaient à subir de la part de Dorothée, évêque de Thessalonique, schismatique outré, qui ne pardonnait pas à ce prélat de ne lui avoir pas donné avis de son ordination. Le Pape, après avoir examiné l'affaire, envoya quatre lettres à ses légats avec cette instruction : « Quand vous serez arrivés à Thessalonique, en rendant nos lettres à l'évêque, observez pour le saluer les formes que nous avons prescrites à l'égard de ceux qui ne communiquent point avec le Saint-Siége. Pressez-le fortement de faire cesser ses persécutions contre l'Eglise de Nicopolis ; représentez-lui que l'évêque, étant revenu à la communion de l'Eglise, n'a pu communiquer avec ceux qui n'en sont pas. Si Dorothée veut y rentrer à son tour, loin de révoquer aucun de ses priviléges, nous ferons tous nos efforts au contraire pour les étendre. Si, avec le secours de Dieu, vous pouvez terminer cette affaire, donnez-en avis par lettre à l'évêque de Nicopolis ; si Dorothée reste obstiné, attendez les lettres que nous écrirons à l'empereur pour le poursuivre devant lui; alors vous lui direz : « Alcyson, évêque de Nicopolis, a « satisfait à l'Eglise catholique, qui, en conséquence l'a admis à sa communion; Jean « son successeur a suivi son exemple; maintenant l'évêque de Thessalonique le persécute; si vous n'arrêtez cette vexation, on en

« conclura que Jean la subit pour être rentré « dans la communion du Saint-Siége, et « alors ceux qui comptent sur votre con« cours pour procurer l'union commence« ront à en douter. » Le Pape ordonne ensuite à ses légats de publier partout, et surtout à Thessalonique, ses lettres à Dorothée, dans l'espérance d'arrêter ses persécutions et de le corriger lui-même. Des quatre lettres que le Pape écrivit dans ces circonstances, la première est à l'empereur Anastase pour lui recommander Jean de Nicopolis; deux autres sont adressées à cet évêque lui-même, qu'il exhorte à souffrir constamment, et la dernière à Dorothée de Thessalonique, pour lui reprocher sa conduite. « De quel front, lui dit-il, prétendez vous conserver des priviléges que vous ont accordés ceux dont vous n'accomplissez aucun des ordres? Comment osez-vous exiger une soumission que vous ne rendez pas vous-même à la foi? Observez d'abord ce qui est dû à Dieu et vous obtiendrez facilement des hommes ce que vous en exigez. Prenez soin de votre salut, et cessez de persécuter ceux qui reviennent à l'Eglise, de peur de vous voir compris dans le nombre de ceux qui se trouvent personnellement condamnés par sentence apostolique. » Trois de ces lettres sont datées du 12 avril, et la quatrième du 3 mars de l'année 517.

Aux archimandrites de Syrie. — Vers le même temps, l'empereur Anastase écrivit au Pape pour se plaindre de sa trop grande inflexibilité, et il concluait sa lettre en se montrant lui-même inflexible: « Je puis supporter les injures et le mépris, disait-il, mais je n'accepte aucun commandement. » De leur côté les moines de la seconde province de Syrie souscrivaient au nombre de plus de deux cents une requête, dans laquelle ils dénonçaient au Souverain Pontife les persécutions qu'ils avaient à souffrir de la part des moines eutychéens. Dans la réponse qu'il leur adressa pour les consoler, le Pape leur représente que c'est par la mort du corps que les serviteurs de Dieu sauvent ordinairement leurs âmes. C'est en perdant les choses périssables que l'on gagne les biens éternels. Si les persécutions ouvrent la porte aux épreuves, les épreuves donnent lieu au mérite, et l'espoir de la récompense doit relever le courage de ceux qui combattent. Il leur rappelle les éloges que les Machabées ont mérités par leur constance à souffrir pour la défense de la loi de Dieu, et les presse de conserver leur foi si pure, qu'elle ne soit souillée par aucun mélange de société avec les hérétiques. Qu'ils s'en tiennent aux décrets du concile de Chalcédoine et aux lettres de saint Léon; qu'ils ne montrent pas moins de zèle pour la défense de la vérité que les hérétiques en font paraître pour soutenir leurs erreurs; qu'ils condamnent non-seulement les inventeurs d'hérésies, mais encore ceux qui les ont embrassées; qu'ils rejettent enfin toute doctrine contraire à celle des Pères, de quelque explication que l'on colore ces nouveautés.

A Jean de Tarragone et aux évêques d'Espagne. — Jean, évêque de Tarragone, étant venu en Italie dans le dessein de demander quelques règlements pour les Eglises d'Espagne, écrivit au Pape par le diacre Cassien. Celui-ci lui répondit par une lettre circulaire dans laquelle il l'établit son vicaire apostolique pour faire observer les canons dans ce royaume et tenir le Saint-Siége au courant de ses actes, sans toutefois déroger aux droits des métropolitains. Ces règlements peuvent se réduire à trois: 1° que l'on n'ordonnera point des laïques pour évêques sans les avoir fait passer par les différents degrés du ministère ecclésiastique; 2° que l'on n'achètera ni ne vendra les ordinations; 3° que l'on tiendra un et même deux conciles provinciaux tous les ans. Ces deux lettres sont plutôt de l'an 517 que de 521. — Par une troisième, datée du même temps, et adressée à Salluste, évêque de Séville, Hormisdas l'établit également son vicaire dans la Bétique et le Portugal.

Cependant la persécution exercée par les moines eutychéens de Syrie devenait de jour en jour plus violente. Anastase était résolu de se porter aux dernières extrémités; mais saint Sabas et saint Théodose vinrent à Constantinople à la tête de près de dix mille moines, présenter une requête, dans laquelle ils renouvelaient les demandes de la cour de Rome, et déclaraient qu'ils étaient attachés aux quatre conciles comme aux quatre évangiles. Dès ce moment l'empereur resta en repos, et les choses demeurèrent indécises jusqu'à sa mort, arrivée en 518. Justin, son successeur, écrivit au Pape Hormisdas le 1er août de cette année, pour lui faire part de son élévation; puis dans une autre lettre, datée du 7 septembre, il le pria de céder aux désirs de Jean de Constantinople et des autres évêques d'Orient, qui souhaitaient ardemment la réunion des Eglises, et d'envoyer des légats capables de procurer cette réunion. Le Pape loua le zèle que ce prince témoignait pour la paix; mais il lui déclara en même temps qu'elle ne pouvait s'obtenir qu'à la condition que le nom d'Acace serait rayé du rang des évêques catholiques. Le patriarche de Constantinople avait déjà envoyé une profession de foi, dans laquelle il reconnaissait la décision du concile de Chalcédoine; mais le Pape avait refusé de s'en contenter, jusqu'à ce qu'il eût effacé le nom d'Acace des sacrés dyptiques. Cependant, en 519, le Pape se décida à envoyer une troisième légation à Constantinople, mais avec défense de souscrire à aucun traité d'union, que la mémoire d'Acace n'eût été condamnée. Cette légation était composée de Germain, évêque de Capoue; de Jean, évêque d'une Eglise qui n'est point désignée; de Blandus, prêtre, et des deux diacres Félix et Dioscore. Il les chargea de plusieurs lettres adressées à l'empereur, au comte Justinien, qui prenait une part active à l'affaire de la réunion, à l'évêque Jean, au clergé et au peuple de Constantinople, à l'impératrice Euphémie, et aux

principaux officiers de la cour. Toutes ces lettres, au nombre de onze, se trouvent comprises dans la collection du saint Pontife, depuis la trentième jusqu'à la quarante et unième. Les légats furent bien reçus en Orient, et Jean de Constantinople fit tout ce qu'ils souhaitaient, en condamnant par écrit la mémoire d'Acace. Tous les évêques de son patriarchat suivirent son exemple. Le Pape l'ayant appris les reçut à sa communion, leur en témoigna sa joie et les exhorta à obtenir que les évêques d'Antioche et d'Alexandrie en fissent autant. Il demanda en même temps le rétablissement de trois évêques, qui, pour être rentrés les premiers dans la communion de l'Eglise, avaient été déposés et chassés de leurs siéges. Cependant l'évêque de Thessalonique persistait à ne point signer la formule de foi apportée d'Occident, ni la condamnation d'Acace. Il poussa son ressentiment si loin contre Jean de Constantinople, qu'il excita le peuple de Thessalonique, qui se jeta sur lui, et le blessa si grièvement qu'il en mourut. Il y eut aussi à Ephèse quelques troubles que l'empereur apaisa. Il travailla encore à la réunion de l'Eglise d'Antioche, en faisant élire pour évêque un prêtre nommé Paul, qui fut ordonné à Constantinople.

Dès le mois de décembre 519, le Pape Hormisdas avait appris par les lettres du comte Justinien, que des moines de Scythie avaient excité quelques troubles à Constantinople à propos d'une dispute sur la Trinité. Ces moines, qui n'avaient pu faire goûter leur proposition aux légats, se rendirent à Rome pour la soutenir, et le Pape, après les avoir retenus quelque temps, fut obligé de les chasser de la ville. Après le meurtre de Jean de Nicopolis, l'évêque de Tessalonique, Dorothée avait été arrêté; les légats demandaient qu'on l'envoyât à Rome pour qu'il y fût jugé; mais on le conduisit seulement jusqu'à Héraclée d'où on le laissa partir. Il écrivrit au Pape pour se justifier; mais celui-ci tint bon et ordonna qu'il se rendrait à Rome pour y faire examiner sa cause.

A Epiphane. — Cependant pour remplacer l'évêque Jean sur le siége de Constantinople, on élut, en 520, un nommé Epiphane qui fut sacré, suivant la coutume, par les évêques voisins. Ils le firent savoir au Pape qui approuva son ordination, mais en se plaignant qu'on ne lui en eût fait part ni par écrit ni par députés. Epiphane s'empressa de le satisfaire en lui adressant une profession de foi, parfaitement d'accord avec la croyance de l'Eglise romaine. Le Pape lui répondit par deux lettres datées des 25 et 26 mars 521. Dans la première, il le congratule sur la canonicité de son élection. La seconde contient une réponse à ce que cet évêque lui avait dit de l'attachement de certaines Eglises aux noms de leurs évêques. Nous avons cette lettre en grec et en latin dans les Actes du concile de Constantinople sous Mennas. Le Pape, comptant sur le zèle et l'expérience d'Epiphane, le chargea de toute cette affaire, en lui prescrivant les moyens de la finir. « Vous nous déclarerez par vos lettres ceux qui vous sont unis de communion, et par là même au Saint-Siége, en ayant soin d'y insérer la teneur des libelles qu'ils vous auront donnés. De cette manière, Sévère et ses complices pourront être absous de leurs erreurs, car nous ne souhaitons point la perte de ceux qui peuvent être sauvés. Mais en procurant des remèdes aux malades qui désirent leur guérison, usez d'autorité envers les autres; mais ne soyez humain qu'à l'égard de ceux qui se soumettent, et rejetez ceux qui demeurent dans l'hérésie, en feignant d'être catholiques. Ils ne sont d'accord avec nous que de paroles et il n'est pas expédient de relâcher la rigueur des censures ecclésiastiques à l'égard de ces gens-là. Quant à ceux de Jérusalem dont la profession de foi nous a été envoyée, ils doivent s'en tenir à ce que les Pères ont défini, et particulièrement au concile de Chalcédoine qui n'a rien omis d'utile. » Le Pape montre ensuite, par les décrets rendus contre Eutychès et Nestorius, que ce concile n'a fait qu'établir dans un plus grand jour les dogmes que l'on croyait dans les siècles précédents, puis il ajoute, en parlant toujours de ceux de Jérusalem : « S'ils désirent être unis de communion avec le Saint-Siége qu'ils nous envoyent la profession de foi qu'ils ont présentée à nos légats à Constantinople, ou qu'ils vous la donnent pour nous la faire tenir. »

A l'empereur Justin. — Dans une autre lettre du même jour, 26 mars 521, Hormisdas écrivit à l'empereur, en l'appelant l'Ezéchias de son siècle, qu'il eût à se tenir en garde contre la subtilité de ceux qui ne font les difficiles que pour porter atteinte à ce qui est établi. Au reste, il avait marqué à Epiphane de recevoir ceux qu'il jugerait dignes d'être reçus, suivant la formule qu'il lui avait envoyée. Dans une seconde lettre de la même date, il explique à ce prince les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, pour répondre aux requêtes qui lui avaient été envoyées. Il fait voir que ceux qui avançaient cette proposition : *Un de la Trinite s'est incarné*, attaquaient la Trinité, en ne voulant point reconnaître ce qui est propre au Fils; mais comme ces deux mystères se trouvent bien établis dans les décrets du concile de Chalcédoine et dans les lettres de saint Léon, il s'étend peu sur ce point, se contentant de marquer ce que l'on doit croire. « Nous adorons, dit-il, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; Trinité indivisible dans sa substance, incompréhensible et ineffable; car, encore que le nombre s'y trouve à cause des personnes, l'unité n'y souffre point de division et l'essence ne peut être séparée. Conservons donc à la nature divine ce qui lui est propre, mais gardons aussi à chaque personne ce qui lui est particulier. Quelque grand, quelque profond que soit ce mystère, il est néanmoins connu qu'il est propre au Père d'engendrer son

Fils, au Fils de naître du Père et d'être égal à lui, et au Saint-Esprit, de procéder du Père et du Fils, sous une même substance de la divinité. C'est encore le propre du Fils de s'être fait chair dans les derniers temps, et d'avoir habité parmi nous; les deux natures ayant été unies sans aucune confusion dans le sein de la vierge Marie, mère de Dieu; de sorte que le Fils de Dieu qui existait avant tous les temps, est devenu Fils de l'homme. » L'auteur établit ensuite les propriétés de chaque nature en Jésus-Christ. Comme homme, il a souffert, il est mort, il a été enseveli; comme Dieu, il est ressuscité et il ressuscite les morts. Il prouve la divinité de Jésus-Christ par la confession qu'en fit saint Pierre, et par celle de saint Thomas, qui vérifia par lui-même sa résurrection dont il avait jusque-là douté. Il remarque que Dieu permit ce doute dans un de ses disciples, afin que la preuve qu'il eut ensuite de la vérité fût une instruction pour les siècles à venir. La réponse que fit saint Hormisdas aux évêques qui avaient ordonné Epiphane, est un compliment de congratulation sur l'heureux choix de ce pontife.

A Possessor. — L'écrit de Fauste de Riez sur la grâce, ayant été porté à Constantinople, y excita de grandes disputes. Maxence et les moines de Scythie le combattirent fortement; mais il trouva aussi des défenseurs dans cette ville même. Possessor, évêque d'Afrique, qui était alors à Constantinople, fut consulté là-dessus. Il se contenta de répondre que les écrits des évêques ne pouvaient avoir force de loi, comme les Ecritures canoniques ou les décrets des conciles; mais qu'on devait les estimer ce qu'ils valaient, sans préjudice de la foi. Sa réponse n'ayant satisfait personne, il consulta lui-même le Pape Hormisdas, en disant que, dès qu'il s'agissait de la santé des membres, c'était au chef qu'il fallait recourir. Il le pria donc par une lettre de déclarer en vertu de son autorité apostolique ce qu'il pensait des écrits de cet auteur. Il ajouta que Vitalien, chef de la milice, et le comte Justinien attendaient sa réponse pour se former une opinion; car les premiers de la cour avaient pris part aux disputes sur la grâce. La lettre de Possessor fut rendue à Rome le 18 juillet 520. Le Pape y répondit le 13 août suivant; mais avant de s'expliquer sur le livre de Fauste de Riez, il parle des moines de Scythie, qui avaient séjourné plus d'un an à Rome. Il les traite de faux moines qui, sous prétexte de religion, ne cherchaient qu'à satisfaire leur haine particulière. C'étaient des gens accoutumés aux disputes, trop amateurs de nouveautés et trop attachés à leurs opinions. Ils ne comptaient point pour catholiques ceux qui suivaient la tradition des Pères, habitués qu'ils étaient à médire, à calomnier et à soulever des séditions. « Nous n'avons pu, dit-il, les retenir, ni par les avertissements, ni par la douceur, ni par l'autorité. Ils se sont présentés jusque dans l'assemblée du peuple, en vociférant des cris séditieux contre les statues de l'empereur; et si le peuple n'eût eu le bon esprit de leur résister, ils auraient excité des divisions. Mais avec l'aide de Dieu, il les a chassés. » Il leur applique ce que saint Paul, dans sa seconde *Epître à Timothée*, dit de ces hommes amoureux d'eux-mêmes, qui n'ont que les dehors de la piété, sans la pratiquer véritablement; puis il ajoute : « Nous profitons d'une occasion pour vous écrire ceci, dans la crainte que, de retour à Constantinople, ils ne trompent ceux qui ignorent la conduite qu'ils ont tenue à Rome. Quant à ceux qui vous ont consulté sur les écrits d'un certain Fauste, évêque dans les Gaules, nous leur répondons que nous ne le recevons point, et que par conséquent aucun de ces ouvrages que l'Eglise ne reçoit point entre les écrits des Pères, ne doit causer d'ambiguïté dans la discipline, ni porter préjudice à la religion. Les Pères ont déterminé ce que les fidèles doivent croire. Tout ce qui s'accorde avec la vraie foi doit être reçu, comme aussi on doit rejeter tout ce qui y est contraire, dans quelque écrit qu'on le trouve, et même dans les discours composés pour l'édification du peuple. » Le Pape ne blâme point ceux qui lisent des livres dans lesquels il y a quelque chose à reprendre, mais seulement ceux qui en suivent les erreurs; parce qu'il n'est point défendu de connaître ce que l'on doit éviter, autrement le Docteur des nations n'aurait pas dit aux fidèles : *Eprouvez tout et approuvez ce qui est bon.* Pour ce qui est de la doctrine de l'Eglise romaine, touchant le libre arbitre et la grâce de Dieu, quoiqu'on puisse la découvrir en divers passages de saint Augustin et surtout dans les livres qu'il a adressés à saint Hilaire et à saint Prosper, nous possédons néanmoins dans nos archives des articles spéciaux que je vous enverrai, si vous ne les possédez pas et si vous les croyez nécessaires. Cependant, en examinant avec soin la doctrine de saint Paul sur ces articles, il est aisé de savoir à quoi s'en tenir. » Le saint Pontife ne dit rien d'un commentaire sur les Epîtres de saint Paul, que Possessor lui avait envoyé; peut-être ne l'avait-il pas reçu; car il paraît que cet évêque l'avait déjà adressé à Rome lorsqu'il écrivit la lettre dont nous venons de rendre compte.

C'est ainsi que ce grand Pape eut la gloire de mettre fin à un schisme, qui depuis si longtemps déjà jetait le trouble entre l'Eglise et l'empire. Le nom d'Acace fut rayé des dyptiques, et par conséquent, de la communion des fidèles. Jusque-là on loue le zèle, la prudence et la fermeté du Pape; mais beaucoup de gens ont blâmé sa sévérité lorsqu'il exigea pareillement la radiation des noms d'Euphème et de Macédonius, successeurs d'Acace, dont toute la vie avait été exemplaire, et qui n'avait eu d'autre tort que d'obéir à la nécessité de ne point troubler la tranquillité de l'Orient, en se soumettant à l'opinion publique.

Nous n'avons pas besoin d'avertir nos lecteurs, que c'est avec la plus extrême réserve que nous reproduisons ce sentiment exprimé par quelques critiques.

On attribue également à ce saint Pontife quatre décrets, dont il n'est pas dit un mot dans les lettres qui nous restent de lui. Le premier défend d'ordonner prêtre celui qui aura été enfermé dans un monastère pour y faire pénitence. Le second interdit les mariages clandestins, et veut que les fidèles se marient publiquement en recevant la bénédiction du prêtre. Dans le troisième, il est écrit qu'un père ne peut engager malgré lui, par une promesse de mariage, son fils lorsqu'il est adulte; autrement ce même fils, parvenu à l'âge mur, est obligé de tenir les engagements contractés pour lui par son père. Enfin le quatrième défend à un prêtre, sous peine de dégradation, d'ériger un autel sans la permission de l'évêque, dans une église consacrée; et menace d'anathème le laïque qui contreviendra à cette ordonnance. Il y a des manuscrits qui donnent à Hormisdas le décret qui distingue les livres sacrés des livres apocryphes; mais l'opinion la plus commune et la plus autorisée parmi les anciens, l'attribue au Pape Gélase, sous le nom duquel il est imprimé dans le IVe tome des Conciles.

Critique et jugement. — Bossuet, dans un de ses sermons sur la Nativité de Notre-Seigneur, développant le mystère de l'alliance de l'humanité avec la divinité en Jésus-Christ, s'exprime en ces termes : « Le grand Pape saint Hormisdas, ravi en admiration de cette céleste économie, du haut de la chaire de saint Pierre, d'où il enseignait tout ensemble et régissait l'Eglise universelle, invite tous les fidèles à contempler avec lui cet admirable mélange, ce merveilleux tempérament de puissance et d'infirmité. « Le « voilà, dit-il, aux fidèles, celui qui est Dieu « et homme, c'est-à-dire, la force et la faiblesse, la bassesse et la majesté; celui « qui étant couché dans la crèche paraît « dans le ciel en sa gloire; il est dans le « maillot et les anges l'adorent; il naît parmi « les animaux, et les anges publient sa naissance; la terre le rebute, et le ciel le déclare par une étoile; il a été vendu et il « nous a rachetés; attaché à la croix, il y « distribue des couronnes et donne le « royaume éternel, infirme qui cède à la « mort, puissant que la mort ne peut retenir; couvert de blessures et médecin « infaillible de nos maladies; qui est rangé « parmi les morts et qui donne la vie aux « morts; qui naît pour mourir, et qui meurt « pour ressusciter: qui descend aux enfers « et ne sort point du sein de son Père. » Ces constrastes ont été reproduits cent fois, mais rarement avec cette brillante énergie, qui caractérise le style de l'évêque de Meaux.

La conduite intérieure de saint Hormisdas ne fut pas moins louable que sa conduite extérieure. Il donna des exemples édifiants de modestie, de pénitence, de charité, prit un très-grand soin du culte public de la religion, instruisit le clergé dans la psalmodie et fit orner plusieurs églises dans la ville de Rome. Il mourut le 6 août 523, après neuf ans et dix mois de pontificat. On a de lui quatre-vingts lettres environ, qui se trouvent toutes dans les *Collections des conciles*. Elles roulent toutes, comme on l'a vu, sur des objets de discipline. On y découvre un grand caractère de prudence et de charité, un zèle vraiment apostolique pour le maintien de la discipline, une souplesse merveilleuse pour assoupir les différends et entretenir la paix. Elles ont trait à la grande question du schisme de l'Eglise orientale, ou bien elles roulent sur des conflits de juridiction élevés entre divers évêques. Elles sont assez bien écrites, dit Ellies Dupin, quoiqu'elles se ressentent de la barbarie de son siècle

HUBERT DE BRUXELLES. — Hubert, qui florissait dans la dernière moitié du XIe siècle, ne nous est guère connu que par une *Vie de sainte Gudule* dont il est l'auteur. Il était originaire du Brabant et peut-être même de Bruxelles, où la sainte est particulièrement honorée. Il y avait environ trois cents ans qu'elle était morte lorsqu'il entreprit d'écrire sa Vie; ce qui a fait dire à Baillet que cette circonstance était peu propre à concilier du crédit à son ouvrage. La remarque serait juste si cet auteur avait écrit de lui-même et sans aucun secours; mais il nous assure qu'il a travaillé sur une autre Vie beaucoup plus ancienne, qu'un ami lui avait communiquée, et s'est contenté de la mettre en meilleur style, sans rien changer au fond des choses : *Ipsorum sensus gestorum excipiens fideliter.* Il ajoute ensuite qu'il aimerait mieux par principe de religion se taire que d'écrire des faussetés. Hubert n'a donc fait que suivre dans l'histoire de cette sainte ce qu'un autre en avait écrit avant lui. Seulement il a trop orné sa narration, ce qui rend son style diffus. La fin manque à son ouvrage, mais elle se trouve dans son abréviateur. On voit par là qu'il ne l'entreprit qu'après la dédicace de l'église de Saint-Michel et la translation qu'on y fit alors des reliques de sainte Gudule. Or cette cérémonie eut lieu, comme il le marque lui-même en 1047, et il est probable qu'elle fut l'occasion qui l'engagea à prendre la plume. Cet écrit est adressé à un Albert qu'il qualifie son très-cher frère; pour lui, il ne prend d'autre titre que celui de serviteur des serviteurs de Dieu. Bollandus a publié cette Vie sur un manuscrit des Jésuites de Bruges, après l'avoir enrichie de notes et d'observations. Il a mis à la suite l'abrégé dont nous avons dit un mot et qui ne fut composé que longtemps après par un écrivain anonyme, qui, tout en se conformant à l'ordre suivi par Hubert, a trouvé moyen cependant d'y insérer çà et là quelques circonstances particulières qui ne se trouvent pas dans l'original. Surius avait déjà publié cet abrégé après y avoir fait quelques légers change-

ments dans le style, mais Bollandus l'a rétabli dans toute son intégrité.

HUBERT, chanoine de Sainte-Marie-Madeleine à Besançon, portait le titre de maître, ce qui prouve qu'il était homme de lettres et qu'il passait pour savant à son époque. Il florissait à la fin du XIe siècle, autant qu'on en peut juger par le peu que l'on sait de ses écrits. Au nombre des miracles opérés par l'intercession de Saint-Jacques le Majeur et dont on attribue communément l'histoire au Pape Calixte II, se lit la relation d'un miracle fort extraordinaire, opéré en faveur de deux Lorrains qui, avec vingt-huit de leurs compatriotes, avaient entrepris, en 1080, le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice. L'historien Halinond atteste que la relation de ce miracle fut écrite par le chanoine Hubert dont il est ici question. Il est visible par ce témoignage qu'Hubert avait travaillé à quelque recueil des miracles de saint Jacques; mais on ne connaît pas autrement son ouvrage. S'il était permis de donner quelque chose à la conjecture, il nous semble qu'on pourrait insinuer que ce recueil a été fondu tout entier ou du moins en grande partie dans ces amples collections publiées par les continuateurs de Bollandus, au 25 juillet.

HUBERT, prêtre et disciple d'Haimin, desservait une église de la campagne dédiée sous l'invocation de Saint-Vaast, et autant qu'on le peut croire, peu éloignée d'Arras. Il écrivit, à la prière de son maître, l'histoire d'une apparition du saint à un moribond auquel il avait administré les sacrements et qui se trouva guéri par cette céleste intervention. Henschenius a publié cette relation d'Hubert, sur un manuscrit des Jésuites d'Anvers, à la suite de celle qu'Haimin composa sur les miracles du saint évêque.

HUCBALD, neveu et disciple de Milon, et comme lui religieux de Saint-Amand, vécut très-longtemps et fleurit pendant une grande partie du IXe siècle. Il passait pour un des littérateurs les plus distingués de son époque, lorsqu'en 872 il succéda à son oncle dans la direction de l'école de Saint-Amand. Après y avoir formé des disciples capables de le remplacer, il alla exercer le même emploi à Saint-Bertin et même à Reims, où l'on voit que l'archevêque Foulques l'appela avec Remi d'Auxerre pour rétablir les deux anciennes écoles de son Eglise. Il y a toute apparence qu'après la mort de ce prélat, arrivée en 900, Hucbald alla se renfermer dans la solitude de son premier monastère. On trouve effectivement dans l'ancien cartulaire de cette abbaye deux chartes datées de l'an 905, et souscrites d'un Hucbald en qualité de notaire ou de chancelier de la maison. Il n'y a pas de raison pour le distinguer de celui qui fait le sujet de cet article. La *Vie de sainte Rictrude* qu'il y composa, en 907, au milieu des agitations presque continuelles où le jetait la crainte des barbares, et d'autres ouvrages qui la suivirent, font juger que sa principale occupation fut l'étude et le soin d'écrire pour la postérité. Il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt dix ans et mourut le 20 juin, mais les biographes anciens et modernes sont partagés sur l'année de sa mort; cependant l'opinion qui paraît la plus fondée l'a fixée en l'an 930. Hucbald fut en si grande considération auprès du roi Charles le Simple, que Foulques de Reims employa sa médiation pour obtenir de ce monarque un diplôme en faveur de son église. En effet, on lit à la fin de cette pièce datée de Reims en 899, qu'elle fut accordée à la prière du moine Hucbald : *impetratum est mediante Hucbaldo monacho.*

SES ÉCRITS. — *Office de saint Thierry.* — Il est peu d'auteurs qui aient plus travaillé qu'Hucbald à enrichir la république des lettres. On en a des preuves dans les soixante-cinq années de sa vie qu'il consacra à écrire et dans le grand nombre d'ouvrages qu'il a légués à la postérité.

Pendant son séjour dans la ville de Reims, les clercs qui occupaient alors le monastère de Saint-Thierry, le prièrent de composer des hymnes en l'honneur de leur patron, et de les noter pour être chantés le jour de sa fête. Hucbald fit l'un et l'autre, car il était en même temps poëte et musicien, mais ce fut à condition que ces clercs feraient mémoire de lui dans l'office divin de ce jour avant et après sa mort. C'est ce qu'il déclare dans la lettre qu'il leur écrivit et qu'il plaça en tête de l'office de Saint-Thierry, en le leur envoyant. Il détaille lui-même les prières qu'il demande, en spécifiant celles qu'on dirait pendant sa vie et celles qu'on ne devrait dire qu'après sa mort. Il paraît qu'outre les hymnes, il fit aussi des antiennes et des répons qu'il assortit ensemble, après avoir tiré tout l'office de la nuit des actes de la vie du saint. Dom Mabillon nous a donné cette lettre avec deux hymnes de la façon d'Hucbald, et son épitaphe, et Bollandus après lui a reproduit le tout au premier de juillet.

SES POÉSIES. — Par une idée assez singulière, Hucbald composa, à la louange des chauves, un poëme en cent trente-six vers qu'il dédia à Charles le Chauve, et dont tous les mots commencent par la lettre initiale du nom de ce prince. Nous n'en citerons que le premier vers de sa préface, qui est conçu en ces termes et qui se trouve répété à la tête de chaque chapitre et de la conclusion :

Carmina clarisona calvis cantate, camenæ.

Adhémar de Chabanais et un autre écrivain de Saint-Amand ont pris occasion de ce poëme pour donner le surnom de Chauve à son auteur. Il est aisé de pressentir qu'une pièce de cette nature, où règnent une gêne et une contrainte perpétuelles, ne se distingue, à défaut d'ornements et de beautés intrinsèques, que par une singularité sans exemple. Malgré cela, ou peut-être même à cause de cette singularité, ce poëme a eu les honneurs de plusieurs éditions. Il fut imprimé deux fois à Bâle en 1516 et 1546, et ensuite à Hainaut en 1619; Gaspard Barthius, qui l'inséra depuis avec quelques notes de sa

façon dans ses *Adversaria*, parle d'une autre édition qui avait précédé la sienne de cent soixante ans. Cette édition devait remonter par conséquent jusqu'à l'an 1463, puisqu'il ne publia son recueil qu'en 1624. — Dans un autre poëme également adressé à Charles le Chauve, il prie ce prince d'accepter celui que Milon, son oncle, avait écrit sur la sobriété, dans le dessein de le lui dédier, s'il n'en eût été empêché par la mort. On ne doute point non plus que la petite épitaphe en cinq vers héroïques dont on orna le tombeau de Milon ne soit l'ouvrage de son neveu, qui devait au moins ce souvenir à celui dont il avait suivi les leçons et dont il devait partager le tombeau.

VIES DES SAINTS. — Ce qui occupa le plus habituellement notre auteur dans ses travaux littéraires fut d'écrire l'histoire de plusieurs saints et de composer des hymnes et des offices en leur honneur, comme nous avons déjà vu qu'il le fit pour saint Thierry. Si son voyage à Nevers, où quelques-uns prétendent qu'il fut appelé pour enseigner, est aussi réel qu'ils le supposent, il faut mettre au nombre de ses premiers écrits en ce genre, ce qu'il fit sur sainte Cilinie, mère de saint Remy, évêque de Reims. Cet ouvrage est en vers; mais les hagiographes ne conviennent pas autrement de sa nature. Meyer, dans ses *Annales de Flandres* sur l'an 930, nous le donne pour un poëme. Les successeurs de Bollandus disent tout simplement qu'Hucbald se trouvant à Nevers, vers l'an 860, y composa à la prière de l'évêque du lieu, des chants, c'est-à-dire probablement des hymnes et des répons en l'honneur de sainte Cilinie. Dom Mabillon est un peu plus explicite, et prétend qu'ayant trouvé la Vie de cette sainte, Hucbald la mit en vers. Baillet semble aller encore plus loin en supposant que notre religieux est l'auteur original de cette Vie en vers, qui selon lui ne vaut pas ce que nous apprend de la même sainte l'histoire de saint Remy, son fils. Rien donc de certain sur ce qu'Hucbald a fait pour sainte Cilinie.

Martyre de saint Cyr et de sainte Julite. — En continuant la même hypothèse, Hucbald transporta de Nevers à Saint-Amand les reliques des martyrs saint Cyr et sainte Julite, et en prit occasion d'écrire leur histoire. A défaut d'autres monuments, il emprunta sa matière aux Actes apocryphes de ces saints martyrs, ce qui fait regarder son écrit comme une pièce de nulle autorité, quoiqu'il ait mis tous ses soins à en exclure les fables qui se lisent dans l'original. Son ouvrage, tout défectueux qu'il est, n'a pas laissé de servir de modèle à Philippe Harving, abbé de Bonne-Espérance, qui n'a fait que le suivre, en se contentant d'en changer le style dans ce qu'il a écrit sur les mêmes martyrs. Mombricius est le seul éditeur qui jusqu'ici ait publié le texte de notre auteur.

Vie de sainte Rictrude. — A la prière des religieuses de Marchiennes, il composa la Vie de sainte Rictrude, leur première abbesse, morte vers l'an 688. Comme ce monastère était situé dans le diocèse d'Arras, et à environ deux lieues de l'abbaye de Saint-Amand, il fut aisé à Hucbald d'apprendre, non-seulement par les mémoires que lui fournirent les religieuses de Marchiennes, mais encore par la tradition du pays, les actions les plus remarquables de la vie de sainte Rictrude. Aussitôt que son travail fut fini, il l'envoya à Etienne, évêque de Liége, pour le revoir et le corriger. Non-seulement ce prélat n'y fit aucun changement, mais il obligea encore Hucbald d'y mettre son nom, en indiquant l'année de sa publication. C'était procurer à cette histoire un air d'authenticité que n'ont pas tant d'autres Vies anonymes, dont la plupart de nos légendaires sont remplis. Aussi ce travail a-t-il mérité à son auteur les éloges de Baronius et des autres critiques qui l'ont suivi, tant pour la sincérité et l'exactitude des faits que pour la façon naturelle avec laquelle les choses y sont rapportées. Cependant on lui reproche quelques fautes de chronologie qui appartiennent peut-être plus aux copistes qu'à l'auteur, et en effet quelques éditeurs observent que la plupart des dates marquées dans les imprimés ne se lisent pas dans tous les manuscrits. Hucbald adopte dans cet écrit l'opinion commune à nos historiens des VIIIe et IXe siècles, en faisant descendre les Français des Troyens. Surius et les Bollandistes l'ont publiée au 21 mai, avec cette différence que le premier en a changé le style, qu'il trouvait trop simple, et que les autres l'ont fait imprimer dans sa pureté primitive, après l'avoir revue sur plusieurs manuscrits.

Vie de sainte Aldegonde. — Hucbald ne mit pas son nom en tête de la Vie de sainte Aldegonde, morte abbesse de Maubeuge, en 684. Cependant on ne doit pas conclure de cette omission qu'il l'écrivit avant la Vie de sainte Rictrude; mais seulement qu'il ne crut pas devoir s'attribuer un ouvrage dont, à proprement parler, il n'était pas l'unique auteur. En effet, on possédait de son temps deux Vies de sainte Aldegonde, l'une par un écrivain contemporain de la sainte, et l'autre, écrite environ un siècle après sa mort. Le premier s'est appliqué principalement à rapporter les visions de cette abbesse. L'ouvrage du second ne plut pas apparemment aux religieuses de Maubeuge, puisqu'elles prièrent Hucbald de leur donner une autre histoire de leur sainte fondatrice. Il trouva moyen de les satisfaire, en donnant à son ouvrage une nouvelle forme qui lui permit d'y faire entrer ce qu'il y avait de mieux dans ces deux historiens. Pour plus, grande facilité, il le divisa en chapitres, et y joignit une épître dédicatoire à ces religieuses, dans laquelle il les prie de sonserver cette division par chapitres dans les copies qu'elles feraient de cette histoire. Les Bollandistes l'ont fait imprimer, en y joignant une Vie nouvelle composée par un moine de Saint-Guilain au XIe siècle.

Vie de saint Libwin. — L'écrit d'Hucbald

qui lui a valu les éloges les plus nombreux et les mieux mérités est la Vie de saint Lebuin ou saint Libwin, prêtre anglais et apôtre du pays d'Ower-Issel, mort en 766. Cette Vie porte le nom de son auteur qui la dédia à Baldric, évêque d'Utrecht en 918. Avant de la rendre publique, Hucbald la communiqua à deux savants avec lesquels il était en relation, Pierre, archidiacre de Cambrai, et Odilon, moine de Saint-Médard de Soissons. L'un et l'autre trouvèrent ce travail digne de la réputation de son auteur. Nous ne connaissons l'archidiacre que par la lettre qu'il écrivit à Hucbald dans cette occasion. Judian, disciple d'Hucbald, fit éloge de cette Vie dans un poëme en vers élégiaques, qu'il adressa au même évêque d'Utrecht à qui son maître avait dédié son travail. Le latin d'Hucbald est plus pur que celui de la plupart des autres écrivains de son temps, et si nous en croyons Odilon, l'auteur, par les grâces qu'il sait donner à son discours et l'arrangement méthodique des faits qu'il raconte, montre la solidité de son jugement et ses ressources en philosophie; ce qu'il faut entendre principalement de ses connaissances en Ecriture sainte, dont il cite un grand nombre de passages tellement appropriés à son sujet, qu'ils ne coupent jamais la suite de son récit. La Vie de saint Libwin est la seule dont Trithème fasse mention dans le catalogue des écrits d'Hucbald; Sigebert n'en dit rien et se contente seulement de remarquer en général qu'il composa plusieurs Vies de saints.

Vie de saint Jonas. — Il faut ranger dans ce nombre un discours qu'il prononça en l'honneur de saint Jonat ou Jonas, premier abbé de Marchiennes; car le monastère fondé par sainte Rictrude était double, et comme celui de sainte Aldegonde à Maubeuge, il contenait deux communautés, une pour les hommes et l'autre pour les filles. Les Bollandistes ont donné une partie de ce discours pour servir à l'histoire de ce saint abbé, en y joignant celle de l'élévation de son corps, composée aussi par Hucbald. On le fait encore auteur de la Vie de sainte Madelberte, nièce de sainte Aldegonde et comme elle abbesse de Maubeuge. Cette Vie n'est pas encore imprimée, non plus que celle de sainte Brigitte que Sanderus avait lue sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand.

Commentaire sur la règle de Saint Benoît. — Dom Martène assure que l'on conservait de son temps dans la bibliothèque du même monastère un commentaire manuscrit sur la règle de Saint-Benoît, avec le nom de notre auteur. Dom Calmet atteste la même chose et rapporte ainsi le titre de l'ouvrage: *Liber ex dictis SS. Patrum defloratus super regulam Sancti Benedicti.* Il paraît par cette inscription que sans s'assujettir à expliquer de suite le texte de cette règle, il s'était contenté d'en rapprocher les passages des Pères et des autres écrivains religieux qui y avaient quelques rapports.

Traité sur la musique. — Nous ne connaissons plus aujourd'hui le traité qu'Hucbald avait composé sur la musique. Il existait encore au temps de Sigebert de Gembloux, qui nous apprend que l'auteur avait ajusté les différentes touches du monochorde aux lettres de l'alphabet, de sorte que, par ce moyen, chacun pouvait apprendre sans maître un air qu'il ne connaissait pas auparavant. Il fit sur la même matière un autre traité intitulé Manuel, avec des signes pour marquer les différents sons de l'octave. Dans le but d'en faciliter l'usage, il y joignit une table qui marquait la valeur de ces signes et en fit l'application à l'hymne des martyrs *Sanctorum meritis.*

Ce manuel se trouve à la Bibliothèque nationale. La table y est accompagnée d'une explication de l'organisation du chant, que l'auteur représente comme un contre-point grave, qu'on ne faisait sentir ordinairement qu'aux endroits de repos.

Outre les offices dont nous avons parlé plus haut, Hucbald en nota un en l'honneur du saint roi David. Trithème parle d'un recueil de lettres; on ne connaît que celles qu'il écrivit aux clercs de Saint-Thierry, à l'occasion dont nous avons parlé. Rosweide lui attribue la Vie de sainte Eusébie, abbesse d'Amay; mais les Bollandistes, ses confrères, n'ont pas jugé son opinion assez fondée pour l'adopter. En effet ils s'appuient sur ce que le texte, et en beaucoup d'endroits, le récit sont presque les mêmes que dans la Vie de sainte Rictrude. Cette raison, qui peut en être une quelquefois, ne nous semble pas admissible dans le cas présent. Hucbald était assez habile pour varier sa matière dans les récits de faits à peu près analogues, mais appartenant à deux Vies différentes, sans avoir besoin de se copier lui-même. Hucbald était lié avec la plupart des gens de lettres de son temps. On a vu qu'Odilon de Saint-Médard l'avait choisi pour censeur de ses écrits, comme Hucbald en usait lui-même à son égard. Nous avons deux lettres de cet écrivain et de Pierre, archidiacre de Cambrai, toutes remplies de ses éloges. Flodoard, qui avait étudié sous ses disciples, loue en lui son profond savoir et sa connaissance complète de toutes les questions épineuses de la philosophie. On a déjà rapporté quelques autres traits des louanges que lui prodiguent Adhémar de Chabanais et Sigebert de Gembloux. Trithème et les autres modernes qui l'ont suivi n'ont pas fait moins de cas de son mérite et de son érudition, et ont reconnu en lui un auteur qui avait le talent d'écrire avec un jugement et une politesse de style qui était loin d'être commune en son siècle.

HUGUES DE LANGRES, le premier de tous les écrivains qui prirent la plume pour réfuter les erreurs de Bérenger, était fils de Gilduin, comte de Bréteuil, et avait pour frère Valéranne, abbé de Saint-Vanne de Verdun. Admis dans le clergé de Chartres, après avoir été moine de Cluny, il étudia sous le docte Fulbert dont l'enseignement jouissait alors d'une grande célébrité. Docile aux leçons du maître, mais rebelle à ses exemples, Hugues acquit à cette école beau-

coup plus de science que de vertu; mais il sut dissimuler ses défauts, jusqu'à tromper la conscience des plus saints personnages. C'est ainsi que le pieux roi Robert l'éleva à l'évêché de Langres, devenu vacant par la mort de Richard, vers la fin de janvier ou au commencement de février 1031. Hugues avait toutes les qualités nécessaires pour gouverner avantageusement un diocèse, s'il eût su mettre un frein aux passions de la jeunesse et aux saillies de l'orgueil; mais bien loin de les réprimer, il s'y livra de telle sorte que son épiscopat, qui dura un peu plus de dix-huit ans, ne fut qu'un long enchaînement de crimes et de profanations. Entré dans l'Eglise par simonie, il continua de trafiquer des choses saintes, vendit les ordres sacrés, porta les armes, commit des homicides, des adultères, d'autres impuretés encore plus excécrables, s'il faut en croire dom Mabillon, et traita tyranniquement son clergé et son peuple.

Cité pour tous ces faits au concile que le Pape Léon IX tint à Reims, à la suite de la dédicace de l'église de Saint-Remi, en 1049, Hugues choisit pour avocat l'archevêque de Besançon, un des personnages les plus éloquents de son siècle, mais qui se vit tout à coup privé de l'usage de la parole, lorsqu'il voulut prendre la défense de l'accusé. Hugues, frappé de ce prodige et craignant d'ailleurs la sentence du concile, s'enfuit, mais condamné par contumace il fut excommunié. Sous le poids de cette sentence, l'infortuné prélat, touché de Dieu et les yeux baignés de larmes, alla trouver le Pape, lui confessa publiquement ses crimes et se soumit à la pénitence qu'il voudrait lui imposer. Il fit plus encore, il le suivit pieds nus jusqu'à Rome, où il se présenta devant un concile tenant à la main un faisceau de verges et chantant d'une voix plaintive et accentuée par la douleur, une antienne tirée de l'Evangile de l'enfant prodigue. A ce spectacle, les Pères du concile, attendris jusqu'aux larmes, demandèrent grâce pour le criminel pénitent; et Léon IX, peut-être encore plus ému qu'eux tous, lui accorda une absolution complète, sans lui imposer d'autre pénitence que celles qu'il avait déjà endurées. Hugues, rétabli ainsi dans les honneurs de l'épiscopat, fut renvoyé à son Eglise, à la condition toutefois qu'elle consentirait à le recevoir. Il reprit le chemin de la France, continuant ses macérations et les poussant si loin qu'il tomba malade à Biterne, et fut forcé de s'arrêter. Il demanda l'habit de Saint-Benoît, sous le nom du monastère de Saint-Vanne, dont son frère était abbé, et où le comte Gilduin leur père avait fait profession. Il le reçut des mains de quelques moines de Cluny qui l'accompagnaient, et y mourut dans les larmes et les travaux de la pénitence en 1051, vérifiant à la lettre cette parole de saint Paul (*Rom.* v, 20) : *Ubi abundavit delictum, superabundavit et gratia.* Son nom se trouve dans le Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vanne.

Contre Bérenger. — Le seul ouvrage qui nous reste de ce prélat est un traité en forme de lettre contre les erreurs de Bérenger. Hugues l'écrivit avant sa déposition, et par conséquent avant le mois d'octobre 1049. L'occasion qui le détermina à prendre la plume fut un entretien qu'il avait eu avec l'hérésiarque lui-même sur les matières de l'Eucharistie. Aussi ne lui impute-t-il que ce que cette expérience lui avait appris; il avait besoin de l'entendre pour le croire: *Expertus loquor, audisse contigit, nam non crederem.*

Cependant il le traite avec ménagement et même avec honneur, lui accordant le titre de prêtre très-respectable à certains égards, et d'homme d'un génie supérieur. Il commence par la réfutation du sentiment de Bérenger qu'il expose ainsi :

« Vous dites que le corps de Jésus-Christ est dans le sacrement de l'Eucharistie, de telle sorte que l'essence et la nature du pain et du vin n'y sont point changés, et vous faites un corps intellectuel de ce corps que vous dites avoir été crucifié. En cela vous scandalisez l'Eglise universelle, et vous offensez Notre-Seigneur, qui a montré lui-même que ce corps, que vous dites spirituel, était un corps tangible et palpable. Au reste, si la nature et l'essence du pain et du vin demeurent réellement après la consécration, on ne peut pas dire qu'il y ait rien de changé dans la substance; et si ce qui y survient de nouveau ne s'y trouve que par la puissance de l'entendement, on ne peut concevoir comment il se peut que le corps intellectuel de Jésus-Christ, qui ne subsiste pas réellement, soit véritablement le même corps qui a été crucifié. L'entendement n'est que l'examinateur des substances et non pas l'auteur; il n'en est que le juge et non le créateur; et, encore qu'il nous montre les images et les figures des choses créées, il est incapable cependant de produire aucun corps matériel. C'est pourquoi il est nécessaire, ou que vous fassiez changer le pain de nature, ou que vous n'ayez pas plus longtemps la hardiesse de soutenir qu'il est le corps de Jésus-Christ. Or puisque vous ne comprenez point comment le Verbe a été fait homme, vous ne sauriez donc non plus comprendre comment ce pain est changé en chair et ce vin transformé en sang, si la foi à la toute-puissance de Dieu ne vient vous l'apprendre. » Il montre ensuite que s'il n'y a rien dans l'Eucharistie que ce qui s'y fait par la seule puissance de l'entendement, on pourra en dire autant du baptême et de tous les autres sacrements. Bérenger n'avait raisonné ainsi qu'en voulant mesurer ce mystère incompréhensible sur les principes et les lumières de la philosophie humaine. C'est pourquoi Hugues lui conseille de s'en tenir aux lumières de la foi, et à ce qui est écrit dans l'Ecriture et dans les Pères, particulièrement dans saint Ambroise et saint Augustin. « Le premier dit positivement : *Le corps que nous consacrons est le même que celui qui est né de la Vierge;* et le second dit aux Juifs : *Que vous reste-t-il donc, sinon de*

croire, de recevoir le baptême, et de boire le sang que vous avez répandu?» Hugues ajoute, que comme Dieu s'est formé un corps de la substance de la Vierge, par la même puissance qui lui avait servi à former du limon de la terre le corps d'Adam; de même par la divinité il forme son corps et son sang des fruits de la terre, offerts selon les rites de l'Eglise catholique. Pénétrant ensuite dans les motifs qui présidèrent à l'institution de l'Eucharistie, il dit: « Comme le Verbe de Dieu, bien qu'il se fût fait homme, était invisible dans sa chair et son humanité; ainsi cette chair étant devenue en quelque sorte invisible, parce qu'elle repose maintenant et habite dans le Verbe, a été de nouveau cachée, par un conseil de miséricorde, sous les apparences du pain et du vin, afin de pouvoir être mangée par les hommes; mais toutefois ces signes extérieurs ne sauraient cacher la vérité de cette chair aux yeux des Chrétiens spirituels. » Mais ce n'était pas ainsi que Bérenger, la voyait. Je la vois, disait-il, avec d'autres yeux que le commun des hommes. Je ne le croirais pas, ajoute Hugues en finissant, si je ne vous l'avais entendu dire dans l'entretien que nous avons eu ensemble.

Ce traité est chargé de raisonnements et d'expressions métaphysiques, qui le rendent obscur. Cependant, tel qu'il est, il montre clairement que la foi à la transsubstantiation était alors la croyance commune de tous les fidèles, et que c'était scandaliser l'Eglise que de professer un sentiment contraire. Il est surprenant, du reste, que Hugues, qui avait étudié sous Fulbert de Chartres, et qui vraisemblablement avait eu Bérenger pour condisciple à cette école, n'essaye pas même de faire valoir contre lui l'autorité de ce savant évêque, qui a exposé d'une façon si claire et si précise ce point de dogme, objet de leur discussion.

HUGUES (Saint), DE CLUNY. — Hugues, celui de tous les abbés de Cluny qui porta cette illustre maison à son plus haut degré de splendeur, naquit en 1024 à Sémur en Briennois, au diocèse d'Autun, d'une des familles les plus distinguées de la Bourgogne. Dalmace, son père, songea de bonne heure à le dresser à la profession des armes; mais la comtesse Oremburge de Vergy, sa pieuse mère, qui nourrissait sur lui d'autres desseins, l'éleva secrètement pour le service de Dieu. Les goûts de l'enfant répondirent aux intentions de sa mère, et tout jeune encore il obtint la permission d'aller vivre sous la conduite de Hugues, évêque d'Auxerre et comte de Châlons, son grand oncle. Comme il entrait dans sa quinzième année, ce prélat le conduisit à saint Odilon, abbé de Cluny, qui lui donna l'habit monastique. Quelques années après, il fut élu prieur par toute la communauté qu'il édifiait par la maturité de ses conseils et le spectacle de sa vertu. On le députa ensuite en Allemagne, l'an 1046, pour y négocier la réconciliation des moines de Payerne, abbaye dépendante de Cluny, avec l'empereur Henry III, dit le Noir, qui fut couronné la même année. Sa mission eut tout le succès qu'on pouvait en attendre. A son retour, il eut la douleur d'apprendre la mort de saint Odilon, arrivée le 1er janvier 1049, et de se voir élu à l'unanimité pour lui succéder dans le gouvernement de ce monastère. Il n'avait encore que vingt-cinq ans, et fut béni par l'archevêque de Besançon, le 22 février de la même année. Au mois d'octobre suivant, il assista au concile tenu à Reims par le Pape Léon IX. Il reconduisit ce Pontife à Rome, où il se trouva présent au concile qui s'y réunit contre les erreurs de Bérenger. L'empereur Henri II, qui l'estimait singulièrement, lui fit tenir un de ses fils sur les fonts du baptême, et l'accepta pour médiateur entre lui et André, roi de Hongrie. Il reçut les derniers soupirs d'Etienne IX, qui mourut à Florence, en 1058, et il fut honoré de la confiance de Nicolas II et d'Alexandre II, qui l'adjoignirent aux légats qu'ils envoyaient en France, de manière qu'il assista, en vertu des pouvoirs qu'il tenait du Saint-Siége, à presque tous les conciles qui se célébrèrent de son temps dans ce royaume. Cependant les affaires de l'Eglise et de l'Etat ne l'empêchaient point de veiller au bon ordre de sa maison et des autres monastères qui en dépendaient, tant en France que dans les pays étrangers. Elle prit un si grand développement sous son administration, et il y attira un si grand nombre de personnes, dont plusieurs étaient en même temps remarquables par leur naissance, leur savoir et leur piété, que cette abbaye devint la pépinière d'une foule d'hommes distingués qui brillèrent dans l'Eglise et dans l'Etat. Il y maintint la discipline dans toute sa ferveur, et il étendit la réforme à tant de monastères, que, suivant Ordéric Vital, il avait plus de dix mille moines sous sa juridiction. Les Souverains Pontifes l'honorèrent de leur confiance; mais quelque liaison qu'il eût avec Grégoire VII, il ne voulut point prendre part à ses querelles, si ce n'est en qualité de médiateur; et jamais les foudres de l'Eglise, lancées contre l'empereur Henri IV, son filleul, ne purent le détacher des intérêts de ce prince. Il se mit peu en peine des désagréments que lui causa le légat Hugues, évêque de Die, dont il avait désapprouvé les intrigues pour parvenir à la papauté. Ce saint abbé mourut en 1109, avant d'avoir pu achever la magnifique église de Cluny, dont il avait jeté les fondements. Ce qu'il y avait de remarquable dans la construction de cette église, c'est qu'elle était sans charpente et que les tuiles reposaient immédiatement sur la voûte. Il y fut néanmoins enterré, et au bout de quelques années, le Pape Calixte II le canonisa, et l'Eglise le révère au 29 avril.

SES ÉCRITS. — Les occupations aussi importantes que multipliées ne laissèrent à ce saint abbé ni le temps ni le loisir de composer beaucoup d'ouvrages. Il ne nous reste de lui que sept *lettres*, entre un grand nombre qu'il avait écrites; des *statuts* ou règlements qui servent à faire connaître la vie

qu'on menait dans le célèbre monastère dont il était le chef, et quelques *opuscules* ascétiques, pleins d'onction et de piété. Nous allons commencer par ses lettres l'analyse de ses ouvrages.

A Guillaume le Conquérant. — La première est rapportée dans la *Bibliothèque de Cluny* et dans les *Annales d'Angleterre*, du P. Alfort, à l'an 1078. Lorsque Guillaume le Conquérant se fut emparé de ce royaume, il écrivit à l'abbé de Cluny pour lui demander de ses religieux, s'offrant à payer cent livres d'argent pour chacun de ceux qu'on lui accorderait. Hugues, qui ne croyait pas devoir envoyer ses religieux à de pareilles conditions, répondit à ce prince qu'il en achèterait plutôt lui-même pour fournir aux besoins de plusieurs monastères dont il était chargé. Mais le vrai motif de son refus était la crainte qu'éprouvait le pieux abbé que ses religieux, les premiers de son ordre qui se trouveraient établis en Angleterre, ne vinssent à se relâcher de l'étroite observance de Cluny. Le roi fut d'abord irrité; mais après quelques réflexions sérieuses, il n'en conçut que plus d'estime pour le saint abbé.

A saint Anastase. — Hugues avait permis à un de ses religieux, nommé Anastase, de se retirer dans les montagnes des Pyrénées, pour y vivre en ermite. L'odeur de sa sainteté y attirait un grand nombre de personnes qui venaient recevoir ses instructions; mais au bout de trois ans, l'abbé de Cluny, heureux de l'avoir sous ses yeux comme un modèle de piété pour tout son monastère, lui écrivit de revenir à la communauté. Anastase, plein de joie, se mit immédiatement en chemin; mais arrêté par la fièvre à Doydes, au diocèse de Rieux, il y mourut au mois d'octobre de l'an 1086. C'est donc à cette année qu'il faut rapporter cette lettre de notre saint abbé; Gauthier, auteur de la Vie de saint Anastase, l'a insérée dans sa narration.

Au Pape Urbain II. — La troisième lettre se trouve enchâssée dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Hubert dans les Ardennes, et est adressée au Pape Urbain II, pour l'engager à maintenir la sentence de déposition prononcée par Manassé, archevêque de Reims, contre Robert, abbé de Saint-Remi. Cet archevêque lui avait donné lui-même la bénédiction abbatiale, le croyant doué de toutes les qualités nécessaires pour en remplir les fonctions; mais la conduite de Robert fut loin de réaliser ces espérances. Le saint abbé fait mention d'une autre lettre qu'il avait adressée au même Pontife, en faveur de cet archevêque dont il était ami.

A saint Anselme. — Il était lié aussi avec le légat Hugues, archevêque de Lyon, et ils avaient l'un et l'autre pour ami commun saint Anselme de Cantorbéry. C'est pourquoi Hugues de Lyon étant mort en 1106, l'abbé de Cluny en donna avis à saint Anselme, en le priant de lui continuer après sa mort les marques d'amitié qu'il lui avait données de son vivant. L'année précédente, il avait écrit deux autres lettres à l'archevêque de Cantorbéry. Elles sont pleines de ces témoignages de tendre charité qui font en cette vie l'union des saints. Il demande à Dieu qu'il ne permette point qu'après avoir été unis dans cette vie, ils se trouvent séparés dans la gloire; grâce que Dieu leur accorda, puisqu'ils passèrent presque en même temps des peines et des soucis de la terre aux joies de l'éternité.

Au roi Philippe Ier. — Ce prince, entre les mains duquel l'autorité royale s'était affaiblie à cause de la dissolution de ses mœurs, avait été excommunié par Urbain II, et frappé d'un second anathème dans le concile de Poitiers. L'abbé de Cluny et les religieux de sa maison ne prirent aucune part à ce qui se fit contre lui. Ils le respectèrent comme leur souverain, et s'intéressèrent autant qu'ils le purent à lui conserver sa grandeur. Philippe en remercia l'abbé par une lettre que nous n'avons plus; mais on voit, par la réponse que lui fit l'abbé Hugues, qu'il témoignait quelque désir de renoncer à la couronne pour aller finir ses jours à Cluny; néanmoins il était curieux de savoir s'il y avait quelques exemples qu'un prince se fût fait moine. L'abbé le loue de son dessein, en rend grâces à Dieu, et lui rapporte l'exemple du roi Gontran, qui renonça aux délices et aux vanités du monde pour embrasser la vie monastique. Il l'exhorte à corriger ses mœurs, à retourner à Dieu par une sincère pénitence, et s'efforce de lui inspirer une crainte salutaire des jugements de Dieu, en lui rappelant la fin malheureuse de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et de l'empereur Henri IV, ses contemporains.

Aux religieuses de Marcigny. — Il nous reste une huitième lettre adressée aux religieuses de Marcigny. Le saint abbé l'écrivit peu de temps avant sa mort. Ce monastère, qui dans le principe n'avait que peu de revenus et ne formait qu'une toute petite communauté, possédait alors des fonds considérables et un grand nombre de religieuses. Il leur rappelle les engagements qu'elles ont contractés par leurs vœux, les exhorte à les remplir, à faire pénitence de leurs prévarications, et à les découvrir humblement au supérieur qu'il leur avait envoyé. Il prie Dieu de leur remettre tous leurs péchés en ce monde par l'intercession des saints apôtres, de les affermir dans leurs pieuses résolutions, et de les faire arriver à la félicité éternelle. Il demande à Dieu de répandre ses grâces avec effusion sur ces filles, toutes les fois qu'elles liraient sa lettre; ce qu'elles devaient faire dans leur chapitre, aux cinq principales fêtes de l'année.

Statuts en faveur d'Alphonse. — Alphonse, roi de Castille, plein de dévouement pour l'abbé de Cluny et pour sa maison, augmenta du double le cens annuel que son père avait promis de payer à la communauté, et régla par un testament que ce cens continuerait d'être payé par ses successeurs. Hugues, pour reconnaître les bienfaits de ce

prince et de l'empereur Henri le Noir, adressa un statut en forme de lettre à tous les moines de Cluny présents et à venir, portant qu'Alphonse pendant sa vie participerait à toutes les bonnes œuvres qui se feraient à Cluny et dans toutes les maisons de l'ordre; que chaque jour, à l'heure de tierce, on chanterait le psaume *Exaudiat*, et à la grand'messe, la collecte *Quæsumus, omnipotens Deus;* qu'au jour de la cène on admettrait en son nom trente pauvres, et que le cellerier en nourrirait cent le jour de Pâques; que chaque jour, soit pendant sa vie, soit après sa mort, on donnerait à un pauvre les mêmes portions qu'on eût servies au roi Alphonse, s'il eût mangé au réfectoire avec les religieux; qu'après sa mort on ajouterait à toutes ces bonnes œuvres une grand'messe qui serait chantée pendant un an dans l'église des Saints-Apôtres, qu'il avait fait bâtir presque tout entière à ses frais, et qu'on célébrerait son anniversaire comme on le faisait pour l'empereur Henri le Noir, c'est-à-dire en sonnant toutes les cloches à chacun des offices de la journée. Le trait devait être chanté en chapes, et la messe célébrée à l'autel qu'il avait érigé dans son église. En outre on devait donner à manger à douze pauvres, et la réfection des religieux devait être plus abondante ce jour-là que de coutume. Le même statut porte que la reine, épouse d'Alphonse, participerait à toutes ces bonnes œuvres, et que son anniversaire serait célébré comme celui de l'impératrice Agnès. Ce statut, imprimé par dom Luc d'Acheri, a été reproduit par Baluze dans le tome VI de ses *Mélanges.*

Autres statuts. — On possède encore un statut de saint Hugues en faveur de Lambert, abbé de Saint-Bertin, qui, n'ayant pu obtenir de se démettre de son abbaye pour en laisser le gouvernement à l'abbé de Cluny, quoiqu'il eût été implorer cette grâce sur les lieux, voulut au moins qu'elle lui fût soumise pendant sa vie, et qu'il fût considéré lui-même comme un membre de la congrégation de Cluny. Le saint abbé fit encore quelques autres règlements pour la célébration des offices; mais on a négligé de nous les transmettre dans leur entier. Un de ces règlements porte que l'on devait chanter le *Veni, Creator* à l'heure de tierce, ce qui s'est observé longtemps dans la plupart des Eglises d'Occident. Un autre règlement retranchait du *Præconium paschale* ces paroles *O felix culpa* et les suivantes qui lui semblaient un éloge du péché d'Adam, quoiqu'elles ne se rapportent cependant qu'à celui qui a bien voulu s'en faire le réparateur. Enfin, par un troisième règlement, il défendait de prêter aucun livre de la bibliothèque, à moins qu'on eût pris toutes les précautions possibles pour l'y faire rentrer

Aux abbés de Cluny. — Nous avons parlé plus haut de la lettre que l'abbé Hugues adressa aux religieuses de Marcigny; nous ajoutons ici un mémorial ou supplique qu'il laissa à tous les abbés, ses successeurs, en faveur du même monastère. Il rend grâces à Dieu des faveurs qu'il lui avait accordées et à sa congrégation, qui quoique naissante avait déjà des maisons en Bourgogne, en Italie, en Lorraine, en Angleterre, en Normandie, en France, en Aquitaine, en Gascogne, en Provence, en Espagne. Mais plus le nombre des moines de son ordre était grand, plus il appréhendait pour le compte qu'il aurait à rendre à Dieu, soit parce que plusieurs étaient morts sans confession et sans viatique, soit parce qu'il avait souvent dissimulé les fautes de ses frères sans les corriger. Il assigne une terre en particulier pour fournir à la nourriture de la communauté le jour de son anniversaire, et règle quelques autres dépenses que l'on devrait faire à son occasion après sa mort, de sorte qu'on peut regarder cet écrit comme une espèce de testament. Il le termine par la doxologie ordinaire, après une profession de foi sur le dogme de la Trinité.

Vision de saint Hugues. — On conserve encore une partie du discours que le saint abbé fit à ses frères assemblés en chapitre, la nuit de Noël 1108. Ce n'est que le récit d'une vision qu'il avait eue la même nuit, quoiqu'il n'y parle de lui qu'à la troisième personne. La sainte Vierge lui était apparue portant son enfant sur son sein. Il crut devoir en faire part à ses disciples, parce que cette vision avait trait à la solennité qu'on allait célébrer, et qu'elle était de nature à leur inspirer une nouvelle vigilance sur eux-mêmes. Hézelon et Gilon, deux religieux présents à ce récit, prirent soin de le recueillir et l'ont fait entrer dans l'histoire de sa vie. Cette pièce, ainsi que les précédentes, se trouve dans la Bibliotèque de Cluny d'André Duchesne. On y voit aussi la Vie de saint Morand, son disciple, que quelques-uns lui ont attribuée, sans faire attention que saint Morand survécut à son maître de quelques années, et qu'il est fait mention dans cet ouvrage du saint abbé de Cluny. Il nous reste peu de monuments du XIe siècle qui soient mieux écrits que les lettres de notre saint abbé, ni où l'on retrouve plus de piété et d'onction.

HUGUES était archidiacre de l'Eglise métropolitaine de Tours, sous l'épiscopat de Hugues de Châteaudun. On le croit auteur d'un dialogue composé au sujet des plaintes qui se faisaient alors sur la rareté des miracles opérés par le grand saint Martin. En effet, ces prodiges s'étaient singulièrement ralentis. On s'attendait d'en voir éclater quelqu'un à la dédicace de la nouvelle église en 1008; mais cette solennité ne fut remarquable que par une vision mystérieuse que le bienheureux Hervé, trésorier de cette église, eut ce jour-là même du pouvoir accordé à saint Martin pour la délivrance d'une multitude d'âmes des peines du purgatoire. L'auteur dédia son dialogue à un ami nommé Fulbert. L'éditeur ne doute point que ce ne soit l'é-

vêque de Chartres, du même nom, et il faut avouer que ce sentiment paraît fondé. En effet, cette pièce, dans le manuscrit d'où elle a été tirée, est suivie immédiatement de deux lettres de ce prélat, et on sait, d'ailleurs, qu'il écrivit à Abbon de Fleury, pour se plaindre lui-même de ce que saint Martin ne faisait plus de miracles. La seule difficulté qui arrête, c'est que Fulbert était évêque de Chartres, lorsque ce dialogue fut fini. Cependant l'auteur ne lui donne que le titre d'ami, sans désigner autrement sa dignité épiscopale. Or, un simple archidiacre en aurait-il usé ainsi à l'égard d'un évêque déjà célèbre. Cette raison de convenances nous semble assez considérable pour que nous ne nous permettions pas de la trancher. Quoi qu'il en soit, les interlocuteurs du dialogue sont l'auteur lui-même et l'ami auquel il est dédié. Il n'y faut rechercher, du reste, ni la mise en scène, ni l'élégance de style, ni les saillies ingénieuses qu'on admire dans les dialogues de Sulpice Sévère. On y découvre cependant quelques traits d'érudition; mais l'exposé en est diffus, et l'auteur s'y étend beaucoup pour nous apprendre peu de choses. Raoul Glaber, qui l'avait sans doute lu, semble avoir puisé dans ce dialogue une partie de ce qu'il rapporte dans un passage de son *Histoire*. Dom Mabillon l'a publié dans le tome II de ses *Annales*, avec des notes et des observations pour éclaircir les passages difficiles.

Hugues de Châteaudun, qui ne nous est pas autrement connu, gouverna l'Eglise de Tours en qualité de métropolitain depuis l'an 1003 jusqu'à l'année 1023, qui fut celle de sa mort. Il nous reste de lui une lettre qui se trouve insérée parmi celles de Fulbert de Chartres, sous le chiffre 116 de cette collection. Elle est adressée à un évêque d'Angers, qui était alors Hubert de Vendôme. Ce prélat refusait de garder l'interdit auquel son archevêque l'avait condamné, pour avoir porté les armes et ravagé l'Eglise de Tours, et lui avait même écrit pour s'en plaindre. Hugues, dans la réponse dont il est ici question, lui montre par l'autorité de saint Grégoire en particulier, que le refus qu'il faisait de se soumettre le rendait coupable et méritait la peine dont il se plaignait, quand même il ne l'aurait pas autrement méritée. La lettre est assez bien écrite, et prouve que son auteur n'ignorait pas les règles de l'Eglise.

HUGUES DE NEVERS. — Hugues, surnommé *le Grand*, gouvernait l'Eglise de Nevers dès l'an 1026, puisque son nom se lit au bas d'un acte de donation faite à l'abbaye de Flavigny dans le cours de la même année. Il y est inscrit le dernier des évêques, ce qui montre qu'il n'y avait pas longtemps qu'il était revêtu de l'épiscopat. Il assista, en 1048, au concile de la province de Sens, où fut confirmé l'établissement du monastère de Saint-Ayon de Provins. Au mois d'octobre de l'année suivante, il se trouva aussi au grand concile que célébra à Reims le Pape Léon IX, et fut un des prélats français qui suivirent ce Pontife à Rome et assistèrent à un autre concile qu'il y réunit après Pâques de l'an 1050 contre l'hérésie de Bérenger. Messieurs de Sainte-Marthe supposent que Hugues se trouva encore au concile de Verceil, qui se tint dans le mois d'octobre de la même année; mais c'est un fait dont on n'a point d'autres preuves que leur parole. Hugues, de retour en France, y mourut le 8 mai, sans qu'on puisse dire de quelle année. Anselme de Saint-Remi de Reims, historien du temps, invoque son témoignage, comme garant d'un fait qu'il rapporte.

Hugues avait tant d'attrait pour la versification, qu'il l'employait quelquefois jusque dans ses souscriptions, comme on le voit par un acte public, dressé dans la quinzième année du règne de Henri Ier, auquel il a ajouté les trois vers barbares qui suivent :

Annus quindenus Henrici tunc rotabatur.
Regni, sextilis mensis et in idibus ipsis.
Sic chronicabat et hæc indictio tertia deca.

Nous ne copions, du reste, ces mauvais vers que pour mieux faire connaître le goût et le génie de ce siècle. On peut juger par là que la perte des autres poésies de Hugues n'est guère à regretter.

HUGUES DE LYON. — Un des prélats les plus célèbres par le rôle important qu'il joua dans les affaires de l'Eglise, fut Hugues, légat des Papes en France au XIe siècle. Il était né à Romans d'une des meilleures familles du Dauphiné, qui descendait des ducs de Bourgogne. Si l'on s'en rapportait à dom Mabillon, Hugues aurait été d'abord prieur de Saint-Marcel, à Châlons-sur-Saône; et comme cette dignité était alors incompatible avec l'état séculier, il aurait embrassé la profession monastique; mais Hugues de Flavigny, qui le connaissait particulièrement et qui a écrit son histoire, nous apprend d'une manière formelle qu'il était camérier de l'Eglise de Lyon lorsqu'il fut élevé à l'évêché de Die, en 1073, du vivant même de Lancelin, déposé pour crime de simonie. Cet abus était alors si général en France que Hugues alla se faire ordonner à Rome, dans la crainte de ne pouvoir trouver dans son pays un seul prélat consécrateur qui en fût exempt. Grégoire VII lui conféra tous les ordres, le sacra évêque, et en le renvoyant à son Eglise, le chargea de la légation de France et de Bourgogne. Hugues devint dès lors l'arbitre de toutes les affaires ecclésiastiques du royaume. Il fut fait archevêque de Lyon, en 1082, et tint un grand nombre de conciles dont le plus célèbre est celui d'Autun, en 1099, où il prononça la première excommunication contre le roi Philippe, dans l'affaire du divorce de ce prince, et renouvela celle qui avait été lancée si souvent contre l'empereur Henri IV, et l'antipape Guibert. Son zèle eut besoin quelquefois d'être modéré par Grégoire VII, qui savait d'ailleurs rendre justice à son

mérite ; car il le désigna pour son successeur avant de mourir. Hugues, piqué de voir qu'on lui avait préféré Victor III, forma un parti pour s'opposer à l'intronisation de ce dernier ; mais il ne recueillit de ses intrigues qu'une sentence d'excommunication, dont il ne fut relevé que par Urbain II. C'est par ses conseils que Robert, abbé de Molesme, se retira dans la solitude de Cîteaux, et le légat Hugues protégea de tout son crédit et de toute son autorité le nouvel ordre qui prit alors naissance dans ce lieu, qui devint plus tard si célèbre. La censure qu'il avait encourue sous le Pape Victor III, en 1087, ayant été levée l'année suivante par Urbain II, son successeur, Hugues reprit ses fonctions de légat et s'en acquitta avec le même zèle qu'il avait déjà déployé sous Grégoire VII. Il assista, en 1095, au concile que le Pape assembla à Clermont et à tous ceux qu'il réunit pendant son séjour en France. Dans le cours de la même année, il avait fait un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, et, vers l'an 1101, il obtint du Pape Paschal II la permission de faire celui de Jésusalem, d'où il ne revint qu'en 1103. Avant son départ, il avait tenu à Anse, dans son diocèse, un concile pour pourvoir aux frais de son voyage. Invité, en 1106, au concile que le Pape devait réunir le 22 octobre à Guastalla, il mourut à Suze le 7 du même mois et fut enterré dans l'église de Saint-Juste. C'était un prélat vertueux et plein de zèle, un homme d'esprit, savant, courageux, qui jouissait de l'estime de tout ce qu'il y avait alors de plus illustre dans l'Eglise. Il nous reste de lui un grand nombre de lettres, dispersées en différents recueils, toutes précieuses par les lumières qu'elles répandent sur l'état de l'Eglise en France pendant cette dernière moitié du XIe siècle.

Lettres.—Le receuil qui en contient le plus sont les mélanges de Baluze, qui en a publié trois dans son tome Ve et neuf ou dix autres dans le volume suivant. Les trois premières dont nous parlons se trouvent encadrées parmi les actes du rétablissement de l'évêché d'Arras, quoiqu'il n'y en ait qu'une qui se rapporte directement à ce sujet. Cette lettre est adressée à Robert, comte de Flandre pour lui enjoindre de reconnaître le nouvel évêque, qui venait de Rome, où il avait été sacré, et de lui accorder sa protection pour faire restituer à son Eglise les biens qui lui avaient été enlevés. Cette lettre fut écrite en 1094, après la tenue du concile de Reims, dans lequel le métropolitain et les évêques ses suffragants reconnurent Lambert pour leur confrère, ainsi que l'affirme l'archevêque Rainaud dans une lettre au même comte de Flandre. — La seconde est adressée à Lambert d'Arras, pour lui donner avis qu'une religieuse nommée Emma, qui était passée de son diocèse dans celui de Lyon, venait d'y mourir dans la profession de recluse. Quoiqu'elle eût embrassé ce genre de vie pour l'amour de Jésus-Christ, ce qui formait un préjugé avantageux pour la pureté de son âme, Hugues ne laisse pas de la recommander aux prières de l'évêque d'Arras. On trouve dans cette lettre de grands sentiments de piété et une foi vive à l'efficacité des prières pour les morts. — Dans la troisième lettre qui est également adressée à Lambert, le légat Hugues le charge de juger un différend survenu entre Gervin, évêque d'Amiens, et Foulques, archidiacre de la même Eglise, ou de le faire juger par Rainaud, archevêque de Reims, s'il ne veut s'en charger.

Parmi les lettres renfermées dans le VIe volume du recueil dont nous avons parlé, il y en a quatre qui furent écrites dans le temps que Hugues n'était encore que simple évêque de Die. La première est adressée à Radulphe ou Raoul, archevêque de Tours, pour l'inviter à se rendre à Die, afin de conférer avec lui sur des affaires qui concernaient le Saint-Siége. C'était le cas, lui disait Hugues, de montrer s'il était, véritablement aussi attaché au Pape qu'il le voulait paraître. Il ne prend d'autre titre que celui d'apocrisiaire de la sainte Eglise romaine. Les trois suivantes sont adressées au même archevêque, pour l'inviter à autant de conciles, en le priant d'amener avec lui les évêques suffragants de sa province. Ces lettres sont courtes, mais elles renferment beaucoup de choses dans leur concision. La première surtout contient une vive description du triste état dans lequel l'Eglise se trouvait réduite alors, état qui ne pouvait manquer de toucher le cœur des évêques. Elle fut écrite aussitôt après la clôture du premier concile que le légat tint à Anse, et en indique un autre à Clermont en Auvergne pour le 9 août de la même année. La lettre suivante indique un autre concile qui devait se tenir à Autun le 10 septembre, et le légat témoigne le désir que tous les abbés et les plus habiles clercs de la province de Tours s'y trouvent avec leurs évêques. Ces lettres sont les seuls monuments, du reste, qui nous fournissent l'époque précise de la tenue de tous ces conciles. On trouve dans le même volume, et à la suite des lettres que nous venons de mentionner, l'acte de donation que le légat Hugues, devenu archevêque de Lyon, fit des églises de Sainte-Foi-du-Châtelet et de Saint-Victor à l'abbaye de Conques en Rouergue, du consentement de ses chanoines, sous une redevance annuelle de huit sous, payables moitié à la Saint-Martin, moitié à la Purification, en se réservant toutefois, à lui et à ses successeurs, la juridiction sur ces églises. — Vers le commencement de l'an 1106, l'archevêque de Lyon avait rendu contre Hugues, archevêque de Besançon, une sentence portant qu'il restituerait à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, Notre-Dame de Saline. Cette sentence fut confirmée dans un concile tenu à Meaux, mais en l'absence du prélat incriminé, qui avait refusé de s'y trouver. Le légat lui écrivit pour l'engager à se soumettre; mais inutilement. Alors le Pape ordonna aux clercs de Besançon, et à Jarenton, abbé de

Saint-Benigne, de se rendre à Lyon devant l'archevêque, qui ménagea un accord entre les parties. — A la suite de cette lettre, qui a été également rapportée par dom Mabillon, on en trouve une autre de Hugues à Lambert d'Arras, pour l'inviter au concile qui devait se tenir à Autun le 15 octobre 1094. Comme il craignait que l'archevêque de Reims ne fît valoir en cette occasion le privilége qu'il avait reçu de Rome, il lui en envoya une copie, qui établissait clairement que l'archevêque lui-même ne pouvait se dispenser d'assister au concile, quand il y avait été appelé par un légat du Saint-Siége.

A Yves de Chartres. — La lettre suivante eut des suites fâcheuses et brouilla pour un temps le légat Hugues avec Yves de Chartres, à qui elle est adressée. Voici à quelle occasion. Richer, archevêque de Sens, étant mort sur la fin du mois de décembre 1096, Daïmbert, vidame de la même Eglise, fut élu unanimement pour lui succéder. On s'adressa pour son sacre à Yves de Chartres, qui en écrivit au légat. La réponse de celui-ci fut qu'il s'opposait au sacre de Daïmbert, jusqu'à ce qu'il lui eût prêté serment comme à son primat. Yves s'abstint de sacrer l'élu pour obéir à l'autorité apostolique; mais il écrivit à l'archevêque de Lyon une seconde lettre, dans laquelle il le priait d'user à l'avenir de cette autorité avec plus de réserve, de peur de le mettre dans la nécessité de désobéir. Il lui montre par plusieurs exemples que ce qu'il exigeait du nouvel archevêque élu n'avait jamais été observé ni dans la province de Sens, ni dans aucune autre, et lui reprochait d'avoir réconcilié à son insu les seigneurs du Puiset, excommuniés par les évêques de la même province, pour les pillages qu'ils avaient commis sur les terres de l'Eglise de Chartres. La lettre d'Yves est forte de raisons, mais un peu vive et pas assez mesurée dans les termes. Hugues en fut piqué et persista dans son refus. Il répondit à Yves que ses prétentions n'étaient point déraisonnables, ni contraires aux règles des Pères; que Richer, le dernier archevêque de Sens, ayant refusé, à la sollicitation de ses clercs, de reconnaître la primatie de Lyon, le Pape Urbain l'avait suspendu de ses fonctions épiscopales, et obligé tous ses suffragants à reconnaître cette suspense. Si, en vertu du pouvoir que lui donnait sa qualité de légat, il voulait savoir le nom du nouvel élu et comment s'était faite l'élection, ce n'était que pour l'approuver; si, à cause de son droit de primat, il exigeait l'obéissance de l'évêque élu avant sa consécration, il n'innovait rien en cela. Au surplus, il était d'usage, dans l'examen d'un évêque, de lui demander, avant son sacre, s'il voulait être obéissant à l'Eglise romaine. Il persiste donc à s'opposer à l'ordination de Daïmbert. Quant à la réconciliation des seigneurs du Puiset, l'archevêque de Lyon s'en défend comme d'une pure calomnie, et dit qu'au lieu de les réconcilier, il avait écrit aux chapelains et aux clercs du Puiset de cesser la célébration de l'office divin, excepté le baptême des enfants et la visite des malades. Il prie Dieu de tempérer les émotions un peu vives que l'évêque de Chartres fait paraître dans sa lettre. Daïmbert la désavoua, ainsi que toutes celles que le même prélat avait écrites en son nom. Il fit sa paix avec l'archevêque et lui promit obéissance comme à son primat.

A Daïmbert. — Hugues lui écrivit depuis plusieurs lettres pour lui faire part de certaines accusations formées contre lui par les abbés de son diocèse. Daïmbert n'ayant pas répondu, l'archevêque de Lyon lui écrivit de nouveau pour lui enjoindre de se rendre au concile indiqué à Troyes, après l'octave de la Pentecôte de l'an 1104 ou 1105. Les accusations portées contre Daïmbert se réduisaient aux réclamations de l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, qui se plaignait que cet archevêque eût interdit une église sous prétexte que le prêtre qui la desservait était malade; on lui reprochait aussi d'avoir refusé la sépulture ecclésiastique à un autre prêtre auquel on n'avait eu rien à reprocher pendant sa vie, et privé de la communion ceux qui lui avaient rendu les derniers devoirs.

Donations. — En 1094, l'archevêque de Lyon donna à l'abbaye de Cluny l'église de Saint-Didier en Bresse, celle de Saint-Paul et une chapelle, sous des cens annuels marqués dans la charte de donation, faite en présence de ses chanoines, dont Hugues, son neveu, faisait partie. Ce fut aussi un moine de Dijon, nommé Hugues, qui en écrivit l'acte en l'absence du chancelier. Le même archevêque avait donné à Cluny une église qui dépendait de celle de Saint-Etienne de Lyon. Les chanoines lui en ayant fait des plaintes, il la leur rendit et en donna une autre à l'abbaye de Cluny. L'acte de cette donation est de l'an 1106.

Au Pape, Grégoire VII. — Au mois de septembre 1077, Hugues n'étant encore qu'évêque de Die, mais légat apostolique, assembla, par ordre de Grégoire VII, un concile à Autun, dans lequel on traita de plusieurs affaires ecclésiastiques, dont quelques-unes ne purent être terminées sans l'avis du Pape. Hugues lui en écrivit, en lui rendant compte de ce qui s'était passé dans cette assemblée. Sa lettre est de la fin de cette année ou du commencement de la suivante. Il prie Grégoire VII de lui marquer comment il devait se comporter à l'égard des Eglises de Reims, de Bourges et de Chartres, et ce qu'il voulait faire de l'évêque de Noyon qui s'était avoué coupable de simonie en présence de plusieurs témoins; de l'évêque de Senlis qui avait reçu l'investiture des mains du roi, et l'ordination de Manassé de Reims, contre la défense du Pape; de l'évêque d'Auxerre, ordonné avant l'âge; de l'archevêque de Sens, rebelle à l'autorité du Saint-Siége; de l'archevêque de Bordeaux qui, suspendu de ses fonctions pour n'avoir pas assisté au concile de Clermont, n'avait pas laissé de les continuer, et qui, étant encore appelé à celui d'Autun, avait refusé de s'y rendre.

Ensuite il demande au Pape le pallium pour l'archevêque de Lyon, le prie d'ordonner à l'évêque de Valence de retourner à son Eglise pour la Saint-Jean; lui recommande Manassé, prévôt de l'Eglise de Reims; Bruno, docteur de la même Eglise et depuis instituteur des Chartreux. Il fait l'éloge de l'un et de l'autre, et finit sa lettre en marquant qu'il avait dessein de tenir un concile à Poitiers le 15 de janvier de l'an 1078.

Ce concile en effet se tint au jour marqué; mais le légat eut plusieurs périls à essuyer en y allant et plusieurs oppositions à combattre dans le concile. Philippe, roi de France, défendit au comte de Poitiers de le laisser assembler, et aux évêques de ses Etats d'y assister. Cette défense encouragea les ennemis de la vérité et éloigna du légat ceux qui étaient bien disposés; de sorte que l'archevêque de Tours, la perte et l'opprobre de l'Eglise, et l'évêque de Rennes dont la conduite n'était pas non plus très-régulière, se rendirent presque les maîtres du concile. C'est ce que dit Hugues dans sa lettre au Pape Grégoire VII; et il ajoute que ces deux prélats firent tous leurs efforts pour attirer à leur parti l'archevêque de Lyon; que leurs serviteurs ayant brisé les portes de l'église à main armée, y excitèrent un tumulte dans lequel Tenson faillit être tué; que l'archevêque de Tours se retira insolemment du concile avec ses suffragants, et qu'ayant refusé de donner aucune satisfaction, il l'avait suspendu de ses fonctions. Il parle de la déposition de l'abbé de Bergues convaincu de simonie, et de quelques évêques accusés du même crime, et dont il avait renvoyé le jugement au Saint-Siége, puis il finit en disant : « Que Votre Sainteté ne nous expose pas plus longtemps à recevoir des affronts; car les coupables que nous avons condamnés courent à Rome, où bien loin d'être traités plus rigoureusement et comme ils le méritaient, on leur fait grâce, ce qui les rend plus insolents. » Cette lettre insérée dans le tome XI des *Conciles*, se trouve aussi dans la *Chronique* de Hugues de Flavigny.

A la comtesse Mathilde. — On y trouve également celle que le légat écrivit à la comtesse Mathilde, après que le cardinal Didier, abbé de Mont-Cassin eut accepté la papauté. Jusque-là Hugues avait consenti de bonne foi à l'élection de Didier, dans la pensée qu'il n'accepterait pas, et que cet honneur retomberait sur lui-même. Mais piqué de voir ses prétentions avortées, il révoqua son consentement, et répandit sur l'élu des calomnies qui tendaient à entraver son ordination et à l'éloigner pour toujours d'un siége qu'il croyait avoir droit de remplir. Cette lettre est de l'an 1087. L'année suivante, aussitôt après l'élection d'Urbain II, il écrivit à la même princesse une seconde lettre dans laquelle il lui dit, qu'encore qu'il eût été séparé d'opinion avec plusieurs évêques et quelques cardinaux sur l'élection de l'abbé de Mont-Cassin, il n'avait cependant fait schisme ni avec eux ni avec l'Eglise dont il ne se séparerait jamais. Il se plaint des insultes que les moines de Cluny lui avaient adressées, et raconte que le vendredi saint de l'année précédente, leur abbé Hugues, ayant prononcé publiquement l'oraison ordinaire pour l'empereur Henri, malgré la double sentence d'excommunication et de déposition prononcée contre lui par le Pape Grégoire VII, il lui en avait demandé raison, et que cet abbé lui avait répondu, qu'il avait récité cette oraison pour un empereur mais sans en désigner aucun; mais lui ayant remontré qu'elle ne pouvait s'entendre que de l'empereur romain, cet abbé se tut et refusa de se rétracter. Hugues ajoute que l'abbé de Cluny montrait des lettres d'Urbain II, portant ordre à lui et à ses religieux, de se séparer de la communion de l'archevêque de Lyon et de Richard de Marseille. Mais il rejette ces lettres comme supposées et témoigne qu'enfin par la médiation des évêques il s'était réconcilié avec l'abbé de Cluny. Dom Luc d'Achery a rapporté cette lettre dans le tome II de son *Spicilége*.

A saint Anselme de Cantorbéry. — On trouve deux lettres de notre légat parmi celles de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, avec qui il était très-lié d'amitié. La première est de l'an 1103. Hugues lui donne avis du retour de son pèlerinage en Palestine, que sa dévotion lui avait fait entreprendre deux ans auparavant. Il lui témoigne combien il était sensible aux maux que son Eglise avait à souffrir de la part du roi d'Angleterre, et lui offre une retraite à Lyon dans le cas où la persécution devenue encore plus violente l'obligerait à quitter Cantorbéry. La seconde lettre est une réponse au saint archevêque, qui l'avait consulté sur le dessein où il était d'abdiquer l'épiscopat. L'avis du légat fut qu'il devait obéir à l'ordre que le Pape lui avait donné de continuer autant qu'il lui serait possible ses soins à l'Eglise d'Angleterre, parce que, encore que dans ce champ une partie de la semence évangélique tombât sur la pierre, une autre sur le grand chemin et une autre dans les épines, il y en avait cependant aussi quelques grains qui tombaient dans la bonne terre et qui portaient du fruit dans leur temps. Les autres lettres de l'archevêque de Lyon à celui de Cantorbéry sont perdues, mais celles qui nous en restent respirent une pieuse et tendre union. Ils s'y donnent mutellement le titre de Sainteté, qui comme on le voit, n'était pas encore reservé au seul Souverain Pontife.

Sur la fondation de Cîteaux. — Les *Origines de Cîteaux*, imprimées par le P. Labbe, en 1657, contiennent trois autres lettres de l'archevêque de Lyon, qui, s'intéressant au premier établissement de cet ordre, les écrivit en faveur de ceux qui entreprirent de le fonder. La première n'est qu'une permission accordée à saint Robert de sortir de Molesme pour aller pratiquer ailleurs la règle de Saint-Benoît dans toute son étendue. Ce saint était venu à Lyon, avec six de ses moines les plus zélés, prier l'archevêque légat de leur accorder cette permission. Il

la leur accorda et leur donna des lettres à cet effet. Ils s'établirent dans un lieu désert appelé Cîteaux. L'archevêque, voyant qu'ils n'y pourraient subsister sans le secours de quelque personne puissante, les recommanda à Eudes, duc de Bourgogne, qui les aida à bâtir leur maison, les entretint longtemps des choses nécessaires à la vie et leur donna des terres et des bestiaux. L'évêque de Châlons, dans le diocèse duquel était Cîteaux, donna à Robert le bâton pastoral en qualité d'abbé, et fit faire aux moines qu'il avait amenés avec lui, vœu de stabilité dans ce nouveau monastère. Mais peu de temps après, ceux qui étaient restés à Molesme portèrent leurs plaintes au Pape Urbain II, dans le concile qu'il tint à Rome en 1099, en lui exposant la retraite de Robert comme la ruine de leur abbaye. Le Pape, ayant égard à ces remontrances, écrivit à l'archevêque de Lyon de renvoyer, s'il était possible, Robert à son premier monastère, et d'engager ceux du second à y vivre en repos. Sur cette lettre, l'archevêque avec ses suffragants et trois abbés s'assemblèrent à Pierre-Encise, où, après avoir délibéré sur le renvoi de Robert, il écrivit en ces termes à l'évêque de Langres. Nous avons résolu de rendre Robert à l'Eglise de Molesme, à condition qu'avant d'y retourner il se rendra à Châlons, pour remettre entre les mains de l'évêque le bâton pastoral qu'il en avait reçu lorsqu'il lui promit obéissance en qualité d'abbé; il déchargera les moines du nouveau monastère de l'obéissance qu'ils lui ont promise, comme l'évêque l'en aura déchargé lui-même. Nous avons permis également à tous ceux des moines qui voudront le suivre de retourner à Molesme, à condition qu'à l'avenir ils ne chercheront point à s'attirer les uns les autres, si ce n'est dans la forme avec laquelle la règle de Saint-Benoît permet de recevoir les religieux d'un monastère connu. Nous vous renvoyons ensuite Robert pour le rétablir abbé de Molesme, à la charge que, s'il quittait encore cette église, on ne lui donnerait point de successeur du vivant de Godefroi. Quant à la chapelle de l'abbé Robert et aux autres objets qu'il a emportés de Molesme, nous voulons que tout demeure aux frères du nouveau monastère, à la réserve d'un bréviaire qu'ils garderont jusqu'à la Saint-Jean pour le transcrire. C'est la première fois que le terme de *Bréviaire* se trouve employé avec cette signification. Le jugement de l'archevèque légat fut exécuté. En conséquence les moines de Cîteaux choisirent pour abbé Albéric, leur prieur, qui avait exercé la même charge à Molesme. Son premier soin fut de mettre le nouveau monastère sous la protection du Saint-Siége. Il envoya à cet effet deux de ses moines à Rome, avec des lettres de recommandation des légats Jean et Benoît, de Vauthier, évêque de Châlons-sur-Saône, et de l'archevêque de Lyon, adressées au Pape Pascal II, qui accorda au monastère de Cîteaux une bulle portant que le Saint-Siége le prenait sous sa protection, sauve la révérence canonique due à l'évêque de Châlons.

A Huganon d'Autun.— Hugues, auteur de la *Chronique de Flavigny*, ayant été élu abbé de ce monastère en 1097, l'archevêque légat confirma cette élection de toute son autorité apostolique, et avec d'autant plus de plaisir qu'il estimait le nouvel abbé et qu'il avait confiance en lui. Cependant il le renvoya, pour la bénédiction abbatiale, à Huganon, évêque d'Autun, dans le diocèse duquel était situé Flavigny.

Au Pape Urbain II. — La même année il écrivit au Pape Urbain II pour l'informer de ce qui s'était passé dans la destitution de Robert, abbé de Saint-Remi de Reims. On voulait en choisir un autre et renvoyer Robert à Marmoutier d'où il était sorti ; l'archevêque légat ne s'opposa point à la demande de l'abbé de Marmoutier qui le réclamait, mais il refusa de consentir à l'élection d'un autre abbé, par cela seul que Robert avait appelé au Saint-Siége de la sentence rendue contre lui. Cette lettre se trouve enchâssée dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Hubert*, dans les Ardennes, avec une autre de Hugues, abbé de Cluny, sur le même sujet.

A l'évêque de Sens. — Jean Souchet, dans ses notes sur les *Lettres* d'Yves de Chartres, rapporte une lettre de l'archevêque de Lyon, adressée au prélat qui gouvernait l'Eglise de Sens, après la mort de son archevêque, arrivée sur la fin de décembre 1096. Ce prélat ne pouvait être Daïmbert, qui resta quatorze mois sans pouvoir être consacré. Quoi qu'il en soit, il enjoint à cet évêque de faire observer l'interdit prononcé contre Ursion, maître-d'hôtel du roi, et ses complices, pour avoir arrêté et mis en prison un homme du diocèse d'Evreux, qui se rendait en pèlerinage à Sainte-Marie-Madeleine, en Vézelay, et à Saint-Gilles, en Languedoc. Cette lettre, datée de 1096, montre que dès lors on était persuadé que les reliques de sainte Madeleine reposaient à l'abbaye de Vézelay, ce qui est loin de favoriser la prétention des Provençaux.

Lettre circulaire. — Foulques le Rechin, comte d'Anjou, avait été excommunié pour avoir fait son frère prisonnier dans une guerre publique, quoique celui-ci s'offrît d'entrer en compte avec lui et de le satisfaire. Foulques se repentit de sa faute, et le pape Urbain chargea Hugues, son légat, de se rendre sur les lieux et d'absoudre le comte, après toutefois avoir pris connaissance de sa cause. Celui-ci se fit assister dans cette procédure par l'archevêque de Bourges, l'évêque du Mans et plusieurs abbés qui se trouvent tous nommés dans la lettre qu'il écrivit aux archevêques, évêques, abbés et à tous les fidèles, pour leur faire part de l'absolution qu'il accordait au comte Foulques en vertu de l'autorité du Saint-Siége.

Autres écrits. — C'est tout ce que nous possédons des lettres de notre archevêque, mais on ne peut douter qu'il n'en ait écrit un bien plus grand nombre, ayant rempli les fonctions de légat sous trois Papes différents. On lui attribue une *Apologie du Pape*

Grégoire VII contre l'antipape Guibert, et plusieurs discours prononcés à l'ouverture d'un grand nombre de conciles qu'il présida dans le cours de sa légation. Il ne nous en reste rien. On croit cependant qu'il rédigea, au nombre de dix, les canons du concile tenu à Poitiers en 1078, et dans le premier desquels on retrouve tout l'esprit du Pape Grégoire VII par rapport aux investitures. Il est défendu aux clercs de les recevoir de la main des rois, et à tous les laïques de les conférer, sous peine d'excommunication et d'interdit des églises. Le second défend la pluralité des bénéfices qu'il exprime par les termes de prélatures et de prébendes; un autre canon défend aux abbés et aux moines de se mêler d'imposer des pénitences, à moins que l'évêque ne leur en donne mission. Le plus remarquable est celui qui ordonne que les abbés et les archiprêtres recevront l'ordre de prêtrise, et les archidiacres celui du diaconat, sous peine de perdre leur dignité. On nous a conservé aussi deux monuments de ce qui se passa au concile de Meaux en 1082. Ce sont deux actes en faveur de l'abbaye de Montier-en-Der, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne. Hugues, alors évêque de Die, présida ce concile en sa qualité de légat, et dressa lui-même le premier de ces actes qu'il souscrivit avant tous les évêques. Le second est une donation faite par le comte Guarin au même monastère. Hugues le souscrivit avec le légat Amé d'Oléron, avant l'archevêque de Bourges et les autres évêques qui composaient ce concile. Il est vraiment regrettable qu'un si grand nombre de lettres de notre prélat soient perdues, surtout parmi celles qu'il écrivit aux Souverains Pontifes et qui devaient contenir un fonds si riche et des détails si curieux et si intéressants sur l'histoire de la discipline ecclésiastique, autant qu'il est permis d'en juger par le peu qui nous en reste.

HUGUES de Flavigny, ainsi nommé parce qu'il fut abbé de ce monastère, naquit en 1065, d'une famille illustre, qui comptait des empereurs parmi ses aïeux. Son père se nommait Raynier, et sa mère, Dade de Montgaucher, était fille de Clotilde, sœur de l'empereur Conrad le Salique, et par là même petite-fille de l'empereur Othon III. Dès l'âge de douze ans Hugues, prévenu d'une grâce singulière, se retira à l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun, et s'y consacra à Dieu dans toute la plénitude de son cœur. Il fit profession entre les mains de l'abbé Radulphe en 1077, et quelques années plus tard, en 1085, lorsque les persécutions de l'évêque Thierry, partisan de l'antipape Guibert, forcèrent cet abbé à abandonner ce monastère, Hugues l'accompagna avec toute sa communauté dans l'asile qui leur fut offert à Saint-Bénigne de Dijon. Nommé, en 1097, abbé de Flavigny, monastère de Bourgogne dépendant de l'abbaye de Saint-Vannes, les tracasseries de l'évêque de Verdun le forcèrent d'en sortir au bout de trois ans, et il revint à Saint-Bénigne. Plus tard, aveuglé par l'ambition, et destitué de cette solide vertu qu'il avait fait paraître jusque là dans toutes ses adversités, il se mentit à lui-même, et prit parti pour le schisme qu'il avait combattu auparavant par un traité que nous n'avons plus. Il poussa même l'oubli jusqu'à usurper la place du vénérable Laurent, abbé de Saint-Vannes, lorsqu'en 1111 il fut expulsé de son monastère, à cause de son attachement pour le Saint-Siége. Cette action, aussi indigne de ses antécédents que de la noblesse de sa naissance, le fit excommunier par l'abbé Jarenton, qui avait été son protecteur et son maître à l'abbaye de Saint-Bénigne; ce qui ne l'empêcha pas de conserver la place qu'il avait usurpée, jusqu'en 1115, époque au delà de laquelle son existence est tout à fait ignorée. Aussi la plupart des historiens et des chroniqueurs l'ont-ils assignée comme celle de sa mort.

Sa chronique. — Hugues, si fameux par ses aventures, l'est encore davantage par ses écrits; il est vrai qu'ils ne sont pas tous également connus, comme ils n'offrent pas tous le même intérêt, mais on peut dire cependant que c'est à eux qu'il doit de conserver encore aujourd'hui quelque célébrité. Le plus important est sa *Chronique*, découverte par le P. Labbe qui la fit imprimer sur un manuscrit du collége des Jésuites à Paris, que l'on considère comme l'original de l'auteur. Cette chronique intitulée fort improprement *Chronique de Flavigny*, parce que l'auteur fut abbé de ce monastère, est plus connue sous le titre de *Chronique de Verdun*, quoiqu'on n'y trouve rien qui puisse justifier particulièrement l'un ou l'autre de ces deux titres. C'est une histoire générale qui rapporte en abrégé tous les événements remarquables qui se sont accomplis dans les provinces d'Orient et d'Occident.

Elle est divisée en deux parties. La première commence à la naissance de Jésus-Christ, et conduit la suite de l'histoire jusqu'à la fin du xe siècle. Cette partie est peu intéressante, soit parce qu'on retrouve dans les auteurs originaux les mêmes faits rapportés avec plus d'exactitude et plus d'étendue, soit parce qu'elle fourmille de fautes, au témoignage de son éditeur, qui en égale le nombre à celui des mots. Malgré ces défauts cependant, l'ouvrage annonce de l'érudition, et prouve que l'auteur s'était entouré des livres et des matériaux nécessaires à l'exécution de son dessein. Il y cite des chartes, plusieurs monuments anciens, au nombre desquels nous placerons l'éloge poétique que le prêtre Fortunat de Poitiers fit de la ville de Verdun. On voit qu'il s'est proposé de donner la suite des évêques de cette ville et des abbés de Saint-Vannes et de Flavigny. — La seconde partie, qui comprend l'histoire du xie siècle, suffit seule pour mériter à son auteur le titre d'historien. Elle est très-importante, principalement pour les deux Belgiques, par les actes de plusieurs con-

ciles qu'on ne trouve pas ailleurs, par une quantité de pièces originales, par un grand nombre de traits concernant les gens de lettres et les personnages illustres de son temps. A la vérité on y trouve de trop longs détails, peu d'ordre, quelques anachronismes, trop de partialité, et des défauts d'exactitude sur les faits. On trouve cette chronique dans la Bibliothèque nouvelle des manuscrits publiée par le P. Labbe.

Autres écrits. — A la suite de cette *Chronique* l'éditeur a ajouté quelques débris d'anciens monuments qui concernent l'histoire du monastère de Flavigny, et qui, quoique informes, peuvent servir cependant à éclaircir quelques passages du catalogue des abbés de cette maison. Le plus ancien de ces fragments est de l'an 722. C'est un morceau du testament de l'abbé Widerade qui rétablit ce monastère fondé par Clovis Ier. On y trouve aussi plusieurs pièces qui appartiennent aux siècles suivants ; la plus récente est de l'année 1018. Quelque imparfaits que soient ces morceaux, on peut néanmoins en tirer quelques secours pour l'histoire des évêques d'Autun.

Dom Mabillon, ayant vu à Flavigny le cartulaire de cette maison, témoigne qu'il contenait plusieurs chartes dignes d'être connues. Comme ce recueil remonte jusqu'au temps de l'abbé Hugues, il est présumable qu'il prit soin de le diriger lui-même. Cette opinion paraît d'autant plus probable qu'on voit qu'il se donna beaucoup de mouvement pour rétablir le temporel de son monastère fort négligé avant lui. — Il y a tant de ressemblance de style entre la *Chronique* de Hugues et le nécrologue de son monastère, que s'il n'a pas dirigé ce dernier ouvrage, il y a tout à croire qu'il a été tiré de sa chronique. C'est le jugement qu'en a porté dom Mabillon, qui a inséré ces opuscules dans le tome III de ses *Actes*.

HUGUES (Saint), évêque de Grenoble, peut être compté parmi les prélats qui illustrèrent les XI et XIIe siècles par l'éclat de leur sainteté. Né en 1053, à Châteauneuf sur Lers, dans le diocèse de Valence en Dauphiné, Hugues était fils d'un brave officier nommé Odilon, qui savait allier les devoirs du christianisme aux exigeances de la profession des armes, et qui se retira plus tard à la grande Chartreuse. Hugues montra de bonne heure de grandes dispositions pour les sciences et la piété, et lorsqu'il fut en âge de choisir un état, il s'engagea dans les saints ordres et fut fait chanoine de Valence. Il devint l'ornement de son chapitre par son mérite et sa sainteté, en même temps qu'une bonté douce et modeste lui conciliait tous les cœurs. Hugues, évêque de Die, qui devint ensuite archevêque de Lyon, cardinal et légat du Saint-Siége, ayant eu occasion de s'arrêter à Valence, fut si charmé du jeune chanoine, qu'il voulut l'attacher à sa personne. Il l'emmena avec lui, et pendant sa légation il l'employa avec succès à la réforme de quelques abus qui s'étaient glissés dans le clergé. Le légat ayant réuni un concile à Avignon en 1080, la Providence permit que les chanoines de Grenoble, qui avaient perdu leur évêque, s'adressassent à cette assemblée pour en avoir un. Hugues fut le seul qui s'opposa à cette élection. Il fallut, pour vaincre sa résistance, que le légat et les Pères du concile lui intimassent l'ordre de se soumettre à ce qu'on exigeait de lui. Pour ne pas recevoir la consécration épiscopale des mains de son métropolitain accusé de simonie, le nouvel évêque suivit le légat à Rome, où il fut sacré par Grégoire VII, en 1080, c'est-à-dire dans l'année qui suivit son élection. Hugues, s'étant rendu ensuite dans son diocèse, le trouva dans un état déplorable. La plupart des clercs étaient simoniaques et concubinaires, et les laïques livrés à l'usure et aux vices les plus honteux. Les efforts qu'il fit pendant les deux premières années de son épiscopat pour détruire ces désordres de toute espèce le déterminèrent à se retirer à la Chaise-Dieu, d'où le Pape Grégoire VII l'obligea bientôt de sortir pour aller se remettre à la tête de son troupeau. Saint Bruno et ses disciples l'étant venus trouver en 1084, Hugues les mit en possession du désert de la Grande-Chartreuse et leur procura des secours pour s'y établir. Il y faisait lui-même de fréquents voyages pour s'édifier au milieu de ces pieux solitaires. Il vivait avec eux, non comme un maître et un évêque, mais comme un d'entre eux, *ut socius et frater humillimus*. C'est à tort que quelques écrivains, et en particulier Fabricius, ont avancé que saint Hugues avait reçu l'habit de Chartreux des mains de saint Bruno en 1084. Si cela était, l'auteur de sa Vie, le vénérable Guigues, Chartreux lui-même, aurait-il omis une circonstance si honorable pour sa maison ? Mais si ce saint évêque ne fut point Chartreux par l'habit, il le fut par le cœur. Cette solitude avait pour lui des charmes si grands, et il y faisait de si longs séjours, que saint Bruno était obligé quelquefois de le rappeler aux soins qu'il devait à son troupeau. Il eut aussi des liaisons particulières avec saint Bernard qui entreprit même un voyage tout exprès pour visiter le pieux pontife. Rien de plus touchant que l'entrevue de ces deux saints personnages, qui se disputèrent à qui s'humilierait le plus profondément. Le saint abbé de Clairvaux, tout habitué qu'il était à voir de grands exemples d'humilité, ne put s'empêcher d'être saisi de frayeur, en voyant un aussi saint évêque prosterné à ses pieds ; *expavit*, c'est l'expression même de Geoffroi dans la Vie de saint Bernard. A partir de ce moment, les deux saints qui avaient conçu l'un pour l'autre la plus haute estime, restèrent étroitement unis jusqu'à la mort. Nous ne nous étendrons point sur les vertus de ce saint prélat, qui les possédait toutes à un degré éminent, aussi bien les vertus chrétiennes que les vertus religieuses et épiscopales. Il mourut le 1er avril 1132, âgé de près de quatre-vingt-deux ans et dans la cinquante-deuxième année de son

épiscopat. Innocent II le canonisa deux ans après sa mort.

Cartulaire. — On a de lui un *Cartulaire*, monument précieux pour l'histoire de Grenoble, à cause des observations dont l'auteur accompagne chacune des chartes qu'il rapporte, et dont plusieurs sont de lui. C'est de ce Cartulaire que Jacques Petit a tiré un écrit qui contient l'histoire du démêlé qui s'éleva entre le saint évêque et Guy, archevêque de Vienne, depuis Pape sous le nom de Calixte II, au sujet de la juridiction sur un canton de son diocèse, appelé en latin *Pagus Salmoriacensis.* Cet écrit, tout entier de la composition de saint Hugues, se trouve à la suite du pénitentiel de saint Théodore de Cantorbéry, dans l'édition de Jacques Petit, et parmi les opuscules de dom Mabillon dans l'appendice à la *Vie du Pape Urbain II* par dom Ruinart. L'histoire de ce différend fait peu d'honneur à l'archevêque de Vienne, qui, abusant de sa puissance, se maintint, par voies de fait, en possession de son usurpation, au mépris des ordres du Pape et des jugements rendus en différents conciles. On voit encore que, non content d'employer la force, ce prélat eut recours à l'artifice et produisit une pièce qui portait des caractères visibles de fausseté, et fut reconnue telle par l'ami même de celui qui lui avait prêté son ministère. Il est surprenant qu'aucun historien, ancien ni moderne, n'ait parlé d'un différend aussi singulier, et qui méritait au moins d'être rapporté dans l'histoire du Dauphiné. Jean Petit et dom Ruinart sont les seuls qui nous en aient donné connaissance. Le premier a encore extrait du même *Cartulaire* une notice dressée par le saint évêque, sur la manière dont il avait bâti l'église de Saint-Martin dans la paroisse de Saint-Himer; et deux de ses chartes, l'une du 22 janvier 1105, et l'autre du 5 juillet 1110. Ces pièces se trouvent également dans le pénitentiel de saint Théodore. Enfin, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné*, publiés en 1711, on a inséré plusieurs fragments du *Cartulaire* de saint Hugues, que l'on conserve dans les archives de l'église de Grenoble. On voit par ces fragments que ce Cartulaire n'est pas un simple recueil de chartes rapportées simplement à la suite les unes des autres, mais un ouvrage en même temps historique et diplomatique, puisque l'auteur, comme nous l'avons remarqué, a eu soin de joindre à chaque charte une notice explicative des motifs qui ont donné lieu à leur expédition. Le mérite de ce Cartulaire est prouvé par le fréquent usage qu'en a fait dom Maur d'Antine, dans sa nouvelle édition du *Dictionnaire* de Du Cange.

S'il fallait en croire Allard, dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*, saint Hugues aurait composé en 1082 une *Chronologie* des évêques de Grenoble ses prédécesseurs. Nous avons dit un mot ailleurs des peines inimaginables qu'il se donna, pendant les deux premières années de son gouvernement pour réformer les abus qui avaient envahi son diocèse. Est-il croyable que, pendant un espace de temps si péniblement rempli, il ait pensé à dresser la Chronologie des évêques qui l'avaient précédés sur le siége de Grenoble? Pour ce qui est du Cartulaire, dont cet auteur a peut-être voulu parler, plusieurs des pièces qu'il contient prouvent qu'il fut dressé longtemps après l'an 1082.

Lettres. — Saint Hugues ayant reçu en 1092 une lettre des princes croisés, adressée à tous les fidèles du monde, pour leur annoncer la paix conclue avec l'empereur grec et les grands avantages qu'ils avaient remportés sur les Turcs, il se pressa de l'envoyer à l'archevêque et aux chanoines de Tours, avec l'addition suivante : « Moi, évêque de Grenoble, je vous envoie à vous archevêque de Tours et aux chanoines de votre église ces lettres qui m'ont été apportées, pour que vous vous instruisiez de ce qu'elles contiennent, que vous l'appreniez à ceux qui doivent se rendre à votre fête, et que ceux-ci en répandent la nouvelle dans toutes les parties du monde où ils retourneront, afin qu'on accorde aux croisés ce qu'ils demandent, soit par la prière et l'aumône, soit en prenant les armes pour aller à leur secours. » La lettre des croisés et l'addition de saint Hugues se trouvent dans la grande collection de dom Martène.

Dom Mabillon, dans l'Appendice au tome V de ses *Annales*, a publié une lettre de saint Hugues, adressée à tous les fidèles de son diocèse, et par laquelle il défend l'entrée de la Grande-Chartreuse aux femmes Et afin que rien ne puisse troubler la paix et la tranquillité de ces pieux solitaires, il interdit également le port-d'armes, la pêche et la chasse sur toutes les terres qui leur appartiennent.

Il ne nous reste aucun sermon de saint Hugues, quoiqu'on ne puisse douter que pendant cinquante-deux ans d'épiscopat il n'ait fait de fréquentes instructions à son peuple; car, dit le vénérable auteur de sa Vie, il était excellent prédicateur, *fuit etiam prædicator egregius;* et il prêchait avec d'autant plus de succès que ses paroles étaient toujours soutenues par l'exemple : *Ideo autem prædicans facilius suadebat, quia quod verbis dicebat, operibus ostendebat.*

HUGUES le Chartreux, évêque de Grenoble. — Saint Hugues, avant de mourir, eut la consolation qu'il avait toujours désirée, de voir son siége rempli par un Chartreux. Le Pape ayant consenti à lui donner un successeur, en tira du désert de la Chartreuse un solitaire nommé Hugues qu'il eut la joie de voir sacré de son vivant et qui fut depuis archevêque de Vienne. Quelques écrivains, peu attentifs, ont confondu les deux prélats à cause de l'identité de leur nom. Ils ont prétendu que saint Hugues avait été Chartreux, comme nous l'avons dit à son article, et lui ont attribué une lettre écrite par son successeur. Cette lettre, qui porte le nom de Hugues, évêque

de Grenoble, de Guigues, prieur de la Grande-Chartreuse et de tous les frères, est une circulaire adressée à tous les archevêques et évêques, sur le meurtre du bienheureux Thomas, prieur de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, qui avait été assassiné par les neveux de l'archidiacre Thibaud à qui il reprochait ses exactions. Les Bollandistes eux-mêmes se sont trompés sur l'auteur de cette lettre, et la citent comme un témoignage de la liaison intime qui existait entre ce saint évêque, le vénérable Guigues et ses Chartreux. Mais c'est une méprise dans laquelle Jean Picard est tombé le premier, dans une note sur la CLVIII[e] lettre de saint Bernard. Il est certain, comme l'a prouvé dom Mabillon, que le meurtre commis sur la personne du prieur de Saint-Victor arriva le dimanche 20 août de l'an 1133. Comment donc saint Hugues, évêque de Grenoble, qui était mort dès l'année précédente, ou au plus tard le 1[er] avril de l'an 1133, aurait-il pu écrire une lettre sur un événement arrivé un an ou au moins plusieurs mois après sa mort. Ce n'est donc point à saint Hugues, mais à son successeur, qui portait le même nom que lui, que l'on doit attribuer la lettre en question.

HUGUES DE FLEURY, appelé aussi HUGUES DE SAINTE-MARIE, du nom d'un village appartenant à son père et dans lequel se trouvait une église consacrée à la sainte Vierge, embrassa la vie monastique à Saint-Benoît sur Laire, autrement Fleury, dans le diocèse d'Orléans, et s'y rendit célèbre par son savoir, vers la fin du XI[e] siècle. C'est tout ce que nous savons de la vie et des actions de cet auteur, qui ne nous est connu que par son nom, sa profession et ses écrits.

De la puissance royale et de la dignité sacerdotale. — Le plus considérable de tous est son traité des deux puissances. Hugues, remarquant que les disputes soulevées depuis quelque temps dans l'Eglise, au sujet de la puissance royale et de la dignité sacerdotale, s'aigrissaient de jour en jour et commençaient à répandre leur fiel de tous côtés, essaya de les apaiser par un écrit spécial qu'il dédia à Henri I[er], roi d'Angleterre, afin de lui donner plus de poids et plus d'autorité. En cela, dit-il, il suivait l'exemple des savants, qui avaient coutume de présenter leurs ouvrages aux rois les plus versés dans l'étude des lettres. Il prie ce prince de faire examiner le sien par des gens habiles, et d'en faire retrancher tout ce qu'ils trouveraient de défectueux; mais dans le cas où il serait jugé utile, d'employer toute son autorité pour l'accréditer dans le public et le répandre. Il supplie en même temps tous les évêques, les prélats et les clercs de l'Eglise catholique de l'accepter en bonne part, et de le lire dans le même esprit qui le lui avait fait composer, c'est-à-dire pour le bien de l'Eglise. Ce traité est divisé en deux livres.

Premier livre. — Le but de l'auteur dans ce livre, c'est de détruire une erreur qui s'était répandue depuis quelque temps et qui consistait à soutenir que la puissance royale ne vient point de Dieu, mais des hommes, et qu'ainsi la dignité sacerdotale lui est supérieure puisqu'elle a été établie de Dieu. Hugues démontre au contraire que l'une et l'autre viennent de Dieu, parce que, selon saint Paul, *il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu.* Commençant ensuite par la puissance royale, il dit que ce qu'est la tête dans le corps, le roi l'est dans son royaume. Tous les évêques lui sont soumis, non à raison de leur dignité, mais du bon ordre qui demande l'unité, c'est-à-dire l'union des membres avec leur chef. Il est du devoir d'un roi de corriger ses sujets, et de les rappeler à la voie de l'équité et de la justice; il peut les y rappeler par la terreur des peines comme par les lois, et à cet égard le royaume du ciel se trouve servi par le royaume de la terre, parce que la puissance royale fait par la crainte ce que le prêtre ne peut faire par la seule force de ses discours. Il ajoute encore que les rois doivent s'appliquer à être utiles à leurs peuples; cependant on ne doit pas refuser le respect et l'obéissance aux princes qui se conduisent autrement, parce que souvent, à cause de nos péchés, Dieu nous donne des rois dans sa fureur. Nous devons prier pour eux suivant la coutume de l'Eglise, et rendre à César ce qui est dû à César, c'est-à-dire l'honneur et le service, en conservant à Dieu une inviolable pureté d'esprit et de corps.

Hugues pense également que le roi a le pouvoir d'accorder à un clerc les honneurs de l'épiscopat, mais que c'est à l'archevêque à lui confier le soin des âmes. Il fonde son sentiment sur l'usage où les princes chrétiens étaient de nommer aux évêchés, mais il en excepte les Eglises où le clergé et le peuple étaient en possession de choisir leur évêque. Dans ce cas il regarde comme une tyrannie la tentative que le roi ferait pour les troubler dans cette possession; il ne veut pas non plus que l'évêque élu reçoive l'investiture de la main du roi, par la tradition du bâton pastoral et de l'anneau, mais seulement l'investiture des biens temporels de l'Eglise. C'est de l'archevêque qu'il doit recevoir l'anneau et la crosse. L'auteur descend ensuite dans le détail des devoirs d'un évêque et de ses pouvoirs. Il tient de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ la puissance d'ouvrir et de fermer le ciel aux hommes. Il enseigne que les rois mêmes doivent s'éloigner de ceux que l'évêque a excommuniés, et déclame contre la simonie et le parjure. Tel est en substance l'analyse bien sommaire, bien abrégée du premier livre de Hugues de Fleury sur la distinction des deux puissances.

Second livre. — Il prouve plus particulièrement que Dieu, pour le bien des peuples dont son Eglise est composée, y a établi deux puissances, celle des rois et celle des prêtres. Il commence sa preuve par les rois et les prophètes de l'Ancien Testament,

auxquels il dit que les rois et les évêques ont succédé dans le Nouveau. Sous le nom d'évêques il entend particulièrement les successeurs de saint Pierre dans le Siége apostolique; et, pour marquer avec quel concert les rois et les empereurs chrétiens ont agi avec les pasteurs de l'Eglise, il rapporte d'un côté les avantages que le grand Constantin a faits à l'Eglise de Rome, dans l'acte de donation supposé à ce prince; les secours que les rois de France ont prêtés aux Papes opprimés; la déposition des Papes intrus par ordre des empereurs, qui en même temps leur en ont fait substituer de légitimes; la part que les rois et les princes ont eue aux élections ecclésiastiques et le décret par lequel le Pape Nicolas II accorda, en 1058, à l'empereur Henri et à ses successeurs, que l'élection d'un Pape ne se ferait pas sans leur en donner avis. Il fait remarquer d'un autre côté l'autorité que les prophètes dans l'ancienne loi, et les évêques dans la loi nouvelle ont toujours eue sur les rois, pour les obliger à rentrer dans la voie du salut. C'est Nathan qui reproche à David son adultère et qui l'en absout; saint Ambroise qui interdit à Théodose l'entrée de l'Eglise jusqu'à ce qu'il ait expié son crime par une satisfaction convenable; saint Germain, évêque de Paris, qui excommunie Caribert, roi de France, pour s'être séparé de sa femme et avoir introduit dans son palais deux concubines. De tout cela Hugues conclut que si chaque puissance veut se tenir dans ces bornes et ne pas empiéter sur les droits de l'autre, il sera aisé de maintenir la paix entre elles. Notre auteur en finissant fait mention d'un écrit qu'il avait déjà composé sur le même sujet. Cet écrit n'est autre, comme il y a lieu de le croire, que la première partie du traité que nous venons d'analyser. Sans contredit c'est un des ouvrages les plus remarquables qui aient été publiés à cette époque; ouvrage précieux par la solidité et l'exactitude des principes; par la gloire qu'a eue l'auteur de s'élever au-dessus des préjugés du siècle où il vivait, et par la sagesse avec laquelle il pose les justes bornes de l'autorité des deux puissances, en développant leurs droits respectifs et leurs prérogatives. On le trouve dans le IVe tome des Mélanges de Baluze. Il est fâcheux que Larry n'ait pas eu le temps de publier l'édition qu'il avait préparée avec des notes.

Chronique. — Le second ouvrage de Hugues est une *Chronique*, distribuée en six livres. L'auteur avait lu les anciens historiens et même des mémoires qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous; et il a su en faire un bon usage. C'est une espèce d'histoire universelle dont le principal but est de montrer la conduite de Dieu à l'égard des hommes dans les différents âges du monde. Les mystères de la religion y sont exposés avec exactitude, les hérésies réfutées avec précision, et la géographie moins défigurée que dans les autres écrivains du même siècle. — Le premier livre comprend un abrégé de l'histoire des Juifs jusqu'à Jésus-Christ. Hugues y traite des anciennes monarchies qui se sont succédé pendant ce long espace de temps, jusqu'à la mort de Jules César. Il fait connaître tous les monarques qui ont régné, en commençant par Ninus, roi des Assyriens. Les grands hommes du paganisme y trouvent leur place, et la fable n'y a pas été négligée, quoique l'auteur passe légèrement dessus et n'en parle qu'autant qu'il le faut pour remplir son cadre. — Le second livre, précédé d'une longue préface, contient l'histoire des Scythes, des Amazones et des Parthes. — Dans le troisième, Hugues donne la suite des empereurs Romains, depuis Auguste, sous lequel Jésus-Christ vint au monde, jusqu'à Domitien. Il rattache au règne de chaque empereur les Papes, les hommes apostoliques, les persécutions, les martyrs, les confesseurs, les docteurs, les hérésies, les conciles; et il suit la même méthode dans les livres suivants qui sont tous distingués par des préfaces particulières. Il ne commence à parler de la monarchie française que dans son cinquième livre; c'est pourquoi, dans la préface qui est en tête, il donne la description des Gaules, comme il avait reproduit celle de l'Italie d'après Paul Diacre dans la préface du troisième. Il conduit son histoire jusqu'au règne de Charles le Chauve. On aurait tort de regarder cette chronologie comme une compilation de faits extraits des vieux auteurs, et disposés sans art et sans goût. Hugues avait dans la bibliothèque de son monastère tous les écrits nécessaires à l'exécution de son dessein. Il s'appliqua à les lire, à les comparer ensemble, et, comme il le dit lui-même, à en exprimer le suc de la vérité, *medullam veritatis.* Les historiens dont il a le plus profité, sont Eutrope, Justin, Orose, Grégoire de Tours, Eginhard, Paul Diacre, Aimoin, et plusieurs mémoires inconnus aujourd'hui, dont il a su tirer des particularités intéressantes qu'on chercherait vainement ailleurs. Son ouvrage est très-utile pour les bas siècles de l'Eglise et de l'empire. Il parut, en 1638, à Munster, par les soins de Bernard Roffendorf, in-4°, avec une savante préface et des notes intéressantes. Cette édition, la seule que nous possédions complète, est fort rare.

Gestes des rois de France. — Hugues, en dédiant à la comtessse Adèle l'ouvrage que nous venons d'analyser, lui avait promis d'écrire les actions des rois ses ancêtres, depuis Louis le Débonnaire jusqu'au règne de Louis le Gros, chose, dit-il, qu'aucun historien n'avait encore entreprise avant lui; mais il ne nous reste de cet ouvrage précieux que l'*Epître* dédicatoire adressée à l'impératrice Mathilde et non à Adèle, ce qui prouve que cette pieuse comtesse avait renoncé au monde lorsque l'écrit parut, et qu'elle s'était déjà retirée dans le monastère de Marcigny, où l'on sait qu'elle finit saintement ses jours en 1137. Cette épître, avec un fragment de l'histoire en question, se trouve insérée au tome Ier des *Anecdotes* de

dom Marlène. Quoique ce fragment soit peu volumineux, il ne laisse pas cependant de contenir plusieurs choses remarquables. On y voit que Charles le Chauve bâtit la ville de Compiègne et lui donna son nom en ordonnant qu'on l'appelât *Carolopolis;* qu'il enrichit son église du précieux linceul qui servit à ensevelir le corps de Notre-Seigneur, qu'il fit présent à l'abbaye de Saint-Denis d'un des clous qui attachèrent Jésus-Christ à la croix, et d'une particule de sa couronne d'épines. On voit aussi que Gérard, comte de Bourgogne, bâtit deux églises: une à Vézelay, où, suivant l'auteur, se trouve le tombeau de sainte Madeleine, et l'autre à Pouthières, où il fut enterré. Plusieurs morceaux publiés sous le nom de Hugues de Sainte-Marie, dans les différentes collections des historiens de France, paraissent être des fragments de cette histoire. Tous ces écrits, quoique publiés par l'auteur en différents temps et dédiés à différentes personnes, semblent ne faire qu'un même ouvrage et composer un seul corps d'histoire. Il serait à désirer que quelque savant voulût prendre la peine d'en préparer une édition exacte, en s'appliquant surtout à découvrir la partie dédiée à l'impératrice Mathilde et dont nous n'avons que l'épître dédicatoire; on y trouverait peut-être des choses importantes pour l'histoire des rois de la troisième race.

Vie de saint Sacerdos. — On trouve dans les Bollandistes, au 5 mai, une Vie de saint Sacerdos, ou par abréviation, saint Sardos, évêque de Limoges, composée par Hugues de Fleury; mais comme il semble le dire lui-même, il n'a fait que corriger et mettre en latin plus passable la Vie de ce saint prélat, défigurée par les copistes et écrite dans la langue du pays, c'est-à-dire dans cette basse latinité que l'on parlait encore à l'époque où florissait le premier auteur. Ce fut à la prière d'Arnoul, abbé de Sarlat, qu'il entreprit ce travail, non vers l'an 1130, comme Henschenius l'a cru, mais au plus tard vers l'an 1107 ou 1108, puisque dans son histoire qui fut écrite en 1109 et revue en 1110, il fait mention de la vie de saint Sacerdos qu'il avait entrepris de corriger. Il avertit dans la préface de ce travail, que, sans s'attacher servilement à la lettre, il s'est appliqué seulement à en reproduire le sens, comme l'abbé Arnoul l'en avait prié. *Non studeo verbum pro verbo transcribere,... sed sensum ex sensu depromere.*

Miracles de saint Benoît. — Le dernier ouvrage d'Hugues de Sainte-Marie qui soit parvenu jusqu'à nous, mais sans avoir été imprimé, est un livre des miracles opérés de son temps par l'intercession de saint Benoît. Ce travail continue les recueils d'Aimoin et de Raoul Tartaire, l'un et l'autre moines de Fleury et écrivains d'un mérite distingué. Hugues avertit dans sa préface que Raoul, qui avait continué son recueil jusqu'à sa mort, avait oublié un miracle accompli sous l'abbé Rainier en 1059. C'est par la relation de ce miracle qu'il commence son ouvrage; il en rapporte ensuie neuf, opérés jusqu'en 1114; puis un autre opéré sur un jeune homme sourd et muet, qui fut guéri de sa surdité le 4 décembre 1117, et qui recouvra la parole le 2 mars de l'année suivante. Enfin, il termine son récit par la relation de trois miracles accomplis en 1119. Cet ouvrage s'est conservé longtemps dans l'abbaye de Saint-Benoît.

Le P. Lelong dans sa *Bibliothèque sacrée* attribue à notre auteur un écrit sur le *Psautier.* Parmi les manuscrits de la cathédrale de Durham, il y en a un qui porte ce titre: *Hugo Floriacensis super Psalterium.* C'est tout ce que nous pouvons dire d'un écrit dont nous n'avons de connaissance que par ces indications.

Hugues de Sainte-Marie est un écrivain qui mérite une estime toute particulière, à cause de son traité des deux puissances. Il lui est glorieux de s'être élevé au-dessus des préjugés de son siècle, et d'avoir su tenir un juste milieu entre deux extrêmes également condamnables. Rien n'est plus sage, plus exact et plus solide que ce qu'il a dit de la dignité du sacerdoce et de la puissance des rois. Son style dans cet écrit, plus encore que dans les autres qu'il nous a laissés, est clair, précis et généralement beaucoup plus pur que celui de la plupart des ouvrages composés à la même époque.

HUGUES DE COMPOSTELLE. — Hugues, comme son nom porte à le croire, était Français d'origine. Il est probable qu'il fut du nombre des religieux de cette nation que Bernard, archevêque de Tolède, emmena avec lui en Espagne pour travailler au rétablissement de la religion chrétienne dans sa ville épiscopale nouvellement reprise par les Maures.

Hugues se qualifie chanoine et archidiacre de l'Église de Compostelle dans un écrit qu'il composa vers l'an 1102. Cet écrit est une histoire de la translation des reliques de saint Fructueux, archevêque de Brague, en Portugal, vers le milieu du VIIe siècle. La translation dont il s'agit n'est point une translation selon les règles ordinaires, mais un vol de reliques enlevées furtivement de l'église de Brague et portées à Compostelle. L'auteur a beau qualifier ce fait de *pieux larcin,* ce n'en est pas moins un vol. La passion d'avoir des reliques était telle alors qu'on se croyait tout permis, et qu'on employait toutes sortes de moyens pour s'en procurer. Nous en voyons ici un exemple. Didace, évêque de Compostelle, faisant, en 1102, la visite des églises et des biens que son évêché possédait en Portugal, alla à Brague, où, suivant l'auteur de la translation, lui et ses clercs furent parfaitement accueillis par saint Gérald qui en était archevêque. Didace, de concert avec sa suite, profitant de ce bon accueil, et abusant de la bonté du saint prélat, enleva de son église plusieurs corps saints, sous prétexte qu'ils n'étaient pas honorés comme ils le méritaient, et les apporta à Compostelle. Telle est la

translation des reliques de saint Fructueux dont l'archidiacre Hugues a écrit l'histoire. Il était en état de la raconter mieux qu'un autre, puisqu'il faisait partie de la suite de Didace lorsqu'il commit ce *pieux larcin*. Il eut même beaucoup de part à ce vol. Il l'avoue sans façon, et nous apprend qu'il donna son avis sur la manière dont il fallait s'y prendre pour enlever ces reliques sans éclat et sans bruit. Témoin oculaire de tout, il a cru devoir en conserver le souvenir à la postérité par la relation fidèle qu'il en a composée. Les continuateurs de Bollandus l'ont publiée au 16 avril dans leur grande Collection, avec des observations préliminaires et des notes pour éclaircir le texte.

Hugues peut revendiquer sa part dans un autre ouvrage beaucoup plus important. C'est l'*Histoire de l'Eglise de Compostelle*, qui est regardée comme un des plus précieux monuments de l'ancienne histoire d'Espagne. Trois auteurs y ont travaillé. Le premier est Munio ou Martin, qui de trésorier de Compostelle fut fait évêque de Managnedo en Galice, puis chapelain et secrétaire du roi Alphonse VII; le second est Hugues qui, de concert avec Munio a composé le premier livre de cette Histoire comme nous l'apprenons de la *Chronique* d'Idace, et de Girald, le troisième écrivain qui a continué la même Histoire et à l'article duquel nous renvoyons pour plus amples renseignements.

Au siècle dernier des écrivains désœuvrés s'avisèrent d'attribuer à Hugues une lettre anonyme adressée à Maurice Bourdin, et dans laquelle ils donnaient comme quelque chose de certain toutes les fables espagnoles sur la prétendue prédication de l'apôtre saint Jacques en Espagne. Cette supposition, toute ridicule qu'elle est, prouve cependant l'estime qu'on avait pour lui, puisqu'ils ont cru que son nom était capable de donner du relief à leur fiction.

Hugues écrivait dès l'an 1102 et n'était point encore évêque de Porto en Portugal. Ce siége épiscopal fut rétabli en 1114 par les soins de dona Theresa, reine de Portugal, qui attacha de gros revenus à cette Eglise, et lui donna pour évêque Hugues, archidiacre de Compostelle. Ce fut lui qui sollicita et obtint, en 1120, de Calixte II l'érection de l'église de Saint-Jacques de Compostelle en métropole. Il assista, en 1122, au troisième, et, en 1125, au cinquième concile tenu dans cette église. C'est tout ce que nous savons de ce prélat; nous ignorons l'époque de sa mort. Nous avons dit ailleurs pourquoi l'*Histoire de l'Eglise de Compostelle* n'avait pas encore vu le jour.

HUGUES FARSIT, que Sigebert et Henri de Gand font abbé de l'ordre de Saint-Benoît, fut chanoine régulier de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, s'il faut en croire Germain, historien de l'abbaye de Notre-Dame en cette ville, et après lui les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. Il avait contracté son engagement dans ce monastère avant 1128, année où plusieurs malades attaqués du mal des ardents, étant venus dans l'église Notre-Dame de Soissons, y obtinrent leur guérison par l'intercession de l'auguste patronne de ce sanctuaire. Hugues suivit ces merveilles, qui durèrent jusqu'en 1132, et en composa la relation. Cependant il ne l'acheva, ou du moins il ne la publia que plusieurs années plus tard, puisqu'il y fait mention de la mort de l'abbesse Mathilde, qui n'arriva que le 13 décembre 1143.

Nous avons peu de relations plus authentiques et plus dignes de croyance que celle-ci, puisque l'auteur n'y rapporte que des faits récents, publics, et qu'il atteste avoir vus lui-même ou tenir de témoins oculaires. Que peut-on opposer, par exemple, à la guérison de cette femme d'Oignoncourt, nommée Gundrade, à qui le charbon pestilentiel avait fait perdre le nez et les lèvres, et dont tout le visage se trouva parfaitement rétabli en une nuit. *Vidimus eam et nos*, dit Hugues, *et in restauratione beneficii in nullo prorsus detrimentum patiebatur, sed similis erat carni reliquæ caro recens, nisi quia diligenter intuentibus lucidior videbatur.*

Dom Michel Germain, l'auteur déjà cité, non content de nous donner cet écrit original, parmi les preuves de son *Histoire de Notre-Dame de Soissons*, l'a presque entièrement traduit dans le corps de son ouvrage. Avant lui, Vincent de Beauvais en avait inséré divers extraits dans son *Miroir historial*. Il s'en rencontre même des lambeaux dans quelques auteurs contemporains. Mais celui qui a emprunté le plus à cette relation est Gauthier de Coinci, prieur de Vic-sur-Aisne, dans le Soissonnais, qui écrivait sur la fin du XIIe siècle. Elle se trouve entièrement fondue dans ses trois livres en vers français des *Miracles de la sainte Vierge;* heureux s'il eût eu la discrétion de s'en tenir à ce texte, sans y ajouter, comme il l'a fait, quantité de fables qui choquent le bon sens, blessent la pudeur et déshonorent la religion. Un académicien célèbre, au tome XVIII des *Mémoires de l'Académie des belles-lettres*, en prenant la peine de relever ces défauts, est tombé lui-même dans un autre. Il a rejeté les vices de la copie sur l'original, et imputé à Hugues les extravagances de Gauthier. Ce jugement est d'autant plus surprenant que le critique avait les deux pièces entre les mains, et qu'il assure en avoir fait la confrontation. Sans prétendre manquer aux égards dus à sa mémoire, nous osons défier qui que ce soit de nous montrer dans la première les exemples scandaleux qu'il cite dans la seconde. Il est bien vrai cependant que Gauthier de Coincy n'a pas inventé ces traits, mais il les a tirés de Gauthier de Compiègne et non de Hugues de Soissons.

S'il faut en croire Ferréol Locrius, il faut encore attribuer à notre auteur, qu'il fait mal à propos chanoine de Laon, une relation anonyme des miracles opérés dans l'église de Notre-Dame de Roquemadour, dans le Quiersy, en 1140. Cet ouvrage, qui se conserve manuscrit à la bibliothèque de Saint-

Martin de Tournay, commence par ces mots : *Scripturus miracula Dei genitricis et perpetuæ Virginis Mariæ Rupis amatoris.* Mais comme la conjecture de Locrius ne se trouve appuyée d'aucune preuve, nous nous dispenserons de l'adopter.

Aux Pères de Coblentz. — Voici deux autres pièces manuscrites dont on peut avec plus de certitude faire honneur à Hugues de Soissons. La première est une lettre qui, dans l'exemplaire de la Bibliothèque impériale, a pour titre : *Fratris Hugonis Suessionensis Epistola ad Patres Confluentiæ congregatos.* Cette assemblée des Pères de Coblentz est, comme on va le voir, un chapitre général de Prémontrés. La salutation porte : *Venerandis Patribus et Dominis apud Confluentiam congregatis, Frater Hugo Suessionensis vestræ sanctitatis servus.* L'auteur débute par des protestations d'estime, d'attachement et de respect pour tous ceux qui composent l'ordre de Prémontré. *Quod vos perinde dilexerim,* dit-il, *tam illos quos facie novi, quam eos quos fama tantum comperi, plurimi vestrum recolere possunt.*

Il fait ensuite l'éloge de saint Norbert, qu'il a toujours regardé, dit-il, comme un ange que le Seigneur avait rempli de son esprit. Entre ses vertus il loue surtout son amour ardent pour l'unité de l'Eglise, et à cette occasion il traite des différentes manières de se maintenir dans la communion catholique. « La première, dit-il, consiste dans la croyance des vérités du salut; la seconde, dans la pratique des vertus sans lesquelles on n'obtient pas le royaume des cieux; la troisième, dans les observances établies par les hommes pour resserrer davantage les liens de l'unité. Ces observances, poursuit-il, ne seraient nullement nécessaires, si l'amour divin était également enraciné dans tous les cœurs; car la loi, suivant l'Apôtre, n'est point pour le juste, mais les faibles en ont besoin. Pour concilier à ces observances le respect qu'elles méritent, on doit être attentif à les mettre à couvert de toute innovation. C'est ce que Moïse a lui-même ordonné, lorsqu'il a dit : *Ne passez point les limites que vos pères ont posées.* » Tout ceci n'est qu'un préambule pour en venir aux nouveaux usages que les Prémontrés avaient établis. « Ces principes établis, continue-t-il, je vous demande quel avantage vous avez trouvé à quitter les chappes noires dont tout l'ordre des chanoines réguliers s'est servi jusqu'à ce jour? Ignorez-vous la maxime de notre Père, saint Augustin, qui dit qu'une coutume qui n'est point contraire à la loi doit tenir elle-même lieu de loi? C'est donc de votre part une affectation ridicule et déraisonnable d'avoir préféré les chappes blanches? Mais ne prévariquez-vous pas même contre la loi divine, en portant des tuniques de laine, au lieu de celles de lin que Moïse avait recommandées aux prêtres? en les portant, dis-je, non-seulement au chœur, mais même à l'autel. » Hugues relève avec la même chaleur quelques autres pratiques nouvelles que les Prémontrés avaient substituées aux anciens usages de l'ordre.

A sa sœur Helvide. — Le second ouvrage manuscrit de notre auteur conservé dans la même Bibliothèque, est une lettre à sa sœur Helvide. L'inscription en est conçue ainsi : *Sorori reverendissimæ Helvidi adnumerari videntibus Dominum, Hugo Suessionensis.* L'auteur déclare que son intention est de lui dédier un ouvrage auquel il a résolu de consacrer tous ses moments de loisir pendant le temps qui lui reste encore à vivre. Cet ouvrage sera intitulé : *Otium Hugonis ad Helvidem sororem.* Il le distribuera par livres annuels : *Opusculi summam per annuos libros distinguere volui.* S'il se passe quelque année sans qu'il puisse rien écrire, il aura soin d'en avertir dans le livre suivant; car ajoute-t-il, nous n'avons pas encore épuisé toute la matière, et il nous reste bien des choses à écrire. S'il arrive que le Seigneur vous appelle à lui avant moi, je continuerai d'écrire en laissant le même titre à mon ouvrage, car votre souvenir, ma très-chère sœur, sera toujours un bonheur pour moi. Il lui parle ensuite de la mort et de l'incertitude de ce moment terrible, des misères de cette vie et de la béatitude éternelle. On ignore quel était le sujet de ce grand ouvrage que l'auteur préparait et s'il le conduisit jusqu'à sa fin. Ce qu'il y a d'assuré, c'est qu'il n'en reste aucun monument ni aucun souvenir dans l'histoire.

Dormay accorde encore à Hugues un *Traité sur les sacrements,* ouvrage, dit-il, qui faisait partie des livres qu'Arculphe ou Ansculphe de Pierrefonds, évêque de Soissons, légua à son Eglise, en 1158. Mais autant qu'on en peut juger, ce n'est que sur une équivoque de nom qu'il attribue au chanoine de Saint-Jean des Vignes, un ouvrage qui appartient beaucoup plus vraisemblablement à Hugues de Saint-Victor et qui s'identifie d'autant mieux avec son grand *Traité des sacrements* qu'il ne porte point le surnom de notre auteur.

L'année de sa mort est incertaine. Le jour en est marqué au 4 août dans les nécrologes de Saint-Jean des Vignes et de la cathédrale de Soissons. Cette époque, tout imparfaite qu'elle est, suffit à défaut de toute autre, pour le distinguer de l'abbé Hugues qui gouverna Saint-Jean des Vignes, depuis l'an 1179 jusqu'en 1186; car c'est au 28 octobre qu'est rapportée la mort de ce dernier dans l'Obituaire de la maison.

Lettre anonyme. — Sous le nom de Hugues Farsit ou de Soissons, nous réunissons ici une lettre que dom Mabillon a insérée dans le tome V de ses *Annales bénédictines.* Nous en usons ainsi, parce que les deux initiales qui se trouvent en tête de l'inscription semblent indiquer le nom de notre auteur. Cette lettre est adressée par S. H., chanoine régulier, à N., prieur du monastère de la Charité-sur-Loire de l'ordre de Cluny. « J'ai appris, dit l'auteur, qu'un des Frères de l'Eglise de Saint Jean-de-Sens, après une

sortie clandestine, avait été reçu chez vous, que vous lui avez donné la coule, et que de plus, l'abbé de concert avec tous ses religieux ayant réclamé sa brebis, vous lui avez répondu en termes durs et que j'aurais honte de répéter. Un tel procédé ne convient point à des serviteurs de Jésus-Christ. Vous savez que l'Apôtre nous défend de bâtir sur le fondement d'autrui, et que la Loi divine ne permet pas de mettre la faux dans une moisson étrangère. Si vous dites, ou plutôt, si ceux qui sont avec vous disent que votre genre de vie est le meilleur, et que par conséquent tout homme est libre en toute conjoncture de le choisir par préférence, souvenez-vous de l'instruction que notre Maître commun nous a donnée, par la manière dont il décida la dispute qui s'était élevée entre ses apôtres, à propos de la primauté. Nous disputons comme eux quel est le plus grand. Mais écoutez ce que dit Jésus-Christ : *Celui qui sera le plus grand entre vous doit être le serviteur des autres...* O langue impudente! après cette décision, vous osez dire encore : C'est moi qui suis le meilleur! vous vous glorifiez de votre habit noir, et vous méprisez mon habit blanc. Le noir, dites-vous, est le symbole de l'humilité; et moi, je dis à mon tour : le blanc est l'emblème de la pureté... Vous vous glorifiez de votre humilité; et plût à Dieu que vous le fissiez comme il faut; car alors votre humilité ne serait pas pour vous un motif d'orgueil..... Les moines disent : Nous sommes les meilleurs... Non, c'est nous, répliquent les chanoines. Et moi je soutiens que ce n'est ni vous ni nous, parce que nous sommes tous mauvais... Vous prétendez qu'il est permis à un chanoine de quitter sa profession pour embrasser la vôtre, sous prétexte, selon vous, qu'elle est plus parfaite. Sur ce principe il sera donc permis à une femme mariée de renoncer aux engagements du mariage pour se vouer à la continence, puisque vous ne pouvez nier que ce dernier état ne soit d'une bien plus grande perfection que l'autre. » L'auteur fait ensuite quelques raisonnements pour prouver que chacun doit demeurer dans la profession à laquelle il s'est lié. Vient ensuite une exhortation aux moines et aux chanoines de s'honorer mutuellement et de ne plus rabaisser l'état les uns des autres pour exalter le leur. « Pour moi, dit-il, lorsqu'on me demande ce que j'en pense, si je suis chanoine, je réponds que les moines sont les plus parfaits; et si je suis moine, je dis que ce sont les chanoines qui sont les meilleurs. Tel est le précepte de Jésus-Christ et la règle de la charité. Si vous daignez m'en croire, vous m'assurerez là-dessus vos sentiments et votre conduite ; et alors je me flatte que vous ne tarderez pas à réparer l'indiscrétion où vous êtes tombés. Mais dans le cas où vous négligeriez de le faire, je crains fort, outre l'offense que vous commettez envers Dieu, que l'autorité ecclésiastique ne venge ceux que vous avez blessés dans leurs droits, s'il arrive qu'ils se pourvoient contre vous au tribunal du Pontife romain. C'est pourquoi je vous invite à ne point dégénérer de cette modération que, par la grâce de Dieu, vous avez conservée jusqu'à ce jour. » La sagesse parle d'elle-même dans cette lettre; nous n'avons pas besoin d'en relever les expressions pour la faire admirer.

HUGUES FARSIT, abbé de Saint-Jean en Vallée, à Chartres. — Les monuments du XII[e] siècle nous présentent plusieurs écrivains appelés Hugues, à qui l'on a donné le surnom de Farsit. Cette conformité de dénomination les rend difficiles à distinguer. L'opinion commune identifie celui qui est l'objet de cet article avec Hugues Farsit, chanoine régulier de Saint-Jean des Vignes à Soissons. Cependant, en les examinant de près, il nous semble apercevoir des caractères qui établissent entre eux une différence. Nous pourrions alléguer d'abord les titres de maître et d'abbé que donnent au premier dans leurs lettres les auteurs contemporains avec lesquels il fut en relation, et les actes de l'Eglise de Chartres qu'on ne voit appliqués au second, ni dans les monuments de l'Eglise de Soissons ni ailleurs. Mais une preuve beaucoup plus sensible de leur différence, c'est que celui qui nous occupe gouvernait l'abbaye de Saint-Jean en Vallée près Chartres, tandis que l'autre suivait à Soissons les miracles qui s'opéraient de son temps dans l'église de Notre-Dame. En effet, ces miracles dont le chanoine de Saint-Jean des Vignes se donne comme témoin oculaire dans la relation qu'il en a publiée, commencèrent en 1128 et finirent en 1132. Or, ce fut à la première de ces deux époques que Hugues de Chartres, après avoir dirigé avec distinction l'école de Saint-Jean en Vallée, en devint abbé par la promotion d'Etienne, son prédécesseur, au patriarcat de Jérusalem. Le nécrologe de la maison atteste qu'il mourut dans l'exercice de ses fonctions, loin d'avoir abdiqué pour retourner à Soissons, d'où l'on suppose gratuitement qu'il était venu. De plus, une bulle dont le Pape Innocent II gratifia son abbaye à sa recommandation en 1131, et un traité passé l'année suivante entre lui et Geoffroi, évêque de Chartres, prouvent qu'il était résident en cette ville, dans le temps où l'opinion contraire le met à Soissons. Ces raisons nous paraissent plus que suffisantes pour le distinguer du chanoine de Saint-Jean des Vignes, avec lequel il n'a de commun que le nom et la profession. Nous avons marqué dans cette discussion toutes les époques certaines de la vie de notre auteur; nous ignorons celle de sa mort. On voit seulement qu'il était remplacé par Guérin en 1136. Il dut mourir dans un âge avancé, puisque le nécrologe déjà cité le fait oncle de son prédécesseur.

Les lettres que Hugues Metellus et saint Bernard écrivirent à Hugues de Chartres font l'éloge de son mérite et nous apprennent des traits remarquables de son érudition. Le premier, en lui envoyant quelques-

uns de ses écrits pour les examiner, lui parle ainsi : « Comme je vous connais depuis longtemps, et que tout en vous m'a paru louable et parfaitement conforme à l'honnêteté, je vous embrasse de toute la plénitude de mon cœur. Je me colle en esprit à ce visage où la pudeur de votre âme brille comme dans un miroir. Je révère cette prudente humilité qui règle toutes vos démarches. J'honore cette science profonde qui vous a mérité de si justes louanges, et c'est à elle que je recommande mes écrits. Je ne me souviens qu'avec admiration du style si châtié de votre prose, de l'élégance de vos vers et de l'habileté avec laquelle vous traitez les sciences divines et humaines. » Le talent poétique de notre auteur ne nous est connu que par ce témoignage; tout ce qu'il a produit est devenu la proie du temps, et ses œuvres théologiques ont subi le même sort. Mais saint Bernard nous a conservé le souvenir d'un traité qu'il avait fait sur les sacrements. Avant de l'entreprendre, il avait fait part au saint dans une conférence qu'ils eurent ensemble, de certaines vues et de certains sentiments que l'abbé de Clairvaux n'approuva pas sur tous les points. Les deux amis s'étant séparés pacifiquement, mais sans néanmoins s'accorder, Hugues exécuta son projet et adressa l'ouvrage, sous forme de lettre à saint Bernard. Celui-ci s'abstint d'y répondre pour ne pas engager une dispute. Cependant on fit courir le bruit qu'après une première lecture, il l'avait jeté au feu. Cette calomnie étant revenue au saint homme, il écrivit aussitôt à l'abbé de Chartres pour le désabuser : « Sachez, lui dit-il, que loin d'avoir brûlé, comme on vous l'a dit, la lettre qu'a daigné m'écrire Votre Sainteté, je la conserve au contraire très-soigneusement. Eh! quel excès de jalousie, ou plutôt de fureur aurait pu me porter à traiter de la sorte un écrit, où je n'ai rien aperçu que d'utile et de louable; rien qui ne fût conforme à l'analogie de la foi, à la saine doctrine et à l'édification spirituelle; excepté pourtant, car entre amis on ne doit jamais se flatter au préjudice de la vérité, excepté, dis-je, que j'ai été peiné de vous voir défendre au commencement de cet opuscule la même proposition sur les sacrements que j'avais déjà relevée dans notre dernière entrevue. C'est à vous de voir s'il vous souvient de ce que je vous dis alors sur ce sujet, et comment vous pouvez concilier cette opinion avec le sentiment de l'Eglise. Toujours est-il vrai qu'il est de votre humilité de ne point rougir d'une rétractation si vous vous êtes écarté de la vérité. » Hugues fit à cette lettre une réponse très-satisfaisante, dans laquelle il expliquait d'une manière orthodoxe ce qui avait déplu à l'abbé de Clairvaux dans son écrit. C'est ce dont le saint homme le félicite dans une seconde lettre, où il lui dit que sur l'intégrité de sa foi il s'en rapporte à son aveu, et sur sa sainteté, à sa réputation; « comme de ma part, ajoute-t-il, je m'en tiens au témoignage de ma conscience, sur l'affection que je vous porte. » Il le prie ensuite de ne plus troubler les cendres d'un saint évêque qu'il avait laissé en repos de son vivant. (On conjecture que cet évêque était Guillaume de Champeaux, dont notre auteur avait attaqué quelques sentiments avec trop de vivacité.) Enfin il termine sa lettre en lui demandant sa recommandation auprès de Thibaut, comte de Champagne et de Blois, en faveur de Humbert que les gens du comte avaient dépouillé de ses biens; ce qui fait connaître le crédit que l'abbé de Saint-Jean en Vallée avait à la cour de ce prince.

L'amitié qui liait saint Bernard à notre auteur datait de loin. Elle avait commencé dès les premières années qui suivirent la nomination du saint à l'abbaye de Clairvaux. On le voit par l'intérêt à la douleur qu'il éprouva au sujet de l'évasion de Robert, son neveu, qui avait quitté furtivement l'abbaye de Clairvaux dont il était religieux, pour passer dans l'ordre de Cluny. Il écrivit au fugitif, pour l'engager à retourner au lieu de sa profession. Sa lettre, qui se conserve dans la Bibliothèque de Sidney Sussex, sous ce titre : *De gratia Dei conservanda*, commence par ces mots : *Frater Hugo fratri Roberto salutem*. C'est la seule composition de notre auteur qui ait échappé à la ruine du temps. On trouve à la vérité dans le catalogue de la Bibliothèque nationale un ouvrage qui a pour titre : *Hugonis Farsiti Liber de materiali claustro* ; mais après l'avoir examiné, nous avons reconnu que c'était le second des quatre livres de Hugues Foliet sur le cloître de l'âme.

HUGUES DE SAINT-VICTOR. — Hugues, célèbre théologien et prieur de Saint-Victor, naquit en Flandre, sur le territoire d'Ypres, à la fin du XIe, ou au commencement du XIIe siècle. Il fut élevé chez les chanoines réguliers d'Amersleben, en Saxe, et se consacra au même genre de vie, en 1118, dans l'abbaye naissante de Saint-Victor de Paris, où il enseigna successivement la philosophie et la théologie, et compta parmi ses élèves un grand nombre de personnages qui furent élevés dans la suite aux plus hautes dignités de l'Eglise. L'éminence de sa doctrine le fit considérer comme un des premiers théologiens de son siècle. L'étude particulière qu'il avait faite des œuvres de saint Augustin et l'application juste qu'il savait en tirer, lui avait fait décerner le titre de ce saint docteur, de sorte qu'on l'appelait ordinairement *la langue de saint Augustin*. Cependant, dégagé de toute ambition, Hugues renonça toujours aux dignités de son ordre, et se contenta de sa chaire de théologie qu'il continua de remplir depuis 1133 jusqu'à la fin de sa vie. Il mourut le 3 février 1140, consumé par le travail et les austérités de la vie régulière. Ennemi des contestations par caractère, et de toute nouveauté par esprit de religion, il ne prit aucune part aux disputes théologiques de son temps, se fit estimer de tous les partis, et on ne le vit jamais figurer, comme tous les autres savants du

même siècle, dans les affaires de l'Eglise et de l'Etat

Ses écrits. — Certes, ce n'est pas un médiocre travail pour le critique de discerner, entre les écrits de Hugues ceux qui sont vraiment authentiques d'avec ceux qui lui ont été faussement attribués; c'est une entreprise dans laquelle ont échoué jusqu'ici tous ses éditeurs. Contents de livrer au public, indifféremment et sans choix, tout ce qui portait son nom, ils ont laissé à d'autres le soin d'une discussion qu'apparemment ils jugeaient au-dessus de leurs forces. Les bibliographes n'offrent guère plus de ressources. Les uns, faute d'un examen suffisant, ont attribué à Hugues plusieurs pièces qui lui sont visiblement étrangères, et les autres, par une censure outrée, l'ont dépouillé d'une partie de ses véritables productions. Avec plus d'attention et moins de préjugés nous espérons le remettre en possession de son premier bien, sans y ajouter les dépouilles d'autrui.

Premier tome. — Commentaires sur l'Ecriture. — Les premiers parmi ses ouvrages qui méritent le plus d'être connus sont ses *Commentaires sur l'Ecriture sainte.* Ce travail commence par des prolégomènes sur l'Ancien et le Nouveau Testament, dans lesquels l'auteur examine, discute et résout ce que l'on entend ordinairement sous le nom d'Écriture divine, les divers sens dont elle est susceptible, l'ordre, le nombre et l'autorité des livres dont elle est composée; les auteurs de ces livres, les différentes versions qui en ont été faites, les livres que l'on peut considérer comme apocryphes, les moyens de concilier les contradictions apparentes qui se découvrent dans l'Ecriture et plusieurs autres questions intéressantes.

Hugues donne ensuite sur les cinq livres de Moïse, connus sous le nom de *Pentateuque*, de courtes notes dans lesquelles il suit le sens littéral et historique. Celles qu'il a faites sur le prologue de saint Jérôme au prêtre Didier sont dans le même goût, et on en peut dire autant des notes sur les livres des Juges et des Rois.

Il change complétement de méthode dans son *Commentaire sur l'Ecclésiaste.* Son principal but est de porter l'homme à un mépris des choses mondaines, en lui en faisant voir l'instabilité; il s'attache donc uniquement au sens moral qu'il développe en dix-neuf homélies. On voit par la préface, qu'avant de réduire ses explications en forme de discours et de les mettre par écrit, il les avait données de vive voix et avec plus d'étendue.

Ses notes sur les *Lamentations* de Jérémie et les prophéties de Joël et d'Abdias renferment l'explication du texte, rédigées d'après le sens littéral, allégorique et moral.

A la suite de ces commentaires, l'éditeur place plusieurs allégories sur l'Ancien Testament, qui certainement ne sont pas de Hugues de Saint-Victor, comme nous le verrons quand nous aurons occasion de discuter ces ouvrages; mais ce qu'on ne peut lui contester, c'est un *Commentaire sur la Hiérarchie céleste* de saint Denys l'Aréopagiste, dans lequel il suit la version latine de Scot Erigène. Il ne témoigne aucun doute sur l'authenticité de ce livre, qu'il présente de bonne foi comme l'œuvre réelle du saint docteur d'Athènes.

Deuxième tome. — Le premier opuscule est un *Commentaire sur le Décalogue*, dans lequel on reconnaît aisément le génie et le style de Hugues de Saint-Victor; mais le chapitre 4 intitulé, *De la substance de l'amour et de l'ordre de la charité,* n'appartient point à ce commentaire. C'est un discours séparé que l'éditeur ou le copiste y ont joint à cause de la ressemblance du sujet et peut-être pour allonger la matière. Ce chapitre à été rangé pendant longtemps parmi les œuvres de saint Augustin, et certainement il n'est pas indigne d'un aussi grand nom. Nous n'en voulons pour preuve que les citations que nous allons en faire. « La source de l'amour est placée dans le cœur; et de cette source perpétuellement jaillissante coulent deux ruisseaux, l'un principe de tout mal, et l'autre principe de tout bien: c'est la cupidité et la charité. En effet, lorsque nous recherchons ce qui peut produire en nous cette multitude si variée de désirs et d'affections contraires, nous découvrons bientôt que ce ne peut être autre chose que l'amour, qui, bien qu'unique de sa nature, se partage néanmoins, par son action, en deux branches différentes, et devient cupidité lorsqu'il se porte vers des choses que le bon ordre défend, ou charité, lorsqu'il se renferme dans celles qu'il permet. Mais l'amour, ce mouvement universel du cœur, comment le définir? Voici ma pensée. L'amour est une inclination du cœur vers un objet quelconque à cause d'une certaine fin. Désirs dans la recherche et joie dans la jouissance; l'une de ces impressions le fait courir, et l'autre produit son repos. Voilà tout ce qui rend le cœur humain bon ou mauvais, suivant qu'il aime bien ou mal ce qui est beau en soi, car la bonté forme le caractère général et essentiel de tout ce qui existe. Ainsi, ni celui qui aime n'est un mal, ni l'objet aimé, ni l'amour; mais ce qui est un vrai mal, c'est de ne pas aimer comme il convient. Mettez de l'ordre dans votre amour, et tout mal disparaîtra. Or, Dieu qui n'a besoin de rien, qui n'attend et ne craint rien de personne, par un mouvement de sa bonne volonté, a créé l'homme pour l'associer à son bonheur. Afin de le rendre capable de sentir et de posséder une si grande prérogative, il lui a donné l'amour qui est comme le palais de son âme, au moyen duquel il savoure le plaisir de son bonheur, et s'y attache par un désir continuel. L'amour est donc le principe du commerce de l'homme avec Dieu; le nœud qui lie la créature à son Créateur, nœud d'autant plus heureux qu'il est plus fort et plus serré; nœud double d'ailleurs puisqu'il embrasse Dieu et le prochain, afin que la

société soit parfaite de toutes parts, et que la paix de l'homme uni avec ses semblables, comme avec l'auteur de son être, ne souffre aucune altération. Vous voyez maintenant ce qu'il faut faire pour devenir heureux: courir vers ce bien infini par vos désirs, puis, quand vous l'aurez saisi, vous reposer dans sa jouissance par la joie qu'il vous inspirera. Telle est la charité bien ordonnée; et tout ce qui se fait par un autre principe n'est qu'une cupidité et un désordre. »

De la règle de Saint-Augustin. — L'explication de la règle de Saint-Augustin est un ouvrage également digne des lumières et de la piété de Hugues de Saint-Victor. On y voit partout un maître intimement pénétré des vérités qu'il enseigne. Ses raisonnements sont judicieux, solides et fondés sur les grands principes de la religion.

Institution des Novices. — Ce livre est divisé en vingt et un chapitres précédés d'un prologue dans lequel, supposant la pureté des motifs qui ont amené ses lecteurs en religion, l'auteur décrit ainsi le plan de son traité. « La voie que vous devez suivre, c'est la science, la discipline et la bonté. La science conduit à la discipline, la discipline à la bonté; et celle-ci à la béatitude. Tel est le sujet dont je me propose de vous entretenir avec la grâce du Seigneur, afin que vous puissiez marcher sans crainte de vous égarer dans la voie qui conduit à lui. » Hugues cependant ne parcourt que les deux tiers de cette voie, qu'il s'était engagé de tracer tout entière. Il ne parle point de la bonté. « Voilà, dit-il en finissant, ce que j'avais à vous dire, mes très-chers frères, sur la science et la discipline; c'est à vous de demander à Dieu qu'il vous donne la bonté. » C'est dommage qu'il ait omis de traiter ce dernier point; l'ouvrage tout entier eût offert un modèle accompli dans son genre. Tel qu'il est, on peut le regarder comme un manuel très-utile, non-seulement aux personnes consacrées en religion, mais encore à toutes celles qui vivent en société.

Hugues ne s'attache qu'à la bienséance, et pour ainsi dire à la surface des mœurs. La modestie et la propreté dans les vêtements, la décence dans le maintien, la retenue dans les conversations, la tempérance dans les repas, les témoignages réciproques d'estime et d'amitié dans le commerce de la vie, le zèle pour les observances, l'uniformité dans la conduite; en un mot, toutes les qualités extérieures qui servent à cimenter l'union, la paix et la concorde, font la matière de ses instructions. L'ironie vient se placer comme d'elle-même dans les descriptions qu'il fait de certains défauts relatifs à son sujet; mais c'est surtout dans les chapitres 12 et 18 que le sel se trouve répandu avec plus de profusion. On a quelquefois attribué ce traité à Guillaume Perrault, religieux dominicain, mort vers le milieu du XIIIe siècle; mais l'écrit qu'il a composé sur cette matière a pour titre : *Institution des religieux* et non pas *des novices.*

Soliloque de l'âme. — Hugues avait puisé à l'abbaye d'Hamersleven les éléments de cette éducation morale dont il donnait de si belles leçons à Saint-Victor. Pour témoigner sa reconnaissance envers ses premiers maîtres, il leur adressa l'opuscule intitulé : *Soliloque sur le gage de l'âme.* Il déclare dans le prologue qu'il leur envoie cet écrit afin qu'ils apprennent où il faut chercher le véritable amour. « Mon but, ajoute-t-il, n'est point de vous charmer par les agréments du style; mais seulement de vous attester, par une instruction édifiante, la persévérance de mon attachement. Ce soliloque est un entretien de l'homme avec son âme, à l'écart, sans bruit et sans témoins. » Dans une telle solitude, dit l'homme, je n'aurai point honte de demander à mon âme ce qu'elle a de plus secret, et je pourrai me flatter qu'elle me dira sans crainte la vérité. En conséquence, il interroge son âme sur ce qu'elle aime pardessus toutes choses, et lui prouve qu'elle doit fixer en Dieu ses pensées et ses affections. Tel est le précis de ce dialogue dont le style est sec, plein de jeux de mots, et qui va plus à l'esprit qu'au cœur.

Eloge de la charité. — L'opuscule à la louange de la charité, *De laude charitatis*, répond beaucoup mieux au savoir et à la piété de notre auteur. Le style, parfaitement convenable à la matière, est vif, coulant, rempli de lumière et d'onction. On y reconnaît un écrivain embrasé du feu que son sujet lui avait communiqué. C'est la charité qui parle de la charité, et qui fait elle-même son propre éloge. Entre les louanges que Hugues lui donne, la première, sans contredit, c'est de porter le nom de Dieu exclusivement à toute autre vertu. « Dieu, dit-il, est charité; ce n'est pas ainsi que l'on exprime les autres vertus. On dit bien que la patience, l'humilité, la tempérance sont des dons de Dieu, mais il n'est pas permis de dire qu'elles sont Dieu même; et la raison de cette différence est sensible, quand on compare les effets de ces vertus avec ceux de la charité. En effet, ces vertus peuvent être communes aux bons et aux méchants; la charité, au contraire, n'appartient qu'aux bons et aux élus, parce qu'avec elle nul ne saurait être mauvais. » Le prologue de ce livre est adressé à un religieux nommé Pierre, à qui notre auteur témoigne ne l'avoir entrepris qu'à sa considération et pour se renouveler dans la charité.

De la manière de prier. — C'est un motif semblable qui l'engagea à dédier à un autre ami, qu'il ne nomme pas, son petit traité *De la manière de prier.* Rien n'a frappé particulièrement notre attention dans cet ouvrage, qui est plutôt une ébauche qu'un traité complet de la prière. Il montre que nous devons nous exciter à cet exercice par la considération de nos prières et par le souvenir des miséricordes de Dieu. Quelques-uns disaient : A quoi bon réciter dans nos prières des psaumes ou tous autres passages

de l'Ecriture, qui n'ont aucun rapport à ce que nous demandons pour nous ou pour les autres? Hugues répond qu'il y a cette différence entre les prières que nous adressons à Dieu et celles que nous adressons aux hommes : ceux-ci ne peuvent connaître nos besoins qu'autant que nous les leur exposons; au contraire, Dieu les connaît par lui-même. Nous pouvons donc, sans les lui exposer toujours, mêler dans nos prières des psaumes qui n'y aient point d'autre rapport que de nous porter, par le souvenir de nos misères, à louer la bonté de Dieu et ses miséricordes. Le souvenir de nos misères nous rend plus humbles, celui des miséricordes de Dieu nous porte à l'aimer d'avantage, deux dispositions très-utiles pour bien prier.

Troisième tome. — Didascalion. — Tous les écrits de notre auteur contenus dans le tome III des OEuvres qui lui sont attribuées sont dogmatiques. Le premier est celui qui a pour titre *Didascalion*, et qui traite de la manière d'étudier. Il est divisé en sept livres. Dès le début, l'auteur expose son dessein en ces termes: «Deux points sont essentiels pour apprendre les sciences, la lecture et la méditation. Trois choses sont à observer pour la lecture: la première c'est de savoir ce que l'on doit lire; la seconde dans quel ordre on doit lire; la troisième quelle méthode il faut employer pour bien lire. Nous développerons ces trois règles dans ce traité, dont le but est d'initier le lecteur à la connaissance des lettres divines et humaines. C'est pourquoi nous le partagerons en deux parties dont chacune aura trois distinctions. Dans la première, qui traitera des beaux-arts, nous parlerons de leur origine, de leur nombre et de leurs divisions. Une analyse exacte de la philosophie, depuis son premier terme jusqu'à son dernier, nous aidera à montrer comment l'un est renfermé dans l'autre ou le renferme. Ensuite, après avoir tracé une esquisse biographique de leurs inventeurs, nous marquerons quels sont ceux de ces arts auxquels on doit préférablement s'attacher. Voilà pour ce qui concerne l'objet de la lecture; l'ordre de la lecture et la manière de lire seront traités à leur tour. Enfin nous couronnerons cette première partie par un plan de conduite que nous tracerons à nos lecteurs. Dans la seconde, nous caractériserons les livres qui méritent d'être appelés divins; nous déterminerons leur nombre, le rang qu'ils tiennent entre eux, les noms de leurs auteurs et la signification de ces noms. De là nous passerons aux propriétés de l'Ecriture sainte les plus essentielles à connaître; ensuite nous exposerons comment elle doit être lue, lorsqu'on n'y cherche que la correction des mœurs et les secrets de bien vivre. Enfin, à celui qui l'étudie dans le but de devenir savant, nous lui indiquerons les moyens à prendre pour y réussir. » Sur ce plan, la première partie comprend les trois premiers livres, et la seconde, les quatre livres suivants. A parler sans préjugé, l'ouvrage complet nous semble moins propre à donner des idées nettes et précises des objets dont il traite qu'à faire connaître l'état où les lettres se trouvaient alors et la routine que les plus habiles maîtres suivaient dans leurs leçons. On ne peut nier, cependant, que l'auteur n'eût de l'érudition et même du talent pour enseigner; mais sa méthode est sèche, confuse, embarrassée, prolixe dans les choses inutiles, et trop abrégée sur les points qui demanderaient des développements. Tel est le jugement que nous portons sur cet ouvrage; en donner une analyse suivie serait fatiguer en pure perte l'esprit du lecteur.

De la puissance et de la volonté de Dieu. — A la suite du *Didascalion* vient un opuscule où l'on examine si la puissance en Dieu s'étend aussi loin que sa volonté. C'était une question qui s'agitait depuis quelque temps dans les écoles. Hugues, après avoir exposé les difficultés que l'on formait de part et d'autre, décide en disant que, comme la puissance de Dieu n'est point restreinte, puisqu'il ne fait rien sans sa volonté, de même sa volonté n'est pas resserrée parce qu'elle ne s'étend pas à tout ce qui est en sa puissance. Il prouve que la puissance et la volonté étant en Dieu une même chose, parce que l'une ne saurait être séparée de l'autre, tout ce que Dieu fait, il le fait donc également par sa puissance et par sa volonté. Ce traité n'est qu'un tissu de raisonnements scholastiques, mais où l'on retrouve la plupart des termes usités dans les autres ouvrages de l'auteur. C'est l'optimisme qui se trouve particulièrement attaqué dans ce livre, qui le représente comme une opinion de fraîche date. Hugues, en effet, le vit naître et fut un de ses adversaires les plus zélés. Les coups qu'il lui porte ici ne sont encore que des escarmouches; c'est dans sa *Somme* et ses *Livres des Sacrements* qu'on le voit livrer à ce dangereux système ses derniers assauts et ramasser toutes ses forces philosophiques et théologiques pour achever de le détruire.

Des quatre volontés en Jésus-Christ. — Il était encore question du nombre des volontés en Jésus-Christ. Hugues établit d'abord le dogme des deux volontés, l'une divine et l'autre humaine, parce que Jésus-Christ est Dieu et homme tout ensemble; puis il divise la volonté humaine par ses différents modes d'action, en volonté de raison, volonté de piété, et volonté de la chair. Suivant cette division, il admet quatre volontés en Jésus-Christ. Par sa volonté divine il dictait les décrets de la justice; par sa volonté de raison, il y obéissait; par sa volonté de piété, il avait compassion de nos misères, et enfin la volonté de la chair lui faisait trouver de la peine dans les souffrances; mais par cela même il ne se montrait pas opposé à la volonté divine, parce qu'il était dans l'ordre établi de Dieu que la nature humaine s'opposât à sa destruction.

De la sagesse de Jésus-Christ. — Ce traité est dédié à Gauthier de Mauritanie, célèbre prédicateur du temps de Hugues de Saint-Victor. Il examine si la sagesse de Jésus-

Christ a été égale à sa sagesse divine. La difficulté était qu'en la supposant égale, il résultât de là une égalité entre la créature et le créateur. Hugues, dans sa réponse, commence par témoigner que ce n'est qu'à regret et par déférence pour un ami, qu'il se hasarde à traiter un sujet aussi épineux. Il souhaiterait qu'on s'abstînt d'agiter en public de semblables questions. Pour lui, vu la nécessité où il se trouve d'en parler, il évitera encore de passer pour téméraire, en ne rapportant que ce qu'il tient des personnes les plus doctes, qui ont discuté la même matière avant lui. Venant ensuite au fait : il expose d'abord ce qui portait Gauthier à nier l'égalité de la science de l'âme de Jésus-Christ avec celle de sa divinité. C'est que supposer une science égale en l'une et l'autre nature, ce serait égaler la créature au créateur. « Nullement, répond Hugues, parce qu'autre chose est d'être sage, autre chose est d'être la sagesse même. Le Verbe était la sagesse, mais l'âme de Jésus-Christ était sage par la sagesse du Verbe. Cette sagesse est *la lumière qui éclaire*, suivant les termes de l'Ecriture, *tout homme qui vient en ce monde*. Mais quoi! me direz-vous, éclaire-t-elle aussi les méchants? Oui, puisqu'il est encore écrit que *la lumière luit dans les ténèbres, et que les ténèbres ne l'ont point comprise*. Car de même qu'il n'y a qu'un soleil par qui tout est éclairé, quoiqu'il ne soit pas aperçu de tout œil qui voit par son moyen; ainsi la lumière véritable dont parle l'Ecriture se répand sur tous les hommes, brille pour tous, les illumine tous; mais les uns voient seulement par son secours et les autres la voient elle-même. Les méchants sont éclairés pour voir tout, excepté celui qui les fait voir; les autres, au contraire, pour voir celui qui leur tient lieu de lumière; de sorte que, lui rapportant les divers objets de leurs connaissances, ils n'aiment qu'en lui tout ce qu'ils voient, et l'aiment lui-même au-dessus de tout ce qu'ils voient. Tous les hommes donc participent à cette lumière; mais ceux-là y participent d'une manière bien plus excellente, qui ont le bonheur de la connaître elle-même. » Après avoir entassé les arguments pour établir ce principe, il en fait l'application à l'âme de Jésus-Chist. Selon lui, il y a cette différence entre l'homme uni au Verbe et les autres créatures, qu'à celles-ci la sagesse ne se communique qu'avec mesure, au lieu qu'elle est répandue tout entière dans l'âme de Jésus-Christ. » C'est ce qu'il essaye de prouver par divers passages de l'Ecriture et surtout par celui-ci: *C'est en lui qu'habite corporellement toute la plénitude de la divinité*. Car, dit-il, est-ce de l'âme ou de la divinité que parle ici l'Ecriture? Si c'est de la divinité, il faudra dire qu'elle habite dans la divinité, ce qui est absurde. Hugues répond ensuite aux objections de son ami, et s'efforce de les résoudre en distinguant toujours entre la sagesse d'essence et la sagesse de communication, Gauthier fut du nombre de ceux que la réponse de Hugues ne persuada pas; mais elle dut lui faire admirer combien une mauvaise cause prenait de vraisemblance entre des mains habiles. Nos philosophes modernes ne seront-ils pas surpris de trouver là, si clairement exposé, le système dont ils ont fait honneur à Malebranche sur la nature et l'origine de nos idées?

De la virginité perpétuelle de Marie. — Henri de Gand et Trithème mettent ce traité au nombre des écrits de Hugues de Saint-Victor; et il se nomme lui-même dans le prologue ou épître dédicatoire à un évêque, dont le nom n'est désigné que par son initiale. Ce prélat lui avait donné avis de la façon peu respectueuse et même indécente dont une personne avait parlé de la sainte Vierge, jusqu'à trouver mauvais qu'on la nommât Vierge des vierges. Hugues s'empressa de répondre à cet évêque par une lettre dans laquelle il s'applique à prouver quatre points. Le premier que la sainte Vierge en consentant à son mariage ne changea rien au dessein qu'elle avait formé de conserver sa virginité; le second, qu'elle conçut, non d'un homme, mais du Saint-Esprit; le troisième, qu'elle enfanta sans douleur et sans briser le sceau de sa virginité; le quatrième, que la consommation du mariage n'est pas essentielle à la réalité de ce sacrement. Il prouve cette dernière proposition en montrant que l'essence du mariage consiste dans le consentement mutuel du mari et de la femme de former ensemble une société légitime et constante, dont le nœud est la tendresse et la charité, et que le commerce charnel n'en est que l'office et non pas le lien; de sorte que le mariage peut subsister sans lui. L'adversaire objectait ces paroles, prononcées par Adam lorsqu'il vit la femme que Dieu lui avait donnée pour compagne : *C'est là l'os de mes os et la chair de ma chair; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils seront deux en une seule chair*. Il y joignait encore celle que Dieu prononça en bénissant le premier homme et la première femme qu'il venait d'unir : *Croissez et multipliez*; ce qui prouvait, disait-il, que la première et principale cause du mariage c'est la propagation. Hugues répond que ces paroles *l'homme s'attachera à sa femme*, doivent s'entendre de l'affection du cœur et du lien de l'amitié qui unit la femme et le mari, et dans lequel consiste le pacte matrimonial; et que les suivantes, *ils seront deux en une seule chair*, désignent le mariage, qui a pour but la propagation, mais qu'elles n'en constituent pas l'essence. Il ajoute que même depuis que Jésus-Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement, la vertu du sacrement conjugal n'est pas dans la chair, mais dans l'esprit et le cœur des conjoints.

Hugues trouve ensuite la preuve de sa première proposition dans la réponse de la sainte Vierge à l'ange Gabriel: *Comment cela se fera-t il, car je ne connais point d'homme?* En effet, si elle eût connu ou voulu connaître son mari, elle n'aurait trouvé aucune difficulté dans le discours de l'ange. Sa crainte

et son embarras étaient donc une preuve de la ferme résolution où elle était de demeurer vierge. Il lui était également facile de prouver sa seconde proposition, en rapportant la suite des paroles de l'ange qui expliquent clairement comment Marie devait concevoir. *Le Saint-Esprit*, lui dit-il, *surviendra en vous, et la vertu du Tres-Haut* vous *couvrira de son ombre.* Le Saint-Esprit survint donc en elle et prit de sa chair virginale pour former la chair de Jésus-Christ. La vérité de la troisième proposition résulte de la seconde. Si Marie a conçu du Saint-Esprit, elle a dû enfanter sans douleur, parce que les douleurs de l'enfantement dans les femmes sont la suite du péché. Ces réponses n'ayant pas produit tout l'effet que Hugues en attendait, il fit une dernière tentative pour mettre fin aux discours indécents des ennemis de l'intégrité de la sainte Vierge. C'est la matière du quatrième chapitre de sa lettre, ou plutôt d'une quatrième proposition qui se trouve comprise dans la première. Il prouve donc une seconde fois que la sainteté du sacrement conjugal, aussi bien que son essence, ne consiste point dans le commerce charnel, mais dans le lien d'une société légitime, où, excepté ce commerce, les deux conjoints s'engagent mutuellement et d'un commun accord à demeurer inséparablement unis. S'il en est ainsi, disait-on, le mariage peut se contracter entre deux personnes d'un même sexe. Non, répond Hugues, et il n'en faut pas d'autre preuve que l'institution même du Créateur qui a établi le mariage entre deux personnes de sexes différents. A cette preuve on peut y ajouter celle-ci, savoir qu'il y a deux choses dans le mariage, le sacrement du mariage et le sacrement de l'office conjugal. Le mariage consiste dans une alliance d'amitié qui unit les cœurs, et, l'office du mariage, dans la génération des enfants. L'amour conjugal est le sacrement de l'amour spirituel, qui est entre Dieu et l'âme. Le commerce charnel entre les deux époux, c'est le sacrement de l'union qui existe entre Jésus-Christ et son Eglise sur la terre. Or, à cet égard il est nécessaire que le sacrement de mariage soit entre des personnes de différents sexes.

Miroir de l'Eglise. — C'est le premier fruit des études théologiques de notre auteur. Borné jusqu'alors aux disputes de la logique, il balança, dit-il, à céder aux désirs de ceux qui lui demandaient ce traité. Mais l'amitié et la confiance qu'il avait en Dieu l'enhardirent. Il prit la plume, et comme on l'en avait prié, il s'efforça de rendre raison de tous les mystères figurés par les cérémonies de l'Eglise. Tel est l'objet de ce livre, divisé en neuf chapitres. — Dans le premier, l'auteur traite de l'église ou du temple matériel, dont il explique allégoriquement toutes les parties. — Le second est une explication mystique des cérémonies de la dédicace d'une église, explication répétée presque mot à mot, mais d'une manière plus abrégée dans le second livre des *Sacrements.* — Les significations allégoriques des différentes heures canoniales sont détaillées fort au long dans les troisième et quatrième chapitres. Le cinquième regarde les différents ordres du clergé. — Les vêtements sacrés font la matière du sixième. — Le septième, qui traite de la célébration de la messe, nous apprend quelles étaient les principales cérémonies qui s'observaient alors dans la liturgie. Le célébrant, tandis qu'on chantait l'*Introït*, s'avançait vers l'autel, précédé d'un thuriféraire, de deux céroféraires, du sous-diacre qui portait le livre des Evangiles, et enfin du diacre, à la suite duquel il venait immédiatement. Après avoir fait sa confession au pied de l'autel, il donnait le baiser aux ministres, montait à l'autel, le baisait au milieu, baisait ensuite le livre des Evangiles qui lui était présenté par le diacre ou par le sous-diacre. L'Evangile se chantait dans un lieu plus élevé que celui de l'Epître. Le reste est conforme à ce qui s'observe encore de nos jours. On voit dans ce que dit l'auteur sur la consécration du pain et du vin, que le canon de la messe se récitait dès lors à voix basse; mais la raison qu'il en donne ne fait pas honneur à sa critique. « Autrefois, dit-il, le canon se disait à voix haute; mais depuis que des bergers, qui, à force de l'entendre réciter, l'avaient retenu par cœur, attirèrent sur eux la vengeance divine pour avoir osé le chanter en gardant leurs troupeaux, l'Eglise a changé son usage, et ne prononce plus cette partie de la messe qu'à voix secrète. »

Après l'explication du canon, vient celle de l'Oraison dominicale qui le termine. Ici on remarque les mêmes principes et la même méthode que l'auteur a suivis dans son traité particulier sur ce sujet. Le 7e chapitre traite des secrets de l'Ecriture sainte, c'est-à-dire, du triple sens qu'elle renferme. Le dernier a pour titre : *De la matière de l'Ecriture sainte;* mais après avoir promis de parcourir les principaux mystères cachés dans les livres sacrés, l'auteur commence et finit par la Trinité, ce qui prouve qu'il n'avait pas mis la dernière main à cet ouvrage, ou que le manuscrit sur lequel on l'avait publié avait été mutilé dans ses dernières parties. Casimir Oudin a cru découvrir, dans le style obscur et rampant de ce livre, une raison suffisante pour le reléguer parmi les œuvres supposées à notre auteur; mais s'il eût fait attention que ce n'était là qu'un coup d'essai, dans lequel cependant on retrouve bien des traits de ressemblance avec les autres écrits du moine de Saint-Victor, il est probable qu'il eût été moins précipité dans sa décision.

Des Sacrements de la loi naturelle, etc. — Nous convenons avec le même critique que le dialogue des *Sacrements de la loi naturelle et de la loi écrite* est plus digne du savoir de Hugues et montre un écrivain plus versé dans les matières de la théologie. Le maître et le disciple sont les deux interlocuteurs; l'un propose les questions, et l'autre les résout. La création du monde;

l'état d'Adam, soit avant, soit après son péché; la nature de ce péché, la manière dont il a pu se commettre, le remède que la bonté divine y a apporté; la différence des trois états du genre humain, qui partagent tout l'espace du siècle présent, les sacrements propres à chacun de ces états; la nécessité de la foi dans tous les âges du monde pour être sauvé, sa distinction avec les autres vertus, son insuffisance sans la charité: tels sont les objets que l'auteur fait passer en revue, et sur lesquels il donne des décisions plus ou moins étendues, mais toutes dans le genre mystique et quelquefois d'une métaphysique un peu trop abstraite.

Somme des Sentences. — On peut regarder ce dialogue comme une introduction au grand ouvrage de la *Somme des Sentences* qu'Ellies Dupin appelle avec raison un abrégé de toute la théologie. Il est partagé en sept traités. — Le premier, composé de dix-neuf chapitres, traite des trois vertus théologales, de la différence de ces vertus, de la foi des justes qui ont précédé la venue du Messie, de la division générale des choses que nous devons croire, de la localité des esprits créés, de la distinction et de l'égalité des trois personnes divines, de la prédestination, de la volonté de Dieu, de sa prescience, de sa toute-puissance et du mystère de l'Incarnation. En parlant de l'espérance, Hugues la définit une certitude fondée sur les mérites précédents; ce qu'il explique en disant qu'il ne s'agit pas de mérites qui précèdent l'espérance, puisqu'il n'y en a point avant elle, mais des mérites qui précèdent l'objet espéré. Sa doctrine sur la volonté de Dieu renferme des choses intéressantes. « La volonté de Dieu, dit-il, se prend quelquefois dans les saintes Ecritures pour cette volonté qui est une même chose avec lui et qui, par conséquent, lui est coéternelle. Cette volonté ne manque jamais d'avoir son accomplissement, car c'est celle que l'Apôtre désigne par ces paroles: *Qui est-ce qui résiste à sa volonté?* On la nomme volonté de bon plaisir. Quelquefois aussi la volonté de Dieu s'entend de ce qui n'en est que le signe. Tels sont d'abord les commandements et les défenses qu'il nous fait.

« On dit en ce sens que Dieu veut et ne veut pas certaines choses, parce qu'il les commande ou les défend; car de même qu'on lui attribue la bienveillance ou la colère, à cause des marques extérieures qu'il en donne, quoiqu'au fond la colère soit une passion étrangère à son infinie perfection; ainsi les commandements ou les défenses sont appelés ses volontés parce qu'ils indiquent ce qu'il veut qu'on fasse ou qu'on ne fasse pas. Cette volonté se trouve exprimée dans l'oraison dominicale, lorsque nous disons: *Que votre volonté soit faite.* En second lieu, l'opération et la permission de Dieu portent au même titre le nom de volonté, parce qu'elles en sont également les signes. C'est pour cela que l'Apôtre dit que *Dieu veut sauver tous les hommes*, ce qui signifie, selon saint Augustin, que Dieu nous le fait vouloir. » — Hugues explique, d'après les mêmes données, ce qui regarde les volontés humaines de Jésus-Christ. Il en distingue deux; l'une de raison, qui a toujours été conforme à celle du Père; l'autre d'instinct naturel, *appetitus*, par lequel il désirait de ne pas mourir. « Celle-ci, dit-il, était pleinement subordonnée à la première, et c'est d'elle que Jésus-Christ parle lorsqu'il dit à son Père, *Que votre volonté soit faite et non la mienne!* Là-dessus on demande si Jésus-Christ a toujours obtenu ce qu'il a désiré ou demandé. Quelques-uns le nient, et en apportent pour preuve cette prière: *Mon Père, s'il est possible que, ce calice s'éloigne de moi!* prière qui, selon eux, n'a point été exaucée, parce qu'elle naissait du fond de la faiblesse humaine. De même ils prétendent que Jésus-Christ a désiré, par un mouvement humain, *secundum humanum affectum*, le salut de tous les hommes, suivant ces paroles: *Ils m'ont abreuvé de vinaigre dans ma soif*, c'est-à-dire tandis que je désirais leur salut. Mais puisqu'il dit, dans saint Jean, qu'il ne prie pas pour ceux qui sont du monde, il n'y a pas d'apparence qu'il ait prié pour d'autres que pour les élus. Car il répugne que sa prière n'ait pas toujours été exaucée, ou qu'il ait demandé autre chose à son Père que ce qui pouvait lui être agréable. » — Le chapitre de la toute-puissance a pour objet l'accord de cet attribut avec la souveraine volonté. Hugues pose pour principe qu'encore que Dieu puisse toutes choses, il ne fait cependant que ce qui est conforme à sa justice et à sa charité. « Dieu pouvait, dit-il, créer tous les êtres en même temps, mais sa raison souveraine ne le lui a pas permis. Comme le péché n'est pas du nombre des choses réelles, ce n'est pas limiter la puissance divine que d'en retrancher le pouvoir de pécher. En quoi donc ferions-nous consister le pouvoir infini de Dieu? A faire tout ce qu'il veut. Sur cela il s'élève une question importante, savoir si Dieu peut faire autre chose que ce qu'il veut faire ou ce qu'il fait? Je réponds, avec saint Augustin, qu'une volonté toute-puissante peut faire plusieurs choses qu'elle ne fait point, et qu'elle n'a point résolu de faire. Ce qui se prouve, 1° par le passage de l'Evangile où Jésus-Christ dit à ses disciples: Pensez-vous que je ne puisse pas prier mon Père, et qu'il ne m'envoie pas aussitôt plus de douze légions d'anges? 2° Par un argument de raison. Qui doute, en effet, que Dieu ne puisse justifier tous les hommes? Et néanmoins tous ne le sont pas! On nous fait l'objection suivante: Tout ce que Dieu peut faire, il peut le vouloir; or, selon vous, il peut faire quelque chose qu'il ne veut pas; d'où il résulte que sa volonté n'est ni immuable ni éternelle, puisqu'il pourrait vouloir dans un temps ce qu'il n'aurait pas voulu dans un autre. Pour résoudre cette difficulté, poursuit-il, il faut se rappeler que la volonté divine se prend tantôt pour l'acte du vouloir, qui n'est autre chose que Dieu même, tantôt pour les effets

qui en naissent. Quand donc nous disons que Dieu peut vouloir ce qu'il ne veut pas, cela signifie qu'il peut faire ce qu'il ne fait pas. Mais quand il s'agira de l'acte intérieur de la volonté divine, nous nierons que Dieu puisse vouloir autre chose que ce qu'il veut. Car en lui le vouloir, l'être et le pouvoir sont identifiés et ne composent qu'une seule et même essence. C'est en ce sens que saint Augustin dit que sa puissance et sa volonté sont égales. » Hugues s'apercevant néanmoins que cette solution laisse encore prise à la réplique, permet d'y ajouter tout ce que l'on croira convenable. — « De l'objection que nous venons de réfuter, continue-t-il, naît une opinion très-dangereuse, que certains esprits enflés d'une vaine science s'efforcent aujourd'hui d'accréditer. Elle consiste à dire que Dieu, non-seulement n'a pas le pouvoir de faire autre chose que ce qu'il fait, mais qu'il ne peut même se dispenser de le faire. Voici comme ils raisonnent : Tout ce que Dieu fait, disent-ils, sa justice et sa bonté demandent qu'il le fasse, car il ne peut rien faire que de conforme à ces deux attributs. Or ce qu'il est bon et juste que Dieu fasse, il ne peut, à raison de sa sagesse infinie, se dispenser de le faire. D'un autre côté, il ne peut rien de ce qui est contraire à ce qu'il doit : donc il n'est pas en son pouvoir de ne point faire ce qu'il fait; et par la même raison il n'a point la liberté de faire ce qu'il ne fait pas, puisqu'il ne l'omet que parce qu'il ne doit pas le faire. » Hugues pulvérise ce raisonnement en prouvant que Dieu fait tout par le mouvement de sa seule bonté, et rien par devoir; à la différence des hommes qui sont tenus de faire certaines choses parce qu'ils deviennent meilleurs en les faisant, ou pires s'ils ne les font pas. « Ces mêmes sophistes, poursuit-il, disent encore que Dieu ne peut faire les choses meilleures qu'elles ne sont, et cherchent à le prouver en disant que Dieu serait coupable d'envie s'il ne donnait pas à ses ouvrages toute la perfection dont ils sont susceptibles. Il est vrai que saint Augustin emploie cet argument pour montrer que Dieu a dû faire son Fils égal à lui ; mais la vérité ne permet pas de l'appliquer aux créatures. Le Père engendrant son Fils de sa substance agirait effectivement en être jaloux si pouvant le rendre parfaitement semblable à lui il ne le faisait pas; mais pour ce qui est étranger à sa nature, il aurait pu sans inconvénient le créer meilleur qu'il n'est. En effet, Dieu ne pouvait-il pas, comme le remarque saint Augustin, créer l'homme sans liberté comme sans volonté de pécher; et qui doute qu'en cet état l'homme n'eût été beaucoup meilleur? Quelle vraisemblance y a-t-il donc à dire qu'une créature ne peut être meilleure qu'elle n'est? Est-ce parce qu'elle est souverainement parfaite? Mais alors on l'égalerait au Créateur. Est-ce parce qu'elle n'est pas susceptible d'une plus grande perfection? Mais, en ce cas, il faudrait du moins convenir qu'elle serait meilleure si Dieu l'avait rendu capable de devenir plus parfaite.» Nous supprimons plusieurs autres raisonnements, tout aussi triomphants que ceux-ci sur le même sujet. — Le second traité, partagé en six chapitres, concerne uniquement les anges. C'est celui de tous dans lequel on retrouve plus de ces questions inutiles et oiseuses qui rappellent les défauts de l'ancienne scolastique. Avec la meilleure volonté nous n'en voyons aucune dont l'analyse puisse intéresser nos lecteurs. — Le troisième traité, compris en dix-sept chapitres, traite de l'ouvrage des six jours, de la création de l'homme, de la formation de la femme; de l'état de l'homme avant le péché, de la cause de la sécurité d'Eve en parlant au serpent, de la manière dont Adam pécha, de l'état d'innocence et de sa grâce; du libre arbitre et de ses différents états dans l'homme ; de la nature du péché originel, et comment il se contracte, du péché en général, et du péché actuel, du siége où il réside et des différentes manières de pécher; de la différence entre les dons et les vertus, et enfin des sept dons du Saint-Esprit. L'auteur, examinant la grâce donnée à l'homme avant son péché, met cette différence entre l'état de nature innocente et celui de la nature tombée : Dans le premier, l'homme n'avait besoin pour persévérer dans le bien que d'une grâce coopérante, possédant déjà, par son libre arbitre et par la grâce reçue au premier instant, de sa création, le pouvoir de ne point pécher ; au lieu que depuis sa chute, il lui faut de plus une grâce prévenante, qui le guérisse, l'excite et le mette en état d'agir. « Celle-ci, néanmoins, ajoute-t-il, ne produit pas immédiatement en nous le mérite; car elle opère en nous sans nous, et ne nous donne que le bon vouloir, dont ensuite nous faisons un libre usage avec le secours de la grâce coopérante. Et c'est en quoi consiste proprement le mérite. Cela peut s'éclaircir par une comparaison. Un homme qui veut couper un arbre fabrique d'abord une hache. Cet instrument par lui-même est oisif; mais que la main de l'ouvrier l'applique, il coupera. Jugeons de même de la volonté, laquelle est premièrement redressée par la grâce prévenante, sans y contribuer en rien de son côté, puis aidée et conduite par la grâce coopérante, elle se porte au bien avec une libre activité. » Ce langage, surtout en ce qui concerne la grâce donnée à l'homme depuis sa chute, ne s'accorde guère avec celui de saint Augustin, et encore moins avec ce que nous allons rapporter tout à l'heure.

Hugues définit le libre arbitre une faculté raisonnable d'élire le bien avec le secours de la grâce, et de choisir le mal lorsque cette grâce manque. Il développe ensuite les divers états du libre arbitre, de cette manière : « Avant le péché, nul obstacle ne détournait du bien le libre arbitre, nul attrait ne le portait au mal. Après le péché, et avant que le mal qu'il lui a fait ait été réparé, la concupiscence le presse et le surmonte. Depuis sa réparation commencée, jusqu'au temps où elle sera parfaite, ce qui est re-

servé pour la vie future, il est pressé, mais il n'est pas surmonté. De là trois sortes de libertés, savoir : liberté de nécessité, liberté de péché, liberté de misère. La première subsiste également dans tous les hommes, depuis comme avant le péché, car la volonté ne peut pas plus être forcée dans l'état présent que dans l'état d'innocence. La seconde, propre à ceux-là seuls qui ont été renouvelés par la grâce, consiste à être affranchi du joug du péché; non pas que ceux qui en jouissent soient absolument sans péché, mais parce qu'ils n'en sont plus dominés. La troisième, dont le caractère est l'exemption de toutes les misères, n'est le partage d'aucun homme sur la terre, et ne sera possédée que par les élus dans le ciel. On voit par là combien le péché a diminué les forces du libre arbitre. Car, au lieu que cette faculté dans l'homme innocent n'éprouvait aucune difficulté pour vouloir le bien, aucun empêchement pour l'accomplir, maintenant, avant d'être délivrée de la tyrannie du péché par la grâce, elle ne peut absolument ni l'un ni l'autre. Nous ne saurions mieux comparer le libre arbitre en cet état qu'à un homme qui se serait engagé dans des entraves. En effet, en disant qu'un tel homme n'a pas le pouvoir de marcher, nous accorderions en même temps qu'il est possible qu'il marche, et qu'il marchera certainement lorsqu'il sera délivré de ses fers. Il faut en dire autant du libre arbitre enchaîné par le péché. On m'objectera que le libre arbitre existe avant que d'être réparé. Pourquoi donc sans la grâce, dira-t-on, ne pourrait-il pas se tourner vers le bien comme vers le mal : car il paraît être de son essence qu'il puisse vouloir l'un et l'autre? Mais j'en reviens à ma comparaison de l'homme lié et garrotté. Comme on dit en un sens très-véritable qu'il ne peut marcher avant d'être délivré; et que cependant dans l'état où il se trouve, il est possible qu'il marche, et même qu'il peut marcher; de même nous conviendrons qu'un pécheur endurci, un païen, ou tel autre homme privé de la grâce, peut vouloir le bien, en sous-entendant : si la grâce le délivre et coopère avec lui. Car il faut savoir que le terme *libre arbitre* n'exprime pas une faculté qui soit également flexible vers le mal et vers le bien. Les bons anges assurément ne sont point dépourvus du libre arbitre; et cependant ils sont tellement confirmés dans le bien, qu'ils ne peuvent devenir méchants. Au contraire, les mauvais anges, qui ont pareillement le libre arbitre, sont tellement obstinés dans le mal qu'ils ne peuvent devenir bons. Le volontaire est donc ce qui constitue essentiellement le libre arbitre. *Liberum itaque arbitrium ex eo dicitur quod est voluntarium.* » En parlant ainsi, le dessein de l'auteur n'est point de combattre cette liberté radicale de choix, nécessaire dans l'état présent pour mériter ou démériter.

La doctrine de Hugues sur le péché originel mérite également d'être exposée. Il le fait consister, d'après saint Augustin, dans l'ignorance du bien et la concupiscence du mal; sur quoi il se fait diverses objections qu'il résout avec beaucoup de netteté. « D'abord, comment, dit-il, la concupiscence peut-elle se trouver dans l'âme d'un enfant qui n'a point encore de volonté? Je réponds qu'elle s'y trouve réellement, non comme un acte, mais comme un vice. La preuve se tire de l'expérience, puisque dès que cette âme commence à faire usage de sa raison, elle convoite le mal et fait le bien. Même réponse à l'objection tirée de l'ignorance de celui qui ne peut encore rien savoir. Une comparaison rendra ceci plus sensible : Dans l'œil d'un homme privé de la vue, le vice de l'aveuglement subsiste réellement pendant la nuit, cependant il ne paraît pas, et ce n'est qu'à l'arrivée du jour que se fait le discernement de l'aveugle et de celui qui voit. Ainsi, dans l'homme le vice de l'ignorance, caché pendant son enfance, ne se manifeste que lorsqu'il est en âge de connaître et de savoir. Alors, au lieu d'ignorer le mal et d'aimer le bien, il ignore, au contraire, le bien et n'a d'ardeur que pour le mal. Faisons encore disparaître une autre difficulté. Le baptême, dira-t-on, efface le péché originel; cependant l'ignorance et la concupiscence demeurent. Je distingue avec saint Augustin : l'ignorance et la concupiscence demeurent quant à l'acte; d'accord : quant à l'imputabilité, je le nie. Car, dit ce Père, il y a cette différence entre le péché originel et les autres péchés, que l'acte de ceux-ci passe, tandis que leur imputabilité demeure; au contraire, il peut arriver et il arrive effectivement dans le baptême que celui-là cesse quant à l'imputabilité et qu'il persévère néanmoins quant à l'acte. »

De la matière des péchés, l'auteur passe à leurs remèdes, qui sont les sacrements; et c'est ce qui l'occupe dans les quatre traités qui complètent sa *Somme*. Comme ces traités ont été presque entièrement refondus, avec des éclaircissements plus considérables, dans l'ouvrage des *Sacrements* dont nous allons rendre compte, nous nous bornerons seulement à remarquer ici ce qu'il n'a pas jugé à propos de répéter. En parlant de l'Eucharistie, il témoigne qu'il régnait de son temps deux erreurs sur ce mystère : la première, de ceux qui prétendaient que le corps et le sang de Jésus-Christ ne s'y trouvaient qu'en figure; et la seconde, de ceux qui voulaient qu'ils y fussent avec la substance du pain et du vin. A propos de ceux qui ont le pouvoir de consacrer l'Eucharistie, il demande si ce pouvoir demeure dans les prêtres excommuniés ou manifestement hérétiques; et il répond négativement, en se fondant sur ce que l'Eglise offrant elle-même le sacrifice par le ministère du prêtre, celui qui est séparé d'elle ne peut la représenter. Nous rapportons simplement cette opinion, sans prétendre l'approuver ni la combattre, quoiqu'elle nous paraisse manifestement contraire à la croyance commune. Dans son dernier traité, il avance un senti

-ment qui ne fait honneur ni à sa piété ni à son savoir. Marie, selon lui, n'avait point fait vœu de continence avant son mariage; mais, préparée à tout ce que la Providence ordonnerait d'elle, son penchant pour ce genre de vie ne fut suivi d'aucun engagement, jusqu'à ce qu'instruite, aussi bien que son époux, du mystère de l'Incarnation future, ils formèrent d'un commun consentement la résolution de vivre dans le célibat. Ce qui a fait illusion là-dessus à l'auteur, c'est un prétendu passage de saint Augustin, qu'on ne retrouve plus aujourd'hui nulle part à l'indication qu'il en donne, mais qui est même formellement combattu au second chapitre du premier livre *Des noces et de la concupiscence*, auquel il le présente comme emprunté. Il est probable qu'il y aura eu interpolation dans cette partie des œuvres du saint docteur, ou que le manuscrit que notre auteur avait entre les mains se trouvait dénaturé.

Livres des sacrements de la foi chrétienne.— Venons maintenant à la production la plus considérable de Hugues, et celle qui se trouve la dernière dans l'édition qui nous sert de guide, c'est-à-dire à son grand ouvrage des *Sacrements de la foi chrétienne.* Depuis longtemps on n'en avait point vu paraître de plus étendu, ni d'une théologie plus savante et plus assurée. L'auteur, dit Ellies Dupin, y explique les questions d'une manière claire et heureusement dégagée des termes de la méthode et de la dialectique, sans s'embarrasser dans des diversions incidentes, toujours obscures et difficiles. Il décide celles qu'il propose par des passages de l'Ecriture sainte, suivant les principes des Pères et particulièrement de saint Augustin, dont il suit la doctrine et imite autant que possible le langage. On verra, par le compte que nous allons en rendre, jusqu'à quel point et dans quelle mesure on doit souscrire à ce jugement.

Dans une préface générale, Hugues nous apprend que des personnes pieuses l'ayant engagé à composer cet écrit, il n'avait fait aucune difficulté d'y insérer plusieurs sujets qu'il avait déjà traités dans ses compositions précédentes; mais que, pour éviter l'ennui des redites, il les fait paraître dans un nouvel ordre et dans un nouveau style. « Sous d'autres couleurs, dit-il, on retrouvera donc les mêmes vérités, avec cet avantage qu'elles seront traitées avec plus de soin et de précision que dans mes autres ouvrages, où je n'avais fait que les effleurer pour en donner une première connaissance à mes élèves. Comme alors je n'avais pas conçu le projet de l'ouvrage que je donne aujourd'hui au public, on ne doit pas être surpris d'y rencontrer des additions et des retranchements dans l'exposition de ces mêmes vérités. C'est le fruit d'une étude plus mûre et mieux digérée. Ainsi j'avertis mes lecteurs que lorsqu'ils apercevront entre mes écrits précédents et celui-ci quelques différences, ils doivent s'en tenir au dernier, et corriger sur le plan que je me suis proposé les inadvertances qui auraient pu m'échapper ailleurs. » Cet ouvrage est divisé en deux livres, de peur que l'enchaînement non interrompu de matières si nombreuses et si variées ne causât de la fatigue ou du dégoût au lecteur. Le premier livre, coupé en douze parties ou sections, *clausulas*, raconte tout ce qui a rapport à la religion depuis la création du monde jusqu'à l'incarnation du Verbe; et le second, divisé en dix-huit parties, continue depuis l'incarnation jusqu'à la consommation de toutes choses.

Premier livre. — Une nouvelle préface, assez longue, sert comme d'avenue au premier livre. Elle nous apprend que, dans l'intention de l'auteur, la lecture du Traité des sacrements devait être précédée d'un abrégé de l'histoire universelle, dicté pour servir d'introduction et de fondement aux allégories qu'il entreprend d'expliquer. C'est apparemment la chronique dont nous dirons un mot dans le dénombrement de ses œuvres qui n'ont point encore vu le jour. De là il entre dans sa première partie, et cherche à expliquer la création et la constitution du monde. Le peu qu'il dit sur ce sujet est presque tout emprunté de ses autres écrits.

La fin pour laquelle l'homme et toutes les créatures intelligentes ont été produits forme la matière de la seconde partie, composée de vingt-deux chapitres. Sans contredit, c'est une des parties les plus intéressantes et les mieux soignées, mais les belles choses qu'elle renferme ne sont guère susceptibles d'être reproduites par extraits.

Toute la troisième partie est consacrée au développement du mystère de la Trinité, toujours dans la supposition que la raison peut nous conduire à la connaissance d'un Dieu en trois personnes. Hugues avoue néanmoins que les créatures ne nous en offrent que des images très-imparfaites, et nullement suffisantes par elles-mêmes pour fixer sans le secours de la grâce notre croyance sur ce dogme fondamental. Il distingue quatre rapports des objets de nos jugements avec la raison. « Les uns, dit-il, viennent de la raison; ceux-là sont évidents; les autres sont selon la raison, et ils n'ont qu'une simple probabilité. Une troisième classe est au-dessus de la raison; ce sont les miracles. Enfin la quatrième est contre la raison; c'est la classe des choses qui ne méritent absolument aucune croyance. La foi ne comprend que les rapports de la seconde et de la troisième classe, et exclut totalement ceux de la dernière. Car elle peut bien s'aider de la raison dans les choses qui sont selon la raison, l'obliger à se taire et lui faire respecter son autorité dans celles qui sont au-dessus d'elles, et en cela même la raison trouve dans son propre fonds des motifs de soumission; mais il est impossible que la foi lui présente des objets qui répugnent évidemment à ses connaissances, Dieu étant également l'auteur des lumières de la raison et de celles de la foi. »

La volonté de Dieu et les signes qui la manifestent font le sujet de la quatrième

partie. C'est la même doctrine que dans la Somme des sentences. Jamais, dit notre auteur, la volonté de Dieu n'est frustrée de son effet, de manière à ce que ce qu'elle veut n'arrive point; jamais elle n'est faible de manière à ce qu'il en résulte ce qu'elle ne veut point. *Et nunquam cassa est voluntas ejus, ut non fiat quod vult : neque infirma aliquando, ut fiat quod non vult.*

La cinquième partie est entièrement consacrée à parler des anges.

La sixième concerne l'état de l'homme avant le péché.

La septième, qui traite de la chute de l'homme et de ses suites, n'ajoute aucune lumière à ce que l'auteur avait déjà dit sur le même sujet dans les ouvrages que nous avons parcourus.

Dans la huitième il est question de l'homme tombé. « Trois choses, dit Hugues, méritent notre attention dans le rétablissement de l'homme: le temps, le lieu, et le remède. Le temps, c'est la vie présente depuis le commencement du monde jusqu'à la fin; le lieu, cette terre que nous habitons; le remède se partage en trois, la foi, les sacrements et les bonnes œuvres. Le temps est long, afin que l'homme ne soit pas surpris sans préparation; le lieu, difficile et scabreux, afin que le prévaricateur soit châtié; le remède efficace, afin que le malade soit infailliblement guéri. » Toute la suite de cette partie roule sur ces trois points. La matière des sacrements en général n'y est cependant pas épuisée.

L'auteur y revient dans la neuvième partie, où, dès le commencement, il se propose d'examiner quatre choses : ce que c'est qu'un sacrement; pourquoi les sacrements ont été institués; quelle est la matière des sacrements, et enfin combien il y a d'espèces de sacrements.

L'auteur reprend également les matières de la foi qu'il avait déjà traitées ailleurs, et les développe dans les neuf chapitres qui composent la dixième partie.

Enfin, dans la onzième partie, il aborde en détail la discussion des sacrements, et se borne aux sacrements de la loi naturelle. « La différence générale, dit-il, entre les sacrements qui ont précédé l'Incarnation et ceux qui l'ont suivie, consiste en ce que les premiers étant les signes et les figures des seconds, ils tiraient d'eux toute leur efficacité et toute leur vertu. Car ceux-là réellement avaient la force de sanctifier ceux qui les recevaient, et le nier me paraît un sentiment contraire à la vérité. Mais, de plus, les sacrements de la loi naturelle ont une autre différence qui les caractérise et les distingue tant de ceux de la loi écrite que de ceux de la loi de grâce: c'est d'avoir été purement volontaires, et célébrés par le choix d'une dévotion absolument libre, tandis que les autres ont été nécessaires et commandés par des lois précises dont il n'a pas été permis de s'écarter. Cependant il est probable que dès le commencement, Dieu lui-même instruisit l'homme à pratiquer ces exercices de piété, afin de lui donner lieu de réparer la faute de sa première désobéissance, par un culte qui fût la preuve de son repentir et le gage de sa soumission. Car d'où l'homme, par exemple, aurait-il appris qu'il vaut mieux offrir à Dieu la dixième partie de ses biens que la huitième ou la neuvième? Cela ne doit-il pas nous faire conjecturer que Dieu fut son premier maître dans les choses qui concernent la manière extérieure de l'honorer, sans néanmoins lui imposer aucun précepte à cet égard? » Hugues demande ensuite pourquoi, si les anciens sacrements conféraient la grâce, Dieu les avait abolis pour leur en substituer de nouveaux? A cette difficulté qu'il avoue être considérable, il n'oppose que des allégories qui ne sont rien moins que satisfaisantes.

Les sacrements de la loi écrite viennent à leur tour et remplissent les dix chapitres de la douzième et dernière partie. Hugues distingue trois sortes de sacrements judaïques : les dîmes, les oblations et les sacrifices; mais il s'étend principalement sur la circoncision et il ne doute pas qu'elle n'ait remis les péchés avant l'institution du baptême. Tels sont les objets qui nous ont paru les plus remarquables dans ce premier livre des Sacrements.

Second livre. — Il est divisé en dix-huit parties et commence par un prologue, suivi, comme dans le premier livre, d'un sommaire général de chaque partie et des sommaires particuliers des chapitres qui les composent. La première partie traite de l'incarnation du Verbe, et dans le troisième chapitre l'auteur agite cette question importante, qui consiste à savoir comment on peut dire que le Fils de Dieu s'est incarné? « Car, si comme on n'en peut douter, dit-il, il est vrai que les opérations de la Divinité sont communes aux trois personnes, ne paraît-il pas s'ensuivre que l'opération par laquelle le Fils a pris notre nature, appartenait également au Père et au Saint-Esprit, et par conséquent que les trois personnes se sont incarnées? » Hugues nie la dernière conséquence et explique la première. Il convient que les trois personnes ont concouru à l'Incarnation de la seconde, mais non pas sous les mêmes rapports. « Les trois personnes, dit-il, ont opéré l'union de la nature humaine au Fils, mais le Père et le Saint-Esprit en revêtant le Fils de cette nature, et le Fils en s'en revêtant lui-même. Ainsi donc union unique, opération unique. Union, dis-je, unique; parce que ce qui a été uni ne l'a été qu'à un seul; opération unique, parce que ce qui s'est opéré ne s'est opéré que dans un seul. Trois personnes, ne composant qu'une seule et même substance, opéraient une même chose; et ce qu'elles opéraient n'appartenait qu'à une seule des trois, parce qu'il ne se rapportait qu'à elle seule; et toutefois il était l'ouvrage des trois parce qu'elles le faisaient indivisiblement. Nous lisons dans le livre des *Rois* que Manué prit une femme pour son fils Samson. Dirons-nous simplement que Manué a pris une

femme, parce qu'il l'a prise pour son fils? Et en conclurons-nous qu'ils se sont mariés l'un et l'autre à la même personne? Il en est de même de l'union de la nature humaine au Verbe. Cette nature est son épouse; le Père en la lui unissant ne s'est donc pas incarné avec lui? Voulez-vous encore un autre exemple? Je bâtis une maison; vous m'aidez à la bâtir; mais cette maison est pour moi; notre opération, quoique commune, a néanmoins deux rapports différents. J'avoue que cette comparaison n'est point parfaite; car vous bâtissez de votre côté et moi du mien; vous avez vos instruments et moi les miens; nos mains, nos bras, nos forces ne sont pas les mêmes. Cette diversité ne se rencontre pas dans les personnes de la Trinité? Tout est un entre elles, leur puissance, leur force et leur opération. »

La grâce et l'incarnation occupent toute la seconde partie. On ne peut rien ajouter à la précision avec laquelle Hugues retrace, au premier chapitre, toute l'économie de notre rédemption. « Le péché, dit-il, a produit deux grands maux dont tous les autres sont la suite : l'ignorance et la concupiscence. Ces deux plaies étaient dans l'homme dès le commencement. Mais afin qu'il connût sa maladie par expérience et qu'il sentît en même temps la nécessité de la grâce par l'impuissance de ses efforts, il a été d'abord abandonné à lui-même. C'est le temps de la loi naturelle. Destiné à laisser agir la nature par elle-même, non qu'elle puisse quelque chose, mais pour apprendre au contraire à l'homme que cette nature seule ne pouvait absolument rien. Dans cet état, son ignorance a commencé à l'écarter du chemin de la vérité. L'avantage qui a résulté de ces erreurs a été la conviction de son aveuglement. Restait encore à le convaincre de son infirmité. Pour cela Dieu lui a donné la loi écrite, au moyen de laquelle son ignorance a été dissipée, sans que néanmoins la faiblesse en ait reçu plus de secours. Ainsi, le but de cette seconde position de l'homme était de l'aider seulement dans la partie qu'il reconnaissait défectueuse en lui-même, et de l'abandonner dans celle où il présumait avoir assez de forces pour se soutenir. Eclairé donc, grâce à la loi, des lumières de la vérité, il se mit en devoir d'accomplir le bien qu'il connaissait; mais accablé par le poids de la concupiscence, parce que la grâce lui manquait, il fut aussitôt contraint d'abandonner l'entreprise. Alors, convaincu de sa double langueur, il s'aperçut que par lui-même il ne pouvait ni reconnaître le vrai ni pratiquer le bien. Ce fut après ces épreuves que la grâce vint à son tour pour dissiper ses ténèbres et guérir sa faiblesse, pour éclairer son ignorance et refroidir sa concupiscence, pour lui donner la connaissance de la vérité, et allumer en lui le feu de l'amour divin. »

Tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, leurs fonctions, leurs degrés, le temps des ordinations, l'âge, les titres et les qualités des ordinands forment le sujet de la troisième partie. L'auteur dit que l'usage de couper les cheveux aux clercs vient des apôtres; qu'on n'en doit point ordonner sans un titre certain, mais il paraît qu'on dérogeait déjà à cette loi de son temps; qu'on ne peut ordonner un sous-diacre avant l'âge de quatorze ans, un diacre avant vingt-cinq, un prêtre avant trente ans; que le Pape, comme successeur et héritier de saint Pierre, a le droit de se faire obéir par tous les ecclésiastiques, et le pouvoir exclusif de lier et de délier toutes choses sur la terre; enfin, que les préséances entre les évêques ont été empruntées des usages du paganisme.

Toute la quatrième partie n'est qu'une explication mystique et assez arbitraire des ornements sacrés. La cinquième, qui traite de la dédicace des églises est à peu près dans le même goût. L'auteur met cette cérémonie à la tête des sacrements, parce que c'est dans l'Eglise, dit-il, que sont administrés tous les sacrements. La sixième, qui explique le baptême, ne renferme que les questions qu'on a coutume d'agiter dans l'école. Pour compléter le développement de cette question, il faudrait y joindre le cinquième traité de la *Somme des Sentences*, où l'on trouve plusieurs choses qui manquent dans cette partie, comme aussi elle en contient quelques-unes dont la Somme ne fait point mention. L'auteur y renvoie lui-même, en parlant de la nécessité du baptême et des cas où l'on en est dispensé. Il paraît supposer que l'on bénissait les fonts baptismaux chaque fois que l'on administrait le baptême. Il se pose comme témoin, pour affirmer que de son temps on donnait encore le baptême par immersion. Tout ce qu'il dit sur la Confirmation, dans la septième partie, se rapporte à la nature de ce sacrement, à sa nécessité, à la manière de le conférer et de le recevoir et à la défense de le réitérer. Il cite le livre des *Gestes pontificaux*, dans lequel on lit que ce fut le Pape saint Sylvestre qui ordonna d'oindre au front le baptisé, cérémonie, dit-il, qui peut en quelque sorte tenir lieu de confirmation, dans le cas où le baptisé viendrait à mourir avant d'avoir reçu ce sacrement.

Dans toute la huitième partie, intitulée *Du sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ*, l'auteur ne s'applique pour ainsi dire qu'à démontrer la présence réelle. Il se sert du terme *transitio* pour exprimer le changement que nous appelons *transsubstantation*. Il cite peu les Pères et se fonde beaucoup sur le raisonnement. Néanmoins ses preuves sont concluantes et conformes à l'analogie de la foi. Il blâme les questions curieuses et indiscrètes que l'on fait sur un sacrement si élevé au-dessus de notre raison, comme celles de savoir, par exemple, si, lorsque Jésus-Christ donna son corps à ses disciples, il le donna mortel ou immortel, passible ou impassible. « Pour moi, dit-il, je pense que dans ces questions et autres semblables, il vaut mieux, comme je m'en

suis déclaré souvent, adorer les secrets de Dieu que de chercher à les approfondir. Ne suffit-il pas, en effet, de dire que Jésus-Christ a donné son corps tel qu'il a voulu et que lui seul sait de quelle manière il l'a donné? » Cette réponse est très-sage; néanmoins l'auteur la donne de manière à laisser voir qu'il incline vers l'opinion qui veut que Jésus-Christ nous ait donné son corps passible et mortel, il en apporte plusieurs raisons, mais sans rien décider. On remarque que, de son temps, le diacre disait encore à haute voix, après la lecture de l'Evangile, que les cathécumènes, s'il s'en trouvait, eussent à sortir; mais il ne parle point des pénitents; ce qui donne lieu de croire qu'ils avaient dès lors la liberté d'assister au sacrifice.

Au lieu de poursuivre l'exposition des grands sacrements, dans la neuvième partie, Hugues par un défaut de méthode qui lui est assez ordinaire, s'arrête à l'examen des cérémonies pieuses établies par l'Eglise, et les appelle des petits sacrements.

La simonie est encore un article déplacé, qui occupe la dixième partie. Ce sujet, d'ailleurs, est traité fort superficiellement; toutefois on y remarque que déjà la cupidité avait appris à distinguer le temporel du spirituel, dans le trafic des bénéfices. C'était le revenu, disait-on, et non la prébende, qu'on achetait. Mais il revient aux grands sacrements dans sa onzième partie et poursuit ses explications par celle du mariage. Nous remarquons une grande différence de goût et de méthode entre cette partie et le septième traité de la *Somme* qui roule tout entier sur la même matière. Hugues ici est beaucoup plus diffus et s'étend en de longs raisonnements, tandis que là il ne fait presque autre chose que de lier ensemble les passages des Pères sur le même sujet et les adapter à ses principes.

Il omet de même ici quelques questions intéressantes qu'il avait éclaircies dans sa *Somme*, mais en revanche il en étudie d'autres dont il n'avait pas encore parlé. Au reste, c'est le même fonds de doctrine dans les deux écrits, et l'on peut suppléer par l'un à ce qui manque à l'autre. Il croit que le seul consentement des parties entre personnes libres, suffit, sans autre formalité, pour rendre le mariage légitime. Il accumule les preuves en faveur de son opinion, et s'efforce de parer les inconvénients qui peuvent en résulter. On sait qu'ils ne sont pas petits. Ses réponses ne sont rien moins que solides, et il avoue lui-même son embarras. On est moins satisfait encore de son sentiment touchant le lien du mariage, qu'il ne croit pas indissoluble de sa nature. Il s'objecte des passages formels de saint Augustin, et les élude par de mauvaises distinctions. Ce principe de la dissolubilité du mariage n'est point stérile entre ses mains. Il en tire plusieurs conséquences dont la principale est que la société conjugale des infidèles peut être rompue par la conversion de l'une des parties au christianisme. C'est le premier théologien de l'Eglise latine qui ait avancé formellement cette opinion. Tous les scolastiques ou presque tous l'ont saisie avec avidité, et elle est devenue la pratique commune des théologiens et des canonistes jusqu'à la fin du siècle dernier. Si l'on veut en voir une réfutation anticipée et néanmoins complète, il suffit de lire les deux livres de saint Augustin, *De adulterinis conjugiis*. — La douzième partie traite des vœux. C'est un ouvrage à part, que l'auteur avait composé à la prière d'un ami. On lui avait demandé si l'on était également tenu de remplir tous les vœux que l'on avait faits. « Si je me contentais, dit Hugues, de répondre simplement à votre question, sans avoir en vue de satisfaire votre piété, je pourrais vous dire en deux mots que tous les vœux n'obligent pas également; mais comme vous cherchez plutôt à vous édifier qu'à former des difficultés, je vais tâcher de me conformer à vos intentions, autant que le temps et la raison pourront me le permettre. » Ce sujet est traité fort succinctement, et l'ouvrage ne renferme rien que de très-commun.

Un traité des vertus et des vices fait le fond de la treizième partie. Tout ce qui regarde les vices se termine au premier chapitre; les suivants sont employés à discourir de la charité. L'auteur explique avec beaucoup de netteté comment l'amour de nous-mêmes est compris dans l'amour de Dieu. — « Il n'en est pas de même, dit-il, de l'amour que vous devez à Dieu, que de celui qui vous est commandé par rapport au prochain. Quand vous aimez un homme, vous lui souhaitez du bien, parce qu'il en manque toujours, quelque heureuse que puisse être sa situation; et vous faites des efforts en proportion de votre amour pour lui en procurer.

« Mais quand on vous ordonne d'aimer Dieu, s'agit-il de lui faire, ou même de lui souhaiter du bien et non pas plutôt de le désirer lui-même comme votre propre bien? Et qu'y aurait-il de raisonnable dans un tel amour? Que pouvez-vous en effet à celui qui possède tout, et hors duquel vous ne sauriez trouver aucun bien? Que pouvez-vous même souhaiter à celui qui ne peut former aucun souhait pour lui-même, tant il est comblé et rassasié de toutes choses? Voudriez-vous rendre meilleur ou plus content un être qui par sa nature est infiniment bon et infiniment heureux? Quittez-donc cet amour illusoire et chimérique, persuadé que quand vous aimez Dieu, c'est pour vous que vous l'aimez; que c'est votre bien que vous aimez en lui, parce que, comme je vous l'ai déjà dit, il est lui-même votre propre bien. Dites-moi, lorsque vous aimez la sagesse, la vérité, la justice, est-ce pour elles ou pour vous que vous les aimez? C'est pour moi répondrez-vous. Eh bien, voilà comme vous devez aimer Dieu. Qu'est-ce en effet que l'aimer, sinon vouloir le posséder et en jouir? Mais, disent certains fanatiques, n'est-ce pas être mercenaire que d'aimer et servir Dieu par le motif de la récompense? Pour

nous, ajoutent-ils, bannissant de nos cœurs tout désir intéressé, nous l'aimons d'un amour gratuit et filial, nous le servons sans avoir en vue aucun salaire, mais, bien mieux encore, sans le rechercher lui-même. Il est le maître de nous donner ce qu'il voudra; mais nous ne croyons pas devoir lui rien demander. » — « Écoutez donc, reprend notre auteur, hommes sages à vos propres yeux, mais en réalité hommes incensés; dire qu'en aimant Dieu, vous ne le recherchez pas lui-même, n'est-ce pas avouer en termes équivalents que vous ne vous souciez pas de lui? De bonne foi, quel est l'homme qui voudrait d'un tel amour? Quant à moi, je vous déclare que je le rejetterais absolument, s'il m'était offert. Vous regardez comme indigne d'un fils et comme le fait d'un mercenaire et d'un esclave, tout amour qui ambitionne le prix de ses services; mais, connaissez-vous, en parlant ainsi la nature de la sainte dilection? Qu'est-ce donc qu'aimer Dieu, sinon vouloir le posséder lui-même? Lui-même, dis-je, et non quelque bien distingué de lui. Car rechercher en l'aimant un objet distingué de lui, ce n'est pas, j'en conviens, l'aimer gratuitement. Mais je suppose que vous ne recherchez aucune récompense de votre amour étranger à l'objet aimé; cependant vous recherchez et vous désirez quelque chose dans ce que vous aimez, autrement vous seriez sans désir et sans amour. Ainsi, vous aimez Dieu filialement, dès que vous ne l'aimez que pour le bien qui est en lui; au contraire, vous l'aimez en mercenaire, lorsque vous ne l'aimez que pour un bien qui n'est pas lui-même, ce bien fût-il la vie éternelle, du moment que vous vous le représentez comme autre chose que la jouissance de Dieu... Celui qui aime Dieu s'aime donc lui-même, parce qu'il aime son bien; et plus ardemment il l'aimera, plus il augmentera son bonheur! »

Hugues quitte ces adversaires pour en attaquer d'autres qu'il ne traite pas avec plus de ménagements. Ceux-là croyaient que la charité, une fois reçue, ne pouvait se perdre. A la vérité, ils partaient d'un principe certain, savoir, que toutes les actions faites sans l'amour de Dieu, quoique bonnes à quelques égards, ne sauraient cependant être méritoires pour la vie éternelle. Hugues leur accorde ce principe, mais il les blâme d'en conclure l'inamissibilité de la charité. Les preuves qu'il leur oppose sont triomphantes, bien que tirées presque du seul raisonnement. Un de leurs stratagèmes était de distinguer entre la dilection et la charité. Notre auteur les poursuit dans ce retranchement, et leur prouve que ces deux termes n'expriment qu'une même chose dans le langage de l'Ecriture. Cette partie, qui renferme bien d'autres sujets est une de celles que nous avons lues avec le plus de satisfaction. On y reconnaît un théologien instruit, exact et circonspect. Il apprécie chaque question à sa juste valeur, et montre un mépris suprême pour celles qui n'ont d'autre but que d'embarrasser un adversaire, ou qui viennent d'une sotte et insipide démangeaison de raisonner sur tout. *Sic vadunt hominum quæstiones*, dit-il à cette occasion, *et inquietant homines semetipsos cogitationibus suis.*

On remarque à peu près la même exactitude et le même discernement dans la quatorzième partie, qui traite du sacrement de pénitence, et où la question la plus importante est celle qui regarde l'absolution. Hugues demande si les prêtres, n'étant que des hommes, ont le pouvoir réel de remettre les péchés. Sur quoi il rapporte deux sentiments. Le premier est de ceux qui ne regardaient l'absolution sacerdotale que comme le signe ou le gage de la rémission des péchés, reçue immédiatement de Dieu; le second, de ceux qui soutenaient que le prêtre remet proprement et réellement les péchés. Il adopte ce dernier et l'établit en distinguant deux sortes de liens du péché: l'un qui consiste dans l'aveuglement de l'esprit et l'endurcissement du cœur, suites nécessaires de la soustraction de la grâce; l'autre qui est la dette de la damnation éternelle. « Or, dit-il, la grâce de Dieu, que nul mérite de notre part ne précède, brise par elle-même le premier lien, en dissipant nos ténèbres et en nous inspirant une salutaire componction; et par là, elle nous rend dignes d'être délivrés du second lien, c'est-à-dire de la damnation éternelle, par le ministère des prêtres. Cela est admirablement bien exprimé par la résurrection de Lazare, que le Sauveur retira d'abord par lui-même des bras de la mort, et qu'il ordonna ensuite à ses apôtres de délier. » Hugues, dans sa *Somme*, avait déjà fait le même raisonnement; d'où il est aisé de conclure qu'il regardait comme insuffisante, dans le sacrement de pénitence, toute contrition qui n'a pas la vertu d'obtenir par elle-même la grâce sanctifiante et la justification. Cette opinion du reste ne lui est pas particulière; on la retrouve exprimée dans les écrits des plus célèbres théologiens du XIIe siècle et des siècles suivants. Elle n'est tombée en discrédit qu'après le concile de Trente, dont les décisions, sans la combattre directement, sont loin de la favoriser.

Le sacrement de l'extrême-onction se trouve expliqué dans la quinzième partie. Hugues le croit institué par les apôtres, et il emploie tout un long chapitre à prouver qu'on peut le réitérer. Le titre de la seizième partie ne paraît pas répondre à son sujet. Au lieu de l'intituler, *Des mourants, ou de la fin de l'homme*, il eût été plus juste de lui donner pour titre : *De l'état des âmes après la mort*. L'auteur examine comment les âmes sortent des corps, où elles vont, ce qu'elles reçoivent et ce qu'elles souffrent en l'autre vie. Mais, dit-il, de pareils objets méritent plus nos craintes que nos recherches. Il soutient les peines corporelles des damnés, et réfute ceux qui pensaient différemment. Il finit par cette question qui consiste à savoir si les saints connaissent ce qui se passe ici-bas, et surtout, s'ils entendent nos prières? Sur quoi il répond que nous,

n'avons rien de bien positif à cet égard, mais que Dieu, même dans le cas où les saints ne nous entendraient pas, ne manque jamais d'exaucer, en vue de leurs mérites, les vœux que nous leur adressons, lorsqu'ils sont conformes à sa volonté. On trouve la même réponse dans les *questions sur saint Paul.*

La dix-septième partie annonce un écrivain fatigué d'un long travail. Ce ne sont presque que des extraits décousus de saint Augustin, sur le dernier avénement de Jésus-Christ et sur la résurrection des morts. Il en est à peu près de même de la dix-huitième, qui roule entièrement sur l'état du siècle futur.

Tel est, en substance, le précis du grand ouvrage des sacrements, dont la matière, comme on le voit, est beaucoup plus étendue que le titre ne l'annonce. C'est aussi à cet ouvrage que se termine l'édition qui nous a servi de guide dans le cours de cette analyse. Nous avons laissé de côté un grand nombre d'écrits douteux, à plus forte raison d'écrits supposés, sans en dire un mot, persuadé que le lecteur nous tiendra compte de notre silence. Nous en avions bien assez déjà de ses œuvres réelles et authentiques, sans nous embarrasser encore de la discussion de celles qui sont contestées à notre auteur. Du reste, nous nous promettons de revenir sur ces dernières au fur et à mesure que nous pourrons les rattacher à un nom.

On cite sous le nom de Hugues de Saint-Victor un grand nombre d'ouvrages qui n'ont pas encore été publiés; entre autres, une *Chronique des Papes et des empereurs* qui s'étend jusqu'à l'an 1130. On n'a pas imprimé non plus son *Explication de l'oraison dominicale*, sa paraphrase du cantique *Magnificat*, son *Traité sur la confession*, un autre *des sept dons du Saint-Esprit*, son *Livre de la discipline*, ni son *Commentaire sur le 7e verset du IVe chapitre du Cantique des cantiques.* Trithème et Henri de Gand font mention de tous ces opuscules, ainsi que de plusieurs autres, dans le catalogue des ouvrages de Hugues de Saint-Victor.

Cet auteur possédait des connaissances très-variées, beaucoup de subtilité, un jugement solide, une grande facilité. Il s'attache à la tradition et accorde peu d'importance aux questions oiseuses de l'école; mais ces qualités sont déparées par trop de répétitions, par des discussions hors d'œuvre, par des omissions essentielles, qui font que la plupart de ses ouvrages sont moins des traités complets que des mémoires. Sa diction est simple, claire, mais sèche et souvent chargée des idiotismes du temps. Du reste, c'était un des plus profonds théologiens de son siècle; et, à part quelques opinions particulières que nous avons signalées de temps en temps, et dans lesquelles il se trouve en désaccord avec saint Augustin qu'il avait cependant choisi pour son maître, on peut dire que le disciple sera toujours estimable pour la façon noble dont il traite les matières de la religion. La dernière édition de ses Œuvres a été publiée à Rouen en 1648, 3 volumes in-folio, par les chanoines Réguliers de Saint-Victor; mais outre les défauts de celles de Mayence et de Cologne, en 1617, défauts dont le principal consiste dans la confusion et le pêle-mêle de ses ouvrages vrais et supposés, cette édition est encore plus négligée pour la partie typographique. Celles des productions de cet auteur qui méritent le plus d'être connues ont eu des éditions particulières et irréprochables, qui se trouvent reproduites avec ses autres ouvrages dans le *Cours complet de Patrologie.*

HUGUES DE RIBEMONT ne nous est connu que par une lettre sur la nature et l'origine de l'âme. Cette pièce, que l'on croit adressée à Graphion d'Angers, qui dirigeait l'école de Reims vers l'an 1127, est très-importante et fait le plus grand honneur à son auteur. Il y répond à plusieurs questions très-subtiles et très-embarrassantes, de manière à montrer qu'il était aussi habile philosophe que théologien profond et éclairé. On y trouve exposés en abrégé tous les différents systèmes sur la nature et l'origine de l'âme, et la doctrine de l'Eglise touchant le péché originel s'y montre clairement et solidement établie. Hugues fait voir que l'âme n'est pas une partie de la Divinité, comme quelques-uns l'ont faussement avancé, puisqu'elle est sujette au péché et au changement; que c'est une erreur de dire qu'elle est corporelle, puisqu'elle est esprit; une autre erreur de croire que les âmes soient jointes à des corps, pour expier des fautes commises dans une autre vie, puisque, selon l'Apôtre lui-même, Jacob et Esaü n'avaient commis aucun mal avant de naître. — Graphion lui avait demandé d'où venaient les âmes de chaque individu. Hugues lui répond que les sentiments sont partagés sur ce sujet, parce que l'Ecriture ne nous apprend point expressément si les âmes, descendant d'Adam, tirent leur origine de celle que Dieu créa dans le premier homme, ou s'il en crée de nouvelles pour chaque homme qui vient de naître. Sur quoi il fait cette question par rapport au péché originel : si les âmes ne tirent point leur origine de celle d'Adam, et si elles sont sans péché lorsqu'elles s'unissent au corps, comment contractent-elles le péché originel? car comment pourrait-on imputer ce péché à la chair seule qui vient d'Adam, et qui étant sans raison ne peut être capable de pécher? Comment celui qui n'a point péché peut-il être puni pour le péché d'autrui? — Mais nous savons, dit notre auteur, qu'après qu'Adam eut péché, son corps éprouva les mouvements de la concupiscence, et qu'il contracta une pente au péché. C'est pourquoi, lorsque l'âme est unie à la chair, qui a une pente vers le péché, à la vérité elle ne la trouve pas coupable de péché, mais disposée à le commettre. L'âme y consent elle-même en s'unissant à la chair; elle lui donne la vie, elle l'aime, elle abandonne la raison et se livre d'abord totalement aux

sens. Ainsi, en se laissant entraîner à cette pente qui porte au péché, elle y consent, et en y consentant elle le contracte. Elle pèche donc par sa volonté, et non par nécessité; et puisqu'elle pèche, elle mérite de souffrir la peine due au péché. C'est donc avec justice qu'elle est damnée, si l'Église ne la secoure en la purifiant par le baptême, qui lui est nécessaire, comme la foi nous l'apprend. Il cite ensuite l'autorité de saint Augustin pour prouver que le péché ne vient point de Dieu, et que l'homme ne le commet point par nécessité, mais par volonté.

Hugues répond encore à plusieurs autres questions qu'il se propose sur le même sujet, et qu'il résout avec le secours de saint Augustin, dans les écrits duquel cette lettre seule montre qu'il était très-versé. Dom Martène l'a publiée dans son *Thesaurus anecdotorum*. C'est vraiment dommage qu'un écrivain, qui joignait à un aussi beau talent pour écrire tant de lumières et d'exactitude, ne nous ait pas laissé d'autres productions de son génie, ou qu'elles ne soient pas venues jusqu'à nous.

HUGUES D'AMIENS, s'il faut en croire La Morlière, fut ainsi surnommé parce qu'il était de la maison de Boves, laquelle descendait, sinon en ligne directe, du moins par alliance, de l'illustre famille des comtes d'Amiens. Les sceaux qui nous restent de ce prélat semblent justifier cette opinion; car on y voit dans le contre-scel un bœuf puissant, armoiries analogues au nom de la famille de Boves. Ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est qu'il était d'une naissance illustre; *clarus avis*, dit en parlant de lui un ancien versificateur. Son éducation répondit à la noblesse de son origine. Il fit ses études à Laon, où il eut pour maître le célèbre Anselme, qui dirigeait alors avec une grande réputation les écoles de cette ville; et pour condisciple Matthieu, son parent, qui de moine de Cluny et de prieur de Saint-Martin des Champs devint cardinal, évêque d'Albane et légat du Saint-Siége. Ils embrassèrent l'un et l'autre la vie religieuse à Cluny, et Hugues fut pourvu, en 1113, du prieuré de Saint-Martial de Limoges, qu'il résigna peu de temps après, pour passer avec le même titre au prieuré de Saint-Pancrace de Leuves en Angleterre, où le roi Henri Ier le mit en 1125, à la tête de l'abbaye de Reading, qu'il venait de fonder dans le diocèse de Salisbery. A la mort de Godefroi, archevêque de Rouen, arrivée en 1129, Hugues, malgré son opposition, fut élu pour le remplacer, et prit possession de son siége le 14 septembre 1130. Saint Bernard lui écrivit peu de temps après pour lui faire connaître les mœurs du peuple qu'il avait à gouverner. Il paraît que le saint abbé de Clairvaux n'avait pas une idée fort avantageuse des Rouennais, puisqu'il disait à son ami: « Soyez patient, parce que vous vivez avec des méchants; soyez pacifique, parce que vous êtes établi pour les gouverner; que le zèle anime votre charité, mais que la discrétion tempère la sévérité de ce zèle. » Les vertus par lesquelles Hugues s'était distingué dans le cloître le suivirent dans l'épiscopat. Il se fit remarquer par la régularité de sa conduite et par son zèle pour l'instruction des peuples, auxquels il distribuait fréquemment le pain de la parole. Dans le schisme qui suivit l'élection d'Innocent II, Hugues prit parti pour ce Pontife contre l'antipape Anaclet. Il assista au concile de Reims, où cette élection fut solennellement approuvée et Pierre de Léon excommunié, et présenta au Pontife reconnu des lettres d'obédience de la part d'Henri Ier, roi d'Angleterre. Elles furent lues avec applaudissement dans l'assemblée, et l'éloquence de celui qui les présenta servit à leur donner un nouveau poids. Innocent paya d'un juste retour le zèle de l'archevêque de Rouen pour ses intérêts, en soumettant à son obéissance tous les abbés de sa province. Ce fut même un des premiers décrets publiés par le concile, et qui souleva tant d'opposition parmi ces abbés, que Hugues, à la prière du Souverain-Pontife, fut obligé d'en remettre l'exécution à un temps plus favorable. L'an 1134, il se rendit au concile de Pise, où il fut reçu avec honneur et placé aux premiers rangs. Les différentes matières agitées dans cette assemblée lui donnèrent occasion de faire preuve de son savoir et de son attachement pour l'unité de l'Eglise. Après la clôture, le Pape le retint pour l'employer à différentes négociations, avec le titre de légat du Saint-Siége. Cependant la longueur de son absence excita des murmures en Normandie, et le roi lui-même s'en montra offensé, trouvant fort surprenant, disait-il, que l'archevêque préférât les intérêts du Pape au soin de sa province. De retour l'année suivante, le prélat indisposa de nouveau le monarque contre lui, par le refus qu'il fit de sacrer Richard, fils naturel du comte de Glocester, que le roi Henri avait nommé à l'évêché de Bayeux. Les canons étaient pour le métropolitain; mais le prince, absolu comme il l'était, connaissait peu de lois qui ne dussent plier sous ses volontés. Le Pape prévint les suites fâcheuses de cette affaire, en accordant à Richard une dispense, au moyen de laquelle son sacre ne souffrit plus aucune difficulté. Malgré ses différends avec notre prélat, le roi cependant conserva toujours pour lui un grand fonds d'estime et de vénération. Ces sentiments éclatèrent surtout dans sa dernière maladie. Sentant sa fin approcher, il manda l'archevêque de Rouen pour en recevoir les consolations spirituelles, et rendit le dernier soupir entre ses bras le 1er décembre 1135. Après la mort de Henri Ier, ses Etats furent disputés entre Mathilde, sa fille, épouse de Geoffroi, comte d'Anjou, et Etienne de Blois, son neveu. Hugues se déclara pour le second, qui fut victorieux, et il exerça sous son règne une grande influence dans les affaires du gouvernement. Aussi les abbés de Normandie ne tardèrent-ils pas à ressentir le poids de son nouveau crédit. Il reprit l'affaire des professions, et obligea Thibaud,

abbé du Bec, et depuis archevêque de Cantorbéry, à lui jurer obéissance. Le dévouement de Hugues pour le roi Etienne se signala dans une de ces circonstances délicates qui sont comme la pierre de touche de la véritable affection. Ce prince, par des vues politiques, s'était emparé des forteresses que plusieurs évêques anglais avaient fait construire dans les terres de leurs églises. Les intéressés jetèrent les hauts cris et voulurent avoir raison de cette entreprise qu'ils regardaient comme une usurpation sacrilége. L'évêque de Vinchester, frère du roi, sacrifiant les droits du sang aux prétentions de son ordre, entra dans leur ressentiment. En sa qualité de légat du Pape, il assembla un concile où il eut la hardiesse de citer le monarque à comparaître. Albéric de Wère, homme savant, s'y présenta au nom d'Etienne, et plaida vivement la cause de celui qu'il représentait. Sur ces entrefaites arriva l'archevêque de Rouen. Il prit place au concile et, s'étant fait expliquer le sujet de la délibération, il demanda aux plaignants s'ils pourraient prouver qu'en leur qualité d'évêques ils dussent posséder des forteresses. « Mais, quand encore, ajouta-t-il, vous feriez voir que vous pouvez en posséder sans contrevenir aux canons, de quel droit refuseriez-vous de les remettre entre les mains du roi, dans un temps où le royaume est menacé d'une invasion? N'est-ce pas au roi à veiller à la sûreté de l'État; et des sujets peuvent-ils lui refuser l'entrée de leurs places sans se rendre coupables de révolte? » Ce discours arrêta l'excommunication que l'on était sur le point de lancer contre le roi Etienne. Hugues d'Amiens n'avait joué qu'un personnage politique dans cette assemblée; il remplit le rôle de controversiste dans le concile qui se tint à Paris en 1147, contre les erreurs de Gilbert de la Porée. Il entra en lice avec ce subtil théologien et entreprit de lui prouver qu'on ne doit pas dire qu'il y a trois choses singulières dans la Trinité, *tria singularia*, vaine dispute de mots, dans laquelle ni l'un ni l'autre des deux adversaires n'avait raison. La Normandie changea de maître en 1150, par la cession que le roi Etienne fut obligé d'en faire à Henri, fils de la comtesse Mathilde, qui lui succéda quatre ans après sur le trône d'Angleterre. Cette révolution ne produisit aucun changement dans la situation de notre prélat. Henri oublia qu'il avait été le plus zélé partisan de son rival, et lui continua la même bienveillance dont son prédécesseur l'avait honoré. Dès son avénement en Normandie, il lui adressa des lettres patentes par lesquelles il lui confirmait tous les priviléges des habitants de Rouen. Le roi de France, Louis le Jeune, faisait aussi beaucoup de cas du mérite de cet archevêque. Il lui fit l'honneur de l'appeler à l'assemblée tenue à Baugency pour délibérer sur la cassation de son mariage avec Eléonore. Nous verrons dans le détail des écrits de Hugues d'autres preuves de la correspondance qu'il eut avec ce monarque. L'histoire passe légèrement sur les dernières années de la vie de notre prélat. Chéri de son peuple, estimé de toutes les personnes de mérite, honoré des grands, ce digne pasteur termina saintement sa carrière le 11 novembre de l'an 1164. Il est regardé comme l'un des plus savants théologiens de son siècle, et l'un de ceux qui ont transmis avec le plus de fidélité la véritable doctrine de l'Eglise sur les points de la foi.

Ses Dialogues.— Hugues a laissé plusieurs écrits de sa façon qui se trouvent éparpillés en différents recueils. Le premier par ordre chronologique a été publié par don Martène, dans le tome V de ses *Anecdotes.* Ce sont sept livres de dialogues sur différentes questions de théologie. Hugues n'était encore qu'abbé de Reading lorsqu'il entreprit cet ouvrage. Ce fut Matthieu, alors prieur de Saint-Martin des Champs, qui lui en donna l'idée en lui proposant plusieurs questions. Hugues acheva les six premiers livres dans son monastère et les dédia à son parent. Matthieu les reçut avec plaisir, les communiqua à ses amis et les répandit dans le public, qui les accueillit favorablement. Encouragé par cette approbation, Hugues qui, dans l'intervalle, avait été élu archevêque de Rouen, relut son ouvrage, le retoucha et y ajouta un septième livre, afin de le rendre plus complet. L'épître dédicatoire subit aussi quelque changement dans cette révision; c'est-à-dire qu'à la suite du nom de Matthieu, Hugues substitua le titre d'évêque d'Albane à celui de prieur de Saint-Martin des Champs. Ces dialogues ne procèdent que par interrogations et par réponses, sans aucuns noms d'interlocuteurs.

Le premier livre a pour objet le souverain bien, c'est-à-dire Dieu et ses attributs absolus ou relatifs. Il traite des trois personnes divines, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, qui procède des deux premières. Hugues trouve ces trois personnes bien désignées dans le commencement de la *Genèse,* et dans plusieurs passages de l'*Evangile de saint Jean.* Il montre que l'essence de la nature divine étant simple, elle est nécessairement une et n'est susceptible d'aucun accident. Si la raison humaine ne peut comprendre le mystère de la Trinité, nous l'apprenons par le secours de la foi, qui, fondée sur l'autorité divine, est beaucoup plus certaine que les connaissances que nous acquérons par les sens, toujours sujets à l'erreur. Il traite ensuite de l'incarnation du Verbe dans les termes les plus orthodoxes, et du péché contre le Saint-Esprit, qu'il dit être le mépris des clefs de l'Eglise, c'est-à-dire du pouvoir qu'elle a reçu du saint Esprit, comme des deux autres personnes, de remettre toutes sortes de péchés. — Le second livre traite des créatures. L'auteur demande pourquoi Dieu, qui est la souveraine charité et qui aime indifféremment toutes choses, en punit quelques-unes? A quoi il répond : « Dieu a doué la créature raisonnable du libre arbitre, afin qu'elle connût et aimât son créateur. Lorsqu'elle s'acquitte de ce devoir, elle est récompensée par la béatitude; quand elle le néglige, elle mé-

rite d'être punie de son ingratitude; l'ordre de la souveraine justice, qui est Dieu, le voulant ainsi. » Hugues dit de la charité qu'elle est si nécessaire, que tout ce que nous faisons dans cette vie doit en être animé, parce que comme Dieu ne fait rien qu'avec amour, il veut que la créature raisonnable fasse aussi avec charité tout ce qu'elle fait. Il donne une explication littérale, allégorique et morale des six jours de la création, et du septième qui fut le jour du repos.— Le troisième livre traite du libre arbitre; l'auteur définit ainsi cette faculté de notre âme : Le libre arbitre est un mouvement de l'intelligence raisonnable, qui a la faculté d'exécuter ce que son jugement lui dicte. « Mais ce jugement, ajoute-t-il, n'est véritablement libre que lorsque la créature fait ce qu'elle croit sainement devoir faire. Or, elle le fait lorsque aimant son Créateur, elle connaît sa volonté par la pratique en lui préférant la sienne. Si elle refuse d'obéir à cette volonté qu'elle juge devoir être uniquement suivie, elle contredit son propre jugement et perd avec justice, et par sa propre prévarication, la liberté de bien juger. Or, dès qu'elle est privée de cette liberté, elle est avec bon droit livrée au vice. Ainsi en perdant son libre arbitre, elle tombe captive dans les liens du péché; car elle ne peut nullement se rendre la liberté qu'elle a perdue par sa faute, celui qui la lui avait donnée étant seul capable de la lui rendre. Que ceux qui soutiennent de toutes leurs forces que le libre arbitre a été donné de Dieu pour le bien comme pour le mal, voient ce qu'ils ont à dire à cela. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se perd en péchant et qu'on ne peut le recouvrer que par la grâce. » Hugues prouve ensuite que le mal est la privation du bien, et que, par conséquent, Dieu n'en est point l'auteur. Celui qui l'interroge lui fait là-dessus plusieurs objections qu'il résout avec beaucoup de netteté.— Le quatrième livre concerne la chute de l'ange et la chute de l'homme, et l'auteur prouve que l'orgueil a été le principe de l'une et de l'autre. Il demande pourquoi Dieu, qui savait que l'homme lui désobéirait, lui fit défense de manger du fruit de l'arbre de vie, et pourquoi il permit qu'il fût tenté? Il répond que Dieu fit à l'homme quelque commandement, afin que l'homme sût qu'il avait un seigneur et un maître. Si Dieu permit qu'il fût exposé à la tentation, ce fut par un même principe, c'est-à-dire pour éprouver si le serviteur voudrait obéir à son maître. Hugues ne croit pas que l'orgueil ait précédé dans Adam la tentation, parce qu'il serait tombé avant d'avoir été tenté. La tentation précéda la chute; elle séduisit l'homme par l'appât du plaisir, et le fit consentir au péché. — Les remèdes du péché, c'est-à-dire les sacrements, forment la matière du cinquième livre; l'auteur ne parle que du baptême et de l'eucharistie, mais il en parle avec exactitude. Quoique par la grâce de la rédemption le péché originel nous soit remis dans le baptême quant à la coulpe, et que, par la même grâce, notre libre arbitre recouvre la liberté de faire le bien, il reste en nous la concupiscence de la chair qui nous excite au péché, mais dont les mouvements ne nous sont point imputés lorsque nous n'y consentons pas. Au contraire, lorsque dans la révolte de la chair contre l'esprit nous recourons à Jésus-Christ et que nous pleurons la dure nécessité où nous réduit cette révolte, il arrive, par un effet merveilleux de la grâce, que le mal se tourne en bien, à cause des sentiments d'humilité qu'elle nous inspire, ce qui a fait dire à saint Paul : *Si vous faites mourir par l'esprit les passions de la chair, vous vivrez.* En parlant des sacrements, Hugues dit qu'il n'est pas étonnant qu'ils ne soient pas les mêmes dans la loi nouvelle que dans la loi ancienne, Dieu ayant jugé à propos de les varier selon les besoins des temps; mais la foi n'a jamais varié, et il est impossible qu'aucun, depuis la chute du premier homme, ait été sauvé sans la foi en Jésus-Christ. Le salut a été donné aux enfants comme aux adultes dans la loi ancienne, par la circonsision, et dans la nouvelle, aux personnes des deux sexes par le baptême, avec cette différence que le sacrement de la foi suffit aux enfants et que les adultes doivent y ajouter les bonnes œuvres. Il prouve par l'autorité de l'Ecriture que les martyrs, sans avoir reçu le baptême d'eau, sont sauvés par le sang qu'ils répandent pour la foi; que les apôtres ont été baptisés; que le baptême ne doit point se réitérer, eût-il été administré par un indigne, parce que c'est Dieu qui donne l'efficacité aux sacrements, et que le défaut de mœurs dans un ministre n'y met aucun obstacle. Il semble dire que les sacrements sont nuls, quand ils sont conférés par des excommuniés ou par des prêtres suspendus de leurs fonctions; mais sa pensée est d'affirmer qu'ils les confèrent validement, quoique illicitement, et il le prouve par la conduite que l'Eglise universelle a tenue envers les novatiens, dont elle a reçu les clercs dans le rang qu'ils occupaient avant leur excommunication. Après avoir rapporté les divers sentiments sur l'origine de l'âme, il établit celui de l'Eglise catholique, qui enseigne que l'âme ne vient point des parents par la génération, mais qu'elle est créée de Dieu à la naissance de chaque personne. Avant son union avec la chair, elle est sans péché, mais elle le contracte par son union avec la chair qui a été corrompue en Adam; et c'est ainsi qu'il explique la transfusion du péché originel. Sur le sacrement de l'autel, il veut qu'on s'en rapporte à la foi de l'Eglise catholique et apostolique, qui nous apprend que, par l'efficacité de la parole toute puissante, la substance du pain et du vin est changée au corps de Jésus-Christ, miracle de la toute-puissance du même Verbe, par qui toutes choses ont été tirées du néant. Jésus-Christ a opéré le changement du pain et du vin en la substance de son corps et de son sang; mais ce changement étant au-dessus des lumières de la raison humaine, c'est inutilement qu'on prétendrait le démontrer par

des raisonnements humains; on doit le croire et non pas le prouver. Il en est de même de tous les sacrements. Quant aux sacrifices et aux prières que l'Eglise offre pour les morts, Hugues enseigne qu'ils n'ont pas pour objet la rémission de quelques péchés en l'autre monde, mais la rémission de la peine due aux péchés, pour lesquels on n'a pas satisfait en cette vie, et que ceux-là seuls recevront du secours des prières de l'Eglise qui seront morts dans sa communion. Il dit qu'on donne le nom de *Viatique* à l'Eucharistie, parce qu'elle nous soutient dans le voyage que nous faisons pour arriver à notre véritable patrie. Entre les dispositions qu'il demande pour s'approcher dignement de ce mystère, il met la foi, qui nous fait croire intérieurement que le pain et le vin, qui paraissent extérieurement à nos yeux, sont le corps et le sang de Jésus-Christ, puis il y ajoute les bonnes œuvres, la correction des mœurs, et la satisfaction imposée pour les péchés passés.— Le sixième livre est consacré principalement à relever l'ordre monastique. L'auteur prétend que la profession religieuse a la même vertu que le baptême, que l'un et l'autre effacent également le péché et confèrent la grâce de la régénération. De même que l'on se dépouille de la vétusté de ses péchés dans le baptême, pour se revêtir de la nouveauté, c'est-à-dire de l'innocence qui est Jésus-Christ; ainsi par la bénédiction monastique, en se dépouillant du vieil homme, on se revêt du nouveau, figuré par l'habit de la religion. Il ajoute qu'à cause du mérite de leur vie, les moines doivent prêcher au peuple le royaume de Dieu, reprendre les pécheurs, recevoir les pénitents, les lier et les délier, servir assidûment à l'autel, et vivre des oblations et des dîmes. Il reconnaît qu'ils sont du clergé, et que vivant canoniquement, c'est-à-dire régulièrement, on pourrait les nommer clercs et chanoines, s'ils n'avaient à vivre dans le silence et la retraite. — Le septième livre est précédé d'une lettre au cardinal Mathieu, dans laquelle Hugues s'explique sur ce qu'il avait dit touchant les prêtres déposés ou excommuniés. Quelques-uns s'étaient offensés de ses paroles, en pensant que Hugues regardait ces prêtres comme incapables d'administrer validement aucun sacrement. Il développe sa pensée dans cette réponse, qui consiste à distinguer entre le titre et l'exercice, entre la dignité sacerdotale et les fonctions de cette dignité. L'Eglise, dit-il, par la déposition ou l'excommunication, n'ôte point le sacrement de l'ordre au prêtre, elle le prive seulement du droit de l'exercer; elle lui enlève l'office du sacerdoce, mais sans toucher au caractère. C'est ce qu'il tâche d'établir par ces paroles de l'Evangile : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel*, etc., et par d'autres textes, qui ne sont pas plus concluants. Cette lettre se trouve rapportée par Géroch, prévôt de Reichersperg, dans son ouvrage contre deux hérésies, et parmi les *Anecdotes* de dom Bernard Pez. Le septième livre est consacré à l'exposition du mystère de la Trinité. Il y a en Dieu trinité de personnes dans une unité de nature. Hugues en montre l'existence par les témoignages de l'Ecriture, et la rend croyable par divers exemples tirés des choses créées, et en particulier par les cinq sens de l'homme. Lorsque nous regardons quelque chose, notre âme qui est au dedans voit au dehors; c'est la chose regardée, l'œil est l'instrument par lequel l'âme voit. Il en est de même de tous les autres sens par rapport à l'âme.

Sur l'Eglise et ses ministres. — Cet écrit, divisé en trois livres, est destiné à réfuter les erreurs d'une secte d'hérétiques qui avaient alors de nombreux partisans en Bretagne. Cet ouvrage est dédié au cardinal Albéric qui, en sa qualité de légat du Saint-Siége, avait été envoyé successivement en Angleterre, en Syrie, à Toulouse, pour y combattre l'hérétique Henri, et enfin en Bretagne contre une nouvelle secte qui dogmatisait depuis quelque temps dans ces contrées. L'auteur lui rappelle que, se trouvant ensemble à Nantes, pour une nouvelle translation des corps des saints Donatien et Rogatien, ils observèrent une comète qui se précipitait dans la mer : « Présage assuré, suivant la réflexion que vous fites alors, de la ruine prochaine de l'hérésie, qui, en ce temps-là, régnait en Armorique. Alors, poursuit Hugues, le peuple ne put tenir contre la force de vos prédications, et la crainte s'empara tellement de leur chef lui-même, qu'il n'osa se présenter. C'est pourquoi vous jugeâtes à propos de me prier d'écrire quelque chose contre ces hérésies naissantes; ce que j'accomplis aujourd'hui pour vous obéir. » Il paraît que ces hérétiques étaient les disciples d'un gentilhomme breton, qui se nommait Eon de l'Etoile, et qui se donnait pour le fils de Dieu et le juge des vivants et des morts, profitant de l'analogie de consonnance qui se trouve entre son nom et le pronom latin *eum*, dans cette conclusion des exorcismes : *per eum qui judicaturus est*. Cet hérésiarque fut condamné au concile de Reims, en 1148, et l'abbé Suger, alors régent du royaume, le fit jeter en prison où il mourut. Ses disciples, livrés au bras séculier, aimèrent mieux périr par le feu que de renoncer à leurs erreurs.

Le premier des trois livres consacrés à leur réfutation est divisé en quatorze chapitres, dont les dix premiers sont employés à expliquer les mystères de la Trinité et de l'Incarnation; l'unité, la sainteté et l'autorité de l'Eglise, la nécessité du baptême pour tous les hommes, l'excellence de l'Eucharistie, et l'obligation où sont tous les fidèles adultes de participer à cet ineffable sacrement. Dans les suivants, l'auteur réfute quelques objections des hérétiques contre le baptême des enfants. Ils alléguaient ce passage de l'Evangile : *Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé.* Or, disaient-ils, les enfants ne croient pas; donc le baptême ne

leur sert de rien. Hugues répond que ce passage ne regarde que les adultes et ceux qui ont l'usage de la raison. Cependant, ajoute-t-il, ce n'est pas à eux seuls, mais à tous les hommes en général, que le baptême est nécessaire, suivant ces autres paroles de l'Evangile : *Si quelqu'un ne renaît dans l'eau et dans le Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux.* « Voilà une loi, poursuit-il, qui n'excepte personne, pas même un enfant d'un jour. Disons donc qu'on n'exige des enfants que la grâce et non pas les œuvres; la grâce de la gratuite sanctification qui vient du baptême, et non les œuvres méritoires qui se font par le choix de la volonté. Cette grâce leur est conférée sans qu'ils s'en aperçoivent; car, de même qu'ils ignorent le péché qu'ils tirent originairement de leur premier père, ainsi ils reçoivent en Jésus-Christ, par la voie des sacrements, la grâce qu'ils ne connaissent pas. Et comme les enfants ne sont pas excusés du péché originel pour l'ignorer, de même ils ne sont pas exclus de la grâce pour ne point l'apercevoir. » En répondant aux autres objections de ces hérétiques, Hugues déclare que la foi de l'Eglise supplée dans les enfants à celle qui leur manque, de sorte qu'elle devient, pour ainsi dire, leur propre foi. Il y en avait, parmi ces novateurs, qui, en admettant la nécessité du baptême, rejetaient comme inutile la confirmation et disaient : Dans l'Ancien Testament, l'homme a été justifié par la foi seule; dans le Nouveau, la foi jointe au baptême procure le salut; qu'est-il donc besoin de l'imposition des mains de l'évêque? Dans l'administration du sacrement de confirmation, répond Hugues, l'Eglise suit l'exemple de Jésus-Christ, qui, après que ses disciples eurent été sanctifiés par le baptême, leur envoya le Saint-Esprit sous la forme de langues de feu. Les évêques en usent de même à l'égard des baptisés, en leur imposant les mains, en priant sur eux, en les signant du signe de la croix et en les oignant du saint chrême, afin de faire descendre dans leurs âmes les dons de l'Esprit-Saint. Ce sacrement que les évêques seuls ont le droit de conférer, n'est pas donné aux baptisés pour les sanctifier, mais pour les fortifier contre les désirs de la chair, les plaisirs du monde et les tentations du démon. L'auteur prouve ensuite qu'il n'est permis à aucun Chrétien de s'abstenir de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ. Par la participation d'un si grand mystère, il se fait entre Jésus-Christ et nous une union ineffable. Par les paroles de l'institution, le prêtre consacre sur l'autel le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ; le même corps, qui est assis à la droite du Père, est tout entier dans les mains du prêtre, dans la bouche de celui qui le reçoit ; un dans plusieurs et le même dans les diverses personnes qui communient, sans qu'il souffre ni changement, ni altération, ni diminution. Il est utile aux vivants pour la rémission de leurs péchés; aux morts pour l'expiation de leurs peines, et à tous il sert d'aliment pour la vie éternelle.

Les sept ordres ecclésiastiques forment le sujet du second livre. L'auteur explique la nature et les fonctions de chacun de ces ordres. Les prêtres et les diacres ordonnés canoniquement, dit-il, possèdent certainement le Saint-Esprit, par le secours duquel ils vivent saintement et remplissent dignement leur ministère; mais ils ne peuvent donner par l'imposition des mains le Saint-Esprit qu'ils ont reçu. C'est un privilége réservé aux premiers pasteurs. « L'évêque, dit-il plus bas, est le fondement de l'Eglise, parce que c'est par lui que l'Eglise possède le Saint-Esprit. Ses fonctions sont de faire le saint chrême, de bénir l'huile des catéchumènes et l'huile des infirmes; de consacrer les basiliques et les autels, les calices et les corporaux, les officiers ecclésiastiques et leurs vêtements, ainsi que tous les vases de l'église ; de confirmer les baptisés et de sacrer les césars et les rois. Les diacres qu'on peut appeler les yeux des évêques et des prêtres, les servent à l'autel dans la consécration de l'Eucharistie ; reçoivent de leurs mains ce sacrement, tant pour s'en nourrir eux-mêmes que pour le distribuer au peuple. Ils ont la dispensation des biens de l'Eglise sous les ordres de l'évêque ; ils sont chargés de réprimer ceux qui troublent les prédicateurs de l'Evangile dans l'exercice de leurs fonctions; de faire connaître à l'évêque les choses qui intéressent l'administration de son diocèse, et de chanter l'Evangile à la messe. » Hugues s'étend également sur les devoirs de tous les autres ministres inférieurs. Il remarque à propos des sous-diacres, que dans leur ordination l'évêque ne leur fait toucher le calice que parce qu'ils ont promis de garder la chasteté. En parlant une seconde fois des prêtres, il répète ce qu'il avait déjà dit de la présence réelle, et ajoute que Jésus-Christ a enseigné à ses disciples tout ce qui regarde le sacrement de son corps et de son sang et tous les autres sacrements dont ils sont les ministres; les disciples ont enseigné à leur tour ce qu'ils avaient appris du Seigneur, avec ordre de faire passer toutes ces choses à la postérité pour y être observées dans la même forme. Suivant lui, la couronne cléricale, mémorial de la liberté chrétienne, tire son origine des apôtres; c'est par eux qu'elle a été établie dans toutes les Eglises du monde, et tous ceux qui la portent ont le nom de clercs. Il y a trois sortes de clercs. Deux, savoir les chanoines réguliers et les moines cénobites, vivent en commun, après avoir renoncé à la propriété de leurs biens ; la troisième comprend ceux qui possèdent à part chacun leurs prébendes, et sous le nom de chanoines se réunissent ensemble à certaines heures pour chanter les louanges de Dieu.

Dans le troisième livre l'auteur poursuit les autres erreurs des Bretons. Voici un des arguments qu'ils faisaient contre la résurrection. Il arrive souvent que des corps humains sont déchirés, mis en pièces, mangés

par les oiseaux de proie, dévorés par les bêtes carnassières, réduits en poudre et emportés par les vents. Or il est impossible que ces parties ainsi dispersées, ou changées en d'autres substances, puissent se réunir et reprendre leur ancienne forme. Donc les corps auxquels elles avaient originairement appartenu ne pourront ressusciter. A cela, dit Hugues, nous répondons que si la résurrection était l'ouvrage de l'homme ou de quelque autre créature, cette objection pourrait nous embarrasser. Mais nous croyons et nous confessons que c'est la main du Tout-Puissant qui ramasse toutes ces choses, et qu'elle les renferme toutes sans en perdre aucune. Car quelque dispersées que soient les parties du corps humain, Dieu les contient toutes, il les connaît toutes; et dans un moment, dans un clin d'œil, il peut, s'il le veut, les rétablir dans leur premier état. Ces hérétiques paraissaient encore faire peu de cas du mariage, et ne point le compter au nombre des sacrements. Hugues s'applique à leur prouver la sainteté du lien conjugal et son indissolubilité; après quoi il leur reproche de traîner à leur suite des femmes qui n'étaient ni leurs épouses, ni leurs parentes, et cela, sous prétexte d'imiter les apôtres, mais au vrai pour satisfaire leurs passions. Le vœu de continence que font les ecclésiastiques était encore un des sujets de leurs dérisions. Hugues justifie ce vœu par l'autorité de saint Paul, qui, d'après Jésus-Christ, conseille la continence comme un état plus parfait que le mariage. Or, dit-il, on ne peut nier qu'il ne soit permis de s'engager par vœu à pratiquer ce qu'il y a de plus excellent dans la religion. Enfin ils demandaient pourquoi l'Eglise a été instituée, et de quelle utilité elle pouvait être. Hugues répond qu'elle est établie pour rassembler tous les fidèles, les instruire, leur communiquer les grâces du Saint-Esprit par le canal des sacrements, les nourrir du pain céleste, et les disposer par la pratique des préceptes divins à jouir après cette vie de l'éternelle félicité. « L'Eglise est une, dit-il en finissant, quoique composée de plusieurs peuples. Quiconque ne connaît point cette unité ou l'a quittée par apostasie, a perdu tous les biens spirituels, s'il ne retourne à l'unité de l'Eglise. »

Voilà ce que contiennent en substance ces trois livres, publiés à la suite des œuvres de Guibert de Nogent par dom Luc d'Achery. Les hérétiques qu'on y attaque paraissent avoir été une branche des henriciens ou des pétrobusiens, car ils tenaient à peu près les mêmes dogmes. Mais quel était l'hérésiarque qui avait apporté ces dogmes en Armorique? Nous l'avons nommé au commencement de cette analyse sur la foi de dom Cellier, quoique l'archevêque de Rouen n'en dise pas un mot.

Eloge de la mémoire. — L'ouvrage qui suit est à la louange de la mémoire, *in laudem memoriæ*, divisé en trois livres et dédié à un nommé Philippe que l'auteur ne nous fait pas connaître autrement. C'est un ouvrage théologique, où l'on traite de Dieu, de la Trinité, de l'Incarnation, du péché, de son origine, de ses suites et du remède que la miséricorde du Rédempteur y a apporté. Dom Martène l'a publié dans le tome IX de sa grande collection. Hugues y fait en peu de mots l'éloge de la mémoire, mais il s'étend principalement sur les choses qu'elle doit imprimer dans son souvenir, comme la connaissance des mystères qui sont l'objet de notre foi. L'explication de ces mystères remplit tout le premier livre. L'auteur traite dans le second de la pénitence de David, de l'impénitence de Judas, du péché et de la pénitence de saint Pierre, de sa primauté dans le collége des apôtres et de celle de ses successeurs dans toute l'Eglise catholique qu'ils continuent d'instruire et de gouverner. Il dit que la grâce n'a jamais manqué qu'à ceux qui n'ont voulu ni quitter le péché ni en faire pénitence; que ce que nous avons perdu par le péché d'Adam, nous le recouvrons par la foi, et en particulier par le baptême, où le corps et l'âme renaissent et sont purifiés. — Le troisième livre commence comme les deux précédents par un court éloge de la mémoire; puis, continuant à traiter des matières théologiques, Hugues montre que Dieu n'est pas auteur des maux, qu'ils ne viennent pas de lui et qu'ils ne sont pas en lui; que les anges et les hommes devaient et pouvaient s'attacher à Dieu, à l'image duquel ils avaient été créés, l'aimer, s'élever au-dessus de leur nature en devenant meilleurs, vivre heureux et persévérer dans le bien; mais qu'ayant abusé de leur libre arbitre, ils sont tombés dans une infinité de maux, dont l'homme n'a pu être délivré que par le sang de Jésus-Christ. Tous ces mystères, tous ces bienfaits de Dieu ne doivent point s'effacer de notre mémoire. En nous les représentant, ce sont autant de sujets de joie qu'elle fournit à notre cœur.

Explication du Symbole, etc. — A la suite du précédent ouvrage, dans le recueil que nous venons d'indiquer, se trouve une explication du Symbole et de l'Oraison dominicale, dédiée à Gilles, alors archidiacre de Rouen et depuis évêque d'Evreux. Dans ce commentaire, l'auteur dit à l'article de l'incarnation du Fils de Dieu, qu'il a pris la nature humaine et non la personne de sorte qu'il n'y a qu'une seule personne en Jésus-Christ, les deux natures ayant été unies dans cette personne sans aucun mélange ni confusion. Son âme fut séparée de son corps lorsqu'il expira sur la croix, mais la personne du Fils de Dieu ne fut séparée ni de l'âme ni du corps en ce moment. A l'article du Saint-Esprit, il enseigne qu'il n'est qu'un seul Dieu avec le Père et le Fils, et qu'il procède essentiellement de l'un et de l'autre de toute éternité, les trois personnes divines étant sans commencement comme elles sont sans fin. Sur l'Oraison dominicale, il remarque qu'on la faisait réciter à haute voix aux baptisés; que le pain que nous mangeons chaque jour se con-

sume, mais que le pain vivant, céleste et supersubstantiel que nous mangeons aussi tous les jours, c'est-à-dire l'Eucharistie, ne se consume pas ; il demeure entier et vivant, et encore que ceux qui s'en nourrissent le mangent tout entier, il ne diminue point ; mais pour le manger il faut avoir l'esprit de force qui empêche le démon de nous l'enlever. Hugues cite le VIIe livre des dialogues, qu'il avait dédié au cardinal Mathieu, évêque d'Albane.

Sur l'ouvrage des six jours. — Ce traité, tel que nous l'avons, n'est que le fragment d'un commentaire complet sur la *Genèse*, divisé en trois livres. Dom Martène, qui a publié ce fragment dans le tome V de ses *Anecdotes*, regrettait fort en le donnant, de n'avoir pas entre les mains l'ouvrage tout entier, tel qu'il l'avait vu parmi les manuscrits de Clairvaux. L'épître dédicatoire est adressée à Arnoul, évêque de Lizieux, que l'auteur, en sa qualité de métropolitain, appelle son cher fils. « Quoique Moïse, dit-il, dans sa dédicace, se soit expliqué d'une manière très-claire dans la description des origines de toutes choses, néanmoins ce qu'il en dit est susceptible de plusieurs sens très-profonds, et ce sont ces sens que Hugues se propose de développer. » Il déclare qu'il s'attachera plus au sens historique et littéral, dans ses explications du texte sacré, qu'au sens moral et allégorique; mais on voit que, malgré cette promesse, sa pente naturelle l'emporte fréquemment de ce côté-là. Il dit nettement qu'on doit reconnaître Moïse pour l'auteur de la *Genèse*.

Vie de saint Adjuteur. — Saint Adjuteur, né à Vernon, de parents nobles, suivit d'abord la profession de son père, qui était celle des armes. Ayant pris parti dans la première croisade, il s'y distingua par une bravoure animée de l'esprit du christianisme et soutenue de la protection visible du ciel. Entre ses hauts faits, l'auteur raconte celui-ci : Etant un jour à la tête d'une troupe de deux cents hommes sur le territoire d'Antioche, il donna dans une ambuscade de quinze cents Sarrasins. Voyant que ses gens n'étaient pas en état de faire face à cette multitude, il invoqua sainte Madeleine, et lui promit, si elle lui accordait la victoire, de donner à l'abbaye de Tiron sa terre du Mont, avec une chapelle qu'il y ferait bâtir. Plein de confiance, après avoir prononcé ce vœu, il se jette avec sa troupe sur les ennemis, en tue mille et met le reste en fuite. C'est un fait, dit l'historien, que nous tenons des illustres chevaliers Héliodore de Blarru, Eudes de Parc-Montfort, Jean de Bréhéval, Anselme de Chantemerle, Gui de Chaumont, Pierre de Courtenay, Richard d'Harcourt, Henri de Préaux, et plusieurs autres qui se trouvèrent au combat. Adjuteur ayant différé d'accomplir son vœu, parce qu'il ne croyait pas que le service de la terre sainte lui permît de retourner si promptement dans sa patrie, il arriva qu'il fut fait prisonnier par les ennemis. Dans sa prison, il invoqua de nouveau sainte Madeleine, et s'adressa aussi à saint Bernard de Tiron, mort seulement depuis quelques années. L'un et l'autre lui apparurent la nuit, brisèrent ses chaînes et le mirent en liberté. Il reprit aussitôt la route de France et alla se rendre moine à Tiron. Il y vécut dans la plus grande ferveur, et opéra, dès son vivant, plusieurs miracles, dont quelques-uns eurent pour témoin son historien. Ce fut notre prélat qui recueillit ses derniers soupirs, le 29 avril 1132. Cette vie se trouve également dans le tome V des *Anecdotes* de dom Martène.

Lettres. — Outre les lettres dont nous avons rendu compte dans le cours de cette analyse, on conserve encore les suivantes, savoir : quatre lettres au roi Louis le Jeune, publiées dans le tome IV d'André Duchesne. Les deux premières et la dernière n'offrent rien de bien intéressant; la troisième est contre les religieux de Cluny, qui voulaient s'emparer de l'élection de Saint-Martin de Pontoise, prétendant que cette maison était de leur ordre, parce que saint Gauthier, son fondateur, avait demeuré pendant quelque temps à Cluny, et que la place où elle était bâtie avait été donnée par les moines de Saint-Martin des Champs. Hugues prend la défense de cette abbaye, et supplie le roi de la maintenir dans la possession où elle est de ne relever que de l'archevêque de Rouen.

Les trois lettres à l'abbé Suger ne concernent que des affaires particulières. Sa lettre au Pape Innocent II, rapportée par Guillaume de Malmesbury, contient le récit de la mort du roi Henri Ier, à laquelle nous avons vu que notre prélat assista. Mais la lettre adressée à Thierry, évêque d'Amiens, est trop courte et en même temps trop importante, pour que nous ne la rapportions pas tout entière. La voici d'après la traduction que dom Pomeraye en a donnée; nous n'en retranchons que la suscription.

« Il faut avouer que les ouvrages de Dieu sont grands, et comme sa puissance est égale à sa volonté, qu'il les fait tels qu'il lui plaît. Ceux de Chartres ayant commencé à conduire des chariots pour aider à la construction de leur église, Notre-Seigneur a récompensé leur humble zèle par des miracles, dont le bruit s'est répandu partout et a excité les Normands à imiter la piété de leurs voisins. Nos diocésains, après avoir reçu notre bénédiction, se sont donc transportés jusqu'à Chartres, et y ont présenté leurs vœux et leurs offrandes. Ensuite, plusieurs de notre diocèse et des autres diocèses de notre province ont fait la même chose à l'égard de leur église principale; mais ils n'admettent personne en leur société qu'auparavant il ne se soit confessé et soumis à la pénitence; qu'il n'ait renoncé à toute animosité et à tout désir de vengeance, et qu'il ne se soit véritablement réconcilié avec ses ennemis. Cela étant, les associés élisent entre eux un chef, sous la conduite duquel ils tirent eux-mêmes leurs charrettes avec silence et humilité, et présentent leurs

offrandes en se donnant la discipline et en versant des larmes. Or ces trois choses que nous avons marquées, la confession suivie de pénitence, la réconciliation avec les ennemis, l'humilité dans la marche jointe à l'obéissance envers les chefs, sont autant de conditions nécessaires que nous exigeons de ceux qui s'adressent à nous. Quand nous voyons qu'ils consentent à les bien observer, nous les recevons charitablement, nous les absolvons de leurs péchés et nous leur donnons notre bénédiction. Après cela ils se mettent en route, et comme ils cheminent dans ces bonnes dispositions, il arrive souvent que leur foi est récompensée par des miracles que Dieu opère, principalement dans nos églises, sur les malades qu'ils amènent avec eux, et qui ont la joie de retourner dans leurs pays en parfaite santé. Nous permettons à nos diocésains d'aller pratiquer cette dévotion dans d'autres évêchés; mais nous leur défendons d'entrer dans les lieux où il y a des excommuniés et où la célébration de l'office divin se trouve interdite. Ces choses sont arrivées en l'an de grâce 1145; adieu. » Cette lettre, dont l'original ne se retrouve plus, s'accorde parfaitement, quant à la substance des faits, avec celle d'Aimon, abbé de Saint-Pierre sur Dive. Son récit est attesté par Raoul *de Diceto*, par Robert du Mont et par la *Chronique de Normandie*.

Alphonse, comte de Toulouse, excommunié par le Pape Innocent II pour avoir soutenu les habitants de Montpellier révoltés contre Guillaume VI, leur seigneur, avait mandé à notre prélat, le 7 mai de l'an 1143, qu'il était prêt à se rendre à Lyon, à Vienne ou à Valence, en un mot en tel lieu qu'il lui plairait de lui désigner, pour y recevoir l'absolution, qu'en sa qualité de légat il était en droit de lui accorder. Dans sa réponse, Hugues après avoir loué ses bonnes dispositions, lui fait savoir qu'il se rendra dans la dernière de ces trois villes, pour lui donner la satisfaction qu'il demande. Cette lettre, publiée en son original à la suite des OEuvres de Guibert de Nogent, se trouve traduite dans l'*Histoire des archevêques de Rouen*, et dans le tome II de la *Nouvelle histoire du Languedoc*.

Nous avons encore de Hugues des lettres d'absolution, expédiées au dauphin Guignes, pour des violences qu'il avait commises contre l'église de Romans. Ces lettres se trouvent dans le tome Ier des *Anecdotes* de dom Martène; deux lettres à Thibault, abbé de Saint-Germain des Prés, insérées parmi les preuves historiques de cette maison; une lettre à Rainald, abbé de Cîteaux, publiée dans la *Neustria pia* d'après Robert du Mont.

En 1134, Hugues d'Amiens tint à Montpellier un concile ou assemblée d'évêques, dans laquelle il décida en faveur de l'abbaye de Tiberi un procès qu'elle avait avec celle de la Chaise-Dieu, au sujet de l'église de Bessan. Trois légats y présidèrent, savoir : notre prélat, l'archevêque de Narbonne et celui d'Arles. Hugues rédigea par écrit le jugement qui fut prononcé et l'adressa en forme de lettre à l'abbé de Saint-Tiberi et à ses successeurs. Par une autre lettre il informa le Pape Innocent II des décisions de cette assemblée. Ces deux pièces se rencontrent parmi les preuves de la nouvelle histoire du Languedoc. Des deux lettres au Pape Eugène III, la première rapportée dans l'histoire de l'abbaye de Vézelay par Hugues de Poitiers, a pour objet d'engager le Pontife à maintenir l'exemption de ce monastère contre les entreprises d'Étienne II, évêque d'Autun; la seconde, publiée dans le tome IX du grand recueil de dom Martène, est pour lui annoncer la mort d'Étienne, roi d'Angleterre, arrivée en 1154.

Charte en faveur de la relique d'Argenteuil. — L'an 1156, on découvrit au prieuré d'Argenteuil la robe sans couture de Notre-Seigneur. Cette relique envoyée suivant une ancienne tradition par l'impératrice Irène à l'empereur Charlemagne, avait été déposée par ce prince dans l'église de ce monastère alors occupé par des filles. Mais au commencement des incursions des Normands, c'est-à-dire vers l'an 845, les religieuses, obligées de s'enfuir, l'enfermèrent dans un mur, où elle demeura cachée jusqu'à l'époque dont nous venons de parler. Au bruit de sa découverte, Hugues d'Amiens se transporta sur les lieux, avec un grand nombre d'évêques de différentes provinces; le roi Louis le Jeune s'y rendit de son côté, et là, en présence de cette auguste assemblée, notre prélat vérifia la relique avec les titres et documents que l'on avait trouvés dans la châsse où elle était contenue. La charte qu'il fit expédier en cette occasion se conserve en original aux archives d'Argenteuil, et se trouve imprimée à la fin de l'*Histoire de la robe sans couture*, par dom Gerberon et dans la *Panoplia sacerdotalis* de Du Saussay. Thiers, curé de Champrond, s'est inscrit en faux contre cette pièce ainsi que contre la relique qu'elle autorise. Notre objet n'est point d'entreprendre la défense de cette relique; mais nous ne pouvons nous dispenser d'examiner les moyens par lesquels on attaque l'authenticité de la charte qui l'accrédite dans la vénération des peuples.

Le censeur objecte en premier lieu le silence des écrivains du temps sur le fait que cette charte énonce; mais il est facile de lui répondre que ce fait est attesté par Robert du Mont, par Nicolas Drivet, par Mathieu Paris, par Mathieu de Westminster et par Jean Brompton. — En second lieu, l'archevêque de Rouen, dit-il, n'y prend que le titre de simple prêtre, *humillimus sacerdos*. Mais pour un professeur d'humanité, comme l'avait été Thiers, il faut convenir que l'objection n'est pas honorable. Ne sait-on pas en effet que *sacerdos*, dans la bonne latinité, s'applique aux prêtres du premier comme à ceux du second ordre? Et encore que ce terme ne conviendrait proprement qu'aux derniers, n'a-t-on pas des exemples nombreux d'évêques qui se sont qualifiés

du nom même de *presbyter?* Enfin, ce qui tranche absolument la difficulté, c'est que Hugues prend la même qualité dans d'autres chartes dont la sincérité est au-dessus de tout soupçon. — En troisième lieu, de quel droit, dit le critique, l'archevêque de Rouen assemblerait-il hors de sa province des prélats qui n'en étaient pas? Ce droit, il le trouvait dans le titre de légat dont il était revêtu, quoi qu'en dise le censeur. Enfin cette charte, suivant Thiers, contient des grâces extraordinaires et inouïes jusqu'alors. Pour faire comprendre en quoi ces grâces consistent, nous allons exposer substantiellement le texte de cette charte sous les yeux du lecteur.

« Tous ceux, y est-il dit après le préambule, qui viendront cette année visiter cette église et offrir leurs vœux devant la robe de Notre-Seigneur, nous, par la confiance que nous avons en la bonté divine, leur remettons une année de pénitence, s'ils sont engagés dans des péchés graves. Nous leur pardonnons, dans la même étendue, pour les péchés qu'ils peuvent avoir oubliés, *oblita peccata.* Quant aux parents qui, par négligence, ont laissé mourir leurs enfants au-dessous de sept ans, que ces enfants soient morts avec ou sans baptême, nous leur remettons toute la pénitence, à l'exception de celle qu'ils doivent faire les vendredis. » Pour bien juger ces clauses, il faut se rappeler qu'on était alors au milieu du XII[e] siècle, c'est-à-dire à une époque où les croisades donnèrent naissance à de nouvelles indulgences inconnues à toute l'antiquité. Bientôt l'usage en devint si commun, qu'on les accordait non-seulement pour les besoins de la terre sainte, mais pour les moindres sujets et quelquefois même sans sujet. Il n'y avait presque point de cérémonie solennelle, où les évêques ne prodiguassent de pareilles faveurs, sans considérer le tort qu'elles faisaient à la discipline ecclésiastique. A-t-on lieu de s'étonner maintenant que, dans une occasion des plus éclatantes et des plus rares, un légat du Saint-Siége les distribue avec une certaine profusion? Ne pourrait-on pas même tirer, de la manière dont l'indulgence est dispensée dans la charte qui nous occupe, une preuve de la sincérité de cet acte? Car on y respecte encore la pénitence canonique, dont on ne relâche qu'une partie, ce qui caractérise proprement le XII[e] siècle avec lequel cette sorte de pénitence paraît avoir presque entièrement fini.

Hugues d'Amiens peut être rangé parmi les théologiens du XII[e] siècle qui nous ont transmis le plus fidèlement les doctrines de l'antiquité. Si l'on en excepte l'article que nous avons relevé dans ses *Dialogues*, tout ce qu'il enseigne est puisé aux sources de la plus pure tradition. On ne trouve dans ses ouvrages aucune de ces questions qui s'agitaient alors avec tant de bruit et si peu d'utilité dans les écoles publiques. C'est un docteur vraiment sage, qui cherche à communiquer une instruction solide plutôt qu'à faire briller en vain la subtilité de son esprit. Quoiqu'il ait peu l'habitude de citer, on voit néanmoins qu'il avait lu avec fruit saint Augustin et qu'il s'était approprié ses principes sur les attributs divins, sur la grâce, la liberté, la prédestination, et sur les fondements de la morale chrétienne. Les fréquents emprunts que nous avons faits à notre auteur, dans l'analyse de ses écrits, suffisent, nous l'espérons, pour faire connaître sa doctrine et donner une idée de l'étendue de ses lumières théologiques. Quant à son style, il est clair, simple, facile et presque également éloigné de la barbarie et de l'affectation.

HUGUES, évêque d'Auxerre, issu des comtes de Mâcon, contracta dès sa première jeunesse une étroite liaison avec saint Bernard, à la famille duquel il appartenait. Aussi celui-ci en quittant le monde ne crut-il pas devoir laisser ce cher parent au milieu des écueils que la crainte du naufrage lui faisait éviter. Il le pressa de le suivre à Cîteaux. Hugues résista quelque temps, mais enfin il se laissa vaincre et fut un des trente compagnons que Bernard emmena avec lui dans cette sainte retraite. Les progrès rapides qu'il y fit dans la vertu déterminèrent l'abbé saint Etienne à le mettre à la tête de la colonie qu'il envoya, en **1114**, pour fonder l'abbaye de Pontigny, au diocèse d'Auxerre. Sous son gouvernement cette maison devint elle-même la mère de plusieurs autres. On dit que Hugues fut le premier qui dans la promesse d'obéissance que les abbés cisterciens faisaient à l'évêque diocésain, ajouta ces mots : *Salvo nostro ordine*, réticence dont l'ordre sut profiter dans la suite avec avantage. En **1127**, à l'issue du chapitre général de Cîteaux, il fut député avec saint Bernard pour aller adresser au roi Louis le Gros des remontrances, au sujet des vexations qu'il faisait subir à Etienne, évêque de Senlis. Il assista l'année suivante au concile de Troyes, où il donna des preuves de sa capacité. Thibaut, comte de Champagne, le choisit en **1135** avec André de Beaumont, pour établir des chanoines réguliers dans l'église de Saint-Loup de Troyes. Après s'être acquittés de cette fonction, les deux commissaires donnèrent aux nouveaux chanoines des statuts particuliers qui furent confirmés par le Pape Innocent II. La sage conduite de Hugues faisait prendre de jour en jour de nouveaux accroissements à l'abbaye de Pontigny, lorsque la Providence l'en retira pour le placer sur le siége épiscopal d'Auxerre, vacant par la mort de Hugues de Montaigu, décédé en 1136. En **1141**, il introduisit les Prémontrés à Auxerre et les dota sur ses propres fonds. Appelé au grand concile de Reims, en **1148**, il y fit preuve de son savoir théologique en combattant les erreurs de Gilbert de la Porée. Hugues fut un des commissaires que les prélats français chargèrent de rédiger leur profession de foi, pour la présenter au Pape et à ceux des membres du Sacré Collége qui se trouvaient présents à cette assemblée.

Ce respectable prélat mourut le **10** octobre **1151**, après quinze ans d'épiscopat et près de trente-cinq années de profession religieuse, dont les vertus ne semblèrent se démentir que dans ses derniers instants. En effet, malgré nos éloges, nous ne pouvons nous dissimuler que le testament de Hugues fait tache à sa mémoire. Au lieu de léguer aux pauvres et aux églises tout ce qu'il possédait, il ne leur en laissa qu'une légère portion et donna tout le reste à un de ses neveux, jeune seigneur laïque, qui n'avait rien de recommandable que l'honneur de lui appartenir. Saint Bernard, informé du fait, écrivit au Pape Eugène, le priant de casser cet acte qu'il traitait de frauduleux, parce qu'il avait été surpris au prélat dans un de ces moments de faiblesse, devenus si fréquents chez lui dans les derniers temps de sa vie.

Ses écrits. — L'auteur de la *Bibliothèque de Cîteaux* fait mention d'un traité de Hugues intitulé : *De conservandis Ecclesiæ privilegiis*. Cet ouvrage n'a point encore vu le jour. Le même bibliographe incline à lui faire honneur du petit *Exorde de Cîteaux*, et cette opinion ne paraît pas dénuée de toute vraisemblance. On a de plus deux lettres adressées à l'abbé Suger; l'une pour l'engager à établir une trêve entre Hugues de Marinis et Hugues de Barne qui se faisaient une guerre à outrance; et l'autre pour lui recommander la veuve et les enfants du médecin Robert, que Suger avait honoré de son estime et de sa protection pendant qu'il vivait. Nous pourrions encore ajouter la lettre écrite en son nom et au nom de saint Bernard au Pape Honorius II, pour se plaindre de la précipitation avec laquelle il avait levé l'interdit jeté par Etienne de Senlis sur les terres du roi Louis le Gros. On a vu plus haut que Hugues est auteur des *Statuts de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes*, et qu'il a eu part aux constitutions des religieuses d'Hières. Enfin dom Martène a publié une charte de lui, pour régler la succession des biens possédés par Hugues de Til. — Toutefois, nous nous garderons bien de lui attribuer le poëme intitulé *De mirabilibus gestis militum*. L'auteur de cet ouvrage, appelé Hugues de Mâcon, n'avait de commun que le nom avec celui qui nous occupe; et il est reconnu qu'il ne florissait que vers la fin du XVe siècle.

HUGUES de Foliet, ainsi nommé du lieu de sa naissance, à quelque distance de Corbie, en Picardie, se retira au monastère de Saint-Laurent d'Helliac, où l'on observait la règle de Saint-Augustin. Hugues y menait une vie très-pauvre et très-austère, quand il fut élu abbé de Saint-Denis de Reims, en **1149**. Il s'excusa d'accepter cette dignité par une lettre dans laquelle il déclare qu'il ne croyait pas pouvoir sans scandale quitter sa retraite et sa vie laborieuse pour aller vivre dans une abbaye opulente et située près de la cour de l'archevêque. Dom Mabillon, qui rapporte cette lettre remarquable par la modestie et la solidité des sentiments qui y sont exprimés, dit avoir vu un grand nombre de manuscrits dans lesquels le traité du Cloître de l'âme porte le nom de Hugues de Foliet. Trithème, qui nous a laissé un catalogue des Œuvres de Hugues de Saint-Victor, le lui attribue également; ce qui ne l'empêche pas, par une inconséquence inexplicable, de le maintenir dans la liste des écrits de cet auteur.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage, qui sera toujours d'une grande utilité pour les personnes consacrées à Dieu, est distribué en quatre livres. — Le premier explique les tentations de ceux qui vivent dans les monastères et les avantages de la vie religieuse pour les surmonter. Dans le second, où il traite de l'arrangement du cloître matériel, l'auteur dit que le nombre des religieux doit être proportionné aux facultés de la maison ; de sorte que la pauvreté ne devienne pas un prétexte de vivre irrégulièrement, et que le grand nombre ne devienne pas non plus une occasion de leur procurer des choses défendues par la règle, pour pourvoir à leurs besoins. Il n'approuve pas celles où il n'y avait que deux, trois, quatre et même cinq religieux, et loue les cisterciens qu'il désigne sous le nom d'héritiers de saint Benoît, de l'usage où ils étaient d'envoyer habituellement douze moines dans les monastères nouvellement fondés. Il permet le beurre, le lait, l'huile; mais il défend d'assaisonner les aliments des frères avec de la graisse, ni de leur servir de la viande, excepté en cas de maladie. Le détail des vêtements fait voir qu'il parlait à des chanoines réguliers, et il donne même ce nom à ceux pour qui il écrivait. — Dans le prologue du troisième livre, où il est question du Cloître de l'âme, il dit que le régime de vie prescrit dans le second livre avait été approuvé de tous, excepté de quelques frères laïques ou convers qui ne supportaient le joug qu'en murmurant, quoiqu'ils fussent plus à l'aise dans le monastère qu'ils n'étaient dans le monde. Le quatrième livre a pour objet le cloître qui n'est pas fait de la main des hommes, c'est-à-dire le ciel. Hugues y explique ce que c'est que la Jérusalem terrestre et la Jérusalem céleste, les chemins qui y conduisent, la beauté de cette demeure, la félicité de ses habitants et les mouvements et les soins que l'on doit se donner pour mériter d'en faire partie. Il cite de temps en temps la règle de Saint-Benoît dont il emprunte diverses pratiques ; ce qui fait conjecturer qu'avant de se retirer dans le monastère de Saint-Laurent Hugues avait été élevé à Corbie.

Autres écrits. — Outre les quatre livres du *Cloître de l'âme*, on trouve sous le nom de Hugues de Foliet, dans quelques manuscrits, un *Traité sur les noces charnelles et les spirituelles*, adressé à un ami qui voulait se marier. Hugues l'en détourne et lui fait voir que l'union de l'âme avec Dieu est plus avantageuse que l'union des corps ; un *Traité de la médecine de l'âme*, et un autre *Traité des pasteurs et des brebis*. Quant aux deux livres *Des oiseaux et des bêtes féroces*, aux quatre livres de

l'*Arche mystique et morale*, et aux quatre livres de la *Vanité du siècle*, la plupart des manuscrits les attribuent à Hugues de Saint-Victor. Ceux qui en font honneur à Hugues de Foliet sont les plus rares et nous semblent aussi les moins fondés en raison. Nous doutons surtout que cet auteur, qui avait presque toujours vécu dans la retraite, ait assez connu le monde, pour en faire une peinture telle qu'on la trouve dans les quatre livres de la *Vanité du siècle*.

HUGUES, cardinal, évêque d'Ostie, naquit de parents qui nous sont inconnus, mais qui apparemment étaient libres et du diocèse de Beauvais, puisqu'avant sa conversion il donna à l'abbaye de Saint-Germer la petite dîme de Nointel situé près de Clermont en Beauvoisis. Ayant embrassé l'institut de Cîteaux, il fut fait abbé de Trois-Fontaines, vers l'an 1150. Alberon, évêque de Verdun, lui confirma, l'année suivante, l'acquisition de la terre de Martin-Mont. Ainsi Hugues ne fut pas créé cardinal en 1150, comme la plupart des biographes modernes l'ont affirmé; mais ayant été chargé, en 1151, d'aller poursuivre en cour de Rome diverses affaires tant de son ordre que de l'Eglise de France, le Pape Eugène eut occasion, pendant le séjour qu'il fit auprès de lui, de connaître ses talents et ses vertus. Empressé de s'attacher un homme de ce mérite, le Saint-Père le demanda à saint Bernard, qui ne l'accorda qu'à regret et avec douleur. Hugues devint presqu'aussitôt cardinal, évêque d'Ostie et de Velletri. Dans cette nouvelle dignité, il ne relâcha rien des saints exercices qu'il avait pratiqués jusqu'alors. Sa charité envers les pauvres allait jusqu'à leur distribuer sans réserve tout ce qu'il possédait. Il eut cependant la faiblesse de se déclarer vivement contre saint Bernard, parce que, forcé par les circonstances, ce saint abbé lui avait donné à Trois-Fontaines un autre successeur que celui qu'il avait désigné lui-même. Mais la réconciliation fut aussi prompte que sincère, et dès la même année saint Bernard se servit du crédit de Hugues auprès du Pape, dans les affaires auxquelles l'amour de l'Eglise l'engageait à s'intéresser; et depuis cette époque jusqu'à sa mort l'abbé de Clairvaux ne cessa d'entretenir un commercee de lettres avec lui.

A la mort du Pape Eugène, arrivée le 8 juillet 1153, Hugues, que sa qualité d'évêque d'Ostie rendait chef du Sacré Collége, se fit un devoir d'annoncer sa mort aux Pères de Cîteaux, réunis alors en chapitre général. Sa lettre est d'un grand pathétique et exprime avec beaucoup de vivacité la douleur dont l'auteur était pénétré, le deuil général que la mort du Saint Pontife causa dans Rome, la crainte qu'éprouvait le Sacré Collége que cet événement eût des suites funestes, enfin la persuasion intime où était Hugues et plusieurs autres avec lui que le défunt jouissait de la gloire des saints. Le cardinal exhorte cependant les abbés cisterciens à établir dans leur ordre des prières à perpétuité pour le repos de l'âme du Pape Eugène, « afin que Dieu lui fasse miséricorde et augmente la couronne de gloire qu'il lui a déjà accordée. » Ces dernières paroles feraient croire que Hugues était dans l'opinion que les suffrages de l'Eglise militante pouvaient obtenir de Dieu un plus haut degré de gloire pour quelques membres de l'Eglise du ciel.

Philippe Séguin, dans sa *Bibliothèque de Cîteaux*, dit que le cardinal Hugues possédait un beau génie, également rempli des sciences ecclésiastiques et profanes, et qu'il avait des connaissances très-étendues. Il ajoute : « Ce cardinal a écrit plusieurs lettres à diverses personnes, et il nous en reste une fort belle qu'il adressa à saint Bernard dans le temps de sa dernière maladie. Hugues l'exhorte à souffrir ses maux avec résignation et le prie de s'assujettir aux remèdes qui seront jugés nécessaires pour le rétablissement de sa santé. » C'est tout ce que nous savons de cette lettre. On voit par celles de saint Bernard que ce cardinal lui en avait écrit plusieurs. Celle qu'il publia à l'occasion de la mort du Pape Eugène nous fait regretter vivement que les autres ne soient pas venues jusqu'à nous. On perd de vue ce prélat depuis 1153 jusqu'à sa mort, qui n'arriva qu'en 1158. Plusieurs hagiographes modernes assurent qu'il s'est fait des miracles à son tombeau, et quelques-uns l'ont placé parmi les saints reconnus par l'autorité de l'Eglise; mais nous ne découvrons nulle part de quoi appuyer cette opinion.

Le P. Lelong attribue à notre cardinal des explications de l'Ancien Testament, désignées dans le *catalogue des manuscrits d'Angleterre;* savoir, des *Commentaires sur les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste et l'Ecclésiastique;* des *Postilles sur les quatre Evangiles et sur les Epîtres de saint Paul.* On conserve en effet dans la bibliothèque de l'abbaye de Bonne-Espérance un commentaire du cardinal Hugues sur les cinquante premiers psaumes; mais tous ces écrits pourraient bien être d'un autre évêque d'Ostie du même nom, tel que Hugues Billom, Dominicain, qui mourut évêque d'Ostie en 1297, et qui certainement a commenté la plus grande partie de l'Ecriture sainte. Dom de Visch fait encore honneur à notre cardinal d'un livre des *Miracles du Pape Eugène*, lequel en effet a été composé par un auteur contemporain et se trouvait de son temps parmi les manuscrits de l'abbaye des Dunes, ordre de Cîteaux, en Flandre.

HUGUES, archevêque d'Edesse. — Hugues, dont nous n'avons que deux mots à dire, semble être né dans la seconde Belgique. Ce qui nous le fait supposer, c'est sa dignité d'archevêque d'Edesse dont Baudouin de Boulogne et Baudouin du Bourg, ses compatriotes, furent successivement souverains, avant de devenir l'un et l'autre rois de Jérusalem. Il fit partie de la première croisade, et comme tant d'autres Français,

il porta jusqu'en Syrie la doctrine qu'il avait puisée à nos écoles. Peu de temps après que les Chrétiens se furent rendus maîtres d'Edesse, le mérite de Hugues, et sans doute aussi le crédit des deux princes dont nous venons de parler, le firent élever sur le siége archiépiscopal de cette ville. Il le remplissait au moins dès l'an 1109, comme le fait juger un fait qu'il rapporte dans une de ses lettres. On ignore la date précise de sa mort; mais on croit pouvoir affirmer qu'il vivait encore après l'an 1114.

Nous ne possédons d'autre écrit de sa plume que la lettre à laquelle nous venons de faire allusion, et qui se trouve dans l'*Histoire de la métropole de Reims*, par dom Marlot. Elle est adressée à Raoul le Vert, archevêque de Reims, et aux chanoines de Saint-Symphorien de la même ville. Il y est question des reliques de l'apôtre saint Thadée et du saint roi Abgare, honoré dans le pays comme un confesseur, qu'un clerc de cette collégiale avait postulées pour son ancienne église et les lui envoyait. Ce clerc avait passé en Syrie à la suite des croisés, et se trouvait alors chapelain du roi de Jérusalem. Hugues, après avoir raconté tous ces détails, atteste que les reliques ont été tirées de l'église métropolitaine d'Edesse, et pour preuve de plus grande authenticité, il fit souscrire sa lettre par l'archidiacre, le doyen et le trésorier de l'église, dont les noms prouvent qu'ils étaient tous Latins.

HUGUES, surnommé DE POITIERS, parce qu'on croit qu'il naquit en cette ville, embrassa la vie religieuse au monastère de Vézelay, sous l'abbé Ponce de Montboissier, frère de Pierre le Vénérable, et devint secrétaire de l'abbé Guillaume qui succéda à Ponce en 1161. C'est tout ce que l'on sait de sa personne; heureusement on est mieux renseigné sur ses œuvres.

Histoire de Vézelay. — Vers l'an 1156, il entreprit, par l'ordre de l'abbé Ponce, l'histoire de son monastère, fondé en 846 par le comte Gérard. Des quatre livres qui composent ce travail, le premier n'est qu'un recueil de bulles, de diplômes et de chartes, pour servir comme de pièces justificatives à la partie historique qui occupe les trois autres livres. En général le principal but de cet ouvrage est d'établir les droits de l'abbaye de Vézelay et sa dépendance immédiate du Saint-Siége. C'est pourquoi l'auteur ne commence sa relation qu'aux démêlés qu'eut l'abbé Ponce avec Humbert, évêque d'Autun. Ce qui les occasionna fut une ordination que Ponce fit faire dans son église par Hélie, évêque d'Orléans. Humbert prétendant qu'elle portait atteinte à ses droits, interdit les clercs qu'Hélie avait ordonnés. Mais le Pape Innocent II les ayant rétablis, l'évêque d'Autun se désista de ses prétentions entre les mains de l'abbé de Cluny. Henri de Bourgogne, successeur de ce prélat, fit revivre la querelle. A peine eut-il pris possession du siége d'Autun qu'il fit sommer l'abbé de Vézelay de comparaître à son synode, de lui adresser les clercs qu'il voudrait faire ordonner, et de s'abstenir de l'administration des sacrements. Sur son refus, le prélat, aidé de son frère le duc de Bourgogne, exerça diverses hostilités contre le monastère. Mais voyant qu'elles ne pouvaient abattre la résistance de l'abbé, il le fit ajourner dans les formes au tribunal du Pape Eugène III. Les deux parties s'y étant rendues, Henri demanda qu'il lui fût permis de prouver par témoins que l'abbaye de Vézelay avait de tout temps reconnu la juridiction de l'évêque d'Autun. Ponce, alléguant que cette mesure mettait en compromis les priviléges accordés à son monastère par le Saint-Siége, déclara qu'il fallait s'en tenir à la lettre de ces priviléges, et que c'était au Pape à les défendre. Mais Eugène l'ayant engagé à se soumettre à la preuve testimoniale, les témoins furent produits de part et d'autre. Les dépositions de ceux de l'évêque n'étant pas concluantes, il demanda que le jugement fût renvoyé sur les lieux, attendu, disait-il, qu'il avait d'autres témoins à qui leurs infirmités n'avaient pas permis de faire le voyage de Rome. Le Pape y consentit; mais la nouvelle enquête n'eut point lieu par les retards affectés du prélat; et enfin l'affaire fut terminée à l'amiable et à l'avantage de l'abbaye de Vézelay, par la médiation du duc de Bourgogne. Telle est la substance du second livre. — A la tête du troisième se trouvent dix distiques qui en renferment le sommaire. Les vers en sont assez bons pour le temps. Ce livre roule entièrement sur les contestations de l'abbé Ponce avec les comtes de Nevers et les habitants de Vézelay. La nécessité de se défendre contre les incursions des ennemis avait obligé l'abbaye à se ménager la protection des comtes de Nevers par des présents qu'elle leur faisait de temps en temps. Insensiblement la coutume fit, de ces largesses gratuites, des prestations, aux yeux de ces seigneurs. Le comte Guillaume IV fut un des premiers qui les regarda comme telles, et à ce titre prétendit que l'abbaye relevait de lui. Irrité des oppositions de l'abbé Ponce, il employa la violence pour faire réussir ses desseins. Le Pape, informé de ses procédés, le menaça de l'excommunication. Le comte, intimidé de cette menace, demanda des juges pour examiner ses prétentions. On nomma saint Bernard et Hugues de Tel. L'affaire fut plaidée devant eux le mercredi d'après Pâques de l'an 1146, au milieu de ce concours prodigieux de peuple et de grands du royaume, le souverain à leur tête, que la prédication de la croisade avait attirés à Vézelay. L'auteur ne dit pas quel fut le jugement rendu par les commissaires. Il nous apprend seulement que, deux ans après, Guillaume, qui s'était fait Chartreux, fut dévoré par un chien, en punition, dit-il, du mal qu'il avait fait à Vézelay. De ses deux fils qui avaient suivi le roi à la terre sainte, le premier fut réduit en captivité, et le second n'échappa au naufrage à son retour qu'en faisant vœu de réparer tous les dommages

que l'abbaye avait eu à souffrir de l'injustice de son père. Il tint parole à son arrivée; mais bientôt après il montra que ce vœu n'était pas sincère. L'évêque d'Autun se joignit à lui pour vexer de nouveau le monastère de Vézelay. Ponce, dans un voyage qu'il fit à Rome en même temps que ce prélat, le confondit en présence du Pape. Il obtint également de Sa Sainteté des lettres qui sommaient le comte, sous peine d'encourir la disgrâce du Saint-Siége, de rendre justice à l'abbé. Guillaume, loin de déférer à cet ordre, souleva les habitants de Vézelay contre l'abbaye, et les engagea à former entre eux une confédération sous le titre de commune, pour se mettre en liberté. Ces factieux, ayant pris les armes, firent irruption dans le monastère, en pillèrent les meubles, maltraitèrent les moines, et obligèrent l'abbé à prendre la fuite. Une sentence d'excommunication lancée contre eux par les légats du Pape ne fit qu'aigrir le mal. L'autorité royale, que Ponce appela à son secours, produisit un meilleur effet. Louis le Jeune, ayant cité les parties à sa cour en 1155, imposa silence au comte et fit rentrer les rebelles dans le devoir. C'est par le récit de ce fait que finit le troisième livre, dans lequel il se trouve plusieurs lacunes, et entre autres une considérable que l'éditeur n'a pu remplir.

L'abbé Ponce étant mort en 1161, les religieux lui donnèrent pour successeur Guillaume de la Roche Marlot, abbé de Saint-Martin de Pontoise, qui prétendait descendre de Charlemagne. Cette élection fit revivre les brouilleries avec le comte de Nevers et fut même traversée par les religieux de Cluny. Soutenu par eux, le comte se plaignit qu'elle eût été faite sans sa participation, et continua de s'attribuer la suzeraineté sur l'abbaye, de même que les Clunistes s'en regardaient comme les supérieurs spirituels. Mais l'approbation qu'elle reçut du Pape Alexandre rendit inutiles les efforts que l'on fit de part et d'autre pour la faire annuler. Le comte, excité par la comtesse Ida, sa mère, n'en devint que plus animé contre le nouvel abbé. Les excès auxquels il se porta furent tels que l'abbé et les moines prirent le parti d'abandonner le monastère pour aller implorer la protection du roi. Le comte, mandé en cour, allégua ses moyens de défense auxquels les religieux ne manquèrent pas de répliquer. On tint sur ce sujet diverses conférences, qui aboutirent enfin à une composition entre les parties. Depuis ce temps la bonne intelligence fut parfaitement rétablie entre elles. Le comte partit en 1165 pour la terre sainte. L'auteur parle ensuite de la découverte que l'on fit à Vézelay, en 1167, de certains hérétiques nommés déonaires ou poplicains. L'abbé Guillaume s'étant assuré de leurs personnes, engagea les archevêques de Lyon et de Narbonne, les évêques de Nevers et de Laon, plusieurs abbés et d'autres personnes éclairées, à se rendre sur les lieux pour examiner la cause des accusés. Ils furent convaincus dès le premier interrogatoire. Quelques-uns se rétractèrent dans la suite; on leur fit subir l'épreuve de l'eau et on leur imposa une pénitence. Les autres au nombre de sept furent livrés aux flammes. Nous ne croyons pas devoir nous étendre sur ce fait que nous avons déjà rapporté ailleurs. Ainsi finit cette chronique.

Entre les faits dont nous venons de donner la substance, elle renferme quelques anecdotes et retrace quelques usages que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Dans l'enquête que le Pape Eugène fit faire en sa présence à l'occasion du démêlé entre l'évêque d'Autun et l'abbé de Vézelay, ce Pontife, pour mettre les dépositions des témoins à l'abri de toute altération, ordonna qu'on en fît trois copies, dont l'une fut mise entre les mains de l'évêque, la seconde délivrée à l'abbé et la troisième portée dans les archives du Saint-Siége. — Sous les premières années du pontificat d'Alexandre III, un moine du prieuré de Moret, dépendant de Vézelay, nommé Rainard, sortit avec les reliques de la sainte Vierge, de saint Basile et de plusieurs autres saints, pour aller recueillir les aumônes des fidèles, afin de les employer à la reconstruction de son église. Or il arriva qu'étant au delà du territoire d'Amiens, dans un château appelé Arborea, les saintes reliques y opérèrent divers miracles qui y attirèrent un grand concours de peuple; mais lors qu'il fut question de les remporter, quelque effort que l'on fît, jamais il ne fut possible de les tirer de l'église. Alors, dit notre auteur, un des frères qui accompagnaient Rainard eut la témérité de frapper de verges le brancard sur lequel elles étaient placées, comme si à coups de fouet il eût voulu forcer les saints à sortir de ce lieu. La vengeance divine ne laissa pas cet attentat impuni. Le moine, qui s'appelait Pierre, tomba aussitôt en paralysie et mourut peu de jours après. Témoin de ce prodige, le seigneur du château, nommé Aleime, érigea dans cet endroit un monastère, qu'il mit sous la dépendance de Vézelay. On voit dans ce récit un nouvel exemple de cette superstition dont nous avons déjà parlé, et qui consistait à frapper à coups de verges les châsses des saints, lorsqu'on ne pouvait obtenir d'eux ce que l'on désirait, dans la persuasion que c'était là un moyen de les fléchir.

A l'occasion des conférences qui se tinrent à la cour du roi Louis le Jeune, pour accorder le duc de Nevers avec l'abbé de Vézelay, notre auteur nous fait connaître un point de la jurisprudence du temps, qui mérite d'être remarqué. Le comte s'étant plaint que l'abbé lui retenait en prison un de ses hommes, nommé André de La Palu, celui-ci répondit: « Cet homme est à moi depuis la tête jusqu'aux pieds, comme serf de mon église. » A quoi le comte répliqua qu'André n'avait reconnu cette servitude que par force. L'abbé s'en étant rapporté là-dessus au jugement de l'assemblée, on lui dit que la coutume de la cour royale était telle, que « lorsqu'un

homme de condition servile était réclamé par un autre que celui qui le possédait, ce dernier devait le représenter libre devant les juges. Alors, ajoute-t-on, s'il ne reconnaît pas d'autre maître que celui qui le possède, le demandeur sera débouté de sa prétention; si, au contraire, il se reconnaît serf du demandeur, dans ce cas, il passera nu et dépouillé de tout dans son domaine, et l'ancien possesseur se saisira de tous ses biens, tant meubles qu'immeubles, sans lui laisser autre chose que ce qu'il tient de la nature. » L'histoire de Vézelay, dit l'abbé Legendre, est bien écrite; l'auteur en homme d'esprit y défend vigoureusement les droits de son abbaye. On y trouve même une liberté et une franchise de paroles que bien des historiens n'ont pas toujours imitées.

Sans perdre le respect dû aux souverains, Hugues blâme sans détour le divorce de Louis le Jeune avec Eléonore, et montre par le détail des provinces que le monarque fut forcé d'abandonner, combien cette mesure fut contraire aux véritables intérêts de la France. Avant l'édition que dom Luc d'Achery a donnée de cet ouvrage, au tome III de son *Spicilége*, André Duchesne en avait inséré un fragment dans le IV[e] volume de ses *Historiens de France.* Il s'en trouve aussi quelques lambeaux dans l'*Histoire de la maison de Vergy*, par le même éditeur.

Chronique des comtes de Nevers. — On attribue aussi à Hugues de Poitiers la petite *Chronique des comtes de Nevers*, publiée par le P. Labbe, d'abord dans le tome II de ses *Mélanges*, et ensuite dans le tome I[er] de sa *Nouvelle bibliothèque des manuscrits;* mais l'éditeur avoue que l'ouvrage est anonyme dans les exemplaires qui lui ont servi de guides pour ces deux éditions.

Quoi qu'il en soit, voici le précis de ce qu'il renferme. Le comté de Nevers était originairement fort resserré. Le premier qui le posséda fut Rathier qui en rendit hommage au duc de Bourgogne dont il relevait. Rathier ayant été tué en duel par le chevalier Alichère, le comté de Nevers rentra dans la possession de son seigneur suzerain, et y resta jusqu'à Richard le Justicier, mort en 923. Celui-ci le donna à Landri, seigneur de Montceaux, dont le fils, nommé Renaud, ayant épousé la fille de Hugues Capet, joignit, en vertu de ce mariage, le comté d'Auxerre, que sa femme Alix lui avait apporté en dot, à celui de Nevers. Le duc de Bourgogne lui ayant déclaré la guerre à cette occasion, il fut tué, en 1040, dans une bataille livrée auprès de Seignelay. Son fils Guillaume lui succéda et tint le comté pendant cinquante ans. Il eut continuellement les armes à la main, et cependant il fut si bon économe, qu'il conserva toujours mille sous d'or dans ses coffres. Sur la fin de ses jours, il employa cette somme à bâtir la cathédrale de Nevers. Il joignit le comté de Tonnerre à ceux de Nevers et d'Auxerre, qu'il tenait de son père. Il laissa deux fils, Guillaume et Renaud, dont le premier eut le comté de Tonnerre et le second les châteaux de Mailly et du Huban. Ils moururent tous les deux avant leur père. Renaud laissa un fils qui fut élevé par son aïeul et qui hérita de ses trois comtés.

L'auteur parle ensuite de ses deux fils, Renaud, et Guillaume qui lui succéda. C'est par le règne de ce dernier comte que se termine cette chronique, dont le récit par rapport aux premiers temps ne doit être lu qu'avec beaucoup de discrétion.

Radier, sur la foi de Trithème, atttribue encore à notre auteur un livre d'histoires de son temps, et un recueil de lettres. Nous trouvons bien que Trithème adjuge des ouvrages de ce genre à Richard de Cluny, mais nous ne voyons nulle part qu'il fasse mention de Hugues de Poitiers. Enfin le P. Lelong nous paraît lui donner tout aussi gratuitement un *Commentaire sur les lamentations de Jérémie* qu'il dit être manuscrit à la Bibliothèque royale. Ce que nous pouvons affirmer comme certain, c'est qu'il ne se rencontre point dans le catalogne imprimé de cette bibliothèque.

HUGUES, moine de Saint-Sauveur de Lodève, a composé une *Relation de la conversion de Ponce de Lazare*, fondateur de ce monastère, que Baluze a publiée dans le tome III de ses *Mélanges*.

HUGUES ETHERIANUS, originaire de Toscane, était passé, vers l'an 1170, à la cour de l'empereur Manuel Comnène, qui avait pour lui une grande considération. Cela ne l'empêcha pas de prendre parti pour ceux de sa nation, dans la grande querelle qui divisait les Grecs et les Latins, et de composer en faveur de ces derniers un ouvrage dans lequel il prouve que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Ce traité est divisé en trois livres et adressé au Pape Alexandre. Il en a composé un autre sur l'état de l'âme, au sortir du corps, dans lequel il traite de l'origine de l'âme, de sa nature, de son union avec le corps, de leur séparation, des sentiments qu'elle éprouve en l'autre monde, de la résurrection des corps et du jour du jugement. Ces ouvrages imprimés à Bâle, en 1543, se trouvent dans les *Bibliothèques des Pères*.

HUGUES METELLUS. — Né à Toul, vers l'an 1080, d'une famille honnête et opulente. Hugues Mételius eut pour premier maître le célèbre docteur Tiecelin, sous la direction duquel il fit de grands progrès dans les lettres humaines. Instruit de la philosophie d'Aristote, il fallait être sur ses gardes lorsqu'il argumentait. Il s'appliqua aussi avec succès à la grammaire, à la rhétorique, à la musique, à l'arithmétique, à la géométrie, à l'astronomie et à la poésie. Son talent pour les vers était tel, qu'il pouvait en composer mille en se tenant debout sur un seul pied, et il avait acquis une si grande facilité de s'exprimer, qu'il pouvait à son gré dicter des choses différentes à deux ou trois scribes à la fois. Aux beaux-arts il joignit l'étude de la langue grecque, puis il alla étudier la théologie et l'Ecriture sainte sous le célèbre Anselme de Laon, qui enseignait

alors avec une grande réputation. Il apprit d'eux à résoudre les difficultés qui se rencontrent dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Des études aussi sérieuses finirent par le dégoûter du monde, et dans le désir de vaquer plus sûrement à son salut, il prit l'habit de chanoine régulier dans l'abbaye de Saint-Léon à Toul. Il nous apprend lui-même ce qu'était sa vie avant et ce qu'elle devint après sa conversion. Dans le monde il se revêtait de fourrures précieuses, se nourrissait de ce que la terre et l'eau produisent de plus délicat, et ne buvait que des vins exquis. Mais lorsqu'il fut devenu chanoine régulier, il se couvrit de peaux de chèvres et de brebis, vécut de choux, d'herbes sauvages, de légumes secs, et ne but que de l'eau ou d'une liqueur composée d'avoine fermentée, boisson ordinaire de ces nazaréens blancs. C'est ainsi qu'il appelait les chanoines de Saint-Léon à cause de la couleur de leur costume. Hugues était dans l'âge mûr lorsqu'il embrassa l'état régulier, de sorte que l'on croit pouvoir fixer l'époque de sa conversion entre les années 1115 et 1120. On ne possède aucun détail sur la vie qu'il mena dans le cloître; mais les sentiments de piété répandus dans ses lettres donnent lieu de supposer qu'elle fut très-édifiante. Quelques biographes prétendent qu'il ouvrit une école à l'abbaye de Saint-Léon; mais quoiqu'il eût tous les talents nécessaires pour réussir dans l'enseignement, on ne possède pas de données assez positives pour affirmer qu'il les consacra à cet usage. Son éditeur fixe l'époque de sa mort à l'an 1157.

Ses lettres. — Il reste de Hugues Métellus cinquante-cinq lettres, dont on ne connaît que deux manuscrits, l'un de l'ancien collége de Clermont et l'autre de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Dom Mabillon s'est servi du premier pour celles qu'il publia parmi ses Analectes; mais l'abbé Hugo les revit toutes sur les deux manuscrits et les fit imprimer au tome II de ses *Monuments de l'antiquité sacrée*. C'est d'après cette édition que nous allons rendre compte des plus intéressantes.

A saint Bernard.—La première est adressée à saint Bernard, abbé de Clairvaux. C'est un éloge de ses vertus et de ses écrits, dans lequel Métellus prodigue jusqu'à la satiété les métaphores, les antithèses et toutes les autres figures de réthorique. On n'y trouve qu'allégories et allusions continuelles à divers traits de l'Ecriture, de l'histoire, de la fable dont il fait l'application à la vie de saint Bernard et à la sienne; car après avoir accordé à ce saint abbé les louanges que lui méritaient sa piété et son savoir, il parle de lui-même, et raconte les égarements de sa jeunesse, son dégoût du monde et sa retraite dans le monastère de Saint-Léon. Quoiqu'il se regardât comme infiniment inférieur à saint Bernard pour le mérite de sa vie, cependant il ne laisse pas de lui donner des avis sur la pratique de l'humilité; parce qu'il est rare, dit-il, que le savoir et la sainteté des mœurs se rencontrent à un degré aussi éminent sans être agités par quelque vent d'orgueil, que l'on ne soupçonne même pas. Toutefois il lui demande excuse de cette liberté qu'il qualifie à juste titre d'indiscrétion, ce qui ne l'empêche pas d'en commettre une seconde non moins insigne, lorsqu'il expose ainsi les motifs qui l'ont porté à écrire à ce grand homme : « Ce que je vous ai dit, mon père, c'est pour vous louer; pour me faire valoir auprès de vous en vous louant; pour me tirer par ce trait d'audace de l'obscurité dans laquelle je croupissais parmi la foule innombrable des sots. » Il ajoute cette réflexion, qui vient à tout le monde en lisant sa lettre et qui aurait dû le porter ou à la supprimer ou à en changer le style : « Peut-être, dit-il, aurait-il mieux valu me taire que de me produire de la sorte, car j'ai découvert mon ignorance par une lettre impertinente, tandis que j'eusse été philosophe en me taisant. »

Soit qu'on eût critiqué cet éloge de l'abbé de Clairvaux, soit que Métellus appréhendât la censure de ses envieux, il les prévint par une lettre générale adressée à tous ceux qui fréquentaient les écoles chrétiennes, et dans laquelle il leur fait voir qu'il n'avait loué que ce qui méritait de l'être, et que le mensonge et la flatterie n'étaient entrés pour rien dans le panégyrique qu'il avait fait de ce saint homme. Cette seconde lettre fait juger que Métellus prenait facilement feu lorsqu'on attaquait son honneur ou ses talents. Nous aurons lieu de remarquer ailleurs d'autres traits semblables de sa vivacité.

A Tiecelin. — A la prière de Tiecelin son premier maître, qui lui avait enseigné toutes les sciences, à l'exception de la théologie qu'il ne possédait pas, Métellus écrivit un petit traité de la Trinité. Il n'y dit rien ou presque rien de lui-même, et il n'y propose ce que l'Eglise croit de ce mystère, que d'après saint Augustin, saint Ambroise, saint Athanase, saint Jérôme et Boëce, dont il avait lu les ouvrages. Il n'y a en Dieu qu'une nature, qu'une substance et trois personnes. Tout ce qui est essentiel à la nature divine, la toute-puissance, l'éternité, et tous les autres attributs sont communs au Père, au Fils et au Saint-Esprit; et ce qui est relatif est propre à ces trois personnes. Engendrer est propre au Père; être engendré est propre au Fils; procéder est propre au Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils.

A Innocent II et à Abailard.—La lettre qu'il écrivit au Pape Innocent II avait pour but de l'engager à réprimer les erreurs que Pierre Abailard répandait, soit de vive voix, soit par écrit, dans les Eglises de France. Il reconnaît la primauté de l'Eglise romaine sur toutes les Eglises, le droit qu'elle a de décider les questions de la foi, et l'indéfectibilité de sa croyance. Il écrivit également à Abailard pour l'obliger à rétracter ses erreurs et à rentrer dans son cloître afin d'y suivre la règle qu'il avait professée. Un

peu moins d'amertume dans le zèle de Métellus l'aurait rendu plus persuasif.

A Albéron. — Albéron, archevêque de Trèves, avait été recueilli dans sa jeunesse par la mère de Métellus, qui avait fourni à la dépense de son entretien et de son éducation. Les obligations qu'il avait à sa famille rendent donc excusable la liberté avec laquelle il parle à ce prélat dans la lettre qui lui est adressée. Il le reprend de ce qu'étant archevêque et légat du Saint-Siége, il ne se met pas en devoir de remédier aux désordres scandaleux qui déshonorent le clergé de sa province. Il va plus loin encore et l'accuse même de s'être laissé amollir comme les autres par les délices de l'Allemagne. « Aujourd'hui, lui dit-il, on ne voit plus de Phinéès qui s'enflamme pour la gloire du Très-Haut. Où est le zèle qui vous faisait sécher pour les intérêts de la maison du Seigneur ? Votre élection, votre consécration, semblaient nous promettre un gouvernement heureux. Voilà, disions-nous, la paix qui va descendre avec cet homme sur la terre; mais cette espérance s'est bientôt évanouie. Je m'aperçois que vous êtes languissant. Les délices teutoniques vous ont énervé. Les mets délicats de ces contrées ont flatté votre goût et corrompu la vigueur de votre âme; vous ne voulez plus voir sur votre table que les poissons les plus recherchés, tandis que les ouailles confiées à vos soins demeurent en proie aux scorpions et à mille autres bêtes venimeuses. Vous tonnez par des paroles menaçantes qui ne sont suivies d'aucun effet. Vous ressemblez à l'éclair qui frappe vivement la vue par son éclat et cause une épouvante subite, mais qui n'a ni chaleur ni force pour embraser et consumer ceux qui l'aperçoivent. Vous transformez ce feu passager en plaie, lorsque vous faites succéder si promptement et si mal à propos l'indulgence à la terreur. Levez-vous donc, ô mon père; sortez de ce sommeil léthargique où vous êtes plongé : Eveillez-vous, dit le Seigneur, et je vous éclairerai. » Ensuite, après avoir parlé de la venue de l'Antechrist qu'il représente comme prochaine, Métellus spécifie les vices qui régnaient à Toul et aux environs, en ces termes : *Nonne vides, ut minora mala taceam, quot nefaria in terra nostra abundant? Certe vides quod sanguis sanguinem tangit; cognatus cognatam tangere non erubescit; certe vides quia sanguis sanguinem fundit, proximus proximum morti committere non horrescit, filius in annos patris inquirit,* etc. Il presse le légat d'assembler un concile, et d'user du pouvoir des deux glaives auxquels il lui était si facile de recourir. Il convient qu'Albéron ne manquait pas de lumières et qu'il prenait soin de son diocèse, mais il voulait qu'il étendît son zèle sur les diocèses limitrophes, qui lui étaient soumis en sa qualité de métropolitain. Saint Bernard, qui avait pris auprès du Pape Innocent II la défense de l'archevêque de Trèves, ne s'accorde pas tout à fait avec Métellus sur la situation des choses. Il ne dissimule pas que les diocèses qui relevaient de la métropole de Trèves ne fussent tellement dérangés, qu'on n'y reconnaissait plus ni ordre, ni justice, ni honneur, ni religion; mais il soutient qu'Albéron n'était ni une ombre ni un fantôme d'archevêque; si son zèle ne portait pas de fruit ailleurs que dans son diocèse, c'est qu'on lui avait donné pour suffragants de jeunes prélats de qualité, qui, au lieu de le seconder, le traversaient et contrariaient tous ses bons desseins, et encore ces suffragants avaient-ils pour suppléer à leur défaut d'action des archidiacres d'un zèle aussi éclairé que solide, témoin Henri, archidiacre de Toul. Cependant, malgré le ton plaintif de ces diffamations, on peut dire que Métellus, voisin du diocèse de Trèves, et lié intimement avec le prélat qui le gouvernait, devait être mieux informé de ce qui s'y passait que l'abbé de Clairvaux, qui en vivait à une distance très-éloignée.

A Henri de Lorraine. — Dans une lettre à Henri de Lorraine, évêque de Toul, Métellus lui donne avis qu'il se trouve dans son diocèse des hommes infectés d'erreurs, qui, après les avoir répandues dans le secret, commencent à les publier tout haut. Ils détestent le mariage, lui dit-il, ont en horreur le baptême, tournent en dérision les sacrements de l'Eglise, abhorrent le nom chrétien, et vivent comme des bêtes. C'étaient les henriciens, dont nous avons déjà parlé, et les pétrobusiens que saint Bernard combattit de vive voix, et contre lesquels il écrivit au comte de Saint-Gilles pour les empêcher de dogmatiser à Toulouse comme ils avaient fait à Lausanne, au Mans, à Poitiers, à Bordeaux et ailleurs, vers les années 1146 et 1147. Hugues exhorte cet évêque à assembler son concile et à prendre tous les moyens convenables pour dissiper cette légion de Satan.

A Héloïse. — Plus Métellas s'est appliqué à rendre Abailard odieux dans ses lettres au Pape Innocent II, plus il a affecté de relever le savoir et les vertus d'Héloïse dans les deux lettres qu'il lui a adressées. Il avoue toutefois qu'il ne la connaissait que de réputation. Pour la renseigner sur sa personne, il lui dit ce qu'il est, ce qu'il a été, et quelle est sa patrie. Il lui vante son talent poétique et les ouvrages qu'il a écrits en vers. Il lui fait remarquer que sa ville natale avait deux noms. Le nom de *Leucha* ou Leuque lui venait de la blancheur de ses hommes et de son vin blanc, et celui de Toul, lui fut donné depuis la conquête de Tullus, sous le duc Césarien.

A Gérard. — Gérard, moine d'un esprit éprouvé, avait proposé à Métellus deux questions sur l'Eucharistie. Dans la première, il demandait si l'on doit recevoir chaque jour le corps de Jésus-Christ; et dans la seconde, si c'est son vrai corps que l'on conserve sur l'autel, ou si ce n'est pas la figure du corps régnant dans le ciel. A la première, Hugues répond par les paroles de saint Ambroise et de saint Augustin, que

l'on doit recevoir le corps de Jésus-Christ toutes les fois que l'on en est digne, et il est à désirer que l'on puisse s'en approcher chaque jour, parce que péchant chaque jour, nous avons chaque jour besoin de ce remède. En recevant le corps de Jésus-Christ, notre vie devient meilleure et nos péchés nous sont remis. Celui qui est dans la volonté de pécher ne doit pas approcher de la table du Seigneur; mais au contraire, s'il a quitté entièrement la volonté de pécher, il peut approcher avec confiance de l'autel, quoique jusque-là il ait été pécheur. Sur la seconde question, Hugues répond qu'en effet saint Augustin trouvait une figure dans ces paroles du Sauveur : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, etc., parce que Jésus-Christ les avait prononcées pour annoncer sa passion, et signifier à ses amis l'union spirituelle qui devait exister entre le chef et les membres par l'opération de la charité. Mais il cite d'autres passages des écrits de ce Père, où il dit nettement que nous recevons dans le pain eucharistique celui-là même qui a été attaché à la croix, et le sang qui a coulé de son côté. Il proteste qu'il le croit ainsi, et rapporte ce qui est dit de la présence réelle dans le concile d'Ephèse, dans saint Jérôme, dans saint Ambroise, et ce qu'en croit l'Eglise romaine, dont la foi, dit-il, n'a jamais été souillée d'erreur.

A Gerland. — Gerland, homme d'esprit et de savoir, mais infecté de l'hérésie de Bérenger, la propageait parmi le peuple. Il s'appuyait ordinairement de l'autorité de saint Augustin, et soutenait que ce Père avait pris dans un sens figuré les paroles de Jésus-Christ à ses disciples touchant l'obligation de manger son corps et de boire son sang. Mételius lui écrivit pour le détromper, en lui exposant le vrai sentiment de saint Augustin. Il dit que ce Père reconnaissait en effet dans les paroles du Sauveur un sens figuré, mais que ce sens supposait la réalité; qu'il entendait ces paroles de Jésus-Christ à ses apôtres de la communion spirituelle de son corps et de son sang, qui n'est commune qu'aux bons, et non de la communion sacramentelle qui est commune aux bons et aux méchants. Telle était la pensée du Sauveur, comme on le voit par le texte évangélique, car aussitôt après avoir dit : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*, etc., Jésus-Christ ajoute : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui.* Or il y en a beaucoup qui mangent la chair du Seigneur et qui ne demeurent pas en lui, ou qui ne sont pas ses membres. Hugues convient encore que dans le sentiment de saint Augustin, la communion, ou comme il dit, l'incorporation sacramentelle de Jésus-Christ, est une figure ou un signe de l'union par laquelle nous sommes et serons unis avec Jésus-Christ. Mais pour montrer qu'en dehors de ces sens figurés que le saint docteur découvrait dans l'Eucharistie, il croyait nettement qu'elle est le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, il rapporte ses paroles sur l'explication d'un psaume. « Le même sang, dit-il, que les Juifs, persécuteurs de Jésus-Christ, ont répandu a été bu ensuite par ceux qui ont cru en lui. » Gerland niait que le corps de Jésus-Christ pût être en divers lieux dans le même moment, mais il ne niait pas qu'il fût né d'une vierge, qu'il fût entré dans la chambre des apôtres les portes fermées. Hugues dit qu'en croyant l'un on ne doit pas nier l'autre, puisqu'ils sont également contre les règles de la nature. Il ajoute que si le pain sanctifié n'est pas le corps, mais la figure du corps de Jésus-Christ, c'est sans raison que l'apôtre dit que ceux qui le mangent indignement, mangent leur propre condamnation; et il n'y aurait pas plus de raison de préférer le pain sanctifié sur l'autel au pain bénit par le prêtre à la table commune. Hugues explique ainsi les motifs de cette préférence. C'est que celui qui sanctifie sur l'autel et celui qui est sanctifié est le même. C'est le même qui immole et qui est immolé; Dieu est homme, prêtre et victime. C'est pourquoi le pain ainsi sanctifié peut remettre les péchés, ce que ne fait pas le pain bénit à la table commune. Ne discutons point les grandeurs de Dieu par les lumières de la raison; la foi doit nous les rendre vénérables. Il rapporte ce qu'on lit dans la Vie de saint Grégoire le Grand, qu'à sa prière, le pain consacré sur l'autel prit la figure de chair; et après avoir cité un passage de saint Augustin en faveur de la présence réelle, il presse Gerland de se rendre au sentiment unanime des personnes de piété et de savoir, qui croient fermement que le pain sanctifié sur l'autel n'est plus du pain, mais le corps vivant de Jésus-Christ, et la doctrine du Saint-Siége qui, conformément à la foi de saint Pierre, a toujours cru ce qu'il croit encore touchant le corps et le sang du Seigneur dans l'Eucharistie.

Les lettres trente-septième et trente-huitième contiennent la solution de deux questions sur les anges. On avait demandé à Hugues pourquoi les anges sont appelés animaux dans l'Ecriture, et pourquoi Dieu a racheté les hommes et non les anges ? A la première question il répond que les anges sont appelés *animaux*, non à cause de leur nature, mais de leur innocence, comme les âmes des saints sont quelquefois figurées sous les emblèmes de bœufs et de brebis. Il dit sur la seconde, que Dieu a racheté l'homme, parce que, pétri d'argile et entraîné au péché par l'amour qu'il avait pour sa femme, il s'est repenti de sa faute; au lieu que l'ange a péché par orgueil, par ingratitude, et n'a point témoigné de repentir.

A Foulques. — Nous avons deux lettres adressées à un de ses amis nommé Foulques. La première roule sur un passage de saint Augustin, où ce docteur défend d'admettre à la pénitence ceux qui sont retombés dans le crime. Mételius prouve fort bien que ce passage ne doit s'entendre que de la pénitence publique et solennelle, qui, en effet, ne s'accordait qu'une fois. Dans la seconde, l'auteur après avoir complimenté son corres-

pondant sur ce qu'il avait quitté l'étude de la philosophie pour se livrer à celle de la religion, l'entrêtient des différentes sectes de philosophes et tombe sur les dialecticiens de son temps, dont il trace un portrait qui n'est rien moins que flatteur. Il les accuse de faire plus de mauvais livres que chacun d'eux n'en peut compter, ni lire, ni comprendre. Il finit sa lettre en opposant la certitude de nos mystères à tous les vains systèmes de la philosophie humaine.

Au collége des cardinaux. — L'établissement du nouvel ordre des Norbertins ou religieux de Prémontré causa tant de déplaisir à Hugues qu'il se plaignit aux cardinaux qu'ils souffrissent une aussi grande variété dans les différents costumes des ordres religieux. Il remarque qu'on n'obtient pas le royaume des cieux par la couleur et la forme des habits, mais par la pureté des mœurs. Si elles se corrompent, ce ne seront pas les vêtements qui rendront l'Eglise heureuse. Il préfère le surplis des chanoines de Saint-Augustin à la tunique des Norbertins, et dit que ceux-ci étaient de date toute récente, tandis que les chanoines réguliers existaient depuis plus de deux cents ans. Hugues parle apparemment de quelque congrégation particulière de chanoines réguliers, puisque deux lignes plus bas il fait auteur de la règle des chanoines le Pape Urbain, mort martyr en 223, et qu'il attribue à saint Augustin celle que l'on suivait dans son monastère de Toul, voisin de celui de Saint-Mansuy. Il survint quelque difficulté qui occasionna du refroidissement entre ces deux abbayes. Hugues n'en explique pas bien la raison, mais en recommandant à Thierri, moine de ce monastère, les devoirs de la charité, il a grand soin de l'humilier en lui disant que les religieux cénobites sont étrangers au sacerdoce; qu'ils usurpent pour les manger les pains de proposition dont l'aliment n'est permis qu'aux prédicateurs; qu'il n'en est pas des moines comme des clercs. A ceux-ci il appartient de paître les brebis, et aux moines de pleurer, mais non d'enseigner. Il convient toutefois que saint Grégoire le Grand, Grégoire VII et Urbain II ont, sous l'habit monastique, gouverné l'Eglise romaine et enseigné. Mais pouvait-il ignorer que depuis le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, il y avait eu des écoles publiques dans un grand nombre de monastères de l'ordre de Saint-Benoît, écoles fréquentées par les laïques et par les moines?

A Foulques. — Un jeune homme nommé Foulques, d'un naturel exquis et d'un esprit encore plus distingué, avait adressé à Métellus deux questions qu'il le priait de résoudre. La première demandait pourquoi Dieu avait créé l'homme, puisqu'il savait qu'il devait tomber, et la seconde, ce que l'on devait penser de la crainte. Il répond à la première, que Dieu ayant créé l'ange et l'homme pour mériter, il a dû leur laisser le pouvoir de faire le mal. Par rapport à l'homme, il ajoute que si Dieu a prévu sa chute en le créant, il a en même temps préparé un remède si excellent pour le relever, qu'il devait en être plus grand après être tombé. C'est pourquoi il appelle cette chute une chute heureuse, puisqu'elle nous a procuré le Verbe pour Rédempteur. Il s'étend très-longuement sur les effets de cette Rédemption, sur la sagesse et la toute-puissance de Dieu, qui sait tirer le bien du mal, et qui ne permet même le mal que pour un plus grand bien, etc. Pour satisfaire à la seconde question, il distingue deux sortes de crainte, dont il retrace d'après l'Ecriture et la tradition les caractères opposés. « L'une, dit-il, est la crainte filiale qui, jointe à l'amour, fait partie des sept dons du Saint-Esprit; l'autre est la crainte servile, toujours accompagnée d'une mauvaise volonté, qui n'envisage que la peine sans se proposer pour fin la justice. Par cette crainte, il est vrai, il évite la peine, parce qu'en réalité il n'en souffre pas une aussi grande que s'il ne faisait aucun bien. En effet, comme le dit un certain docteur, dans celui qui n'a point la foi, la peine temporelle tient lieu de satisfaction; à plus forte raison, par conséquent, le bien que fait un fidèle, adoucira-t-il pour lui la rigueur des supplices de l'éternité. » Nous ignorons quel est le docteur auquel Métellus à emprunté ce qu'il avance sur la satisfaction des peines des infidèles. Ce ne peut être un Père de l'Eglise, à moins qu'il n'ait altéré son texte. Pourtant son assertion sur la différence entre les deux craintes n'en est pas moins conforme à la doctrine de saint Augustin, dont il cite plusieurs passages très-bien choisis.

A l'abbé Simon. — Les deux dernières lettres sont adressées à Simon, abbé de Saint-Clément, à Metz. Dans la première, Métellus fait l'éloge de ses vertus, de son amour pour les pauvres, de sa libéralité envers les étrangers, de la douceur de son gouvernement; dans la seconde, il répond à une question que Simon lui avait proposée, savoir, si la pénitence imposée par un confesseur, quelque légère qu'elle soit, peut être regardée comme suffisante; et si l'absolution donnée par un mauvais prêtre ne doit laisser aucune défiance au pénitent. Hugues répond que cette explication est valide si le pénitent accomplit avec toute la ferveur dont il est capable la pénitence qui lui est imposée. La raison qu'il en donne, c'est que c'est Dieu lui-même qui opère dans le sacrement; c'est lui qui absout ou qui baptise par le ministère du prêtre, dont le mérite ou le démérite ne font rien à l'effet du sacrement, parce que ce n'est pas par le mérite de sa vie qu'il remet les péchés, mais par son office et en raison de son caractère de prêtre.

Jugement critique. — Quelque restreint que soit l'extrait que nous venons de donner des lettres de Hugues Métellus, il suffit cependant pour montrer qu'elles méritent d'être lues, soit à cause des questions importantes que l'auteur y traite, soit à cause de la manière exacte et rigoureuse avec laquelle il les discute. Elles sont d'ailleurs

écrites avec esprit, quoiqu'on ne retrouve dans son style et dans sa latinité, ni l'élégance, ni la douceur, ni la pureté des écrivains du siècle d'Auguste, qu'il avait cependant étudiés dans sa jeunesse. Il emploie souvent des termes barbares, il court après les jeux de mots, les consonnances et l'uniformité des terminaisons. Cependant, malgré ces défauts, il faut avouer que Métellus avait une érudition peu commune pour son temps; il avait puisé les principes de la saine théologie dans l'étude réfléchie des Pères, et il eut assez de goût pour préférer leur méthode simple, noble, lumineuse, aux subtilités vaines et alambiquées de l'école. Si les maîtres qui dirigèrent ses études lui eussent appris à mettre plus de correction dans son style, plus de choix dans ses pensées, plus de justesse dans ses raisonnements, moins de pétulance dans ses invectives, de licence dans ses réprimandes, d'affectation dans l'étalage de son savoir, sans aucun doute, avec la sagacité d'esprit et la chaleur d'imagination que la nature lui avait départies, il aurait pu devenir un modèle pour ses contemporains, et un auteur estimable aux yeux de la postérité. Voilà ce que nous pensons de sa prose; sa poésie est infiniment au-dessous de cette appréciation. Content des pensées et des sentiments vulgaires, il ne donne à ses vers ni l'air de noblesse, ni le ton de dignité qui convient à ce genre de composition; souvent même il néglige les règles de l'art. Ses poésies consistent en une fable du *Loup et du Berger*, où l'auteur n'a gardé ni la décence, ni le respect dû à la religion; divers problèmes sur les lettres de l'alphabet et quelques épigrammes sur les mystères et des sujets profanes. On les trouve à la suite de ses lettres dans l'édition de l'abbé Hugo, et la *Bibliothèque lorraine* de dom Calmet.

HUMBERT, évêque de Wurtzbourg, gouverna cette Eglise depuis 819 jusqu'au 9 mars 842, époque de sa mort, que par erreur le P. Lecomte avance de huit ans. Il se trouve quelquefois qualifié chorévêque, c'est-à-dire coadjuteur de l'archevêque de Mayence, Heistulfe, dont il était suffragant. On a de lui une lettre qu'il écrivit au célèbre Raban, qui d'abbé de Fulde était monté sur le siége de Mayence, pour lui demander les écrits qu'il avait composés sur l'*Heptateuque*. On la trouve imprimée avec les quatre vers élégiaques qui la suivent, à la tête du *Commentaire sur les Juges et Ruth*, le seul que Raban lui envoya avec une lettre qui sert de préface à son livre, ou, si l'on veut, d'épître dédicatoire. La lettre et les vers de Humbert sont très-honorables à la mémoire de Raban, qui y est représenté comme un des appuis de l'Eglise en ce temps-là, et l'ornement de son siècle. L'auteur y fait aussi l'éloge de plusieurs de ses ouvrages, qui se trouvaient dès lors répandus dans le public. Raban, dans sa réponse à Humbert, s'excuse de ne pouvoir lui faire copier, ni le *Commentaire sur Moïse*, ni celui *sur Josué*, parce que Fréculfe ne lui avait point encore renvoyé le premier, et qu'il avait expédié l'autre à Utrecht, à la prière de saint Friduric. On voit par là que l'auteur ne s'était réservé aucun exemplaire de son ouvrage.

HUMBERT, un des plus grands hommes de son temps, et le premier Français bien connu, qui ait été revêtu de la pourpre romaine, naquit en Bourgogne dans les premières années du XIe siècle. Ses parents, d'ailleurs inconnus, le consacrèrent à Dieu de bonne heure dans le monastère de Moyen-Moutier, où il prit l'habit religieux en 1015, sous l'abbé Hardulphe. Après s'être rendu habile dans les sciences, et surtout dans la langue grecque, chose assez rare à cette époque, il les fit fleurir dans son monastère, ce qui lui mérita la bienveillance de Brunon, évêque de Toul. Il était encore à Moyen-Moutier en 1049, lorsque ce prélat y passa en se rendant à Rome. Brunon l'emmena avec lui, et l'ordonna archevêque de toute la Sicile, ravagée alors par les Arabes. Son dessein était d'y rétablir la religion chrétienne que ces barbares avaient presque détruite. Mais Humbert ayant été empêché de pénétrer dans cette île par les Normands qui occupaient la Pouille et la Calabre, Brunon, qui prit le nom de Léon IX après son élection au souverain pontificat, le retint auprès de lui, et le créa cardinal évêque de Blanche-Selve, en 1051. Ce prélat, lié intimement avec le Pape, l'accompagna dans tous ses voyages, fut admis à tous ses conseils, et fut, en 1053, envoyé légat à Constantinople pour tâcher de rétablir l'union entre les Eglises grecque et latine. Le patriarche Michel Cérularius ayant refusé de le voir, ainsi que les deux légats qui l'accompagnaient, ils allèrent à la grande église, déposèrent sur le maître-autel, en présence du clergé et du peuple, un acte d'excommunication contre le patriarche, et sortirent, suivant l'Evangile, en secouant la poussière de leurs habits et en criant : « Que Dieu voie et vous juge ! » Le plus grand succès de cette légation fut la conversion de Nicétas Pectorat, qui, après s'être d'abord déclaré contre l'Eglise romaine, se rendit aux raisons du cardinal et abandonna le schisme. La mort du Pape Léon IX rappela les légats à Rome, où Victor II, successeur du Pontife, témoigna à Humbert la plus grande bienveillance. Il l'envoya même au Mont-Cassin pour tâcher de rétablir l'ordre dans ce monastère, en révolte contre le Saint-Siége. Cette preuve de confiance faillit coûter cher au cardinal, qui manqua d'être assassiné, et qui finit cependant par réussir dans son entreprise. Tel était le mérite d'Humbert, qu'il fut question de l'élire pour succéder à Victor II, qui l'avait nommé bibliothécaire et chancelier, fonctions qu'il continua de remplir sous Etienne III et Nicolas II. Il assista, en 1059, au concile de Rome, où Bérenger reconnut ses erreurs. Humbert fut chargé de dresser la profession de foi que cet hérésiarque signa. Bérenger se rétracta ensuite, et chargea d'injures le cardinal Humbert, qui alors ne vivait plus,

mais qui trouva un zélé défenseur dans la personne de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry. On est partagé sur l'époque de sa mort; l'opinion la plus commune est qu'elle arriva au plus tard en 1063.

Contre Michel Cérularius. — Humbert a laissé plusieurs ouvrages, qui tous marquent une vaste érudition. Le premier, par ordre de date, est sa réponse à la lettre de Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, et de Léon, évêque d'Acride et métropolitain de Bulgarie. On ignore quels motifs engagèrent notre cardinal à écrire contre cette lettre, puisqu'il portait lui-même la réfutation que le Pape Léon IX en avait faite. Quoi qu'il en soit, après un petit préambule de bon goût, il en divise le texte par articles et répond ensuite à chacun, imitant en cela ce qu'avait déjà fait saint Augustin dans sa réfutation des écrits de Julien d'Eclane. Il écrivit cette réponse en latin, après quoi l'empereur la fit traduire en grec par Paul Smaragde, et donna ordre qu'on la conservât dans les archives de Constantinople. Nous ne nous arrêterons pas à en donner une analyse, que tout le monde peut retrouver dans l'*Histoire* de l'abbé Fleury; seulement nous observerons que les matières qui sont traitées dans cet écrit ne sont ni graves, ni importantes; il s'agit de repousser les reproches, ou plutôt les calomnies, dont les schismatiques grecs chargeaient l'Eglise latine, parce qu'elle usait de pain azyme dans le sacrifice de l'autel; qu'elle jeûnait le samedi; qu'elle mangeait du sang et des viandes suffoquées, et qu'elle interrompait le chant de l'*Alleluia* pendant le carême. Humbert répond à tous ces reproches avec autant de science que d'esprit, et conserve partout l'avantage sur ses adversaires. Des théologiens habiles cependant lui reprochent d'attribuer aux Grecs certaines conséquences qu'il tire de leurs écrits, en les présentant comme des dogmes qu'ils s'obstinaient formellement à soutenir. Il en use de même dans l'écrit suivant, et le cardinal Bona juge que, par un trop grand zèle à défendre les rites latins, Humbert donna quelquefois dans la minutie.

Réfutation d'un écrit de Nicétas. — Nicétas Pectorat était un moine studite qui adressait à l'Eglise latine les mêmes reproches que le patriarche de Constantinople, et défendait de plus le mariage des prêtres; sur quoi Humbert s'est cru autorisé à accuser les Grecs de l'hérésie des nicolaïtes. L'écrit de Nicétas était un peu vif; mais Humbert lui répondit sur le même ton, et peut-être avec plus de hauteur. Il trouve mauvais qu'au lieu de vaquer aux exercices de la vie monastique, conformément aux décrets du concile de Chalcédoine, il se soit ingéré dans des disputes religieuses, et que, de son propre mouvement, il ait osé attaquer l'Eglise romaine. Il rejette avec mépris ce qu'il avait dit de la consubstantialité du pain levé avec l'homme, et l'application qu'il fait du passage de saint Jean touchant l'eau, l'esprit et le sang, et montre que ce passage n'a aucun rapport à l'eucharistie, mais seulement au baptême où l'esprit sanctifie, où l'eau purifie et où le sang rachète l'homme baptisé. Il lui fait un crime d'avoir dit que l'esprit vivifiant était demeuré en Jésus-Christ après sa mort; parce qu'on pouvait conclure de là que Jésus-Christ n'était pas mort réellement, ni conséquemment ressuscité. Il s'arrête peu aux objections de Nicétas contre les azymes, sous prétexte qu'il y avait suffisamment répondu dans son écrit contre Michel Cérularius; mais il remarque qu'on ne pouvait dire que le Sauveur eût fait la Pâque le treizième jour de la lune, d'abord parce que, selon la loi, on ne devait la commencer que le quatorze au soir, et ensuite parce qu'il l'aurait faite avec du pain fermenté, ce qui était également défendu par la loi. Il rejette comme apocryphes les constitutions qui portent le nom des apôtres, et leurs prétendus canons.

Il relève ensuite une erreur de cet écrivain, qui avait fait présider le sixième concile général par le Pape Agathon, qui n'y fut présent que par ses légats. Ce concile s'assembla pour la condamnation des monothélites, et non pour introduire des nouveautés parmi les Romains. Les canons que l'on objecte sous son nom ont été fabriqués ou altérés par les Grecs. Le Saint-Siége ne les a jamais reçus, ni ceux de Trulle, que les Grecs attribuent à ce sixième concile. Si le Pape Agathon avait voulu toucher aux traditions de ses prédécesseurs, les Romains ne l'auraient pas écouté. Le cardinal Humbert rapporte un fait qu'on ne lit nulle part ailleurs; savoir, qu'après le concile, l'empereur Constantin Monomaque, se trouvant dans son palais avec les légats du Saint-Siége, leur demanda comment l'Eglise romaine offrait le saint sacrifice. Ils répondirent : Dans le calice du Seigneur, on ne doit pas offrir du vin pur, mais du vin mêlé d'eau. Si l'on offre du vin pur, le sang de Jésus-Christ s'y trouve sans nous; mais en y mêlant le vin et l'eau, le sacrement spirituel devient parfait. Au contraire, l'hostie que l'on offre sur l'autel ne doit avoir aucun mélange de levain, parce que la sainte Vierge a conçu et enfanté Jésus-Christ sans corruption. Il est d'usage, dans l'Eglise, de ne point célébrer le sacrifice sur de la soie ni sur une étoffe teinte; mais sur un linge blanc, parce que le corps du Seigneur fut enveloppé dans un linceul blanc. Par cette raison, l'hostie doit être exempte de levain, ainsi qu'il a été ordonné par le Pape saint Sylvestre. Cette tradition de l'Eglise romaine plut à ce prince. On voit ici qu'Humbert citait lui-même des écrits apocryphes, puisqu'il a recours aux gestes pontificaux du Pape saint Sylvestre. Il invoque encore d'autres témoignages qui ne sont pas plus authentiques.

En répondant à l'objection sur le jeûne du samedi, il dit : Nous jeûnons exactement tous les jours de carême, et quelquefois nous faisons jeûner avec nous des enfants qui n'ont pas atteint l'âge de dix ans. Nous n'en exceptons pas le samedi, que Jésus-

Christ n'a point excepté dans son jeûne de quarante jours; et nous ne romperions pas même le jeûne du dimanche, comme il ne l'a pas rompu, si les saints Pères catholiques n'eussent défendu unanimement de jeûner en ce jour, à cause de la joie de la résurrection du Seigneur; pratique qui a été autorisée par les évêques au concile de Gangres. Il traite Nicétas de perfide stercoraniste, comme s'il eût été dans les sentiments de ceux qui pensaient que l'Eucharistie était sujette aux mêmes suites que les autres aliments; ce qui ne se voit nulle part dans aucun endroit de ses écrits. Humbert ne l'appelle donc ainsi que parce qu'il disait que l'Eucharistie rompait le jeûne. Nous prenons l'Eucharistie en très-petite quantité afin de ne pas en dégoûter les hommes charnels; mais aussi nous ne doutons pas que dans la moindre particule on ne reçoive la vie tout entière, c'est-à-dire Jésus-Christ. Chaque jour, soit à tierce, soit à none, ou à toute autre heure, nous célébrons la messe parfaite, et nous ne réservons point une partie de l'oblation pour célébrer cinq jours de suite une messe imparfaite; parce que nous ne lisons point que les apôtres aient rien réservé de l'hostie qu'ils reçurent à la première Cène, et il ne paraît nullement par leurs actes que, dans la suite, ils aient ordonné ou fait quelque chose de semblable. Il cite la fausse décrétale du Pape Alexandre, et ajoute : « Nous n'ignorons pas que vos saints Pères ont établi l'usage de célébrer la messe à l'heure de tierce, les dimanches et jours de fêtes solennelles, à cause de la descente du Saint-Esprit à cette heure-là, et qu'ils ont ordonné qu'on la célébrerait de même à l'avenir; mais il n'en est pas des jours de jeûne comme des dimanches et des fêtes solennelles. On peut sans péché célébrer des messes parfaites les jours de jeûne, à l'heure de none ou de vêpres, puisque Jésus-Christ a institué ce grand sacrement le soir, et qu'il a consommé son sacrifice sur la croix à l'heure de none; encore donc que les heures de tierce et de none soient les plus convenables, on peut, à l'occasion d'un voyage ou par quelqu'autre nécessité, célébrer la messe à d'autres heures, sans préjudicier à l'intégrité du jeûne, comme on ne l'enfreint point en célébrant dans la nuit de Noël. »

Humbert reprend les Grecs de ce qu'en rompant le pain sacré, ils ne recueillaient point les miettes qui tombaient de côté et d'autre; ce qui arrivait encore quand ils essuyaient les patènes avec des feuilles de palmier ou des brosses de soies de porc; de ce que plusieurs d'entre eux serraient le corps de Jésus-Christ avec si peu de respect qu'ils en rompaient les boîtes, et que plusieurs les pressaient avec la main de peur qu'il n'en tombât. Il y en avait aussi qui consommaient les restes de l'Eucharistie comme du pain commun, jusqu'à en prendre au delà de leur appétit, et qui les enterraient ou les jetaient dans des puits s'ils ne pouvaient manger le tout. Plusieurs d'entre eux ne jeûnaient que peu ou point pendant le carême, et passaient le jour entier à boire et à manger; d'autres portaient de la nourriture à l'église, et la prenaient avant d'en sortir; quelques-uns ne jeûnaient qu'une semaine, qu'ils appelaient le carême de saint Théodore. C'était encore l'usage, chez les Grecs, après l'unique repas du carême, de prendre des fruits ou des herbes par forme de collations. On n'en usait pas de même chez les Latins; on ne mangeait qu'une fois, et on ne permettait à personne de rompre le jeûne, excepté dans le cas d'une grave infirmité.

Nicétas avait accusé les prêtres de l'Eglise latine de se faire ordonner d'abord et de se marier ensuite. Humbert relève ce mensonge : « Chez nous, dit-il, personne n'est admis au sous-diaconat qu'il ne promette de vivre en continence, même avec sa propre femme, et on ne permet à aucun de ceux qui ont pris quelque grade dans le saint ministère de se marier. » Il montre ensuite que si, d'après le principe de Nicétas, il était nécessaire que ceux que l'on admet aux grades d'évêques, de prêtres, de diacres, de sous-diacres fussent mariés et vécussent avec leurs femmes, même après l'ordination, saint Jean, saint Paul et saint Barnabé auraient été en faute, puisqu'ils n'étaient point mariés. Il explique les canons qui défendent aux clercs de quitter leurs femmes, par le soin qu'ils sont obligés de prendre d'elles, même après leur ordination, en leur procurant les choses nécessaires à la vie, mais sans habiter avec elles comme auparavant; puis il prouve, par quelques épîtres décrétales des Papes, que tous les ministres sacrés sont obligés à la continence. Il n'en excepte que les lecteurs, les portiers, les exorcistes et les acolytes. Enfin, il prononce anathème contre Nicétas et tous ceux qui pensaient comme lui s'ils ne changeaient de doctrine. Nicétas se rétracta, en effet, en présence des trois légats et de l'empereur, et anathématisa son écrit intitulé : *De l'azyme, du sabbat et du mariage des prêtres*. Les légats l'admirent à leur communion, et l'écrit d'Humbert, traduit en grec, fut conservé à Constantinople par ordre de l'empereur.

Relation de son voyage.—On possède encore parmi les écrits qu'Humbert composa sur le même objet une courte relation de son voyage à Constantinople, avec l'acte d'excommunication que les légats déposèrent sur l'autel de Sainte-Sophie, le 16 juillet, avant leur départ. Comme ces deux pièces reproduisent absolument les mêmes idées, nous nous contenterons de rendre compte de la dernière. Les légats déclaraient qu'envoyés par le Saint-Siége pour connaître la vérité sur les rapports qu'on lui avait faits, ils avaient trouvé qu'à Constantinople les colonnes de l'empire, les personnes constituées en dignité, et les plus sages parmi les citoyens, étaient des chrétiens d'une orthodoxie irréprochable; que Michel et ses partisans s'appliquaient tous les jours à semer

l'erreur parmi les populations; qu'ils vendaient le don de Dieu, forçaient leurs hôtes à devenir eunuques pour se laisser élever à tous les degrés de la cléricature et même à l'épiscopat, qu'ils rebaptisaient ceux qui l'avaient été au nom de la sainte Trinité; enseignaient que hors de l'Eglise grecque, il n'y avait ni salut, ni véritable église, ni sacrifice; permettaient le mariage aux prêtres et aux ministres des autels, et qu'ils avaient retranché du symbole de Nicée les paroles qui attestent la procession du Saint-Esprit; qu'ils gardaient les purifications des juifs, et refusaient le baptême aux enfants tant qu'ils n'avaient pas atteint le huitième jour après leur naissance, la communion aux femmes en couche, et refusaient d'admettre à l'Eucharistie ceux qui, suivant l'usage de l'église romaine, se rasaient la barbe et les cheveux. Les légats ajoutaient que Michel n'avait tenu aucun compte des remontrances du Pape Léon IX; qu'il avait de plus refusé de les voir, de leur parler, de leur donner des églises pour célébrer la messe; qu'il avait même fermé celles des latins et anathématisé le Saint-Siége. Pour toutes ces raisons, au nom de la sainte Trinité; par l'autorité du Siége apostolique, des sept conciles et de toute l'Église, ils souscrivaient à l'anathème prononcé par le Pape, et disaient eux-mêmes anathème à Michel, à Léon d'Acride, à Constantin, sacellaire de Michel, et à tous ceux de leurs sectateurs qui s'obstineraient à demeurer dans leur parti. Les légats prononcèrent de vive voix, en présence de l'empereur et des grands de la cour, une autre excommunication, conçue en ces termes : Quiconque blâmera avec opiniâtreté la foi du Siége de Rome avec son sacrifice, qu'il soit anathème, et cesse d'être considéré comme catholique, mais comme hérétique et fauteur d'hérésie. On remarque que les erreurs imputées aux Grecs dans cet acte n'étaient, pour la plupart, que des conséquences tirées de leur doctrine ou de leur conduite, mais qu'ils n'avouaient pas. Ces trois écrits ont eu plusieurs éditions. Baronius et Canisius les ont publiés en 1604, le premier dans le tome XI de ses *Annales ecclésiastiques*, et le second dans le tome VI de ses *Lectiones antiquæ*. Ils ont été réimprimés plusieurs fois, et on les retrouve dans le *Cours complet de Patrologie*.

Contre les simoniaques. — Non-seulement Humbert fit tous ses efforts pour détruire les vains prétextes du schisme qui séparait les Grecs des Latins, mais il s'appliqua encore à combattre la simonie, que les décrets réitérés des conciles et des Papes n'avaient pu encore bannir du clergé, tant en Italie qu'en France et en Allemagne. L'ouvrage qu'il composa sur ce sujet, et le meilleur qui nous reste de lui, est divisé en trois livres. Ce qui l'engagea à l'entreprendre, fut un écrit d'un certain Spinosul (*sic*) ou de quelque autre épilogueur qu'il désigne sous ce nom, en faveur des ordinations simoniaques que cet auteur présentait comme valides et licites. Humbert invective fortement le roi de France, Henri, qui, sans égard pour les remontrances des Papes Léon IX et Victor II, favorisait les simoniaques; ce qui prouve que ce traité fut écrit avant l'an 1060, époque de la mort de ce prince, et après le pontificat de Léon et de Victor, c'est-à-dire vers l'an 1057.

Le premier livre est en forme de dialogue, dans lequel il donne à son adversaire le titre de corrupteur, et prend celui de correcteur dans ses réponses. Il montre que Spinosule avait avancé une fausseté en disant que l'ordination de Formose avait été regardée comme valide dans le concile de Nicée, puisque, entre ce concile et le pontificat de Formose, il y avait un intervalle de plus de cinq cents ans. Encore qu'on ait reconnu pour légitimement ordonnés ceux qui n'avaient été ni choisis par le clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les métropolitains et les évêques comprovinciaux, trois conditions requises pour l'ordination d'un évêque, il n'était jamais arrivé cependant qu'on eût le même égard pour ceux qui avaient été ordonnés par simonie, quoique les trois conditions dont nous venons de parler se fussent rencontrées dans leur ordination. Il semble rejeter le baptême conféré par les hérétiques, même au nom de la Trinité, et il cite là-dessus les fausses décrétales du Pape Clément; mais il s'expliqua aussitôt et dit que, comme plusieurs s'en scandalisaient, il avait été ordonné que l'on reconnaîtrait comme valide, avec défense de le réitérer, tout baptême conféré au nom de la sainte Trinité. Il rapporte, à cette occasion, un grand nombre de passages des Pères et des conciles, et il en cite d'autres pour montrer l'éloignement que l'on doit avoir des hérétiques, et le peu de cas qu'il faut faire de leurs ordinations. Il est clair, dit-il, qu'on doit rejeter ceux qu'ils ont ordonnés, et cela pour deux raisons : la première, c'est qu'en recevant l'ordination d'un évêque hérétique, on participe à son hérésie; la seconde, c'est que par cette participation on devient passible d'une pénitence publique. Il prouve la nullité des ordinations simoniaques par plusieurs textes de saint Grégoire le Grand, de saint Ambroise, de saint Augustin et des conciles; après quoi il se fait à lui-même cette objection : Les canons commandent de déposer ceux qui ont été ordonnés par argent; ils avaient donc reçu la grâce spirituelle et le degré d'honneur dont on les prive, puisque la déposition est une privation de l'honnenr reçu. Il répond qu'en réalité on appelle déposition, la privation d'un degré d'honneur qui n'en avait qu'extérieurement l'apparence; puis, pour prouver que ceux qui sont ainsi ordonnés ne reçoivent pas réellement la grâce du Saint-Esprit, il allègue le second canon du concile de Chalcédoine, qui déclare que cette grâce ne peut se vendre, parce qu'autrement ce ne serait plus une grâce. Le nom de grâce ne s'applique qu'à ce que l'on reçoit gratuitement, et non à ce que l'on vend ou que l'on achète. Un pas-

sage de saint Ambroise résout clairement la difficulté. « Celui qui est ordonné par simonie, dit ce Père, ce qu'il donne, c'est de l'or; ce qu'il perd, c'est son âme. Comment en perdant son âme peut-il acquérir la grâce du sacerdoce? » Il se pose ensuite cette objection : Mais, au moins, celui qui est bon, c'est-à-dire exempt de simonie, peut recevoir la grâce d'un évêque simoniaque; puis il répond que l'on ne peut acquérir la justice par une injustice. Dans tout ce livre, Humbert confond la grâce de l'ordination avec l'essence de l'ordination, ce qui lui faisait frapper de nullité à tous égards les ordinations entachées de simonie. Du reste, c'est la teneur du IXe décret qui se lit dans le recueil du Pape Nicolas II : *Que tous les prêtres ordonnés sciemment par des évêques simoniaques, sachent qu'ils ne sont point ordonnés.*

Le second livre est un tissu de passages de l'Ecriture et des Pères contre les hérétiques en général et contre les hérétiques en particulier. Humbert soutient que ceux qui sont ordonnés par un évêque simoniaque, quand même ils ne lui donneraient rien pour se faire ordonner, sont coupables du moment qu'ils s'en servent comme d'un évêque légitime; et en effet, ils ne s'adresseraient point à lui s'ils ne le considéraient comme évêque. Il dit, à cette occasion, que les péchés d'ignorance n'excusent pas, et ne doute point que ces troupes de gens simples et grossiers qui se laissent séduire par les hérétiques ne périssent justement. Il avoue toutefois qu'il ne peut comprendre comment leur perte s'accorde avec la justice. Il rapporte les progrès de la simonie à l'ignorance de la loi de Dieu, à l'avarice et à l'avidité des dignités ecclésiastiques, et la regarde comme la cause de la destruction des Eglises et des monastères, surtout en Italie.

Il commence le troisième livre en répondant à une objection. Les défenseurs de la simonie disaient : Nous n'achetons point la grâce invisible du Saint-Esprit, ni la consécration ecclésiastique, mais seulement les revenus de l'Eglise. S'il en est ainsi, dit le cardinal Humbert, que ne vous contentez-vous de ces revenus que vous avez achetés, et pourquoi vous emparez-vous aussitôt du siége épiscopal et de son autorité, avant même d'être ordonnés évêques. Quel droit avez-vous d'exiger une consécration que vous convenez n'avoir pas acquise? Avouez que ce ne sont point les possessions de l'Eglise que vous avez achetées, mais le droit de les avoir qui n'est donné que par la benédiction épiscopale. Le concile de Chalcédoine a détruit cette objection en déclarant qu'un économe des biens de l'Eglise, qui aurait acheté cet emploi, serait déposé, tout aussi bien que l'évêque, le prêtre ou le diacre ordonnés par simonie. Toutefois l'économe n'est établi par aucune consécration ; mais le Saint-Esprit opère dans tous les degrés du ministère, même dans les plus petits, et jusqu'en celui d'économe. Humbert se plaint du pouvoir que les princes laïques s'attribuaient dans l'élection des évêques, au préjudice du clergé, presque toujours obligé de suivre le sentiment des seigneurs séculiers qui, en donnant à l'élu l'investiture par la tradition de la crosse et de l'anneau, s'attribuaient toute l'autorité pastorale. Il regarde comme illégitimes toutes les ordinations faites dans ces conditions, et ne veut pas que l'on compte au nombre des évêques ceux qui sont ainsi consacrés; parce que l'investiture est une espèce de vente quoiqu'elle n'en porte pas le nom. La simonie fit de grands ravages en Italie, dans les Gaules et en Allemagne, sous le règne des Othons ; mais l'empereur Henri, fils de Conrad le Salique, s'appliqua à la détruire et y réussit en partie pour l'Allemagne; tandis qu'au contraire elle faisait de grands progrès en France, sous la protection du roi Henri. Humbert rend ce témoignage aux Grecs qu'ils étaient exempts de ce défaut, et que ni l'empereur, ni aucun laïque ne s'arrogeait le droit de disposer des Eglises, des ordinations ou des bénéfices. « C'est dit-il, ce que j'ai appris de la bouche même de Constantin Monomaque pendant que j'étais à Constantinople. La disposition de toutes ces choses appartient aux métropolitains et aux autres personnes ecclésiastiques. Il n'y a pas eu là-dessus de variation dans l'Eglise grecque depuis le grand Constantin, qui déclara hautement dans le concile de Nicée que les causes ecclésiastiques n'étaient point de son ressort. On doit donc dire qu'à cet égard l'Eglise grecque est plus libre que l'Eglise latine, et moins soumise à la puissance des laïques qui chez les Latins s'approprient, aliènent ou vendent non-seulement les églises, mais leurs biens, leurs droits et leurs offices, sous prétexte qu'ils en sont les défenseurs. Leur tyrannie envers l'Eglise surpasse celle des Lombards, quoique ces peuples soient barbares et ariens. Agilulfe, leur roi, n'empêcha pas le Pape de pourvoir librement, et suivant l'ancien usage, l'Eglise de Milan d'un métropolitain.

Humbert remarque que les Papes et les métropolitains conservèrent leur autorité jusqu'au règne des Othons ; mais alors elle commença à décroître par la négligence ou la faiblesse des Papes, tandis que les princes laïques empiétaient sur les biens de l'Eglise et sur ses dignités, passant des prières aux menaces pour les obtenir, puis les donnant, soit par des brevets, soit par les investitures, sans consulter les métropolitains. Cet usage, dit-il, quoique criminel, a tellement prévalu qu'on le croit canonique, et il n'est pas jusqu'aux femmes à qui saint Paul défend de parler dans l'église, qui ne donnent des évêchés ou des abbayes par investiture à des clercs qui ont gagné leur faveur, ou qui leur ont rendu des services temporels. Il applique à cet abus les reproches que l'impie Porphyre adressait à l'Eglise tout entière, lorsqu'il disait que son sénat était composé de femmes, et que c'étaient elles qui donnaient aux ministres les

ornements sacerdotaux qu'il ne leur était pas permis de recevoir d'ailleurs. Il s'étend ensuite sur les fléaux dont Dieu punit les princes usurpateurs des biens et des droits de l'Eglise, et traite de piété aveugle celle qu'ils ont fait paraître dans l'érection des églises ou des monastères, qu'ils ne fondaient qu'avec des biens enlevés à l'Eglise. Il met cette différence entre les mauvais prêtres catholiques et les simoniaques, que ceux-là ne laissent pas de conférer la grâce et le salut par l'administration des sacrements, tandis que ceux-ci, n'étant point véritablement ordonnés, ne peuvent donner ce qu'ils n'ont pas reçu. On compte jusqu'à cinquante-trois chapitres dans ce troisième livre ; mais les neuf derniers manquent comme on peut s'en convaincre par la table dans laquelle ils sont indiqués. Cet ouvrage est très-propre à inspirer une sainte horreur de la simonie, à en faire sentir les suites pernicieuses, et à montrer les grands maux qu'elle avait déjà causés dans l'Eglise. De plus, il est écrit avec un ton de piété qui touche et une politesse qui n'était pas alors très-commune. On y trouve de l'éloquence et une grande érudition. L'auteur, il est vrai, y cite quelquefois de fausses pièces, telles que les décrétales attribuées aux premiers Papes. Il paraît surtout qu'il avait beaucoup lu les poésies de saint Prosper, et qu'il les goûtait singulièrement.

Autres écrits — Richer, chroniqueur de Senones, et Jean de Bayon attribuent à Humbert des hymmes et des répons pour les offices de plusieurs saints, en ajoutant qu'il les envoya à Brunon, alors évêque de Toul pour les mettre en chant ; mais Wibert qui a écrit la Vie de ce Pontife, depuis Pape, sous le nom de Léon IX, affirme positivement que ces pièces lui appartiennent tout entières et pour la forme et pour le fond. — Ciaconius et Oldoin lui attribuent encore un recueil d'histoires, que Vassembourg ne désigne que sous le titre *d'Historial de Humbert, cardinal de Sicile.* Il est probable qu'ils veulent parler de la relation de ses voyages, car nous ne voyons nulle part qu'il ait composé d'autre ouvrage historique. Ceux qui l'ont fait auteur d'un commentaire sur la règle de Saint-Augustin l'ont confondu avec Humbert, cinquième général des Dominicains, qui mourut en 1227. On ne sait quelles raisons ont déterminé Oldoin à lui attribuer un *Traité sur la virginité perpétuelle de la sainte Vierge.* Il n'appuie sur rien cette opinion qui ne se trouve établie nulle part ailleurs; mais personne ne conteste au cardinal Humbert la traduction latine de la lettre de Michel Cérularius à l'évêque de Trani, ni la profession de foi que Béranger souscrivit au concile de Rome en 1059, et dont nous avons rendu compte en son lieu.

HUNIBALDE, — historien dont on faisait quelque cas avant les siècles de la bonne critique, est tombé depuis dans un abandon qui ressemble à une obscurité complète. Il était Franck de nation, et quelques écrivains en ont voulu faire un moine de l'ordre de Saint-Benoît, contemporain de saint Maur, en France. D'autres s'appliquent à reculer son existence, et le font florir sous le règne de Clovis le Grand ; mais Du Cange ne croit pas qu'il ait écrit avant l'empire de Justin le Jeune, vers 560; et on verra par la suite qu'on pourrait encore le placer plus tard.

Hunibalde a écrit sur l'histoire un ouvrage considérable divisé en 18 livres, et dans lequel il reprenait les choses dès la création du monde. Les six premiers étaient consacrés à décrire en particulier l'origine des Francs, que l'auteur faisait remonter jusqu'à la prise de Troie, en continuant leur histoire jusqu'au roi Anténor, tué par les Goths à l'embouchure du Rhin, l'an de Jésus-Christ 340. Les six livres suivants comprenaient la suite de cette histoire, depuis Anténor jusqu'à Pharamond. Enfin les six derniers la poussaient jusqu'à la fin du règne de Clovis, mort en 511. Cet historien avait, dit-on, tiré son ouvrage de divers auteurs plus anciens que lui, et particulièrement d'un certain Dorac, philosophe, et d'un Scythe ou Sicambre nommé Wastalde, que nous ne connaissons pas autrement. Il avait eu recours aussi aux poésies et aux autres écrits des prêtres de sa nation. Mais avec tout cela il n'a réussi qu'à nous laisser un ouvrage fort suspect, et qui n'est regardé des savants que comme un ramas de mensonges grossièrement imaginés. Il y a beaucoup d'apparence que cet ouvrage n'était pas connu en France et que même il n'avait pas encore été publié du temps de Grégoire de Tours, puisque cet historien n'en parle nulle part et qu'il ne paraît pas y avoir puisé aucuns documents, comme dans quelques autres qu'il aime à citer. Cette considération nous ferait croire que Hunibalde n'écrivait tout au plus que vers la fin du VIe siècle. Mais on ne peut guère douter que son histoire ne fût devenue publique au siècle suivant; et nous ne serions pas surpris qu'elle ait été la source où nos historiens des VIIe et VIIIe siècles ont puisé leur opinion favorite sur l'origine des Français, qu'ils font également descendre des Troyens. Du reste, aucun critique ne nous apprend si un ouvrage aussi célèbre, quoique rempli de fables, a jamais été imprimé. Ceux qui en parlent le plus n'affirment pas même l'avoir vu. Seulement ils prétendent que Vincent de Beauvais, Trithème, Antoine Démocharès et divers autres écrivains, y ont puisé beaucoup de choses sur l'histoire de nos rois de France.

HYPATHIA, originaire d'Alexandrie, était une femme si savante qu'elle surpassait tous les philosophes de son temps. Accusée d'empêcher la réconciliation entre saint Cyrille et Oreste, gouverneur de cette ville, elle fut arrêtée par une troupe de furieux conduits par un lecteur, nommé Pierre, assommée à coups de tuiles, mise en pièces, et ensuite brûlée, en 414 ou 415. Nous avons, dans la *Synodique* ou *Appendix des conciles*, une lettre attribuée à Hypathia, que l'auteur de cet ouvrage déclare avoir reçue d'un nommé

Epiphane, moine d'Alexandrie. Cette lettre est en faveur de Nestorius, et adressée à saint Cyrille. On voit qu'elle pensait à embrasser le christianisme, mais elle en était arrêtée parce que les Chrétiens enseignaient que Dieu est mort pour tous les hommes. Toutefois, il paraît qu'elle ne contestait qu'incidemment la vérité de cette doctrine, et que le sujet principal de sa lettre était de se plaindre qu'on eût fait condamner Nestorius, dont la croyance, disait-elle, s'accordait mieux avec la saine raison et les écrits des Apôtres que celle de saint Cyrille. Cette lettre, dans laquelle on remarque assez de vivacité, peut bien être d'une femme; mais, à coup sûr, on ne peut l'attribuer à Hypathia, morte lapidée, comme nous l'avons observé plus haut, dès l'an 415, c'est-à-dire seize ans avant la condamnation de Nestorius dont il y est fait mention. Comme nous n'avions point d'autre nom sous lequel nous pussions l'inscrire, nous avons imité les critiques, nos prédécesseurs, en la rattachant au nom d'Hypathia.

I

IBAS, évêque d'Edesse, dont le nom fut si fameux dans les quatrième et cinquième conciles généraux, avait été l'un des principaux protecteurs de l'hérésiarque Nestorius. Plus tard, ayant ouvert les yeux à la lumière, il se rangea dans le parti orthodoxe, et Dieu permit qu'il fût alors persécuté, comme soupçonné de tenir toujours à ses premiers sentiments. Dans le temps qu'il favorisait Nestorius, il avait écrit à un persan, nommé Maris, une lettre dans laquelle il désapprouvait hautement la sévérité dont Rabulas, son prédécesseur, avait usé envers Théodore de Mopsueste, et il avait même consulté pour savoir s'il ne se séparerait pas de sa communion. Ayant été nommé pour lui succéder, en 436, les membres du clergé opposés à son élection le dénoncèrent aussitôt comme le principal auteur des troubles qui agitaient l'église d'Orient, et l'accusèrent d'avoir cherché à augmenter le nombre des partisans de Théodore en traduisant ses écrits en langue syriaque. Saint Procle, patriarche de Constantinople, renvoya la décision de cette affaire à l'évêque d'Antioche, et les accusateurs ne s'étant point présentés, Ibas fut déclaré innocent des faits allégués contre lui, et ses ennemis furent déposés. Ils appelèrent de cette sentence à l'empereur Théodose, qui chargea d'autres évêques de terminer promptement des débats si contraires aux intérêts de l'Eglise. Ibas nia, même avec serment, tous les faits qu'on lui reprochait, et souscrivit, le 25 février 448, une profession de foi qui satisfit ses juges. Il fut en conséquence renvoyé à ses fonctions; et, pour prouver à ses ennemis qu'il ne conservait aucun ressentiment, il s'empressa de les réintégrer dans leurs dignités. Ceux-ci, loin d'être touchés de sa modération, renouvelèrent bientôt leurs plaintes, et l'empereur consentit à ce qu'Ibas fût cité une seconde fois devant les évêques qui avaient déjà examiné sa conduite. Il sortit encore victorieux de cette lutte, mais il fut condamné en 449, dans le faux synode d'Ephèse, déposé de l'épiscopat et jeté dans une prison. Rétabli sur son siége en 451, par le concile de Chalcédoine, qui annula tous les actes de l'assemblée d'Ephèse, il chercha sincèrement à ramener la paix dans son église et mourut en 457.

Sa lettre à Maris. — Il ne nous reste de cet évêque que la lettre qu'il écrivit au prêtre Maris, qu'il représente comme un homme occupé nuit et jour à se pénétrer de la science de Dieu afin d'en instruire les autres. Il la commence par l'histoire de la dispute arrivée entre Nestorius et saint Cyrille. Le premier, dit-il, enseignait dans ses écrits que la sainte Vierge n'est pas mère de Dieu, ce qui le faisait regarder par un grand nombre de personnes comme infecté de l'hérésie de Paul de Samosate, qui affirmait que Jésus-Christ était un pur homme. Quant à saint Cyrille, il l'accusait de ne mettre aucune différence entre les deux natures, de sorte que pour lui il semblait tomber dans l'erreur d'Apollinaire. Il attaque particulièrement ces douze anathématismes qu'il déclare remplis de toute sorte d'impiétés, parce qu'il suppose faussement que l'auteur ne reconnaît qu'une seule nature après l'incarnation: doctrine nouvelle, dit-il, et qui n'est pas celle de l'Eglise qui, comme nous l'ont appris les saints Pères, enseigne qu'il y a en Jésus-Christ deux natures, une vertu et une seule personne, qui est le fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ibas marque ensuite que les très-pieux empereurs, voulant mettre fin à ces contestations, ordonnèrent la tenue d'un concile à Ephèse, afin que les écrits de Nestorius et de saint Cyrille y fussent soumis à l'examen des évêques. Avant leur arrivée, saint Cyrille trouva moyen de prévenir les esprits et de faire condamner Nestorius; les Orientaux, qui n'arrivèrent que deux jours après, ayant appris la déposition de Nestorius, condamnèrent saint Cyrille et prononcèrent une sentence d'excommunication contre tous ceux qui avaient approuvé ses anathématismes. Telle fut la cause de la division qui régna depuis entre saint Cyrille et les Orientaux. Ibas traite de tyran Rabulas, son prédécesseur, mais sans le nommer. Il l'accuse d'avoir étendu sa haine non-seulement sur les vivants, mais encore sur les morts, et particulièrement sur Théodore de Mopsueste, en l'anathématisant publiquement dans son église, quoique par zèle pour la gloire de Dieu ce prélat eût converti à la foi et ramené à la vérité sa ville épiscopale et plusieurs autres églises très-éloignées. Il parle avec éloge de cet évêque et de ses écrits, et ne

craint pas d'affirmer que ce n'est que par un sentiment de haine secrète qu'on les a condamnés. Il parle ensuite de la réunion entre Jean d'Antioche et saint Cyrille, et raconte comment elle s'était opérée par la médiation de Paul d'Emèse; puis, afin que Maris en connût mieux toutes les circonstances, il lui marque qu'il lui en envoyait les actes. Il finit sa lettre en disant: « La dispute a cessé, il n'y a plus de schisme, et l'Eglise est en paix comme auparavant. Vous le verrez par ces actes et vous pourrez apprendre à tous cette bonne nouvelle. Le mur de division est enlevé; ceux qui attaquaient insolemment les vivants et les morts sont confondus, obligés, pour se défendre eux-mêmes, d'enseigner une doctrine contraire à celle qu'ils avaient professée. Personne n'ose plus dire qu'il n'y a qu'une seule nature de la divinité et de l'humanité, mais on confesse que le temple et celui qui y habite est un seul Jésus-Christ. » Comme on le voit, il rétracte, pour ainsi dire, à la fin de cette lettre, ce qu'il avait dit au commencement contre saint Cyrille et ses anathématismes. Il reconnaît que ce patriarche, qu'il avait considéré comme un hérétique jusqu'au moment de la paix et avant l'éclaircissement donné à ses douze anathèmes, s'était montré vraiment catholique et avait fait profession de la vraie foi dans sa réconciliation avec Jean d'Antioche.

Cette lettre fut lue au concile de Chalcédoine par les adversaires d'Ibas, qui prétendaient en tirer des arguments contre sa foi; mais les Pères ne se prononcèrent point alors sur le mérite des sentiments qu'elle renferme, et ce ne fut qu'au concile de Constantinople, en 553, qu'à la requête de Théodore de Césarée, partisan passionné d'Origène et hérétique acéphale, elle fut condamnée avec les écrits de Théodore de Mopsueste et les anathèmes que Théodoret de Cyr avait opposés aux anathématismes de saint Cyrille, malgré les efforts du Pape Vigile qui allégua plusieurs raisons pour démontrer l'orthodoxie d'Ibas. On lit dans une lettre de saint Grégoire à Secondin qu'Ibas désavoua sa lettre à Maris dans le concile de Chalcédoine, et Justinien soutient qu'il l'avait déjà désavouée à Beyruth. On ne trouve rien de semblable dans les Actes du concile de Chalcédoine, et ceux du cinquième concile général n'en contiennent pas un mot. Aussi Facundus ne craint-il pas de porter, à ceux qui avançaient un pareil fait, le défi de lui montrer quelque part ce prétendu désavœu d'Ibas. C'est cette difficulté qu'on appela l'affaire des trois chapitres, difficulté qui causa dès lors, entre plusieurs églises et différents prélats, un schisme qui ne put être aboli que longtemps après. On trouve la lettre d'Ibas, ou plutôt le fragment qui nous en reste, dans le tome IV de la *Collection des conciles*.

IDACE, premier continuateur de la *Chronique* de saint Jérôme, naquit vers la fin du IVe siècle, à Lamego, dans la province de Beira, appartenant alors à la Galice et aujourd'hui au Portugal. Demeuré orphelin de bonne heure, et comme il n'était encore qu'un enfant, son éducation fut fort négligée. Il avoue lui-même qu'il avait été peu instruit dans les lettres humaines, et moins encore dans la science de l'Ecriture sainte. Son style atteste qu'il disait vrai sur le premier point; mais le choix que fit de lui le Pape saint Léon, pour combattre les priscillianistes, prouve qu'il connaissait mieux les dogmes de la religion qu'il n'en convient lui-même. Dans le but de suppléer à ce qui manquait à son éducation première, il conçut le dessein de visiter l'Orient, habité alors par une foule de pieux et savants personnages. Il y vit, entre autres, saint Jérôme, Euloge de Césarée, Jean de Jérusalem et Théophile d'Alexandrie. Promu à l'épiscopat vers l'an 427, il avoue qu'il devait son élévation, moins à son propre mérite qu'à la grâce de Dieu, et en fixe l'époque à la quatrième année de l'empereur Valentinien; mais les historiens ne s'accordent pas sur le siége qu'il a occupé. Les uns disent que ce fut celui de Lamego, et d'autres, celui de Chiaves qu'il désigne lui-même sous le nom d'*Aquæ flaviæ*, petite ville située à l'extrémité du Portugal. Il y en a qui l'ont fait archevêque de Lugo; mais cette opinion n'est pas soutenable, puisque Idace était évêque dès l'an 427, et qu'Astérius gouvernait encore l'Eglise de Lugo en 433. En 431, les peuples de la Galice le députèrent dans les Gaules, vers Aétius, général des armées romaines, et il en obtint des secours contre les Suèves, qui avaient rompu la paix conclue avec eux et qui pillaient leurs terres. Comme nous l'avons dit, il fut chargé par le Pape saint Léon, vers l'an 447, de se concerter avec Torribius, évêque d'Astorga, pour éteindre l'hérésie du priscillianisme, qui continuait d'infester les Asturies. Enlevé de son siége épiscopal en 461 par les Suèves qui ravageaient alors la Galice, il souffrit trois mois de captivité, après lesquels, avec la grâce de Dieu, il retourna à son Eglise. On voit par sa *Chronique* qu'il vivait encore en 468, puisqu'il y parle de l'ordination de saint Simplice, qui, au commencement de cette année ou à la fin de la précédente, succéda au Pape saint Hilaire sur le siége pontifical de Rome; mais on ignore la date de sa mort.

Sa Chronique.—Quoique les malheurs des temps, et surtout les guerres continuelles des Suèves et des Goths ne lui ayent laissé que peu de loisirs, cependant il en trouva assez pour continuer la chronique de saint Jérôme. Ce qu'il y a ajouté commence à l'an 381 et comprend les règnes de Théodose le Grand et de ses successeurs jusqu'à Anthémius, en 468, ce qui forme une période de quatre-vingt-sept ans.

Ce qu'il rapporte depuis la première année de Théodose jusqu'à la troisième de Valentinien, il l'avait lu dans les historiens du temps, ou l'avait appris de personnes dignes de foi; mais à partir de cette époque, qui est celle où il fut fait évêque, il raconte

comme témoin ce qu'il avait vu lui-même ou ce qu'il avait pu apprendre des misères d'un temps où l'empire romain, resserré dans d'étroites limites, se trouvait encore en danger de perdre le peu de provinces qui lui restaient. Ce qu'il dit des troubles de son pays est remarquable. « Je me trouve relégué à l'extrémité du monde, dans une province de la Galice, où la discipline de l'Eglise est déshonorée par des promotions indignes, et où la religion semble menacée d'une ruine totale par le mélange des nations barbares qui nous dominent sans aucun principe d'équité ni de douceur. » La chronique d'Idace contient les principaux événements de l'empire, les années et les changements du règne des empereurs, les noms et les années des évêques de Rome. Elle s'étend principalement sur l'histoire civile et ecclésiastique de l'Espagne, et n'oublie pas les maux que ce royaume eut à souffrir, soit par les guerres des barbares, soit par l'hérésie des priscillianistes, ou par d'autres événements également funestes. Idace emploie trois systèmes de chronologie : le premier consiste à compter par les années du monde, comme l'a fait Eusèbe de Césarée ; le second suit l'ère d'Espagne, qui précède la nôtre de trente ans ; toutefois, il ne l'a marquée en marge que deux fois, et au commencement de son histoire ; et le troisième compte par les Olympiades, ce qui le conduit jusqu'en 440. On y trouve aussi les années des empereurs, et il y a toute apparence qu'elles ont été marquées par Idace lui-même. Son style, quoique dur et barbare, se comprend facilement, et les détails que sa *Chronique* contient sur les ravages des Goths et des Suèves en Espagne et dans les Gaules la rendent intéressante. Elle a été continuée jusqu'à l'an 1100 par quatre auteurs, dont le plus célèbre est saint Isidore de Séville, qui en a tiré ce qu'il a dit des guerres des Suèves, des Goths et des autres nations barbares qui harcelèrent l'empire romain à cette époque. Canisius la publia d'après un manuscrit défectueux, au tome II de ses *Variæ lectiones ;* et elle fut reproduite sans correction par Scaliger, Frédéric Lindebrog, et Prud. de Sandoval ; enfin, le P. Sirmond en donna à Paris, en 1619, une édition complète in-8°, qui a servi de base aux nombreuses réimpressions qu'on en a faites dans les *Recueils des historiens* de France et d'Espagne, dans la *Bibliothèque des Pères*, dans les *Conciles d'Aguira*, etc.

Fastes consulaires. — Le P. Sirmond joignit à son édition les *Fastes consulaires*, qui se trouvaient à la suite de la *Chronique* d'Idace dans le même manuscrit. Il jugea que ces *Fastes* étaient du même auteur, non sur l'autorité du manuscrit, mais sur la conformité du style, l'affinité de la matière, et une certaine identité de génie qui se fait remarquer dans les deux ouvrages. Un autre motif qui le détermina à les attribuer à Idace, c'est que l'ère d'Espagne y est seule marquée à la marge, quoique l'auteur s'attache moins à l'histoire de ce pays qu'à ce qui s'est passé chez les autres nations. Ces *Fastes* commencent à Brutus, le premier des consuls avec Collatinus, et finissent au second consulat de l'empereur Anthémius, en 468. On les regarde comme très-exacts, quoiqu'il s'y soit glissé quelques fautes, ainsi que dans la chronologie, par la négligence des copistes ou autrement. Le P. Sirmond n'a publié de ces *Fastes* que la partie qu'il croyait la plus nécessaire et la plus correcte ; mais le P. Labbe les a donnés tout entiers et sur un manuscrit plus complet, dans le tome Ier de sa *Nouvelle Bibliothèque des manuscrits*. Ils ont été réimprimés depuis par Du Cange dans son édition du *Chronicon paschale*, et par Aguira, dans le tome II de son *Recueil des conciles d'Espagne*.

IDALIUS, évêque de Barcelone, à qui saint Julien de Tolède avait adressé ses trois livres des *Prognostiques*, l'en remercia par une lettre que dom Luc d'Achery a donnée dans le Ier tome de son *Spicilége*. Il en a joint une autre du même évêque à celui de Narbonne pour l'informer qu'il lui envoie les livres des *Prognostiques* de saint Julien de Tolède, en le priant de communiquer un ouvrage aussi utile aux évêques de sa province.

IGNACE (Saint) D'ANTIOCHE. — On n'a pas le droit d'être surpris que dans des questions d'une aussi haute antiquité et dont les faits remontent jusqu'au temps des apôtres, quelques circonstances de la vie de nos plus illustres saints présentent des embarras à la critique. Ce qui doit étonner davantage, c'est que les révolutions des temps n'aient pas empêché les monuments de leur génie de parvenir jusqu'à nous. C'est une question indécise parmi les savants, si le saint évêque Ignace dont nous allons entretenir nos lecteurs, a vu Jésus-Christ en personne ; s'il a pu, dans un âge encore bien tendre, assister aux prédications du Sauveur, ou s'il naquit seulement après sa mort. Mais ce qui n'en est pas une, c'est qu'il ait conversé avec plusieurs de ses apôtres, et qu'il ait été le disciple de saint Jean l'Evangéliste, comme le bienheureux Polycarpe qu'il alla visiter à Smyrne, et à qui il adressa une de ses lettres. On ne conteste pas davantage qu'il ait reçu de saint Pierre lui-même le gouvernement de l'Eglise d'Antioche, immédiatement après la mort de saint Evode ; et il n'y a plus de doute légitime sur l'authenticité des sept épîtres que nous avons sous son nom, aux interpolations près qui se trouvent dans les éditions communes. On peut consulter à ce sujet Cotelier qui combat victorieusement les objections de Daillé, comme Ellies Dupin, Tillemont et dom Ceillier réfutent celles de Basnage.

Le saint évêque Ignace gouverna quarante ans l'Eglise d'Antioche, sous l'empereur Vespasien et ses successeurs, jusqu'à la dixième année de Trajan, c'est-à-dire en l'an 107 de Jésus-Christ. Nous avons les Actes de son martyre rédigés par un des compagnons de son voyage de Rome. Il

avait échappé à la cruelle persécution de Domitien; Dieu le réservait à celle que le pacifique Trajan ordonna sous des formes moins violentes que son prédécesseur, mais avec des intentions aussi préjudiciables à l'Eglise de Jésus-Christ. Ce prince se rendant à son expédition contre les Parthes s'arrêta à Antioche, où, ayant fait appeler le saint évêque en sa présence, il l'apostropha en ces termes : « C'est donc vous, mauvais génie, qui osez enfreindre mes ordres, et qui excitez les autres à se perdre misérablement? — Le nom de mauvais génie lui répondit Ignace, ne convient pas à celui qu'on appelle Théophore. — Qu'entendez-vous par Théophore? — Celui qui porte Jésus-Christ dans son cœur. — Croyez-vous que nous n'ayons pas dans nos cœurs les dieux qui nous font triompher des ennemis de l'empire? — C'est une erreur d'appeler dieux les démons que vous adorez; il n'y a qu'un Dieu qui a fait le ciel et la terre; il n'y a qu'un Jésus-Christ son Fils unique, dans le royaume duquel je désire ardemment être admis. — Vous voulez sans doute parler de celui qui fut crucifié sous Ponce-Pilate? — Oui, de lui-même. » Trajan irrité des réponses du saint évêque prononça contre lui cette sentence : « Nous ordonnons qu'Ignace, qui dit porter en lui le Crucifié, soit lié et conduit à Rome pour y être dévoré par les bêtes et servir de spectacle au peuple. » Nous ferons remarquer en passant que cet empereur si vanté par Pline son panégyriste, et par nos écrivains philosophes du dernier siècle, est le même qui ordonne de sang froid le supplice d'un innocent, qui l'envoie d'Antioche à Rome, sous la garde de soldats plus féroces encore que les animaux mêmes auxquels il le destinait, et cela pour donner à tout un peuple le plaisir de voir un homme dévoré par des lions! puis, jugez sur cet exemple de la tolérance des vertus philosophiques (5).

Après l'arrêt du prince qu'il entendit avec joie, le saint prélat tendit lui-même ses mains aux chaînes, en louant Dieu de l'avoir trouvé digne de souffrir pour son nom. Durant le trajet d'Antioche à Rome, il ne s'occupa que de consoler les fidèles qui se portaient en foule sur son passage, et sollicitaient, comme une faveur, de partager sa prison. Le bruit de son arrivée à Rome s'étant répandu parmi les Chrétiens, ils allèrent à sa rencontre dans le dessein de le délivrer; mais il les fit prier de ne pas lui enlever la gloire de mourir pour Jésus-Christ. Cependant, les gardes craignant qu'on ne tentât de leur arracher leur prisonnier, se hâtèrent de le conduire à l'amphithéâtre où le peuple était assemblé. Dès qu'il fut entré dans l'enceinte, le saint martyr s'écria en entendant les rumeurs des bêtes féroces : « Je suis le froment du Seigneur; il faut que je sois moulu par la dent de ces animaux, afin que je devienne le vrai pain de Jésus-Christ. » A peine eut-il prononcé ces mots qu'on lâcha sur lui deux lions énormes qui le dévorèrent. Quelques historiens placent le martyre de saint Ignace au 10 décembre de l'an 107; mais le savant Guillaume Loyd a démontré que cet événement ne peut avoir eu lieu avant l'an 116. L'Eglise célèbre sa fête au 1[er] février.

Ce fut pendant sa longue route d'Antioche à Rome, que le saint confesseur, glorieux comme saint Paul d'être le prisonnier de Jésus-Christ, écrivit ces lettres dont on a dit avec vérité, que ce n'était point l'ouvrage d'un homme, mais de l'esprit de Jésus-Christ qui animait les martyrs, et embrasait leurs âmes du feu de l'amour divin. On les voit citées par saint Irénée, par Eusèbe et par saint Jérôme qui nous en ont transmis le Catalogue; par saint Jean Chrysostome dans l'éloquent panégyrique qu'il a fait du saint martyr, en un mot par toute la tradition ecclésiastique qui n'en parle qu'avec les plus grands éloges, comme on peut s'en convaincre en lisant la défense de ces lettres par Cotelier dans le tome II de ses *Pères apostoliques*. Origène, si savant et si délicat, en loue l'élégance et la noble simplicité; éloge qui paraît avoir déterminé le jugement qu'en porte un des éditeurs, Isaac Vossius, qui en parle en ces termes : « C'est tour à tour une simplicité élégante et parfaitement conforme au siècle où il vivait, et sous laquelle on découvre avec une juste convenance entre les sentiments et les expressions, tout le zèle et la vive ardeur qui font les martyrs. Saint Athanase et saint Basile en ont cité divers passages dans des discours publics. Ils apprenaient par là aux siècles qui devaient les suivre l'usage que l'on pourrait en faire dans la chaire évangélique. Accuserait-on, par exemple, le zèle d'un prédicateur, d'un missionnaire tel que Bridaine ou le P. Beauregard, qui, opposant les mœurs du clergé aux héroïques sentiments que ces lettres contiennent, dirait : « Quel est celui d'entre vous qui ait la moindre ressemblance avec le saint martyr Ignace, évêque d'Antioche? Certes, si vous

(5) Il est vrai, Trajan n'est point compté parmi les persécuteurs; Tertullien et saint Méliton le déclarent expressément; mais il n'est pas moins vrai aussi que, s'il n'ordonna point la persécution, il la laissa faire. Tillemont explique sa conduite par son superstitieux attachement au paganisme, et celle de ses officiers ou des peuples, par leur servile complaisance envers les intentions bien connues de ce prince. (*Mémoires* de TILLEMONT, tom. II, pag. 168 et suiv.) Bérault-Bercastel dit la même chose après lui en d'autres termes. (*Hist. de l'Eglise*, tom. I[er], pag. 228.) Toutefois, depuis les remontrances de Pline, il défendit de dénoncer personne pour le seul fait de Christianisme; mais il était défendu aussi d'absoudre les chrétiens, quand ils étaient une fois mis en jugement, s'ils ne renonçaient à leur religion. C'en était assez pour que le peuple et les magistrats se fissent un point de politique plus encore que de religion, de tendre des piéges multipliés à la foi ingénue des fidèles; et le règne de Trajan, si rapidement suivi du règne de Domitien, compta un grand nombre de martyrs, parmi lesquels notre saint évêque d'Antioche, qu'il condamna personnellement à la mort.

vous rappelez les paroles qu'il adressait aux fidèles de Rome, lorsqu'on le menait au supplice, j'ose affirmer, pour peu qu'il vous reste encore quelque sentiment d'une salutaire confusion, que non-seulement vous ne vous croirez pas prêtre en comparaison de lui; mais vous n'oserez pas même vous regarder comme Chrétien. » Eh bien! qu'on lise la remontrance de Gildas, abbé de Ruys, au clergé de l'Eglise de Bretagne, rapportée par Tillemont au tome Ier de ses Mémoires ecclésiastiques, et l'on verra que ce discours a été tenu en présence d'une grande assemblée d'évêques. Dieu veuille qu'il ne redevienne jamais nécessaire parmi nous!

SES LETTRES.— Les lettres de saint Ignace, au nombre de sept, sont regardées avec raison comme un des monuments les plus précieux de la primitive Eglise. Obligé d'en rendre compte, nous nous arrêterons seulement aux pensées les plus éclatantes et à quelques-unes des imitations qui en ont été faites; mais auparavant, nous avons besoin d'exposer en deux mots quelle en fut l'occasion. Comme le saint était à Smyrne, il y fut visité par des députés de toutes les églises du voisinage qui s'empressaient de participer ainsi aux mérites de son martyre. Onésime, évêque d'Ephèse, y vint avec Burrus, diacre, et trois clercs nommés Crocus, Cuplus et Fronton; Damas, évêque de Magnésie sur le Méandre, s'y rendit, accompagné des prêtres Bartus et Apollonius et du diacre Sotion; Polybe y vint aussi au nom des Tralliens dont il était évêque. Saint Ignace, pour témoigner sa reconnaissance envers ces trois Eglises, leur écrivit de Smyrne des lettres dont il chargea leurs députés. Elles commencent toutes par ces mots : Ignace, nommé aussi Théophore, aux fidèles de telle église, salut, etc.

Aux Ephésiens. — La première, selon Eusèbe, est adressée à l'Eglise d'Ephèse. Elle commence ainsi : « Je suis ravi de l'honneur que je reçois de vous entretenir par cette lettre, et de me réjouir avec vous de ce que, dans la vue d'une autre vie, vous n'aimez que Dieu seul. » Il rend ensuite des actions de grâce aux fidèles d'Ephèse, et donne de grands éloges à chacun de leurs députés, et surtout à Onésime leur évêque qu'il représentait comme un prélat dont on ne pouvait assez louer la charité. Il félicite les Ephésiens eux-mêmes, et principalement le clergé, de l'union parfaite qui les attachait à leur évêque, et les exhorte à concourir tous en Jésus-Christ, pour continuer de rompre ensemble le pain d'une même communion. Ce pain de Dieu est comme un remède salutaire qui nous donne l'immortalité et nous préserve de la mort. Il insiste ensuite sur l'utilité de la prière qui se fait en commun, puis il les avertit de fuir la conversation des hérétiques, et surtout de ceux qui combattent la vérité de l'Incarnation. Il ajoute : « Je sais qu'il est passé chez vous ces hommes infectés du poison d'une mauvaise doctrine, mais vous avez fermé vos oreilles pour ne pas les entendre; la foi est le guide qui vous conduit, et la charité, la voie qui vous mène à Dieu. Vous priez sans cesse pour les autres hommes, dans l'espérance qu'ils se convertiront pour arriver à Dieu; donnez-leur donc les moyens de s'instruire, du moins par vos œuvres. Opposez à leurs emportements votre douceur; à leurs paroles hautaines, votre humilité; à leurs injures, vos prières; à leurs erreurs, votre fermeté dans la foi. Gardez-vous bien de les imiter; mais soyez leurs frères par la complaisance et la douceur. Jésus-Christ, voilà le modèle que nous devons suivre. Qu'il y ait entre nous une sainte émulation à qui essuyera le plus d'injustices, de privations et de mépris..... Nous n'avons tous qu'un seul maître, *celui qui a dit, et tout a été fait.* Ce qu'il a fait en silence n'est pas moins digne du Créateur de toutes choses. Celui qui possède sa parole peut aussi entendre son silence; et c'est là la perfection d'agir en parlant, et de manifester sa foi même en se taisant..... Faites vous un devoir de vous réunir le plus souvent que vous pourez dans le lieu de la prière pour rendre grâce à Dieu, et célébrer ensemble ses louanges. A mesure que vous serez assidus à fréquenter un même lieu de prière, vous affaiblissez les forces du démon; et par votre union vous ruinez son empire. Il n'est rien de plus excellent que la concorde; elle coupe court à toutes les guerres intérieures et extérieures que nous avons à redouter. »

Ensuite, pour engager les Ephésiens à veiller sur eux-mêmes, le saint Pontife leur représente que le jour de la colère de Dieu est proche, et les renvoie sur ce sujet à l'épître que saint Paul leur avait écrite. Il avait néanmoins une si haute idée de leur vertu qu'il souhaitait d'avoir toujours sa part dans leurs prières et d'être mis au rang des Chrétiens d'Ephèse. « Vous avez toujours été unis aux apôtres, leur dit-il, vous conformant en tout aux modèles qu'ils vous ont montrés. Placés sur le passage de ceux qu'on envoie à Rome mourir pour Jésus-Christ, vous êtes les disciples de Paul, ce grand apôtre et ce glorieux martyr, sous les pieds duquel je désire me trouver quand je jouirai de Dieu. » Il s'étend ensuite sur le mystère de l'Incarnation, qu'il promet de leur expliquer plus longuement dans une autre lettre, si toutefois Dieu daigne lui faire connaître ce qu'il pourra dire sur un tel sujet. Ce qu'il en expose ici, se réduit à dire que Jésus-Christ notre Dieu, selon la disposition du Père, a été conçu de Marie, du sang de David, par l'opération du Saint-Esprit, qu'il est né dans une crèche et qu'il a consenti pour purifier l'eau à se laisser baptiser. « Le prince de ce monde, ajoute-t-il, n'a point connu la virginité de Marie ni son enfantement; il n'a point connu la mort du Sauveur; trois mystères éclatants qui ont été accomplis dans le silence de la sagesse divine. Mais considérez de quelle manière ils ont été manifestés aux hommes. D'abord il paraît dans le ciel une étoile, dont l'éclat extraordinaire surpasse celui de toutes les

autres. La nouveauté de ce phénomène répand la frayeur dans les esprits. Tous les autres astres, le soleil, la lune et les étoiles forment comme un chœur autour de ce nouvel astre qui les efface tous par l'éclat de sa lumière, et l'on cherche avec étonnement d'où peut venir une si merveilleuse révolution; mais tout l'art des démons et de la magie est impuissant. L'iniquité est abolie; l'erreur disparaît; l'ancien règne du péché est détruit; et c'est l'ouvrage d'un Dieu fait homme qui vient donner au monde l'espérance d'une vie éternelle. Il entre en possession de l'empire souverain que Dieu lui a donné sur toutes les créatures, et le monde entier n'est troublé que parce qu'il vient détruire le règne de la mort. » Il termine sa lettre en priant les Chrétiens d'Ephèse de se souvenir de lui et de l'Eglise de Syrie. C'est dans cette même épître qu'il appelle ses chaînes des *pierres précieuses;* image que saint Polycarpe rappelle, lorsque, parlant des mêmes chaînes, il les qualifie de liens augustes et sacrés, qui sont comme les diadèmes des élus de Dieu. Saint Cyprien semble également avoir imité cette figure dans plusieurs de ses *Epîtres aux saints confesseurs.*

Aux Magnésiens. — Dans son *Epître aux Magnésiens*, qui est la seconde de celles qu'il écrivit à Smyrne, saint Ignace les remercie des secours qu'ils lui avaient envoyés, et des marques d'estime dont ils l'avaient comblé; puis il ajoute : « Ayant l'honneur de parler, grâce à mes chaînes, au nom d'une dignité toute divine, je publie la gloire des Eglises, et leur souhaite l'union dans la foi et l'esprit de Jésus-Christ, notre perpétuelle vie; l'union de la foi et de la charité à laquelle rien n'est comparable; et principalement l'union avec Jésus-Christ et avec le Père, laquelle, en nous fortifiant contre le prince de ce monde, et en nous faisant triompher de ses attaques, nous procurera la possession de Dieu. » S'adressant ensuite aux prêtres, saint Ignace insiste fortement sur le respect qui est dû à l'évêque, malgré sa jeunesse. Il avait en vue l'évêque Damas qui avait été promu encore jeune à l'épiscopat. « Les saints prêtres, dit-il, donnent l'exemple de ce respect; ce n'est pas à la personne de l'évêque que cet honneur est déféré, mais à Jésus-Christ, l'évêque de tous. Vous devez donc, par honneur pour celui qui vous l'a commandé, obéir à l'évêque sans nulle dissimulation; puisque ce n'est pas à l'homme que l'on manque, mais au Pontife invisible, à celui qui voit les choses cachées. » Il ajoute : « Je vous exhorte à faire toutes choses avec cet esprit de concorde qui vient de Dieu, et à regarder l'évêque comme tenant la place de Dieu même au milieu de vos assemblées; les prêtres comme représentant le collége des apôtres; et les diacres, qui me sont si chers, comme ceux à qui est confié le ministère de Jésus-Christ, qui était avec le Père avant tous les siècles, et qui s'est enfin montré au monde en ces derniers temps. Ayez donc tous les mêmes sentiments; honorez-vous les uns les autres; que personne ne considère son prochain selon la chair; aimez-vous mutuellement en Jésus-Christ.... Comme le Seigneur ne fait rien sans le Père, de même ne faites rien sans l'évêque et les prêtres. Lorsque vous vous assemblez, n'ayez qu'une même prière, un même esprit, une même espérance; vivez dans la charité et dans une joie exempte de reproches. Venez tous ensemble, comme à un seul temple de Dieu, comme à un seul autel, comme à un seul Jésus-Christ qui procède d'un seul Père, qui existe en lui seul et qui retourne à lui dans l'unité d'un seul être divin. »

Saint Ignace les avertit ensuite de renoncer entièrement aux cérémonies et aux observances de la loi de Moïse, dont il leur montre l'inutilité par l'exemple des anciens patriarches qui, ayant vécu selon l'esprit de Jésus-Christ, se sont sanctifiés. Il leur ordonne également de rejeter toutes les fables et toutes les rêveries des novateurs, et surtout celles des gnostiques, qui disaient que *Sigé*, ou le silence, dont ils faisaient une personne, avait été en Dieu, avant qu'il proférât son Verbe, et que c'était de ce silence même que Jésus-Christ avait été engendré. « Ne vous laissez pas égarer par des opinions étrangères, ni séduire par des discours oiseux et des fables frivoles qui ne servent à rien..... Disciples de Jésus-Christ, apprenez à vivre selon l'esprit de Jésus-Christ. » Enfin il veut que, rejetant jusqu'au nom des sectes diverses, et uniquement appliqués à vivre selon le christianisme, ils n'aient d'autre soin que de travailler à s'affermir de plus en plus dans la doctrine du Seigneur et des apôtres, afin que tout leur succède heureusement, aussi bien pour l'âme que pour le corps, de ce qu'ils entreprendront par la foi et la charité, dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit. « Pour être Chrétien, dit-il, il ne suffit pas d'en porter le nom, il faut l'être réellement. Tout se précipite vers sa fin; en même temps que la vie échappe, la mort s'avance, et chacun marche vers le terme qui l'attend. Il y a comme deux monnaies, celle de Dieu et celle du monde; chacune d'elles a son empreinte particulière; les infidèles ont celle du monde; la charité de Jésus-Christ, c'est là l'empreinte du vrai fidèle. Si nous ne sommes pas disposés à souffrir sa passion, sa vie n'est point en nous. »

« J'aurai le bonheur de partager vos mérites, leur dit-il en finissant, si toutefois j'en suis digne; car bien que je sois prisonnier pour la foi, je ne mérite pas d'être comparé à personne d'entre vous, qui êtes libres..... Souvenez-vous de moi dans vos prières, afin que je parvienne à la possession de mon Dieu. Souvenez-vous aussi de l'Eglise de Syrie, dans laquelle je ne mérite pas d'être compté. J'ai besoin de l'union de vos prières et de votre charité, afin que Dieu daigne féconder cette Eglise par les douces influences de la vôtre. »

Aux Tralliens. — La troisième épître est adressée aux Tralliens. Après les salutations

d'usage, le saint martyr la commence ainsi : « Je sais que la pureté de vos sentiments et l'union de vos cœurs dans les travaux que vous endurez ne sont point en vous des vertus passagères, mais qu'elles y sont comme naturelles, ainsi que je l'ai appris de Polybe, votre évêque, qui m'a félicité dans les chaînes que je porte pour Jésus-Christ, et qui m'a tellement comblé de bénédictions, que j'ai cru voir en lui toute votre Eglise. En recevant par lui le témoignage de la bienveillance que le Seigneur vous a inspirée pour moi, je me suis réjoui de voir en vous les imitateurs de ce même Dieu. » Il les engage à ne rien faire sans l'autorité de l'évêque, à le considérer comme l'image du Père; les prêtres, comme les apôtres et le sénat de Dieu, et les diacres, comme établis dans l'Eglise par l'ordre de Jésus-Christ. Ministres de ses mystères, ils doivent s'appliquer à plaire à tous. Qu'ils n'oublient pas qu'ils sont établis pour le service de l'Eglise, et non pour satisfaire leur intempérance, et qu'ils évitent comme le feu de donner le plus léger prétexte à la médisance et à la calomnie. Il fait ensuite l'éloge de Polybe, et dit qu'on reconnaissait en lui comme le miroir de la charité qui se reflétait en ses disciples. Son extérieur seul était déjà une grande instruction qui puisait encore de la force dans sa douceur, de sorte qu'il était difficile aux impies mêmes de ne pas le respecter. Puis, s'adressant aux Tralliens, il les avertit de se donner de garde du poison des hérétiques, et particulièrement de ceux qui disaient que Jésus-Christ n'a souffert qu'en apparence; ce qui lui donne occasion de leur prouver la réalité de l'incarnation et de la passion du Fils de Dieu. Il leur recommande de bannir loin d'eux toutes sortes de divisions et de procès, dans la crainte de fournir aux gentils des prétextes de blasphémer contre la religion de Jésus-Christ; de s'appliquer plutôt à bien vivre qu'à pénétrer la grandeur de nos mystères, à demeurer unis de prières et de sentiments, et à soulager l'évêque dans ses travaux. Il se recommande à leurs prières, qu'il réclame pour lui et pour l'Eglise de Syrie; et afin de leur témoigner combien il les chérissait, il ajoute : « Puisse mon esprit vous sanctifier non-seulement à présent, mais aussi quand je jouirai de Dieu! Je suis encore dans le péril, mais le Père céleste est fidèle dans ses promesses, et il exaucera par Jésus-Christ mes prières et les vôtres. Puissiez-vous être sans tache devant lui!.... Je sais plusieurs choses en Dieu; mais je me mesure à ma faiblesse, de peur que je ne périsse par la vaine gloire. J'ai plus à craindre présentement que jamais; et je ne dois point écouter ceux qui parlent avantageusement de moi; car les louanges qu'ils me donnent m'affligent. A la vérité je désire souffrir, mais je ne sais si j'en suis digne. Je vous conjure donc, par la charité que je ressens pour vous, de m'écouter, de peur que la lettre que je vous écris ne serve un jour de témoignage contre vous. »

Bourdaloue a dit dans le même sens : « Si la parole de Dieu ne vous justifie pas, elle vous condamnera. » Cette pensée fait tout le fond de son *Sermon sur la parole de Dieu.* Et Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de la princesse de Clèves*, dit : « Mon discours, dont vous vous croyez peut-être les juges, vous jugera au dernier jour; et si vous n'en sortez plus chrétiens, vous en sortirez plus coupables ; » ce qu'il répète avec encore plus de chaleur et de mouvement, dans un sermon direct sur cette matière.

Aux Philadelphiens. — Dans son trajet de Smyrne à Rome, le saint martyr relâcha un instant à Troade, où, ayant appris que Dieu avait rendu la paix à l'Eglise d'Antioche, il se crut obligé de faire part de cette heureuse nouvelle aux Eglises de Philadelphie, de Smyrne, et à saint Polycarpe. Il chargea de ces trois lettres le diacre Burrhus, que les Ephésiens et les Smyrniates avaient député pour l'accompagner jusqu'à Troade.

Dans la première, après avoir fait un éloge pompeux de l'évêque de Philadelphie, il exhorte ainsi les fidèles de cette Eglise : « Enfants de lumière et de vérité, fuyez la division, fuyez les fausses doctrines. Là où est le pasteur, les brebis doivent être avec lui. Il y a des loups et en grand nombre, qui, sous un masque séduisant, entraînent le troupeau par l'attrait des voluptés perfides, le détournent du chemin qui conduit à Dieu, et en font leur proie; qu'ils n'aient point rang parmi vous..... Eloignez-vous de ces dangereux pâturages que Jésus-Christ ne cultive pas; ce n'est pas la main de Dieu son Père, qui les a produits. Tous ceux qui appartiennent à Dieu et à Jésus-Christ sont avec l'évêque. Qui s'attache à celui qui fait schisme n'aura point de part à l'héritage du Seigneur. Usez d'une seule eucharistie: car il n'y a qu'une seule chair de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qu'un seul calice qui nous unit tous dans son sang, un seul autel, comme il n'y a qu'un évêque, avec le collége des prêtres et des diacres qui partagent le ministère avec nous. En agissant ainsi, vous ferez tout conformément à la volonté de Dieu. Ce que je dis, mes frères, ne part que de l'ardent amour que je vous porte; je cherche à vous précautionner contre les piéges que l'on pourrait tendre à votre foi. Ce n'est point moi qui vous parle, mais Jésus-Christ même, dont je redoute les jugements plus que jamais, quoique je sois chargé de chaînes pour son nom, parce que je me trouve encore très-imparfait; mais j'espère obtenir, par le secours de vos prières, tout ce qui manque à ma faible vertu, afin que j'entre en possession de l'héritage que la miséricorde divine me prépare. Lorsque j'étais parmi vous, je vous criais à haute voix, et par le mouvement de l'Esprit de Dieu : Attachez-vous à l'évêque, aux prêtres et aux diacres. Vous pouviez croire alors que je ne parlais de la sorte, qu'en vue de quelque division qu'il m'était aisé de prévoir. Mais je prends à témoin celui pour qui je suis chargé de chaînes, qu'à cet égard mes connaissances n'ont rien d'humain. C'est l'Esprit qui

vous a dit par ma bouche : Ne faites rien sans l'évêque; gardez vos corps comme le temple de Dieu; aimez l'unité; fuyez les divisions, et soyez les imitateurs de Jésus-Christ, comme il l'a été lui-même de son Père.»

Il relève la dignité de Jésus-Christ et la nécessité de la médiation, et dit que c'est à lui, comme aux princes des prêtres et au souverain Pontife, que le Saint des saints a été ouvert; à lui seul que les secrets et les mystères de Dieu ont été confiés; qu'il est la porte par laquelle les patriarches et les prophètes, les apôtres et l'Eglise sont entrés, pour former un seul corps dans l'unité d'une même foi.

« Si quelqu'un veut vous enseigner le judaïsme, ne l'écoutez point; car il vaut mieux recevoir le christianisme de la bouche d'un incirconcis, que le judaïsme de la bouche d'un circoncis; mais l'un et l'autre, s'ils ne parlent de Jésus-Christ, doivent être regardés comme ces tombeaux sur lesquels on voit écrits les vains noms de ceux qui y sont enfermés. Tenez-vous donc en garde contre ces artifices dangereux.... J'en ai entendu qui disaient : Si je ne trouve telle chose dans les anciennes Ecritures, je ne le croirai point dans l'Evangile; et quand je leur répondais : *Il est écrit*, ils niaient qu'il en fût ainsi. Mais quant à moi, Jésus-Christ me tient lieu des anciennes Ecritures. Oui, mes anciennes et inviolables écritures sont sa croix, sa mort, sa résurrection et la foi que j'ai en lui. » En parlant des prophètes, il dit : « Ils furent en esprit les disciples de Jésus-Christ qu'ils attendaient comme leur maître. Faisons nos délices des prophètes, parce qu'ils ont eux-mêmes annoncé l'Evangile, qu'ils ont espéré en Jésus-Christ, et qu'ils l'ont attendu; qu'ils ont été sauvés par la foi dans ses promesses; qu'unis à tous les mystères de sa vie, ils ont été sanctifiés par leur charité, et se sont rendus dignes de l'admiration de tous les siècles; qu'enfin ils ont mérité de recevoir d'illustres témoignages de Jésus-Christ, et d'avoir part au bienfait commun de la révélation évangélique. »

Il finit sa lettre en priant les Philadelphiens de choisir un diacre pour aller à Antioche se réjouir avec les fidèles de la paix que Dieu venait de rendre à leur Eglise. Il les remercie de la manière obligeante et pleine de charité avec laquelle ils avaient reçu Philon, Rhée et Agathopode, qui n'avaient pas reçu le même accueil dans plusieurs autres endroits où il les avait envoyés.

Aux fidèles de Smyrne. — Le but de l'*Epître aux Smyrnéens* est de les fortifier dans la foi de l'Incarnation contre les hérétiques qui niaient la réalité de son corps. C'est pourquoi saint Ignace s'applique principalement à montrer que Jésus-Christ est vraiment né de la Vierge, qu'il a été baptisé, qu'il a souffert sous Ponce-Pilate, et qu'après avoir enduré la mort pour notre salut, il s'est ressuscité lui-même en sa propre chair qu'il conserve encore actuellement; qu'après sa résurrection il a bu et mangé avec ses apôtres, comme un être corporel, quoique spirituellement uni au Père. « Je rends grâce à Jésus-Christ, notre Dieu, leur dit-il, des fruits de sagesse que vous avez manifestés par sa grâce; car j'ai appris quels progrès vous avez faits dans la vertu; inébranlables dans la foi; attachés fortement à la croix de Notre-Seigneur, tant dans l'esprit que dans la chair; affermis dans la crainte, fortifiés dans le sang du Sauveur et pleins de confiance à sa parole..... à l'imitation des saints apôtres qui, convaincus de la vérité de sa résurrection par le témoignage de tous leurs sens, ont bravé la mort pour la défendre, et se sont montrés supérieurs à toutes les infortunes. Vous êtes, je le sais, dans les mêmes dispositions à son égard. Si donc je vous écris, c'est seulement pour vous mettre en garde contre une espèce d'animaux féroces, à visage humain, à qui vous devez non-seulement fermer tout accès auprès de vous, mais dont vous devez éviter la rencontre, vous contentant de prier pour eux le Seigneur qu'il veuille bien les amener à la pénitence, s'il nous est permis de l'espérer. Jésus-Christ seul le peut; Jésus-Christ qui est véritablement notre vie..... » Il ajoute : « Je n'ai pas jugé à propos d'insérer ici les noms de ces incrédules. Dieu me garde même d'en faire mention, jusqu'à ce qu'il lui plaise de les convertir. » Voici néanmoins les caractères auxquels il veut qu'on les reconnaisse : « Ils n'ont point de charité; nul souci de la veuve et de l'orphelin; nulle compassion pour l'affligé ou le captif; point d'entrailles pour le pauvre et aucune pitié pour ceux qui languissent consumés par la misère et les privations. Ils s'abstiennent de l'eucharistie et de la prière, parce qu'ils ne confessent pas que l'eucharistie soit la chair de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la même chair qui a souffert pour nos péchés, la même que, par sa bonté, le Père a ressucitée d'entre les morts. Quiconque tient à une semblable doctrine, celui-là renonce entièrement à Jésus-Christ et ne porte qu'un cadavre (6). »

Il leur recommande ensuite de demeurer unis ensemble par les liens d'une même foi, de se tenir étroitement attachés à leur évêque et au collége de ses prêtres, et de respecter ses diacres; de ne rien entreprendre, dans tout ce qui regarde l'Eglise, que sous leur autorité; car il n'est permis ni de baptiser, ni de faire l'agape sans l'évêque. Celui qui honore l'évêque est honoré de Dieu, et celui qui fait quelque chose à l'insu de l'évêque sert le démon. Il les remercie des secours qu'ils lui avaient donnés dans son voyage,

(6) Le texte est trop précieux pour n'être pas rapporté : Εὐχαριστίας καὶ προσευχῆς ἀπέχονται, διὰ τὸ μὴ ὁμολογεῖν Εὐχαριστίαν σαρκὰ εἶναι τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰήσου Χριστοῦ παθοῦσαν, τὴν ὑπὲρ ἁμαρτίων ἡμῶν παθοῦσαν, τῆν χρηστότητι ὁ Πατὴρ ἤγειρεν. Cotelier traduit ainsi : *Ab Eucharistia et oratione abstinent; eo quod non confiteantur Eucharistiam carnem esse servatoris nostri Jesu Christi, quæ pro peccatis nostris passa est, quam Pater sua benignitate suscitavit*, pag. 36.

De telles expressions sont bien remarquables pour une si haute antiquité.

et de la paix qu'ils avaient procurée à l'Eglise d'Antioche par leurs prières. Enfin, il termine sa lettre en priant les Smyrnéens d'envoyer en leur nom un député en Syrie, pour exhorter les fidèles d'Antioche à remercier Dieu du calme qu'il leur a rendu.

A saint Polycarpe. — Le saint évêque était dans l'intention d'écrire aux autres églises d'Asie, quand les léopards qui formaient son escorte (il qualifiait de ce nom les soldats qui le gardaient) l'enlevèrent brusquement pour le faire passer de Macédoine à Naples. Il se contenta d'écrire à saint Polycarpe, évêque de Smyrne, dans le même style que saint Paul à Timothée. Il le prie d'assembler un concile, afin de choisir un d'entre eux pour aller féliciter l'Eglise d'Antioche de la paix qu'elle avait recouvrée, et d'engager les Eglises voisines à faire la même chose, soit par lettres, soit par députés. Le reste de la lettre contient des avis importants, que le pieux confesseur donne à saint Polycarpe pour le gouvernement de son troupeau. « N'épargnez, lui dit-il, ni les travaux du corps, ni les soins de l'esprit, pour remplir dignement votre saint ministère. Ayez soin surtout d'entretenir l'union qui est le plus grand de tous les biens. Supportez tout le monde, comme Dieu vous supporte. Appliquez-vous sans cesse à la prière; demandez une sagesse encore plus abondante que vous ne l'avez. Parlez à chacun en particulier, selon ce que le Seigneur vous inspirera. Portez les maladies de tous comme un parfait apôtre. La grandeur de votre travail sera la mesure de votre récompense. Si vous n'aimez que les gens de bien où est votre mérite? Appliquez-vous surtout à soumettre par la douceur les plus rebelles. Toute plaie ne se guérit pas par les mêmes remèdes. Apaisez les inflammations en les calmant. Ne vous laissez pas surprendre aux artifices de ceux qui, feignant d'être attachés à la foi, enseignent des erreurs. Soyez inébranlable à tous les coups qu'ils vous porteront; il est d'un grand athlète d'acheter la victoire au prix de ses blessures. Que les veuves ne soient point négligées, et, après Dieu, soyez leur protecteur. Que rien ne se fasse sans votre volonté, et vous-même ne faites rien que de conforme à la volonté de Dieu. Tenez fréquemment vos assemblées, et efforcez-vous d'y reconnaître chacun par son nom. Ne méprisez point les esclaves; mais aussi qu'ils ne s'enflent pas de se voir confondus avec leurs maîtres dans vos réunions; fuyez les mauvais artifices, et bannissez-les même de vos plus simples entretiens. Recommandez à vos sœurs d'aimer Dieu, et d'avoir soin de leurs maris pour l'esprit comme pour le corps; engagez aussi vos frères, au nom de Jésus-Christ, à aimer leurs épouses, comme il aime son Eglise. Si quelqu'un, pour faire honneur à la chair du Sauveur, peut garder la continence, qu'il la garde, mais sans en tirer vanité. Quant à ceux qui se marient, ils doivent le faire avec l'autorité de l'évêque, afin que le mariage soit selon Dieu et non selon la cupidité. Un chrétien n'est pas à lui, il est à Dieu. » Adressant ensuite la parole aux fidèles de l'Eglise de Smyrne, il leur recommande une soumission parfaite à leur évêque, aux prêtres et aux diacres, et entre eux une union si parfaite que tout leur soit commun, le sommeil, la veille, les travaux, les souffrances, les combats. On ne peut douter que cette lettre ne soit la dernière, puisque saint Ignace l'écrivit lorsqu'il était sur le point de quitter Troade et de s'embarquer pour Naples. C'est aussi le rang qu'Eusèbe et saint Jérôme lui ont donné.

Aux Romains. — Malgré cela cependant, nous avons réservé pour la fin la magnifique *Epître aux Romains*, parce qu'elle est la plus célèbre, la plus éloquente, et nous dirions presque la plus surnaturelle. « Elle est peut-être unique dans son genre, dit Tillemont; l'auteur s'y abandonne aux transports de la plus héroïque charité, et il semble que sa plume se soit trempée dans le sang de Jésus-Christ, auquel il brûle de mêler le sien. » Le saint confesseur ayant trouvé à Smyrne quelques chrétiens d'Ephèse, qui allaient à Rome par une voie plus courte que celle qu'on lui faisait suivre, les chargea de cette lettre adressée aux fidèles de l'Eglise romaine. Après les avoir salués avec de magnifiques éloges, et leur avoir témoigné la joie que lui donne l'espérance de les voir, le saint pontife ne leur laisse pas ignorer qu'il était instruit de leurs projets pour le délivrer de la mort, soit par leur crédit, soit par d'autres moyens. Son but est donc de les détourner de ce dessein. « Le commencement, leur écrit-il, est bien disposé, pourvu que je reçoive la grâce et que rien ne m'empêche d'obtenir ce qui m'est réservé en partage. Mais je redoute votre charité, et j'appréhende que vous n'ayez pour moi une compassion trop tendre. Peut-être ne vous serait-il pas difficile de faire ce que vous souhaitez; mais il me deviendrait difficile d'arriver à Dieu, si vous m'épargniez.... Je ne veux pas avoir pour vous une complaisance humaine; mais je veux plaire à Dieu, comme vous lui plaisez. Si vous m'aimez d'une charité vraie, vous me laisserez aller jouir de mon Dieu. Je n'aurai jamais une occasion aussi favorable de me réunir à lui que celle qui se présente; ni vous non plus, jamais vous n'aurez l'honneur d'une œuvre plus méritoire; c'est de ne point solliciter Dieu contre moi. Si vous ne parlez point de moi, si vous demeurez en repos, j'irai à Dieu. Au contraire, en vous livrant à une fausse compassion pour cette misérable chair, vous me renvoyez au travail; vous me faites rentrer dans la carrière. Eh! pouvez-vous me procurer un plus grand bien que d'être immolé à Dieu, tandis que l'autel est dressé? Seulement unissez-vous à mon sacrifice, en chantant des cantiques d'action de grâce en l'honneur du Père et de Jésus-Christ son Fils, pendant que j'offrirai la victime..... Vous ne portâtes jamais envie à personne, ne m'enviez pas ma félicité. Vous avez instruit

les autres, je vous demande d'être fidèles aux préceptes que vous-mêmes avez donnés. Ne vous occupez que du soin de m'obtenir par vos prières le courage dont j'ai besoin pour résister aux attaques du dedans, et repousser celles du dehors; afin que je ne sois pas évêque seulement en paroles, mais en œuvres; que l'on ne me nomme pas seulement chrétien, mais que je sois trouvé tel... J'écris aux Eglises et leur mande à toutes que je vais à la mort avec joie, si vous n'y mettez point obstacle. Je vous en conjure, ne m'aimez pas à contre-temps! Que j'aille servir de pâture aux lions et aux ours; ce sera le chemin le plus court pour arriver au ciel. Je suis le froment de Dieu; puissé-je être moulu par les dents des bêtes, pour devenir un pain digne d'être offert à Jésus-Christ. Flattez plutôt les bêtes qui doivent me déchirer; qu'elles soient mon tombeau, qu'elles me dévorent tout entier, sans ménager nulle partie de mon corps. Je ne vous commande pas, ainsi que pouvaient le faire Pierre et Paul; ils étaient apôtres; que suis-je, moi, sinon un condamné par les hommes? Ils étaient libres, je suis encore esclave. Mais si je souffre, alors je serai l'affranchi de Jésus-Christ; alors je ressusciterai à la vraie liberté. Dès à présent, j'apprends dans mes chaînes à ne rien désirer de ce qui est au monde... Dieu veuille que je jouisse des bêtes qui me sont préparées; que je les trouve ardentes et avides de leur proie! S'il arrivait qu'elles m'épargnassent, comme elles ont fait, j'irais moi-même les presser à l'attaque; j'irriterais leur violence pour les forcer à me dévorer. Pardonnez-moi, je connais mes intérêts; le prix de la victoire est Jésus-Christ; en faut-il davantage pour m'animer? C'est aujourd'hui seulement que je commence à être disciple de Jésus-Christ. Tout ce qu'il y a de créé dans le monde visible et invisible m'est indifférent, mon unique désir étant de posséder Jésus-Christ. Que je sois consumé par le feu; que je meure de la mort lente et cruelle de la croix; que je sois mis en pièces par les tigres et les lions affamés; que mes os soient dispersés, mes membres meurtris, mon corps broyé; que tous les démons épuisent sur moi leur rage, je suis prêt à endurer avec joie tous les supplices, pourvu que je jouisse de Jésus-Christ... Eh! que me servirait-il de posséder toutes les richesses et toutes les grandeurs de la terre? Il m'est plus glorieux de mourir pour mon Dieu que de régner sur tout le monde. C'est celui qui est mort pour moi que je cherche; c'est celui qui est ressuscité pour moi que je veux. Laissez-moi la liberté d'imiter les souffrances de mon Dieu. Ne m'empêchez pas de vivre en voulant m'empêcher de mourir, laissez-moi courir vers cette vive et pure lumière. Que celui qui l'a déjà dans son cœur comprenne ce que je désire; et qu'il ait compassion de moi, puisqu'il connaît quels sont les liens qui m'attachent à ce que j'aime... Le feu qui m'anime et me pousse ne peut souffrir aucun mélange, aucun tempérament qui l'affaiblisse; mais celui qui vit et parle en moi, me dit continuellement: *Hâte-toi de venir à mon Père!* si, quand je serai rendu auprès de vous, j'allais me laisser intimider par l'appareil du supplice, soutenez mon courage, rappelez-vous seulement ce que je vous écris à cette heure où je corresponds avec vous en toute liberté d'esprit et n'aspirant qu'à mourir. Le seul pain que je demande, c'est la chair adorable de Jésus-Christ; le seul vin que je veux, c'est son sang, ce vin céleste qui excite dans l'âme le feu vif et immortel d'une incorruptible charité. Je ne tiens plus à la terre; je ne me regarde plus comme vivant parmi les hommes. Souvenez-vous dans vos prières de l'Eglise de Syrie, qui, dépourvue de pasteurs, tourne ses espérances vers celui qui est le souverain pasteur de toutes les églises. Que Jésus-Christ daigne en prendre la conduite durant mon absence; je la confie à sa providence et à votre charité. » Cette lettre, écrite à Smyrne, comme nous l'avons dit, est datée du 9 des calendes de septembre, c'est-à-dire du 25 août. •

Ce n'est pas seulement de l'éloquence que l'on admire en lisant ce morceau, c'est du ravissement, c'est de l'extase, c'est le sublime élan de saint Paul quand nous l'entendons s'écrier: *Desiderium habens dissolvi et esse cum Christo.* Quelle abondance de sentiments jointe à toute la vigueur de la pensée et à toute l'énergie de l'expression! Quelle touchante effusion d'une charité paternelle unie à l'autorité imposante du ministère épiscopal! Jusque dans les transports de ce saint enthousiasme, quelle aimable condescendance pour les alarmes de ses frères, de ces enfants, qui pourtant ne sont pas les siens; et surtout, quelle tendre sollicitude pour son troupeau! Désira-t-on jamais un trône avec plus d'ardeur que saint Ignace la présence des animaux féroces dans le sein desquels il contemple avec joie *son tombeau?* Quelle mère a jamais su rendre avec des images aussi vives son empressement de revoir un fils unique après une longue absence, que ne le fait ce digne athlète de la foi chrétienne, pour entrer en possession de son Dieu, et pour aller bientôt jouir de *Jésus-Christ?* Nous sera-t-il permis de le dire, on ne profite pas assez de ce trésor. Pourtant la chaire évangélique et le lit des mourants présentent assez d'occasions de reproduire ce langage, s'il était dans la mémoire du clergé, comme nous sommes assuré qu'il est dans son cœur. Autrefois on lisait publiquement dans les églises ces admirables épîtres, et chacun peut juger par lui-même de l'impression qu'elles devaient exciter. « Il est difficile, a dit un de nos historiens, Racine, au tome Ier de son *Histoire ecclésiastique*, il est difficile de les lire avec quelque sentiment de piété, sans verser des larmes. » Malheureusement ce ne sont pas les froides déclamations de nos jours qui les font couler. Quand pour la première fois le grand saint Irénée apporta ces épîtres dans nos Gaules, croira-t-on que nos pères

aient entendu, les yeux secs, la lecture de ce testament de mort? Non, sans doute. Eh bien! qu'on le transporte aujourd'hui dans la chaire chrétienne; hélas! il sera encore tout nouveau pour bien des auditeurs, et peut-être pour plus d'un prédicateur!

Cependant, il n'est pas resté tout à fait stérile entre les mains de nos grands orateurs. Bossuet a cité un passage de l'*Epître aux Romains* dans son *Sermon pour le jour des morts;* mais il fait mieux que la citer : plein du même esprit qui l'avait fait jaillir du sein du magnanime confesseur, pénétré de la substance de ses sentiments, de ces expressions familières à sa propre pensée, l'évêque de Meaux les retrace avec une égale vigueur, dans les sublimes aspirations dont il a semé ses discours sur la mort, sur la pénitence, sur la résurrection. Parmi nos orateurs modernes nous rencontrerions aussi, en cherchant bien, quelques imitations. La plus heureuse, à notre avis, est celle que le P. Lenfant a faite de ce mot du saint martyr : *Nunc incipio esse Christi discipulus.* « Ainsi, dit-il dans son beau *Sermon sur les Afflictions,* l'avait compris le saint évêque d'Antioche; et voilà ce que nous explique l'admirable parole de cet illustre martyr, lorsque dans l'obscurité de la plus affreuse prison, se voyant confié à des hommes aussi farouches que les animaux, par lesquels il était sur le point d'être dévoré, il écrivait aux Romains, dans le vif transport de sa joie : *Nunc incipio esse Christi discipulus.* Eh quoi! ne l'était-il donc pas auparavant, puisqu'il était soumis à Jésus-Christ par la foi, puisqu'il en observait fidèlement les principes, puisqu'il en gouvernait le peuple avec zèle? Oui, sans doute, mes chers auditeurs; mais il lui manquait de marcher sur les traces ensanglantées du Sauveur; et c'est en le suivant de si près qu'il remplit les devoirs d'un parfait disciple de cet adorable maître, et qu'il ose en prendre le titre; parce qu'il peut alors surtout en pratiquer les plus difficiles leçons, en imiter les plus grands exemples, en exprimer en lui-même les traits les plus ressemblants. *Nunc incipio esse Christi discipulus.*

Lettres supposées. — Outre ces lettres dont nous venons de parler, Usher et Isaac Vossius en ont découvert trois autres, réunies sous le nom de saint Ignace dans les mêmes manuscrits d'où ils ont tiré les lettres authentiques, savoir : une à Marie de Cassoboles, une autre à l'Eglise de Tarse et la troisième à Héron, diacre d'Antioche. Mais tous les critiques conviennent aujourd'hui que ces trois lettres sont supposées, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de nous étendre beaucoup à le démontrer. On doit porter le même jugement d'une lettre aux fidèles d'Antioche, d'une autre aux Philippiens, de deux à saint Jean l'évangéliste et de celle à Marie, Mère de Dieu; car outre que ces lettres, inconnues aux auteurs des cinq premiers siècles, diffèrent complétement de style avec les véritables lettres de saint Ignace, elles contiennent encore plusieurs choses qui ne conviennent ni à son époque ni au caractère du saint martyr. Sans parler des inepties dont les lettres réciproques d'Ignace et de Marie de Cassoboles sont remplies; il paraît que l'imposteur qui les a composées n'était guère au courant de la bonne chronologie, puisqu'il met le martyre du saint évêque d'Antioche sous le pontificat de saint Clément, mort au moins huit ans avant lui. Dans l'*Epître aux fidèles de Tarse,* il désigne saint Paul par son seul titre d'apôtre, ce qui n'a été en usage que longtemps après le martyre de saint Ignace; il y reprend encore des hérétiques qui confondaient le Père et le Fils, et n'en faisaient qu'une seule personne; hérésie inconnue au commencement du second siècle de l'Eglise. La lettre aux Chrétiens d'Antioche représente leur église comme nouvellement née, quoiqu'elle eût été fondée plus de soixante ans avant la mort de ce glorieux martyr; elle fait également mention de sous-diacres, de lecteurs, de chantres, de portiers et autres ministres ignorés à cette époque, et que le saint évêque n'eût pas manqué de saluer avec les diaconesses et les vierges, dont il parle dans ses autres lettres, si réellement l'Eglise eût possédé ces sortes de ministres dans son temps. La lettre à Héron contient une faute dans laquelle certainement saint Ignace ne serait pas tombé; en effet, on lit dans cette lettre qu'Onésime, Damas et Polybe se trouvèrent à Philippes avec saint Ignace; ce qui est contraire à la vérité de l'histoire, qui affirme positivement que ces évêques vinrent le trouver à Smyrne. Du reste l'affection avec laquelle l'auteur de cette lettre s'efforce de montrer que le vin et la chair, les femmes et le mariage, la loi et les prophètes ne doivent pas être rejetés, fait voir assez clairement qu'il a vécu après la naissance de l'hérésie des manichéens. Quant à l'*Epître aux Philippiens,* indépendamment de cette longue et puérile apostrophe au diable, qui en signale à première vue la supposition, elle renferme encore plusieurs maximes contraires à la pratique et à la doctrine établies dans l'Eglise au temps du saint docteur. Par exemple, elle ordonne de jeûner les mercredis et les vendredis d'après Pâques, ce qui ne se pratiquait alors nulle part; ensuite elle déclare que celui qui jeûne le samedi attache de nouveau Jésus-Christ à la croix. Il ne paraît pas croyable que si un saint aussi respecté à Rome que l'était saint Ignace, eût parlé de la sorte, on se fût fait une loi dans cette grande ville de jeûner le samedi; enfin elle met encore au nombre des bourreaux de Jésus-Christ ceux qui se conforment à la pratique des Juifs pour le jour de la célébration de la Pâque ; excès indigne d'un disciple de saint Jean et d'un ami de saint Polycarpe, qui tous deux célébraient la fête de Pâques le même jour que les Juifs. Nous ne dirons rien en particulier des lettres adressées à saint Jean l'évangéliste et à Marie, Mère de Dieu. La supposition en est visible; et il y a tout à croire que ces pièces

sont l'ouvrage de quelque pieux faussaire du moyen âge. Nous nous contenterons de remarquer seulement qu'elles n'ont pas été citées par saint Bernard, comme quelques-uns l'ont cru, mais seulement celle qui est adressée à Marie de Cassoboles, car il n'y a pas d'apparence que ce Père, en citant une lettre adressée à la mère de Dieu, l'eût fait en ces termes : *Le grand Ignace, dans plusieurs lettres qu'il écrivit à une certaine Marie, la salue sous le nom de Porte-Christ.* D'ailleurs on assure que ces lettres n'ont été découvertes qu'en 1425.

AUTRES OUVRAGES SUPPOSÉS A SAINT IGNACE. — Socrate rapporte que saint Ignace, ayant entendu dans une vision des anges qui chantaient alternativement les louanges de Dieu, institua à Antioche cette manière de chanter, qui se répandit ensuite dans toute l'Eglise; mais il ne nous apprend pas de qui il tenait ce fait. Théodoret affirme au contraire que ce fut vers le milieu du IVe siècle, que deux prêtres d'Antioche, Flavien et Diodore, introduisirent les premiers l'usage de chanter les psaumes de David à deux chœurs. Théodore de Mopsueste dit à peu près la même chose. Cependant la lettre que Pline écrivit à l'empereur Trajan, au sujet des Chrétiens, nous apprend que cette coutume était déjà établie de son temps dans la Bithynie; et Philon fait la même remarque dans les *Thérapeutes*, ce qui montre que cette pratique est beaucoup plus ancienne que Théodoret ne le suppose. La raison qui a porté cet historien à en faire honneur aux prêtres Flavien et Diodore, c'est qu'ils introduisirent dans l'Eglise d'Antioche l'usage de chanter en grec ce qui auparavant ne s'y chantait qu'en syriaque.

Enfin les anciens catalogues, au nombre desquels nous comprendrons celui d'Usserius, font mention d'un livre intitulé *Doctrine de saint Ignace;* d'un autre, composé par demandes et par réponses, et qu'Hervet a fait imprimer sous le nom de saint Athanase de Nicée; et enfin d'une *Liturgie* que le saint évêque aurait composée en grec vingt-sept ans après l'ascension de Jésus-Christ, et qui fut traduite en chaldéen par l'évêque d'Edesse, saint Jacques. Mais parce que ces trois ouvrages portent le nom du saint martyr dans quelques catalogues, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il en soit l'auteur, et en voici les raisons. D'abord, le livre intitulé *Doctrine de saint Ignace* est placé dans les catalogues au rang des apocryphes; et combien les hérétiques en ont composé sous des titres tout aussi respectables, pour répandre plus sûrement leurs erreurs. Ensuite, nous ne voyons nulle part qu'aucun des anciens ait cité sous le nom de saint Ignace celui que le critique Hervet attribue à Anastase de Nicée; et puis d'ailleurs cet ouvrage n'a rien qui convienne à notre saint martyr que son nom qu'on lui a emprunté. Enfin l'abbé Renaudot, qui a publié la *Liturgie* attribuée à saint Ignace, n'y trouve rien non plus qui soit digne des premiers siècles de l'Eglise.

Les écrits authentiques du saint évêque d'Antioche se réduisent donc aux sept Epîtres que nous avons analysées, en en multipliant les citations avec un plaisir qui, nous l'espérons, sera partagé par nos lecteurs. Elles avaient été altérées par différents écrivains; mais enfin Isaac Vossius en donna une bonne édition avec des notes, d'après le célèbre manuscrit de Florence (Amsterdam, in-4°, 1646), et y joignit la traduction latine attribuée à Robert de Lincoln. Jacques Usher en publia ensuite une édition encore plus correcte, avec une nouvelle version latine (Londres, in-4°, 1647). Ces lettres, insérées par Cotélier dans son recueil des *Ouvrages des premiers Pères grecs* (Paris, in-folio, 1672), ont été depuis plusieurs fois réimprimées; mais de toutes les éditions, les deux plus estimées sont celles d'Oxford, 1708, en grec et en latin, avec les notes de C. Aldrich, in-8°; et 1709, in-4°, grec et latin, avec les notes de Jean Pearson et de Th. Smith. Elles ont été traduites en français par le P. Legras, de l'Oratoire, Paris, in-12, 1717. Elles ont passé de ces éditions dans le *Cours complet de Patrologie*.

IGNACE, grammairien de profession, fut d'abord diacre de la grande église de Constantinople et ensuite métropolitain de Nicée. Il avait été disciple du patriarche Taraise et témoin de la plupart de ses actions; ce qui doit concilier une grande autorité à la vie qu'il nous en a laissée, et que Surius et Bollandus ont publiée au 25 février. Ignace écrivit également celle de Nicéphore, successeur de Taraise; nous l'avons en grec et en latin au 13 mars, avec les notes d'Henschénius et de Papebrock. Suidas atribue encore à Ignace quelques petits poëmes en vers ïambiques et des lettres; mais il ne nous en reste rien.

ILDEFONSE (Saint) DE TOLÈDE. — Tout Chrétien à qui la gloire de Marie est chère doit une tendre reconnaissance à ce pieux Pontife, l'un de ceux qui aient répandu son culte avec le plus de zèle dans notre Europe. Saint Ildefonse naquit à Tolède en 607, d'une famille noble et distinguée. Il était neveu par sa mère d'Eugène III, archevêque de Tolède, qui prit soin de sa première éducation, puis l'envoya achever ses études auprès de saint Isidore de Séville. Revenu dans sa ville natale, Ildefonse embrassa la vie monastique, et devint abbé de son couvent. A la mort de son oncle, il fut élu pour lui succéder, et mourut lui-même en 669, après avoir gouverné l'Eglise de Tolède pendant neuf ans et deux mois. Sa vie fut écrite par Zixelane et Julien, qui furent l'un et l'autre ses successeurs.

De la virginité de Marie. — L'ouvrage le plus mémorable que nous avons de saint Ildefonse est un traité *De la virginité perpétuelle de la sainte Mère de Dieu*, en douze chapitres. Il le commence par une prière qu'il lui adresse. Il prouve ensuite par divers passages de l'Ecriture qu'il était nécessaire que la virginité de Marie fût parfaite, vu sa sublime prérogative de Mère de Dieu;

qu'attaquer sa virginité, c'est attaquer celui qui est né de son sein; qu'il fut tout aussi facile à Jésus-Christ de conserver la virginité de sa sainte Mère, que de naître d'elle miraculeusement, et d'opérer tous ses autres miracles; que les anges ont rendu témoignage à la virginité de Marie par ces paroles : *L'Esprit-Saint surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre.* Il invoque affectueusement la protection de Marie, se consacre à son service : « Que je sois à vous, pour être à Jésus-Christ ! c'est là de tous mes vœux le plus ardent. » Serviteur de Marie, pour être le serviteur de son divin Fils ! Ainsi l'honneur rendu à une reine retourne-t-il à la personne du roi !

Messe en l'honneur de la Vierge. — Thomas Tamayus, dans ses notes sur la Vie de saint Ildefonse, dit que son livre *De la virginité* n'est autre chose que la messe qu'il composa en l'honneur de la sainte Vierge, mais on ne peut douter que ce ne soient deux ouvrages différents. Le livre *De la virginité* comprend douze grands chapitres, dans lesquels l'auteur discute, à la manière des controversistes, la virginité perpétuelle de Marie, et l'établit par des passages de l'Ancien et du Nouveau Testament et par des raisonnements fondés sur chacun de ces textes. La messe en l'honneur de la sainte Vierge était d'autant moins susceptible de controverse et d'une aussi grande étendue, que l'auteur l'avait notée lui-même et mise en musique pour être chantée. Ajoutons que Zixelane, évêque de Tolède, distingue ces deux ouvrages, en attribuant formellement à son prédécesseur un traité de la virginité et une messe en l'honneur de la sainte Vierge.

On a publié sous le nom de saint Ildefonse un autre traité *De la virginité de Marie* et des homélies sur le même sujet, insérées dans le tome XII de la *Bibliothèque des Pères*, et dans celle des *Prédicateurs* de Combefis, mais que le P. Mabillon a revendiquées pour Paschase Radbert. Nous observerons, à propos de ce second traité, qu'il est écrit d'une manière moins concise et plus dogmatique, et qu'il est chargé de passages de Pères, en particulier de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Grégoire le Grand, de saint Cyrille d'Alexandrie et de saint Pierre de Ravenne, dont aucun n'est cité dans le premier, écrit au contraire d'un style coupé et sentencieux. D'ailleurs on y trouve plusieurs passages d'auteurs postérieurs de plusieurs siècles à saint Ildefonse.

De la connaissance du baptême. — Saint Ildefonse ne dit rien de nouveau dans le livre *De la connaissance du baptême*, il se contente d'y ranger par ordre ce qu'il avait lu dans les anciens qui avaient écrit sur la même matière; c'est pour cette raison qu'il lui a donné ce titre. On peut diviser cet ouvrage en deux parties. La première traite des instructions que l'on doit donner à ceux que l'on prépare au baptême, et la seconde, des devoirs qu'ils ont à remplir après l'avoir reçu et de ce qu'ils doivent espérer; et à propos de ces devoirs, il n'oublie pas les obligations contractées par les parrains et marraines envers ceux qu'ils ont tenus sur les fonts. Les jours destinés au baptême étaient ceux de Pâques et de la Pentecôte. Il semble dire qu'il y avait à Tolède des fonts baptismaux qui se remplissaient d'eux-mêmes, au moment d'administrer le baptême, et dont l'eau s'écoulait toute seule après chacune de ces solennités.

Du désert. — Par les renoncements faits dans le baptême, nous nous engageons à vivre dans ce monde comme dans un désert, où, à l'imitation des saints anachorètes, nous fermons les yeux à tous les objets capables de nous séduire et de nous entraîner dans les voluptés et les autres plaisirs défendus. Nous prenons pour guide de notre conduite Jésus-Christ, notre Sauveur, le soleil de justice qui éclaire nos pas, et dont la grâce nous facilite le chemin qui mène à la céleste patrie. C'est en lui seul que nous devons mettre notre espérance, puisqu'il prépare la volonté, puisqu'il donne le pouvoir, puisqu'il accorde gratuitement des mérites à ceux qui d'eux-mêmes n'en ont point, afin qu'ils lui restituent les dons qu'il leur avait faits. Saint Ildefonse fait un détail des bienfaits dont Dieu nous comble en cette vie, et rapporte un grand nombre de figures sous lesquelles ces dons et ces grâces sont marquées dans l'Ecriture, et il pose pour principe que la foi et les bonnes œuvres sont également nécessaires au salut.

Traité des écrivains ecclésiastiques. — Saint Ildefonse déclare lui-même qu'il fut porté à entreprendre ce travail par l'exemple de saint Jérôme, de Gennade et de saint Isidore, et aussi par la crainte de laisser dans l'oubli plusieurs écrivains de distinction dont il possédait les ouvrages. Il commence son catalogue par saint Grégoire le Grand, ne trouvant pas que saint Isidore de Séville eût consacré un article suffisant à la mémoire de ce savant Pontife, et le finit à Eugène le Jeune, son prédécesseur, qui avait succédé lui-même à un autre prélat du même nom. Ce livre contient en tout quatorze chapitres consacrés à rappeler les ouvrages d'autant d'ecclésiastiques. Les ouvrages de saint Ildefonse avec ceux qu'on lui a supposés ont été imprimés à Paris par les soins du P. Feuardent, de l'ordre des Frères Mineurs, en 1576, et depuis dans toutes les *Bibliothèques des Pères.*

INGOMARD, écrivain breton, qualifié prêtre dans quelques anciens monuments, vivait sous le règne du duc Geoffroy Ier, mort en 1008, et sous celui de son fils Alain III. Il est auteur d'une généalogie des rois bretons, c'est-à-dire des princes de la Donmonée, ou partie septentrionale de cette province. On lui attribue encore une *Vie de saint Judicaël*, roi de la Bretagne; mais ces ouvrages n'existent plus aujourd'hui, ou sont encore ensevelis dans la poussière de quelques bibliothèques. Seulement on en trouve d'assez longs fragments dans la *Chronique de*

l'église de Saint-Brieuc et dans l'*Histoire* de Pierre Lebaud.

INGULFE, ancien historien anglais, naquit à Londres en 1030, de parents peu favorisés des biens de la fortune, mais qui ne laissèrent pas de lui faire donner, d'abord à Westminster, puis ensuite à Oxford, une éducation dont il se montra peu reconnaissant. La médiocrité de leur fortune lui faisait peine, et il songea à les quitter pour aller briguer les honneurs à la cour des princes. En 1051, il passa la mer, et obtint la faveur de Guillaume, duc de Normandie, qui le prit pour son secrétaire. Il accompagna, en 1064, quelques seigneurs dans un pèlerinage à la terre sainte, et à son retour il prit l'habit de bénédictin dans l'abbaye de Fontenelle en Normandie, sous l'abbé Gerbert, qui l'en nomma bientôt après prieur. En 1076, Guillaume, appelé au trône d'Angleterre par le testament d'Edouard, le Confesseur, manda Ingulfe près de lui et le nomma abbé de Croyland. Pendant plusieurs années il jouit d'une grande faveur, soit auprès du roi, soit auprès de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry. Ingulfe rebâtit son monastère qui avait d'abord été brûlé par les Danois en 870, et réparé par le pieux abbé Turketil en 946, puis consumé par un nouvel incendie en 1091. Il obtint pour sa maison divers priviléges et en écrivit l'histoire sous ce titre : *Historia monasterii Croylandensis, ab anno 664 ad annum* 1091.

Il s'étend principalement sur les ravages causés par ce dernier incendie. L'accident était arrivé la nuit; le feu s'était communiqué à la maison par les fenêtres qui étaient en bois. On ne put rien sauver, ni de la bibliothèque, composée de plus de sept cents volumes, ni des archives, quoique la salle en fût voûtée. C'est à peine si les moines purent éviter le danger; il fallut les descendre par les fenêtres de leurs cellules pour les soustraire aux atteintes de l'incendie. Ingulfe s'appliqua aussitôt à réparer ce monastère, aidé par Remi, évêque de Lincoln, et plusieurs autres dont il rapporte les noms et les qualités dans son *Histoire*. Il n'oublie pas surtout d'exprimer sa reconnaissance envers une pauvre veuve, nommée Julienne, qui lui donna une grande quantité de fil retors pour coudre les vêtements de ses religieux. Ives Talbois, ennemi implacable du monastère, ayant appris que tous les titres en avaient été brûlés, fit assigner l'abbé à prouver devant les tribunaux sa possession légitime des terres qui en composaient le domaine. Le procureur, nommé Trigas, comparut et montra des copies en langue saxonne de tous les titres et priviléges consumés dans l'incendie. Ces copies avaient échappé aux flammes, parce que l'abbé les avait confiées à Falmor, chantre de l'abbaye, pour les faire lire aux jeunes moines, et les exercer ainsi à la lecture de l'écriture saxonne, si négligée depuis l'arrivée des Normands, que les anciens mêmes ne la pouvaient plus lire. Talbois récusa ces copies comme indignes de témoigner, parce qu'elles avaient été écrites en langue barbare; mais le procureur fit voir qu'elles avaient été confirmées par le roi Guillaume et par son fils. C'est par ce traité qu'Ingulfe finit son récit, qui n'est, à proprement parler qu'une compilation des anciennes histoires de ce monastère ; mais il ne s'attache pas tellement à donner l'histoire de sa maison, qu'il n'y fasse entrer quantité de traits intéressants pour celle des rois d'Angleterre. Cette *Chronique* a été imprimée dans les *Quinque scriptores*, par sir H. Savile (Londres, in-folio, 1596), et séparément à Oxford, en 1601, et à Francfort, 1684, dans le premier volume des *Rerum Anglicarum scriptores*. Cette édition est la plus complète et contient les cinquante lois faites par le roi Edouard, qui ne se trouvent point dans l'édition de Savile. Ingulfe mourut en 1109.

INNOCENT Ier. — A la mort du saint Pontife Anastase, on élut, pour lui succéder, un prêtre d'Albano, aussi recommandable par sa sagesse que par ses vertus, qui fut proclamé Pape sous le nom d'Innocent Ier, au mois de mai de l'an 402. L'empire d'Occident était gouverné par Honorius; l'Eglise d'Afrique était divisée par la secte des donatistes. C'était le beau temps des Chrysostome, des Jérôme et des Augustin. Le Pape Innocent fut toujours lié d'intérêt et d'opinion avec ces grands et saints personnages. Il employa tout son crédit auprès d'Honorius pour obtenir des lois sévères contre les donatistes, et fut assez heureux pour y réussir. Il appuya saint Jean Chrysostome contre les décisions du concile du Chêne, qui avait banni cet illustre évêque du siége de Constantinople. Ce fut également pendant son pontificat que le moine Pélage remplit la Palestine de ses doctrines et de ses violences. Saint Jérôme, persécuté par ses sectateurs, au nombre desquels il signala Théodore de Mopsueste et l'évêque Jean de Jérusalem, écrivit au Pape Innocent pour implorer sa médiation apostolique. Saint Augustin, qui avait découvert un des premiers le venin de cette hérésie, la dénonça aussi au siége de Rome, et les lettres de ce Pape aux évêques d'Orient forment une partie de son histoire. Plusieurs décrétales adressées aux évêques d'Italie, des Gaules et d'Espagne, attestent encore son zèle pour l'établissement du dogme, le maintien de la tradition et le respect de l'Ecriture, surtout par rapport aux sacrements de confirmation et d'extrême-onction, ainsi que sur plusieurs points de discipline. Son pontificat fut troublé par l'invasion d'Alaric, roi des Goths, qui mit deux fois le siége devant Rome, et qui finit par la livrer au pillage. Ses ennemis l'accusent d'avoir ménagé la colère du vainqueur en tolérant le rétablissement de quelques cérémonies païennes. Baronius le défend contre cette inculpation, qu'il appelle une calomnie de l'historien Zosime; mais l'abbé Fleury n'ose pas se prononcer. Ce qu'il y a de plus assuré, c'est que, lors du premier siége, on apaisa l'ennemi à force de présents, et que l'on fondit les idoles pour

compléter le prix de la rançon. Saint Innocent alors quitta Rome pour aller trouver Honorius à Ravenne, et l'engagea à traiter définitivement de la paix avec Alaric. Une imprudence du préfet du prétoire, Jovius, fit rompre les négociations. Le barbare reprit les hostilités, et obligea de choisir pour empereur Attale, préfet de la ville. Les vœux et les soins d'Innocent furent inutiles. Alaric, qui s'était éloigné un moment vers les Alpes, retourna sur Rome pour la troisième fois, la prit et la livra au pillage. Le Pape ne fut pas témoin de cette catastrophe; il était encore retenu en ce moment auprès de l'empereur; et quand il revint, il ne trouva que des ruines. On le reçut comme un ange consolateur. Il ne s'occupa plus, dès lors, qu'à faire fleurir la religion, en continuant de la défendre contre les attaques de l'hérésie. Nous rapporterons dans l'analyse de ses lettres les autres actions de sa vie, qu'il termina en combattant pour la grâce de Jésus-Christ contre les pélagiens, le 12 mars de l'an 417. L'Eglise honore sa mémoire le 28 juillet.

Ses lettres. — La première des lettres du Pape Innocent est celle qu'il adressa à Anysius, évêque de Thessalonique. Il lui dit que, prenant pour règle les sentiments de ses prédécesseurs et voulant s'appliquer comme eux à honorer le mérite, il le confirmait dans le gouvernement spirituel de l'Illyrie orientale, qui lui avait été confié par les Papes Damase, Cyrice et Anastase.

A Victricius, évêque de Rouen. — La seconde est adressée à Victricius de Rouen, qui lui avait demandé quelques éclaircissements sur divers points de discipline, en le priant de lui marquer comment ils étaient observés dans l'Eglise romaine. Saint Innocent commence sa réponse par l'éloge de la discipline observée dans son Eglise, et exhorte Victricius à communiquer sa lettre à ses confrères, afin qu'ils fussent instruits des règles qu'ils devaient suivre. Il réduit ces règles à treize canons, dont la plupart ont été empruntés à des décrets antérieurs. Nous en rapporterons deux qui nous ont paru les plus remarquables : le troisième, qui défère au synode des évêques de la province le jugement des causes qui concernent les personnes des évêques et des clercs, suivant le décret du concile de Nicée, mais sans préjudice, toutefois, des droits de l'Eglise romaine, pour laquelle on doit avoir beaucoup d'égards dans toutes les causes, surtout dans les causes majeures, et dévolues au Saint-Siége, qui ne les juge cependant qu'après qu'elles ont été instruites par les évêques de la province; le douzième, qui regarde les vierges consacrées solennellement à Dieu, qui se seraient mariées ou laissé entraîner à la fornication. Il défend de les recevoir à la pénitence avant la mort de leur séducteur; « car, dit-il, si une femme qui, du vivant de son mari, en épouse un autre, est adultère, et n'est admise à faire pénitence qu'après que l'un des deux est mort, à plus forte raison on doit observer la même rigueur à l'égard de celles qui, après s'être unies à un époux immortel, ont passé à des noces humaines. » Le saint Pontife termine sa lettre en observant que, si ces canons étaient suivis par tous les évêques, on ne verrait plus parmi eux autant d'ambition : les divisions cesseraient, les schismes et les hérésies seraient étouffés, et le démon n'aurait plus de prise pour attaquer le troupeau de Jésus-Christ.

Au concile de Tolède. — Cette lettre n'a pour but que d'éteindre le schisme auquel ce concile avait donné occasion, en conservant dans leurs dignités Symphose, Dictinius et plusieurs autres évêques, qui avaient renoncé à l'hérésie des priscillianistes pour se réunir à l'Eglise. Comme un certain nombre d'évêques blâmaient cette indulgence, le saint Pape Innocent observe que l'on ne doit pas imiter la dureté de Lucifer qui refusait de recevoir les hérétiques qui se convertissaient; mais qu'au contraire on devait faire son possible pour les faire rentrer dans le sein de l'Eglise. Il parle des ordinations illicites qui s'étaient faites en Espagne contre les canons de Nicée; mais comme elles étaient en grand nombre, il excuse pour le passé, de peur d'augmenter le trouble dont cette Eglise était alors agitée, à la condition que dorénavant les clercs ordonnés contre les canons seraient déposés avec les évêques qui les auraient ordonnés. Il demande ensuite que l'on examine les plaintes de Grégoire de Mérida, s'il en forme quelques-unes, et qu'on lui rende justice en punissant ceux qui l'auraient offensé. Il déclare que l'on doit exclure de la cléricature ceux qui, après leur baptême, ont embrassé la profession des armes, et prescrit plusieurs autres règles à suivre dans le choix de ceux que l'on doit admettre aux ordres.

A Théophile d'Alexandrie. — Cette lettre est une réponse à celle que le Pape avait reçue de cet évêque, avec les actes du concile du Chêne, contre saint Jean Chrysostome. Elle est conçue en ces termes : « Mon frère Théophile, nous vous tenons dans notre communion, vous et notre frère Jean, comme nous vous l'avons déjà déclaré dans nos lettres précédentes, et nous vous répondrons la même chose toutes les fois que vous nous écrirez. Mais si l'on examine légitimement toute la part que la collusion et l'intrigue ont eue dans cette affaire, il est impossible que nous quittions sans raison la communion de notre frère Jean. Si donc vous avez confiance en notre jugement, présentez-vous au concile qui se tiendra; et, Dieu aidant, expliquez vos accusations suivant les canons de Nicée, car l'Eglise romaine n'en connaît pas d'autres. » Les autres lettres du Pape Innocent à Théophile, dont il est question dans celle-ci, ne sont pas venues jusqu'à nous.

A Exupère de Toulouse. — Ce prélat l'avait consulté sur plusieurs doutes, en lui demandant sa décision sur chacun; Innocent lui répondit par une lettre décrétale résumée

et sept canons. Le premier confirme la loi du Pape Sirice sur le célibat des prêtres et des diacres. Toutefois il pardonne à ceux qui jusque-là ne l'ont pas observée par ignorance, à la condition pourtant qu'ils demeureront dans l'ordre où ils se trouvent, sans pouvoir passer à un ordre plus élevé; mais il veut que l'on chasse du clergé ceux qui l'ont violée avec connaissance de cause. Le second regarde les pécheurs qui attendent à l'article de la mort pour demander la pénitence. Le saint Pontife remarque qu'on en a usé à leur égard de deux manières différentes. L'ancienne discipline, plus exigeante et plus sévère, leur accordait la pénitence sans leur donner la communion; mais de son temps, dit-il, on donnait la communion aux mourants, pour ne pas imiter la dureté de Novatien, qui refusait même le pardon aux pécheurs. Le troisième canon exempte de pénitence ceux qui, en vertu de leur charge, ont fait donner la question ou même prononcé des peines capitales, parce que, les puissances civiles ayant été établies de Dieu pour la punition des criminels, c'est à lui seul qu'elles devront rendre compte de leurs jugements. Le quatrième canon explique ainsi la cause qui fait que l'on voit plus de femmes que d'hommes condamnées à la pénitence publique pour crime d'adultère. La religion chrétienne, dit le saint Pontife, punit également l'adultère dans les deux sexes, mais elle le punit plus rarement dans les hommes, parce que leurs femmes les accusent moins souvent devant les évêques, et qu'on ne les prive pas aisément de la communion sur de simples soupçons. Le cinquième canon exempte de péché ceux qui sont obligés par leur charge de demander la mort d'un coupable ou de le condamner. Le sixième ordonne de chasser de l'Eglise les personnes qui se remarient après un divorce; mais il n'étend point cette peine à leurs parents ni à leurs alliés, à moins qu'ils n'aient contribué à faire ce mariage défendu. A ces décisions le Pape joint un catalogue des livres canoniques, semblable à celui que nous avons aujourd'hui, et marque à la fin quelques livres apocryphes qu'il veut que l'on condamne absolument. Ce sont ceux que Leucius avait écrits sous le nom de saint Mathias, de saint Jacques le Mineur, de saint Pierre et de saint Jean, et les deux écrits par les philosophes Nexochoride et Léonide, sous les noms de saint Thomas et de saint André.

Au clergé et au peuple de Constantinople. — Saint Innocent ayant reçu des lettres du clergé et du peuple de Constantinople, par les clercs Germain et Cassien, se servit de la même voie pour leur répondre et les consoler des afflictions et des maux qu'ils souffraient à l'occasion de saint Jean Chrysostome : « Nous ne sommes pas tellement séparés de vous, leur dit-il, que nous ne prenions aucune part à vos douleurs. Qui pourrait, sans souffrir, voir une conduite aussi injuste et aussi criminelle dans ceux qui devraient travailler avec ardeur à rétablir la tranquillité dans l'Eglise et à reunir les esprits dans le calme et dans la paix? Par un renversement étrange des lois les plus saintes, on arrache à des prélats innocents le gouvernement de leurs églises; et tel est l'injuste traitement que l'on fait subir aujourd'hui à Jean, votre évêque, le premier de vos frères, qui nous est si étroitement uni par les liens du sacerdoce. Comme on ne lui a objecté aucun crime, on ne lui a pas donné la liberté de se défendre, et on l'a condamné sans entendre sa justification. » Le Pape se plaint ensuite que l'on ait donné à saint Chrysostome un successeur de son vivant, et dit qu'une ordination aussi illégitime ne saurait priver un évêque du rang qu'il a reçu dans l'Eglise, et que quiconque s'empare de sa place par injustice ou par intrusion, ne peut être considéré comme un véritable évêque. En ces sortes de rencontres, ajoute-t-il, on doit prendre pour règle les canons établis dans le concile de Nicée, les seuls que l'Eglise catholique doive connaître et observer. Si l'on en produit de contraires, il est visible qu'ayant été composés par les hérétiques, les évêques catholiques doivent les rejeter, à l'imitation de ce que firent autrefois leurs prédécesseurs au concile de Sardique. Il déclare, sur la fin de sa lettre, qu'il ne connaît d'autre remède à un si grand mal que la tenue d'un concile; mais qu'en attendant sa convocation, il faut abandonner la guérison des maux que souffre l'Eglise, à la volonté de Dieu, et attendre de sa miséricorde la fin de ces désordres publics, dont le démon est l'auteur, pour éprouver la vertu et exercer la patience des fidèles.

A Aurèle et à saint Augustin. — Le saint Pontife chargea les mêmes clercs d'une lettre pleine de tendresse et de charité, pour Aurèle, évêque de Carthage, et pour saint Augustin d'Hippone. Il leur demande à l'un et à l'autre le secours de leurs prières, leur témoignant qu'il ne les oubliait pas dans les siennes, persuadé que les prières que nous faisons en commun, les uns pour les autres, ont plus de force que celles que nous faisons en particulier. Cette lettre fut écrite vers l'an 406. On croit que ce fut en cette occasion que le prêtre Germain instruisit ces deux évêques des mauvais traitements que l'on avait fait subir à saint Jean Chrysostome, leur insinuant qu'ils étaient cause de la discorde qui s'était élevée entre le Pape Innocent et Théophile d'Alexandrie, que l'on regardait comme l'auteur de tous ces maux.

A saint Chrysostome. — L'année suivante, ayant reçu de saint Chrysostome une lettre datée de son troisième exil, le Pape Innocent lui écrivit pour le consoler dans ces nouvelles persécutions dont on continuait de l'accabler. Il chargea de cette lettre le diacre Cyriaque. Il ne serait pas juste, lui dit-il, que l'affliction eût plus de force pour l'abattre, que la bonne conscience pour le relever. La bonne conscience est un rempart ferme et invincible contre tous les maux

qui viennent de l'injustice. Ceux qui les souffrent sans patience et sans courage découvrent, par ce lâche procédé, le mauvais état de leur âme, puisqu'ils n'ont rien qu'un homme ne doive endurer quand il est assuré de la protection de Dieu et du témoignage intérieur de sa conscience. « Car, ajoute-t-il, tout ce qui arrive de plus fâcheux à un homme de bien ne sert qu'à exercer sa patience et sa vertu, et n'a nullement la force de le surmonter. Les divines Ecritures conservent son âme au milieu des plus grandes afflictions, et il s'affermit dans la constance chrétienne par la seule vue des leçons sacrées que nous expliquons au peuple, puisqu'elles vous apprennent qu'il n'y a presque point de saints qui n'aient été continuellement exercés par un grand nombre d'afflictions, ayant besoin de passer par cette épreuve sensible pour remporter la couronne de la constance. »

Aux évêques de Macédoine. — L'an 414, le Pape saint Innocent reçut une lettre synodale de vingt-trois évêques de Macédoine, dont les plus connus sont Rufus et Eusèbe, qui le consultaient sur divers points de discipline, sur lesquels ils lui avaient déjà écrit et reçu sa réponse. Le porteur de cette lettre fut l'archidiacre Vital. Les évêques de Macédoine y représentaient au Pape que la coutume de leurs Eglises était d'élever à la cléricature et même à l'épiscopat ceux qui avaient épousé des veuves, prétendant que l'on ne devait considérer comme bigames que ceux qui avaient eu deux femmes depuis leur baptême. Ils prétendaient encore que l'on devait admettre parmi les clercs ceux qui y avaient été admis par Bonose, même après sa condamnation comme hérétique, sous prétexte que la bénédiction sainte de l'évêque légitime corrigeait le défaut qui pouvait venir de celle d'un homme indigne de son caractère. Enfin, ils demandaient au Pape la permission d'élever à l'épiscopat un nommé Photin, condamné par ses prédécesseurs sur la chaire de saint Pierre, et de dégrader un diacre nommé Eusthate.

Innocent répondit à ces trois articles par une lettre adressée à Rufus de Thessalonique et aux autres évêques de Macédoine, le 13 décembre de la même année. Il se montre d'abord surpris de l'injure qu'ils semblaient faire au siége apostolique, en le consultant de nouveau sur des questions qu'il avait déjà décidées. Néanmoins, abordant ensuite tous les points de leur lettre, il répond au premier, que l'on ne doit point admettre à la cléricature ceux qui ont épousé des veuves, cet usage étant contraire, et à la loi de Moïse, qui le défend au grand Pontife, et au précepte de l'Apôtre, qui veut que l'évêque soit le mari d'une seule femme, et à la pratique de toutes les Eglises d'Orient et d'Occident, qui non-seulement n'admettent aucun bigame à la cléricature, mais déposent même ceux qui y ont été admis. Comme il s'agissait principalement de ceux qui, ayant perdu leur première femme, en avaient épousé une seconde après leur baptême, le Pape soutient que ce sacrement, n'effaçant que les péchés, n'avait aucune action sur le mariage, et qu'il serait téméraire de l'accuser, puisqu'il est dit dans les Proverbes que c'est Dieu qui prépare la femme à l'homme; et que d'ailleurs on ne fait aucune difficulté d'admettre comme héritiers légitimes les enfants que l'on a eus avant le baptême. Quant à l'ordination des hérétiques, le Pape Innocent répond que ceux qui ont été ordonnés de cette manière, ayant la tête blessée par l'imposition des mains, ont besoin du remède de la pénitence; et que ceux qui ont besoin de la pénitence ne peuvent prétendre à l'honneur de l'ordination. Il semble déclarer nulles les ordinations faites par les hérétiques, et vouloir même prouver qu'elles le sont en effet. Il se sert pour cela de quelques passages de saint Cyprien, et de quelques expressions employées par ce Père pour montrer l'invalidité de leur baptême. Mais en le lisant bien attentivement, on voit qu'il ne veut dire autre chose, sinon que les ordinations faites par les hérétiques doivent être sans effet, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent procurer à ceux qui ont été consacrés ainsi, ni l'honneur ni le rang de l'ordre qu'ils ont reçu. Cela ressort de la suite de sa lettre, où il décide qu'on peut leur accorder l'un et l'autre, quand le besoin de l'Eglise le réclame. Du reste, il avait déjà formulé la même décision dans sa lettre au concile de Tolède.

Le saint Pontife réfute ensuite le faux principe de ceux qui croyaient que l'ordination d'un évêque légitime corrigeait tous les défauts qui se trouvaient dans celui qui est ordonné. S'il en était ainsi, dit-il, on pourrait ordonner les sacriléges, les adultères, et il ne serait plus besoin de les mettre en pénitence, parce que l'ordination produirait le même effet. Mais, ajoute-t-il, la coutume de l'Eglise est d'accorder la communion laïque, après une simple imposition des mains, à ceux qui, ayant été baptisés par les hérétiques, veulent entrer dans l'Eglise; et de mettre en pénitence ceux qui y reviennent après l'avoir quittée pour entrer dans une secte d'hérétiques. Il blâme les évêques de Macédoine qui, non-seulement ne les mettaient pas en pénitence, mais qui les laissaient encore dans leur ministère. Il convient qu'autrefois Anysius et quelques autres évêques de ce pays avaient maintenu dans leur rang, en les recevant dans l'Eglise, ceux qui avaient été ordonnés par Bonose; mais il soutient que cet exemple ne peut tirer à conséquence, parce que ces évêques n'en avaient usé ainsi que par nécessité et pour éviter le scandale, et surtout afin que ceux que Bonose avait ordonnés ne demeurassent pas avec lui ; mais cette nécessité ne subsistant plus, il fallait en revenir aux anciennes règles apostoliques que l'Eglise romaine conserve avec soin et dont elle prescrit l'observation à tous ceux qui veulent l'écouter. Il s'objecte ce canon du concile de Nicée, qui permet de recevoir les novatiens, et répond que ce canon, ne concernant que

ces seuls hérétiques, ne doit pas être étendu à tous les autres; qu'il y est question du baptême, et que le concile ordonne que l'on rebaptisera les paulianistes, parce qu'ils ne conféraient pas ce sacrement au nom de la Trinité, au lieu que les novatiens administraient le baptême comme les catholiques, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Il ajoute que ce règlement n'est que pour ceux qui ont été baptisés par les hérétiques. Quant à ceux qui, après avoir reçu le baptême dans l'Eglise, ont donné dans l'erreur et reviennent ensuite de leur apostasie, ils doivent être mis en pénitence publique, et par conséquent exclus pour toujours du clergé. D'où il conclut que ceux qui ont quitté l'Eglise, après la condamnation de Bonose, pour se joindre à lui, et se sont fait ordonner par les hérétiques, ne doivent pas demeurer dans leur dignité, puisqu'en s'attachant à Bonose ils ont mieux aimé suivre leur vanité que de se soumettre au jugement commun des Eglises. Il y en avait qu'on prétendait avoir été ordonnés malgré eux; le Pape répond qu'on le peut croire de ceux qui, aussitôt après leur ordination, se sont retirés de la communion de Bonose pour revenir à l'Eglise, mais quant à ceux qui n'y sont rentrés qu'après un an ou même plusieurs mois, il y a lieu de juger que, se croyant indignes de recevoir légitimement l'ordination, ils se sont adressés à celui qui la conférait à tous venants, dans l'espérance de conserver plus tard leur rang dans l'Eglise catholique. Le Pape veut même que l'on distingue entre ceux qui n'ont exercé aucune fonction et ceux qui ont consacré, distribué les mystères et célébré les messes selon la coutume.

Pour ce qui est de Photin, quoique le saint Pontife éprouvât de la peine à déroger en rien à ce qu'avaient établi ses prédécesseurs, néanmoins il approuve la remontrance des évêques de Macédoine, et, trompé par leurs renseignements, il consent à reconnaître Photin pour évêque, dans la persuasion que le Saint-Siége avait été surpris, comme ils ne craignaient pas de l'affirmer. Mais il ajoute qu'il ne peut consentir à la déposition d'Eustathe, qui n'a jamais été accusé d'aucune faute grave, ni contre la foi, ni contre la discipline. Il se plaint ensuite que les évêques de Macédoine, n'ayant, pour ainsi dire, témoigné aucun égard aux bons témoignages que l'Eglise romaine leur avait rendus sur le compte des sous-diacres Cyriaque et Dizonien, il demande qu'on les accueille sincèrement et dans un véritable esprit de paix, en mettant fin aux querelles qui leur étaient suscitées par ceux qui ne les aimaient point.

A saint Alexandre d'Antioche. — Saint Alexandre, successeur de Porphyre sur le siége d'Antioche, ayant, à force d'exhortations, heureusement réuni le parti des eustathiens, séparés depuis tant d'années des autres catholiques, et rétabli le nom de saint Jean Chrysostome dans les diptyques de son Eglise, envoya une députation solennelle au Pape Innocent pour lui faire part de ces heureuses nouvelles et demander sa communion. Cette députation causa une grande joie à Rome, et le saint Pontife répondit aussitôt à l'évêque Alexandre pour le congratuler de leur réunion. Dans une seconde lettre, écrite à la prière du prêtre Cassien, il engage ce saint évêque à correspondre avec lui plus souvent, afin de réparer le passé. Quelque temps après, saint Alexandre, pour répondre au désir du Souverain-Pontife et entretenir l'union avec l'Eglise de Rome, lui écrivit pour le consulter sur certains abus que les schismes et les hérésies avaient introduits dans l'Eglise d'Orient. Le Pape lui répondit par une lettre composée de trois canons. Dans le premier, il relève la dignité de l'Eglise d'Antioche d'autant plus volontiers que c'est un moyen pour lui d'exalter celle de l'Eglise romaine. Suivant l'autorité du concile de Nicée, qui explique la pensée de tous les évêques du monde, l'Eglise d'Antioche a reçu la juridiction, non sur une province particulière, mais sur tout le diocèse d'Orient; cette dignité ne lui a pas été accordée à cause de l'importance de la ville, mais parce qu'elle a été le premier siége de saint Pierre, et qu'elle a mérité de voir réunie dans son enceinte la plus célèbre assemblée des apôtres; de sorte qu'elle ne le céderait pas même à celle de Rome, si elle n'avait eu qu'en passant celui que cette Eglise a possédé jusqu'à la consommation et jusqu'à la fin. C'est en vertu de cette dignité qu'il dit à l'évêque d'Antioche que, comme il ordonne les métropolitains par une autorité qui lui est propre, il ne doit pas souffrir que l'on ordonne les autres évêques sans sa permission et son consentement, et lui conseille d'obliger les plus rapprochés à venir recevoir l'ordination de ses mains. — Il établit dans le second canon que l'on ne doit pas créer des métropolitains, quand, par suite de la division d'une province, il arrive que de nouvelles villes sont érigées en métropoles par l'autorité de l'empereur. Il s'élève ensuite contre la coutume des évêques de l'île de Chypre, qui ordonnaient leurs confrères, sans consulter l'évêque d'Antioche, à qui ces Eglises étaient soumises, puisqu'elles faisaient partie du diocèse de l'Orient. — Dans le dernier canon, il dit que les Ariens qui rentrent dans l'Eglise doivent être reçus par l'imposition des mains; mais qu'on ne doit pas souffrir que leurs élèves demeurent dans le ministère ecclésiastique. Il en donne cette raison: Les laïques étant soumis à l'imposition des mains, qui est une image de la pénitence, les élèves ne doivent pas être reçus dans leurs degrés d'honneur. Car encore que leur baptême soit valide, parce qu'il est conféré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, il ne leur donne pas la grâce, puisque ceux qui le leur ont conféré l'ont perdue eux-mêmes en se séparant de l'Eglise catholique. Il n'est pas possible qu'ils donnent la plénitude du Saint-Esprit, qui se confère surtout dans l'ordination, puisqu'ils l'ont perdue par leur

perfide. Comment donc serait-il possible d'accorder à leurs prêtres les honneurs du sacerdoce de Jésus-Christ, puisque leurs laïques ne sont reçus dans l'Eglise que par l'imposition des mains, qui leur communique le Saint-Esprit. Il appelle cette imposition des mains une image de la pénitence, parce qu'on n'imposait aucune œuvre laborieuse à celui qui revenait à l'Eglise, et qu'on l'admettait aussitôt à la communion. Il termine sa lettre en priant saint Alexandre de faire part de sa décision aux autres évêques, en la leur faisant lire, s'il se peut dans un concile, afin qu'elle fût observée par un commun consentement.

Pour aplanir les difficultés qui pourraient résulter de ce que cette lettre dit sur le baptême et l'ordination conférés par les hérétiques, il faut distinguer avec les théologiens trois choses, dans l'un et l'autre de ces deux sacrements ; savoir, le caractère, la grâce sanctifiante, et certains effets que les sacrements produisent dans ceux qui les reçoivent. Un adulte, par exemple, et la lettre du Pontife ne paraît s'occuper que de ceux-là, un adulte qui, attaché aux erreurs de certains hérétiques, reçoit d'eux le baptême, reçoit en même temps le caractère qu'imprime ce sacrement, mais il ne reçoit pas la grâce sanctifiante, parce qu'il y met obstacle par son attachement à l'hérésie. Il ne reçoit pas non plus les autres effets produits par le baptême, qui sont la participation aux prières et aux mérites de l'Eglise et le droit de participer aux sacrements. Mais aussitôt qu'il rentre dans le sein de l'Eglise par une sincère pénitence, l'obstacle qu'il avait mis à la grâce étant enlevé, il reçoit avec cette grâce sanctifiante le droit de communion avec l'Eglise et la participation à tous les autres sacrements. Mais il n'en est pas tout à fait de même de ceux qui ont été ordonnés par les hérétiques. En retournant à l'Eglise, ils ne sont pas admis à tous les honneurs du sacerdoce, ni à toutes les fonctions de leur ministère, parce qu'indépendamment de la réconciliation ordinaire accordée à tous les pécheurs, il serait encore nécessaire de les rétablir dans les grades de leur ordre et de les absoudre de la suspense qu'ils ont encourue, ce qui ne s'accordait que dans les besoins pressants de l'Eglise, comme on l'a vu dans la lettre aux évêques de Macédoine. Ce n'est donc que quant aux honneurs et aux grades du sacerdoce que le Pape déclare nulle l'ordination des hérétiques, et non par rapport au caractère qu'ils ont reçu dans cette ordination.

A Decentius. — Les décrétales du saint Pape Innocent ont conservé dans l'Eglise la plus imposante autorité. La plus célèbre est celle qu'il adressa à Decentius, évêque d'Eugubium dans l'Ombrie. Le préambule de cette lettre est tout entier à l'avantage de l'Eglise de Rome. Il prétend que si toutes les Eglises avaient conservé les pratiques qu'elles avaient reçues des apôtres, elles se seraient toutes accordées dans une même discipline, et auraient évité cette différence d'usages qui cause un si grand scandale au peuple, en lui faisant supposer qu'on s'est éloigné de la tradition apostolique. De ce principe il conclut que l'on doit observer partout la discipline que l'Eglise de Rome a reçue de saint Pierre, et qu'elle a toujours conservée. Il cite comme un fait constant et manifeste que, dans l'Italie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, la Sicile et les îles adjacentes, il n'y a point d'Eglises qui n'aient été instituées par les ouvriers évangéliques, que l'apôtre saint Pierre ou ses successeurs avaient établis évêques. S'adressant ensuite à Decentius, il suppose qu'il était souvent venu à Rome, qu'il y avait assisté à la célébration des divins mystères, et qu'il avait pu remarquer les cérémonies qu'on y pratiquait. Cela devait suffir pour son instruction et pour l'obliger de réformer les abus qui se commettaient dans son Eglise; mais comme il avait consulté le Pape Innocent, ce Pontife se crut obligé de lui faire une réponse, moins pour l'instruire que pour l'aider à instruire les autres, pour l'obliger à avertir et à reprendre avec plus d'autorité ceux qui s'éloignaient des coutumes de l'Eglise de Rome, et même à les lui dénoncer, s'ils ne voulaient pas se rendre à ses avertissements.

On voit dans la suite de cette décrétale, qui comprend en tout huit canons, comment par le spectacle des cérémonies et par l'instruction de vive voix, on apprenait ce qui concerne l'administration des sacrements, qu'on tenait encore fort secrète, d'où l'on doit peu s'étonner des omissions qu'on remarque à ce sujet dans les anciens monuments. Il y témoigne que les sacrements de la confirmation et de l'extrême-onction sont établis sur la tradition et l'Ecriture. Après avoir dit qu'il est du ministère épiscopal d'imprimer aux enfants le sceau sacré qui les rend parfaits chrétiens, il ajoute : C'est ce que nous apprenons tant par la coutume uniforme des Eglises que par l'Ecriture sainte, et spécialement par ce qui est dit de saint Pierre et de saint Jean au VIIIe chapitre des *Actes des Apôtres.* Les prêtres peuvent faire aux baptisés l'onction du chrême, pourvu qu'il soit consacré par l'évêque; mais ils n'en sauraient marquer leur front, cela n'est permis qu'aux évêques quand ils donnent le Saint-Esprit. Pour l'onction des malades, elle peut se faire encore par les prêtres, suivant l'épître de l'apôtre Saint-Jacques; mais l'huile de cette onction doit toujours être consacrée par les évêques. Du reste, on ne la donne point aux pénitents, parce que c'est un sacrement. Quant aux paroles dont il faut se servir, je ne les confie pas au papier, de peur de trahir les saints mystères. Nous apprenons par la même décrétale que dans l'Eglise romaine c'était déjà l'usage de jeûner le vendredi et le samedi de chaque semaine, et qu'on ne célébrait pas le saint sacrifice pendant ces deux jours de pénitence. Il y avait d'autres Eglises, au contraire, qui de tous les samedis de l'année ne jeûnaient que le samedi saint. Il finit sa

lettre en exhortant Decentius à faire observer dans son église la discipline de l'église romaine, et à bien instruire les prêtres et les autres clercs placés sous sa conduite, afin qu'ils s'acquittassent dignement des fonctions de leur ministère. Il lui promet, quand il viendra à Rome, de lui dire de vive voix plusieurs autres choses qu'il n'était pas permis d'écrire.

Aux évêques du concile de Carthage, etc. — Pour bien comprendre les trois lettres suivantes, il faut remarquer que les évêques d'Afrique et de Numidie, ayant condamné Pélage et Célestius dans les conciles de Carthage et de Milève tenus en 416, écrivirent au Pape Innocent le jugement qu'ils avaient porté contre ces hérétiques et contre leur doctrine, afin d'ajouter à leur décision l'autorité du Saint-Siége. Ils tenaient d'autant plus à cette formalité, que Célestius en avait appelé, et qu'il faisait courir le bruit que le Pape Innocent le favorisait. C'est ce qui engagea les évêques africains Aurèle, Augustin, Alype, Evode et Passivius à ajouter aux communications de ces conciles une lettre familière, où ils lui parlaient des bruits désavantageux que l'on faisait circuler sur son compte à propos de cette affaire. C'est à ces trois lettres, apportées à Rome par l'évêque Julien, que saint Innocent fit les réponses suivantes, datées toutes les trois du 27 janvier de l'an 417.

La première est adressée à Aurèle et aux évêques du concile de Carthage. Il les loue d'abord de la vigueur avec laquelle ils ont condamné l'erreur et de la déférence qu'ils témoignent au Saint-Siége en le consultant sur ce qu'ils avaient décidé. Il prend de là occasion de faire valoir l'autorité de son Eglise, et avance que c'est un usage établi de la consulter sur toutes les causes ecclésiastiques, avant de les terminer dans les provinces. Puis venant à la doctrine de Pélage, il fait voir que l'on ne peut nier sans impiété que nous ayons besoin de la grâce de Dieu, soit pour faire le bien et avancer dans la vertu, soit pour passer de l'iniquité à la justice, le libre arbitre que nous avons reçu de Dieu en naissant ne pouvant nous suffire ni pour l'un ni pour l'autre. Il appuie la doctrine de la nécessité de la grâce sur le psaume XXVI, où David prie Dieu d'être son aide, de ne point l'abandonner et de ne point même détourner de lui son visage. Il en donne pour preuve encore les remèdes continuels dont l'homme a besoin pour se relever, depuis que le péché l'a précipité dans la misère. Ensuite il condamne Pélage et Célestius et tous ceux qui, à leur exemple niant que le secours divin nous soit nécessaire, se déclarent ennemis de la foi catholique, et ingrats des bienfaits de Dieu. Il accorde néanmoins aux évêques du concile de Carthage le pouvoir de les admettre à leur communion, en cas qu'ils reviennent à eux, qu'ils reconnaissent le besoin de la grâce qu'ils ont combattue et qu'ils condamnent leur mauvaise doctrine.

Aux évêques du concile de Milève. — Le saint Pontife répète à peu près les mêmes choses dans sa réponse aux Pères du concile de Milève ; seulement il semble restreindre aux seules causes de la foi la maxime générale qu'il avait avancée sur la nécessité de rapporter toutes les affaires ecclésiastiques à la décision du Saint-Siége. *Præsertim quoties fidei ratio ventilatur.* Il y combat ensuite les doctrines de Pélage avec les mêmes raisons qu'il avait déjà apportées dans la lettre précédente; puis il attaque une autre opinion de ce novateur, qui soutenait que les enfants parvenaient à la vie éternelle, même sans avoir reçu le baptême. Il réfute cette erreur par un passage de l'*Evangile de saint Jean*, où Jésus-Christ dit : *S'ils ne mangent la chair du Fils de l'homme et ne boivent son sang, ils n'auront point la vie en eux-mêmes.* Il faut se souvenir que l'on donnait alors l'Eucharistie aussitôt après le baptême. Il déclare donc Pélage et Célestius séparés de la communion de l'Eglise, conformément à la résolution des évêques d'Afrique, et défend de les recevoir dans le bercail du Seigneur qu'ils ont abandonné. Il soumet à la même peine ceux qui défendront leurs erreurs avec la même obstination, consentant toutefois à user d'indulgence envers ceux qui, condamnant la mauvaise doctrine qu'ils avaient embrassée, demanderont les remèdes de la pénitence que l'Eglise a coutume d'accorder aux pécheurs qui se convertissent, de peur qu'en leur fermant la porte de la bergerie, ils ne soient dévorés par l'ennemi qui les attend.

Aux cinq évêques d'Afrique. — Dans sa lettre aux cinq évêques dont nous avons donné les noms plus haut, le saint Pape Innocent marque qu'il s'est suffisamment expliqué dans ses réponses aux évêques de Carthage et de Milève, et sur leur sentiment touchant la nécessité de la grâce, et sur l'impiété de la doctrine de Pélage. Il ajoute qu'il espérait que la condamnation de cet hérésiarque ferait revenir ceux qu'il avait trompés, soit à Rome soit ailleurs; il ne pouvait ni assurer ni nier qu'il y eût des Pélagiens à Rome, parce qu'il n'était pas aisé de les découvrir dans une aussi grande multitude de peuples; puis il ajoute en parlant de Pélage lui-même : « Nous ne pouvons croire qu'il ait été justifié, quoique quelques laïques nous aient présenté des actes qui le déclarent absous. Mais nous doutons de la vérité de ces actes, parce qu'ils ne nous ont point été envoyés de la part du concile, et que nous n'avons reçu aucune lettre de ceux qui y ont assisté. Car si Pélage avait été assuré de sa justification, il n'aurait pas manqué d'obliger ses juges à nous en instruire. Dans ces actes mêmes, il ne se justifie point clairement et ne cherche qu'à éluder la question et à l'embrouiller. C'est pourquoi nous ne pouvons ni blâmer, ni approuver ce jugement, puisque nous ne savons s'il contient la vérité. Si Pélage prétend n'avoir rien à craindre, ce n'est pas à nous à l'appeler, c'est lui plutôt qui doit être pressé de venir se faire absous.

dre; car s'il persévère dans ses erreurs, quelques lettres qu'il reçoive de nous, il ne s'exposera jamais à notre jugement. S'il devait être appelé, ce serait plutôt par les évêques dans le voisinage desquels il réside que par ceux qui sont éloignés de ces régions. Pourtant s'il nous en donne lieu, nous nous efforcerons de contribuer à sa guérison. Il peut condamner ses sentiments, et, par lettre, demander pardon de ses erreurs. Nous avons lu entièrement le livre qu'on lui attribue et que vous nous avez envoyé. Nous y avons trouvé beaucoup de propositions contre la grâce de Dieu, beaucoup de blasphèmes, rien qui ne nous ait déplu et qui ne doive être rejeté de tout le monde. « Le Pape termine sa lettre, en disant qu'il est facile à chacun de combattre la mauvaise doctrine de Pélage, et que s'il vient à l'anathématiser lui-même, ceux qu'il a séduits reviendront plus facilement de leurs erreurs; mais s'il y persiste avec opiniâtreté, on ne doit rien négliger pour détromper ceux qu'il a égarés à sa suite. On croit que saint Innocent n'écrivit ces trois lettres qu'après avoir tenu un concile; mais peut-être se contenta-t-il d'assembler son clergé. C'est ce que saint Augustin paraît dire, lorsque, écrivant contre les pélagiens qui accusaient le clergé de Rome de prévarication dans le jugement rendu contre Pélage et Célestius, il leur répond que si ce clergé eût jugé autrement, ce serait alors qu'on devrait l'accuser d'avoir prévariqué. Cette dernière lettre est accompagnée d'un billet particulier, adressé à Aurèle, et qui ne contient rien de remarquable, excepté la prière de faire remettre une lettre qui s'y trouve insérée à l'adresse de saint Jérôme.

A saint Jérôme. — Cette lettre a pour but de consoler le pieux solitaire des maux que les pélagiens lui faisaient souffrir. Ils avaient fait une irruption dans le monastère confié à ses soins, brûlé les bâtiments et mis à mort un diacre, ainsi que plusieurs autres personnes. C'est ce que saint Augustin nous apprend lui-même sur la fin de son livre qui a pour titre : *Des actions de Pélage.* Le Pape témoigne à saint Jérôme qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour réprimer une semblable audace, mais qu'il n'a pu savoir à qui s'en prendre en particulier. S'il arrive qu'on lui défère les coupables, il nommera des juges compétents pour examiner cette affaire, et fera même quelque chose de plus s'il en est besoin. Il ajoute qu'il a écrit à Jean de Jérusalem pour l'avertir de veiller, afin qu'à l'avenir il n'arrive rien de semblable dans l'Eglise qui lui est confiée. Nous en avons dit un mot à l'article de cet évêque.

A Probus. — On ne sait en quelle année cette lettre fut écrite, mais on la croit postérieure aux troubles que la guerre d'Alaric et l'élection d'Attale causèrent dans Rome, c'est-à-dire, à l'an 409. Pendant ces troubles une femme nommée Ursa ayant été emmenée captive par les barbares, son mari qu'on appelait Fortunius épousa une autre femme nommée Restitula. Ursa, délivrée de sa captivité par un bienfait de Dieu, vint trouver le Pape Innocent et fut reconnue sans aucune contestation pour celle que Fortunius avait épousée la première. Le saint Pontife, qui peut-être était alors à Ravenne, écrivit à Probus ce qui se passait, et lui déclara que, selon les règles de la foi, Ursa était la véritable et unique épouse de Fortunius, et que par conséquent Restitula ne pouvait à aucun titre être considérée comme légitime, puisque la première encore vivante n'avait point été séparée de son mari par un divorce. On croit que ce Probus était le fils d'un magistrat du même nom, qui exerçait une charge sous l'empire de Théodose et Valentinien.

A Félix de Nocéra. — Félix, évêque de Nocéra dans l'Umbrie, après avoir fait rebâtir les églises que l'invasion des Goths avait détruites dans son diocèse, écrivit au Pape Innocent sur diverses difficultés qu'il rencontrait pour y rétablir la discipline. Le Pape, après avoir loué son respect envers le Saint-Siége qu'il appelle la tête de l'épiscopat, lui répond : 1° qu'il est défendu d'admettre dans le clergé ceux qui se sont mutilés volontairement; 2° qu'il est pareillement défendu d'ordonner les bigames ou ceux qui ont épousé des veuves; 3° que l'on doit exclure des ordres ceux qui ont porté les armes, plaidé et requis des condamnations, exercé quelque office de judicature ou rempli des fonctions, parce que les lois civiles les forçaient de rentrer dans ces sortes de fonctions; 4° que l'on doit choisir, pour les admettre aux ordres, des laïques baptisés qui soient de bonnes mœurs, qui aient passé leur vie avec des clercs ou dans des monastères, et qui n'aient jamais eu de concubines; 5° que l'on doit observer les interstices et ne pas faire passer trop promptement un homme par les ordres de lecteur, d'acolyte, de diacre ou de prêtre, afin qu'en s'exerçant longtemps dans les degrés inférieurs, sa conduite et ses mœurs soient plus éprouvées. Le Pape s'étonne que Félix, instruit comme il l'était, l'ait consulté sur des choses connues de tout le monde, et veut bien croire qu'il n'a agi ainsi que parce que ses grandes occupations lui ont fait oublier ce que les canons avaient décidé sur tous ces points.

A Laurent, évêque de Sénia. — Laurent, évêque de Sénia ou Zeng dans la Croatie, avait écrit au Pape Innocent pour se plaindre de quelques hérétiques photiniens qui s'étaient établis dans le territoire de cette ville et tenaient des assemblées à la campagne, sous la conduite d'un nommé Marc, autrefois chassé de Rome. Informé de ce désordre, Innocent obtint des défenseurs de l'Eglise romaine la permission de faire chasser ces hérétiques des lieux qu'ils infestaient. Il envoya aussitôt cette permission à Laurent, en l'exhortant à la mettre promptement à exécution, dans la crainte de se rendre responsable des âmes que ces novateurs pourraient pervertir. Comme ils niaient que Jésus-Christ fût né de la subs-

tance du Père avant tous les siècles, le Pape les compare aux Juifs qui jusqu'à cette heure nient sa divinité, et il déclare qu'ils sont les uns et les autres dignes de la même damnation.

Nous bornons ici cette analyse des lettres du saint Pontife ; nous en avons omis quelques-unes parmi celles qui nous ont paru moins importantes ; à plus forte raison ne nous croyons-nous pas obligé de rendre compte de celles qui sont perdues ; pourtant nous dirons un mot des écrits qui lui sont attribués.

Le Pontifical lui fait honneur de divers décrets sur l'Eglise en général, sur les monastères, sur les Juifs, sur les païens, mais sans marquer d'où ces décrets sont tirés. Il dit aussi que ce Pape consacra une église bâtie par une dame de Rome nommée Vestine, sous l'invocation de saint Gervais et de saint Protais, qu'il l'érigea en paroisse titulaire et qu'il lui fit de grands présents en vases précieux et en riches domaines ; le décret cite entre autres objets une tour ou ciboire *turribulum* pour conserver la sainte eucharistie. Nous avons également sous son nom deux lettres adressées à l'empereur Arcade ; mais la supposition en est évidente et l'on reconnaît aujourd'hui qu'elles n'ont été écrites que vers le milieu du VIe siècle. Elles sont fondées l'une et l'autre sur la prétendue excommunication d'Arcade et d'Eudoxie, fait assez mémorable pour mériter d'être rapporté par les historiens du temps s'il avait été vrai. Mais Pallade n'en dit pas un mot, et tous les auteurs contemporains gardent le même silence. Mais ce qui doit encore faire rejeter ses lettres, c'est que celui qui en est l'auteur suppose que l'impératrice Eudoxie survécut à saint Jean Chrysostome, qui à la connaissance de tous ne mourut que quatre ans après elle. Il faut dire la même chose des deux lettres d'Arcade au Pape Innocent. Ces lettres, tirées de Nicéphore Callixte, de Glycas et de la bibliothèque du Vatican, ont été imprimées par les soins de dom Pierre Constant dans l'*Appendice des Décrétales*, à Paris en 1721. Le même éditeur nous a donné également les véritables lettres de ce saint Pontife, que l'on retrouve encore dans les diverses collections des conciles.

Innocent Ier passe avec justice pour un des plus grands Papes de ces temps antiques, tant pour la sainteté de sa vie que pour ses lumières, son zèle à maintenir la discipline, sa sage fermeté à soutenir la dignité de son siége, et surtout pour sa vigilance pontificale et le soin qu'il prenait du bon ordre dans toutes les Eglises, qualité qu'il a fait particulièrement paraître dans l'affaire de saint Jean Chrysostome.

INNOCENT II, Romain de naissance, appelé auparavant Grégoire, monta sur la chaire pontificale le 14 février 1130, après la mort d'Honorius II. Il descendait de la noble maison des Papi, avait d'abord été moine de Saint-Jean de Latran, puis abbé d'un monastère de Saint-Nicolas. Urbain II, après l'avoir fait cardinal diacre du titre de Saint-Ange, l'avait envoyé légat en France, où il tint deux conciles en 1124, l'un à Clermont et l'autre à Vienne. De retour à Rome, il fut élu Pape au moment même de la mort d'Honorius II. Cette précipitation, qui avait pour but de prévenir toute espèce de cabale, fut précisément ce qui discrédita la mesure en elle-même. Tous les cardinaux étaient convenus ensemble d'un jour marqué pour procéder à l'élection dans l'église de Saint-Marc; et celle d'Innocent II venait de se faire subitement dans le palais de Latran, sans qu'on eût réuni la totalité du Sacré Collége. Ce fut, à la vérité, la plus grande partie qui nomma Innocent II; l'autre donna la tiare au petit-fils d'un Juif, nommé Pierre de Léon, qui se fit appeler Anaclet II; et c'est ainsi que le schisme s'établit. Ce dernier fut reconnu par les rois d'Ecosse et de Sicile; mais Innocent II le fut par le reste de l'Europe. Ce Pontife, opprimé à Rome par la faction d'Arnoul de Bresse, se réfugia en France, où il tint plusieurs conciles, d'abord à Etampes, où son élection fut examinée par saint Bernard qui se déclara en sa faveur; ensuite au Puy, à Clermont, à Reims, où Innocent II fut solennellement proclamé, et l'antipape Anaclet excommunié jusqu'à ce qu'il revînt à résipiscence. C'est dans ce concile que le Pape, s'adressant au roi Louis le Gros, lui tint ce discours : « Dieu vous a pris dans son innocence votre fils aîné, pour lui faire partager immédiatement avec lui son royaume du ciel; mais il vous en a laissé plusieurs autres pour partager avec vous les couronnes de la terre. C'est donc à vous à nous consoler, nous autres étrangers chassés de notre pays, comme vous vous en êtes dignement acquitté, en nous comblant d'honneurs et de bienfaits, dont vous recevrez une récompense éternelle. » Le Pape procéda ensuite au couronnement du jeune Louis, second fils du monarque. De retour à Rome après la mort de l'antipape Anaclet, et l'abdication de son successeur Victor IV, Innocent II assista, en 1139, au second concile de Latran, composé d'environ mille évêques, et y couronna le roi Lothaire empereur. Après le concile, le Pape marcha contre Roger, roi de Sicile, qui venait de subjuguer la meilleure partie de la Pouille. Il fut fait prisonnier par ce prince et ne recouvra la liberté qu'en donnant à son vainqueur l'investiture de ce royaume. A cette guerre en succéda une autre que les Romains firent aux habitants de Tivoli. Elle avait été terminée à des conditions raisonnables, lorsque les Romains, assemblés tumultuairement au Capitole, résolurent de rentrer en campagne. Le chagrin qu'en conçut le Pape lui causa une fièvre violente dont il mourut le 13 septembre 1143, après treize ans et sept mois de pontificat.

Lettres.— Parmi les quarante-trois lettres qui nous restent de lui dans la *Collection des conciles*, il y en a un certain nombre

qui ne contiennent que des confirmations de donations, de priviléges et de droits accordés à diverses églises. Nous ne rendrons donc compte que des plus importantes.

A saint Bernard, etc. — Vers le mois d'août 1133, Jean, intrus dans la dignité d'archidiacre de l'église d'Orléans, ne pouvant souffrir qu'Archambaud, sous-doyen de la même église, s'opposât à ses vexations, le fit tuer. Saint Bernard et le vénérable Pierre de Cluny écrivirent au Pape de punir sévèrement ce meurtrier et de confirmer la sentence portée contre lui dans le concile de Jouarre. Non-seulement Innocent II confirma la sentence rendue contre lui dans cette assemblée, mais la trouvant trop modérée, il ordonna de plus que partout où le meurtrier serait présent, on ne célébrât point l'office divin et que tous ses fauteurs seraient excommuniés; qu'en outre Thibaud Notier et d'autres, qui avaient acquis ou conservé leurs bénéfices par les crimes de leurs parents, en seraient privés. On s'était contenté à Jouarre d'excommunier l'auteur de ce meurtre, et de menacer de la même peine ceux qui lui donneraient asile ou qui communiqueraient avec lui.

Aux évêques d'Orient. — Foucher, second archevêque de Tyr, choisi parmi les Latins, ayant été sacré par Guillaume, patriarche de Jérusalem, en 1138, voulut, à l'exemple de ses prédécesseurs, aller à Rome recevoir le pallium des mains du Pape; mais il n'y arriva qu'avec bien de la peine, parce que le patriarche lui fit dresser des embûches pour l'empêcher de continuer son chemin. A son retour à Tyr, le patriarche fit encore difficulté de rétablir cette église dans son ancienne dignité, et de réparer les dommages causés à l'archevêque Foucher. Il lui avait enlevé entre autres trois évêchés dépendants de sa métropole, Acre, Sidon et Beyruth; et le patriarche d'Antioche avait usurpé sur Tyr les évêchés de Biblis, de Tripoli et d'Antarade. Le Pape Innocent écrivit sur cela deux lettres au patriarche de Jérusalem, qui en conséquence de ses injonctions rendit à Foucher les trois suffragants qu'il lui retenait. Il écrivit aussi aux évêques de Biblis, de Tripoli et d'Antarade de revenir sous la juridiction de leur métropolitain; au patriarche d'Antioche, de les rendre à l'archevêque de Tyr; et aux évêques d'Acre, de Sidon et de Beyruth de rendre au même archevêque leur respect et leur obéissance.

Aux archevêques de Sens et de Reims.— Les archevêques de Sens et de Reims ayant envoyé au Pape les propositions d'Abailard qu'ils avaient condamnées dans le concile de Sens en 1140, Innocent II, après avoir pris conseil des évêques et des cardinaux, les condamna à son tour, ainsi que les autres dogmes erronés de ce novateur avec sa personne et les fauteurs de son hérésie, et déclara qu'ils devaient être excommuniés. Il ordonna de plus aux archevêques de Sens et de Reims et à leurs suffragants d'enfermer Abailard et Arnaud de Bresse dans des monastères et de faire brûler leurs livres.

Règlement pour l'abbaye de Saint-Gilles.— Sur les contestations soulevées entre Pierre, abbé de Cluny, et Pierre, abbé de Saint-Gilles, le Pape décida que si la discipline régulière venait à s'affaiblir dans ce dernier monastère, ce serait à Pierre de Cluny ou à ses successurs à l'y rétablir; que quand l'abbé de Cluny se rendrait dans cette maison, il y serait reçu honorablement et entretenu avec les siens pendant tout le temps qu'il aurait besoin d'y rester; qu'il y prendrait la place de l'abbé et assemblerait le chapitre, même en sa présence. Toutefois, si l'abbé de Saint-Gilles venait à mourir ou à être transféré ailleurs, les religieux auraient la liberté de se choisir un autre abbé, mais à Cluny seulement en cas de translation, et parmi les religieux de leur monastère si l'abbé était mort. Il adjugeait en même temps à l'abbaye de Cluny une compensation des dépenses qu'elle avait faites pour le monastère de Saint-Gilles.

Innocent II joignait à des mœurs pures la plupart des vertus de son état. Il s'était conduit pendant quelque temps par les conseils de saint Bernard; mais il se refroidit dans la suite et cessa même de lui écrire. Le Pape en général, dit le P. Fontenay, n'approuvait pas toujours que saint Bernard entrât aussi avant et aussi ardemment qu'il le faisait dans une infinité d'affaires, où le poids de sa médiation ne le faisait quelquefois pas entièrement maître d'en user comme il aurait voulu. Cependant, comme saint Bernard lui avait rendu des services essentiels, et donné de sages avis, Innocent II lui devait de la reconnaissance. On trouve ses lettres au tome X de la *Collection des Conciles*.

INNOCENT III. — Si jamais homme a pu se croire appelé à la monarchie universelle, dit l'abbé Guillon, ce fut assurément le Pape Innocent III, l'un des plus illustres pontifes qui aient gouverné l'Eglise de Rome et le monde chrétien. L'édifice avait été préparé habilement par Grégoire VII et ses successeurs. Les rois et les peuples, qui avaient combattu d'abord les prétentions des Papes sur la puissance temporelle, avaient fini par abandonner une lutte où la Providence elle-même semblait s'être déclarée, par les succès extraordinaires que leurs mesures avaient obtenus. Plus d'oppositions redoutables. Les ressentiments mêmes paraissaient anéantis au fond des cœurs; ou, s'ils menaçaient de se réveiller dans quelques âmes plus fortes, la terreur de l'interdit et de l'excommunication suffisait pour les réprimer. C'était un dogme avoué sans réclamation. Si chaque roi a son Etat particulier, Pierre avait la prééminence sur tous, comme étant le vicaire et le représentant immédiat de celui à qui le monde et tous les empires appartiennent. Autant le ciel l'emporte sur la terre, et le sacerdoce sur toutes les choses terrestres, autant la dignité et la puissance du Pontife romain devait surpasser tout autre pouvoir. Cette doctrine, si éloignée

de celle qu'avaient professée les premiers siècles chrétiens, se trouvait soutenue dans Innocent III par tout ce qu'il y avait de plus capable de l'accréditer et de la mettre à exécution; une pureté de mœurs irréprochable, le zèle le plus ardent pour la cause de Dieu, une force de résolution que les obstacles mêmes ne faisaient qu'enhardir, une fermeté de caractère invincible, que rehaussaient encore une science au-dessus de son siècle, une telle connaissance des lois et de la discipline, qu'aujourd'hui encore on l'invoque comme l'oracle de la jurisprudence ecclésiastique. La longue durée de son pontificat lui permit de consommer les hautes entreprises qu'il avait conçues dès les commencements. Pas un acte de son administration qui n'ait été une conquête de plus pour la grandeur romaine. Nous en avons les plus authentiques témoignages dans le recueil de ses lettres partagées en dix-neuf livres, suivant l'ordre chronologique, et qui dans l'édition de Baluze ne forment pas moins de deux volumes in-folio. Mais avant d'entrer dans la discussion, nous avons besoin d'esquisser en quelques mots la biographie de ce grand pontife.

Innocent III n'avait que trente-sept ans lorsqu'il fut élu Pape le 8 janvier 1198, après la mort de Célestin III. Il portait le nom de Lothaire, et était fils de Trasimond, de la famille des comtes de Segni. Doué d'un esprit pénétrant et d'une mémoire tenace, il fit de grands progrès dans les lettres divines et humaines. Après avoir fait les études les plus brillantes, et acquis toutes les connaissances qui font le philosophe habile et le théologien consommé, dans les écoles de Bologne et de Paris, il revint à Rome, où il fut fait chanoine de Saint-Pierre. Grégoire VIII l'ordonna sous-diacre, et le Pape Clément III le fit cardinal-diacre du titre de Saint-Serge. Il l'était encore, lorsque ses talents et ses vertus le firent choisir d'une voix unanime pour remplir la chaire de Saint-Pierre, malgré ses larmes, sa résistance et ses cris. Le 21 février, qui était un samedi, il fut promu au sacerdoce, et le lendemain dimanche, sacré dans l'église de Saint-Pierre, et intronisé aussitôt sur la chaire apostolique dont il fit le premier trône de l'univers. Dès le lundi, il reçut le serment de fidélité et l'hommage lige du préfet de Rome, qu'il investit de sa charge en lui donnant un manteau. Jusque-là cette investiture avait toujours appartenu à l'empereur. Un de ses premiers soins, en arrivant au pontificat, fut de recouvrer les domaines de l'Eglise, dont la rentrée en possession étendit sa souveraineté d'une mer à l'autre, sur une aussi grande étendue de pays qu'en avaient conquis les Romains dans les quatre premiers siècles de la république. Il s'appliqua ensuite à bannir de la cour de Rome la vénalité et les autres désordres qui y régnaient d'une manière scandaleuse, et à régler par lui-même les affaires les plus importantes, écoutant attentivement les raisons des parties, et ne prononçant qu'après une mure délibération et sans aucun égard pour la qualité des personnes. Les plus savants jurisconsultes venaient à Rome pour l'entendre et s'instruire, et de toutes les parties du monde on lui écrivait pour juger les plus grandes causes. Zélé autant qu'aucun de ses prédécesseurs pour le recouvrement de la terre sainte, il voulut que le clergé romain y contribuât par lui-même. A cet effet, il choisit deux cardinaux, Soffrid, prêtre du titre de Sainte-Praxède, et Pierre de Capoue, diacre du titre de Sainte-Marie *in via lata*, auxquels il donna la croix, afin qu'ils invitassent les autres à la guerre sainte, autant par leur exemple que par leurs discours. Il fit prêcher la croisade dans tous les Etats de l'Europe, et pour subvenir aux frais de cette expédition, il imposa les prêtres au quarantième, et lui-même et ses cardinaux au dixième des revenus. Il publia ensu te une lettre circulaire aux évêques et aux seigneurs, au clergé et au peuple de France, d'Angleterre, de Hongrie et de Sicile, pour les exhorter à procurer du secours à la terre sainte. Dans le même dessein, il convoqua un concile général par une bulle du 10 avril 1213, et par une autre datée de Viterbe, au mois de juin de la même année. Mais il avait aussi d'autres vues dans la convocation de ce concile, où il se proposait de travailler en même temps à la correction des mœurs, à l'extinction des hérésies et à l'affermissement de la foi. Nous passons sous silence les autres actions de ce pontife, parce que nous aurons occasion d'en parler en rendant compte de ses lettres. Après un règne aussi agité que brillant, Innocent III mourut à Pérouse le 16 juillet 1216. Il avait occupé le Saint-Siége dix-huit ans, six mois et neuf jours, à compter de celui de son élection.

SES LETTRES. — Innocent III, à l'imitation de ses prédécesseurs, eut soin de réunir dans un recueil ou registre *ad hoc*, non-seulement les lettres dont il était l'auteur, mais encore celles qu'on lui écrivait, quand la matière en était importante. C'est par cette sage précaution que les Papes ont conservé à l'Eglise un grand nombre de monuments aussi intéressants pour l'histoire que pour la discipline et la règle de la foi et des mœurs. Les lettres contenues dans ce registre, et divisées, comme nous l'avons dit, en dix-neuf livres, roulent pour la plupart sur les événements singuliers qui remplirent son pontificat. Ce sont des consultations adressées aux évêques, aux chapitres et communautés religieuses, à des seigneurs laïques, aux rois, aux empereurs. Un grand nombre concerne la seconde croisade, qui aboutit au siége de Zara, et ensuite à la prise et au pillage de Constantinople, contre lesquels Innocent III n'opposa que de vaines remontrances. Plusieurs aussi contiennent des résolutions de cas de conscience, sur des causes matrimoniales ou bénéficiaires, sur des conflits de juridiction et des jugements canoniques; sur des cau-

ses majeures devolues au Saint-Siége, des mandats apostoliques ou délégations pour la réforme des désordres.

Premier livre. — Dès le lendemain de son élection, Innocent III adressa une circulaire à tous les évêques pour les en informer et leur demander le secours de leurs prières; mais il écrivit en particulier au roi Philippe de France, et il allègue deux motifs très-remarquables de cette distinction. Le premier, c'est que le royaume de France ne s'est jamais séparé de l'unité de l'Eglise; le second, c'est que le prince qui le gouverne étant tout spécialement fils de l'Eglise romaine, il était convenable qu'il lui adressât les prémices de ses lettres. Le Pape l'exhorte à ne jamais s'éloigner des exemples que lui avait laissés le roi Louis, son père, et à continuer de rendre à cette Eglise les mêmes honneurs. Cette lettre est la deuxième de la collection.

L'archevêque de Strigonie, ayant fait vœu d'aller à la terre sainte, fut retenu par le roi Henri, qui avait besoin de la présence de ce prélat pour apaiser les troubles qui agitaient son royaume. Il en écrivit au Pape qui défendit à l'archevêque d'entreprendre son voyage, tant que la paix et la tranquillité ne seraient pas rétablies en Hongrie. Par une seconde lettre, il chargea le même prélat de la réforme du monastère de Télèque. — L'abbé de Saint-Martin était accusé d'avoir favorisé les troubles, en s'unissant au frère du roi qui les avait excités. Innocent III fait souvenir cet abbé de la peine d'excommunication dont le Pape Célestin III avait frappé tous ceux qui prendraient parti pour le frère du roi, soit par leurs conseils, soit en lui prêtant secours. Il lui ordonne en même temps de se rendre à Rome pour la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, afin d'y rendre compte de sa conduite. — Un seigneur hongrois, qui avait commencé un monastère, étant mort avant que les bâtiments en fussent achevés, le Pape permit au roi de le transférer en un lieu plus sur et plus convenable, à la condition toutefois qu'il obtiendrait l'agrément de l'évêque diocésain. — Dans une autre lettre, il déclara au duc, frère du roi, que s'étant engagé volontairement à accomplir le vœu que son père avait fait d'aller à la terre sainte, il ne pouvait se dispenser de faire ce voyage. En cas de résistance de sa part, il le menace même d'excommunication, et de la privation de son droit à la couronne, s'il arrivait que le roi, son frère, mourût sans enfants. Ce Pape lui reproche d'avoir pris les armes contre son prince, et d'avoir jeté le trouble dans le royaume de Hongrie. Cette lettre fut sans effet; le duc André ne partit pour la croisade que vingt ans plus tard, ce qui ne l'empêcha pas, après la mort du roi Emeric son frère, et de son fils Ladislas, d'être reconnu roi de Hongrie, et couronné au mois de juin 1201; et le Pape lui-même lui écrivit plusieurs lettres dans la suite. Ces lettres, au nombre de six, s'étendent depuis la cinquième jusqu'à la dixième du recueil.

Dans la seizième lettre, après avoir posé pour principe au chapitre de Sainte-Anastasie, que les causes majeures doivent être portées au Saint-Siége pour en juger, il annulle l'élection que ce chapitre avait été contraint de faire par l'autorité séculière, et ordonna aux chanoines de choisir un autre évêque, qui montre moins d'empressement pour les dignités que de zèle et de capac té pour en remplir les fonctions. Innocent III écrivit aussi aux archevêques de Capoue, de Reggio, de Palerme et à l'impératrice, de n'apporter aucun obstacle à cette élection et d'en favoriser même la liberté. — La trente-troisième lettre décide un cas de jurisprudence. Un citoyen de Pise avait hypothéqué sa maison et son jardin pour une somme de deux cent cinquante-deux livres, avec serment que, s'il ne redemandait pas ce qu'il avait hypothéqué, dans un temps limité, il l'abandonnerait à son créancier. Le débiteur envoya la somme au temps convenu; mais le commissionnaire qu'il en avait chargé ne la remit pas. Il arriva pendant ce temps que le citoyen de Pise fut mis en prison par l'empereur, et qu'il se trouva hors d'état de satisfaire à son engagement; mais sitôt qu'il eut recouvré la liberté, il s'offrit de rembourser la somme prêtée. Le créancier ne voulut pas la recevoir. Le Pape, informé du fait, ordonna à deux chanoines de Pise de faire vendre au citoyen de cette ville les biens qu'il avait engagés, en payant le sort principal de la somme empruntée, sur laquelle on mettrait en compte les revenus que le créancier avait perçus. — Il décide, dans la quarante-huitième lettre, adressée à l'évêque de Morsi, le cas suivant. Un homme avait épousé une femme avec laquelle il avait eu auparavant un commerce charnel. Depuis son mariage il ne la connut plus, mais il en épousa une autre dont il eut des enfants. La première demanda qu'il habitât avec elle ou qu'il lui fût permis de se marier à un autre. La décision du Pape porte que si cet homme l'a épousée par *verba de præsenti*, il doit retourner avec elle; mais que s'il ne l'a fait que par *verba de futuro*, on doit leur imposer à tous deux une pénitence et permettre à cette femme d'en épouser un autre.

Par sa soixante-neuvième lettre, le Pape permit à l'évêque de Troyes de racheter le vœu qu'il avait fait d'aller à la terre sainte, en y faisant passer, par une personne religieuse, les sommes qu'il aurait dépensées dans ce voyage. Pour obtenir cette dispense, l'évêque avait allégué le besoin que son Eglise avait de sa présence, à cause des troubles dont elle était agitée, la crainte de ne pouvoir soutenir à son âge les fatigues du voyage et surmonter les dangers de la navigation. Comme il avait dû prévoir toutes ces difficultés avant de s'engager par vœu, le Pape ne l'en dispensa qu'en lui imposant une pénitence pécuniaire destinée au secours de la terre sainte. Il s'autorise d'un

décret du Pape Alexandre III, où il est dit qu'un pareil vœu peut être commué. — A la mort de Guillaume, évêque de Poitiers, le chapitre fit un compromis entre les mains de six chanoines, pour l'élection d'un successeur. Ayant laissé écouler six mois sans y procéder, le compromis fut renouvelé en présence de l'archevêque de Bordeaux; les suffrages tombèrent sur Adhémar et l'archevêque confirma son élection. Le doyen, le sous-doyen et quelques autres membres du chapitre prétendirent qu'elle était nulle, parce que le temps du compromis était expiré lorsqu'elle fut faite, et qu'encore qu'on l'eût renouvelée, on n'y avait pas procédé au jour marqué dans le second compromis. D'ailleurs l'élection s'était accomplie en secret, sans avoir été notifiée au chapitre, et au préjudice de l'appel que le doyen avait interjeté au Saint-Siége. Appuyés de toutes ces raisons, les opposants élurent l'évêque de Nantes, et ils furent secondés dans leurs prétentions par quelques-uns de ceux qui avaient choisi Adhémar, sachant qu'ils feraient plaisir au comte de Poitiers. Les partisans d'Adhémar soutenaient au contraire que son élection s'était faite au jour marqué, que l'archevêque de Bordeaux l'avait déclarée au chapitre, et que, si elle n'avait pas été rendue publique, c'était à cause du comte de Poitiers, dont la crainte avait obligé les électeurs à se retirer en lieu sûr, pour publier une élection qu'ils avaient faite dans la ville. Au surplus, l'Eglise de Poitiers n'était pas dans l'usage de demander le consentement du prince. Les deux parties ayant été entendues par leurs députés dans un consistoire public, le Pape jugea en faveur d'Adhémar, qui en effet fut sacré évêque de Poitiers. Cette lettre est la soixante-quinzième.

Le Pape retenait en prison quelques imposteurs qui avaient falsifié quelques-unes de ses bulles et de celles de Clément III, son prédécesseur. Afin de prévenir un semblable désordre, et qu'à l'avenir ces pièces fussent sans autorité, il ordonna, 1° que les bulles seraient reçues de la main du Pape ou de ceux qu'il aurait commis pour les délivrer; 2° que dans un concile provincial assemblé en France par les prélats du royaume, on ferait un statut, pour être publié dans tous les diocèses, et portant ordre à tous ceux qui prétendaient avoir des bulles du Pape de les apporter à l'évêque diocésain, ou à quelqu'un de sa part, pour être confrontées avec les véritables. Alors, dans le cas où elles se trouveraient fausses, ceux qui les avaient supposées seraient punis, savoir, les laïques, par l'excommunication, et les clercs par la suspense de leurs fonctions; 3° il prononça la même peine d'excommunication contre tous ceux qui, possédant de fausses bulles, ne les lacéreraient pas, ou ne les auraient pas rapportées quinze jours après la publication de l'ordonnance. Cette lettre, la deux cent trente-cinquième, est adressée à Guillaume, archevêque de Reims, et à ses suffragants.

Le cardinal Pierre de Capoue, envoyé en France par Innocent III, en 1199, eut ordre de mettre tout le royaume en interdit, parce que le roi Philippe-Auguste avait répudié Ingelburge, pour épouser Agnès de Méranie. Cet interdit dura huit mois et fut levé lorsque le roi reprit Ingelburge, qu'il avait fait enfermer à Etampes, après avoir renvoyé Agnès qui en mourut de douleur. Nous avons sur ce sujet quelques lettres qui ne nous apprennent rien qui ne se lise dans l'histoire.

Au mois de décembre de l'an 1198, le Pape Innocent III confirma la règle de l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs, par une lettre adressée à Jean de Matha, qui en fut le premier général, et à tous les Frères de l'ordre. Cette lettre ou bulle renferme la règle qu'ils devaient suivre. Jean l'avait composée avec l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Victor. Elle porte que les frères vivront sous l'obéissance du ministre ou supérieur de la maison; qu'ils garderont la chasteté et n'auront rien en propre; que tous leurs biens, de quelques côtés qu'ils viennent, seront divisés en trois parts: une pour leur entretien, une autre pour leurs domestiques et pour les pauvres, et la troisième pour la rédemption des captifs; que toutes leurs églises seront dédiées à la sainte Trinité, et bâties simplement; qu'en chaque maison ils ne seront que trois clercs et trois laïques, outre le supérieur nommé ministre. Celui-ci sera prêtre et confesseur de la communauté. Au-dessus des ministres particuliers il y aura un ministre suprême nommé général. Ils seront vêtus de blanc et porteront sur leur chape une marque pour les distinguer des autres ordres religieux. Ils ne mangeront de chair et de poisson que ce qu'on leur en donnera ou qu'ils prendront chez eux sans l'acheter, si ce n'est en voyage. Leurs jeûnes étaient fréquents; la règle en marque les époques et les jours. Outre ceux qui sont prescrits par l'Eglise, ils en observaient trois par semaine, le mercredi, le vendredi et le samedi, depuis le 14 septembre jusqu'à Pâques. Ils tenaient en chaque maison un chapitre particulier tous les dimanches, et le chapitre général se tenait tous les ans. Cet ordre fit tant de progrès, que, quarante ans après son institution, on y comptait déjà six cents maisons tant en France qu'en Lombardie, en Espagne et ailleurs. Celle de Cerfroi en fut le chef. Elle fut donnée aux Trinitaires par Marguerite, comtesse de Bourgogne. Ils sont quelquefois nommés *Mathurins*, à cause d'une ancienne église dédiée à saint Mathurin, que le chapitre de Paris leur donna en cette ville. La règle leur défend de recevoir un novice avant l'âge de vingt ans accomplis, et de ne l'admettre à prononcer ses vœux qu'après une année de probation. Cette lettre, ou bulle de confirmation, est la quatre cent quatre-vingt-unième du premier livre.

Par la cinq cent cinquante-quatrième lettre adressée aux évêques de Portugal, il établit

la distinction entre l'interdit général et particulier. Ce qui occasionna cette explication fut que certaines églises qui avaient des priviléges du Saint-Siége prétendaient que dans un interdit particulier, elles pouvaient célébrer hautement l'office divin et sonner les cloches, tandis que, dans un interdit général, elles ne célébraient qu'à huis clos et sans sonnerie. Mais il restait à savoir quand l'interdit était général et quand il n'était que particulier, et ce doute formait diverses contestations qui tournaient au détriment de la justice et au mépris des sentences rendues par les évêques. Le Pape déclare donc qu'un interdit est général, quand il est porté non-seulement sur un royaume ou une province, mais aussi sur une ville ou un château.

Par la cinq cent soixante-dixième lettre adressé au maître et aux frères de l'Hôpital, il confirme les règlements de l'ordre Teutonique, composé, à l'imitation des Templiers, des clercs et des militaires, destinés comme les Hospitaliers au soulagemeut des pauvres et des malades. Voilà ce qui nous a paru de plus remarquable dans les lettres du premier livre.

Deuxième livre. — Elles commencent par une défense générale à toutes personnes de recevoir, de défendre ou de favoriser en aucune manière les hérétiques, sous peine d'être notées d'infamie, privées de voix active et passive dans les élections, déchues du droit de succéder et déclarées inhabiles à toutes sortes de fonctions. Il est dit que ceux qui communiquent avec les hérétiques encourent la peine d'anathème et que l'on doit confisquer leurs biens.

Par la soixante et unième lettre, Innocent III ne veut pas que l'on prive de la sépulture ecclésiastique un homme mort excommunié, mais qui avant de mourir avait reconnu sa faute et conçu le dessein d'aller à Rome pour se faire absoudre. Il en donne ainsi la raison : « Le jugement de Dieu, toujours appuyé sur la vérité, ne peut ni tromper ni être sujet à l'erreur ; mais le jugement de l'Eglise peut errer, n'étant souvent appuyé que sur une opinion, d'où vient qu'il arrive quelquefois que celui qui est lié devant Dieu est délié devant l'Eglise, et que celui qui est délivré de ses liens est lié par une sentence ecclésiastique. Le lien donc qui lie le pécheur devant Dieu est dissous par la rémission du péché ; mais le lien dont il est lié devant l'Eglise n'est dissous à son égard que quand elle prononce la sentence d'absolution. Cela paraît évidemment dans la résurrection de Lazare. Le Seigneur le ressuscite d'abord ; ensuite il ordonne à ses apôtres de délier le ressuscité. Ainsi, quoique l'homme dont il est question ait promis avec serment d'obéir à l'Eglise, qu'il se soit humilié, ait donné des marques de repentir pendant sa vie, néanmoins, prévenu par la mort, il n'a pu recevoir l'absolution de son crime ; et encore qu'il y ait lieu de croire qu'il en est absous devant Dieu, l'Eglise ne doit pas le regarder comme absous. Toutefois sur les signes constants que cet homme a donnés de sa pénitence, elle doit lui accorder après la mort le bénéfice de l'absolution. On ne peut objecter que la puissance de lier et de délier n'a été accordée à l'Eglise que sur les vivants, puisque dans le cas présent il n'a pas dépendu du pénitent de se faire absoudre, ce qu'il eût fait s'il n'avait été prévenu par la mort. » Le Pape ajoute qu'on lit dans quelques canons que l'Eglise en certains cas a lié et délié les morts : afin de concilier en même temps la sévérité avec la douceur de la discipline, il ordonne qu'on demandera pour ce mort l'absolution au Saint-Siége, de qui il aurait dû la recevoir pendant sa vie, s'il avait eu le temps d'y recourir.

En 1199, Bernard, évêque de Metz, informa le Pape que dans sa ville épiscopale et en d'autres lieux de son diocèse, un grand nombre de laïques et même de femmes, dans le dessein d'entendre l'Ecriture sainte, avaient fait traduire en français les évangiles, les épîtres de saint Paul, le Psautier, les livres moraux, Job et plusieurs autres. Ils lisaient cette version avec tant d'ardeur, qu'ils tenaient des assemblées secrètes pour en conférer et se prêchaient les uns les autres. Ils méprisaient ceux qui ne prenaient aucune part à cette étude et ne les fréquentaient pas. Quelques curés blâmèrent leur conduite ; mais bien loin de les écouter, ils prétendirent qu'il n'était pas en leur pouvoir de leur empêcher de lire l'Ecriture sainte. Ils allaient jusqu'à mépriser la simplicité de quelques-uns de leurs pasteurs en se vantant de l'emporter sur eux dans la prédication. En conséquence de cet avis, le Pape écrivit au peuple de la ville et du diocèse de Metz que, bien que le désir de comprendre le sens des divines Ecritures et d'en tirer des sujets d'exhortation, fût en soi plus louable que répréhensible, ces particuliers cependant étaient blâmables de tenir leurs conventicules en secret, d'usurper le ministère de la prédication, de se moquer de la simplicité des prêtres, et de mépriser la société de ceux qui ne les imitaient pas. Suivant l'ordre établi par Jésus-Christ et par l'apôtre saint Paul, ceux-là seuls peuvent prêcher qui sont envoyés. C'est en vain qu'ils se vantent d'avoir reçu de Dieu une mission invisible plus excellente que la mission visible, puisque tout hérétique en pouvait dire autant. Ils auraient donc besoin de prouver leur mission, ou par des miracles comme Moïse, ou par des témoignages de l'Ecriture, comme saint Jean-Baptiste. Les savants eux-mêmes doivent honorer dans les prêtres le ministère sacerdotal, sans tourner en dérision leur simplicité. C'est à l'évêque qu'il appartient de corriger avec douceur les prêtres qui lui sont soumis et non au peuple ; lui seul a le pouvoir d'instituer des prêtres et de les déposer. Le Pape conclut sa lettre en exhortant ces peuples à revenir de leur égarement et à ne pas se laisser séduire par une vaine apparence de vertu et de piété.

De toutes les lettres qu'il écrivit dans les différends qui ne cessèrent d'exister entre les Grecs et les Latins, nous ne citerons que la réponse qu'il fit à une lettre, dans laquelle l'empereur Alexis s'efforçait de prouver que l'empire est au-dessus du sacerdoce. Il s'appuyait sur ces paroles de saint Pierre : *Soyez soumis pour Dieu à toute créature humaine, soit au roi comme souverain, soit aux gouverneurs comme à ceux qui sont envoyés de sa part pour punir ceux qui font mal et traiter favorablement ceux qui font bien.* De ces mots, *soyez soumis*, l'empereur concluait que le sacerdoce est au-dessous de l'empire; de ces autres paroles, *au roi comme au souverain*, il concluait que l'empire est plus éminent, et des paroles suivantes, *pour punir ceux qui font mal, et favoriser ceux qui font bien*, il en tirait la conséquence que l'empereur a juridiction, et même puissance du glaive sur les prêtres comme sur les laïques. — Le Pape dans sa réponse lui fait voir qu'il n'a pas bien pris le sens des paroles de saint Pierre. Cet apôtre parlait à ceux qui lui étaient soumis, dans le dessein de les avertir avec humilité; s'il avait voulu soumettre le sacerdoce à toute créature humaine, il s'ensuivrait que le moindre esclave devrait commander aux prêtres. Par ces paroles, *au roi comme au souverain*, saint Pierre prétend seulement que le roi a la souveraineté sur ceux qui reçoivent de lui les choses temporelles; le pouvoir qu'il a de punir les malfaiteurs doit être restreint à ceux qui usant du glaive sont soumis à sa juridiction, suivant cette sentence du Sauveur : *Quiconque prendra le glaive périra par le glaive;* car personne, dit saint Paul, ne doit juger le serviteur d'autrui. Le Pape ne nie donc pas la souveraineté du roi pour le temporel; mais il montre que le pontife est souverain pour le spirituel, aussi élevé au-dessus du temporel que l'âme est au-dessus du corps. Il allègue en preuve ce que le Seigneur a dit à Jérémie : Je vous ai établi sur les nations et les royaumes, pour arracher et dissiper, pour édifier et planter; or, ce prophète n'était ni roi, ni de la race royale, mais il était prêtre et de la race d'Aaron. Il allègue encore les deux grands luminaires que Dieu a placés dans le ciel : l'un pour présider au jour et l'autre pour présider à la nuit; figures des deux grandes dignités qu'il a placées dans l'Eglise, la dignité sacerdotale et la dignité royale: l'une qui préside aux choses de l'âme et l'autre aux choses du corps; ce qui, dit-il, met entre elles autant de différence qu'il y en a entre le soleil et la lune. Il finit en disant à l'empereur : « Si vous y aviez réfléchi, vous ne permettriez pas que le patriarche de Constantinople fût assis à gauche près de votre marchepied, tandis que les autres monarques se lèvent devant les évêques et les font asseoir auprès d'eux. » Il cite l'exemple de l'empereur Constantin.

Sous la date du 23 mai 1199, Léon, roi des Arméniens, écrivit au Pape Innocent III une lettre où il lui disait que, cédant aux avis de l'archevêque de Mayence, il désirait réunir à l'Eglise romaine tous les sujets de son royaume. Le Pape lui envoya une couronne dont l'archevêque ceignit le front de ce monarque. Il expliqua en même temps aux Arméniens la doctrine de l'Eglise romaine; et tous les prélats d'Arménie promirent de l'embrasser. Cependant un catholique arménien, nommé Grégoire, écrivit au Pape pour lui demander du secours contre les infidèles. Innocent III félicita le roi et son peuple de leur retour à l'obéissance du Saint-Siége, et lui envoya, suivant sa prière, l'étendard de saint Pierre pour s'en servir dans les combats qu'il livrerait pour la foi. Il lui accorda aussi que ni lui ni aucun de ses sujets ne pussent être frappés d'excommunication ou d'interdit que par le Pape ou par son légat, et envoya à l'archevêque de Sil, chancelier du roi, les ornements qu'il avait demandés, c'est-à-dire l'anneau, la mitre et le pallium, avec la permission de donner l'indulgence de la croisade à ceux qui combattraient contre les infidèles sous les ordres du roi Léon.

Troisième et quatrième livres. — Malgré la précaution prise par le Pape Innocent III de réunir en un seul recueil toutes les lettres qu'il avait écrites pendant son pontificat, cependant celles des troisième et quatrième livres eussent été entièrement perdues, si Baluze n'y avait suppléé par la première collection des décrétales de ce Pape, extraite des trois premiers livres du registre par Rainier, diacre et moine de Pomposie, sous quarante titres, qui traitent chacun d'une matière particulière, et relative à ce que le savant pontife en écrit dans ses lettres. La lettre à Pierre de Compostelle forme le premier titre. Le Pape y résout quelques difficultés de cet archevêque sur certains termes dont on se sert en parlant des mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Par exemple, les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit, désignent les propriétés relatives des personnes divines, propriétés qui les distinguent l'une de l'autre sous ces trois noms. Celui de Seigneur exprime la nature divine commune aux trois personnes. Elles ont chacune des propriétés ou notions particulières. Ainsi, on distingue dans le Père l'innascibilité, la paternité, l'aspiration. Il examine ensuite avec la méthode scolastique usitée dès lors en théologie, en quel sens on dit que Jésus-Christ est homme; et il répond qu'en distinguant en lui la nature humaine de la nature divine, il est facile de montrer comment il est homme, c'est-à-dire, parce que le Verbe par l'incarnation a pris l'humanité. Mais répondant plus simplement et d'une manière apostolique sur ces questions, il dit que, ne pouvant comprendre en cette vie la nature de Dieu, nous n'avons aucun terme propre pour l'exprimer, telle qu'elle existe en elle-même, mais seulement des noms relatifs. Nous n'en trouvons pas même dans l'Ecriture, et tout ce que l'on peut conclure des noms qu'elle donne à Dieu, c'est qu'ils lui sont tellement propres qu'on ne peut les attribuer aux créatures; et il cite pour exemple celui d'Adonaï.—Les

autres titres de cette collection traitent des matières pour la plupart déjà discutées dans les lettres des deux livres précédents dont nous venons de donner l'analyse.

Cinquième livre. — Ce livre dans le registre dont nous avons parlé ne contient que cent soixante et une lettres ; mais Baluze en a ajouté quelques autres du même pontife et en plus grand nombre de divers particuliers, qui peuvent fournir des éclaircissements sur l'histoire de son pontificat. —Il arriva que dans la prise d'une forteresse, quelques-uns des soldats qui l'avaient assiégée se saisirent de l'évêque de Catmes, en Ecosse, et obligèrent un d'entre eux nommé, Lambert, de lui couper la langue. Ce coupable alla à Rome pour se faire absoudre de son crime. Le Pape lui donna l'absolution et lui ordonna de retourner au plus tôt dans son pays et de se montrer même dans celui de l'évêque mutilé, pendant quinze jours, pieds nuds, en caleçon, avec un habit de laine, court et sans manches, la langue liée d'une petite corde dont les deux bouts seraient attachés au cou, de sorte qu'elle parût un peu hors de la bouche. Il devait aussi tenir des verges à la main, et dans cet équipage se présenter à la porte de l'église, s'y faire fouetter par quelqu'un, demeurer jusqu'au soir à jeun et en silence, puis prendre pour nourriture du pain et de l'eau. Après les quinze jours écoulés il devait faire tous ses préparatifs pour se mettre, dans l'espace d'un mois, en chemin pour la terre sainte, y servir pendant trois ans, et ne jamais porter les armes contre les Chrétiens; enfin jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis pendant deux ans, à moins qu'il n'en fût empêché par quelque maladie, ou dispensé par l'indulgence discrète de quelque évêque. Cette lettre est la soixante-dix-septième du livre.

Parmi les autres, nous choisirons, comme une des plus intéressantes, celle qu'il écrivit à Jean de Belles-Mains, qui, s'étant retiré à Clairvaux, vers 1195, l'avait consulté du fond de sa retraite, pour obtenir des éclaircissements sur trois difficultés. Les deux premières regardaient l'Eucharistie, et la troisième le changement introduit dans une collecte de l'office de saint Léon. L'archevêque demandait d'abord pourquoi dans la consécration du calice, l'Eglise a ajouté ces mots : *Mystère de la foi?* — Innocent III répond, qu'en examinant le canon de la messe on trouvera que l'Eglise y a ajouté d'autres mots encore que ceux-là ; par exemple, que *Jésus-Christ éleva ses yeux au ciel ;* et à l'épithète du *Nouveau Testament* celle d'*Eternel*, quoique ni l'un ni l'autre ne se lisent dans l'Evangile. Les mots qu'elle a ajoutés ont pu lui être connus par la tradition des apôtres, soit orale, soit écrite, car les évangélistes n'ont pas rapporté toutes les paroles ni toutes les actions de Jésus-Christ. Ce n'est que dans saint Paul que nous lisons que le Sauveur a dit qu'il *vaut mieux donner que recevoir;* et qu'après sa résurrection, il apparut *à plus de cinquante disciples à la fois.* Il réfute l'opinion de ceux qui de ces paroles, *mystère de la foi* concluaient que l'Eucharistie ne contient le corps de Jésus-Christ que mystiquement et en figure, et montre qu'elle est tout ensemble figure et vérité, et que l'on n'appelle le sacrement de l'autel un *mystère de foi*, que parce qu'on y voit des apparences de pain et de vin, et qu'on y croit à la présence de la chair et du sang de Jésus-Christ. Il ne doute point que les apôtres n'aient reçu de Jésus-Christ la formule de la consécration telle qu'elle se lit dans le canon de la messe, et qu'ils ne l'aient transmise à leurs successeurs. — A la seconde question, qui consistait à savoir si l'eau avec le vin est changée au précieux sang, le Pape, après avoir rapporté les différentes opinions des théologiens, regarde comme la plus probable celle qui soutient que l'eau est en effet changée au sang de Jésus-Christ, afin que la propriété du sacrement paraisse plus clairement; car l'eau est mêlée au vin pour représenter le peuple uni à Jésus-Christ, de sorte que, comme il a pris notre nature, nous le recevions lui-même en ce sacrement, et que nous lui soyons tellement unis que par lui nous devenions un avec le Père. — Quant à la troisième question, voici ce qui y avait donné lieu : A ces paroles qu'on lisait dans l'oraison de la messe de saint Léon, *accordez-nous, Seigneur, que cette oblation soit utile à l'âme de votre serviteur Léon*, on avait substitué celles-ci : *Que cette oblation nous soit utile par l'intercession du bienheureux Léon.* La première formule se lit encore dans le sacramentaire de saint Grégoire, mais la seconde ne se trouve plus dans le missel romain, si ce n'est à la fête de ce saint pontife. Le Pape dit qu'il ne sait qui a fait ce changement, ni en quel temps il a été introduit dans la liturgie, mais qu'il l'a été sans doute, parce que, selon la doctrine de l'Eglise établie dans saint Augustin, c'est faire injure à un martyr de prier pour lui, et que l'on doit dire la même chose des autres saints. Venant au fond de la question qui consiste à savoir comment l'on doit entendre les prières que l'on fait pour les saints, il répond que c'est de notre part un souhait par lequel nous témoignons notre désir que les saints soient de plus en plus honorés sur la terre, ou que leur gloire augmente dans le ciel, jusqu'au jour du jugement dernier; qu'au reste les saints étant parfaitement heureux, nous avons plutôt besoin de leurs prières qu'ils n'ont besoin des nôtres.

Baluze a fait imprimer à la suite du cinquième livre, les lettres qu'Innocent écrivit sur les contestations de l'empire d'Allemagne, et celles qu'il reçut sur le même sujet d'un grand nombre de personnes. Aucune de ces lettres ne se trouve dans le registre dont nous avons parlé, parce que, prévoyant que le schisme qui divisait l'Allemagne donnerait lieu à plusieurs grands événements, il avait résolu de les rapporter dans une collection particulière.

Le détail en serait trop long. Il nous suffira de marquer ici en quoi consistait ce schisme, quelle en fut l'occasion, et la part que le Pape y prit. Henri VI, un an avant sa mort, arrivée en 1197, avait fait élire pour son successeur Frédéric II, âgé seulement de trois ans. Cette élection, d'abord méprisée en Allemagne, fut cependant confirmée à Erford par l'archevêque de Mayence et la plupart des princes allemands. De son côté Philippe de Souabe, oncle et tuteur du jeune prince, s'était fait élire roi de Germanie par une autre partie des seigneurs; et enfin, la même année 1197, Othon, duc de Saxe, fut couronné roi à Aix-la-Chapelle, le jour de la Pentecôte. Le Pape Innocent écrivit plusieurs lettres au sujet de ces trois élections. La plus remarquable est la vingt-neuvième, dans laquelle, après avoir rapporté les raisons que l'on pouvait alléguer pour et contre les prétentions des trois princes, il se décide en faveur d'Othon, et conclut à ce qu'il soit reconnu pour roi et appelé à la couronne impériale. Il fit part aux princes d'Allemagne, tant ecclésiastiques que laïques, des raisons qui l'avaient déterminé en faveur d'Othon, et leur enjoignit de lui rendre le respect et l'obéissance en qualité de roi des Romains et d'empereur élu. Du reste, après avoir promis de mettre en sûreté leur réputation et leur conscience sur les serments qu'ils pouvaient avoir faits antérieurement, il conclut en ces termes une lettre qu'il écrivit à Othon lui-même : « Par l'autorité du Dieu tout-puissant, qui nous a été donnée en la personne de saint Pierre, nous vous recevons pour roi, et nous ordonnons qu'à l'avenir on vous rende en cette qualité respect et obéissance; puis après les préliminaires accoutumés nous poserons solennellement sur votre front la couronne impériale. Othon, comme on sait, fut loin de se montrer reconnaissant, et força même le Pape Innocent III à l'excommunier et à reconnaître le jeune Frédéric pour roi des Romains

Lettres des quatorze derniers livres. — Nous n'entrerons point dans le détail des autres lettres du registre d'innocent III. Ces pièces ont trait à une infinité d'affaires particulières dont le récit serait ennuyeux et de peu d'utilité. On y trouve quantité de priviléges accordés ou confirmés à plusieurs abbayes, des élections d'évêques confirmées, divers procès portés au Saint-Siége, jugés ou renvoyés à des commissaires; des mandats pour des bénéfices, des lettres pour animer les Chrétiens au secours de la terre sainte, ou pour porter les catholiques à exterminer les hérétiques; des avis aux princes et aux évêques; des questions touchant les mariages et les divorces, et principalement le divorce de Philippe, roi de France, dont nous avons dit un mot plus haut, et celui de Pierre, roi d'Aragon, et la décision de quelques questions de droit canonique. Il y en a quelques-unes qui regardent les droits de régale tant en France qu'en Angleterre; nous nous contenterons d'en exposer une seule pour donner une idée des autres.

Après la mort de Hugues, évêque d'Auxerre, en 1206, les officiers du roi saisirent, suivant la coutume, les régales, c'est-à-dire les fiefs mouvants de la couronne; mais, sous ce prétexte, ils commirent des exactions violentes, dégradèrent les bois, épuisèrent les étangs, pillèrent les biens de l'Eglise, dépouillèrent les fermes, en enlevèrent les bestiaux, les blés, les vins et autres denrées; contraignirent, à force de mauvais traitements, les hommes de la même Eglise à leur payer des sommes d'argent, et emportèrent tous les meubles de la maison épiscopale. Ils confisquèrent même ce que Hugues avait légué aux églises et aux pauvres par son testament. Le roi se saisit encore de deux prébendes qui vinrent à vaquer, et les donna à ses clercs. Il s'en fallait de beaucoup que le roi Louis, père de Philippe Auguste, ni aucun de ses prédécesseurs, eussent rien commis de semblable. Cependant, à la vacance du siége, le doyen et l'archidiacre d'Auxerre s'étaient saisis des revenus de l'Eglise et les avaient administrés dans le but de les remettre au nouvel évêque aussitôt qu'il serait élu. Cet évêque fut Guillaume de Seignelai. Dès le lendemain de son élection, il envoya demander au roi la levée de la régale, mais n'ayant pu l'obtenir par ses députés, il y alla lui-même. Ses remontrances n'eurent pas plus de succès. Le Pape fit parler au roi par deux évêques, et ce prince se laissant enfin fléchir, restitua, par un acte daté de l'an 1207, ce qui avait été légué par l'évêque Hugues, fit la remise de la régale à Guillaume, son successeur, et donna, à perpétuité, à l'Eglise d'Auxerre, tous les droits qu'il avait sur la régale pendant la vacance du siége, en accordant au doyen et au chapitre le droit de les garder pour l'évêque futur, de même que les prébendes qui pourraient venir à vaquer.

Autres ouvrages d'Innocent III. — Outre sa correspondance, il nous reste encore de ce pontife des sermons, des traités, sous le titre d'*Opuscules*, des livres de constitutions décrétales, un *Commentaire sur les psaumes de la pénitence*, quelques poésies, ou plutôt des hymnes en prose, encore usitées dans notre liturgie, entre autres celle du *Veni, sancte Spiritus*, qu'il est impossible de chanter, quand c'est le cœur qui la prononce, sans ressentir déjà l'impression du divin Esprit dont elle invoque l'assistance.

Sermons. — Ses sermons ou homélies roulent sur l'avent, le jour des cendres, les quatre-temps, et plusieurs solennités et dimanches de l'année; puis sur les fêtes des saints, sur le commun des apôtres, des martyrs, des confesseurs et des vierges. Il y en a aussi sur la consécration d'un évêque et même du Souverain Pontife. Tous ces discours sont semés de passages de l'Ecriture. L'orateur y expose les principaux dogmes de la foi, les grandes maxi-

mes de la morale chrétienne, les motifs des grandes solennités de l'Eglise et les raisons du culte qu'elle rend aux saints. Quand il est question des mystères de la religion, Innocent III ne les approfondit pas, mais il les adore, se contentant de nous les rendre croyables par des raisons de convenance, et surtout par l'autorité de l'Ecriture. Il avoue, par exemple, que Dieu seul sait pourquoi le Fils s'est incarné, plutôt que le Père et le Saint-Esprit; mais en même temps il en apporte cette raison, que Dieu, qui a tout fait par sa sagesse, qui est le Fils, a réparé aussi par la même sagesse, et comme créé de nouveau l'homme tombé dans le péché. Il assure que le Fils ne s'est pas uni à la nature angélique pour racheter l'homme, mais à la nature humaine, parce qu'il n'y a qu'une partie des anges qui soit tombée, tandis que tous les hommes ont péché en Adam. Dans l'homélie sur le IVe dimanche de carême, il parle de la rose d'or que l'on présentait aux fidèles, en réjouissance de la solennité du jour, annoncée par le premier mot de l'introït de la messe, *Lœtare*, et il remarque que la coutume de présenter cette rose était ancienne dans l'Eglise romaine. Cette fleur était d'or, et on l'imprégnait de baume afin qu'elle répandît une bonne odeur. L'explication qu'il en donne est morale et allégorique. Dans l'*Homélie sur la cène du Seigneur*, il distingue trois sortes de baptême, d'eau, de larmes et de sang. Ce jour-là, on ôtait la table de dessus l'autel de l'église de Latran, et le Pape consacrait l'eucharistie au bas de l'autel. Le second dimanche après Pâques, la station se faisait dans l'église de Saint-Pierre, parce que dans l'Evangile du jour il est parlé du bon pasteur dont les brebis écoutent la voix, et que Jésus-Christ a confié son troupeau à saint Pierre. Dans le second *Discours sur la consécration d'un Souverain Pontife*, il enseigne que c'est Jésus-Christ même qui a établi la primauté du Saint-Siége, en sorte que son établissement ne peut être contesté par personne. Il a donné à saint Pierre la plénitude de puissance dont les autres apôtres n'ont eu qu'une partie. L'Eglise romaine est la mère et la maîtresse de tous les fidèles; deux choses sont essentielles à un évêque, la charité, principe de la bonne vie, et la science, pour instruire les autres dans la vraie foi.

De l'aumône. — Dans ce livre Innocent III montre, par les témoignages de l'Ecriture, combien l'aumône est utile pour le salut, et l'avantage particulier que les riches en retirent. Encore qu'elle n'opère pas la rémission des péchés chez un homme plongé dans des habitudes criminelles, elle le prépare à recevoir la grâce de Dieu. Son efficacité est supérieure à celle du jeûne et de la prière. Personne n'est exempt de faire l'aumône comme il peut. On la doit à tous ceux qui ont besoin, aux bons comme aux méchants, aux amis comme aux ennemis; toutefois elle doit être faite avec ordre, de sorte que dans l'égalité des besoins, on peut préférer ses parents aux étrangers. Il y a des cas où il faut la faire plutôt à un méchant qu'à un bon, comme lorsqu'un pénitent est dans un pressant besoin et qu'on ne peut se dispenser de le secourir. En général, l'aumône doit se faire des biens acquis justement, les autres ne pouvant servir à l'accomplissement de cette bonne œuvre, puisqu'ils doivent être restitués.

Des sept psaumes. — Le Pape Innocent III entreprit ce commentaire pour se rappeler lui-même aux grandes vérités de la religion et aux sentiments de piété que les psaumes de la pénitence inspirent; mais il eut besoin pour cela de se dérober aux affaires dont il était accablé. Il traite dans la préface, de la nécessité et de l'utilité de la prière, de son effet dans les bons, de son inefficacité dans les méchants. Il dit qu'après l'Oraison dominicale, certains psaumes nous fournissent des formules de prières, propres à obtenir les effets de la miséricorde de Dieu. Il veut que la prière soit persévérante, parce que, si Dieu ne nous exauce pas au commencement, il le fait quelquefois au milieu, et tarde souvent jusqu'à la fin. Il distingue trois sortes de prières, de bouche, de cœur, d'actions; et plusieurs façons de prier, debout, assis, prosterné, courbé et les bras étendus, et il donne des exemples de ces différentes attitudes tirées des Livres saints. Il remarque que dans la distribution des heures canoniales, l'Eglise a imité le nombre sept que David s'était prescrit. Il explique ensuite les psaumes de la pénitence dans un sens moral et allégorique, et descend dans le détail de ce que doit faire le pécheur pour obtenir le pardon de ses fautes. La pénitence doit avoir trois parties, la contrition, la confession, la satisfaction. La contrition doit renfermer la crainte de la peine, la douleur du péché, l'amour de la grâce que le pécheur souhaite et espère. Dans la confession il doit exposer le fait sans déguisement, exprimer le nombre de ses fautes et la manière dont il les a commises. La satisfaction exige de lui qu'il adresse des prières à Dieu, qu'il fasse l'aumône à son prochain, et qu'il se punisse lui-même par le jeûne. Le pécheur ne doit pas attendre à la mort pour faire pénitence, parce qu'il arrive souvent que dans cette extrémité les douleurs du moribond sont si aiguës, qu'elles lui ôtent la mémoire de ses fautes. Si l'on rougit de confesser ses péchés à un homme qui tient la place de Dieu, combien plus doit-on rougir de les commettre devant Dieu à qui rien n'est caché? Innocent III joignit à ce commentaire un éloge de la charité, où il en montre la nécessité et les avantages: la nécessité, parce que Dieu en a fait un précepte indispensable; l'utilité, parce que cette vertu rend les bonnes œuvres agréables à Dieu et profitables à l'homme pour son salut.

Mystère de la loi évangélique. — Sous ce titre, Innocent III, dans un traité général, traite particulièrement du mystère de l'Eu-

charistie. Son travail est divisé en six livres. Le premier nous apprend quels sont les ministres de ce sacrement et les fonctions de chacun. Il rapporte l'institution de l'Eucharistie à la dernière cène que Jésus-Christ fit avec ses apôtres, et dans laquelle il leur enseigna lui-même la forme de la consécration. Les apôtres se conformèrent à cette institution. Saint Pierre célébra le premier la messe à Antioche, célébration qui, à la naissance de l'Eglise, ne consistait que dans trois oraisons. Dans la suite des temps on y ajouta diverses autres prières et cérémonies pour la célébrer avec plus de décence. Dans tous ses détails l'office de la messe a été ordonné de telle façon qu'on y a représenté, en grande partie, ce que Jésus-Christ a fait depuis qu'il est descendu du ciel jusqu'au jour de son ascension.

Premier livre. — Après ces remarques préliminaires, le Pape Innocent parle des six ordres de la cléricature, de leurs fonctions, de leurs pouvoirs, de leurs vêtements, des ornements particuliers au Souverain-Pontife, de sa primauté dans toute l'Eglise; des quatre couleurs principales usitées dans les ornements, le blanc, le rouge, le vert et le noir, suivant la distinction des jours solennels consacrés aux fêtes des saints ou des mystères.

Deuxième livre. — Il décrit ensuite comment le pontife se rend à l'autel, accompagné de ses ministres; quels sont leurs ornements, la manière d'encenser, la confession du célébrant avant de commencer la messe, les ornements que l'on pose sur l'autel, et donne des explications mystiques de toutes ces choses. Suivant les canons, il devait être assisté au moins de deux prêtres, pour lui répondre dans le salut qu'il donnait au peuple et dans les collectes qu'il disait secrètement. Le sous-diacre chantait l'épître et le diacre l'évangile. A la messe d'un évêque, ils baisaient l'un et l'autre sa main droite; quand le Pape célébrait ils lui baisaient les pieds. On voit dans ce livre toutes les cérémonies qui s'observaient à la messe pontificale.

Troisième livre. — L'auteur rapporte tout entier le canon de la messe et en donne l'explication. Comme il n'y est pas fait mention des confesseurs, mais seulement des apôtres et des martyrs, il en donne pour raison que le canon a été fait avant que l'Eglise eût décerné un culte public aux confesseurs.

Quatrième livre. — L'auteur traite de l'institution de l'Eucharistie. Nous mangeons, dit-il, la chair de l'agneau lorsque, dans ce sacrement, nous recevons le vrai corps de Jésus-Christ; quelque partie qu'on nous donne de l'Eucharistie, nous la recevons tout entière, comme cela se pratiquait dans le désert à l'égard de la manne.

Quoique le prêtre ne tienne qu'une hostie entre ses mains, lors même qu'il en bénit plusieurs, cependant elles sont toutes changées en même temps au corps de Jésus-Christ. Il s'explique nettement sur la réalité du changement qui s'opère par la consécration. Ce qui était du pain, dit-il, lorsque Jésus-Christ le prit entre ses mains, devint son corps lorsqu'il le donna à ses apôtres. Le pain est donc changé en son corps et le vin en son sang. Il rapporte plusieurs passages de l'Ecriture pour confirmer la vérité de ce changement, puis il ajoute : « Pour moi, qui désire sincèrement la vie éternelle, je déclare que je mange la vraie chair de Jésus-Christ et que je bois son vrai sang; la même chair qu'il a tirée de la Vierge, le même sang qu'il a répandu sur la croix. Lorsque, sous les espèces du sacrement, je mange le corps de Jésus-Christ, il n'est ni divisé, ni lacéré comme la viande qui se vend à la boucherie, mais il demeure entier et sans division; il vit après avoir été mangé comme après avoir été mis à mort. Ce n'est point du pain ni du vin que se forme matériellement le corps de Jésus-Christ, mais la matière du pain et du vin est changée en sa chair et en son sang; sans y rien ajouter, le pain est transsubstantialisé au corps. » Après avoir résolu plusieurs questions scolastiques sur la manière dont s'accomplit cette transsubstantiation, il conclut en disant qu'il est plus sûr de croire que d'approfondir ce mystère.

Cinquième et sixième livres. — Le livre suivant donne l'explication du canon de la messe jusqu'à l'Oraison Dominicale inclusivement. Le sixième commence par l'explication de la fraction de l'hostie dont le prêtre met une partie dans le calice. Il explique ensuite la cérémonie du baiser de paix, la communion de l'évêque avec ses ministres, les autres rites de la messe jusqu'à la dernière oraison, et la bénédiction du peuple, que le diacre congédie par l'*Ite missa est*. Il distingue deux parties dans la messe, celle des fidèles et celle des catéchumènes. Ceux-ci n'assistaient à l'office que jusqu'après la lecture de l'évangile, parce qu'ils ne devaient pas être présents lors de la consécration de l'Eucharistie. C'est pourquoi, après la lecture de l'évangile, le diacre leur ordonnait de sortir de l'église. Ainsi la messe des catéchumènes n'allait que jusqu'à l'offertoire, et celle des fidèles depuis l'offertoire jusqu'à la communion. Ce dernier livre est suivi d'un éloge de la sainte Vierge, de deux proses en l'honneur de Jésus-Christ et de sa sainte mère, de plusieurs oraisons pour obtenir le pardon des péchés et la paix de l'Eglise catholique. Les six livres des *Mystères* ont été imprimés séparément à Leipsick en 1534, et à Anvers en 1540.

Du mépris du monde. — Innocent III n'était encore que diacre lorsqu'il composa les trois livres intitulés : *Du mépris du monde ou de la misère de la corruption humaine.* Le but qu'il se propose dans cet ouvrage, signé du simple nom de Lothaire, est de rabattre l'orgueil de l'homme en lui remettant sous les yeux toutes les misères qui l'accueillent à sa naissance, et qui le suivent dans toutes les phases de la vie jusqu'à la mort; les incommodités particulières à chaque âge et à

chaque condition, aux bons comme aux méchants, aux riches comme aux pauvres; les diverses convoitises dont il est agité sans pouvoir les satisfaire; les péchés dont il est souillé, depuis son berceau jusqu'à sa tombe; les horreurs du sépulcre où il est réduit en pourriture; les tourments de l'enfer et l'éternité des peines auxquelles il sera condamné dans le dernier jugement, s'il les a méritées par le désordre de sa vie.

Décrétales et constitutions. — On a encore du Pape Innocent III des lettres décrétales et quelques constitutions, parmi lesquelles nous nous contenterons de signaler celle qu'il publia au sujet de la croisade. Il y règle lui-même la marche des croisés, leur ordonne de se rassembler en Sicile, les uns à Brindes, les autres à Messine ou en d'autres villes du voisinage. Il s'engage lui-même à se rendre sur les lieux pour mettre l'armée en ordre et la bénir avant son départ. Comme elle était composée de clercs et de laïques, ceux-ci pour combattre les infidèles, ceux-là pour exhorter les croisés à mériter le secours de Dieu par les œuvres d'une bonne vie et à l'attirer par leurs prières, il accorde aux uns et aux autres diverses indulgences et priviléges. Il permet aux ecclésiastiques de tirer pleins les revenus de leurs bénéfices, comme s'ils eussent résidé, et même de les engager pour trois ans. Il fournit une grosse somme d'argent pour les frais du voyage, et oblige tous ceux des clercs qui ne l'entreprenaient pas d'abandonner pendant trois ans la vingtième partie de leurs revenus ecclésiastiques, et il se taxe, lui et les cardinaux, au dixième. Enfin, il décharge les croisés des usures qu'ils auraient promises à des Juifs, même par serment. Cette constitution, ainsi que les autres écrits du même genre, fait partie de la collection générale des OEuvres d'Innocent III, imprimée en 1552.

AUTRES ÉCRITS.— On conserve, dans quelques bibliothèques, des manuscrits de ce Pape *sur le Maître des sentences*, *sur le baptême*, *sur le purgatoire*, *sur la science des princes*, et un quatrième intitulé *Le cloître de l'âme*. Aucun de ces ouvrages n'a encore vu le jour. Il en composa un cinquième *sur les quatre espèces de mariage*, qui se trouve mentionné au commencement des Gestes de son pontificat. Innocent III est encore auteur de la belle prose *Veni, sancte Spiritus*, attribuée mal à propos à Robert, roi de France, par quelques historiens. Il a passé aussi pour avoir composé la prose touchante du *Stabat mater dolorosa*, revendiquée avec justice par les Franciscains au bienheureux Jacques *de Benedictis*.

JUGEMENT. — Innocent III écrit à la manière du temps. Son style, chargé de figures et d'antithèses, est obscur, embarrassé; il se ressent du jurisconsulte plutôt que de l'orateur. Cependant les théologiens liront avec plaisir, dans son *Traité des mystères*, l'article qui regarde le sacrement de l'Eucharistie. Il traite cette matière en homme rompu à la controverse; et, après y avoir établi la présence réelle par l'autorité de l'Ecriture, il oppose des réponses solides à toutes les chicanes des hérétiques de son temps contre le dogme de la transsubstantiation. Son *Commentaire sur le canon de la messe* est littéral et moral. Celui qu'il a fait sur les *Psaumes de la pénitence* est moral et allégorique. On ne peut lire sans être touché son traité *Du mépris du monde*, tant la peinture qu'il y fait des misères de l'homme est énergique et saisissante. Le titre de ce livre, le sujet traité par l'auteur, les citations analogues de l'Ecriture, ont pu faire croire qu'il était dans le goût de l'*Imitation de Jésus-Christ*, avec lequel il se trouve joint dans plusieurs éditions anciennes; mais il en diffère extrêmement par l'abus continuel du style figuré. Cependant c'est à lui que Bourdaloue doit l'énergique définition de l'enfer qui sert de texte au dessein de son beau *Sermon sur l'éternité malheureuse*.

Quoique les protestants ne pardonnent pas à Innocent III l'extension qu'il a donnée aux prérogatives du Siége apostolique, ils n'ont pu refuser un solennel hommage à la rare capacité de ce Pontife. On peut consulter à ce sujet Cave, p. 692, *de Scriptorum ecclesiasticorum historia*. Ce fut ce Pape qui institua les premiers commissaires pour la recherche et la punition des hérétiques, c'est-à-dire l'inquisition, dont le premier tribunal fut érigé à Toulouse. Il s'opposa constamment au divorce du roi de France, Philippe Auguste, avec Ysemberge, comme au mariage d'Alphonse, roi de Léon, avec Bérengère. Il triompha d'Othon, empereur d'Allemagne, soumit l'Angleterre et son roi Jean à payer tribut à l'Église romaine. Il dirigeait une croisade contre les Albigeois en même temps qu'il en armait une autre contre les infidèles d'Orient. Il convoquait le douzième concile œcuménique dans l'église de Latran, procurait la réforme de l'université de Paris, le rétablissement des études, et ranimait la ferveur de la vie religieuse et ascétique. Pontife au-dessus de tout éloge et de toute critique, s'il eût vécu quelques siècles plus tôt ou plus tard, Innocent III n'eut d'autre malheur que celui de suivre et de devancer son temps.

IRENE, fille du César Andronic, de la famille des Ducas, fut mariée fort jeune à Alexis Comnène, et n'avait que quinze ans lorsqu'elle reçut la couronne d'impératrice des mains du patriarche de Constantinople. Elle sut joindre à une beauté parfaite toutes les qualités de l'esprit et du cœur, et ne plut pas moins par la douceur de son naturel, sa compassion pour les malheureux et sa libéralité envers les pauvres que par son amour pour les sciences et la protection qu'elle accorda aux hommes qui s'y livraient. Du reste, cette inclination lui était commune avec son mari; aussi le palais impérial était-il devenu l'asile des savants. A la lecture des livres saints, Irène joignait celle des saints Pères, et surtout des écrits du philosophe saint Maxime, moins curieuse pourtant d'y trouver le dénouement de quel

que question philosophique que l'explication des dogmes divins de la religion. Par attachement pour son mari, elle le suivit souvent à la guerre, ce qui fut pour ses ennemis une occasion de la poursuivre de leurs diffamations; mais elle sut se mettre au-dessus de la calomnie par les soins attentifs et empressés dont elle l'entourait. Elle pansait ses blessures; elle soulageait ses souffrances, et personne ne réussissait mieux qu'elle à diminuer les douleurs que des attaques fréquentes de goutte lui faisaient endurer. On ne saurait dire de combien d'années elle survécut à l'empereur Alexis.

Elle fonda à Constantinople un monastère de filles, dédié à la sainte Vierge sous le nom de *Pleine de grâces*, et usa de l'autorité que l'Eglise grecque accordait aux laïques pour leur donner une règle. Par cette règle, connue sous le nom de *Typique*, elle se réserva de gouverner elle-même ce monastère pendant sa vie, et ordonna qu'après sa mort il serait exempt de toute juridiction, soit civile, soit ecclésiastique, de sorte que la supérieure y eût toute l'autorité. Néanmoins elle déclara qu'au cas que l'empereur Alexis Comnène lui survécût, il aurait le même pouvoir qu'elle. Elle y établit la vie cénobitique dont le fondement est l'obéissance; mit pour supérieure et protectrice après sa mort et celle de son époux, la princesse Eudoxie Porphyrogénète, religieuse de ce monastère, et voulut que si quelque autre princesse de sa famille s'y consacrait à Dieu, elle ne fût point astreinte à toute la rigueur de la règle, si ses forces ne lui permettaient pas de l'observer, et qu'on lui donnât deux femmes pour la servir. Cette fondation de l'impératrice Irène était pour vingt-quatre religieuses, avec pouvoir d'augmenter ce nombre jusqu'à quarante, si ses revenus augmentaient. Nous n'entrerons pas dans d'autres détails sur cette règle qui, du reste, a beaucoup de rapports avec un grand nombre d'autres que nous avons déjà analysées. Nous remarquerons seulement que, sur la fin, la fondatrice exhorte les religieuses à en remplir exactement tous les devoirs, à respecter leur abbesse, à s'aimer et à se prévenir mutuellement, à pratiquer l'obéissance et la pauvreté, et à travailler assidûment à leur salut. Ce chapitre, qui doit être regardé comme le dernier, est signé dans le manuscrit original de la main même de la princesse, et en lettres rouges, comme il était ordinaire aux empereurs et aux impératrices de Constantinople. Cette règle, divisée en soixante-dix-huit chapitres, se trouve en grec et en latin dans le tome Ier des *Anecdotes grecques* de la traduction de dom de Montfaucon, imprimés à Paris en 1688. Dans la suite, et longtemps après la mort de l'impératrice Irène, on y a ajouté deux chapitres concernant l'entretien des bâtiments du monastère. Les tables qui suivent, tirées du même manuscrit que la règle elle-même, sont une espèce de registre de ses revenus annuels et de l'emploi qu'on en devait faire.

IRENÉE (Saint), DE LYON. — Quoique les siècles apostoliques se terminent communément à l'an 66 de Jésus-Christ, époque de la mort de saint Jacques, évêque de Jérusalem, cependant nous croyons pouvoir les étendre jusqu'à saint Irénée, parce que cet illustre évêque fut disciple de saint Polycarpe, qui l'avait été de l'évangéliste saint Jean. Il est même des écrivains qui ont prétendu qu'il avait partagé avec saint Polycarpe le bonheur d'être formé par le saint évangéliste; mais cette opinion nous paraît impossible à défendre; et ce n'est même que dans sa première jeunesse qu'il a pu connaître saint Polycarpe, déjà fort avancé en âge. Quoi qu'il en soit, saint Epiphane l'appelle le bienheureux successeur des apôtres; mais par là il n'entend affirmer autre chose, sinon qu'il fut un homme apostolique autant par sa doctrine que par ses vertus. Saint Jérôme et Théodoret lui confirment ce titre, en l'accompagnant des plus brillants éloges, et cela doit suffire pour nous autoriser à le placer dans ces heureux temps.

Saint Irénée commence donc la longue chaîne des docteurs de notre Eglise gallicane, chaîne qui remonte presque jusqu'au temps des apôtres, puisque, entre lui et saint Jean l'évangéliste, il n'y a d'intermédiaire que saint Polycarpe et saint Papias. Selon l'opinion la plus commune, il naquit vers l'an 120 de Jésus-Christ. On est très-certain qu'il était grec; mais on ne l'est pas autant sur le lieu de sa naissance, quoique toutes les apparences nous portent à croire qu'il reçut le jour dans l'Asie Mineure. Ses parents, qui étaient chrétiens, confièrent son éducation à saint Polycarpe, évêque de Smyrne et disciple de saint Jean, un des plus beaux ornements de l'Eglise d'Asie à cette époque. Ce fut dans cette école qu'il puisa les lumières et cette science approfondie de la religion, qui le rendirent dans la suite un des plus grands hommes de son siècle et la terreur de toutes les hérésies. Son vénérable instituteur s'attacha à lui former tout à la fois l'esprit et le cœur, par ses leçons et par ses exemples. De son côté, Irénée, sentant tout le prix d'un tel maître, ne laissait perdre aucune de ses paroles; il était attentif à toutes ses actions, afin de former sa conduite sur un aussi parfait modèle. Les instructions de saint Polycarpe étaient si profondément gravées dans son âme, qu'il ne les oublia jamais et qu'il aimait à en faire le sujet de ses méditations dans sa vieillesse, ainsi qu'il le déclare dans le fragment d'une lettre à Florin, que nous avons encore. Comme les hérésies qui s'étaient élevées jusqu'alors offraient un mélange confus de philosophie et de mythologie avec les dogmes de la religion chrétienne, Irénée s'appliqua tellement à l'étude des systèmes des philosophes anciens et des fables du paganisme, qu'on a dit de lui qu'il surpassait en connaissances sur ces différents points tous ceux qui vivaient de son temps dans l'Eglise de Jésus-Christ. La foi avait déjà pénétré dans quelques provinces des

Gaules par le ministère de saint Pothin, premier évêque de Lyon, quand saint Irénée y fut envoyé par saint Polycarpe. Il fut ordonné prêtre de cette église, et il en exerçait déjà les fonctions, lorsqu'en 177 les fidèles de Vienne et de Lyon le députèrent vers le Pape Eleuthère pour des affaires ecclésiastiques. Eusèbe nous a conservé une lettre des saints martyrs de Lyon au souverain, dans laquelle ils rendent au zèle et à la vertu d'Irénée les témoignages les plus flatteurs. « Nous avons exhorté Irénée, notre frère et notre compagnon, lui disent-ils, à déposer lui-même ces lettres entre les mains de votre paternité. Nous vous supplions de le considérer comme un homme aussi rempli de zèle que d'amour pour le Testament et la nouvelle loi du Sauveur. C'est en cette qualité que nous vous le recommandons. Si, dans notre estime, le rang et la dignité pouvaient ajouter à la justice et à la vertu, nous vous l'eussions recommandé avant tout comme prêtre de l'Eglise, car il l'est en réalité. » Le motif de la députation de saint Irénée était de travailler à procurer la paix des Eglises divisées alors sur la question de la pâque. On croit encore qu'il était également porteur de quelques lettres que les saints martyrs écrivaient aux Eglises d'Asie, au sujet des troubles que les nouvelles prophéties de Montan y avaient causés.

Pendant son voyage à Rome, le feu de la persécution s'alluma contre les Chrétiens de Lyon et des villes voisines; et il n'était pas encore éteint, à son retour, lorsque saint Pothin reçut la couronne du martyre. Irénée fut nommé aussitôt pour lui succéder. Elevé sur le siége de Lyon par le choix du peuple et du clergé, ce saint homme étendit sa sollicitude sur les contrées d'alentour. La ville de Lyon changea bientôt de face sous son nouvel évêque, et Dieu communiqua tant de force à ses prédications, qu'en peu de temps il la rendit presque toute chrétienne. Pour préserver son peuple des erreurs qui se répandaient dans les provinces voisines du Rhône, il s'appliqua à en faire connaître le venin, à en mettre au jour toutes les contradictions, à fournir des armes pour les combattre, à confirmer les néophytes dans la foi, et même à ramener les hérétiques à l'unité de l'Eglise. C'est dans ce dessein qu'il composa son traité des hérésies, où il rapporte en détail toutes les extravagances des gnostiques, des valentiniens, et d'une foule d'autres visionnaires fanatiques, et fournit en même temps des moyens infaillibles de les confondre, comme nous aurons occasion de le remarquer en analysant cet ouvrage. L'événement le plus mémorable de son pontificat fut la dispute élevée dans toute l'Eglise sur le jour où l'on devait célébrer la fête de Pâques. L'évêque de Lyon, tant par la prééminence de son siége que par la considération particulière qu'il savait concilier à sa personne par sa vertu, fut chargé de présider le concile où cette grande affaire fut discutée. Avec un caractère marqué de modération qui lui mérita le surnom de Pacifique, saint Irénée fit en sorte d'obtenir par ses soins que chacun restât libre de suivre en cela l'ancien usage de son église.

L'empereur Sévère qui, au commencement de son règne, avait épargné les Chrétiens à cause des obligations qu'il avait à quelques-uns d'entre eux, poussé par les clameurs des idolâtres, se laissa emporter à la cruauté de son caractère et publia un édit sanglant, l'an 202 de Jésus-Christ. La persécution se fit sentir à Lyon bien plus violemment qu'ailleurs, soit que Sévère, qui avait été jadis gouverneur de cette ville, eût quelque motif d'animosité contre les Chrétiens qui l'habitaient, soit que le peuple, irrité des progrès du christianisme, fût encore excité par la politique des magistrats. L'Eglise de Lyon fut en proie à la fureur des persécuteurs; une multitude innombrable de fidèles répandit son sang pour la foi, et le P. Colonia, d'après une ancienne épitaphe, rapporte que saint Irénée souffrit le martyre avec neuf mille personnes de tout âge et de toute condition. Cet événement eut lieu en 202 ou 208; les savants sont partagés sur ce point. Il serait à souhaiter que nous pussions recouvrer les actes du martyre de ce saint évêque. Baronius, qui en avait vu un fragment, n'a pas jugé à propos de nous en faire part. Les Grecs célèbrent la fête de saint Irénée le 23 août, et les Latins le 28 juin. Il est hors de doute que saint Irénée scella de son sang sa foi en Jésus-Christ. Les traditions les plus anciennes et les plus respectables le comptent au nombre des martyrs. Il est donc étrange que, non pas seulement des écrivains protestants, tels que Cave et Dodwel, mais des catholiques d'ailleurs non suspects, aient entrepris de lui enlever ce glorieux titre, que le savant P. Colonia lui a restitué dans son *Histoire littéraire de Lyon*, où l'on peut voir sa dissertation à ce sujet. Le saint évêque avait formé des disciples, dignes héritiers de ses vertus et de sa foi. On cite entre autres saint Hippolyte et Caïus, le premier évêque, et le second prêtre de Rome, désigné sous le titre de prêtre des Nations, lequel se donnait autrefois aux hommes apostoliques que l'on ordonnait pour aller porter l'Evangile dans les pays infidèles, sans avoir aucun peuple ni aucun diocèse limité. On les voit aussi décorés quelquefois du nom d'évangélistes ou d'évêques régionnaires et apostoliques.

Ses écrits. — Saint Irénée s'était acquis par ses ouvrages une juste célébrité. Indépendamment de son *Traité des Hérésies*, il avait écrit une lettre à Florin, une autre à Blaste, un livre de l'*Ogdoade* (ou *De Octava*, comme dit saint Jérôme); plusieurs lettres sur la célébration de la fête de Pâques, dont une était adressée au Pape Victor; un traité contre les païens, intitulé *De la science* (ou *De disciplina*, suivant saint Jérôme); un autre adressé à un Chrétien nommé Marcion, et un troisième sur diverses questions alors discutées. On croit aussi qu'il composa un *Traité contre Marcion* et un *Discours sur la*

foi, adressé à Démétrius, diacre de Vienne. Pour ce qui est du livre intitulé *De la substance du monde*, et qu'on lui attribuait du temps de Photius, on convient aujourd'hui qu'il est de Caïus, prêtre de Rome et son disciple, dont nous avons parlé. Tous ces livres entrepris pour la défense de la foi, l'honneur du christianisme et la paix de l'Eglise sont perdus, à l'exception du plus considérable qui nous reste, au moins en grande partie; c'est son *Traité des hérésies*. — L'auteur, en réfutant les hérésies qui existaient de son temps, y donne à l'Eglise les armes dont elle aurait à se servir pour repousser les novateurs qui devaient venir après lui. Il a soin d'avertir dès la préface qu'il n'y faut pas rechercher les ornements du langage; mais ce défaut se trouve avantageusement réparé par l'instruction que le livre procure, et qui le rend nécessaire à connaître pour l'intelligence de notre histoire et l'étude de la controverse. C'est particulièrement sous ce rapport que Tertullien a eu raison de vanter la profonde érudition et l'universalité des connaissances de son auteur. *Omnium doctrinarum curiosissimus explorator*. Bossuet en fait ce magnifique éloge : « Cet illustre évêque de Lyon, l'ornement de l'Eglise de France, qu'il a fondée par son sang et par sa doctrine. » En effet, saint Irénée avait lu et bien lu tous les poëtes et les philosophes de l'antiquité; ce qu'on reconnaît, non-seulement aux fréquentes citations qu'il en fait, mais à une certaine séve d'imagination puisée à ces sources, et qui répand sur l'ingrate matière qu'il traite des ornements que l'on n'y attend pas : « Ce qui, toutefois, n'empêche point qu'un sujet aussi embarrassé et aussi ennuyeux (ce sont les propres paroles du judicieux Tillemont), ne soit peu propre à faire ressortir la beauté du style et de l'esprit. » Au reste, écrit primitivement en grec, ce traité ne nous est parvenu, du moins en grande partie, que dans une version latine que l'on croit publiée du vivant même de l'auteur. Eusèbe et Photius nous ont conservé en grec le titre de cet ouvrage, que l'interprète latin de saint Irénée a traduit ainsi : *Exposition et renversement de la doctrine qui porte faussement le nom de science*, en y ajoutant *ou contre les hérésies*, ce qui revient au même. Le *Traité des hérésies* est partagé en cinq livres dont chacun est précédé d'un avant-propos qui en expose le dessein. Nous nous bornerons à en présenter une analyse succincte, mêlée de quelques citations.

Premier livre. — L'auteur commence par exposer les rêveries des valentiniens sur la généalogie de trente Eones, êtres imaginaires, espèces de divinités inférieures, qu'ils faisaient produire par le Dieu éternel, invisible, incompréhensible, qu'ils appelaient du nom de *Bathos* ou *profondeur*; ils lui donnaient pour femme *Eunoïa* ou *la pensée*, qu'ils nommaient encore *Charis*, grâce, et *Sigé*, silence. Après plusieurs siècles d'inaction *Bathos* et *Sigé* engendrèrent *Nous*, l'intelligence, et *Alétheia*, la vérité; *Nous* et *Alétheia* engendrèrent *Logos* et *Zoé*, le Verbe et la Vie; *Logos* et *Zoé* engendrèrent *Anthropos* et *Ecclesia*, l'homme et l'Eglise. Voilà la fameuse Ogdoade, c'est-à-dire les huit premiers Eones. *Logos* et *Zoé* engendrèrent encore dix autres Eones, et *Anthropos* avec *Alétheia* en engendrèrent douze, dont les deux derniers étaient *Thélétos* et *Sophia*, le désirable et la sagesse. Ainsi, les valentiniens comptaient jusqu'à trente Eones, dont était composé ce qu'ils nommaient le *Plérôma* ou la plénitude. *Sophia*, la dernière entre les Eones, voulut sortir du *Plérôma*. Elle se serait égarée si *Horos* ou le terme du *Plérôma* ne l'avait retenue. Elle enfanta *Hachamoth*, la petite sagesse, qui demeura hors du *Plérôma*, comme un avorton informe. Le *Christ* que *Nous* avait produit en eut pitié et lui donna la forme par sa croix. *Hachamoth* se tourna vers celui qui lui avait donné l'être, et cette conversion fut la matière de ce monde. Elle pleura de se voir hors du *Plérôma*, ses larmes firent les eaux de la mer et des fleuves, et sa crainte, manifestée sans doute par ses divers effets, produisit les divers éléments. Alors le *Christ* lui envoya le *Sauveur*, qui la délivra de ses passions. Elle enfanta *Démiourgos*, qui est l'auteur et le Dieu du monde, et de tout ce qui est hors du *Plérôma*. Tel est le précis de la théologie des valentiniens. Il suffit de l'exposer pour faire sentir de quels égarements la raison humaine est capable quand elle abandonne la foi.

Ce ridicule système était formé sur la théogonie d'Hésiode et sur quelques idées de Platon, mêlées de fausses interprétations de l'*Evangile* de saint Jean. Saint Irénée le réfute par l'autorité de l'Ecriture, par celle du symbole, dont il rapporte presque tous les articles, et par l'unanimité des différentes Eglises dans la même foi, unanimité à laquelle il oppose la difficulté qu'ont les hérétiques de s'accorder entre eux. En effet, il n'y avait pas un disciple de Valentin qui n'essayât de corriger ou de changer la doctrine de son maître. L'auteur rapporte plusieurs de ces variations, et ce seul mot retrace à tous les souvenirs l'ouvrage immortel, l'un des chefs-d'œuvre des temps modernes, auquel peut-être celui de saint Irénée a donné lieu. De là notre savant docteur passe aux superstitions d'un autre hérétique, nommé Marc, chef des marcosiens. Ce Marc était un des plus insignes imposteurs de la secte de Valentin, et un homme très-habile dans l'art de la magie. Aussi saint Irénée ne fait-il pas difficulté de le qualifier de précurseur de l'Antechrist. Avec ses charmes et ses prestiges, il séduisit quantité de personnes des deux sexes. Il s'attaquait particulièrement aux femmes, et, parmi elles, il en voulait surtout à celles qui étaient riches et titrées. Cet imposteur mêlait du vin blanc avec de l'eau dans un calice, et après avoir fait de longues invocations comme pour le consacrer, il faisait paraître la liqueur rouge pour faire croire que c'était son sang qu'il

avait transmis dans le calice, ce qui inspirait aux assistants le désir d'en boire, afin de faire passer en eux l'esprit du prophète. Cette contrefaçon de nos saints mystères, opérée par un imposteur, est une preuve de la foi de l'Eglise sur le mystère de la transsubstantiation, ou le changement du vin au sang du Seigneur. C'est ainsi qu'une hérésie fournit souvent des armes pour en combattre une autre.

Marc, pour flatter les femmes, il leur faisait entendre qu'elles possédaient le pouvoir que l'Eglise ne donne qu'aux prêtres. Il leur présentait des calices pleins de vin et leur ordonnait de les consacrer en sa présence. Alors il prenait un vase beaucoup plus grand et versait dedans la liqueur contenue dans le petit vase consacré par la femme, [en disant : *Que la grâce ineffable qui est au-dessus de toutes choses remplisse votre intérieur ;* et en même temps, par ses prestiges, on était surpris que la liqueur du petit vase devînt suffisante pour remplir le grand. En abordant ces espèces de prêtresses, il leur disait d'un ton flatteur : Je veux vous faire participante de ma grâce ; recevez-la de moi et par moi. Parez-vous comme une épouse qui attend son époux, afin que vous soyez ce que je suis et que je sois ce que vous êtes....... Voilà la grâce qui descend en vous ; ouvrez la bouche et prophétisez. Quand la femme répondait : je ne puis prophétiser, il faisait de nouvelles invocations pour l'étonner et disait : *Ouvrez la bouche, et quelque chose que vous disiez vous prophétiserez.* Il n'en fallait pas davantage pour échauffer l'imagination de ces femmes et leur faire croire qu'elles étaient devenues prophétesses. Le fanatisme aboutissait bientôt au plus honteux libertinage. Un pasteur aussi vigilant que saint Irénée s'aperçut bientôt du péril que courait son troupeau, et s'appliqua à le mettre en garde contre les discours de ces faux prophètes. Il en signale encore quelques autres ; les principaux sont Ménandre, Saturnin, Basilides, Cérinthe, Carpocrate, les ébionites, Cerdon et Marcion, dont il réfute les erreurs en observant que la corruption des mœurs est la source la plus ordinaire des mauvaises doctrines. Les extraits suivants donneront, je crois, une idée suffisante de sa manière.

« L'Eglise de Jésus-Christ, répandue par toute la terre jusqu'aux extrémités du monde, a reçu des mains des apôtres et de leurs disciples le dépôt de la foi qu'elle professe. Elle consiste à croire en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve contenu ; en un seul Jésus-Christ, fils de Dieu, qui s'est fait homme pour notre salut ; et au Saint-Esprit, qui, par la bouche des prophètes, a prêché les desseins de Dieu pour les temps à venir, l'avénement de Jésus-Christ dans sa chair, sa naissance au sein d'une Vierge, ses souffrances et sa mort, sa résurrection, son ascension dans le ciel, où ce bien-aimé Fils de Dieu, notre Seigneur, devait s'élever dans sa chair, et pour la fin des siècles, son glorieux avénement dans la majesté de Dieu son Père, pour ressusciter tous les hommes, et rendre à chacun selon leurs œuvres ; afin qu'en la présence de Jésus-Christ Seigneur, Dieu, Sauveur et Roi, tout genoux fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, ainsi qu'il est ordonné par Dieu son Père, que toute langue le confesse et lui rende l'hommage qui lui est dû. Nous croyons que les esprits de malice, les anges rebelles, que les impies, que les méchants, les hommes qui se sont abandonnés à l'iniquité, au blasphème, seront châtiés par le supplice du feu qui ne s'éteindra jamais ; et que les serviteurs de Dieu, tous ceux qui, soit dès le commencement, soit après avoir fait pénitence de leurs péchés, auront persévéré dans l'observation de ses commandements, seront récompensés par le don d'une vie éternelle, incorruptible, au sein d'une immortelle et impérissable gloire.

« Tel est le symbole de foi qui a été donné à l'Église, et qu'elle conserve fidèlement, comme étant réunie dans un seul et même domicile, où il n'y a qu'une seule âme et un seul cœur, où tout ce qu'il y a de membres d'une même famille, connaissent, enseignent et transmettent la même doctrine. Car, bien qu'il y ait dans le monde diversité de langage, il n'y a pour tous les peuples chrétiens qu'une seule et même tradition ; en sorte que les Eglises d'Allemagne, d'Espagne, des Gaules, de l'Orient, de l'Egypte ou de la Libye, celles qui se sont établies dans les régions situées au milieu du continent, n'ont point une croyance différente les unes des autres ; mais que, semblables à l'astre du jour qui, seul, éclaire toutes les parties de l'univers, la lumière de la prédication évangélique brille également à tous les yeux, et se fait sentir à tous les hommes qui veulent connaître la vérité. Vous n'entendez point sortir un autre langage de la bouche d'aucun de ceux qui gouvernent les Eglises diverses, quelle que puisse être l'autorité de son éloquence, parce qu'il n'existe *qu'un maître* au-dessus de tous. La médiocrité de talents ne fait donc rien ici ; il n'y a qu'une seule et même foi. Ni tout le génie des orateurs n'y peut rien ajouter, ni toute leur faiblesse n'en peut rien diminuer. La foi est une, et là où elle existe, elle existe tout entière. »

Deuxième livre. — Bien que pour réfuter toutes ces hérésies, saint Irénée crut que c'était assez de les avoir fait connaître, cependant il ne laissa pas de recourir à des moyens plus forts pour les combattre. Ceux qu'il employa dans son second livre sont tous tirés de la raison naturelle. C'est par elle qu'il montre aux valentiniens qu'il n'y a point d'autre Dieu que celui qu'ils appellent *Demiourgos*, parce que l'idée de Dieu emporte nécessairement l'idée d'un être infini, qui contient toutes choses en lui-même, et hors duquel, par conséquent, il n'y a ni *Plérôma*, ni aucune autre divinité supérieure. Il emploie le même raisonnement pour prouver contre les marcionites que la

double divinité qu'ils avaient inventée n'était qu'une pure chimère, puisque leur sentiment conduisait à deux conséquences également contradictoires et absurdes; l'une, que l'on pourrait admettre des dieux jusqu'à l'infini, parce qu'il n'était pas moins absurde d'en supposer deux que d'en reconnaître un plus grand nombre; et l'autre, qu'il n'en faudrait admettre aucun, parce que les deux divinités de Marcion ayant chacune leur empire séparé et indépendant, il s'ensuivait que ni l'un ni l'autre n'étaient tout-puissants, et que par conséquent aucun n'était Dieu.

Après avoir établi ainsi l'unité de Dieu, il prouve très-longuement qu'on ne peut lui refuser le titre de Créateur sans lui ôter celui de Dieu. S'il était vrai, comme ces hérétiques le prétendent, que les anges fussent auteurs du monde, leur pouvoir surpasserait celui de Dieu même, surtout s'ils le possédaient à son insu et sans son consentement; ils n'ont donc été tout au plus que les ministres et les exécuteurs de ses volontés. Ainsi, comme on ne dit pas d'une hache que c'est elle qui coupe le bois, mais plutôt l'homme qui la manie; de même, quand il serait vrai que Dieu s'est servi des anges pour la création du monde, on ne pourrait dire néanmoins qu'ils en sont les auteurs. Mais il n'est pas même vrai, ajoute-t-il, qu'ils aient été employés à cette action, puisque l'Ecriture nous affirme que Dieu a créé toutes choses par son Verbe. Il attaque ensuite ce que disaient les valentiniens, que les créatures n'étaient que les images des Eones et l'ombre du *Plérôma;* et après avoir montré que des êtres corruptibles et périssables ne peuvent être l'ombre de ceux qui doivent toujours subsister, il prouve par de nouveaux arguments qu'il n'y a pas d'autre Dieu que celui qui a créé le monde. C'est, dit-il, le consentement universel de tous les hommes, non-seulement des patriarches, des prophètes et de tous les anciens justes, mais des païens eux-mêmes. Jésus-Christ nous l'enseigne dans les saintes Ecritures; c'est la croyance de l'Eglise répandue par toute la terre, qui a reçu cette tradition des apôtres. D'où il conclut qu'il est bien plus raisonnable de reconnaître pour Dieu le Créateur, que non pas le *Bythos* des valentiniens, que personne avant eux n'avait annoncé, et qui, de leurs aveux mêmes, était toujours demeuré inconnu aux hommes. La façon dont ces hérétiques expliquaient la création, en présentant la matière et les éléments comme formés des passions d'*Hachamoth*, fournit à saint Irénée un nouveau sujet de se moquer de leur ignorance; comme si Dieu, dit-il, n'était pas assez puissant pour tirer toutes choses du néant, et comme s'il n'avait pu leur donner l'être sans le concours d'aucune matière préexistante. A ce propos, il les compare au chien d'Esope, qui lâcha sa proie pour courir après l'ombre; c'est ainsi, dit-il, que les hérétiques, préférant le mensonge à la vérité, perdent le pain de la véritable vie.

Pour renverser d'un seul coup le système de leurs trente Eones, figurés, selon eux, par les trente années qu'avait Jésus-Christ, lorsqu'il reçut son baptême, il leur fait voir que ce nombre est défectueux pour deux raisons; d'abord, parce qu'ils y mettaient le premier Père, qui certainement n'était pas un Eone, puisqu'il n'avait été engendré par personne; ensuite, parce qu'ils en excluaient le Christ et le Saint-Esprit, qui devaient néanmoins y être admis, puisqu'ils étaient de même nature que tous les autres. Il ajoute que leur système du *Plérôma* se détruisait de lui-même, puisqu'il était impossible que *Logos* qui veut dire *Verbe* ou parole, s'y trouvât avec *Sigé* qui veut dire *Silence;* et que d'ailleurs il était absolument contraire à la nature de Dieu, qui est la simplicité même, de souffrir une pareille composition. Pour les confondre encore davantage, il leur montre que ce système tout extravagant qu'il est, n'est pas de leur invention, mais qu'ils l'ont tiré des auteurs païens dont il cite à ce sujet un grand nombre de passages. Pour ce qui est de la génération des Eones, il prouve qu'ils ne pouvaient lui donner aucune explication qui ne fût indigne de Dieu, d'autant plus qu'ils y mêlaient des affections et des mouvements de passions auxquelles sa nature le rend complétement étranger.

Il répond ensuite aux raisons qu'ils tiraient des Ecritures et des nombres de l'alphabet, et leur fait sentir la faiblesse de ces preuves, tant parce que les exemples dont ils se prévalaient n'avaient que peu ou point de rapport aux choses, dont suivant eux ils étaient la figure, que parce que la combinaison des nombres et des syllabes ne saurait nous conduire à la connaissance. D'ailleurs on se sert ordinairement de passages clairs pour expliquer les passages obscurs; tandis que les valentiniens expliquaient les énigmes par des énigmes. En effet, n'est-ce pas une absurdité de trouver des mystères dans les nombres et dans les lettres grecques qui les désignent, puisque ces rapports sont arbitraires? Il convient que Dieu ne fait rien au hasard et que tout ce que nous lisons dans l'Ecriture a des raisons profondes; mais il soutient qu'il n'est pas donné aux hommes de les pénétrer, et que, par conséquent, il ne faut pas établir sa règle de foi sur les nombres, mais au contraire expliquer les nombres suivant les règles de la foi, et donner des bornes à la curiosité. Jésus-Christ a dit que les cheveux de notre tête sont comptés. Faut-il donc pour cela entreprendre d'en savoir le nombre, et de connaître les raisons pour lesquelles une tête en possède des milliers de plus qu'une autre. On trouverait des mystères, si l'on voulait, dans le nombre des étoiles du firmament et des grains de sable de la mer. Il faut donc s'en tenir aux preuves tirées de la création du monde et des principes constitutifs de l'essence divine.

Il oppose ensuite aux vains prestiges des hérétiques les vrais miracles qui étaient

alors si fréquents dans l'Eglise. Ce don des miracles était une des preuves les plus sensibles de la vérité chrétienne. Il s'est conservé bien longtemps dans l'Eglise catholique ; et, comme l'observe notre pieux et savant auteur, c'était un de ses plus honorables priviléges, qu'il n'était pas au pouvoir des hérétiques de contrefaire. « On ne les voit pas, dit-il, rendre la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds ni chasser les démons, si ce n'est peut-être des corps de ceux où ils les ont fait entrer eux-mêmes ; bien moins encore ressusciter les morts, comme Jésus-Christ et ses apôtres l'ont fait, et comme nos fidèles le font souvent encore dans des cas de nécessité grave et quand toute une Eglise l'implore avec larmes et gémissements; alors on a vu l'esprit des morts retourner dans les corps qu'ils avaient habités et la vie de plusieurs hommes accordée par le Seigneur aux prières de ses saints. Mais eux, ajoute-t-il, sont si éloignés d'en faire autant qu'ils ne le croient pas même possible, et qu'ils appellent *résurrection* leur prétendue connaissance de la vérité..... Leurs miracles n'ont aucun but utile : ils font venir de jeunes enfants, et leurs fascinent les yeux en leur faisant voir des fantômes qui s'évanouissent aussitôt et ne durent pas même un instant ; ce qui prouve évidemment que loin de ressembler au Seigneur, ils ressemblent tout au plus à Simon le Magicien. » Parlant ensuite de Jésus-Christ, il ne craint pas d'avancer cette affirmation. « Ceux qui sont véritablement ses disciples opèrent en son nom pour le bien des autres hommes, chacun suivant la grâce qu'il a reçue et le pouvoir qui lui a été accordé. Les uns chassent les démons, si puissamment et si réellement, que plusieurs de ceux qui en avaient été possédés, guéris par la seule invocation de ce saint nom, embrassent très-souvent la foi chrétienne ; d'autres ont des visions, connaissent les choses futures et les prédisent ; plusieurs guérissent les malades par l'imposition des mains et leur rendent une santé parfaite. Il en est parmi nous plusieurs qui, après avoir été morts, sont ressuscités et vivent encore ; et il serait bien difficile de faire l'énumération des miracles que l'Eglise opère tous les jours en faveur des infidèles, au nom de Jésus-Christ. Elle le fait sans intérêt, sans artifice, exerçant gratuitement le pouvoir gratuit qu'elle a reçu de Dieu, sans recourir à des invocations superstitieuses, à des enchantements impies, ni à aucune autre mauvaise curiosité, mais simplement à découvert et devant tout le monde. Elle adresse ses prières au Dieu créateur; elle invoque son Fils unique notre Seigneur Jésus-Christ, et son nom, bien mieux que ceux de Simon, de Ménandre, de Carpocrate ou de tout autre, attire presque infailliblement toutes les grâces demandées. » Et il dit encore ailleurs : « Nous apprenons que dans l'Eglise plusieurs frères possèdent des grâces prophétiques, parlent toutes sortes de langues par la vertu du Saint-Esprit, découvrent aux hommes pour leur utilité ce qu'ils ont de plus caché, et expliquent les mystères de Dieu. »

Troisième livre. — Dans ce livre, saint Irénée combat ses adversaires par l'autorité de l'Ecriture et de la tradition. Quoique ce soient là les deux grands fondements de la foi, les hérétiques ne laissaient pas de s'en prévaloir ; car lorsqu'on les pressait par l'autorité de l'Ecriture, ils avaient recours à la tradition, et lorsqu'on leur objectait la tradition, ils revenaient à l'Ecriture. Afin donc de les mettre hors de défense, le saint leur fait voir non-seulement le parfait accord qui règne entre l'une et l'autre, mais il leur prouve encore que toutes les deux leur sont également contraires. Il commence par en démontrer l'autorité, et la grande raison qu'il en apporte pour les livres des apôtres, c'est qu'il ne les ont écrits qu'après la descente du Saint-Esprit, c'est-à-dire après qu'ils eurent reçu de lui une connaissance entière et parfaite de nos mystères. C'est ainsi, ajoute-t-il, que Matthieu, demeurant parmi les Hébreux, composa son Evangile en sa propre langue, tandis que Pierre et Paul étaient occupés à prêcher la foi dans Rome et à fonder cette Eglise. Après leur mort, Marc, disciple et interprète de Pierre, recueillit en un volume ce qu'il avait appris de la bouche même de cet apôtre, et Luc, compagnon de Paul, mit par écrit l'Evangile qu'il lui avait entendu prêcher. Enfin Jean, disciple du Seigneur publia le sien à Ephèse, ville d'Asie. Cependant, malgré cette différence de temps et de lieux, ils s'accordent tous à ne reconnaître qu'un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre, et un seul Jésus-Christ Fils de Dieu. Pour faire valoir contre eux toute la force de la tradition, il suppose comme certain que si les apôtres ont tenu des mystères cachés pour les simples fidèles, ils n'ont pas manqué d'en faire part aux évêques, comme devant leur succéder dans le gouvenement des Eglises. Cependant, ajoute-t-il, aucun de ces évêques n'a enseigné que ce que nous croyons aujourd'hui ; nous l'apprenons par ceux mêmes qui leur ont succédé sans interruption depuis le commencement, et nous les connaissons si parfaitement qu'il nous serait facile d'en donner la liste exacte. Mais pour ne nous arrêter qu'à l'Eglise de Rome, la plus grande, la plus ancienne et celle qui est connue de toute la terre, nous savons que les glorieux apôtres Pierre et Paul qui l'ont fondée choisirent Lin pour la gouverner après eux. A Lin succéda Anaclet, qui fut suivi de Clément, d'Evariste, d'Alexandre, de Sixte, de Thélesphore qui souffrit un généreux martyre, d'Hygin, de Pie, d'Anicet, de Soter, et en dernier lieu d'Eleuthère, qui est aujourd'hui le douzième évêque de cette Eglise. C'est par cette tradition qu'elle a reçue de ses fondateurs, et qui est parvenue jusqu'à nous par une succession non interrompue, que nous confondons tous ceux qui embrassent l'erreur par amour-propre, par vaine gloire, par aveuglement, et par quelque

autre motif que ce soit; car c'est à cette Eglise, à cause de sa prééminence, que chaque Eglise particulière, c'est-à-dire chaque fidèle doit s'adresser, comme à la fidèle dépositaire de la tradition des apôtres.

Cette même tradition ne s'est pas gardée avec moins d'exactitude en Orient. Nous en avons pour témoin toutes les Eglises d'Asie, et Polycarpe, ce grand homme, instruit par les apôtres, et qui avait conversé avec plusieurs de ceux qui avaient vu Jésus-Christ, Polycarpe que j'ai vu dans ma première jeunesse, car il a vécu longtemps et n'est sorti de cette vie que par un glorieux martyre, Polycarpe est un témoin de la vérité beaucoup plus digne de foi que Valentin et Marcion. On lui a entendu raconter que Jean, disciple du Seigneur, avait tant d'horreur des hérétiques, qu'étant un jour entré à Ephèse dans un bain où Corinthe se lavait, il en sortit avec précipitation, craignant, disait-il, d'être écrasé sous les ruines de la maison avec cet ennemi de la vérité. Lui-même ayant rencontré dans Rome Marcion, qui lui demanda s'il ne le connaissait pas : « Je te connais, lui répondit-il, pour le fils aîné de Satan ! » Enfin les apôtres et leurs disciples avaient tant d'éloignement pour les hérétiques, qu'ils ne voulaient pas même communiquer de paroles avec eux, et défendaient la même chose aux fidèles.

De tout cela saint Irénée conclut qu'on ne doit pas chercher la vérité ailleurs que dans l'Eglise, où les apôtres l'ont mise comme en dépôt; « car enfin, dit-il, s'il y avait dispute sur la moindre question, ne faudrait-il pas recourir aux Eglises les plus anciennes, et celles que les apôtres ont eux-mêmes évangélisées. Qu'aurions-nous fait, si ces compagnons du Sauveur ne nous avaient laissé aucune écriture? Certainement nous aurions suivi le canal de la tradition. C'est ce que font plusieurs nations barbares, qui possèdent la foi, et cependant ne connaissent l'usage ni de l'encre ni du papier. Elles ont la doctrine du salut écrite dans leur cœur par le Saint-Esprit, et elles gardent fidèlement l'ancienne tradition touchant un Dieu créateur et son Fils Jésus-Christ..... Ceux qui ont reçu cette foi sans écritures sont barbares quant au langage et par rapport à nous; mais quant aux sentiments et à la conduite, ils sont sages et agréables à Dieu, qu'ils se rendent favorable en observant la justice et la chasteté. On les verrait bientôt se boucher les oreilles et s'enfuir au loin, s'ils entendaient les blasphèmes des hérétiques qui n'ont eu en partage que la nouveauté de leur doctrine; car les valentiniens n'existaient pas avant Valentin, ni les marcionites, avant Marcion. » Il représente ainsi les artifices des valentiniens : « En public, quand ils parlent à ceux des catholiques qu'ils appellent Chrétiens communs, ils usent de séductions dans leurs discours; pour les engager à revenir souvent les visiter, ils feignent de prêcher comme nous, et ils se plaignent que, bien qu'ils enseignent la même doctrine, nous nous abstenions sans sujet de leur communion, et les nommions hérétiques. Quand ils en ont écarté ainsi quelques-uns de la foi, et par leurs questions les ont rendus dociles à leur enseignement, ils leur expliquent en particulier le mystère ineffable de leur *Plérôma*..... Mais si quelqu'un les contredit, ils le regardent comme incapable de la vérité; il n'a point reçu de leur mère la semence d'en haut et s'abstiennent de lui parler, le regardant comme un homme médiocre, et digne d'être rangé dans la classe de ceux qu'ils appelaient *psychiques*. [Au contraire, si quelqu'un se livre à eux pour recevoir leur prétendue rédemption, il doit se figurer qu'il n'est ni dans le ciel, ni sur la terre, mais au dedans du *Plérôma*, où il a déjà embrassé son ange. Aussi marche-t-il fièrement et avec un sourcil élevé. Quelques-uns disent que l'homme qui vient d'en haut doit pratiquer les bonnes mœurs; c'est pourquoi ils affectent un extérieur grave; mais la plupart méprisent toute règle de vie, sous le prétexte qu'ils sont parfaits. Ils se nomment eux-mêmes spirituels, et disent qu'ils connaissent déjà le lieu de leur repos dans le *Plérôma*. »

Quatrième livre. — Le but de ce livre est de démontrer l'unité d'un Dieu créateur par l'accord des deux Testaments. Comme cette conformité est une des preuves les plus fortes que ces deux livres ont été inspirés par le même auteur, saint Irénée ne manque pas de la faire valoir contre ses adversaires. Il leur montre d'abord que Jésus-Christ n'est pas venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir; qu'il ne l'a point transgressée par les guérisons miraculeuses opérées le jour du sabbat, parce qu'elle ne défendait précisément en ce jour que les œuvres serviles, c'est-à-dire celles qui se faisaient par avarice et par l'espérance du gain; c'est pourquoi, en ce jour, elle permettait de donner la circoncision et obligeait les prêtres à exercer les fonctions de leur ministère. Jésus-Christ voulant fermer la bouche aux pharisiens, qui reprochaient à ses disciples d'avoir arraché des épis le jour du sabbat, leur allégua l'exemple de David qui avait mangé les pains de proposition, quoique cela ne fût permis qu'aux prêtres; voulant nous enseigner par là, remarque saint Irénée, qu'en plusieurs circonstances les prêtres n'étaient point assujettis à la loi commune. Or, ajoute-t-il, David était véritablement prêtre devant Dieu, et, en général, tous les justes sont en quelque sorte revêtus du sacerdoce. Au reste, il soutient que le Nouveau Testament est au-dessus de l'Ancien; mais il remarque que cette prérogative de la loi nouvelle, bien loin de supposer la moindre contradiction entre l'une et l'autre, est au contraire une marque certaine qu'elles sont émanées toutes les deux d'un même principe, le plus et le moins ne se rencontrant que dans des choses qui ont quelques rapports entre elles. Il prouve encore la conformité des deux lois par des raisons plus fortes; c'est qu'il n'y a

presque aucune page de l'Ancien Testament, et surtout des livres de Moïse, où il ne soit fait mention du Fils de Dieu. Il y est représenté, tantôt cherchant Adam dans le paradis terrestre, ou donnant à Noë les dimensions de l'arche; tantôt s'entretenant avec Moïse du sein du buisson ardent, ou enfin conduisant Jacob dans ses voyages. Outre cela, sa naissance et sa passion y sont prédites d'une manière si claire, que les circonstances mêmes, qui devaient les accompagner, n'y sont pas oubliées. Il cite entre autres la fameuse prophétie de Jacob touchant la venue du Messie, et il ajoute : « Que ceux qui se vantent de n'ignorer rien recherchent le temps auquel les Juifs ont cessé d'avoir un chef de leur nation, et ils trouveront que le Messie doit être arrivé, et qu'il n'est pas autre que Notre-Seigneur Jésus-Christ. Pour prouver que les deux Testaments sont l'ouvrage d'un seul et même Dieu, saint Irénée rappelle encore que non-seulement les prophètes, mais encore plusieurs justes se sont sanctifiés dans l'ancienne loi, tout en ne cessant de soupirer après la venue du Messie, qu'ils n'eussent sans doute pu prévoir, si elle ne leur eût été révélée par le Père. » Ainsi, puisque nous reconnaissons pour Sauveur celui-là même qui nous a été annoncé par les prophètes, nous devons croire aussi que celui qui les inspirait est le seul vrai Dieu, d'autant plus que Jésus-Christ ne nous en a pas enseigné d'autre.

D'ailleurs, bien loin d'abolir l'ancienne loi, Jésus-Christ en a confirmé les points principaux, entre autres, les deux grands commandements de la charité envers Dieu et envers le prochain, dans lesquels il assure lui-même que la loi et les prophètes sont renfermés. Mais en donnant plus d'étendue à ces préceptes, il a condamné les fausses traditions inventées par les pharisiens pour les éluder; ce qui n'est pas le seul crime dont ces hypocrites se soient rendus coupables, car ils ont abandonné la loi de Dieu pour lui en substituer une autre de leur façon, et dans laquelle ils ont ajouté, retranché et donné des explications à leur fantaisie. « Cette loi, dit saint Irénée, s'appelle encore aujourd'hui loi pharisaïque, et c'est surtout celle dont se servent les docteurs des Juifs. »

Pour ce qui est des cérémonies légales, saint Irénée prouve très-bien qu'elles n'avaient été instituées que pour un temps, et que Jésus-Christ ne les a abolies que parce qu'elles n'étaient plus d'aucune utilité pour le nouveau peuple, qu'il voulait s'assujettir par un amour vraiment filial. Dieu, qui a créé l'homme par un pur effet de sa bonté, l'a pourvu en tous temps des moyens de salut convenables à l'état où il se trouvait. Comme la dureté et la grossièreté des Juifs demandait quelque chose d'extérieur et qui satisfît les sens, Dieu leur avait commandé de lui bâtir un temple et de lui offrir des sacrifices, afin d'arrêter par là le penchant qu'ils avaient à l'idolâtrie. De plus il les avait surchargés de plusieurs observances onéreuses, et en particulier de la circoncision, pour les punir de l'abus qu'ils avaient fait de leur liberté, lorsqu'ils n'étaient encore astreints qu'aux préceptes naturels, que Dieu s'était contenté d'abord de graver dans leur cœur; mais au fond, il n'avait jamais eu pour agréables ni leurs sacrifices, ni leurs holaucaustes, qu'autant qu'ils étaient accompagnés d'une foi vive et d'une parfaite soumission à ses ordres.

La circoncision, non plus que les autres pratiques de la loi, ne pouvant par elles-mêmes conférer la justification parfaite, c'est avec raison que Jésus-Christ en a exempté les Chrétiens, d'autant que les causes pour lesquelles elles avaient été établies ne subsistaient plus. Néanmoins il ne les a pas laissés sans aucun sacrifice; mais en abolissant les anciens, il leur a substitué celui de son corps et de son sang qui doit être offert dans tout le monde, suivant la prédiction de Malachie. Le dogme de la présence réelle est confirmé par la déclaration précise qu'en fait le saint docteur, et par la profession même qu'en faisaient les hérétiques qu'il combat. En effet, il ajoute, en parlant de Jésus-Christ : « Conseillant à ses disciples d'offrir à Dieu les prémices de ses créatures, non comme s'il en avait besoin, mais afin de leur ménager l'avantage de la reconnaissance, il prit le pain qui est l'ouvrage du Créateur, et rendant grâces, il dit : *Ceci est mon corps.* Et de même, prenant le calice qui contenait le vin, également ouvrage du Créateur, il déclara que c'était *son sang*, et enseigna ainsi la nouvelle oblation du Nouveau Testament, que l'Eglise a reçue des apôtres et qu'elle offre à Dieu par tout le monde, suivant la parole du prophète : *Du levant au couchant mon nom est glorifié parmi les nations et on m'offre en tout lieu une victime pure et un sacrifice sans tache*..... Il y a ici des oblations comme il y en avait là. Il y avait des sacrifices dans l'ancien peuple; il y a des sacrifices dans l'Eglise; il n'y a que l'espèce de changée, parce que ce ne sont plus des esclaves qui offrent, mais des hommes libres..... Il n'y a que l'Eglise qui offre cette oblation pure au Créateur, la lui présentant avec actions de grâces comme son ouvrage; les Juifs n'en offrent plus, parce qu'ils n'ont pas reçu le Verbe, qui est lui-même la victime. C'est à tort aussi que les hérétiques se vantent de l'offrir, puisqu'ils ne regardent pas le pain comme l'ouvrage du Père. Ils l'outragent donc plutôt qu'ils ne l'honorent en lui offrant ce qu'ils ne croient pas lui appartenir....... Comment pourront-ils être assurés que le pain de l'Eucharistie est le corps de leur Seigneur, et le calice son sang, s'ils ne le connaissent pas pour le fils du Créateur?... Et comment disent-ils que la chair, qui est nourrie du corps et du sang du Seigneur, est sujette à la corruption et ne reçoit point la vie? Qu'ils changent d'opinion, ou qu'ils cessent d'offrir ce que j'ai dit..... Comme le pain qui vient de la terre, après avoir reçu l'invocation divine, n'est plus un pain com-

mun, mais devient l'Eucharistie et se trouve ainsi composé de deux choses, l'une terrestre et l'autre céleste, ainsi nos corps, en recevant l'Eucharistie, ne sont plus corruptibles, parce qu'ils portent en eux le germe de la résurrection. »—« Les deux choses dont, suivant lui, l'Eucharistie est composée, sont la chair terrestre, qui est de même nature que la nôtre, et son esprit, c'est-à-dire son âme et sa divinité, par laquelle il est du ciel. » Il répète encore contre les marcionites : « Comment donc le Seigneur, s'il est fils d'un autre Père, en prenant le pain qui est l'ouvrage du Créateur, a-t-il déclaré que ce pain est son corps et assuré que la liqueur mêlée dans le calice est son sang? » Et contre ceux qui niaient que la chair pût devenir incorruptible : « Il s'ensuivrait que le Seigneur ne nous aurait point rachetés de son sang, et que le calice de l'Eucharistie ne serait point la communion de son sang, ni le pain que nous rompons la communion de son corps. »

Dans une longue suite d'excellents chapitres, le saint évêque démontre, à propos des patriarches et des prophètes, que non-seulement leurs paroles, mais leurs actions mêmes, sont généralement autant de figures de ce qui devait arriver dans l'Eglise. D'où il conclut que Jésus-Christ est comme un trésor caché dans les Ecritures, et que, pour le découvrir, il faut avoir recours aux prêtres, c'est-à-dire aux évêques qui, en succédant à la dignité des apôtres, ont en même temps succédé à leur foi. Les autres, c'est-à-dire ceux qui, sans égard pour cette succession apostolique, s'en séparent pour former des assemblées particulières, ceux-là doivent être regardés comme suspects, soit comme fauteurs de schismes et d'hérésies, soit comme des hypocrites qui n'agissent que par intérêt et par vaine gloire...... Où sont les grâces de Dieu, c'est là qu'il faut apprendre la vérité. Les vrais docteurs sont ceux que Dieu favorise de dons surnaturels et qui conservent saine et entière la doctrine qu'ils ont reçue des apôtres..... Après avoir tracé le caractère de l'homme vraiment spirituel, et montré comment il juge chaque espèce d'hérétiques, il ajoute : « Il jugera les faux prophètes qui, sans avoir reçu de Dieu le don de prophétie, mais par ostentation ou par intérêt, et aussi à l'instigation de l'Esprit de ténèbres, font semblant de prophétiser en mentant contre Dieu. Il jugera ceux qui, font des schismes, qui ont éteint dans leur cœur l'amour de Dieu et du prochain, et qui, recherchant leur satisfaction plutôt que l'unité de l'Eglise, déchirent, pour de misérables prétextes, le corps si grand et si glorieux de Jésus-Christ, et le tuent autant qu'il est en eux. Ils parlent de paix et font la guerre; ils écartent le moucheron et ils avalent le chameau; car encore qu'ils le voudraient, ils ne pourront jamais établir de réforme dont l'utilité égale le mal du schisme. Il jugera tous ceux qui sont hors de la vérité, c'est-à-dire hors de l'Eglise. Ce n'est que dans l'Eglise que se rencontre la charité parfaite, qui seule peut envoyer au Père une multitude de martyrs dans tous les lieux et dans tous les temps. » Aussi présente-t-il ces légions innombrables de généreux athlètes comme une marque de la véritable Eglise, et soutient-il que les hérétiques ne peuvent se vanter du même avantage, bien que quelques-uns d'entre eux aient été confondus dans la foule de nos martyrs. Il dit encore : « Dieu a mis dans l'Eglise toutes les opérations du Saint-Esprit, auxquelles ne participent pas ceux qui n'y viennent point, mais dont ils se privent au contraire par leurs pensées et leurs mauvaises œuvres. Car où est l'Eglise, là est l'Esprit de Dieu ; et où est l'Esprit de Dieu, là est l'Eglise. L'Esprit est la vérité ; c'est pourquoi ceux qui n'y participent pas ne reçoivent point des mamelles de la mère la nourriture de la vie, ni l'eau pure dont le corps de Jésus-Christ est la source. »

Il venge ensuite éloquemment la divine incarnation et la vérité des prophéties. « Si l'on nous demande: qu'a donc fait Jésus-Christ de si nouveau en venant sur la terre? Apprenez, répondrai-je, qu'il a rendu tout nouveau, en paraissant dans le monde tel qu'il s'était fait annoncer par ses prophètes. Et c'était là en effet le caractère par lequel il avait signalé son avénement parmi les hommes; il devait tout renouveler, et rendre la vie à l'homme qui l'avait perdue. Un monarque se fait annoncer à l'avance par ses serviteurs, qu'il envoie au-devant de lui pour disposer ses sujets à le recevoir; et, quand il s'est fait voir en personne, qu'il a fait reconnaître en lui les marques sous lesquelles il fut prédit, que ses peuples jouissent du bienfait de la liberté qu'il est venu leur apporter, qu'ils ont pu recueillir les fruits de sa présence et de ses entretiens, pense-t-on encore, pour peu que l'on soit raisonnable, à demander quels changements il a produits? Il s'est manifesté parmi les hommes, et en se donnant à eux, il leur a donné à la fois tous les biens qui faisaient l'objet des désirs des intelligences célestes. Ses envoyés auraient été des prophètes menteurs ; ils n'auraient pas été les envoyés de Dieu, si Jésus-Christ ne s'était pas fait voir tel qu'il a été annoncé par eux, si tous leurs oracles n'avaient pas été accomplis. Il a dit : *Ne croyez pas que je sois venu anéantir la Loi et les Prophètes; non, mais l'exécuter; car en vérité je vous le dis, le ciel et la terre passeront jusqu'à ce que tout ce qui est dans la loi soit accompli parfaitement jusqu'à un iota, jusqu'à un point.* Ce qu'il a fait de son vivant, il le fait encore dans son Eglise, et le fera jusqu'à la consommation des siècles..... Dira-t-on que ces prédictions aient été un jeu du hasard, et qu'elles aient pu s'appliquer indifféremment à d'autres qu'à Jésus-Christ? Pour répondre à cette objection, il suffit du parfait accord qui règne entre les prophètes. De plus, à qui pourraient-elles s'appliquer? A des personnes des temps passés; car ce que les prophéties nous racontent de ses souffrances, dans quelle autre

histoire le rencontre-t-on? Où voyez-vous qu'à la mort de quelque autre que Jésus-Christ le soleil se soit éclipsé en plein midi, que le voile du temple se soit déchiré, que les pierres se soient fendues, que des morts aient ressuscité; qu'un autre que Jésus-Christ soit sorti vivant du sépulcre au troisième jour, que les cieux se soient ouverts pour le recevoir? Est-il un autre que lui, au nom de qui croient toutes les nations, et qui par sa mort et par sa résurrection leur ait ouvert un nouveau testament de salut et d'affranchissement? »

Après cette digression, où saint Irénée fait voir que c'est un seul et même Dieu qui a inspiré les prophètes, et que leur mission émane du même auteur que celle de Jésus-Christ, il attaque ceux qui, pour nier le libre arbitre, prétendaient que l'homme est bon ou mauvais par sa nature et non par choix. Il leur oppose, comme autant de preuves du contraire, les exhortations des prophètes, les préceptes de Jésus-Christ, les récompenses qu'il promet aux bons et les peines dont il menace les méchants. « Otez à l'homme la liberté, tout cela est non-seulement inutile mais injuste; puisqu'il ne peut être récompensé du bien qu'il ne pouvait pas faire, ni puni du mal qu'il ne pouvait éviter. Il soutient donc que Dieu a créé l'homme libre dès le commencement, également indifférent au bien et au mal, et pouvant se déterminer à l'un ou à l'autre par le choix de son libre arbitre; que ce libre arbitre influe sur toutes nos actions, et même sur le consentement que nous donnons à la foi; qu'ainsi nous sommes seuls la cause de notre perte, puisque Dieu, qui prévoit tout, prépare à chacun de nous des peines ou des récompenses, suivant le bon ou mauvais usage que nous aurons fait de notre liberté. Car encore que, selon la nature, nous soyons tous ses enfants, il n'y a cependant que ceux qui croient en lui et qui se soumettent à sa volonté, qui participent à ce titre. Les autres sont les enfants du diable, non pas par nature, mais par imitation, et en faisant ses œuvres. » Saint Irénée enseigne manifestement le péché originel, en disant : « Que les hommes ne peuvent être sauvés de l'ancienne plaie du serpent que par la foi en celui qui, ayant été élevé de terre, a tout attiré à lui-même. » Et ailleurs : « Que le péché du premier homme a été corrigé par le Premier-né, qui est Jésus-Christ. » Il dit encore : « Comme avec le Nouveau Testament la foi a grandi, ainsi la pratique de la vertu doit être plus exacte, puisqu'il ne nous est pas seulement ordonné de nous abstenir des mauvaises actions, mais encore des mauvaises pensées, des discours inutiles et des paroles de railleries. » Il cite saint Justin en ces termes : « Justin a bien dit dans son traité contre Marcion : je n'aurais pas cru le Seigneur lui-même, s'il avait annoncé un autre dieu que le Créateur. »

Cinquième livre. — Ce livre traite particulièrement de la rédemption opérée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de la résurrection des corps. Il est terminé par une récapitulation des hérésies réfutées dans le reste de l'ouvrage. Il prouve donc d'abord contre les valentiniens, que Jésus-Christ nous a véritablement rachetés par son sang; et c'est pour cela qu'il a pris une chair de la même nature que la nôtre, dans le sein de la sainte Vierge. La grande raison sur laquelle il se fonde, c'est que, si Jésus-Christ ne nous a pas rachetés par son propre sang, il s'ensuit que le calice de l'Eucharistie n'est pas la participation de son sang, et que le pain que nous rompons n'est point non plus la participation de son corps ; car le sang n'existe ni sans les veines, ni sans les chairs, ni sans les autres parties qui constituent la substance de l'homme. « Si donc, ajoute-t-il, Jésus-Christ n'a pris cette substance qu'en apparence, et si la chair et le sang qu'il a donnés pour le prix de notre rédemption n'ont été que fantastiques, comment peut-il nous donner cette même chair et ce même sang dans l'Eucharistie ? » Il se sert de la même raison pour montrer que la résurrection de nos corps n'est pas impossible, puisqu'ayant été nourri si souvent du corps et du sang de Jésus-Christ, ils en sont devenus en quelque façon comme les membres. Mais il ne s'en tient pas à cette preuve unique, et il en produit une autre, qui ne nous paraît pas moins solide: c'est que, si Dieu a pu tirer nos corps du néant et leur donner l'être, à plus forte raison peut-il le leur rendre quand il lui plaît. Il le peut, parce qu'il est tout-puissant, et il le veut, parce qu'il est bon. Ainsi, comme Jésus-Christ s'est ressuscité lui-même corporellement, de même il rendra la vie à nos corps; car l'espérance de résurrection que nous donne saint Paul ne saurait regarder nos âmes, dont la substance est immortelle. Quant à ce qui est dit dans le même apôtre, que *la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu*, saint Irénée démontre très-bien que dans ce passage la chair et le sang signifient les hommes charnels, qui, n'étant pas animés de l'esprit de Dieu, sont morts à la grâce et ne peuvent par conséquent avoir part au royaume du ciel. C'est pourquoi il distingue deux sortes de vie : l'une qui est naturelle et commune à tous les hommes en général, et l'autre qui est la vie de l'esprit, et qui n'est proprement donnée qu'à ceux qui mortifient leurs passions. Au reste il suppose bien que nous ressusciterons dans la même chair qui a servi d'instrument à nos bonnes œuvres; et il en apporte même pour preuve l'exemple de Lazare et des autres à qui Jésus-Christ a rendu la vie. Enfin, il soutient que si la chair était incapable de salut, le Verbe ne se serait jamais incarné, puisqu'il ne s'est abaissé jusque-là que pour sauver l'homme. Il cite encore plusieurs passages d'*Isaïe* et d'*Ezéchiel*, où la résurrection des morts est clairement établie, et montre par là que le Dieu qui nous a créés est le même qui doit nous ressusciter; ce qu'il confirme par la guérison miraculeuse de l'aveugle-né, auquel Jésus-Christ rendit la vue, en l'aver

tissant en même temps de ne plus pécher; ce qui nous apprend, conclut saint Irénée, que l'homme n'a été sujet aux infirmités corporelles qu'en conséquence du péché. Il passe de là aux erreurs des valentiniens sur la création. Ils l'attribuaient, comme nous l'avons vu, au dieu *Hachamoth*, et prétendaient que l'homme avait été formé d'une substance fluide et délicate, à peu près comme celle qui avait servi à la production des anges. Il leur fait donc voir, d'abord, que nos corps ne sont pas d'une autre nature que celui d'Adam; ensuite, que ce premier homme a été tiré de la même terre dont Jésus-Christ se servit pour ouvrir les yeux de l'aveugle-né de l'Evangile; et enfin, qu'il n'y a pas d'autre Dieu créateur que celui que le Sauveur reconnaît pour son Père; ce qu'il prouve par la passion de Jésus-Christ, par ses miracles et par le pouvoir qu'il avait de remettre les péchés; pouvoir que les Juifs mêmes reconnaissaient n'appartenir qu'à Dieu seul. Il insiste principalement sur le premier chapitre de l'Evangile de saint Jean, où il est parlé en termes si clairs de la divinité du Verbe, et conclut que ce Verbe, fait chair dans le sein d'une vierge, a réparé avec usure tous les maux que nous avait causés le péché du premier homme.

Saint Irénée finit, comme nous l'avons remarqué, par la récapitulation de toutes les hérésies réfutées dans le corps de son ouvrage. Il montre qu'elles n'ont commencé à paraître que longtemps après les premiers évêques, auxquels les apôtres avaient confié le soin des Eglises; d'où il tire cette conséquence, que c'est à l'Eglise qu'il faut avoir recours pour s'instruire de la véritable foi. L'Eglise est comme le chandelier à sept branches qui éclaire tout le monde; au lieu que les hérétiques, en voulant enchérir sur ce qu'ils ont appris des anciens, se sont éloignés de la vérité. Ce sont des aveugles et des guides d'aveugles qu'il faut fuir, aussi bien que leur doctrine, pour se jeter entre les bras de l'Eglise, afin d'être élevé dans son sein et de s'y nourrir des divines Ecritures. Elle est le paradis terrestre, dont tous les fruits doivent nous servir de nourriture, ainsi qu'il est écrit au livre de la *Genèse: Vous mangerez de tous les fruits qui croissent dans le paradis.* Ces fruits sont toutes les Ecritures inspirées de Dieu; mais celui auquel il n'est pas même permis de toucher, c'est cet esprit d'orgueil et de discorde qui règne parmi les hérétiques.

Selon notre saint, le Verbe devait naître d'une vierge, afin de triompher avec justice du démon, qui avait abusé dès le commencement de la simplicité de la femme, pour nous assujettir à son empire. Ensuite, pour prouver que Jésus-Christ a été envoyé par le Père créateur, il rapporte la victoire éclatante que ce même Sauveur remporta sur le démon, lorsque tenté dans le désert par cet ange séducteur, il ne se servit d'autres armes pour le confondre que de l'autorité de l'Ancien Testament. Ce fut alors qu'il le convainquit de mensonge, et montra manifestement qu'il était un imposteur; ce qu'il avait été dès le commencement du monde et ce qui se manifestera bien plus clairement encore à la fin des siècles, lorsque se servant du règne de l'Antechrist pour se faire adorer, Jésus-Christ n'aura besoin que d'un souffle de sa bouche pour renverser ce monstre et en découvrir toute l'illusion. A ce propos, le saint docteur décrit jusqu'où s'étendra le règne de l'Antechrist, quel sera son orgueil, et les ruses qu'il mettra en usage, pour abolir le culte du vrai Dieu. Il assure que son règne sera de trois ans et demi; qu'il sera assis dans le temple de Jérusalem, le même qui a été bâti par l'ordre du vrai Dieu, et que là il se fera rendre les honneurs divins. Il dit ailleurs que ce fils de perdition réunira en lui seul toute la malice, l'iniquité, l'imposture et le mensonge des siècles précédents; que les lettres dont son nom sera composé formeront le nombre de six cent soixante-six particularités que le saint croit renfermées dans les passages de *Daniel*, de *saint Paul* et de l'*Apocalypse*, où il est parlé de la fin du monde. Il entremêle ces remarques d'invectives très-fortes contre les valentiniens et les marcionites, et les appelle les organes de Satan, à cause de leurs blasphèmes contre le Dieu créateur et contre ses prophètes; ce que le démon, ajoute-t-il, n'avait osé tenter avant la venue de Jésus-Christ, parce qu'alors il ignorait encore sa condamnation. Il traite en même temps du jugement dernier, de la récompense des bons et de la punition des méchants, et enfin il assure que le monde doit finir six mille ans après sa création, selon le nombre de jours que Dieu employa à lui donner sa dernière perfection. Au reste, comme les valentiniens n'admettaient point de résurrection, saint Irénée ne s'étonne pas qu'ils aient ignoré l'ordre dans lequel elle devait s'accomplir; cependant il ne laisse pas de renverser en passant ce paradis chimérique, où ils prétendaient être reçus incontinent après leur mort; mais il attaque surtout ceux des Catholiques de son temps qui enseignaient que les âmes des justes allaient au ciel et y jouissaient de la vision de Dieu, aussitôt après leur séparation du corps. C'était sans doute le sentiment orthodoxe, mais comme il ne semblait pas s'éloigner assez de celui des hérétiques, il n'est pas surprenant que notre saint ait donné dans une opinion contraire, qui paraissait d'ailleurs appuyée sur quelques passages de l'Ecriture, surtout dans un temps où l'Eglise n'avait encore rien décidé sur cette matière. Il soutient donc que, comme Jésus-Christ ne monta pas au ciel incontinent après sa passion, mais descendit aux enfers, où il demeura l'espace de trois jours; de même les justes seront transportés après leur mort dans un lieu invisible pour y attendre le temps de la résurrection. Il ajoute, qu'ayant repris leur corps, ils régneront avec Jésus-Christ sur la terre, où, dégagés de tout soin, ils jouiront d'une vie paisible et heureuse jusqu'au jour du jugement. Alors les uns se-

ront reçus dans le ciel, et les autres demeureront en possession de la ville de Jérusalem ; mais tous verront Dieu, chacun selon la grandeur de ses mérites. Il appuie tout cela sur l'autorité des Ecritures, et sur une tradition qu'il dit avoir reçue des anciens qui avaient vu Jean, le disciple du Sauveur. Certes, quoique toutes ces erreurs portent leur explication avec elles, et se trouvent pour ainsi dire justifiées par le temps auquel le saint patriarche a vécu, il est infiniment regrettable cependant qu'elles se trouvent mêlées à tant de précieux témoignages en faveur de la foi.

Nous rapprochons de ces livres quelques fragments découverts sur un manuscrit de la bibliothèque de Turin, et qui semblent en avoir fait partie. Dans le premier, saint Irénée établit en quoi consiste la vraie science, pour l'opposer à celle dont se glorifiaient les gnostiques. Il fait ensuite un abrégé de la doctrine des apôtres et de la foi qu'ils ont laissée aux fidèles. « Cet abrégé, dit-il, est à la portée des gens grossiers comme des savants. Il consiste à éviter les généalogies qui n'ont point de fin, et à s'appliquer avec soin à réformer ses mœurs, de peur qu'en se rendant indigne des grâces du Saint-Esprit, on ne perde l'héritage céleste. Car la première chose nécessaire est de se renoncer soi-même et de suivre Jésus-Christ. Quiconque tient cette conduite tend à la perfection, et en accomplissant ainsi la volonté du Sauveur, il devient fils de Dieu et héritier de son royaume par la régénération spirituelle. » Saint Irénée touche ces mêmes points dans son quatrième livre des *Hérésies*, d'où, suivant toute apparence, ce fragment aura été tiré.

Le second également paraît faire une suite naturelle au dix-septième chapitre du même livre. Il traite du sacrifice nouveau que Jésus-Christ a institué dans la nouvelle Loi, selon la prédiction du prophète Malachie. Saint Irénée l'entend de l'Eucharistie et des prières des saints, et en parlant de l'oblation eucharistique en particulier; il dit « qu'elle ne se fait point d'une manière charnelle, mais spirituellement, en quoi elle est pure. On offre à Dieu, poursuit-il, du pain et le calice de bénédiction, en lui rendant grâces de ce qu'il fait produire à la terre ces fruits pour notre nourriture. Après l'oblation, nous invoquons l'Esprit saint, afin que le pain et le vin deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ, et que ceux qui y participent reçoivent la rémission de leurs péchés, et méritent d'avoir part à la vie éternelle. » Il est difficile de parler plus clairement du mystère de l'Eucharistie tel que l'Eglise catholique l'a toujours cru. En rapprochant ce passage des autres que nous avons cités plus haut, on ne comprend pas que des écrivains protestants aient pensé à s'en prévaloir en faveur de leur opinion.

Le troisième fragment semble avoir été tiré du cinquième livre contre les hérésies, et regarde les deux avénements de Jésus-Christ. « Il est venu la première fois, dit-il, dans la plénitude des temps, afin de nous délivrer de la servitude du péché, nous purifier par son sang et nous présenter sans tache à son Père, comme ses enfants, si toutefois nous nous rendons dociles à ce qu'il exige de nous. Il viendra de nouveau à la fin des temps, pour détruire toute sorte de malice, réconcilier toutes choses et mettre fin à toutes les iniquités. »

Reste un quatrième fragment qui semble avoir fait partie de quelqu'une des lettres que saint Irénée publia au sujet des troubles sur le jour de la célébration de la Pâque ; nous n'en faisons mention ici que pour ne pas le séparer des trois autres. « Nous faisons consister nos fêtes, dit ce Père, dans le levain de la malice et du péché; nous déchirons l'Eglise de Dieu; nous observons des cérémonies extérieures et nous laissons de côté des pratiques plus excellentes, comme celles que nous commandent la foi et la charité. » Ces fragments ont été publiés à la Haye en 1715, in-8°, grec et latin, par Christophe Pfaff, qui les a accompagnés de très-longues notes dans lesquelles il contredit souvent la doctrine catholique.

Autres écrits de saint Irénée. — *A Florin.* — Dès le temps de saint Grégoire le Grand, les écrits de saint Irénée étaient devenus si rares, que quelques recherches que fit ce zélé Pontife, il n'en put découvrir aucun, pas même son traité contre les hérésies, le seul qui soit venu jusqu'à nous. Il ne nous reste des autres que le nom, et quelques fragments qu'Eusèbe nous a conservés dans son *Histoire*. Un des plus considérables était la lettre à Florin, dans laquelle le saint docteur traitait de la monarchie, montrant, contre le sentiment de cet hérétique, que Dieu n'est pas l'auteur du mal. Il y parlait ainsi : « Cette doctrine, mon cher Florin, n'est pas saine. Elle est contraire à celle que l'Eglise enseigne, et conduit à l'impiété ceux qui la suivent. Les hérétiques mêmes, qui sont hors de l'Église, n'ont osé la soutenir. Les saints prêtres qui ont vécu avant nous, et qui avaient été disciples des apôtres, ne vous l'ont point enseignée. Étant encore jeune, je vous ai vu dans l'Asie inférieure, disciple assidu de Polycarpe, et faisant tous vos efforts pour vous bien mettre dans son esprit..... Je puis vous assurer devant Dieu que si ce bienheureux prêtre, successeur des apôtres, avait entendu la doctrine que vous enseignez, il se serait bouché les oreilles en s'écriant selon sa coutume : *Seigneur, à quel temps m'avez-vous réservé pour que j'aie à souffrir de telles choses!* Et alors, qu'il eût été debout ou assis, il se serait enfui à l'instant même. » Cette lettre ne fut pas sans effet, puisqu'elle força Florin à quitter son erreur ; mais elle ne l'empêcha pas de retomber dans d'autres non moins dangereuses, c'est-à-dire dans celles des valentiniens. Pour le retirer de ce nouveau précipice, saint Irénée écrivit son livre de l'*Ogdoade* ou du nombre huit. Eusèbe ne nous apprend point ce qu'était ce traité; mais le titre nous fait juger que le saint docteur y réfutait les erreurs des va-

lentiniens touchant les huit premiers eones, qu'ils regardaient comme le fondement de tout leur *Plérôma*. Il rappelait dans cet ouvrage qu'il touchait à la première succession des apôtres, et à la fin, il avait mis ces paroles : « Qui que tu sois, toi qui transcriras ce livre, je t'en conjure par Notre Seigneur Jésus-Christ et par son glorieux avénement, où il jugera les vivants et les morts, de le collationner après l'avoir copié, de le corriger exactement sur l'original, et de transcrire également cette prière en l'insérant dans la copie. » Eusèbe, de qui nous tenons ce fragment, ajoute : « Je n'ai eu garde d'omettre une remarque si importante, et qui renferme un exemple que nous devons avoir constamment sous les yeux, savoir, la diligence et l'exactitude de ces anciens qui se sont rendus si célèbres par leur sainteté. »

A Blaste. — Saint Irénée écrivit encore contre Blaste, autre prêtre de Rome déposé comme Florin. Blaste était un Grec asiatique, qui voulait ramener le judaïsme et s'attachait à célébrer la Pâque le quatorzième jour de la première lune. Par là il troublait l'Eglise et y causait des divisions pernicieuses. Saint Pacien l'accuse d'être tombé dans l'hérésie des montanistes. Théodoret le met au nombre des disciples de Valentin, et peu après il le compte parmi ceux de Marcion, qui s'érigeaient eux-mêmes en docteurs. Saint Irénée lui adressa un traité du schisme, que l'on croit avoir été écrit sur la fin du pontificat de saint Eleuthère.

Au Pape saint Victor. — La dispute sur la célébration de la Pâque s'étant renouvelée avec chaleur sous le pontificat de Victor, vers l'an de Jésus-Christ 195, saint Irénée écrivit plusieurs lettres sur ce sujet. Victor, irrité de voir qu'après tous les mouvements qu'il s'était donnés pour réunir l'Eglise dans une pratique uniforme, et qu'après la tenue de plusieurs conciles rassemblés dans le même but, les Asiatiques persistaient toujours à conserver leurs anciens usages, les excommunia. Cette conduite ne fut pas approuvée par tous les évêques, et saint Irénée lui écrivit au nom des fidèles qu'il gouvernait dans les Gaules. Il soutenait dans sa lettre que le mystère de la Résurrection devait être célébré le dimanche, mais il avertissait Victor avec respect de ne pas retrancher de sa communion des Eglises qui restaient fidèles à une ancienne tradition qu'elles avaient reçue. Il lui représentait la sage modération de ses prédécesseurs, qui avaient souffert que ceux qui célébraient la Pâque le quatorzième de la lune suivissent cette coutume à Rome même, lorsqu'ils y étaient venus de leur pays ; et pour lui faire sentir avec plus de force encore que cette différence de pratiques ne devait pas rompre la paix des Eglises, il ajoutait : « Il n'est pas seulement question du jour auquel la Pâque doit être célébrée, il s'agit encore de la manière dont on doit jeûner. Les uns croient n'être obligés de jeûner qu'un jour, les autres deux, et les autres plusieurs. Quelques-uns comptent quarante heures dans les jours auxquels ils jeûnent. Cette diversité est ancienne et n'a pas été introduite de nos jours. Il y a quelque apparence qu'elle s'est fortifiée par le peu de soin que les prélats ont pris d'instruire sur ce point les fidèles, et de les corriger de leur simplicité et de leur ignorance. Ils ont cependant entretenu la paix entre eux comme nous l'entretenons, et la différence de leurs jeûnes n'a fait que confirmer l'unité de la foi. » Outre cette lettre au Pape saint Victor, saint Irénée en écrivit à plusieurs autres évêques. L'auteur du livre intitulé : Réponse aux orthodoxes, cite un discours sur la Pâque, dans lequel saint Irénée parlait de la coutume que les Chrétiens ont reçue des apôtres, de ne se point mettre à genoux le dimanche, ni pendant les cinquante jours du temps de Pâques, en mémoire de la Résurrection ; mais ce discours pourrait très-bien n'être autre chose qu'une de ces lettres dont nous venons de parler.

Enfin, du temps d'Eusèbe, on possédait encore un ouvrage, très-court à la vérité, mais très-utile, contre les Grecs et les païens. Il était intitulé : *De la science*, et il semble que saint Jérôme ait divisé ce titre, et d'un seul écrit en ait fait deux, qu'il intitule, l'un *Contre les gentils*, et l'autre, *De la discipline*. Dans son Traité des hérésies, saint Irénée promet un ouvrage exprès pour réfuter Marcion, et il paraît qu'il l'exécuta en effet, puisqu'Eusèbe le compte parmi ceux qui avaient écrit contre cet hérétique. Enfin, saint Maxime, abbé et confesseur, cite de saint Irénée de Lyon des discours sur la foi, adressés à Démétrius, diacre de Vienne, et dont il rapporte quelques paroles avec le commencement. Saint Jérôme, en parlant de l'*Apocalypse*, semble dire qu'il l'avait expliquée ; mais ce Père est le seul des anciens qui lui attribue ce commentaire, et encore n'en parle-t-il point dans le dénombrement qu'il fait des œuvres du saint martyr, ce qui donne lieu de douter qu'il entende par là un ouvrage particulier, composé sur ce livre. Il paraît plutôt n'avoir voulu dire autre chose, sinon, que saint Irénée en avait cité et expliqué plusieurs passages dans ses écrits, et surtout à la fin de son cinquième livre contre les hérésies, où, en traitant de l'Antechrist et du règne de Jésus-Christ sur la terre, il se fonde principalement sur l'autorité de l'*Apocalypse*. Avant de finir ce qui regarde les écrits de notre saint prélat, il est bon d'avertir qu'il contribua autant que tout autre à conserver à la postérité l'histoire du martyre de saint Polycarpe. Peut-être même est-ce à lui que nous devons qu'elle soit venue jusqu'à nous ; car il prit soin de copier lui-même la lettre de l'Eglise de Smyrne, dans laquelle cette sainte passion se trouve décrite. Dans la suite, sa copie se multiplia par le zèle de Caïus, son disciple, qui la transcrivit, et après lui par Socrate de Corinthe.

Critique et jugement. — Les anciens ont relevé en termes magnifiques la doctrine

et les vertus éminentes de saint Irénée. Ils se sont servis de son autorité pour établir les vérités catholiques et repousser les erreurs enfantées par l'orgueil. Ils l'ont regardé comme un athlète plein de force et de vigueur, couvert d'armes célestes et toujours prêt au combat; mais ils lui ont aussi accordé le titre de pacifique, à cause de la douceur de ses mœurs, de la modération de sa conduite, et de ses longs travaux pour procurer la paix de l'Église. Les modernes en ont généralement parlé avec beaucoup de respect et d'estime. Mosheim, au tome Ier de son *Histoire ecclésiastique*, dit que les travaux de saint Irénée furent extrêmement utiles à l'Eglise, et qu'il employa sa plume contre les erreurs monstrueuses que plusieurs Chrétiens avaient adoptées. Ce que nous avons rapporté de la vie et des écrits de saint Irénée justifie parfaitement tous ces éloges. Dom Gervaise, qui l'a écrite, y a joint, à la fin, une apologie pour justifier le saint évêque de Lyon des calomnies des écrivains protestants, et même de quelques nouveaux docteurs catholiques. Saint Irénée écrivit en grec, qui était sa langue naturelle; mais ses écrits ne tardèrent pas à être traduits en latin, et cette traduction était même nécessaire de son temps, à cause des marcosiens qui infestaient alors les Gaules, où le grec n'était entendu que de peu de personnes. L'auteur de cette version est inconnu; ce qu'on en peut dire, c'est qu'il paraît avoir vécu du temps même de saint Irénée, puisque Tertullien, qui cite les paroles de notre saint docteur, suit presque mot à mot la traduction latine telle que nous l'avons aujourd'hui. Le style en est rude, grossier, mal poli, difficile, embarrassé, diffus, et ne conserve presque rien de la beauté de l'original grec, qui, au jugement de saint Jérôme, était aussi remarquable par l'érudition que par l'éloquence. Les œuvres de saint Irénée ont été recueillies et publiées par Erasme, en 1526, et par Feuardent, en 1596. Grabe les fit réimprimer à Oxford, en 1702; mais on l'accuse d'avoir souvent altéré le texte et défiguré le vrai sens par des notes conformes aux opinions des protestants. Dom René Massuet en donna une édition excellente à Paris, en 1710, et ce fut cinq ans plus tard que Pfaff publia les quatre fragments qu'il avait découverts dans la bibliothèque de Turin. C'est sur l'édition de dom Massuet que ces œuvres ont été reproduites dans le *Cours complet de Patrologie*.

IRÉNÉE (Saint) DE SIRMIUM. — Nous ne consacrons ici quelques lignes au saint martyr Irénée, que parce qu'on nous a conservé sa confession authentique, et la belle prière qu'il adressa à Jésus-Christ, avant de recevoir le coup de la mort. Saint Irénée était évêque de Sirmium dans la basse Pannonie, en 304. Les édits de persécution ayant été publiés dans sa province, il fut arrêté et conduit au gouverneur Probus qui lui dit : « Les lois divines obligent tous les hommes à sacrifier aux dieux. — *Le feu de l'enfer sera le partage de quiconque leur offre des sacrifices.* — L'édit des empereurs très-cléments, porte que l'on sacrifiera aux dieux ou que l'on subira la peine décernée contre les réfractaires. — *La loi de mon Dieu m'ordonne de subir toutes sortes de tourments plutôt que de sacrifier.* — Ou sacrifiez, ou je vous ferai mettre à la torture. — *Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir, puisque par là vous me rendrez participant des souffrances de mon Sauveur.* » Le gouverneur l'ayant fait étendre sur un chevalet lui dit : « Eh bien, Irénée, sacrifierez-vous maintenant? — *Je sacrifie à mon Dieu en confessant aujourd'hui son saint nom.* » Pendant qu'il était ainsi livré à une cruelle torture, sa mère, sa femme et ses enfants étaient autour de lui, fondant en larmes; ses enfants lui embrassaient les pieds en lui criant : *Mon père, ayez pitié de vous et de nous.* Sa femme s'étant jetée à son cou le conjurait de se conserver pour elle et pour eux. Sa mère poussait d'une voix cassée des cris déchirants auxquels se mêlaient les gémissements de ses domestiques, de ses voisins et de ses amis, de sorte qu'autour du chevalet, ce n'était que plaintes et que lamentations. La constance d'Irénée n'en fut pas ébranlée. *Si quelqu'un me renonce devant les hommes*, répondait-il, *je le renoncerai devant mon Père qui est dans le ciel;* et il disait la même chose à chaque nouvel assaut que lui livrait sa famille. « Quoi! lui dit Probus étonné, seriez-vous donc insensible à tant de douleur et d'affection? Il n'est pas indigne d'un grand courage de se laisser attendrir; sacrifiez donc et ne vous perdez pas à la fleur de l'âge. — *C'est pour ne pas me perdre que je refuse de sacrifier.* » Là-dessus, il fut envoyé en prison où le gouverneur le fit tourmenter à plusieurs reprises. Quelques jours après il le fit comparaître de nouveau, et voyant qu'il ne pouvait le gagner par la douceur, il employa la violence et lui fit donner un grand nombre de coups de bâton. Il lui demanda ensuite, ce qu'il savait déjà bien, s'il était marié et s'il avait des enfants. Irénée ayant répondu négativement à toutes ces questions, Probus lui dit : — « Mais qui étaient donc alors ces gens que l'on voyait naguère si affligés de votre sort? — Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : *Celui qui aime son père ou sa mère, sa femme ou ses enfants, ses frères ou ses proches plus que moi, n'est pas digne de moi.* Aussi lorsque je lève les yeux au ciel, vers le Dieu que j'adore, et que je pense aux promesses qu'il a faites à ceux qui le servent fidèlement, j'oublie que je suis père, mari, fils, maître et ami. — Mais vous n'en êtes pas moins tout cela : sacrifiez donc par amour pour ceux qui vous sont si chers. — *Mes enfants ne perdront pas beaucoup à ma mort; je leur laisse pour père le Dieu qu'ils adorent avec moi; ainsi vous pouvez exécuter les ordres de l'empereur.* — Je vous le dis pour la dernière fois, obéissez, autrement je serai forcé de vous condamner. — *Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir* » Alors Probus prononça cette sen-

tence : « Nous ordonnons qu'Irénée, pour s'être rendu réfractaire à l'édit des empereurs, soit jeté dans le fleuve. — *Après tant de menaces, je m'attendais à un supplice extraordinaire, et vous vous contentez de me faire noyer. En agissant ainsi, vous me faites tort, parce que vous me privez de l'occasion de montrer au monde que les Chrétiens qui ont une foi vive méprisent la mort, sous quelque forme qu'elle se présente.* » Probus se croyant bravé, ajouta à sa sentence qu'Irénée avant d'être précipité dans le fleuve, aurait la tête tranchée; et le martyr rendit grâces à Dieu de ce qu'il le faisait arriver à la gloire par un chemin ensanglanté. Lorsqu'il fut arrivé sur le pont de Diane, d'où il devait être précipité dans le fleuve, il ôta sa robe et fit cette prière : *Seigneur Jésus qui avez daigné souffrir la mort pour le salut des hommes, commandez que le ciel s'ouvre et que les anges viennent recevoir l'âme de votre serviteur Irénée, qui donne sa vie pour la gloire de votre nom, et pour votre sainte Eglise de Sirmium.* Il reçut ensuite le coup de hache qui sépara sa tête de son corps, et fut précipité dans la Save, le 25 mars 304.

IRÉNÉE, comte de l'empire du temps de Théodose le Jeune, assista en son nom au concile général d'Ephèse qui se tint en 431, et fut un des protecteurs de Nestorius. Ce fut lui que les Orientaux, assemblés à Ephèse, prièrent d'aller défendre leur cause auprès de l'empereur, pour qui ils lui donnèrent deux lettres. Mais Irénée fut prévenu par les députés du concile, qui arrivèrent à Constantinople trois jours avant lui et eurent assez de temps pour persuader à tout le monde et même aux plus grands de la cour, que la déposition de Nestorius s'était faite suivant toutes les formalités de la justice. Irénée, honteux de n'avoir pu réussir dans sa commission, ne trouva pas d'autre moyen de se consoler avec ceux de son parti qu'en décriant la conduite que les députés du concile avaient tenue à Constantinople, en cette circonstance, ajoutant que pour lui il avait même eu peine à pouvoir y entrer. Nous avons encore dans l'*Appendice des conciles* la lettre qu'il écrivit sur ce sujet à ceux qui l'avaient envoyé. Son attachement à Nestorius lui avait attiré la disgrâce de l'empereur qui le relégua en 435 à Petra, avec ordre au préfet Isidore de confisquer tous ses biens, en réservant toutefois ce qui serait nécessaire pour le conduire au lieu de son exil. Ce fut là apparemment qu'il composa son ouvrage intitulé *Tragédie*. Il est au moins certain qu'il le fit comme il n'était encore que laïc. Cet ouvrage est divisé en plusieurs livres d'où sont tirées presque toutes les pièces qui composent le recueil synodique, publié d'abord par le P. Lupus et ensuite par Baluze et Garnier dans l'*Appendice des conciles*. Le but du comte Irénée est d'y justifier Nestorius et ceux qui étaient demeurés attachés à son parti jusqu'à la fin, entre autres Alexandre d'Hiéraples dont il parle toujours avec éloge. Une partie de cet ouvrage est employée à rapporter ce qui se passa à Alexandrie, dans la négociation de la paix qui fut conclue en 433. L'auteur s'y défend avec une certaine énergie, et condamne non-seulement saint Cyrille et les Egyptiens, mais encore Jean d'Antioche et tous les évêques d'Orient qui étaient entrés dans la paix; et loue avec une obstination surprenante ceux qui continuaient à demeurer séparés de l'Eglise. Il ne le publia qu'après les troubles qui s'élevèrent à propos de Théodore de Mopsueste, en 437 ou 438. Mais ayant obtenu sa liberté et son rappel, en rentrant dans la communion de l'Eglise, Irénée fut fait évêque de Tyr, par Domnus d'Antioche.

ISAAC D'ANTIOCHE. — Isaac, surnommé *le Grand* et quelquefois *l'Ancien*, était prêtre de l'Eglise d'Antioche, et se rendit célèbre sous le règne de Théodose le Jeune et de Marcien. Il avait eu pour maître Zénobius, disciple de saint Ephrem, et non pas saint Ephrem lui-même, puisqu'il était mort dès l'an 379. L'auteur de la *Chronique d'Edesse* donne à Isaac la qualité d'archimandrite ou d'abbé, mais sans marquer de quel monastère; cependant il paraît par quelques monuments syriens qu'il était situé à Gabula, dans la Comagène, sur les bords de l'Euphrate, ou plutôt à Gabula de Phénicie. On ne sait combien de temps vécut l'abbé Isaac; mais on ne peut placer sa mort avant l'an 460, puisqu'il a fait un poëme sur la ruine d'Antioche, arrivée en 459. On l'a quelquefois confondu avec un autre Isaac, surnommé le Ninivite, qui nous a laissé sur le mépris du monde quelques discours insérés dans la Bibliothèque des Pères; mais celui-ci était évêque, tandis qu'Isaac le Grand n'eut jamais d'autre dignité dans l'Eglise que celle du sacerdoce.

SES ÉCRITS. — Il avait composé en langue syriaque, plusieurs ouvrages dont Gennade établit ainsi le catalogue : Deux *Livres contre les nestoriens et les eutychéens;* — une *Exhortation à la vie spirituelle;* — un *Livre du combat des vices;* — un *Livre de l'accès à Dieu;* — un autre *De la difficulté de pratiquer les vertus;* — un *Dialogue de l'avancement spirituel;* — un *Livre de l'ordre monastique;* — un *Traité de l'humilité;* — un *Traité des trois ordres de ceux qui s'avancent dans la perfection;* — un *De la solitude des moines;* un *Des différentes tentations;* — un *De l'instruction des novices;* — un autre *De la pénitence;* — et un poëme où il déplorait la ruine de la ville d'Antioche, comme saint Ephrem avait pleuré celle de Nicomédie. Gennade, qui avait vu ces traités et qui en cite le commencement, ajoute que cet auteur avait encore composé quelques homélies, qui n'étaient point tombées entre ses mains. Il ne nous reste plus aujourd'hui que quelques fragments des ouvrages polémiques de l'abbé Isaac, les Syriens, qui étaient presque tous partisans des erreurs de Nestorius et d'Eutychès, ne s'étant pas mis en peine de conserver des écrits qui les combattaient. Mais deux manuscrits de la bibliothèque du

Vatican contiennent, l'un soixante, et l'autre quarante-quatre de ses sermons sur différentes matières. Plusieurs sont adressés aux moines, et traitent de la perfection à laquelle ils doivent tendre. — Dans le septième, où il parle du culte des reliques et de l'observation des fêtes, il remarque que, outre le dimanche, plusieurs Chrétiens chômaient encore le vendredi en l'honneur de la Passion. — Le huitième fut prononcé à l'occasion d'une comète qui parut en forme de lance, et Isaac dit qu'elle était un signe de tremblement de terre qui arriva peu de temps après. — Dans le neuvième, il combat les erreurs de son temps sur le mystère de l'Incarnation; mais d'une manière qui pourrait faire supposer qu'il donnait dans les erreurs opposées. Toutefois ses expressions sont d'autant plus susceptibles d'une bonne interprétation, qu'il s'explique nettement ailleurs sur les deux natures et sur l'unité de personne en Jésus-Christ. Il établit dans ce discours la vérité de la présence réelle au sacrement de l'Eucharistie, en confessant que le corps qui paraît mort sur l'autel et que l'on sert comme nourriture aux fidèles, est le corps de Dieu, et ce qui est dans le calice, le sang du Rédempteur. — Il enseigne dans le dixième, que l'on doit baptiser les enfants aussitôt après leur naissance, afin que l'ennemi tremble de frayeur en voyant le signe sacré imprimé sur leur corps ; tant que l'enfant n'est pas baptisé, il n'est pas permis à sa mère qui a reçu le baptême, de l'allaiter, parce qu'il ne doit pas se nourrir d'un lait qui est formé ou accru par l'Eucharistie; d'où il conclut qu'il faut baptiser les enfants au sortir du sein de leur mère. — Il montre dans le vingt-troisième, que Jésus-Christ, en tant qu'il est Dieu, n'est point sujet aux souffrances ; et dans le vingt et unième, que le démon n'a de pouvoir sur l'homme qu'autant que Dieu le lui permet, et que l'homme est libre de consentir ou de résister à ses suggestions. — Il paraît par le trente-sixième, intitulé : *Des rogations*, qu'il y avait des jours institués pour des prières publiques, dans lesquels on s'efforçait de fléchir la colère de Dieu. Le calendrier des maronites fixe une de ces solennités qui s'observait dans l'Eglise d'Antioche, au 24 janvier. — Dans les trente-cinquième et trente-sixième discours sur le jeûne du carême, il exhorte les vieillards à imiter le jeûne de Moïse ; les moines, celui d'Elie; les jeunes gens, celui des trois jeunes hommes de Babylone et de Daniel ; les vierges, celui de la Mère de Dieu, et les personnes mariées, celui d'Esther. « Si vous n'êtes pas assez forts pour vous abstenir de vin, dit-il, abstenez-vous de l'iniquité et de la rapine, et alors le souverain juge ne vous condamnera pas pour avoir bu du vin. » — Dans le cinquante-troisième, intitulé : *De la foi*, il établit la consubstantialité des trois personnes qu'il tâche de rendre croyable par des exemples tirés des créatures, savoir du soleil, de l'âme et d'un caillou d'où l'on fait jaillir du feu. — Le cinquante-septième est une prière composée à l'occasion de la persécution que Varannes, roi des Perses, fit souffrir aux Chrétiens, en 421, après son expédition contre les Romains. — Il fait voir dans le cinquante-neuvième contre les novatiens, que l'homme tombé peut recouvrer son innocence, aussi bien par la pénitence que par le baptême. — Dans le soixante-deuxième, il déplore les calamités de son temps, les incursions des Huns et des Arabes; la famine, la peste et le tremblement de terre arrivé à Antioche. — Il avertit les prêtres, dans le soixante-cinquième, d'user rarement de l'excommunication envers les pécheurs, mais de leur imposer souvent des pénitences corporelles. Il y a six sermons sur la Passion, et il déclare dans l'un de ces discours, que tous les sacrements de l'Eglise sont sortis du côté de Jésus-Christ quand il fut percé d'une lance. — Le soixante-treizième, attribué à saint Ephrem, dans l'office férial des maronites, porte le nom d'Isaac dans le manuscrit du Vatican. C'est une prière en vers de cinq syllabes, ce qui a fait juger à Assémani qu'elle est plutôt du Syrien Balœus dont tous les ouvrages sont versifiés sur cette mesure. Selon le même critique, quoique le quatre-vingt-quatrième discours sur la Trinité et l'Incarnation soit sans nom d'auteur, le style annonce assez clairement qu'il est d'Isaac. Il cite un manuscrit qui attribue à saint Ephrem le poëme intitulé : *Des prêtres et des diacres qui sont morts;* autrement, *De la crainte de Dieu et de la mort*, ainsi que le discours cent et unième qui traite aussi des morts. Il remarque encore que les maronites ont dans leur office du Jeudi saint deux hymnes sous le nom d'Isaac, et que Jean Maron, dans son *Traité contre les eutychiens et les nestoriens*, cite de lui deux discours qui ne se trouvent point dans les manuscrits du Vatican. Dans le premier qui a pour titre : *Du char d'Ezéchiel*, Isaac établissait clairement la doctrine des deux natures et d'une seule personne en Jésus-Christ, et il faisait la même chose dans le second qui traitait aussi de l'Incarnation. Nous n'avons pas besoin d'avertir nos lecteurs que toute cette analyse plutôt bibliographique que critique, est faite sur les fragments des discours d'Isaac, publiés dans le tome I[er] de la *Bibliothèque orientale* d'Assémani.

ISAAC était Juif d'origine, mais ayant eu connaissance de la religion chrétienne il l'embrassa, comme l'atteste le manuscrit sur lequel le P. Sirmond nous a donné son ouvrage, intitulé : *Livre de la foi de la sainte Trinité et de l'Incarnation du Seigneur.* Les anciens ont peu connu cet écrivain, et Gennade le place parmi les auteurs qui ont paru un peu avant la fin du IV[e] siècle; ce qui donne lieu de conjecturer que c'est le même Isaac que la faction d'Ursin suborna pour l'engager à poursuivre le Pape Damase de diverses calomnies; car cet Isaac était Juif de naissance, et avait quitté les superstitions judaïques pour se faire Chrétien. Depuis, la crainte d'une profanation ne l'empêcha point d'apos-

tasier pour retourner à la Synagogue. Comme il ne put prouver les crimes dont il avait chargé Damase, il fut puni de ses calomnies et relégué en Espagne. Son *Livre de la foi* est d'un style traînant, obscur et embarrassé. Il y établit, par divers raisonnements, le mystère de la Trinité, et montre que les trois personnes, quoique distinguées entre elles par leurs propriétés singulières, ne forment toutefois qu'une seule Divinité; que le Fils est égal et co-éternel au Père, et que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'ont tous les trois qu'une même substance. Il prouve aussi que dans l'Incarnation, le Fils de Dieu s'est formé un corps de la substance de Marie, et qu'en Jésus-Christ, les deux natures, divine et humaine, subsistent et ne forment que la personne du Fils unique de Dieu.

ISAAC, évêque de Ninive à la fin du VI[e] siècle, se démit de l'épiscopat pour se faire moine. Les écrivains syriens lui attribuent plusieurs discours, la plupart adressés à des anachorètes. Ces discours sont partagés en quatre livres dans les manuscrits. Quelques-uns lui font honneur d'un cinquième livre de discours sur tous les points de doctrine que chaque Chrétien est obligé de savoir; mais d'autres croient que ce dernier livre est plutôt l'ouvrage d'un autre Isaac, né à Edesse, dont il devint évêque à peu près dans le même temps.

ISAAC, surnommé *le Bon* à cause de sa douceur naturelle et de son inclination bienfaisante, fut disciple d'Hilduin à l'abbaye de Saint-Germain de Paris, puis diacre de Pardulus dans l'église de Laon, et enfin nommé évêque de Langres, au plus tard en 856. Troublé dans la possession de son siége par un sous-diacre de sa propre Eglise, nommé Anscaire, il obtint le repos par la condamnation de cet ambitieux, au concile de Savonnières, en 859. Il assista à presque tous les autres conciles qui se tinrent en France, jusqu'à celui de Troyes en 878. Ayant entrepris un voyage à Reims, il fut arrêté à Châlons par une maladie qui l'emporta presque subitement le 18 juillet 880.

On possède de ce pieux prélat un recueil de canons, qui montre que malgré sa grande réputation de douceur, il ne manquait ni de courage ni de fermeté pour maintenir la vigueur de la discipline. En tête se lit une petite préface, dans laquelle il rend compte de son dessein et des motifs qui le lui ont fait entreprendre. L'indocilité de son clergé et de son peuple, jointe au mépris qu'ils faisaient de ses exhortations, furent une des causes principales qui le déterminèrent. Il espérait concilier plus de respect à ses instructions en les appuyant de l'autorité des deux puissances. Pour former son recueil, il eut recours aux décrets que saint Boniface, archevêque de Mayence et légat du Saint-Siége, de concert avec le roi Carloman, publia dans deux conciles, et qui furent confirmés par le Pape Zacharie en 742. Toutefois, quoiqu'il n'indique que cette source, on peut dire qu'il puisa peut-être plus encore dans les capitulaires de nos rois et particulièrement dans les trois livres ajoutés par le diacre Benoît à la collection d'Anségise. Nous avons peu de recueils de canons de ce temps-là plus volumineux et plus détaillés que celui de l'évêque Isaac. Il est divisé en onze titres, et chaque titre en plusieurs articles ou capitules. Le premier titre est employé à traiter des pénitents; et il résulte de plusieurs passages, qu'à cette époque la pénitence publique était encore en usage dans l'Eglise de France. Les sept titres suivants roulent sur les crimes capitaux, l'homicide, l'adultère, l'inceste, le rapt, le pillage, le sacrilége, le serment. Le neuvième traite des excommuniés, le dixième des prêtres, et le onzième des différents sujets qui regardent le clergé et le peuple. Ce recueil a été publié par le P. Sirmond, dans le tome IX des *Conciles de France*, et par Baluze, dans le tome I[er] des *Capitulaires*.

ISAAC, évêque arménien, chassé de son Eglise pour avoir abandonné la communion des autres évêques ses compatriotes, composa contre eux quelques écrits, dans lesquels il combat leurs erreurs. Dans le premier, qu'il publia vers l'an 1130, il les accuse principalement de partager l'hérésie des aphtartadicites, qui consistait à croire que le corps de Jésus-Christ n'avait pas été semblable aux nôtres, mais qu'il avait pris un corps impassible, immortel, incréé, invisible de sa nature; que par l'Incarnation il avait été changé en la nature divine, laquelle l'avait absorbé, comme une goutte de miel jetée dans la mer se trouve mêlée à l'eau jusqu'à disparaître entièrement. En conséquence de ce principe erroné, au lieu de désigner les saints mystères, et particulièrement celui de l'Eucharistie, par le nom de sacrifice du corps de Jésus-Christ, ils ne le représentaient que comme une immolation mystique de la Divinité. L'auteur les réfute par des passages de l'Ecriture et par plusieurs témoignages empruntés aux écrits de saint Athanase et de saint Cyrille d'Alexandrie. Il les reprend ensuite de diverses infractions à la discipline, qu'il leur reproche comme autant d'hérésies. Entre autres choses, il leur fait un crime de ne célébrer la fête de l'Annonciation dans aucun mois de l'année, sous prétexte que la sainte Vierge n'a point conçu au mois de mars; Isaac soutient qu'elle a conçu le 25 de ce mois, et s'efforce de le prouver par des témoignages d'Eusèbe, de saint Athanase et de saint Chrysostome; mais ces preuves sont extraites d'ouvrages supposés. — Il leur reproche encore de se servir de pain azyme dans le saint sacrifice. Il combat cet usage et prétend que Jésus-Christ s'est servi de pain levé dans l'institution de l'Eucharistie; et que quand bien même il se serait servi de pain azyme, ce ne serait pas une raison de l'imiter, puisque l'Eglise observe, dans la célébration des saints mystères, plusieurs choses qui ne sont pas entièrement conformes aux pratiques suivies par Jésus-Christ, et il en rapporte plusieurs exemples. — Il les reprend

avec raison de leur manque de respect pour le signe de la croix, et les accuse de réunir trois croix ensemble pour les adorer sous le nom de Trinité. — Enfin il leur reproche d'observer un jeûne appelé *artsbure* dans la semaine qui précède celle de la tyrophagie, et dans laquelle les Grecs s'abstenaient de viande et de laitage. Isaac combat cette pratique comme une superstition, et réfute les raisons sur lesquelles ils appuyaient l'origine de ce jeûne. Il les exhorte enfin à quitter ces erreurs et à renoncer à des pratiques contraires à la foi et à la discipline établie dans l'Eglise par les conciles et les évêques de Rome.

Le second traité d'Isaac contre les arméniens est moins étendu que le premier. Il y combat jusqu'à vingt-neuf chefs d'hérésies, dont la plupart se rapportent à celles que nous venons de remarquer, et qui sont moins des erreurs dogmatiques que des fautes contre la discipline. Nous remarquerons entre autres les reproches qu'il leur fait de composer leurs saintes huiles de graine de navette et non pas d'olives, comme cela se pratiquait partout, et de ne donner aucune onction aux nouveaux baptisés; de s'approcher de l'autel avec leurs habits ordinaires, et de rester la tête couverte pendant la célébration de l'office divin; et enfin d'imiter les Juifs, en mangeant le jour de Pâques un agneau, du sang duquel ils frottaient l'entrée de leurs maisons et gardaient le reste pour servir aux bénédictions. Il paraît que dans cette cérémonie ils teignaient en rouge une victime qu'ils amenaient à la porte de l'Eglise, où elle était immolée. Ce fut à peu près vers le même temps que les arméniens députèrent à Rome vers le Pape Eugène III pour entrer en union avec l'Eglise latine, dont ils suivaient la pratique dans l'usage des azymes et dans quelques autres points encore. Cette légation a été rapportée par Othon de Fresinghen. Nous remarquons avec regret qu'en combattant les erreurs des arméniens, l'évêque Isaac ne se fait pas scrupule d'y mêler les siennes.

ISAAC, abbé de l'Etoile. — Isaac, naquit en Angleterre et y embrassa la vie religieuse dans un monastère de l'ordre de Cîteaux. Après avoir été suffisamment éprouvé dans cette maison, il fut envoyé par ses supérieurs, pour en fonder une autre, dans une île dont on ignore également et le nom et la position. De là il passa en France en 1147, et devint abbé de l'Etoile au diocèse de Poitiers. L'histoire ne nous apprend aucun détail de son administration, mais les lumières et la piété qui règnent dans ses écrits donnent lieu de présumer qu'elle fut très-sage. L'année de sa mort est incertaine ; il vivait encore en 1155, et Valise, son successeur, ne commence à paraître dans les archives de cette communauté qu'en 1169.

Isaac tient un des premiers rangs parmi les écrivains de son ordre, moins par le nombre que par le mérite de ses ouvrages. Dom Bertrand Tissier les a presque tous recueillis dans le VIe volume de la *Bibliothèque de Cîteaux*. Ce sont :

1° Des sermons au nombre de cent cinquante-deux dont les six premiers roulent sur la Toussaint; les trente-un suivants ont pour objet les évangiles des dimanches depuis l'Epiphanie jusqu'à Pâques; à quoi succèdent deux sermons sur la Résurrection, un sur l'Ascension, trois sur la Pentecôte, trois sur la fête de saint Jean-Baptiste, deux sur celle de saint Pierre et saint Paul, trois sur l'Assomption et un sur la Nativité de la sainte Vierge.

Dans le premier sermon sur le troisième dimanche après l'Epiphanie, l'auteur expliquant ces paroles du Sauveur : *Je le veux, soyez guéri ; allez vous montrer au prêtre*, dit : « L'Eglise ne peut rien remettre sans Jésus-Christ, et Jésus-Christ ne veut rien remettre sans l'Eglise. Elle ne peut rien remettre qu'au pénitent, c'est-à-dire à celui que Jésus-Christ a touché, et Jésus-Christ ne veut rien remettre à celui qui a méprisé son Eglise. Comme tout-puissant il peut faire tout par lui-même, baptiser, consacrer l'Eucharistie, ordonner, absoudre et autres choses semblables ; mais l'humble et fidèle époux ne veut rien faire sans son épouse. Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a joint. Je dis que ce sacrement est grand en Jésus-Christ et dans l'Eglise. Ne retranchez donc point du corps la tête, de manière que le Christ ne soit nulle part entier Car le Christ n'est nulle part tout entier sans l'Eglise, comme l'Eglise n'est nulle part tout entière sans le Christ, attendu que, dans son intégrité, le Christ est composé d'une tête et d'un corps. C'est là cet homme unique qui remet les péchés, qui tout d'abord touche intérieurement afin d'opérer la pénitence du cœur, et ensuite renvoye pour la confession de bouche au prêtre, lequel renvoye lui-même à Dieu pour l'offrande de la satisfaction. Ces trois choses produisent la parfaite guérison, savoir, la contrition, la confession de bouche et la satisfaction des œuvres, de sorte qu'avant cela personne ne peut se dire guéri. »

Dans un autre sermon, Isaac dépeint ainsi la situation du monastère qu'il gouvernait alors : « C'est pour vous soustraire entièrement au monde, mes frères, que par un dessein bien entendu nous vous avons amenés dans cette solitude reculée, aride, désagréable, où vous pouvez être humbles et ne pouvez être riches; dans cette solitude, dis-je, placée fort avant dans la mer, et qui n'a presque nul commerce avec le reste de la terre, afin que privés de toute consolation séculière et presque de tout secours humain, vous oubliiez entièrement le monde, vous pour qui, à l'exception de cette petite île, la plus éloignée du continent, il n'y a plus de monde nulle part. » Ce texte ne désigne certainement pas l'abbaye de l'Etoile, qui n'est point dans une île, et ne peut convenir qu'au premier monastère dont Isaac fut abbé.

Le début du septième des neuf sermons

sur l'évangile de la Sexagésime fait connaître la circonstance dans laquelle il fut prononcé. « C'est maintenant, mes frères, dit l'auteur, qu'on voit en vous l'exécution de cette sentence prononcée contre l'homme après son péché : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.... Voilà qu'accablés par le travail et brûlés par la chaleur du midi, nous dégouttons de sueur, et cela pour défricher une terre inculte, afin de ne pas semer sur des épines. Fatigués à l'excès du soin de la semence terrestre, allons prendre un peu de repos à l'ombre de ce chêne touffu que vous voyez ici près ; et là, non sans une certaine sueur intérieure, criblons, moulons, pétrissons, cuisons, mangeons la semence de la parole divine, pour ne pas tomber en défaillance par un jeûne immodéré. »

La plupart des autres discours furent débités en pareilles occasions ; et l'on voit que, nullement préparés, ils naissaient sur le champ des questions que l'on faisait à l'auteur. Par exemple, sur l'évangile du second dimanche de la Quinquagésime, Isaac, après avoir pris pour texte ces paroles des disciples au Sauveur : *Renvoyez cette femme, parce qu'elle crie après nous*, commence ainsi : « Allons, mes frères, c'est assez travaillé des mains; prenons un moment de repos, et employons-le à satisfaire, suivant ce que la bonté divine voudra bien nous inspirer, à la question que ce bon frère nous a faite sur la fin du sermon d'hier. Il est étonné de ce que le Seigneur ne daignant point répondre à cette femme, ses disciples néanmoins touchés de compassion osent intercéder pour elle, comme s'ils étaient plus compatissants et plus miséricordieux que leur maître, qui est lui-même la source de toute miséricorde. Mais d'abord, mon frère, d'où savez-vous que c'est la pitié et non l'ennui qui a porté ces disciples à en agir de la sorte, quand vous leur entendez dire : *Renvoyez cette femme, parce qu'elle crie après nous*. Mais soit : prêtons-leur des sentiments plus nobles et plus conformes à la charité. Dites-moi, quel est celui d'entre vous qui ne souhaiterait pas que tous les hommes fussent sauvés, et que nul ne fût damné ? Or, assurément Dieu que nous n'égalons pas en bonté, le ferait, s'il le jugeait à propos, avec autant de facilité qu'il le voudrait.... Mais il n'y a, mes frères, aucune comparaison entre le Créateur et la créature. Il n'y a nul rapport de notre piété à celle de Dieu. Il veut souvent que les siens désirent pieusement ce qu'il ne veut pas lui-même faire, par le motif d'une plus grande piété. » Toute la suite de ce sermon, ainsi que le suivant, roule sur la prédestination, que l'auteur explique suivant les principes de la bonne antiquité. L'éditeur, peu éclairé sur cette matière, renverse dans une note la doctrine de ces deux sermons.

Dans le premier sermon sur le troisième dimanche du Carême, Isaac dit : « L'Écriture, mes frères, ne vous laisse pas ignorer que chacun de nous a son démon particulier, démon extrêmement curieux de ce qui nous regarde, qui nous suit en tous lieux, qui observe soigneusement toute notre conduite, et qu'il n'est permis à personne, moins encore à un moine, de méconnaître. Pour moi, je pense bien connaître le mien ; car rien ne m'est plus présent, parce que rien ne m'est plus nuisible ; rien ne m'est plus familier, parce que rien n'est plus assidu auprès de moi. »

Au commencement du premier sermon sur l'Assomption, l'auteur s'énonce en ces termes : « On ne trouve pas aisément ce qu'on peut dire de précis sur la fête d'aujourd'hui, c'est-à-dire sur l'Assomption de Marie. Resserrés comme nous le sommes dans les limites que nos Pères ont posées et qu'il ne nous est pas permis de dépasser, nous n'osons décider autre chose sinon qu'aujourd'hui Marie a été transportée (soit avec son corps, soit sans son corps, je n'en sais rien, Dieu le sait), a été, dis-je, transportée, non pour un temps, ni jusqu'au troisième ciel seulement (si toutefois il y a réellement plusieurs cieux), mais dans le domicile éternel de la souveraine félicité et jusqu'au plus haut des cieux. »

Nous ne pousserons pas plus loin le détail de ces sermons, malgré la satisfaction extrême que nous avons goûté en les parcourant. Nous invitons les lecteurs curieux de s'instruire et de s'édifier à les lire : et nous osons leur promettre qu'ils y trouveront une théologie profonde, une morale pure et exacte, une grande connaissance du cœur humain, un style clair, vif, pathétique et nourri des expressions bien choisies de l'Ecriture.

2° Indépendamment des sermons dont nous venons de rendre compte, il nous reste d'Isaac deux lettres assez importantes en raison des matières qui y sont traitées. La première qui par son étendue pourrait mériter à bon droit le titre de traité, est sur la nature de l'âme. Alcher, moine de Clairvaux à qui elle est adressée, avait prié l'auteur de lui mettre par écrit le résultat d'une conférence qu'il avait eue avec lui sur ce sujet. C'est ce qu'Isaac exécute dans cette pièce, où il ne s'agit pas de savoir ce que, selon les Ecritures, l'âme a été avant le péché, ce qu'elle est maintenant sous le péché, ni ce qu'elle doit être après le péché ; mais quelle est son essence, quelles sont ses facultés, comment elle est unie au corps et de quelle manière elle en sort. Notre auteur satisfait à toutes ces questions en bon métaphysicien et d'une manière qui leva les doutes d'Alcher, et le mit en état de composer, comme nous l'avons vu, un assez bon écrit sur la même matière. Isaac termine sa lettre en lui disant : « Voilà, mon frère, ce que l'obéissance m'a engagé à vous écrire, au milieu des afflictions sans nombre dont nous sommes accablés. Car cette année, le Seigneur a envoyé sur cette province deux grands fléaux, la famine et la peste, fléaux tels qu'on croit qu'il n'y en pas eu de semblables dans les siècles passés. Ils ne nous

ont point surpris inopinément. Nous en avions observé les signes avant-coureurs dès l'année dernière, persuadés comme nous le sommes, que tous les événements ont leur cause d'où ils naissent, leur préparation pour la manière dont ils doivent s'accomplir, leurs signes pour le temps où ils doivent arriver, et leur utilité finale dans la raison pour laquelle ils arrivent. Car la sagesse ne fait rien que d'une manière sage, et le souverain bien ne fait rien que de bon, d'une bonne manière et pour une bonne fin. »

La seconde lettre, moins longue que la précédente, est adressée à Jean de Belleyme, évêque de Poitiers, et traite de l'office de la messe. C'est un commentaire mystique sur les paroles du canon de la messe, dans lequel on rencontre d'excellentes choses. L'auteur termine cet écrit par ces paroles :

« Tandis que je me délectais à vous écrire ces choses, tant à raison du sujet qu'à cause de la personne à qui j'avais l'honneur de parler, voilà que votre homme, Hugues de Chavigny, m'arrête et vient m'empêcher de passer les bornes d'une lettre. Car il est tombé subitement sur nos gens, a frappé de sa main quelques-uns de nos convers, mis en fuite nos domestiques, proféré plusieurs propos insolents contre nous et fait plusieurs menaces contre notre maison. De plus il nous a enlevé huit bœufs, qu'il a, je crois, déjà vendus, et sa main est encore levée pour commettre de plus grandes déprédations. Il crie sur les toits qu'il se vengera dans ma personne de tous les Anglais. Plût à Dieu que je ne fusse point de cette nation, ou que, dans le lieu de mon exil, je n'eusse jamais vu d'Anglais ! » Dom Luc d'Achery en publiant cet ouvrage dans le troisième tome de son Spicilége, en avait d'abord fait honneur à Isaac, évêque de Langres; mais il corrigea depuis cette attribution dans la table générale de ce recueil, sur l'autorité de deux manuscrits de la Bibliothèque nationale qui donne cette lettre à l'abbé de l'Etoile, et aussi parce que du temps d'Isaac, évêque de Langres, il n'y avait point de prélat du nom de Jean qui fût évêque de Poitiers.

3° On conserve manuscrit à la Bibliothèque nationale un *Commentaire sur le Cantique des cantiques.* Il est sans nom d'auteur; mais comme il se trouve à la suite de la lettre d'Isaac sur l'âme et qu'il est assez dans sa manière d'écrire, tous les critiques s'entendent généralement à le lui accorder. Nous ne nous arrêterons pas ici à réfuter Oudin, qui lui fait honneur des trois livres du *Sacrement de l'autel,* dont nous avons rendu compte à l'article d'Alger. Il est incontestable que cette production appartient à cet écrivain et l'on peut voir les preuves que nous en avons données dans notre premier volume.

L'abbé Isaac est un des trente-un auteurs qu'Ottomarus Luscinius a compilés pour la composition de son grand ouvrage des *Allégories et tropologies de l'un et l'autre Testament.*

ISAIE, abbé d'un monastère de Palestine dont le nom nous est inconnu, a laissé, un recueil de discours moraux au nombre de vingt-neuf. On voit qu'ils ont tous été écrits pour les moines qu'il avait sous sa direction et qui menaient avec lui la vie cénobitique.

ISEMBARD, moine de Fleury-sur-Loire, écrivit à la prière des moines de Saint-Josse au diocèse d'Amiens la Vie de leur saint Patron et l'Histoire de la découverte et de la translation de ses reliques qui se fit en 977, après la restauration de leur monastère ruiné par les Normands. Dom Mabillon qui avait ces deux écrits entre les mains n'en a publié que quelques extraits du premier qui lui ont paru propres à jeter quelque lumière sur une plus ancienne vie de saint Josse. Orderic Vital a fait un abrégé de l'*Histoire de la translation,* et c'est le même que dom Mabillon s'est contenté de reproduire. André, moine de Fleury dans le siècle suivant, parle d'un autre écrit d'Isembard intitulé : *Speculum puerorum.* Nous n'en avons point d'autre connaissance. Il est probable que c'était une règle de conduite pour l'éducation de la jeunesse que l'on élevait à Fleury.

ISEMBERT Ier, un des prélats qui favorisèrent le plus le développement des études à l'école de Poitiers dans le cours du XIe siècle, gouverna cette Eglise depuis l'an 1019 jusqu'en 1047. On a de lui deux lettres; l'une écrite à Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, pour s'excuser de ne pouvoir assister à la dédicace de son église; la seconde est également une lettre d'excuse, mais le nom de la personne à qui elle est adressée s'y trouve tronqué. Ces deux lettres sont écrites avec une précision, une netteté et une certaine politesse qui n'étaient pas alors fort communes.

ISIDORE et JÉROME dont saint Anatole parle dans un écrit composé en 276 et qu'il nomme avant saint Clément d'Alexandrie, florissaient à la fin du IIe et au commencement du IIIe siècle. Ils s'étaient rendus fort habiles dans la connaissance des livres des Hébreux et des Grecs, et avaient écrit sur le jour et le mois où l'on devait célébrer la fête de Pâques et l'anniversaire de la résurrection du Sauveur; c'est-à-dire sur la question qui fut tant agitée et avec tant de chaleur sous le pontificat du Pape saint Victor. Eusèbe, en parlant de ces écrivains et de plusieurs autres qui écrivirent alors sur les mêmes matières, dit qu'on peut assurer que leur doctrine était saine et orthodoxe, et contenait une explication fidèle du sens de l'Ecriture.

ISIDORE DE PELUSE, que son savoir et ses vertus rendirent recommandable même de son vivant, était originaire d'Alexandrie où il naquit vers le milieu du IVe siècle, d'une famille distinguée qui le fit élever dans l'étude des sciences humaines. Mais quelque grands que fussent les avantages qu'il pou-

vait se promettre et de l'étendue de ses connaissances et de la noblesse de son extraction, il quitta tout pour se retirer sur une montagne voisine de la ville de Peluse, d'où lui est venu le surnom sous lequel il est connu, quoiqu'il soit appelé aussi *Isidore de Damiette*, par l'erreur de quelques historiens qui ont confondu l'ancienne Peluse avec cette ville que les croisades rendirent célèbre aux XII[e] et XIII[e] siècles. Il y embrassa la vie monastique et se rendit illustre parmi les plus saints solitaires. Il se bornait au strict nécessaire, et encore le recevait-il de la charité d'autrui. A l'imitation de saint Jean-Baptiste, il se contentait d'un seul vêtement de poil de chèvres, et ne faisait sa nourriture que de feuilles et d'herbes sauvages. Un de ses amis lui ayant envoyé un habit neuf, avec prière de lui faire présent de celui qu'il portait, Isidore le remercia par une lettre, et de lui avoir donné de quoi se garantir du froid, et de l'avoir mis dans le cas d'observer la défense que fait le saint précurseur de posséder deux vêtements. On sait qu'il fut élevé au sacerdoce, et quelques historiens lui donnent même le titre d'abbé de Peluse, mais en semblant insinuer qu'il en bornait les fonctions à l'intérieur de son monastère. Cependant on voit par ses lettres qu'il se regardait comme un docteur établi de Dieu, pour reprendre les méchants et défendre l'Eglise contre les attaques de ses ennemis. « Je méprise toutes sortes de dangers, dit-il, pour m'acquitter de ce devoir, et je manquerais plutôt à toute autre chose qu'à poursuivre autant qu'il me sera possible ceux qui combattent l'Eglise de Dieu. » Ce qui semble indiquer que même au dehors de son monastère, il exerçait les fonctions du sacerdoce. On le voit encore par les persécutions qu'il eut à souffrir pour avoir annoncé la vérité. Il protégea l'innocence dans le malheur; il s'opposa au vice puissant, avec un zèle qu'il est plus facile de louer que d'imiter. Sa générosité lui suscita des ennemis, qui eurent même, à ce que l'on croit, le crédit de le faire exiler, mais non le pouvoir de le faire changer de conduite. Aussi, dit-il, à l'un de ceux de qui il avait le plus souffert : « Quelques calomnies que l'on invente contre la vertu, quelques louanges que l'on donne au vice, elles ne seront point capables de me faire abandonner l'une pour suivre l'autre; » et ailleurs : « Vous m'avez couronné malgré vous, et je puis dire maintenant que Dieu m'a fait la grâce, non-seulement de croire en lui, mais aussi de souffrir pour lui. » Comme on le voit et comme on peut s'en convaincre mieux encore en les lisant, les principes qu'il professe à cet égard sont admirables. Il ne brave pas ses oppresseurs; il ne les flatte pas non plus. C'est le vrai disciple de l'Evangile, qui ne fait acception de personne quand il s'agit de la vérité, et qui ne s'écarte jamais de la sagesse et de la modération. Il fut lié avec les principaux personnages de son temps, avec saint Cyrille d'Alexandrie qu'il reprit cependant en quelques occasions, avec saint Jean Chrysostome, dont il élève l'éloquence au-dessus de ce que le paganisme avait produit de plus illustre et dont il se porte le défenseur auprès de ses plus ardents adversaires. Il contribua puissamment à réconcilier avec le Saint-Siége les patriarches de Constantinople et d'Alexandrie, Jean d'Antioche et ses suffragants, qui n'avaient point reçu le concile d'Ephèse. L'eutychianisme, qui commença à se répandre en Egypte de son temps, trouva en lui un vigoureux athlète qui ne cessa de le combattre jusqu'à sa mort, arrivée vers l'an 450. L'historien Evagre a fait de lui ce brillant éloge : « Le pieux solitaire Isidore, dont la réputation de talent et de vertu s'est répandue par toute la terre, florissait sous l'empire de Théodose le Jeune. Ses austérités avaient si fort exténué sa chair en même temps que son esprit se nourrissait des plus sublimes méditations, qu'il paraissait être un ange sur la terre. C'était une vivante image de la pénitence des solitaires et de la perfection des contemplatifs. Il a composé quantité d'ouvrages dont la lecture est singulièrement instructive. » Mais se sont ses lettres surtout qui l'on rendu célèbre dans l'antiquité. Nicéphore Calliste avance qu'il en avait écrit jusqu'à dix mille; Suidas réduit ce nombre de deux cents; et il ne nous en reste plus aujourd'hui que deux mille douze, recueillies en un volume in-folio grec et latin, par André Schott; Paris 1638.

LETTRES. — Pour en faciliter l'analyse, nous les distribuons en cinq classes, suivant les différentes matières qui y sont traitées, c'est-à-dire soit que l'auteur y commente divers passages de l'Ecriture; soit qu'il y discute les articles de la foi chrétienne contre les ariens, les eunoméens et les nestoriens; soit qu'il y établisse la discipline de l'Eglise en général ou celle des religieux en particulier; soit enfin qu'il y propose des préceptes de morale qui s'adressent également à toutes les classes de la société. Cette division nous semble plus naturelle que l'ordre chronologique suivi par les éditeurs. Ces lettres sont en si grand nombre et les matières y sont si mêlées, qu'il nous eût été impossible autrement d'en donner même une idée à nos lecteurs.

Lettres sur l'Ecriture sainte. — La plus grande et la meilleure partie des lettres de saint Isidore sont sur l'Ecriture sainte. Il n'est presqu'aucun livre tant de l'Ancien que du Nouveau Testament dont il n'explique plusieurs passages. Il recommande souvent la lecture des saints livres, et donne des règles excellentes pour en faire un bon usage et la bien entendre. Il veut que celui qui entreprend de la lire, s'y prépare en purifiant son cœur et en le purgeant des passions et des vices; qu'ensuite, il ne s'attache pas seulement à en comprendre le sens, mais qu'il souhaite ardemment de

croire et de pratiquer ce qu'elle enseigne. Il ajoute qu'il faut la lire avec beaucoup de respect, et sans chercher à pénétrer des mystères incompréhensibles. C'est avec sagesse et par une attention charitable de sa providence que Dieu a permis qu'il se rencontrât dans l'Ecriture sainte des passages très-clairs et d'autres très-obscurs; car si tout y eût été clair, à quoi l'homme eût-il exercé son application, et si tout y eût été obscur, comment aurait-on pu l'entendre? Ce qui est clair explique ce qui est obscur, et quand encore quelques passages ne pourraient êtres éclaircis, ils auraient au moins cet avantage de servir à abaisser l'orgueil de l'esprit humain. Il remarque encore que le style des écrivains sacrés est préférable à celui de tous les autres; car, dit-il, l'éloquence affectée des auteurs païens peut satisfaire leur vanité, mais elle ne sert de rien pour l'instruction des hommes. Au contraire le style de l'Ecriture, par sa simplicité pleine de naturel, est très-propre à faire comprendre aux simples les plus grandes vérités. Il veut que celui qui entreprend d'expliquer l'Ecriture sainte ait un discours grave et facile et l'esprit rempli de piété et d'onction. Il doit en prendre le sens, et non pas y donner le sien, en faisant violence aux paroles de l'Ecriture pour les expliquer à sa fantaisie. Au lieu d'en prendre des lambeaux séparés et de leur donner le premier sens qui leur vient à l'esprit, il veut qu'il en pèse toutes les paroles, qu'il en examine la suite, qu'il se pénètre du sujet, et qu'il découvre pour ainsi dire l'intention de l'auteur. Ceux qui soutiennent que tout ce qui se lit dans l'Ancien Testament a trait à Jésus-Christ se trompent, et font tort à la religion en donnant aux paroles de l'Ecriture des sens éloignés et qui ne leur conviennent nullement, pour se ménager le moyen de tout rapporter à Jésus-Christ. On doit se contenter de lui appliquer ce qui lui convient visiblement, et non pas s'efforcer de lui attribuer ce qui n'a aucun rapport à lui; car ceux qui veulent à toute force trouver que Jésus-Christ est désigné dans certains passages où il n'est nullement question de lui, donnent lieu aux incrédules de révoquer en doute les passages où il en est réellement parlé. La *Genèse* est le premier des livres de Moïse, et cela doit être ainsi, parce qu'avant de donner une loi, il fallait faire connaître la puissance et l'autorité du législateur, et donner une sanction à cette loi en exposant les peines et les récompenses préparées à son observance ou à son infraction; l'un et l'autre est établi dans l'histoire de la *Genèse*. En lisant les trois livres de Salomon, il faut commencer, dit-il, par le livre des *Proverbes*, passer ensuite à l'*Ecclésiaste* et finir par le *Cantique des cantiques;* et voici la raison qu'il en donne: Le premier de ces livres enseigne les vertus morales; le second fait connaître la vanité et la fausseté des biens de ce monde; le troisième inspire l'amour des biens spirituels et représente le bonheur d'une âme qui en est possédée. Ceux qui liraient d'abord le *Cantique des cantiques* pourraient croire qu'il y est question d'un amour charnel et terrestre; mais quand on s'est préparé à la lecture de ce livre par celle des deux autres, il n'est plus à craindre qu'on soit obsédé de cette pensée; l'esprit, imbu des préceptes de la morale divine et détaché des biens terrestres, comprend aisément que les biens et les beautés dont ce livre inspire l'amour sont tout spirituels.

Quoique les explications que saint Isidore donne à la plupart des passages de l'Ecriture sainte sur lesquels il fait quelques réflexions aient plus de rapport à la morale et à la piété qu'au sens de la lettre, il ne laisse pas néanmoins d'agiter et de résoudre quelquefois des questions de critique. Il recherche, par exemple, le commencement des septante semaines de Daniel et explique l'histoire de cette prophétie. Il remarque sur la généalogie de Jésus-Christ, que la Vierge était de la tribu de Juda aussi bien que saint Joseph, puisque, suivant la Loi de Moïse, les mariages ne devaient se faire qu'entre deux personnes de la même tribu, et que par conséquent c'était avec vérité que l'on affirmait que le Sauveur descendait de David. Il montre ailleurs que les passages de l'*Evangile de saint Matthieu*, ch. Ier, ℣ 20: *Joseph ne connut point Marie, jusqu'à ce qu'elle eût enfanté son Fils premier-né*, ne prouvent point que Joseph ait connu Marie après son enfantement. Il rapporte là-dessus plusieurs exemples tirés de l'Ecriture, par lesquels il montre que la particule *donec* ne marque pas que la chose se soit faite plus tard, mais au contraire qu'elle n'a jamais existé. Il ajoute que Jésus-Christ sur la croix recommanda la Vierge à saint Jean, parce que cet apôtre était vierge. Il prétend que les mets dont saint Jean-Baptiste se nourrissait dans le désert ne sont pas, comme on le croit communément, des sauterelles ou autres animaux semblables, mais les extrémités des herbes et des plantes. Le sabbat, appelé dans l'Ecriture δευτερόπρωτον, ou *second premier*, a toujours paru un endroit très-difficile à entendre. Saint Isidore en donne une explication assez naturelle, en disant que c'est le premier jour des azymes qui suit la fête de Pâques; car les Juifs célébraient la pâque le soir, et le lendemain ils faisaient la fête des Azymes en lui donnant, comme à toutes les autres fêtes, le nom de *Sabbath*. Il concilie ce que David dit de la beauté de Jésus-Christ avec ce qu'Isaïe affirme de sa difformité, en soutenant que le premier parle de sa divinité et le second de son humanité, et surtout des opprobres dont il devait être couvert dans sa passion. Comme les trois jours et les trois nuits que Jésus-Christ passa dans le sépulcre, selon l'Evangile, sont très-difficiles à trouver, saint Isidore donne là dessus deux explications. Il répond d'abord que Jésus-Christ, en ressuscitant plus tôt même qu'il ne l'avait prédit, n'en faisait que

mieux voir sa puissance, et fermait ainsi la bouche aux Juifs, tandis qu'en ressuscitant plus tard que les trois jours, il aurait laissé lieu de soupçonner de la fraude dans sa résurrection. Il ajoute ensuite que Jésus-Christ a accompli exactement ce qu'il avait prédit, c'est-à-dire qu'il ressusciterait le troisième jour et non pas après trois jours. Or il est mort le vendredi et n'est ressuscité que le dimanche au lever du soleil. Il a donc été mort pendant trois jours. Chaque jour, il est vrai, est composé de vingt-quatre heures; mais à quelque heure de ces vingt-quatre qu'il soit mort ou ressuscité, que ce soit à la première ou à la dernière, cette heure doit compter pour un jour, en prenant la partie pour le tout. Il donne pour exemple que si l'on disait à un prisonnier le vendredi soir: Dans trois jours vous sortirez de prison, cela devrait s'entendre du dimanche. Il explique de la même manière ce que dit encore Jésus-Christ, qu'il serait trois jours et trois nuits dans le sein de la terre, comme Jonas dans le ventre de la baleine. C'était une manière de parler en usage chez les Juifs de ne point séparer la nuit du jour, ni le jour de la nuit.

Voici encore un passage qui a donné bien des tortures à tous les interprètes; c'est celui où saint Paul parle du baptême pour les morts. Saint Isidore résout cette difficulté d'une manière fort intelligible et fort raisonnable. Etre baptisé pour les morts, selon lui, c'est être baptisé dans l'espérance de se voir changé en un état incorruptible. On demande ce que saint Paul a entendu et ce que le Symbole veut que l'on entende par les vivants et par les morts qui doivent être jugés au jour du dernier jugement. Saint Isidore nous apprend que c'est l'âme ou le corps, ou bien les justes et les pécheurs, et même plutôt ceux qui seront encore vivants, et même ceux qui seront morts à ce moment. Quelques écrivains avaient confondu Philippe l'un des sept premiers diacres qui baptisa l'eunuque de la reine de Candace, avec Philippe l'un des douze apôtres; saint Isidore ne doute pas qu'il ne faille les distinguer, et il le prouve par le passage des *Actes des apôtres* qui rapporte qu'une grande persécution s'étant élevée contre l'Église de Jérusalem, tous les fidèles, au nombre desquels se trouvait le diacre Philippe, furent dispersés en divers endroits de la Judée et de la Samarie, excepté les apôtres. Ce fut le diacre Philippe qui enseigna la foi aux Samaritains et à Simon le Magicien. S'il avait été apôtre, n'aurait-il pas donné le Saint-Esprit par l'imposition des mains à ceux qu'il avait baptisés dans cette ville? Mais il se contenta de les baptiser comme disciple, et les apôtres vinrent ensuite leur imposer les mains. On voit par une de ses lettres, qui est sans inscription, que les savants émettaient deux conjectures sur l'origine de l'autel élevé à Athènes en l'honneur du dieu inconnu. Les uns disaient que les Athéniens ayant envoyé demander du secours aux Lacédémoniens, leur courrier fut arrêté auprès de la montagne de Parthénie par un spectre qui l'envoya dire de sa part à ses compatriotes de reprendre courage et de se passer du secours des Lacédémoniens, parce qu'il les secourrait lui-même. Les Athéniens ayant ensuite remporté la victoire, dressèrent un autel à cet inconnu qui leur avait donné cet avis et les avait fait triompher. D'autres avançaient que dans une peste qui affligeait cruellement la ville d'Athènes, les habitants, après avoir invoqué inutilement tous leurs dieux, s'avisèrent de dresser un autel au dieu inconnu, et la peste cessa.

Il y a quantité d'autres lettres de saint Isidore sur plusieurs passages de l'Ecriture. Pour preuve de sa pénétration et de son habileté dans l'interprétation des saints livres, il suffit de remarquer qu'il donne jusqu'à dix explications à un verset de saint Paul; et qu'en une seule lettre de peu de lignes, il explique jusqu'à huit passages différents de l'Ecriture, tant elle lui était présente et familière. Il ne cesse d'exalter l'Ecriture sainte, en la représentant comme le trésor du Chrétien, l'échelle mystique qui conduit à Dieu, le viatique du salut, et le fondement de la morale. « Les maux dont gémit la chrétienté viennent de ce que l'on néglige l'étude des livres saints, et de ce que l'on préfère les conceptions de son propre esprit à ces oracles divins. C'est un des artifices de l'esprit de ténèbres, artifice qui lui a trop bien réussi, de nous détourner de la contemplation de ce trésor sacré, dont il nous rend par là les richesses inutiles. »

Lettres doctrinales ou dogmatiques. — Quoique saint Isidore n'ait traité *ex professo* aucun des dogmes de la religion, on trouve cependant plusieurs de ses lettres dans lesquelles il les établit fortement. Il montre que la religion des païens a des marques de fausseté évidentes, que celle des Chrétiens au contraire réunit tous les caractères de vérité, et il répond à un païen qui taxait de nouveauté l'Evangile, que si Jésus-Christ avait voulu que les choses restassent dans l'état où il les avait trouvées, il lui eût été inutile en effet de rien tenter de nouveau, mais s'il est venu pour réformer ce qu'il y avait de défectueux, il a eu besoin d'établir de nouvelles choses pour détruire les mauvaises qui étaient passées en usage. Lorsque l'utilité se trouve jointe à la nouveauté, ce n'est plus un crime d'innover; on ne doit pas juger de l'utilité et de la bonté des choses par le temps qu'elles ont duré, mais examiner si le mal qui se rencontre dans les pratiques anciennes ne doit pas être abandonné pour le bien qui se trouve dans les nouvelles. Il prétend qu'il n'y a qu'à comparer nos livres sacrés avec ceux des gentils, pour comprendre aussitôt de quel côté est la véritable religion. Les premiers contiennent des vérités sublimes qui impriment le respect, les seconds sont remplis de fables, de folies, et d'inventions méprisables. Il n'oublie pas de mettre parmi les preuves de la religion chrétienne la mer-

veille de son établissement sur les ruines du paganisme. Quoique le paganisme eût pour lui l'antiquité, les richesses, la force des armes, l'éloquence, il n'a pas laissé de disparaître; tandis que l'Evangile prêché par des hommes de la lie du peuple, de pauvres pêcheurs ignorants et sans lettres, a pénétré partout en très peu de temps et presqu'avec la promptitude de l'éclair. Il réfute les Juifs à plusieurs reprises, non-seulement en leur montrant que les prophéties qui regardent le Messie se sont accomplies en la personne de Jésus-Christ, mais encore en établissant la vérité de sa conception dans les entrailles d'une vierge. Il prouve que Dieu a créé les anges, les hommes et tous les êtres, que toutes choses sont gouvernées par sa providence, et non point par l'influence des astres ni par le destin; que les choses n'arrivent point parce que Dieu les connaît ou les prédit, mais qu'il les connaît et les prédit parce qu'elles doivent arriver. Il explique les mystères de la Trinité et de l'Incarnation dans tant de lettres, que pour éviter les longueurs nous nous bornerons à une seule citation. Jésus-Christ étant vrai Dieu s'est fait vrai homme: quoique de deux natures, il n'est qu'un seul Fils de Dieu, parce qu'il n'a souffert aucun changement dans ce qu'il était lorsqu'il a été fait ce que nous sommes. Il est un, et le même adorable en deux natures, une seule personne, une seule hypostase, de la même substance que le Père, participant à sa nature et n'ayant avec lui qu'une seule volonté. Voici un de ses raisonnements contre les ariens et les eunoméens : « Si Dieu est toujours semblable à lui-même, et s'il ne lui arrive rien de nouveau, il est nécessairement toujours Père; s'il l'est toujours, il s'en suit qu'il a toujours eu un Fils, qui conséquemment lui est coéternel. Il ne fait aucune distinction entre ces deux sectes, sinon qu'elles se sont efforcées mutuellement de se surpasser en impiété; Arius appelant le Fils créature, et Eunomius le déclarant serviteur. » Il montre que les sabelliens en disant que la sainte et adorable Trinité est une hypostase consistant en trois personnes, la détruisaient plutôt qu'ils ne l'établissaient, et que l'on doit dire qu'il n'y a qu'une seule Divinité et trois hypostases. Il établit ainsi la divinité du Saint-Esprit contre les macédoniens : « Jésus-Christ, notre Dieu et notre Sauveur, qui s'est fait homme pour l'amour de nous, nous a enseigné que le Saint-Esprit est la troisième personne de la divine Trinité, que dans le saint baptême on l'invoque avec le Père et le Fils, comme nous délivrant tous trois ensemble de nos péchés; et que c'est le même Esprit saint qui à la table mystique fait que le pain commun et ordinaire qui y est offert, devient le propre corps dont le Fils de Dieu s'est revêtu dans son Incarnation. Pourquoi, ô hommes sans esprit et sans jugement, enseignez-vous que le Saint-Esprit a été fait ou créé, qu'il est d'une nature servile et assujettie et non pas d'une nature maîtresse, opérante par soi-même et consubstantielle à l'essence royale et toute divine du Père et du Fils? Car s'il est serviteur, on ne doit pas le mettre au même rang que le maître, et s'il est créé, on ne doit pas le joindre au Créateur. Mais il y est joint, il est placé au même rang, puisqu'il est impossible de ne pas ajouter foi à Jésus-Christ, le docteur par excellence, qui nous apprend de si grands mystères. » Il condamne l'erreur des nestoriens et établit cette différence entre la mère des dieux de la fable, et la Mère de Jésus-Christ, Fils de Dieu, telle que la vénèrent les Chrétiens: c'est que, de l'aveu des païens eux-mêmes, celle-là a conçu et enfanté des fruits de sa débauche, au lieu que la Vierge a conçu sans le commerce d'aucun homme; ce qui est avoué de toutes les nations du monde. Il prouve la vérité de cette naissance miraculeuse par les merveilles de celui qui est né de cette sainte Mère. Ceux qui ont vu ses miracles nous en ont conservé la mémoire; et ce qui les rend dignes de foi, c'est qu'ils nous ont également laissé par écrit les mauvais traitements que le Fils de Dieu fait homme a soufferts, ses persécutions, son agonie, sa mort. Ils ont ajouté à cela sa résurrection, qui sert de preuve à sa divinité, et qui montre en même temps que celle qui l'a enfanté est mère de Dieu.

Il combat ceux qui confondaient les deux natures, et en parlant de la mort et des souffrances du Sauveur, il défend de dire la passion de Dieu, et veut qu'on dise la passion de Jésus-Christ, parce que Dieu, qui est impassible de sa nature, n'a souffert que dans la chair qu'il s'est unie par sa bonté. Il réfute les marcionites, les manichéens et les montanistes, qui non-seulement se souillaient par des adultères, et le sang des enfants qu'ils mettaient à mort, mais qui usaient encore de prestiges et adoraient les idoles; et il réduit au silence les novatiens. Il soutient la virginité perpétuelle de Marie avant et après son enfantement, et il est persuadé que Jésus-Christ est sorti de ses entrailles comme il est sorti du tombeau, sans rien briser pour se faire un passage. Il prouve l'immortalité de l'âme; mais il réfute le sentiment d'Origène sur la préexistence éternelle des âmes; et quoi qu'il croie l'âme divine, il soutient toutefois qu'elle n'est pas de la même substance que Dieu, ni une portion de cette substance, quoiqu'elle soit immortelle. En effet, si elle était une portion de la substance de Dieu, elle n'aurait pas péché et n'aurait pas été condamnée. Il faut donc s'en tenir à la regarder comme l'ouvrage de Dieu. Il montre que la résurrection des corps est possible et certaine, car si Dieu a le pouvoir de créer de rien ce qu'il veut, à plus forte raison peut-il renouveler ce qui est déjà. Les semences que l'on jette en terre et la production des arbres qui sont restés comme morts pendant l'hiver, sont une figure et une preuve de la résurrection de nos corps; mais le temps de cette résurrection et la manière dont elle s'accomplira sont incertains. Il soutient qu'après la résur-

rection les corps des damnés seront spirituels aussi bien que les corps des bienheureux, c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, légers et de la nature de l'air; il croit que les damnés seront punis différemment suivant la différence de leurs péchés. Il défend la liberté de l'homme en montrant que le mal n'est point l'effet de notre nature, comme s'il en était inséparable, mais du libre arbitre qui peut, quand il veut, ne pas faire le bien. Il ajoute que le premier homme ayant, par un effet de ce libre arbitre, perdu le salut, Jésus-Christ, né de Dieu et véritablement revêtu de notre nature, le lui a rendu. Il semble dire que la piété est en nous par la force de la nature, mais cette expression ne saurait être interprétée autrement que dans un sens catholique quand on a soin de la rapprocher de ses sentiments sur la grâce. Dans sa lettre au prêtre Eusthate, il dit d'abord que la nature de l'homme a depuis longtemps en elle des semences de vertu et de probité, mais que maintenant elle est devenue plus portée à la vertu et plus traitable. Il admet la nécessité de la grâce pour faire le bien, mais il veut que l'homme, de son côté, coopère à la grâce par son travail et son industrie. « La nature humaine, dit-il, a reçu plusieurs grâces; c'est à l'homme à en faire un bon usage. Il faut que le travail de l'homme concoure avec la grâce, comme le travail des matelots seconde les vents favorables. Il est de la providence de Dieu de nous secourir, mais il faut que nous travaillions aussi de notre côté. » — « C'est nous, dit-il ailleurs, qui sommes cause de notre perte, et il est évident que c'est à Jésus-Christ que nous devons notre salut, car c'est lui qui nous a donné la justice par le baptême, qui nous a délivrés des supplices que nous avions mérités par nos fautes, et qui nous a comblés de ses dons. Mais toutes ces grâces nous seront inutiles si, de notre côté, nous ne faisons pas tout ce qui est en nous. Sans un grand secours de Dieu, dit-il encore, nous ne pouvons pas même accomplir les choses qui dépendent de notre pouvoir; mais cette grâce sera donnée à tous ceux qui, sans aucun détour, font ce qui est en eux et n'omettent rien de ce qui est nécessaire. Car si la divine Providence excite et exhorte à vouloir ceux qui ne veulent pas, elle ne refusera pas son secours à ceux qui ont la volonté et qui font tout ce qu'ils peuvent. Toutefois, saint Isidore veut que, dans la guerre sacrée que nous soutenons contre nos passions, nous ne mettions point notre confiance en nous-mêmes, mais que nous attendions la victoire de Dieu. Il nous assure que nous l'obtiendrons facilement si, dans le combat, nous mettons notre confiance dans ce secours divin. Il rapporte à la grâce de Dieu, qui communique la sagesse aux hommes les plus charnels, et qui éclaire de sa lumière les plus ignorants, ce qu'il peut y avoir de bon dans ses écrits; car, dit-il, il faut que l'homme rapporte tout à la grâce, autrement le bien même qu'il fait ne lui servira de rien. »

Saint Isidore s'explique sur les sacrements de Baptême et d'Eucharistie d'une manière tout à fait conforme à la doctrine et à la discipline que professe et suit encore l'Eglise de nos jours. « Le baptême des enfants, dit-il, ne lave pas seulement la tache de nature causée par le péché d'Adam, mais il communique aussi la grâce; il n'efface pas seulement le péché dans ceux qui le reçoivent, mais il les rend encore enfants adoptifs de Dieu. » Il s'exprime ainsi dans une autre lettre sur le mystère de l'Eucharistie : « Les ministres qui consacrent les dons divins sur un linge blanc qu'ils étendent sur l'autel, remplissent envers Jésus-Christ le même devoir que Joseph d'Arimathie; car de même que ce sénateur enveloppa dans un linge et ensevelit dans le tombeau le corps du Seigneur, par lequel toute la nature humaine a recueilli le fruit de sa résurrection, ainsi lorsque nous sanctifions sur le linge le pain qui est offert, nous trouvons indubitablement le corps de Jésus-Christ qui répand sur nous comme d'une source l'immortalité que le même Sauveur enseveli par Joseph d'Arimathie daigna nous communiquer après qu'il fut passé de la mort à la vie par sa résurrection. » Il montre que la vie scandaleuse des ministres, leurs crimes et leur impiété n'empêchent point l'effet des sacrements qu'ils administrent. Il approuve les honneurs que l'on rend aux martyrs et le respect avec lequel on vénère leurs reliques. On s'efforce de les honorer par les offrandes que l'on dépose sur leurs autels; mais l'honneur le plus parfait que l'on puisse leur rendre c'est de s'appliquer à leur ressembler par l'imitation de leurs vertus. Il préfère le célibat au mariage, *Bonum est matrimonium, at melior est virginitas.* Il remarque à ce propos que la polygamie chez les anciens patriarches avait son excuse dans la nécessité de procréer une nombreuse lignée; mais que de nos jours elle ne peut pas même servir de prétexte pour couvrir l'impudicité. Nous finirons par l'idée et la définition qu'il donne de l'Eglise catholique. « Les fidèles répandus par toute la terre, dit-il, forment le corps de l'Eglise universelle, et chaque Eglise particulière en est un membre.... Cette Eglise universelle a été souvent attaquée, mais elle n'a jamais été et ne sera jamais étouffée. »

Sur la discipline de l'Eglise. — On trouve dans les lettres de saint Isidore quantité de choses importantes sur la discipline de l'Eglise. Il condamne la simonie dans une infinité de ses lettres, et il taxe de ce crime toutes les exactions qui se commettent à propos des ordinations. Il condamne hautement ceux qui briguent l'épiscopat. Sur l'administration du sacrement de pénitence, il rappelle aux prêtres qu'ils ont le pouvoir de lier aussi bien que celui de délier; qu'ils ne peuvent ni ne doivent délier ceux qui n'apportent aucun remède à leurs péchés, et qui ne font pas une pénitence proportionnée à la grandeur de leurs fautes. Il les avertit qu'ils doivent être les ministres de Jésus-

Christ, et non pas les complices des coupables; leurs intercesseurs auprès de Dieu, et non pas des juges souverains: leurs médiateurs, et non pas des maîtres. Il dit aux diacres qu'ils sont l'œil de l'évêque et qu'ils doivent veiller avec soin à l'administration des biens de l'Eglise. Il ordonne à tous les ecclésiastiques de se comporter modestement, et de fuir la familiarité, la conversation et la vue des femmes. Il remarque que les apôtres avaient permis aux femmes de chanter dans les églises, mais que cet usage étant tourné en abus par la passion même des femmes, qui ne cherchaient dans ce chant qu'un moyen de faire admirer la beauté et la douceur de leurs voix, il est à propos de l'abolir. Il veut qu'à l'exemple de Jésus-Christ qui, pour obéir à l'édit d'Auguste, se fit enregistrer comme il était encore dans le sein de sa mère, les ecclésiastiques obéissent aux puissances dans tout ce qui n'est point contraire à la piété, et qu'ils leur payent le tribut, sans chercher aucun prétexte pour s'en exempter. Après avoir défini l'Eglise l'assemblée des saints, unie par la vraie foi et par la bonne vie, il distingue cette Eglise des temples où elle réunit ses membres, et dit qu'il aimerait mieux avoir vécu dans le siècle des apôtres, où l'on n'avait point de temples matériels, et même dans ces siècles où les temples n'étaient pas ornés de toutes sortes de marbres et de dorures, mais où les fidèles étaient beaucoup plus remplis des dons de la grâce de Dieu. Il n'exclut pas toutefois de l'Eglise catholique les pécheurs ou les mauvais Chrétiens, puisqu'il dit ailleurs que tous les fidèles dispersés par toute la terre composent le corps de Jésus-Christ. Il blâme l'évêque de Peluze d'avoir bâti une église superbe avec l'argent qu'il avait amassé en vendant les ordinations et en exerçant toutes sortes d'exactions sur les peuples. Il lui remontre que c'est édifier Sion par le sang et rétablir Jérusalem par l'injustice, et qu'il est écrit au livre du prophète Michée qu'un sacrifice composé des biens d'autrui est horrible et abominable aux yeux du Seigneur. Il le conjure d'interrompre la construction de cet édifice aux dépens de son peuple, s'il ne veut que ce temple superbe ne le convainque d'injustice devant Dieu, et ne devienne un monument qui criera vengeance contre lui, en demandant la restitution des biens enlevés aux pauvres et le châtiment de leur oppression. On trouve aussi dans les lettres de saint Isidore quelques détails sur les cérémonies qui se pratiquaient alors dans l'Eglise. A l'imitation de Jésus-Christ, l'évêque souhaitait la paix au peuple, et l'assemblée répondait : *Qu'elle soit avec vous!* comme si elle eût répondu au Sauveur lui-même : *Vous nous avez donné la paix, Seigneur,* c'est-à-dire une charité mutuelle entre nous; *donnez-nous aussi de la posséder avec vous, de manière à ce que rien ne puisse nous séparer de votre charité.* Il découvre dans le linge dont le diacre se servait alors dans l'exercice de ses fonctions, la figure de celui avec lequel Jésus-Christ essuya les pieds des apôtres, et dans le manteau de laine dont l'évêque couvrait son cou et ses épaules, la figure de la brebis égarée que Jésus-Christ rapporta au bercail après l'avoir retrouvée. L'évêque quittait ce vêtement de laine lorsqu'on commençait la lecture de l'Evangile, et se levait en même temps pour marquer que le Seigneur et le maître était présent.

Le divorce n'était permis que dans le seul cas d'adultère, et la raison qu'en donne saint Isidore c'est que l'adultère est le seul crime qui viole la foi du mariage, et qui fait entrer dans une famille des enfants étrangers. Il ne supporte pas que l'on dise que les comédiens peuvent servir à inspirer l'horreur du vice et à rendre les hommes meilleurs. L'intention qu'ils se proposent eux mêmes est toute contraire, dit-il, et leur art n'a d'autre fin que de nuire et de corrompre les mœurs. Ceux qui se plaisent à voir représenter des passions feintes, deviennent ordinairement passionnés. Il faut donc s'abstenir d'assister aux spectacles, car il est plus facile d'éviter l'occasion et de s'opposer à l'origine du mal, que d'en arrêter les progrès quand il est une fois enraciné. Il dit qu'une personne condamnée par un évêque ne doit être reçue nulle part à la communion, mais il remarque qu'encore que la règle soit ainsi, plusieurs évêques de son temps passaient par-dessus, et qu'il y avait même de bons évêques qui n'osaient entreprendre de corriger les clercs coupables.

Sur la discipline monastique. — Comme saint Isidore faisait profession de la vie monastique, il n'est pas surprenant qu'un grand nombre de ses lettres s'adressent aux moines. Il loue la vie religieuse en général, et trace le portrait d'un vrai moine, dont il fait consister les devoirs particulièrement en deux choses, la retraite et l'obéissance. Saint Jean-Baptiste, suivant lui, est le modèle que doit s'appliquer à suivre celui qui veut vivre en solitaire. A son exemple, il doit se contenter d'un vêtement de poil pour se couvrir, et se nourrir de feuilles et d'herbes sauvages. Si ce genre de vie, ajoute-t-il, surpasse nos forces, nous devons nous en tenir à ce que notre supérieur nous prescrira, soit pour la manière de satisfaire à nos besoins, soit sur le chemin que nous devons suivre pour arriver à la perfection. Car il ne faut pas qu'un moine se gouverne suivant sa volonté propre, mais d'après la volonté de ceux qui ont vieilli dans la pratique de la vie religieuse. Comme il n'est pas possible de vivre d'une manière convenable à cet état dans le tumulte des affaires, il doit s'en éloigner, sans toutefois se flatter d'être exempt de tentations, même au milieu des déserts, puisque Jésus-Christ lui-même y fut tenté. Mais le désert a du moins cet avantage, qu'on peut n'y être point troublé par l'inquiétude des mauvaises affaires, ni par des discours capables d'alarmer la pudeur, et qu'on peut y vivre éloigné du faste, de l'ostentation et de la bonne chère. Il est même essentiel à

un moine d'embrasser tout ce que sa profession a de plus dur et de plus pénible, s'il désire sincèrement son salut. S'il est inconstant, s'il change souvent de demeure pour avoir une nourriture plus abondante, il abandonne la croix qui doit être la compagne inséparable de la vie religieuse, il se perd, et il devient aux autres un objet de scandale. Il paraît que dans chaque monastère les moines portaient sur leur habit quelque marque distinctive qui les faisait reconnaître. Saint Isidore en reçut un qui s'était sauvé du monastère de l'archimandrite Luc; il demanda grâce pour lui à cet abbé, en voulant bien supposer qu'il n'était pas incorrigible. Ce qui ne l'empêche pas de s'élever avec force en plusieurs endroits contre la vie errante et dissipée que menaient certains religieux de son temps, et de les rappeler aux rigoureuses observations de l'état qu'ils avaient embrassé. Pour les défendre de l'oisiveté, pour les mettre à l'abri des tentations et pour leur ménager les moyens de gagner de quoi se nourrir, il conseillait à l'abbé Paul de permettre à ses moines de joindre le travail des mains à la prière et à l'étude, non pas des écrivains profanes, il en interdit la lecture à toute personne consacrée à Dieu, mais des livres où la vérité se montre pure et sans mélange. Il leur défendait toute espèce d'affectation dans le langage, et ne voulait pas que ceux qui possédaient le talent de la parole s'appliquassent à plaire à leurs auditeurs par une déclamation trop étudiée.

Lettres diverses. — Il n'y a peut-être jamais eu dans l'Eglise de plus rigide ni de plus libre censeur des mœurs que saint Isidore. L'Eglise de Péluse était alors gouvernée par un évêque nommé Eusèbe, qui cherchait plutôt ses intérêts que ceux de Jésus-Christ. Quoique saint Isidore le considérât comme son supérieur, néanmoins il ne craignit point de paraître violer le respect qui lui était dû en lui remontrant avec toute la liberté possible qu'il ne menait pas une vie épiscopale. Il ne se fit aucune difficulté de lui reprocher ses vices, d'en écrire à ses amis, de les découvrir au public pour l'en faire rougir, et de déplorer le malheur de son Eglise de l'avoir pour évêque. Il y revient dans une infinité de lettres : tantôt il l'accuse de vendre les ordinations, tantôt il lui reproche son avarice, tantôt il le taxe d'orgueil et d'ambition; quelquefois il le soupçonne de mener une vie déréglée; en un mot, il le fait passer partout pour un évêque indigne de son ministère. Il n'épargne pas non plus la réputation de ses ministres : son archidiacre Pansophius et son économe Maron sont accusés de simonie et de vexations injustes; les moines Zozime et Pallade ne sont pas mieux traités; il les représente comme des débauchés qui mènent une vie infâme. Un autre prêtre, nommé Martinien, qui après Eusèbe voulait se faire ordonner à sa place, est encore accusé de plusieurs crimes par saint Isidore, qui en écrivit même à saint Cyrille, pour empêcher qu'on ne l'élevât sur le siége de Péluse. Si l'on veut prendre la peine de lire ces lettres que nous venons d'indiquer, et d'autres encore qu'il adressa à plusieurs de ses amis, on y trouvera d'excellentes instructions pour tous les évêques, et en particulier pour les ecclésiastiques qui recherchent avec ardeur les honneurs de l'épiscopat. On en verra contre les évêques avares et superbes, qui ne font pas un bon usage des biens de l'Eglise, et contre l'esprit de domination et de tyrannie qui en possède un grand nombre d'autres. En parlant de l'excellence du sacerdoce, il dit qu'il le préfère au gouvernement temporel, parce que l'évêque gouverne les âmes, au lieu que les princes n'ont de pouvoir que sur les corps. Il parle en plusieurs endroits des vertus nécessaires à un évêque, et de la difficulté qu'il y a de se bien acquitter des obligations de ce ministère. Il avertit ceux qui ambitionnent cette dignité, de commencer par se purifier eux-mêmes avant de penser à purifier les autres. Il trouve que deux choses sont absolument nécessaires à un pontife, l'éloquence et la bonne vie; si ces deux choses ne se trouvent réunies, il est impossible qu'un évêque travaille avec fruit. Enfin, pour être parfait, il veut encore qu'un évêque joigne à ces deux vertus la gravité de caractère et la fermeté dans ses actions.

Ce n'est pas seulement à l'égard de son évêque et des membres de son clergé que saint Isidore se permet les reproches et les remontrances; mais il ne les épargne pas même aux Pères et aux docteurs de l'Eglise. Son estime pour saint Jean Chrysostome se délare énergiquement dans les lettres qu'il adressa à saint Cyrille d'Alexandrie, au sujet des préventions héréditaires qu'il conservait à l'égard de cet illustre patriarche de Constantinople. « Les exemples de l'Ecriture, lui dit-il, me causent une frayeur qui m'oblige de vous écrire; car, soit que je me considère comme votre père, ainsi que vous voulez bien m'en donner le titre, je crains, si je ne vous ouvre ma pensée, d'être puni comme le grand prêtre Héli, qui négligea de reprendre ses enfants; si, avec plus de raison, je me regarde comme votre fils, à cause du grand saint Marc que vous représentez, je ne suis pas moins intimidé par le souvenir du châtiment qu'eut à subir Jonathas, pour n'avoir pas empêché son père de consulter la pythonisse; une mort violente l'emporta avant Saül. Ainsi, pour éviter ma condamnation et la vôtre, je dois vous supplier de mettre un terme aux inimitiés et aux différends dans lesquels vous vous êtes engagé, et de ne pas faire passer plus longtemps dans l'Eglise vivante de Jésus-Christ cet esprit de vengeance domestique que vous croyez devoir à la mémoire d'un homme qui n'est plus, et de ne pas éterniser les querelles, sous prétexte de religion. » Dans une autre lettre, il l'accuse d'agir avec trop de précipitation et de chaleur, et l'avertit que plusieurs de ceux qui étaient assemblés à Ephèse disaient haute-

ment qu'il cherchait plutôt à se venger d'un ennemi qu'à établir la vérité orthodoxe. « Il est, disent-ils, neveu de Théophile; il a son esprit et ses manières; et comme celui-ci a fait éclater sa fureur contre le bienheureux Jean, son neveu en agit de même, quoiqu'il y ait bien de la différence entre les personnes accusées. » Censure qui portait également et sur sa conduite habituelle à l'égard de saint Jean Chrysostome, et sur l'apparente opiniâtreté avec laquelle il poursuivait, dans le concile d'Ephèse, la condamnation de Nestorius et de quelques autres, en faveur de qui s'étaient déclarés des évêques d'un grand poids, entre autres l'éloquent Euthérius de Thyane, quelquefois comparable à saint Athanase, avec qui même on l'a confondu. — Il exprime les mêmes sentiments dans une lettre à Symmaque, et n'épargne pas plus l'indolent empereur Arcade que le fougueux Théophile. Plein du désir de remettre la paix parmi les évêques du concile d'Ephèse, il écrivit à l'empereur Théodose lui-même. Il lui conseillait de se rendre à Ephèse pour apaiser les troubles, l'avertissant de n'embrasser les animosités de personne, et de ne pas souffrir que ses officiers se mêlassent de doctrine. Non content de venger la mémoire du saint patriarche de Constantinople, si indignement calomnié durant sa vie, si outrageusement persécuté après sa mort, il ne cessait de recommander la lecture de ses ouvrages à ses disciples. « Lisez, écrivait-il à Eustathe, lisez ses livres sur le sacerdoce. Ce sage, ce profond interprète des secrets de Dieu, Jean, le flambeau de son Eglise, ce n'est pas dire assez, de toutes les Eglises du monde, y traite la matière avec tant de pénétration, de lumière et d'exactitude, qu'il n'est personne, tant de ceux qui s'acquittent dignement des fonctions du saint ministère que de ceux qui n'en remplissent les devoirs qu'avec tiédeur et négligence, qui ne puisse s'y reconnaître dans ce qu'il a de bon ou de mauvais. » Il recommande, avec une égale affection, l'étude de son commentaire sur l'*Epître* de saint Paul *aux Romains*. « Si le divin Paul avait voulu s'expliquer lui-même dans l'idiome d'Athènes, il n'aurait pas emprunté d'autre langage que celui du vénérable patriarche de Constantinople. » Pour en revenir à ce que nous disions plus haut, c'est ainsi que, sans sortir de sa retraite, saint Isidore prenait part aux plus grandes affaires de son temps, et joignait aux prières qu'il adressait à Dieu pour la paix de son Eglise des exhortations, des conseils, des remontrances très-efficaces.

Aussi n'était-il pas de ces moines qui se contentent de pleurer leurs péchés, en priant en secret pour les péchés des autres, et qui demeurent dans un silence éternel, sans entretenir aucun commerce avec les hommes. Il avait trouvé moyen d'allier l'esprit de retraite avec la connaissance de ce qui se passait dans le monde, les habitudes de la piété et du silence avec les conseils et les avis charitables, le recueillement d'esprit avec une application continuelle aux actions des autres; et, pour le dire en un mot, toutes les pratiques de la vie monastique avec les soins et la vigilance pastorale. Il est peu de personnes, de quelque état ou de quelque condition qu'elles soient, pour qui il n'ait laissé des avis et des instructions, pour les diriger dans l'exercice de leurs charges, et leur indiquer les moyens d'en accomplir plus parfaitement tous les devoirs. Nous avons vu déjà comment il s'acquittait de cette mission envers les évêques et les ecclésiastiques, voyons maintenant comment il sait modifier ses conseils et les accommoder à toutes les conditions. Voici comme il parle d'abord: *Aux empereurs et aux rois*. « Si vous voulez acquérir un royaume éternel et incorruptible, ce royaume que Dieu n'accorde qu'à ceux qui ont bien gouverné ici-bas, il faut exercer votre puissance avec douceur et bonté; répandre vos richesses dans le sein des pauvres, car ce n'est pas la puissance d'un prince qui le sauve, mais sa justice, sa foi, sa bonté. Il ne pourra éviter de passer pour idolâtre, s'il retient injustement ses richesses temporelles, sans les distribuer à ceux qui manquent de tout. » — *Aux magistrats et aux gouverneurs*. Ils doivent penser que le temps de l'exercice de leur charge est court, que leur vie même n'est pas de longue durée, que les récompenses ou les peines de l'autre vie sont éternelles; qu'ils doivent rendre la justice gratuitement à tout le monde, exercer leur autorité avec douceur, et ne donner aucun sujet de plainte à personne. — *Aux gens de cour*, de ne pas abuser de leur crédit auprès du prince, d'imiter Daniel, et de s'en servir pour le bien et pour le soulagement du peuple. — *Aux gens de guerre*, de ne point s'en faire accroire, et de ne jamais profiter de leur force pour commettre aucune violence ni aucune injustice. On voit par la lettre qu'il écrivit à Tuba qu'il regardait comme une indécence à un soldat de porter l'épée dans la ville, en temps de paix, et de paraître dans les places publiques avec des armes. — *Aux sujets*. « Jésus-Christ s'est soumis aux lois des empereurs et a payé le tribut, pour nous apprendre à obéir aux rois et à ne pas nous exempter de payer ce qui leur est dû, sous prétexte de pauvreté. » — *Aux femmes*. « Si elles veulent qu'on les loue comme Judith, qu'on les célèbre comme Suzanne, qu'on les vénère comme sainte Thècle, il faut qu'elles imitent les vertus de ces illustres personnes. Les femmes chrétiennes doivent être modestes dans leurs vêtements et ne jamais se servir des parures des femmes mondaines. Il rapporte le trait remarquable d'une jeune fille qui, ayant donné dans les yeux d'un jeune homme qui l'aimait éperdument, le guérit de cette folle passion en se présentant devant lui, les cheveux coupés et la tête couverte de cendres. » — *A ceux qui communient indignement*. Saint Isidore leur rappelle qu'il ne convient pas de participer à la table du Seigneur, après s'être rassasié à la table des

démons, et qu'en imitant la trahison de Judas, ils pourraient bien, comme ce traître, se pendre eux-mêmes. — *Aux pécheurs.* « L'état le plus parfait est de ne point pécher, mais il est bon encore, quand on a péché, de faire pénitence et de se relever de sa chute. Quand donc vous êtes tombés d'un état dont la perfection était au-dessus de vos forces, ayez soin de ne pas négliger le moyen qui vous reste d'assurer votre salut, et prenez garde que le désespoir ne vous perde entièrement. Toutefois, il ne faut pas que l'espérance du pardon vous donne plus de facilité pour pécher, car il vaut mieux conserver son innocence que la réparer, d'autant plus qu'il reste toujours quelque cicatrice après la guérison, et que ce n'est qu'avec peine qu'on parvient à se rétablir. » — *A un médecin qui vivait mal.* « Vous faites profession d'une science qui exige beaucoup de sagesse, et vous avez l'esprit de travers; vous guérissez de petites plaies dans les autres, et vous n'apportez aucun rémède à vos maladies qui sont graves et dangereuses. Si vous voulez être véritablement médecin, commencez par vous guérir vous-même. »

Les lettres de saint Isidore sont remplies d'une foule d'instructions de cette nature. On y trouve partout des maximes de la piété la plus sage, et les règles les plus saintes pour l'établissement de la vie spirituelle. Il y recommande, presque à chaque page, la charité, l'humilité, la vigilance, la pureté, la modestie, la sobriété, la patience, le mépris des biens du monde, l'esprit de pénitence, le travail, la prière et toutes les autres vertus dont il enseigne la pratique, par sa conduite aussi bien que par ses conseils. Il travaille à inspirer l'horreur des vices contraires et apprend les remèdes qu'il faut y apporter; il attaque principalement trois vices fort communs à son époque, l'avarice, l'ambition et l'intempérance. Enfin toutes ses lettres sont pleines de sentences d'une application facile et d'une utilité incontestable. En voici une qu'il répète très-souvent et avec une prédilection marquée : « Il faut que la vie réponde aux paroles, et chacun doit pratiquer ce qu'il enseigne aux autres; car ce n'est pas assez de dire, il faut encore pratiquer ce que l'on dit. » Il se rencontre aussi parmi ses lettres des pensées ingénieuses et délicates; par exemple: « Il faut écrire l'inimitié sur l'eau, afin qu'elle s'efface aussitôt, et l'amitié sur l'airain, afin qu'elle dure toujours. — Celui-là n'est pas coupable qui a des ennemis, mais qui s'en fait. — Celui qui veut se venger et qui ne le peut, est aussi criminel que s'il avait exécuté son projet de vengeance; de même, celui qui voudrait donner, mais ne le peut pas, n'a pas moins de mérite que celui qui donne en effet. Ce n'est point par les effets qu'il faut juger les choses, mais par l'intention. » Il écrivait à un homme dont il avait beaucoup à se plaindre: « Vous m'avez couronné malgré vous, et je puis dire maintenant que Dieu m'a fait la grâce, non-seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui. » Et à un de ses amis: « J'aime beaucoup mieux souffrir persécution en faisant le bien que d'être applaudi pour avoir fait le mal. Car, sans parler des récompenses réservées à la vertu dans l'autre vie, et des supplices destinés à l'iniquité dès la vie présente, la vertu me semble porter avec elle sa récompense, et le péché son supplice. Quelques calomnies que l'on publie contre la vertu, quelques louanges que l'on donne au vice, jamais elles n'obtiendront de moi que j'abandonne l'une pour suivre l'autre; j'aimerai toujours la vertu, quoique chargée d'opprobres, et je détesterai de même le vice, fût-il sous la pourpre et dans la gloire. » Ce qu'il disait n'était point présomption de sa part. Il savait tout ce qu'il en coûte à la nature pour s'élever jusqu'à cet héroïsme de charité chrétienne auquel il convient modestement qu'il n'est point encore parvenu. « Je sais très-bien qu'il nous est glorieux dès ce monde, et qu'il le sera plus encore dans l'autre, d'avoir enduré ici-bas des injustices et des mauvais traitements. Que je doive de la reconnaissance à ceux qui me font du mal, et qui vont jusqu'à s'en glorifier, je le veux, c'est là un sublime effort de vertu dont je suis encore bien loin. Telle est ma disposition, je veux bien que vous le sachiez. Pour vous, si vous faites ce que je suis incapable de faire, je loue et j'admire cette grandeur d'âme; pour moi, je conviens de ma faiblesse. Il m'est souvent arrivé de prier pour mes ennemis; mais bientôt je reconnaissais que mes lèvres agissaient plus que mon cœur. Cela n'empêche pas de croire que d'autres sont arrivés à ce point de perfection évangélique. Je m'en réjouis, car du moins je ne suis pas comme beaucoup d'autres, qui refusent de croire qu'il soit possible d'arriver là où ils ne sont point parvenus, jugeant des autres par eux-mêmes. Ceux que j'estime le plus sont ceux qui font ce que je ne puis faire encore. » Il était aussi prudent que modeste, et il n'ignorait pas avec quelle discrétion la vérité doit s'exprimer en toute circonstance : « Vous n'avez rien dit que de vrai, écrivait-il à un officier de la cour, nommé Léonce, et personne ne vous accusera de mensonge; mais il ne faut pas que votre langue qui est l'organe de la vérité, se souille par ces sortes de discours. Il est juste qu'un homme d'honneur tel que vous, et qui brille par tant de vertus, ajoute encore à sa couronne la gloire de la patience. »

Critique et jugement. — Les lettres de saint Isidore sont toutes laconiques, et comme saint Grégoire de Nazianze le désirait des siennes, elles contiennent beaucoup de choses en peu de paroles. Il a suivi, en les écrivant, les règles qu'il trace lui-même pour ces sortes de compositions, où sans rejeter toute sorte d'ornements, l'auteur doit cependant éviter de tomber dans l'affectation. Le premier défaut le jetterait dans une aridité et une bassesse de style qui rendraient ses écrits insupportables, et le second les

rendrait faibles et ridicules; il faut donc adopter une sage mesure, et leur donner juste assez d'ornements pour les rendre en même temps agréables et utiles. C'est ce que le pieux solitaire a lui-même merveilleusement bien exécuté dans chacune de ses lettres, qui sont toutes écrites avec beaucoup d'esprit et une élégance exquise, sans que cependant on y découvre ni affectation ni contrainte; le tour en est partout fin et délicat, et nulle part il ne s'éloigne de cette simplicité qui consiste à dire naturellement les choses. Point d'ambiguïté, point de jeux de mots, quoiqu'il y répande le sel à pleines mains et qu'on y voie briller partout une vivacité pleine de saillies. Enfin on peut dire de lui qu'il a réalisé le rêve du poëte et découvert le secret poursuivi par tant d'autres, de mêler l'agréable à l'utile: *Miscuit utile dulci.* Il n'est pas une classe de lecteurs qui ne puissent trouver une source féconde d'instructions dans ces lettres éminemment supérieures à celles des écrivains modernes les plus vantés. Un savant de l'avant-dernier siècle, le célèbre P. Possevin, page 457 de son *Apparatus*, désirait que l'on en fît des lectures publiques dans les maisons religieuses. On ne peut que souscrire à un pareil vœu, en l'étendant à toutes les maisons d'éducation. Nous rencontrons quelques citations de ce Père dans nos modernes prédicateurs. La plus importante, à notre avis, est celle qu'en a faite Cambacérès dans son *Sermon sur la résurrection de Jésus-Christ.* Ces lettres ont été recueillies par André Schott en un volume in-folio grec et latin; Paris, 1638. Les trois premiers livres ont été traduits en latin par Jacques de Billy, le quatrième par Rittershusius, et le cinquième par André Schott lui-même.

Nous avons dit que saint Isidore avait composé plusieurs autres ouvrages; Evagre en cite un adressé à Cyrille, sans dire si ce Cyrille était le patriarche d'Alexandrie ou un moine du même nom, et sans même indiquer le sujet de l'écrit qu'il lui avait dédié. Le saint patriarche d'Alexandrie nous donne quelques éclaircissements sur les autres écrits qu'Evagre attribue à saint Isidore. On voit par une de ses lettres, qu'il avait composé contre les Gentils, un traité dans lequel il montrait dans quel but la Providence permettait que les méchants prospérassent quelquefois en ce monde, tandis que les gens de bien gémissaient dans l'affliction et l'adversité. Il y exposait en même temps la folie et l'inutilité des divinations en usage parmi les païens. Cet ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous, non plus que celui qu'il avait écrit sur le destin, si toutefois on doit le distinguer du premier. Ce qui fait penser que c'étaient deux ouvrages différents, c'est que le saint docteur parle de l'écrit contre le destin comme d'un petit livre, ce qu'il n'aurait pu dire s'il avait fait partie du *Traité contre les gentils.* Il avoue cependant que cet opuscule avait été bien accueilli et que plusieurs étaient d'avis qu'on n'avait encore rien écrit de mieux sur cette matière; mais il prie modestement le comte Herminius, qui le lui avait demandé, de l'examiner par lui-même sans s'en rapporter au jugement d'autrui. Dans le cas où il le trouverait écrit avec solidité, il l'engage à en rendre grâces à Dieu, et à rejeter sur l'incapacité de l'homme, qui ne peut pas toujours ce qu'il désire le plus, les défauts qu'il pourrait y rencontrer. Nous ne l'avons plus, et il ne nous reste de saint Isidore que ses lettres, qui, quoique recueillies en grand nombre, ne sont pas toutes parvenues jusqu'à nous.

ISIDORE (Saint) DE SÉVILLE. — L'Eglise d'Espagne, célèbre dès la plus haute antiquité par la prédication de saint Paul, par ses conciles d'Elvire, de Sarragosse et de Brague, par la renommée du grand Osius, et par la vigueur de sa discipline, était tombée dans une nuit profonde depuis l'irruption des barbares, au v[e] siècle. « Mais deux siècles plus tard, dit un auteur contemporain, admirateur zélé de l'évêque de Séville, Dieu suscita saint Isidore pour la restauration de l'antiquité, et pour opposer une digue au torrent de féroce barbarie qui suivait partout les armes des Goths. » Isidore, fils de Sévérien, et petit-fils de Théodoric, roi d'Italie, naquit vers l'an 570, à Carthagène, dont son père était gouverneur. Il était frère de saint Léandre, archevêque de Séville, de saint Fulgence, évêque d'Ecija, et de sainte Florentine. Il se consacra dès sa jeunesse au service des autels, et se prépara aux fonctions du saint ministère par une grande application à l'étude et aux exercices de piété. Il travailla, de concert avec saint Léandre, à la conversion des Visigoths, infectés de l'hérésie arienne, et obtint beaucoup de succès. Son zèle ne se refroidit point après la mort de son frère, et il continua de combattre victorieusement l'erreur, avec l'assistance de plusieurs rois consécutifs, qui protégeaient ses efforts. Elevé, pour le remplacer, sur le siége de Séville, en 600 ou 601, il fut, dans l'Eglise d'Espagne, le restaurateur de la discipline et le modèle du clergé. Il ne s'y tint aucun concile dont il ne fût l'âme et le président. Ses collègues lui déférèrent cet honneur par la haute estime qu'ils avaient pour ses éminentes qualités, quoiqu'il ne fût pas décoré de la dignité de primat, et que ce titre appartînt à l'archevêque de Tolède. Le cardinal d'Aguirre observe qu'on peut regarder les décisions qui furent portées à cette époque dans l'Eglise d'Espagne comme l'ouvrage de saint Isidore, et comme des monuments incontestables de son savoir et de son zèle. Au concile de Séville, en 619, il eut la gloire de ramener à l'unité un évêque de la secte des acéphales, autant par sa douceur que par son éloquence. Il fut lié avec saint Grégoire le Grand, qu'il consultait souvent, et par lequel il était lui-même consulté. Lorsqu'il se sentit près de sa fin, environ après trente-six ans d'épiscopat, il se fit conduire à l'Eglise, où, après avoir satisfait aux devoirs de la religion en présence de deux évêques, il remit à ses débiteurs ce qui lui était dû,

exhorta son peuple à la charité, fit distribuer aux pauvres tout ce qui lui restait d'argent, et retourna dans sa maison, où il mourut, l'an 636 de Jésus-Christ, le 4 d'avril, jour où l'Eglise célèbre sa fête. Il savait le grec, le latin et l'hébreu; son érudition était immense; mais il n'avait pas autant de goût et de jugement. Le troisième concile de Tolède, tenu en 650, l'appelle le docteur excellent, la gloire de l'Eglise catholique, le plus savant homme qui eût paru pour éclairer les derniers siècles, et dont on ne doit prononcer le nom qu'avec le plus grand respect pour sa mémoire.

Ses écrits. — Saint Isidore a composé un grand nombre d'ouvrages sur toute sorte de matières; pour en rendre compte avec ordre, nous les partagerons en cinq classes. La première comprendra ceux qui traitent des arts et des sciences; la seconde, ses commentaires sur l'Ecriture; la troisième, ses traités dogmatiques; la quatrième, ses traités sur la discipline de l'Eglise, et la cinquième, ses œuvres de morale et de piété.

Première classe. — *Traité des Etymologies.* — Le plus considérable parmi les écrits de la première classe est le traité des *étymologies* ou *Origines*, distribué en vingt livres, retouchés et mis en ordre par son disciple Braulion, évêque de Saragosse. C'est une espèce d'encyclopédie qui renferme, en substance, tout ce qui composait l'érudition dans le VIIe siècle. Cet ouvrage doit s'apprécier surtout par rapport au temps où il fut écrit, et sous ce point de vue il paraîtra toujours prodigieux. C'est par là qu'il a mérité les éloges de Scaliger, de Rosin et de Vossius. L'auteur y traite de presque tous les arts et de toutes les sciences, en commençant par la grammaire. Ses définitions sont courtes, lumineuses, et fixent avec précision le sens d'un grand nombre de mots grecs et latins dont la tradition était encore vivante à son époque. Nous nous contenterons d'indiquer quelques-uns des principaux passages qui traitent des matières ecclésiastiques. — Le sixième livre contient un catalogue des livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, dans lequel il place au quatrième rang, parmi les livres canoniques, l'*Ecclésiastique*, la *Sagesse*, *Judith*, *Tobie* et les deux livres des *Machabées*. Il distingue trois sens dans l'Ecriture, l'historique, l'allégorique et le moral. Il parle des auteurs des livres sacrés et de ceux qui ont composé des concordes évangéliques. Il ne compte que quatre conciles généraux; il fait un cycle pascal, et il traite enfin des principales fêtes des Juifs et des Chrétiens, et de l'office divin. Sur le saint sacrifice, il dit, qu'on lui a donné ce nom à cause d'une prière mystique qui le rend sacré, en mémoire de la passion de Notre-Seigneur. Il définit le sacrement le signe d'une chose sainte ayant la vertu de communiquer la sainteté. Il met de ce nombre le baptême, la confirmation et l'eucharistie, qui sont sacrements, dit-il, parce que, sous le voile des choses corporelles, la vertu divine opère secrètement le salut. Il joint à l'onction du chrême l'imposition des mains qui fait descendre le Saint-Esprit. Il parle de l'exorcisme; il déclare les apôtres auteurs du symbole, ainsi nommé, parce qu'il est le signe auquel les Chrétiens se reconnaissent mutuellement. Il parle de la prière, du jeûne et de la pénitence, qu'il appelle une punition volontaire de ses péchés. Il définit la satisfaction, l'exclusion des causes et des occasions du péché et la cessation du péché. La réconciliation, suivant lui, est la fin de la pénitence. Il distingue deux sortes d'exomologèse ou confession; l'une de louange, et l'autre de ses péchés, et il dit que l'une et l'autre se font principalement à Dieu. Enfin, il fait mention des rogations ou litanies.

Dans le livre VIIe, il traite des noms et des attributs de la Divinité; du Fils de Dieu, de ses qualités, de ses noms métaphoriques et naturels; du Saint-Esprit, de la Trinité et des noms appellatifs et relatifs des trois personnes; des anges et de leurs différents ordres; des noms des personnages dont il est parlé dans la Bible. Il donne la définition des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des clercs et des moines. Le livre VIIIe donne les définitions de l'Eglise, de la synagogue, de l'hérésie et du schisme, avec un détail des différentes erreurs qui se sont élevées parmi les Juifs et les Chrétiens. Les autres livres n'ont aucun rapport à notre dessein.

De la différence ou de la propriété des termes. — L'ouvrage qui porte ce titre est divisé en trois livres. Le premier traite de la propriété des verbes; le second, des différences spirituelles, et le troisième, des différences ou propriétés du discours. C'est à proprement parler un ouvrage de grammaire; cependant le livre des différences spirituelles ne laisse pas de renfermer quelques principes de théologie. A l'occasion de la différence entre la trinité et l'unité, l'auteur remarque que, comme le feu, la lumière et la chaleur ne sont qu'une même chose, quoiqu'exprimée par trois noms, de même la Trinité est dans la relation des personnes, encore que Dieu soit essentiellement un en substance; mais entre les personnes divines, il y a cette différence, que le Père n'est point engendré et ne procède point, et que le Fils est engendré du Père, comme aussi le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, mais sans être engendré.

Le livre *De la nature des choses* est un traité de physique, dont nous n'avons qu'un mot à dire en ce lieu. Il est adressé à Sisebut, roi des Goths, qui en avait proposé lui-même la matière à l'auteur, en le priant de lui rendre raison de la division des temps en jours, en mois, en années; des solstices et des équinoxes; des différentes parties du monde visible; de la nature du soleil et de la lune; des étoiles et des planètes, des éclipses, des vents, des nuées, du flux et reflux de la mer, et de plusieurs autres événements naturels. Saint Isidore répond à toutes les questions de ce monar

que, en se servant des lumières des auteurs, soit idolâtres, soit chrétiens, qui avaient traité avant lui les mêmes matières.

On peut encore rapporter à cette classe des œuvres de saint Isidore, ses traités historiques, savoir une *Chronique* abrégée, depuis Adam jusqu'à la cinquième année de l'empire d'Héraclius et la quatrième du règne de Sisebut, dans laquelle l'auteur compte en tout, depuis la création du monde, 5814 ans. Saint Isidore cite dans sa préface les chroniques de Jules Africain, d'Eusèbe de Césarée, de saint Jérome et de Victor de Tunnes. Il partage les temps en six âges, dont le premier commence à la création, le second à l'année qui suivit le déluge, le troisième à la naissance d'Isaac, le quatrième au règne de David, le cinquième à la captivité de Babylone, et le sixième à la naissance de Jésus-Christ, l'an 42 du règne de César-Auguste; une *Histoire des Goths*, depuis l'an 176 de Jésus-Christ jusqu'à l'an 610, avec un abrégé de l'histoire des Vandales ou des Suèves, que le P. Florez à publiés en entier dans sa *Spaña sagrada;* le *Traité des écrivains ecclésiastiques*, que quelques-uns ont contesté à saint Isidore, mais qui lui est formellement attribué par Braulion, prélat contemporain, son élève et son ami, ce qui nous semble un témoignage suffisant pour le lui restituer. Il comprend en tout quarante-six écrivains, dont le premier est le Pape Sixte, et le dernier Maxime, évêque de Saragosse, auteur d'une petite histoire de ce qui s'est passé en Espagne sous la domination des rois Goths. Saint Isidore a continué le *Catalogue* de Gennade, comme celui-ci avait continué saint Jérome, et comme il a eu lui-même Ildephonse pour continuateur; le *Livre de la vie et de la mort des saints de l'un et de l'autre Testament*, dans lequel l'auteur marque, autant qu'il peut les connaître, le nombre de leurs années, le lieu de leur sépulture et le genre de leur mort.

Deuxième classe. — *Commentaires*. — La seconde classe des écrits de saint Isidore comprend ses *Commentaires sur la Bible*. Ce sont des *prolégomènes* dans lesquels il traite des auteurs qui ont écrit les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament; des *notes* sur le *Pentateuque*, sur *Josué*, *Esdras* et les livres des *Rois*. On y trouve de temps en temps des remarques littérales et même morales, fondées sur des observations peu solides ou sur des noms qu'il explique à sa fantaisie. Cependant Braulion, en parlant de ces commentaires, déclare qu'on ne peut les lire sans remarquer que ce Père les a enrichis de tout ce qu'il avait trouvé de mieux dans les anciens commentateurs. Saint Ildephonse et Sigebert en parlent avec éloge, et citent en même temps l'opuscule qui leur sert de préface. Le saint auteur, après y avoir établi le catalogue des livres canoniques, fait un précis de ce qu'ils contiennent; un livre d'*allégories* sur l'*Octateuque*, qui n'est autre chose qu'un recueil abrégé des pensées allégoriques des Pères qui l'avaient précédé dans l'explication des mêmes livres, et un commentaire sur le *Cantique des cantiques*, qu'il explique avec beaucoup de clarté et de précision et en appliquant presque partout à Jésus-Christ et à son Eglise le texte de l'écrivain sacré.

Troisième classe. — *Traités dogmatiques*. — Il ne nous reste des traités dogmatiques de saint Isidore que deux livres *contre les Juifs*, et un traité en quinze chapitres, intitulé : *De l'ordre des créatures*, et encore ce dernier ouvrage lui est-il contesté. Les deux livres contre les Juifs sont adressés par l'auteur à sa sœur, sainte Florentine. Il rapporte dans le premier un grand nombre de passages de l'Ecriture qui établissent la divinité de Jésus-Christ, son incarnation, sa passion, sa mort, sa résurrection, et joint à toutes ces autorités des réflexions solides et des raisonnements capables de convaincre les Juifs, que tout ce que les livres qu'ils regardent comme divins ont prédit du Messie s'est accompli en Jésus-Christ. Il résout en passant chacune de leurs objections. — Dans le second livre, il s'appuie de nouveau sur le témoignage des Ecritures pour montrer que les Juifs, jusque là le peuple chéri de Dieu, ont été réprouvés à cause de leurs crimes, et que les gentils, qu'ils méprisaient, ont pris leur place, en récompense de la foi qu'ils ont manifestée en Jésus-Christ, tandis que les Juifs se sont opiniâtrés à le méconnaître et à le persécuter. C'est parce qu'ils ont nié sa divinité et qu'ils l'ont fait mourir que la ville de Jérusalem a été détruite de fond en comble, sans qu'ils puissent espérer de la voir jamais rétablie au point d'en faire leur habitation La Synagogue a pris fin par l'établissement de l'Eglise, et toutes les cérémonies de la loi, comme le sabbat, la circoncision et les sacrifices, ont été abolies. Désormais les fidèles acquièrent le salut par la croix, et au lieu des victimes sanglantes que la loi ordonnait d'immoler, le sacrifice qui plaît au Seigneur est celui de son corps et de son sang, figuré par le pain et le vin offerts par Melchisédech.

De l'ordre des créatures. — Ce livre est dédié à un *évêque de la ville de Rome* dont le nom n'est marqué que par un B., ce qui a fait supposer que cette initiale désignait le Pape Boniface, qui en effet occupait le Saint-Siége du vivant de saint Isidore. C'est sur cette simple conjecture qu'on le lui a attribué; mais on peut dire qu'elle se trouve fortifiée par la conformité de style qui règne dans tout le corps de cet ouvrage, et celui des autres écrits du saint évêque de Séville. Le premier chapitre expose ce que l'on doit croire sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation; le second, ce qui regarde les neuf ordres des anges; puis il donne de suite l'explication de l'ouvrage des six jours de la création. Dans le huitième, il parle des démons et de leur nature; dans le douzième, de la nature de l'homme après son péché; dans le treizième, des diverses sortes de pécheurs, et des lieux d'expiation après la vie; dans le quatorzième, du feu du purga

toire dont il prouve l'existence, à peu près de la même manière qu'on la voit prouvée dans le chapitre 18e du premier livre des *Offices;* le quinzième enfin, est sur la vie future. A la fin de cet ouvrage, l'auteur rappelle au Pontife à qui il est dédié que c'est par son ordre qu'il l'a entrepris; il lui parle de son livre et de sa personne en des termes qui marquent une grande humilité et la soumission la plus respectueuse; circonstance qui détruit l'opinion de certains critiques qui veulent que cet ouvrage ait été adressé à Braulion. Du reste cet auteur ne le cite point dans le Catalogue qu'il nous a laissé des ouvrages de saint Isidore.

QUATRIÈME CLASSE. — *Traités de discipline.* — Entre les ouvrages de discipline le *Traité des Offices divins* est le plus précieux par la connaissance qu'il nous donne de l'ancienne liturgie et des divers degrés du ministère ecclésiastique. Il est divisé en deux livres. Le premier traite des parties et du cérémonial de l'office divin. L'auteur avoue que dans la primitive Eglise, on récitait les prières avec une simple inflexion de voix, se rapprochant plutôt de la prononciation ordinaire que du chant. Il distingue deux sortes d'hymnes, celles qui sont prises de l'Ecriture, et dont l'Esprit-Saint est l'auteur, et celles que les hommes ont composées. Suivant lui, saint Hilaire est le premier qui se soit appliqué à ce genre de composition. Il a été imité par saint Ambroise, dont les hymnes récitées d'abord dans l'Eglise de Milan, ont été chantées ensuite dans toute l'Eglise d'Occident. C'est encore à saint Ambroise qu'il fait remonter l'usage des antiennes, et il croit que les répons ont été institués plus tard en Italie. Il expose l'ordre des offices et des heures consacrées au service divin. Il croit que le canon a été établi par saint Pierre, et il marque sept prières ou parties du sacrifice, qui conservent encore le même ordre dans la messe mozarabique, ancienne liturgie d'Espagne, dont il est regardé comme ayant été le principal auteur. Cette messe commençait, ainsi que la nôtre, par l'*Introït* avec quelques versets du psaume; ensuite le *Gloria in excelsis*, excepté pendant l'Avent et le Carême; la première oraison ou *Collecte*, lecture d'une *prophétie* remplacée par l'*Epître;* le Graduel, l'Evangile, puis l'Offrande que le prêtre accompagne de prières semblables aux nôtres; et après, l'Offertoire. Jusque-là c'est la messe des catéchumènes. Le prêtre, ayant lavé ses mains et dit l'oraison *secrète*, salue le peuple et récite à haute voix l'oraison à laquelle commence la messe des fidèles. Il fait mémoire des apôtres, de quelques martyrs et de saints évêques particuliers à l'Eglise d'Espagne, puis il récite le *Sanctus* et la prière de la consécration; c'est le *Canon* de la messe. Le prêtre dit l'Antienne pour la fraction de l'hostie, et la tenant sur le calice pour la montrer au peuple, il dit : *Disons de bouche ce que nous croyons de cœur.* Le chœur chante le Symbole de Nicée. Cependant le prêtre rompt l'hostie en neuf particules qu'il dispose sur la patène en forme de croix. Il fait mémoire des vivants, et dit le *Pater.* A chacun des articles de l'Oraison Dominicale, le peuple répond : *Amen.* Il met dans le calice une particule de l'hostie, marquant comme nous l'union du corps et du sang, donne au peuple la bénédiction, fait mémoire des morts, consomme l'hostie et bénit le précieux sang. On chante la communion, suivie de l'oraison appelée Post-Communion, après quoi le diacre congédie le peuple. Telle est la messe mozarabique dont l'usage ne se conserve plus que dans une chapelle de l'Eglise de Tolède, comme souvenir de l'ancienne liturgie.

Il parle ensuite de chaque office en particulier, et décrit ce qui se pratiquait à Tierce, Sexte, Nones, Vêpres, Complies, Vigiles, Matines et Prime de tous les jours et des principales fêtes de l'année; du jeûne du 22 septembre, des jeûnes du 1er novembre et du 1er janvier, et des jeûnes du vendredi et du samedi, pratiqués en certaines Eglises. Quoique ce fût une coutume généralement établie de ne point jeûner depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, néanmoins il observe que quelques moines pratiquaient le jeûne par dévotion. Enfin il avoue que les Eglises diffèrent d'usages et de pratiques sur plusieurs choses.

Le second livre regarde les personnes ecclésiastiques. Tous ceux qui sont ordonnés pour remplir dans l'Eglise quelques fonctions sont appelés clercs, en souvenir de saint Mathias, qui fut désigné par le sort à l'ordination des apôtres, ou parce que le Seigneur se fait lui-même leur sort et leur héritage. Ils doivent mener une vie retirée du monde, s'abstenir des plaisirs du siècle, éviter les spectacles et les festins publics; vaquer aux fonctions de leur ministère sans s'engager dans les emplois du monde; ne point prêter à usure, ne recevoir aucuns présents pour l'exercice de leurs fonctions; être sages et modestes dans leur maintien, calmes et réservés dans leurs discours, chastes, sobres, assidus à la prière. Il distingue deux espèces de clercs : les uns qui vivent sous la conduite de leur évêque, et les autres qui sont acéphales, c'est-à-dire ni laïques, ni ecclésiastiques, mais vivant sans chefs, et profitant quelquefois de cette liberté pour se livrer à leurs passions. Il remarque que tous les clercs portaient une tonsure et conservaient seulement une couronne de cheveux autour de la tête. Après avoir traité des clercs en général, il parle ensuite des différents ordres ecclésiastiques. A l'égard des évêques, qu'il désigne par le mot *sacerdotes*, il dit qu'ils sont ordonnés par l'imposition des mains. Il faut avoir trente-deux ans pour être évêque, avoir toujours vécu dans le célibat, ou n'avoir eu qu'une femme. En les consacrant, on leur donne un bâton et un anneau. Pour remplir un emploi aussi élevé, on doit choisir un personnage saint, vertueux, savant et éclairé, exempt de crimes et même de ces faiblesses qui forcent un

homme à rougir devant ses frères. Il faut qu'un évêque ait soin des pauvres, et qu'il exerce l'hospitalité envers les étrangers. Il n'oublie pas les corévêques, qu'il appelle les vicaires des évêques. Il dit qu'ils peuvent ordonner des lecteurs, des exorcistes et des sous-diacres; mais qu'ils ne peuvent ordonner ni des diacres, ni des prêtres. Il relève la dignité sacerdotale, en disant que les prêtres ont part avec l'évêque à la dispensation des mystères; qu'ils président également aux Eglises; qu'ils consacrent comme eux le corps et le sang de Jésus-Christ, et qu'ils prêchent la parole de Dieu au peuple; mais que l'ordination est réservée aux évêques, pour maintenir l'autorité et la splendeur du sacerdoce, et pour empêcher les divisions. Les diacres sont les dispensateurs des mystères consacrés par les prêtres; ils présentent le calice aux laïques, à qui il n'est pas permis de le prendre sur l'autel. Les sous-diacres touchent aussi les vases sacrés, ce qui les a fait soumettre à la loi de la continence. Les autres membres du clergé sont les lecteurs, les psalmistes, les exorcistes et les portiers. Saint Isidore parle ensuite des moines, et il en distingue de six sortes: les cénobites, les ermites, les anachorètes, une seconde espèce d'anachorètes qui n'en avaient que le nom et point la vertu, les circoncellions et les sarabaïtes. Il n'estime que les trois premiers, et surtout les cénobites qui, à l'exemple des premiers chrétiens, vivent en communauté. Il parle ensuite des pénitents qui, tombés dans quelque faute considérable depuis leur baptême, s'efforçaient d'en obtenir le pardon par leurs larmes et leur repentir. On leur coupait les cheveux, on les couvrait d'un cilice et on répandait des cendres sur leur tête, pour les faire souvenir qu'ils n'étaient que poussière et qu'ils retourneraient en poussière. Les clercs faisaient leur pénitence devant Dieu; les laïques, en présence de l'évêque, qui leur en imposait solennellement les travaux. Lorsque l'évêque bénissait une vierge consacrée à Dieu, il lui mettait un voile; il ne recevait au rang des veuves que celles qui avaient quarante ans. Les personnes mariées recevaient la bénédiction du prêtre lors de leur mariage. L'Eglise, en cette occasion, pratiquait ce que Dieu fit dans le paradis terrestre, en leur disant comme à Adam: *Croissez et multipliez.*

Après avoir parlé des différents ordres de l'Eglise, saint Isidore explique ce qui regarde la foi et les sacrements. Il distingue trois degrés dans ceux qui passent du paganisme à la religion catholique; les cathécumènes, les compétents et les baptisés. Les catéchumènes y viennent avec la seule volonté de croire en Jésus-Christ; les compétents ont déjà reçu la doctrine de la foi, et se disposent à recevoir le baptême. La foi qu'on leur enseigne est renfermée dans le symbole composé par les apôtres. Les compétents l'apprenaient par cœur. Saint Isidore l'explique, et marque en passant quelques articles de foi qui ne s'y trouvent enfermés qu'implicitement. Il ne décide rien sur l'origine de l'âme, la regardant comme incertaine; seulement il dit qu'elle n'est pas une partie de la substance divine, non plus que de la nature des anges. Il enseigne que le mariage légitime n'est point condamnable; que le baptême, conféré au nom de la Trinité, ne peut se réitérer, et que nul ne peut faire le bien sans la grâce. Il distingue trois sortes de baptêmes: le baptême d'eau, le baptême de sang et le baptême de larmes. C'est Dieu qui baptise et non pas l'homme; ainsi, il n'importe nullement par qui ce sacrement est conféré, pourvu qu'il le soit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Le baptême remet aux enfants le péché originel. Les évêques et les prêtres sont les ministres de ce sacrement, de sorte que les diacres ne peuvent le conférer qu'en leur absence, et quand les laïques eux-mêmes y sont autorisés, afin que personne ne périsse faute de ce remède. L'évêque donne le saint chrême aux nouveaux baptisés pour en faire les oints de Jésus-Christ, et il leur impose les mains afin qu'ils reçoivent le Saint-Esprit. Cette fonction est réservée à l'évêque, à l'exclusion des prêtres, qui ne peuvent l'exercer, ni en sa présence, ni en son absence.

Lettres. — Nous avons peu de lettres de saint Isidore. La première et la seconde ne contiennent rien de remarquable; la troisième, adressée à Hellade, regarde la discipline. L'auteur montre qu'un prêtre tombé dans le péché d'impureté doit être déposé et mis en pénitence, sans qu'il puisse espérer d'être rétabli. Il enseigne la même doctrine dans son livre des Offices; ce qui prouve que c'est faussement qu'on lui attribue une lettre adressée à Massanus, où, sous prétexte d'expliquer un canon du concile d'Ancyre, l'auteur enseigne une doctrine complétement opposée. On ne doute pas que cette lettre ne soit de l'invention de quelque imposteur, et peut-être même du fameux Isidorus Mercator. Nous porterons le même jugement sur une lettre adressée à Claude, et dans laquelle la question de la procession du Saint-Esprit se trouve débattue contre les Grecs; sur une cinquième, adressée à Rédemptus, où l'on agite la question du pain azyme; et sur la sixième, adressée à Eugène de Tolède, sur l'autorité du Pape. Il est visible que ces lettres ont été écrites à l'époque de la querelle entre les Grecs et les Latins, querelle qui n'était pas encore soulevée du temps de saint Isidore de Séville.

Règle des moines. — Enfin nous joindrons aux ouvrages de discipline la *Règle des moines*, que saint Isidore composa pour un monastère de la province Bétique, en l'accommodant aux usages de son pays, et en proportionnant ses préceptes aux forces des plus faibles. En l'adressant aux religieux qui la lui avaient demandée, l'auteur les avertit qu'il avait recueilli les instructions dispersées çà et là dans les ouvrages des Pères, et que, pour leur en rendre la pratique plus

facile, il avait réduit en peu de mots ce que les anciens avaient expliqué fort longuement et écrit d'un style clair et familier ce qu'ils n'avaient dit en quelque sorte qu'avec embarras et une certaine obscurité. Nous nous contenterons d'en indiquer quelques pratiques, pour mettre nos lecteurs à même d'en juger. La clôture du monastère doit être exacte ; il ne doit avoir qu'une porte d'entrée, et une autre sur le derrière, pour communiquer sur le jardin, que l'on aura soin de placer dans l'enclos. La métairie sera éloignée du monastère, de peur que sa proximité ne soit une occasion de dérangement. Les cellules des moines seront près de l'église, afin qu'ils arrivent plus tôt à l'office; au contraire, on en éloignera l'infirmerie, afin que les malades ne soient pas interrompus par le bruit de la communauté. Celui que l'on choisira pour abbé devra être d'un âge mûr, éprouvé dans toutes les vertus, et particulièrement dans la pratique de la patience et de l'humilité. Les moines le respecteront comme leur père ; ils n'auront entre eux qu'un même cœur, et ils ne posséderont rien en propre. On éprouvera les postulants pendant trois mois dans le logement des hôtes, avant de les admettre dans la communauté, où ils ne seront reçus qu'après avoir donné par écrit la promesse d'y demeurer toute leur vie. Le rang et l'ordre des moines se réglaient sur l'époque de leur admission. Celui qui était entré le premier avait rang avant celui qui n'était venu qu'après lui. Cette disposition générale était maintenue aussi bien à l'égard des pauvres que des riches, de ceux qui étaient de condition libre, que de ceux qui n'en étaient pas. En prononçant le vœu de stabilité, ils donnaient tous leurs biens aux pauvres ou au monastère. Cette donation ne devait pas être pour eux un sujet de s'élever, pas plus que les pauvres ne devaient tirer vanité de ce qu'ils se trouvaient placés au niveau des plus riches dans le monastère. Les esclaves n'y pouvaient être reçus qu'avec le consentement de leurs maîtres ; les savants et les ignorants y étaient également admis ; et la raison d'y admettre les pauvres était qu'il se rencontrait souvent dans cette condition des hommes qui se rendaient plus recommandables par leurs vertus et leurs autres qualités personnelles que les riches. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette règle de saint Isidore, si conforme du reste à celle de saint Benoît, qu'on dirait que la plupart des articles en sont tirés.

Collection de canons. — Le savant de la Serna-Santander fait mention d'une collection de canons par saint Isidore, dont voici le titre : *Vera et genuina collectio veterum canonum Ecclesiæ Hispanicæ, a divo Isidoro Hispalensi metropolitano adornata et ad mss. codd. venerandæ antiquitatis fidem exacta et castigata, studio et opera Andreæ Buriel, societatis Jesu theologi*; 4 vol. in-folio. Et il ajoute : « Mss infiniment précieux, copié et collationné, avec les variantes en marge, sur plusieurs vieux manuscrits sur vélin des IXe, X^{e} et XIe siècles, conservés dans les archives des églises de Tolède, de Gironne et d'Urgel, ainsi que dans les bibliothèques royales de Madrid et de l'Escurial. Il renferme le corps canonique, ou la vraie collection des canons, rédigée par saint Isidore, archevêque de Séville, par laquelle s'est gouvernée invariablement l'Eglise d'Espagne jusque vers la fin du XIIe siècle. Cette collection est la plus pure, la plus ample et la mieux ordonnée qui ait jamais existé dans aucune des Eglises d'Orient et d'Occident. Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec la trop fameuse collection de canons, forgée vers la fin du VIIIe siècle, dans l'empire franco-gallican, et connue sous le nom de *Collection d'Isidorus Mercator*. » Les circonstances ne permirent pas à de la Serna-Santander de réaliser le projet qu'il avait formé de publier cette collection, dont nous n'avons que la préface, imprimée en 1803. Elle contient 114 pages in-8°, et peut servir à donner une juste appréciation de l'importance de la collection de saint Isidore.

CINQUIÈME CLASSE. — *Œuvres de morale et de piété.* — L'érudition du saint auteur ne l'a pas empêché d'exceller dans les ouvrages de piété. Voici ceux qu'il nous a laissés : les deux livres des *Synonymes*, intitulés quelquefois aussi *Soliloques*, qui sont un dialogue entre l'homme et sa raison. L'homme se plaint des misères qui l'assiégent depuis la naissance jusqu'au tombeau. La raison le rappelle à la constance et à la résignation, par l'exemple de ceux qui souffrent avec lui. « N'envisagez pas seulement les peines qui vous sont personnelles ; voyez toutes celles que les autres endurent, et combien ils les supportent avec patience. Leur exemple doit vous exciter à les imiter. Ces peines s'évanouissent avec la vie, toujours bien courte. Vous êtes homme ; à ce seul titre, vous ne pouvez être sans adversité. Ce n'est que par la souffrance que l'on peut obtenir les récompenses du ciel. » Utilité des afflictions. « Ce sont des épreuves ou des châtiments. Quoi que vous ayez à souffrir, vos péchés vous en méritaient bien davantage. L'ennemi qui vous persécute n'est que l'instrument dont Dieu se sert pour vous purifier et vous ramener à lui. Examinez-vous bien vous-mêmes ; êtes-vous sans péché ? Nos péchés sont la source de nos souffrances. L'homme répond : Mais puis-je me dispenser d'en commettre ? La raison réplique que l'on n'est jamais coupable qu'autant qu'on veut l'être. Où est le préservatif ? Dans la victoire sur la chair et les sens. Le moyen pour y parvenir, c'est la pensée de la mort, de ses surprises, de ses terreurs, du jugement qui la suit, de la rigueur et de l'éternité des peines de l'enfer. » L'auteur finit par une exhortation à la pénitence.

On retrouve le même dessein dans le *Traité du mépris du monde*, qui semble tiré presque entièrement, et souvent mot à mot, des *Soliloques*; ce qui fait douter qu'il soit de saint Isidore. C'est encore la raison qui s'entretient avec l'homme pour l'instruire, et

qui lui suggère toutes sortes de pensées chrétiennes, d'aspirations affectueuses, de sentiments de piété et de componction. C'est l'œuvre de quelque pieux compilateur. Il faut porter le même jugement sur le livre intitulé : *la Règle de la vie.* C'est un recueil de sentences tirées des *Soliloques* et du Traité dont nous venons de parler. Il n'en est question nulle part dans les anciens catalogues des œuvres de saint Isidore. Les quatre opuscules suivants n'ont rien qui soit digne de ce Père. Le premier est un discours de consolation adressé à un pénitent effrayé des jugements de Dieu ; le second, qui est en vers, est une lamentation d'un pénitent sur ses péchés, et une prière à Dieu, dont il implore la miséricorde ; le troisième est tout ensemble une prière et une exhortation à la pénitence ; le quatrième est une oraison pour implorer le secours de Dieu contre les tentations du démon.

Livres des sentences. Mais le plus considérable parmi les traités de morale de saint Isidore est son recueil de sentences tirées des *Morales* de saint Grégoire, et divisé en trois livres. Le premier contient des sentences ou pensées chrétiennes sur les attributs de Dieu, son immutabilité, son immensité, sa toute-puissance, son éternité ;... sur la division des temps, la création du monde, l'origine du mal, la nature et l'état de l'homme et des anges;.... sur l'incarnation du Verbe; sur la divinité et les opérations du Saint-Esprit, sur l'Eglise et les hérétiques qui en ont combattu la doctrine. Il dit d'eux que les bonnes œuvres qu'ils font ne leur servent de rien pour le salut, et qu'encore qu'ils accomplissent la loi et les prophètes, Dieu n'est point au milieu de leurs assemblées, par cela même qu'ils ne sont point catholiques. — Les sentences du second livre regardent la pratique de toutes les vertus, en commençant par les vertus théologales; la fuite de tous les péchés, et la manière d'en obtenir le pardon. Il y est aussi parlé de la grâce et de la prédestination. Sur le premier point, saint Isidore enseigne que le progrès de l'homme dans la vertu est un don de Dieu; que personne ne peut être corrigé de ses mauvaises mœurs par lui-même, mais par la grâce de Dieu dont le secours nous est nécessaire pour tout bien, quoi qu'en disent les défenseurs du libre arbitre: que la grâce divine ne trouve dans l'homme aucun mérite qui l'attire, mais qu'elle en produit elle-même quand elle est descendue dans son cœur. Sur le second point, il affirme qu'il y a une double prédestination, l'une des élus pour le repos et la félicité, et l'autre des réprouvés, pour la mort. Il s'était déjà expliqué ainsi dans son second livre *De la différence et de la propriété des termes :* « Personne ne prévient par ses mérites la grâce du Seigneur, de sorte qu'il puisse regarder Dieu comme son débiteur; mais le Créateur, dont l'équité envers tous est un mystère, a choisi les uns en les prédestinant, et réprouvé les autres en les abandonnant à leurs mœurs dépravées; d'où il résulte visiblement que le don de la grâce ne s'acquiert point par les forces de la nature, mais qu'il est accordé par un pur effet de la bonté divine. Car quelques-uns, nés vases de miséricorde, sont sauvés par un don gratuit de la grâce prévenante, et les autres, nés vases de colère, réprouvés et prédestinés à la peine, sont damnés. » Il explique cette doctrine par l'exemple d'Esaü et de Jacob, qui, quoique conçus dans le même sein, n'ont pas participé à la même prédestination. L'un, attiré par la grâce prévenante, a été sauvé gratuitement, et l'autre, par une sévérité mystérieuse de la justice divine, a été laissé dans la masse de perdition.

Dans le chapitre intitulé : *Des exemples des saints,* saint Isidore remarque qu'il est utile, quand on écrit leur vie, de faire mention de leurs chutes et de leur pénitence, afin que les pécheurs ne se désespèrent pas, mais qu'au contraire ils s'appliquent, à leur exemple, à mériter leur pardon par le repentir. Il professe ce sentiment que plusieurs péchés légers en forment un considérable, comme plusieurs gouttes d'eau composent un fleuve ; d'où il conclut que l'on doit éviter les plus petits péchés. — Les sentences du troisième livre traitent des différentes tentations auxquelles les hommes sont sujets, et des moyens de les surmonter. L'auteur parcourt les diverses conditions de la société des évêques, des prêtres, des princes, des juges, des avocats, des bourgeois, et des serfs, et marque les dangers et les obligations particulières à chaque état. Comme dans les deux livres précédents, on y trouve des instructions solides et des conseils salutaires capables d'assurer la sanctification.

Le livre du *Combat des vices et des vertus,* qui a été attribué à saint Augustin, à saint Léon, à saint Ambroise et enfin à saint Isidore, n'appartient à aucun de ces auteurs, mais au bienheux Ambroise Aupert, abbé de Saint-Vincent de Bénévent, dans le VIII[e] siècle, comme nous l'avons fait voir dans le tome I[er] de cet ouvrage. Nous nous contenterons de remarquer ici que ce livre a une grande conformité de style avec le commentaire sur l'Apocalypse, que personne ne conteste à cet auteur.

Glossaire, livres perdus. — On n'a aucune preuve que le *Glossaire* qui porte le nom de saint Isidore soit de lui. Peut-être ne le lui a-t-on attribué que parce qu'il est tiré en grande partie de ses livres des Origines. Il avait fait un *Traité des nombres,* où, à l'occasion des nombres marqués dans l'Ecriture, il disait quelque chose de l'arithmétique; et un autre des hérésies, dans lequel il rendait compte de chacune avec beaucoup de précision, à l'exemple de ceux qui avaient écrit sur la même matière. Braulion cite ces deux écrits que nous n'avons plus.

Mais on voit par ce qui nous reste des ouvrages de saint Isidore, qu'il possédait une profonde érudition, et qu'il avait su mettre à profit ce qu'il avait lu dans les anciens

auteurs, soit profanes, soit ecclésiastiques. Son style n'est ni éloquent, ni châtié, mais il est clair et facile. Il règne dans toutes ses œuvres morales un goût de piété qui touche et attendrit. Ses autres écrits se recommandent par la variété prodigieuse des matières qui y sont traitées. La meilleure édition de ses œuvres complètes est celle publiée à Madrid, 2 vol. in-folio, en 1778; on estime aussi celle que Fauste Arevali donna à Rome, 7 vol. in-4°, en 1797 et 1803. On les retrouve dans le *Cours complet de Patrologie.*

ISIDORE, évêque de Badajos, en Espagne, a composé une *Chronique* que l'on peut regarder comme la continuation de celle d'Idace. Elle commence à l'an 610 et finit à l'an 754. Le style en est dur et barbare. L'évêque de Pampelune, Sandoval, la fit imprimer en cette ville, en 1639, avec plusieurs autres qui lui servent de continuation.

ISON, né en 841 et placé tout jeune encore au monastère de Saint-Gall, y fit dans les lettres des progrès si rapides qu'on s'aperçut bientôt qu'il était capable de les enseigner aux autres. Placé à la tête des écoles de son monastère, sa réputation ne tarda pas à se répandre, et Rudolphe, duc de Bourgogne, voulut l'avoir pour instruire les moines de Grandfel. Ison brilla avec éclat dans cette nouvelle école, où il forma aux sciences grand nombre de Français et de Bourguignons. Après avoir illustré ainsi l'abbaye de Grandfel pendant l'espace de trois ans, il y mourut en odeur de sainteté et à la fleur de son âge, le 14 mai 871. Les plus célèbres parmi ses disciples à l'école de Saint-Gall, où il avait coutume de les aller voir trois fois l'année, furent Salomon, depuis évêque de Constance, le bienheureux Notker, Ratpert l'Ancien et Tutilon dont nous parlerons dans la suite de cet ouvrage.

On a de cet écrivain une Histoire en deux livres des deux translations qui se firent de son temps du corps de saint Othmar, abbé de Saint-Gall, et des miracles dont elles furent accompagnées et suivies. De son propre aveu, il ne rapporte rien dans cet ouvrage qu'il n'ait vu par lui-même ou dont il n'ait été instruit par des personnes dignes de foi. Il est beaucoup mieux écrit que la plupart des autres productions qui nous restent de ce temps-là. Ison, cependant, n'avait que 27 ans lorsqu'il l'entreprit. Il fait preuve, dans le premier livre, d'une grande crédulité; le second ne contient guère que l'histoire de la seconde translation, et le récit de deux à trois miracles qui ne présentent rien d'extraordinaire. Ison a placé en tête de son ouvrage une petite préface, où, faisant l'éloge de Walafrid Strabon, il déclare qu'il n'a entrepris de travailler après lui que pour continuer le détail des merveilles que ce grand homme avait commencé de raconter dans sa Vie de saint Othmar. Aussi l'ouvrage d'Ison se trouve-t-il à la suite de celui de Strabon sur le même sujet, tant dans les manuscrits que dans les imprimés. La meilleure édition que nous en ayons est celle que dom Mabillon a publiée avec des observations préliminaires, dans le tome IV de sa *Collection d'actes.*

Autres écrits. — Plusieurs savants sont persuadés que le Glossaire ou Lexicon qui se voit encore manuscrit dans quelques bibliothèques, sous le nom de Salomon, est l'œuvre d'Ison qui le publia de la sorte, soit par modestie, soit pour faire honneur à son disciple. — On ne doute point non plus que les scholies sur le poëte Prudence, attribuées au même Salomon, n'appartiennent également à notre écrivain. C'est dans cette persuasion que Weitzius les a jointes sous son nom au texte de ce poëte, qu'il publia à Hanaw, in-8°, 1613. — Goldast, et après lui, Baluze, ont fait imprimer quelques formules sous le nom d'Ison. Ce sont des modèles de chartes ou actes publics qu'il donnait à ses disciples pour les mettre au courant du style des diplômes. — On attribue aussi à Ison quelques poésies, mais on ne nous en donne aucune autre connaissance. Seulement on sait que Notker, son disciple, après avoir composé son livre de séquences, le soumit à l'examen de son maître, qui y fit quelques corrections. — A la fin des *Actes* de saint Didier, évêque de Vienne, dans un manuscrit de Saint-Gall, se lit une addition ou note de la main d'Ison, qui remarque qu'en 870, Adon, archevêque de Vienne et auteur de ces *Actes*, les envoya en présent aux moines de ce monastère. Ison, qui passa les dernières années de sa vie à Grandfel, se trouvait alors à Saint-Gall, où, comme nous l'avons vu, il allait trois fois l'année visiter ses frères.

ISRAEL (Saint), grand chantre de la collégiale de Dorat, dans la basse Marche, au diocèse de Limoges, y était né d'une famille illustre par ses exploits militaires, mais plus encore par la piété dont elle faisait profession. Dès son enfance ses parents le vouèrent à Dieu et prirent soin de lui donner de bons maîtres. Le jeune Israël profita de leurs leçons et fit de grands progrès dans les lettres divines et humaines. Il embrassa ensuite l'institut des Chanoines, où il brilla par sa vertu, sa prudence, son savoir et le talent de parler avec grâce et facilité. Tant de belles qualités portèrent Aldouin, évêque de Limoges, à l'attacher à sa personne. Il l'ordonna prêtre et se déchargea sur lui d'une partie du gouvernement de son diocèse. Une de ses actions les plus connues dans l'exercice de ces fonctions fut le rétablissement de l'église collégiale de Saint-Junien, dont il fut établi prévôt. Cependant le grand chantre de Dorat étant mort, les chanoines revendiquèrent pour lui cette dignité. Israël la remplit avec une grande réputation de sainteté, soutenue par une vie pénitente qu'il termina le 22 décembre 1014. L'historien qui écrivit sa Vie au XVII° siècle, l'abbé Collin, docteur de Sorbonne, nous apprend que saint Israël avait versifié en langue vulgaire l'histoire de Jésus-Christ, pour servir à l'instruction de son peuple. Il

y a tout à croire que ce monument existe encore, puisqu'il est cité dans le nouveau glossaire de Du Cange. C'est une preuve que la langue romane avait été en usage dès avant le XII[e] siècle. Blondel qui, dans son *Recueil de Vies de saints*, a donné celle de saint Israël, prétend qu'il mit en cantiques toute l'Histoire sainte, depuis la création du monde jusqu'à l'ascension de Notre Seigneur, afin que les paroles jointes aux charmes de la mélodie, fissent pénétrer plus sûrement les instructions célestes dans le cœur des peuples. Nous ne savons si ce dernier ouvrage existe encore, même en manuscrit.

ITHACE, que le concile de Saragosse avait chargé avec Idace de poursuivre les priscillianistes, était évêque de Sylva dans les Algarves. Son éloquence lui avait fait donner le surnom d'*illustre*, mais il le déshonora par une foule de mauvaises qualités. Sulpice Sévère le représente comme un homme entreprenant, grand parleur, hardi jusqu'à l'impudence, prodigue à l'excès et adonné aux plaisirs de la bouche. Il n'avait de considération pour personne et ne reconnaissait rien de saint ni d'inviolable. Son ardeur à poursuivre les priscillianistes le fit mettre en jugement comme perturbateur de l'Eglise. Il fut même décrété de prise de corps, ce qui l'obligea de sortir d'Espagne et de se retirer dans les Gaules. Macédonius, grand maître du palais, le sachant à Trèves, envoya des archers pour le prendre et le ramener en Espagne, mais il sut lui échapper par adresse et avec la protection de l'évêque de cette ville, Saint Martin, qui se trouvait alors à Trèves, voyant qu'Ithace s'acharnait à poursuivre Priscillien et ceux qui avaient été arrêtés avec lui, le pressa de se désister de ses accusations; mais il n'en reçut que des injures, et Ithace eut l'impudence de déclarer publiquement que le saint évêque etait un hérétique et un priscillianiste. Saint Jérome, en parlant de Priscillien et de quelques-uns des ses sectateurs, dit qu'ils furent exécutés à Trèves par la faction d'Ithace. Les païens mêmes lui firent un crime de cette cruauté. Convaincu d'avoir sollicité la mort de Priscillien, il fut déposé de l'épiscopat, excommunié et envoyé en exil, où il mourut, sous le règne de Théodose I[er] et de Valentinien. Il avait composé, sous le titre d'*Apologie*, un livre dans lequel il décrivait tous les dogmes, c'est-à-dire en son langage, les maléfices et infamies de Priscillien, mais il n'est pas venu jusqu'à nous. Quelques critiques lui ont attribué un traité contre Varimond, diacre arien; mais cet ouvrage semble avoir été écrit dans un temps où l'Espagne était remplie de barbares et d'ariens, et par conséquent longtemps après la mort d'Ithace.

J

JACQUES (Saint) DE NISIBE ainsi appelé du nom de la ville où il prit naissance et dont il fut ensuite évêque, naquit à la fin du III[e] siècle d'une famille que les Arméniens prétendent avoir été alliée à celle de saint Grégoire l'Illuminateur, et qui se rattacherait ainsi à la race royale des Arsacides. On ignore les premiers événements de sa vie; ses historiens nous apprennent seulement qu'épris d'un grand amour de la solitude il se retira fort jeune dans les montagnes des Curdes, où, vivant dans les forêts et sans habitation fixe, il ne s'occupait que de pieuses méditations. Une caverne cachée au milieu des rochers était sa seule retraite pendant l'hiver; il n'avait pas d'autre nourriture que des herbes, des racines et des fruits sauvages, et un manteau de poils de chèvre formait tout son vêtement. La plus grande partie de sa vie se passa ainsi dans une extrême austérité : on raconte que dans sa solitude, Dieu opéra en sa faveur un grand nombre de miracles, et qu'il se manifesta même à lui dans plusieurs circonstances. Le détail de tous ces faits merveilleux serait trop long et paraîtrait trop incroyable, si nous entreprenions de le raconter. Gennade le met au nombre de ceux qui confessèrent le nom de Jésus-Christ, pendant la persécution de Maximin, et selon Nicéphore, il fut un des généreux athlètes qui conservèrent toujours les cicatrices glorieuses de leur confession. Son mérite et l'éclat de ses œuvres le firent choisir pour gouverner l'Eglise de Nisibe, sa patrie; mais en changeant de demeure, il ne changea ni de nourriture ni de vêtement. Couvert du même sac, à la ville comme sur les montagnes, il continua de jeûner et de coucher sur la dure, ajoutant à ses austérités ordinaires le soin des pauvres, des veuves et des orphelins, la correction des pécheurs et tous les autres travaux de l'épiscopat. Il trouva dans l'exercice de ses vertus comme un renouvellement de la grâce et une augmentation de la puissance du Saint-Esprit, qui se manifesta par des effets sensibles et un nombre presque infini de miracles, tous plus étonnants les uns que les autres. Saint Jacques fut un des Pères qui assistèrent au concile de Nicée et qui y contribuèrent le plus puissamment à faire prononcer la condamnation d'Arius. On trouve son nom dans les souscriptions du concile d'Antioche que l'on croit être celui qui se tint en cette ville, de l'an 325 à l'an 330, du temps que saint Eustathe en était évêque. S'étant trouvé à Constantinople en 336, dans le moment même où Constantin s'efforçait de faire admettre Arius à la communion de l'Eglise, il se joignit à saint Alexandre, évêque de cette ville, pour empêcher un pareil scan-

dale. Il conseilla au peuple de s'unir à lui pour jeûner pendant sept jours, en priant Dieu de manifester ce qui pouvait être le plus utile à la conservation de la foi. Son conseil fut suivi et Dieu vint au secours de son Eglise en retirant du monde cet hérésiarque par une mort aussi prompte qu'ignominieuse.

Mais l'événement qui contribua plus particulièrement à rendre célèbre dans l'histoire le nom de saint Jacques fut la délivrance miraculeuse de la ville de Nisibe, en 350. Cette ville était assiégée par Sapor II, roi de Perse, qui avait avec lui une nombreuse armée. Après un siége long et meurtrier, la place résistait avec opiniâtreté aux attaques des troupes de ce monarque, quand le fleuve qui l'arrosait se déborda et renversa une partie de ses murailles. Sa prise paraissait inévitable; ses habitants supplièrent leur évêque d'intercéder pour eux et d'obtenir leur grâce auprès de Dieu. Ses prières furent si efficaces qu'en peu de jours les murailles furent miraculeusement relevées. Saint Jacques monta lui-même sur les remparts, se montra aux ennemis, repoussant leurs traits par ses paroles; puis, à la prière de saint Ephrem, son diacre et son disciple, il invoqua contre eux l'assistance de Dieu pour les chasser plus promptement. On vit bientôt l'effet de son intercession. Une quantité innombrable de moucherons et de cousins se jeta sur l'armée persanne, mit en fureur leurs chevaux et leurs éléphants, et força enfin Sapor à lever le siége. Nous lisons dans la Vie de saint Milles, évêque persan, que retournant d'Egypte en Mésopotamie, il passa par Nisibe, où il trouva saint Jacques occupé à faire bâtir une église, aussi admirable par la beauté de son architecture que par ses proportions colossales, et qu'il lui envoya d'Adiaban, ou il avait fait quelque séjour, une certaine quantité d'étoffes de soie pour l'ornement de cet édifice. On connaît peu les dernières années de saint Jacques de Nisibe et on ignore même l'époque précise de sa mort; il paraît cependant qu'elle arriva sous le règne de l'empereur Constance, par conséquent, avant l'an 361. Il devait être alors fort vieux. Ce prince le fit enterrer dans sa ville épiscopale, suivant l'ordre qu'il en avait reçu du grand Constantin, son père, quoiqu'alors l'usage interdît de placer des sépultures dans l'intérieur des cités; mais Julien l'Apostat, ennemi de tout ce qui lui rappelait la foi de Constantin, fit enlever le corps du saint évêque, et donna ordre de l'inhumer hors des murs de Nisibe. Enfin, cette ville ayant été rendue aux Perses, vers la fin de l'an 363, sous l'empire de Jovien, les habitants emportèrent avec eux les reliques de leur saint protecteur, dont le souvenir et la présence tempérèrent pour eux les regrets amers que cause toujours la perte de la patrie.

Ses écrits. — Quoique ce saint patriarche eût composé vingt-six traités ou discours sur divers points de théologie et de piété, cependant saint Jérome ne l'a pas mis au nombre des écrivains ecclésiastiques, apparemment parce que de son temps les écrits de ce Père n'avaient pas encore été traduits du syriaque en grec. Ils ne l'étaient pas même du temps de Gennade, qui remarque qu'ils étaient divisés en vingt-six livres sous différents titres, quoiqu'il n'en marque que vingt-quatre dans son catalogue. Le premier était sur la foi; le deuxième, contre toutes les hérésies; le troisième traitait de la charité en général; le quatrième, de la charité envers le prochain; le cinquième, du jeûne; le sixième, de l'oraison; le septième, de la résurrection; le huitième, de la vie après la mort; le neuvième, de l'humilité; le dixième, de la patience; le onzième, de la pénitence; le douzième, de la satisfaction; le treizième, de la virginité; le quatorzième, de la vie de l'âme; le quinzième, de la circoncision; le seizième, du grain de raisin que l'on conserve dans une grappe, parce qu'il a été béni de Dieu; le dix-septième, de Jésus-Christ, pour prouver qu'il est Fils de Dieu et consubstantiel à son Père; le dix-huitième, de la chasteté; le dix-neuvième, contre les gentils; le vingtième, de la construction du tabernacle; le vingt-unième, de la conversion des gentils; le vingt-deuxième, du royaume des Perses; le vingt-troisième, de la persécution, apparemment de celle que Sapor suscita, vers l'an 344, contre les Chrétiens de ses Etats, dont un grand nombre souffrit le martyre; le vingt-quatrième, était une chronique, moins curieuse, dit Gennade, que celle des Grecs, mais plus solide; car elle n'était composée que de passages de l'Ecriture, et tendait à fermer la bouche à ceux qui raisonnent à perte de vue et en aveugles sur l'Antéchrist et le dernier avénement du Sauveur.

Grégoire à qui l'on donne le titre d'Illuminateur de l'Arménie, probablement parce qu'il avait porté le premier la lumière de l'Evangile dans cette province, ayant prié par lettre saint Jacques de Nisibe de lui envoyer quelques-uns de ses écrits sur la religion, le saint pontife lui envoya les suivants, auxquels il joignit une lettre en réponse à celle qu'il avait reçue; savoir : Un *Traité de la foi*, un *de la charité;* un *du jeûne;* un *de l'oraison;* un *du combat spirituel*; un *de la piété;* un *de la pénitence;* un *de la résurrection des morts*, un *de l'humilité;* un *des devoirs des pasteurs;* un *de la circoncision* contre les Juifs; un *du sabbat* contre les Juifs; un *de la distinction des viandes;* un *de la Pâque;* un *de l'élection des gentils et de la réprobation des Juifs;* un *pour montrer que Jésus-Christ est Fils de Dieu;* un *de la virginité et de la chasteté* contre les Juifs; et enfin un dernier contre ceux de cette nation dispersée qui attendent que le Messie vienne les réunir. Ces traités, au nombre de dix-huit, se sont conservés longtemps manuscrits dans la bibliothèque des moines de cette nation, à Saint-Antoine de Venise, avec la lettre de saint

Grégoire et la réponse de saint Jacques. Ils ont été publiés en cette langue et en latin par le cardinal Antonelli, sous ce titre : *Sancti Patris nostri Jacobi Nisibeni Sermones ;* Rome, un vol. in-folio, 1756. On trouve à la fin une lettre encyclique en arménien et en latin, datée de la trente-cinquième année du règne de Sapor, roi de Perse, de la six cent cinquante-cinquième des Séleucides, et de la trois cent quarante-quatrième et trois cent quarante-cinquième de Jésus-Christ, et adressée par saint Jacques, évêque de Nisibe, aux évêques, aux prêtres et aux diacres de Séleucie et de Ctésiphon. L'auteur, en traitant des divisions et des contradictions, suites naturelles de l'ambition et de l'orgueil, touche quelques mots, en passant, du schisme qui s'était élevé dans l'Assyrie, à l'occasion de l'évêque de Séleucie et de Ctésiphon, fils d'Aghée. Pour terminer ce schisme, on réunit une assemblée d'évêques à laquelle assista saint Milles; mais avant de s'y rendre, il alla à Nisibe consulter saint Jacques, pour apprendre de lui ce qu'il y avait à faire pour vider ce différend. On fixe cette assemblée à la trente-unième année du règne de Sapor, vers l'an de Jésus-Christ 341.

Dans le recueil des *Liturgies orientales* on en trouve une qui porte le nom de saint Jacques de Nisibe, et qu'Abraham Echellensis met au nombre de celles qui étaient autrefois en usage parmi les Syriens; mais on convient qu'elle n'est pas de ce Père, et qu'on ne l'a publiée sous son nom qu'à cause de sa grande célébrité.

JACQUES (Saint), évêque de Bathna, en Mésopotamie, s'acquit, par sa doctrine et sa piété, une réputation si incontestable, qu'elle lui a mérité chez les Syriens, tant orthodoxes qu'hérétiques, les honneurs que l'Eglise rend aux saints. Les maronites célèbrent sa fête le 5 avril, et les jacobites le 29 octobre. Ils en font aussi mention dans la célébration des mystères, lui donnant, avec saint Ephrem, la qualification de bouche éloquente et de colonne de leur Eglise. Saint Jacques naquit dans un village appelé Curtam, et situé sur les bords de l'Euphrate. Ses parents, qui étaient chrétiens, l'obtinrent, après une longue stérilité, par un vœu qu'ils firent au Seigneur. Jacques n'avait que trois ans lorsque sa mère l'ayant mené avec elle, un jour de dimanche, pour assister à la célébration des saints mystères, il s'échappa de ses mains après la consécration du sacrement, et, fendant la foule du peuple, il courut à la table de vie pour y participer. Dès l'âge de vingt-deux ans, les évêques de sa province voulant éprouver si ce qu'on leur avait dit de son savoir était vrai, l'obligèrent de faire un discours sur le char d'Ezéchiel. Le jeune homme obéit à la grande satisfaction des évêques, qui lui ordonnèrent de laisser par écrit à l'Eglise le discours qu'il venait de prononcer. Il en composa plusieurs autres qu'il récita de même dans les assemblées. Son mérite le fit élever au sacerdoce, et ce fut pendant qu'il en exerçait les fonctions, qu'il écrivit plusieurs lettres d'exhortation aux Euphratésiens. Il en est parlé dans la chronique de Josué, surnommé le Stylite. Enfin il avait soixante-sept ans passés lorsqu'il fut élu évêque de Bathna, ville qui faisait partie de la Mésopotamie. Il ne gouverna cette Eglise que deux ans et demi, et mourut le 29 novembre de l'an 521. Il était né en 452, avait été ordonné prêtre en 503, et promu à l'épiscopat en 519.

Son orthodoxie. — La vénération universelle qui s'est attachée à la mémoire de saint Jacques, aussi bien chez les catholiques que parmi les sectes dissidentes, a laissé planer sur la pureté de sa foi quelques nuages qu'il nous sera facile de dissiper. Après les témoignages avantageux que les anciens ont rendus à sa doctrine, il nous semble impossible de douter aujourd'hui de son orthodoxie. Jean Maron, dans son *Traité contre les nestoriens et les monophysites*, c'est-à-dire les eutychéens, cite un passage de ses écrits où saint Jacques reconnaît clairement qu'il y a en Jésus-Christ deux natures unies en une seule personne; ce qui suffit pour constater sa catholicité, puisque de son temps il n'y avait pas d'autres disputes que celles soulevées entre les catholiques et les hérésiarques, sur la vérité de l'incarnation du Verbe divin. Il ne s'explique pas moins catégoriquement dans un discours sur le Lazare. Faisant intervenir Marie-Madeleine avec Jésus-Christ, il lui prête ces paroles : « Je crois, Seigneur, que vous êtes de deux natures, l'une que vous apportez d'en haut et l'autre que vous tirez d'en bas. La nature spirituelle vous vient du Père; la nature corporelle vous vient de la fille de David; celle-là de Dieu, celle-ci de Marie, sans aucune division. » Et dans un sermon intitulé : *De l'Eglise et de ceux qui approfondissent les choses divines*, il fait tenir à l'Eglise ce langage sur l'incarnation du Verbe : « J'enseigne qu'il y a deux natures dans l'*Emmanuel*, c'est-à-dire, qu'il est en même temps vrai Dieu et vrai homme, comme le marque ce nom lui-même, qui signifie *homme-Dieu;* non que les deux natures soient mêlées, mais parce qu'il est parfait dans toutes les deux. « On pourrait encore emprunter à ses discours plusieurs autres passages où il s'explique avec la même précision; mais il suffit d'ajouter que les écrivains syriens catholiques, qui florissaient dans le même temps, entre autres Josué Stylite et Isaac de Ninive, l'ont qualifié de *vénérable*. Timothée, prêtre de Constantinople, le même qui succéda à Macédonius, comme patriarche de cette Eglise, dans son livre de la *Réception des hérétiques*, adressé au prêtre Jean, nomme aussi saint Jacques de Bathna parmi les orthodoxes, en le distinguant particulièrement d'un autre évêque du même nom, qui avait embrassé le parti des eutychéens.

C'est donc à tort que quelques sophistes du dernier siècle l'ont accusé d'erreur, en cherchant à le faire passer pour un des chefs

de la secte eutychéenne. Les raisons qu'ils en apportent sont, qu'il est compté parmi les docteurs de l'Eglise jacobite, dans la profession qu'elle exige de ceux qui veulent se faire admettre aux ordres; que l'on trouve plusieurs passages de ses écrits dans le traité intutilé : *De la foi des Pères*, et que les écrivains de l'histoire nestorienne le font aller de pair avec Acace, ajoutant, comme pour confirmer ce qu'ils donnent comme une preuve, qu'il avait étudié les lettres saintes dans l'école d'Edesse, qui, après avoir suivi d'abord l'hérésie de Nestorius, s'était rangée ensuite aux enseignements d'Eutichès. Mais il est aisé de détruire toutes ces raisons. D'abord, on ne disconvient pas que le nom de saint Jacques de Bathna ne se trouve dans la confession de foi des jacobites; mais en résulte-t-il qu'il ait défendu leurs erreurs? Non. On y nomme en même temps saint Athanase, saint Cyrille et saint Ephrem; qui donc oserait dire qu'ils ont favorisé l'hérésie d'Eutychès? On y trouve encore, au moins dans quelques manuscrits, les noms de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile, de Théophile d'Alexandrie, de saint Epiphane et de saint Chrysostome, dont on produisit les témoignages contre cette hérésie au concile de Chalcédoine. Il faut dire la même chose du traité de la foi des Pères, dans lequel les jacobites citent bien plus souvent saint Cyrille, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze et les autres Pères catholiques que saint Jacques de Bathna. Quant aux auteurs de l'histoire des nestoriens, comme ils n'ont vécu qu'après le xe siècle, leur témoignage ne peut pas être d'un grand poids en ce qui regarde saint Jacques de Bathna, qui vivait quatre à cinq cents ans avant eux. Il paraît d'ailleurs, par ce qu'ils rapportent de l'école d'Edesse, qu'ils étaient peu au courant de ce qui se passait alors en Syrie. Ils supposent gratuitement et sans preuves qu'il n'y avait en cette ville qu'une seule école, où les Mésopotamiens s'assemblaient indistinctement avec les Assyriens et les Perses, ce qui est détruit par le témoignage de Théodore Lecteur, qui indique positivement que la ville d'Edesse possédait plusieurs écoles, et une particulière pour les Perses, dont les docteurs enseignaient les erreurs de Théodore et de Nestorius. Le même historien ajoute que l'empereur Zénon, informé de la mauvaise doctrine professée dans cette école, la détruisit. On objecte encore qu'en parlant du concile de Chalcédoine dans un de ses discours, saint Jacques de Bathna dit qu'il fut assemblé par les mauvais anges, qui y remplirent l'office de conseillers; que dans une lettre à Samuel, abbé du monastère de Saint-Isaac, à Gabula, il nie que les deux natures et leurs propriétés soient demeurées en Jésus-Christ après l'union hypostatique, proposition fondamentale de l'hérésie des jacobites ou eutychéens, et qu'il enseigne encore la même doctrine dans un autre discours intitulé : *De la Vierge, mère de Dieu.* Avant de répondre à cette objection, il est bon d'avertir que, presque aussitôt après la condamnation d'Eutychès au concile de Chalcédoine, les partisans de cet hérésiarque commencèrent à corrompre les écrits des saints Pères, et qu'en effet ils en attribuèrent plusieurs à saint Athanase, à saint Grégoire Thaumaturge et au Pape Jules, qui étaient véritablement d'Apollinaire; et cela, dans la vue d'engager, par ces autorités respectables, le peuple dans l'erreur. C'est ce que témoignent les moines de Palestine, dans le IIIe livre de l'*Histoire* d'Evagre. Maintenant, quant au premier sermon objecté sous le nom de saint Jacques de Bathna, nous répondons qu'il lui est faussement attribué; le manuscrit sur lequel on le cite porte simplement le nom de Jacques, sans y ajouter aucune qualification, ce qui ne prouve nullement qu'il soit de l'évêque dont nous parlons; d'ailleurs le style en est si bas et si peu châtié, qu'on ne peut le regarder que comme indigne d'un écrivain aussi exercé; enfin on voit par le commencement de ce discours que l'auteur vivait sous l'esclavage des mahométans, ce qui ne peut se dire de saint Jacques de Bathna, mort avant que Mahomet eût rien entrepris. Ensuite, on pourrait répondre à l'objection tirée de la *Lettre à Samuel*, qu'elle a été altérée par les jacobites; mais sans avoir besoin de recourir à cette solution, il est facile de montrer que l'auteur ne nie point qu'il y ait en Jésus-Christ deux natures, mais que ces deux natures subsistent en deux personnes réellement distinguées l'une de l'autre. C'est ce qu'il marque clairement lorsqu'il condamne Nestorius, pour avoir soutenu qu'il y avait en Jésus-Christ, même depuis l'union, deux natures distinctes et séparées, et que chaque nature avait sa personne qui subsistait séparément et par elle-même. S'il s'exprime moins nettement dans cette lettre sur l'existence des deux natures, il le fait ailleurs avec une précision dogmatique de langage que l'on peut appeler péremptoire. Nous en avons rapporté les termes plus haut, et ils suffisent pour montrer la fausseté d'une assertion de Denys, patriarche des jacobites, qui avance, dans sa *Chronique*, que Jacques de Sarugue, comme il l'appelle, se sépara de la communion de Paul d'Antioche, parce que celui-ci confessait deux natures en Jésus-Christ.

Ses écrits. — Saint Jacques composa un grand nombre d'ouvrages, soit en prose, soit en vers, qui se conservent manuscrits dans la bibliothèque du Vatican. Il n'y en a aucun d'imprimé, à l'exception de sa *Liturgie*, publiée en latin, par Renaudot, dans le tome II des *Liturgies orientales*. Il est encore auteur des *Rites du baptême, usités dans l'Eglise des Syriens.* — Outre la *Lettre à l'abbé Samuel*, dans laquelle il combat la plupart des hérésies qui se sont élevées sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, et prouve, contre les eutychéens, qu'il y a en Jésus-Christ deux natures unies en une seule personne, on en possède une autre, adressée à Etienne Barsudailli,

d'Edesse, dans laquelle il démontre, par l'autorité de l'Ecriture, l'éternité des joies du paradis, et des supplices que les méchants souffriront en enfer. — Dans une troisième, il donne à Jaques, abbé d'un monastère d'Edesse, l'explication de deux passages de la *première Epître de saint Jean*, et de ce texte de l'*Epître de saint Paul aux Hébreux : Si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il n'y a plus à l'avenir d'hostie pour les péchés.* — Il fait, dans une quatrième, l'éloge de l'humilité et de l'amour divin, et enseigne à éviter les piéges que le monde tend à la vertu ; et dans une sixième, il déplore le malheureux état de notre nature qui se voit continuellement entraînée au mal, malgré l'amour qu'elle éprouve pour le bien. Les mêmes manuscrits contiennent encore plusieurs homélies en prose, sur différents sujets, comme la naissance du Sauveur, la fête de l'Epiphanie, le jeûne du Carême, le dimanche des Rameaux, le vendredi de la Passion et le jour de Pâques.

Poesies. — Mais indépendamment de ces compositions en langage naturel et familier, on trouve encore dans les mêmes manuscrits deux cent trente et un discours, en vers de différentes mesures et sur différents sujets. Le premier est celui qu'il improvisa par ordre des évêques sur le char d'Ezéchiel. Il y en a plusieurs sur l'Eglise et la sainte Vierge, à qui il donne toujours le titre de Mère de Dieu. Ce qu'il dit de l'incarnation dans le vingt-deuxième discours est une preuve sans réplique qu'il pensait sainement sur ce mystère. « Ne comptez pas deux Fils, l'un de Dieu et l'autre de l'homme. Il n'y a qu'un Christ, qui est en même temps Fils de l'homme et de Dieu, parce qu'à lui et en lui sont en même temps la divinité et l'humanité ; l'une et l'autre lui appartiennent, mais il n'est ni composé, ni divisé ; il ne forme ni parties, ni nombres ; il est Fils unique et un seul tout, si vous le connaissez bien. Le Père n'en a pas engendré une partie et Marie l'autre ; il est tout engendré du Père et tout de la fille de l'homme. » Dans le discours suivant, il combat un anonyme qui convenait volontiers que Marie avait été vierge avant son enfantement, mais que depuis elle avait perdu sa virginité. — Le vingt-septième est un éloge de l'empereur Constantin et des Pères du concile de Nicée, dont il explique le Symbole. — Dans le centième, sur l'apôtre Adée et le roi Abgar d'Edesse, saint Jacques parle de la lettre et de la députation de ce prince à Jésus-Christ, et de la réponse qu'il en reçut. Nous avons dit ailleurs ce qu'il fallait en penser ; mais il n'est pas surprenant qu'un auteur syrien ait donné dans une opinion si honorable à sa patrie. — Le cent soixante-dix-huitième discours traite de l'eucharistie et de la manière de s'approcher de ce sacrement. Sous les espèces du pain et du vin posés sur l'autel, il enseigne que nous voyons celui-là même qui donne l'être à ces corps de feu placés dans les sublimes régions du firmament, et que celui qui s'approche de ces mystères avec un cœur rempli d'envie et de haine contre son prochain, imite Judas à qui le Seigneur ne donna point son corps. Il le rompit toutefois, et, le distribuant sur la table avec son sang, il le donna aux onze disciples, afin qu'ils en mangeassent saintement. Mais comme Judas méditait de la fraude dans son cœur, le Seigneur l'empêcha d'y participer avec les autres disciples parce qu'il n'était pas digne de le recevoir (7). Les commentateurs syriens citent souvent ce passage de saint Jacques ; mais ils prétendent qu'il n'a voulu dire autre chose par ces paroles, sinon que ce traître n'avait pas reçu l'effet de l'eucharistie, qui consiste dans la rémission des péchés. Il décrit, dans le cent quatre-vingt-huitième discours, l'histoire de l'invention de la vraie croix par sainte Hélène, à peu près comme elle est rapportée dans les actes fabuleux que nous en avons, et qui se trouvent cités après les Actes de saint Sylvestre, dans le concile tenu à Rome sous le Pape Gélase. Il suit aussi les faux Actes de saint Sylvestre dans ce qu'il raconte de la lèpre dont fut frappé l'empereur Constantin, et des moyens qu'il aurait pris pour s'en guérir, s'il n'en eût été détourné par ce saint pontife. Dans le cent quatre-vingt douzième discours, en l'honneur du saint diacre Abibus, martyrisé à Edesse en 334, il remarque que les païens lui reprochant d'adorer un homme, ce saint confesseur leur répondit : « Ce n'est point un homme que j'adore, mais Dieu lui-même, qui a pris un corps et qui s'est fait homme ; et je l'adore parce qu'il est Dieu avec son père. »

Il y a encore plusieurs autres discours manuscrits, sous le nom de saint Jacques de Bathna, dans la bibliothèque du Vatican ; mais, ou ils ne sont point entiers, ou ils sont d'un style entièrement différent du sien. Etienne d'Eden, dans son *Apologie pour les maronites*, cite un passage d'un autre de ses sermons intitulé : *De l'utilité que les morts retirent en l'autre vie des sacrifices que les vivants font offrir pour eux en celle-ci.* Georges, qui avait été son disciple, écrivit l'éloge de saint Jacques de Bathna, après sa mort ; mais il n'a pas encore été publié, et on ne connaît aucun autre ouvrage de cet auteur. Les fragments de discours et de lettres dont nous avons essayé de donner une idée, pour défendre ce saint évêque des accusations portées contre sa doctrine, se trouvent dans la *bibliothèque orientale d'Assemani.*

JACQUES, diacre de l'Eglise d'Edesse,

(7) *Qui invidia et fraude in proximum suum plenus est, Judam imitatur, cui corpus suum Dominus nequaquam tradidit. Fregit enim ille, corpusque et sanguinem suum super mensam distribuens, porrexit undecim discipulis ut ex eo sancte manducarent : et quia Judas fraudem animo meditabatur, a sancto eum prohibuit, quod sumere illud cum discipulis haud quaquam dignus erat.* (*Biblioth. orient.* d'ASSEMANI, tom. I[er], pag. 526.)

sous l'épiscopat de Nonnus, écrivit la *Vie de sainte Pélagie d'Antioche*. Elle est rapportée par Surius au 8 octobre. Dans une note placée en tête du prologue qui sert de préface à cette Vie, Jacques est qualifié diacre d'Héliopolis. C'est une faute qui vient apparemment de ce que l'auteur de cette Vie appelle plus d'une fois Nonnus son évêque, en disant qu'il avait gouverné cette Eglise, et qu'il y avait baptisé un grand nombre d'infidèles. On trouve un diacre nommé Jacques dans la requête que le clergé d'Edesse présenta, en 449, à Photius et Eustathe, en faveur d'Ibas, et on ne doute nullement que ce ne soit le même qui a écrit la *Vie de sainte Pélagie d'Antioche*.

JACQUES, surnommé le *Commentateur* ou interprète des livres, après s'être livré pendant quelque temps aux honneurs et aux richesses du siècle, les quitta pour se renfermer dans un monastère. Il en fut tiré pour être placé sur le siége épiscopal d'Edesse, en 651. Son épiscopat fut long, puisqu'en 707 il assista au concile que Julien, patriarche des Jacobites, assembla pour faire confirmer les doctrines de sa secte. Cette circonstance a donné lieu de douter que Jacques ait persévéré jusqu'à la fin dans la foi de l'Eglise; et ce qui rend cette opinion vraisemblable, c'est qu'il accorde à Philoxène, le principal appui des monophysites après Sévère, la qualité de saint, en l'égalant aux Pères de l'Eglise, et qu'il a traduit les homélies de Sévère lui-même, sans combattre les erreurs eutychéennes dont elles sont remplies, et sans même les faire remarquer. Tout cela n'a pas empêché les Syriens de le regarder comme un écrivain catholique; on lui a même déféré parmi les maronites, ennemis déclarés des jacobites et des nestoriens, les honneurs que l'on rend communément aux saints.

On cite, sous son nom, une *Chronique*, un *Ordo* pour l'administration du baptême, des canons ecclésiastiques, des lettres à George, évêque de Sarugue, et à Paul d'Antioche, et une autre, dans laquelle il expliquait à un prêtre nommé Thomas les rites et les cérémonies de la messe en usage parmi les Syriens. On y voit qu'après la communion de l'Eucharistie, les ministres et le peuple rendent grâces à Dieu de ce qu'ils ont été jugés dignes de participer au corps et au sang de Jésus-Christ. Dans sa lettre à Jean le Stylite, il lui rappelle que, dans la nuit de l'Epiphanie, il n'est pas permis de faire la bénédiction de l'eau sur un autel consacré par le saint chrême, ni dans un vase qui a servi à laver les os des martyrs. Dans une autre, adressée au prêtre Adé, il traite des divers rits en usage dans les églises. Son livre intitulé *Des Trésors* traitait des choses mystiques, et particulièrement du baptême, de la messe et de la bénédiction de l'eau. On dit aussi qu'il corrigea les chants ecclésiastiques, et qu'il en composa dix pour la fête des Palmes. Mais le plus considérable de ses ouvrages est un *Commentaire sur la Génèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome*, le *Livre de Job*, qu'il attribue à Moïse, et les livres de *Josué* et des *Juges*. Outre ces commentaires, il fit des scholies sur les livres dont nous venons de parler, sur les *Rois*, sur les prophètes *Zacharie*, *Ezéchiel* et *Daniel;* sur l'*Ecclésiaste*, et sur les *Evangiles* de saint Luc et de saint Jean. Il donna aussi diverses leçons de la Vulgate syrienne sur les psaumes, d'où l'on conjecture qu'il fit, en cette langue, une traduction de l'Ecriture tout entière, ou du moins qu'il en traduisit du grec une grande partie. Il fit aussi des notes sur les *Catégories* et quelques autres ouvrages d'Aristote; un *Commentaire sur l'introduction de Porphyre*; il traduisit, comme nous l'avons dit, les Homélies de Sévère, qu'il distribua en trois tomes, et composa une liturgie dont les jacobites se servent dans la célébration des mystères; mais comme ils se servent également de celle attribuée à saint Jean, on n'en peut rien conclure contre sa doctrine. Cependant, du sein des doutes qui planent sur sa foi ressort cette circonstance, qui est loin d'être à son avantage, c'est qu'il est également revendiqué par toutes les communions qui divisaient l'Eglise à son époque.

JACQUES, moine grec, dont on possède à la Bibliothèque nationale quarante-trois lettres manuscrites, adressées à l'impératrice Irène, florissait de l'an **1081** à **1118**, c'est-à-dire pendant tout le règne d'Alexis Comnène, dont il est souvent question dans cette correspondance. Si ce Jacques est le même que celui dont parle Léo Allatius, il était moine du monastère de Coccinobaphe, et par conséquent il faudra lui attribuer diverses homélies, entre autres, une *sur la pourpre rendue aux prêtres;* une *sur la Conception de la sainte Vierge;* une *sur sa Présentation au temple*, une *sur sa Nativité* et une autre *sur son Annonciation*. On peut en voir quelques-unes dans le tome VIII de *la Bibliothèque des Prédicateurs* du P. Combefis. Les manuscrits du Vatican en ajoutent trois autres, qui ne se trouvent pas dans celles que nous avons indiquées, savoir, *sur l'Assomption de la sainte Mère de Dieu, sur son admission dans le saint des saints* et *sur sa sortie du temple*.

JACQUES DE VITRY, ainsi nommé du lieu de sa naissance, petite bourgade aux environs de Paris, entra de bonne heure dans les ordres, et, après avoir été chanoine régulier d'Oignies, il prit la croix, suivit notre armée et vécut longtemps en Orient, où il fut fait évêque d'Acon, aujourd'hui Ptolémaïde ou Saint-Jean-d'Acre. Depuis, le Pape Grégoire IX le mit au nombre des cardinaux et lui donna l'évêché de Frescati. Il fut encore nommé légat du Saint-Siége en France et en Brabant, et il s'acquitta de ces emplois importants avec une prudence on ne peut plus avantageuse pour l'Eglise. Il mourut à Rome en **1244**. On a de lui un recueil de *Lettres* adressées à différents personnages, quelques sermons, et la Vie de plusieurs saintes femmes du diocèse de

Liége, parmi lesquelles il faut mettre au premier rang Marie d'Oignies, appelée aussi de Wilbrouck et de Nivelles. Cet ouvrage a été traduit en français par Arnauld d'Andilly, dans son *Recueil des saints illustres*. Jacques de Vitry n'en a composé que les deux premiers livres, et le troisième a été ajouté par Thomas de Cantimpré.

Les écrits les plus remarquables de Jacques de Vitry sont : l'*Histoire orientale* et l'*Histoire occidentale*. Il composa la première à Ptolémaïs, et la seconde à son retour en France. Des détails curieux sur les productions naturelles de l'Asie, sur ses divers habitants, sur les opérations militaires des croisés, principalement sur le siége de Damiette, et une description assez complète de la terre sainte, font lire avec intérêt l'*Histoire orientale*. Elle se divise en trois livres. Bougars en a imprimé deux dans le *Gesta Dei per Francos*. L'*Histoire orientale* offre plutôt un tableau moral et statistique de la terre sainte sous les princes chrétiens, qu'une histoire proprement dite de la première croisade. Au milieu d'une foule d'erreurs en physique, on remarque un passage très-curieux, qui constate que l'aiguille aimantée, dont on ne fait remonter la découverte qu'au XIVe siècle, passait déjà, au commencement du XIIIe, pour être nécessaire aux navigateurs. Plusieurs détails géographiques méritent aussi d'être remarqués.

L'*Histoire occidentale* n'est à proprement parler que l'histoire de l'Eglise du temps de Jacques de Vitry, époque de l'institution d'un grand nombre d'ordres religieux. André Hoïus, auteur d'une *Vie de Jacques de Vitry*, s'étonne que ce prélat, qui développe l'origine et les progrès des ordres religieux, qui donne de grands éloges aux Frères Mineurs, tout en avouant que cet ordre ne convient pas aux faibles, et qui dit avoir vu saint François d'Assises, ne fasse nulle mention de saint Dominique et de son ordre si fameux dans les guerres des Albigeois. Hoïus laisse à de plus habiles l'explication de ce silence, et nous ne pouvons qu'imiter sa réserve. Le cardinal de Vitry, tout en devenant historien, reste encore prédicateur, comme par une ancienne habitude qu'il conserve des premières années de sa vie. Il s'emporte avec véhémence contre la corruption des mœurs, et les reproches qu'il adresse au clergé ne sont pas ceux auxquels il a donné l'expression la moins énergique. Il voyait avec une sorte de douleur apostolique l'accroissement des richesses de l'Eglise, auquel il oppose la lettre et l'esprit de l'Evangile. Il fait de fréquentes citations de l'Ecriture, ou la rappelle sans cesse par des allusions qui sont quelquefois très-heureuses. Son esprit était vif, sa mémoire ornée; les langues grecque et arabe lui étaient familières. Il écrit avec feu, et cependant sans trop de prolixité, avec une sorte de méthode dont il faut lui savoir d'autant plus de gré que les écrivains de son siècle n'en connaissaient pas l'avantage. On trouve dans le Ier volume de la *Biographie des croisades*, par Michaud, une notice sur les *Histoires* de Jacques de Vitry.

JACQUES DE VORAGINE, ainsi appelé du nom de la ville de Varaggio qui lui donna naissance, entra dans l'ordre de Saint-Dominique dont il fut successivement provincial, définiteur, puis supérieur général, et enfin promu à l'archevêché de Gênes en 1292. Le plus célèbre de ses écrits est sa *Légende dorée*, ou *Histoire de la vie des saints*. Le malheureux succès de cet ouvrage n'a pas peu contribué à décréditer dans l'opinion de certaines personnes la foi due aux plus respectables monuments. Le scepticisme moderne a mieux aimé condamner tous les miracles que de chercher à en approfondir un seul. Les protestants ont fait de cette légende une espèce de triomphe contre les Catholiques, comme si nous étions intéressés à la défendre. Ce n'est pas à eux que l'on en doit la première critique. Claude Despence, docteur de Paris, la dénonça dans une harangue publique comme une œuvre remplie de fables et d'inepties. Melchior Cano, savant évêque des Canaries, l'appelle une légende de fer écrite par un homme qui avait un cœur de plomb, et dans laquelle on admire plutôt des monstres de miracles que de vrais miracles. Louis Vivès, le digne commentateur de saint Augustin, en a porté le même jugement. Cependant elle a eu un grand cours, et on en compte un grand nombre d'éditions imprimées dès les commencements du XVe siècle. Le simple abrégé qui en a été publié à Venise, en 1418, comprend un volume in-folio. La critique a mis au creuset ces productions enfantées par un zèle peu éclairé et adoptées par une crédulité naïve. Métaphraste, Jean Moschus et Jacques de Voragine ne sont plus comptés que parmi les romanciers.

Le style de cet écrivain est plat et trivial dans tous ses ouvrages, mais ces défauts se font peut-être encore plus remarquer dans ses *Sermons* que dans sa *Légende*. Il en a composé un grand nombre pour le carême, pour tous les dimanches de l'année et sur les douleurs de Marie; sous le titre de *Mariale aureum*, on possède un recueil de plus de cent soixante discours en l'honneur de la Vierge, distribués par ordre alphabétique. Ces *Sermons* ont été imprimés plusieurs fois séparément, et tous ensemble à Mayence, en 1616. Il est impossible d'en soutenir la lecture. Mais si cet archevêque n'est pas estimable par ses écrits, on ne peut nier qu'il ne l'ait été par sa piété et son ardente charité pour les pauvres, à qui il faisait distribuer presque tous les revenus de son archevêché. Il avait beaucoup étudié les œuvres de saint Augustin et en avait composé un abrégé. Il fit faire aussi une version de la Bible en langue italienne.

JANUARIN, disciple de saint Florentin, premier abbé du monastère de Saint-Aurélien d'Arles, ne nous est connu que par l'épitaphe qu'il écrivit pour être placée sur son tombeau, lors de la translation de

ses reliques en 588, c'est-à-dire trente-cinq ans après sa mort. Elle est composée de trente-sept vers acrostiches dont les initiales forment ces mots : ***Florentinus abbas hic in pace quiescit. Amen.*** Januarin ne s'est point oublié dans cette pièce. Il s'y recommande aux prières du saint, ainsi que le sculpteur qui l'a gravée et orné le tombeau, avec deux moines du même monastère nommés Bénigne et Hilarin. Baronius a inséré cette épitaphe dans ses *Annales*, Saxi dans *l'Histoire des évêques d'Arles* et le P. Lecointe dans les *Annales de France* sur l'an 553.

JARENTON, l'un des plus illustres abbés de Saint-Bénigne de Dijon, sur la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle, naquit sur le territoire de Vienne en Dauphiné, vers l'an 1045. Dès l'enfance il fut placé à Cluny pour y faire ses études sous le célèbre abbé saint Hugues, et les plus habiles maîtres de la maison. Il rentra ensuite dans le monde et y mena une vie assez dissipée ; mais enfin, touché de la grâce, il se retira à la Chaise-Dieu, où il prit l'habit monastique. Les progrès qu'il fit dans la vertu lui procurèrent la place de prieur de ce monastère, et l'abbaye de Saint-Bénigne étant venue à vaquer, on jeta les yeux sur lui, comme sur le personnage le plus digne de gouverner cette maison et d'y rétablir la régularité qui commençait à s'affaiblir. Jarenton opposa à ce choix les plus grandes résistances; mais il fut forcé de se soumettre, et reçut la bénédiction abbatiale le 17 septembre 1077. Ses grandes qualités lui acquirent la confiance du Pape Grégoire VII et celle de Hugues de Die son légat, ce qui lui donna occasion de figurer beaucoup dans les affaires de l'Eglise par les diverses négociations dont il fut honoré. Le Pape Urbain II, successeur de Grégoire VII n'eut ni moins d'estime, ni moins de confiance en Jarenton. A l'issue du concile qui se tint à Clermont en Auvergne, au mois de novembre 1095, il le choisit pour aller en Angleterre, réconcilier Guillaume le Roux avec Robert, duc de Normandie son frère, et engager ce prince à remplir les évêchés et les abbayes qui se trouvaient vacants dans son royaume. Après s'être acquitté habilement de ces négociations, il revint à son monastère de Saint-Bénigne, où il mourut en 1112.

On ne possède de Jarenton qu'une lettre assez longue qu'il écrivit à Thierry II abbé de Saint-Hubert et à sa communauté, dans le temps où ces religieux avaient à subir les plus mauvais traitements à cause de leur attachement au Saint-Siége et de leur aversion pour le schisme, c'est-à-dire vers l'an 1100. Jarenton avec autant de force que d'éloquence, les exhorte à demeurer fermes dans le parti de la vérité ; et pour les y soutenir, il leur propose les exemples de Moïse, de Jean-Baptiste, et la conduite de saint Jean l'évangéliste à l'égard de l'hérésiarque Cérinthe. Il leur expose ensuite par des passages de l'Ecriture qui montrent qu'il la possédait à fond, l'honneur, la gloire et la récompense attachés à leurs combats. Et comme la crainte de manquer des choses nécessaires à la vie affaiblit souvent le courage, et abbat même la constance des plus fermes, le généreux abbé leur offre sa maison pour lieu de retraite, dans le cas où leur intrépidité les ferait chasser de leur monastère. Cette lettre, bien écrite à tous égards, ne respire que la charité fraternelle et un zèle tout de feu pour la justice et la vérité; mais il est fâcheux qu'elle ne soit pas aussi mesurée qu'elle devrait l'être dans ce qu'elle dit d'Othbert, évêque de Liége et le chef du parti qui vexait les moines de Saint-Hubert. Outre que le caractère épiscopal méritait plus de réserve et de ménagements, Othbert, après tout, n'était pas assez mauvais évêque pour mériter d'être mis en parallèle avec Cérinthe et Simon le Magicien. On ne peut s'empêcher de convenir que le trop grand zèle de Jarenton lui a fait oublier ici le respect qu'il avait témoigné à l'épiscopat en d'autres occasions. Cependant l'historiographe de Saint Hubert a regardé cette lettre comme assez intéressante pour la faire entrer dans l'histoire de cette abbaye, et la conserver ainsi à la postérité. Dom Mabillon l'ayant trouvée isolée dans un manuscrit de Saint-Vanne, en a publié la première partie dans le corps de ses *Annales*, et la pièce entière dans l'appendice du Ve volume.

Parmi les monuments qui ont servi à dom Martène pour la composition de son savant et prolixe *Traité sur les rites monastiques*, il a fait beaucoup usage des anciennes Coutumes de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Le premier fonds de ces Coutumes appartient au bienheureux abbé Guillaume, premier réformateur de ce monastère, mais il est vraisemblable que Jarenton, qui les réforma à son tour, les aura retouchées et augmentées lorsqu'il en renouvela le manuscrit. Celles dont il est ici question sont d'une juste étendue, puisque dom Martène, qui en copie un grand nombre de morceaux, en cite jusqu'au soixante-treizième chapitre. On y découvre quantité de traits remarquables, sur les cérémonies de la messe, les autres rits du service divin et les différentes pratiques du cloître. Du reste il y a une grande conformité entre ces Coutumes et celles de l'abbaye de Cluny, auxquelles Jarenton les aura probablement empruntées. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il demanda des moines à Cluni pour l'aider dans la réforme de son monastère. — Dom Martène parle aussi d'un *Rituel pour la profession des novices et la sépulture des morts.* Si l'abbé Jarenton n'a pas dirigé lui-même ce *Rituel*, on peut au moins présumer qu'il y a fait des additions et des corrections, et que peut-être il lui a donné sa première forme.

JEAN Ier. — Jean, premier du nom sur le Siége pontifical, était fils d'un Toscan, nommé Constantius, et fut élu le 13 août 523 pour succéder au saint Pape Hormisdas. Justin Ier gouvernait alors l'empire d'Orient, et Théodoric, roi des Goths, régnait en Italie. Le

premier, par un zèle plus louable dans son objet que réfléchi dans ses conséquences, voulant extirper d'un seul coup l'hérésie, signifia aux ariens qu'ils eussent à céder leurs églises aux catholiques. Irrité de ce projet le roi des Goths, qui professait l'arianisme, après avoir adressé à Justin de vaines remontrances, ordonna au Pape Jean de se transporter à Constantinople, et d'aller en son nom faire cette demande à l'empereur. Il le menaça même de traiter rigoureusement les Catholiques, si Justin ne se relâchait de la sévérité de ses édits. Jean entreprit ce voyage, accompagné de quatre sénateurs qui avaient été consuls. Toute la population de Constantinople accourut au-devant de lui, avec des cierges et des croix jusqu'à douze milles de ses remparts. L'empereur Justin lui-même se prosterna à ses genoux, et demanda à être couronné de sa main.

A l'invitation du patriarche Epiphane, le Pape célébra solennellement en latin l'office du jour de Pâques, et communiqua avec tous les évêques d'Orient, excepté Timothée d'Alexandrie ennemi déclaré du concile de Chalcédoine. On n'oublia rien dans Constantinople pour lui faire honneur, et la joie y fut d'autant plus universelle, que depuis l'entrevue du Pape saint Sylvestre avec le grand Constantin, on ne se souvenait pas qu'aucun vicaire de saint Pierre eût jamais visité la Grèce. Cependant le Pape Jean avec les quatre sénateurs qui l'accompagnaient représentèrent à Justin les périls dont l'Italie était menacée, s'il tenait à l'exécution des ordres qu'il avait donnés contre les ariens. Mais on n'est pas d'accord sur le résultat de ces négociations. Quelques historiens lui attribuent la gloire d'avoir fléchi l'empereur par ses larmes. D'autres, parmi lesquels se trouve Baronius, affirment au contraire qu'il ne put rien obtenir. Ce qui nous ferait incliner vers cette dernière opinion, c'est qu'à son retour, Théodoric irrité le fit arrêter à Ravenne, avec les sénateurs qui l'avaient accompagné dans son ambassade. Le saint Pape, épuisé par les fatigues d'un long et pénible voyage, et manquant dans sa prison du plus étroit nécessaire, y succomba à ses souffrances, et termina sa carrière le 27 mai 526, après deux ans et neuf mois de pontificat. Sa mort fut glorifiée par un miracle, et un énergumène fut guéri en touchant le corps du saint Pontife. Ses restes furent transportés de Ravenne à Rome, et inhumés dans l'église de Saint-Pierre. Il est honoré comme un martyr. Son cruel persécuteur fit périr de la même manière les autres ambassadeurs, sans avoir aucun égard pour leur dignité. Le Pape Jean avait été l'ami de Boëce qui lui dédia plusieurs de ses ouvrages, et qui fut comme lui victime de l'ingratitude et de la tyrannie de Théodoric. Le Bollandiste Papebrock a réuni leurs Vies au mois de mai, tome VI de sa collection.

Il nous reste sous son nom deux lettres que l'on regarde comme supposées. La première, adressée à l'archevêque Zacharie, est composée de plusieurs passages empruntés aux lettres des Papes Innocent Ier, Zosime et Symmaque et aux actes du cinquième concile tenu à Rome sous le pontificat de ce dernier. La date, marquée au 15 des calendes de novembre, c'est-à-dire au 18 octobre 523, sous le consulat de Maxime et d'Olybrius, en est fausse, puisque cet Olybrius ne fut consul qu'en 526. — La seconde adressée aux évêques d'Italie pour les exhorter à défendre la foi catholique contre les ariens, et à consacrer leurs églises comme on le faisait en Orient, est datée du 3 des ides de juin, sous le consulat de Maxime et et d'Olybrius, puisque Maxime et Olybrius ne furent pas consuls ensemble, et que le premier l'était dès l'an 523. Or Jean n'ayant été fait Pape qu'au mois d'août de cette année, il est impossible qu'il ait pris cette qualité dans une lettre écrite du 11 du mois de juin. Il faut ajouter que cette lettre, compilée comme la précédente, partie sur celles de saint Léon et partie sur la seconde *Epître* de saint Paul *aux Corinthiens*, est contraire à la vérité historique, en ce qu'elle suppose, qu'au lieu de demander à l'empereur Justin la révocation de son édit contre les ariens, Jean trompa les espérances de Théodoric, en confirmant l'empereur grec dans son projet d'extermination. Cette lettre tend évidemment à déshonorer la mémoire de ce saint Pontife, en le faisant passer pour un homme de mauvaise foi. Elle lui fait tenir d'ailleurs ce raisonnement ridicule : J'ai consacré à Constantinople des églises des ariens, pour obéir aux désirs de Justin, prince catholique; consacrez-en de même en Italie, malgré l'opposition de Théodoric, prince arien. Grégoire de Tours dit qu'aussitôt qu'il eut été placé sur le Saint-Siége, Jean consacra plusieurs églises des ariens pour les Catholiques; ce qui irrita tellement le roi des Goths qu'il envoya des gladiateurs à travers l'Italie avec ordre d'égorger les Catholiques, partout où ils les rencontreraient. L'anonyme publié par Valois, à la suite d'Ammien Marcellin, raconte la chose autrement, et dit que le roi Théodoric, informé de l'édit publié par l'empereur Justin, pour chasser les ariens de l'empire, envoya le Pape Jean à Constantinople afin de détourner l'empereur de l'exécution de cet édit, mais que Justin ayant persévéré dans sa résolution, Théodoric fit mettre le Pape en prison à son retour à Ravenne. Dans la variété des opinions sur ce fait, nous pensons qu'il vaut mieux s'en tenir à cette dernière qui paraît la plus plausible.

JEAN II, fils d'un Romain nommé Projectus et prêtre du titre de Saint-Clément, succéda au Pape Boniface II, le 22 janvier 533. Il dut son surnom de *Mercure* à son éloquence, et non à l'acquisition simoniaque du Saint-Siége, comme quelques auteurs l'ont avancé, quoique les mœurs de son époque semblent autoriser malheureusement cette supposition. Le premier acte de son pontificat, suivant Platine, fut la condamnation d'Anthémius, patriarche de Constantinople convaincu d'arianisme. Dans ce même temps,

le roi Athalaric reçut des plaintes sur les brigues qui s'exerçaient pendant la vacance du Saint-Siége, pour extorquer des promesses sur les biens de l'Eglise. Voulant remédier à cet abus, il écrivit au Pape Jean II de remettre en vigueur un décret porté sous le pontificat de Boniface, son prédécesseur, et prescrivant la nullité de tout contrat et de toute promesse faite pour obtenir un évêché, avec restitution de tout ce qui pouvait avoir été donné dans cette intention. Il dressa même à ce sujet un règlement qu'il rendit obligatoire; et par une autre lettre adressée au préfet de Rome, il ordonna que son édit et un décret du sénat contre la simonie seraient gravés sur des tables de marbre, et placés à l'entrée du parvis de Saint-Pierre.

Lettre à l'empereur Justinien. — Au mois de juin de l'an 533, l'empereur Justinien, dans la vue de ramener les schismatiques à l'unité de l'Eglise, publia un édit accompagné d'une profession de foi orthodoxe, qu'il fit signer de la plupart des métropolitains d'Orient, et qu'il envoya au Pape Jean II avec de riches présents. Il lui demandait l'approbation de ces actes, et lui donnait le titre de chef des évêques. Le Pape, dans sa réponse datée du 8 des calendes d'avril, c'est-à-dire du 25 mars 534, loue Justinien de son zèle pour la foi et du respect qu'il témoignait pour l'autorité du Saint-Siége. Il approuve sa profession de foi, en disant que la doctrine qu'elle renfermait était la même que tous les Pères et tous les évêques de Rome ont enseignée, et que quiconque en professe une contraire se déclare lui-même séparé de la communion de l'Eglise catholique. Le Pape, par ces derniers mots, faisait allusion principalement aux deux religieux Cyrus et Euloge, qui avaient été envoyés à Rome du monastère des acémètes, pour soutenir que Jésus-Christ n'est pas un de la sainte Trinité, et que Marie n'est pas à proprement parler mère de Dieu. Jean II fit tout ce qu'il put pour les ramener à la saine doctrine; mais les voyant opiniâtres dans l'erreur, il refusa de les admettre à sa communion et les sépara de l'Eglise catholique jusqu'à ce qu'ils en eussent embrassé la foi, en condamnant leurs erreurs. Il prie toutefois l'empereur de leur accorder sa communion et sa bienveillance, si à l'avenir ils voulaient revenir à l'unité de l'Eglise. Il fait l'éloge de ses ambassadeurs Hypace et Démétrius, mais il ne dit rien des présents qu'ils avaient apportés à saint Pierre, lesquels consistaient en vases d'or et d'argent et en tissus d'un grand prix. Il y en a qui ont voulu contester l'authenticité de ces deux lettres, de l'empereur au Pape Jean et du Pape à l'empereur; mais outre qu'elles ne renferment aucun caractère de supposition, elles sont encore citées l'une et l'autre dans des monuments que personne ne conteste; savoir, dans la lettre du même Pape aux sénateurs romains, et dans la constitution de Justinien à Epiphane, patriarche de Constantinople.

Aux sénateurs romains. — Après le départ des ambassadeurs, le Pape Jean écrivit aux sénateurs de Rome, Aviénus et plusieurs autres dont les noms se trouvent inscrits en tête de sa lettre, pour les instruire, suivant le désir qu'ils lui en avaient témoigné, de la réponse qu'il avait adressée à l'empereur. « Justinien, notre fils, leur dit-il, nous a marqué qu'il s'était élevé une dispute sur ces trois questions, savoir : si Jésus-Christ peut être appelé *un des trois de la Trinité*; s'il a souffert en sa chair, quoique la divinité soit demeurée impassible; et si la sainte Vierge Marie peut être appelée proprement et véritablement la Mère de Dieu. Nous avons approuvé la foi de l'empereur comme catholique et montré que ce qu'il a dit sur chacune de ces propositions est conforme à l'Ecriture et aux Pères. » Et en effet, il en rapporte ensuite les passages qui autorisent ces propositions. Saint Augustin est le premier des Pères qu'il cite en disant que l'Eglise romaine suit et observe sa doctrine suivant les décrets de ses prédécesseurs. Il rapporte ensuite plusieurs témoignages des anciens docteurs, entre autres, des deux saints Grégoire de Nazianze et de Nysse, de saint Procle de Constantinople, de saint Cyprien, de saint Cyrille, de saint Léon, de Léporius et de Gélase. Il déclare ensuite que l'Eglise romaine a condamné les moines acémètes, qui lui ont paru donner évidemment dans l'erreur de Nestorius. C'est pourquoi, conformément au canon qui défend à un Chrétien de parler ni de communiquer avec un excommunié, il avertit les sénateurs d'éviter leur conversation et de n'avoir rien de commun avec eux. Le Pape Jean, en approuvant la proposition de l'empereur Justinien ne fit rien de contraire à ce qu'avait fait le Pape Hormisdas, son prédécesseur, à l'égard des moines de Scythie, quand, sans les condamner d'une manière formelle, il se contenta de témoigner du mécontentement de leur conduite et des troubles qu'ils avaient excités dans Rome.

A saint Césaire, aux évêques des Gaules et au clergé de Riez. — Vers le même temps, le Pape reçut de saint Césaire d'Arles et de quelques autres évêques des Gaules, des plaintes très-graves contre Contuméliosus, évêque de Riez, convaincu de plusieurs crimes d'après sa propre confession. Le Pape écrivit à ce sujet trois lettres adressées, l'une à saint Césaire, l'autre aux évêques de la Gaule, et la troisième au clergé de Riez, pour leur dire qu'il avait interdit Contuméliosus de toutes ses fonctions et ordonné qu'il fût renfermé dans un monastère pour y faire pénitence, après toutefois qu'il en aurait demandé lui-même la permission aux évêques, dans une requête datée du jour de sa demande et dans laquelle il confesserait son crime. Le Pape charge particulièrement saint Césaire de l'exécution de cet ordre, comme aussi du soin de nommer à la place de Contuméliosus un visiteur chargé de gouverner son Eglise, à la condition qu'il ne se mêlerait que de la célébration des saints mystères, sans toucher aux

ordinations ni au temporel de l'Eglise. A sa lettre à saint Césaire, le Pape Jean II joignit une liste des canons contre les évêques condamnés par les conciles de la province. A la suite de cette lettre de Jean II, on en a mis une dont l'auteur est inconnu, et que quelques-uns croient de saint Césaire lui-même; elle roule sur la même matière que la fin de la précédente. Pour ce qui est de la lettre à Valère, attribuée à notre pontife, c'est un composé de fragments tirés des écrits d'Itace à Varimode et de ceux de saint Léon; le style diffère des autres lettres du même Pape, et la date des consuls est absolument fausse. La condamnation de Contuméliosus est le dernier acte de Jean II, qui mourut peu de temps après, le 18 mai 535, après avoir tenu le Saint-Siége pendant deux ans quatre mois et quelques jours.

JEAN III, surnommé *Catteim* et fils d'Anastase du rang des illustres, succéda au Pape Pélage Ier, le premier août 560. L'histoire de son pontificat est dénuée d'événements, on y trouve seulement qu'il acheva l'église de Saint-Philippe et Saint-Jacques, et qu'il y fit peindre plusieurs histoires, dont une partie était en mosaïque. Il rétablit et augmenta les cimetières des martyrs et donna ordre pour que, tous les dimanches, l'église de Saint-Jean de Latran y fournît le pain et le vin, et le luminaire. Ce fut sous son pontificat que les Hérules, après avoir ravagé la Toscane, et d'autres parties de l'Italie, furent subjugués par Narsès qui leur tua leur roi. On a faussement prétendu que le Pape Jean III n'avait point approuvé le cinquième concile général. Cette erreur a été victorieusement combattue par le cardinal Noris et le P. Pagi. Jean III mourut le 3 juillet 573, après un pontificat de treize ans moins un mois.

Nous avons sous son nom une lettre adressée aux évêques de Germanie et des Gaules, et qui fournit elle-même des preuves de sa supposition. D'abord elle est datée du 14 des calendes d'août, c'est-à-dire du 10 juillet 572, Justin étant consul avec Narsès pour la sixième fois. Or il y avait déjà cinq jours que Jean III était mort, et depuis l'an 541, les Papes ne comptaient plus par les consulats. Ensuite, on y avance, contre le sentiment unanime de tous les anciens, que saint Lin et saint Clet n'ont été que des chorévêques, aidant saint Pierre dans tout ce qu'il leur ordonnait, sans avoir jamais eu ni le caractère ni l'autorité de Pontifes. Enfin, cette lettre ne parle que de chorévêques, qu'elle suppose avoir été fort communs dans l'Allemagne et dans les Gaules; ce qui ne se lit dans aucune des histoires du temps. Ajoutons que cette lettre n'est qu'une compilation de celles du Pape Innocent Ier, des lettres supposées au Pape Damase, et des lettres de Zozime et de saint Grégoire le Grand, tous deux postérieurs à Jean III. On possède encore sous le nom de ce Pontife, une autre lettre beaucoup plus courte, adressée à Edalde, archevêque de Vienne. Cette pièce, qui est sans date, avance contre la vérité de l'histoire, que l'Eglise de Vienne a été fondée par un disciple de saint Paul, et que c'était alors un usage établi à Rome de distribuer des reliques des apôtres, tandis que l'on se contentait d'envoyer des linges qui les avaient touchées. Il paraîtrait encore qu'Edalde avait conçu de l'inquiétude sur la liturgie qu'il devait suivre, comme si l'Eglise de France n'avait pas eu la sienne, ou qu'elle se fût peu préoccupée de la régler. Le contraire est positivement établi par le concile de Vaison tenu en 529.

JEAN IV, Dalmate d'origine et fils de Venance le Scholastique, fut élu pour succéder au Pape Séverin le 26 décembre 640. Il eut à combattre les erreurs des monothélites que l'empereur Héraclius protégeait et qu'il voulait appuyer dans son édit appelé Ecthèse ou exposition, édit composé par Sergius, patriarche de Constantinople. Cette doctrine fut condamnée dans un concile assemblé à Rome, par les soins du même pontife qui envoya cette décision à l'Eglise grecque. Le Pape Jean IV eut aussi à défendre la mémoire de l'un de ses prédécesseurs, Honorius, que l'on accusait d'erreur au sujet des deux volontés contraires que l'on supposait en Jésus-Christ, comme homme et comme Dieu. Le Pape Jean IV, dans une *apologie* adressée à l'empereur Constantin, démontra qu'Honorius avait soutenu que Jésus-Christ étant tout à la fois homme parfait et Dieu parfait, la volonté de sa chair n'a jamais combattu la volonté de son esprit, et que les volontés contraires n'appartiennent qu'à nous autres pécheurs, depuis la chute d'Adam. Cette *apologie*, adressée à Constantin, successeur d'Héraclius, ne parvint à Constantinople qu'après la mort précipitée de cet empereur. Le Pape lui-même ne lui survécut pas longtemps et mourut le 12 octobre 642, après avoir occupé le Saint-Siége un an et neuf mois. On a encore sous son nom deux autres lettres. La première adressée aux abbés d'Irlande, pendant la vacance du Saint-Siége, pour leur reprocher de ne pas célébrer la pâque avec toutes les autres Eglises, et de conserver chez eux des restes de pélagianisme. Dans la seconde, à Isaac de Syracuse, il déclare que les moines ont le droit de choisir et de placer dans les églises qui leur ont été données, tels prêtres qu'il leur plaira, à la condition toutefois que s'ils entreprennent quelque chose contre l'autorité de l'évêque, ils seront punis par le synode diocésain.

JEAN V, Syrien de naissance et de la province d'Antioche, succéda au Pape Benoît II le 23 juillet 685. Il était savant, courageux et plein de modération. On conserve de lui un décret par lequel il remit sous la disposition du Saint-Siége les Eglises de Sardaigne, dont les ordinations lui appartenaient de toute antiquité, mais qui avaient été accordées pour un temps aux archevêques de Cagliari. Ce Pape mourut le 2 août 686, après un an et dix jours de pontificat.

JEAN VII, élu Pape le 1er mars 705, occupa le Saint-Siége jusqu'au mois d'octobre 707

L'empereur Justinien II, qui avait essayé vainement d'obtenir du Pape Sergius sa souscription au concile *in Trullo*, fit de nouvelles tentatives sous le pontificat de Jean VI et de Jean VII, qui, en leur qualité de Grecs, lui paraissaient devoir être plus favorables à ses desseins. Il députa donc à cet effet deux métropolitains chargés des Actes de cette assemblée, avec une lettre dans laquelle il invitait le Pape à les examiner en concile, et à confirmer ou rejeter ce qu'il trouverait digne d'approbation ou de blâme. Les députés n'étant arrivés à Rome qu'après la mort de Jean VI, présentèrent les volumes du concile et la lettre de l'empereur à Jean VII qui, craignant sans doute de déplaire à ce prince, lui renvoya ces Actes sans y avoir fait aucun changement et sans rien décider. Anastase, de qui nous apprenons ce fait, ne dit point que ce Pape ait répondu à la lettre de Justinien. Nous avons, sous le nom de Jean VII, une lettre adressée à Ethelrède, roi des Merciens, et Alfrid, roi des Déïres. Elle contient, en substance, un ordre à Berthuralde, archevêque de Cantorbéry, d'assembler un concile dans lequel saint Wilfride, archevêque d'Yorck, Bosa et Jean seraient appelés, et de terminer le différend qui régnait entre les trois évêques; ou si, après avoir ouï les parties, il ne pouvait conduire cette affaire à bonne fin, de se rendre tous ensemble à Rome, pour y être jugés par un concile plus nombreux. En effet, le différend se jugea à Rome, et saint Wilfride, pleinement justifié dans cette assemblée, fut rétabli sur son siége. Mais cette lettre, datée de l'an 704, appartient plutôt au Pape précédent qu'à Jean VII. Nous n'en rendons compte ici que parce que la *Collection des conciles* l'a publiée sous son nom.

JEAN VIII, élu Pape le 14 décembre 872, était archidiacre de l'Eglise romaine, et succéda à Adrien II. Les incursions des Sarrasins, à cette époque, désolaient l'Italie. Le Pape demanda des secours contre eux à l'empereur Charles le Chauve, qui, après plusieurs délais occasionnés par la guerre que lui faisait le roi Louis II, son neveu, et les incursions des Normands, se résolut enfin à passer en Italie avec une armée. Il rencontra le Pape à Verceil, d'où ils se rendirent ensemble à Pavie, et de là à Tortone, où la reine Richilde reçut la couronne d'impératrice; mais Charles, averti d'une conspiration qui se tramait en France contre son autorité, repassa les monts, et le Pape retourna à Rome. Privé de tout espoir de ce côté, Jean VIII demanda des secours à l'empereur Basile et à Grégoire, que ce monarque avait envoyé en Italie avec une armée. Cet officier fit partir dix bâtiments pour surveiller les côtes voisines de Rome et les délivrer des corsaires arabes qui les infestaient. Avant de passer en Italie, l'empereur Charles le Chauve avait chargé Lambert, duc de Spolète, de conduire des secours à Rome, afin d'aider le Pape à repousser les Sarrasins; mais ce seigneur ravagea toutes les campagnes autour de Rome, se saisit des portes de la ville, s'en rendit maître, et y commit toutes sortes de violences. Le Pape, après l'avoir excommunié, ainsi que ses complices, se mit en chemin pour passer en France, où il arriva au mois de mai 878. Il avait écrit de Gènes au Roi Louis le Bègue, fils et successeur de Charles, et aux trois fils de Louis de Germanie, pour leur donner avis de son voyage et des persécutions que Lambert exerçait contre lui et contre l'Eglise romaine. Il tint un grand concile à Troyes, y couronna Louis le Bègue, fit de vaines exhortations pour obtenir des secours de troupes, et ne trouva qu'un seul évêque qui l'accompagna à son retour en Italie. Dans sa détresse, il eut encore recours à l'empereur Basile, et pour le flatter, il écrivit des lettres favorables à Photius, qu'il résolut de reconnaître pour patriarche légitime, et qui fut, en effet, reconnu dans un concile tenu à Constantinople, au mois de novembre 879, mais auquel le Pape mit ensuite des restrictions, après s'être convaincu qu'il avait été trompé par ses légats. Une flotte envoyée en Italie par Basile remporta sur les Sarrasins des succès considérables; mais Rome ne s'en trouva pas mieux. Alors Jean VIII tourna ses vues vers Charles le Gros, auquel il promit l'empire, et qui vint effectivement se faire couronner à Rome, le jour de Noël 881. Le Pape n'en fut pas plus heureux pour obtenir ce qu'il demandait. Il mourut le 11 décembre 882, après dix ans de pontificat.

Ses lettres. — Les troubles qui agitèrent l'Italie et la France sous son pontificat lui donnèrent occasion d'écrire un grand nombre de lettres, soit pour obtenir des secours, soit pour remédier à divers désordres qui s'étaient introduits dans le clergé, ou pour résoudre les difficultés qu'on lui proposait. On en compte jusqu'à trois cent vingt dans le tome IX de la *Collection des conciles*. Nous nous contenterons seulement de marquer le sujet de quelques-unes des plus intéressantes pour l'histoire de l'Eglise.

Par la huitième lettre, il permet à Frothaire, archevêque de Bordeaux, de remplir le siége de Bourges, parce que les incursions des Normands ne lui permettaient plus de demeurer dans sa ville, et il ordonne aux autres évêques de cette province de lui obéir comme à leur métropolitain. Toutefois, il déclare que cette translation ne tirerait pas à conséquence, parce qu'elle était faite contre les règles et par des raisons particulières. Cet évêque avait demandé en 876 la même permission au concile de Ponthion, qui la lui avait refusée. — Un nommé Léontard, coupable d'homicide, avait été mis en pénitence par son évêque, et après l'avoir accomplie, avait reçu l'absolution. L'évêque Widon, c'est ainsi qu'il se nommait, lui ordonna ensuite de poursuivre des voleurs, mais avec défense de les tuer, s'il parvenait à les saisir. Léontard en prit un, lui creva les yeux, et devint ainsi cause de sa mort. L'évêque à qui il rapporta le fait en lui demandant pénitence, lui interdit la commu-

nion jusqu'à sa mort, et lui défendit l'usage du vin et de la chair, excepté les fêtes et les dimanches. Il ne pouvait encore ni se couper les cheveux, ni se marier, ni converser avec les hommes, ni commander à des serfs, ni jouir de son bien et posséder aucun fief de la part d'un seigneur. Léontard, étant allé à Rome, exposa au Pape avec de grands gémissements, et la faute qu'il avait commise, et la pénitence qu'on lui avait imposée. Jean VIII écrivit à l'évêque en l'exhortant à la modération, pour ne point jeter le pénitent dans le désespoir. Néanmoins, il abandonne le tout à sa prudence et à sa discrétion. Cette lettre est la soixante-deuxième. — Averti que l'archevêque d'Embrun avait, contre la défense des canons, ordonné pour l'Eglise de Vence un autre évêque que celui qui avait été choisi par le clergé et par le peuple, et dont l'élection avait été confirmée par le roi Charles, de pieuse mémoire, le Pape lui écrivit de venir à Rome avec l'évêque ordonné et le diacre Waldène, qui se disait élu canoniquement, afin qu'il pût se prononcer sur cette affaire, après l'avoir sérieusement examinée. Cette lettre est la soixante-dixième.—Le Pape Jean VIII, à la prière de l'empereur Basile, envoya deux légats à Constantinople pour travailler au rétablissement de la paix dans cette Eglise. Il les chargea de plusieurs lettres, tant pour ce prince que pour Michel roi des Bulgares, pour le patriarche Ignace et les évêques grecs. Ces lettres ont pour but de faire désister ce patriarche de ses prétentions sur la Bulgarie, d'engager le roi Michel à se séparer des Grecs et de les obliger à sortir de son royaume dans l'espace d'un mois, pour ne pas infester plus longtemps du venin de leurs erreurs ces peuples nouvellement convertis. Il promet aux évêques grecs et aux autres clercs, s'ils obéissent à ses ordres, de les rétablir dans les évêchés qu'ils ont possédés ou de leur en donner de vacants; dans le cas contraire, il les menace de déposition et les déclare excommuniés. Il y a une seconde lettre à l'empereur Basile dans laquelle le Pape prie ce prince de prendre ses légats sous sa protection, et d'ajouter foi à tout ce qu'ils lui diront de sa part. Ces lettres, au nombre de sept, depuis la soixante-quinzième jusqu'à la quatre-vingt-unième inclusivement, sont datées du 16 avril 878. — Les lettres que Jean VIII écrivit dans l'affaire de Photius et qui amenèrent, au moins pour un instant, la réconciliation de ce patriarche intrus, ont été tellement falsifiées par la fourberie des grecs, qu'il nous est impossible d'en rendre compte ici en les lui attribuant comme à leur véritable auteur. — Par la lettre quatre-vingt-treizième, il établit l'archevêque d'Arles, après lui avoir fait remettre le *pallium*, son vicaire apostolique dans les Gaules, avec pouvoir d'assembler des conciles et de décider en matière de foi et sur les questions de discipline, en se faisant assister au moins de douze évêques et en renvoyant les plus difficiles au Saint-Siége. Il lui recommande en même temps d'empêcher les métropolitains de procéder à aucune ordination avant d'avoir reçu le pallium. — Lors de son voyage en France, Théodoric, archevêque de Besançon, n'était point venu témoigner au pape Jean VIII la part qu'il prenait aux persécutions que l'on exerçait contre lui. Ce pontife lui en fit des reproches, le pressa de le venir trouver et lui défendit d'ordonner aucun évêque à Lausanne jusqu'à ce qu'ils eussent conféré ensemble. Cette lettre est la cent dixième. — Celles qu'il écrivit pour la restitution des biens enlevés à l'église de Poitiers et pour répondre aux plaintes d'Hincmar de Laon contre son oncle, font partie des Actes du concile de Troyes. — Consulté par les évêques de Germanie, si ceux qui avaient été tués à la guerre, en combattant contre les païens pour la religion et pour l'Etat, recevaient le repos de la vie éternelle, il répond qu'il en était ainsi, s'ils mouraient avec les sentiments de la piété chrétienne. Il rapporte l'exemple du bon larron et celui de Manassès, puis il ajoute : « Par l'intercession de saint Pierre, qui a reçu le pouvoir de lier et de délier sur la terre et dans le ciel, nous leur donnons l'absolution, autant que nous le pouvons faire, et dans nos prières nous les recommandons au Seigneur. Cette lettre est la cent quarante-quatrième. — Dans la cent cinquante-cinquième, il ordonne à Auspert, archevêque de Milan, de se rendre avec ses suffragants à une assemblée qu'il avait indiquée à Rome le premier mars, pour élire un empereur à la place de Carloman, roi de Bavière, qui ne pouvait plus soutenir le poids de ses fonctions redoutables à cause de ses infirmités. Il dit que, comme il appartient au Pape et aux évêques d'Italie de consacrer l'empereur, c'est également à eux qu'il appartient de l'appeler et de le choisir. — Les deux lettres cent quatre-vingt-quatorzième et cent quatre-vingt-quinzième sont en réponse à quelques doutes que Tuentar, prince de Moravie, lui avait exprimés sur la foi qu'il devait suivre. Il lui dit de s'attacher à celle de l'Eglise romaine. Son doute, selon toute apparence, venait de ce que Méthodius, son archevêque, enseignait d'autres dogmes que ceux dont il avait fait profession devant le Saint-Siége; c'est pourquoi le Pape lui ordonna de se rendre à Rome pour s'expliquer sur sa doctrine. Il lui défendit jusque là de chanter la messe en langue sclavonne; voulant qu'il se conformât en cela à l'usage général de l'Eglise, qui avait adopté le grec ou le latin; toutefois il lui laisse la liberté de prêcher le peuple en sa langue. Méthodius, archevêque des Moraves, s'étant rendu à Rome suivant l'ordre qu'il en avait reçu du Pape, lui donna, en présence de plusieurs évêques, des éclaircissements sur sa doctrine et sur sa conduite. Jean VIII, voyant qu'il croyait le symbole de la foi, qu'il célébrait la messe suivant l'usage de l'Eglise romaine, qu'il suivait les traditions et qu'enfin il était orthodoxe, le renvoya avec une lettre

dans laquelle il rend compte de tout ce qui s'était passé. Il ajoutait au comte Spentapulcher, à qui cette lettre est adressée : « Nous avons aussi consacré évêque de Nitrie le prêtre que vous nous avez envoyé. Nous voulons qu'il obéisse en tout à son archevêque suivant les canons, et que dans le temps convenable, vous nous envoyiez un autre prêtre ou diacre, avec le consentement de son métropolitain, afin que nous l'ordonnions de même pour quelqu'autre Église qu'il nous plaira d'ériger en siége épiscopal; afin qu'assisté de ces deux prélats, votre archevêque puisse en consacrer d'autres pour les lieux où ils pourront résider avec honneur. Nous voulons encore que les prêtres, les diacres et les autres clercs, qui vivent dans les terres soumises à votre obéissance, accomplissent la volonté de votre archevêque sous peine d'être chassés après une seconde monition. Nous approuvons les lettres sclavonnes inventées par le philosophe Constantin, et nous ordonnons de publier en la même langue les louanges de Jésus-Christ, puisque, selon saint Paul, toute langue est appelée à le confesser dans la gloire de Dieu le Père. Il n'est pas contraire à la foi d'employer la même langue pour célébrer la messe, lire l'Evangile et les autres Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, ou chanter les autres offices. Celui qui a créé les trois langues principales, l'hébreu, le grec et le latin, a également fait toutes les autres. Néanmoins, par respect pour l'Evangile, nous voulons qu'on le lise d'abord en latin, puis en sclavon en faveur du peuple qui n'entend point le latin. » Cette lettre montre qu'après avoir entendu les raisons de Méthodius, Jean VIII avait révoqué sa défense de chanter la messe en sclavon. — Informé que Grégoire, nomenclateur de l'Eglise romaine, et Grégoire, son gendre, conspiraient contre lui et l'empereur Charles, il leur indiqua un jour pour venir se défendre. Ils le promirent; mais après avoir différé sous divers prétextes, ils sortirent de Rome avec Formose, évêque de Porto, Etienne, secondicier, Sergius, chef de la milice, et Constantin, fils du nomenclateur. On les fit chercher inutilement. Voyant qu'ils ne comparaissaient pas, le Pape fit assembler son concile, et après les formalités en usage dans ces sortes de procédures, il rendit contre eux une sentence qui portait que Formose, pour s'être efforcé par brigues de passer de son siége à un plus grand, c'est-à-dire au siége de Rome; pour avoir abandonné son diocèse, sans avoir obtenu la permission nécessaire; pour être sorti furtivement de la ville, et avoir conspiré contre le salut de l'Etat et de l'empereur, serait privé de toute communion ecclésiastique, s'il ne se présentait le 29 avril de l'an 876; qu'il serait dépouillé de tout ministère sacerdotal, s'il ne s'était pas présenté le 4 mai, et enfin qu'au 9 du même mois, son absence lui ferait encourir l'anathème, sans aucune espérance d'absolution. Tout le concile approuva cette sentence. Le Pape en prononça une semblable contre Grégoire et ses complices, en marquant les crimes dont ils s'étaient rendus coupables. En conséquence, il écrivit une lettre circulaire à tous les évêques des Gaules et de Germanie, pour les avertir de ne point communiquer avec Formose et ses fauteurs, en déclarant excommuniés ceux qui contreviendraient à cette sentence. Cette lettre, qui est la trois cent dix-neuvième fut lue dans le concile de Ponthion. — La dernière dans la collection des lettres du Pape Jean VIII est celle qui est adressée à Photius, patriarche de Constantinople. Elle regarde l'addition de la particule *Filioque* au symbole, et traite d'insensés les premiers auteurs de cette addition, qu'il appelle un blasphème. Mais on conteste avec raison cette lettre à Jean VIII. En effet, quelle apparence que ce Pape, qui savait que dans les églises des Gaules et d'Espagne on chantait le symbole avec l'addition *filioque*, en eût taxé les auteurs d'*insensés* et cette addition de *blasphème*, lui qui avec toute l'Eglise d'Occident en approuvait la doctrine, en enseignant hautement que le Saint-Esprit procède aussi bien du Fils que du Père. Il faut donc, ou que cette lettre ne soit pas de Jean VIII, ou qu'elle ait été corrompue par les Grecs, comme ils furent convaincus dans le huitième concile d'avoir altéré la cent quatre-vingt-dix-neuvième et la deux centième lettre du même Pape, qui en effet sont bien différentes dans la version grecque et dans l'original latin.

Les lettres de Jean VIII ne se recommandent ni par la beauté ni par la noblesse du style; mais on ne peut nier qu'elles ne soient intéressantes pour l'histoire de son temps. On lui reproche de s'être beaucoup trop occupé des affaires temporelles et d'avoir prodigué les excommunications jusqu'au point de les rendre indifférentes. Mais les abus étaient si fréquents parmi le clergé de cette époque qu'il fallait bien recourir à ce remède unique, dans l'impuissance d'en apporter d'autres.

JEAN IX, qui succéda à Théodore II le 12 mars 898, était originaire de Tibur et fils d'un nommé Rampolde. Il avait fait profession de la vie monastique et exerçait les fonctions de diacre, lorsqu'on le choisit pour remplir le Saint-Siége. Il eut pour compétiteur dans cette élection le prêtre Sergius, dont le parti se trouva le plus faible, et qui fut obligé de s'enfuir en Toscane. Jean IX tint plusieurs conciles, parmi lesquels on remarque celui de Rome en 899, où la mémoire du Pape Formose fut réhabilitée, et celui de Ravenne, où, en présence de l'empereur Lambert, le Pape fit déclarer excommunié quiconque s'opposerait à l'exécution des canons et des capitulaires des empereurs Charlemagne, Lothaire et Louis, touchant les décimes. Ce Pontife mourut le 26 mars de l'an 900, après un pontificat de deux ans et quinze jours. On a de lui quelques lettres, dont nous allons rendre compte.

A Hervé, archevêque de Reims. — Jean IX fut consulté par Hervé, archevêque de Reims,

sur divers cas de pénitence, à l'occasion des Normands qui, après avoir ravagé la France pendant environ soixante-dix ans, s'y étaient établis et avaient embrassé la religion chrétienne. « Comment faut-il en user, demandait cet archevêque, à l'égard de ceux qui, après avoir reçu le baptême, ont continué de vivre en païens, persécuté les Chrétiens et les prêtres, sacrifié aux idoles et mangé des chairs immolées? Le Pape répondit que s'il s'agissait d'anciens Chrétiens, on devrait les juger suivant les canons; mais que, comme il s'agissait au contraire d'un peuple encore novice dans la foi, il ne pensait pas qu'on dût le traiter suivant toute la rigueur des règles, dans la crainte de lui rendre insupportable un joug auquel il n'était pas encore accoutumé, et de causer ainsi son retour à l'idolâtrie. Pourtant il ajoutait que s'il s'en trouvait parmi eux qui voulussent se soumettre à la pénitence canonique, on ne devait pas les en dispenser. Au reste, comme le voisinage des Normands mettait Hervé plus en état qu'aucun autre de connaître les mœurs et les habitudes de ces peuples, le Pape abandonne à son jugement la décision de ces difficultés, en le faisant souvenir toutefois qu'il ne devait se proposer pour but que le salut des âmes.

A Stylien. — Quoique Stylien, métropolitain de Néocésarée, eût demandé plus d'une fois à pouvoir communiquer avec ceux que Photius avait ordonnés, il n'avait pu obtenir d'autre grâce que celle d'être reçu à la communion des fidèles comme laïc. Le Pape Jean IX s'en tint là-dessus aux décrets de ses prédécesseurs, et déclara à Stylien qu'il maintenait Ignace, Photius, Ethienne et Antoine au rang qui leur avait été assigné par ces Pontifes, et qu'il accordait la communion à ceux qui observaient cette règle. Il loue l'attachement de Stylien à l'Eglise romaine, attachement tel, dit-il, que ni les tourments, ni les exils, ni les fraudes des schismatiques n'avaient pu l'en séparer.

Au clergé de Langres. — Agrim avait été consacré évêque de Langres dès l'an 888 par Aurélien archevêque de Lyon, mais une partie du clergé et du peuple lui préféra Teutbolde, dont l'élection fut confirmée par le Pape Etienne V. Plus tard, Teutbolde ayant été aveuglé et chassé de son siége, le clergé et le peuple de Langres se réunirent en faveur d'Agrim. Sur l'exposé qu'ils firent à Jean IX en faveur de cet évêque, le Pape leur rendit Agrim, en déclarant toutefois qu'il ne prétendait pas réformer le jugement du Pape Etienne, mais le changer en mieux à cause de la nécessité, comme avaient fait plusieurs de ses prédécesseurs. Il écrivit en même temps à Charles le Simple pour le prier d'autoriser le rétablissement d'Agrim. Ces deux lettres sont du mois de mai 899. — Nous possédons plusieurs lettres adressées à Jean IX, mais les réponses de ce Pontife ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

JEAN X, Romain de naissance et fils d'un nommé Sergius, passa successivement des fonctions de simple clerc à l'évêché de Bologne, puis, quelques jours après, à l'archevêché de Ravenne, et fut enfin placé sur le Saint-Siége après la mort de Landon, en 912. Son premier acte fut celui d'un soldat. Il marcha en personne contre les Sarrasins et les défit sur le mont Garillan, avec l'aide des princes de Capoue et de l'empereur Bérenger. Il termina ensuite un schisme qui s'était élevé entre les Eglises d'Orient et d'Occident relativement aux troisièmes et quatrièmes noces. Nos lecteurs comprendront aisément la réserve qui nous fait garder le silence sur les autres actions d'un Pape qui mourut victime de ses crimes, après un pontificat de plus de quatorze ans. Nous n'avons de lui que quelques lettres qui n'offrent aucun intérêt. La plus curieuse est celle par laquelle il approuve et confirme l'élection de Hugues, fils d'Hébert comte de Vermandois, nommé archevêque de Reims à l'âge de cinq ans. On confia l'administration de l'archevêché au comte Hébert son père, et le Pape nomma Abbon, évêque de Soissons, pour exercer les fonctions pastorales. Ce fait seul suffit pour montrer quel souci il prenait de la dignité de l'Eglise et de l'honneur du clergé.

JEAN XII, dont il n'y aurait que du mal à dire sans mélange d'aucun bien, succéda au Pape Agapet II le 20 mars 956. Il était fils du patrice Albéric, et n'avait que douze ans, selon les uns, et dix-huit selon les autres au moment de son installation. Il s'appelait Octavien et est le premier Pape qui ait changé de nom; mais, dit le P. Maimbourg, il eût mieux fait de changer de mœurs et de conduite. Il ne cessa de déshonorer le Saint-Siége par toutes sortes de vices et de débauches, jusqu'à sa mort, arrivée en 964. — On a de lui une lettre qu'il remit de sa main à saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry, lorsque celui-ci vint prendre le *pallium* sur l'autel de saint Pierre. Cette lettre, suivant l'usage, retraçait au saint prélat les devoirs qu'un évêque est obligé d'accomplir. Elle est datée de la douzième année de Jean XII; il faut lire la sixième, puisqu'il n'occupa le Saint-Siége que huit ans. Il publia en 959 un rescrit portant excommunication contre Isuard et ses complices qui retenaient, après les avoir usurpés par violence, les terres et les autres biens que l'abbaye de Saint-Symphorien possédait dans les diocèses d'Arles et d'Avignon. Jean XII prit soin de faire notifier cette censure aux autres évêques des Gaules.

JEAN XIII, Romain de naissance et évêque de Narni, succéda au Pape Léon VIII, le 2 octobre 965. Quoique d'une vie pure et de mœurs irréprochables, ses hauteurs le rendirent odieux aux Romains qui, dès le commencement de son pontificat, l'enfermèrent dans le château Saint-Ange, puis le reléguèrent en Campanie, où il resta onze mois. L'empereur Othon passa en Italie pour venger cette injure faite à un Pape de son choix; mais les Romains, au bruit de son arrivée, se hâtèrent de rétablir Jean XIII sur le Saint-Siége; ce qui n'empêcha pas le prince de

punir sévèrement les auteurs de son expulsion. Jean XIII envoya à Constantinople des nonces qui furent traités avec mépris, parce que dans ses lettres il avait appelé Nicéphore empereur des Grecs. Ce Pape mourut le 6 septembre 972, après un pontificat de sept ans environ. Baronius lui attribue l'usage du baptême des cloches, que d'autres font remonter plus haut.

Lettre à Boleslas — Boleslas, duc de Bohême, fils du duc du même nom, mort en 967, avait une sœur nommée Mlada qui avait consacré à Dieu sa virginité. Cette princesse fit un pèlerinage à Rome sous le pontificat de Jean XIII, dans le dessein de s'y former à la vie monastique. Le Pape la reçut avec honneur, et sur le conseil des cardinaux, lui donna la bénédiction d'abbesse afin qu'elle pût gouverner un nouveau monastère fondé par son frère. Il changea son nom de Mlada en celui de Marie, et lui remit en même temps la règle de Saint-Benoît et le bâton pastoral. De retour à Prague, elle présenta à Boleslas une lettre du Pape conçue en ces termes : « Entre autres choses, votre sœur nous a demandé notre consentement pour l'érection d'un évêché dans vos États. Nous en avons rendu grâces à Dieu qui étend et glorifie son Eglise chez toutes les nations. C'est pourquoi, en vous accordant la grâce demandée, nous vous autorisons de faire élever un siége épiscopal dans l'église des Saints-Martyrs Vitus et Venceslas ; et dans l'église de Saint-Georges, un monastère de religieuses bénédictines, sous la direction de notre fille, Marie, votre sœur. Toutefois, après avoir renoncé au rit des Bulgares et à l'usage de la langue sclavonne, vous prendrez pour évêque un clerc bien instruit des lettres latines, et capable de cultiver ce nouveau champ de l'Eglise. » En conséquence des ordres du Pontife, on érigea en cathédrale l'église de Saint-Vitus, et celle de Saint-Georges en abbatiale pour le monastère des religieuses. La princesse Marie en fut abbesse, et on choisit pour évêque de Prague, un prêtre instruit et éloquent nommé Ditmar.

AUTRES LETTRES. — La lettre de Jean XIII à Boleslas ne se trouve point dans les *Collections de conciles*, qui en contiennent quatre autres dont nous ne dirons qu'un mot. La première est aux évêques de Bretagne pour les engager à reconnaître l'archevêque de Tours pour leur métropolitain. La seconde à Edgard, roi d'Angleterre, à qui le Pape permet de chasser de l'église de Winchester les chanoines ainsi que leur prévôt, qui s'étaient rendus odieux à tout le monde à cause de leur vie scandaleuse, et de mettre à leur place des moines réguliers observateurs de la discipline. La troisième est un privilége accordé à Bérenger, évêque de Verdun, en faveur d'un monastère qu'il avait fondé dans le voisinage de la ville, et qui porta plus tard le nom de Saint-Vannes. Il confirme dans la quatrième toutes les donations faites au monastère de Saint-Remi de Reims. Adalberon, qui était alors évêque de cette ville, obtint du Pape un autre privilége pour le monastère de Mouzon qu'il avait fondé. L'empereur Othon ayant fait ériger en 968 l'église de Magdebourg en métropole, choisit pour remplir ce siége Adalbert, évêque de Wissembourg au diocèse de Spire. Ce prélat se rendit aussitôt à Rome pour y recevoir le pallium. Jean XIII le lui accorda par une lettre datée du 18 octobre de la même année, avec permission de retenir en même temps son abbaye de Wissembourg.

JEAN XV, Romain de naissance et fils d'un prêtre nommé Léon, fut élu Pape le 25 avril 986. Le tyran Crescentius régnait alors dans Rome, et le nouveau Pape s'était retiré dans une place de Toscane pour échapper à sa haine ; mais la crainte des Allemands irrita les projets du despote, et Jean XV se rendit aux vœux du peuple, qui l'appelait dans sa capitale. Une seule affaire remplit son pontificat : c'est celle d'Arnoul, frère naturel du duc Charles de Lorraine, légitime héritier du dernier Carlovingien, que Hugues Capet avait eu soin de nommer au siége métropolitain de Reims. Arnoul trahit l'usurpateur pour son frère, et Hugues sollicitant sa déposition en cour de Rome, commença par nommer à sa place le fameux Gerbert, qui devait plus tard arriver à la tiare, sous le nom de Sylvestre II. Jean XV, prévenu par les amis du duc de Lorraine, ne voulut pas même recevoir les envoyés de Hugues Capet. Mais celui-ci fit prononcer la déposition dans un concile français qui procéda en même temps à l'intronisation de Gerbert. Le Pape cassa toutes les opérations de ce concile, et excommunia les prélats qui l'avaient tenu. Gerbert, de son côté, soutint par ses écrits les libertés de l'Eglise de France ; et le roi Hugues renouvela ses tentatives auprès du Saint-Siége. Jean XV persista dans ses anathèmes, et envoya même un légat en France pour présider un nouveau concile. Cette assemblée s'ouvrit à Mouzon, le 2 juin 996. L'éloquent plaidoyer de Gerbert y fut mal soutenu par Hugues Capet, qui avait trop besoin de la cour de Rome pour la mécontenter, et l'archevêque Arnoul fut rétabli par l'autorité du Saint-Siége. Ce débat ne finit point là ; mais Jean XV n'en vit pas la solution, car il mourut dans les derniers jours d'avril de cette même année. Ce fut sous son pontificat que les Russes se convertirent à la religion catholique, à l'exemple de leur prince Wladimir, et que saint Udalric reçut les honneurs de la canonisation. Quelques années après son exaltation, saint Adalbert, évêque de Prague, vint le consulter sur la conduite qu'il devait tenir envers son peuple, dont l'indocilité, jointe aux plus grands excès, rendait ses instructions inutiles. Le Pape lui conseilla de quitter ce peuple rebelle plutôt que de se perdre avec lui. Le saint évêque suivit ce conseil et embrassa la profession religieuse dans un monastère de Rome. Mais en 994, Boleslas, duc de Bohême, ayant prié le Pape de le renvoyer à son évêché, Jean XV y consen-

tit, à condition que le peuple de Prague le conserverait et s'appliquerait à profiter de ses instructions. Il nous reste trois lettres de ce Pontife. La première est adressée à tous les fidèles, pour leur donner avis, que par le ministère de Léon, évêque suffragant de Trèves, il avait réconcilié le roi d'Angleterre, Ethelrède, avec Richard, duc de Normandie, à la suite de lettres que nous n'avons plus, et qu'il avait écrites à tous les deux pour les exhorter à la paix. La seconde est une admonition aux comtes Arnoul et Beaudouin, de restituer au monastère de Saint-Riquier les biens qu'ils lui avaient enlevés; et par la troisième, il charge les évêques de Picardie de procurer cette restitution.

JEAN XVIII, nommé Fasan, élu Pape le 19 mars 1004, succéda à Jean XVII. Il tint le Saint-Siége pendant cinq ans et quatre mois, et mourut sans avoir rien fait d'important. On a de lui une lettre adressée à Henri, roi de Germanie, pour confirmer l'érection de l'évêché de Bamberg. Cette lettre porte que l'évêque sera sous la protection de l'Eglise romaine, sans cesser néanmoins d'être soumis à l'archevêque de Mayence, son métropolitain. Elle fut lue au concile tenu à Francfort, au mois de novembre de la même année et souscrite par tous les évêques qui y assistèrent. Ce fut du Pape Jean XVIII que Brunon, nommé aussi Boniface, obtint la permission d'aller prêcher l'Evangile chez les Russes. De son temps, l'Eglise de Constantinople, malgré ses prétentions au titre d'Église universelle, était encore unie à celle de Rome, et l'on y récitait à la messe le nom du Souverain Pontife avec celui des patriarches. C'est ce que témoigne une lettre de Pierre d'Antioche à Michel Cérularius, et l'épitaphe de ce Pape rapportée dans les annales de Baronius et dans la *Collection des conciles*. On ne connaît ni le mois ni le jour de sa mort; mais il paraît, par un diplôme publié dans Ughellus, qu'il vivait encore le 17 juin 1009.

JEAN XIX, successeur de Benoît VIII, et comme lui fils du comte de Tusculum, dut son élection à l'influence de son père qui voulait continuer le pontificat dans sa famille. Proclamé Pape le 19 juillet 1024, avant même d'être entré dans les ordres, on dit qu'il ne tarda pas à reconnaître le vice de cette promotion, et qu'il se retira dans un monastère pour y faire pénitence, refusant de remplir aucune espèce de fonction pontificale, jusqu'à ce qu'il eût été élu de nouveau par le clergé. Jean XIX eut des ennemis qui conspirèrent contre ses jours, et qui, sans réussir à le tuer, parvinrent à le chasser de son siége le 8 juin 1033. Il dut son rétablissement aux armes de Conrad, qu'il avait couronné empereur à Rome, en 1027. Canut, roi de Danemark, assistait à cette cérémonie. Jean XIX rendit justice aux réclamations de ce prince, qui se plaignait des sommes exorbitantes que l'on exigeait des archevêques de son royaume, lorsqu'ils se rendaient à Rome pour recevoir le *pallium*; et en effet, il prit des mesures pour qu'à l'avenir cet abus ne se renouvelât plus. Dès les commencements de son pontificat, Eusthate, patriarche de Constantinople, lui envoya des députés, pour obtenir le titre d'évêque universel dans les Eglises d'Orient, comme le Pape le prenait en Occident. Le bruit courut que, séduits par les présents de ce patriarche et ceux de l'empereur Basile, les prélats romains avaient fini par arracher à Jean XIX cette concession, et il reçut même à ce sujet plusieurs lettres des évêques et abbés de France qui réclamèrent contre cette faveur usurpée. Mais la tentative des Grecs avait été inutile, et ils s'en étaient allés sans avoir rien obtenu. Jean XIX mourut à Rome le 8 novembre 1033, après neuf ans et trois mois de pontificat.

On a de lui une lettre adressée à Jourdain, évêque de Limoges, au sujet de l'apostolat de saint Martial. Jean XIX appuya cette proposition, et son sentiment fut suivi par plusieurs conciles assemblés pour décider ce que l'on devait croire sur cette question. Ce Pape ne prétendait point que saint Martial dût être compté dans le nombre des apôtres; mais seulement qu'on pouvait lui en donner le titre, parce qu'il en avait rempli les fonctions, et qu'il avait été envoyé exprès pour prêcher l'Evangile. Celui-là, dit-il, peut être appelé apôtre qui a été envoyé; *apôtre* et *envoyé* sont des termes synonymes.— Il écrivit aussi à saint Odilon, abbé de Cluny, pour l'engager à accepter l'archevêché de Lyon. Il fait valoir deux motifs pour le déterminer, savoir : l'obéissance qu'il devait à l'Eglise romaine; et ensuite, parce que, en refusant l'épiscopat, il se rendrait coupable de la perte des âmes, auxquelles il aurait pu être utile par ses exemples et par sa doctrine. — Il envoya aussi des lettres d'absolution à Hugues, évêque d'Auxerre, qui avait confessé ses péchés à Dieu et au Pape Jean. On croit que ce qui obligea cet évêque de recourir au Pape, c'est qu'étant en même temps, comte de Châlons et évêque d'Auxerre, il avait fait la guerre, et s'était en cette occasion rendu coupable de quelque crime. — On trouve les lettres de Jean XIX dans les *Collections des conciles*.

JEAN, évêque de Jérusalem, auquel certains critiques donnent, mais sans raison, les surnoms de *Nepos* et de *Sylvain*, embrassa, dès sa jeunesse, l'état monastique. Saint Jérôme observe qu'il était d'une taille médiocre et d'une érudition assez commune, quoique d'autres cependant lui aient attribué de l'éloquence, du savoir et même du génie. S'il faut s'en rapporter aux insinuations du même Père, Jean aurait donné d'abord dans le parti des ariens, et les lettres de saint Epiphane le taxaient même ouvertement d'hérésie, au point, dit-il, que sous le règne de Valens, il ne communiquait ni avec les Occidentaux, ni avec les confesseurs d'Egypte bannis en Palestine. C'est encore à Jean de Jérusalem qu'il faut

appliquer ce que dit le même Père, qu'un prêtre nommé Théon, prêchant dans l'Eglise que le Saint-Esprit était Dieu, l'évêque s'enfuit en se bouchant les oreilles, comme s'il eût entendu des blasphèmes. Il témoigne enfin que l'on allait même jusqu'à attaquer la légitimité de son ordination; mais il veut bien, dit-il, ne pas ajouter foi à ces reproches, dans la crainte d'offenser Jésus-Christ.

Jean n'avait guère que trente ans lorsqu'il fut élu pour succéder à saint Cyrille, mort en 386; et quelques années plus tard, en 392, il ordonna prêtre saint Porphyre auquel il confia la garde de la sainte croix. Cependant saint Jérôme faisait son séjour ordinaire dans la Palestine, aimé de son évêque avec lequel il entretenait des relations respectueuses, sans former alors aucun soupçon sur sa doctrine. Si plus tard ils furent obligés de se séparer, saint Jérôme en rejette la faute, moins sur Jean lui-même que sur ceux qui l'engagèrent à la suite de leurs passions. On rapporte les causes de cette désunion à un voyage que saint Epiphane fit à Jérusalem, vers la fête de Pâque de l'an 394. Nous en avons détaillé les circonstances dans l'article que nous avons consacré à ce saint évêque, au tome II de cet ouvrage. Les doctrines d'Origène en furent le prétexte; quelques discours publics échangés de part et d'autre dans l'Eglise de Jérusalem augmentèrent la dissension, qui se trouva portée à son comble par l'ordination de Paulinien, frère de saint Jérôme, que l'évêque de Salamine avait consacré dans le monastère de Bethléhem, sans aucune autorisation de l'ordinaire. (*Voyez* Saint Epiphane, tome II, page 314.)

Saint Jérôme, ayant pris parti pour saint Epiphane, fut excommunié par son évêque, qui fit tous ses efforts pour le chasser de la Palestine; Rufin de son côté se déclara pour l'évêque Jean; de sorte que, soutenue par ces deux savants personnages, cette querelle entre deux prélats animés d'un zèle plus ardent qu'éclairé, s'échauffa beaucoup en peu de temps. Le comte Archélaüs travailla à les rapprocher; comme ils s'accusaient mutuellement d'hérésie, on convint de les réunir par une profession de foi commune; mais Jean ne s'étant pas trouvé à l'assemblée convoquée à ce sujet, l'accommodement fut rompu.

Cependant, informé de cette division, Théophile, évêque d'Alexandrie, crut qu'il était de son devoir de faire tous ses efforts pour l'apaiser. Dans ce but, il envoya son diacre Isidore, qui, déjà prévenu en faveur d'Origène, ne fit que fortifier le parti de Jean, et s'en retourna sans rien conclure, emportant seulement à Théophile une lettre, par laquelle l'évêque de Jérusalem se défendait en accusant saint Epiphane. Cette lettre était en forme d'apologie. Jean s'appliquait à justifier sa foi, tant par les assurances qu'il en donnait lui-même, que par les témoignages qu'il apportait pour montrer que saint Jérôme en avait autrefois reconnu la pureté. Il s'y plaignait aussi du schisme des moines de Bethléhem, de l'ordination de Paulinien et de quelques autres encore qu'il accusait saint Epiphane d'avoir faites contre les règles de l'Eglise. Il y parlait de la dispute qu'il avait eue avec cet évêque, au sujet des erreurs attribuées à Origène, et il maltraitait fort saint Jérôme, qu'il qualifiait d'homme rebelle à l'Eglise, et travaillé d'une maladie très-dangereuse. De là vient apparemment que ce Père appelle l'apologie de Jean de Jérusalem une satire mordante, et non une lettre de paix, comme cet évêque le prétendait. Sa lettre, dit-il, est moins remplie de raisons qui le justifient que d'injures contre moi; il ne garde même aucune mesure dans la manière dont il me traite; et s'il prononce mon nom, c'est pour y insulter, comme si j'étais effacé du livre de Vie. Jean répandit cette apologie partout, comme une réplique suffisante à ce que saint Epiphane avait écrit contre lui, et on assure qu'à Rome même, elle fit impression sur un grand nombre. Saint Epiphane, de son côté, écrivit au Pape Cyrice pour l'informer de ses difficultés avec l'évêque Jean; mais Théophile à qui ce dernier avait adressé son apologie, l'approuva de telle sorte, qu'en écrivant au même Pape, il traitait saint Epiphane d'auteur de schisme et d'hérésie.

Cependant saint Jérôme persévérait depuis trois ans dans un silence qu'il avait résolu de garder toujours, lorsque Pammaque l'obligea à le rompre en lui donnant avis de l'effet que l'apologie de Jean avait produit à Rome. Aussi dans la réponse qu'il lui adressa, s'efforce-t-il de montrer que les troubles de l'Eglise ne venaient pas de l'ordination de Paulinien, mais de ce que Jean donnait des sujets très-légitimes de le soupçonner d'hérésie. On peut voir le détail de ces soupçons reproduits avec une certaine véhémence dans l'analyse des œuvres de ce docteur, qui nous apprend qu'à son exemple les moines de Palestine s'étaient également brouillés avec cet évêque.

Cependant, dans un voyage qu'il entreprit après la publication de cette lettre, Théophile d'Alexandrie ne put réussir à donner la paix à l'Eglise de Jérusalem et la dispute de Jean avec saint Jérôme subsistait encore lorsque celui-ci composait son commentaire sur Jonas; mais enfin ils se réunirent, se donnèrent la main en signe de réconciliation et scellèrent leur paix du sang de l'agneau qu'ils immolèrent ensemble dans un sacrifice commun qu'ils offrirent dans l'église de la Résurrection à Jérusalem. Nous lisons même dans Sulpice Sévère, que sous l'épiscopat de Jean, saint Jérôme qui gouvernait l'Eglise de Bethléhem prouva que sa réconciliation était sincère, en prenant la défense de son évêque contre Théophile d'Alexandrie, lorsque celui-ci abandonna les opinions d'Origène et poursuivit les partisans de cette doctrine. Nous n'avons plus la lettre que l'évêque Jean écrivit au Pape Anastase au sujet de Rufin, mais on voit par la réponse

que ce saint Pontife lui fit, en 402, qu'il le traite avec beaucoup d'égards, en l'assurant que la gloire de son épiscopat s'était répandue par tout l'univers; d'où l'on peut conclure que les reproches d'origénisme avancés contre Jean par saint Epiphane et saint Jérôme avaient fait peu d'impression à Rome. Cet évêque présida une assemblée de prêtres que l'hérésie de Pélage et de Célestius réunit à Jérusalem, en 415. Sans prendre précisément parti pour ces novateurs, il voulut que Pélage fût entendu, malgré les représentations d'Orose qui l'invitait à s'en tenir au sentiment de saint Augustin et des autres évêques qui l'avaient condamné. Le résultat des délibérations de cette assemblée fut que l'on enverrait à Rome des députés avec des lettres au Pape Innocent, et qu'on s'en tiendrait à sa décision. En attendant, l'évêque Jean imposa silence à Pélage et défendit à ses adversaires de l'insulter comme convaincu. Mais toutes ces précautions furent inutiles. Pélage et ses sectateurs continuèrent à répandre leurs impiétés à Jérusalem, où ils parvinrent à séduire diverses personnes; et de son côté, Orose, accusé par l'évêque Jean d'avoir dit que même avec le secours de Dieu l'homme ne pouvait être sans péché, saisit cette occasion pour réprimer l'insolence des hérétiques qui abusaient de la patience avec laquelle l'Eglise les tolérait. Sous le titre d'Apologie, il composa un écrit dans lequel il se justifiait de l'erreur que l'évêque Jean lui avait imputée, et attaquait à découvert Pélage et Célestius que jusque-là saint Jérôme et saint Augustin avaient combattus sans les nommer. Quelque temps après, saint Augustin lui-même et le Pape saint Innocent écrivirent à l'évêque de Jérusalem; le premier, pour le mettre en garde contre les artifices des pélagiens qu'il lui dénonçait comme hérétiques; et le second, pour lui reprocher les mauvais traitements que ces novateurs avaient fait souffrir aux fidèles de la Palestine, l'avertissant que si ces violences se renouvelaient, il en répondrait lui-même suivant les lois de l'Eglise. Mais on doute que ces lettres soient arrivées à Jérusalem de son vivant; car l'évêque Jean mourut le 10 janvier 417, après avoir occupé pendant plus de trente ans le siége de cette ville.

La lettre au Pape Anastase et celle qu'il adressa à Théophile en forme d'apologie, sont les seuls écrits de Jean de Jérusalem dont nous ayons connaissance; et encore le premier n'est-il pas arrivé jusqu'à nous. Gennade parle d'un livre que ce prélat aurait composé contre ses adversaires et dans lequel il s'appliquait à montrer qu'il estimait l'esprit d'Origène, mais sans s'attacher à ses dogmes. Il y a tout lieu de croire que ce livre n'est autre que sa lettre apologétique dont nous venons de parler. Saint Jérôme en a rapporté plusieurs passages, qui depuis ont été recueillis par le P. Vatel, provincial des Carmes en Flandre, qui les a fait imprimer avec un grand nombre d'ouvrages, sous le nom de Jean de Jérusalem, à Bruxelles, 2 volumes in-folio, 1643. Ces ouvrages qui comprennent un *Traité de l'institution des moines*, plusieurs *Commentaires* sur différents livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et un grand nombre de discours et d'homélies, dont quelques-uns n'ont ni élégance ni beauté, diffèrent tellement de style, qu'il est impossible de les attribuer au même auteur. Ces considérations n'ont pas empêché le P. Vatel de composer un gros Traité divisé en trois livres, pour en faire honneur à Jean de Jérusalem; mais ses efforts ont été inutiles, et ses preuves n'ont convaincu personne; les critiques mêmes ne leur ont pas fait l'honneur de s'y arrêter. En effet, aucun des anciens n'a cité ces écrits sous le nom de Jean de Jérusalem; ses partisans qui, au rapport de saint Jérôme, lui avaient fait une réputation d'éloquence qui *surpassait celle de Demosthène* et qui le représentaient comme un philosophe *plus subtil que Chrysippe et plus sage que Platon*, ne nous ont parlé d'aucun de tous ces écrits. Lui-même qui relève avec une certaine affectation un discours qu'il avait prononcé en présence de saint Epiphane, ne nous eût pas laissé ignorer qu'il en avait composé un grand nombre d'autres, et même plusieurs commentaires sur l'Ecriture. Gennade qui l'a mis au rang des écrivains ecclésiastiques ne parle que de son *Apologie*.

Le livre sur l'*Institution des moines*, adressé au moine Caprais, et qui semble intéresser plus particulièrement le P. Vatel, paraît avoir été écrit originairement en latin, langue inconnue à Jean de Jérusalem, comme le remarque Orose. D'ailleurs l'auteur de ce traité établit assez nettement qu'il appartenait à l'ordre des Carmes, puisqu'il en dépeint le vêtement et en rapporte les divers usages. C'en est donc assez pour convaincre tout esprit non prévenu qu'il n'a vécu que longtemps après le siècle de Jean de Jérusalem. L'histoire nous apprend qu'il y avait alors autour de cette ville et surtout autour de Bethléhem, un grand nombre de religieux qui prirent le parti de saint Jérôme et de saint Epiphane; mais nous ne voyons nulle part qu'il soit fait mention de moines du mont Carmel qui dans cette dispute n'auraient pu manquer de se déclarer pour Jean leur confrère. Le prétexte en était plausible et la cause n'était pas de celles qu'on abandonne si légèrement.

Pourtant, malgré ces preuves de supposition, nous croyons devoir consacrer quelques lignes à l'analyse de cet ouvrage, et en voici la raison. Lucius Bélisa, dans sa Bibliothèque des écrivains carmes, croit que ce traité de l'*Institution des moines de la Loi ancienne qui ont continué sous la Loi nouvelle*, est l'œuvre d'un autre Jean, évêque de Jérusalem au commencement du VIIIe siècle, et que saint Jean Damascène appelle son maître. Il est divisé en quarante et un chapitres dont le premier est une espèce d'épître dédicatoire au moine Caprais. L'auteur établit dans

le second que le prophète Elie est le prince des moines, et que c'est de lui que l'état monastique tire son origine. Les suivants rapportent, mais sans en donner de preuves, que le prophète Jonas embrassa cet état à la sollicitation d'Elie, et que les prophètes Elisée, Michée, Abdias et plusieurs autres saints personnages de l'Ancien Testament, se firent moines du même institut. On lit dans le trente-deuxième chapitre que Dieu révéla à Elie que la sainte Vierge naîtrait sans péché, et qu'à l'exemple de ce prophète elle ferait vœu de virginité perpétuelle. Il apprit également dans une vision que de cette Vierge naîtrait le Fils de Dieu. On lit encore au trente-sixième chapitre, que de même que les religieux carmes sont les prémices des hommes vierges, de même aussi la bienheureuse Marie est la première parmi celles de son sexe qui ont fait vœu de virginité; c'est pour cela que, dès le temps des apôtres, ces religieux appelaient la Vierge Marie leur sœur, et qu'entre eux ils s'appelaient les frères de la bienheureuse Vierge Marie. Il ajoute, au même chapitre, que l'an 83 de Jésus-Christ, les Carmes bâtirent en l'honneur de la sainte Vierge, une chapelle sur le mont Carmel, au même lieu où le prophète Elie avait été averti de sa naissance par une vision; et depuis ce temps le nom de Frères de la bienheureuse vierge Marie leur a été donné même par les étrangers. Ce traité est rempli de diverses moralités qui ont rapport aux devoirs de la vie monastique, et qui sont tirées pour la plupart de la forme des habits des religieux carmes et du bâton qu'ils doivent avoir constamment à la main à l'exemple d'Elie. Cet ouvrage, à quelque auteur qu'on l'attribue, ne saurait ajouter beaucoup à sa réputation. De l'édition qu'en a publiée le P. Vatel, sous le nom de Jean de Jérusalem, il est passé dans le tome V de la *Bibliothèque des Pères*, imprimée à Lyon en 1677.

JEAN D'ANTIOCHE. — Après la mort de Théodote, arrivée en 427, Jean fut élu pour lui succéder sur le siége patriarcal d'Antioche. Il avait été disciple de Théodore de Mopsueste, et il eut le malheur de tomber dans les erreurs de Nestorius, et d'y attirer Théodoret de Cyr, son ami, qu'il employa à réfuter les anathèmes prononcés dans un concile, par le plus zélé défenseur qu'eût alors la foi orthodoxe, saint Cyrille d'Alexandrie. Quelques années plus tard, en 430, le Pape saint Célestin lui écrivit pour lui notifier la sentence qui allait être prononcée contre Nestorius s'il ne se rétractait dans dix jours. Saint Cyrille lui écrivit de son côté pour le presser fortement de se déclarer contre cet hérésiarque, en lui représentant qu'il était nécessaire de se conformer au décret du concile de Rome, si on ne voulait être séparé de la communion de la Macédoine et de tout l'Occident.

Lettre à Nestorius. — Jean d'Antioche envoya la copie de ces deux lettres à Nestorius, et lui écrivit lui-même pour l'exhorter à les lire avec attention et à les faire examiner par quelques-uns de ses amis, auxquels il accorderait toute liberté de lui donner des conseils plutôt utiles qu'agréables. « Encore que le terme de dix jours fixé par la lettre du saint Pontife Célestin soit très-court, lui dit-il, cependant il vous suffit d'un jour et même de quelques heures pour faire ce qu'il vous demande, car il est facile, en parlant de l'Incarnation de Notre-Seigneur, de se servir d'un terme convenable, employé par plusieurs Pères, et qui exprime véritablement sa naissance de la Vierge. Vous ne devez ni rejeter le terme de *Mère de Dieu*, comme dangereux, ni penser que vous ne devez pas vous contredire. Si vous partagez les sentiments des Pères et des docteurs de l'Eglise, pourquoi vous en coûte-t-il de déclarer votre doctrine, surtout dans ce grand trouble qui vient de s'élever à votre sujet? » Il lui fait voir qu'il n'y a aucune difficulté à employer le terme de *Mère de Dieu*, puisqu'aucun des docteurs ne l'a jamais rejeté, et que plusieurs même en ont usé sans être repris par ceux qui ne s'en servaient pas. D'ailleurs on ne peut rejeter la signification de ce mot sans tomber dans des erreurs dangereuses, puisqu'il s'en suivrait, contre l'autorité manifeste de l'Ecriture, que ce n'est pas Dieu qui s'est incarné et anéanti en prenant la forme d'esclave. Plusieurs évêques amis de Nestorius, lesquels se trouvaient alors à Antioche, eurent part à cette lettre et la souscrivirent. Nestorius fit à cette lettre une réponse assez polie, mais ferme et pleine d'une opiniâtre obstination dans ses erreurs. Il avait trouvé l'Eglise de Constantinople divisée; les uns donnaient à la sainte Vierge le titre de *Mère de Dieu*, les autres soutenaient qu'elle était seulement *Mère de l'homme;* et lui, dans la vue de les réunir, l'avait appelée *Mère du Christ*, nom, dit-il, qui signifie clairement l'un et l'autre, c'est-à-dire l'homme et Dieu.

Tout cela se passait avant la tenue du concile d'Ephèse, indiqué pour le jour de la Pentecôte de l'an 431. Aussitôt après Pâque, saint Cyrille et Nestorius se mirent en route pour s'y rendre, et les autres évêques en firent de même: il n'y eut que Jean d'Antioche et les évêques de Syrie qui se firent attendre longtemps, sous prétexte qu'il leur était impossible de se rendre à Ephèse au jour marqué. Comme ils n'étaient plus qu'à cinq ou six journées de cette ville, Jean écrivit à saint Cyrille une lettre pleine de protestations amicales et dans laquelle il lui témoignait le plus vif empressement de le voir. Il lui marquait aussi que quelques-uns des évêques, épuisés de fatigues, étaient tombés malades en chemin et qu'ils avaient perdu plusieurs chevaux. Cependant il dépêcha en même temps deux évêques de sa suite, Alexandre Hiéraple et Alexandre d'Apamée, pour observer que leur absence ne devait pas retarder la tenue du concile; ce qui fit penser à tous les Pères que Jean d'Antioche ne voulait pas s'y trouver, dans la crainte que la déposition de Nestorius ne le couvrît de confusion, parce

que cet hérésiarque était de ses amis, et qu'il avait été tiré de son Eglise. Le concile prit donc la résolution de s'assembler sans l'attendre; mais les deux évêques syriens qui l'avaient dévancé signifièrent un acte d'opposition, et le comte Candidien fit tous ses efforts pour empêcher la tenue du concile avant l'arrivée de Jean d'Antioche; mais ces dernières tentatives n'aboutirent à rien. Saint Cyrille et ses collègues décidèrent que le concile s'ouvrirait le 22 juin dans la grande église dédiée à la sainte Vierge. Nestorius y fut convaincu, anathématisé et déposé.

Cinq jours après la condamnation de cet hérésiarque, Jean d'Antioche arriva à Ephèse. Le concile lui députa des évêques et des clercs. Les soldats qui escortaient Jean les empêchèrent d'abord de pénétrer jusqu'à lui, et les insultèrent. Ce patriarche les ayant ensuite admis en sa présence, se hâta de les congédier en les abandonnant à sa suite, qui les maltraita cruellement. Immédiatement après, il se joignit à Nestorius et à ses fauteurs; il tint avec eux un conciliabule dans lequel il déposa de leurs dignités saint Cyrille et Memnon, évêque d'Ephèse; il annula la condamnation portée contre Nestorius, et excommunia tous ceux qui l'avaient souscrite. Cette sentence fut signée par quarante-trois évêques, et envoyée à Constantinople sans avoir été publiée à Ephèse. La conséquence de cet envoi fut un rescrit par lequel l'empereur cassait la déposition de Nestorius, et ordonnait une nouvelle instruction en présence de ses officiers. Le concile n'eut besoin, pour maintenir et justifier son arrêt, que du récit véridique de tout ce qui s'était passé. Le 10 de juillet les légats du Pape arrivèrent à Ephèse, et le concile tint sa seconde session. On y lut en latin et en grec les lettres que Célestin adressait aux Pères, et par lesquelles il condamnait Nestorius et accréditait les légats. Le lendemain, 11 du même mois, on lut les actes de la première session, que confirmèrent les légats et les autres évêques; la nouvelle en fut transmise à l'empereur par lettres synodales. Dans la quatrième session, tenue le 16 de juillet, saint Cyrille et Memnon d'Ephèse déférèrent au concile Jean d'Antioche et le synode schismatique par lequel ils avaient été condamnés; le concile envoya deux fois citer le patriarche Jean; celui-ci ne se laissa point approcher par ceux qui lui apportaient cette citation. Il fut déclaré contumace; son arrêt contre Memnon et saint Cyrille fut annulé, et l'on décida que Jean serait cité une troisième fois. Cette mesure fut exécutée le lendemain, mais sans plus de succès que la veille, et le concile retrancha de la communion ecclésiastique le patriarche d'Antioche ainsi que les quarante-trois évêques qu'il avait entraînés dans son schisme; des peines plus rigoureuses leur furent réservées pour l'avenir, s'ils ne revenaient à résipiscence, et l'on cassa de nouveau la condamnation portée injustement contre Memnon et Cyrille.

Lettres et discours pendant le schisme. — Cependant l'empereur ayant permis aux évêques des deux partis de lui envoyer des députés pour l'informer de la vérité des choses, Jean d'Antioche fut du nombre des huit évêques que les Orientaux députèrent avec un pouvoir absolu d'agir et de parler comme ils le trouveraient convenable pour la défense de ce qu'ils avaient fait jusqu'alors, et de signer même au nom de tous les actes qu'ils croiraient utile de rédiger. Jean d'Antioche parla beaucoup en faveur de Nestorius. Il soutint en présence de l'empereur qu'il était orthodoxe et qu'il avait été injustement déposé; au contraire, saint Cyrille avait fait prévaloir une doctrine erronée, et quand bien même il y renoncerait, il ne pourrait être reçu à la communion que comme un laïc pénitent, et non comme un évêque. Mais il ne gagna rien : Nestorius fut exilé et saint Cyrille rétabli. Jean d'Antioche, pour se procurer quelque appui dans la faiblesse de sa cause, écrivit, au nom des évêques de son parti, à ceux de Milan, d'Aquilée, de Ravenne, et à Rufus de Thessalonique, en leur protestant que les anathématismes de saint Cyrille étaient infectés de l'hérésie d'Apollinaire. On ignore quelle fut la réponse de ces évêques. Avant de partir de Chalcédoine, Jean d'Antioche adressa au peuple de Constantinople, réuni en grand nombre dans cette ville, un discours dans lequel il l'exhortait à tout souffrir plutôt que de croire un Dieu passible. Il prit ensuite le chemin d'Ancyre, où il apprit que Théodote, évêque du lieu, avait ordonné qu'on le traitât comme excommunié. Il s'en plaignit comme d'un outrage au préfet Antiochus, en le priant de montrer sa lettre à l'empereur, au grand chambellan, à tout le conseil et à tout le sénat. A Tharse, il tint un nombreux concile, où il réunit aux évêques qui l'avaient accompagné à Ephèse tous ceux qui étaient demeurés en Orient, et prononça une nouvelle sentence de déposition contre saint Cyrille. Ce concile écrivit en même temps à l'empereur Théodose que les évêques, les ecclésiastiques et les peuples du comté d'Orient, s'unissant dans la foi de Nicée, avaient en horreur les anathématismes de saint Cyrille qui y étaient contraires, et le priaient par cette raison de les faire condamner partout. Jean d'Antioche écrivit encore, à peu près dans les mêmes termes, à Apinien, duc de Mésopotamie, en accusant saint Cyrille d'avoir enseigné dans ses anathématismes une hérésie abominable. Ayant appris que Rabula, évêque d'Edesse, avait condamné Nestorius, il assembla quelques évêques, au nom desquels il écrivit à ceux de l'Osrohène, ses suffragants, de se séparer de lui jusqu'à ce qu'il l'eût fait comparaître à son tribunal et jugé par lui-même, si ce qu'on lui en avait rapporté était véritable.

Cependant le Pape Sixte ayant été élu en 432 pour succéder à saint Célestin, il écrivit aussitôt à tous les évêques qui avaient assisté au concile d'Ephèse une lettre, dans

laquelle il témoignait que Jean d'Antioche pouvait encore espérer d'être reçu au nombre des Catholiques, pourvu qu'il rejetât tous ceux que le concile avait déposés, et qu'en sa qualité d'évêque il donnât des preuves irrécusables de sa foi. Il fut encore pressé de se rendre par un de ses neveux nommé Domnus, qui s'était fait moine dans le monastère de saint Eutymius, où il avait été ordonné diacre par Juvénal de Jérusalem. Enfin Théodose lui envoya ordre, ainsi qu'à saint Cyrille, de se rendre promptement à Nicomédie, afin qu'ils pussent s'entendre et s'accorder. Ce prince défendit en même temps d'ordonner ni de déposer personne de part et d'autre, jusqu'à ce que la paix fût conclue. Il confia l'exécution de cet ordre au tribun Aristolaüs. A cette nouvelle, Jean d'Antioche avec Alexandre d'Hiéraple, Théodore et quelques autres évêques, tint un concile où ils traitèrent des moyens de pacification. On y dressa six propositions, dont une portait qu'on s'en tiendrait au concile de Nicée, en rejetant tous les écrits qui avaient excité le trouble. Mais saint Cyrille, qui avait déjà rejeté ces propositions à Éphèse, refusa de les accepter, en témoignant cependant qu'il reverrait le Symbole de Nicée dans toutes ses parties, et en anathématisant Arius, Eunôme et Apollinaire. Satisfait de cette explication, Jean d'Antioche lui députa Paul d'Emèse, pour discuter avec lui toutes choses de vive voix; puis ayant enfin anathématisé Nestorius et signé l'acte de sa condamnation, tel que saint Cyrille le lui avait envoyé, la paix et l'amitié furent rétablies entre eux.

Lettres sur la paix. — Jean d'Antioche en écrivit aussitôt à Théodoret, mais en lui promettant un plus grand éclaircissement après le retour de Paul d'Emèse. Il disait aux évêques d'Orient, en leur annonçant cette paix : « Nous sommes d'un même sentiment, Cyrille et nous ; nous conservons la même foi ; il n'existe plus de différence et il n'y a plus lieu d'en douter, après la lettre qu'il m'a écrite. Tout y est clair et conforme à nos propositions; il approuve et loue nos expressions ; il expose la tradition des Pères qui se trouvait pour ainsi dire en danger de périr parmi les hommes ; il enseigne clairement la différence des natures avec l'identité de personne dans le Fils de Dieu, de sorte qu'il doit satisfaire tous ceux qui sont de bonne volonté, et couvrir de confusion les incrédules qui renouvellent l'hérésie d'Apollinaire. » Il leur envoyait la lettre même de saint Cyrille et celle qu'il lui avait écrite, afin, leur dit-il, que vous voyiez que, dans cet accord, je ne me suis soumis à rien de honteux ni de servile. — Comme Aristolaüs retournait à Constantinople, Jean le chargea pour l'empereur d'une lettre, dans laquelle il approuvait l'ordination de Maximien, la déposition de Nestorius, et anathématisait sa mauvaise doctrine. Il priait ce prince de combler la joie du monde, en ordonnant que les évêques fussent rétablis dans les Eglises d'où ils avaient été chassés, de manière à ce qu'il ne restât aucune trace des anciennes animosités. « Vous avez des exemples qui vous autorisent, lui dit-il; en pareil cas on a déjà réintégré les anciens évêques dans leurs siéges, et ceux qui y avaient été intronisés à la faveur des troubles sont demeurés sans fonctions jusqu'à leur mort. » Il écrivit aussi, conjointement avec les évêques d'Orient, qui s'étaient réunis à lui, une lettre de communion au Pape Sixte, à saint Cyrille et à Maximien, où ils témoignent que leur désir est de vivre dans la communion de tous les évêques orthodoxes. Ils consentaient à l'élection de Maximien et à la déposition de Nestorius, dont ils anathématisaient la doctrine; et à l'exemple des évêques à qui ils écrivaient, leurs Eglises avaient toujours conservé la véritable foi, sans mélange d'aucune tache ni d'erreur. Dans une lettre particulière à saint Cyrille, Jean le priait de trouver bons les changements qu'il avait faits à l'acte portant la condamnation de Nestorius. Saint Cyrille, dans sa réponse, protesta qu'il trouvait très-pure la foi des Orientaux; il partageait leurs sentiments, et c'était mal à propos qu'on l'avait accusé de croire que le corps de Jésus-Christ avait été apporté du ciel et n'était pas né de la vierge Marie ; comme aussi d'avoir dit, ou même cru, que l'Incarnation fût une confusion ou un mélange du Verbe divin avec la chair. Les évêques qui se trouvaient à Antioche lorsque Jean lut cette lettre, confirmèrent absolument et sans restriction la paix avec saint Cyrille et avec le concile d'Egypte, et le patriarche Jean écrivit au Pape Sixte une nouvelle lettre, qu'il lui envoya par quelques-uns de ses clercs. Comme il avait donné de grandes louanges au Souverain Pontife, en le représentant comme l'étoile de l'Eglise qui annonçait le jour de la vérité, et dont les rayons lumineux brillaient de toutes parts, Sixte dans sa réponse passe très-légèrement sur ces louanges, et appuie principalement sur la joie qu'il avait éprouvée avec tous les autres évêques d'Italie, en voyant que depuis sa réunion tout le monde avait abandonné Nestorius.

Quoique cette paix fût une œuvre consommée, cependant tous les évêques n'y avaient pas encore souscrit, et parmi les plus opposants, un des plus opiniâtres était Alexandre d'Hiéraple. C'est en vain que Jean lui avait écrit pour l'assurer que saint Cyrille avait embrassé la foi des Orientaux et était entré dans leur communion; Alexandre avait refusé de lui répondre et de communiquer avec lui, parce qu'il le regardait comme entaché d'hérésie. Jean, en vertu de son autorité patriarchale, l'avait dégradé de ses droits de métropolitain, et ordonné lui-même des évêques dans la province euphratésienne. Il avait obtenu de l'empereur un ordre qui l'autorisait à sommer les récalcitrants de choisir au plus tôt de la paix ou de l'exil, et il avait accompagné la lettre qui leur signifiait cet ordre d'une exposition

claire de la vraie foi. Théodoret, après en avoir conféré avec Jean d'Antioche, se réunit, et son exemple entraîna les évêques des deux Cilicies. Mélèce de Mopsueste se roidit; on le déposa et il fut exilé à Mélitène; Alexandre d'Hiéraple, pour être demeuré inflexible, fut également chassé de son Eglise et banni. Jean, touché de ces extrémités, écrivit au clergé et au peuple d'Hiéraple pour répondre à leurs plaintes. Il protesta que ce n'étaient point les mauvais traitements qu'il avait reçus d'Alexandre qui l'avaient obligé à en user de la sorte envers leur évêque, mais sa seule opiniâtreté à refuser de se réunir. Aujourd'hui encore, s'il voulait embrasser l'union, ce serait avec joie qu'on le rendrait à son Eglise. Mais Alexandre persévéra dans son obstination jusqu'à la mort.

A la mort de Maximien arrivée le 12 avril 434, l'empereur, dès le jour même, ou au plus tard le lendemain, invita les évêques présents à introniser Proclus sur le siége de Constantinople. Le préfet Taurus fit part de cette nouvelle à Jean d'Antioche, qui la reçut avec beaucoup de joie, persuadé qu'il était avantageux pour l'Eglise de posséder sur le siége de Constantinople un évêque qui avait tant de crédit auprès de l'empereur. Celui-ci, aussitôt après son ordination, envoya à Jean d'Antioche la lettre synodique des évêques qui l'avaient intronisé, et lui demanda sa communion. Deux ans plus tard, les évêques d'Arménie, troublés par quelques propositions que l'on répandait parmi eux, sous le nom de Théodore de Mopsueste, les déférèrent au jugement de Proclus, qui leur répondit l'année suivante, en adressant sa lettre aux évêques d'Orient. Il les priait de la signer et de condamner les propositions qui lui avaient été signalées. Il avertit en même temps Jean d'Antioche de surveiller Ibas d'Edesse, pour empêcher qu'il ne s'engageât dans les erreurs de Nestorius. Les Orientaux approuvèrent la lettre de Proclus, mais ils refusèrent de condamner les propositions qui leur étaient déférées sous le nom de Théodore. Parmi ces propositions, il y en avait plusieurs qui leur paraissaient clairement orthodoxes, et un certain nombre d'autres également susceptibles d'une bonne et d'une mauvaise interprétation; de sorte qu'en les anathématisant en général, on s'exposait au danger de paraître condamner le sens catholique avec celui qui ne l'était pas. Telle fut le résultat du concile que Jean fit assembler à Antioche en cette circonstance. Les évêques se plaignirent encore qu'on leur demandât de nouvelles signatures, comme si on eût conservé quelque doute sur leur foi. Cependant Proclus et saint Cyrille ne laissèrent pas de tenter de nouveaux efforts pour engager les Orientaux à condamner, soit la personne, soit les propositions de Théodore; mais ce fut inutilement, et ils ne purent rien obtenir.

L'histoire ne nous fournit plus aucune particularité sur Jean d'Antioche, qui mourut, comme on le croit, en 441 ou 442. Instruit dès son enfance dans les saintes lettres, il avait acquis une grande connaissance de la doctrine et des canons de l'Eglise. C'était un esprit hardi et capable de tout entreprendre. Sa foi était pure, et l'exposition qu'il en avait faite au nom des évêques d'Orient, fut louée dans le concile de Chalcédoine. S'il faut en croire Photius, saint Euloge d'Alexandrie lui donne le titre de saint. Ses lettres que nous avons plutôt indiquées qu'analysées, se trouvent dans toutes les *Collections des conciles*.

JEAN D'EGÉE. — Jean, surnommé l'*Egéate*, du nom de sa patrie, était prêtre et avait embrassé l'hérésie de Nestorius. Il avait écrit l'histoire ecclésiastique de son siècle. Les cinq premiers livres de ce travail, qui en comprenaient dix, commençaient au règne de Théodose le jeune, sous lequel cette hérésie prit naissance, et finissaient à la déposition de Pierre le Foulon, c'est-à-dire en 477 ou 478, et peut-être même en 484, car Pierre le Foulon fut condamné plusieurs fois. Le style de Jean d'Egée était clair et précis, mais sans être dépourvu des ornements du langage. En parlant du concile d'Ephèse, il rapportait exactement ce qui s'y était passé ; mais à l'occasion du faux concile, connu ordinairement sous le nom de Brigandage d'Ephèse, il montrait tout son attachement pour l'hérésie, en donnant des éloges à cette assemblée, à Dioscore et à ses sectateurs. Il blâmait au contraire le concile de Chalcédoine, dont il rapportait également les actes. Il composa même un écrit exprès pour en combattre les décrets. Quant aux cinq derniers livres de cette Histoire, Photius ne nous en apprend rien, parce qu'il ne les avait pas lus. Il ne nous reste des écrits de Jean d'Egée qu'un seul fragment, rapporté dans la v[e] action du second concile de Nicée, et un autre dans le second livre de l'histoire de Théodore, qui en fait un partisan de la secte des eutychéens. C'est d'après Jean d'Egée que cet historien rapporte que l'empereur Anastase obtint de Sévère de Sozopolis un écrit par lequel il s'engageait par serment à ne point condamner le concile de Chalcédoine, ce qui ne l'empêcha pas, le jour de son sacre comme évêque d'Antioche, de le condamner publiquement dans l'église, aux instances réitérées de ses partisans, qui comme lui étaient de la secte des acéphales.

JEAN, scolastique et prêtre de l'Eglise de Scythopolis, dans la dernière moitié du v[e] siècle, au lieu de prendre comme tant d'autres le parti des novateurs de son temps, écrivit au contraire contre Eutychès et Dioscore, qui refusaient de reconnaître deux natures en Jésus-Christ. Son ouvrage, que nous n'avons plus que par fragments, était distribué en douze livres, qu'il avait composés à la prière d'un patriarche nommé Julien, que l'on croit être le même qui mourut de douleur vers l'an 476, en voyant l'Eglise d'Antioche, dont il était le légitime possesseur, ravagée et déshonorée par les

impiétés de Pierre le Foulon, célèbre eutychéen qui, appuié de l'autorité de Basilisque s'était emparé de vive force de ce siége. Jean de Scythopolis écrivait purement et clairement et avec le style net et précis qui convient à ces sortes d'ouvrages. Il combattait fortement l'erreur, mais sans abuser des témoignages de l'Ecriture, et en recourant aux moyens de la logique quand l'utilité de sa cause le demandait. L'auteur qu'il réfutait n'avait pas signé son écrit, auquel il avait donné adroitement le faux titre de *Traité contre Nestorius*, dans le dessein de surprendre les simples et de les engager à le lire sans défiance. Photius à qui nous avons emprunté tous ces renseignements sur Jean de Scythopolis, conjecture que l'auteur du *Traité contre Nestorius* était Basile de Cilicie, parce que depuis il composa un autre écrit en forme de dialogue, pour l'opposer à la réfutation de Jean de Scythopolis. Ce dialogue, ajoute Photius, était digne de la religion de Basile, c'est-à-dire de l'hérésie des eutychéens dont il était partisan. Jean de Scythopolis composa encore un ouvrage aussi plein d'érudition que de piété pour la défense du concile de Chalcédoine; mais il n'en est rien venu jusqu'à nous.

JEAN, qui de grammairien devint prêtre d'une paroisse d'Antioche, écrivit contre ceux qui refusaient de confesser deux natures en Jésus-Christ. Il montrait, par l'autorité de l'Ecriture, qu'il y a dans le Christ une seule personne de Dieu et de l'homme, mais deux natures, celle de la chair et celle du Verbe. Il combattit aussi quelques façons de parler de saint Cyrille d'Alexandrie, qui lui étaient échappées en disputant contre Nestorius, et qui auraient pu fortifier la doctrine de Timothée Elure et de ses disciples, c'est-à-dire des eutychéens. Gennade rejette tout ce qu'il dit sur ce sujet, prétendant sans doute qu'on ne trouvait rien de semblable dans les écrits du saint patriarche d'Alexandrie. Jean vivait encore lorsque ce critique écrivait son *Traité des hommes illustres*. Il se livrait à la prédication et avait le talent d'improviser sur le champ des sermons et des homélies qui étaient fort goûtés. Il ne nous reste plus rien de lui.

JEAN, d'abord prêtre de Constantinople et syncelle du patriarche Timothée, fut appelé à lui succéder après sa mort, arrivée le 5 avril 517. Mais avant son ordination, qui eut lieu le 24 du même mois, l'empereur Anastase, qui n'eut jamais une opinion arrêtée sur les querelles religieuses soulevées de son temps, exigea de lui qu'il condamnât le concile de Chalcédoine. Le peuple, au contraire, lui demandait avec de grandes instances d'anathématiser l'eutychéen Sévère, qui s'était emparé à force armée du siége d'Antioche; et il lui fut d'autant plus facile de le satisfaire, que la mort de l'empereur, arrivée le 9 juillet 518, le rendit à toute sa liberté. Jean prononça donc un anathème contre Sévère, en présence de douze prélats; et, comme il n'avait condamné le concile de Chalcédoine que parce qu'Anastase l'y avait contraint, il déclara, devant tout le peuple assemblé dans l'église, qu'il reconnaissait tous les conciles qui avaient confirmé la foi de Nicée, et en particulier ceux de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine. Il fit plus : à la demande du peuple, il annonça que le lendemain, 16 juillet 518, on célébrerait la mémoire des saints évêques qui s'étaient assemblés à Chalcédoine, et qui, de concert avec ceux de Constantinople et d'Ephèse, avaient confirmé le symbole de Nicée. Il fit insérer dans les dyptiques les noms de ces trois conciles, avec ceux de ses deux prédécesseurs immédiats, les patriarches Euphémius et Macédonius, ainsi que celui du Pape saint Léon. Pour autoriser tous ces actes, il assembla un concile de quarante évêques qui se trouvaient à Constantinople, et il y fit ordonner que la mémoire des patriarches Euphémius et Macédonius serait rétablie, qu'on annullerait toutes les procédures faites contre eux, et qu'on devait au faux évêque d'Antioche Sévère un anathème éternel. Ensuite le patriarche Jean écrivit à tous les métropolitains pour leur faire part du résultat du concile, dont il leur envoya les actes, en les priant de les confirmer.

Il nous reste deux de ces lettres, l'une adressée à Jean, patriarche de Jérusalem, et l'autre à Epiphane, évêque de Tyr. Elles sont très-courtes, parce que les actes du concile qu'il y avait joints suffisaient pour donner une pleine connaissance des affaires qui y avaient été traitées. En 519, à l'arrivée des légats que le Pape Hormisdas avait envoyés à Constantinople, pour la réunion des deux Eglises d'Orient et d'Occident, le patriarche Jean reçut le formulaire qu'ils devaient faire signer à tous ceux qui voudraient se réunir. Il voulut d'abord rédiger son acceptation en forme de lettre; mais après une légère contestation avec les légats, il convint seulement d'ajouter une petite préface au libelle ou formulaire, tel que le Pape l'avait envoyé. Il déclarait dans cette préface qu'il était entièrement d'accord avec le Souverain Pontife, qu'il recevait les quatre conciles et condamnait tous ceux qui avaient contrevenu, en quelque manière que ce fût, à leurs décrets, ou qui s'efforçaient d'en retrancher la moindre syllabe. Il écrivit de sa main le formulaire du Pape et le signa, en datant sa souscription du 28 mars 519, sous le consulat de Justin et d'Eutharius. La même année, il écrivit au Pape Hormisdas pour le congratuler sur la réunion des Eglises, en lui faisant honneur de cet heureux événement, qu'il présente comme son ouvrage. Dans une autre lettre, datée du 14 des calendes de février, sous le consulat de Vitalien et de Rustique, c'est-à-dire du 19 janvier de l'an 520, il marquait au Pape que cette année-là la fête de Pâques devait se célébrer le 19 avril. On croit que Jean mourut vers le même temps, après avoir

occupé le siége de Constantinople environ trois ans.

JEAN CLIMAQUE (Saint). — Un des premiers Pères de la vie spirituelle et contemplative, et, de tous les auteurs qui en ont tracé le code, celui qui réussit le mieux peut-être à établir la théorie des vertus qu'il avait pratiquées jusqu'à la plus sublime perfection, sans contredit, ce fut saint Jean Climaque, ainsi nommé du titre qu'il donna à son principal ouvrage. Sa vertu fut telle qu'elle pouvait faire douter qu'il eût un corps, et il parut sur la terre comme ces esprits célestes qui y laissent après eux des traces de lumière. Né dans la Palestine, vers l'an 525, on croit qu'il fut disciple de saint Grégoire de Nazianze. Livré de bonne heure à l'étude, ses progrès dans les sciences lui firent donner, dans sa jeunesse, le surnom de *Scholastique*, qui supposait alors un grand talent uni à de vastes connaissances. Dès l'âge de seize ans, il renonça au monde pour aller se livrer à la vie contemplative dans les déserts du Sinaï. Il choisit un ermitage éloigné du monastère bâti sur le sommet de la montagne, et se mit sous la direction d'un vieil anachorète, nommé Martyrius. Après quatre ans d'études, de silence et d'épreuves, il prononça ses vœux monastiques, en présence d'un vieil abbé nommé Stratége, qui prédit à l'heure même que ce jeune religieux serait un jour une des grandes lumières du monde. Saint Anastase, qui menait alors la vie de solitaire, avant de se voir élevé sur le siége patriarcal d'Antioche, lui fit à peu près la même prédiction. Saint Jean Climaque avait passé dix-neuf ans dans les exercices d'une humble et fidèle obéissance lorsque Dieu appela à lui le saint vieillard Martyrius. Cette mort lui inspira le dessein d'embrasser la vie des anachorètes. Il descendit donc la montagne de Sinaï et se retira dans la solitude de Thole, à cinq milles de l'église, où, suivant la coutume de l'Orient, il se rendait tous les dimanches et les samedis avec les autres solitaires, pour entendre l'office divin et communier. Nourri de la lecture des Livres saints et des Pères, il devint un des plus savants docteurs de l'Eglise. Il voulait vivre seul, entièrement inconnu au monde; mais le bruit de sa vertu et de sa science avait traversé les solitudes du désert. On vint bientôt le consulter de toutes parts. Craignant la vanité secrète qui porte les savants à parler et à discourir longuement, il gardait souvent le silence, sans contredire ni disputer; mais les passions pénètrent jusque dans les cellules. Quelques anachorètes accusèrent Climaque de rechercher dans de vains discours les applaudissements des hommes, et il passa près d'un an sans parler. Cependant, désarmés par son humilité, ses ennemis mêmes le conjurèrent enfin de continuer d'instruire ceux qui s'adressaient à lui. Il avait soixante-quinze ans et il en avait passé cinquante-neuf dans la solitude, lorsqu'il fut élu, en 600, abbé du grand monastère du mont Sinaï. On parlait partout de sa sagesse et de sa piété consommée. Saint Grégoire le Grand lui écrivit pour se recommander à ses prières, et lui envoya une somme considérable pour l'hôpital des pèlerins, bâti à quelque distance du Sinaï. Après avoir gouverné pendant quatre années les moines de la montagne et les anachorètes du désert, saint Jean Climaque se démit de sa dignité pour se livrer entièrement à la vie contemplative, et il mourut dans son ermitage de Thole, le 30 mars 605, à l'âge de quatre-vingts ans.

Echelle sainte. — Saint Jean Climaque gouvernait le monastère de Sinaï lorsqu'il composa, à la prière de Jean, abbé de Raïthe, son Echelle sainte, ouvrage devenu si célèbre, que le titre même en est resté attaché au nom de son auteur. Il regarda cette prière comme un ordre de Dieu et résolut d'y satisfaire par le devoir d'une obéissance religieuse. Il faut l'entendre s'expliquer lui-même, dans sa réponse à la lettre de cet abbé. « Accoutumé comme vous l'êtes, lui dit-il, à nous tracer tous les jours, par votre exemple, le modèle des vertus que nous devons pratiquer pour être parfaitement humbles, vous avez accompli une action digne de vous, en demandant des règles de conduite à un homme qui a plutôt besoin de recevoir des instructions que d'en donner, et qui est aussi impuissant en œuvres qu'en paroles. Aussi ne me serai-je jamais engagé dans un travail qui surpasse ma capacité si, en le refusant, je n'eusse appréhendé de secouer le joug de l'obéissance qui est la mère de toutes les vertus. Cette considération m'a fait oublier toute ma faiblesse et entreprendre humblement plus que je ne pouvais accomplir. Ce que j'ai fait toutefois, sans me flatter que mon ouvrage pût vous être utile en quelque chose ni vous donner une seule connaissance nouvelle que vous ne possédiez déjà à un bien plus haut degré que moi. Mauvais disciple d'un excellent peintre, j'ai seulement ébauché et marqué avec du noir les ombres des choses qui par elles-mêmes sont très-vives et très-éclatantes; puis, je vous ai réservé, comme au premier maître et au plus éminent parmi les docteurs, le soin de donner à cet ouvrage le dernier coup de pinceau, en éclairant les parties obscures et en suppléant à tout ce qui manque pour l'intelligence des préceptes de cette loi spirituelle, par toutes les lumières que vous en a fait acquérir un long et parfait accomplissement. Ce n'est donc pas à vous que j'adresse ce petit ouvrage, mais à ceux que Dieu a appelés à son service, et qui, à notre exemple, reçoivent de votre bouche les instructions que l'on doit attendre d'un homme aussi savant et aussi éclairé que vous l'êtes. »

Saint Jean Climaque intitula son ouvrage *Klimax*, d'un terme grec qui signifie échelle, par allusion à l'échelle mystérieuse que le patriarche Jacob avait vue autrefois en songe, appliquant comme saint Grégoire de Nazianze et saint Chrysostome l'avaient fait avant lui, cette figure mystérieuse de l'Ecri-

ture a la progression des vertus évangéliques et chrétiennes. Elle est composée de trente degrés ou échelons en l'honneur des trente années de la vie cachée de Jésus-Christ, parce qu'elle est l'image de la vie des vrais Chrétiens qui, selon le langage de saint Paul, doit être cachée en Dieu. Chacun des chapitres sert de degré pour s'élever au ciel par la pratique des vertus. Ce sont comme les diverses stations de la vie intérieure, depuis la fuite du monde et du péché, jusqu'au détachement parfait de tous les objets terrestres. L'ouvrage se compose de deux parties, dont la première, sous le titre d'*Echelle sainte*, s'adresse aux religieux, et la seconde intitulée *Lettre au pasteur*, à l'abbé Jean de Raïthe, à la prière de qui il l'avait entrepris. Rien n'y est omis de ce qui peut conduire une âme à la plus sublime perfection. Un semblable ouvrage doit se méditer et ne s'analyse pas. Cependant nous allons essayer d'en donner une idée.

Le premier degré de l'Echelle sainte, c'est le *renoncement au monde*. Par ce renoncement, on entend une haine volontaire et un abandon des choses de la nature, par le désir qu'on a de jouir des choses qui sont au-dessus de la nature, c'est-à-dire au-dessus des biens, des avantages et des plaisirs de la vie présente. Ceux qui font ce renoncement doivent le prononcer ou par l'espérance de la félicité future, ou par le regret qu'ils ont de la multitude de leurs péchés, ou par le seul amour qu'ils se sentent pour Dieu. S'ils n'ont été touchés d'aucun de ces trois mouvements, leur retraite est indiscrète et téméraire. Il distingue trois sortes de retraites: la première est celle des anachorètes qui sont seuls; la seconde, celle du repos avec un compagnon de solitude; la troisième, celle des exercices de la mortification et de la patience dans la société commune du monastère.

Le second degré est le *détachement de toutes choses*, suivant cette parole de Jésus-Christ qui déclare que celui-là n'est pas propre au royaume du ciel qui tourne la tête en arrière, après avoir mis la main à la charrue. Saint Jean Climaque prétend que personne n'entrera dans ce royaume s'il n'accomplit trois renoncements solennels: le premier, à toutes choses, à toutes personnes, à tous parents; le second, à sa propre volonté; le troisième, à la vraie gloire qui suit l'obéissance, quand la pratique de cette vertu devient pour un religieux un prétexte de s'élever.

Le troisième degré est intitulé *Pèlerinage* ou retraite du monde. L'auteur entend par là l'abandon complet et sans retour de tout ce qui s'oppose au dessein de piété que nous avons résolu d'accomplir; et parmi ces obstacles, il compte en première ligne l'amour des parents et de la patrie. « Fuyez l'Egypte, dit-il, sans y retourner jamais! » Prétendre allier l'amour de Dieu avec l'amour des parents, c'est se tromper, puisqu'il n'est pas possible de servir deux maîtres. Les déserts les plus dépourvus de toute consolation humaine, les plus cachés, les plus inconnus aux hommes sont ceux qu'il propose à quiconque veut véritablement renoncer au monde. « Ayez soin de cacher, ajoute-t-il, jusqu'à la splendeur de votre race, et ne vous glorifiez jamais devant les hommes du nom illustre que vous portez, dans la crainte que la noblesse de votre naissance ne se trouve effacée par la bassesse de vos actions. »

Le quatrième degré est *De l'obéissance*. Il entend par là un renoncement parfait à sa propre volonté, renoncement manifesté à l'extérieur par les actions du corps. Cette obéissance est un mouvement simple par lequel chaque religieux fait sans discernement ce qui lui est commandé. Ainsi l'obéissance anéantit la volonté propre. Les Pères assurent que, dans le chant des psaumes, nous trouvons les armes qui nous défendent; dans la prière la muraille qui nous couvre; dans l'eau de nos larmes pures et sincères, le bain qui nous lave; mais ils ont regardé la sainte obéissance comme un acte de foi et une confession du Seigneur, sans laquelle nul homme esclave de ses passions ne verra Dieu. Il croit qu'un des premiers effets de cette vertu, est de confesser ses péchés à son supérieur, le bon, le véritable et l'unique juge. Il veut même qu'un religieux soit prêt à les confesser à tout le monde, si le supérieur l'ordonne. Il rapporte à ce sujet la pénitence publique d'un voleur qui, par l'ordre de l'abbé d'un monastère où il s'était retiré dans le voisinage d'Alexandrie, confesse publiquement des péchés énormes. Cet exemple lui fournit l'occasion de décrire les vertus admirables des religieux de ce monastère, vertus qu'il propose avec raison comme les modèles les plus sublimes de la perfection chrétienne.

Sur le cinquième degré, intitulé *De la pénitence*, saint Jean Climaque raconte avec une énergie pittoresque les exemples édifiants dont il avait été témoin oculaire, en visitant les monastères de l'Egypte. L'ancienne ferveur s'y était conservée, et les degrés de pénitence usités dans les premiers siècles se retrouvent encore en pleine vigueur dans le VIIe.

« Il y avait pour les pénitents, dit-il, une habitation particulière appelée la prison, à un mille de distance du grand monastère. On ne s'y renfermait que de son plein gré; mais ceux qui s'y étaient ainsi condamnés eux-mêmes n'en sortaient plus que Dieu n'eût fait connaître à l'abbé qu'il leur avait fait miséricorde. Il n'entrait dans ce lieu ni vin, ni huile, ni feu même; nulle autre nourriture qu'un pain grossier et quelques autres herbages. Le lieu était affreux, d'une obscurité effrayante; il inspirait, par le seul aspect, de la componction et une salutaire tristesse. Mais, de peur que les sombres pensées n'y dégénérassent en désespoir, le supérieur particulier de ces pénitents, homme d'une vertu et d'une expérience consommées, prenait un très-grand soin d'écarter l'ennui, en les tenant perpétuellement occupés. Dans les courts intervalles que leur laissait une oraison presque continuelle, ils

mettaient en œuvre des feuilles de palmier qu'on leur apportait du monastère. Tel était leur amusement dans les heures de relâche. Quel est, ajoute saint Jean Climaque, le cœur assez dur, quel est le marbre ou l'airain qui n'eût été attendri par les accents que la plupart faisaient retentir, considérant en eux-mêmes de quel haut point de vertu ils étaient tombés? Qu'est devenue, s'écriaient-ils, l'ancienne beauté de notre âme et l'éclat de notre première ferveur? Où sont-ils, ces heureux jours dont nous ne nous souvenons qu'avec amertume? Qui nous remettra dans cet état d'innocence et d'intégrité où le Tout-Puissant habitait avec nous, et nous regardait avec complaisance? En proférant ces plaintes lugubres, des torrents de larmes jaillissaient de leurs yeux, et plusieurs en étaient devenus presque aveugles. Ils demandaient à haute voix, comme de précieuses faveurs, d'horribles maladies pendant la vie, pourvu que le juge suprême leur fît grâce à la mort. Quelquefois ils se disaient l'un à l'autre : Croyez-vous, mon frère, que nous obtenions miséricorde? croyez-vous que nous parvenions un jour à l'heureux terme où rien de souillé n'entrera? Ne comptons que sur la clémence de notre Dieu; ne cessons de mortifier, de crucifier sans pitié une chair impure et meurtrière qui a donné la mort à notre âme. »

Le sixième degré est *De la méditation de la mort*. De toutes les pratiques spirituelles, la méditation de la mort est la plus utile : elle fait embrasser aux religieux qui vivent en communauté les travaux et les exercices de la pénitence, et leur fait trouver leur plus grand plaisir dans les humiliations et les mépris. La marque véritable à laquelle nous pouvons reconnaître si la pensée de la mort opère véritablement sur notre cœur, est le détachement volontaire de toutes les choses créées, et le parfait renoncement à notre propre volonté. Celui-là est vertueux, qui attend la mort tous les jours; mais celui-là est saint qui la désire à toute heure. Après quelques réflexions sur l'utilité de cette pratique, le saint docteur propose des exemples des effets merveilleux que la pensée de la mort a produit sur l'esprit de certains solitaires.

Le septième degré est *De la douleur de la pénitence et de la nécessité des larmes*. La tristesse qui accompagne la pénitence, lorsqu'elle est sincère, est un sentiment de repentir inspiré par l'amour, qui fait qu'une âme soupire sans cesse après la possession du souverain bien, et se livre pour y parvenir aux plus rudes travaux de la pénitence. Si cette tristesse est accompagnée du don des larmes, c'est un avantage qu'il faut s'efforcer de conserver, parce que les larmes de la pénitence sont en un sens plus efficaces que le baptême, qui ne purifie que les offenses qui l'ont précédé, tandis que ces larmes lavent les péchés qui l'ont suivi. Saint Jean Climaque, en avançant cette proposition, convient qu'elle semble un peu hardie, ce qui montre qu'on ne doit pas la prendre à la rigueur. Il raconte ensuite comme une grande merveille, l'histoire d'un solitaire qui, la veille de sa mort, eut un ravissement dans lequel il lui semblait voir des gens qui lui demandaient compte de sa vie, et auxquels il répondait tout haut, suivant qu'il avait commis ou non les fautes dont on l'accusait.

Dans le huitième degré, l'auteur traite de la *douceur* qui surmonte la colère. Par cette douceur, il entend l'immobilité de l'âme qui demeure toujours la même, aussi insensible aux injures qu'aux applaudissements. Le commencement de cette vertu est le silence de la langue; le progrès, le silence même de la pensée au milieu des troubles, et la perfection, est une sérénité stable et constante au milieu des tentations. Il décrit ensuite les funestes effets de la colère, et indique les moyens à mettre en œuvre pour la surmonter.

Le neuvième degré, est l'*oubli des injures*. Suivant le pieux auteur, le souvenir des injures est le comble et la consommation de la colère, il nourrit et fait vivre les péchés dans l'âme. C'est une haine de la justice, la ruine des vertus, un vers qui ronge l'esprit, un vénin qui empoisonne le cœur.

Dans le dixième degré, il traite de la *médisance*. La médisance naît du souvenir des injures. Une des marques auxquelles on reconnaît les vindicatifs et les envieux est la facilité avec laquelle ils se portent sans scrupule à blâmer, et même à calomnier la doctrine, les actions et jusqu'aux vertus de leur prochain.

Le onzième degré est le *silence*. L'intempérance de la langue est comme le trône où la vaine gloire se montre avec ostentation. Le silence d'un homme pieux le délivre de la tentation de la vanité. Saint Pierre pleura amèrement pour avoir oublié cette sentence de l'Ecriture : *J'ai résolu de veiller sur mes actions, afin que ma langue ne me fasse point pécher.*

Le douzième degré est contre le *mensonge*. Il n'est point de péché contre lequel le Saint-Esprit ait prononcé une sentence plus redoutable.

Le treizième degré blâme l'ennui ou la paresse que l'on ressent dans la prière ou les autres exercices spirituels. Le saint auteur croit que ce vice vient tantôt de l'insensibilité de l'âme, et tantôt de l'oubli des biens célestes.

Le quatorzième degré détourne de l'*intempérance*, que l'auteur signale comme un vice de la nature corrompue. Il en décrit toutes les suites et place l'impureté au nombre des plus fâcheuses.

Le quinzième degré contient l'*éloge de la chasteté*, que le saint auteur appelle une participation de la nature angélique et incorporelle. Les moyens qu'il prescrit pour l'obtenir sont l'humilité, la douceur, le travail des mains, les veilles, les jeûnes, la mortification de ses sens, la retraite et la prière.

Le seizième degré combat l'*avarice*, que l'auteur qualifie un monstre à plusieurs têtes,

le tyran des âmes et la fille de l'infidélité. Il en indique le remède dans la pauvreté volontaire.

Le dix-septième degré traite de l'*insensibilité* qu'éprouvent bien souvent les personnes religieuses pour les choses saintes et spirituelles.

Dans le dix-huitième, l'auteur exhorte les Chrétiens à se tenir en garde contre le *sommeil*, qui se glisse particulièrement dans la prière. Il y parle de l'utilité des prières qui se font en commun.

Le dix-neuvième traite de la *vigilance* que chacun doit exercer sur son esprit et sur ses sens.

Le vingtième condamne toutes les *fausses vanités*.

Le vingt-unième signale les désordres que produit la *vaine gloire*.

Le vingt-deuxième fait le détail des suites funestes de l'orgueil.

Le vingt-troisième apprend à combattre les *pensées de blasphème et d'impiété* que le démon inspire aux religieux pendant les plus saintes actions.

Le vingt-quatrième enseigne la douceur et la simplicité.

Le vingt-cinquième expose les *avantages de l'humilité*.

Le vingt-sixième donne des instructions pour discerner le bien et le mal, les vices et les vertus, les bonnes et mauvaises pensées et des règles pour se bien conduire dans la vie spirituelle.

Dans le vingt-septième, intitulé : *Du repos du corps et de l'âme*, l'auteur définit le premier un état de paix calme et tranquille, dans lequel tous les mouvements de la chair et des sens sont assujettis à la raison, et le second un calme de l'esprit et une méditation tranquille et exempte de toute distraction. Celui qui est parvenu à cette bienheureuse paix, n'a pas besoin d'être instruit par des discours ; la lumière de ses propres actions est plus efficace pour l'éclairer que toutes les paroles étrangères.

Le vingt-huitième degré roule sur la *nécessité de la prière* et les dispositions qu'on y doit apporter.

Le vingt-neuvième traite de la *paix de l'esprit*, qui consiste dans l'affranchissement des passions et la pratique habituelle de toutes les vertus. Enfin le trentième degré traite des trois vertus cardinales, que l'auteur représente comme le fondement et le lien de toutes les vertus chrétiennes. La foi pour tout, jusqu'aux choses qui paraissent impossibles; l'espérance ne peut être confondue, quand elle a pour appui la miséricorde de Dieu; la charité avance toujours sans que rien l'arrête; infatigable dans sa course, elle ne laisse point de repos à celui qu'elle a pénétré une fois de ses ardeurs.

Lettre au Pasteur. — La lettre au pasteur forme, comme nous l'avons dit, la seconde partie de cet ouvrage. Elle renferme les instructions les plus utiles pour le gouvernement des âmes. Non content d'y enseigner comment les supérieurs doivent se conduire envers leurs religieux, le saint auteur entre encore dans le détail des qualités essentielles à ceux à qui l'on veut confier le soin des monastères. Le pasteur à qui cette lettre s'adresse était le vénérable abbé de Raïthe, à la prière de qui saint Jean Climaque avait composé son *Echelle sainte*. « Je vous ai donné la dernière place dans ce livre de la terre, lui dit-il, mais je ne doute pas que Dieu ne vous accorde la première au-dessus de nous tous, dans le livre du ciel, puisque selon la promesse de Jésus-Christ, ceux qui par humilité de cœur se sont faits les derniers en cette vie, seront les premiers dans l'autre, par la gloire éminente dont Dieu les récompensera.»

Tel est en substance l'ouvrage qui a rendu saint Jean Climaque si célèbre dans l'Eglise, et surtout dans les communautés, où l'on fait profession de pratiquer ce que les conseils évangéliques ont de plus parfait. Il est écrit en forme d'aphorismes et de sentences; le style en est simple et concis. On y trouve beaucoup d'onction, des sentiments élevés, le tableau de toutes les vertus, des paraboles et des traits historiques tirés principalement de la vie religieuse, qui présentent les préceptes en action. Cependant nous devons observer que cet ouvrage a donné lieu à des critiques qui ne sont pas toutes destituées de fondement. On lui reproche en général de l'obscurité, un défaut d'ordre et de méthode qui en rend la lecture pénible. Gerson y trouvait des propositions peu exactes et propres à égarer les simples: saint Jean Climaque paraît justifier le mensonge officieux. Cet ouvrage souvent imprimé a été traduit en français par Arnauld d'Andilly, in-12, 1688. Jean de Raïthe, Elie de Crète et Denys le Chartreux l'ont commenté. Il se trouve dans toutes les *Bibliothèques des Pères* et dans le *Cours complet de Patrologie* publié par M. l'abbé Migne.

JEAN, abbé de Raïthe, gouvernait ce monastère situé sur les bords de la mer Rouge, lorsque saint Jean Climaque fut fait abbé du mont Sinaï, à l'âge de soixante-quinze ans, après en avoir passé près de cinquante-neuf dans le désert. Il lui écrivit pour le prier, tant en son nom qu'en celui de sa communauté, de mettre par écrit les pensées que l'Esprit saint lui inspirerait sur la pratique des vertus religieuses et de leur faire part des grandes connaissances qu'il avait acquises dans la vie spirituelle.

« Nouveaux Israélites, échappés aux agitations du monde, comme l'ancien peuple aux abîmes de la mer Rouge, nous le recevrons comme de nouvelles tables de la loi, écrites par la main même de Dieu qui daignera nous les transmettre par votre ministère. Ce n'est point par flatterie que nous vous tenons ce langage; nous ne faisons que répéter ce que tout le monde dit. C'est ce qui nous donne une ferme confiance, que nous éprouverons bientôt la consolation extrême de recevoir de vous l'excellent ouvrage que nous en attendons, ces caractères gravés par l'Esprit-Saint lui-même, ces rè-

gles respectables qui conduiront infailliblement et par un chemin droit ceux qui voudront les suivre, et qui seront comme une échelle sainte dressée à la porte du paradis, afin que ceux qui désirent monter au ciel y arrivent sûrement, sans en être empêchés par les efforts trompeurs du prince des ténèbres, qui est le roi de ce monde, et par les puissances de l'air. » Comme on le sait, saint Jean Climaque prit la prière de l'abbé de Raïthe comme un commandement exprès qui lui était adressé de la part de Dieu, et il se hâta d'y satisfaire en composant ces deux ouvrages si connus sous le titre d'*Echelle sainte* et de *Lettre au pasteur*. Nous avons rendu compte en son lieu de la réponse qu'il fit à notre abbé.

Sitôt que ces ouvrages furent publiés, Jean de Raïthe se crut obligé de les expliquer à ses religieux par un commentaire, dans lequel on peut remarquer sa définition de la conscience qu'il ne distingue point de la loi naturelle. Selon lui c'est une étincelle de la lumière accordée à l'homme et comme inoculée à son être dès le moment même de sa création, pour lui apprendre à distinguer le bien du mal et le crime de la vertu. Il regarde comme divin le précepte de confesser ses péchés aux prêtres pour en recevoir l'absolution, et prouve son sentiment par la tradition des apôtres et par les règles qu'ils ont établies dans l'Eglise catholique à ce sujet. Dieu, ajoute-t-il, n'a pas fait l'homme afin qu'il pérît, mais afin qu'il fût sauvé en servant son Créateur. C'est pour cela que les vocations des hommes sont différentes et que tous ne reçoivent pas les mêmes grâces. L'un aime à exercer l'hospitalité, l'autre à vivre dans la retraite et dans le repos; celui-ci console et exhorte les affligés; celui-là met un frein à sa langue et vit dans le silence, il en est qui ne mangent qu'une fois la semaine, d'autres qui mangent tous les jours. Il fait remonter jusqu'aux apôtres l'établissement des divers degrés de pénitence. Il y avait un lieu destiné pour chacun : le premier était celui des pleurants. Prosternés hors de l'église, aux pieds de tous ceux qui y entraient, ils imploraient le secours de leurs prières. Le second était le lieu des auditeurs, devant la porte de l'église, où ils entendaient réciter l'office divin. Le troisième, appelé de la séquestration, était dans l'enceinte de l'église, mais derrière l'ambon ou tribune, de manière à ce que les pénitents fussent séparés des fidèles. Aussi les séquestrés sortaient-ils de l'église avec tous ceux à qui le diacre intimait à haute voix l'ordre d'en sortir. Le quatrième lieu était celui des consistants, ainsi appelés parce qu'ils priaient debout. Ils ne sortaient point de l'église que l'oblation du sacrifice ne fût entièrement achevée. Dans le cinquième appelé station, les pénitents réconciliés s'y trouvaient avec les fidèles, et participaient comme eux au corps et au sang de Jésus-Christ. A la façon dont l'abbé de Raïthe parle de ces degrés de pénitence, on conclut qu'ils étaient encore en usage dans l'Eglise grecque de son temps, c'est-à-dire, au VIIe siècle. Ce commentaire ainsi que la lettre dont nous avons parlé avec un éloge du même saint, se trouvent réunis aux œuvres de saint Jean Climaque dans toutes les *Bibliothèques des Pères*.

JEAN, surnommé le *Scolastique*, parce qu'il avait suivi quelque temps le barreau, était Syrien d'origine. Il fut ordonné prêtre de l'Église d'Antioche et remplit à ce titre les fonctions d'apocrisiaire à Constantinople. En 565, le patriarche Eutychius ayant été chassé de Constantinople par ordre de l'empereur Justinien, Jean fut choisi pour le remplacer à la tête de cette Eglise, qu'il gouverna en effet jusqu'à sa mort, arrivée en 578. Après lui Eutychius fut rétabli sur son siége patriarchal, qu'il continua d'occuper jusqu'en 582.

Ce fut pendant qu'il remplissait les fonctions d'apocrisiaire que Jean composa une collection de tous les canons des dix conciles précédents. Ces canons avaient déjà été recueillis dans l'ancien code de l'Eglise universelle; mais ils y étaient sans ordre et incomplets, puisque ce code ne renfermait que les canons des conciles de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine. Jean ajouta dans sa collection les canons des apôtres, vingt-un du concile de Sardique et les soixante-huit de l'épître canonique de saint Basile. Sans égard pour l'ordre chronologique, il suivit dans sa distribution, divisée en cinquante titres, l'ordre des matières, et rapporte de suite tous les canons divers sur le même sujet, pour la plus grande facilité des lecteurs. C'est ce que n'avaient pas fait ceux qui, avant lui, avaient publié des recueils de canons.

Le Pape Nicolas Ier cite la collection de Jean le Scolastique dans sa lettre à Photius, en lui faisant observer qu'il est surprenant que les canons de Sardique lui fussent inconnus, puisqu'on les trouvait parmi les cinquantes titres dont la concorde des canons est composée. Or, on ne connaît chez les Grecs aucune autre concorde, renfermant les canons de Sardique, que celle de Jean le Scolastique.

Ce patriarche publia depuis, sous le titre de *Nomocanon* un abrégé de cette concorde, dans lequel il ajoute sur chaque titre les Novelles de Justinien; ce qui prouve qu'il ne mit la main à cet ouvrage qu'après que ce prince eut pris le gouvernement de l'empire, et qu'il fut lui-même monté sur le siége patriarcal de Constantinople. Balsamon, dans ses notes sur le premier canon du concile de Constantinople, connu sous le nom de concile *in Trullo*, cite cet abrégé, mais sans en nommer l'auteur : il est attribué à Théodoret dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale; mais dans tous les autres, le Nomocanon porte le nom de Jean le Scholastique. Il est hors d'apparence que Théodoret eût mis dans une collection de canons ceux des apôtres et de Sardique, que les Grecs ne recevaient pas encore de son

temps, et qui ne se trouvaient pas dans l'ancien code dont on se servit au concile de Chalcédoine, auquel il assista lui-même. Enfin le style du Nomocanon est absolument différent de celui de cet écrivain. Ces deux collections de Jean le Scolastique sont imprimées dans le tome II de la *Bibliothèque de droit* de Justelle, Paris, 1661. Nous n'avons plus la catéchèse dans laquelle le patriarche Jean établissait le dogme de la sainte et consubstantielle Trinité. Photius dit qu'il la composa sous le règne de Justin le Jeune, indiction première, c'est-à-dire en 568, et qu'elle fut réfutée depuis par l'impie et imbécile Philoponus.

JEAN, surnommé *le Jeûneur*, à cause de ses grandes abstinences, fut ordonné évêque de Constantinople en 585, et gouverna cette Eglise jusqu'en 596. Il prit le titre d'*évêque œcuménique* ou universel. contre lequel les Papes Pélage et saint Grégoire le Grand s'élevèrent avec autant de force que de raison. Ce patriarche, homme vertueux, mais aigre, hautain et opiniâtre, donnait aux pauvres tout ce qu'il avait. L'empereur Maurice lui avait prêté une somme considérable, sur une obligation qui portait hypothèque sur tous ses biens; mais après sa mort, ce prince ne trouva chez lui qu'une couchette de bois, une mauvaise couverture de laine et un lit tout usé. Par respect pour la vertu du patriarche, l'empereur fit transporter au palais ces pauvres meubles, dont il faisait plus de cas que de l'or et de l'argent. Il couchait sur ce petit lit pendant le carême et lorsqu'il voulait faire pénitence.

Saint Isidore lui attribue pour tout écrit une lettre adressée à saint Léandre, son frère et son prédécesseur sur le siége de Séville, et dans laquelle, sans rien émettre de nouveau sur le baptême, Jean le Jeûneur ne faisait que répéter ce que les anciens avaient dit des trois immersions. Nous n'avons plus cette lettre. Il avait composé aussi des homélies, et on lui en attribue deux qui ont été reproduites quelquefois parmi celles de saint Chrysostome, savoir, une sur la pénitence, la continence et la virginité, et la seconde sur les faux prophètes et les faux docteurs; mais on doute qu'elles soient de lui, et le style de la dernière n'est pas de nature à lui faire honneur. Dans les deux livres pénitentiels que le P. Morin a publiés sous son nom, on rencontre plusieurs choses qui sont d'un siècle évidemment postérieur au sien. En effet, on ne connaissait pas encore, dans l'Eglise du VIe siècle, trois carêmes communs aux laïcs et aux clercs; ce qui ferait croire que ce Pénitentiel ne fut écrit qu'après le septième concile général, tenu en 787, à la fin du VIIIe siècle. Le P. Morin doute encore que l'opuscule intitulé : *Méthode de confesser ses péchés à son père spirituel*, soit du patriarche de Constantinople, sous le nom du quel il l'a fait imprimer. Il pense que ce n'est qu'un extrait du pénitentiel, rédigé en forme d'instruction familière; et ce sentiment ne paraît pas dénué de vraisemblance. Cependant les Grecs du moyen âge n'ont pas laissé d'attribuer ces deux opuscules à Jean le Jeûneur, comme on peut s'en convaincre par plusieurs manuscrits.

JEAN DE BICLAR, Goth d'origine, était né à Scalaba ou Santaren, dans la province de Lusitanie. Après avoir fait ses études à Constantinople, il revint en Espagne, où il fut persécuté par le roi Leovigilde, qui voulait le forcer à embrasser la doctrine arienne qu'il professait. Relégué à Barcelone par l'ordre de ce prince, Jean y passa dix années, pendant lesquelles il eut beaucoup à souffrir de la violence des hérétiques. Au retour de cet exil, il fonda dans les vallées des Pyrénées un monastère auquel il donna le nom de Biclar. L'abbé Jean fut élu ensuite évêque de Gironne; mais on ne sait combien de temps il gouverna cette Eglise, et l'époque de sa mort est inconnue. Il nous reste de lui une Chronique abrégée qu'il composa pour continuer celle de Victor de Tunone. Elle commence à la première année du règne de Justin, en 566, et finit à la huitième de l'empereur Maurice, et à la quatrième du roi Récarède, en 589. On y trouve la suite des empereurs, des rois d'Espagne et des Papes, avec les faits remarquables arrivés dans l'Eglise ou dans l'Etat pendant leur gouvernement. Jean de Biclar parle de l'assemblée que les évêques ariens réunirent à Tolède, par ordre du roi Léovigilde, et dans laquelle il fut ordonné que les Catholiques qui passeraient de l'Eglise dans la secte ne seraient point rebaptisés, mais qu'on se contenterait de leur imposer les mains et de leur donner la communion. Il fait mention aussi du concile dans lequel le roi Récarède présenta sa profession de foi, et où les Goths se réunirent à l'Eglise catholique, après avoir abjuré leurs erreurs. Cette Chronique a été publiée par Canisius et Basnage. Jean de Biclar avait encore composé pour ses moines une règle dont les préceptes, au jugement de saint Isidore, pouvaient être très-utiles à tout le monde. Elle n'est pas venue jusqu'à nous.

JEAN, archevêque de Thessalonique, souscrivit en qualité de légat du Saint-Siége au VIe concile général, tenu en 680. On ne sait pourquoi il se donne ce titre, puisqu'il n'est nommé nulle part parmi les légats du Pape Agathon; mais cette souscription prouve du moins qu'il vivait au VIIe siècle; ce qui n'empêche pas qu'il ait pu écrire, comme quelques-uns l'ont avancé, pour la défense du concile de Chalcédoine, à l'occasion de l'hérésie des monothélites, qui tirait son origine de celle d'Eutychès. Nous avons de lui un discours sur les saintes femmes qui portèrent des parfums pour embaumer le corps de Jésus-Christ. Il y montre qu'il n'y a aucune contrariété dans l'histoire de la résurrection rapportée par les quatre évangélistes. Il compte quatre voyages des saintes femmes au tombeau, et distingue six Maries. Tout cela n'est fondé

que sur des conjectures et non sur le texte évangélique. Ce discours, imprimé d'abord parmi ceux qui sont supposés à saint Jean Chrysostome, a été restitué à Jean de Thessalonique par le P. Combefis, dans le tome Ier de son *Auctuarium*. Cet évêque avait composé des dialogues entre un païen et un Chrétien, dans lesquels il prétendait que les anges et les âmes avaient un corps subtil, composé d'air et de feu, et que par conséquent on pouvait les peindre, puisqu'ils n'étaient ni purement spirituels ni invisibles. Il prétendait, en soutenant cette opinion, que saint Athanase, saint Basile, Méthodius et plusieurs autres anciens avaient pensé de même avant lui. On trouve des fragments de ses ouvrages dans les *actes du second concile de Nicée*.

JEAN, évêque de l'île de Carpack, écrivait au commencement du VIIe siècle. Photius lui attribue un *Traité de la consolation* adressé aux moines d'Inde. Cet écrit primitivement divisé en cent chapitres, si l'on en croit ce bibliographe, n'en contient plus que quatre-vingt-dix-sept dans nos exemplaires. Ce sont des instructions morales dans lesquelles l'auteur s'applique à résoudre les difficultés que les moines trouvaient dans l'accomplissement de leurs statuts, pris à la lettre, et à leur prescrire des remèdes contre les peines d'esprit et les tentations. Ce traité fut d'abord imprimé dans le tome XV de la *grande Bibliothèque grecque et latine des Pères*, à Paris, en 1644; et depuis dans le tome XII de celle de Lyon, en 1677. On a publié à la suite, dans cette dernière, quatre-vingt-quatorze capitules, comme faisant partie des œuvres de Jean de Carpack. Photius n'en dit rien, pas plus qu'il ne parle de quelques autres traités de morale, qui se conservent manuscrits sous le même nom, dans diverses bibliothèques de l'Europe.

JEAN, moine d'Antioche, est auteur d'une *Histoire chronologique* qui s'étend depuis la création du monde jusqu'à l'an 620, époque où il la termina. Elle n'a jamais été publiée, mais on en trouve des extraits dans le *Traité des vices et des vertus*, de Constantin Porphyrogenète, imprimé en grec et en latin, par les soins de Henri de Valois; Paris, in-4°, 1634.

JEAN DE NICÉE, dont on croit pouvoir fixer l'existence à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle, écrivit un mémoire sur la naissance de Jésus-Christ. Dès le temps de saint Jean Chrysostome, on regardait comme une nouveauté dans l'Eglise grecque de séparer la fête de la Nativité de celle de l'Epiphanie, qu'on avait jusque-là célébrée ensemble, le 6 de janvier. Les Chrétiens d'Occident, au contraire, avaient toujours célébré séparément ces deux solennités aux jours où elles se fêtent encore dans toute l'Eglise. Leur usage passa en Orient sur la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle. Jean de Nicée établit cet usage dans son mémoire. Il prétend que ceux qui avaient introduit la coutume de célébrer la naissance de Jésus-Christ au 6 janvier, n'en avaient usé ainsi que parce qu'ils avaient confondu le jour de son baptême avec l'anniversaire de sa naissance. Pour montrer qu'on doit célébrer cette dernière solennité au 25 de décembre, il cite une lettre de saint Cyrille au Pape Jules, avec la réponse de ce Pontife. Il ajoute que saint Basile écrivit à saint Grégoire de Nazianze, afin qu'il fît approuver cet usage dans un concile de Constantinople. Suivant lui, l'empereur Honorius persuada à son frère Arcade de suivre en cela la pratique de Rome; saint Chrysostome l'approuva et régla avec saint Epiphane que l'on célébrerait à l'avenir la naissance du Sauveur au 25 décembre. La même chose ayant été arrêtée dans un concile de Constantinople, l'Orient se conforma sur ce point avec l'Occident. Mais tous ces faits sont faux ou peu avérés. On ne connaît point de lettre de saint Cyrille au Pape Jules, et celle qu'il cite a un air fabuleux. Saint Chrysostome n'eut pas recours à la chronologie du juif Josèphe, mais aux registres du dénombrement fait sous Auguste, sur lesquels il supposait que les Romains avaient fixé le jour de la naissance du Sauveur. Enfin on ne connaît pas non plus de lettre de saint Basile à saint Grégoire de Nazianze, pour le prier de faire décider la question dans un concile.

JEAN, moine et diacre, auteur d'un Pénitentiel composé après le VIIe siècle, puisqu'il y cite l'*Echelle* de saint Jean Climaque, qui ne florissait que vers ce temps-là, prend le titre de disciple de saint Basile, soit parce qu'il a adopté quelque chose de sa doctrine, ou bien pour montrer l'estime qu'il faisait de la personne et des écrits de ce saint docteur. Il entre dans le détail de tous les péchés et de leurs espèces différentes, en commençant par celui de mollesse. Il recommande aux confesseurs d'agir avec beaucoup de prudence, de proportionner les peines satisfactoires à la gravité des fautes, en tenant compte de l'âge et de la condition des pécheurs, et de régler le temps de la communion sur celui de la conversion. Il leur indique la manière dont ils doivent interroger le pénitent, et veut qu'ils lui donnent par écrit la pénitence à laquelle ils le soumettent. Quoique Jean ne soit qualifié que diacre dans l'inscription de son Pénitentiel, il ne laisse pas de dire clairement qu'il avait entendu les confessions de quelques-uns, même des moines et des abbés. On peut voir, dans une lettre de saint Cyprien à son clergé, écrite en 250, et la dix-septième de son recueil, ce qu'il dit du pouvoir des diacres dans l'administration du sacrement de pénitence. L'écrit du moine Jean a été publié dans la *Collection* du P. Morin, sur un manuscrit du Vatican. Son style est dur, embarrassé, chargé d'épithètes inutiles; il aurait certainement mieux réussi s'il eût moins affecté d'être éloquent. Tous ces défauts se remarquent principalement dans le prologue, où il fait l'éloge de saint Basile et de ses *Règles*, et se plaint

qu'on y ait dérogé par la suite, en diminuant le temps qu'il avait prescrit pour la pénitence.

JEAN DAMASCÈNE (Saint). — S'il n'est pas un dogme de notre foi catholique qui n'ait été attaqué avec acharnement par l'esprit d'erreur et de mensonge, il n'en est point non plus qui n'ait rencontré parmi nos docteurs des défenseurs zélés qui en ont démontré la certitude par des écrits solides. Il fallait, dit l'Apôtre, qu'il y eût des hérésies pour la manifestation de la vérité, et aussi pour lui ménager de toutes les preuves la plus éloquente, celle d'hommes prêts à mourir pour elle. L'erreur des iconoclastes fut l'hérésie du VIIIe siècle; saint Jean Damascène fut particulièrement l'apôtre du culte des saintes images.

Jean Damascène, ainsi nommé parce qu'il naquit à Damas, ville de Syrie, occupait une place distinguée à la cour du calife de cette province, lorsqu'en 730 l'empereur Léon l'Isaurien déclara aux images de Jésus-Christ et de ses saints une guerre d'extermination. Jean Damascène, alors simple laïque, prit en main la cause de la tradition, répandit de divers côtés des lettres, où il fixait les principes, répondait aux objections, soutenait la foi des fidèles contre la persécution. Léon en fut informé et médita sa vengeance : elle fut aussi lâche que cruelle. Muni d'une de ses lettres, il en fit étudier avec soin les caractères par un écrivain habile en l'art de contrefaire les écritures, et il lui en dicta une sous le nom du saint, comme s'adressant à lui-même, avec l'air de le presser vivement de faire marcher des troupes contre Damas, sous promesse de la lui livrer. Cette lettre supposée fut envoyée au calife, qui cria à la trahison; et, sans écouter les protestations de Damascène, lui fit sur-le-champ couper la main droite. On prétend qu'elle fut rétablie miraculeusement, et que le prince, témoin du prodige, lui rendit ses bonnes grâces. Mais Damascène éprouvant le dégoût des biens du monde, qui peuplait alors de fervents anachorètes les solitudes de l'Orient, se démit de sa charge, distribua toutes ses richesses aux pauvres, et se retira secrètement dans la laure de saint Sabas, près de Jérusalem, où après avoir été soumis à diverses épreuves, il fut enfin ordonné prêtre. Damascène était versé dans la dialectique, la philosophie, les mathématiques et la théologie. On le chargea d'écrire contre les hérétiques, et principalement contre les iconoclastes. Il parcourut la Palestine, pour y défendre par ses prédications le culte des images, et il se rendit, dans le même dessein, à Constantinople, sans se laisser effrayer par la faveur que l'empereur Constantin Copronyme accordait aux hérétiques. De retour dans son désert, il composa de nombreux écrits pour la défense de la foi catholique, et mourut dans sa cellule vers l'an 754, selon quelques auteurs; et 780, selon les ménées des Grecs.

Les ouvrages, en assez grand nombre, qui nous restent de ce célèbre solitaire, sont :

La *Dialectique*, où l'on commence à découvrir l'irruption des formes aristotéliciennes dans le domaine de la théologie. Cet ouvrage est très-important pour la lecture des Pères grecs, qu'il serait difficile de comprendre sans son secours. On y trouve en effet l'explication des termes employés par les Orientaux, soit dans leurs disputes avec les hérétiques, soit dans les livres où ils expliquaient aux catholiques la véritable doctrine de la foi. La Dialectique de saint Jean Damascène est distribuée en soixante-huit chapitres dans quelques anciennes éditions, et même dans la nouvelle, publiée sur cinq manuscrits de la Bibliothèque nationale, tandis qu'en d'autres elle ne contient que quinze chapitres; ce qui fait croire, ou que ce Père en avait fait deux éditions, l'une plus et l'autre moins étendue; ou qu'elle a été abrégée ou amplifiée après sa mort.

Traité des hérésies. — Le *Traité des hérésies* contient l'exposé des sectes qui se sont élevées dans l'Eglise depuis la prédication de l'Evangile jusqu'à son temps. Elles sont au nombre de cent trois. Les quatre-vingt premières sont abrégées de saint Epiphane, et les autres de Théodoret et de Timothée de Constantinople. L'article le plus important de ce livre est celui qui traite de Mahomet et de sa religion. Il appelle les premiers musulmans tantôt Ismaélites et tantôt Sarrasins. Il dit qu'ils adoraient les idoles et l'étoile du matin, et qu'ils ont persévéré dans ce culte superstitieux jusqu'au règne d'Héraclius. C'est alors que Mahomet, qui se disait faussement prophète et inspiré de Dieu, changea leurs pratiques, après avoir lu les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, et en avoir conféré avec un moine arien. Il déclare en général que les écrits qu'il avait composés pour ceux de sa secte étaient dignes de soulever le rire et le mépris, et il se contente d'en rapporter quelques articles sur la manière dont ses disciples devaient adorer Dieu. Il ne touche que légèrement et avec la plus extrême réserve le passage du Koran où Mahomet établissait la polygamie, ne voulant pas souiller les yeux de ses lecteurs par les impuretés qui y sont rapportées. — Dans le chapitre où il est parlé des iconoclastes, l'auteur décrit les fureurs que ces hérétiques exerçaient contre les images des saints, n'épargnant pas celles du Rédempteur et de sa sainte Mère. A l'exemple de saint Epiphane, il finit son traité par une profession de foi, dans laquelle, à propos de la Trinité, il dit que la connaissance de ce mystère surpasse l'intelligence humaine, et que ce qui doit empêcher les hommes de chercher à l'approfondir, c'est qu'ils ne peuvent pas même connaître ce qui se passe en eux-mêmes, puisqu'ils ignorent comment leur âme existe et agit, et comment l'homme est en même temps immortel et mortel.

De la foi orthodoxe. — Le *Traité de la foi orthodoxe* est distribué en quatre livres, comprenant un corps de doctrine qui depuis a servi de modèle à la plupart des scolasti-

ques. Chacun des articles de la foi, de la morale et de la discipline catholiques, ramené à des thèses générales, s'y trouve établi et confirmé par des textes littéralement transcrits de l'Ecriture, des saints docteurs et des conciles, et réunis à la suite l'un de l'autre; vaste enchaînement, d'où résulte la conviction de la plus constante uniformité dans la croyance de tous nos siècles chrétiens. Ceux des Pères qui lui fournissent le plus de témoignages sont : saint Basile de Césarée, les deux saints Grégoire de Nazianze et de Nysse, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Athanase, saint Epiphane, saint Jean Chrysostome, le Pape saint Léon, Némésius d'Emèse, Léonce de Byzance, saint Denys l'Aréopagite, dont les livres jouissaient alors de cette autorité que le beau travail de M. l'abbé Darboy leur a fait reconquérir de nos jours. On juge qu'un pareil ouvrage n'exige de la part de son auteur nul effort d'imagination; toujours suppose-t-il une grande lecture, et un esprit d'ordre et d'analyse qui ne se rencontre pas communément dans ces sortes de compilations. Elles ramassent dans un seul faisceau des passages qu'il faudrait aller chercher à grands frais dans les originaux; elles les éclaircissent et les fortifient par l'autorité qu'ils se prêtent mutuellement. Aussi l'ouvrage de saint Jean Damascène a-t-il beaucoup servi aux théologiens venus après lui, surtout au maître des sentences, Pierre Lombard, qui n'a fait que l'abréger, et à saint Thomas, qui l'a considérablement étendu.

Discours sur les saintes images. — Ces discours sont au nombre de trois, dans lesquels le saint docteur établit la doctrine de l'Eglise par l'autorité des Pères, et fait connaître tout ce que fournit la tradition en faveur du culte anciennement rendu aux images. Nous en reproduisons quelques fragments pour en donner une idée à nos lecteurs.

« L'humilité nécessaire à une profession, dit-il, en commençant son premier discours, semblerait me commander le silence; mais, voyant l'Eglise que Jésus-Christ a fondée sur la pierre agitée d'une violente tempête, je ne crois pas devoir me taire, parce que je crains Dieu plus que je ne crains l'empereur. C'est là même ce qui m'excite à écrire, car l'autorité des princes est d'un grand poids pour séduire les peuples. Quelque injustes que soient leurs ordonnances, il en est peu parmi leurs sujets qui refusent de s'y soumettre dans les choses où les rois de la terre doivent obéissance au roi du ciel. » Le saint docteur pose en principe que l'Eglise ne peut errer, et qu'il n'est pas permis de la soupçonner d'un abus aussi grossier que celui de l'idolâtrie. « On nous objecte cette parole des Livres saints : *Tu n'auras point de dieux étrangers, et tu ne feras point de sculptures ni d'images de ce qui est au ciel ou sur la terre.* Aussi je n'adore qu'un seul Dieu, et je n'attribue qu'à lui seul le culte de latrie ou l'adoration. Je n'adore point la créature, mais le Créateur qui s'est fait créature, qui s'est fait semblable à moi. J'adore avec ce grand Roi le corps qui est pour ainsi dire sa pourpre. J'ose faire une image de Dieu invisible, non en tant qu'il est invisible, mais en tant qu'il s'est rendu visible pour nous. Cette parole de Dieu à Moïse : *Tu ne feras point d'images*, apprenez comment Moïse l'explique lui-même dans le *Deutéronome : Le Seigneur nous a parlé du milieu du feu; vous n'avez vu aucune image, vous avez seulement entendu sa voix.* Il était à craindre que l'aspect du firmament et des astres lumineux qui brillent au ciel n'excitât dans ce peuple juif, trop enclin à l'idolâtrie, une admiration aveugle qui l'entraînât à adorer la créature au lieu du Créateur, et à rapporter à quelque autre qu'à Dieu le culte de latrie. Ce précepte n'était donc que pour les Juifs; mais pour nous à qui il est donné de connaître parfaitement la nature divine, nous qui avons passé les éléments de l'enfance, nous savons ce qu'il est possible de représenter par des images, et ce qui ne peut pas l'être. Comment pourrait-on faire une image de celui qui n'a ni figure ni bornes, ou peindre par des couleurs celui qui n'a point de corps? Mais depuis qu'il s'est fait homme, nous pouvons bien nous tracer l'image de sa forme humaine. Vous pouvez peindre sa naissance de la Vierge, son baptême dans le Jourdain, sa transfiguration sur le Thabor, les circonstances diverses de sa passion, sa croix, sa sépulture, sa résurrection, son ascension dans le ciel. Ce sont-là des faits qui peuvent s'exprimer par des couleurs aussi bien que par des paroles, et la foi ne court aucun risque à les représenter par des images.

« Tout fut image dans l'Ancien Testament; et c'était Dieu même qui avait ordonné cette économie, afin que les mystères et les sacrements de la future alliance fussent représentés par les figures que l'ancienne offrait aux yeux. Anéantissez toutes les images et déclarez-vous contre le souverain Législateur qui a fait les deux Testaments; ou bien recevez-les toutes, chacune avec les modifications qui leur conviennent. Si les images sont défendues dans la première loi, elles y sont également ordonnées, témoin le propitiatoire revêtu de chérubins faits par la main des hommes. Quelque vile qu'en fût la matière, l'objet n'en était pas moins précieux, le tabernacle tout entier n'étant, aux termes de l'Apôtre, que la copie et l'ombre des choses célestes. Le bois sacré de la croix n'est-il pas matière? Et le lieu du Calvaire et la pierre du saint sépulcre, source de notre résurrection, et les lettres dont les Evangiles sont écrits, et la sainte table, l'or et l'argent qui servent à la construction des vases sacrés, où est contenu le corps et le sang de Jésus-Christ, le pain même et le vin eucharistiques, tout cela n'est-il pas matériel? Cependant vous les révérez. Pourquoi refuser vos hommages aux autres objets de notre culte, sous le prétexte qu'ils sont matériels?

« L'ombre seule et les vêtements qui avaient

servi aux apôtres guérissaient les malades; pourquoi leurs images ne seraient-elles pas honorées? Nous devons honorer les saints, comme étant les amis de Dieu, les enfants et les héritiers de Jésus-Christ, parce qu'ils sont nos protecteurs et nos intercesseurs auprès de Dieu; nous devons bâtir des temples en leur honneur, célébrer leur mémoire par le chant des psaumes et des cantiques spirituels, leur ériger des statues et conserver leurs images. Entre les saints qui ont droit à notre culte, la sainte Vierge mérite le premier rang.... Il faut encore honorer leurs reliques, comme des fontaines salutaires d'où découlent les grâces privilégiées... L'adoration est due aussi au bois précieux et vénérable sur lequel Jésus-Christ s'est offert pour nous en sacrifice, comme ayant été sanctifié par l'attouchement de son très-saint corps et de son sang. Il en est de même des clous, de la lance, de ses vêtements et de ses demeures sacrées, c'est-à-dire, de la crèche et de son sépulcre. La raison du culte de la croix est qu'elle représente Jésus-Christ; mais à Dieu ne plaise que l'adoration se rapporte à la matière dont la figure est composée. »

On tirait un argument du fait de saint Epiphane déchirant un rideau où une image était peinte, ainsi que lui-même le déclare dans un de ses livres. Saint Jean Damascène répond que l'écrit dont il était question n'avait pas tous les caractères d'authenticité que la critique pouvait désirer; que, si le fait était vrai, le saint archevêque avait eu sans doute des motifs légitimes d'en agir ainsi. Il rappelle que saint Athanase avait ordonné d'enterrer les reliques, d'ailleurs respectables, pour empêcher la profanation que les Egyptiens en faisaient; que saint Epiphane était bien loin de condamner toutes les saintes images, puisque de son vivant, et encore aujourd'hui, son église de Salamine en était ornée; qu'après tout, en supposant le fait, l'autorité d'un évêque seul ne pouvait prévaloir contre toute l'Eglise. Ce qu'il confirme par l'usage et par les textes précis des saints docteurs, des conciles et des empereurs chrétiens. « Ce ne sont pas les empereurs, poursuit-il, mais les apôtres, mais les prophètes, mais les pasteurs et les docteurs que Dieu a préposés au gouvernement de son Eglise. Le gouvernement politique appartient aux princes de la terre; aux pasteurs seuls celui de l'Eglise. Saül déchira le manteau de Samuel et perdit son royaume; Jézabel persécuta Elie et fut mangée par des chiens; Hérode fit décapiter saint Jean et mourut rongé des vers. »

De la saine doctrine. — Le traité qui porte ce titre n'est à proprement parler qu'une profession de foi raisonnée sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Il s'explique sur chacun de ces dogmes avec beaucoup de netteté, d'exactitude et d'étendue. Il y distingue en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations naturelles. Il y rejette l'addition faite au *Trisagion* par Pierre le Foulon, la préexistence des âmes et leur transmigration. Il reçoit ensuite les six conciles généraux avec tout ce qu'ils ont défini, anathématise tout ce qu'ils ont anathématisé, c'est-à-dire toutes les hérésies qui se sont élevées dans l'Eglise, depuis Simon le Magicien jusqu'aux iconoclastes, et proteste qu'il ne communiquera jamais avec quiconque professe une doctrine différente, et qu'il demeurera constamment soumis à l'Eglise métropolitaine de Damas, à l'évêque qui la gouvernait alors, et après lui, à tous ses successeurs.

Contre les monophysites. — Les monophysites n'admettaient qu'une nature en Jésus-Christ. Pour composer son traité contre eux, saint Jean Damascène eut recours aux écrits de Léonce de Byzance sur le même sujet, mais en y ajoutant beaucoup d'arguments que cet écrivain n'avait pas même abordés. Cet ouvrage est plein de force et de solidité. Le point de la difficulté consistait à savoir si Jésus-Christ est de deux natures et en deux natures, ou seulement dans une seule, comme ces hérétiques le prétendaient. Saint Jean Damascène dit que c'est une vérité établie dans tous les saints Pères, qu'il s'est fait une union de la divinité et de l'humanité, et que Jésus-Christ est Dieu parfait comme il est homme parfait. Afin qu'on ne pût révoquer en doute ce consentement unanime des Pères à cet égard, il rapporte leurs propres paroles. Cette vérité établie, il montre, par plusieurs raisonnements, la plupart très-métaphysiques, que deux natures différentes ne deviennent jamais une seule nature quoiqu'on les unisse. Il compare l'union qui s'est faite entre la divinité et l'humanité en Jésus-Christ, avec l'union qui existe entre l'âme et le corps dans l'homme. Comme l'âme et le corps conservent toujours leur nature avec leurs propriétés, même après leur union, il en est de même de l'humanité et de la divinité, après leur union. Il va plus loin, et dit que, dans les choses même qui sont unies par un mélange, comme l'eau et le vin, chacune conserve toujours sa nature particulière. Il montre que, suivant les Pères, ce n'est point la nature du Verbe qui s'est incarnée, mais sa personne, comme saint Jean l'exprime clairement dans son Evangile : *Et le Verbe a été fait chair.* Sur la fin de son traité, il s'élève fortement contre ceux qui ont ajouté au Trisagion ces paroles : *Qui êtes crucifié pour nous*, soutenant que par cette addition ils ont introduit dans la Divinité une quatrième personne.

Dialogue contre les manichéens. — Ce dialogue porte dans quelques manuscrits le nom de saint Athanase; mais outre que son style ne s'y révèle nulle part, il est visible qu'il est d'un auteur beaucoup plus récent. Aussi la plupart des critiques s'accordent-ils à l'attribuer à saint Jean Damascène, parce qu'on y retrouve plusieurs de ses pensées habituelles et une conformité à peu près complète avec ses autres écrits. Il l'écrivit lorsqu'il était en Syrie, où quelques novateurs renouvelaient les erreurs des mani-

chéens sous le nom de pauliciens. Le saint auteur rapporte dans ce dialogue les rêveries des manichéens, les réfute par divers arguments, et tire de leurs principes une infinité de conséquences, pour montrer combien cette hérésie est contraire, non-seulement à la foi et aux bonnes mœurs, mais encore au bien et au gouvernement de l'Etat. Sur quoi il allègue les lois des empereurs, qui les condamnent à périr par les flammes, tandis qu'elles ne décernent que des peines légères contre les autres hérétiques.

Dispute contre un Sarrasin. — C'est le plus singulier des écrits de saint Jean Damascène. On y trouve les objections que les musulmans proposaient alors aux Chrétiens, sur la divinité du Verbe, sur l'incarnation, sur l'origine du mal et sur le libre arbitre. On y trouve un passage dans lequel l'auteur remarque que le Koran s'exprimait à peu près dans les mêmes termes que saint Luc, sur la manière dont s'est accompli le mystère de l'Incarnation.

Sur les dragons et *les sorcières.* — Il ne reste de ces deux opuscules que des fragments. Il paraîtrait singulier que saint Jean Damascène se soit amusé à écrire sur ces matières, si l'on ne savait par l'histoire des Arabes que ces peuples accordaient volontiers quelque créance à ces histoires fabuleuses. Il crut donc devoir leur montrer le ridicule d'une fable qui avait cours chez eux touchant ces dragons, qu'on disait se changer en hommes, et certaines femmes qui causaient en volant dans l'air, entraient dans les appartements les portes fermées, y faisaient mourir les enfants et en mangeaient les entrailles.

De la Trinité. — Ce livre, par demandes et par réponses, n'est peut-être pas de saint Jean Damascène, mais il est au moins compilé de ses écrits. Après y avoir établi la foi à la Trinité, l'auteur y dit, à propos du mystère de l'Incarnation, qu'il y a en Jésus-Christ deux natures que l'on vénère par une seule adoration, et aussi deux essences, deux opérations, deux volontés et deux libres arbitres.

Lettre à Jourdain sur le Trisagion. — L'auteur établit que la triple répétition du mot *saint* s'adresse à la divinité subsistante en trois personnes, et non au Fils seulement. Il explique plusieurs manières de parler sur la Trinité et l'Incarnation. Il rapporte la formule du *Trisagion* usitée dans l'Eglise de Jérusalem, afin qu'on ne les accusât point, ni lui ni le patriarche Jean, d'avoir enseigné qu'on peut adresser cet éloge à une seule personne de la Trinité à l'exclusion des deux autres.

Lettre sur le jeûne du carême. — On trouve dans cette lettre des détails curieux sur le jeûne des premiers siècles de l'Eglise. Voici, suivant notre auteur, comme il se pratiquait dans l'Eglise de Jérusalem. Le jeûne y durait sept semaines. Pendant celle qui précédait le carême, on s'abstenait seulement de viande, mais on ne laissait pas de jeûner jusqu'au soir. Les six semaines suivantes, outre la viande, on s'abstenait encore d'œufs, de fromage et de lait; pendant la semaine de la Passion, comprise dans ces six semaines, on ne se nourrissait que d'aliments secs. Le vendredi saint et le samedi jusqu'au soir, on s'abstenait de toute nourriture; mais dès le soir de ce jour, on mangeait de tout, excepté de la viande, dont l'usage n'était permis que le dimanche de la Résurrection.

Des huit vices capitaux. — Les anciens ascétiques comptaient huit vices capitaux, parce qu'ils distinguaient la vaine gloire de l'orgueil. Après avoir montré en quoi chacun de ces vices consiste, saint Jean Damascène indique les moyens de les combattre et de les détruire, à peu près comme Cassien, saint Nil et quelques autres, mais avec plus de précision qu'eux.

De la vertu et du vice. — Dans cet ouvrage l'auteur traite en même temps des vices et des vertus du corps et de l'âme. Il met au nombre des vertus du corps les mortifications corporelles, la frugalité, le silence, le travail des mains, la vie solitaire et tous les exercices de vertus qui ne se peuvent faire qu'avec l'assistance du corps. Il donne deux explications différentes à ce passage de la *Genèse*, où il est dit que Dieu créa l'homme à son image et à sa ressemblance. L'homme est fait à l'image de Dieu par rapport à son âme, au domaine qu'il a sur les créatures et au don qui lui a été accordé d'inventer les différents arts nécessaires à la vie humaine. Il est fait encore à la ressemblance de Dieu, parce que ses actes de vertus ont quelque chose de divin, et qu'elles déifient en quelque sorte ceux qui les accomplissent.

Contre les acéphales, les monothélites et les nestoriens. — Ces trois traités sont précédés d'une institution élémentaire, pour l'intelligence des dogmes de la foi que saint Jean Damascène se propose d'établir contre les hérétiques qu'il va combattre. Il y explique les termes de substance, de nature, de forme, d'hypostase, de personne, d'individu, de différence, de qualité, de propriété, de genre, d'espèce et autres semblables dont la connaissance sert beaucoup pour défendre la foi contre les attaques de l'hérésie. Lorsqu'il donna l'explication de tous ces termes, il n'avait pas encore composé sa *Dialectique* ni ses livres *De la foi orthodoxe*, dans lesquels il traite avec plus de précision ce qu'il dit dans chacun de ces traités avec plus d'étendue.

Commentaires sur les Epîtres de saint Paul. — Il nous a été impossible de nous procurer un exemplaire de cet ouvrage, mais on peut s'en faire une idée par les autres écrits du même genre, composés à cette époque par les auteurs orientaux. La plupart des explications sont tirées des *Commentaires* de saint Jean Chrysostome.

Parallèles. — Cet ouvrage n'est autre chose que la comparaison des maximes des Pères avec celle de l'Ecriture sur un grand nombre de vérités morales. Elles sont rangées par matières et avec beaucoup de soin

suivant l'ordre de l'alphabet grec. L'auteur les avait d'abord distribués en trois livres, dont le premier traitait de Dieu et des choses divines ; le second, de l'état et de la condition des choses humaines; et le troisième des vices et des vertus ; mais il jugea plus commode pour le lecteur d'en distribuer les titres par ordre alphabétique. Il y a dans ce recueil, qui ne laisse pas d'être volumineux, beaucoup de fragments d'auteurs anciens dont les ouvrages sont perdus.

Homélies. — On a sous le nom de saint Jean Damascène plusieurs homélies que les savants lui contestent. Elles n'ont rien de remarquable que leur diffusion ; mais si le style en est négligé, on peut dire qu'elles sont sans reproche sous le rapport de la doctrine : la profession de foi du saint docteur sur la présence réelle ne laisse pas le plus léger équivoque. Voici en quels termes il s'exprime dans une de ces homélies qui lui sont attribuées : « Le pain et le vin ne sont pas la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, à Dieu ne plaise ! mais c'est le corps même de Jésus-Christ uni à la divinité. En effet, le Seigneur n'a pas dit : ceci est la figure de mon corps, mais ceci est mon corps : Il n'a pas dit ceci est la figure de mon sang, mais ceci est mon sang. »

Rien de plus affectueux que ses paroles sur la dévotion envers la sainte Vierge ; partout il la présente à nos hommages comme étant proprement et véritablement la mère de Dieu, élevée dans le ciel au-dessus de tous les saints qui se font gloire de n'être que les serviteurs de Marie. « La naissance de cette Vierge est le gage des promesses divines, et comme le vœu de la future naissance d'un Dieu... Il fallait qu'elle vint au monde, comme la première-née des créatures, parce qu'elle devait enfanter le premier-né de tous les ouvrages de Dieu... La bienheureuse Vierge est au-dessus de toutes les louanges qu'on peut lui donner... Marie est un asile et un lieu de sûreté pour tous ceux qui s'y réfugient. » Il s'exprime ainsi en s'adressant à son tombeau. « Je viens à vous, sacré tombeau de la Mère de Dieu, le plus saint de tous les sépulcres après celui du Seigneur, qui a fait éclore celui qui est l'auteur de la vie, et qui a été la source d'où est jaillie la résurrection. Je vous adresse la parole comme à un être vivant et doué d'une âme raisonnable. Où est cet or si pur que les apôtres ont renfermé dans votre sein ? où est ce précieux corps de la Vierge mère, trésor inépuisable de richesses spirituelles? où est cet amas de rares merveilles qui a porté l'auteur de la vie? où est enfin le corps virginal de la Mère de Dieu, si pur, si aimable, si beau? Mais pourquoi cherchez-vous dans le tombeau un corps qui vit au plus haut des cieux où il a été élevé? Pourquoi me demandez-vous compte du trésor qui m'avait été confié? Je n'ai point de force pour résister aux ordres du Tout-Puissant. Se dégageant des liens dont il avait été enveloppé, ce sacré corps, après m avoir sanctifié par sa présence pendant quelques jours, après m'avoir rempli d'un parfum délicieux, après m'avoir rendu le temple où reposait ce sanctuaire de la Divinité a été enlevé d'ici et transporté au ciel, dans la compagnie des anges, des archanges et de toutes les vertus des cieux. »

Poésies. —Sous le titre de proses et d'hymmes, nous avons de saint Jean Damascène plusieurs odes dans le premier volume de l'édition de ses OEuvres par le P. Lequien. Elles ont pour objet les fêtes de Noël, de l'Epiphanie, de la Pentecôte, de l'Ascension de Notre-Seigneur, de sa Transfiguration et de l'Annonciation de la sainte Vierge. Toutes ne sont pas du même auteur, mais on a réuni sous un seul nom les productions du même genre, composées par plusieurs écrivains, tels que Métrophanes et Anatolius.

Ouvrages qui lui sont attribués. — On lui attribue, mais sans fondement, divers écrits dont le plus fameux est l'*Histoire du saint ermite Barlaam et de Josaphat*, fils d'un roi des Indes. C'est à proprement parler un roman de spiritualité, qui ne saurait faire grand honneur à son auteur. Simer, dans son *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Berne*, parle d'un *Etymologicon* de saint Jean Damascène, dans lequel on trouve des corrections importantes pour les dictionnaires de Suidas et d'Hésychius. Cet ouvrage n'a pas encore été publié. Nous ne nous croyons pas obligé de rendre compte de plusieurs autres ouvrages dont la supposition nous paraît évidente.

Saint Jean Damascène appliqua le premier à la scolastique la philosoqhie d'Aristote. Il est regardé comme l'inventeur de la méthode qui a depuis été adoptée dans les écoles théologiques, et que saint Anselme introduisit chez les Latins. Les Grecs reconnaissent aussi saint Jean Damascène comme l'un des principaux auteurs des hymmes de leur office. Il rétablit la plus grande partie des livres de l'Eglise grecque orientale, qui étaient presque tous altérés ou perdus. Il régla la liturgie sur le formulaire où Rituel de saint Sabas, intitulé le *Typique*. On regarde encore Damascène comme l'un des principaux auteurs des *Sinaxaires*, des *Ménées*, et des *Ménologes* grecs; ce sont des abrégés des Vies des saints que l'Eglise honore d'un culte public. Cave refuse le titre d'homme judicieux à quiconque n'admire pas l'érudition, la justesse, la force, la précision de saint Jean Damascène. Bellarmin, pense qu'il surpasse les théologiens qui l'ont précédé, et qu'il a ouvert des routes nouvelles à ceux qui l'ont suivi. Antoine Arnauld dit que Damascène est pour les Grecs ce que saint Thomas est pour les Latins, et que ses décisions sont préférées à celles des autres Pères de l'Eglise d'Orient. Le ministre Claude est du même avis. Mais Baronius croit que Damascène se trompe quelquefois sur les faits historiques. Son style est simple, clair et précis. Rarement

il s'écarte de son sujet; et pour le traiter avec exactitude, il n'emploie ordinairement que des termes propres à sa matière. Jacques de Billy a donné une version latine des œuvres de saint Jean Damascène, Paris 1577. Tilman, Léunclavius et Wégélinus ont traduit aussi en latin divers écrits du même docteur. La meilleure édition de ses Œuvres est celle qui a été publiée en grec et en latin, avec des notes, par le P. Lequien, 2 vol. in-folio, Paris 1712. L'éditeur avait promis un troisième volume qui n'a point paru. Il devait contenir les écrits faussement attribués à l'auteur. L'édition du P. Lequien a été réimprimée avec des amélioration à Vérone, en 1748.

JEAN, originaire d'Apamée, dans la Cœlésyrie, embrassa la vie religieuse dans un des monastères situés sur les bords du fleuve Oronte, vers la fin du VIIIe siècle. Il écrivit divers ouvrages que l'on recueillit en trois volumes, et plusieurs lettres dans lesquelles il traitait du gouvernement spirituel, et indiquait les moyens de régler les affections de l'âme de manière à parvenir à la perfection.

JEAN DE SABA, né à Ninive, embrassa la vie ascétique dans un monastère situé au delà du Tigre. On a de lui, dans la bibliothèque du Vatican, trente discours à la tête desquels se trouve une lettre qui lui fut adressée par saint Sabas. Il établit, dans un de ces discours, la doctrine du purgatoire. On cite également de cet auteur quarante-huit lettres à diverses personnes. On juge, aux titres de ces lettres, qu'elles contenaient des avis spirituels pour la conduite des personnes qu'il avait sous sa direction. Dans la quarante-huitième, il conseillait de joindre au chant des psaumes et aux lectures pieuses de fréquentes adorations de la croix.

JEAN, disciple de saint Jacques, dit l'ermite de Sancerre, mort vers l'an 865, nous a laissé, pour servir à la Vie de ce saint, d'amples mémoires que l'on conservait encore vers le commencement du XVIe siècle. On ne sait ce qu'ils sont devenus, depuis qu'un moine de Saint-Sulpice de Bourges, que l'on croit être dom Benoît Vernier, les remania, les repolit et les abrégea à sa façon vers 1540. Les motifs qui l'engagèrent à cette mutilation furent, d'une part, que ses confrères trouvaient ces mémoires trop prolixes pour qu'on pût les lire aux vigiles de la fête du saint, et de l'autre, qu'ils contenaient des choses inutiles, et que le style en était grossier. On juge cependant, par ce que l'auteur du Patriarcat de Bourges en a transcrit dans son ouvrage, qu'ils n'étaient pas si mal écrits. Du reste, comme ces mémoires avaient été dressés par un témoin oculaire parfaitement instruit des actions du saint anachorète, la perte n'en est que plus regrettable. A part les fragments reproduits par l'auteur cité plus haut, il ne nous en reste que l'abrégé composé par dom Vernier, et que dom Mabillon a publié au VIe volume de son recueil des *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît.*

JEAN, abbé de Saint-Arnoul de Metz et l'un de nos écrivains de légendes les plus polis et les plus exacts du Xe siècle, se fit autant de réputation par son savoir que par sa vertu. On ignore le lieu de sa naissance et la qualité de sa famille; mais un passage de ses écrits fait juger qu'il embrassa la vie monastique à l'abbaye de Gorze. De là il passa à celle de Saint-Arnoul de Metz, où, après avoir vécu sous la direction des abbés Arbert et Anstée, il fut élevé lui-même à la dignité d'abbé le 7 septembre 960. Sous son gouvernement l'école de Saint-Arnoul devint si florissante qu'on y accourait de la Saxe, de la Bavière et de tous les pays voisins. Il en sortit un grand nombre d'élèves de mérite, dont plusieurs furent élevés à l'épiscopat et d'autres choisis pour gouverner des monastères.

Jean avait une attention particulière à tout ce qui concernait celui de Saint-Arnoul, et les donations qui y furent faites sous son gouvernement montrent la haute idée que l'on avait de sa vertu. L'histoire ne nous fournit pas assez de lumières pour fixer au juste l'époque de sa mort, mais il est certain qu'il vivait encore en 977, lorsque l'évêque Thierry, son ami particulier, engagea Othon II à confirmer un acte de donation faite à l'abbaye de Saint-Arnoul.

La piété dont l'abbé Jean faisait profession ne lui permit de prêter sa plume qu'à des ouvrages propres à la réveiller ou à l'entrenir dans les autres. C'est ainsi qu'à la prière des religieuses de Sainte-Glossinde il retoucha la Vie de leur patronne, écrite un siècle auparavant par un inconnu, et dans un style grossier et barbare. L'ouvrage a deux parties : la première contient l'histoire de la sainte, et la seconde le récit de ses translations et de ses miracles. Jean s'est montré si modeste dans l'exécution de son dessein, qu'il s'est fait un scrupule de rien ajouter ni changer aux faits rapportés par l'auteur original. Il s'est borné uniquement à leur donner plus d'ordre, les embellissant par quelques pieuses réflexions, et s'appliquant surtout à polir la manière avec laquelle ils étaient racontés. Il s'est efforcé aussi de fixer quelques époques, ce qu'il n'a pas toujours fait avec succès. Il a fait précéder chaque partie d'une préface de sa façon, et a ajouté de son propre fonds à l'auteur original, qui vivait vers l'an 884, la suite des miracles qui s'étaient opérés depuis et qui étaient venus à sa connaissance. On reconnaît partout dans cet ouvrage un homme d'esprit et de jugement, qui savait allier la probité de l'écrivain avec la piété du religieux, et dont le goût était beaucoup au-dessus de son siècle. Le morceau qu'il a ajouté à la fin prouve qu'il était fort au courant de ce qui s'était passé à l'abbaye de Gorze et dans l'église de Metz; ce qui, dans le principe, a fait attribuer son ouvrage à Jean de Vendière. Les chroniqueurs, du

reste, lui ont reconnu une importance historique dont ils ont profité.

Un autre ouvrage de l'abbé Jean, bien autrement intéressant que celui dont on vient de rendre compte, c'est l'*Histoire du bienheureux Jean de Vendière*, abbé de Gorze, mort en 973. Personne n'était plus propre que lui à l'exécution de ce dessein. Non-seulement il avait le talent de bien écrire et un génie capable de conduire à bonne fin un ouvrage de cette nature, mais il était encore parfaitement instruit des événements qu'il devait rapporter et des circonstances qui les avaient accompagnés. Il est vrai qu'il n'avait pas été son disciple, comme quelques-uns l'ont avancé; mais il avait été lié d'une amitié particulière avec ce grand homme, et après avoir vécu quelque temps avec lui, il était toujours resté dans son voisinage. Il passa même quelques jours près de lui pendant sa dernière maladie, et se trouva présent à sa mort. Suivant le plan qu'il nous a tracé lui-même de cet ouvrage, dans une assez longue préface qui se lit à la tête, il devait comprendre trois parties. La première était consacrée à représenter la conduite de son héros dans le monde, sans néanmoins parler ni de sa famille ni de son enfance, parce que les renseignements lui manquaient; dans la seconde partie il s'engageait à représenter par quels degrés de la grâce il en était venu à embrasser la vie monastique, et comment il en avait rempli tous les devoirs, d'abord comme simple moine, et ensuite en qualité d'abbé; enfin il destinait la troisième partie à faire le récit de sa mort bienheureuse dont il avait été témoin. Jean a fort bien exécuté son projet quant à la première partie et au commencement de la seconde; mais malheureusement il n'a poussé celle-ci que jusqu'à l'ambassade du saint homme vers Abdérame, prince des musulmans. Arrêté par la mort, son écrit en resta là, de sorte qu'il nous manque dix-huit années, et peut-être la meilleure partie de cette histoire. En effet, on n'a de notions de ce que Jean de Vendière accomplit en qualité d'abbé, et de ce qui se passa à sa mort, que quelques circonstances qui s'en trouvent rapportées dans la préface. La manière dont cet ouvrage est exécuté fait regretter vivement que l'auteur n'ait pu le finir. Si nous le possédions entier, il serait incomparablement au-dessus de toutes les autres Vies de saints que ce siècle a produites, ainsi que les trois précédents. Jean ne s'y est pas seulement borné à nous apprendre les actions personnelles de son héros et à manifester des vertus pratiquées dans l'obscurité du cloître; il a porté ses vues plus loin et donné plus d'étendue à son dessein, sans néanmoins en sortir. Attentif à le rendre intéressant, il y a fait entrer une infinité de faits qui, ayant trait à l'objet principal, servent beaucoup à illustrer l'histoire ecclésiastique, principalement celle du diocèse de Metz et même de quelques autres diocèses voisins. Telle est la relation de la fameuse ambassade qu'Othon le Grand envoya à Abdérame, et qui se trouve mieux détaillée dans l'écrit en question que dans tout autre, quoiqu'elle n'y soit pas tout entière, pour la raison que nous avons dite. Telle est la connaissance que notre auteur nous donne d'un grand nombre de personnages, alors célèbres, et avec lesquels le saint abbé de Gorze était en relation, soit avant, soit même après sa retraite dans le cloître. Telle est encore la notice qu'il y a jointe des écoles ouvertes dans ces contrées et des sciences qu'on y enseignait. Ces traits, joints au détail qu'il fait des études du bienheureux abbé, sont d'un grand secours pour connaître quel était le génie et le goût littéraire de l'époque.

Il serait à souhaiter que tous ceux qui dans les siècles du moyen âge ont travaillé à nous donner des Vies de saints, eussent imité cet auteur. Ils nous auraient appris quantité de faits intéressants que nous ignorerons toujours, et auraient laissé de côté les minuties, le merveilleux et l'extraordinaire pour ne s'attacher comme lui qu'au vrai, au simple et au naturel. Tout concourt à donner une idée avantageuse de la solidité de son esprit, de son jugement, de son savoir et de sa piété. Il savait beaucoup. Son ouvrage est une preuve qu'il possédait bien l'Ecriture, et qu'il était fort versé dans la lecture des saints Pères et des autres auteurs ecclésiastiques. Ces deux ouvrages ont été publiés par dom Mabillon; le premier au tome II et le second au tome VII de ses *Actes*. Il s'en faut de beaucoup que cette édition, que nous citons parce qu'elle est la dernière, soit plus parfaite que les autres.

L'Anonyme de Saint-Arnoul, qui paraît avoir écrit vers la fin du xe siècle, assure que l'abbé Jean, à qui il donne le titre d'*Homme de bienheureuse mémoire*, avait composé et noté des répons pour la fête de sainte Luce vierge et martyre, et écrit un office de la nuit pour celle de sainte Glossinde. Ces ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous.

JEAN, évêque d'Avranches dans la dernière moitié du ixe siècle, est auteur d'un *Traité des offices ecclésiastiques*, qu'il ne voulut point rendre public avant que Maurille, archevêque de Rouen, ne l'eût corrigé. Il semble même qu'il ne l'avait entrepris que sur les instances de ce prélat et qu'ils étaient convenus ensemble de recueillir les sentences des saints Pères, les mœurs et les coutumes des diverses Eglises, les différents rits des offices divins, et d'accompagner ce recueil de réflexions et d'explications propres à ranimer le zèle des pasteurs. L'ouvrage a été imprimé à Rouen en 1642 et 1679; avec l'Epître dédicatoire à Maurille dans le tome IX des *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît*.

JEAN, patriarche d'Aquilée, florissait au commencement du ixe siècle. L'empereur Henri II ayant fait ériger en évêché la ville de Bamberg, y bâtit une cathédrale dont i·

voulut que la dédicace se fît le jour de sa naissance. Ce fut le patriarche d'Aquilée qui en fit la cérémonie, assisté de plus de trente évêques. Il reste de ce prélat une lettre adressée à Henri, évêque de Wirtzbourg, dans laquelle, après avoir loué la libéralité de l'empereur, qui avait doté la nouvelle église de ses biens patrimoniaux, il le loue lui-même d'avoir consenti au démembrement d'une partie de son diocèse pour l'érection de celui de Bamberg. Cette lettre se trouve dans le tome II des *Ecrivains du moyen âge* par Eccard, avec tous les priviléges des Papes, les diplômes des empereurs et le consentement de l'évêque Henri de Wirtzbourg au démembrement de son diocèse en faveur de cette église.

JEAN, surnommé *Malélas*, que quelques-uns disent avoir été patriarche d'Antioche, vivait, selon l'opinion la plus commune, sur la fin du IXe et au commencement du Xe siècle. Il est auteur d'une *Chronique* qui commence à Jésus-Christ et finit en 552. Elle était divisée en dix-huit livres, mais le premier avec une partie du second sont perdus; les autres ont été imprimés à Oxford en 1691. Ce travail n'a pas grande valeur historique à cause des fables dont il est rempli. L'auteur y cite les *Récognitions* de saint Clément, une requête de Bérénice l'hémorrhoïsse à Hérode et une lettre de Tibérien à Trajan, sur les supplices que l'on faisait souffrir aux Chrétiens.

JEAN CAMENIATE était clerc de l'Eglise de Thessalonique, lorsque cette ville fut prise et ruinée en 904 par Léon Tripolites chef des Agaréniens. Fait captif par le vainqueur, il écrivit en prison l'histoire des malheurs de sa patrie. Son ouvrage intitulé, *De la ruine de Thessalonique*, a été traduit en latin par Léon Allatius et imprimé en 1653. Le P. Combefis l'a traduit de nouveau et divisé en soixante-dix-neuf capitules. Cette narration, remarquable par le style, se recommande encore par l'exactitude et la variété des faits.

JEAN était chanoine de Rome, lorsqu'en 939, saint Odon de Cluny l'emmena avec lui en France. Il écrivit la Vie de ce saint abbé et la dédia aux moines de Salerne. Son ouvrage a été retouché et mis en ordre par Nagold, moine du même monastère au XIIe siècle.

JEAN, moine de Jérusalem, est auteur d'un *Traité contre les iconoclastes.* C'est un récit abrégé des violences auxquelles se porta Esidus, chef des Sarrasins, à la persuasion d'un Juif qui lui avait promis la santé s'il parvenait à abolir le culte des images.

JEAN, diacre de Constantinople, a écrit la Vie de saint Joseph, surnommé l'*Hymnographe.* Son travail, traduit par le P. Augustin Florit, a été imprimé parmi les *Vies des saints* de Sicile en 1657.

JEAN, diacre de l'Eglise romaine, avait été d'abord moine du Mont-Cassin, où il s'était rendu habile dans l'intelligence des Ecritures. On a de lui une *Vie de saint Grégoire le Grand* qu'il dédia au Pape Jean VIII par l'ordre duquel il la composa. Guitmond d'Averse dit que, jusqu'à son temps, les quatre livres de la *Vie de saint Grégoire* avaient été unanimement approuvés par tous les Souverains Pontifes. Sigebert et quelques autres bibliographes attribuent encore à Jean, diacre, une *Vie du Pape saint Clément*, et un *Commentaire sur le Pentateuque.*

JEAN, moine de Saint-Amand, à la fin du Xe et au commencement du XIe siècle, mit en vers la Vie de sainte Rictrude première abbesse de Marchiennes, déjà écrite en prose par Hucbald, dès 907. On suppose qu'il versifia de même la Vie de sainte Eusébie, fille de sainte Rictrude et abbesse d'Hamay au diocèse d'Arras. Bollandus a fait imprimer des fragments de ces deux écrits. La versification de ce religieux n'a rien qui la relève au-dessus des autres poëtes du même temps.

JEAN DE FÉCAMP. — Jean, nommé quelquefois aussi JEANNELIN à cause de la petitesse de sa taille, naquit dans le diocèse de Ravenne sur la fin du Xe siècle. Tout jeune encore il quitta sa patrie pour se rendre à Dijon, où il fit profession de la vie religieuse sous l'abbé Guillaume, qui le nomma prieur et ensuite abbé de Fécamp, car il gouvernait en même temps ces deux monastères. Jean reçut la bénédiction abbatiale des mains de Hugues, évêque d'Avranches, vers l'an 1028. En 1052, l'empereur Henri III lui confia l'administration de l'abbaye d'Erbrastein, ce qui lui ménagea l'occasion de se faire connaître de l'impératrice Agnès. Deux ans après il se rendit en Angleterre pour prier le roi Edouard de prendre sous sa protection les biens que l'abbaye de Fécamp possédait dans ce royaume. Son voyage eut tout le succès qu'il pouvait désirer; mais il ne fut pas aussi heureux dans le pèlerinage de Jérusalem. Arrêté par les musulmans, il resta assez longtemps en prison; cependant, ayant trouvé le moyen d'en sortir, il revint à son abbaye, où il mourut le 22 février 1078.

Recueil de prières. — Nous avons de lui un *Recueil de prières et de méditations* qu'il composa pour l'impératrice Agnès, lorsqu'après son veuvage, elle eut pris le parti de passer le reste de ses jours dans les exercices de la piété. Ce recueil est composé de deux livres, sans compter la préface; chaque livre est divisé en trois parties. La première est intitulée *De la divine contemplation*; la seconde, *De l'amour de Jésus-Christ et des biens de la céleste Jérusalem*; et les autres traitent de divers objets de contemplation, proportionnés aux progrès que l'âme fidèle fait dans la vertu. Chaque partie commence par un ou plusieurs psaumes choisis, et le plus souvent par un hymne ou un cantique appropriés au sujet. Tout l'ouvrage, rempli d'onction, exhale une piété tendre et solide, et inspire vivement l'amour de Dieu, la fuite du monde et le mépris des créatures. On juge à la lecture que l'auteur devait avoir ces sentiments bien gravés dans le cœur, pour avoir réussi si heureusement à les

exprimer. Jeannelin fait mention dans son prologue de quelques autres opuscules qu'il avait composés pour la même princesse; savoir, une *Instruction pour les veuves ;* un *Traité de la vie et des mœurs des vierges*, à l'usage des religieuses du monastère où elle s'était retirée, et que l'on croit être celui de Sainte-Pétronille à Rome ; un *Traité de l'aumône et de la manière de la faire*, et un autre *de la divine contemplation*, différent du premier, dont nous avons rendu compte. Aucun de ces traités n'a été imprimé.

Ses lettres — On a été plus soigneux de nous conserver ses lettres. Dom Mabillon en a publié trois sur un manuscrit de Fécamp. Les deux premières sont en faveur de la translation de Vital à l'abbaye de Westminster, à la demande du roi Guillaume le Conquérant. Dans la troisième, adressée à Warin, abbé de Saint-Arnoul de Metz, Jean lui réitère la demande qu'il lui avait déjà faite plusieurs fois de lui renvoyer le moine Benoît, sorti de son monastère sans permission. Cette lettre, un peu sèche et trop vive, lui attira de la part de Warin une belle réponse, dont nous rendrons compte en son lieu. — Dom Martène a publié cinq autres lettres du même abbé. Par la première, Jean établit un abbé pour le monastère de Blangy, à condition que Roger comte de Saint-Paul, qui l'en avait prié, continuerait de prendre soin des bâtiments de cette abbaye comme il avait fait jusqu'alors, et que dans la suite, l'élection des abbés dépendrait de la commnuauté. Dans la seconde, il reprend quelques-uns de ses moines qui avaient secoué le joug de l'obéissance. Il écrivit la troisième conjointement avec Maurille, archevêque de Rouen, pour se plaindre à l'évêque d'Evreux de ce qu'il avait excommunié un moine qui avait contrevenu aux articles de la trève de Dieu; ce moine, suivant la règle de Saint-Benoît, se trouvait exempt de la juridiction de l'évêque. Dans la quatrième, il se plaint au Pape Léon IX des mauvais traitements qu'il avait eu à subir de la part des Normands et des habitants d'Aquapendente, pendant un voyage en Italie. Il prie le même Pontife d'apporter un remède aux scandales publics que le comte Thibaud et le duc de Bourgogne occasionnaient par leurs mariages incestueux, contractés au mépris des décrets du Saint-Siége. La cinquième a pour but d'engager Guillaume roi d'Angleterre à s'opposer aux usurpations que les seigneurs du pays commettaient sur les biens que l'abbaye de Fécamp possédait dans son royaume. Les écrits de l'abbé de Fécamp sont d'un style clair, simple, et tout à fait propre à inspirer les sentiments d'une piété sincère et solide.

JEAN, moine de Fleury-sur-Loire, dans la première moitié du XIe siècle, n'est connu que par une lettre qu'il adressa à Oliba, évêque de Vic, dans la Gaule Narbonnaise. Dans cette pièce, vraiment intéressante pour l'histoire, l'auteur décrit les erreurs des nouveaux manichéens découverts à Orléans, et le genre de supplice dont ils furent punis après le concile tenu en cette ville en 1022. Papire Masson, qui avait cette lettre entre les mains, en rapporte un fragment considérable. Le *Glossaire* de Du Cange, cite sous le nom d'un moine appelé Jean, un *Traité de la musique* encore manuscrit; nous ne savons s'il appartient à cet auteur.

JEAN MAUROPUS ou MENALOPUS, après avoir embrassé l'état monastique, fut d'abord chargé de l'instruction des jeunes religieux; mais il fut bientôt tiré de cette position pour se voir élevé malgré lui au titre d'évêque métropolitain d'Euchanie, dans l'Asie Mineure. On voit, par un passage de ses écrits, qu'il vivait encore du temps de l'empereur Constantin Monomaque, et de l'impératrice Zoé. On met sa mort en 1054; mais il semble, d'après dom Cellier, qu'il faudrait la retarder jusqu'en 1092. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont la plupart sont restés enfouis dans l'ombre des bibliothèques. Mathieu Baste a fait imprimer plusieurs de ses épigrammes et de ses poëmes à Eton en 1610. On trouve dans les livres ecclésiastiques des Grecs plusieurs monuments de son esprit et de sa piété; savoir, des canons ou des hymnes pour les fêtes de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Jean Chrysostome. Le P. Raye les a fait imprimer en grec et en latin, dans sa Dissertation préliminaire, en tête du IIe tome des *Saints du mois de juin*, avec une hymne en l'honneur de la Mère de Dieu. Léo Allatius en cite une autre sur saint Nicolas. Il rapporte aussi quelques fragments de la *Vie de sainte Eusébie* par Jean Mauropus, pour appuyer la doctrine de l'Eglise sur le purgatoire. Jean écrivit encore la *Vie de Dorothée le jeune*, dont il avait été disciple; on la trouve traduite par le P. Conrad Janning, dans le Ier tome du mois de juin. On ne sait ce qu'est devenue sa *Chronographie ;* il témoigne lui-même qu'il ne l'avait conduite que jusqu'à son époque sans s'en occuper davantage dans la crainte d'être accusé de partialité dans le récit des événements. On lui attribue encore plusieurs autres compositions qui ne sont pas de notre ressort et qui n'ont jamais été imprimées.

JEAN DE GARLANDE, anglais de nation, se rendit célèbre vers le milieu du XIe siècle par divers ouvrages de poésie, de grammaire, de chimie, de mathématique et de théologie. Il y en a peu d'imprimés, et on ne les connaît que par les catalogues des manuscrits d'Angleterre, ou par les notices qu'en ont données Balæus, Pitseus et Vossius. En voici le détail : un poëme des *Mystères de l'Eglise*, adressé à Foulques, évêque de Londres, avec un *Commentaire* sur ce poëme. Leyserus en a rapporté le prologue et le premier chapitre dans son *Histoire de la poésie* au moyen âge; l'*Epithalame de la sainte Vierge* ; un *Livre de la pénitence*; un autre du *Comput ecclésiastique* avec une *Table pascale;* le *Cornutus* ou dystiques hexamètres moraux, imprimé à Hagueneau en 1489; un *Traité de l'accentuation*

et un *Traité de l'orthographe*. Les autres écrits de Jean de Garlande n'intéressent point notre sujet.

JEAN, surnommé *le Géomètre*, dont les Chaînes grecques font souvent mention, est rangé par le P. Combefis parmi les écrivains du XIe siècle. Il s'appliqua particulièrement à composer des hymnes et des épigrammes sur des sujets de piété. On a de lui quatre hymnes en l'honneur de la Mère de Dieu, qui contiennent en tout trois cents vers élégiaques, sans compter le corollaire composé de huit vers iambiques. Frédéric Morel les publia en grec et en latin. Paris 1591, avec une épître dédicatoire au Pape Grégoire XIV. Il fit également imprimer en 1595 un autre écrit du même auteur, intitulé *le Paradis*, et composé de quatre-vingt-seize épigrammes de quatre vers élégiaques chacune, sur divers sujets de morale. On juge par les fréquents éloges qu'il fait de la vie monastique, que Jean le Géomètre en faisait profession. On cite de lui plusieurs autres ouvrages qui n'ont jamais été imprimés. Quelques critiques le représentent comme un poëte médiocre; cependant Allatius dit qu'on ne peut lui refuser une veine poétique très-pure et très-abondante.

JEAN XIPHILIN, élu patriarche de Constantinople après la mort de Constantin Lichudès, en 1064, avait occupé une des premières places dans le sénat. Il était originaire de Trébisonde et possédait des connaissances très-étendues. Il mourut en 1075, après onze ans et quelques mois d'épiscopat. On a de lui diverses ordonnances qu'il publia à la suite de quelques conciles qu'il avait présidés. Gretzer a reproduit sous son nom une Homélie sur la croix ou sur la troisième semaine des jeûnes du carême. Il composa beaucoup d'autres discours, puisqu'on trouve de lui des homélies sur tous les évangiles des dimanches de l'année, dans les manuscrits de Bavière et du Vatican. La ressemblance de noms lui a fait attribuer un *Abrégé de l'histoire romaine;* mais l'auteur déclare lui-même, dans sa préface, qu'il était neveu du patriarche Jean. On lui reproche d'avoir manqué d'exactitude à dater les événements par les années des consuls.

JEAN D'ITALIE peut être regardé comme l'auteur de la révolution qui commença le règne de la scholastique. Il ouvrit à Constantinople, vers l'an 1080, une école où il expliquait les doctrines de Platon, d'Aristote, de Porphyre, de Jamblique et de Proclus, et se donnait pour professeur de la philosophie universelle. On le crut sur parole, et il fut proclamé le plus excellent des philosophes. Ses théories reposaient sur une base respectable. Il s'était aperçu que les idées abstraites n'avaient d'existence que dans l'esprit, et qu'elles n'exprimaient rien qui existât dans la nature; d'où il concluait que la logique n'avait pour objet que des idées abstraites, ou plutôt les mots qui exprimaient ces idées. Le plus grand nombre des docteurs, dont sa renommée avait peut-être irrité les prétentions, dévoués à la cause d'Aristote, s'offensèrent d'une opinion qui, dans leur pensée, dégradait la dialectique, ou plutôt la philosophie elle-même, et soutinrent que la logique avait pour objet les choses et non pas les mots. Les partisans de Jean d'Italie attaquèrent à leur tour ce sentiment; et de là se formèrent les sectes des nominaux et des réalistes, dont les disputes absorbèrent la plus grande partie des efforts de l'esprit humain pendant plusieurs siècles. L'idée du sophiste Jean demeura ensevelie dans ces disputes, et ce fut plus de six cents ans après que Bâcon l'aperçut, et en tira cette conséquence, qui en était si proche, savoir: que la raison ne peut s'éclairer que par l'observation et par la connaissance des faits, et par l'étude de la nature. Mais Jean d'Italie mêlait à ses systèmes des opinions qui lui étaient propres sur la transmigration des âmes, sur le culte dû aux saintes images et sur l'union des deux natures en Jésus-Christ. Il fut condamné dans un concile tenu en 1084. On dressa contre lui douze anathèmes qui correspondaient à autant d'erreurs qu'il avait publiquement enseignées. L'empereur l'ayant fait saisir dans la maison du patriarche, l'obligea monter à sur l'ambon de la grande église et à condamner, tête nue, chacune de ses impiétés. A chaque article, le peuple répondait anathème; et quand il eut achevé de lire sa condamnaiton, ce fut sur lui-même que l'anathème fut lancé par toutes les voix de la multitude; mais comme il témoigna quelque repentir, on ne le désigna dans la sentence que sous le nom général d'Italien, qui lui était jeté à la face comme un terme de mépris. Il changea depuis, et revint à l'unité de l'Eglise. Les erreurs du sophiste Jean furent combattues par Nicétas, archidiacre de l'Eglise de Constantinople. Il publia divers livres sur les *Topiques* d'Aristote, sur la *Dialectique* et la *Rhétorique*.

JEAN, archevêque d'Euchaïte, dans la Paphlagonie, a écrit, vers le milieu du XIe siècle, quelques petites pièces en vers iambiques sur l'histoire des principales fêtes de l'année. Elles ont été imprimées en grec à Etone, en 1610. On a encore de lui une *Vie de sainte Eusébie*, et celle de saint Dorothée le jeune, dont Léon Allatius rapporte des extraits dans son livre de l'*Accord des Eglises grecque et latine sur la doctrine du purgatoire*.

JEAN SCYLITZÈS, plus connu sous le nom de JEAN CUROPALATE, florissait sous le règne d'Alexis Comnène. On a de lui la continuation de l'*Histoire de Théophane*, depuis l'an 813 jusqu'à l'avénement de ce prince à l'empire, en 1081. Cette histoire a été imprimée à Venise, en latin, de la traduction de Gabius. Le P. Goar en a reproduit, en grec, la partie qui s'étend de l'an 1057 à l'an 1081. On la trouve à la fin de la *Chronique* de Cédrénus.

JEAN, abbé de Frutare, au diocèse d'Ivrée, dans le XIe siècle, est généralement regardé

aujourd'hui comme auteur d'une *Collection de sentences choisies des anciens pour l'instruction de la jeunesse.* La préface, le seul morceau qu'on ait imprimé et qui mérite d'être lu, porte en tête le nom de Jean surnommé l'*Homme de Dieu.* Elle est bien écrite pour le temps, et conserve quelque ressemblance avec le style de Jean de Fécamp, qui, du reste, se plaisait beaucoup à extraire ainsi les écrits des anciens. Mais on croit devoir l'attribuer, avec bien plus de fondement, à l'abbé de Frutare; et la raison qui en fait juger ainsi, c'est qu'un auteur contemporain nous apprend que cet abbé avait été surnommé Homme de Dieu par le fondateur de Frutare, le bienheureux Guillaume lui-même. Du reste, cette opinion pourrait encore tirer quelques chances de probabilité dans le peu de distance qui se trouve entre l'abbaye de Frutare et celle de Talaire, où fut découvert le manuscrit du collecteur.

JEAN, diacre et moine de Saint-Ouen, dans la seconde moitié du XI[e] siècle, commença, dès l'âge de vingt ans, à se signaler par des écrits dont quelques-uns sont venus jusqu'à nous. Mais ce qui lui est plus honorable encore que ses ouvrages, c'est le choix que l'on fit de lui pour tenir la plume et remplir les fonctions de secrétaire dans le concile présidé à Reims, en 1119, par le Pape Calixte II. Cette glorieuse époque prouve qu'on ne peut placer sa mort, dont le temps est incertain, avant cette année. Jean n'avait que vingt ans lorsqu'il composa, en prose et en vers, la *Vie de saint Nicolas.* A l'âge de vingt-cinq ans, il fit des additions en vers et en prose rimée à la *Vie de saint Ouen,* composée par un anonyme du VIII[e] siècle, et versifiée déjà par le moine Thierry, son contemporain et son confrère. Ces additions consistent dans le récit de quelques miracles qui avaient été omis par cet écrivain. — On croit que le moine Jean pourrait bien être l'auteur de plusieurs discours ou sermons qui, ainsi que beaucoup d'autres ouvrages, se trouvent recueillis dans un fort beau manuscrit de l'ancienne abbaye de Saint-Ouen, qui paraît avoir au moins sept cents ans d'antiquité. Dom Martène en a publié quatre pièces, du nombre de celles que l'on croit appartenir au moine Jean, sans toutefois les lui attribuer positivement, ni les lui contester. Ces pièces sont quatre discours; le premier, sur la translation de saint Ouen, en 918; le second, sur une autre translation du même saint, dont le corps, pour la troisième fois, se retrouva entier et sans aucune altération. Le troisième discours porte ce titre : *Translation de saint Nicaise, martyr, et de ses compagnons, saint Quirin, prêtre, et saint Scuvicul, diacre.* Enfin le quatrième est un sermon sur la fête des saints, dont on conservait alors les reliques dans l'abbaye de Saint-Ouen, et qui ont été brûlées depuis par la fureur des calvinistes. Si le moine Jean est auteur du troisième de ces discours, comme le P. Pommeraye semble l'affirmer, on ne peut lui en contester aucun. Ils sont si semblables par le style et par tout ce qui peut caractériser un écrivain, que lui en accorder un seul, c'est le reconnaître auteur des trois autres. Du reste, ces discours sont moins des sermons que des relations historiques des translations de saint Ouen et de saint Nicaise et des différents événements qui les ont signalées.

JEAN DE REIMS, ainsi nommé du lieu de sa naissance, après avoir fait dans cette ville des études distinguées, se retira, pendant quelque temps, à la cour de Guillaume le Conquérant, puis, de là, à l'abbaye de Saint-Evroul, où il fut placé par le grand sénéchal Raoul de Montpinçon, vers l'an 1077. Jean était jeune, habile dans les lettres, et il n'est pas douteux qu'il n'ait été chargé de les enseigner dans ce monastère, puisque Orderic Vital se glorifie d'avoir été son disciple. Dans la suite il occupa la place de sous-prieur, et il édifia longtemps ses frères, aussi bien par ses exemples que par ses discours. Son abbé, qui connaissait ses talents, s'était déchargé sur lui du soin de faire ses instructions. Il s'en acquitta avec un zèle habile et une prudence pleine de discrétion. Il était doué d'un esprit vif, pénétrant, ennemi de l'oisiveté et infatigable. Tant qu'il vécut, il ne cessa de s'appliquer à la lecture et à l'étude. Il écrivait avec une égale facilité sur toute sorte de sujets, et il paraît que ses talents ne se bornaient pas seulement aux sciences, puisqu'il s'acquitta avec succès d'une mission délicate dont son abbé l'avait chargé à la cour d'Urbain II. Il passa les sept dernières années de sa vie en proie à une maladie cruelle, qu'il supporta avec une parfaite résignation, et mourut le 23 mars 1125.

Jean a composé un grand nombre d'ouvrages, la plupart en prose, qui n'ont pas encore été publiés, et qui probablement ne le seront jamais. Il faut en excepter pourtant l'épitaphe de Pierre, seigneur de Maulia et bienfaiteur de Saint-Evroul, laquelle a été insérée par Orderic Vital dans son *Histoire.* Elle consiste en douze vers hexamètres, assez plats, tant pour la versification que pour les pensées, et qui dénotent un poëte fort médiocre, même pour le siècle où il vivait. On conserve sous son nom, parmi les manuscrits de Saint-Evroul, 1° un *Poëme sur la sainte Vierge,* composé selon l'ordre des lettres de l'alphabet; 2° un autre poëme adressé à l'abbé Guarin, dans lequel l'auteur fait l'histoire des premiers abbés de son monastère, de son rétablissement et des donations faites par les princes, seigneurs et autres personnes de piété; 3° une *Vie* en prose *de saint Evroul :* Orderic Vital, qui n'a pas connu cette Vie, fait mention d'une autre, écrite en vers et dédiée à Raoul, son métropolitain; 4° un *Poëme sur la passion du Sauveur;* 5° un autre poëme sur toute la vie de Jésus-Christ, lequel n'est autre chose qu'une *Histoire évangélique,* ou *Gestes et miracles de Jésus-Christ;* 6° un *Poëme sur saint Valentin, martyr;* 7° la *Vie* en vers *de sainte Marie Egyptienne;* 8° des gloses sur le *Psautier,* sous ce titre : *Psal-*

terium glossatum; 9° un *Recueil* des passages des saints Pères sur Dieu, la Trinité, l'Incarnation, les anges, les hommes, les preuves de la foi et les hérésies opposées; 10° sur la manière d'entendre et d'expliquer l'Ecriture sainte; 11° des *Explications allégoriques de plusieurs animaux;* 12° un écrit intitulé : *Avec quel soin il faut éviter la compagnie et la familiarité des femmes.* Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France,* auxquels nous empruntons cette énumération des ouvrages composés par Jean de Reims, donnent à entendre qu'il pourrait s'en trouver un grand nombre d'autres encore parmi les anciens manuscrits de Saint-Evroul. On voit par là que c'est avec fondement qu'Orderic Vital le représente comme un homme infatigable au travail et continuellement appliqué à la lecture et à l'étude.

JEAN, moine de Sardaigne à la fin du XIe siècle, ne nous est connu que par une lettre qu'il écrivit à Richard, cardinal et abbé de Saint-Victor de Marseille. Il lui demande comment il doit se conduire envers un juge nommé Torquitor, que le Pape Alexandre II avait excommunié, et qui ne voulait pas se corriger des fautes pour lesquelles il avait encouru cette censure, malgré tous les mouvements que le légat du Pape et les évêques de Sardaigne rassemblés en concile s'étaient donnés pour le faire rentrer en lui-même.

JEAN, Syrien d'origine et né à Damas, occupait le siége patriarcal d'Antioche lorsque les croisés s'emparèrent de cette ville en 1098. Le comte Boémond devenu prince d'Antioche laissa le patriarche Jean en paisible possession de son siége. Il avait été moine dans l'île d'Oxia et avait confessé la foi de Jésus-Christ devant les Sarrasins; mais voyant que son ministère ne pourrait être d'aucun secours aux latins dont la langue ne lui était pas familière, il se démit de ses fonctions vers l'an 1100, et vécut encore plusieurs années, puisque nous possédons, à la date de l'an 1109, une longue lettre qu'il écrivit contre Thomas Haranit, évêque de Kfartab, qui répandait l'hérésie des monothélites parmi les maronites. Il prouve solidement, par l'autorité des Pères et des conciles, qu'il y a deux volontés en Jésus-Christ. Il composa plusieurs autres écrits sur le même sujet, et voyant que Thomas persistait dans son erreur, il le frappa d'anathème et jeta au feu la lettre qu'il avait reçue de cet évêque.

Contre les donations de monastères aux laïques. — L'empereur Alexis Comnène s'étant saisi dès le commencement de son règne des biens des monastères d'hommes et de filles, en avait disposé en faveur des grands seigneurs qui l'avaient aidé à usurper l'empire. Le patriarche Jean écrivit un traité contre cet abus, dans lequel il fait voir l'origine de l'ordre monastique, ses progrès, son utilité. En fondant les monastères on les avait dotés, et les fondateurs avaient défendu sous les plus terribles imprécations de toucher aux donations faites à Dieu. Les princes et les patriarches donnèrent d'abord les monastères ou les hôpitaux qui tombaient en ruine à des hommes puissants, non pour en tirer les revenus, mais pour les rétablir. Dans la suite l'avarice eut plus de part à la disposition de ces monastères; les princes les donnèrent aux laïques et quelquefois même à des infidèles qui en tirèrent les revenus au préjudice des pauvres. Jean d'Antioche fait sentir l'injustice de ces sortes de donations. C'est une espèce de blasphème de donner à des laïques des lieux consacrés à Dieu, à la sainte Vierge et aux saints. Ces monastères n'appartiennent pas à ceux qui les donnent. Ils sont destinés à loger les serviteurs de Dieu, et les revenus doivent en être employés à leur nourriture et à celle des pauvres. On ne peut, sans renverser l'ordre, mettre des gens du monde à la place des moines. Ils laissent tomber les monastères en ruine, faute d'entretien et de réparation, traitent les religieux comme leurs esclaves et ne leur accordent qu'après beaucoup d'instances la plus petite portion des biens du monastère. Avec ces donataires laïques, le maintien de la discipline n'est plus possible. Les prieurs, dépouillés par ceux de leur autorité, ne peuvent plus se faire obéir. Les moines reçus sans épreuves et sans vocation s'abandonnent à la licence et au déréglement. Jean d'Antioche compare cet abus de donner des monastères aux laïques à la plus grande impiété et à l'hérésie. Il s'étonne que ces laïques les reçoivent et les possèdent jusqu'à la mort, sans aucun scrupule et sans penser à faire pénitence d'une faute qu'il regarde comme mortelle et digne de la damnation. On appelait charisticaires, autrement bénéficiers ou prébendiers ces laïques donataires. Théodore Balsamon et Mathieu Blastarès font mention de ce traité. Nous l'avons tout entier dans le tome Ier des Monuments de l'Eglise grecque par Cotelier. On cite sous le nom de Jean, patriarche d'Antioche, des *Eglogues* ascétiques tirées de plusieurs anciens écrivains, particulièrement de saint Basile, de saint Anastase le Sinaïte, d'André de Cappadoce et d'Antoine Melisse; un Traité contre les latins et quelques autres opuscules dont on n'a point de preuves qu'il soit réellement l'auteur.

JEAN, archidiacre de Bari, écrivit l'Histoire de la translation des reliques de saint Nicolas de Myre à Bari, après la ruine de cette ville par les infidèles. Cet ouvrage n'existe plus. On lui attribue aussi la *Vie de saint Sabin*, évêque de Canosa dans la Pouille, et mort en 566. Elle est rapportée en partie par Baronius et tout entière par Ughelli, à l'exception d'une élégie en l'honneur du même saint, imprimée par les Bollandistes au 9 de février. Un diacre nommé Jean a également écrit la *Vie de saint Nicolas de Myre.* Elle est divisée en chapitres avec des sommaires en vers à la tête de chacun. Elle a été corrigée par Othlon, moine de

Saint-Emméramne et publiée par les Bollandistes.

JEAN DE MONTMÉDY, était religieux de la Chartreuse des Portes, sous la direction de Bernard de Varan, premier fondateur de ce monastère. Outre une lettre qui lui est commune avec cet abbé, on en possède de lui cinq autres que le P. Chifflet a publiées dans son *Manuel des solitaires*, et qui de là sont passées dans le tome XXIV de la *Bibliothèque des Pères*. La première est adressée à Etienne de Chalmet, que l'auteur appelle *son frère selon l'esprit et selon la chair*. Il fait tous ses efforts pour l'arracher au monde et l'attirer auprès de lui. Jean était encore jeune alors, ou du moins nouveau venu dans la solitude; mais à quelqu'âge qu'il ait écrit cette lettre, elle prouve cependant qu'il était fort éclairé dans les voies du salut; aussi eut-elle son effet comme nous le verrons bientôt.

La seconde est adressée à son frère Latolde, vraisemblablement Chartreux des Portes, qui lui avait demandé le résultat d'une conversation qu'il avait eue avec ses confrères sur la vraie manière de prier. Jean réduit la prière à trois demandes. La première a pour objet *le pardon de nos fautes*; la seconde, *la connaissance de la volonté de Dieu et la grâce de s'y conformer*; la troisième, *le salut éternel*. Il indique ensuite les psaumes qui ont le plus de rapport à ces trois demandes, après quoi il donne diverses formules de prières. En finissant il prie Latolde de saluer de sa part tous ses confrères, *non omnes simul, sed nominibus suis singulos*. Cette lettre étant venue à la connaissance d'un autre Chartreux, nommé Hugues, il en demanda copie à l'auteur, le priant en même temps d'y ajouter en sa faveur quelques nouvelles formules de prières. Jean le satisfit par une réponse dans laquelle il inséra tout entière sa lettre à Latolde.

La quatrième, écrite à un confrère nommé Bernard, est intitulée : *De la garde du cœur*. Elle renferme comme les précédentes d'excellents avis. Jean avait parmi les Chartreux, mais dans une maison différente, un neveu nommé Bernard. Ayant appris qu'il songeait à passer dans un autre Ordre, il lui écrivit pour le détourner de ce dessein. Dans cette lettre qui est très-pathétique, il n'hésite pas à affirmer que sortir d'une religion austère pour rentrer dans une autre plus mitigée, c'est la même chose que d'apostasier. Et comme son neveu prétextait ses infirmités corporelles, il lui fait voir que rien n'est plus frivole aux yeux de Dieu qu'une pareille excuse; qu'au lieu de se laisser abattre par les maladies, il doit se persuader qu'en les acceptant avec résignation ou il recevra du soulagement, ou il ne tardera pas d'être délivré par la mort. « Peut-être, ajoute-t-il, que le démon sachant que vous devez bientôt mourir, ne vous sollicite maintenant avec tant d'importunité, que pour vous enlever l'avantage de la persévérance. Car nous connaissons des gens de la maison dont vous faites partie, de la grande Chartreuse et de la nôtre, qui, nous ayant quittés, sont morts les uns en peu de jours, et les autres au bout de quelques mois. » Toutes ces lettres, comme on voit, sont parfaitement senties et très-bien écrites pour le temps.

JEAN, moine de Bèze, alors au diocèse de Langres, et aujourd'hui dans celui de Dijon, fut élevé dès son enfance dans ce monastère. Il s'y distingua surtout par son goût pour les livres, et par le zèle qu'il mit à en amasser, soit en les copiant lui-même, soit en les faisant copier par d'autres. On voit à la suite de son épitaphe la liste des livres qu'il fit copier ainsi, et dont le nombre est vraiment considérable pour le temps où il vivait. Il fut sacristain et grand chantre de son monastère. C'est tout ce que l'on sait de son existence, et l'on ignore l'époque précise de sa mort, que l'on croit pourtant pouvoir rapporter à l'an 1120.

Jean est auteur d'une *Chronique* de son monastère, que dom Luc d'Achery a fait imprimer dans le tome Ier de son *Spicilége*. Quelques critiques ont voulu lui contester cet ouvrage, pour en faire honneur à un écrivain anonyme du VIIIe siècle; mais ils sont loin d'avoir entraîné à leur opinion la partie saine et vraiment savante de nos bibliographes, et, après dom d'Achery et dom Mabillon, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* revendiquent cet ouvrage pour le moine Jean, par des raisons solides et convaincantes que tout le monde peut lire au tome X de ce recueil, page 273 et suivante. Une grande partie de cette *Chronique* est copiée sur celle de saint Bénigne de Dijon, mais pas d'une façon tellement servile, cependant, que l'auteur ne tienne compte et ne rapporte, avec une certaine étendue, les faits particuliers à son monastère. Il déclare que pour ne pas donner lieu à ceux qui lui succéderont de se plaindre de la négligence de son temps, comme on avait trop de raison de blâmer celle des siècles précédents, il entreprenait de leur transmettre, quoiqu'en style impoli et grossier, l'histoire de la fondation de leur abbaye, son antiquité, les dons qu'elle avait reçus des rois, des évêques, des ducs, des comtes et autres personnages illustres, pour exciter la reconnaissance des moines envers leurs bienfaiteurs et les engager à prier Dieu pour eux. Tel est son dessein; et certes on ne peut nier qu'il ne soit très-louable. Il entre ensuite en matière et commence sa chronique par le règne de Clovis, qui défit Siagrius et établit la monarchie française en chassant les Romains des Gaules. Comme cette partie de la *Chronique* de Jean se trouve tout entière dans celle de saint Bénigne, l'éditeur, pour ne point répéter inutilement les mêmes choses, en a retranché tout ce qui précède la fondation du monastère de Bèze, par le duc Amalgaire, en l'an 600, sous le règne de Clovis II. L'auteur, suivant le plan qu'il s'est proposé dans cette

chronique, s'attache spécialement à ce qui regarde sa maison; dans la description qu'il fait du terrain, il n'oublie pas la belle fontaine qui forme une rivière à sa source et fournit une grande abondance de poissons, ni les riches prairies produisant des herbes, qui, dans les temps de disette, servent de nourriture aux pauvres. Il fait le détail des donations faites par le fondateur, et continue son histoire en rapportant les différents événements arrivés depuis cette époque jusqu'à son temps; de sorte que cette chronique n'est, à proprement parler, que l'histoire et le recueil des chartes du monastère de Bèze. Il la conduit jusqu'au temps de l'abbé Etienne, sous la direction duquel cette abbaye fut si florissante que sa réputation s'étendit par toute la France, et même jusqu'à Rome. La communauté était composée de soixante religieux, et on en comptait plus de quarante qui habitaient au dehors dans des celles particulières. Plusieurs d'entre eux furent choisis pour gouverner d'autres monastères, entre autres Gui, abbé de Saint-Michel de Tonnerre, Henri de Saint-Seine, Eustase, Saint-Eloi de Noyon, Godefroi de Saint-Jean de Réomé, et plusieurs autres. — Quoique l'objet principal de la *Chronique* de Bèze soit de rapporter ce qui regarde cette abbaye, on y trouve cependant plusieurs traits très-importants pour l'histoire de Bourgogne et des évêques de Langres. Nous remarquerons, en finissant, que cette chronique a été continuée à peu près sur le même plan, mais d'une manière moins intéressante pour l'histoire générale, jusqu'au temps de Geoffroi, qui était abbé de Bèze en 1253 et 1255.

JEAN, qui paraît avoir été religieux de l'abbaye d'Epternac, dans le duché de Luxembourg, est auteur d'une longue lettre à Adalberon, archevêque de Trèves, dans laquelle il traite des trois messes qu'on célèbre le jour de Noël et des fêtes qui se solennisent pendant son octave. Il y témoigne qu'il avait déjà composé, pour l'instruction de quelques amis, un petit livre sur la célébration des messes de tous les dimanches de l'année. Comme il y a eu deux Adalberon qui ont occupé le siége de Trèves, l'un intrus, en 1005, l'autre, promu légitimement, en 1132, prélat d'ailleurs recommandable par sa science et sa vertu, dom Martène, éditeur de cette lettre, pense qu'il est plus vraisemblable qu'elle ait été adressée au dernier. Suivant cette conjecture, on peut la rapporter à l'an 1136. L'autre écrit dont elle fait mention n'existe plus, ou du moins n'est pas venu à notre connaissance.

JEAN, surnommé *de Coutances*, est auteur d'un *Traité du comput ecclésiastique*, dédié à Geoffroi, abbé de Savigni, qui gouverna cette maison depuis l'an 1122 jusqu'en 1138. Dom Martène a fait imprimer le prologue de cet ouvrage dans le tome Ier de ses *Anecdotes*.

JEAN, frère de Gilbert, et comme lui disciple de Wazelin II, à l'abbaye de Saint-Laurent de Liége, y exerça l'emploi d'écolâtre avec une rare capacité, vers le milieu du XIIe siècle. Renier, qui avait été son élève, convient que ce n'était pas un maître commode. Dans une maladie qu'il eut, il vit en extase des choses singulières, qu'il laissa par écrit pour l'édification de ses lecteurs. Il se mêlait aussi de vers, et composa deux poëmes héroïques que nous n'avons plus, l'un *sur Tobie*, et l'autre *sur le martyre de saint Etienne*. Peut-être est-il aussi auteur de quelques satires, dont on conservait autrefois un exemplaire à Saint-Waast d'Arras, sous le titre de *Joannis Legii Satyra*. Il nota encore les offices de saint Christophe, de sainte Marie Egyptienne et plusieurs versets du *Cantique des cantiques*.

JEAN PETIT, plus connu sous le nom de JEAN DE SALISBERY, parce qu'il naquit dans ce diocèse en Angleterre, vint étudier à Paris, en 1137, et y apprit les premiers éléments de la dialectique sous Pierre Abailard, qui enseignait alors avec beaucoup de réputation sur la montagne de Sainte-Geneviève. Il épuisa successivement la science de tous les maîtres alors en vogue, et après avoir consacré douze ans à ces diverses études, il repassa en Angleterre en 1149, où il devint chapelain et secrétaire de Thibaud archevêque de Cantorbéry. On le voit par plusieurs de ses lettres qu'il écrivit au nom de ce prélat, au Pape Adrien, qui tint le Saint-Siége depuis l'an 1154 jusqu'en 1159. Chargé de plusieurs missions tant auprès de ce Pontife qu'auprès des Papes ses successeurs, il s'en acquitta avec un zèle qui lui valut leur reconnaissance et leur amitié. Il fit preuve surtout d'un grand dévouement envers la personne d'Alexandre III, qu'il servit dans ses démêlés avec l'antipape Octavien, et contre le concile de Paris qu'il appelle un *conventicule*. A la mort de l'archevêque Thibaud, il conserva sa dignité de chapelain auprès de son successeur et devint le confident intime de saint Thomas de Cantorbéry, le compagnon de son exil et le témoin de ses souffrances et de sa mort. Ce titre joint à son mérite personnel lui donnait droit aux dignités de l'Eglise. Aussi Guillaume *aux blanches mains*, archevêque de Sens, qui depuis huit ans retenait par dispense l'évêché de Chartres, s'empressa-t-il de s'en démettre en faveur de Jean de Salisbéry, qui fut nommé à ce siége le 22 juillet 1176. Sacré à Sens le 8 août, il fut intronisé à Chartres le jour de l'Assomption de la même année, c'est-à-dire dans une des plus belles solennités de cette église consacrée à la sainte Vierge. Il ne la gouverna que pendant quelques années et mourut, suivant l'opinion la plus commune, le 25 octobre 1181, peu de temps après son retour du concile de Latran tenu en 1179.

Polycraticus. — Le principal de ses ouvrages est son *Polycraticus, sive de nugis curialium et vestigiis philosophorum*. Cet ouvrage divisé en huit livres est plein de réflexions sages et vraiment philosophiques. L'auteur y traite des occupations et des amu-

sements des grands; il entre dans le détail des devoirs attachés à leur condition, des vices et des vertus qui leur sont le plus ordinaires. Il y combat l'ambition et la cupidité dans les ecclésiastiques, les exemptions et les priviléges accordés abusivement aux religieux. Cet ouvrage forme un recueil composé d'une infinité de matières, dont la lecture ne peut être que très-agréable. Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un sommaire très-abrégé de chaque livre. — Dans le premier livre, en supposant que chacun doit vivre selon sa condition et travailler au bien de la république, l'auteur entreprend de montrer que les vains amusements dont s'occupent les princes et les grands du siècle, les éloignent de leurs devoirs. Il met parmi ces amusements le jeu, la chasse, la musique, les bouffons, la magie, l'astrologie, les divinations, les prestiges, et traite en particulier de toutes ces choses. — Cependant il observe dans le second livre que l'on ne doit pas mépriser les signes naturels que la Providence nous envoie quelquefois pour nous faire connaître les choses à venir; sur quoi il rapporte ceux qui précédèrent et annoncèrent la ruine de Jérusalem. Il cite le passage de Josèphe en faveur de Jésus-Christ et semble croire que l'empereur Vespasien guérit réellement l'aveugle et le boiteux qui lui furent présentés. Il déteste les nécromanciens et tous les autres imposteurs, et ne croit point à l'évocation de Samuel par la pythonisse, mais il pense seulement que par un art diabolique elle fit paraître l'ombre de ce prophète. — Quoique dans son troisième livre il représente les flatteurs comme ce qu'il y a de plus pernicieux dans une république et les fasse envisager comme des ennemis de Dieu et des hommes; toutefois il ne laisse pas d'enseigner qu'il est permis de flatter les tyrans, parce que, dit-il, il est permis de les tuer; mais il entend par tyran celui qui a usurpé la puissance du glaive et ne l'a pas reçue de Dieu. Il signale cet homme comme un ennemi public dont personne ne doit venger la mort. — Il établit dans le livre quatrième que toute puissance vient de Dieu. C'est en son nom et à sa place que le prince temporel exerce la justice; l'Eglise lui donne le glaive et la puissance coactive; car, encore qu'elle le possède, elle ne peut s'en servir par elle-même, mais seulement par le ministère du prince, à qui elle confie cette puissance sur les corps, réservant aux évêques le pouvoir sur les âmes et les choses spirituelles. Jean de Salisbéry regarde donc le prince temporel comme le ministre du prêtre; d'où il conclut qu'il lui est inférieur. Il confirme ce qu'il avance là-dessus par l'exemple du grand Constantin qui, dans le concile de Nicée, céda la première place aux évêques et reçut leurs décrets comme des oracles de Dieu. Il ajoute, suivant les maximes qui régnaient alors, que les prêtres ayant le pouvoir de donner l'autorité aux princes, ils ont également le pouvoir de la leur ôter; comme Samuel qui prononça contre Saül une sentence de déposition et lui substitua le fils d'Isaï, c'est-à-dire David. Il traite ensuite assez longuement des vertus et des devoirs des princes. — Il copie dans le livre suivant la lettre adressée à Trajan sous le nom de Plutarque, et l'instruction qu'elle contient sur les maximes du gouvernement. Il rappelle les lois des empereurs contre ceux qui manquaient de respect aux ministres, aux lieux saints et aux choses sacrées; puis, après avoir montré quelle force a l'exemple des princes, soit pour le bien, soit pour le mal, il fait voir par le détail de la vie de Trajan qu'on peut le préférer à tous les empereurs; ce qui lui donne occasion de rapporter le fait attribué à saint Grégoire le Grand : savoir, que touchédes vertus de ce prince, il parvint à force de supplications à délivrer son âme des peines de l'enfer. — Le sixième livre traite de la guerre et de la discipline militaire. On peut y remarquer qu'avant le XIIe siècle, il était d'usage que le jour même où un soldat recevait le ceinturon, il allât solennellement à l'église, et que là, déposant son épée sur l'autel, il prît l'engagement de la faire servir à sa défense. Jean de Salisbéry rapporte cette coutume, quoiqu'elle ne subsistât plus de son temps. Dans le livre suivant il parle des philosophes et de leurs différentes opinions; de l'utilité de la lecture des bons livres et surtout de l'Ecriture sainte, qui est comme le trésor de l'Esprit saint, dans lequel sont renfermés des mystères infinis. Il rappelle ensuite la piété sincère et le désintéressement dont les Chartreux et les moines de Grandmont faisaient profession; mais il désavoue l'ardeur des Templiers pour obtenir du Saint-Siége des exemptions et des priviléges. Dans son huitième livre, après avoir traité des vices et des vertus, l'auteur revient sur le chapitre des tyrans, dont il avait déjà parlé avec assez de hardiesse dans le second livre. Il donne ce nom à Jules César et à Auguste; mais en remarquant qu'ils n'en avaient ni les vices ni les qualités, et qu'ils étaient aimés et dignes de régner. Il s'explique ensuite sur chacun de leurs successeurs à l'empire, et les juge suivant le mérite de leur règne; puis il avance cette proposition, qui dépasse encore ce qu'il a dit plus haut, savoir, qu'il est permis de tuer un tyran public, pourvu qu'on ne lui soit engagé par aucun serment. Il autorise cette doctrine de ce que l'Ecriture rapporte d'Aod, de Jahel et de Judith.

Cet ouvrage de Jean de Salisbéry a été traduit en français par Mézeray, sous le titre de *Vanités de la cour*. On y remarque une grande érudition, une variété piquante, mais une profusion d'esprit et de savoir qui nuisent à l'intérêt de l'ouvrage. Sa critique est loin d'être exacte, et quelques-uns de ses raisonnements paraissent hasardés. Il en est qui ont besoin d'explication : par exemple, ce qu'il dit sur le tyrannicide et le droit qu'il accorde aux peuples de déposer leurs princes.

Métalogique. — Dans cet ouvrage divisé en quatre livres, Jean de Salisbéry censure

la manière dont la philosophie était enseignée de son temps. De la part des maîtres ce n'est qu'ostentation et vanité. Toute la science qui s'apprend dans les écoles se réduit à des subtibilités de mots et à l'étude de questions tout à fait inutiles. Il fait grand cas d'Aristote, mais il ne pense pas qu'on doive le suivre aveuglément. Il accuse spécialement Gilbert de la Porée, Abailard, Guillaume de Champeaux qui jouissaient alors de la plus haute célébrité dans l'université de Paris, et dont il fait ailleurs un magnifique éloge.

Lettres. — On a sous son nom trois cent une lettres, dont la plupart regardent les affaires générales de l'Eglise, savoir : le schisme d'Octavien, l'élection d'Alexandre III, son différend avec l'empereur Frédéric, les contestations de Henri II, roi d'Angleterre, avec saint Thomas de Cantorbéry. Ces dernières sont les plus importantes; mais toutes ces lettres ne sont pas de Jean de Salisbéry. Il y en a beaucoup qu'il n'écrivit que comme secrétaire de l'archevêque Thibaud, ou de quelques autres personnages à qui il prêtait sa plume. Le style en est plus naturel et plus uni que celui de ses autres ouvrages. Il n'y épargne ni ses amis ni ses ennemis. Il y fait de fréquentes allusions aux livres saints et cite souvent les auteurs profanes. Nous rapporterons ici ce qu'elles contiennent de plus intéressant. — Pour engager le roi Henri II à se déclarer pour Alexandre III contre l'antipape Octavien, Jean de Salisbéry lui écrivait que dans un si grand péril de l'Eglise, il ne devait point, par respect humain, écouter l'empereur Frédéric qui voulait l'attirer au parti d'Octavien qui avait envahi le Saint-Siége, sans élection, sans vocation divine et presque sans autres suffrages que la faveur de ce prince; mais au contraire, qu'il devait suivre l'Eglise romaine, qui était presque tout entière du côté d'Alexandre, homme sage, prudent, éloquent, reconnu de l'Eglise gallicane; « car, ajoute-t-il, nous avons appris par expérience qu'en pareil cas ceux que l'Eglise de France a reconnus ont prévalu; ainsi de nos jours, Innocent contre Pierre de Léon, Calixte contre Bourdin, Urbain contre Guibert, Paschal contre trois antipapes; et plusieurs autres du temps de nos pères. Cette lettre est la quarante-quatrième du recueil. — Le concile assemblé à Pavie, en présence de l'empereur Frédéric, au mois de février 1160, avait prononcé en faveur d'Octavien qui se trouvait également à cette assemblée. On craignit en Angleterre que le roi ne se laissât entraîner par cette décision; mais Jean de Salisbéry fit voir que tout ce qui s'y était fait blessait l'équité, les lois et les canons; qu'on y avait non-seulement condamné des absents, sans prendre la peine d'examiner leur cause, mais jugé même l'Eglise romaine, réservée au jugement de Dieu seul; que les jugements n'y avaient pas été libres, puisqu'ils avaient été rendus en présence d'une armée menaçante qui intimidait les juges; qu'au lieu d'évêques, pour les souscriptions du concile, on avait fait paraître des comtes, et mis au premier rang des évêques dont l'élection était nulle ou rejetée, entre autres, celle de Rainald, chancelier de l'empereur, qui se disait archevêque de Cologne, quoique son élection eût été condamnée par le Pape Adrien. — A cette lettre qui forme la cinquante-neuvième du recueil, nous ajouterons les lettres soixante-quatrième et soixante-cinquième sur le même sujet. Il se tint en Angleterre dans le cours de cette année 1160 une assemblée où les évêques, après avoir examiné les pièces sur lesquelles les deux prétendants se fondaient, lu les canons et entendu des témoins déposant de ce qui s'était passé dans leur élection, se déclarèrent pour Alexandre III. Toutefois, ils réservèrent la décision de cette affaire au roi, se contentant de lui envoyer leur avis. Mais sur la réponse du prince, Thibaud, archevêque de Cantorbéry, fit un mandement adressé à tous les évêques d'Angleterre, par lequel il leur déclarait qu'Alexandre III était le Pape légitime, reçu par l'Eglise de France et d'Angleterre, et qu'Octavien était condamné comme manifestement schismatique, ainsi que ses fauteurs; et qu'en conséquence il leur ordonnait de rendre obéissance et respect au Pape Alexandre. — Dans la cent quatre-vingt-quatorzième lettre, il prie maître Girard, c'est ainsi qu'il le qualifie, d'examiner si dans ses écrits prophétiques, la célèbre Hildegarde, estimée pour sa piété par le Pape Eugène III, n'avait rien dit sur le temps auquel finirait le schisme qui troublait alors l'Eglise romaine. — Il approuve, dans la lettre deux cent dixième, la sentence d'excommunication prononcée par le Pape Alexandre III contre l'empereur Frédéric Barberousse, et la rigueur qu'il avait fait paraître, en dépouillant ce prince de sa dignité suprême et en déchargeant ses sujets du serment de fidélité, comme Grégoire VII en avait usé à l'égard de l'empereur Henri IV, reconnaissant ce droit absolu dans tous les succeseurs de saint Pierre. — Il énumère dans la deux cent soixante-onzième lettre, les sommes d'argent que le roi Henri II avait offertes aux Milanais, aux citoyens de Crémone et de Bologne, ainsi qu'aux autres peuples d'Italie, et au Pape lui-même pour l'engager à déposer ou à transférer l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, en lui permettant de faire ordonner qui il voudrait pour les évêchés vacants d'Angleterre; ce qu'il ne put obtenir. — La lettre deux cent quatre-vingt-sixième donne avis à Jean, évêque de Poitiers, du martyre de l'archevêque de Cantorbéry, des miracles fréquents qui s'opéraient à son tombeau, preuve incontestable de la bonté de la cause pour laquelle il avait souffert, et de la défense que ses meurtriers avaient faite de publier ses merveilles. Nous aurons occasion de revenir sur cette partie des lettres de Jean de Salisbéry, quand nous rendrons compte de celles de ce saint prélat, que l'Eglise honore comme un martyr.

Le recueil des lettres de Jean de Salisbéry en contient trois qui regardent la discipline de l'Eglise. Dans la première, il déclare nul le mariage d'une femme qui, après s'être séparée de son mari, ordonné prêtre depuis cette séparation, s'était remariée à un autre; puis, comme le premier mari avait donné lieu à cette séparation, en disant avoir été sous-diacre lors de son mariage, il le condamne à rendre à sa femme la dot qu'il en avait reçue.— La seconde lettre commande l'observation des canons, en ce qui regarde la cohabitation des clercs avec des femmes; et ordonne en même temps de pourvoir les églises d'un calice décent, des ornements et vases nécessaires au saint sacrifice, et de punir un prêtre accusé d'avoir laissé mourir sans les sacrements de pénitence et d'Eucharistie une femme dont on l'accusait d'avoir abusé. Toutefois, il recommandait de suspendre cette punition jusqu'à ce qu'il eût été convaincu de ces fautes. —Il est défendu par la troisième d'exiger des vicaires aucune somme ni rente annuelle, pour avoir droit de servir dans une église. Ces lettres portent les chiffres 67, 68 et 69 du Recueil.

AUTRES OUVRAGES. — Personne plus que Jean de Salisbéry n'était en état d'écrire la Vie du généreux confesseur saint Thomas Becket, dont, suivant l'expression de Pierre de Blois, il avait été l'âme et la main, pendant tout le cours de son épiscopat. Elle a été imprimée avec le recueil de ses lettres et celles de son historien, Paris, 1611. Pour le rendre complet, on y a joint d'autres Vies du même saint, écrites par divers auteurs, tous ses contemporains, et quelques-uns ses disciples. La première est celle d'Edouard, dont Surius a donné l'abrégé au 29 décembre; la seconde est celle de quatre écrivains, tous ses disciples, Héribert, Willaume, Jean de Sarisbéry, et Alain, abbé de Roche (2 vol. in-4°, 1682.) — Jean de Salisbéry composa encore, à la prière de saint Thomas, la Vie ou plutôt un abrégé de la Vie de saint Anselme, son prédécesseur, dont il voulait poursuivre la canonisation sous le pontificat d'Alexandre III. Cette Vie avec la bulle de canonisation se trouve dans le tome II de l'*Angleterre sacrée;* Londres, in-folio, 1691. — Trithème attribue à Jean de Salisbéry un *Pénitentiel;* mais il n'a pas encore été rendu public, pas plus que le petit traité *De la mauvaise fin des tyrans*, cité au livre VIIIe de son *Polycraticus*. Il parut sous son nom, à Amsterdam, 1646, un *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul*, et un autre en particulier sur l'*Epître aux Colossiens;* Cambridge, 1627. Ses autres ouvrages non imprimés sont un *Livre de l'état de la cour de Rome;* un *Traité de la double mathématique;* un autre *de l'amour de la musique*; le *Miroir de la raison;* le *Miroir de la folie*, tous deux en vers, et adressés à Nigelle Wirechir; quelques autres pièces de vers, des discours, un *Traité sur les dogmes des philosophes*, et un autre *contre la vie des clercs*. — Mais nous avons de lui un recueil de poésies publiées avec celles de Fulbert de Chartres, par les soins d'André Rivinus, in-8°, Leipsick, 1655. On y reconnaît, comme dans sa prose, une littérature étendue, mais mal digérée. On y remarque, entre autres, un poëme sous le titre bizarre : *Eutheticum metricum*, où il y a quelques détails heureux. Il sert de préface à son *Polycraticus*. Les auteurs de la *France chrétienne*, Duboullay, dans son *Histoire de l'université de Paris*, Cave, dans son *Recueil des écrivains*, parlent avec estime de son talent, et mieux encore de son caractère. Leur témoignage réclame en faveur de cet évêque, contre le jugement que Hume a porté de tout son siècle dans le tome II de son *Histoire d'Angleterre*.

JEAN L'ESPAGNOL, originaire d'Almonceps en Espagne, vint, jeune encore, étudier dans la ville d'Arles. Les progrès qu'il y fit dans les sciences lui valurent l'affection d'un riche citoyen qui songeait à l'adopter pour fils; mais Jean aima mieux se consacrer à la vie cénobitique, et il fut le premier prieur de la Chartreuse du Repos. Ce qui nous autorise à parler de lui, c'est qu'il a rédigé les statuts des religieuses de Pré-Baïon. Du reste, on trouvera dans les Bollandistes le tableau de ses vertus et le récit de ses miracles. Il mourut le 25 juin 1160.

JEAN, disciple de saint Pierre Damien, écrivit sa Vie et la dédia à Liprand, prieur, et aux anciens du désert de Font-Avellane, chef de la congrégation instituée par ce saint fondateur sous la règle de Saint-Benoît.

JEAN, prieur d'Hagustad, monastère de Bénédictins cédé en 1113 aux chanoines réguliers, a continué l'*Histoire des rois d'Angleterre et de Danemark* de Siméon de Durham. Sa chronique commence en 1130 et finit en 1154. Contemporain des événements qu'il rapporte, on le regarde comme un historien digne de foi.

JEAN DE CORNOUAILLES eut pour maître Pierre Lombard, avec lequel il eut dans la suite plusieurs discussions. Il travailla longtemps à Rome et sut mériter les bonnes grâces d'Alexandre III. Il est généralement reconnu pour l'auteur du petit livre intitulé *De la Cène mystique* ou *Des sept ordres de la messe*, imprimé à Rome en 1591 dans le *Recueil des auteurs liturgiques*, et à Paris, dans le tome X de la *Bibliothèque des Pères*. C'est une explication des signes de croix et des prières du canon de la messe. L'auteur y reconnaît clairement, en deux ou trois endroits, le dogme de la transubstantiation. On a encore de lui une *Apologie du mystère de l'Incarnation* et un traité intitulé *Elogium* et adressé au Pape Alexandre III. Jean, qui avait d'abord partagé l'erreur de ceux qui avançaient que Jésus-Christ en tant qu'homme n'est rien, et que le Verbe divin s'est uni au corps et à l'âme humaine comme à un vêtement, la désavoue dans cet ouvrage et encourage le Souverain Pontife à en poursuivre les fauteurs. Il confesse hautement que Jésus-Christ est homme et qu'il possède selon l'humanité une substance corporelle, comme il en est une spirituelle selon la

divinité. Il prouve ces propositions par l'autorité de l'Ecriture et des Pères, et répond à toutes les difficultés en distinguant en Jésus-Christ les deux natures unies en une seule personne. Dom Martène a publié ce traité dans le tome V de ses *Anecdotes*. Lalande, Balæus et Pitseus attribuent à Jean de Cornouailles des commentaires sur l'Ecriture, des lettres et quelques opuscules qui ne sont pas imprimés.

JEAN, religieux de la chartreuse des Portes, est auteur de cinq lettres qui se trouvent publiées parmi celles de Bernard, le pieux fondateur de ce monastère. — La première est une instruction solide sur la fuite du siècle. Il est aisé de voir que l'auteur était réellement rempli des sentiments de piété qu'il cherchait à inspirer à Ethienne son frère. — La seconde, adressée à Latolde, contient plusieurs formules de prières, tirées de l'Ecriture sainte ou des oraisons usitées dans les offices divins. — La troisième contient d'autres formules que l'on peut adresser au Saint-Esprit et à la sainte Trinité. — La quatrième, adressée à Bérard, est le complément d'un discours dans lequel Jean lui avait montré, et aux frères qui l'accompagnaient, que nous devons veiller continuellement sur nous-mêmes, et tenir notre âme et nos sens constamment soumis à Dieu. — Enfin, dans la cinquième il détourne Bernard son neveu de la pensée où il était de quitter la Chartreuse pour passer dans un Ordre moins austère. Il lui représente que les raisons de santé ne doivent point rompre son engagement, parce que le salut est préférable à la santé.

JEAN, surnommé l'*Ermite*, écrivit en deux livres la Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux, et la dédia à Pierre, évêque de Tusculum, créé cardinal en 1178 par le Pape Alexandre III. Cette Vie n'est complète ni dans la nouvelle édition des Bollandistes, ni dans celle du P. Chifflet, qui l'a fait entrer dans sa ***Dissertation historique sur la noblesse de saint Bernard.***

JEAN, diacre de l'église de Latran, déclare lui-même qu'il était contemporain du Pape Anastase IV, élu au mois de juillet 1153. Il vivait encore sous Alexandre III, qui gouverna l'Eglise depuis 1159 jusqu'en 1181. Ce fut à ce Pontife qu'il dédia son *Livre de l'église de Latran.* Il l'avait composé par ses ordres et pour obéir au prieur de cette église, dont il était chanoine. Les archives de cette basilique lui fournirent des mémoires; mais il y ajouta beaucoup de choses dont il avait été témoin depuis vingt ans qu'il y remplissait ses fonctions, et d'autres encore qu'il avait apprises de ceux qui l'avaient précédé.

Livre de l'église de Latran. — Il appelle cette église patriarcale et impériale, et dit que le Pape saint Sylvestre l'avait consacrée solennellement, ce qui jusqu'alors ne s'était pas fait. Hélène, mère de l'empereur Constantin, l'enrichit des trésors qu'elle avait rapportés de Jérusalem, à savoir, l'arche d'alliance, les sept chandeliers qui étaient dans le tabernacle, la verge d'Aaron, celle de Moïse, les tables du Testament, le linge avec lequel le Sauveur avait essuyé les pieds des apôtres, la tunique sans couture que Marie sa mère lui avait faite, la robe de pourpre dont il fut revêtu dans sa passion, et beaucoup d'autres reliques que l'on conserve dans cette église. Jean Diacre a tiré la plupart de ces faits de la donation de Constantin et des Actes de saint Sylvestre, pièces sans autorité. Il est plus versé dans la liturgie que dans l'histoire.

Venant à celle qui s'observe dans la basilique de Latran, il remarque qu'à la messe on ne dit point le troisième *Agnus Dei* qui se termine en demandant la paix à Dieu, parce que cette église est la figure de l'Eglise céleste, où Jésus-Christ sera la paix de tous les justes. Dans tous les offices on récite l'Oraison dominicale, suivant l'usage établi dans la primitive Eglise; dans la suite on y a ajouté d'autres collectes, qui, dans l'église de Latran, ne peuvent être chantées que par le Pape ou par les sept évêques qui sont à ses côtés. Il n'y a également que le Pape qui puisse célébrer la messe sur le maître-autel, ou quelqu'un des sept évêques cardinaux qui servent par semaines. Le chœur des chanoines possède un autel dédié à sainte Marie-Madeleine, dans lequel le Pape Honorius III renferma le corps de cette sainte pénitente, mais sans la tête. Jean fait la description de cet autel et de tous les autres qui sont dans cette basilique, et entre dans le détail des reliques qui y reposent. Il fait aussi le dénombrement des vases et ornements précieux que le Pape Sergius III mit dans le trésor de l'église de Latran, après qu'il l'eut rebâtie de fond en comble, peu de temps avant sa mort, qui arriva en 911. Elle avait été dépouillée par les partisans de l'antipape Jean IX.

Le reste du livre est consacré à rapporter les statuts et constitutions particulières à l'église de Latran, soit pour régler l'ordre du service divin, soit pour l'exposition des reliques, soit pour la composition du chapitre. Le nombre des chanoines devait toujours être de dix-huit avec une prébende pour chacun, outre celle du cardinal administrateur. Il y avait de plus vingt-deux bénéficiers, dont quatorze devaient être prêtres. Il est fait mention, au second chapitre, du Pape Alexandre IV, élu au mois de décembre 1254 et mort le 25 mai 1261, et au chapitre IX°, du Pape Boniface VIII, qui fut sacré au mois de janvier 1295 et mourut le 11 octobre 1303; ce qui prouve que l'on a ajouté plusieurs choses à l'ouvrage de Jean Diacre, et que nous ne le possédons plus tel qu'il est sorti de ses mains.

JEAN BROMPTON, moine anglais de l'ordre de Cîteaux et abbé de Jorval au diocèse d'Yorck, passe pour auteur d'une Chronique dont le récit commence à l'an 588 et finit en 1198; mais cet ouvrage lui est contesté par Seldenus, qui prétend que Brompton n'a fait que le copier et que

l'existence de cet auteur est postérieure au XII[e] siècle. Cette dernière question n'est pas décidée par les biographes; mais la *Chronique* qui lui est attribuée est arrivée jusqu'à nous sous son nom.

JEAN BOURGUIGNON, citoyen et magistrat de la ville de Pise, mort en 1194, ayant été député à Constantinople, vers l'empereur Manuel Comnène, pour les affaires de sa république, y traduisit du grec en latin les *Homélies* de saint Chrysostome *sur les Evangiles de saint Jean et de saint Mathieu.* Il a traduit également le *Traité de la foi orthodoxe* de saint Jean Damascène et les huit livres de la *Philosophie* de Némésius. Ce dernier ouvrage a été imprimé à Strasbourg en 1512. Les traductions de cet auteur ont moins d'élégance que de fidélité.

JEAN, moine de Marmoutiers, à la fin du XII[e] siècle, a écrit l'*Histoire* de Godefroi Plantagenet, comte d'Angers et duc de Normandie. Cette *Histoire*, publiée par Du Bouchet et imprimée à Paris en 1610, a été reproduite dans la *Collection des historiens de Normandie* par Duchesne.

JEAN, évêque de Lydda, florissait vers la fin du XII[e] siècle, en 1194. Baluze nous a conservé une lettre de ce prélat à Michel, élu patriarche de Jérusalem.

JEAN CAMATÈRE, garde des chartes et ensuite patriarche de Constantinople, vers la fin du XII[e] siècle, adressa au Pape Innocent II une lettre dans laquelle il se montre surpris que l'Eglise romaine prenne le titre d'Eglise universelle. On conserve aussi dans le *Droit grec-romain* un statut de ce patriarche sur les mariages entre cousins germains. On croit qu'il mourut en 1206.

JEAN D'IBELIN, comte de Jaffa et d'Ascalon, mort en 1266, est auteur d'une rédaction des *Assises de Jérusalem.* (*Voir* ce que nous avons dit sur ce sujet à l'article GODEFROY DE BOUILLON, tome II de ce *Dictionnaire.*)

JÉRÉMIE, archevêque de Sens, succéda en 818 à Magnus ou Magnon, et mourut en 828. On croit qu'il avait été moine de Saint-Riquier, puis abbé de Sainte-Colombe, à Sens même, où il fut enterré. Du moins il est certain qu'il fut le réformateur des monastères de sa ville épiscopale. Outre sa dignité de métropolitain, il se vit honoré de la charge d'envoyé du prince, qu'il partagea avec le comte Donat. Sur la fin de l'an 825, ou au commencement de l'année suivante, l'empereur Louis le Débonnaire le députa à Rome, avec Jonas d'Orléans, pour porter au Pape Eugène II le résultat du concile de Paris sur la question des images; et il y a toute apparence qu'il eut beaucoup de part aux travaux de cette assemblée. Le témoignage que lui rendit l'empereur en cette occasion nous donne une haute idée du mérite de ce prélat, qu'il représente comme un homme aussi instruit dans les saintes lettres, qu'exercé aux luttes de la controverse religieuse. Cependant il ne nous reste de lui aucun monument, à l'exception d'une lettre très-simple, adressée par lui à Frothaire, évêque de Toul, pour lui demander du sel, qui se trouvait fort rare à Sens, à cause des pluies fréquentes de cette année-là. Cette lettre se trouve la vingt-septième parmi celles de Frothaire, recueillies par André Duchesne, au tome II de ses *Monuments historiques*.

JÉROME (Saint). — Le vaste empire romain, à qui dix siècles de combats et de triomphes avaient soumis tout l'univers, croulait de toutes parts, miné sourdement par les excès de son opulence et par la corruption de ses mœurs. Raffermi un moment par les mains vigoureuses du grand Théodose, il retombe bientôt après sous ses faibles successeurs. Tous les peuples vaincus, épiant le moment de la vengeance, vinrent se précipiter à la fois sur ses frontières dégarnies de défenseurs. Les Goths fondent comme un torrent sur cette Italie riche des dépouilles du monde, et sa facile conquête excite la cupidité de vingt nations qui ne savent que ravager et détruire. L'Occident se couvre d'une nuée de barbares; les Gaules sont la proie des Vandales. La Providence avait aussi à venger le sang des martyrs. Alaric entre en vainqueur dans Rome avec les Huns. Ataulphe, plus cruel, la dévaste encore avec plus de furie. C'est alors que s'accomplit dans le monde romain, à côté d'une dispersion sans exemple, un singulier travail de recomposition sociale. L'empire se dissout en effet, mais dans cette confusion et cette épouvante, la société trouve où se reconnaître et se reposer. Les monastères se bâtissent, se multiplient, s'organisent pour recevoir les débris épars de l'ancien monde. Dans leur enceinte ou autour d'eux se forment par groupes et sous une discipline nouvelle, discipline de l'âme tout à la fois et du corps, des associations civiles et religieuses, où le travail doit avoir sa place à côté de la prière, et contenir et régler ce que la vie contemplative et ascétique livrée à elle-même aurait offert de dangereux. Le législateur de cette société encore irrégulière, de ces couvents qui deviennent comme autant de petites patries, ce sera un génie libre et fier, ce sera saint Jérôme.

Jérôme naquit, vers l'an 331, à Stridon, sur les confins de la Dalmatie et de la Pannonie; origine un peu barbare, à laquelle il attribuera lui-même quelques-unes des vivacités de sa pensée et de son caractère. Sa famille était riche et lui fit donner une brillante éducation. Il vint ensuite à Rome, où il étudia sous les plus habiles maîtres, sous Donat, le commentateur de Virgile, et sous Victorin, maître d'éloquence venu d'Afrique à Rome, et sur lequel sa conversion éclatante au christianisme et la persécution qu'il avait subie, attiraient tous les regards. Rome était alors pleine de séductions auxquelles n'échappa pas entièrement la jeunesse de Jérôme. Une plume illustre, la plume de M. de Chateaubriand a rapproché et poétiquement retracé cette vie de plaisirs et d'étude que menaient alors à Rome trois jeunes gens qui devaient être plus tard trois Pères de l'Eglise.

Cependant, dit à ce sujet M. Villemain, « au milieu de cette source du savoir de l'Occident, au pied de la chaire pontificale déjà puissante, quoique persécutée, le jeune Dalmate fréquentait les écoles des rhéteurs, à l'époque où, parmi les pompes naguère renaissantes de l'idôlatrie, tout à coup fut annoncée dans le forum la mort de Julien l'Apostat sur les rives de l'Euphrate et la retraite de son armée en deuil. Il eut le spectacle des douleurs et des joies qu'excitait ce grand événement, et il se souvint toujours d'avoir entendu un païen zélé, un de ses maîtres peut-être, s'écrier avec désespoir : « Comment les Chrétiens disent-ils que leur « Dieu est patient et pitoyable? Rien de plus « terrible que ce courroux, rien de plus ra- « pide! Voyez : il n'a pu même différer de « quelque temps sa vengeance! »

« D'autres images, d'autres souvenirs non moins ineffaçables s'offraient de toutes parts au futur apôtre de la foi, dans la ville des Scipions et des martyrs. Son âme naturellement grâve et sévère, ne s'effrayait pas des spectacles les plus tristes, et en recherchait la mélancolie. Souvent avec quelques enfants de son âge, étudiants comme lui, il descendait le dimanche dans les catacombes de Rome, et parcourant lentement les sombres allées de cette ville mortuaire, contemplant ces chapelles antiques entremêlées de tombeaux, il redisait ce vers de Virgile :

Luctus ubique, pavor et plurima mortis imago.

Et il sentait la foi naître en lui sous l'enseignement de ces voûtes sacrées. Il trouvait alors dans les leçons des deux maîtres (dont nous avons parlé) l'inspiration de deux écoles: ici le goût pur de la poésie profane, là les traditions de l'éloquence antique mêlées à la ferveur chrétienne. Lui-même confondait tout cela dans sa studieuse ardeur, aimant alors le christianisme plus qu'il ne le connaissait, cherchant le beau langage dans les orateurs, la vérité morale dans les philosophes, et lisant Empédocle et Platon pour en retenir beaucoup de pures maximes que plus tard, disait-il, il croyait avoir apprises dans les Epîtres des apôtres. Enfin il s'exerça souvent à ces déclamations publiques où se préparaient les orateurs de la Rome impériale. Malgré le charme de ces études, il ne défendit pas sa jeunesse contre les dangereux plaisirs de Rome. Il tomba dans des fautes que longtemps après il appelait ses crimes, et dont le regret et l'image le suivirent au désert. » Mais, nous nous permettrons d'ajouter comme correctif à cette remarque fondée cependant sur la vérité, que pouvait faire un jeune cœur naturellement impétueux, jeté sans autre guide que lui-même au milieu des plus violentes séductions? Le séjour de Rome, l'aspect de ses beautés, de ses spectacles, de ses plaisirs, agissaient avec la toute-puissance des premières impressions sur son imagination et sur ses sens. Son innocence échoua, mais non sa foi et sa piété. Jérôme échappa au naufrage par un de ces miracles de la grâce qui triomphe, quand elle veut, de tous les obstacles, mais n'enlève point le mérite des combats.

« Aussi, poursuit M. Villemain, à Rome même, ce dégoût de la vie commune, et cette inquiétude ardente naturelle aux esprits élevés, l'avaient bientôt ramené vers des idées plus graves. Il reçut le baptême sous le pontificat de Libère que les persécutions de Constance et de Julien avaient élevé si haut, et s'éloignant de Rome, il visita d'abord Aquilée dont l'église était célèbre par la réunion de plusieurs savants hommes, et où Athanase exilé avait laissé l'empreinte de sa foi, et une imitation des instituts monastiques d'Egypte. Il s'y lia d'amitié avec Héliodore qu'il entraîna quelque temps après en Orient, et avec Népotien dont il a immortalisé le souvenir; enfin il y connut Rufin, génie ardent nourri de vastes études. De là il passa dans les Gaules, où il trouva la trace toute récente des combats et du génie d'Hilaire de Poitiers. A Trèves où il s'arrêta, il transcrivit de sa main plusieurs traités de ce savant évêque, recueillit d'autres ouvrages chrétiens, et soutenu par l'ardeur de ses recherches, il acheva sur lui-même l'austère réforme que, dans ses souvenirs, il a datée non de Rome, mais des bords du Rhin. Pendant ce séjour il apprit la langue celtique qu'il devait plus tard retrouver en Orient, parmi ces Galates qu'avait prêchés saint Paul. Revenu à Aquilée, près d'une sainte et savante famille, dont il était l'hôte, il ne s'éloigna que par sollicitude pour sa sœur, qui, restée seule et sans appui dans leur patrie commune, lui faisait craindre pour elle-même des passions dont il n'avait que trop connu le danger. Pressé de cet intérêt, il retourna à Stridon, régla des affaires de famille, ramena sa sœur à l'austérité de la vie religieuse, et revint à Rome pour n'y pas rester. Sans être entré dans le sacerdoce, et sans autre mission que sa science et son zèle, il faisait déjà servir sa puissante parole au triomphe de la religion, qui n'était plus persécutée par l'empire, mais trouvait encore de grands obstacles dans les souvenirs des temps antiques, les monuments de Rome, et l'air même qu'on y respirait. »

Ce fut durant son nouveau séjour dans cette ville qu'il se lia d'une amitié sainte avec plusieurs personnes des plus qualifiées par le rang et l'opulence, plus recommandables encore par le généreux sacrifice qu'elles surent en faire pour s'attacher à Jésus-Christ sous la direction de notre saint. Les plus illustres furent Pammaque de famille consulaire; sainte Paule; ses filles Blezille, Pauline, mariée à Pommaque et Eustochie, saintes comme leur mère; Marcelle, Léa, Marceline, Fabiole; Furia, issue du sang des Camilles; Mélanie, qui eut l'honneur de réconcilier, au moins pour quelque temps, saint Jérôme et Rufin. La méditation approfondie des saintes Ecritures faisait l'objet des conférences journalières entre tous ces saints, et valut à l'Eglise ces trésors d'érudition et de critique que l'infatigable docteur

n'a cessé de produire jusqu'à ses derniers moments. L'envie qui ne pardonne pas même à la médiocrité, et le faux zèle excité d'ailleurs par les censures que Jérôme s'était permises contre les mœurs publiques du clergé de Rome, en prirent prétexte pour se déchaîner contre lui. Jérôme ne garda point le silence. Armé de son innocence et de son style, il se crut obligé de prendre en main la massue d'Hercule, pour écraser ces serpents gonflés d'orgueil et de venin qui avaient osé le provoquer. Toutes ces expressions du reste sont empruntées à ces diverses apologies dont nous reproduirons ailleurs quelques passages.

A. Héliodore.—Cependant dégoûté de Rome et attiré vers l'Orient par son ardente imagination, il se rendit en Syrie avec un prêtre grec nommé Evagre. Celui-ci possédait aux environs d'Antioche un village appelé Maronie. Jérôme s'y retira d'abord, puis cette solitude ne lui paraissant plus assez profonde il choisit pour s'y ensevelir les déserts de Chalcis qu'avait habités l'ermite Molch dont il a raconté la naïve et merveilleuse histoire. Enchanté du bonheur qu'il y trouvait, il convie ses amis à l'y venir joindre. Il écrit à Héliodore pour l'engager à rompre les liens qui peuvent l'attacher au monde, liens de famille et de devoirs; et dans son enthousiasme pour le désert, il s'écrie : « Que faites vous dans la maison de votre père, soldat dégénéré? Où est le retranchement, le fossé, la nuit passée sous la tente? Déjà la trompette a sonné du haut des cieux. Ne voyez vous pas s'avancer sur les nues notre chef qui vient les armes à la main pour combattre le monde? De sa bouche sort le glaive à deux tranchants qui moissonne tout ce qu'il rencontre. Il fait beau vous voir sortir de votre chambre pour marcher au combat, et quitter l'ombre pour aller braver l'ardeur du soleil. Une lourde cuirasse va-t-elle à un corps accoutumé à la mollesse des vêtements? le casque n'est-il pas un fardeau bien lourd pour une tête qui ne se couvrit jamais que d'une étoffe légère, et comment une main trop longtemps oisive pourrait-elle soutenir le poids d'une épée? Ecoutez l'ordre de votre roi : *Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et celui qui n'amasse pas avec moi ne fait que dissiper.* Souvenez-vous du jour où enrolé sous l'étendard de Jésus-Christ, et enseveli avec lui dans son baptême, vous vous êtes engagé par serment à le servir et à lui sacrifier père, mère, famille, s'il le fallait. Le moment est arrivé de tenir votre promesse. » .... Et il ne craint pas de s'écrier avec une sorte de férocité religieuse : « Si votre mère, les larmes aux yeux et les cheveux épars, vous supplie de rester, fermez vos regards à ses larmes et votre oreille à ses soupirs; si votre père se couche sur le seuil de la porte pour vous retenir, passez par-dessus votre père; franchissez tout et courez l'œil sec et le cœur intrépide vous ranger sous l'étendard de la croix. C'est une sorte de piété filiale d'être cruel en ce cas, et ce n'est qu'alors qu'il est permis de l'être. Un jour viendra que, retournant glorieux vers votre patrie, vous entrerez dans la céleste Jérusalem avec la couronne promise au soldat qui a généreusement combattu. Alors, devenu avec saint Paul citoyen du ciel, vous y demanderez ce droit de cité pour votre père, pour votre mère et pour moi-même, qui vous aurai mis sur le chemin de la victoire.

« Au reste je n'ignore pas quelle est la nature des liens que vous avez à rompre. Je suis loin d'être insensible et de porter un cœur inaccessible à la pitié. J'ai passé comme vous par ces épreuves.... Mais le Sauveur ne se scandalisa-t-il pas des timides précautions que son apôtre saint Pierre prenait pour l'empêcher d'aller à la mort?.... Et lorsque les fidèles de Césarée voulurent détourner saint Paul d'aller à Jérusalem, que leur répondit-il? *C'est en vain que vous pleurez et que vous cherchez à m'attendrir, car je suis prêt à tout souffrir, la prison et la mort même pour Jésus-Christ....* Ecoutez donc plutôt le Sauveur qui vous encourage en vous disant : *Ceux-là sont mon père et ma mère qui font la volonté du Père que j'ai dans le ciel....* C'est bon, me direz-vous, lorsqu'il s'agit de s'exposer au martyre. — Vous vous trompez, mon frère, vous vous trompez, si vous croyez qu'il y ait un temps où le Chrétien soit sans persécution. Jamais il n'est plus dangereusement menacé que lorsqu'il croit l'être moins; l'ennemi du salut, semblable au lion rugissant, rôde sans cesse autour de vous cherchant à dévorer sa proie, et vous vous croiriez en paix! L'amour du plaisir,.... l'intempérance,.... l'avarice,.... toutes les concupiscences, en un mot, nous pressent et nous sollicitent à violer le temple de l'Esprit saint et à le bannir de notre âme. Enfin, nous nous voyons continuellement aux prises avec un ennemi qui se déguise sous mille noms et mille artifices différents; et, misérables que nous sommes, nous pourrions chanter victoire quand nous sommes vaincus! »

Afin de détacher plus fortement son disciple des biens de ce monde, le saint anachorète ne craint pas d'appeler du nom d'idolâtrie tout amour pour les richesses; l'idolâtrie ne consiste pas seulement à jeter un peu d'encens dans le feu qui brûle sur les autels des fausses divinités, ou à recevoir du vin dans une coupe pour en faire des libations. Le saint docteur étend le même reproche à toutes les passions auxquelles on s'abandonne, au préjudice de l'obéissance qui est due à Dieu; puis, dans un élan de saint enthousiasme pour la solitude, il s'écrie : « O désert, embelli des fleurs de Jésus-Christ! ô solitude, qui jouis plus familièrement de Dieu! Que faites-vous dans le monde, ô mon frère, vous qui êtes plus grand que le monde? Jusques à quand demeurerez-vous à l'ombre des maisons? Jusques à quand serez-vous renfermé dans des villes d'où s'élève une noire fumée? Croyez-moi, il me semble être ici comme dans un nouveau jour. Délivré du poids accablant

de mon corps, je prends un essor plus libre pour m'élancer dans une région pure et sans nuage. Qu'appréhendez-vous donc? La pauvreté? Mais Jésus-Christ appelle les pauvres bienheureux. Le travail? Mais l'athlète n'a droit à la couronne que quand il l'a gagnée par un laborieux exercice. Les nécessités de l'existence vous troubleraient-elles? Mais la foi ne redoute point la faim. Craignez-vous de coucher sur la terre nue et de meurtrir un corps déjà affaibli et desséché par une longue abstinence? Le Sauveur y reposera avec vous. N'envisageriez-vous qu'avec effroi la vaste étendue de ces déserts? Promenez-vous par la pensée dans les plaines riantes du paradis..... Quelques difficultés qui vous retiennent, l'Apôtre répond à tout par un seul mot : *Toutes les souffrances de la vie présente sont sans proportion avec la gloire qui sera un jour découverte en nous.* Il y aurait trop de sensualité à vouloir jouir sur la terre pour régner ensuite dans le ciel.

« Un jour viendra que ce corps mortel et corruptible sera revêtu de l'incorruptibilité et de l'immortalité. Heureux alors le serviteur que son maître aura trouvé veillant! Le bruit de la trompette fatale s'est fait entendre et ses accents ont glacé d'effroi tous les peuples de la terre; ils ont porté dans votre âme la joie et la consolation. A l'approche de son juge le monde fait retentir des hurlements lugubres. Eperdus, consternés, les hommes dont se composèrent les antiques générations, se frappent la poitrine. Ces fiers potentats des temps passés, dépouillés alors de leur toute-puissance, tremblent et frissonnent..... Ils y comparaîtront aussi ces fameux philosophes, Socrate avec sa sagesse, Platon avec son école, Aristote avec ses subtils raisonnements; qu'auront-ils à répondre? Tandis que vous, pauvre et obscur solitaire, dans les transports de votre joie vous leur direz : Le voilà, ce crucifié qui s'immola pour mon salut; le voilà, ce souverain juge dont les premiers cris se firent entendre au fond d'une étable; le voilà, ce fils d'un charpentier et d'une femme pauvre, obligé à vivre du travail de ses mains; ce Dieu qui, encore caché dans le sein de sa mère, fut contraint de fuir en Egypte pour se dérober aux poursuites d'un mortel; ce Sauveur que l'on a vu couronné d'épines et couvert d'un méchant morceau d'écarlate. Ce n'était, à vous entendre, qu'un possédé du démon, un samaritain, dont les miracles étaient l'œuvre du prestige. Contemplez, ô Juifs, ces mains que vous avez percées; considérez, ô Romains, ce côté que vous avez ouvert; et regardez bien si c'est là le même corps que vous accusiez ses disciples d'avoir enlevé secrètement et pendant la nuit après avoir brisé la pierre de son tombeau. »

Dans le désert qu'il célébrait ainsi et où il engageait ses amis par les motifs les plus puissants de la conscience et de la foi à venir le rejoindre, Jérôme cependant ne trouvait pas toujours le calme qu'il y avait espéré et qu'il leur promettait. Deux passions de sa jeunesse venaient l'y assiéger : les voluptés de Rome et les souvenirs de la poésie. Vainement par la fatigue de l'étude il apprenait l'hébreu, par le travail des mains et les austérités du jeûne il essayait de dompter les révoltes de sa chair; tout y était impuissant. « Seul, abandonné entre l'imagination et la prière, dit M. Villemain, son âme éprouvait des tourments qu'il a retracés avec une éloquence passionnée, mais si chaste, que la vérité du tableau n'en peut altérer l'innocence. »

A Eustochie. — C'est dans une lettre à Eustochie, fille de sainte Paule, que se trouve le passage que nous allons reproduire.

Cette jeune vierge lui avait demandé des conseils pour se conduire dans la nouvelle vocation qu'elle avait embrassée. Le pieux solitaire, après l'avoir avertie qu'elle aurait à subir des tentations inévitables, et lui avoir indiqué les moyens de se mettre en garde contre elles, en lui disant : « Ne donnez point aux mauvaises pensées le temps de se fortifier dans votre esprit; étouffez toutes les semences de Babylone qui n'enfantent que confusion et désordre; écrasez le monstre à son berceau; coupez à sa racine la tige étrangère qui se mêle au bon grain; brisez-la contre la pierre qui est Jésus-Christ; » le pieux solitaire, dis-je, se pose lui-même comme une victime de ces assauts du démon auxquels les plus rudes austérités ne sauraient soustraire même les saints.

« Combien de fois, dit-il, retenu dans le désert, parmi ces solitudes dévorées par les feux du soleil, je croyais assister aux délices de Rome! J'étais assis seul parce que mon âme était pleine d'amertume. Mes membres étaient couverts d'un sac hideux. Mes traits brûlés avaient la teinte noire d'un Ethiopien; je pleurais, je gémissais chaque jour. Si le sommeil m'accablait, malgré ma résistance, mon corps heurtait contre une terre nue. Eh bien! moi, qui par terreur de l'enfer m'étais condamné à cette prison habitée par les serpents et les tigres, je me voyais en imagination transporté parmi les danses des vierges romaines. Mon visage était pâle de jeûnes, et mon corps brûlait de désirs. Dans ce corps glacé, dans cette chair morte d'avance, l'incendie seul des passions se rallumait encore. Alors, privé de tout secours, je me jetais aux pieds de Jésus-Christ, je les arrosais de mes larmes. Je me souviens que plus d'une fois, je passai le jour et la nuit entière à pousser des cris et à frapper ma poitrine, jusqu'au moment où Dieu renvoyait la paix dans mon âme. Je redoutais l'asile même de ma cellule; il me semblait complice de mes pensées. Irrité contre moi-même, je m'enfonçais dans le désert; et si je découvrais quelque vallée plus profonde, quelque cîme plus escarpée, là je me jetais en prière, là je mettais mon corps aux fers. Souvent, le Seigneur en est témoin, après des larmes abondantes, après des regards longtemps élancés vers le ciel,

je me voyais transporté parmi les chœurs des anges, et, triomphant d'allégresse, je chantais : Nous accourons vers toi, attirés par l'encens de ta prière. »

« Or, poursuit-il en s'adressant à Eustochie, si telles sont les épreuves d'un solitaire qu'assiégent et poursuivent sans cesse les criminelles pensées, jusque dans une chair consumée par les rigueurs de la pénitence, qu'elles ne doivent pas être celles d'une jeune personne jetée au milieu du monde et de ses plaisirs ! L'Apôtre nous l'apprend : Elle est morte, bien qu'avec une apparence de vie. Si donc je suis capable de donner quelques conseils, si l'on veut m'en croire sur la funeste expérience que j'en ai faite moi-même; le premier avis que je donnerai à toute vierge consacrée à Jésus-Christ, c'est de fuir les poisons de l'intempérance... A quoi bon jeter de l'huile sur le feu ? Pourquoi fournir de nouvelles matières combustibles à une chair déjà embrasée ?... Ce n'est pas que Dieu pourtant, qui a créé toutes choses pour notre usage, prenne plaisir à nous voir dévorés par les douleurs de la faim, épuisés par de longues abstinences, consumés par des jeûnes rigoureux; mais c'est qu'il est impossible de conserver autrement la pureté de son cœur... Je ne saurais vous dire combien nous voyons tous les jours de vierges qui succombent; combien désertent le sein maternel de l'Eglise; sur combien d'âmes, qui brillaient à l'égal des astres, leur ennemi superbe établit son trône; dans combien de cœurs, impénétrables comme la pierre, l'ancien serpent trouve le moyen de s'ouvrir un passage et de s'y faire une retraite... »

Après un magnifique éloge de la virginité, dans lequel il lui rappelle par un exemple domestique que les inconvénients du mariage ne sont que trop souvent des douleurs, il la prémunit contre un autre danger beaucoup plus sérieux, parce qu'il est particulier aux personnes de sa condition, dans le nouvel état de vie qu'elle a embrassé. « Ne vous piquez point d'érudition, lui dit-il ; laissez à d'autres la manie du bel esprit et l'art de bien tourner un vers lyrique. Qu'y a-t-il de commun entre des chants profanes et les chastes accords de la harpe de David. Comment allier le Psalmiste avec Horace, et Virgile avec les saints Evangélistes. Il ne nous est pas permis de boire en même temps au calice du Seigneur et au calice des démons. » C'est alors qu'offrant de nouveau sa vie en exemple, il témoigne qu'au fond de sa solitude le souvenir des voluptés de Rome ne le troublait pas seul ; une autre enchanteresse, la poésie, venait aussi lui apparaître et excitait en lui des scrupules et des extases qui allaient jusqu'à la vision; laissons-le parler; c'est toujours à la vierge Eustochie qu'il s'adresse : « Je vais vous rapporter là-dessus une anecdote qui n'est pas à ma louange. Il y a plusieurs années, je quittai patrie, père, mère, parents, dans l'intention d'aller à Jérusalem pour y servir Dieu ; je n'emportais avec moi que les livres que j'avais amassés à Rome avec beaucoup de soin et de travail, et dont je ne pouvais me passer. Tel était alors l'excès de ma misère : je jeûnais pour lire Cicéron. Après de longues et fréquentes veilles, après des torrents de larmes que le souvenir de mes premières fautes faisait couler au fond de mon cœur, je me mettais à lire Platon; et lorsque rentrant en moi-même, je commençais la lecture de quelques-uns de nos prophètes, leur style inculte me rebutait. Séduit et trompé ainsi par les artifices de l'ancien serpent, j'eus une fièvre, qui, pénétrant jusqu'à la moelle de mes os, circulant dans les veines de mon corps épuisé, et me tourmentant nuit et jour avec une violence incroyable, me dessécha au point de n'avoir plus que les os sous la peau. Le principe de la vie était à peine soutenu en moi par un reste de chaleur, qui se faisait reconnaître à quelques battements de mon cœur. Tout à coup il me survint un ravissement; je me vis transporté en esprit devant un tribunal. Là, ébloui de l'éclat du trône sur lequel le juge était assis, je tombai prosterné contre terre, n'osant seulement pas lever les yeux, quand, interrogé sur ma profession, je répondis : Je suis Chrétien. — Tu mens, me répliqua le juge, tu n'es pas un Chrétien, mais un cicéronien. Je n'avais rien à répondre. Muet, déchiré par les remords de ma conscience, je n'avais de force que pour pousser de profonds gémissements. Ayez pitié de moi, Seigneur ! C'étaient là les seules paroles que je pusse faire entendre. A la fin on demanda ma grâce en faveur de ma jeunesse; on promit pour moi que je ne lirais plus aucun des auteurs profanes ; je le promis moi-même avec serment : on me remit en liberté. Revenu à moi, je me retrouvai sur la terre, les yeux baignés de larmes, qui coulaient si abondantes, que les assistants s'en étonnèrent, et purent aisément reconnaître combien j'avais eu à souffrir. N'était-ce là qu'un songe, tel que ces visions qui nous trompent pendant le sommeil? J'en atteste ce tribunal redoutable devant lequel je me suis vu prosterné, et le rigoureux jugement qui m'a imprimé une telle frayeur. » Telles étaient ces luttes de Jérôme qui aboutissaient à des visions extatiques. Cependant il tint parole. « De ce moment dit-il, je m'appliquai à l'étude des livres sacrés avec plus d'ardeur que je n'en avais mis auparavant à celle des auteurs profanes... » — « Vous le savez, écrit-il ailleurs, il y a plus de quinze ans qu'il ne m'est tombé un Cicéron, un Virgile, ni aucun auteur profane entre les mains ; et si parfois dans mes conversations il s'en rencontre quelques passages, ce n'est qu'un songe d'autrefois qui a laissé dans ma mémoire une idée confuse. » Jérôme qui semble redouter si fort pour lui-même l'enthousiasme contagieux de la littérature profane, remarque ailleurs avec joie combien son empire s'était rétréci. « Quel homme, dit-il, lit maintenant Aristote? Combien

de gens connaissent encore le nom et les écrits de Platon. A peine quelques vieillards oisifs qui les relisent dans un coin; mais nos grossiers apôtres, nos pêcheurs d'hommes sont connus, sont cités dans tout l'univers. »

Cependant d'autres soucis venaient encore troubler sa solitude. Les controverses religieuses, et principalement la question des hypostases avaient pénétré jusque dans les déserts de Chalcis, et causé parmi les moines une agitation et une curiosité de demandes qui fatiguaient Jérôme. Il ne dissimule pas assez son mépris pour ces turbulents solitaires, et bientôt leurs menaces et leurs persécutions le décidèrent à écrire à Rome et à consulter le Pape Damase. Il le fit en ces termes : « Aujourd'hui que l'Orient, agité par ses anciennes et violentes contestations, déchire et met en pièces la robe sans coutures de Notre-Seigneur; que la vigne de Jésus-Christ est en proie aux renards, et que parmi tant de citernes entr'ouvertes qui ne sauraient garder l'eau, on a de la peine à découvrir où est la fontaine scellée et le jardin fermé de l'Eglise, j'ai cru devoir m'adresser à la chaire de Pierre, consulter cette foi dont l'apôtre saint Paul disait qu'elle était déjà célèbre par tout le monde, et chercher la nourriture de mon âme dans le lieu même où j'ai été revêtu de Jésus-Christ. La vaste étendue de terres et de mers qui me séparent du lieu où vous êtes ne m'a point arrêté d'acheter à tout prix la perle précieuse dont parle l'Evangile. En quelque lieu que soit le corps les aigles s'y assembleront.

« Tandis que des enfants égarés dissipent le patrimoine, vous seul conservez dans son intégrité l'héritage que nous ont laissé nos pères. Votre terre, toujours féconde, produit sans aucun alliage et rend au centuple la semence que le Seigneur y a jetée; tandis que dans la nôtre, le pur froment, étouffé sous les sillons, dégénère en une stérile ivraie. C'est l'Occident qui voit aujourd'hui le soleil de justice se lever à l'horizon; au lieu que dans l'Orient, l'orgueilleux Lucifer tombé du ciel, prétend établir son trône pardessus les astres. Vous êtes la lumière du monde, le sel de la terre; vous êtes les vases d'or et d'argent; nous ne sommes nous que les vases d'argile et de bois qui doivent être brisés avec une verge de fer et jetés au feu éternel. Si, d'une part, l'éclat de votre dignité m'éblouit, de l'autre, je me sens attiré par votre paternelle bonté. Humble brebis, victime dévouée, je viens m'offrir au grand prêtre, implorer l'assistance du pasteur. Qu'importe ce que l'envie puisse en dire, qu'importe que l'on m'accuse de témérité ou d'adulation, en portant mes regards sur l'éminente chaire où vous êtes assis. Je parle au successeur d'un pêcheur et à un disciple de la croix. Ne reconnaissant personne avant Jésus-Christ, je ne communique qu'avec Votre Sainteté, c'est-à-dire, avec la chaire de Pierre. Je sais que c'est sur cette pierre que l'Eglise est fondée. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison est un profane; quiconque ne se trouvera point dans cette arche, périra, emporté par le déluge. Le désir de pleurer mes fautes m'a fait choisir cette vaste solitude qui sépare la Syrie des pays habités par les barbares. Comme je suis trop éloigné de Rome pour pouvoir demander toujours à Votre Sainteté le saint du Seigneur (8), je me suis attaché aux saints confesseurs d'Egypte qui persévèrent dans votre communion. Je me cache parmi eux, comme une petite chaloupe parmi les vaisseaux de haut bord. Je ne connais ni Vital, ni Mélèce, ni Paulin (9). Qui n'amasse point avec vous dissipe, c'est-à-dire, qui n'appartient point à Jésus-Christ appartient à l'Antechrist.

« Je ne puis le dire sans douleur; après la décision du concile de Nicée; après le décret du concile d'Alexandrie fait du consentement des évêques d'Orient et d'Occident, l'évêque du parti arien (10) et son troupeau, épars dans les campagnes veut me contraindre à reconnaître trois hypostases, moi à qui ce langage est étranger. Qui sont, dites-moi, les apôtres qui ont parlé de la sorte? Quel nouveau Paul, quel autre docteur des nations a enseigné cette doctrine? » Il raconte en peu de mots les disputes qui s'étaient élevées au sujet du terme *hypostase*, et ajoute : « Je le dis hautement : quiconque ne confesse pas trois personnes subsistantes, qu'il soit anathème! Mais parce que je ne me sers pas des termes qu'ils désirent, ils me font passer pour hérétique. Par ce terme d'*hypostase*, toutes les écoles n'entendent pas autre chose que l'essence et la substance. Or, je vous prie, peut-on dire qu'il y ait trois substances dans la Trinité? Il n'y a que Dieu seul dont la nature soit parfaite; et il n'y a aussi qu'une seule divinité, c'est-à-dire une seule et véritable nature divine en trois personnes. Dire qu'il y a trois choses, trois hypostases, trois substances en Dieu, c'est, sous un prétexte spécieux de piété, vouloir soutenir qu'il y a trois natures. Contentons-nous donc d'affirmer qu'il n'y a en Dieu qu'une seule substance, et trois personnes subsistantes, parfaites, égales et coéternelles. Qu'on ne parle point d'hypostases, ou qu'on n'en admette qu'une seule. Néanmoins, daignez m'instruire sur le parti que je dois prendre. Si vous jugez à propos que l'on confesse trois

(8) C'est-à-dire l'Eucharistie que l'on envoyait alors comme signe de communion.

(9) Ces trois évêques se partageaient l'Eglise d'Antioche.

(10) Saint Jérôme veut parler de l'évêque saint Mélèce dont l'élection avait été faite par les ariens réunis aux catholiques. Ceux de sa communion s'assemblaient dans une église des faubourgs de la ville. Les ariens, déçus dans leurs espérances, firent une élection nouvelle et nommèrent Euzaïus, arien consommé. Les orthodoxes de leur côté, mécontents de l'influence que les ariens avaient exercée, élurent Paulin pour évêque. Ce schisme eut des suites funestes.

hypostases, en expliquant ce que l'on doit entendre par ces mots, je ne crains pas d'y souscrire. » Ce qui faisait soupçonner à saint Jérôme que ceux qui voulaient l'obliger à confesser trois hypostases cachaient quelque piége sous l'ambiguité des termes, c'est qu'en les expliquant eux-mêmes dans un sens catholique, ils ne laissaient pas de le regarder comme un hérétique, quoiqu'il consentît à les admettre dans le sens qu'ils leur donnaient. C'est pourquoi il conjure de nouveau le Pape Damase de lui mander s'il devait confesser ou non trois hypostases. Il le prie d'adresser sa réponse au prêtre Evagre, et de lui marquer en même temps avec qui il devait communiquer dans l'Église d'Antioche ; « parce que les Méléciens, dit-il, d'accord en cela avec les semi-ariens ou tarsiens, ne cherchent qu'à s'autoriser de la communion qu'ils se vantent de conserver avec Rome, pour faire recevoir les trois hypostases. »

Jérôme, n'ayant reçu aucune réponse du Pape Damase, lui écrivit une seconde fois, pour se plaindre de nouveau que les trois partis qui déchiraient alors l'Eglise d'Antioche s'efforçaient à l'envi de l'engager dans leurs intérêts. « Les solitaires du pays, ajoute-t-il, emploient contre moi leur ancienne autorité. Cependant je crie sans cesse : quiconque est uni à la chaire de Pierre est de mon parti. Mélèce, Vital, Paulin disent qu'ils sont dans votre communion; je pourrais le croire s'il n'y en avait qu'un seul qui le dit; mais dans l'état où sont les choses, il faut nécessairement qu'il y en ait deux d'entre eux qui ne disent pas la vérité, si toutefois même ils ne se trompent pas tous les trois. Je vous prie donc en grâce de me marquer avec qui je dois communiquer dans la Syrie. Au nom de la divine miséricorde, ne méprisez point une âme pour laquelle Jésus-Christ est mort.

A Marc. — Vers le même temps, Jérôme écrivit au prêtre Marc, qui desservait l'église de Télède, grand bourg de Syrie, dans le voisinage du désert de Chalcis. « Je m'étais déterminé, lui dit-il, à ne répondre à mes ennemis que par le silence. Chez les Chrétiens, ce n'est pas celui qui souffre l'injustice qui est à plaindre, c'est celui qui la commet. On me taxe d'hérésie, moi qui fais profession publique de reconnaître la Trinité sainte et la pure consubstantialité des personnes divines. Que les ariens le disent, ils ont raison, mais des orthodoxes! A ce compte, si je suis hérétique, il faut donc en accuser avec moi l'Occident, l'Egypte, le Pape Damase et Pierre d'Alexandrie. Pourquoi faire tomber ce reproche sur moi seul? Si le ruisseau ne donne qu'un faible courant d'eau, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre, mais à sa source.

« Je ne le dis qu'avec confusion : du fond de nos obscures cellules, nous condamnons tout le genre humain; enveloppés dans la cendre et dans le cilice, nous faisons le procès à l'épiscopat. Nous sied-il bien, sous l'habit de pénitents, d'étaler une morgue royale ? La bure qui nous couvre, une haire et nos cheveux négligés, indiquent une vie condamnée aux gémissements et non faite pour l'orgueil du diadème. Du moins que l'on me permette de me taire. Pourquoi déchirer un homme qui mérite si peu d'avoir des jaloux ? Je suis un hérétique : que vous importe? Vous l'avez dit, c'est assez d'une fois; pourquoi y revenir. Vous avez peur apparemment que je n'aille avec mon syriaque et mon grec remuer les Eglises, soulever les peuples et les entraîner dans le schisme ? Je n'ai rien dérobé à personne; je ne reçois rien qui ne me soit dû, et le pain que je mange, je l'ai gagné à la sueur de mon front.» Puis s'adressant à Marc qui, à ce qu'il paraît, lui avait demandé quelques témoignages de sa croyance : « Saint et vénérable Père, lui dit-il, Jésus-Christ sait avec combien de douleur je vous écris ces lignes. Mais on ne me permet pas même de vivre en repos dans un coin de mon désert. Ce sont tous les jours sommations sur sommations pour obtenir ma profession de foi, comme si je ne l'avais pas faite dans le baptême. Je la donne, on n'en veut pas. Je souscris à tout, on refuse d'y croire. Tout ce que l'on demande, c'est que je quitte la place. Déjà l'on est venu à bout de détacher de moi ceux de nos frères que j'aimais le plus tendrement; ils m'ont quitté en me disant qu'il valait mieux habiter au milieu des bêtes féroces qu'avec de pareils Chrétiens. J'aurais fui moi-même, si je n'étais retenu par mes infirmités et par la rigueur de la saison. Pour ce qui est des dogmes sur lesquels vous m'avez fait la grâce de me demander mon sentiment, je vous dirai que j'ai envoyé ma profession de foi écrite à Cyrille de Jérusalem. Au reste, je vous ai fait connaître quelle était ma croyance, dans une conversation que j'ai eue avec vous et avec notre bienheureux frère Zénobius. »

Ainsi la persécution semblait s'attacher aux pas de Jérôme. Il avait quitté Rome pour s'y soustraire, et il la retrouvait dans la solitude. Les querelles religieuses succédaient aux querelles de personnalité; le faux zèle remplaçait l'envie, mais les résultats étaient les mêmes. On eût dit que ses ennemis de la ville éternelle avaient communiqué, en l'envenimant, toute leur animosité aux moines de Syrie. Jérôme se voyait tiraillé entre les trois partis qui divisaient alors l'Eglise de cette contrée, et comme il ne se décidait pour aucun, il était en même temps en butte aux vexations de tous. Plus tard, nous le retrouverons à Bethléem, immobile et sans larmes, sur les ruines de ses trois monastères, réduits en cendres par les fureurs de l'hérésie. Ce que les barbares avaient respecté, les pélagiens le renversèrent; l'hérésie ne respecte rien..Cependant, las d'être harcelé ainsi, Jérôme quitta les solitudes de Chalcis et revint à Antioche, auprès de son ami Evagre. On ne sait si ce fut par son conseil, ou par celui du Pape Damase, qu'il s'attacha au parti de Paulin; mais on ne peut douter qu'il ne l'ait embrassé, puisque,

malgré sa résistance et ses scrupules, il reçut le sacerdoce des mains de cet évêque. Toutefois il n'y consentit qu'à la condition qu'il ne renoncerait point à la vie solitaire, qu'il ne serait jamais attaché pour toujours à une même église, et qu'on ne pourrait jamais l'obliger à remplir les fonctions de son ordre; car il avait conçu pour nos saints mystères un respect mêlé de tant de frayeur, qu'il ne put jamais se résoudre à les offrir. Ce ne fut que vers l'an 377 qu'il exécuta le dessein qu'il nourrissait depuis longtemps dans son cœur. Plus heureux que Moïse, il lui fut donné d'aborder la terre promise. Il alla à Jérusalem visiter les saints lieux; puis il se rendit à Constantinople, où il entendit Grégoire de Nazianze. Rome enfin le revit : le Pape Damase l'y avait appelé pour l'aider à régler les affaires d'Orient et d'Occident, et il accompagnait à ce concile, auquel tous les évêques d'Orient étaient convoqués, Paulin d'Antioche et le célèbre Epiphane, évêque de Chypre. Il reparaissait donc dans cette nouvelle capitale du monde chrétien, avec l'éclat d'une vertu éprouvée, la maturité de l'âge et du génie, et la réputation du grand travail qu'il avait entrepris sur les livres sacrés. Consulté comme un docteur de la foi, ses décisions exercèrent plus d'empire que jamais. A Rome cependant, avec d'illustres amitiés, Jérôme retrouva des inimitiés nombreuses qui l'y avaient précédé, et que sa présence ne devait pas calmer, et encore moins l'honneur que lui avait fait le Pape Damase. Ce Pontife mourut, et son successeur n'eut pas pour Jérôme la même déférence. La malveillance en profita; il y eut contre lui un soulèvement général. Ses censures trop vives contre quelques prêtres étaient le motif de ces inimitiés; en voici les prétextes. Jérôme, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, était lié avec les femmes les plus illustres de Rome, avec les descendantes des Fabius, des Paul Emile et des Scipion. Cette familiarité spirituelle fut calomniée. Longtemps Jérôme se contenta de répondre à ces calomnies par le silence, mais à la fin l'indignation l'emporta, et il résolut de faire sentir à ses détracteurs la griffe du lion.

A Dominien. — « J'avais donc perdu l'esprit, écrit-il à Dominien en lui parlant d'un de ses ennemis, j'avais donc perdu l'esprit d'imaginer qu'il était impossible d'acquérir de la science sans avoir rien appris. Vainement j'ai pâli sur les livres, j'ai fréquenté les écoles, j'ai eu pour maître un Grégoire de Nazianze, un Didyme et les plus savants Hébreux; vainement j'ai consumé ma vie entière, depuis ma plus tendre enfance jusqu'à l'âge où je suis, dans l'étude et la méditation journalière de la Loi et des Prophètes, des Evangélistes et des Apôtres. Un homme s'est rencontré, interprète de l'Ecriture par inspiration, formé par son seul génie, consommé dans la science, sans avoir jamais eu de maître, plus profond à lui seul que tous les autres ensemble qui se sont le plus laborieusement exercés sur l'intelligence de nos livres saints; près de qui pâlissent l'éloquence de Cicéron, la subtilité d'Aristote, et le savoir des Platon, des Aristarque et des Didyme. Grâce à son érudition, voilà le monde qui échappe enfin à son ignorance..... Donnez-lui donc cet avis charitable, afin qu'il ne se mette pas, comme il le fait, en contradiction avec lui-même; qu'il respecte, par ses actions et ses discours, ce qu'il professe par son habit. On me dit qu'il fréquente avec complaisance les maisons des veuves et des vierges, sous prétexte de tenir école de philosophie, qu'il s'enferme avec elles, leur apprenant à unir la virginité avec le mariage, à ménager la fleur de leur jeunesse, à ne se refuser ni les mets et les vins délicats, ni les parures et les parfums; mais les durs sacrifices de l'abstinence et de la chasteté, c'est autre chose! Qu'il ose donc au moins produire en public ce qu'il enseigne en secret... Qu'il apprenne, ce téméraire jeune homme, qu'autre chose est de paraître dans les cercles, autre chose de se mesurer à la tribune ou dans l'arène, et qu'il y a quelque différence entre parler de nos dogmes sacrés, en présence d'une jeunesse frivole, et traiter de ces sortes de matières devant ce qu'il y a de plus savant. Quoi qu'il en soit, s'il s'opiniâtre à refuser de me combattre autrement que par des calomnies, qu'il entende ma profession de foi : Tout en louant la virginité, je ne condamne point le mariage. »

A Sabinien. — Dans une lettre au diacre Sabinien, après l'avoir exhorté à pleurer ses fautes, et à réparer par la pénitence les crimes dont il s'est souillé, Jérôme ajoute : « Peut-être n'obtiendrai-je de vous qu'une pitié insultante, abandonné comme vous l'êtes à la lecture des poëtes frivoles. Mais à travers vos indécentes plaisanteries, la voix des prophètes ne s'en fera pas moins entendre pour vous crier : Je vous en conjure, épargnez votre âme; croyez bien qu'il y a dans le ciel un juge qui vous attend... Je ne vous parlerai point des désordres scandaleux que vous vous êtes permis; ce n'était rien encore auprès de ceux qui les ont suivis. Quelle doit en être l'énormité, puisque le rapt et l'adultère ne sont en comparaison que des fautes légères. Malheureux, vous entrez avec un dessein abominable dans cette caverne sacrée où naquit le Fils de Dieu, et où la vérité est sortie du sein de la terre. Vous ne craignez donc pas que la voix du divin enfant ne crie du fond de sa crèche, que la chaste mère du Sauveur ne vous voie et ne vous observe? Les anges font retentir leurs cantiques, les pasteurs accourent, l'étoile brille, les mages adorent, Hérode s'épouvante, tout Jérusalem se trouble, et vous entrez dans la demeure de la Vierge pour surprendre et séduire une vierge! Je me sens à la fois frissonner d'horreur et d'épouvante à la seule idée de votre attentat. Quoi, pendant les ténèbres de la nuit, quand l'Eglise tout entière était occupée à chanter les louanges du divin Ré-

dempteur; pendant qu'une immense multitude de peuple de toutes langues formait un seul et même concert qui s'élevait jusqu'au ciel, vous, diacre de l'Eglise de Rome, à l'entrée du lieu même qui fut autrefois la crèche de Jésus-Christ et aujourd'hui son autel, vous concertiez par vos lettres vos rendez-vous, que l'on recevait avec l'air de ne se trouver là que pour satisfaire à la piété; et l'on vous voyait après cela assis au rang des fidèles, et entretenant par signes votre abominable intrigue avec votre complice... Je m'arrête, mes larmes ne me permettent plus de continuer; l'indignation et la douleur m'étouffent. Où est Cicéron, où est Démosthène, ces fleuves et ces torrents d'éloquence? Grands orateurs, vous seriez ici muets l'un et l'autre. Un crime nouveau s'est découvert par delà tout ce que l'éloquence humaine peut décrire, tout ce que l'art du comédien et du pantomime peut représenter, par delà même ce que la poésie peut feindre... Je les ai lues, elles sont encore entre mes mains, ces lettres où votre passion se déclare !... Comment un homme consacré au service des autels a-t-il pu, je ne dis pas écrire, mais seulement connaître de pareilles expressions ?..... Je vous ai exhorté à faire pénitence sous la cendre et le cilice, à chercher la solitude, à implorer la miséricorde de Dieu par des larmes continuelles; mes instances ont été inutiles; je suis devenu votre ennemi en vous disant la vérité. Au reste, le mal que vous avez dit de moi ne m'afflige point. Qui vous ressemble ne peut louer que le vice. »

Dans une autre lettre, saint Jérôme attaque avec amertume les vices de plusieurs prêtres de Rome; car, suivant la loi de l'humanité, déjà l'orgueil, le luxe et l'hypocrisie se glissaient à la suite des vertus qui avaient étonné le monde. Déjà même il avait fallu de nouvelles lois pour réprimer des vices jusqu'alors inconnus : « Voici une bien grande honte pour nous, dit-il : les prêtres des faux dieux, les bateleurs, les personnes les plus infâmes peuvent être légataires; les prêtres et les moines seuls ne peuvent pas l'être. Une loi le leur interdit, et une loi qui n'est pas faite par des empereurs ennemis de la religion, mais par des princes chrétiens. Cette loi même, je ne me plains pas qu'on l'ait faite, mais je me plains que nous l'ayons méritée; elle fut inspirée par une sage prévoyance, mais elle n'est pas assez forte contre l'avarice; on se joue de ses défenses par de frauduleux fidéicommis. »

Ailleurs, il caractérise avec plus de liberté encore d'autres vices du clergé de son temps. Comme cette lettre rentre dans le sens des deux premières citations, nous n'en reproduirons qu'un mot : « J'ai honte de le dire, écrivait-il, mais il y a des hommes qui recherchent le diaconat et le sacerdoce pour voir plus librement les femmes. La parure est tout leur soin; leurs cheveux sont bouclés avec le fer; leurs doigts brillent du feu des diamants, et à peine effleurent-ils du pied la terre, par crainte de l'humidité. Vous croiriez voir de jeunes époux plutôt que des prêtres. »

Ces peintures satiriques, qui trouvaient plus d'une application dans Rome, irritèrent les ennemis de Jérôme; on réveilla toutes les anciennes calomnies contre ses mœurs et on en imagina de nouvelles; l'enthousiasme donne facilement prise aux attaques du vice et de l'envie contre le talent et la vertu. On attribua à de coupables faiblesses ce qui tenait à l'empire naturel d'une âme éloquente et religieuse. Mais enfin puisqu'il fut attaqué dans ses amitiés, nous avons besoin, sinon de le justifier, au moins de montrer quelle était la nature de ses correspondances.

A Principia. — C'est ainsi qu'il écrivait à la vierge Principia : « Il est bien difficile dans une ville telle que celle-ci, où la médisance est si fort à la mode, dans une ville qui jadis renfermait dans son enceinte un monde entier composé de toutes les nations de la terre, où le vice triomphe, où l'imposture prend plaisir à décrier la conduite la plus régulière, et à noircir la vie la plus pure et la plus innocente; il est, dis-je, bien difficile de sauver sa réputation de tout reproche. De là ce mot du roi prophète, par lequel il exprime plutôt un vœu qu'une espérance : *Heureux ceux dont les voies sont pures et sans taches et qui marchent dans la loi du Seigneur*. Par là il entend ceux dont la réputation n'a point été exposée aux traits de la médisance, et qui n'ont point écouté les discours déshonorants pour le prochain. Tel a été le privilége de la bienheureuse Marcelle. Quelque couleur que la malignité ait pu prêter à ses préventions, jamais elle n'a pu leur donner crédit; et c'eût été s'accuser soi-même de la plus basse perversité que d'ajouter foi à ses impostures. » Suit un éloge de sainte Marcelle, dont le pieux docteur sait tirer pour sa correspondante un motif d'encouragement à l'imiter dans ses vertus.

A Paule et Eustochie. — Voici comme il s'entretenait avec Paule et Eustochie en leur envoyant son *Commentaire sur l'Epître aux Galates*. « En vous adressant ce livre, je ne me suis point dissimulé ma médiocrité. Ce n'est là qu'un bien faible ruisseau qui s'échappe sans bruit de sa source. On veut aujourd'hui dans nos églises de savants et profonds commentaires; on dédaigne la simplicité des apôtres; on ne s'en tient plus à la rigoureuse précision de leurs paroles. Il faut ouvrir une école et rassembler des auditoires où l'on puisse obtenir des applaudissements, où l'on déploie tous les artifices d'une rhétorique étudiée, jalouse d'ornements, avide de se montrer aux regards, et qui cherche moins à instruire qu'à s'accréditer parmi les peuples, et à surprendre leurs suffrages par l'harmonie d'un discours cadencé symétriquement.; de sorte que nous pouvons appliquer aux temps où nous sommes ces reproches que fait le Seigneur dans son prophète Ezéchiel : *Vous êtes à leur égard comme un air de musique qui se*

chante d'une manière douce et agréable. C'est ainsi qu'ils entendent vos paroles avec plaisir sans faire néanmoins ce que vous leur dites. Que dois-je faire ? Me taire ? Mais je lis dans ces mêmes Ecritures : Tu ne paraîtras point en présence du Seigneur les mains vides. Parler ? Mais les grâces et l'élégance du latin se flétrissent et disparaissent en présence d'un idiome aussi âpre que l'est l'hébreu... Je laisse à d'autres à juger des progrès que j'ai pu faire dans la connaissance qu'une étude infatigable m'a donnée de cette langue ; ce que je sais, c'est combien elle m'a fait perdre de la mienne. Ajoutez que le mauvais état de mes yeux et de toute ma personne ne me permet pas de faire usage de mes mains pour écrire ; qu'il est bien difficile de suppléer par le travail et l'exactitude à ce qui manque à la facilité de la composition. Il faut appeler un copiste, dicter à la hâte et pour peu que l'on s'arrête à réfléchir pour faire mieux, voilà mon copiste qui gronde entre ses dents, qui fronce le sourcil, et, par l'impatience de son geste, témoigne son humeur de ce qu'on le fait venir pour perdre son temps. Quelque fécondité que vous ayez dans l'imagination, quelque génie d'invention et d'élégance dans le style, vous ne sauriez vous dispenser de revoir vous-même votre composition pour lui donner le poli nécessaire ; autrement elle se trouve dépourvue de correction, de cet heureux assortiment qui unit la grâce à la solidité ; vous n'avez plus qu'une fausse opulence pareille à celle de nos riches campagnards, chez qui l'on remarque plutôt ce qui leur manque que ce qu'ils possèdent. Pourquoi tout ce préambule ? Pour que vous sachiez, vous et ceux qui pourront me lire, que mon but, en composant cet ouvrage, n'est point de faire une harangue publique, ni un livre de controverse, mais un simple commentaire ; c'est-à-dire, non point de faire preuve de science ou de sagacité dans l'esprit en produisant des pensées de mon propre fonds, mais de transmettre fidèlement les pensées des autres. Ma tâche à moi est de chercher à éclaircir ce qui est obscur, à exposer ce qui est clair, à déterminer ce qui est douteux. D'où vient que cette sorte de travail s'appelle vulgairement, éclaircissement. Si on veut de l'éloquence et des mouvements oratoires, on a Démosthène et Cicéron, Polémon et Quintilien. L'Eglise de Jérusalem ne s'est pas formée sur le mode de l'Académie et du Lycée ; elle s'est établie par des hommes sans lettres... Expliquons leurs écrits dans un langage simple comme eux ; développons leur langage sans trop approfondir leurs pensées. Oh ! s'il m'était donné d'avoir en les expliquant, le même esprit qu'ils avaient en écrivant, vous verriez qu'il y a dans leur sagesse, la seule véritable, autant de majesté et de profondeur, qu'il y avait d'arrogance et de vanité dans toute la science des beaux esprits du siècle.

A Lœta. — A Lœta, fille d'Albinus, un des citoyens de Rome les plus considérables par sa naissance et ses grands biens, mais attaché à l'idolâtrie où il avait la dignité de pontife, le pieux solitaire, pour l'encourager lui rappelait ainsi les souvenirs du foyer paternel : « Un mariage aussi peu régulier que celui de votre mère a été réparé par votre naissance, et par le fruit de votre alliance avec le père de ma chère fille Paule. Pouvait-on espérer que dans la maison d'un pontife consacré au culte des idoles et sous ses yeux mêmes, sa petite-fille dût faire retentir le nom et la louange de Jésus-Christ, et que son grand-père trouvât du plaisir à l'entendre ? Pouvait-on espérer qu'au déclin de ses ans, Albinus aimât à tenir sur ses genoux sa jeune fille vouée par sa mère à la virginité chrétienne ? On n'est pas chrétien en venant au monde, on le devient. Le Capitole est aujourd'hui désert ; la poussière et les insectes en assiégent les lambris dorés. Plus de temples pour les fausses divinités qu'adora Rome païenne. On passe froidement près de ces ruines amoncelées qui remplacent les autels de l'idolâtrie, pour courir en foule vers les tombeaux de nos martyrs. On ne serait pas chrétien par conviction, qu'on voudrait le paraître par bienséance. Ne désespérez donc point de la conversion de votre père. Ce qui paraît impossible aux hommes devient facile entre les mains de Dieu. »

A de jeunes veuves romaines. — Nous reproduisons ici quelques-uns des conseils qu'il donne à de jeunes veuves romaines pour les engager à ne pas se remarier : « Que les personnes engagées dans les liens du mariage et asservies aux œuvres de la chair, prêtent à la concupiscence de nouveaux aliments par la délicatesse de la table, on peut le comprendre sans l'admirer ; mais vous, veuve chrétienne, qui avez enseveli toutes les voluptés dans le même tombeau, où reposent les cendres de votre époux ; vous dont les larmes, répandues sur sa couche funèbre, ont effacé les couleurs empruntées dont s'ornait votre visage ; vous qui avez remplacé toutes les pompes mondaines par les lugubres vêtements des veuves ; le seul besoin que vous deviez connaître c'est de persévérer dans la continence. La pâleur et le négligé du deuil, voilà désormais vos décorations. Qu'iriez-vous faire dans le bain ? y ranimer les ardeurs du sang et les feux de la jeunesse..... Si la nature elle-même semble condamner les plaisirs dans la veuve profane, l'Evangile peut-il en permettre à la veuve chrétienne, qui doit le dépôt de sa pudicité, non pas seulement à l'homme qu'elle n'a plus, mais au Dieu avec qui elle espère de régner. N'allez pas croire que je vous tienne un langage fait seulement pour de jeunes personnes, et que, sous le prétexte d'avis généraux, je cherche à pallier une leçon directe. Ce n'est point censure de ma part, mais crainte. Et plaise au ciel que vous ne soupçonniez jamais ce que je crains ! C'est quelque chose de si délicat que l'honneur ! C'est une fleur précieuse

que le plus léger souffle flétrit et corrompt, surtout quand l'âge conspire avec la faiblesse naturelle, et que l'on n'est plus soutenu par l'autorité tutélaire d'un époux. Que fera une jeune veuve exposée sans cesse au milieu d'un nombreux domestique et de troupes d'hommes empressés à la servir? Non pas qu'elle doive les mépriser parce qu'ils sont ses serviteurs; à Dieu ne plaise! mais ce sont des hommes..... Tout est à craindre de ce qui peut se supposer. Il est difficile, et pour parler plus vrai, il est impossible de garder son cœur inaccessible à ces premières étincelles des passions naissantes, comme il est également malheureux de les combattre et de les nourrir..... Ce qui se dit d'une passion peut s'appliquer à toutes. Il est dans la nature de l'homme d'éprouver le sentiment de la colère; il est dans celle du Chrétien de ne pas s'y livrer. De même toute chair se sent emportée par les désirs de la chair, et un attrait funeste pousse l'âme vers des désirs où elle trouve la mort. Notre devoir est de surmonter nos appétits charnels par une force supérieure, celle de l'amour de Dieu, et de comprimer l'impétuosité de nos sens en les enchaînant par le frein des privations..... Nous sommes tous pétris du même limon, tous composés des mêmes éléments et sortis du même principe. La passion exerce son empire sous la bure comme sous la soie; elle ne ménage ni la pourpre des monarques ni les haillons du mendiant. Il vaut mieux que l'estomac souffre que la raison; il vaut mieux être le maître de ses sens que l'esclave; il vaut mieux broncher dans sa marche que de chanceler dans l'honneur. Le meilleur, c'est de prévenir la blessure, puisqu'elle ne se guérit point sans souffrance. »

Qu'on lise encore ce que Jérôme écrivait à Marcelle et à plusieurs saintes femmes qui avaient quitté le monde pour suivre Jésus-Christ. « Que faisons-nous qui approche de ce qu'ont fait les apôtres. Nous les voyons abandonner leurs barques et leurs filets, tout, jusqu'à leur père déjà avancé en âge. Jésus-Christ ne permet pas à l'un de ses disciples de retourner dans sa maison pour mettre ordre à ses affaires et dire adieu à ses parents. Il refuse à un autre la permission d'aller ensevelir son père; nous apprenons par là que c'est une espèce de piété que d'être cruel envers les siens. Renoncer à ses biens n'est que le commencement de la piété, mais ce n'en est pas la perfection. Le paganisme nous montrerait des sages qui l'ont fait. S'offrir soi-même et tout entier à Dieu, voilà ce qui s'appelle être chrétien, être le véritable apôtre de Jésus-Christ. »

Et ce qu'il écrivait aussi à la vierge Démétriade : « Le jeûne n'est point la perfection; il n'est que le fondement des vertus chrétiennes. J'en dis autant de la charité, sans laquelle on ne peut arriver à la possession de Dieu, mais qui ne suffit pas toute seule pour nous mériter la couronne..... *Si vous voulez être parfait*, nous dit Jésus-Christ. *Si vous voulez;* il ne contraint personne; il se borne à proposer la récompense. Qu'exige-t-il donc ? *Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout* ce que vous avez : *Vendez*, non une partie, mais *tout ;* et après que vous l'aurez vendu, *donnez-en le prix.* A qui, aux riches? Non. A vos parents pour satisfaire les caprices de leur luxe? Non; mais aux indigents pour soulager leurs misères. Lorsque le sang du Sauveur était encore tout fumant, quand la foi naissante des premiers Chrétiens n'avait rien perdu encore de sa première ferveur, tous les fidèles, ainsi que nous le lisons au livre des Actes, vendaient leur héritage; et, pour montrer combien l'on doit mépriser les richesses de la terre, ils en mettaient le prix aux pieds des apôtres; puis on le distribuait à tous, en proportion des besoins de chacun. Mais Ananie et Saphire usèrent de leurs biens avec plus de réserve, ou, pour mieux dire, avec plus de perfidie et de déguisement. Voilà ce qui fit leur crime; car, après avoir fait vœu de consacrer leur héritage au Seigneur, ils se réservèrent une partie de ce bien qui ne leur appartenait plus, comme si avec la foi on pouvait craindre de manquer jamais. Aussi sur l'heure même reçurent-ils le châtiment de leur prévarication, non par un jugement barbare, mais par une punition exemplaire. »

Parlant ensuite de la retraite et de l'abstinence, le pieux anachorète n'en dissimule pas les dangers. « J'ai connu des solitaires de l'un et de l'autre sexe qui se sont affaibli l'esprit par une abstinence indiscrète et démesurée, particulièrement ceux qui habitaient des cellules froides et humides. » Il veut que le travail des mains soit mêlé à la prière et aux exercices de l'esprit, et répète à la vierge Démétriade les conseils qu'il avait donnés à Eustochie. Nul excès, nulle singularité. A une perfection imaginaire, presque pharisaïque, il oppose, dans une de ses lettres, la vraie piété chrétienne, toujours simple, menant une vie ordinaire aux yeux des hommes, et gardant pour les yeux de Dieu seul le grand et le sublime de la perfection.

N'était-ce pas un admirable spectacle que de voir les héritières des noms les plus glorieux de Rome idolâtre, les filles des Scipion, des Marcellus, des Camille, devenues vierges à la voix d'un pauvre solitaire, recevant de lui les conseils de la plus haute perfection, se consacrant aux œuvres de charité, et sacrifiant leurs trésors, leur beauté, leur jeunesse pour secourir des malades et des pauvres, comme si, par une digne expiation, la Providence eût voulu faire sortir les plus humbles consolatrices de l'humanité du milieu de ces familles dont la guerre avait opprimé le monde. Et, cependant, tout admirable que fut ce spectacle, il n'eut pas la puissance de détourner les traits de l'envie. A la fin, malgré l'ardeur de Jérôme, et quoiqu'il fût toujours prêt pour le combat, tant de haine et d'injustice le lassèrent. Il prit le

parti de quitter Rome. Le désert sans doute aussi le rappelait. Dans l'enceinte de cette ville il était à l'étroit, et ses yeux ne pouvaient oublier ce ciel de l'Orient qu'ils avaient vu. En partant, il fit entendre cette dernière plainte, terminée par des adieux sublimes, qui, s'il en était besoin, lui seraient une éclatante justification.

A Asella. — « Quand je passe dans l'esprit de quelques-uns pour un scélérat, un homme souillé de crimes, quoique je sois beaucoup pire encore, c'est néanmoins agir d'une manière bien chrétienne que de juger favorablement, comme vous faites, ceux qui sont véritablement méchants. Un jour, un jour viendra, où l'innocence sera reconnue ; et nous gémirons, vous et moi, sur les tourments de ceux qui auront été condamnés. On me fait passer pour un infâme, pour un fourbe, pour un homme artificieux. Quelques-uns m'accablaient de politesses et de flatteries, tandis qu'ils déchiraient impitoyablement ma réputation. L'un trouvait à redire à mon allure, à mon rire; l'autre remarquait dans les traits de mon visage je ne sais quoi de choquant. Mes manières simples et naturelles paraissaient à d'autres suspectes et affectées....... Je me suis trouvé plusieurs fois au milieu d'un cercle de vierges ; j'ai expliqué souvent à quelques-unes l'Ecriture sainte du mieux qu'il m'a été possible. Cette étude nous obligeait à de fréquentes conférences; l'assiduité donnait lieu à la familiarité, et la familiarité à la confiance. Mais qu'elles rendent témoignage si jamais elles ont remarqué dans ma conduite rien qui fût indigne d'un Chrétien ? Ai-je reçu de l'argent de qui que ce soit ? N'ai-je pas toujours rejeté avec dédain les présents qu'on a voulu me faire de quelque nature qu'ils fussent? Ai-je laissé échapper la moindre parole équivoque dans mes discours, où la plus légère émotion coupable dans mes regards ? Mon sexe seul fait tout mon crime ; encore ne me l'objecte-t-on ce crime, qu'à l'occasion du voyage que Paule et Mélanie ont fait à Jérusalem. Je pardonne à mes ennemis d'avoir ajouté foi à celui qui m'a calomnié avec tant d'injustice; mais puisqu'aujourd'hui l'imposteur désavoue tout ce qu'il avait inventé contre moi, pourquoi refuse-t-on de le croire? N'est-ce pas peut-être qu'on aime mieux croire à des impostures, parce qu'on trouve plus de plaisir à les entendre, et qu'on force même les autres à les débiter. Avant que j'eusse l'honneur de connaître sainte Paule, tout Rome m'estimait ; c'était à qui me prodiguerait le plus de louanges........ Touché que j'étais du mérite d'une dame aussi vertueuse, aussi sainte, à peine ai-je commencé à la voir et à lui donner des marques d'estime et de respect, qu'aussitôt tout mon mérite a disparu, toutes mes vertus se sont évanouies.

« Mais qu'il me soit permis de le demander, m'a-t-on vu entrer chez quelque dame d'une conduite peu régulière? Me suis-je attaché à celles qui se distinguaient par la magnificence de leurs habits, par l'éclat de leurs pierreries, par les grâces de leur extérieur, par leurs richesses et leur qualité ? N'y avait-il dans Rome qu'une femme pénitente et mortifiée qui fût capable de me toucher? Une femme desséchée par des austérités continuelles, une femme qui ne connaissait d'autres passe-temps que l'oraison, d'autres cantiques que les Psaumes, d'autre entretien que l'Evangile, d'autre plaisir que la continence, d'autre nourriture que le jeûne : n'y avait-il qu'une femme de ce caractère qui pût avoir de l'attrait pour moi !... O envie, qui commence par te déchirer toi-même ! O ruses et artifices du démon, qui fait à la société une guerre continuelle ! De toutes les dames romaines Paule et Mélanie sont les seules qui soient devenues la fable de la ville; elles qui, en abandonnant leurs biens, ont porté devant tout le monde la croix du Sauveur, comme l'étendard de la piété et de la religion. Si elles fréquentaient les sociétés, si elles savaient profiter des moyens que les richesses et le veuvage leur fournissent pour vivre avec plus de liberté, on aurait pour elles des respects, des égards ; ce seraient des saintes. Mais elles veulent plaire et séduire sous le sac et sous la cendre; elles veulent aller en enfer avec tous leurs jeûnes et leurs mortifications, comme si elles ne pouvaient pas se damner dans le grand monde. Encore, si c'étaient des païens ou des juifs qui comdamnassent leur conduite, elles auraient du moins la consolation de n'avoir pour ennemis que les ennemis de Jésus-Christ. Mais ce qu'il y a de plus criminel et de plus affligeant, c'est que ce sont des Chrétiens, qui au lieu de penser à arracher la poutre qui est dans leurs propres yeux, cherchent à découvrir la paille cachée dans l'œil du prochain, déchirent cruellement la réputation des fidèles sectateurs de la piété, et s'imaginent remédier à leurs maux en décriant la sainteté, en critiquant les plus pures vertus, en grossissant le nombre de ceux qui se perdent et en vivant dans le libertinage.

« Noble Asella, c'est ainsi que je vous écris à la hâte, au moment de m'embarquer, triste et les yeux pleins de larmes ; je rends grâces à Dieu d'avoir été jugé digne d'être haï par les hommes. Insensé ! j'ai voulu chanter le cantique du Seigneur sur une terre étrangère, et, abandonnant le mont Sinaï, j'ai cherché le secours de l'Egypte. J'avais oublié l'Evangile, qui nous apprend qu'au sortir de Jérusalem, le voyageur est dépouillé, meurtri, laissé pour mort. Mes ennemis ont jeté sur moi la honte d'un faux crime. Mais je sais qu'à travers la bonne et la mauvaise renommée, on arrive églement au royaume des cieux, Saluez Paule et Eustochie, qui sont toujours, en dépit du monde, mes sœurs en Jésus-Christ. Saluez Albina, leur mère, Marcella, Marcellina, Félicité, et dites-leur : Nous serons tous un jour devant le tribunal de Dieu, où chacun montrera la conscience qu'il a eue pendant sa vie. Adieu, modèle de la vertu la plus pure, souvenez-

vous de moi, et par vos prières apaisez les flots sur ma route. »

Parti de Rome, Jérôme ne se rendit pas de suite dans la solitude qu'il ne devait plus quitter. Mais, comme pour dire un dernier adieu au monde, et épuiser cette inquiétude qui ne l'abandonnait jamais entièrement, il visita l'île de Chypre, où il reçut l'hospitalité d'Epiphane revenu d'Italie longtemps avant lui. Il revit également Paulin dans Antioche et arriva enfin à Jérusalem qu'il appelait désormais sa patrie. L'Egypte, cette terre de la science et de la solitude, manquait encore au long noviciat de l'interprète des livres saints. Il repartit bientôt de Jérusalem pour visiter la Thébaïde et Alexandrie, et parcourut les déserts de Nitrie, sans tout admirer dans la vie des solitaires. Voici comme il s'en exprime dans une lettre adressée à Eustochie.

A Eustochie. — « Nous avons dans l'Egypte trois sortes de solitaires : les cénobites, appelés dans la langue du pays *sauses ;* ceux-là vivent en communauté ; les anachorètes, qui vivent isolément dans le désert, sans aucun commerce avec les hommes; on en compte une troisième espèce que l'on nomme *remoboth,* demeurant deux ou trois ensemble, rarement en plus grand nombre ; ceux-là ne connaissent ni règle, ni discipline. Ils mettent en commun le produit de leur travail pour fournir à leur subsistance, et ne s'éloignent guère des villes et des bourgs. Tout est chez eux affectation : de grandes manches, de larges sandales, des robes d'une étoffe grossière. Visiter les vierges, médire des ecclésiastiques, s'enivrer les jours de fêtes ; voilà leur vie. Laissant donc à part ces prétendus moines, que j'appellerai plutôt les fléaux de l'état religieux, venons à ces cénobites, en bien plus grand nombre, qui vivent en communauté. Le premier devoir à quoi ils s'engagent, et qui fait le lien de leur société, c'est d'obéir à leur supérieur et d'exécuter fidèlement tout ce qu'il ordonne. Ils se distribuent par décuries et par centuries, toutes sous la présidence de l'un d'entre eux. Chacun d'eux a sa cellule particulière. Il ne leur est point permis de se joindre ensemble avant l'heure de None, où ils se réunissent pour la psalmodie et la lecture des Livres saints. Après quoi, tous étant assis, celui qu'ils appellent *Père* commence l'exhortation. Tant qu'il parle, c'est un recueillement tel, que vous n'entendez pas le plus léger bruit, pas le moindre mouvement; tous ont les yeux baissés à terre ; on ne se permet pas même de cracher. On n'applaudit à celui qui parle que par les larmes dont tous les yeux sont mouillés, et qui coulent en silence sur les visages, étouffant jusqu'aux soupirs que fait naître la componction. Que l'exhortation porte sur le royaume de Jésus-Christ, sur la future béatitude, sur la gloire à venir, vous les voyez alors les yeux levés au ciel, et laissant échapper quelques soupirs, dire en eux-mêmes : Qui me donnera des ailes comme à la colombe, afin que je puisse m'envoler et me reposer? A la suite de cet exercice, chaque décurie à part se rend au réfectoire, où chacun sert sa semaine. Durant le repas règne le plus profond silence. Toute la nourriture consiste dans du pain, des légumes et des herbes, dont un peu de sel fait tout l'assaisonnement. Le vin n'est permis qu'aux vieillards et aux plus jeunes; comme soutien pour les uns, comme remède pour les autres. Le repas fini, on rend grâces, et on se retire dans les cellules jusqu'à Vêpres..... Tous les jours chacun reçoit sa tâche; le travail fait est porté à l'économe, qui en rend compte tous les mois au supérieur. Si l'un d'eux vient à tomber malade, il est transporté dans une chambre plus spacieuse, où il est servi par les anciens, avec des soins qui ne lui laissent désirer ni les délices des villes ni les tendres empressements d'une mère. Le dimanche est consacré tout entier à la prière et à de saintes lectures, comme on ne manque pas de le faire tous les autres jours de la semaine après le travail fini. On apprend tous les jours par cœur des versets de l'Ecriture. On jeûne également toute l'année. Durant le carême, on peut redoubler de mortifications et d'austérités. »

A Paulinien. — A Alexandrie Jérôme suivit avec avidité les leçons du savant aveugle Didyme, qui, dans la chaire de l'école chrétienne illustrée par Origène portait avec les dogmes de la théologie les souvenirs de la philosophie grecque, et quelque chose des sciences cultivées par Hipparque et Ptolémée. Sous ce maître il apprit ce qu'il ignorait encore, après l'enseignement de Constantinople et de Rome. Voici le témoignage qu'il lui rend dans une lettre qu'il écrivit à Paulinien, en lui adressant sa traduction du livre de ce savant catéchiste sur le Saint-Esprit : « C'est le Pontife de Rome Damase qui m'avait engagé à ce travail. Aujourd'hui qu'il repose dans le Seigneur, soutenu par les prières que vous m'en avez faites, vous, mon cher Paulinien,... j'essaye de reprendre le cantique qu'il ne m'a pas été donné de chanter dans la terre étrangère. Je commence par vous nommer l'auteur de ce livre. J'ai mieux aimé traduire l'ouvrage d'un autre que de ressembler à certains plagiaires qui ne brillent que parés de couleurs empruntées. Je connais, pour les avoir lus, il y a longtemps, des écrits publiés sur cette matière, et dans lesquels les Latins ne valent pas les Grecs. Nulle méthode, nulle vigueur, nulle précision ; rien en un mot qui commande la conviction. Au contraire, on ne rencontre partout que faux ornements et un style prétentieux, qui masquent le vide des idées et l'absence d'un raisonnement. Il y a dans Didyme une bien autre perspicacité. Ses regards pénétrants embrassent toutes les profondeurs du dogme. Il a les yeux qui sont loués dans l'épouse des Cantiques, et ceux que Jésus-Christ ordonne de lever en haut, pour considérer les campagnes déjà blanches et mûries pour la moisson. Avec ces yeux il regarde comme infiniment au-dessous de lui toutes les choses de la terre,

et fait revivre le beau nom de *voyant* que les anciens donnaient aux prophètes. Il suffit de lire ses écrits pour savoir où les Latins vont puiser les leurs; mais après avoir trouvé la source, on se met peu en peine des ruisseaux. » Jérôme passa un mois près de cet illustre catéchiste, et pendant tout ce temps il lui proposa sur divers points de l'Ecriture des difficultés que le célèbre maître sut toujours éclaircir à sa satisfaction. Aussi se glorifie-t-il d'avoir suivi son école; et dans une lettre qu'il lui écrivit plus tard, c'est avec bonheur qu'il l'appelle son précepteur et son maître.

Pressé de faire usage des connaissances qu'il avait puisées dans son enseignement, surtout pour le grand travail qu'il avait entrepris sur l'Ecriture sainte, il revint dans sa chère Bethléem. Il reprit avec ardeur cette étude de la langue hébraïque qui, après avoir été dans sa jeunesse une sorte de frein et de pénitence imposée à son imagination trop ardente, fut une des occupations de sa vie, et fit en partie le caractère de son éloquence. Bethléem fut le terme de sa course. Jaloux de devenir l'interprète des monuments de la foi aux lieux où elle était née, il n'en sortit plus, ou du moins de la Judée; mais de Rome on accourait vers lui. Quelques-unes de ces illustres femmes qui l'y avaient connu, le rejoignirent, poussées, moins encore par le besoin qu'elles avaient de sa parole, que par le désir qui saisissait les plus belles âmes de chercher la solitude, et dans la solitude un abri contre les tristesses et les ruines d'un monde qui s'écroulait. De ce nombre furent Paule et sa fille Eustochie. Paule y bâtit un monastère pour les hommes et trois monastères pour les femmes: Jérôme en eut la direction. Avant même de quitter Rome, Paule avait étudié la langue hébraïque. C'était dans cette langue qu'elle redisait à Bethléem les chants du Psalmiste, et elle la parlait sans aucune trace de prononciation romaine. Sa fille Eustochie partageait son ardeur de savoir, comme sa charité. Bientôt se réunirent près d'elles des religieuses de patrie et de conditions diverses, riches et pauvres, mais soumises à la même règle et au travail commun. Cette terre de Judée, ce soleil, ces souvenirs sacrés avaient pour leur âme un charme irrésistible. Il semble qu'elles ne pourraient plus vivre ailleurs. Elles voudraient réunir dans ces lieux tous ceux qui leur sont les plus chers et attirer après elles toutes les âmes à la solitude. Rien de plus poétique et de plus touchant que la lettre où Paule et Eustochie invitent Marcelle, dont les conseils avaient déterminé leur vocation religieuse, à venir les rejoindre à Bethléem. Cette lettre, dans quelques manuscrits, porte le nom de saint Jérôme, et il y a tout lieu de croire qu'il y eut quelque part. L'abbé Guillon y reconnaît incontestablement son érudition et son éloquence. Quoi qu'il en soit, voyons quels moyens ces filles aînées de la vie monastique emploient pour dissiper les scrupules qui détournaient certaines personnes de piété de la visite de Jérusalem, et par contre-coup des lieux saints.

A Marcelle. — « Si Jésus-Christ n'avait pas aimé Jérusalem, la ruine et les malheurs dont cette cité criminelle était menacée, lui auraient-ils fait verser des larmes? Il pleura la mort de Lazare, parce qu'il l'aimait. D'ailleurs, ce n'était pas la ville, mais le peuple qui était coupable. La ville n'est tombée au pouvoir des ennemis qu'après que tous ses citoyens eurent été massacrés. Sa ruine n'a été complète que pour châtier les Juifs, le temple n'a été détruit que pour abolir les sacrifices de l'ancienne loi, qui n'étaient que les ombres et les figures du sacrifice de la nouvelle alliance. Après tout, à considérer l'état présent de cette ville, il est certain qu'elle est aujourd'hui plus auguste que jamais. Autrefois les Juifs professaient une grande vénération pour le Saint des saints, où étaient déposés les chérubins, le propitiatoire, l'arche d'alliance, la manne, l'autel d'or et la verge d'Aaron; mais le sépulcre du Fils de Dieu ne vous paraît-il pas mille fois plus vénérable que tous ces objets de l'ancien culte? Nous n'entrons jamais dans ce lieu sanctifié que nous n'y voyions des yeux de la foi le Sauveur enveloppé d'un linceul, l'ange assis à ses pieds, et le suaire plié tout près de sa tête... Cette terre, disent quelques-uns, est maudite, parce qu'elle a été teinte du sang d'un Dieu; mais comment donc peut-on appeler bénis les lieux où saint Pierre et saint Paul, ces glorieux chefs de l'armée chrétienne, ont versé leur sang pour Jésus-Christ? — Pourquoi refuserions-nous au supplice du maître, qui est Dieu, la gloire que nous attachons au martyre des serviteurs, qui ne sont que des hommes mortels? Quoi! le sépulcre où le Sauveur du monde fut enfermé ne serait digne d'aucun respect, tandis qu'on entoure d'une vénération profonde les tombeaux des martyrs, qu'on se met de leurs cendres sur les yeux, et qu'on baise leurs vestiges toutes les fois qu'il est permis d'en approcher. Si on refuse de nous croire sur parole, qu'on en croie au moins au démon et à ses anges. Les chasse-t-on du corps des possédés en présence du Saint-Sépulcre, on les voit aussitôt, comme des criminels devant le tribunal de Jésus-Christ, trembler et rugir, en se repentant, mais trop tard, d'avoir crucifié celui dont ils ne sauraient supporter la présence. »

Les pieux auteurs de cette lettre fortifient encore leur raisonnement de l'exemple de tant de saints évêques, de pieux et fervents solitaires, qui se rendirent à Jérusalem des extrémités du monde et de toutes les parties de la terre. « Leur langue, disent-ils, est différente, mais leur religion est la même. On y entend chanter les louanges de Dieu par autant de chœurs qu'on y voit de nations diverses, réunies dans un même sentiment de piété... Mais soit, ne venez pas à

Jérusalem (si ses souvenirs vous font peur, si vous craignez que sa malédiction ne retombe sur vous), mais venez au moins aux lieux où Jésus-Christ est né, où la sainte Vierge l'a mis au monde. On prend plaisir à parler de ce que l'on possède; de quels termes nous servirons-nous pour vous donner une idée de Bethléem? Ah! le silence est l'hommage le plus respectueux que nous puissions rendre à cette crèche, où le Sauveur, encore enfant jeta ses premiers cris. Il vaut mieux se taire que de hasarder un éloge qui ne réponde pas à la majesté d'un lieu aussi auguste et aussi saint. Ici, point de ces vastes galeries, de ces lambris dorés, de ces magnifiques maisons qui ne sont ornées, pour ainsi dire, que des sueurs des malheureux et du sang des criminels. Point de ces superbes bâtiments, que l'on prendrait pour autant de palais, et que de simples particuliers ont élevés, afin qu'un corps de boue, qui n'est digne que de mépris, ait le plaisir de se promener dans de riches appartements, et d'en préférer la beauté à la splendeur du ciel; comme s'il n'y avait rien au monde de plus beau et de plus digne de nos regards que le monde même!... Ici nous avons sous les yeux le lieu où le Créateur est né, où il a été enveloppé de langes, reconnu par les pasteurs, découvert par une étoile, adoré par les mages... A Rome, il est vrai, est une sainte Eglise, les trophées des apôtres et des martyrs, la vraie confession du Christ, la foi prêchée par l'Apôtre, et le nom chrétien grandissant chaque jour sur l'abaissement du paganisme. Mais le mouvement même, la grandeur, la puissance de Rome, le besoin de voir et d'être vu, de saluer et d'être salué, de parler et d'entendre, de regarder même malgré soi cette foule immense d'hommes, tout cela détourne de la vocation et de la paix religieuse. Ici, au contraire, dans cette campagne du Christ, tout est simplicité, tout est silence. Où que vous alliez, le laboureur appuyé sur sa charrue murmure les louanges de Dieu, le moissonneur se délasse par le chant des psaumes, le vigneron en taillant sa vigne redit quelque chose des accents de David. Ce sont les chants d'amour de ce pays, les mélodies du berger l'accompagnement du laboureur.» C'étaient les exercices des saints solitaires, mêlant dans ces temps reculés le travail des mains aux occupations de la vie cénobitique. Cette lettre se termine par une description des différents lieux de cette contrée célèbre par les événements qui s'y sont accomplis tant sous l'Ancien que sous le Nouveau Testament.

A cette lettre de Paule et d'Eustochie, Jérôme ajoutait ses conseils. Il invite aussi Marcelle à quitter Rome avec son arène sanglante, ses licencieux théâtres, pour la paix et les ombrages de Bethléem. A Bethléem on ne voit rien qui n'inspire la piété. « Nous y vivons, dit-il, d'un pain grossier, des légumes que nous avons arrosés nous-mêmes et du lait, qui fait à peu près toutes les délices de la campagne. Nos repas sont simples, mais ils sont innocents. En vivant de la sorte, le sommeil n'interrompt point nos oraisons, ni l'excès des viandes, nos lectures. » C'est Bethléem qu'il recommande. Jérusalem, sa curie, sa garnison romaine, ses spectacles, tout cela lui paraît trop ressembler à Rome même. L'affluence des étrangers n'y permet point le repos et le recueillement de l'âme. Peu lui importe même qu'on se retire à Bethléem, pourvu qu'on quitte le monde pour s'enfoncer dans la solitude, qu'on se dépouille de tout pour suivre la croix toute nue, qu'on se débarrasse du poids de ses trésors pour monter plus librement au ciel par l'échelle mystérieuse de Jacob.

A saint Paulin. — « Vous me parlez de vous rendre à Jérusalem, écrit-il à Paulin, depuis évêque de Nôle, mais alors simple religieux dans un monastère d'Italie. On ne mérite pas de louanges pour avoir résidé dans cette ville, mais pour y avoir bien vécu. La Jérusalem où l'on doit désirer de vivre n'est pas celle qui a tué les prophètes, ni versé le sang de Jésus-Christ, mais celle qu'un fleuve réjouit par l'abondance de ses eaux, qui, du haut de la montagne où elle est située, se montre à tous les regards, que saint Paul appelle la mère des saints, et où le même apôtre se glorifie d'avoir le droit de cité avec les justes. Non pas, à Dieu ne plaise, que je me repente d'y avoir fixé ma demeure, et que je fournisse contre moi-même le prétexte de m'accuser de légèreté, après avoir, comme Abraham, abandonné patrie et famille pour venir m'y établir. Mais, à Dieu ne plaise aussi que je mette des bornes à la toute-puissance divine, et que je prétende renfermer dans un tout petit coin de la terre celui que toute l'étendue des cieux ne saurait contenir. Ce qui détermine la juste opinion que l'on doit se faire de chacun des fidèles, ce n'est point le lieu qu'il habite, mais le mérite de sa foi. Ce n'est ni dans Jérusalem ni sur la montagne de Garizim que les vrais adorateurs adorent le Père céleste. Dieu est esprit, il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité. L'esprit souffle où il lui plaît. La terre et tout ce qu'elle renferme est au Seigneur. Depuis que la Judée, semblable à la toison de Gédéon, a été frappée de sécheresse, et que la rosée du ciel s'est répandue par toute la terre; depuis que plusieurs sont venus d'Orient et d'Occident se reposer dans le sein d'Abraham, Dieu n'a plus été seulement connu dans la Judée, et son nom n'a pas été grand simplement dans Israël; mais la voix de ses apôtres a retenti par toute la terre, et leur prédication s'est fait entendre jusqu'aux extrémités du monde. Le Sauveur, parlant à ses disciples dans le temple leur dit un jour : *Levez-vous, sortons d'ici ;* et aux Juifs : *Vos maisons demeureront désertes.* Si le ciel et la terre doivent passer, toutes les choses de la terre passeront aussi.

« Si donc il y a quelque avantage à demeurer

dans les lieux où le Sauveur du monde a accompli les mystères de sa croix et de sa résurrection, c'est pour ceux qui, portant leur croix et ressuscitant tous les jours avec Jésus-Christ, se rendent dignes d'une demeure si sainte. Mais que ceux qui disent : Ce temple est au Seigneur, écoutent ce que leur dit l'Apôtre : Vous êtes le temple du Seigneur et le Saint-Esprit habite en vous. Le ciel n'est pas moins ouvert aux insulaires de la Grande-Bretagne qu'aux citoyens de Jérusalem, *parce que le royaume de Dieu*, dit Jésus-Christ, *est au-dedans de vous*. Un saint Antoine, et ces milliers de solitaires de l'Egypte, de la Mésopotamie, du Pont, de la Cappadoce, de l'Arménie, n'ont pas laissé d'aller au ciel, quoiqu'ils n'eussent jamais vu Jérusalem. Le bienheureux Hilarion, né dans la Palestine, et vivant dans cette contrée, n'est allé qu'une seule fois à Jérusalem, pour y passer un seul jour, témoignant ainsi qu'il ne méprisait pas les lieux saints dont il était si proche, mais qu'il ne croyait pas Dieu renfermé dans cette seule ville. Depuis l'empereur Adrien jusqu'à Constantin, c'est-à-dire durant près de cent quatre-vingts ans, les païens ont adoré l'idole de Jupiter au lieu même où Jésus-Christ est ressuscité; ils ont rendu le même culte à une statue de marbre consacrée à Vénus sur la montagne où le Fils de Dieu fut crucifié. Les ennemis déclarés du nom Chrétien s'imaginèrent qu'en profanant ces lieux saints par un culte idolâtre, ils pourraient abolir la foi de la mort et de la résurrection du Sauveur. Il y avait aussi un bois consacré à Tamnus, c'est-à-dire à Adonis, près de notre ville de Bethléem, ce lieu le plus auguste de l'univers, dont le prophète a dit : La vérité est sortie de la terre ; et l'on pleurait le favori de Vénus dans la crèche où s'étaient fait entendre les premiers cris de Jésus naissant. A quoi sert, m'allez-vous dire, tout ce préambule ? C'est pour vous apprendre que vous pouvez, sans aucun préjudice pour la foi, vous passer de voir la ville de Jérusalem ; que vous ne devez point vous faire de moi une idée plus avantageuse, parce que j'ai le bonheur d'habiter un lieu si saint ; et que, soit ici, soit ailleurs, vos bonnes œuvres seront toujours d'un mérite égal aux yeux de Dieu. Et certes, pour vous parler ici à cœur ouvert, d'après le parti que vous avez embrassé, et la généreuse ardeur avec laquelle vous avez renoncé au monde, qu'importe quel lieu vous habitiez, pourvu que ce soit à la campagne, loin du tumulte des villes, occupé à chercher Jésus-Christ dans la retraite, priant seul avec lui sur la montagne, et retrouvant ainsi le voisinage des saints lieux, puisque, conformément à votre vœu, vous êtes éloigné des villes, et que vous y menez la vie solitaire.

« Ce que je dis ne s'applique ni à l'évêque, ni au prêtre, ni même au simple clerc; ils ont d'autres devoirs à remplir. Je parle à un solitaire, autrefois engagé dans le monde, où il tenait un rang illustre, et qui, pour mener une vie humble et cachée, pour mépriser toujours ce qu'il a une fois méprisé, est venu mettre aux pieds des apôtres tout ce qu'il possédait, montrant par là que toutes les richesses de la terre ne sont dignes que d'être foulées aux pieds. Si les lieux que Jésus-Christ a sanctifiés par sa mort et sa résurrection ne se trouvaient pas dans une ville aussi fréquentée que Jérusalem, s'il n'y avait pas ici tout ce qui se rencontre dans toutes les autres villes, un barreau, une garnison, des théâtres, des lieux de débauches, et qu'il ne s'y rendît que des solitaires, je serais le premier à y appeler quiconque voudrait embrasser la solitude. Mais quelle inconséquence ne serait-ce pas de renoncer au siècle, d'abandonner son pays, de s'exiler des villes pour la profession monastique, et de venir s'exposer ici à tous les dangers de la dissipation, quand on pouvait les éviter en restant chez soi. Jérusalem est le rendez-vous de tout l'univers ; il y afflue des étrangers de toutes les parties du monde ; hommes et femmes, tout s'y ramasse sans choix ; et les mêmes séductions, qui ailleurs ne vous assiégent qu'en partie, viennent ici vous accabler de tous leur poids. »

Mais ce qu'il ne croit pas nécessaire à la vertu, il le conseille pour l'inspiration ; et en admirant avec quel art savant, quel éclat de pureté cicéronienne, et quelle abondance de pensées Paulin a célébré l'empereur Théodose, il ne peut se défendre de ce vœu : « Oh s'il m'était donné de conduire un tel génie, non point sur les monts d'Aonie et les cimes de l'Hélicon que chantent les poëtes, mais à travers Sion, le Thabor et les sommets du Sinaï. S'il m'était donné d'enseigner ce que j'ai appris et de transmettre comme un dépôt les mystères des prophètes, il naîtrait pour nous quelque chose que la Grèce savante ne possède pas. Ecoutez du moins ces avis qui vous serviront à diriger votre marche dans l'intelligence de nos Livres saints. Tout y est éclatant même à la surface ; tout y est plus doux encore dans la substance, mais pour goûter le fruit, il faut en briser l'écorce. David lui-même implore la lumière d'en haut pour en pénétrer le sens caché. A plus forte raison des hommes tels que nous, enveloppés dans les langes de notre ignorance. Ce n'est pas Moïse seulement dont le visage est couvert d'un voile, ce sont aussi les évangélistes et les apôtres. Jésus-Christ ne parlait guère au peuple qu'en paraboles, et témoignait bien que ses paroles étaient toutes mystérieuses, quand il disait : *Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende.* Celui là seul qui a la clef de David, pour ouvrir et pour fermer, peut nous en découvrir le sens caché. »

A Rustique. — Il va plus loin encore avec un Gaulois, nommé Rustique. Il lui fait une obligation de conscience de se rendre à Bethléem ; mais il faut dire aussi que Rustique s'y était engagé par un vœu, et qu'il tardait tant à l'accomplir qu'on avait lieu de craindre qu'il l'eût oublié, si toute-

fois la pensée même du parjure n'était pas déjà entrée dans son cœur. Rustique, en épousant Artémie, avait obtenu d'elle qu'ils feraient un vœu commun de garder la continence. L'épouse fut plus forte que le mari pour tenir sa promesse. Rustique ne put résister aux tentations de la chair, et après sa chute Artémie ne refusa point de demeurer avec lui sous le même toit, mais unie seulement d'esprit et de cœur. Sur ces entrefaites les barbares étant entrés dans les Gaules, la crainte de la captivité les obligea de se séparer. Artémie prit la route de la terre sainte, et son mari promit de la suivre afin d'y travailler à son salut en réparant la faute dont il s'était rendu coupable. Mais comme il différait de jour en jour, Jérôme, à qui Dieu semblait avoir donné pour mission de peupler le désert, lui écrit pour lui rappeler sa promesse et l'exhorter à l'accomplir. « La vie de l'homme est si incertaine, lui dit-il, qu'il y a danger que la vôtre ne se perde dans tous ces délais. Ne craignez-vous pas qu'une mort précipitée ne vous enlève. Imitez celle dont Dieu vous avait établi le maître, et suivez les leçons de la femme que vous auriez dû instruire. Quelle honte pour vous de voir qu'un sexe fragile, qui n'a que la faiblesse en partage, triomphe de tous les attraits du siècle, tandis que le vôtre, qui se pique de fermeté et de courage, reste l'esclave des vanités mondaines. » Après avoir réuni, pour les mettre sous ses yeux, les plus beaux passages de l'Ecriture, qu'il appelle les belles fleurs, il ajoute : « J'ai voulu vous en faire une couronne de pénitence. Mettez-la sur votre tête, afin que, prenant l'essor avec les ailes de la colombe, vous veniez chercher le lieu de votre repos, et vous réconcilier avec Dieu, le meilleur et le plus indulgent de tous les pères. »

Cependant, comme nous l'avons déjà vu, Jérôme ne pensait pas que Bethléem seule pût servir d'asile à tous ceux que la fatigue et le dégoût du monde poussaient vers le désert, qui fuyaient le bruit des villes pour le silence de la solitude, et le vain commerce des hommes pour le bonheur indicible de s'entretenir avec Dieu ; partout où le cœur trouvait sa pâture, partout où l'âme pouvait s'établir en communication avec le ciel, partout où s'élevait une cellule en un mot, sa sollicitude paternelle allait chercher le jeune religieux qui devait l'habiter, pour lui donner les conseils de sa longue expérience. C'est ainsi qu'il écrivit à un moine Gaulois du même nom que le précédent pour l'initier aux devoirs de la vie cénobitique. Rustique était originaire de Marseille; sa mère, qui était une femme de piété, l'avait nourri elle-même et élevé dans son enfance. Après l'avoir fait étudier dans la Gaule, où les études florissaient, elle l'envoya à Rome, afin qu'à la fécondité et à la politesse de sa langue maternelle il pût joindre la solidité et la majesté de l'éloquence romaine. En un mot, elle ne négligea rien pour en faire un homme accompli. Jérôme le félicite d'une éducation aussi brillante, et l'exhorte à respecter sa mère à cause de ses vertus, à l'aimer comme sa nourrice et à la respecter comme une sainte; puis il ajoute : « Rien tout à la fois de plus heureux que le Chrétien, puisqu'il a la promesse de posséder le royaume éternel, ni de plus laborieusement exercé, puisque son salut est dans un danger continuel. Rien n'est égal à sa force, puisqu'il triomphe du démon, ni à sa faiblesse, puisqu'il se laisse vaincre par la chair... A quoi tend ce préliminaire? Vous l'allez comprendre. Si ceux qui sont engagés dans le commerce du siècle se donnent tant de peine pour amasser des biens trompeurs et périssables, et s'ils ne craignent pas même d'exposer leur vie pour conserver des richesses qu'ils ont été chercher à travers une infinité de périls, que ne doit pas faire un Chrétien qui s'est dépouillé de tout pour posséder cette perle précieuse que tous les trésors du monde ne payeraient pas, ce trésor qui n'a pas à craindre que les voleurs viennent l'enlever?...

« Si vous voulez être solitaire réellement et non pas seulement de nom, soyez occupé, non des biens terrestres auxquels vous avez renoncé pour le devenir, mais de l'unique soin de votre salut. Qu'un extérieur inculte annonce que vous ne recherchez que la parure de l'âme, sans toutefois en concevoir d'orgueil, et que vos paroles s'accordent avec votre habit... Mettez de la modération jusque dans vos jeûnes, pour ne point altérer votre santé..... Voyez votre mère, mais en évitant de voir avec elle d'autres personnes dont la présence pourrait faire à votre cœur de secrètes et profondes blessures. Jean-Baptiste avait comme vous sa mère; cependant il vivait au désert, et ses yeux, continuellement dirigés sur Jésus-Christ, dédaignaient de s'arrêter sur aucun autre objet. Si votre œil, votre pied, votre main, sont pour vous une occasion de chute, arrachez, coupez, sacrifiez tout le reste pour ne point sacrifier votre âme. Les astres eux-mêmes ne sont pas sans tache aux yeux du Seigneur, à plus forte raison les hommes dont la vie est une tentation continuelle. L'Apôtre, ce vaisseau d'élection, l'organe de Jésus-Christ, ne cesse de macérer son corps, de le mettre en servitude; et malgré ces précautions, il ne laisse pas de sentir les ardeurs d'une chair rebelle, qui le met perpétuellement en opposition avec sa propre volonté. Au milieu de ces combats, vous l'entendez qui s'écrie : Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de ce corps de mort? Et vous croiriez après cela pouvoir vivre sans faire des chutes et sans recevoir des blessures? Ne vous en flattez pas, à moins d'une surveillance de tous les instants.

« Vous est-il plus avantageux de vivre en particulier dans la solitude, ou bien en communauté dans un monastère? Mon avis à moi serait que vous choisissiez la vie commune, pour ne pas risquer de n'avoir d'autre maître que vous-même, et d'entrer

sans guide dans une carrière que vous ne connaissez pas. Peut-être pourriez-vous prendre une fausse route qui vous égarerait. Marcher plus vite qu'il ne faut pour vous arrêter ensuite et vous endormir sur le chemin, ce ne serait pas avancer. La vanité se glisse bien vite dans la cellule du solitaire. Pour peu qu'il jeûne et qu'il s'isole, il se repaît bien vite de l'idée de son propre mérite; il se méconnaît lui-même; il oublie et son point de départ et le but où il tend; et alors, son cœur et sa langue se répandent au dehors. Il fait aux autres le procès contre l'avertissement de l'Apôtre. Il mange, il dort à discrétion. Personne à qui il doive rendre compte de ses actes. Il s'imagine valoir mieux que tout le reste. On le rencontre dans les villes plus que dans la solitude, et parmi ses frères il affecte une fausse modestie, en même temps qu'il se fait voir dans les embarras et la foule du monde.....

« Ne soyez jamais sans un livre à la main. Sachez par cœur le Psautier tout entier; aimez à vous instruire à fond de la science des Livres saints, et les plaisirs charnels seront pour vous sans attraits..... Soyez toujours occupé à quelque ouvrage, afin que le démon ne vous trouve jamais oisif. Si les apôtres, qui pouvaient vivre de l'Evangile, travaillaient des mains pour n'être à charge à personne; si même ils donnaient aux autres, eux qui, comme parle saint Paul, étaient si bien fondés à recueillir quelque peu de biens temporels, en échange des biens spirituels qu'ils semaient avec profusion; pourquoi ne feriez-vous pas vous-même ce qui doit servir à votre usage..... Tout homme qui vit dans l'oisiveté est en proie à mille désirs. C'est une coutume établie dans les monastères d'Egypte, de n'y recevoir que ceux qui peuvent travailler de leurs mains; et cela, moins pour fournir aux besoins de la vie que pour prévenir ces funestes divagations de l'esprit qui mènent aux plus coupables désordres..... Exercez l'hospitalité avec empressement et sans aucun relâche. C'est encore le précepte de l'Apôtre; c'est-à-dire, ne vous contentez pas d'accueillir les étrangers avec une politesse froide et cérémonieuse qui n'existe que sur les lèvres, mais en les retenant avec affection, de manière à leur laisser croire que leur éloignement vous serait bien plus préjudiciable que leur séjour..... Ne vous arrêtez pas à examiner le mal que font les autres, mais songez seulement au bien que vous devez faire... La vérité n'aime pas à se cacher. Ce n'est point par des bruits sourds et des confidences mystérieuses qu'elle se fait connaître. Que le médisant apprenne à ne pas donner carrière à sa malignité par la peine que vous aurez à l'entendre...

« Renonçons au siècle moins par nécessité que par choix. Embrassons la pauvreté pour en recueillir le mérite, non pour en ressentir les rigueurs. Dans les temps malheureux où nous vivons, sous les glaives qui nous menacent de toutes parts, c'est être assez riche que d'avoir du pain; c'est être trop puissant que d'être libre. Le saint évêque de Toulouse, Exupère, tel que la veuve de Sarepta, manquant de tout, trouve encore le moyen de secourir ses frères dans l'indigence. Consumé par le jeûne, il n'a de privations que celles des autres. Tout ce qu'il possédait, il s'en est dépouillé pour soulager les membres de Jésus-Christ; et je ne connais rien de riche comme cet évêque qui porte le corps de Jésus-Christ dans une corbeille d'osier, et son sang précieux dans un vase d'argile. Marchez sur les traces de ce grand homme et de tous ceux qui lui ressemblent, et qui, comme lui, sont d'autant plus pauvres et plus humbles, qu'ils sont plus élevés par la dignité de leur sacerdoce. Suivez, dans un parfait dépouillement, Jésus-Christ qui s'est dépouillé de tout. C'est là un sacrifice pénible, difficile, laborieux; mais aussi quelle récompense ! »

Comme on le voit, le monde commençait alors à se couvrir de monastères, depuis l'Egypte où ils avaient pris naissance, sous la direction du vénérable Antoine, et depuis Bethléem, où Jérôme transforma en cellule la tente qu'il n'avait dressée qu'un moment dans les déserts de Chalcis, jusqu'aux confins de la Gaule et de l'Espagne. N'y avait-il pas là quelque chose de providentiel ? Qu'on se donne la peine d'y réfléchir, et l'on verra que si le monde s'agite, Dieu le gouverne, Dieu conduit tout à ses destinées. Les monastères en effet prennent en ce moment un caractère grave et nouveau. Ce n'est plus seulement le besoin d'une vie ascétique plus rigoureuse, le désir enthousiaste de la solitude qui pousse tout un peuple d'hommes et de femmes à se séparer de la société. Les monastères ne sont plus un isolement, mais le germe d'une société nouvelle qui se forme au milieu des morcellements de la société ancienne. Quel trouble en effet, dans le monde ! et dans un seul empire qui tomba, que d'empires s'écroulent ! Du fond de sa solitude, Jérôme contemple et décrit avec une pittoresque imagination et tout ensemble une remarquable exactitude historique, ces catastrophes contre lesquelles le désert même n'était pas un sûr asile.

A Héliodore. — « Je reste épouvanté, écrit-il à Héliodore dans l'éloge funèbre de Népotien; je reste épouvanté à l'aspect des ruines contemporaines amoncelées sous nos yeux. Depuis vingt ans et plus, le sang romain inonde l'espace qui sépare Constantinople des Alpes Juliennes. La Scythie, la Thrace, la Macédoine, la Dardanie, la Dacie, Thessalonique, l'Achaïe, l'Epire, la Dalmatie, l'une et l'autre Pannonie, sont tout à la fois ravagées, disputées, envahies par les Goths, les Sarmates, les Quades, les Alains, les Huns, les Vandales et les Marcomans. Combien de dames illustres, de vierges consacrées au Seigneur; combien de personnes également respectables par le sang et par leurs vertus, n'ont-elles pas été le jouet de leurs brutales fureurs ! Combien d'évêques traînés en captivité, d'apôtres massacrés,

d'églises dépeuplées, de temples saints renversés, d'autels transformés en écuries par ces barbares? Les reliques des martyrs ont été enlevées de leurs tombeaux. Partout le deuil et les gémissements, partout l'image multipliée de la mort!... D'une extrémité du monde à l'autre, l'empire s'écroule! Quelle noblesse de courage pourrait rester encore à Corinthe, à Athènes, à Lacédémone, aux peuples de l'Arcadie et de la Grèce entière, aujourd'hui qu'ils sont sous le joug des barbares? Et cependant je n'ai fait qu'indiquer quelques villes, autrefois en possession de souverainetés considérables. L'Orient jusqu'ici semblait être à couvert de ces malheurs; ils ne l'atteignaient que par les nouvelles qui s'en répandaient au loin; mais voilà que dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, des loups sortis, non de l'Arabie, mais du milieu des rochers les plus reculés du Caucase, sont venus fondre sur ces vastes provinces avec la rapidité d'un torrent! Que de monastères sont devenus leur proie! que de fleuves ils ont rougi de sang humain! Antioche assiégée par eux; toutes les villes que baignent l'Halis, le Cydnus, l'Oronte, l'Euphrate, menacées par les armes; des troupeaux de captifs emmenés loin de leur pays; l'Arabie, la Phénicie, la Palestine, l'Égypte, muettes d'épouvante. Non! quand j'aurais cent langues et cent bouches, quand j'aurais une voix éclatante comme l'airain, je ne suffirais pas à raconter tant de maux. Aussi n'est-ce pas une histoire que j'ai entrepris de faire; mais je rappelle seulement nos disgrâces pour les pleurer... » Et plus loin, il s'écrie: « Ce sont nos péchés qui font et les victoires des barbares et les désastres des armées romaines; puis comme si le glaive étranger ne suffisait pas encore à nos calamités, nous nous déchirons par les discordes civiles, plus meurtrières que l'ennemi... Châtiment digne de notre orgueil! nous voulions nous élever, et nous sommes à terre! O honte! ô aveuglement qui surpasse toute croyance! Les légions romaines sous qui plia l'univers tout entier, vaincues et tremblantes à la vue d'un ennemi qui a peine à se tenir sur ses pieds et qui se croit mort dès qu'il touche à terre; et nous sommes sourds à la voix des prophètes qu'un seul homme en ferait fuir des milliers! C'est à la racine du mal qu'il faudrait porter le fer, et nous n'y pensons pas!... J'ai passé les bornes que prescrit une lettre de condoléance; et en voulant vous empêcher de pleurer une seule mort, je n'ai pu me défendre moi-même de pleurer celle du genre humain!... »

A Océanus. — Ailleurs, dans l'*Eloge de sainte Fabiole*, adressé à Océanus, il peint ainsi cette irruption de barbares qui étendit ses ravages jusqu'aux portes de Jérusalem. « Tout à coup vint se répandre la nouvelle apportée de différents côtés à la fois, que les Huns, peuple reculé aux extrémités des Palus Méotides, entre les glaces du Tanaïs et la féroce nation des Massagètes, avaient franchi les rochers du Caucase, que l'on nomme les barrières d'Alexandre, pour se jeter dans nos provinces: l'alarme et l'épouvante se répandirent à la fois dans tout l'Orient. Ils y venaient par essaims, montés sur de légers chevaux qui les faisaient voir en même temps en mille endroits divers, portant partout le carnage et la consternation... Prévenant par la rapidité de leur marche le bruit qui s'était répandu de leur irruption, on était surpris de les voir au moment où on s'y attendait le moins. Religion, dignité, rien n'était respecté. Les enfants au berceau imploraient vainement la pitié, ils trouvaient la mort avant même d'avoir pu goûter la vie, et tombaient sous le fer meurtrier avant d'avoir pu pressentir leur malheur. Le bruit se répandait de tous côtés qu'ils marchaient sur Jérusalem, dans l'espérance d'y faire un riche butin. On s'occupait activement à en réparer les murs, fort négligés pendant la paix. Antioche était assiégée, et la ville de Tyr travaillait à se retrancher dans son ancienne île, en rompant la langue de terre qui la joint au continent. Au milieu de ces alarmes, nous crûmes devoir mettre en mer malgré le mauvais temps. Les tempêtes nous paraissaient moins redoutables que l'ennemi. Ce qui nous occupait, c'était moins le soin de notre propre conservation que l'honneur des vierges. Ce qui ajoutait à l'embarras de notre position, c'étaient les dissensions qui régnaient parmi nous, et nos discordes nous exposaient plus encore que les hostilités étrangères. »

Il fallait que le danger fût bien pressant pour que Jérôme consentît ainsi, même pour un instant, à quitter sa grotte de Bethléem, où il s'était établi, dit-il, et où il se sentait retenu par l'amour des saintes Ecritures. Mais son absence ne fut pas longue et le départ des ennemis lui permit bientôt d'y rentrer. Cependant ce qui se passait en Orient n'était rien en comparaison des ravages que les barbares commettaient en Occident, où les Gaules étaient particulièrement exposées à leurs fureurs. « Si nous avons échappé aux calamités publiques, écrit-il à la veuve Agéruchie, nous qui en sommes les pitoyables restes, c'est à la miséricorde du Seigneur, et non à nos propres mérites que nous en sommes redevables. Une prodigieuse multitude de nations cruelles et barbares s'est emparée de toutes les Gaules. Tout ce qui est entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin, a été en proie aux Quades, aux Vandales, aux Sarmates, aux Alains, aux Gépides, aux Hérules, aux Saxons, aux Bourguignons, aux Allemands et aux Pannoniens, qui en ont fait un vaste théâtre de deuil. Mayence, cette ville autrefois si considérable, tombée en leur pouvoir, a été ruinée de fond en comble; elle a vu égorger dans ses temples plusieurs milliers de ses habitants. Reims, cette ville si forte, Amiens, Arras, Térouenne, Tournai, Spire, Strasbourg, toutes ces villes sont aujourd'hui sous la domination des Allemands. Les barbares ont ravagé presque toutes les villes d'Aquitaine, de Gascogne et

des provinces lyonnaises et narbonnaises. L'épée au dehors, la faim au dedans, tout conspire à leur ruine. Je ne saurais, sans répandre des larmes, penser à la ville de Toulouse, qui jusqu'ici avait été conservée par les mérites de son saint évêque Exupère. L'Espagne, qui se voit à la veille de sa ruine, et qui se souvient encore de l'irruption des Cimbres, est dans de continuelles alarmes; la crainte lui fait sentir à chaque instant tous les maux que les autres ont déjà soufferts. Je n'en dis pas davantage de peur de paraître désespérer de la bonté du Seigneur. »

A Principia.— Rome elle-même n'échappa pas à ce désastre. Assiégée par Alaric en 409, elle fut prise et saccagée l'année suivante. « C'était au moment même, dit M. Villemain, où l'éloquent interprète de l'Ecriture méditait sur le plus terrible de ses prophètes, et avait devant les yeux les menaçantes visions d'Ezéchiel. » Il apprend successivement la mort de ses plus chers amis et les périls de Rome; il en est tout accablé; il n'a plus d'autre pensée; il se sent captif dans l'esclavage de ses frères. Il pense nuit et jour à leur malheur commun; il souffre de leurs souffrances, et c'est à peine s'il peut ouvrir la bouche, dans l'inquiétude où le mettait l'issue douteuse du siége de cette capitale. Mais son trouble augmenta tellement lorsqu'on vint lui dire que cette tête de l'empire romain était coupée, qu'il oublia jusqu'à son propre nom et ne sût que pleurer. Il resta longtemps sans parler ni écrire, comme si le silence seule eût pu convenir à une semblable douleur. C'est ainsi qu'il décrit à la vierge Principia quelques-unes des circonstances qui signalèrent cette catastrophe, dans la lettre où il lui envoyait en même temps l'éloge funèbre de sainte Marcelle. « Ce fut alors que nous apprîmes que Rome, assiégée, avait été réduite à l'humiliante nécessité de se racheter à prix d'or; et que l'ennemi, après l'avoir dépouillée, était revenu y mettre le siége, afin d'ôter la vie à ses habitants auxquels ils ne restait plus rien à prendre. Ici la voix me manque et les sanglots étouffent mes paroles. Cette ville, qui voyait l'univers à ses pieds, tombe elle-même aux pieds d'un barbare. Elle expire, consumée par la faim avant d'être dévorée par le glaive; et de tant de citoyens, à peine en reste-t-il quelques-uns pour la captivité. On les a vus, poussés par les horreurs de la faim, chercher des aliments dans le crime et dans le meurtre les uns des autres Les horreurs de la famine ont été telles qu'on a vu des malheureux se déchirer les entrailles et se repaître de leur propre sang. On a vu des mères dévorer leurs enfants morts, et leur faire un sépulcre du sein qui leur avait donné la vie. Ce fut durant la nuit, comme autrefois Moab, que Rome fut prise; au milieu des ténèbres que ses murailles furent renversées, que l'infidèle entra dans la ville du Seigneur, viola la majesté de son temple, et fit de la ville sainte un amas de ruines,... *donnant les corps de ses saints en proie aux oiseaux du ciel, et leur chair aux bêtes de la terre, répandant leur sang comme l'eau autour de ses murailles, sans qu'il se trouvât personne pour les enterrer.* (*Ps.* LXXVIII.) O nuit, nuit désastreuse! qui pourrait en raconter les calamités ou les égaler par ses pleurs? »

Et ailleurs encore, dans une lettre où il adresse au prêtre Gaudence des reproches mérités, il s'écrie en finissant : « Juste ciel! le monde s'écroule de toutes parts, et nos crimes subsistent toujours parmi ses ruines. Rome, cette illustre cité, la capitale de l'empire romain, vient de s'anéantir dans les flammes d'un vaste incendie. Ses citoyens exilés de ses murs, couvrent toute la surface de la terre; ses temples, si augustes et si saints, ne présentent plus qu'un amas de cendres et de poussière, et nous n'en sommes pas moins les esclaves de nos vices!.... nous lisons dans les Livres saints, que le grand prêtre Aaron alla au-devant des flammes qui dévoraient Israël, qu'il se tint debout entre les vivants et les morts, et qu'il fit de sa prière un rempart impénétrable à la violence du feu. Où trouver sur la terre un nouvel Aaron, qui fléchisse la colère du Seigneur? »

A Gaudence.—« Où se réfugiaient alors ces restes échappés à la fureur des barbares, ces débris du monde romain? Dans l'asile qu'avait préparé la piété des descendantes des Scipion et des Marcellus; c'était l'expiation de la conquête de l'univers; ainsi se trouvaient sanctifiées les dépouilles opimes. Chaque jour donc arrivaient à Jérusalem les plus illustres familles ainsi que les plus obscures; confondues dans l'égalité du malheur et de la piété; elles venaient s'abriter à la crèche de Bethléem : les hôtes de ces monastères, c'étaient les débris d'un empire. » « Cependant, dit M. Villemain, tout pauvre qu'il est, Jérôme donne asile dans son monastère à tous ces fugitifs, et s'empresse de nourrir tous ces *mendiants;* il laisse là toute autre étude pour consoler et secourir. Puis après qu'il s'est longtemps occupé de tout, tenant sa cellule ouverte aux proscrits que le ciel lui envoie, il reprend son travail, il le prolonge, comme à la dérobée pendant les heures de la nuit; il cherche à tromper par cette œuvre le trouble ardent de son âme; et l'imagination toute remplie des malheurs qu'il a vus et des souffrances qu'il a soulagées, il interprète les antiques malédictions prononcées sur le peuple juif, à la lueur lointaine des feux destructeurs qui ravagent l'Occident. »

A Læta. — Si grand cependant que fût ce bruit d'un monde qui tombait avec tant de fracas, il ne pouvait effrayer la pensée chrétienne ni la distraire de ses profondes et habituelles méditations sur les desseins de la Providence. Ce monde qui s'en allait, il avait été condamné; il devait faire place à un monde nouveau. Aussi, au milieu même de sa sympathie pour les malheurs qui accablent Rome, Jérôme, après réflexion, ne peut-il se défendre d'une certaine joie: « Rome, est devenue pour la gentilité

une espèce de désert; ces dieux qui recevaient les hommages des nations n'ont plus d'asile que dans les greniers qu'ils habitent avec les oiseaux de nuit. L'étendard de la croix flotte avec honneur parmi nos légions; et ce signe de notre salut relève la pourpre des rois et surmonte l'éclat du diadème. L'Egypte devenue chrétienne a consacré au vrai Dieu les dépouilles de Sérapis; Jupiter tremble pour ses autels. Peuplées de solitaires, l'Inde, la Persé, l'Ethiopie, répandent au loin de saintes colonies. L'Arménien a mis bas son carquois; les Huns font retentir leurs déserts du chant de nos cantiques sacrés. Les Gètes se rassemblent sous leurs tentes, comme en autant d'églises, pour chanter les louanges du Seigneur; et peut-être qu'ils ne nous disputent la victoire dans les combats que parce qu'ils croient au même Dieu que nous. » Ainsi Rome chrétienne s'élevait sur les ruines de Rome païenne et enivrée du sang des martyrs, au sein même de cette capitale du monde; le christianisme obtenait des victoires qui devaient lui être d'autant plus chères qu'elles semblaient moins attendues. C'est un fait que nous avons déjà eu occasion de remarquer, et qu'on nous permettra de rappeler encore; dans cette même lettre où il nous peint les progrès de l'Evangile chez les peuples barbares, Jérôme nous montre dans la maison d'un pontife consacré au culte des idoles, sa petite fille célébrant le nom et faisant retentir les louanges de Jésus-Christ; pendant qu'au déclin de ses années, le pontife, ou plutôt le grand père, aimait à tenir sur ses genoux sa jeune enfant, vouée par sa mère à la virginité chrétienne. Aussi ailleurs, Jérôme célébrant cette victoire, s'écrie-t-il en s'adressant à Rome: « Et toi qui as effacé par la confession du nom chrétien le mot de blasphème que tu portais écrit sur ton front, cité puissante, maîtresse de l'univers, remplis tes destinées; justifie ce nom de Rome, c'est-à-dire de force et d'élévation, en te montrant grande par tes vertus! Ton capitole n'est plus; les autels et les sacrifices de Jupiter sont détruits; pourquoi en retiendrais-tu le nom et les vices? » Ce n'était point assez; il fallait de ces ruines faire sortir un monde nouveau; il fallait donner, non pas seulement à la société chrétienne en général, si dispersée elle-même et si troublée par les barbares, mais à chaque chrétien en particulier, une règle qui le pût guider dans cette confusion du monde. Les monastères avaient la leur; mais si vastes et si nombreux qu'ils fussent, les monastères n'abritaient pas et ne pouvaient abriter toute la famille chrétienne. Si les vierges y entraient, l'enfant et la mère n'y pénétraient pas. Les instructions de Jérôme iront donc les chercher dans cette Rome désolée, dans ce monde condamné qu'ils n'ont pu quitter, et leur porter, avec les renseignements de la religion, les plus douces paroles de la tendresse chrétienne. Jérôme, du fond de sa solitude, a donné sur l'éducation des enfants et des filles en particulier des conseils empreints de la plus haute sagesse, de l'expérience la plus consommée et d'une sollicitude qu'on pourrait presque appeler maternelle. Et pourquoi ne l'appellerait-on pas ainsi, puisque sa prévoyance devance presque habituellement celle de la mère: il avait tant vécu! Ces lettres sur ce sujet peuvent être considérées comme autant de traités excellents, où un sage instituteur pourra puiser les documents les plus précieux. C'est là que l'immortel archevêque de Cambrai, Fénelon, a puisé les belles pensées qu'il développe dans son livre *De l'éducation des filles;* et le bon Rollin, dans son *Traité des études*, convient avec son ingénuité ordinaire « qu'il a beaucoup profité des lettres de saint Jérôme à Læta et à d'autres mères chrétiennes, » Certes, l'autorité de tels hommes en vaut bien d'autres, et leur aveu tout seul suffit à faire l'éloge des lettres du saint docteur. Elles n'ont été dédaignées que par des esprits frivoles, et de nos jours, par ces modernes réformateurs qui ont porté la faux jusque dans le champ sacré de l'éducation; comme si ce n'était pas assez d'avoir corrompu les pères, sans attenter encore à l'innocence des enfants.

Pour donner une idée de ces lettres, nous analyserons, en la reproduisant dans ses parties les plus saillantes, celle qu'il écrivit à Læta pour l'éducation de cette jeune vierge que le vieux pontife Albinus aimait à faire jouer sur ses genoux. « En consacrant votre fille au Seigneur, lui dit-il, vous avez imité l'offrande des premiers-nés qui se pratiquait dans la Loi ancienne. » Puis venant à l'éducation qu'elle doit lui donner, il ajoute: « Il faut qu'elle apprenne à ne dire et à n'entendre que ce qui peut inspirer la crainte du Seigneur. La joie d'une mère chrétienne doit être d'entendre sa fille prononcer d'une voix faible et d'une langue encore bégayante le doux nom de Jésus-Christ, auquel elle a été vouée dans son baptême. Que les sons encore mal articulés de cette langue délicate s'essayent de bonheur à chanter de pieux cantiques. Veillez avec soin sur le choix de ses compagnes, et ne permettez pas à son cœur de s'ouvrir indiscrètement à des amitiés humaines capables de l'égarer dans les sentiers du vice. Proposez-lui des prix pour lui faire apprendre à lire et à écrire, et stimulez son ardeur pour l'étude par l'espoir de quelques-uns de ces petits cadeaux qui gagnent toujours les enfants de son âge. Par une délicatesse ridicule et cependant ordinaire aux femmes, ne souffrez pas qu'elle s'accoutume à prononcer les mots à demi, ni qu'elle mette son plaisir et son divertissement à jouer, qu'elle contracte de bonne heure l'habitude et le goût du travail. Le dégoût pour l'étude, quand on le prend dans la jeunesse, devient par la suite une incurable prévention. Elle ne doit rien apprendre dans son enfance qu'elle soit obligée d'oublier dans un âge plus avancé.

Donnez-lui une nourrice sage, vertueuse, d'une humeur toujours égale et qui ne soit point sujette à cette intempérance de paroles qui n'est que l'apanage trop ordinaire des femmes de cette condition. Si, engagée dans le siècle, vos devoirs de société ne vous permettent pas de veiller personnellement sur l'éducation de votre fille, et d'en diriger tous les exercices, appelez auprès de vous un homme capable de soutenir dignement le poids de l'autorité de père et de la sollicitude maternelle; un homme qui ne fasse point métier des nobles fonctions que vous lui déléguez, et qui n'ait pas la prétention de croire qu'il déroge et se rapetisse en se consacrant à de petits détails qui servent de fondements à d'aussi grandes choses; dont les discours enfin, les manières, les démarches soient autant de leçons de vertu. Que son maître soit l'ange gardien de sa pudeur, et comme le compagnon de sa sainteté. Ne souffrez auprès d'elle aucun domestique suspect, qui, infecté de la corruption du siècle, lui en inspirerait les maximes et corromprait son innocence par une funeste contagion. Que son vêtement même l'instruise de sa destinée. » Il rapporte divers exemples de parents qui avaient été punis de Dieu, pour n'avoir pas donné à leurs enfants une éducation convenable, et il ajoute : « Si les parents sont responsables de la conduite de leurs enfants, quand ils sont avancés en âge et déjà maîtres d'eux-mêmes, à combien plus forte raison doivent-ils l'être de ceux qui ne font que de naître, et à qui la faiblesse de l'âge ne permet pas de discerner le bien d'avec le mal. Il vous était libre d'offrir votre fille au Seigneur ou de ne pas la lui offrir; mais la consécration que vous lui en avez faite, avant même qu'elle fût conçue, vous met aujourd'hui dans l'obligation indispensable de la lui conserver, et vous ne pouvez sans crime manquer à ce devoir. Quand elle commencera à croître en âge, en grâce et en sagesse devant Dieu et devant les hommes, qu'elle aille avec sa famille au temple de son véritable Père; mais qu'elle ne sorte pas seule, et jamais hors de la ville. Eloignez-la des tables somptueuses et des grands repas; craignez pour elle l'affluence des convives et les piéges de la sensualité. Il est bon qu'elle ait encore faim au sortir de table; il est bon qu'elle éprouve même quelquefois des privations, afin de n'oublier jamais qu'elle est sur la terre aux mêmes conditions que tant d'autres, à qui la nature a refusé même le nécessaire. Toutefois, si elle en a besoin, on peut lui permettre l'usage de la viande et même d'un peu de vin pour fortifier son estomac. On peut aussi lui permettre l'usage des bains, mais avec la plus grande réserve et sous l'œil de sa mère. A ceux qui vous diront que l'opulence de la condition, les bienséances du rang, l'habitude d'une vie délicate exigent une nourriture plus recherchée, répondez hardiment par le précepte de l'Evangile : Il faut choisir entre Jésus-Christ et le monde. S'il est indifférent à Dieu que l'estomac soit plus ou moins chargé, il ne lui est pas indifférent qu'on soit plus ou moins à lui, et il n'y a que la sobriété et l'abstinence qui soient la sauvegarde de la pureté des sens et de la fidélité à son service.

« Surtout éloignez de ses regards et de ses mains, ces œuvres de théâtre qui ne respirent que la corruption et le mensonge. Quelle imprudence si vous laissiez approcher de ses lèvres une coupe qui lui paraîtrait ne contenir que du miel, et qui ne recélerait que du poison. Imprimez à son âme l'aversion la plus invincible, pour toute parole deshonnête et pour les chansons profanes; qu'elle en ignore jusqu'au nom, s'il est possible, ou qu'elle ne les connaisse que pour en détester les auteurs et les organes. » Cependant le moment est venu de choisir entre l'éducation publique et l'éducation privée. Notre saint docteur tranche la question. Selon lui, ce n'est pas sous les yeux de leurs parents que les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe doivent être élevés. « Que les maisons consacrées au Seigneur soient le premier asile qui s'ouvre à l'innocence, et en quelque sorte le berceau où les enfants reçoivent le lait d'une doctrine salutaire : *Nutriatur in monasterio ; sit inter virginum choros.* Les regrets que leur absence coûtera sont encore préférables aux alarmes continuelles que leur causerait le péril où les engage le séjour habituel des maisons séculières, livrées trop souvent à la licence, et presque toujours à la dissipation. *Melius est tibi desiderare absentem, quam pavere ad singula.* » Pourtant des enfants ne sauraient rester totalement étrangers à leurs familles, il faut bien qu'ils y reviennent de temps à autre; mais alors de combien de précautions ne doit-on pas environner leur innocence, pour que rien ne parvienne à leurs oreilles de contraire à l'honnêteté chrétienne. « Ni concert profane, ni propos équivoque, dit-il à Læta, que votre fille n'entende et ne dise jamais rien qui ne respire la candeur et la pureté. Qu'elle reste sourde à tous les instruments de musique et qu'elle ignore même l'usage de la flûte, de la harpe et du luth; qu'elle lise tous les jours quelque beau passage de l'Ecriture sainte et qu'on l'oblige à rendre un compte exact de ses lectures. Si vous la gardez à la maison, soyez sa compagne la plus assidue. Quand elle ira à l'église, aux veilles des grandes solennités, qu'elle demeure toujours près de vous et qu'elle ne s'en écarte jamais. Proposez-lui pour modèle de conduite une fille d'un âge déjà avancé, d'une foi pure, d'une vie irréprochable, d'une chasteté reconnue; qui l'habitue par ses exemples à se lever la nuit pour vaquer à la prière et à la psalmodie, à chanter des hymnes dès le matin, puis aux heures de tierce, sexte, none et vêpres. Qu'elle passe tout le jour dans ces exercices et que la nuit s'y trouve également employée. Que la lecture succède à

la prière, et la prière à l'étude. Apprenez-lui à faire des ouvrages de laine et à filer; mais ne souffrez pas qu'elle s'applique à des ouvrages de broderie d'or ou de soie. Nourrissez-la de légumes ou d'autres mets semblables, et rarement de poisson. Quand vous irez à la campagne, menez y votre fille afin de l'accoutumer à ne pouvoir vivre sans vous. Que les livres divins fasse ses délices et qu'elle commence par apprendre le Psautier dont les sublimes inspirations élèveront son âme au Seigneur. Elle puisera ensuite dans les *Proverbes* de Salomon des règles pour bien vivre; dans l'*Ecclésiaste*, des maximes qui lui inspireront peu à peu le mépris du monde; et dans *Job*, des exemples de patience et de vertu. De là elle passera aux *Evangiles*, aux *Actes* et aux *Epîtres des apôtres*, après quoi, elle apprendra par cœur les *Prophètes*, les livres de Moïse, des *Rois*, etc., et finira par l'étude de l'Ecriture sainte, par le *Cantique des cantiques*, qu'elle pourra lire alors sans danger; tandis qu'en commençant par cette lecture, il y aurait eu lieu de craindre qu'elle n'en eût été blessée, faute de pouvoir y pénétrer le mystère des noces spirituelles, que la lettre de ce chant sublime cache sous des termes qui ne paraissent propres qu'à inspirer un amour charnel et mondain. »

Ainsi, dès qu'il devient possible d'exercer la mémoire d'une jeune fille, Jérôme veut que l'on s'empresse de diriger vers la connaissance de la loi chrétienne les premières lueurs de son intelligence. Pour cela qu'on lui mette en main quelques livres de notre religion, choisis du moins parmi les livres historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, semences fécondes, dont les fruits sont réservés à l'avenir; quelques versets de l'Ecriture qu'elle récitera régulièrement et qui seront comme sa tâche de chaque jour, et comme un bouquet composé de fleurs cueillies dans le jardin des divines Ecritures et qu'elle offrira chaque matin à sa mère. « Que ce soient-là ses premiers joyaux, sa parure la plus chérie; les jeux habituels qui l'occupent, au moment où elle se réveille et à celui où elle s'endort. Donnez-lui en l'exemple, ajoute-t-il, et elle vous imitera sans autre effort. » Il marque aussi qu'elle pourra lire sans crainte les ouvrages de saint Cyprien, les lettres de saint Athanase et les écrits de saint Hilaire. Il dit à Læta que si elle trouvait qu'il lui fût difficile de suivre toutes ces règles dans l'éducation de sa fille, elle pouvait l'envoyer à Bethléem, où sainte Paule, son aïeule, et sa tante Eustochie l'élèveraient dans la vertu beaucoup plus facilement et avec bien plus de sûreté qu'elle ne le ferait elle-même à Rome. Il lui promet de contribuer pour sa part à son éducation, et assure qu'il se tiendra beaucoup plus honoré de cet emploi qu'Aristote n'avait pu l'être lorsqu'on lui confia l'éducation d'Alexandre; « parce que, dit-il, je n'instruirai pas un roi de Macédoine, destiné à périr par le poison dans la ville de Babylone ; mais une servante et une épouse de Jésus-Christ, qui doit lui être présentée pour régner avec lui dans son royaume du ciel. »

A Gaudence. — Les règles que saint Jérôme prescrit à Gaudence, qu'il traite de frère, et qui diffère par conséquent du célèbre évêque de Bresse du même nom, sont à peu près les mêmes que celles que nous venons d'analyser. Gaudence avait une fille nommée Pacatule, qui ne faisait encore que bégayer. Aussi, lui dit-il, que cette enfant, n'étant pas en état de profiter de sa lettre, il la lui réserve pour la lui faire lire dans un âge plus avancé. Il remarque qu'il y avait des mères qui, après avoir consacré leurs filles à Jésus-Christ, avaient coutume de les vêtir d'une robe brune et d'un manteau noir, et de leur enlever tout ce qu'elles avaient de plus précieux; « conduite fort sage, dit-il, parce qu'une jeune fille ne doit pas s'accoutumer à porter dans sa jeunesse des ornements qu'elle sera obligé de quitter dans un âge plus avancé. » Il lui fait observer que l'étude de la loi divine doit précéder toute autre science, et commencer à faire l'occupation chérie de sa jeunesse, l'ornement de sa mémoire et la plus belle parure de son esprit. A quoi bon charger l'imagination et la mémoire d'un enfant de tant de connaissances stériles ou dangereuses, jusqu'à les épuiser même par des études prématurées? Quand on leur enseigne avec tant de soin les absurdes mensonges de l'ancienne mythologie, se peut-il que des parents chrétiens leur laissent ignorer les principes de cette science divine, sans laquelle toute sagesse humaine n'est elle-même qu'erreur et vanité. A tous ces contes de vieilles, croyez-vous qu'un enfant ne préfère pas les paroles de l'Apôtre, qui contiennent des enseignements si sublimes et si profonds? Tout ce que l'on fait, tout ce que l'on dit en présence des enfants, qu'on ait soin de le rapporter à Jésus-Christ, centre de toute la religion; en choisissant parmi les discours de l'Homme-Dieu ce qui est plus proportionné à leur âge, plus accessible à leur imitation. « De près, de loin, surveillez vous-même les études de votre fille, ses jeux, ses habillements, sa nourriture, ses études, afin qu'elle ne soit pas exposée à rien apprendre qu'elle sera obligée d'oublier plus tard. Qu'elle s'accoutume à faire par amour ce qu'elle fait par devoir, et qu'elle regarde l'étude plutôt comme un divertissement auquel elle s'applique par inclination et non par nécessité; ses jeux, en écartant tous les divertissements où règnent le désordre et la confusion; ses vêtements, parce que la modestie chrétienne repousse tout excès; elle ne veut ni le faste des parures, ni la malpropreté, ni la recherche de la mise, ni la négligence; sa nourriture, en évitant avec soin tout ce qui peut servir d'excitant à la sensualité. »

A Démétriade. — Et qu'on ne croie pas que le solitaire de Bethléem, qui donne de si beaux conseils à l'enfance, n'en ait point pour la jeunesse parvenue à l'âge de puberté, c'est-à-dire au moment où elle court tous les

dangers qu'amènent avec elles les passions. Ecoutez comme il parle à la vierge Démétriade, jeune fille de distinction, qui, après la prise de Rome par les Goths, s'était réfugiée en Afrique, où elle avait reçu le voile des mains d'Aurélius, évêque de Carthage. « Le seul, et le plus important conseil que je vous donne, lui dit-il, c'est d'aimer la lecture de l'Ecriture sainte, et de prendre garde de laisser tomber aucune mauvaise semence dans votre cœur. Lorsque vous étiez dans le siècle, vous preniez plaisir aux choses du siècle; mais aujourd'hui que vous avez quitté le monde, que vous vous êtes élevée par de nouveaux vœux au-dessus des engagements de votre baptême, et que vous avez fait pacte avec Dieu contre votre ennemi, en lui disant : Je renonce à toi, Satan; je renonce à ton siècle, à tes pompes, à tes œuvres; ne rompez point ce traité qui fait votre force. Armez-vous souvent du signe de la croix pour vous mettre à couvert des coups de l'ange exterminateur. Ayez sur les mouvements de votre cœur une attention continuelle. Joignez à cette vigilance la pratique du jeûne; non de ces jeûnes excessifs qui accablent tout à coup un corps faible et délicat, et qui ruinent la santé avant même qu'on ait commencé à jeter les fondements d'une vie parfaite. La véritable vertu a ses bornes; elle cesse d'être vertu, dès qu'elle ne garde plus ni règle, ni mesure. Jeûnez donc, de manière qu'en mortifiant les désirs de la chair, vous soyez toujours en état de veiller et de vous appliquer régulièrement aux exercices de la lecture et de la psalmodie. Le jeûne n'est pas la vertu parfaite; il n'est que le fondement des autres.

« J'en dis autant de la chasteté : elle peut bien nous servir comme de degré pour nous élever au comble de la perfection; mais, seule et séparée des autres vertus, elle ne saurait jamais couronner une vierge. Laissez aux gens du monde l'enjouement et la plaisanterie; un air grave et sérieux sied bien à une personne de votre caractère. Je crois qu'il est fort inutile de vous donner des conseils contre l'avarice, puisque vous êtes d'une famille où l'on sait tout à la fois posséder et mépriser les richesses. Quelque puisse être celui à qui vous ferez part de vos biens, n'envisagez en lui que ses besoins et sa pauvreté, et mettez toute votre gloire à apaiser la faim des malheureux. Depuis que vous vous êtes consacrée à Dieu par le vœu d'une perpétuelle virginité, vous avez perdu tous les droits que vous aviez sur vos biens; c'est à votre aïeule et à votre mère à les gouverner; mais, après leur mort, vous pourrez agir selon vos vues, c'est-à-dire, selon les ordres du Seigneur, qui ne vous rendra que ce que vous aurez dépensé en bonnes œuvres. Que les autres emploient leurs revenus à bâtir des églises et à les orner, j'y consens et je ne blâme nullement l'emploi qu'ils font de leur bien; mais le vôtre doit servir à revêtir Jésus-Christ dans la personne des pauvres, à le visiter dans les malades, à le nourrir dans ceux qui ont faim, à le recevoir dans ceux qui n'ont pas de retraite, et surtout dans ceux qu'une même foi a rendus comme nous domestiques du Seigneur; à entretenir les monastères de vierges, à prendre soin des serviteurs de Dieu, et de ces pauvres d'esprit, qui, occupés nuit et jour à servir le Seigneur, imitent sur la terre la vie que les anges mènent dans le ciel. Outre le temps que vous devez donner à la psalmodie et à la prière, aux heures de tierce, sexte, none et vêpres, à minuit et au matin, ménagez-vous encore certains moments pour vous appliquer à la lecture de l'Ecriture sainte; mais ne cherchez dans cet exercice que votre propre instruction. Entremêlez les occupations domestiques aux exercices religieux; appliquez-vous à quelques ouvrages de laine, à filer, à faire du tissu; en variant ainsi le temps, vous parviendrez à le multiplier, et il vous paraîtra court lorsqu'il sera rempli par tant de diverses occupations. » Jérôme exhorte ensuite cette jeune vierge à s'attacher inviolablement à la foi du Pape Innocent, disciple et successeur d'Anastase, et à ne recevoir aucune doctrine étrangère. Il lui conseille d'éviter la société des femmes engagées dans les liens du monde et du mariage, de peur que leur condition et leurs discours ne soient pour elle un dangereux appas au péché. Il lui recommande surtout de fuir, comme la peste de l'innocence, les jeunes gens qui, par la recherche de leur mise, ne respirent que la vanité et le plaisir. Il lui fait remarquer, en finissant, qu'il n'y a point de nations sur la terre qui n'ait eu des écrivains et des orateurs pour faire dans l'Eglise l'éloge de sainte Agnès.

A deux dames gauloises. — La sollicitude que le saint docteur portait aux vierges s'étendait aussi sur les veuves. Nous en avons déjà touché quelques mots dans la lettre de conseils qu'il écrivit à de jeunes dames romaines, pour les engager à ne pas se remarier. Celle dont nous reproduisons ici quelques fragments est adressée à deux dames gauloises, la mère et la fille, dont la conduite réciproque avait alarmé la susceptibilité pudique du vertueux solitaire. Cette lettre est une preuve que son zèle n'était, ni retenu par les obstacles, ni borné par les distances; mais qu'en remontant sans peine de la fille à la mère il savait les confondre ensemble, quand les reproches étaient également mérités. « J'ai appris, d'un de nos frères venu de la Gaule, que sa mère et sa sœur, la première veuve, et la seconde vierge, demeuraient dans une même ville, mais séparées d'habitation, et que là, sous le prétexte d'avoir de la compagnie ou de régler leurs affaires, elles retenaient chez elles quelques ecclésiastiques; d'où il résultait un scandale plus grand que celui de leur séparation. Je gémis en apprenant ces détails; et, comme, en les écoutant, je gardais un silence plus expressif que les paroles, J'ai, me dit-il, une grâce à vous demander; c'est d'écrire à ces dames, pour les rappro-

cher l'une de l'autre. — La belle commission que vous me donnez-là, répliquai-je. Qui, moi, un étranger, un inconnu, je prétendrais déterminer une réconciliation qu'un fils et un frère n'a pu obtenir! Il insista : je finis par céder à ses sollicitations.

« Je dois d'abord vous prévenir, Mesdames, et je vous supplie d'être bien persuadées que je suis loin, en vous écrivant, d'imaginer rien qui soit injurieux à votre réputation. Tout ce que j'appréhende, c'est que vous donniez à d'autres lieu de soupçonner que vos affections se portent ailleurs. S'il avait pu entrer un moment dans ma pensée que vous eussiez de criminels attachements, je me garderais bien de vous écrire; on ne parle pas à des gens qui ne peuvent pas entendre. Le seul motif qui me fait prendre la plume, c'est que, même sans avoir aucun reproche à vous faire, on peut le croire, et c'est assez pour vous compromettre. Les noms de mère et de fille supposent les rapports les plus tendres, un échange mutuel de services, les plus doux nœuds de la nature, et l'union la plus intime après celle qui nous engage à Dieu. Ce n'est pas un mérite de s'aimer; c'est un crime de se haïr. Jésus-Christ était soumis à ses parents; il respectait comme sa mère celle qui tenait la vie de lui-même. Vous le voyez, au moment de la mort, recommander à son disciple celle dont il n'avait jamais cessé de prendre soin pendant sa vie.

« Vous, Mademoiselle, vous vous croyez trop à l'étroit auprès de celle qui a pu vous porter dans son sein. Vous y êtes bien restée durant l'espace de neuf mois; et, aujourd'hui vous ne sauriez demeurer avec elle un seul jour sous le même toit? Est-ce qu'il vous est devenu impossible de soutenir ses regards? Est-ce que vous craignez d'avoir pour témoin celle qui, vous ayant nourrie et élevée jusqu'à l'âge où vous êtes, vous connaît mieux que personne au monde? Si vous êtes innocente, qu'avez-vous à redouter de sa surveillance? Si vous ne l'êtes pas, pourquoi ne pas chercher dans un légitime mariage, un asile qui vous sauve du naufrage où vous courez inévitablement? Je vous crois exempte de toute faute : mettez donc votre honneur en sûreté. Quelle nécessité y a-t-il pour vous d'habiter une maison où vous êtes chaque jour dans l'alternative de vaincre ou d'être vaincue? Dort-on bien tranquillement près d'une vipère? Elle ne vous mordra pas; mais vous devez le craindre. On gagne bien plus à ne pas connaître le péril qu'à y échapper. Dans le premier cas, nulle inquiétude; dans l'autre, il faut être sur le qui-vive. On jouit, loin du danger, du bonheur de l'ignorer; ailleurs, il faut s'en garantir. Peut-être m'allez-vous dire que votre mère mène une conduite dissipée, toute mondaine. Quand cela serait, vous n'en auriez que plus de mérite à ne pas la quitter. Rappelez-vous les soins qu'elle a donnés à votre enfance..... Mais en supposant qu'il ne soit pas possible de vivre ensemble, que ne vous mettez-vous dans la société des vierges, dont la vie sainte assure la régularité de la vôtre en vous présentant des émules de chasteté? Pourquoi, au contraire, vivre loin de votre mère pour vous attacher à un homme qui, de son côté peut-être, a aussi sa mère et sa sœur, loin desquelles il vit? Oh! pour celui-là, dites-vous, je n'ai pas à me plaindre de son humeur. Mais d'où vient donc cette liaison? Si c'est vous qui êtes allé le chercher, je commence à deviner pourquoi vous avez quitté votre mère. Si la rencontre ne s'en est faite que depuis votre séparation d'avec elle, vous me donnez à penser ce qui vous manquait dans la compagnie de votre mère..... Vous me répondrez que vous avez pour vous le témoignage de votre conscience; que Dieu, qui vous voit, rend justice à vos sentiments; que vous vous embarrassez peu du *qu'en dira-t-on*. A cela je vous répliquerai par ce mot de l'Apôtre : Qu'il faut avoir soin de faire le bien, non-seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes. Que l'on vous blâme de vivre en chrétienne, de mener une vie chaste, de vous être séparée de votre mère pour entrer dans une communauté; bien loin de vous montrer sensible à de pareils reproches, faites-vous en un titre de gloire.

« Quel mal y a-t-il donc à vivre dans la compagnie d'un homme consacré à Dieu?— Un tel homme ne sépare jamais une fille d'avec sa mère; il honore l'une et respecte l'autre.—Si cet homme, quel qu'il soit, je ne cherche pas à le connaître, est de même âge que vous, il doit respecter votre mère à l'égal de la sienne. S'il est plus âgé, qu'il vous traite comme sa fille, en exerçant sur vous l'autorité d'un père. Vous exposeriez et sa réputation et la vôtre si vous lui témoigniez plus d'attachement qu'à votre mère; vous laisseriez croire que c'est votre jeunesse qui a déterminé son choix. C'est l'avis que j'aurais à vous donner si vous n'étiez pas la sœur d'un homme engagé dans la vie religieuse, et si vous ne trouviez pas au sein de votre famille les secours dont vous pouvez avoir besoin. Mais hélas! pourquoi faut-il qu'un étranger vienne partager votre cœur avec une mère et un frère, surtout quand cette mère est veuve, et quand ce frère est religieux? J'aurais voulu n'avoir pas à vous rappeler que vous êtes fille et sœur. Si je vous parais trop exigeant, et qu'à tout prendre, vous ne puissiez vous accommoder avec une mère, votre frère peut vous en dédommager. Si lui-même était d'une humeur peu traitable, croyez bien que vous auriez toujours plus à espérer du côté de votre mère. Vous êtes émue, vous pâlissez : je vois la rougeur s'imprimer sur votre visage; je vous devine. Il n'y a que l'attachement donné à un mari qui l'emporte sur celui qui est dû à une mère et à un frère.

« Vous m'allez dire. D'où me connaissez-vous? Et comment, à la distance où nous sommes l'un de l'autre, votre attention a-t-elle pu se porter sur moi? Comment?

Je le tiens de vos frères, qui m'en ont parlé les yeux pleins de larmes. Et plût au ciel que ces rapports fussent infidèles ! Mais, croyez-moi, on ne pleure guère quand on dit faux. On ne voit pas sans douleur, à la tête de votre maison, un jeune intendant, à la fois pourvoyeur et maître, affectant de se rendre nécessaire, redouté des autres domestiques, qui ne le ménagent pas dans leurs plaintes intéressées. On est plus porté à croire le mal que le bien; et ce qui se débite dans la maison fait bientôt la rumeur publique. Vos domestiques seraient-ils plus discrets à votre égard, quand vos propres parents ne vous épargnent pas? Si vous méprisez les avis que je vous donne, souffrez que j'élève ici ma voix avec une généreuse liberté pour vous dire : Pourquoi vous emparez-vous du serviteur d'autrui? Pourquoi enchaînez-vous à votre service celui qui appartient à Jésus-Christ? etc.....

« Et vous aussi, madame, si votre âge vous met à couvert des traits de la médisance, c'est pousser trop loin la vengeance que de compromettre votre vertu. Ne donnez pas à votre fille le funeste exemple de s'éloigner de sa mère, en vous éloignant vous-même de votre fille..... Si elle craint de revenir auprès de vous, allez chez elle.»

A Furia. — Citons encore quelques passages de la lettre de Jérôme à Furia. Cette dame de l'ancienne et illustre maison des Camille, avait été mariée au fils de Pétronius Probus, consul en 371, et lui-même il avait été consul, ainsi que chacun de ses autres frères. Cette union ne fut pas heureuse; Furia y trouva beaucoup d'amertume, et son mari la laissa veuve et sans enfants. Résolue de ne plus s'engager, elle écrivit à Jérôme, le priant de lui donner une règle de conduite qui l'aidât à vivre sans perdre la couronne de la viduité, et en se maintenant dans toute la pureté que demande cet état. Ce pieux directeur, qui ne la connaissait que par ses lettres, se fit un devoir de satisfaire à ses désirs, quoiqu'il prévît qu'il allait s'attirer par là l'indignation de toute sa famille, qui lui conseillait de se remarier pour ne pas laisser éteindre la race illustre dont elle était issue. Le premier avis qu'il lui donne est de ne point se rendre aux sollicitations de ses parents. « Honorez votre père, lui dit-il, pourvu qu'il ne vous détache pas de votre véritable père qui est Dieu. Mais, s'il vient à oublier ce qu'il doit au Seigneur, alors suivez le conseil que vous donne le prophète : Ecoutez, ma fille, oubliez votre peuple et la maison de votre père, et le roi désirera de voir votre beauté, parce qu'il est le Seigneur votre Dieu. » Est-il rien de plus beau qu'une âme qui mérite d'être appelée *fille de Dieu?* Vous avez connu par votre propre expérience combien d'ennui et de chagrins le mariage traîne après lui. Craignez-vous que la famille des Furius vienne à manquer? Tous ceux qui ont été mariés dans cette famille ont-ils eu des enfants? Et ceux qui en ont eu, les ont-ils trouvés dignes de leur naissance? C'est tomber dans le ridicule que de se promettre un bien qui manque à tant d'autres, ou qui leur échappe malgré eux. Vous me direz peut-être : à qui donc laisserai-je les grands biens que je possède? A Jésus-Christ qui ne peut mourir. Votre famille en sera désolée, mais les anges vous en sauront bon gré. » Il lui conseille ensuite d'être toujours en garde contre les discours empoisonnés des domestiques et de certaines femmes qui, dans les avis qu'elles donnent, cherchent moins l'avantage des autres que leur propre intérêt. Il l'exhorte aussi à se refuser tout ce qui peut flatter la délicatesse de la nature, de peur de tomber dans les désordres de ces veuves dont parle saint Paul, qui paraissent vivantes au dehors, mais qui sont mortes intérieurement, parce qu'elles vivent dans les délices. « A l'âge où vous êtes, ne buvez que de l'eau ; mais si quelque infirmité vous oblige d'user du vin, suivez la règle que saint Paul prescrit à Timothée. » Les autres conseils qu'il lui donne se réduisent à des conseils de sobriété et de charité, les mêmes à peu près que ceux que nous avons déjà eu occasion de rapporter plusieurs fois; puis il ajoute : « N'abusez point de la liberté que vous accorde le veuvage pour paraître souvent en public, précédée d'une foule de serviteurs. Recherchez la société des vierges et des veuves qui font profession de piété. Si vous ne pouvez vous dispenser de parler à des hommes, n'affectez point de le faire à l'écart et sans témoins. » Il lui propose d'imiter l'exemple d'Eustochie, sa parente, afin que Rome possédât ce que l'on trouvait à Bethléem. Il détruit ensuite tous les prétextes dont on se servait ordinairement pour autoriser les secondes noces, et lui fait un détail frappant des chagrins qu'il y a à essuyer dans un second mariage. Il lui rappelle ce que l'Ecriture dit des veuves qui, soit sous l'Ancien, soit sous le Nouveau Testament, se sont rendues recommandables par leurs vertus. « Mais, ajoute-t-il, pourquoi chercher dans les histoires anciennes des exemples de femmes vertueuses? N'y en a-t-il pas plusieurs à Rome dont la vertu pourrait vous servir de modèle? Vous trouverez en sainte Marcelle, toute seule, un modèle accompli de toutes les vertus portées jusqu'à la perfection. » Cet exemple était d'autant plus propre à faire impression sur Furia, que Marcelle était veuve et qu'elle n'avait vécu que sept mois avec son mari.

A Eustochie. — Mais la lettre de ce genre qui fit le plus de bruit, c'est celle qu'il adressa à Eustochie, vers l'an 384. C'est moins une lettre qu'un traité complet de la matière. Ce qu'il y dit de la virginité révolta tout Rome et fit croire qu'il condamnait le mariage comme une chose illicite. Eustochie était la première des jeunes filles de qualité qui eût consacré sa virginité à Jésus-Christ ; et ce fut pour la confirmer dans ce pieux dessein que Jérôme entreprit ce traité. Comme nous lui avons déjà em-

prunté plusieurs passages, nous serons sobres de citations. Nous nous bornerons seulement à reproduire ce qu'il dit du mariage en le comparant avec la virginité, pour montrer qu'il ne le condamne pas, et qu'une telle accusation ne s'explique que par la haine que lui portaient les ennemis qu'il avait dans Rome. « Préférer l'un, dit-il, n'est pas déprécier l'autre. On n'établit pas de comparaison entre ce qui est mal et bien. Les femmes mariées peuvent se faire honneur de l'être, mais après les vierges. Dieu a dit : *Croissez et multipliez et peuplez la terre.* Que ceux-là donc croissent et multiplient qui doivent peupler la terre. Les personnes qui comme vous ont embrassé le parti de la virginité, appartiennent au ciel. Remarquez bien que le commandement, *Croissez et multipliez*, n'a commencé d'avoir son exécution qu'après que l'homme, chassé du paradis, eût été dépouillé de la justice originelle, et couvert de feuilles de figuier, indice des désirs déréglés qu'inspire le mariage. Que ceux-là s'engagent dans ses liens qui ont été condamnés à manger leur pain à la sueur de leur front, à cultiver une terre ingrate qui ne leur rend que des ronces et des épines, et où leur semence est étouffée parmi des herbes parasites. La mienne me rend au centuple. *Tous ne sont pas capables de cette résolution ;* mais seulement *ceux qui ont reçu ce don.* Il est des eunuques qui le sont par nécessité, moi par choix. Eve était vierge dans le paradis terrestre. Le mariage n'a commencé qu'après que nos premiers parents eurent besoin de se couvrir de peaux de bêtes. Vous habitez un paradis, maintenez votre prérogative, et dites avec le roi prophète : *Retourne, ô mon âme, au lieu de ton repos.* Une preuve sensible que la virginité est comme naturelle à l'homme, et que le mariage n'est que la suite et l'effet de sa désobéissance, c'est que le mariage produit des enfants vierges, et qu'il donne dans son fruit ce qu'il a perdu dans sa racine. *Il sortira un rejeton de la racine de Jessé, et une fleur naîtra de sa racine.* Ce rejeton est la Mère de Notre-Seigneur, rejeton simple, pur, franc, qui n'est mêlé d'aucun germe étranger, et qui, seul, sans secours d'aucune autre créature, a produit son fruit par une fécondité semblable en quelque façon à celle de Dieu même. Je loue les noces, je loue le mariage, mais c'est parce qu'il produit des vierges, comme le buisson épineux qui produit des roses, comme la terre qui produit l'or, comme la nacre où se forment les perles. Qui met la main à la charrue compte-t-il ne pas la quitter? Et s'il travaille, n'est-ce pas pour se reposer après? On ne saurait avoir plus de respect pour le mariage qu'en aimant beaucoup les fruits qu'il produit. O mère, pourquoi envier le bonheur de votre fille? C'est vous qui l'avez nourrie de votre lait et de votre propre substance; vous qui l'avez formée de votre propre chair, qui l'avez vue croître sur votre sein, qui l'avez conservée vierge, en l'environnant de vos maternelles sollicitudes. Vous lui en voulez d'avoir mieux aimé être l'épouse d'un monarque que d'un plébéien. Plaignez-vous donc que, par cette alliance, elle vous ait introduite dans la famille de Dieu !

« Quant aux vierges, dit l'apôtre saint Paul, *je n'ai point reçu de commandement du Seigneur.* Pourquoi? Parce que ce n'était point par un commandement exprès du Seigneur, mais par son propre choix que cet apôtre avait embrassé la virginité. On a prétendu que saint Paul avait été marié, cette opinion est démentie par son témoignage. *Je voudrais*, dit-il, *que tous les hommes fussent en l'état où je suis.* Et plus bas : *Quant aux personnes qui ne sont point mariées ou qui sont veuves, je vous déclare qu'il leur est avantageux de demeurer en cet état, comme j'y demeure moi-même.* Pourquoi donc n'a-t-il pas reçu de commandement du Seigneur? Parce qu'il y a plus de mérite à faire ce qu'on n'est point obligé. Faire de la virginité un commandement précis et rigoureux, c'eût été attenter au mariage, aller contre le vœu de la nature, vouloir que les hommes fussent des anges sur la terre, et condamner en quelque sorte l'ouvrage du Créateur.

« Elie et Elisée ont vécu vierges, ainsi que plusieurs autres prophètes, Jérémie entre autres à qui il a été dit : *Ne vous mariez point.* Dieu qui l'avait sanctifié dans le sein de sa mère, lui défend le mariage. L'approche de la captivité était un motif de plus pour le lui défendre; ce que saint Paul insinue par ces paroles : *Je crois qu'il est avantageux, à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente, de ne point se marier.* Quelles sont-elles ces nécessités qui repoussent les plaisirs du mariage? *C'est*, ajoute-t-il, *que le temps est court*, et qu'en conséquence, *ceux qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avaient pas.* Nous aussi, nous sommes à la veille de voir arriver Nabuchodonosor. Le lion est déjà sorti de sa tanière, dois-je me marier pour donner des esclaves à la tyrannie, et pour mettre au monde des enfants à qui s'appliquent ces lamentables paroles : *La langue de l'enfant qui était à la mamelle s'est attachée à son palais dans sa soif extrême. Les petits ont demandé du pain, et il n'y avait personne pour le leur rompre.*

« Autrefois, chez le peuple de Dieu, il n'y avait que des hommes seulement qui fissent profession de la continence. Eve n'en continuait pas moins d'enfanter dans les douleurs. Mais depuis qu'une autre Vierge a conçu le Fruit de vie, le Dieu fort, le Père du siècle futur, la sentence de malédiction a été cassée. Eve fut un principe de mort; Marie une source de vie; et parce que la virginité a commencé par une femme, elle s'est soutenue avec plus d'éclat parmi les femmes. Le Fils de Dieu en venant dans le monde a voulu s'y faire une famille nouvelle, et se donner des anges pour le servir sur la terre, comme il y en a qui l'adorent dans le ciel. Alors, on a vu une chaste Judith couper la tête d'Holopherne, Jacques

et Jean abandonner tout pour s'attacher au Sauveur. » Nous ne nous arrêterons pas à relever ici les inconvénients que Jérôme signale dans le mariage; nous aurons occasion d'y revenir en rendant compte de son livre contre Helvidius, où il les a exposés avec étendue.

« Nous ne nous contentons donc pas de louer la virginité, poursuit-il, nous en pratiquons les saintes règles. Il ne suffirait pas de connaître ce qui est bien, la raison seule nous l'apprend; il faut s'y maintenir, et pour cela il en coûte. Le salut n'est attaché qu'à la persévérance.

« Ne prêtez jamais l'oreille aux paroles deshonnêtes. Souvent on ne s'en permettra en votre présence que pour vous éprouver, pour essayer l'impression qu'elles feront sur vous. Si votre pudeur ne s'en alarme pas; si vous aimez que l'on rie, que l'on plaisante; on applaudira à ce que vous direz : Vous direz non, on dira non. On se récriera que vous avez de la piété avec de l'enjouement, de la candeur avec la grâce de l'innocence. Voilà, dira-t-on, la vraie dévotion. Ce n'est point là cette vertu farouche, atrabilaire, repoussante de telle et telle qui n'est restée vierge que faute de trouver personne qui voulût l'épouser. — Un secret penchant nous porte au mal; nous écoutons volontiers ceux qui nous flattent. On répond bien qu'on ne mérite pas ces compliments; on ne les entend point sans rougir; et toutefois, on ne laisse pas d'en savourer l'encens au fond de son cœur. — L'épouse de Jésus-Christ, telle que l'arche d'alliance, doit être toute d'or, au dehors comme au dedans. Il n'y avait dans l'arche que les tables du Testament; ainsi nulle pensée terrestre là où le Seigneur veut se reposer sur vous comme sur son propitiatoire. — Point de liens qui doivent vous arrêter, ni mère, ni sœur, ni parente, ni frère. Le Seigneur a besoin de vous. C'est un Dieu jaloux; il ne peut souffrir que la maison qui lui est consacrée soit changée en un lieu de négoce. Aux soins empressés de Marthe, il préfère le repos de Marie assise à ses pieds. Renfermée dans votre intérieur, abandonnez-vous aux saintes effusions du chaste amour qui vous unit à lui. Vous priez, c'est vous qui lui parlez; vous lisez, c'est lui qui vous parle.

« Ecoutez donc, ma chère Eustochie, ma fille, ma dame, ma compagne, ma sœur; ma fille par votre âge, ma dame par votre mérite, ma compagne par la commune profession religieuse, ma sœur par le lien de la charité; écoutez ce que dit Isaïe : *Mon peuple, entrez dans vos chambres, fermez vos portes, et demeurez cachés jusqu'à ce que la colère du Seigneur soit passée. Laissez les vierges folles aller çà et là;* mais vous, demeurez avec votre époux dans le secret de votre maison. Daniel se retirait au haut de sa maison pour prier; car il ne pouvait rester en bas; et il ouvrait ses fenêtres du côté de Jérusalem. Ouvrez donc aussi vos fenêtres, pour laisser entrer la lumière dans votre chambre, et pour voir la cité du Seigneur. Mais n'ouvrez pas ces fenêtres dont un prophète a dit : *La mort est entrée par vos fenêtres.* » Suivent des conseils dans le genre de ceux que nous avons déjà reproduits ailleurs, sur les moyens de garder la virginité. Il est difficile de représenter cette vertu sous des couleurs plus séduisantes, ni avec des termes qui la fassent mieux aimer. Et comme d'ailleurs il la loue sans rien enlever à la sainteté du mariage, on peut dire que Jérôme a gagné son procès sur ses ennemis.

A Magnus. — L'éducation des femmes ne permettait pas à Jérôme de perdre de vue celle qui manquait aux hommes, et si nous n'avons pas sur cette matière des traités aussi étendus et aussi complets, c'est que le sujet ne le comportait pas. Ce que nous possédons se borne à quelques aperçus littéraires envisagés au point de vue chrétien, mais qui ne manquent ni d'à propos ni de profondeur.

« Vous me demandez pourquoi, dit-il à Magnus, il m'arrive souvent de citer des écrivains profanes : n'est-ce pas, dites-vous, altérer la pureté de notre morale chrétienne par un alliage indécent avec le paganisme? Je répondrai sommairement à cette question. Vous ne me la feriez pas, si au lieu de ne lire que Cicéron, vous connaissiez mieux nos livres saints. Vous y verriez que Moïse et les prophètes avaient quelquefois emprunté aux livres de la gentilité, et que Salomon entretenait correspondance avec les savants de Tyr. Il propose, dès le début de ses Proverbes, de s'appliquer à pénétrer les paraboles et leur sens mystérieux, les paroles des sages et leurs énigmes; ce qu'il entend des écrits des logiciens et des philosophes. L'apôtre saint Paul cite un vers d'Epiménide dans son épître à Tite, et un autre de Ménandre; dans son discours à l'Aréopage il s'appuie du témoignage d'Aratus. David, lui, avait appris à arracher l'épée de la main de son ennemi, et à tuer l'orgueilleux Goliath par ses propres armes. Pourquoi trouver mauvais que je fasse servir la sagesse du siècle à l'ornement de la vérité; que j'émancipe l'esclave pour le faire entrer dans la famille d'Israël? Lactance reproche à saint Cyprien, ce grand évêque, si célèbre par son éloquence et la gloire de sa confession, d'avoir employé, en écrivant contre Démétrien, le témoignage des philosophes et des poëtes, plutôt que de s'en rapporter à celui des prophètes et des apôtres. C'est que Démétrien ne croyait pas à ceux-ci, et que l'autorité des écrivains du paganisme était bien plus propre à le confondre. Celse et Porphyre se sont déchaînés, dans leurs livres, contre le christianisme. Origène a refuté le premier; l'autre l'a été de la manière la plus solide par Méthodius, Eusèbe, Apollinaire. Pour y répondre il fallait bien les lire. L'empereur Julien, pendant qu'il allait à son expédition contre les Parthes, a publié sept livres des plus dégoûtantes calomnies contre Jésus-

Christ; il s'étaye des fictions de ses poëtes; c'était se percer de sa propre épée. Si j'entreprenais de lui répondre, je crois que vous me défendriez de m'armer contre lui de la massue d'Hercule, et de le battre en ruines, en lui opposant les principes de son école. Au reste, celui qu'il appelait le Galiléen a bien su pourvoir lui-même à sa défense. Il s'est vengé tout seul de l'insolent blasphémateur, et a réduit au silence cette langue sacrilége, par le trait dont il le perça dès le commencement de son expédition. Josèphe a composé deux livres en faveur de l'antiquité de sa nation, contre Appion, grammairien d'Alexandrie. Il cite à chaque page les écrivains profanes, et le fait avec tant d'érudition, que je m'étonne comment un Juif, anssi sérieusement appliqué dès son enfance à l'étude des livres saints, a pu trouver le temps de connaître aussi bien tous les livres de la Grèce. Que dirai-je de Philon que l'on nomme le Platon des Hébreux?

« Laissez-moi vous parler des autres. Quadrat, disciple des Apôtres, évêque d'Athènes, saisit le moment où l'empereur Adrien venait assister aux mystères d'Eleusis, pour lui présenter sa Défense du christianisme. Cet ouvrage excita, pour le génie de l'auteur, une admiration telle, que le prince fit cesser l'horrible persécution ouverte contre nous. Aristide, autre philosophe chrétien non moins éloquent, fit agréer au même empereur une nouvelle apologie de notre religion, toute composée de citations des philosophes profanes. Son exemple fut imité par Justin, lorsqu'il adressa à l'empereur Antonin le Pieux, à ses fils et au sénat, son livre contre les erreurs des gentils, où il venge la prétendue ignominie de la croix, et prêche la résurrection du Sauveur avec une liberté héroïque. De même Méliton de Sardes, Apollinaire d'Hiéraple, Denys de Corinthe, Tatien, Bardesane, Irénée, qui succéda au martyr Photin. Dans combien d'ouvrages n'ont-ils pas attaqué et poursuivi l'hérésie depuis son origine, et dans les écrits des philosophes qui en ont été la source! Démétrius, évêque d'Alexandrie, envoya Pontænus, jeune apôtre sorti de l'école des stoïciens, et dont il connaissait l'érudition, prêcher l'Evangile aux philosophes de l'Inde. Clément, prêtre d'Alexandrie, et, selon moi, le plus savant de nos écrivains, nous a donné huit livres de *Stromates* et d'autres compositions. Rien de médiocre, rien qui n'appartienne à la philosophie. Origène a aussi ses Stromates, où il établit des rapprochements entre les chrétiens et les philosophes, et confirme la vérité de nos dogmes par les témoignages de Platon, d'Aristote, de Numenius et de Cornutus. Nous avons de Miltiade un excellent écrit contre les gentils; nous en avons d'Hippolyte et d'Apollonius, sénateurs de Rome, de Jules Africain, qui s'est exercé sur la chronologie, de Théodore, depuis appelé Grégoire, tous dignes des temps apostoliques, de Dénys d'Alexandrie, d'Anatole évêque de Loadicée, de Pamphile de Plésius, de Lucien, de Malchion, d'Eusèbe de Césarée, d'Eustathe d'Antioche, d'Athanase d'Alexandrie, d'Eusèbe d'Emèse, de Triphile de Chypre, d'Astère et de Sérapion, de Titus de Bostre, de Basile de Césarée, de Grégoire de Nazianze, d'Amphiloque. Tous ces grands hommes étonnent par leurs profondes connaissances dans les lettres profanes, autant que par leur érudition dans l'intelligence des livres saints.

« Je passe aux Latins. Qui fut jamais plus savant et plus profond que Tertullien? Son Apologétique, ses livres contre les gentils renferment tout ce qu'il est possible de savoir dans le monde. Minucius, avocat romain, a épuisé, dans son octave, toute la littérature profane. Arnobe nous a laissé sept livres contre le paganisme; Lactance, son disciple, divers traités, entre autres son livre des Institutions, abrégé des Dialogues de Cicéron. Le martyr Victorin a peu cité les profanes, j'en conviens; c'est moins faute de volonté que d'occasion. Cyprien a prouvé que les idoles ne sont pas des dieux avec une netteté, une intelligence de toutes les histoires, un choix d'images et de pensées au-dessus de tout éloge. De notre temps, Hilaire, évêque et confesseur de la foi, a reproduit Quintilien, par le nombre comme par le style de ses livres, et laissé la preuve de sa capacité en fait de littérature profane, dans un petit écrit qu'il a composé contre le médecin Dioscore. Le prêtre Juvencus, qui vivait du temps de Constantin, a fait en vers l'histoire de notre rédemption, et n'a pas craint de soumettre la majesté de l'Evangile à la cadence de la poésie. Je ne parle pas de beaucoup d'autres écrivains, morts ou vivants, dont l'opinion aussi bien que les talents sont assez connus par leurs ouvrages. »

A Paulin. — Dans une lettre à Paulin, sur le même sujet, il apprécie ainsi les premiers écrivains du christianisme : « Tertullien abonde en pensées, mais il est difficile à entendre. Je compare saint Cyprien à ces belles sources qui épanchent leurs eaux égales et majestueuses. Uniquement occupé d'exhorter aux vertus chrétiennes, absorbé d'ailleurs par les persécutions du temps, il n'a pu se livrer au travail du commentaire sur l'Ecriture. Lactance nous rappelle la pompe de l'éloquence cicéronienne; mais il est plus heureux à battre en ruines les systèmes qu'il combat, qu'à établir les vérités qu'il défend. Arnobe me paraît inégal, diffus, dépourvu complétement de méthode. Il y a dans saint Hilaire une magnificence qui approche de la poésie, caractère général à sa nation; c'est toute l'élégance des compositions grecques : seulement il allonge quelquefois ses périodes, ce qui en rend la lecture difficile. Je ne dis rien des autres, morts ou vivants, j'en laisse le jugement à ceux qui viendront après nous. Quant à vous, n'allez pas croire qu'ici l'expression de l'amitié soit celle du compliment : je vous le dirai franchement, au plus heureux natu-

rel vous joignez une profonde instruction, vous vous exprimez avec autant d'aisance et de pureté que de justesse; il ne vous manque qu'une intelligence plus consommée de nos saintes Ecritures. »

Au même. — Pour aider cette intelligence et pour en favoriser les développements, après quelques conseils généraux qui l'exhortent à cette étude, il lui fait un exposé concis, mais cependant approprié des différents sens de l'Ecriture : « J'ai reçu de notre frère Ambroise, lui dit-il, avec les présents que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, une de vos lettres qui m'a procuré le plus grand plaisir. Vous m'y donnez, dès les commencements d'une liaison naissante, des témoignages d'une confiance et d'un attachement qui supposeraient une vieille amitié. Il n'est d'amitié ni plus sincère, ni plus solide que celle qui est fondée, non sur aucun intérêt temporel, ni sur la seule présence, ni sur d'artificieuses complaisances, mais sur la crainte du Seigneur et sur l'amour des saintes Ecritures.

« L'histoire nous apprend qu'il a existé, dans les temps les plus reculés, des savants qui ont parcouru les provinces, voyagé parmi les nations étrangères, passé les mers pour aller voir de leur propres yeux de grands hommes qu'ils ne connaissaient que par leurs ouvrages. Pythagore quitta son pays pour aller consulter les sages de Memphis; Platon vient à Tarente écouter Archytas, après avoir parcouru, avec des difficultés sans nombre, l'Egypte et toute cette côte de l'Italie qui s'appelait autrefois la grande Grèce. Quoique universellement estimé dans Athènes, où il enseignait la philosophie avec une si haute réputation, et où sa doctrine était reçue avec vénération dans toutes les écoles de l'Académie, ce grand homme voulut connaître une école étrangère, aimant mieux écouter les autres avec modestie, que de débiter avec faste sa propre doctrine. Tandis qu'il courait après la science, qui semblait partout se dérober à sa poursuite, il tomba au pouvoir des pirates qui le vendirent; mais tout esclave qu'il était d'un maître dur et impitoyable, jusque dans les fers, Platon, philosophe, était bien au-dessus de celui qui l'avait acheté. Nous lisons aussi que des étrangers d'un rang illustre vinrent à Rome, des extrémités de l'Espagne et des Gaules, pour y voir Tite-Live, ce fleuve d'éloquence. La magnificence de Rome les avait trouvés insensibles; ils cédaient au charme d'entendre un de ses habitants. Rome jouit alors d'un spectacle tout nouveau pour elle, et digne de tout son intérêt, celui de voir des étrangers y chercher autre chose qu'elle-même.....

« Mais pourquoi m'arrêter à des exemples profanes, quand nous voyons l'apôtre saint Paul, ce vaisseau d'élection, ce docteur des nations, fortifié par la présence de celui qu'il portait en lui-même, ainsi qu'il le déclare dans ces termes : « Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de Jésus-Christ, qui parle par ma bouche? » Quand, dis-je, nous le voyons, après être demeuré long-temps à Damas, avoir parcouru toute l'Arabie, se rendre à Jérusalem pour y conférer avec saint Pierre auprès de qui il séjourna quinze jours, préludant par ces savantes conférences à la prédication du ministère de l'Evangile, qu'il était chargé de porter aux gentils. Quatorze ans après, ayant pris avec lui Tite et Barnabé, il revint encore à Jérusalem pour rendre compte aux apôtres de sa mission, afin de ne pas perdre le fruit de ce qu'il avait déjà fait, ou de ce qui lui restait à faire dans le cours de son ministère. Il savait que les instructions données de vive voix ont je ne sais quelle force secrète qui se communique avec une toute autre énergie.

« En vous parlant de la sorte, je n'ai pas la prétention de croire que je puisse rien vous apprendre qui soit digne de vos recherches et de votre application. Mais à part ce que vous devez espérer de moi, je ne saurais trop louer l'ardeur et l'empressement que vous mettez à vous instruire. L'envie d'apprendre, quelque soit le maître qui la dirige, est toujours un mérite. Ce que je considère ici, c'est moins le secours que je puis vous offrir que le sentiment qui me porte à vous le demander. Une cire molle, disposée à recevoir l'empreinte qu'on voudra lui donner, n'aurait pas d'ouvrier qui la mette en œuvre, qu'elle n'en présente pas moins les qualités nécessaires pour être employée. L'apôtre saint Paul se faisait gloire d'avoir appris la Loi et les Prophètes auprès de Gamaliel, afin qu'étant muni de ces armes spirituelles, il pût dire avec confiance : *Les armes de notre milice ne sont point charnelles, mais puissantes en Dieu, pour renverser les remparts qu'on leur oppose; et c'est par ces armes que nous détruisons les raisonnements humains, et tout ce qui s'élève avec hauteur contre la science de Dieu; et que nous réduisons en servitude tous les esprits pour les soumettre à l'obéissance de Jésus-Christ, ayant en main le pouvoir de dompter les désobéissants.* Le même apôtre, écrivant à Timothée, qui, dès ses plus tendres années avait été élevé dans l'étude des saintes Ecritures, l'exhorte à s'appliquer sans cesse à cette divine lecture, de peur qu'il ne vienne à négliger la grâce qu'il avait reçue par l'imposition des mains. Après avoir fait à Tite le portrait d'un véritable évêque et des vertus qu'il doit pratiquer, il lui enjoint de n'élever à cette même dignité que ceux qui joindront à toutes ces vertus la science de l'Ecriture sainte. *Il faut*, dit-il, *qu'un évêque soit fortement attaché à la parole de vérité, telle qu'on la lui a enseignée, afin qu'il soit capable d'exhorter, selon la saine doctrine, et de convaincre ceux qui y résistent.* La piété ignorante n'est bonne que pour elle-même; elle a beau édifier par l'exemple de sa régularité; elle devient nuisible si elle ne sait résister à ceux qui attaquent l'Eglise de

Dieu..... Pourquoi l'apôtre saint Paul est-il appelé un vase d'élection ? C'est parce qu'il était tout rempli de la loi de Dieu et de la science des saintes Ecritures. Les pharisiens étaient tout surpris d'entendre Jésus-Christ parler des choses de Dieu avec tant de lumière et tant de sagesse ; ils ne pouvaient comprendre comment saint Pierre et saint Jean, qui n'avaient aucune étude, pouvaient être si savants dans la Loi. C'est que le Seigneur, comme parle l'Ecriture, les instruisait lui-même et que l'Esprit saint leur inspirait ce que les autres n'apprennent que par de longues méditations et par un travail continuel. Nous voyons le Sauveur, à l'âge de douze ans, interroger les vieillards dans le temple, sur des points de la Loi, par la science qui éclate dans ses questions, prouver déjà qu'il est leur maître.

« Vous m'objecterez que Pierre et Jean n'étaient que des hommes grossiers. *Oui*, pouvaient-ils répondre avec saint Paul, *dans le langage et non pas dans la science.* Jean, grossier et ignorant? Mais, dites-moi, d'où partaient donc ces paroles: *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu et le Verbe était Dieu?* Car ce mot *Verbe* dans le grec a plusieurs significations. Parole, raison, nombre, cause universelle de tous les êtres. Il veut dire tout cela, et tout cela s'applique à Jésus-Christ. Voilà ce qu'ignora le savant Platon, ce que Démosthène, avec toute son éloquence ne sut jamais. « C'est, avait dit le Seigneur, que je détruirai la sagesse des sages, et que j'anéantirai la science des savants. » La vraie sagesse réduira au silence la fausse prudence des hommes..... Saint Jean parle dans son Apocalypse, d'un livre fermé avec sept sceaux : « Donnez ce livre à un homme sachant lire, il vous répondra : je ne saurais le lire parce qu'il est fermé. » Combien de gens aujourd'hui se vantent d'être savants, et pour qui ce livre reste scellé sans le pouvoir ouvrir, si celui-là n'en donne le secret qui a la clef de David, qui ouvre ce que personne ne peut fermer, et qui ferme ce que personne ne peut ouvrir. Nous lisons dans les Actes des apôtres, que saint Philippe ayant demandé à l'eunuque de la reine d'Ethyopie, qui lisait le prophète Isaïe, s'il entendait bien ce qu'il lisait, en reçut cette réponse : « Comment pourrai-je l'entendre, à moins que quelqu'un ne m'en donne l'intelligence? » Pour moi, puisqu'il faut bien en venir là, je n'ose me flatter d'être ni plus saint, ni plus affectionné à l'étude que cet eunuque qui quitta sa cour et vint du fond de l'Ethiopie, c'est-à-dire des extrémités du monde, visiter le temple de Jérusalem, et qui était si passionné pour la science de la loi de Dieu et des saintes Ecritures, qu'il les lisait même en voyage. Mais quoiqu'il eût le livre entre les mains, qu'il entendît les paroles du prophète et qu'il les répétât souvent, néanmoins il ne savait quel était celui qu'il adorait dans ce livre sans le connaître. Saint Philippe l'ayant abordé lui fit connaître Jésus-Christ caché sous les paroles qu'il lisait. Admirez ici combien d'avantages on peut tirer d'un aussi habile maître. Cet officier, dans un même moment, croit en Jésus-Christ, reçoit le baptême, entre dans la société des fidèles et des saints, devient maître de disciple qu'il était et trouve dans les eaux sacrées du baptême ce qu'il avait inutilement cherché dans le magnifique temple de la synagogue.

« Comme les bornes d'une lettre ne permettent guère [de s'étendre davantage sur ce sujet, je me contente de vous avoir dit ceci en passant, pour vous faire comprendre que vous avez besoin d'un maître dans l'étude des saintes Ecritures, et que vous ne devez point vous engager sans guide dans des routes si difficiles. Tous les arts de l'esprit, les simples professions mécaniques ont des maîtres, des méthodes, de longs préliminaires; il n'y a que l'Ecriture sainte qui n'en a pas. Savants, ignorants, tout le monde s'en mêle; on en parle sans en avoir rien appris. Il n'y a pas jusqu'aux femmes elles-mêmes qui s'érigent en docteurs. Ce que l'on n'entend pas, on vient le débiter effrontément; on mêle le sacré et le profane; parce que l'on couvre son ignorance de beaux termes et d'un jargon étudié, on se donne l'autorité d'un oracle. On altère l'Ecriture en l'expliquant. Quelle imprudence de ne pas savoir même que l'on ne sait rien. Tout est-il donc si facile à entendre dans le livre de la *Genèse*; qui comprend l'histoire de la création du monde, dès le commencement du genre humain, du partage de la terre entre ses premiers habitants, de la confusion des langues, de la dispersion des peuples, de l'entrée des Hébreux dans l'Egypte ?

« Le livre de l'*Exode* est-il sans difficultés, dans le récit qu'il fait des douze plaies de l'Egypte, de la loi donnée sur le mont Sinaï ? N'y en a-t-il pas dans le *Lévitique*, où tout est mystère, l'ordre des sacrifices, les habits du grand prêtre, les divers offices des lévites; pas un mot, pas une syllabe qui n'y soit symbole et figure. Le livre des *Nombres* n'est-il pas tout mystérieux, soit dans le dénombrement du peuple, soit dans la prophétie de Balaam, soit dans les quarante-deux campements que les Israélites firent au désert ? Le *Deuteronome*, qui est une seconde loi figurative de notre Evangile, reproduit ce qui avait été dit dans les livres antérieurs; mais de manière à laisser croire que tout est nouveau. *Job*, ce miroir de patience, que de mystères il nous présente ! Le commencement et la fin de ce livre sont en prose, le reste est en vers. L'auteur y observe exactement toutes les lois de la didactique, pour la méthode qui règne dans l'exposition, le développement, la confirmation des preuves et la conclusion. Autant de mots, autant de sentences. Pour n'en donner qu'un exemple, quel autre prophète s'est jamais exprimé sur la résurrection des corps avec autant de clarté et de précision qu'il le fait dans ces paroles : *Je sais que mon Ré-*

dempteur est vivant et qu'au dernier jour je me relèverai de la terre; que je verrai mon Dieu dans ma propre chair qui m'aura été rendue; que je le verrai moi-même et non un autre; que je le contemplerai de mes propres yeux. C'est là l'espérance dont je suis animé et qui repose pour toujours dans mon cœur.

« *Josué* ou Jésus, fils de Navé, a été la figure de Jésus-Christ, tant par ses actions que par son nom seul. Il passe le Jourdain, il se rend maître du pays ennemi; il le distribue aux Israélites victorieux, et, par le partage qu'il fait des villes, des bourgs, des montagnes, des fleuves, des torrents et des frontières de la Palestine, il nous donne une image du royaume spirituel de l'Eglise et de la céleste Jérusalem. Chacun de ceux qui ont gouverné le peuple d'Israël et dont il est parlé au livre des *Juges*, devient à son tour l'image anticipée des choses à venir. Nous voyons dans *Ruth*, la Moabite, l'accomplissement de cette prophétie d'Isaïe : « Seigneur, envoyez l'agneau dominateur « de la terre, de la pierre du désert à la « montagne de Sion. » Les livres de *Samuel* nous font voir dans la mort d'Héli et de Saül une figure de l'abolition de l'ancienne Loi, et nous représentent dans la personne du grand prêtre Sadoc et du roi David, l'établissement d'un nouveau sacerdoce et d'un nouvel empire. Le troisième et le quatrième livre des *Rois* contiennent l'histoire des rois de Juda, depuis Salomon jusqu'à Jéchonias, et des rois d'Israël, depuis Jéroboam, fils de Nabat, jusqu'à Osée qui fut mené captif à Babylone. Toute cette histoire est écrite d'un style extrêmement simple. Mais si l'on y pénètre le sens caché sous la lettre, on y découvrira une image du petit nombre des fidèles et des guerres que les hérétiques devaient faire à l'Eglise. Les *douze petits prophètes*, que l'on peut réunir dans un seul volume, donnent à entendre bien plus qu'ils n'expriment. Osée parle souvent d'Ephraïm, de Samarie, de Joseph et de Jezraël, d'une femme de mauvaise vie et des enfants de cette prostituée; d'une épouse adultère enfermée dans la chambre de son mari, assise pendant longtemps dans la solitude de son veuvage et qui attend son retour, couverte d'une robe de deuil. *Joël*, fils de Phanuel, nous décrit les ravages que les sauterelles, les insectes divers et la nielle firent dans les terres des douze tributs. Il prédit qu'après la destruction de l'ancien peuple, Dieu répandra son esprit sur ses serviteurs et ses servantes, ce qui s'accomplit lorsque l'Esprit saint descendit sur les cent vingt personnes qui étaient réunies dans le cénacle de Sion. *Amos* n'était qu'un berger, un homme de la campagne, se nourrissant des mûres qu'il cueillait sur les buissons; et pourtant qui pourrait exprimer en peu de paroles le sens mystérieux de sa prophétie, où il révèle les trois ou quatre grands crimes de Damas, de Gaza, de Tyr, des Iduméens, des Ammonites des Moabites, et du peuple d'Israël et de Judas, qu'il nomme les derniers? *Abdias*, dont le nom signifie *serviteur du Seigneur*, fulmine et lance ses traits contre Edom, cet homme de sang et de terre, qui fut l'ennemi déclaré de son frère Jacob. *Jonas*, c'est-à-dire *colombe*, image par son naufrage de la passion du Sauveur, exhorte tous les hommes, sous le nom de Ninive, à faire pénitence et à rentrer dans les voies du salut. *Michée*, né à Morasthi, prédit à la ville de Jérusalem, qu'il appelle *Fille du voleur*, qu'elle sera assiégée et pillée par ses ennemis, parce qu'elle a frappé la joue du prince d'Israël. *Nahum, consolateur de l'univers*, s'élève contre la ville de Samarie, et après avoir prédit sa ruine, il ajoute: *Je vois paraître sur les montagnes les pieds de celui qui apporte de bonnes nouvelles et qui annonce la paix. Habacuc*, lutteur fort robuste, se tient sur les remparts, comme posté en sentinelle, afin de dire, en voyant Jésus-Christ attaché à la croix : *Sa gloire a ouvert les cieux, et la terre est pleine de ses louanges; il jette un éclat semblable à une vive lumière; la force est dans ses mains, et c'est là que sa puissance est cachée. Sophonie*, cet homme qui considère et qui connaît les mystères du Seigneur, entend *de grands cris et des gémissements à la seconde porte, et le bruit d'un grand carnage au haut des collines.* Il exhorte ensuite les habitants de Jérusalem, qui devaient être pillés dans leur ville comme dans un mortier, à pousser des hurlements, parce que toute cette race de Chanaan sera réduite au silence, et que ceux qui seront couverts d'argent seront tous exterminés. *Aggée*, qui veut dire *solennel et joyeux*, sème avec larmes pour recueillir avec joie, rétablit les ruines du temple et met ces paroles dans la bouche du Père éternel : *Encore un peu de temps, et j'ébranlerai le ciel et la terre, la mer et tout l'univers; j'ébranlerai tous les peuples, et le désiré de toutes les nations viendra. Zacharie*, dont le nom signifie *souvenir de Dieu*, embrasse diverses prophéties. Il voit Jésus revêtu d'habits sales et sordides, une pierre qui a sept yeux, un chandelier d'or garni de sept lampes, deux oliviers, dont l'un est à la droite du chandelier et l'autre à sa gauche; des chevaux roux, noirs, blancs et mouchetés; les charriots d'Ephraïm qu'on brise et des chevaux qu'on chasse de Jérusalem, après qu'il avait prédit la venue d'un roi pauvre, qui doit venir monté sur le poulain d'une ânesse sous le joug. *Malachie*, le dernier des prophètes, prédit, dans les termes les plus clairs, la réprobation des Juifs, et la vocation des gentils. *Mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai point de présents de votre main ; car depuis l'orient jusqu'à l'occident, mon nom est grand parmi les nations, et l'on m'offre en tous lieux des sacrifices et une oblation pure.*

« Mais qui peut bien entendre ou expliquer Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel? Il semble qu'*Isaïe* soit moins un prophète qu'un évangéliste. *Jérémie* voit une baguette de coudrier, une chaudière bouillante qui vient du côté de l'aquilon, et un léopard dont la peau n'est plus mouchetée. Les premiers

et les derniers chapitres d'*Ezéchiel* sont si obscurs, que les Hébreux ne permettent pas de les lire, non plus que le commencement de la Genèse avant l'âge de trente ans. *Daniel*, le dernier des quatre grands prophètes, possède au plus haut degré la science des temps et de l'histoire universelle. Il parle clairement de la pierre détachée d'elle-même du sommet de la montagne renversant et détruisant tous les royaumes de la terre. *David*, que nous pouvons regarder comme notre Simonide, notre Pindare, notre Alcée, notre Horace, notre Catulle et notre Sévérus, chante sur sa harpe les louanges de Jésus-Christ, et célèbre la gloire de sa résurrection. Salomon, roi pacifique, bien-aimé du Seigneur, nous donne des règles de conduite, nous instruit des secrets de la nature, unit l'Eglise à Jésus-Christ et chante leur chaste alliance par un ravissant épithalame. Le livre des *Paralipomènes* qui est l'abrégé de tout l'Ancien Testament, est d'une telle importance qu'on se tromperait fort de croire connaître l'Ecriture sans le secours de ce livre; car il n'y a pas jusqu'aux noms et aux liaisons mêmes des mots qui ne servent à éclaircir quelque point d'histoire omis dans le livre des Rois, ou à expliquer plusieurs passages de l'Evangile. Esdras et Néhémie, envoyés de Dieu pour secourir et consoler son peuple, ne font qu'un seul livre où l'on voit le rétablissement des murailles et de la ville de Jérusalem. Le dénombrement qu'on y fait du peuple revenu en foule dans son pays, celui des prêtres, des lévites, des prosélytes et des ouvrages que l'on distribue à chaque famille, tout cela renferme de profonds mystères cachés sous l'écorce de la lettre.

« Vous voyez combien mon amour pour nos divines Ecritures m'a emporté déjà par delà les bornes d'une simple lettre. Cependant je ne suis pas encore au but que je me proposais. Je vous ai seulement fait voir quel est l'objet de nos études et de nos désirs afin de pouvoir dire avec le Roi-Prophète : *Mon âme brûle sans cesse du désir de voir votre sainte loi.* Après tout, nous pouvons bien nous appliquer ce mot de Socrate : *Ce que je sais, c'est que je ne sais rien.*

« Je vous parlerai sommairement du Nouveau Testament. On peut regarder les quatre évangélistes *Matthieu, Marc, Luc* et *Jean* comme le chariot du Seigneur. Ce sont de véritables chérubins qui ont la plénitude de la science. *Tout leur corps est plein d'yeux, ils jettent des étincelles de feu, ils vont et viennent comme des éclairs qui brillent en l'air; leurs pieds sont droits et s'élèvent en haut; ils ont des ailes par derrière et volent partout; ils se tiennent l'un à l'autre, semblables à une roue emboîtée dans une autre roue, et ils vont partout où les emporte l'impétuosité du Saint-Esprit. Saint Paul* écrit à sept églises (car plusieurs croient que l'épître aux Hébreux n'est point de lui). Il instruit Tite et Timothée de leurs devoirs, et demande à Philémon la grâce d'un esclave fugitif. Mais je crois qu'il est plus à propos de ne rien dire de ce grand homme que de n'en pas dire assez. Les *Actes des apôtres* semblent ne contenir qu'une simple histoire de l'Eglise naissante; mais si nous faisons réflexion que saint Luc, médecin de profession, devenu célèbre dans toutes les Eglises par son Evangile, en est l'auteur, nous y trouverons dans chaque parole un remède propre à guérir nos maladies et nos langueurs spirituelles. Les apôtres saint Jacques, saint Pierre, saint Jean et saint Jude ont écrit sept lettres, qui contiennent en peu de paroles de profonds mystères, tout à la fois brèves et étendues; brèves pour les paroles, étendues pour le sens; et très-peu de personnes sont en état de les bien comprendre. L'*Apocalypse* de saint Jean renferme autant de mystères que de mots. Je n'en dis pas encore assez de cet excellent ouvrage, qui est au-dessus de toutes les louanges. Chaque mot y est susceptible de plusieurs interprétations.

« Dites-moi, je vous prie, mon cher frère, ne vous semble-t-il pas que consacrer sa vie à ces augustes méditations, s'y vouer tout entier sans vouloir connaître ni chercher autre chose au monde, c'est goûter par avance les délices du ciel ? Prenez garde que la simplicité et la bassesse apparente du langage de nos livres saints ne choquent votre délicatesse. Attribuez en la cause à l'ignorance des interprètes, ou plutôt, au dessein qu'ils ont eu de s'accommoder à la portée des esprits les plus simples et les plus grossiers. Pour moi, je ne suis point assez plein de moi-même ni assez entêté de mon mérite pour me flatter de posséder à fond d'aussi sublimes connaissances, et de cueillir ici-bas les fruits d'un arbre qui a sa racine dans le ciel. Mais je vous avoue que cette étude fait toute ma passion. Je ne prétends pas ici me donner pour maître; je m'offre seulement à être votre compagnon d'études. Formons-nous donc sur la terre à une science qui nous accompagnera dans le ciel. Je vous recevrai à bras ouverts; tout ce que vous voudrez savoir, je tâcherai de l'apprendre avec vous. »

A Dardanus. — Dans une lettre à Dardanus, Jérôme s'exprime avec plus de précision sur l'*Epître aux Hébreux.* « Je sais, dit-il, que les Juifs obstinés dans leur incrédulité, rejettent ces passages de saint Paul (c'est-à-dire ceux de son *Epître aux Hébreux* qui traitent de la terre promise), bien que tout ce qu'il y dit soit appuyé sur les textes formels de l'Ancien Testament. Pour ce qui est des Chrétiens, ils ne peuvent ignorer que, non-seulement toutes les Eglises d Orient, mais encore tous les anciens écrivains ecclésiastiques, reçoivent cette lettre comme étant de saint Paul, quoique plusieurs l'attribuent à saint Barnabé ou à saint Clément. Si les Latins ne la mettent point au nombre des livres canoniques, les Grecs n'y mettent pas non plus l'*Apocalypse* de saint Jean. Cependant, nous autres Orientaux, nous mettons l'un et l'autre dans le canon des saintes Ecritures, nous conformant en cela, non point aux

coutumes que nous voyons aujourd'hui établies dans les Eglises, mais à l'exemple des anciens auteurs ecclésiastiques, qui les citent souvent comme les livres canoniques et non point comme des ouvrages apocryphes, d'où néanmoins ils tirent quelques passages, quoiqu'ils se servent rarement de l'autorité des auteurs profanes. »

Commentaires sur l'Ecriture. — Mais en dehors de ses lettres que l'on peut à bon droit considérer comme des commentaires, dans lesquels il résout, avec autant de solidité que d'érudition, les diverses questions qui lui étaient adressées de toutes parts sur les passages les plus difficiles de la Bible, Jérôme se livrait encore activement à d'immenses travaux sur nos Ecritures. On peut dire qu'il avait été suscité de Dieu pour travailler sur nos livres sacrés et pour en renouveler par toute l'Eglise le goût et l'intelligence. On ne se servait guère avant lui d'autre version que de celle connue sous le nom d'*Italique*, assez mauvaise traduction des Septante. Celle-ci ne se rencontrait plus elle-même dans son ancienne pureté. Comme il y en avait autant d'exemplaires différents que de provinces chrétiennes, la version des Septante, commune autrefois à toutes les Eglises, s'y trouvait visiblement altérée et corrompue. Non content de la corriger, Jérôme, profondément versé dans la connaissance de la langue sacrée, réforma le texte grec des Septante d'après l'hébreu, qu'il appelle la vérité hébraïque, donnant une version nouvelle de tous les livres reconnus canoniques. Il y ajouta les deux livres de Judith et de Tobie, mit à la tête de chacun d'eux de savantes préfaces, en forme d'apologies, en s'aidant des *Hexaples* d'Origène. Son travail sur le Nouveau Testament n'était pas moins nécessaire. Il n'y avait pas moins de différences dans les traductions latines du Nouveau Testament que dans celles de l'Ancien; et l'on peut dire qu'il y avait presque autant de versions différentes que de manuscrits répandus dans l'Eglise. Ce sont les doctes travaux de l'infatigable Jérôme qui nous ont valu en grande partie la version que nous employons aujourd'hui sous le nom de Vulgate. Nous disons *en grande partie*, car à mesure que les copies de cette version se sont multipliées dans l'Occident, où elle a prévalu, il s'y est glissé, dans les différents exemplaires, des fautes qui ont obligé à la retravailler à diverses reprises. Mais, pour le fond, c'est toujours l'ouvrage de Jérôme. Il fut invité à s'y livrer par le Pape Damase. Lui seul pouvait l'exécuter. Un pareil travail exigeait une science consommée et la plus laborieuse application. Pour cela, il s'ensevelit plus que jamais dans sa retraite de Bethléem; il y reprit avec ardeur l'étude de cette langue hébraïque qui, après avoir été dans sa jeunesse une sorte de frein et de pénitence imposée à son imagination trop ardente, fut une des occupations de sa vie et fit en partie le caractère de son éloquence. Il acheta chèrement alors les leçons d'un savant Israélite, qui n'osait le voir que dans la nuit par crainte d'irriter ses compatriotes, en leur paraissant livrer à un Chrétien, à un étranger les mystères de l'idiome sacré. Ce secours et une opiniâtreté de travail plus grande que l'impatience qu'il éprouvait parfois, le rendirent enfin maître de cette langue difficile, dont les rudes aspirations remplacèrent pour lui, dit-il, l'harmonieuse éloquence qu'il avait tant aimée. A tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, outre ses préfaces, il joignit des commentaires ou dissertations, la plupart en forme de lettres, dans lesquels il expose l'historique de ces livres, réfute ou prévient les objections, éclaircit les difficultés, développe les sens anagogiques, et n'omet rien de ce qui peut contribuer à l'instruction ou à l'édification de ses lecteurs Saint Augustin, qui s'était effrayé d'abord de l'immensité de l'entreprise, la jugeant sans doute au-dessus des forces d'un seul homme, n'attendit pas sa pleine exécution pour changer de langage et pour en féliciter à la fois, et son auteur, et la religion à qui il rendait un aussi éminent service.

Nous allons essayer de donner une idée de quelques-uns de ces commentaires. La matière est si abondante que nous sommes forcés de faire un choix. Le lecteur comprendra sans peine que, resserrés dans des limites aussi étroites, nous ne puissions nous astreindre à les analyser tous.

Des noms hébreux. — Dans le tome II des OEuvres du savant docteur, après des prolégomènes assez étendus, dans lesquels l'éditeur rend compte de son dessein et défend ce Père contre les attaques de certains critiques des derniers siècles, on trouve de suite les traités qui regardent l'Ecriture sainte en général, et qui en expliquent quelques passages particuliers, depuis la *Genèse* jusqu'aux *prophètes*. Le premier est intitulé *Des noms hébreux*. Jérôme y donne l'étymologie de tous les noms propres qui se rencontrent dans l'Ancien et le Nouveau Testament, en suivant dans cette explication l'ordre des livres de l'Ecriture. Il y comprend même l'*Epître* attribuée à saint Barnabé, parce qu'autrefois on la lisait dans l'église pour l'édification des fidèles. Son premier dessein avait été de se borner à traduire le *Livre des noms hébreux* de Philon, augmenté par Origène; mais la confusion extrême qui régnait dans ces livres et ces différences essentielles qu'il rencontra entre les divers exemplaires, le firent changer d'avis. Il crut qu'il valait mieux sur ce sujet composer un ouvrage nouveau que d'en reproduire un ancien avec tous ses défauts. Profitant donc du travail de Philon et d'Origène, il y ajouta le sien, en corrigeant et changeant les mots altérés par les copistes ou mal expliqués par les auteurs. Dans la préface placée en tête de ce vocabulaire étymologique, il avertit le lecteur qu'il suppléera aux omissions qui pourraient lui échapper dans son livre des questions hébraïques. Nous citerons pour exemple son explication à sainte

Marcelle des noms différents que la langue hébraïque donne à Dieu. Le premier est *El*, qui, selon les Septante, signifie *Dieu*, et selon Aquila *Fort*. Le second, *Eloïm*, et le troisième *Eloë*, doivent également se traduire par Dieu. Le quatrième, *Sabaoth*, ou *Dieu des vertus* selon les Septante, et selon Aquila *Dieu des armées*. Le cinquième, *Elion*, c'est-à-dire *Très-Haut*. Le sixième, *Eser Ieje*, qui veut dire *celui qui est*. Le septième, *Adonaï*, signifie *Seigneur*. Le huitième, *Ia*, veut dire *Dieu*. Le neuvième *Tetragrammon* ou *ineffable*, et enfin le dixième, *Saddai*, qu'Aquila traduit par *Robuste* et *Tout-puissant*. Il donne en même temps l'explication de certains mots hébreux conservés dans les versions latines, comme *Alleluia, Amen, Maran-Atha, Ephod* et quelques autres. *Alleluia* signifie *Louez le Seigneur*. *Amen* est un terme usité pour marquer que l'on ajoute foi à une chose et qu'on désire qu'elle s'accomplisse, en sorte qu'on peut le traduire par ce terme latin *fiat* et en français *Que cela soit ainsi*. *Maran-Atha* est un mot syriaque qui signifie : *Notre-Seigneur vient*. Quant au mot *Diapsalme*, qui se rencontre assez souvent dans les Psaumes, il remarque que par ce terme grec dont l'équivalent hébreux est *Sela*, les uns entendent un changement de vers, d'autres une pause et d'autres encore un changement d'air. Pour lui, il n'adopte aucune de ces opinions et croit, avec les interprètes hébreux que *Sela* ou *Diapsalme* signifie *toujours*. Du moins c'est ainsi qu'Origène a traduit ce terme et il cite cette traduction à l'appui de son sentiment. Dans une lettre à sainte Marcelle, il donne l'explication de l'*éphod* et du *téraphim* dont il est parlé dans les livres des Rois et des Juges. Cette sainte désirait savoir, non-seulement ce qu'était l'*éphod* dont Samuel était ceint lorsqu'il paraissait devant le Seigneur, mais encore pourquoi dans le livre des *Juges*, l'*éphod* et le *téraphim* sont pris pour une même chose, quoiqu'il paraisse impossible de confondre l'*éphod*, qui est une espèce de vêtement avec le *téraphim*, qui est une figure en relief. Jérôme répond que selon la force du terme hébreu, l'*ephod* est une sorte de ceinture qui retenait les vêtements soit des prêtres ou des lévites. Celle de Samuel était de lin, ainsi que celle des quatre-vingt-cinq prêtres, et il n'y avait que le Souverain Pontife qui portât un *éphod* tissu d'or, ou de quelque autre matière précieuse. Il ajoute que si l'*éphod* et le *téraphim* sont pris pour une même chose dans quelques exemplaires du livre des Juges, c'est une faute des Interprètes latins, qui ont cru que l'*éphod* et le *téraphim* étaient une figure coulée en fonte avec l'argent que Michas rendit à sa mère et qu'elle voua au Seigneur. Il croit que par le mot de *téraphim* employé dans le livre des *Juges*, on doit entendre des ouvrages de diverses couleurs et de différentes formes; de sorte qu'après avoir élevé dans sa maison un temple pour son Dieu, Michas se serait fait aussi les vêtements sacerdotaux, compris sous le nom d'*éphod*, et les autres ornements des prêtres, marqués par le terme *téraphim*.

Des lieux hébreux.— L'éditeur met à la suite de cet ouvrage un *Dictionnaire géographique* intitulé *Des lieux hébreux dont il est fait mention dans l'Ancien Testament*. Dans la préface, Jérôme avertit que ce travail est d'Eusèbe de Césarée et qu'il n'a fait que le traduire du grec en se donnant néanmoins la liberté d'en retrancher tout ce qui lui paraissait indigne d'être conservé et d'y ajouter ce qu'il croirait utile. Cet ouvrage contient toutes les notions géographiques nécessaires pour l'intelligence de l'Écriture sainte; et on doit d'autant plus aisément ajouter foi à ce qu'Eusèbe et saint Jérôme rapportent de la situation des lieux, qu'ayant vécu tous deux dans la Palestine, ils étaient mieux informés que personne de ce qu'ils en ont écrit. Eusèbe avait suivi dans sa géographie sacrée l'ordre de l'alphabet grec; saint Jérôme pour l'approprier au plus grand nombre, la distribue suivant l'alphabeth latin en la traduisant. Ce Père parle d'une autre description de la terre sainte, dans laquelle Eusèbe avait distingué tous les sorts ou partages de chaque tribu, avec une peinture de la ville et du temple de Jérusalem, expliquée par un petit discours, mais il ne dit point qu'il l'ait traduite en latin et nous ne l'avons plus en aucune langue. Cet ouvrage a pour suite naturelle la lettre que Jérôme écrivit à Fabiole sur les quarante-deux stations du peuple d'Israël dans le désert. Il donne une explication littérale de chaque lieu où campèrent les Israélites, et l'accompagne ordinairement d'une instruction morale, dans laquelle il nous représente ces différents campements comme la figure du chemin qui conduit au ciel.

Questions hébraïques.— Le livre intitulé : *Questions ou traductions hébraïques sur la Genèse*, renferme les sentiments de quelques Juifs, de plusieurs des anciens interprètes Grecs et même de quelques Latins sur différents passages de ce livre. Il paraît par la préface placée en tête, que Jérôme avait déjà beaucoup d'ennemis et que plusieurs même censuraient ses ouvrages. Mais il s'en console par l'exemple des grands hommes de l'antiquité, Térence, Virgile, Cicéron, à qui on avait fait de leur vivant les mêmes reproches qu'on lui adressait alors. Le but qu'il se propose dans cet écrit est de faire voir la pureté du texte hébreu, en réfutant ceux qui le croyaient corrompu, et de donner les étymologies des choses, des noms et des pays marqués dans la Genèse. Toutefois il a soin de déclarer qu'en cela son intention n'est point de décrier la version des Septante. Il remarque seulement que Jésus-Christ et les apôtres ayant cité, comme de l'Ancien Testament, divers passages qui ne se trouvent point dans les exemplaires ordinaires qui portent le nom des Septante, on doit regarder comme plus authentiques les exemplaires où se rencontrent les mêmes passages cités dans le Nouveau Testament. Il ajoute, sur le rapport de Josèphe qui a ra-

conté l'histoire des Septante, dans son douzième livre des *Antiquités Judaïques*, que ces interprètes n'ont traduit en grec que les cinq livres de Moïse, et qu'en effet cette traduction est plus conforme au texte hébreu, que ne l'est celle des autres livres de l'Ancien Testament. Il soutient encore que les traductions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotien sont très-différentes du texte original. Il promet de faire de semblables questions hébraïques sur tous les livres de l'Ancien Testament; mais nous n'avons de lui que celles qu'il fait sur la Genèse. Mais c'est assez nous arrêter sur ces ouvrages, qui n'étaient que des préludes à des travaux plus sérieux.

Sur les douze petits prophètes. — Jérôme ne suivit point dans ses *Commentaires sur les douze petits prophètes* l'ordre des temps auxquels ils ont prophétisé, ni celui qu'ils gardent dans nos bibles; mais il y travailla à mesure que ses amis l'en priaient : il remarque dans son prologue sur Zacharie, que ce prophète avait déjà été commenté par Origène, par Didyme et par saint Hippolyte; mais qu'ils s'étaient contentés du sens allégorique, et n'avaient dit que très-peu de choses pour l'intelligence de l'histoire. Dans celui qu'il a mis en tête de *Malachie*, il rapporte les différentes opinions sur ce prophète, que quelques-uns confondaient avec Esdras. Les commentaires de saint Jérôme sur les douze petits prophètes sont divisés en vingt livres, savoir : trois sur *Osée;* un sur *Joël;* trois sur *Amos;* un sur *Abdias;* un sur *Jonas;* deux sur *Michée;* deux sur *Habacuc;* un sur *Sophonie;* un sur *Aggée;* trois sur *Zacharie;* un sur *Malachie.* Cassiodore n'en connaissait pas davantage.

Sur Isaïe. — Le *Commentaire sur Isaïe* est dédié à la vierge Eustochie. Dans la lettre qu'il lui adresse, Jérôme remarque qu'il ne considère pas seulement Isaïe comme un prophète, mais comme un évangéliste et un apôtre, puisqu'il renferme dans son livre tous les mystères du Seigneur, sa naissance d'une vierge, les merveilles de sa vie, l'ignominie de sa mort, la gloire de sa résurrection, la propagation de son Eglise par toute la terre, enfin tout ce qui est contenu dans l'Ecriture, et qui peut être redit par une langue humaine ou compris par l'esprit humain. Isaïe parle avec tant de clarté de toutes ces choses, qu'il semble composer plutôt une histoire du passé qu'une prophétie de l'avenir. Il combat l'opinion de Manteau, qui s'imaginait que les prophètes avaient parlé dans un moment d'extase, de sorte qu'ils ne savaient ce qu'ils annonçaient. Il soutient, au contraire, que devant enseigner les autres, ils devaient comprendre eux-mêmes ce qu'ils avaient à leur dire. Il trouve de grandes difficultés à donner un commentaire complet sur Isaïe, parce qu'aucun des Latins ne l'a encore entrepris, et que ceux d'entre les Grecs qui l'ont expliqué, comme Origène, Eusèbe de Césarée et Didyme, ne l'ont fait qu'en partie. Les commentaires d'Apollinaire ne sont, pour ainsi dire, que des sommaires du contenu de chaque chapitre, de sorte qu'on n'en peut tirer beaucoup d'éclaircissements. Jérôme divise le sien en dix-huit livres, précédés chacun d'un prologue également dédié à la vierge Eustochie, qu'il consultait volontiers sur la manière de disposer son ouvrage. On voit par le prologue du IXe livre qu'il était quelquefois obligé de s'interrompre par divers embarras qui lui survenaient. Il tomba même malade après avoir expliqué les cinquante premiers chapitres, et il reconnaît dans le prologue qui commence son XIVe livre, que le Seigneur qui regarde la terre et la fait trembler, après l'avoir frappé tout à coup d'une maladie violente, lui avait rendu la santé aussitôt après, comme si, dit-il, il avait eu dessein de m'avertir et non de m'affliger, de me corriger plutôt que de me punir. Il conjure Eustochie, dont les prières l'avaient assisté pendant sa maladie, d'implorer pour lui de nouvelles grâces du Seigneur, afin qu'éclairé par le même esprit qui a révélé aux prophètes les choses à venir, il puisse percer l'obscurité de leurs prédictions, entendre la parole de Dieu et dire avec un de ces *voyants : Le Seigneur m'a donné une langue savante, afin que je sache comment je dois parler.* Il explique dans ce commentaire le texte hébreu et même celui des Septante, pour satisfaire ceux qui, sans cela, auraient regardé son ouvrage comme imparfait. Il est cité par Cassien, qui, à l'occasion de ce travail, regarde saint Jérôme comme le maître des Catholiques et celui des docteurs dont les écrits brillent partout.

Sur Jérémie. — Jérémie fut le dernier des prophètes que Jérôme entreprit d'expliquer, quoiqu'il eût promis de le faire aussitôt qu'il aurait fini ses *Commentaires sur Ezéchiel.* Il adressa cet ouvrage à Eusèbe, mais en l'avertissant qu'il ne ferait qu'un très-court commentaire, dans lequel il ne comprendrait, ni l'*Epître* attribuée à Jérémie, parce qu'elle ne se trouve point dans le texte hébreu, ni le livre de *Baruch*, qui ne se lit que dans les Septante. Il y travailla à diverses reprises, soit qu'il fût dérangé par les soins qu'il donnait à son monastère de Bethléem, soit à cause de la nécessité où il se trouvait de s'opposer à l'hérésie des pélagiens, et de répondre aux calomnies qu'ils répandaient contre lui. Il n'eut pas même le loisir de l'achever, et n'expliqua que les trente-deux premiers chapitres de cette prophétie, qui en comprend cinquante-deux. Ce commentaire est divisé en six livres, qui ont chacun leur prologue. Cassiodore assure qu'il n'en a pu retrouver davantage, quoique l'on crût que Jérôme en avait composé vingt. Ce Père affirme en général du prophète Jérémie, qu'autant il paraît simple, aisé et naturel dans ses paroles, autant il est profond par la majesté des sens qu'elle renferme.

Sur Ezéchiel. — Nous avons dit ailleurs dans quelles circonstances lamentables Jérôme composa son *Commentaire sur Ezéchiel.* Il fut obligé de l'interrompre souvent, et

même de suspendre presque entièrement l'étude de l'Ecriture sainte, à cause du grand nombre de fugitifs qui abandonnaient Rome pour se réfugier à Bethléem, où l'on voyait arriver tous les jours des troupes d'hommes et de femmes qui, tombés du faîte de la fortune et de l'opulence, en étaient réduits à demander l'aumône. Comme ses moyens ne lui permettaient pas de les soulager tous, il joignait ses larmes aux leurs, leur rendant tous les devoirs de la charité qui dépendaient de lui, s'efforçant de réduire en pratique les paroles de l'Ecriture, et s'appliquant moins à écrire des vérités saintes qu'à pratiquer de bonnes œuvres. Ce *Commentaire* est divisé en quatorze livres. Dans le troisième, Jérôme remarque que Jérémie prophétisait à Jérusalem en même temps qu'Ezéchiel à Babylone, et qu'ils s'envoyaient réciproquement leurs prophéties, afin de montrer, par cette union et cette parfaite conformité de paroles et de menaces entre deux hommes séparés par d'aussi longues distances, que ceux à qui s'adressaient ces prédictions étaient d'autant plus coupables de ne pas s'y rendre, qu'il était visible qu'il n'y avait que l'esprit de Dieu qui pût en être l'auteur. Il remarque encore que, par une tradition en usage parmi les Hébreux, il n'était pas permis de lire le commencement ni la fin de la prophétie d'*Ezéchiel*, le commencement de la *Genèse*, ni le *Cantique des cantiques*, avant d'avoir atteint l'âge nécessaire pour exercer les fonctions sacerdotales, c'est-à-dire l'âge de trente ans, où l'on pouvait seulement commencer à comprendre le sens mystérieux de ces diverses parties de l'Ecriture. On ne voit pas sur quoi pouvait être fondée cette tradition à l'égard de la prophétie d'*Ezéchiel*, puisque Dieu lui avait ordonné de l'annoncer sans distinction à toutes sortes de personnes.

Sur Daniel. — Le *Commentaire sur Daniel* est adressé à Pammaque et à Marcelle. Il dit dans la préface qu'il ne veut pas expliquer ce prophète mot à mot, comme il avait fait pour les autres, mais seulement éclaircir les endroits difficiles et passer sur le reste. Ce commentaire est extrêmement court, et saint Jérôme le fit ainsi parce qu'on lui avait reproché de s'être trop étendu sur les autres. Néanmoins il se départit de cette réserve à propos des deux dernières visions de Daniel, sur lesquelles il se crut obligé de donner des développements à cause de leur obscurité. Le philosophe Porphyre, ennemi déclaré de la religion chrétienne, avait osé soutenir que les prophéties de Daniel n'étaient point de celui dont elles portent le nom, mais d'un inconnu qui demeurait dans la Judée sous le règne d'Antiochus Epiphane; ajoutant que ce qu'il avait dit des événements qui précédaient le règne de ce prince était plutôt un récit du passé qu'une prédiction de l'avenir et que le reste du livre ne contenait que des mensonges, parce que cet imposteur s'était mêlé de prédire une foule de choses qu'il savait ne devoir jamais arriver. Mais Eusèbe de Césarée, Apollinaire et Méthodius, ont soutenu la vérité de ces prophéties avec autant d'esprit que de solidité. C'est pourquoi Jérôme se crut dispensé de le faire de nouveau. Il se contente d'avertir dans sa préface sur Daniel, qu'aucun des prophètes n'a parlé si ouvertement de Jésus-Christ. Il n'a pas seulement écrit que le Christ devait venir dans le monde, ce qui lui était commun avec les autres prophètes, mais il a encore marqué le temps précis auquel il devait venir, la suite des rois qui précéderaient sa venue, le nombre exact des années et les signes évidents auxquels on pourrait le reconnaître. Porphyre, comme les autres, était forcé de le confesser, en voyant que tout ce que Daniel avait prédit de Jésus-Christ était arrivé; mais surmonté par la vérité de l'histoire, il crut qu'il ne lui restait plus d'autre parti à prendre que de nier l'authenticité de la prophétie, et de soutenir que ce qui y est annoncé de l'Antechrist à la fin du monde, s'était accompli sous le règne d'Antiochus Epiphane. Jérôme avertit encore dans sa préface que les Eglises lisaient les prophéties de Daniel, non selon les Septante, mais suivant la version de Théodotion; et il prie ses lecteurs de l'excuser, parce que pour en expliquer les dernières parties, il a été obligé de recourir aux auteurs profanes qu'il avait abandonnés depuis longtemps. Cassiodore parle de ce commentaire comme d'un travail divisé en trois livres, mais il est sans division dans les imprimés et n'a qu'un seul prologue. Saint Augustin, qui le trouvait écrit avec beaucoup de soin et d'érudition, y renvoie ceux qui seront curieux de connaître les raisons qui ont porté les anciens à expliquer les quatre monarchies de Daniel par les quatre empires des Assyriens, des Perses, des Macédoniens et des Romains.

Sur saint Matthieu. — Eusèbe de Crémone, qui se trouvait dans le monastère de Bethléem, en 394, s'étant déterminé assez brusquement à retourner en Italie, demanda à Jérôme, environ quinze jours avant son départ, une explication de saint Matthieu, qui, en peu de paroles renfermât beaucoup de sens, et qui expliquât particulièrement ce qu'il y avait d'historique dans cet Evangile. Le dessein d'Eusèbe était de s'en entretenir pendant son voyage. Jérôme était malade depuis trois mois et commençait à peine à marcher. Il était d'autant moins en état de se livrer à cette étude, qu'Eusèbe demandait en peu de jours un travail qui eût exigé des années. Mais le pouvoir qu'il avait sur l'esprit de Jérôme l'emporta. Cet ardent solitaire aima mieux courir le risque de mécontenter les savants par un ouvrage moins réfléchi que de refuser à un ami ce qu'il lui demandait. Reprenant donc ses études interrompues par ses infirmités, il travailla avec une telle diligence au commentaire qu'Eusèbe souhaitait qu'il fût achevé en peu de jours. Jérôme néanmoins ne le regarda que comme une esquisse, se

proposant d'y revenir et de donner un jour un ouvrage plus parfait. On ne voit pas qu'il ait jamais accompli ce dessein. Il recommanda à Eusèbe, lorsqu'il serait arrivé à Rome, d'en communiquer un exemplaire à la vierge Principie, qui l'avait prié d'écrire sur le Cantique des cantiques; ce qu'il n'avait pu faire, la maladie l'en ayant empêché. Ce commentaire est divisé en quatre livres qui n'ont qu'une seule préface, dans laquelle entre plusieurs remarques, Jérôme regarde saint Matthieu comme ayant été figuré dans Ezéchiel par celui des quatre animaux qui représentait un homme; parce qu'en effet ce saint évangéliste a commencé son récit par la génération temporelle et humaine de Jésus-Christ. Dans le corps du commentaire, il cite son livre intitulé : *De la meilleure manière de traduire*, et son explication du prophète Jonas. Il y parle d'un livre apocryphe de *Jérémie* écrit en hébreu, et dit qu'il l'avait reçu depuis peu d'un Juif de la secte des nazaréens.

Sur l'Epître aux Galates. — Jérôme n'était plus à Rome, lorsqu'il expliqua l'*Epître aux Galates*, mais à Bethléem, avec sainte Paule et Eustochie. Il dit dans le prologue sur le troisième livre de ce commentaire qu'il y avait plus de quinze ans qu'il n'avait lu un auteur profane, ce qu'il faut prendre apparemment depuis le songe qu'il eut vers le commencement de sa retraite et que nous avons rapporté en son lieu. La faiblesse de sa vue et ses souffrances l'obligèrent à le dicter, ne pouvant l'écrire lui-même. Il remarque qu'avant lui aucun des Latins n'avait entrepris d'expliquer les *Epîtres* de saint Paul, et je connais même, ajoute-t-il, fort peu d'écrivains parmi les Grecs qui aient pu y réussir selon la dignité de la matière. Ce n'est pas que j'ignore que Caïus-Marius Victorin, qui autrefois enseignait à Rome la rhétorique à de jeunes enfants, ait fait des *Commentaires sur les Epîtres des apôtres*; mais je suis convaincu qu'un homme plein d'une érudition profane et qui a à peine lu les Ecritures, quelque éloquent qu'il soit d'ailleurs, ne saurait parler comme il faut de ce qu'il ne comprend pas. Mais quoi, me dira-t-on, êtes-vous donc assez imprudent et assez téméraire pour nous promettre ce que cet homme éloquent n'a pu accomplir? Nullement; je prétends au contraire montrer que je suis moins hardi que lui, puisque je ne veux rien faire de moi-même, et que je me contente de suivre dans mon explication ce qu'Origène a écrit sur saint Paul. Il cite encore les *Commentaires* de Dydime, d'Appollinaire, d'Alexandre, d'Eusèbe d'Emèse et de Théodore d'Héraclée, avouant qu'il saura profiter de ce qu'ils ont dit de mieux sans toutefois les copier. Il fait remarquer que le sujet de l'*Epître aux Galates* est le même que celui de l'*Epître aux Romains*, avec cette différence, que dans celle-ci saint Paul s'exprime avec beaucoup plus de grandeur et de majesté et que ses raisonnements y sont beaucoup plus profonds, au lieu que dans celle-là, il s'applique plus à corriger les Galates de certaines erreurs où ils étaient tombés qu'à les enseigner, en les ramenant au devoir par le témoignage de l'autorité plutôt que par celui de la raison. Il observe que cette épître s'adressait particulièrement à ceux qui parmi ce peuple étaient passés du paganisme à la foi chrétienne, et auxquels on avait persuadé qu'il fallait joindre l'observation des cérémonies légales avec les prescriptions de la loi nouvelle. Comme on leur avait allégué l'exemple de saint Pierre et de saint Paul, que l'on affirmait en avoir usé ainsi, Jérôme soutient, tant dans sa préface que dans le corps de son commentaire, qu'ils ne l'avaient fait que par dispense et par un artifice charitable; que saint Pierre, quoiqu'il ne regardât pas les gentils comme immondes, s'était séparé d'eux pour ne pas éloigner les Juifs de l'Evangile; et que saint Paul lui avait résisté en face, quoiqu'il sût bien qu'il ne se trompait pas. Nous verrons dans la suite comment saint Augustin combattit ce sentiment de saint Jérôme, et comment ce Père fut obligé de convenir qu'il n'était pas permis d'admettre dans l'Ecriture de mensonges officieux. Dans le prologue du second livre, Jérôme traite de l'origine des Galates, et paraît admettre l'opinion de Lactance, qui nous apprend que c'était une colonie de Gaulois, transportée dans cette province de l'Asie Mineure que l'on a depuis appelée Galatie. Il dit qu'à l'exception de la langue grecque que l'on parlait dans tout l'Orient, ils en avaient une particulière qui se rapprochait beaucoup de celle qui était en usage à Trèves. Ce commentaire est divisé en trois livres, précédés chacun de son prologue.

Aux Ephésiens. — Ce fut encore à la prière de Paule et d'Eustochie que Jérôme expliqua l'*Epître aux Ephésiens*; mais il paraît que Marcelle y eut aussi quelque part et qu'elle l'en avait pressé par ses lettres. Il était alors dans son monastère de Bethléem d'où il voyait la crèche du Sauveur, et il n'y avait pas longtemps qu'il avait fait le voyage d'Alexandrie pour visiter Didyme et provoquer sa solution sur diverses difficultés de l'Ecriture. Il divisa également ce commentaire en trois livres avec un prologue à la tête de chacun. Dans celui du second livre, il prie ses lecteurs de ne pas considérer ce travail comme une œuvre d'études ni le fruit de longues méditations, puisqu'il en faisait quelquefois trente et quarante pages par jour, c'est-à-dire environ mille lignes. Dans le premier il conjure Paule et Eustochie qui étaient avec lui à Bethléem, ainsi que Marcelle qui était à Rome, de ne le point montrer à ses envieux, qui ne se croyaient savants qu'à la condition de censurer les ouvrages des autres. Il ne laisse pas d'y renvoyer ceux qui voudront savoir combien il avait toujours été opposé aux erreurs d'Origène, et se convaincre que jamais l'autorité de cet écrivain ni d'aucun autre ne lui a fait donner même un signe d'as-

sentiment à un seul dogme hérétique. Il convient néanmoins qu'il s'est servi pour son commentaire de celui d'Origène sur la même epître, comme aussi de ceux de Didyme et d'Apollinaire. Il semble promettre une explication de toutes les épîtres de saint Paul; mais quelque soin que Cassiodore ait mis à rechercher tous les commentaires de Jérôme sur les écrits de cet apôtre, il ne peut en trouver d'autres que ceux que nous possédons aujourd'hui, et dont le solitaire de Bethléem parle lui-même dans son *Catalogue des hommes illustres*, savoir : trois livres sur l'*Epître aux Galates*; trois sur celle *aux Ephésiens*: un sur l'*Epître à Philémon* et un également sur l'*Epître à Tite*.

A Tite et Philémon. — Dans la préface sur cette dernière *Epître* qui est encore adressée à Paule et à Eustochie, Jérôme remarque que Marcien et les autres hérétiques, qui ne recevaient de l'Ancien Testament que ce qu'ils jugeaient à propos usaient de la même liberté à l'égard des *Evangiles* et des *Epîtres* des apôtres, dont ils retranchaient tout ce qui était contraire à leurs erreurs. Si encore ils apportaient quelques raisons de leur conduite à cet égard, on pourrait leur répondre; mais ils agissaient d'eux-mêmes, ne prenant conseil que de leur caprice ou de leur prévention, et décidant qu'un écrit est d'un apôtre ou n'en est pas sans donner aucune raison de leur jugement. Il est inutile de faire sentir le ridicule d'un tel système; aussi n'étaient-ils pas d'accord entre eux sur ce sujet. Tatien chef des eucratites, qui rejetait comme les autres novateurs de son temps quelques *Epîtres* de saint Paul, recevait celle qui est adressée à Tite; sans s'embarrasser si Marcion, avec lequel il convenait d'ailleurs sur plusieurs points, la recevait ou ne la recevait pas. Jérôme rapporte également deux opinions différentes sur l'*Epître à Philémon*. Plusieurs soutenaient qu'elle n'était pas de saint Paul, ou si elle en était, qu'on ne devait pas la mettre au rang des livres sacrés. Ils en donnaient pour raison, que Jésus-Christ n'a pas toujours parlé par la bouche de cet apôtre, parce qu'il n'est pas possible que la faiblesse de l'homme supporte continuellement la présence de l'Esprit-Saint. Dailleurs cette épître, suivant eux, n'a rien qui puisse servir à notre édification et plusieurs anciens l'ont rejetée, parcequ'elle n'a pas été écrite pour notre instruction et qu'elle n'est qu'une simple recommandation. Ceux au contraire qui soutenaient qu'elle avait une autorité légitime, disaient qu'elle n'aurait jamais été reçue par toutes les Eglises, si on ne l'avait crue de saint Paul. Si les raisons que l'on apporte pour en contester l'authenticité étaient valables, il faudrait aussi rejeter la *seconde épître à Timothée*, et celle qui est adressée *aux Galates*, comme aussi l'*Epître aux Romains* et principalement la *première aux Corinthiens*, dans laquelle comme dans l'*Epître à Philémon*, cet apôtre parle plus librement, et emploie, pour ainsi dire le langage simple réservé aux conversations familières, par exemple : *C'est moi qui dis ceci aux autres et non pas le Seigneur*. Or, si on reçoit celles-ci, rien n'empêche qu'on ne reçoive aussi celle qui est adressée à *Philémon*. C'est une erreur grossière que de penser que l'on chasse le Saint-Esprit de son cœur, parce qu'on se préoccupe tant soit peu des besoins temporels, comme le fait saint Paul dans cette épître. On ne contriste le Saint-Esprit que par ses fautes, et non par des actes de charité qui peuvent nous rendre enfants de Dieu. Jérôme après avoir rapporté ce qu'on alléguait pour et contre l'*Epître à Philémon*, ajoute contre ceux qui la rejetaient, que s'ils ne croient pas que les plus petites choses puissent avoir le même auteur que les plus élevées, il faut qu'ils disent avec Valentin Marcion et Apellès, que celui qui a créé les fourmis n'est pas le créateur du ciel et de la terre et des anges. « N'est-ce pas plutôt, ajoute-t-il, l'effet d'une même puissance de descendre jusqu'aux toutes petites choses, après avoir exercé son génie créateur dans les plus grandes? »

Citations. — Maintenant, à cet aperçu sec et aride, à cette analyse décharnée des grands travaux de Jérôme sur l'Ecriture sainte, joignons quelques citations qui nous donnent une idée de sa manière large de la commenter, en appropriant ses réflexions au plus grand bien moral de ses lecteurs.

Ecclésiaste. — « La vie présente, dit-il, dans son *Commentaire sur l'Ecclésiaste;* la vie présente n'étant qu'une vicissitude perpétuelle de biens et de maux, le juste doit s'attendre à toutes sortes d'événements et demander au Seigneur la grâce de conserver une parfaite sérénité d'âme dans l'une et l'autre fortune; car celui qui craint Dieu ne se laisse ni enfler par la prospérité, ni abattre par l'adversité. Si les hommes qui jouissent de la vie sont regardés comme peu de chose et comme une vanité, aux termes de l'Ecclésiaste, nous pouvons dire que ceux qui sont dans le tombeau, parmi les morts, sont la *vanité des vanités*, c'est-à-dire la plus grande des vanités.... Il nous arrive souvent d'admirer la beauté d'une lampe qui fait briller sa lumière au milieu des ténèbres, mais cette lumière disparaît entièrement et devient inutile, sitôt que le soleil fait éclater ses rayons. Les étoiles mêmes, si brillantes pendant la nuit, perdent tout leur éclat et semblent n'être plus dès que le soleil a commencé à les obscurcir par sa lumière. La même chose m'arrive aussi quand je m'arrête à considérer la beauté et la diversité des créatures. J'admire les éléments et tous les grands corps de la nature; mais, en faisant réflexion sur leur peu de durée et en les voyant se précipiter vers leur fin, instruit, d'ailleurs, qu'il n'y a que Dieu seul qui soit toujours ce qu'il a été de toute éternité, je ne puis m'empêcher de dire et de

répéter encore : *Vanité des vanités, et tout n'est que vanité.*

« *Une race passe et une autre lui succède; mais la terre demeure dans sa durée.* Depuis le commencement du monde, les hommes sont dans une perpétuelle révolution. La mort des uns nous prive d'une société qui nous était habituelle, et la naissance de beaucoup d'autres nous fait voir des personnes qui n'avaient pas encore paru sur la terre. Mais y eut-il jamais de vanité et de misère plus réelles que celles-ci. L'homme couronné de gloire et reconnu comme maître et roi de la terre, passe comme une ombre et est bientôt réduit en poudre ; pendant que la terre, qui n'était faite que pour l'homme, demeure stable et ne connaît point de changement dans sa durée. Le soleil, que Dieu a donné aux hommes pour éclairer leurs pas, les avertit lui-même chaque jour, par son aurore et son couchant, que le monde passe et marche vers sa fin. Car dès que ce bel astre a plongé son chariot de feu dans l'Océan, il court, par des routes qui nous sont inconnues, se rendre au lieu d'où il était sorti. Il n'a pas plus tôt achevé le tour qu'il fait pendant la nuit, qu'on le voit se presser de sortir du côté de l'Orient, comme s'il s'élançait de son lit nuptial. Tous ces mouvements réguliers, toutes ces vicissitudes journalières, nous prêchent continuellement que nous ne faisons que passer, et que notre vie s'écoule sans que nous nous en apercevions. Souvenez-vous que Jésus-Christ a mis sa tente dans le soleil, et que, par conséquent, celui qui n'a point les qualités de cet astre, je veux dire la clarté, la régularité et la persévérance du soleil, ne pourra jamais être le lieu de la demeure du Sauveur.

« *Ayez du respect pour la sagesse*, dit l'Ecriture; *aimez-la et elle vous embrassera.* Elle vous recevra entre ses bras et vous serrera dans son sein, comme une mère pleine de tendresse embrasse ses enfants. Il est vrai que l'esprit de l'homme est trop faible pour s'éclairer toujours en haut, et pour ne s'occuper sans cesse que des mystères sublimes de l'essence divine. Cette continuelle application aux choses célestes n'est pas de cette vie; nous sommes obligés, malgré nous, de nous relâcher des exercices de la contemplation et d'avoir soin des nécessités du corps. C'est pourquoi il y a temps d'embrasser la sagesse et de vaquer à la considération des choses spirituelles ; mais il y a temps aussi de nous en éloigner, et de quitter ces nobles occupations pour secourir une nature et un corps fragiles, aux besoins desquels nous devons accorder tout ce qui est nécessaire à la vie, excepté ce qui pourrait déplaire à Dieu et nous faire tomber dans le péché....

« Les différents arts peuvent s'apprendre sous la conduite de quelque habile maître. Il n'y a que l'art de prêcher les vérités divines qu'on regarde avec mépris. On le regarde comme si facile, que l'on croit que chacun peut s'en mêler sans avoir eu besoin de précepteur pour se rendre capable d'instruire les autres.... Il est bon, il est avantageux de faire du bien aux justes ; mais il n'est ni défendu, ni contraire à la justice de faire du bien aux méchants et aux pécheurs..... Il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher que Dieu ne nous ravisse notre âme, quand il lui commande de sortir de notre corps. On a beau faire pour la retenir : dès que la mort, l'ennemie impitoyable de notre vie, se présente de la part du Créateur, il faut céder. Ni trêve, ni grâce. Les plus puissants monarques, les conquérants impies qui ont tout ravagé sur la terre, ne peuvent aller au devant de la mort pour l'arrêter et lui résister. Ils seront réduits en poudre, et on les verra gisants sur la terre comme tout le reste.

« Un peu de simplicité sied bien à l'homme sage. Lorsqu'on l'outrage, il doit remettre les intérêts de sa gloire et le soin de sa vengeance entre les mains de Dieu, et endurer que les hommes regardent sa patience comme une folie, plutôt que de rendre le mal et de se venger lui-même, sous le prétexte spécieux de sauver son honneur et de conserver sa réputation de sagesse.... La pleine connaissance des secrets de Dieu est réservée pour l'autre vie; et elle marchera devant les justes, lorsqu'ils sortiront de ce monde pour aller paraître devant Dieu, parce qu'alors sera le temps du jugement, au lieu que cette vie est le champ des combats. Ainsi, tous ceux qui souffrent présentement sont incertains si c'est l'amour de Dieu qui les éprouve, comme il éprouvait Job, ou si ce n'est point un effet de la colère de Dieu qui hait tous les pécheurs et ne peut laisser aucun crime impuni..... Les hommes sont sujets à être surpris par des morts précipitées; mais quelque remplis qu'ils soient de malice et de perversité, ils peuvent, pendant qu'ils sont en ce monde, devenir bons et justes; ce qui n'est plus possible après que la mort les en a séparés, parce que les morts ne sont plus capables de bonnes œuvres. Un pécheur donc, qui jouit de la vie, peut devenir plus parfait qu'un juste qui n'est plus de ce monde, pourvu néanmoins qu'il se convertisse, et qu'il veuille pratiquer et imiter les vertus de l'homme juste qui repose dans le tombeau.

« Ne parler que pour plaire et charmer ses auditeurs, c'est se montrer indigne du ministère que l'on remplit. Les paroles des vrais sages doivent être autant d'aiguillons qui percent bien avant dans les cœurs, pour les pénétrer de la crainte des jugements de Dieu. Tout est piége ici-bas pour l'homme; et souvent les plus grands périls naissent des grâces les plus rélevées. Une âme trouve des piéges et des sujets de tentation dans les plaisirs de l'esprit, aussi bien que dans les plaisirs des sens. Elle a besoin, parmi les consolations qu'elle goûte, que Dieu l'exerce par des épreuves continuelles, afin de la tenir dans l'humilité et de la préserver du poison de l'orgueil. »

Psaumes. — « Le Prophète royal, dans les transports de sa reconnaissance s'écriait :

Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens dont il m'a comblé? Je prendrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. Qu'est-ce que le calice du salut, ou plutôt le calice de Jésus, comme porte le texte original? Le Sauveur lui-même a pris soin de nous l'apprendre, lorsqu'il a fait à Dieu cette prière : *O mon Père, éloignez de moi ce calice, s'il est possible.* Et ailleurs, en disant : *Pouvez-vous boire mon calice?* Et de suite, quand il ajoute : *Oui, vous boirez mon calice.* Que signifie ce langage, sinon que le calice du Sauveur, c'est le martyre? Rien n'est plus beau, rien n'est plus grand que le martyre. Par lui l'homme rend à Dieu ce qu'il en a reçu. Le Christ a souffert pour lui, et lui, à son tour, souffre pour le nom de Jésus-Christ. Le martyr ne peut rien rendre de plus à son Dieu; et Dieu lui-même, ayant égard à la condition de l'homme, ne peut rien exiger de plus, et se trouve satisfait d'un pareil sacrifice. Il sait qu'il n'y a aucune proportion entre lui et sa créature. Quoi de plus incompréhensible, en effet? C'est un Dieu qui a souffert pour les hommes, un maître pour son esclave, un juste pour un pécheur. Quelle proportion peut-il y avoir entre le sacrifice de l'homme et le sacrifice de Dieu? A la rigueur, il ne saurait y en avoir. Mais Dieu, dont la clémence est sans bornes, considère que son serviteur n'a rien de plus à lui offrir, et reçoit en échange de ses souffrances le martyre et les souffrances de ce même serviteur, comme s'il y avait proportion et égalité. C'est un riche dont la charité a conservé la vie à un pauvre, dénué de tous secours. Quelque temps après, ce riche bienfaiteur, avec toute sa famille, est conduit, par un concours de circonstances extraordinaires, dans la cabane de ce pauvre infortuné; il n'a rien qu'il puisse lui offrir à manger, ni à lui, ni à sa famille. Que fait-il? il s'empresse auprès de son bienfaiteur; il l'invite par les paroles les plus engageantes. Seigneur, dit-il, daignez entrer dans la maison d'un homme qui vous doit tout. En un mot, sa bonne volonté se peint dans tout ce qu'il dit, dans tout ce qu'il fait; et, puisque, semblable à cette veuve qui jetait deux deniers dans le trésor, il n'a rien de plus à donner ni à faire, le riche se contente de sa bonne volonté, et n'exige de lui rien de plus. Voilà ce qui arrive lorsque, dans le transport de son dévouement, un Chrétien s'écrie : *Je prendrai le calice du salut.* Encore reconnaît-il avec humilité que le mérite de son héroïsme ne vient pas de lui, mais de la grâce divine. C'est toujours Jésus qui triomphe et qui est couronné dans son martyre. »

Isaïe. — Sur les paroles d'Isaïe : *Je vis le Seigneur assis sur un trône sublime et élevé.* « Daniel, dit-il, vit aussi le Seigneur, mais non pas sur un trône sublime et élevé. Dans un autre prophète : *Je viendrai, dit le Seigneur, et je m'assierai sur mon trône pour juger tous les peuples dans la vallée de Josaphat.* Un pécheur tel que moi voit le Seigneur assis, non pas sur une colonne, sur une montagne, mais dans la vallée de Josaphat, où il doit juger tout le monde. Un homme juste, au contraire, tel qu'Isaïe, voit le Seigneur assis sur un trône sublime et élevé.... Donnons encore à ces paroles un autre sens. Lorsque je me représente Dieu dans sa gloire, régnant sur les trônes, sur les dominations, sur les anges et les autres esprits célestes, son trône me paraît sublime et élevé; mais lorsque je le considère dans la conduite de l'univers, et que je le vois descendre ici-bas pour sauver les hommes, il me semble que son trône touche presque sur la terre. »

« Le même prophète s'exprime ainsi sur le Saint-Esprit : De même que le Verbe est nommé tantôt la lumière, tantôt la vie et tantôt la résurrection sans qu'il y ait plusieurs verbes; de même aussi appelons-nous l'Esprit-Saint, esprit de sagesse, d'intelligence, de crainte de Dieu, sans que pour cela il y ait plusieurs esprits saints. Cette diversité dans les noms n'en suppose point dans la substance : c'est toujours un seul et même esprit, qui est le principe et la source de tous les biens et de toutes les vertus. C'est là l'esprit que l'Ecriture appelle l'Esprit de Jésus-Christ... Celui donc qui n'appartient pas à Jésus-Christ ne peut avoir en partage ni la sagesse, ni l'intelligence, ni le conseil, ni la force, ni la science, ni la piété, ni la crainte du Seigneur. C'est l'esprit de Jésus-Christ qui est l'auteur et le dispensateur de tous ces dons; c'est lui qui devait se reposer sur la fleur mystérieuse annoncée comme devant elle-même sortir de Jessé et par conséquent de David. Il s'y est reposé, en effet, au moment où le Sauveur fut baptisé par Jean-Baptiste : *Lorsque le Seigneur fut sorti du fleuve, l'Esprit-Saint descendit en forme de colombe, et se reposa sur lui.* Il semblait par là lui dire : O Fils de Dieu, avec quelle ardeur, avec quelle impatience je vous ai attendu dans la personne de tous les prophètes! Que je soupirais après votre venue pour me reposer délicieusement sur vous! Votre âme est le lieu de mon repos et vous êtes le Fils unique de Dieu. Je ne viens point habiter en vous pour quelques moments, et puis m'en retourner au ciel; j'y viens fixer ma demeure pour toujours; des liens indissolubles m'unissent à jamais à vous.

« Le mensonge ne peut se produire que sous les apparences de la vérité; et ce n'est que sous ce masque qu'il peut réussir à en imposer aux simples... La vérité peut être emprisonnée, chargée de fers; elle ne peut être vaincue. Il lui suffit du petit nombre de ceux qui la suivent, et elle ne s'épouvante point de la multitude de ceux qui la combattent... C'est aux mauvais prêtres qu'il faut s'en prendre de la perte des peuples. Retirez-vous, disent ces pasteurs superbes; ne soyez pas si hardis que d'avoir aucun commerce avec nous; vos plaies sont incurables. Jamais de semblables paroles n'éclaireront des aveugles, ne guériront des malades, ne fortifieront les faibles; au contraire, elles achè-

veront de les tuer, et de précipiter dans le désespoir ceux qui seront déjà découragés. Les bons pasteurs mesurant la faiblesse des autres d'après la leur propre, s'étudieront plutôt à retirer les pécheurs de leur égarement avec douceur et humilité, qu'à pousser, par une sévérité excessive, dans le précipice de la perdition ceux qui sont chancelants et prêts à y tomber... C'est un effet de la colère de Dieu, quand un peuple pervers et incrédule écoute plutôt les faux prophètes que les véritables. »

Jérémie. — « Si des prêtres, dit-il dans son *Commentaire sur Jérémie*, si des faux prophètes, ou une populace séduite et emportée s'élève contre nous dans des occasions où nous sommes obligés de prendre le parti de la vérité et de la loi du Seigneur, mettons-nous au-dessus des contradictions et des craintes humaines; ne songeons qu'à exécuter les ordres du Seigneur, et, uniquement occupés des biens de la vie future, méprisons les maux et les disgrâces de la vie présente. Si nous nous trouvons dans des conjonctures fâcheuses qui nous obligent à céder à l'orage, tâchons de nous accommoder au temps, toutefois sans jamais abandonner la vérité; car c'est une espèce de folie d'insulter avec orgueil à une puissance supérieure, et c'est sagesse de se dérober à un péril véritable, quand on peut le faire sans blesser les intérêts de la vérité. »

Ezéchiel. — « Rien de plus grand que le sacerdoce, dit-il dans son *Commentaire sur Ezéchiel*, rien aussi de plus terrible que la chute du prêtre. Si donc il y a lieu de se réjouir de son élévation, on doit aussi trembler qu'il ne vienne à tomber de si haut..... Du moment où il n'y a plus de science dans l'Eglise, la vertu disparaît, la piété et la chasteté s'anéantissent.....»

Amos. — Et sur un passage d'Amos : « *Le Seigneur veut perdre les Juifs qui l'ont méprisé ;* il fait dire par son prophète : *Les gonds de ce temple s'ébranleront et feront du bruit pour demander vengeance; et la vengeance que je prépare à ces misérables endurcis, est un silence qui règnera de toutes parts. Je ne leur parlerai plus; qu'ils se conduisent comme ils pourront. Ils refusent de m'écouter, je ne leur dirai plus rien; et je jure que je n'oublierai jamais le mépris qu'ils ont fait de mes ministres. J'enverrai la famine sur leur terre; non la famine du pain et la soif de l'eau : ces fléaux pourraient les faire rentrer dans leur devoir; mais la famine et la soif de ma parole, famine et soif qui les désoleront et qui les feront tomber sans que jamais ils se relèvent.....* »

Michée. — « Réjouissez-vous, lorsque Dieu exerce sur vous ses jugements et vous éprouve par les disgrâces de la vie présente : je ne vous dis pas de ne point pleurer; car heureux sont ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés, je vous avertis seulement de ne point pleurer pour les choses du siècle. »

Sophonie. — A ces paroles empruntées du *Commentaire sur Michée*, nous ajouterons encore celles-ci inspirées par la prophétie de Sophonie : « Mettez, comme les apôtres, votre gloire et votre félicité dans les opprobres que vous souffrez pour le nom de Jésus-Christ; félicitez-vous, comme saint Paul, des tribulations et des disgrâces qui vous éprouvent; regardez-les comme une honorable distinction et un glorieux privilége; c'est là pour l'âme chrétienne un noble orgueil et une sublime ambition. »

Osée. — Et ces autres sur la prophétie d'Osée : « Jésus-Christ veut que nous ayons tout à la fois et la simplicité de la colombe et la prudence du serpent; c'est-à-dire que nous évitions et de tendre des piéges aux autres, et de donner dans ceux que l'on pourrait nous tendre. Une prudence sans bonté est malice, et une simplicité sans prudence est folie... Dieu ne nous châtie point pour nous perdre, mais pour nous corriger. Quand il se montre sévère et rigoureux à notre égard, c'est qu'il veut nous faire rentrer dans les voies de la piété et de la pénitence. Les juges de la terre regardent la sévérité des lois comme une justice; mais la loi de la justice de Dieu est de sauver ceux qu'il châtie.....»

Aggée. — Enfin sur Aggée, il dit : « Il sied mal à un ministre de l'Evangile de vivre dans les délices et de faire l'éloge du jeûne. Destiné à remplir les fonctions et la place des apôtres, il ne doit pas se contenter de débiter leurs maximes, il doit encore suivre leurs exemples et pratiquer leurs vertus. »

Saint Matthieu. — Venons maintenant au Nouveau Testament, et citons quelques passages de son *Commentaire sur saint Matthieu*. Sur cette parole du tentateur, *Si cadens adoraveris me*, il dit : « Il est donc vrai que l'on n'adore le démon qu'après s'être laissé tomber à ses pieds?... Que vous sert de procurer la paix aux autres, quand vous laissez votre propre cœur en proie à la guerre que lui font tous les vices?» Sur cette autre parole : *Quiconque dira à son frère, Raca*: « Nous ne reconnaissons pour frères que ceux qui ont le même père que nous. Cet homme qui croit au même Dieu que vous, qui, comme vous, proclame Jésus-Christ comme étant la Sagesse de Dieu, comment le pouvez-vous taxer de folie?.... *Non potestis servire Deo et mammonæ.* Que l'avare entende ces paroles; qu'il les comprenne bien, celui-là, que son nom de Chrétien doit convaincre qu'il ne peut servir tout ensemble Dieu et les richesses. Néanmoins le Seigneur ne dit pas ici : Vous ne devez point avoir de richesses, mais vous ne devez point les servir; car celui qui est le serviteur et l'esclave des richesses les conserve comme un serviteur et un esclave, mais celui qui a secoué le joug de cette honteuse servitude, les donne et les distribue comme en étant le maître..... Contre le précepte de l'aumône, on pourrait alléguer ce prétexte : je n'ai pas de quoi la faire; je suis trop pauvre moi-même pour exercer l'hospitalité. Jésus-Christ y a répondu par ce commandement, dont l'observation est si facile: *Don-*

nez seulement de bon cœur un verre d'eau froide. Il ne demande pas même un verre d'eau chaude, pour ne pas laisser sujet de dire qu'on est pauvre, au point de n'avoir ni feu ni bois..... Jésus-Christ nous défend toute parole oiseuse, c'est-à-dire celle qui n'est d'aucune utilité, ni pour celui qui la dit, ni pour celui qui l'entend. Mais ces bouffonneries, mais ces paroles équivoques, qui excitent le rire ou portent à une curiosité immodeste; ce n'est plus là seulement proférer des paroles oiseuses, c'est se rendre hautement criminel..... *C'est là,* dit l'Evangile, *qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents.* Puisqu'il y aura des pleurs et des grincements de dents, il faut en conclure avec certitude que nous ressusciterons dans la même chair que la mort avait dissoute... C'est aux pasteurs qu'il faut s'en prendre des calamités qui affligent le troupeau..... Point d'affection sincère parmi ceux où la foi est différente... Les apôtres sont dispersés par toute la Judée; Dieu le permettait pour que leur fuite et leur dispersion donnât à l'Evangile le moyen de se répandre.

« Pierre, marchant sur les eaux, sent qu'il enfonce et s'écrie : *Seigneur, sauvez-moi.* Sa foi était vive, mais la faiblesse humaine l'entraînait. Son maître l'abandonne un moment à la tentation pour augmenter sa foi, et lui faire entendre qu'il devra son salut, non à la facilité de sa demande, mais à la protection du Seigneur..... Jésus-Christ ne dit point, il est impossible, mais il est difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. Par ce mot il ne suppose pas la chose absolument impossible, il indique seulement qu'elle est rare (11)... Le plus grand des miracles qu'ait faits Jésus-Christ, c'est, suivant les uns, la résurrection de Lazare; selon d'autres, la guérison de l'aveugle-né, ou bien sa transfiguration sur le Thabor. Moi, je mets à la tête des œuvres les plus merveilleuses du Sauveur sa conduite dans le temple, au jour où il en chassa les profanateurs. Point de témoignage plus éclatant de sa divinité; pas même l'oracle par lequel Dieu, son Père, déclara sur les bords du Jourdain, que c'était là son Fils bien-aimé. Un homme, tout seul, dont tout l'extérieur n'avait rien d'imposant, à la veille du jour où il va être traîné à la mort et suspendu à un gibet, triompher de la sorte de la cupidité et de la haine des scribes et des pharisiens déchaînés contre sa personne, commander à une passion aussi orageuse que l'amour du gain, et, sans autre moyen que le fouet dont il est armé, disperser et mettre en fuite toute une multitude, renverser les comptoirs des marchands, exécuter à lui seul ce que ferait à peine une armée entière; un tel prodige ne s'explique que par la toute-puissance divine De ses yeux s'échappait un feu vraiment céleste: la majesté divine resplendissait tout entière sur son visage..... Le méchant serviteur de l'Evangile ose répondre à son maître : *Vous moissonnez là où vous n'avez point semé.* Ces paroles donnent à entendre que le Seigneur ne rejette point les bonnes actions, quand il s'en rencontre, même chez les sages et les philosophes de la gentilité ; qu'il met de la différence entre ceux qui vivent bien et ceux qui vivent mal; et que, dans la comparaison qu'il établira entre les uns et les autres, ceux qui ont connu la loi écrite et qui l'ont négligée, seront traités avec bien plus de rigueur que ceux qui, n'ayant connu que la loi naturelle, ont vécu conformément à ses principes. »

Sur ces paroles : ***Mittens hæc unguentum hoc super corpus meum, ad sepeliendum me fecit.*** « Ce que vous accusez d'être une dépense superflue n'est qu'une anticipation à ma sépulture. « Pourquoi vous étonner que cette femme me donne ce témoignage sensible de sa foi, quand moi, je vais tout à l'heure donner mon sang pour elle? Admirez la prescience de Jésus-Christ: il va mourir dans deux jours; et il sait à l'avance que son Evangile sera prêché par tout l'univers..... *L'esprit est prompt, mais la chair est faible.* Avis à ces téméraires qui s'imaginent pouvoir exécuter tout ce qu'ils désirent. Autant nous présumons de l'activité de notre esprit, autant devons-nous être en défiance sur la fragilité de la chair..... L'impureté, ennemie de Dieu, ennemie de toutes les vertus, dissipe tout le bien qui nous vient de la bonté de Dieu, notre Père, et, en nous flattant par une apparence de plaisir, nous empêche de songer à l'indigence réelle qu'elle nous prépare..... L'aliment des démons, quel est-il? Les chants de la poésie profane, les recherches d'une science mondaine, l'étude d'une vaine et orgueilleuse éloquence. On se laisse prendre à leurs charmes décevants; on s'en laisse chatouiller agréablement les oreilles; le cœur ne s'en défend pas, il se trouve subjugué et enchaîné tout entier. Quand vous aurez consommé de longues veilles à ces études, vous n'en recueillerez qu'un vain bruit de paroles, sans nulle substance solide. Rien de réel, rien de propre à vous former aux règles de la vérité et de la justice. Loin d'une bouche chrétienne ces invocations sacriléges d'un Jupiter prétendu tout-puissant, et autres noms semblables, qui insultent la divinité. Aujourd'hui, quel renversement ! On voit les prêtres du Seigneur, dédaignant les saints écrits des évangélistes et des prophètes, avoir à la main des œuvres de théâtre, en faire leur lecture, réciter les vers

(11) Bourdaloue, commençant son discours sur les richesses, dit : « Il était difficile que saint Jérôme, malgré toute son autorité, évitât la censure des riches du siècle, quand il dit généralement et sans nulle modification, que tout homme riche est ou injuste dans sa personne, ou héritier de l'injustice et de l'iniquité d'autrui : *Omnis dives aut iniquus est, aut iniqui hæres.* Cette proposition a paru dure et odieuse; quelques-uns même l'ont condamnée comme indiscrète et fausse; mais je doute qu'en la condamnant ils l'aient approfondie avec des lumières aussi pures et un sens aussi exact et aussi solide que ce Père, dont un des caractères particuliers a été la science et l'usage du monde. » (*Carême*, tom. II, pag. 5.)

impurs des chantres de la galanterie, et se faire un coupable plaisir de ce que nous ne permettons au premier âge que parce que nous ne pouvons l'empêcher.

« *Si quelqu'un veut venir à moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il porte ma croix et me suive.* Voici le sens de cette exhortation du Sauveur : Le service de Dieu ne veut pas une vie molle et délicate. On n'est Chrétien qu'au premier sang. Pour gagner son âme dans la vie future, il faut la perdre dans la vie présente. Pas de jour où le fidèle disciple de Jésus-Christ n'ait à porter sa croix, à se renoncer soi-même. Vous fûtes adonné au plaisir; devenu chaste, renoncez à tout plaisir. Vous étiez timide, pusillanime; la force nouvelle dont vous êtes revêtu doit absorber jusqu'au souvenir de votre ancienne faiblesse. Ce qui est vrai non-seulement pour les temps de persécution et quand il faut prouver sa foi par l'effusion de son sang, mais dans toutes les circonstances de la vie. »

Saint Paul. — Donnons encore, avant d'abandonner cette mine si féconde de l'Ecriture sainte, quelques passages des *Commentaires sur les Epîtres de saint Paul.* « *Après trois ans*, dit-il dans son *Epître à Tite, je suis venu à Jérusalem voir Pierre;* non son visage : on ne suppose pas que la gravité de cet apôtre lui eût permis de se préparer si longtemps à l'avance, pour n'aller voir dans Pierre rien que d'humain. Il voulait le voir des mêmes yeux dont il lisait ses *Epîtres;* des mêmes yeux dont nous le voyons nous-mêmes quand nous lisons les siennes; non pour rien apprendre de sa bouche (Paul avait eu le même maître que Pierre), mais pour lui rendre hommage comme à son aîné dans l'apostolat... » Dans l'*Epître aux Galates : Chers petits enfants, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé dans vous.* «Combien n'en coûte-t-il pas pour mettre un enfant au monde? Triste conséquence du fatal arrêt porté contre toute la race humaine à son principe: *Tu enfanteras dans la douleur.* L'Apôtre, voulant faire voir quelle doit être la sollicitude des maîtres chrétiens pour leurs disciples, se compare non-seulement à un père, mais à une mère. Où voyons-nous aujourd'hui des pasteurs tellement occupés du salut des fidèles confiés à leurs soins, qu'ils éprouvent, non durant quelques moments, mais pendant tout le cours de leur vie, les douleurs de l'enfantement, pour les former à Jésus-Christ?.... La loi que Moïse avait donnée au peuple juif, impatient de toute discipline, était comme un surveillant sévère et attentif qui devait avoir sans cesse l'œil sur lui, et le préparer ainsi à croire les mystères de la nouvelle alliance. Cette nouvelle alliance une fois conclue entre Dieu et les hommes, les fonctions de ce surveillant sont devenues inutiles, puisque nous croyons en Jésus-Christ. Arrivés ainsi à la maturité de l'âge, nous n'avons plus besoin d'une surveillance étrangère, pour défendre nos intérêts, pour nous contenir dans le devoir : nous sommes les vrais enfants de Dieu, non point par cette loi qui est abolie, mais par la foi en Jésus-Christ. Si quelqu'un, parvenu comme nous à la maturité de l'âge, lorsqu'il reçoit déjà les noms d'héritier, de fils, veut néanmoins s'obstiner à rester sous l'autorité d'un surveillant, qu'il sache qu'il ne peut plus vivre sous des lois qui n'étaient faites que pour l'enfance. Ces lois ne conviennent plus au monde tel qu'il est. Comment accomplir aujourd'hui ce commandement de la Loi : « Tous « les mâles se présenteront trois fois chaque « année, en la présence du Seigneur, ton « Dieu, » puisque Jérusalem et son temple ne sont plus que des cendres dispersées çà et là? Où sont maintenant ces victimes établies pour la rémission des péchés? Où est ce feu éternel des holocaustes, qui rivalisait en quelque sorte avec les astres des cieux, puisque l'autel même n'existe plus? Il arriverait donc de là que l'on ne serait plus sous l'autorité du père ni du surveillant, puisque la Loi ne peut plus s'exécuter, depuis qu'elle a été remplacée par la foi, et que l'on cesse d'avoir la foi lorsqu'on s'obstine à demeurer sous la surveillance de la Loi.

« La démence des Juifs nous étonne. Ils mettent à mort le Seigneur après qu'ils avaient persécuté les prophètes et les apôtres. Ils persistent dans leur révolte opiniâtre contre Dieu; et nous verrons, l'histoire à la main, que les Juifs ont persécuté les Chrétiens avec plus de fureur que les païens eux-mêmes. Encore aujourd'hui, devant nous, sous le nom de Chrétiens, combien de persécuteurs du christianisme lui font une guerre déclarée, en s'élevant contre ceux qui vivent selon ses saintes maximes?..... Toute l'économie du monde visible ou invisible, soit avant, soit depuis la création, se rapportait à l'avénement de Jésus-Christ sur la terre. La croix de Jésus-Christ, voilà le centre auquel tout vient aboutir, le sommaire de l'histoire du monde!..... L'humilité consiste moins dans le langage que dans les sentiments du cœur. C'est un profond assentiment de l'esprit qui nous persuade que nous ne savons rien, que nous ne sommes rien. C'est cette douceur inaccessible aux orages des passions, aux mouvements de la colère et de l'impatience, celle-là à qui le Seigneur promet en récompense qu'il lui sera donné la terre pour partage; c'est-à-dire que celui qui la possède aura l'empire sur ses sens.... *Pour vous ce n'est pas ce que vous avez appris dans l'école de Jésus-Christ, puisque vous y avez entendu prêcher, et y avez appris, selon la vérité de sa doctrine,* etc.... Apprendre dans l'école de Jésus-Christ, c'est s'instruire à la pratique de sa sagesse, de sa justice, de sa patience. Qui sera véritablement le disciple de Jésus-Christ, celui-là ne marchera point dans la vérité de ses propres pensées, ni dans les ténèbres dont notre intelligence est offusquée, ni dans les sentiers qui la détournent de la ressemblance avec la vie de Jésus-Christ. Pour lui, plus de ténèbres, plus d'ignorance, plus d'aveu-

glement de cœur. Il commandera à tous les désirs et triomphera de tous les appétits de la chair. S'il venait à succomber à quelque passion, il pleurera sur sa blessure, il sera déchiré par les reproches de sa conscience, comme ayant perdu sa liberté, et l'intégrité de son innocence..... Celui donc qui peut retracer les vertus de Jésus-Christ : doux et humble de cœur comme lui, donner sa vie pour ses frères, comme Jésus-Christ l'a fait pour ses brebis; ne répondre aux insultes que par le silence, aux mauvais traitements que par des paroles de bénédiction, voilà le Chrétien vraiment renouvelé, celui qui a droit de dire avec l'Apôtre : « Ce n'est plus « moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en « moi...» *Ne donnez point de lieu ni d'entrée au démon*, qui rôde autour de nous, semblable au lion rugissant, pour se ménager un accès dans notre âme. Il n'y fait pas aussitôt irruption, mais il commence par lancer de loin des traits, par jeter à l'avance au fond du cœur des pensées coupables. Pour peu que l'on s'y arrête avec complaisance, qu'on les entretienne, il saura bien en profiter pour s'y introduire en personne et s'emparer du cœur tout entier.

« Saint Paul veut que l'évêque exerce l'hospitalité. Si c'est là un devoir, même pour le simple laïque, à plus forte raison pour l'évêque, dont la maison doit être un refuge ouvert à tout le monde. Le laïque obéit au précepte en recevant un ou deux étrangers; l'évêque qui ne les reçoit pas tous manque à l'humanité. Il nous arrive souvent de disputer sur les livres de la foi, moins pour découvrir la vérité que pour faire parade de notre science. A quoi sert de tant s'emporter? Une discussion simple et modérée est bien plus capable de vous ramener au sentiment de votre adversaire, si c'est lui qui a raison, ou de le ramener au vôtre, si c'est lui qui a tort...... Combien il est rare de rencontrer de ces Chrétiens vraiment fidèles, qui comptent pour rien tout désir de gloire, toute estime des hommes! Parce qu'on jeûne, ce n'est pas toujours dans la vue de Dieu; parce que l'on donne à l'indigent, ce n'est pas faire l'aumône chrétienne. Les vices avoisinent de près les vertus. Ce n'est pas chose aisée de se contenter d'avoir Dieu pour juge..... Tâchons de vivre en paix avec tout le monde et de ne point nous faire d'ennemis. Mais, si en disant la vérité nous nous attirons la haine de quelqu'un, ce n'est pas nous qui sommes ses ennemis, c'est lui qui est ennemi de Dieu.

« Nous pratiquons, du moins en partie, les commandements que la loi de Dieu nous impose: le précepte de la charité, le plus facile de tous, et sans lequel tout ce que nous pouvons faire devient inutile, est le seul que nous négligeons. Les veilles mortifient la chair, le jeûne nous épuise, les aumônes nous coûtent, le martyre, quelque vive et ardente que soit notre foi, met notre constance à de douloureuses et cruelles épreuves. Cependant il est des Chrétiens qui remplissent tous ces devoirs. On ne néglige que celui de la charité tout facile et aimable qu'il est. Où est en effet, celui qui, à l'exemple de saint Paul, désire d'être anathème et séparé de Jésus-Christ pour ses frères? Qui verse des larmes avec ceux qui pleurent et se réjouit avec ceux qui sont dans la joie? Qui ressent les peines que l'on fait aux autres et qui souffre une espèce de mort quand il voit mourir son frère? »

Nous terminerons ces emprunts faits aux *Commentaires* de saint Jérôme par ce jugement qu'en a porté notre grand Bossuet, le juge le plus compétent peut-être en pareille matière : « Il est sûr, dit-il, que l'ancienne Eglise latine n'a jamais eu de Père plus savant que lui, ni de meilleur interprète critique ou littéral de la sainte Ecriture, surtout du Vieux Testament dont il connaissait la langue originale, ce qui a fait dire à Alphonse Tostatus qu'en cas de conflit, il faut plutôt croire à saint Jérôme qu'à saint Augustin, surtout quand il s'agit du Vieux Testament et de l'histoire, en quoi il a surpassé tous les docteurs de l'Eglise. » (*Projet de réunion entre les catholiques et les protestants.*)

Contre Helvidius. — Cette ardeur que Jérôme portait à l'étude de l'Ecriture sainte se doublait encore quand la foi catholique était attaquée et qu'il s'agissait d'en défendre les dogmes. Il ne s'éleva pas une erreur de son temps qu'il ne fût un des premiers à la signaler aux yeux de l'Eglise et du monde chrétien et à la repousser par de vives et savantes réfutations. Il était à Rome en même temps qu'Helvidius, mais sans le connaître, puisqu'il se flatte même de ne l'avoir jamais vu. Cet Helvidius, disciple d'Auxence et arien comme son maître, avait usurpé le siége de Milan sur saint Denys. Jérôme le représente comme un homme factieux et turbulent, qui, à la liberté du laïc, savait réunir en sa personne la dignité du sacerdoce, et qui croyait qu'il suffisait de parler beaucoup pour être éloquent. Soit qu'il voulût se faire un nom dans le monde, soit pour réfuter un catholique nommé Cratère, Helvidius s'avisa de composer un livre, dans lequel, à l'aide de quelques passages de l'Ecriture dont il corrompait le sens, il prétendait prouver que la sainte Vierge, après la naissance de Notre Seigneur, avait eu de saint Joseph d'autres enfants, savoir, ceux que l'Evangile appelle les frères de Jésus-Christ. Il alla même plus loin, et soutint que la virginité n'avait aucun avantage sur le mariage. Jérôme prié de réfuter ces blasphèmes s'y refusa d'abord, autant à cause de l'obscurité de l'auteur que du peu de mérite de l'ouvrage. Il craignait qu'une réponse, en mettant Helvidius en évidence, ne le rendît plus audacieux, et à défaut de raisons, ne provoquât ses injures et peut-être de nouvelles impiétés de sa part. Pourtant, à la fin, il se laissa déterminer par la crainte de voir augmenter le scandale que ce livre avait déjà causé. Ce traité de Jérôme est un des premiers écrits qu'il publia contre les hérétiques de son temps.

Il le commence par une prière dans laquelle il demande au Saint-Esprit, qu'en consentant à se servir de sa plume pour défendre la virginité de la sainte Vierge, il daigne lui inspirer ce qu'il devait dire sur ce sujet; il conjure Jésus-Christ de s'intéresser à la défense des chastes entrailles qui l'ont porté pendant neuf mois, et il conjure le Père éternel de faire connaître à toute l'Eglise, par son ministère, que celle qui est devenue mère avant d'être mariée, est demeurée vierge après son enfantement. Il vient ensuite au premier passage de l'Ecriture, allégué par Helvidius pour établir ses erreurs. Nous lisons dans saint Matthieu que la Vierge étant fiancée se trouva grosse avant d'avoir eu commerce avec saint Joseph. Cet hérétique en concluait que depuis, elle avait eu commerce avec son époux. Jérôme n'a pas de peine à montrer que cette conséquence est mal tirée, parce qu'il arrive souvent que l'on dise qu'une chose a été faite avant une autre qui ne doit jamais s'accomplir. Par exemple, lorsqu'on dit : Cet homme est mort avant d'avoir fait pénitence, cela ne signifie pas qu'il doive la faire dans l'autre monde, où il ne reste plus de chemin pour le retour et où la pénitence est impossible. C'est dans ce sens que, voulant montrer que Jésus-Christ n'était point fils de Joseph, fiancé de la sainte Vierge, l'évangéliste remarque qu'*elle fut trouvée enceinte avant qu'ils eussent eu commerce ensemble*. D'où il ne résulte nullement que ce commerce ait commencé après la naissance du Sauveur. Le second passage objecté par Helvidius est encore tiré de saint Matthieu, qui dit au même endroit, que *Joseph ne connut point sa femme jusqu'à ce qu'elle eut enfanté son fils premier-né*. Donc, concluait Helvidius, Joseph a dû connaître Marie après la naissance de son premier-né, la particule *donec* marquant ordinairement dans l'Ecriture un temps précis après l'écoulement duquel la chose devait arriver. « Quoique cette particule en effet marque assez souvent un temps précis, répond Jérôme, cependant on trouve dans l'Ecriture plusieurs passages où elle se prend dans un sens indéterminé et même infini. Par exemple, lorsque Dieu dit dans Isaïe, *Ego sum, et donec senescatis ego sum*, la particule *donec* ne saurait marquer ici ni le terme ni la fin de Dieu, puisqu'il est éternel et doit durer toujours. Il en est de même de cette parole que Jésus-Christ adresse à ses disciples dans l'Evangile de saint Matthieu : *Et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*. Il y aurait en effet de l'impiété à conclure de ce passage qu'après la fin des siècles Jésus-Christ ne sera plus avec son Eglise ni avec ses élus. » Jérôme ajoute encore plusieurs passages de l'Ecriture, où la particule *donec* est prise dans un sens tout différent de celui que lui donnait Helvidius, puis il lui pose cette question dont tout Chrétien comprendra tout de suite la convenance : « Est-il croyable que Joseph instruit par un ange de la manière dont Marie avait conçu, et témoin des miracles opérés à la naissance du Sauveur, aurait voulu par la suite user de la familiarité du mariage avec une Vierge, vaisseau de toute candeur? » Helvidius tirait sa troisième objection d'un passage de l'Evangile de saint Luc qui donne à Jésus-Christ la qualité de *premier-né*, et il soutient qu'un premier-né dans une famille supposait nécessairement des frères puinés. Pour y répondre, Jérôme parcourt tout ce que l'Exode, les Nombres, le Lévitique disent des enfants premiers-nés, et prouve que dans le langage de l'Ecriture, tout enfant né de la première couche d'une femme est appelé *premier-né*, même quand il n'a point de frères après lui et qu'il demeure fils unique.

Enfin Helvidius se fondait sur quelques passages de l'Evangile, où il est parlé des frères de Jésus-Christ. « Nous trouvons, disait-il, que l'on compte au nombre des frères de Jésus-Christ, Jacques et José, fils de Marie, et que Marie, mère de Jacques et de José, était présente à la passion et à la sépulture de Jésus-Christ : Or, ajoutait-il, cette Marie est la mère du Seigneur, car il n'y a pas d'apparence qu'elle eût voulu l'abandonner dans cette occasion. » Jérôme montre sans peine qu'Helvidius se contredisait lui-même en affirmant que la mère de Jacques et de José était la même Marie, cette mère sublime que le Christ mourant sur la croix recommanda à saint Jean comme une veuve désolée qui demeurait sans consolation après la mort de son fils. En effet, si Marie recommandée à saint Jean était la même que la mère de Jacques et de José, cette recommandation était inutile. Elle trouvait naturellement sa consolation, non-seulement dans ses deux fils, mais encore dans plusieurs filles qu'elle avait de l'aveu même d'Helvidius. Jérôme soutient donc contre cet hérétique que la mère de Jacques et de José est différente de la mère du Seigneur. La raison qu'il en donne c'est que l'Evangile ne cite que deux apôtres du nom de Jacques, l'un fils de Zébédée et l'autre fils d'Alphée. Or, on ne peut pas dire que la mère du Seigneur ait jamais été mariée ni à Zébédée ni à Alphée; comment donc aurait-elle été la mère de Jacques et de José? « D'ailleurs, ajoute ce Père, Marie, mère de Jacques et de José, était sœur de la sainte Vierge et femme d'Alphée; c'est la même qui est aussi appelée *Marie Cléophé*. Le nom de *frères* dans l'Ecriture, se prend de plusieurs manières : il y a des frères de naissance, des frères de nation, des frères de parenté, des frères d'affection; il est même très-ordinaire, surtout dans l'Ancien Testament, de voir les parents, à quelques degrés qu'ils se tiennent, neveux, oncles ou cousins, se traiter de frères. » Il cite à ce sujet l'exemple de Lot et d'Abraham, de Laban et de Jacob, ainsi que plusieurs autres. D'où il conclut que ceux qui, dans l'Evangile, sont appelés frères de Jésus-Christ, ne pouvaient être que ses cousins et ses plus proches parents. Helvidius s'était encore appuyé de

l'exemple de Tertullien et de Victorin, évêque de Petau. Jérôme rejette le témoignage de Tertullien comme d'un homme qui n'était pas de l'Eglise. Quant à celui de Victorin, il répond qu'on doit l'expliquer comme les passages empruntés à l'Evangile. Dans ce cas-là, cet auteur a bien pu appeler *frères de Jésus-Christ* ceux qui n'en étaient que les proches parents, mais il n'a pas dit qu'ils fussent enfants de Marie mère du Sauveur. Il oppose à ces deux écrivains saint Ignace martyr, saint Polycarpe, saint Irénée, saint Justin et d'autres disciples des apôtres qui, dans Ebion, dans Théodore de Byzance et dans Valentin, ont combattu l'erreur res suscitée par Helvidius. Il s'étend beaucoup sur le mariage et la virginité, s'appliquant à faire prévaloir les avantages de l'une sur les dangers de l'autre, mais en déclarant toutefois qu'il ne condamne point le mariage. Il avoue même que parmi les personnes mariées, il y en a qui vivent très saintement; mais il remarque en même temps que, comme il ne sert de rien d'être vierge de corps si on ne l'est de cœur et d'esprit, il est bien plus facile de conserver son innocence et sa paix dans la virginité que dans le mariage Il finit son traité en disant à Helvidius « qu'il s'attend à recevoir de sa part bien des mauvais traitements, mais qu'il se fera toujours gloire d'être déchiré par la même bouche qui a vomi des blasphèmes contre Marie, parce que, pour un serviteur, c'est une gloire véritable d'être traité comme la mère de son maître.

Contre Jovinien. — Huit ans plus tard Jérôme eut encore à prendre la défense de la virginité contre un autre hérétique nommé Jovinien. « Rentré dans sa solitude de Bethléem, Jérôme, dit M. Villemain, gardait dans sa retraite cette âpre fierté qui lui avait fait tant d'ennemis à Rome. On le croirait à tort affranchi par l'âge et la solitude, il était plus impétueux et plus sévère que jamais. Cette inquiète vigilance, il ne la portait pas seulement autour de lui; et ce n'est pas un faible témoignage de l'activité religieuse de ce temps que de le voir, du fond de la Judée, réfuter les doctrines d'un moine d'Italie, Jovinien, qui dépréciait la virginité et tendait à supprimer le mérite des abstinences chrétiennes. » Ses erreurs se réduisaient à quatre principales, savoir: 1° que ceux qui ont été régénérés avec une pleine foi par le baptême, ne peuvent plus être vaincus par le démon; 2° Que tous ceux qui auront conservé la grâce du baptême, seront également heureux dans le ciel; 3° Que les vierges, à moins que leurs œuvres ne les distinguent d'ailleurs, n'ont pas plus de mérite que les veuves et les femmes mariées; 4° Qu'il n'y a aucune différence entre s'abstenir de viandes et en user avec action de grâces. Ses mœurs étaient conformes à sa doctrine. Après avoir passé ses premières années dans les austérités de la vie monastique, vêtu d'un habit noir, jeûnant au pain et à l'eau, travaillant de ses mains et marchant nu-pieds, il sortit de son monastère de Milan et se rendit à Rome pour y débiter ses erreurs. Il y parut vêtu et chaussé proprement, avec des étoffes blanches et fines, du linge et de la soie. Il se frisait les cheveux, fréquentait les bains et les cabarets, aimait les jeux de hasard, les grands repas, les mets délicats, et les vins exquis. Avec tout cela, il se vantait d'être moine et garda le célibat pour éviter les suites fâcheuses du mariage. « Cet Epicure de la Loi nouvelle, comme l'appelle saint Jérôme, sans créer de schisme apparent et sans attaquer précisément le dogme, jetait dans l'Eglise un grand trouble, en détachant les âmes du joug de la règle, et en niant ce qui faisait une des forces du christianisme. Jérôme vit le danger, et sa pureté d'âme comme sa prévoyance se montre dans l'énergie de sa censure. Ce n'est pas seulement au nom des maximes chrétiennes qu'il réclame. Vertus païennes, préceptes de philosophie, exemples aux sages de l'Inde et de la Grèce, aux barbares et aux peuples civilisés, tout lui sert à établir les principes de la domination de l'esprit sur les sens, et du perfectionnement moral par les privations matérielles. Jovinien avait gagné beaucoup de partisans à sa doctrine, déguisée sous le nom d'élégance de mœurs et d'urbanité. Le solitaire lui oppose de graves raisonnements et d'amers sarcasmes.» Son ouvrage est divisé en deux livres dont nous allons reproduire quelques fragments.

« Reprochez-nous les humiliations du Sauveur; nous sommes loin d'en rougir; nous n'avons garde de les dissimuler. Plus il a souffert pour moi et plus je lui suis redevable. Pouvez-vous rien nous objecter de plus humiliant que sa croix ? C'est là ce qui fait l'objet de notre foi et c'est par cette croix que nous triomphons de nos ennemis..... Vous contestez à Marie sa perpétuelle virginité. Je soutiens bien davantage: je soutiens que, grâce à Marie, Joseph est toujours resté vierge, afin qu'un fils vierge naquît de leur virginale union. Joseph fut moins l'époux de Marie que le dépositaire de sa virginité. Celui qui mérita d'être appelé le père du Seigneur devait rester vierge comme sa chaste Mère.... Etre vierge, c'est être chaste de corps et d'esprit. Il ne servirait de rien d'être pur dans sa chair, si on ne l'était également dans son cœur.... Jovinien triomphe de ces paroles de l'apôtre : « Quant aux vierges je « n'ai point reçu de commandement du Seigneur ; mais voici le conseil que je donne » etc. Saint Paul, dit-il, n'hésite point en parlant du mariage; pourquoi n'a-t-il pas la même assurance en parlant des vierges? — Et certes, il a raison; car, en exprimant un commandement, il imposait un devoir, auquel il devenait impossible de manquer sans crime et sans encourir le châtiment. Si le Seigneur eût condamné la virginité, il aurait commandé le mariage; ce qui était attenter à la société, couper l'arbre à sa racine. Il nous propose la perfection des anges; il ne la prescrit pas. C'est un conseil qu'il laisse à l'arbitraire. Si c'était un précepte,

il en aurait fait un commandement absolu.... La différence que j'établis entre la virginité et le mariage est la même que celle qui existe entre ce qui est bien et ce qui est mieux.... Adam et Eve, innocents dans le paradis, étaient vierges ; coupables et chassés du paradis, ils ont eu des enfants.... Le mariage a rempli la terre; la virginité peuple le ciel.... Le mariage finit à la mort, la virginité commence ses triomphes après la vie; Jean, apôtre, évangéliste, est appelé le bien-aimé de Jésus-Christ. Pourquoi? parcequ'il était vierge. Si ce n'est point là le motif de la prédilection particulière que le Sauveur lui témoignait, qu'on nous l'apprenne. Jésus-Christ, mourant vierge, confie sa mère vierge à son disciple vierge.... Dans l'Ancienne Loi il était ordonné, que ceux qui offraient des sacrifices pour le peuple se purifiassent en s'abstenant de tout commerce avec leurs femmes.— Les prêtres étaient donc mariés? — Soit; parceque malgré tout le prix de la virginité, il était plus nécessaire encore qu'il y eût des prêtres que des vierges. Dans une armée on choisit pour capitaines ceux qui l'emportent en bravoure ; repousse-t-on les autres, qui ont moins de valeur? Non, tous ne pouvant pas avoir la même supériorité. Si une armée ne consistait que dans la force et non pas dans le nombre des guerriers, on exclurait tout ce qu'il y aurait de faible. Pourquoi donc arrive-t-il souvent que parmi ceux que l'on admet au sacerdoce, on donne à des hommes mariés la préférence sur ceux qui sont vierges? Parcequ'indépendamment de la virginité ils manquent des autres qualités nécessaires. Tel a la réputation d'être chaste et ne l'est pas. Tel autre se prévaut de l'honneur d'être vierge pour s'enorgueillir de ses sacrifices et abandonner les autres devoirs. Ajoutez que les choix ne sont pas toujours réglés par la rigoureuse équité, et que c'est trop souvent la brigue et la passion qui les déterminent. On adopte celui-ci, moins par un sentiment de préférence, que par une secrète prévention contre les autres. On donne son suffrage à la médiocrité, parceque l'on s'en accommode mieux que des vertus et des talents d'un autre, à qui l'on fait un crime d'en avoir. Il s'en faut bien que les jugements de la multitude soient toujours ceux de la vérité. La plupart du temps on se prononce de la manière la plus favorable à ses inclinations et l'on choisit, non pas celui qui vaut le mieux, mais celui qui nous offre le plus d'analogie avec notre manière de vivre....

« On me dira : si tout le monde embrassait la virginité que deviendrait le genre humain? Vous avez peur.... de quoi? Que s'il n'y avait au monde que des vierges, il n'y aurait plus d'incontinences, plus de rapts, plus d'adultères: mais rassurez-vous tous les hommes ne seront pas appelés à cette perfection, pas plus que tous ne sauraient être philosophes, orateurs, jurisconsultes: Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. » Le saint docteur, après avoir recueilli dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, les exemples de virginité les plus propres à la recommander comme l'état de perfection le plus élevé, en fortifie le témoignage par des histoires profanes, pour montrer quelle estime on en a fait dans tous les temps... « Dans ces sortes de matières, nous restons embarrassés sur l'expression : danger égal de manquer à la pudeur si l'on s'explique, ou à la vérité, si on s'enveloppe de réticences.... A Rome, la vestale Minucia fut enterrée vive sur le simple soupçon d'avoir trahi son vœu de virginité; châtiment sans doute d'une excessive rigueur, mais qui prouve combien, dans l'opinion générale, c'était un crime impardonnable de manquer au vœu de la virginité.

« L'amour de la beauté est le sommeil de la raison et mène à la folie. C'est le déréglement de l'esprit : il boulverse les idées, énerve les pensées grandes et généreuses, dégrade l'âme en l'enchaînant à la terre. Il suscite les querelles, les emportements, les conseils téméraires, l'orgueil et la dureté du commandement, les basses et serviles complaisances. Il se rend inutile aux autres et à soi-même. Dévoré par une soif insatiable de jouissances, il se consume le plus souvent en soupçons, en reproches, en regrets, en désespoir. Il finit par imposer la haine et par se détester soi-même..... L'amour même légitime est chaste dans ses ardeurs. Le sage aime son épouse avec calme, jamais avec emportement. Qu'importe l'objet, là où il y a passion? C'est une faiblesse honteuse d'aimer sa femme comme une concubine. Ce qu'il y a de plus avilissant dans la servitude, c'est d'y introduire encore une passion étrangère.... Quand un désir est satisfait un autre s'allume. Cercle continuel de besoins et de repentirs..... Nous lisons dans l'Evangile : *Je voyais Satan tomber du ciel comme un éclair*. Lorsque tant de grandeur s'abat, qui ne tremblerait pour sa petitesse? Quand un ange succombe dans le ciel, quel homme ne se croira pas en danger sur la terre?... Loin des objets qui irritent nos sens, nous en éprouvons encore la dangereuse amorce: que sera-ce quand nous en serons environnés? Il est difficile, pour ne pas dire impossible, au milieu des délices et de l'abondance, de ne point penser à ce que nous portons au dedans de nous-mêmes, et c'est s'abuser que de croire que l'on puisse vivre au sein du plaisir sans l'aimer. Il ne faut à l'entretien de nos corps que la nourriture la plus commune. Tout ce qui excède cette règle est donné à la sensualité et non au besoin...» Il rapporte plusieurs exemples de tempérance chez les païens, puis il conclut ainsi : « Que ceux là qui ignorent ou dédaignent la pauvreté des apôtres et l'austérité de la croix imitent du moins la frugalité des gentils. » Il passe ensuite aux exemples de l'Ancien et du Nouveau Testament, et prouve contre Jovinien que, quoique Dieu soit le créateur de toutes les choses destinées aux

usages des hommes, il est bon néanmoins et éminemment utile de pratiquer des jeûnes et des abstinences. Il combat ensuite une dernière erreur de Jovinien touchant l'égalité de la récompense destinée à tous les justes dans le ciel et fait voir que de même que dans cette vie, il y a différents degrés de péchés et de vertus, de même dans la vie éternelle, il y a différents degrés de peine et de bonheur. Enfin dans la péroraison qui termine son livre, s'adressant à cet hérésiarque lui-même, il lui dit :

« Vous avez pour vous tout ce qu'il y a d'efféminés. Socrate disait : Et de plus tous les animaux avides de chair. J'ai pour moi tous ceux qui se regardent comme étrangers dans ce monde. Ne vous faites pas un sujet de triomphe de compter un grand nombre de sectateurs. Jésus-Christ prêchait dans les villes de Judée, et n'avait que douze apôtres; encore, au moment de sa passion, lui manquèrent-ils tous à la fois ; jusqu'à Pierre lui-même, et le peuple tout entier s'unissait aux pharisiens pour crier· Crucifiez, crucifiez-le ; nous ne reconnaissons de maître que César, c'est-à-dire le vice et non pas la vertu ; Epicure, et non pas Jésus-Christ ; Jovinien, et non pas l'apôtre saint Paul. Si vous comptez un si grand nombre de disciples, c'est que les libertins sont en majorité. Vous leur avez donné occasion de se produire; vous n'avez pas même l'honneur de les avoir faits ce qu'ils sont..... Il y a à peu près quatre cents ans que la prédication évangélique a commencé à éclairer le monde et que les hérésies ont pullulé dans l'Eglise. Toutes les erreurs qui se sont répandues contre la vérité chrétienne avaient eu leur berceau chez les Chaldéens, les Syriens et les Grecs. Les Latins devaient avoir aussi la leur, et Basilide s'est reproduit dans Jovinien.... Il a paru de tout temps de faux prophètes abusant les peuples par d'agréables promesses ; ils plaisent pour un temps. La vérité est amère; il n'y a aussi que des amertumes à recueillir pour ceux qui la prêchent. » S'adressant ensuite à la ville de Rome pour la féliciter d'avoir effacé ses anciens blasphèmes sous la confession du nom chrétien, il ajoute : « Il en coûta moins à tes ancêtres, du temps de leurs rois et de Numa Pompilius d'embrasser la continence à la voix de Pythagore, que d'introduire la volupté d'Epicure au temps de la république et sous les consuls. »

Apologie de cet ouvrage. — Adressé de Bethléem à Rome, cet écrit parut d'abord excessif. Les amis auxquels Jérôme le confiait pour le publier, le supprimèrent dans la crainte d'offenser les esprits par un éloge exclusif du célibat, porté jusqu'à la réprobation du mariage. Mais l'ouvrage fut connu; des copies s'en répandirent en Judée et en Italie. Et Jérôme, que Pammaque, le gendre de Paula, avait averti de ses objections et de ses doutes, lui répondit, avec un peu d'orgueil mondain peut-être : « Je suis loin d'être aussi heureux que la plupart des auteurs de notre temps ; je ne puis à volonté corriger mes erreurs. Aussitôt que j'ai écrit quelque chose, amis et ennemis, avec un zèle divers, mais avec une égale ardeur, le jettent dans le public et lui prodiguent l'éloge et le blâme, au gré du sentiment qui les inspire. » Mais ce qu'il ne peut plus changer, il le défend, et dans une *Apologie* de cet ouvrage, il rétablit le vrai sens de ses paroles, qui, malgré la véhémence naturelle à son génie, n'impliquaient en effet qu'une préférence et non une exclusion.

Dans ce nouvel ouvrage, Jérôme transcrit tous les passages de ses livres contre Jovinien, où il avait parlé honorablement du mariage, jusqu'à l'approuver en termes formels. Il convient qu'il a comparé la virginité à l'or, et le mariage à l'argent. « Mais, ajoute-t-il, quel est le lecteur assez peu équitable, pour me condamner plutôt sur des préjugés que sur mes paroles ? J'ai parlé du mariage avec beaucoup plus de retenue et de réserve que la plupart des auteurs grecs et latins, qui excluent le mariage de la bonne terre, et du champ que le Père de famille a ensemencé. J'ai avoué que le mariage est un don de Dieu ; mais qu'il y a une grande différence entre don et don. J'ai dit qu'il y avait dans l'Eglise plusieurs sortes de grâces, et que le don de la virginité était différent de celui du mariage. Comment donc peut-on m'accuser de condamner ce que je confesse hautement être un don de Dieu ?» Il soutient que toutes les explications qu'il a données aux différents passages de l'Ecriture, allégués dans ses livres, n'ont eu d'autre but que de nous démontrer la différence qui existe entre ces deux états; mais qu'il les a toujours reconnus l'un et l'autre pour des dons du Seigneur. « Je proteste que je ne condamne point le mariage, seulement j'exalte la virginité; non que je la possède, et c'est pour cela même que je l'admire. Il faut en croire à la parole de celui qui loue dans les autres un bien qu'il n'a pas lui-même. Parce que mon corps pesant m'attache à la terre, suis-je moins en droit de vanter le vol de l'oiseau ?.... Jésus-Christ et Marie, qui sont toujours demeurés vierges, ont consacré la virginité dans l'un et l'autre sexe. Les apôtres étaient vierges, ou du moins ils gardèrent la continence après leur mariage. Les évêques, les prêtres. les diacres doivent être vierges ou veufs avant de recevoir l'ordination, ou du moins ils doivent vivre dans une continence perpétuelle après qu'ils ont été consacrés par ce sacrement.

« Comment Marie a-t-elle pu rester vierge ? A ceux qui nous font cette question, je demande à mon tour : Comment Jésus-Christ est entré dans une maison dont les portes étaient fermées, pour faire voir par les ouvertures de ses pieds et de ses mains qu'il n'était point un fantôme. Qu'ils me répondent et alors je satisferai à leur curiosité. Marie est restée vierge après l'enfantement : elle était mère avant que d'être épouse. Je le répéterai encore ici : Jésus-

Christ vierge, Marie vierge, ont consacré dans les deux sexes la virginité..... Pourquoi donc abusons-nous? Pourquoi vivant, comme nous le faisons, dans le désordre, trouvons-nous mauvais que l'on nous refuse le prix qui n'est dû qu'à la pureté? Il nous faut des tables somptueuses; il nous faut les plaisirs des sens; et nous n'en voulons pas moins régner avec Jésus-Christ, dans la compagnie des vierges et des veuves. Il y aura donc les mêmes récompenses à prétendre pour l'intempérance et la mortification, pour la mollesse et la pénitence? Lazare fut malheureux pendant sa vie; et le riche, sous la pourpre et dans les délices de l'opulence, a goûté jusqu'à son dernier moment toutes les jouissances de la sensualité. C'est qu'après leur mort leur condition est bien différente: à l'un des délices en échange de ses privations; à l'autre des supplices à la place de ses plaisirs. Il dépend de nous de partager le sort de l'un ou de l'autre. » Cette apologie eut son effet: elle fit mieux que justifier les livres de Jérôme, elle acheva de démasquer la doctrine impie d'un novateur. Jovinien condamné resta sans défenseurs; et on put voir dans cet exemple, avec la rapide communication d'idées entre tous les points de la société chrétienne, l'ascendant que gardait Jérôme au fond de son désert.

Contre Vigilance. — Cependant Jérôme ne refusait aucun combat, parce qu'il se sentait de taille à soutenir toutes les luttes et à les changer en victoires, surtout quand la pureté du dogme et la gloire de l'Eglise s'y trouvaient intéressées. C'est ainsi qu'après avoir accueilli Vigilance en Palestine, et sur la recommandation de Paulin de Nole, l'avoir traité avec toutes sortes d'égards dans son monastère de Bethléem, il n'hésita pas à relever son impertinence quand il osa l'accuser d'origénisme, et à combattre publiquement ses erreurs quand il eut levé le masque et se fut déclaré contre les usages vénérés par la tradition catholique. Vigilance était Gaulois de nation et originaire de la ville de Comminges en Gascogne. Son premier métier avait été de vendre du vin, et il avait quitté le cellier pour entrer dans l'Eglise, où on l'avait associé en qualité de prêtre au clergé de Barcelone. Il était déjà revêtu de cette dignité en 394, lorsque Paulin le recommanda au solitaire de Bethléem comme un homme qu'il avait jugé digne de son estime. Après quelques semaines de séjour dans ce monastère, Vigilance reprit le chemin de sa patrie, où il s'appliqua à calomnier Jérôme, en le représentant comme infecté des erreurs d'Origène. Quoique ce Père se fût expliqué avec lui sur ce sujet, lorsqu'ils étaient ensemble, néanmoins, pour lui faire sentir son impertinence, ce qu'il lui avait dit de vive voix, il tint à le lui confirmer par écrit dans une lettre qu'il lui adressa vers l'an 396. « J'ai lu et je lis encore Origène, lui dit-il, comme je lis Apollinaire et les autres écrivains qui ont avancé quelques opinions que l'Eglise réprouve. Je ne condamne pas absolument tout ce qui se trouve dans leurs ouvrages, mais je ne puis dissimuler qu'on y rencontre de temps en temps plusieurs passages dignes de censure. Il est certain que, dans la plupart de ses explications sur l'Ecriture sainte, Origène a fort bien démêlé ce que les prophètes ont de plus obscur, et admirablement pénétré les mystères les plus profonds de l'Ancien et du Nouveau Testament. Doit-on me blâmer d'avoir fait part aux Latins des bonnes choses que j'ai découvertes dans cet auteur et de leur avoir caché les mauvaises? » Jérôme justifie sa conduite sur ce point par celle de saint Hilaire, d'Eusèbe de Verceil, de Victorin de Petan et de plusieurs autres anciens auteurs, qui ont traduit avant lui les œuvres d'Origène, ou qui l'ont copié en expliquant les saintes Ecritures. Il s'étonne que Vigilance ait pu l'accuser de partager les sentiments d'Origène, lui qui n'avait jamais su positivement en quoi consistaient les erreurs de cet écrivain. « Cessez donc, lui dit-il, de me décrier comme vous faites, et de m'accabler par la multitude de vos livres. Après vous être repenti de vos fautes et m'en avoir demandé pardon, il vous sied mal d'y retomber. » Il représente Vigilanee comme un ignorant et grossier personnage, et lui rappelle qu'étant le fils d'un cabaretier, son métier n'était pas de parler doctrine. « Il y a bien de la différence, lui dit-il, entre connaître le véritable sens des Ecritures, et juger de la beauté d'un écu d'or, entre goûter une pièce de vin et comprendre les prophètes et les apôtres. »

A Ripaire. — Cependant Vigilance, sourd aux remontrances de Jérôme, et peut-être aussi piqué de la crudité avec laquelle elles lui étaient adressées, s'en vengea en publiant un livre dans lequel il condamnait le culte des reliques et l'hommage que l'on rend aux saints. Ripaire, prêtre espagnol, ayant eu connaissance de cet écrit, le dénonça à Jérôme en lui demandant ce qu'il en pensait. Comme il n'était pas encore arrivé jusqu'aux mains du pieux solitaire, il n'en combattit les erreurs que très-superficiellement et uniquement appuyé sur ce que Ripaire lui en avait marqué, mais en ayant soin toutefois d'établir clairement, et par plusieurs passages des saintes Ecritures, la doctrine de l'Eglise sur le culte des reliques et des saints. « Vous me mandez que Vigilance renouvelle ses attaques impures contre le culte que nous rendons aux reliques des saints et le taxe de superstition et d'idolâtrie. Quel travers d'esprit! Quel déplorable aveuglement de ne pas voir que, parler ainsi, c'est s'exposer soi-même au reproche de ressembler au samaritain et au Juif superstitieux, attachés à la lettre et non à l'esprit, chez qui les morts passaient pour impurs, et qui auraient appréhendé de se souiller en touchant quelque chose qui leur eût appartenu. Pour nous, nous n'adorons ni les reliques des martyrs, ni le soleil et la lune, ni les anges et les chérubins, ni aucuns noms

de dignité qui peuvent être dans le siècle présent ou futur. Nous ne rendons point à la créature le culte souverain, qui est dû au seul Créateur béni dans tous les siècles. Nous honorons les reliques des martyrs afin d'adorer celui pour lequel ils ont souffert; nous honorons les serviteurs afin que l'honneur que nous leur rendons retourne au maître qui dit: « Celui qui vous reçoit me « reçoit. » Quoi donc, les restes d'un saint Pierre et d'un saint Paul seraient-ils impurs? Le corps de Moïse l'était-il, lui qui, selon le texte hébreu, a été enseveli par le Seigneur lui-même?

« Quand nous entrons dans les églises dédiées aux apôtres, aux prophètes, aux saints confesseurs, ce serait autant d'actes d'idolâtrie que nous commettons? Nous sommes donc idolâtres toutes les fois que nous allumons des cierges autour de leurs tombeaux? Dans ce cas, le corps même du Sauveur, descendu dans le sépulcre, était devenu impur; et les anges qui s'y montrèrent vêtus d'habits blancs, en auraient contracté la souillure en approchant de ce corps. Fallait-il qu'après tant de siècles ce prétendu Vigilance vînt nous débiter ses rêveries, ou plutôt exhaler ses blasphèmes? Fallait-il, qu'à l'exemple d'un Julien, ce cruel persécuteur du christianisme, il osât porter une main impie sur les basiliques des martyrs et les transformer en temples d'idoles? Je m'étonne de l'indulgence de l'évêque diocésain, de n'avoir pas encore déployé la rigueur de l'autorité ecclésiastique pour châtier un pareil scandale. S'il n'est pas permis d'honorer les saintes reliques, pourquoi est-il écrit : « La mort des saints est précieuse aux yeux du Seigneur? « Si les ossements des morts souillent ceux qui les touchent, comment Elisée, étant dans le tombeau, a-t-il pu ressusciter un mort? Comment ce corps, qui, selon Vigilance, était impur, a-t-il pu donner la vie? Le camp d'Israël et tout le peuple de Dieu fut donc souillé par le transport qu'on y fit des cendres de Joseph et des patriarches dans le désert? Joseph lui-même, qui figurait Jésus-Christ, commit donc un acte d'impiété quand il fit transporter avec un si pompeux cortége les ossements de Jacob à Hébron? » Ripaire, en dénonçant ces erreurs à Jérôme, lui avait encore marqué que Vigilance avait les veilles en horreur et qu'il les condamnait. Aussi, sur la fin de sa réponse, après avoir plaisanté cet hérésiarque sur son nom, le pieux solitaire de Bethléem s'applique-t-il à justifier les veilles par l'exemple de Jésus-Christ, qui passait des nuits entières en oraison, et par celui des apôtres qui, dans leur prison, chantèrent des psaumes jusqu'au point de l'ébranler par leurs prières. Il prie le prêtre Ripaire de lui envoyer le livre de Vigilance.

Livre contre Vigilance.— Celui-ci en chargea le moine Sisinius, que saint Exupère envoyait en Egypte. Jérôme y répondit aussitôt par un écrit fort vif, qu'il remit immédiatement à ce religieux, qui était pressé de partir. Vigilance blâmait la continence, aussi l'appelle-t-il successeur de Jovinien. Il condamnait le respect envers les reliques des saints martyrs, et nommait cendriers et idolâtres ceux qui les honoraient. Il soutenait qu'après la mort on ne pouvait plus prier les uns pour les autres, s'appuyant sur un passage du 7ᵉ chapitre du IVᵉ livre d'Esdras, rejeté de tout le monde comme apocryphe. Il soutenait que les miracles opérés aux tombeaux des martyrs n'étaient que pour les infidèles. Excepté la nuit de Pâques, il condamnait toutes les veilles publiques dans les églises, et voulait même que l'on ne chantât l'*Alleluia* qu'au jour de cette solennité. Il désapprouvait la coutume d'envoyer des aumônes à Jérusalem, et de vendre son bien pour en donner le prix aux pauvres, estimant qu'il valait mieux le garder et leur en distribuer les revenus. Il déclamait aussi contre les jeûnes et la vie monastique, qu'il regardait comme inutile au prochain. Vigilance vivait d'une manière conforme à sa doctrine et aimait la bonne chère et l'argent. Jérôme semble encore insinuer qu'il ne gardait point la continence, quoiqu'il fût prêtre. Il y avait même des évêques qui donnaient dans ces erreurs, et qui rejetaient la continence, sous prétexte qu'elle était une occasion de débauche. Jérôme commence la réfutation de ces erreurs par cette dernière. « Que feront les Eglises d'Orient et d'Egypte, dit-il, que fera l'Eglise romaine elle-même, malgré le siége apostolique dont elle est en possession, puisqu'elles ne prennent que des clercs vierges et continents, et s'ils sont mariés, les obligent à vivre séparés de leurs femmes? » Venant ensuite au culte des saintes reliques et à l'usage d'allumer des cierges sur les tombeaux des martyrs, il répond:

« Qui jamais a prétendu qu'il faille décerner aux martyrs un culte d'adoration et transformer un homme en divinité? Paul et Barnabé, indignés que les Lycaoniens, qui les prenaient pour Jupiter ou pour Mercure, leur voulussent offrir des sacrifices, déchirèrent leurs habits en répondant qu'ils n'étaient que des hommes. Nos saints apôtres valaient mieux sans doute que des hommes morts depuis tant de siècles; mais ils se gardaient bien de permettre à des païens, qui n'en savaient pas davantage, de leur déférer les honneurs qui n'appartiennent qu'à Dieu seul. Aussi Pierre se refusa-t-il aux hommages que Corneille voulait lui rendre, en lui disant: Levez-vous, car je ne suis qu'un homme comme vous. — A quoi bon, demande Vigilance, enfermer ces restes dans de précieux ornements? — Aimerait-il mieux qu'on les jetât dans un cloaque? Nous manquons donc au respect qui est dû à la Divinité, quand nous entrons dans les basiliques des apôtres? Les empereurs Constance et Arcade auraient donc commis un acte sacrilége lorsqu'ils ont fait porter: le premier, à Constantinople, les reliques d'André, de Luc et de Timothée, auprès de qui rugissent les démons et ceux qui leur ressem-

blent, et le second, les ossements du prophète Samuel, au jour de leur translation du fond de la Judée dans la Thrace. Tous les évêques du monde chrétien mériteraient le même reproche, et de plus graves encore pour avoir porté sur leurs épaules les riches reliquaires où étaient contenus ces restes ignobles et une poussière sans forme? Il n'y avait qu'extravagance dans le concours de ces peuples venant, depuis la Palestine jusqu'à Chalcédoine, à la rencontre de ces saintes reliques, et dans les transports d'une allégresse égale à celle qu'eût produit la présence du saint patriarche lui-même si on l'eût vu en personne, et dans ces cantiques de louanges, qui, de toutes parts, s'adressaient à Jésus-Christ? Ce qui fonde votre blasphème, à vous, c'est que vous n'y voyez que des dépouilles mortes et inanimées. Détrompez-vous, il est écrit : *Le Seigneur est le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; il n'est pas le Dieu des morts,*] *mais des vivants.* S'ils vivent encore, ce ne sont donc pas des cadavres que nous emprisonnons dans de riches sépultures?

« Vous dites: Les âmes saintes, après la mort, reposent dans le sein d'Abraham, ou dans un lieu de rafraîchissement, ou sous l'autel du Seigneur, et ne sauraient s'en éloigner. Prétendez-vous imposer des lois au Seigneur, emprisonner les âmes des apôtres jusqu'au jour du dernier jugement, et les empêcher de suivre l'agneau partout où se portent ses pas? Mais s'il est partout, ceux qui l'accompagnent sont aussi partout avec lui. Quoi! les esprits de ténèbres auraient la liberté de se faire sentir dans tous les lieux de l'univers; et les martyrs, après qu'ils ont eu l'honneur de répandre leur sang pour le nom de Jésus-Christ, seraient enchaînés sans pouvoir sortir de leur prison! Si les apôtres et les martyrs, pendant qu'ils étaient sur la terre, ont pu prier pour les autres dans un temps où ils n'étaient pas encore pleinement rassurés pour eux-mêmes, combien plus le pourront-ils faire dans ce séjour de triomphe où ils jouissent de toute la gloire que leurs victoires leur ont méritée? Leur suppose-t-on moins de pouvoir, aujourd'hui qu'ils sont dans la société de Jésus-Christ? Moïse seul obtient la grâce de six cents mille combattants; Etienne mourant prie pour ses persécuteurs; Paul, au milieu d'une navigation orageuse, répond de deux cent soixante-seize personnes voyageant avec lui dans le même navire. Et maintenant qu'affranchi de sa prison terrestre, il est avec Jésus-Christ, Paul serait muet, et il ne pourrait ouvrir la bouche en faveur de ceux qu'il a conquis à l'Evangile?..

« Les disciples se récrièrent sur l'inutile profusion du parfum qui fut répandu sur les pieds de Jésus-Christ; mais le Seigneur les en reprit lui-même. Ce n'était pas qu'il eût besoin de ce parfum, non plus que les martyrs de la lumière des cierges que nous brûlons devant leurs tombeaux; mais cette sainte femme de l'Evangile ayant fait son action en l'honneur de Jésus-Christ, sa dévotion fut agréée. De même, ceux qui allument des cierges en l'honneur des martyrs en reçoivent la récompense, chacun suivant le mérite de sa foi..... Vigilance nous appelle des idolâtres. Oui, j'en conviens. Tous tant que nous sommes aujourd'hui de Chrétiens, nous le devenons. Et parce que nous fûmes autrefois adorateurs d'idoles, il ne nous sera pas permis aujourd'hui de l'être du vrai Dieu, de peur d'avoir quelque chose de commun avec ceux-là? Si nous sommes dans l'erreur, l'évêque de Rome, a donc tort d'offrir au Seigneur l'auguste sacrifice sur les restes des saints apôtres Pierre et Paul, que, nous, nous estimons vénérables, mais que, vous, vous ne regardez que comme une poussière vile et digne de mépris. Il a tort de croire que leurs tombeaux sont dignes de servir d'autel à Jésus-Christ. Ce que je dis de l'évêque de Rome, il faut le dire également de tous les évêques du monde. Ils ont tort de ne tenir aucun compte des réclamations de Vigilance, et de mettre le pied dans des églises qui n'ont pour habitants que des morts et que des restes inanimés. Mais je sais, ô le plus misérable des hommes! oui je sais ce qui vous afflige et ce qui vous fait peur. L'esprit impur qui vous pousse à écrire vos impiétés, s'est vu plus d'une fois tourmenté par cette vile poussière. Aujourd'hui encore elle le poursuit et le confond; et si vous n'en reconnaissez pas la puissance, d'autres savent bien la publier. »

Outre le culte des images et des saintes reliques, Vigilance attaquait encore le jeûne, l'aumône et la vie religieuse. Jérôme l'accuse de n'avoir décrié le jeûne que dans la crainte de voir la solitude s'établir dans les cabarets qui servaient à son commerce; ensuite, il justifie par l'exemple des apôtres la pratique conservée depuis longtemps parmi les Chrétiens, et même parmi les juifs, d'envoyer des aumônes à leurs frères de Palestine. Quant à la profession monastique que Vigilance condamnait, en disant que, si tous se retiraient dans la solitude, l'Église manquerait de ministres. Jérôme répond que cela n'est point à craindre, pas plus qu'on ne craint que le genre humain périsse, quoiqu'il y ait des vierges. Le devoir du moine, ajoute-t-il, n'est pas d'enseigner, mais de prier pour lui-même et pour le monde, et d'attendre avec crainte l'avénement du Seigneur. « Mais vous me demandez: Pourquoi courez-vous au désert? Je réponds que c'est afin d'éviter les tentations et les combats. — Que ne restez-vous plutôt sur le champ de bataille pour tenir tête à l'ennemi et mériter la couronne qui suit la victoire? Ce que vous faites, ce n'est pas combattre, c'est fuir. — Oui, je ne dissimule pas ma faiblesse: je n'ose combattre dans l'espoir de vaincre, de peur de manquer un jour la victoire. En fuyant, je me soustrais à la résistance; en restant, je m'expose à l'alternative de vaincre ou d'être vaincu. Pourquoi laisser là le certain pour l'incertain? Tant que vous êtes aux prises, vous

pouvez tout aussi bien être vaincu que vainqueur. En prenant le parti de fuir, je ne serai pas vaincu, précisément parce que j'aurai fui; je ne fais retraite que pour n'être pas vaincu. Il n'y a jamais de sûreté à dormir près d'un serpent. »

Contre Jean de Jérusalem. — Cependant, si soigneux qu'il fût de se soustraire par la fuite aux attaques spirituelles que l'ennemi du genre humain pouvait livrer à son âme, Jérôme ne refusait d'ailleurs aucuns combats. De quelques côtés qu'ils lui fussent offerts, ils le trouvaient toujours prêt à les accepter. Loin d'user ses forces dans ces luttes dogmatiques, il semblait pour ainsi dire les retremper pour de nouveaux triomphes. C'est ainsi qu'il préludait contre Jean de Jérusalem, en attendant les attaques plus sérieuses de Rufin. Nous avons parlé ailleurs de cette querelle, dont le prétexte apparent était l'ordination de Paulinien, mais le motif réel, quoique dissimulé, l'attachement aux doctrines d'Origène, que saint Epiphane avait signalé dans cet évêque. Jérôme, qui ne pouvait se taire quand il croyait la foi attaquée, et qui d'ailleurs avait à défendre la validité de l'ordination de son frère, Paulinien, prit la plume et, dans une lettre adressée à Pammaque, exprime ainsi son opinion sur l'évêque de Jérusalem:

« S'il n'est pas hérétique, dit-il, ce que je souhaite et ce que je veux croire, pourquoi ne s'explique-t-il pas sur sa croyance avec simplicité et sans détours? Il ne se sent nullement coupable de l'hérésie dont on l'accuse? Mais puisque sa justification ne dépend que d'un mot, qu'il se hâte donc de le prononcer et qu'il nie hardiment ce crime. Nous ne devons pas souffrir patiemment qu'on nous accuse d'hérésie, de peur qu'en demeurant dans le silence, et en dissimulant une accusation si atroce, nous ne passions pour coupables dans l'esprit de ceux qui ne connaissent point notre innocence. » Il parle ensuite d'une lettre que Jean avait écrite à Théophile, et se plaint qu'il refusât de rendre compte de sa foi à ceux qui le lui demandaient. Il lui reproche encore de considérer comme des ennemis déclarés de sa personne cette multitude de moines et de solitaires qui demeuraient dans la Palestine. Pourquoi, ayant reçu de saint Epiphane une lettre où il était accusé d'hérésie, avait-il négligé d'y répondre? Il remarque, en effet, que saint Epiphane ayant objecté à Jean de Jérusalem huit articles contenant les erreurs d'Origène sur la foi et l'espérance chrétiennes, il n'avait répondu qu'à trois, et encore d'une manière très-ambiguë et très-captieuse. Il rapporte en détail ces huit articles, empruntés au *Périarchon* ou livre des principes d'Origène, et les réfute. Il entre ensuite dans le détail de la querelle que cet évêque avait eue avec saint Epiphane, et lui reproche de s'être adressé à l'évêque d'Alexandrie, contre la disposition des canons. « Dites-moi, je vous prie, lui demande-t-il en s'adressant à lui-même, quel droit l'évêque d'Alexandrie a-t-il sur la Palestine? Si je ne me trompe, il a été arrêté dans le concile de Nicée que Césarée serait la métropole de la Palestine, et Antioche celle de tout l'Orient. Vous deviez donc envoyer vos lettres à l'évêque de Césarée, avec lequel vous nous saviez en communion; ou, si vous vouliez porter votre affaire à un siége plus éloigné, vous deviez, du moins, vous adresser à l'évêque d'Antioche. Mais comme il y avait à craindre pour vous, vous avez mieux aimé importuner un prélat déjà accablé d'affaires, que de rendre à votre métropolitain l'honneur que vous lui deviez. » Il accuse le prêtre Isidore, que Jean avait envoyé à Théophile, de partager ses erreurs. Il se plaint de l'anathème dont il l'avait frappé en le retranchant du nombre des prêtres; puis venant à l'ordination de Paulinien, il s'exprime ainsi : « Vous avez repris Epiphane pour avoir ordonné Paulinien avant qu'il eût atteint l'âge de recevoir ce sacrement; mais vous-même n'avez-vous pas ordonné Isidore, quoiqu'il fût du même âge? » Et comme Jean de Jérusalem attribuait sa querelle avec l'archevêque de Salamine à l'ordination de Paulinien, pour n'avoir pas à se défendre des erreurs d'Origène, dont il était accusé, Jérôme lui dit encore : « S'il n'est pas question entre nous des dogmes de la foi, et seulement de l'ordination de Paulinien, quelle folie à vous de ne pas répondre à ceux qui vous demandent raison de votre foi! Faites une confession, et répondez aux questions que l'on vous adresse, afin que tout le monde soit convaincu qu'il ne s'agit pas de la foi, mais seulement de l'ordination de Paulinien. » Il repousse ensuite l'accusation de schisme que l'évêque Jean formulait contre lui dans son apologie. « Lesquels de nous, lui dit-il, peut-on accuser de faire schisme, ou nous qui, dans notre monastère, vivons en communion avec l'Eglise, ou vous qui refusez avec hauteur de confesser votre foi. Faisons-nous schisme dans l'Eglise, nous, qui, à l'occasion de cette éclipse de soleil, arrivée il y a quelques mois, vers les fêtes de la Pentecôte, et qui semblait menacer tous les hommes du dernier jugement, allâmes présenter à vos prêtres trente personnes d'âge et de sexe différents pour les faire baptiser? Cependant il y avait alors dans notre monastère cinq prêtres qui étaient en droit de leur donner le baptême; mais ils ne voulurent rien faire qui pût vous chagriner? N'est-ce pas vous, au contraire, qui faites schisme dans l'Eglise, en défendant, comme vous l'avez fait, à vos prêtres de Bethléem de baptiser nos cathécumènes à Pâques. Aussi, avons-nous été obligés de les envoyer à Diospolis, pour recevoir le baptême de la main de Denys, évêque de cette ville. Peut-on dire que nous divisons l'Eglise, nous, qui, hors les petites cellules qui nous servent d'habitation, ne tenons aucun rang dans l'Eglise? N'est-ce pas plutôt vous qui la divisez en donnant ordre à vos clercs d'interdire l'entrée du temple à quiconque osera dire que Paulinien est véritablement prêtre, parce qu'il a été ordonné

par l'évêque Epiphane? en effet, depuis cette époque jusqu'à présent, nous ne voyons plus que de loin la crèche du Sauveur, et tandis que nous en vivons éloignés et bannis, nous avons la douleur de voir les hérétiques y pénétrer tous les jours. »

A Théophile. — Théophile d'Alexandrie, qui avait envoyé Isidore à Jérusalem pour y rétablir la paix entre l'évêque et saint Jérôme, voyant que cette légation n'avait pas eu tout l'effet qu'il en espérait, écrivit à ce dernier pour l'exhorter à l'union. Il réunit dans sa lettre tous les textes de l'Ecriture qu'il a pu recueillir sur cette matière, et ne fait qu'effleurer en passant les erreurs attribuées à Jean de Jérusalem. Jérôme lui répondit aussitôt pour le remercier des soins qu'il s'était donnés, afin de terminer leur différend, et pour lui marquer que la paix à laquelle il l'avait exhorté dépendait autant de Jean de Jérusalem et de ceux de son parti que de lui-même. « Pour ce qui est de nous, ajoute-t-il, nous souhaitons la paix, et non-seulement nous la souhaitons, mais nous la demandons encore avec instance. Toutefois la paix que nous souhaitons est une paix sincère et véritable, une paix de Jésus-Christ, sans inimitié et sans guerre ; une paix où l'on ne cherche qu'à gagner les autres et à les unir par les liens d'une étroite amitié, et non pas à les traiter en ennemis, avec domination et avec empire. Si, d'après l'Evangile, il n'est pas permis à celui qui n'est pas en paix avec son frère, d'offrir son présent à l'autel, lui sera-t-il permis d'y recevoir le corps adorable de Jésus-Christ? Et moi, avec quelle confiance oserai-je m'approcher de la sainte Eucharistie, et répondre *Amen*, si je crois que celui qui me la donne n'a pas la charité dans le cœur? » Il passe ensuite à l'ordination de Paulinien, et soutient qu'en cela saint Epiphane n'a agi que conformément aux canons, puisque le monastère où son frère avait été ordonné n'était pas situé sur le territoire de Jérusalem, mais sur celui d'Eutéropolis, et que d'ailleurs Paulinien avait alors trente ans accomplis, âge requis pour le sacerdoce. Il se justifie lui-même du reproche que Jean de Jérusalem lui faisait d'avoir traduit les ouvrages d'Origène, et prétend qu'au lieu d'être blâmé, il méritait plutôt des éloges à cet égard; car s'il avait toujours loué dans Origène sa manière d'interpréter l'Ecriture sainte, il l'avait toujours condamné pour sa doctrine. Il se plaint amèrement des lettres de cachet dont cet évêque l'avait menacé pour l'envoyer en exil. « Grâces à Dieu, dit-il, des moines ne sont pas gens à s'épouvanter de persécutions, et on les trouve toujours plutôt prêts à présenter leur tête à l'épée des bourreaux qu'à en détourner le coup. Qu'est-il besoin de recourir à l'autorité du prince? Il n'y a qu'à nous faire la moindre sommation, et aussitôt on nous verra obéir. Toute la terre est au Seigneur, et Jésus-Christ n'est renfermé dans aucun lieu. » Il ajoute que, quoique éloigné de Rome, il ne laisse pas d'être dans la communion romaine, et qu'il communique de son monastère avec les prêtres de cette Eglise. Il témoigne encore une fois à Théophile un ardent désir de vivre en paix avec l'évêque Jean ; « car, dit-il, nous avons quitté notre patrie pour chercher le repos dans la solitude, pour respecter les évêques de Jésus-Christ qui enseignent la véritable foi, non pas avec la sévérité de maîtres, mais avec une charité de pères, pour leur rendre tous les honneurs qui sont dus à leur dignité et à l'éminence de leur caractère, mais non pas pour nous assujettir à l'injuste domination de ceux qui, abusant de leur nom et de leur autorité d'évêques, veulent nous traiter en esclaves. »

A Rufin, sur l'origénisme. — Cependant, sur ce terrain de l'origénisme, Jérôme trouva un adversaire plus redoutable que l'évêque de Jérusalem. « Rufin, dit M. Villemain, après vingt années de séjour en Orient, quittant le monastère qu'il avait fondé sur le mont des Oliviers, et où souvent il recevait la visite savante de Jérôme, était parti pour revoir Rome et l'Italie. » Une étroite amitié les avait unis pendant tout le temps qu'avait duré ce pieux voisinage, et vers l'an 374, Jérôme ayant appris que Rufin avait quitté Rome pour visiter les monastères de l'Egypte, lui écrivit aussitôt pour lui témoigner la joie que lui avait causée cette nouvelle et le désir empressé qu'il avait de le revoir. « Les Livres saints, lui dit-il, déclarent que Dieu accorde souvent plus qu'on ne lui demande, et qu'il nous envoie des félicités que l'œil de l'homme n'a point vues, que son oreille n'a point entendues, que son cœur ne saurait comprendre. Je le savais, et j'en fais aujourd'hui l'expérience personnelle. Car, moi qui m'accusais d'une sorte de témérité, tout en bornant mes vœux à une simple correspondance de lettres qui pût me faire jouir, au moins en idée, du plaisir de m'entretenir avec vous, j'ai la joie d'apprendre que vous êtes entré dans les déserts de l'Egypte, pour y visiter les communautés des saints solitaires qui y résident, et dont les vertus retracent sur la terre la pureté des esprits célestes. Oh! si par une grâce particulière de notre Seigneur Jésus-Christ, je pouvais aujourd'hui être transporté près de vous, comme le fut autrefois Philippe près de l'eunuque de Candace, ou le prophète Abacuc auprès de Daniel, avec quelle ardeur je vous serrerais dans mes bras! Mais parce que je ne mérite pas que Dieu fasse en ma faveur un semblable prodige, non pas tant pour vous approcher d'ici que pour me transporter où vous êtes, et que, d'ailleurs, mon corps, qui, dans sa plus grande santé, est toujours faible et languissant, se trouve maintenant tout à fait ruiné par de fréquentes maladies, je vous envoie à ma place cette lettre, comme une douce chaîne que l'amour même a tissue pour vous attirer jusqu'ici. Notre frère Héliodore est le premier qui m'a annoncé cette heureuse nouvelle, que je désirais plus que je ne l'espérais, surtout parce qu'il me disait

ne l'avoir sue que par ouï-dire, et qu'elle me paraissait trop extraordinaire pour y croire. J'étais donc partagé entre le doute et l'espérance, quand elle me fut confirmée par un homme qui se prétendait bien informé. C'était un solitaire d'Alexandrie que le peuple de cette ville avait envoyé en Egypte porter des aumônes à ces saints confesseurs, vrais martyrs par la disposition où ils étaient de l'être. Et pourtant je ne savais pas encore à quoi m'en tenir; car cet homme ne savait ni de quel pays vous étiez, ni quel était votre nom. A la fin je m'en suis parfaitement éclairci par le concours de nombreux témoignages, qui ne m'ont plus laissé douter de votre présence en Egypte, en m'apprenant que Rufin était dans le désert de Nitrie, et qu'il était allé visiter le bienheureux Macaire. Toutes mes incertitudes s'évanouirent, mais je n'en sentis que plus vivement le regret de me porter aussi mal... J'ai souffert dans ma solitude de Syrie tous les maux imaginables; j'ai perdu un de mes deux yeux. Innocent, auquel j'étais attaché comme à une partie de moi-même, m'a été enlevé tout à coup par une fièvre violente. Il ne me reste plus que mon cher Evagre, de qui seul j'emprunte ma force et toute ma lumière, et qui trouve dans mes infirmités continuelles un surcroît d'affliction.

« Votre cher ami Bonose, ou plutôt le mien, et, pour parler plus juste encore, notre ami commun, monte maintenant au ciel par cette échelle mystérieuse que Jacob vit en songe. Il porte sa croix sans penser au lendemain et sans regarder en arrière. Il sème avec larmes pour recueillir avec joie, et il élève dans sa retraite ce serpent mystérieux que Moïse éleva dans le désert. Après ce bel exemple de vertu, non pas imaginaire, mais véritable, que les Grecs et les Romains viennent nous parler encore de leurs chimériques héros! Voici un jeune homme, élevé avec nous dans la science des beaux-arts, et distingué parmi ses égaux par son rang et par ses richesses, qui abandonne mère, sœurs et un frère qu'il aimait tendrement, pour se confiner dans une île déserte, de toutes parts environnée de vagues mugissantes et bordée de rochers affreux. Il s'est fait de cette terrible solitude un paradis terrestre. C'est là que, seul, si néanmoins c'est être seul que de vivre en la société de Jésus-Christ, c'est là qu'il contemple cette gloire de Dieu, que les apôtres eux-mêmes ne purent voir que dans un lieu solitaire et écarté. Tout son corps est couvert d'un affreux cilice; mais c'est le vêtement le plus commode pour aller dans les nuées au-devant de Jésus-Christ. Il n'y savoure point l'eau des claires fontaines, mais il étanche sa soif à la source d'eau vive qui coule du côté du Sauveur. Jetez un moment les yeux, mon cher Rufin, sur ce désert: représentez-vous-en toutes les horreurs. Vous apprécierez mieux le mérite de sa victoire par l'étendue de ses combats. La terre, stérile et sans herbes, n'y laisse voir aucune verdure, et la campagne, desséchée et sans arbres, n'y donne point d'ombre. Partout ce ne sont que rochers escarpés, qui forment une espèce de prison. Là Bonose, tranquille, intrépide, et revêtu de ces armes spirituelles dont parle l'Apôtre, tantôt écoute Dieu dans de saintes lectures, tantôt lui parle dans de ferventes prières. Peut-être même qu'enfermé dans son île il voit une partie des choses que l'apôtre Jean vit dans celle de Patmos.....

« Je vous remercie, mon divin Jésus, de m'avoir donné un homme qui puisse prier pour moi lorsque vous viendrez juger le monde. Vous savez, Seigneur (car vous pénétrez les replis les plus secrets du cœur, et avec ces yeux qui virent autrefois un prophète dans le ventre d'une baleine, vous découvrez tout ce qui se passe); vous savez, dis-je, que nous avons été, lui et moi, nourris du même lait, et élevés ensemble depuis nos plus tendres années jusqu'à une florissante jeunesse; qu'après avoir fini nos études et voyageant sur les bords du Rhin, parmi des peuples à demi barbares, nous n'avions qu'une même table et un même logement; et que ce fut moi qui le premier formai le dessein de m'attacher à votre service. Rappelez-vous, je vous prie, que cet athlète, qui combat aujourd'hui avec tant de courage pour votre gloire, a commencé avec moi à porter les armes. Vous nous avez promis, Seigneur, et je compte sur votre parole, *que celui qui enseignera les autres, et qui ne fera pas lui-même ce qu'il aura enseigné, sera le dernier dans le royaume du ciel; mais que celui qui enseignera et pratiquera ce qu'il enseigne, sera très-grand dans le royaume du ciel.* Que Bonose jouisse de la récompense due à sa vertu; que, revêtu de cette robe précieuse qu'il a méritée par un continuel martyre, il marche à la suite de l'Agneau; quant à moi, Seigneur, je vous demande pour toute grâce de pouvoir être aux pieds de vos saints. S'il a accompli ce que j'ai seulement souhaité de faire, accordez-moi le pardon que mérite ma faiblesse, et à lui la récompense qui est due à son zèle. »

Rufin ne se rendit point à ce désir de Jérôme, et cette sainte amitié qui les avait unis dans leur monastère de Palestine, s'éteignit bientôt après son second retour en Italie. « Versé dans la langue grecque qu'il avait étudiée longtemps en Egypte, il rapportait avec lui les ouvrages d'Origène, qu'il avait en partie traduits, et dont le génie était déjà célèbre en Orient, mais suspect d'erreur et d'hérésie. A Rome il ne tarda pas de traduire le plus important et le plus difficile de ces ouvrages, le Livre des principes; et, dans la préface, il se recommandait de l'exemple et de l'approbation de Jérôme. Les docteurs de l'Eglise latine, les amis, les ennemis du solitaire se troublent et s'agitent à cette nouvelle. On écrit de Rome à Bethléem, pour obtenir un désaveu, en adressant à Jérôme la traduction accusée d'hérésie.

Jérôme répond en blâmant les erreurs d'Origène, dont il admire la science, l'ardeur, le génie, mais qu'il ne suit pas dans toutes ses opinions ; et il blâme la témérité de Rufin, malgré sa répugnance à combattre un homme qu'il a loué. »

A Tranquillin sur l'origénisme. — C'est ainsi que longtemps même avant cette querelle il s'exprimait dans une lettre à Tranquillin : « Vous m'apprenez qu'un assez grand nombre s'est laissé surprendre par les erreurs d'Origène, et que mon fils Océanus s'occupe à les détromper; cette nouvelle m'a causé un double sentiment de joie et de chagrin. Je vois avec douleur que les simples se sont laissé séduire, et avec joie que ce savant homme travaille à les désabuser. Puisque vous daignez vous adresser à moi pour avoir mon sentiment sur la lecture des livres d'Origène, s'il faut les réprouver en totalité, et c'est là l'opinion de notre cher frère Faustus, ou bien y faire un choix et les lire en partie : voici mon sentiment. Je crois qu'il y a dans Origène des livres qu'on peut lire à cause de l'érudition qu'ils renferment, ainsi que dans Tertullien, Arnobe, Novat, Apollinaire et d'autres écrivains grecs et latins, avec la précaution de n'y prendre que le bon et de laisser le mauvais, conformément à cette doctrine de l'Apôtre : *Eprouvez tout et attachez-vous à ce qui est bon.* Se passionner pour lui, ou se déchaîner contre, c'est vouloir encourir l'anathème du prophète quand il dit : *Malheur à ceux qui appellent le bien un mal et le mal un bien ; qui font doux ce qui est amer et amer ce qui est doux.* Car ce n'est point parce qu'il est savant qu'il faut adopter les impiétés qu'il mêle à sa doctrine, pas plus que, sous le prétexte de ses impiétés, on ne doit rejeter ce qu'il peut y avoir d'utile dans ses commentaires sur l'Ecriture. Si ses détracteurs ou ses partisans s'opiniâtrent à ne vouloir point de milieu, et prétendent qu'il faille ou tout condamner ou tout approuver indifféremment dans ses ouvrages, mon opinion, à moi, sera qu'une pieuse ignorance vaut mieux qu'une science impie et blasphématoire. »

A Pammaque. — Mais il s'exprime d'une façon plus positive dans sa réponse à la lettre par laquelle Pammaque et ses autres amis lui apprenaient ce qui se passait à Rome, et l'effervescence que les insinuations de Rufin y avaient soulevée. « Veut-on louer Origène, qu'on le loue comme je fais. Grand homme dès le berceau, digne fils d'un martyr, il tint l'école ecclésiastique d'Alexandrie après le savant prêtre Clément... Son aversion pour le vice de l'impureté était portée si loin que par un zèle respectable, mais non selon la science, il se mutila lui-même pour assurer sa chasteté. Il foula aux pieds les richesses du monde. Il savait par cœur toute l'Écriture, et passait les jours et les nuits à l'expliquer. Nous avons de lui plusieurs milliers de discours sur cette matière; en outre un nombre presque incalculable de traités dont je ne parlerai pas ici, parce que ce n'est point le lieu de faire le catalogue de ses ouvrages. Est-il parmi nous quelqu'un capable de lire même tout ce qu'il a écrit? Qui n'admirerait l'ardeur infatigable avec laquelle il s'est livré à l'explication des livres saints? Que l'on vienne nous objecter ses erreurs, je répondrai par ce mot du poëte : *Quandoque bonus dormitat Homerus.* Il est bien difficile de ne pas se laisser surprendre par le sommeil, quand on fait un aussi long ouvrage. Ne ressemblons point par les défauts à ceux à qui nous ne pouvons ressembler par les vertus. Il y a bien d'autres auteurs que lui, aussi bien grecs que latins, qui ont erré, et qu'il n'est pas nécessaire de nommer, pour n'avoir pas l'air de vouloir justifier Origène plutôt par les erreurs des autres que par son propre mérite.

« Vous m'allez dire: Ce n'est pas là excuser Origène; c'est accuser les autres. Oui, si je ne convenais de ses erreurs; mais puisque je les reconnais franchement, il m'est bien permis de le lire comme je lirais d'autres écrivains qui ont erré comme lui. Cela étant, pourquoi, me demandera-t-on, vous déchaînez-vous contre lui seul?—Parce que vous en faites un apôtre. Modérez cette chaleur que vous mettez à le louer, et j'en parlerai avec plus de modération. Vous ne censurez les ouvrages des autres que pour justifier les erreurs de celui-ci; vous ne le portez aux nues que pour faire croire qu'il est sans défauts. Qui que vous soyez qui soutenez cette doctrine, je vous conjure de ne la point débiter dans Rome, et de ménager davantage cette foi qui a reçu des louanges de la bouche de l'apôtre. Pourquoi venez-vous, après quatre cents ans, nous enseigner des choses que nous avons ignorées jusqu'ici ? Pourquoi chercher à introduire des dogmes dont un saint Pierre et un saint Paul n'ont pas jugé à propos de nous instruire ? On s'en est bien passé jusqu'à présent; en était-on moins chrétien? Je veux conserver dans ma vieillesse la foi dans laquelle fut élevée mon enfance. Que l'on me calomnie; que l'on me charge des qualifications les plus déshonorantes, parce que je tiens au dogme de la résurrection de la chair. Non, je ne suis point l'ennemi de cette chair, dans laquelle Jésus-Christ est né et ressuscité; non, je ne la dédaigne pas cette vile boue que Dieu a pétrie de ses mains pour la transformer en un vase destiné au royaume du ciel. Il me paraît étrange que vous, qui la méprisez tant, on vous la voie choyer si délicatement; que vous caressiez votre ennemie avec tant de soins; à moins que ce ne soit peut-être par respect pour le mot de l'Évangile: *Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous font du mal.* Ce que j'aime ici, c'est une chair chaste, mortifiée, une chair vierge. Ce n'est pas la chair en elle-même dont je me déclare le partisan, mais ses œuvres, quand elles sont bonnes ; celle qui sait bien qu'elle doit subir un juge-

ment, celle qui, souffrant pour Jésus-Christ, brave les fouets des bourreaux et la flamme des bûchers. » Les partisans d'Origène, et Rufin entre autres, alléguaient que ses ouvrages avaient été altérés par les hérétiques venus après lui. Jérôme croit ici la chose impossible. A cette assertion il oppose l'autorité d'Eusèbe de Césarée et du savant Didyme d'Alexandrie, qui confessent que c'étaient là les vrais sentiments d'Origène, et qui ont essayé de les défendre; puis l'aveu d'Origène lui-même qui, dans une lettre adressée au Pape Fabien, se repent, dit-il, de les avoir exprimés, rejetant sur Ambroise, son ami, la faute de leur publication. Il conteste même l'apologie que le saint martyr Pamphile en a publiée ; autrement, dit-il, il serait mis en contradiction avec lui-même, et il l'attribue soit à Eusèbe soit à Didyme. Au reste, si Pamphile en fut l'auteur, dit-il, ce n'a pu être qu'avant son martyre ; et heureusement le martyre aura expié son erreur.

Au même. — Dans une autre lettre au même Pammaque, mais également destinée à être connue de Rufin, par la publication que son correspondant en devait faire, Jérôme relève huit erreurs principales, qu'il affirme avoir été la doctrine soutenue par Origène dans son Périarchon et dans ses autres livres. « Où sont ces écrivains ecclésiastiques des premiers temps, qui se croyaient obligés de répondre à une seule question par des volumes entiers? Où est ce vaisseau d'élection, cette trompette évangélique, cette bouche par laquelle notre lion fait entendre ses rugissements; ce tonnerre qui a retenti parmi les nations, ce fleuve de l'éloquence chrétienne, ce Paul, en un mot, qui n'ose « pénétrer la profondeur « des trésors de la sagesse et de la science de « Dieu; » et qui admire plutôt qu'il n'explique, « le mystère caché pendant tous les « siècles qui nous ont précédés? » Où est cet Isaïe qui nous prédit l'enfantement d'une vierge, et qui, succombant sous le poids de cette seule question, s'écrie : *Generationem ejus quis enarrabit?...* Et voilà que de nos jours un homme s'est rencontré qui, dans un seul discours, nous a expliqué tous les dogmes de la foi, sans y laisser désormais le plus léger nuage! » Jérôme fait allusion ici à Jean de Jérusalem, qu'il confond quelquefois avec Rufin dans la même réfutation. Il accuse Origène d'avoir affaibli, par de captieuses distinctions entre la chair et le corps, la foi de la résurrection, qu'il appelle avec Tertullien l'abrégé et l'essence de toute la doctrine chrétienne. Le saint docteur s'attache à prouver par les témoignages de l'Ecriture, que nous ressusciterons dans la même chair que possédaient nos corps, mais seulement transformée en une substance désormais incorruptible.

« Jésus-Christ, transfiguré sur le Thabor, n'est point dépouillé de ses membres; c'est avec sa même chair, pénétrée de l'éclat du soleil, qu'il se montre aux yeux éblouis de ses apôtres; Hénoch et Elie étaient revêtus d'une chair mortelle lorsqu'ils furent enlevés aux ciel. Affranchis qu'ils sont jusqu'à présent des lois de la mort, et déjà habitants du paradis, ils ont le même corps qu'ils avaient lorsque le Seigneur les enleva de la terre. Ils jouissent dans la compagnie de Dieu de tous les avantages que nous tâchons de mériter par le jeûne, se nourissant d'un pain céleste, se rassasiant de la parole de Dieu, et n'ayant point d'autre nourriture que le Seigneur lui-même. Ecoutez ce que dit le Seigneur : *Ma chair se reposera dans l'espérance.* Et dans un autre endroit : *Sa chair n'a point éprouvé la corruption.* Voilà ce que dit l'Ecriture : cependant vous ne parlez que de corps. Que ne nous citez-vous plutôt le prophète Ezéchiel, qui nous représente des ossements sortant de leurs tombeaux, se joignant les uns aux autres, et se tenant debout sur leurs pieds; des nerfs qui s'étendent sur ces os, des chairs qui les environnent, une peau qui les couvre? Que ne nous rapportez-vous l'exemple de Job qui, vainqueur des douleurs qu'il souffrait, se soutenait au fort de ses disgrâces par l'espérance et la certitude de la résurrection future? *Qui m'accordera,* disait-il, *que mes paroles soient écrites; qu'elles soient tracées dans un livre, et gravées sur une lame de plomb avec une plume de fer, ou sur la pierre avec le ciseau? Car je sais que mon Rédempteur est vivant, et que je ressusciterai de la terre au dernier jour; que je serai encore revêtu de cette peau, et que je verrai Dieu dans cette chair; que je le verrai, dis-je, moi-même et non pas un autre, et que je le contemplerai de mes propres yeux. C'est là l'espérance que j'ai, et qui reposera toujours dans mon cœur.* Qu y a-t-il de plus formel et de mieux marqué que cette prophétie? Personne, depuis Jésus-Christ, n'a parlé de la résurrection d'une manière plus claire que ce prophète qui vivait longtemps avant son avénement. Il veut que ses paroles demeurent éternellement, et qu'on les grave sur le plomb ou sur la pierre, afin qu'elles puissent échapper à la vicissitude des temps. Il est plein de l'espérance ou plutôt de la certitude de sa résurrection; il sait que Jésus-Christ, son rédempteur, est vivant. Le Seigneur n'avait pas encore subi la mort; et déjà ce généreux athlète voyait son Rédempteur sortir du tombeau, lorsqu'il dit : *Et je serai encore revêtu de cette peau, et je verrai Dieu dans ma chair.* Etait-ce qu'il aimât cette chair rongée d'ulcères, exhalant la pourriture et l'infection? Non, sans doute; mais animé par l'espérance, il la voit renaître affranchie de ses maux, rendue à ses formes premières et dégagée de la corruption. Il n'est pas question ici de corps aérien, et qui tienne de la matière subtile dont se composent les esprits... Ne semble-t-il pas que Job écrivait dès lors contre Origène, et qu'il soutenait un nouveau combat contre les hérétiques, pour défendre la vérité de cette chair dans laquelle il souffrait?... Pour ruiner donc tous les retranchements d'une confession équi-

voque et artificieuse, voyez avec quelle précision il s'exprime, répétant jusqu'à plusieurs fois : *Je le verrai moi-même et non un autre, et je le contemplerai de mes propres yeux.* S'il ne doit point ressusciter avec le même corps qui a été gisant sur le fumier, s'il ne voit pas Dieu des mêmes yeux avec lesquels il voyait les vers naître au sein de ses plaies, pour le dévorer, où donc sera Job? Vous le détruisez pour lui substituer je ne sais quel fantôme. C'est comme si vous disiez qu'un vaisseau qu'on a radoubé après son naufrage n'a aucune des parties dont il est composé.,... La résurrection n'est plus qu'un mot vide de sens, si vous en détachez la chair et les membres. Nous ressusciterons dans le même sexe, avec le même corps; devenus semblables aux anges, en ce sens que nous posséderons dans notre chair, toujours subsistante, le même privilége de gloire, dont s'unissent ces substances matérielles, nous ressusciterons avec des corps affranchis des besoins de la vie présente. Pourquoi pas, puisque dès cette vie nos continuels efforts tendent à nous élever au-dessus de ces besoins, non pour être changés dans la nature des anges, mais pour leur ressembler par le perfectionnement de la gloire et de l'immortalité qui nous sont promises.

« Le païen conçoit difficilement une résurrection de la chair avec tout ce cortége d'infirmités qui l'accompagne. — Comment supposer des corps qui n'éprouvent point les révolutions de la chair? — Mais comment expliquer le prodige d'un peuple entier qui, pendant les quarante années de son séjour dans le désert, conserva les mêmes habits, et jusqu'à la même chaussure sans nulle altération ? Quelle idée vous faites-vous donc de la puissance de Dieu, et de quel droit lui donnez-vous des bornes si étroites ? Puisqu'il peut bien, non-seulement former une chair d'une autre chair, mais encore tirer le corps humain d'une source impure, ne peut-il pas aussi, en vertu de cette toute-puissance qui a tiré toutes les choses du néant, redonner l'être à celles qui ont existé autrefois ? Car enfin il est plus aisé de rétablir une chose dans son premier état que de la tirer du néant. Lequel est le plus difficile à Dieu, de suspendre sur rien le vaste globe de la terre, et de le tenir en balance sur les eaux, élément liquide et flottant, ou de garder pour la résurrection cette chair qu'il a faite? Vous lui accordez le plus difficile, et vous lui contesteriez ce qui, sans doute, l'est beaucoup moins? Pourquoi vous étonner qu'à la résurrection les enfants et les vieillards aient l'âge d'un homme parfait, puisque Dieu, en formant l'homme de la terre, le créa en cet état, sans le faire passer par l'enfance et par la jeunesse?..... « Tous les cheveux « de votre tête sont comptés, nous dit Jésus-« Christ.» Si l'on compte nos cheveux, il est encore plus aisé de compter les autres membres, encore bien plus durables. Or il serait inutile de les compter s'ils devaient périr un jour. « Un temps viendra où tous « ceux qui sont dans les sépulcres entendront « la voix de Dieu, et sortiront de leurs tom-« beaux. » Ils auront donc des oreilles pour entendre cette voix et des pieds pour sortir de leurs tombeaux, comme il est arrivé à Lazare. Ils sortiront de leurs tombeaux, c'est-à-dire que les morts ressusciteront et sortiront des tombeaux où ils auront été ensevelis, parce que, dit le Prophète, la rosée que Dieu répand sur eux ranime leurs os..... Ils en sortiront comme de jeunes enfants dont on a délié les membres garrottés dans leurs langes, et mis en liberté; leur cœur sera pénétré de joie, et leurs os se lèveront comme le soleil. *Toute chair paraîtra devant le Seigneur.* Les monstres des mers rejetteront à ses pieds tous les Jonas qu'ils avaient dévorés. » Jérôme accumule les passages de l'Ecriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, à l'appui de cette vérité capitale. L'application qu'il en fait à la morale n'est pas moins importante. « Animés de l'espérance de notre résurrection future, faisons servir les membres de notre corps à la justice pour notre sanctification, de même que nous les avons fait servir à l'impureté et à l'injustice, afin de mener une vie nouvelle après notre résurrection. Comme la vie de Jésus-Christ paraît dans notre chair mortelle, ainsi celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts donnera aussi la vie à nos corps mortels, parce que son esprit habite en nous. Car il est bien juste qu'après avoir toujours porté en notre corps une image de la mort de Jésus-Christ, la vie de Jésus-Christ paraisse également dans notre corps mortel, c'est-à-dire, dans une chair qui est mortelle de sa nature, mais que la grâce a rendue immortelle, » etc.

A Rufin. — Ces lettres de Jérôme, répandues dans Rome par ses amis, ne firent qu'aigrir la susceptibilité de Rufin, qui sut dissimuler néanmoins la blessure profonde qu'il portait dans son cœur. Obligé de quitter cette ville où il était presque signalé comme un hérétique, il prit le chemin de sa patrie, mais non sans avoir écrit à Jérôme, pour se plaindre des procédés que plusieurs de ses amis avaient eus à son égard. Celui-ci se crut obligé de lui répondre comme à un ancien ami dont il voulait toujours conserver l'affection, et en effet, malgré les reproches qu'il lui adresse pour ses éloges insidieux, on voit encore percer dans sa lettre un reste d'amitié. « Dieu m'est témoin, lui dit-il, que quand une fois je me suis raccommodé avec mes amis, je ne garde plus sur le cœur aucune rancune. » Mais il ajoute qu'un véritable ami ne devant jamais dissimuler ses sentiments, il ne peut lui cacher qu'il se sentait blessé de sa préface sur le *Livre des principes* d'Origène. « Vous m'y attaquez, dit-il, indirectement, ou plutôt, vous m'y déclarez une guerre ouverte. J'ignore quel a été votre dessein; mais je sais bien ce que l'on en pense. J'ai mieux aimé sur cela me plaindre à vous en ami, que de me déchaîner contre vous ouverte-

ment, afin que vous soyez bien convaincu que je me suis réconcilié avec vous dans toute la sincérité de mon cœur. » Il lui recommande son frère Paulinien qu'il avait envoyé à Milan, avec le prêtre Rufin, et le prie dans la suite de ménager un peu plus ses amis. Mais Rufin, loin de se montrer satisfait, se révolte au contraire contre un ami dont les explications l'accusent. « La controverse s'engage d'Aquilée à Rome avec une véhémence et une rapidité qui nous étonnent. Rien ne montre mieux, dit M. Villemain, quel vaste auditoire avait le christianisme dans le monde, et en même temps combien il était en défiance contre les restes de l'ancienne société et l'opposition de l'ancien culte. » Rufin, piqué au vif, crut devoir répondre par une apologie qui contenait moins sa défense que la condamnation des doctrines de son contradicteur. Entre autres choses, il reprochait à Jérôme : 1° d'avoir traduit en latin le *Periarchon* d'Origène sans en rien retrancher; 2° il justifiait la doctrine de cet auteur, en alléguant le premier livre de l'apologie de saint Pamphile; 3° il représentait à Jérôme qu'il ne pouvait plus blâmer Origène après l'avoir loué; 4° il relevait diverses erreurs et plusieurs contradictions dans ses Commentaires sur l'Ecriture, ainsi qu'un défaut d'exactitude choquant dans sa traduction du douzième verset du second psaume; 5° il signalait aussi quelques passages de son *Commentaire sur l'Epître aux Ephésiens*, dans lesquels il avait abrégé celui d'Origène; 6° enfin il l'accusait de parjure, parce que, après avoir fait serment devant le tribunal de Jésus-Christ de ne plus lire les auteurs profanes, il paraissait ne les avoir jamais quittés. Comme on le voit parmi ces accusations, Rufin faisait un crime à Jérôme du travail même qui fait en partie sa gloire. Il le trouve imprudent et coupable de traduire de nouveau les livres saints. « Ne voyez-vous pas, s'écrie-t-il, combien cette entreprise doit ajouter à l'incrédulité des gentils? Ils n'ignorent pas ce qui se passe parmi nous. Lorsqu'ils sauront que notre loi est corrigée ou changée, ne diront-ils pas entre eux : Ces gens-là se trompent, et ils ne possèdent pas la vérité. Voyez, quand ils le veulent, ils corrigent leur loi et l'amendent. Evidemment, il y avait d'abord erreur, puisqu'on l'a corrigée; et évidemment aussi on ne peut regarder comme divin ce que l'homme change à son gré. Voilà le service que nous a rendu votre science, c'est de nous faire juger dénués de raison par les gentils. »

A propos de cette préférence, coupable suivant lui, que Jérôme semblait conserver pour la littérature profane : « S'il le nie, dit-il, je puis citer en témoignage beaucoup de nos frères, qui dans leurs cellules, sur le mont des Oliviers, ont copié pour lui les dialogues de Cicéron. J'ai tenu leurs cahiers dans mes mains, et je les ai relus; et je sais qu'il leur donnait un plus fort salaire pour ce travail que pour toute autre copie. Il ne pourra nier lui-même que, venant me voir de Bethléem à Jérusalem, il apportait avec lui un dialogue de Cicéron, et que, dans son paganisme grec, il me donna un dialogue de Platon, que j'ai gardé quelque temps. Mais pourquoi m'arrêter longtemps à une chose manifeste? Jérôme, dans le monastère de Bethléem, il n'y a pas longtemps, faisait encore œuvre de grammaire profane, et il expliquait son cher Virgile et les auteurs lyriques, comiques, historiques, à des enfants qu'on lui confiait pour leur enseigner la crainte du Seigneur. »

Apologie contre Rufin. — La défense de Jérôme n'est pas moins véhémente que l'attaque de son adversaire. A l'*Apologie* de Rufin il se hâta de répondre par deux livres auxquels il donna également le titre d'*Apologie*, en les dédiant à Pammaque et à Marcelle. Au premier chef d'accusation, qui lui reprochait d'avoir introduit dans sa traduction du *Périarchon* d'Origène tout ce qu'il avait trouvé dans l'original grec, il répond à Rufin : « Non pas afin que le lecteur ajoutât foi à tout ce que j'avais traduit, mais afin qu'il ne crût rien de tout ce que vous aviez mis dans la vôtre. Ainsi mon ouvrage a deux utilités: il fait voir que l'auteur est hérétique et que l'interprète est infidèle. Et afin qu'on ne s'imaginât pas que je partageais les sentiments de l'auteur que je traduisais, je mis à la tête de ma traduction une préface où j'apprenais au lecteur les raisons qui m'avaient engagé à ce travail, et où je lui signalais en même temps ce qu'il devait considérer comme hérétique. Votre traduction n'est que pour louer l'auteur; la mienne que pour le condamner; la vôtre engage le lecteur à croire tout ce qu'il dit, et la mienne à ne rien croire de ce qu'il dit. » Il répond au second chef, en soutenant que l'apologie d'Origène n'est point de saint Pamphile, et il se plaint qu'en la faisant paraître sous le nom d'un martyr, Rufin ait porté un coup mortel dans l'âme de plusieurs. « Toute l'autorité des évêques, lui dit-il, n'est pas capable à présent de leur faire condamner Origène, depuis qu'ils s'imaginent qu'il a été loué et approuvé par un martyr. Ni les lettres synodales de l'évêque Théophile, ni celles même du Pape Anastase, qui proscrivent cet auteur comme un hérétique, ne seront plus d'aucun poids contre l'autorité d'un martyr. » Sur le troisième chef, qui lui contestait le droit de blâmer Origène après l'avoir loué, Jérôme répond par un exemple emprunté à l'*Histoire de l'Eglise*. « Eusèbe de Césarée, dans son sixième livre de l'*Apologie* d'Origène, adresse exactement au saint évêque et martyr Méthodius, la même objection que vous m'opposez aujourd'hui. « Comment Méthodius a-t-il la hardiesse d'écrire contre Origène, après tant de louanges qu'il lui a données autrefois? Vous formez donc contre moi les mêmes plaintes qu'un arien contre un illustre et savant martyr! » Sur le quatrième chef qui lui reprochait des contradictions et même des erreurs dans ses commentai-

res sur l'Ecriture, il répond : « Dans ce travail je me suis appliqué à suivre Origène, Didyme, Apollinaire et quelques autres, de telle sorte que, bien qu'ils soient entre eux fort opposés de sentiments, je n'ai cependant rien avoué qui soit contraire à la pureté de la foi. Quel est le but d'un commentaire? C'est d'expliquer clairement ce qui est obscur dans le texte, de rapporter les sentiments des auteurs, d'exposer les raisons différentes dont chacun s'est servi pour appuyer son opinion, afin qu'un lecteur éclairé et prudent puisse choisir ce qu'il y a de meilleur, et rejeter tout le reste comme de la fausse monnaie. Faut-il croire pour cela qu'un commentateur se mette en contradiction avec lui-même, parce qu'il rapporte les sentiments de plusieurs écrivains qui ne s'accordent pas entre eux? » Jérôme justifie cette méthode par celle qu'ont suivie les commentateurs de Virgile, de Salluste, de Cicéron, de Térence, de Plaute, de Flaccus et de plusieurs autres; et il allègue l'exemple d'Aquila et de Symmaque en faveur de sa traduction du douzième verset du second psaume. Pour répondre au cinquième chef, Jérôme rapporte plusieurs passages de son *Commentaire sur l'Épître aux Ephésiens*, et dit : « J'ai quelquefois donné jusqu'à trois explications sur un même passage, une d'Origène, une d'Apollinaire et une de moi, mais sans nommer personne. Et c'est un procédé qu'il faut pardonner à ma pudeur; je ne pouvais censurer des écrivains que je suivais en partie et dont je traduisais les paroles; mais j'ai eu soin d'ajouter : Un lecteur attentif et diligent entendra ce passage de l'Apôtre conformément à cette explication. » Il convient en répondant au sixième grief, que s'étant trouvé pendant son sommeil transporté devant le tribunal de Jésus-Christ, il avait promis de ne plus étudier les auteurs profanes; mais il trouve mauvais que Rufin lui reproche des choses qui ne se sont passées qu'en songe. Il ajoute toutefois : « cette promesse n'était que pour l'avenir, et par là je ne m'engageais, ni à oublier le passé, ni à rejeter ce que j'avais appris dans ma jeunesse et avant que ce songe me fût envoyé. » Rufin l'accusait encore d'avoir dit que tous les péchés étaient effacés par le baptême, qui enlevait même jusqu'à la tache de bigamie, de sorte que l'on pouvait ordonner un homme qui aurait été marié deux fois, pourvu qu'il l'eût été une première avant son baptême. Jérôme se contente de répondre à cela, que Rufin avait le livre dans lequel cette opinion se trouvait, c'est-à-dire la lettre à Océanus, et qu'il pouvait réfuter ses écrits par d'autres écrits.

Mais après avoir repoussé les accusations de son adversaire, Jérôme attaque à son tour l'apologie qu'il avait présentée de sa doctrine, et dans laquelle il faisait d'abord profession de la foi catholique, particulièrement sur le mystère de la Trinité. Sur quoi Jérôme lui observe avec raison : « On vous demande une chose et vous en répondez une autre. Vous dites qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes; tout le monde aujourd'hui en dit autant, et les démons mêmes le confessent. Mais dites-moi, je vous prie, cette âme que Jésus-Christ a prise existait-elle déjà avant qu'il naquît de la sainte Vierge? A-t-elle été créée en même temps que ce corps a été formé par le Saint-Esprit, ou bien a-t-elle été envoyée du ciel, après qu'il eût reçu sa configuration? Parmi ces trois sentiments, choisissez le vôtre. » Rufin, dans sa confession de foi, avait déclaré qu'il attendait que l'Eglise eût décidé laquelle de ces trois opinions était la véritable, et qu'en attendant il se contentait de regarder Dieu comme le créateur des âmes et des corps. Mais Jérôme voulait l'obliger à condamner nettement l'opinion d'Origène touchant la préexistence des âmes; opinion qu'il déclare insoutenable, puisque si l'âme de Jésus-Christ existait avant la formation de son corps, elle était autre chose alors que l'âme de Jésus-Christ. Il ne met pas moins d'instance à le presser de s'expliquer catégoriquement sur la résurrection de la chair et sur l'éternité des peines des démons, en lui reprochant de ne l'avoir fait jusqu'ici que d'une manière enveloppée et ambiguë. Il l'attaque à son tour sur sa traduction du *Livre des principes* d'Origène. « Qui vous a donné, lui dit-il, le pouvoir de retrancher quelque chose dans cet auteur? On vous avait prié de mettre le grec en latin, mais non de le corriger. » Comme il l'avait déjà fait dans ses lettres à Pammaque et à Océanus, il lui reproche de nouveau d'avoir avancé sans preuves que toutes les erreurs qui se trouvaient dans les livres d'Origène y avaient été insérées par les hérétiques; et comme, pour soutenir cette proposition, Rufin ajoutait que les hérétiques avaient de même altéré et corrompu les écrits du Pape saint Clément, de saint Denys et de saint Clément d'Alexandrie, il lui réplique : « Mais si l'on accorde une fois que toutes les erreurs qui se trouvent dans un livre y ont été insérées par des mains étrangères, ce livre ne contiendra plus rien qui appartienne à son auteur. Par la même raison, on pourra excuser les plus grands hérétiques, comme Marcion, Manès, Arius et Eunôme. Si vous me demandiez, ajoute-t-il, mais pourquoi donc rencontre-t-on quelquefois des hérésies dans les livres des personnages les plus catholiques? je vous répondrais : Il se peut faire qu'ils aient erré simplement et sans y penser, ou que ce qu'ils ont avancé ils l'aient dit dans un autre sens que celui qui nous paraît; comme aussi il se peut encore que des copistes ignorants aient corrompu ces passages, ou bien enfin, qu'ayant écrit avant que l'impiété arienne eût répandu son venin dans toute l'Egypte, il leur soit échappé des expressions peu mesurées, qui étaient sans conséquence alors et qui aujourd'hui paraissent criminelles. » Cette réponse de Jérôme est solide; mais comme Rufin aurait pu s'en servir pour justifier son auteur, il s'efforce de montrer que

tous les exemples de falsification des écrits des anciens, allégués par Rufin, n'ont aucun rapport avec celle que l'on suppose avoir été introduite dans les livres d'Origène. Rufin avait avoué malicieusement que ceux qui persécutaient Origène n'en usaient ainsi que dans la crainte qu'on ne découvrît leurs larcins, puisque la plupart n'avaient fait que copier les livres de ce docteur. Jérôme le somme de nommer ces ingrats, qui, pour ne point passer pour plagiaires, défendaient à tout le monde la lecture des livres qu'ils n'avaient fait que copier. Pour lui, il convient que, dans sa jeunesse, il avait, à la prière de ses amis, traduit quelques-unes des homélies d'Origène, mais en choisissant celles qui ne contenaient rien qui pût être un objet de scandale, et encore, sans prétendre obliger le monde à embrasser les erreurs qui pouvaient s'y rencontrer.

Seconde apologie. — Rufin ayant reçu une copie de cette apologie par un marchand d'Orient qui s'était rendu à Aquilée pour son commerce, y répondit par une lettre à Jérôme, dans laquelle, après s'être défendu sur tous les griefs que l'ardent solitaire lui reprochait, il le priait de garder le silence et de ne pas prolonger plus longtemps le scandale que leur dispute avait déjà causé dans l'Eglise. Saint Chromace d'Aquilée lui avait aussi écrit dans le même sens, et Jérôme convient que, par respect pour un aussi saint évêque, il se serait tu, si Rufin dans sa lettre, ne l'avait menacé de nouvelles accusations, au cas qu'il continuerait d'écrire contre lui. Il fit donc paraître une seconde apologie, à laquelle on a donné le titre de *Troisième livre contre Rufin.* Ce n'est presque qu'une répétition de ce qu'il avait dit dans les deux livres de l'*Apologie* précédente. Jérôme la termine en disant à son adversaire : « Si vous désirez la paix, déposez les armes. Je puis céder quand vous me parlerez avec douceur; mais les menaces, rien ne saurait me les faire redouter. N'ayons qu'une même foi, et la paix deviendra bientôt le fruit d'une commune croyance. » « Il faut l'avouer, dit à propos de cette querelle M. Villemain, ce n'est pas de part et d'autre la majestueuse controverse de Bossuet et de Fénelon. Et cependant la situation était la même, et bien plus grande peut-être. Ce réfugié romain qui, entre la crèche et le Calvaire, au pied des monuments de la foi, se dévouait à l'interprétation des saintes Ecritures, ce savant, qui ne voulait être rien dans l'Eglise que son disciple et son défenseur, ce voyageur qui, dans Bethléem, donnait l'hospitalité et la science aux fugitifs d'Italie, il y avait là sans doute une admirable autorité à prendre. Mais Jérôme paraît quelquefois oublier, dans l'amertume du sarcasme, la sainteté de sa mission et la dignité de son génie. Quelques paroles touchantes lui échappent cependant; et c'est lui dont le cœur, aigri par tant d'injures mutuelles, est le plus près de la conciliation et de la paix. Rufin ne répondit plus, et il acheva ses jours en Occident, chassé de l'Italie par une invasion de barbares, et retiré dans un coin de la Sicile, loin de Rome et de Bethléem. »

Jérôme et Augustin. — « Un autre souvenir de ce temps, remarque toujours M. Villemain, c'est le commerce épistolaire de Jérôme et d'Augustin; l'un athlète vieilli dans les travaux et les querelles, mais plein d'ardeur encore; l'autre, plus jeune, d'un caractère moins énergique et plus doux, mais également infatigable apôtre, et plus persuasif, parce qu'il était plus aimé; tous deux représentant, avec une nuance orientale, le génie romain dans l'Eglise universelle. On souhaiterait que ces deux hommes, si bien faits pour être en communion de pensées, eussent pu se voir et s'entendre, et que la fiction d'un écrivain célèbre qui les a mis en présence, fût une anecdote de l'histoire. A part l'anachronisme auquel s'est plu son imagination, en les supposant tous deux du même âge, troublés à la même époque des mêmes passions, quel intérêt véridique n'aurait pas eu leur entretien, si la jeunesse de l'un s'était rencontrée avec la vieillesse de l'autre, comme le permettait la réalité! Quels élans de douleur et de génie seraient sortis de l'âme d'Augustin, visitant avec le solitaire de Bethléem les lieux sacrés dont Jérôme était comme le gardien et l'interprète? Et si le poids des années n'eût pas retenu Jérôme, s'il eût visité la province d'Afrique, combien ce Dalmate, rempli des souvenirs de Rome, et fier de voir dans sa retraite de Judée une descendante des Scipions, aurait conçu de grandes pensées à l'aspect de Carthage devenue romaine et chrétienne, devant la chaire d'Augustin converti! Et que de choses ces deux âmes éprouvées auraient eu à se confier l'une à l'autre! Il n'en fut pas ainsi : Augustin, comme il le dit, ne vit Jérôme que par les yeux d'Alype; et c'est de loin seulement, et à travers la distance des mers, qu'ils se transmirent leurs opinions. »

Augustin à Jérôme. — Augustin commença cette tardive liaison, moins par des félicitations sur les travaux du solitaire, que par la demande d'un nouveau travail qu'attendaient de lui les Eglises d'Afrique. C'était la traduction de ces grands docteurs de l'Eglise d'Orient, Athanase, Grégoire, Basile, Chrysostome, dont le génie n'était qu'à demi connu dans l'Occident, et qu'Augustin lui-même lisait peu dans cette langue. Cette œuvre lui paraissait plus utile que de continuer à traduire sur le texte hébraïque les livres saints que la version des Septante rendait accessibles à tout l'Orient grec, et que, d'après cette version, on avait déjà retraduits en latin. A ce jugement, à ce vœu, Augustin joignit une censure. Il blâmait Jérôme d'avoir justifié le mensonge, en supposant simulée la réprimande que l'apôtre Paul adressait à Pierre. Augustin ne peut admettre cette feinte. Il voudrait consulter Jérôme sur d'autres questions religieuses; mais une lettre ne suffit pas, il attend da-

vantage du prêtre qu'il envoie près de lui pour recueillir ses précieuses paroles. « Et cependant, écrit-il, ce prêtre ne pourra jamais entendre de votre bouche autant de choses que je le voudrais; et, à son retour, lorsque je recueillerai de son sein les trésors que vous y aurez versés, il ne comblera pas le vide qui est en moi; il n'apaisera pas la soif que j'ai de vos pensées. » Cette lettre ne parvint pas d'abord à Jérôme; celui qui devait la porter fut retenu en Afrique. Une seconde lettre n'obtint pas de réponse : Augustin craignit que ce silence n'eût pour motif la publicité qu'avait reçue sa lettre dont quelques copies s'étaient répandues dans Rome. Il écrivit pour s'en excuser, tout en renouvelant l'objection qu'il avait faite. Jérôme répondit comme un homme blessé de la rétractation qui lui était demandée dans la lettre arrivée jusqu'à lui. Du reste, il ne discute pas; et cette réserve n'est pas sans amertume et sans fierté.

Jérôme à Augustin. — « Etes-vous réellement l'auteur de cette lettre, lui dit-il, et est-ce bien vous qui m'exhortez à désavouer mon explication de l'*Epître* de saint Paul aux *Galates?* Je vous l'avouerai franchement; quoiqu'il m'ait semblé reconnaître en la lisant, et votre style et votre manière de raisonner, j'ai cru cependant que je ne devais pas ajouter foi à une simple copie. D'ailleurs, la longue maladie de sainte Paule ne m'a pas permis de vous écrire plus tôt. Si donc vous êtes auteur de la lettre en question, je vous en prie, mandez-le moi sans détours et envoyez-moi une seconde copie sur laquelle je puisse faire plus de fonds que sur la première. Du reste, à Dieu ne plaise que j'ose effleurer en rien les livres de votre béatitude. Il me suffit de défendre les miens sans attaquer ceux d'autrui. Votre prudence d'ailleurs sait fort bien sans doute que chacun abonde dans son sens, et qu'il y a un jeu puéril, semblable au travail des jeunes rhéteurs, à chercher la célébrité, en accusant les hommes illustres. Je n'ai pas la folie de me tenir pour offensé de la différence de nos interprétations sur l'Ecriture, et vous n'êtes pas sans doute blessé que j'aie un avis contraire au vôtre. Ce qu'il y a maintenant à faire pour vous, c'est d'aimer celui qui vous aime, et dans l'arène des saintes Ecritures, de ne pas venir, jeune homme, provoquer un vieillard. Nous avons eu notre temps et nous avons fourni notre carrière du mieux que nous avons pu. Aujourd'hui, pendant que tu t'élances et franchis de longs espaces, nous avons droit au repos. Et, en même temps, s'il m'est permis de le dire avec tout respect pour toi, afin que tu ne paraisses pas seul emprunter quelque chose aux poëtes, souviens-toi de Darès et d'Entelle, et du proverbe vulgaire : *Le bœuf fatigué enfonce le pied plus fortement.* »

Avant d'avoir reçu cette réponse, Augustin avait écrit à Jérôme une autre lettre, où il insistait sur ses objections, et paraissait surtout blâmer l'entreprise d'une traduction nouvelle des livres saints. Il y opposait le même scrupule que Rufin, le danger d'inquiéter le peuple, en offrant à sa foi des expressions auxquelles il n'était pas accoutumé. Et, à l'appui de cette crainte, il citait les réclamations et le tumulte élevés dans une Eglise d'Afrique, où l'évêque avait lu, d'après la traduction de Jérôme, un passage du prophète Jonas, qu'on l'accusa d'avoir falsifié, et qu'il fut obligé d'abandonner sur le témoignage des Juifs qui dominaient dans la ville, et qui déclarèrent que l'ancienne version, chantée dans la liturgie et traduite des Septante, était plus conforme au texte original des livres saints. On peut juger par cet exemple qu'elle était alors la civilisation de ces villes d'Afrique, où des Grecs, des Latins et des Juifs étaient en présence, avec leurs langues et leurs traditions diverses, pour défendre ou discuter la foi nouvelle. Jérôme, en répondant à l'évêque d'Hippone, se plaint de la publicité qu'il avait donnée à sa première lettre.

Au même. — « Si ce qu'on m'a rapporté est vrai, je ne saurais comprendre, lui dit-il, que cette lettre soit entre les mains de tout le monde, à Rome et dans l'Italie, excepté entre les miennes; moi, à qui elle était destinée, je suis le seul qui ne l'ai point reçue. J'ai lieu d'en être d'autant plus surpris, que Sisinius m'affirme l'avoir trouvée parmi quelques-uns de vos ouvrages, il y a déjà environ cinq ans, non pas en Afrique, ni chez vous, mais dans une île de la mer Adriatique. Quelques-uns de mes amis mêmes ont voulu me persuader que cette lettre n'avait pas été répandue sans dessein, et que votre but était d'élever votre réputation sur la mienne, en montrant à tout le monde que vous m'aviez proposé un défi que je n'avais osé accepter. Pourtant, je vous l'avoue, ce qui m'a empêché d'y répondre, c'est l'incertitude où j'étais qu'elle fût de vous..... Cessez donc, poursuit-il, de provoquer un vieillard qui se cache au fond de sa cellule. Si vous voulez exercer ou montrer votre science, cherchez des jeunes gens éloquents et célèbres, comme il y en a beaucoup à Rome, qui puissent et qui osent lutter contre vous. Pour moi, soldat autrefois, vétéran aujourd'hui, je dois célébrer vos victoires et celles des autres, et non, avec un bras débile, rentrer dans la lutte..... » Puis il ajoutait : « Il ne convient pas que moi, qui depuis la jeunesse jusqu'à cet âge suis resté dans un monastère, travaillant à grand'peine avec de saints religieux, j'ose écrire contre un évêque de ma communion, contre celui-là même que j'ai commencé d'aimer avant de le connaître, qui le premier m'a provoqué à l'amitié, et que je me suis félicité de voir s'élever après moi dans la science de l'Ecriture. »

A ce refus de discuter, à ces plaintes modestement hautaines, Augustin répondit avec douceur, avec respect, mais en insistant sur l'objection qu'il avait faite. Puis, avec cette effusion de cœur dont personne ne fut mieux doué, il déplorait la controverse prolongée de Jérôme et de Rufin, ce mal d'une discorde si éclatante entre deux personnes

longtemps unies, et dont l'amitié était connue de presque toutes les Eglises; il s'en affligeait comme d'un trouble; il s'en inquiétait comme d'un fâcheux pronostic sur l'instabilité des affections humaines. Lui qui avait souvent souhaité voir Jérôme, il ne sait plus quel vœu former; il ne conçoit pas comment la haine est née de l'amitié entre ceux qui, dégagés des soins du monde, suivaient librement le Seigneur, et vivaient ensemble sur cette même terre qu'il a foulée de ses pas, et où il disait : « Je vous donne ma paix; je vous laisse ma paix après moi. » « Malheur à moi, s'écrie Augustin, de ne pouvoir nous trouver ensemble quelque part. Emu, affligé, inquiet comme je le suis, je me jetterais à vos pieds, je pleurerais de toutes mes forces, et je vous supplierais de toute mon affection. » Ainsi pressé et averti, et recevant à la fois plusieurs lettres d'Augustin, Jérôme se défendit enfin, et en réclamant surtout son droit d'interpréter l'Ecriture sainte, d'après ce qu'il appelle la vérité hébraïque. Il défend l'explication qu'il avait donnée du texte de l'*Epître aux Galates*, sur l'action de saint Pierre et de saint Paul, en disant : « J'ai répété ce qu'Origène, Didyme, Apollinaire et les autres interprètes grecs avaient dit avant moi sur le même sujet, aimant mieux m'égarer avec des écrivains d'un aussi grand mérite que d'être seul de mon sentiment. »

Au même. — Il allègue aussi l'autorité de saint Chrysostome; et il montre ensuite par un grand nombre de passages tirés des Actes des apôtres, que saint Pierre ne pouvait ignorer que les Chrétiens étaient déchargés du joug de l'ancienne Loi, et que saint Paul avait pratiqué lui-même ce qu'il reprend ici dans saint Pierre; c'est-à-dire que ces deux apôtres avaient feint l'un et l'autre d'observer les cérémonies légales, de peur de révolter l'esprit méticuleux des Juifs. « Comment donc, ajoute-t-il, saint Paul eût-il été assez téméraire, assez imprudent, pour condamner dans un autre ce qu'il avait observé lui-même? Je ne prétends pas par là autoriser le mensonge officieux; et les anciens interprètes, auxquels j'ai emprunté mon explication ne le prétendent pas non plus; mais ils font voir qu'il y a certaines occasions où l'on doit garder des mesures et user de condescendance; ils montrent avec quelle prudence et quelle discrétion les apôtres se sont conduits dans des conjonctures si délicates; enfin ils réfutent les blasphèmes et répriment l'imprudence de Porphyre, qui a osé dire que saint Pierre et saint Paul avaient eu ensemble une querelle d'enfants, ou plutôt, que saint Paul, jaloux du mérite de saint Pierre, s'était emporté contre lui, et avait condamné dans son supérieur un fait dont il était lui-même coupable. » Augustin dans sa lettre avait dit, que si quelquefois saint Paul avait pratiqué la Loi ancienne, ce n'était pas qu'il la crût nécessaire après Jésus-Christ, mais uniquement pour montrer qu'il ne la rejetait pas comme mauvaise. Il n'avait reproché à saint Pierre sa conduite dans une circonstance que parce qu'elle tendait à faire considérer les cérémonies légales comme nécessaires. « S'il en est ainsi, répond Jérôme, nous donnons dans les erreurs de Cérinthe et d'Ebion, que les évêques n'ont anathématisés que parce que, après avoir embrassé la foi de Jésus-Christ, ils voulaient allier les cérémonies judaïques avec l'Evangile, et professer la nouvelle Loi sans renoncer aux pratiques de l'ancienne. » Il rapporte de suite les autres raisons dont Augustin appuyait son sentiment, et il ajoute : « Nous sommes d'accord tous les deux, et, à peu de choses près, nous partageons les mêmes sentiments; car je soutiens, moi, que saint Pierre et saint Paul ont observé, ou plutôt feint d'observer les cérémonies de la Loi, dans la crainte de faire de la peine aux Juifs qui avaient embrassé la foi de Jésus-Christ; et vous, au contraire, vous prétendez qu'ils en ont usé de la sorte par une charitable condescendance et non point par une dissimulation artificieuse. Mais que ce soit par crainte ou par compassion, que m'importe, pourvu que vous tombiez d'accord avec moi que, dans cette circonstance, ils ont fait semblant d'être ce qu'ils n'étaient pas. » Il s'étonne qu'Augustin refuse de se servir de la version de l'Ecriture qu'il avait traduite sur l'hébreu, tandis qu'il ne faisait aucune difficulté de lire celle des Septante, quoiqu'elle ne fût plus dans sa première pureté; et sur les motifs que cet évêque lui avait allégués pour le détourner d'une nouvelle traduction, après celle que nous ont laissée les anciens, il répond par ce raisonnement qu'on peut appeler *ad hominem*, puisqu'il le met lui-même en opposition avec ses travaux : « Ou les explications que les anciens nous ont données dans leurs commentaires sur l'Ecriture sainte sont claires, ou bien elles sont obscures. Si elles sont obscures, comment avez-vous osé entreprendre d'écrire après eux sur des matières qu'ils n'ont pu réussir à développer? Si elles sont claires, c'est donc en vain que vous vous êtes efforcé vous-même d'éclaircir ce qui n'a pu leur échapper, surtout dans l'explication des Psaumes, sur lesquels ils nous ont donné plusieurs volumes. Mais sur ce pied-là, personne n'osera parler après les anciens, ni entreprendre d'écrire sur un sujet dont un autre se sera saisi le premier. La politesse vous fait donc un devoir de vous montrer là-dessus aussi indulgent pour les autres que vous l'êtes pour vous-même. Je n'ai jamais eu le dessein de décréditer les anciennes versions, puisqu'au contraire je les ai corrigées et traduites en latin, pour les mettre à la portée de ceux qui n'entendent que notre langue. Dans ma traduction, je ne me suis proposé d'autre but que de rétablir les textes que les Juifs ont omis ou corrompus, afin de mettre ainsi les Latins à même de juger de la pureté du texte primitif. Refuse-t-on de la lire? Qu'on la laisse; je ne l'impose à personne. » Il regarde comme un conte in-

venté à plaisir ce qu'Augustin lui avait rapporté de l'espèce d'émotion populaire soulevée à propos de sa traduction du prophète Jonas, et soutient qu'au lieu de traduire le mot hébreu par celui de *courge*, comme avaient fait les Septante, il avait dû le rendre par celui de *lierre*, afin de se conformer aux anciens interprètes.

Au même. — Cependant, fâché d'avoir mis quelque aigreur dans cette lettre à Augustin, Jérôme lui en écrivit une autre quelque temps après, pour lui faire ses excuses et le prier de finir cette discussion. Il incline au repos et supplie l'évêque d'Hippone de ne pas forcer un vétéran à de nouveaux combats. « Vous êtes jeune, lui dit-il en finissant, et élevé sur le trône épiscopal; instruisez les peuples et enrichissez des nouvelles moissons d'Afrique les maisons romaines. C'est assez pour moi qu'avec un auditeur et un lecteur, dans le coin d'un pauvre monastère, je murmure quelques mots. » Toutefois, malgré ces professions réitérées d'humilité, il ne rétracta point son sentiment sur la dissimulation des deux apôtres. Augustin répondit encore, réfutant les objections et ne se blessant point de l'humeur de son correspondant. Plus calme que le solitaire, sans être moins absolu dans ses opinions, il se bornait à lui demander la liberté dans l'amitié. « On aime à penser, dit M. Villemain, que ces deux beaux génies de la société chrétienne restèrent unis, et qu'à une si longue distance ils communiquaient. Un des disciples d'Augustin, celui-là même qui, sous son inspiration, traça le premier essai d'une histoire universelle ramenée à l'unité par la pensée de la Providence, Orose, prêtre espagnol, après avoir visité Alexandrie, vint à Bethléem apporter à Jérôme les paroles d'Augustin, et des lettres où il le consultait sur l'origine de l'âme. Faisant un aussi long voyage pour ajouter aux leçons d'Augustin celles de Jérôme, Orose trouva le solitaire plein d'admiration pour l'évêque, et, malgré son âge et la fierté de son génie, aimant à reconnaître cette autorité nouvelle dont il s'était offensé d'abord. »

Eloges funèbres. — Cependant Jérôme avait blanchi dans ces luttes, et à force d'avancer dans la vie, il avait laissé accrochés aux buissons de la route bien des lambeaux de son cœur; il avait couché dans la tombe bien des affections qui devaient lui survivre, et il semble qu'il n'était resté debout que pour accorder une bénédiction suprême à ceux qu'il avait le plus aimés et qui avaient quitté les grandeurs et les pompes de Rome pour venir se faire pauvres avec lui à l'ombre de son monastère. On se tromperait étrangement de croire que ce docteur, si austère, ce semble, dans son langage, n'ait jamais pu permettre à son cœur de s'attendrir. Nous avons de lui plusieurs lettres de consolation, adressées à des veuves et à d'autres personnes affligées, lesquelles respirent toutes les plus doux sentiments de la tendresse et de la charité chrétiennes. Considérées seulement comme éloges funèbres, ces lettres sont de vrais modèles du genre. Nous regrettons bien vivement que les bornes de ce travail nous obligent à faire un choix, quand nous voudrions les reproduire jusqu'à la dernière. Mais, plutôt que de les tronquer par une froide analyse, nous aimons mieux en reproduire de longs fragments, pour prouver au lecteur que Jérôme portait au-dedans de lui-même, ce fonds de sentiments tendres et généreux qui font les grands orateurs. C'est ainsi qu'après la mort de Blésille, Jérôme s'empresse d'écrire à Paule, qui déplorait la mort de sa fille, cachée dans la cellule de son monastère.

Eloges de Blésille. — « Qui donnera de l'eau à ma tête et une fontaine de larmes à mes yeux pour pleurer, non pas, comme Jérémie, la mort des enfants de mon peuple, ni, comme le Sauveur, les malheurs de Jérusalem, mais la sainteté, la miséricorde, l'innocence, la chasteté, en un mot, toutes les vertus ensevelies à la fois avec Blésille dans le même tombeau?... » La perte d'une fille chérie est pour une mère le plus grand de tous les désastres; elle ne peut être bien déplorée que par la plus éclatante douleur et les larmes les plus abondantes. C'est pour cela que Jérôme emprunte la voix du prophète, qui a su le mieux égaler les lamentations aux calamités. En s'associant aux regrets d'une mère, il se ménage le droit de combattre sa douleur, et de lui parler le langage sévère de la religion quand le moment en sera venu. Jusque-là, bien loin de chercher à arrêter ses larmes, il les excite même par le tableau des vertus de Blésille. Il entre dans le détail, et développe le récit des qualités aimables et brillantes qui la rendaient respectable et chère, et interrompt son éloge pour s'écrier encore : « Ici, je sens couler les larmes de mes yeux et inonder mon visage; les sanglots étouffent ma voix, et la douleur qui m'accable moi-même m'empêche de parler. »

Jérôme, à peine convalescent d'une maladie grave, était obligé de dicter ses lettres. Ce mouvement naturel ou étudié est d'un grand effet. Cette mère désolée n'est pas la seule qui ait besoin de consolation. Jérôme lui-même paraît implorer la sienne. C'est là déjà une distraction qui paraît affaiblir la douleur de Paule, en la partageant. Bientôt il revient sur l'image des vertus chrétiennes de Blésille; et après avoir rapporté quelques-unes de ses paroles les plus édifiantes, tout à coup il la voit, en récompense de sa piété, transportée dans le ciel. « A peine Blésille, déchargée du poids d'une chair mortelle, eût-elle quitté le lieu de son exil pour retourner à son Créateur, qu'on se disposa à célébrer ses funérailles avec la pompe ordinaire. Plusieurs personnes distinguées par leur naissance marchaient à la tête du cortége; à leur suite s'avançait le cercueil couvert d'un drap d'or. A la vue de ce pompeux appareil, il me sembla entendre Blésille elle-même crier du haut du ciel : Tous ces

vains ornements ne m'appartiennent pas; ce ne sont point là les vêtements que j'ai portés; je ne les reconnais pas. »

Il est difficile de louer avec délicatesse la modestie d'une vierge chrétienne. Toutefois ce cercueil, ce drap mortuaire, dont la magnificence, bien qu'elle contraste avec l'humilité de la défunte, ne fait que rappeler à ceux qui lui survivent l'espérance qui vient de s'anéantir sous les mains de la mort, cette victime immolée au printemps de sa vie, à vingt ans! toutes ces images funèbres ne sont elles pas plus propres à ranimer la douleur de Paule? Jérôme l'a senti; et il s'empresse d'offrir à sa douleur un autre objet : « Mais que fais-je, dit-il, je veux arrêter les larmes d'une mère affligée, et je ne saurais m'empêcher d'en répandre moi-même. Il me serait impossible de dissimuler ici les sentiments qui m'oppressent, et dans cette lettre, pas un caractère qui ne soit imprégné de mes larmes. Qui les pourrait condamner? Jésus-Christ lui-même n'en versa-t-il pas sur le corps de Lazare? Il pleura son ami. Hélas! que l'on s'entend mal à consoler les autres, quand on succombe soi-même sous le poids de sa propre affliction! Jésus-Christ, dans la société de qui votre fille se trouve maintenant, et les saints anges à qui elle est réunie, me sont témoins que je partage avec vous vos peines et vos chagrins. Je sens que j'étais son père et son nourricier selon l'esprit; et je ne puis m'empêcher de m'écrier avec nos livres saints. » Ici Jérôme accumule des passages de Job, de Jérémie, de David, s'appliquant à lui-même les textes par lesquels ces saints patriarches exprimaient leurs souffrances. L'aspect des calamités étrangères est une sorte d'adoucissement à celles que l'on endure. Jérôme choisit parmi ces plaintes celles qui semblent accuser la Providence elle-même, toujours avec la précaution de ne point paraître soupçonner que Paule, vertueuse comme elle l'est, puisse les laisser échapper de sa bouche. « Ne me suis-je point moi-même senti tenté plus d'une fois d'aller me briser contre cet écueil? Pourquoi voit-on dans la prospérité des hommes qui ont vieilli dans le crime? Pourquoi donc, dans le jeune âge, avec toute la fleur de l'innocence, être moissonné avant le temps? Pourquoi trop souvent voit-on les maladies s'accumuler sur l'enfant au berceau, tandis que l'impie, l'adultère, l'assassin et le sacrilége blasphémateur prolongent sa carrière à l'abri des infirmités et des besoins? »

Le saint docteur résout l'objection par des raisonnements puisés dans les plus hauts principes de la religion et de l'autorité. « Dieu est essentiellement bon; donc tout ce qu'il fait ne peut être que bon. Quand il m'afflige, puis-je douter qu'il n'ait ses raisons? Parce que je les ignore, est-ce pour moi un motif de croire qu'il n'en ait point? La perte d'un époux me livre à la solitude du veuvage; je pleure, mais Dieu l'a voulu; c'en est assez pour relever mon courage. La mort m'enlève un fils unique. Le coup est dur, il cesse d'être accablant quand je pense que c'est Dieu qui reprend ce qu'il avait prêté. Qu'il m'afflige par la privation de la vue, de l'ouïe; il ne me laissera pas sans quelque dédommagement; après tout la pensée de Dieu m'élève au-dessus. Que je sois réduit à souffrir la pauvreté, la faim, le froid, la nudité, la maladie; la mort ne viendra-t-elle pas mettre fin à mes souffrances? Un mal n'est jamais bien long pour qui s'attend à une vie meilleure. David s'écriait: *Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont pleins d'équité.* Un tel langage ne convient qu'à celui qui, dans toutes les adversités, rend gloire au Seigneur, et, ne les imputant qu'à soi-même, en prend encore occasion de bénir la divine miséricorde. Qui se vante de croire en Jésus-Christ doit, en toute circonstance, trouver bon ce que Jésus-Christ fait. Je suis en santé, j'en rends grâces au Dieu qui m'a créé; malade, j'en remercie la volonté du Seigneur. Car, « alors que je suis dans l'infirmité, je suis « fort; et c'est dans la faiblesse de la chair « que la vertu se perfectionne. » L'Apôtre essuyait des contradictions, et demandait jusqu'à trois fois au Seigneur de l'en affranchir. On lui répond : Ma grâce te suffit; et pour prévenir l'orgueil que ses révélations auraient pu lui donner, on le rappelle au sentiment de la faiblesse humaine; comme autrefois, lorsqu'on recevait les honneurs du triomphe, on voyait, assis sur le même char de victoire, qui portait le triomphateur, un homme qui lui criait à chacune des acclamations du peuple. « Souvenez-vous que « vous êtes homme. » Pourquoi se révolter contre un mal inévitable? Pourquoi pleurer celui que la mort nous enlève? Ce corps mortel pouvait-il échapper à la mort? Sommes-nous au monde pour y vivre éternellement? Abraham, Moïse, Isaac, saint Pierre, saint Jacques, saint Jean, saint Paul, ce vaisseau d'élection, Jésus-Christ lui-même, n'ont-ils pas tous été sujets à la mort? — Mais pourquoi mourir si jeune? — Ecoutons l'oracle de la sagesse. Peut-être, parce que le Seigneur ne l'a enlevé du monde que pour le garantir de la contagion et de la malignité du siècle, et qu'il s'est hâté de retirer du monde une âme qui lui était agréable, de peur que, s'il la laissait longtemps sur la terre, elle ne s'engageât dans des routes écartées et de longs égarements. Ceux dont nous devons déplorer la triste destinée, ce sont ceux qui ne meurent que pour aller subir des supplices éternels; mais pour nous qui devons aller au-devant de l'époux céleste, au milieu des chœurs des bienheureux, regardons une longue vie comme un fardeau pesant et comme une véritable mort. Qu'est-ce que la vie présente, aussi longue qu'en puisse être la durée? Rien qu'un exil, où nous sommes étrangers. »

Après avoir fortifié l'âme chrétienne par ces grandes et sublimes leçons, Jérôme emprunte la voix du plus saint de tous les docteurs, du céleste époux à qui Blésille s'était

consacrée, de Jésus-Christ lui-même : « Eh ! quoi, Paule, vous vous laissez emporter contre moi, parce que votre fille est maintenant toute à moi, et par des larmes criminelles que vous répandez sans mesure et sans soumission, vous offensez le divin époux qui possède l'objet de vos douleurs et de vos regrets... Pouvez-vous pénétrer les desseins que j'ai sur votre famille? Quoi ! par une excessive tristesse, vous allez jusqu'au dégoût de la vie, en vous privant même de nourriture. Je n'aime point cette espèce de frugalité, et jeûner de la sorte, c'est se déclarer mon ennemie. Je ne puis recevoir dans mon sein une âme qui se détache du corps malgré moi et contre mes ordres. Que la folle philosophie du siècle se vante d'avoir des martyrs de ce caractère. Moi, le martyr que je demande, c'est une soumission absolue à ma volonté.

« Si vous étiez bien persuadée que votre fille est vivante, vous ne plaindriez pas son sort, puisqu'elle n'a fait que passer d'une vie pleine de misères à une autre plus heureuse. Que les païens pleurent leurs morts: ils sont sans espérance. Que les justes de la Loi ancienne aient fait éclater leur douleur à la mort de leurs proches : Jésus-Christ n'avait pas encore ouvert la porte du paradis, ni éteint par son sang cette épée de feu mise entre les mains d'un chérubin pour en défendre l'entrée. Mais depuis que le véritable Josué vous a mise en possession de la terre promise, la douleur elle-même doit être mêlée de joie... Il n'y a pour le Chrétien de mort réelle que le péché..... Je ne vous ai présenté jusqu'ici, continue le saint docteur, que les motifs généraux applicables à toutes les classes de Chrétiens. Il en est aussi pour vous de particuliers. Vous avez renoncé au monde; à l'exemple d'Abraham, vous êtes dans la disposition de quitter patrie, famille, pour la terre promise. Comment donc vous permettre un excès de douleur que vous seriez la première à blâmer dans un autre ? — C'est, m'allez-vous dire que vous ne pouvez vous détacher de la pensée de votre fille : son image vous poursuit sans cesse et partout. Je pardonne aux larmes d'une mère, seulement j'en blâme l'excès. Vous l'êtes : pleurez; mais vous êtes aussi chrétienne et religieuse; ces titres passent avant tout. En touchant la blessure, vous l'aigrissez, vous ne la guérissez pas. Retracez à votre mémoire Job survivant à ses fils, frappé dans sa personne, mais toujours ferme, invincible au milieu des maux qui fondent sur lui. Vous m'allez répondre : C'était un juste que Dieu éprouvait. — Choisissez donc : De deux choses l'une : ou vous lui ressemblez, et Dieu vous éprouve comme lui; ou vous ne lui ressemblez pas, et Dieu vous punit... »

Mais ce n'est pas encore assez de faire luire à travers les ombres de la mort les rayons des célestes espérances. Que ce tombeau même devienne un char de triomphe; que cette victime de la mort devienne à son tour un prédicateur éloquent des vérités les plus consolantes de la religion et du néant des affections humaines. Par une nouvelle prosopopée Jérôme fair intervenir Blésille à coté de sa mère; il la fait descendre du sein de la gloire qu'elle habite, pour dire à cette mère affligée : « Si jamais vous m'avez aimée, ô ma mère, si vous m'avez nourrie de votre lait, et élevée dans la pratique de la vertu par vos sages conseils, ne m'enviez point la gloire que je possède, et n'irritez pas le Seigueur contre vous par des plaintes et des murmures qui l'obligeraient à nous séparer l'une de l'autre pour toujours. Ne pensez pas que je sois seule. Si je vous ai perdue, j'ai retrouvé ici une autre famille; je suis dans la société de la mère du Sauveur et des bienheureux. Vous me plaignez de ce que je ne suis plus au monde; c'est vous bien plutôt, ô ma mère, qu'il faut plaindre, d'être encore retenue captive en ce monde..... » Jérôme termine ainsi cette lettre éloquente : « Votre fille prie le Seigneur pour vous; et comme je connais son cœur, je suis persuadé qu'elle emploie aussi son crédit auprès de Dieu, pour m'obtenir à moi-même le pardon de mes péchés... C'est pourquoi je lui promets de lui consacrer tous mes travaux, et d'employer mon esprit et ma langue à publier ses louanges. Il n'y aura dans mes ouvrages aucune page qui ne soit marquée au nom de Blésille; j'apprendrai aux vierges, aux veuves, aux solitaires et aux évêques le mérite de cette vertueuse dame. L'immortalité de son nom la dédommagera du peu de temps qu'elle a vécu sur la terre. Elle vit dans le ciel avec Jésus-Christ, elle vivra encore dans la bouche des hommes. »

Eloge de Paule. — Paule ne survécut pas longtemps à sa fille, et dans une des lettres de Jérôme à saint Augustin, nous voyons que la maladie de cette sainte femme avait été une des causes qui avait retardé sa réponse. Jérôme a consacré la mémoire de sainte Paule par une oraison funèbre, adressée sous forme de lettre à sa fille Eustochie. C'est un simple récit historique des vertus toutes saintes de cette illustre veuve, morte à Bethléem, admirée des évêques, regrettée des vierges, pleurée par les pauvres et les solitaires, mais surtout par Jérôme, qui, pour se consoler de cette perte, eut besoin de toute la force que lui donnaient la religion et son propre caractère. Cet éloge de sainte Paule ne lui coûta que deux nuits. Ce fut l'effusion de son cœur plutôt que le fruit de ses réflenions et de son esprit; mais l'esprit de Jérôme perçait malgré lui-même dans toutes ses productions. On pouvait lui appliquer ce qu'il dit ici du soin que mettait son héroïne à fuir la gloire : « La gloire suit la vertu, comme l'ombre suit le corps; et comme elle s'éloigne de ceux qui la poursuivent, ainsi cherche-t-elle ceux qui la méprisent. » Aussi le saint docteur est-il d'autant plus éloquent, qu'il s'applique moins à le paraître. Nous donnons ici quelques traits de cet éloge. Jérôme commence par déplorer pathétiquement une perte qui a

jeté, non pas seulement la fille de cette veuve vertueuse, mais l'Eglise tout entière dans le deuil. « Quand tous mes membres, quand chacune des parties de mon corps se transformeraient en autant de langues, leurs concerts n'exprimeraient encore que bien faiblement les vertus de celle que nous pleurons. Illustre par l'éclat de son extraction, plus illustre encore par l'éminence de sa sainteté, d'abord honorée dès ses premières années dans Rome par l'opulence de sa maison, bientôt plus honorée par la pauvreté chrétienne qu'elle embrassa, Paule qui comptait parmi ses ayeux les Gracques et les Scipions, Paule, l'héritière d'un Paul-Emile de qui elle portait le nom, préféra Bethléem à la capitale du monde, et vint échanger des lambris dorés contre une abjecte chaumière. Mais non. Loin de nous affliger de la perte que nous venons de faire, rendons plutôt grâces à celui qui nous l'avait donnée, et qui ne nous l'a pas enlevée; car nous la possédons toujours. Paule vit dans le sein de Dieu; elle n'a fait que se réunir à lui; tout ce qui retourne à ce centre de vie doit être mis au rang des biens qui ne cessent pas de nous appartenir. »

Suit le tableau de ses vertus. L orateur prend à témoin de la vérité de son récit Jésus-Christ même, et l'ange qui fut préposé à la garde de cette héroïne chrétienne. Ce n'est là, dit-il, qu'une simple histoire, et non un panégyrique. Il caractérise ainsi d'un seul mot ses aumônes et son désintéressement : « Elle a laissé tous les siens pauvres, et, elle est morte plus pauvre qu'eux. » Son humilité lui a obtenu sa récompense, même sur la terre. Les fruits de bénédiction que le Sauveur des hommes a promis à ceux qui le servent, il les réalise même dès la vie présente. Paule avait méprisé la pompe et la gloire d'une seule cité; elle a conquis l'estime de tout l'univers. Pendant qu'elle habitait Rome, Rome seule la connaissait; depuis qu'elle est venue s'ensevelir à Bethléem, elle a fait l'admiration, non-seulement des Romains, mais des peuples les plus barbares. Est-il, en effet, quelque nation dans le monde, d'où l'on ne vienne visiter les saints lieux? La merveille qui y frappait le plus vivement les regards, quelle était-elle? Notre sainte femme. Plus elle s'humiliait, plus elle paraissait grande à tous les yeux. Ainsi la gloire se dérobe à ceux qui la cherchent; elle accompagne celui qui la fuit. Après la mort de son époux, Paule, longtemps inconsolable, résolut de se consacrer tout entière au Seigneur par l'exercice des vertus qui lui sont les plus chères. Sa libéralité s'étendait au loin sur des infortnnes qui ne lui étaient pas même connues. Toujours occupée du soin de chercher et de découvrir tous les pauvres de la ville, elle se serait crue malheureuse, si d'autres qu'elle les avaient soulagés dans leurs maladies, ou secourus dans leurs misères. Se dépouillant, se déshéritant elle-même sur la terre, afin de s'assurer, à elle et à ses enfants, l'héritage du ciel. »

Ce n'était pas dans la capitale du monde, avec les bienséances de son rang, que Paule pouvait trouver la retraite à laquelle son cœur aspirait. « Son dessein formé, rien ne put la retenir. Elle brûlait d'aller vivre loin du monde et de tous les liens du siècle, dans la terre qu'avaient habitée les Paul, les Antoine. Supérieure à tous les mouvements de la nature, elle partit, accompagnée de sa fille Eustochie. » Les principales circonstances de son voyage sont marquées par de savantes allusions aux antiquités des villes et des lieux qu'elle parcourait, ou par d'édifiantes réflexions. Enfin elle arrive à Bethléem. Jérôme raconte ce qu'il a vu de ses charités, de ses mortifications, de sa patience dans les épreuves diverses qu'elle eut à surmonter, de la sagesse avec laquelle se gouvernaient sous sa conduite les communautés qu'elle avait fondées. « Elle voulait accoutumer ses sœurs au travail; et pour les exciter, de quel moyen se servait-elle? Ce n'était ni les ordres, ni les réprimandes, ni les menaces, mais l'exemple. La première à tout, elle animait tout. On la voyait sans cesse occupée, et sa vigilance, son action continuelle réveillait les lâches et confondait leur paresse. La seule pudeur était pour chacune l'aiguillon le plus piquant; et, bien loin d'estimer rien d'indigne d'elles, elles auraient regardé comme l'indignité la plus condamnable de s'épargner elles-mêmes et de vouloir, par une orgueilleuse délicatesse, se dispenser de quelque office moins relevé.... Aussi miséricordieuse pour les autres qu'austère pour elle-même, sa sévérité n'altérait en rien sa douceur et sa tendre humanité, ni sa profonde humilité n'empêchait point qu'elle ne cultivât son esprit par la lecture et la science de la religion, qu'elle voulut apprendre dans ses sources sacrées. Elle savait l'Ecriture tout entière par cœur. L'histoire sainte la charmait. C'était, disait-elle, le fondement de toute vérité, la base de l'édifice spirituel. Elle s'était rendu la connaissance de l'hébreu familière, au point de chanter les psaumes dans cette langue avec la olu parfaite pureté.

« La sainte femme ne se reposait que sur la terre dure, qu'elle recouvrait d'un cilice; si toutefois c'est reposer, que de passer, comme elle le faisait, les jours et les nuits dans une oraison continuelle. Une vie si pleine fut couronnée par une mort douce. Je lui demandais si elle souffrait; elle me répondit en grec qu'elle ne ressentait aucune peine et qu'elle ne voyait rien que de calme et de tranquille. Ce furent les dernières paroles qu'elle proféra. Ses yeux s'étaient fermés; il n'y avait plus rien sur la terre qui fût digne d'arrêter ses regards. Il m'a donc échappé, ce mot que je redoutais de prononcer, comme si, en le dissimulant, ou bien, en m'arrêtant sur son éloge, j'avais pu en détourner le coup fatal. Et le moyen de raconter d'un œil sec les derniers moments

de Paule? Elle fut atteinte d'une maladie, déclarée bientôt incurable; ou plutôt, Paule avait trouvé ce qu'elle souhaitait, de nous quitter sur la terre, et de s'aller pleinement rejoindre à Dieu, dans le ciel. Cette maladie fut pour Eustochie l'occasion de manifester plus que jamais sa piété filiale par le zèle et la délicatesse de ses soins, prodiguant à sa mère tous les services, même les plus rebutants, ne permettant à personne de se substituer à sa place; au point que tout ce qu'une autre aurait fait pour sa mère, elle l'eût regardé comme une soustraction faite à sa récompense. Par combien de vœux et de secrets gémissements elle sollicitait la divine miséricorde de lui conserver cette mère chérie, ou bien de lui accorder la grâce de ne pas lui survivre, afin qu'un même tombeau servît à toutes les deux! Mais, ô fatale et déplorable condition de tout ce qui est humain! O néant de l'homme qui, s'il n'était réparé par l'espérance de l'immortalité promise à nos âmes, nous confondrait avec les animaux rampants sur la terre, pour ne faire de tous ensemble qu'une même poussière! Paule cependant sentait le froid de la mort circuler dans ses membres et combattre le faible reste de chaleur qui l'animait encore. Son âme était prête à lui échapper; et comme si elle n'eût fait que quitter des étrangers pour aller rejoindre ses proches, on l'entendait répéter tout bas ces paroles du Psalmiste: *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, et le lieu où réside votre gloire. Que vos tabernacles sont aimables, ô Dieu des armées! Mon âme désire vivement d'entrer dans la maison du Seigneur; elle languit et se consume dans l'ardeur de ses désirs. J'aime mieux être la dernière dans la maison de mon Dieu, que de demeurer dans les tentes des pécheurs.* Ce qu'elle ne cessa de faire, lors même que nous ne pouvions plus l'entendre.

« Après qu'elle eut expiré, point de ces clameurs lugubres, de ces cris perçants, qui d'ordinaire accompagnent la mort des hommes du siècle; mais des chœurs nombreux firent retentir, en diverses langues, le chant des hymnes sacrés. L'évêque de Jérusalem, ceux des autres villes, avec un grand nombre de prêtres, de diacres, de vierges et de solitaires, étaient accourus à cette pompe triomphale. Des évêques se chargèrent du corps; ils courbèrent leurs épaules sous ce précieux fardeau. D'autres allaient en avant, tenant à la main des flambeaux et des cierges allumés; d'autres suivaient en chantant des psaumes. Ce fut en cet appareil que le corps fut porté au milieu de l'église de la sainte Crèche. La Palestine tout entière semblait présente à ces obsèques. On se serait cru coupable d'infidélité de ne pas rendre ce dernier hommage à une si éclatante vertu. Les veuves et les pauvres montraient les habits dont elle les avait revêtus. Tous l'appelaient à haute voix leur mère et leur nourrice. Tout pâle qu'il était, son visage n'avait point changé; au contraire, il s'y mêlait je ne sais quoi de grave et de majestueux, qui faisait croire, non pas qu'elle fût morte, mais qu'elle était seulement endormie. On chanta des psaumes en hébreu, en grec, en latin, en syriaque, non-seulement pendant les trois jours que le corps resta exposé, jusqu'à celui où elle fut mise dans un caveau près de la crèche du Sauveur, mais encore pendant la semaine tout entière. Tous ceux qui s'y rendirent croyaient pleurer leurs propres funérailles. »

Éloge de Népotien. — Nous citerons encore quelques passages de l'éloge de Népotien, le plus important, sans contredit, de tous ceux qu'ait écrits le saint docteur. Népotien était le neveu de cet Héliodore à qui Jérôme écrivit cette belle lettre sur la solitude, pour l'engager à venir le rejoindre dans son désert. Il devint évêque et trouvait dans son neveu un auxiliaire et un émule en vertus, lorsque tout à coup la mort vint l'enlever, tout jeune, à son cœur qui l'aimait, et à sa vieillesse qui s'en était fait un appui. Jérôme, chez qui l'âge grandissait les sentiments au lieu de les affaiblir, écrivit à cet ancien ami pour le consoler d'une douleur qui n'était que trop partagée. « Un grand sujet ne va pas à un esprit borné. Dans une entreprise au-dessus de sa portée, ses propres efforts trahissent sa faiblesse, et plus la matière est relevée, plus le poids en retombe lourd et accablant sur la médiocrité qui essaye vainement de monter à sa hauteur. Népotien, mon fils, le vôtre, notre bien à tous deux, qui appartenait à Jésus-Christ, et sur qui, par cela même, nous avions encore plus de droits, Népotien nous a abandonnés, nous, sur le déclin de la vie, en proie aux regrets de sa perte et plongés à jamais dans la plus amère affliction. A la place de ce brillant espoir qui nous promettait un successeur, il ne nous reste qu'un tombeau. A qui désormais Jérôme consacrera-t-il ses veilles laborieuses? Dans le sein de qui ses pensées les plus secrètes aimeront-elles à s'épancher? Où est-il cet instigateur de mes travaux, qui les animait par des sons plus doux que les derniers chants du cygne? Mon esprit accablé reste sans force; ma main est tremblante; un voile épais s'est appesanti sur mes yeux; ma langue est incapable de rien articuler. En vain voudrais-je parler, Népotien ne m'entend plus. Tout autour de moi me semble muet. Ma plume elle-même, languissante et morne, le papier obscurci par mes pleurs, se refusent à retracer l'expression de ma pensée, comme s'ils partageaient le sentiment de ma douleur. Chaque fois que j'essaye de lui donner un libre cours, et de répandre quelques fleurs sur cette tombe chérie, aussitôt mes yeux se remplissent de larmes, et ma tristesse, qui se réveille, me replonge avec lui dans la même poussière. Autrefois c'était les enfants qui venaient faire à la tribune l'éloge de leurs pères, en présence de leurs dépouilles mortelles, et faire entendre des hymnes lugubres pour exciter à gémir et à pleurer avec eux; aujourd'hui l'ordre des choses est interverti, et, par un funeste échange, la nature s'est écartée de son cours

ordinaire. Le tribut que la jeunesse devait à nos cheveux blancs, c'est nous qui le payons à la jeunesse. Que ferai-je donc? Mêlerai-je mes larmes à vos pleurs? Mais j'entends la voix de l'Apôtre qui les condamne en nous disant que, pour les Chrétiens, la mort n'est qu'un sommeil. Ainsi notre maître avait dit dans l'Evangile; « Cette fille n'est point morte, elle som- « meille. » Lazare n'était qu'endormi quand il fut ressuscité. Dois-je ouvrir mon cœur à la joie dans la pensée que Dieu l'a appelé à lui parce qu'il l'aimait, et aussi, de peur que « cette âme pure ne fût souillée par la malignité du siècle ? » Ah! j'ai beau vouloir retenir mes larmes, je les sens qui inondent mon visage. La profonde affliction qui m'accable absorbe les lumières de ma foi ; elle prévaut sur les conseils de la loi évangélique et sur l'espérance de la résurrection à venir. Cruelle et impitoyable mort, qui sépare les frères d'avec les frères, et qui romps les liens qu'avait tissus l'amitié! « Le Seigneur, dit le prophète, a fait venir un vent brûlant qui s'est élevé du fond du désert, qui a mis tous les ruisseaux à sec et qui a tari jusqu'à la source elle-même. Oui, tu as englouti notre Jonas, mais il n'a été que déposé dans ton sein; il y est vivant encore; il y est entré avec le simulacre de la mort, pour calmer par son sacrifice les flots soulevés du siècle et sauver notre Ninive par sa prédication. Il est, oui, il est un vainqueur qui a triomphé de toi, qui t'a percée de son glaive ; tel que le prophète, dans sa fuite, il quittait sa maison, il abandonnait son céleste héritage pour venir ici-bas se livrer aux mains perfides qui cherchaient à le perdre; c'était lui qui autrefois te faisait déclarer par la bouche du prophète Osée cet arrêt menaçant : « O mort, je serai un jour « ta mort! ô enfer, je serai ta ruine!» L'oracle s'est justifié. En mourant il t'a donné la mort ; en mourant il nous a donné la vie. Tu l'as cru dévoré, c'est lui qui t'a dévorée toi-même. Le corps mortel dont il s'était revêtu, il parut l'abandonner à tes fureurs, et au moment où tu croyais en faire ta proie, il a laissé au fond de tes entrailles l'aiguillon qui t'immole à ton tour. O mort, où donc est ta victoire ?

« O Christ Sauveur! nous vous rendons grâces, nous qui sommes vos créatures, de nous avoir fait triompher par votre mort d'un aussi formidable ennemi. Avant sa défaite, quoi de plus misérable que l'homme, qui, écrasé sous le terrible anathème d'une mort éternelle, ne goûtait le sentiment de la vie que pour penser qu'il devait mourir? « Car, dit l'Apôtre, depuis Adam jusqu'à « Moïse, la mort a exercé son empire sur « ceux-mêmes qui n'ont point péché par « une transgression de la loi de Dieu, » comme avait fait Adam. Si Abraham, Isaac et Jacob sont descendus aux enfers, qui a pu monter au ciel? Si des hommes justes, les amis de Dieu, enveloppés dans un crime étranger, l'ont été aussi dans le même châtiment, quelle aura donc été la destinée de ces impies qui ont dit au fond de leur cœur: *Il n'y a point de Dieu;* qui se sont abandonnés à la corruption et aux abominations de leurs désirs déréglés; qui se sont écartés du droit chemin et rendus inutiles, et qui, depuis le premier jusqu'au dernier, n'ont fait aucun bien?..... Jésus-Christ mort, les portes des cieux nous sont rouvertes. Plus d'épées de feu, plus de chérubin préposé à sa garde qui nous en défende l'entrée. Tels sont les bienfaits qui nous sont promis au jour de la résurrection. Et n'en soyons point surpris quand nous entendons l'Ecriture nous dire que ceux qui, vivant dans la chair, ne vivent point selon la chair, sont déjà citoyens du ciel; quand Jésus-Christ lui-même déclare à ses disciples, encore retenus dans les liens du corps, qu'ils portent en eux-mêmes le royaume de Dieu.

« Ajoutez à cela qu'avant la résurrection de Jésus-Christ, le privilége où étaient les Juifs, seuls dans l'univers, de connaître Dieu et de glorifier son nom, n'empêchait point qu'ils ne fussent exclus du royaume du ciel. Que devenaient donc tous ces hommes répandus sur toute la surface du monde, depuis l'Inde jusqu'à la Grande-Bretagne, et depuis les climats glacés du Nord jusqu'aux plages embrasées qui bordent l'Océan atlantique, toute cette foule prodigieuse de peuples, tant de nations aussi innombrables dans leur multitude que différentes dans leur langage, dans leurs mœurs, dans leurs costumes, dans leurs armures ; tous vivant comme des animaux sans raison (car voilà où en est réduit tout homme qui vit étranger à la connaissance de son Créateur)? Maintenant le mystère de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ est connu d'une extrémité à l'autre de l'univers. Pas une langue, pas une bouche qui n'aient appris à répéter le nom de Jésus-Christ. Je ne parle pas des Hébreux, des Grecs et des Latins dont il consacra par avance la religion et la foi par l'inscription placée au haut de sa croix. Ce dogme que l'âme immortelle survit à la séparation du corps, ce dogme sur lequel Pythagore n'a débité que des chimères, que nia Démocrite, dont Socrate ne s'entretint dans sa prison que pour se consoler de la mort à laquelle il était condamné, les Indiens, les Perses, les Goths, les Egyptiens en raisonnent aujourd'hui en véritables philosophes. Les Besses, et ces hordes sauvages, aussi féroces que les animaux dont la dépouille leur sert de vêtement, qui autrefois se faisaient une religion d'immoler des victimes humaines aux mânes de leurs morts, la croix en a triomphé; nos hymnes sacrés ont adouci la rudesse de leur langage comme de leurs mœurs. Aujourd'hui le nom de notre Jésus est le refrain de tous les peuples du monde. »

Mais que fais-je ? Où m'entraînent ces écarts ? Quel dessein m'étais-je proposé ? Qu'avais-je à dire ? Ai-je oublié les préceptes de l'art de parler ? Et ma voix étouffée par mon chagrin, interrompue par mes

sanglots, ou noyée dans mes larmes a-t-elle perdu la trace de mes idées? Quel profit recueillé-je de ces études si chères à mon enfance, de cette sentence célèbre de Télamon et d'Anaxagore : je savais bien que j'étais père d'un homme mortel ? J'ai lu l'ouvrage de Crantor, où Cicéron alla chercher des adoucissements à sa douleur. J'ai parcouru les divers traités de consolation qu'ont écrits les Platon, les Diogène, les Clitomaque, les Carnéade, les Posidonius, en sorte que je pourrais suppléer à la stérilité de mon propre génie par l'abondance du leur. Ils nous mettent sous les yeux une foule de traits héroïques, particulièrement l'exemple de Périclès et de Xénophon, élevés à l'école de Socrate, dont l'un parut à la tribune, une couronne sur la tête, au moment même où il venait de perdre ses deux fils; l'autre, à l'autel même où il sacrifiait, apprenant la mort de son fils, ôta la couronne qu'il portait, puis la remit aussitôt sur sa tête, quand on lui eut dit que ce fils avait péri généreusement sur le champ de bataille.... De tels exemples sont faits pour nous couvrir de confusion, si la foi chrétienne n'obtient pas ce qui a signalé la vertu païenne. Rentrons donc au sein de la famille. Non, ce n'est pas à nous de pleurer, avec Jacob et David, nos enfants qui ne sont pas morts dans la servitude de la Loi. Avec Jésus-Christ, nous ne les voyons mourir que pour ressusciter. Ce qui attriste le Juif fait la joie du Chrétien. *Le soir*, dit le Psalmiste, *nous serons dans les larmes, et le matin dans la joie. La nuit est déjà fort avancée et le jour approche.* Aussi voyons-nous qu'Israël pleura la mort de Moïse, et que Josué, figure de Jésus, fut enseveli sur la montagne sans être pleuré. Du temps que j'étais à Rome, je recueillis les divers passages de l'Écriture applicables à ce sujet; et plus tard, je les adressai à Paule, pour la consoler de la mort de Blésille. Ici, je vais procéder au même but, mais par une autre voie, pour éviter l'inconvénient des répétitions.

« Nous sommes bien persuadés, vous et moi, que notre cher Népotien est avec Jésus-Christ, et dans la société des saints. Ce qui fut sur la terre, pendant son séjour au milieu de nous, l'objet de ses recherches et de ses affections les plus chères, mais qu'alors il ne pouvait entrevoir que dans l'éloignement, il le voit maintenant, il le possède, il s'écrie : « Tout ce que nous « avions entendu raconter de la cité du Dieu « des vertus, nous le voyons de nos yeux, « au sein même de la cité de notre Dieu. » Néanmoins nous gémissons sous le poids de la douleur que son absence nous cause. Ce n'est pas lui, c'est nous que nous plaignons; plus est grande la félicité dont il jouit, plus nous nous affligeons de ne la point partager avec lui. Les sœurs de Lazare pleuraient sa mort, bien qu'assurées de sa résurrection. Le Sauveur lui-même, au moment de le rendre à la vie, témoigna par des pleurs qu'il n'était pas étranger aux sentiments de l'humanité. L'Apôtre de Jésus-Christ, le même qui demandait avec tant d'ardeur « d'être dégagé des liens du « corps pour être uni à Jésus-Christ, » et disait : « Jésus-Christ est ma vie et la mort « m'est un gain, » rend grâces à Dieu qu'Épophras, qui touchait aux portes de la mort, lui ait été rendu, parce que sa mort eût été pour lui un surcroît d'affliction. Était-ce défiance des promesses de la foi? non sans doute, mais l'expression de sa charité. Combien donc, vous, son oncle et son évêque, et par là son père dans l'ordre de la nature et de la grâce, combien dis-je, ne devez-vous pas ressentir encore plus vivement l'amertume d'une séparation qui laisse votre cœur déchiré et privé d'une partie de lui-même? Mais, je vous en supplie, mettez de la réserve dans votre douleur. « Rien de trop, » a dit un sage d'autrefois. Permettez que l'on applique sur votre blessure quelqu'appareil; prêtez l'oreille à l'éloge d'un neveu, dont la vertu vous donna de si douces consolations. Pensez à Népotien, moins pour regretter ce que vous avez perdu, que pour vous réjouir de l'avoir possédé. Agréez cette faible esquisse, si éloignée d'être un portrait fidèle; c'est moins ce qu'il est possible de faire, que ce que je voudrais exécuter.»

Ici le saint docteur entre dans un long détail des vertus qui ont rendu Népotien digne de la gloire éternelle. Il célèbre ses aumônes, ses jeûnes, son détachement du monde, son humilité, son application continuelle à la prière et à la lecture de l'Écriture sainte. Si on voulait le trouver, c'était dans l'Eglise qu'il fallait l'aller chercher. Toujours il se montra soigneux d'orner l'autel, de nettoyer les murailles, de frotter le pavé, de tenir le sanctuaire propre, de rendre les vases sacrés clairs et brillants, de faire garder exactement la porte et de la couvrir toujours d'un voile, plein de zèle pour les moindres cérémonies et ne négligeant rien de ce qui regardait son ministère. Il avait soin aussi d'orner les chapelles de l'église et les autels des martyrs de toutes sortes de fleurs, de branches de feuillages, de ceps de vigne, disposés si artistement qu'on ne pouvait s'empêcher d'admirer le travail et le zèle d'un prêtre dans ces différents ornements qui plaisaient à la vue, autant par l'élégance de leur disposition que par leur beauté naturelle. A ces motifs de consolation, Jérôme ajoute diverses réflexions sur les calamités immenses et presqu'universelles du siècle où ils vivaient et sur les misères de la vie présente, dont Népotien se trouvait affranchi par la mort. Il n'oublie pas de rappeler que ce jeune et saint prêtre s'était souvenu de lui et lui avait légué la tunique qu'il avait coutume de porter lorsqu'il servait à l'autel. Puis après de hautes considérations sur l'instabilité des choses humaines, il termine ainsi :

« Revenons sur nous-mêmes; descendons des régions supérieures où nous nous étions

élevés, pour abaisser nos regards sur notre propre existence. Dites-moi, je vous prie, avez-vous remarqué jamais, par quelle gradation, et comment vous avez passé successivement du berceau à l'enfance, puis à l'adolescence, puis à l'âge mûr, et de là enfin, à la vieillesse? Chaque jour nous mourons, chaque jour nous changeons, et néanmoins nous nous croyons éternels. Le temps même que j'emploie ici à dicter, à écrire, à retoucher et à corriger ce que j'écris, ne fait plus partie de ma vie. Chaque point que tracent mes copistes est autant de moins pour la durée de mon existence. Nous nous écrivons souvent; nos lettres passent les mers; et chaque pas que le vaisseau fait sur l'onde qu'il sillonne, en emporte un moment avec lui. Le seul produit réel qui nous reste, c'est l'étroite union que la mort de Jésus-Christ a formée entre nous. *La charité*, dit l'Apôtre, *est patiente, elle est indulgente, elle ne connaît point de jalousie, elle n'agit point au hasard, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle supporte tout, elle croit tout, elle espère tout; elle ne finit jamais et elle est toujours vivante au fond du cœur.* Par elle, notre cher Népotien, quoiqu'absent, est toujours avec nous; par elle, bien que de si longs espaces nous séparent, il nous rapproche et nous serre intimement. Il est le gage de notre mutuelle affection. Qu'un même esprit nous unisse; qu'un même sentiment nous anime. Prenons exemple sur le saint évêque Chromatien, qui soutient avec une si héroïque résignation la perte de son frère. Que le nom de notre fils, de Népotien, se retrouve sans cesse sous notre plume et sur nos lèvres. La mort nous a enlevé sa présence; que nos souvenirs nous le rendent. Et si sa conversation nous manque, que jamais du moins, il ne manque à nos conversations. »

Jérôme nous a laissé plusieurs autres éloges funèbres, tous empreints du même génie, mais, comme il le dit lui-même, avec des nuances différentes, selon la qualité des personnes, tous tombés, pour ainsi dire de sa plume et de son cœur avec l'abandon d'une sensibilité qui s'associe véritablement aux pertes qu'elle déplore; tous pénétrés de ce profond esprit religieux qui fait le caractère particulier du saint docteur et féconde son éloquence. La vérité seule conduit sa plume, tant dans les louanges qu'elle distribue que dans les consolations qu'elle présente.

Contre les Pélagiens. — Au milieu de ces travaux, Jérôme avait dépassé quatre-vingts ans. Il semble que cette vie sainte, cette vieillesse avancée devait être inviolable et s'éteindre dans le repos. Il n'en fut pas ainsi. Après les malheurs de Rome dont il avait ressenti le contre-coup et recueilli les victimes; après avoir vu la Palestine ravagée par les irruptions des Ismaélites ou Sarrasins, dont il ne fut préservé lui-même que par un miracle de la Providence, Jérôme vit un autre péril s'élever près de lui. La guerre civile des sectes était partout, comme l'invasion des barbares; et dans cette activité convulsive qui se mêlait à l'agonie de la société romaine, on voyait les missionnaires du schisme comme ceux de la foi chercher d'un bout de l'empire à l'autre des refuges et des alliances. Le principal contradicteur d'Augustin, cet opiniâtre et hardi sectaire dont le nom rappelle l'orageux océan près duquel il était né, Pélage était arrivé de la Bretagne au Thabor. Condamné par tous les évêques d'Occident, mais absous par quelques évêques d'Orient, il venait consacrer sa personne et sa secte par l'approche des lieux saints, et chercher le nom de Jérusalem à opposer au nom de Rome. Il trouve dès l'abord un appui dans l'évêque Jean, que sa jalouse inimitié contre le solitaire de Bethléem rendait favorable à tout novateur. Un grand parti se forma pour cet étranger dans la ville de Jérusalem. Sa doctrine qui consiste surtout dans un sentiment orgueilleux des forces de l'âme, plaisait à l'imagination élevée de quelques-unes des femmes romaines que le zèle de la foi avait conduites en Orient. Son éloquence les charmait en Afrique, il avait adressé une lettre célèbre à la vierge Démétriade, fille d'un consulaire et la plus riche héritière de Rome, qu'elle avait quittée pour un couvent de Carthage. A Jérusalem il intéressait à sa cause la pieuse et savante Mélanie. La partialité pour les opinions de Pélage ne resta pas renfermée dans ce cercle de quelques âmes d'élite. Le peuple même y prit part selon le génie de ce temps. Consulté sur ces nouveautés, Jérôme se détermine à prendre la plume. Il les réfute avec sa force et son érudition ordinaire, mais sans nommer les chefs de la secte. Il en attribue la première origine aux philosophes pythagoriciens et stoïciens, qui s'arrogeaient l'orgueilleux pouvoir, non-seulement de réprimer, mais d'éteindre entièrement les passions. Il accuse ces sectaires d'avoir réchauffé cette erreur d'après les principes des origénistes et des disciples de Jovinien, et, en remontant plus haut, d'après les manichéens, qui exemptaient de tout péché ceux qu'ils appelaient leurs élus ou leurs parfaits.

A Ctésiphon. — C'est ainsi qu'il s'en exprime dans une lettre à Ctésiphon, où il ne fait pour ainsi dire qu'établir les principes qu'il développe dans ses livres contre Jovinien :

« Dieu nous a créés libres; nous ne sommes entraînés par aucune nécessité ni à la vertu ni au vice, car où il y a nécessité, nulle récompense à espérer. Il est donc en notre pouvoir de pécher ou de ne pas pécher, d'étendre la main vers le bien ou le mal, afin que notre libre arbitre soit conservé. Mais ce libre arbitre n'a pas une extension telle, qu'il ne soit pas dépendant en toutes choses de la grâce du Dieu qui nous l'a donné, selon cette parole du Prophète : *Si le Seigneur ne bâtit la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent. Cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui*

fait miséricorde. Quoique ce soit par un libre mouvement de notre volonté, que nous retournons à Dieu, il est néanmoins certain que, s'il ne nous tire à lui et ne fortifie nos bons désirs par le secours de sa grâce, nous ne pourrons être sauvés. Cette grâce n'est pas une récompense, mais une pure libéralité de celui qui la donne. C'est nous qui voulons et qui ne voulons pas; mais ce n'est que par la miséricorde de Dieu que nous avons la liberté de vouloir et de ne pas vouloir. — Mais si je ne fais rien sans le secours de Dieu, et si c'est à lui seul qu'on doit attribuer toutes les actions que je fais, ce n'est donc pas mes œuvres qu'on doit couronner, c'est plutôt le secours de Dieu. En vain m'aura-t-il doué du libre arbitre, si je ne puis en faire aucun usage sans le secours de la grâce. N'est-ce pas détruire la volonté que de la faire dépendre d'un secours étranger? Dieu m'a donné le libre arbitre, et il ne peut être véritablement libre, si je ne fais ce que je veux. Ou je me sers du pouvoir que Dieu m'a donné, ou je le perds entièrement, si pour agir j'ai besoin de la grâce. — Prononça-t-on jamais un pareil blasphème? Et jamais hérésie renferma-t-elle un poison plus dangereux et plus subtil? Les pélagiens prétendent que, quand une fois on a reçu le libre arbitre, on n'a plus besoin du secours de Dieu, ne sachant pas qu'il est écrit : *Quid habes quod non accepisti?* Dans le temps même qu'ils remercient Dieu de leur avoir donné le libre arbitre, ils se servent de cette liberté pour se révolter contre Dieu. Il est bien vrai, et nous le confessons volontiers, Dieu nous a donné le libre arbitre; mais nous ne nous croyons pas pour cela dispensés de rendre des grâces continuelles à celui de qui nous l'avons reçu, persuadés que nous ne sommes rien, si Dieu ne prend soin de conserver lui-même ce qu'il nous a donné, suivant cette parole de l'Apôtre : *Cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.* C'est moi qui veux et qui cours; cependant je ne saurais, sans une continuelle assistance de Dieu, ni vouloir ni courir; car, ajoute saint Paul, *c'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire.* Dieu donne et répand sans cesse ses grâces. Il ne me suffit pas qu'il me les ait données une fois; j'ai besoin qu'il me les donne tous les jours. Je les demande pour les recevoir, et quand je les ai reçues, je les demande encore. Je suis avide de ses bienfaits; il ne cesse point de me donner, et je ne me lasse point de recevoir. Plus je bois de cette source divine, plus j'en suis altéré. Quant à ce qu'ils nous objectent si souvent et avec tant de chaleur, que nous détruisons le libre arbitre, qu'ils sachent que ce sont eux-mêmes qui le détruisent, en abusant de leur liberté pour s'élever contre leur bienfaiteur. Lequel des deux détruit le libre arbitre, ou de celui qui rend à Dieu de continuelles actions de grâces, et qui le regarde comme la source de tous les biens qu'il a reçus, ou de celui qui dit : Retirez-vous parce que je suis pur; je n'ai pas besoin de vous. Vous m'avez donné le libre arbitre pour faire ce que je veux, qu'est-il nécessaire que vous vous mêliez dans tout ce que je fais? Comme si je ne pouvais rien faire sans votre secours. On voit bien à quel dessein et par quel artifice vous ne voulez par reconnaître d'autre grâce que celle que l'homme a reçue de la création, et pourquoi vous prétendez qu'il n'a pas besoin du secours de Dieu pour chacune de ses actions; c'est que vous appréhendez que cette dépendance ne préjudicie à votre libre arbitre. Mais en méprisant le secours de Dieu, vous avez recours à celui des hommes. Ecoutez, je vous prie, le plaisant raisonnement que fait cet homme sacrilége : Si je veux, dit-il, plier le doigt, remuer la main, me tenir debout, m'asseoir, ai-je besoin pour cela du secours de Dieu? — Ecoute, ingrat, ce que dit saint Paul : *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez ou quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu.*

« On réplique : Ou les commandements de la Loi sont possibles, et Dieu a eu raison de nous les donner; ou ils sont impossibles, et la faute de l'inobservation ne retombe pas sur celui qui ne les a point exécutés, mais sur celui qui est cause de son impuissance. — Quoi donc, Dieu nous fait-il un ordre d'être ce qu'il est lui-même? Un ordre de surpasser les anges en perfections? L'impeccabilité fait le privilége de la divine essence; si je la partageais avec Jésus-Christ, j'en deviendrais donc l'égal. Absurde supposition qui vous met en contradiction formelle avec vous, qui prétendez qu'il ne tient qu'à l'homme d'être impeccable. — Vous ne manquerez pas de vous récrier ici, et de prétendre que nous donnons dans les opinions extravagantes des manichéens, et de ceux qui, pour combattre la doctrine de l'Eglise, soutiennent qu'il y a dans l'homme une nature mauvaise qui ne peut jamais changer. Ce n'est point à moi que vous devez attribuer ce sentiment, mais à l'apôtre saint Paul, qui sait la différence qu'il y a entre Dieu et l'homme, entre la faiblesse de la chair et la force de l'esprit : *Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair, et ils sont opposés l'un à l'autre, en sorte que nous ne pouvons faire ce que nous voulons.* Vous ne m'entendrez jamais dire qu'il y a une mauvaise nature; mais apprenons de l'Apôtre même ce que l'on doit penser des faiblesses et de la fragilité de la chair; demandez-lui pourquoi il dit : *Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je hais.* Et quelle est cette fatale nécessité qui s'oppose à ses désirs, cette puissance impérieuse et tyrannique qui le force à faire des actions dignes de sa haine? Il vous répondra : O homme, *qui êtes-vous pour contester avec Dieu? Un vase d'argile, dit-il à celui qui l'a fait : pourquoi m'avez-vous fait ainsi? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire d'une même masse d'argile un vase destiné à des*

usages honorables, et un autre destiné à des usages vils et honteux?

« Faites à Dieu un reproche encore plus injurieux et plus outrageant; demandez-lui pourquoi il a dit d'Esaü et de Jacob, même avant leur naissance : *J'ai aimé Jacob et haï Esaü.* Accusez-le d'injustice, et demandez-lui pourquoi il a exterminé tant de milliers d'hommes pour punir le péché d'Acham, fils de Charnie, qui avait soustrait quelque chose du butin fait par les Israélites à Jéricho? Pourquoi l'Arche d'alliance a été prise, et l'armée d'Israël presqu'entièrement défaite, en punition des crimes des enfants d'Héli? Pourquoi la vanité de David, qui avait fait faire le dénombrement d'Israël, a attiré sa colère et sa vengeance sur tant de milliers d'hommes? Demandez-lui enfin ce que votre ami Porphyre a coutume de nous objecter; comment étant aussi bon et aussi miséricordieux qu'il est, il a laissé périr toutes les nations qui ont vécu dans l'ignorance de sa loi et de ses commandements, depuis Adam jusqu'à Moïse, et depuis Moïse jusqu'à la naissance de Jésus-Christ? A quel dessein le Sauveur n'est-il venu qu'à la fin des temps? Et pourquoi ne venait-il pas, avant que cette multitude prodigieuse d'hommes se fût perdue sans ressources et sans aucune espérance de salut? L'apôtre saint Paul, agitant cette question, dans son Epître aux Romains, avoue qu'il ne saurait pénétrer la profondeur de ce mystère, et il en réserve la connaissance à Dieu seul. Ne vous étonnez donc pas, si vous ne pouvez l'approfondir; laissez à Dieu sa puissance, il n'a pas besoin que vous preniez son parti. Je dois être seul en butte à vos reproches et à vos outrages, moi dis-je, qui m'en tiens à ce que dit l'Ecriture : *C'est par la grâce que vous êtes sauvés....* En vain tâchez-vous, par la plus noire de toutes les impostures, de nous faire passer, dans l'esprit d'une populace ignorante et crédule, pour des gens qui nient le libre arbitre. Nous disons anathème à quiconque le nie. Au reste, ce n'est point précisément le libre arbitre qui nous distingue des bêtes, puisque, comme j'ai déjà dit, il a besoin que Dieu l'aide et le soutienne à tout moment. Mais c'est ce que vous ne voulez pas nous accorder. Vous prétendez au contraire que, quand une fois on a reçu le libre arbitre, on peut aisément se passer du secours de Dieu. Il est vrai que le libre arbitre rend la volonté libre; mais il ne donne pas pour cela le pouvoir de faire le bien. Il ne nous vient, ce pouvoir, que de Dieu seul, qui n'a besoin d'aucun secours étranger. Mais vous, qui prétendez que l'homme peut s'élever à la perfection de la justice, et être aussi juste que Dieu même, et qui néanmoins avouez que vous êtes pécheur, dites-moi, je vous prie, voulez-vous être sans péché, ou ne le voulez-vous pas? Si vous le voulez, pourquoi n'en êtes-vous pas exempts, puisque, selon vos principes, il ne tient qu'à vous de vous affranchir de sa servitude? Si vous ne le voulez pas, vous faites voir que vous méprisez les commandements de Dieu; et, en les méprisant, vous êtes pécheur. Pécheur, écoutez ce que dit l'Ecriture; Dieu a dit au pécheur : *Pourquoi racontez-vous mes jugements, et pourquoi avez-vous toujours à la bouche les paroles de mon Testament, vous qui haïssez la discipline, et qui avez rejeté mes paroles loin de vous?* Vous rejetez loin de vous la parole de Dieu, en refusant de l'accomplir; et cependant, vous venez, comme un nouvel apôtre, prescrire à toute la terre ce qu'il faut faire. Mais vous ne nous dites pas ce que vous pensez, et votre cœur ne s'accorde pas avec vos paroles; car en disant que vous êtes un pécheur, et qu'il ne tient qu'à l'homme d'être sans péché, vous voulez nous donner à entendre que vous êtes saint et exempt de tout péché, mais que vous prenez par humilité la qualité de pécheur, afin de donner aux autres, par justice, les louanges que vous vous refusez à vous-même par modestie.

« Vous nous faites encore un autre argument qui n'est pas supportable. Il y a, dites-vous, bien de la différence entre être sans péché et pouvoir être sans péché. Mais on peut dire de tous les hommes, en général, qu'ils peuvent être sans péché; et quoiqu'il ne se trouve personne qui en ait été exempt, on peut néanmoins s'en exempter comme on veut. Le beau raisonnement, de dire que ce qui n'a jamais été peut être, et que ce qui ne s'est jamais fait se peut faire; d'attribuer cette exemption de péché et cette pureté de vie à un homme qui peut-être n'existera jamais, et d'accorder à je ne sais qui un avantage que ni les patriarches, ni les prophètes, ni les apôtres n'ont jamais possédé. Accommodez-vous, je vous prie, à la simplicité, ou, selon vous, à l'ignorance et à la grossièreté de l'Eglise. Expliquez-nous de bonne foi vos sentiments; ne nous cachez point ce que vous enseignez secrètement à vos disciples. Puisque vous vous flattez d'avoir votre libre arbitre, usez de votre liberté, et déclarez-nous franchement ce que vous pensez; vous parlez en public tout autrement que vous ne le faites au fond de votre cabinet. C'est que vos secrets et vos mystères sont au-dessus de la portée du simple peuple, et que votre doctrine est une nourriture trop forte pour ces âmes basses et rampantes; elles doivent se contenter du lait des enfants. Les eunoméens, les ariens, les macédoniens, qui, sous des noms différents, font profession d'une même impiété, tous ces gens-là ne nous embarrassent point, parce qu'ils disent ce qu'ils pensent. Il n'y a que cette hérésie seule qui ait honte de déclarer ouvertement ce qu'elle ne craint point d'enseigner en secret. Mais le zèle furieux et emporté des disciples nous fait assez connaître ce que les maîtres nous cachent par leur mystérieux silence; car ceux-là prêchent sur les toits ce que ceux-ci leur ont enseigné dans l'ombre, afin que si l'on approuve leur doctrine, l'honneur et la gloire en reviennent aux maîtres, et que, si on la condamne, la honte et l'infamie en retombent sur les

disciples. C'est par cet artifice que votre hérésie s'est établie et propagée; c'est par là que vous avez séduit diverses personnes. »

Dialogue entre un pélagien et un catholique. — Pour satisfaire aux instantes prières de personnes zélées, Jérôme composa quelque temps après un *Dialogue entre un catholique et un pélagien*, où il réfute plus au long les erreurs de Pélage touchant l'impeccabilité et les forces du libre arbitre. Il y répond à plusieurs articles du traité de cet hérésiarque, intitulé *Des chapitres*, autrement *Des passages* et *Des Eulogies.* Il rapporte une formule de prières que Pélage avait enseignée à ceux de sa secte, et qui avait beaucoup de conformité avec celle du pharisien dont il est parlé dans saint Luc. A cette prière pharisaïque Jérôme oppose donc celle que Jésus-Christ nous a apprise, remarquant qu'on la récitait tous les jours dans la célébration des saints mystères; que nous y demandons à Dieu d'être dignes de recevoir le corps de Jésus-Christ; que ce corps était donné aux enfants aussitôt après leur baptême; et qu'en demandant au Seigneur de nous pardonner nos offenses, nous ne le faisons point par un simple sentiment d'humilité, mais dans la persuasion intime et profonde de notre faiblesse. Il prouve contre Pélage, que l'on administre le baptême aux enfants, pour la rémission du péché originel qu'ils ont contracté par leur naissance; mais que, dans un âge plus avancé, et lorsqu'ils sont capables de pécher par eux-mêmes, le sang de Jésus-Christ les délivre de ces péchés qui leur sont propres, comme de ceux qui leur sont étrangers. Il rapporte là-dessus un passage de la lettre de saint Cyprien à l'évêque Fidus. Comme il savait que d'autres avant lui avaient déjà écrit contre les pélagiens, et que saint Augustin, en particulier, l'avait fait avec succès, il y renvoie en ces termes: « Le saint et éloquent évêque Augustin a adressé, il y a déjà quelque temps, à Marcellin deux livres sur le baptême des enfants, dirigés particulièrement contre votre hérésie, et un autre contre ceux qui soutiennent avec vous que l'on peut être sans péché; puis plus tard un quatrième à Hilaire. On dit même qu'il en composa contre vous particulièrement, mais nous ne pouvons en juger, parce que nous ne les avons jamais eus entre les mains. » Il rend à Augustin cet éclatant témoignage qu'il a épuisé la matière; de sorte, ajoute-t-il, « que je me sens peu de goût pour ce travail, où l'on ne peut que faire des répétitions inutiles. Si je voulais donner du nouveau, je ne dirais que des choses faibles, parce que cet excellent esprit a saisi les meilleures. »

A Augustin. — Jérôme écrivit encore sur cette matière à Augustin lui-même. Dans une première lettre, il lui marque qu'il l'avait cité avec éloge dans le dialogue que nous venons d'analyser, et l'invite à s'unir à lui pour exterminer les pélagiens, ces pernicieux hérétiques, qui, par une pénitence affectée, faisaient semblant de désavouer leurs erreurs, afin de pouvoir les débiter plus librement. Dans une seconde lettre, il le félicite de la fermeté et de la vigueur avec laquelle il avait combattu l'hérésie pélagienne. « Tout Rome vous applaudit, lui dit-il; les Catholiques vous regardent comme le restaurateur de la foi ancienne, et ce qui vous est encore plus glorieux, tous les hérétiques vous détestent. » Enfin, dans une dernière lettre, commune à Alype et à Augustin, Jérôme les félicite tous deux de la victoire qu'ils avaient remportée sur Célestius, disciple de Pélage. « Quant à la question de savoir si j'ai répondu au livre d'Anien, diacre de Tolède, qu'ils nourrissent à la brochette, en récompense des mauvais écrits par lesquels il soutient leurs blasphèmes, vous saurez qu'il n'y a pas longtemps que le prêtre Eusèbe m'en a envoyé une copie; mais depuis que je l'ai reçue, mes infirmités ont été si continuelles, et je me suis senti si accablé de la mort de notre sainte fille Eustochie, que j'ai cru devoir mépriser cet ouvrage. L'auteur suit la doctrine corrompue de ses maîtres; et, à l'exception de quelques passages qu'il a pillés et qu'il tourne avec assez d'artifice, il n'y dit rien de nouveau. Toutefois il y avoue ce qu'il avait nié dans le malheureux synode de Diospolis. Si Dieu me donne des jours, et si je puis trouver des copistes, j'espère, en deux ou trois nuits, y faire une réponse, non pas pour combattre une hérésie déjà éteinte, mais pour confondre l'ignorance et étouffer les blasphèmes de cet auteur. »

« Cependant, dit M. Villemain, l'animosité croissait par ces reproches. Les ennemis que s'était suscités Jérôme, quelques hommes corrompus qu'avait blessés son âpre censure, saisirent cette occasion de se venger de lui. Une troupe de gens armés au nom de Pélage, sortant de Jérusalem, vint assaillir dans Bethléem les deux couvents bâtis près de la grotte du Sauveur, et habités par les pénitents et les disciples du solitaire. Un diacre et quelques serviteurs furent tués dans ce tumulte, les monastères pillés. Paule et Eustochie, échappées au milieu de ces scènes d'horreur, se retirèrent avec leurs religieuses et Jérôme dans une tour fortifiée, dont les agresseurs ne pouvaient s'emparer. L'autorité du gouverneur romain de Jérusalem fit enfin cesser ce désordre; mais la fondation de Jérôme était en partie détruite. Son courage fut grand au milieu de cette épreuve; et quand il eut réussi à faire éloigner par le gouverneur romain l'hérésiarque Pélage, son esprit prend une expression de gaieté : « Sachez, écrit-il à un ami, que sans secours « humain, mais par un jugement de Dieu, « sans doute, Catilina est chassé non-seulement de la ville, mais de la Palestine entière. Nous sommes seulement chagrins « qu'il soit resté avec Lentulus bon nombre « d'affiliés de la conjuration, qui sont encore au port de Joppé. » La sécurité se rétablit cependant; et quoique les ruines ne fussent pas réparées, l'intrépide vieillard reprit ses études au milieu des fidèles rassem-

blés près de lui, et il put appeler de nouveau quelques amis éloignés. »

Contre les lucifériens. — Nous dirons ici un mot des autres ouvrages de Jérôme, dont nous n'avons point fait mention dans le cours de cet article, parce que nous ne trouvions dans sa vie aucun événement auquels les rattacher. Un des premiers, par ordre de date, est son dialogue contre les lucifériens. Jérôme l'écrivit, comme il était encore dans son désert de Chalcis, à la suite d'une dispute qu'eut un catholique avec un partisan de cette secte, nommé Helladius. Il y fait l'histoire du concile de Rimini, et réclame une indulgence complète pour les évêques qui s'y étaient laissés surprendre par une artificieuse profession de foi. « Ils paraissaient hérétiques, dit-il, contre le témoignage de leur propre conscience, puisqu'ils ne voyaient dans leur cœur que la vérité catholique qu'ils avaient toujours conservée. Ils protestaient, par le corps du Seigneur et par tout ce qu'il y avait de plus saint dans l'Eglise, qu'ils n'avaient jamais soupçonné aucun subterfuge dans cette profession de foi. Ils avaient cru que le sens s'accordait avec les paroles, et que dans l'Eglise de Dieu, où règne la simplicité et la charité, ils n'avaient pas cru devoir craindre que l'on cachât au fond du cœur autre chose que ce que l'on montrait sur les lèvres. La bonne opinion qu'ils avaient des méchants les trompa, et ils n'avaient pu se persuader que des Pontifes de Jésus-Christ, consentissent à combattre contre lui-même. »

Vies des saints. — Jérôme s'était proposé de publier une ***Histoire ecclésiastique*** depuis Jésus-Christ jusqu'à son temps. Elle devait être le développement de cette proposition, qu'il énonce en ces termes : « L'Eglise de Jésus-Christ s'est accrue par les persécutions. C'est par le sang de ses martyrs qu'elle a acquis ses couronnes. Plus tard, après avoir été embrassée par les princes chrétiens, elle a augmenté en puissance et en richesse, elle a diminué en vertus. » Ce dessein est resté sans exécution. Peut-être pourrait-on regarder comme des fragments de cet ouvrage les Vies particulières que nous avons de saint Paul et de saint Hilarion, ermites, et du moine saint Molch.

La Vie de saint Paul est terminée par cette réflexion : « Je le demande à ces heureux du siècle qui se bâtissent des palais de marbre, qui enferment dans un seul collier de diamants le prix de plusieurs riches héritages, et possèdent tant de biens qu'ils n'en savent pas le compte; je leur demande ce qui a manqué jamais à ce vieillard qui n'avait rien. Vous buvez dans des coupes de pierres précieuses; et lui, avec le creux de sa main, satisfait à ce besoin de la nature. Vous vous parez avec des robes tissues d'or, et lui n'a pas eu le plus vil habit qu'eût pu porter le moindre de vos esclaves. Mais, par un changement étrange, le paradis a été ouvert à cet homme si pauvre; et vous, avec votre magnificence, vous serez précipités dans les flammes éternelles. Tout nu qu'il était, il conservait cette robe blanche dont Jésus-Christ l'avait revêtu au baptême; et vous, avec des habits somptueux, vous l'avez perdue. Paul, n'étant recouvert que d'une vile poussière, se lèvera un jour pour ressusciter glorieux, et ces fastueux tombeaux qui vous enferment aujourd'hui, ne vous empêcheront pas de brûler avec toutes vos richesses. Ayez pitié de vous-mêmes, je vous prie, et épargnez du moins ces biens que vous aimez tant. Pourquoi ensevelissez-vous vos morts dans des draps d'or et de soie? Pourquoi votre vanité ne cesse-t-elle pas, même au milieu de vos soupirs et de vos larmes? Est-ce que vous croyez que les corps des riches ne sauraient pourrir que dans des étoffes précieuses? Qui que vous soyez qui lisez ceci, je vous conjure de vous souvenir du pécheur Jérôme, qui, si Dieu lui en avait donné le choix, aimerait incomparablement mieux la tunique de Paul avec ses mérites, que la pompe des rois avec toute leur puissance. »

La Vie de saint Hilarion contient le récit de ses austérités et de ses miracles. Comme la dernière, celle du moine saint Molch, est moins connue, puisqu'elle ne se trouve pas même dans la nouvelle édition des Vies des saints de Butler et de Godescard, nous allons en présenter une analyse succincte.

« Molch était Tyrien de nation, et né, comme on le croit dans le bourg de Marone, à trente milles d'Antioche, du côté de l'Orient. Son père et sa mère, qui n'avaient point d'héritiers, voulaient le contraindre de se marier; mais, préférant la virginité au mariage, il se retira dans le désert de Chalcis, et y vécut sous la conduite de quelques solitaires, gagnant sa vie comme eux par le travail des mains, et domptant sa chair par les jeûnes. Quelques années après, il lui vint dans l'esprit de retourner dans son pays, pour consoler sa mère, devenue veuve, et pour vendre après sa mort le peu d'héritage qu'il en espérait, afin d'en donner une partie aux pauvres, et d'employer l'autre à bâtir un monastère. Le supérieur des solitaires, à qui il communiqua son dessein, essaya de l'en dissuader, mais inutilement. Molch, se refusant à ses raisons, partit du désert, et fut pris et dépouillé en chemin par les Ismaélites. Son maître lui donna la charge d'un troupeau de brebis. Cette occupation le consolait dans sa captivité, parce qu'elle lui présentait quelque conformité avec Jacob et Moïse, autrefois pasteurs de brebis dans le désert. Il vivait de lait, priant souvent et chantant des psaumes qu'il avait appris pendant son séjour au monastère. Son maître, voyant son troupeau se multiplier entre ses mains, voulut récompenser sa fidélité, en lui donnant pour femme une esclave, qui était devenue sa captive en même temps que Molch lui-même. Celui-ci refusa, en disant qu'il ne lui était pas permis, à lui chrétien, d'épouser la femme d'un homme vivant. Cette femme avait en effet son mari, esclave comme elle, sous un autre maître. L'Ismaélite, mécontent de sa résistance, me-

naça de le tuer, s'il ne la prenait avec lui. Molch parut y consentir; mais s'étant trouvés tous les deux dans les mêmes sentiments de piété, ils vécurent ensemble comme frère et sœur. Plusieurs jours se passèrent de la sorte, et leur maître apaisé n'avait aucune défiance. Les deux solitaires en profitèrent pour concerter un projet de fuite, qu'ils mirent à bonne exécution. Ils s'échappèrent, et à la faveur de deux peaux de boucs qu'ils enflèrent, ils traversèrent un fleuve situé à dix milles de là. Cependant leur maître ne tarda pas à être informé de leur évasion, et se mit à les poursuivre, accompagné d'un de ses domestiques, montés l'un et l'autre sur des chameaux. Le troisième jour, il était près de les atteindre, et se disposait à les sacrifier tous deux à sa vengeance. Dieu ne le permit pas. Nos fugitifs, se voyant sur le point d'être saisis, se cachent au fond d'une caverne, seule retraite qui s'offrît à eux dans le désert. Mais ils avaient été aperçus. Ceux qui les poursuivaient y descendirent presque aussitôt qu'eux, et les cherchèrent longtemps, mais sans pouvoir les découvrir. Dieu, qui les couvrait de ses ailes, avait aveuglé leurs ennemis, devenus furieux d'avoir manqué leur proie. Le Seigneur mit fin aux alarmes de ses serviteurs. Du fond de la caverne sortit une lionne qui, s'étant jetée sur le maître et son domestique, les dévorèrent. Molch et sa compagne quittèrent paisiblement leur retraite, montèrent sur les chameaux, et après avoir passé le désert, ils arrivèrent le dixième jour au camp des Romains. Envoyés de là à Sabinien, qui commandait en Mésopotamie, ils y vendirent leurs chameaux. Molch retourna au désert de Chalcis, et mit cette femme entre les mains de quelques vierges vertueuses, l'aimant comme sa sœur, et la respectant avec encore plus de retenue que si elle eût été sa sœur. » Jérôme affirme tenir toutes ces circonstances de Molch lui-même, dont il raconte l'histoire avec tous les charmes du style de la narration. Personne ne lira ce récit sans intérêt; pourquoi n'intéresserait-il pas également nos lecteurs? Le merveilleux a toujours des droits sur nos cœurs, surtout lorsque, comme ici, il ne s'éloigne pas absolument de l'ordre naturel. Un nom, tel que celui de Jérôme, suffit bien sans doute pour balancer le pyrrhonisme qui refuse de croire à nos miracles. La leçon qui résulte de ces événements serait d'autant plus utile, que c'est le lecteur qui se la fait à lui-même.

Traité des écrivains ecclésiastiques. — A la suite de ces vies, nous rencontrons le célèbre *Traité des écrivains ecclésiastiques.* Il s'ouvre par ce généreux défi. « Apprenons à tous nos détracteurs, un Celse, un Porphyre, un Julien et à tous leurs disciples, qui s'imaginent que notre Eglise n'a pas un philosophe, pas un orateur, pas un docteur savant; apprenons-leur, combien d'illustres génies ont été employés à la bâtir, à l'édifier, à la décorer. Qu'ils cessent d'accuser notre foi chrétienne d'une grossière simplicité, et qu'ils reconnaissent bien plutôt que c'est de leur côté que se trouve l'ignorance. Cet ouvrage, qui a servi de modèle aux compilations publiées postérieurement, est composé de cent trente-cinq articles. Le savant auteur y donne la liste des ouvrages et des écrivains les plus célèbres qui avaient paru jusqu'à lui, les apprécie le plus souvent avec une justesse de critique qui a fixé sur chacun d'eux le jugement de la postérité. Ce traité fut traduit en grec, du vivant même de saint Jérôme par le prêtre Sophrone. On a depuis contesté l'authenticité de cette version; Isaac Vossius, dans ses notes sur saint Ignace, publiées en 1646, l'attribuait à Erasme. On pouvait lui répondre qu'elle se trouvait, dès 1512, dans la bibliothèque des Frères Prêcheurs de Bâle avant la naissance d'Erasme (voir l'ouvrage intitulé *Singularités historiques,* par dom Liron, tome Ier, page 487.)

Chronique d'Eusèbe continuée. — Nous rappelons ici, seulement pour mémoire et sans nous inquiéter de la faire connaître autrement, une continuation de la *Chronique* d'Eusèbe, poursuivie depuis la vingtième année du règne de Constantin jusqu'au sixième consulat de Valens, et au second de Valentinien, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 378 de l'ère vulgaire, avec des additions considérables dans le corps de l'ouvrage, et des corrections importantes du texte, d'après des mémoires plus fidèles. Nous ne parlons pas de quelques autres ouvrages moins considérables tous compris dans l'édition publiée par les Bénédictins de Saint-Maur.

A l'occasion de la correspondance dont nous avons réuni les pièces et reproduit quelques fragments, M. Villemain termine son article sur saint Jérôme par un parallèle aussi ingénieux que savant entre l'évêque d'Hippone et le solitaire de Bethléem. C'est un morceau caractéristique qui trouve ici sa place naturelle et qui ne peut que faire plaisir à nos lecteurs.

« Ce rare et lointain dialogue entre ces deux hommes nous avertit de chercher ce qui les réunit et ce qui les sépare et de marquer ici quelques traits de leurs grandes physionomies. Un premier contraste se présente à la lecture même des lettres qu'ils s'adressaient. On dirait presque deux idiômes différents. Jérôme, malgré la précipitation dont il s'accuse, et la négligence de ses rapides dictées, conserve en grande partie la belle diction romaine. Augustin a tous les défauts d'une langue gâtée par l'affectation et la barbarie. L'un, transplanté sur une terre tout orientale, entre des Syriens et des Hébreux, empruntant souvent les idiotismes de leurs langues, lorsqu'il traduit les livres saints, gardait dans ses propres écrits la pureté de cette langue latine, qu'il parlait à Rome dans sa jeunesse. Augustin, sur cette côte d'Afrique où le *punique* n'était presque plus entendu de personne, ne parle que la langue latine, mais telle que l'Afrique la

faisait dans l'impétueuse ardeur de Tertullien.

« Si nous passons aux choses mêmes, au génie, à l'influence de ces deux hommes, de grandes différences nous frappent au milieu d'une égalité de gloire et de vertu. Tous deux sont nourris des lettres profanes, ont aimé avec passion la poésie et la cherchent encore dans la religion. Jérôme, à part sa science hébraïque, par son étude approfondie de la langue grecque, l'emporte sur son jeune rival. C'est un plus grand lettré. Sur une partie cependant de cette littérature séculière qui, avouée ou désavouée, objet d'enthousiasme ou de repentir, occupait tant de place dans la pensée chrétienne, le caractère d'esprit d'Augustin, la subtile profondeur qu'il mêle à l'imagination lui rendent la supériorité. Il est plus philosophe; il se plaît à la métaphysique; il s'en sert pour expliquer ou plutôt pour croire les mystères du dogme. Jérôme, qui avait beaucoup lu la philosophie grecque, beaucoup lu les traités philosophiques de Cicéron, de Brutus et de Sénèque, ne leur emprunte que des choses qui tiennent aux mœurs, et ne s'engage pas dans les spéculations sublimes sur le temps, l'infini, les idées éternelles. Augustin, avec quelques dialogues de Platon et les traités philosophiques de Cicéron, s'est élevé à une hauteur de vues métaphysiques qui fait pressentir Descartes et Malebranche. Par cela même il a été un plus grand docteur de la foi, dont Jérôme était un impétueux et brillant défenseur. Le caractère de ces deux hommes fut en effet d'être également fidèles à la tradition, et craignant bien plus la nouveauté que l'obéissance. Mais, en se conformant avec un respect égal aux dogmes de l'Eglise, l'un s'occupait surtout de les imposer avec passion, l'autre y découvrait des raisons profondes. Jérôme, épris d'admiration pour le génie d'Origène et traducteur éloquent de quelques-uns de ses écrits, tout en reprochant d'abord aux prêtres romains de ne blâmer ce savant homme que par envie de sa gloire, l'abandonnait sur toutes les choses condamnées dans ses ouvrages. Augustin, défenseur infatigable de l'orthodoxie chrétienne, en était pour ainsi dire le premier gardien, et par sa prévoyance à combattre tout commencement d'opinion dissidente, souvent devançait Rome, jamais ne l'inquiétait. Dans cette grande jurisprudence du christianisme qui soutient et développe l'œuvre primitive, nul n'a fait davantage. Il fut pour l'Occident le fécond et le populaire interprète des principes qu'Athanase avait promulgués en Orient. Ici, tout autre parallèle cesse pour lui; et le vieux athlète de Bethléem ne peut que regarder avec admiration cette lumière, qui de l'Afrique envahie par les Vandales, éclaire l'Italie.

« Tous deux, témoins précieux pour l'histoire des mœurs et des usages de leur temps, en sont des peintres hardis, Jérôme avec plus de force, Augustin avec plus de bienséance. Augustin n'a guère adressé qu'aux manichéens des reproches que Jérôme ne craint pas d'infliger aux prêtres mêmes de son Eglise. Son âme ardente s'emportait aisément à l'hyperbole de Juvénal, et tirait de sa vertu même une liberté de langage qui rappelle trop parfois ce qu'elle flétrit. Et cependant, nulle part aussi les charmes de la retraite pure et laborieuse ne sont retracés sous de plus douces images. Partout, au milieu des expressions ardentes du solitaire, on aperçoit une grande science du cœur, une grande expérience de ce gouvernement des âmes, qu'un Pape du moyen âge appelait l'art des arts. Cet art qu'il enseigne dans quelques lettres à des religieux, il en faisait l'épreuve sur ces illustres romaines, d'autant plus dévouées à son génie, qu'elles avaient elles-mêmes un esprit supérieur. Mais là comme ailleurs, son autorité n'eut pas cette étendue qu'un naturel plus heureux donnait à la parole de saint Augustin. Il est le directeur obéi avec passion par quelques âmes solitaires, plutôt que l'apôtre aimé du monde qu'il contredit et qu'il corrige. C'est qu'il n'a point cette tendresse d'âme dont Augustin ne se guérit jamais, et qui le rendait si compatissant à l'erreur, au milieu d'un système de prédestination en apparence inexorable. Augustin aimait l'humanité et se fit écouter d'elle, lui enseignant avec affection la plus sévère doctrine. Jérôme aimait surtout le sacrifice et l'effort. Par là, il eut moins de pouvoir, et ses écrits parlent moins au cœur. De même qu'il ne s'adressa pas aux hommes réunis, et ne fut ni prédicateur, ni évêque, les pensées qu'il a laissées après lui ne conviennent qu'au petit nombre. Il offre de grands traits à l'imagination; il unit à la rêverie du solitaire la verve du controversiste; mais il est peu lu, parce qu'il console peu. Quelques-unes de ses lettres cependant, quelques souvenirs, quelques aveux épars jusque dans ses discussions les plus vives, ont plus d'un rapport avec les *Confessions* d'Augustin. On y sent parfois cette douceur qui touche d'autant plus dans une âme forte et sévère. Mais on y sent surtout un génie qui combat, qui souffre et qu'on admire. Ce qu'il était il le fut jusqu'à la dernière heure de sa longue vie. Entre les soins de la charité et l'ardeur du travail, il vieillit sans faiblir, ou du moins la faiblesse du corps n'atteignit pas son âme. C'est à la fin de sa traduction des prophètes, c'est en parlant d'un des moins célèbres, Sophonias, que son génie mélancolique éclate avec une incomparable éloquence, et que la prédiction accomplie sous ses yeux, dans les malheurs de la Judée, lui arrache les plus pathétiques accents. Sa vue s'obscurcissait, sa tête était chancelante, ses membres languissants, et sur le lit où il était retenu, il se redressait avec efforts, en saisissant d'une main une corde attachée à la voûte. Cependant il continuait sa tâche, dictait aux uns, écoutait et consolait les autres, et veillait encore sur ces monuments de la foi dont il était devenu l'immobile gardien. C'est au

milieu de tels soins qu'il cessa de vivre et passa du travail à l'éternelle paix.

« Mort en 420, après les désastres de l'invasion d'Alaric, il en a recueilli toute la tristesse dans ses derniers écrits; et on sent qu'il ne peut se sauver de telles pensées qu'en remontant vers Dieu. C'est le caractère qui donne un intérêt si profond à l'éloquence latine de ce temps, depuis Jérôme jusqu'à Salvien. Elle n'a pas les grâces et l'élégance du génie grec, à son déclin, ou plutôt dans sa renaissance chrétienne; mais elle a plus de force et de mélancolie. Elle s'est corrigée à la rude école des barbares qui désolaient l'Empire. Elle est inspirée par tous les maux qu'elle dépeint; et son imagination, pleine de sombres couleurs, s'est agrandie du spectacle de la réalité. »

A cette appréciation de M. Villemain, nous nous permettrons d'ajouter quelques mots, qui ont plutôt trait au caractère de Jérôme qu'à son talent. Sous ce rapport, tous ceux qui l'admirent avec le plus de franchise s'accordent à déplorer l'effervescence qui semble l'emporter quelquefois au delà des bornes. « Il n'a pu éviter, dit Tillemont, le malheur commun à presque tous les hommes, de se laisser prévenir par ceux en qui il avait quelque croyance..... Quiconque l'a eu pour adversaire, a presque toujours été le dernier des hommes. » L'histoire de ses démêlés avec Rufin, en offre l'irrécusable témoignage. « Les gens de bien en furent affligés, les indifférents s'en divertirent, les simples et les faibles en furent scandalisés, » a dit un de ses historiens, Baillet qui, dans sa *Vie des saints*, donne d'ailleurs gain de cause à Jérôme pour le fond de l'affaire. Nous verrons ailleurs le jugement qu'en portait saint Augustin dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet : « Dieu n'ôte pas aux saints le caractère naturel de leur esprit, en réformant leur volonté, et il les laisse parler et écrire conformément à leur humeur, afin que nous reconnaissions que les vérités qu'ils enseignent sont de lui, que l'aigreur qui s'y mêle est de l'homme, et que toute la gloire des effets qu'ils produisent en soit rendue à sa grâce. » Passionné pour tout ce qui offre l'image de la vérité, il ne pardonne pas à l'erreur, quelque part qu'elle se montre à ses yeux, et il la poursuit sans relâche comme sans ménagement. Toute espèce de contrariétés, excepté celles qu'il s'imposait lui-même, offensait son génie mâle, indépendant; et on le voit s'abandonner à des représailles qui le jettent dans des préventions souvent implacables. Les préventions égarent son jugement, et le mettent dans une apparente contradiction avec lui-même. De là ces reproches amers, ces sanglantes invectives, ces piquantes railleries, ce flux d'injures dans le style de Perse et de Juvénal, dont il accable ses adversaires. Et dans ce nombre, on compte des saints justement révérés pour leurs lumières et pour leurs vertus (12), et dont l'Eglise a inséré les noms dans ses diptyques sacrés. « Il ne faut pas croire, dit le savant cardinal Noris, que tous ceux à qui saint Jérôme a prodigué le nom d'hérétique, l'aient été en effet. Au reste, plus on exagérera les défauts de cet illustre docteur, plus, par là même, on prouvera qu'il a eu de grandes vertus, puisqu'elles ont couvert et effacé tout ce qu'il pouvait y avoir en lui de défectueux. »

Comme saint, Jérôme est au-dessus de tous les panégyriques. Il fut canonisé de son vivant par la bouche et la plume de saint Augustin, de quelques Papes et de beaucoup d'autres personnages célèbres. Du reste le grand évêque d'Hippone a tout dit, quand il l'a mis en parrallèle avec saint Paul. — La meilleure édition de ses œuvres réunies, est celle des Bénédictins, publiée par Joh. Martianay, *e congregat. S. Mauri, et Ant. Poujet, ejusdem sodalitatis.* C'est sur cette édition qu'elles ont été reproduites dans le *Cours complet de Patrologie.*

JESSÉ venait d'être élu évêque d'Amiens, lorsqu'en 799 le roi Charles le députa, avec quelques autres évêques et seigneurs de France, pour accompagner le Pape Léon dans son retour à Rome. Il fut aussi un des ambassadeurs envoyés à Constantinople en 802, pour conclure le traité convenu entre ce prince et l'impératrice Irène. Charles devenu empereur adressa, en 805, un capitulaire à Jessé, afin qu'il en fît observer les règlements dans son diocèse, et en 811 il l'invita à souscrire à son testament avec un grand nombre d'autres évêques. Jessé assista au concile qui se tint à Paris en 829; mais ayant pris part l'année suivante à la révolte de Lothaire, il fut déposé au mois d'octobre de la même année par les évêques assemblés en parlement à Nimègue sous la présidence de l'empereur Louis le Débonnaire. Rétabli plus tard sur le siége d'Amiens, il fut obligé de le quitter de nouveau en 834, et de suivre Lothaire en Italie. Il y mourut en 836 d'une maladie épidémique qui désolait alors cette province.

Traité du baptême. — Il nous reste de lui un *Traité du baptême* qu'il composa pour répondre à la lettre que l'empereur Charlemagne avait adressée aux archevêques de son royaume sur l'administration de ce sacrement. Cet écrit, pour le fond de la doctrine, est le même que tous ceux qui ont été composés dans cette circonstance. Cependant il contient quelques articles sur lesquels l'auteur s'étend davantage. Nous citerons en particulier celui qui concerne les cérémonies qui se faisaient alors sur les catéchumènes et sur ceux qui étaient admis au baptême. Après que les catéchumènes étaient sortis de l'église, les baptisés y entraient et y demeuraient jusqu'à la fin de la messe. Leurs parrains présentaient leur offrande, que le

(12) Tillemont, tom. XII de ses *Mémoires*, cite en particulier les saints moines de Nitrie si violemment persécutés par Théophile; entre autres saint Jean Chrysostome jusqu'à le taxer de parricide.

prêtre déposait sur l'autel. Il faisait mémoire de ceux qui avaient été choisis pour parrains, et à la fin de la messe tous communiaient excepté les enfants, c'est-à-dire ceux qui étaient reçus au baptême, mais à qui on ne l'avait pas encore administré. Au jour marqué on les baptisait par la triple immersion; après quoi l'évêque les confirmait par l'imposition des mains et l'onction du saint chrême sur le front. Jessé distingue clairement entre l'onction du saint chrême sur la tête, qui n'était qu'une cérémonie du baptême, et l'onction sur le front, pour communiquer le Saint-Esprit, laquelle appartient au sacrement de confirmation. Il soutient que celle-ci est propre à l'évêque et que lui seul peut la donner. Il ajoute que l'on doit distribuer ensuite aux baptisés le corps et le sang de Jésus-Christ, afin qu'ils puissent être membres de celui qui a souffert et qui est ressuscité pour eux. Ce traité fut imprimé pour la première fois en 1615, à la suite des opuscules d'Hincmar. Il a été publié depuis, en 1677 dans le tome XIV de la *Bibliothèque des Pères* de Lyon.

JOACHIM (L'abbé) surnommé *le Prophète*, naquit en 1130, dans un bourg de la Calabre, appelé Celico. Après avoir fait ses études, il fut admis au nombre des pages du roi Roger de Sicile; mais l'affection que lui témoignait ce prince ne fut pas capable de le retenir longtemps à la cour, dont les dangers l'épouvantaient. Il accueillit comme une inspiration de Dieu la pensée d'aller visiter les lieux saints, pour se soustraire aux vanités et aux plaisirs du monde.

Après s'être associé quelques personnes qu'il défraya pendant le voyage, il se vêtit d'une étoffe grossière et fit nu-pieds une partie du chemin. Lorsqu'il eût visité avec dévotion tous les lieux sanctifiés par la présence de Jésus-Christ, il alla chercher d'autres sujets d'édification dans les déserts de la Thébaïde; et passa quarante jours entiers avec les pieux anachorètes du mont Thabor; occupé comme eux du chant des cantiques divins et de la méditation du mystère de la Transfiguration. Sa piété satisfaite, il revint en Calabre par la Sicile, passa un an dans un monastère de Cîteaux, et prit ensuite l'habit religieux dans celui de Corazzo dont il fut fait abbé. Sous sa conduite, ce monastère devint très-florissant et obtint de grands priviléges de la part du roi de Sicile; ce qui ne l'empêcha pas de le quitter, avec la permission du Pape Luce III, pour se retirer en 1185 dans la solitude de Casemar, où il passa deux ans, occupé à commenter les saintes Ecritures. Il revint en 1187 à Corazzo où sa présence était indispensable; mais le Pape lui ayant enjoint de terminer son commentaire sur l'Apocalypse, lui permit en même temps de se démettre de son abbaye. Joachim alla en 1189 habiter le désert de la Haute-Pierre, pour échapper à l'importunité des curieux qui venaient en foule le visiter; il s'avança plus avant dans les montagnes de la Calabre, et se fixa enfin à Flora, où quelques-uns de ses disciples formèrent un monastère, auquel il donna une règle calquée sur celle de Cîteaux, mais plus rigide. Le nouvel institut eut à essuyer bien des contradictions; mais l'abbé Joachim ayant obtenu une bulle qui l'exemptait de la juridiction de Cîteaux, plusieurs maisons se hâtèrent d'embrasser la réforme. Ses succès aigrirent les chefs de l'ordre de Cîteaux dont il s'était séparé. Ils publièrent contre lui des écrits dans lesquels sa conduite et ses mœurs mêmes n'étaient point épargnées. Joachim ne répondit à ces injustes attaques qu'en travaillant sans relâche à étendre sa congrégation, et il eut la satisfaction de la voir s'établir dans presque toute l'Italie. Il tomba malade dans une visite qu'il fit au monastère de Saint-Martin de Jessé, et se sentant près de sa fin, il s'y prépara par la réception des derniers sacrements; puis, après avoir donné ses dernières instructions à ses religieux qui fondaient en larmes autour de lui, il mourut âgé de soixante-douze ans, le 30 mars 1202. Les Bollandistes ont rapporté un grand nombre de miracles, attribués à l'abbé Joachim, soit pendant sa vie, soit après sa mort. Il est honoré sous le titre de Bienheureux, en Sicile et dans le royaume de Naples.

Ses commentaires. — Il a laissé un grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont des *Commentaires sur l'Ecriture*. Nous nous contenterons d'en dire un mot, parce que une analyse détaillée nous entraînerait dans des longueurs que nous sommes forcés d'éviter. Le premier est une *Concorde de l'Ancien et du Nouveau Testament*, divisée en cinq livres et imprimée à Venise, in-4°, 1519. Joachim la composa par ordre du Pape Luce III, à qui il la dédia, quoiqu'il ne l'ait achevée que sous le pontificat d'Urbain III. Il traite dans cet ouvrage des cinq sceaux; et Trithème en cite un autre *sur les sept sceaux de l'Apocalypse*, dirigé contre les Juifs.

Son *Psautier à dix cordes*, divisé en trois livres, fut également imprimé à Venise, en 1527. L'abbé Joachim y traite du nombre des psaumes, des sens mystérieux et mystiques qu'ils renferment, de la psalmodie, de son usage et de la méthode que doivent suivre ceux qui se livrent à ce pieux exercice. Il y traite aussi du mystère de la Trinité et de la distinction des personnes, conformément à la doctrine catholique. On trouve dans cette édition une hymne du même auteur, sur la céleste patrie.

Dans ses *Commentaires sur Isaïe* et sur quelques chapitres de *Nahum*, sur *Habacuc*, *Zacharie* et *Malachie*, Joachim donne le sens mystique et caché de ces prophéties, et y mêle en même temps plusieurs prédictions sur les calamités dont la plupart des villes du monde devaient être accablées. Ces *Commentaires* furent publiés à Venise, in-4°, 1517. L'abbé Joachim écrivit encore sur Jérémie et dédia son *Commentaire* à l'empereur Henri VI. Il y prédit que l'Eglise charnelle, qu'il appelle la nouvelle Babylone, sera frappée de trois fléaux, savoir, dans ses biens temporels, par la perte de l'empire

d'Allemagne; dans sa doctrine, qui sera infectée par les hérétiques et surtout par les erreurs des Patarins, et enfin par le glaive des infidèles et principalement des mahométans. Il ajoute qu'après sa destruction, cette Eglise sera renouvelée par Jésus-Christ. Nous avons trois éditions de ce *Commentaire*, deux de Venise en 1519 et 1523, in-4°, et une de Cologne, in-8°, 1577. Il est fait mention dans la *Bibliothèque de Cîteaux* de *Commentaires* de l'abbé Joachim *sur Ezéchias;* ceux qu'il composa sur *Daniel* ont été imprimés à Venise en 1519; et nous ne connaissons que par Trithème son *Explication de l'Evangile de saint Jean*.

Clément III, dans sa *Lettre au bienheureux abbé de Flora*, fait mention de son *Commentaire sur l'Apocalypse*, en disant qu'il l'avait composé aux exhortations de ses prédécesseurs, les Papes Luce et Urbain III. On lit dans ce commentaire plusieurs prédictions sur les empereurs et les rois de Sicile, qui se sont trouvées vérifiées par l'événement; mais on doit remarquer qu'en annonçant l'avenir, l'abbé Joachim ne l'a pas toujours fait d'une manière décisive, mais quelquefois en doutant lui-même des éventualités; ce qui explique l'opinion que saint Thomas a émise sur ses prédictions, en disant qu'il avait prédit des choses vraies, et que sur quelques autres il s'était trompé. Mais que l'abbé Joachim ait prédit les événements ou par l'esprit de prophétie, ou par l'esprit d'intelligence, comme on le disait alors selon le témoignage de Guillaume de Paris, qui écrivait vingt ans après, c'est toujours un don de Dieu bien remarquable dans ce pieux personnage; car l'évêque que nous venons de citer tout à l'heure dit qu'en quelques esprits privilégiés ce don d'intelligence existe avec une grande clarté et une si profonde pénétration, qu'il se rapproche beaucoup du don de prophétie.

On attribue à l'abbé Joachim un commentaire sur les révélations du bienheureux Cyrille, ermite du mont Carmel, mort en 1125, et une lettre adressée au saint anachorète. Ces révélations qui ont pour objet les grandes tribulations que l'Eglise aura à souffrir jusqu'à la fin des siècles, et surtout dans le schisme soulevé par l'Antechrist mystique, précurseur du véritable Antechrist, ont été imprimés à Venise en 1589 et 1646 in-4°. Il y a encore sous le nom de l'abbé Joachim un très-grand nombre de prophéties, soit manuscrites, soit imprimées dont la plupart ne sont pas de lui. Nous nous contenterons de citer l'*Evangile éternel*, attribué à un fanatique nommé Jean de Rome, et condamné par le Pape Alexandre IV.

Contre le Maître des Sentences. — Nous avons de l'abbé Joachim un livre qui fit beaucoup de bruit après sa mort. C'est le *Traité de l'essence de la Trinité*, dirigé contre Pierre Lombard, qu'il traite d'hérétique et d'insensé, parce que ce maître avait dit qu'il y a une chose immense, infinie et souverainement parfaite qui est le Père, le Fils et le Saint-Esprit. L'abbé Joachim prétendait que cette chose souveraine, dans laquelle Pierre Lombard réunissait les trois personnes de la Trinité, était un être souverain et distingué des trois personnes, selon le Maître des Sentences, et qu'ainsi il faudrait d'après ses principes admettre quatre dieux. Pour éviter cette erreur, l'abbé Joachim, reconnaissait que le Père, le Fils et le Saint-Esprit faisaient un seul être, non parce qu'ils existaient dans une substance commune, mais parce qu'ils étaient tellement unis de substance et de volonté, qu'ils l'étaient aussi étroitement que s'ils n'eussent été qu'un seul être. C'est ainsi qu'on dit que plusieurs font un seul peuple. L'abbé Joachim tâchait de prouver son sentiment par les passages dans lesquels Jésus-Christ dit qu'il veut que ses disciples ne fassent qu'un, comme lui et son père ne font qu'un; par le passage de saint Jean qui réduit l'unité des personnes à l'unité du témoignage. L'abbé Joachim se montrait donc Trithéite et reconnaissait de bouche seulement que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne faisaient qu'une essence et une substance. Il est évident qu'il errait ici sur le dogme de la Trinité; mais on peut dire qu'il ne comprenait pas bien le sens des paroles du Maître des Sentences et qu'il péchait plutôt par la forme que par le fond de la doctrine, ou, si l'on veut qu'après s'être expliqué peu correctement dans sa jeunesse sur le mystère de la Trinité, il suivit exactement dans un âge plus avancé la doctrine de l'Eglise. On en jugera par ce qu'il en dit dans son *Psautier à dix cordes*, qui est un de ses derniers ouvrages. « Nous confessons véritablement, dit-il, fidèlement et pieusement que les trois personnes sont une même substance, et que cette substance une et identique est les trois personnes; que le Père ne tient pas son être d'un autre, que le Fils est du Père et que le Saint-Esprit procède des deux. Les trois sont donc un, et cet un est trois. Ces trois personnes ne sont point divisées, comme le sont la terre, l'eau et le feu; elles ne sont point distinguées entre elles, comme trois hommes de même nature, ni en aucune autre manière qui se rapproche de la distinction que les créatures ont entre elles. » Il combat fortement les hérésies de Sabellius et d'Arius sur la Trinité; et il leur oppose l'autorité du symbole en disant : « Nous croyons donc que cette substance divine qui est une, est trois personnes et non une seule personne, de peur qu'en prenant l'unité pour la singularité, nous ne tombions dans l'hérésie de Sabellius; et nous affirmons que ces trois personnes sont une même substance, de peur que l'on ne croye qu'il y a entre elles division. » Ces textes sont assez catholiques par eux-mêmes pour justifier l'abbé Joachim d'une faute d'hérésie que nous croyons involontaire. Aussi le concile de Latran, auquel ses ouvrages furent déférés en 1215, n'y trouva-t-il à reprendre qu'une seule proposition dans son *Traité de la Trinité* contre Pierre Lombard, et encore, en la

condamnant, il épargna l'auteur qui s'était soumis d'avance à la décision de l'Eglise. Plusieurs auteurs ont écrit la Vie de l'abbé Joachim; mais le P. Papebroch a réuni dans les *Acta sanctorum*, tome VII du mois de mai, tout ce qui a paru de plus intéressant sur ce personnage réellement extraordinaire.

JOBIUS, moine d'Orient, florissait selon toute apparence, sous le règne de Justinien, puisqu'il écrivit contre Sévère, faux patriarche d'Antioche et chef des eutychéens, anathématisé plusieurs fois dans ce temps-là. Il ne nous reste rien du traité qu'il écrivit contre cet hérésiarque; mais nous possédons un grand nombre de fragments de celui qui a pour titre : *De l'Incarnation du Seigneur* et qu'il avait divisé en neuf livres. Jobius l'avait entrepris à la prière d'un homme célèbre par sa vertu, qu'il ne nomme pas.

Il se propose de montrer dans les deux premiers livres pourquoi le Fils de Dieu s'est fait homme et non pas le Père ou le Saint-Esprit. La raison qu'il en donne c'est que le Fils étant appelé l'image du Père, il convenait qu'il vînt réformer l'image de l'homme et lui rendre la raison qu'il avait perdue. Il prétend que la naissance de Jésus-Christ dans une étable et au milieu des animaux, la parabole du filet qui, jeté dans la mer prend toute sorte de poissons, la pièce d'argent trouvée par saint Pierre dans le ventre d'un poisson, l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem monté sur une ânesse, et le don des langues sont autant de figures de cette vérité. Après ce prélude aussi long que peu digne de la gravité de la matière, l'auteur apporte dans son troisième livre une meilleure raison en disant, qu'il était raisonnable que celui qui avait créé et formé l'homme le réformât et le renouvelât après sa chute; car encore que le Père et le Saint-Esprit soient créateurs aussi bien que le Fils; cependant c'est à celui-ci que les Écritures attribuent la création parce que le Père a fait toutes choses par son Verbe. Il demande ensuite pourquoi la rédemption ne s'est pas opérée par un ange ou par un homme, et répond, que les hommes ont tenté plusieurs fois de procurer le salut aux hommes, mais que malgré leurs efforts, ils n'ont pas même été capables de sauver un seul peuple, à plus forte raison leur eût-il été impossible de racheter le genre humain, en enchaînant le démon qui s'en était rendu maître; d'ailleurs, on ne comprend pas comment un homme pécheur aurait pu purifier l'humanité coupable. La rédemption était tout aussi impossible à un ange à qui il n'appartenait pas de mener en triomple les puissances spirituelles, puisqu'étant de même nature, il n'aurait pu s'en faire obéir. Si saint Michel disputant avec le diable pour le corps de Moïse qui était un homme juste, n'osa pas le condamner avec exécration, comment un ange aurait-il pu faire de nous des enfants d'adoption? De cette question il passe à une autre, savoir, pourquoi Jésus-Christ n'a pas racheté les hommes par sa divinité sans se faire homme lui-même; et il répond que Dieu ne l'ayant pas fait nous devons penser qu'il n'a pas dû le faire. Cette réponse, la meilleure et la plus raisonnable rend toutes les autres inutiles; car, dit-il, quoique Dieu soit tout-puissant, il y a des choses qu'il ne peut pas faire, parce que ce serait un défaut ou une imperfection de les accomplir. Il dit que la rédemption de l'homme est une chose plus excellente que sa création parce qu'elle est une marque particulière de l'amour que Dieu a pour l'humanité. Il ajoute que c'est avec raison que le Verbe s'est fait homme pour nous sauver, puisque tous les autres moyens avaient été inutiles. — Mais dira-t-on, pourquoi a-t-il permis que l'homme devint méchant; pourquoi ne le créait-il pas bon par nécessité de nature? — Si Dieu eût agi ainsi, répond-il, l'homme n'eût pas eu de liberté et par conséquent aucun mérite. — Mais que ne le faisait-il semblable aux anges, demande-t-on encore? Certes, répond l'auteur, ce n'eût pas été un avantage pour l'homme, puisque Dieu n'a point sauvé les anges qui ont péché. — Mais nous péchons facilement, observe-t-on encore. — Oui, répond-il, mais nous nous relevons facilement, puisque Dieu a laissé à l'homme mille moyens de faire pénitence et de se sauver. Il se propose encore cette question importante : Pourquoi Dieu a-t-il fait l'homme composé de deux substances de différente nature? Photius remarque que l'auteur ne se tirait pas bien de cette difficulté sur laquelle il se contentait de rapporter les paroles des Pères et de dire qu'il était nécessaire que la substance terrestre fût ornée par l'union d'une substance spirituelle, et que c'est pour cette raison que l'homme est composé d'un corps et d'une âme. Il demande pourquoi le Verbe s'est fait homme et en donne trois raisons. La première, c'est afin de nous donner un exemple de vertu; la seconde, pour nous délivrer de la servitude du péché; la troisième, afin d'effacer le péché originel et de nous rendre à la pureté de notre premier état. Il remarque que dans la Trinité, le Père est considéré comme la cause première, le Fils, comme la cause agissante et le Saint-Esprit, comme celle qui donne à l'être sa perfection. C'est pour cela que les catéchumènes restaient vêtus de blanc, pendant les sept jours qui suivaient leur baptême. Il marque en peu de mots tout ce qui s'observait à leur égard. « On les baptise d'abord, dit-il, ensuite on les oint d'huile, puis on leur fait part du précieux sang, après quoi on les admet à la communion du pain. » Il fait là-dessus des réflexions fort mystiques. Il explique ensuite pourquoi Moïse n'a point parlé de la création des anges et il en donne trois raisons. La première, c'est parce qu'il n'écrivait que pour les hommes; la seconde, parce qu'il voulait faire connaître Dieu par des créatures visibles; la troisième, afin que l'on ne crût pas que les anges avaient créé le monde. Il soutient que les anges n'ont été connus qu'après les

promesses que Dieu fit à Abraham.

Le quatrième et le cinquième livres ne contiennent que deux chapitres dans lesquels l'auteur s'applique à prouver qu'il était plus convenable, que le Fils, qui est l'immuable et naturelle image du Père, se fît homme pour nous racheter. Dans le sixième livre, sur cette question : *Pourquoi les qualités de créateur, de rédempteur et de juge s'attribuent au Fils?* l'auteur se borne à répondre qu'encore qu'elles conviennent également aux deux autres personnes, cependant c'est au Fils qu'on les attribue par excellence. Il traite ensuite du rang des personnes de la Trinité, et après être convenu que cette matière surpasse l'intelligence humaine, il dit qu'il faut s'en tenir à l'instruction que Jésus-Christ nous a transmise par ses apôtres, quand il leur a dit : *Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* Mais, tout en indiquant le rang suivant lequel les trois personnes doivent être nommées, ces paroles sont loin d'établir que la nature divine soit susceptible en elle-même de supériorité ou de sujétion, de division ou de singularité, parce que le nom et l'unité se disent de la substance, et que la Divinité est au-dessus de toute substance. Il cite à ce propos le chapitre 13, des *Noms divins*, de saint Denys l'Aréopagite, et remarque, en parlant du nom de *saint* accordé à chaque personne, que saint Procle, de Constantinople, ordonna que le *trisagion* serait chanté avec cette addition au nom de *saint*, des termes *fort* et *immortel.* Dans le livre VII, il reconnaît trois changements ou trois phases successives dans les croyances religieuses du monde : Le premier s'est accompli, en passant de l'idolâtrie à la connaissance du vrai Dieu par la Loi; le second, en passant de la loi de Moyse à la loi de l'Evangile, qui nous a donné la connaissance du Fils et du Saint-Esprit; et le troisième qui ne se fera qu'en l'autre vie, où nous connaîtrons la Trinité autant que notre nature en sera capable. Il traite encore plusieurs questions relatives aux noms du Père et du Fils, et il explique, par plusieurs raisons, pourquoi l'Incarnation du Verbe n'a pas eu lieu dès le commencement du monde. Il revient sur la connaissance de la Trinité telle que les bienheureux la posséderont dans l'autre vie, et parle de l'obscurité de l'Ancien Testament qui, sous la lettre de la loi, cache presque partout des figures intéressantes.

Il se propose deux questions dans le huitième livre; voici la première : « Si l'on prouve qu'il y a en Dieu une personne du Verbe, parce que Dieu ne peut être sans raison, comment ne résulte-t-il pas qu'il y a dans ce Verbe même un autre Verbe, et un Verbe encore dans le Saint-Esprit, puisqu'ils sont Dieu l'un et l'autre. » Photius convient que cette objection est très-difficile à résoudre, et que Jobius ne l'a fait que faiblement quoiqu'il ait apporté treize solutions différentes. La seconde question est plus commune sans être plus utile. Après s'être demandé pourquoi le Fils et le Saint-Esprit, procédant également du Père, sont appelés de deux noms différents et non pas tous deux fils, l'auteur répond, que les hommes expriment comme ils peuvent les différences entre les personnes divines, quoiqu'ils ne les comprennent pas; c'est un usage fondé sur l'Ecriture et la tradition des Pères qui ont toujours parlé ainsi. Cette réponse, faite de bonne foi, est on ne peut plus sage et plus raisonnable. Le neuvième livre traite d'abord de la dignité des anges et des hommes, compare ensemble les grâces que Dieu leur a accordées, et applique à ces derniers la parabole de l'enfant prodigue. Il demande ensuite comment il se peut faire que Jésus-Christ soit mort pour tous, puisqu'il y avait une infinité d'hommes morts avant sa venue. Il répond à cette question que Jésus-Christ a prêché l'Evangile aux morts, et que tous ceux qui avaient bien vécu et qui ont voulu croire en lui ont été sauvés. Il s'étend beaucoup sur l'explication de ce passage de l'Evangile : *Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence.* Il revient ensuite sur l'état dans lequel l'ange et l'homme ont été créés, sur la chute qui a suivi leur création, et sur les raisons qui ont déterminé Dieu à racheter l'un et à laisser l'autre condamné.

Nous croyons en avoir dit assez pour faire connaître cet ouvrage. On voit que l'auteur était homme à s'embarrasser de beaucoup de questions inutiles, qu'il n'avait pas même le talent de résoudre d'une manière claire et précise. S'il possédait de l'érudition et s'il avait quelqu'intelligence des livres saints, comme le témoigne Photius, il n'en faisait pas toujours un usage bien judicieux puisqu'il avance quelquefois des propositions insoutenables.

JOCONDE, suivant la version du P. Cuper, ou plutôt JUCUNDUS, comme Henschenius ne manque jamais de le nommer, n'est connu que par les écrits qu'il a laissés après lui. On y découvre qu'il était prêtre, et qu'il florissait vers l'an 1088, ou peu de temps après; mais on ne saurait affirmer s'il était attaché à l'Eglise de Tongres plutôt qu'à celle de Liége. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il habitait un pays qui reconnaissait saint Servais pour patron. Du reste, quoiqu'il eût le talent d'écrire assez bien pour son siècle, c'était un homme crédule à l'excès, sans goût, sans discernement, sans connaissance de l'antiquité; défauts qui lui ont fait épouser les fables les plus insipides et les plus grossières. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le peu qu'on a imprimé de ses ouvrages. Le plus considérable est une Histoire fort prolixe de saint Servais, un des premiers évêques de Tongres, histoire regardée comme la plus ancienne que l'on possède sur la vie de ce prélat, après toutefois ce qu'en a écrit l'abbé Hériger. Mais ce titre d'antiquité ne doit point faire illusion, d'abord, à cause de l'espace de sept siècles entiers, qui séparent l'existence de saint Servais de celle de son historien; mais plus encore à raison

des anachronismes et des absurdités dont cet ouvrage est rempli. C'est au point qu'on le prendrait volontiers, moins pour un roman, parce que la vraisemblance n'y est pas même observée, que pour un amas de fables extravagantes. Ce qui n'empêche pas Jucundus de les débiter sérieusement, quoiqu'il n'eût pour garant qu'un imposteur arménien, qui, abusant de la crédule simplicité du peuple de Maestricht, les avait débitées le premier dans le but de satisfaire son avare cupidité. Les continuateurs de Bollandus se sont sagement bornés à ne publier que quelques extraits de cet écrit, afin de mettre leurs lecteurs à même de juger de la pièce par échantillon. Tillemont, qui avait lu ces extraits, n'en porte pas un jugement plus avantageux, et les trouve suffisants pour faire connaître quelle était la science de l'auteur. Quoi qu'il en soit cependant de cet écrit de Jucundus, il n'en a pas moins été suivi par Giles d'Orval, Pierre de Noailles, et surtout par Sigebert de Gembloux, ce qui est une preuve que l'auteur existait avant la fin du XIe siècle. On voit par là, et par le peu que l'abbé Hériger nous apprend de saint Servais, que nous n'avons aucune histoire qui nous fasse connaître ce saint prélat pour ce qu'il a été. Aussi avons-nous besoin de recourir à des sources incomparablement plus pures, en cherchant à démêler son existence et les actions de sa vie dans ce que saint Athanase, Sulpice-Sévère, Gennade de Marseille et saint Grégoire de Tours en ont écrit. Jucundus a laissé aussi une ample relation des miracles du même saint. C'est à la fin de cet ouvrage qu'il marque positivement le temps auquel il écrivait. *Acta sunt hæc*, dit-il en finissant, *anno Dominicæ Incarnationis* MLXXXVIII. *Indict.* XI; mais les Bollandistes, qui l'avaient entre les mains, n'ont pas jugé à propos de le publier.

Les mêmes éditeurs ont publié deux Vies abrégées de saint Monulfe, évêque de Maestricht, mort vers la fin du VIe siècle. La première est l'ouvrage d'un écrivain anonyme qui a fait également l'histoire des miracles de saint Servais; mais la seconde, autant qu'on le peut croire, appartient à Jucundus, et a été tirée de sa longue histoire du saint évêque de Tongres; mais ni l'une ni l'autre ne peuvent avoir grande autorité, vu la grande distance qui les séparait du siècle où saint Monulfe a vécu. On trouve également, dans le même volume, deux Vies de saint Gaudulfe, successeur immédiat de saint Monulfe sur le siége de Maestricht; mais elles ne sont pas meilleures que les précédentes et paraissent appartenir aux mêmes auteurs. Il est fâcheux que Jucundus n'ait pas eu de meilleurs mémoires; il eût pu laisser après lui quelque monument qui eût recommandé son nom dans les souvenirs de la postérité; mais même dans ce qu'il dit de moins mauvais, il ne débite que des traditions populaires et puisées à des sources fort incertaines. Les savantes observations dont les éditeurs ont orné ces deux Vies et les précédentes, en y comprenant celle de saint Servais, sont incomparablement au-dessus du texte original; et nous pensons que c'est là qu'il faut recourir pour y puiser la vérité de l'histoire de ces trois évêques.

JOHEL, Manceau d'origine, embrassa dès sa jeunesse la profession monastique à l'abbaye de la Coulture du Mans. Il s'appliqua avec succès à l'étude des lettres, et dès avant l'an 1080, de simple moine il devint abbé de sa maison. Mais ayant manqué, moins par refus d'obéissance que par la crainte des périls du voyage, de se trouver à un concile que le légat Hugues de Die avait indiqué, il fut suspendu de sa dignité. Un moine nommé Rainauld, profitant de cette occasion pour satisfaire son ambition, trouva moyen de se faire reconnaître abbé à sa place. L'intrus cependant ne jouit pas longtemps de son usurpation. Le Pape Grégoire VII l'ayant apprise, en écrivit à l'évêque du Mans, pour lui annoncer qu'il déposait Rainauld, le déclarant inhabile à gouverner jamais aucun monastère, et lui ordonner de rétablir Johel dans sa première dignité. Il écrivit en même temps à Hugues de Die d'envoyer à cet abbé des lettres de réhabilitation. L'abbaye de la Coulture prospéra sous le gouvernement de Johel. Plusieurs seigneurs du pays s'y consacrèrent à Dieu et embrassèrent la règle de saint Benoît. La haute vertu dont les moines faisaient profession et l'estime dont ils jouissaient leur valurent le don des églises de Bernai et de Lavarré avec leurs dépendances. Il se forma aussi une association entre la Coulture et l'abbaye de Marmoutiers qui passait pour une des plus régulières du royaume. Johel mourut le 2 juin 1097. Baudri de Bourgueil l'a célébré dans une pièce de vers où il nous le représente, ainsi que son saint évêque, comme une lumière du pays et un modèle accompli de vertu.

Avant d'être élevé à la dignité d'abbé, Johel écrivit une relation des miracles opérés à Angers par l'intercession de saint Nicolas, évêque de Mire, et la dédia à Noël, abbé de Saint-Nicolas. On y voit que Geoffroi Martel, comte d'Anjou, fils du premier fondateur et fondateur lui-même de ce monastère, y avait déposé une portion des reliques du saint, qu'il avait reçue de l'empereur Henri le Noir, gendre de la comtesse Agnès sa femme, auparavant comtesse de Poitiers. Ces reliques ranimèrent sans doute à Angers la dévotion envers saint Nicolas, et c'est ce qui donna lieu aux miracles que notre abbé prit soin de recueillir. Son ouvrage, conservé parmi les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, a été publié en partie par les Bollandistes. Dom Mabillon affirme que cet auteur composa également la Vie de saint Nicolas; mais on ne trouve rien de semblable dans l'inscriptiou du manuscrit.

JONAS, originaire de Suze en Ligurie, se retira en 618 à l'abbaye de Bobio, où il embrassa la vie monastique, sous l'abbé saint Attale, successeur de saint Colomban, fon-

dateur de ce monastère. Saint Attale découvrit en Jonas de si heureuses dispositions qu'il le fit son secrétaire, dignité qu'il conserva sous saint Bertulfe, son successeur. En 628, il accompagna cet abbé à Rome et fit ensuite quelques autres voyages avec sa permission.. On prétend même qu'il alla jusqu'en Irlande pour s'instruire à fond des premières actions de saint Colomban, dont il méditait d'écrire l'histoire. La grande réputation de saint Amand, depuis évêque de Maestricht, l'attira à Elmone en Belgique, où, après quelques autres pérégrinations, il finit par se fixer. Le titre d'abbé qu'il se donne dans ses ouvrages et que la plupart des bibliographes lui accordent après lui, fait présumer qu'il gouverna ce monastère. On ignore l'époque de sa mort, mais il est tout à croire qu'il vécut jusqu'en 665.

Le premier et le principal de ses écrits, celui qui comprend à peu près tous les autres, est la *Vie de saint Colomban*, qu'il avait primitivement divisée en deux livres. Le premier était consacré à l'histoire du saint, et le second comprenait celles de ses disciples et successeurs, saint Attale et saint Bertulfe, abbés de Bobio, saint Eustase, abbé de Luxeuil, et sainte Fare, abbesse d'Evorine, monastère qui prit plus tard le nom de Faremoutiers. Jonas commença ce travail trois ans après sa sortie de Bobio, lorsqu'il était en France, et vraisemblablement à Faremoutiers plutôt qu'ailleurs. C'est ce que font juger divers traits qu'ils rapporte de l'histoire de ce monastère. Il l'adresse aux abbés Babolen et Waldebert, qui gouvernaient alors les deux abbayes de Bobio et de Luxeuil par une épître dédicatoire dans laquelle il rend compte de son dessein qui, dans le principe, se bornait à écrire la vie de saint Colomban. Aussi, à l'égard de ce travail, prétexte-t-il qu'il n'avance rien que ce qu'il a appris de témoins oculaires, dont plusieurs vivaient encore dans le temps qu'il écrivait, et il cite entre autres les vénérables abbés Attale et Eustase, qui lui avaient immédiatement succédé, l'un à Bobio et l'autre à Luxeuil; ce qui suppose clairement que Jonas avait passé quelque temps dans ce dernier monastère, et qu'il y avait acquis les connaissances nécessaires pour écrire la vie de saint Eustase, comme il s'était mis au courant de celles de saint Attale et de saint Bertulfe, sous la discipline desquels il avait vécu; circonstances qui donnent l'autorité de la certitude à ce qu'il nous rapporte des actions de ces grands hommes. Ces écrits cependant ne sont pas exempts de fautes, et surtout de fautes contre la chronologie et la géographie, défaut assez commun aux hagiographes de cette époque. Il se trompe aussi quelquefois dans le récit des faits historiques. Par exemple, il suppose que Sigebert Ier fut roi de Bourgogne comme il l'était d'Austrasie. Il passe aussi quelquefois sous silence des particularités essentielles au sujet qu'il traite et donne de temps en temps dans le merveilleux. Mais le principal défaut de Jonas, c'est son style, quoique le cardinal Bona en loue la beauté. Il est ampoulé, surchargé d'expressions peu naturelles, qui embarrassent le discours et lui donnent de l'obscurité. C'est pourquoi, lorsque Raimbert fait l'éloge de Jonas comme d'un homme éloquent, il faut se souvenir que c'est un écrivain du VIIe siècle, où l'on n'avait pas l'idée de la véritable éloquence. Dom Mabillon est le seul qui ait fait imprimer, au second siècle des *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît*, l'ouvrage entier de Jonas, mais divisé en cinq parties, suivant l'époque particulière de la mort de chacun des héros dont il contient la vie.

Outre l'ouvrage dont nous venons de rendre compte, Jonas retoucha encore la Vie de saint Jean de Réomé, écrite cent ans auparavant par un anonyme, disciple du saint, et y ajouta, en forme de dialogue, une relation de ses miracles. Le style de cet écrit, composé seize ans après la Vie de saint Colomban, est plus simple, plus naturel et par conséquent meilleur. Il s'était passé assez de temps entre les deux compositions pour que l'auteur eût pu rectifier sa manière d'écrire. On a cette Vie de saint Jean de Réomé retouchée par Jonas, avec son dialogue sur les miracles du même saint, dans l'*Histoire de Moutiers-Saint-Jean*, imprimée à Paris en 1637.

JONAS, moine de Fontenelle, dans la première moitié du VIIIe siècle, est auteur d'une Vie de saint Vulfran, évêque de Sens, mort à son retour d'une mission en Frise, en 720. Son ouvrage est venu jusqu'à nous; mais il s'en faut qu'il nous ait été conservé dans sa pureté primitive. On y a fait entrer après coup tant de choses étrangères, et même des contradictions si marquées, que les continuateurs de Bollandus, bien qu'ils ne se soient pas toujours montrés aussi scrupuleux, lui ont refusé une place dans leur grand recueil. Dom Mabillon avoue lui-même que, frappé de ces raisons, il avait d'abord pris le même parti; mais enfin des réflexions plus sérieuses le déterminèrent à donner cet ouvrage tel qu'il est, en s'efforçant, par de bonnes notes, de remédier à ses défauts. Il a fait mieux; il a enfermé entre deux crochets les additions les plus remarquables, et a mis, à la tête, de savantes observations, par lesquelles il assure à Jonas le fond de l'ouvrage. Le P. Lecointe, dans le dessein de purger l'écrit de Jonas, de tout ce qu'on y a mêlé d'étranger, l'a fait imprimer sur trois colonnes; mais il faut autre chose que de l'esprit et de l'imagination, pour réussir dans ce genre de travail, qui, sans l'aide de quelque bon manuscrit, ne saurait rien produire que de douteux et d'incertain.

Dom Mabillon n'est pas éloigné de regarder Jonas comme auteur de la Vie de saint Condède ou Condé, reclus dans une île, près de Fontenelle, où il mourut vers l'an 685. Il est hors de doute que cette Vie est d'un ancien écrivain, puisqu'on y compte les années par celles du règne de nos rois. Il

n'est pas moins indubitable que celui qui l'a composée était moine de Fontenelle, puisqu'il reconnaît pour ses pères saint Vandrégisille et saint Lantbert, qui gouvernèrent successivement ce monastère. Or, tous ces traits conviennent parfaitement à Jonas. Cependant les continuateurs de Bollandus ont cru devoir en faire honneur à Aidrade; mais nous avons remarqué ailleurs que cette supposition est dénuée de tout fondement. Du reste, cette Vie est courte et ne nous apprend que peu de choses du saint qui en fait le sujet; mais il faut se rappeler que c'est l'histoire d'un anachorète dont la plupart des actions se sont passées dans l'obscurité de la solitude, où elles n'ont eu que Dieu pour témoin. Elle est divisée en douze nombres ou chapitres, dont le dernier, ainsi que l'épitaphe du saint qui se lit à la suite, a été ajouté par un écrivain du XIe siécle. On est encore redevable de cet écrit à dom Mabillon, qui, après l'avoir enrichi de quelques notes ainsi que le premier, l'a publié au second volume de sa collection.

JONAS, successeur de Théodulphe sur le siége épiscopal d'Orléans, assista, en 825, au concile que le roi Louis le Débonnaire assembla à Paris pour y faire examiner la question des images, et fut député avec Jérémie, de Sens, pour présenter les actes de ce concile au Pape Eugène II. Le mauvais succès de cette négociation ne l'empêcha pas d'être employé en d'autres circonstances. Il fut un des commissaires envoyés par l'empereur pour veiller en certaines provinces à l'observation des lois et de la discipline. Les soins qu'il se donna pour la réforme du monastère de Mici ou Saint-Mesmin, dans son diocèse, sont une preuve de son amour pour le bon ordre. Il demeura inviolablement attaché à son souverain, condamna au concile de Thionville, en 835, ceux qui avaient suivi le parti des princes rebelles, et mourut vers l'an 842, comme il venait de terminer son ouvrage contre Claude de Turin.

Institution des laïques. — Sous ce titre, on possède de lui un traité qu'il composa, à la prière de Mathefrède ou Matfrid, comte d'Orléans. Il est divisé en trois livres. Le premier regarde généralement tous les fidèles. L'auteur y établit la doctrine du péché originel, la nécessité et l'efficacité du baptême, l'obligation d'accomplir les promesses faites dans ce sacrement, et il marque la différence qui existait entre le baptême selon l'Ancien Testament et le baptême selon l'Evangile. En parlant de la confirmation que l'on commençait alors à séparer du baptême, il se plaint de ce que quelques-uns différaient trop longtemps à se faire imposer les mains par l'évêque pour recevoir le Saint-Esprit. Il prouve clairement la nécessité de la confession faite aux prêtres pour obtenir l'absolution des péchés considérables; quant aux fautes légères et habituelles, il admet qu'on pouvait les confesser à d'autres qu'à des prêtres, pourvu que ce fût à des hommes graves, par un sentiment d'humilité et pour profiter de leurs prières et de leurs conseils. Cette espèce de confession n'était presqu'en usage que chez les moines. — Le second livre traite principalement du mariage et des devoirs des personnes mariées. Le mariage, établi de Dieu pour la propagation du genre humain, a été élevé par Jésus-Christ à la dignité de sacrement. Dieu bénit le premier mariage : à son imitation, les prêtres, suivant les canons de l'Eglise, bénissent les mariages qui se contractent entre les fidèles, pendant la célébration du saint sacrifice. L'auteur remarque que la fidélité du lit conjugal oblige également l'homme et la femme. Il indique les règles de tempérance qui doivent s'observer dans l'usage du mariage, et regarde comme coupable d'adultère celui qui, après avoir quitté sa femme pour cause de fornication, en épouse une autre. Le reste du second livre se compose de diverses instructions morales dirigées particulièrement contre les abus qui régnaient à cette époque. L'auteur se plaint surtout des seigneurs laïques qui s'arrogeaient une partie des dîmes et des offrandes faites aux églises de leur patronage, manquaient de respect aux prêtres au lieu de les honorer comme les médiateurs entre Dieu et le peuple chrétien. — Le troisième livre peut être regardé comme un traité des vices et des vertus. Jonas y recommande l'onction des malades, par le ministère des prêtres, comme de tradition apostolique. Il se plaint de la négligence que l'on apportait à la sépulture des pauvres. Il établit l'usage de prier pour les morts et d'offrir pour eux le saint sacrifice, et il démontre l'éternité des peines et des récompenses dans une autre vie. Toute cette institution n'est presque qu'un tissu de passages de l'Ecriture et des saints Pères. Quoique spécialement écrit pour les laïques, on peut dire que la lecture de cet ouvrage est très-utile aux pasteurs, qui y trouveront des avis importants pour la conduite des âmes. Dom Luc d'Achery a publié cet ouvrage au tome Ier de son *Spicilége*, et dom Mège, de la congrégation de Saint-Maur, en a fait une traduction française, imprimée à Paris en 1662.

Instruction pour le roi Pépin. — Cette instruction fut composée à la demande de Pépin, roi d'Aquitaine, avant que ce prince se fût laissé engager dans la révolte de ses frères contre leur père, l'empereur Louis. Dans l'épître dédicatoire qui la précède, Jonas donne à Pépin quatre instructions particulières : la première, de songer plus aux biens de l'âme qu'à ceux du corps; la seconde, de confesser chaque jour ses péchés à Dieu, indépendamment de la confession qu'il devait en faire aux prêtres, pour recevoir d'eux des conseils de salut; la troisième, de se mettre tous les jours devant les yeux l'heure de sa mort; et la quatrième, de penser fréquemment au compte qu'il aura à rendre au jour du dernier jugement. Après cette épître, suivie d'une seconde en douze vers élégiaques, vient le corps de

l'ouvrage, composé de dix-sept chapitres. L'auteur distingue dans l'Eglise, qui est le corps de Jésus-Christ, deux puissances ou autorités: l'autorité sacerdotale et l'autorité royale. La première est supérieure à la seconde, parce qu'elle ne doit compte de ses actes qu'à Dieu. Le nom de roi vient du mot régir ou gouverner; celui-là donc le mérite, qui gouverne avec piété, justice et miséricorde; s'il gouverne autrement, il le perd. Le devoir d'un roi est de faire fleurir la justice et de bannir l'iniquité, de récompenser les bons et de punir les méchants. En cela il agit dans son propre intérêt, puisque l'équité dans les jugements est l'affermissement d'un royaume, et que l'injustice au contraire, quand elle domine, en produit le renversement. Pépin doit se rappeler qu'il tient son royaume, non de ses ancêtres, mais de Dieu, par qui les rois règnent. On ne peut douter que les bons rois n'aient été donnés de Dieu; quant aux autres, il permet seulement qu'ils règnent sans les avoir choisis lui-même, ce qui n'empêche pas que les hommes ne soient obligés de leur obéir, à cause de la puissance dont ils sont revêtus, laquelle vient de Dieu. Jonas termine son instruction par un passage du v° livre de la Cité de Dieu, dans lequel saint Augustin fait consister le vrai bonheur des rois, non à régner longtemps, ni à transmettre leurs États à leur postérité, ni à vaincre les ennemis de la république et à tenir leurs peuples dans le respect et la soumission, puisqu'il y a eu des adorateurs du démon qui ont joui de toutes ces faveurs, mais à faire servir leur puissance à propager le culte du Seigneur; à l'aimer, à le craindre, à l'honorer; à ne point se laisser séduire par les vaines louanges des hommes; à être lent à punir, prompt à pardonner, et à infliger des châtiments, non par un motif de vengeance, mais pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité publique. Cet ouvrage fut imprimé dans le tome V du *Spicilége* (Paris, 1661); l'année suivante, Desmares en fit paraître une traduction française.

Traité des images. — L'empereur Louis le Débonnaire ayant reçu la réponse de Claude de Turin à l'abbé Théodemir au sujet des images, la fit examiner par les gens les plus habiles de son palais, qui la désapprouvèrent; il en envoya ensuite un extrait à Jonas avec ordre d'en réfuter les erreurs. Jonas commença en effet son travail, mais Claude de Turin étant mort sur ces entrefaites, il ne se mit pas en peine de le poursuivre, croyant son erreur ensevelie avec lui. Néanmoins ayant appris plus tard que cet évêque avait laissé après lui des disciples qui continuaient d'enseigner sa doctrine en y mêlant les erreurs d'Arius, Jonas reprit son travail interrompu, et après y avoir mis la dernière main, il le dédia à Charles le Chauve qui avait succédé à Louis le Débonnaire. Ce traité est divisé en trois livres dans lesquels l'auteur réfute par partie la réponse de Claude à l'abbé Théodemir. Il reproche à cet évêque les excès dans lesquels il était tombé en effaçant, brisant ou enlevant les images et les croix dans toutes les églises du diocèse de Turin; la légèreté qu'il avait fait paraître en chargeant d'injures un ami qui ne lui avait écrit qu'en termes honnêtes et pleins de modération. Il prouve ensuite par l'autorité de l'Écriture qu'il est permis de peindre des images, quoiqu'il soit défendu de les adorer; comme aussi il est permis de recourir à l'intercession des saints, puisque autrement on ne les invoquerait pas dans la célébration des saints mystères; que, suivant la doctrine des Pères, on doit un culte à la croix, mais différent de celui que l'on rend à Dieu. Claude de Turin concluait de l'adoration de la croix, que l'on pouvait aussi adorer l'âne sur lequel Jésus-Christ entra à Jérusalem. Jonas répond à cette impertinence et à d'autres semblables, en disant que c'était insulter à saint Paul lui-même qui ne savait se glorifier que dans la croix du Sauveur. Les marques de respect que l'on donne à la croix sont bien différentes de l'adoration que nous devons à celui qui y fut attaché. Si nous baisons la croix, ce n'est pas à cause du bois, mais en mémoire de la passion du Sauveur; comme nous baisons le livre des Évangiles, à cause de la parole de Dieu qui y est contenue. Il rapporte un grand nombre de passages tirés des anciens Pères, en l'honneur et sur la vertu de la croix; puis venant aux pèlerinages de Rome que Claude avait blâmés dans sa réponse à Théodémir, il montre qu'ils peuvent être avantageux, en ce sens qu'ils augmentent la piété et la ferveur de ceux qui les font, et aussi parce qu'ils sont accompagnés de fatigues et de mortifications, qu'ils peuvent endurer pour l'amour de Dieu. Il rappelle l'exemple des apôtres qui allaient souvent à Jérusalem, pendant que le temple subsista; ceux de saint Jérôme, de saint Jean Chrysostome et de quelques autres saints. La doctrine de Jonas sur les images se réduit à soutenir qu'on ne doit les garder que par mémoire et pour l'instruction, sans leur rendre aucun culte. Mais il défend de taxer d'idolâtrie ceux qui prient devant elles en l'honneur des saints. La raison qu'il en donne, c'est qu'ils conservent et professent la foi à la sainte Trinité. Telle était alors, comme il le remarque, la doctrine de l'Eglise gallicane. Elle permettait l'usage des saintes images; mais elle ne souffrait pas qu'on les adorât à la manière des idoles. Ce traité est écrit d'un style mordant et satirique, mais en le comparant avec les extraits de la réponse de Claude à Théodemir, on voit que Jonas n'a employé contre cet évêque certains termes piquants et acérés, que pour suivre le précepte du Sage, qui dit: *Répondez au fou suivant sa folie.* La première édition est de Cologne en 1554. Il fut imprimé dans les *Orthodoxographes* en 1555 et 1569. On en a une édition de Plantin à Anvers en 1565; puis une seconde dans la même ville en 1645. On le

retrouve aussi dans toutes les *Bibliothèques des Pères*.

Les savants ne doutent pas que Jonas ne soit auteur de l'Histoire de la translation de saint Hucbert, évêque de Tongres, laquelle se fit en 835, avec la permission du concile qui se tenait alors à Aix-la-Chapelle. Il écrivit cette histoire à la prière de Walcand, évêque de Liége, et elle se trouve insérée dans le tome V des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*. Il ne reste aucune lettre de Jonas, et la seule pièce de vers que l'on possède de lui est celle qui se trouve à la tête de son Instruction pour le roi Pépin. Le poëme sur l'entrée de Louis le Débonnaire à Orléans est de Théodulfe, son prédécesseur, et non de lui, quoiqu'il ait été quelquefois imprimé sous son nom, et en particulier dans le *Recueil* de Canisius.

JONAS, chanoine régulier de Saint-Victor, au XIe siècle, avait été envoyé à Cherbourg. Impatient de revenir à Paris, il en demanda la permission à Ervise, son abbé, auquel, selon les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne*, il écrivit plusieurs fois à ce sujet. Nous ne connaissons qu'une seule de ses lettres, savoir, celle que dom Martène a imprimée dans le tome VI de son *Amplissima collectio*. Elle est entremêlée de beaucoup de vers, dont quelques-uns même ne sont que des citations; par exemple:

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos
Ducit et immemores non sinit esse sui.

JOSCELIN ou JOSLEN appartenait à la noble famille de Vierzy. Orderic Vital lui donne le surnom de *le Roux*, vraisemblablement à cause de la couleur de ses cheveux. De bonnes études le mirent en état de donner des leçons publiques avec succès. Il tenait une école sur la montagne de Sainte-Geneviève, en même temps qu'Abailard y avait aussi la sienne. Joscelin fut témoin de ses disputes avec Guillaume de Champeaux, mais il ne paraît pas qu'il y ait pris part ni qu'il y ait même figuré. Au contraire, il fit ses efforts pour empêcher Goswin, son disciple, d'entrer en lice avec Abailard, craignant que ce jeune athlète ne pût tenir contre un adversaire si redouté. L'événement prouva en faveur du disciple contre les appréhensions du maître. Joscelin, du reste, partageait les principes d'Abailard sur les *Universaux*, principes qu'il faisait consister uniquement dans les individus considérés à un point de vue collectif. Léger, archevêque de Bourges, et Lisiard, évêque de Soissons, frappés du mérite de Joscelin, lui conférèrent l'un et l'autre le titre d'archidiacre dans leurs Eglises. Il quitta son école et alla résider dans la dernière, en 1115. Lisiard étant mort en 1125, Joscelin fut choisi pour le remplacer. Son élection fut approuvée avec une bienveillance particulière par le roi Louis le Gros, dont il était connu et estimé; et il assista, en 1129, au couronnement du prince Philippe, associé au trône par ce monarque. Innocent II étant venu en France pour fortifier son parti contre l'antipape Anaclet, notre prélat fut un de ceux qui lui témoignèrent le plus d'attachement. Ce Pontife le députa en 1131, avec saint Bernard, pour travailler à ramener à son obédience le duc d'Aquitaine, que Gérard, évêque d'Angoulême, en avait détaché. Mais cette tentative fut inutile, et il était réservé à saint Bernard de triompher seul, cinq ans plus tard, des préjugés enracinés dans le cœur de ce prince. Le roi Louis le Jeune enchérit encore sur l'estime que son auguste père avait témoignée à l'évêque de Soissons. Il le mit au rang de ses conseillers, et lui donna la principale part, après Suger, dans les affaires de l'Etat. Cet emploi, dans lequel il fit paraître autant de droiture que de capacité, ne prit rien sur les devoirs de son épiscopat. Il assistait aux conseils du prince et à toutes les assemblées ecclésiastiques où l'intérêt de la religion réclamait sa présence. On le voit figurer en effet dans la plupart de celles qui se tinrent en France de son temps Il fut un des juges d'Abailard au concile de Sens, en 1140; dans celui de Paris, en 1147, on le chargea d'examiner la doctrine de Gilbert de la Porée; il se rendit, l'année suivante, à celui de Reims, convoqué pour le même sujet; et Geoffroi de Clairvaux remarque qu'il s'y distingua par une grande connaissance des lettres séculières et divines. Quant au soin de son diocèse, ses prédications fréquentes dont on a de beaux monuments, quantité de chartes qu'il fit expédier pour terminer des procès entre ses ouailles, cinq abbayes de Prémontrés et une de Cisterciens qu'il fonda, plusieurs chapitres où il établit la vie régulière, attestent le zèle qu'il mit à maintenir la paix dans l'Eglise de Soissons, et à y faire fleurir les vertus. Enfin ce digne prélat, un des plus respectables de son siècle, mourut le 24 octobre de l'an 1151.

Dom Martène et dom Durand ont publié, dans le tome IX de leur grande collection, deux écrits de Joscelin, qui renferment, comme il le dit lui-même dans la préface du premier, le précis des instructions qu'il faisait à son peuple.

L'un est une exposition du Symbole. L auteur explique d'abord ce qu'on doit entendre par ce terme. Les apôtres, suivant lui, composèrent le Symbole avant de se séparer, et chacun d'eux y fournit son article. Il est persuadé que personne ne peut être sauvé sans faire une profession ouverte de la foi qu'il renferme. Il veut qu'on le fasse apprendre aux baptisés aussitôt qu'ils ont atteint l'âge de raison, et que les parrains prennent ce soin à l'égard de leurs filleuls, puisqu'ils ont répondu pour eux. Joscelin pense qu'un pécheur, qui n'a pas la volonté de se convertir, ne doit pas réciter le symbole; « car, dit-il, il commet un mensonge en disant qu'il croit en Dieu. En effet, croire en Dieu n'est pas seulement croire qu'il y a un Dieu, mais c'est encore s'attacher à lui par amour. » Il explique de deux manières l'article de la communion des saints. « Je crois, dit-il, la communion des saints, c'est-à-dire, 1° je crois la vérité des sacrements

de l'Eglise à laquelle ont communiqué les saints qui sont morts dans l'unité de la foi; 2° je crois la participation commune des dons célestes entre les saints, et, quoique les uns en soient plus remplis que les autres, ils conservent néanmoins entre eux la charité sans jalousie et sans mépris. » Cette exposition est courte, simple, littérale, et par là même à la portée de tout le monde. L'auteur n'y fait point parade d'un savoir recherché, parce qu'elle a pour objet l'instruction du peuple. Il est d'ailleurs exact sur le dogme auquel il mêle plusieurs traits de morale intéressants.

Le second écrit de Joscelin est une exposition de l'Oraison dominicale. Dans la préface, il déclare que son intention n'est pas de pénétrer le fond inépuisable de cette excellente prière, mais seulement d'en toucher la surface. Il fait admirer l'habileté du divin maître qui nous l'a donnée, en ce qu'il réduit à sept demandes très-courtes tout ce que l'homme doit désirer. « Car, dit-il, le cœur de l'homme est si volage et si corrompu, que son attention n'aurait pu soutenir un long discours sur des matières relatives à son salut. » Il commence ensuite son explication par une réflexion qui mérite d'être rapportée dans ses propres termes. « *Notre Père qui êtes aux cieux :* C'est, dit-il, l'usage des orateurs profanes, lorsqu'ils veulent persuader aux juges quelque chose de grand et d'extraordinaire, de travailler dès l'exorde à captiver leur bienveillance. Ceux qui demandent des choses spirituelles ont appris de Jésus-Christ, leur créateur, leur rédempteur et leur frère, à en user de même. Car en disant *Notre Père*, c'est comme si nous disions : ce que je veux demander est quelque chose de bien grand; mais c'est à un père et non à un étranger que je m'adresse. J'étais, par nature, enfant de colère; mais, par votre grâce persévérante et subséquente qui purifie mon cœur par la foi, vous avez daigné me rendre enfant d'adoption, ô mon Dieu, votre héritier et le cohéritier de Jésus-Christ. Que pourrez-vous refuser à celui dont vous voulez bien être le Père? Eh! qui donc dans l'Ancien Testament avait la présomption d'appeler Dieu son Père? Le Seigneur est le nom qu'il prenait alors : *Je suis le Seigneur*, disait-il. Aussi les Juifs le servaient-ils par crainte, comme des esclaves, et non comme des enfants. Mais le peuple d'acquisition a pour lui des sentiments bien différents; c'est l'amour qui est le principe de son hommage. » Il dit ensuite qu'un Chrétien doit prouver sa filiation par ses œuvres. Ce qu'il avait affirmé du symbole, il l'assure également de cette prière, et dit qu'un pécheur impénitent ne peut la réciter sans se rendre coupable. Cette exposition nous paraît plus relevée et plus instructive que la précédente. On y voit la présence réelle bien établie, ainsi que la confession et le purgatoire. Le style de ces deux ouvrages est clair, précis, accompagné d'onction; les pensées en sont justes et solides, et le contexte bien entendu dans sa simplicité.

Les mêmes éditeurs ont publié dans le tome Ier de leur *Trésor d'anecdotes* deux lettres adressées par Joscelin à l'abbé Suger, et qui font connaître l'étroite amitié dont ils étaient unis. Suger étant fort mal en 1151, écrivit à l'évêque de Soissons pour l'engager à le venir voir. Joscelin lui répondit qu'il n'avait pas de plus vif désir, mais que sa faiblesse était telle qu'il ne pouvait aller ni à pied ni à cheval, mais que cependant il s'efforcerait de faire le voyage à petites journées. Il termine en disant qu'il n'espère pas lui survivre longtemps. — Suger, dont le mal empirait, le presse de nouveau de hâter son voyage, s'il voulait le voir vivant; Joscelin lui répondit en deux mots, qu'il allait se mettre en route, sans consulter sa santé qui semblait l'en détourner. Il arriva en effet encore à temps, et eut la consolation de recevoir les derniers soupirs de son ami.

Joscelin était aussi en commerce de lettres avec saint Bernard. Nous en avons quatre de ce saint abbé qui lui sont adressées, et qui supposent autant de réponses que nous n'avons plus. Quoique ce ne soit pas ici le lieu d'en rendre compte, cependant nous ne pouvons nous dispenser de faire une remarque sur certaines expressions dont l'abbé de Clairvaux se sert en écrivant à Joscelin. Dans une de ces lettres, après avoir fait quelques remontrances au prélat, il ajoute ce correctif : « Mais il ne me convient pas d'enseigner maître Joscelin, et moins encore de reprendre un évêque. » Et dans une autre où il lui demande une grâce : « Si vous êtes encore mon père, lui dit-il, faites-le sentir à votre fils, à ce fils dont l'attachement pour vous ne s'est jamais refroidi. » De ces paroles ne pourrait-on pas conclure que Joscelin aurait eu quelque part à l'éducation de saint Bernard? C'est une conjecture que nous soumettons au jugement du lecteur. Toujours est-il vrai de dire que l'abbé de Clairvaux avait un respect singulier pour notre prélat.

Enfin, comme il n'était encore qu'archidiacre de Soissons, Joscelin composa l'épitaphe de saint Godefroi, évêque d'Amiens. Elle ne consiste qu'en trois vers, rapportés par dom Mabillon dans ses *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*.

JOSCERAN ou JAUCERANNE, et suivant d'autres GAUCERAN, était abbé d'Ainay lorsqu'il fut élu archevêque de Lyon, après la mort de Hugues de Die, arrivée le 7 octobre 1106. Peu de temps après, saint Anselme fut rétabli sur le siége de Cantorbéry, et Josceran, qui avait connu le saint prélat pendant le long séjour qu'il fit à Lyon, lui écrivit pour le féliciter sur son rétablissement. Saint Anselme lui répondit par une lettre dans laquelle il lui rend grâces de la part qu'il veut bien prendre à ce qui le touche. Il s'afflige avec l'archevêque de Lyon des chagrins qu'il avait à essuyer de la part de ceux mêmes qui devaient faire toute sa joie et sa consolation. Ce trait donne à penser que les premières années de l'épiscopat de Josceran ne furent pas exemptes de trou-

bles domestiques et de divisions intestines. Cette lettre de saint Anselme ne peut avoir été écrite au plus tard qu'en 1109, puisque le saint mourut le 21 avril de la même année.

En 1112, Josceran convoqua un concile à Anse, petite ville de son diocèse, au sujet des investitures que l'empereur Henri V avait contraint le Pape Pascal II, qu'il tenait en prison, de lui accorder. Ce Pontife se repentit bientôt de sa concession, et écrivit de tous côtés des lettres pour se plaindre de la violence qui lui avait été faite. Les évêques des diverses provinces tinrent des conciles à cette occasion. Ils y examinèrent la conduite de l'empereur et les griefs de l'Eglise contre lui. Le résultat de ces assemblées fut d'excommunier Henri V à cause de ses entreprises contre le Saint-Siége. Josceran, à l'exemple des autres évêques, convoqua aussi un concile de sa province; et en sa qualité de primat des Gaules, il y invita Daïmbert, archevêque de Sens, avec ses suffragants. Ceux-ci refusèrent de s'y trouver, et rendirent compte de leur refus dans une lettre qu'Yves de Chartres écrivit à l'archevêque de Lyon au nom de toute la province. Quoique l'évêque de Chartres ne croie point les investitures permises, il ne veut pas néanmoins qu'on les regarde comme une hérésie, et il tâche de modérer le zèle de Josceran, après lui avoir exposé les raisons du refus qu'ils faisaient de se trouver à son concile. Cette lettre, qu'on peut lire parmi celles du célèbre évêque de Chartres, est écrite au nom de Daïmbert, archevêque de Sens, de Galon évêque de Paris, d'Yves de Chartres, de Jean d'Orléans et des autres évêques de la province.

Josceran se hâta d'y faire une réponse qu'il adressa à Daïmbert. « Vous m'accusez, lui dit-il, d'avoir voulu vous attirer hors de votre province. Ce reproche n'est pas fondé. Le concile auquel je vous ai invité a été convoqué dans la première Lyonnaise qui a des droits sur les autres. Ce n'est donc pas de ma part vouloir vous attirer hors de votre province ; c'est vouloir suivre les degrés de juridiction, et maintenir la subordination établie entre le chef et les membres. Vous n'ignorez pas, d'ailleurs, que les métropolitains ont, dans l'étendue de leur province, droit de convoquer des conciles. L'obéissance que les suffragants doivent aux métropolitains, ceux-ci la doivent aux primats. Telles sont les bornes posées par nos pères, et plût à Dieu que vous eussiez pour elles autant de respect que vous voulez le faire croire. »

« Je ne puis assez admirer, continue Josceran, que vous vouliez soustraire plusieurs personnes au jugement de l'Eglise. Si vous rangez dans cette classe les rois et les empereurs, je vous renvoie au grand Constantin, qui, dans le concile de Nicée, et en présence du Pape Sylvestre, n'attribue qu'aux seuls évêques le droit de n'être jugés qu'au tribunal de Dieu..... Blâmerez-vous la conduite de saint Ambroise à l'égard du grand Théodose? Et accuserez-vous le Pape Grégoire VII, qui excommunia l'empereur Henri VIII pour ses crimes? Vous craignez, dites-vous, que nous ne révélions la conduite de notre père. C'est une terreur panique ;... et plût à Dieu qu'il voulût souffrir que nous prissions les mesures convenables pour effacer cette tache! Vous vous plaignez que les temps sont mauvais ; vous exagérez les forces des ennemis de l'Eglise, et vous diminuez les nôtres..... Ne vous souvient-il pas de ce qu'il a dit à ses disciples : Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. Ne rien faire en cette occasion, c'est avouer que le monde a triomphé et que Jésus-Christ est vaincu..... C'est vous exhorter à être braves contre des lâches..... Vous blâmez ceux qui mettent les investitures au rang des hérésies; mais prouvez-vous bien le contraire? Je conviens que l'erreur comme la foi est dans le cœur; c'est cependant par les œuvres que nous distinguons l'hérétique du catholique..... Ainsi, quoique l'investiture, conférée par un laïque, ne soit pas, à proprement parler, une erreur; c'en est une incontestablement que de soutenir qu'elle soit licite. Si l'Eglise s'est quelquefois relâchée de ses droits, en accordant le pardon à ceux qui avaient reçu l'investiture des mains des laïques, elle n'a jamais prétendu justifier cet abus. »

Josceran revient ensuite sur le droit qu'ont les primats de convoquer les évêques de provinces qui leur sont subordonnées. Il insiste fortement sur ce point et finit par cette espèce de défi qu'il jette à Daïmbert : « Si vous avez quelque chose à objecter à ce que je viens de vous dire, je suis prêt à écouter et à répondre. » Nous laissons au lecteur à porter son jugement sur la lettre dont nous venons de rendre compte. A part quelques taches, il est impossible qu'il n'y reconnaisse pas de la noblesse dans le procédé de ces évêques, de la modération dans la dispute et de la décence même dans les reproches qu'ils s'adressent mutuellement. On ignore si Josceran célébra le concile qu'il avait indiqué à Anse. Ce qui donne lieu d'en douter, c'est qu'il ne reste aucun monument de cette assemblée. Sa lettre se trouve imprimée dans le tome X de la *Collection des conciles* du P. Labbe, et dans le recueil de celles d'Yves de Chartres. C'est la seule production de sa plume qui soit parvenue jusqu'à nous. Josceran survécut au moins cinq ans à la convocation de ce concile, puisque nous possédons de lui une charte par laquelle il accorde l'église d'Aurillac à Garibald, abbé de Savigny en 1117.

JOSÉEL, évêque de Sarisbéry, vers le milieu du XIIe siècle, fit le voyage de France pour juger par ses yeux de tout ce que la renommée publiait de la régence de l'abbé Suger. La lettre qu'il lui adressa à son retour en Angleterre mérite d'être mise sous les yeux du lecteur, parce qu'elle nous aide à connaître un de ces grands hommes qui font en même temps l'honneur de la religion

et des Etats qu'ils ont administrés. « Votre réputation, depuis longtemps universelle, lui dit-il, nous a déterminés à passer la mer, par le seul désir de vous connaître; et nous ne sommes venus de si loin que pour être témoins des merveilles que l'on raconte de vous, comme du Salomon de notre siècle. Notre curiosité a été satisfaite de tout point. Nous avons eu le bonheur d'entendre les paroles pleines de sagesse qui sortent de votre bouche; nous avons contemplé le magnifique temple que vous avez fait élever, les ornements dont vous ne cessez de l'embellir, l'ordre et l'harmonie qui règnent parmi ceux qui le desservent; mille autres objets qui intéressent votre gloire ont fixé notre attention; et, assurément, nous avons tout lieu de dire avec la reine du Midi, qu'on ne nous avait pas rapporté la moitié des choses que nous voyons de nos yeux, tant la réalité surpasse les récits de la renommée! En effet, qui ne serait surpris de voir un seul homme soutenir le poids de tant d'affaires si importantes, maintenir la tranquillité des églises, réformer le clergé, défendre le royaume de France par les armes, le policer par les lois et y faire fleurir la vertu? » Nous avons déjà parlé de l'abbé Suger, à propos de son différend avec saint Bernard au sujet de la croisade; nous y renvoyons le lecteur en attendant l'article que nous devons à ce grand homme.

JOSEPH. — Sous le nom de Joseph, prêtre, chancelier du roi d'Aquitaine, et précepteur du roi Louis, on a une légende de saint Renobert ou Raimbert, second du nom, qui gouvernait l'église de Bayeux au commencement du VIIe siècle. Cette légende n'est qu'un tissu de fables et d'impostures, et elle a paru si mauvaise aux continuateurs de Bollandus, qu'ils l'ont jugée indigne d'entrer dans leur recueil. Indépendamment de la distance des temps, qui rend le fait invraisemblable, on ne sait comment quelques auteurs ont pu l'attribuer à saint Loup, évêque de Bayeux, qui florissait dès l'an 460, et dont il ne nous reste plus aucun écrit. On prétend que le nom de Joseph lui-même, est un nom que l'imposteur emprunta pour faire passer ses mensonges.

JOSEPH, ou JOSEPPE, car on le trouve nommé de ces deux manières dans les lettres d'Alcuin, fut son disciple à l'abbaye de Saint-Martin de Tours. Il mourut avant son maître, comme on le voit par la lettre que celui-ci adressa à l'évêque Rémi, et dans laquelle il lui demande des prières pour l'âme de son disciple Joseppe. Alcuin l'avait engagé à composer un commentaire abrégé de celui de saint Jérôme sur la prophétie d'Isaïe. Ce travail n'existe complet qu'en manuscrit. Dom Mabillon en a donné le commencement et la fin dans le tome V^e des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*, à la suite de l'éloge d'Alcuin, et avec deux épigrammes que Joseppe avait placées à la tête et à la fin de son ouvrage. Il fit aussi en l'honneur de saint Lutger un poëme qui ne comprend en tout que seize vers hexamètres. L'évêque Alfrid les a insérés dans la Vie du saint. Vossius a rapporté quelques autres poésies de Joseppe dans son *Traité des historiens latins*.

JOSEPH. — Sous le nom de Joseph, fils de Garion, nous avons une *Histoire de la guerre des Juifs*, écrite en hébreu et en latin. Quoique cet ouvrage ne soit qu'un abrégé de l'*Histoire* de Flavius Josèphe, calqué sur la traduction latine attribuée à Rufin, cependant l'auteur ne laisse pas de vouloir se faire passer pour le célèbre historien de la guerre de Titus. Mais il n'en a imposé qu'aux simples; et les plus érudits conviennent que cet imposteur était un Juif gaulois du VIIe siècle. Nous avons eu lieu de remarquer, en parlant des écrits de saint Hégésippe, que l'*Histoire de la ruine de Jérusalem*, qui lui est attribuée, n'est également qu'une traduction des livres de Josèphe sur la guerre des Juifs, et que le traducteur ne vivait que dans le VIIe siècle.

JOSEPH, archevêque de Thessalonique, était frère de saint Théodore Studite et le compagnon de tous ses travaux. Il fut exilé comme lui pour s'être opposé au mariage de Constantin Copronyme, au rétablissement de Joseph, économe de Constantinople, et pour avoir soutenu fortement le culte des images. On a de lui un discours en l'honneur de la croix, une lettre au moine Siméon rapportée par Baronius, à l'année 808, et des hymnes.

JOSEPH (Saint), surnommé l'*Hymnographe*, naquit en Sicile au commencement du IXe siècle. Forcé par les incursions des barbares d'abandonner sa patrie, il passa dans le Péloponèse et de là à Thessalonique où il prit l'habit religieux et se fit ordonner prêtre. Il était à Constantinople avec Grégoire Décapolite, lorque l'empereur Léon l'Arménien déclara la guerre aux images. Député à Rome pour informer le Saint-Siége de cette nouvelle persécution, il fut pris en chemin par les barbares et emmené captif dans l'île de Crète, où il demeura jusqu'en 820. Il revint à Constantinople au sortir de sa captivité et s'y appliqua à composer des hymnes pour les fêtes de la sainte Vierge et des saints, et à convertir les hérétiques. Son zèle pour la défense des images lui valut un second exil, d'où il fut rappelé après la mort de Léon l'Arménien. Le patriarche Ignace partagea avec lui les soins de l'épiscopat et lui confia la garde du trésor de son Église, charge qu'il conserva même sous l'administration de Photius. Il mourut le vendredi saint de l'an 883. Ses hymnes ont été traduites par Hippolyte Maraccius et imprimées avec des notes de sa façon, sous le titre de *Mariale*, à Rome, en 1661.

JOSEPHE (FLAVIUS), célèbre historien juif, à qui nous devons les détails les plus authentiques et les mieux circonstanciés de ce qui se passa au siége de Jérusalem, naquit dans cette ville, l'an 37 de Jésus-Christ, d'une famille sacerdotale. Son père se nommait Mathias, et sa mère descendait de la race royale des Asmonéens. Il reçut une

éducation digne de sa naissance, et annonça de bonne heure un esprit vif, joint à une grande pénétration. Dès l'âge de quatorze ans, les pontifes s'adressaient à lui pour avoir l'explication des passages obscurs de la Loi. Après avoir consacré trois ans à étudier dans la solitude les opinions des différentes sectes qui divisaient alors les Juifs, il embrassa celle des pharisiens qui se rapprochait le plus de la philosophie des stoïciens. Il commença dès lors à prendre part aux affaires publiques. Un voyage qu'il fit à Rome perfectionna ses talents et augmenta son crédit. Un comédien juif, que Néron aimait, le servit beaucoup à la cour de ce prince. Cet acteur lui fit connaître l'impératrice Poppée, dont la protection lui fut très utile. A son retour à Jérusalem, il trouva tout dans la confusion. Les Juifs, impatients de la domination romaine, avaient résolu de s'en délivrer. Josèphe fit tout ce qu'il put pour éclairer ses compatriotes et les détourner d'une guerre qui devait amener la ruine de leur pays. Cependant, malgré ses remontrances inutiles et ses prévisions sinistres, il n'hésita pas à accepter le gouvernement des deux Galilées, où il disposa tout pour soutenir la guerre, en fortifiant les places faibles et en exerçant les habitants au maniement des armes, et surtout à l'habitude de cette discipline à laquelle les Romains avaient dû toutes leurs victoires. Si sages que fussent ces précautions, elles ne pouvaient réussir à sauver un pays que Dieu avait condamné. Sur ces entrefaites Vespasien étant entré dans la Galilée avec une armée de plus de soixante mille hommes, l'effroi se répandit aussitôt par toute la province, et Josèphe, abandonné de ses soldats, se retira à Tibériade, puis à Jotapat, qui, après sept semaines d'un siége glorieusement soutenu contre Titus et Vespasien, fut prise d'assaut. Alors Josèphe, qui par sa généreuse défense s'était acquis l'admiration de ses ennemis, se vit contraint de se livrer lui-même aux Romains. Vespasien le reçut avec tous les égards dus à un ennemi vaincu; mais il le fit garder soigneusement dans l'intention de l'envoyer à Néron. Josèphe parvint à le détourner de ce dessein par une prédiction que l'événement se chargea de justifier, et n'eut pas de peine ensuite à se concilier ses bonnes grâces et celles de Titus. Aussi, quelque temps après, lorsqu'il se vit élu empereur, Vespasien se souvint que Josèphe lui avait prédit son élévation et lui rendit la liberté. Josèphe accompagna Titus au siége de Jérusalem, où il essaya plusieurs fois de faire rentrer ses compatriotes dans le devoir, en les engageant à recourir à la clémence des Romains. Les Juifs ne répondirent à ces sages remontrances que par des injures et des malédictions. Un jour même, comme il leur parlait d'une élévation assez rapprochée des murailles, il reçut à la tête un coup de pierre qui le renversa sans connaissance, et il serait tombé entre les mains des sentinelles juives, si Titus n'eût envoyé des soldats romains pour le dégager. Après la prise de Jérusalem, Titus sachant que Josèphe avait perdu toute sa fortune au sac de cette ville, lui offrit de retirer tout ce qu'il voudrait des ruines de sa patrie; mais comme rien n'était capable de le consoler d'une telle désolation, Josèphe se contenta de demander les livres sacrés avec la liberté de son frère et celle de plusieurs autres captifs de sa famille ou de ses amis, ce qui lui fut sans peine accordé. Il s'embarqua ensuite avec ce prince et revint à Rome. Vespasien l'y accueillit de la manière la plus distinguée, le logea dans le palais qu'il habitait avant d'être empereur, le fit recevoir citoyen romain, lui assigna une pension considérable et lui donna des terres en Judée. Titus ne lui marqua pas moins de bonté, et on croit que ce fut en reconnaissance des faveurs dont ces princes l'avaient honoré qu'il adopta le surnom de Flavius, qui était celui de la famille de Vespasien. Ce fut pendant son séjour à Rome qu'il se perfectionna dans l'étude et la connaissance de la langue grecque, à laquelle, selon toute apparence, il s'était déjà appliqué, lorsqu'après la prise de Jotapat il se vit obligé de vivre avec les Romains; mais il avoue qu'il eut toujours peine à la bien prononcer, parce qu'il ne l'avait pas apprise dès sa jeunesse, subissant en cela les préjugés de sa nation, qui estimait peu l'étude des langues étrangères. Josèphe écrivait encore dans la dernière année du règne de Domitien, c'est-à-dire quatre-vingt-seize ans après Jésus-Christ; il était alors âgé de cinquante-neuf ans, mais on ignore l'époque de sa mort. Son génie et ses écrits le rendirent le plus illustre des Juifs de son temps, et Eusèbe et saint Jérôme assurent que Rome lui érigea une statue.

Histoire de la guerre des Juifs. — La guerre que les Juifs eurent à soutenir contre les Romains fut un de ces événements extraordinaires qui ne se rencontrent dans l'histoire d'aucun peuple. Josèphe, qui en connaissait tous les détails mieux que personne, puisque dans cette étonnante révolution il avait figuré comme acteur et comme témoin, jugea qu'il était important d'en transmettre le souvenir à la postérité. Ce récit est son premier ouvrage. Il l'écrivit d'abord en hébreu, ou plutôt en chaldo-syriaque, sa langue maternelle; mais il le traduisit en grec pour l'offrir à Vespasien, qui avait tant d'intérêt à connaître le récit d'une guerre commencée sous ses ordres et terminée par son fils. Joseph composa cette histoire sur les mémoires qu'il avait lui-même dressés pendant la guerre. On ne peut douter qu'il ne fût très-bien informé, puisque ce qu'il n'avait pu voir de ses yeux, il l'avait appris des transfuges de sa nation, qui tous s'adressaient à lui, même pendant sa captivité. Il ne s'était donc rien passé, soit du côté des Juifs, soit du côté des Romains, dont il n'eût une entière connaissance. Il divisa son histoire en sept livres, divisés eux-mêmes par chapitres. On voit

par une lettre d'Hérode Agrippa qu'il n'en publia d'abord qu'une partie, puisque ce prince lui en demande la suite. Dans le septième livre, il parle du temple de la paix comme achevé, ce qui fait voir qu'il ne mit la dernière main à son ouvrage que vers la sixième année du règne de Vespasien, qui fut celle de sa dédicace. Il commence son récit au temps d'Antiochus Epiphane, et le conduit jusqu'aux persécutions que l'on fit souffrir aux Juifs d'Alexandrie et de Cyrène, l'an 72 de Jésus-Christ, ce qui renferme un espace de deux cent quarante-sept ans ou environ. Le but de Josèphe était de donner une suite des événements les plus considérables, arrivés parmi la nation juive, depuis les Machabées jusqu'à son temps; mais il ne touche que fort légèrement sur ce qui s'y était passé avant la guerre dont il avait été témoin, et qu'il décrit avec toute l'exactitude possible. Ce qu'il y a de plus estimable dans cette histoire, c'est la sincérité douloureuse avec laquelle l'auteur rapporte les faits. Il ne se réserve de l'affection qu'il porte à sa patrie que le droit de déplorer ses malheurs et de détester les crimes des séditieux qui en ont causé la perte. Il prie même ses lecteurs, dans le cas où ils trouveraient que, contrairement aux lois de l'histoire, le ressentiment des désastres de son pays l'emporte à accuser trop amèrement ceux qui en avaient été les auteurs, de le pardonner à une douleur aussi profonde et aussi juste que la sienne. Du reste, il était si assuré de son exactitude et de la vérité des faits qu'il avait avancés, qu'il ne craint pas de prendre pour témoins de la sincérité de sa narration tous ceux qui l'avaient été de la guerre. Aussi ne fut-il pas trompé dans le témoignage qu'il en attendait. A peine eut-il communiqué son Histoire aux empereurs Vespasien et Titus et à la plupart des grands personnages qui avaient fait la guerre de Judée, que tous l'approuvèrent. Titus la fit traduire en latin et déposer dans toutes les bibliothèques publiques. Le roi Agrippa témoigna par ses lettres l'avoir lue avec plaisir et trouvée beaucoup plus exacte que toutes celles qui avaient été écrites jusqu'à lui. En un mot, toutes les personnes qui connaissaient la vérité sur ces événements rendirent le même témoignage à la fidélité avec laquelle il les rapportait. Il n'y eut, dit Josèphe lui-même, que les ignorants ou les hommes de mauvaise foi qui voulurent y trouver à redire, entre autres Juste de Tibériade à qui il reproche de n'avoir pas même su ce qui s'était passé dans la guerre de Galilée. (*Voir son article.*)

Les Pères de l'Eglise, qui ont eu occasion de parler de cette Histoire, l'ont toujours citée avec honneur, et en témoignant qu'ils regardaient Josèphe comme un historien digne de toute croyance. Quelques-uns d'entre eux se sont même servis de son autorité, pour prouver, contre les hérétiques et les païens, les vérités les plus importantes de notre religion, et particulièrement pour montrer l'accomplissement des prophéties de Jésus-Christ sur le sort des Juifs, la désolation de Jérusalem et la ruine du temple. Saint Chrysostome ajoute que les Juifs avaient une grande déférence pour son témoignage. Tacite s'accorde fort bien, à quelques circonstances près, avec le récit de Josèphe, ce qui donne lieu de juger qu'il s'est servi de son Histoire pour composer la sienne, ou qu'ils ont écrit tous les deux sur les mêmes mémoires. Suétone aussi y est assez conforme; il n'y a que Dion qui raconte les choses avec quelques différences. Mais si Josèphe est digne de foi dans ce qu'il raconte de la guerre des Juifs contre les Romains, on ne saurait le blâmer trop sévèrement d'avoir abusé de nos divines Ecritures, en rapportant à Vespasien, par une flatterie que l'ignorance ne peut excuser, les prophéties qui ne peuvent s'entendre que du Messie. Toutefois on peut dire qu'en s'efforçant de présenter ce prince comme le dominateur qui en ce temps-là devait sortir de la Judée, il n'a pas laissé de rendre, quoique sans y penser, un témoignage avantageux à Jésus-Christ, puisqu'il reconnaît que le temps de sa venue était arrivé, et que telle était alors la croyance commune des Juifs.

Antiquités judaïques. — Après qu'il eut achevé l'Histoire que nous venons d'analyser, Josèphe entreprit son grand ouvrage des antiquités judaïques, persuadé qu'il serait bien accueilli, surtout des Grecs, à qui la connaissance de ce qui s'était passé chez les Juifs, surtout depuis leur établissement en corps de nation, ne pouvait être qu'agréable. Il avait conçu le dessein de ce second écrit, lorsqu'il travaillait encore au premier, mais il attendit que celui-ci fût terminé pour l'entreprendre : encore hésita-t-il longtemps avant de s'y mettre. Il ne s'y résolut qu'à la prière de quelques personnes de considération et particulièrement d'Epaphrodite, son ami, à qui le livre est dédié. C'est une histoire complète de la nation juive, laquelle comprend en vingt livres tout ce qui s'est passé d'important parmi ce peuple, dans l'espace de quatre mille soixante-neuf ans, c'est-à-dire depuis l'origine du monde jusqu'à la douzième année du règne de Néron et la soixante-sixième de Jésus-Christ. Quoique dans les derniers livres l'auteur raconte plusieurs événements contemporains, cela ne l'a pas empêché de donner à son ouvrage le titre d'*Antiquités*. La fin générale qu'il s'y propose, c'est de manifester à toute la terre les merveilles que Dieu a opérées en faveur de son peuple; mais il s'applique en particulier à rappeler l'origine de la république des Hébreux, les changements qui y sont survenus, quels en ont été les législateurs et les chefs, la fidélité des Israélites aux lois du Seigneur, les divers crimes dont ils se sont souillés, enfin les guerres que les Juifs ont eu à soutenir contre différents ennemis, et en dernier lieu contre les Romains.

Josèphe fait profession de rapporter toutes choses d'après les livres saints, sans y rien ajouter ni en rien retrancher, surtout dans ce qu'il raconte de l'histoire du peuple d'Israël jusqu'au retour de la captivité de Babylone ; mais il s'en faut qu'il se soit acquitté religieusement de sa promesse. Il passe sous silence un grand nombre de faits que l'Esprit-Saint ou les écrivains qui ont été ses organes, avaient cru devoir rendre publics ; comme l'inceste de Thamar, l'homicide commis par Moïse sur la personne d'un Egyptien, la tromperie dont les fils de Jacob usèrent envers les enfants de Sichem. Il n'a pas remarqué non plus que la circoncision avait été établie avant la Loi de Moïse, ni l'ascension de ce législateur sur la montagne de Sinaï pour y recevoir la Loi, ni l'idolâtrie des Israélites dans l'adoration du veau d'or, ni le miracle de la colonne de feu et de la nuée qui l'accompagnait, et quantité d'autres circonstances qu'il lui eût été important d'insérer dans son histoire. Au contraire, il en a ajouté un grand nombre d'autres que nous ne lisons nulle part dans l'Ecriture, et qui paraissent même contraires à ce que Moïse et les autres écrivains sacrés nous racontent. Par exemple, il dit que Moïse fut adopté par Pharaon, qui voulait en faire l'héritier de sa couronne, qu'il eut le commandement de ses armées, et qu'il remporta plusieurs victoires sur les ennemis de ce prince; que le père de Samson, informé de l'apparition d'un ange à sa femme, en conçut contre elle de la jalousie ; que David porta à Saül six cents têtes de Philistins, pour obtenir sa fille Michol en mariage ; que dans les plaies d'Egypte, Dieu fit tomber du ciel des pluies extraordinaires, gronder des tonnerres horribles entremêlés d'éclairs éblouissants, et ressentir aux Egyptiens tous les effets de sa colère ; et enfin que Tharbi, fille du roi d'Egypte, avait eu dessein d'épouser Moïse. Ce qu'il rapporte des pierres attachées au rational du grand prêtre, des livres d'exorcismes et d'enchantements composés par Salomon, ne se trouve pas non plus dans l'Ecriture et ne mérite aucune croyance.

Mais ce qui a surtout attiré à Josèphe le blâme de tous ceux qui aiment la vérité, c'est que souvent, après avoir rapporté des événements miraculeux, il en affaiblit lui-même l'autorité, en laissant à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra ; quelquefois même il les raconte de manière à laisser le lecteur dans le doute si ces événements ont réellement eu d'autres causes que les causes naturelles. On en trouve une preuve dans ce qu'il dit du passage miraculeux de la mer Rouge; car après avoir rapporté ce que nous en lisons dans le livre de l'Exode, il ajoute : « Personne ne doit considérer comme une chose impossible que des hommes, qui vivaient dans l'innocence et dans la simplicité, aient trouvé dans la mer un passage pour se sauver, soit qu'elle se soit ouverte d'elle-même, soit que cela soit arrivé par la volonté de Dieu, puisque la même chose s'est renouvelée depuis pour les Macédoniens, quand ils ont passé la mer de Pamphilie sous Alexandre ; néanmoins, je laisse chacun libre d'en juger comme il voudra. » Mais outre que cet historien a rendu douteux et incertain un miracle reconnu pour vrai et incontestable dans tous les siècles, il a encore déguisé, soit à dessein, soit par ignorance, ce qu'il rapporte en cet endroit du passage des Macédoniens à travers la mer de Pamphilie. En effet Strabon et Arrian, qui étaient plus au courant que lui de l'histoire d'Alexandre, ne disent point que ce prince ait passé à pied sec avec toute son armée, au milieu de la mer de Pamphilie partagée en deux, comme il arriva aux Israélites ; mais ils disent seulement que ce prince, s'étant trouvé par un mauvais temps sur les côtes de Pamphilie, et ne pouvant qu'avec beaucoup de peine pénétrer par les défilés des montagnes, ne fit passer par ce chemin le plus court, mais le plus incommode, qu'une partie de son armée, et se hasarda à passer avec le reste de ses troupes le long de la côte, avant que la mer fût remontée ; de sorte que cette partie de son armée marcha tout le jour dans l'eau jusqu'à la ceinture. C'est donc avec raison que les Chrétiens reprochent à Josèphe d'avoir déguisé, affaibli ou anéanti les miracles attestés par l'Ecriture, et d'y avoir corrompu ce qui pouvait blesser les gentils. Il paraît que Josèphe était encore meilleur politique que bon Israélite.

Il s'est éloigné aussi en beaucoup d'endroits de la chronologie suivie par les auteurs sacrés. Par exemple, depuis la création du monde jusqu'à la mort de Moïse, il compte trois mille quatre cent quatre-vingt-treize ans : or, selon la supputation des exemplaires hébreux de l'Ecriture, on ne doit compter jusque-là que deux mille cinq cent cinquante-trois ans ; ce qui fait entre leur calcul et celui de Josèphe une différence de neuf cent quarante ans. Il est encore tombé quelquefois en contradiction avec lui-même. Ainsi, dans sa préface sur les livres des *Antiquités*, il met la naissance de Moïse plus de deux mille ans avant la douzième année du règne de Néron ; et dans ses livres contre Appien, il en compte un peu moins de trois mille depuis la création jusqu'à Moïse. Il en résulte que, selon cette supputation, le temps, qui se serait écoulé depuis le commencement du monde jusqu'à la douzième année de l'empire de Néron, aurait été de cinq mille ans ; ce qui ne peut s'accorder avec ce qu'il dit au même endroit, que nos livres saints renferment l'histoire de cinq mille ans, à compter depuis la création du monde jusqu'au temps des Machabées.

C'est dans l'ouvrage dont nous venons de rendre compte que se lit le célèbre témoignage que Josèphe s'est cru obligé de rendre à Jésus-Christ. Le voici à la lettre : « En ce temps-là, c'est-à-dire au temps de Ponce Pilate, vivait Jésus, homme sage, si toutefois il est permis de l'appeler un homme,

car il accomplissait des œuvres admirables. Il enseignait la vérité à ceux dont le cœur aime à l'entendre. Aussi gagna-t-il à sa doctrine plusieurs Juifs et même baucoup de gentils. Il était le Christ. Accusé devant Pilate par les principaux de notre nation, Pilate le fit crucifier; ce qui n'empêcha pas ceux qui l'avaient aimé (pendant sa vie) de lui rester attachés (après sa mort), parce qu'il leur apparut, le troisième jour, vivant et ressuscité. Les prophètes inspirés de Dieu avaient prédit de lui toutes ces choses et plusieurs autres merveilles; c'est de lui que jusqu'à ce jour les Chrétiens ont reçu leur nom (13). »

Ce témoignage, qui, depuis le temps d'Eusèbe jusqu'au XVI° siècle, avait été reçu sans aucune contradiction, en a subi depuis de tous les genres, de la part des critiques protestants et même des catholiques. Quelques-uns d'entre eux, comme Giffanius et Osiandre, se contentèrent d'exprimer leur doute sur l'authenticité de ce témoignage, et ne poussèrent pas plus loin leur critique. Mais Cappel, Blondel, Lefèvre, Richard Simon, déguisé sous le nom du docteur Piques, et quelques autres encore, plus hardis que Giffanius et Osiandre, entreprirent d'en démontrer la supposition, en représentant ce passage des *Antiquités*, où Josephe parle de Jésus-Christ, comme une note déplacée ou introduite furtivement dans le texte par une main étrangère. Mais, selon la remarque de Valois, un des plus habiles critiques du XVII° siècle, leurs raisons, comme on le prouvera tout à l'heure, ne reposent que sur des soupçons et des conjectures; moyens insuffisants pour ravir à Josèphe le mérite d'une page qui ne peut que l'honorer et qui a toujours fait partie de son histoire.

En effet, si par la fraude pieuse de quelque Chrétien, ce témoignage eût été ajouté après coup dans un ou plusieurs exemplaires de Josèphe, on en trouverait sans doute où il ne se lirait point; car il est moralement impossible que l'imposteur ait falsifié tous les exemplaires de l'histoire des *Antiquités*. Cependant, de tous les manuscrits de Josèphe, soit grecs soit latins, que l'on conserve dans les bibliothèques de France, d'Allemagne, d'Italie et des autres parties de l'Europe, et même de l'Asie dont quelques-uns nous sont parvenus, il n'en existe pas un où ce passage ne se rencontre. Ceux qui traduisirent en hébreu les livres de Josèphe l'y ont conservé; et Robert Canut, prieur d'un monastère d'Oxford, au XII° siècle, en possédait deux exemplaires, où ce témoignage se lisait en hébreu, et d'autres où on l'avait effacé. Le comte de Windisgratz, dans sa bibliothèque de Rome, en possédait un semblable, et c'est probablement le même dont Baronius affirme qu'en voulant vérifier le passage où Josèphe parle de Jésus-Christ, on avait reconnu visiblement qu'il avait été effacé. Ce passage a été cité aussi par Eusèbe, et cet écrivain était si convaincu de son authenticité, qu'il ne craint pas de l'objecter aux Juifs mêmes et aux gentils, comme un témoignage incontestable et reconnu de tout le monde pour appartenir à l'historien des *Antiquités judaïques*. Saint Jérôme l'a inséré tout entier dans son catalogue des hommes illustres; mais parce qu'en traduisant ces paroles de Josèphe: *Il était le Christ*, ce Père, par forme d'explication et de périphrase, avait mis dans sa version: *On croyait qu'il était le Christ*, Sophrone, qui traduisit en grec ce livre de saint Jérôme, a restitué à Josèphe ce passage dans toute la pureté de son texte original et tel que nous le lisons encore aujourd'hui: *Il était le Christ*. Au surplus, la manière dont ces deux écrivains rapportent ces paroles, fait voir qu'ils ne les ont pas copiées d'Eusèbe, et qu'ils avaient les ouvrages de Josèphe sous les yeux. On doit dire la même chose de Rufin, de saint Isidore de Peluse, de Sozomène, de Suidas; tous ont rapporté le passage de l'historien juif, mais avec certaines différences qui prouvent qu'ils ne se sont pas copiés l'un l'autre, mais qu'ils ont eu recours à l'original.

Et certes, sans aller chercher plus loin, et même à défaut de toutes les autres, il nous semble que cette dernière raison doit suffire; nous la donnons telle qu'elle se présente à notre pensée. Il était de la sincérité de Josèphe et de l'amour qu'il professait pour la vérité, de ne point affecter d'obscurcir par son silence ce qui paraissait plus clair que la lumière du soleil. Aussi voit-on, par la suite de son histoire, qu'il n'évitait en aucune circonstance de parler de Jésus-Christ, puisqu'en rapportant la mort de saint Jacques, il ne le désigne pas autrement que par la qualité de frère de *Jésus*, appelé le *Christ*. Les louanges qu'il donne à cet apôtre et à saint Jean-Baptiste, dont le ministère avait été de faire reconnaître Jésus pour le Christ, sont une preuve qu'il n'hésitait pas à en parler dans son histoire, en le représentant comme le Messie. Et cependant, il y avait également à craindre pour Josèphe, et de la part des Juifs et de la part des gentils, de faire l'éloge de ceux qui avaient annoncé Jésus, et de dire qu'il était le Christ. Nous ne pousserons pas plus loin cette discussion. Fabricius a recueilli, avec son exactitude ordinaire, les différents jugements qui ont été portés sur les écrits de Josèphe, et sur ce passage en particulier; la nécessité d'être concis nous force à y renvoyer le lecteur

(13) Nous croyons répondre à un désir de nos lecteurs en reproduisant ce passage dans le texte de la traduction latine. *Eodem tempore fuit Jesus, vir sapiens, si tamen virum eum fas est dicere. Erat enim mirabilium operum patrator, et doctor eorum qui libenter vera suscipiunt: plurimosque tam de Judæis quam de gentibus sectatores habuit. Christus hic erat, quem accusatum a nostræ gentis principibus, Pilatus cum addixisset cruci, nihilominus non destiterunt eum diligere qui ab initio cœperant. Apparuit enim eis tertia die vivus, ita ut divinitus de eo vates hoc et alia magna prædixerunt: et usque in hodiernum Christianorum genus ab hoc denominatum non deficit.* (JOSÈPHE, liv. XVIII des *Antiquités*, ch. 4.)

AUTRES ÉCRITS. — Nous avons de Josèphe plusieurs autres ouvrages dont nous ne dirons qu'un mot, parce qu'ils ne se rapportent à notre sujet que d'une manière éloignée. D'abord, ce sont *Deux livres en réponse d'Appion*, contenant une défense de la nation juive contre le grammairien d'Alexandrie, qui avait cherché à la rabaisser en faveur des Egyptiens dans le III° et IV° le livre de ses *Res Ægyptiacæ*. Cet ouvrage de Josèphe est précieux par divers fragments d'anciens historiens qu'il nous a conservés; ensuite c'est un *Discours sur le martyre des Machabées*, lequel est un chef-d'œuvre d'éloquence, et prouve ainsi que les harangues disséminées dans les histoires de Josèphe, qu'il eût pu être aussi grand orateur que grand historien; et enfin sa vie, récit très-abrégé et dans lequel il renvoie souvent à son Histoire de la guerre des Juifs, où il lui a été impossible de ne pas parler de lui-même. Les différents ouvrages de Josèphe ont été recueillis et publiés, pour la première fois en grec, par Arnold Arsénius, (Bâle, Fraben, 1544, in-folio); édition très-rare, mais peu recherchée malgré son mérite. La plus estimée est celle que Sigebert Havercamp a publiée avec la version latine de Jean Hudson, une savante préface, des dissertations et des notes (Amsterdam 2 vol. in-folio, 1726); cependant elle passe pour être moins correcte que celle de Hudson, imprimée à Oxford en 1720. La fameuse version latine, faite par l'ordre de Titus et déposée dans les bibliothèques publiques de Rome, est perdue; mais nous en avons une de Rufin d'Aquilée, imprimée à Ausbourg, Schuszler, 1470, in-folio, qui est très-recherchée des curieux à cause de sa date. Les œuvres de Josèphe ont été traduites en français sur la version latine, par Guillaume Michel de Tours (Paris, in-folio, 1534); d'après le texte grec, par Arnauld d'Andilly (Amsterdam, 1681, et Bruxelles, 1701, 1703, 1705); et enfin par le P. Joachim Gillet (4 vol. in 4°, Paris 1756). Cette dernière traduction passe pour très-fidèle.

JUGEMENT CRITIQUE. — Il est peu d'écrivains dans l'antiquité dont les ouvrages aient joui d'une estime plus générale que ceux de Josèphe. Son *Histoire de la guerre des Juifs* est un chef-d'œuvre qui a placé son auteur au premier rang parmi les historiens. Le style en est agréable, noble, élevé, majestueux, mais sans exagération et sans enflure. La narration en est vive, animée, imposante, et en même temps pleine de règles et de sentences morales qui pénètrent et qui font songer. Ses discours sont beaux et persuasifs, et quand il faut soutenir les deux partis opposés, on voit que l'auteur est fécond en raisons plausibles pour l'un et pour l'autre. Ces réflexions s'appliquent également au livre des Antiquités, et l'on peut dire que cet ouvrage serait inestimable, si Josèphe s'y fût astreint à suivre plus exactement les règles de l'histoire. Saint Jérôme regardait les deux livres *contre Appion* comme un monument de la beauté et de la force du génie de leur auteur, et une preuve incontestable de sa profonde érudition. Tout plaît dans l'histoire de sa vie, si l'on en excepte quelques passages où il s'est arrêté trop complaisamment à parler de son savoir et de ses autres belles qualités. On le blâme surtout de s'être vanté d'avoir passé parmi les Juifs pour le plus habile d'entre eux dans la connaissance des lois et l'interprétation des livres sacrés. C'est Erasme qui appelle le livre des *Machabées* un chef-d'œuvre d'éloquence; mais on peut dire qu'en essayant de rendre cette pièce en latin il est loin d'en avoir conservé la beauté primitive; sa traduction est une paraphrase continuelle, qui n'a presqu'aucune ressemblance avec l'original. Quoique Josèphe n'eût appris le grec que dans un âge assez avancé, il est difficile de l'écrire plus purement. Aussi saint Jérôme a-t-il résumé son éloge en un seul mot, en l'appelant le Tite-Live des Grecs.

JOSSE (*Jodocus, Joscius, Gocius, Josselin, Jothon* et même *Gothon*), archevêque de Tours, était né en Bretagne, et avait été, pendant près de six ans, évêque de Saint-Brieux, lorsqu'il fut élu à l'archevêché de Tours en 1157. Il mourut vers 1173 ou 1174. Le Pape Alexandre III lui a écrit trois lettres, dont deux sont adressées en même temps à d'autres prélats français. Josse fut chargé avec l'évêque d'Autun d'examiner la sentence d'excomunication prononcée par l'archevêque de Reims contre le comte Henri. Une charte de Josse et six lettres de lui au roi Louis le Jeune ne concernent que des affaires particulières; par exemple, une rébellion des chanoines de Saint-Martin, d'autres entreprises contre les droits archiépiscopaux, une dispute entre le doyen et le trésorier de l'église de Tours, l'élection d'un abbé de Saint-Julien, et la confiance excessive que le roi Louis accorde aux moines. « A Dieu ne plaise, lui dit Josse, que la sagesse royale soit plus longtemps séduite par de tels personnages! *Absit, quæsumus, quod per tales personas regia discretio amplius seducatur.* »

JOSUÉ STYLITE. — Josué, qui se rendit célèbre sur la fin du V° siècle, était Syrien d'origine et né à Edesse. Le désir de son salut le porta à s'engager dans l'état monastique, et il choisit dans cette vue le monastère de Zuénin, situé près de la ville d'Amida, dans la Mésopotamie. Après y avoir vécu quelque temps, il résolut, à l'imitation de saint Siméon, de passer le reste de ses jours sur une colonne, ce qui lui a fait donner le surnom de *Stylite*, sous lequel il est connu. Il écrivit sur l'histoire de son temps un recueil en vingt-deux feuilles ou cahiers, dont le dernier s'est perdu; mais cette perte fut réparée par un travail analogue du moine Elisée, qui vivait alors dans le même monastère. Ce recueil a pour titre : *Histoire des calamités arrivées à Edesse, à Amida et dans toute la Mésopotamie.* Josué commence son récit à l'an de Jésus-Christ 495, et le conduit jusqu'à l'an 507. Ainsi son histoire

renferme ce qui se passa sous les règnes de l'empereur Anastase et de Cavadès, roi des Perses, et rend compte des fâcheux événements qui amenèrent la guerre qui éclata alors en Mésopotamie entre les Romains et les Perses.

Il paraît, par le commencement de la préface, que Josué entreprit ce travail à la prière de l'abbé Sergius, à qui il le dédia. « J'ai reçu, lui dit-il, les lettres par lesquelles votre sainteté m'ordonne de consigner par écrit à quelle époque les sauterelles ont couvert la terre; quel jour le soleil s'est obscurci; en quelle année sont arrivés les tremblements de terre, la famine et la peste, et sous quel règne la guerre s'est allumée entre les Romains et les Perses. » Josué rejette modestement dans sa préface les louanges que lui prodigue Sergius, et fait au contraire un grand éloge de cet abbé. Il déclare ensuite que les péchés des hommes sont la seule cause des calamités qu'il va décrire; mais en rapportant les ravages qu'elles ont causé dans toute la Mésopotamie, il remarque néanmoins que la ville d'Edesse fut épargnée, suivant cette promesse de Jésus-Christ au saint roi Abgare : *Votre ville sera bénie de façon à ce que jamais l'ennemi n'aura d'empire sur elle.* Ces paroles ne se lisent point dans la lettre de Jésus-Christ au roi Abgare, telle qu'elle est rapportée par Eusèbe; et ce qui prouve la fausseté de cette prétendue promesse, c'est que cette ville et ses habitants furent soumis à la domination des Perses, sous le règne de Chosroës le Jeune, en 605. Josué assigne plusieurs causes à la guerre qui éclata alors entre les Romains et les Perses. La principale, c'est que les Romains, qui avaient rebâti et fortifié Nisibe en 298, sous l'empire de Dioclétien et de Maximien, la cédèrent pour cent vingt ans aux Perses, après la mort de Julien l'Apostat, à condition qu'à l'expiration de ce terme elle leur serait rendue. Les cent vingt ans se trouvant écoulés, dans la dixième année de l'empire de Zenon en 483, les Romains réclamèrent la reddition de Nisibe, qui leur fut refusée par les Perses. On ne lit rien dans les autres historiens de cette cession de Nisibe aux Perses pour cent vingt ans, ni de leur refus de la rendre, qui devint la cause de leur guerre avec les Romains. Josué composa son histoire, partie sur les mémoires de ceux qui avaient été envoyés en ambassade chez les Romains et chez les Perses, partie, sur le rapport de ceux qui avaient pris part aux affaires dans ces circonstances difficiles, et partie, sur ce qui s'était passé de son temps dans le pays même qu'il habitait.

Les événements y sont rapportés suivant l'ordre chronologique. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces faits, dont la plupart appartiennent presqu'autant à l'ordre surnaturel qu'à l'ordre humain, et dont le récit, encore qu'il serait historiquement vrai, attesterait une grande crédulité dans le chroniqueur. Nous ne citerons pour preuve de notre assertion que le fait suivant, rapporté sérieusement par l'historien : « Le 19 mars de l'année 504, un jour de vendredi, dans le bourg de Zeugma, une cane pondit un œuf sur lequel se trouvaient imprimées deux croix, avec ces paroles écrites en grec et en latin : *Les croix triomphent.* Les habitants de Zeugma envoyèrent cet œuf à Edesse avec une lettre pour Aréobinde qui le reçut (14). » Le récit contient une foule d'autres prodiges qui se trouvent enchaînés aux événements de cette époque de calamités et de désastres, de manière à faire croire que les uns ont été l'annonce et quelquefois la conséquence des autres. Dom Ceillier en a rapporté les plus remarquables dans le tome XVe de son *Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, et ils se lisent également dans le tome Ier de la *Bibliothèque orientale d'Assemoni.* Ces calamités cessèrent par l'alliance entre les Perses et les Romains, confirmée à Edesse en 507, par Celer, préfet de la milice et général de l'armée romaine, au nom de l'empereur Anastase. Les Edesséniens le reçurent avec pompe dans leur ville, où tous, grands et petits, nobles et peuples, clercs et moines, s'empressèrent de fêter ce médiateur de la paix. Josué finit sa chronique en remarquant, comme l'ont fait quelques autres historiens, que l'empereur Anastase prit sur la fin de sa vie le parti des ennemis du concile de Chalcédoine. Il qualifie cette démarche de folie; ce qui fait voir qu'il était un des défenseurs du concile. On en trouve encore une autre preuve dans l'éloge qu'il fait du patriarche d'Antioche, Flavien, qui s'était toujours montré très-attaché à la foi orthodoxe.

JOTSAND, moine de Cluny et disciple de saint Odilon, florissait vers le milieu du XIe siècle. Son nom se lit dans plusieurs actes et archives de ce monastère, ce qui donne lieu de juger qu'il en avait été secrétaire et peut-être chancelier. Le catalogue des anciens livres de Cluny en cite un de Jotsand contre Bérenger; mais cet ouvrage est resté inconnu, et peut-être même n'est-il pas arrivé jusqu'à nous. Nous avons de ce moine la vie de son maître, qu'il dédia à Etienne, évêque du Puy et neveu du saint abbé. Elle est divisée en trois livres. Le premier contient le récit de sa vie et de sa mort, et les deux autres l'histoire de ses miracles. Il paraît que Jotsand se nommait aussi Allemann, puisqu'en finissant cet ouvrage, il dit à saint Odilon : « Souvenez-vous de votre Allemann et favorisez ses vœux. » Dom Mabillon a publié cette Vie dans le tome VIII des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît.* — Quoique Jotsand parût persuadé de la félicité de saint Odilon dans l'autre vie, il n'a pas laissé de déplorer sa mort dans un poëme de cent cinquante vers héroïques, qui ont été im-

(14) 19 *Martii, feria sexta, in Zeugmatensium vico peperit anas ovum geminis crucibus hinc inde signatum, cum litteris græcis ac latinis in hæc verba : Triumphant cruces! ovum ipsum accepit Areobindus Edessam missum cum epistola Zeugmatensium.* (JOSUÉ, p. 278.)

primés dans la Bibliotheque de Cluny. Dom Mabillon n'en a rapporté que dix; mais il en a donné trente et un autres sur l'élection de saint Odilon, sans désigner l'auteur autrement que par la qualification de contemporain. Nous n'oserions affirmer qu'ils soient de Jotsand.

JOURDAIN succéda à Girard sur le siége épiscopal de Limoges, en 1024. Les principaux de la ville voulaient se rendre maîtres de l'élection afin d'en tirer de l'argent; mais prévenus de leur dessein, Guillaume, duc d'Aquitaine, et Guillaume, comte d'Angoulême, convoquèrent à Saint-Junien une assemblée dans laquelle Jourdain fut élu unanimement et conduit le lendemain à l'église de Saint-Martial, où il entendit la messe. Le jour suivant il reçut l'investiture par la remise du bâton pastoral, et ensuite il fut sacré par l'évêque de Saintes, assisté de l'archevêque de Bordeaux et de ses suffragants. Gauzelin, archevêque de Bourges, à qui l'ordination appartenait de droit, en sa qualité de métropolitain, excommunia Jourdain dans un synode tenu en présence du roi Robert, le jour de la Pentecôte de la même année, et lui interdit les fonctions épiscopales. Jourdain fit le voyage de Bourges, accompagné de cent clercs et moines qui le suivirent pieds nus, et obtint de l'archevêque la levée de l'excommunication. En 1028, il entreprit le pèlerinage de Jérusalem, et la même année, à son retour, il fit la dédicace de l'église du Sauveur, avec dix autres évêques qui sont tous nommés dans la chronique de Limoges.

Trois ans plus tard, au jour anniversaire de cette dédicace, le 18 novembre 1031, il se tint à Limoges un concile dont Jourdain prononça le discours d'ouverture. Il en fit un autre après la lecture de l'Evangile, et expliquant ces paroles de saint Luc : Le fils de l'homme est venu pour chercher et pour sauver ce qui était perdu, il s'éleva avec force contre les pillages et les violences qui s'élevaient alors de toutes parts. Quoique le Pape Jean XIX eût approuvé dans sa lettre aux évêques des Gaules, l'opinion qui se déclarait alors en faveur de l'apostolat de saint Martial, et qu'elle eût été autorisée dans le concile de Bourges, l'évêque de Limoges demanda qu'elle fût confirmée par un troisième jugement. Il ne se fit pas attendre et fut conforme aux deux précédents. Quelque temps après son ordination, Jourdain avait écrit sur la même question une lettre au Pape Benoît VIII, dans laquelle il soutenait qu'on ne devait point mettre saint Martial au nombre des apôtres. Sa raison était que l'Eglise de Limoges l'avait toujours tenu au rang des confesseurs; et que si on l'honorait du titre d'apôtre, pour avoir été l'un des soixante-douze disciples du Sauveur, on ne manquerait pas de regarder aussi comme apôtre. chacun de ces soixante-douze disciples dans les Eglises où on leur rendait un culte. Benoît VIII étant mort lorsque cette lettre arriva à Rome, le Pape Jean XIX y fit une réponse dans laquelle il traite d'insensés ceux qui révoquaient en doute l'apostolat de saint Martial. Il se fonde sur ce que les apôtres eux-mêmes ont donné cette qualité à Epaphrodite, à Silas et à Judas; et que les Anglais la donnent même à saint Augustin, quoique l'Eglise romaine ne lui accorde que le titre de confesseur. Cette lettre fut lue au concile de Limoges en 1031, comme elle l'avait été quinze jours auparavant dans celui de Bourges, et sur cette autorité tous les suffrages se réunirent en faveur de l'apostolat de saint Martial.

Jourdain assista encore à plusieurs conciles et on trouve sa signature dans plusieurs Actes. Il fit don d'une partie de son bien à l'église de Limoges. L'Acte en est intéressant, parce qu'il y rappelle les noms de son père, de sa mère et de quelques-uns des membres les plus proches de sa famille. Il fit aussi avec Guillaume, comte de Poitiers, un accord, dans lequel on convint en présence de plusieurs témoins, clercs et laïques, de la manière dont se ferait l'élection de son successeur. Le motif de Jourdain était d'empêcher que la simonie eût aucune part à cette élection. Cette précaution n'était point inutile, comme on le voit par une lettre que les chanoines de Limoges écrivirent au comte de Poitiers, peu de temps après la mort de Jourdain, arrivée en 1052. Comme nous n'aurions pas occasion de parler ailleurs de cette lettre, le lecteur nous permettra de l'analyser ici en quelques mots. Les chanoines prient le comte de Poitiers de faire attention qu'en vendant l'évêché à quelqu'un, cet intrus usurpera tous les biens de la communauté; que l'épiscopat étant un don de Dieu, l'anathème est aussi bien contre celui qui reçoit l'argent que contre celui qui le donne. D'ailleurs, le diocèse a été ravagé par les ennemis; cette église a besoin d'un défenseur et non d'un voleur. Ils lui représentent encore que rien ne lui manque, puisque toute l'Aquitaine est à lui; il doit donc mépriser les richesses temporelles pour n'aspirer qu'à celles de l'éternité. Cette lettre se trouve imprimée dans le tome II de la *Gaule chrétienne;* et celle de Jourdain avec les autres actes de son épiscopat dans le tome IX de la *Collection des conciles*.

JOVINIEN, fondateur de la secte qui porte son nom et qui troubla l'Eglise à la fin du IVe siècle, avait passé ses premières années dans les austérités de la vie monastique, vivant de pain et d'eau, marchant pieds nus, portant un habit noir et grossier, et travaillant de ses mains pour vivre. Mais bientôt fatigué des combats qu'il avait livrés à ses passions, il quitta son monastère, le même, dit-on, que saint Ambroise gouvernait dans un des faubourgs de Milan, et se rendit à Rome, où, séduit par les délices de cette capitale, il ne tarda pas à se livrer aux plaisirs. Pour justifier aux yeux du public, et peut-être même à ses propres yeux, un tel changement, il se mit à dogmatiser. Il soutenait que la bonne chère et l'absti-

nence n'étaient en elles-mêmes ni bonnes ni mauvaises, et qu'on pouvait user indifféremment de toutes les viandes, pouvu qu'on en usât avec action de grâces. Comme Jovinien ne se bornait point au plaisir de la bonne chère, il prétendit que la virginité n'est pas un état plus parfait que le mariage; qu'il était faux que la mère de Notre-Seigneur fût demeurée vierge après l'enfantement, ou qu'il fallait, comme les manichéens, donner à Jésus-Christ un corps fantastique; qu'au reste, ceux qui avaient été régénérés par le baptême ne pouvaient plus êtres vaincus par le démon; que la grâce du baptême égalait tous les hommes, et que comme ils ne méritaient que par elle, ceux qui savaient la conserver jouiraient dans le ciel d'une récompense égale. Saint Augustin dit que Jovinien ajouta à toutes ces erreurs les opinions des stoïciens sur l'égalité des péchés.

Les mœurs de cet hérésiarque n'étaient pas moins corrompues que sa doctrine et il vivait en épicurien. Il était vêtu proprement, portait des habits blancs, du linge fin et de la soie, fréquentait les bains publics et les tavernes. C'était un vrai gastronome, sachant déguster les vins, flairer les mets exquis et juger en connaisseur et en habitué du mérite d'un bon repas. Aussi, dit saint Jérôme, y paraissait-il à son teint frais et à son embonpoint. Il était d'une propreté extrême et marchait comme un époux au jour de ses noces. Il se frisait les cheveux, et avait soin d'entretenir sa bouche toujours vermeille et sa peau délicate et luisante. Il avait le ventre gros et proéminent, les épaules hautes et la gorge enflée et si grasse, qu'à peine pouvait-il prononcer quelques paroles entrecoupées. A le voir tous les jours se plonger dans la débauche, on comprenait qu'il voulait se dédommager des austérités qu'il avait pratiquées dans le cloître, et venger son corps des jeûnes dont il l'avait affligé. Cependant, dit saint Augustin, il ne voulut jamais se marier, non qu'il crût que la continence lui serait de quelque mérite devant Dieu, mais pour ne pas se jeter dans les embarras de la famille qui sont une suite naturelle du mariage. Une doctrine aussi commode et qui flattait si bien les inclinations de la nature corrompue ne pouvait manquer de trouver des sectateurs. Aussi Jovinien eut-il beaucoup de partisans à Rome, et quelques Pères conviennent qu'il n'était pas dépourvu d'un certain talent naturel pour les gagner. On vit une multitude de personnes qui avaient vécu dans la continence et la mortification, renoncer à une austérité qu'elles ne croyaient utile à rien, se marier, mener une vie molle et voluptueuse, qui ne faisait perdre, selon elles, aucun des avantages que la religion nous promet. Elles n'avaient pas la prétention, disaient-elles après cet imposteur, de se croire plus saintes qu'Abraham, que Sara et plusieurs autres grands personnages de l'Ancien Testament, qui avaient été mariés.

Cependant Jovinien ne put engager dans ses erreurs aucun évêque. Il y eut même plusieurs laïques illustres par leur naissance et par leur piété, entre autres saint Pammaque, célèbre par les lettres de saint Jérôme, qui s'opposèrent à cet hérésiarque. Ils dénoncèrent au Pape Sirice un des écrits qui contenaient sa doctrine, demandant qu'il fût vérifié par le jugement des évêques et condamné par la sentence du Saint-Esprit. Le Pape assembla son clergé en 390, et Jovinien, condamné à l'unanimité, fut excommunié avec huit de ses principaux adhérents. Ils cherchèrent un asile à Milan, où l'empereur Théodose les reçut très-mal, et où saint Ambroise confirma par une nouvelle condamnation la sentence du Saint-Siége. Saint Jérôme, dans un écrit exprès qu'il composa contre Jovinien, a soutenu les droits de la virginité de manière à faire croire qu'il condamnait le mariage; on s'en plaignit et il montra qu'on avait mal interprété ses expressions. C'est donc injustement que Barbeyrac lui reproche de s'être contredit.

JUDE. — Eusèbe et saint Jérôme parlent d'un auteur ecclésiastique nommé Jude, qui écrivit sur les soixante-dix semaines de Daniel. Il prolongeait, dans cet ouvrage, la supputation des temps jusqu'à la dixième année du règne de Sévère, qui correspond à l'an de Jésus-Christ 202. On lui reproche d'avoir annoncé, comme prochaine, la venue de l'Antechrist; mais tout en le taxant d'erreur sur ce point, ses critiques conviennent qu'il avait quelque raison de parler ainsi, à cause de la violence des persécutions qui paraissaient annoncer la fin du monde.

JULES AFRICAIN, ainsi nommé, parce qu'il appartenait à une famille originaire d'Afrique, était né en Palestine, sous le règne d'Héliogabale, et avait fixé sa demeure à Emmaüs. Cette ville ayant été ruinée vers l'an 218, il fut député près de l'empereur pour obtenir l'ordre de la rebâtir. Il réussit dans sa mission, et Emmaüs reçut le nom de Nicopolis après son rétablissement, qu'il assigne à l'an 221, année où il finit sa *Chronique*. Vers le même temps, il entreprit le voyage d'Alexandrie pour entendre les discours publics de saint Héraclas, d'abord prêtre et ensuite évêque de cette ville. Il est vrai qu'Eusèbe retarde ce voyage de plusieurs années, en le plaçant sous l'empire de Gordien; mais on ne peut douter qu'il n'y ait ici erreur de sa part, puisque Jules Africain en fait mention lui-même dans sa *Chronique*. Il avait été élevé dans le paganisme, mais il embrassa depuis la religion chrétienne, et le titre de frère, qu'Origène lui accorde, donne lieu de penser qu'il fut élevé au sacerdoce. Il mourut dans un âge très-avancé; mais on ne possède aucun document pour fixer d'une manière précise l'époque de sa mort. Il savait l'hébreu, et s'était particulièrement appliqué à l'histoire et à la chronologie, mais sans négliger l'Ecriture sainte et les autres parties de la science. Aussi saint Jérôme et Socrate ont-ils vanté sa profonde érudition.

Chronologie. — L'ouvrage qui a le plus contribué à rendre le nom d'Africain célèbre dans l'Eglise est sa *Chronologie* ou *Histoire des temps.* Elle était divisée en cinq livres, et comprenait tout ce qui s'est passé depuis le commencement du monde jusqu'au consulat de Gratus et Séleucus, c'est-à-dire jusqu'à la troisième année du règne d'Héliogabale, et de Jésus-Christ 221, avec des discussions chronologiques sur les points douteux. Il ne nous en reste que des fragments qui nous ont été conservés par Eusèbe, par Georges le Syncelle, par l'auteur du *Chronicon paschale*, et par quelques Pères de l'Eglise. Photius dit de cet ouvrage que, quoique concis, il n'omet rien de ce qu'il faut rapporter. Jules Africain passait légèrement sur tous les faits arrivés avant la première olympiade, regardant à peu près comme fabuleux tout ce que les chroniqueurs en avaient raconté; il s'arrêtait même assez peu aux grands événements dont les historiens grecs font mention, afin de pouvoir entrer dans de plus longs détails sur ce qui s'était passé parmi les Hébreux. Pourtant, quand il rencontrait quelque personnage illustre, soit parmi les Grecs, soit parmi les Perses, et même ailleurs, il avait soin de marquer à quelle époque ces hommes avaient fleuri. Quoiqu'il compte les années d'après le calcul des Hébreux, il ne laisse pas de rapporter les supputations des Grecs, en en faisant ressortir l'accord ou la différence. Il cite la plupart des historiens grecs, et soutient qu'ils ont tous écrit après Moïse. Quoique plusieurs d'entre eux aient été assez exacts dans leur supputation, il soutient que les Chrétiens qui ont écrit depuis sur la même matière l'ont beaucoup mieux traitée. Eusèbe et saint Jérôme citent un passage tiré du cinquième livre de la *Chronique* de Jules Africain sur les soixante-dix semaines de Daniel, qui montre qu'il commençait ces septante semaines au temps de Néhémie, la vingtième année du règne d'Artaxerxès et la troisième de la quatre-vingtième olympiade, et les finissait à la seizième année de l'empire de Tibère, la seconde de la deux cent deuxième olympiade, c'est-à-dire à l'an 30 de l'ère vulgaire, époque de la mort de Jésus-Christ, comme plusieurs Pères l'ont cru. L'auteur de la *Chronique d'Alexandrie* emprunte à Jules Africain ce qu'il dit des premiers patriarches avant le déluge. Il est encore cité par le vénérable Bède, et saint Basile marque que dans son cinquième livre, il rendait gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Quelques critiques ont avancé que la chronique de Jules Africain avait été traduite en latin avant celle d'Eusèbe; qu'on y avait ajouté la liste des consuls, et qu'à diverses reprises on l'avait continuée jusqu'en 362. On prétend même qu'Eusèbe n'a fait que la transcrire dans plusieurs endroits de sa *Chronique*, et qu'il a même copié ses fautes, sans se donner la peine de les corriger. Ce que nous pouvons dire, c'est qu Eusèbe en a beaucoup profité; qu'il la cite plusieurs fois nommément, et qu'il paraît avoir eu pour maxime de profiter des veilles de ceux qui avaient traité les mêmes matières avant lui, mais en leur conservant toujours l'honneur de leurs découvertes. C'est sur le témoignage de Jules Africain, qu'il rapporte que le pavillon ou la tente dont se servait Jacob en faisant paître ses troupeaux, s'était conservé à Edesse jusqu'au temps d'Antonin. C'est sur la foi du même auteur qu'il affirme que le térébinthe sous lequel ce patriarche enterra les idoles de Laban, son beau-père, se voyait encore de son temps, et était en grande vénération dans le pays, à cause de ce souvenir. Il cite ses propres paroles, pour montrer qu'Eschile, fils d'Agamestor, était roi d'Athènes, en même temps que Joathan à Jérusalem, et pour marquer le règne du saint roi Abgar à Edesse. Enfin, Eusèbe le cite encore nommément dans son histoire ecclésiastique et dans ses livres de la préparation et de la démonstration évangéliques; de sorte que c'est à lui principalement que nous sommes redevables du peu qui nous reste de la *Chronologie* de Jules Africain

Lettre à Origène. — Dans le voyage qu'Origène fit en Palestine vers l'an 228, il se trouva engagé dans une dispute sur des matières de religion avec un nommé Bassus Africain, qui depuis longtemps faisait son séjour ordinaire dans le même pays, assista à la conférence. Ayant remarqué qu'Origène s'appuyait de l'autorité de l'histoire de Susanne, il ne voulut pas dans le moment professer un autre sentiment que lui sur ce fait particulier, dans la crainte de faire tort à la vérité qu'il défendait; mais quelque temps après il lui écrivit une lettre savante dans laquelle il s'efforçait de démontrer par diverses raisons la supposition de cette histoire. Nous avons encore cette lettre imprimée en grec et en latin, à Bâle, en 1674. Quoiqu'elle soit fort courte, on ne laisse pas d'y admirer un grand savoir et une rare modération. En effet, malgré son âge qui le rendait l'aîné d'Origène, Africain lui parle en termes fort respectueux, et le conjure de lui répondre pour l'instruire. Origène lui répondit en effet par une lettre dont l'analyse fera voir le contenu de celle qu'Africain lui avait écrite. Eusèbe et saint Jérôme en ont parlé avec éloge, aussi bien que Photius.

Lettre à Aristide. — Les mêmes auteurs font également mention d'une autre lettre que Jules Africain écrivit à un Chrétien nommé Aristide, pour concilier saint Matthieu et saint Luc, au sujet de la généalogie de Jésus-Christ. Eusèbe en rapporte un passage tout entier, et saint Augustin approuve le sentiment que l'auteur s'efforce d'y établir. Autant qu'on en peut juger, le point de la difficulté proposée par Aristide, consistait à savoir pourquoi l'Evangile semble donner deux pères à saint Joseph, Jacob selon saint Matthieu, et Héli selon saint Luc. Pour éclaircir sa réponse, Africain pose d'abord en principe que la généalogie des Israélites se fait quelquefois selon l'ordre de la na-

ture, et quelquefois aussi selon l'ordre de la Loi. Elle est faite selon l'ordre de la nature quand elle ne contient que la suite naturelle et ordinaire des enfants qui succèdent à leurs pères; et selon l'ordre de la Loi, quand c'est un frère qui épouse sa belle-sœur, pour conserver le nom de son frère mort sans postérité. Il montre ensuite que dans la généalogie du Sauveur, les évangélistes ont suivi ces deux ordres différents; puis, venant au point de la difficulté, il l'explique de cette manière :

Mathan descendu de David par Salomon, et Melchi descendu du même David par Nathan, épousèrent l'un après l'autre une même femme nommée *Estha*. Mathan en eut *Jacob* et Melchi en eut *Héli*. Ainsi Jacob et Héli, quoique frères utérins, étaient néanmoins issus de différentes familles, l'un de la famille de Nathan et l'autre de la famille de Salomon, qui se réunissaient toutefois en celle de David, père de ces deux chefs. Héli se maria, mais étant mort sans enfants, Jacob épousa sa veuve, en vertu de la loi de Moïse, et de ce mariage vint Joseph, qui par ce moyen était fils de Jacob selon la nature et d'Héli selon la Loi. Africain fonde son explication sur le témoignage des parents du Sauveur selon la chair, qui, soit par le dessein de faire voir l'excellence de leur extraction, ou par le seul désir de nous la conserver, en avaient fait dresser des mémoires. On voit par le passage tiré de la lettre d'Africain que les noms de *Mathan* et de *Lévi* ne se lisaient point dans saint Luc entre ceux de *Melchi* et d'*Héli*, et un savant interprète soutient que ce n'est que depuis le IVe siècle qu'ils ont été ajoutés à cet endroit du saint évangéliste; cependant le célèbre Mille ne cite aucun exemplaire manuscrit où il ne les ait trouvés, et ils se lisent également dans tous les imprimés. Jules Africain ajoute donc que Joseph étant fils de Jacob selon la nature, c'est pour cela que saint Matthieu dit que *Jacob engendra Joseph*, au lieu que saint Luc dit simplement que *Joseph fut fils d'Héli*, et non qu'*Héli engendra Joseph*, parce que celui-ci n'était fils d'Héli que selon la Loi. Il est encore à remarquer que du temps d'Africain on tenait pour certain, que Hérode, fils d'Antipater, après avoir été élevé sur le trône de Judée par un arrêt du sénat, fit brûler les généalogies et autres monuments de familles qui se trouvaient dans les archives publiques se flattant du vain espoir de passer pour issu d'une ancienne noblesse lorsque les Juifs n'auraient plus de preuves pour justifier leur origine. Quelques-uns néanmoins eurent soin de conserver les mémoires qu'ils avaient dressés eux-mêmes ou transcrits sur les archives, et on cite entre tous les autres ceux qui étaient unis de parenté avec le Sauveur. La raison qui poussa Hérode à brûler ainsi tous les titres des familles, c'est qu'il était d'une basse extraction. Son père Antipater était né à Ascalon, d'où ayant été enlevé fort jeune par une bande de voleurs iduméens, il fut formé d'après leurs maximes et instruit de la loi de Moïse. Depuis il sut s'insinuer dans les bonnes grâces d'Hircan, grand prêtre des Juifs, qui l'envoya en ambassade vers Pompée, et lui donna ensuite le gouvernement de la Palestine.

Les Cestes. — Jules Africain était encore engagé dans les superstitions du paganisme, lorsqu'il composa l'ouvrage qu'on lui attribue sous le titre de *Cestes*. Eusèbe et Photius disent que cet ouvrage était divisé en quatorze livres, et Georges Syncelle, qui en compte dix-neuf, ajoute qu'ils contenaient diverses remarques sur la médecine, la physique, l'agriculture, le suc des plantes et la chimie. Suidas fait mention du même ouvrage, et dit que Jules Africain y enseignait à guérir les maladies par des paroles, par des enchantements, par certains signes et autres moyens extraordinaires. Mais il paraît que Georges Syncelle s'est visiblement trompé en disant que l'auteur adressa cet écrit à l'empereur Alexandre, puisqu'à l'époque où ce prince arriva à l'empire, en 222, il était déjà chrétien depuis longtemps. Si l'on en croit Ellies Dupin, la Bibliothèque nationale, possède sous le nom de Jules Africain, un livre intitulé *Cestes*, et cité sous ce titre par Politien, mais qui est absolument différent de celui dont parle Photius.

Ecrits qui lui sont attribués. — Il y avait du temps de dom Ruinar quelques manuscrits des Actes de sainte Symphorose et de ses fils, martyrisés sous Adrien, qui portaient en tête le nom de notre auteur, probablement parce qu'il les avait insérés dans son *Histoire des temps*, d'où les copistes auront saisi l'occasion de les lui attribuer, d'autant plus naturellement que le véritable auteur en était inconnu. Du reste il paraît tout simple qu'Africain, qui fut député à Rome sous le règne de Héliogabale, ait pu s'informer aisément des principaux martyrs d'Italie, de manière à en insérer les actes dans sa chronique. Trithème qui lui accorde tous les genres de connaissances, *Vir undecunque doctissimus*, et qui en fait un philosophe, un historiographe, un théologien et un interprète consommé des divines Ecritures, attribue encore à Jules Africain un livre de la Sainte-Trinité, un de la Circoncision, un de la Pâque et un autre sur le Sabbat; mais outre qu'aucun des anciens n'a parlé de ces ouvrages dans leurs catalogues, il est certain encore par le témoignage de saint Jérôme, qu'ils sont de Novatien, prêtre de l'Eglise romaine. L'habitude qu'il avait de la langue hébraïque et sa science approfondie des divines Ecritures ont donné lieu de croire qu'Africain en avait expliqué plusieurs livres; et en effet on lui attribue quelques commentaires; mais, outre que ces livres sont perdus, l'authenticité ne nous en paraît pas assez clairement démontrée pour que nous nous rangions à l'opinion qui lui en fait honneur. Ses autres écrits, dit saint Jérôme, également remplis de l'érudition du siècle, des beautés de la philosophie et de la science de Dieu, ont été

reçus de tout le monde sans contradiction.

JULES Ier, fils d'un Romain, nommé Rustique, n'était encore que diacre, lorsque le peuple et le clergé l'élevèrent sur le Saint-Siége, le 6 février 337, peu de mois avant la mort de Constantin. Il succéda ainsi au Pape saint Marc, et fut le trente-sixième évêque de Rome. L'hérésie d'Arius était alors dans toute sa force. Le nouvel empereur, Constantius, protégeait ouvertement cette secte, dont Eusèbe de Constantinople était le plus ardent promoteur. Saint Athanase, évêque d'Alexandrie, avait voulu résister au torrent; mais les ariens l'avaient chassé de son siége, et le concile d'Antioche, animé par Eusèbe, l'avait formellement déposé, après avoir promu à sa place un partisan des nouvelles doctrines, nommé Grégoire. Ce fut dans ces circonstances qu'Athanase vint à Rome, en 341, pour se défendre contre les eusébiens, qui de leur côté avaient écrit contre lui. Le Pape Jules le reçut avec honneur. Il envoya des légats aux eusébiens pour les inviter au concile qui devait se tenir à Rome. Mais leur réponse ayant tardé, le concile se réunit en 342, et saint Athanase y fut pleinement justifié. Les eusébiens se plaignirent. Saint Jules leur répondit par une lettre, qui, suivant Tillemont, est un des plus beaux monuments de l'antiquité. En effet, on y découvre un génie vaste et élevé, qui, aux agréments du style et à l'adresse de l'écrivain, sait joindre, quand il le faut, toute la force des preuves et toute la solidité du raisonnement. La vérité y est défendue avec une vigueur digne du chef des évêques, et le vice y est représenté dans toute sa difformité. Toutefois, la force des réprimandes y est tellement modérée par la charité qui s'y trahit presque à chaque ligne, que bien que la fermeté domine dans cette lettre pastorale, on voit cependant que c'est un père qui corrige, et non un ennemi qui veut blesser. Elle est adressée à Darius, évêque de Césarée en Cappadoce, à Flaville, à Narcisse, à Eusèbe, que l'on croit être celui d'Emèse, à Maris, à Macédonius, à Théodore et à tous ceux qui avaient souscrit la lettre d'injures et de menaces qui lui avait été adressée au nom du concile d'Antioche. Le comte Gabien en fut le porteur, et elle commence ainsi :

Aux Orientaux. — « J'ai lu la lettre que m'ont apportée mes prêtres Elpidius et Philoxène, et je suis étonné que, vous ayant écrit avec amour et dans la sincérité de mon cœur, vous ayez choisi pour me répondre un style qui ne respire que la contention, le faste et la vanité, toutes manières fort éloignées de la foi chrétienne. Puisque je vous avais écrit avec douceur, il fallait me traiter de même et éloigner de votre réponse tout esprit de chicane et de contestation. En effet, n'était-ce pas une marque de charité de ma part de vous envoyer des prêtres pour compatir aux afflictions de ceux qui vous entourent, et d'exhorter ceux qui m'avaient écrit à venir régler toutes choses de manière à faire cesser le plus promptement possible les souffrances de nos frères, et les plaintes que l'on formait contre vous? »

Cependant comme la lettre des eusébiens était écrite avec beaucoup d'éloquence, mais dans un style mordant et satirique, le saint Pontife en prend occasion de remarquer que dans les affaires qui intéressent l'Eglise il ne s'agit pas de faire parade d'un vain choix de paroles, mais qu'on doit s'occuper avant tout de l'obéissance due aux canons apostoliques et du soin de ne scandaliser personne.

« Si notre lettre a eu pour cause le chagrin et l'animosité que quelques petits esprits ont conçus les uns pour les autres, il ne fallait pas que le soleil se couchât sur leur colère, ou du moins qu'elle fût poussée jusqu'à la trahir dans un écrit collectif. Car enfin, quel sujet vous en ai-je donné par ma lettre? Est-ce parce que je vous ai invités à un concile? Mais vous deviez plutôt vous en réjouir. Ceux qui sont bien assurés de la droiture de leur conduite ne sauraient trouver mauvais qu'elle soit examinée par d'autres, ni craindre que ce qu'ils ont bien jugé devienne jamais injuste. C'est pour cela que le grand concile de Nicée a permis que les décrets d'un concile fussent examinés dans un autre; afin que les juges, en pensant au jugement qui pourra suivre, fussent plus exacts dans l'examen des affaires, et que les parties ne crussent pas avoir été jugées sans justice et avec passion. Vous ne pouvez honnêtement rejeter cette règle, car une fois qu'une chose a passé en coutume dans l'Eglise, et qu'elle a été confirmée par des conciles, elle ne peut plus être abolie par un petit nombre. » Il leur représente ensuite qu'en les invitant au concile de Rome, il n'avait fait que consentir à la demande de leurs propres députés, qui de concert avec ceux de saint Athanase, quoique dans un autre motif, avaient réclamé ce concile. C'est donc mal à propos qu'ils se plaignaient qu'on y eût reçu à la communion Athanase et Marcel d'Ancyre, qui en avaient été exclus dans le concile de Tyr et de Constantinople, puisqu'eux-mêmes ils avaient admis à leur communion les ariens chassés de l'Eglise par saint Alexandre, excommuniés dans chaque ville et anathématisés par le concile de Nicée. « Et qui sont donc, demande-t-il, ceux qui déshonorent les conciles? Ne sont-ce pas ceux qui ne comptent pour rien les suffrages de trois cents évêques? Car l'hérésie des ariens a été condamnée et proscrite par tous les évêques du monde, tandis qu'Athanase et Marcel en comptent beaucoup qui parlent et qui écrivent en leur faveur. On nous a rendu ce témoignage, que Marcel avait résisté aux ariens dans le concile de Nicée; qu'Athanase n'avait pas même été condamné dans celui de Tyr, et qu'il n'était pas présent dans la Maréote où l'on organisa de prétendues procédures contre lui. Or, vous savez, mes chers frères, que ce qui se fait en l'absence d'une des parties intéressées, est suspect

et non avenu. Malgré cela cependant, pressé par le seul désir de connaître plus exactement la vérité et de n'accepter ni contre vous, ni contre ceux qui nous ont écrit pour eux aucun préjugé défavorable, nous vous avons tous invités à venir, afin qu'après avoir soumis les accusations réciproques des deux parties au jugement d'un concile, nous fussions moins exposé à condamner l'innocent et à absoudre le coupable. » Cependant les eusébiens, pour faire valoir les décrets des conciles de Tyr et de Constantinople contre saint Athanase et Marcel d'Ancyre, invoquaient l'exemple du concile de Rome qui excommunia Novatien, et de celui d'Antioche qui déposa Paul de Samosate; sur quoi le Pape leur répondit que les décrets du concile de Nicée devaient donc avoir aussi leur effet, puisque les ariens n'étaient pas moins hérétiques que Paul de Samosate et Novatien. Il leur reproche d'avoir violé les canons de l'Eglise, en transférant les évêques d'un siége à un autre; ce qui pouvait s'appliquer à Eusèbe qui avait passé de l'évêché de Berythe à celui de Nicomédie, puis au siége de Constantinople. Aussi en prend-il occasion de retourner contre eux les arguments qu'ils avaient avancés pour affaiblir l'autorité de l'Eglise romaine. « Si véritablement, dit-il, vous croyez que la dignité épiscopale est la même partout, et si, comme vous le dites, vous ne jugez pas des évêques par l'importance des villes où se trouvent leurs siéges, il fallait que celui à qui on en avait confié une petite y demeurât, sans passer à celle dont il n'était pas chargé, sacrifiant ainsi à un sentiment de vaine gloire mondaine, et l'honneur de son Eglise et l'autorité de Dieu de qui il en avait reçu le gouvernement. » Pour s'excuser de ne s'être pas rendus au concile de Rome, les eusébiens se plaignaient dans leur lettre qu'on leur eût fixé un terme trop court, et qu'au lieu de leur écrire à tous, on se fût contenté d'écrire à Eusèbe; mais le Pape fait voir aisément que ce premier prétexte est vain, puisque bien loin de se mettre en route, ils ont même retenu ses prêtres jusqu'au mois de janvier. Ainsi leur refus de venir au concile est donc une preuve qu'ils se défiaient de la bonté de leur cause. Quant à la seconde raison, il la détruit en disant qu'il n'avait dû répondre qu'à ceux qui lui avaient écrit, puis il ajoute : « Vous devez savoir encore, que bien que je vous écrive seul, ce n'est pas mon sentiment particulier que j'exprime, mais celui de tous les évêques d'Italie et des autres pays de l'Occident. Je n'ai pas voulu les faire tous écrire, pour ne pas fatiguer par une lecture excessive ceux à qui ces lettres eussent été adressées, mais aujourd'hui encore tous les évêques, qui se sont rendus à Rome au moment indiqué, persévèrent dans mon sentiment. » Le Pape Jules ne répond rien à une autre excuse que les eusébiens empruntaient à la guerre des Perses ; mais cette excuse n'était pas moins frivole que tous les prétextes dont nous avons déjà parlé. La guerre des Perses n'empêchait pas ces novateurs de faire toutes sortes de maux à l'Eglise, de s'assembler à Antioche ni de courir de tous côtés dans l'Orient, c'est-à-dire, dans le voisinage des lieux où cette guerre exerçait ses ravages. Elle devait donc encore moins les empêcher de se rendre à Rome, dont le chemin leur était entièrement libre.

Le Pape passe ensuite à la justification de saint Athanase et de Marcel d'Ancyre, et expose ainsi les motifs qu'il a eus de les admettre à sa communion. « Eusèbe, dit-il, m'avait déjà écrit contre Athanase, et vous-mêmes, vous venez d'en faire autant; mais plusieurs évêques d'Egypte et des autres provinces m'ont écrit en sa faveur. D'abord les lettres que vous m'avez adressées contre lui se contredisent ; les secondes ne sont pas d'accord avec les premières, de sorte qu'elles ne sauraient former des preuves. Si vous voulez que l'on croie vos lettres, vous devez donc nous permettre aussi de croire celles qui sont en sa faveur ; d'autant plus que vous êtes éloignés, et que ceux qui le défendent, habitant sur les lieux, savent ce qui s'y est passé, connaissent sa personne, rendent témoignage de sa conduite, et assurent que tout n'est que calomnie. » Le Pape prouve lui-même la fausseté des faits avancés contre saint Athanase; puis, venant à l'ordination de Grégoire que les eusébiens avaient placé sur son siége, il en fait voir l'irrégularité. « Jugez par vous-mêmes, dit-il, quels sont ceux qui ont vraiment agi contre les canons; ou bien nous, qui avons reçu un homme aussi complétement justifié; ou bien ceux qui dans une ville située à trente-six journées de distance comme l'est Antioche, ont donné le nom d'évêque à un étranger et l'ont envoyé à Alexandrie avec une escorte de soldats. Pourquoi n'a-t-on pas agi ainsi lorsqu'Athanase fut envoyé dans les Gaules, comme on l'eût dû faire, s'il avait été justement condamné? Cependant, à son retour, il a trouvé son Eglise vacante et il y a été reçu. Mais aujourd'hui nous savons comment tout s'est passé. Et d'abord, pour ne rien dissimuler de la vérité, puisque nous avions écrit pour la tenue d'un concile, il ne fallait pas en prévenir le jugement; ensuite, qui donc vous autorisait à introduire dans l'Eglise une nouveauté dont on ne trouve d'exemple ni dans les canons ni dans la tradition apostolique? Quoi! pendant que l'Eglise était en paix, et lorqu'un si grand nombre d'évêques vivaient en communion de prières avec Athanase, évêque d'Alexandrie, on envoya pour gouverner son Eglise un Grégoire qui n'y a point reçu le baptême, un étranger, un inconnu, qui n'a été demandé ni par les prêtres, ni par les évêques, ni par le peuple! Conçoit-on qu'il soit ordonné à Antioche, puis, au lieu d'être envoyé à Alexandrie, accompagné des prêtres et des diacres de la ville et assisté des évêques de la province, qu'il y fasse son entrée avec une escorte de soldats? Aussi, c'est ce dont

se plaignaient à haute voix tous ceux qui sont venus ici. Quand même Athanase eût été trouvé coupable dans le concile, l'élection de son successeur ne devait pas se faire ainsi contre toutes les règles et toutes les lois de l'Eglise. L'ordination appartenait aux évêques de la province, qui devaient choisir un évêque parmi les prêtres et les autres membres du clergé d'Alexandrie. Si on en eût usé de même contre quelqu'un d'entre vous, ne réclameriez-vous pas contre une pareille injustice? Mes chers frères, nous vous le déclarons en toute sincérité et devant Dieu : cette conduite n'est ni sainte, ni légitime, ni ecclésiastique. »

Après avoir rétabli ainsi les règles des élections, le saint Pape décrit ensuite les maux que l'intrusion de Grégoire avait causés à l'Eglise, et dont avaient eu à souffrir particulièrement les évêques, les prêtres, les diacres, les moines et les vierges; puis il se justifie à propos de Marcel d'Ancyre, en montrant qu'il ne l'avait reçu à sa communion que sur une profession de foi très-orthodoxe et entièrement conforme à tout ce que l'Eglise catholique croit de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il ajoute : « Non-seulement il est aujourd'hui dans ces sentiments; mais il nous a même assuré qu'il avait toujours pensé ainsi, et nos pères qui ont assisté au concile de Nicée ont rendu témoignage à la pureté de sa foi. Il assure qu'il était alors non moins qu'aujourd'hui opposé à l'hérésie arienne, contre laquelle il est bon de vous prémunir, afin que personne ne reçoive une doctrine qui doit être en horreur à tout le monde. » Le saint Pape ajoute que l'on avait commis dans la plupart des Eglises, et particulièrement dans celle d'Ancyre, les mêmes violences qu'à Alexandrie, comme il l'avait appris de ceux mêmes qui en avaient été les témoins, et il continue ainsi : « On nous a fait contre quelques-uns d'entre vous, que je ne nommerai pas, des plaintes si atroces, que je n'ai pu me résoudre à les répéter, mais peut-être les avez-vous apprises d'ailleurs. C'est donc pour cela principalement que je vous invite à venir, afin qu'après vous avoir fait mes confidences, nous puissions remédier à tout et tout rétablir. Cette raison seule doit vous exciter à vous rendre auprès de nous, ne serait-ce que pour nous empêcher d'attribuer votre absence à l'impossibilité de vous justifier. »

Le Pape se plaint ensuite qu'ils l'eussent trompé en lui représentant les églises d'Orient comme unies dans la concorde et dans la paix, pendant que tout y était dans le trouble et la division. Il les exhorte, par une vive peinture des désordes qui s'y étaient commis, à les réprimer en travaillant de toutes leurs forces au rétablissement de la discipline dans ces provinces. Il rejette la faute de tous les troubles sur un petit nombre d'entre eux, et ajoute, que s'ils croyaient pouvoir convaincre leurs adversaires de quelque crime, ils n'ont qu'à le lui faire savoir et à se rendre à Rome: il y fera venir de son côté ceux qu'ils accuseront; on assemblera les évêques pour y tenir un concile, afin de convaincre les coupables en présence de tout le monde et de faire cesser ainsi la division des Eglises. La suite de sa lettre est vraiment remarquable: « O mes frères, les jugements de l'Eglise ne sont plus suivant l'Evangile, puisque désormais ils ont pour résultat le bannissement et la mort. Si Athanase et Marcel étaient réellement coupables, il fallait nous écrire, afin que le jugement fût rendu par tous. Car c'étaient des évêques et des Eglises qui souffraient; et quelles Eglises encore? celles que les Apôtres eux-mêmes ont gouvernées. Pourquoi nous taire tout ce qui se passait à Alexandrie? Ne saviez-vous pas que c'était la coutume de nous écrire d'abord, et que la décision devait partir de Rome? Si donc il y avait de tels soupçons contre cet évêque, il fallait écrire à notre Eglise. Maintenant, après avoir tout fait sans nous instruire, on veut encore que nous y consentions sans connaissance de cause; ce ne sont là ni les ordonnances de saint Paul, ni la tradition de nos Pères, mais une nouvelle règle de conduite à laquelle nous ne pouvons souscrire. Je vous en prie, prenez en bonne part la lettre que je vous adresse dans un but d'utilité générale. Je vous expose ce que j'ai appris du bienheureux apôtre Pierre, et je le crois si connu de tout le monde, que je ne vous l'aurais pas écrit sans ce qui est arrivé. » Il finit sa lettre en conjurant les eusébiens de ne plus rien entreprendre de semblable, mais de dénoncer au contraire les auteurs de ces désordes, soit pour empêcher qu'ils ne se renouvellent dans la suite, soit afin que personne ne soit contraint d'agir contre son sentiment, comme en effet cela était arrivé à quelques-uns : « Et puis, ajoute-t-il, afin de ne pas nous exposer à la risée des païens, et encore moins à la colère de Dieu, à qui chacun de nous rendra compte au jour du jugement. » Cette lettre se trouve dans toutes les collections des conciles et parmi les épîtres décrétales publiées par le P. Coutant.

Voyant que cette lettre n'avait pas eu la force d'arrêter l'impudence des eusébiens, qui continuaient à troubler la paix des Eglises, le saint Pontife prit soin d'informer l'empereur Constant de ce qui se passait, en lui exposant l'injustice que l'on faisait souffrir à Athanase et à Paul de Constantinople, réhabilités ou confirmés dans leur siége par le concile de Rome. Ce prince en fut touché et se donna même quelques mouvements en leur faveur; mais quoiqu'il reconnût leur innocence, il n'osa prendre sur lui de rien conclure dans cette affaire. Ces sujets de division entre les Orientaux et les Occidentaux firent désirer un nouveau concile qui pût réunir les deux Eglises. Il se tint, en 347, à Sardique, métropole des Daces en Illyrie, du consentement des deux empereurs, et sur les instances de saint Jules et des évêques de sa communion. Les eusébiens vinrent à Sardique, mais refusèrent

de comparaître au concile. Saint Athanase y obtint un nouveau triomphe. Le jugement du Pape, et tout ce qui avait été résolu au concile de Rome, y fut confirmé. Les eusébiens y furent condamnés et excommuniés, du moins ceux qui restaient attachés à ce parti; car plusieurs s'en étaient déjà séparés. Saint Jules s'était excusé d'assister à ce concile de Sardique, à cause des occupations qui le retenaient à Rome. Le concile lui adressa ses résolutions, dans lesquelles il trouvait très-convenable que les évêques apportassent de tous côtés leurs affaires au chef de l'Eglise, c'est-à-dire au siége de saint Pierre. Les eusébiens protestèrent de leur côté contre les actes du concile de Sardique; ils en excommunièrent les principaux moteurs, et surtout le Pape Jules, comme auteur de tout le mal.

Aux Alexandrins. — Cependant, quoique pleinement justifié dans le concile de Sardique, saint Athanase n'eut pas la liberté de retourner immédiatement à Alexandrie. Il n'y rentra qu'en 349, lorsque la mort de Grégoire, usurpateur de son siége, enleva à l'empereur Constance tout prétexte de s'opposer à son retour. Tous les catholiques témoignèrent une grande joie de ce rétablissement, et le Pape Jules écrivit lui-même à l'Eglise d'Alexandrie pour l'en congratuler. Cette lettre, que saint Athanase et Socrate nous ont conservée, se trouve comme la précédente dans les collections des conciles et des épîtres décrétales. Le Pape y félicite le clergé et le peuple d'Alexandrie de leur fermeté dans la foi et de leur constance inviolable; il rend témoignage à la charité que leur évêque a toujours conservée pour eux pendant son exil, et s'étend ensuite sur la gloire de ce saint Pontife qui, victorieux de tant de périls et de tentations, retournait à son Eglise pur, innocent, éprouvé, et emportant avec lui le jugement avantageux de l'évêque de Rome et de tout le concile. Il attribue son retour à leurs prières; puis se représentant la joie publique qui devait accompagner la rentrée d'Athanase dans son Eglise, et le concours immense de personnes qui se presseraient en foule pour en être témoins, il ajoute : « Nous prendrons nous-mêmes une très-grande part à cette joie; et elle se communiquera jusqu'à nous, à qui Dieu a fait la grâce de pouvoir connaître un homme d'un si grand mérite. » Il conclut sa lettre par cette prière : « Que le Seigneur Dieu tout-puissant, et son Fils unique Jésus-Christ notre Sauveur, ne cessent de vous assister de leur grâce, comme ils le font aujourd'hui, en accordant à votre foi si admirable la récompense du témoignage glorieux que vous avez rendu à votre évêque, afin que vous receviez, et votre postérité après vous, les grands biens que Dieu a préparés à ceux qui l'aiment. » Avant de retourner à Alexandrie, saint Athanase avait été d'Aquilée à Rome, présenter ses adieux au Pape Jules et à son Eglise qui l'avaient accueilli avec une extrême joie.

Ursace, évêque de Singidon, et Valens, évêque de Murse, tous deux du parti des ariens, voyant saint Athanase rétabli avec honneur sur son siége, recherchèrent sa communion, et de leur propre mouvement allèrent à Rome supplier le Souverain Pontife de les recevoir dans sa communion. Jules, après avoir pris conseil, jugea qu'il était avantageux de leur accorder le pardon qu'ils demandaient, parce que c'était en même temps diminuer le parti des ariens, augmenter celui des catholiques et confirmer l'autorité du concile de Sardique, auquel on était redevable de tant de bienfaits. Pourtant, avant de les admettre à la communion de l'Eglise, il exigea d'eux qu'ils donnassent par écrit un acte de leur confession et de leur pénitence que nous possédons encore.

Après avoir contribué plus que personne à rétablir saint Athanase sur le siége d'Alexandrie, Dieu épargna au saint Pontife d'être le témoin des nouvelles persécutions qui s'élevèrent dans la suite contre son ami. Il mourut trois ans après son retour, le 12 avril 352, jour où l'Eglise honore sa mémoire. Il avait tenu le Saint-Siége pendant quinze ans, deux mois et quelques jours.

Nous n'avons de lui que les deux lettres dont il a été parlé; il en avait écrit quelques autres qui ne sont pas venues jusqu'à nous; et dans la suite des siècles, on en a publié sous son nom dont la fausseté est aujourd'hui reconnue de tout le monde. Nous mettrons au même rang deux épîtres décrétales qu'Isidore le marchand lui a supposées. Elles sont adressées l'une et l'autre aux Orientaux. Mais nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot de divers décrets que l'on trouve cités sous le nom du Pape Jules par Gratien, Burchard et Yves de Chartres. Ces décrets sont au nombre de onze; les uns sur des points de morale et les autres sur des points de discipline. Le premier, qui regarde les usuriers, est cité par Réginon, comme tiré du premier livre des *Capitulaires*, où on le trouve en effet au chapitre 125. Le second, sur la pénitence que l'on doit accorder aux mourants, est emprunté à la quatrième lettre du Pape Célestin aux évêques de la province de Vienne et de Narbonne. Le sixième, où il s'agit de la consécration d'une église rétablie, se lit dans la lettre du Pape Vigile à Profuturus. Le huitième n'est que la définition de l'Église, telle que nous la lisons dans Isidore de Séville. Les autres sont pris également de différents auteurs plus récents que le Pape Jules. Parmi les liturgies orientales, il y en a une qui porte le nom de ce Pontife, ce qui prouve, non pas qu'il en soit auteur, mais que son nom a été célèbre en Orient. Cette liturgie est à l'usage des Jacobites, sorte d'hérétiques qui n'admettent en Jésus-Christ qu'une nature après l'union.

JULIEN ANTOINE doit être rangé parmi les écrivains qui s'occupèrent de l'histoire des Juifs. Le nom de cet auteur, aussi bien que ses ouvrages, seraient demeurés inconnus, si Minutius Félix n'en eût fait mention dans son dialogue, où il dit : « On peut

apprendre d'Antoine Julien que les Juifs n'ont péri qu'après avoir été abandonnés de Dieu, parce qu'ils l'avaient eux-mêmes abandonné, et qu'ils n'ont souffert que les châtiments dont ils avaient été menacés, s'ils persistaient à désobéir à ses ordres. » Ces paroles de Minutius Félix font présumer que cet auteur était chrétien.

JULIEN L'APOSTAT. — L'adversaire le plus vraiment dangereux du christianisme naissant, et celui dont la haine hypocrite lui porta des coups plus redoutables que les sanglantes persécutions des Dèce et des Domitien, sans contredit ce fut l'empereur Julien, si justement surnommé l'Apostat, quoi qu'en dise M. Villemain, qui lui enlève ce titre mérité par ses œuvres et celui de philosophe, décerné par ses flatteurs, pour ne voir en lui qu'un fanatique du passé. Le philosophe païen Libanius, son confident et son ami, parle de lui en ces termes dans l'oraison funèbre qu'il nous en a laissée. « Quand Julien parvint à l'empire, ceux qui suivaient une religion corrompue (c'est ainsi qu'il désigne les Chrétiens), craignaient beaucoup et s'attendaient que le nouveau maître allait inventer contre eux de nouveaux genres de tourments, auprès desquels les mutilations, le fer, le feu, être submergé dans les eaux et enterré tout vif, paraîtraient des peines légères; car les empereurs précédents avaient usé contre eux tous ces genres de supplices, et ils s'attendaient à se voir exposés à de plus cruels encore. Julien suivit une marche différente. Sans renoncer tout à fait au système des persécutions sanguinaires, car les païens eux-mêmes lui en ont reproché, et ses propres lettres en offrent la preuve, il les attaqua par ses séductions et par ses écrits.

Julien est comme écrivain ce qu'il était comme empereur. Sa haine contre le christianisme n'éclate point par des agressions à découvert; il ne déploie pas un grand appareil de guerre. Ce n'est pas la tactique sérieuse de la discussion et de la dialectique; il s'en tient en quelque sorte à de simples escarmouches. Au système vieilli des calomnies absurdes et dégoûtantes dont on avait chargé les Chrétiens, il substitua les traits de satire décochés comme au hasard, les allusions insidieuses, les louanges hypocrites et les diffamations, s'appliquant ainsi à remplacer les échafauds par les sarcasmes, et les proscriptions par le ridicule. Aussi n'avons-nous de lui aucun ouvrage direct contre le christianisme; mais seulement des invectives éparses dans sa correspondance confidentielle, soit avec les philosophes de son temps et les prêtres des idoles, soit avec les gouverneurs de province.

« Je ne veux point, écrivait-il dans ses lettres VIIe et XLIIIe, qu'on traîne aux autels les Galiléens, ni qu'on leur fasse le moindre tort; ils sont plus insensés que méchants. Tâchons, s'il est possible, de leur faire entendre raison, et de les gagner par la douceur. Nous ne devons pas les haïr, mais les plaindre. Ils ne sont déjà que trop malheureux de se tromper dans la chose du monde la plus essentielle. »

Nous empruntons le passage suivant à plusieurs auteurs qui l'ont reproduit, et particulièrement à saint Cyrille. « Il y a un peu plus de trois cents ans que Jésus-Christ est renommé pour avoir persuadé parmi nous quelques misérables. Pendant sa vie, il n'a rien fait qui mérite qu'on en parle, à moins qu'on ne compte pour de grandes actions d'avoir guéri des aveugles, redressé des boiteux et conjuré les démoniaques dans les bourgades de Bethsaïda et de Béthanie. »

Le fragment suivant est cité par Bullet qui ne marque pas à quel ouvrage il l'a emprunté. « Que ceux qui ont vu ou entendu parler de ces hommes assez sacriléges pour insulter aux temples et aux images de nos dieux, ne forment aucun doute sur leur puissance et leur supériorité. Qu'ils ne prétendent pas nous en imposer par leurs sophismes, et nous effrayer par leur cri de Providence. Il est vrai que les prophètes parmi les Juifs nous ont reproché tous ces désastres..... Mais il est certain qu'il n'y a jamais eu parmi les Juifs de bons prophètes, ni de savants interprètes des volontés divines. La raison en est claire; ils ne se sont jamais appliqués à cultiver et à perfectionner leur esprit par l'étude des sciences humaines; ils n'ont jamais tenté d'ouvrir des yeux que fermait l'ignorance, ni de dissiper des ténèbres qu'entretenait leur aveuglement..... Ces prétendus maîtres de sagesse, qui se vantent de nous donner les idées les plus simples de la Divinité, sont bien inférieurs à nos poëtes. »

Dans la *Vie de Julien*, par La Bletterie, on lit le passage suivant tiré du *Misopogon :* « Le devoir des peuples est de présenter des victimes. Mais non; vous permettez à vos femmes de vous ruiner en faveur des Galiléens; elles font admirer l'impiété à une foule de misérables qu'elles nourrissent à vos dépens; vous donnez vous-mêmes à vos femmes l'exemple de mépriser les dieux, et vous osez vous croire innocents. »

Enfin *l'Histoire ecclésiastique* de Fleury reproduit ainsi les préliminaires et l'exposé des raisons dont Julien crut devoir accompagner le texte de sa fameuse loi qui interdisait aux Chrétiens l'étude des auteurs païens : « Ceux qui enseignent doivent être de bonnes mœurs et conformer leurs sentiments aux maximes publiquement reçues, et à ce qu'ils enseignent eux-mêmes. Conséquemment, il est donc de mauvaise foi d'expliquer aux jeunes gens les anciens auteurs, les leur proposant comme de grands personnages et condamnant en même temps leur religion. Homère, Hésiode, Démosthènes, Hérodote, Thucydide, Isocrate et Lysias ont reconnu les dieux pour auteurs de leur doctrine. Les uns ont cru être consacrés à Mercure, les autres aux Muses. Puisque les Chrétiens vivent des écrits de ces auteurs, ils se déclarent bien intéressés

de trahir leur conscience pour un peu d'argent. Jusqu'ici il y a eu plusieurs raisons de ne pas fréquenter les temples; et la terreur répandue partout était une excuse de ne pas découvrir les sentiments les plus véritables touchant les dieux. Mais puisque ils nous ont eux-mêmes donné la liberté, il me paraît absurde d'enseigner ce qu'on ne croit pas. Si ceux-ci estiment sage la doctrine des auteurs dont ils sont les interprètes, qu'ils commencent par imiter leur piété envers les dieux. S'ils croient qu'ils se sont trompés sur ce qu'il y a de plus important, qu'ils aillent expliquer Matthieu et Luc dans les églises des Galiléens. Cette loi n'est que pour ceux qui enseignent; quant aux jeunes gens, ils auront la liberté d'apprendre ce qu'ils voudront. Il serait juste de les guérir malgré eux comme des frénétiques; mais je leur fais grâce, et je crois qu'il faut instruire les ignorants et non pas les punir. »

Voici ce que Tillemont dit à ce sujet dans le tome VII de ses *Mémoires* : « Il n'y a rien de plus célèbre dans toute la persécution de Julien que la défense qu'il fit aux Chrétiens par une loi expresse, dès le commencement de son règne, d'apprendre les lois humaines et d'étudier les auteurs païens. Cette loi suivit apparemment celle qu'il publia pour défendre aux anciens d'enseigner la rhétorique, la grammaire et même la médecine. » Saint Jérôme lui-même en parle ainsi dans sa lettre à Magnus : « Julien, se disposant à porter la guerre contre les Parthes, publia contre notre divin Sauveur sept livres, où il se confond lui-même dans les fables qu'il invente. Si j'étais dans l'intention de lui répondre, vous seriez le premier à m'en dissuader. Mérite-t-il qu'on déploie contre lui la massue d'Hercule? Il a été assez confondu par celui qu'il appelait le Galiléen, et qui a châtié ses blasphèmes par le trait dont il l'a percé dès le commencement du combat. »

Le christianisme avait donc à lutter contre tous les genres de persécution, attaqué à la fois par les Césars, les peuples et les philosophes qui, sous l'empire de Julien, secondaient puissamment les efforts de l'autorité et les mouvements de la haine publique par une guerre de plume, non moins formidable que la flamme des bûchers. Cependant, quoique l'expérience lui eût appris que cette religion prenait des accroissements par le carnage même que l'on faisait de ses sectateurs, il ne laissa pas d'y avoir sous son règne et par ses ordres un grand nombre de martyrs. On peut voir dans Tillemont le tableau de la persécution commandée par ce prince et dirigée principalement contre les catholiques. Les violences exercées dans les villes de son empire, où le paganisme s'était relevé, non-seulement n'étaient ni prévenues ni réprimées, mais elles étaient approuvées, soit par une connivence ouverte, soit par des ordres directs de l'empereur. Si la fureur des païens s'est portée jusqu'à profaner et détruire des tombeaux, jusqu'à violer la cendre des morts, ce n'est là *qu'un excès de zèle* dont ne saurait les punir *un Père qui leur est plus cher que leurs propres enfants.* (*Misopogon*, pag. 95.) A travers sa feinte modération perce le fanatisme à qui il faut du sang. « *Ces hommes sans religion*, dit-il en parlant des Chrétiens, que mon frère Constance de glorieuse mémoire faisait manger à sa table, je les ai précipités de mes propres mains dans des cachots affreux, pour faire périr parmi nous jusqu'à la mémoire de leurs noms. » (Lettre XXV, *à la comm. des Juifs.*) Il ne se contentait pas de livrer les Chrétiens au ridicule par le mot de *Galiléens*, il les désigne encore par celui d'*athées*, plus fait pour irriter les peuples et provoquer les vengeances (*Fragm.*, n° 557.) Il veut que les Galiléens soient chassés de toutes les fonctions publiques, et même du sein de leurs familles. (Lettre XLIX, *à Arsace, pontife de Galatie.*) Aussi les païens eux-mêmes, comme nous l'avons dit, ont-ils blâmé Julien d'avoir été un trop grand persécuteur des Chrétiens, quoiqu'il affectât de s'abstenir de verser leur sang. *Nimius religionis christianæ insectator, perinde tamen ut cruore abstineret*, dit Eutrope (lib. X, n° 161). Julien ne réussit pas mieux à éteindre le christianisme par ses artifices et ses livres, que ses prédécesseurs n'avaient fait par leurs édits et leurs échafauds. Cependant nous croyons devoir ajouter quelques explications bibliographiques aux citations que nous avons empruntées à la plupart de ses ouvrages, pour en donner au moins une idée à nos lecteurs.

Les principaux écrits qui nous restent de Julien sont : la *Fable allégorique*, les *Césars*, le *Misopogon*, un *Discours* en l'honneur de Cybèle, un autre à la louange de Diogène le cynique, et un *Recueil* de soixante-trois lettres. La *Fable allégorique* est faible de conception et pleine de superstitieuses rêveries. La fable des *Césars* se distingue par un goût plus épuré, par une imagination plus brillante, mieux réglée et par une plus saine littérature. C'est de tous ses ouvrages celui qui s'éloigne moins de la perfection classique des chefs-d'œuvre de l'antiquité, celui aussi dans lequel cet empereur affiche le plus hautement son incrédulité, puisqu'il parle du maître des dieux lui-même avec une irrévérence insigne, et qu'il leur prête à tous les passions des hommes. Les *Césars* forment un supplément nécessaire à l'histoire critique de l'empire romain. A la fin de la pièce que l'on peut appeler une tragi-comédie, Julien, par la plus odieuse des péripéties, apostasie solennellement pour la seconde fois, à la face du ciel et de la terre; il joue les mystères les plus augustes et les plus saints de la religion; il déshonore presque toute sa famille, et la précipite au fond des enfers avec les Caligula, les Néron, les Domitien, les Commode. Le *Misopogon* est plus remarquable par la singularité du sujet et le rang de l'auteur, que par le mérite de l'exécution. C'est un amas de contradictions, d'idées incohérentes, de citations pédantes-

ques, entassées confusément. Les plaisanteries y sont forcées, froides et souvent basses. Aucun ordre dans cette violente sâtire; l'empereur, dominé par la colère, se répète continuellement, et ressasse vingt fois la même idée; mais c'est cependant un des monuments littéraires les plus curieux, et voici quelle en fut l'occasion. Après avoir déclaré la guerre à Sapor, roi des Perses, mais avant de s'embarquer dans cette entreprise, Julien s'arrêta l'espace de six mois dans la ville d'Antioche, où son cynisme habituel, ses manières triviales, sa bizarre dévotion, son vêtement, le grotesque de son cortége philosophique, et principalement l'épaisseur de sa barbe pointue, armèrent les habitants des traits de la satire, et firent pleuvoir les épigrammes, en vers *anapestes*, sur le successeur des Césars. Ce fut pour répondre à ces sanglantes railleries que Julien écrivit le ***Misopogon***, ou l'ennemi de la barbe, de tous ses écrits le plus piquant en fait d'originalité, mais le plus décousu dans toutes ses parties. Dans le *discours* en l'honneur de Cybèle, l'auteur accumule de pitoyables allégories pour couvrir, dit Le Beau, le ridicule et l'obscénité des fables du paganisme. Le ***Panégyrique de Diogène*** ressemble à une mauvaise amplification de rhétorique. Sa *Correspondance*, dont nous avons cité plusieurs morceaux, renferme une longue lettre à Thémistius, que l'on regarde comme un petit traité complet des devoirs des souverains. De toutes les œuvres de Julien, c'est la plus régulière, la plus noble pour le style, et la plus raisonnable; heureux, s'il n'en eût point altéré la beauté réelle par quelques sophismes extravagants! Son *édit* contre les Chrétiens (epist. XLII) n'est qu'un chef-d'œuvre de déraisonnement, dont Voltaire a reproduit les principaux traits, avec la même logique et la même bonne foi, dans son ***Essai sur les mœurs***. Dans le genre descriptif, on remarque encore la peinture que Julien trace d'une petite maison de campagne, située en Asie, près des bords de la mer. Les lettres de Pline le Jeune n'offrent rien, pour l'agrément, qui surpasse cette peinture. L'empereur avait composé l'histoire de ses campagnes dans les Gaules et la Germanie; on ne saurait trop regretter la perte de cette histoire, que les contemporains estimaient presqu'autant que les Commentaires de Jules César. Il semble avoir eu le dessein de composer un ouvrage en trois livres, dans lequel il se flatte de porter au christianisme des coups plus décisifs que ne l'avaient fait avant lui Celse, Hiéroclès et Porphyre, dont il répète les objections : il ne l'a pas exécuté. Il n'a fait que ramasser des pensées confuses, entassées sans aucun ordre. Saint Cyrille en a conservé les principales dans ses livres contre ce prince. Il nous apprend, dans la préface de sa ***Réfutation***, que les philosophes de la cour impériale avaient eu la plus grande part à l'ouvrage que le prince méditait.

Julien était dans sa trente-deuxième année lorsqu'il mourut, le 27 de juillet 363, après avoir été *césar* l'espace de sept ans, et seul *auguste* une année sept mois moins quelques jours. Avec cet empereur s'éteignit la famille de Constantin. Le christianisme trouva dans cette famille, et son plus généreux protecteur et son plus cruel ennemi. Julien, dont le caractère offre le contraste le plus embarrassant de l'histoire, fut humain et sanguinaire, inconséquent et sage, désintéressé et prodigue, dur à lui-même et trop indulgent pour les sophistes, ses favoris; il allia tous les contraires, et fut en même temps un Diogène et un Alexandre. Ce prince a été bien apprécié par un auteur dont les principes antichrétiens ne sont pas équivoques (CHASTELLUX, *De la félicité publique*), et mieux encore par Gerdil (*Considérations sur Julien*, tom. X de ses œuvres). Ce savant cardinal déclare, en commençant, qu'il ne se sert point du témoignage des Pères de l'Eglise, et qu'il ne veut fixer son opinion sur Julien que d'après les auteurs avoués par ses panégyristes. Ce que l'on peut ajouter de plus raisonnable en faveur d'un souverain que la postérité flétrira toujours du nom d'Apostat, c'est que ses bonnes qualités il les dut à lui-même, et ses défauts aux sophistes, qui, gâtant son heureux naturel, l'assaillirent de perfides éloges, et continuèrent de le maîtriser jusqu'au trépas. Mais nous devons remarquer cependant, que saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Cyrille de Jérusalem et la plupart des Pères sont loin de se montrer aussi indulgents envers cet hypocrite persécuteur.

JULIEN, évêque d'Eclane et fils d'un saint évêque de Capoue nommé Mémorius, fut admis de bonne heure au nombre des clercs, et élevé ensuite à la dignité épiscopale. Ses talents, joints aux souvenirs de son père, lui gagnèrent d'abord l'affection de saint Augustin; mais ils ne tardèrent pas à se brouiller, lorsqu'en 418 Julien se rangea parmi les évêques qui refusèrent de souscrire à la sentence que le Pape Zosime rendit contre les pélagiens dans le concile général d'Afrique. Il fut déposé de l'épiscopat et chassé de l'Italie. Après avoir couru les terres et les mers avec les partisans de son erreur, il se retira d'abord en Cilicie, auprès de Théodore de Mopsueste, puis à Lerins, dont Fauste de Riez était abbé, et enfin, dans un village de Sicile, où il enseigna les lettres humaines à ceux de sa secte, emploi que saint Augustin lui avait assigné depuis longtemps comme celui qui convenait le mieux à l'attachement qu'il montrait pour ces sortes de science et à la vanité qu'il en tirait. Il fit plusieurs tentatives, sous les pontificats du Pape Sixte et de saint Léon, pour rentrer dans la communion de l'Eglise; mais comme son retour n'était rien moins que sincère, la porte continua de lui être fermée jusqu'à l'heure du repentir. Cette heure ne vint jamais, et Julien mourut en 450, après avoir été chassé de son siége, anathématisé par les Papes et les conciles, et proscrit par les empereurs. Gennade nous en a tracé ce portrait : « Il avait l'esprit

vif et ardent, une grande connaissance des Ecritures et beaucoup d'érudition dans les lettres grecques et latines. Comme il prétendait avoir appris toutes les subtilités renfermées dans les catégories d'Aristote, il affectait de s'en servir dans la dispute pour confondre ses adversaires; mais ses arguments n'avaient ni force ni solidité, et son éloquence, aussi aveugle que vaine, lui faisait avancer de temps en temps des propositions dont ses antagonistes se servaient avantageusement contre lui-même. Toutefois, à défaut de raison, il se répandait en injures et en calomnies, et n'épargnait personne, pas même les plus saints docteurs de l'Eglise. » On connaît de lui deux lettres au Pape Zosime, sur les matières de la grâce; quatre livres pour réfuter le premier de saint Augustin, qui a pour titre : *Du mariage et de la concupiscence;* huit livres pour répondre au second du même docteur sur cette matière; un *dialogue*, dans lequel il se pose en interlocuteur et dispute contre saint Augustin. Quelques bibliographes le font encore auteur d'un *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, précédé d'un livre intitulé, *De l'amour*, parce qu'il y montrait la différence entre l'amour sacré et l'amour profane. Enfin on lui attribue aussi un autre livre qui avait pour titre : *Du bien de la constance.* On peut se faire une idée de la doctrine de Julien d'Eclane en lisant les six livres que saint Augustin écrivit pour la réfuter.

JULIEN SABAS, saint anachorète de Mésopotamie, florissait vers le milieu du IVe siècle. Sa grande sagesse lui mérita le surnom de Sabas, d'un mot syriaque qui signifie vieillard. Après avoir passé plusieurs années dans une caverne près d'Edesse, il se retira sur le mont Sina en Arabie. Aux plus rigoureuses austérités il joignait le travail des mains, qu'il sanctifiait par l'exercice continuel de la méditation. Il fut averti par une révélation de la mort de Julien l'Apostat, et en fit part à ses disciples. Sous le règne de l'empereur Valens, protecteur déclaré des ariens, il se rendit à Antioche pour confondre ces hérétiques, qui se vantaient de l'avoir dans leur parti, et opéra plusieurs miracles pendant ce voyage. De retour dans sa solitude, il continua de diriger dans les voies de la perfection les disciples qui s'étaient placés sous sa conduite, au nombre de plus de cent. Voici la règle qu'il leur avait donnée : Tant qu'ils demeuraient dans la caverne qu'il avait d'abord choisie pour lui-même, et où il les logeait tous, ils ne cessaient de chanter tous ensemble les louanges du Seigneur; mais ils en sortaient sitôt que le soleil était levé, et s'en allaient deux à deux dans le désert. L'un, mettant les genoux en terre, rendait à Dieu l'adoration qui lui est due, tandis que l'autre, demeurant debout, chantait quinze psaumes de David; à son tour, celui qui était à genoux se levait pour chanter, et celui qui était debout se prosternait pour adorer. Ils observaient cet exercice depuis la pointe du jour jusqu'au soir, et après s'être un peu reposés avant le coucher du soleil, ils rentraient dans la caverne, où ils offraient à Dieu tous ensemble les hymnes et les cantiques du soir. Saint Sabas avait coutume de prendre, pour l'assister dans les soins de sa charge, ceux d'entre ses disciples qui se montraient les plus éminents en vertu. Nous devons la connaissance de cette règle au bienheureux Théodoret, qui l'a rapportée dans son *Histoire des solitaires.* Saint Jean Chrysostome parle de saint Julien Sabas comme d'un homme de miracles, et il s'étend sur les honneurs qu'on lui rendit, soit pendant sa vie, soit après sa mort, dont la date est inconnue; mais on croit généralement qu'il faut la placer avant la fin du IVe siècle. (Voir l'édition de Théodoret par le P. Sirmond; Paris, 1642.)

JULIEN, évêque d'Halicarnasse et un des principaux ennemis du concile de Chalcédoine, fut chassé de son siége, après la mort de l'empereur Anastase, par Justin, son successeur. Il se retira à Alexandrie, où il eut une dispute avec Sévère d'Antioche sur la corruptibilité du corps de Jésus-Christ. Julien soutint, de vive voix et par écrit, l'incorruptibilité contre Sévère, et il est regardé comme le chef de la secte des incorruptibles, qui n'était qu'un rejeton de l'hérésie des eutychéens. Julien écrivit aussi un *Commentaire sur Job*, dont il ne nous reste que quelques fragments dans une chaîne grecque imprimée à Londres en 1637. Ses écrits contre Sévère ne sont point venus jusqu'à nous.

JULIEN, évêque de Coos, d'abord nonce du Pape saint Léon à Constantinople, et ensuite son légat au concile général de Chalcédoine, se montra très-zélé pour la défense de la foi, comme l'attestent les lettres de ce saint Pontife qui, selon sa propre expression, *avait établi cet évêque en sentinelle pour veiller à la conservation de l'orthodoxie.* Nous ne possédons aucune de ses réponses au Pape; il ne nous reste de lui qu'une lettre à l'empereur Léon, qui, après avoir écrit une circulaire à tous les évêques, pour avoir leur avis sur le concile de Chalcédoine et sur Timothée Elure, l'adressa en particulier à Julien, en lui ordonnant de lui dire là-dessus son sentiment. Quoique déterminé à garder le silence et à s'en rapporter au jugement des métropolitains, Julien changea toutefois de résolution. Il répondit donc que les crimes de Timothée étaient si énormes que, l'Eglise n'ayant pas de peines assez grandes pour les punir, il fallait s'en rapporter à la justice de l'empereur, qui en ordonnerait selon sa conscience et sa religion. Quant au concile de Chalcédoine, il fallait en maintenir les décrets, puisque, sur la foi, ils n'ordonnaient rien qui ne fût entièrement conforme aux décisions des conciles de Nicée et d'Ephèse. Le diacre Libérat fait mention de cette lettre. Elle fut écrite primitivement en grec, quoique nous ne l'ayons qu'en latin, et encore d'un style très-mauvais; ce qui prouve que la traduc-

tion n'est pas de Julien lui-même, qui possédait fort bien ces deux langues.

JULIEN (Saint), né à Tolède, y reçut le baptême et fut élevé dans les principes de la religion, sous les yeux de l'archevêque Eugène III. Après avoir passé par les degrés du diaconat et de la prêtrise, il fut élu lui-même archevêque de Tolède, en 680, à la place de Quiricius, mort dans la même année. Félix qui lui succéda, en 690, a fait de lui un grand éloge, dans lequel il relève son savoir et ses vertus. Il le finit par le catalogue de ses ouvrages, dont trois seulement sont venus jusqu'à nous.

Des Prognostiques. — Le premier a pour titre : *Des Prognostiques*, c'est-à-dire, de la considération des choses futures. Il est adressé à Idalius, évêque de Barcelone, à qui Julien rappelle les circonstances qui l'engagèrent à le composer, par une lettre qui sert de préface à cet ouvrage. « Comme nous étions ensemble à Tolède, le jour de la Passion de Notre-Seigneur, nous cherchâmes dans un lieu retiré le silence qui convient aux méditations d'un pareil jour. Là, assis sur chacun un lit, nous prîmes en main l'Ecriture sainte, et nous lûmes la Passion, en comparant le récit des évangélistes. Quand nous fûmes arrivés à un certain passage que je ne me rappelle pas, nous nous sentîmes touchés, des soupirs agitèrent notre poitrine; nous fûmes remplis d'une consolation céleste, et nous nous vîmes élevés à une haute contemplation. Nos larmes interrompaient notre lecture; nous commencions à nous entretenir avec une douceur inexprimable, et je crois que vous oubliâtes alors la goutte dont vous étiez tourmenté. Nour résolûmes de chercher ce que nous deviendrions après la mort, afin que la pensée vive et sérieuse des choses futures nous détachât plus sûrement de la variété des choses présentes. » Saint Julien ajoute qu'Idalius et lui se proposèrent mutuellement des questions sur ce qui regarde l'autre vie, et qu'il fut convenu entre eux que l'on mettrait par écrit ce que leur mémoire leur fournirait sur cette matière. En effet, ils firent appeler un notaire, mais en se séparant, Idalius le chargea de rédiger lui-même à loisir ce qu'ils n'avaient fait qu'effleurer dans cette matière.

Saint Julien divisa son ouvrage en trois livres. Dans le premier il recherche l'origine de la mort. Elle est le châtiment du péché du premier homme, infligé à sa postérité, qui n'en pouvait être relevée que par le baptême; ce qui résulte évidemment de ce texte de saint Paul : *Per unum hominem mors introivit in mundum, et per peccatum mors.* Il est vrai que ce péché originel est effacé par le baptême, mais seulement quant à la coulpe et non quant à la peine de mort qu'il entraîne nécessairement avec lui. Il examine pourquoi le baptême, en remettant le péché originel, n'exempte pas l'homme de la nécessité de mourir, et il en donne cette raison, tirée de saint Augustin, c'est que s'il en était autrement, beaucoup de personnes recevraient le baptême plutôt pour éviter la mort que pour obtenir le salut de leur âme. Il croit que les anges assistent les justes à la mort, et que les démons leur dressent des embûches. Il loue la piété des fidèles dans les devoirs funèbres qu'ils rendent aux morts. Il rapporte des passages de saint Augustin sur les sacrifices que l'on offre pour eux et sur les suffrages des martyrs; d'où il tire une preuve de la certitude du dogme de la résurrection. — Il traite dans le second livre de l'état des âmes avant la résurrection, ce qui lui donne lieu d'examiner ce que c'est que le paradis, le purgatoire et l'enfer. Il ne doute point que les âmes, après leur séparation d'avec le corps, ne soient reçues dans l'un de ces trois endroits; que les âmes des justes n'aillent en paradis, celles des méchants en enfer, et qu'il n'y ait aussi un feu purificateur pour celles qui quittent ce monde avec des péchés légers qui ne sauraient entraîner la damnation éternelle. Il pense que le purgatoire ne durera que jusqu'au jour du dernier jugement; que toutes les âmes n'y restent pas également; que les unes en sortent plus tôt, les autres plus tard, à proportion des fautes qu'elles ont à expier, et de la délivrance qu'elles peuvent obtenir par les prières et les secours de la charité. Il appuye tout ce qu'il dit sur cette matière, de passages des Pères, et enseigne, d'après saint Grégoire le Grand, que les bienheureux ne prient point pour les damnés, dans la persuasion où ils sont qu'il n'y a point de salut à espérer pour eux. Il prouve, par quelques exemples, que les saints s'intéressent dans le ciel pour ceux qu'ils ont laissés sur la terre, non qu'ils voient par eux-mêmes ce qui s'y passe, mais par la connaissance que les anges leur en donnent, avec la permission de Dieu. — La résurrection des morts et l'état des bienheureux font la matière du troisième livre. Il n'y a aucun doute que Dieu ne doive juger tous les hommes, mais personne ne sait ni le temps ni le lieu, et moins encore combien de jours durera ce jugement. Quoiqu'il soit réservé au Fils de Dieu, néanmoins le Père n'en sera pas exclus, mais il jugera par le Fils. Le jugement sera précédé de la résurrection générale. Les bons et les méchants ressusciteront, avec cette différence, que les méchants ne seront pas changés, et que les bons le seront, parce qu'eux seuls seront glorifiés. Saint Julien imite la modestie de saint Augustin, qui ne voulut point décider si les corps conserveraient la même forme qu'ils avaient avant leur séparation d'avec l'âme; seulement il soutient que les corps des bienheureux seront sans aucune difformité. Si ceux des martyrs conservent les cicatrices de leurs plaies, elles ne feront aucune peine à voir, et la différence des sexes n'excitera aucune cupidité; sur quoi il cite Eugène, archevêque de Tolède, qu'il appelle son maître. Les bienheureux, devenus semblables aux anges, verront Dieu comme ils le voient; leur félicité sera toujours proportionnée aux dif-

férents degrés de leurs mérites, comme les peines des damnés seront proportionnées à leurs péchés. Dieu sera lui-même la récompense des bons, qui trouveront tout leur bonheur à le louer, à le contempler et à l'aimer toujours et sans fin. Tels sont les points de doctrine que Julien tire des Pères de l'Eglise; car cet ouvrage n'est à proprement parler qu'une compilation des écrits des saints Pères, et particulièrement de saint Grégoire le Grand, de saint Augustin et de Julien Pomère, dont il invoque aussi l'opinion.

Traité du sixième âge du monde. — Cet ouvrage, qui est plus de la composition de notre auteur, est dirigé contre les Juifs d'Espagne, qui s'efforçaient de montrer que le Messie n'est pas encore venu, sous prétexte qu'il ne devait venir qu'au VIe âge du monde. Il est divisé en trois livres : Julien prouve dans le premier que les signes de l'avénement du Messie, marqués dans l'Ancien Testament, se sont manifestés; que les temps assignés par Daniel conviennent à la naissance de Jésus-Christ: et qu'après la destruction de Jérusalem, les Juifs ne peuvent plus attendre de Messie. — Dans le second, il prouve par l'histoire du Nouveau Testament que Jésus-Christ est le Messie annoncé, et que les apôtres en ont convaincu les Juifs.— Enfin, dans le troisième livre, il distingue les âges du monde par les générations, et fait voir que nous sommes au sixième. Il compte le premier depuis Adam jusqu'au déluge; le second, depuis le déluge jusqu'à Abraham ; le troisième, depuis Abraham jusqu'à David; le quatrième, depuis David jusqu'à la transmigration de Babylone; le cinquième, depuis la transmigration jusqu'à Jésus-Christ. Il compare le calcul des années suivant le texte hébreu et la version des Septante, et préfère le dernier parce qu'il s'accommode mieux à son dessein. Par ce moyen, il trouve cinq mille ans écoulés depuis le commencement du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Il relève l'autorité de la version des Septante, et prétend que les Juifs ont altéré le texte hébreu. Il ajoute que quand même il n'en serait pas ainsi, la distinction des générations fait voir que le cinquième âge du monde était écoulé quand Jésus-Christ est venu.

Histoire de la guerre de Wamba. — Le troisième ouvrage de saint Julien est l'*Histoire de la guerre du roi Wamba contre le duc Paul.* Wamba avait été élu malgré lui pour succéder au roi Recesvinte, et sacré en 672, à Tolède, par l'archevêque Quiricius. Aussitôt après son sacre, il s'éleva contre lui un parti dans la Gaule narbonnaise. Wamba envoya pour le réprimer le duc Paul, qui se révolta lui-même. Le roi marcha en personne contre ce rebelle, le prit et fit rendre aux églises toutes les richesses qu'il leur avait enlevées, et entre autres la couronne d'or que le roi Récarède avait déposée sur le tombeau de saint Félix de Gironne, et que Paul avait mise sur sa tête. Il fit ensuite juger les rebelles dans l'assemblée de la nation, suivant les canons et les lois des Visigoths. Wamba, étant tombé malade en 680, reçut la pénitence de l'archevêque de Tolède, renonça à son royaume, proclama Ervige son successeur, et laissa à saint Julien une instruction marquant le cérémonial que l'on devait suivre dans l'onction d'Ervige. Ce sont là les deux premiers exemples du sacre des rois.

La *Bibliothèque des Pères* de Cologne avait attribué à Julien de Tolède un livre des antilogies ou contrariétés apparentes qui se trouvent dans l'Ecriture sainte ; mais ce livre, déjà imprimé sans nom d'auteur, est de Bertharius, abbé du mont Cassin. On a donné également sous le nom de saint Julien une partie de commentaire sur la prophétie de Nahum ; mais outre qu'il n'en est rien dit dans le catalogue de Félix, qui a rédigé avec beaucoup de soin la liste des ouvrages de son prédécesseur, le style et la manière dont ce commentaire est écrit font assez connaître qu'il est d'un autre auteur, quoiqu'il portât le nom de Julien dans le manuscrit sur lequel Canisius l'a publié. Félix cite dans son catalogue plusieurs autres ouvrages de saint Julien qui ne sont point venus jusqu'à nous. Cet auteur était habile pour son temps. Il avait lu les Pères et possédait l'Ecriture sainte. Son style est clair, et sa latinité beaucoup plus pure que celle de la plupart des autres écrivains du même siècle.

JULIUS FIRMICUS MATERNUS. — On ignore quel est cet apologiste, et nous n'avons pas même de conjectures sur son pays ni sur sa profession. Pourtant le titre de *Clarissime* ajouté à son nom de Julius Firmicus Maternus, en tête du seul ouvrage qui nous reste de lui, a fait croire qu'il était sénateur. Quelques-uns, mais sans fondement, comme Baronius par exemple, l'ont fait évêque, et confondu tantôt avec saint Materne de Milan et tantôt avec un certain Julius que l'on croit avoir été évêque de la même ville ; mais saint Materne était mort dès l'an 314, tandis que Firmicus Maternus vivait encore sous l'empire de Constance, et que le Julius dont on fait un évêque de Milan n'est connu que par les souscriptions d'un concile de Rome qui ne se tint jamais que dans l'imagination d'Isidore, l'auteur des fausses décrétales. Après avoir embrassé la religion chétienne, Julius Firmicus étudia les saintes Ecritures, dont il devint dans la suite un des plus zélés défenseurs, comme on peut s'en convaincre, par une excellente réfutation du paganisme, insérée sous son nom au IVe volume de la grande *Bibliothèque des Pères.* Cet ouvrage intitulé : *De Errore profanarum religionum,* n'a que trente chapitres, et encore sont-ils très-courts; mais, dit Colonia, dans son *Histoire littéraire de Lyon*, la brièveté s'en trouve compensée par une force et une solidité de raisons qu'on ne saurait trop admirer. L'auteur l'adressa aux empereurs Constance et Constant, fils du

grand Constantin, dans la vue de les engager à ruiner les restes de l'idolâtrie, qu'il combat en effet par ses origines, ses traditions et ses monuments. Il manque quelque chose au commencement, où l'on voit que l'auteur parlait de la formation et de la chute de l'homme.

Dès les premiers chapitres, il montre que les quatre éléments, le feu, l'air, la terre et l'eau ne sont pas des dieux, mais des œuvres de Dieu. Les Egyptiens qui adoraient l'eau et qui chaque année lui offraient des sacrifices, devaient bien plutôt tenir en honneur celle du baptême, par laquelle les hommes renaissent et reçoivent le salut. Au lieu de pleurer annuellement la mort d'Osiris, n'étaient-ils pas plus intéressés à pleurer leur aveuglement, à chercher le chemin qui conduit à la vie, et à remercier Dieu de l'avoir trouvé, en faisant pénitence de leurs égarements. Il rapporte ce qui se passait dans le culte que les Phrygiens rendaient à la terre sous le nom de Cibèle, et convient avec eux, mais pour leur faire sentir le ridicule de l'idolâtrie, qu'ils avaient raison de l'appeler la mère de tous les dieux puisque ces idoles de pierre ou de bois, c'est la terre qui les a toutes produites. Les Assyriens et une partie des Africains avec eux, s'étaient fait de l'air qu'ils considéraient comme le premier des éléments, une divinité qu'ils appelaient Junon et quelquefois Vénus la vierge ; et ils célébraient avec des turpitudes incroyables les mystères institués en son honneur. Julius Firmicus les leur rappelle pour les en faire rougir, et les engager à ne plus déshonorer par de semblables infamies un corps que Dieu a créé. Vous pouvez, leur dit-il, par la seule foi en Jésus-Christ, racheter tout ce que vous avez perdu par les mauvaises insinuations du démon. Les Perses, qui adoraient le feu, le représentaient sous les deux sexes et lui donnaient le nom de Mithra. Ils en célébraient les mystères dans des cavernes et des lieux souterrains, comme pour se priver à dessein des rayons de la vraie lumière. Julius leur reproche d'adorer comme Dieu celui dont ils avouaient les crimes. Il passe delà à l'origine des autres fausses divinités, dont il raconte les barbaries, les impuretés, les débauches et la fin tragique. Comme les païens pleuraient annuellement et à certains jours marqués la mort de Bacchus, de Proserpine, d'Attis et d'Osiris, Julius en tire une preuve de la vanité du culte qu'ils leur rendaient. « Si ceux que vous adorez sont des dieux, leur dit-il, pourquoi les pleurez-vous? ou s'ils méritent que vous les pleuriez, pourquoi leur rendez-vous un culte divin ? De deux choses l'une; ou ne les pleurez pas s'ils sont dieux, ou, si vous les croyez dignes de pleurs, ne les appelez pas Dieu pour ne pas souiller par vos larmes la majesté divine. » A l'occasion d'Adonis, mis à mort par Mars son rival, il fait ce raisonnement : « Si Adonis était dieu, comment a-t-il pu ignorer que son rival lui tendait des piéges ? » Il se moque de Mars, qui pour l'emporter sur Adonis dans l'amour de Vénus, s'était métamorphosé en cochon. Il parle des Bacchanales ou fêtes en l'honneur de Bacchus, et rappelle qu'environ 186 ans avant Jésus-Christ, les infamies qui s'y commettaient ayant été découvertes à Rome par un jeune homme nommé Ebutius, le sénat les défendit sous les peines les plus rigoureuses.

Les païens, selon la remarque de Julius Firmicus, ne se proposaient d'autre but dans le culte qu'ils rendaient à ces différentes divinités, que de s'autoriser chacun dans leur passion dominante, en se persuadant qu'ils pouvaient se permettre tout ce que leurs dieux avaient fait eux-mêmes. Ainsi, ceux qui se livraient à l'adultère et à divers autres genres d'impureté, justifiaient leur conduite par celle de Jupiter, d'Hercule, d'Apollon, de Bacchus ; et ils trouvaient dans l'histoire de ces faux dieux de quoi s'appuyer dans leurs vengeances, dans leurs cruautés, dans leurs brigandages ; car Jupiter attenta à la vie de son père, Corybante tua son frère, Apollon fit écorcher vif Marsyas, Hercule mit à mort Gérion et emmena son troupeau, Tantale viola les droits de l'hospitalité. C'était à ces sortes de dieux que les tyrans forçaient les Chrétiens de sacrifier en punissant de mort ceux qui refusaient.

Firmicus revient, dans le chapitre XIV, sur l'origine de l'idolâtrie, dont il s'était un peu écarté. Il en découvre le berceau en Egypte, et l'époque au temps du patriarche Joseph, d'après qui l'on aurait forgé l'histoire du dieu Sérapis. Les Egyptiens, reconnaissants de ses bienfaits, le divinisèrent peu de temps après sa mort, et l'adorèrent sous ce nom, en mémoire de son aïeule qui s'appelait Sara. Cette opinion n'est point dénuée de vraisemblance; du moins présente-t-elle un point d'appui aux systèmes des savants modernes sur l'analogie des fictions mythologiques avec les événements contenus dans nos livres saints. Il semble étonnant même que l'on aille chercher ailleurs le type des dieux et des héros de la fable, après la déclaration expresse que l'Esprit-Saint lui-même a daigné nous en faire, par ces propres paroles du livre des Machabées : *Libros legis de quibus furabantur gentes similitudinem simulacrorum suorum.* Aussi Tertullien s'autorise-t-il de ce passage des saintes Ecritures pour demander aux païens : « Y a-t-il quelqu'un de vos poëtes et de vos philosophes qui n'ait puisé dans nos prophètes? Mais, ajoute-t-il, ils en ont composé à leur fantaisie des fables, auxquelles ils ont voulu donner le masque de la vérité pour la détruire. » Mais revenons à notre apologiste qui continue ainsi ses découvertes sur l'origine de l'idolâtrie. Les païens ont appelé dieux Pénates le boire et le manger; Vesta, le feu domestique; Pallade, un simulacre composé des os de Pélops; la beauté, Vénus; la terre, Cérès, à cause des semences que l'on jette dans son sein ; la déesse de la guerre, Minerve, parce qu'elle menace ou

diminue le nombre des hommes; et ainsi des autres divinités dont les noms marquent évidemment les propriétés des choses naturelles. Ces noms de dieux, dit-il, n'ont frappé les hommes qu'autant qu'ils ne se sont pas appliqués à en développer la signification; mais quand une fois ils en ont eu compris le sens, ils ont méprisé et enfin abandonné le culte de ceux qui les portaient.

De là le savant réfutateur passe à la description des symboles et des paroles mystérieuses usitées dans les initiations païennes, et les applique fort spirituellement à Jésus-Christ. Cette partie de son ouvrage a été d'un grand secours aux critiques habiles, tels que Bergier, Huet, Lavaur, Thomassin, Vivès Bochard et Guérin du Rocher, qu'il était plus facile d'attaquer par des sarcasmes que par des raisons, comme l'a fait l'auteur d'un livre d'ailleurs fort estimable, intitulé: *De l'autorité des livres de Moïse*. Il rapporte ensuite les différentes paroles figurées dont se servaient les païens, lorsqu'ils voulaient faire entendre qu'ils avaient participé aux mystères de leurs dieux; comme, j'ai mangé du tympan; j'ai bu de la cymbale, et j'ai appris les secrets de la religion. Firmicus en prend occasion de les inviter à manger d'un pain tout différent, le pain de Jésus-Christ, et à boire dans une autre coupe, celle de son sang, pour acquérir la vraie vie et l'immortalité. Il en use de même à l'égard d'une certaine prière qu'ils récitaient dans les calamités, et dans laquelle ils invoquaient l'époux, la lumière, le dieu de la prière ; et il montre, par plusieurs passages de l'Ecriture, que Jésus-Christ est la lumière du monde, l'époux de l'Eglise, la pierre angulaire qui sert de fondement à la nouvelle Jérusalem. Il n'est point de pays dans le monde où son nom ne soit connu, et que sa divinité ne remplisse; le remède à nos maux n'est pas un dieu à deux faces comme le pensaient les païens, mais le sang de Jésus-Christ que nous buvons ; mais le signe salutaire de sa croix, qui par sa figure soutient et affermit tout l'univers et produit l'immortalité. L'onction des prêtres des idoles donnait la mort; celle du sang de Jésus-Christ donne la vie. L'auteur traite ensuite des mystères de la Passion du Fils de Dieu, de sa Résurrection, de sa naissance; de la chute du premier homme et de la rédemption du genre humain par Jésus-Christ. Il dit nettement que si le Fils de Dieu ne fût pas mort pour les hommes, ni Abel, ni Enoch, ni aucun des anciens patriarches n'eussent été sauvés. Il dit que dans les mystères de la mère des dieux, d'Isis et de Proserpine, les païens imitaient celui de la croix, en attachant à un tronc d'arbre la figure d'un jeune homme ou d'une vierge; puis après avoir rapporté plusieurs passages de l'Ancien Testament où le bois de la Croix était figuré, il en fait un grand éloge, et invite les païens à venir laver leurs péchés dans le sang que Jésus-Christ a répandu sur ce bois pour le salut des hommes. Ce chapitre, où l'auteur compare les sacrifices des païens avec celui des Chrétiens, est encore plus intéressant pour le dogme catholique que pour l'histoire. Dans les sacrifices chrétiens, dit-il, le sang précieux de l'Agneau adorable qui s'immole pour leur salut, les fait enfants de Dieu, les rachète, les affranchit et les consacre; mais au contraire, le sang des victimes que les païens immolent à leurs idoles, bien loin de leur être de quelque utilité, ne fait que les souiller encore davantage, et, par une funeste illusion, les précipite eux-mêmes à la mort. Il en prend occasion de s'expliquer plus particulièrement sur le taurobole et le criobole (immolation de taureaux ou de béliers), dont l'initié recevait le sang sur toute sa personne, dans l'espérance d'y recevoir aussi le sceau de la régénération. Tertullien nous apprend que le démon jaloux de contrefaire la vérité de nos mystères chrétiens, avait imaginé cette grossière initiation de notre baptême, en laissant croire que dans ce bain sanglant on trouvait l'expiation de ses crimes.

L'auteur, après cela, traite de la substance des dieux du paganisme, et montre par les paroles des prophètes que cette substance était de pierre, de bois, d'or, d'argent ou de quelque autre métal. Puis s'adressant aux empereurs: « Enlevez, leur dit-il, tous ces vains ornements des temples ; faites brûler toutes ces idoles ou faites-les fondre dans vos monnaies, et tournez ainsi au profit de vos domaines tous ces trésors. Après tant de victoires, après avoir traversé l'Angleterre au milieu de l'hiver, ce qui ne s'était jamais vu, vous ne pouvez rien ajouter de plus glorieux à votre grandeur que de détruire les restes du paganisme. En cela, vous ne ferez que vous conformer à la loi du vrai Dieu, qui défend de faire des idoles et d'adorer d'autres dieux que le Seigneur. » Pour les engager à cet acte de justice, il leur rappelle que c'est Dieu qui leur a donné la victoire sur leurs ennemis, et leur promet toutes sortes de prospérités. Il essaye de détourner les païens de l'idolâtrie, en leur représentant que les démons qu'ils adorent tremblent au seul nom de Dieu et de son Christ; qu'ils en sont tellement effrayés, que quand on les interroge, c'est à peine s'ils se possèdent; ils ne répondent que d'une manière chancelante, et ils sont contraints d'avouer leurs crimes, lorsqu'on les frappe dans ceux qu'ils obsèdent. Il paraît que Julius croyait les démons corporels, engendrés du diable et se nourrissant du sang des victimes; opinion qui a eu cours pendant quelque temps parmi les anciens. Le style de son ouvrage est poli, mais plein de force et de chaleur; on voit qu'il n'était pas moins versé dans les divines Ecritures que dans les sciences profanes, et qu'il aimait sincèrement la religion à laquelle il s'était converti. Cet écrit remarquable fut imprimé pour la première fois à Strasbourg, par les soins de Mathias Flaccus, en 1562, puis réimprimé à Heidelberg, parmi les Micrologues, en 1599, et à Bâle, avec les notes de Jean Wawer, en 1603. On le rencontre aussi

à la suite de l'Octave de Minucius Félix, édition d'Amsterdam, 1645 et 1652, et dans l'appendice aux œuvres de saint Cyprien, à Paris, en 1666. Enfin on le trouve dans le tome IV de la grande *Bibliothèque des Pères*, d'où il a passé ensuite dans toutes les collections et dans le *Cours complet de Patrologie.* On en cite une traduction flamande par un nommé Kempher, publiée à Alcmaër en Hollande, en 1717.

Sidoine Apollinaire cite un Julius Firmicus parmi ceux qui ont écrit sur les mathématiques, mais il ne dit pas que ce soit l'auteur du traité dont nous venons de rendre compte. Il paraît même qu'à part l'identité du nom, ces deux écrivains sont complétement différents. En effet, l'auteur des huit livres sur l'*Astrologie judiciaire* s'intitule lui-même, à la tête de son ouvrage, Julius Firmicus Junior, sans doute pour se distinguer de l'apologiste du même nom. Tous les deux, il est vrai, ont écrit sous le règne de Constance, et fini leurs ouvrages avant l'an 356; mais cette date même est une preuve qu'on ne peut confondre ces deux auteurs. En effet, il n'y a aucune apparence qu'un homme aussi pieusement zélé pour l'honneur de la religion chrétienne que l'était l'auteur du traité contre les païens, ait en même temps composé un ouvrage aussi contraire aux bonnes mœurs que le sont les huit livres de l'*Astrologie judiciaire*, qui portent le nom de Julius Firmicus le jeune. On ne saurait objecter que le premier a composé ces huit livres avant sa conversion, puisqu'ils ne furent achevés que sous le consulat de Mavortius Lollianus, à qui ils sont dédiés. Or, ce Lollianus ne fut désigné consul qu'en 354, environ 18 ans après la mort du grand Constantin

JUNILIUS, évêque d'Afrique, ne nous est connu que par un écrit dont Cassiodore fait mention, et qui porte pour titre : *Des parties de la loi divine.* C'est une espèce d'introduction à l'étude de l'Ecriture sainte. En l'adressant à Primase, évêque d'Adrumet, dans la province de Bysacène en Afrique, l'auteur remarque qu'il tenait cet ouvrage d'un Persan, nommé Paul, qui avait étudié à Nisibe, où il y avait alors une école pour l'enseignement public de l'Ecriture sainte. Il a divisé son travail en deux livres, et lui a donné la forme de dialogue, dans lequel le maître résout les questions proposées par le disciple. Ses réflexions sont méthodiques et très-judicieuses. Nous nous contenterons d'en donner un précis.

La science de l'Ecriture a deux parties bien distinctes, et qu'il faut se garder de confondre. La première a pour objet la superficie ou l'écorce, c'est-à-dire le style et la diction de l'Ecriture; et la seconde consiste dans le fond même des choses que l'Ecriture nous enseigne. La connaissance de la première partie se réduit à cinq articles, savoir : à la nature du livre, à son autorité, à son auteur, à la manière dont il est écrit et à l'ordre dans lequel les choses doivent être rangées. Par la nature du livre, Junilius entend ce qui en fait le caractère propre; savoir, s'il est historique, prophétique, figuré, ou simplement instructif. L'histoire est la narration des choses passées. L'auteur ne compte que dix-sept livres canoniques de ce genre, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament; et il rejette comme apocryphes, non-seulement les deux livres des *Machabées* et celui de *Judith*, mais encore les deux livres des *Paralipomènes*, le livre de *Job*, les deux livres d'*Esdras* et le livre d'*Esther*. Les livres de la seconde classe sont les livres prophétiques. Il définit la prophétie, une déclaration des choses passées, présentes ou futures. Il trouve dix-sept livres de ce genre dans les deux Testaments, et il remarque que les Orientaux rejetaient l'*Apocalypse*. Les livres de la troisième classe sont les livres figurés ou mystérieux; c'est une manière de parler emblématique, qui donne autre chose à entendre que ce qu'elle signifie, et qui contient des avis pour le présent. Les *Proverbes* de Salomon, l'*Ecclésiaste* et l'*Ecclésiastique*, sont de ce genre. On peut y ajouter le livre de la *Sagesse* et le *Cantique des cantiques*; l'allégorie appartient à cette espèce; elle se tire ou d'une métaphore, ou d'une parabole, ou d'une comparaison, ou d'une manière de parler proverbiale. Enfin, les livres de la dernière classe sont les livres simplement instructifs, et les *Epîtres* des apôtres sont de ce genre.

Il distingue divers degrés d'autorité dans les livres de l'Ecriture. Ceux-là sont d'une autorité parfaite qui sont mis au nombre des livres canoniques; ceux qui, sans être généralement admis dans le canon, sont cependant adoptés par plusieurs, ont une autorité moindre; et ceux qui en sont exclus par tout le monde n'en possèdent aucune. On connaît les auteurs de ces livres, soit par les titres, soit par le commencement de leurs ouvrages. Moïse est l'auteur du *Pentateuque*; Josué, du livre qui porte son nom, et Samuel, du premier livre des *Rois*. Il y a des livres dont on ignore absolument les auteurs, comme le livre des *Juges*, celui de *Ruth* et le dernier des *Rois*. Parmi ces livres, il y en a qui sont écrits en vers, comme les *Psaumes*, le livre de *Job* et quelques endroits des Prophètes; et d'autres en prose. L'ordre des livres de l'Ecriture est le même que nous adoptons encore aujourd'hui.

Voilà pour ce qui regarde l'extérieur de l'Ecriture. Quant au fond des choses qu'elle enseigne, l'auteur remarque qu'il y a des noms qui conviennent à l'essence, d'autres aux personnes de la Trinité, et qu'entre ceux-là, il y en a qui les marquent précisément, et d'autres, en conséquence des opérations qu'on leur attribue. Il en donne des exemples, et fait voir ce qui est commun aux trois personnes, et particulier à chacune. Il parle enfin des attributs qui conviennent à Dieu.

Junilius traite, dans le second livre, de la création du monde, de la manière dont Dieu le gouverna, de la loi naturelle et de la loi écrite. Il passe de là à ce qui regarde le siè-

cle à venir. Il traite des figures de la loi et de l'accomplissement des prophéties touchant Jésus-Christ. Enfin il demande par quoi l'on prouve que les livres de notre religion sont divinement inspirés; et il répond qu'on le connaît par leur vérité même, par l'ordre des choses, par l'accord admirable des préceptes, par la simplicité et la pureté avec lesquelles ils sont écrits. Il ajoute encore à ces caractères la qualité de ceux qui les ont écrits, et qui ont prêché la doctrine qu'ils contiennent, parce qu'il est impossible que, sans l'inspiration de l'Esprit saint, des hommes aient écrit des choses divines; que des personnes si simples aient dit des choses si relevées; que des hommes ignorants et grossiers aient découvert des vérités si grandes et si subtiles. Le succès de leurs prédications est encore une preuve de la vérité de leur doctrine. Car, comment des personnes méprisables auraient-elles pu convertir toute la terre, redresser les sentiments des philosophes et confondre leurs adversaires, sans être aidées d'une visible protection de Dieu? Enfin l'accomplissement des prophéties et les miracles qui ont concilié les peuples à notre religion, sont autant de preuves convaincantes de sa vérité. Si présentement il ne se fait plus de miracles, c'est qu'il n'en est pas besoin, l'établissement de la religion étant un miracle plus que suffisant pour la prouver. Voilà ce que nous avons trouvé de plus utile dans ce traité qui a été reproduit par toutes les collections connues sous le nom de *Bibliothèques des Pères*.

JUSTE, fils de Piste, Juif de naissance, de la ville de Tibériade en Galilée, est, après Josèphe, l'historien le plus connu qui ait travaillé à l'histoire des Juifs. Photius lui attribue une chronique qui comprenait les actions des rois de cette nation jusqu'à la mort du jeune Agrippa. Cet ouvrage, que Juste n'acheva qu'en la troisième année du règne de Trajan, était si concis, que le plus souvent on n'y trouvait pas même les faits essentiels. On croit que saint Jérôme et Suidas font allusion à cette chronique, quand ils disent que Juste de Tibériade avait essayé de donner de petits commentaires sur les Ecritures.

Il écrivit aussi en grec l'*Histoire de la guerre des Juifs, de la prise de Jotapat et de la ruine de Jérusalem*. Quoiqu'il l'eût composée peu de temps après la fin de cette guerre, il ne la publia cependant que lorsque Vespasien, Titus et le roi Agrippa, furent morts, vingt ans après l'avoir faite, vers la treizième année du règne de Domitien, et la quatre-vingt-quatorzième de Jésus-Christ. Josèphe, qui avait eu de grands différends avec cet historien, et qui était assez maltraité dans son livre, ne manqua pas de lui reprocher ces délais et de s'en servir contre lui. « J'admire, lui dit-il, la hardiesse avec laquelle vous osez vous flatter d'avoir écrit cette Histoire plus exactement qu'aucun autre, vous qui ne savez pas seulement ce qui s'est passé dans la Galilée. Quand vous dites que vous avez rapporté plus fidèlement ce qui s'est passé au siége de Jérusalem, je vous demande comment cela se peut faire, puisque vous n'y étiez pas, et que vous n'avez point vu ce que Vespasien en a écrit; ce que je puis affirmer sans crainte, en voyant que vous avez écrit tout le contraire. Si vous pensez que votre Histoire soit plus fidèle qu'aucune autre, pourquoi ne l'avez-vous pas publiée du vivant de Vespasien et de Titus, son fils, et même pendant la vie du roi Agrippa et de ses proches, qui étaient si versés dans la langue grecque? Puisque vous l'aviez écrite vingt ans auparavant, vous pouviez alors avoir pour témoins de la vérité ceux qui avaient été les témoins oculaires de tout ce qui s'était passé. Mais vous avez attendu leur mort pour la mettre au jour, afin qu'il n'y eût plus personne qui pût vous convaincre de mensonge. » Photius, qui avait lu l'Histoire de Juste de Tibériade, remarque qu'il y avait inséré plusieurs circonstances fabuleuses sur la guerre des Romains contre les Juifs et le siége de Jérusalem; ce qui donne lieu de croire que les reproches de Josèphe n'étaient pas absolument dénués de fondement. Néanmoins Juste pouvait avoir d'autres motifs de ne pas publier son Histoire du vivant des ennemis de sa nation.

L'exil qu'il avait souffert et le danger de mort qu'il avait couru à plusieurs reprises, de la part de Vespasien, devaient le faire hésiter à publier un écrit, dans lequel probablement il n'avait pas parlé de ce prince avec la dernière modération. Quoi qu'il en soit, nous ne sachions pas que les savants regrettent beaucoup la perte des écrits de cet auteur. Moins sincère que Josèphe, il n'y faisait aucune mention de Jésus-Christ, ni des prodiges qui lui sont attribués.

JUSTE d'Urgel. — Juste, évêque d'Urgel, et frère de Justinien de Valence, florissait comme lui sous le règne de Théodius, vers l'an 535. Il est auteur d'un petit *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, dans lequel il explique en peu de mots, et d'une manière fort claire et fort suivie le sens spirituel et allégorique de ce livre de nos Ecritures. Il en fait l'application à Jésus et à son Eglise que, suivant lui, Salomon a représentés partout sous les termes d'époux et d'épouse. En expliquant ces paroles: *Ceux qui gardent les murailles m'ont enlevé mon manteau*, il dit qu'elles se sont accomplies, quand les ennemis de la vraie foi ont démoli les églises, brûlé les autels avec les évangiles et les autres livres de l'Ecriture, traîné en prison ou condamné aux mines les prêtres du Seigneur, en un mot, enlevé à l'église les moyens d'offrir le saint sacrifice et d'administrer le baptême et la communion aux fidèles.

Il marque dans un autre endroit que le baptême, en nous faisant renaître en Jésus-Christ, efface le péché originel qui nous est communiqué par la génération. Juste compte deux cents versets dans le *Cantique des cantiques*, ce qui montre qu'il n'était point divisé par chapitres dans l'exemplaire

dont il se servait. On trouve un évêque du même nom parmi ceux qui assistèrent au second concile de Tolède, et on ne doute point que ce ne soit celui dont nous parlons. Son Commentaire fut imprimé à Haguenau en 1529, d'où il est passé dans les Orthodoxographes, puis dans le tome IX° de la Bibliothèque des Pères de Lyon. George Rostius, qui a publié une édition de ce *Commentaire* à Hala en Saxe, en 1617, y a joint deux lettres sous le nom de l'évêque Juste. L'une est adressée au Pape Sergius et l'autre au diacre Juste qui l'avait engagé à écrire son commentaire. On ne peut douter de la supposition de la première, puisque le Pape Sergius à qui elle est adressée n'occupa le Saint-Siége que sur la fin de l'an 687, c'est-à-dire, plus de cent ans après la mort de Juste d'Urgel. Dans le *Spicilége* de dom Luc d'Achery, où cette lettre se trouve reproduite, elle est adressée au Pape Syrga, le même apparemment que Sergius. Elle n'a d'autre but que de l'informer de l'envoi d'un commentaire qu'il venait de composer sur le *Cantique des cantiques*. Saint Isidore a jugé fort sainement de l'ouvrage de Juste d'Urgel, en disant que ses explications, quoique succinctes, sont pleines de clarté et de précision.

JUSTE, disciple d'Helladius et son successeur sur le siége de Tolède, souscrivit au quatrième concile tenu en cette ville en 633. Il avait l'esprit vif et parlait assez bien; mais il mourut dans un âge peu avancé. On a de lui une lettre adressée à Richilan, abbé d'Agali, dans laquelle il lui montre qu'un supérieur ne doit pas abandonner sa communauté.

JUSTIN (Saint). — Si la religion de Jésus-Christ, en se répandant dans le monde, devait soulever partout des contradicteurs et des ennemis, pour la combattre et essayer de l'anéantir en l'étouffant dans son berceau, elle devait rencontrer aussi des apologistes et des défenseurs assez éclairés pour justifier chacun de ses dogmes, et assez généreux pour les soutenir jusqu'à l'effusion de leur sang et jusqu'à la mort. A la tête de ces athlètes courageux auxquels la persécution ne put fermer la bouche et qui plaidèrent la cause du Christ en présence des gibets et des échafauds, sans contredit on doit placer saint Justin, non-seulement parce qu'il se présente le premier, mais encore parce qu'il fut un de ceux qui déployèrent une constance et une fermeté plus inébranlables. Une chose digne de remarque, digne surtout des réflexions de tous ceux qui s'occupent de religion et de philosophie, c'est que, si l'on examine les différents apologistes du Christianisme, si l'on recherche les preuves qu'ils ont données de sa divinité et qu'on les compare les unes aux autres, on trouvera que les Athénagore, les Tertullien, et tous ceux qui les ont suivis, même jusqu'à nos jours, n'ont fait souvent que répéter, ou présenter sous une autre forme, les arguments que saint Justin a développés avec tant d'art et de logique pour la défense de la même cause.

Né à Sichem, ancienne capitale de la Samarie dans la Palestine et élevé dans le paganisme, Justin eut de bonne heure la curiosité de connaître les différentes sectes de philosophes qui se partageaient les écoles de son temps. Après avoir brillé pendant longtemps dans la Grèce, la philosophie s'était retirée à Alexandrie, où elle jetait encore quelque éclat. Justin alla donc en Egypte, et là, il assista successivement aux leçons des stoïciens, des péripatéticiens et des pythagoriciens, mais aucun d'eux ne put le satisfaire; l'ignorance des premiers, l'avarice des seconds, et les retards que les disciples de Pythagore voulurent apporter à son impatience par l'étude des mathématiques, l'éloignèrent pour toujours de leurs écoles. Il ne lui restait plus que la philosophie de Platon; il l'embrassa avec ardeur et y fit des progrès étonnants. Le mysticisme de cette doctrine, qui contient sur Dieu et sur l'âme humaine des notions plus claires et plus épurées que tous les autres systèmes, avait déjà produit une vive impression sur son cœur, lorsque la lumière de l'Evangile fit briller à ses yeux une autre philosophie bien plus digne de ses recherches. « De ce moment, dit-il lui-même, il commença à être philosophe; » et l'un des plus puissants motifs qui déterminèrent sa conversion, fut la secrète admiration dont l'avait pénétré le courage invincible des Chrétiens au milieu des tortures. « Je n'ignorais pas, c'est encore lui qui parle, de combien de crimes la haine publique les chargeait; mais en les voyant affronter la mort et ce qu'elle a de plus terrible, je reconnus qu'il était impossible que de tels hommes fussent coupables des crimes honteux qu'on leur reprochait. En effet, comment une personne avide de plaisirs, abandonnée à la débauche, pourrait-elle recevoir avec joie une mort qui va la priver de tout ce qu'elle trouve d'heureux et d'agréable dans le monde? Au contraire, ne fera-t-elle pas bien plutôt tous ses efforts pour prolonger par tous les moyens une vie qui est pour elle le bien suprême, et pour se dérober aux magistrats, bien loin d'être soi-même son dénonciateur et son bourreau? » Justin, dont l'imagination vive et ardente saisissait avec empressement tout ce qui pouvait la satisfaire, étudia bientôt l'Ecriture sainte. Il goûta le plus grand plaisir à la lecture de ces livres inspirés par Dieu même, et éclaira sa raison obscurcie par les préjugés du paganisme. Dès lors il prit la résolution d'embrasser la religion chrétienne, et quelque temps après, à l'âge de trente ans, il reçut le baptême. Depuis cette époque jusqu'à celle de sa mort, l'histoire de saint Justin ne présente presque rien de remarquable. Il ne faut pas croire cependant que ce fut un personnage obscur, et tout à fait inconnu de ses contemporains Les relations qu'il eut avec les hommes les plus distingués de son époque et même avec les empereurs,

prouvent qu'il jouissait d'une grande considération. Malgré la nouvelle religion qu'il venait d'embrasser, Justin continua de porter le manteau de philosophe, ce qui a étonné plusieurs critiques; mais cet habit, comme le témoignent Tertullien et Eusèbe, n'avait aucun rapport avec le paganisme; il indiquait seulement dans celui qui le portait, un professeur de philosophie, ou même un homme dont la vie était plus dure et plus austère que celle des autres. Nous savons par exemple, que Héraclas, patriarche d'Alexandrie, porta le manteau de philosophe, lors même qu'il fut parvenu à la dignité épiscopale. Justin, dès sa conversion au Christianisme, en fut un des plus fermes appuis: il ouvrit à Rome une école de philosophie chrétienne; et de nombreux auditeurs y venaient entendre les leçons de la morale évangélique. Il s'attacha plusieurs disciples, parmi lesquels on remarque le philosophe Tatien. Il prêcha la parole divine avec le zèle et l'ardeur d'un ministre du Dieu qu'il adorait.

Plusieurs savants, d'après cela, ont pensé qu'il avait été prêtre ou évêque; mais c'est une erreur. Aucun de ceux qui ont écrit sur saint Justin n'a laissé soupçonner qu'il ait été élevé au ministère de l'autel, et l'on ne voit rien dans ses ouvrages qui donne la moindre vraisemblance à cette opinion. Toujours animé du désir de répandre la connaissance du vraie Dieu, il entreprit plusieurs voyages: il parcourut l'Italie, l'Asie Mineure et l'Egypte; et par ses discours énergiques et pleins de feu, il eut le bonheur de convertir plus d'un infidèle.

Il ne manquait plus à saint Justin que la couronne du martyre : il l'avait assez méritée aux yeux des hommes pour l'obtenir au jugement de Dieu. Elle lui fut accordée l'an 167 de Jésus-Christ, sous le règne de Marc-Aurèle. Nous avons encore le procès-verbal de sa généreuse confession. Il paraît que son dénonciateur fut un philosophe de la secte des Cyniques, nommé Crescentius, persécuteur déclaré de saint Justin, qui dans sa première apologie avait démasqué son orgueil et sa corruption. Tatien, qui ne le connaissait pas moins bien que son maître, accuse également l'insolence de son faste, la dissolution de ses mœurs, sa lâche hypocrisie dans la défense de ses dieux, quand il ne croyait à aucun. Un tel homme ne pouvait pardonner à notre philosophe chrétien ni ses vertus ni ses talents. Condamné par Rusticus, préfet de Rome, à être battu de verges et décapité, il souffrit la mort pour le nom de Jésus-Christ avec autant de courage qu'il en avait mis à le défendre.

On peut regarder saint Justin comme le premier des Pères de l'Eglise, puisqu'après les apôtres et leurs disciples nous n'avons point d'auteur plus ancien que lui. Tatien, qui se glorifie de l'avoir eu pour maître, l'appelle un homme digne d'admiration; et Eusèbe ne craint pas d'affirmer que, parmi les grands personnages qui illustrèrent ce second siècle de l'Eglise, le nom de Justin les effaçait tous par son éclat. Il l'appelle encore un amateur sincère de la vraie philosophie; un penseur profond et un admirable philosophe. Saint Epiphane, saint Jérôme, Théodoret et tous les anciens critiques en ont parlé avec les mêmes éloges, mais le témoignage qui fait le plus d'honneur à la mémoire de notre saint est celui que lui rend saint Méthode, martyr dans la persécution de Dioclétien, quand il dit du saint apologiste, qu'il était aussi voisin de la vertu des apôtres que sa naissance l'avait rapproché de leur temps.

Exhortation aux Grecs. Nous n'aurions fait connaître saint Justin que bien imparfaitement, si nous ne parlions des ouvrages qui sont sortis de sa plume, et qui l'ont occupé pendant la plus grande partie de sa vie. Le premier, le même sans doute que celui dont Eusèbe fait mention sous le nom d'*Eleuchus* ou Réfutation, suivit de près son changement de religion. Il est partagé en deux livres qui semblent faire deux discours distincts, mais qui ne forment en réalité qu'un seul tout, quoique marqués par des titres différents. Jamais combat aussi sérieux n'avait été livré au paganisme. Saint Justin qui l'a commencé, a l'honneur de l'avoir soutenu avec un talent égal à son courage. La première partie est celle qui a conservé le titre d'exhortation aux Gentils.

« Animé du désir de vous gagner à la vérité, je commence par prier Dieu de m'inspirer ce que je dois dire, et d'éclairer votre esprit, en éloignant de vous la pensée que ce serait vous mettre en contradiction avec nos pères que d'embrasser des opinions différentes de celles qui ont dirigé leur croyance; les mêmes choses changent souvent de face, quand elles sont examinées de plus près. Me proposant donc de vous entretenir de la vraie religion, le premier, le plus précieux de tous les biens, au jugement de quiconque veut n'avoir point de risques à courir après la mort pour le jour où nous aurons tous à rendre compte de nos actions (vérité proclamée non-seulement par ceux de nos prophètes, législateurs inspirés de Dieu, qui forment la longue chaîne de nos ancêtres, mais par ceux-là même que vous qualifiez de sages, poëtes et philosophes, à qui vous supposez une intelligence divine), j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de rechercher quels ont été les fondateurs de notre culte et du vôtre, quelles en ont été les mœurs, dans quel temps ils ont vécu; et cela, fondé sur le double motif de détromper ceux qui s'attachent à une religion convaincue d'être fausse bien qu'elle leur vienne de leurs pères, et de démontrer par toute l'autorité de l'évidence que la nôtre nous vient d'une antiquité bien plus reculée. Quels sont donc ceux que vous reconnaissez pour être les auteurs de votre religion? Sont-ce les poëtes? sont-ce les philosophes? » Et tout de suite il présente les absurdités et les infamies que les poëtes ont mises sur le compte de leurs dieux

N'est-ce pas une chose ridicule que d'accepter comme auteurs de leur religion des gens tels que Homère et Hésiode, qui ne donnent à leurs dieux d'autre origine que l'eau, et qui leur prêtent toutes les passions les plus basses de l'humanité. Les nombreuses citations qu'il tire de leurs livres sont autant de preuves de cette conséquence: « Si vous ajoutez foi à ce qu'ont écrit ces hommes si vantés, il faut que vous confessiez, ou que vos dieux étaient réellement tels qu'ils les ontpeints, ou, que ce n'étaient point des dieux. »

Passant aux philosophes, il anéantit de la même manière leur autorité. Il les fait tous passer en revue, depuis Thalès de Milet jusqu'à Empédocle; et il montre qu'il n'en est pas un seul qui ait donné une idée supportable de la divinité; qu'ils ne s'entendent pas mieux sur l'origine de l'âme, et qu'à force de se contredire et de se combattre entre eux, ils ne montrent tous que la plus grossière ignorance.

« Dans cette confusion et cette opposition perpétuelles, l'homme sage remarque une vérité, c'est qu'ils s'accordent tous dans une seule chose, qui est de se traiter d'hommes trompés et trompeurs..... Mais, poursuit-il, si vos poëtes et vos philosophes n'ont pu vous donner les vrais principes de religion, à qui devez-vous recourir pour connaître enfin une science aussi importante? C'est aux prophètes qui ont été inspirés par la Divinité. Ceux-là ne doivent rien aux artifices du langage. Dans leurs écrits, nulle rivalité entre eux, nulle contention. Ils ne rendent leurs oracles que conformément aux impressions que leur communique le divin esprit dont ils sont les instruments, que pour révéler aux hommes les volontés du Seigneur et les secrets de la Providence. Aussi les entendez-vous parler uniformément de Dieu, de la création, de l'origine des choses, de l'immortalité de l'âme, du jugement qui nous attend après la vie, de toutes les vérités nécessaires à notre instruction. »

A leur tête il met Moïse et cite les témoignages qu'ont rendus à ses lumières et à ses talents les plus grands écrivains du paganisme. Il fait voir que Moïse a existé et écrit longtemps avant même que l'art d'écrire fût connu des Grecs; que sa doctrine n'était point ignorée des Egyptiens, et que c'est de ses livres que la plupart des auteurs païens ont emprunté ce qu'ils ont dit de plus sage sur Dieu et son culte; ce dont il rapporte beaucoup d'exemples, tirés de Pythagore, de Platon, d'Orphée, de Sophocle et d'Homère. Il fait voir que tous les prophètes qui ont existé après Moïse ont toujours enseigné les mêmes vérités, établi les mêmes principes et rendu témoignage à la même religion; et il conclut en disant aux païens : « Le seul parti qui vous reste à prendre est de convenir que ce n'est qu'à l'école des prophètes et des hommes divinement inspirés que vous pouvez sûrement vous instruire, et prendre une juste connaissance de l'Etre suprême et de la véritable religion. »

Dans la seconde partie, sous le titre particulier de *Discours aux Grecs*, saint Justin justifie son changement de religion. C'est avec connaissance de cause qu'il a renoncé au paganisme, dont le culte ne lui présentait rien de saint, rien qui fût digne de la divine majesté; toutes les fictions des poëtes qui forment le fonds de la théologie du paganisme, n'étant que des monuments du délire et de l'impiété, et toutes les cérémonies établies en l'honneur de la divinité n'ayant pour but que de favoriser le luxe, la mollesse et tous les plaisirs des sens; ce qu'il prouve par une assez longue énumération. « Quelle école de morale était-ce, demande-t-il, que les exemples de ces dieux, consacrés par les chants de la poésie et par les hommages de toute l'antiquité? Répondez, ô vous, habitants de cette Grèce si polie! Vous vous indignez contre votre fils, quand vous le voyez s'abandonner à de coupables excès : votre Jupiter est-il moins coupable que lui? Vous répudiez votre femme quand elle oublie ses devoirs : mais une Vénus a chez vous des temples. Si c'étaient d'autres qui vous parlassent ainsi, vous crieriez à l'outrage. Est-ce moi qui accuse vos dieux? Ne sont-ce pas plutôt et vos poëtes et vos historiens? Laissez donc là ces fables ridicules. Venez prendre part à la sagesse incomparable qui se puise à la source de la divine parole. Reconnaissez, non un Jupiter souillé de crimes, mais un Roi du ciel, incapable de corruption; dont les héros ne savent pas verser le sang des peuples, mais ne répandent que le leur propre; qui n'accorde point sa prédilection ni à la vigueur des membres et à la beauté des formes, mais à la seule beauté de l'âme, à l'innocence et à la vertu. O puissance toute céleste, qui, du moment où elle s'est rendue maîtresse du cœur, y établit la paix, en chasse les passions! O doctrine toute divine, qui forme non des poëtes, des philosophes et des orateurs, mais qui de mortels nous fait devenir immortels, qui nous associe à la nature de Dieu lui-même, et qui de la terre nous élève dans le ciel! Voilà celle dont le charme secret m'a conduit à la doctrine nouvelle que je professe. Venez avec moi; apprenez ce que j'ai appris, et puisque j'ai été ce que vous êtes, ne désespérez pas d'être un jour ce que je suis. »

Première Apologie. — L'ouvrage qui fait le plus d'honneur à saint Justin et qui lui a valu le beau titre de docteur de l'Eglise, c'est sa grande *Apologie* que nous appelons ici la première, non-seulement parce que c'est le rang qu'elle occupe le plus habituellement dans la collection de ses œuvres, mais encore parce que dom Ceillier, et après lui Tricalet, nous semblent avoir prouvé péremptoirement qu'elle fut publiée avant l'autre. Il paraît qu'il l'écrivit à Rome, vers l'an 150 de Jésus-Christ; remarque importante pour notre tradition catholique, parce qu'elle prouve incontestablement que les

cérémonies de la messe et du baptême qui s'y trouvent décrites telles qu'on les pratiquait alors dans la première Eglise du monde, sont encore les mêmes aujourd'hui, et que par conséquent elles ont été de tous temps en usage parmi les Chrétiens; témoignage décisif en faveur de l'antiquité de notre liturgie. Cette *Apologie* se divise naturellement en trois parties. Dans la première, le saint martyr se plaint que l'on condamne les Chrétiens sans les connaître, sur leur nom seul et d'après des bruits calomnieux. Il expose la sainteté de leur morale et la sainteté de leur vie. — Dans la seconde, il établit quelques-uns des dogmes principaux du christianisme, dont il prouve la divinité par les prophéties. — Dans la troisième, pour détruire les calomnies répandues contre les mystères et les assemblées des Chrétiens, il expose ce qui se passait dans ces assemblées. Si jamais ouvrage a dû être regardé comme un chef-d'œuvre de sagesse, de force de raisonnement et de liberté franche et généreuse dans la défense de la vérité, c'est celui-ci. Il est dédié à l'empereur Tite Antonin et à ses deux fils adoptifs, au sacré sénat et à tout le peuple romain, au nom de ces hommes de tous états et de tout rang que persécute une haine injuste. Justin, l'un d'eux, fils de Priscus Bacchius, né à Flavia la Nouvelle, dans la Palestine syrienne, présente humblement ce discours et cette requête :

« L'homme sincèrement pieux et digne du nom de philosophe n'aime et ne recherche que la vérité; il abandonne les opinions des anciens, dès qu'il en reconnaît le faux. La raison lui en fait un devoir; elle va plus loin : elle ne lui défend pas seulement de prendre pour guides ceux dont la conduite comme les principes blessent l'équité; elle veut qu'il s'attache à la vérité, au point de la préférer à tout, même à la vie; qu'il ait le courage d'en défendre les droits, d'en suivre les maximes en toutes circonstances, eût-il la mort devant les yeux. On vous appelle pieux, philosophes, défenseurs de la justice, amis de la science; partout vous vous entendez donner ces titres; les méritez-vous réellement ? L'événement le démontrera :

« Ce n'est point pour flatter, pour solliciter des grâces que nous approchons du trône. Nous nous présentons pour demander justice, pour vous prier qu'on nous juge après examen des faits, qu'on ne s'écarte pas à notre égard des premiers principes de l'équité. Prenez garde, ô princes ! de n'écouter ici que d'injustes préventions; craignez qu'une complaisance excessive pour des hommes superstitieux, qu'une précipitation aussi aveugle qu'insensée, que d'anciens préjugés qui ne reposent que sur la calomnie ne vous fassent porter contre vous-mêmes une terrible sentence. Pour nous, personne ne peut nous faire de mal, si nous ne nous en faisons à nous-mêmes, si nous ne nous rendons coupables d'aucune injustice. On peut bien nous tuer, mais on ne peut pas vous nuire. Ne voyez dans ce langage ni fol orgueil, ni ridicule présomption : nous nous bornons simplement à demander qu'on informe sur les griefs reprochés aux Chrétiens, qu'on les punisse comme les autres coupables, si les faits sont prouvés; mais s'ils sont faux, la droite raison vous défend de condamner l'innocence, d'après les mensonges de la calomnie, et de vous nuire à vous-mêmes en écoutant la passion plutôt que la justice. L'honneur comme l'équité ne vous laisse qu'une seule voie à suivre. Quelle est-elle ? C'est d'accorder à l'accusé la liberté de justifier sa conduite et ses principes, c'est de ne porter d'arrêt qu'après avoir pris conseil de la piété et de la sagesse, et non de la violence et de la tyrannie. Hors de là, ni princes, ni sujets, personne n'est heureux. « Les Etats ne connaîtront le bonheur, a dit « un ancien, que lorsqu'on verra la philoso- « phie, assise sur le trône, tracer à chacun « ses devoirs et former ceux qui comman- « dent comme ceux qui obéissent. » Notre devoir à nous, c'est de vous rendre compte de notre vie et de nos principes; autrement, la punition des fautes que vous ferait commettre l'ignorance retomberait sur vous-mêmes. Votre devoir à vous, après nous avoir entendus, c'est de vous montrer juges équitables, comme la raison le demande. La vérité une fois connue, vous serez sans excuse devant Dieu, si la justice ne dicte vos arrêts.

« Or, je vous le demande, qu'est-ce qui prouve qu'un homme est innocent ou coupable ? Est-ce son nom ou ses actes? Si le nom tout seul fait le mérite, nous sommes les meilleurs des hommes. Toutefois, si nous étions coupables, nous ne voudrions pas d'une grâce qui ne serait accordée qu'à notre nom. Mais s'il n'est point démenti par notre conduite, si tous deux sont irréprochables, prenez garde, ô princes, c'est contre vous-mêmes que se tournerait le glaive dont l'injustice vous aurait armés contre l'innocence. On ne mérite ni éloges, ni châtiments pour le nom que l'on porte, mais pour la conduite que l'on a tenue, selon qu'elle est noble ou coupable.

« Quand il s'agit des autres, vous ne condamnez pas sur une simple accusation. Vous informez, vous voulez des preuves. Leur nom n'est pas un crime, pourquoi le nôtre aurait-il ce caractère à vos yeux ? Si vous ne considérez que le nom, sévissez plutôt contre nos accusateurs : le châtiment serait plus légitime. On nous accuse, parce que nous nous appelons Chrétiens ? Rien de plus injuste que de faire peser sa haine sur ce qui est bon en soi-même. Un homme, accusé d'être Chrétien, déclare-t-il qu'il ne l'est pas ? à l'instant vous le mettez en liberté, vous ne voyez rien à reprendre dans sa conduite. Un autre fait-il hautement profession de l'être? sur-le-champ vous le condamnez : preuve certaine que nous ne sommes proscrits que pour notre nom. N'est-ce pas plutôt la vie de l'un et de l'autre qu'il faudrait interroger ? Par elle seulement vous apprendriez à connaître les personnes.....

« Princes, c'est uniquement dans vos intérêts que nous vous tenons ce langage. Une simple observation vous le fera comprendre : interrogés, ne pourrions-nous pas dissimuler ce que nous sommes ? Toutefois nous ne le ferons jamais, parceque nous ne voulons pas d'une vie achetée par le mensonge. Dévorés de l'ardent désir d'une vie pure et éternelle, nous ne soupirons qu'après cette terre promise, cet heureux séjour où nous devons vivre à jamais avec le Dieu créateur et père de tout ce qui existe. Nous nous hâtons dès lors de nous faire connaître, convaincus, persuadés que nous sommes que tant de félicité est l'assuré partage de ceux qui n'auront pas craint de se déclarer pour ce Dieu, et dont le cœur n'aura cessé d'aspirer après ce séjour où doit enfin finir la lutte des passions.

« Voilà en peu de mots quel est l'objet de notre attente et le fond de notre doctrine. Platon a dit, au sujet des méchants, qu'après leur mort ils devaient comparaître devant Minos et Rhadamante, pour entendre de la bouche de ces juges la sentence qui les enverrait au supplice. Et nous aussi, nous leur annonçons un châtiment; mais c'est le Christ lui-même qui le prononcera; c'est dans leur corps et dans leur âme réunies qu'ils doivent le subir; et sa durée ne sera pas seulement de mille ans, comme le dit Platon; elle sera éternelle. Mais, direz-vous, cela est impossible; cela n'est pas croyable. Eh bien! quand je vous accorderais que nous nous trompons sur ce point; après tout, cette erreur est-elle un crime, et fait-elle de nous des coupables dignes du châtiment? L'essentiel est qu'on ne puisse nous convaincre d'aucune mauvaise action.

« Nous reconnaissons un Dieu qui n'a besoin de rien et qui donne tout aux hommes. Nous sommes assurés que les offrandes qui lui sont véritablement agréables sont celles des vertus qui composent son essence, et qu'il n'aime de nous que ce qui réfléchit l'image de ce qu'il trouve en lui-même.

« C'est pour l'homme que ce Dieu d'une infinie bonté a tout fait sortir du néant; et si l'homme sait, par ses œuvres, répondre à tant d'amour et à ses hautes destinées, il méritera de vivre et de régner avec lui, d'être heureux de sa félicité, et affranchi pour toujours de la corruption et de la douleur. Nous n'avions pas la vie, c'est Dieu qui nous l'a donnée; n'est-il pas juste de ne l'employer qu'à lui plaire, de le préférer à tout? C'est cet amour de préférence qui nous vaudra l'immortalité et la possession de ce Dieu lui-même. S'il n'était pas en notre pouvoir de nous donner la vie, nous ne pouvions pas non plus par nous-mêmes faire un légitime usage des nobles facultés qu'il nous donne avec elle. Que fait encore ce Dieu? Il nous accorde sa grâce pour les diriger. Il nous incline ainsi doucement à la foi. C'est sur cette foi que reposent nos plus chers intérêts. Il faut donc porter l'homme à l'embrasser, au lieu de l'en éloigner. Ce que toutes les lois humaines n'auraient pu faire, le Verbe divin l'aurait accompli, si le démon n'avait compté sur notre nature corrompue et inconstante pour faire un appel à toutes les passions et les armer par l'impiété, la perfidie de ses calomnies semées de toutes parts contre les hommes les plus innocents.

« Quand vous entendez dire que nous aspirons après un royaume, à l'instant vous vous figurez notre ambition à la recherche de quelque trône de la terre.

« Quelle est votre erreur! Nous ne voulons pas d'autre royaume que celui du ciel; et la preuve, c'est qu'interrogés sur ce que nous sommes, nous nous gardons bien de le dissimuler, certains que l'aveu nous vaudra la mort. Si les choses d'ici-bas pouvaient flatter notre ambition, nous n'aurions qu'à taire notre nom et à nous dérober au glaive par la fuite; mais nos espérances ne rampent pas sur la terre, dès lors peu nous importe le bourreau. Après tout, la mort n'est-elle pas inévitable?

« Ce qui devrait surtout vous réconcilier avec la doctrine des Chrétiens, c'est que nulle autre n'est plus propre à maintenir l'ordre et la tranquillité dans l'Etat. Elle persuade à l'homme que Dieu voit tout: que le méchant, l'avare, l'assassin, l'homme vertueux sont tous également placés sous la majesté de ses regards; qu'on ne peut sortir de cette vie sans tomber entre ses mains; qu'on trouve, selon ses œuvres, une éternité de peine, ou une éternité de bonheur par delà le tombeau. Or, je vous le demande, si ces vérités étaient bien connues, quel homme, se voyant resserré dans une vie si courte, se déclarerait pour le vice, quand il aurait en perspective les feux éternels qu'il lui prépare hors de cette vie! Quel motif, au contraire, plus capable de le détourner du crime et de le porter à la vertu, afin que celle-ci, devenue l'unique ornement de son âme, le préserve d'un malheur sans fin et lui procure l'éternelle félicité que Dieu nous promet? Croyez-vous que les lois toutes seules, avec les peines qu'elles infligent, imposent assez au méchant pour l'arrêter et le contenir? Il sait bien qu'il peut vous échapper, parce que vous n'êtes que des hommes. S'il ne redoute point d'autre regard, il enfantera le crime qu'il médite. Ah! s'il avait appris, s'il était convaincu comme nous que l'œil de Dieu est toujours ouvert sur lui, qu'il n'est pas seulement témoin de l'acte, mais encore de la pensée, il ferait le bien au lieu du mal, n'eût-il d'autre motif que la crainte du glaive qu'il verrait suspendu sur sa tête. Vous conviendrez de cette vérité avec moi; mais examinez votre conduite. A voir vos persécutions, ne dirait-on pas que vous craignez que tout le monde ne se range du côté de la vertu, et que vos rigueurs n'aient plus personne à punir? Ce serait une crainte digne du bourreau et non de princes vertueux. Mais nous sommes persuadés que cet acharnement contre nous est moins vo-

tre ouvrage que celui du démon, qui égare la raison de l'homme pour en obtenir plus sûrement des autels et des victimes. Princes, vous êtes trop amis de la piété, de la sagesse, pour imiter ceux qui abjurent ainsi la raison. Si toutefois vous voulez, à l'exemple de l'insensé, sacrifier la vérité à d'indignes préjugés, sacrifiez-la, vous en avez le pouvoir; mais songez-y, ce pouvoir oppresseur ne serait, après tout, que celui du brigand qui tue sa victime sans défense. Personne n'aime à souffrir, encore moins à recueillir ou à léguer après soi l'indigence, la misère et l'opprobre. Et cependant voilà ce que ne peut manquer de recueillir l'homme assez insensé pour lutter contre la force du Verbe et rechercher ce qu'il commande de fuir. Nous savons que c'est là une des prédictions que nous a laissées notre divin maître Jésus-Christ, dont nous avons pris le nom, puisque nous nous appelons Chrétiens. Ce qui nous affermit dans la foi de tout ce qu'il nous a enseigné, c'est que nous voyons tous les jours se réaliser ce qu'il a prédit. Il est Dieu, car il n'appartient qu'à Dieu d'annoncer les événements avant qu'ils n'arrivent, et de les accomplir comme il les a annoncés.

« Peut-on, sans renoncer à la raison, accuser d'athéisme des hommes qui adorent l'auteur de l'univers, qui ont appris et qui enseignent que ce Dieu n'a besoin ni de victimes, ni de libations, ni de parfums, qu'il ne demande que l'offrande du cœur; des hommes qui élèvent sans cesse vers lui leurs prières et leurs actions de grâce, le remerciant du bienfait de la vie, des secours par lesquels il nous la conserve, de la vertu qu'il a attachée à chaque plante, de la succession des saisons, mais surtout au don de la foi qui nous fait croire en lui et nous apprend à le connaître et à nous conserver purs et sans tache à ses yeux? Le culte le plus digne de lui consiste non à détruire par le feu ce qu'il a fait et destiné à nous nourrir, mais à nous en servir pour nous-mêmes, à le partager avec nos frères dans l'indigence, et à chanter tous ensemble en son honneur, dans de pieuses cérémonies, des hymnes de reconnaissance. Avec de telles idées de la Divinité, ces hommes seraient-ils des athées? Bien convaincus que Jésus-Christ, qui nous a enseigné cette doctrine, qui s'est fait homme pour remplir ce ministère, qui a été mis en croix sous Ponce-Pilate, gouverneur de la Judée au temps de Tibère, est le Fils même du vrai Dieu, nous l'adorons après le Père, et ensuite l'Esprit-Saint qui inspirait les prophètes ; et vous verrez combien est raisonnable ce culte d'adoration. Je sais que vous répétez que nous sommes des insensés; que celui que nous adorons après le Dieu éternel, immuable, père de toutes choses, n'est qu'un homme, un crucifié. C'est que vous ignorez ce grand mystère; je vais vous en instruire : je ne vous demande que de l'attention.

« Car je dois vous prévenir que vous avez à vous tenir en garde contre un terrible adversaire, l'esprit de ténèbres, que nous avons vaincu, et qui ne cherche qu'à vous séduire, qu'à vous détourner de l'étude et de l'intelligence des vérités dont nous voulons vous instruire. Il ne néglige rien pour vous retenir sous son joug, dans un honteux esclavage et vous faire servir d'instruments à ses desseins. Prestiges, songes, fantômes, il met tout en œuvre : c'est par là qu'il prend dans ses piéges ceux qui s'inquiètent peu de l'avenir. Il ne veut pas que vous lui échappiez comme nous lui avons échappé nous-mêmes; car nous étions aussi ses esclaves. Mais nous avons su rompre nos liens dès que nous avons connu le Verbe ; nous n'avons plus voulu adorer que le Dieu incréé, le seul Dieu véritable, une fois que nous avons été éclairés par son Fils. Quel changement se fit alors en nous ! Nous placions le bonheur dans la débauche ; maintenant la chasteté fait nos délices. Nous avions recours à la magie ; nous ne mettons plus notre espoir que dans l'infinie bonté du Dieu éternel. L'or, l'argent, de grands domaines nous paraissaient les seuls biens dignes d'envie; aujourd'hui nous nous faisons un bonheur de les mettre en commun et de les partager avec l'indigent. La haine nous armait les uns contre les autres et faisait couler le sang; nous repoussions l'étranger, celui qui n'avait ni nos lois, ni nos habitudes, et depuis que le Christ nous a apparu, nous voyons dans chaque homme un frère ; nous prions même pour nos ennemis; nous cherchons à désarmer la haine par la douceur, à vaincre la résistance par la persuasion. C'est ainsi que nous tâchons d'amener ceux qui nous persécutent sous le joug de Jésus-Christ, afin qu'ils vivent aussi selon ses préceptes, qu'ils partagent nos espérances et qu'ils jouissent du bonheur qui nous est réservé. Nous ne voulons pas ici vous tromper : pour dissiper à cet égard toutes vos craintes, j'ai jugé à propos de vous exposer quelques préceptes de la doctrine de Jésus-Christ, avant de vous prouver qu'il est Dieu, ainsi que je vous l'ai promis. Sa manière d'enseigner était courte et précise ; elle n'avait rien d'un sophiste ; sa parole était la force de Dieu même. »

Saint Justin met sous les yeux de ses juges les principales maximes de la morale chrétienne, rapportées textuellement au livre des Évangiles, sur les devoirs de la continence, de la chasteté, de la charité, de l'aumône, du pardon des injures, de la soumission envers les princes. « Doctrine admirable, poursuit-il, qui a trouvé des disciples dans toutes les classes, réformé les mœurs d'une foule innombrable de personnes que nous voyons encore avec orgueil persévérer jusqu'à l'âge le plus avancé dans la plus haute perfection. Nous ne regardons pas comme Chrétiens ceux qui ne suivent pas ces maximes : c'est moins sur la bouche que dans le cœur qu'elles doivent se trouver. Ce sont les œuvres que Dieu demande; il ne promet le salut qu'à celui qui pratique sa loi. *Tous ceux qui me disent : Sei-*

gneur, Seigneur ! ce sont ces propres paroles, *n'entreront point dans le royaume des cieux; mais celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans le ciel. Celui qui m'écoute et fait ce que je dis, écoute mon Père qui m'a envoyé. Plusieurs me diront : Seigneur, n'avons-nous pas bu et mangé en votre nom, et même fait des miracles? Moi, je vous répondrai : Loin de moi, vous tous qui faites l'iniquité! C'est alors qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents, lorsqu'on verra les justes briller comme le soleil, tandis que les méchants seront jetés dans le feu éternel. Plusieurs viendront en mon nom, revêtus de peaux de brebis à l'extérieur; mais au dedans, véritables loups ravissants. Vous les reconnaîtrez à leurs œuvres : tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu.* Ceux qui ne vivent pas selon ces maximes et qui ne sont Chrétiens que de nom, nous vous demandons nous-mêmes de les punir.

« Nous donnons à tous vos sujets l'exemple de la fidélité à payer les impôts... Nous avons appris de Jésus-Christ à rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Nous n'adorons que Dieu seul. Pour tout le reste nous vous obéissons avec joie. Nous vous reconnaissons comme les arbitres et les maîtres de la terre, et avec ce pouvoir suprême dont vous êtes revêtus, nous demandons au ciel de conserver toujours la raison qui en règle l'usage... Voyez la fin des empereurs qui vous ont précédés : ils ont subi la destinée commune. Si le néant était le terme fatal de la vie humaine, l'avantage serait pour les méchants. Mais tout ne s'éteint pas avec le corps, et un châtiment immortel attend ceux qui vécurent dans le crime. Pour ne pas vous laisser endormir dans une sécurité funeste, écoutez les preuves que nous allons vous fournir du dogme de l'immortalité de l'âme. »

Et le saint apologiste le démontre en effet par des raisonnements puisés dans les traditions du paganisme, par l'aveu de ses philosophes et de ses écrivains les plus célèbres, par les pratiques superstitieuses et les croyances mythologiques. « Pourquoi donc nous fait-on, à nous, un crime de dogmes qui nous sont communs avec vos poëtes et vos philosophes? Est-ce parce qu'on les trouve chez nous sans mélange d'erreur, et que nous seuls en donnons des preuves solides, et plus noblement établies. Pourquoi ce privilége d'une haine toujours ardente contre nous ? »

Au dogme de l'immortalité des âmes se trouve lié intimement celui de la résurrection des corps. Saint Justin en appuie la certitude sur le fait sans cesse renouvelé sous nos yeux de la génération, de la reproduction de nos corps par la propagation, mystère non moins impénétrable à notre intelligence que la résurrection. « Nous ne saurions la comprendre, et cependant nous sommes forcés de la reconnaître, preuve que ce qui est incompréhensible et impossible pour l'homme, ne l'est nullement pour Dieu. » Si le paganisme n'était pas fondé à repousser des dogmes que ses sages lui avaient appris à respecter, était-il plus en droit de se soulever contre les mystères du christianisme, bien moins contraires à la raison que tous ceux dont il avait composé l'histoire de ses divinités et de tout son culte. Saint Justin se trouve donc engagé naturellement dans la discussion de l'idolâtrie, ce qu'il fait encore ici avec autant d'érudition que de sagacité. « Bien que nous ayons nos dogmes et nos mystères comme les Grecs, seuls nous sommes capables d'en avoir. On nous hait, on nous poursuit, à cause du seul nom de Jésus. Nous avons beau ne rien faire contre les lois, on nous traîne à la mort comme des scélérats. L'exercice de tous les cultes est permis ; il n'y a que le nôtre qui soit proscrit. Partout on est libre d'adorer les arbres, les fleuves, les rats, les chats, les crocodiles, en un mot, tous les animaux; ce que l'on adore dans un lieu ne l'est pas dans un autre, et fait crier réciproquement à la profanation tout ce qui ne s'accorde pas dans l'objet du culte consacré, sans que pour cela on se traite en ennemis. Nous seuls, nous sommes les ennemis du genre humain parce que nous n'adorons pas les mêmes dieux que vous, et que nous n'offrons à des morts ni libations, ni parfums, ni couronnes, ni sacrifices. Comment serions-nous d'accord ensemble, puisque vous ne l'êtes pas avec vous-mêmes? Vous le savez, ce qu'on adore ici comme un Dieu, là on le chasse comme un vil animal ; ailleurs on l'immole comme une agréable victime. Pourquoi donc cette intolérance envers nous? » Ces traits suffisent pour indiquer avec quelle force de raisonnements et d'expressions, le saint docteur relève les absurdités et les infamies du paganisme.

Il attaque avec une égale vigueur les hérétiques de son temps, qui semblaient faire cause commune avec les païens. Les ménagements dont on usait envers eux, la haute protection qui se déclarait en leur faveur étaient une sorte de persécution nouvelle ajoutée aux rigueurs que l'on exerçait contre les catholiques. On les confondait avec eux sous la dénomination générale de Chrétiens, mais on avait soin de les excepter de la proscription qui pesait sur les vrais disciples de Jésus-Christ. « Est-ce, demande saint Justin, que vous n'avez pas à leur imputer comme à nous ces mensongères abominations dont se repaît la haine des peuples, quand elle nous accuse de nous réunir la nuit, à la lueur d'un flambeau, presqu'aussitôt renversé, pour nous livrer à d'incestueuses débauches et manger de la chair humaine? Je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est que les persécutions ne s'étendent pas sur eux ; c'est que, bien loin de les punir de mort pour la profession de leurs dogmes, vous les encouragez même à les répandre. Non pas que nous vous demandions à persécuter personne, à Dieu ne plaise ! Nous sommes si loin de vouloir du mal à qui que ce soit, que nous regardons comme

criminels et coupables de prostitution et d'homicide ceux qui exposent leurs enfants nouveau-nés; ce qui serait pourtant une suite nécessaire de ces désordres et de ces mélanges que l'on nous impute... L'unique fin que nous nous proposons dans le mariage c'est d'avoir des enfants et de nous appliquer à les élever. Et si nous n'avons point la volonté de nous marier, nous demeurons dans la continence et dans un célibat perpétuel. »

Venant ensuite aux preuves de la divinité de Jésus-Christ, saint Justin l'établit par les prophéties, dont il explique les principales, en commençant par celle de Jacob, pour exposer et développer ensuite celles d'Isaïe, de Michée et des autres, qui ont prédit les humiliations et la gloire future du Messie. Comme les païens pouvaient mettre sur le compte de ce qu'ils appelaient fatalité la prescience divine manifestée dans les prophètes, saint Justin prévient l'objection, et la réfute, en montrant que, selon ces mêmes prophéties, les châtiments et les récompenses, la félicité et les peines sont attribuées à chacun en raison du mérite de ses œuvres; ce qui ne pourrait se dire, si tout arrivait nécessairement par l'enchaînement des destinées. « Si tout arrive par la force d'un destin aveugle et invincible, si tel est homme de bien et tel autre scélérat, parce que le destin l'a voulu; il s'ensuit que l'un n'est pas louable et que l'autre n'est pas répréhensible, et qu'il n'y a plus ni liberté ni choix, et par conséquent aucun mérite dans nos actions. Si le genre humain est dépouillé du pouvoir de choisir librement entre le bien et le mal, on ne peut donc lui imputer aucune de ses actions. Nous pouvons aisément démontrer le contraire, c'est-à-dire, que l'homme embrasse librement la vertu et se plonge librement dans le vice, puisque le même homme passe successivement quand il veut, de la vertu au vice, et du vice à la vertu. Or, s'il était arrêté par le destin qu'il serait bon ou méchant, il ne serait pas susceptible du contraire et ne changerait pas aussi souvent. Disons mieux. Si nous admettons le fatalisme, il n'y a plus ni bons ni méchants. Il faut tout rejeter sur ce destin, et le reconnaître comme le seul auteur de tant de contradiction. Il faut avouer, et nous l'avons déjà dit, que le vice et la vertu ne sont plus que des mots inventés par les hommes, et dans le vrai, vides de sens; ce qui devient, comme la saine raison le démontre, une souveraine impiété et le comble de l'injustice. Nous soutenons seulement qu'il est d'une destinée inévitable, que ceux qui auront choisi la vertu, reçoivent pour récompense les honneurs qu'ils auront mérités; et que ceux qui auront préféré le vice aient également le salaire qui leur est dû. Dieu n'a pas créé l'homme semblable aux plantes, ni aux bêtes, qui sont incapables de choisir et de se déterminer librement. Et l'homme, je le répète, ne serait digne ni d'éloges ni de récompenses, s'il ne faisait pas le bien par choix, mais par une conséquence nécessaire de sa nature; il ne mériterait pas davantage d'être puni, s'il faisait le mal, parce qu'il ne dépendrait pas de lui de l'éviter... Par le fidèle accomplissement des prophéties qui annoncèrent les événements réalisés sous vos yeux, tels que la désolation de Jérusalem et de son temple, la vocation des gentils, on peut, on doit conclure à la certitude de celles qui annoncent les événements réservés à l'avenir, comme le second avénement de Jésus-Christ, la résurrection des morts et le jugement universel. C'est l'autorité de ces prophéties qui nous force à croire... Car enfin tombe-t-il sous le sens que nous eussions pu croire à un homme mort sur une croix, en consentant à l'adorer, comme le Fils unique de Dieu et le juge futur du genre humain, si nous n'avions les preuves les plus authentiques des prédictions qui avaient annoncé sa venue et de la parfaite correspondance de ces prédictions avec les faits? »

Il restait à saint Justin de justifier les Chrétiens sur les crimes secrets dont on accusait leurs assemblées. C'est pour répondre à ces calomnies qu'il dévoile ce qui avait lieu dans leurs réunions, quoique régulièrement il ne fût pas permis d'en parler devant ceux qui n'étaient pas Chrétiens. Voici ce passage justement célèbre, d'une si haute importance pour le dogme et pour la discipline, et que nous pouvons présenter comme foudroyant pour l'hérésie. Nous le donnons textuellement, à quelques retranchements près, d'après la traduction de l'abbé de Genoude, que nous avons suivie dans tout le cours de cet article.

« Maintenant nous allons vous exposer comment nous sommes initiés à la connaissance de ces vérités, consacrés à Dieu et renouvelés par son Christ. Nous ne voulons pas qu'on interprète mal notre silence, si ces détails manquaient à notre récit. Trouvons-nous un homme persuadé de la vérité de notre doctrine, et résolu d'y conformer sa conduite, nous l'instruisons à prier, à jeûner, pour obtenir de Dieu le pardon de ses fautes passées. Nous jeûnons, nous prions nous-mêmes avec lui. Ensuite nous le conduisons en un lieu où nous tenons l'eau en réserve, et là, il est régénéré comme nous l'avons été nous-mêmes, au nom du Dieu, maître et souverain de l'univers, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, son fils et notre Sauveur, et au nom de l'Esprit-Saint qui a prédit par les prophètes toutes les circonstances de la vie de Jésus-Christ. Nous appelons ce baptême *illumination*, parce que les âmes y sont éclairées..... Après avoir purifié ainsi le néophyte, qui croit, embrasse et professe notre doctrine, nous le conduisons dans l'assemblée des frères; nous prions pour lui, pour nous, pour tous les autres en quelque lieu qu'ils soient; et le but de notre prière c'est d'obtenir de Dieu la grâce de nous montrer toujours dignes de la vérité après l'avoir connue, et

d'arriver au bonheur éternel par une vie pleine de bonnes œuvres et par la fidèle observance de ses préceptes. Les prières finies, nous nous saluons tous par le baiser de paix; puis on présente à celui qui préside l'assemblée du pain et une coupe mêlée de vin et d'eau. Il les prend et rend gloire à Dieu le Père par le nom du Fils et du Saint-Esprit. Il achève l'œuvre eucharistique ou l'action de grâces pour tous les bienfaits dont Dieu nous a comblés. Quand il a fini, tout le peuple prononce *Amen*, qui signifie en Hébreux : Ainsi soit-il. Alors ceux que nous appelons diacres distribuent aux assistants le pain, le vin et l'eau consacrés par les paroles de l'action de grâces et en portent aux absents. Nous appelons cet aliment *Eucharistie*. Nul n'y peut participer, s'il ne croit à la vérité de l'Evangile, s'il n'a été auparavant purifié et régénéré par l'eau du baptême, s'il ne vit selon les préceptes de Jésus-Christ; car nous ne prenons pas cette nourriture comme un pain, comme un breuvage ordinaire. De même que Jésus-Christ, notre Sauveur incarné par la parole de Dieu, a pris véritablement chair et sang pour notre salut; de même on nous enseigne que cet aliment qui, par transformation, nourrit notre chair et notre sang, devient par la vertu de la prière, qui contient ses propres paroles, la chair et le sang de ce même Jésus incarné pour nous. Les apôtres eux-mêmes nous ont appris, dans les livres qu'ils nous ont laissés et qu'on appelle évangiles, que Jésus-Christ leur avait ordonné de faire ce qu'il fit lui-même, lorsqu'ayant pris du pain et rendu grâces, il dit : « Ceci est mon corps, » et qu'ayant pris ensuite la coupe et rendu grâces, il dit : « Ceci est mon sang. »

« Pour nous, depuis l'institution de la divine Eucharistie, nous ne cessons de nous entretenir d'un si grand bienfait. Chez nous les riches se plaisent à secourir les pauvres, car nous ne faisons qu'un : et chacun de nous en présentant son offrande, bénit le Dieu créateur par Jésus-Christ, son Fils, et par le Saint-Esprit. Le jour qu'on appelle jour du soleil, tous les fidèles de la ville et de la campagne se rassemblent en un même lieu; on lit les écrits des apôtres et des prophètes, aussi longtemps qu'on en a le loisir; quand le lecteur a fini, celui qui préside adresse quelques mots d'instruction au peuple et l'exhorte à reproduire dans sa conduite les grandes leçons qu'il vient d'entendre. Puis nous nous levons tous ensemble et nous récitons des prières. Quand elles sont terminées, on offre, comme je l'ai dit, du pain avec du vin mêlé d'eau; le chef de l'assemblée prie et prononce l'action de grâces avec toute la ferveur dont il est capable. Le peuple répond : *Amen*. On lui distribue l'aliment consacré par les paroles de l'action de grâces, et les diacres le portent aux absents. Les riches donnent librement ce qu'il leur plaît de donner; leur aumône est déposée entre les mains de celui qui préside l'assemblée; elle lui sert à soulager les orphelins, les veuves, ceux que la maladie ou quelqu'autre cause réduit à l'indigence, les infortunés qui sont dans les fers, les voyageurs qui arrivent d'une contrée lointaine; il est chargé en un mot de pourvoir aux besoins de tous ceux qui souffrent. Nous nous assemblons le jour du soleil, parce que c'est le premier jour de la création, celui où Dieu dissipa les ténèbres et donna une forme à la matière, et parce que c'est encore en ce jour que Jésus-Christ notre Sauveur est ressuscité d'entre les morts. Car il fut crucifié la veille du jour de Saturne, et le lendemain de ce même jour, c'est-à-dire le jour du soleil, il apparut à ses apôtres et à ses disciples, et leur enseigna ce que nous venons de vous exposer.

« Si tout cet ensemble vous paraît raisonnable et porte le caractère de la vérité, respectez-le; si vous n'y trouvez rien de grave, rejetez-le comme futile. Mais la peine de mort que vous décernez contre des ennemis, ne la portez pas contre des hommes qui ne font aucun mal. Car nous vous avertissons que vous n'éviterez pas le jugement de Dieu, si vous persistez dans l'injustice; pour nous, nous ne cessons de répéter : Qu'il soit fait à notre égard selon la volonté de Dieu. Nous aurions pu nous prévaloir d'une lettre du très-grand et très-illustre empereur Adrien, votre père, et vous demander au nom de cette lettre que justice nous fût rendue, ainsi que nous vous en avons toujours prié; mais nous n'avons pas voulu invoquer l'arrêt rendu en notre faveur; nous aimons mieux, en terminant ce récit et ce discours, nous reposer sur la justice de notre cause. Nous nous contenterons de placer au bas de notre requête une copie de la lettre d'Adrien, afin de vous convaincre que nous disons la vérité. »

Et en effet, l'illustre apologiste ajoute à la fin de sa défense la lettre adressée par l'empereur Adrien à Minucius Fundanus en faveur des Chrétiens. Eusèbe nous donne lieu de penser que l'apologie de saint Justin eut un heureux succès, puisqu'après en avoir rapporté le titre, il ajoute, que l'empereur Tite Antonin, envoya en Asie, à la prière des Chrétiens persécutés par les habitants de cette province, une constitution dans laquelle il s'exprimait ainsi : « Quelques gouverneurs de provinces écrivirent autrefois à mon très-auguste père, au sujet de ces mêmes hommes. Il leur fit réponse qu'il ne fallait pas les inquiéter, à moins qu'il ne fût prouvé qu'ils eussent agi contre la sûreté de l'Etat. Plusieurs m'ont écrit à moi-même, et je leur ai répondu dans le même sens que mon père. Si quelqu'un se porte pour accusateur contre les Chrétiens, sans leur imputer d'autre crime que la religion, j'ordonne que l'accusé, bien que convaincu d'être Chrétien, soit absous, et que le délateur au contraire soit puni. »

Seconde Apologie. — Si les empereurs suspendaient quelquefois la rigueur des

lois portées contre les Chrétiens, la persécution, toujours continuée par les peuples, n'en avait pas moins son cours. Jésus-Christ ne tient rien de la faveur des hommes, pas plus qu'il ne redoute leurs fureurs. Vers l'an 166 ou 167, le supplice de quelques martyrs souleva de nouveau l'indignation de saint Justin, qui adressa aux empereurs une seconde apologie, qui sans avoir l'étendue et la célébrité de la première, reproduit les mêmes preuves, avec peut-être encore plus de force et d'énergie. Voici comme il raconte lui-même le fait qui y donna occasion : « Une dame païenne avait mené pendant longtemps une vie fort déréglée, suivant en cela l'exemple de son mari, qui comme elle était païen. Convertie à la foi chrétienne, elle voulut engager son époux à imiter son changement de mœurs; mais n'ayant pu l'y faire consentir, elle crut pouvoir s'autoriser des lois romaines, pour demander le divorce avec son mari qui l'avait dénoncée comme chrétienne, elle et celui qui l'avait convertie. La plainte fut accueillie et devint l'occasion du martyre de plusieurs Chrétiens. Saint Justin rappelle ce fait dès l'exorde de sa requête adressée comme l'autre aux empereurs et à tout le peuple romain.

« Romains, ce qui vient d'arriver sous Urbicus, dans cette capitale, et la conduite tyrannique de vos autres magistrats sur tous les points de l'empire me forcent dans vos propres intérêts, de vous adresser cette nouvelle requête; car vous êtes hommes comme nous, et de plus, vous êtes nos frères, quand encore vous ne le seriez pas ou que vous rougiriez de l'être, à cause de l'éclat de vos titres et de vos dignités. Si vous exceptez les hommes persuadés qu'il existe un feu éternel réservé aux méchants et aux voluptueux, et les amis de la vertu qui règlent leur vie sur celle de Jésus-Christ, c'est-à-dire, si vous exceptez les hommes qui sont devenus Chrétiens, tout le reste est contre nous. Le fait récemment arrivé sous Urbicus va vous en convaincre. » Et il rapporte ce fait dans tous ses détails; puis il répond à cette objection que les païens tiraient de la constance qu'avaient montrée les martyrs. « Mais vous autres Chrétiens, puisque vous aspirez tant à mourir, que ne vous tuez-vous vous-mêmes? vous jouiriez plutôt de votre Dieu, et vous nous causeriez moins d'embarras. » Saint Justin répond : « Nous ne nous tuons point nous-mêmes; interrogés, nous professons hardiment le nom Chrétien. En voici la raison : Nous savons que c'est en vue de l'homme que Dieu a créé le monde. Nous vous avons déjà dit que le moyen de lui plaire, c'est de l'imiter; que se déclarer pour le mal, par sa conduite ou par son langage, c'est l'offenser. En nous donnant la mort, nous empêcherions quelqu'un de recevoir la vie, d'être instruit de la foi chrétienne; nous détruirions autant qu'il est en nous le genre humain; nous contrarierions les vues de la Providence. Interrogés, nous confessons sans hésiter, et pourquoi? C'est que nous n'avons à rougir d'aucun crime ; c'est que nous savons que Dieu aime avant tout la vérité, et que nous nous croirions des impies si nous la dissimulions jamais; c'est que nous brûlons du désir de vous la faire connaître, et de vous désabuser de vos injustes préjugés et de vos erreurs. Vous dites encore : « Mais si Dieu « est pour vous, pourquoi vous laisse-t-il « opprimer, livrer au supplice par ceux que « vous appelez des impies? » Vous partez d'une fausse idée que je vais détruire. Quand le Dieu qui créa le monde eut soumis la terre à l'homme et disposé les astres, qu'il fit évidemment pour lui, de manière à rendre la terre féconde et ramener le retour des saisons, il commanda à ses anges de veiller sur l'homme et sur tout ce qui respire sous les cieux. Tel est le noble emploi qui leur fut confié. Mais plusieurs d'entre eux se corrompirent et furent appelés démons; ils placèrent le genre humain sous leur joug, se firent rendre un culte, dresser des autels, immoler des victimes, et avec tous les crimes enfantèrent tous les maux. Vos poëtes en ont fait des dieux, et les ont désignés sous les noms que chacun de ces anges déchus avait pris.

« Mais le Dieu, père de l'univers, n'a point de nom parce qu'il est increé. Celui qui reçoit un nom est moins ancien que celui qui l'impose. Aussi ces mots : *Dieu, Père, Créateur, Maître, Seigneur*, sont moins des noms que certaines manières d'exprimer ou des œuvres, ou des bienfaits. Il en est de même de son fils, le seul proprement appelé Fils, le Verbe qui précède toutes les créatures, qui existait avec le Père, qui est engendré du Père, par qui ce Dieu a tout créé, tout embelli : ce fils est désigné sous le nom de Christ, parce qu'il a reçu l'onction divine et que c'est par lui que Dieu a mis l'ordre dans l'univers. Car ce mot *Christ* renferme une signification toute mystérieuse, comme le mot *Dieu* n'est qu'une manière d'exprimer l'idée que nous avons naturellement d'un être ineffable. Le Verbe s'appelle encore *Jésus*, et ce mot le désigne en même temps comme homme et comme sauveur. Car il s'est fait homme, comme nous l'avons déjà dit, il a été mis au monde par la volonté de Dieu le Père, pour sauver les hommes qui croient en lui et renverser l'empire du démon. Ce qui se passe aujourd'hui sous vos yeux peut vous en convaincre. En effet, au milieu de cette capitale, par tout l'empire, les Chrétiens triomphent du démon; ils guérissent, au nom de Jésus crucifié sous Ponce-Pilate, des hommes dont cet ennemi s'était emparé, qu'il se plaisait à tourmenter et que n'avait pu délivrer tout l'art des magiciens et des enchanteurs. De toute part sa puissance sur l'homme est détruite, renversée par les disciples de Jésus-Christ.

« Aussi est-ce en faveur des Chrétiens que Dieu conserve le monde. Sans eux, il aurait déjà disparu : tout serait dissous, confondu; il n'y aurait plus ni méchants, ni démons. Oui, s'ils n'étaient la cause qui

arrête le bras de Dieu, vous auriez cessé de nous persécuter et le démon d'allumer contre nous la haine. Le feu du jugement tombé du ciel consumerait tout sans distinction, comme autrefois le déluge détruisit la race humaine, à la réserve d'un seul homme que nous appelons Noé, et vous, Deucalion, d'où sortit ensuite cette nouvelle génération d'hommes bons et mauvais qui s'est si fort multipliée. Nous disons qu'il doit arriver une conflagration générale et non un changement, une transformation des êtres les uns dans les autres, comme l'entendent les stoïciens : ce qui paraît absurde. Et qu'on ne répète pas, avec certains philosophes, que tout ce que nous disons du supplice des méchants au milieu de feux éternels n'est qu'un vain bruit, un épouvantail qui amène à la vertu par la crainte, quand il faudrait lui gagner les cœurs par les charmes de sa beauté et le sentiment de l'amour. Je n'ai qu'un mot à répondre. S'il n'y a point d'enfer, il n'y a point de Dieu; ou s'il existe, il ne s'occupe pas de l'homme : dès lors plus de vice ni de vertu. C'est bien injustement que les législateurs ont établi des peines contre les transgresseurs de leurs plus belles lois. Mais puisqu'ils ne sont pas injustes, le chef des législateurs ne peut l'être, lui qui n'ordonne rien que par son Verbe. Il n'y a d'injustice que dans ceux qui refusent de se soumettre. Mais dira-t-on, les lois varient selon les pays : telle institution en honneur chez un peuple est un objet de mépris chez un autre, et réciproquement. Ecoutez la réponse à cette difficulté : « Les « mauvais anges ont fait des lois conformes « à leur méchanceté, et les hommes qui « leur ressemblent n'ont pas manqué de les « adopter. Ensuite la raison s'est fait jour, « et à sa lumière on a vu qu'il s'en fallait « de beaucoup que toutes les idées fussent « saines et toutes les lois sages; que le bien « et le mal se trouvaient mêlés. » Voilà ma réponse aux adversaires. Je puis leur donner d'autres raisons semblables et plus développées, s'il le faut; mais je rentre dans mon sujet. Il est évident que notre doctrine l'emporte sur toutes les doctrines qui n'ont eu pour auteur que des hommes..... Ceux-ci n'ont fait qu'entrevoir la vérité; Jésus-Christ seul l'a puisée à sa source. Aussi le plus célèbre d'entre eux, Socrate, n'a-t-il trouvé personne, pas même un seul de ses disciples qui ait voulu souffrir la mort pour sa doctrine; tandis que pour Jésus-Christ, non-seulement des sages et des savants, mais une multitude d'ignorants et de gens du peuple ont bravé les menaces, les tortures et la mort. Ne vous en étonnez pas : les premiers étaient abandonnés à la faiblesse humaine; et c'est la force même du Verbe de Dieu qui soutient les Chrétiens..... Ce qu'on a dit des athlètes et des héros dont vos poëtes ont fait des dieux, pour peu que vous sachiez vous servir de votre raison, dites-le des Chrétiens. Ne voyez-vous pas qu'ils courent à la mort que tous les autres cherchent à fuir? Moi-même, lorsque je faisais encore mes délices de Platon et que j'entendais reprocher aux Chrétiens tous les genres de crimes, tandis que je les voyais intrépides devant la mort et les supplices qui causent le plus d'effroi, je ne pouvais me persuader qu'ils fussent des hommes cruels, avides de voluptés; je me disais : Est-ce qu'un voluptueux, un débauché, un homme qui ferait ses délices de la chair humaine, embrasserait avec joie le trépas qui lui ravit tout son bonheur? Est-ce qu'il ne chercherait pas plutôt à prolonger sa vie, à se soustraire aux magistrats, au lieu d'être son propre dénonciateur et son bourreau!

« Mais voici les indignes manœuvres de certains hommes poussés par le démon. Comme les crimes qu'on nous impute sont punis de mort, ils enlèvent pour les mettre à la question quelques-uns de nos esclaves. Ce sont des enfants ou des femmes timides qu'ils forcent par d'horribles tortures, d'avouer faussement des crimes qui ne sont que trop réels quand il s'agit d'eux-mêmes, puisqu'ils ne rougissent pas de les commettre en public et au grand jour. Mais comme ces crimes ne souillent pas notre conscience, nous méprisons l'accusation. N'avons-nous pas le Dieu incréé, ineffable pour témoin de nos actions et de nos pensées. Et que n'aurions-nous point à répondre, si nous voulions nous justifier? Mais encore une fois nous nous en inquiétons peu, pleins de confiance en la justice du Dieu qui voit tout..... Quand j'ai vu quelles odieuses couleurs répandait le démon sur la doctrine de Jésus-Christ pour en détourner les hommes, j'ai livré au ridicule, et l'auteur du mensonge, et ses lâches artifices, et tous les préjugés populaires. Je déclare que je n'ambitionne plus qu'une seule gloire, pour prix unique de tous mes efforts; celle d'être reconnu chrétien.

« Princes, il nous reste à vous prier instamment de rendre publique cette requête. Vous y mettrez au bas ce qu'il vous plaira, pourvu que notre doctrine soit connue de tous, que la vérité brille à leurs yeux, et qu'ils puissent sortir des ténèbres de l'erreur et de l'ignorance, ignorance coupable, qui les expose à de justes châtiments..... Puisse votre autorité prêter appui à cette courte requête; elle attirera tous les regards et nous pourrons peut-être changer tous les cœurs..... C'est l'unique but de nos efforts en vous adressant cet écrit. Certes la doctrine des Chrétiens, si on en juge sainement, n'a point à rougir; loin de là, elle s'élève au-dessus de toutes les doctrines humaines. Du moins elle n'a pas le danger des principes de vos philosophes ou des poésies de vos baladins que tout le monde peut lire ou voir représenter sur la scène. Tout ce qui est en notre pouvoir, nous l'avons mis en œuvre pour la défense de la vérité. Puissent tous les hommes se rendre dignes de la connaître! C'est la prière que j'adresse au ciel en terminant ce discours; puissiez-vous, vous-mêmes, en princes sincèrement pieux et philosophes, ne prendre

conseil que de vos véritables intérêts, et porter une sentence équitable. »

Dialogue avec Tryphon.— Après sa grande *Apologie*, le plus célèbre des ouvrages de saint Justin est son traité de controverse contre les Juifs, ou *Dialogue avec Tryphon*, titre qu'il portait dès le temps d'Eusèbe. Il l'écrivit à Ephèse à la suite d'une longue conférence qui avait duré deux jours entiers. Le principal interlocuteur est Tryphon, personnage distingué, auquel le saint martyr accorde le titre de *prince* parmi ceux de sa nation. Voici d'après son exposé même qu'elle fut l'occasion de ce dialogue :

« Je me promenais un matin dans les galeries du Xiste, lorsqu'un homme vint à moi avec les personnes qui l'accompagnaient, et me dit en m'abordant : « Salut, philoso« phe ! » et après ces mots, il se mit à marcher à mes côtés. Ses amis en firent autant. Je le saluai à mon tour, et lui demandai ce qu'il me voulait. — Lorsque j'étais à Argos, me dit-il, j'appris d'un Corinthien, disciple de Socrate, qu'il ne fallait pas dédaigner ou mépriser ceux qui portent votre habit, mais leur témoigner toute sorte d'égards, se lier avec eux, et par l'échange des idées, s'éclairer mutuellement ; on s'en trouve bien de part et d'autre, quand les services sont ainsi réciproques ; aussi toutes les fois que je rencontre un homme avec l'habit de philosophe, je me plais à l'aborder : voilà pourquoi je me suis empressé de vous adresser la parole. Les personnes qui se trouvaient avec moi m'ont suivi, dans l'espoir de profiter aussi de votre entretien.—Et qui êtes-vous donc, ô le plus grand des mortels, lui dis-je en riant.

« Il me fit connaître sans détour son nom et son origine. — Je m'appelle Tryphon, me dit-il, je suis Hébreu et circoncis, chassé de ma patrie par la dernière guerre, je me suis retiré dans la Grèce et je demeure ordinairement à Corinthe. — Et qu'espérez-vous de la philosophie? lui demandai-je ; peut-elle vous être aussi utile que votre législateur et vos prophètes? — Est-ce que les philosophes, reprit Tryphon, ne s'occupent pas uniquement de Dieu ; leurs discussions n'ont-elles pas toutes pour objet son unité, sa providence? Enfin, si je ne me trompe, la philosophie n'a pas d'autre but que la connaissance de Dieu. —Oui, ce devrait être l'objet de toutes ses recherches ; mais qu'il existe plusieurs dieux, ou qu'il n'en existe qu'un seul ; qu'il veille ou non sur chacun de nous, voilà ce que bien peu de philosophes cherchent à savoir, comme si cette connaissance importait peu au bonheur ! Ils s'efforcent seulement de nous persuader que si Dieu prend soin de l'univers, des genres, des espèces, il ne s'occupe ni de vous, ni de moi, ni d'aucun être en particulier. Ils vous diront même qu'il est fort inutile de le prier jour et nuit. Vous voyez où tendent leurs doctrines ; ils ne cherchent qu'à assurer la licence et l'impunité, qu'à agiter et à suivre les opinions qui leur plaisent, à faire et dire ce qu'ils veulent, n'attendant de la part de Dieu ni châtiment, ni récompense. En effet, que peuvent craindre ou espérer des hommes qui enseignent que rien ne doit changer, que nous serons toujours vous et moi ce que nous sommes aujourd'hui, ni meilleurs ni pires? D'autres, partant de l'idée que l'âme est spirituelle et immortelle de sa nature, pensent qu'ils n'ont rien à craindre après cette vie, s'ils ont fait le mal ; parce que d'après leurs principes un être immatériel est impassible, et qu'on peut se passer de Dieu, puisque l'on ne peut mourir.

« Alors Tryphon me dit avec un sourire gracieux : Et vous, que pensez-vous sur toutes ces questions? Quelle idée avez-vous de Dieu? Quelle est votre philosophie, dites-le nous. — Je vous dirai tout ce que je pense, lui répondis-je. Assurément la philosophie est le plus grand de tous les biens et le plus précieux devant Dieu, puisqu'elle nous conduit à lui et nous rend agréables à ses yeux ; aussi je regarde comme les plus grands des mortels ceux qui se livrent à cette étude. Mais qu'est-ce que la philosophie? Descendue du ciel pour éclairer les hommes, d'où vient qu'elle reste cachée à la plupart? Il ne devrait y avoir ni platoniciens, ni stoïciens, ni péripatéticiens, ni pythagoriciens, ni contemplatifs ; mais il importe, puisque cette science est une, de dire pourquoi nous la voyons ainsi divisée. Ceux qui s'occupèrent les premiers de philosophie se firent un nom célèbre par cette étude ; ils eurent des successeurs qui adoptèrent leur doctrine sans chercher par eux-mêmes la vérité. Frappés de la vertu, de la force d'âme, du langage sublime de leurs maîtres, ils les crurent sur parole, tinrent pour vrai ce qu'ils en avaient reçu et transmirent à leurs propres disciples ces premières opinions avec celles qui s'en rapprochaient le plus, en conservant le nom donné primitivement au père ou chef de l'école. Je voulus autrefois connaître ces divers systèmes de philosophie. Je m'attachai d'abord à un stoïcien ; mais voyant qu'un long séjour auprès de lui ne m'avait rien appris de plus sur Dieu que je n'en savais, je le quittai pour m'adresser à un péripatéticien, homme très-habile, du moins, c'est ce qu'il croyait. Après m'avoir souffert près de lui les premiers jours, il me pria de fixer le salaire que je voulais lui donner pour ses leçons. Cette proposition me parut si peu digne d'un philosophe que je me déterminai à l'instant même à quitter son école. Mais comme je voulais avant tout savoir ce qui fait le fonds et l'essence de la philosophie, j'allai trouver un pythagoricien, qui était en grande réputation et avait lui-même une haute idée de sa sagesse ; je lui exprimai le désir d'être admis au nombre de ses auditeurs et de jouir de son intimité. — Volontiers, me dit-il, mais savez-vous la musique, l'astronomie, la géométrie? penseriez-vous comprendre la science qui conduit au bonheur, sans posséder ces connaissances premières qui dégagent l'âme des objets

sensibles, la rendent propre à saisir les choses intellectuelles, à contempler le beau, le vrai dans son essence ? — Il me fit le plus grand éloge de ces diverses connaissances, et me dit qu'elles étaient indispensables. Sur ma réponse que je les ignorais complétement, il me congédia. Je ne savais plus à quoi me résoudre, lorsque je pensai aux platoniciens, qui étaient alors très-accrédités. Un des plus célèbres venait d'arriver à Naplouse, c'est avec lui que je me liai principalement ; je gagnai beaucoup à ses conversations et mon esprit grandissait tous les jours. Ce que je pus comprendre des choses immatérielles me transportait,et la contemplation des idées intellectuelles semblait me donner des ailes pour m'élever bientôt jusqu'à la plus haute sagesse : je le croyais du moins, et telle était ma folie, que je conçus l'orgueilleux espoir de voir bientôt Dieu lui-même ; car c'est le but que se propose la philosophie de Platon..... Un jour que, m'abandonnant à cette espérance, je marchais dans une campagne pour gagner le bord de la mer, comptant y être seul et pouvoir me livrer plus facilement à mes méditations; comme j'approchais de l'endroit que j'avais choisi, je m'aperçus qu'un vieillard d'un aspect vénérable, et d'une physionomie pleine de douceur et de gravité, me suivait d'assez près : je m'arrêtai en me tournant vers lui, et je le regardai avec beaucoup d'attention : — Vous me connaissez-donc, me dit-il ? — Non, lui répondis-je. — Pourquoi donc me regarder ainsi ? — C'est, lui répliquai-je, que je m'étonne de vous rencontrer dans un lieu où je me croyais seul. — Je suis inquiet, me dit le vieillard de quelques amis, partis pour un long voyage et dont je n'ai pas de nouvelles. Je suis venu sur les bords de la mer pour tâcher de les découvrir de quelque côté ; mais vous-même quel motif vous amène en ces lieux ? »

Et saint Justin lui expose les motifs qui lui font chercher la solitude. Le vieillard prend occasion de ses réponses pour lui apprendre les secrets d'une autre philosophie bien plus certaine, bien plus nécessaire que toutes celles qui s'enseignent dans les écoles profanes. Justin argumente dans le sens des platoniciens sur la nature des âmes, sur l'essence divine, sur les récompenses et les châtiments à venir ; mais le vieillard le presse si fort, tantôt par des questions agréables, tantôt par des comparaisons sensibles, tantôt par de solides raisons qu'il le réduit à avouer que les philosophes n'avaient pas connu la vérité. Après avoir ainsi battu en ruines leurs systèmes, il lui indique en ces termes, à quels maîtres il faut recourir pour apprendre la véritable sagesse.

« A une époque fort éloignée de la nôtre, bien avant tous vos philosophes vivaient des hommes justes, saints, agréables à Dieu, remplis de son esprit. Inspirés d'en haut, ils annoncèrent tous les événements que nous voyons s'accomplir sous nos yeux. Ces hommes, ce sont les prophètes. Seuls ils ont connu la vérité et l'ont fait connaître. Etrangers à la crainte, exempts de vanité, mais remplis de l'esprit de Dieu, ils publiaient ce qu'ils avaient vu et entendu. Leurs écrits existent encore. Ceux qui les lisent attentivement et sans prévention comprennent le principe et la fin de toutes choses, et savent bientôt tout ce que doit savoir un véritable philosophe. Ils ne discutaient pas quand il fallait parler. Ils étaient les témoins de la vérité, et combien leur témoignage est supérieur à tous les raisonnements ! Les événements passés et ceux qui arrivent tous les jours nous forcent impérieusement de croire à leurs paroles. Ils célébraient la gloire de Dieu le Père, le souverain arbitre de l'univers. Ils annonçaient aux hommes celui que Dieu nous a envoyé, c'est-à-dire le Christ, son Fils. Vous ne trouvez rien de semblable chez ces faux prophètes, que remplit l'esprit impur, l'esprit de mensonge. Ils cherchent à éblouir par des prestiges, et ne célèbrent que l'esprit d'erreur qui les animait, je veux dire le démon. Mais, avant tout, demandez que les portes de la lumière s'ouvrent pour vous. Qui peut voir et comprendre, si Dieu et son Christ ne lui donnent l'intelligence ?

« Ainsi me parla le vieillard. Il me dit encore beaucoup d'autres choses qu'il est inutile de rapporter ici, et disparut en me recommandant de méditer ses paroles. Je ne l'ai pas revu depuis, mais un feu secret me dévorait; je brûlais du désir de connaître les prophètes et les hommes divins, amis du Christ. En repassant dans mon esprit tout ce que m'avait dit le vieillard, je pensais que là devait se trouver la seule philosophie utile et certaine. Vous savez maintenant comment et pourquoi je suis philosophe. Je n'ai plus qu'un désir, c'est de voir tous les hommes entrer dans la même voie et ne pas s'éloigner de la doctrine du Sauveur. En elle respire je ne sais quelle majesté terrible, bien capable d'effrayer les hommes qui ont abandonné le droit chemin. Ceux qui méditent cette doctrine y trouvent au contraire le plus délicieux repos. Si vous vous intéressez à vous-mêmes, si avec le désir du salut, vous avez confiance au Dieu qui veut vous le procurer, venez vous instruire à l'école du Christ, faites-vous initier à ses mystères et vous pourrez connaître le bonheur. A ces mots, les compagnons de Tryphon poussèrent un grand éclat de rire. Pour lui il me dit en souriant: J'applaudis au motif qui vous anime, au zèle tout divin qui vous embrase ; mais il eût mieux valu rester disciple de Platon, ou d'un autre philosophe, et vous appliquer à acquérir la constance, l'empire sur les passions, la sagesse, que de vous laisser prendre à tout ce faux langage et de vous attacher à des hommes méprisables. En demeurant fidèle à vos principes, et en vivant sans reproches, vous conserviez l'espoir d'une vie meilleure.

Mais, quand vous abandonnez Dieu pour croire à la parole d'un homme, quel espoir de salut peut vous rester? Si vous voulez m'en croire, car je vous regarde déjà comme un ami, faites-vous d'abord circoncire; puis observez le sabbat, les fêtes, les nouvelles lunes, comme la loi le prescrit; en un mot, faites tout ce qu'elle commande, peut-être alors trouverez-vous grâce devant le Seigneur. Si le Christ est né et demeure quelque part, il est inconnu, il ne se connaît pas lui-même et n'a aucun moyen de se faire connaître. Il faut d'abord que le prophète Élie vienne lui donner l'onction sainte et le révèle à la terre. Sur de vains bruits vous avez rêvé un Christ qui n'est que dans votre imagination, et, dupe de vous-même, vous courez aveuglément à votre perte.

« Puisse le Seigneur vous le pardonner et vous faire grâce, ô Tryphon! Vous blasphémez ici ce que vous ignorez. Vous croyez sur parole vos docteurs qui n'entendent pas les Ecritures, et trompé par leurs fausses interprétations, vous dites au hasard tout ce qui vous vient à l'esprit. Si vous le voulez, je vous montrerai que ce n'est pas nous qui sommes dans l'erreur. Vous comprendrez que rien n'est capable de nous empêcher de confesser le Christ; non, quand le tyran le plus farouche nous le défendrait, quand nous aurions à redouter tous les genres d'outrages. Je vous ferai voir que notre foi repose, non sur de vaines fables, sur des discours dépourvus de raison, mais sur une parole toute divine, pleine de force, riche des grâces et des dons de l'esprit de Dieu. » Et, là-dessus, l'ardent apologiste du christianisme repousse l'accusation lancée contre sa foi, par l'analogie des deux Testaments, qui établissent une même croyance dans le seul Dieu adoré successivement par les Juifs et par les Chrétiens. Après avoir démontré péremptoirement l'insuffisance de la circoncision lévitique, il en vient à la divinité de Jésus-Christ, dont il marque le double avénement; le premier, dans l'état d'obscurité, où il s'est montré pendant sa vie mortelle; le second, dans l'éclat de la gloire qui l'accompagnera au jour du dernier jugement; ce qu'il appuie par de savantes explications des psaumes, par les figures de l'ancienne loi et par les noms que lui donnent nos saintes Écritures. Il s'attache particulièrement au psaume XXI, dont il donne un savant commentaire, en l'étendant à toutes les circonstances de la Passion et de la Résurrection du Sauveur, d'où résulte le témoignage le plus décisif en faveur de Jésus-Christ, qu'il est impossible de ne pas accepter comme le Messie prédit par David. Aux reproches que Jésus-Christ était ignoré, il répond en affirmant qu'il n'existe pas une contrée du monde où il n'y ait des Chrétiens; il démontre que les prédictions faites sur la future vocation des Gentils, concernaient ce peuple nouveau, devenu, par là, le vrai peuple de Dieu, et que, dans la personne de Jésus-Christ, tous les oracles des prophètes se trouvent accomplis. Il applique à l'Église ces paroles du Psalmiste : *Uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuæ*, et dit : « Vous avez tous les jours la preuve que rien ne peut ébranler, pas même intimider la foi que nous avons en Jésus-Christ. On a beau nous égorger, nous attacher à des croix, nous exposer aux bêtes, nous jeter dans les flammes, nous éprouver par les tortures les plus cruelles; vous nous voyez fermes, intrépides dans la confession de notre foi. Plus la cruauté s'exerce contre nous, plus aussi s'accroît le nombre et la ferveur des disciples de Jésus-Christ. Nous ressemblons à la vigne qui porte des fruits à mesure qu'on la taille. »

Cet ouvrage, que nous regrettons de ne pouvoir analyser plus longuement, est semé de temps en temps de maximes très-utiles pour la direction des mœurs; nous en citerons seulement quelques-unes : « Vous vous imaginez célébrer le saint jour du dimanche en le passant à ne rien faire; combien vous êtes loin de l'esprit de son institution, qui commande de s'abstenir de tout péché, d'éviter le parjure, la fraude, la fornification. Telle est la manière de le célébrer la plus agréable au Seigneur..... La circoncision du Juif ne fut qu'un signe distinctif; la circoncision du Chrétien, qui lui est conférée par le baptême, est un sacrement qui le sanctifie..... La même voix qui, autrefois, appela Abraham, nous a appelés en nous commandant de quitter notre ancienne manière de vivre. Et de même que le saint patriarche a cru aux promesses de Dieu, de même, nous autres Chrétiens, en vertu de la foi que nous avons en Dieu, nous avons renoncé à toutes les choses du monde. Les vrais Israélites c'est nous, nous qui sommes devenus les enfants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, nous qui avons la connaissance du vrai Dieu par Jésus-Christ crucifié..... Quiconque ne vit pas conformément aux saintes règles établies par Jésus-Christ, a beau se dire Chrétien; il ne l'est pas..... Nous connaissons des gens qui, si on les laissait faire, damneraient l'univers tout entier. Ils n'ont à prononcer que des sentences de condamnation; et il ne tient pas à eux que les portes de l'enfer ne s'ouvrent à leur commandement. Hommes atrabilaires, qui interprètent les évangiles au gré de leurs passions?..... Nous ne sommes que chair; il n'y a en nous que faiblesse; c'est pourquoi nous avons besoin de recourir au céleste médecin, qui seul peut guérir nos âmes..... Celui qui veut bien vivre doit éviter de voir et d'entendre bien des choses, ou, s'il ne peut en éluder la rencontre, il a besoin de se boucher les oreilles et les yeux. »

Saint Justin termine son dialogue par cette conclusion : « Tryphon, après un moment de silence, me dit : Vous voyez qu'il ne vous a pas fallu faire un grand effort pour entrer en conversation avec nous? — Je ne puis vous répondre combien ce[illegible]

tretien m a été agréable, et je suis persuadé que tous ceux qui m'entourent ont partagé ce plaisir. — Assurément, il nous a été plus utile que nous n'aurions osé l'espérer; s'il nous était possible d'en jouir plus souvent, nous retirerions beaucoup plus de fruits encore de cette manière d'approfondir les divines Écritures. Mais vous êtes sur le point de partir; vous n'attendez plus que le moment de mettre à la voile; quand vous nous aurez quittés, ne perdez pas notre souvenir; pensez à nous comme à des amis. — Si je n'étais obligé de vous quitter, répondis-je, voilà les entretiens que je voudrais voir s'établir tous les jours entre nous: mais au moment de m'embarquer, avec la permission et le secours de Dieu, je vous recommande de ne rien négliger dans l'intérêt de votre salut, pour vous affranchir de vos docteurs, et de savoir leur préférer le Christ du Dieu tout-puissant.—Après ces mots, ils me quittèrent en me souhaitant un heureux voyage, et une navigation exempte de tout danger. — Je formai pour eux à mon tour les vœux les plus ardents. Puisque vous comprenez si bien, leur dis-je, que la raison a été donnée à l'homme pour lui servir de guide, tout ce que je puis vous souhaiter de plus heureux, c'est que vous sachiez faire un bon usage de cette raison, pour arriver à reconnaître, comme nous, que Jésus est le Christ de Dieu. »

Lettre à Diognète.—On n'est pas généralement d'accord que cette lettre soit de saint Justin; mais il n'est pas démontré non plus qu'elle ne lui appartienne pas. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'auteur, quel qu'il soit, ne peut pas être éloigné du temps où vécut le saint martyr. Tillemont le croit antérieur; si sa conjecture était vraie, l'ouvrage n'en serait que plus précieux. Quoiqu'il ne soit pas venu tout entier jusqu'à nous, il ne laisse pas de renfermer plusieurs choses très-utiles et très-importantes pour la religion chrétienne. L'apologiste répond aux principales accusations dirigées contre les Chrétiens.— «Ils n'adorent pas les dieux du paganisme, disait-on: — Parce qu'ils ne les reconnaissent pas pour des dieux. Mais ceux-là même qui les adorent, quelle idée se font-ils donc de la divinité, pour honorer comme ils font, des statues de pierre, d'airain ou de quelque matière vile ou terrestre, travaillée par la main des hommes? — Les Chrétiens s'éloignent de la religion des Juifs: — Parce qu'ils n'ont rien de commun avec leurs superstitions. — Ils s'isolent des autres peuples. — Calomnie! Ils ne s'en séparent que dans ce qu'ils ont de criminel ou de frivole. Ils fraternisent avec tous, comme concitoyens; ils endurent tout, comme étrangers. Point de contrée étrangère qui ne soit leur patrie; point de patrie qui ne leur soit étrangère. Ils mangent en commun, mais toujours avec modestie. Ils sont dans la chair, mais ne vivent pas selon la chair; ils habitent le monde, mais ils obéissent à une législation qui leur vient du ciel. Du reste, ils sont partout soumis aux lois de l'État et aux coutumes des lieux. Ils enchérissent encore par leur genre de vie sur la sévérité des lois. Ils aiment tout le monde, et tout le monde les persécute. On les méconnaît, on les condamne, on les traîne à la mort; mais la mort est pour eux le principe d'une vie nouvelle. Ils sont pauvres et ils répandent des largesses. On les décrie, et les opprobres dont on les charge font leurs titres de gloire. Tout en déchirant leur réputation, on ne peut leur refuser l'hommage dû à l'innocence des mœurs. On les maudit; ils ne s'en vengent que par des bénédictions. Bien qu'irréprochables, on les punit comme des scélérats. Les Juifs unis aux païens les combattent avec acharnement, et leur haine ne saurait articuler rien de précis. Pour tout dire, en un mot, les Chrétiens sont dans le monde ce que l'âme est dans le corps; de même que celle-ci est distincte du corps dans lequel elle réside; de même les Chrétiens habitent le monde, disséminés sur tous ses points, mais sans appartenir au monde.

« La doctrine qu'ils professent, ce ne sont pas les hommes qui la leur ont donnée. Elle leur vient de Dieu, qui l'a fait connaître, non par le ministère d'un ange, mais par l'organe de son Verbe. Il l'a envoyé sur la terre, non comme un monarque qui vient imposer à des sujets un joug tyrannique, mais comme un roi tout débonnaire, qui met loyalement son fils en possession de ses États; mais comme un Dieu sauveur qui ne demande que des hommages libres et volontaires. Avant sa venue personne ne connaissait Dieu. Et d'où aurait-on appris à le connaître? Était-ce à l'école des philosophes qui n'ont jamais su publier que des contradictions et des mensonges? Il n'y avait que lui qui pût se découvrir aux hommes. Il se manifeste par la foi, à qui seul il est donné de le voir. Toujours bon, toujours miséricordieux, quand les hommes ne mériteraient que sa colère, il conçut en leur faveur le dessein le plus généreux, le plus ineffable pour l'exécution duquel il s'est associé son divin Fils. Longtemps il l'avait retenu caché; mais quand le moment est enfin arrivé de révéler au monde les conseils préparés dès le commencement, c'est alors que les bienfaits de la divine Incarnation se sont manifestés et répandus sur nous. Jésus-Christ est venu *prendre nos péchés*. Dieu lui-même nous a donné son propre fils pour être le prix de notre rédemption. Il a substitué l'innocent et le juste à la place des criminels. Oubliant toutes les offenses dont nous nous étions rendus coupables, il a fait de celui qui était sans péché la rançon de ceux qui en étaient couverts; et le Dieu immortel a satisfait en mourant pour les hommes condamnés à la mort.

« Qu'est-ce qui pouvait couvrir nos péchés, si ce n'était sa justice? Comment la rébellion des serviteurs pouvait-elle être expiée autrement que par l'obéissance du fils? O échange incompréhensible! O surprenant

artifice de la sagesse de Dieu ! Un seul est frappé et tous sont délivrés; le juste est déshonoré et les coupables en même temps remis en honneur; l'innocent subit ce qu'il ne doit pas, et il acquitte tous les pécheurs de ce qu'ils doivent; l'iniquité de plusieurs est cachée dans un seul juste, et la justice d'un seul fait que plusieurs sont justifiés.

« Aussitôt que vous aurez appris à connaître Dieu, quelle douce joie remplira votre cœur; combien vous voudrez aimer le Dieu qui vous a prévenu de tant d'amour. En commençant à l'aimer, vous lui ressemblerez par la bonté. — « Quoi ! un homme ressembler à Dieu? » — Ne soyez pas surpris d'un pareil langage; oui, lui ressembler avec sa grâce, non par sa toute-puissance et la souveraine autorité de sa domination, ni par son inépuisable magnificence; mais être miséricordieux envers le prochain, bienfaisant à l'égard de ses inférieurs, partager sès biens avec les indigents, c'est en être la providence, c'est imiter Dieu lui-même. C'est alors que vous comprendrez que le monde tout entier ne forme qu'une sorte de république gouvernée par Dieu; alors vous serez initié dans le langage des mystères de Dieu..... Moi-même, je ne vous parle pas de choses qui me soient étrangères ni opposées à la droite raison; moi-même ayant eu le bonheur d'être le disciple des saints apôtres, la doctrine que j'eu ai reçue, je la transmets fidèlement à ceux qui se rendent dignes d'être les disciples de la vérité. » Cette dernière phrase semble confirmer l'opinion de Tillemont qui incline à penser que l'auteur de cette lettre était antérieur à saint Justin.

Ouvrages supposés.—On a attribué à saint Justin plusieurs ouvrages dont la critique a démontré la supposition; nous nous contenterons d'en indiquer les titres, sans discuter aucune des raisons qui les ont fait rejeter. De ce nombre est un *Traité contre Aristote*, quoique Photius nous assure que le saint apologiste avait composé des discours pleins d'une logique vive et pressante contre les principes de ce philosophe; mais ces discours ne réfutaient que les deux premiers livres de la physique, tandis que le traité en question contient la réfutation de plusieurs autres ouvrages. Photius marque encore parmi les écrits de saint Justin un traité intitulé : *Brèves solutions de quelques difficultés formées contre la piété.* Cet écrit ne subsiste plus, et c'est apparemment pour en réparer la perte qu'on lui a attribué un autre écrit sur des matières semblables avec ce titre : *Réponse de saint Justin aux orthodoxes sur cent quarante-six questions importantes.* Mais on peut dire que ceux qui ont pris cette liberté se sont trahis eux-mêmes, et ont découvert presque à chaque page leur imposture. On convient aussi que le traité intitulé : *Exposition de la vraie foi*, ou *de la sainte et consubstantielle Trinité*, n'est point de saint Justin. Le titre seul en est une preuve, puisque ce ne fut que longtemps après l'époque du saint martyr, qu'on fit usage dans l'Eglise du terme *consubstantiel.* Il suffit de lire la lettre à Zène et à Sérène, pour se convaincre qu'elle est supposée, quoique le protestant Scultet et quelques catholiques la lui attribuent. Elle est adressée à des moines et traite de matières qui ne conviennent ni au caractère ni à l'époque du saint martyr.

Ouvrages perdus. — Le traité intitulé *De la Monarchie*, ou de l'*Unité de Dieu*, n'est pas venu tout entier jusqu'à nous. Eusèbe en cite plusieurs autres dont il ne nous reste plus que les titres, de ce nombre est celui intitulé *Le Chantre* ou *Le Psalmiste*, et un autre contre les gentils, où il s'étendait beaucoup sur un grand nombre de questions agitées entre les Chrétiens et les philosophes, et dans lequel il traitait de la nature des démons. Nous avons encore une partie de cet ouvrage sous le titre de *Discours aux païens*, et nous en avons rendu compte en son lieu. Saint Justin en avait composé un autre *sur la nature de l'âme.* C'était une espèce de recueil dans lequel il se proposait d'examiner diverses opinions des philosophes, en promettant de les réfuter dans un autre ouvrage où il développerait son sentiment sur les mêmes questions. De ces deux écrits, Eusèbe n'avait vu que le premier, et on ne sait si le second fut jamais composé. Du reste, nous n'avons ni l'un ni l'autre, et il paraît qu'ils étaient perdus dès le temps de Photius, puisqu'il n'en dit rien. Nous avons perdu également tout ce que saint Justin écrivit contre les hérétiques. Ses ouvrages sur cette matière étaient de deux sortes. Il y en avait un contre toutes les hérésies, comme le témoignent saint Jérôme et Photius, et un autre contre Marcion. Ce dernier est cité par saint Irénée, et le saint martyr cite lui-même le premier dans sa grande *Apologie*, en offrant de le présenter à l'empereur. Eusèbe, après avoir donné la liste des principaux ouvrages de saint Justin, dit qu'il en avait composé encore plusieurs autres qui étaient entre les mains de tout le monde; nous ne nous arrêterons pas à signaler la fausseté de la plupart de ceux qui lui sont attribués, en dehors de cette liste que nous venons de donner.

Il serait trop long de rapporter ici les jugements qui ont été portés sur cet illustre Père. Photius, cité par la plupart des écrivains postérieurs, rend hautement justice à sa profonde érudition. « Seulement, ajoute-t-il, saint Justin a cru indigne de lui de mêler à la beauté naturelle de sa philosophie des couleurs étrangères; et, bien que son élocution soit énergique et savante, rien n'y ressent l'art de l'orateur. Il néglige les grâces du langage, et n'emprunte d'ornements que ceux de la vérité. » En effet, en considérant les écrits de saint Justin sous un point de vue purement littéraire, on remarque qu'en général le style de cet écrivain est dur, traînant, embarrassé, souvent obscur et presque inintelligible, et qu'il est bien loin d'avoir les deux qualités principales de la langue grecque, la politesse et l'harmonie.

Cependant ce que Photius appelle l'élégance du langage nous intéresse peu. Il nous est bien plus important d'y rencontrer avec saint Jérôme un autre genre de perfection, la substance d'une doctrine toute céleste, une générosité vraiment apostolique, la gravité des sentences et des mouvements qui annoncent la force et le courage d'un martyr. Néanmoins on ne peut disconvenir que son *Dialogue avec Tryphon* offre beaucoup de passages entassés pour des preuves, beaucoup de fautes qui viennent de l'ignorance du sens littéral de l'Ecriture. On prétend qu'il n'a pas bien expliqué les difficultés des Juifs, parce qu'il n'était pas assez instruit de la langue sainte. Il croyait avec plusieurs anciens que les anges déchus étaient unis à des corps plus subtils que ceux des hommes, quoique réels, et qu'ils ne souffriront la peine du feu qu'après le jugement dernier. Il prétendait que Platon et d'autres philosophes anciens avaient puisé dans les livres des Hébreux un certain nombre de vérités touchant la création du monde, le déluge, etc., et même, sur la naissance virginale du fils de Dieu, des prophéties qu'ils ont mêlées d'erreurs et de vaines imaginations poétiques. (*Voyez* l'*analyse des deux Apologies de saint Justin* par TAMBURINI; Rome, in-8°, 1780; et la *Défense des Pères accusés de platonisme*, du P. BALTUS; Paris, in-4°, 1711.)

La première édition des OEuvres de saint Justin a été donnée par Robert Estienne en 1551, à Paris d'après un manuscrit de la bibliothèque du roi; on n'y trouve pas le second discours contre les Grecs ni la lettre à Diognète. Henri Estienne les publia en 1592, avec une traduction latine. Dom Maron a recueilli tous les ouvrages de saint Justin, et les a fait paraître en grec et en latin; Paris, in-folio, 1742, édition qui est la meilleure et qui contient en outre les écrits d'Athénagore, de Théophile d'Antioche, d'Hermias et de Tatien. On retrouve aussi les œuvres de saint Justin dans la collection donnée à Wurtzbourg, par Oberthur, 3 vol. in-8°, 1777. Parmi les traductions françaises on remarque celles de Jean Maumont, de l'abbé Chanut, et surtout celle publiée par M. de Genoude, Paris, in-18, 1842, et dont nous nous sommes servi pour nos citations.

JUSTINIEN, qui succéda, en 526, à l'empereur Justin, son oncle, sur le trône des Césars, a rencontré dans la postérité comme parmi ses contemporains des panégyristes et des censeurs. L'éclat de ses grandes qualités n'a couvert qu'à peine les faiblesses et les erreurs que l'on est en droit de lui reprocher. La plus capitale fut sa passion de dogmatiser, qui l'engagea dans les plus fausses conséquences. Que Justinien, aidé par le génie de Trébonien, et les lumières de ses évêques, se fût contenté de prêter l'appui de sa royale autorité aux règlements de la discipline ecclésiastique, il occuperait un rang honorable entre Théodose le Grand et Charlemagne. Ce n'était pas assez pour son ambition. Comme s'il eût cru être à lui seul l'Eglise universelle, il eut la prétention d'en vouloir déterminer les dogmes, approfondir les mystères de l'essence divine, étendre sa suprématie jusque sur le siége apostolique et réformer un concile général. D'autre part celui qui lui assure la reconnaissance de tous les âges et lui a mérité une gloire immortelle, c'est la réforme de la jurisprudence romaine conçue et exécutée par ses soins. Le recueil de législation si célèbre sous les noms de *Code*, de *Pandectes*, d'*Institutes* et de *Novelles*, est l'ouvrage de ce prince.

Le *Code* de Justinien est le recueil des constitutions ou ordonnances choisies des empereurs précédents depuis Adrien, avec quelques lois faites par lui-même dès son arrivée à l'empire. A ce premier travail, il joignit bientôt après un recueil des meilleurs morceaux des anciens jurisconsultes, rangés sous certains titres, auxquels il donna le nom de *Pandectes* ou *Digestes*. Pour rendre ces livres plus utiles, il y fallait une introduction, et c'est à quoi servent les *Institutes* qui sont comme la clef de la jurisprudence romaine, ou l explication méthodique de ses principes. Enfin il corrigea son Code; et, abrégeant la première édition, il publia la seconde telle que nous l'avons encore. Après tous ces règlements de justice, Justinien publia depuis un grand nombre d'édits, qui furent recueillis après sa mort, et à qui l'on donna le nom de *Novelles*.

Le règne de Justinien fut marqué par des innovations annuelles dans les lois. Plusieurs de ses actes furent abolis par lui-même; quelques-uns ont été rejetés par ses successeurs; beaucoup ont été effacés par le temps. Montesquieu blâme avec raison ces altérations successives, qui jettent dans l'ouvrage une confusion embarrassante Elles sont attribuées à la cupidité, tant du prince lui-même qui vendait ses jugements et ses lois, qu'à celle de Trébonien, dont le génie, comme celui de Bacon, embrassait toutes les affaires et toutes les connaissances du siècle, mais dont les vertus et les talents, comme ceux du chancelier d'Angleterre, furent souillés par le reproche mérité d'une basse flatterie et d'une avarice insatiable. Le chancelier de Lhopital, Hotman, Ferrière, d'Aguesseau, Ferrand, conviennent tous que, dans cet immense recueil, il y a beaucoup de choses imparfaites, obscures, incertaines, contradictoires.

Le meilleur livre dans lequel on puisse les étudier est celui de Domat, si connu sous le titre de *Lois civiles*. Ce savant jurisconsulte a classé les lois dans un si bel ordre, a si bien présenté leur développement, si bien élagué tout ce qui n'était que subtil ou spécieux, qu'en le lisant on a des lois romaines une idée de perfection, qu'elles ne soutiennent pas toujours à l'examen. Cela vient du vaste plan que Domat s'était formé, et que l'on peut voir en tête de son ouvrage. C'est la meilleure introduction à l'étude du droit, par la série et les conséquences des maximes d'équité qui y sont renfermées.

Les lois de Justinien sont encore aujourd'hui respectées et suivies par des nations qui n'ont entre elles aucun rapport de dépendance. Grand nombre de ces lois règlent la discipline et les mœurs; et c'est particulièrement sous ce rapport qu'elles nous intéressent. On peut voir dans l'ouvrage de dom Ceillier, ou dans la *Bibliothèque* d'Ellies Dupin, le catalogue et le sommaire de celles de ses ordonnances qui concernent la jurisprudence ecclésiastique. Nous nous contenterons d'en mentionner quelques-unes des plus importantes.

Il est défendu aux évêques de quitter leurs églises pour venir à la cour, sous quelque prétexte que ce soit, à moins qu'ils n'en aient obtenu de l'empereur une permission expresse. L'absence des évêques, dit-il, est cause que le service divin se fait sans dignité et sans édification; que les affaires des églises sont mal administrées, et leurs revenus employés en vaines dépenses, non-seulement par les prélats, mais par les clercs et les domestiques qui les accompagnent.

Par une autre loi, il est défendu aux évêques, en exécution des canons, de disposer par testament, par donation, ou par quelque autre sorte d'aliénation, des biens qu'ils auraient acquis depuis le commencement de leur épiscopat, à moins qu'ils n'en eussent hérité de leurs père et mère, oncles ou frères. Après cette défense, le législateur entre dans le détail de plusieurs précautions sages pour la sûreté générale des biens ecclésiastiques, tels que le compte qu'on doit exiger des économes et l'administration des hôpitaux, qui était alors une fonction ecclésiastique.

Dans une des *Novelles*, la simonie est proscrite avec une sévérité qui fait comprendre à quel point les abus étaient déjà montés en ce genre. On condamna les coupables à la perte de la dignité qu'ils avaient voulu obtenir, et de celle qu'ils possédaient antérieurement, ainsi qu'à la restitution du prix sacrilége, au profit de l'église. Les laïques sont condamnés à payer le double de la restitution, et à l'exil perpétuel.

Dans une longue suite de *Novelles*, il est pourvu à la liberté des élections épiscopales, aux ordinations, à la police extérieure de l'Eglise, au régime des monastères, aux funérailles, aux donations en faveur des églises et des particuliers, aux procédures et jugements ecclésiastiques, aux nouvelles constructions d'édifices religieux, à l'administration de leurs biens, au droit d'asile.

Justinien imagina le système des incorruptibles, qui soutenaient que Jésus-Christ, en se faisant homme, n'avait adopté que ce qu'il y avait de bon et d'heureux dans notre nature, mais qu'il ne s'était point soumis à ces dégoûtantes infirmités et à ces perpétuels besoins dont la nature nous a imposé le joug. Cette hérésie, qui renouvelait en la modifiant l'erreur de Marcion et de Praxéas, eut peu de sectateurs, et fut bientôt abandonnée. Justinien, après avoir eu le ridicule d'être père de cette hérésie, eut la honte d'en devenir malgré lui le déserteur.

Il fut plus heureux dans l'affaire des *trois chapitres*. On nommait ainsi trois écrits de Théodoret, évêque de Cyr, d'Ibas et de Théodore de Mopsueste, que l'on accusait à tort de favoriser l'erreur de Nestorius, parce que l'on n'y adoptait pas toute la doctrine de saint Cyrille d'Alexandrie. Ces écrits avaient été adoptés par le concile de Chalcédoine. Théodoret surtout était révéré dans l'Eglise; et leurs auteurs étaient morts depuis plusieurs années. Quelques personnes prétendirent y trouver des propositions qui favorisaient la duplicité des personnes en Jésus-Christ. L'empereur se mit à la tête de ces zélateurs, et demanda la condamnation des trois chapitres. Vigile, qui tenait alors le siége de Rome, représentait en vain qu'il était scandaleux de flétrir des écrits avoués dans un concile œcuménique; que les propositions que l'on y blâmait étaient susceptibles d'un meilleur sens. Justinien resta inflexible, et il exigea un sixième concile général, où les trois chapitres furent condamnés, et leurs auteurs frappés d'anathème.

Justinien mourut la quarantième année de son règne, l'an 566. âgé de quatre-vingt-quatre ans. C'est lui qui a fait bâtir à Constantinople l'église de Sainte-Sophie.

JUSTINIEN, évêque de Valence. — Saint Isidore de Séville remarque comme un fait extraordinaire qu'il y eut en Espagne, sous le règne de Théodius, c'est-à-dire vers l'an 535, quatre frères issus de la même mère, et tous quatre évêques et auteurs. Le premier s'appelait Justinien et fut évêque de Valence; le second, nommé Juste, gouverna l'Eglise d'Urgel; mais on ignore, et le titre des évêchés occupés par les deux autres, qui s'appelaient Hébridius et Elpide, et le sujet des ouvrages qu'ils avaient composés.

Justinien, évêque de Valence et l'aîné de ces quatre frères, avait écrit un traité contenant diverses réponses aux questions d'un nommé Rusticus. La première était sur le Saint-Esprit, et établissait sa divinité contre les Macédoniens; la seconde, contre les partisans de Bonose qui enseignaient que Jésus-Christ était fils de Dieu, non par nature, mais par adoption. Dans sa troisième réponse sur le baptême institué par Jésus-Christ il montrait qu'il n'est pas permis de le réitérer. Il établissait dans la quatrième une distinction indispensable entre le baptême de saint Jean et celui de Jésus-Christ; et enfin, sa cinquième réponse avait pour but de montrer que le Fils de Dieu est invisible, tout aussi bien que le Père et au même titre. Cet ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous.

JUVENAL succéda à Prayle sur le siége de Jérusalem, vers l'an 420 ou 424. Peu de temps après il consacra Pierre, premier évêque des Sarrasins campés dans la Palestine, parmi lesquels saint Euthyme avait opéré un grand nombre de conversions. Le 7 mai de l'an 428, il bénit l'Eglise de la

Laure de ce saint anachorète, et fut assisté dans cette cérémonie par le prêtre Hésychius et le célèbre Passarion, supérieur d'un monastère situé à Jérusalem ou dans les environs, et y ordonna diacre Domnus, neveu et successeur de Jean d'Antioche. En 430, il reçut une lettre du Pape Célestin, pour l'engager à défendre l'Eglise contre les nouvelles erreurs de Nestorius: et saint Cyrille d'Alexandrie lui écrivit sur le même sujet. Il se rendit, l'année suivante, au concile œcuménique d'Ephèse, où, selon le désir de ces deux pontifes et de saint Euthymius, il agit fortement contre les adversaires de la foi orthodoxe. Il tint le second rang dans cette assemblée et quelquefois même le premier; et il profita de cette prépondérance pour s'attribuer la primatie sur la Palestine, malgré l'opposition de saint Cyrille, qui pria instamment le Pape Célestin de n'y point consentir. Juvénal fut un des huit prélats que le concile d'Ephèse députa à l'empereur, et du nombre de ceux qui ordonnèrent Maximien, évêque de Constantinople. Il assista, en 449, au faux concile d'Ephèse, où il se posa comme défenseur de Dioscore, évêque d'Alexandrie, et partisan des erreurs d'Eutychès, ce qui le fit séparer de la communion de l'Eglise. Mais depuis, ayant souscrit à la lettre de saint Léon à Flavien, et abandonné le parti de Dioscore, il fut rétabli dans la communion de l'Eglise et confirmé dans sa dignité. Il eut même part au décret de la foi, qui fut rédigé dans le concile de Chalcédoine, où il signa la condamnation de Dioscore. Il y termina, dans la septième action, les différends qui s'étaient élevés entre lui et Maxime d'Antioche, au sujet de la primauté, par un accommodement qui portait, que le siége d'Antioche commanderait aux deux Phénicies et à l'Arabie, et que les trois Palestines relèveraient de celui de Jérusalem. Il est à croire que dans la suite il ne s'est plus élevé de contestations sur cette matière, puisque depuis le concile de Chalcédoine, les évêques de Jérusalem n'ont cessé de jouir de la dignité de patriarche que Juvénal avait obtenue. Le concile fini, Juvénal retourna dans la Palestine qu'il trouva soulevée par les moines eutychéens, qui voulurent l'obliger à se rétracter, en anathématisant la doctrine qu'il avait souscrite à Chalcédoine. Comme il refusait de se soumettre, ces séditieux attentèrent à sa vie, ce qui l'obligea de s'enfuir à Constantinople. Ils s'assemblèrent alors dans l'Eglise de la Résurrection et élevèrent sur le siége de Jérusalem un moine nommé Théodose, qui, convaincu de plusieurs crimes par son évêque, avait été chassé de son monastère. Mais cet intrus ne jouit pas longtemps de cet honneur. Exilé en 453 par l'empereur Marcien, tous les troubles s'apaisèrent, et Juvénal rentra dans Jérusalem après vingt mois d'absence. Il déposa à son retour tous les évêques que ce moine avait ordonnés pour remplir les siéges de ceux qui n'étaient pas encore de retour de Chalcédoine. Il tint à Jérusalem un concile composé de tous les évêques des trois Palestines. Nous en avons encore la lettre synodale, souscrite par Juvénal, Irénée de Césarée; Paul de Parale et tous les évêques de ces trois provinces. Elle est adressée à tous les abbés et moines de la Palestine, pour leur déclarer que l'Eglise de Jérusalem avait toujours conservé et continuerait de conserver sans tache la foi qui nous a été transmise par les apôtres; que cette foi est la même que les Pères de Nicée nous ont enseignée dans leur symbole; que le concile de Chalcédoine n'a fait que la confirmer, et qu'on n'y peut rien ajouter ni en rien retrancher. Juvénal rassure en même temps ces abbés et ces moines contre les calomnies des schismatiques, c'est-à-dire des eutychéens, qui avaient fait ordonner Théodose, et les exhorte à demeurer fermes dans la foi qu'ils avaient reçue. Nous n'avons plus la lettre qu'il écrivit à saint Léon, mais nous avons la réponse de ce saint Pontife, et une autre lettre qu'il lui adressa, en 457, pour l'encourager à défendre la foi contre les eutychéens, et à ne point souffrir que l'on remît en question les vérités confirmées par le concile de Chalcédoine. Juvénal reçut la même année une lettre de l'empereur Léon qui l'avertissait de l'intrusion de Timothée Elure sur le siége d'Alexandrie qu'il avait usurpé du vivant de saint Protère. Il mourut l'année suivante, 458, après avoir gouverné l'Eglise de Jérusalem pendant environ quarante ans. On croit que ce fut lui qui commença à célébrer la fête de la Naissance du Sauveur, c'est-à-dire qu'il en fit une solennité particulière fixée au 25 décembre, au lieu que jusque-là l'Eglise de Jérusalem, comme beaucoup d'autres, l'avaient toujours célébrée le 6 de janvier, en même temps que l'Epiphanie.

JUVENCUS, le plus ancien des poëtes chrétiens dont les ouvrages soient parvenus jusqu'à nous, était issu d'une noble famille espagnole et florissait dans le IVe siècle, sous le règne du grand Constantin. Selon quelques anciens manuscrits, il s'appelait Caius Aquilinus Vettius Juvencus, et avait embrassé dès sa jeunesse l'état ecclésiastique. On ne possède pas d'autres particularités sur sa vie. Juvencus fut témoin de l'étonnante révolution qui porta sur le trône des Césars la religion chrétienne, jusque-là si violemment persécutée par les empereurs. Un changement aussi inattendu semblait devoir se communiquer à tous les esprits. Il ouvrait à l'éloquence et à la poésie elle-même des aspects nouveaux. Le monde réparé, la terre réconciliée avec le ciel, un Dieu pacificateur entre le ciel et la terre, un nouvel ordre de morale et de justice, de combats et de triomphes, de vertus et d'espérances ; un tel tableau avait de quoi agir fortement sur les imaginations, et imprimer un rapide essor au génie. Nous avons vu que l'éloquence n'avait pas attendu cette heureuse époque pour se produire avec éclat. Mais le flambeau de la poésie n'avait point encore brillé au sein de notre Eglise

chrétienne, lorsque, suivant l'expression de saint Jérôme, Juvencus ne craignit pas de compromettre la majesté de l'Evangile dans le langage mesuré de la poésie. Il a publié un poëme en vers hexamètres, divisé en quatre livres, et intitulé : *Historiæ evangelicæ libri* IV. C'est l'histoire de la vie de Jésus-Christ et de ses miracles, dans laquelle l'auteur a pris pour base de son travail, l'*Evangile de saint Matthieu*, mais en suppléant au silence de cet historien sacré par le récit des autres évangélistes, sans s'astreindre toutefois à en reproduire les traits. Il débute par l'apparition de l'ange à Zacharie, telle qu'on la voit marquée dans le premier chapitre de saint Luc, et finit par l'apparition de Jésus-Christ sur la montagne de Galilée, quand il promit aux onze apôtres de demeurer toujours avec eux jusqu'à la consommation des siècles, ainsi qu'on peut la lire au dernier chapitre de saint Matthieu. Dans l'exorde qu'il a mis en tête de son ouvrage, Juvencus en fait lui-même l'éloge en ces termes : « Si les chants des poëtes ont pu conserver à travers les siècles la mémoire des fictions antiques, ne serons-nous point fondés à promettre une durée immortelle à des chants consacrés à la vérité et à l'honneur de celui qui est le principe de la vie?

Quod si tam longam meruerunt carmina famam
Quæ veterum gestis hominum mendacia nectunt,
Nobis certa fides æternæ in sæcula laudis
Immortale decus tribuet, meritum que rependet;
Nam mihi carmen erunt Christi vitalia gesta.

« Bien loin de craindre, ajoute-t-il, que ses vers se trouvent enveloppés dans l'incendie général qui doit consumer l'univers, au contraire, il compte sur son ouvrage pour le délivrer des flammes, au jour terrible où le Seigneur viendra sur une nuée lumineuse pour juger tous les hommes. » Il invoque en commençant le secours de l'Esprit-Saint pour l'aider à traiter dignement une si haute matière, et dans sa description de la cène, on peut remarquer qu'il exprime positivement sa croyance à la présence réelle, en déclarant que Jésus-Christ enseigna lui-même à ses disciples que c'était son propre corps et son propre sang qu'il leur donnait pour nourriture et pour breuvage.

Hæc ubi dicta dedit, palmis sibi frangere ponere,
Divisumque dehinc tradit, sancteque precatus,
Discipulos docuit proprium se tradere corpus.
Hinc calicem sumit Dominus, vinoque repletum
Magnis sanctificat verbis, potumque ministrat,
Edocuitque suum se divisisse cruorem.

Il termine son ouvrage en félicitant Constantin de la paix qu'il avait rendue à l'Eglise, et le loue de ce qu'il était le seul des souverains qui n'eût pas voulu souffrir qu'on lui donnât des titres qui ne conviennent qu'à Dieu.

Qui solus regum sacri sibi nominis horret
Imponi pondus.

Les vers de Juvencus n'ont rien d'élevé. Il semble, au contraire, avoir négligé les ornements de la poésie par respect pour la vérité, qu'il n'a pas cru devoir dépouiller de sa simplicité naturelle. Il y a même des fautes de mesure et des termes peu latins, ce qui vient apparemment de son application à faire entrer dans ses vers le texte sacré; ce à quoi il a réussi Aussi la poésie de Juvencus ne s'élève-t-elle guère au-dessus du simple récit qu'il puise dans les quatre évangélistes; et il est également vrai de dire que cette rigoureuse exactitude le jette dans une sécheresse monotone et fatigante pour ses lecteurs.

Saint Jérôme, dans ses *Commentaires sur saint Matthieu*, cite le passage de ce poëme où il est parlé des mages qui vinrent à Bethléem adorer le Fils de Dieu et lui offrir des présents. Le concile tenu à Rome sous le Pape saint Gélase témoigne qu'on lisait avec admiration l'ouvrage de Juvencus. Il avait composé d'autres poëmes que nous n'avons plus. Saint Jérôme dit en général qu'il avait écrit sur les sacrements ou sur les mystères. On lui attribue aussi un abrégé poétique de la *Genèse* et quelques hymnes dont ce Père ne parle point.

Jacques Lefebvre d'Etaples a donné une édition du poëme de Juvencus; Paris, in-folio, 1499, et il se flatte dans sa préface d'être le premier qui ait publié cet ouvrage; mais les bibliographes modernes en citent une édition, petit in-4°, gothique, qu'ils conjecturent avoir été imprimée à Deventer, par Richard Paltsner, vers 1490. L'*Histoire évangélique* a été imprimée plusieurs fois avec les poésies de Sedulius, Arator et Venance Fortunat. Parmi les éditions faites séparément, la meilleure est celle publiée par Erhard Rensch, Francfort 1710, avec des commentaires et des notes choisies de plusieurs savants de l'époque. Le Faust Arevolo en a donné une édition plus récente à Rome, en 1792, dans laquelle il a réuni quelques hymnes et l'abrégé poétique de la *Genèse* dont nous avons parlé. On trouve les œuvres de Juvencus dans le *Cours complet de patrologie*.

L

LAMBERT, né à Liége, dans la première moitié du XI° siècle, y fit ses études sous le célèbre Adelmanno, qui devint depuis évêque de Bresse. Après avoir embrassé la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Laurent de la même ville, il passa dans celle de Thuy, au diocèse de Cologne, où il composa la Vie de saint Héribert. Peu de temps après il quitta ce monastère pour retourner à celui de Saint-Laurent, dont il fut élu abbé,

à la mort d'Etienne, en 1061. Il le gouverna pendant environ dix ans, et mourut lui-même en 1069. Saint Héribert, dont il écrivit la Vie, avait été archevêque de Cologne jusqu'en 1021. La mémoire de ses actions était donc encore toute récente, lorsque Lambert prit soin de les recueillir, puisqu'il avait achevé son ouvrage en 1056. Aussi assure-t-il qu'il avait été témoin de la plupart des faits qu'il rapporte et qu'il ne fait entrer dans l'histoire du saint que les miracles qu'il avait opérés de son vivant, sans parler de ceux qui s'étaient accomplis à son tombeau. Outre la Vie du saint archevêque, plusieurs bibliographes attribuent encore à Lambert des hymnes et plusieurs autres morceaux destinés à être mis en chant pour son office. Ces morceaux, conservés dans un ancien manuscrit de l'abbaye de Thuy, n'ont jamais été imprimés. On trouve la vie de saint Héribert, au 16 mars, dans les Bollandistes.

LAMBERT, né à Schaffnabourg, en Franconie, fut ordonné prêtre par Ludolphe, archevêque de Mayence, en 1058, et se mit aussitôt en chemin pour le pèlerinage de Jérusalem. « Je l'entrepris pour la gloire de Dieu, dit-il, n'ayant à cet égard d'autre désir, sinon que mon zèle fût trouvé selon la science. » Il mit un an entier à ce voyage, et à son retour, il retrouva vivant, comme il l'avait demandé à Dieu, l'abbé Méginhère qui lui donna l'habit monastique et le reçut dans son monastère d'Hirsfeld. Lambert s'appliqua dans sa retraite à composer divers ouvrages. Les plus connus, suivant Trithème, qui déclare n'avoir pas lu les autres, sont, une petite *Chronique du monastère d'Hirsfeld*, qui n'a jamais été publiée, et une *Histoire des rois, des princes et des empereurs, depuis Charlemagne jusqu'à Henri IV, roi d'Allemagne.* Lambert a rédigé cette Histoire sous forme de chronique universelle, qu'il commence à la création du monde; mais il ne touche que très-légèrement les plus grands faits de l'Ancien Testament, et use de la même précision pour ce qui regarde le Nouveau, jusqu'à l'an 1050. Mais à partir de cette année, jusqu'à sa mort, arrivée en 1077, il entre dans un très-grand détail des affaires de l'Eglise et de l'Etat, décrit les plus célèbres événements du pontificat de Grégoire VII, ce qui est très-important pour l'histoire, puisqu'il avait été témoin des événements qu'il rapportait et qu'il habitait les provinces où ils s'étaient accomplis. Cette Histoire a eu plusieurs éditions; la plus récente est celle de Ratisbonne, en 1726 et 1731. On est surpris de trouver en Allemagne, à une époque où elle se ressentait encore de la barbarie, un écrivain aussi poli, aussi éloquent, aussi exact et d'un langage aussi pur que Lambert. Ce n'est pas que son ouvrage soit sans défaut; on y trouve même plusieurs faits dénués de tout intérêt; mais en général on n'a rien de meilleur pour l'histoire du XIe siècle.

LAMBERT, originaire de Liége et moine à l'abbaye de Saint-Mathias de Trèves, vivait, comme les deux précédents, vers le XIIe siècle. Trithème parle de lui avec le plus grand éloge. « C'était, dit-il, un homme savant en tout genre. Philosophe, orateur, musicien, poëte excellent, dissertateur subtil et habile littérateur. Il écrivit, tant en prose qu'en vers, plusieurs petits ouvrages, dont je n'ai pu découvrir que les suivants, savoir : un grand poëme en cinq livres sur les miracles de saint Mathias; une Vie en prose du même saint; un livre sur saint Agrice, un livre de sermons sur divers sujets, quantité de lettres à différentes personnes et un grand nombre de vers. » Tous ces écrits, à l'exception d'un seul, sont ou anéantis ou ensevelis dans la poussière de quelques bibliothèques. Mais une production certaine de Lambert, que Trithème n'indique point, et que le public ne laisse pas de posséder, c'est une seconde relation de la découverte des reliques de saint Mathias, que Bollandus a publiée à la suite de la première. C'est le même fond d'histoire dans l'une et dans l'autre; mais la dernière est plus exacte, mieux circonstanciée et distingue fort bien les deux découvertes du corps de saint Mathias que l'autre confond. En effet, après que ces précieuses reliques eurent été exhumées sous l'empereur Henri III, on les enferma secrètement dans la muraille de l'église dédiée au saint apôtre, de peur qu'elles ne fussent enlevées par un de ces vols pieux si communs à cette époque. Il arriva qu'après une génération on ne sut plus à quel endroit elles avaient été déposées; mais en 1127, sous le règne de l'empereur Lothaire II, en réparant la chapelle de la Vierge, on trouva un coffre en plomb rempli d'ossements, avec une inscription en marbre qui portait le nom du saint. Ces reliques, quelques années après, furent considérablement endommagées par un incendie qui consuma l'église. Lambert, après avoir décrit cet événement, annonce qu'il va parler des miracles du saint apôtre; mais cette partie manquait dans le manuscrit qui a servi de guide à l'éditeur, et nous ne savons pas s'il existe aujourd'hui. Bollandus a publié, au 13 janvier, une Vie anonyme de saint Agrice. Il n'y a pas de preuves qu'elle soit la même écrite par notre auteur.

LAMBERT DE GUINES, ainsi nommé du lieu de sa naissance, se distingua tellement par la prédication, pendant qu'il était chanoine et grand chantre de Lille, que les Artésiens, désirant séparer leur Eglise de celle de Cambrai, à laquelle elle était unie depuis cinq cents ans, l'élurent pour évêque en 1092. Urbain II, qui avait provoqué cette séparation par une bulle en date de la même année, confirma l'élection de Lambert et sacra le nouvel évêque à Rome, malgré ses refus et les oppositions des Cambrésiens, le 19 mars 1094. Lambert fut intronisé solennellement dans son église, le jour de la Pentecôte, et reçu par Renaud de Reims, son métropolitain, à qui il promit obéis-

sance. Il assista, la même année, au concile tenu à Reims par ordre du roi Philippe, et à celui d'Autun ; puis, en 1095, au concile de Clermont, dans lequel le Pape Urbain II fit lire publiquement la bulle qui confirmait le rétablissement de l'Eglise d'Arras en évêché. Lambert fit tout ce qui dépendait de lui pour rendre à cette Eglise l'éclat dont elle avait joui dans les premiers siècles, et l'on peut dire qu'il se passa peu d'événements considérables à cette époque, auxquels notre prélat n'ait eu quelque part. Sur la fin de l'an 1104, le Pape Pascal II le chargea d'absoudre le roi Philippe de l'excommunication qu'il avait encourue pour son mariage avec Bertrade. Lambert s'acquitta de sa mission le 2 décembre, à Paris, en présence de plusieurs prélats du royaume. Le prince se rendit à l'assemblée, pieds nus, et en donnant de grandes marques d'humilité et de repentir. Il renonça par serment à tout commerce avec Bertrade, qui de son côté prononça le même vœu; après quoi l'évêque les déclara absous. Il envoya au Pape la relation de tout ce qui s'était passé en cette circonstance. Lambert mourut à Arras le 16 mai 1115, après avoir gouverné son Eglise un peu plus de vingt-deux ans. Il fut enterré dans sa cathédrale, où on lui mit une épitaphe, qui, outre la date de sa mort et le rétablissement de son évêché, contient un autre fait au moins fort singulier. Elle porte que la sainte Vierge était apparue à Lambert et à deux jongleurs qui s'y trouvent nommés, et qu'elle avait donné à l'évêque un cierge qui avait la vertu de guérir du mal des ardents, si répandu en France à cette époque. Le chroniqueur de Saint-Bertin en rapporte une autre, qui, malgré la platitude des vers, caractérise mieux les vertus de ce pieux évêque et les événements de son épiscopat.

Comme le rétablissement de cet ancien évêché avait occasionné quantité de procédures, et même plusieurs voyages, tant à Lambert qu'aux députés que le clergé et le peuple d'Arras envoyèrent à Rome, ce prélat prit soin de recueillir tous les monuments qui y avaient du rapport, surtout les lettres qu'il reçut des Papes et des évêques, et celles qu'il écrivit dans cette occasion. Ce recueil, divisé en trois parties, contient d'abord cent quarante-quatre lettres, dont quarante-neuf seulement appartiennent à l'évêque Lambert; ensuite tous les priviléges accordés par lui à diverses églises ; et en troisième lieu, plusieurs monuments postérieurs à son épiscopat, mais qui intéressent également l'histoire de cet évêché, et même l'histoire générale de la France. On compte jusqu'à douze de ces lettres adressées au Pape Pascal, et au moins autant de la part de ce Pontife à Lambert. Plusieurs constatent la dignité de légat dont il avait été revêtu. Dans une, il prie le Pontife romain de confirmer le jugement qu'il avait rendu, en cette qualité, entre Jean, évêque de Térouanne, et les clercs de l'église d'Ypres, jugement dont ces derniers voulaient appeler au Saint-Siége. Trois autres concernent les différends qui s'étaient élevés entre les chanoines de la cathédrale d'Arras et les moines de Saint-Waast, puis entre les chanoines de la cathédrale de Tournai et les moines de Saint-Martin; différends qui, bien que causés par de légers intérêts, causèrent de grandes agitations dans ces Eglises, et exercèrent plus d'une fois la patience du bon évêque. Dans la lettre qu'il lui écrivit encore pour lui apprendre l'heureuse issue de ces débats, il conjure, avec de grands sentiments de foi et de piété, le Souverain Pontife de prier Dieu de lui faire miséricorde et de le retirer de la prison et des ténèbres de cette vie. Il lui adresse encore les mêmes supplications ailleurs, ce qui prouve que le pieux évêque sentait tout le fardeau de l'épiscopat, et qu'il n'avait rien tant à cœur que la possession des biens futurs. Presque toutes ses autres lettres, que nous passons sous silence, roulent sur les affaires courantes de son diocèse, ou de la métropole dans laquelle s'étendait sa légation. Quelques autres sont de simples lettres de recommandation, de politesse ou d'amitié, et toutes montrent les grandes liaisons que leur auteur avait non-seulement en France, mais encore dans les pays étrangers. On est encore redevable à l'évêque Lambert d'un recueil contenant trente deux des principaux canons qui furent promulgués au grand concile de Clermont en Auvergne, tenu en 1095, et auquel nous avons vu qu'il avait assisté. Son style n'offre rien de remarquable qu'une grande simplicité.

LAMBERT, prieur de la Chartreuse de la Torre, au diocèse de Squillace, en Calabre, était issu d'une illustre famille de Bourgogne, et parent du Pape Calixte II. On ne peut douter qu'il n'ait été un des premiers compagnons de saint Bruno dans sa retraite de Saisse-Fontaine, au diocèse de Langres, après avoir été son disciple à Reims, et peut-être chanoine de la même Eglise. Il le suivit à la Chartreuse de Grenoble et à Squillace, dont il fut élu prieur en 1119, après la mort de Lanvin, successeur immédiat de saint Bruno. Il vécut dans la pénitence et la première austérité de l'ordre, jusqu'à sa mort qui fut précieuse aux yeux du Seigneur. Il termina ses jours dans une extrême vieillesse, le 25 août 1125. Nous avons de ce pieux solitaire quelques statuts, à la tête desquels on lui donne le titre de maître : *Statuta magistri Lamberti*. Il les dressa tant pour les cénobites de Mentaure, qui vivaient dans le monastère de Saint-Etienne, voisin de Squillace, que pour les anachorètes de Squillace eux-mêmes, dont la vie était beaucoup plus austère que celle des cénobites. Ces statuts regardent principalement les jeûnes que les uns et les autres devaient observer. On les trouve dans l'Appendice, au tome VI des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*.

LAMBERT, abbé de Saint-Bertin, mort en 1125, nous est représenté par Jean d'Ypres, dans sa Chronique, par dom Mabillon, dans ses Annales, et par les auteurs de la Nouvelle Gaule chrétienne, comme un des plus

savants hommes de son siècle, grand prédicateur, abbé plein de zèle pour la régularité, et à qui plusieurs monastères ont dû leur réforme. A tant de belles qualités il joignait une humilité profonde, qui lui fit refuser l'archevêché de Reims. Il écrivit sur ce sujet à saint Anselme une lettre, dans laquelle il lui marque qu'il aimait mieux pécher contre l'obéissance que de se charger d'un poids si pesant et si dangereux. Nous avons la réponse du saint archevêque de Cantorbéry, qui donne à Lambert des avis très-sages et dignes de ses grandes lumières, en lui observant que la désobéissance qui n'est pas suivie de pénitence, est plus dangereuse que l'obéissance, qui, en s'appuyant sur la miséricorde de Dieu, entreprend les choses mêmes qui paraissent impossibles. L'élection de Lambert n'eut pas lieu, et il ne faut pas en être surpris, puisqu'au lieu d'y concourir, il refusa la dignité qui lui était offerte.

LAMBERT Begge ou le Bègue, prêtre de l'Eglise de Liége et instituteur de l'ordre des Béguines, mort en 1177, traduisit en langue vulgaire plusieurs ouvrages, principalement des Vies des saints et les *Actes des apôtres*. On voyait à la Bibliothèque de la Sorbonne un beau manuscrit en parchemin de l'année 1200, qui contenait un grand nombre de Vies des saints les plus célèbres, écrites en français du temps. On pense que ce manuscrit, dont nous ignorons le sort, était tout entier de Lambert le Bègue.

LAMBERT, évêque de Tournai et de Noyon, mort en 1121, est auteur d'une lettre, par laquelle il exhorte Sécard, abbé de Saint-Martin, à revenir prendre la conduite de son monastère qu'il avait quitté, ou à donner sa démission, afin que l'on pût en élire un autre. Dom Martène a inséré cette lettre parmi ses *Anecdotes*. Dom Maur d'Antinne cite du même Lambert une charte faisant partie du cartulaire de l'abbaye de Saint-Quentin, en faveur de laquelle elle avait été donnée. Elle porte la date de 1122, quoique Lambert soit mort en 1121, ce qui vient probablement d'une manière différente de commencer l'année.

LANDENULPHE l'Ancien et Landenulphe le Jeune vivaient dans le même temps au monastère du Mont-Cassin, où ils avaient fait profession de la vie religieuse sous l'abbé Didier. Le premier est auteur d'un dialogue écrit d'un style très-simple, et dans lequel Jésus-Christ, la Sainte Vierge et saint Benoît donnent des conseils très-utiles aux justes et aux pécheurs. Le second composa un poëme sur la restauration de son abbaye et le bon gouvernement de l'abbé Didier, qui fut si charmé de ses vers qu'il les fit graver autour du cloître et de la salle du chapitre qu'il venait de restaurer.

LANDULPHE, surnommé l'*Ancien*, pour le distinguer d'un autre écrivain du même nom, vivait à Milan où il remplissait des fonctions sacerdotales, vers la dernière moitié du XIe siècle. Il est auteur d'une *Histoire de Milan*, divisée en quatre livres et publiée par Muratori. Les mœurs du clergé étaient alors très-relâchées dans cette église, où le concubinage était pour ainsi dire devenu à l'ordre du jour. Landulphe y défend ses confrères avec une chaleur qui fait voir qu'il n'était pas toujours lui-même exempt des reproches dont il cherche à les justifier. Puricelli a réfuté cette Histoire en la continuant jusqu'à l'an 1067, Landulphe l'Ancien mourut vers l'an 1085.

LANDULPHE *le jeune*, neveu de Luitprand, naquit en 1076, à Milan, où il fut pourvu de l'église de Saint-Paul, puis dépossédé en 1116. Il mourut dans l'obscurité à l'âge d'environ soixante ans. Il écrivit l'*Histoire de son temps*, depuis 1095 jusqu'en 1137. Il s'y fait le panégyriste de son oncle et du zèle qu'il déploya pour le rétablissement des mœurs parmi le clergé. C'est de cette Histoire qu'Ughelli a tiré une partie de ce qu'il dit des archevêques de Milan dans le tome IV de son *Italie sacrée*.

LANFRANC est un des saints et savants prélats du XIe siècle dont la mémoire sera à jamais en vénération pour les services qu'il rendit à l'Eglise universelle, à la république des lettres et à l'ordre monastique. Né à Pavie, vers l'an 1005, d'une famille sénatoriale de cette ville, il alla étudier à Bologne, et, de retour dans sa patrie, il y enseigna le droit civil. Il quitta le monde en 1042 pour prendre l'habit religieux à l'abbaye du Bec, en Normandie, et trois ans après il en devint prieur sous le saint abbé Herluin. C'est alors qu'il ouvrit une école qui devint célèbre dans toute l'Europe. Guillaume, duc de Normandie, ayant épousé Mathilde de Flandres, sa parente, et voulant remédier au scandale, envoya Lanfranc à Rome pour solliciter les dispenses nécessaires du Pape Nicolas II. Ce pontife les accorda, mais à condition que Guillaume fonderait un monastère d'hommes, et la duchesse Mathilde, un monastère de femmes. En conséquence, le duc fonda le monastère de Saint-Etienne de Caen, et malgré son opposition, Lanfranc en fut établi le premier abbé. Il y ouvrit une école qui rivalisa avec celle du Bec. Le Pape Alexandre II, qui avait été son élève dans la première, envoya dans la seconde plusieurs de ses parents pour y faire leurs études sous un maître dont il avait su apprécier lui-même l'habileté et les talents. Disciple de saint Benoît, il en fit revivre l'esprit dans les communautés dont il eut le gouvernement. En 1067, Lanfranc refusa l'archevêché de Rouen, et parvint à faire accepter à sa place Jean, évêque d'Avranches, pour la translation duquel il obtint l'agrément du Saint-Siége. Mais appelé par l'unanimité des suffrages à l'archevêché de Cantorbéry, il fut forcé par les instances de son ancien abbé Herluin et les décisions formelles de deux conciles tenus à ce sujet, d'accepter cette dignité qu'il redoutait. Le nouvel archevêque rebâtit sa cathédrale et fonda plusieurs hopitaux. Le Pape l'avait nommé son légat en Angleterre et il était déjà par son siége primat de tout le royaume. En vertu de ce double titre, il introduisit dans

son clergé une réforme qui bientôt influa sur toute l'Angleterre, et servit utilement son Eglise par la protection déclarée que lui accorda Guillaume le Conquérant. Lanfranc avait signalé sa foi par la réfutation des erreurs de Bérenger, et mérité également de l'Eglise d'Angleterre et de celle de France. Promu au siége primatial de la Grande-Bretagne, ses premiers soins furent pour le rétablissement des études, et il s'appliqua à faire refleurir dans ce royaume la piété et la science ecclésiastique. Il employait ses moments de loisir à corriger de sa main les fautes qui s'étaient glissées dans les exemplaires de la Bible et les écrits des saints Pères; et ce n'est pas là le moindre service qu'il ait rendu aux lettres sacrées. Dans le schisme qui divisa l'Eglise sous le pontificat de Grégoire VII, il lui fut inviolablement attaché, et s'il refusa de l'aller voir, malgré que ce Pape l'en eût prié souvent, ce ne fut qu'à cause de l'éloignement des lieux et de son grand âge. Toutefois il fit un voyage en Normandie, sur la fin de l'an 1077, parce que sa présence y était nécessaire pour le bien de l'Eglise et de l'Etat. L'analyse de ses ouvrages nous donnera l'occasion de faire connaître quelques autres circonstances de sa vie. Nous remarquerons seulement que le roi Guillaume avait en lui une telle confiance qu'il le chargeait du gouvernement de l'Angleterre, lorsqu'il était obligé de passer en Normandie. Ce prince, se voyant près de sa fin, lui fit part de ses dernières dispositions et le pria de couronner son fils Guillaume le Roux, roi d'Angleterre après lui. La cérémonie eut lieu à Westminster, le 29 septembre 1087. Lanfranc vécut encore deux ans et mourut le 28 mai 1089, âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans et dans la dix-neuvième année de son épiscopat. Plusieurs écrivains anglais lui donnent le titre de saint; mais il n'a jamais été honoré d'un culte public, quoique l'usage ait prévalu d'ajouter à son nom celui de Bienheureux.

Ses écrits contre Bérenger. — L'ouvrage le plus important qui nous reste de ce prélat est celui qui fut d'abord intitulé, ***Etincelles***, auquel on donna depuis le titre de ***Conflit*** ou combat contre Bérenger, et enfin celui de ***Traité du corps et du sang du Seigneur.*** Il est divisé en vingt-trois chapitres dans lesquels l'auteur établit la foi de l'Eglise sur l'Eucharistie, et détruit d'une façon triomphante les erreurs que la perfidie de Bérenger lui opposait. Soit que Lanfranc eût déjà vu le portrait que Guitmond avait tracé de cet hérésiarque, soit qu'il ne jugeât pas à propos de toucher ce sujet, il commence par nous peindre la conduite de Bérenger et nous le représente comme un homme qui fuyait la lumière. Bérenger, dit-il, appréhendait les conférences publiques. Il n'aimait à parler de doctrine que dans des conversations secrètes et devant des ignorants. S'il confessait la vérité dans les conciles, ce n'était que par la crainte du châtiment. Sur quoi Lanfranc lui adresse ce reproche aussi noble que bien fondé : « Si vous pensiez avoir la vraie foi, ne valait-il pas mieux finir votre vie par une mort glorieuse, que de commettre un parjure en mentant à votre croyance? » Venant ensuite à sa mauvaise foi, il lui reproche de l'avoir poussée jusqu'à inventer sous le nom des docteurs les plus respectables et les plus accrédités dans l'Eglise, tels que saint Augustin saint Grégoire, saint Jérôme, des passages favorables à ses opinions. Il le convainquit par des preuves péremptoires d'avoir tronqué un passage de saint Ambroise, et d'avoir retranché, dans le même but, le commencement de la profession de foi qu'il avait souscrite au concile de Rome, sous le Pape Nicolas II. Il rapporte cette confession en entier afin de donner un démenti plus complet à son adversaire. Quant à ses variations, Lanfranc les lui rend encore plus palpables, en mettant sous ses yeux les événements et les pièces authentiques qui les constataient. Il lui rappelle ce qui s'était passé au concile de Tours, où, après avoir obtenu la liberté de défendre son opinion, il n'osa le faire et confessa publiquement la foi commune de l'Eglise, avec serment de ne pas croire autre chose dans la suite. Pour preuve qu'il changea encore plusieurs fois de sentiment et revint toujours à son erreur favorite, il lui copie les formules de foi qu'il souscrivit à Rome sous Nicolas II et Grégoire VII, et lui rappelle qu'il brûla lui-même ses propres écrits au milieu du concile, pour marque de la sincérité de son abjuration ; abjuration qu'il rétracta bientôt par un autre écrit que Lanfranc entreprenait de réfuter. Il lui fait sentir avec la même force sa perfidie, d'autant plus criante, lui dit-il, qu'elle a été plus souvent réitérée. Il lui rappelle que dans chacun de ces conciles il avait juré par tout ce qu'il y a de plus sacré de s'en tenir inviolablement à la croyance de l'Eglise, et de ne jamais plus enseigner la fausse doctrine qu'ils avaient condamnée; serments qu'il avait depuis si sacrilégement violés, en publiant des écrits contre les décisions de ces conciles, contre la vérité catholique, contre la foi de toutes les Eglises du monde.

Entreprenant ensuite de réfuter les calomnies de Bérenger contre le cardinal Humbert et l'Eglise romaine, Lanfrane fait de ce pieux et savant cardinal un portrait accompli, mais d'autant plus vrai, qu'il se trouvait confirmé par des faits notoires. Quant à l'Eglise romaine, que Bérenger présentait comme une assemblée de méchants, et au siége apostolique, qu'il regardait comme le siége de Satan, Lanfranc lui répond que jamais aucun hérétique, schismatique ou mauvais Chrétien n'avait encore poussé la calomnie jusque-là, et que tous avaient respecté la Chaire de saint Pierre. Cependant, il sait tirer avantage de ces calomnies de Bérenger, en lui montrant qu'accuser Humbert, comme il faisait, d'avoir écrit contre la vérité catholique, ce n'était pas lui seul qu'il accusait, mais les Papes qui l'avaient choisi pour leur conseiller,

mais l'Eglise romaine, qui avait approuvé sa doctrine, les docteurs qui l'avaient souscrite avec lui, et les saints Pères dont il n'avait été que l'interprète. Mais par un juste châtiment de Dieu, il était arrivé qu'en parlant ainsi il s'était déclaré hérétique lui-même, puisque du commun consentement des Pères, celui-là est hérétique qui s'écarte de la doctrine de l'Eglise romaine et de l'Eglise universelle.

Après avoir dévoilé de la sorte les fourberies, les tergiversations et les autres vices du système soutenu par Bérenger, il est facile à Lanfranc de lui montrer la faiblesse de ses objections. Aussi le fait-il d'une manière toujours victorieuse. Il n'est pas jusqu'aux raisonnements que son adversaire tirait de la dialectique, dont il ne démontre l'impuissance et l'irrégularité, quoique pour lui il eût renoncé à recourir aux règles de cet art dans la discussion qui les occupait.

Il consacre ensuite les 18ᵉ et 19ᵉ chapitres de son ouvrage à établir par les preuves les plus fortes et les plus concluantes la doctrine catholique qu'il a défendue dans la plupart des chapitres précédents, contre les fausses subtilités et les mauvaises chicanes de son adversaire. « Nous croyons, lui dit-il, que les substances terrestres qui sont sanctifiées sur la table du Seigneur par le ministère des prêtres, se trouvent, par la puissance suprême, changées d'une manière ineffable et incompréhensible en l'essence du corps du Seigneur, à la réserve des espèces et de quelques autres qualités de ces mêmes choses, de peur qu'on n'eût horreur de manger de la chair crue et de boire du sang, et afin aussi que la foi eût plus de mérite, mais de manière cependant que le même corps du Seigneur demeure au ciel à la droite du Père, immortel, saint et entier, et que l'on puisse dire que nous prenons le même corps qui est né de la Vierge, quoique pourtant il ne soit pas le même. Il est le même quant à l'essence, la propriété de la vraie nature et la vertu; et il n'est pas le même si l'on tient compte des apparences du pain et du vin. Telle est la foi qu'a professée dès les premiers temps et que professe encore aujourd'hui l'Eglise qui est répandue par toute la terre, et qui porte le nom de catholique. » Il prouve la vérité de cette doctrine, d'abord par les paroles de l'institution de l'Eucharistie, ensuite par les témoignages de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Léon et de saint Grégoire le Grand; et enfin, par les miracles rapportés dans l'histoire ecclésiastique et dans les écrits des Pères. Dans les deux chapitres suivants, Lanfranc répond aux objections que Bérenger tirait des mots figure, espèce, ressemblance, signe, mystère, sacrement, par lesquels les saints livres désignent habituellement l'Eucharistie, et il ne lui est pas difficile de montrer que tous ces termes étant relatifs, on ne doit pas les confondre avec la chose à laquelle ils se rapportent, c'est-à-dire avec le corps de Jésus-Christ. Si le pain est changé en la vraie chair de Jésus-Christ, disait encore Bérenger, ou le pain est enlevé au ciel pour y subir ce changement, ou la chair de Jésus-Christ descend sur la terre pour l'opérer. Lanfranc ne répond à cette objection que par les paroles de l'Ecriture et des Pères, qui nous apprennent à ne pas mesurer les mystères de la puissance de Dieu sur les lumières de notre raison, parce que les opérations divines cesseraient d'être admirables si nous les comprenions.

Dans le 22ᵉ chapitre, s'adressant à Bérenger : « Vous croyez, lui dit-il, que le pain et le vin de la sainte table demeurent pain et vin après la consécration, comme ils l'étaient auparavant, et qu'on ne les appelle la chair et le sang de Jésus-Christ que parce qu'on les emploie pour célébrer la mémoire de sa chair crucifiée et du sang répandu de son côté. S'il en est ainsi, les sacrements des Juifs ont été plus excellents que les nôtres, puisque la manne envoyée du ciel et la chair des animaux immolés valaient mieux qu'un peu de pain et de vin. Or c'est là une opinion que la religion chrétienne ne permet pas de penser. » Il combat cette erreur par le témoignage unanime de l'Eglise universelle, qui fait profession de recevoir dans l'Eucharistie la vraie chair et le vrai sang de Jésus-Christ. « Interrogez, lui dit-il, tous ceux qui ont connaissance de la langue latine et de nos livres. Interrogez les Grecs, les Arméniens, tous les Chrétiens en un mot, de quelque nation qu'ils soient, et tous, d'une voix commune, vous diront que c'est là leur doctrine. Si donc la foi de l'Eglise universelle est fausse, il suit de là, ou qu'il n'y a jamais eu d'Eglise, ou qu'elle a péri; ce qu'aucun catholique ne dira. » Lanfranc établit l'existence et l'universalité de l'Eglise par l'accomplissement des promesses faites à Abraham en Jésus-Christ. Bérenger consentait à reconnaître l'accomplissement de ces promesses dans la prédication de l'Evangile par tout le monde; mais il soutenait que cette Eglise, après s'être établie partout, était tombée dans l'erreur par l'ignorance de ceux qui avaient mal compris sa doctrine, et qu'elle ne subsistait plus que parmi ceux qui pensaient comme lui. Lanfranc lui oppose la promesse de Jésus-Christ sur l'indéfectibilité de l'Eglise, et l'autorité de saint Augustin qui enseigne en divers endroits de ses ouvrages, que l'Eglise, devant être répandue par toute la terre, ne peut être resserrée dans un canton particulier, ni dans une province, ni même dans une seule partie du monde. Il détruit par là la fausse opinion des bérengariens qui prétendaient en effet que l'Eglise avait péri, et qu'ils étaient ses derniers représentants sur la terre.

Corrections de la Bible, etc. Nous avons remarqué que, malgré ses grandes occupations, Lanfranc consacrait ses moments de loisir à corriger les exemplaires de la Bible, des ouvrages des Pères et de quelques autres livres ecclésiastiques. On en voit encore aujourd'hui quelques-uns corrigés de sa main.

dans nos différentes bibliothèques. Nous citerons entre autres l'Hexameron de saint Ambroise, son Apologie de David, le Traité des sacrements qui lui est attribué et les conférences de Cassien. Lanfranc ne se bornait pas toujours à corriger simplement ces exemplaires, mais il y ajoutait de temps en temps de courtes remarques de sa façon. On en a même imprimé quelques-unes sur les conférences de Cassien, dans lesquelles des traits fort édifiants de sa doctrine sur la nature des anges, le don de la foi et d'autres points intéressants. On conviendra sans peine de la nécessité et de l'utilité de ce travail de Lanfranc, si l'on fait attention qu'avant que Guillaume le Conquérant ne fût parvenu au trône d'Angleterre, le clergé de ce royaume était dans une grande ignorance de la langue latine; ce qui occasionnait nécessairement des fautes fréquentes et grossières, dans les copies que l'on y faisait des livres de l'Ecriture et des Pères, dont on ne pouvait se passer, même pour la célébration des offices divins. Cette réflexion suffit seule pour venger Lanfranc du reproche que quelques critiques indiscrets lui adressent, d'avoir corrompu ces livres au lieu de les corriger. Il avait trop de savoir et de droiture pour tomber dans cette faute; et s'il se trouve dans ses écrits quelques passages moins exacts, on doit en faire retomber la faute plutôt sur les manuscrits dont il s'est servi, que sur un défaut de sincérité de sa part. Il est des choses où les plus habiles mêmes peuvent être trompés.

Statuts pour l'ordre de Saint-Benoît. — Après qu'il eut fait confirmer les moines dans la possession où ils étaient de desservir les églises cathédrales, Lanfranc composa un recueil de Statuts concernant la discipline que l'on devait observer dans tous les monastères d'Angleterre, puis il l'adressa à Henri, prieur du monastère de Cantorbéry, et aux moines de sa communauté. Ces Statuts sont partagés en vingt-quatre chapitres, parmi lesquels on peut distinguer cependant deux parties: la première qui règle l'office divin, la manière de le célébrer suivant la variété des temps, les fêtes que l'on doit solenniser, et les moyens d'en relever la majesté, surtout dans l'église de Cantorbéry, où il voulait qu'elles se fissent plus splendidement qu'ailleurs. La seconde partie traite de l'administration des monastères et des églises cathédrales desservies par des moines. L'auteur entre ici dans un grand détail de la charge d'abbé, de celles du prieur, du chantre, du célerier, des autres officiers de la maison, et des observances qui regardent le reste de la communauté. Il y a un chapitre particulier sur l'éducation des enfants que l'on plaçait dans les monastères dès leur bas âge. Ce chapitre et presque tous les autres offrent quantité de traits remarquables tant sur la liturgie que sur la discipline monastique; mais nous ne pourrions les analyser sans passer les bornes de notre dessein. Nous nous contenterons donc de remarquer, en général, que tout ce qui y est prescrit donne l'idée d'un ordre admirable en toutes choses. L'auteur avertit dans sa préface qu'il a tiré ces statuts des coutumes en usage dans les monastères, qui de son temps conservaient la plus grande réputation de régularité. Il en avait changé quelques-uns, il en avait ajouté d'autres, en un mot, il avait fait tous ses efforts pour les approprier aux besoins de ceux à qui ils étaient destinés. Cependant il n'avait pas la prétention de vouloir astreindre tous les monastères à les suivre invariablement, surtout en ce qui regarde les pratiques extérieures; mais il voulait que l'on fût exact à observer l'essentiel, c'est-à-dire ce qui ne varie jamais, comme la foi, le mépris du monde, la chasteté, la charité, l'humilité, la patience, l'obéissance, la pauvreté, l'assiduité à la prière et le silence convenable. Ces Statuts sont cités sous le nom de Lanfranc par les écrivains d'Angleterre, et il s'en déclare lui-même l'auteur dans la préface dont nous venons de citer quelques passages. Mais il paraît que par la suite on leur fit subir quelques changements et qu'on y apporta quelques additions; ce qui fait que le nom de Lanfranc s'y trouve cité, comme s'il n'en était pas l'auteur, et que Mathieu Paris les appelle les *Coutumes de Paul*, probablement parce que cet abbé se servit très-utilement de ces statuts, dont il possédait un original de la main de l'auteur, pour faire revivre l'esprit de Saint-Benoît dans son monastère de Saint-Alban, qui devint ainsi un modèle de régularité par toute l'Angleterre.

Lettres. — L'éditeur a placé à la suite de ces *Statuts* le recueil des lettres de Lanfranc, au nombre de soixante; mais il y en a sept qui ne lui appartiennent que parce qu'elles lui sont adressées ou qu'elles ont quelques rapport avec les siennes. La plupart de celles de Lanfranc, quoique fort courtes, ne laissent pas de contenir plusieurs décisions propres à jeter un grand jour sur la discipline de l'Église et du cloître. On y trouve même quelques traits qui intéressent le dogme, la liturgie, et un plus grand nombre encore qui regardent l'histoire, et particulièrement celle d'Angleterre.

Les trois premières, écrites au Pape Alexandre II, sont des plus prolixes et des plus intéressantes. La première surtout est remarquable par la peinture des désordres qui régnaient alors en Angleterre, et le désir qu'y témoigne Lanfranc de se voir déchargé du fardeau de l'épiscopat qu'il n'avait accepté que malgré lui, et d'obtenir la permission de retourner dans le cloître. Dans la seconde, il consulte le Pape sur l'état de deux de ses suffragants, Hermann, évêque de Winchester puis de Salisbury, et Pierre ou Léovin, évêque de Lichfeld. La troisième contient une relation de ce qui s'était passé en Angleterre, au sujet de son différend avec Thomas, archevêque d'York, et une partie des preuves qui avaient fait confirmer à l'Eglise de Cantorbéry son droit de primatie sur l'autre. — On trouve dans la treizième adressée à Jean, archevêque de Rouen,

quelques particularités sur la dédicace des églises et l'ordination des sous-diacres, particularités qui se trouvent appuyées par saint Isidore de Séville, dans sa lettre à l'évêque de Cordoue. La vingt-troisième est adressée à Herbert, évêque de Norvich. Lanfranc lui reproche d'abord de n'avoir eu aucun égard à la lettre qu'il lui avait écrite en faveur d'un clerc nommé Bérard, ce qui était un manque de respect de la part d'un suffragant envers son métropolitain; ensuite, au lieu de passer la plus grande partie de chaque journée à des jeux de hasard, il lui ordonne de s'appliquer à la lecture des livres saints, des décrets des Souverains Pontifes et des canons, afin d'y apprendre ce qu'il ne savait pas; enfin, de chasser de sa maison un moine de mauvaise réputation nommé Hermann, et de l'obliger à rentrer dans le cloître sous peine d'être expulsé du royaume. Il y a deux lettres à Walcher, évêque de Durham. Dans l'une, Lanfranc lui donne avis du rétablissement de la tranquillité publique, depuis l'expulsion des Bretons; cependant il ajoute que, sur la nouvelle de l'approche des Danois, le roi désire qu'il munisse son château d'hommes, d'armes et de vivres pour s'opposer aux entreprises des ennemis. Dans l'autre, il décide qu'un prêtre, qui avait pris l'habit religieux et vécu dans un monastère, au su de tout le monde, ne peut en sortir pour retourner dans le siècle, quoiqu'il n'ait pas fait profession. Il cite sur cela l'autorité des canons et des décrets des Papes. — Les évêques d'Hibernie écrivirent à Lanfranc pour savoir si de l'autre côté de la mer les Eglises croyaient que l'Eucharistie fût absolument nécessaire aux enfants. Il répondit que ce n'était point là leur sentiment; qu'on croyait l'Eucharistie généralement utile à tous les hommes, et de tous les âges, soit pendant leur vie, soit à l'heure de la mort; mais qu'on était bien éloigné de croire qu'elle fût nécessaire aux enfants sous peine de salut, puisque la Vérité même a dit : *Quiconque croira et aura été baptisé sera sauvé.* Si elle ajoute : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous;* cela ne doit point s'entendre de tous les hommes ni de la communion réelle du corps et du sang, puisqu'il est certain qu'un grand nombre de martyrs ont été sauvés sans l'avoir reçue de cette manière. Ainsi le précepte du Sauveur regarde les fidèles qui, instruits du mystère de l'Eucharistie, négligent de la recevoir avec une conscience pure. Ces évêques avaient chargé leur lettre de plusieurs questions de littérature profane. Lanfranc refusa d'y répondre, disant qu'il ne convenait pas à un évêque de s'occuper de pareilles matières. Enfin, nous indiquerons encore la cinquantième lettre, en réponse à Rainauld, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, laquelle a pour but de justifier saint Hilaire, évêque de cette ville, de l'erreur que Bérenger lui imputait, en l'accusant d'avoir nié que Jésus-Christ eût été sensible à la douleur. Suivant Lanfranc, les paroles de ce saint docteur doivent s'entendre de la nature divine en Jésus-Christ et non de sa nature humaine, puisqu'il confesse les souffrances du Fils de Dieu en plusieurs endroits de ses ouvrages. Il donne pour maxime que lorsque nous trouvons des passages difficiles dans les écrits de quelques Pères d'ailleurs recommandables par leur savoir et leurs vertus, nous devons plutôt avouer que nous ne les comprenons pas que de leur faire dire des choses contraires à la foi. Ce recueil des lettres du bienheureux Lanfranc, dans l'édition de dom Luc d'Achery, est accompagné de notes très-amples, et où l'on trouve autant de lumières que d'érudition.

Discours au concile de Winchester. — A la suite des lettres de Lanfranc, ses éditeurs ont imprimé un beau morceau du discours qu'il prononça, en 1072, au concile de Winchester, pour défendre, contre les prétentions de l'archevêque Thomas, son droit de primatie sur l'Eglise d'York. On reconnaît sans peine dans ce discours tiré de Guillaume de Malmesbury, les caractères du style de Lanfranc, c'est-à-dire la justesse et la force de sa dialectique. Thomas ne lui avait opposé en présence du concile que l'autorité du Pape saint Grégoire, prétendant que ce glorieux Pontife, en accordant à l'apôtre saint Augustin la suprématie sur les autres évêques de la Grande-Bretagne, et même sur ceux qui auraient été ordonnés par l'archevêque d'York, avait borné ce privilége à saint Augustin à l'exclusion de ses successeurs. Lanfranc répondit que les paroles de saint Grégoire n'étaient pas plus exclusives à l'égard de la primatie de la Grande-Bretagne, que celles de Jésus-Christ à saint Pierre à l'égard de la primauté de toute l'Eglise pour ses successeurs. Puisqu'on leur rend la même obéissance qu'à saint Pierre, il est donc juste qu'en Angleterre on rende aux successeurs de saint Augustin, sur le siége de Cantorbéry, la même soumission qu'on lui avait rendue à lui-même, par ordre de saint Grégoire, sans en excepter l'Eglise d'York, qui avait reçu la foi par des prédicateurs envoyés par l'Eglise de Cantorbéry. Lanfranc s'étendit sans doute davantage et fit valoir d'autres raisons devant le concile; mais le fragment que nous possédons de son discours ne contient pas autre chose.

Du secret de la confession. — Le traité suivant intitulé : *De celanda confessione*, n'est attribué à Lanfranc que parce que l'éditeur l'a trouvé sous son nom dans deux manuscrits. Du reste, il convient lui-même qu'on n'y reconnaît ni le génie ni le style de Lanfranc. C'est un enchaînement d'allégories et de mysticités surtout pour établir la virginité et l'unité de l'Eglise. Après avoir montré l'obligation indispensable de garder le secret de la confession, l'auteu distingue deux sortes de confessions : l'une des péchés publics qu'on doit faire aux prêtres seuls, par le ministère desquels l'Eglise

lie ou délie ce qu'elle connaît publiquement; l'autre des péchés secrets qu'on peut confesser à tout autre clerc et même à quelque pieux laïque. On croit que par la première il entend la confession en détail, et par la seconde celle que l'on fait en général, sans spécifier aucun péché, comme le prêtre et les fidèles le font à la messe; ou bien encore, qu'il distingue entre la confession sacramentelle qui ne se fait qu'aux prêtres approuvés par l'évêque, et celle que l'on avait coutume de faire autrefois par humilité à de simples clercs et même à des laïques chrétiens. Il ajoute que s'il ne se rencontre personne à qui l'on puisse se confesser, on ne doit pas pour cela désespérer de son salut, parce que les Pères conviennent que dans ce cas il suffit de se confesser à Dieu. Sur quoi il rapporte divers passages de saint Chrysostome, de Cassien, de saint Maxime et de saint Léon. Il défend aux simples prêtres et surtout aux évêques de punir publiquement une faute qu'on leur aura confessée en secret, même sous prétexte d'en atteindre une autre, et de parler des péchés qu'on leur aura confessés.

Sentences de Lanfranc. — Sous ce titre on possède un excellent petit traité ascétique, où l'on reconnaît aisément la plume et la piété de celui dont il porte le nom. L'auteur y fait un détail admirable de toutes les principales pratiques qui sont nécessaires à un ascète et à un moine, pour soutenir dignement la profession qu'ils ont embrassée. Il y touche à la fin ce qu'il avait déjà établi dans une de ses lettres sur l'Eucharistie, qu'il est bon de donner aux enfants, mais qui ne leur est pas absolument nécessaire pour le salut avant l'âge de raison.

DÉCRETS. — On peut encore faire honneur à Lanfranc des règlements faits dans les conciles de Londres en 1075, et de Winchester en 1076, puisqu'il présida à ces assemblées et qu'il en fut l'âme. Dans le premier de ces recueils on rappelle les anciens décrets des conciles d'Elvire, de Sardique, de Laodicée, de Milève, de Tolède, de Bragues, et ceux des Souverains Pontifes, tant pour servir de modèles que pour autoriser les nouveaux qu'on se proposait de dresser. Il y en a contre la simonie, les aruspices, les divinations, les superstitions païennes, tout cela sous peine d'excommunication. Il y est enjoint aux moines de mener une vie régulière, conformément à la règle de Saint-Benoît, d'avoir grand soin de la jeunesse élevée dans leurs monastères et de lui donner des maîtres capables de la bien instruire. — Parmi les règlements du concile de Winchester le plus remarquable est celui qui oblige les clercs à la continence. On y rapporte la formule du vœu qu'ils doivent en faire entre les mains de l'évêque, au jour de leur ordination. A la suite de ces règlements se lisent ceux que dressèrent les évêques de la province de Normandie sur la pénitence que l'on devait imposer aux personnes qui avaient combattu dans l'armée de Guillaume le Conquérant, comme nous en dirons un mot à l'article du bienheureux Maurille. Nous ne les mentionnons ici que parce qu'il semble par là que ces règlements aient été confirmés dans le concile de Winchester.

ECRITS SUPPOSÉS OU PERDUS. — Dom Luc d'Achery a publié sous le nom de Lanfranc un *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul*, qui ne consiste qu'en petites gloses ou courtes remarques, sur les passages du texte qui ont paru à l'auteur avoir besoin d'éclaircissements. Ces remarques sont tirées pour la plupart de saint Augustin et d'un autre commentaire attribué à saint Ambroise; mais soit qu'il y ait faute de la part de l'auteur, soit qu'elle vienne des copistes, ces Pères y sont souvent cités avec beaucoup d'inexactitude. Quoi qu'il en soit, ce défaut ne peut tomber sur Lanfranc, puisque ce commentaire ne lui appartient pas. L'éditeur convient lui-même qu'il n'avait pas eu d'autres raisons de le lui attribuer, que parce qu'il l'avait trouvé sous son nom dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Melaive de Rennes. On avait déjà quelques preuves de cette supposition, lorsque dom Mabillon l'a constatée, en assurant qu'il avait entre les mains le véritable ouvrage de Lanfranc, et qu'il se disposait à le publier. Quoiqu'il n'ait pas tenu sa promesse, il est constant que Lanfranc avait commenté les Epîtres de saint Paul. On n'en peut douter, après les témoignages formels de Willeramme, son disciple et depuis abbé de Mersbourg, de saint Anselme, de Sigebert et de Trithème. Saint Anselme donne à entendre que Lanfranc l'écrivit comme il demeurait encore à Saint-Etienne de Caen. Il est certain aussi qu'il avait composé un Commentaire sur les Psaumes. Willeramme, son disciple, l'affirme de la façon la plus positive, et Trithème assure qu'il existait encore de son temps.

Eadmer, contemporain de Lanfranc, lui attribue une histoire ecclésiastique, dans laquelle il se bornait à rapporter les événements arrivés dans l'Eglise d'Angleterre, depuis son épiscopat. La vérité et la précision rendaient cet ouvrage recommandable. Il n'est pas venu jusqu'à nous; mais on ne peut douter qu'Eadmer et Guillaume de Malmesbury n'y aient puisé beaucoup de choses; le premier, pour ce qu'il dit de l'Eglise et du monastère de Saint-Sauveur à Cantorbéry; le second, pour les détails qu'il nous donne sur le différend soulevé entre Lanfranc et Thomas d'York, au sujet de la primatie de l'Eglise de Cantorbéry. Jean Hérald avait promis de mettre au jour l'Histoire de Guillaume le Conquérant; on ne voit nulle part qu'il ait tenu sa promesse. Sigebert, qui attribue cette histoire à Lanfranc, en parle comme d'un panégyrique, et Trithème dit qu'il l'avait vue.

Le même critique donne encore à Lanfranc plusieurs lettres contre Bérenger, et Sanderus en cite une à un moine de l'abbaye des Dunes, nommé Simon. On n'en trouve aucune parmi celles qui sont imprimées. Du reste ce ne sont pas les seules

lettres de cet évêque qui aient été perdues. On en regrette plusieurs adressées au Pape Grégoire VII, et un plus grand nombre encore à saint Anselme. Nous n'avons plus également le *Traité de jurisprudence* qu'il composa dans sa jeunesse, comme il habitait encore Pavie. Cet ouvrage accueilli favorablement, dit l'auteur de sa Vie, était un recueil de sentences et de maximes très-utiles pour ceux qui fréquentaient le barreau. On cite encore sous le nom de Lanfranc plusieurs autres écrits; mais comme Sigebert et Trithème n'en font aucune mention dans le catalogue qu'ils nous ont laissé des Œuvres de ce savant prélat, nous croyons devoir imiter leur silence.

JUGEMENT CRITIQUE. — Il y aurait lieu d'être surpris, dirons-nous avec dom Ceillier, qu'un aussi savant homme que Lanfranc, qui n'était pas moins habile dans les lettres humaines que dans la théologie et l'intelligence des divines Ecritures, ait laissé si peu de monuments de son érudition; si l'on ne savait qu'avant son épiscopat il fut presque toujours occupé à enseigner publiquement le droit civil, les beaux-arts, la théologie, à réfuter par lettres ou de vive voix l'hérésie de Bérenger; et que depuis qu'on l'eût placé sur le siége de Cantorbéry, il se livra tout entier à en soutenir les droits, à remplir les fonctions de son ministère, à rétablir la paix et le bon ordre dans l'Eglise et dans l'Etat. Pourtant on trouve dans ce qui nous reste de ses écrits plus de naturel, d'ordre et de précision que dans la plupart des autres écrivains du même siècle; son style attache et intéresse le lecteur. Ses notes sur les conférences de Cassien sont autant de preuves de son zèle et de son amour pour la saine doctrine. Il rejette ce qu'on y lit de la corporéité des anges; seulement il consent qu'on les dise corporels en comparaison de l'incorporéité de Dieu, mais incorporels par rapport à nous. Il combat l'hérésie des anthropomorphites, prouve que la foi et les bonnes œuvres sont des dons de Dieu, et met au nombre des hérétiques ceux qui enseignent qu'il y a des mensonges sans péché. Il suffit de lire son traité *Du corps et du sang du Seigneur*, pour voir jusqu'à quel point il possédait la connaissance de l'Ecriture et des Pères; combien ses raisonnements étaient solides, avec quelle force il combattait l'erreur, quelle justesse il décidait les difficultés qui lui étaient proposées. Lanfranc est compté parmi les plus subtils dialecticiens de son temps, et son nom ouvre communément l'histoire de la scholastique. On remarque que l'Angleterre fut la première à prendre feu pour cette science litigieuse, qui transportait dans les exercices de l'esprit la même effervescence que dans les discordes civiles et politiques, dont elle n'a presque jamais cessé d'être le théâtre.

LANTFRID, moine de l'abbaye de Winchester à la fin du xᵉ siècle, travailla à l'Histoire de saint Swithun, évêque de cette ville, mort vers l'an 863; mais n'ayant pu se procurer les mémoires nécessaires pour composer sa Vie, il se borna au récit de ses miracles, et rapporta tout ce qui s'était passé dans la translation de ses reliques, en 971. Lantfrid avait été témoin de cette cérémonie, ce qui donne à sa relation un certain cachet de sincérité. Malgré cela dom Mabillon n'a pas jugé à propos de la rendre publique, sans doute parce qu'il ne la trouvait pas assez intéressante. Elle est écrite en prose, et précédée d'une lettre aux moines de l'abbaye de Saint-Pierre de Winchester.

LAURENT DE NOVARE. — Laurent, à qui la douceur de ses discours a fait donner le surnom de *Mellifluus*, est le même, s'il faut en croire Margarin de la Bigne, qui fut transféré du siége de Novare à celui de Milan, dont il le compte pour le vingt-cinquième évêque. Ednode de Pavie fait de lui un éloge pompeux dans le discours qu'il envoya à Honorat de Novare pour la dédicace de l'église des apôtres. Il loue la patience de cet évêque dans les persécutions qu'il eut à souffrir de la part de ses ennemis, et surtout dans l'exil où il fut relégué par Odoacre, après la prise de Milan. Aussi son retour en cette ville, en même temps qu'il lui rendit la joie, fit-il cesser les larmes de ses habitants. Le même auteur assure que, dans le concile assemblé à Rome pour l'affaire de Symmaque, Laurent sut réprimer par la douceur de sa parole l'impétuosité menaçante de ceux qui avaient entrepris la déposition de ce Pontife. Si tous ces faits sont aussi vrais qu'ils paraissent vraisemblables, on doit en conclure que Laurent florissait dans la dernière moitié du vᵉ siècle.

On possède sous son nom trois homélies. La première est intitulée *Des deux temps*, parce que Laurent y distinguait en effet deux époques, dont l'une s'est écoulée depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, et l'autre doit durer depuis Jésus-Christ jusqu'à la consommation des siècles. Margarin de la Bigne, qui l'a publiée, l'intitule *Homélie sur la pénitence*, parce qu'en effet elle roule presque entièrement sur cette matière. Laurent y distingue deux sortes de péchés et deux manières de les remettre; le péché d'Adam, qui par la voie de la génération est passé à tous ses descendants, et le péché que chacun commet par ses propres actions. Ils sont remis l'un et l'autre par le baptême; mais les péchés propres se remettent aussi par la pénitence. Il appelle le péché d'Adam le péché du monde. A la façon dont il s'exprime sur le baptême, on dirait que son sentiment est qu'après l'avoir reçu chacun est devenu à soi-même une source continuelle de force et de doctrine, de sorte que le secours de la grâce et par conséquent le ministère des prêtres ne sont plus nécessaires. « Aussitôt, dit-il, que vous êtes sorti des fonts sacrés, après qu'on vous a revêtu de l'habit blanc, qu'on vous a oint de l'onction mystique et que l'invocation de la Trinité a été prononcée sur vous, il est des-

cendu en vous une triple vertu qui vous a rempli d'une doctrine nouvelle. Dès lors Dieu vous a constitué votre propre juge et votre arbitre. Il vous a donné une telle connaissance, que vous pouvez apprendre de vous-même le bien et le mal et distinguer entre le mérite et le péché. Mais parce que demeurant dans les liens du corps et de ses membres, vous ne pouvez être libre de péché, ni vivre exempt de faute après le baptême, il a mis en vous-même le remède dont vous avez besoin et laissé la rémission de vos fautes à votre libre arbitre ; de sorte que dans la nécessité vous n'avez pas besoin de recourir au prêtre, mais vous pouvez de vous-même, comme un maître expérimenté, corriger l'erreur qui est en vous, et effacer votre péché par la pénitence. Ainsi donc, que la dureté du cœur, le désespoir, la paresse, cessent ; la fontaine ne tarit jamais, l'eau est au-dedans, l'ablution est au pouvoir du libre arbitre, la sanctification est dans l'industrie et la rémission dans l'abondance des larmes. » Mais Laurent s'explique dans la suite ; il fait voir au pécheur qu'en vain il compterait sur ses propres mérites, sur la force de son âme et la vigueur de ses entrailles ; que debout aujourd'hui, demain il tombera, s'il n'y prend garde ; qu'il veuille ou ne veuille pas, son âme est souvent embarrassée dans les filets du corps ; qu'elle n'en est pas délivrée par elle-même, à moins que, secourue de la grâce de Dieu, elle ne s'adresse à lui par la pénitence ; en sorte qu'elle puisse dire avec le prophète : Mon âme s'est échappée comme un passereau du filet des chasseurs ; le filet a été brisé avec le secours du Seigneur et j'ai été délivrée. C'est dans le même sens qu'on doit entendre ce qu'il dit, après avoir rapporté ces paroles de saint Paul : *Qui me délivrera de ce corps de mort?* « La vie est entre vos mains ; la victoire est dans votre libre arbitre. Si vous avez voulu, vous avez vaincu ; si vous ne voulez pas, vous demeurerez vaincu. Celui qui veut vaincre fait des efforts ; celui qui désespère perd la victoire. » Toutes ces façons de parler n'excluent point le besoin de la grâce ; elles n'ont pour but que d'animer le pécheur à travailler à la correction de ses fautes et à en faire pénitence.

Dans sa seconde homélie, qui est sur l'*Aumône*, Laurent représente cette vertu comme un remède efficace aux plaies de notre conscience, et comme la racine de tous les biens, en ajoutant qu'elle comble le juste de mérites, qu'elle absout le pécheur de ses péchés et qu'elle le soulage même dans ses maux. Il enseigne que c'est par une providence particulière que tous les hommes ne naissent pas également riches. Ceux qui abondent ne font que trop souvent un mauvais usage de leurs biens en les faisant servir à leurs passions déréglées. Dieu a mis auprès d'eux les pauvres, afin qu'ils leur servent comme de source, où ils puissent se purifier des taches du péché. Il explique ces paroles de Jésus-Christ : Lorsque vous donnerez l'aumône, que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite, de la vaine gloire que l'on doit éviter dans les œuvres de miséricorde. Dieu doit être la fin de l'aumône.

Laurent prononça sa troisième homélie, la nuit sur la place publique, après la victoire remportée par Théodoric sur Odoacre, et au retour de son exil. Elle est intitulée *De la Chananéenne.* L'auteur montre par les instances réitérées de cette femme que l'on doit toujours demander à Dieu, jusqu'à ce que l'on ait obtenu l'effet de sa demande ; qu'il ne suffit pas de lui demander de bouche, mais que le cœur doit aussi faire entendre sa voix ; que tous les lieux sont propres à la prière, quand on sait se recueillir. La place publique et le bain peuvent nous servir de temple. — Ces trois homélies sont d'un style simple, coupé, très-clair et très-facile à traduire. Les deux premières ont été publiées par Margarin de la Bigne, et la troisième par dom Mabillon au tome Ier de ses *Analectes.*

LAURENT, abbé de Saint-Vannes. — Issu d'une noble famille de Liége, il embrassa la vie religieuse dans l'abbaye de Saint-Airy de Verdun, d'où il passa, en 1077, dans celle de Saint-Vannes de la même ville, avec le moine Radulfe, que l'évêque Thierry nomma pour la gouverner. Dans la suite, ce prélat s'étant mis à persécuter l'abbé et les religieux de Saint-Vannes à cause de leur attachement au Pape Grégoire VII, Laurent, avec une partie de ses confrères, se réfugia, en 1080, auprès de Jarentan, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, qui lui conféra la charge de prieur claustral dans son monastère. De retour à Saint-Vannes, il y exerça le même emploi jusqu'en 1099, où il fut élu pour succéder à Radulfe dans sa dignité d'abbé. Richer, qui avait remplacé l'évêque Thierry sur le siége de Verdun, l'honora de sa confiance. Ce prélat, qui s'était volontairement interdit de ses fonctions pour avoir communiqué avec l'empereur Henri V, députa Laurent avec Gui, son archidiacre, à Rome, pour obtenir son absolution. Les députés furent bien reçus, et l'abbé de Saint-Vannes en particulier s'acquit dans cette occasion l'estime du Pape. Mais Richer étant mort en 1107, Richard de Grandpré, son successeur dans l'évêché de Verdun, fut loin de marcher sur ses traces. Après avoir reçu la crosse et l'anneau de la main de l'empereur, il s'attira l'indignation du Pape Pascal, qui chargea Laurent de le déclarer lui et ses adhérents excommuniés. L'ordre fut ponctuellement exécuté, et dès lors l'abbé de Saint-Vannes ne communiqua plus avec l'évêque ni avec ceux de son parti. L'évêque irrité s'empara de l'abbaye de Saint-Vannes et fit signifier un interdit à l'abbé, qui se vit de nouveau obligé de chercher son salut dans la fuite. Ses religieux le suivirent. Il distribua les anciens en différentes celles ou prieurés, et envoya les jeunes à Dijon, où l'abbé Jarentan les reçut avec la même humanité que la première fois. Cette persécution dura jusqu'en 1114. Alors Richard

voyant que tout lui devenait contraire, d'une part anathématisé par le Pape qui lui refusait son absolution, de l'autre abandonné par l'empereur et vexé par ses partisans, se mit en route pour la terre sainte, mais il mourut avant même d'avoir traversé l'Italie. A la nouvelle de cet événement, l'abbé de Saint-Vannes se hâta de revenir à son monastère et y rappela tous ses religieux dispersés. Pendant son absence, le fameux Hugues de Flavigny s'était, comme nous l'avons dit ailleurs, emparé de sa place. L'histoire ne dit pas si cet usurpateur attendit son retour. Quoi qu'il en soit, appuyé de l'autorité de Brunon, archevêque de Trèves, Laurent fut rétabli sans opposition. Il eut dans la suite des démêlés avec Henri, son évêque, au sujet de plusieurs biens qu'on lui retenait encore, et dont ce prélat refusait de lui faire raison. L'affaire fut portée à Rome sous le pontificat de Calixte et sous celui d'Honorius. On ignore quelle en fut l'issue pour l'abbaye de Saint-Vannes, mais elle fut loin d'être avantageuse au prélat, parce que dans le cours de l'instance, le clergé de Verdun s'étant joint à Laurent, et de concert avec cet abbé, ayant formé des accusations très-graves et très-réelles contre son gouvernement, il se vit obligé de se démettre en 1129, pour se soustraire à la honte d'une déposition qu'il ne pouvait éviter. A partir de cette époque, la suite des actions de l'abbé de Saint-Vannes est demeurée dans l'oubli. Il vécut jusqu'à la neuvième année de l'épiscopat d'Alberon, et mourut le 1[er] juillet 1139, après avoir gouverné son monastère pendant plus de quarante ans.

Ses lettres. — Quoique doué d'un talent marqué pour écrire, l'abbé Laurent ne paraît pas jamais avoir eu dessein de se faire auteur. Ce fut la nécessité de défendre son honneur et de revendiquer les biens enlevés à son monastère qui l'obligea à prendre la plume. Du grand nombre de lettres qu'il écrivit dans ces circonstances, le temps ne nous en a conservé que trois. La première et la plus étendue est adressée au clergé de Verdun. C'est une réponse apologétique aux accusations dont ce clergé l'avait flétri, lui et les siens, après leur expulsion, dans deux lettres écrites à l'Eglise de Reims et à celle de Châlons-sur-Marne. L'inscription porte: *Frater Laurentius catholicus Domino miserante, abbas Deo disponente, abbatia pulsus homine persequente, clericatis Virdunensibus hoc quod merentur.* Le corps de la lettre répond à ce début. L'abbé de Saint-Vannes y reproche d'un style vigoureux aux chanoines de Verdun, les violences qu'ils ont exercées contre sa personne et sa communauté; l'irruption qu'ils firent dans son église, le jour même de la fête patronale, à l'heure des vêpres; sa déposition prononcée sans aucune formalité; le trésor et les chartes de l'abbaye enlevés de force; l'intrusion de Hugues de Flavigny, sans égard pour l'excommunication dont il avait été frappé par l'abbé de Saint-Bénigne, son vénérable supérieur; le mepris qu'ils témoignèrent pour deux lettres du Pape qui leur ordonnait de chasser l'usurpateur et de rétablir l'abbé légitime; les mauvais traitements qu'ils firent essuyer à ceux de leurs confrères qui n'approuvaient point de pareils excès. « Examinez votre conscience, leur dit-il, à la lumière de la vérité; vous y découvrirez votre tort et la justice des plaintes que je forme contre vous. » De leur côté, les chanoines l'accusaient d'avoir administré les sacrements à quelques-uns d'entre eux sans leur permission et au préjudice de leurs droits. Il repousse cette attaque en disant qu'il a toujours joui de ce privilége à l'égard des personnes qui étaient en société de prières avec sa maison; que depuis la naissance des troubles, la négligence et la dureté de ses adversaires envers ceux de leurs confrères attachés au bon parti, lui permettaient moins que jamais de changer de conduite; et qu'enfin étant eux-mêmes déchus de toute juridiction par leur révolte contre le Saint-Siége, c'était aux prêtres vraiment catholiques qui restaient à les remplacer. Il fait ensuite la peinture de la situation déplorable où se trouvait alors le diocèse de Verdun. « En quel état, leur dit-il, l'esprit de schisme qui s'est emparé de vous a-t-il réduit cette Eglise? Les canons défendent de laisser vaquer un diocèse plus de trois mois sans pasteur, et vous souffrez que depuis cinq années on n'exerce plus aucune fonction épiscopale parmi vous! Pendant ce long espace de temps, quel coupable a été soumis à la pénitence, et quel pénitent réconcilié? Quand a-t-on béni l'huile des cathécumènes? Quand a-t-on fait la consécration du chrême? Quand a-t-on conféré les saints ordres? Qui ne sait que celui que vous avez choisi pour évêque ne gouverne pas ses ouailles en pasteur mais en tyran; que sa domination ne s'annonce que par les rapines, les incendies, les carnages; que, semblable à un loup affamé, il disperse le troupeau, le déchire, le consume; qu'il passe même les bornes du pouvoir qui lui a été donné, puisque n'ayant reçu que le domaine temporel de la main du prince, il ose néanmoins disposer à son gré de tous les ordres ecclésiastiques, lui qui n'en possède aucun, donnant et retirant impunément, à qui et quand bon lui semble, les archidiaconés, les prévôtés, les doyennés, les abbayes; et cela, au mépris du Saint-Siége, pour la défense duquel il avait autrefois composé un livre tendant à prouver la nécessité d'être uni à ce centre commun de la catholicité? Mais je le regarde comme un couteau à deux tranchants, et je m'attends qu'il va faire un nouveau livre pour le détruire. » Toute la lettre est du même ton. Wassebourg, qui la rapporte tout entière dans ses *Antiquités*, la qualifie d'admirable. Yepès en parle de même, et, à notre avis, ceux qui jugent qu'elle sort des bornes de la modération, ne font pas assez la part des événements dont Laurent et sa communauté avaient été les victimes. Dom Mabillon, après avoir revu cette lettre

sur un ancien manuscrit, l'a publiée dans l'Appendice au tome V des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*.

La seconde lettre fut écrite vers l'an 1128. Laurent presse Albert, archevêque de Mayence, à qui elle est adressée, d'interposer son autorité pour lui faire restituer, conformément aux ordres du Saint-Siége, tous les biens qui avaient été enlevés à son monastère pendant le schisme. Il se plaint amèrement de l'évêque Henri, qui, loin de le satisfaire sur ce point, avait encore enchéri sur les usurpations de ses prédécesseurs.

La troisième, peut-être antérieure à la précédente, est une supplique des religieux de Saint-Vannes au Pape Honorius contre Geoffroy, abbé de Saint-Médard de Soissons, qui refusait de rendre un alleu de leur maison dont il s'était emparé; et contre quelques seigneurs de Lorraine, qui étaient dans le même cas à leur égard. Il prie Sa Sainteté d'ordonner aux archevêques de Trèves et de Reims de recourir aux censures de l'Eglise, pour les faire rentrer en possession de ce qui leur appartient. Ces deux dernières lettres ont été mises au jour par dom Martène et dom Durand dans le tome Ier de leurs *Anecdotes*. Nous ne doutons pas que la majorité de nos lecteurs ne pensent avec nous qu'il est vivement regrettable que les autres lettres du courageux abbé de Saint-Vannes soient perdues.

LAURENT passa, vers l'an 1140, de l'abbaye de Saint-Laurent de Liége à celle de Saint-Vannes de Verdun, attiré par le prieur de la maison, nommé Rodulfe. Il y a toute apparence qu'il y finit ses jours; mais on ignore le temps de sa mort, et tout ce que l'on peut assurer, c'est qu'elle n'arriva pas avant l'an 1144.

Arrivé à Saint-Vannes, il s'appliqua par le conseil d'un de ses confrères à composer l'*Histoire des évêques de Verdun*. Dans le principe, ce religieux. nommé Hugues, lui demandait un supplément à l'ouvrage que Berthaire avait écrit sur le même sujet au xe siècle; mais s'étant aperçu que ce travail avait été exécuté par un anonyme, il changea de sentiment, et jugea qu'il suffisait de reprendre cette histoire où le dernier l'avait finie, c'est-à-dire à la mort de Richard Ier, décédé en 1046. Ce détail est tiré de l'épître dédicatoire que notre auteur adressa à l'évêque Alberon. Il ajoute ailleurs qu'il n'avance rien dans son Histoire que sur la foi de ce religieux, vieillard, dit-il, plein de zèle, de droiture et de capacité. Dans cette même dédicace, il se plaint de l'obscurité où la négligence des siècles précédents avait laissé tomber la mémoire des premiers évêques de Verdun, sur lesquels, dit-il, nous ne pouvons marquer ni le temps où ils ont vécu, ni les choses merveilleuses qu'ils ont accomplies; ignorance honteuse et bien mal assortie à la reconnaissance due à ces grands hommes dont les mérites font notre gloire.

Le corps de l'Histoire est composé des événements civils et ecclésiastiques arrivés sous chaque évêque. Elle commence à Thierry, que l'auteur compte pour le quarantième évêque depuis saint Saintin, et se termine à la quatorzième année de l'épiscopat d'Alberon, c'est-à-dire à l'année 1144. Ainsi c'est un espace de quatre-vingt dix-huit ans que l'historien parcourt, espace dans lequel sont compris six évêques, savoir : Thierry, Richer, Richard II, Henri, Ursion et Alberon. La peinture qu'il fait des quatre évêques, Thierry, Richer, Richard II et Henri, a trop de ressemblance avec le tableau que nous en a tracé l'écrivain précédent pour que nous nous croyions obligé d'y revenir; d'autant plus que par rapport au premier de ces prélats, le portrait, à quelques ombres près, est exactement le même que nous retrouvons dans la Chronique de Hugues de Flavigny. Or il est évident que l'usurpateur du monastère de Saint-Vannes ne se trouve ici d'accord avec l'abbé légitime que par la force de la vérité. Le successeur de l'évêque Henri fut Ursion, abbé de Saint-Denis de Reims, élu canoniquement en 1129, par le conseil du légat, Mathieu d'Albane; mais une élection légitime n'est pas toujours une marque assurée d'une véritable vocation. Ursion sortit de sa sphère en montant à l'épiscopat. De bon abbé qu'il était, il devint un évêque sans force et sans vigueur. Il laissa Renaud, comte de Bar, s'emparer de sa ville, faire une forteresse de son palais épiscopal, et dans la désolation où le pays se trouvait réduit, il s'estima fort heureux de pouvoir se retirer dans son abbaye de Reims d'où il ne sortit que pour aller déposer sa démission entre les mains du Pape Innocent, qui se trouvait alors à Liége. — On s'imagine bien qu'en parlant d'Alberon encore vivant, notre auteur avait garde de rien avancer qui pût lui déplaire. Cependant les louanges qu'il lui donne sont d'autant moins suspectes, qu'elles ont été adoptées par tous les historiens de Verdun qui l'ont suivi. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cet évêque, dont nous avons parlé dans le Ier volume de ce *Dictionnaire*, en lui assignant le rang qu'il doit occuper parmi les écrivains du XIIe siècle.

Laurent termine son *Histoire* par l'éloge des personnages illustres du clergé de Verdun, qui coopéraient aux pieux travaux d'Alberon dans le gouvernement de cette Eglise. Son épilogue est trop court et trop sensé pour n'être pas mis sous les yeux du lecteur. « Je prie, dit-il, ceux qui liront cette Histoire de ne point calomnier mes intentions. En effet, bien que je pense n'avoir dit que la vérité, je suis néanmoins très-disposé à me rendre au sentiment des personnes qui voudront m'apprendre quelque chose de plus certain. Mon récit est mêlé de bons et de mauvais exemples, afin que nos neveux réfléchissent, sur les uns pour les éviter et sur les autres pour les suivre. Par là je me suis mis à l'abri du reproche bien fondé que l'on fait à nos pères, d'a-

voir néglige de nous transmettre le souvenir de ce qui s'est passé dans leur temps. J'invite les autres à m'imiter; car l'histoire est un grand maître pour apprendre à fuir le vice et à cultiver la vertu. »

Cette production, tirée de la poussière par dom Luc d'Achery, fait partie du tome XII de son *Spicilége*.

LAZARE, ordonné évêque d'Aix en 408, se démet de son siége et va en Palestine, où il attaque un des premiers l'hérésie de Pélage. De concert avec Héros, évêque d'Arles, il la dénonce au concile de Diospolis et aux évêques d'Afrique. Maltraité par le Pape Zosime, il est justifié par saint Augustin. (Voir, pour plus de détails sur sa vie et ses écrits, l'article consacré à Héros d'Arles dans ce volume.

LÉANDRE, frère aîné de saint Isidore et son prédécesseur sur le siége de Séville, eut la gloire de confesser la foi chrétienne et d'éteindre l'arianisme dans la nation des Visigoths d'Espagne. Lévigilde, leur roi, furieux du discrédit dans lequel sa secte était tombée, et de la conversion d'Herménigilde, son fils aîné, exila le saint évêque, et fit mourir l'année suivante Herménigilde, que l'Eglise honore comme un martyr. Ce prince barbare ne tarda pas cependant à éprouver des remords, et ce fut pour les calmer qu'il rappela saint Léandre. En 586, lorsqu'il se sentit près de sa fin, il le fit venir et le pria d'élever dans la religion catholique Récarède, son second fils et son héritier. La conversion de Récarède entraîna celle du reste des Visigoths, et les Suèves, à leur exemple, rentrèrent également dans le sein de l'unité. Le Pape saint Grégoire le Grand félicita l'évêque de Séville de cet heureux résultat, dû en grande partie à son zèle. Après le rétablissement de la foi, saint Léandre s'occupa de la réforme des abus. Il convoqua, en 590, dans sa ville épiscopale, un concile où il fit les règlements les plus sages sur la discipline. Il assista au troisième concile de Tolède en 597, et eut grand'part aux vingt-trois canons qui y furent rédigés pour arrêter le cours des maux occasionnés par l'arianisme. Il réforma aussi la liturgie d'Espagne, et introduisit l'usage de chanter à la messe le Symbole de Nicée. Les dernières années de sa vie furent affligées de diverses infirmités, et il mourut le 27 février de l'an 600 ou 601. Saint Grégoire le Grand lui dédia ses *Morales sur Job*, en témoignage de la sainte amitié qu'ils avaient contractée à Constantinople, lorsque le premier s'y trouvait en qualité d'apocrisiaire du Pape Pélage II, et le second, comme ambassadeur du prince Herménigilde auprès de l'empereur Maurice.

Ses écrits. — De tous les écrits de saint Léandre, dont son frère saint Isidore nous a donné la liste dans son *Traité des écrivains ecclésiastiques*, il ne nous en reste que deux. Le premier, sous forme de lettre à sa sœur Florentine, est intitulé *Institution des vierges* et *Du mépris du monde*, et contient un règlement de vie à l'usage des religieuses. Florentine avait demandé à son frère quelle succession il lui laisserait en mourant; après y avoir réfléchi, saint Léandre ne trouva rien qui fût digne de sa sœur dans la possession des biens de la terre, parce que ces biens sont tous périssables. Comme elle avait fait profession de virginité, il lui sembla que ce qu'il pouvait lui léguer de plus avantageux c'était de lui indiquer un moyen infaillible d'augmenter la récompense qu'elle avait droit d'attendre de son sacrifice, en lui apprenant à se détacher du monde, pour s'attacher uniquement à Dieu, qui est l'héritage des justes et l'époux des vierges. « Ce n'est pas penser sagement, lui dit-il, que de préférer le monde, qui a été racheté du sang de Jésus-Christ, à Jésus-Christ lui-même. Celui qui rachète est plus estimable que celui qui est racheté. Les vierges ont cet avantage qu'elles restent telles qu'elles ont été formées des mains de Dieu. Le premier homme ne s'est perdu, et avec lui tout le genre humain, qu'en ne voulant pas être ce que Dieu l'avait fait. Les vierges sont la première portion du corps de l'Eglise. Quelle gloire n'ont-elles pas à espérer dans le siècle futur, pour n'avoir pris conseil ni de la chair ni du sang, et pour s'être conservées pures de toute corruption ! » Saint Léandre entre ensuite dans le détail de tous les avantages de la virginité, et des dangers auxquels s'exposent les vierges qui, par de vains ornements, cherchent à plaire aux hommes. Il convient que le mariage a aussi ses prérogatives, ne fût-ce que celle d'engendrer des vierges, et de faire naître des enfants pour le ciel; mais il soutient qu'on y court des dangers très-grands et très-nombreux, soit pour la vie présente, soit pour la vie de l'éternité. Il fait une description détaillée de tous ces dangers, puis il donne à Florentine et aux vierges qui vivaient avec elles en communauté, une règle de vie, distribuée en vingt et un chapitres, lesquels renferment, dans un style bref et concis, des avis très-sages et très-utiles pour des religieuses. Il termine cette règle, que nous nous croyons dispensé d'analyser, en conjurant sa sœur de persévérer dans l'état qu'elle avait embrassé, et après être sortie de sa famille et de son pays, à l'exemple d'Abraham, de ne pas regarder en arrière comme la femme de Loth, de peur que ses sœurs ne viennent à découvrir en elle les défauts qu'elles doivent éviter.

Discours — Après la tenue du troisième concile de Tolède, qui suivit de près la conversion des Goths, à laquelle il avait travaillé toute sa vie, saint Léandre prononça un discours sur l'heureux changement opéré dans l'Eglise d'Espagne, qui se trouvait en liberté et en joie, après avoir pleuré si longtemps, captive sous la persécution des rois ariens. Elle devait, dit-il, ces heureux résultats aux souffrances qu'elle avait éprouvées, et ceux dont l'infidélité avait fait sa peine faisaient dorénavant son

bonheur par leur conversion. Sur quoi il lui applique ces paroles du psaume IV : *Lorsque j'étais dans l'affliction, vous avez, ô mon Dieu, dilaté mon cœur.* Il fait remarquer à ses auditeurs que les hérésies ne dominent ordinairement que sur une nation et qu'elles n'occupent que quelques coins du monde; au lieu que l'Eglise catholique, composée de toutes les nations, remplit tout l'univers. Les hérésies cherchent les cavernes pour y cacher leurs doctrines et leurs adhérents; l'Eglise catholique se montre à tout le monde, parce que les membres qui lacomposent surpassent toutes les sectes des hérétiques. S'il reste encore, ajoute-t-il, quelque nation barbare qui n'ait point été éclairée de la lumière de la foi, il est hors de doute qu'elle le sera un jour. La promesse de Jésus-Christ à cet égard ne peut manquer d'avoir son effet; l'ordre naturel demandant d'ailleurs que ceux qui tirent leur origine d'un même homme, s'aiment mutuellement et se réunissent dans la profession d'une même vérité. Roderic de Tolède fait mention de ce discours au chapitre 15 de son *Histoire.* Saint Léandre souscrivit le troisième aux décrets de ce concile, en sa qualité de métropolitain de la province Bétique. On a mis à la fin de sa Règle une épitaphe qui lui est commune avec son frère saint Isidore et sa sœur sainte Florentine; ils partageaient tous les trois le même tombeau, et saint Isidore reposait au milieu d'eux; la mort pour cette fois avait respecté l'ordre de la naissance dans la distribution des rangs.

Les pompeux éloges que saint Isidore donne à l'éloquence de son frère ne semblent pas justifiés par le style de ses écrits. Il est sententieux, d'une concision affectée; et ce qui le dépare encore davantage, on y remarque un jeu puérile d'antithèses et de désinences qui transportent dans sa prose la monotonie de la rime. On trouve sa lettre à sa sœur dans le *Code des règles de Saint-Benoît d'Aniane*, publié par Holstenius, Paris, 1663, et dans le tome XII de la *Bibliothèque des Pères ;* et son discours sur la conversion des Goths dans le tome V de la *Collection des conciles.*

LEDUIN ou LIETDUIN, qui mourut en 1040, après avoir gouverné le monastère de Saint-Vaast d'Arras pendant plus de vingt ans, est auteur d'un écrit intitulé : *De placito generali.* C'est un recueil de règlements, tant généraux que particuliers, dans lesquels on peut apprendre divers usages de ce temps-là. Ils sont particulièrement intéressants, en ce qu'ils font connaître les anciens priviléges de l'abbaye de Saint-Vaast.

LEGER (Saint), dont le nom latin est *Leodegarius*, naquit en 616, de parents nobles et alliés à la famille royale. Dès sa jeunesse il fut placé à la cour, et quelque temps après confié à Didon, évêque de Poitiers, qui l'instruisit dans les belles-lettres, et le promut aux ordres, dans l'espérance de s'en faire un successeur. Dans ce but, il se l'attacha en qualité d'archidiacre, et partagea avec lui le gouvernement de son diocèse. Toutefois, il ne put le refuser aux moines de Saint-Maixent qui le demandèrent pour abbé. Mais après les avoir gouvernés pendant six ans, Clotaire III et la reine Bathilde dont il avait su gagner l'estime et la bienveillance, le firent placer sur le siége épiscopal d'Autun, dans l'espoir qu'il réunirait le clergé de cette Eglise, alors extrêmement divisé. Son élection, en effet, fut suivie de la réunion des esprits. Nommé ministre d'Etat, pendant la minorité de Clotaire III, et, suivant quelques-uns, maire du palais sous Childeric II, Léger ne s'occupa qu'à faire régner ces princes avec justice et humanité. Les courtisans l'ayant rendu suspect à Childéric, il se retira à Luxeuil; mais sa retraite ne le mit pas à l'abri de la persécution. Ebroïn, maire du palais, lui fit crever les yeux, puis enfin il fut décapité en 680, dans la forêt de Luchen, en Picardie. L'Eglise l'honore parmi les martyrs, et sa fête est fixée au 2 octobre.

On a de lui des statuts synodaux qu'il fit rédiger dans un concile qu'il tint à Autun en 670, et un testament par lequel il donne quelques terres à son Eglise ; mais le monument le plus intéressant qui nous reste de sa plume est la lettre qu'il adressa, quelque temps avant sa mort, à Sigrade, sa mère, qui s'était rendue religieuse à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. C'était pour la consoler du supplice de Garin, son autre fils, qu'Ebroïn avait fait attacher à un poteau et mourir à coups de pierres. Il la félicite de s'être retirée du monde, et lui représente que la mort de Garin ne doit point être pour elle un sujet de larmes, puisqu'elle causait de la joie aux anges. Après la prière que Jésus-Christ a faite sur la croix pour ceux qui le mettait à mort, nous ne pouvons plus nous dispenser d'aimer nos ennemis et nos persécuteurs. On trouve cette lettre dans le tome Ier de la *Bibliothèque des manuscrits* du P. Labbe, dans le IIe des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*, et dans le IVe de la *Gaule chrétienne.* Ses *Statuts* sont insérés dans la *Collection des conciles*, et son *Testament* dans les *Annales* de dom Mabillon.

LEGER, d'abord chanoine du Puy, puis archevêque de Vienne, occupait ce siége dès l'an 1025, comme on le voit par une ordonnance qu'il rendit en faveur du monastère de Saint-André. Les moines que l'abbé Itérius envoyait dans les obédiences s'en appropriaient les revenus. Il s'en plaignit à l'archevêque, qui ordonna que ces biens seraient employés aux besoins de la communauté, sous peine aux transgresseurs d'être séparés de la communion. Lorsque Pierre fut élevé sur le siége du Puy, Léger souscrivit à l'acte de son élection et de sa consécration, en prenant dans cette souscription, le titre de primat de Vienne. Il accompagna le Pape Léon IX à son retour de France à Rome, en 1050. On a encore de lui une charte datée du mois de février 1066. Il

avait composé l'Histoire des archevêques de Vienne, ses prédécesseurs, mais elle n'a jamais été imprimée.

LEIDRADE à qui ses qualités personnelles méritèrent l'estime et la confiance de Charlemagne, fut d'abord élevé à plusieurs dignités séculières et placé ensuite sur le siége épiscopal de Lyon, à la mort d'Adon, arrivée en 798. Cette église était alors dans un état également fâcheux et pour le spirituel et pour le temporel. Leidrade en répara les bâtiments, la fournit de bons livres et des ornements nécessaires pour le service divin. Il rétablit aussi le cours canonial des offices, qui était extrêmement négligé, érigea des écoles de chantres, de lecteurs et d'interprètes des divines Écritures. Il étendit ses soins jusque sur l'abbaye de l'île Barbe, dont il releva les ruines et y plaça des moines qu'il pourvut de toutes les choses nécessaires à l'observation de la règle. En 799, le roi Charles le députa avec plusieurs autres évêques et des abbés vers Félix d'Urgel, pour lui persuader de quitter son erreur et de se soumettre au jugement de l'Eglise. Cette démarche eut un heureux succès. Félix se rendit, la même année, à Aix-la-Chapelle, où il fit sa rétractation. Charlemagne voulut encore que Leidrade souscrivit avec les grands du royaume à la disposition testamentaire qu'il fit de ses trésors et de ses meubles, en 811. Quelques années, après ne pouvant, à cause de ses infirmités habituelles, remplir plus longtemps les fonctions de son ministère, Leidrade, de l'avis des évêques de France, désigna Agobard pour lui succéder et se retira au monastère de Saint-Médard de Soissons. Louis le Débonnaire l'arracha, un instant, à cette retraite, pour l'envoyer en qualité de député régler quelques affaires de l'Eglise de Mâcon; mais il y revint bientôt après, et l'on croit généralement qu'il y mourut le 28 décembre 816.

Ses écrits. — On a été très-longtemps sans connaître tous les écrits de Leidrade, quoique cependant ils ne soient ni bien nombreux ni bien importants. Le premier est une lettre dans laquelle il rend compte à l'empereur Charlemagne de tout ce qu'il avait fait pour le bien spirituel et temporel de son église, depuis le commencement de son épiscopat jusqu'au temps où il l'écrivait, et que l'on croit pouvoir reculer avant la translation des reliques de saint Cyprien, parce qu'il n'en est fait aucune mention. Du reste, quoique l'auteur y entre dans des détails qui ne peuvent que donner un grand relief à son administration, il n'y parle cependant de lui-même qu'avec beaucoup de modestie et d'humilité. Cette lettre est assurément importante pour l'histoire de l'Eglise et de la ville de Lyon; mais plusieurs savants croient qu'il s'y est glissé, en divers endroits, des choses étrangères et qui ne sont pas de l'auteur.

Des cérémonies du baptême. — Le second opuscule de Leidrade est un *Traité des cérémonies du baptême,* dans le même goût à peu près que plusieurs autres qui furent composés, à cette époque, pour répondre à la circulaire que Charlemagne avait adressée, en 811, à tous les métropolitains de ses états. Il est composé de onze chapitres, sans y comprendre la lettre de l'empereur qui sert de préface. Leidrade trouve des figures du baptême dans plusieurs endroits de l'Ancien Testament, dans la *Genèse,* par exemple, où il est dit que l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux; dans le déluge, qui servit à purifier le monde de ses péchés; dans la mer Rouge, où, suivant l'expression du psalmiste, Dieu brisa les têtes des dragons, c'est-à-dire des Egyptiens dans les eaux. Il met cette différence entre le catéchumène et le compétent, que le premier sort de la gentilité avec la volonté de croire en Jésus-Christ et d'écouter la parole de Dieu, et que le second, déjà instruit de la doctrine de la foi, se hâte, par sa conduite, de recevoir la grâce de Jésus-Christ. Il dit qu'encore que suivant la tradition le prêtre doive toucher les narines et les oreilles du baptisé, cet usage n'était pas le même partout. En quelques endroits, le ministre touchait avec l'huile sainte les oreilles et les narines des catéchumènes, et en d'autres, il les touchait avec de la salive; il y en avait aussi où il n'employait ni la salive ni l'huile, comme il y en avait d'autres où l'on faisait une onction d'huile sur la bouche. Il expose dans un sens moral toutes les cérémonies qui accompagnaient alors le baptême, et donne en passant une courte explication du Symbole, dans laquelle il remarque à l'article du Saint-Esprit, qu'il procède du Père et du Fils, et sur la rémission des péchés, que le baptême les efface tous, aussi bien l'originel que l'actuel, les péchés de pensées et d'actions, les péchés connus et les péchés inconnus. Après avoir enseigné que l'eau du baptême est sanctifiée par la parole, il ajoute : « Otez la parole, que sera l'eau sinon de l'eau? la parole se joint à l'élément et le sacrement existe. » Il n'insiste pas sur la nécessité des trois immersions, et avec saint Grégoire le Grand, il semble s'en rapporter là-dessus à l'usage de chaque église. Mais il déclare que le baptême étant de Jésus-Christ et non pas de l'homme, il n'importe que celui qui baptise soit hérétique ou fidèle, pourvu qu'il baptise au nom des trois personnes divines. La suite de son discours fait voir que l'on administrait alors de suite au baptisé la confirmation et l'Eucharistie. Il dit que la confirmation se donne dans l'Eglise par l'onction du chrême et l'imposition des mains; que, comme par le baptême, nous recevons la rémission de nos péchés, de même par l'onction, le Saint-Esprit nous est conféré avec le don des vertus. Quoiqu'il soit permis aux prêtres d'oindre la tête du baptisé avec du chrême, pourvu qu'il ait été consacré par l'évêque; ils ne peuvent néanmoins oindre le front, cela étant réservé aux seuls évêques, lorsqu'ils confèrent le Saint-Esprit. Il apporte deux raisons de cette différence: la première, c'est que les prêtres n'ont point l'autorité suprême du sacerdoce; la seconde, c'est que, selon

les Actes des apôtres, il fallut recourir à saint Pierre et à saint Jean pour conférer le Saint-Esprit aux baptisés de Samarie. Tel est l'usage de l'Eglise, quant au baptême des enfants ou de ceux qui ne peuvent point répondre par eux-mêmes aux demandes qui leur sont faites. Leidrade enseigne que le sacrement produit en eux le même effet que dans les adultes, et qu'ils sont agrégés au nombre des fidèles par ceux qui les offrent et les lèvent des fonts du baptême, c'est-à-dire par les parrains. Il s'explique ensuite sur la manière dont les ministres de l'Eglise devaient vivre et enseigner. C'était un des articles de la lettre circulaire de l'empereur. Il établit, à cette occasion, l'obligation où sont les pasteurs d'annoncer la vérité à leur peuple et de les engager à la pratique des vertus tantôt par des menaces et tantôt par des caresses, pour le plus grand bien de tous.

Charlemagne fut content des réponses de Leidrade, mais il ne trouva pas qu'il se fût assez étendu sur les renonciations qui se font avant le baptême; ce qui obligea cet archevêque de traiter une seconde fois la même matière. Il envoya ce qu'il avait fait à l'empereur avec une lettre dans laquelle il lui rendait raison de ce second écrit, qui est, à proprement parler, un traité des vices, renfermés dans les renonciations que l'on fait avant de recevoir le baptême. Il ne distingue que sept péchés capitaux, mais il remarque que les saints Pères et en particulier les Pères de l'Egypte en distinguaient huit, parce qu'ils admettaient une différence entre la vaine gloire et l'orgueil. Ces deux traités de Leidrade avec les deux lettres à Charlemagne ont été publiés, en 1682 par dom Mabillon dans le tome III de ses Analectes, qui ont été réimprimés à Paris en 1723.

A sa sœur. — La lettre à sa sœur a été imprimée à la suite des écrits d'Agobard dans les éditions de Papire Masson et de Baluze. On la trouve encore dans le recueil de Rivinus à Leipsick en 1652 et dans le tome XIV de la *Bibliothèque des Pères*. Leidrade écrit à sa sœur pour la consoler de la mort de son fils et de son frère. Il lui rappelle avec saint Paul, que les chrétiens qui sont persuadés de la résurrection ne doivent point s'attrister de la mort de leurs proches comme des païens qui n'ont pas d'espérance. Il ajoute qu'encore que son fils soit mort dans un âge peu avancé, elle devait rendre grâce à Dieu de ce qu'il avait encore vécu si longtemps, puisqu'il y en a tant d'autres qui meurent aussitôt après leur naissance, et même dans le sein de leur mère. La mort n'est mauvaise que pour les méchants, parce qu'elle leur ouvre un passage à une vie encore plus mauvaise; mais elle est bonne pour les bons, puisqu'elle rend leur condition plus heureuse. Les pleurs que nous versons sur les morts ne leur servent de rien; ils ont besoin, de la part des vivants, non pas d'un deuil, mais de prières qui puissent les soulager. On sent partout en lisant cette lettre que c'est un cœur compatissant, plein de tendresse et de piété qui l'a dictée; et quoiqu'elle soit écrite sans art, on peut dire néanmoins qu'elle n'est pas sans beautés. Nous n'en voulons pour preuve qne la belle sentence qui la termine.

Alcuin parle de Leidrade avec éloge dans plusieurs de ses écrits, il en est question aussi dans ceux de Théodulphe d'Orléans. C'est de lui que nous apprenons qu'il était né dans la Norique; mais ni Théodulphe ni aucun autre historien n'a marqué l'occasion qui avait engagé Leidrade à quitter sa patrie pour passer en France. Agobard parle avec éloge d'une préface que son père spirituel, dont l'orthodoxie et l'érudition étaient connues de tout le monde, avait mise en tête de l'Antiphonier de Lyon. On croit avec raison qu'il a voulu parler de Leidrade dont il avait été le chorévêque et qui l'avait désigné lui-même pour son successeur. Il est certain d'ailleurs que Leidrade fit écrire plusieurs livres pour l'Eglise de Lyon. Il le dit lui-même dans sa lettre à Charlemagne.

LÉON Ier, à qui tous les siècles chrétiens ont unanimement décerné le titre de *Grand*, le mérita par ses talents et par ses vertus. La divine Providence, dont l'action se manifeste si clairement dans le gouvernement de notre Eglise catholique, le fit naître au milieu des circonstances les plus propres au développement de son génie. Il sortait d'une des premières familles de Toscane; mais il naquit à Rome, comme nous l'apprenons de lui-même et de saint Prosper. Ayant dirigé vers la science ecclésiastique les brillantes études qu'il avait faites dans cette capitale, il s'y fit remarquer du Pape saint Célestin, qui l'employa utilement aux affaires les plus importantes. Sous le pontificat de Sixte III, son successeur, ce fut lui qui démasqua les intrigues de Julien d'Eclane, pour rentrer dans son siége, d'où il avait été déposé, et qui, par la pénétration de ses vues, par la fermeté de sa conduite, empêcha les progrès de l'hérésie pélagienne. Saint Léon était alors archidiacre de l'Eglise de Rome. Les différends survenus dans les Gaules entre les deux généraux romains qui y commandaient, semblaient ne pouvoir se terminer que par une guerre civile. Saint Léon reçut la mission de s'y transporter comme négociateur, et vint à bout de les réconcilier. Il n'était pas encore de retour à Rome, lorsque Sixte mourut. Tous les suffrages se réunirent en faveur de l'archidiacre; une solennelle députation lui fut envoyée, et son entrée à Rome fut un triomphe. La cérémonie de son exaltation se fit un dimanche, 29 septembre de l'an 440. Jamais Pontife ne se montra plus digne du haut rang auquel il venait d'être élevé. L'Eglise avait à combattre les manichéens, les priscillianistes, les pélagiens, et surtout les eutychéens, soutenus par l'autorité de la cour et de leur faux concile, connu sous le nom de brigandage d'Ephèse. L'empire était menacé par les incursions des bar-

bares, et la dissolution des mœurs, plus cruelle encore que la violence des armes, vengeait l'univers de sa longue oppression. Il fallait définir le dogme, rétablir et fortifier la discipline, relever la majesté de l'empire, faire reconnaître la suprématie de la chaire pontificale; opposer une digue au torrent des mauvaises mœurs, et pour cela, il fallait trouver un homme qui réunît l'esprit le plus délié au caractère le plus vigoureux : une science consommée à toute l'élévation de l'éloquence : les vertus les plus humbles aux qualités les mieux faites pour le commandement. On sentait généralement le besoin d'un tel concours, mais sans pouvoir l'espérer. Saint Léon, dit Butler, surpassa même les espérances par les grandes actions qui illustrèrent son pontificat.

Les manichéens, chassés d'Afrique, se réfugiaient à Rome. Saint Léon les y poursuivit, dévoila leurs artifices, leurs abominations secrètes, en obtint d'eux l'aveu public, et ne leur laissa de ressource que dans la rétractation de leurs erreurs ou le bannissement. Le pélagianisme commençait à reparaître dans la province d'Aquilée. Saint Léon excite le zèle des évêques et des pieux écrivains contre cette secte captieuse, enveloppée dans ses équivoques, et vient bientôt à bout d'en triompher. Le priscillianisme dominait en Espagne. Le saint Pape seconde puissamment les efforts de saint Turribius d'Astorga, et ne réussit pas moins à écraser cette dangereuse hérésie. Mais la plus formidable alors était celle d'Eutychès, qui, par son refus opiniâtre de reconnaître les deux natures en Jésus-Christ et les violences qu'elle provoqua à la suite du concile d'Ephèse, avait bouleversé tout l'Orient. Saint Léon soutint noblement la cause de la foi, l'honneur de Flavien de Constantinople et les droits de la hiérarchie.

L'Occident, de son côté, était en proie à la fureur des barbares. Attila, surnommé *la terreur du monde et le fléau de Dieu*, se répandit dans les provinces de l'empire. Rome était incapable de se défendre. Elle tremblait de voir arriver dans ses murs le farouche conquérant qui venait y porter le fer et la flamme. Saint Léon en sortit pour aller au-devant d'Attila. Il le rencontra près de Ravenne, et, par l'autorité, comme par l'insinuation de ses discours, il obtint de lui qu'il repassât les Alpes et fît retraite par delà le Danube. Ce ne fut pas la seule fois que l'Italie dût son salut à son Pontife. Deux ans après, Genseric, roi des Vandales, s'étant montré aux portes de Rome, saint Léon réussit encore, par ses prières, à épargner le sang de ses concitoyens.

Sa sollicitude vraiment pastorale s'étendait à toutes les Eglises du monde. De là, une correspondance non interrompue avec tous les évêques, une surveillance attentive à maintenir les droits et les intérêts de tous, à prévenir ou réprimer, dans les uns, les écarts d'un faux zèle, ou l'extension arbitraire du pouvoir : dans les autres, les désordres qui s'introduisent toujours à la suite du relâchement de la discipline et des mœurs; à régler l'ordre de la liturgie, à en établir l'uniformité. De là, cette belle suite de discours et de lettres décrétales, dont le moindre mérite est d'avoir acquis à leur auteur le droit d'être compté parmi les plus célèbres écrivains qui aient illustré cette langue romaine, devenue classique depuis le siècle d'Auguste. Son style rappelle l'élocution de Cicéron, et ses tableaux oratoires ont une onction et un éclat qui en reproduisent quelquefois l'éloquence. L'abbé Fleury nous donne la plus haute idée du caractère de majesté que ce grand Pape savait imprimer aux cérémonies religieuses. « Représentons-nous, dit-il, les fidèles de Rome assemblés la veille de Pâques, sous le Pape saint Léon, dans la basilique de Latran. Après la bénédiction du feu nouveau, lorsqu'un nombre incroyable de lumières rendait cette sainte nuit aussi belle qu'un beau jour, c'était, sans doute, un charmant spectacle de voir cet auguste lieu rempli d'une multitude innombrable de peuple, sans tumulte et sans confusion, chacun étant placé selon l'âge, le sexe et le rang qu'il tenait dans l'Eglise. On y regardait, entre autres, ceux qui devaient recevoir le baptême, cette nuit même, et ceux qui, deux jours auparavant, avaient été réconciliés à l'Eglise, après avoir accompli leur pénitence. Les yeux étaient frappés de tous côtés par les marbres et les peintures, et par l'éclat de l'argent, de l'or et des pierreries qui brillaient sur les vases sacrés, principalement près du saint autel.

« Le silence de la nuit n'était interrompu que par la lecture des prophéties, distincte et intelligible, et par le chant des versets qui y sont entremêlés, pour rendre l'un et l'autre plus agréables. Par cette variété, l'âme, frappée tout à la fois de grands et de beaux objets, était bien disposée à profiter de ces lectures divines, y étant préparée d'ailleurs par une étude continuelle. Quelle était la modestie des diacres et des autres ministres sacrés, choisis et élevés par un tel prélat, et servant en sa présence ou plutôt en la présence de Dieu, que la piété leur rendait toujours sensible! Mais quelle était la majesté du Pape lui-même, si vénérable par sa doctrine, son éloquence, son zèle, son courage et toutes ses autres vertus! Avec quel respect et quelle tendresse de piété prononçait-il sur les fonts sacrés ces prières qu'il avait composées, et que ses successeurs ont trouvées si saintes, qu'ils nous les ont conservées dans la suite de douze siècles! Je ne m'étonne plus si les chrétiens oubliaient en ces occasions le soin de leurs corps, et si, après avoir jeûné tout le jour, ils passaient encore toute cette sainte nuit de la résurrection en veilles et en prières, sans prendre de nourriture que le lendemain (15). »

(15) *Mœurs des chrétiens*, IIIe part., n° 43.

Saint Léon mourut couronné de gloire devant Dieu et devant les hommes, après avoir gouverné l'Eglise romaine pendant vingt et un ans. On ne détermine pas bien l'année de sa mort, mais l'opinion la plus commune est qu'elle arriva le 10 novembre 461. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-Pierre.

Saint Léon est le premier Pape dont nous ayons un corps d'ouvrages. Il se compose de quatre-vingt seize sermons, de cent quarante-une lettres, des livres sur la vocation des gentils, et d'un code d'anciens canons.

SERMONS. — A la tête des sermons sont quatre discours prononcés par le saint docteur sur son exaltation au suprême pontificat; le premier, en présence d'un grand nombre d'évêques, qu'il appelle les tabernacles du Dieu vivant, et les membres les plus excellents du corps mystique de Jésus-Christ. Dans le second : « Bien qu'il n'y ait rien, dit-il, de plus redoutable que le sacré ministère, on ne doit point toutefois désespérer d'en pouvoir remplir les obligations, parce que l'on s'appuie, non sur ses propres forces, mais sur le secours de celui qui opère en nous. » Il compare le sacerdoce de Jésus-Christ avec celui d'Aaron et de Melchisedech qui n'en était que la figure. Le troisième est un éloge de saint Pierre.

Suivent six homélies à l'occasion des quêtes ou collectes qui se faisaient en faveur des indigents dans les principales églises de Rome. L'auteur insiste sur le double précepte de l'aumône et du jeûne. Voici quelques citations qui nous semblent résumer sa doctrine sur l'aumône chrétienne.

« On se fait du bien à soi-même, quand on en fait aux autres. C'est mettre son trésor en dépôt dans le ciel que de l'employer à nourrir Jésus-Christ dans la personne du pauvre. Dieu a voulu que vous fussiez dans l'abondance pour vous mettre en état de soulager les misères d'autrui, pour subvenir aux besoins de l'indigent, et vous ménager à vous-même dans l'aumône le remède à vos propres iniquités. Admirable économie de la Providence et de la divine miséricorde! Par un seul acte, vous faites du bien à plus d'une personne, au pauvre et à vous.

« Le précepte de l'aumône s'adresse à tous en raison des facultés. Si tous n'ont pas les mêmes moyens, tous doivent être dans les mêmes dispositions. L'aumône ne se mesure pas sur la valeur du don, mais sur l'intention et la bienveillance.

« Quelque vil que vous semble ce pauvre, il est homme comme vous. Quel qu'il soit, gardez-vous de mépriser dans lui cette même nature que le Créateur de l'univers a unie à sa propre personne. A quelle sorte d'indigent pouvez-vous refuser une aumône que Jésus-Christ vous demande pour lui-même ?

« *Heureux celui qui est attentif aux besoins du pauvre!* Qu'est-ce à dire? Que nous devons être à la recherche de celui que la honte de sa misère empêche de se produire de lui-même. Il est des pauvres qui rougiraient de demander en public : ils aiment mieux aggraver le poids de leur infortune, en la tenant cachée, que de s'exposer à l'humiliation de la manifester. Voilà ceux auxquels il nous est prescrit d'être plus particulièrement *attentifs*, de qui nous devons à la fois et soulager la misère, et ménager la délicatesse.

« Ce qui nous sera reproché au dernier jugement, ce sera moins encore d'avoir péché que d'avoir négligé de racheter nos péchés par l'aumône. C'est donc être cruel envers soi-même que de ne pas secourir le pauvre. Nulle différence dans l'ordre de la nature entre le riche et le pauvre. Tous paient un égal tribut aux vicissitudes humaines : il n'est personne qui ne doive craindre pour soi-même les mêmes accidents qu'il voit arriver à d'autres. Compagnons d'infortune, nous nous devons les uns aux autres une réciproque commisération..... Ne pas remercier Dieu de tout, n'est-ce pas prétendre le trouver en défaut ? Et telle est pourtant la téméraire démence de la plupart des hommes, qu'ils se permettent de murmurer, non pas seulement quand il leur manque quelque chose, mais alors même qu'ils sont dans l'abondance; querelleurs, quand ils n'ont pas, ingrats quand ils ont tout à souhait..... Qu'on ne craigne pas de porter atteinte à son bien par l'aumône; la pauvreté chrétienne est toujours riche, ce qu'elle possède, étant plus précieux que ne peut l'être ce qui lui manque. Il n'y a point de pauvreté à redouter dans ce monde pour celui qui espère tout posséder dans l'autre. »

Sur le jeûne. — « Le jeûne est l'aliment de la vertu. C'est l'abstinence qui enfante les chastes pensées, les désirs raisonnables, les salutaires réflexions. Ces mortifications que vous vous imposez à vous-mêmes mortifient la concupiscence, retrempent les âmes, leur impriment une énergie nouvelle. De ce que vous retranchez à votre table, faites-en la part du pauvre. *Fiat refectio pauperis abstinentia jejunantis.* »

A la suite de ces homélies l'éditeur en a placé neuf autres qui regardent spécialement le jeûne du dixième mois. On appelait ainsi le jeûne qui se pratiquait en hiver, au mois de décembre, pour préparer à la fête de Noël. Nous citerons quelques fragments de ces discours pour en donner une idée à nos lecteurs.

« Si nous méditons, mes très-chers frères, attentivement et avec intelligence, l'histoire de notre première origine, nous trouverons que l'homme n'a été créé à l'image de Dieu qu'afin qu'il imitât celui qui l'a formé, et que la dignité de notre nature exige que nous soyons par notre conduite comme un miroir fidèle, où se reflète l'image de sa divine bonté. C'est pour rétablir en nous cette image altérée et défigurée par le péché, que le Sauveur nous donne continuellement sa grâce; de sorte que le second Adam répare avec avantage ce que le premier avait honteusement dégradé. Mais ne cherchons point d'autre cause de réparation que la

pure miséricorde de notre Dieu, que nous n'aimerions pas, s'il ne nous avait pas aimés le premier, et que nous ne connaîtrions même pas, s'il n'avait dissipé les ténèbres de notre ignorance par l'éclat lumineux de sa vérité. Comment s'est opérée cette merveille de la miséricorde de Dieu? L'apôtre saint Jean nous l'apprend lorsqu'il dit : *Nous savons que le Fils de Dieu est venu, et qu'il nous a. donné l'intelligence, afin que nous connaissions le vrai Dieu, et que nous soyons dans son vrai Fils.* Et ensuite : *Aimons donc Dieu, puisqu'il nous a aimés le premier.* C'est donc en nous aimant, que Dieu retrace en nous son image; et afin qu'il trouve en nous la ressemblance de sa bonté, il nous donne de quoi opérer en nous-mêmes avec lui ce qu'il opère en nous avec nous. Il fait pour cela briller sa lumière dans nos âmes, et il nous embrase du feu de sa charité, afin que non-seulement nous l'aimions lui-même, mais que nous aimions encore tout ce qu'il aime. Car si, parmi les hommes, la conformité de goûts et d'inclinations rend l'amitié ferme et solide, quoique cette conformité tende souvent au mal : combien devons-nous nous efforcer de rendre toutes nos affections conformes à celles de Dieu! Puisque Jésus-Christ nous dit : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur et de toute votre âme, et vous aimerez votre prochain comme vous-même :* que l'âme fidèle s'abandonne tout entière à la volonté de son Créateur; qu'elle s'étudie à se former sur le modèle de l'éternelle charité d'un Dieu dans les jugements et les œuvres de qui tout est justice, tout est miséricorde. Le juste, à la vérité, est exercé par toutes sortes de peines et de travaux dans cette vie; mais il doit les supporter avec patience, en pensant que les adversités sont pour lui des épreuves ou des remèdes salutaires. Mais l'amour de Dieu ne serait pas véritable, si l'on n'aimait aussi le prochain, non-seulement ceux qui nous sont unis par la nature, qui est commune à tous, soit ennemis ou alliés, soit libres, soit esclaves; parce que c'est du même auteur que nous tenons tous l'existence et la vie.

« Les ordonnances de l'ancienne Loi donnent beaucoup de force et d'autorité aux préceptes de l'Evangile, quand on observe dans la nouvelle alliance quelques-unes des pratiques de l'ancienne, et qu'on voit dans la discipline même de l'Eglise, que Jésus-Christ n'est pas venu détruire la loi, mais la perfectionner. Car, lorsque les figures qui annonçaient la venue de notre Sauveur ont cessé, et que la présence de la vérité a fait disparaître les ombres, nous avons retenu de l'ancienne Loi tout ce qui avait été établi, soit par rapport aux règles des mœurs, soit par rapport au culte essentiel qui est dû à Dieu. Tout ce qui convenait aux deux alliances n'a jamais été sujet à aucun changement. On peut mettre au nombre de ces pratiques le jeûne solennel du dixième mois, que nous allons célébrer selon l'usage.

« Tout au dehors est plein de périls et d'écueils. On en trouve dans l'abondance des richesses; il y en a dans les rigueurs de la pauvreté : celles-là enflent le cœur et font naître l'orgueil, celles-ci jettent dans l'âme le désespoir, et font éclater en plaintes et en murmures. La santé comme la maladie est une occasion de chute : l'une porte au relâchement, soit par les plaisirs qu'elle fait goûter et qui amollissent le cœur, soit par les affaires qu'elle fait entreprendre et qui dissipent; l'autre est cause d'une tristesse qui rend assez souvent la vie également malheureuse et criminelle. Quels obstacles ne forme pas à la résolution qu'on a prise de servir Dieu dans le monde, cette lâche crainte que le monde inspire, et qui fait échouer, tous les jours, les plus beaux projets de sainteté et de perfection! Il n'est pas jusqu'à la paix que le monde nous présente, qui ne soit à craindre pour notre innocence : c'est une bonace souvent plus dangereuse que la tempête même. Concluez donc avec moi, qu'étant attaqués par tant d'ennemis, nous avons besoin d'une vigilance continuelle pour n'être pas vaincus. »

« Tout l'esprit du christianisme consiste dans la prière, le jeûne et l'aumône. Nécessaire dans toutes les circonstances de l'année, l'exercice de ces vertus l'est plus particulièrement dans cette saison. La prière nous rend Dieu favorable, le jeûne amortit les mouvements déréglés de la chair; l'aumône rachète les péchés que l'on a commis. C'est par là que se retrace en nous l'image du Dieu Sauveur. »

Dans un de ces sermons, le saint Pontife s'élève avec force contre les usuriers. « De quelque manière que les choses tournent, dit-il, un usurier a toujours tort. Qu'il gagne ou qu'il perde, il n'est pas sans péché. Malheureux s'il vient à perdre ce qu'il a prêté; plus à plaindre encore, s'il reçoit plus qu'il n'a prêté. Il y a donc dans toute usure un germe d'iniquité dont il faut se défier. Evitons toute espèce de gain qui ne s'accorde pas avec les principes de l'humanité. On grossit son bien par des gains usuraires et funestes, mais on appauvrit son âme. En faisant profiter son argent, on donne la mort à son âme. » Il revient ensuite à son sujet et recommande vivement la pratique de l'abstinence. « L'abstinence, dit-il, est une guerre faite à tous les vices. Elle tempère la soif de l'avarice, arrête les saillies de l'ambition, réprime les mouvements de la concupiscence. puisque telle est l'efficacité de cette vertu, peut-on douter de ses avantages? Ce que nous devons en conclure, c'est que l'abstinence ne consiste pas seulement à s'interdire l'usage de tels aliments, mais à étouffer toutes les convoitises charnelles. Autrement à quoi sert de souffrir les incommodités de la faim, si l'on ne renonce pas à ses affections déréglées; de se mortifier, en se refusant le nécessaire, si l'on continue de s'abandonner au péché; de ne pas ménager son corps, si l'on persévère dans des habitudes qui rendent plus criminel que l'excès même de la délicatesse? Jeûne charnel, nullement

jeûne spirituel. Quel profit revient-il à votre âme qu'elle conserve son empire sur le corps, pour le perdre sur elle-même, maîtresse au dehors, esclave au dedans?..... Pourquoi le jeûne du carême? Pour nous préparer à la célébration de la Pâque. « C'est pour cela (dit saint Léon Pape) que les apôtres, animés de l'esprit de Dieu, ont établi dans l'Eglise un temps de pénitence, pour disposer les Chrétiens à célébrer avec joie la résurrection de Jésus-Christ : car, pour ressusciter avec Jésus-Christ, il faut avoir été attaché à la croix avec lui. Non, continue ce grand Pape, point d'espérance solide de participer à la gloire de Jésus-Christ, qu'après avoir participé à ses douleurs. »

Dans le quinzième sermon sur la même matière, il s'élève avec force contre les hérétiques, et particulièrement contre les manichéens. Nous avons cru devoir en reproduire un fragment.

« Parce qu'il n'est plus permis à l'ennemi du salut de nous attaquer à force ouverte, par de sanguinaires persécutions, il tâche au moins de nous séduire par les trompeuses apparences d'un faux christianisme. Pour cela, il emploie le ministère des hérétiques, qui servent ses desseins en se partageant sous des bannières diverses... S'ils se montraient à visage découvert, ils ne réussiraient pas à égarer les brebis simples et fidèles. Mais, comme le démon, ils se transforment en anges de lumière. Basilide, Marcion, Sabellius, Photin, Arius, Eunomius, suivent docilement les impressions de leur maître; ils ont renoncé à la vérité pour suivre le parti du mensonge. Mais l'arsenal où le démon semble avoir retranché toutes ses forces, c'est l'hérésie des manichéens, assemblage de toutes les erreurs et de toutes les impiétés. Tout ce qu'il y eut jamais de plus extravagant dans l'idolâtrie païenne, de plus aveugle dans le judaïsme, de plus criminel dans les secrets de la magie, de plus sacrilége et de plus blasphématoire dans les autres hérésies, se trouve ramassé dans celle-là, comme dans un cloaque commun. Il serait trop long de raconter en détail leurs impiétés et leurs abominations. Tout langage humain est au-dessous d'une aussi profonde corruption. La décence elle-même nous fait un devoir de les taire. Qu'il nous suffise de savoir que leurs sacrifices sont le comble de l'infamie. La Providence divine a permis qu'ils nous fussent manifestés, au point de n'en pouvoir douter : autrement on pourrait croire qu'ils ne nous auraient été déférés que par des bruits populaires et d'équivoques préventions. En conséquence, nous avons fait comparaître ceux qu'ils appellent leurs élus, de l'un et de l'autre sexe, en présence d'une assemblée composée d'évêques, de prêtres et de personnes les plus qualifiées du sénat et de l'empire. Là, ils se sont reconnus coupables des croyances les plus monstrueuses, et ont été convaincus de mêler à leurs superstitions des infamies que la pudeur défend de nommer. Les informations ont été prises, de manière à ne laisser aucun doute sur la vérité de leurs dépositions. Tous les complices étaient présents, jusqu'à l'évêque lui-même. qui présidait à ces impudiques orgies. Tous les ont accusés publiquement des horreurs que les oreilles refusaient d'entendre (16). »

Sur les mystères. — Toutes les homélies que nous avons analysées jusqu'ici sont autant d'exhortations familières, revenant à peu près sur les mêmes idées. Il y a plus d'élévation dans celles qui suivent. Les sermons qui traitent des mystères surtout, ne sauraient être trop médités. Ils présentent une sorte d'arsenal, où l'Eglise trouvera dans tous les siècles des arguments propres à confondre les hérétiques. C'est dans cette riche source qu'elle a puisé la plupart des leçons insérées dans le Bréviaire, pour le jour où nous les célébrons, et nos plus célèbres prédicateurs, les raisonnements par lesquels ils développent sa doctrine. Tous ces sermons sont extrêmement courts. Le saint Pontife se contente d'y saisir l'esprit particulier de chaque solennité. Ceux qui ont pour objet la divine incarnation, renferment toute la substance du dogme. Depuis le vingtième sermon jusqu'au vingt-neuvième, il y expose doctement la mystérieuse économie du mystère, et les dispositions chrétiennes avec lesquelles nous devons nous disposer à le célébrer; pourquoi Jésus-Christ a voulu naître d'une vierge; l'union des deux natures, divine et humaine; les propriétés de l'une et de l'autre. Dieu a choisi ce moyen comme étant le plus efficace et l'unique remède pour l'expiation des péchés et la rédemption du genre humain. Les figures et les promesses contenues dans l'Ancien Testament et accomplies par l'Incarnation de Jésus-Christ. L'Eglise a de tout temps cru et professé la foi de ce mystère, tout inexplicable qu'il est à la raison. Quelle est la paix que l'avénement de Jésus-Christ a apportée dans le monde. Comment il faut entendre la consubstantialité du Verbe. Le saint docteur y combat en passant les blasphèmes de l'arianisme, les impiétés des manichéens, les erreurs de Nestorius et d'Eutychès, l'opiniâtreté des Juifs, et les rêveries de l'astrologie judiciaire. Rappelons les principaux passages de ces belles homélies. Il y en a six sur le mystère de la Nativité, et huit sur l'Epiphanie.

« Le Dieu tout-puissant et plein de clémence, dont la nature est la bonté même, dont la volonté est la toute-puissance, dont toutes les œuvres sont marquées par la miséricorde, aussitôt que la malice et l'envie du démon nous eurent donné la mort, voulut

(16) On sait quels efforts les écrivains de la réforme ont faits pour contredire des témoignages aussi décisifs, qu'ils ne pouvaient ignorer ni éluder. Bossuet s'est vu obligé de répondre à leurs prétendues apologies. Il les foudroie dans son *Hist. des Variations*

nous faire connaître, dès l'origine du monde, le remède que sa bonté avait choisi pour rétablir l'homme dans l'heureux état d'où il était déchu. Il déclara au serpent qu'une femme enfanterait un fils qui, par sa vertu toute puissante, écraseroit sa tête orgueilleuse. Ainsi désignait-il de loin le Christ qui devait naître un jour, Dieu et homme; qui, par la pureté même de son origine, condamnerait l'infâme corrupteur de la nature humaine. Le démon se glorifiait en effet d'avoir enlevé à l'homme les dons de Dieu, en le séduisant par ses artifices, et de l'avoir fait condamner à la mort en le rendant indigne de l'immortalité.

« C'était là pour lui une sorte de consolation qu'il s'était procurée dans sa disgrâce, d'y associer l'homme en l'associant à sa prévarication. Il voyait avec une satisfaction maligne que Dieu, conformément au décret de sa justice, avait changé de sentiment et de conduite à l'égard de l'homme devenu criminel, après l'avoir comblé d'honneur, lorsqu'il était innocent. Il fallait donc, mes très-chers frères, la plus profonde sagesse pour que Dieu, qui est immuable de son essence, et dont la volonté cependant est inséparable de sa miséricorde, mît le comble à ses premières grâces par un bienfait insigne, mais plus caché; en sorte que l'homme, rendu coupable par les perfides manœuvres du démon, ne fût pas perdu sans ressource, contre le dessein de son Créateur.

« Les temps marqués pour la rédemption de l'homme étant donc arrivés, le fils de Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ entre dans le monde, descendant du trône sublime qu'il occupe dans le ciel, sans rien perdre néanmoins de la gloire qu'il possède à la droite de Dieu son père. Un ordre nouveau de Providence lui donne une naissance toute nouvelle. Nouvel ordre de choses : celui qui était invisible dans tout ce qui lui est propre, est devenu visible dans tout ce qu'il a pris de nous; celui qu'aucun lieu ne pouvait renfermer se resserre dans un espace étroit; celui qui subsistait avant tous les temps a voulu commencer dans le temps. Le souverain maître de l'univers a voilé l'éclat de sa majesté sous la forme d'un esclave. Le Dieu impassible n'a pas dédaigné de devenir homme passible, et de se soumettre aux lois de la mort, quoiqu'il fût immortel. Génération, naissance nouvelles. Conçu par une Vierge, il n'a point de père, et ne blesse point en naissant l'intégrité parfaite de sa mère. Il convenait, en effet, que celui qui devait sauver les hommes, se revêtit de la nature humaine, sans participer en rien à ce qui peut la souiller. »

Il expose ainsi le sujet d'un autre sermon sur la même matière : « C'est en ce jour, M. Ch. F., que notre Sauveur est né; livrons-nous aux transports d'une sainte joie. Il n'y a plus lieu à la tristesse lorsqu'on célèbre la naissance de l'auteur de la vie. Toute crainte de la mort est bannie par la promesse qui nous est faite d'une vie éternelle. Personne n'est exclu de cette joie sainte : le sujet de notre joie est commun à tous. Notre Seigneur Jésus-Christ, vainqueur du péché et de la mort, ne trouvant aucun homme qui ne fût coupable, est venu pour les délivrer tous (17). Que le juste se réjouisse donc, parceque la couronne lui est assurée. Que le pécheur même se réjouisse, parceque le pardon lui est offert. Que le gentil se console, parce qu'il est appelé à la vie. Les temps marqués par la divine sagesse, dont les profondeurs sont impénétrables, étant arrivés, le fils de Dieu, devenu le fils de l'homme, s'est uni à la nature humaine pour la réconcilier à son Créateur, afin que le démon, auteur de la mort, fût vaincu par la nature même dont il avait été vainqueur.

« En attaquant pour nous notre ennemi, remarquez que Jésus-Christ a voulu le combattre, si j'ose ainsi parler, à armes égales, selon toutes les règles les plus exactes de l'équité. Il ne l'attaque pas en Dieu tout-puissant, avec tout l'éclat de sa majesté, mais en homme, avec toutes les faiblesses de l'humanité, et ne lui oppose que la même nature qu'il avait déjà vaincue, nature mortelle, mais exempte de péché. Car on ne peut appliquer à cet enfant ce qui est dit de tous les autres : Personne d'entre les hommes n'est parfaitement pur, pas même l'enfant d'un seul jour. Loin, loin de cette naissance admirable toute trace de concupiscence, toute tache de péché.... Le Fils de Dieu tout-puissant égal en tout à Dieu son père, et parfaitement consubstantiel à lui, a daigné se faire semblable à nous, en se donnant pour mère une Vierge, par une naissance toute miraculeuse. N'allez pas en conclure qu'il ait pris une nature différente de la nôtre : non, car véritablement Dieu, il n'en est pas moins véritablement homme. De même qu'il n'est rien dans cette union qui soit indigne de lui; car, en prenant la nature humaine, il élève ce qu'il prend et il ne perd point ce qu'il communique. Par là il témoigne son amour; il exerce sa munificence; il conserve sa dignité. *Et nostra suscipiendo provehit, et sua communicando non perdit.* »

Le saint docteur montre ensuite que la nature humaine a été renouvelée et consacrée par l'adoption que Jésus-Christ en a faite; et, par conséquent, à quelle dignité, et à quels devoirs en même temps cette adoption nous appelle. « Une querelleuse incrédulité trouve mauvais que Jésus-Christ se soit fait attendre si longtemps parmi les hommes. Pourquoi avoir refusé aux temps d'autrefois le bienfait qui a été accordé dans les derniers temps? Elle se trompe. Le mystère du salut n'est resté jamais sans exé-

(17) Dans le 25e sermon à ce sujet : « Dieu seul pouvait opérer un semblable prodige, et si J.-C. n'était pas le vrai Dieu que nous devons adorer, le monde tout entier gémirait encore sous le joug du péché et de la mort. »

cution, et l'incarnation divine, ou promise ou donnée, a fait les élus de tous les temps. Ce que les apôtres ont prêché, les prophètes l'avaient annoncé; et il est faux de dire que l'on a commencé tard à apprendre ce qui a toujours été cru. Mais il entrait dans les vues de la sagesse et de la bonté de Dieu, que cette œuvre fût différée. Il voulait que le genre humain, préparé par un si grand nombre d'oracles, de symboles et de mystères, qui l'avaient signalée à l'avance, n'eût plus de peine à la reconnaître du moment où l'Évangile la manifesterait; qu'une naissance aussi miraculeuse, puisqu'elle surpasse et tous les autres prodiges et toutes nos intelligences, trouvât dans les esprits une disposition d'autant plus facile à y croire, qu'elle avait été ménagée par une plus longue et plus antique prédication. Ce n'est donc pas un dessein conçu de la part de Dieu depuis une date récente, ni inspiré par une tardive commisération pour les misères humaines. Dès le commencement du monde, Dieu avait pourvu à son ouvrage, en nous assurant une seule et même rédemption. La grâce divine, qui dans tous les temps a justifié les saints, a pu s'étendre par l'avénement de Jésus-Christ dans sa chair mortelle; elle n'a pas commencé à sa naissance, et ce mystère ineffable de l'amour d'un Dieu, que nous voyons aujourd'hui répandu par tout l'univers, était dès longtemps auparavant si efficace dans les emblèmes qui le représentaient, qu'il n'y a pas eu moins de priviléges attachés à la foi qui l'espérait, qu'à la foi qui recueille les fruits de son accomplissement. »

Le XXIIIe discours retrace sommairement les prédictions et les figures qui avaient annoncé le futur avénement de Jésus-Christ dans une chair mortelle; et les suivants jusqu'au XXIXe sondent les profondeurs du mystère.

« L'excellence des œuvres de Dieu surpasse infiniment tout ce que nous pourrions dire pour les exprimer. C'est précisément parce qu'elle présente à nos discours une matière trop vaste et trop abondante, qu'il nous est impossible d'en parler dignement. En effet, ces paroles du prophète : Qui pourra raconter sa génération? ne doivent pas moins s'entendre de l'humanité que le Fils de Dieu s'est unie, que de sa divinité. Car, que la nature divine et humaine se soient réunies dans la seule personne du Verbe fait chair, c'est ce que personne ne fera jamais entendre, si la foi ne le persuade. C'est ce qui fait aussi qu'on trouve toujours dans les œuvres de Dieu une source intarissable de louanges, parce qu'on ne peut jamais en parler que d'une manière infiniment au-dessous de leur grandeur. Réjouissons-nous donc de ce que nous sommes trop faibles pour développer les mystères de la miséricorde incompréhensible de notre Dieu; et si nous ne pouvons exprimer l'excellence de ce qu'il opère pour notre salut, comprenons au moins qu'il nous est avantageux de ne pouvoir atteindre à la sublimité de ce bienfait. Personne, en effet, n'approche plus de la connaissance de la vérité que celui qui comprend que, quelque progrès qu'il puisse faire dans la connaissance des choses divines, il lui restera toujours infiniment à apprendre. Au contraire, celui qui croit être parvenu à la science qu'il cherche, non-seulement n'a rien trouvé de ce qu'il espérait, mais s'est épuisé inutilement dans ses recherches.

« Il ne faut pas cependant que notre faiblesse nous trouble et nous alarme : l'Évangile et les prophètes y suppléent. Ils nous parlent de la naissance temporelle du Verbe fait chair, en termes si vifs et si frappants, qu'il nous semble plutôt la voir qu'en entendre le récit. Ce que les anges ont annoncé aux pasteurs qui veillaient à la garde de leurs troupeaux, nous l'avons entendu, nous qui sommes les pasteurs du troupeau du Seigneur; et c'est pour vous le répéter, pour vous le faire entendre, après nous en être bien pénétrés nous-mêmes, que nous sommes vos pasteurs. Ce que les anges disaient aux bergers, nous vous le disons donc pareillement, mes frères : *Je vous annonce une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie : c'est qu'il vous est né dans la ville de David un Sauveur, qui est le Seigneur notre Christ.* Les concerts d'une multitude innombrable d'esprits célestes se font entendre en même temps, afin que le témoignage de l'ange qui annonce la naissance du Sauveur ait plus de poids, étant ainsi confirmé par les acclamations de toute la milice céleste qui loue et bénit le Seigneur, en disant : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! » L'enfance de Jésus-Christ, qui naît d'une mère vierge, est donc la gloire de Dieu; et la paix, que le ciel accorde à la terre, consiste à donner aux hommes une bonne volonté. Car le même esprit qui forme Jésus-Christ dans le sein d'une mère vierge fait renaître le chrétien dans le sein de la sainte Eglise; et la véritable paix qui lui est donnée consiste à n'avoir plus d'autre volonté que celle de Dieu, et à ne mettre sa joie que dans ce qui peut lui plaire.»

Ces grands sujets envisagés par un homme de génie lui fournissent toujours une foule de pensées qui ne viennent s'y réunir qu'accessoirement, mais que l'on peut transporter ailleurs avec un égal succès. En voici une, par exemple, que Bourdaloue a bien fait valoir dans un sermon sur la sévérité chrétienne. « La voie étroite du salut ne consiste pas seulement dans la pratique et dans l'action, mais encore plus dans la foi, et dans la croyance qui suppose nécessairement la soumission de l'esprit. *Non in sola mandatorum observantia, sed in recto tramite fidei : arcta via est quæ ducit ad cœlum.* Reproduisons maintenant quelques passages des discours de saint Léon sur le mystère de l'Epiphanie.

« La fête de l'Epiphanie que nous célébrons aujourd'hui est pour nous un nou-

veau sujet de joie, puisque ces différents mystères, dont nous renouvelons successivement la mémoire, entretiennent la vivacité de notre foi et la ferveur de notre dévotion. C'est pour le salut du genre humain, que l'enfance du médiateur entre Dieu et les hommes est manifestée à tout l'univers, dans le moment même où il est encore caché dans une petite bourgade.

« Quoiqu'il eût choisi le peuple d'Israël; et parmi ce peuple une famille pour y prendre naissance et pour s'unir à la nature humaine, il ne borna point à la maison de sa mère la connaissance de son arrivée en ce monde; mais ayant daigné naître pour le salut de tous les hommes, il voulut aussitôt être reconnu de tous. Une étoile d'une clarté nouvelle se fit voir à trois mages dans l'Orient. Son éclat, sa beauté, qui surpassait de beaucoup celle des autres, fixa aisément les yeux et l'attention de ceux qui la virent. Ils comprirent que la lumière de ce nouvel astre leur annonçait quelque chose d'extraordinaire. Celui qui fit paraître ce signe en donna aussi l'intelligence: il inspira le désir de chercher ce qu'il voulait faire connaître, et permit que ceux qui le cherchaient le trouvassent en effet.

« Ces trois hommes suivirent la route que leur traçait cette lumière extraordinaire; et, tandis qu'ils s'appliquaient à comprendre ce que signifiait le nouvel astre qui leur servait de guide en marchant devant eux, la lumière intérieure de la grâce les conduisit à la connaissance de la vérité. Ne jugeant encore que par le sens humain, ils crurent qu'il fallait chercher dans la ville royale le roi dont la naissance leur était annoncée. Mais celui qui s'était revêtu de la forme d'un esclave, qui était venu pour être jugé et non pour juger le monde, avait choisi Bethléem pour le lieu de sa naissance, et Jérusalem pour celui de sa passion. Hérode, apprenant que le roi des Juifs était né, craignit que ce ne fût un successeur venu pour le détrôner; et ayant formé le dessein de faire mourir celui qui était l'auteur de la vie, il feignit de vouloir aussi aller lui rendre hommage. Heureux, s'il eût imité la foi des mages! s'il eût converti en actes de religion les artifices dont il se servait pour les tromper! O aveugle impiété, suggérée par une folle ambition, tu crois, par ta fureur, pouvoir changer l'ordre des décrets divins! Le maître du monde, qui donne le royaume éternel, n'est pas venu pour en chercher un temporel. Pourquoi fais-tu de vains efforts pour renverser le cours immuable des choses que la divine Providence a disposées? Le temps de la mort de Jésus-Christ ne dépend pas de ta volonté.

« Il faut, auparavant, que l'Evangile soit établi, que le royaume de Dieu soit prêché, que les malades soient guéris, et que d'autres miracles aient été opérés. Pourquoi veux-tu prendre sur toi le crime d'une mort dont d'autres doivent être les auteurs? Sans en voir l'effet, tu t'en rends coupable, pour en avoir formé le dessein dans ton cœur! Tous tes projets criminels échoueront. Celui qui est né quand il l'a voulu ne perdra la vie que lorsqu'il le voudra. Les mages donc, enflammés de saints désirs, continuent leur route. Ils arrivent au lieu où était l'enfant Jésus, guidés par la même étoile qui marchait devant eux. Ils adorent ce Dieu fait homme; ils reconnaissent la sagesse éternelle sous les voiles de l'enfance, le Tout-Puissant dans la faiblesse apparente qui le couvre; ils rendent hommage au Seigneur de la gloire dans l'homme dont il a pris la nature; et, pour donner des marques authentiques de leur foi et de l'intelligence qu'ils ont du mystère, ils lui offrent des présents qui font connaître le secret de leurs cœurs. Ils offrent de l'encens à Jésus-Christ, parce qu'il est Dieu, de la myrrhe parce qu'il est homme, et de l'or parce qu'ils le reconnaissent pour leur roi. L'esprit qui les éclairait leur fait ainsi honorer la nature divine et la nature humaine, unies en une seule personne, qui rassemblait les propriétés des deux natures sans les confondre.

« Les mages étant retournés dans leur pays, et Jésus ayant été transporté en Egypte selon l'ordre venu du ciel, Hérode entre en fureur, voyant ses desseins renversés: il ordonne d'égorger tous les enfants de Béthléem, et ne connaissant pas celui qu'il redoutait, il étend sa cruauté sur tous les enfants de cet âge, qui lui sont également suspects. Mais Jésus-Christ donne une place dans le ciel aux innocentes victimes que ce roi impie avait sacrifiées à sa jalousie. Il honore de la gloire du martyre ceux pour lesquels il n'avait pas encore versé son sang. Elevez donc avec foi vos esprits, mes chers frères, pour contempler la lumière divine qui nous éclaire; rendez hommage à ces mystères de grâce par lesquels la bonté divine opère le salut du genre humain, recueillez-en les fruits, en répondant avec fidélité aux affections de la miséricorde du Seigneur. Aimez la chasteté; soyez purs d'esprit et de corps, puisque nous avons un Sauveur qui est le fils d'une vierge. Abstenez-vous des passions charnelles qui combattent contre l'âme: *Soyez comme* nous le recommande l'Apôtre, *soyez enfants pour n'avoir point de malice;* le Seigneur de la gloire s'est rendu conforme à l'état d'un enfant. Pratiquez l'humilité; le Fils de Dieu a daigné lui-même enseigner cette vertu à ses disciples. Revêtez-vous de la force que donne la patience; elle vous rendra maîtres de vous-mêmes avec le secours de celui qui nous a tous rachetés, et qui est aussi la force de tous. N'ayez d'affection que pour les choses du ciel, et non pour celles de la terre. Marchez constamment dans la voie de la vérité et de la vie: les biens de la terre ne doivent point vous arrêter dans votre course, puisque vous êtes destinés à avoir part aux biens célestes par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et

règne avec le Père et le saint-Esprit dans l'éternité. Ainsi soit-il.

« Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, le vrai monarque de l'univers fait éclater la gloire de son nom; elle se répand dans l'Orient par le récit que les mages en publient, et tout l'empire romain ne tardera pas à l'apprendre. Hérode lui-même, le farouche Hérode voulant égorger le nouveau-né dont son ambition s'alarme, ne fait, sans le savoir, qu'étendre la connaissance de son avénement. Le massacre des innocents, exécuté par les ordres du prince barbare, devient un éclatant manifeste, par lequel il déclare que le Dominateur promis vient de naître. Par suite de sa tyrannie, le Sauveur est conduit en Egypte, afin que cette contrée, depuis si longtemps plongée dans l'idolâtrie, fût en quelque sorte préparée par une grâce secrète au salut qu'elle devait bientôt recevoir, et qu'avant de renoncer à ses erreurs, elle commençât par servir d'hospice à la vérité.

« Reconnaissons dans les mages adorateurs de Jésus-Christ, les prémices de notre vocation et de notre foi; célébrons avec une sainte allégresse les fondements de notre bienheureuse espérance.... Adorons comme tout-puissant dans les cieux celui que les mages ont adoré comme Sauveur dans son berceau.

« Hérode se trouble en apprenant la naissance de Jésus. Le nom de cet enfant lui fait peur: il tremble pour son trône, il s'informe avec inquiétude des oracles qui prédisaient la naissance du Messie à Bethléem; il ne peut plus les ignorer, et cherche à les anéantir dans le sang du nouveau-né. Le moment n'est pas venu encore, où Jésus-Christ doit donner son sang pour la rédemption du monde; il se laisse conduire dans l'Egypte, berceau antique du peuple d'Israël; et, nouveau Joseph, il vient sauver cette contrée d'une famine bien plus redoutable que celle dont elle gémit autrefois, en lui apportant le pain vivant de la vérité descendu du ciel. Sanguinaire Hérode! ta frayeur fut donc bien vaine: ton barbare complot contre la vie de l'enfant a échoué; il n'en veut pas à ton sceptre. Ce n'est pas là un royaume assez vaste pour suffire à Jésus-Christ. Le dominateur de l'univers n'est pas resserré dans des bornes aussi étroites. Il règne par tout le monde, celui-là que tu craignais de voir régner dans la Judée!

« Une lumière plus brillante encore que celle qui apparaît aux yeux des mages dirige leurs esprits vers celui qu'ils viennent adorer dans sa crèche. C'est l'Esprit-saint lui-même qui les éclaire sur la nature du divin enfant. Reconnaissons-le au caractère des présents qu'ils déposent à ses pieds: ils lui présentent de l'or pour l'honorer comme roi; de l'encens pour l'adorer comme Dieu, de la myrrhe comme étant le symbole de sa future mort.

« Elle brille toujours à nos yeux, cette étoile qui se montra aux yeux des mages, pour les amener aux pieds de Jésus-Chrit; et les mêmes prodiges subsistent encore parmi nous. Tous les jours, ils y viennent encore dans la personne de ces peuples étrangers que nous voyons se ranger sous le joug de l'Evangile, et rendre hommage à la puissance du Maître souverain de l'univers. Tous les jours aussi, Hérode frémit de rage, et le démon, furieux des conquêtes de la foi chrétienne qui lui enlèvent son empire, continue ses sanguinaires complots contre les âmes jeunes dans la foi, qu'il immole et fait mourir à la grâce de l'Esprit-saint... Ceux qu'il ne peut plus entraîner par la violence des persécutions, il essaie de les engager à lui par les feux de la concupiscence, par les amorces des passions.

« En méditant sur les mystères de Jésus-Christ, l'on y découvre un abîme de grâces et de vertus, avec une source abondante d'instruction et de lumière. Tous ont pour but de nous faire imiter par nos œuvres celui que nous adorons par l'esprit de la foi. Car les faiblesses même de l'enfance, dont le Fils de Dieu a bien voulu se charger en naissant pour nous d'une vierge mère, servent infiniment à augmenter en nous la piété. Les remèdes que Jésus-Christ a établis pour nous guérir sont donc en même temps pour nous des règles de conduite. Ce n'est pas sans un dessein secret que lorsque les mages vinrent à Jésus-Christ, guidés par la clarté d'une nouvelle étoile, ils ne le trouvèrent point chassant les démons avec empire, ressuscitant les morts, rendant la vue aux aveugles, faisant marcher les boiteux, donnant aux muets l'usage de la parole, ou opérant quelque chose de divin. Ils ne virent qu'un faible enfant sans parole, dépendant des soins de ses parents, en qui ne paraissait aucune marque de sa souveraine puissance. Tout ce qu'on pouvait remarquer en lui, c'était un excès incompréhensible d'humilité. Mais cette enfance à laquelle le Fils de Dieu, Dieu lui-même, avait bien voulu s'assujettir, était elle-même une prédication muette, une prédication éloquente qui frappait les yeux sans frapper les oreilles, et qui ne nous instruit que plus efficacement. Toute la victoire du Sauveur sur le démon et sur le monde a été remportée par l'humilité de sa crèche. Il a commencé et terminé sa vie dans les persécutions; et comme il n'a cessé de souffrir dès son enfance, il n'a jamais cessé de conserver la douceur d'un enfant dans ses souffrances. Il a voulu naître homme, afin de pouvoir mourir par la main des hommes. »

Sermons pour le Carême. — Les sermons pour le carême sont au nombre de douze, et roulent presque tout entiers, sur l'obligation où sont les chrétiens pendant ce saint temps de se purifier de leurs fautes passées et de se préparer par la pénitence à la célébration de la Pâque. Nous nous contenterons d'en donner seulement quelques extraits.

« Le peuple juif opprimé par les Philistins, en punition de ses péchés, gémissait sous un joug cruel. L'Histoire sainte raconte que, pour recouvrer leur liberté et triompher de leurs ennemis, on ne trouva point de plus sûr moyen que d'établir un jeûne auquel tous les enfants se soumirent. Le malheur les avait instruits qu'ils devaient leurs humiliations et leurs disgrâces à l'oubli des commandements de Dieu, et qu'ils auraient beau combattre par les armes, tous leurs efforts seraient inutiles, tant qu'ils ne se corrigeraient pas de leurs vices. Il fut donc résolu que l'on s'imposerait une sévère abstinence dans le boire et le manger, et que l'on commencerait par attaquer dans sa propre sensualité l'ennemi dont on voulait se défaire. Ce qui eut lieu. Ce même peuple, vaincu quand il était dans l'abondance, reprit l'ascendant aussitôt qu'il se soumit à une indigence volontaire. Tels que les Juifs, nous sommes sous le joug des adversités et des ennemis. Employons les mêmes remèdes, si nous voulons être guéris comme eux. Notre plus dangereux ennemi c'est notre propre cœur.

« Voici maintenant le temps favorable. Voici les jours de salut. Quoiqu'il n'y ait aucun temps où Dieu ne nous comble de ses bienfaits, et que par sa grâce nous puissions toujours avoir accès auprès du trône de sa miséricorde, il convient cependant que, maintenant surtout, chacun s'excite à faire de plus grands progrès dans la piété, et soit animé d'une confiance encore plus vive, maintenant, dis-je, que le retour anniversaire du grand jour, où s'est opérée notre rédemption, nous invite à multiplier nos bonnes œuvres, afin de nous disposer à célébrer l'auguste et sublime mystère de la passion de notre Sauveur, avec une sainteté qui se répande également sur le corps et sur l'âme. Il est vrai qu'un si grand mystère demanderait de nous une piété et une reconnaissance assez soutenues pour que nous fussions toujours devant Dieu tels que nous devons être à la fête de Pâques. Mais ce degré de ferveur est donné à bien peu de personnes. Et d'ailleurs vu la fragilité de la chair, qui fait qu'on se relâche insensiblement, et les sollicitudes de la vie, qui troublent souvent nos meilleures actions, il est comme impossible que les cœurs, même les plus religieux, ne contractent quelque espèce de souillure dans cette poussière du monde où ils sont forcés de ramper. C'est donc par une attention salutaire de la Providence qu'il a été ordonné que pour réparer ce qui a pu altérer la pureté de nos âmes, nous passerions quarante jours dans les exercices de piété, afin d'expier par un jeûne saint les fautes que nous avons commises pendant le cours de l'année, et de les racheter par nos bonnes œuvres. Puis donc que nous commençons cette quarantaine mystérieuse, consacrée à des jeûnes salutaires, ayons soin d'obéir au précepte de l'Apôtre en purifiant nos âmes et nos corps de toute iniquité, afin qu'ayant apaisé les révoltes qui s'excitent souvent entre les deux substances, l'esprit qui doit commander au corps, étant lui-même soumis à Dieu, rentre dans les droits que lui donne l'excellence de sa dignité; afin que, ne donnant à personne aucun sujet de scandale, nous ne devenions point le sujet des discours des langues médisantes. Car nous serons blâmés justement par les infidèles, et ce sera vraiment à notre condamnation que nous armerons les langues des impies, si pendant que nous jeûnons, nos mœurs ne répondent pas à ce qu'exige la pureté d'une parfaite continence; puisque le mérite du jeûne ne consiste pas seulement dans l'abstinence des aliments, et que c'est en vain qu'on refuse au corps une partie de sa nourriture, si l'on ne purifie son cœur de toute iniquité. »

« L'obligation du jeûne et de la pénitence est imposée à tous, parce que tous sont plus ou moins pécheurs. Personne qui soit absolument innocent. Est-il quelqu'un assez présomptueux pour se croire tellement pur qu'il n'ait pas besoin de se renouveler? Ce serait une étrange méprise et un fonds d'orgueil bien coupable, d'imaginer qu'au milieu des tentations de la vie présente, on puisse être invulnérable..... Point de miséricorde là où manque la vérité, comme il n'y a point de justice sans piété; ces vertus ne peuvent se détacher; autrement elles restent sans récompense. La charité est le lien de la foi; la foi, le ciment de la charité. Il n'y a de fruits réels à recueillir que dans leur union intime..... Le jeûne doit être fortifié par l'aumône. La charité doit s'étendre à tous, et exercer la patience à l'égard des uns et la miséricorde envers les autres. *Alios per patientiam, alios per misericordiam.* »

Sur la Passion. — Saint Léon a laissé jusqu'à dix-neuf sermons sur la Passion du Sauveur, tous prononcés en différents jours et dans des solennités qui rappelaient ce mystère. Nos grands maîtres qui ont traité ce sujet après lui se sont enrichis de ses grandes conceptions, de ses expressions les plus éclatantes et de ses plus pathétiques mouvements. « Toute la théologie du mystère de la rédemption vient se réduire à ce double point de vue: que la croix, instrument de notre salut, est un sacrement, parce qu'un Dieu y est mort pour nous racheter; un exemple, parce que nous devons la porter pour notre propre sanctification. » Ainsi parle Joli, évêque d'Agen, et il cite les paroles de saint Léon. *Crux quæ salvandis impensa est mortalibus sacramentum nobis est et exemplum.* Bourdaloue, dont on regarde avec raison chacun des discours sur ce sujet comme un chef-d'œuvre, doit à saint Léon, non pas seulement les beautés de détail qu'il y a répandues avec une si prodigieuse élévation, mais les grandes et sublimes idées d'après lesquelles il en a tracé les plans. Il le déclare lui-même dans celle de ses passions, que l'on place d'ordinaire au premier rang, et dans laquelle il démontre que c'est le pé-

ché qui a causé la mort du Sauveur. Il s'exprime ainsi : « D'où nous conclurons avec saint Léon le Grand, que la passion du Fils de Dieu a été la pénitence universelle, la pénitence publique et authentique, la pénitence parfaite et consommée de tous les péchés des hommes. » La plupart des autres prédicateurs reconnaissent devoir à saint Léon les pensées les plus solides qu'ils aient exprimées sur les souffrances du Fils de Dieu ; supérieur à tous les orateurs modernes par l'élévation et la profondeur des pensées, Bossuet ne manque pas de les appuyer de l'autorité des Pères. Dans toute la suite de ces éloquents discours sur la passion, il en ramasse les témoignages dans un faisceau ; et, tout pénétré de leur substance, il en fait rejaillir les rayons sur tout l'ensemble de sa doctrine. Après avoir exposé particulièrement les raisonnements de saint Léon, il s'adresse ainsi à son auditoire : « Ceux qui sont tant soit peu versés dans la lecture de nos saints docteurs, me rendront bien ce témoignage ; qu'encore que je n'aie point cité leurs paroles, je n'ai rien dit en ce lieu qui ne soit tiré de leur doctrine, et que c'est en cette manière qu'ils ont souvent expliqué l'ouvrage de la rédemption. » Ecoutons maintenant le saint Pontife lui-même, en nous bornant à quelques traits principaux choisis dans ses sermons.

« L'Eglise a décrit avec tant de netteté toutes les circonstances de la Passion du Sauveur, de cette mort à laquelle il a bien voulu se soumettre, pour la rédemption du genre humain et pour attirer tout à lui, après qu'il aurait été élevé de terre, qu'il semble qu'en lisant cette histoire, nous ayons l'événement même sous les yeux. Puisque la foi de ce mystère ne peut être révoquée en doute, essayons, avec la grâce du Seigneur, de vous en donner une intelligence claire.

« Après la révolte du premier homme, qui entraîna sa postérité tout entière dans son châtiment, il n'y avait personne exempt de la tyrannie du démon : tous gémissaient sous le poids d'une dure captivité : nul espoir de réconciliation avec Dieu, à moins que le Fils de Dieu, coéternel à Dieu, son Père, ne daignât s'abaisser jusqu'à se faire homme, et qu'il ne vînt chercher et sauver ce qui était perdu...

« Jusque dans les ignominies de la passion, vous voyez éclater la gloire du Sauveur, et se manifester sa toute-puissance. Lorsque Judas, exécutant son infâme trahison, eut amené les soldats féroces qui avaient ordre de le saisir, leurs yeux couverts de ténèbres ne purent apercevoir celui qui est la vraie lumière. Il faut que Jésus-Christ qui, selon la remarque de l'évangéliste, aurait pu se soustraire à leurs mains plutôt que de les attendre, s'avance au-devant d'eux, et qu'il s'en fasse reconnaître : *Que cherchez-vous*, leur demande-t-il ? *je suis celui que vous cherchez.* Et les voilà par cette simple parole renversés comme par la foudre. Y avait-il conspiration ourdie contre leurs personnes ? où sont les armes et les moyens de résistance ? quelles paroles menaçantes a-t-on fait entendre ? Rien de tout cela : *C'est moi* que vous cherchez, a dit Jésus-Christ. C'en est assez : ce seul mot a précipité par terre toute cette troupe furieuse. Que sera-ce de sa majesté au jour de son dernier jugement, puisque telle est son autorité dans un moment où lui-même se met à la merci de ses ennemis ?

« Il permet à ses persécuteurs de consommer leur crime. Certes, s'il ne l'eût pas permis, nulle puissance humaine n'aurait eu d'action contre lui. Mais s'il n'avait consenti à se livrer à leurs fureurs, comment les hommes auraient-ils pu être sauvés ? Que son apôtre, dans le mouvement d'un zèle impétueux, réprime par le glaive l'insulte faite à son maître, s'opposant ainsi à l'accomplissement du mystère de la rédemption, Jésus-Christ condamne à son tour l'indiscrète ardeur de l'apôtre. Il donne un libre cours à la fureur de ses ennemis, et témoigne sa puissance en guérissant la blessure qui a été faite, en faisant voir qu'il est vraiment l'auteur de la nature.

« Cette divine toute-puissance ne se fait pas moins reconnaître dans les paroles qu'il adressa au voleur mourant à ses côtés. Cet homme dont la vie entière avait été un long tissu de crimes, devenu tout à coup confesseur de Jésus-Christ, oublie ses cuisantes souffrances, pour dire : *Souvenez-vous de moi, Seigneur, lorsque vous serez venu en votre royaume.* Quelle exhortation l'avait amené à cette profession de foi ? quelle doctrine l'a éclairé de la sorte ? quel est le prédicateur qui ait allumé en lui cette soudaine ardeur ? Il n'avait pas été le témoin des miracles de Jésus ; point, à ce moment, de malades guéris sous ses yeux, d'aveugles rendus à la lumière, de morts rappelés à la vie ; rien encore de tout ce qui allait s'opérer, quand il ne serait plus. Il n'a sous les yeux qu'un compagnon de supplice ; et c'est celui-là même qu'il proclame Seigneur et Roi. Ce langage, qui portait si visiblement son principe surnaturel et divin, fut suivi à l'instant même de la récompense : *Je vous dis en vérité, vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis.* Une semblable promesse passe le pouvoir d'un homme ordinaire ; elle part plutôt du trône de la souveraine puissance que de l'arbre de la croix. Si Jésus-Christ n'eût agi en Dieu, eût-il pu, mourant sur la croix, se faire connaître à ce malheureux, et lui faire confesser sa divinité ? » « Et ce miracle de la grâce ne sert-il pas encore à confirmer tous les prodiges de la nature, dont le ciel et la terre, comme de concert, honorèrent ce Dieu agonisant et expirant (18) ? »

C'est à ce peu de lignes que Bourdaloue ramène le paragraphe suivant, où saint Léon développe les prodiges qui s'opérèrent, tant dans le ciel que sur la terre,

(18) BOURDALOUE, *Carême*, t. III, p. 250.

au moment de la mort de Jésus-Christ.

« Juifs incrédules, le ciel et la terre ont rendu témoignage contre vous; le soleil a refusé de vous prêter sa lumière, l'ordre qui régnait parmi les éléments a été renversé ; les lois de la nature ont été confondues, pour marquer votre aveuglement et le désordre de votre esprit. Puisque vous avez prononcé vous-mêmes : *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants!* c'est avec justice que les grâces dont votre impiété vous a rendus indignes ont été transportés aux gentils.

« Tous les mystères opérés antérieurement n'avaient été que des préparations à celui-ci. La mort sanglante de Jésus-Christ Messie avait été figurée à l'avance par les sacrifices sanglants ordonnés dans la loi ancienne, et annoncée par les oracles des prophètes. Il fallait donc dans Jésus-Christ l'union des deux natures divine et humaine pour l'accomplissement des prédictions. Chacune des deux natures a conservé ses propriétés ; et toutes deux sont si inséparablement unies, qu'il est impossible de les diviser : tout l'excès de l'abaissement au plus haut degré de gloire, toute l'élévation de la majesté au sein de l'abaissement le plus profond, sans que le mélange apporte aucune altération, ni qu'aucune des deux natures perde rien de leur union. L'une est passible, l'autre inviolable ; et cependant la même qui est frappée de tant d'opprobres est aussi comblée de gloire. C'est toujours le même Dieu dans sa faiblesse et dans sa force, tout à la fois sujet à la mort et vainqueur de la mort. Le Verbe opère ce qui convient au Verbe, le corps fait ce qui convient au corps ; l'un éclate par les prodiges qu'il fait, l'autre s'assujettit aux opprobres de sa passion. L'un reste inséparablement uni à la gloire de Dieu son Père ; l'autre a consenti à porter toutes nos faiblesses, qu'il endure par un acquiescement libre de sa seule volonté : *Le Fils de l'homme était venu sur la terre pour chercher et pour sauver ce qui était perdu.* Il faisait servir la malice de ses persécuteurs à la réparation du genre humain ; de sorte que ceux mêmes qui le faisaient mourir, pouvaient participer aux fruits de sa mort et de sa résurrection, s'ils l'eussent voulu. Judas, lui-même, le traître, le sacrilége apôtre, pouvait, s'il ne se fût abandonné à son furieux désespoir, trouver son salut dans le sang même qu'il avait fait répandre.

« Deux voleurs sont crucifiés à côté de Jésus-Christ, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche : image du discernement qui se fera au dernier des jours. La foi du voleur qui se convertit est le symbole de ceux qui doivent être sauvés; l'impiété du voleur qui blasphémait en mourant est le symbole des réprouvés.

« Les princes des prêtres, ajoutant l'insulte aux tortures, disaient : *Il a sauvé les autres, et il ne saurait se sauver lui-même : s'il est le roi d'Israël, qu'il descende présentement de la croix, et nous croirons en lui.* Mais où donc les Juifs avaient-ils lu que, pour se faire connaître comme étant le Messie, il fallait que le Christ ou ne fût pas attaché à la croix, ou qu'il en descendît. Ni la loi, ni les prophètes n'avaient rien dit de semblable. Tout le contraire, car Isaïe : *J'ai exposé mes épaules aux fouets, et mes joues aux soufflets; je n'ai point détourné mon visage pour me garantir des crachats ;* David : *Ils m'ont abreuvé de fiel et de vinaigre dans ma soif;* et encore : *Ils ont percé mes pieds et mes mains, etc.* Il n'était donc pas écrit qu'il descendrait de la croix : il était écrit que *le Seigneur triompherait par le bois.*

« La croix de Jésus-Christ est l'autel véritable, l'autel annoncé par tant d'oracles, où devait s'opérer l'immolation sanglante de la nature humaine, par une victime propitiatrice. Sur cet autel devait couler le sang de l'agneau sans tache, réparateur de l'antique prévarication, où la tête du serpent ennemi devait être écrasée, et sa longue domination abattue, où l'humilité d'un Dieu devait triompher de l'orgueil, qui osa se révolter contre la majesté d'un Dieu.

« Si la divinité toute seule eût racheté les pécheurs, la victoire remportée sur le démon serait moins l'effet de la raison que de la toute-puissance de Dieu; ou si l'humilité toute seule s'était employée pour nous relever de notre chute, comment eut-elle pu affranchir la nature humaine, n'étant que de la même condition qu'elle?

« Sur cette parole de Jésus-Christ : *Que votre volonté soit faite.* Cette parole du chef assure le salut de tous les membres. C'est une leçon qui s'adresse à tous les fidèles; c'est elle qui enflamme le courage des confesseurs et qui a couronné tous les martyrs. Qui pourrait endurer la haine du monde, résister aux violences de la tentation, à la frayeur des persécutions, si Jésus-Christ ne disait à Dieu son Père, en tous et pour tous : *Que votre volonté soit faite.* » L'auteur tire de là un fonds d'instruction pour démontrer l'efficacité de la prière.

« *Caïphe déchirant ses habits* : Sans le savoir, il s'est dépouillé lui-même de sa dignité sacerdotale, oubliant cet ordre au grand prêtre : *Il n'ôtera point la tiare de sa tête, et il ne déchirera point ses vêtements.* Ainsi, ô Caïphe ! êtes-vous devenu l'instrument de votre propre honte, et par cette exécution volontaire, vous témoignez que l'ancienne loi est prête à expirer.

« *Jésus-Christ portant sa croix.* Armé de ce sceptre, il allait signaler sa puissance. Objet de dérision pour les impies ; mystère ineffable pour les fidèles. Vainqueur glorieux du démon, destructeur des puissances ennemies, il portait dans ses mains le trophée de sa victoire; et sur ses royales épaules, courbées sous le poids de sa croix, allait bientôt s'offrir aux adorations de tous les peuples de la terre le signe du salut. Il la portait pour témoigner que tous ceux qui voudraient l'imiter seraient obligés de la porter comme lui ; et semblait dire : *Oui*

ne prend pas sa croix et ne marche pas sur mes traces n'est pas digne de moi.

« Jésus-Christ consomme son sacrifice, non dans le temple, pour marquer que le temple de Jérusalem n'avait plus de droit aux respects, ses sacrifices étant abolis, ni dans l'enceinte de ses murailles, la cité déicide devant être bientôt détruite, en punition de son crime; mais hors du temple, hors du camp, pour témoigner que les anciens sacrifices, étant abolis, sont remplacés par une victime nouvelle, et que la croix de Jésus-Christ n'est plus l'autel du temple, mais l'autel de l'univers.

« *Quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi.* O pouvoir admirable de la croix! ô gloire ineffable de la passion du Sauveur! sa croix est le tribunal d'où il juge le monde, le trône où il fait éclater sa puissance. Oui, ô mon Dieu, vous avez attiré à vous toutes choses, quand, après avoir tenu durant tout un jour vos bras étendus vers un peuple opiniâtre dans son incrédulité, vous avez forcé l'univers tout entier à se courber sous le joug de votre Evangile, et à rendre hommage à votre majesté souveraine. Vous avez attiré tout à vous, quand la nature entière bouleversée a témoigné par son deuil l'horreur dont le crime des Juifs la pénétrait; quand les astres qui éclairent le monde s'éclipsaient, que le jour se changeait dans une épaisse nuit, que la terre s'agitait ébranlée par de violentes secousses, et que toutes les créatures refusaient leur ministère à des impies. Vous avez attiré tout à vous, lorsque le voile du temple s'est déchiré, et que le saint des saints s'est dérobé à des pontifes sacriléges; quand les figures ont fait place à la réalité, les ombres à la manifestation, et la loi à l'Evangile. Votre croix est devenue pour tous une source de bénédictions; par elle la faiblesse se change en force, l'opprobre en un titre de gloire, la mort en un principe de vie.

« Plus de victimes charnelles; l'univers tout entier ne connaît plus d'autre sacrifice que l'oblation pure de votre corps et de votre sang. Parce que vous êtes le véritable agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde, vous avez rassemblé en vous tous les mystères. Comme le sacrifice nouveau remplace tous les anciens sacrifices, ainsi tous les peuples du monde ne font plus qu'un seul royaume. »

Il commence ainsi un autre sermon sur le même sujet, le soixantième sermon: « Enfin, mes frères, la voici cette solennité si désirée, si désirable, en effet, et si intéressante pour le monde, la solennité de la Passion de Jésus-Christ, Notre Seigneur. Dans les transports de la joie spirituelle qu'elle nous inspire, il ne nous est pas permis de demeurer dans le silence, parce que, quoiqu'il soit difficile de parler souvent du même mystère avec l'élévation et la dignité convenables, il n'est pas libre néanmoins à un pasteur de priver son peuple des instructions qu'il peut lui donner à l'occasion d'un si grand bienfait de la divine miséricorde; d'autant que, plus le sujet est ineffable, plus il nous fournit de quoi parler, sans que nous puissions craindre d'épuiser jamais une matière infiniment au-dessus de tous nos discours. Entre toutes les œuvres merveilleuses de la sagesse divine, qui surpassent toujours notre admiration, qu'y a-t-il d'aussi admirable et d'aussi incompréhensible que la Passion de notre Sauveur? Pouvons-nous penser à la toute-puissance qui lui est commune par sa nature avec le Père et le Saint-Esprit, sans trouver son humilité plus admirable encore que sa puissance, et sans avouer que l'abaissement profond auquel il réduit sa souveraine majesté est infiniment plus incompréhensible que la sublime grandeur à laquelle il éleva notre nature?

« Jésus-Christ voulant délivrer l'homme du péché qui lui avait causé la mort, cacha au démon sa toute-puissance divine, et ne lui laissa voir en sa personne que la faiblesse de notre humanité; parce que si cet ennemi superbe et furieux avait pu pénétrer les desseins que Dieu avait sur nous, au lieu d'exciter dans le cœur des Juifs une haine injuste contre le Sauveur, il les aurait plutôt fait pencher du côté de la douceur, afin de ne pas perdre tous les captifs qui lui étaient abandonnés en attentant à la liberté d'un innocent, sur lequel il n'avait aucun droit. Il fut donc trompé par sa propre malice, et il fit souffrir au Fils de Dieu un supplice qui devint le salut de tous les enfants des hommes. Il répandit un sang innocent, qui fut le prix et le gage de la réconciliation du monde. Le Seigneur, au reste, ne s'est chargé que de ce qu'il avait choisi lui-même, par le pur mouvement de sa propre volonté. Il a souffert que des furieux portassent sur lui des mains impies; mais, lorsqu'ils ne pensent qu'à accomplir leurs criminels desseins, ils deviennent les ministres de son amour; et cet amour s'étend sur ces meurtriers mêmes. Du haut de la croix, il adressa pour eux ses prières à son Père, et demanda leur grâce au lieu de demander vengeance.

« L'attentat commis contre la personne de Jésus-Christ, dans la Passion, par de faux témoins, des princes cruels et des prêtres impies, qui faisaient agir un timide gouverneur et une troupe de soldats grossiers et barbares; cet énorme attentat est en même temps un objet d'horreur, et un motif de confiance pour tous les siècles. Car, comme la croix de Jésus-Christ est un prodige de cruauté de la part des Juifs, elle devient, par la puissance de celui qui y est attaché, un prodige admirable de grâce et de miséricorde. Tous participent à la mort d'un seul. Jésus-Christ a pitié de nous. Il reçoit, parce qu'il le veut ainsi, tous les coups que lui porte une aveugle fureur, afin que le crime qu'il souffre que l'on commette à son égard, accomplisse les desseins éternels de sa volonté miséricordieuse. C'est pourquoi nous devons comprendre que nous trouvons en Jésus-Christ, non-seule-

ment la rémission pleine et entière de tous nos péchés, mais encore un parfait modèle de justice, qui nous est proposé à imiter..... Ce n'est pas pour les justes seulement que Jésus-Christ est mort, mais pour les pécheurs. Parce que sa divine nature était inaccessible à l'aiguillon de la mort, il a pris en naissant une nature semblable à la nôtre, et qui pût être immolée pour nous..... Ce sang a été répandu pour réconcilier le ciel et la terre, non-seulement les hommes à Dieu, mais les hommes entre eux et avec toutes les créatures. Le péché des hommes avait mis en guerre les créatures contre eux, et eux-mêmes contre eux-mêmes; c'est pour leur donner la paix que Jésus-Christ a versé son sang. »

C'est le grand mystère du christianisme, dit Bossuet, que le grand Pape saint Léon nous explique admirablement par cette doctrine : « Il y a, dit-il, cette différence entre la mort de Jésus-Christ et la mort des autres, que celle des autres hommes est singulière, et celle de Jésus-Christ universelle ; c'est que chacun de nous en particulier est obligé à la mort, et il ne paye en mourant que sa propre dette. Il n'y a que Jésus-Christ seul qui soit mort véritablement pour les autres, parce qu'il ne devait rien pour lui-même. C'est pourquoi sa mort nous regarde tous, et il est le seul en qui tous les hommes sont morts, en qui tous les hommes sont ensevelis, et en qui tous aussi sont ressuscités.....

« Que le Chrétien aime à s'établir sur cette montagne où Jésus-Christ l'appelle avec lui; que tous ses pas se dirigent vers ce calvaire où s'est opérée la rédemption du genre humain. La Passion du Sauveur se prolonge jusqu'à la consommation du monde, et comme c'est lui que l'on aime dans ses saints, lui que l'on nourrit dans les pauvres, de même c'est lui encore qui souffre dans tous ceux qui endurent la persécution pour la justice. Mais c'est lui encore qui triomphe dans ses serviteurs lorsqu'ils châtient leurs corps, qu'ils domptent les affections de la chair et du monde. »

Sur la résurrection. — Nous n'avons que deux sermons sur la résurrection, prononcés le samedi saint et non le jour de Pâques; nous en reproduisons seulement quelques passages. Le but du saint Pontife est de nous faire connaître la part que nous avons aux mystères de Jésus-Christ glorieux, en nous montrant que sa résurrection est un accomplissement et une consommation de tous les desseins qu'il avait eus pour nous, quand il a souffert la mort sur l'arbre de la croix. « La mort de Jésus-Christ, dit-il, avait porté le trouble dans l'âme de ses disciples. Ce supplice, cette croix, ce corps expiré, anéanti dans le tombeau, les jetaient dans une tristesse mêlé de défiance. Nous lisons dans l'Evangile que quand les saintes femmes vinrent annoncer aux apôtres et aux autres disciples qu'elles avaient vu la pierre renversée, le sépulcre vide, entendu les anges leur déclarer que le Seigneur était vivant, on les traita de visionnaires. Ces doutes et ces incertitudes semblaient naturels. L'Esprit-saint ne les eût pas permis, s'il n'eût voulu qu'ils servissent eux-mêmes à assurer notre foi. C'était pour nous servir d'instruction à nous-mêmes, pour nous mettre entre les mains les armes les plus victorieuses contre les objections de l'incrédulité et contre les raisonnements de la sagesse humaine, que les apôtres se refusaient d'abord à croire au miracle de la résurrection. Il fallait qu'ils vissent de leurs yeux, qu'ils entendissent de leurs oreilles, qu'ils touchassent de leurs mains, pour enlever tout prétexte à la défiance. Ils ont douté, pour qu'à l'avenir il n'y eût plus lieu de douter.

« L'intervalle écoulé depuis la résurrection de Jésus-Christ jusqu'à son ascension n'a point été stérile. C'est alors que les plus augustes sacrements ont été confirmés, que les plus sublimes mystères ont été révélés ; que la mort a été dépouillée de tout ce qu'elle a de formidable, que la foi de l'immortalité a été assurée, non plus pour l'âme seulement, mais pour la chair elle-même; alors que le Sauveur en soufflant sur ses apôtres leur communique le Saint-Esprit ; que le bienheureux Pierre reçoit avec les clefs du royaume du ciel la prééminence sur les autres apôtres, et le gouvernement de tout le troupeau ; que les yeux des disciples s'ouvrent à la lumière ; qu'à la fraction du pain ils reconnaissent leur divin maître ressuscité; que leurs cœurs s'embrasent des plus vives ardeurs; que par la glorieuse ascension de Jésus-Christ dans le ciel, non-seulement nous sommes remis en possession du paradis, mais nous acquérons le droit de pénétrer avec notre auguste chef jusqu'au plus haut des cieux. Fortifiés par le miracle de l'ascension du Sauveur, et par les grâces qu'ils ont reçues de l'Esprit-saint, désormais ses apôtres ne redoutent ni chaînes, ni prisons, ni exils, ni les angoisses de la faim, ni les flammes des bûchers, ni les déchirements des animaux féroces, ni les tortures cruelles qu'invente contre eux la rage des bourreaux. Ils avaient encore quelque incertitude après la résurrection, malgré l'éclat de tant de miracles, et des paroles si positives : son ascension a dissipé jusqu'à l'ombre du doute. Ils n'ont plus besoin de le voir désormais des yeux du corps. Leur foi, qui le voit assis à la droite de Dieu son Père, n'a plus de peine à comprendre que, ni durant son séjour sur la terre, il n'avait pas été séparé de Dieu, ni en montant au ciel, il ne s'éloignait pas de ses disciples. Il ne s'est donc jamais manifesté avec plus d'éclat qu'au moment où il va se réunir à la gloire de Dieu son Père; et c'est alors que son humanité s'éloigne, que sa divinité se montre plus présente. Une foi plus éclairée commence à mieux saisir la parfaite égalité du Fils et du Père; elle n'a plus besoin de voir réellement l'être enveloppé d'une chair mortelle, par laquelle seul il s'était rendu inférieur à son Père.....

« La Trinité sainte a concouru tout entière à notre rédemption ; le Père a eu compassion de notre misère ; le Fils s'est chargé d'y remédier ; le Saint-Esprit a tout enflammé par le feu de sa charité. On s'égare sur la croyance de la Trinité, si l'on ne croit pas en même temps une parfaite unité. Or, l'unité ne peut être parfaite là où il se rencontre quelque inégalité. Quand nous voulons nous appliquer à contempler le Père, le Fils et le Saint-Esprit, il ne faut se former l'idée d'aucune chose visible ni sensible, ni d'une nature matérielle, de temps, de lieu, d'aucun corps qui occupe un espace quelconque plus ou moins limité. Qu'on ne se figure rien qui ne soit pas immense ou éternel. »

Sermons de l'Ascension, *de la Pentecôte*, etc. — Suivent deux homélies sur la fête de l'Ascension, trois sur celle de la Pentecôte, et quatre exhortations très-courtes sur le jeûne qui précède cette dernière solennité. Il remarque, dans les deux premières, que le séjour que Jésus-Christ fit sur la terre, après sa résurrection, ne fût pas inutile pour notre foi. Les doutes de ses disciples les regards curieux avec lesquels ils examinèrent toute sa personne, ce qu'ils entendirent de la bouche de leur maître et les réponses qu'il fit à leurs questions, tout nous confirme dans la croyance qu'il est vraiment ressuscité. « Ils ont douté, dit-il, pour nous empêcher de douter nous-mêmes.» L'intervalle qui sépare la résurrection de l'Ascension ne s'est donc pas écoulé inutilement. Ces quarante jours ont été consacrés à révéler de grands mystères, à confirmer d'augustes sacrements. C'est pendant ce temps-là que le Sauveur a fortifié ses apôtres contre les horreurs d'une mort cruelle, en leur apprenant que la chair était appelée à jouir avec l'âme du don de l'immortalité ; c'est alors qu'en soufflant sur eux, il leur a communiqué le Saint-Esprit, qu'il a confié à saint Pierre les clefs de son royaume et le soin de son troupeau ; c'est alors qu'il reprocha aux disciples leur timidité et leur incrédulité, pour dissiper nos craintes et nos incertitudes. Aussi après l'Ascension de Jésus-Christ les disciples et les apôtres se trouvèrent tellement fortifiés par ce mystère, que tout ce qui les avait épouvantés jusque là les comblait de joie. Ils considéraient le Seigneur, assis à la droite de son Père, et ils ne faisaient aucune difficulté de croire, qu'en descendant sur la terre il ne s'en était point séparé, comme il n'avait pas non plus abandonné ses disciples en montant au ciel.

Voici maintenant l'analyse des trois homélies sur la Pentecôte : De même que la Loi fût donnée à Moïse sur le mont Sinaï, cinquante jours après l'immolation de l'Agneau pascal ; de même le Saint-Esprit descendit sur les disciples le cinquantième jour après l'immolation de l'Agneau de Dieu sur le calvaire ; d'où il est aisé de se convaincre que les commencements de l'Ancien Testament ont été comme les préludes du Nouveau. La majesté du Saint-Esprit fut sans doute présente dans l'assemblée des fidèles sur lesquels il descendit ; mais il ne faut pas croire que la substance du Saint-Esprit se soit trouvée réellement dans ces langues de feu qui se manifestèrent aux sens. La nature divine, commune aux trois personnes de la Trinité, s'est manifestée d'une manière conforme à ce qu'elle voulait opérer ; mais elle a contenu, dans sa divinité, la propriété de son essence, qui est d'être invisible. Saint Léon prend occasion des paroles des *Actes des apôtres*, sur la descente du Saint-Esprit, pour montrer qu'il y a entre les trois personnes une égalité parfaite de puissance, de volonté et d'opération. « Si l'Eglise catholique, ajoute-t-il, attribue aux personnes divines des propriétés particulières, ce n'est point pour confondre nos connaissances, mais pour nous faire connaître plus distinctement la vérité de la Trinité, afin que l'entendement ne divise pas ce que l'oreille distingue. On ne pourrait se former une idée de la Trinité, si on se la représentait toujours comme une chose inséparable ; c'est pour cela qu'on donne au Père, au Fils et au Saint-Esprit des notions singulières. Au reste, si le Saint-Esprit descendit sur les apôtres, le jour de la Pentecôte, ce n'était pas la première fois qu'il faisait part de ses dons aux hommes ; ce n'était, au contraire, qu'une continuation de ses grâces. Les patriarches, les prophètes, les prêtres et les saints de l'ancienne Loi ont tous été animés et sanctifiés par le Saint-Esprit. Sans sa grâce, on n'aurait jamais institué aucun sacrement, ni célébré aucun mystère. Quoique la mesure de ses dons n'ait pas toujours été la même, ils ont toujours eu la même force. » Le saint docteur réfute l'erreur de Manès, qui enseignait que, jusqu'à son temps, l'Eglise avait été privée du Saint-Esprit. Cet imposteur ne parut dans le monde que deux cent soixante ans après la résurrection du Seigneur. Dira-t-on que Jésus-Christ ait différé jusque là d'exécuter la promesse qu'il avait faite à ses apôtres en montant au ciel, de leur envoyer l'Esprit de vérité ?

Dans les quatres exhortations suivantes, il dit que les jeûnes ont été institués par l'inspiration de l'Esprit-saint, et que les docteurs de l'Eglise naissante ont fondé sur le jeûne les premiers éléments de la milice chrétienne, afin que ceux qui se préparaient à combattre les puissances infernales, se servissent des armes de l'abstinence pour réprimer l'impétuosité des vices. Ce Père semble insinuer que le jeûne de la Pentecôte est d'institution apostolique, en affirmant, en général, que toutes les saintes pratiques établies dans l'Eglise viennent de la tradition des apôtres. Le premier degré pour jeûner utilement est de s'abstenir de toute erreur ; mais le jeûne doit encore être animé de la grâce du Saint-Esprit, sous peine d'être inutile puisque l'Apôtre dit que les vertus, dénuées de la charité, ne servent de rien. On doit joindre l'aumône au jeûne, en sorte que nous dépensions en charité ce

que nous ménageons par l'abstinence. L'abstinence étouffe les désirs de la chair, et la miséricorde fait fructifier les bons désirs du cœur.

Sur les apôtres saint Pierre et saint Paul. — « Lorsque les douze apôtres, après avoir reçu par le Saint-Esprit le don de parler toutes les langues, partagèrent entre eux l'univers, pour aller partout établir l'Evangile, saint Pierre, comme le chef du collége apostolique, fut destiné à la capitale de l'empire romain, afin que la lumière de la vérité, qui commençait à briller pour le salut de toutes les nations, se répandît plus aisément de la capitale dans toutes les parties du monde. Y avait-il alors sous le ciel une nation qui n'eût un de ses citoyens à Rome? et quel peuple pouvait ignorer ce que Rome avait appris? C'est donc là surtout qu'il fallait confondre l'orgueil des philosophes; c'est là qu'il fallait montrer la vanité de la sagesse humaine; c'est là qu'il fallait détruire le culte sacrilége des démons, faire cesser leurs sacrifices impies, et ruiner l'idolâtrie dans le lieu même où la superstition avait rassemblé les erreurs de l'univers entier. Vous ne craignez donc point, ô grand apôtre, d'entrer dans cette ville formidable; et tandis que Paul, votre glorieux collègue, est encore occupé du soin des autres Eglises, vous venez dans cette forêt, remplie de toutes sortes de bêtes féroces, vous affrontez ce profond Océan avec bien plus de courage que vous ne marchiez autrefois sur les eaux. Déjà vous aviez donné aux Juifs fidèles la connaissance de l'Evangile; déjà vous aviez fondé l'Eglise d'Antioche, le berceau du nom chrétien : déjà le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie, la Bithynie, se trouvaient soumis par vos travaux aux lois de l'Evangile : et maintenant, sans avoir le moindre doute sur le succès, et sans être arrêté par le peu de temps qui vous reste à vivre, vous portez le trophée de la croix de Jésus-Christ sur le Capitole, où la divine Providence avait placé, dans ses conseils éternels, et le théâtre de votre martyre et le siége de votre dignité.

« Paul vient s'associer à votre généreuse confession, Paul, vaisseau d'élection, le docteur spécial des nations; il s'unit à votre apostolat, dans un temps où tous les principes de justice, de vertu et de liberté étaient opprimés par la tyrannie de Néron. La soif de sang dont il était animé, s'irritant encore par ses voluptés brutales, le poussa à donner le signal de la persécution qui, comme un torrent qu'aucune digue ne retient, se déborde et se précipite sur tout le nom chrétien : comme si la grâce de Dieu pouvait être anéantie par la mort de ses serviteurs! Il ne savait pas que la mort est pour eux le plus grand bienfait, puisque, par le mépris de cette vie passagère, ils achètent les immortelles félicités. Non, les fureurs sanguinaires des tyrans ne peuvent rien contre une religion à qui la foi de Jésus-Christ a donné un fondement impérissable. Bien loin d'affaiblir l'Eglise, les persécutions ne font que l'accroître. Le champ du Seigneur fructifie d'autant plus que les grains que l'on y sème sont en plus grand nombre. »

Pour la fête des Machabées. — Le saint docteur rapporte l'histoire de leur martyre, mais sans en relever les circonstances. Il fait seulement cette réflexion sur les persécutions : « Si vous croyez qu'elles ont entièrement cessé, entrez dans le secret de vos cœurs, examinez-en avec soin tous les replis. Voyez si aucune adversité ne vous combat, si aucun tyran ne travaille à s'emparer de votre esprit pour le réduire en servitude. Ne vous familiarisez point avec l'avarice; faites une guerre continuelle à l'orgueil; craignez plus l'élévation de la gloire que les abaissements de l'humilité; bannissez la colère et l'amour de la vengeance; renoncez aux voluptés, à l'injustice et au mensonge. » Ce sermon fut prononcé dans une église consacrée à la Mère de Dieu, au jour anniversaire de sa dédicace, ce qui explique l'éloge que le saint Pontife y fait de son pieux fondateur.

Pour la fête de saint Laurent. — « La charité qui nous porte à aimer Dieu et le prochain est le comble de la vertu, et la perfection de la justice. Jamais elle n'a paru avec plus d'avantage et plus d'éclat que dans les bienheureux martyrs, dont les souffrances et la fervente charité pour Jésus-Christ en ont fait les imitateurs de Jésus-Christ, mort pour tous les hommes; bien que la charité de Jésus-Christ, qui l'a porté à se dévouer à la mort pour la rédemption du genre humain, ne puisse être égalée; car il y a bien de la différence entre la mort d'un homme, toujours condamné à mourir par la nécessité de sa condition, quand il meurt pour la justice, et celle du Dieu qui, n'étant point obligé à mourir, se sacrifie pour des pécheurs; il faut néanmoins convenir que l'exemple des martyrs a été d'une grande utilité pour tous les hommes. Le Seigneur, qui soutenait leur courage intrépide, en les élevant au-dessus des terreurs de la mort et des plus affreuses tortures, voulait leur apprendre qu'elles n'avaient rien de redoutable, et inspirer à d'autres la même générosité. Si donc il est vrai que quand on est vertueux et sage, on ne l'est pas seulement pour soi, comme le propre de la lumière est d'aimer à se répandre, rien aussi de plus propre à instruire les autres que l'exemple des saints confesseurs. Quelque facilité qu'ait l'éloquence pour exhorter, quelque efficace que soit la raison pour persuader, l'exemple a toujours plus d'autorité que les paroles; on enseigne bien mieux par les actions que par la voix.

« Lorsque les empereurs païens exerçaient leur fureur contre l'élite des membres de Jésus-Christ, et qu'ils cherchaient surtout à exterminer les ministres de notre sainte religion, le préfet de Rome, animé d'un zèle impie, fit arrêter saint Laurent, qui tenait le premier rang parmi les lévites, pour l'administration des sacrements et la distribution des aumônes. Le persécuteur se promettait une double victoire, persuadé que s'il réus-

sissait à rendre le saint diacre violateur du sacré dépôt, il en ferait bientôt un déserteur de la religion de Jésus-Christ. Avide d'argent, et ennemi de la vérité, le tyran cherchait donc en même temps à satisfaire et son avarice et sa haine contre les chrétiens. Il commence par demander au fidèle dépositaire des trésors de l'Eglise, qu'il lui remît l'or et l'argent dont il était gardien. Le saint diacre, pour lui apprendre quelles sont les vraies richesses de l'Eglise, lui amène une troupe de pauvres, dans le sein desquels il avait caché ces trésors, qui, fragiles et périssables comme ils sont, ne peuvent être en sûreté qu'autant qu'on les répand avec sagesse.

« Le persécuteur, frustré de ses espérances, frémit de rage, et, redoublant de haine pour une religion qui prescrit un tel usage des richesses, entreprend de ravir au saint lévite un trépas infiniment plus précieux que celui qu'il cherchait. Il lui ordonne de renoncer à Jésus-Christ; et, pour l'y forcer, il attaque sa constance par toutes sortes de tourments. Les premiers sont inutiles : de plus affreux leur succèdent. Le corps déchiré et tout en lambeaux du saint martyr est mis sur un gril ardent; et pour rendre le supplice plus lent, et par là même la douleur plus vive, on le retourne successivement de tous les côtés. Tyran, tu te trompes; et quel fruit retires-tu de ta cruauté ? L'âme du saint martyr s'envole dans les cieux : que peux-tu contre lui désormais ? Tous tes feux n'ont pu vaincre la charité dont il était enflammé. Il n'est point de brasiers que ne fasse mépriser cette flamme céleste. Eh bien! qu'as-tu gagné par tous tes supplices? en multipliant ses combats, tu n'as fait qu'enrichir sa couronne. Autant d'instruments de ta cruauté, autant de trophées qui ornent son triomphe. Pour nous, mes chers frères, réjouissons-nous de l'heureuse mort d'un si illustre martyr, et glorifions-nous dans le Seigneur, qui est vraiment admirable dans tous ses saints, dans lesquels, en nous donnant de grands exemples, il nous donne aussi de puissants protecteurs. Dans celui-ci en particulier, avec quel éclat ne signale-t-il pas sa gloire ? Deux grands martyrs ont illustré l'ordre lévitique : l'un, ce me semble, ne le cède point à l'autre : et autant Jérusalem se glorifie du martyre d'Etienne, autant Rome peut se glorifier de celui de Laurent. »

Suivent neuf sermons sur le jeûne du septième mois, que nous nous croyons dispensé d'analyser, à cause de leur analogie avec d'autres sur le même sujet, dont nous avons reproduit plusieurs fragments en tête de cette étude.

Contre Eutychès. — Des marchands égyptiens, venus à Rome, y soutinrent qu'il n'y avait en Jésus-Christ que la seule nature divine, et qu'il n'avait pas pris un corps véritable dans le sein de la sainte Vierge. Saint Léon, instruit de leurs discours, les réfuta publiquement dans l'église de Sainte-Anastasie. Il montra que cette hérésie avait déjà été condamnée dans Photin, Manès et Apollinaire. Il ajouta que la foi catholique nous enseigne que le Fils de Dieu a pris une âme humaine et une chair véritable, lorsqu'il a été conçu par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein de la sainte Vierge. Ayant un corps, il a pu accomplir des actions corporelles; mais comme Dieu, il a toutes les vertus inséparables de la Divinité. Si c'est une suite de la faiblesse humaine d'avoir faim et soif, de dormir, de craindre, de mourir; c'est une marque de la puissance divine de marcher sur les ondes, de changer l'eau en vin, de ressusciter les morts, de faire trembler la terre en rendant le dernier soupir, et de monter au ciel après s'être ressuscité. Ceux qui savent bien distinguer ce qu'il y a de différent entre ces propriétés, savent en même temps ce qu'ils doivent attribuer à l'homme ou au Dieu en Jésus-Christ. Il finit en exhortant les fidèles à fuir le commerce de ces hérétiques, que l'Eglise, par un jugement équitable, avait retranchés de sa communion.

Sur la Transfiguration. — Ce discours est une explication du passage de l'Evangile où l'histoire de la transfiguration se trouve rapportée. « Jésus-Christ, dit saint Léon, se transfigura pour prouver la vérité de sa chair, pour rassurer ses apôtres contre les horreurs de la croix, pour confirmer leur foi, qui eût pu se trouver ébranlée par le spectacle de sa mort; et enfin, pour fortifier l'espérance des fidèles, en leur faisant connaître à quelle gloire ils étaient destinés, puisqu'ils devaient participer à celle qui avait brillé dans le Sauveur. Ces paroles du Père : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé,... écoutez-le*, étaient un témoignage plus que suffisant, pour enlever aux apôtres tous leurs doutes. En effet, tel était le sens de ces paroles : Celui-ci est mon Fils, qui est avec moi avant tous les siècles; la divinité ne nous sépare point; notre puissance est égale; ce n'est point un Fils adoptif; je l'ai engendré de ma propre substance, et il fait tout ce que je fais; il opère inséparablement avec moi, sans rien perdre de sa gloire; il s'est abaissé jusqu'à revêtir la forme d'un esclave pour sauver le genre humain. Les mystères de la Loi l'ont annoncé; les prophètes ont prédit son avénement; il a racheté le monde par son sang et affranchi les hommes de la dette de l'ancienne prévarication. *Ecoutez-le;* c'est lui qui ouvre le chemin du ciel; il a fait de sa croix une échelle pour monter à la gloire. Accomplissez ses volontés, puisqu'elles sont conformes aux miennes. » Ces paroles, dit saint Léon, ne s'adressaient pas aux seuls apôtres, mais à l'Eglise universelle dont ils étaient les représentants.

Des degrés pour monter à la béatitude. — Dans le discours qui porte ce titre, le saint docteur ne fait qu'expliquer une partie du sermon de Jésus-Christ sur la montagne. Par les pauvres d'esprit, il entend ceux qui se sont rendus recommandables par une parfaite humilité. Les consolations sont promises à ceux qui pleurent, non sur leurs afflic-

tions et les malheurs du monde, mais sur leurs péchés et les péchés d'autrui. Les pacifiques, qui doivent posséder la terre, sont ceux qui sont humbles, modestes et disposés à souffrir toutes sortes d'injures. La faim qui rend bienheureux est celle qui ne peut être rassasiée que par la justice et la possession de Dieu. « Toute sorte de paix, ajoute saint Léon, ne conduit pas à la félicité promise aux pacifiques; il n'y a que celle dont parle l'Apôtre, quand il dit : Ayons la paix avec Dieu par Jésus-Christ. Les amitiés les plus étroites et la plus exacte conformité des esprits ne peuvent entretenir cette paix, sans une parfaite correspondance à la volonté de Dieu. Les personnes unies par les mêmes désirs mauvais, les sociétés qui n'ont d'autre objet que le crime, tous les pactes qui se font pour l'amour du vice, sont bien éloignés de cette heureuse paix dont parle l'Evangile. L'amour du monde est incompatible avec l'amour de Dieu; ceux qui demeurent toujours attachés à la chair et au sang ne parviendront jamais à l'adoption des enfants de Dieu. » Saint Léon n'explique que sept béatitudes, parce qu'il les regarde comme autant de degrés pour parvenir à la perfection, et que la huitième appartient à l'homme parfait.

On attribue à saint Léon plusieurs discours qui ont été reconnus depuis comme supposés, à l'exception peut-être de celui sur la Chaire de saint Pierre, où l'on s'accorde assez à reconnaître sa manière et son style. « C'est une fête, dit-il, que l'on doit célébrer avec autant de joie que celle de son martyre, qui de son temps était en vénération par toute la terre. » Par la Chaire de saint Pierre il entend le jour où ce prince des apôtres fut assis sur le premier siége de l'Eglise, et établi Pontife du peuple de Dieu. Le saint docteur exhorte les fidèles à honorer cette solennité par la pureté intérieure de leur cœur et par la pratique des maximes que cet apôtre a consignées dans sa première épître, et dont il rapporte plusieurs passages.

Prières attribuées a saint Léon. — On a joint aux sermons de saint Léon plusieurs prières tirées du Pontifical romain, et qu'on regarde comme étant de sa composition, parce qu'en effet on y reconnaît son style. La première est pour la consécration d'un évêque; la seconde, pour l'ordination d'un prêtre; on en trouve une partie dans l'ancien Pontifical de l'Eglise de Sens; et la troisième, pour la réconciliation des pénitents, qui se fait le jeudi de la semaine sainte.

Lettres. — Les Décrétales de saint Léon sont regardées comme l'un des codes les plus précieux que l'antiquité nous ait transmis pour la connaissance du dogme et de la discipline. Voici le jugement qu'en porte l'historien Bérauld-Bercastel : « L'on vit, par ses doctes instructions et ses exhortations animées, le sacerdoce reprendre tout son lustre et toute sa dignité dans toutes les provinces d'Italie; les gens de condition servile exclus du saint ministère, et les bigames plus exactement que jamais, ainsi que les personnes engagées en des commerces illicites, ou simplement en des affaires incompatibles avec le recueillement et l'assiduité qu'exige le service de l'Eglise. De là cette pureté de discipline qui s'étendit partout. » Les lettres de saint Léon sont en trop grand nombre pour que nous entreprenions de les analyser; nous nous contenterons d'exposer sommairement le sujet de quelques-unes, en reproduisant çà et là certains passages plus importants ou qui nous sembleront aller plus directement au but.

La première, adressée aux évêques de Mauritanie, est la censure des ordinations irrégulières, que la brigue et le retour fréquent des émotions populaires avaient introduites dans plusieurs Eglises de cette province. « Ce n'est pas là, dit-il, pourvoir aux besoins des peuples, mais en compromettre les intérêts; ce n'est pas leur donner des évêques, mais accroître le désordre. De l'intégrité de ceux qui gouvernent dépend le salut de ceux qui obéissent. L'évêque qui doit sa promotion, soit à la cabale, soit à la cupidité, aurait beau être irréprochable dans ses mœurs et dans son administration, on remontera toujours à la source, et son exemple devient de la plus funeste conséquence. Il est difficile de bien finir quand on a mal commencé. »

Dans la lettre à Vigilantius d'Arles, saint Léon sollicite avec non moins de vigueur le zèle de ce métropolitain contre la simonie et l'ordination des néophytes qui déshonoraient les élections catholiques dans les Gaules. Sur quoi l'on peut remarquer avec quelle vigilance l'Eglise romaine a de tous temps combattu cette ivraie croissant dans le champ du père de famille.

Découragé par les fatigues et les contradictions, Rustique de Narbonne pensait à se démettre du fardeau de l'épiscopat; saint Léon lui écrit pour l'en dissuader, et le saint évêque consent à rester dans son diocèse, malgré les guerres fréquentes entre les Goths et les Romains, et même malgré les scandales que ces divisions fomentaient parmi son peuple.

La persécution ne consiste pas seulement dans les supplices à endurer pour la cause de la foi. Une persécution non moins cruelle est celle qu'il faut s'attendre à souffrir de la part des contradictions, des révoltes, des calomnies; personne qui soit à l'abri de ces sortes d'agressions. La paix n'en est pas plus exempte que la guerre. Jamais de calme parfait. Que le pilote quitte le gouvernail, qui prendra soin du vaisseau ? Qui défendra le troupeau de l'attaque du loup, si le pasteur l'abandonne? Tenons-nous immuablement attachés à la justice, sans nous écarter des règles de l'indulgence. Haïssons les péchés, jamais les hommes. Ne nous effrayons point des tribulations les plus violentes, comme si nous n'avions à leur opposer que nos seules forces; n'oublions pas que notre sagesse et notre force, c'est Jésus-Christ sans

qui nous ne pouvons rien, avec qui nous pouvons tout.

Dans cette même décrétale saint Léon répond à dix-neuf questions que le pieux évêque de Narbonne lui avait adressées. Il décide, entre autres choses, que la continence parfaite est d'obligation pour tous les ministres des autels, y compris les sous-diacres; que ceux qui ont été mariés avant qu'on les élevât à ces ordres, doivent, non pas pour cela éloigner leurs femmes, mais vivre avec elles comme avec leurs sœurs. Il prononce encore que les filles qui se sont engagées librement à garder la virginité, quoiqu'elles n'aient pas encore reçu la consécration, ne laissent pas de se rendre coupables en se mariant, mais d'un moindre crime que si elles avaient été consacrées. Il est bien plus sage, dit-il, de prévenir les manquements que d'avoir à les punir. Les fautes commises par les inférieurs doivent le plus souvent se rapporter à la négligence des supérieurs; ceux-ci entretiennent le mal quand ils n'ont pas soin d'y appliquer des remèdes sévères.

La vingt-quatrième lettre de ce recueil est la fameuse lettre à Flavien, évêque de Constantinople, à l'occasion des erreurs d'Eutychès, et dans laquelle le mystère de l'Incarnation est aussi développé qu'il était permis à un homme de le faire. Bossuet en parle dans ces termes : « Cette divine lettre qui a fait l'admiration de toute l'Eglise, où le mystère de Jésus-Christ est si hautement et si précisément expliqué, que les Pères du grand concile, quatrième œcuménique, s'écriaient à chaque mot : *Pierre a parlé par Léon!* » Un autre de nos prélats français, digne héritier de la doctrine de Bossuet, le cardinal de La Luzerne, en fait le même éloge. « Cette sublime lettre, dit-il, était parfaitement claire, et les Pères du concile l'avaient reconnue telle par leurs acclamations. » Nous ne résisterons pas au plaisir de l'analyser avec quelque étendue, et même d'en reproduire quelques fragments.

Après avoir remonté à la source de toutes les erreurs : « Est-il rien de plus déraisonnable, demande saint Léon, que de ne vouloir pas se rendre à l'autorité des plus sages et des plus savants? Mais voilà comme l'on fait, quand au mépris des oracles des prophètes, des apôtres et de l'Évangile, on ne veut écouter que soi; et l'on se fait maître d'erreur, parce qu'on n'a pas voulu consentir à n'être que le disciple de la vérité. De là le saint docteur traite avec autant d'étendue que d'exactitude la question de l'Incarnation, renversant également les deux erreurs opposées de Nestorius et d'Eutychès.

« Quelle intelligence des Écritures peut-on supposer à cet étrange docteur (Eutychès), qui paraît ignorer les premiers articles du Symbole? Ce qu'on fait confesser à tous ceux qui sont régénérés par le baptême n'a pas encore été compris par cet imprudent vieillard, qui ne sait ni concevoir des pensées dignes de nos augustes mystères, ni écouter ceux qui sont plus sages et plus doctes que lui. Ne semble-t-il pas que c'est de cet endurci que le Psalmiste disait qu'il avait refusé d'entendre pour se dispenser de bien agir? Et que lui eût-il fallu écouter? Rien autre chose que cette formule ordinaire par laquelle les fidèles font profession de croire en Dieu, le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ, son Fils unique, né de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit. Confesser que le Tout-Puissant est Père, c'est-à-dire que son Fils lui est consubstantiel, ce Fils, ce même Fils qui est né de la Vierge, sans aucune lésion de la virginité, par une pure et merveilleuse opération de l'Esprit-Saint. La génération temporelle n'a rien ajouté ni rien ôté à la génération éternelle. Mais ce Fils, engendré de toute éternité, n'en a pas moins pris dans le temps notre nature, qu'il a ainsi rendue la sienne, en se rendant lui-même consubstantiel à nous. Sans quoi la domination de la mort et du péché, ou la puissance de Satan n'aurait pas été détruite; c'est-à-dire que la nature divine et la nature humaine ont été unies dans la personne de Jésus-Christ, afin que le Médiateur pût satisfaire en souffrant et en mourant, et demeurât cependant impassible et immortel. »

Après ce début, saint Léon établit sur l'Ecriture toutes ces vérités capitales qui forment la substance et la base du christianisme; il les développe, il les présente sous toutes les faces; il les manie avec tant d'aisance, de noblesse et d'exactitude, qu'on imagine plutôt entendre en effet les apôtres Pierre ou Paul, qu'un docteur encore revêtu d'une chair mortelle.

« Notre divin médiateur, poursuit-il, a véritablement dans sa personne tout ce qui est naturellement en nous, tout ce qu'il y a mis en la créant, et tout ce qu'il voulait réparer en nous rachetant. Mais il n'a point ce que le tentateur y a surajouté. Il a pris la forme de l'esclave ou du pécheur, et non la souillure du péché. Il a relevé la bassesse de l'humanité sans dégrader la divinité. L'anéantissement par lequel le maître et le créateur des immortels a voulu devenir un homme sujet à la mort, est non pas un défaut de puissance, mais un effort tout puissant de miséricorde; de sorte qu'en prenant toutes les propriétés de notre nature, il n'en a perdu aucune de la sienne. La nature divine n'est point altérée par la grâce qu'il nous a faite; la nature humaine n'est pas absorbée par la dignité qu'elle a reçue. Il est devenu aussi véritablement homme, qu'il demeure immuablement Dieu. Il est Dieu, puisque, avant tout commencement, *était le Verbe, et que le Verbe était Dieu,* puisque *le Verbe a été fait chair, et qu'il a conversé parmi les hommes.* Il est homme, né d'une femme, et sujet à toutes nos infirmités, à l'exception du péché; *mais toutes choses ont été faites par lui, et sans lui rien n'a été fait.* Sa naissance temporelle marque la nature humaine; cette naissance tirée d'une vierge manifeste la puissance divine. C'est un enfant dans la bassesse du berceau, et c'est l'Eternel célébré au plus haut des cieux.

Hérode le cherche pour le mettre à mort; mais les mages viennent de l'Orient pour l'adorer. Il reçoit comme un pécheur le baptême de Jean; et, dans le même instant, le Dieu trois fois saint le déclare son Fils bien-aimé. Comme homme, il est tenté par Satan; comme Dieu, il est servi par les anges. Il est visiblement de l'homme d'éprouver la faim, la soif, la lassitude, le besoin de vêtements et de sommeil; mais il est incontestablement d'un Dieu de rassasier cinq mille hommes avec cinq pains, de donner le breuvage qui étanche à jamais la soif, de marcher sur les flots et de commander aux tempêtes. Il n'est pas d'une même nature de pleurer la mort d'un ami et de le ressusciter; d'expirer sur un gibet, et de mettre toute la nature en deuil, d'obscurcir le soleil, de faire trembler la terre, de briser les rochers et les cœurs endurcis dans le crime, et d'ouvrir au scélérat contrit la porte du ciel. Depuis que le Fils, engendré avant tous les temps, a reçu dans le temps une naissance nouvelle, il existe un nouvel ordre de choses. Celui qui est invisible de sa nature, s'est rendu visible à la nôtre; l'incompréhensible s'est mis à la portée de notre conception; le principe de tous les êtres a commencé d'être; le maître des choses qui sont et de celles qui ne sont pas encore, a pris la forme d'un esclave; l'infini s'est renfermé dans le cœur d'un enfant; l'impassible s'est revêtu de membres souffrants; et l'auteur de la vie s'est rendu sujet à la mort. Ainsi les choses opposées se trouvent réunies; et quoiqu'en Jésus-Christ il n'y ait qu'une personne, il y reste constamment et sans nul mélange deux natures différentes. Autre est celle qui lui fait dire : *Le Père et moi ne sommes qu'une même chose ;* et celle qui lui fait dire aussi véritablement : *Le Père est plus grand que moi.* C'est à cause de cette unité de personnes qu'il est marqué, tant dans les Ecritures que dans les symboles, que le Fils de l'homme est descendu du ciel, et que le Fils de Dieu a pris chair de la Vierge, qu'il a été crucifié et enseveli, quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. Quand il conversait sur la terre avec ses disciples, il demanda à ses apôtres ce qu'ils croyaient du Fils de l'homme, c'est-à-dire de lui-même, qu'ils voyaient revêtu d'une chair mortelle. Pierre, prenant la parole, lui dit qu'il était le Christ, Fils du Dieu vivant; le reconnaissant Dieu et homme tout à la fois. Après sa résurrection, il fit remarquer par les vestiges de ses plaies, que son corps était réel, sensible, palpable, et en même temps il entra, les portes fermées, dans l'endroit où se cachaient ses disciples, leur donna le Saint-Esprit, l'intelligence des Ecritures, le don des miracles; et il montra ainsi dans sa personne les deux natures unies et distinctes. Sur quoi donc est appuyé celui qui ne veut pas que le Fils de Dieu ait véritablement notre nature? Qu'il tremble, le téméraire Eutychès à ces paroles de saint Jean : *Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu; et tout esprit qui divise Jésus-Christ, n'est pas de Dieu, mais un Antechrist.* Or, qu'est-ce que diviser Jésus-Christ, si ce n'est en retrancher la nature humaine? Cette erreur ruineuse anéantit la passion du Sauveur et la vertu de son sang. »

Saint Léon termine enfin son épître en relevant ce qui avait échappé aux évêques assemblés dans le concile de Constantinople pour juger Eutychès. Le novateur avait répondu à leurs interrogations, qu'il reconnaissait deux natures en Jésus-Christ avant l'Incarnation, et une seule après. Cette seconde erreur avait tellement attiré l'attention des Pères, qu'ils n'avaient rien prononcé contre la première. « Je m'étonne, leur dit à ce sujet le saint Pontife, que vous n'ayez pas condamné un tel blasphème, puisqu'il n'y a pas moins d'impiété à dire que le Fils de Dieu était de deux natures avant l'Incarnation, que de soutenir qu'après l'Incarnation il n'y en a plus qu'une. Ne manquez donc pas de lui faire rétracter cette erreur, s'il vient à se convertir. En ce cas, néanmoins, usez avec lui de toute sorte d'indulgence. La foi n'est jamais mieux vengée que quand l'erreur est condamnée par ses propres auteurs. »

Cette lettre lue dans le concile de Chalcédoine y excita des transports d'admiration universelle. Elle fut insérée tout entière dans les Actes du concile, et regardée comme une règle invariable de la foi. Le Pape Gélase, après avoir exprimé son estime pour son auteur, prononce l'anathème contre quiconque voudrait en retrancher un seul iota.

Nous extrayons ces quelques sentences de plusieurs lettres que ce saint Pontife écrivit à Ravennius, successeur de saint Hilaire sur le siége d'Arles.

« Sachez allier la fermeté du commandement à la modestie, la force à la douceur; mais aussi que l'indulgence tempère la rigueur de la justice, et que la patience arrête l'ardeur du zèle. Défendez-vous bien de l'orgueil qui ne s'élève guère que pour tomber : aimez à pratiquer l'humilité, à qui l'on rend d'autant plus qu'elle s'abaisse.

« Si l'ignorance est impardonnable dans le laïque, combien plus n'est-elle pas inexcusable dans le prêtre!

« La vérité se montre avec bien plus d'éclat, et s'imprime avec plus de force, quand ce que la foi avait enseigné auparavant se trouve ensuite confirmé par l'examen et la discussion.

« Dans l'Eglise de Dieu, il n'y aurait ni vrai sacerdoce, ni vrai sacrifice, si le vrai sang de l'Agneau n'y était pas réellement offert pour le péché. »

Théodore, évêque de Fréjus, lui avait proposé quelques difficultés sur ceux qui demandent la pénitence à l'heure de la mort, et sur ceux qui, après avoir été mis en pénitence, tombent malades ou meurent avant d'avoir reçu l'absolution de l'Eglise. Saint Léon lui fait observer d'abord qu'il aurait dû consulter son métropolitain pour savoir de lui ce qu'il y avait à faire, puis dans le cas qu'ils l'auraient ignoré tous les

deux, s'adresser au Saint-Siége pour en avoir des éclaircissements. Puis venant aux difficultés proposées, il répond que par la miséricorde de Dieu les péchés nous sont remis, non-seulement par le baptême, mais encore par la pénitence; puisqu'à cet effet le médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ, a donné le pouvoir aux pasteurs de l'Eglise d'accorder la pénitence à ceux qui confessent leurs péchés, et de les absoudre et recevoir à la participation des sacrements, après une satisfaction salutaire pour leurs fautes. Ce remède n'est que pour les vivants et ne peut être appliqué aux morts qui l'ont négligé pendant leur vie; mais tant que la vie dure, nous ne pouvons mettre de bornes à la miséricorde de Dieu, et nous devons accorder la satisfaction et la réconciliation à tous ceux qui la demandent, même dans le péril et à l'extrémité de la vie, parce qu'il ne dépend pas de nous de fixer le temps auquel Dieu fera miséricorde, lui qui accorde sans délai le pardon à ceux qui sont véritablement convertis, ainsi qu'il le déclare en plusieurs endroits de l'Ecriture. Nous ne devons donc pas être difficiles dans la dispensation des dons de Dieu, ni mépriser les larmes de ceux qui s'accusent, mais croire que c'est Dieu qui leur inspire la pénitence. Saint Léon blâme ceux qui diffèrent de jour en jour à se convertir, et qui remettent à satisfaire pour leurs péchés à la fin de leur vie, quand peut-être ils ne trouveront ni le temps de se confesser, ni le moyen de recevoir l'absolution. Il décide ensuite que, si un malade perd l'usage de la parole, on doit lui accorder la réconciliation, pourvu qu'il donne des marques d'une entière connaissance, ou que des personnes dignes de foi témoignent qu'il a demandé la pénitence; mais il veut que l'on observe les canons à l'égard de ceux qui ont renoncé à la foi. Il recommande à Théodore de montrer cette lettre à son métropolitain, pour l'instruction des autres évêques, dans le cas où ils auraient besoin d'y recourir.

Dans une lettre adressée à l'empereur Léon, le 1er décembre 457, il remontre à ce prince qu'après ce qui avait été décidé dans le concile de Chalcédoine et accepté de toute l'Eglise, il ne fallait plus disputer sur la foi, parce qu'autrement les troubles n'auraient point de fin, si on les renouvelait au gré des hérétiques. Celui-là doit être regardé comme un Antechrist qui examine de nouveau une vérité attestée par l'Eglise. La doctrine du concile de Chalcédoine sur l'Incarnation et celle du concile de Nicée ne diffèrent en rien. La puissance royale, suivant les desseins de Dieu, étant établie particulièrement pour la défense de l'Eglise, il était du devoir de l'empereur d'empêcher que des parricides eussent le gouvernement de celle d'Alexandrie. Les évêques persécutés avaient présenté, au nom de tous les évêques de l'Egypte et du clergé d'Alexandrie, une requête, dans laquelle ils racontaient à l'empereur l'invasion de Timothée Elure, le massacre de saint Protène et les violences des eutychéens contre les catholiques. Les députés d'Elure à Constantinople en présentèrent une autre qui n'était signée de personne, tandis que la première portait la signature de quatorze évêques, quatre prêtres et deux diacres d'Alexandrie. Le saint Pontife fait remarquer à Léon la différence de ces deux requêtes. Les catholiques, dit-il, ont mis hardiment leurs signatures et leurs qualités; les schismatiques se sont bien gardés d'en user de même, de peur qu'on ne vît leur petit nombre; car il n'y avait que quatre évêques qui soutinssent le parti d'Elure. Ils craignent de se montrer parce qu'ils ont mérité d'être condamnés. La requête des catholiques ne contient que des remontrances sur les maux de l'Eglise; dans celle des députés d'Elure, on ne voit que des mensonges et la continuation des crimes les plus atroces. Il ne doute pas que l'empereur n'ait égard à celle des catholiques, et qu'en conséquence il ne prête son secours à l'Eglise d'Alexandrie, qui se trouvait changée en une caverne de voleurs, où le chrême n'était plus consacré, le sacrifice offert, les saints mystères célébrés. Il promet de s'expliquer dans la suite, sur le même sujet, avec plus d'étendue, comme il le fit en effet dans sa cent trente-quatrième lettre. Il prie ce prince de suppléer au peu de vigueur du patriarche Anatole, en chassant du clergé et de la ville de Constantinople ceux qui y favorisaient le parti de l'erreur, et de s'entendre avec ses légats Julien et Aétius pour la défense de la foi.

Saint Léon défend aux évêques de la Campanie d'administrer le baptême autrement qu'à Pâques et à la Pentecôte, si ce n'est dans les cas de nécessité, comme dans une maladie désespérée, dans une incursion d'ennemis, dans le danger d'un naufrage. Il blâme en même temps ces évêques, parce qu'ils faisaient confesser publiquement aux pécheurs les crimes dont ils s'étaient rendus coupables. « Sans doute, dit-il, cette abondance de foi, qui fait que l'on craint Dieu jusqu'à ne pas craindre de rougir devant les hommes, est louable; mais tous les péchés ne sont pas d'une nature telle, que ceux qui demandent la pénitence ne craignent de les publier. Il y a donc danger que plusieurs s'en éloignent par honte, et même par la crainte de leurs ennemis qui pourraient les poursuivre en vertu des lois. Il suffit que les péchés soient confessés, d'abord à Dieu, et ensuite au prêtre qui priera pour les fautes de ses pénitents. Le moyen d'attirer les pécheurs à une vraie pénitence, c'est de ne point rendre publics les péchés qu'ils ont confessés en secret. »

Nous bornons ici l'analyse des lettres authentiques du Pape saint Léon, sans nous croire obligés de dire un mot de celles qu'on lui a supposées, quoiqu'elles soient en grand nombre. Le grand Pontife est assez riche de son fonds, pour n'avoir pas besoin qu'on lui prête des richesses d'emprunt. Pourtant cette réserve ne s'applique qu'aux lettres et nous serions fâché de l'étendre à

deux ouvrages qui nous semblent trop importants pour que nous n'éprouvions pas le désir d'en rendre compte, en les rattachant à un nom. Le premier de ces ouvrages est intitulé: *De la vocation des gentils*.

Il est divisé en deux livres. Quelques recherches que l'on ait faites jusqu'ici, on n'est pas encore parvenu à en découvrir l'auteur. Après les avoir pendant quelque temps attribués à saint Ambroise, à saint Eucher et à saint Hilaire, dont nous avons une lettre adressée à saint Augustin, on s'est restreint à dire qu'ils étaient de saint Léon ou de saint Prosper; l'une et l'autre de ces deux opinions conserve encore aujourd'hui ses partisans; mais le parti le plus sûr est d'avouer qu'ils sont d'un inconnu. Le Pape Gélase, dans son *Traité de l'hérésie pélagienne*, cite les livres *De la vocation des gentils*, sans désigner l'auteur autrement que par le titre général de *Docteur de l'Eglise*. Quoi qu'il en soit, voici le précis de la doctrine renfermée dans cet ouvrage.

Les défenseurs du libre arbitre et les prédicateurs de la grâce se font également cette question : *Dieu veut-il sauver tous les hommes*? Comme on ne peut le nier, ils demandent pourquoi la volonté du Tout-Puissant n'est pas toujours accomplie. En disant que cela dépend de la volonté de l'homme, on semble exclure la grâce, qui, en effet, n'est plus un don gratuit, mais une dette, si elle est accordée en vertu des mérites. — Ils demandent encore pourquoi ce don sans lequel personne n'est sauvé, n'est pas conféré à tous par celui qui veut que tous soient sauvés? Les défenseurs s'imaginaient qu'on le détruisait, en prêchant la nécessité de la grâce, sans faire attention qu'on pouvait les accuser eux-mêmes de nier la grâce, lorsqu'ils supposaient qu'elle ne précède pas, mais qu'elle accompagne seulement la volonté. L'auteur soutient qu'on doit admettre l'un et l'autre. « Si, dit-il, on ôte la volonté, où est la source des vraies vertus? Si on ne reconnaît pas la grâce, où est la cause des mérites? » Il distingue deux sortes de grâces; des grâces générales qui consistent dans les secours extérieurs qui nous viennent des éléments, de la loi naturelle, des prophéties, des préceptes de la Loi de Moïse et de l'Evangile, lesquels, comme autant de preuves de la providence et de la bonté de Dieu envers les hommes, rendent inexcusables les peuples qui adonnés au culte des idoles, ont offert à la créature ce qui n'était dû qu'au Créateur; des grâces particulières et intimes qui éclairent l'esprit et échauffent le cœur. Les premières grâces sont inutiles au salut sans les dernières, par lesquelles Dieu forme en nous une bonne volonté, non en créant en nous une nouvelle nature, mais en réparant celle qui a été viciée par le péché d'Adam. Cette réparation s'accomplit sans ôter la liberté; elle guérit le libre arbitre, et ce que la grâce opère dans l'homme, elle l'opère aussi par lui.

Dans le second livre, l'auteur se propose de montrer en quel sens il est vrai de dire que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés. « Il y a trois choses, dit-il, qui sont certaines : la première, que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, et par conséquent éclairés des lumières de la vérité; la seconde, que l'on ne parvient à la connaissance de la vérité et au salut que par le secours de la grâce, et non par les propres mérites de l'homme; et la troisième, que la profondeur des jugements de Dieu, à l'égard des élus et des réprouvés, est impénétrable. » Il prouve d'abord que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés. C'est pour cela qu'il a envoyé les apôtres dans toutes les parties du monde, sans en excepter aucune. Il est vrai que, lorsqu'ils eurent traversé la Phrygie et la Galatie, le Saint-Esprit leur défendit d'annoncer la parole de Dieu dans l'Asie; mais Dieu ne refusa pas absolument à ces peuples la connaissance de la vérité; il la leur différa seulement pour un temps, puisqu'ils la connurent dans la suite. Quelle fut la cause de ce délai? On ne le sait pas. Connaît-on mieux pourquoi il y a encore des nations qui vivent dans l'incrédulité? Pourquoi les enfants croient, pendant que les parents ne croient pas? Pourquoi des gens, qui doivent se convertir un jour, continuent à vivre dans le péché? Non : et cependant Dieu veut que nous priions pour tous et chaque jour, afin que s'il exauce nos prières, sa miséricorde nous soit connue, et que s'il ne les exauce pas, nous adorions ses jugements qui ne peuvent être rendus que dans la vérité. S'il a donné des marques particulières de son attention aux Israélites, il n'a pas négligé les autres nations. N'est-ce pas pour tous les hommes qu'il a créé le ciel et la terre, afin que, par la considération des merveilles qui y sont renfermées, ils conçussent de l'amour pour celui qui les a faites, et lui rendissent le culte qui lui est dû? Le témoignage que les créatures rendent au Créateur, et les choses merveilleuses que Dieu, dans sa bonté, a opérées en faveur de toutes les nations, leur ont tenu lieu de la loi et des prophéties qu'il a données au peuple d'Israël.

Il n'y a point de siècles où la grâce n'ait produit des effets. Tous ceux qui se sont rendus agréables à Dieu, à quelque nation qu'ils appartinssent, n'ont obtenu cet avantage que par la grâce. « Ceux qui ont cru, ajoute l'auteur, sont aidés afin qu'ils persévèrent; ceux qui n'ont pas cru, sont aidés afin qu'ils croient.... Ceux qui viennent sont aidés par le secours de Dieu ; et ceux qui ne viennent pas y résistent par leur opiniâtreté. » On ne peut marquer plus clairement que la foi n'est pas la première grâce. « Il y a eu, dit-il encore, des dons généraux dont les hommes ont pu s'aider pour chercher le vrai Dieu; et ceux qui, dans tous les siècles, se sont servis de ces dons pour connaître le Créateur, ont reçu avec abondance une grâce spéciale. »

Il n'y a donc aucun lieu de douter que Jésus-Christ ne soit mort pour tous les

hommes, pour les impies et pour les pécheurs, parce que tous les hommes étaient esclaves du péché. C'est pourquoi il n'existe pas de nation à qui la rédemption n'ait été annoncée. Elle le fut d'abord aux Parthes, aux Mèdes et à tous les peuples marqués dans les Actes des apôtres, d'où elle se répandit ensuite parmi les nations les plus éloignées. Ce fut aussi dans cette vue que Dieu permit que l'empire romain s'étendît, afin que la religion chrétienne se propageât plus facilement, comme cela est arrivé en effet, puisque Rome est devenue plus considérable par la religion que par les conquêtes de ses généraux et de ses consuls. Quant aux nations qui ne jouissent pas encore de la lumière de l'Evangile, elles la recevront chacune en leur temps. La grâce de Jésus-Christ, si longtemps cachée aux gentils, ne leur a-t-elle pas enfin été communiquée, suivant les oracles des prophètes? Mais comment Dieu veut-il que tous les hommes soient sauvés, puisqu'il y en a tant de damnés, particulièrement parmi les enfants qui meurent sans baptême? A ceci, l'auteur répond: 1° « La conduite de Dieu à leur égard, soit en cette vie soit en l'autre, n'a rien de répréhensible, puisqu'ils sont coupables du péché originel. Si la plupart meurent sans avoir été baptisés, cela vient ou de la négligence ou de l'infidélité de leurs parents; ce qui prouve que Dieu, outre la grâce générale qu'il accorde même aux enfants, en leur donnant des parents qui puissent en prendre soin, leur en accorde une spéciale, c'est-à-dire qu'il y en a plusieurs parmi eux qui reçoivent le baptême par les soins de quelques pieux étrangers, après qu'ils ont été longtemps abandonnés par ceux-là mêmes qui leur avaient donné la vie du corps. 2° Si rien ne pouvait procurer la mort aux enfants avant leur baptême, cette assurance ne ferait qu'accroître la négligence des parents à cet égard. Au surplus, Dieu, en permettant que les uns soient baptisés et que les autres ne le soient pas, fait voir, par un juste et secret jugement, sa miséricorde envers les uns et sa justice envers les autres, puisqu'ils sont tous d'une même nature qui mérite d'être punie, pour avoir prévariqué en Adam. Ainsi, personne ne peut se plaindre de n'être pas tiré de l'état de damnation, parce que Dieu ne doit cette grâce à personne, et s'il la fait à quelqu'un, c'est par un pur effet de sa bonté. 3° On ne peut nier que Dieu ne veuille sauver tous les hommes, puisqu'il leur donne à tous certaines grâces générales, qui peuvent les aider à le chercher et à le connaître. Les enfants mêmes n'en sont pas privés, puisqu'ils ont des parents qui peuvent leur procurer le salut. Il y a toutefois des grâces particulières, tant pour les enfants que pour les adultes; mais Dieu ne les doit à personne. »

Pourquoi est-il dit que sans l'attrait du Père, personne ne vient au Fils, sinon parce que Dieu fait croire et venir ceux qu'il attire? Ceux néanmoins qui, par la grâce de Dieu, croient en Jésus-Christ, pouvaient ne pas croire, et ceux qui persévèrent dans le bien pouvaient n'y pas persévérer, puisque le pouvoir de ne pas consentir à la grâce demeure en nous, lors même que cette grâce a son effet. Ceux donc qui veulent venir et qui viennent, sont appelés par la grâce, et il en est de même de ceux qui persévèrent, ils le font par un effet de la grâce; ceux qui ne viennent pas et ceux qui manquent de persévérance, résistent par leur propre volonté. Ainsi la promesse faite à toutes les nations s'accomplit, de manière que ceux qui périssent n'ont point d'excuse légitime; et que ceux qui sont sauvés n'ont aucun sujet de se glorifier, dans leurs propres forces, comme s'ils avaient d'eux-mêmes acquis le salut. De tout temps il y a eu des grâces générales pour tous les hommes et des grâces particulières pour les justes.

A la vierge Démétriade. — Cette lettre peut être considérée comme un traité de l'humilité chrétienne. On l'attribue généralement à l'auteur des livres que nous venons d'analyser. On y reconnaît non-seulement le même style, mais les mêmes pensées, et dans l'un et l'autre de ces deux écrits, l'Ecriture est citée d'après la version de saint Jérôme. Démétriade appartenait à une des plus illustres et des plus saintes familles de Rome. Fille d'Olibrius et de Julienne, elle demeura vierge. C'est à cette Julienne que saint Augustin adressa son livre *Du bien de la viduité*, et à Démétriade que saint Jérôme dédia un traité *De la manière de conserver la virginité*. Quoique celle-ci ne se fût pas laissé entraîner aux erreurs des pélagiens, la crainte qu'une lettre qu'elle avait reçue autrefois de l'auteur de cette hérésie, et que les relations qu'elle pouvait avoir entretenues avec son disciple Julien, n'eussent fait quelque impression sur son cœur, engagea l'auteur à lui écrire pour l'affermir dans la doctrine de l'Eglise sur la grâce. Après avoir loué la noblesse de son extraction et ses vertus personnelles, il lui rappelle que l'humilité est essentielle aux vierges. « Elle doit faire l'ornement non-seulement des pauvres, mais aussi des riches. Elle consiste également dans l'amour de Dieu et du prochain, et dans le mépris des vanités et des richesses du siècle. Si tous les enfants de l'Eglise ne sont pas égaux en mérites, ils sont unis entre eux par l'humilité, qui est comme le lien des vertus. Il n'est pas possible d'avoir une humilité véritable, si on ne confesse la nécessité de la grâce de Dieu pour faire le bien. C'est l'orgueil qui a donné naissance à l'hérésie pélagienne, et qui porte quelques-uns à soutenir que la grâce est accordée à l'homme suivant ses mérites. Au contraire, l'humilité chrétienne nous apprend que nous sommes tous nés dans le péché; qu'il n'y a point de salut à espérer pour nous, si nous ne renaissons en Jésus-Christ par le baptême. Nous devons nous glorifier en Dieu seul, de qui vient la vraie gloire, la vraie vertu, la vraie sagesse. Sans le secours de Jésus-Christ qui opère en nous, nous ne pouvons rien faire de bien. En opérant en

nous, il aide notre libre arbitre et ne le détruit jamais, parce que l'opération de la grâce n'est jamais prévenue par la volonté humaine, et que les commandements que Dieu nous fait ont pour fin de nous rendre assidus à implorer son secours, et attentifs à suivre les impressions de sa grâce, en coopérant avec elle aux bonnes œuvres qui nous sont commandées. L'obéissance est la preuve de l'opération divine dans celui qui accomplit ce qui lui est ordonné; mais plus on avance dans l'accomplissement des commandements de Dieu, plus on doit être sur ses gardes contre la vaine gloire, car la vanité la plus dangereuse est celle que l'on tire de ses bonnes œuvres. » L'auteur prend occasion de cette maxime pour représenter à Démétriade le besoin qu'elle avait de l'humilité pour ne point s'enorgueillir de tant de dons qu'elle avait reçus de Dieu. Il y en avait beaucoup d'autres qui, comme elle, faisaient profession de virginité; mais peu qui lui fussent comparables pour la noblesse de la naissance et les avantages du siècle. Il lui dit donc « que s'enfler de son propre mérite, c'est de tous les péchés le plus grand. De nous-mêmes, nous n'avons rien de bon. La prière même est un don de Dieu; la coopération à la grâce, les bonnes pensées, les bons désirs, en un mot tout ce que les saints font de bien en cette vie, sont des dons de Dieu; ce qui ne doit nullement surprendre, puisque c'est de Dieu également qu'ils recevront la félicité du ciel. »

Nous en avons fini avec cette analyse; il est temps de nous arrêter pour porter un jugement sur tant de belles choses, dont nous avons fait passer plusieurs fragments sous les yeux de nos lecteurs. L'éloquence de ce grand Pape a un caractère spécial et qui semble appartenir à lui seul. Ce n'est point la vigueur mâle, impétueuse de saint Grégoire de Nazianze, ni la pompe et la magnificence de saint Jean Chrysostome, ni l'abondante subtilité d'esprit de saint Ambroise et de saint Augustin; c'est une éloquence grave, sans passions, pleine de dignité, et qui respire son souverain; celle, en un mot, qui convient éminemment au Vicaire de Jésus-Christ, toujours maître de lui-même comme de toute la nature. C'est vraiment la religion du Roi des rois, qui, assise sur le trône de saint Léon, dicte ses oracles par la bouche de son Pontife. Fénelon lui reproche d'être enflé, mais, ajoute-t-il, il est grand. Dom Ceillier, qui semble partager l'opinion de Fénelon, reconnaît qu'il plaît par un certain arrangement de mots qui se soutient partout, et par une variété de figures bien ménagées. Cave qui, comme tous les protestants, avait intérêt à blâmer son administration, rend le plus éclatant hommage à la beauté de son génie et au caractère de son éloquence. Ce qui passerait pour enflure dans un écrivain ordinaire, n'est que grandeur dans saint Léon. On remarque, dit Butler, dans les endroits où il est le plus élevé, une facilité qui écarte toute apparence d'affectation, et qui montre qu'il ne faisait que suivre l'impression d'un génie naturellement noble et porté au sublime. Ce qui nous intéresse au moins autant que son élocution, c'est sa doctrine. Personne n'a exposé comme lui le dogme de l'Incarnation et de la Rédemption divines. Ses plus beaux sermons sont ceux qui traitent cette matière. Aussi avons-nous vu que tous nos prédicateurs, et Bossuet peut-être encore plus que les autres, se sont fait un devoir de lire ce saint docteur, de l'étudier et de s'appuyer de son autorité.

LEON II, Sicilien de naissance et fils d'un nommé Paul, fut élu pour succéder au Pape Agathon, le 16 avril 682. Son ordination fut différée jusqu'au 17 août de la même année, parce qu'on avait besoin de recevoir le consentement de l'empereur Constantin Pogonat qui régnait alors à Constantinople. Les légats du Saint-Siége, qui avaient assisté au VIe concile œcuménique tenu en cette ville, revinrent à Rome, chargés des bienfaits de l'empereur, et apportant sa déférence au jugement du Pape sur la validité des actes de cette assemblée et sur la punition encourue par quelques dissidents. Dans sa réponse à l'empereur, Léon déclare, qu'après avoir examiné les actes de ce concile, il a remarqué qu'on y avait suivi avec une exactitude scrupuleuse la doctrine des cinq conciles précédents; qu'ainsi il en adoptait la définition et la confirmait par l'autorité de saint Pierre. En conséquence il anathématisait les inventeurs de la nouvelle hérésie, Théodore de Pharan, Cyrus, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople, et surtout Honorius « qui, au lieu de purifier cette Eglise par la doctrine des apôtres, a pensé renverser la foi catholique par une trahison profane. » Léon anathématisait aussi Macaire, patriarche d'Antioche, Polycrone, prêtre et moine, et tous ceux qui, à leur exemple, étaient demeurés opiniâtres dans le monothélisme.

Il fit part des décrets du concile aux évêques d'Espagne par quatre lettres. La première est adressée à tous les évêques de ce royaume, auxquels il fait en peu de mots le récit de ce qui se passa dans ce concile contre les monothélites, et promet de leur en envoyer les actes aussitôt qu'on les aura traduits du grec en latin. En attendant il leur fait passer la définition de foi du concile, avec le discours de l'empereur et son édit, et les prie de faire connaître ces pièces à tous les évêques de leurs provinces, et même, autant que possible, aux peuples qui leur sont confiés, d'y faire adhérer tous les évêques et d'envoyer à Rome leurs souscriptions afin qu'elles soient déposées sur la Chaire de saint Pierre. La seconde lettre est adressée à Quiricius, dont le Pape Léon ne connaissait pas la mort, arrivée en octobre 680; la troisième s'adresse à un comte nommé Simplice et la quatrième au roi Ervige. Toutes ces lettres ont pour but de faire recevoir en Espagne la profession de foi du concile de Constantinople; et cette attention de la part du Pape se comprend à

l'égard des évêques d'Espagne, qui n'avaient eu aucune part au concile de Constantinople, et n'avaient pas même été invités à celui de Rome où l'on avait choisi des députés pour les envoyer à cette assemblée. En parlant à ces prélats de la condamnation d'Honorius, il en donna pour raison qu'au lieu d'éteindre, comme il convenait à l'autorité apostolique, la flamme de l'hérésie, il l'avait fomentée par sa négligence. Mais dans sa lettre au roi Ervige, il dit positivement que le concile condamna Honorius, parce qu'il avait laissé flétrir la règle de la tradition apostolique qu'il avait reçue intacte de ses prédécesseurs. Léon parlait ainsi, pour montrer que la faute dont on chargeait Honorius ne portait aucun préjudice au Saint-Siége, et qu'elle était personnelle à ce Pontife. Il ne l'accuse pas d'hérésie, mais seulement d'avoir par trop de négligence favorisé les amis de la fausse doctrine, en ne les réprimant pas. — Ces lettres n'arrivèrent en Espagne qu'après la mort de Léon II, dont le pontificat dura à peine deux ans. Il était éloquent, versé dans les saintes Ecritures, et possédait à fond les langues grecques et latines. Il mourut sur la fin de juin 684.

LÉON III fut élu d'une voix unanime pour succéder au Pape Adrien Ier, mort en 795. Il était pur dans ses mœurs, éloquent dans ses discours, et, quoique très-doux par caractère, il ne manquait pas de fermeté quand il s'agissait de défendre les droits de son Eglise. L'amour du peuple ne le garantit point des conspirations et des violences de quelques méchants, et il fut heureux de rencontrer Charlemagne qui lui prêta son assistance et le mit à couvert de leurs attentats. Le Pape lui en témoigna sa reconnaissance en le couronnant empereur dans la basilique de Saint-Pierre, le jour de Noël de l'an 800. C'est ainsi qu'après trois cent vingt-quatre ans d'extinction, l'empire d'Occident fut rétabli dans la personne d'un monarque français, qui s'entendit saluer du titre d'Auguste. La mort de son royal appui exposa Léon III à des conspirations nouvelles. Il en éclata deux en 815. La première, terminée par le supplice des conjurés, fournit à Louis le Débonnaire l'occasion de défendre ses prérogatives, en reprochant au Pape de s'être fait justice sans en référer à son tribunal; la seconde fut comprimée par le duc de Spolète et par Bernard, roi d'Italie. Léon III n'y survécut que d'une année, et mourut en 816, après un règne de vingt ans, six mois et seize jours.

On a du Pape Léon III un certain nombre de lettres; nous rendrons compte seulement des plus intéressantes. — A la nouvelle de son élection, Quénulfe, roi des Merciens, lui écrivit pour l'assurer de sa parfaite obéissance, en le priant de le considérer comme son fils adoptif. Il lui représentait en outre, qu'à la prière du roi Offa, le Pape Adrien, son prédécesseur, avait divisé en deux le diocèse de Cantorbéry, à cause de l'inimitié qui régnait entre ce monarque et l'archevêque Jambert; mais comme cette inimitié ne subsistait plus, il était bien aise d'avoir son avis sur ce qu'il y avait à faire pour empêcher un schisme dans le royaume des Merciens. Il priait le Pape d'examiner en même temps les plaintes énoncées par Adhélard, archevêque de Cantorbéry, dans une lettre qu'il avait écrite aux évêques ses comprovinciaux. Le Pape accorda à Quénulfe tout ce qu'il lui avait demandé, déclara nulles toutes les usurpations faites par le roi Offa, sous le pontificat de Jambert, et ordonna que la métropole de Cantorbéry serait rétablie dans tous les droits et prérogatives dont elle jouissait du temps de saint Grégoire. Il accorda même à Adhélard le pouvoir d'excommunier les rois et les princes soumis à sa juridiction, dans le cas où ils violeraient les commandements de Dieu.

Par une autre lettre, il dit qu'il avait appris de quelques Grecs que Procopie, femme de l'empereur Michel, avait offert de grosses sommes au patrice Constantin, pour lui ménager les moyens de parvenir à l'empire, à la condition qu'il l'épouserait. Le Pape raconte dans la même lettre la mort funeste de Michel et de Procopie. — L'empereur Charles avait prié Léon III de donner à Fortunat de Grade l'Eglise de Pole, en Istrie, devenue vacante par la mort de l'évêque Emilien. Le Pape l'accorda, à la condition que si Fortunat recouvrait le siége de Grade, il quitterait celui de Pole, sans se rien réserver des revenus. Il n'était pas content de la conduite de Fortunat, c'est pourquoi il dit à son royal solliciteur : « Puisque vous travaillez à conserver la dignité de ce prélat, ayez soin aussi de son âme, afin que le respect qu'il vous porte l'oblige à mieux s'acquitter de son devoir. — Nous devons dire un mot ici de deux pièces publiées par Baluze dans le tome VII de ses Mélanges. La première est une lettre de quelques moines français qui s'étaient retirés à Jérusalem sur le mont des Oliviers. Elle est adressée au Pape Léon III, à qui ils se plaignent que des moines du monastère de Saint-Sabas les maltraitaient et cherchaient à les faire passer pour des hérétiques, parce qu'ils ajoutaient au *Gloria Patri*, etc..., *sicut erat in principio*, et que, dans le *Gloria in excelsis*, ils disaient : *Tu solus altissimus;* qu'ils récitaient autrement qu'eux l'oraison dominicale, et que dans le Symbole, en parlant du Saint-Esprit, ils mettaient : *Qui ex Patre Filioque procedit.* Ils se défendent sur la pureté de leur doctrine qui n'est autre, disent-ils, que celle qu'ils ont apprise du Saint-Siége, et de plusieurs anciens écrits que l'empereur Charles leur avait donnés. Léon III fit part à ce prince de la plainte de ces moines, et le pria de les prendre sous sa protection. Il paraît que deux d'entre eux vinrent de Jérusalem à Rome, et qu'ils apportèrent au Pape une lettre du patriarche Thomas. Léon donna à ces religieux un symbole de foi très-étendu, non-seulement pour eux, mais aussi pour toutes les Eglises d'Orient. Ce qu'il renferme de plus remar-

quable c'est qu'on y lit jusqu'à deux fois que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, et qu'il est consubstantiel et coéternel à ces deux personnes. Du reste, les mystères de la Trinité et de l'Incarnation sont clairement établis dans ce symbole.

Outre ces lettres qu'on trouve dans les collections des conciles, et dans les recueils de Sirmond, d'Ughelli et de Baluze, on a imprimé, sous le nom de Léon III, un livre de cabale et de magie, intitulé *Enchiridion contra omnia mundi pericula, Carolo magno in munus datum;* production évidemment apocryphe et aussi insignifiante que le prétendu *Grimoire* du Pape Honorius.

LÉON IV était fils d'un Romain nommé Rodoald. Ordonné diacre par Grégoire IV, et prêtre par Sergius II, sous le titre des Quatre-Couronnes, il fut élu pour lui succéder en 847, avant que ce dernier fût même enseveli. La présence des Sarrasins, qui venaient de piller Rome et qui ravageaient encore les côtes de l'Italie, fut cause de cette précipitation. Mais, quoique proclamé d'une voix unanime, son ordination fut différée jusqu'au 12 avril, parce qu'on attendait le consentement de l'empereur Lothaire, qui ne put l'envoyer sur-le-champ, attendu que les ennemis étaient maîtres de la campagne. Les circonstances l'ayant retardé trop longtemps, on se détermina enfin à consacrer le nouveau Pontife, mais avec cette clause expresse qu'on ne prétendait point déroger aux droits de l'empereur. Léon IV justifia pleinement la confiance des Romains. Il défendit vaillamment sa patrie contre les Sarrasins, et après les avoir défaits dans les environs d'Ostie, en 849, il força un grand nombre des leurs à venir travailler aux murailles dont il faisait entourer l'église de Saint-Pierre. Les richesses de cette basilique s'accrurent encore de ses offrandes, qui montèrent à près de six mille marcs d'argent; et d'autres églises reçurent également des témoignages de sa libéralité. Ce fut Léon IV qui fit achever le quartier de Rome, commencé par son prédécesseur, et qui porte encore aujourd'hui le nom de cité Léonine. Il établit en même temps une colonie de Corses dans la ville de Porto, et fonda celle de Léopolis pour la population fugitive de Centumcelles. Léon IV ne se rendit pas moins recommandable par ses travaux spirituels. Il assembla un concile où l'on s'occupa de la réforme des mœurs. Semblable à saint Grégoire le Grand, qu'il avait pris pour modèle, il s'appliqua surtout à instruire les pasteurs de leurs devoirs. Ce Pontife, aussi zélé que vertueux, mourut le 17 juillet 855, après huit ans de pontificat. C'est après sa mort, et avant la nomination de Benoît III, son successeur, qu'on a placé la fable ridicule de la papesse Jeanne.

Nous avons plusieurs lettres de ce Pontife, mais peu qui nous soient parvenues tout entières. La première est adressée à Loup, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, pour l'engager à consacrer le monastère fondé par Adremave et à y déposer les reliques qu'il avait reçues de Rome. Le Pape met pour condition que ce monastère restera à perpétuité sous la juridiction de l'Eglise romaine. La seconde est adressée aux évêques de Bretagne. Ils passaient tous pour simoniaques, et on les accusait de ne point faire d'ordination sans argent. Saint Convoyon, abbé de Rédon, s'en était plaint à Nomenoy, comte de Bretagne, qui fit à cet effet assembler un concile. Il y fut convenu que l'on consulterait le Saint-Siége et qu'on s'en tiendrait à son jugement. Le Pape assembla en effet un concile, où il fut décidé qu'aucun évêque ne pourrait rien prendre pour conférer les ordres, sous peine de déposition. Sur les autres difficultés proposées par les évêques de Bretagne, Léon IV répond que ceux qui seront convaincus de simonie doivent être déposés, mais dans un concile et par douze évêques, ou sur le témoignage de soixante-douze témoins; et que, dans le cas où l'évêque accusé demanderait à être entendu à Rome, il y serait renvoyé. L'ordre ecclésiastique ne doit être composé que d'évêques et de clercs; chaque paroisse doit être gouvernée par les prêtres, ou par d'autres clercs, à la nomination de l'évêque diocésain, et dépendants de lui. En se rendant au synode, les prêtres ne seront point obligés d'apporter des présents ou eulogies, dans la crainte que cette charge ne les détourne d'y venir. Le sort étant une espèce de divination, on ne doit point l'employer dans les jugements; les mariages entre parents doivent être défendus. Lorsque les évêques rendent des jugements, ils doivent les appuyer, non sur les écrits des particuliers, mais sur les canons et les décrétales des Papes. Il spécifie les conciles et les Papes dont les décrets étaient compris dans le Code de l'Eglise romaine, et met saint Sylvestre au nombre de ceux dont les décrets font autorité dans les jugements ecclésiastiques. A défaut des canons des conciles et des décrétales des Papes, il veut que les questions soient décidées par l'autorité des Pères, particulièrement de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Isidore, ou que ces questions soient renvoyées au jugement du Saint-Siége. Le Pape écrivit en particulier au duc Nomenoy, pour l'exhorter à ne point prendre le parti de Gislar, qui s'était emparé par violence du siége de Nantes. Cette lettre est perdue. Nous ne dirons rien des autres, dont il ne reste que des fragments.

Le P. Labbe nous a donné, sur les manuscrits du Vatican, une instruction du Pape Léon IV, en forme d'homélie. Elle est intitulée : *Du soin pastoral.* Les évêques à qui elle est adressée étaient chargés de la communiquer aux prêtres de leur dépendance. Le Pape recommande aux uns et aux autres de mener une vie irrépréhensible, d'avoir leur maison près de l'église, de se lever toutes les nuits pour les prières nocturnes, de chanter les offices du jour aux heures marquées, de célébrer dévotement les saints mystères, d'y recevoir avec révérence le corps et le sang de Jésus-Christ,

d'avoir soin de l'autel, des vases sacrés et des ornements, et de veiller à ce que les églises soient bien couvertes et bien voûtées. Il défend de chanter des messes hors de l'église sans la permission de l'évêque, et veut que tous les prêtres soient assistés d'un clerc ou de quelque autre, qui réponde à la messe, et avec qui il puisse chanter les psaumes. Il veut qu'ils fassent les signes de croix sur les oblations et le calice, en ligne droite et non en cercle, tenant deux doigts serrés et le pouce enfermé dans le creux de la main; que chaque dimanche ils bénissent l'eau pour en jeter sur le peuple; qu'ils regardent ce qu'ils acquerront depuis leur ordination comme appartenant à l'église; qu'ils n'emploient pas la puissance séculière pour obtenir des bénéfices; qu'ils ne quittent point l'église dont ils sont titulaires; qu'ils ne s'emparent pas des dîmes d'autrui, qu'ils ne baptisent qu'à Pâques et à la Pentecôte, excepté en danger de mort. « Ayez soin, ajoute le Pontife, de bénir le feu nouveau le samedi saint; de faire apprendre à tous vos paroissiens le symbole des apôtres et l'oraison dominicale; de leur faire observer les veilles des apôtres, les jeûnes des quatre-temps et des rogations, et les faire assister aux litanies ou prières qui se font en ces jours-là; de les inviter, le mercredi qui précède le carême, à confesser leurs péchés et de leur imposer des pénitences suivant la grandeur de leurs fautes; de leur interdire la chair depuis ce jour jusqu'à Pâques; de les avertir de communier quatre fois l'année, à Noël, le jeudi saint, à Pâques et à la Pentecôte. Faites en sorte que l'on s'abstienne de toute œuvre servile, les jours de dimanches et de fêtes que vous célébrerez, d'un soir à l'autre; défendez le chant aux femmes, soit dans l'église, soit dans le vestibule; ne communiquez point avec les excommuniés, et ne leur chantez point de messes. N'ayez d'autre part aux noces que pour les bénir. Faites connaître au peuple qu'il n'est permis à personne de se marier autrement qu'en public, ni de prendre pour femme une de ses parentes; conservez le saint chrême sous clef, à cause de certains infidèles. » — On cite un décret du même Pape, qui ordonne de chanter le *Te Deum* la veille de l'Assomption de la sainte Vierge dont il avait institué l'octave.

Les auteurs sont partagés sur le caractère de Léon IV. Les uns vantent sa libéralité, les autres l'accusent d'une avarice insatiable. Nous croyons avoir montré dans sa notice que ce n'était pas pour lui qu'il amassait des trésors, car son pontificat de huit années fut signalé par de grandes fondations et par de riches ornements ajoutés aux églises.

LEON VII, qui succéda à Jean XI en 936, fut élevé malgré lui sur le Saint-Siége et après avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour éviter cette dignité. Aussi ne changea-t-il rien à son ancienne manière de vivre et continua de consacrer ses moments de loisir à la prière et à la méditation des choses célestes. L'histoire ne dit rien de sa famille, mais on loue sa piété, sa modestie, sa sagesse, son affabilité. C'est le témoignage que lui rend Flodoard qui avait vécu avec lui. Albéric était alors maître de Rome; et Hugues, roi d'Italie avait mis le siége devant cette ville dans le dessein de la reprendre. Ne pouvant réussir à les mettre d'accord, le Pape eut recours à la médiation d'Odon de Cluny, qui eut le bonheur de les amener à la paix. Albéric épousa la fille du roi Hugues qui, à cette condition, consentit à lever le siége de Rome. Léon VII ne gouverna l'Eglise que trois ans et six mois, et mourut en juillet 939.

Ses lettres. — Il nous reste de lui trois lettres. La première à Hugues, duc des Français et abbé de Saint-Martin de Tours. Le Pape lui défend de laisser demeurer ni même entrer aucune femme dans l'ancienne enceinte du monastère, et cela sous peine d'excommunication tant contre ceux qui le permettront que pour celles qui violeront cette clôture. Il relève avec éloges la vénération dont le tombeau de saint Martin jouissait dans toutes les parties du monde chrétien, vénération telle qu'il n'y avait pas de pèlerinage plus célèbre après celui de Rome. Cette lettre est datée de l'an 938. Les deux autres sont sans date. L'une est adressée à Gérard, archevêque de Lorch en Allemagne. Léon VII lui accorda le *pallium*, avec pouvoir de s'en servir, non-seulement aux solennités ordinaires, mais encore dans d'autres jours qu'il lui indique. Il l'exhorte à l'honorer par une grande pureté de vie et par toutes les vertus que saint Paul recommande à un évêque. Comme en demandant le *pallium*, cet archevêque avait envoyé sa profession de foi, Léon VII, qui la trouvait trop abrégée, ne laissa pas de remarquer que, malgré sa concision, la doctrine en était saine

Gerhard se rendit à Rome quelque temps après, dans le dessein de faire des dévotions aux tombeaux des apôtres. Pendant son séjour il consulta le Pape sur diverses questions, et sur la manière de réformer certains abus que les incursions des barbares et les persécutions des mauvais chrétiens avaient occasionnés. Léon VII fit une réponse qu'il adressa aux évêques des Gaules et d'Allemagne, aux rois, aux ducs, aux abbés, aux comtes, et particulièrement à Isingrim, évêque de Ratisbonne, à Lambert de Frisingue et à quelques autres. On demande par la première question, si l'on doit admettre à pénitence les devins, les enchanteurs et ceux qui sont coupables de maléfices. La raison de douter, c'est que la Loi de Moïse ordonnait de mettre à mort ces sortes de personnes. Le Pape répond qu'il est plus à propos de les engager à faire pénitence que de les laisser mourir dans leurs péchés; mais que pourtant s'ils méprisent les jugements ecclésiastiques, il faut les abandonner à la rigueur des lois civiles.— La seconde question consistait à savoir si les évêques devaient dire *Pax vobis* ou *Dominus vobiscum*. Vous devez,

répond le pontife, vous conformer dans vos provinces à la pratique de l'Eglise romaine, où, les jours de dimanche et de principales fêtes, on dit le *Gloria in excelsis* avec *Pax vobis;* tandis que dans le carême, les quatre-temps, les veilles des saints et autres jours de jeûne, on ne dit que le *Dominus vobiscum.* —Répondant à la troisième question, savoir, s'il faut réciter l'oraison dominicale à la bénédiction de la table, il dit que non, parce que les apôtres ne la récitaient qu'à la consécration du corps et du sang de Jésus-Christ. — Sur la quatrième question, qui regarde les mariages avec la commère ou la filleule, il déclare qu'ils sont défendus par les canons, et il en cite un du Pape Zacharie, mais différent de la lettre citée par Athon de Verceil.— La cinquième question regardait les prêtres qui se mariaient publiquement, et demandait si leurs enfants pouvaient être promus aux ordres. Léon VII veut qu'on dépose ces prêtres, mais il prétend que les enfants nés de ces sortes de mariages ne doivent pas en souffrir, non-seulement parce qu'ils sont innocents de la faute de leur père, mais parce que le baptême remet tous les péchés. — On avait encore demandé si les corévêques pouvaient consacrer des églises, ordonner des prêtres, et conférer le sacrement de confirmation. — Le Pape, en faisant une réponse négative, marque positivement l'onction du chrême et l'imposition des mains comme nécessaires à la confirmation. Il cite aussi les canons de Zacharie et de saint Grégoire, pour établir les degrés de parenté dans lesquels le mariage est défendu. Enfin, il déclare qu'à l'égard de ceux qui pillent les églises, l'évêque doit user de toute l'autorité qu'il tient de Dieu et que saint Paul exprime en ces termes : *Reprenez, suppliez, menacez avec empire.* Il constitue Gérhard son vicaire en Allemagne, exhorte les évêques à se joindre à lui pour la réforme des abus, et prie Ebérard, duc de Bavière, de les appuyer de son autorité. Ces trois lettres, dont le style est net, grave et naturel, sont autant de preuves du zèle et de la piété du Pape Léon VII. On les trouve dans le tome IX de la *Collection des Conciles.*

LEON IX. — Si l'humilité conduit quelquefois aux honneurs, et si ceux-ci n'en sont que la juste récompense, personne, sans contredit, ne les mérita mieux que le Pape Léon IX, qui fut élu pour succéder à Damase II, le 11 février 1049. Il était né en Alsace, le 21 juin de l'an 1002, et portait le nom de Brunon. Son père Hugues, comte d'Egisheim, était cousin germain de l'empereur Conrad le Salique, et sa mère, héritière des comtes de Dabo, comme on disait alors, et aujourd'hui de Dagsbourg. Pour donner au jeune Brunon une éducation qui répondît à la noblesse de sa naissance, on le confia à Berthold, évêque de Toul, qui le fit instruire dans l'école de sa cathédrale. Il devint un prodige de science, un modèle de piété, et se fit remarquer autant par sa modestie que par les grâces que la nature lui avait prodiguées. Vibert son historien, n'affirme pas positivement qu'il ait embrassé la vie monastique; mais il l'insinue quand il dit que sa promotion à l'évêché de Toul, un des plus pauvres qu'il y eût alors, le réjouissait par le souvenir de sa première profession, où il aimait mieux servir Jésus-Christ, en se contentant de ce qu'il y a de plus vil et de plus abject, que de parvenir, en l'offensant, à ce qu'il y a de plus sublime. Paroles tirées du ch. VIIe de la Règle de Saint-Benoît et qui font supposer qu'il l'avait d'abord professée. Du reste, ce qu'il disait, quelques jours avant sa mort, est encore plus formel : « J'ai vu la pauvre cellule que j'habitais étant moine transformée en un vaste palais; et dans un moment il me faudra rentrer dans la demeure étroite du tombeau. Aussi Trithème le fait-il, sans hésiter, moine de l'ordre de Saint-Benoît. Il en fut tiré par la voix unanime du clergé et du peuple, qui l'appelèrent, en 1026, à remplir le siége épiscopal de Toul, devenu vacant par la mort de Berthold. Il l'occupa l'espace de vingt-deux ans, pendant lesquels il s'appliqua à rétablir la discipline régulière, tombée en désuétude dans un grand nombre de monastères, par la faute de ceux qui les gouvernaient. Il les déposa et en mit d'autres à leur place. Mais sa charité, peut-être plus encore que la régularité de ses mœurs, contribua à le faire bénir de son troupeau. Il aimait les pauvres, leur donnait de ses biens et les servait lui-même. Il avait pris l'habitude tous les ans de faire à Rome un pèlerinage, dans lequel il était accompagné quelquefois de quatre à cinq cents personnes.

Cependant le Pape Damase II, étant mort à Préneste, le 8 août 1048, l'empereur Henri III, qui était allié à la famille des comtes d'Egisheim, convoqua à Worms une assemblée des prélats et des seigneurs de Germanie, devant laquelle l'évêque de Toul fut appelé, et proclamé Pape à l'unanimité des suffrages. Brunon se défendit de cet honneur, et demanda, pour délibérer, trois jours qu'il passa en prières. Il fit ensuite une confession publique de ses fautes dans l'espérance de se faire reconnaître indigne d'une fonction aussi élevée; mais quoique les assistants ne pussent retenir leurs larmes, ils n'en persévérèrent que plus vivement dans leur première résolution. Vaincu par les instances des grands et du clergé, Brunon accepta, et partit pour Rome où il voulut entrer pieds nus et sous les habits d'un pèlerin. Le lendemain de son arrivée, il monta en chaire et harangua le clergé et le peuple, auxquels il annonça son élection faite par les Etats d'Allemagne, en déclarant qu'il ne regardait comme canonique que celle de la capitale de la chrétienté. Il fut accueilli par une acclamation générale et installé aussitôt sur le Siége apostolique. Peu de temps après les fêtes de Pâques de cette même année 1049, il tint à Rome un concile, où l'on déclara nulles plusieurs promotions simoniaques dont l'abus était

alors très-fréquent. Il se rendit ensuite à Pavie, où pendant la semaine de la Pentecôte, il convoqua un second concile qui confirma les décrets du précédent. De Pavie il se rendit en Allemagne, en passant par Cluny, où il confirma l'institution de la fête du jour des morts, et alla ensuite à Cologne célébrer la Saint-Pierre avec l'empereur Henri. Il revint en Italie, en prenant son chemin par la France, visita son ancienne église de Toul, fit la dédicace de l'église de Saint-Remi de Reims, le 1er octobre, et, deux jours après, présida à l'ouverture d'un concile dans lequel on travailla à réformer un grand nombre d'abus qui s'étaient introduits dans les Gaules, tant de la part des laïques que des ecclésiastiques. Il continua sa route par Verdun, où il dédia l'église de Sainte-Madeleine, et accorda divers priviléges aux abbayes de Saint-Vannes et de Saint-Maur; par Metz, où il consacra la basilique de Saint-Arnoul ; et par Mayence, où il convoqua un concile de quarante évêques. Toutes ces assemblées de prélats n'avaient pour but que de porter remède à l'avarice et à la dépravation du clergé. Tous leurs canons ne parlent que de simonie et d'adultères, et prononcent l'excommunication des coupables.

Son retour à Rome fut un sujet d'allégresse publique. Il y réunit après Pâques dans la basilique de Latran un nouveau concile, où les erreurs de Bérenger sur l'Eucharistie furent discutées et condamnées pour la première fois. Là aussi furent excommuniés comme simoniaques tous les évêques de Bretagne. Après avoir en septembre renouvelé le premier de ces décrets, dans le concile de Verceil, Léon IX reprit le chemin de la Lorraine et de l'Allemagne. Il assista à la translation à Toul des reliques de saint Gérard, évêque de cette ville, pendant qu'un synode, assemblé à Paris le 16 octobre, par le roi Henri Ier, confirmait la condamnation de Bérenger, et à l'imitation du concile de Verceil faisait jeter aux flammes le livre de Jean Scot, sur lequel cet hérésiarque s'était particulièrement appuyé. Un nouveau concile tenu à Rome, en 1051, condamna l'évêque de Verceil comme adultère, et statua qu'à l'avenir les femmes qui se prostitueraient à des prêtres seraient adjugées comme esclaves au palais de Latran. Cependant l'Italie méridionale, ravagée par les Normands, réclamait ses soins. Léon IX visita la Pouille où il réforma les mœurs. Il retourna bientôt en Allemagne, afin d'obtenir des secours contre les incursions des hommes du Nord. Au milieu de toutes ces occupations, le saint Pontife travaillait à la réconciliation du roi de Hongrie et de l'empereur. Enfin il revint en Italie avec les troupes destinées à repousser l'ennemi. Leurs efforts ne furent pas heureux; après une défaite complète, le Pape qui les accompagnait dans cette guerre, tomba lui-même au pouvoir des Normands, qui cependant respectèrent son malheur et sa dignité. Le comte Humphroi le fit conduire avec honneur à Bénévent, où il passa dix mois, dans les prières, les jeûnes et les austérités, couchant sur le plancher de sa chambre, recouvert d'un seul tapis, avec une pierre pour oreiller. C'est pendant cette captivité qu'il adressa plusieurs lettres aux évêques d'Afrique, à ceux de Constantinople et d'Antioche, pour essayer d'établir sur ces derniers la suprématié de son siége, et à l'empereur pour l'engager à le soutenir contre ses vainqueurs. Si ce prince ne put lui envoyer les secours qu'il réclamait, il l'en dédommagea, en favorisant ses pieux travaux, et en recevant avec bienveillance ses nonces à Constantinople. Ces occupations et l'étude du grec à laquelle Léon IX se livrait avec ardeur, le respect même des Normands ne purent le distraire de ses chagrins, et le comte Humfroi ne le rendit aux Romains que ruiné par une maladie mortelle. Il rentra à Rome au mois de mars 1054, et peu de temps après il termina par la mort la plus édifiante une vie remplie de bonnes œuvres. La veille de ce jour fatal, il s'était fait porter dans l'église de Saint-Pierre, où il avait passé toute la journée à prier. Remis dans son lit, il entendit la messe, reçut les derniers sacrements, et expira sans douleur le 19 avril, à l'âge de 52 ans et après un pontificat de cinq ans, deux mois et neuf jours. Il fut enterré à Saint-Pierre près de l'autel de Saint-Grégoire. Pour toute épitaphe, on mit sur son tombeau ce distique, qui exprime beaucoup dans sa concision :

Victrix Roma dolet, nono viduata Leone,
Et multis talem non habitura patrem.

Plusieurs miracles attestèrent sa sainteté; l'Eglise honore sa mémoire le 19 avril, et son nom est inscrit au Martyrologe.

Ses écrits. — Nous avons remarqué plus haut que Léon IX avait fait de bonnes études; cependant quoique Wibert, son principal historien, nous assure qu'il y avait acquis un grand fonds d'érudition, ecclésiastique et profane, nous ne voyons pas qu'il ait laissé après lui de monument considérable ou d'ouvrage de longue haleine. Ce qui nous reste de ses écrits se réduit à quelques lettres dogmatiques, quelques épîtres familières, quelques petits traités ou discours, un grand nombre de bulles et plusieurs décrets faits en concile.

A Michel Cérularius. — Parmi ses lettres dogmatiques la première est celle qu'il adressa au patriarche de Constantinople, Michel Cérularius. Elle mériterait plutôt le nom de traité par son importance et les développements que l'auteur donne à sa matière. Le but de cette lettre est de repousser les reproches mal fondés que les Grecs adressaient à l'Eglise latine, surtout au sujet du pain sans levain dont elle use dans la célébration des saints mystères. Léon leur demande pourquoi ils ont condamné cette Eglise sans l'avoir entendue. Il ajoute qu'ils n'étaient pas recevables à vouloir lui apprendre la manière dont elle devait célébrer les mystères, puisqu'on ne pouvait douter qu'elle ne l'eût apprise de celui à qui

le Fils de Dieu a dit : *Vous êtes heureux, fils de Jonas, parce que la chair ni le sang ne vous l'ont point révélé, mais mon Père qui est dans le ciel.* Cette Eglise, fondée par saint Pierre, a réfuté et condamné toutes les hérésies, même celles qui se sont élevées chez les Grecs, et en particulier dans l'Eglise de Constantinople. Il n'appartient à personne de juger l'Eglise romaine, suivant la décision du concile de Nicée ; elle est le chef de toutes les Eglises, de l'aveu unanime des évêques du premier concile de Constantinople. Quoique le pouvoir des clefs ait été donné à toutes les Eglises catholiques, il appartient spécialement à celle qui a eu pour pasteur le prince des apôtres. Le Pape relève ensuite toutes les prérogatives accordées par Jésus-Christ à saint Pierre, ses travaux pour l'établissement de l'Eglise, ses miracles et son autorité. On ne pouvait douter que l'Eglise romaine ne suivît la doctrine que cet apôtre y avait enseignée. La preuve en était claire : *Je rends grâces à Dieu pour vous, disait saint Paul, de ce que votre foi est annoncée dans tout le monde.* D'où saint Augustin et saint Chrysostome ont conclu que la foi des Romains était la même que l'on annonçait dans toutes les Eglises de l'univers. Aussi cet apôtre ne changea-t-il rien dans leur doctrine; il se contenta de les exhorter à la persévérance. Bien loin d'en user de même avec les Grecs, il les reprit fortement d'avoir abandonné la foi, presque aussitôt après qu'il la leur eût annoncée. Par une suite de leur inconstance dans la saine doctrine, ils ont supprimé le culte des images, et donné le nom de concile général au conciliabule de Constantinople, sous Constantin Copronyme, qui ordonna de les détruire. Mais le Pape Nicolas en prit la défense; il s'opposa à la déposition d'Ignace et à l'intrusion de Photius. Il établit ensuite un parallèle entre l'Eglise de Rome et celle de Constantinople. Celle-là est la mère, celle-ci est la fille. La première avait déjà souffert dix persécutions, renversé l'idolâtrie, immolé à Dieu des armées de martyrs, et foulé aux pieds le prince du monde et son royaume, lorsque la seconde est née dans les délices. Comment donc ne rougit-elle pas de s'arroger la primauté, et de manquer de respect envers une mère, vénérable au moins par ses cheveux blancs? Il rappelle au patriarche Michel, que c'est à l'Eglise romaine qu'il est redevable de son siége, puisqu'elle a ordonné dans plusieurs de ses conciles, que l'évêque de Constantinople serait honoré comme le Pontife de la ville impériale, sauf l'ancienne dignité des siéges principaux et apostoliques, c'est-à-dire d'Alexandrie et d'Antioche. Il reproche à ce patriarche d'avoir fait fermer toutes les églises des Latins et d'avoir enlevé les monastères aux abbés et aux moines, jusqu'à ce qu'ils consentissent à vivre suivant les usages des Grecs. « Combien l'Eglise romaine est plus modérée, lui dit-il, puisqu'au dedans comme au dehors de Rome, il y a plusieurs monastères et plusieurs églises dans lesquelles on n'empêche pas aux Grecs de suivre les traditions de leurs pères. Au contraire, on les y exhorte, parce que nous savons que la différence des coutumes, selon les lieux et les temps, ne nuit point au salut, pourvu que l'on soit uni par la foi et la charité, qui nous rendent tous également recommandables à Dieu. » Léon reproduit plusieurs exemples de la présomption des patriarches de Constantinople : et insistant sur l'indéfectibilité de la foi de l'Eglise romaine, il répète que c'est à ses évêques, comme successeurs de saint Pierre, qu'appartient le jugement de toute l'Eglise, et que le Saint-Siége n'est jugé de personne. D'où il conclut que Michel Cérularius, et Léon d'Acride qui le soutenait dans sa rébellion, en voulant diminuer l'autorité de ce siége par leurs reproches, travaillent à renverser tout l'édifice chrétien. Il les exhorte à l'unité, en leur remontrant que l'honneur de l'Eglise romaine les intéressait autant que le membre d'un corps est intéressé à la conservation du corps lui-même. Il leur envoie, dit-il, quelques passages des Pères, pour réfuter leur écrit contre les azymes, en attendant qu'il y réponde lui-même. Nous ne connaissons point cette réponse; il paraît que le Pape en chargea ses légats, car dans sa seconde lettre à Michel Cérularius, il le renvoie à un écrit plus ample, où l'erreur des Grecs touchant le pain fermenté est réfutée.

Il y a dans cet écrit deux passages qui demandent particulièrement à être remarqués. Le premier, c'est qu'en parlant de la souveraineté temporelle unie à la juridiction spirituelle des Papes, Léon IX l'établit sur la prétendue donation de Constantin, qui depuis longtemps est reconnue pour fausse par tous les savants. Il semble même qu'elle dût l'être dès cette époque. En effet la cession de la ville de Rome faite par Pépin le Bref, puis confirmée par Charlemagne et par Louis le Débonnaire, ne suffisait-elle pas pour détruire le fait de cette spécieuse donation, tant vantée par les Romains. La seconde remarque à faire sur l'écrit de notre saint Pontife, c'est le reproche qu'il fait aux Grecs, d'avoir admis des eunuques et même une femme sur le siége de Constantinople ; reproche qui montre clairement que la fameuse fable de la papesse Jeanne, dont on place l'époque au moins deux cents ans avant ce pontificat, n'avait pas encore été inventée.

Au patriarche d'Antioche. — Nous avons du Pape Léon IX une lettre à Pierre, patriarche d'Antioche, qui mérite d'être connue. C'est une réponse à celle que ce patriarche avait écrite à notre Pontife, pour lui faire part de sa promotion et lui demander sa communion. Le Pape le loue de son amour pour l'unité, et l'exhorte à maintenir lui-même les prérogatives de son Eglise, la troisième après celle de Rome, lui offrant son secours contre ceux qui s'efforçaient de diminuer l'ancienne dignité de l'Eglise d'Antioche, c'est-à-dire contre Michel, pa-

triarche de Constantinople, qui, s'attribuant le second rang, rejetait par là même le patriarche d'Antioche au quatrième. Pierre avait prié le Pape de lui donner des raisons de la division qui régnait dans l'Eglise universelle. Léon répond que, par la grâce de Dieu, l'Eglise romaine conserve le lien de l'unité; et que s'il y a quelque semence de schisme, c'est de la part de l'Eglise grecque. Ensuite il approuve la promotion de Pierre au patriarchat d'Antioche, à la condition toutefois qu'elle avait été faite conformément aux canons. Il reconnaît pour catholique sa profession de foi, et suivant l'usage, il lui renvoie la sienne, en marquant à l'article du Saint-Esprit, qu'il procède du Père et du Fils. Sur la prédestination, il dit que Dieu ne prédestine que les biens, quoiqu'il prévoie les biens et les maux; que sa grâce prévient et suit l'homme, sans détruire son libre arbitre; que l'âme est créée de rien, et coupable de péché originel, tant qu'elle n'a pas été purifiée par le baptême. Il approuve les sept premiers conciles généraux, et ne dit rien du huitième, parce qu'on n'y décida aucun point de doctrine.

A Michel Cérularius. — Au mois de janvier de l'an 1054, le Pape envoya à Constantinople trois légats, chargés de deux lettres, savoir, une pour le patriarche et l'autre pour l'empereur; et l'une et l'autre en réponse à celles qu'il avait reçues d'eux. Le patriarche avait témoigné dans la sienne un grand désir de la réunion des deux Eglises. Le Pape l'en félicite et témoigne que de son côté il ne le souhaitait pas moins vivement; mais il ne lui dissimule point les bruits fâcheux que l'on répandait sur son compte. On dit que vous êtes néophyte; que vous n'êtes pas monté par degrés à l'épiscopat; que vous voulez soumettre à votre domination les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et les priver des anciens privilèges de leurs dignités; que, par une usurpation sacrilége, vous vous donnez le titre de patriarche universel que saint Pierre ni aucun de ses successeurs n'ont voulu prendre, quoique le concile de Chalcédoine eût ordonné qu'on l'accorderait à saint Léon et aux Pontifes suivants. « Mais qui donc n'aura pas lieu de s'étonner, ajoute le saint Pape, qu'après plus de mille ans d'orthodoxie, honorée par tant de saints et de docteurs, vous vous soyez avisé de calomnier l'Eglise des Latins, en anathématisant et en persécutant publiquement tous ceux qui participent aux sacrements faits avec des azymes. Nous avons été informé de votre entreprise par le bruit commun et par la lettre écrite en votre nom aux évêques de la Pouille, laquelle prétend prouver que Notre-Seigneur institua avec du pain levé le sacrement de son corps qu'il donna à ses apôtres; ce qui se trouve réfuté par l'autorité de l'Ecriture. qui défendait aux Juifs, sous peine de mort, d'avoir dans leurs maisons de pain levé, pendant les huit jours de la Pâque. Est-il à présumer que Jésus-Christ ou ses disciples aient prévariqué en ce point? » Léon IX ne répond pas aux autres calomnies répandues dans le libelle du patriarche de Constantinople, parce qu'il l'avait fait dans un écrit particulier, dont il avait chargé ses légats, et dans lequel, comme nous l'avons dit, il réfutait plus au long, l'erreur des Grecs touchant le pain fermenté.

Dans la lettre adressée à l'empereur Constantin Monomaque, le Pape le loue de son zèle pour le rétablissement de la paix entre les Grecs et les Latins. Il rapporte en abrégé ce qu'il avait fait lui-même pour délivrer les Eglises de Dieu de la persécution des Normands; la conférence qu'il avait eue avec le duc d'Argyre, sur les moyens de les réduire, non en les mettant à mort, mais en les ramenant au devoir par la crainte des hommes, et la résolution où il était de chasser ces barbares, avec son secours et celui de l'empereur Henri. « C'est alors, lui dit-il, que combattant particulièrement pour la cause de Dieu, vous serez surnommé devant lui monomaque, comme vous l'êtes déjà devant les hommes. » Il se plaint des entreprises de Michel Cérularius contre les Latins et contre les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Il prie Constantin de rendre à l'Eglise romaine ses patrimoines situés dans les lieux dépendants de son empire, et lui recommande ses légats.

Aux évêques d'Afrique. — Il restait à peine cinq évêques en Afrique sous la domination des musulmans; trois de ces pontifes se plaignirent au Pape de l'évêque de Gommi, qui semblait s'arroger les droits de métropolitain, au préjudice de l'évêque de Carthage, ville que l'on ne regardait plus comme capitale, parce que depuis longtemps elle était tombée en ruines. Léon IX leur répondit par deux lettres, dont l'une est adressée à Thomas que l'on croit avoir été évêque de Carthage. Il y témoigne sa douleur de voir l'Eglise d'Afrique réduite à un si petit nombre d'évêques, elle qui en avait envoyé jusqu'à deux cents aux anciens conciles. Il déclare ensuite que le titre de métropolitain de toute l'Afrique appartient à l'évêque de Carthage; que sans son consentement l'évêque de Gommi ne peut ni consacrer ni déposer d'évêques, ni convoquer le concile provincial; et que tout son pouvoir ne passe point les bornes de son diocèse. Le Pape ajoute, qu'à l'égard d'un concile général, on ne peut en tenir sans l'ordre du Saint-Siége; ce que vous trouverez, lui dit-il, écrit dans les saints canons, si vous l'y cherchez. — La seconde lettre est adressée à deux évêques nommés Pierre et Jean. Ainsi que dans la précédente, le Pape déclare que l'Eglise de Carthage aura dans tous les temps, comme elle avait eu jusqu'alors, le privilége de métropole, que cette ville reste déserte, ou qu'elle recouvre sa première splendeur. Il rapporte ensuite, comme ces deux évêques lui en avaient témoigné le désir, l'établissement des archevêques et des métropolitains. Mais tout ce qu'il en dit est tiré des fausses décrétales at-

tribuées aux Papes Clément, Anaclet, Anicet et autres.

Aux évêques d'Italie. — Informé que les abbés et les moines d'Italie sollicitaient les fidèles, soit de leur vivant, soit au moment de la mort, de leur faire donation de leurs biens, il apporta un remède à cet abus, en défendant à ceux qui entreraient dans les monastères par un motif de conversion, de donner à la maison qu'ils auraient choisie plus de la moitié de leur fortune, voulant qu'ils réservassent l'autre moitié à l'église où ils avaient reçu le baptême, la pénitence, l'Eucharistie et toutes les instructions du salut. Il adressa ce décret à tous les évêques d'Italie, afin qu'ils le fissent observer dans leurs diocèses. Il régnait un autre abus dans celui d'Ossimo. Après la mort de l'évêque, le peuple entrait à main armée dans sa maison, pillait tous ses biens, brûlait les maisons de campagne, coupait les vignes et les arbres, et ravageait tout avec une fureur qui surpassait celle des bêtes sauvages. Le Pape en écrivit au clergé et au peuple de cette ville, auxquels il représente que si le dernier évêque mort avait offensé quelqu'un pendant sa vie, on ne devait pas s'en venger sur Jésus-Christ à qui l'Eglise d'Ossimo était demeurée en garde, ni sur le patrimoine de l'Eglise d'où les pauvres tirent leur subsistance. Il défend à l'avenir de semblables excès sous peine d'excommunication et d'anathème. Il paraît que l'évêque dont la mort donna occasion à ce brigandage, était le même qui vivait dans le désordre sous le Pape Clément II, et à qui saint Pierre Damien se plaignait qu'on laissât ses crimes impunis.

Au duc de Bretagne. — Entre les autres lettres du Pape Léon IX, nous nous bornerons à rappeler celle qu'il écrivit au duc de Bretagne, au comte Anale et aux autres seigneurs du pays. Il leur notifie la sentence d'excommunication qu'il avait prononcée contre les évêques bretons, non-seulement parce qu'ils persistaient à ne pas vouloir reconnaître l'archevêque de Tours pour leur métropolitain, comme le Pape Nicolas Ier et ses successeurs l'avaient ordonné, mais parce qu'étant accusés de simonie, ils n'avaient pas comparu au concile de Rome, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu dans celui tenu à Reims en 1049. Le Pape leur enjoint de se trouver au concile indiqué à Verceil pour le 1er septembre de l'année suivante, c'est-à-dire en 1051.

Bulles. — Nous n'entrerons point ici dans un détail qui pourrait fatiguer le lecteur, sans lui présenter aucun résultat avantageux. Il suffit, pour notre dessein, d'avertir qu'il existe, sous le nom de Léon IX, plus de quarante bulles ou priviléges, tant dans la collection générale des conciles et l'*Italia sacra* d'Ughelli, que dans le recueil de dom Luc d'Acheri, dom Mabillon, dom Martène et autres Ces priviléges, comme les lettres du même Pontife, fort bien écrits pour le temps, seront toujours regardés comme des monuments de la science et de la piété de leur auteur, ainsi que de son amour pour la religion, la discipline de l'Eglise et l'ordre monastique. Parmi ces bulles, nous en trouvons une, datée du 7 octobre 1052, qui tranche la question agitée pendant si longtemps entre les Français et les habitants de Ratisbonne, qui se vantaient les uns et les autres d'être en possession des reliques de saint Denys l'Aréopagite. Mais cette pièce, toute à l'avantage des Français, porte avec elle des caractères évidents de supposition.

Discours. — Plusieurs bibliographes attribuent à Léon IX quelques homélies ou sermons, imprimés, selon eux, à la suite de ceux de saint Léon le Grand, dans les éditions de Louvain, 1566, de Cologne, 1565 et 1598, et d'Anvers, 1583 ; mais ils ne spécifient rien en particulier, et ne nous en donnent pas d'autre connaissance. Nous ne savons en fait de discours que ceux qu'il prononça en divers conciles, et qui font partie des actes de ces assemblées. Il y en a un autre dans la chronique d'Hirsauge et dans les Annales de Baronius, dont voici quelle fut l'occasion. Léon IX étant en Allemagne en 1049, logea chez le comte Adelbert, son neveu. Comme ils se promenaient ensemble sur une montagne du voisinage, le Pape découvrit un endroit qui lui paraissait propre pour y établir un monastère. Il s'en expliqua avec le comte, et apprit de lui qu'en effet ses ancêtres en avaient fondé un en l'honneur de saint Aurèle; mais que depuis, les moines s'étant relâchés, le monastère était tombé en ruines. Le Pape demanda ce qu'on avait fait des biens qui en dépendaient, et ce seigneur ne put ou ne voulut donner là-dessus aucun éclaircissement ; mais Léon IX, s'étant informé auprès d'un clerc fort âgé, qui avait vu les moines de saint Aurèle dans leur ferveur, apprit de lui que l'aïeul du comte Adelbert avait, par un motif d'avarice, détruit le monastère et usurpé tous les biens ; et que, dans l'incursion des Normands, l'abbé avait caché sous la terre le corps de saint Aurèle. A force de chercher on le découvrit, et il s'exhala du tombeau une odeur très-agréable. Les ossements étaient enveloppés d'une étoffe de soie, avec une inscription en ces termes : *Le corps de saint Aurèle, évêque du temps du roi Arnoul, a été mis ici sous l'abbé Harderade.* Le Pape l'ayant lue, s'écria : « Malheur à ceux qui ont réduit en solitude ce lieu sanctifié par la présence corporelle et les mérites d'un si grand prélat. » Puis, faisant fermer le tombeau, il s'adressa au comte, son neveu, et à Wiltride sa femme ; il leur représenta, en présence de quelques cardinaux, l'énormité du crime que son aïeul avait commis en détruisant ce monastère, et en s'en appropriant les biens. Il lui ordonna de le rétablir au plus tôt, d'y remettre la communauté dans l'état où elle était auparavant, et de restituer tout ce qu'on lui avait enlevé. Le comte Adelbert, touché de ce discours, se jeta à genoux, et, les larmes aux yeux, il confessa son péché, en promettant de remettre toutes choses

en état. A cette condition sa faute lui fut pardonnée.

Combat des vices et des vertus. — On possède encore sous le nom de notre Pontife, à la suite des œuvres de saint Léon le Grand, un traité du *Combat des vices et des vertus*, qui lui est contesté par Pierre Canisius, mais que les auteurs de l'histoire littéraire de la France lui attribuent, en insinuant que ce traité pourrait bien être la même chose que les homélies ou sermons que nous n'avons pu retrouver dans les éditions citées plus haut. Ce traité est divisé en vingt-cinq chapitres, dans chacun desquels l'auteur introduit un vice, en le mettant en opposition avec la vertu qui le combat. Il commence par l'orgueil et l'humilité, et finit par l'amour de ce monde avec le désir des biens futurs. Le fond principal est tiré de l'Ecriture sainte, et l'auteur faisait tant de cas de ce traité qu'il le regarde et le qualifie lui-même comme un livre d'or.

Rétablissement de Saint-Evre. — Dom Mabillon nous a conservé un autre petit écrit que publia notre pontife, lorsqu'il n'était encore qu'évêque de Toul, sur le rétablissement du monastère de Saint-Evre. Cet écrit rapporte ce que chacun donna à l'abbaye de Saint-Evre, soit en or, soit en argent, soit en ornements, soit en denrées, il est daté de l'an 1030.

Ouvrages en musique.— Le Pape Léon IX était habile musicien et connaissait parfaitement les règles de la composition. Il se plaisait à faire usage de ce talent pour noter d'anciennes pièces et plus souvent encore pour en composer de nouvelles. On parle surtout avec éloge d'un office de saint Grégoire le Grand qu'il mit en musique. Il fit aussi et nota des répons en l'honneur de plusieurs saints, comme saint Cyriaque, martyr, saint Heydulphe, évêque de Trèves et fondateur de Moyenmoutier, et sainte Othilie, vierge. Un auteur du XIIe siècle ajoute que Léon nota encore l'office de saint Nicolas, l'hymne *Gloria in excelsis* et quelques antiennes. En passant par Metz, après qu'il eut été élevé à la dignité de Souverain Pontife, il composa et nota, à la prière de Sigefroi, abbé de Gorze, des répons pour l'office de saint Gorgon, martyr, honoré d'un culte particulier dans ce monastère.

Autres écrits. — Wibert, l'historien de Léon, et l'anonyme à qui l'on doit la relation de sa mort, nous ont conservé quelques prières fort touchantes que fit alors le saint Pontife. On trouve dans un manuscrit provenant de l'ancienne abbaye de Vauclerc, un autre recueil de prières, sous le titre de Salutations de la sainte Vierge. Mais on doute avec raison que ces prières, tirées du psautier, par un nommé Léon, appartiennent réellement à Léon IX. Le même doute se renouvelle à l'occasion d'un autre petit ouvrage tiré du même manuscrit, et dans lequel l'auteur, également nommé Léon, examine la question de savoir si, dans la dernière cène du Seigneur, les apôtres reçurent passible le même corps que nous recevons impassible. Ce qui fortifie le doute que nous avons exprimé et le change pour nous en fin de non-recevoir, c'est que ce traité n'est autre chose qu'une des dernières lettres d'Yves de Chartres. D'ailleurs, l'abbé Hameric à qui il est adressé ne commença à gouverner le monastère d'Auchin au plus tôt qu'en 1088, c'est-à-dire plus de vingt ans après la mort de Léon IX. Enfin Jacques Chifflet, et après lui dom Martène ont essayé de faire honneur à notre Pontife des *Gestes des abbés de Moyenmoutier*, contenant la Vie de saint Heydulphe et l'Histoire de ses successeurs, qu'il aurait composées comme il n'était encore que simple évêque de Toul; mais nous aurons occasion de montrer ailleurs que cet écrit appartient à Valcande, moine de ce monastère.

Léon IX savait joindre dans ses écrits la force à la politesse; mais il n'était jamais plus éloquent que dans ses invectives contre les vices et les désordres du clergé. Ses discours dans le concile de Reims firent trembler ceux mêmes qui ne se croyaient pas coupables de simonie; de sorte que plusieurs songèrent à se démettre des bénéfices qu'ils avaient obtenus par des voies illégitimes. Ce pieux Pontife parut dans le monde comme une lumière qui éclaira toute la France. Il menait la vie des apôtres, imitant leur zèle par son application à instruire les peuples, et à leur envoyer des ministres éclairés et prudents, capables de les diriger dans les voies qui conduisent à Dieu.

LÉON Ier ou l'Ancien, succéda à Marcien sur le trône d'Orient, le 7 février 457. Sa famille est inconnue, et tout ce que l'on sait de sa patrie, c'est qu'il était originaire de Thrace. Il signala les commencements de son règne par la confirmation du concile de Chalcédoine contre les eutychéens et par la paix qu'il rendit à l'empire, après avoir remporté de grands avantages sur les barbares. Trahi par le patrice Aspar, qui l'avait placé sur le trône dans l'espérance de régner sous son nom, il fit mourir ce perfide avec toute sa famille, en 471, et mourut lui-même en 474. On a de lui deux lettres : la première adressée à Juvénal de Jérusalem pour le consulter sur l'usurpation de Timothée Elure, prêtre d'Alexandrie, qui s'était emparé du siége épiscopal de cette ville, occupé par saint Protère. La seconde est une lettre circulaire qu'il adressa à tous les évêques, pour avoir leur avis sur le concile de Chalcédoine et sur l'affaire de Timothée.

LÉON, surnommé *le Sage* et *le Philosophe*, à cause de la protection qu'il accorda aux lettres, était fils de Basile le Macédonien, auquel il succéda sur le trône, le 1er mars 886. L'empire était ouvert à tous les barbares : Trop faible pour leur résister, Léon appela à son secours les Turcs qui, après l'avoir débarrassé de ses ennemis, rentrèrent dans Constantinople et la traitèrent en ville conquise. Léon chassa de son siége le patriarche Photius. Excommunié par le patriarche Nicolas, parce que, contrairement à la dis-

cipline de l'Eglise grecque, il s'était marié pour la quatrième fois, il s'en vengea en faisant déposer le Pontife. Léon mourut le 9 juin 911. Il aimait beaucoup à parler en public et se plaisait à composer des sermons, au lieu de s'occuper de la défense de l'empire. On conserve de lui plusieurs discours dont la plupart ont été rendus publics dans les collections de Gretzer, du P. Combefis et de Maffei, ainsi que dans le XVII[e] volume de la Bibliothèque des Pères. Ces sermons, au nombre de trente-trois, roulent sur des sujets pieux. Baronius les qualifie de pures déclamations sans aucune utilité pour le lecteur. Ce sont des discours de sophiste, où l'on trouve moins de piété que de vanité puérile et d'orgueil. En dehors de cette collection, on a du même prince un panégyrique de saint Jean Chrysostome, bien éloigné de l'éloquence de son modèle. Il se trouve parmi les œuvres de ce Père dans l'édition de Savil. On possède encore un *Cantique sur le jugement dernier*, traduit en latin par Jacques Pontarus; une *Lettre à Omar*, pour lui prouver la vérité de la religion chrétienne et l'impiété de celle des Sarrasins; on la trouve dans les nouvelles éditions de la Bibliothèque des Pères ; et dix-sept *Prédictions sur le sort de Constantinople*, qui prouvent qu'il aimait à lire dans l'avenir et que, comme les autres Grecs de son temps, il croyait aux prédictions des devins et des astrologues. George Codinus les a insérées dans son ouvrage *De imperatoribus Constantinopolitanis*. Il composa encore quelques livres de droit, un *Traité de tactique militaire* et des *Enigmes* qui ne rentrent pas dans notre sujet. Tout ce que nous pouvons ajouter sur ce prince, si mal à propos surnommé *le Sage*, c'est qu'il ne cessa de déshonorer sa philosophie par ses mœurs qu'en cessant de vivre.

LÉON (Saint), évêque de Sens et confesseur, monta sur le siége épiscopal de cette ville en 518. Il assista par député aux second et troisième conciles d'Orléans; mais il prit part en personne aux délibérations du quatrième, qui se tint en 541. Il se trouvait alors brouillé avec le roi Childebert; voici à quelle occasion. Comme Melun, qui faisait partie de son diocèse, obéissait à ce prince, Léon fut longtemps sans pouvoir y faire de visites pastorales à cause des guerres continuelles qui divisaient alors les princes qui régnaient sur la France. Dans ces circonstances fâcheuses, le peuple de Melun s'avisa de demander un évêque pour sa ville. Childebert, heureux de pouvoir la distraire du diocèse de Sens qui faisait partie du royaume de Théodebert, appuya la demande du peuple de Melun et en écrivit à l'évêque Léon. Ce prélat répondit au prince par une lettre toute respectueuse, mais dans laquelle il allègue, avec une vigueur vraiment épiscopale, les plus puissants motifs pour le détourner de cette entreprise. Léon était déjà avancé en âge, lorsqu'il écrivit cette lettre, et il y a tout lieu de présumer qu'il mourut peu de temps après, au plus tard vers l'an 545. Sa lettre, publiée d'abord par le P. Sirmond et reproduite par la *Gaule chétienne*, est passée depuis dans la grande *Collection des conciles*.

LEON, évêque de Haron en Syrie, florissait vers l'an 740. Nous avons de lui une lettre adressée à Elie, patriarche des jacobites, dans laquelle il le prie de lui rendre compte de son changement de religion, et de lui expliquer les motifs qui l'avaient porté à quitter la foi du concile de Chalcédoine pour embrasser celle des monophysites.

LEON, moine français, se retira avec plusieurs religieux de sa nation sur le mont des Oliviers, vers la fin du VIII[e] siècle. Leur attachement au concile de Nicée et surtout à l'addition du *filioque* au symbole de ce concile, leur attira diverses insultes de la part des hérétiques. Léon s'en plaignit au nom de tous ses frères, au Pape Léon III, qui renvoya leur lettre à l'empereur Charlemagne, en recommandant ces moines à sa sollicitude. Il leur adressa en même temps un symbole, dans lequel il établissait, d'après la foi de Nicée, la procession du Saint-Esprit. C'est tout ce que nous savons de la lettre de ce moine français. Baluze l'a publiée au tome VII de ses *Mélanges*.

LEON, évêque d'Acride, vers le milieu du XI[e] siècle, avait écrit un livre dans lequel il prétendait montrer que le Saint-Esprit ne procède que du Père, et un autre contre l'usage des azymes dans l'Eucharistie. Un manuscrit de la bibliothèque de Bavière contient deux lettres de Léon contre les azymes et le sabbat des Latins. Bévérégius en cite trois autres sur le même sujet, dont il rapporte quelques fragments. Lambécius avait vu, dans la Bibliothèque impériale, un autre écrit de Léon d'Acride, intitulé : *Des tentations involontaires et de leur utilité*, et divisé en cinquante chapitres. Léon eut part, comme nous l'avons remarqué en son lieu, à la lettre que Michel Cérularius adressa à Jean, évêque de Trani, et qui lui attira une réponse du Pape Léon IX.

LEON DE MARSI, ainsi nommé du lieu de sa naissance, est plus connu sous le nom de LÉON D'OSTIE. Consacré à Dieu dès l'enfance dans le monastère du mont Cassin, il s'y rendit si recommandable par sa sagesse et son savoir qu'il en fut fait doyen et bibliothécaire. Le Pape Pascal II l'en tira pour le faire monter sur le siége épiscopal d'Ostie avec le titre de cardinal. Léon gouverna cette Eglise depuis l'an 1101 jusqu'en 1115, qui fut l'année de sa mort. Il assista aux conciles de Latran en 1105 et de Guastalla en 1106. Il est le premier auteur qui ait laissé une Histoire suivie du mont Cassin. Elle est dédiée à l'abbé Oderise, à la prière duquel il l'entreprit. Léon divisa son ouvrage en trois livres, en mémoire des trois abbés Pétronax, Aligern et Didier qui s'étaient distingués parmi les bienfaiteurs de ce monastère, en contribuant à sa fondation ou à son rétablissement. Cette chronique commence à la mort de saint Benoît, que l'auteur place en 542, et va jusqu'en 1078.

Pierre, diacre, l'a continuée jusqu'en 1138. Entre autres éditions, nous citerons celle de Rome en 1670, in-folio, et celle de Milan en 1723. Léon d'Ostie écrivait avec beaucoup de gravité et de candeur. On a encore de lui, mais seulement manuscrites, les Vies de saint Mennas, confesseur, et de saint Janvier, moine du mont Cassin; des homélies sur les fêtes de Noël et de Pâques, et une Histoire intitulée *Des pèlerins*, c'est-à-dire de ceux qui faisaient le pèlerinage de Jérusalem.

LEON LE GRAMMAIRIEN, auteur grec du XIIe siècle, sur l'existence duquel on n'a aucune donnée, a composé une *Chronique de Constantinople*, depuis Léon l'Arménien jusqu'à Constantin VII. Cette *Chronique* qui continue celle de saint Théophane, recueillie par le P. Combefis et imprimée au Louvre en 1655, fait partie de la *Collection byzantine*.

LEONCE D'ARLES. — Léonce, qui dès l'an 456 avait succédé à Ravenne sur le siége épiscopal d'Arles, l'occupait encore en 482. C'était, disent les historiens du temps, un homme d'une grande réputation et qui portait à la vertu autant par sa parole que par son exemple. Saint Sidoine Apollinaire, qui relève son érudition et la pureté de ses mœurs, lui écrivit vers l'an 472, pour lui recommander un de ses amis qui avait une affaire dans la ville d'Arles. Léonce eut part au traité de paix que l'empereur Népos conclut en 475 avec Euric, roi des Visigoths. Il assembla vers le même temps, dans sa ville épiscopale, un concile où l'on agita les questions de la prédestination, et il eut la joie de voir le prêtre Lucide rétracter ses erreurs. Rurice de Limoges, qui avait souhaité l'avoir pour maître dans la vie spirituelle, fait le plus brillant éloge des vertus de ce prélat. On ignore l'époque précise de sa mort, mais on croit pouvoir la placer entre les années 483 et 484. Léonce avait pour ami le Pape saint Hilaire qui lui écrivit en plusieurs circonstances; entre autres, pour lui faire part de son élévation au Saint-Siége, et pour le charger de régler en concile l'affaire de saint Mamers de Vienne, qui contre les derniers règlements de saint Léon avait ordonné un évêque à Die, en 463. Nous n'avons que la réponse qu'il fit à la première de ces lettres.

Léonce témoigne au nouveau Pontife la joie qu'il éprouve de le savoir sur le siége de saint Léon, et le prie de lui continuer l'amitié qui les avait unis avant son exaltation. Il congratule l'Eglise romaine qu'il appelle la mère de toutes les Eglises, de ce que dans la faiblesse des derniers siècles et dans l'extrême consternation où l'empire d'Occident était tombé par la mort de Majorien, tué le 7 août 461, Dieu lui avait donné un juge capable de juger les peuples dans l'équité et de diriger les nations sur la terre. Il l'exhorte à agir avec la force et la vigueur nécessaires pour finir ce que son prédécesseur avait commencé, en faisant crouler jusqu'à la dernière pierre les murailles de Jéricho. Il est probable qu'il entend par là l'hérésie d'Eutychès que le concile de Chalcédoine n'avait pas tellement détruite qu'elle ne conservât encore des protecteurs. Il prie le Pape de continuer à favoriser l'Eglise d'Arles, à laquelle ses prédécesseurs avaient accordé plusieurs priviléges, et de lui aider à cultiver la vigne du Seigneur et à arrêter les efforts de ses ennemis, dont la haine s'augmentant de jour en jour ne manquerait pas de prendre de nouveaux accroissements. — Cette lettre publiée d'abord par dom Luc d'Achery, dans le Ve tome de son *Spicilége*, est passée ensuite dans la *Collection des conciles* du P. Labbe.

LÉONCE DE BYZANCE se donne à lui-même le titre de *scolastique* ou d'*avocat*, ce qui montre qu'il avait fréquenté le barreau. On convient qu'il embrassa depuis la profession monastique. Il parle dans ses écrits de saint Euloge, patriarche d'Alexandrie, mort vers l'an 608, et de Philoponus, auteur de l'hérésie des trithéites, qui finit vers le même temps. Il y dit encore que les sectateurs de Nestorius, pour séduire plus aisément les simples, leur faisaient espérer des récompenses et des présents de la part de l'empereur, ce qui ne peut s'entendre que de Phocas, qui laissa à ces hérétiques une entière liberté. Il résulte donc de là que Léonce écrivait dans les commencements du VIIe siècle.

Traité des sectes. — Le premier ouvrage que nous ayons de cet auteur est son *Traité des sectes*, divisé en dix actions ou discours, qu'il met dans la bouche d'un abbé, nommé Théodore. La première action contient un abrégé de l'histoire de notre religion, des remarques sommaires sur les sentiments d'Arius, de Sabellius, de Nestorius et d'Eutychès, l'exposition de la foi de l'Eglise sur la Trinité et l'Incarnation, et sur la distinction entre les termes de substance et d'hypostase, de nature et de personne. — Dans la seconde action, Léonce fait le dénombrement des livres canoniques avec un sommaire de ce qu'ils contiennent. Il suit, pour l'Ancien Testament, le catalogue des Juifs, et pour le Nouveau, celui qui est adopté par l'Eglise; puis il donne ensuite des preuves générales de la venue du Messie. — La troisième action contient la liste des Pères qui ont vécu depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'au règne de Constantin, et même de quelques autres qui se sont illustrés plus tard. Il y parle en même temps des principales hérésies qui se sont élevées pendant cet intervalle. — Dans la quatrième, l'auteur recherche l'origine des hérésies de Macédonius, d'Apollinaire, de Nestorius et d'Eutychès, et conduit cette histoire jusqu'à la condamnation de Dioscore. — Il traite, dans la cinquième, des disputes élevées dans l'Eglise à l'occasion du concile de Chalcédoine, apaisées d'abord par l'autorité de l'empereur, et renouvelées ensuite par la question de la corruptibilité et de l'incorruptibilité de Jésus-Christ, à laquelle ont succédé les erreurs des agnoètes et des trithéites. Les quatre actions suivantes contiennent les réponses aux ob-

jections que l'on faisait contre le concile de Chalcédoine. La première répond aux difficultés historiques, la seconde aux raisonnements des hérésiarques, et la troisième aux arguments qu'ils prétendaient tirer de l'autorité des saints Pères; enfin la dernière explique dans un sens catholique les passages des Actes du concile que l'on alléguait pour faire croire qu'il était favorable aux sentiments de Nestorius. La dixième action est dirigée contre les agnoètes et les origénistes. Il dit aux premiers qu'on ne peut inférer de ces paroles : *Où avez-vous mis Lazare?* que Jésus-Christ ait ignoré le lieu de sa sépulture; mais seulement qu'il se servait quelquefois de ces façons de parler pour réprimer la curiosité de ses disciples. Il affirme, contre les partisans d'Origène, qu'on ne doit point admettre la préexistence des âmes, ni croire que les démons seront un jour rétablis dans leur premier degré d'honneur et de félicité.

Contre Nestorius et Eutychès. — Le même auteur a encore écrit trois livres contre les erreurs de Nestorius et d'Eutychès. Le premier est intitulé : *Réfutation des fictions contradictoires de Nestorius et d'Eutychès sur la divinité et l'humanité de Jésus-Christ.* Il prouve, contre Eutychès, qu'il y a deux natures, et contre Nestorius, qu'il n'y a qu'une hypostase ou personne en Jésus-Christ. Il explique en quel sens saint Cyrille a pu dire qu'il n'y avait qu'une nature du Verbe incarné; et il démontre tout ce qu'il avance contre ces deux hérésiarques par des raisonnements et l'autorité des saints Pères. — Le second livre est contre l'erreur de ceux qui soutenaient que le corps de Jésus-Christ était incorruptible avant sa résurrection. Il est composé de deux parties : la première est un dialogue entre un orthodoxe et un homme engagé dans cette erreur; et la seconde renferme un recueil d'autorités tirées des saints Pères, à la tête desquelles sont les livres de saint Denys l'Aréopagite. — Dans le troisième livre, l'auteur découvre les artifices dont les Nestoriens de son temps se servaient pour déguiser leurs erreurs. Il accuse en particulier Théodore de Mopsueste d'avoir corrompu l'Ecriture par ses commentaires; d'avoir cherché à s'emparer de l'Eglise de Tarse, ce qu'il eût fait, si Théophile ne l'en eût empêché; d'avoir condamné le nom de Mère de Dieu; de s'être moqué des écrits des Pères; d'avoir donné à l'Ecriture des sens bas et indignes du Saint-Esprit; d'avoir mal parlé de Job et des Epîtres canoniques; d'avoir interprété les psaumes d'une manière judaïque, en les appliquant tous à l'histoire du temps, et en n'en rappe tant que trois à Jésus-Christ; d'avoir fait une messe nouvelle; de n'avoir pas cru le jugement dernier; d'avoir nié le péché originel; d'avoir soutenu avec les manichéens que les ténèbres étaient une substance; d'avoir pensé qu'il y avait plusieurs choses qui arrivaient par hasard, et enfin, pour comble d'impiété, d'avoir enseigné que Jésus-Christ n'était qu'un pur homme, que l'on doit néanmoins adorer. Léonce cite ensuite des passages des écrits de Théodore, pour prouver qu'il partageait les sentiments de Nestorius.

Contre les fraudes des Apollinaristes. — Léonce a composé un autre traité pour montrer que les lettres produites par les Apollinaristes, sous les noms de saint Grégoire Thaumaturge, du Pape Jules et de saint Athanase, étaient supposées. Il tâche de le démontrer, en faisant voir la conformité des expressions dont ces hérétiques s'étaient servis avec celles des écrits de ces saints docteurs. Il faut convenir que cet argument n'est pas très-convaincant; car il se pourrait que les Pères de l'Eglise se fussent servis des mêmes expressions qu'Apollinaire et ses disciples, quoique dans un autre sens.

On a encore du même auteur un Traité en forme de dialogue, contenant les objections des acéphales et les réponses qu'on y peut donner. Il est dirigé particulièrement contre Sévère, créé patriarche d'Antioche par les eutychiens, et maintenu dans ce siége tant que les ennemis du concile de Chalcédoine y avaient eu quelque crédit, puis enfin chassé sous le règne de l'empereur Justin. Le dernier ouvrage que nous possédions de Léonce de Byzance est un traité composé de syllogismes hypothétiques, qui tendent à établir la distinction des deux natures en Jésus-Christ, depuis même qu'elles ont été unies par l'incarnation du Verbe. Les eutychiens ne niaient pas que Jésus-Christ fût consubstantiel au Père et à nous; sur quoi Léonce leur fait ce raisonnement : Une nature simple n'est pas de même substance qu'une nature composée. La nature du Père est simple; celle de Jésus-Christ est composée; elle n'est donc pas de la nature du Père. Comment donc, cette nature étant une, selon eux, peut-elle être entièrement consubstantielle au Père, et entièrement consubstantielle à nous? Ne semblent-ils pas avouer par là que nous sommes aussi consubstantiels au Père? S'ils disent que la nature de Jésus-Christ n'est consubstantielle au Père qu'en partie, et en partie à nous, il suivra de là qu'il n'y a que la moitié de la nature de Jésus-Christ qui soit consubstantielle au Père, et l'autre moitié à nous, ce qui diviserait une nature, qu'ils déclarent unique, en la composant de deux parties dissemblables.

Ouvrages perdus, etc. — C'est là tout ce qui nous reste des écrits de Léonce de Byzance. Il en avait composé un contre Philoponus, où il réfutait son hérésie, et établissait la doctrine d'une seule nature en Dieu. On en cite un autre, que l'on croit être resté parmi les manuscrits de la *Bibliothèque de Bavière.* C'est une réfutation des eutychiens et des nestoriens. Elle est divisée en huit livres, et pleine de force dans les raisonnements. Lambecius cite quatre discours sur Job, prononcés le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de la semaine sainte, par Léonce, prêtre de Constantinople. Le quatrième expliquait en même temps la

passion de Jésus-Christ. Ils n'ont pas encore été imprimés. S'ils sont de Léonce de Byzance, il faut qu'il ait été prêtre; mais peut-être sont-ils d'un autre Léonce, dont nous avons parlé dans l'article précédent, lequel aurait été prêtre de Constantinople avant d'être fait évêque de Napolis en Chypre. Ce qui donne quelque probabilité à cette conjecture, c'est que les mêmes manuscrits, qui attribuent ces quatre discours à Léonce, prêtre de Constantinople, mettent en même temps sous son nom le sermon de la mi-Pentecôte, que tous les critiques attribuent unanimemeut à l'autre Léonce.

On voit par tous ces ouvrages que l'hérésie dominante au temps de Léonce était celle qui attaquait le mystère de l'Incarnation. Il en prit la défense avec zèle, et fit tout ce qui dépendait de lui pour exposer la vérité dans tout son jour, et la mettre à couvert des traits que ses ennemis lui portaient. Son style n'a rien de sublime, et ses raisonnements sont quelquefois plus subtils que solides et péremptoires; mais ses adversaires ayant recours aux arguments artificieux de la philosophie d'Aristote, il leur répondait dans le même goût et se servait de leurs armes pour les combattre. Au reste, on ne peut douter qu'il n'ait puisé la science de la théologie aux sources mêmes qui la contiennent, c'est-à-dire dans les saints Pères, dont il cite plus de passages qu'aucun écrivain de son temps. Il semble dire, dans le titre de son *Traité des sectes*, qu'il avait été aidé dans ce travail par un abbé très-docte et très-instruit des lettres divines et humaines, nommé Théodore, et qu'il l'avait, pour ainsi dire, écrit sous sa dictée.

Il ne faut pas confondre cet écrivain avec un autre Léonce de Byzance, dont il est fait mention dans la vie de Sabas, et qui était très-attaché à la doctrine de Théodore de Mopsueste. Il était déjà vieux lorsque ce saint solitaire, qui s'en était fait accompagner dans un voyage à Constantinople, refusa de le ramener avec lui en Palestine. Il s'était montré partisan si acharné des erreurs d'Origène et de Nestorius, que ses prédications et ses discours avaient excité des troubles parmi les moines de Syrie. Il paraît qu'il mourut obstiné dans ses mauvais sentiments.

LÉONCE, évêque d'Arabisse, ne nous est connu que par un fragment de discours qui nous a été conservé par Photius. Dans ce discours intitulé : *De la création et du Lazare ressuscité*, cet évêque fait une peinture de la chute de l'homme et de ses suites, pour prouver la nécessité de l'Incarnation. Il remarque que ces paroles de Dieu au premier homme : *Adam, où êtes-vous?* ne sont point des paroles de colère, mais de miséricorde ; qu'Eve, à la suite de son péché, fut mise sous le pouvoir d'Adam, parce que la liberté est inutile aux personnes qui ne savent pas se conduire par elles-mêmes. Il fait une comparaison entre la résurrection de Lazare et la joie que saint Jean ressentit dans le sein de sa mère. Le premier de ces miracles eut deux effets; l'un, de faire voir publiquement la puissance de Jésus-Christ, et l'autre, de confondre les calomnies des Juifs, qui cherchaient déjà à le mettre à mort.

LÉONCE, évêque de Napolis, aujourd'hui Lemissa-la-Neuve, dans l'île de Chypre, ne nous est connu que par ses ouvrages. Le second concile de Nicée, en rapportant un passage de cet auteur, dit qu'il florissait sous l'empire de Maurice, mis à mort par Phocas en 602. Léonce vécut encore plusieurs années au delà de ce règne, puisqu'il écrivit la Vie de saint Jean l'Aumônier, mort patriarche d'Alexandrie, le 23 janvier de l'an 616.

Cette Vie est le plus intéressant de ses ouvrages. Avant lui, deux serviteurs de Dieu, Jean et Sophrone, avaient déjà écrit l'histoire du saint patriarche, mais ils avaient omis dans leur récit plusieurs particularités touchantes qui relevaient singulièrement le mérite de cet homme admirable. Ce sont ces omissions qui engagèrent Léonce à travailler de nouveau sur la même matière. Un pèlerinage qu'il fit à Alexandrie au tombeau des saints martyrs, Cyr et Jean, lui donna l'occasion d'apprendre plusieurs circonstances de la vie de saint Jean l'Aumônier, et il recueillit le reste de la bouche du prêtre Mennas, qui avait été économe de l'Eglise d'Alexandrie pendant que le saint en était patriarche. Afin de ne rien laisser échapper de ces précieux documents, il les rédigea lui-même sous la dictée de Mennas; circonstance qui, en garantissant la véracité de sa narration, ne laisse pas de lui donner un grand poids. Il remarque dans le prologue que la malice des hommes était loin d'être aussi grande au temps passé qu'elle l'est devenue par la suite ; ce qui du reste avait été prédit par le Sauveur en ces termes: *L'accroissement des vices refroidira la charité de plusieurs.* Pourtant, il dépend de nous seuls de marcher comme nos ancêtres dans la voie étroite, puisque de nos jours encore, il y en a qui demeurent fermes dans l'accomplissement de leurs bonnes résolutions. Il donne pour exemple le saint patriarche dont il entreprend l'histoire; et pour la rendre utile à un plus grand nombre, il l'écrira, dit-il, non d'un style éloquent et élevé, comme l'avaient fait ses premiers historiens, Jean et Sophrone, mais d'un style simple et facile, afin de la mettre à la portée même des ignorants. Cette Vie, qui peut passer à juste titre pour un modèle, étant venue à la connaissance de Nicolas Ier, élevé sur le Saint-Siége en 858, ce Pape chargea Anastase, bibliothécaire de l'Eglise romaine, de la traduire du grec en latin. Cette version, imprimée plusieurs fois, est la même que les Bollandistes ont suivie, après l'avoir confrontée sur quelques manuscrits grecs, avant de la faire passer dans leur grande collection.

Vie de saint Siméon Salus. — C'est encore à Léonce de Napolis que nous sommes redevables de l'histoire de saint Siméon, sur-

nommé Salus, c'est-à-dire, l'extravagant ou l'insensé, parce que dans la vue de s'humilier aux yeux des hommes, il accomplit plusieurs actions qui s'accordaient peu avec les règles ordinaires de la prudence humaine. Il avait appris ce qu'il en rapporte d'un diacre de l'Eglise d'Emèse, nommé Jean, contemporain de saint Siméon, et témoin oculaire et journalier de ses vertus et de ses actions extraordinaires, puisqu'en sa qualité d'ami, il l'avait logé dans sa maison. Mais prévoyant bien que la vie de ce saint homme, telle qu'il allait la décrire, ne manquerait pas de paraître une folie aux yeux de plusieurs, qui ne jugent des choses que sur les dehors et les apparences, Léonce les prie de se souvenir de ces paroles du grand apôtre : *Nous sommes fous pour l'amour de Jésus-Christ;* et de ces autres, empruntées à la même épître : *Ce qui paraît en Dieu une folie est plus sage que toute la sagesse des hommes.* L'historien Evagre se rencontre dans la plupart des faits avec Léonce; mais il ne les donne qu'en peu de mots, et dit qu'il faudrait un traité exprès pour rapporter les actions de saint Siméon. Léonce lui-même ne prétend pas les avoir rapportées toutes. Il en finit le récit par celui de sa mort, qui fut suivie, dit-il, de plusieurs merveilles qui contribuèrent encore à rendre son nom glorieux.

Apologie des Chrétiens contre les Juifs.— On nous a conservé parmi les Actes du second concile de Nicée un long fragment d'un discours dans lequel Léonce prenait la défense de la doctrine chrétienne contre les Juifs, et présentait le culte des images comme autorisé par l'Ancien Testament. En effet, Moïse reçut de Dieu l'ordre de faire des images de chérubins. Le Seigneur fit voir à Ezéchiel un temple rempli d'images de chérubins et de figures d'hommes et de lions; il y en avait même dans le temple de Salomon. « Il est vrai qu'on ne les adorait pas; mais les Chrétiens, dit-il, n'adorent pas non plus les images des saints comme si c'étaient des divinités; car s'ils croyaient pouvoir adorer l'image d'un saint peinte sur le bois, ils adoreraient le bois sur lequel cette image est peinte et tous les autres bois. Il en est de même de la croix. Tant que les deux bois qui la forment sont joints ensemble, ils adorent cette figure de l'arbre sur lequel Jésus-Christ a été crucifié ; mais sitôt qu'ils sont séparés l'un de l'autre, ils les jettent et les brûlent. » Léonce compare l'adoration que l'on rend à la croix de Jésus-Christ à la vénération qu'un enfant témoigne aux meubles et aux vêtements que son père a laissés en partant pour un long voyage; il les baise en les arrosant de ses larmes. « Cette marque de tendresse, dit-il, ne saurait passer pour une adoration, mais seulement pour une preuve du désir qu'éprouve cet enfant de revoir son père. C'est ainsi que les fidèles adorent la croix de Jésus-Christ, et qu'ils témoignent du respect pour tous les lieux qu'il a sanctifiés par sa présence; ce qui prouve bien que leur adoration se rapporte, non à ces lieux mêmes, mais à Jésus-Christ. » Léonce rapporte, d'après l'Ancien Testament, plusieurs exemples d'adoration rendue à des hommes par les patriarches et les anciens serviteurs de Dieu, sans que l'Ecriture leur en ait fait des reproches, puis il ajoute : « Pourquoi donc, vous autres Juifs, m'appelez-vous idolâtre, parce que vous m'avez vu saluer l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ? ou celle de sa mère immaculée, ou de quelque autre saint? » Il montre qu'il n'y a aucun fondement à accuser les Chrétiens d'idolâtrie, puisque, non-seulement ils ont renversé les idoles de leurs temples, mais qu'ils honorent encore et glorifient les martyrs et les apôtres, qui se sont déclarés aussi les ennemis du culte des idoles; puisqu'ils bâtissent par tout le monde des églises en l'honneur de ces martyrs, et qu'ils célèbrent les louanges des trois jeunes hommes de Babylone qui refusèrent d'adorer la statue de Nabuchodonosor. Quant à la vénération qu'ils professent pour les images et pour les reliques des martyrs, elle est autorisée par les miracles que ces reliques ou ces images ont opérées. Par elles, les démons ont été mis en fuite, et souvent on en a vu découler du sang et d'autres liqueurs. La croix de Jésus-Christ a produit un tel changement dans le monde, que des idolâtres, des homicides, des fornicateurs, des larrons, ont renoncé au siècle et pratiqué toutes sortes de vertus. Comment les Chrétiens seraient-ils idolâtres, eux qui n'honorent les ossements, les cendres, les vêtements, le sang et les tombeaux des martyrs, que parce que ces martyrs ont constamment refusé de sacrifier aux idoles? S'ils rendent des honneurs à la figure de la croix et aux images, ce culte ne se termine point à la matière dont elles sont composées, ni à une image corruptible, ni à une châsse, ni à des reliques, mais il se rapporte au créateur de toutes choses, auquel ils le rendent par ces images sensibles. L'honneur même rendu aux saints retourne à Dieu. Ceux des Israélites qui avaient abandonné le culte du vrai Dieu pour adorer des idoles, disaient autrefois aux bois et aux arbres : *Vous êtes mon Dieu; c'est vous qui m'avez engendré.* Ce n'est pas là le langage que les Chrétiens adressent à la croix ni aux images. Ils ne leur disent pas : Vous êtes nos dieux. Ils ne les regardent que comme des ressemblances et des figures de Jésus-Christ et de ses saints ; ils s'en servent pour se remettre plus aisément en mémoire ceux qu'elles représentent, et pour la décoration de leurs églises. Celui qui honore un martyr honore Dieu ; celui qui adore la mère de Dieu révère Dieu lui-même.

Nous avons un autre fragment de l'Apologie de Léonce dans les anciennes leçons de Canisius. Cet évêque y fait voir que ce qui a été prédit par les prophètes, de la paix dont le monde devait jouir à l'avènement de Jésus-Christ, a été pleinement accompli ; ce qu'il prouve d'abord, par l'édit que César Auguste publia pour faire le dénombrement

des habitants de toute la terre ; ensuite par la réunion qui s'est faite de tous les hommes en un seul corps, qui est l'Eglise, par la prédication de l'Evangile. Lambécius cite un autre fragment de cette Apologie, dans lequel Léonce justifie le culte rendu à la croix; c'est probablement le même qui fut lu dans le second concile de Nicée, et dont nous venons de rendre compte par une rapide analyse.

Il nous reste encore trois discours de l'évêque Léonce, que le P. Combefis nous a donnés en grec et en latin dans le tome Ier de son *Auctuarium*. Le premier est une explication du cantique que prononça le saint vieillard Siméon, lorsqu'il reçut Jésus-Christ entre ses bras, et de l'explication de la loi de Moïse au sujet de la purification des femmes. Il y donne à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu, et semble dire qu'il avait fait un discours au jour de la naissance du Sauveur, et qu'il avait emprunté pour célébrer cet heureux anniversaire les paroles des saints Pères et les cantiques des anges. Le second discours, sur la Mi-Pentecôte, est une explication du VIIe chapitre de l'évangile de saint Jean, où il est dit, qu'au milieu de la fête des Tabernacles qui durait sept jours, Jésus-Christ monta au temple et se mit à y enseigner les docteurs. Il dit que cette fête, appelée de la Mi-Pentecôte, parce qu'on la célébrait au milieu de la cinquantaine de Pâques, avait été établie par les apôtres. On ne voit pas cependant qu'elle ait jamais été observée dans les Eglises d'Occident. Il reproche aux hérétiques de corrompre le texte des Ecritures, à l'imitation des Juifs, et de supposer aux Pères de l'Eglise divers écrits dont ils sont eux-mêmes les auteurs. Sa doctrine sur l'Incarnation est exacte. « Il n'y a, dit-il d'après saint Paul, qu'un Dieu et un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ. Il est Dieu, car il ne pourrait être médiateur s'il n'était qu'homme, comme aussi il ne pourrait l'être s'il n'était que Dieu. » Dans le troisième discours, Léonce établit la divinité de Jésus-Christ par les miracles qu'il opéra à la vue des Juifs, et principalement par la guérison de l'aveugle-né. Il y parle aussi de l'emprisonnement de saint Pierre par Hérode, en donnant à cet apôtre les titres de prince et de chef suprême des apôtres. Il prétend que les Juifs ne l'auraient point emprisonné, ni fait mettre à mort saint Jacques, si les Juifs ne l'avaient gagné par argent. Il combat, comme une folle doctrine des païens, l'opinion de quelques-uns qui ne craignaient pas d'avancer que l'heure et le genre de notre mort sont irrévocablement fixés par le destin. « S'il en est ainsi, dit-il, pourquoi dans nos maladies avons-nous recours au médecin? pourquoi ceux qui voyagent sur l'océan observent-ils avec tant de soin l'étoile polaire, et se montrent-ils si empressés d'arriver au port? pourquoi évitons-nous la rencontre des voleurs, et nous munissons-nous de tant d'armes quand nous allons au combat? pourquoi faire un crime à Caïn d'avoir tué son frère Abel? Dieu ne dit-il pas dans les psaumes : Invoquez-moi au jour de l'affliction, je vous en délivrerai, et vous aurez lieu de m'honorer?»

Les écrits de Léonce ne lui firent pas moins d'honneur que sa vertu, puisqu'un concile nombreux rendit un hommage complet à l'orthodoxie de sa doctrine.

LÉPORIUS, Gaulois de nation, vivait au commencement du Ve siècle. Il avait embrassé la vie monastique, probablement à Marseille, sous Cassien, comme il paraît par la suite de son histoire, et s'était distingué entre les moines des Gaules par l'innocence de sa conduite et la pureté de ses mœurs. Mais il ne sut pas se tenir en garde contre la présomption, attribuant sa vertu à son libre arbitre et à ses propres forces, sans tenir aucun compte du secours de Dieu ni de sa grâce, il tomba dans l'hérésie de Pélage. Il alla même plus loin; il renouvela celle des ébionites, qui niaient la divinité de Jésus-Christ, et jeta les fondements de celle de Nestorius, en disant que Jésus-Christ, au moment de sa naissance, n'était qu'un pur homme, et qu'il avait été fait Christ par le baptême. Il n'osait dire que Dieu fût né de la Vierge ni qu'il se fût fait homme; mais il voulait bien que l'on dît qu'il était né homme parfait avec Dieu, séparant de telle sorte ce qui appartenait à Dieu de ce qui appartenait à l'homme, qu'il en faisait deux Christs, et introduisait ainsi une quatrième personne dans la Trinité. Il enseignait encore que Jésus-Christ avait acquis la gloire par son travail, c'est-à-dire par sa foi, sa piété, ses bonnes œuvres, et, en lui attribuant des choses qui ne conviennent qu'à des hommes ordinaires, le réduisait presque au commun des saints. « Il avait souffert, disait-il encore, toutes les douleurs de la croix, comme un homme parfait et assez fort de lui-même pour n'avoir pas besoin du secours de la Divinité, qui, du reste, s'était séparée de lui, de sorte que dans le moment de sa passion il n'avait plus que la pure humanité. » Il appuyait cette erreur sur ces paroles de l'Ecriture, qu'il n'entendait pas : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? » Outre ces erreurs qui lui étaient particulières, il enseignait avec les sectateurs de Pélage que Jésus-Christ avait vécu sans aucun péché, non par l'union de la divinité, mais par les forces du libre arbitre; qu'il avait été fait Dieu après sa résurrection; qu'il n'était point venu pour donner aux hommes la grâce de la rédemption, mais uniquement pour leur donner l'exemple d'une vie sainte, et qu'il ne fallait point l'honorer pour lui-même, comme étant Dieu, mais comme ayant mérité, par ses vertus, d'avoir Dieu en lui.

Léporius ne se contenta pas de publier ses erreurs de vive voix, il les répandit aussi par écrit, dans une lettre qui blessa les fidèles et causa parmi eux de grands scandales. Il fit plus; voyant qu'on s'élevait contre lui, il entreprit de défendre ce qu'il avait avancé, et composa une apologie

de sa doctrine, dans laquelle, en répondant aux objections qu'on lui faisait, il tomba dans de nouvelles erreurs. Cassien, qui était alors à Marseille, le reprit de ses mauvais sentiments ; d'autres personnes éclairées l'avertirent également de se corriger; mais il ne voulut rien entendre. Les évêques assemblés condamnèrent ses erreurs et le chassèrent de l'Eglise, ne voulant pas donner lieu à de plus longues contestations dans la crainte d'augmenter le mal, et il fut ensuite expulsé des Gaules. Léporius passa en Afrique avec quelques-uns de ceux qu'il avait engagés dans ses erreurs. Les évêques de cette province le reçurent avec un esprit de charité, et travaillèrent à le corriger et à le guérir, le consolant dans ses troubles, soutenant son infirmité, et l'instruisant avec la douceur que l'Apôtre recommande dans ces circonstances. Un de ceux qui travaillèrent le plus activement à le détromper fut saint Augustin ; mais ce grand docteur convient lui-même qu'il n'eût peut-être pas aussi heureusement réussi, si les évêques des Gaules n'avaient auparavant humilié Léporius en condamnant ses erreurs. Enfin, il les condamna lui-même à son tour, en reconnut le venin publiquement, avec une vive douleur, et, comme dit Cassien, avec une sainte impudence. Domnin et Bonus, qui l'avaient suivi en Afrique, se corrigèrent en même temps, et ils furent tous reçus à la communion des évêques. Léporius, avec l'aide de saint Augustin, dressa l'acte de sa rétractation, et le signa dans l'église de Carthage, en présence d'Aurèle, évêque de cette ville, de saint Augustin et de plusieurs autres prélats, qui le souscrivirent avec l'auteur. Il est en forme de lettre, adressée à Proclus et Cylinius, évêques des Gaules. Léporius voulait que son changement fût connu dans une province où ses erreurs avaient causé du scandale, afin que ceux qui avaient été témoins de ses égarements le fussent aussi de sa correction et de sa pénitence.

La rétractation de Léporius est devenue un monument aussi édifiant pour les fidèles que célèbre dans l'Eglise. En effet, il est difficile de lire quelque chose de plus sincèrement humble. Dès le titre, elle respire les sentiments d'humilité que l'auteur avait dans le cœur. Léporius y prend la qualité de petit et d'humilié, *exiguus*. Il avoue avec simplicité toutes ses erreurs, et exagère plutôt sa faute qu'il ne la diminue. Il s'excuse en disant qu'il n'avait dogmatisé que par présomption et par ignorance, prenant l'erreur pour la vérité et les ténèbres pour la lumière. Il convient qu'il croirait sa faute impardonnable, s'il avait agi contre sa conscience; mais qu'au reste on avait eu raison de le traiter comme on l'avait fait. Il débute par l'aveu complet de son égarement et en déclarant qu'il consent volontiers à devenir lui-même son propre accusateur. Il témoigne autant de confusion de l'état déplorable dans lequel il avait vécu jusque-là, que de joie et de pleine satisfaction d'y avoir renoncé. Il déclare ingénument que quelques-uns de ses frères, plus éclairés que lui, ayant voulu l'instruire, bien loin de se rendre à la lumière qu'ils lui montraient, il les avait regardés, au contraire, comme des aveugles; mais ce qui lui a fait plus de peine, dit-il, après qu'il eut ouvert les yeux à la lumière, c'est qu'il s'était efforcé de soutenir ses erreurs au grand scandale d'un nombre infini de personnes. C'est pourquoi il veut que sa rétractation serve non-seulement à détruire l'écrit qui, de sa part, avait blessé la charité des fidèles, mais aussi à condamner tout ce qu'il avait avancé contre la foi catholique, soit dans ses exhortations publiques, soit dans ses discours familiers, et même tous ceux de ses sentiments qui avaient pu être opposés à la vraie croyance de l'Eglise. Après avoir détaillé les erreurs qu'il avait eu le malheur de suivre, et la foi qu'il avait embrassée depuis, et qu'il proteste garder jusqu'à la fin de ses jours, il prononce anathème contre Arius, Photin, Sabellius, Eunôme, Valentin, Apollinaire, Manès, et en général tous les hérésiarques, mais sans y rien dire de Pélage dont cependant les erreurs s'y trouvent anathématisées. Tel est cet écrit qui rend Léporius presque aussi admirable dans sa rétractation que beaucoup d'autres dans l'intégrité de leur foi. Mais afin de lui donner plus d'autorité, les quatre évêques, Aurèle, saint Augustin, Florent et Secondin, en présence desquels elle fut souscrite, l'accompagnèrent d'une lettre collective, adressée en leur nom, comme celle de Léporius, aux évêques Proculus et Cylinius. Ils en usèrent ainsi à dessein, c'est-à-dire pour attester, d'une part, la sincérité de sa conversion, et de l'autre, pour les prier de le recevoir dans leur communion, comme ils l'avaient déjà fait euxmêmes dans leurs Eglises. Enfin, ils les prient de répandre l'écrit de Léporius partout où ses erreurs avaient causé du scandale. Le Pape Jean II témoigne que cette rétractation fut encore approuvée par un concile d'Afrique. Elle fut imprimée avec la lettre qui l'accompagne par les soins du P. Sirmond, in-8°, Paris, 1630. On l'inséra depuis dans les *Conciles* du P. Labbe et dans le tome VII de la *Bibliothèque des Pères* de Lyon.

Léporius, après avoir rétracté ses erreurs et donné des preuves d'une vraie et solide conversion, fut reçu dans le clergé d'Hippone et élevé ensuite au sacerdoce. Il avait renoncé à tous ses biens avant de quitter sa patrie, ce qui a fait dire à saint Augustin qu'il l'avait reçu pauvre. Léporius vivait encore dans le temps que Cassien écrivait contre Nestorius, c'est-à-dire vers 429. Gennade, qui l'a mis au rang des auteurs ecclésiastiques, ne parle que de sa rétractation. C'est, en effet, le seul de ses écrits qui méritait d'être transmis à la postérité. Il avait écrit, comme il était encore dans l'erreur, une lettre qu'il souhaitait voir tomber dans un éternel oubli; nous ne l'avons plus. Il

parle d'un autre écrit dans lequel il répondait aux objections de ses adversaires, en faisant l'apologie de sa doctrine. Il n'est pas venu jusqu'à nous.

LÉTALDE, moine de l'abbaye de Mici ou saint Mémin au diocèse d'Orléans, florissait vers la fin du xe siècle. On a de lui l'Histoire des miracles de saint Maximin, vulgairement saint Mémin, premier fondateur de ce monastère. Dom Mabillon l'a publiée dans le tome Ier de ses *Siècles bénédictins*. Il y a toute apparence que ce Létalde est le même qui a écrit la Vie de saint Julien, évêque du Mans.

LETBERT, d'abord chanoine et ensuite abbé de Saint-Ruf dans le Dauphiné, était un homme d'une sainte vie et d'un grand zèle pour la maison de Dieu, On ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort; mais une charte de Léger, évêque de Viviers, nous apprend qu'il avait cessé de gouverner son abbaye en 1115.

Comme il était encore chanoine de Lille, Letbert avait composé sur les *Psaumes* un *Commentaire* dans lequel il s'était approprié ce qu'il avait trouvé de mieux dans ceux de saint Augustin, de Cassiodore et des autres anciens commentateurs. Son travail qu'il avait divisé en deux parties et intitulé Fleurs des Psaumes, n'est pas venu jusqu'à nous; mais on possède deux de ses lettres dans le premier tome des Anecdotes de dom Martène. La première est adressée à Ogier, supérieur de la congrégation de Ferran, composée de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, comme l'abbaye de Saint-Ruf. Letbert y relève l'excellence de cet ordre, qu'il trouve figuré dans le sacerdoce de la loi ancienne. Suivant lui, le genre de vie des chanoines, prescrit dans l'Evangile, fut pratiqué par les apôtres et les premiers fidèles; de sorte qu'il ne fait aucune difficulté de le présenter comme d'institution apostolique. — La seconde lettre est adressé à un prêtre de ses amis, qui lui avait demandé des préceptes de vie convenables à son état. Letbert n'insiste que sur la nécessité d'éviter la société des femmes, soit en public soit en particulier. Il est probable que cette lettre contenait d'autres conseils et qu'elle ne nous est pas arrivée tout entière. Pitseus attribue à Letbert quelques autres opuscules, mais sans dire s'il les avait vus, ni ce qu'ils contenaient.

LEZCELIN, second abbé de Crespy en Valois, mit en vers la Vie de saint Arnoul, que les Bollandistes qualifient archevêque de Tours et martyr. Il entreprit ce travail à la prière des moines de sa communauté, et puisa ses documents dans une ancienne vie en prose, écrite avec beaucoup de simplicité. Les vers de Lezcelin sont communément meilleurs que ceux de la plupart des poëtes de son temps. Il y mêle quelquefois des mots grecs, mais moins pour se faire honneur d'une langue étrangère que parce que la mesure des vers l'y contraignait; Ainsi, au lieu de dire *corpus meum*, il écrit *soma meum*. Il paraît que Lezcelin vivait encore lorsqu'Helyaud écrivait la vie du roi Robert, c'est-à-dire peu de temps après la mort de ce prince, arrivée en 1031. Le poëme de Lezcelin se trouve au 18 juillet dans la grande collection des Bollandistes.

LIBÉRAT, diacre de l'Eglise de Carthage au vie siècle et l'un des plus zélés défenseurs des trois chapitres, fut employé en diverses affaires importantes; ce qui l'obligea à faire plusieurs voyages où il recueillit bien des détails curieux sur les grandes questions qui s'agitaient de son temps. De retour dans sa patrie, il profita de ses loisirs pour faire part au public des connaissances qu'il avait acquises, et donna sous le titre de *Mémoire* une *Histoire abrégée des hérésies de Nestorius et d'Eutychès*. Cette histoire est divisée en vingt-quatre chapitres y compris la préface. L'auteur commence son récit à l'ordination de Nestorius en 424, et le conduit jusque vers l'an 533. Le style en est très-simple et très-inégal, parce qu'il s'assujettit souvent à copier les auteurs grecs et latins dont il avait fait des extraits. Malgré cela cette histoire ne laisse pas d'être intéressante à cause de quantité de faits que l'on ne trouverait point ailleurs et des extraits de plusieurs actes authentiques, produits par l'écrivain pour justifier son opinion. Il s'étend surtout sur la fameuse querelle des trois chapitres, si malheureusement terminée par la condamnation frauduleuse extorquée au Pape Vigile. Libérat arrête là son récit, prétextant qu'il était inutile d'insister sur les récompenses que l'on accordait à ceux qui approuvaient cette condamnation, pas plus que sur les mauvais traitements infligés à ceux qui refusaient d'y souscrire. Il ajoute seulement que le scandale fut tel, que Théodore de Cappadoce avouait lui-même plus tard, que Pélage et lui méritaient d'être brûlés vifs, pour l'avoir excité. Nous avons plusieurs éditions de cet Abrégé de Libérat; une à Paris en 1675, avec des notes et des dissertations du père Garnier; une seconde dans le tome V des conciles du P. Labbe, et une troisième publiée par Crabbe avec un appendice ou supplément dans le tome II de son édition des *Conciles*. Cet appendice ne se trouve point ailleurs.

LIBERE, le seul Pape de ce nom qui occupa le Saint-Siége, était Romain de naissance, et fut élu pour succéder à Jules Ier, le 24 mai 352. Le monde était alors troublé par l'hérésie des ariens, et saint Athanase, évêque d'Alexandrie, objet constant de leurs persécutions, était tour à tour condamné et rétabli par les divers conciles qui s'assemblaient en Orient. L'évêque de Rome s'était déclaré l'appui de ce prélat, qui, sous le pontificat de Jules, était venu chercher un asile dans cette capitale. Mais, quand, sous prétexte de nouvelles accusations portées contre lui, le Pape Libère le fit sommer de comparaître pour y répondre, Athanase ne répondit que par un refus, et les évêques d'Egypte le soutinrent contre les anathèmes de Rome. Cependant la querelle d'Athanase et des ariens faisait trop de bruit dans la

chrétienté, pour que Libère consentît à ne s'en point mêler. Les deux partis essayaient d'ailleurs de l'attirer à eux, et après avoir fait examiner cette affaire dans le concile d'Arles, il eut le courage de résister à l'empereur Constance, protecteur des ariens, et d'adopter l'opinion des soixante-quinze évêques d'Egypte, qui défendaient leur patriarche, quoique son légat, Vincent de Capoue, cédant aux violences des ariens, eût signé la condamnation de saint Athanase. Libère, pénétré de douleur, porta ses plaintes au pied du trône, et demanda la convocation d'un nouveau concile. « Il a d'autant plus d'espoir, dit-il, que sa prière sera exaucée, qu'il l'adresse à un empereur chrétien, et au fils du grand Constantin, de si sainte mémoire. » Il écrivit en même temps à saint Eusèbe de Verceil, le priant d'appuyer sa demande, en se joignant à ses légats, pour engager l'empereur à embrasser les intérêts de la foi, et à procurer la paix de l'Eglise. Il lui recommande de s'entendre avec Lucifer de Cagliari, qui pourrait l'instruire à fond des dissensions qui divisaient alors la chrétienté. Enfin, il écrivit sur le même sujet à Fortunatien, évêque d'Aquilée, le priant de régler par ses avis la prudence de ses légats, et de leur prêter son assistance, s'il en était besoin, pour obtenir le concile. L'empereur n'eut pas de peine à lui accorder une assemblée que les eusébiens demandaient aussi, mais dans des vues bien différentes. Elle se tint à Milan, en 355. Constance, qui y était présent, y fit condamner saint Athanase, et persécuta les prélats qui ne voulurent point souscrire à cette condamnation. Saint Denys de Milan, saint Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari, les deux légats Hilaire et Pancrace, ainsi que plusieurs autres évêques, furent envoyés en exil.

La nouvelle de leur bannissement jeta Libère dans une consternation d'autant plus profonde que, menacé lui-même d'un pareil traitement, il se trouvait séparé de ces saints confesseurs, en qui il avait toute confiance. Il leur écrivit cependant pour les féliciter de leur courage et les animer au combat. Voici la substance de sa lettre : « Quoique sous des dehors pacifiques l'ennemi des hommes ait exercé sa fureur avec d'horribles excès sur tous les membres de l'Eglise, néanmoins, très-chers frères en Jésus-Christ, la foi si pure et si rare que vous avez fait paraître en cette grande occasion, vous a mérité, dès cette vie, l'approbation de Dieu même, et vous réserve la gloire du martyr aux yeux de tous les siècles futurs. Comment donc pourrai-je m'acquitter envers vous, et de la louange qui est due à votre vertu, et de l'obligation de vous en témoigner ma joie, partagé comme je le suis entre la douleur de votre absence et la satisfaction que j'éprouve de la gloire que vous venez d'acquérir. Certes je confesse mon impuissance sous ce rapport, et je reconnais que vous ne pouvez recevoir de moi une plus agréable consolation que de voir que je suis exilé avec vous. Mon affliction est d'autant plus extrême, qu'attendant tous les jours un ordre de bannissement, je me vois, pendant cet intervalle, séparé de la douceur de votre conversation par la plus déplorable nécessité. Car j'ai souhaité, très-chers frères, commencer moi-même à sacrifier ma liberté et ma vie pour vous tous, afin que votre charité eût pu trouver dans ma conduite et mon exemple la gloire que je lui souhaite. Mais cet avantage était dû à vos mérites; oui, c'était vous qui deviez passer de la persévérance dans la foi à l'honneur d'une confession si éclatante et si glorieuse. Je vous supplie donc de croire que mon cœur est avec vous, et que mon unique regret est de m'en voir séparé. Car la gloire que vous venez d'acquérir est d'autant plus grande et d'autant plus visible, qu'elle a dépassé celle des martyrs qui ont reçu la couronne dans le temps de la persécution. Eux n'ont eu à subir que les violences de leurs ennemis déclarés; tandis que vous, soldats dévoués à Dieu en toutes choses, vous avez eu pour persécuteurs de faux frères, qui vous poursuivaient, dans le temps même que vous remportiez la victoire sur les ennemis de la foi. Mais plus on a vu croître leur violence dans le siècle, plus elle a contribué à relever l'éclat de la louange réservée à des évêques aussi saints. Tenez-vous donc assurés de la promesse qui vous attend dans le ciel, et comme vous êtes plus rapprochés de Dieu que moi, veuillez m'aider de vos prières, moi qui fais profession d'être votre frère et votre serviteur, afin que nous puissions supporter patiemment la violence dont on nous menace, et soutenir les assauts continuels de l'impiété, assauts suivis de blessures d'autant plus profondes qu'ils ne viennent pas fondre sur nous tous à la fois, mais qu'ils se succèdent de jour en jour et nous font saigner, à mesure que nous en apprenons la nouvelle. Prêtez-moi cette assistance que je réclame, afin que la foi demeurant inviolable et l'Eglise catholique intacte, Dieu, dans sa bonté, me donne part à la gloire de votre couronne. Mais comme je désire savoir plus exactement ce qui s'est passé dans votre combat, je prie Votre Sainteté de vouloir bien en écrire toutes les circonstances, afin que cet exhortation puisse m'animer à la constance, en fortifiant mon esprit abattu par tant de secousses, et donner une nouvelle vigueur à mon corps, dont les forces sont épuisées. »

Libère ne fut pas longtemps sans ressentir l'effet des menaces dont il parle dans la lettre que nous venons de rapporter. Cependant il se vit d'abord ménagé par les ariens. L'empereur même lui envoya par l'eunuque Eusèbe des présents considérables, mais il fit jeter ces offrandes hors de l'église. Irrité de cette insulte, Constance envoya ordre au gouverneur de Rome d'arrêter le Pontife et de l'envoyer à la cour de Milan, où il eut avec lui une longue conférence, dans laquelle ni l'un ni l'autre ne parvinrent à s'entendre. « Quelle portion du monde chrétien vous

croyez-vous donc, lui dit Constance en terminant cet entretien, pour protéger seul un impie? Quand encore je serais seul, lui répond le fier Pontife, la cause de la foi ne serait pas perdue. » L'exil fut le prix de cette réponse, et la colère de l'empereur s'accrut encore par le refus que fit Libère de recevoir de l'argent de son persécuteur. Mais cette fermeté ne tint pas contre les ennuis du bannissement et la douleur de voir un évêque intrus sur le siége de Rome. Constance, dans un voyage qu'il fit à Rome deux ans plus tard, en 357, eut lieu de juger par lui-même quelle aversion on avait conçue contre cet antipape. Le peuple redemandait Libère, les dames romaines elles-mêmes firent entendre leurs supplications pour son retour. Les sénateurs appuyèrent de toute leur force les prières de leurs femmes. L'empereur se laissa fléchir à son tour, mais il n'y consentit qu'en exigeant de Libère une profession de foi en faveur de l'arianisme. L'ennui de l'exil, le désir de retourner à Rome, l'emportèrent dans le cœur de ce Pontife sur ses propres convictions. Entraîné par les conseils de Fortunatien, évêque d'Aquilée, il signa, pour le bien de la paix, les décisions ariennes du troisième concile de Sirmium, souscrivit à l'anathème prononcé contre saint Athanase, s'excusa même, dans sa lettre aux orientaux, d'avoir soutenu ce prélat.

« Je ne défends point Athanase, leur dit-il; seulement, parce que Jules, mon prédécesseur d'heureuse mémoire, l'avait reçu, je craignais de passer pour prévaricateur en l'excluant de ma communion. Mais quand il a plu à Dieu que je fusse convaincu de la justice de votre condamnation, j'y ai souscrit aussitôt, et j'ai chargé notre frère Fortunatien des lettres que j'ai adressées à l'empereur à ce sujet. Ainsi, en rejetant de notre communion Athanase, dont je ne veux pas même recevoir de lettre, je déclare que mon désir est d'avoir la paix avec vous et avec tous les évêques, dans les Eglises d'Orient. Mais afin que vous connaissiez plus clairement la sincérité avec laquelle je vous parle; je vous déclare que notre frère Démophile, ayant bien voulu me proposer la foi catholique telle que plusieurs de nos frères les évêques l'ont rédigée à Sirmium, je l'ai reçue volontiers, sans y rien trouver à redire. Au reste, je vous prie, puisque vous me voyez d'accord avec vous, de vouloir bien travailler en commun, afin que je sois rappelé de mon exil et rendu au troupeau qui m'a été confié. »

Il répète à peu près les mêmes choses dans les lettres qu'il adressa à Ursace, Valens et Germinius, les chefs les plus puissants de l'arianisme et les plus accrédités auprès de l'empereur. « Comme je sais que vous êtes des enfants de paix, leur dit-il, et que vous aimez la concorde et l'union de l'Eglise catholique, je m'adresse à vous, non par aucune nécessité, Dieu m'en est témoin, mais pour le bien de la paix, préférable au martyre. ».... Il les conjure, par le Dieu tout-puissant, et par Jésus-Christ son fils, de travailler à lui obtenir son rappel. « Ce sera une grande consolation pour vous, au jour du jugement, leur dit-il, si, par votre entremise, la paix est rendue à l'Eglise Romaine. » Il écrivit encore plusieurs autres lettres dans le même sens, parmi lesquelles nous nous contenterons de reproduire quelques passages de celle qu'il adressa à Vincent de Capoue, qui avait été son légat auprès de l'empereur, et qui, dès l'an 352, avait consenti à la condamnation de saint Athanase. « Les embûches que les méchants m'ont dressées, lui dit-il, sont bien connues, et vous ne pouvez ignorer à quelles peines ils m'ont réduit. Priez le Seigneur de nous donner la patience. Notre cher fils, le diacre Urbicus, qui était ma consolation, m'a été enlevé par un agent de l'empereur. C'est pourquoi j'ai cru devoir vous avertir que je me suis retiré de cette dispute, dont Athanase est le sujet, et que j'en ai écrit à tous mes frères d'Orient. Nous avons la paix de tous côtés; faites-le savoir à tous les évêques de Campanie; écrivez-en à l'empereur, afin que je puisse à mon tour être délivré de cette grande affliction. Dieu vous conserve la santé. » Au bas de cette lettre, Libère avait ajouté de sa main, dans un article séparé : « Nous avons la paix avec tous les évêques d'Orient, et moi en particulier avec vous. Je me suis déchargé envers Dieu; c'est à vous de voir si vous voulez que je périsse en cet exil; le Seigneur sera juge entre vous et moi. »

Ce fut cet acte de faiblesse que les orthodoxes appelèrent la chute de Libère. Saint Hilaire, évêque de Poitiers, souleva dès lors contre lui toutes les Eglises d'Occident, le traita de prévaricateur et l'exclut de la communion des fidèles. Mais Libère rentra dans Rome, où les acclamations du peuple, qui le reçut en triomphe, le distrayèrent un moment des reproches de sa conscience. Son erreur fut de peu de durée. Libère fit une espèce de protestation en excommuniant les anoméens, et en déclarant anathèmes ceux qui disaient que le Fils n'était pas semblable au Père en substance et en toutes choses. Cette profession de foi était encore insuffisante, parce que, suivant le concile de Nicée, il ne s'agit point de substance semblable, mais de la même substance. Cependant l'audace toujours croissante des ariens le ramena bientôt à des sentiments plus orthodoxes. L'empereur ayant, sur sa demande, assemblé, en 359, un nouveau concile à Rimini, le Pape y fit confirmer le concile de Nicée, et les ariens, qui s'y trouvaient en grand nombre, ayant essayé d'atténuer cet échec, en publiant un nouveau formulaire dont les expressions captieuses séduisirent une grande partie des évêques d'Occident, Libère se prononça hautement contre ces semi-ariens, et refusa de souscrire leur formule. Cependant saint Athanase, exilé dans le désert, et conservant toujours la pureté de sa doctrine, écrivait sans cesse pour combattre les hérétiques; mais en distinguant la

perversité des principes et des intentions, il fut d'avis que l'on pardonnât à ceux qui reviendraient de leurs erreurs, en professant la foi de Nicée, et en anathématisant les hérétiques, qui faisaient du Fils de Dieu une créature. Ce fut en conséquence de cet avis, que Libère ordonna de recevoir les évêques tombés à Rimini, qui ajouteraient à la profession de foi de Nicée la condamnation des chefs de parti.

Les ariens se divisèrent. Ceux qui avaient adopté une doctrine mitigée se séparèrent enfin des partisans de l'hérésie primitive. Les Orientaux qui composaient le plus grand nombre se réunirent à l'Eglise Romaine et envoyèrent des députés à Libère, pour lui déclarer qu'ils se séparaient de la créance des anoméens, en confessant que le Fils était semblable au Père en toutes choses, et qu'il n'y a point de différence entre le semblable et le consubstantiel. Libère, prenant acte de la déclaration de leurs députés, leur répondit ainsi au nom de tous les évêques d'Occident. « Vos lettres tout étincelantes de la lumière de la foi nous ont été remises par nos chers frères, les évêques Eustathe, Silvain et Théophile. Elles nous ont apporté la joie toujours si désirable de la paix et de la concorde, en nous donnant des preuves que vous étiez dans une entière conformité de sentiments avec nous et avec tous les évêques d'Italie et d'Occident. Nous reconnaissons que c'est la foi catholique et apostolique, telle qu'elle est demeurée entière et inébranlable jusqu'au concile de Nicée. Vos députés l'ont exposée devant nous et en ont fait profession, non-seulement de vive voix, mais encore par écrit, dissipant par là jusqu'à l'ombre des mauvais soupçons que l'on aurait pu conserver. Mais afin de ne laisser aucune occasion aux hérétiques d'allumer de nouveau le feu des contestations et des disputes, nous avons cru devoir mettre au bas de notre lettre une copie de la profession de foi de nos légats. Vos députés nous ont protesté encore que vous tiendriez et qu'ils tiendraient avec nous la foi confirmée à Nicée par trois cent dix-huit évêques, laquelle est exactement conforme à la vérité et renverse de fond en comble toutes les inventions monstrueuses de l'hérésie. Car ce n'est pas par l'effet du hasard, mais par la volonté divine, que les évêques se sont prononcés en aussi grand nombre contre la folie d'Arius. Ils étaient comme les soldats d'Abraham, lorsque par la foi il triompha de tant de milliers d'ennemis. Cette foi, renfermée dans les termes de *substance* et de consubstantiel, est comme une forteresse invincible qui ruine et rend inutiles tous les efforts de la perfidie arienne. » Il rappelle ensuite les ruses et les subtilités employées par les hérétiques pour faire adopter un nouveau formulaire, le succès momentané qu'ils obtinrent d'abord, la désertion complète qui se mit bientôt dans leurs rangs et le retour général à la foi de Nicée. Puis il conclut ainsi : « Il est bon que vous en informiez vous-mêmes les autres, afin que ceux qui, soit par artifice ou par violence, ont souffert quelque affaiblissement dans leur foi, puissent passer des ténèbres à la vérité catholique. Si, après la célébration de ce concile, ils ne rejettent point le poison de la doctrine corrompue, en condamnant tous les blasphèmes d'Arius, qu'ils sachent qu'ils ne seront pas admis à la communion de l'Eglise, qui ne reçoit jamais des enfants nés de l'adultère, mais qu'ils en seront retranchés avec Arius et ses disciples, avec les sabelliens, les patropassiens, et autres pestes de cette nature. »

Telle est la réponse de Libère aux évêques d'Orient. Il paraît qu'avant de l'écrire il avait assemblé un concile pour examiner ce qu'il était convenable de faire en cette occasion. L'affaire, du reste, était par elle-même assez importante pour mériter d'être discutée dans une assemblée d'évêques. Ce fut le dernier incident de ce pontificat qui dura quatorze années. Libère mourut le 24 septembre 366. On lui donne communément le titre de saint, mais Baronius a rayé son nom du Martyrologe romain, ou cependant saint Jérôme l'avait admis.

Ecrits de Libère. — Nous avons encore le discours que saint Ambroise lui prête lorsqu'il donna le voile à sa sœur dans l'église de Saint-Pierre; mais on convient généralement que si le saint évêque de Milan en a conservé les pensées, il en a changé le style et l'a rendu plus poli et plus éloquent qu'il n'était dans l'original. Il exhorte Marcelline à aimer Jésus-Christ, qu'elle prenait pour son époux, en lui consacrant sa virginité; il lui prescrit le genre de vie qui convient à une Vierge; il l'engage à fuir les festins, à ne faire que de rares visites à ses parents ou à ses amies, à aimer le silence et à l'observer surtout à l'église; sur quoi il lui propose l'exemple de la sainte Vierge, qui conservait dans son cœur, sans le répandre au dehors, tout ce qu'elle entendait dire de son fils.

Nous n'attribuerons pas à Libère les Actes qui portent son nom. C'est une pièce remplie d'anachronismes et de faussetés, composée par quelque ignorant qui n'avait pas même la teinture de l'histoire qu'il entreprend de rapporter. Nous ne dirons rien non plus d'une lettre aux évêques d'Orient, attribuée à ce pontife dans les fragments de saint Hilaire. Quoique cette pièce soit remarquable par son antiquité, tout le monde convient aujourd'hui qu'il n'en est pas l'auteur. Nous ne parlerons pas davantage de la lettre du Pape Libère à saint Athanase ni de la réponse d'Athanase à Libère. Ce sont deux écrits également indignes des personnages dont ils portent le nom. Personne ne conteste non plus que la lettre latine à tous les évêques ne soit supposée à Libère, ainsi qu'une réponse à celle qu'il avait reçue de saint Athanase et des évêques d'Egypte. Le style en est tout différent de celui de ce pontife, et les noms des consuls dont elles

sont dotées paraissent forgés à plaisir. On lit encore sous son nom trois décrets dont on n'est pas assuré qu'il soit l'auteur. Le premier défend les procès pendant les jours de jeûne et le temps du carême. Le second prescrit la continence aux gens mariés pendant ces mêmes jours, et le troisième ordonne des jeûnes, des prières et des aumônes, pour fléchir la miséricorde de Dieu dans les temps de famine, de peste ou de toute autre tribulation.

Le style de Libère est simple et sans ornements, mais il ne manque ni de force ni de netteté. On a plus parlé de sa chute que de ses écrits. « La constance du Pape Libère, a dit Bossuet, cède aux ennuis de l'exil. » Ne laissons pas ignorer cependant qu'il a trouvé d'habiles défenseurs. Ce que l'on ne contestera pas, c'est que le Pape Libère, revenu de son exil, a réparé par une fermeté à toute épreuve, ce que l'on appelle le scandale de sa défection. Sa mémoire n'a pas cessé d'être en vénération dans l'Eglise. Son nom se trouve dans les plus anciens martyrologes des Latins. Il est qualifié bienheureux par saint Epiphane, saint Basile et saint Ambroise. Ses lettres recueillies dans nos grandes collections intéressent plus l'histoire que l'éloquence, comme on a pu s'en convaincre par le peu que nous en avons cité. Les protestants ont triomphé de ce qu'ils appellent le renoncement de Libère à la foi de Nicée et à la personne de saint Athanase. Bossuet réduit l'argument à sa juste valeur et les foudroie dans les lignes suivantes; on nous saura gré de les transcrire.

« Pouvez-vous croire que la succession de l'Eglise soit interrompue par la chute d'un seul Pape, quelque affreuse qu'elle soit, quand il est certain dans le fait que lui-même n'a cédé qu'à la force ouverte, et que de lui-même il est retourné à son devoir? Voilà deux faits importants qu'il ne faut pas dissimuler, puisqu'ils lèvent entièrement la difficulté. Le ministre (Jurieu) répond, sur le premier, que la violence qu'il souffrit fut légère; et tout ce qu'il en remarque, c'est qu'il ne put supporter la privation des honneurs. Il fait un semblable reproche aux évêques de Rimini. Mais fallait-il taire les rigueurs d'un empereur cruel et dont les menaces traînaient après elles non-seulement des exils, mais encore des tourments et des morts? On sait, par le témoignage constant de saint Athanase et de tous les auteurs du temps, que Constance répandit beaucoup de sang, et que ceux qui résistaient à ses volontés sur le sujet de l'arianisme, avaient tout à craindre de sa colère; tant il était entêté de cette hérésie. Je ne le dis pas pour excuser Libère ; mais afin qu'on sache que tout acte qui est extorqué par la force ouverte est nul de tout droit, et réclame contre lui-même..... » Mais si le ministre déguise le fait de la cruauté de Constance, il se tait entièrement du retour de Libère à son devoir. Il est certain que ce Pape, après un égarement de quelques mois, rentra dans ses premiers sentiments et acheva son pontificat, qui fut long, lié de communion avec les plus saints évêques de l'Eglise, avec un saint Athanase, avec un saint Basile, et les autres de pareil mérite et de même réputation. On sait qu'il est loué par saint Epiphane et par saint Ambroise qui l'appelle par deux fois, le Pape Liberius de sainte mémoire. L'empereur savait si bien qu'il était entré dans la profession publique de la foi de Nicée, qu'il ne voulut pas l'appeler au concile de Rimini, et craignit de pousser deux fois un personnage de cette autorité, et qu'il n'avait pu abattre qu'avec tant d'efforts.

LIBRANA (Pierre de), issu d'une bonne famille de Gascogne, fut nommé évêque de Saragosse pendant le siége de cette ville par Alphonse Ier, roi d'Aragon. Ce prince se flattant du succès de son entreprise, l'envoya en France pour faire confirmer son élection par le Pape. Il fut sacré à Alais le 10 décembre 1118, comme on le voit par la lettre du Pape Gélase II, qui marque aux Chrétiens qui assiégeaient Saragosse, qu'il a ordonné de ses propres mains celui qu'ils avaient élu. La ville fut prise sur les Musulmans, le 18 du même mois, et cet événement fournit à l'évêque Pierre la matière d'une lettre qu'il adressa à tous les fidèles. Elle a dû être écrite sur la fin de décembre de la même année, ou au commencement de janvier de l'année suivante. Le P. Labbe l'a insérée dans sa Collection des conciles. Pierre accompagna le roi Alphonse dans son expédition contre les Maures du royaume de Valence, en 1123; il se trouva encore, en 1125, à la bataille de Penecadel, dans laquelle le même prince, assisté des Français, les tailla en pièces le 25 août. C'est tout ce que nous savons de cet évêque de Saragosse.

LICINIEN, évêque de Carthagène en Espagne, ne nous est connu que par saint Isidore de Séville, qui nous apprend, dans son catalogue des écrivains ecclésiastiques, que ce prélat possédait à un haut degré la science des saintes Ecritures. Il fleurit sous l'empereur Maurice, et mourut à Constantinople, et autant qu'on le peut croire, empoisonné par ses ennemis, mort qui ne pouvait nuire à son âme, ajoute le saint auteur, puisqu'il est écrit : *Quand le juste mourrait d'une mort précipitée, son âme sera toujours dans le repos.*

Entre plusieurs lettres qu'il avait écrites et dont le savant évêque de Séville fait mention, il ne nous reste que celle qu'il adressa au Pape saint Grégoire, pour lui témoigner la satisfaction que lui avait fait éprouver la lecture de son *Pastoral.* Licinien avait conçu une grande idée de ce livre, parce qu'il en trouvait la doctrine conforme à ce qu'avaient enseigné sur les devoirs des évêques tous les saints docteurs de l'Eglise; mais il avait cru s'apercevoir que ce zélé Pontife poussait trop loin la science qu'il exigeait de celui qui se destine

à être promu à l'épiscopat. « Il était rare, disait-il, de trouver toujours des sujets qui réunissent autant de capacité, et si l'on ne consentait à se relâcher sur ce point, il arriverait souvent que l'on ne rencontrerait ni prédicateur, ni ministre du baptême, ni prêtre pour offrir le saint sacrifice. Dans ce cas, ajoutait-il avec beaucoup d'humilité, il aurait dû lui-même être exclus de l'épiscopat, parce qu'il lui était impossible de ne pas se reconnaître du nombre des ignorants. Ne devrait-il pas suffire pour être élevé à ce degré d'honneur, de connaître Jésus-Christ et de savoir qu'il a été crucifié ? Si cela ne suffit pas, je ne vois point qui pourra être évêque, avec toutes les qualités réunies que vous exigez dans votre *Pastoral.* » Il priait en même temps le saint Pontife de lui envoyer ses *Morales sur Job*, et il lui parlait dans sa lettre de celle qu'il avait écrite lui-même à saint Léandre de Séville, sur les trois immersions du baptême. Il terminait sa lettre par ces mots : « Que Dieu conserve en paix votre couronne, pour l'instruction de son Eglise. » C'était un titre d'honneur que les évêques décernaient assez communément aux Papes à cette époque, comme on le voit par saint Augustin, et par plusieurs autres, particulièrement par Ennode, dans une de ses lettres au Pape Symmaque. Celle de Licinien se trouve imprimée la cinquante-quatrième, dans le second livre des *Lettres* de saint Grégoire.

LIUDOLPHE ou LUIDOLPHE, prêtre du diocèse de Mayence, écrivit les Actes des saints Sévère, Vincence et Innocence, ainsi que l'Histoire de leur translation d'Italie au monastère de Saint-Alban en 836. Cet écrivain florissait sous l'épiscopat de l'évêque Charles qui succéda à Rhaban et gouverna cette Église jusqu'en 862, c'est-à-dire, de vingt-deux à vingt-quatre ans après la translation de ces saintes reliques. Son ouvrage, qui paraît n'être pas la seule production de sa plume, est divisé en deux livres. Le premier est employé à raconter la vie des trois saints, et Liudolphe ne possède sur ce sujet d'autres documents que ce qu'il en a recueilli des conversations d'un moine de Ravenne, pendant son voyage en Italie. Il ne faut donc pas y chercher la vérité des faits, et cette première partie de l'ouvrage ne sert guère qu'à prouver ce que nous avons déjà dit, à propos des légendes des saints venus de pays éloignés ; mais il n'en est pas de même du second livre, qui, étant destiné à faire l'histoire de cette translation ne contient que des faits arrivés du temps de l'auteur. Entre ces faits, il y en a qui prouvent une fois de plus la passion que l'on avait alors de se procurer des reliques, et d'autres qui montrent qu'on ne se faisait aucun scrupule de les voler, de les vendre ou de les acheter. Cet ouvrage est assez bien écrit pour le temps. On y aperçoit de l'ordre, de la méthode, une diction pure et un style moins embarrassé qu'en beaucoup d'autres. Bollandus l'a publié tout entier au 1er février, et dom Mabillon, seulement en partie, au tome VI de son *Recueil d'Actes.*

LIUTBERT, premier abbé d'Hirsauge, au diocèse de Spire, gouverna ce monastère pendant quinze ans et mourut en 853. Sa réputation lui attira plusieurs disciples qu'il forma en même temps à la science et à la vertu. Trithème assure qu'il laissa plusieurs ouvrages, entre autres un *Commentaire sur le Cantique des cantiques.* Nous ignorons s'il a jamais été publié

LIVIN (Saint), apôtre du Brabant, était un pieux et savant évêque d'Ecosse, qui passa en Flandre vers le milieu du VIIe siècle, pour annoncer l'Evangile aux idolâtres. Avant de commencer sa mission, il pria pendant trente jours, à Gand, sur le tombeau de saint Bavon, qui était mort depuis peu de temps, et après avoir ainsi consacré à Dieu, d'une manière toute particulière, sa personne et les travaux qu'il allait entreprendre, il se mit à prêcher les païens, dont il convertit un grand nombre dans le pays d'Alost et de Hauthem. Saint Livin fut tué par les idolâtres, à Esche, en 659, et son corps fut enterré à Hauthem près de Gand, d'où ses reliques furent transférées au monastère de Saint-Pierre de cette ville, en 1006. Quelques années avant sa mort, il avait composé, en vers élégiaques, l'épitaphe de saint Baron, pour lequel il avait une dévotion singulière. Comme il l'avait écrite à la prière de Florbert, abbé d'un monastère de Gand, il la lui adressa avec une épître en vers de la même mesure. Il se donne dans cette lettre le titre de poète, et rappelle que dans sa jeunesse il avait cultivé la poésie avec succès. Les critiques conviennent unanimement qu'il ne se flattait pas trop. Ussérius a donné ces deux pièces dans son recueil des *Lettres Hibernoises*, d'où Mabillon les a tirées pour les insérer dans le tome II des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît.*

LOMBARD (PIERRE). — Il faudrait être étranger aux plus simples notions de théologie, pour ne pas connaître, au moins de réputation, celui que l'on regarde communément comme le Père de la théologie scolastique. Il est vrai que cette méthode dominait déjà depuis longtemps dans les écoles et dans les chaires ; mais Pierre Lombard l'accrédita encore et parvint pour ainsi dire à la fixer par le prodigieux succès qu'obtint son *Livre des sentences.* Le nom de Lombard lui vient de la province de Lombardie, où il naquit de parents pauvres et obscurs, dans un village près de Novare. Il fit ses premières études à Bologne, d'où le désir de s'avancer dans les sciences le fit passer en France, où il séjourna d'abord à Reims qu'il quitta bientôt après pour se rendre à Paris, attiré par la grande réputation des maîtres qui y enseignaient. Il s'y trouva puissamment recommandé par saint Bernard, et fit de tels progrès dans les écoles de la capitale, qu'il fut bientôt en état d'y professer lui-même la théologie. En 1159, Pierre Lombard fut appelé par le chapitre de Paris à remplir le siége de cette ville devenu va-

cant par la mort de Thibaud. Philippe, frère du roi et archidiacre de cette Eglise, avait été élu; mais ce prince, dit Bérault Bercastel, eut la déférence de céder son droit. L'histoire nous fournit, à cette occasion, un des titres les plus anciens et les plus formels de nos rois, par rapport à la régale qui donna lieu dans la suite à de si malheureuses dissensions. Pierre Lombard ne jouit pas longtemps de l'épiscopat, puisque dès l'année suivante, 1160, on le trouve remplacé par Maurice de Sully qui prend le titre d'évêque de Paris dans l'acte de fondation du monastère d'Hérinal en Lorraine. Cependant quelques savants, entre autres Fabricius et Du Boulay, prolongent sa vie jusqu'en 1164, fondés sur son épitaphe qui se lisait ainsi dans l'église de Saint Marcel : *Hic jacet magister Petrus Lombardus, Parisiensis episcopus, qui composuit Librum sententiarum, glossas psalmorum et epistolarum, cujus obitus dies* XIII *Kalend. Aug., annus* MCLXIV. Mais on croit que cette épitaphe avec le portrait du savant évêque furent ajoutés à son tombeau dans les siècles postérieurs. Du moins c'est l'opinion exprimée par l'abbé Lebeuf dans son *Histoire de Paris*, tom. Ier, p. 196. « Cette figure et l'inscription, quoique anciennes, ne sont pas du temps de sa mort, dit-il, mais de plus de cent ans après, comme on le juge par la hauteur de sa mitre. » L'église de Notre-Dame de Paris possède le manuscrit original du *Livre des sentences*. Tant qu'elle a subsisté, l'école théologique de Paris n'a jamais cessé d'honorer la mémoire de ce grand homme, et, depuis un temps immémorial, elle était dans l'habitude d'obliger ses licenciés d'assister au service qu'elle faisait célébrer tous les ans, le 29 juillet, pour le repos de son âme.

Livre des sentences. — L'œuvre capitale de Pierre Lombard est son *Livre des sentences*. C'est à proprement parler une *somme de théologie*, composée de passages choisis des Pères de l'Eglise et des livres saints. Au lieu d'exposer les vérités de la foi et de la morale chrétienne dans un ordre de principes clairs et distincts, développés par la tradition, qui en fut toujours le plus lumineux commentaire, l'auteur embarrasse sa démonstration de distinctions qui la subdivisent à l'infini. L'ouvrage est composé de quatre livres, et chaque livre de chapitres, sous le nom de distinctions. Ramenant avec saint Augustin toute la science au partage entre les choses et les signes, il range dans la première classe tous les objets dont il est donné à l'homme de jouir ou d'user. Nous jouissons de Dieu; nous usons des créatures. Telle est la matière des deux premiers livres. Le troisième traite spécialement du mystère de l'incarnation, de la foi, de l'amour de Dieu et du prochain, ainsi que des autres vertus; le quatrième parle des sacrements, de la résurrection et du jugement dernier.

Premier livre. — Il comprend en tout quarante-huit distinctions. Dans les premières, l'auteur suit fidèlement la trace de saint Augustin. Les choses dont nous devons jouir sont celles qui nous rendent heureux. Jouir, c'est s'attacher par amour à la chose dont on jouit, et l'aimer pour elle-même. Il n'y en a pas d'autre; ce qui fait que les anges qui jouissent déjà de Dieu sont bienheureux. Nous n'en jouissons nous que par énigmes, et nous ne pouvons contempler que comme à travers un miroir ce Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, Trinité consubstantielle, un seul et vrai Dieu, manifesté dans tous les temps par les œuvres de sa puissance et de sa sagesse. De là les questions alors si vivement débattues : Dieu le Père s'est-il engendré lui-même? A-t-il engendré son divin Fils nécessairement ou volontairement? En répondant oui à la dernière partie de cette question, il s'ensuit qu'il y a dans le Père un pouvoir et une volonté que le Fils n'a pas; mais on tranche la difficulté, en disant que, quoique le Père ait engendré volontairement, néanmoins la génération n'est point un effet de la volonté, mais de la nature; car il est Père de la même manière qu'il est Dieu. Or sa divinité n'émane point de sa volonté; il faut donc en dire autant de sa paternité. Cette question de la génération du Verbe n'occupe pas moins de six distinctions. Les dix suivantes sont consacrées à établir la procession du Saint-Esprit. L'auteur demande quelle différence il y a entre procéder et naître, de quelle manière l'Esprit saint opère dans les âmes. Il distingue deux processions du Saint-Esprit : l'une éternelle, par laquelle il procède du Père et du Fils, et l'autre temporelle lorsqu'il est envoyé aux hommes pour leur justification. En parlant des propriétés relatives entre les trois personnes de la sainte Trinité, il demande si ces propriétés sont distinguées des personnes, ou, si elles composent l'essence divine; puis il continue jusqu'à la fin du livre à parler de certains attributs de la divinité qui demandent une considération particulière, comme la science, la providence, la prédestination, la volonté, la puissance. La prescience de Dieu peut se prendre en deux manières, ou pour la simple connaissance des choses à venir, ou pour la détermination de ces mêmes choses. Dans le premier sens, elle n'est point cause des événements futurs, et toutefois elle les embrasse tous, bons ou mauvais; dans le second, elle ne s'étend qu'à ceux du premier genre, et les connaît en les déterminant. La différence entre la prédestination et la réprobation consiste en ce que, par l'une, Dieu prévoit ce qu'il doit faire dans les élus, et par l'autre, il connaît les maux qui seront commis par les réprouvés, et dont il n'est point l'auteur. La prédestination avait alors des adversaires qui prétendaient qu'elle imposait aux hommes une nécessité; et voici sur quel raisonnement ils appuyaient leur système : Ce qui est impossible maintenant l'a été de toute éternité; or, il est impossible maintenant qu'un prédestiné ne soit pas sauvé; il n'a donc jamais été possible qu'il ne le fût pas; il est donc de nécessité absolue qu'il soit prédestiné. « Pour la so-

lution d'une pareille difficulté, dit modestement Pierre Lombard, j'aimerais mieux entendre parler les autres que de parler moi-même. » Néanmoins, après avoir montré que la même objection pouvait se faire également contre la prescience, il répond directement par cette distinction : « Celui qui est prédestiné ne peut être en même temps non prédestiné, c'est-à-dire que la prédestination et la réprobation ne peuvent jamais tomber sur le même sujet ; c'est vrai ; mais ce que l'on nie, c'est que de tout temps Dieu n'ait pu s'abstenir de prédestiner celui qu'il a réellement prédestiné ; et comme sa puissance est toujours la même, il est encore vrai présentement qu'il peut n'avoir pas formé cette prédestination. »

La toute-puissance de Dieu fournit matière à plusieurs questions dont voici les plus remarquables. Quelques théologiens de cette époque, dont Abailard était le chef, soutenaient que Dieu ne peut faire que ce qu'il fait. Outre les raisons que nous avons déjà exposées, ils s'étayaient encore de quelques passages où saint Augustin semble dire que Dieu n'est appelé Tout-Puissant, que parce qu'il peut tout ce qu'il veut, et que sa volonté n'est pas plus étendue que sa puissance. Pierre Lombard répond que ces propositions ne signifient autre chose, sinon que Dieu peut tout ce qu'il veut, mais non pas réciproquement, qu'il veut tout ce qu'il peut et qu'il le fait réellement. Dieu peut faire une chose meilleure qu'elle n'est ; il la peut faire aussi d'une autre manière, à la condition toutefois que cette manière se rapportera à la chose elle-même ; car si on la rapporte à la sagesse de l'ouvrier, il faut convenir qu'il n'y a point de meilleure manière que celle qu'il emploie. Les quatre dernières distinctions roulent sur la volonté de Dieu. L'auteur n'en connaît que de deux sortes : la volonté de bon plaisir qui est la volonté proprement dite, et la volonté figurative qui prend le nom de chacun des signes qui servent à la manifester. La première, que l'on doit regarder comme la cause universelle de toutes choses est une, et n'admet ni multiplicité ni mutabilité, parce qu'elle ne peut jamais manquer d'avoir son accomplissement. La seconde s'appelle, suivant les circonstances, précepte, défense, conseil, opération, permission ; c'est pour cela que l'Ecriture dit quelquefois au pluriel, les volontés du Seigneur. L'auteur se propose ensuite quelques difficultés sur l'efficacité souveraine de la volonté de bon plaisir, et il les résout par quelques passages où saint Augustin enseigne clairement que tout ce que Dieu veut arrive infailliblement, et que rien n'arrive que par sa volonté. Elle s'accomplit toujours dans nous, dit ce Père, lors même que nous allons contre en l'offensant ; parce qu'alors, ou Dieu veut nous pardonner et nous laisser vivre pour faire pénitence, ou il veut nous punir, si nous persévérons dans le péché ; elle s'accomplit par nous, lorsque nous faisons le bien, parce que nous ne le faisons que pour lui plaire. Quelquefois la bonne volonté de Dieu s'accomplit par la mauvaise volonté des hommes comme dans le crucifiement de Jésus-Christ ; d'où l'on doit conclure que, s'il a voulu sa passion qui était un bien pour nous et la cause de notre salut, il ne voulait nullement que les Juifs le fissent mourir, ce qui est de leur part une mauvaise action et la cause de leur perte, c'est-à-dire qu'il voulait l'effet et non pas l'acte de leur mauvaise volonté.

Deuxième livre. — Il est partagé en quarante-quatre distinctions : l'auteur s'y étend longuement sur les anges, leur origine, leur chute et leur châtiment. Il se demande si les anges sont corporels, et comment ils s'introduisent dans les corps des hommes ; sur quoi, après avoir remarqué que quelques anciens prêtaient aux démons des corps très-déliés et très-subtils, il répond qu'ils n'entrent pas substantiellement dans les corps des hommes, mais seulement par les effets qu'ils y produisent, de sorte que, lorsqu'on dit que le démon est chassé d'un corps, c'est une façon de parler qui signifie tout simplement qu'il a été mis hors d'état de le vexer et de le tourmenter. Il traite ensuite de la hiérarchie céleste qu'il réduit à neuf ordres d'esprits bienheureux suivant saint Grégoire le Grand. Il les place selon leur rang, décrit leurs fonctions dans le ciel, examine s'ils augmentent en mérite depuis qu'ils ont été confirmés dans la grâce, et si, au jour du jugement, leur récompense s'en trouvera augmentée; sur quoi il rapporte les différentes opinions des anciens, mais sans se décider pour aucune. Il arrive ensuite à l'ouvrage des six jours, dont la description occupe en tout quatre chapitres, et tout le reste du livre est consacré à parler de la création de l'homme. Pour abréger, nous nous arrêterons à ce dernier objet qui nous a paru le plus sérieux. Après avoir détaillé les prérogatives de l'homme innocent, il demande quelle grâce lui était nécessaire pour persévérer dans cet état. L'homme dans sa création, répond-il, avait reçu ainsi que l'ange une grâce par laquelle il pouvait se maintenir, c'est-à-dire ne point déchoir de la dignité qui lui avait été accordée, mais non pas mériter le salut éternel. La grâce de sa création lui donnait le pouvoir de résister au mal, mais elle ne lui donnait pas celui d'accomplir le bien. Il pouvait cependant, au moyen de ce secours, vivre bien, parce qu'il pouvait vivre sans péché; mais il ne pouvait pas, sans l'aide d'une autre grâce, vivre d'une manière spirituelle qui méritât le bonheur de l'éternité

L'auteur définit le libre arbitre, une faculté de la raison et de la volonté, par laquelle, avec le secours de la grâce, on choisit le bien, et, sans cette grâce, on se porte au mal ; mais cette définition, ajoute-t-il, ne convient ni à Dieu, ni aux saints glorifiés, lesquels, pour être incapables de pécher, n'en ont que le libre arbitre plus parfait. C'est pourquoi, si l'on examine la chose de plus près, il paraît que le libre arbitre n'est

appelé tel, que parce qu'il peut, sans contrainte ni nécessité, rechercher ou choisir ce que la raison lui aura dicté. La grâce se divise en opérante et coopérante. La première prévient la bonne volonté ; car c'est par elle que la volonté de l'homme est délivrée et disposée à vouloir efficacement le bien. La seconde suit la volonté déjà devenue bonne, et l'aide dans l'action. Mais comment la grâce prévient-elle la volonté ? En lui inspirant une foi accompagnée d'amour. On demande si la grâce opérante et la grâce coopérante sont deux grâces réellement différentes. L'auteur incline pour ceux qui pensent que ce n'est qu'une même grâce et que toute la distinction ne consiste que dans les effets. La grâce, dit-il, est appelée opérante, en ce qu'elle délivre la volonté et la dispose à vouloir le bien : et coopérante, en ce qu'elle l'aide à ne pas vouloir en vain, c'est-à-dire en ce qu'elle lui fait accomplir la bonne œuvre.

La question du péché originel est une de celles que l'auteur traite avec le plus de soin et d'étendue. Dans les quatre distinctions consacrées à discuter ce point de doctrine, après avoir prouvé la transmission du péché originel, il examine quelle est sa nature, et prouve par saint Augustin que c'est la concupiscence même que l'Apôtre nomme la loi du péché. On demande ce qu'est cette concupiscence dans les enfants. Ce n'est pas un acte, dit-il, mais un vice qui rend l'enfant disposé à convoiter, et qui fait réellement convoiter l'adulte. Mais, objecte-t-on, le baptême efface le péché originel, et néanmoins la concupiscence reste après le sacrement. L'auteur répond que, bien que le baptême ne détruise pas la concupiscence, néanmoins il la diminue et l'empêche de dominer et de régner ; de sorte que ce qu'il en reste n'est plus imputé à péché, mais doit être considéré comme une peine du péché, tandis qu'auparavant il était en même temps peine et péché. La concupiscence a-t-elle Dieu pour auteur? Oui, la concupiscence, comme peine, vient de Dieu ; mais comme péché, c'est l'ouvrage du démon. Du péché originel l'auteur passe aux différentes espèces de péchés, et en particulier, aux sept péchés capitaux. En discutant la question de savoir si toutes les actions faites sans la foi sont mauvaises, il dit que l'affirmative est soutenue par plusieurs avec probabilité, et il en allègue diverses raisons tirées de saint Augustin ; il expose ensuite les raisonnements de ceux qui soutenaient l'opinion contraire et ne décide rien.

Troisième livre.— L'Incarnation, les trois vertus théologales : la foi, l'espérance et la charité ; les quatre vertus cardinales, la prudence, la justice, la force et la tempérance; les dix préceptes du Décalogue et la différence entre les deux alliances, tels sont les objets dont l'explication remplit tout le troisième livre, composé de quarante distinctions. Une des questions qui agitaient fort les écoles à cette époque, était de savoir si la nature divine, ou seulement la personne du Fils s'était incarnée. On alléguait pour et contre des raisons tirées des Pères. L'auteur, après les avoir balancées, conclut qu'il faut dire que la personne du Fils a pris la nature humaine, et qu'à celle-ci la nature divine a été unie dans le Fils ; c'est pour cela, ajoute-t-il, que l'on dit véritablement que la nature divine s'est incarnée. Quant à ce que l'on dit, poursuit-il, que le Fils seul a pris la forme d'esclave, par là on ne prétend point exclure la nature divine, mais les deux personnes du Père et du Saint-Esprit. Enfin, sur ce qu'on objectait, que ce qui est propre au Fils, et non ce qui est commun à la Divinité, s'est revêtu de l'humanité, il répond que la nature divine s'est unie à la nature humaine dans la propre hypostase du Fils et non dans celles des trois personnes en commun. On disputait encore vivement sur l'adoration de l'humanité de Jésus-Christ. Les uns prétendaient qu'on ne lui devait pas un culte de latrie, mais seulement un culte de dulie, dont ils distinguaient deux sortes : l'un qu'on peut rendre à toute créature sainte, et l'autre qui ne convient qu'à la créature par excellence, c'est-à-dire à l'âme et au corps de Jésus-Christ. C'était, comme nous avons eu occasion de le remarquer, l'opinion de Gilbert de la Porée ; d'autres voulaient qu'on ne rendît qu'une seule et même adoration aux deux natures, et c'est le sentiment que notre auteur adopte après l'avoir appuyé de plusieurs passages très-précis de l'antiquité. Une autre question qui faisait encore grand bruit dans les écoles, c'était celle-ci : Jésus-Christ en tant qu'homme est-il une personne ou quelque chose ? Les arguments pour et contre se balancent, dit Pierre Lombard, car on prouve qu'il est une personne par les raisons suivantes. Si en tant qu'homme Jésus-Christ est quelque chose, c'est ou une personne ou une substance raisonnable ; or il ne peut être une substance raisonnable sans être en même temps une personne. En effet, la définition d'une personne n'est autre chose que la substance raisonnable d'une nature individuelle. Donc en accordant qu'il est quelque chose en tant qu'il est homme, on est forcé de convenir qu'il est une personne. Mais cet aveu jette dans un inconvénient ; car si en tant qu'homme Jésus-Christ est une personne, il est donc une quatrième personne de la Trinité ; il est donc Dieu par son humanité. C'est pour éviter cet inconvénient et d'autres encore, ajoute-t-il, que quelques-uns soutiennent que Jésus-Christ, en tant qu'il est homme, n'est ni une personne, ni quelque chose. L'auteur démontre ensuite la fausseté du raisonnement qui conclut que Jésus-Christ est une personne, parce que l'homme en lui est une substance raisonnable. Car, dit-il, l'âme de Jésus-Christ est une substance raisonnable, et cependant elle n'est pas une chose isolée, et non unie à une autre. Du reste, ajoute-t-il, cette description de la personne ne convient pas au mystère de la Trinité.

C'était encore une grande question à cette

époque, de savoir si la science humaine en Jésus-Christ pouvait égaler la science divine, ou si son âme pouvait ignorer quelque chose. Pierre Lombard prend le milieu entre les deux opinions extrêmes. Il convient que par la sagesse qu'elle a reçue en vertu de son union avec le Verbe, l'âme de Jésus-Christ sait tout ce que Dieu sait, mais qu'elle ne le sait pas aussi parfaitement que lui, d'où il infère que la sagesse de cette âme n'est pas égale à la sagesse du Verbe, parce que, dit-il, celle-ci est bien plus excellente et comprend toutes choses d'une manière bien plus parfaite. On objectait que, si l'humanité de Jésus-Christ sait tout, il devait s'ensuivre aussi qu'elle peut tout. Pierre Lombard nie la conséquence, par la raison que la toute puissance est un attribut incommunicable de la divinité, tandis que la connaissance appréhensive de toutes choses peut être accordée à la créature, et l'a été effectivement à l'âme de Jésus-Christ, suivant le témoignage de l'Ecriture. En traitant de la mort de Jésus-Christ, l'auteur se demande si dans cet état la divinité fut séparée, ou non, de l'humanité. Plusieurs théologiens soutenaient l'affirmative. Il rapporte leurs arguments, les réfute et prouve par des autorités précises, que l'âme et la chair du Sauveur, quoique divisées par la mort, ne furent ni l'une ni l'autre séparées du Verbe.

Jésus-Christ, ayant été doué de la plénitude des vertus et des grâces, a-t-il eu la foi, l'espérance et la charité? C'est à l'occasion de cette question et avant d'y satisfaire que l'auteur parle des vertus théologales, et il en parle fort au long. La foi, dit-il, a proprement pour objet les choses qu'on ne voit pas. Il distingue deux sortes de foi: l'une informe et commune aux mauvais Chrétiens et aux démons; c'est la foi dépourvue de la charité; l'autre, formée par la charité, est particulière aux justes et les caractérise. La première, selon lui, n'est pas une vertu, quoique néanmoins elle soit un don de Dieu. L'espérance regarde les biens invisibles et éternels; elle ne peut être sans amour. Jésus-Christ n'a eu ni l'une ni l'autre de ces vertus, parce qu'il avait la connaissance claire et distincte de leurs objets, qu'elles n'entrevoient elles-mêmes que comme une énigme; mais il a eu la charité dans le plus haut degré. Cette vertu qui consiste à aimer Dieu pour lui-même, et le prochain pour Dieu ou en Dieu, peut-elle se perdre lorsqu'une fois on l'a reçue? L'auteur l'affirme et le prouve contre quelques docteurs qui le niaient. Cependant il avoue que la charité parfaite se perd rarement et même ne se perd point.

Quatrième livre. — Ce livre, qui comprend cinquante distinctions, embrasse les sacrements de l'ancienne et de la nouvelle Loi, le jugement dernier, la résurrection des morts, le bonheur des saints dans le ciel et les peines des damnés en enfer. La Loi ancienne avait ses sacrements, ses sacrifices, ses oblations, mais ils n'étaient que des figures de ceux de la Loi nouvelle; ils promettaient la grâce et ne la donnaient pas; ceux de la loi nouvelle donnent le salut; la circoncision, toutefois, opérait alors ce que fait aujourd'hui le baptême, c'est-à-dire qu'elle effaçait le péché originel, mais sans conférer la grâce. Avant l'institution de la circoncision, la foi des parents justifiait les enfants; les adultes obtenaient le salut par leur foi et leurs bonnes œuvres ou par la vertu des sacrifices dans lesquels ils envisageaient par la pensée les effets qu'ils opéraient dans leur âme.

Pierre Lombard compte sept sacrements dans la Loi nouvelle, et met en tête le *Baptême*, comme une initiation à tous les autres. Il parle du baptême de saint Jean et de son inefficacité pour le salut. Le baptême institué par Jésus-Christ opère la grâce et la rémission de tous les péchés originel et actuels, pourvu qu'il soit conféré avec les paroles de l'institution. Mais ne suffit-il pas de baptiser au nom d'une des personnes de la Trinité? L'auteur cite pour l'affirmative un passage de saint Ambroise, et prétend que le baptême donné au seul nom de Jésus-Christ est valide. De son temps, il ne se conférait encore que par immersion, et l'usage de l'Eglise gallicane était de répéter cette immersion jusqu'à trois fois, au nom de la sainte Trinité. Cependant il croit permis de s'en tenir à une seule, pourvu que la coutume de l'Eglise où l'on se trouve ne s'y oppose pas. A propos de la *Confirmation*, il regarde le saint chrême comme essentiel à ce sacrement, dont il ne reconnaît point d'autre ministre que l'évêque. Le Saint-Esprit est donné dans le sacrement de confirmation comme dans le baptême; mais dans ce sacrement pour remettre les péchés, et dans l'autre, pour fortifier le baptisé; la forme consiste dans les paroles que l'évêque prononce, en oignant son front du saint chrême. La confirmation ne doit point se réitérer, et celui qui la reçoit doit être à jeun comme celui qui la confère. Il passe ensuite à l'institution de l'*Eucharistie*, figurée dans l'ancienne Loi par la manne dont les Israélites furent nourris dans le désert, et par le pain et le vin offerts par Melchisédech. Il distingue dans l'Eucharistie trois objets: savoir, le sacrement sans la chose, c'est-à-dire les espèces et apparences du pain et du vin; le sacrement avec la chose, qui est la propre chair de Jésus-Christ et son sang contenus sous les espèces du pain et du vin; puis la chose qui n'est point sacrement, c'est-à-dire la chair mystique de Jésus-Christ qui est l'Eglise ou l'union des fidèles. Il distingue encore deux manières de manger le corps de Jésus-Christ: l'une sacramentelle qui est commune à tous ceux qui le reçoivent, bons et mauvais; l'autre spirituelle, qui est particulière aux bons seuls, parce qu'en recevant le corps de Jésus-Christ dignement, ils demeurent en Jésus-Christ et Jésus-Christ en eux; au lieu que les méchants ne le reçoivent que pour leur condamnation Ce qui l'amène à la ré-

futation des hérétiques qui avançaient que le corps de Jésus-Christ n'est sur l'autel qu'en figure. Il prouve qu'il y est réellement présent, et que le pain et le vin sont véritablement changés au corps et au sang de Jésus-Christ; que Jésus-Christ est tout entier présent sur l'autel, sous les deux espèces; que la substance du pain est changée en corps, celle du vin en sang, par une conversion substantielle ou transsubstantiation. Comme on peut s'en convaincre, notre docteur combat vigoureusement l'hérésie de Bérenger, mais il soutient mal à propos que le pouvoir de consacrer ne réside que dans les prêtres catholiques, et qu'il ne se fait aucun changement réel du pain et du vin dans les sacrements offerts par des prêtres hérétiques ou excommuniés.

Passant ensuite à la *Pénitence*, il en établit de deux sortes : l'une extérieure et l'autre intérieure. La première est le sacrement de pénitence, la seconde est la vertu de l'âme; l'une et l'autre opèrent le salut et la justification. Il définit la pénitence une vertu par laquelle nous pleurons les péchés commis avec la résolution de nous en corriger. On distinguait dans l'Eglise deux sortes de pénitences : la publique ou solennelle, qui se faisait hors de l'église, c'est-à-dire dans le vestibule, où le pénitent se tenait à la vue de tout le monde couvert de cilice et de cendres. Cette pénitence ne s'imposait que pour les crimes graves et publics; on ne la réitérait pas, de peur qu'elle ne tombât dans le mépris. Il y avait même quelques églises où elle n'avait pas lieu. L'autre pénitence est celle qui est dans l'usage commun de l'Eglise, qui se réitère suivant les besoins des pécheurs pénitents, et s'impose secrètement. Pierre Lombard fait voir la nécessité de cette pénitence, il montre qu'on ne peut la faire d'un seul péché qu'on ne la fasse pour tous. Elle est composée de trois parties ou trois actes, savoir : la contrition, la confession et la satisfaction. La contrition doit non-seulement renfermer la douleur d'avoir péché, mais aussi d'avoir manqué à un acte de vertu. La confession ne peut se diviser, c'est-à-dire qu'il n'est pas permis de ne confesser qu'une partie de ses péchés, et d'en réserver l'autre partie pour l'accuser à un autre prêtre ou à plusieurs. La satisfaction doit être proportionnée à la grandeur du péché et telle qu'elle produise de dignes fruits de pénitence. L'auteur parle ensuite des péchés véniels, du pouvoir des clefs dans l'administration du sacrement de pénitence. Ce pouvoir est conféré par le ministère de l'évêque à celui qu'il ordonne prêtre, mais ceux-là seuls en usent dignement, qui suivent la vie et la doctrine des apôtres; ce qui n'empêche pas que les mauvais prêtres n'aient aussi ce pouvoir, et n'en usent validement, quoique indignement, Dieu donnant sa bénédiction à celui qui la demande, même par un ministre indigne. Il est constant, dit Pierre Lombard, qu'il y a des péchés véniels effacés après cette vie par le feu du purgatoire; que des âmes y restent plus longtemps que les autres, et qu'elles peuvent êtres rachetées par les bonnes œuvres faites à leur intention. Supposant comme certain que les péchés sont remis par une vraie contrition, même avant qu'on les ait confessés et qu'on en ait fait pénitence, l'auteur demande, si celui à qui les péchés sont remis par la contrition néglige par mépris de s'en confesser ou retombe dans les mêmes fautes, si ces péchés remis reviennent à cause de ce mépris? Il rapporte les raisons pour et contre et ne décide rien.

Du sacrement de pénitence il passe à celui de l'*Extrême-onction*, qu'il dit être d'institution divine. Il y distingue le sacrement, c'est-à-dire l'onction extérieure, de la chose du sacrement, c'est-à-dire l'onction intérieure qui opère la rémission des péchés et l'augmentation des vertus. Ce sacrement, qui peut se réitérer en diverses maladies, a pour but d'obtenir au malade la santé de l'âme et du corps. Du reste il ne dit rien que ce qui est avoué de tous les théologiens. — Il n'agite, touchant l'*Ordre*, qu'une seule controverse. C'est celle qui concerne les ordinations faites par les hérétiques. Il avoue que cette question est très-embarrassée, et qu'il y a des raisons très-fortes pour et contre la validité de ces ordinations. Il se contente de les rapporter sans rien décider. Voici en résumé ce qu'il établit sur ce sacrement. On ne doit admettre dans le clergé que ceux qui peuvent administrer dignement les sacrements de l'Eglise; et il vaut mieux que l'évêque n'ait que peu de ministres pour l'aider dans ses fonctions, que d'en avoir beaucoup de mauvais. Il entre dans le détail des sept degrés du ministère ecclésiastique, marquant les devoirs de chacun et la façon de les conférer. Suivant lui il n'est pas douteux que le sous-diaconat oblige au célibat. Il rapporte, comme nous l'avons dit, les diverses opinions des théologiens sur la validité des ordinations faites par les hérétiques. Sans émettre précisément aucun sentiment formel, celui qu'il paraît embrasser est que ceux qui ont été ordonnés dans l'Eglise conservent le pouvoir d'ordonner, quoique, depuis leur ordination, ils soient tombés dans l'hérésie; mais que ceux qu'ils ordonnent dans l'hérésie n'ont pas le même pouvoir; que ceux-ci néanmoins ne doivent pas être réordonnés lorsqu'ils reviennent à l'unité de l'Eglise, pourvu qu'ils aient été ordonnés suivant les formalités usitées dans l'Eglise catholique. Le célibat est d'obligation pour les évêques, les prêtres, les diacres et sous-diacres, pour toutes les personnes engagées dans l'état religieux et autres qui ont fait vœu de chasteté.

Pierre Lombard consacre ensuite seize distinctions ou chapitres à expliquer ce qui regarde le sacrement de *Mariage*. La cause efficiente du mariage est le consentement des parties, consentement mutuel, libre et volontaire. Il expose ensuite les règles du

mariage chrétien, son institution, son essence, ses avantages, ses devoirs, son indissolubilité. Il parle des empêchements dirimants et des autres causes qui peuvent l'annuler. Il traite des différents degrés de consanguinité ou d'affinité, tant charnelle que spirituelle, dans lesquels il est défendu de contracter mariage. Examinant ensuite la question du mariage des infidèles, il demande s'il peut se résoudre par la conversion de l'une des parties à la religion chrétienne. Après avoir exposé les raisons qui tendent à établir l'affirmative, il dit : « A la vérité, il est permis au mari devenu fidèle, de renvoyer sa femme infidèle, encore qu'elle consentirait à habiter avec lui ; mais, pendant qu'elle vit, il ne peut en épouser une autre. Pour celle, au contraire, qui se retire volontairement, le mari n'est pas obligé de la suivre, et, pendant qu'elle vit, il peut contracter un nouveau mariage ; mais cela cependant ne doit s'entendre que de ceux qui se sont mariés dans l'infidélité. Si par la suite l'un et l'autre se convertissent à la foi, ou qu'ils aient contracté mariage étant déjà fidèles, et qu'ensuite l'un des deux apostasiant quitte l'autre en haine de cette même foi, alors celui qui est abandonné ne doit point suivre celui qui se retire ; mais tant que celui-ci vivra, il ne pourra se remarier, parce qu'il y a entre eux un mariage ratifié, *matrimonium ratum*, qui ne peut se dissoudre. » C'est à peu près la même doctrine que celle de Hugues de Saint-Victor sur la dissolubilité du mariage des infidèles ; et on la retrouve dans presque tous les théologiens scolastiques, qui l'ont suivie jusqu'à nos jours.

Dans les dernières distinctions de ce livre, Pierre Lombard se propose grand nombre de questions, sur la résurrection, sur l'état des bienheureux et des damnés, après leur mort, sur la manière dont les démons seront tourmentés, sur la prière pour les morts, sur la sentence du jugement dernier, sur la différence des demeures des saints dans le ciel, et des réprouvés dans l'enfer. Il ne doute pas que les démons, comme les âmes des autres damnés, ne doivent être sensibles aux feux dont ils seront tourmentés, quoiqu'il convienne qu'il n'est pas facile d'expliquer comment le feu matériel peut agir sur une substance spirituelle ; pour le faire concevoir il suppose dans les démons des corps aériens.

Tels sont les objets qui nous ont le plus frappé dans les quatre livres que nous venons de parcourir, et qui forment le corps de théologie le plus complet qui eût encore été publié. Comme c'est à eux que l'auteur doit toute sa gloire, nous réservons d'y revenir et d'exposer en raccourci les jugements qu'en ont portés les meilleurs critiques de tous les temps, quand nous aurons dit un mot de ses autres ouvrages.

Commentaires. — On possède encore sous le nom de Pierre Lombard un *Commentaire sur les Psaumes et les Cantiques*, dans lequel il suit, en l'amplifiant, la Glose interlinéaire d'Anselme de Laon. Ce commentaire, dit Albéric de Trois-Fontaines, est le même que les écoles appellent aujourd'hui la grande glose. Géroch, prévôt des chanoines réguliers de Reichersperg en Bavière, dans sa lettre au Pape Alexandre III, relève une proposition de cet ouvrage, dans laquelle l'auteur semble avancer qu'on ne doit qu'un simple culte de dulie, et non un culte d'adoration à l'humanité de Jésus-Christ. Mais la manière orthodoxe dont Pierre Lombard s'explique sur ce sujet dans sa *Somme des sentences*, exige qu'on interprète cette proposition en bonne part. Peut-être aussi la *Glose sur les Psaumes*, ayant été faite avant la *Somme des sentences*, Pierre Lombard aura rétracté dans ce dernier ouvrage ce qu'il avait hasardé témérairement dans le premier.

Nous avons du même auteur un autre Commentaire sur les Epîtres de saint Paul, tiré en grande partie des Pères, et surtout de saint Ambroise, de saint Jérôme et de saint Augustin. Cet ouvrage est clair, méthodique et renferme, outre les pensées des Pères, de fort bonnes vues propres à l'auteur. — Il a fait sur la concorde évangélique un commentaire dont nous ne pouvons rien dire, parce que nous ne l'avons point vu, et qu'aucun bibliographe n'en a rendu compte.

On cite encore sous le nom de Pierre Lombard plusieurs ouvrages qui n'ont jamais vu le jour. Ce sont : 1° des *Gloses sur Job*, dont on a conservé longtemps un commentaire parmi les manuscrits de l'abbaye de Savigny, au diocèse d'Avranches. 2° des *Sermons sur les dimanches et fêtes de l'année* ; on les trouve réunis dans un seul et même volume dans la bibliothèque nationale, à l'exception du sermon sur l'Epiphanie qui se trouve à part dans un autre volume ; 3° *Deux lettres à Philippe, archevêque de Reims*, et une *à Arnoul, prévôt de l'Eglise de Metz*. Cette dernière est une réponse à celle qu'Arnoul avait écrite à l'auteur. On ne connaît pas même le sujet des deux autres.

Ces lettres existent, selon Fabricius, dans un même manuscrit de la bibliothèque Pauline de Leipsick. 4° Parmi les manuscrits de l'abbaye d'Afflighem, on trouvait sous le nom de Pierre Lombard une *Méthode de théologie pratique*. Il est vraisemblable que ce titre annonce un ouvrage différent de la *Somme des sentences*. 5° Leland témoigne avoir eu entre les mains l'*Apologie* de Pierre Lombard composée par lui-même contre les imputations d'erreur dont le chargeait Jean de Cornouailles, qui avait été son disciple. Dans cet ouvrage, dit Leland, Pierre Lombard répond avec beaucoup d'habileté et d'une manière aussi forte que solide aux objections de son adversaire, qu'il traite avec le ton de supériorité que prend un vieux soldat sur un jeune champion, qui se hasarde pour la première fois dans la lice. Nous ignorons ce que cette apologie est devenue ; mais ce qu'il y a de certain, c'est

que Jean de Cornouailles ne se tint pas pour vaincu et ne rendit point les armes. Nous finirons cette énumération des écrits de Pierre Lombard par l'éloge qu'en faisait le célèbre François Pithou dans une lettre où il disait à un de ses amis : « Je vous prie de m'acheter Pierre Lombard sur les Psaumes; c'est un très-bon livre. Tout ce qu'a fait Lombard est excellent. » Il est temps de modifier la généralité de cet éloge en le précisant.

Peu de docteurs ont joui d'une réputation aussi étendue que Pierre Lombard. Le surnom de *Maître des Sentences* qui lui fut donné de son vivant, atteste qu'il était regardé comme l'oracle des écoles. Son autorité y balançait presque celle d'Aristote. Pasquier l'appelle la première pierre de l'Université de Paris. Son livre y devint le code des études théologiques. Une foule de commentateurs se disputa l'honneur d'expliquer sa doctrine; et Bonnegarde dans son *Dictionnaire historique et critique* compte jusqu'à deux cent quarante théologiens des plus renommés de leur temps, et la plupart anglais, qui ont commenté le *Livre des sentences*. La poésie même a rivalisé de zèle avec la prose, pour ajouter à cet ouvrage les grâces de la versification. Les bibliothèques de Caio Gonvelen et de Saint-Pierre de Cambridge conservent chacune un manuscrit qui a pour titre : *Quatuor libri Sententiarum versificati*. Combattu par quelques théologiens, entre autres par saint Antonin, Pierre Lombard fut défendu avec chaleur par des Souverains Pontifes, et même par des conciles, et loué avec enthousiasme par des hommes du plus grand poids. Cependant, entraîné par le goût dominant de son siècle, on peut dire qu'il consuma, dans les sécheresses de la dialectique, une vivacité d'imagination qui aurait pu se déployer avec avantage dans les mouvements de l'éloquence, et d'après les beaux modèles qu'il en avait sous les yeux, puisqu'il n'a fait que transcrire les passages des Pères grecs et latins, dont il fortifiait habituellement sa doctrine. Mais quoique son esprit supérieur lui fît pressentir le vice de la méthode à laquelle il asservissait son génie, il n'est pas moins vrai qu'à l'exemple de la plupart des théologiens de son temps, et c'étaient les plus distingués par la science et par la renommée, il a sacrifié à *l'esprit aristotélique*. C'est le reproche que lui fait Gauthier de Saint-Victor, en lui donnant pour complice Abailard, Pierre de Poitiers et Gilbert de la Porée. Le style de Pierre Lombard ne manque pas de clarté; il propose ses questions d'une manière aisée, les discute prolixement, et ne les résout pas toujours avec précision, se contentant souvent d'avoir établi le pour et le contre. Le plus grand mérite du *Livre des sentences* est d'avoir recueilli les témoignages d'une tradition contre laquelle viendront éternellement se briser les sophismes des écoles de Luther et de Calvin.

Parmi les meilleures éditions de la *Somme des Sentences*, nous citerons celles que les docteurs de Louvain ont publiées *in-folio* 1546, et *in-8°*, 1568. Ses autres ouvrages ont été imprimés à Paris, savoir, son *Commentaire sur les Psaumes*, in-folio, 1541; celui *Sur les Epîtres de saint Paul*, même format, en 1537, et celui *Sur la concorde évangélique*, en 1483 et 1561.

LOTHAIRE Ier, fils de Louis de Débonnaire et son successeur à l'empire, publia un recueil choisi ou plutôt un abrégé de ses Capitulaires et de ceux de Charlemagne. Ce qui distingue ce travail des autres du même genre, c'est le capitulaire particulier que Lothaire y ajouta pour confirmer ceux qu'il avait fait recueillir. Ce recueil cependant est le premier qui ait été mis sous la presse. Il fut imprimé à Ingolstad, chez Alexandre Weishorn, en 1545, par les soins de Gui d'Amerpach, qui le dédia à l'empereur Charles le Quint et à Ferdinand roi des Romains. On a aussi deux lettres de ce prince adressées à Raban-Maur pour lui demander différents commentaires. Elles sont écrites d'un style fort obscur, mais on y aperçoit de grands traits de l'estime et de l'amitié que l'auteur portait au savant archevêque de Mayence, parmi les œuvres duquel ces lettres sont imprimées. Il y a encore de cet empereur une assez longue lettre, par laquelle il demande au Pape Léon IV le *pallium* pour Hincmar de Reims.

LOTHAIRE II, roi de Lorraine, second fils de l'empereur Lothaire Ier, succéda à son père dans cette partie du royaume d'Austrasie qui s'étend depuis Cologne jusqu'à l'Océan, et que depuis on appela de son nom *Lotharingia*, dont la langue française a fait *Lorraine*. Ce prince est moins connu par ses qualités que par ses vices. Marié en 856 à Thietberge, fille de Théodebert, duc de Bourgogne, il la répudia au bout de quatre à cinq ans pour épouser Valdrade, sœur de Gauthier, archevêque de Cologne et nièce de Theutgaud, archevêque de Trèves, et parvint à faire approuver son divorce au concile d'Aix-la-Chapelle, et dans un autre concile tenu à Metz en 863. Le Pape cassa les actes de ces deux assemblées, et obligea, en 865, Lothaire à reprendre sa femme et à répudier sa concubine. Mais cette réconciliation fut aussi courte que peu volontaire; Lothaire chassa de nouveau Thietberge et rappela sa rivale. Le 1er juillet 869, il eut une entrevue avec le Pape Adrien II, qui se refusa à casser son mariage, quoique ce prince avec toute sa suite se fussent parjurés devant lui. Il mourut subitement le 8 août de la même année avant d'avoir pu se repentir. On a de lui la supplique qu'il présenta aux évêques dans le concile d'Aix-la-Chapelle, en faveur de son divorce; une lettre au Pape Nicolas Ier touchant l'excommunication que ce Pontife avait prononcée contre les archevêques Gauthier et Theutgaud; une autre lettre au Pape Adrien II sur les suites de son divorce; et enfin, une petite lettre à saint Adon, archevêque de Vienne, pour l'ordination de Bernaire, évêque de Grenoble.

—On trouve ces monuments dans la *Collection des conciles.*

LOTHAIRE, moine et gardien de l'église du monastère de Saint-Amand, est, selon toute apparence, auteur d'un poëme en vers hexamètres sur l'origine et les premiers exploits des Français. C'était un homme fort studieux. Le soin qu'il prenait de l'église ne lui faisait point négliger la bibliothèque. Milon nous apprend en effet qu'il l'enrichit de plusieurs volumes. Quoique fort connu dès 809, lors de la seconde élévation du corps de saint Amand, à laquelle il eut la plus grande part, rien n'empêche qu'il n'ait vécu jusqu'aux premières années du règne de Charles le Chauve, et qu'il n'ait pu composer un poëme sur l'origine de la seconde race de nos rois. Il y a même quelques raisons de croire qu'il est auteur des vers anonymes sur la cérémonie dont on vient de parler, et qui forment le cinquante-quatrième poëme parmi les poésies d'Alcuin. Après tout, le poëme dont il s'agit fut composé sur un ouvrage en prose, aussitôt après la mort de Louis le Débonnaire, et lorsque Charles le Chauve lui eut succédé au royaume de France, en août 840. Ce prince y est qualifié de jeune roi, et on voit par le douzième vers que ce fut par son ordre que le poëte l'entreprit. Les vers 116, 117 et 129 font voir que c'est l'ouvrage d'un moine Bénédictin. Cette pièce, qui comprend en tout cent quarante-cinq vers héroïques qui ne sont pas mauvais, se trouve dans quelques manuscrits à la suite du chant lugubre de l'abbé Colomban sur la mort de Charlemagne, ce qui pourrait faire naître l'idée qu'elle appartient au même auteur; mais ni les temps ni le génie poétique de ce morceau ne peuvent le permettre. Il nous semble donc plus simple de nous réunir au grand nombre de critiques qui l'attribuent au moine de Saint-Amand. Cet ouvrage a été imprimé in-4° à Paris, en 1644, chez Antoine Bertier, par les soins du P. Thomas d'Aquin, de l'ordre des Carmes. L'éditeur l'a accompagné d'une dissertation et de notes historiques, très-intéressantes.

LOUIS LE DÉBONNAIRE. — Après avoir donné place à Charlemagne parmi les écrivains ecclésiastiques, il nous est impossible de la refuser à l'empereur, son fils, dont nous avons plusieurs capitulaires très-intéressants pour l'histoire et la discipline de l'Eglise. Louis le Débonnaire, né à Casseneuil dans l'Agenois, en 778, fut fait roi d'Aquitaine par son père à l'âge de trois ans, et envoyé aussitôt vers les peuples de ce royaume, dont il adopta le costume, la langue et les usages, afin de les attacher à la domination française. Louis reçut une éducation brillante; il savait le grec et le latin, parlait cette dernière langue comme sa langue naturelle, et entendait très-distinctement l'autre. Mais l'étude qui avait pour lui le plus d'attrait était celle de l'Ecriture sainte. Il en savait non-seulement le sens littéral, mais encore le sens spirituel, moral et figuré. Au mois de septembre de l'an 813, Charlemagne l'appela à Aix-la-Chapelle, où, en présence des grands de l'Etat, il le déclara son successeur à l'empire. Son premier soin, lorsqu'il y fut parvenu, fut de faire exécuter toutes les dispositions faites en faveur des églises, des pauvres, des officiers de sa maison et des enfants que Charlemagne avait eus de ses dernières femmes. Il pourvut ensuite aux affaires de l'Etat, après en avoir délibéré dans une assemblée qu'il avait convoquée à ce sujet à Aix-la-Chapelle, dès les commencements de son règne. Il fut sacré par le Pape Etienne IV, et couronné à Reims en 816. L'année suivante, il associa Lothaire, son fils aîné, à l'empire. Bernard, roi d'Italie, en prit occasion de se révolter contre lui; mais ne pouvant soutenir sa révolte, il fut obligé de mettre bas les armes et de recourir à la clémence de ce prince.

Capitulaires de l'an 817. — La même année, 817, les évêques assemblés à Aix-la-Chapelle dressèrent par son ordre deux règles : une pour les chanoines et l'autre pour les religieuses. L'empereur Louis envoya ces règles aux archevêques de ses Etats qui n'avaient point assisté au concile, avec ordre de les notifier aux évêques de leur dépendance, et de leur en faire tirer des copies, afin qu'elles fussent observées dans tout l'empire. On a trois de ses lettres dans les *Capitulaires* de Baluze, et dans les *Conciles* du P. Labbe. La première est adressée à Sichaire, archevêque de Bordeaux; la seconde, à Magnus de Sens, et la troisième, à Arnon de Strasbourg. A ce sujet, ce prince fit un capitulaire composé de vingt-neuf articles, qui la plupart ne font que renouveler ce qui avait été réglé par les capitulaires de Charlemagne ou par les anciens conciles sur les revenus des églises, le rétablissement des églises détruites, l'élection et les fonctions des évêques, la simonie, la défense aux enfants de se faire tonsurer ou de prendre le voile sans le consentement de leur famille, les mariages incestueux et plusieurs autres points de discipline. L'empereur renouvelle en particulier la défense portée par Charlemagne de rechercher la vérité par l'examen de la croix. Nous avons marqué ailleurs en quoi consistait cette épreuve.

Ce fut encore en 817 que l'empereur Louis accorda au Pape Etienne, nouvellement élu, la confirmation des donations faites à l'Eglise romaine par le roi Pépin et Charlemagne. Louis ajouta à ces donations celle de la ville et du duché de Rome, les îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile, avec cette clause : Sauve sur ces duchés de notre domination souveraine et leur sujétion à l'empire. Il est dit dans la même constitution que, lorsque le Saint-Siége viendra à vaquer, les Romains éliront librement un Pape et le feront consacrer. Il suffira après sa consécration qu'il envoie des légats au roi des Français pour entretenir la paix. Les rois continuèrent malgré cela d'approuver l'élection du Pape avant qu'il fût consacré, ce qui rend cette clause suspecte ou prouve au moins qu'elle ne fut pas exactement observée. La

constitution était signée de l'empereur et de ses trois fils, de dix-huit évêques, de huit abbés, quinze comtes, un bibliothécaire, un mansionnaire et un huissier; mais on ne lit dans les imprimés que la souscription de l'empereur.

Léon d'Ostie lui attribue un autre capitulaire fait à Aix-la-Chapelle en 817, pour établir l'uniformité d'observance dans tous les monastères. Il ne compte que soixante-douze articles dans ce capitulaire, qui en contient quatre-vingts dans les imprimés. Ils furent composés sur l'ordre du prince et dans son palais, par plusieurs abbés et moines qu'il y avait appelés. Louis les approuva et en ordonna l'exécution.

Il fit dresser la même année un état des monastères de son obéissance, avec la note détaillée de leurs charges envers lui. Il les fit ranger en trois classes. Il y en avait quatorze qui devaient des dons et de la milice; seize qui n'étaient chargés que de dons, et dix-huit qui n'étaient astreints qu'à des prières pour le salut de l'empereur, de la famille impériale et de l'Etat. On ne comprit point dans ce dénombrement quantité d'autres monastères, comme ceux de Saint-Denis, de Saint-Germain, de Saint-Médard de Soissons et de Centulle, probablement parce qu'ils n'étaient point chargés de redevances envers l'empire.

En 819 l'empereur, tenant un parlement à Aix-la-Chapelle, ajouta plusieurs articles à la loi salique, en modifia quelques autres, et expliqua divers points de la même loi. Ces changements comprennent en tout trois capitulaires qui renferment eux-mêmes un grand nombre d'articles. On en a trois autres de la même année. Le premier présente huit règlements concernant la police séculière. Le second compris en vingt-neuf articles et le troisième en onze renferment, pour les envoyés du prince, des instructions qui ont beaucoup de conformité avec celles de Charlemagne sur le même sujet.

Dans un parlement tenu à Thionville en 821, l'empereur rappela tous les évêques et abbés qui avaient pris part à la révolte de Bernard, roi d'Italie, leur rendit leurs biens confisqués, et les renvoya à leur Eglise. Il fit rédiger en la même ville un capitulaire portant ordre que les additions qu'il avait faites à la loi salique auraient à l'avenir la même autorité que cette loi elle-même. L'année suivante, 822, il se réconcilia à Attigny avec ses trois jeunes frères qu'il avait forcés à accepter la tonsure. Il s'accusa publiquement de cette faute, et de la rigueur dont il avait usé envers Bernard son neveu, et en fit pénitence à l'imitation de l'empereur Théodose. Quelque temps après, étant venu à Tribur près de Mayence, il confirma quelques articles que les évêques réunis à Thionville avaient rédigés pour la sûreté des personnes ecclésiastiques. Ces décrets, au nombre de quatre, établissent des peines spirituelles et pécuniaires contre ceux qui auraient eu le malheur de tuer, frapper, maltraiter ou injurier un évêque, un prêtre, un diacre et un sous-diacre. Ils sont rapportés avec la supplique des prélats, en tête du capitulaire de l'empereur, qui les confirma en détail, et qui les souscrivit avec l'empereur Lothaire, son fils, et presque tous les grands de France et de Germanie qui se trouvaient à cette assemblée. Le capitulaire publié la même année en faveur du monastère de Sainte-Croix à Poitiers, ne contient que huit articles, tendant à la conservation des biens et des droits de ce monastère. L'empereur défend d'augmenter le personnel de la communauté au delà de cent religieux, et fixe le nombre des clercs, pour le service de l'église, à trente.

Il y a de notre empereur un fort beau capitulaire publié en 823, et qui contient vingt-huit articles pour le bien général de l'Eglise et de l'Etat. Ces articles sont autant d'instructions que le prince donne à ses sujets, mais principalement aux évêques et à ses envoyés, pour l'aider à établir le bon ordre en toutes choses. Il insiste dans le cinquième article, sur l'établissement des écoles, qu'il avait déjà recommandé dans l'assemblée d'Attigny, et auquel on avait promis de donner les mains. Ce capitulaire a paru tout entier si intéressant, qu'on a cru devoir lui accorder une place dans les *Collections des conciles*. Quelques historiens le rapportent à l'année 825, et croient qu'il fut publié dans un parlement tenu à Aix-la-Chapelle.

Question des images. — Le Pape Pascal, étant mort le 11 mai 824, fut remplacé par Eugène II, dont le sacre se fit le 24 juin de la même année Au mois de novembre, Louis le Débonnaire donna audience aux ambassadeurs que l'empereur Michel lui avait envoyés pour le prier de continuer à observer les traités de paix faits sous Charlemagne, et de contribuer, autant que cela lui serait possible, à réunir les Eglises dans un même sentiment sur la question des images. Ces ambassadeurs passèrent jusqu'à Rome, où, de son côté, l'empereur Louis députa Froculphe de Lizieux et Aldegaire, pour obtenir du Pape la permission de faire examiner cette question par les évêques de son royaume. Eugène II l'accorda; sur quoi l'empereur ordonna à un grand nombre d'évêques de ses Etats de s'assembler à Paris le 1er novembre 825. Les évêques assemblés lurent d'abord plusieurs écrits composés à l'occasion d'une dispute qui s'était élevée sur le même sujet dès le temps de Charlemagne. Ils prirent en même temps connaissance de la lettre de l'empereur Michel, qui exposait avec de grands détails les abus superstitieux du peuple et du clergé de l'Eglise grecque dans le culte des images. Puis blâmant presque également l'opinion qui semblait leur déférer une adoration superstitieuse, et celle qui voulait qu'on les brisât, ou tout au moins qu'on les fît enlever des lieux où elles étaient en vénération, ils prirent un milieu à peu près semblable à celui des livres carolins auxquels ils donnèrent leur appro-

bation... Sur ce principe, les membres du concile recueillirent des Pères grecs et latins un grand nombre de passages qu'ils rapportent à quinze chefs. Le premier combat le sentiment de ceux qui voulaient abolir les images; le second montre, par l'autorité du Pape saint Grégoire le Grand et par plusieurs autres Pères, que leur usage est légitime. Enfin les treize autres sont employés à réfuter ceux qui leur rendaient un culte excessif et poussé jusqu'à l'adoration. Le deuxième concile de Nicée s'y trouve partout combattu. On y explique avec assez de soin le terme d'adoration, et l'on croit montrer la différence entre le culte des images et celui rendu à la croix. Ces actes ainsi rédigés furent portés à Louis le Débonnaire par les députés du concile. L'empereur se les fit lire et les approuva. Pourtant il ne s'en tint pas absolument aux décisions du concile; il envoya à Rome Jérémie de Sens et Jonas d'Orléans, avec des instructions pour traiter l'affaire avec sagesse et modération. Il leur recommandait de relire ensemble les Actes du concile de Paris, d'en faire des extraits bien choisis, dans lesquels ils réuniraient les passages essentiels au sujet en question, de façon à ce que le Pape et son conseil ne pussent raisonnablement les rejeter. Il leur défend de résister ouvertement au Pape dans les entretiens qu'ils auraient avec lui, mais de faire leur possible pour l'amener à un milieu qui évitait les deux extrêmes de cette question. Si, ajoutait-il, vous ne pouvez l'amener à ce point, convenez avec lui d'envoyer des agents à Constantinople, que je ferai accompagner par mes ambassadeurs. Louis écrivit en même temps au Pape une lettre dans laquelle il lui confirmait tout ce que ses ambassadeurs étaient chargés de lui dire. Il l'assurait de leur capacité et témoignait un grand désir que l'on pût trouver un milieu qui amenât la réunion des deux Eglises. Le milieu fut rejeté et les députés revinrent en France sans avoir rien fait.

On trouve à la suite de cette lettre au Pape et parmi les capitulaires de notre empereur, le serment que le clergé et le peuple romain lui prêtèrent en 824 dans la personne du roi Lothaire, son fils. Outre la promesse de fidélité, on s'y engageait encore à ne point souffrir qu'un Pape élu, suivant les canons, fût consacré avant d'avoir prêté le même serment, comme l'avait pratiqué le Pape Eugène II, qui venait de monter sur le Siége apostolique. C'était déroger à l'acte confirmatif des donations faites à l'Eglise romaine en 817, et dont nous avons parlé plus haut.

Le capitulaire suivant, daté d'Ingelheim en 876, et compris en sept articles, a pour but de réprimer les rapines qui devenaient fréquentes, et l'insolence de quelques sujets qui s'oubliaient jusqu'à blasphémer contre Dieu et à insulter les personnes consacrées à son culte. On trouve à la suite un diplôme pour le rétablissement des moines de Moutier-en-Der, au diocèse de Châlons. Il est daté de l'an 827. Le capitulaire daté de la fin de l'an 828 fut la conclusion d'un parlement tenu à Aix-la-Chapelle, comme il paraît par d'autres monuments. Le prince y ordonne quatre conciles pour l'octave de la Pentecôte de l'année suivante; un à Mayence, un autre à Paris, un troisième à Lyon et le quatrième à Toulouse. Il proposa lui-même les matières que l'on y devait traiter, et écrivit deux lettres circulaires au clergé et au peuple, portant ordre d'observer un jeûne de trois jours pendant la célébration de ces conciles. La plupart des articles du capitulaire de Worms, en 829, sont répétés des capitulaires précédents. Nous observerons seulement que le septième article de la première partie impose aux peuples l'obligation de payer la dîme, sans qu'il soit loisible d'en diminuer la quotité, et que la prescription après trente ans suffira pour les Eglises comme elle suffit pour le fisc, suivant le diplôme de Louis le Débonnaire, portant le rétablissement de l'observance monastique dans l'abbaye de Saint-Denis, et l'érection d'un évéché à Hambourg.

L'empereur Louis avait eu d'Ermengarde, sa première femme, trois fils, qu'il avait déclarés rois tous les trois en s'associant à l'empire Lothaire qui était l'aîné. Après la mort d'Ermengarde, il épousa Judith, dont il eut, en 823, un quatrième fils, nommé Charles, à qui il assura, en 829, un royaume composé de la partie de ses Etats située sur le Haut-Rhin, avec la Rhétique et une portion de la Bourgogne. Cette disposition causa une guerre entre le père et les enfants du premier lit; mais ceux-ci, s'étant trouvés les plus faibles, furent contraints de recourir à la clémence de leur père, qui fit comparaître les chefs de la rébellion à la diète de Nimègue, tenue en 830. Jessé, évêque d'Amiens et l'âme de la révolte, fut déposé, et le prince se contenta de reléguer les autres. Quelque temps après, Lothaire fut déclaré déchu de son titre d'empereur, et les sujets de l'empire déliés du serment qu'ils lui avaient prêté : Louis ne lui laissa que la qualité de roi d'Italie, à la condition qu'il n'y entreprendrait rien d'important sans son consentement. Ce fut pour ses trois fils une nouvelle occasion de se liguer contre leur père, auquel ils parvinrent à ôter l'empire. Lothaire, après s'être fait proclamer à sa place, emmena à sa suite son malheureux père jusqu'à Soissons, où il le fit enfermer dans le monastère de Saint-Médard. Il fit ensuite prononcer sa déposition par une diète convoquée au château de Compiègne, et cet arrêt lui fut notifié. Cependant remis sur le trône par le repentir de ses autres enfants, Louis le Débonnaire convoqua à Thionville une assemblée où tous les actes du Parlement de Compiègne furent annulés. Il pardonna de nouveau à Lothaire, et, comme les justes sujets de plainte qu'il avait contre lui lui étaient communs avec ses autres frères, il continua de le désigner pour son successeur. Malgré cette condescendance il

ne jouit pas longtemps du repos dont il avait besoin. Bientôt après, un de ces mêmes enfants qui l'avaient rétabli, Louis de Bavière, se révolta encore; il fut mis en fuite; mais le malheureux succomba à son chagrin le 20 juin 840. Avant de mourir, ce prince fit de grands présents aux églises et de plus grandes aumônes aux pauvres; il pardonna à ses enfants les offenses qu'il en avait reçues, en prenant soin toutefois de faire avertir Lothaire de ne se pas oublier. C'est cette facilité à pardonner les injures qui lui a fait donner le surnom de Débonnaire.

Ses Capitulaires et les autres monuments de son règne se trouvent non-seulement dans les collections de Baluze et du P. Labbe, mais il y en a aussi dans les recueils de Duchesne, du P. Le Cointe et de dom Mabillon. Thégon, l'un des historiens de cet empereur, parle d'une lettre à Lothaire son fils, dans laquelle il s'efforçait de le rappeler à son devoir. Elle n'est pas venue jusqu'à nous. On en possède une autre parmi celles d'Hilduin, abbé de Saint-Denis.

LOUIS II. — Nous avons encore, sous le nom de Louis II, fils aîné de Lothaire Ier et son successeur à l'empire, des capitulaires publiés par Goldast, et divisés en quatre titres. Le dernier, qui devrait en former un cinquième, est intitulé *Fragments de capitulaires.* Ces règlements sont suivis d'une longue lettre apologétique adressée par ce prince à l'empereur grec Basile, qui se prétendait seul en droit de porter le titre d'empereur. Cette lettre a été traduite en français par le président Cousin, dans son *Histoire de l'Empire.*

LOUIS LE BÈGUE, fils de Charles le Chauve, et roi de France après lui, nous a laissé également quelques capitulaires qui ont été recueillis par Baluze. Il s'en trouve un, entre autres, formé des canons du deuxième concile de Troyes et de la loi contre le sacrilége, qui fut ajoutée aux anciennes lois des Goths, pour les provinces de France qu'ils avaient habitées, et notamment pour celle de Narbonne. Ce concile fut un des plus célèbres du IXe siècle par sa convocation. Il ne s'y trouva cependant que le Pape Jean VIII, trois évêques d'Italie qu'il avait amenés avec lui, huit archevêques et dix-huit évêques, tous de la domination du roi Louis qui y fut couronné. Il se tint en août et septembre 878. Outre les canons qui y furent rédigés au nombre de sept, et qui regardent le temporel de l'Eglise, on a une relation de ce qui s'y passa dans chaque session, avec les discours qu'y tint le Pape, les lettres qu'il y écrivit à quelques particuliers, les priviléges qu'il y accorda à diverses églises et monastères, et le petit discours qu'il adressa au roi en le couronnant.

LOUIS LE GROS, qui fut aussi appelé *le Batailleur*, était fils de Philippe Ier et de la reine Berthe. Né en 1078, il fut associé par son père au gouvernement en 1100, et lui succéda au mois de juillet 1108, à l'âge de trente ans. Dès son enfance, le jeune prince fut envoyé à l'abbaye de Saint-Denis pour y recevoir son éducation. On mit à la tête de ses études un religieux, nommé Herluin, dont les soins et la capacité répondirent à l'importance du ministère qui lui était confié. Louis remporta de cette école, avec la connaissance des lettres et de la religion, les vertus qui font les bons rois. Aussi, à peine arrivé au trône, ses premiers exploits signalèrent-ils la bonté de son cœur. Il prit en main la défense des faibles, des ecclésiastiques, des laboureurs, des marchands, que la noblesse opprimait jusqu'alors impunément. Il poursuivit ces tyrans à main armée, et les força pour la plupart à réparer les dommages dont ils étaient les auteurs. Le succès des batailles qu'il livra contre Henri Ier, roi d'Angleterre, ne fut pas également heureux. Il fit des efforts continuels, mais toujours insuffisants, pour rétablir l'infortuné Robert Courte-Cuisse dans le duché de Normandie, dont le monarque anglais, son frère, l'avait injustement dépouillé. La faute de Louis, que la postérité aura toujours peine à lui pardonner, fut de n'avoir pas su prévenir les desseins ambitieux de Henri, si contraires au repos de la France. Il n'ouvrit les yeux qu'après coup sur les suites funestes dont la Normandie, possédée par un roi puissant, menaçait ses Etats. Alors commença la rivalité entre les deux couronnes; mais la plaie que cette invasion fit à la monarchie française a saigné pendant plusieurs siècles, et n'a pu se fermer entièrement que sous le règne de Charles VII. La France a été de tous temps l'asile des Papes persécutés, et l'on peut dire qu'à notre époque même elle s'est montrée fidèle à ces glorieux souvenirs. Louis, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, ouvrit une retraite dans son royaume à quatre de ces Pontifes, obligés de quitter l'Italie, Pascal II, Gélase II, Calixte II et Innocent II. Ce dernier lui fut de plus redevable de son affermissement sur le Saint-Siége. Son droit, contesté par Anaclet, n'était rien moins qu'évident Le roi convoqua, en 1131, les prélats et les principaux seigneurs du royaume à Etampes, pour décider entre les deux prétendants. L'assemblée se décida pour Innocent, et Louis, en appuyant ce jugement, donna le ton à tous les princes chrétiens, qui se virent obligés de souscrire aux décisions de la France. Le zèle que ce prince montra en toutes circonstances pour les intérêts de l'Eglise, partait d'un cœur droit et sincèrement religieux. S'il ne garda pas toujours les règles de l'exacte justice envers certains prélats, on doit moins s'en prendre à lui qu'à ses ministres, dont il suivit quelquefois trop aveuglément les conseils. Ses sentiments de piété se renouvelèrent avec éclat dans les dernières années de sa vie. Il vit approcher la mort de loin, l'attendit avec résignation, et se prépara, par tous les moyens que la religion peut fournir, à paraître devant le tribunal du souverain juge. On peut voir dans Suger le détail édifiant des pieux exercices, auxquels il se livra, sans néanmoins oublier le soin de

l'Etat, depuis le milieu de l'année 1135 qu'il sentit les premières atteintes de sa dernière maladie, jusqu'au 1er août 1137, qui fut le terme de ses jours. Ce prince emporta dans le tombeau le respect des grands qu'il avait fait rentrer dans le devoir, la reconnaissance du clergé qu'il avait comblé de bienfaits, et les regrets du peuple qu'il avait tiré de l'oppression.

Ses lois. — Depuis Charlemagne jusqu'à saint Louis, il s'est rencontré peu de princes qui aient fait d'aussi grands changements que Louis le Gros, dans la police et la jurisprudence du royaume. La seule institution des communes dont il fut l'auteur, introduisit parmi le peuple une forme d'administration et un corps de droit tout nouveau. Les communes étaient des sociétés que les habitants d'un lieu formèrent entre eux, par la concession de leurs seigneurs et avec l'agrément du roi, pour se défendre contre les violences des nobles et se rendre justice à eux-mêmes. Quoique les priviléges de ce gouvernement municipal ne fussent pas partout les mêmes, cependant il y en avait d'universels, comme la mairie, l'échevinage, le sceau, le droit de cloche pour convoquer les assemblées des habitants, celui de beffroi, pour faire la garde. On comptait aussi parmi les obligations générales des communes, celles de faire par elles-mêmes la levée des milices à la place des officiers royaux que cet emploi regardait auparavant, et de les envoyer à l'armée sous la bannière de la paroisse, accompagnés de leur curé (19). Le roi et l'Etat, pour le dire en passant, gagnèrent beaucoup à ces établissements; le roi, parce qu'outre l'argent qu'il se faisait donner pour les autoriser, y trouvait, en dehors de la noblesse, des troupes toujours disposées à le suivre non-seulement contre l'étranger, mais aussi contre les vassaux révoltés ; l'Etat, par l'heureuse révolution qu'ils y accomplirent. En effet, à mesure que les communes se multiplièrent, on vit l'agriculture, le commerce et les arts refleurir sous les auspices de la liberté. Les sciences mêmes commencèrent dès lors à être cultivées par le peuple; et c'est de cette époque qu'on aperçoit les roturiers laïques parmi les gens de lettres.

Du grand nombre de constitutions que Louis le Gros fit à l'occasion des communes, il n'y en a que très-peu qui soient venues jusqu'à nous. On en voit plusieurs rappelées dans celles que ses successeurs donnèrent sur le même sujet, ou citées par les auteurs du temps. Mais nous n'en connaissons que quatre dont les originaux soient conservés. Nous ne dirons un mot que de la quatrième, parce qu'elle a quelque rapport avec les matières de jurisprudence ecclésiastique. Elle fut expédiée à Laon en 1136, sur les plaintes que Goslen, évêque de Soissons, avait portées contre les bourgeois de sa ville épiscopale. Louis, adressant la parole au prélat, dit dans sa constitution que pour le bien de la patrie il avait établi une commune à Soissons, grâce à laquelle les habitants étaient déchargés de plusieurs impositions onéreuses, et avaient obtenu une place avec une maison dans l'intérieur de la ville; mais que, non contents de ces prérogatives, ils avaient usurpé plusieurs droits au préjudice de l'église épiscopale, des églises qui en dépendaient et de la noblesse du Soissonnais. Après le détail de ces usurpations, il ajoute qu'ayant fait ajourner devant sa cour, à Saint-Germain en Laye, le maire et les échevins pour répondre à ces griefs, ils s'étaient avoués coupables avec promesse de ne plus récidiver; que pour caution de leur parole ils avaient donné le roi lui-même, la reine Adélaïde et le prince Louis leur fils; que les mêmes engagements avaient été renouvelés à Soissons dans l'assemblée générale des bourgeois; et que, pour empêcher la postérité de donner atteinte à cet accord, il l'a confirmé par lettres munies de son sceau. Cette charte a été publiée dans la grande collection de dom Martène. La commune de Soissons ne fut pas la seule qui tenta de sortir des bornes de ses priviléges. Les mêmes abus se glissèrent dans plusieurs autres lieux; mais il paraît que le gouvernement fut toujours attentif à les réprimer.

Louis fit une autre réforme avantageuse dans les lois de son royaume, en accordant un état civil aux serfs du clergé, sans néanmoins les tirer de leur condition. Au commencement de son règne il rendit une ordonnance, *præceptum*, par laquelle il déclarait que les serfs de l'Eglise de Paris seraient désormais capables de témoigner en justice contre des hommes libres; qu'on ne pourrait leur opposer la tache de servitude comme des moyens de récusation, et que, dans des inscriptions en faux contre leur témoignage, on serait obligé d'en venir avec eux à la preuve par le duel. Ce diplôme, imprimé pour la première fois dans le pénitenciel de Théodore, y porte la date de l'an 1108. Nous avons de ce prince quantité d'ordonnances semblables, données en divers temps, à la demande de différentes églises.

L'ordonnance qu'il rendit en 1121, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, peut être comprise parmi celles qui concernent les serfs du clergé; mais elle est plus étendue et contient d'autres priviléges qui dérogent également au droit commun. Le roi lui-même la qualifie d'édit ou d'ordonnance royale : *Statuimus et regis edicto præcipimus.* Il y donne pouvoir à l'abbé et aux religieux de Saint-Denis d'affranchir leurs serfs de l'un et de l'autre sexe, sans que personne puisse les réclamer ni rien exiger pour cet affranchissement. De plus, il leur laisse la connaissance et la punition de tous les criminels, soit usuriers, soit faux monnayeurs, et même criminels de lèse-majesté, qui seront pris dans le château ou bourg de Saint-Denis, et dans l'étendue de leur juridiction.

(19) On croit généralement que c'est à ce fait qu'il faut rapporter l'origine des bannières paroissiales.

Cette charte fait partie des preuves de l'*Histoire de Saint-Denis.*

Les auteurs qui ont traité de l'ancien droit français ne font remonter l'origine des lettres d'évocation qu'au règne de Philippe-Auguste, et comptent pour les premières celles que ce prince accorda, en 1211, à l'abbaye de Fécamp. Nous avons la preuve qu'elles commencèrent sous Louis le Gros, dans le diplôme qu'il fit expédier en faveur de l'abbaye de Thiron, comme il était à Thiron lui-même. Cette pièce est trop importante et trop peu connue pour que nous puissions nous dispenser d'en donner le précis. Dans le préambule, le roi déclare qu'une des principales fonctions de l'autorité royale étant de mettre à l'abri de tous inconvénients les églises et les lieux consacrés à la piété, de veiller à leur conservation, et d'empêcher que ceux qui les habitent ne retombent dans le tumulte du monde qu'ils ont quitté ; l'affection singulière qu'il porte à Bernard, abbé de Thiron, et aux religieux de cette maison, nouvellement fondée par ses largesses, et la reconnaissance de la santé qu'il a recouvrée par leurs prières, à la suite d'une maladie dangereuse, l'invitent à leur donner des marques spéciales de sa protection et de sa libéralité. « A ces causes, dit-il, voulant pourvoir à leur repos et tranquillité, par notre royale munificence, dont l'effet doit durer à perpétuité, de notre pleine puissance et autorité absolue, nous leur octroyons et accordons ce qui suit : savoir, que, comme le monastère de Thiron est le chef spirituel de toutes les administrations et membres qui en dépendent, de même il ait sur iceux tout domaine, taille, juridiction et toute supériorité temporelle, en sorte que toute espèce de cause personnelle, réelle et mixte, civile ou criminelle, pour tout ressort, appellation et défaut de justice, lesdits membres et administrations, les sujets qui les habitent et tous leurs hommes présents et à venir répondent, immédiatement et sans passer par aucune justice intermédiaire, au monastère de Thiron leur chef, comme à leur supérieur immédiat, pour, après le jugement de la cour de Thiron, leurs causes être portées directement en dernier ressort devant nos grands présidents à Paris, ou partout ailleurs où résidera notre excellente et souveraine cour royale. Défendons à tous officiers de justice, royaux ou autres, de s'arroger aucune juridiction ou supériorité sur ledit monastère, ses membres et ses administrations, sur ceux qui les habitent, sur les hommes qui en dépendent, ni de s'immiscer de connaître des causes qui les concernent, en vertu de leur office ou à la réquisition des parties adverses. Car nous avons pris et prenons par ces présentes ledit monastère et ses dépendances sous notre garde et protection spéciale, voulant et entendant que lesdits abbés, couvent et religieux, administrateurs, leurs serviteurs et leurs hommes, puissent évoquer, traduire par devant nos susdits présidents, ou autres, nos justiciers royaux à leur choix, toute personne, en quelque partie de notre royaume qu'elle soit domiciliée, dont ils auront à se plaindre, pour violence, usurpation de leurs biens, dettes et autres cas civils ou criminels..... Et vous, vénérable Bernard et vos successeurs, abbés de Thiron, nous vous agrégeons à notre maison, famille et conseil royal, pour jouir à perpétuité des libertés, prérogatives, priviléges, immunités dont jouissent tous ceux qui partagent le même honneur. Et ce qui nous engage d'en user de la sorte, c'est premièrement la considération de notre cher fils que nous avons offert à Dieu dans le monastère de Thiron, ensuite la grande confiance que nous avons aux ferventes prières que l'on y fait chaque jour pour les rois de France vivants et défunts ; enfin, le souvenir des bienfaits et des services que nous avons reçus du saint abbé de cette maison et des religieux qui l'habitent. » Le prince finit en conjurant les rois ses successeurs et leurs peuples, de maintenir inviolablement ces dispositions. Ce monument, imprimé sur l'original dans la *Nouvelle Gaule chrétienne*, jette une grande lumière sur le règne de Louis le Gros. D'abord, il nous fait connaître un fils de ce monarque dont aucun historien jusqu'à présent n'a fait mention ; ensuite, il constate l'antiquité de ce sénat, connu depuis sous le nom de parlement, dont les chefs, appelés dès lors présidents, étaient le conseil né de nos rois et les premiers magistrats de la nation ; enfin il montre avec quelle indépendance Louis usait du pouvoir législatif dans les domaines de ses vassaux, ou du moins prétendait en user ; car la question est de savoir si ces lettres ou de semblables eurent leur exécution dans les grands fiefs de la couronne.

Les chartes particulières de Louis le Gros sont en si grand nombre et la plupart si peu intéressantes, que nous nous contenterons d'en mentionner une seule, parce qu'elle fait exception et qu'elle touche à un point d'histoire. Le démêlé du roi Louis avec Etienne, évêque de Paris, a toujours été considéré comme un événement célèbre ; mais son origine a souvent fait la matière d'un problème parmi les savants. On n'est pleinement instruit là-dessus que depuis la découverte d'une charte de ce monarque, publiée par le P. Dubois dans le tome II de son Histoire ecclésiastique. Voici le fait dans son intégrité, mais en raccourci. L'évêque de Paris, zélé protecteur des chanoines réguliers de Saint-Victor, voulut les gratifier d'une prébende dans sa cathédrale. La chose s'exécuta sans avoir demandé le consentement du chapitre. Quelques chanoines en portèrent leurs plaintes au roi et lui firent entendre que l'évêque avait dessein de les supplanter pour y mettre des Victorins. Louis, croyant que son devoir l'appelait au secours de l'Eglise de Paris, fit expédier aux chanoines, tant en son nom qu'en celui de la reine Adélaïde, la charte en question, par laquelle il déclare avoir promis avec serment, 1° de ne jamais souf-

frir qu'on portât la moindre atteinte à l'ancienne dignité de l'Eglise de Paris, ni qu'on fît aucun changement dans ses usages et prérogatives; 2° d'empêcher les chanoines réguliers d'y posséder aucune prébende, personnat ou dignité quelconque, et de s'y introduire sous quelque prétexte et à l'instigation, conseil et recommandation de quelque personne que ce pût être; 3° de garantir aux personnes et chanoines de cette Eglise, à la réserve d'Etienne de Garlande (il était alors dans la disgrâce du prince), la jouissance de leurs biens et coutumes, sauf toutefois les exactions injustes des archidiacres dans leurs départements. En conséquence de cette obligation, il proteste qu'il défendra lesdits chanoines envers et contre tous ceux qui s'efforceront de donner atteinte à l'honneur et à l'intérêt de leur Eglise par quelque innovation. Cet acte, signé par les grands officiers de la couronne, approuvé par l'héritier du trône, le prince Philippe, et par les doyens et chanoines de la cathédrale, fut rendu dans le chapitre de Notre-Dame, l'an 1127. Loin d'être ébranlé par la résolution du roi, le prélat ne demeura que plus ferme dans la sienne. Louis, piqué de sa résistance, s'en vengea par la saisie de son temporel. Etienne, par représailles, jeta un interdit sur la terre du roi. La fuite lui parut alors nécessaire pour sa sûreté. Les chanoines, profitant de son absence et de sa disgrâce, firent plusieurs règlements nouveaux à leur avantage, après avoir fait appel à l'autorité royale pour les mettre à l'abri de toute innovation. Cependant, Louis et Etienne travaillaient chacun de leur côté, celui-là à faire lever les censures, celui-ci à faire cesser la vexation. Le premier fut absous par le Pape Honoré II, qui en reçut de vifs reproches du clergé de France par la plume de saint Bernard. Mieux informé par la suite, Honoré prit le parti du prélat. Il fit rentrer les chanoines dans la subordination, et cassa, par un bref daté du 2 mars 1129, les nouvelles coutumes qu'ils avaient établies au préjudice de l'évêque, en leur défendant de ne jamais rien entreprendre de pareil à l'avenir. Innocent II, successeur d'Honoré, compléta la victoire d'Etienne par un tempérament digne de la sagesse de ce Pontife. Il demanda lui-même au chapitre de Notre-Dame une prébende pour les religieux de Saint-Victor. Elle lui fut accordée avec le consentement tacite du roi. De cette sorte il sauva en même temps, et l'honneur de la majesté royale, et les libertés ecclésiastiques, que l'on prétendait avoir été violées par l'opposition de Louis à la collation du prélat. Tel est le précis de cette grande affaire, que nous avons déjà touchée à l'article d'Etienne de Garlande.

Lettres. — Outre les constitutions, chartes, diplômes que nous venons de parcourir, et dont la rédaction paraît être moins l'œuvre de Louis le Gros que celle de ses ministres, le temps nous a conservé d'autres productions qui lui appartiennent à plus juste titre : ce sont ses lettres Souchet, dans ses nouvelles observations sur Yves de Chartres, nous a conservé celle que le roi Louis écrivit à ce prélat, à propos du démêlé que Foulques, clerc du palais, et en même temps prévôt de l'Eglise de Chartres, avait avec Renaud, doyen de la même Eglise. Le prince y prend vivement les intérêts du premier et presse l'évêque de lui rendre justice, avec menace de son indignation, s'il refuse de faire droit. On voit par une lettre de Foulques au roi qu'Yves aurait voulu se débarrasser de cette affaire, en la renvoyant au jugement du Souverain Pontife.

Le Pape Calixte II s'étant saisi, en, 1121, de la personne de Bourdin, son concurrent, s'empressa de faire part de cette heureuse nouvelle au roi de France. Nous avons la réponse dans laquelle Louis, après avoir complimenté fort laconiquement le Pontife sur l'objet de sa lettre, passe à une autre affaire qui lui tenait beaucoup plus au cœur. C'était l'assujettissement de l'Eglise de Sens à celle de Lyon, assujettissement qui lui semblait si déshonorant pour son royaume et pour sa personne, qu'il ne craint pas de dire que l'embrasement de toute la France et le danger même de sa propre vie le toucheraient moins qu'un tel opprobre. Il prie Calixte de maintenir l'Eglise de Sens dans son ancienne liberté et de finir cette affaire de telle sorte que l'Eglise de Lyon ne puisse plus y revenir. Cette lettre est très-pressante. Louis y parle avec fermeté, sans néanmoins oublier les égards qui sont dus au Père commun des fidèles. Dom Luc d'Achery a publié cette lettre dans le tome III de son *Spicilége*, et le P. Dubois dans le tome II de son *Histoire ecclésiastique*.

Le même volume du *Spicilége* renferme une autre lettre de Louis au légat du Saint-Siége. Il s'agit d'une prébende qu'Henri, son fils, abbé de Pontoise, avait conférée en cette qualité, et dont le légat avait disposé en faveur d'un autre. Le roi lui signifie qu'il entend que la collation d'Henri l'emporte.

Duchesne, dans sa *Collection des historiens français*, a inséré une lettre dont l'adresse est conçue en ces termes : « Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, à Hugues, consul étourdi, qu'il faut retenir par le frein de la justice. » C'est Hugues de Roucy, qui, de concert avec le vicomte Lévolde, exerçait une tyrannie insupportable sur les Eglises et les monastères du diocèse de Reims, vers l'an 1129. Nous avons de Barthélemi, évêque de Laon, un acte daté de la même année, qui prouve ses vexations et ses cruautés. Le roi le menace de tout son ressentiment, pour avoir osé tirer l'épée contre l'Eglise de Reims, qu'il appelle sa mère et la première des Eglises de son royaume. Il lui ordonne de faire satisfaction à cette Eglise avant la Saint-Jean ou de sortir de ses Etats; « car, dit-il en finissant, si vous tombez entre mes mains, aucune rançon ne pourra vous racheter; votre mort seule me vengera de vos forfaits. »

Nous devons à Baluze la découverte de

cinq petites lettres du roi Louis le Gros, adressées à différentes personnes. — Dans la première, il félicite Alvise, évêque d'Arras, de sa promotion à l'épiscopat. — Par la seconde, il complimente le clergé et le peuple d'Arras sur le choix qu'ils avaient fait d'un sujet aussi digne, et les exhorte à rendre à leur nouveau pasteur ce qu'ils doivent à son mérite et à sa dignité. — La troisième à Thierry, comte de Flandre, a pour but de l'engager à protéger Alvise dans un injuste procès qu'il a à soutenir contre Eustache de Lunigue. — La nature de ce procès est expliquée dans la quatrième, qui contient un acte judiciaire, intéressant pour la jurisprudence de ce temps-là. Robert, prédécesseur d'Alvise, avait donné en fief au père d'Eustache, une rente annuelle de trente sous à prendre sur le revenu synodal, c'est-à-dire sur le cens que les curés du diocèse payaient à l'évêque. Eustache avait lui-même joui de ce droit après son père, sous le pontificat de Robert. En conséquence, il exigeait d'Alvise qu'il lui donnât une nouvelle investiture de ce fief. Alvise s'en défendait par trois moyens : le premier, parce que Eustache, ayant été excommunié par son prédécesseur et persévérant depuis plus d'un an dans cette excommunication, sans s'être fait absoudre, il ne pouvait communiquer avec lui, ni par conséquent recevoir son hommage; le second, parce que ce fief était nouveau, insolite et contraire aux priviléges accordés par le Saint-Siége à l'Eglise d'Arras, priviléges par lesquels il était défendu d'en aliéner les biens et de rien changer à l'état où les avait laissés l'évêque Lambert; la troisième enfin, parce que ni les rois de France, avoués et patrons de cette Eglise, ni le chapitre n'avaient consenti à cette inféodation. Malgré ces défenses, la cause ayant été plaidée devant Jean Béchet, homme lige de l'évêque, assisté de Hugues Payen et de Raoul, Alvise fut condamné à investir Eustache par provision, sauf à contester sur la légitimité du fief après l'investiture. L'évêque et le chapitre appelèrent de la sentence devant la cour du roi, et firent ajourner les juges au premier dimanche après l'Epiphanie, pour venir y rendre compte de leur jugement. Ceux-ci ayant fait défaut, les barons, les évêques et les abbés déclarèrent en présence du roi la sentence injuste, et déboutèrent Eustache de ses prétentions. Il n'y avait donc point alors de féries dans les cours de justice, et les procès s'y jugeaient les dimanches comme les autres jours. — Par la cinquième lettre, le roi comble Alvise des assurances de son estime, et lui promet sa protection contre les vexations de Hugues Champd'avoine, comte de Saint-Paul en Ponthieu, qu'il appelle un tyran.

Orderic Vital nous a conservé la harangue que le roi Louis le Gros prononça au concile de Reims, présidé par le Pape Calixte II, en 1119. Elle tendait à émouvoir les Pères de cette assemblée et à les déterminer en faveur de Guillaume Cliton qui était présent, et de son père, Robert duc de Normandie, que le roi d'Angleterre retenait prisonnier après avoir envahi son duché. Le monarque y expose en peu de paroles les motifs les plus propres à produire l'impression qu'il désirait. L'état de langueur dans lequel il paraissait lui-même (car il relevait de maladie) contribuait à rendre son discours plus touchant. Néanmoins il n'obtint rien, parce qu'avant de se rendre au concile, les évêques anglais et normands avaient reçu défense de leur monarque, de consentir qu'on y traitât des affaires temporelles de ses Etats.

Enfin, nous avons dans Suger la profession de foi que le roi Louis fit avant de recevoir les derniers sacrements. Elle est courte, mais belle et digne, suivant l'auteur qui la rapporte, d'un habile théologien. On y remarque surtout un témoignage évident du dogme de la présence réelle.

LOUIS, diacre de Saint-Laurent de Liége, n'a pas d'autre titre pour obtenir une mention dans nos pas que le fait que nous allons raconter. En 1056, le prévôt de la grande Eglise de Liége, nommé Godefroi, exécuta à Rome le pèlerinage qu'il avait coutume d'y faire chaque année, et se logea dans le monastère de l'abbé Humbert, son parent, près de la basilique de Saint-Laurent, dont cet abbé avait la garde. Cette église était très-fréquentée du peuple Romain, parce qu'on y conservait, dans une fiole de cristal, la liqueur sortie du corps du saint martyr, comme il était sur le gril. Une nuit, Godefroi, dont on ne se défiait pas, entra dans l'église comme pour y réciter matines, prit la fiole, en tira de la liqueur ou plutôt de la graisse, sortit de Rome à grande hâte et apporta la relique à Liége. L'évêque Théodum reçut ce trésor avec joie, et il se fit alors un changement si subit dans l'air qu'on le regarda comme miraculeux. A peine les reliques eurent-elles été posées sur la corne de l'autel, que le soleil, obscurci depuis plus d'un mois, montra tout à coup ses rayons. A des pluies continuelles et diluviennes succéda un atmosphère pur et un temps qui se maintint constamment beau. C'est, dit l'auteur de ce récit, ce que j'ai vu, je prends Dieu à témoin de la vérité; je la dirai et je l'écrirai. Or cet auteur est nommé Louis l'Ancien, moine de Liége, à la tête de l'opuscule auquel nous empruntons ce récit. Reinerus le met au nombre des écrivains du monastère de Saint-Laurent; et c'est le seul écrit qu'il lui attribue. Louis s'était probablement rendu recommandable à quelqu'autre titre, puisque le même écrivain l'appelle un vieillard de sainte mémoire. Il gouverna longtemps l'école de Liége, où Falcalin et Héribould, ses disciples, lui succédèrent. Son *Histoire du transport des reliques de saint Laurent à Liége* se lit en prose et en vers dans le tome IV des *Anecdotes* de dom Bernard Pez. Les vers sont de la façon de Reinerus, moine de Saint-Laurent, au XIIe siècle.

LOUP (Saint), évêque de Troyes, naquit à Toul vers le commencement du Ve siècle.

Après avoir fait de bonnes études et paru au barreau avec réputation, il quitta le monde, distribua la plus grande partie de ses biens aux pauvres, et se retira dans l'abbaye de Lérins. Les députés de l'Eglise de Troyes l'ayant demandé pour succéder à saint Ours, leur évêque, mort en 426, il fut élu malgré sa résistance, et conserva dans cette dignité le même esprit de pauvreté et de mortification que dans son monastère. Saint Loup partage avec saint Germain d'Auxerre l'honneur d'avoir purgé l'Eglise d'Angleterre du levain de l'hérésie pélagienne qu'y avait apporté Agricola, disciple de Célestius. Malgré le succès de ses prédications et des études qui l'avaient préparé à ce ministère, saint Loup cependant est plus célèbre par ses vertus que par ses ouvrages. Ce que l'éloquence n'aurait pu faire, il l'obtint par l'ascendant de sa sainteté et l'efficacité de ses prières auprès de Dieu. Attila, roi des Huns, qui s'appelait lui-même le fléau de Dieu, après avoir ravagé la Thrace, l'Illyrie et la Grèce, s'était répandu dans les plus belles contrées des Gaules; il menaçait Troyes, dont les habitants consternés s'attendaient aux plus affreuses calamités. L'évêque ne craignit point d'affronter le barbare, qui, pénétré de respect en sa présence, promit d'épargner la ville, et s'en éloigna en effet. Peu de jours après, l'armée des Huns ayant été taillée en pièces, Attila envoya chercher l'évêque de Troyes, s'en fit accompagner jusqu'aux bords du Rhin, et ne le quitta qu'en se recommandant encore à ses prières. Cette condescendance du saint pontife fut dénoncée comme une trahison et lui valut un exil de deux ans. Il mourut à Troyes en 478, après avoir gouverné ce diocèse pendant cinquante-deux ans.

Nous avons de saint Loup deux lettres. La première lui est commune avec saint Euphrone d'Autun, et contient une réponse aux questions que Talase, évêque d'Angers, leur avait adressées sur les veilles de Pâques, de Noël et de l'Epiphanie, et sur la conduite à tenir à l'égard des clercs bigames et de ceux qui entraient dans le sacré ministère, quoiqu'ils fussent dans les liens du mariage. Sur la première question, les deux saints prélats répondirent que la différence entre ces veilles consistait d'abord, en ce que celle de Pâques commençait le soir et allait rarement jusqu'au matin, tandis que les deux autres absorbaient la nuit tout entière, ou du moins la dernière partie de la nuit qui approche du matin. Ensuite, il y avait pour chacune de ces veilles des leçons propres aux mystères qu'elles rappelaient, c'est-à-dire que, pendant la veille de Noël, on lisait les passages de l'Ecriture qui annoncent la naissance du Messie; dans celle de l'Epiphanie, les passages où il est parlé de sa manifestation, et pendant la veille de Pâques, ceux qui avaient rapport à sa passion et à sa mort. Ces leçons se prenaient pour chacune de ces trois veilles tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament. La veille de Noël avait encore cela de particulier qu'on entremêlait les leçons de l'Ecriture du chant des psaumes. Dans cette première partie de leur réponse, on observe que les deux évêques, en marquant les différences entre les trois veilles en question, ne disent rien du baptême, ce qui pourrait faire juger qu'il était commun à chacune de ces trois solennités. Nous avons analysé la seconde partie de leur réponse à l'article de saint Euphrone, tome II de cet ouvrage, page 486.

A saint Sidoine. — Mais nous avons de saint Loup une autre lettre qui doit nous être d'autant plus chère, que c'est, à proprement parler, l'unique monument qui nous reste de ce grand évêque, puisque l'autre lui est commune avec saint Euphrone. Elle est adressée à saint Sidoine, nommé évêque de Clermont en Auvergne, vers la fin de l'an 471, et respire partout l'onction et la charité. Malgré la joie qu'il témoigne à son pieux correspondant de ce qu'il était passé des dignités mondaines aux dignités de l'Eglise, et de la préfecture à l'épiscopat, il ne laisse pas néanmoins de lui faire envisager ce ministère comme un ministère d'humilité, qui ne lui deviendrait honorable qu'autant qu'il s'abaisserait plus profondément au-dessous de tous ceux qu'il surpassait auparavant par l'éminence de ses dignités séculières. Il le lui représente encore comme un ministère laborieux qui l'obligeait indispensablement à consacrer ses talents à l'instruction religieuse des peuples, plus ardemment même qu'il ne les avait fait valoir dans l'administration des affaires temporelles. Il veut qu'au lieu des discours pompeux d'une éloquence mondaine, ils ne reçoivent de sa bouche que les conseils qui pourront les engager à s'associer aux souffrances de Jésus-Christ, et à mener une vie toute céleste. « Je sens, ajoute-t-il, que le moment de ma mort approche, mais il me semble que je revivrai en vous, car je ne doute pas que je laisse après moi un évêque capable d'être le soutien et la consolation de l'Eglise. Priez pour moi, afin qu'en terminant ma vie entre les bras du Seigneur, j'achève l'œuvre qu'il m'a imposée, et que j'emploie au moins pour lui les jours qui me restent, après en avoir dépensé tant d'autres, et les meilleurs de ma vie, à des choses qui ne le méritaient pas. Mais j'ai confiance dans le Seigneur qui est plein de miséricorde. » Cette lettre trouva dans saint Sidoine les sentiments d'humilité qu'elle cherchait à lui inspirer, comme on le voit par la réponse qu'il fit au saint évêque de Troyes. « S'il est permis à des criminels, lui dit-il, de vous rendre justice, à vous qui êtes le modèle et la règle des mœurs, la colonne des vertus, un esprit rempli de douceur, mais d'une douceur véritable, parce qu'elle est sainte, que ne vous dois-je pas, pour avoir bien voulu par vos exhortations panser les plaies d'un vermisseau aussi méprisable que je le suis? Vous n'avez rien épargné pour nourrir de vos conseils une âme épuisée de faiblesse et de langueur. Mais du trésor de votre charité inépuisable,

vous avez su tirer la mesure d'humilité nécessaire pour ma guérison. »

Il paraît par une autre lettre de saint Sidoine, que saint Loup lui en avait écrit plusieurs qui sont perdues; nous n'avons rien non plus de celles qu'il semble avoir adressées à saint Rurice. Surius en cite une autre qu'il écrivit, dit-il, à Gibulius, roi des Allemands, pour lui demander la liberté des peuples qu'il avait faits captifs à Brienne en Champagne. La perte de ces lettres est d'autant plus regrettable que saint Sidoine fait de l'unique qui nous reste un éloge plus pompeux. En effet, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, elle est aussi bien pensée que bien écrite. Dom Luc d'Achery l'a fait imprimer au tome V de son *Spicilége*. Celle que saint Loup écrivit en commun avec saint Euphrone se trouve au tome IV de la *Collection des conciles*.

LOUP, dont le prénom était *Servat* ou *Servais*, fut l'un des plus savants hommes du IXe siècle. Il naquit d'une famille noble de la province de Sens, vers l'an 805. Dès son enfance il montra une vive ardeur pour l'étude; mais le défaut de guide et de méthode ne lui permit pas de s'y livrer d'abord avec de grands succès. Mais, à l'âge de dix-huit ans, ayant embrassé la vie monastique à l'abbaye de Ferrières en Gatinais, Aldric, qui en était abbé, lui donna un maître, sous lequel le jeune Loup étudia avec avidité les éléments de la rhétorique et des autres arts libéraux. Il était déjà diacre lorsque, vers l'an 830, Aldric, devenu archevêque de Sens, l'envoya à l'abbaye de Fulde étudier la théologie sous le savant Raban-Maur, et il profita du voisinage de Séligenstado, pour se lier avec Eginhard, dont il reçut de sages conseils, et des livres, chose précieuse et infiniment rare à cette époque. Formé dans l'abbaye de Fulde à l'étude des sciences ecclésiastiques, Loup revint en France, précédé d'une grande réputation. Charles le Chauve lui donna, en 842, le gouvernement de l'abbaye de Ferrières, dont l'école, sous sa direction, soutint et agrandit sa renommée. Il parut avec éclat à plusieurs conciles, notamment, en 844, à celui de Verneuil, dont il fut secrétaire, et rédigea les canons, et, en 853, au deuxième concile de Soissons, où Ebbon, archevêque de Reims, fut déposé. Le roi l'employa utilement auprès du Pape Léon IV; mais on ignore le sujet de sa mission. Charles le Chauve, qui eut au moins le mérite de s'occuper des lettres et de favoriser les hommes qui les illustraient, chargea Loup de réformer tous les monastères de France. Il accomplit cette mission difficile avec le célèbre Prudence, évêque de Troyes, qui était aussi une des lumières du clergé français. On ne trouve dans l'histoire aucune trace du savant abbé de Ferrières, après 862, d'où l'on a conclu qu'il était mort vers cette époque. La faveur dont il jouissait auprès du roi Charles le Chauve, et l'éclat de son enseignement, tant à Fuldes qu'à Ferrières, lui donnèrent une sorte d'influence politique, et le mirent en correspondance avec la plupart des souverains de l'époque; et les savants, dont il était le protecteur et l'ami, s'empressèrent de lui donner des marques de leur reconnaissance, en lui dédiant leurs ouvrages

Ses lettres — On a fait un recueil de cent trente de ses lettres, dont plusieurs roulent sur des questions de grammaire ou sur des affaires purement civiles, le plus grand nombre sur des matières ecclésiastiques. Quelques-unes traitent divers points de doctrine, de discipline et de morale. Elles sont écrites au nom des conciles, des évêques, des abbés et des grands de la cour qui empruntaient sa plume, parce qu'il leur eût été difficile de s'exprimer aussi bien que lui. Nous rendrons compte seulement de quelques-unes.

A Eginhard. — Parmi les premières, nous placerons celle qu'il écrivit à Eginhard pour le consoler de la mort de sa femme. « Vous auriez tort de vous plaindre, lui dit-il, que les vœux que vous avez adressés aux saints martyrs aient été vains. Quand ils ne profitent point pour des biens terrestres, toujours servent-ils pour des biens éternels. Souvent Dieu ne nous accorde pas ce que nous voulons; mais ce qu'il nous serait utile de vouloir. Peut-être Dieu vous a-t-il privé de votre épouse pour empêcher que votre cœur ne fût partagé, et pour réunir toutes vos affections sur celui qui doit en être l'unique objet. Si vous n'êtes pas le maître d'arrêter l'impression de votre douleur, ayez recours à la bonté de Dieu, et abandonnez-vous entièrement à ce souverain médecin, qui guérit aisément les plaies que les hommes jugent incurables. Demandez à Dieu, pour celle que vous avez perdue, le bonheur de son royaume céleste, et pour vous-même, la persévérance dans les bonnes œuvres, et l'avancement dans la piété. »

A Vénilon, archevêque de Sens. — Cette lettre, qui se trouve la vingt et unième du recueil, intéresse particulièrement la discipline. Deux prêtres du diocèse, nommés Adegaire et l'autre Baudri, avaient demandé à leur évêque la permission de quitter leurs cures (*titulos*) pour entrer dans l'ordre de Saint-Benoît. Vénilon en référa à la décision de l'abbé de Ferrières. Celui-ci répond qu'une semblable question lui paraît nouvelle. Jésus-Christ nous ayant appris que la perfection de la vie chrétienne consiste à tout quitter et à fuir le monde, pourquoi en refuserait-on le droit à des prêtres que leur vocation appelle à la plus haute perfection? Pourtant, on m'objectera que, comme il n'est pas permis de rompre l'union charnelle du mariage, si ce n'est pour cause de fornication, il n'est pas non plus permis de renoncer au ministère pastoral, tant que l'on peut travailler au bien spirituel de son troupeau. Cela est vrai, à moins que celui par qui le mariage a été établi ne le rompe lui-même, ou que celui qui nous a chargés du

gouvernement des âmes ne nous commande par une secrète inspiration de le quitter; car le divin législateur, qui a ordonné que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni, celui-là même a fait cette séparation, quand il l'a jugée convenable. Il confirme son sentiment par des exemples, entre autres, par celui d'Aldric, prédécesseur de Vénilon, qui, avant sa mort, avait résolu de quitter son archevêché pour rentrer dans son monastère. Il n'est pas croyable, poursuivit-il, que ces grands hommes aient ignoré les canons et les règles de l'Eglise. Il ajoute que les apôtres et les prêtres de la primitive Eglise avaient en quelque sorte pratiqué la vie monastique, en mettant leurs biens en commun. Il peut y avoir de méchants moines, mais il faut avoir pour eux une compassion épiscopale. Du reste, il ne reconnaît pour lui de moyens de pourvoir à son salut qu'en pratiquant saintement la vie monastique, prescrite par saint Benoît, dont la règle, louée et approuvée par saint Grégoire le Grand, fait voir que l'on peut et que l'on doit recevoir les prêtres dans les monastères, seulement avec la sage discrétion de ne les admettre qu'après les plus rigoureuses épreuves. »

Au moine Altwin. — Il se plaint, dans la trente-quatrième de ses lettres, adressée au moine Altwin, de la décadence des études, ainsi que du manque de maîtres et de livres. Son zèle, mieux secondé, eût pu amener quelques réformes, dont même il témoigne dans la suivante entrevoir l'espérance et le commencement; mais ses timides efforts devaient échouer contre des obstacles sans cesse renaissants. Curieux de connaître le traité de Cicéron *De oratore*, les *Institutions* de Quintilien et le *Commentaire* de Donat *sur Térence*, il les demande au Pape Benoît III, qui, par amitié pour sa personne, en fit faire des copies exactement collationnées avec les manuscrits.

Au roi Charles le Chauve. — Il fait à ce prince, dans sa quarante-cinquième lettre, une peinture très-pathétique de la désolation de son monastère. « Il y a environ quatre ans, lui dit-il, que les soixante-douze moines dont vous m'aviez confié le soin, après toutefois avoir été choisi par leurs suffrages, occupés sans cesse à prier pour votre salut et votre prospérité temporelle, tandis que je me dévoue moi-même à une foule d'autres occupations, languissent dans une indigence extrême, parce qu'on leur a enlevé leurs revenus et leurs biens. Ils n'ont ni vêtements pour se couvrir, ni poisson, ni légumes pour leur nourriture. L'hospitalité publique, que les rois vos prédécesseurs ont établie dans ce monastère en faveur des étrangers, est interrompue. Nos domestiques souffrent du froid et de la malpropreté, qui est une suite inséparable de la misère. Il m'est impossible de subvenir aux besoins des malheureux. Ceux qui me les ont laissés ont emporté avec eux ce qui servait auparavant pour leur subsistance. Par l'intercession de votre sainte mère, par la mémoire de Louis-Auguste, votre glorieux père, pour le bien de son âme et le salut de sa postérité, accordez à ce monastère un supplément, en y joignant celui de saint Josse qui nous a été ravi. Lorsque nous le possédions, notre abondance, bien loin de nous permettre de vivre dans les délices, suffisait à peine pour que nous pussions accorder à nos frères les choses que la règle autorise. Qu'est-ce donc maintenant que nos revenus se trouvent si malheureusement diminués? Nous jeûnons et nous souffrons par force. Les enfants, les vieillards, les infirmes sont négligés, parce que nous sommes dans l'impossibilité de les soulager; mais au milieu de ces calamités, nous ne laissons pas de faire chaque jour des prières pour votre père et votre mère, de célébrer pour eux un office annuel, comme si nous possédions encore ce qu'ils nous ont donné; car ils ont fait ce qui était en leur pouvoir et n'ont rien omis pour rendre leur donation solide et stable. Laissez-vous donc attendrir par l'affection que vous devez à ceux qui vous ont donné la naissance; renouvelez leur aumône, que vous n'avez interrompue qu'avec danger pour votre salut. Ne l'oubliez pas, vous avez besoin maintenant de faire l'aumône. » Loup rappelle à ce sujet un vœu que le roi Charles avait fait dans l'église de Saint-Denis, à la sollicitation d'Hincmar; mais il ne dit pas en quoi ce vœu consistait.

A Hilduin. — La quatre-vingt-dix-septième lettre est adressée à Hilduin, neveu de l'archichapelain du même nom, sous le règne de Louis le Débonnaire, et qui avait été promu à la même dignité. Loup de Ferrières, qui avait été fort lié avec lui dès sa jeunesse, lui écrivit pour l'en féliciter; « mais, lui marque-t-il en même temps, songez que Dieu, qui vous a ainsi élevé par préférence à tous les autres, demandera un plus grand compte à celui à qui il aura plus donné. Ne vous offensez donc pas de ce que je vais ajouter : Honorez et faites honorer sans cesse ce Dieu qui vous comble de tant d'honneurs ici-bas, et que ses bienfaits sur vous deviennent la mesure de votre reconnaissance et de votre amour pour lui, que la félicité passagère de ce monde ne vous abuse pas. Faites régner partout la justice et la charité, tandis que vous en avez le pouvoir, parce que celui qui a bien voulu le confier, vous a laissé dans l'incertitude de sa durée. Pour moi, qui vous aime véritablement, ce me sera, je l'avoue, une grande consolation, si, pendant le peu de temps que vous posséderez une si grande charge, la manière dont vous l'exercerez me donne autant de joie que nous en avons ressenti de votre promotion. »

A Charles le Chauve. — Les deux dernières lettres du recueil ont pour but de justifier le sentiment de l'auteur, sur les trois fameuses questions qui faisaient tant de bruit à cette époque, savoir : la double prédestination, le libre arbitre et le prix de la mort du Sauveur. La première est adressée à Charles le Chauve. Loup s'en était déjà

expliqué de vive voix dans une entrevue qu'il eut à Bourges avec ce prince, en 849; mais comme sa réponse verbale avait été mal interprétée, il se crut dans l'obligation de la rendre publique afin de justifier son orthodoxie. Telle fut l'occasion de cette lettre, qu'on peut regarder comme l'abrégé du traité qu'il composa dans la suite sur le même sujet. Loup, après avoir établi son sentiment, soutient que les plus invincibles défenseurs de l'Eglise n'en ont pas eu d'autre sur ces matières. En conséquence, il prie le roi de convoquer une assemblée des hommes les plus savants de son royaume, pour y faire examiner sa doctrine, dans le cas où sa lettre n'aurait pu le satisfaire. On croit que l'auteur y avait joint le recueil de passages des Pères, dont nous rendrons compte en son lieu.

A Hincmar. — La seconde est adressee à Hincmar de Reims. L'auteur s'applique à démontrer à ce prélat l'existence d'une double prédestination, sans que l'une ou l'autre préjudicie en rien à la liberté de l'homme. Comme il l'avait déjà fait dans sa lettre précédente, il lui prouve encore, par le témoignage de saint Augustin, que le terme de prédestination se peut prendre en mauvaise part, c'est-à-dire, pour la prédétermination à la peine, en conséquence de la prévision du péché; ce qu'Hincmar et Rhaban refusaient de reconnaître. A la fin de sa lettre, Loup avertit l'archevêque de Reims qu'il a écrit dans le même sens à Pardulfe de Laon.

Traité des trois questions. — L'ouvrage de l'abbé de Ferrières, qui, après le recueil de ses lettres, mérite le mieux de fixer l'attention des lecteurs, c'est son *Traité des trois questions* dont nous avons déjà dit un mot, et que nous allons nous efforcer de faire connaître par l'analyse.

Première question : Du libre arbitre. — L'Eglise, après avoir surmonté tous les efforts des persécuteurs, et détruit toutes les hérésies qui attaquaient le mystère de l'Incarnation, jouissait d'une paix tranquille, lorsqu'en 849 elle fut de nouveau agitée par les questions qui s'élevèrent sur le libre arbitre, la prédestination et le prix du sang de Jésus-Christ. Ces questions causèrent beaucoup de troubles, d'abord en Italie, et ensuite dans les Gaules. C'est ce qui fit naître à l'auteur le dessein de traiter ces matières pour l'instruction de ceux qui ne les entendaient pas, et l'édification de ceux qui les entendaient mal. Mais pour ne point s'éloigner lui-même de la saine doctrine, il les étudia dans les écrits des Pères qui avaient travaillé à l'établir, et dans les divines Ecritures. Il s'attacha surtout à saint Augustin, dont les sentiments sur ces questions avaient été approuvés du Saint-Siége. Sur la première, qui regarde le libre arbitre, il prouve que tous les hommes le possèdent, non pour le bien et le mal, comme Adam l'avait reçu du Créateur, mais tel que le premier homme l'a rendu lui-même par son propre choix, en se portant volontairement aux choses basses, et tel qu'il l'a mérité par son péché, c'est-à-dire pour le mal; et qu'il n'est libre en nous pour le bien que lorsqu'il est délivré par la grâce de Dieu, si toutefois il lui plaît de nous faire cette faveur par un don singulier de sa miséricorde et de sa bonté gratuite. Loup donne pour fondement à cette doctrine la transfusion du péché originel dans tous les descendants d'Adam de l'un et de l'autre sexe; et pour montrer que tous les hommes ont péché en lui et ont tous été punis avec lui, il rapporte plusieurs passages de l'Ecriture, dans lesquels nous lisons que les sens et les pensées du cœur humain se portent toujours vers le mal, et que, sans le secours de Jésus-Christ, nous ne pouvons rien faire de bien, rien qui nous procure le salut. Mais il se pose à lui-même cette objection : Comment Jésus-Christ commande-t-il comme choses possibles d'aimer Dieu, son prochain, ses ennemis mêmes, et de porter sa croix, si cela est impossible sans lui ? C'est sans doute, répond-il, afin que faisant tous nos efforts pour accomplir ce qui nous est commandé sans pouvoir y réussir, humiliés par toutes ces tentatives vaines, et convaincus de notre faiblesse, nous ayons recours par nos prières à celui qui nous donnera ce que nous désirons, et que par là nous apprenions à ne pas nous glorifier en nous-mêmes, mais en Dieu seul, de toutes les grâces qu'il nous accorde; car c'est lui, ajoute-t-il, qui exécute lui-même ce qu'il nous commande; et il l'exécute, non-seulement en produisant en nous de bonnes pensées, non-seulement en nous donnant le commencement de la foi, non-seulement en nous accordant la perfection de cette vertu, mais encore en opérant en nous la bonne volonté et la persévérance dans la bonne volonté. Il confirme sa réponse par des passages de saint Cyprien, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, et conclut ainsi : la grâce de Dieu est dans la cause et l'origine de tout ce qu'il y a de bien en nous; car, depuis la faute d'Adam, en qui nous avons tous péché, et en qui nous avons été condamnés justement, qu'est-ce que mérite la nature humaine, que le péché originel a déjà rendue sujette à la damnation, et qui la mérite encore par les propres péchés qu'elle ajoute lorsqu'elle arrive à un âge où l'on peut agir par soi-même, sinon les supplices éternels?

Deuxième question : De la prédestination. — Sur cette question, l'auteur fait voir que la prédestination n'est jamais sans la prescience, mais que la prescience se trouve souvent sans la prédestination; comme il paraît à l'égard des crimes, que Dieu prévoit bien, mais qu'il ne prédestine point, et dont il n'est auteur en aucune manière; que la prédestination des élus au bien et à la récompense du bien, c'est-à-dire, des bonnes actions, a été faite avant la création du monde; que, suivant la doctrine établie généralement dans les épîtres de saint Paul, la prédestination des élus ne se fait point en

vertu des mérites futurs que Dieu aurait prévus. Quelque grande que puisse être l'autorité des personnes qui affirment que la grâce est accordée au mérite humain, quoique futur, on ne doit avoir aucun égard à ce qu'ils disent sur ce sujet, dans la crainte d'anéantir le don de la grâce. Tous les hommes ne sont point prédestinés à la grâce et à la gloire, mais seulement un certain nombre d'entre eux; et ce nombre est tellement fixé, qu'il ne peut être ni diminué ni augmenté, de peur qu'il ne paraisse que Dieu s'est trompé dans son décret de prédestination, ce qui n'empêche pas que les enfants de la promesse, ou ceux qui se nomment fils d'Abraham, ne puissent perdre cette prérogative lorsqu'ils ne font pas pénitence de leurs péchés. Dans ce cas, Dieu leur en substitue d'autres pour compléter le nombre des prédestinés, ce qui explique cette parole de l'ange de l'Eglise de Philadelphie : *Conservez ce que vous avez, afin que nul ne prenne votre couronne.*

Venant ensuite à la prédestination des méchants à la peine, il remarque que cette doctrine n'est en horreur à plusieurs personnes, et même à des évêques de réputation et de savoir, que parce qu'ils craignent qu'en l'admettant ils ne soient obligés de dire que Dieu n'a créé quelques hommes que dans la vue de les punir, et qu'il les condamne injustement, puisqu'il n'a pas été en leur pouvoir d'éviter le péché, ni conséquemment les supplices qui sont la peine du péché. Pour lever toutes difficultés à cet égard, Loup les prie de faire attention, que, comme tous les hommes ont péché en Adam, ils étaient également en lui, sans vices et sans défauts, avant son péché. Dieu n'a point contraint le premier homme à pécher; il lui a uniquement laissé le pouvoir de faire ce qu'il voudrait; toutefois, il est vrai que Dieu a prévu sa chute, et qu'en conséquence de cette prévision, il a ordonné que, bien que le genre humain se fût corrompu de son propre choix, il ne périrait point entièrement, et que pour accorder sa justice avec sa miséricorde, une partie des hommes serait sauvée, et l'autre soumise à la peine due au péché. Dieu, ajoute-t-il, a créé l'homme droit et juste; mais l'homme s'est corrompu lui-même par sa propre volonté. Il punit tellement par sa justice ceux qu'il ne délivre point par sa clémence, qu'il est visible qu'ils sont eux-mêmes la cause de leur damnation, et qu'on ne peut en accuser Dieu. S'il faut que je périsse éternellement, dira quelqu'un, pourquoi ne m'abandonnerai-je point à tous les plaisirs de la vie présente? — A Dieu ne plaise, répond l'abbé de Ferrières, qu'un Chrétien tienne un langage si insensé! qu'il se croie du nombre des réprouvés, qu'il désespère de passer du mal au bien, et qu'il perde la confiance de pouvoir être sauvé par la miséricorde de Dieu. Ces sentiments ne sont dignes que de ceux qui font le mal, de propos délibéré et avec affection, qui persévèrent avec opiniâtreté dans le crime, qui sont résolus de ne le quitter jamais, et qui, par une impiété irrévocable, se sont jetés dans l'abîme du désespoir. Mais ceux-là ne penseront pas de même qui se souviendront qu'ils ont été rachetés du sang de Jésus-Christ, qu'ils ont été régénérés par le grand sacrement du baptême, et que par celui de la pénitence, ils peuvent de nouveau effacer leurs péchés. Il propose l'exemple du bon larron, qui, même au dernier moment de sa vie, mérita par sa foi la rémission de ses péchés et le salut. Il appuie de l'autorité de saint Paul et de saint Augustin tout ce qu'il avait dit de la double prédestination; puis il ajoute, en s'adressant à ses adversaires : Que le Seigneur Jésus vienne lui-même résoudre le nœud de la question qui se débat entre nous. C'est lui qui dit dans l'Evangile : *Il nous a été donné de connaître les mystères du royaume des cieux et ils ne l'est pas donné aux autres.* Si je comprends bien cette divine leçon, il veut nous marquer qu'il appelle à lui et rassemble par sa miséricorde ceux à qui ce don a été fait, et qu'il rejette par son jugement ceux à qui il a été refusé, c'est-à-dire, qu'il les abandonne en ne les secourant pas. C'est pourquoi l'Evangile rend cet arrêt immuable : *Celui qui ne croit pas est déjà jugé.* A quoi est-il jugé, sinon à être puni? Et pourquoi, sinon parce qu'il a péché volontairement en Adam, et que la grâce de Dieu ne l'a point délivré? Mais n'a-t-il pas encore augmenté sa condamnation en abusant de son libre arbitre pour demeurer dans l'infidélité? Cela est vrai. Mais pourquoi n'a-t-il pas voulu croire, sinon parce que *la foi,* comme dit saint Paul, *n'est pas commune à tous?* Et pourquoi n'est-elle pas commune à tous? Il n'y en a pas d'autre raison, que la volonté impénétrable de celui dont le jugement peut être caché, mais ne peut jamais être injuste.

Troisième question. Du prix du sang de Jésus-Christ. — L'abbé de Ferrières résout cette question, en expliquant les paroles de saint Paul aux Hébreux : *Dieu par sa bonté a voulu qu'il mourût pour tous;* et celles-ci de la première *Epître à Timothée : Dieu veut que tous les hommes soient sauvés.* Il faut, dit-il, considérer avec soin que ceux que l'Apôtre désigne ici par le terme *tous,* il les désigne aussitôt par le terme *plusieurs,* voulant conduire à la gloire plusieurs enfants. En faisant attention à cette manière de parler de l'Ecriture, nous verrons qu'elle nous autorise à entendre ces paroles, *le Fils de Dieu est mort pour tous,* dans le même sens que nous avons entendu ces autres paroles du même apôtre : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés.* Car de même que nous les avons déjà interprétées dans ce sens, que Dieu veut sauver tous ceux qui sont sauvés, de même pouvons nous dire encore, qu'il rachète et délivre par sa mort tous ceux qui sont rachetés et délivrés; or, tous ne sont pas rachetés, comme tous ne sont pas sauvés. On peut donc dire qu'il ne veut sauver et racheter, d'une volonté conséquente et absolue, que ceux qui sont rachetés et sauvés. Cet abbé convient toutefois qu'on peut

dire avec probabilité que Jésus-Christ est mort pour tous ceux qui reçoivent les sacrements de la foi, soit qu'ils les observent ou ne les observent pas. Il en trouve la preuve en divers passages de l'Ecriture, où nous lisons : *Par votre science vous perdrez votre frère encore faible, pour lequel Jésus-Christ est mort.... La foi sans les œuvres est morte.... Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.* Mais parce que, de son temps, quelques-uns prétendaient que c'était déroger à la gloire du Rédempteur que de supposer qu'il n'eût pas racheté tous les hommes sans exception, il leur déclare que pourvu que l'on reconnaisse ce qui est de foi, savoir, que Jésus-Christ a racheté par son sang ceux qu'il a voulu racheter, et que nul ne l'a été que par lui, il veut bien, non-seulement laisser là cette question, mais encore embrasser leur sentiment, s'ils peuvent montrer que le sang de Jésus-Christ est profitable en quelque chose à ces impies qui sont damnés pour toujours. Il rend même leur doctrine probable par l'exemple du soleil, en disant que, s'il n'éclaire pas les aveugles, il ne laisse pas de les réchauffer ; à plus forte raison le soleil de justice, beaucoup plus puissant, pourra, s'il ne sauve pas les aveugles et les réprouvés, les punir néanmoins plus doucement à cause des mérites du sang qu'il a répandu pour eux.

Il objecte contre ce sentiment ce que dit saint Paul aux Galates : *Si vous vous faites circoncire, Jésus-Christ ne vous servira de rien ;* sur quoi il fait ce raisonnement : Si Jésus-Christ ne sert de rien aux baptisés, qui avaient même reçu le Saint-Esprit, de quoi servira-t-il à ceux qui sont retombés dans leurs crimes, ou qui sont morts dans l'infidélité ? Il ne résout point cette objection; mais pour marquer qu'il ne voulait pas entretenir plus longtemps la guerre avec ses adversaires, c'est-à-dire avec ceux qui pensaient que tous les hommes, bons et mauvais, ont été rachetés du sang de Jésus-Christ, il cite en leur faveur un passage de saint Jean Chrysostome, qui dit nettement que Jésus-Christ est mort, non-seulement pour les fidèles, mais généralement pour tous les hommes; et que, si tous ne croient pas, cela n'empêche pas que le Sauveur n'ait fait de son côté tout ce qui était nécessaire pour qu'ils eussent la foi et le salut. Après avoir ainsi rapporté de quoi appuyer et de quoi combattre les deux sentiments contraires, il laisse à chacun la liberté de choisir celui qui lui paraîtra le plus conforme à l'Ecriture. Il n'use point de tous ces ménagements dans sa réponse à la première question, où il déclare que, quand l'Apôtre dit, que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, cela ne doit point s'entendre, que Dieu veuille sauver généralement tous les hommes, et que des hommes faibles et impuissants y mettant obstacle, le Tout-Puissant ne puisse accomplir ce qu'il veut ; mais qu'il faut au contraire les entendre de telle sorte, que, soit que les hommes le veuillent, ou qu'ils ne le veuillent pas, tous ceux que Dieu veut sauver sont effectivement sauvés. « Dieu veut donc, ajoute-t-il, que tous les hommes soient sauvés, mais il ne veut pas qu'il y en ait d'autres que ceux qui le sont. » L'évangéliste saint Jean s'est servi d'une semblable façon de parler, lorsqu'il a dit : *C'est lui qui éclaire tout homme venant en ce monde;* ce n'est point à dire, qu'il éclaire de la lumière de la foi tous ceux qui viennent dans le monde, ce qu'il serait absurde de penser, puisque plusieurs sont dans les ténèbres de l'infidélité ; mais cela signifie que tous ceux qui sont éclairés ne sont éclairés que par lui. Le terme *tous* ne marque pas toujours une universalité générale, mais quelquefois aussi une exception particulière.

Recueil de passages des Pères. — Loup fait suivre ce traité d'un recueil de passages des Pères sur la double prédestination, le libre arbitre et le sang de Jésus-Christ. Il le composa à la prière de plusieurs personnages studieux, qui désiraient voir ces trois questions décidées par les anciens écrivains ecclésiastiques. Il rapporte particulièrement les sentiments de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Grégoire et du vénérable Bède, dont l'unanimité, dit-il, ne doit surprendre personne, puisqu'ils ont tous puisé à la même source, c'est-à-dire à l'Ecriture. Il montre sur la dernière question que les évangélistes se sont tous accordés à dire que Jésus-Christ avait répandu son sang, non pour tous les hommes, mais pour *plusieurs.* Au passage de saint Chrysostome, cité dans le traité précédent, il répond que ce Père n'appuie son sentiment d'aucun témoignage de l'Ecriture; et il dit, en parlant de Fauste de Riez, que, puisqu'il a été condamné à Rome, personne ne doit écouter sa doctrine, qui que ce soit qui l'enseigne, parce que quand le ciel tonne, les grenouilles doivent se taire.

AUTRES ÉCRITS.— A la suite de ces ouvrages, l'éditeur a fait imprimer, 1° une Vie de saint Maximin, évêque de Trèves, que plusieurs critiques attribuent à Loup, évêque de Châlons-sur-Marne. Le style en est clair et châtié. Du reste l'auteur, quel qu'il soit, a suivi, de son propre aveu, de forts mauvais mémoires, dont il a été obligé de retrancher plusieurs choses qui lui paraissaient fabuleuses. Il n'en a que trop laissé encore pour l'honneur de sa science chronologique, car on y lit plusieurs passages qui prouvent qu'il n'était pas mieux instruit de l'histoire du IVe siècle que l'auteur des mémoires qu'il condamne. 2° Une Vie de saint Wigbert, abbé de Fritzlor, dans la Hesse. On convient communément qu'elle est de Loup, abbé de Ferrières, qui l'écrivit à la prière de Brun, abbé d'Hirsfeld, et de ses religieux, en 836, comme il habitait encore l'abbaye de Fulde, en Allemagne. Il y avait alors quatre-vingt-dix ans que saint Wigbert était mort; mais comme il le dit expressément dans le petit épilogue qu'il a placé à la suite de son ouvrage, on lui fournit tous les mémoires nécessaires, de sorte qu'il n'eut

plus à s'occuper que de la forme. L'ouvrage est court; mais nous en avons peu, en ce genre, qui soient écrits avec plus d'ordre et un style plus poli. Il s'y trouve, il est vrai, quelques mots qui se ressentent de la rusticité et du génie de la langue du pays où les faits se sont passés; mais l'auteur a soin de s'en excuser, sur la crainte qu'il éprouvait de porter atteinte à l'intégrité de l'histoire, en rendant ces mots par des expressions plus latines. 3°. On lui attribue aussi deux homélies et deux hymnes en l'honneur du même saint. Dans les homélies, l'auteur relève particulièrement la libéralité de saint Wigbert envers les pauvres, et la présente comme une vertu qu'il avait appris à pratiquer dès l'enfance. Il y distingue les martyrs des confesseurs, et il ne doute pas que ces derniers, au nombre desquels était saint Wigbert, ne fussent très-puissants auprès de Dieu; c'est pourquoi il invite ses auditeurs à l'invoquer. Il semble qu'il ait prononcé ces homélies le même jour, l'une le matin et l'autre le soir, à moins qu'on ne trouve plus simple de penser avec plusieurs critiques que ces deux homélies n'en faisaient originairement qu'une, ce qui paraît d'autant plus plausible que la première manque de péroraison. 4° L'éditeur a publié, parmi les œuvres de l'abbé Ferrières, les canons du deuxième concile de Verneuil, présidé par Ebraïn, évêque de Poitiers et archichapelain du palais, et que Loup rédigea comme secrétaire. Ces canons sont au nombre de douze, sans y comprendre la préface. Ils roulent sur divers abus qui s'étaient glissés tant dans le clergé séculier et dans les cloîtres que parmi les laïques. On les trouve dans les diverses collections des conciles.

Loup de Ferrières était l'écrivain le plus poli de son siècle. Il suffit de lire avec quelque attention les ouvrages qui nous restent de lui pour en être convaincu. On y remarque de la sagesse, de la modération, une variété assez étendue de connaissances et même quelque teinture des lettres profanes. L'aisance habituelle de son style atteste qu'il avait été puisé aux bonnes sources de l'ancienne latinité. On ne peut dissimuler cependant que l'on y rencontre quelquefois des passages obscurs, soit à cause de la longueur des périodes, soit même à cause du laconisme des pensées. De temps en temps aussi, mais fort rarement, il se sert de termes très-impropres, comme dans sa lettre au roi Eidulfe, où il emploie le mot *continens*, pour désigner le bras de mer qui sépare l'Angleterre de la France; et le mot *mediterraneum*, pour montrer que son abbaye de Ferrières était fort éloignée de la mer. La meilleure édition de ses OEuvres est celle que Baluze a publiée avec des notes très-savantes en 1664.

LOUP surnommé *Protospata*, est auteur d'une petite *Chronique des rois d'Italie*, qui commence à l'année 860 et s'étend jusqu'en 1102. Les faits y sont rapportés avec beaucoup de candeur, et datés des années de l'incarnation, que Loup fait commencer au premier septembre, suivant l'usage des Grecs parmi lesquels il vivait. On croit même que sa famille était grecque d'origine, du moins se montre-t-il dévoué à ce peuple, jusqu'à rendre grâces à Dieu d'avoir frappé d'une maladie le duc Robert de Normandie, qui se disposait à fondre avec sa flotte sur la ville de Constantinople. Loup était né dans la Pouille, et avait le titre de protopathaire, c'est-à-dire, de premier capitaine des soldats palatins du royaume de Naples. Sa *Chronique* a été publiée par Muratori dans son *Recueil des historiens d'Italie*.

LOUP, que l'on croit avoir été l'évêque du même nom qui gouverna l'Eglise de Châlons-sur-Marne, entreprit, en 839, de retoucher un écrit anonyme sur la Vie de saint Maximin de Trèves. Son dessein était de dégager ce panégyrique de plusieurs choses qui lui paraissaient fabuleuses et d'en corriger le style. Il réussit assez heureusement quant à ce dernier point; mais du reste il ne fit qu'ajouter à l'original quelques réflexions pieuses, qui marquent qu'il avait du zèle et de bonnes intentions, sans montrer qu'il fût mieux instruit que l'historien précédent de la vie du saint Prélat. Surius nous a donné son ouvrage au 29 mai.

LOUPEL, moine de Moutier-la-Celle près de Troyes en Champagne, écrivit la Vie de saint Frodobert, premier abbé de ce monastère, dont il avait été un des principaux disciples, et qui était mort en 673. Cet ouvrage ne subsiste plus depuis longtemps; et tout ce que nous en savons, c'est qu'il était écrit avec beaucoup de précision, ce qui le rendait estimable. Un auteur du xe siècle, s'en est servi pour composer une Vie plus ample du même saint, et il est présumable que c'est à cette amplification que l'on doit la perte de l'original.

LUC, abbé de Saint-Corneille, monastère de l'ordre de Prémontré, situé près de Liége, a composé un Commentaire sur le Cantique des cantiques, extrait de celui d'Aponius et adressé à Milon, évêque de Térouanne. On croit que cet auteur mourut en 1157. Son ouvrage imprimé à Fribourg, en 1538, a été reproduit dans la *Bibliothèque des Pères*.

LUC, surnommé *Chrysoberge*, fut élevé sur le siége patriarchal de Constantinople en 1148 ou 1155. Il tint un concile en cette ville en 1166 et mourut l'année suivante. On a de lui, dans la Collection du droit grec romain, treize statuts sur des matières ecclésiastiques; entre autres, pour défendre les mariages entre parents au septième degré; pour interdire aux clercs de se mêler d'affaires séculières, comme de curatelles, d'intendances de grandes maisons, de recettes des deniers publics, et même de remplir les fonctions d'avocat sous peine de déposition. Il y en a aussi qui leur défendent d'exécuter les serments qui sont contraires aux vœux de leur ordination, et un autre sur le baptême des enfants captifs.

LUCE Ier (Saint), élu Pape le 18 octobre 252,

succéda à Saint Corneille. Il était du nombre des prêtres confesseurs exilés avec lui. Il subit encore un second exil après son élection; mais cette nouvelle disgrâce ne fut pas longue. Saint Cyprien le consola dans son malheur et le félicita sur son retour. Saint Luce ne tint le siége apostolique que cinq mois, et reçut le martyre le 4 ou le 5 mars 253. Il avait écrit quelques lettres dont nous ne savons autre chose, sinon qu'il y déclarait conformément aux sentiments de toute l'Eglise que l'on ne pouvait refuser la paix et la communion aux tombés, quand ils avaient fait pénitence. On lui attribue diverses ordonnances et une épître décrétale dont la fausseté est depuis longtemps reconnue. Parmi ces décrets, il y en a un qui ordonne que l'évêque sera toujours accompagné de deux prêtres et de trois diacres, afin qu'il ait des témoins de sa conduite.

LUCE II, élu Pape le 12 mars 1144, pour succéder à Célestin II, s'appelait Gérard et était né à Bologne, où il exerçait les fonctions de chanoine régulier. Nommé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, le Pape Honorius II en fit son bibliothécaire, et Innocent II, son successeur, le créa successivement chancelier, puis camérier, et en mourant lui confia l'administration des biens de l'Eglise Romaine. Devenu Pape, Luce II termina le différend qui s'était élevé entre l'archevêque de Tours et l'évêque de Dol, au sujet de l'autorité métropolitaine. Il donna gain de cause à l'archevêque, mais à la condition toutefois, que Geoffroi, alors évêque de Dol, continuerait de porter le pallium tant qu'il gouvernerait cette Eglise, et qu'il relèverait immédiatement du Saint-Siége. En conséquence de cette bulle, il déchargea par lettres les évêques de Saint-Brieuc et de Tréguier de l'obéissance qu'ils avaient promise à l'évêque de Dol en leur enjoignant de la rendre à l'archevêque de Tours. De plus, il fit défense au comte Geoffroi et aux autres seigneurs de Bretagne, d'apporter aucun obstacle à l'exécution de ce jugement. Indépendamment de cette bulle, on possède du même Pontife, plusieurs lettres adressées à différents personnages; trois entre autres, à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, dans l'une desquelles il lui donne et à ses successeurs tous pouvoirs sur le monastère de Saint-Sabat, fondé par saint Grégoire le Grand, à la condition d'y rétablir le bon ordre et d'en restaurer la fortune presque entièrement dissipée; trois autres, au sujet de certains troubles survenus dans l'abbaye de Vézelay; une en faveur des moines de Savigny, avec un privilége accordé à l'abbaye de Saint-Germain des Prés de Paris; une à l'empereur Conrad pour l'inviter à prendre sous sa protection l'Eglise romaine; et une dernière à Alphonse, roi de Portugal, pour lui marquer qu'il accepte de sa part et au nom de tous ses successeurs un cens annuel de quatre onces d'or, à la condition de prendre toute la famille royale sous la protection du Saint-Siége. Toutes ces pièces ont été reproduites par dom Martène, dom Mabillon, et Othon de Frisingue.

LUCE III, connu d'abord sous le nom d'UBALDO ALLINCIGOLI, était originaire de Lucques, et cardinal évêque d'Ostie, lorsqu'il fut élu pour succéder au Pape Alexandre III, le 29 août 1181. Il était médiocrement lettré, mais fort expérimenté dans les affaires. Ce fut dans son élection que l'on mit pour la première fois en pratique le décret du concile de Latran, portant que celui-là serait seul reconnu pape, qui réunirait les deux tiers des suffrages; et ce fut alors aussi que les cardinaux commencèrent à s'arroger le droit d'élire à l'exclusion du peuple et du clergé. Luce III fut sacré à Veletri, le 6 septembre de la même année par Téodin, évêque de Porto, et par l'archidiacre d'Ostie. Les Romains s'étant soulevés contre lui à cause de certains priviléges qu'il leur avait enlevés, Luce III fut obligé de quitter sa capitale en 1182. Il y revint l'année suivante, mais sans pouvoir y séjourner. Obligé de quitter cette ville une seconde fois, il se retira, au mois de juillet 1184, à Vérone, où il fut joint par l'empereur Frédéric, plusieurs évêques et quelques seigneurs laïques, avec lesquels il tint un concile, qui commença le 1er août et ne finit qu'après le 4 de novembre. Il y mourut le 25 du même mois 1185, après quatre ans et trois mois de pontificat. Il eut pour successeur Urbain III.

Il ne nous reste de lui que trois lettres. Par la première, il lève l'excommunication de Guillaume, roi d'Ecosse, et l'interdit porté contre son royaume par l'archevêque d'York, du vivant du Pape Alexandre, parce que ce monarque s'était opposé à la consécration de Jean, élu à l'évêché de Saint-André. La seconde est adressée à Henri II, roi d'Angleterre, pour lui demander de permettre dans son royaume une levée de deniers en faveur de la terre sainte. Le saint Pontife y expose d'une manière touchante l'état déplorable dans lequel ce malheureux pays se trouvait réduit, par les victoires de Saladin et la maladie du roi Baudouin. Il recommande au roi Henri le patriarche de Jérusalem et le maître de l'hôpital; mais il ne dit rien du grand maître des Templiers, qui venait de mourir à Vérone. Il rappelle à ce prince la promesse qu'il avait faite de secourir la terre sainte, lorsqu'il reçut l'absolution du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry. Les ambassadeurs, qui remirent cette lettre au roi Henri, le prièrent en même temps de prendre le commandement de l'armée des croisés, ou au moins de permettre qu'on le confiât à son fils; mais il refusa l'un et l'autre, suivant l'avis de son conseil, et se contenta d'offrir de l'argent et d'en aider ceux qui voudraient faire le voyage de Jérusalem. La troisième lettre de ce Pontife est le décret qu'il fit rendre dans le concile de Vérone contre les hérétiques connus sous les noms de *cathares*, *patarins*, *humiliés* et *pauvres de Lyon*. Ce décret est particulièrement intéressant, en ce qu'il offre les premières traces de l'inquisition pour la re-

cherche des hérétiques par le concours des deux puissances. On voit que l'Eglise, après avoir employé contre les coupables les peines spirituelles, lès abandonnait au bras séculier pour exercer contre eux les châtiments temporels qu'ils avaient mérités. Indépendamment de ces lettres, on conserve du Pape Luce III une bulle par laquelle il met l'abbaye du mont Saint-Quentin sous la protection du Saint-Siége.

LUCIDE, prêtre de Provence, et, selon toute apparence, attaché à l'Eglise de Riez, sur la fin du v[e] siècle, fut accusé d'enseigner diverses erreurs sur la grâce et la prédestination. Il passait pour soutenir que l'homme pouvait être sauvé par la seule puissance de la grâce sans aucune coopération de sa volonté, ce qui ruinait entièrement le libre arbitre. On lui reprochait encore de dire que Jésus-Christ n'était pas mort pour tous les hommes, que ceux qui se perdent se perdent par la volonté de Dieu, et d'avancer quelques autres propositions semblables. Fauste, évêque de Riez, essaya d'abord de le ramener à la vérité dans plusieurs entretiens qu'il eut avec lui; mais voyant qu'il ne gagnait rien sur l'esprit de Lucide, il lui adressa un écrit où il lui marquait en peu de mots, ce que, selon son sentiment, on devait croire ou rejeter sur la grâce pour être orthodoxe. Fauste ne réussit pas plus par cet écrit que par ses entretiens. Il fallut en venir à un concile, que Léonce assembla à Arles, au plus tard vers l'an 480. Fauste fut chargé de recueillir ce qui se dirait dans cette assemblée, sur les matières de la grâce et de la prédestination. Lucide y reconnut ses erreurs et les condamna, en protestant qu'à l'avenir il s'en tiendrait à ce qui avait été décidé par les évêques sur ce sujet. Il nous reste de lui cette rétractation écrite et rédigée en plusieurs propositions contre lesquelles il prononce anathème. Il l'adressa aux Pères du concile en les priant de l'aider du secours de leurs prières. On trouve cette pièce dans la *Collection des conciles* et parmi les Œuvres de Fauste de Riez.

LUCIEN, l'auteur aussi spirituel qu'original, dont personne, sans doute, n'attend ici la biographie, parce que chacun a fait connaissance avec lui dans ses études, en traduisant au moins quelques passages de ses *Dialogues des morts*, Lucien fut le Voltaire des Grecs pour la hardiesse, le tour d'esprit et l'impiété. A l'exception de l'existence de Dieu, qu'il n'a jamais formellement attaquée, il se moque indistinctement de toutes les religions, qu'il voue au même ridicule, sans se donner la peine de les examiner. Nous n'avons pas besoin d'avertir le lecteur qu'il ne doit la place que nous lui accordons dans ces pages qu'à quelques traits qu'il s'est plu à décocher contre les Chrétiens, dans son *Histoire du philosophe Pérégrinus*, dans le dialogue intitulé *Philopatris*, et peut-être encore dans quelques autres de ses ouvrages satiriques.

On place communément sous le règne d'Antonin le fait qui a valu à ce Pérégrinus la misérable célébrité dont il jouit. Lucien, qui le raconte comme témoin oculaire, y mêle des circonstances remarquables. Voici le sommaire de son récit : « Cet homme aimait, dit-il, à changer son nom en celui de Protée; il était cynique de profession, et sa jeunesse avait été signalée par plusieurs crimes honteux qui pensèrent lui coûter la vie. » Je n'insiste pas sur ces crimes, poursuit l'historien, mais je crois que ce que je vais dire est bien digne d'attention. « Ennuyé de ce que son père, déjà parvenu à un âge avancé, ne mourait pas assez tôt, il l'étouffa. Le bruit de ce forfait s'étant répandu, il s'en déclara coupable en prenant la fuite. Après avoir longtemps erré, il vint en Judée, où il s'unit aux Chrétiens, et apprit d'eux leur admirable doctrine. En peu de temps il leur fit bien voir qu'ils n'étaient que des novices auprès de lui; car il ne devint pas seulement prophète, mais chef de leur congrégation. Il expliquait leurs Ecritures et en composait lui-même; si bien qu'ils le révéraient comme leur législateur et leur patron, et en parlaient comme d'un Dieu. Cependant celui qu'ils adorent a été crucifié dans la Palestine, pour avoir introduit cette secte. Sur ces entrefaites, notre Protée ayant été arrêté et mis en prison à cause de sa nouvelle doctrine, cette disgrâce le combla de gloire (et c'était ce qu'il désirait le plus au monde), le mit en plus grand crédit parmi ceux de cette religion, et lui donna la puissance de faire des prodiges. Les Chrétiens, extrêmement affligés de sa détention, remuèrent ciel et terre pour le tirer de là; et n'en pouvant venir à bout, ils essayèrent du moins de s'en dédommager en ne le laissant manquer de rien. On voyait dès le point du jour, à la porte de la prison, une troupe de vieilles femmes, de veuves et d'orphelins, dont plusieurs passaient les nuits auprès de lui, après avoir corrompu les gardes par argent. Ils y prenaient ensemble des repas préparés avec soin, et s'y entretenaient entre eux de discours religieux. On n'y appelait cet excellent homme que du nom de nouveau Socrate. Il lui arriva même des députés des Eglises d'Asie, envoyés pour le consoler et lui apporter des secours d'argent; car c'est quelque chose d'incroyable que l'empressement avec lequel les gens de cette religion s'assistent dans leurs besoins. Ils n'épargnent rien en pareil cas. Pérégrinus profita bien de leurs largesses, qui lui fournirent de quoi se faire un gros revenu. Les malheureux sont fortement persuadés qu'ils jouiront un jour d'une vie immortelle, et ils courent d'eux-mêmes s'exposer à la mort et aux supplices. Leur premier législateur leur a mis en tête qu'ils sont tous frères. Après qu'ils se sont séparés de nous, ils rejettent constamment les dieux des Grecs, et n'adorent que ce sophiste qui a été crucifié; ils règlent leurs mœurs et leur conduite sur les lois, méprisant tous les biens de ce monde, et mettant en commun ce qu'ils possèdent. Cependant Pérégrinus fut mis en liberté par

le gouverneur de Syrie, qui aimait la philosophie, et ceux qui en font profession. S'étant aperçu que cet homme désirait la mort par vanité et pour se faire un nom, il l'élargit, le méprisant assez pour ne vouloir pas le punir du dernier supplice. Pérégrinus retourna dans son pays, et s'y voyant inquiété à cause de son parricide, il apaisa les murmures en se précipitant devant l'assemblée du peuple, en équipage de philosophe, un bâton à la main et la besace sur l'épaule, et mieux encore en distribuant de l'argent à ses dénonciateurs. Il reprit son métier d'aventurier, jusqu'à ce qu'abandonné par les Chrétiens, et partout diffamé par les plus honteux excès, il passa dans la Grèce, où il fit courir le bruit qu'il se brûlerait aux jeux olympiques, apparemment pour ressembler à Hercule. » Lucien, qui s'égaie à son ordinaire sur cette étrange bravade, soupçonne à ce nouvel Hercule la secrète espérance qu'on ne le prendrait pas au mot; mais la partie était trop bien engagée. « A la fin des jeux, Pérégrinus, accompagné d'une foule de cyniques qui tenaient des flambeaux à la main, alla mettre le feu au bûcher qu'il s'était préparé, et s'y jeta en invoquant ses dieux. » Lucien ajoute quelques plaisanteries qui semblent faire allusion aux miracles qui s'opéraient à la mort et sur les tombeaux des martyrs chrétiens. Il le termine par ces mots : « Telle a été la fin d'un homme qui jamais n'a eu de passion que pour la gloire, sans aucun amour de la vérité. »

Le dialogue intitulé *Philopatris*, ou *Le catéchumène*, est une satire plus violente encore contre les mystères et les sacrements du christianisme. « Par qui veux tu que je jure? » demande un des personnages. L'autre répond : « Par le Père céleste, éternel, tout-puissant; par le Fils issu du Père; par le Saint-Esprit procédant du Père; un de trois, et trois un. Il ne faut pas divulguer ces mystères; mais je t'apprendrai, si tu veux, ce que c'est que cet univers; comment et par qui il a été formé, ainsi que me l'a enseigné le Galiléen qui a été ravi au troisième ciel, où il a appris des choses merveilleuses. Car j'étais auparavant comme toi; mais il m'a renouvelé par le baptême, et m'a racheté des enfers pour me mettre dans le chemin des bienheureux. » Il donne l'histoire de la création du monde, telle à peu près que Moïse la raconte : « Les ténèbres furent dissipées par une lumière invisible, incorruptible, incompréhensible; et le cahos, dissous d'une seule parole qui fonda la terre sur les eaux, comme l'a dit ce bègue (c'est ainsi qu'il appelle Moïse), étendit le firmament, forma les étoiles fixes, et donna le cours aux planètes que tu adores comme des dieux, orna la terre de fleurs et créa l'homme du néant. C'est cet esprit qui est dans le ciel, d'où il contemple les choses justes et injustes, et écrit en un livre toutes les actions des hommes, pour rendre à chacun selon ses œuvres, au jour qu'il a déterminé.»

Il parodie d'autres paroles de nos Ecritures, telles que celles-ci : « Qui fait mal à son prochain, il lui en sera fait à lui-même... Dieu a étendu le ciel comme une peau... Celui qui a créé l'homme pénètre tous les secrets du cœur. » Il représente les Chrétiens comme des gens pâles, décharnés, courbés contre terre, ne se plaisant qu'à s'entretenir de nouvelles fâcheuses; sur quoi il s'écrie : « O pauvres malheureux! ne vous élevez pas de paroles, de peur d'irriter les lions qui ne respirent que le sang et le carnage! » Il parle des jeûnes des Chrétiens, de l'usage où ils étaient de passer les nuits à chanter des hymnes et des cantiques et de commencer l'oraison par le Père, etc.

Cet écrit, s'il est de Lucien, fut composé sous Trajan, dont il célèbre la victoire sur les Perses. Nous disons, s'il est de Lucien, parce qu'il y a doute sur son authenticité. Plusieurs savants, entre autres Fabricius, le lui attribuent; mais le sentiment de Huet, de Dusoul, de Leclerc, de Reitz, de Gessner, qui le croient d'une autre main et d'une autre époque, semble avoir prévalu. Gessner a établi les preuves de son opinion dans une excellente dissertation plusieurs fois réimprimée. Pour nous, bien loin de prétendre rien décider dans cette question, nous avouons que nous ne l'avons rappelé ici que parce que nous n'avions pas d'autre nom auquel le rattacher. Le doute des savants nous a tenu lieu d'une permission. Mais si Lucien est innocent du *Philopatris*, on ne peut l'absoudre du tort d'avoir insulté les Chrétiens dans son récit de la mort de Pérégrinus. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ces deux ouvrages ont été mis à l'*index;* ils le méritaient bien.

LUCIEN (Saint), chef des confesseurs de Carthage et ami de Célérin, qui, comme lui, avait confessé la foi de Jésus-Christ en 250, lui écrivit pour accorder la paix et la communion à sa sœur Numérie et à tous ceux qui étaient tombés dans la persécution de Dioclétien. Il adressa également, au nom de tous les confesseurs, une lettre qui souleva l'indignation de saint Cyprien. Elle est conçue en ces termes : « Sachez que nous avons donné la paix à tous ceux que vous devez accueillir vous-même quand vous saurez comment ils se sont conduits depuis leur péché. Nous désirons que vous le fassiez savoir aux autres évêques. » Cette lettre tendait à ruiner entièrement le lien de la foi, la crainte de Dieu, le commandement du Seigneur, la sainteté et la vigueur de l'Evangile. Aussi força-t-elle saint Cyprien à convoquer un concile, dans lequel on régla la conduite que l'on devait suivre à l'égard des tombés. (Voir les art. CÉLÉRIN et SAINT-CYPRIEN dans le Ier volume de ce *Dictionnaire.*)

LUCIEN, évêque de Digne, dans les Gaules, et grand partisan des erreurs de Donat, s'adressa à Constantin pour lui demander des juges de leurs différents avec les catholiques. Saint Optat nous a conservé la requête qu'il envoya à ce prince, de concert avec plusieurs évêques de son parti. Elle est

conçue en ces termes : « Constantin, prince très-pieux et issu d'une race juste, puisque votre père est le seul des empereurs qui n'ait point exercé de persécution, comme les Gaules sont exemptes du crime d'avoir livré les choses saintes aux impies, nous vous supplions de nous faire donner des juges tirés de cette province, pour terminer les différents que nous avons en Afrique avec les autres évêques. » Cette requête est signée de Lucien, de Digne, de Nassuce, de Capiton de Fidence et des autres évêques du parti de Donat ou de Majorin. Saint Optat rapporte en même temps la réponse que leur fit Constantin, et ajoute, que, quoique indigné de leur demande, ce prince ne laissa pas de leur donner pour juges Materne de Cologne, Rhetice d'Autun et Marin d'Arles, qui, de concert avec les évêques d'Italie, réunis au palais de Latran et présidés par le Pape Miltiade, condamnèrent Donat et ses fauteurs.

LUCIEN, né à Samosate de parents idolâtres, s'il faut en croire Rufin, embrassa de bonne heure la religion chrétienne et mena une vie très-pure et très-austère. Après avoir fait de grands progrès dans les lettres humaines, il s'appliqua avec une ardeur infatigable à l'étude de l'Ecriture sainte. Ses vertus le firent admettre dans le clergé d'Antioche, où il fut élevé à la dignité de prêtre de cette Eglise. Il se trouvait à Nicomédie en 303, lorsque l'empereur Dioclétien y publia ses premiers édits contre la religion chrétienne. Il fut du nombre de ceux qu'on arrêta pour la foi; du fond de sa prison il écrivit aux fidèles d'Antioche une lettre dont il nous reste un fragment conçu en ces termes : « Tous les martyrs qui sont avec moi vous saluent. Je vous apprends que l'évêque Anthime a achevé sa course par le martyre. » Rentré à Antioche, il y fut arrêté neuf ans plus tard, et conduit de nouveau à Nicomédie, où l'empereur Maximin faisait sa résidence. Il parut devant le tribunal et saisit cette occasion pour présenter au juge une savante apologie de la religion qu'il professait avec tant de courage. Le père Calonia, Jésuite, Lardner et Bullet ont tiré un heureux parti d'un fragment de cette apologie rapporté par Eusèbe. « Si vous refusez, disait Lucien, de vous en rapporter à mon témoignage sur la divinité de Jésus-Christ, vous n'avez qu'à consulter vos annales, et qu'à creuser dans vos fastes et dans vos archives; vous y trouverez que du temps de Pilate, pendant que le Christ était mis à mort, le soleil disparut, et l'univers fut enseveli dans les ténèbres en plein midi. » Après cette confession, le juge renvoya Lucien en prison, avec défense de lui donner aucun aliment. Lorsqu'on l'eut fait jeûner longtemps, on dressa sous ses yeux une table splendide, chargée de mets délicats qui avaient été offerts aux idoles ; mais il les refusa constamment, fondé sur cette maxime, qu'on ne peut manger de ces viandes s'il doit en résulter du scandale pour les faibles, et si les païens l'exigent comme un acte d'idolâtrie. Il parut de nouveau devant le tribunal, sans rien perdre de sa constance, même à la vue des tourments qu'on lui préparait. On ne put lui arracher que cette parole : Je suis Chrétien, et cette arme lui suffit pour lui assurer la victoire sur ses persécuteurs. Il reçut la couronne du martyre le 7 janvier 312.

Ses écrits. — Lorqu'il fut ordonné prêtre de l'Eglise d'Antioche, il entreprit de corriger les fautes qui s'étaient glissées dans l'Ancien et le Nouveau Testament, soit par l'inexactitude des copistes, soit par la malice des hérétiques. Ne se contentant pas de collationner le grec des Septante sur les meilleurs exemplaires, il le revit sur le texte hébreu qu'il entendait parfaitement. Saint Jérôme nous apprend que ce travail de saint Lucien était plus exact et plus correct que ceux d'Hésychius et de saint Pamphile; qu'il était exempt des falsifications reprochées à Aquila et à Théadation, et qu'il en avait fait lui-même le plus grand usage. Les Eglises d'Antioche et de Constantinople l'adoptèrent et le conservèrent jusqu'au ve siècle. Fabricius affirme que, de son temps, ce travail se trouvait encore manuscrit dans la bibliothèque du Vatican et dans celle des rois de Suède. Outre cette édition de la Bible, saint Lucien composa encore différents petits ouvrages sur les matières de la foi, et quelques lettres fort courtes, dont il nous reste que peu de choses. Nous avons rapporté plus haut un extrait de sa lettre aux fidèles d'Antioche. Rufin, en parlant de son apologie, lui fait prononcer devant le gouverneur une assez longue harangue, mais conçue en des termes qu'il paraît lui prêter lui-même. Eusèbe, qui fait également mention de cette apologie, se contente d'en rapporter ce que nous en avons vu, en disant qu'il la prononça devant le magistrat, avant de rendre témoignage par ses souffrances à la royauté céleste de Jésus-Christ.

Sa formule de foi. — On a soupçonné saint Lucien de s'être montré favorable aux erreurs de Paul de Samosate; mais, ou l'on a été trompé par le témoignage que saint Alexandre, patriarche d'Alexandrie, a rendu d'un Lucien qui ne doit pas être confondu avec celui-ci, ou bien saint Lucien n'est pas demeuré longtemps dans son égarement, puisque sa profession de foi, *écrite de sa propre main*, a été jugée très-orthodoxe par un concile de quatre-vingt-dix-sept évêques, assemblés à Antioche en 341. Nous n'en citerons que le fragment qui lui sert de conclusion, et qu'il tire de ces paroles du Sauveur à ses disciples : Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. « Il est clair, dit-il, qu'il est question ici d'un Père qui est vraiment Père, d'un Fils qui est vraiment Fils et d'un Saint-Esprit qui est vraiment Saint-Esprit. Ce ne sont pas de simples noms donnés en vain, mais ils signifient exactement l'ordre et la gloire propre à chacun de ceux que l'on nomme, de sorte que ce sont trois choses quant à la manière d'être et

aux attributs, et une seule chose quant à la substance et à la concorde. Tenant cette foi en présence de Dieu et de Jésus-Christ, nous condamnons l'impiété des dogmes hérétiques. Si quelqu'un enseigne qu'il y a eu un temps ou même qu'il a existé un siècle avant que le Fils de Dieu fût engendré, qu'il soit anathème! Si quelqu'un dit que le Fils est créature comme une des créatures, ou production comme une autre production, et qu'il ne se conforme pas à la tradition des Ecritures, qu'il soit anathème! » Du reste, pour laver saint Lucien du soupçon d'hérésie, il nous suffira d'observer que cette profession de foi a été opposée aux ariens par saint Jérôme, par saint Athanase et par saint Hilaire, et que l'Eglise catholique lui a décerné le culte qu'elle rend aux martyrs.

L'empereur Constantin avait en si grande vénération la mémoire de ce saint martyr, qu'il érigea en ville sous le nom d'Hélénopolis, le bourg de Drepane, où il était enterré. Eusèbe en parle comme d'un homme dont toute la vie a été un modèle. Saint Jérôme relève également ses écrits sur la foi, son éloquence et son érudition, et le qualifie prêtre de l'Eglise catholique et martyr de Jésus-Christ. Nous avons encore à sa louange un discours, dans lequel saint Jean Chrysostome lui donne les titres de saint et de martyr. Sazamène parle de lui avec de grands éloges, et l'auteur de la Synopse qui porte le nom de saint Athanase, lui donne, outre la qualification de martyr celle de grand Ascète et de philosophe chrétien. Il faut donc convenir que le Lucien dont parle saint Alexandre est différent du martyr saint Lucien; et que ce dernier ne doit pas être confondu non plus avec un autre Lucien, dont il est question dans les OEuvres de saint Epiphane, et auquel ce Père attribue l'hérésie qui fut enseignée plus tard par Apollinaire, laquelle consistait à dire que le Fils de Dieu n'avait point pris l'âme, mais seulement le corps humain.

LUCIEN, prêtre grec qui vivait au commencement du v[e] siècle, est auteur d'une *Histoire de l'Invention des reliques du martyr saint Etienne.* Son livre, traduit en latin par Avitus, prêtre espagnol, a été publié par Surius au 3 août.

LUCIFER, évêque de Cagliari, ville métropole de la Sardaigne, fut député par le Pape Libère, avec les légats Hilaire et Pancrace, vers l'empereur Constance, après la chute de Vincent de Capoue. Il avait pour mission de solliciter la convocation d'un concile, où seraient examinés et la cause de saint Athanase, et tous les points de doctrine qui étaient alors en contestation. Il en obtint la convocation du concile de Milan, qui se tint en 355. Lucifer y parut en qualité de légat du Pape, y soutint avec beaucoup de fermeté la pureté de la foi, l'honneur de l'Eglise et l'innocence de saint Athanase, sans se laisser ébranler par les menaces de l'empereur, ni séduire par les piéges que lui tendaient les ariens. « Votre unique but, disait-il aux évêques de cette secte, rassemblés en grand nombre à Milan, votre unique but, en faisant égorger Athanase, est d'anéantir la foi chrétienne; vous le poursuivez comme autrefois les vieillards calomniateurs de Susanne, parce qu'ils étaient offensés de sa vertu. » L'empereur Constance, irrité de son courage, ne l'en punit que par le bannissement. Il fut exilé d'abord en Syrie, où l'évêque arien, Eudoxe, le fit confiner dans une obscure prison, de peur que son zèle à prêcher ouvertement la foi ne fît impression sur le peuple; ensuite à Eleuthéropolis en Palestine, dont l'évêque, Eutique, catholique de croyance, mais arien par politique, exerça contre lui toutes sortes de violences. On ignore le lieu de son troisième exil. On sait seulement qu'il était relégué dans les déserts de la Thébaïde, à la mort de Constance, arrivée en 362. Ce fut pendant ces différents exils, et principalement dans celui qu'il souffrit en Palestine, que Lucifer composa les divers écrits publiés par du Tillet, Paris 1568, et insérés depuis dans le tome IV de la Bibliothèque des Pères de Lyon. Ces écrits sont au nombre de cinq.

A l'empereur Constance, en faveur de saint Athanase. — Le premier est la foudroyante apologie qu'il adressa à l'empereur Constance, en faveur de saint Athanase. Elle est partagée en deux livres, dans lesquels le zèle, peut-être indiscret, ne s'exprime jamais qu'avec l'amertume du reproche et la chaleur de l'indignation. L'auteur y démontre l'injustice de la persécution suscitée contre saint Athanase et les évêques catholiques, l'irrégularité des procédures, la cruauté des moyens d'exécution. Il dirige contre ceux qu'il attaque toutes les expressions les plus véhémentes qui se rencontrent dans nos livres saints; il accumule les exemples que lui fournissent l'Ancien et le Nouveau Testament, à l'exception d'un seul, savoir, l'exemple de Jésus-Christ en présence de Caïphe et de Pilate. « Nous avons appris comme Chrétiens, dit-il, que le propre de la foi est de ne s'ébranler ni par la prospérité, ni par l'adversité, mais de conserver jusqu'au bout sa première vigueur. Nous savons ce que vaut cette parole religieuse : Je suis Chrétien! parole qui exclut tout crime, assure le salut, enchaîne l'honneur et la liberté, et met à couvert des traits du démon. Nous avons avec nous Jésus-Christ, qui affermit nos âmes, gouverne nos sens, enflamme nos cœurs de son divin amour, et nous anime aux souffrances d'un saint martyre..... La condamnation des serviteurs de Dieu est leur victoire. Un courage chrétien n'a rien de médiocre; il est noble et généreux et demeure victorieux de toutes les épreuves..... Les Chrétiens ne voient que Dieu seul au-dessus d'eux; d'où vient que l'esprit dévoué et assujetti à cette majesté suprême compte pour rien les supplices et la mort..... Nous recevons donc la mort comme une grâce. Mais nous savons que dans la peur où vous êtes que nous ne mourrions pas avec la persévérance dans la foi, vous ne voulez que nous tourmenter cruel-

lement en diverses manières, et à tout moment, sans vouloir nous faire mourir, comme si la mort seule faisait le bonheur des soldats de Jésus-Christ, et que les tourments ne fussent pas propres aussi à procurer la gloire en proportion de la souffrance qu'ils occasionnent. Mais aussi, nous savons que plus cette carrière est longue, plus elle abonde en mérites..... Il faut que la vertu souffre tout ce qu'une nature mortelle apprend qu'on peut souffrir. Augmentez nos supplices, choisissez des bourreaux encore plus impitoyables, des ministres plus féroces encore de vos vengeances, afin de manifester avec plus d'éclat la force que la miséricorde de Dieu nous donne. Jusqu'ici, invincibles par sa vertu divine, nous ne le serons pas moins dans l'avenir. Car ce n'est pas nous qui triomphons de vos fureurs, c'est celui dont le secours nous soutient, et dont la puissance nous conserve. »

Des rois apostats. — L'écrit intitulé : *Des rois apostats*, a pour but de justifier la providence de Dieu sur la prospérité des souverains, persécuteurs de l'Eglise. Il est surtout destiné à désabuser Constance des avantages qu'il prétendait tirer de sa prospérité temporelle, en disant que si la foi qu'il professait n'était point orthodoxe, et si Dieu n'avait pas pour agréable la persécution qu'il faisait subir aux défenseurs de la doctrine de Nicée, il ne lui eut point donné un empire si florissant. Il répétait souvent la même chose et de différentes manières. Lucifer réfute toutes ces prétentions par les exemples, non de princes infidèles et étrangers à la vraie religion, mais de ceux qui avaient régné dans l'Ancien Testament sur le peuple de Dieu, et dont le règne a été long et heureux, quoiqu'ils fussent des persécuteurs des saints. Le Seigneur en use ainsi avec les méchants rois, afin de faire voir leur ingratitude; pour montrer aussi combien sa miséricorde est gratuite et indépendante des mérites humains, et pour donner à ces princes le temps de faire pénitence et de se convertir à lui de tout leur cœur « Voilà, dit-il à l'empereur, la cause de ces retards, qui du reste ne sauraient être longs; voilà pourquoi vous autres, ariens, vous n'êtes pas encore exterminés; voilà pourquoi la sainte Eglise ne jouit pas encore de la paix parfaite qui l'attend après votre mort; car il convient que, sous une telle persécution, nous soyons tous mis à l'épreuve. »

Qu'il ne faut point communiquer avec les hérétiques. — Tel est le titre du troisième ouvrage. Lucifer y répond au reproche que Constance adressait aux orthodoxes, d'être les ennemis de la paix, de l'union et de la charité fraternelle. Lucifer prouve, selon sa méthode ordinaire, par toute la suite des Ecritures, qu'on ne doit avoir rien de commun avec les ennemis de la religion. Entre autres passages, il rapporte au long l'histoire du prophète qui fut envoyé vers Jéroboam, à Béthel, et que le Seigneur châtia si rigoureusement pour avoir bu et mangé contre sa défense, dans ce lieu profane, à l'instigation d'un autre prétendu prophète, qui lui persuada faussement qu'un ange lui avait parlé à ce sujet; puis, s'adressant à l'empereur lui-même, il lui dit : « Tu as imité cet imposteur qui se disait prophète pour mieux tromper l'homme de Dieu; quoique arien, tu as feint d'être Chrétien pour mieux nous surprendre; et comme si l'Eglise du Seigneur n'avait pas toujours eu la paix et qu'elle n'eût pas anathématisé les ariens, comme elle a condamné tous les hérétiques des autres sectes, sous prétexte d'affermir la paix dans ton empire, tu travailles à nous ravir celle du Seigneur, tu divises le peuple de Dieu pour faire triompher l'arianisme, où tu veux nous amener tous. » Il lui reproche d'avoir, par ses entreprises criminelles, donné occasion à tant de combats de paroles, de contentions mortelles, de disputes pernicieuses, qui défiguraient de son temps la face de l'Eglise : ce qui revient à ce que dit Ammien Marcellin, que ce prince troubla la religion chrétienne, si simple d'elle-même par des superstitions de vieilles femmes, et que, s'appliquant plus à l'examiner en curieux qu'à la régler sérieusement, il excita plusieurs divisions qu'il fomenta ensuite par des disputes de mots.

Qu'on ne doit user d'aucun ménagement avec ceux qui pèchent contre Dieu. — Ce livre a pour but de justifier la conduite pleine de sévérité des catholiques contre les ariens et la liberté qu'ils se donnaient de les reprendre avec force, sans même épargner les puissances; c'est-à-dire, que ce livre tend à justifier la manière dont Lucifer de Cagliari, saint Hilaire de Poitiers et quelques autres catholiques avaient parlé à l'empereur Constance. L'auteur y pose avec beaucoup de précision les bornes qui séparent la puissance temporelle des droits de la puissance spirituelle, dans les choses où la religion est intéressée; et il finit en s'objectant les paroles de l'Ecriture qui commande d'obéir aux puissances et aux rois; à quoi il répond que l'empereur aussi, puisqu'il se dit Chrétien, doit écouter avec respect les corrections des évêques, car il leur est ordonné d'exhorter et de reprendre avec empire, et de ne se laisser mépriser par personne. « Sache, lui dit-il, que nous reconnaissons l'obéissance que nous devons à toi et à tous ceux qui sont constitués en dignité; mais nous la devons seulement pour les bonnes œuvres et non pour condamner un innocent et pour abandonner la foi. L'Apôtre parle des princes et des magistrats qui ne croyaient pas encore au Fils unique de Dieu, et qui devaient être attirés à la foi par notre humilité, notre patience et notre soumission dans les choses raisonnables; mais toi, parce que tu es empereur, et que tu feins d'être un d'entre nous, si tu prétends, sous ce prétexte, nous contraindre d'abandonner Dieu et d'embrasser l'idolâtrie, devons-nous

t'obéir dans la crainte de paraître manquer aux préceptes de l'Apôtre? »

Qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu. — Dans ce dernier ouvrage Lucifer ne se propose autre chose que de prouver à l'empereur que son autorité est impuissante contre les catholiques, toujours préparés au martyre. Il le termine ainsi : « Ce qu'il m'importe de savoir, c'est pour quelle cause je mourrai, et non par quel genre de supplice; si j'ai mérité la peine, ma faute doit être mon plus grand tourment, sinon, la croix où tu m'attacheras sera plus ton supplice que le mien. »

Ouvrages perdus. — Dans un passage des livres que nous venons d'analyser, Lucifer dit à l'empereur : « Mes lettres et mes livres, quoique écrits d'un style simple et rustique, prouvent que j'ai souvent répété la même chose, à savoir que nos péchés nous ont fait tomber entre tes mains, ce qui n'empêche pas que tu combattes contre Dieu.» Comme on ne trouve rien de semblable dans les ouvrages que nous connaissons, il est naturel de conclure que Lucifer en avait composé d'autres, qui sont perdus. Il en est de même de ses lettres dont saint Athanase fait mention, et qui ne sont pas arrivées jusqu'à nous. Il ne nous reste que la lettre en réponse à Florent, grand maître du palais, et dans laquelle Lucifer s'avoue l'auteur de l'ouvrage contre Constance. Cette lettre est fort courte, et n'a d'autre but que de prier Florent de le défendre et de croire qu'il est prêt à souffrir tout avec joie, même la mort, plutôt que de départir de sa doctrine.

Saint Athanase ne manqua point de se montrer reconnaissant envers son intrépide défenseur. Il admire dans les écrits de Lucifer la liberté des prophètes et des apôtres, l'ancienne tradition du gouvernement ecclésiastique, une vigueur mêlée à l'adresse pour démasquer les fourberies des hérétiques et les couvrir de confusion. Le reproche le plus grave que l'on puisse faire à sa mémoire, c'est une dureté inflexible qui l'a précipité dans le schisme. Il doit demeurer pour constant que Lucifer s'est séparé de l'Eglise, que toutes les palmes qu'il avait remportées pour la défense de la foi ont été flétries par son opiniâtreté, et qu'on peut justement lui attribuer la faute que le grand saint Grégoire reprend dans ceux qui, voyant que l'Église, mue par un esprit de charité, fait quelque brèche à la discipline, regardent sa condescendance comme une chute, condamnent légèrement ce qui devrait les édifier, et se perdent, comme Osa, par la témérité qui les porte à vouloir soutenir l'arche avec indiscrétion. Lucifer mourut à Cagliari en 370. Socrate et Sozamène font de vains efforts pour prouver qu'il demeura toujours dans la communion de l'Eglise, et qu'il ne participa point au schisme de ceux que son mécontentement en avait séparés. Mais ce système est détruit par Rufin, dont ces deux historiens invoquent mal à propos le témoignage, par l'autorité de saint Ambroise et de saint Augustin, du Pape Innocent Ier, de Sulpice Sévère, et en particulier de saint Jérôme qui, malgré son affection pour lui, est forcé de reconnaître qu'il avait abandonné le troupeau de Jésus-Christ. Comment en effet se persuader que s'il fût toujours resté dans la communion de l'Eglise, son mécontentement passager en eût fait sortir ceux qu'on avoue s'en être séparés à cause de lui? Quelques auteurs ont encore avoué que l'évêque de Cagliari n'avait point persévéré dans le schisme, et qu'il était rentré dans le sein de l'unité avant sa mort. Ce nouveau système a contre lui le silence de tous les monuments de l'antiquité qui ne parlent ni de sa pénitence, ni de son retour; le témoignage formel de Rufin, qui assure qu'il est mort dans le schisme, et surtout celui de saint Jérôme qui cherche seulement à l'excuser sur son intention. Cependant l'Eglise de Verceil l'invoque comme saint; et celle de Cagliari qui a bâti une église en son nom, célèbre sa fête le 21 mai de chaque année, depuis le XVIIe siècle. On peut voir à ce sujet le livre curieux imprimé dans cette ville, en 1639, sous ce titre : *Defensio sanctitatis B. Luciferarii.* On ne lui impute au surplus aucune erreur contre la foi. Il n'en est pas de même de ses disciples connus sous le nom de lucifériens.

LUCIUS, évêque intrus que les ariens mirent à la place de Pierre sur le siége épiscopal d'Alexandrie, était né en cette ville, où il avait été ordonné prêtre par Georges. Les hérétiques le choisirent pour chef et firent tous leurs efforts pour engager Jovien à confirmer leur choix; mais ce prince se moqua d'eux et de Lucius. Jusque-là ils n'avaient encore osé le consacrer évêque, mais on croit qu'ils l'ordonnèrent enfin à Antioche ou au moins hors de l'Egypte. Lorsque Valens fut parvenu à l'empire, Lucius lui demanda plusieurs fois d'être mis en possession, ce que l'empereur ne permit qu'après la mort de saint Athanase. Le comte Magnus y entra avec le nouvel évêque, et son intronisation fut signalée par une cruelle persécution contre les catholiques. C'était en 373. Pierre, élu évêque d'Alexandrie à la place de saint Athanase, fut contraint d'en sortir, et n'y revint qu'en 378, après que Lucius en eut été chassé définitivement par l'empereur Théodose. Saint Jérôme a compris Lucius dans son catalogue des écrivains ecclésiastiques pour quelques écrits qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Ce Père marque en général quelques ouvrages sur divers sujets, puis il ajoute que Lucius, suivant la coutume des évêques d'Alexandrie, avait écrit des lettres pascales. Il en reste un fragment qui prouve que l'auteur n'était pas moins infecté de l'hérésie d'Apollinaire que de celle d'Arius, puisqu'il avance que le Verbe a pris seulement le corps et non l'âme humaine, et qu'avec son corps il n'avait qu'une nature composée.

LUCIUS CHARINUS ne nous est connu que par le rapport que Photius nous a laissé

sur un de ses ouvrages intitulé : *Voyages des apôtres*. Ce livre contenait les actions de saint Pierre, de saint Jean, de saint André, de saint Thomas et de saint Paul. Le style en était inégal et les termes fort communs; et cependant sa manière de raconter était bien éloignée de la naïve simplicité des écrits apostoliques, parce qu'il affectait de temps en temps de mêler à sa narration les termes du barreau. Du reste, cet ouvrage était rempli d'histoires fabuleuses qui se détruisaient les unes les autres. Au dire du Bibliographe, il admettait un Dieu particulier des Juifs, qu'il disait être mauvais, et dont Simon le Magicien avait été le ministre, le distinguant de Jésus-Christ qu'il disait être le Dieu bon. Gâtant et confondant tout, il donnait à ce Dieu de bonté, tantôt la qualité de Père, tantôt celle de Fils, et soutenait qu'il ne s'était fait homme qu'en apparence ; qu'il était apparu à ses disciples sous diverses formes, tantôt jeune, tantôt vieux, tantôt enfant, tantôt grand, tantôt petit, et quelquefois si haut qu'il semblait toucher le ciel. Il débitait plusieurs folies à propos de la croix, jusqu'à soutenir qu'un autre y avait été attaché à la place de Jésus-Christ, qui se moquait de ses bourreaux. Il rejetait les mariages, même légitimes, et regardait la génération comme une œuvre diabolique. Il racontait des résurrections absurdes de bœufs, de chevaux et d'hommes. En parlant des actions de saint Jean, qu'il avait vues reproduites par la peinture, il semblait embrasser les sentiments des iconoclastes et condamner les images. En un mot, ce livre ne renfermait que des fables, où l'ineptie le disputait à l'impiété, de sorte que, sans s'écarter du vrai, on pouvait le regarder comme une source d'erreur, ou plutôt comme une œuvre d'extravagant et de fou. Aussi ne doit-on pas en regretter la perte.

LUDGER, premier évêque de Munster et apôtre de la Saxe, naquit vers l'an 743 d'une des plus illustres familles de la Frise. Après avoir été élevé sous la discipline de saint Grégoire d'Utrecht, il se retira en Angleterre, où il passa quatre ans à l'école d'York, dirigée alors par le célèbre Alcuin. Il y fit de grands progrès, et trouvant dans ce pays plusieurs livres qu'il n'aurait pu se procurer dans sa patrie, il en rapporta un grand nombre à Utrecht. En 782, à la suite d'un voyage en Italie, il se mit à annoncer l'Evangile en Saxe et dans le pays des Frisons. Ordonné évêque, il établit son siége à Munster, où il mourut au mois de mars de l'an 809. Il écrivit la vie de saint Grégoire, son maître, et quelques circonstances de celle de saint Boniface, archevêque de Mayence, omises par Willibald, son historien. Allfride, auteur de sa Vie, semble lui attribuer aussi une Vie de saint Albric, évêque d'Utrecht, son contemporain qui le précéda de peu de temps dans la tombe; mais nous n'avons de saint Ludger que la vie de saint Grégoire : elle se trouve dans le tome IV des *Actes de l'ordre de Saint-Bernard*.

LUDOLPHE, premier prieur du monastère de Saint-André de Bruges, qui dans son origine n'était qu'un prieuré dépendant de l'abbaye d'Affligbem, fut fait ensuite abbé d'Oostbrouck. Il florissait en 1105 et doit avoir vécu jusqu'en 1120. Il est auteur d'une lettre sur l'origine du prieuré de Saint-André, érigé depuis en abbaye. Cette lettre se trouve au tome V de la *Nouvelle Gaule chrétienne*.

LUITBERT, archevêque de Mayence, à la fin du IXe siècle, ne nous est connu que par une lettre adressée à l'empereur Louis, et dans laquelle il dit à ce prince qu'il se sent obligé de parler en voyant à combien de périls l'Eglise est exposée, parce que la primauté et la dignité de saint Pierre sont attaquées et déshonorées par ceux-là mêmes qui devraient être les guides du peuple de Dieu, mais qui préfèrent tellement les intérêts humains aux choses divines, qu'il est à craindre que le mal qui est dans la tête ne se répande dans tous les membres, si on n'y apporte un prompt remède. Il avertit l'empereur que le péril est imminent, parce que ceux qui devaient veiller au salut des autres, se précipitent eux-mêmes, et ouvrent la fosse de perdition à ceux qui les suivent. Il l'exhorte à conférer avec les hommes instruits dans la loi du Seigneur sur les moyens d'arracher les scandales et de rendre la paix à l'Eglise. Il ajoute que cela est d'autant plus facile que tout le corps n'est pas encore atteint. Il y a bien quelques membres affaiblis de la blessure qu'a reçue la tête; mais ils peuvent être guéris si on y apporte les remèdes convenables. Il lui semble utile que le roi Charles convoque au plus tôt un concile, afin que les évêques de son royaume, jusque-là exempts de cette maladie, s'unissent à lui et aux autres évêques d'Allemagne, pour travailler de concert à rétablir la paix et la concorde au sein de l'Eglise catholique, aussitôt qu'il sera de retour d'un voyage qu'il a entrepris. Cette lettre semble avoir rapport aux brouilleries, arrivées après la mort de Lothaire, à propos du royaume de Lorraine que le Pape Adrien revendiquait en faveur de l'empereur Louis, en menaçant d'excommunication Charles et les autres princes qui s'en étaient mis en possession. Cette lettre se trouve dans le *Spicilége* de dom Luc d'Achey.

LUITPRAND, connu sous le nom de *Diacre de Pavie*, et élu évêque de Crémone vers le milieu du Xe siècle, fut envoyé, en 946, en ambassade auprès de Constantin Porphyrogenète par Bérenger, marquis d'Yvrée. L'empereur Othon le nomma, en 962, son représentant auprès de Jean XIII. Luitprand assista l'année suivante au concile de Rome, qui déposa ce Pape, et il y porta la parole au nom de l'empereur, qui y assistait, mais qui ne comprenait pas la langue des Romains. En 968, il retourna à Constantinople, en qualité d'ambassadeur d'Othon, et n'y reçut que de mauvais traitements de la part de l'empereur d'Orient, Nicéphore Phocas. Il en repartit le 2 octobre, après

quatre mois de séjour, pendant lesquels il avait dignement représenté son maître et répondu avec courage aux propos outrageants que Phocas se permettait contre lui. Luitprand était un des hommes les plus érudits de son siècle. Il connaissait très-bien l'antiquité, et écrivait même des vers en grec et en latin. On ne sait ce que devint Luitprand depuis son retour de Constantinople, ni en quelle année il mourut.

Nous avons de lui deux ouvrages. Le premier, sous le titre de *Gestes des rois et des empereurs*, contient le récit de ce qui est arrivé de plus remarquable en Allemagne et en Italie, depuis l'an 862 jusqu'à l'an 964. Cette relation en six livres est écrite avec beaucoup plus d'élégance qu'on n'en trouve dans les autres ouvrages du même temps. Le second, et le plus important, est la relation de son ambassade auprès de l'empereur Phocas; relation intéressante par le tableau des mœurs grecques à cette époque. Voici le jugement qu'en porte l'abbé Guillon; nous le reproduisons sous toutes réserves, parce qu'il est loin d'être flatteur : « On n'y trouve ni goût, ni même un jugement bien épuré. Son érudition, étonnante pour un siècle accusé de tant d'ignorance, y est prodiguée hors de propos, et souvent avec un étalage puéril. L'auteur affecte d'y mêler les vers à la prose; mais ce qu'il y a de plus inconséquent dans cet ouvrage composé par un diacre vertueux, et dédié à un évêque, c'est le ton plaisant poussé jusqu'à la bouffonnerie, et quelquefois jusqu'à une licence qui offenserait aujourd'hui l'oreille la moins délicate. » Ces deux morceaux, qui sont cependant précieux pour l'histoire, ont été traduits e français par le président Cousin, dans le tome II de son *Histoire de l'empire d'Occident*. La meilleure édition des œuvres de Luitprand est l'édition publiée in-folio à Anvers, 1640. Jérôme de la Hiquera lui a faussement attribué une chronique qui commence à l'an 606 et finit en 960, avec des *Adversaria* ou journaux. Tous les savants conviennent aujourd'hui que ces deux ouvrages sont supposés. Il en est de même des *Vies des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Formose*, imprimées à Mayence en 1602, et à la fin desquelles on trouve un passage emprunté de son *Histoire*. Ce n'est qu'une compilation de l'ouvrage sur le même sujet, publié sous le nom d'Anastase.

LUL (Saint), archevêque de Mayence, naquit en Angleterre au commencement du VIIIe siècle, et fut élevé dans le monastère de Maldubi, aujourd'hui Malmesbury dans le Wilthsire. Il passa ensuite dans celui de Jarrow, pour y perfectionner ses études sous le vénérable Bède. En 732, il se rendit en Allemagne, près de saint Boniface, son parent, qui lui donna l'habit monastique, et après l'avoir élevé au diaconat, l'envoya prêcher l'Evangile aux idolâtres. Il fut ordonné prêtre en 751, et saint Boniface l'envoya à Rome consulter le Pape Zacharie sur plusieurs questions importantes. A son retour, il le désigna pour son successeur, d'après la permission qu'il avait obtenue du Saint-Siége. Le roi Pepin ayant approuvé ce choix, Lul fut sacré, en 754, archevêque de Mayence, par saint Boniface; et lorsque celui-ci eut été martyrisé l'année suivante, il fit transporter son corps à Fulde, et l'enterra honorablement. A l'exemple de son illustre prédécesseur, il fut l'âme des conciles tenus de son temps en France et en Italie. On le consultait de toutes parts, et il paraît, par les questions qu'on lui adressait, qu'on avait la plus haute idée de son savoir. Saint Lul fut aussi employé pour négocier la paix entre la France et l'Angleterre, et il s'acquitta de cette mission avec succès. Il prit d'abord parti contre saint Sturmes, abbé de Fulde, faussement accusé de trahison contre le roi Pepin; mais il reconnut bientôt après qu'il s'était trompé, et rendit hommage au saint abbé, dans sa charte de donation à l'abbaye de Fulde, qu'il signa en 785, en présence de Charlemagne. C'est vers le même temps qu'il quitta son siége pour se retirer dans le monastère de Harefeld, où il mourut le 1er novembre 787 après trente-quatre ans d'épiscopat.

SES LETTRES. — Il nous reste de saint Lul neuf lettres imprimées parmi celles de saint Boniface, son prédécesseur.—On voit par la première qu'il faisait venir de bons livres des pays étrangers pour les répandre en Angleterre et en France. — La sixième est adressée à plusieurs prêtres de son diocèse, pour commander dans la province de Thuringe des prières publiques et un jeûne de sept jours, afin d'obtenir de Dieu la délivrance d'un fléau dont on était menacé par l'abondance des pluies. — Dans la septième, il demande justice au Pape Etienne contre un prêtre nommé Endrade, qui, quoique ordonné pour une autre paroisse et dans un diocèse étranger, était venu s'établir dans une paroisse du diocèse de Mayence, contre tous les canons et sans son agrément ni celui de saint Boniface, son prédécesseur. Il marque que, conformément aux décrets du Saint-Siége, il avait excommunié ce prêtre, mais qu'il se mettait peu en peine de cette censure, parce qu'il avait trouvé un appui dans un autre prêtre nommé Wilfrid, le même qui l'avait introduit dans la paroisse qu'il desservait. Il prie donc le Pape de juger cette affaire, et d'obliger Endrade à réparer tous les torts qu'il avait faits à cette Eglise et les scandales qu'il avait donnés au peuple. — La huitième est adressée à un évêque nommé Cana, avec lequel il était lié d'amitié depuis longtemps. Il se plaint des vexations que les princes faisaient souffrir à l'Eglise, en changeant les lois et en introduisant de nouvelles coutumes qui tendaient à corrompre les mœurs. — Dans la neuvième, il demande à l'abbé Cuthbert quelques ouvrages du vénérable Bède. Ces lettres se ressentent du temps où elles ont été écrites, et n'ont guère d'autre mérite que celui de la clarté.

M

MACAIRE. — Nous avons plusieurs personnages de ce nom, auxquels on attribue les mêmes ouvrages.

MACAIRE l'Ancien, qui naquit dans la haute Egypte vers l'an 300, et qui, après avoir gardé les troupeaux dans sa jeunesse, se retira dans la solitude à l'âge de trente ans, pour se livrer plus tranquillement à la méditation et à la prière. Ne trouvant pas dans sa première cellule la paix pour laquelle il avait abandonné le monde, il alla se cacher à Scété, dans la Thébaïde. Il y forma un grand nombre de disciples, qu'il dispersa dans différents ermitages, où il allait les visiter, et ne garda près de lui qu'un seul religieux. Macaire, à la prière de ses frères, se laissa élever au sacerdoce, et ce titre fut une raison pour lui d'ajouter encore aux grandes austérités qu'il pratiquait. L'attachement qu'il portait à la foi de Nicée lui attira des persécuteurs. Il fut relégué par ordre de l'empereur Valens, avec quelques autres anachorètes, dans une île du Nil; mais le mécontentement que le peuple fit éclater obligea le préfet à rappeler Macaire. Il retourna dans son désert de Scété, où il mourut vers l'an 390. Quelques critiques lui attribuent la règle qui porte son nom; mais Tillemont, Ellies Dupin, dom Ceillier et autres la regardent comme l'ouvrage de saint MACAIRE le jeune.

Celui-ci, surnommé aussi *Macaire de Nitrie*, était né dans le IVe siècle, à Alexandrie, où il exerça d'abord la profession de boulanger; mais, touché de la grâce, il renonça au monde et se retira, vers l'an 335, dans la solitude de Nitrie, où il vécut du travail de ses mains, jeûnant, priant et pratiquant de grandes austérités. Il fut ordonné prêtre malgré lui, et se trouva chargé de la direction de plus de cinq mille moines, dont ses vertus le rendirent l'inimitable modèle. Macaire conserva soigneusement le dépôt de la foi; son zèle contre les ariens le fit exiler par Lucius, patriarche d'Alexandrie. Il parvint à une extrême vieillesse, et mourut en 394. L'Eglise grecque honore sa mémoire et celle de saint Macaire d'Egypte, le 29 de janvier.

Il y a encore un autre MACAIRE, surnommé *Macaire de Pispir*, antérieur aux deux premiers, et qui fut disciple de saint Antoine, près duquel il passa quinze ans dans la solitude, et qu'il ne quitta qu'après l'avoir déposé dans le tombeau; mais on ne dit pas qu'il ait laissé aucun écrit.

Enfin, on connaît un quatrième moine du nom de MACAIRE, mais beaucoup plus jeune que les deux premiers, et qui écrivait à Rome, au commencement du Ve siècle, un traité contre les mathématiciens. C'est à celui-ci que Rufin a adressé son *Apologie* en faveur d'Origène, et c'est de lui que saint Jérôme dit à Rufin, dans sa seconde *Apologie:* «Si vous ne fussiez pas venu d'Orient, cet habile homme serait encore au nombre des mathématiciens.» Et dans sa lettre seizième, adressée au même, il ajoute: «Il eût été vraiment Macaire, c'est-à-dire heureux, s'il n'eût rencontré un Maître tel que vous.»

ECRITS PUBLIÉS SOUS CE NOM. — De tous les écrits qui portent le nom de Macaire, il n'y en a pas un seul que l'on puisse attribuer avec certitude au solitaire d'Egypte. Gennade cependant lui fait honneur d'une lettre adressée à des religieux qui avaient depuis peu embrassé la profession monastique. Il leur enseignait que celui-là peut servir Dieu parfaitement, qui connaît à quelle condition il a été créé, qui se porte avec affection vers tous les travaux, qui combat contre toutes les douceurs et tous les attraits de la vie, et qui implore le secours d'en haut pour les surmonter, afin d'arriver à la pureté de l'état naturel, et acquérir la continence que la justice exige de notre nature. Il ne paraît pas que cette lettre soit arrivée jusqu'à nous, et on pense généralement que Macaire se trompe en l'attribuant à un autre qu'à Macaire de Pispir.

Règle. — Il en est de même de la règle publiée sous son nom, que la plupart des critiques s'accordent à attribuer à saint Macaire de Nitrie. Cette règle est distribuée en trente articles, qui sont autant de règlements pour le maintien de l'observance religieuse. L'auteur y recommande surtout l'obéissance, l'humilité, l'éloignement des plaisirs et des affaires du monde, l'amour du supérieur, la charité envers les frères, la fuite de l'oisiveté, des murmures et des contentions. Il défend à celui qui est repris d'une faute de s'en excuser; les incorrigibles y sont dégradés; le silence y est ordonné pendant le repas; l'hospitalité y est recommandée spécialement envers les pauvres. Les frères, après avoir dit Matines, passaient quelque temps dans la méditation des choses saintes. S'il y avait besoin de sortir du monastère, ceux à qui on le permettait devaient aller deux ou trois ensemble. On lisait la règle à celui qui entrait dans la communauté avec le dessein de se convertir, et on lui en faisait connaître tous les exercices; puis, après les avoir pratiqués pendant quelque temps, et donné des preuves de sa vocation, il était admis, et il renonçait, dès lors, à tous ses biens et à sa propre volonté. Si trois jours après il voulait sortir, à la suite de quelque faute considérable, on le lui permettait, à la condition de n'emporter que l'habit dans lequel il était venu. On punissait les fautes des frères par des jeûnes et en leur interdisant la prière commune; s'ils demandaient pardon devant la communauté, on leur pardonnait. Les incorrigibles étaient punis de verges. C'était un crime semblable à celui de Judas que de rompre le jeûne le mercredi et le vendredi. On ne permettait l'exercice de quelque métier dans l'enceinte du monas-

tere qu'à ceux dont la probité était bien reconnue, et encore fallait-il que ce métier fût nécesaire, ou au moins utile à la maison.

Lettre aux moines.—Dans le code de saint Benoît d'Ancône, où cette règle se trouve rapportée, elle est suivie d'une lettre de Macaire adressée aux moines. Quoiqu'elle soit digne de saint Macaire d'Egypte, on ne peut néanmoins la lui attribuer, puisqu'elle n'a rien de commun avec celle dont parle Gennade. Il vaut mieux la donner à l'abbé de Nitrie, avec la règle précédente. Voici le précis de cette lettre : « Quand une fois l'homme connaît pourquoi il a été créé, et qu'il cherche sincèrement Dieu, son Créateur, aussitôt il apprend à faire pénitence de ses fautes. Avec la douleur, Dieu lui inspire le désir de les expier par les jeûnes, les veilles, les prières et le mépris du monde, de sorte qu'il supporte avec patience les injures ; qu'il déteste tous les soulagements du corps, et qu'il aime mieux pleurer que rire, parce qu'il a sans cesse présents à sa pensée ses iniquités, le jour de sa mort, celui du jugement de Dieu, les peines de l'enfer et la gloire des bienheureux dans le ciel. Un moine ne se sauvera pas dans l'abondance ; au contraire, s'il ne possède rien, il s'enlèvera vers le ciel avec la rapidité de l'aigle. S'il est véritablement moine, il ne prendra de la nourriture que par nécessité. Après un travail modéré, il s'occupera de la prière et de la lecture ; il chantera jour et nuit les louanges de Dieu dans la crainte du Seigneur. Toute sa gloire sera dans la patience, dans la charité, dans le mépris des choses de la vie présente, dans la douceur, dans la foi, dans les larmes, dans l'amour de Dieu et du prochain, dans les bonnes œuvres, dans la stabilité. Les entretiens avec des personnes du sexe sont dangereux pour lui. Il doit travailler de ses mains pour avoir de quoi vivre ; s'il en reçoit d'ailleurs, ses veilles et ses prières ne lui servent à rien. L'abondance de nourriture cause la désobéissance et la mort; la frugalité, au contraire, rend vigilant dans les prières et acquiert à l'âme une couronne.

Homélies. — On a aussi publié, sous le nom de saint Macaire d'Egypte, cinquante homélies. Le premier qui les lui a attribuées est Jean Pic, président aux enquêtes de Paris, qui les fit imprimer in-8° en 1559. Le P. Possin croit qu'elles sont de Macaire de Pispir; d'autres les donnent à celui de Nitrie, les uns et les autres sans aucunes preuves concluantes. Mais il y en a de très-fortes pour montrer qu'elles sont d'un siècle plus récent que celui de certains solitaires, et que l'auteur a vécu, non-seulement depuis l'hérésie de Pélage, mais qu'il a même pris parti dans les disputes sur la grâce. Entre autres preuves, la plus convaincante que l'on en puisse donner se tire de la matière même qui fait le sujet de ces homélies. Dans la totalité, il y en a plus que les deux tiers qui roulent sur les matières de la grâce. Elles traitent de sa nature, de sa force, de sa nécessité, des rapports qu'elle a avec notre liberté, de la corruption introduite dans la nature humaine par le péché, et d'autres questions semblables. Quelle apparence qu'avant la naissance des disputes sur ces matières, dans un siècle où personne ne s'était encore avisé de les approfondir, et où l'on vivait dans l'ignorance de ces questions, aimant mieux ressentir les effets de la grâce que d'en examiner la nature; en un mot, dans un temps où aucun des Pères de l'Eglise, depuis la naissance de Jésus-Christ, n'avait encore rien écrit de spécial sur ces matières, un abbé, vivant avec les religieux, au fond d'une solitude, ait entrepris de les en instruire, et d'agiter toutes ces questions, non en passant, mais de propos délibéré ; non dans une seule homélie, mais dans la plupart de celles que nous possédons sous son nom. L'affectation qu'il met à traiter si souvent le même sujet, marque bien clairement dans cet auteur un dessein qui ne pouvait venir, ou que du désir de s'instruire des questions qui faisaient du bruit dans le monde, ou de la démangeaison d'en dire son sentiment, ou de quelque autre motif semblable. Ces homélies ne peuvent être une œuvre du IVe siècle, époque où les esprits avaient à s'occuper d'autre chose que des matières de la grâce, mais du siècle suivant, où elles furent très-agitées.

Une seconde raison qui montre que l'auteur de ces homélies a vécu depuis l'hérésie de Pélage, c'est qu'il se déclare partout pour ceux que l'on a depuis appelés semi-pélagiens. Il entre dans leurs principes et les suit exactement. En effet, bien que plusieurs Pères, qui ont vécu et qui sont morts avant l'hérésie de Pélage, aient avancé beaucoup de choses qui favorisent les sentiments des semi-pélagiens, ils l'ont fait sans dessein prémédité ; tandis que l'auteur de ces homélies prend visiblement parti dans les querelles de la grâce. Son but est d'établir tous les principes des semi-pélagiens ; il se sert de leurs manières de s'expliquer et de leurs comparaisons, pour en tirer les mêmes conséquences que ces hérétiques en tiraient; de sorte que, se tenant constamment dans les bornes des mêmes principes, sans jamais les dépasser, il condamne également les erreurs grossières de Pélage sur la nécessité de la grâce, et les sentiments des catholiques sur les commencements de la foi et du salut. Il n'y a donc pas lieu de douter qu'il ait vécu depuis la naissance des hérésies de Pélage et des semi-pélagiens.

La plupart de ces cinquante homélies sont en forme d'entretiens et de dialogues, et il y en a même peu qui traitent de suite une même matière. Par exemple, dans la douzième, l'auteur, après avoir parlé de l'état d'Adam avant son péché, traite de la pauvreté d'esprit; puis il revient à Adam, et quelques lignes après, il se fait deux questions qui n'ont aucun rapport à ce qu'il vient de dire ; savoir : pourquoi saint Paul défend aux femmes de prier la tête décou-

verte dans l'Eglise, et pourquoi Marthe se plaignit à Jésus-Christ de ce que Marie ne l'aidait point dans les soins qu'elle se donnait pour le recevoir. Dans la quinzième, il traite de la résurrection et de la concupiscence, du péché, de la grâce, du libre arbitre, de la dignité des chrétiens, et en quoi ils sont plus parfaits qu'Adam. Il en est de même des autres; ce qui montre que ce ne sont point des discours faits pour être prononcés de suite dans quelque assemblée, mais plutôt les réponses d'un abbé à diverses demandes que lui faisaient ses religieux dans des conférences où chacun prononçait ses doutes. Il paraît aussi, par le titre qui se lit à la tête du volume, qu'elles n'ont point été recueillies par l'abbé même qui les avait faites; mais il n'en est pas moins l'auteur. Le style en est tout uni, sans ornement et sans affectation. Un peu plus de méthode et de netteté les rendrait plus utiles et plus propres à former ceux qui s'appliquent à la vie extérieure. Elles furent d'abord imprimées en grec, puis en latin, sur la version de Jean Pic, Paris 1559. L'édition latine fut réimprimée en 1562, et insérée dans les différentes bibliothèques des Pères. Parthénius en fit une nouvelle traduction, ce qui occasionna de les reproduire, en grec et en latin, à Francfort, en 1594 et 1621. George Pritius corrigea la version de Jean Pic et donna une nouvelle édition des homélies de Macaire, à Leipsick en 1698 et 1714. Nous les avons en allemand, de la traduction de Geoffroi Arnold, à Leipsick, 1696, et en flamand, à Anvers, 1580, traduites par Corneil Kiel.

Le P. Possevin leur a donné place dans son *Trésor ascétique*, imprimé à Paris en 1684, et y a joint sept opuscules imprimés la même année à Toulouse, qu'il dit être, non de Macaire, comme les cinquante homélies, mais de quelques-uns de ses disciples qui mettaient, dit-il, en abrégé, les exhortations que ce solitaire leur faisait de vive voix. Il y a néanmoins une grande conformité de style entre les homélies et ces sept opuscules, et il est difficile de n'y pas reconnaître et le même génie et la même main. Le premier de ces opuscules paraît n'être qu'un précis des six autres. Il est intitulé : *De la garde du cœur;* le second, *De la perfection en esprit;* le troisième, *De l'oraison et de la discrétion;* le quatrième, *De la patience;* le cinquième, *De l'élévation de l'âme;* le sixième, *De la charité*, et le septième, *De la liberté de l'âme*. On les trouve, à la suite des cinquante homélies, dans la plupart des éditions que nous avons indiquées.

MACAIRE, moine, habitait Rome lorsqu'il publia contre les astrologues un traité dans lequel, suivant son aveu, il s'était aidé du secours des saintes Ecritures par le travail des Orientaux. Ce Macaire est probablement le même à qui Rufin a adressé son Apologie et sa traduction du livre *Des principes* d'Origène. Saint Jérôme, dans sa seconde *Apologie contre Rufin*, dit de Macaire : « Si vous ne fussiez venu d'Orient, cet habile homme serait encore parmi les astrologues. » Macaire vivait au commencement du ve siècle.

MACARIUS (MAGNÈS) vivait dans la première moitié du IVe siècle. On dit qu'il était évêque, et on le prouve par un exemplaire de ses ouvrages, qui lui donnait ce titre, et où on le voyait représenté sur la couverture en costume d'évêque; mais on ne dit point quel a été son siége. Saint Nicéphore de Constantinople, dans un écrit qu'il composa au commencement du IXe siècle, remarque que les iconoclastes citèrent pour eux un passage tiré, disaient-ils, du quatrième livre des Réponses de saint Macaire. Les orthodoxes, à qui cet ouvrage et son auteur étaient inconnus, en découvrirent enfin un exemplaire, et apprirent que Macarius, ou Macaire, avait vécu plus de trois cents ans après les apôtres. Ce qu'ils disent de cet ouvrage en démontre en effet l'antiquité; car, selon eux, Macarius y combattait les païens, et particulièrement un philosophe aristotélicien, qui, à la vérité, reconnaissait bien un seul Dieu souverain, mais chef de plusieurs autres dieux, et qui employait toute la subtilité de sa dialectique et tout le faste de son éloquence contre la simplicité de la religion chrétienne. Or, nous ne voyons pas que, depuis le règne de Constantin, sous lequel le paganisme se vit à la veille de sa ruine, on ait beaucoup traité cette matière. Arnobe et Lactance sont presque les derniers qui se soient appliqués à renverser les fondements de l'idolâtrie par leurs écrits. Macarius disait, dans son livre, que les chrétiens bâtissaient alors de grandes églises, ce qui convient mieux au règne de Constantin qu'aux siècles postérieurs, où cette remarque aurait été fort inutile. Il adressait son écrit à Théosthène, son ami particulier, qu'il priait de vouloir bien en être le juge.

C'est de cet écrit qu'est tiré le fameux passage sur l'Eucharistie, dans lequel Macarius dit en termes exprès qu'elle n'est point la figure, mais le corps et le sang de Jésus-Christ. Le ministre Aubertin n'a pu se tirer de ce passage qu'en rejetant Macarius Magnès, comme un auteur nouveau ou supposé, dont le nom n'a pas même été connu pendant neuf ou dix siècles.

Mais puisque, selon saint Nicéphore, les iconoclastes en citèrent un passage dans le VIIIe siècle, et que les orthodoxes trouvèrent qu'il avait vécu dans le IVe, on ne peut nier qu'ils ne l'aient, les uns et les autres, regardé comme un ancien, et qu'on ne puisse alléguer son autorité contre les sacramentaires, comme celle d'un écrivain qui vivait au moins dans le VIIe siècle, et avant l'hérésie des iconoclastes. Il paraît que c'est encore du même ouvrage que sont tirés deux passages cités par Turrien; mais, au lieu de ce qu'en rapporte saint Nicéphore de Constantinople, qui dit que Macarius avait dédié son écrit à Théosthène, Turrien marque, au contraire, qu'il l'avait composé contre Théosthène, gentil de religion, qui ob-

jectait aux chrétiens les contrariétés qu'il croyait avoir remarquées entre les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean.

On cite quelques autres fragments tirés de divers ouvrages de Macarius sur la *Genèse*, dont l'un entre autres est intitulé son *Dix-huitième discours;* mais, comme il y a dans ces fragments et dans plusieurs autres qu'on cite de lui, des sentiments assez extraordinaires et même dangereux, il vaut mieux attendre que les Vénitiens, qui possèdent ses ouvrages manuscrits dans leur Bibliothèque, les aient rendus publics, pour en juger plus sainement et en traiter plus au long. On trouve dans un manuscrit de l'ancienne bibliothèque Coislin, à la date du XIe siècle, une petite note sur saint Jude, attribuée à Macarius Magnès.

Si cette note est vraie, c'est encore une preuve en faveur de l'antiquité de cet écrivain.

MACROBE, originaire d'Afrique, où il avait été ordonné prêtre, avait composé sur les mœurs et adressé aux confesseurs et aux vierges, un livre rempli d'instructions fort nécessaires et d'avis particuliers pour conserver la chasteté. On ne sait pas quels étaient ces confesseurs auxquels Macrobe avait dédié cet ouvrage, alors qu'il était encore prêtre catholique. Peut-être donnait-il ce titre à ceux qui, en Afrique, avaient défendu la consubstantialité contre Constantius, en 355 ou dans les années suivantes. Depuis il embrassa le parti des donatistes, et devint célèbre parmi eux, comme il l'avait été parmi les catholiques. Il vivait encore vers l'an 370, et se trouvait, en qualité d'évêque, à la tête de quelques donatistes africains, qui tenaient leurs assemblées, hors la ville de Rome, dans une caverne où ils s'étaient arrangé comme un amphithéâtre pour leur servir d'église. Macrobe était le quatrième évêque de ces schismatiques, en cette ville, et son troupeau n'y était pas nombreux.

Nous avons, sous le nom de Macrobe, une *Lettre adressée à l'Eglise de Carthage.* Elle contient le détail de ce qui se passa à la mort de deux donatistes, nommés, l'un Maximien, et l'autre Isaac, que ceux de la secte regardaient comme martyrs. Voici quelle en fut l'occasion : Le bruit de la persécution que Macaire faisait souffrir aux circoncellions, dans la Numidie, s'étant répandu à Carthage, on y afficha l'édit de réunion, par lequel il était ordonné que ceux qui s'y opposeraient seraient chassés. Les donatistes, à cette nouvelle, perdirent courage. Mais un d'eux, nommé Maximien, étant à table, à Carthage, eut en buvant une vision, qui, à ce qu'on dit, l'anima au combat. Le lendemain, comme il se sentait encore de l'ivresse de la veille, il alla au lieu où on avait affiché l'édit et le déchira. Il fut arrêté aussitôt, et mené devant le proconsul qui le fit battre avec des lanières plombées et avec des verges. Macrobe, témoin de son supplice, dit qu'Isaac, qui était aussi présent, ne pouvant retenir sa joie, s'écria tout à coup : « Venez, traditeurs, venez; vantez-nous la folie de votre unité! » Le proconsul, l'ayant entendu, entra en colère, commanda d'arrêter Isaac, lui fit subir la même peine qu'à Maximien, les condamna tous deux à l'exil et les mit en prison, en attendant qu'on pût les mener au lieu où ils devaient être relégués. Isaac mourut dans les fers. Mais le proconsul, au lieu de permettre qu'on enterrât son corps, le fit mettre sur un vaisseau, avec Maximien, qui vivait encore, et ordonna de les jeter à la mer.

Au bout de six jours, leurs corps furent trouvés sur le rivage et enterrés avec honneur par les donatistes. Macrobe relève la constance de ces prétendus martyrs, et exhorte ceux de Carthage à les imiter, afin, dit-il, qu'il puisse aussi écrire leur histoire. Cependant, la manière dont il a écrit celle de Maximien et d'Isaac ne leur est pas fort honorable. On n'y retrouve nulle part la simplicité chrétienne, et on n'y admire aucune de ces réponses courtes, mais pleines de foi et animées du feu de la charité, qu'on admire dans les actes authentiques des vrais martyrs.

Il faut porter le même jugement sur l'histoire de Marcule, autre martyr donatiste, qui, après avoir été fustigé, conduit en diverses villes, à la suite de Macaire, puis enfermé pendant quatre jours dans un château, fut enfin précipité du haut d'une roche voisine. Saint Augustin, à qui les donatistes objectaient les actes de ces prétendus martyrs, en conteste l'authenticité, et montre particulièrement que ce qu'ils disaient du genre de supplice de Marcule, ne pouvait être vrai, puisque les Romains n'avaient pas coutume d'en ordonner de semblables.

MAGINHARD, moine de Fulde, florissait vers le milieu du IXe siècle. Il faut se garder de le confondre avec d'autres personnages du même temps et du même nom. On a de lui un assez long panégyrique de saint Ferruce, martyr, honoré au diocèse de Mayence, plusieurs siècles avant saint Lulle, qui fit la translation de ses reliques au monastère de Blédeinstad. Maginhard le composa, à la prière d'Adalger, abbé de cette maison, à qui il le dédie par une préface. Maginhard était bien éloigné des temps où avait vécu le saint, pour réussir à nous donner exactement son histoire. Cependant le peu de faits qu'il rapporte n'est point à mépriser, de l'aveu même des meilleurs critiques. A défaut des événements de la vie du saint et de son martyre, la pièce en contient de très-curieux sur sa translation et ses miracles. Du reste, on a peu de monuments de ce temps-là qui soient mieux écrits, ni où l'on respire plus de piété et d'onction. Surius a publié cet ouvrage sous le titre de *Sermon*, et Serarius en a inséré une grande partie dans son *Histoire de Mayence*.

On imprima à Cologne, en 1532, sous le nom de Maginhard, un *Traité sur la foi et le symbole des apôtres*, avec l'*Evangélistaire* de Marc Mérulle. Ce traité est dédié à Gonthier. Si ce Gonthier est le même archevêque de Cologne qui, en 860, favorisa le divorce entre Lothaire et la reine Tietberge, on peut

croire que Maginhard, auteur du *Traité sur la foi*, n'est pas différent du moine de Fulde du même nom; mais on ne peut pas en dire autant d'un autre écrit, imprimé aussi à Cologne en 1527 et 1540, sous le titre de *Dispute entre la Synagogue et l'Eglise;* car, quoique l'éditeur prétende qu'il fut écrit vers le milieu du IXe siècle, il est évident, par la préface, qu'il ne le fut qne sur la fin du XIIIe, au temps des croisades.

MAGNUS, connu sous le règne de Charlemagne par son savoir et par diverses commissions dont ce prince l'honora, occupa le siége de Sens depuis l'an 801 jusqu'à sa mort arrivée en 818, et eut Jérémie pour successeur. En 811, Charlemagne lui adressa, comme aux autres métropolitains, sa lettre circulaire sur les cérémonies du baptême. En 817, Magnus reçut de Louis le Débonnaire une autre lettre par laquelle ce prince lui notifiait les décrets du concile d'Aix-la-Chapelle, pour les faire publier et observer dans tous les monastères de sa province. Magnus communiqua cette lettre à ses suffragants, en les priant de répondre aux questions proposées. Il y répondit lui-même par un petit traité intitulé, *Du mystère du baptême*, et adressé à Charlemagne. Le P. Simon, qui l'avait lu, dit qu'il n'était point encore imprimé de son temps. Don Martène en a donné un sous le nom de cet évêque, et qui se trouve également rapporté par Sainte-Beuve dans son *Traité de la confirmation*. En effet, il est parlé du baptême dans cet écrit, et l'auteur y répond aux questions proposées par Charlemagne. On voit que ce sacrement s'administrait par trois immersions, et qu'on le croyait nul s'il n'était conféré au nom de la sainte Trinité; qu'on faisait apprendre aux catéchumènes non-seulement le symbole, mais aussi les autres mystères de la religion. Il était dit dans ce symbole que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; que, toutes les cérémonies du baptême achevées, l'évêque donnait au baptisé le sacrement de confirmation par l'imposition des mains. Les prêtres avaient bien le pouvoir de baptiser, mais il était réservé à l'évêque de donner le Saint-Esprit par l'imposition des mains. On admettait ensuite le nouveau baptisé à la participation du corps et du sang de Jésus-Christ. Il n'est pas question dans ce traité de l'onction du saint chrême dans l'administration du sacrement de confirmation, et il n'en est pas parlé davantage dans un autre traité anonyme, publié à la suite du précédent par le même éditeur. Nous avons, sous le nom de Magnus, un autre ouvrage adressé au roi Charles; c'est un recueil des anciennes notes du droit. Il y en a plusieurs éditions, à Lyon en 1566, à Paris en 1586 et 1595, à Leyde en 1599 et à Hanovre en 1605, dans le *Recueil des Grammairiens* d'Elie Putschius.

MALQUION, prêtre d'Antioche, florissait sous les règnes de Claude II et d'Aurélien, c'est-à-dire vers l'an 300. Il était très-éloquent, et, après avoir enseigné la rhétorique avec beaucoup de réputation, il avait été ordonné prêtre, à cause de la pureté de sa doctrine et de l'ardeur de sa foi. Les évêques du concile réuni à Antioche, qui connaissaient son aptitude pour toutes les sciences, le choisirent pour soutenir, en leur nom, la cause de la vérité. Malquion entra donc en conférence avec Paul de Samosate, qui jusque-là s'était efforcé de couvrir son impiété par ses fourberies et ses déguisements. Il mit en évidence toutes ses erreurs et le convainquit d'enseigner que Jésus-Christ n'était qu'un homme, et qu'il ne différait des autres que parce qu'il avait reçu plus de grâces. On écrivait ce qui se disait de part et d'autre dans cette conférence, et les actes en existaient encore lorsque saint Jérôme composa son *Catalogue des hommes illustres*. Léonce de Byzance nous en a conservé deux fragments dans son troisième livre *contre Nestorius*, et Pierre Diacre un troisième, dans sa *Lettre à saint Fulgence et aux autres évêques d'Afrique*.

Nous avons encore, sous le nom de Malquion, une partie de la lettre synodale, écrite au nom des évêques du concile d'Antioche, à Denys, évêque de Rome, à Maxime d'Alexandrie, à tous les évêques, à tous les prêtres, à tous les diacres et à tous les fidèles de l'Eglise catholique. L'auteur y fait voir le soin que tous les prélats ont apporté pour conserver la pureté de la foi, pour découvrir et combattre la pernicieuse doctrine de Paul de Samosate, les artifices et les supercheries dont cet imposteur s'était servi pour couvrir ses impiétés, les preuves par lesquelles on l'avait convaincu d'erreur, les déréglements de sa vie, son avarice, son ambition, son attachement pour les femmes et pour la bonne chère. Léonce de Byzance cite quelque chose de cette lettre. Elle porte les noms de seize évêques, au nombre desquels se trouve Malquion, ce qui fait croire qu'il est différent du prêtre d'Antioche dont nous venons de parler, parce qu'il n'est pas ordinaire que de simples prêtres soient nommés parmi les évêques à la tête d'une lettre synodale. Cependant ce Malquion vécut en même temps que le premier, sous les règnes de Claude II et d'Aurélien, c'est-à-dire à la fin du IIIe et au commencement du IVe siècle. Nous laissons à de plus habiles que nous à vérifier son identité.

MAMERTIN (Saint), qui devint plus tard abbé de Saint-Marion d'Auxerre, était encore idolâtre et très-obstiné dans ses erreurs, lorsqu'une douleur à l'œil et une tumeur à la main le déterminèrent à aller demander à ses dieux la guérison de ces infirmités. Ayant rencontré en route un clerc de saint Germain, nommé Savin, il lui apprit le but de son voyage, et celui-ci en tira occasion pour lui faire sentir la vanité du culte des idoles et la sainteté du christianisme. Mamertin, éclairé par la grâce, prit sur-le-champ la résolution d'aller trouver saint Germain; mais, pendant qu'il se rendait à Auxerre, un violent orage l'obligea de se réfugier dans un oratoire construit sur le tombeau de saint Corcodème, et là le Seigneur le favorisa.

d'une vision miraculeuse qui acheva de le détromper. Le lendemain, il se rendit auprès du saint évêque pour lui faire part de ses dispositions. Germain, qui se trouvait alors dans le monastère qu'il avait fondé près d'Auxerre, le reçut avec bonté, et après l'avoir instruit et baptisé, il frotta son œil et sa main avec de l'huile qu'il avait bénie. A l'instant Mamertin fut guéri, et la vue de ce miracle produisit sur lui une impression si profonde que, pour en témoigner à Dieu sa reconnaissance, il voulut se consacrer à son service. Il fit donc profession dans le monastère, et surpassa bientôt en piété les religieux les plus fervents. Elu pour succéder à saint Alodius dans le gouvernement de la communauté, il se montra en tout un modèle si parfait, qu'on ne l'appelait plus que le saint abbé. Il mourut le 20 mars ou le 20 avril de l'an 462.

Mamertin rédigea lui-même l'histoire de sa conversion. Il y a toute apparence qu'il le fit par l'ordre de saint Germain, qui, ayant prêté plusieurs fois à ce récit une attention respectueuse, aura voulu que les autres en profitassent pour leur apprendre à louer Dieu. Le prêtre Constance, dont nous avons parlé en son lieu, a respecté l'original, et l'a inséré sans y retoucher un seul mot dans sa *Vie de saint Germain*. Assurément c'est une vision très-extraordinaire; mais la conversion sincère qui l'a suivie et le miracle qui en fut la cause se sont opérés à la vue de tout le monde. L'historien qui la rapporte est le même qui l'a éprouvée; et Constance, dont saint Sidoine relève particulièrement la sagesse et la gravité, l'a jugée digne d'être conservée. Seulement, on peut s'étonner de voir que Mamertin, qui n'avait aucune connaissance du christianisme, s'exprime avant son baptême par des passages de l'Ecriture. Mais ne peut-on pas dire qu'en écrivant cette relation dans la suite, il s'est servi des paroles de l'Ecriture, ce qu'il avait raconté d'abord dans les termes qui lui étaient familiers.

MAMMERT (Claudien), que saint Sidoine Apollinaire regardait comme le plus grand génie de son siècle, était frère puîné de saint Mammert, archevêque de Vienne. Il embrassa dès sa jeunesse l'état monastique, et consacra les loisirs que lui laissait la solitude, à faire une étude sérieuse des sciences sacrées et profanes. Il devint ainsi géomètre, astronome, musicien, poëte orateur, dialecticien, et suffisamment instruit dans l'interprétation des saintes Ecritures, pour répondre de suite à toutes les questions et combattre toutes les erreurs. Il soutenait ce profond savoir par des vertus plus estimables encore que toutes ses connaissances. Aussi mérita-t-il, de son vivant même, le premier rang parmi les philosophes chrétiens, et quoiqu'il n'affectât aucun des dehors de la philosophie, on peut dire qu'il en conservait l'esprit, sans préjudice de la pureté de sa foi. Son frère, qui connaissait ses talents, voulant l'attacher à l'Eglise de Vienne, l'ordonna prêtre, dans le dessein de partager avec lui les travaux de l'épiscopat. Il prenait son conseil dans la décision des procès déférés à son tribunal, le chargeait du gouvernement des églises et se reposait sur lui du soin de ses affaires domestiques. Parfaitement instruit de toutes les parties de la liturgie, Claudien régla l'ordre des fêtes, celui des offices, le chant des psaumes, et composa, entre autres, l'office des rogations tel que nous l'avons encore aujourd'hui. On sait que ces prières publiques avaient été instituées par son frère en 468. Nous avons rapporté à l'article de saint Avit, dans le premier volume de ce *Dictionnaire*, l'événement qui en fut l'occasion. On se rappelait que le Pape saint Grégoire le Grand avait ordonné des litanies et des processions pour de semblables calamités. Les instructions et les exemples des deux frères Mammert obtinrent les mêmes succès. De l'Eglise de Vienne l'institution passa bientôt dans celle d'Auvergne, sous l'épiscopat de saint Sidoine, et de là dans un grand nombre d'autres églises. On trouve parmi les sermons attribués à Eusèbe d'Emèse, une homélie que l'on croit être de saint Mammert. Il exhortait ses auditeurs à assister, comme ils l'avaient fait déjà, aux litanies qui se récitaient quelque temps après le jeûne du carême; et il rappelle en même temps le motif de ces prières publiques «Nous y prierons le Seigneur, dit-il, de nous délivrer de nos infirmités, de détourner les fléaux de sur nos têtes, de nous préserver de tout malheur, de nous garantir de la peste, de la grêle, de la sécheresse et de la fureur de nos ennemis; de nous accorder un temps favorable, et pour la santé du corps et pour la fertilité de nos terres, de nous faire jouir du calme et de la paix, et de nous pardonner nos péchés. On attribue encore à saint Mammert une ***Homélie sur la pénitence des Ninivites***, qui se trouve également parmi celles qui portent le nom d'Eusèbe d'Emèse. Du reste le style en est le même que de celle dont nous venons de citer le passage.

Pour en revenir à Mammert Claudien, il était à Vienne comme un second évêque, puisqu'au titre près il partageait avec son frère toutes les charges de l'épiscopat. Sa réputation de savoir, justement méritée, attirait vers lui un grand nombre de personnes qui venaient le consulter. Savant, affable, communicatif, il se faisait une joie d'ouvrir à tous les trésors de son érudition, en tenant chez lui des conférences sur tous les genres de littérature. Nous ne pouvons donner une plus belle idée de ces sortes de réunions qu'en laissant parler saint Sidoine Apollinaire qui en avait été le témoin et souvent l'interlocuteur. « Mon Dieu, dit-il, avec quelle bonté, avec quelle ouverture de cœur il nous recevait tous, sans distinction, quand nous allions lui demander l'éclaircissement de quelques difficultés! S'il se présentait une question qui parût inexplicable, on s'apercevait qu'il était heureux, et c'était alors qu'il produisait à nos yeux toutes les richesses de son érudition. Lorsque nous nous trouvions réunis en grand nombre au-

tour de lui, il voulait qu'il n'y eût qu'un seul qui parlât, et que les autres se contentassent d'écouter, jusqu'à ce que leur tour de parler fût venu, afin que la conférence se passât dans l'ordre et sans confusion, et qu'il pût communiquer sa science et ses pensées. Dès qu'il avait avancé quelque chose, on l'accablait d'une foule d'objections, mais il avait bientôt détruit tous nos vains raisonnements. L'avantage qui nous en revenait, c'est qu'on ne laissait rien passer qui ne fût bien pesé et bien examiné. » Claudien joignait à ces rares talents toutes les vertus de son état et toutes les qualités qui rendent un homme aimable. Il précéda son frère de quelques années dans le tombeau, et l'on croit généralement qu'il mourut en 474.

De la nature de l'âme. — Premier livre. — Ses écrits sont en petit nombre, mais intéressants. Le plus important est un traité de la nature de l'âme contre Fauste de Riez qui soutenait que Dieu seul est incorporel ; que Jésus-Christ a souffert dans sa nature divine, et que les anges et les âmes humaines sont des substances matérielles, quoique d'une nature plus subtile que les nôtres; idée qu'on retrouve dans plusieurs des anciens Pères. L'ouvrage est divisé en trois livres.

Dans le premier, Claudien s'applique à montrer d'abord que l'on ne peut attribuer aucun sentiment de souffrance à la nature divine. Toute affection est un accident dont la divinité n'est point capable. Si l'on pouvait dire qu'elle a éprouvé un sentiment de compassion, ne pourrait-on pas dire aussi qu'elle est morte, ce qui est absurde? Eh bien, il ne l'est pas moins de dire qu'elle a souffert par un sentiment de compassion. Fauste disait : Pourquoi la divinité n'aurait-elle pas souffert de cette manière, puisque, selon l'Apôtre, les Juifs ont crucifié *le Seigneur de la gloire* ? — « L'Apôtre, répond Claudien, a pu parler ainsi à cause de l'union des deux natures en une seule personne. L'Homme-Dieu a souffert d'une manière admirable et incompréhensible, mais la divinité n'a point souffert. » Il prouve ensuite que l'âme est incorporelle, parce qu'elle a été faite à l'image de Dieu. Il avoue que tout ce qui est invisible n'est pas spirituel, et il en donne pour exemple les sensations qui sont invisibles ; mais il prétend que les sens corporels tiennent de la nature des éléments, tandis que l'âme ne dépend point d'eux, qu'elle n'en a point été formée, mais qu'elle contribue à former la matière. Pour réfuter ensuite les objections de l'écrit qu'il combat, il dit que tout ce qui est incorporel n'est pas incréé, que les anges à la vérité, ont des corps, mais qu'ils ont aussi un esprit et une âme. Il soutient que saint Jérôme et les philosophes mêmes n'ont pas eu d'autre pensée, quand ils ont dit que les hommes, après la résurrection, seraient entièrement semblables aux anges, parce qu'à un corps aussi léger et aussi subtil que le leur, ils joindraient une âme. Il s'étonne qu'il y ait des chrétiens assez grossiers pour s'imaginer qu'on verra Dieu par les yeux du corps. Après quelques remarques semblables, il aborde la grande difficulté. L'âme est dans le corps, elle est dans un lieu ; donc elle est étendue, donc elle est corporelle.— Claudien demande à son adversaire en quelle partie du corps se trouve l'âme. Est-elle dans le tout, est-elle dans chaque partie ? Si elle est dans tout le corps, pourquoi ne pense-t-elle qu'à un seul endroit ? Si elle peut être divisée par parties, pourquoi ne perd-elle pas de sa force, quand on coupe quelque partie du corps? Voilà de quoi embarrasser son ennemi ; mais ce n'est pas encore répondre à la difficulté. Pour la résoudre entièrement, Claudien distingue trois sortes de mouvements ; le stable, le local et celui qui ne se fait pas dans le lieu. Le premier ne convient qu'à Dieu ; le second qu'aux créatures corporelles, et le dernier est le seul qui soit propre aux créatures spirituelles. Dieu veut toujours la même chose, voilà un mouvement stable; un corps se meut d'un lieu à un autre, voilà un mouvement local ; l'âme veut une chose, elle ne la veut pas ; tantôt elle aime, tantôt elle hait ; tantôt elle est humble, tantôt superbe, tantôt gaie, tantôt triste, etc... Voilà le mouvement d'une créature, qu'on ne peut pas appeler un mouvement local ; on en aperçoit des effets dans le lieu ; mais il ne s'accomplit point dans le lieu. Par exemple, qu'un homme pense à quelque figure de mathématique, ou à écrire quelque nom, son bras et sa main les tracent sur le papier par un mouvement local. Ce n'est point son âme qui se meut localement, et cependant sans elle ni son bras ni sa main ne pourraient exécuter des mouvements aussi justes. Vous direz peut-être que c'est la partie de l'âme qui est dans son bras, qui se meut localement ; si cela est, l'âme est donc divisible. Or cela ne peut pas être, car toutes choses divisibles se peuvent toucher par parties, et agissent aussi selon leurs parties. Or l'âme agit tout entière dans ses mouvements ; elle n'a ni longueur, ni largeur, ni hauteur ; elle ne se meut ni vers le haut, ni vers le bas, ni en rond. Elle n'a ni parties intérieures ni parties extérieures ; elle pense, elle sent, elle imagine dans toute sa substance ; elle est tout entendement, tout sentiment, toute imagination ; en un mot, on peut dire la qualité de l'âme, mais on n'en saurait jamais dire la quantité. Elle n'est donc point étendue, elle n'habite donc point dans un lieu.

Après avoir établi ainsi la nature de l'âme de l'homme, il montre en quoi elle diffère de celle des bêtes et des plantes. « La principale différence consiste en ce que celles-ci n'ont aucune connaissance. Les bêtes peuvent avoir les images des corps gravées dans leur cerveau, mais elles ne les connaissent point et ne se connaissent pas elles-mêmes, au lieu que l'âme de l'homme connaît les choses corporelles par le corps, et les spirituelles, sans le corps et par elle-même; quelquefois même elle ne s'applique pas aux choses qui font impression sur son corps.

je lis, un autre m'entend et comprend ce que je dis; tandis que moi, si j'ai l'esprit ailleurs, je ne sais pas ce que j'ai lu. L'âme est présente pour me faire apercevoir les lettres, mais elle n'y est pas pour me faire comprendre ce que je lis. »

Mais, dira-t-on, autre chose est la substance de l'âme, autre chose est son opération. Vous vous trompez en confondant la pensée de l'âme avec la substance de l'âme. L'âme est quelquefois sans pensée. D'ailleurs, c'est dans le corps et par le corps qu'elle pense. Ce sont les images corporelles des objets qui la font penser, et elle ne se souviendrait jamais, si ces images n'étaient gravées dans le cerveau. Voilà jusqu'où on peut pousser la difficulté. — Mais Claudien y répond de manière à ne plus laisser subsister aucune difficulté. « L'âme, dit-il, n'est pas différente de la pensée, quoique les choses auxquelles l'âme pense soient différentes de l'âme elle-même. Il n'est pas vrai que l'âme soit jamais sans pensée. Elle peut bien changer de pensée, mais elle ne peut pas être sans pensée; elle est toute entière où elle pense, parce qu'elle est toute pensée. Vous vous trompez en distinguant les puissances de l'âme elle-même. Quoique ce soit par accident qu'elle pense à quelque objet, son essence est d'être une substance qui pense. Il en est de même de la volonté; c'est par accident qu'elle veut ceci ou cela; mais en soi, vouloir est sa substance. Elle est toute pensée, toute volonté, tout amour. Il est dit de Dieu qu'il est amour; mais il est amour de manière à aimer essentiellement le bien. L'âme aussi est amour; mais c'est un amour qui peut se porter à Dieu et aux créatures, au bien et au mal. Mais à quelque objet qu'il se porte, il est toujours vrai de dire que l'âme est tout amour; on ne trouve rien de semblable dans le corps.

Pour prouver maintenant que les pensées de l'âme ne dépendent point du corps, l'auteur se sert d'exemples empruntés à la géométrie. On conçoit, dit-il, ce que c'est qu'un point, une ligne, un cercle, un triangle parfait; peut-on se représenter des figures corporelles de ces choses? Il n'y en eut, il n'y en aura jamais. Cependant l'âme les conçoit; elle en connaît les propriétés. L'âme connaît sa pensée, sa volonté, son amour; est-ce par quelque image corporelle? Non, certes; c'est la vérité intérieure qui lui parle, qui lui fait comprendre que la pensée est autre chose que la parole. Enfin, l'âme cherche Dieu, elle le connaît; a-t-elle quelque autre image de la divinité qu'elle-même? Non. » Tels sont les principes que Claudien établit dans son premier livre *De la substance de l'âme.* Il avoue, en finissant, et, à notre avis, ce n'est pas sans raison, que ses arguments, tirés de la philosophie, sont très-subtils, et qu'ils seront difficilement entendus de la plupart des lecteurs.

Second livre. — Dans son second livre l'auteur examine plus en détail les arguments qu'il avait avancés dans le premier. Après avoir marqué par quels degrés les philosophes païens sont parvenus à la connaissance du vrai Dieu, il montre que les plus célèbres d'entre eux, et dont il avait lu tous les écrits, enseignaient que l'âme de l'homme est incorporelle. Il traite ensuite de la nature des corps, qu'il fait consister dans la longueur, la largeur et la profondeur, de sorte qu'il n'en est aucun qui ne puisse être mesuré à raison de la distance des parties, et qui ne soit susceptible d'être énuméré et pesé. Une goutte d'eau, par exemple, peut être mesurée; on peut la diviser en plusieurs parties; elle a son poids. Il trouve aussi qu'on peut dire de l'âme qu'elle est capable de mesure, de nombre et de poids. Par le poids, il entend la volonté de l'âme, qui est à proprement parler son amour, c'est-à-dire l'affection qu'elle a, soit pour elle, soit pour les autres. Par la mesure et par le nombre, il entend la connaissance qu'elle a de chacun de ces deux termes; car elle sait que trois et quatre font sept, et cette connaissance est réservée à elle seule, à l'exclusion du corps. Il rapporte un grand nombre de passages des anciens philosophes, particulièrement d'Archytas le pythagoricien, de Platon et de Porphyre, pour montrer qu'ils ont cru que l'âme n'avait aucune des qualités qui constituent l'essence du corps. Il cite aussi quelques textes de Sextius, philosophe romain, et de Varron, qu'il appelle le plus savant homme de son siècle. Il y ajoute les autorités d'un grand nombre d'écrivains ecclésiastiques, tels que saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Augustin et saint Eucher, qu'il avait connus particulièrement et dont il fait un grand éloge. Il convient que saint Hilaire de Poitiers n'a pas toujours pensé comme les autres sur la nature de l'âme, et qu'il a même enseigné que tout ce qui est créé n'est point incorporel, mais il répond que c'est une faute que ce grand homme a effacée par la vertu de sa confession, et que ce passage que l'on peut reprendre dans ses écrits ne diminue rien de ses mérites. Cependant, pour excuser ce Père, Claudien aurait pu rapporter d'autres passages de ses livres, où il déclare nettement que l'âme est spirituelle de sa nature, et que c'est pour cela qu'il est dit dans l'Ecriture, que Dieu a fait l'homme à son image et à sa ressemblance. Il finit ses preuves par celles qu'il emprunte aux saints livres, et il appuie beaucoup sur ce passage de la première *Epître aux Corinthiens,* auxquels saint Paul, en leur rappelant la punition qu'ils auraient dû infliger à l'incestueux, reproche d'avoir déshonoré l'Eglise : *Quoique absent de corps, je suis présent en esprit,* leur dit-il. Que signifie cette façon de parler? Comment l'Apôtre est-il présent en esprit où son corps n'est pas? Si le corps est esprit, pourquoi ne dit-il pas que, présent de l'un à Corinthe, il était absent de l'autre? Il faut donc convenir que l'esprit par lequel saint Paul se disait présent en cette ville tandis que son corps en était éloigné, est incorporel. Quant aux paroles par lesquelles le même Apôtre déclare qu'étant ravi au troisième ciel, il ne sait pas si c'est avec son

corps ou sans son corps, elles prouvent qu'il se reconnaissait composé de deux substances, l'une incorporelle et l'autre corporelle, et qu'il pouvait être transporté dans le ciel avec l'une de ces substances, sans que l'autre y fût. Mais Jésus-Christ décide nettement la question de la spiritualité de l'âme quand il dit : *Ne craignez point ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme.* Pourquoi, en effet, pourrait-on tuer le corps et ne pas tuer l'âme, si ce n'est parce que l'âme n'est pas un corps? Vous direz peut-être que l'âme est un corps, mais plus mince et plus léger. Soit : c'est toujours un corps, et il peut être tué par celui qui peut tuer le corps. Or Jésus-Christ n'a pas dit : Ne craignez point ceux qui peuvent tuer un corps épais et un corps léger; mais il a dit en général : *Ne craignez point ceux qui peuvent tuer le corps et qui ne peuvent tuer l'âme.*

Troisième livre. — Dans le troisième livre, Claudien répond aux objections que son adversaire alléguait contre la spiritualité de l'âme. « Elle est contenue dans un corps, disait-il, et, par conséquent, elle est dans le lieu. Il demande comment il se peut faire que l'âme soit dans le corps, et que, cependant, elle pénètre toutes les parties du corps. Est-elle dehors sans être dedans? Est-elle dedans sans être dehors? Est-elle tout à la fois et dehors et dedans? Cela est plus difficile à résoudre qu'il n'est difficile de concevoir comment un esprit peut mouvoir localement un corps, quoiqu'il ne soit pas localement dans ce corps. Mais comment, dira-t-on, l'âme peut-elle être dans un endroit et n'y pas être localement? Je vous demande, si le monde est dans le lieu ou non? Si vous dites qu'il est dans le lieu, vous serez obligé de dire quel est ce lieu. Est-il dans le monde, n'y est-il pas? S'il est hors du monde, dans quel lieu est-il? Vous êtes donc obligé d'avouer que le monde est infini, ou qu'il n'est pas dans le lieu. Pourquoi n'avoueriez-vous pas que l'âme spirituelle n'est pas localement dans un endroit? Mais comment dit-on que l'âme de Jésus-Christ a cessé d'être dans son corps après sa mort, si elle n'est pas dans le corps comme dans son lieu? Si cette conséquence est bonne, il faudra convenir que la divinité de Jésus-Christ était aussi dans le corps comme dans un lieu, parce qu'elle a cessé d'être unie au corps de Jésus-Christ. Les anges ont des corps par lesquels ils deviennent visibles; les démons en ont par lesquels ils souffrent. Ces corps ne sont point des corps étrangers, ce sont leurs propres corps; mais ils ont aussi des âmes spirituelles. » Enfin, pour répondre à la dernière objection ainsi conçue : Les âmes des impies sont en enfer, celles des justes dans le ciel. « Si cela, dit-il, doit s'entendre d'une séparation de lieux, comment se peut-il qu'Abraham et le mauvais riche s'entendent et se parlent? L'enfer et le paradis ne doivent point s'entendre de lieux différents, mais d'états différents. Le juste et l'injuste peuvent être localement dans le même endroit, mais ils ne peuvent changer d'état. L'âme voit les choses incorporelles, sans qu'elles lui soient présentes localement, et elle ne voit pas les choses corporelles qui lui sont le plus unies, quand elle ne peut se servir des yeux du corps pour les voir. Est-il rien qui soit plus uni à l'âme que le cœur, les entrailles, le cerveau? Et cependant voit-elle ces choses? »

Mais, disent quelques-uns, l'âme est corporelle aux yeux de Dieu, et spirituelle à ses propres yeux. « C'est là une fausse subtilité, répond Claudien; car ou elle est spirituelle ou elle est corporelle. Si elle est spirituelle, Dieu la connaît ainsi; si elle est corporelle, elle doit se connaître elle-même. » Que conclure de tout ceci? que l'homme est composé de deux substances, dont l'une est spirituelle et l'autre corporelle; l'une immortelle et l'autre mortelle. Ces deux substances sont l'âme et le corps. C'est aussi la conclusion qu'en tire Mammert Claudien, qui, en finissant son traité, réduit tout ce qu'il a dit aux principes suivants :

Dieu est incorporel; l'âme humaine est son image : elle est donc incorporelle, puisqu'un corps ne saurait être l'image de l'incorporel.

Tout ce qui n'est point dans un lieu déterminé est incorporel; l'âme est la vie du corps en cette vie; elle est également dans tout le corps et dans chacune de ses parties; elle n'est point dans un lieu précis, puisqu'elle est autant dans une partie du corps que dans le tout : elle est donc incorporelle.

L'âme pense et raisonne, et il lui est essentiel de penser et de raisonner : or la raison n'est ni dans un lieu fixe ni corporelle; donc l'âme est incorporelle.

La volonté appartient à la substance de l'âme; toute l'âme veut, et elle est toute volonté : or la volonté n'est point un corps; donc l'âme n'est point un corps.

La mémoire n'est point dans le lieu; elle n'a point d'étendue; le grand nombre de choses dont on se souvient n'augmente point sa quantité, ni le petit nombre ne la diminue point. Elle se souvient des choses corporelles d'une manière incorporelle. L'âme entière se souvient; elle est toute mémoire : elle n'est donc point un corps.

Le corps ne sent le coup qu'à l'endroit où on le frappe; l'âme, au contraire, sent tout entière quand on frappe quelque partie du corps; ce sentiment n'est point dans le lieu : or, tout ce qui n'est point dans le lieu est incorporel; donc l'âme est incorporelle.

Le corps ne s'approche ni ne s'éloigne de Dieu; il s'approche et s'éloigne des autres corps : l'âme s'approche et s'éloigne de Dieu; elle ne s'approche ni ne s'éloigne des corps d'un manière locale : elle n'est donc point un corps.

Le corps est étendu en longueur, largeur et profondeur; et tout ce qui n'a point de dimension n'est point corps : or l'âme n'a aucune de ces propriétés; elle n'est donc pas un corps.

Comme on a pu s'en faire une idée par notre analyse, quoique très-abrégée, chacune de ces propositions, au jugement même

de saint Sidoine Apollinaire, est développée dans le corps de l'ouvrage avec beaucoup de subtilité et un agrément de style, ce semble, peu compatible avec la recherche des discussions purement philosophiques. Cet écrit suppose des connaissances très-variées; il est composé avec beaucoup d'élégance et de méthode pour le temps, et Ellies Dupin y trouve une grande analogie avec le *Traité des principes* de Descartes. — Il fut imprimé, pour la première fois, à Venise, en 1482; puis en 1500, avec les notes d'Ugolini; à Anvers en 1607 et 1610, in-16, avec les notes de Delrio; à Zwickau, en 1655, in-8°, enrichi des notes de Schott et de Barthius: il a été inséré dans le tome VI de la *Bibliothèque des Pères*, avec un autre petit traité du même auteur.

Sur la distinction de la nature corporelle, incorporelle et divine. — Dans cet écrit, adressé à saint Sidoine Apollinaire, Mammert Claudien établit, par des raisonnements fort courts, la différence qu'il y a entre les natures corporelle, incorporelle et divine. Il ne reconnaît dans la nature que deux sortes d'êtres: le spirituel et le corporel. Nous concevons le premier par l'esprit, nous sentons le second par le corps. Il se plaint qu'il n'avait personne, à Vienne, pour conférer de ces sortes de choses et pour s'éclaircir dans ses doutes. Il fait mention, dans cet écrit, de ses livres sur la nature de l'âme, et dit qu'il les avait envoyés à saint Sidoine, pour les examiner et y corriger ce qu'il jugerait à propos.

LETTRES. — Nous avons encore de Mammert Claudien deux lettres, différentes de celles qu'il a placées à la tête et à la fin de son traité sur la nature de l'âme. La première est adressée à saint Sidoine, et fait partie de la collection de celles que l'on a publiées sous le nom de ce Père. C'est une lettre de politesse et d'amitié. L'auteur y relève l'attention que ce saint évêque avait pour les pauvres, et son application à l'étude des livres saints; mais il se plaint de son silence, et dit que pour s'en venger il l'importunera par ses lettres.

La seconde, publiée par Baluze, qui l'a tirée des archives royales, est adressée à Sapaude ou Sabaude, professeur de rhétorique à Vienne. Mammert attribue l'émulation que les Grecs avaient pour les sciences à l'attention que l'on avait chez eux de récompenser le mérite par divers degrés d'honneur. Il paraît qu'on était loin d'en user de même dans les Gaules, puisque l'auteur se plaint que les études y tombaient en décadence. Comme Sapaude s'appliqua à les relever, il lui indique ceux des anciens auteurs qui lui faciliteront le mieux les moyens de mener son entreprise à bonne fin.

D'un grand nombre d'hymnes qu'il avait composées, il ne nous reste que celle de la Passion.

Pange lingua gloriosi
Prœlium certaminis,

qui a été faussement attribuée à Fortunat de Poitiers.

MANASSES, premier du nom, succéda sur le siége de Reims à l'archevêque Gervais, mort au mois de juillet 1067. Ses mœurs furent loin de répondre à sa dignité, et sa mauvaise conduite occasionna de si grands troubles dans son Eglise, qu'il fut rayé du catalogue des archevêques. Il fut accusé d'être entré dans l'épiscopat par simonie, d'avoir enlevé les vases sacrés de son église, dépouillé les clercs, pillé les monastères et excommunié injustement plusieurs personnes. Ses accusateurs étaient trois de ses chanoines, Manassé, Bruno et Ponce. Cité, en 1077, au concile d'Autun, par Hugues, évêque de Die et légat du Pape Grégoire VII en France, il ne comparut point. Le légat le suspendit de ses fonctions, et Manassès en appela au Pape, qui lui ordonna de se justifier devant un autre concile. Hugues de Die l'indiqua à Lyon, et il s'y tint en effet, au commencement de l'année 1080. L'archevêque se dispensa de comparaître, se contentant d'envoyer son apologie au légat. Le concile, voyant sa résistance, prononça contre lui une sentence de déposition qui fut confirmée dans un autre concile que le Pape réunit à Rome, au commencement de la même année. Manassès essaya de se maintenir par la force des armes; mais contraint de céder au grand nombre de ses adversaires, il quitta Reims, et passa le reste de ses jours, partie à la cour de l'empereur Henri, partie en différents voyages. L'historien anonyme de la croisade, publié par dom Mabillon, dit que Manassès fit le pèlerinage de Jérusalem, peu de temps avant que les croisés pénétrassent dans la Palestine. Bohémond et les autres princes chrétiens, ayant envoyé d'Antioche des ambassadeurs au soudan de Babylone, ceux-ci y trouvèrent captifs l'archevêque de Reims, avec les évêques de Tarente et de Beauvais, et obtinrent leur liberté. C'est le dernier trait que nous connaissions de la vie de Manassès. De tous ceux qui ont parlé de lui, on ne sait guère que Fulcoie, sous-diacre de l'Eglise de Meaux, qui en ait dit du bien. Mais nous avons eu occasion de remarquer déjà que Fulcoie donnait quelquefois des louanges pour de l'argent, et il avoue lui-même que Manassès lui avait payé les vers qu'il avait faits en son honneur.

Son apologie. — Ne se croyant pas en état de pouvoir défendre sa cause devant ses accusateurs au concile de Lyon, cet archevêque prit le parti de se justifier par écrit, et d'envoyer son apologie au légat Hugues qui devait présider cette assemblée. On a douté qu'elle fût son ouvrage, et si l'on en croit Guillaume, abbé de Saint-Arnoul, il n'avait pas la moindre teinture des belles-lettres. Quoi qu'il en soit, cette apologie contient les raisons qui l'empêchent d'assister au concile, et le récit de ce qu'il avait fait à Rome pour sa justification. La première de ces raisons était que le Pape lui ayant accordé l'abbé de Cluny pour être un de ses juges, il n'en était fait aucune mention dans l'ordre qu'on lui avait signifié de se trouver

au concile ; la seconde, que Lyon ne faisait pas partie de la province des Gaules où il devait être jugé ; la troisième, que la province intermédiaire entre celle de Reims et de Lyon étant en guerre, il ne pouvait y passer sans courir le risque d'être fait prisonnier; la quatrième, c'est qu'il savait que ceux qui devaient le juger dans ce concile étaient les mêmes qui l'avaient si injustement condamné à Autun, que le Saint-Siége avait annulé leur sentence; la cinquième, que pour le juger suivant les canons, il fallait que l'on choisît un lieu assez rapproché de son domicile, pour qu'il pût facilement produire des témoins, tandis que Lyon était éloigné de près de quinze jours de marche ; il ajoutait qu'il s'était réconcilié avec Manassé et ses autres accusateurs, à l'exception de Bruno et de Ponce, dont il s'inquiétait peu, parce que le premier était étranger, et que le second avait été convaincu de faux dans le concile de Rome. N'ayant plus d'accusateurs compétents, il serait donc inutile de se rendre au concile pour se justifier : quand encore il voudrait s'y rendre, cela ne lui serait pas possible dans le délai de vingt jours qui lui était accordé. Comment, en si peu de temps trouver dans sa province six évêques exempts de reproches, ou qui ne fussent pas ses ennemis? ce qui le mettait hors d'état de se purger par leur témoignage, ainsi que le Pape l'avait ordonné. Lorsqu'il lui avait promis de comparaître au concile, sur l'ordre qu'il en recevrait de sa part ou de son légat, il l'avait compris d'un concile qui se tiendrait en France, et avec la supposition qu'il n'aurait aucune raison canonique de s'en absenter. Il insiste surtout sur l'absence de l'abbé de Cluny. Aussi dit-il à l'évêque de Die : « Quoique vous soyez nonce du Siége apostolique pour les autres, vous ne l'êtes pas pour moi ; c'est pourquoi il ne vous appartient pas de m'appeler au concile, et il ne m'est pas libre d'y aller. Je ne ferai que suivre la disposition du Pape, qui m'a laissé maître de vous récuser pour juge et de choisir l'abbé de Cluny. » Toutefois, par respect pour le Saint-Siége, il veut bien se trouver avec le légat à un concile indiqué dans quelque ville voisine de Reims, vers le carême ou à Pâques. Il proteste que s'il lui arrive de prononcer contre lui une sentence de déposition ou d'excommunication dans tout autre concile, il ne la regardera pas comme émanée du Saint-Siége. Telle est, en substance, l'*Apologie* de Manassès. Elle a été publiée sur un manuscrit du Vatican, par dom Mabillon, dans le tome Ier de son *Musæum Italicum*.

Au Pape Grégoire VII. — Manassès écrivit en même temps au Pape Grégoire VII, pour s'excuser d'aller au concile de Lyon. Cette lettre est perdue ; mais nous en avons une autre au même Pontife, rapportée par Hugues de Flavigny et insérée dans le tome X des *Conciles*. L'archevêque l'écrivit après son retour de Rome, en 1078. Le premier motif de cette lettre est de se plaindre que Garmond, archevêque de Vienne, eût déposé, et ensuite rétabli des prêtres dans le diocèse de Reims, en se faisant passer pour légat du Saint-Siége; que les évêques de Laon et de Soissons eussent, à son insu, sacré l'évêque d'Amiens ; en quoi, dit-il, ils avaient commis deux irrégularités : l'une, en ordonnant un évêque qui avait reçu l'investiture des mains d'un laïque, contrairement à la défense du Pape, notifiée au concile d'Autun, auquel ils avaient assisté tous les deux ; l'autre, en ce qu'ils l'avaient ordonné sans le consentement du métropolitain. Il priait, en second lieu, le Pape de conserver à l'Eglise de Reims le privilége dont ses archevêques jouissaient, de n'être jugés que par le Saint-Siége, ou par des légats romains, sans leur donner pour adjoints des légats choisis en-deçà des Alpes, qui ne cherchaient que leurs intérêts propres et non ceux de Jésus-Christ. Un troisième motif de sa lettre était de demander justice à Grégoire contre Manassès et quelques autres clercs de l'Eglise de Reims, et contre Ebb, comte de Rouci, qui les avait reçus dans son château, pour s'en servir contre les intérêts de l'Eglise et de leur archevêque. Enfin il prie le Pape de réhabiliter Drogon, évêque de Térouane, interdit par le légat Hugues de Die, afin que cet évêque, très-avancé en âge, ne fût pas exposé à mourir dans les censures. — Le Pape, dans sa réponse, n'eut aucun égard au privilége que Manassès disait avoir reçu du Saint-Siége, et lui ordonna de se présenter devant l'évêque de Die et l'abbé de Cluny, ses légats, tant pour répondre aux accusations formées contre lui, que pour se faire rendre justice contre l'archevêque de Vienne et les autres évêques, dont il croyait avoir sujet de se plaindre.

Autres lettres. — Pendant son différend avec Guillaume, abbé de Saint-Arnoul, Manassès écrivit plusieurs autres lettres, tant au Pape qu'à l'évêque de Metz et au clerc Gipuin. Il en reste quelques fragments parmi les lettres de cet abbé; mais comme elles étaient pleines d'injures et de faussetés, la perte n'en est pas bien regrettable.

MANASSÈS II, archevêque de Reims, en 1096, eut pour père le vidame de cette ville, qui s'appelait Manassès. Formé à la vertu et aux sciences dans l'école de la cathédrale, il se rendit capable d'y occuper successivement les postes de chanoine, de trésorier et de prévôt. Soit qu'il fût entré dans cette dernière charge par des voies peu canoniques, soit pour quelque autre motif qui nous est inconnu, il y renonça entre les mains de Hugues de Die, légat du Saint-Siége, au concile tenu à Clermont en 1077. Mais il ne tarda pas à y rentrer, puisque nous voyons qu'il assista en cette qualité au concile de Soissons, en 1084, et qu'il souscrivit avec le même titre, et immédiatement après son archevêque, un acte passé à Reims, en 1095. Cet archevêque, qui se nommait Reinaud, étant mort le 21 janvier de l'année suivante, Manassès fut élu pour lui succéder et sacré le 29 mars, de l'agrément du Pape Urbain II.

sur le témoignage que le clergé de Reims, Lambert d'Arras et Yves de Chartres lui avaient rendu de sa capacité. Il tint, en 1097, un concile à Reims, contre Robert, abbé de Saint-Remi; en 1099, il assista à celui de Saint-Omer, où la trêve de Dieu fut confirmée, et, en 1104, à celui de Troyes. L'année suivante, il sacra, à l'issue d'un concile tenu dans sa ville épiscopale, Odon, abbé de Saint-Martin de Tournai, récemment élu évêque de Cambrai. Il ne survécut que peu de temps à cette cérémonie, et mourut le 18 septembre 1106.

Ses lettres. — Nous n'avons de lui que quelques lettres, adressées la plupart à Lambert, évêque d'Arras. Aussi se trouvent-elles dans le recueil des lettres écrites au sujet du rétablissement de la dignité épiscopale en cette Eglise.

Dans la première, il le priait de se rendre à Reims, le jeudi de la première semaine de carême, pour l'ordonner diacre et prêtre, afin qu'il pût se faire ensuite sacrer évêque. Il lui marquait de se faire accompagner d'une suite peu nombreuse, non pour épargner la dépense, mais pour passer plus facilement sur les terres ennemies, lorsqu'ils iraient ensemble visiter Urbain II, qui se trouvait alors à Angers. C'est de cette ville, en effet, que le Pape écrivit à l'Eglise de Reims et à Manassès, sur son élection.

La seconde lettre adressée à Lambert regarde l'ordination de l'évêque de Cambrai. Il crut qu'il était important, pour affermir le droit de l'Eglise d'Arras, que son évêque assistât à la consécration de celui de Cambrai, comme coopérateur et comme témoin. Ce fut cette considération qui le porta à faire inviter Lambert à cette cérémonie. L'évêque nouvellement élu se nommait Manassès, comme l'archevêque de Reims; mais il avait un compétiteur, nommé Gaucher, dont l'élection avait été désapprouvée par le Pape, parce que ce Gaucher ne consentait à recevoir l'investiture que de la main du roi Henri, excommunié. Le Pape, au contraire, approuvait l'élection de Manassès; l'archevêque de Reims pensait de même. Son dessein, après l'avoir sacré, était d'aller, avec le comte de Flandres et le secours d'Anselme de Ribemont, le placer sur le siége épiscopal de Cambrai, et d'en chasser l'usurpateur Gaucher, qui l'occupait. Le sacre de Manassès ne put se faire au jour convenu. Il fallut le différer. L'archevêque donna avis de ce délai au clergé de la ville, à qui il notifia, en même temps, que le Pape l'ayant chargé de prendre soin de leur conduite, il s'en était déchargé lui-même sur Lambert, évêque d'Arras, en lui accordant tous les pouvoirs essentiels pour remplir les fonctions épiscopales. C'est aussi le sujet de la quatrième lettre.

La troisième est adressée aux clercs et à Alème de Passe. Excommuniés par Lambert d'Arras, leur évêque, ils n'avaient tenu aucun compte de cette censure. L'archevêque de Reims leur déclara qu'il confirmait, en sa qualité de métropolitain, ce que Lambert avait décidé, et leur enjoignit de lui faire satisfaction dans l'espace de huit jours, et de lui vouer, à l'avenir, une obéissance filiale, comme à leur évêque.

Dans la neuvième lettre, il fait part à l'évêque Lambert de la nouvelle qu'il avait reçue de la prise de Jérusalem par l'armée des croisés; de l'ordre du Pape Pascal et des instances du duc Godefroi de Bouillon, que l'armée avait proclamé roi, pour demander à Dieu la victoire sur toutes les sectes ennemies de l'Eglise. En conséquence, il demande à cet évêque d'ordonner des jeûnes, des prières et des aumônes dans toutes les paroisses de son diocèse, tant pour la prospérité des armes des croisés que pour les évêques du Puy et d'Orléans, pour Anselme de Ribemont et pour tous ceux qui étaient morts, ou plutôt, comme il le dit, qui avaient reçu la couronne du martyre dans cette expédition. Il l'exhorte, en même temps, à obliger tous ceux qui avaient fait vœu d'aller à Jérusalem, après avoir pris la croix, de se hâter d'accomplir la promesse.

La dixième lettre regarde quelques points de discipline. Un nommé Gauthier, que sa femme coupable d'adultère avait abandonné pour en épouser un autre, se croyant libre par ce fait, entra dans le clergé, sans que personne ne s'y opposât, et se présenta à l'évêque d'Arras pour un canonicat. Lambert ne voulut pas le lui accorder, avant d'avoir consulté son métropolitain. Manassès répondit qu'il n'y avait aucune difficulté d'accorder à Gauthier le canonicat qu'il sollicitait, parce que l'adultère commis par sa femme le mettait non-seulement en droit de la répudier, mais encore d'exécuter quelque vœu que ce fût, selon Dieu, toutefois, et pourvu qu'il n'épousât pas une seconde femme du vivant de la première. Il fait des reproches à Lambert de ce qu'il a toléré jusque-là l'abus simoniaque qui s'était introduit dans son Eglise, au sujet des canonicats et des chapelles que les titulaires se transmettaient les uns aux autres, comme des biens héréditaires. Il lui déclare que l'Eglise de Reims professe une horreur particulière pour ces sortes de transactions, et qu'elle tient pour nulles toutes les investitures.

Un autre abus qui régnait alors parmi les clercs était le concubinage. Les conciles avaient souvent essayé de le déraciner, mais le succès avait été loin de répondre aux moyens que l'on avait employés. Il résulte de la douzième lettre de Manassès, qu'il craignait lui-même d'agir avec trop de rigueur contre les clercs concubinaires, puisqu'il manda à Robert, comte de Flandres, de ne point poursuivre les prêtres et autres clercs mariés, ni leurs femmes, à moins qu'il n'en fût prié par l'évêque diocésain. C'était la résolution d'un concile, tenu à Saint-Omer, en 1099, et auquel avaient assisté plusieurs évêques. Mais on y avait arrêté, en même temps, que chaque évêque, dans son synode diocésain, ferait de vifs reproches à tous les clercs concubi-

naires, et que si, après avoir été avertis, ils ne quittaient pas leurs femmes, l'évêque pourrait recourir au bras séculier, pour les y contraindre.

Dans une autre lettre à Lambert d'Arras, Manassès lui donne avis de la captivité de Hugues, évêque de Châlons-sur-Marne, qu'Albéric, seigneur de Messant, retenait tyranniquement en prison. Il supplie l'évêque d'Arras de s'interposer pour lui faire rendre la liberté. Mais, à cette occasion, il demandait, de plus, que Lambert fît observer, dans son diocèse, une défense générale de célébrer le service divin, comme il le faisait lui-même dans le diocèse de Reims. Lambert ne goûta pas cette proposition, et en fit même des remontrances à l'archevêque, en lui citant des exemples et des autorités empruntés à l'Ecriture, pour se défendre de l'exécuter. Cependant, l'évêque Hugues fut heureusement élargi, et Manassès ne répondit aux remontrances de son suffragant que pour lui apprendre cette bonne nouvelle et l'inviter à rendre grâces à Dieu. Par sa dernière lettre, Manassès charge Lambert d'Arras de bénir Robert, élu abbé de Saint-Riquier, afin de lui épargner les frais qu'il aurait été obligé de faire, en venant à Reims, pour y recevoir la bénédiction abbatiale.

Il n'est pas douteux que cet archevêque n'ait écrit plusieurs autres lettres, en réponse à celles qu'il avait reçues, soit des Papes Urbain et Pascal II, soit d'Yves de Chartres et des autres prélats de France; mais elles n'ont jamais été publiées. Celles dont nous venons de parler sont fort bien écrites, et il en est peu, dans le même siècle, qui puissent leur être comparées.

On est en droit de compter, au nombre des écrits de cet archevêque, les *Actes* du concile qu'il célébra à Saint-Omer, en 1099, puisqu'il y eut la plus grande part, comme président de cette assemblée. Ces *Actes* consistent en cinq décrets, sans y comprendre la petite préface, qui regarde les articles stipulés pour l'observation de la trêve de Dieu, qui y avait été confirmée.

MANCION, évêque de Châlons, à la fin du IXᵉ siècle, est auteur d'une lettre adressée à Foulques, archevêque Reims, et publiée par dom Mabillon, dans le tome III de ses *Analectes*. Il le consulte sur la conduite qu'il devait tenir à l'égard d'un prêtre, qui, après avoir fait à une femme des promesses solennelles, voulait l'épouser publiquement.

MANÉGOLDE, surnommé le *Maître des docteurs de son temps*, naquit en Alsace et s'y rendit illustre par ses écrits et par son savoir. Après y avoir enseigné les belles-lettres, il passa en France, où il ouvrit plusieurs écoles publiques. Il enseignait gratuitement, et Guillaume de Champeaux, qui avait étudié sous lui, imita son exemple dans les leçons qu'il donna à l'abbaye de Saint-Victor de Paris. Après avoir enseigné à un si grand nombre de disciples le chemin qui conduit à la vie, Manégolde voulut les y affermir lui-même par son exemple. Il renonça au monde, et se fit chanoine régulier à Lutenbach. Elevé bientôt au sacerdoce, le Pape Urbain II lui donna le pouvoir d'absoudre de l'excommunication tous ceux qui l'avaient encourue à cause du schisme. La mortalité survenue en Alsace, dans les années 1094 et 1095, étendant ses ravages d'une manière effrayante, toute la noblesse du pays voulut se faire absoudre par Manégolde. Il profita de cette circonstance pour retirer du schisme un grand nombre de personnes et les attacher au parti du Pape Urbain. Ce fut en vain que l'empereur Henri IV fit tous ses efforts pour le gagner. Il demeura ferme dans la défense du Saint-Siége, jusqu'à souffrir les fers et la prison plutôt que de renoncer à l'unité. Il paraît qu'il passa de Lutenbach à Reichersperch dont il fut fait doyen, et que de là il se rendit à Marbach, où un seigneur nommé Bauchard venait de fonder une abbaye de chanoines réguliers. Manégolde en fut le premier prévôt. Il obtint d'Urbain II, en 1096, une bulle confirmative de ce nouvel établissement; et, en 1103, le Pape Pascal II lui en accorda une seconde. C'est le dernier trait que nous connaissions de la vie de Manégolde.

Ses écrits. — Il composa sur le Psautier un *Commentaire* que l'anonyme de Molk estimait au-dessus de l'or et des pierres précieuses, *super aurum et topazion;* des Notes marginales sur le texte du prophète Isaïe; des Gloses suivies *sur l'Evangile de saint Matthieu*; et un *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul;* puis enfin un *Glossaire sur les Psaumes*, dont les notes sont principalement tirées de saint Augustin. Des deux *Apologies* que Manégolde composa pour la défense du Pape Grégoire VII, il ne nous reste que la seconde. La première est perdue, à quelques traits près, que Gérohé, prévôt de Reichersperg a insérés dans un dialogue dédié au Pape Innocent II. On voit par ce qu'il en rapporte que Manégolde répondait à ceux qui se plaignaient de la trop grande sévérité de Grégoire VII envers les clercs incontinents et rebelles à l'Eglise, qu'étant aussi coupables que les nicolaïtes et les hérétiques, ils devaient être traités comme Nicolas, Ebion et Paul de Samosate; et en conséquence, interdits du ministère des autels et de l'entrée de l'Eglise. Ce livre de Manégolde fut bien accueilli par les évêques catholiques que les partisans de l'antipape Guibert avaient chassés de leurs siéges, et par les plus sages entre les chanoines réguliers de Reichersperg, qui regardaient les écrits de leur prévôt comme des oracles du ciel. Il y en eut même que ses raisons ramenèrent du schisme à l'unité.

Seconde Apologie. — Cette pièce est dirigée contre un nommé Wolphême de Cologne, que Manégolde ne nous fait connaître que par un attachement tel pour les sentiments des philosophes, qu'il s'était laissé entraîner dans des erreurs contre la doctrine de l'Eglise. Ce Wolphême était en outre un ennemi déclaré de Grégoire VII, dont il ne cessait de dire du mal. En le reprenant de se prononcer trop vivement pour les sentiments des philosophes, Manégolde ne pré-

tend pas qu'on doive rejeter toutes leurs opinions. On doit rejeter les unes et ne s'arrêter aux autres qu'autant qu'elles sont vraies. Est-il une opinion plus absurde que la métempsycose inventée par Pythagore? Les philosophes qui sont venus après lui s'en sont moqués. Platon a mieux raisonné sur l'origine des choses; mais quand il veut définir la nature de l'âme, il s'embarrasse de façon à devenir presque inintelligible. Les sentiments de Xénocrate, d'Aristote, de Possidonius et de quelques autres sur la même question, se combattent mutuellement, de sorte qu'on doit aller apprendre ailleurs que chez eux ce que c'est que l'âme. Manégolde fait voir que ces philosophes n'ont pas été plus heureux dans la plupart de leurs autres connaissances. C'est pour avoir été trop attachés à leurs façons de penser et de parler, que Manès, Arius, Origène et plusieurs autres sont tombés dans l'erreur. Ces philosophes étant remplis de vanité, ne pouvaient être éclairés du Saint-Esprit, qui n'aime que les humbles. Privés de la bénédiction des patriarches, ils ont été exclus aussi de la vraie connaissance du mystère de la Trinité. Ils ont été séduits par le père du schisme et de l'idolâtrie, le démon, dont le pouvoir n'est restreint ni par le temps ni par l'espace, puisqu'il connaît les secrets de la nature; c'est lui qui a divisé les philosophes en diverses sectes contraires les unes aux autres; c'est lui qui a inspiré cette multitude de poëtes, qui ont divinisé dans leurs vers des princes scélérats et des voleurs, et donné du crédit au vice et au mensonge. Néanmoins Manégolde ne condamne pas la lecture des ouvrages païens, quand elle est faite dans le but d'y étudier l'éloquence et la beauté du style, à peu près comme les Israélites emportèrent aux Egyptiens leurs vases précieux.

Il traita ensuite des personnes de la Trinité, de la création, de la chute des anges, de la formation de l'homme, de son péché et de la réparation du genre humain par l'Incarnation du Fils de Dieu dans le sein de la Vierge, et des prophéties qui ont prédit les deux avénements du Sauveur. Il montre que, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, il a pratiqué l'humilité, et que, pour ôter à ses disciples toute occasion d'orgueil, il en a choisi qui ne possédaient dans le monde ni honneurs, ni richesses; qu'il leur a donné part à son royaume, accompli en leur présence plusieurs miracles qui prouvaient clairement sa divinité, et que, leur ayant envoyé l'Esprit sanctificateur, il les a chargés d'annoncer l'Evangile à toute la terre. Tel était le but de leur vocation. Jésus-Christ ne les avait pas appelés pour raisonner sur le cours des astres, ni pour s'appliquer à l'étude de la philosophie mondaine. Manégolde s'explique clairement sur la transsubstantiation du pain et du vin. Il dit qu'elle s'opère par la vertu des paroles du Seigneur, prononcées par le prêtre; c'est pourquoi il les appelle des paroles vives et sanctifiantes. Il ajoute que, de même que c'est Jésus-Christ qui baptise, de même aussi c'est lui qui change l'essence de la chose proposée pour l'oblation, c'est-à-dire du pain et du vin, et que ce que nous recevons à l'autel est son corps et non la figure de son corps. Il entre dans des détails sur l'état de l'Eglise, relève la fermeté des apôtres, surtout dans la prédication de l'Evangile et dans le témoignage qu'ils rendirent à sa résurrection ; puis il avoue que tout ce qu'il avait dit jusque-là des œuvres de Dieu et de ses merveilles n'était que pour prouver combien il est dangereux de suivre l'opinion des philosophes, et particulièrement de ceux qui n'admettent pas la résurrection des corps. Il appelle le sacerdoce un sacrement, et dit que l'ordre se confère par l'imposition des mains.

Venant ensuite au but principal de son ouvrage, Manégolde invective vivement contre les archevêques et évêques allemands, parce qu'ils se montraient rebelles aux avis et aux décrets canoniques de Grégoire VII, à qui il donne le titre de saint. Il les accuse de ne s'être séparés de l'Eglise, leur mère, que pour éviter les peines dues à leurs crimes; d'avoir engagé dans leur damnation Henri IV, leur roi, afin d'avoir pour défenseur celui qui était le moteur de leur hérésie, et lorsqu'on les pressait de témoigner quelque respect pour le chef de l'Eglise, d'avoir répondu plusieurs fois, sans rougir de leurs paroles : Nous n'avons point d'autre pontife que l'empereur. Toutefois il reconnaît qu'il y avait encore en Allemagne plusieurs prélats et d'autres personnes d'un mérite distingué, qui tenaient avec fermeté le parti de Grégoire VII. Sur quoi il renvoie à la vie qui en avait été écrite par l'archevêque de Saltzbourg.

Muratori croit que cet archevêque était Gébéhard, et que sous le titre de: *Vie de Grégoire VII*, il faut entendre sa lettre à Hérimann, évêque de Metz, imprimée à Ingolstad en 1612, parmi les monuments qui regardent le schisme de Henri IV et de l'antipape Guibert. Il y avait encore en Allemagne des princes pieux, des moines, des ermites et des gens de bien dans tous les états, déclarés contre le schisme et pour Grégoire VII. Son élection avait été reconnue, non-seulement dans les Eglises de France, d'Allemagne et d'Espagne, mais aussi dans les Eglises grecques et latines, sans contradiction. Les schismatiques mêmes l'avaient reconnue, lorsque de leur avis le roi Henri s'adressa à lui pour se faire absoudre de l'excommunication qu'il avait d'abord encourue pour avoir communiqué avec les excommuniés.

Tel est en substance le livre de Manégolde contre Wolphême. Le style en est quelquefois un peu trop diffus, ce qui rend ses arguments moins pressants; mais on y retrouve partout un grand fonds de piété et un attachement inviolable à l'unité de l'Eglise. On ne dit point où il avait lu que l'autorité du Saint-Esprit avait décidé qu'un souverain pontife ne devait être jugé par

personne. — La bibliothèque espagnole de dom Nicolas Antonio annonce une histoire universelle sous le nom de Maître Manégolde. Il serait singulier qu'un ouvrage de cette importance, composé par un Allemand, ne se trouvât qu'en Espagne. Mais il y a eu plusieurs écrivains du même nom répandus en différents pays.

MANÈS. — La doctrine des manichéens appartient incontestablement aux représentations dualistes les plus influentes. Il nous est donc impossible de la passer ici sous silence, et cependant, nous n'en dirons que peu de chose, parce que son caractère essentiel est de se tenir sur la limite de ce qui est l'idée chrétienne et de ce qui ne l'est pas. En ce qui concerne personnellement Manès, Mani, ou Manichée, dont l'histoire a été racontée différemment par les écrivains orientaux et par ceux de l'Occident, on a prétendu reconnaître en lui un fondateur de religion, comparable peut-être à Mahomet, puisque interprétant, retranchant, ajoutant à son gré, il s'efforça de composer, avec d'anciennes et diverses religions, une religion nouvelle. C'était alors une entreprise aussi hardie qu'inconsidérée, que de se mettre en opposition avec le développement religieux qui s'accomplissait alors au milieu de ses concitoyens. Perse d'origine, déployant son activité, du milieu à la fin du IIIe siècle de notre ère, ses tentatives concordent avec l'édification d'un nouvel empire persan. Les Perses d'alors, qui s'étaient affranchis de la domination des Parthes, s'ingéniaient à rétablir, sous les Sassanides, les anciennes mœurs et l'ancienne religion du peuple. Ces mouvements populaires dérivaient de l'idée de la monarchie, et, par conséquent, il ne faut point regarder comme chose purement accidentelle, qu'ils aient été favorables aux germes du manichéisme qui se trouvaient dans l'ancienne doctrine persanne, et qu'ils aient contribué plus tard à développer ces germes. Nous trouvons, en effet, les deux puissances, la temporelle et la spirituelle; fondues dans la doctrine de Manès, qui avait emprunté son point de départ dualiste à la religion persanne. Ces prémices posées, occupons-nous maintenant du héros de cette doctrine, qui sut l'implanter à côté du christianisme.

Vers le milieu du IIIe siècle, il y avait en Egypte un nommé Scythianus, Sarrasin de nation, homme extrêmement riche, d'un esprit vif, brillant et cultivé, qui l'aidait à pénétrer facilement dans toutes les sciences des Grecs. Quoiqu'il possédât quelque connaissance de la religion chrétienne et des saintes Ecritures, il n'avait néanmoins rien de commun, ni avec les Juifs, ni avec les Chrétiens. Le désir de se voir à la tête d'un parti lui fit inventer de nouveaux dogmes. Il se mit donc à raisonner sur les principes de Pythagore et d'Empédocle, et aidé par le démon, il s'imagina que, puisque le monde était rempli de choses opposées et contraires, il fallait que cette opposition vînt de deux racines différentes, de deux principes ennemis. Pour établir cette doctrine, il composa quatre livres, tous assez courts; le premier intitulé, *De l'Evangile*, le second, *Des Chapitres*, le troisième, *Des Mystères*, et le quatrième, *Des Trésors*. Nous nous contenterons seulement de remarquer ici que le premier ne renfermait aucune des actions de Jésus-Christ, et n'avait de commun avec l'Evangile que le simple titre. Scythianus se proposait d'infester la Judée de ses erreurs, mais une maladie, qui fut bientôt suivie de la mort, l'empêcha d'y réussir. Il laissa Térébinthe, son disciple, héritier de ses livres, de sa doctrine et de son argent. Celui-ci passa de Judée en Perse, et, pour n'être pas connu, il changea de nom et se fit appeler Buddas. Il y rencontra, pour adversaires, les prêtres de Mithra ou du Soleil, qui, après l'avoir convaincu d'erreur, dans plusieurs disputes, le chassèrent et l'obligèrent de se retirer chez une vieille veuve, sans avoir pu réunir aucun disciple. Etant monté, un jour, sur la terrasse de cette maison, pour invoquer les démons de l'air, il fut frappé de Dieu, et mourut en tombant du haut en bas. La veuve hérita de ses livres et de son argent, mais comme elle n'avait ni enfants, ni famille, elle acheta un esclave persan, nommé Cubricus, qui n'avait encore que sept ans. Elle l'affranchit, l'adopta pour son fils et le fit instruire dans les sciences et la philosophie des Perses, de sorte qu'il devint considérable parmi leurs sages. A la mort de la veuve, il hérita de tous ses biens, avec les livres qu'elle avait eus de Térébinthe. Cubricus, pour effacer plus aisément le souvenir et la honte de sa servitude, changea son nom et prit celui de Manès, qui en persan signifie *discours* ou *conversation*, comme pour marquer qu'il possédait le don de la parole et qu'il excellait dans la dialectique.

Manès adopta la doctrine de Térébinthe et de l'Egyptien Scythianus. Le spectacle des biens et des maux de ce monde lui persuada que la création devait être attribuée à deux principes: l'un essentiellement bon, qui est Dieu, l'esprit ou la lumière; l'autre, essentiellement mauvais, qui est le diable, la matière ou les ténèbres. Le système de Manès se rapprochait en quelques points de la doctrine de Zoroastre et de celle du christianisme; mais il en altéra la nature par les développements et les erreurs qu'il y ajouta. Il rejetait l'Ancien-Testament; il assurait que Moïse et les prophètes n'avaient été inspirés que par le prince des ténèbres, et que Jésus-Christ, sorti du sein de la lumière, était venu, non en réalité, mais en esprit, pour sauver le genre humain. Il prétendait être, lui-même, le divin Paraclet, annoncé par Jésus à ses disciples, et prenait le titre d'apôtre du Christ. Ce fut dans les dernières années du règne de Sapor Ier, roi des Perses, que cet imposteur, aussi rusé qu'audacieux, s'attribua le don de prophétie, et publia un livre qu'il propo-

sait comme descendu ciel, et qui n'était peut-être que la traduction paraphrasée et augmentée de ceux qu'il avait eus à sa disposition. Le dogme de la métempsycose, la défense de tuer un animal quelconque, et l'abstinence absolue de toute espèce de viande formaient les autres points principaux de sa religion. Il dogmatisa publiquement et envoya prêcher sa doctrine, d'abord dans les contrées les plus voisines de la Perse, et ensuite dans l'Inde et en Egypte, puis à la Chine, par douze disciples (à l'exemple des douze apôtres de Jésus-Christ), parmi lesquels on cite Thomas, Hermas et Buddas. Cette doctrine fit tant de prosélytes, que le roi de Perse, lui-même, eut, dit-on, la faiblesse de l'adopter; mais quelque temps après, soit que cet imposteur, malgré les talents qu'on lui a supposés en médecine, n'eût pu sauver la vie à un fils de Sapor, soit inconstance ou crainte politique de la part du monarque, celui-ci abjura les principes de Manès, le fit mettre en prison, et voulut le faire périr, suivant les uns, ou se contenta de le bannir, selon d'autres.

Manès, proscrit et fugitif, parcourut l'Indostan, la Chine et le Turkestan, où ses talents supérieurs dans l'art de la peinture et de la sculpture lui fournirent les moyens de subsister, et, contribuèrent, non-seulement à lui acquérir une grande célébrité, mais encore à accréditer sa doctrine. En effet, ayant découvert dans le Turkestan une montagne qui, par une vaste caverne, communiquait à une plaine délicieuse qui n'avait pas d'autre issue, il y déposa secrètement des vivres pour un an. Ensuite il annonça à ses disciples qu'il allait monter au ciel, d'où il ne reviendrait qu'après une année révolue, pour leur apporter les ordres de Dieu, et qu'il leur apparaîtrait près de la caverne, dont il leur indiqua la position. Il s'y retira donc, et y vécut seul, pendant un an, uniquement occupé à peindre ou à graver des figures extraordinaires sur une planche appelée depuis *erdjenki*, ou plutôt *ertenki-mani*, nom que d'autres auteurs ont donné au livre que Manès, suivant eux, ne publia que dans cette occasion, et pour lequel il avait composé ces peintures surprenantes. A l'époque convenue, il reparut dans les environs de la caverne, et montrant à ses disciples émerveillés le livre ou la planche qu'il disait avoir apportée du ciel, comme un témoignage de son apostolat, il séduisit par cet artifice grossier les peuples du Turkestan, qui embrassèrent sa religion.

Après la mort de Sapor, son fils, Hormouz Ier, permit à Manès de rentrer en Perse, le combla de bienfaits et lui assigna pour demeure le château de Derkereh, qu'il fit bâtir exprès pour lui, dans le Seïstan. La doctrine de cet imposteur avait fait de nombreux prosélytes parmi les Chrétiens. Dans l'espoir d'en attirer un plus grand nombre, il écrivit, en se donnant le titre de Paraclet, à Marcel, homme distingué par sa fortune et par sa piété. Marcel communiqua sa lettre à Archélaüs, évêque de Cascar, en Comagène, et par ses conseils engagea Manès de venir à Cascar, et d'entrer en conférence avec ce prélat, en présence de quatre juges renommés par leurs capacités et par leurs vertus. Manès développa son système avec beaucoup de subtilité et d'éloquence, Archélaüs, non moins habile, le réfuta pleinement; et, à la satisfaction de tout le monde, la doctrine catholique sortit victorieuse de cette célèbre dispute, et personne ne fut ébloui par les sophismes de l'hérésiarque.

L'échec éprouvé par Manès fut pour lui le prélude d'une plus grande disgrâce. Behram Ier, fils et successeur d'Hormouz, zélé pour l'ancien culte de ses pères, résolut d'exterminer cet imposteur et sa secte. Ayant, par une feinte bienveillance, afin de lui inspirer plus de sécurité, réuni un grand nombre de manichéens, il ordonna que leur doctrine fût soumise à l'examen d'une espèce de concile formé par les mages. Le roi présida lui-même cette assemblée, où Manès exposa fièrement sa prétendue qualité de prophète, et les dogmes de sa religion. Réfuté dans tous ses sophismes, il montra Dieu et Satan, sur des tableaux qu'il donnait comme célestes, en raison de leur travail extraordinaire. On exigea vainement quelques miracles à l'appui de ces allégations. Réduit au silence, et convaincu d'erreur et de mensonge, il fut pressé d'abjurer son hérésie, et sur son refus, Behram ordonna qu'il fût écorché vif, et que sa peau, remplie de paille, fût suspendue à l'une des portes de Djondischaour; ce qui fut exécuté, vers l'an 274, et ce trophée dérisoire se voyait encore du temps de saint Epiphane. On fit périr dans tout le royaume ses disciples et ses sectateurs, désignés par le surnom de *Soureth Perest* (adorateurs d'images); mais plusieurs de ces malheureux se réfugièrent dans l'empire romain, et en diverses contrées de l'Asie et de l'Afrique, où ils propagèrent les principes de leur maître.

Manès est appelé communément, parmi les Orientaux, *Zendik* (l'impie), *al Tanarri* (l'apôtre des deux principes), et *al Nakasch*, (le peintre). Son habileté dans l'art de la peinture est passée chez eux en proverbe. Sa main était si sûre qu'il traçait des lignes, sans se servir de règle, et que, sans compas, il décrivait avec son doigt un cercle parfaitement rond d'une très-grande dimension, avantage qu'on n'a depuis admiré que dans le fameux Giotto, dont l'*O* est aussi passé en proverbe. Manès avait fait encore un globe terrestre avec ses cercles et ses divisions. Nous reproduisons ici la lettre qu'il écrivit à Marcel et qui donna lieu à sa fameuse conférence avec Archélaüs.

« Manès, apôtre de Jésus-Christ, et tous les saints et toutes les vierges qui sont avec moi, à Marcel, mon fils bien-aimé, grâce, miséricorde et paix, de la part de Dieu le Père et de Jésus-Christ notre Seigneur; que la main droite de la lumière vous préserve

du siècle présent, de ses dangers et des piéges du méchant, *Amen*.

« C'est avec beaucoup de joie que j'ai appris la grandeur de votre charité, mais je suis fâché que votre foi ne soit pas conforme à la vraie doctrine. C'est pourquoi, étant envoyé pour redresser le genre humain, et ayant pitié de ceux qui s'abandonnent à l'erreur, j'ai cru nécessaire de vous écrire cette lettre, afin que vous acquériez la discrétion qui manque aux docteurs des simples; car ils enseignent que le bien et le mal viennent du même principe, ne discernant pas la lumière d'avec les ténèbres, ni ce qui est hors de l'homme d'avec ce qui est en lui. Ils mêlent incessamment l'un avec l'autre; mais pour vous, mon fils, ne les unissez pas comme le commun des hommes le fait, sans raison; car ils attribuent à Dieu le commencement et la fin des maux. Aussi leur fin est proche de la malédiction. Ils ne croient pas même ce que Notre-Seigneur dit dans l'Evangile, qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits ni un mauvais arbre de bons. Je m'étonne et me demande avec stupéfaction comment ils osent dire que Dieu est l'auteur et le créateur de Satan et de ses œuvres. Mais plût à Dieu qu'ils se fussent arrêtés là et qu'ils n'eussent pas dit que le Fils unique, descendu du sein du Père, est fils d'une certaine Marie, formée de la chair, du sang et de l'impureté des femmes. Je ne m'étendrai pas davantage dans cette lettre de peur de vous fatiguer, dépourvu, comme je le suis, des dons de l'éloquence naturelle; mais si vous avez encore soin de votre salut, vous apprendrez tout, quand je serai près de vous; car je ne mets la corde au cou de personne, comme font les sages du monde. Comprenez ce que je vous dis, cher fils, et disposez-vous à en profiter. »

Nous avons donné à l'article d'ARCHÉLAUS, dans le premier volume de ce *Dictionnaire*, l'analyse de la *Conférence* de Cascar. Pour ne point nous répéter, nous nous contenterons donc d'y renvoyer le lecteur.

Les auteurs chrétiens ont plus écrit sur le manichéisme que sur la vie de son fondateur, et les écrivains orientaux font sur cet imposteur fameux différentes versions que nous ne croyons point devoir reproduire. Sur les absurdités et les extravagances du système manichéen, on peut consulter le *Dictionnaire des hérésies*, de Pluquet, tom. II; une note de l'abbé Godescard, au bas de la *Vie de saint Augustin*, et principalement l'*Histoire critique de Manichée et du manichéisme*, par Beausobre; Amsterdam, 1734 et 1739. La secte des manichéens a eu dans tous les siècles beaucoup de partisans, divisés en deux classes: les auditeurs et les élus ou parfaits. L'Eglise, de son côté, n'a pas manqué de docteurs pour défendre sa croyance contre les attaques des manichéens. Saint Augustin, qui avait vécu parmi eux et qui connaissait tous leurs subterfuges, n'est pas le moins redoutable pour cette hérésie. Le manichéisme a enfanté une multitude de sectes qui n'ont conservé de leur origine que les principes fondamentaux et les mœurs abominables. Ces sectes ont presque toujours gémi sous les coups des persécutions, ce qui ne les a pas empêchées de se perpétuer. *Voy.* BOSSUET, *Histoire des Variations* (liv. XI). — Bayle a entassé les sophismes les plus étranges, pour prouver que le système des deux principes pouvait être défendu par de bonnes raisons, et qu'il avait été mal combattu par les Pères; mais il a trouvé de vigoureux adversaires dans Leibnitz, Shelock, Jacquelot, J. Leclerc, King, La Placette, Malebranche, dom Gaudin, Grew, etc., etc.

MAPINIUS, évêque de Reims, succéda à Flavius en 547 et gouverna cette Eglise jusqu'en 569, et même, suivant d'autres chroniqueurs, jusqu'en 572. On ne possède presque aucun document sur son épiscopat. Vers l'an 551, saint Nicet, évêque de Trèves, reçut quelques insultes, pour s'être opposé à des mariages incestueux. Le roi Théobalde indiqua, à cette occasion, un concile à Toul, auquel il invita l'évêque de Reims. Celui-ci, n'ayant pas reçu la lettre du prince, ne se trouva point à l'assemblée. Théobalde lui en écrivit une seconde qui fut également sans effet, parce que Mapinius la reçut trop tard. Mais fâché de n'avoir point été invité au concile par saint Nicet lui-même, il lui en fit des reproches assez vifs dans une lettre où il lui disait que la concorde et la bonne intelligence qui doivent régner entre les évêques, exigeaient de lui cette invitation, parce qu'il lui convenait beaucoup mieux qu'au prince de l'instruire du sujet de cette assemblée. Cependant il ne laisse pas de témoigner à saint Nicet combien il est sensible aux peines qu'on lui suscitait. Il ajoute qu'il se serait rendu à Toul, dans le temps marqué, s'il avait reçu assez tôt les ordres du roi, convaincu qu'on doit obéir à ses ordres, lorsqu'ils ont pour objet le bien de l'Eglise.

On a une autre lettre de Mapinius, adressée à Villicus, évêque de Metz. Il loue ce prélat de sa grande douceur, de son zèle et de sa vigilance pastorale. Il dit que ces paroles de Jésus-Christ à saint Pierre: Paissez mes brebis, ne regardent pas seulement les apôtres, mais tous ceux qui sont revêtus de la dignité épiscopale. Il prie Villicus de lui marquer le prix des porcs dans le territoire de Metz, afin de lui envoyer l'argent nécessaire pour en acheter. Cette lettre, ainsi que la précédente, est écrite d'un style net et facile. Elles ont été imprimées toutes les deux dans la *Collection des conciles* du P. Labbe, dans les *Recueils* de Fréher et d'André Duchesne, dans l'*Appendice* des OEuvres de saint Grégoire de Tours, et dans l'*Histoire de la Métropole de Reims*, par dom Marlot.

MARAS, évêque d'Amida, en Mésopotamie, écrivit en son nom et au nom des évêques de sa province, une réponse à la

lettre circulaire que l'empereur Léon avait adressée à tout l'épiscopat pour savoir ce qu'il pensait du concile de Chalcédoine, et de l'ordination de Timothée Elure. Dans cette lettre, ces évêques le déclarent indigne de l'épiscopat et soutiennent que le concile de Chalcédoine n'a rien décidé que conformément aux divines Ecritures et à la tradition des Pères.

MARBODE, évêque de Rennes à la fin du XI[e] siècle, était né en Anjou d'une des familles les plus illustres de la province. Il fut instruit avec soin dans les lettres et dans les sciences cultivées de son temps, et remplit ensuite l'emploi de maître d'éloquence, d'une manière si distinguée, que Brunon, évêque d'Angers, lui confia la direction des écoles de son Eglise. Il joignit à la dignité de scholastique celle de grand archidiacre, et fut élu évêque de Rennes, en 1095 ou 1096. Marbode gouverna son diocèse avec beaucoup de sagesse et fut souvent consulté par les prélats voisins, dans des circonstances épineuses. Il embrassa vivement la cause de Rainauld de Martigné, nommé évêque d'Angers par la minorité du chapitre, et se rendit à Rome pour faire confirmer son élection par le Saint-Siége. Rainauld paya ce service de la plus noire ingratitude. Il priva Marbode des titres et des bénéfices dont il jouissait dans le diocèse d'Angers, et le chassa de cette ville sans vouloir l'entendre. Les deux prélats se réconcilièrent en 1108; et quelques années après, Rainaud, obligé de faire un voyage, confia l'administration de son diocèse à Marbode, pendant son absence. Sur la fin de sa vie, Marbode se démit de son évêché, et se retira dans l'abbaye de Saint-Aubin, où il prit l'habit monastique, suivant l'usage du temps. Il y mourut le 11 septembre 1123, à l'âge d'environ 88 ans, et fut inhumé dans l'église de l'abbaye où l'on voyait encore son tombeau il y a quelques années. Le marteau des révolutionnaires l'avait respecté.

SES LETTRES. — On a d'abord de lui des lettres, au nombre de six. La première et la plus intéressante est celle qu'il écrivit à Rainauld, pour se plaindre de ses mauvais procédés.

Il lui reproche d'avoir violé toutes les lois de l'Evangile dans la conduite qu'il a tenue à son égard sans l'avoir entendu. « Si je vous avais manqué, lui dit-il, n'auriez-vous pas dû m'avertir en particulier? Si j'avais été incorrigible, n'auriez-vous pas dû prendre avec vous deux ou trois témoins? Mais, au lieu de suivre la règle établie par Jésus-Christ, vous m'avez traité comme un païen et un publicain. Vous m'avez ôté tout moyen de m'excuser, de me justifier, ou de réparer ma faute, si j'en avais commis quelqu'une à votre égard. Mais enfin, quelle est donc cette faute par laquelle j'ai mérité que vous me fassiez subir un pareil traitement? Serait-ce parce qu'en écrivant au Pape, j'ai rejeté la cause de mon retard sur *la malice d'Angers* (20)? Mais peut-être qu'au lieu de dire *la méchanceté d'Angers*, je devais dire que *la bonté d'Angers m'avait retenu.* » Après avoir fait sentir à Rainaud le ridicule d'une telle accusation, il lui dit que, quand bien même il se serait rendu coupable contre lui de quelque grande faute, ses grands services devaient l'emporter; ce qui lui donne occasion de parler de tout ce qu'il a souffert, à Angers, à Tours et à Rome, pour faire maintenir son élection, qui, de son aveu, avait été tumultueuse, contraire aux canons et désapprouvée par la partie la plus saine du clergé. Il lui reproche de l'avoir chassé honteusement d'Angers, sans vouloir lui accorder un délai de six mois qu'il lui demandait pour se retirer honorablement. Comme Marbode se plaignait d'être traité si indignement par l'évêque d'Angers, celui-ci déféra l'affaire au Pape, sous prétexte qu'il était inscrit dans deux églises. Notre auteur, en rapportant ce trait à Rainauld, lui dit : « Après avoir refusé de m'entendre, après que je me suis épuisé pour vous de toutes manières, et par les dépenses que j'ai faites, et par les fatigues que j'ai essuyées, vous qui êtes jeune, robuste, riche et fier de votre dignité, vous me forcez, moi vieillard accablé d'années et d'infirmités et dans ce moment même attaqué de la fièvre, d'aller plaider ma cause à Rome, où de ma bonne volonté, j'ai plaidé la vôtre par mes larmes. » Il exhorte ensuite Rainaud à modérer ses emportements, à ne pas suivre l'impétuosité de la jeunesse, à respecter ses anciens, et à ne pas vérifier par sa conduite ce que quelques-uns disaient de lui, que le bonheur et l'élévation avaient fait connaître son caractère. « Si je vous parle ainsi, ajoute-t-il, ce n'est pas pour vous disposer à user d'indulgence à mon égard et à avoir pour moi des manières plus dignes d'un honnête homme, l'expérience que j'ai ne me permet pas de l'espérer; mais je crains que vous n'en traitiez d'autres de la même façon, en abusant à leur égard, comme au mien, de la puissance qui vous a été donnée pour édifier et non pas pour détruire. »

La seconde et la troisième lettres sont adressées à Ingelger, solitaire et prêtre, qui s'était alors acquis une grande réputation par la sainteté de ses mœurs. On l'accusait de ne pas vouloir entendre la messe d'un prêtre dont la conduite n'était pas exemplaire, et d'empêcher le peuple de recevoir de lui quelque sacrement que ce fût. Ingelger avait communiqué ses sentiments aux solitaires qu'il avait sous sa conduite. Marbode, dans ces deux lettres, répond au maître et aux disciples, et leur fait voir, par l'exemple de Jésus-Christ qui donna l'eucharistie à Judas aussi bien qu'aux autres apôtres, et par l'autorité de saint Augustin et du

(20) Marbode parle ici du mauvais procédé d'Etienne, doyen d'Angers, qui le fit arrêter et mettre en prison.

Pape Nicolas, dans sa lettre aux Bulgares, que le défaut de probité dans le ministre n'empêche ni la réalité ni l'effet du sacrement. La réponse d'Ingelger fut qu'il ne doutait pas de la validité des sacrements administrés par de mauvais prêtres, mais qu'il pensait qu'on devait éviter les hérétiques et déposer les prêtres fornicateurs. Marbode lui répond qu'on ne doit condamner personne que suivant les règles de l'Eglise. Il l'exhorte à corriger les pécheurs avec douceur et à prier pour eux, ou à les accuser devant leurs juges, afin qu'étant convaincus publiquement ils fussent punis.

Dans sa quatrième lettre, il prie Vital, fondateur de l'abbaye de Savigny, de donner une place dans son monastère à une pauvre fille qui désirait se consacrer à Dieu, et qui, quoique dotée de toutes les qualités réquises et même d'une belle instruction, ne pouvait espérer de se voir accueillie dans les anciens monastères, où, par une coutume déplorable, on préférait l'argent au mérite. C'est pourquoi il a recours à Vital, ne doutant pas que son monastère ne soit exempt de cette *contagion*. Toutefois, si Vital l'exige, il s'offre de donner quelque chose.

La cinquième est adressée à une religieuse nommée Agenoris. L'auteur la félicite d'avoir renoncé à tous les avantages du siècle et d'avoir plus aimé Jésus-Christ que tous les biens temporels. Il l'exhorte à faire tous ses efforts pour s'avancer chaque jour dans la vertu. « Car, telle est, dit-il, la condition de l'homme dans cette vie mortelle; il ne peut rester longtemps dans le même état, et il recule dès qu'il cesse de vouloir avancer. C'est pourquoi il faut que vous viviez chaque jour comme si vous ne faisiez que commencer. Il lui propose l'exemple de l'Apôtre parlant ainsi aux Philippiens: *Mes frères, je ne pense point avoir atteint le but où je tends; mais tout ce que je fais maintenant, c'est qu'oubliant ce qui est derriere moi, et marchant vers ce qui est devant moi, je cours incessamment vers le but de la carrière.* Si le grand Apôtre qui avait reçu du ciel tant de faveurs tient ce langage, quel est l'homme, quelque saint qu'il soit, qui puisse se flatter d'avoir fait quelques progrès? Notre-Seigneur instruisant ses apôtres, leur dit: *Lorsque vous aurez fait toutes ces choses*, dites: *Nous sommes des serviteurs inutiles, nous n'avons fait que ce que nous devions.* En vous parlant de la sorte, mon dessein n'est pas de vous jeter dans le désespoir, mais de vous inspirer l'humilité, de peur que les louanges que l'on vous donne ne vous portent à croire que vous êtes la seule qui pratiquiez l'Evangile, après avoir renoncé à tout pour suivre Jésus-Christ. » Il lui fait sentir qu'elle doit avoir des sentiments bien différents. En quittant le monde, on n'est pas pour cela victorieux de l'ennemi du salut; mais on ne fait que lui déclarer la guerre, et on commence le combat. L'ennemi emploie toutes sortes de ruses pour vaincre; il tâche de séduire en rappelant le souvenir des plaisirs passés; il inspire le dégoût par la vue de l'avenir; et il tire de la vertu même des armes pour blesser. « Pour vous, servante de Jésus-Christ, repoussez tous ces traits, avec le bouclier de la foi. Oubliez ce qui est derrière vous pour marcher en avant, puis, mettez votre confiance dans Celui à qui vous vous êtes consacrée, et qui ne permettra pas que vous soyez tentée au delà de vos forces. Combien de vanité dans les choses du monde! combien de douceur dans l'amour des biens éternels! Les biens du siècle ne sont qu'imaginaires, les biens de l'éternité sont réels et infinis. Il est doux de servir Dieu, il est atroce de servir le démon. » Craignant que les occupations d'Agenoris ne lui permissent pas de relire souvent une aussi longue lettre, Marbode ajouta à la fin une règle de vie tirée des maximes des anciens Pères, afin qu'elle pût y recourir fréquemment, comme à un miroir qui lui ferait connaître tout ce qu'il y aurait à réformer dans sa conduite.

La sixième et dernière lettre est adressée à Robert, serviteur de Dieu, c'est-à-dire à Robert d'Arbrissel. L'auteur lui témoigne d'abord la joie qu'il éprouve lorsqu'il entend dire du bien de lui, et sa douleur lorsqu'il en apprend des choses désavantageuses; puis il lui représente que l'état qu'il a embrassé exige de sa part une grande circonspection dans ses paroles et dans sa conduite, afin de ne donner aucun scandale, ni aucune prise à la médisance. Après cet avis général, Marbode entre dans quelques détails et dit à Robert qu'il va lui marquer particulièrement ce qui scandalise dans sa conduite, afin que, s'il s'en reconnaît coupable, il travaille à se corriger, ou s'il ne l'est point, qu'il dissipe ces faux bruits. On voit par ces paroles que Marbode ne portait pas un jugement fixe sur ce que l'on débitait de désavantageux contre Robert, mais qu'il l'avertit charitablement pour lui donner occasion de se corriger ou de se justifier. Les reproches que l'on faisait à Robert, et dont Marbode l'avertit, se réduisent à trois chefs. Le premier regarde la trop grande familiarité qu'on lui reprochait d'avoir avec les femmes qui l'accompagnaient dans ses missions; le second, la singularité de son costume; et le troisième, la liberté qu'il se donnait d'invectiver dans ses prédications contre toute sorte de personnes, soit présentes, soit absentes, et surtout contre les ecclésiastiques. Marbode discute ces trois chefs d'accusations, comme si Robert en était réellement coupable, lui fait voir les dangers que peut présenter une telle conduite, et lui donne des conseils pour la mieux diriger à l'avenir. Il finit sa lettre en lui demandant sur chaque fait qui lui est reproché une réponse qui soit satisfaisante, sans quoi il craint beaucoup pour son salut.

Le zèle des disciples du bienheureux Robert d'Arbrissel pour venger la mémoire

de leur saint fondateur, a rendu cette lettre fameuse par les efforts qu'ils ont faits pour en prouver la supposition. Mais ces efforts ont été inutiles. La réputation et la sainteté du bienheureux fondateur de Fontevrault sont indépendantes de la supposition ou de l'authenticité de la lettre de Marbode, aussi bien que de celle de Geoffroi de Vendôme. Quiconque se donnera la peine de la lire et de la comparer avec les cinq autres, sera convaincu qu'elles sont toutes du même auteur. C'est le même style, la même chaleur, le même fonds de raisonnement, la même abondance de citations et d'autorités de l'Ecriture et des Pères, et la même manière de les citer, de sorte qu'il n'est pas possible de se refuser à une telle évidence.

C'est pourquoi les critiques les plus judicieux et les plus sensés n'ont jamais douté de l'authenticité de cette lettre ni que Marbode en fût l'auteur. *Quem verum hujus epistolæ parentem esse non dubito*, dit le P. Mabillon, dont tout le monde connaît le sage discernement et la modestie, quand il s'agit de décider. Du reste, cette question de critique nous paraît parfaitement résolue dans l'*Histoire littéraire de la France*, tome X, page 359 et suivantes.

Vie de saint Lezin. — Les autres ouvrages de Marbode sont les *Vies* de quelques saints et un grand nombre de poésies sur différents sujets. Nous commencerons par rendre compte de ces Vies, en suivant l'ordre de la dernière édition.

La première est celle de saint Lezin, évêque d'Angers, connu, dans les auteurs latins, sous le nom de Licinius. La vie de ce saint prélat, mort en 606, avait été écrite par un anonyme d'Angers même. A la prière des chanoines de cette église, Marbode entreprit de donner une nouvelle Vie; ce qu'il fit, en conservant tout le fond de la première et en bornant son travail à changer le style, à l'abréger où il était trop diffus et à l'étendre où il était trop concis. Il explique, dans une petite préface, les motifs qui l'ont engagé à retoucher cette Vie et le plan qu'il a suivi pour la rendre plus utile. Elle est divisée en quatre chapitres. Dans le premier, il parle de l'éducation et des premières années de saint Lezin, de la piété qu'il fit paraître dès l'enfance et qui ne fit que croître en lui, même au milieu des délices de la cour et du tumulte des armes, qu'il quitta pour entrer dans l'état ecclésiastique et embrasser la vie religieuse où il se distingua par la pratique de toutes les vertus. — Dans le second chapitre, Marbode rapporte comment Lezin fut choisi, malgré lui, pour remplir le siége d'Angers, et avec quel zèle il s'acquitta de tous les devoirs de cet état, en exerçant les œuvres de miséricorde, en visitant son diocèse, en prêchant la parole de Dieu et en travaillant à la conversion des pécheurs. Le troisième et le quatrième sont consacrés à parler des merveilles que Dieu opérait par le ministère de ce saint évêque, dont la mort, précieuse à ses yeux, fut encore accompagnée de plusieurs miracles. Marbode était archidiacre d'Angers lorsqu'il fit cet ouvrage. Les Bollandistes l'ont publié dans leur recueil, au 13 de février, et Arnaud d'Andilly l'a traduit en français.

Vie de saint Robert. — Marbode fit, pour la Vie de saint Robert, fondateur et premier abbé de la Chaise-Dieu, dans les montagnes de l'Auvergne, ce que nous lui avons vu faire pour celle de saint Lezin d'Angers. Il se contenta de la retoucher sur le travail fidèle d'un moine nommé Géraud ou Gérard de la Venna, qui avait été disciple du saint. Il l'entreprit à la prière de l'abbé et des religieux de la Chaise-Dieu, et il expose ainsi les motifs qui l'y déterminèrent: « Comme le but de celui qui écrit les actions des saints est de porter le lecteur à suivre leurs exemples, il doit se mettre à leur portée, afin qu'ils ne soient ni embarrassés par l'obscurité du style, ni fatigués par ses longueurs. » Géraud avait divisé son ouvrage en deux parties, ou deux livres, dont le premier contenait l'histoire de saint Robert, et le second traitait de ses vertus. Marbode, ayant retouché le premier, l'envoya à l'abbé et aux religieux de la Chaise-Dieu, qui en furent si satisfaits qu'ils le prièrent avec instance de rendre le même service au second. L'archidiacre d'Angers se soumit à leurs désirs et fit un second livre qu'il leur adressa, avec une lettre qui ne respire que la modestie et l'humilité chrétiennes. Cet ouvrage se trouve dans le même recueil que le précédent, au 24 avril.

Vie de saint Mainbœuf. — Il était évêque de Rennes, lorsqu'il retoucha la Vie de saint Mainbœuf, en latin Magnobodus, évêque d'Angers et disciple de saint Lezin. Cette Vie avait été publiée par un anonyme, mais avec trop d'étendue. Il fut engagé à ce travail par les chanoines de la collégiale érigée sous l'invocation du saint. Pour marque de leur gratitude, ils lui accordèrent des prières pendant sa vie et après sa mort. Dom Beaugendre a publié cette Vie parmi les œuvres de Marbode.

Vie de saint Gautier. — Il y a encore deux autres Vies de saints qui ne se trouvent pas dans la dernière édition des œuvres de Marbode. La première est celle de saint Gautier, abbé et chanoine d'Esterp, dans le Limousin, mort en 1070. Marbode la composa sur une plus ample, écrite par un disciple de ce saint, ou tout au moins un témoin oculaire de ses actions, dont il a tiré ce qui convenait le mieux à son sujet. Elle est insérée dans le recueil de Bollandus, au 11 mai.

Vie de saint Florent. — La seconde Vie, omise dans l'édition des œuvres de Marbode, est celle de saint Florent, dont nous serons plus en état de rendre compte lorsque les continuateurs de Bollandus l'auront donnée au public, comme ils l'ont promis. Ils pourront aussi nous donner plusieurs éclaircissements sur les écrits de Marbode, par le moyen du manuscrit qu'ils ont entre les mains. Mais Bollandus a-t-il conservé des continuateurs jusque dans notre siècle, et ce manuscrit existe-t-il encore?

Vie de saint Théophile. — A toutes ces Vies des saints, que Marbode a composées en prose, il faut en ajouter d'autres écrites en vers et qui font partie de ses poésies, dont il nous reste à parler. La première Vie écrite en vers est celle de saint Théophile. Quelques critiques l'ont regardée comme une fable; mais les raisons par lesquelles les Bollandistes en établissent la vérité, ont paru si solides au P. Beaugendre, qu'il a cru que ce serait blesser la justice et la piété, et même donner atteinte au crédit que la sainte Vierge possède sur le cœur de son Fils pour obtenir aux pécheurs la rémission de leurs fautes, que de douter de la vérité de cette histoire. Ne peut-on pas, au contraire, rétorquer l'argument, et dire que c'est donner atteinte à ce que la religion nous apprend du crédit des saints et même de la sainte Vierge auprès de Dieu, que de le faire dépendre de faits semblables à ceux qui sont rapportés dans la Vie de Théophile. Nous renvoyons le lecteur, pour en juger, soit à l'auteur original, soit à la relation abrégée qui s'en trouve dans l'*Histoire littéraire de la France*, tome X, page 367 et suivantes. Cette Vie est renfermée dans un poëme de 568 vers, divisé en quatre chants ou chapitres. Dans le premier, l'auteur parle des premières années de Théophile et de sa chute; dans le second, de sa pénitence; dans le troisième, d'une apparition de la sainte Vierge, qui lui fait des reproches et lui donne l'espérance du pardon; dans le quatrième, de ce pardon et de sa mort.

Nous remarquerons ici, en général, que, parmi les poésies de Marbode, il y en a plusieurs de suspectes. Cela demanderait une grande discussion que nous ne sommes point en état de faire, faute de manuscrits. C'est pourquoi, en continuant de rendre compte des écrits de notre prélat, nous aimons mieux nous en rapporter à l'éditeur que de combattre des conjectures par d'autres conjectures. Nous nous contenterons aussi de mentionner simplement les autres Vies de saints écrites en vers, sans nous astreindre à en donner une analyse qui nous entraînerait au-delà des bornes.

Ainsi, on a de lui, 1° le Martyre des sept frères Machabées et de leur sainte mère; ce poëme, qui ne contient que 158 vers, se trouve dans l'édition de 1424; 2° le poëme sur le martyre de saint Laurent, faussement attribué à Hildebert du Mans, mais victorieusement revendiqué par nos meilleurs bibliographes; il est composé de 335 vers hexamètres; 3° un poëme de 482 vers hexamètres sur le martyre de saint Victor, également contesté à Marbode et faussement attribué à Hildebert; 4° un autre poëme sur le martyre de saint Maurice et de ses compagnons; 5° la Vie de sainte Thaïs, pénitente d'Egypte, en 159 vers; 6° un poëme de 36 vers sur le martyre de saint Félix et de saint Adouet: on trouve à la fin une prière dans laquelle l'auteur déclare avoir été témoin de plusieurs miracles obtenus par leur intercession; 7° la Vie de saint Maurille, disciple de saint Martin, et ensuite évêque d'Angers : c'est un poëme de 682 vers, et divisé en deux livres qui sont remplis de miracles. L'auteur n'a pas oublié l'histoire, ou plutôt la fable de saint René et de sa résurrection, arrivée sept ans après sa mort.

POÉSIES SUR DIVERS SUJETS. — Les autres poésies de Marbode sont : trois hymnes sur sainte Madeleine; des prières à Dieu et à la sainte Vierge; une hymne sur les prêtres; une épigramme à Hildebert sur ses écrits; l'éloge de la chasteté et des autres vertus; une épigramme très-mordante contre un abbé qui usurpait les ornements épiscopaux, l'anneau, les gants, les sandales, la mitre (il le compare à un âne couvert de la peau du lion); l'éloge de la vie monastique; des épigrammes à diverses personnes; des poëmes sur les fêtes de l'Epiphanie, de l'Annonciation, de la Purification, de l'Ascension; sur les avantages de la solitude; sur le mépris de la vie présente; sur l'utilité de la Croisade; sur le naufrage de Jonas, et sur quantité d'autres sujets. Marbode mit en vers héroïques le livre de Ruth et l'histoire du rapt de Dina, rapportée dans le chapitre XXXIV de la *Genèse*. Il y a aussi des vers à la louange d'Anselme de Laon, célèbre par son savoir, et maître d'Abailard; l'épitaphe de Charlemagne et celle de Lanfranc de Cantorbéry.

Des ornements du langage. — Dans le temps que Marbode enseignait la rhétorique à Angers, il fit un traité sous ce titre : *De Ornamentis verborum*, et le dédia à un de ses disciples. Il est divisé en trente articles. Dans chacun, l'auteur commence par donner en prose l'explication d'un terme ou d'une figure placés en tête; puis, il en reproduit un autre exemple en vers. Ainsi, après avoir expliqué ce que c'est que la répétition, il en fournit un modèle dans les vers suivants :

Tu mihi rex, mihi lex, mihi lux, mihi dux, mihi vindex
Te colo, te laudo, te glorificans, tibi plaudo.

Ailleurs, après avoir dit que l'exclamation est une figure par laquelle nous marquons notre douleur ou notre indignation, en nous adressant à un homme, à une ville ou à quelque autre chose, il en propose un exemple en ces termes :

O Asiæ flos, Troja potens : o gloria quæ nunc
In cineres collapsa jaces!

Cet écrit est terminé par un épilogue, dans lequel l'auteur promet de donner encore d'autres instructions sur la même matière.

Cætera quæ restant, me dispensante dabuntur.

En attendant, il exhorte son disciple à se bien pénétrer de celles que ce livre contient. Il ajoute que celui qui, en écrivant, veut acquérir de la réputation, doit s'appliquer surtout à peindre au naturel l'âge, le sexe, les mœurs, les conditions des personnes dont il parle. S'il s'écarte de ces règles, il ne sera qu'un Bavius; s'il les suit, il pourra égaler Homère.

Hæc spernens Bavius, hæc servans fiet Homerus.

Des Dix chapitres. — Le livre des *Dix chapitres*, qu'il avait composé étant jeune, et qu'il corrigea dans sa vieillesse, est peut-être l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur et celui dans lequel il aura le mieux réussi. Non-seulement les pensées en sont justes, mais la poésie en est meilleure. Dans le premier chapitre, qui traite *De apto genere scribendi*, il débute en regrettant plusieurs écrits trop libres qu'il a publiés dans sa jeunesse; il souhaiterait qu'ils n'eussent jamais vu le jour; mais, comme cela n'est plus possible, il promet de réparer ces fautes en ne s'exerçant, à l'avenir, que sur des sujets graves et sérieux. Il exige trois conditions pour bien écrire: Il faut que le discours soit clair, sans défauts et orné de figures. Celui qui réunit ces trois qualités a trouvé le secret d'allier ensemble l'utile et l'agréable, et de mériter l'attention de ceux qui le lisent ou qui l'écoutent. — Dans le second chapitre, Marbode fait une belle et vive peinture des différents états de l'homme, des maux et des passions auxquels il est sujet à tous les âges de la vie, depuis le moment de sa jeunesse jusqu'à sa mort. «Mais il ne faut pas croire, dit-il, que lorsque nous mourons, tout meurt avec nous; le corps même ne périt point, et il sera réuni à l'âme immortelle qui l'a animé.» Il finit ce chapitre par une humble confession de ses péchés, et il en demande pardon à Dieu, dont la miséricorde est l'unique fondement de son espérance et de son salut. — Dans le troisième, il expose, avec un grand détail, les maux que la femme cause dans le monde. « Elle est une source de querelles, de divisions, de séditions, même parmi les parents et les amis, qu'elle soulève les uns contre les autres. Elle fait tomber la couronne du front des monarques; elle arme les nations pour se détruire; elle renverse les villes, remplit tout de sang et de carnage, porte le fer et le feu dans les campagnes; en un mot, il n'est presque aucune sorte de calamités où elle n'ait quelque part: l'envie, la colère, l'avarice, le désir de la vengeance, forment le fond de son caractère. » — Dans le quatrième chapitre, Marbode fait l'éloge de la femme vertueuse, le plus grand bien, sans contredit, que Dieu nous accorde en cette vie. Après nous avoir représenté tous les avantages qu'elle procure à la société, il ajoute qu'on a souvent vu dans ce sexe, justement considéré comme le plus faible, une vertu non-seulement égale, mais quelquefois supérieure à celle de l'homme. Il en cite plusieurs exemples empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament, et même aux histoires des païens. D'où il conclut que, pour la femme, son sexe n'est point un sujet de blâme, pas plus que celui de l'homme ne lui est un titre d'honneur: ce qui fait le mérite de l'un et de l'autre, c'est la vertu. — Dans le cinquième chapitre, il parle de la vieillesse, dont il décrit les inconvénients et les avantages. Il remercie Dieu de l'avoir conduit jusqu'à un âge où il peut recueillir le fruit de ses études, en lisant, méditant et écrivant quelque chose d'utile pour l'instruction de son troupeau. — Le sixième chapitre traite du destin et de la naissance. L'auteur y combat, par des raisonnements solides, l'astrologie judiciaire. Il déclare qu'il a éprouvé par lui-même la fausseté de cette science, à laquelle il s'était autrefois appliqué. — Dans le septième, Marbode réfute le système d'Epicure, qui, selon lui, a fait consister le souverain bien dans le plaisir. — Dans le huitième, il entreprend d'établir les lois qui doivent régler la véritable amitié parmi les gens de bien, et les fruits agréables que l'on en peut retirer. Il traite de dogme exécrable et inhumain le sentiment de certains philosophes qui ont prétendu que le sage doit vivre content de s'aimer lui-même. Pour lui, il regarde comme une chose si nécessaire d'avoir des amis, qu'il vaut mieux en avoir même de suspects que de n'en pas avoir du tout. Aussi, ne fait-il pas difficulté de dire qu'un ami est le plus grand bien qu'il y ait après Dieu et la vertu. — Dans le neuvième chapitre, il montre les avantages de la mort. Tous les hommes se plaignent de l'arrêt fatal prononcé contre eux. Tout âge, tout sexe, toute condition, vieillard, jeune homme, riche, pauvre, sujet, souverain, font là-dessus des plaintes qui sont également injustes. La mort n'est point à craindre pour les bons, puisqu'elle est la fin de leurs travaux et le commencement de leur bonheur. Pour les méchants, ce n'est point la mort, mais leur mauvaise vie qui attire sur eux les supplices qu'ils redoutent. La raison qui la leur fait craindre n'est donc point juste. La mort même leur est avantageuse, puisque, en terminant leur carrière, elle arrête leurs crimes, qui attireraient sur eux de plus grandes peines encore, s'ils continuaient de vivre plus longtemps. — Enfin, dans le dixième et dernier chapitre, il prouve la résurrection des corps.

Contre les habitants de Rennes. — Il y a deux satires qui semblent bien appartenir à ces poésies de sa jeunesse que Marbode a condamnées. La première est dirigée contre les habitants de Rennes, sous ce titre : *De Civitate Redonis.* L'auteur les représente comme un peuple livré au plaisir, ennemi du travail, plein de mépris pour tous les gens de bien, et mettant toute son application à tromper. Il n'y avait point de mauvaise cause qui ne fût assurée de trouver, dans cette ville, des avocats toujours prêts à employer leur ministère à faire condamner l'innocent et absoudre le coupable.

Causidicos, perfalsidicos absolvet iniquos.
Verificos et pacificos condemnat amicos.

La probité y était à charge, la bonne foi y était inconnue; les riches opprimaient les pauvres, et la noblesse exerçait une tyrannie cruelle sur les paysans. Dom Lobineau se contente de dire qu'il y a un peu de passion dans ce portrait. Il semble qu'un historien de la Bretagne pouvait, sans s'écarter de l'impartialité dont il doit toujours faire

profession, dire quelque chose de plus et moins ménager une pièce si injurieuse aux habitants de la capitale d'une province dont il écrivait l'histoire.

Versus canoniales. — La pièce qui porte ce titre est une satire, plus considérable et beaucoup plus vive encore que la précédente. Le poëte y fait une peinture affreuse des mœurs des ecclésiastiques. Il leur reproche d'avoir des règles particulières pour eux, de commettre impunément toute sorte de crimes, d'exercer une domination qu'il appelle exécrable, de dépouiller les autels, de briser les calices, etc., sans que personne ose les blâmer de tels excès : *Nec mutire licet* : ce serait même un crime digne de punition d'y trouver à redire. Si quelqu'un a la hardiesse de le faire, il est menacé de châtiments qui devront servir d'exemple aux autres. C'est à nous, disent ces ecclésiastiques, à régler les lois et à prescrire aux autres ce qu'ils doivent observer :

Nos leges regimus, nos jura docenda tenemus.

Si nous volons, nous prétendons que le larcin demeure impuni. La loi n'a de force qu'autant qu'il plaît au souverain. Le roi et les supérieurs ne sont soumis à aucune loi. *Rex et præpositi nulla sunt lege premendi.* En détaillant les excès dont il les accuse, il répète plusieurs fois ces paroles :

Altera præpositis est, altera regula nobis.

Outre les plaintes générales, qui s'adressent indifféremment à tous les ecclésiastiques, il fait encore quelques portraits particuliers, dont il se garde bien d'atténuer les couleurs. Il n'épargne pas même l'évêque, qu'il traite d'ignorant, et dont il parle avec le plus grand mépris. « Il lui sied bien, dit-il, d'occuper le premier rang, de vouloir être le maître des autres, lui qui n'est propre qu'à conduire des ânes. »

Cur tenet imperium? cur se vult esse magistrum?
Et cur doctores sub se premit atque priores,
Quem decet ex atavis asinum deducere silvis?

On croit que ce prélat était Geoffroi de Mayenne, contre lequel on porta des plaintes au Pape, parce qu'il avait été ordonné n'étant encore que néophyte et sans qu'il possédât aucune teinture des lettres. Ce Geoffroi quitta l'évêché d'Angers en 1101 et se retira à l'abbaye de Cluny. Cette retraite ne lui fait-elle pas plus d'honneur qu'à Marbode une satire dans laquelle la passion étouffe, pour ainsi dire, sous chaque mot, l'esprit de charité? On peut donc croire, avec quelque fondement, que ces vers sont du nombre de ceux qu'il voudrait n'avoir jamais composés.

Des pierres précieuses. — Ce livre, qui porte le nom de Marbode dans les manuscrits des anciennes bibliothèques Colbert et de Saint-Victor, est peut-être le plus connu de ses ouvrages. C'est une preuve de plus en faveur de l'axiome du poëte latin : *Habent sua fata libelli.* On croit généralement que Marbode n'en fut point l'auteur, mais qu'il ne fit que traduire en vers latins, pour Philippe Auguste, un ouvrage grec attribué à Evax, médecin arabe, qui vivait au ve siècle. Cette explication, qui roule sur les différentes espèces et sur la nature des pierres, est toute profane et ne respire que les superstitions et la magie du paganisme. Il y a peu de passages dans le poëme qui n'en fournissent des preuves. Dès le début, l'auteur se pose en vrai disciple de Pythagore en disant, d'un air mystérieux, qu'il ne veut communiquer son ouvrage qu'à trois amis, parce que ce nombre trois est un nombre sacré ; ce qui est une idée pythagoricienne, comme le remarque fort judicieusement un des éditeurs de notre poëte. Dans sa description de l'émeraude, il parle en devin du paganisme et en charlatan. Suivant lui, elle a la propriété de faire connaître l'avenir ; elle sert à enrichir celui qui la porte avec respect, et elle lui donne en toutes occasions le don de persuader par ses discours. Ce qu'il dit de l'héliotrope est encore plus ampoulé, plus superstitieux et sent davantage le magicien. Il prétend qu'elle a la vertu de produire la pluie et le beau temps; de faire deviner les choses cachées et les choses à venir ; qu'elle sert à enrichir celui qui la porte avec respect, de prolonger la vie des hommes et de les rendre invisibles, lorsque cette pierre est jointe à l'herbe qui porte son nom, surtout avec un certain distique mystérieux qui décuple sa force et sa vertu. Il attribue de même des vertus magiques au diamant, et surtout à l'aimant dont il se plaît à énumérer plusieurs vertus particulières. Il serait facile, si l'ennui et le dégoût ne nous retenaient, de multiplier les preuves ; mais ce que nous avons rapporté suffit pour convaincre tout lecteur qui n'est pas prévenu d'avance, qu'il est difficile d'attribuer un pareil ouvrage à un évêque, aussi croyant et aussi pieux que l'était Marbode. Il nous en coûte assez déjà de nous soumettre au jugement des critiques les plus nombreux, en leur accordant qu'il a pu en être l'abréviateur ou même le traducteur. Aussi ne doutons-nous pas que cette œuvre, composée dans sa jeunesse, est une de celles qu'il a regrettées le plus sur la fin de sa carrière, et qu'il aurait voulu effacer avec ses larmes.

Ce qui a peut-être induit en erreur bien des critiques, en leur faisant attribuer à Marbode un ouvrage dont il n'était pas l'auteur, est un petit écrit réellement sorti de sa plume, et donnant des explications morales sur les douze pierres précieuses dont il est parlé dans l'Apocalypse. C'est une prose en seize strophes, qui n'avait jamais été imprimée, et que dom Beaugendre a publiée sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor. L'auteur y expose, dans un sens moral, la signification des douze pierres qui servent de fondement à la Jérusalem céleste. Le jaspe, dont la couleur est verte, marque ceux dont la foi est toujours la même, sans subir aucune altération, et qui résistent courageusement aux suggestions

du démon. La sardoine, par sa couleur rouge, désigne les martyrs qui répandent leur sang pour Jésus-Christ, et ainsi des autres. A la suite de cette prose, Marbode répète les mêmes explications en douze articles, et les étend quelquefois davantage. — Dans un autre petit écrit, il revient sur la nature des pierres en général, et leur attribue des effets merveilleux. C'est un précis de ce qu'il y a de plus superstitieux dans le traité dont nous avons parlé plus haut, et qu'il n'a peut-être traduit qu'entraîné par son goût pour l'astrologie judiciaire. -- Il y a joint un autre précis bien différent : celui des explications morales des douze pierres citées dans l'Apocalypse. Il est terminé par seize vers en vieux français, pour montrer que ces douze pierres sont les figures des saintes âmes qui servent Dieu.

Marbode est auteur de l'éloge en vers de Milon, qui de moine de Saint-Aubin d'Angers, devint évêque de Palestrine, cardinal et légat du Pape en France. Cette pièce, que dom Beaugendre a omise dans la collection complète des œuvres de notre auteur, a été imprimée dans l'*Appendix*, au tome V° des *Annales bénédictines*. Nous ne croyons pas devoir ajouter à cet article, déjà trop étendu, la liste des ouvrages qu'on a faussement attribués à notre auteur.

Il est aisé de se former une juste idée de Marbode, par les extraits que nous avons cités de quelques-uns de ses écrits. Il était d'un caractère vif et caustique, comme on le voit par ses lettres à Robert d'Arbrissel, à Rainaud d'Angers, et par plusieurs de ses poésies, qui sont pleines de feu, d'invectives et de railleries. Quoiqu'il se fût plus appliqué à l'étude de l'éloquence qu'à celle de la théologie, il paraît néanmoins qu'il n'avait pas absolument négligé cette science de son état. L'usage qu'il fait de l'Ecriture et des Pères, dans plusieurs de ses ouvrages, montre qu'il avait puisé à ces sources pures et qu'elles lui étaient familières. Sa lettre à Vital, sa réponse à une consultation d'Hildebert, quoique fort courtes, l'une et l'autre, prouvent qu'il était versé dans les écrits de saint Augustin. Son style, tant dans sa prose que dans ses vers, n'est pas celui que l'on pourrait attendre d'un écrivain qui a passé une partie de sa vie à professer l'éloquence; cependant il est agréable et se fait lire avec plaisir, peut-être un peu plus par la vivacité des pensées que par la pureté des expressions. Ses lettres sont assez bien écrites, remplies de bons principes et de citations parfaitement appliquées. Ses poésies, sans briller par la facture du vers ni la beauté de l'expression, abondent en pensées justes et solides. Cependant, il s'en trouve quelques-unes, comme son poëme sur la solitude, ses lettres à la reine Mathilde, et un certain nombre d'autres pièces dont le style, frappé au meilleur coin, peut faire juger des succès qu'il aurait obtenus dans ce genre d'écrire, s'il ne s'était pas laissé entraîner à son imagination, en sacrifiant, comme les autres poëtes de son siècle, au mauvais goût des consonnances et des rimes. Devenu plus mûr en avançant en âge, il secoua ce joug et s'attacha plutôt à dire des choses utiles qu'à les orner d'une manière frivole. Ses dernières poésies, en effet, sont remplies de pensées solides, de réflexions judicieuses et de sentiments chrétiens, qui portent la lumière dans l'esprit en même temps qu'ils répandent l'onction dans le cœur. L'auteur de l'histoire manuscrite de l'université d'Angers assure que Marbode fit, de son temps, les délices de la province d'Anjou. Tous les historiens qui ont parlé de lui se sont accordés à le représenter comme l'homme le plus accompli de son siècle. Il joignait au savoir et à l'éloquence un jugement solide, une bravoure digne de son rang et une piété exemplaire. Dussaussay, évêque de Toul, n'a pas hésité à le mettre au rang des saints en insérant son nom dans le martyrologe de son diocèse, au 11 septembre.

L'édition la plus complète des œuvres de Marbode est celle qui a été publiée à la suite de celles de saint Hildebert; Paris, *in-folio*, 1708. Il y a été inséré une traduction en vers français, du poëme des Pierres précieuses, tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Victor, et qui est attribuée à un poëte contemporain de l'auteur. Sinner le croit de Brunetto Latini. On peut consulter, pour plus de détails, l'*Histoire littéraire de la France*, t. X, p. 343 à 392.

MARC, hérésiarque du II° siècle, et disciple de Valentin, descendait de Basilides, l'un des chefs des gnostiques. Il paraît qu'il vivait encore vers l'an 180 ou 190. Peu content de la doctrine de son maître, ou peut-être curieux d'y ajouter quelque chose, pour devenir lui-même chef de secte, il se composa un système particulier. Au lieu de la Trinité du dogme catholique, il admettait dans Dieu une *quaternité*, fruit de son imagination, et composée de l'*ineffable*, du *silence*, du *Père* et de la *vérité*. Il assurait que c'était cette quaternité même qui s'était révélée à lui, et qui lui avait fait connaître la vérité nue et tout entière. Il attribuait une vertu particulière à l'alphabet grec. Cet alphabet, selon lui, était tout à fait mystérieux, et contenait la *plénitude* et la *perfection* de la vérité. Ce n'était que par son moyen qu'on pouvait parvenir à la découvrir; et c'était pour cela que Jésus-Christ était appelé *Alpha* et *Omega*. A l'hérésie, Marc joignait la magie, et passait pour faire des miracles. Soit jonglerie, soit emploi de moyens naturels peu connus du vulgaire, il savait en imposer aux yeux et s'attirait, par ses prestiges, un grand nombre de sectateurs. Quoiqu'il ne fût point prêtre, il affectait d'offrir l'Eucharistie; et, mêlant du vin et de l'eau dans un calice, sur lequel il prononçait une sorte d'invocation, il faisait paraître ce mélange d'une couleur de pourpre foncé, semblable à celle du sang, qu'il disait que la grâce souveraine y avait fait descendre. Il présentait ensuite ce breuvage aux assistants, et quelquefois il faisait

faire cette consécration par des femmes. Nous ne dirons rien ici des débauches qui lui sont reprochées par l'histoire, nous contentant de renvoyer nos lecteurs au *Traité* de saint Irénée *contre les hérésies*, dont nous avons rendu compte dans ce volume, et auquel nous avons emprunté ces détails.

MARC L'ERMITE. — Pallade et Sozomène font mention d'un ermite nommé Marc, qu'ils représentent comme un des plus célèbres solitaires d'Egypte au IVe siècle, et qui avait vécu au moins cent ans, puisqu'il avait atteint cet âge lorsque Pallade le vit en 390. C'est le même que l'on appelle Marc des Cellules. Nicéphore en parle aussi, mais il le distingue d'un autre Marc, à qui il attribue divers ouvrages, qui avait vécu sous Théodose le Jeune et qui avait eu pour maître de philosophie saint Jean Chrysostome. Cotelier, dans son Recueil grec des paroles des Pères, parle d'un autre Marc qu'il qualifie abbé d'Egypte; on en cite un quatrième qui aurait vécu sous l'empire de Léon VI, au commencement du Xe siècle; et il serait facile d'en citer plusieurs autres encore. La difficulté est de savoir lequel parmi eux est auteur des huit traités de morale cités par Photius, et que nous avons dans le tome Ve de la *Bibliothèque des Pères*, sous le nom de Marc l'Ermite. Pallade n'attribue aucun écrit à Marc des Cellules; on n'en accorde pas non plus à Marc abbé d'Egypte, dans le Recueil des paroles des anciens Pères, ni ailleurs; quant au solitaire du même nom qui vécut sous le règne de Léon VI, il ne peut être regardé comme l'auteur des traités dont nous parlons, puisqu'ils sont cités par Photius qui vivait plus de cinquante ans avant lui, et qu'il parle de Marc l'Ermite comme d'un écrivain qui lui est antérieur. L'abbé Dorothée, qui écrivait dans le VIIe siècle, rapporte dans ses instructions quelques paroles de l'abbé Marc; mais il ne dit pas qu'il ait composé d'ouvrages. Rien donc d'assuré sur l'auteur de ces huit traités de morale, sinon qu'ils sont de Marc l'Ermite, et que ce solitaire a vécu plusieurs années avant que Photius composât sa Bibliothèque, c'est-à-dire, avant l'an 858. Du reste, cet auteur, quel qu'il soit, n'est exact ni dans ses expressions ni dans sa doctrine.

De la loi spirituelle. — Le premier de ces traités est intitulé: *De la loi spirituelle.* Photius en parle comme d'un ouvrage utile à ceux qui veulent vivre dans la piété. Marc y expose que ceux-là sont dans l'erreur qui s'imaginent pouvoir être sauvés par les œuvres dépourvues de la foi. Non-seulement la foi est nécessaire au salut, mais on ne peut l'acquérir par des œuvres faites sans le secours de la grâce. Il avance sur ce sujet deux cents maximes qui sont comme autant de principes, dont voici quelques-unes des plus remarquables. « Nous savons certainement que Dieu est le principe de tout bien; qu'il est le principe, le milieu et la fin; qu'il nous est impossible de faire quelque chose de bon ou de croire, si ce n'est par Jésus-Christ et le Saint-Esprit. Tout bien nous est donné de Dieu gratuitement. Invoquez donc le Seigneur, afin qu'il ouvre les yeux de votre cœur, que vous voyiez et que vous conceviez l'utilité de la prière et de la lecture des saints livres. » Ce passage est bien contraire à ce qu'il dit dans sa préface : que nous avons naturellement cette promptitude d'esprit que Dieu demande de nous, et que Dieu nous donne la grâce lorsque nous avons cru, et que nous voulons rendre quelque vertu parfaite.

Celui qui entreprend un voyage, sans savoir où il va, n'avance à rien. Ne vous imaginez pas être en possession de la vertu, si vous êtes exempt d'afflictions. On n'est point éprouvé par le repos et la tranquillité. Quelque grande que soit l'ignominie que l'on souffre pour la vérité divine, la gloire dont elle sera récompensée la surpassera au centuple.

La négligence vient de l'amour de la volupté, et l'oubli du devoir prend sa source dans la négligence. Dieu a donné à tous la connaissance des choses utiles. Ne dites pas, je ne sais pas ce que je dois faire, et dès lors, je suis exempt de faute, si je ne le fais pas; car, si vous faites tout ce que vous savez être bon, la connaissance des autres choses qui sont bonnes vous sera donnée, et vous connaîtrez l'un par l'autre. Quand nos péchés sont légers, le démon nous les représente comme plus petits encore qu'ils ne sont; sans cela il ne viendrait pas à bout de nous en faire commettre de plus grands. La paix de l'homme consiste à être délivré de ses affections mauvaises; mais cela n'arrive, selon l'Apôtre, que par la coopération du Saint-Esprit. On doit toujours s'employer de toutes ses forces à faire le bien, et, lorsqu'on en accomplit un considérable, il ne faut pas le quitter pour en faire un moindre; parce que quiconque *ayant mis la main à la charrue regarde en arrière, n'est point propre au royaume de Dieu.* Dans la préface, placée en tête de ce traité, Marc exprime en ces termes la manière dont il croyait que la grâce agissait dans l'homme. « De même que le fer, quand il scie, coupe, laboure ou plante, ne fait que se prêter à la main qui l'agite, et qu'il existe un principe distinct de lui qui le remue et l'attire à soi, puis, quand il est émoussé, le rétablit en le mettant au feu; de même aussi, quoique l'homme travaille et se fatigue en faisant le bien, c'est Dieu cependant qui opère secrètement en lui, et qui, lorsque son cœur se dégoûte et se lasse, l'encourage et le renouvelle; selon cette parole du prophète : *La cognée peut-elle se glorifier sans celui qui coupe, et la scie peut-elle se vanter sans celui qui la remue?* Nous comparons le cœur de l'homme au fer, à cause de son insensibilité et de sa dureté extrême.» Il était nécessaire que l'auteur fît lui même cette remarque sur la comparaison qu'il emploie, afin d'en enlever l'odieux, et pour qu'on ne crût pas qu'il regardait l'homme comme un instrument complétement passif dans l'accomplissement de toute bonne action. En effet, il ne s'en sert ici que pour

montrer que ce n'est point l'homme qui prévient Dieu, mais que c'est Dieu qui prévient l'homme et qui *opère en lui le vouloir et le parfaire, selon qu'il lui plaît.* Il ne dit pas qu'à l'égard de la grâce, l'homme ne soit qu'un pur instrument; au contraire, il dit que l'homme opère, qu'il travaille, qu'il se fatigue, et que, quand son âme se dégoûte, c'est Dieu qui l'encourage. Il compare ailleurs l'opération de la grâce à celle de la pluie qui se proportionne à la qualité des plantes, et qui fournit un suc doux à celles qui doivent produire de bons fruits, et un suc amer à celles qui ont de l'amertume; parce que la grâce, descendant continuellement et versant ses influences dans le cœur des chrétiens, leur donne la force de produire des actes convenables à leur état. Elle devient une nourriture pour celui qui a faim, un breuvage pour celui qui a soif, un vêtement pour celui qui a froid, un repos pour celui qui est fatigué. Elle est l'espérance de celui qui prie et la consolation de ceux qui pleurent.

2° *Traité de la loi spirituelle.* — Le second traité a le même titre que le premier. L'auteur continue d'y montrer que l'homme n'est pas justifié par les œuvres seules, et il établit cette vérité par deux cent onze propositions. Il y en a plusieurs qui, prises à la lettre, semblent dire que le royaume du ciel ne nous est point donné en récompense de nos bonnes actions, mais uniquement par une volonté toute gratuite de Dieu; ce qui formerait un mauvais sens, puisque la foi catholique nous enseigne que la vie éternelle est accordée aux justes, en vue des bonnes actions qu'ils ont faites dans la grâce, et avec le secours de la grâce; mais peut-être ne veut-il dire autre chose, sinon que nos œuvres par elles-mêmes, et en ne leur supposant point d'autre principe que le libre arbitre, ne sont nullement méritoires pour la vie éternelle. C'est ce qui paraît résulter de sa vingt-troisième proposition où il dit: « Toute bonne œuvre que nous faisons par notre nature, fait, à la vérité, que nous nous abstenons du mal contraire, mais, sans la grâce elle ne peut contribuer à notre sanctification. » Au reste, il reconnaît que dans ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ, la grâce ne cesse point de leur prêter secours, lorsqu'il s'agit de l'observation des préceptes divins, et qu'il est en leur pouvoir de faire le bien ou de ne pas le faire. Mais il pense que celui qui fait le bien en vue de la rétribution, cherche plus à satisfaire sa volonté propre qu'à servir Dieu.

Ce qu'il ajoute, quand il dit que les habitudes invétérées ne peuvent se changer, parce qu'elles sont transformées en une seconde nature, ne pourrait être susceptible d'un sens catholique, si on prenait cette proposition à la rigueur, puisqu'il est vrai que, quelque fortement invétérée que soit une habitude, on peut la quitter à force de travail et avec le secours de la grâce; mais on appelle quelquefois impossible ce qui est très-difficile et ce qui n'arrive que rarement.

De la pénitence. — Ce qui donne lieu de croire que Marc a pensé ainsi, c'est que, dans le traité suivant, il entreprend de montrer que la pénitence est de tous les états et de tous les temps de la vie, et que les grands pécheurs ne sont condamnés que parce qu'ils ne veulent pas faire pénitence. Aussi, ce traité, qui est le troisième, est intitulé: *De la pénitence.* L'auteur enseigne qu'elle est d'obligation pour les justes comme pour les pécheurs, parce que les uns et les autres sont obligés de retrancher de leurs mauvais désirs, de prier sans cesse et de souffrir avec patience les événements fâcheux. Ce sont là les trois conditions essentielles de la pénitence. L'aumône est un moyen salutaire pour effacer les péchés. Il dit que les malheurs que Jésus-Christ prédit aux riches ne regardent que ceux qui ne font pas un bon usage de leurs richesses; mais que ceux qui en usent selon Dieu, en les distribuant aux pauvres, en recevront le centuple en ce monde et en l'autre: ce qu'il prouve par l'exemple d'Abraham et de Job. Il combat les novatiens qui n'admettaient point la pénitence, sous prétexte qu'à Dieu seul appartient l'absolution des pécheurs; et, comme ils s'autorisaient d'un passage de l'Epître aux Hébreux, dans lequel saint Paul, rejetant la pluralité des baptêmes, dit qu'il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés se renouvellent par la pénitence: il soutient que l'Apôtre ne rejette point la pénitence, qu'il se contente de déclarer que le baptême en est le fondement, et que, comme il ne peut se réitérer, ce devrait être aux baptisés une raison de veiller sur eux-mêmes, pour ne point tomber dans le péché, après avoir reçu ce sacrement. Marc parle clairement du péché originel, en disant que tous les hommes tirant leur origine d'Adam, ils participent tous à son péché, et qu'en conséquence ils sont condamnés à la mort dont ils ne peuvent être délivrés que par Jésus-Christ. Il dit encore que nous portons en nous un serpent qui a tué notre âme, un conseiller vain et superbe, un esprit de viles inquiétudes dont nous devons demander à Dieu d'être délivrés.

Du baptême. — Dans le quatrième traité, écrit par demandes et par réponses, Marc démontre que le baptême confère, non-seulement la rémission des péchés, mais encore la grâce du Saint-Esprit et plusieurs autres dons spirituels. Cependant, quoique parfait, le baptême ne rend point parfait celui qui le reçoit, s'il n'observe en même temps les commandements de Dieu, parce que la foi nous enseigne, et que nous devons être baptisés en Jésus-Christ, et que nous devons observer ses préceptes. Encore qu'il remette le péché originel, il laisse en nous un reste de péché qu'on appelle la concupiscence, et qui nous porte au mal; et puis nos péchés actuels sont une autre source de tentations. C'est surtout aux péchés actuels qu'il rapporte toutes les peines d'esprit et tous les

combats que souffrent les personnes qui font des efforts pour surmonter les pensées fâcheuses dont elles sont accablées. Le meilleur moyen d'être délivré de ces sortes de pensées est de haïr le vice que l'on a aimé et de lui déclarer la guerre.

Marc rapporte divers passages pour prouver l'efficacité du baptême; mais il assure que son but en cela est uniquement de nous montrer que Jésus-Christ nous donne dans le baptême les grâces nécessaires pour observer ses commandements, et non pas, que le grâce du baptême soit inamissible, de sorte qu'après l'avoir reçue, on n'ait plus besoin de pénitence. Marc fait voir que Dieu ne commande rien à l'homme qu'il ne puisse accomplir; que le péché d'Adam a été volontaire; qu'il lui était libre, comme à nous, de ne pas écouter les suggestions du démon; que les tentations ne sont pas péché, mais une preuve de notre liberté; que si les mauvaises pensées avaient absolument leur origine dans le péché d'Adam, elles seraient les mêmes dans tous les hommes; or, il en est autrement; c'est donc une marque qu'elles sont occasionnées par les péchés actuels qui ont précédé. Si Dieu permet quelquefois qu'elles nous tourmentent longtemps, c'est pour nous punir de ne leur avoir pas résisté, aussitôt qu'elles se sont élevées. Le péché du premier homme ayant été effacé par la mort de Jésus-Christ, nous ne pouvons excuser les nôtres, parce que nous les commettons librement, et que nous ne les commettons que pour avoir méprisé, par l'amour des plaisirs illicites, la perfection et la grâce que nous avions reçues dans le baptême.

Des moyens d'apaiser les passions. — Le cinquième traité est adressé à un moine nommé Nicolas, qui, agité de diverses passions, mais principalement enclin à la colère, avait consulté Marc sur les moyens de les modérer et de les éteindre. Ce solitaire lui donna d'abord de vive voix plusieurs instructions salutaires; il les mit ensuite par écrit et les lui envoya. Il lui conseille surtout de faire de continuelles réflexions sur les bienfaits que nous avons reçus de Dieu par l'Incarnation, sur les travaux que Jésus-Christ a endurés pour nous, sur les maux dont il nous a délivrés par sa mort, sur les biens qu'il nous a procurés; et à la vue de tant de grâces, de répéter souvent ces paroles du prophète : *Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il m'a donné?* La méditation de ces vérités est comme un aiguillon qui nous presse vivement à confesser nos fautes devant Dieu, à nous humilier, à lui rendre grâce et à pratiquer la vertu. Il représente à ce moine, qu'étant honoré dans le monde, à cause de la vie religieuse dont il faisait profession, ce devait être pour lui un nouveau motif de corriger ses mœurs, dont il ne pouvait cacher le dérangement au souverain Juge, à qui rien n'est inconnu, et qui produira au grand jour ce qui est resté caché dans les ténèbres. Il lui expose les suites fâcheuses de la colère, qui sont d'engendrer la haine entre les frères; d'être pour les autres un sujet de chagrin et de douleur, de mettre le trouble dans l'âme, de lui enlever l'usage de la raison et de rendre l'homme semblable aux bêtes. Il lui rappelle les grâces qu'il avait reçues de Dieu, dans un voyage qu'il fit avec sa mère des lieux saints à Constantinople. Assailli par une violente tempête, il avait miraculeusement évité le naufrage; faveur que Dieu ne lui avait accordée qu'afin que, de retour dans sa patrie, il entrât avec ceux qui avaient partagé sa délivrance dans la voie du salut. Nicolas était encore jeune; c'est pourquoi il l'exhorte à dompter sa chair par l'abstinence des viandes et du vin. Il ne veut pas même qu'il boive de l'eau à sa soif, considérant toute réplétion comme contraire à la tempérance. Examinant ensuite le genre de vie qui pouvait présenter à Nicolas plus de moyens de salut, il le détourne de la vie érémitique, à cause des dangers qu'elle renferme pour un jeune homme qui n'est pas encore affermi dans la vertu par une longue expérience. Il lui conseille donc de se mettre dans la société de quelques personnes prudentes et expérimentées, qui puissent le diriger par leurs lumières et leurs exemples. — Les avis de Marc firent sur le moine Nicolas des impressions salutaires. Il apprit à modérer ses passions et les modéra en effet, ce qui l'engagea à écrire à Marc une lettre de remerciements, dans laquelle il lui témoigne qu'il avait fait part de ses instructions à quelques-uns de ses frères, qui en avaient tiré de grands avantages spirituels.

De la tempérance. — Le traité de la tempérance est un composé sans suite et sans liaison de diverses explications mystiques et morales sur divers passages de l'Écriture. L'auteur semble admettre dans les saints, même dès la vie présente, un état d'apathie exempt de toutes passions, et faire consister la perfection dans cette sorte d'insensibilité. Il enseigne que nous ne posséderons pas toujours la grâce dans le même degré; que quelquefois elle augmente, qu'en d'autres occasions elle diminue, et qu'il y a des moments où nous en sommes privés. Il ajoute qu'elle peut se rencontrer dans l'homme avec le péché; mais par le péché il entend peut-être la concupiscence qui en est l'effet et qui nous porte au péché. Il met les pèlerinages au rang des bonnes choses, et les fait aller de pair avec le jeûnes et les veilles.

Entre Marc et un avocat. — Le traité suivant est une espèce de dialogue, dans lequel Marc se donne pour interlocuteur un avocat. La question est de savoir si l'on doit se venger d'une injure et condamner ceux qui l'ont conseillée. Marc soutient que, selon les paroles de l'Écriture, nous devons réserver à Dieu la vengeance et considérer le tort qui nous est fait comme une punition de nos péchés. L'avocat concluait qu'il résulterait de là que les magistrats pèchent en punissant les coupables. Marc nie la

conséquence et dit que ce ne sont point les juges qui pèchent en cette circonstance, mais les délateurs. Il soutient aussi, contre son antagoniste, que la prière est préférable à toute sorte de travail, et il en donne pour preuve la loi par laquelle Jésus-Christ nous a imposé l'obligation de prier sans cesse. Il entend par prière l'oraison vocale et la méditation. Sur cette question, proposée par l'avocat, savoir: si la chair a une volonté différente de celle de l'âme, il répond que l'on n'en peut douter, puisque saint Paul le dit expressément dans son Epître aux Ephésiens : *Nous avons tous été dans les mêmes désordres, faisant la volonté de la chair;* et dans l'Epître aux Galates : *Conduisez-vous selon l'Esprit et n'accomplissez point les désirs de la chair; car la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair.* Par la volonté de la chair, Marc entend les mouvements naturels, mais déréglés du corps. Il traite quelques autres questions de moindre importance, et montre particulièrement qu'on n'est point obligé de plaire à tous les hommes, mais seulement à ceux qui sont bons.

Conférence de l'esprit avec l'âme. — Suit un autre petit traité, intitulé : Conférence de l'esprit avec l'âme, et dont le but est de faire voir que nous sommes nous-mêmes les auteurs de nos péchés. Nous ne devons en rejeter la cause ni sur Adam, ni sur le démon, ni sur les hommes avec lesquels nous vivons. La guerre que nous avons à soutenir n'est point au-dehors avec nos frères, mais au dedans avec nous-mêmes. Nos ennemis sont, à proprement parler, la volupté et la vaine gloire. Dans ce combat, ce n'est pas des hommes que nous devons attendre du secours, mais de Jésus-Christ, qui ne manquera pas de prendre notre parti, si nous observons ses commandements. Les deux ennemis qui nous harcèlent, la volupté et la vaine gloire, sont les mêmes qui ont séduit Eve et Adam dans le paradis terrestre. — On trouve à la suite de ce traité le fragment d'une lettre dans laquelle Marc expose les signes extérieurs auxquels on peut reconnaître ceux qui marchent dans la voie du salut et ceux qui n'y marchent pas. On connaît les uns et les autres à leurs sentiments et à leurs œuvres. Ceux-là pleurent, gémissent, gardent le silence, ont un extérieur modeste, sont pénétrés d'une douleur qui part d'un fonds de piété; ils vivent dans la continence, dans les veilles, dans les jeûnes ; ils sont doux, magnanimes, assidus à la prière et au travail ; ils s'appliquent à l'étude des saintes Ecritures et ils aiment leurs frères. Ceux-ci sont paresseux, hautains, méprisants, murmurateurs, inconstants, légers, grands mangeurs, prodigues, sujets à la colère et turbulents à l'excès; ils aiment à parler, à s'enrichir par des gains honteux, à exciter des séditions. On ne sait pas à qui cette lettre est adressée.

Contre les Melchisédéciens. — Photius attribue à Marc un traité contre les melchisédéciens, c'est-à-dire contre certains hérétiques qui assuraient que Melchisédech était fils de Dieu, et d'une nature bien supérieure à Jésus-Christ. Perdu pendant bien longtemps, ce traité a été découvert au siècle dernier et imprimé à Rome, in-4°, en 1748, par les soins de Balthasar Maria Remondiné, avec un discours du même auteur sur le jeûne, dans lequel il s'applique à en démontrer l'utilité et la nécessité. Il n'est point d'avis que l'on passe plusieurs jours sans manger; mais il conseille de sortir de table avec appétit. — Dans son *Traité contre les Melchisédéciens,* Marc explique comment il est dit que Melchisédech était sans père et sans mère, et comment Jésus-Christ a été prêtre selon l'ordre de Melchisédech. Ce roi de Salem avait un père et une mère, mais il n'en est rien dit dans la description des générations. C'est tout ce que saint Paul a voulu dire, et cet apôtre ne met point Melchisédech en parallèle avec Jésus-Christ sous ce rapport, mais sous le rapport du sacerdoce seulement, puisque Jésus-Christ a offert du pain et du vin comme Melchisédech en présenta à ceux qui revenaient du combat. Celui-ci n'a même eu que le nom de prêtre; il ne l'était pas réellement et ne sacrifia jamais. Marc réfute vivement la principale erreur des melchisédéciens, qui consistait à présenter Melchisédech comme Dieu. Ils l'élevaient même au-dessus de Jésus-Christ, par la raison qu'il n'est rien dit dans l'Ecriture du père et de la mère de Melchisédech, au lieu que l'Ecriture affirme de Jésus-Christ qu'il avait son Père dans le ciel et sa mère sur la terre. Quoique chassés de l'Eglise et privés de la communion par les évêques, ces hérétiques ne laissaient pas de s'en approcher dans les lieux où ils étaient moins connus; et, lorsqu'ils avaient entrée chez les fidèles, ils en prenaient occasion de décrier les orthodoxes. Il était aisé à Marc de les confondre sur la préférence qu'ils accordaient à Melchisédech. « Il n'a accompli aucun prodige, publié aucune loi, formulé aucune menace. Il n'est pas mort pour nous, il ne nous a pas enseignés en nous envoyant le Saint-Esprit. Jésus-Christ, au contraire, a fait toutes ces choses. C'est donc en lui et non en Melchisédech que nous devons croire. »

Autres écrits. — Il y a plusieurs autres traités du même auteur qui n'ont pas encore vu le jour. Tels sont, un traité des vices et des vertus, un autre de la pratique et de la théorie spirituelles; un discours sur la croix, et plusieurs autres, disséminés dans les bibliothèques d'Angleterre, de Vienne et de Venise. Nicéphore avait vu jusqu'à trente deux traités sur la vie ascétique, dans lesquels Marc entrait dans les détails de tout ce qui tient à ce genre d'existence.

Le style de Marc est assez clair, parce qu'il ne fait qu'exposer les choses et n'emploie ordinairement que des termes communs pour les rendre; mais il est loin de l'ancienne politesse de la langue d'Athènes.

S'il ne fait pas toujours saisir sa pensée, cela vient de ce qu'il traite de choses plus faciles à comprendre par la pensée que par les discours. Aussi cette obscurité se rencontre-t-elle dans presque tous les écrivains qui ont parlé de la vie ascétique, qui ont traité des mouvements et des passions de l'âme, comme aussi des actions qui en sont la conséquence; toutes choses qui se refusent aux explications par la parole, et qui ne s'apprécient que par le cœur qui les ressent. Quelques façons de penser peu exactes sur plusieurs points de doctrine ont fait conjecturer que ses écrits avaient été altérés par les hérétiques. En effet, il paraît incroyable qu'un même auteur ait, dans une même page, avancé des propositions aussi contradictoires que le fait Marc *sur la grâce*. Nous avons marqué quelques-uns de ces endroits, où, pour ceux qui prennent ses paroles à la lettre, il paraît s'être éloigné de la doctrine commune de l'Eglise.

Le *Traité de la loi spirituelle* et les sept autres, ainsi que le fragment de lettre dont nous avons parlé, ont été imprimés en grec et en latin, dans les *Bibliothèques des Pères* et dans l'*Auctuarium* de Fronton le Duc, Paris, in-folio, 1624

MARC, évêque d'Idrunte, ne nous est connu que par une hymne en vers acrostiches sur le grand sabbat, ou le jour auquel Dieu se reposa après avoir créé le ciel et la terre et tout ce qu'ils contiennent, et où Jésus-Christ descendit aux enfers pour y délivrer les justes qui y étaient captifs depuis le commencement du monde. Nous en avons une traduction latine dans l'*Appendice* de La Bigne et dans le tome XIII de la *Bibliothèque des Pères*.

MARC, DISCIPLE DE SAINT BENOIT. — Parmi les disciples de saint Benoît qui ont laissé quelques monuments de leur savoir, Pierre Diacre range un nommé Marc, moine du Mont-Cassin, qu'il a représenté comme ayant été très-instruit dans l'interprétation des Ecritures. Les éloges qu'il donne à ses vers supposent qu'il avait également cultivé les belles-lettres. Il ne cite que ceux qu'il avait composés à la louange de saint Benoît, et dans lesquels il faisait la description du Mont-Cassin et du monastère que ce saint patriarche y avait bâti. Ces vers sont élégiaques. Si l'on en croit Sigebert, Marc en avait pris la matière dans la Vie de saint Benoît, écrite par saint Grégoire le Grand, mais qu'il y avait ajouté quelque chose de son fonds. Ils sont cités par Pierre Diacre, Aldvenalde et saint Pierre Damien. On les trouve imprimés dans le *Recueil de poésies* de Prosper Martinengus, à Rome, en 1590, et dans le tome Ier des Actes de l'ordre de Saint-Benoît. Marc ne s'est pas oublié dans ses vers; mais on doit lui rendre cette justice, qu'il ne parle de lui qu'avec une grande humilité. En arrivant à Mont-Cassin, il s'est senti déchargé du poids de ses péchés, et il espère jouir un jour de la vie bienheureuse, par les prières du grand saint Benoît. On attribue encore à Marc des sentences et quelques autres opuscules, imprimés à Haguenau en 1531, et à Paris en 1563; mais on n'a pas de preuves qu'ils soient de lui. On les croit plutôt d'un solitaire du même nom.

MARCEL D'ANCYRE. — Si Marcel a vécu plus d'un siècle, comme on le croit généralement, il faut placer sa naissance sous l'empire d'Aurélien, vers l'an 274, puisque nous apprenons de saint Epiphane, qu'il était mort depuis environ deux ans, lorsqu'il commença, en 375, son traité des hérésies. Marcel était évêque d'Ancyre, métropole de la Galatie, dès l'an 314, et il assista, en cette qualité, au concile qui se tint dans cette ville la même année. En 325, il se trouva au concile de Nicée, où il s'opposa si fortement à l'hérésie d'Arius, que les prêtres Viton et Vincent, légats du Pape saint Sylvestre, dans cette assemblée, rendirent à Rome un témoignage avantageux de son zèle et de la pureté de sa foi. Mais ce fut pour les partisans d'Arius un sujet de le haïr et de le persécuter. Dix ans plus tard, il écrivit contre Astère, appelé l'avocat des ariens, un livre intitulé : *De la soumission de Jésus-Christ*, dans lequel il attaquait ouvertement les principaux partisans d'Arius, et taxait leur doctrine d'impiété. Quoique cet écrit fût fort long, Marcel s'était abstenu de le diviser par livres et par chapitres, voulant, disait-il, que son unité fût une image de l'unité de Dieu qu'il y défendait. Les ariens, non moins mécontents de l'appui qu'il avait prêté à saint Athanase, dans le concile de Tyr, que de ce qu'il avait écrit contre eux, le citèrent au concile assemblé à Jérusalem pour la dédicace de l'église du Saint-Sépulcre, au mois de septembre 335, l'accusant d'avoir avancé dans son livre plusieurs erreurs contre la foi. Mais, comme cette accusation se poursuivait dans le concile, les évêques qui le composaient, furent invités inopinément par l'empereur à se rendre à Constantinople, où ils continuèrent la procédure commencée à Jérusalem, et, prétendant avoir convaincu Marcel de sabellianisme, le déposèrent, l'excommunièrent et mirent pour évêque à sa place un nommé Basile, qui avait une certaine réputation d'éloquence et de savoir. Après la condamnation de Marcel, les ariens écrivirent aussitôt à toutes les Eglises de la Galatie de faire rechercher son livre, d'en brûler les copies, et d'obliger ceux qui seraient convaincus de tenir sa doctrine, à rentrer dans la vraie foi. C'est ainsi qu'ils appelaient l'arianisme. Marcel était déjà dans un âge assez avancé. Le jugement rendu contre lui excita des plaintes et des murmures, et plusieurs personnes le taxèrent publiquement d'injustice. Les évêques ariens, qui tenaient à le justifier, obligèrent Eusèbe de Césarée à prendre la plume. Celui-ci écrivit d'abord deux livres, dans lesquels il ne fit presqu'autre chose que d'exposer la doctrine de Marcel; mais, voyant bien que cela ne suffirait pas, pour le convaincre d'erreur dans l'esprit du public, il en composa trois autres, où il opposa une

réfutation plus positive, aux dogmes enseignés dans celui de l'évêque d'Ancyre. Acace, successeur d'Eusèbe sur le siége de Césarée, écrivit également un livre sur le même sujet, et Astère lui-même répondit au livre de Marcel, en soutenant qu'il y établissait le sabellianisme. A la mort de Constantin, arrivée en 337, tous les évêques exilés par la faction des eusébiens furent rétablis et rentrèrent dans leurs églises, Marcel aussi bien que les autres; mais il n'y put vivre paisiblement, à côté de Basile que les eusébiens appuyaient de toute leur autorité. Ils firent souffrir de grands maux à ceux des fidèles d'Ancyre qui voulurent s'unir à leur évêque légitime, et vinrent à bout de le chasser une seconde fois de son siége. Pour autoriser leurs violences, ils répandirent toutes sortes de calomnies contre lui, et ils envoyèrent à Rome un prêtre et deux diacres, chargés de remettre au Pape Jules des lettres d'accusation contre Marcel; puis dans le concile tenu à Antioche, en 341, ils l'anathématisèrent, lui et tous ceux qui communiquaient avec lui. Marcel, apprenant que ses adversaires l'avaient accusé à Rome, s'y rendit pour se justifier, et y attendit vainement, pendant plus de quinze mois, l'arrivée de ses calomniateurs. Le Pape Jules, bien informé de la pureté de sa foi, et du zèle qu'il avait fait paraître au concile de Nicée, ne fit aucune difficulté de communiquer avec lui. Il donna sa cause à examiner au concile de Rome, tenu en 341, et l'assemblée, satisfaite du mémoire que Marcel avait présenté pour sa justification, le déclara innocent, mal condamné et injustement déposé. Ce mémoire est en forme de lettre, et adressé au Pape Jules. En voici la teneur :

« A mon très-cher collègue Jules, salut en Jésus-Christ.

« Puisque quelques-uns de ceux que j'ai convaincus dans le concile de Nicée, et fait condamner à cause de leurs erreurs contre la foi, ont osé, en récriminant, écrire à Votre Sainteté, comme si j'avais moi-même des sentiments contraires à ceux de l'Eglise, j'ai cru nécessaire de venir à Rome, pour vous prier de les citer devant vous, afin que je pusse les convaincre en leur présence de la fausseté de tout ce qu'ils ont écrit contre moi, et vous montrer à vous-même qu'ils persistent encore dans leurs anciennes erreurs, et qu'ils ont fait des entreprises étranges contre les églises et contre nous qui les gouvernons. Mais, puisqu'ils refusent de venir, malgré les prêtres que vous leur avez envoyés, et un séjour de plus de quinze mois que j'ai prolongé à Rome pour les attendre, je crois nécessaire, avant d'en partir, de vous laisser une profession de foi, écrite de ma propre main, en toute vérité, comme je l'ai appris dans les divines Ecritures, et de vous exposer les mauvais discours dont ils se servent pour séduire leurs auditeurs. »

Marcel accuse ensuite les eusébiens de soutenir que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est pas le véritable Verbe de Dieu; mais qu'il y a un autre Verbe, une autre sagesse, une autre vertu. C'est pourquoi ils lui attribuaient une hypostase différente de celle du Père. Ils disaient que le Père était préexistant au Fils, et ne le reconnaissaient provenir de Dieu, que comme toutes les autres créatures; qu'il y avait un temps où il n'existait pas, qu'il est créé et l'ouvrage du Créateur. « Pour moi, dit-il, m'attachant aux divines Ecritures, je crois un Dieu, et son Fils unique le Verbe, toujours coexistant au Père, qui est véritablement Dieu, qui n'a point été créé, pas plus qu'il n'a été fait, mais toujours subsistant, et toujours régnant avec Dieu le Père. C'est le Fils, la vertu, la sagesse, le propre et le véritable Verbe de Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, dans les derniers temps s'est fait homme et est né de la Vierge Marie... Je crois donc, ajoute-t-il, en un Dieu tout-puissant, et en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur, qui est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, qui a été crucifié, sous Ponce-Pilate, qui a été enseveli, qui est ressuscité le troisième jour, qui est monté aux cieux, où il est assis à la droite de Dieu, et d'où il viendra juger les vivants et les morts; je crois le Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Nous avons appris, par les saintes Ecritures, que la divinité du Père et du Fils est indivisible; car, si quelqu'un sépare le Fils, c'est-à-dire le Verbe, d'avec le Tout-Puissant, il faut qu'il croie qu'il y a deux dieux, ce qui est éloigné de la vraie doctrine, ou qu'il confesse que le Verbe n'est pas Dieu, ce qui n'est pas moins contraire à la foi catholique, puisque l'Evangile dit : *Et le Verbe était Dieu.* Pour moi, j'ai appris certainement que le Fils est le Verbe du Père, inséparable et indivisible, puisque Jésus-Christ dit lui-même : *Le Père est en moi et je suis dans le Père;* et ailleurs : *Le Père et moi nous sommes un*; et ailleurs encore : *Qui me voit, voit le Père.*

« C'est la foi que j'ai prise dans les saintes Ecritures, et que j'ai reçue de nos Pères spirituels. Je la prêche dans l'église de Dieu. Je vous la donne aujourd'hui par écrit, mais j'en garde le double entre mes mains, et je vous prie d'en insérer la copie dans la lettre que vous adresserez aux évêques, de peur que quelques-uns de ceux qui ne me connaissent pas bien ne se trompent, en ajoutant foi aux écrits de mes calomniateurs. »

Quoique Marcel ne se serve nulle part dans cet écrit du terme *consubstantiel*, le Pape Jules ne pouvait le soupçonner de ne pas croire à la consubstantialité, puisqu'il n'ignorait pas qu'il l'avait signée, après avoir été un de ses plus intrépides défenseurs dans le concile de Nicée. D'ailleurs, en déclarant que *la divinité du Père et du Fils est indivisible*, il confessait assez clairement que le Fils est de la même substance que le Père.

On ne sait pas si Marcel retourna de Rome à Ancyre; mais il y a toute apparence que les eusébiens, qui avaient eu assez de crédit

pour l'en faire sortir, n'en eurent pas moins pour l'empêcher d'y rentrer. Ils le condamnèrent néanmoins, et l'anathématisèrent dans une formule de foi, dressée à Antioche en 345, l'accusant de sabellianisme, lui et ses sectateurs. Il se présenta donc au concile de Sardique, en 347, pour se justifier de nouveau sur sa doctrine. Les Pères du concile le reçurent dans leur assemblée, et lui permirent, non-seulement de prendre séance avec eux, mais encore de célébrer les saints mystères. Les eusébiens demandèrent son exclusion, mais voyant qu'on s'y refusait, ils en prirent occasion de s'excuser de paraître au concile. Marcel, au contraire, les appelait avec larmes et les conjurait de venir, en protestant que, non-seulement il se purgerait de leurs calomnies, mais qu'il les convaincrait encore d'opprimer les Eglises par leurs violences. Les eusébiens n'osant paraître, Marcel fut admis à présenter sa justification devant le concile; et comme ceux qui l'avaient condamné renfermaient tout ce qu'ils avaient à lui reprocher dans son livre contre Astère, qu'ils présentaient comme rempli d'hérésies, on lut ce livre en pleine assemblée, et on trouva qu'il n'avançait que sous forme de questions, ce que les eusébiens faisaient malicieusement passer pour les sentiments de l'auteur; de sorte, selon saint Hilaire, que ce livre fut un témoignage de l'injustice que ses ennemis avaient commise en le condamnant. En le lisant avec le contexte, il était facile de voir qu'il était orthodoxe. En effet, Marcel ne soutenait pas, ainsi que le prétendaient les eusébiens, que le Verbe de Dieu eût pris son commencement dans le sein de la vierge Marie, ni que son règne dût finir, mais que son règne était sans commencement et sans fin. Le concile approuva également la formule de foi que Marcel avait présentée au Pape Jules, et le déclara innocent, légitime et unique évêque d'Ancyre. Il l'écrivit aussitôt à son Eglise, afin qu'informée de son innocence, elle le reçut sans difficulté; et dans la sentence d'excommunication lancée contre l'intrus Basile, il le compare à un loup qui avait pris la place du vrai pasteur, et défend de le reconnaître pour évêque, d'avoir aucune communication avec lui, de recevoir ses lettres et de lui en écrire.

Pendant que le concile de Sardique rendait ainsi justice à l'innocence de Marcel, les eusébiens, retirés à Philippopolis en Thrace, continuèrent de le calomnier, en l'accusant d'avoir renouvelé les hérésies de Sabellius et de Paul de Samosate, et le représentèrent comme juridiquement condamné par le concile de Constantinople, tenu sous le grand Constantin en 336. Ils le chargèrent encore de plusieurs crimes, entre autres, d'avoir causé des incendies, excité des guerres, dépouillé et traité indignement des prêtres et des vierges consacrées à Jésus-Christ. Mais toutes ces calomnies faisaient l'éloge de Marcel, parce qu'on était persuadé qu'elles étaient une suite du zèle qu'il avait fait paraître contre l'hérésie et contre ses fauteurs.

Cependant, les erreurs que Photin, évêque de Sirmium, en Illyrie, répandait depuis quelques années dans le public, donnèrent lieu à quelques évêques catholiques d'en soupçonner Marcel, sous prétexte que Photin avait été son disciple, et avait exercé sous lui les fonctions de diacre dans l'église d'Ancyre. Ces erreurs revenaient en effet à celles que les eusébiens lui avaient reprochées; car Photin niait la Trinité et n'admettait qu'une seule opération dans le Père, le Verbe et le Saint-Esprit. Il enseignait que le Père seul était Dieu, que le Saint Esprit ne subsistait pas personnellement et que le Christ et le Fils de Dieu n'existait pas avant Marie; par conséquent qu'il n'était qu'un homme plus parfait que les autres et non un Dieu; de sorte qu'il joignit les erreurs de Sabellius à Paul de Samosate. Marcel donna lieu encore à ces soupçons par les locutions ambiguës dont il se servait en parlant de la Trinité, et à travers lesquelles on croyait remarquer la doctrine impie de Photin. Saint Athanase fut un de ceux qui remarquèrent dans ses discours quelques nouveautés; et saint Epiphane lui ayant demandé un jour ce qu'il pensait de Marcel, il lui répondit en souriant qu'il ne le croyait pas éloigné de l'hérésie, mais qu'il le regardait comme un homme qui s'en était défendu. Saint Basile se déclara plus ouvertement, et il écrivit à saint Athanase, qu'il était nécessaire de proscrire l'hérésie de Marcel. Il fit tous ses efforts pour lui rendre suspectes la personne et la doctrine de cet évêque, et pour l'engager à le séparer de sa communion. Marcel en eut avis, et, pour empêcher le saint archevêque d'Alexandrie d'en venir à cette extrémité, il lui députa, conjointement avec le clergé d'Ancyre, le diacre Eugène ainsi que quelques autres élèves de la même Eglise, pour lui rendre témoignage de sa foi. Mais avant de faire partir Eugène, il avait obtenu des évêques d'Achaïe et de Macédoine des lettres de communion adressées à saint Athanase. Nous avons encore l'acte de cette députation, et l'exposition de foi que ce diacre présenta au saint patriarche, tant au nom de Marcel qu'à celui de l'église d'Ancyre. Elle est en forme de lettre; et en effet, il n'était pas extraordinaire, en ce temps-là, de donner cette forme aux écrits qui traitaient de la foi, même à ceux que l'on présentait soi-même. Elle commence ainsi :

« Au très-saint et très-heureux évêque Athanase, Eugène, diacre. Les clercs et les diacres qui sont assemblés à Ancyre, en Galatie, avec notre Père Marcel, nous ont envoyé vers votre piété, muni de lettres de communion de la part des évêques de la Grèce et de la Macédoine. Puisqu'en arrivant, nous avons appris que nous étions accusés de tenir une doctrine étrangère, et que, selon les règles de la justice, vous avez voulu savoir quels sont nos sentiments et ce que nous enseignons sur la personne de Notre-

Seigneur Jésus Christ, nous avons écrit ces choses à votre piété, contraints, moins par la nécessité que par l'ardeur de notre zèle, afin qu'elle connaisse que ceux qui nous ont accusés, l'ont fait faussement, et que nous professons la foi catholique de l'Eglise. Au reste, en parlant de nous, nous entendons parler aussi des peuples qui nous ont envoyés et qui sont en grand nombre. » Eugène dit ensuite anathème à l'hérésie d'Arius, et déclare que, conformément à la foi de Nicée, il croit que le Fils est de la substance du Père et lui est consubstantiel. Il rejette la distinction qu'on leur attribuait, entre le Verbe et le Fils, et fait passer pour calomniateurs ceux qui leur imputaient cette erreur. Il ajoute qu'il croit que le Verbe est le Fils, la sagesse et la vertu du Père, par qui toutes choses, visibles et invisibles, ont été créées. — Il dit anathème à Sabellius, qu'il appelle un grand impie, et à tous ceux qui, soutenant ses erreurs, disent avec lui que le Père est Fils; que quand il est Fils il n'est plus Père, et que quand il est Père, il n'est plus Fils. Pour lui, il confesse que le Père est éternel, le Fils éternel et le Saint-Esprit éternel; reconnaissant trois personnes en une seule substance ou hypostase; car Eugène prend ces deux termes pour synonymes.

Il dit encore anathème aux anaméens, qui soutenaient que le Fils n'est pas semblable au Père, et qui mettaient le Saint-Esprit au rang des créatures; de même qu'à ceux qui soutenaient qu'il y avait eu un temps où le Fils et le Saint-Esprit n'existaient pas. Nous savons, dit-il, que la Trinité est éternelle, qu'elle a toujours été parfaite et de la même manière. C'est pourquoi nous regardons comme étrangers à l'Eglise catholique tous ceux qui croient qu'il y a eu un temps où le Fils n'était pas, et que le Saint-Esprit a été fait de rien. Après cela, il regrette l'erreur de ceux qui enseignaient que le Fils de Dieu ne s'était communiqué à l'homme, né de Marie, que comme à l'un des prophètes, et il déclare qu'il croit que le Verbe s'est fait homme et qu'il est né de Marie, selon la chair. — Enfin, il condamne spécialement, et en la désignant par le nom de ses chefs, l'hérésie de Sabellius et de Photin, et il déclare anathèmes tous ceux qui disent avec eux que le Verbe de Dieu n'est pas vivant, que ce n'est pas par lui que tout a été fait, et qu'il est semblable au verbe, c'est-à-dire à la parole de l'homme. Il anathématise également ceux qui ne croient pas qu'il est Dieu, ou qui disent qu'il n'existait pas avant qu'il fût né de Marie. Il finit en protestant que telle est sa croyance, celle de Marcel d'Ancyre et de tous ceux qui l'ont envoyé; puis il prie saint Athanase, non-seulement de ne pas ajouter foi aux calomnies dont on avait cherché à les noircir, mais encore d'écrire aux évêques orthodoxes de sa connaissance, afin de les détromper, dans le cas où on leur aurait donné de fâcheuses impressions contre Marcel. Saint Athanase et les évêques qui se trouvaient avec lui, au moment de cette députation, approuvèrent la profession de foi d'Eugène et y souscrivirent.

Après une profession de foi si nette et si précise, il ne devrait plus être permis de douter que Marcel ne soit mort dans la communion catholique. Si quelques savants du dernier siècle ont hésité à l'affirmer, c'est que ce monument respectable de la foi de cet évêque, n'avait pas encore été rendu public; et en effet, il ne fut imprimé pour la première fois, qu'en 1706, à Paris, par les soins de Dom Bernard de Montfaucon, sur un manuscrit de la bibliothèque de l'Escurial. Tel qu'il est, il nous semble suffisant pour réformer toute opinion préconçue sur le compte de son auteur. Du reste, s'il eût de son vivant des adversaires et des censeurs ailleurs que parmi les ariens, Marcel n'a pas moins trouvé parmi les catholiques des apologistes et des admirateurs. Des saints l'ont condamné, d'autres saints l'ont approuvé. Saint Epiphane n'ose ni le condamner ni l'approuver entièrement; mais le temps a fait mieux que l'absoudre, il l'a justifié.

Outre son livre contre Astère, Marcel en avait composé sur divers sujets, plusieurs autres qui ne sont pas venus jusqu'à nous, et dont nous ne connaissons pas même les titres. Nous n'avons même de son livre contre Astère que quelques fragments, extraits par Eusèbe de Césarée pour en réfuter la doctrine. On en trouve aussi quelques-uns dans saint Epiphane. Ce que nous possédons de plus complet de cet illustre évêque se réduit donc aux deux professions de foi que nous avons rapportées.

MARCELLIN. — Le comte Marcellin est rangé ordinairement parmi les écrivains ecclésiastiques, parce qu'il a renfermé dans sa *Chronique* plusieurs faits intéressants pour l'Eglise. Trithème lui donne le titre de chancelier de l'empereur Justinien, et, si l'on en croit Cassiodore, il exerçait cet emploi, comme Justinien n'était encore que patrice. Cela ne l'empêcha point de s'appliquer à l'étude et de composer divers ouvrages. Cassiodore cite quatre livres de géographie dans lesquels Marcellin faisait avec une grande exactitude la description des villes de Constantinople et de Jérusalem, en marquant la route qu'il avait suivie pour aller d'une de ces villes à l'autre. Cet ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous; mais nous avons sa chronique, commencée à la première année de l'empire de Théodose et poursuivie jusqu'au quatrième consulat de Justinien, en 534. Il y a toute apparence qu'il mourut cette année-là; car il n'est pas probable qu'il eût négligé de rapporter les principaux événements du règne de son maître, s'il eût vécu plus longtemps.

Il est question, dans cette chronique, des assemblées que saint Grégoire de Nazianze tenait dans l'église de Sainte-Anastasie à Constantinople, dans le temps que les ariens s'étaient emparés de la grande église de cette ville; des conciles de Constantinople

en 381; d'Ephèse, en 430; de Chalcédoine en 451 ; du brigandage d'Ephèse, en 449; des évêques de Rome, depuis le pape Damase jusqu'à l'hérésie de Pélage; de saint Ambroise, qu'il appelle la forteresse de la foi; de saint Jean Chrysostome et de ses successeurs sur le siége épiscopal de Constantinople; de Théophile d'Alexandrie, de saint Epiphane et de plusieurs autres évêques d'Orient; de saint Prosper et de ses écrits; de Gennade de Constantinople et de ses Commentaires sur Daniel; de la persécution des Vandales en Afrique; de Jean d'Antioche et de ses écrits contre les eutichéens; de saint Flavien et de sa constance dans la foi; de la division des Eglises d'Orient et d'Occident, et des brouilleries survenues dans l'Eglise de Constantinople, à propos de cette proposition : *Un de la Trinité a souffert*. On voit par-là, et par plusieurs faits encore, que le comte Marcellin s'était appliqué à transmettre à la postérité ce qu'il avait vu de plus remarquable dans les événements de son temps, qui avaient quelque rapport avec l'histoire de l'Eglise. Il est qualifié comte d'Illyrie ; mais on ne voit nulle part qu'il s'accorde ce titre. La meilleure édition de la chronique de Marcellin est celle qui a été insérée dans le tome IX de la *Bibliothèque des Pères;* Lyon, 1677.

MARCION. — Hérésiarque né à Sinope, dans la Paphlagonie, vivait dans le IIe siècle. Il s'attacha d'abord à la règle monastique, et même, si l'on en croit quelques écrivains, il mérita par ses vertus et par sa continence d'être élevé au sacerdoce. Mais, convaincu ensuite d'avoir corrompu une vierge, il fut chassé de l'Eglise par son père, qui était en même temps son évêque. Ne pouvant supporter le déshonneur qui l'accablait dans sa patrie, il se rendit à Rome et ne négligea rien pour être reçu à la communion du Saint-Siége. Il paraît, par quelques passages des Pères, qu'il fut rétabli dans la communion ecclésiastique, mais qu'il en fut bientôt exclu de nouveau, et qu'il prit alors la résolution de faire schisme pour contrarier le clergé. Il se mit donc à dogmatiser. Il enseignait qu'il y avait deux principes : l'un auteur du bien, et l'autre auteur du mal. Il attribuait au second la loi de Moïse, qu'il soutenait être contraire à la loi de Jésus-Christ, envoyé par le principe du bien. Cette doctrine était à peu près celle de Cerdon, qui était venu de Syrie à Rome, et avec lequel il s'était lié d'amitié. Marcion y joignit les rêveries de Valentin sur les Eons. Il nia la résurrection des morts, la réalité de l'Incarnation du Verbe, et plusieurs autres dogmes de la croyance catholique. Comme il parlait avec beaucoup de chaleur et de véhémence, il se fit un grand nombre de disciples qui n'estimaient que lui, et ne croyaient pas pouvoir apprendre la vérité d'une autre bouche que de la sienne. Ils se répandirent en Italie, en Egypte, en Syrie et jusque dans la Perse. On en compte quelques-uns de très-fameux, entre autres, Appelle, Basilisque, Blastas et Théodotion. En peu de temps, les dogmes de Marcion s'étendirent au loin et poussèrent de profondes racines. Les marcionites poussèrent le mépris de la mort jusqu'au fanatisme, et eurent plusieurs martyrs. Marcion avait, dit-on, composé un livre intitulé les *Antithèses*, pour établir les oppositions qu'il s'imaginait exister entre les deux *Testaments*. Il ne s'en tint pas là : pour les rendre plus sensibles, il corrompit l'*Evangile* de saint Luc, le seul qu'il reconnût. Il n'admettait que dix des Epîtres de saint Paul, dont il retranchait même quelque chose : en un mot, il élagua des livres saints tout ce qui condamnait son système. Saint Polycarpe, qui, sous le pontificat d'Anicet, fit le voyage de Rome, ayant rencontré Marcion, cet hérésiarque lui demanda s'il ne le reconnaissait pas : *Je vous reconnais*, répondit le saint évêque, *pour le fils aîné de Satan*. Tertullien prétend que sur la fin de sa vie, Marcion se repentit de ses égarements et demanda à rentrer dans le sein de l'Eglise. Il ajoute qu'on y consentit, à condition qu'il retracterait publiquement ses erreurs, et qu'il travaillerait de toutes ses forces à ramener ceux qu'il avait égarés. Il accepta les conditions, mais avant de remplir la dernière, il fut surpris par la mort. On ignore l'époque de cet événement. Tertullien, Origène et saint Basile ont été, parmi les anciens, les plus redoutables adversaires de Marcion. Sa doctrine ne nous est connue que par les Pères, car son fameux livre des *Antithèses* n'est point arrivé jusqu'à nous.

MARCULPHE, moine français, vivait, selon toutes les apparences, vers le milieu du VIIe siècle. On ne sait rien de positif ni sur l'époque de sa naissance, ni sur l'ordre religieux auquel il appartenait, ni le monastère qu'il habitait. Le Père Labbe le fait demeurer à Bourges. On conjecture néanmoins, d'après une dédicace adressée à un *pape* nommé Landry, que Marculphe pouvait être du diocèse de Paris, qui était gouverné alors par un évêque appelé Landry, vers l'an 660, sous le règne de Clovis II, fils de Dagobert. On sait que sous les rois de France de la première race, le titre de Pape se donnait indistinctement à tous les évêques, et que cette coutume, dont on trouve encore quelques traces sous la seconde race, tomba tout à fait en désuétude au commencement de cette dynastie.

Marculphe a réuni dans un recueil les formules des contrats et des actes publics les plus usités à l'époque où il vivait; et cette collection précieuse est un des monuments les plus importants de notre histoire, et surtout de la jurisprudence française. Ces formules ne sont pas de la nature de celles que les Romains avaient consacrées dans leur jurisprudence, et dont le recueil, formé d'abord par Flavius, fut aboli plus tard par le code Justinien. Marculphe n'a voulu que réunir des modèles d'actes qui pussent servir à guider ceux qui auraient des actes semblables à rédiger, sans qu'ils fussent astreints à se servir littéralement des ex-

pressions qu'il employait. Il est même à présumer que son recueil qu'il n'avait formé qu'à l'âge de soixante-dix ans, ainsi qu'il l'annonce lui-même, n'était destiné qu'aux clercs et aux moines. En effet, sous la première race, ces religieux étant à peu près les seuls lettrés, dressaient tous les actes publics, en y conservant le style et l'esprit de la loi romaine, la seule que suivaient tous les ecclésiastiques, de quelque nation qu'ils fussent, à cause des immunités et des priviléges qui leur étaient accordés par les constitutions des empereurs. Le recueil de Marculphe est divisé en deux livres. Dans le premier, destiné aux actes royaux, on trouve des modèles de brevets, d'actes et de chartes, émanés de la puissance royale. Le second est consacré aux actes privés ; on y voit des modèles de donation, de vente, de louage, de mandat, de pactes sur des droits successifs, de contrats de mariages. On y rencontre même un acte de divorce par consentement mutuel, portant que comme les époux ne peuvent pas vivre en paix, ils déclarent se séparer volontairement, et se réserver chacun la liberté, ou d'embrasser l'état monastique ou de contracter un autre mariage Il y a beaucoup de ces formules aussi qui ont pour objet les élections épiscopales, les nominations à des offices à remplir dans les monastères, les immunités des églises, les donations qui leur sont faites, les procédures canoniques, les priviléges d'exemptions accordées aux maisons religieuses par les rois et les évêques.

Ce recueil, avec la continuation qui en a été faite par un anonyme, a été publié en un volume in-8°, Paris 1613, par le célèbre avocat général Jérôme Bignon, avec des notes très-estimées. Baluze l'a joint à ses *Capitulaires*.

MARIANUS SCOTUS, historien et chronologiste du XIe siècle, nous apprend lui-même qu'il naquit en 1028; mais malgré le surnom sous lequel il est connu, il est difficile de dire si ce fut en Irlande ou en Ecosse, qui ne commença que vers le XIe siècle à transformer son ancienne dénomination d'Albanie en celle de *Scotia-Minor*, pour la distinguer de l'Irlande qui était la *Scotia-Major*, et dont les habitants n'avaient pas perdu le surnom de *Scots*, qui leur est donné, au XIe siècle par Herman Contract et par Marianus lui-même. Quoi qu'il en soit, Marianus se retira du monde à l'âge de vingt-quatre ans, et en 1056 il quitta sa patrie pour aller en Allemagne, s'enfermer pendant près de trois ans dans l'abbaye de Saint-Martin de Cologne. De là, il passa à Fulde, où il fut ordonné prêtre en 1059. Il en sortit en 1069 et vint à Mayence, où il demeura jusqu'à sa mort, arrivée en 1086. Il était regardé comme le plus savant homme de son siècle. Habile calculateur, théologien profond, excellent annaliste, il n'était pas moins distingué par ses connaissances que par sa vie exemplaire, qui lui mérita la réputation d'un saint.

Sa Chronique. — Son principal ouvrage est une Chronologie universelle, dans laquelle il avait pris pour guide Cassiodore, et qu'il augmenta considérablement par les secours d'Eusèbe, de saint Jérôme, de saint Méthodius, de saint Prosper et du Vénérable Bède, pour ses deux premiers livres, et dans le dernier, par les chroniques d'Hildesheim et de Wurtzbourg. C'est pourquoi on peut tirer un grand avantage de la *Chronique* de Marianus pour la correction de ces auteurs. Il était plus près de leur temps que nous, et il pouvait avoir de leurs ouvrages des manuscrits plus corrects que les nôtres. Quelques critiques ont accusé l'auteur de s'être trop déclaré en faveur du roi Henri contre le Pape Grégoire VII. On ne peut mieux en juger qu'en lisant ce qu'il raconte de leur différend, depuis l'an 1074, jusqu'en 1083. Il traita les partisans de ce prince de schismatiques, de rebelles, et d'hérétiques, tandis qu'il ne parle qu'en termes respectueux du Pape Grégoire et de ceux qui lui étaient attachés. Cette *Chronique*, au commencement de laquelle il manque quelque chose, est divisée en trois livres, et chaque livre en plusieurs âges. Elle fut publiée à Bâle, in-folio, 1559, par les soins de Basile Jean Hérold, qui y joignit d'autres chroniques. Elle trouva place ensuite dans la collection de Pistorius, publiée à Francfort, en 1613, et à Ratisbonne en 1726 et 1731, avec la continuation jusqu'à l'an 1200, par Dodechin, prêtre et abbé de Saint-Disibad, au diocèse de Trèves.

AUTRES ÉCRITS. — Cette *Chronique* est le seul des ouvrages de Marianus qui ait été publié. Les autres sont encore ensevelis dans les ténèbres des bibliothèques. On met de ce nombre une Concorde des quatre Evangélistes; des lettres pleines de piété et d'érudition, dont Trithème jugeait la lecture très-utile aux moines; et des scholies marginales et interlinéaires sur les *Epîtres* de saint Paul. Le manuscrit qui les contient se trouve dans la bibliothèque de l'empereur à Vienne, écrit tout entier de la main de Marianus. Il serait à désirer que ces ouvrages, qui n'ont jamais été imprimés, fussent réunis avec sa *Chronique*, qui est rare et peu connue. Marianus a su défendre la vérité en chronologie, contre une erreur très-accréditée de son temps sur l'année de la naissance de Jésus-Christ, et dont l'auteur, Denys le Petit, avait obtenu les éloges de Cassiodore. Il corrigea cette erreur, en vérifiant la véritable date par les années des consuls.

MARIN Ier, plus généralement connu sous le nom de MARTIN II, fût élu Pape le 23 décembre, 882 et succéda à Jean VIII. Il avait été légat à Constantinople et en Bulgarie. Il ne confirma point ce qu'avait fait son prédécesseur; il condamna Photius et rétablit Formose, soit qu'il se fût justifié de la faute pour laquelle le Pape Jean l'avait déposé, soit pour quelqu'autre motif que nous ne connaissons pas. Enfin il cassa tout ce qui s'était fait dans le faux concile général de Constantinople, au préjudice du véritable.

Marin ne tint le Saint-Siége que quatorze mois, et mourut en février 884. Le seul monument qui nous reste de son pontificat est la confirmation d'un privilége accordé par ses prédécesseurs au monastère de Solignac, fondé par saint Eloi à Limoges. Daniel en était alors abbé, et Bernard, à qui il avait succédé, avait eu soin de faire confirmer le même privilége, par le concile de Soissons, en 866. Le Pape Marin ordonne entre autres choses qu'après la mort de l'abbé de Solignac personne ne pourra en établir un autre que celui que les religieux auront choisi dans leur communauté.

MARIUS MERCATOR. — Quoique Marius Mercator ait tenu un rang considérable parmi les défenseurs de la grâce et du mystère de l'Incarnation, ses écrits n'en sont pas moins restés ignorés pendant un grand nombre de siècles, et ce n'est que sur la fin du siècle dernier qu'ils ont été tirés de l'oubli. Il est surprenant que Gennade de Marseille, qui lui était presque contemporain, n'en ait pas dit un mot, et que l'on n'en trouve rien non plus, dans le catalogue des écrivains ecclésiastiques qui s'occupèrent de bibliographie après lui. Marius, sur lequel on n'a que des documents incomplets, naquit vers le milieu du IVe siècle. Les meilleurs critiques pensent, qu'originaire d'Afrique, il passa en Italie, et qu'après avoir achevé ses études il fréquenta quelque temps le barreau. Il était ami de saint Augustin, comme on en a la preuve par une lettre que lui écrivit cet illustre prélat, en 418, et que l'on retrouve parmi la collection de ses œuvres; mais il lui survécut longtemps, puisqu'on sait qu'il vivait encore en l'an 450. Mercator, quoique laïque, se montra plein de zèle pour la pureté de la foi; il fut l'un des plus ardents adversaires des pélagiens et des nestoriens qu'il combattit dans tous les écrits qui nous restent de lui.

SES ÉCRITS. — Mercator était à Rome en 417 ou 418, lorsque Julien et les autres chefs de l'hérésie pélagienne y disputaient contre la grâce de Jésus-Christ. Il en prit la défense et composa, à cet effet, un ouvrage qu'il envoya à saint Augustin, en le priant de l'examiner. Le saint évêque était à Carthage, lorsqu'il reçut la lettre et l'écrit de Mercator. Mais comme il s'y trouvait extrêmement occupé des affaires de l'Eglise, il ne s'empressa pas d'y répondre. L'auteur lui écrivit une seconde lettre dans laquelle il se plaignait de son silence, et lui adressa, en même temps, un second ouvrage contre les pélagiens, et dans lequel il employait presque partout l'autorité de l'Ecriture. Saint Augustin reçut ses plaintes, non comme des marques d'aigreur, mais comme des témoignages d'amitié. Il lui marque la joie qu'il avait ressentie à la lecture de ses lettres et de ses ouvrages, rien ne pouvant lui procurer un plaisir plus vif que de voir les défenseurs de la foi se multiplier. Il répond en même temps à quelques difficultés que Mercator lui avait proposées sur l'opinion des pélagiens qui ne voulaient pas que la mort fût une suite du péché d'Adam. On peut voir, par l'analyse de la lettre de saint Augustin, le précis de celle de Mercator, et les solutions aux difficultés qu'il lui avait proposées, car nous n'avons plus ses lettres. On doute même si ses deux premiers ouvrages sont venus jusqu'à nous. Du moins ne les trouve-t-on point dans les collections de ses œuvres données par les Pères Garnier et Gerberon ainsi que par Baluze.

Mémoire contre Célestius. — Les évêques pélagiens chassés d'Occident se réfugièrent à Constantinople et trouvèrent asile dans la maison de Nestorius qui les admit à célébrer les mystères dans sa propre église et leur ménagea une audience de l'empereur. Mercator, qui se trouvait alors à Constantinople, craignant que la divergence de sentiments qui partageaient la cour et la ville, au sujet des pélagiens, n'eût des suites fâcheuses, écrivit contre Célestius un *mémoire* grec, dans lequel, prenant les choses dès le commencement, il dévoilait ce disciple de Pélage, en montrant que lui et tous ceux de son parti étaient de véritables hérétiques, et que c'était avec justice qu'on les avait chassés d'Occident. Il adressa son mémoire à l'empereur Théodose et à l'Eglise de Constantinople. Ce prince, convaincu de la mauvaise doctrine de Célestius, le chassa avec Julien et les autres pélagiens.

Nous avons encore ce *Mémoire.* Il est divisé en cinq parties. On voit, dans la première, comment Célestius, étant passé de Rome à Carthage, y fût condamné par les évêques d'Afrique, pour n'avoir pas voulu anathématiser les erreurs que le diacre Paulin l'avait accusé d'enseigner. Ayant appelé de ce jugement au Saint-Siége, au lieu de venir à Rome poursuivre son appel, il était allé à Ephèse, et de là à Constantinople, d'où il avait été chassé par l'évêque Atticus. Mercator remarque ensuite que Célestius, se voyant expulsé de cette ville, se hâta de se pourvoir auprès du Pape Zosime, duquel il parvint à obtenir, par supercherie, une lettre qui le recommandait aux évêques d'Afrique. Mais ces évêques, ayant exposé par écrit au saint Pontife de quelle manière les choses s'étaient passées, Zosime avait cité à son tribunal Célestius, afin qu'il y condamnât positivement les six articles qui lui avaient été objectés à Carthage. Celui-ci ayant refusé de comparaître, le Pape le condamna par un écrit assez long, et qui, outre les six articles en question, renfermait encore l'histoire des procédures faites contre lui.

Dans la seconde partie, Mercator rapporte les erreurs de Pélage, maître de Célestius, tirées en propres termes des commentaires qu'il avait faits sur les Epîtres de sait Paul, même avant le sac de Rome, c'est-à-dire, avant le mois d'août 410. — Il fait, dans la troisième partie, le rapport des sentences rendues contre Pélage et Célestius, par les Papes Zosime et Innocent, ainsi que par le concile de Diospolis, et renvoie à la lettre de Zosime, qu'il déclare

avoir été portée à Constantinople, où elle fut confirmée par le consentement et les souscriptions de tous les évêques de la terre. Il ajoute que Julien et ses adhérents, ayant refusé d'y souscrire, avaient été chassés de l'Italie par une loi de l'empereur, et déposés par les décrets des conciles. Ceux qui avaient reconnu leurs erreurs avaient été rétablis dans leurs églises par le siége apostolique. Pélage s'étant retiré en Palestine, après la prise de Rome, les évêques de cette province, entre les mains desquels ses écrits étaient tombés, les envoyèrent à ceux d'Afrique ; ils furent lus et examinés dans trois conciles qui les soumirent au Saint-Siége. Le Pape condamna ces livres et excommunia Pélage et Célestius. Pélage, déféré de nouveau à un concile tenu à Jérusalem, évita par ses subtilités et ses subterfuges, la condamnation qu'il méritait ; mais dans un second concile, tenu par Théodore d'Ancyre, il fut convaincu d'erreur et chassé des saints lieux. — Dans la quatrième partie, l'auteur prouva que, les sentiments de Célestius étant les mêmes que ceux de Pélage, la condamnation de l'un emporte celle de l'autre.—La cinquième partie regarde Julien. Mercator le presse de condamner Pélage et Célestius ou d'exposer les raisons qui pouvaient l'en empêcher. Il termine son mémoire, en remarquant que plusieurs de ceux qui s'étaient rangés du côté de Pélage, de Célestius et même de Julien, s'en étaient repentis, et avaient en conséquence éprouvé la miséricorde des évêques catholiques. Il cite un grand nombre de pièces originales sur lesquelles il avait travaillé ; mais la plupart sont perdues, ou du moins il ne nous en reste que quelques fragments.

Réponse aux deux ouvrages de Julien. — Ce ne fut qu'après la mort de saint Augustin, c'est-à-dire après le mois d'août 430, que Mercator entreprit de réfuter les deux livres que Julien avait écrits contre ce saint évêque. Ce n'était, dans le principe, que de petites notes, sans suite et sans liaison ; mais il en fit depuis un corps, à la prière d'un saint prêtre nommé Pientius. Le titre de vénérable qu'il lui donne fait voir que Mercator n'était lui-même que laïque. Son ouvrage est précédé d'un prologue, dans lequel il décrit l'hérésie de Pélage, en attribuant son origine à quelques auteurs syriens, et principalement à Théodore de Mopsueste, en Cilicie, mort vers l'an 428. Il accuse Rufin, également originaire de Syrie, d'avoir, le premier, apporté cette erreur à Rome ; puis il ajoute que, n'ayant osé la publier lui-même, il en avait instruit Pélage, moine anglais, qui l'avait répandue dans ses commentaires sur les Epîtres de saint Paul. Célestius, homme d'esprit et de qualité, mais eunuque de naissance, ayant réduit cette doctrine en six articles, en avait imbu le peuple. Cependant, quoiqu'ils eussent été condamnés l'un et l'autre avec leurs erreurs, Julien en avait pris la défense dans divers écrits réfutés par saint Augustin. Mercator ne se contenta pas de lire la réfutation que saint Augustin en avait faite, il lut aussi les écrits de Julien ; et comme il remarqua qu'il s'appliquait particulièrement à montrer que le péché d'Adam et d'Eve ne les avait pas rendus sujets à la mort, et que ce péché n'était passé à leurs descendants que par imitation et non par génération, ce qu'il appelle succession héréditaire, il crut devoir s'attacher, dans ses notes, à prouver que la mort est l'effet du péché de nos premiers parents, et que c'est par une conséquence de ce péché que nous sommes mortels. Il ne laisse pas d'y combattre les autres erreurs des pélagiens, mais uniquement comme des suites de celles dont nous venons de parler. Il reconnaît, dans ce prologue, qu'il est moins éloquent que Julien, mais qu'en un autre sens, il est plus fort que lui, à cause de la solidité de la foi chrétienne sur laquelle il s'appuie. Il déclare que, sans avoir recours à l'art des sophistes, il ne veut employer que les paroles de l'Ecriture, pour convaincre cet esprit superbe et réfuter ses erreurs. Au surplus, il le regarde comme un objet plus digne de compassion et de larmes que d'aversion.

Après ce préambule, il passe aux propositions qu'il avait extraites du livre de Julien, et les réfute par des notes aussi aigres que pressantes, en relevant jusqu'aux termes, lorsqu'ils lui paraissaient impropres. Tel est le mot *innovation*. Mercator soutient qu'il ne s'en est servi que pour couvrir ses mauvais sentiments, et qu'en parlant de ceux qui sont baptisés, il faut employer le terme de *rénovation* et non d'*innovation*. Il lui reproche aussi d'avoir avancé que le péché qui nous est transmis par Adam est naturel à l'homme, au lieu de l'appeler *originel*, comme faisaient les catholiques, et de reconnaître avec eux qu'il est attaché à la nature corrompue de l'homme. Il le pousse vivement sur une raillerie trop libre qu'il s'était permise, et lui demande s'il est bien le fils de l'évêque Mémor, de si heureuse mémoire, et de Julienne, cette femme si recommandable parmi celles de son sexe ; ou plutôt, s'il n'est pas né de quelque femme débauchée ? Julien avait avoué que la mort a passé dans le genre humain par le péché d'Adam, mais que pourtant elle ne règne que sur ceux qui imitent sa prévarication. Mercator le combat par lui-même, en lui remettant sous les yeux la lettre qu'il avait adressée autrefois au siége apostolique, et dans laquelle il disait que quiconque assure que tout le genre humain ne meurt pas par le péché d'Adam, et ne ressuscite pas par la résurrection de Jésus-Christ, contredit la parole de l'Apôtre qui affirme que, *comme tous meurent en Adam, tous aussi ressusciteront en Jésus-Christ.* Il expose ensuite que la mort exerçant son empire aussi bien sur les enfants que sur les personnes âgées, on ne peut pas dire qu'elle n'a de puissance que sur ceux qui imitent le péché d'Adam, puisque les enfants ne peuvent être coupa-

bles de cette imitation. Julien répondait que la mort, qui est passée aux descendants d'Adam, à cause de son péché, devait s'entendre, non de la séparation de l'âme d'avec le corps, mais de la mort qui tue l'âme et la fait périr éternellement. Sur quoi Mercator lui adresse cette question, qu'il avait faite lui-même lorsqu'il était à Rome. Il s'agit du péché. « Est-ce une substance, lui demande-t-il? est-ce une nature, est-ce un accident? » Il lui demande aussi pourquoi les enfants ont besoin d'un rédempteur, s'ils n'ont point été en captivité? pourquoi on dit qu'ils ont été renouvelés dans le baptême, s'ils n'ont point été déshonorés par l'ancienne tache du péché d'Adam? Comme il pouvait répondre avec Pélage et Célestius qu'ils étaient baptisés pour le royaume du ciel, et afin d'en devenir les enfants adoptifs, il montre, par conséquent, que, suivant la doctrine de l'Apôtre, le baptême nous sauve, nous rachète, nous renouvelle, et que, par cela même, l'Apôtre suppose qu'avant le baptême, tous les hommes et les enfants mêmes sont dans le péché, dans l'esclavage, dans l'état que l'Ecriture appelle l'état du vieil homme. Il prouve par le même apôtre que Dieu nous a non-seulement transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé, mais qu'il nous a encore arrachés à la puissance des ténèbres; qu'il nous a rachetés, en nous méritant, par le sang de son Fils, la rémission de nos péchés; que ce Fils s'est livré lui-même, afin de nous purifier pour se faire un peuple à part et entièrement consacré à son service. Les enfants, continue Mercator, sont-ils donc exclus du nombre de ceux qui sont rachetés par le sang de Jésus-Christ? Ne sont-ils pas purifiés, afin de faire partie du peuple que Jésus-Christ s'est formé?

Il rapporte un grand nombre de passages des *Epîtres* de saint Paul et des *Evangiles* qui nous représentent Jésus-Christ comme notre médecin, notre pasteur, notre consolateur, lequel nous a guéris, régénérés, justifiés, réconciliés, délivrés, transférés de la puissance des ténèbres au royaume de son Père, qui a effacé les péchés du monde et aboli la cédule de condamnation lancée contre nous, en l'attachant à l'arbre de la croix. Il se moque de Julien qui, accordant que le péché était entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, soutenait que la mort seule avait régné sur tous les hommes et non par le péché. « Le péché, lui répond-il, est-il entré pour rester à la porte? où est-il entré, sinon dans les hommes? C'est à vous a expliquer comment le péché, par imitation, s'est fait un passage, tandis que le péché originel ne s'en est point fait? Il lui oppose le sentiment de l'Eglise universelle qui enseigne qu'Adam et Eve ont été, après leur prévarication, punis d'une double mort, l'une qui consiste dans la dissolution de l'âme d'avec le corps, et l'autre qui prive l'âme de la vie éternelle; mais que Jésus-Christ nous a délivrés de toutes les deux : de celle de l'âme, en nous remettant les péchés dans le baptême; de celle du corps, en nous accordant l'immortalité par la résurrection; ce qui est une preuve que cette double mort passe dans tout le genre humain. Il lui oppose encore plusieurs passages de saint Paul qui contiennent la même doctrine. » Il excepte de la mort l'âme de Jésus-Christ, parce que la concupiscence n'a eu aucune part à sa naissance, et qu'il est né d'une mère vierge, avant et après son enfantement. Sur quoi il ajoute, que, s'il a souffert l'autre genre de mort, qui consiste dans la séparation de l'âme d'avec le corps, c'est qu'il l'a bien voulu, et pour nous délivrer de la dette que nous avions contractée en Adam. Mercator promet un second écrit contre Julien, surtout s'il entreprend de répondre à celui-ci, mais on ne voit pas qu'il l'ait fait.

Traduction du symbole de Théodore de Mopsueste. — Cependant, pour rabattre l'orgueil de Julien qui se vantait d'avoir eu pour maître Théodore de Mopsueste, Mercator entreprit de montrer que cet évêque avait été dans des sentiments hérétiques sur l'Incarnation, et qu'il avait partagé les erreurs de Paul de Samosates, d'Ebion et de Photin. Il traduisit à cet effet un Symbole que l'on attribuait à Théodore de Mopsueste, et qui avait été condamné au concile d'Ephèse, mais sans nom d'auteur. Il fait sur ce Symbole divers raisonnements qui tendent à montrer que la doctrine en est hérétique, et qu'elle suppose que Jésus-Christ est un composé de deux personnes et non pas de deux natures unies en une seule personne. Il réfute cette erreur par divers passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, et conclut ainsi : « Le Verbe-Dieu est homme, et l'homme est Verbe-Dieu. Comme il est un dans la gloire et la majesté de Dieu, il est un aussi dans la bassesse de l'homme. Il n'y a qu'un seul Seigneur Jésus-Christ, même dès le sein de la Vierge Marie, lequel étant substantiellement Fils de Dieu, est une même chose avec le Père et le Saint-Esprit, un seul Dieu dans la Trinité. »

Contre Nestorius. — Dans un autre écrit, Mercator montra en quoi l'erreur de Nestorius s'accordait avec celle de Paul de Samosate, et en quoi elle en différait. Ces deux hérésiarques étaient d'accord ensemble, lorsqu'ils disaient, l'un et l'autre, que le Verbe, quoique uni avec Jésus-Christ, en était distingué, comme le temple l'est de celui qui l'habite.

Mais Nestorius soutenait la consubstantialité et l'éternité du Verbe, ce que Paul de Samosate, Photin et Ebion niaient.

On croit que Mercator fit ce petit écrit avant la condamnation de Nestorius dans le concile d'Ephèse. Mais, plus tard, et lorsque ce patriarche eut été déposé, voulant signaler ses blasphèmes, afin de les faire éviter à ceux qui n'entendaient pas la langue grecque, il traduisit quelques-unes de ses homélies, en commençant par la première, dans laquelle il avait attaqué la divinité de Jésus-Christ, et contesté à la sainte Vierge

le titre de Mère de Dieu. Pour convaincre encore plus clairement Nestorius et ses sectateurs, il rapporte de longs extraits des quatre sermons qui suivent. Il cite la lettre qu'il écrivit à saint Cyrille avec des extraits de ses livres, et il leur oppose deux lettres de saint Cyrille à Nestorius, puis une troisième lettre du même au clergé de Constantinople.

Il attaque aussi les anathèmes de Nestorius, opposés à ceux de saint Cyrille; et, après les avoir réfutés l'un après l'autre, il expose en peu de mots la foi de l'Eglise touchant l'Incarnation, et découvre les différentes erreurs des hérétiques qui l'ont attaquée. Dans les réponses qu'il fait aux anathèmes de Nestorius, Mercator se cache, sous le nom général de Catholique. Il combat avec force l'erreur de Nestorius qui distinguait deux fils, l'un né du Père, avant tous les siècles, l'autre né de Marie, depuis environ quatre cents ans, et soutient que c'est le même qui, étant Fils de Dieu par sa nature, s'est fait Fils de l'homme, en prenant un corps dans le sein de la Vierge. Sans cela, Jésus-Christ ne pourrait être appelé Emmanuel. Le prophète n'aurait pas dit vrai, lorsqu'il a prédit à Israël : *Vous n'aurez point parmi vous un Dieu nouveau et récent.* Il montre que le mélange et le changement que Nestorius appréhendait pour la divinité, en la supposant substantiellement unie à l'humanité, étaient purement imaginaires de sa part, puisque, malgré que l'âme soit unie de la même manière au corps, elle n'en souffre ni changement ni mélange, et que, par suite de l'union des deux natures en une seule personne, Jésus-Christ est véritablement et positivement fils de Dieu en Dieu. C'est ce fils de Dieu, coéternel et consubstantiel au Père, qui, s'étant incarné dans les derniers temps, a souffert pour nous, non dans sa divinité, mais dans sa chair, ainsi que les Pères de Nicée le disent clairement dans leur Symbole. C'est donc une folie et une impiété de dire, comme le faisait Nestorius, qu'il y a deux fils, un par nature et l'autre par adoption. Par cette distinction, Nestorius tombe dans l'hérésie de Paul de Samosate qui distinguait en Jésus-Christ deux personnes en même temps que deux natures. Celui qui est né de la Vierge est le même qui est né le Fils unique du Père avant l'aurore. Aucun Chrétien n'a jamais séparé ni divisé les mérites, c'est-à-dire, l'adoration et la glorification qui est due à l'Emmanuel. Tous ont reconnu Jésus-Christ pour un seul et même Dieu et l'unique Fils de Dieu. Jésus-Christ est le seul médiateur; l'esprit, par lequel il a opéré ses miracles sur les hommes, lui était propre; il n'est pas seulement Dieu de nom, mais par nature. La chair de Jésus-Christ est vivifiante par sa nature, ainsi qu'il le dit lui-même : Si vous ne mangez ma chair et ne buvez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous. Quoique la divinité soit impassible, on dit avec vérité cependant que le Fils de Dieu, uni à l'homme composé d'un corps et d'une âme, a souffert tout ce que son humanité a souffert, parce que s'étant approprié toute la substance qu'il voulait guérir, il ne faisait qu'un tout avec elle, et que, demeurant Dieu avec elle, ainsi qu'il l'était auparavant, il était homme aussi.

A cette réfutation des douze anathèmes de Nestorius, Mercator joignit celle de plusieurs passages qu'il avait extraits de ses sermons, et qui contenaient ses erreurs sur l'Incarnation.

Pour lui, il expose sa foi sur ce mystère en ces termes : « Nous confessons que Jésus-Christ, qui est le Verbe, est Dieu, et que le Verbe, qui est coéternel au Père, s'est fait chair, c'est-à-dire homme, en prenant un corps et une âme raisonnable; que la nature divine, par laquelle il est un avec le Père et le Saint-Esprit demeurant en lui, sans changement et sans altération, elle ne fait qu'un tout indivisible avec sa chair et son âme. Ainsi, on ne peut dire qu'il ait deux fils ni trois, comme on ne peut dire qu'un homme ordinaire en fasse deux, parce qu'il est composé de deux substances, c'est-à-dire du corps et de l'âme, étant dans la singularité de son état et de son espèce, un et d'une seule substance.

« Il en est de même de l'ineffable majesté divine du Fils de Dieu, qui, avec le corps et l'âme raisonnable, est une dans sa personne et dans sa substance, et ne fait de Dieu et de l'homme qu'un seul Seigneur Jésus-Christ, qui est Dieu avec le Père et le Saint-Esprit dans tous les siècles. »

Mercator fit encore un grand nombre d'autres traductions, dont l'analyse serait fastidieuse pour le lecteur, et dépasserait les bornes qui nous sont imposées. Nous renvoyons, pour plus amples renseignements, à dom Ceillier, *Histoire des auteurs ecclésiastiques*, tome XIII, page 654

Hypognosticon. — Quelques personnes, et dom Ceillier semble partager leur sentiment, attribuent à Mercator l'*Hypognosticon* qui se trouve réuni aux ouvrages de saint Augustin. En effet, on trouve dans cet écrit, comme dans ceux du même auteur, un esprit extrêmement aigri contre Julien, et déclaré en toutes circonstances pour le saint évêque d'Hyppone, un latin peu correct, des exclamations fréquentes, des mots peu usités et une attention particulière à relever, en termes mordants et satyriques, les mœurs dépravées des pélagiens. Or, on ne peut disconvenir que tous ces traits conviennent particulièrement à Mercator, sous le nom duquel nous nous permettons d'analyser cet ouvrage, parce que nous ne saurions plus à quel nom le rattacher.

L'*Hypognosticon* est divisé en six livres. La plupart des manuscrits n'en portent que cinq; d'autres même ne le partagent point en livres, mais seulement par réponses. Le sixième est intitulé : *Dispute sur la prédestination contre les pélagiens.*

Le but de l'auteur, dans tout l'ouvrage, est de se faire à lui-même un précis de la doctrine catholique, afin d'en avoir plus fa-

cilement les articles présents à la mémoire, lorsqu'il serait question de la défendre contre les pélagiens. Il marque dans sa préface les cinq principales erreurs des disciples de Pélage, dont la première était qu'Adam devait mourir, soit qu'il péchât, soit qu'il ne péchât point; la seconde, que son péché n'a nui qu'à lui seul; la troisième, que l'homme se suffit à lui-même pour faire tout ce qu'il veut, et que la grâce de Dieu est donnée à chacun, suivant le mérite de ses œuvres; la quatrième, que la concupiscence est un bien naturel, et qu'on n'en doit point rougir; la cinquième, que les enfants ne contractent pas le péché originel, et qu'ils ne seront pas exclus de la vie éternelle, quoiqu'ils meurent sans baptême.

L'auteur emploie un livre entier à réfuter chacune de ces propositions, et ne les réfute guère que par l'autorité des Ecritures dont il accumule passages sur passages. Il suit la même méthode dans le sixième. Après avoir remarqué que, dans les livres précédents, il avait traité fort au long de la grâce et du libre arbitre, il se propose de défendre, contre les mêmes hérétiques, la doctrine de la prédestination. C'est un décret par lequel Dieu, qui prévoyait de toute éternité que la masse du genre humain serait corrompue par la prévarication d'Adam, et par conséquent digne des peines et des tourments de l'enfer, a délivré les uns de cette damnation, par un effet de sa miséricorde, et y a laissé les autres par un effet de sa justice. Il soutient qu'en agissant ainsi Dieu ne fait point acception de personne, quoique pourtant on ne puisse lui demander raison d'une conduite si différente, sans donner un démenti à saint Paul qui nous dit : O homme, qui êtes-vous pour contester avec Dieu ! Un vase d'argile, dit-il à celui qui l'a fait; pourquoi m'avez-vous fait ainsi? Dieu punit les méchants, parce qu'il a prévu qu'ils le seraient; il ne les a pas faits pour les punir; s'il les punit, c'est qu'ils l'ont mérité.

A l'égard des enfants qui ne sont point régénérés dans les eaux salutaires du baptême, il enseigne qu'ils subiront aussi la peine due au péché, non à celui qu'ils ont commis par leur propre volonté, puisqu'à cet âge, ils n'en ont ni bonne ni mauvaise, mais au péché d'Adam qu'ils ont contracté par leur naissance. Il rapporte à la grâce gratuite de Dieu l'élection des prédestinés, et soutient que le décret divin, à leur égard, au lieu de les rendre négligents dans les bonnes œuvres, doit au contraire les engager à s'y rendre plus assidus.

Il s'objecte qu'il est donc faux de soutenir avec l'Apôtre, que Dieu veut sauver tous les hommes; puis il répond : cela n'est pas faux. Dieu peut faire tout ce qui lui plaît, et la volonté des hommes ne peut empêcher en aucune manière la sienne de s'accomplir. Puisque l'Ecriture dit, en plusieurs endroits, que Dieu éclaire le cœur des uns et qu'il obscurcit celui des autres, c'est à ceux qui font cette objection de concilier ce passage avec celui de saint Paul. Pour lui, il l'entend en ce sens : Tous ceux qui sont sauvés le sont par la volonté de Dieu. Tel est le système qu'il établit dans le sixième livre.

Nous ne pouvons omettre quelques passages des livres précédents, à cause de la précision avec laquelle ils traitent les matières alors contestées. Ainsi, dans le troisième livre, en parlant du libre arbitre, l'auteur dit : « Le libre arbitre ayant été corrompu par le péché, tout l'homme a été corrompu; et, sans le secours de la grâce, il ne peut, par ce libre arbitre, ni rien commencer ni rien achever qui soit agréable à Dieu; mais la grâce de Jésus-Christ le prévient. Elle est pour lui une médecine salutaire qui guérit et rétablit sa volonté séduite par le péché, lequel a toujours un besoin pressant de la grâce du Seigneur qui l'éclaire et qui l'aide, soit pour connaître Dieu, soit pour vivre d'une manière conforme à sa volonté. » Il compare l'homme tombé par le péché au Samaritain de l'Evangile, maltraité par les voleurs et laissé à demi mort; et il dit que le genre humain, en cet état, n'avait pas assez de forces pour se relever et pour chercher Dieu, l'unique médecin qui devait le guérir. Il trouve dans la brebis égarée une figure du libre arbitre, qui, ayant, dit-il, perdu le pouvoir du bien par le péché du premier homme, a abandonné la société des justes. — Ce qu'il dit dans le quatrième livre, sur la nécessité de la grâce, est encore remarquable. « Par la loi je connais seulement mes vices, mais je ne m'en défais pas; c'est en vain que je présume de ma chair qui est faible. Je ne puis vaincre seul mon ennemi, à qui j'ai été livré à cause du péché et auquel la volonté du premier homme m'a vendu. Dieu commande. Ah! qu'il fasse plutôt que ce qu'il commande s'accomplisse. Je veux obéir au précepte de la loi par l'effort de ma propre volonté, et je ne le puis; et pendant que je résiste au péché, je sens que j'aurais du plaisir à y consentir. » Il dit, au même endroit, que l'on ne peut vaincre les efforts de la concupiscence que par la grâce de Jésus-Christ.

Mercator qui, comme nous l'avons dit, vécut jusqu'en 449, témoigna dans toutes les occasions un grand zèle pour la pureté de la doctrine de l'Eglise, sans redouter aucunement les mauvais traitements de ses adversaires. On ne voit pas qu'il ait rempli aucune fonction du ministère ecclésiastique, et lui-même ne prend d'autre titre dans ses ouvrages que celui de serviteur de Jésus-Christ; mais ils n'en sont pas moins importants et précieux, surtout en ce qui regarde la condamnation des erreurs de Pélage et de Nestorius. Ce fut sur les mémoires de Mercator que l'on chassa les pélagiens de Constantinople et d'Ephèse; et, en traduisant du grec en latin les anathèmes de Nestorius, il parvint à le rendre aussi odieux en Occident qu'il l'était déjà dans l'Eglise orientale. S'il eût traité ses adversaires avec un peu moins de dureté; s'il eût mis dans ses procédés un peu plus de politesse et de modération, sans doute il se fût rendu plus recommandable

encore, et la cause de l'Eglise n'en eût rien souffert. La vérité n'a pas besoin du secours des injures ; mais c'était un naturel ardent, plein de feu, qui ne se donnait pas le temps de mesurer ses termes, encore moins de les choisir. Il n'avait en vue que la défense de la saine doctrine, et il s'inquiétait peu des termes qu'il employait pour la soutenir. Autant que possible, il traduisait mot à mot, dans la crainte de passer pour un faussaire. Dans ses traductions il s'occupait plus de la fidélité que de l'élégance, aimant mieux se voir reprocher quelque terme barbare et peu latin, que d'avoir altéré le sens des pièces qu'il traduisait. Il s'excuse, cependant, auprès de ceux de ses lecteurs qui auraient désiré plus de politesse dans le style et de choix dans les expressions. Toutefois, assuré par sa conscience que personne ne pourra l'accuser de faux, il se soucie peu que l'on examine en détail chaque syllabe de ses livres, parce que, s'il a employé quelques termes vicieux, c'est qu'il y a été forcé par la nécessité de conserver au latin toute la force et toute l'énergie du mot grec.

Nous avons trois éditions des œuvres de Mercator. Le P. Gerberon en a publié une partie, sous le titre de *Acta Marii Mercatoris*, in-12; Bruxelles, 1673. L'éditeur qui s'est caché, on ne sait pourquoi, sous le nom de *Rigbertus theologus franco-germanus*, y a joint de savantes notes qui ont été insérées avec les ouvrages de Mercator, dans la *Bibliotheca Patrum*, tome XXVII. Dans le même temps le P. Garnier préparait une édition complète des *œuvres* de Mercator, qu'il publia à Paris, 2 vol. in-folio, en 1673. Les manuscrits du Vatican et de Beauvais avaient servi de base à son travail : et il ajouta, sur les hérésies de Pélage et de Nestorius, des notes et des dissertations si remplies d'érudition, qu'après les avoir lues, le cardinal Noris témoigna le regret d'avoir fait imprimer son *Histoire pélagienne*. Baluze publia à Paris, en 1684, in-8°, une nouvelle édition augmentée des œuvres de Mercator, que Cotelier et d'autres savants préfèrent à celle de Garnier, à qui l'on reproche d'avoir substitué aux leçons des manuscrits ses propres conjectures.

MARIUS, sur la vie duquel l'histoire ne nous fournit aucun détail, naquit à Autun, vers l'an 532. Il avait quarante-trois ans lorsqu'il fut élu évêque d'Avenches, dans le pays de Vaud, en Suisse, et il assista en cette qualité au second concile de Mâcon, assemblé en 585, par l'ordre du roi Gontran. Il eut part, avec quarante-deux prélats qui composaient cette assemblée, aux beaux règlements qui y furent faits, et les souscrivit le dix-huitième, entre les simples évêques et après les métropolitains. Il remplit le siége d'Avenches, transféré plus tard à Lausane, pendant vingt-huit ans et huit mois, et mourut dans la soixante-quatrième année de son âge, le 31 décembre 596.

Chronique. — Le seul écrit qui nous reste de Marius est une chronique abrégée, qui commence où finit celle de Prosper, c'est-à-dire à l'empire d'Avitus, en 455, et se continue jusqu'au mois de septembre de l'an 581. A l'imitation de saint Prosper, il prend les consulats pour époque des faits qu'il rapporte, et ne commence à marquer les indictions qu'à l'an 523, lorsque Flavius Anicius Maxime fut nommé consul. Sa chronique contient principalement ce qui s'est passé dans le royaume de Bourgogne, vers le lac de Genève et les confins d'Agaune. Elle assigne à l'an 563 l'éboulement d'une grande montagne du Valais, laquelle fit enfler si prodigieusement les eaux du Rhône, qu'elles rebroussèrent jusqu'à Genève, dont le pont et les moulins furent renversés, plusieurs églises et des villages détruits, et un grand nombre de personnes noyées. André Duchesne, qui a inséré cette *Chronique* dans son *Recueil des historiens français*, y joint l'ouvrage d'un auteur inconnu qui lui fait suite et la continue. On attribue avec quelque vraisemblance à l'évêque Marius la vie de saint Sigismond, rapportée par les Bollandistes au premier jour de mai. Elle est assez du style de sa *Chronique*, et les faits y sont rapportés à peu près de la même manière. Il y a bien par-ci par-là quelques variations dans les noms propres, mais elles peuvent venir de l'inadvertence des copistes.

MARO, premier patriarche des Syriens maronites, florissait vers l'an 700. Il était né sur le territoire d'Antioche, et ce fut dans les écoles de cette ville qu'il fit ses premières études. Il se perfectionna dans le monastère de Saint-Maron, d'où il sortit pour aller à Constantinople. Il y apprit non-seulement la langue grecque, mais encore toutes les connaissances que pouvait lui fournir la lecture des écrivains grecs, tant ecclésiastiques que profanes. La mort de ses parents l'obligea de retourner dans sa patrie, où, après avoir mis ordre à ses affaires, il se fit moine dans le monastère de Saint-Maron, bâti sur les bords de l'Oronte. Il s'y consacra entièrement au service de Dieu et au bien de l'Eglise, en combattant les hérétiques de son siècle, et de vive voix et par ses écrits, et il réussit à en ramener plusieurs à la foi orthodoxe. Ses travaux et ses progrès lui attirèrent un grand concours de visiteurs avides de le voir et de conférer avec lui. Les Latins, qui demeuraient à Antioche, demandèrent qu'on le fît évêque de Bostres, ville de la Phénicie, afin qu'il pût confirmer les Libaniotes dans la foi de l'Eglise romaine; mais, du consentement de tous les évêques, il fût élevé plus tard sur le siége d'Antioche, où il succéda à Théophane; il mourut revêtu de cette dignité en 707. On l'a accusé de monothélisme, et quelques-uns ont même soutenu qu'il avait été condamné dans le sixième concile général ; mais leurs preuves sont loin d'être convaincantes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne fut question ni de lui ni des maronites dans cette assemblée. Les écrits que l'on trouve sous son nom dans les manuscrits du Vatican sont une liturgie, une confession de foi qu'il envoya aux libaniates, contre les monophysites et les nes-

toriens, avec deux traités particuliers contre chacune de ses hérésies; une lettre sur le *Trisagion*, un livre *Du sacerdoce*, et un *Commentaire* sur la liturgie, qui porte le nom de l'apôtre saint Jacques; mais il y a toute apparence que ce commentaire ne lui appartient pas.

MARQUARD, qui dirigea les écoles à l'abbaye d'Epternac, au commencement du xe siècle, passait pour avoir une profonde intelligence des livres sacrés; mais il se rendit aussi recommandable par sa vertu que par son savoir. Il conserva sa dignité d'écolâtre pendant vingt-trois ans et mourut au mois de février 952. On cite de lui un excellent commentaire sur le traité de la musique de Boëce; sept livres des sept arts libéraux; une vie, écrite en vers et en prose, de saint Willibrad, patron d'Epternac et évêque d'Utrecht; des hymnes, des proses, des répons notés pour l'office de plusieurs saints. Aucun de ces écrits n'est venu jusqu'à nous.

MARSILIE, abbesse de Saint-Amand, monastère fondé à Rouen, dès l'année 1030, succéda dans cette dignité à Emme ou Emmenie, vers l'an 1108. En 1107, Dieu ayant opéré par l'intercession de saint Amand, dans l'église de ce monastère, un miracle qui fut reconnu pour une véritable résurrection, Marsilie crut devoir en faire part à l'abbé d'Elnone et à sa communauté, qui, ayant comme la sienne saint Amand pour patron, devait s'intéresser à sa gloire. Dans ce dessein, elle en fit une relation qu'elle envoya, tant en son nom qu'en celui de ses sœurs, à Bovon II, successeur de Hugues. Cette relation est fort bien écrite pour le temps; ce qui a fait soupçonner à un des éditeurs que Gontier l'avait retouchée après qu'elle fut sortie des mains de Marsilie. Cependant, on n'en a pas d'autres preuves que quelques ressemblances de style. En effet, on y découvre la piété et la précision qui règne ordinairement dans la relation de Gontier. Du reste, ce petit écrit ne laisse pas de faire honneur à Marsilie, et lui a mérité une place dans la *Bibliothèque des femmes illustres* de Louis Jacob, de l'ordre des Carmes. Dans l'inscription, Marsilie ne se qualifie pas autrement que la dernière des servantes de Jésus-Christ. Il y a trois éditions de cette pièce, qui a d'abord été imprimée parmi les œuvres de Philippe, abbé de Bonne-Espérance; puis dans la grande collection de Bollandus, qui l'avait revue sur plusieurs manuscrits, et enfin, dans la *Neustria pia*, du P. Arthur Dumoustier.

MARTIAL (Saint), premier évêque de Limoges, fut, au rapport de saint Grégoire de Tours, envoyé dans les Gaules avec saint Denis de Paris, vers le milieu du IIIe siècle. Il fixa son siége à Limoges, où il convertit un grand nombre d'idolâtres. Les miracles qu'il avait opérés pendant sa vie ne cessèrent pas après sa mort, et son tombeau fut illustré par de nombreux prodiges. Jean XXII ordonna que l'on célébrerait sa fête comme celles des apôtres. La tradition des Limousins, qui fait de saint Martial l'un des soixante-douze disciples, et le représente comme ce jeune homme dont parle l'Evangile, qui fournit les cinq pains d'orge et les deux poissons, miraculeusement multipliés par Jésus-Christ dans le désert, ne peut soutenir la critique, et ne repose sur aucun monument digne de foi.

Le seul qui ait servi à l'accréditer, à une époque où l'on accueillait sans contrôle ces sortes d'inventions, sont les deux fameuses lettres écrites au nom de saint Martial, la première aux Bordelais et la seconde aux Toulousains. Or, on ne voit nulle part que ces pièces aient été connues avant l'an 1521, lorsque Josse Bade les publia pour la première fois à Paris. Elles furent trouvées, dit-on, dans la sacristie de Saint-Pierre de Limoges, enfermées dans une urne de pierre cachée sous les décombres. Elles étaient si rongées et si antiques qu'on avait peine à les lire. On les a insérées depuis dans les Orthodoxagraphes et dans toutes les bibliothèques des Pères. Il serait trop long d'énumérer les éditions particulières qu'on en a faites, depuis celle de Bâle en 1546 jusqu'à la dernière de Paris en 1610. Un celèbre avocat de Limoges, nomme Poillève, les a traduites en vers français, et elles ont été imprimées de la sorte en cette ville en 1694.

A la faveur de l'ignorance, ces lettres passèrent d'abord pour un monument authentique de l'apostolat de saint Martial; mais la critique se développant avec le progrès des lumières, on s'aperçut bientôt qu'elles ne pouvaient être que l'ouvrage d'un imposteur. Le premier qui tenta d'en faire connaître la fausseté fut Jacques de Bordes, ministre calviniste à Bordeaux, dans l'édition latine et française qu'il en publia en 1573. Bellarmin ne fit aucune difficulté de se ranger à son opinion, et personne ne doute plus aujourd'hui qu'elles ne soient un ouvrage supposé. Du reste, les preuves de cette supposition sont visibles et se tirent de ces lettres mêmes. L'auteur y prend le titre d'apôtre, quoiqu'il soit constant qu'il ne le fût point. Il y parle d'un certain Sigebert, nom allemand qui n'était pas encore en usage dans les Gaules. Il s'y représente comme quelqu'un qui a vécu avec Jésus-Christ, qui a été témoin de ses miracles, de sa mort, de sa sépulture, de sa résurrection, de son ascension, circonstances qui ne peuvent convenir à un homme que tous les monuments de l'histoire attestent n'avoir vécu qu'au IIIe siècle. Il ajoute qu'il était présent lorsque Judas donna au Sauveur le baiser de trahison; ce qui est contraire à l'Evangile qui marque expressément que Jésus-Christ ne prit avec lui que ses douze apôtres lorsqu'il se retira dans le jardin des Oliviers. Mais ce n'est pas tout encore. L'auteur suppose que dès ce temps-là il y avait des rois dans la Gaules, qu'on y éleva plusieurs temples à Dieu, sur les ruines de ceux des idoles, et diverses autres particularités contraires à la vérité de l'histoire. Il y cite quelquefois l'Ecriture sainte d'après la Vulgate, dont la version ne fut faite que

plusieurs siècles après. Il y rapporte même un texte qui paraît emprunté au *Symbole* de saint Athanase. Il n'en faut pas davantage pour établir la fausseté de ces deux lettres qui semblent avoir eu pour auteur le même personnage qui a écrit la Vie de saint Martial, autre ouvrage du même genre, et qui porte avec lui peut-être encore plus de caractères de supposition et d'imposture.

MARTIN (Saint) DE TOURS. — Ce n'est pas comme écrivain que cet illustre évêque doit trouver sa place dans notre ouvrage. L'exemple de sa vie nous présente un modèle bien supérieur à toutes les conceptions du génie et de l'éloquence.

Il est peu de saints qui aient érigé autant de trophées à la gloire de notre divin Maître; mais ce ne fut ni à ses écrits ni à ses discours que saint Martin dut ses victoires sur l'erreur. Le don des miracles à ce haut degré qu'on avait admiré dans les premiers prédicateurs de l'Evangile, le ciel l'avait accordé à l'homme apostolique dont la destination était de consommer la ruine de l'idolâtrie parmi les habitants de la campagne les plus attachés au paganisme, qui pour cela porte leur nom, et bien plus capables d'entendre la voix des prodiges que les raisonnements des docteurs et les oracles des prophètes.

Sulpice Sévère, son historien, observe que, quoique saint Martin ne fût pas versé dans les lettres humaines, il n'avait rencontré nulle part tant d'esprit, tant d'érudition et même tant de pureté dans le langage. Ses discours étaient clairs, méthodiques, pleins de force, d'énergie et d'onction. Il avait un talent particulier pour résoudre les questions les plus difficiles, une grande présence d'esprit pour répondre aux doutes qu'on lui proposait sur les voies de la vie intérieure. Personne ne réfutait l'erreur et n'exposait la vérité d'une manière plus solide et plus persuasive; mais il ne nous reste de lui d'autres monuments que les églises qu'il a fondées, et le souvenir qui ne périra jamais, de ses vertus non moins admirables que ses miracles.

L'histoire de sa vie est liée à celle des hommes les plus célèbres de son temps: saint Hilaire de Poitiers, saint Ambroise de Milan, saint Paulin de Nole, Sulpice Sévère. Elle est assez connue par la relation que ce dernier en publia, peut-être de son vivant, au plus tard, huit ans après sa mort. Il fut témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte, et dit lui même que, dans toutes les circonstances, il l'avait observé avec la plus grande attention. Un des événements les plus mémorables de cette vie est la conduite qu'il tint à l'égard des priscilianistes, hérétiques, qui troublaient les églises d'Espagne et des Gaules. Leurs erreurs furent dénoncées au concile de Saragosse, et les principaux chefs de l'hérésie excommuniés. L'exécution de la sentence fut confiée à Ithace, évêque espagnol, qui se hâta de solliciter de l'empereur Gratien un rescrit par lequel les hérétiques étaient condamnés au bannissement. Ceux-ci en appelèrent d'abord au Pape saint Damase, puis à Maxime, qui s'était fait reconnaître empereur après l'assassinat de Gratien. Ithace se rendit de son côté à la cour de cet empereur, et, à la faveur d'un zèle apparent, il en obtint une sentence qui condamnait à la mort Priscillien et ceux qui l'accompagnaient. La conduite d'Ithace fut blâmée par tous les bons esprits.

Saint Martin se trouvait alors dans cette ville. Il y était venu demander la grâce de plusieurs personnes condamnées à mort, à cause de leur attachement pour Gratien. Parmi ceux qui étaient à la cour, le plus grand nombre cherchait à capter la bienveillance du prince par les manéges de l'adulation; mais le saint évêque de Tours sut maintenir l'autorité que lui donnait son caractère. Il imita la fermeté de saint Ambroise qui était venu en ambassade à Trèves de la part de Valentinien II, frère de Gratien, lequel possédait toujours l'Italie. Quoique Martin fût sujet de Maxime, ce que n'était pas saint Ambroise, il montra une grande répugnance à communiquer avec ce prince; il refusa même longtemps de manger à sa table, en disant avec une sainte hardiesse qu'il ne pouvait manger avec un homme qui avait dépouillé un empereur de ses Etats et qui en avait privé un autre de la vie. A la fin, il se rendit, et consentit même à manger chez l'impératrice; il avait des grâces à demander, comme la délivrance de plusieurs prisonniers, le rappel d'un grand nombre d'exilés, et la restitution de biens injustement confisqués. L'impératrice voulut elle-même servir Martin à table.

Cependant, l'évêque de Tours, ni celui de Milan, ne voulurent point communiquer avec Ithace, ni avec les évêques qui lui étaient attachés, parce qu'il poursuivait les hérétiques avec plus de chaleur et d'emportement que n'en comporte la vrai charité évangélique. Ils savaient que l'Eglise avait toujours eu en horreur l'effusion du sang de ceux mêmes qui ne méritaient pas de vivre, et qu'elle n'avait jamais souffert que le clergé prît part à de semblables procédures. Aussi Martin reprocha-t-il continuellement à Ithace la conduite qu'il tenait, et le pressa-t-il de se désister de son accusation. Il pria également Maxime de laisser la vie aux coupables, alléguant pour raison qu'il suffisait qu'ils eussent été hérétiques et excommuniés par les évêques.

Ithace, loin d'écouter les avis de l'évêque de Tours, l'accusa d'hérésie. Pour Maxime, il parut acquiescer aux instances de saint Martin, tant que le saint évêque demeura à Trèves; mais, à peine en fut-il parti, que le fougueux Ithace renouvela ses poursuites, et Priscillien subit la peine de mort, après avoir été appliqué à la question. Il poussa même l'indécence et l'inhumanité jusqu'à se trouver présent quand on la lui donna. Crimes inutiles, dit Sulpice Sévère, dangereux exemple qui, bien loin d'étouffer le mal, ne fit que l'envenimer.

Saint Martin avait plus de quatre-vingts ans, et peut-être quatre-vingt-dix ans lorsque Dieu l'appela dans sa gloire.

Quoique le saint évêque de Tours, comme nous l'avons remarqué en tête de cet article, ne se soit jamais posé comme écrivain, cependant on nous a conservé, sous son nom, une profession de foi sur le mystère de la Sainte-Trinité. C'est une très-petite pièce, écrite d'un style fort simple et même obscur en quelques endroits. Aussi l'auteur en reconnaît-il que le sujet qu'il traite est au-dessus de la portée de l'esprit humain. Nulle bouche, quelque éloquente qu'elle puisse être, nul livre, quelque savamment qu'il soit écrit, ne seraient capables de l'expliquer. Nous n'en avons de connaissance que par la foi; c'est pourquoi la profession de foi que nous sommes obligés d'en faire doit être simple. Tout ce qu'il dit du mystère de la Trinité se réduit à y reconnaître trois personnes réellement distinctes qui ne font qu'une seule et même divinité; qui sont égales en majesté, en puissance et en vertu, et qui ont donné l'être à tout ce qui existe en le tirant du néant. Le Père est tellement dans le Fils, le Fils dans le Père, et le Saint-Esprit dans l'un et l'autre, que le Père n'est point le Fils, ni le Fils le Père, ni le Saint-Esprit le Père et le Fils. Jésus-Christ est né du Saint-Esprit et de la vierge Marie, pour être notre médiateur, et comme le Fils de Dieu, il est sans commencement. Cette profession de foi se trouve, non-seulement dans la *Bibliothèque des Pères*, mais encore dans le Recueil des Conciles et ailleurs. Il y en a eu une édition imprimée dès 1512, avec divers autres traités d'anciens auteurs par les soins de Jérôme Clichtone. Depuis Thomas Beaulxamis y a ajouté une espèce de commentaire, et fait imprimer l'un et l'autre à la suite de la vie de saint Martin, par Sulpice Sévère, et de quelques autres écrits, en un volume in-8°, Paris, chez Thomas Belot en 1571. Du reste, au rapport des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, les auteurs protestants eux-mêmes ne font pas difficulté de reconnaître l'authenticité de ce petit écrit et de l'attribuer à saint Martin. C'est l'unique écrit connu qui soit sorti de la plume de ce grand homme.

MARTIN (Saint) DE DUNE.— Martin, de Dune, archevêque de Brague en Portugal, naquit en Pannonie, au commencement du VIe siècle, et se livra dès sa jeunesse à l'étude des sciences. Il y devint si habile, au rapport de saint Grégoire de Tours, qu'il surpassait tous les savants de son siècle. Après avoir fait le pèlerinage de Jérusalem, pour visiter les saints lieux, il se rendit en Gallicie, province alors soumise à la domination des Suèves. Comme ce peuple était infecté de l'hérésie arienne, Martin parvint à ramener dans le sein de l'Eglise catholique Théodomire, qui avait été guéri de la lèpre par l'intercession de saint Martin de Tours, et, à son exemple, une grande partie de la nation abjura l'hérésie. Il bâtit plusieurs monastères, entre autres celui de Dune, qu'il fonda vers 560, et dont il eut le gouvernement. Son mérite extraordinaire le fit élever sur le siége de Dune, qui fut érigé en sa faveur en 567; et les fonctions de son ministère, qu'il exerçait à la cour des rois suèves, lui firent donner le nom d'évêque de la famille royale. Sa nouvelle dignité ne l'empêcha pas de gouverner son monastère comme auparavant, et il ne changea rien à son ancienne manière de vivre. Il fut transféré sur le siége métropolitain de Brague, où il tint, en 572, un concile sur les devoirs des pasteurs. Il mourut en 580, après avoir été une des illustres lumières de l'Eglise d'Espagne, et un des plus beaux ornements de l'état monastique. Saint Martin de Dune s'illustra non-seulement par sa sainteté, mais encore par ses ouvrages.

Collection de canons.— Nous avons de saint Martin une *Collection de canons*, qu'il adressa à Nitigius, évêque de Lugo, le même qui présida au concile tenu en cette ville, en 572, par les évêques de la province. Il marque, dans la préface, que les canons faits par les anciens Pères dans les conciles d'Orient, ayant été primitivement écrits en grec, ont été altérés dans la suite, tant par le défaut des traducteurs latins, que par la négligence ou l'ignorance des copistes. C'est pour cette raison qu'il a travaillé à les rendre plus corrects, soit en éclaircissant ce que les traducteurs avaient rendu d'une manière obscure, soit en rétablissant les textes qu'ils avaient changés avec trop peu de précaution. Son recueil est divisé en deux parties : la première regarde les évêques et tout le clergé, et la seconde les laïques. Son dessein, dans cette division, était de mettre les lecteurs à même de trouver sans peine les canons qui les intéressaient. Ils sont en tout au nombre de quatre-vingt-quatre. Cette collection se trouve dans les divers recueils des conciles, et dans l'Appendice, au premier tome de la *Bibliothèque canonique* de Justel; Paris, 1661.

Formule d'une vie honnête.— Miron, roi de Gallicie, avait souvent prié saint Martin de lui donner des instructions sur la manière dont il devait se conduire. Le saint évêque lui répondit, en lui adressant, vers l'an 560, un traité des quatre vertus cardinales, qu'il intitula *Formule de la vie honnête*. En parlant avec prudence, saint Martin dit que celui qui possède cette vertu est toujours le même; mais qu'il sait s'accommoder au temps, suivant les circonstances. Sur la magnanimité ou la force, il enseigne que celui qui est vraiment magnanime ne croit jamais qu'on lui fait injure. Il dira de son ennemi : il ne m'a pas nui, mais il a eu dessein de me nuire ; et, s'il tombe en son pouvoir, il se croira bien vengé d'avoir été en état de se venger. Les instructions qu'il donne au roi sont remarquables. Il lui conseille de ne laisser jamais sortir de sa bouche aucune parole déshonnête, et de mêler tellement l'enjouement avec le sérieux, que cela se fasse sans préjudice de sa dignité ni de la pudeur. Il veut aussi que le sel de ses dis-

cours n'ait rien de mordant. « Soyez gracieux envers tous, lui dit-il, ne flattez personne, soyez familier avec peu et équitable envers tout le monde. » Il lui fait remarquer que la justice est une loi divine, et le lien de la société humaine. Pour la pratiquer, il faut non-seulement ne rien prendre à autrui, mais encore lui restituer ce qu'on lui aurait ôté. Il ne met point de différence entre assurer une chose et jurer qu'elle est véritable; mais il ne s'exprime ainsi que par rapport au roi, dont, en effet, la parole doit tenir lieu de serment. Il semble encore approuver le mensonge dans des occasions pressantes, pourvu qu'on s'en serve, non pour assurer une chose fausse, mais pour mettre à couvert la vérité. Il paraît néanmoins, par la suite, qu'il ne veut dire autre chose, sinon qu'il est permis quelquefois de taire la vérité. Lorsqu'il y a, dit-il, une cause honnête, le juste ne publie point son secret; il tait ce qu'il faut taire, il dit ce qu'il faut dire.

Des mœurs.— A la suite de ce traité on en trouve un autre dans le même volume de la *Bibliothèque des Pères*, intitulé : *Des mœurs.* C'est un tissu de maximes morales, également propres à former l'homme à la vertu et aux devoirs de la vie civile. En voici quelques-unes. « Avertissez nos amis en secret; faites leur éloge en public. Ne demandez point ce que vous refuseriez à un autre, et ne refusez point ce que vous demanderiez vous-même.— Servez-vous plus souvent des oreilles que de la langue. — Lorsque vous voulez dire une chose, dites-la à vous-même, avant de la dire aux autres. » Saint Isidore de Séville ne dit rien de ce petit traité, mais il fait mention d'un volume de lettres, dans lesquelles le saint évêque donnait des préceptes pour la pratique de la vertu et la fuite des vices. Peut-être que ce traité, qui est extrêmement court, n'est autre chose qu'une lettre de ce recueil.

Autres écrits.— On cite de saint Martin un livre *De l'orgueil et de l'humilité;* un autre *De la colère*, adressé à l'évêque Wictimirus, et un troisième *De la Pâque;* une lettre à l'évêque Boniface, *sur les trois immersions du baptême;* et une autre *contre les superstitions.* Le cardinal d'Aguire, qui avait trouvé tous ces ouvrages dans un manuscrit de l'église de Tolède, s'était engagé à les rendre publics, avec la *Formule de la vie honnête* et un grand nombre de *Sentences des Pères d'Egypte* , traduites en latin par le même évêque. Nous ne sachions pas qu'il ait tenu parole. Ces sentences se trouvent dans l'*Appendice* à la *Vie des Pères* par Rosweide. La plupart s'adressent à ceux qui sont livrés aux exercices de la vie monastique, mais il y en a plusieurs aussi qui peuvent être très-utiles à tous les Chrétiens qui veulent se perfectionner dans la vertu. C'est là tout ce que nous savons des ouvrages de saint Martin.

MARTIN Ier, Pape et martyr, né à Todi en Toscane, entra dans le clergé de Rome et s'y rendit célèbre par son savoir et par sa sainteté. Il n'était encore que diacre lorsque le Pape Théodore l'envoya à Constantinople, en qualité d'apocrisiaire ou de nonce, et il déploya dans cette mission beaucoup de zèle contre le monothélisme. Il fut choisi pour succéder à Théodore en 649, et, la même année, il tint dans l'église de Latran, un concile de cent cinq évêques, où les monothélites furent condamnés. Le Pape Martin adressa les actes de ce concile aux églises d'Orient et d'Occident, avec plusieurs lettres , tant au nom de cette assemblée qu'en son nom propre.

A tous les fidèles.— Parmi ces dernières il y en a une adressée à tous les fidèles, dans laquelle il les instruit de la naissance et des progrès de l'erreur des Monothélites , de la nécessité où l'on était d'assembler le concile, et de la condamnation qu'on y avait prononcée contre l'hérésie et tous ses partisans. Il exhorte les fidèles à les anathématiser, ainsi que l'*Ecthèse* et le *Type* qu'il déclare détestables et impies. Il ajoute que c'est pour les y engager qu'il leur envoie les actes du concile ; et aussi pour se justifier devant Dieu et rendre inexcusables ceux qui n'obéiraient pas.

A l'empereur Constantin.— Il envoya les mêmes actes, avec leur traduction en grec, à l'empereur Constantin, en y joignant une lettre par laquelle il le priait de les lire attentivement, de condamner par de pieuses lois les nouveaux hérétiques avec leur mauvaise doctrine, et de maintenir la doctrine des Pères et des conciles. Il fait mention d'une lettre que les monothélites avaient adressée aux évêques d'Afrique, dans laquelle ils affirmaient que ce prince avait publié le *Type* de son propre mouvement, pour obliger les prélats à se relâcher un peu des mesures d'une rigueur excessive, sans préjudice de la vérité. En cela, dit le Pape, ils n'ont point écouté les Pères, qui déclarent que, à l'égard des vérités divines, le moindre changement est important.

A l'Eglise de Carthage.—Les évêques d'Afrique avaient envoyé au Saint-Siége une confession de foi, dans laquelle ils approuvaient la doctrine des deux volontés et des deux opérations. Martin leur répondit, en leur envoyant par Théodore et Léonce, moines de Sainte-Laure, les actes du concile de Latran, avec sa lettre circulaire. Il approuve leur confession de foi, les exhorte à y persévérer, et leur explique en peu de mots ce qui s'était passé chez les monothélites.

A saint Amand, évêque de Maëstricht.— Saint Amand, évêque de Martin, consulta le Pape sur ce qu'il avait à faire pour réprimer le désordre de quelques-uns de ses clercs, qui étaient tombés dans des péchés d'impureté depuis leur ordination. Il en éprouvait une telle affliction qu'il songeait à se démettre de son évêché, pour vivre dans la retraite et le silence. Martin, dans sa réponse, le plaint du déréglement de son clergé, le détourne du dessein où il était de quitter les

fonctions pastorales, et lui conseille de traiter, avec toute la rigueur des canons, les prêtres, les diacres et les autres clercs qui tomberaient dans des péchés honteux. « Celui qui, après son ordination, est tombé de la sorte, dit-il, doit être déposé sans espérance de promotion, et passer le reste de ses jours en pénitence, puisque nous cherchons pour les ordres des personnes dont la vie ait toujours été pure. » Il lui marque ensuite de quelle manière l'hérésie des monothélites s'était établie, ce qu'il avait fait pour en arrêter les progrès, et le charge de faire connaître les actes du concile de Latran, ainsi que sa circulaire au peuple et aux évêques des Gaules, afin d'obtenir leurs souscriptions.

A Jean de Philadelphie. — L'ordre sacerdotal périssait par l'oppression des gentils, dans les églises dépendantes des siéges de Jérusalem et d'Antioche, et la religion y était ignorée d'un grand nombre, faute de ministres et de liberté. Pour remédier à ces maux, le Pape établit Jean, évêque de Philadelphie, son vicaire pour tout l'Orient, avec ordre de remplir incessamment les églises catholiques, d'évêques, de prêtres et de diacres; de recevoir ceux des hérétiques qui voudraient se convertir, en exigeant d'eux leur confession de foi par écrit, et de les rétablir chacun dans leur ordre, pourvu qu'il n'y eût point d'autre empêchement canonique. « Car, dit-il, nous sommes les défenseurs et les gardiens, et non pas les infracteurs des canons. » En conséquence il défend à Jean de Philadelphie de confirmer ceux qui s'étaient ingérés d'eux-mêmes, ou ceux dont l'élection ne s'était pas faite suivant les règles. Il mit de ce nombre Macédonius d'Antioche dont l'élection avait été faite dans un pays étranger, sans consentement du peuple et sans décret d'élection, et puis aussi parce qu'il était uni aux hérétiques qui l'avaient choisi en récompense de ses crimes. Il veut que ceux qui seront reçus dans l'Eglise catholique condamnent non-seulement l'erreur des monothélites, mais encore Théodore de Pharan, Cyrus, Sergius et tous ceux qui partagent leurs sentiments; qu'ils rejettent le *Type*, fait aux instigations de Paul de Constantinople, et qu'ils confessent clairement deux volontés en Jésus-Christ.

Nous passons sous silence plusieurs autres lettres, écrites dans le même sens à Théodose d'Esbunta, à Antoine de Bacate, à George, abbé de Théodose, à Pantaléon, à Pierre, du rang des illustres, et aux Eglises de Jérusalem et d'Antioche, pour leur déclarer qu'il avait établi Jean de Philadelphie son vicaire, et pour les exhorter à lui obéir. Il les conjure en même temps de demeurer fermes dans la foi de l'Eglise romaine et d'éviter les hérétiques, particulièrement Macédonius et Pierre, l'un usurpateur du siége d'Antioche et l'autre d'Alexandrie. Il leur donne avis de la condamnation du monothélisme dans le concile de Latran, dont il avait envoyé les actes à Jean de Philadelphie, afin qu'il leur en fît part.

A Paul de Thessalonique. — Paul, nouvellement élu évêque de Thessalonique, envoya, suivant la coutume, ses lettres synodales au Pape Martin. Elles contenaient une profession de foi qui favorisait le monothélisme. Le Pape s'en plaignit aux députés de Paul, qui l'assurèrent que l'erreur qui paraissait dans les lettres de leur évêque s'y était glissée par inadvertance, et qu'il la corrigerait aussitôt qu'il en serait averti. Le Pape manda à ses légats de remontrer à Paul en quoi il avait failli, et de l'obliger à souscrire la profession de foi qu'ils lui présenteraient eux-mêmes. Paul en écrivit une dans laquelle, en parlant de la volonté et de l'opération de Jésus-Christ, il omettait à dessein le mot *naturelle*, et s'abstenait de dire anathème à l'hérésie des monothélites. Les légats, séduits par ses artifices et ses flatteries, se contentèrent de cet écrit. Mais le Pape, en le lisant, ayant remaqué que Paul s'était éloigné de la formule qu'il lui avait envoyée à souscrire, prononça anathème contre lui, et condamna ses légats à la pénitence. « Sachez, dit-il à Paul, que vous êtes déposé de toute dignité sacerdotale et de tout ministère dans les églises catholiques, jusqu'à ce que vous confirmiez par écrit, sans aucune omission, tout ce que nous avons décidé en concile, et que vous anathématisiez tout ce que nous anathématisons, particulièrement les nouveaux hérétiques Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Pyrrhus et Paul, avec leur *Ecthère* et leur *Type*. — Le saint Pontife écrivit en même temps à l'Eglise de Thessalonique, pour lui donner avis de cette sentence et l'avertir de n'avoir plus de communion avec Paul, d'abandonner sa doctrine, de demeurer fermes dans la foi de l'Eglise romaine, de faire célébrer les mystères par les prêtres et les diacres catholiques, jusqu'à ce qu'il fût rentré dans son devoir, ou qu'on eût élu à sa place un autre évêque qui, à l'imitation de Jésus-Christ, le prince des pasteurs, établisse son peuple dans un gras pâturage et l'élève près des eaux fortifiantes de la saine doctrine.

Comme nous l'avons remarqué, le *Type* était un édit de l'empereur Constant qui se trouva irrité de la manière dont il avait été traité dans le concile. Ce prince, animé encore par la plainte de Paul, chargea l'exarque Olympe de sa vengeance. Celui-ci forma d'abord le dessein d'attenter à la vie du Pape, au moment de la communion, mais il n'eut pas la force d'exécuter son crime; il se sentit frappé de terreur et de remords, et la honte et le désespoir lui firent quitter l'Italie. Il passa en Sicile où il fut tué en combattant contre les Sarrasins. L'empereur envoya un autre exarque nommé Calliopas, qui se chargea d'arrêter le Pontife et de le mener à Constantinople. Il commença par l'accuser d'avoir caché des armes pour se défendre; il fut bien facile au Pape de se justifier; mais Calliopas ne s'était pas avancé

ainsi pour reculer. A peine avait-il reçu la réponse du Pape qu'il parut avec ses soldats, et trouva le saint Pontife couché à la porte de l'église de Latran. Les soldats entrèrent dans l'intérieur, brisèrent les cierges, en jonchèrent le pavé, et portèrent le trouble dans le sanctuaire. Le clergé protestait hautement de l'innocence et de la pureté de la foi de son chef; mais le Pape se livra sans résistance, et malgré les cris du peuple, il fut enlevé et conduit hors de la ville, dont on ferma les portes. On l'embarqua ensuite pour Constantinople. Il séjourna un an dans l'île de Naxos, avec ses gardes, et il y fut attaqué de la dyssenterie, à laquelle se joignit un dégoût pour toute espèce de nourriture. Les évêques du voisinage et les habitants du pays lui ayant envoyé des secours; les gardes s'en emparèrent et maltraitèrent ceux qui les apportaient, en disant que quiconque s'intéressait à un tel homme était un ennemi de l'Etat. Martin fut plus sensible à cette brutalité qu'à ses propres souffrances. On le fit enfin partir pour Constantinople, où il arriva, le 17 septembre 654. Il fut renfermé pendant trois mois dans une étroite prison, d'où il écrivait à l'exarque Théodore : « Il y a quarante-sept jours qu'on ne m'a donné d'eau ni chaude ni froide pour me laver. Je suis glacé de froid et dans une faiblesse extrême. Une dyssenterie qui m'a tourmenté sur mer et sur terre ne me permet pas de goûter le moindre repos. Mon corps est tout brisé et hors d'état de se soutenir. Quand j'aurais de quoi me nourrir, je manquerais des aliments que demande ma santé actuelle, et j'ai du dégoût pour tous ceux qu'on me présente. J'espère cependant que Dieu, qui connaît toutes choses, et qui doit bientôt m'enlever de ce monde, voudra bien inspirer des sentiments de pénitence à mes persécuteurs. »

Le procès commença le 15 décembre. Le Pape parut devant le sacellaire Bucoléon. On l'avait apporté sur une chaise; car les fatigues du voyage et de la prison avaient augmenté ses infirmités, et l'empêchaient de se tenir debout. Du plus loin que le sacellaire l'aperçut, il lui commanda de se lever; les officiers représentèrent qu'il ne pouvait pas se soutenir. « Qu'on le soulève, s'écria le sacellaire », et cela fut exécuté. La procédure qui suivit ces préliminaires ne fut pas moins odieuse. On accusait le saint Pape d'avoir conspiré avec Olympe qui avait voulu lui arracher la vie. On produisit contre lui vingt témoins subornés, tirés de la plus vile populace ou de la plus brutale soldatesque; on l'interrogea d'une manière insultante et féroce. Le Pape répondait en latin aux questions qui lui étaient faites en grec, par l'intermédiaire d'un interprète nommé Innocent. Le sacellaire s'emporta jusqu'à la fureur, parce que les réponses du Pontife ne laissaient pas de l'embarrasser. Quand on fut las de cette indigne scène, qui n'était qu'un supplice anticipé, le sacellaire se retira pour aller faire son rapport à l'empereur. On fit sortir Martin de la chambre du conseil et on le plaça sur une terrasse, pour qu'il pût être vu de la cour et du peuple. Le sacellaire parut alors, et, après avoir adressé au Pontife les paroles les plus outrageantes, il ordonna à l'un des gardes de lui déchirer son manteau et la courroie de sa chaussure. Ensuite, il le livra au préfet, avec ordre de le mettre en pièces. Il commanda aux assistants de l'anathématiser. Vingt voix, au plus, crièrent anathème. Tous les autres assistants gardaient le silence et baissaient la tête de douleur. Les bourreaux se saisirent alors de lui, arrachèrent son pallium, le dépouillèrent du reste de ses vêtements, et ne lui laissèrent qu'une tunique sans ceinture; encore la déchirèrent-ils des deux côtés, en sorte qu'on voyait son corps à nu. Ils lui mirent un carcan de fer au cou, et le traînèrent ainsi, depuis le palais, par le milieu de la ville, avec le geôlier, pour montrer qu'il était condamné à mort; un autre portait devant lui l'épée avec laquelle il devait être exécuté : on l'amena chargé de chaînes au prétoire, et de là il fut jeté en prison avec des meurtriers. On le traînait si violemment, qu'en montant les degrés, qui étaient hauts et rudes, il s'écorcha les jambes et teignit l'escalier de son sang! Il semblait près d'expirer; il tomba épuisé; on le releva pour le poser sur un banc, enchaîné, comme il était, et mourant de froid, car l'hiver était insupportable, et tout cela se passait au milieu du mois de décembre. Il s'attendait qu'on allait l'exécuter, et il était d'avance tout disposé au martyre; mais on lui ôta ses fers, et sa position reçut quelque adoucissement. L'empereur Constant étant allé trouver le patriarche Paul qui se mourait, lui raconta tout ce qu'on avait fait souffrir au Pape. Paul, agité par le remords de sa conscience, dit au prince, en se tournant du côté de la muraille : « Hélas! on veut encore augmenter ma punition! » Ces paroles ayant surpris l'empereur, Paul ajouta : « N'est-ce pas une chose déplorable de faire souffrir ainsi un évêque. »

Ce patriarche étant mort peu après, sans être rentré dans le sein de l'Eglise, Pyrrhus, autre monothélite, qui avait déjà occupé le siége de Constantinople, fit des démarches pour y remonter. Comme il avait abjuré l'hérésie pendant le séjour qu'il fit à Rome, l'empereur envoya demander au Pape s'il avait abjuré de lui-même, ou si son abjuration avait été sollicitée. Martin répondit qu'il avait fait cette démarche spontanément, mais qu'il était retourné à l'hérésie bientôt après. L'envoyé de l'empereur dit ensuite au Pape : « Considérez avec quelle gloire vous viviez autrefois, et en quel état vous êtes réduit présentement; mais vous ne devez vous en prendre qu'à vous-même. » — Dieu soit loué de toutes choses, répondit le saint Pontife. Après être resté dans la prison, jusqu'au 10 mars de l'année suivante, il fut exilé dans la Chersonèse Taurique, où il arriva le 15 mai. Le pays était alors désolé par

une grande famine, et nous trouvons dans une lettre que le saint Pontife écrivit à un de ses amis, ces paroles qui peignent la situation : « On parle ici de pain, mais on n'en voit nulle part. Il nous est impossible de nous procurer des vivres, à moins qu'on ne nous en envoie d'Italie ou du Pont..... Les habitants du pays, dit-il dans une autre lettre, sont tous idolâtres..... Ils n'ont pas même cette compassion naturelle que l'on trouve chez les barbares. Nous ne recevons rien que par les barques qui viennent ici chercher du sel, et je n'ai pu acheter encore qu'un boisseau de froment, qui m'a coûté quatre sous d'or. J'admire l'insensibilité de ceux qui ont eu en Italie quelques rapports avec moi, et qui m'ont tellement oublié, qu'il semble que je ne sois plus au monde pour eux. J'admire surtout ceux de l'Eglise de Saint-Pierre, pour le peu de soin qu'ils montrent pour quelqu'un de leur corps. Si cette Eglise n'a point d'argent, elle peut au moins nous envoyer du blé, de l'huile et d'autres choses nécessaires à la vie..... Quelle crainte peut l'empêcher d'accomplir les commandements de Dieu sur le soulagement des malheureux ? Me suis-je montré l'ennemi de l'Eglise ou de quelqu'un en particulier? Je continue cependant de prier Dieu, par l'intercession de saint Pierre, de les protéger tous et de les rendre inébranlables dans la foi catholique. Quant à mon malheureux corps, Dieu en aura soin. Le Seigneur est proche : pourquoi tomberais-je dans le trouble et le découragement? J'espère de sa miséricorde que dans peu il mettra fin à ma triste vie. »

L'espérance du saint Pape fut bientôt réalisée, car il mourut le 16 septembre 655, après avoir siégé six ans un mois et vingt-six jours.. L'Eglise grecque honore sa mémoire comme confesseur, le 14 avril, et l'Eglise latine, comme martyr, le 12 novembre. On prétend que ses reliques ont été transportées à Rome, dans l'église dédiée depuis longtemps, à saint Martin de Tours. Il eut pour successeur Eugène Ier. Saint Martin avait une âme grande et supérieure à tous les coups de l'adversité, comme on le voit par ses lettres, qui sont écrites avec noblesse, élégance, et dignes en un mot de la majesté du siége apostolique. Ces lettres sont au nombre de dix-huit; nous avons rendu compte des plus importantes.

MARTIN, moine de Monstier-Neuf à Poitiers, a écrit l'Histoire de son monastère, depuis sa fondation jusqu'à son temps, et l'a dédiée à un religieux de la même maison, nommé Robert. Martin nous apprend que, s'entretenant familièrement avec Robert, il s'était souvent plaint de ce que personne n'avait pris soin d'écrire ce qui s'était passé, lors de la fondation de Monstier-Neuf, pour en conserver le souvenir et le transmettre à la postérité. C'est ce qui l'engagea à entreprendre lui-même cet ouvrage et à en rédiger pour ainsi dire tous les faits, sous la dictée de Robert, qui en avait été témoin oculaire. « Pour nous, dit-il, en s'adressant à ce religieux, nous en savons quelque chose sur le récit que vous nous en avez fait, récit véridique, puisque vous en avez été le témoin; mais ceux qui viendront après nous, comment connaîtront-ils ce qui se trouvera enseveli dans l'oubli ? » On voit par là que Robert vivait lorsqu'on bâtit le monastère de Monstier-Neuf, et qu'il vivait encore lorsque Martin acheva son histoire, puisqu'elle lui est dédiée. Les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* nous apprennent que ce monastère fut fondé en 1076, et l'on croit que Martin écrivait en 1117. Nous n'avons que le commencement de ce récit imprimé par les soins de dom Martène. L'auteur y parle fort au long des ancêtres et des grandes qualités de Guillaume Geoffroi, comte de Poitiers, et fondateur de cette abbaye, mort en 1086. Il promet de rapporter avec détails sa construction, sa dédicace, l'ordination et la succession de ses abbés; mais ce que nous en avons ne nous conduit que jusqu'à la dédicace exclusivement. Ce fragment est écrit de manière à nous faire regretter le reste.

MARTINIEN, dont les écrits n'ont été découverts qu'au siècle dernier, dans l'abbaye de Rebais, au diocèse de Meaux, y avait selon toute apparence embrassé la vie monastique. L'abbé et les anciens de la maison l'envoyèrent demeurer dans un autre monastère beaucoup plus nombreux, pour y établir les exercices de la discipline régulière. Il y passa quelque temps, mais, ne pouvant supporter les contrariétés de certains envieux qu'il appelle de faux frères, il se retira dans une solitude où il composa deux livres d'exhortations monastiques qu'il dédia à l'abbé de son ancien monastère.

Dom Mabillon n'en a publié que le prologue, avec quelques pages du commencement, mais on voit par l'analyse qu'il en fait, que l'ouvrage mériterait de voir le jour préférablement à beaucoup d'autres qui jouissent de cet honneur. Dans le premier de ces deux livres, Martinien invective contre les moines qui, contrairement à la règle de Saint-Benoît, dont ils faisaient profession, s'habillaient d'étoffes précieuses, négligeaient la prière, sortaient du cloître pour faire au dehors parade de leur savoir, affectaient le nom de maîtres avant d'avoir été des disciples parfaits, et cherchaient les moyens de parvenir aux honneurs et aux dignités. — Il montre, dans le second, que la vie cénobitique ou commune est préférable à la vie érémitique, et il prend de là occasion de donner divers avis aux moines cénobites. Comme quelques frères se plaignaient de la rigueur de la règle à laquelle on les astreignait, il répond qu'il n'exige d'eux rien au delà de ce qui est prescrit dans l'Evangile, dans les écrits des apôtres et dans la règle de Saint-Benoît. Il insiste sur le silence qui doit être gardé dans l'église, dans le réfectoire,. dans le dortoir et même jusqu'à la cuisine. — A ces deux livres il en ajoute deux autres. L'un est adressé aux clercs de saint Martin de Tours;

à qui il reproche de quitter l'habit clérical pour sortir avec des armes, d'habiter avec des femmes, d'aller à la chasse et de se mêler de négoce. Il essaye de les faire rentrer dans le devoir, par la considération de la mort, en leur faisant remarquer que les trois défauts principaux de leur conduite sont l'orgueil, l'avarice et la dissolution. L'autre livre est adressé aux laïques. L'auteur cherche à les détourner de leur attachement aux plaisirs charnels, aux grandeurs et aux espérances du siècle. On juge par le caractère du manuscrit de Rebais, et par ce que Martinien dit des clercs de Tours, qu'il écrivait vers le commencement du xᵉ siècle et avant l'établissement de la congrégation de Cluny, qui dans la suite mit la réforme dans plusieurs monastères.

MARUTHAS (Saint), évêque de Tagrite ou Martyropolis en Mésopotamie, sur la fin du ivᵉ siècle, se rendit aussi célèbre par ses miracles que par sa doctrine. S'il n'est point compté par la plupart de nos biographes au nombre des écrivains ecclésiastiques, il n'en tient pas un rang moins distingué parmi les saints évêques qui, dès le commencement, avaient étendu au loin le royaume de Jésus-Christ. La Perse, rivale implacable du nom romain, n'avait point fléchi sous le joug des vainqueurs du monde, et déjà la foi chrétienne avait porté ses conquêtes jusqu'aux extrémités de ce vaste empire. L'évangéliste saint Jean adressa sa première *Epître* aux Parthes qui y formaient une église florissante. Dès le second siècle, Bardesane, cité par Eusèbe, rend ce témoignage, qu'il y avait chez les Perses, chez les Mèdes et jusque dans la Bactriane une foule de Chrétiens, à qui l'autorité de leur saint législateur avait fait mépriser les coutumes barbares de leurs pères. Constantin écrivait à Sapor, roi de Perse, pour l'engager à donner sa protection aux Chrétiens répandus dans ses Etats. Saint Jérôme affirmait que la férocité des Arméniens, des Huns et des Scythe avait été adoucie par le chant des hymnes sacrées que ces peuples faisaient retentir sur leurs montagnes de glace et au milieu de leurs campagnes sauvages. Tandis que l'apôtre des Indes, saint Frumence, plantait la foi chrétienne dans l'Ethiopie et l'Abyssinie, et commençait dans ces contrées l'immense révolution qui s'y est maintenue malgré les progrès du mahométisme, saint Jacques de Nisibe passait de la Mésopotamie dans la Perse, pour soutenir et consoler les Chrétiens de cette contrée, persécutés par Sapor. Sous le règne d'Ildegarde, son successeur, saint Maruthas tenait le siége de Martyropolis. Saint Jean Chrysostome lui écrivait et témoignait à sainte Olympiade le désir d'apprendre de lui-même les fruits de son administration dans l'Eglise qu'il gouvernait avec autant de zèle que de succès. Nous ne saurions dissimuler que Maruthas partage avec saint Epiphane le tort de s'être laissé prévenir contre saint Jean Chrysostome qui s'en plaint avec sa douceur ordinaire, et n'en rend pas moins justice à ses grandes qualités. Il servit merveilleusement aux progrès de l'Evangile dans la Perse, confondit les artifices des mages et des Chaldéens, et fit un grand nombre de miracles. Il enrichit sa ville épiscopale d'un si grand nombre de reliques qu'elle prit le nom de Martyropolis, ou ville des martyrs. Saint Maruthas mourut avant le milieu du vᵉ siècle, dans un âge très-avancé, et fut enterré dans son église. Son corps fut ensuite porté en Egypte pendant les incursions des Perses et des Arabes, et il se conserve dans le monastère de Scété, habité par des moines syriens.

Ses écrits. — Assémani, pendant un séjour qu'il fit dans ce monastère, déclare avoir vu un manuscrit chaldaïque contenant une vie de saint Maruthas et plusieurs de ses écrits dont il ne put se procurer une copie. Nous donnons ici un aperçu de ceux qui se trouvent parmi les manuscrits syriaques de la Bibliothèque du Vatican,

C'est d'abord une *Liturgie syro-chaldaïque*, encore usitée en certains jours chez les maronites; 2° un *Commentaire sur l'évangile de saint Matthieu*, dans lequel il établit clairement le dogme de la présence réelle, puisqu'il dit que, toutes les fois que nous approchons du corps et du sang de Jésus-Christ, et que nous le recevons entre nos mains, nous devons croire que nous embrassons son corps, et que, suivant la parole de l'Evangile, notre chair se forme de sa chair et nos os de ses os. Car Jésus-Christ n'a pas seulement appelé sa chair une figure et une apparence, mais il a dit : *Ceci est véritablement mon corps, et ceci est mon sang.* Maruthas ajoute, dans le même passage, que, selon le précepte du Sauveur, il était convenable que l'on offrît le sacrifice en mémoire de lui, parce que, si, dans tous les siècles suivants, on n'avait pas accordé aux fidèles la participation des mystères, ils n'auraient pas connu le salut que le Rédempteur leur a procuré, et il eût été difficile de les initier à la foi d'un si grand sacrement; et, d'un autre côté, ces mêmes fidèles auraient été privés de la communion de ce corps et de ce sang précieux.

Les autres ouvrages de ce saint évêque sont l'intéressante collection des Actes des martyrs qui scellèrent de leur sang la confession du nom chrétien pendant la longue persécution suscitée par les mages de Perse, et qui dura depuis l'an 340 jusqu'en 380, avec des hymnes et des cantiques sur leurs souffrances. Cette collection est divisée en deux parties. Dans la première, Maruthas parle de ceux qui ont souffert sous la persécution de Sapor, et dans la seconde, il raconte les souffrances de ceux qui ont été martyrisés sous les règnes d'Ildegarde et de Vararane. La découverte de ces Actes est due aux infatigables recherches d'Assémanie qui en a enrichi le premier volume de sa *Bibliothèque Orientale*. L'édit de Sapor, qui fut comme le prélude des maux

qu'il fit souffrir aux Chrétiens, leur défendait de demeurer dans toute l'étendue de ses Etats, à moins qu'ils ne consentissent à adorer le soleil, le feu et l'eau, et à manger du sang des animaux, sous peine d'être tourmentés par ordre des magistrats et d'être mis à mort. Cette persécution enveloppa des évêques, des prêtres, des diacres, des moines, des vierges et des personnes de tout sexe et de toutes conditions.

Hebet-Jésu attribue aussi à Maruthas une traduction syriaque des canons de Nicée et l'histoire même de ce concile; mais jusqu'ici, on n'a encore pu découvrir un ouvrage aussi précieux.

MASSUS, évêque de Paris sur la fin du IIIe siècle, ne nous est guère connu que par son nom. On le présente communément comme le successeur de Mullo, qui lui-même avait succédé immédiatement à saint Denis, premier évêque de cette Eglise. L'épiscopat de Massus s'écoula fort tranquille, sous le règne de Constance Chlore, prince très-pacifique, auquel les Gaules étaient alors soumises. Un ancien Catalogue des évêques de Paris, rapporté par Démocharès, ou Demouchy, et depuis inséré dans la *Gaule chrétienne*, porte que Massus avait écrit les *Actes* du martyre de saint Denis et de ses compagnons, saint Rustique et saint Eleuthère. Ces *Actes*, supposé qu'ils aient réellement existé, doivent passer pour originaux. Leur auteur, comme on vient de le voir, pouvait avoir vécu avec saint Denis lui-même, non pas dès le Ier siècle de l'Eglise, ainsi que ce Catalogue l'établit, mais sur la fin du IIIe. Il est à croire qu'il continua de remplir ce siége épiscopal pendant les premières années du siècle suivant, jusqu'en 312, puisque entre Massus et Paul, qui gouvernait la même Eglise, lors du premier concile de Paris, tenu en 361, on ne compte que trois évêques. Quant aux *Actes* composés par l'évêque Massus, il ne faut pas les confondre avec ceux que nous avons dans le tome II des *Conciles* de Bosquet, puisque l'auteur de ces derniers avoue lui-même qu'il était bien éloigné des temps où a vécu saint Denis, et qu'il a composé son histoire, moins sur ce qu'il avait vu de ses yeux que sur ce qu'en rapportaient les traditions de son époque. Il y a tout lieu de croire que, lors de la publication de ces *Actes*, qui paraît remonter tout au plus jusqu'au VIIe siècle, ceux que Massus avait composés étaient entièrement perdus.

MATHILDE, fille de Malcolm, roi d'Ecosse, et de Marguerite, princesse que l'Eglise honore d'un culte particulier, sortit d'un couvent où elle avait été élevée, pour épouser, en 1200, Henri Ier, roi d'Angleterre. Elle imita, sur le trône, les vertus de sa mère, et joignit à une rare piété une conduite exemplaire et une ardente charité pour les pauvres. Elle fonda et dota richement les hôpitaux du Christ et de Saint-Gilles, à Londres. Cette princesse mourut à Westminster, en 1218, le 30 avril, jour où l'Eglise, qui l'a mise au rang des saintes, célèbre sa fête. On a d'elle quelques lettres adressées à saint Anselme de Cantorbéry, et qui font une des plus belles parties de son Recueil. Rien de plus saintement tendre, de plus affectueux, de plus pathétique que la manière dont cette princesse s'y exprime. Il fallait qu'elle eût été fort instruite et dotée, en naissant, du don de l'éloquence, pour témoigner au saint son respect, son estime, son affection et son désir de le revoir, avec des termes que le cœur seul peut inspirer. C'était pendant le second exil du saint archevêque. Aussi, rien de plus humble, de plus reconnaissant, de plus respectueux que les réponses d'Anselme.

MATRONIEN d'Espagne, disciple de Priscillien, fut mis à mort avec lui et plusieurs personnages du même parti. C'était un homme savant, et saint Jérôme le compare aux poëtes les plus estimés parmi les anciens. Il a laissé quelques œuvres en vers, qui justifient ce témoignage.

MAURILLE, né sur la fin du Xe siècle, d'une famille noble du diocèse de Reims, fut élevé dans l'Eglise de cette ville, d'où il passa ensuite à celle de Liége, dont l'école jouissait alors d'une grande réputation. Il s'y perfectionna dans la connaissance des arts libéraux, qu'il enseigna ensuite dans l'abbaye d'Halberstald, en Saxe. Le désir des biens célestes lui ayant inspiré le dégoût du monde, il se consacra à Dieu dans l'abbaye de Fécamp, en Normandie. Il y vécut pendant plusieurs années avec beaucoup d'édification; puis, de l'agrément de son abbé, il se retira en Italie, où il mena la vie érémitique. Sur ces entrefaites, l'abbé de Sainte-Marie, à Florence, étant venu à mourir, le marquis Boniface tira Maurille de sa solitude, pour lui donner le gouvernement de ce monastère; mais, lorsqu'il fut arrivé sur les lieux, voyant que les religieux ne voulaient pas se corriger de leurs désordres, et qu'ils avaient même résolu de lui ôter la vie, il se démit de ses fonctions d'abbé et revint à Fécamp. Mauger, archevêque de Rouen, ayant été déposé à cause de ses crimes, il fut élu pour le remplacer, et son premier soin fut de remédier aux abus qui s'étaient introduits sous l'administration de son prédécesseur. C'est dans cette vue qu'il tint à Rouen un concile, où l'on fit des règlements pour réformer les mœurs des ecclésiastiques. Il acheva de rebâtir son église cathédrale, commencée par l'archevêque Robert, et en fit la dédicace en 1063. En 1067, il fit celle de l'église de l'abbaye de Jumiéges, assisté des évêques de Normandie, et en présence du duc Guillaume et de toute la cour. Ce fut un des derniers actes de son épiscopat, puisqu'il mourut le 9 août de la même année.

Sa profession de foi. — Outre les deux conciles que Maurille tint à Rouen, à la suite de son élection, en 1055, et à la dédicace de sa cathédrale, en 1063, il en tint aussi un à Caen, en 1061, et un autre à Jumiéges, en 1067, auquel le duc Guillaume assista. Tous ces conciles avaient pour objet

le rétablissement de la discipline et la condamnation des erreurs de Bérenger. Il est à regretter que les écrivains du temps n'aient pas eu soin de transmettre à la postérité les règlements qui furent souscrits dans ces assemblées. Il ne nous reste que la profession de foi qui fut dressée contre l'hérésie de Bérenger. La croyance de Maurille, sur la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, y est exprimée en termes si clairs et si précis, qu'ils ne souffrent aucune exception. Il était nécessaire, en effet, que les évêques de ce concile s'expliquassent clairement sur cette matière, à cause des ravages que les erreurs de Bérenger avaient faits dans la Normandie. Cette profession de foi devint si célèbre dans la suite, qu'on la récitait publiquement dans tous les synodes de la province. Nous la reproduisons d'après les *Analectes* de Mabillon, où elle est insérée tout entière: « Nous croyons de cœur, dit le saint prélat, et nous confessons de bouche que le pain déposé sur l'autel n'est que du pain avant la consécration; mais dans la consécration, la nature et la substance du pain est changée, par la puissance ineffable de la Divinité, en la nature et la substance de la chair du Sauveur; non d'une autre chair, mais de celle qui a été conçue du Saint-Esprit, qui est née de Marie, qui a été frappée de verges pour nous et pour notre salut; qui a été attachée à la croix, enfermée dans le sépulcre; qui est ressuscitée d'entre les morts, le troisième jour, et qui est assise à la droite de Dieu le Père. Nous croyons, de même, que le vin mêlé d'eau que l'on met dans le calice pour être sanctifié, est véritablement et essentiellement converti en ce sang, qui est sorti heureusement, pour notre rédemption, de la plaie faite au côté de Notre-Seigneur par la lance d'un soldat; et nous anathématisons tous ceux qui, par une témérité impie, parlent avec orgueil de ce sacrement et attaquent cette foi sainte et apostolique. »

Conseil à saint Anselme. — Ce fut à la persuasion de l'archevêque Maurille que saint Anselme embrassa la profession monastique. Partagé entre le choix de trois états, c'est-à-dire, d'être moine, ermite, ou bien de vivre de son bien, en en faisant profiter les pauvres, il consulta Lanfranc, alors prieur du Bec. Celui-ci, ne voulant rien décider seul, le conduisit à l'archevêque qui opina en faveur de la vie monastique. Anselme fit profession dans l'abbaye du Bec, et en fut fait prieur quelques années après. Fatigué de la multitude des affaires, il songea à se démettre de sa charge; mais il ne voulut rien décider sans avoir pris l'avis de Maurille. Voici, tel que dom Mabillon nous l'a conservé, le petit discours qu'il lui adressa en cette circonstance: « Ne cherchez point à vous décharger du soin des autres. J'en ai vu plusieurs qui, ayant renoncé, pour leur repos, à la conduite des âmes, sont tombés dans la paresse, allant de mal en pis. Je vous ordonne donc, par la sainte obéissance, de garder votre charge, et de ne la quitter que par ordre de votre abbé. S'il arrive même que l'on vous élève à une dignité plus haute, ne vous y opposez pas; car je sais que vous ne demeurerez pas longtemps dans la place que vous occupez, et que, dans peu, vous serez promu à un degré supérieur de prélature. » Anselme se retira fort affligé, mais il obéit aux ordres de son archevêque.

Lettre à l'évêque d'Evreux.—Il y a, dans le tome Ier des *Anecdoctes* de dom Martène, une lettre écrite au nom de l'archevêque Maurille et de Jean, abbé de Fécamp, à l'évêque d'Evreux. Ils remontrent à ce prélat qu'il avait excédé son pouvoir, en punissant un moine, pour avoir enfreint la trêve de Dieu. Un moine ne peut être puni que par son abbé, ou, à sa prière seulement, par un autre. Ils posent pour principe qu'un évêque n'a aucun droit sur les monastères. Cette lettre est courte, mais bien écrite et intéressante pour établir le droit qu'ont les supérieurs réguliers sur les sujets de leur communauté.

Poésies. — On croit devoir attribuer à l'archevêque Maurille les *Epitaphes* des ducs Rollon et Guillaume Longue-Epée. Les expressions d'Orderic Vital, qui les rapporte, ne permettent pas de douter qu'elles soient de lui. Après avoir dit qu'il fit transférer les corps de ces deux princes dans sa nouvelle cathédrale, il ajoute: *Et epitaphia eorum super illos litteris aureis annotavit.* La première de ces deux épitaphes est en vingt vers élégiaques et contient les faits belliqueux de Rollon. On voit, par la seconde, composée de quatorze vers du même rythme, que Guillaume Longue-Epée avait un grand désir de professer la règle de Saint-Benoît, et qu'il se serait fait moine dans le monastère de Jumiéges, si l'abbé Martin, qui le croyait nécessaire au bien de l'Etat, ne l'en avait empêché. Dans chacune de ces pièces, le caractère des deux personnages est fort bien exprimé, et l'auteur a réussi à donner une juste notice de leurs actions les plus mémorables. On peut dire aussi que la versification en est moins mauvaise que celle de tant d'autres versificateurs du même temps.

MAXENCE, patriarche d'Aquilée, fit une réponse à la lettre circulaire, par laquelle l'empereur Charlemagne demandait une explication des cérémonies du baptême. Il remarque que personne, soit enfant, soit adulte, n'est admis à ce sacrement qu'il n'ait été mis auparavant au nombre des catéchumènes, et qu'on l'administrait en plongeant trois fois dans l'eau celui que l'on baptisait. Il explique en peu de mots la récitation du Symbole et les autres cérémonies du baptême, en disant que d'autres s'étaient assez étendus sur cette matière. Quant à sa manière d'enseigner, il dit qu'il se conformait à la doctrine des apôtres, des Pères et de l'Eglise romaine. Dom Bernard Pez, qui a publié cette lettre de Maxence, y a joint un traité anonyme sur les anciens rites du baptême et leur signification. L'auteur re-

marque qu'après la dernière onction du saint chrême faite sur la tête du baptisé, on lui administrait le corps et le sang de Notre-Seigneur, et qu'en dernier lieu, l'évêque lui conférait le sacrement de confirmation par l'imposition des mains. Il ne parle pas de l'onction.

MAXIME ET MOISE.—Maxime et Moïse, prêtres de l'Eglise de Carthage et confesseurs de la foi sous la persécution de Dèce, ne sont connus dans l'histoire de l'Eglise que par les lettres que saint Cyprien leur adressa pour les encourager au martyre, et parmi les écrivains ecclésiastiques, par celle qu'ils répondirent à ce saint évêque, au nom de leurs compagnons de souffrances. Nous allons en citer quelques fragments que nous retrouvons dans la collection de celles du saint docteur.

« Est-il une plus belle gloire, disent-ils, est-il une félicité plus désirable à obtenir de la divine miséricorde, que de mourir sous les coups des bourreaux, en confessant le nom du Seigneur? que de proclamer la divinité de Jésus-Christ au milieu des plus cruelles tortures que puisse inventer la tyrannie, et d'un corps mutilé, déchiré, tombant en lambeaux, exhaler une âme libre encore; que de quitter le monde pour s'élancer vers le ciel; se retirer du milieu des hommes pour se retrouver au milieu des chœurs célestes, de secouer toutes les chaînes du siècle pour aller jouir au sein de Dieu d'un immuable affranchissement et prendre aussitôt possession du royaume des cieux; que de triompher de la mort, cet objet d'épouvante pour tous et de conquérir l'immortalité par la mort même?...

« Dans cette intime persuasion, non-seulement les ennemis de la vérité ne nous inspirent aucune crainte, mais nous les défions; mais par cela seul qu'ils ne nous ont pas intimidés, nous les avons vaincus... Si nous n'avons pas encore eu l'honneur de verser notre sang, nous étions prêts à le répandre. Que l'on ne se méprenne pas sur la réserve dont on a usé à notre égard pour en faire honneur à une prétendue clémence qui nous est funeste en mettant obstacle à notre gloire et en reculant l'époque où il nous sera donné de jouir de la vue de Dieu. »

On croit que ces saints confesseurs donnèrent leur vie pour la foi quelques années avant le généreux évêque de Carthage, qui ne reçut la couronne du martyre que sous l'empire de Valérien, le 14 septembre de l'année 258.

MAXIME (Saint), évêque de Turin, loué dans Gennade pour le don d'improvisation qui le distinguait, florissait dans le ve siècle. On conjecture, d'après quelques passages de ses homélies, qu'il était né à Verceil. Il avait fait dans sa jeunesse une étude approfondie des saintes Ecritures, et dès qu'il fut élevé au sacerdoce, il signala son zèle pour la foi chrétienne par de continuelles prédications dans les nouvelles provinces de la Lombardie. Il assista, comme évêque, au concile de Milan, en 451, et il souscrivit à celui de Rome, en 465, immédiatement après le Pape saint Hilaire, ce qui prouve qu'il était le plus âgé de tous les prélats. On croit qu'il mourut peu de temps après son retour dans son diocèse. Il nous reste de saint Maxime de Turin un grand nombre d'homélies sur les principales fêtes de l'année et sur différents sujets de morale. On les lui a contestées, parce que sur la quantité, il en est plusieurs qui appartiennent à saint Ambroise ou à saint Augustin, mais dont Mabillon et Muratori ont su faire la distinction. Comme il nous est impossible d'analyser tous ces discours, qui sont au nombre de deux cents, nous nous contenterons d'en citer quelques passages.

Homélies sur les mystères. — Dans son homélie pour *la veille de Noël*, il débute en disant que, si la naissance d'un roi de la terre est un jour de fête pour ses sujets, ce doit être un jour bien plus solennel encore pour les Chrétiens que celui qui leur rappelle l'avénement du Maître du monde qui vient les appeler à une gloire éternelle. Il parle ensuite des dispositions intérieures dans lesquelles chacun doit mettre son âme pour se préparer à bien célébrer ce grand jour.

Il y a six homélies sur *la fête* elle-même. Il dit dans la première, que si nous ne pouvons pas comprendre la manière dont nous sommes formés, ni comment les choses que Dieu a faites en nous ont été créées, c'est folie à nous de vouloir approfondir le mystère de la naissance de Jésus-Christ. Croyons donc, et confessons que le même qui est né Dieu de Dieu le Père a été fait homme, en naissant d'une Vierge. Ce que la raison ne peut comprendre, la foi doit nous le faire connaître. *Rationi cæca sunt fidei manifesta...* L'aspect de ce vil berceau où Jésus-Christ prend naissance, de ces ignobles langes qui l'enveloppent vous font peut-être douter de sa divinité. C'est là précisément, ô mes frères, que vous devez le reconnaître. Ce même enfant, que couvrent des haillons misérables, la Chaldée tout entière lui envoie ses hommages et ses présents; une étoile miraculeuse l'annonce à l'univers; les chœurs célestes font retentir en son honneur l'hymne du triomphe. Attendez, et bientôt vous le verrez, dans le désert, nourrir un peuple entier avec quelques pains, arracher les morts au tombeau, rendre la vue aux aveugles, marcher sur la mer, devenue pour lui terre ferme, et Dieu, du haut du ciel, le reconnaître solennellement pour son Fils... Israël s'agite, il tremble, il s'étonne; tandis que Moïse, enfermé dans la nue, s'entretient seul avec Dieu, sur le sommet du Sinaï. Malheur à quiconque eût osé franchir la barrière placée au pied de la montagne; la mort l'eût puni de son attentat. Au contraire, Jésus-Christ, dans son berceau, est accessible à tous. Quiconque ne vient pas à lui ne peut espérer de vivre. — Dans la troisième homélie, pour le même jour, il distingue trois naissances admirables : la

première est celle d'Adam, qui fut formé du limon de la terre; la seconde est celle de la femme tirée de la côte de l'homme, et la troisième, qui est la plus admirable de toutes, est celle de Jésus-Christ, qui est né d'une Vierge. On a besoin du secours de la foi pour s'assurer de la vérité de ces trois naissances, car la raison n'y comprend rien.

Dans son homélie sur la *Circoncision*, il remarque que les premiers jours de chaque mois étaient profanés par des usages qui tenaient des anciennes superstitions païennes, et particulièrement celui de janvier qui commençait la nouvelle année. — On croyait de son temps qu'au jour de l'Epiphanie, Jésus-Christ avait été adoré des Mages; qu'il s'était trouvé aux noces de Cana, qu'il avait reçu le Baptême de saint Jean. Saint Maxime ne décide rien sur ce fait et se contente de remarquer qu'il était fondé sur une ancienne tradition. En parlant de l'étoile qui dirigeait les Mages vers la crèche du Sauveur, il dit : « La terre s'étonnait de voir un nouvel astre briller au ciel; le ciel s'étonnait plus encore à la vue du nouveau soleil qui venait éclairer la terre. » Nous avons sept homélies sur cette fête et une huitième où il traite de la grâce du Baptême.

Sur l'*Interrogatoire de Jésus devant Pilate*. — « On s'étonne, dit-il, du silence que Jésus-Christ garde en présence de ses juges : car le silence est pris quelquefois pour un consentement, et il semble qu'en ne disant rien sur les questions que l'on nous fait, nous confirmons les choses dont on nous accuse. Est-ce donc que le Sauveur confirme par son silence les reproches que lui adressent ses ennemis? Non certes, au contraire, il détruit l'accusation par son silence même. Celui-là se tait à propos qui n'a pas besoin d'apologie. Que ceux qui craignent de succomber cherchent à se défendre et se hâtent de parler. Pour Jésus-Christ, il est victorieux lorsqu'on le condamne; il triomphe lorsqu'on le juge. Aussi Pilate dira-t-il : *Je suis innocent du sang de ce juste!* La cause qu'on ne défend point et qu'on gagne est la meilleure. La justice la plus parfaite est celle, non que les paroles font valoir, mais que la vérité soutient. Je ne veux pas que l'iniquité soit défendue de la même manière que l'est ordinairement la justice. » Le saint orateur établit ensuite un parallèle entre le jugement rendu par Pilate dans la cause de Jésus-Christ, et celui que Daniel rendit en faveur de Susanne. Pilate reconnaît l'innocence de Jésus-Christ, et toutefois il le livre entre les mains des Juifs: Daniel, au contraire, sachant que Susanne était innocente, la délivre des mains de ses accusateurs. Pilate a beau se laver les mains, il ne peut laver le crime qu'il commet en livrant l'innocent au supplice. En rapprochant le silence de Susanne de celui gardé par Jésus-Christ, il ajoute : « Elle se tait : à défaut de paroles, sa chasteté plaidait éloquemment pour elle; sa chasteté intervenait au jugement et la défendait sur la terre comme au ciel. » Ce Père fit encore une autre homélie sur le même sujet; mais il en emploie une partie à expliquer la trahison de Judas. Il y en a une tout entière sur ce traître et sur la mort funeste qui fut le prix de son crime.

Dans une homélie *sur la Croix du Sauveur*, il débute ainsi : « Les poëtes racontent qu'Ulysse, voulant échapper aux piéges des syrènes, se fit attacher au mât de son vaisseau, et par cette précaution se vit sauvé du danger qu'il courait de périr. Cette fiction s'est vérifiée à la lettre dans la passion de Jésus-Christ. L'arbre de la croix est devenu l'instrument du salut pour tout le genre humain. Qui s'y tient attaché n'a plus rien à redouter du chant perfide des syrènes. » L'homélie, redevenue plus chrétienne, roule tout entière sur le rapprochement entre le serpent élevé par Moïse dans le désert et la croix réparatrice des ravages que l'ancien serpent avait introduits dans le monde. « La passion de Jésus-Christ, ajoute-t-il, a fait la rédemption du genre humain; sa mort est notre vie... La croix est le mât du vaisseau de l'Eglise. Moïse, tenant ses mains élevées en croix, donnait la victoire à son peuple. »

Il y a deux homélies *sur le bon larron*. Saint Maxime remarque dans la première que la raison pour laquelle ce voleur reçut si tôt le pardon de ses crimes, c'est qu'outre le regret sincère qu'il en ressentit, il confesse que celui qui, comme lui, était attaché à la croix, était le Christ, et qu'il reconnut qu'il ne souffrait que parce qu'il voulait bien souffrir. « Celui-là, dit-il, ne mérite-t-il pas le paradis qui ne regarde point la croix de Jésus-Christ comme un scandale, mais comme une vertu qui doit sauver le monde? Le sang qu'il lui voit répandre ne l'empêche pas de le croire Dieu. C'est donc la foi du bon larron qui l'a sauvé; car la foi couvre la multitude des péchés : *Operit multitudinem peccatorum*. C'est elle qui détruit les crimes et qui des coupables fait des innocents. La grâce de la foi est plus grande que tous les crimes que l'on a commis, et il y a plus de mérite à attendre le pardon du Sauveur que d'iniquité dans toutes les actions criminelles dont on s'est souillé. » Il continue, dans le discours suivant, à relever la foi du bon larron, en montrant qu'elle fut cause de son salut.

Les deux homélies sur la chute et la pénitence de saint Pierre, font voir que l'amour de cet apôtre pour son maître fut si grand, qu'il effaça toute l'énormité du crime qu'il avait commis en le renonçant; aussi sont-elles intitulées : *Les larmes de saint Pierre*. « Je trouve qu'il a pleuré, dit-il, je ne trouve pas qu'il ait rien dit. Je lis ses larmes, je ne lis point sa prière. Pierre a eu raison de verser des larmes et de garder le silence; car ce que l'on a coutume de pleurer on ne l'excuse pas ordinairement; et ce qui ne peut se justifier par les paroles peut être excusé par les larmes. Les larmes lavent le péché que la bouche a honte de confesser; elle ménagera la pudeur et pro-

curera en même temps le salut. Les larmes sont des prières tacites, ou plutôt, elles ne demandent pas le pardon, à proprement parler, elles le méritent. Elles ne plaident point la cause des pécheurs, mais elles leur attirent la grâce. La prière des larmes est plus utile et plus efficace que celle des paroles, parce que les discours dans les prières peuvent tromper et que les larmes ne trompent point. En parlant, on ne dit pas quelquefois tout ce qu'on pense ni tout ce qu'on sent; en pleurant, on exprime tout ce qu'on a dans l'esprit et dans le cœur. Et de là vient que saint Pierre ne se sert plus de la parole, parce qu'il avait trompé, et qu'il confesse par ses larmes celui qu'il avait eu le malheur de renier par sa voix.... Jésus-Christ l'appelle *pierre;* il en fait le fondement de son Eglise, parce que, le premier, il devait fonder la foi parmi les nations et être le rocher immobile sur lequel tout l'édifice de l'Eglise chrétienne allait reposer. »

Les homélies sur la *Pâque* sont en trop grand nombre pour que nous puissions même en indiquer le sujet. Le lecteur devra donc se contenter des quelques rares citations que nous allons en extraire. Dans la première de celles qui ont été publiées par dom Mabillon, saint Maxime trouve dans le sacrifice d'Abraham la figure du double sacrifice de Jésus-Christ. Isaac est mis sur l'autel pour y être offert, mais dans le même moment, au lieu d'Isaac, Abraham sacrifie un bélier. Le Fils unique de Dieu est offert, et le premier-né de la Vierge est immolé. Les deux natures adorables du Rédempteur sont donc figurées dans le sacrifice d'Abraham.

Dans la quatrième de celles publiées par Muratori, au nombre de dix, saint Maxime s'exprime clairement sur le mystère de l'Incarnation, en disant que le Fils de Dieu, sans déroger en rien aux propriétés de sa nature divine, a pris la nature humaine, et que l'union de ces deux natures s'est faite sans qu'elles aient été confondues, chacune, depuis l'union, ayant conservé ses propriétés. — Dans une autre, il rappelle cette parole prononcée par les Juifs en répandant le sang de Jésus-Christ : *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants!* Hommes cruels, s'écrie-t-il, sacrilége férocité qui dévoue à la malédiction, non pas seulement la génération présente, mais celle qui n'est pas encore, et enchaîne au crime ceux qui n'ont pas vu le jour. Barbare impiété qui rend parricides ceux qui ne sont pas encore pères, et qui associe au crime des malheureux dont on ignore même s'ils naîtront du même sang. Etonnez-vous après cet acte de fureur que les Juifs s'abandonnent à d'aussi violents excès. — Et, ailleurs, en expliquant ces paroles de Jésus-Christ : *Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font*, il dit : « Les Juifs savaient bien qu'ils répandaient le sang d'un innocent, mais ils ignoraient que les péchés de tous étaient effacés par ce sang; ils savaient bien qu'ils faisaient souffrir à Jésus-Christ le plus cruel de tous les supplices, celui de la croix, mais ils ignoraient que le Fils de Dieu devait triompher par la croix ; ils savaient qu'il devait mourir, mais ils ignoraient qu'il dût ressusciter d'entre les morts.» — Dans une autre homélie sur le même sujet, saint Maxime s'applique à montrer que, si Jésus-Christ a tant souffert comme homme, il pouvait tout comme Dieu et qu'il l'était véritablement. Il en donne pour preuves la guérison miraculeuse du fils du centenier, la résurrection du fils unique de la veuve de Naïm, de la fille du chef de la Synagogue et de Lazare, qui était mort et enterré depuis quatre jours. Puis il ajoute comme conclusion : « Nous nous réjouissons tous de voir Jésus-Christ ressuscité, réjouissons-nous plutôt d'être nous-mêmes ressuscités avec Jésus-Christ. » — Il y a pour le même jour une homélie en l'honneur des martyrs, dans laquelle l'auteur, parlant des morts qui ressuscitèrent lors de la passion de Jésus-Christ et entrèrent dans la sainte cité, dit qu'il n'est pas impossible que ces morts soient sortis de leurs tombeaux sans les ouvrir, puisqu'on en avait un exemple dans la personne de l'apôtre saint Jean qui, après avoir été déposé dans le tombeau, en était sorti sans l'avoir ouvert. Il paraît que cette particularité, qui remonte à la plus haute tradition, faisait encore partie de la croyance générale à l'époque de notre auteur.

Les homélies sur l'*Ascension* ne présentent rien qui nous paraisse digne d'être cité. Il y en a six sur la Pentecôte. L'auteur dit, dans la troisième, que Dieu permet que l'Eglise soit persécutée par les mains des impies, non pas afin qu'elle périsse au milieu des supplices et des tourments, mais afin de la rendre plus belle par le sang des martyrs et par leurs victoires sur les persécuteurs.

Homélies sur les Saints. — A la suite des homélies sur les mystères on a mis celles que l'auteur a composées à la louange des saints. La première est en l'honneur de *saint Etienne*. Elle roule particulièrement sur le pardon des injures et sur l'obligation d'aimer ses ennemis. « Je ne puis, dira quelqu'un, aimer celui qui me fait souffrir une persécution cruelle et de tous les jours.» Qui que vous soyez, répond saint Maxime, pourquoi faites-vous attention à ce qu'un homme vous fait sans penser à considérer ce que vous avez fait à Dieu. Les fautes que vous avez commises envers votre Créateur sont sans doute plus considérables que celles que vous avez à reprocher à vos ennemis. Pourquoi ne remettriez-vous pas une petite offense pour mériter que Dieu vous en pardonne une plus grande? — Il y a trois homélies sur *saint Jean-Baptiste*. Sanctifié, dès le sein de sa mère, il n'a point été sujet dans sa naissance aux pleurs et aux gémissements que répandent alors les autres enfants des hommes. Il était le précurseur du Messie et il venait annoncer

à la terre un grand sujet de joie. C'est pour cela que dans toutes les Églises du monde on célèbre la fête de sa naissance. — On célèbre de même celle du martyre des apôtres *saint Pierre et saint Paul* que saint Maxime appelle les Pères de toutes les Églises. Nous en citerons d'abord cet extrait *sur le ravissement de saint Paul.* « Pourquoi cet apôtre est-il transporté au trosième ciel? C'est afin qu'étant destiné à instruire toutes les Églises, il apprît parmi les anges ce qu'il devait enseigner parmi les hommes. Et qui donc oserait ne pas croire un homme qui, s'expliquant sur les mystères du Seigneur, ne parle pas seulement de ce qu'il a entendu dire, mais rend témoignage de ce qu'il a vu? Quelle a été la miséricorde de notre Dieu d'avoir voulu que l'apostolat de celui qui a été appelé du ciel, fût autorisé et consacré dans le ciel! »

Ailleurs, en parlant des deux apôtres, il dit : « A la tête de tout le collége apostolique, brillent éminemment les deux apôtres saint Pierre et saint Paul. Une prérogative particulière leur assure cette prééminence. Lequel des deux a la priorité sur l'autre? Voilà sur quoi je n'oserais prononcer. Je vois en eux une égale supériorité de mérites; leur confession les met de pair l'un avec l'autre; une foi égale leur a mérité l'honneur de souffrir ensemble. Car ce ne fut pas sans une disposition particulière de la Providence, que tous deux, au même jour, au même lieu, ont reçu leur arrêt de mort de la bouche du même persécuteur. Ils meurent le même jour, pour se réunir ensemble à Jésus-Christ; dans le même lieu, pour que l'absence de l'un ne privât point Rome de ses deux apôtres; par l'ordre du même tyran, victimes d'une même cruauté, qui les réunit dans le même tombeau; ils meurent à Rome, la maîtresse et la reine des cités, afin que là où la superstition païenne avait établi son empire, fût établi le domicile de la religion. Les princes de la religion devaient mourir dans la capitale où si longtemps avaient résidé les princes de la gentilité. »

Dans la première des deux homélies à la louange de *saint Eusèbe de Verceil*, saint Maxime établit clairement la foi de l'Incarnation et montre que Jésus-Christ est Dieu par nature et homme par nature, Dieu parfait et homme parfait. Il y établit clairement aussi la trinité des personnes en une seule nature ou substance. Ces homélies contiennent aussi l'éloge des Machabées, parce que leur fête se célébrait le même jour. On voit à la marge des panégyriques de saint Eusèbe que l'auteur était né à Verceil et il le dit positivement dans un de ses discours.

Dans les deux homélies prononcées à *la fête de saint Cyprien*, ce Père lui donne de grands éloges et relève surtout son savoir et son éloquence. « Homme admirable, dit-il, vraiment digne d'être proposé aux hommages et à l'émulation de tous comme ayant été consacré prêtre par sa sainteté, docteur par sa science, martyr par la gloire de sa confession..... Le martyr ne souffre pas seulement pour lui, mais pour ses concitoyens, sa confession lui vaut, à lui, sa récompense et sert d'exemple aux autres. Il nous apprend à témoigner notre foi à Jésus-Christ, à mériter la vie éternelle par le mépris des souffrances, à ne pas craindre la mort. Nos saints martyrs n'ont pas vécu, ils ne sont pas morts pour eux seuls. Le Seigneur a voulu qu'il y en eût dans tous les lieux de l'univers, afin que partout leur exemple ranimât la foi languissante. Nous devons donc honorer avec la plus tendre piété tous les martyrs indistinctement, mais plus particulièrement encore ceux dont nous possédons les précieuses reliques. Ils sont sans cesse résidents au milieu de nous; ils nous gardent pendant la vie; ils nous protégent au moment de la mort.... La mort, quand on la compare à la vie, semble être un remède et n'être plus une peine. Aussi Dieu a-t-il voulu que la vie fût courte, afin que les chagrins, qui en sont inséparables, ne finissant point par la prospérité, finissent du moins par le peu de durée qu'a la vie elle-même. »

Homélies sur divers sujets. — Comme nous l'avons remarqué, au commencement de cet article, saint Maxime, avait composé encore plusieurs homélies sur différents points de morale. Nous en signalerons seulement quelques-unes. Dans les deux discours sur *les actions de grâce après le repas*, saint Maxime reproche à la plupart des Chrétiens de ne penser, lorsqu'ils se lèvent, qu'à ce qu'ils mangeront au dîner, et de se coucher, après leur repas, sans songer à rendre grâce à celui de qui ils ont reçu leur nourriture. Il veut qu'en se levant le matin, on commence la journée par rendre grâce à Dieu qui nous a conservés pendant la nuit, et que toutes les œuvres du jour soient précédées de quelques actions de piété. Il veut encore, qu'au commencement de chaque action, nous fassions sur nous le signe de la croix, et s'adressant à ses auditeurs, il leur dit : « Lorsque vous étiez engagés dans les erreurs du paganisme, n'aviez-vous pas coutume de rechercher un signe par lequel vous pourriez faire réussir vos affaires. Il n'est plus question maintenant de vous tromper dans le choix de ces signes. Sachez que pour toute entreprise, le succès est attaché d'une manière infaillible, au seul signe de Jésus-Christ. Celui qui aura semé sous ce signe moissonnera les fruits de la vie éternelle. » Il prescrit, pour la prière du soir, le chant des psaumes, et dit que non-seulement la raison doit nous engager à chanter les louanges du Créateur, mais que l'exemple même des oiseaux doit être un motif pour nous y encourager, puisque nous voyons qu'au lever du soleil, et avant de sortir de leurs nids, ils bénissent par leurs chants celui qui les a créés, et que le soir ils trouvent encore une dernière action de grâces à lui rendre.

Dans une de ses homélies *sur l'aumône*, il applique à l'eau du baptême ces paroles

du Prophète : « Comme l'eau éteint le feu, de même l'aumône éteint le péché ; c'est pourquoi il dit que l'aumône est comme un autre baptême, et qu'elle a même avantage sur le baptême, en ce que ce sacrement ne pouvant être donné qu'une fois, ne peut aussi effacer qu'une fois nos péchés, tandis que nous en méritons le pardon toutes les fois que nous faisons l'aumône. »

Il y a une homélie sur une éclipse de lune qui fut faite, à l'occasion d'un abus qui régnait à Turin. Il paraît que le peuple se laissait aller à des cris lamentables, lorsqu'il arrivait une de ces éclipses. Saint Maxime, après les avoir repris souvent, sans qu'ils se corrigeassent, fit un discours exprès pour leur montrer que ce défaut dans la lune n'avait rien que de naturel, et que cet astre n'en souffrait aucune diminution, comme ils se l'imaginaient faussement. Il attribue à cet astre de grandes influences sur les éléments de la terre, et il le présente comme la cause de la crue ou de l'abaissement des eaux de la mer, selon qu'il croît lui-même ou qu'il diminue.

Il y a deux homélies dont le texte est emprunté à la prophétie d'Elisée. On y voit que les habitants de Turin, effrayés à l'approche des barbares, songeaient à s'enfuir. Saint Maxime les détourne de ce dessein, les assurant que, pourvu qu'ils se corrigent de leurs mœurs, ils trouveront en Dieu une protection qui les mettra à couvert des insultes de l'ennemi, parce que l'ange du Seigneur délivre des dangers ceux qui le craignent. « Celui-là, leur dit-il, ne doit rien appréhender des armes des barbares qui craint Dieu et qui observe ses commandements. Les armes qu'il nous a mis en main pour nous défendre sont la prière, le jeûne et les œuvres de miséricorde. Le jeûne nous défendra mieux que ne le feraient des murailles ; la miséricorde aura plus d'effet que la rapine, et la prière portera plus loin ses coups que les flèches. » On croit que ces deux homélies ont été prononcées en 452, dans le temps qu'Attila, après s'être rendu maître de Milan, jetait l'effroi dans toute la Ligurie. Il y en a une troisième sur le même sujet, dans laquelle le saint évêque représente à son peuple que le salut de la ville dépend de Dieu, et que pour se mettre en état de sauver la vie aux autres, il faut travailler à assurer son propre salut.

On voit par les discours intitulés, *qu'il faut enlever les idoles de ses héritages*, que du temps de saint Maxime, l'idolâtrie, avait encore beaucoup de partisans, surtout dans les campagnes où il y avait des autels de bois et des simulacres de pierre, et que les paysans conservaient dans leurs maisons plusieurs traces des superstitions païennes : ce qui confirme en quelque sorte l'opinion de ceux qui veulent que l'on n'ait donné aux idolâtres le nom de *Pagani*, que depuis que l'idolâtrie, bannie des villes par les édits des empereurs chrétiens, s'était refugiée dans les villages où l'on avait eu beaucoup de peine à la détruire.

Traité de la grace du baptême. — Gennade met parmi les œuvres de saint Maxime un livre intitulé : *De la grâce spirituelle du baptême.* Quelques-uns ont pensé que c'étaient les six livres des sacrements attribués quelquefois à saint Ambroise. Ils se trouvent joints en effet aux sermons de saint Maxime, dans un manuscrit, vieux d'environ mille ans, mais ils n'y sont pas sous le nom du saint évêque de Turin, et l'autorité de Gennade, au lieu d'appuyer ce sentiment lui est défavorable. Le livre dont il parle ne traitait que de la grâce spirituelle du baptême. Celui des sacrements traite encore de la pénitence, de la confirmation et de l'eucharistie. Gennade ne parle que d'un livre ; il y en a six dans le traité des sacrements. Il faut ajouter que le style de cet ouvrage ne vaut pas celui de saint Maxime ; il est moins net, moins précis, et il s'en faut qu'il approche de sa simplicité.

Dom Mabillon a publié douze des homélies de saint Maxime dans la deuxième partie du *Musæum Italicum*, p. 9 ; Dom Martène, six autres, dans le tome IX de l'*Amplissima collectio ;* et Muratori, de nouvelles encore, dans le tome III des *Anecdotes*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Ambroisienne, écrit en caractères lombards, et que l'on croit, comme nous l'avons dit, ancien de plus de mille ans. Plusieurs homélies de saint Maxime avaient été attribuées à saint Ambroise, à saint Augustin, à Eusèbe d'Emèse, et imprimées sous leurs noms dans la *Bibliotheca Patrum.* Elles ont toutes été recueillies par Muratori, et publiées avec des remarques à la suite des œuvres de saint Léon, dans l'édition de Venise 1748.

On a publé à Rome, en 1784, par ordre du Pape Pie VI, une édition in-folio des œuvres de saint Maxime de Turin, de l'imprimerie de la Propagande. Elle comprend la vie du saint, le témoignage des écrivains ecclésiastiques, le catalogue des éditions, la notice des manuscrits sur lesquels elle a été faite, un index et quatre planches, avec un *specimen* des caractères des manuscrits les plus célèbres. Les homélies sont au nombre de cent dix-sept, et les sermons de cent-seize. Cette édition comprend également six traités que nous n'avons pu nous procurer, à moins que l'on entende par là les six livres des sacrements. L'Editeur est le P. Bruno Bruni des Ecoles pies. Elle est dédiée au roi de Sardaigne par le Pape Pie VI lui-même. L'Eglise a toujorus fait beaucoup de cas des homélies de ce saint docteur, et les rédacteurs du *Bréviaire romain* en ont tiré plusieurs leçons. Le nom de saint Maxime est inscrit au martyrologe, au 25 juin. Sa *Vie ;* par un auteur anonyme du XIIIe siècle, a été publiée à cette date dans le recueil des Bollandistes avec une dissertation préliminaire.

MAXIME, philosophe d'Alexandrie, qui s'étant fait ordonner évêque de Constantinople, fit tout ce qu'il put pour en chasser saint Grégoire de Nazianze, avait composé sur la foi un livre contre les ariens, qu'il

présenta à l'empereur Gratien pendant que ce prince résidait à Milan. Ce fut, suivant toutes les apparences, dans le voyage qu'il fit en Occident, après avoir été chassé de Constantinople et d'Alexandrie. Saint Grégoire de Nazianze, après lui avoir accordé d'abord de grands éloges, en a parlé dans la suite d'une manière excessivement désavantageuse. Les évêques d'Occident le protégèrent, mais ceux d'Orient ont déclaré son ordination nulle, et cassé toutes celles qu'il avait pu faire, par le cinquième canon du concile de Constantinople.

MAXIME, que d'autres appellent MAXIMIN, écrivit sur l'origine du mal, question alors vivement débattue entre les savants, et dans le but de montrer que la matière est créée. Nicéphore parle avec éloges de cet ouvrage; l'auteur de la Philocalie et Eusèbe en citent un fragment pour prouver que la matière n'est point incréée et ne peut être la cause du mal. Il paraît que l'ouvrage de Maxime était écrit en forme de dialogue, dans lequel, après avoir démontré la vérité, il répondait aux objections que lui faisait un interlocuteur. Dans le catalogue des évêques de Jérusalem, on trouve un prélat nommé Maxime, auquel Julien succéda vers le milieu du second siècle; mais il est impossible qu'il ait été le même que l'auteur dont nous parlons, puisque sous le pontificat de Victor c'était Narcisse qui gouvernait l'Eglise de Jérusalem, tandis que le Maxime dont Eusèbe et saint Jérôme citent les écrits, florissaient sous Commode et Sévère, c'est-à-dire, longtemps après la mort de l'évêque de Jérusalem du même nom.

MAXIME, évêque de Saragosse, avait composé tant en prose qu'en vers, plusieurs ouvrages dont aucun n'est venu jusqu'à nous. Saint Isidore ne parle que de l'abrégé historique que cet évêque avait fait des événements arrivés en Espagne sous la domination des Goths. Il ajoute: On dit qu'il a écrit plusieurs autres choses que je n'ai pas lues. Maxime assista en 599 au concile de Barcelone; en 610 à celui de Tolède, et à celui d'Egara en 614.

MAXIME, abbé de Chrysopolis, que Dieu sembla avoir suscité tout exprès pour défendre la foi contre les erreurs des monothélites, naquit en 580 d'une des plus illustres familles de Constantinople, et fut élevé d'une manière conforme à sa naissance. L'empereur Héraclius le fit son premier secrétaire d'Etat et lui donna toute sa confiance. Mais comme ce prince favorisait le monothélisme, Maxime voyant que sa charge l'obligeait à exécuter des ordres contraires à la religion, résolut de quitter la cour et de se retirer dans un monastère. Il finit par obtenir d'Héraclius la permission d'aller prendre l'habit monastique à Chrysopolis, d'où il se rendit en Afrique, afin d'être plus éloigné des lieux où l'hérésie s'agitait, et moins en butte aux piéges de ceux qui la protégeaient. Pyrrhus, patriarche monothélite de Constantinople, ayant été obligé de sortir secrètement de cette ville, s'enfuit en Afrique où il s'efforçait de propager l'hérésie; pour gagner Maxime il affecta de faire son éloge. Le patrice Grégoire, gouverneur de la province, espérant pouvoir ramener Pyrrhus à la vraie foi, ménagea entre lui et Maxime, une conférence publique qui se tint à Carthage en 645. Plusieurs évêques et d'autres personnages marquants y assistèrent avec le gouverneur. Le résultat fut tout à l'avantage de Maxime, ou plutôt de la vérité, et Pyrrhus mit par écrit une rétractation qu'il porta lui-même à Rome, et qu'il présenta au Pape Théodore. Mais s'étant rendu ensuite à Ravenne, il retourna à ses anciennes erreurs, à l'instigation de l'exarque de cette ville.

L'empereur Constant ayant publié en 648 le *Type* ou formulaire, qui ordonnait le silence aux deux partis, Maxime se rendit à Rome et assista au concile de Latran qui se tint l'année suivante sous le Pape saint Martin. Il continua de séjourner dans cette ville jusqu'à ce qu'il fut arrêté en 655, par ordre de l'empereur et conduit à Constantinople. A son arrivée, il fut mis en prison, et quelques jours après on le fit comparaître devant le sénat. Le sacellaire, ou garde du trésor impérial, l'accabla de reproches et finit par lui demander s'il était chrétien. « Oui, répondit Maxime, par la grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur. » Le sacellaire l'accusa de trahison, ce dont Maxime se justifia aisément; mais il avoua qu'étant à Rome, il avait dit à un officier de l'empereur que l'union proposée par le *Type* n'était point admissible, et que le silence qu'il prescrivait était une véritable suppression de la foi. Le sacellaire ne sachant que répondre, dit qu'un homme tel que Maxime ne pouvait être souffert dans l'empire. Au sortir de l'assemblée, le saint confesseur fut reconduit en prison. Le soir même il fut visité par le patrice Troïle, accompagné de deux officiers du palais, et l'objet de cette visite était de l'obliger de communiquer avec l'église de Constantinople; ce qu'il refusa, parce que cette église tenait à l'hérésie condamnée dans le concile de Latran. Comme ils l'accusaient de les condamner tous, il répondit: « Je ne condamne personne, mais j'aimerais mieux perdre la vie que de m'écarter de la foi dans la moindre chose. » Le patrice le pressant de recevoir le *Type*, par amour de la paix, il se prosterna par terre les larmes aux yeux et dit: « Ce n'est pas mon intention de déplaire à l'empereur; mais je ne puis me résoudre à offenser Dieu. Comme on lui reprochait de ternir la réputation de l'empereur en condamnant le *Type*, il répondit qu'il était bien éloigné de taxer d'hérésie le prince qui n'avait signé le *Type* que parce qu'il avait été trompé par les ennemis de l'Eglise, ajoutant qu'il désirait vivement le lui voir désavouer, comme Héraclius avait désavoué l'*Ecthèse*. Après un second interrogatoire qu'il subit en présence du sénat et des patriarches d'Antioche et de Constantinople, ce dernier envoya quelqu'un le trouver dans

sa prison, pour l'engager à se soumettre, sans quoi il s'exposait à être excommunié et condamné à une mort cruelle. Maxime répondit qu'il ne désirait qu'une chose, c'est que la volonté de Dieu s'accomplît à son égard. Le lendemain, il fut envoyé en exil et conduit au château de Bisye en Thrace, sans provisions et sans autres vêtements que les haillons qui couvraient à peine son corps. Peu de temps après, il reçut la visite de plusieurs commissaires, envoyés par l'empereur et le patriarche pour faire près de lui une dernière tentative. Il leur prouva qu'il faut de toute nécessité admettre deux volontés en Jésus-Christ, et que jamais il n'est permis de réduire au silence la vraie doctrine. Il raisonna d'une manière si solide, que l'évêque Théodose, l'un de ces commissaires, convint des dangers que renfermait le *Type*, et l'on signa des deux côtés un acte de réconciliation. Théodose promit d'aller à Rome faire la paix avec l'Eglise. En quittant Maxime, il lui laissa une petite somme avec quelques vêtements.

Cette réconciliation n'eut cependant pas l'effet qu'on en attendait; car, la même année, l'empereur envoya à Bisye le consul Paul, avec ordre d'amener Maxime au monastère de Saint-Théodose de Rége, près de Constantinople. Il fut traité sur la route avec la dernière barbarie, sans égard pour son âge ni pour le rang qu'il avait tenu à la cour. Les patrices Troïle et Epiphane ainsi que l'évêque Théodose vinrent le trouver à Rége, et lui rappelèrent la promesse qu'il avait faite de se soumettre à ce que l'empereur exigeait. Maxime répondit qu'il lui obéirait dans tout ce qui avait rapport aux affaires temporelles; puis s'adressant à l'évêque Théodose, il lui dit : « Vous savez l'accord qui a été fait entre nous à Bisye, et qui a été ratifié sur les saints Evangiles, sur la croix, sur l'image de Jésus-Christ et sur celle de sa sainte mère. » Théodose baissant les yeux et ne sachant trop que répondre, Maxime continua en ces termes: « Je vous déclare que rien au monde ne me fera faire ce que vous me demandez. Quels reproches n'aurais-je pas à essuyer de ma conscience? et que pourrais-je répondre à Dieu, si je renonçais à la foi par des considérations humaines? » A ces mots, tous ceux qui étaient présents se jettent sur lui avec fureur, lui donnent des soufflets, lui arrachent la barbe, le couvrent de crachats et d'ordures, depuis la tête jusqu'aux pieds. « On a eu tort, dit Théodose, de le traiter de la sorte, il suffisait de rapporter sa réponse à l'empereur. » Alors Troïle dit au saint: « On ne vous demande que de signer le *Type*, vous croirez dans votre cœur tout ce que vous voudrez. — Ce n'est pas seulement dans le cœur que Dieu a renfermé le devoir; nous sommes aussi obligés de confesser Jésus-Christ devant les hommes. » Le lendemain il fut mis entre les mains des soldats par un nouvel ordre de l'empereur et conduit à Selimbrie. Pendant le séjour qu'il fit en ce lieu, un vénérable vieillard vint le voir et lui dit: « On nous a scandalisés sur votre compte, en nous rapportant que vous ne nommiez pas la sainte Vierge mère de Dieu; dites-nous ce que vous en pensez, afin que nous ne soyons pas scandalisés sans raison. » Le pieux confesseur étendant les mains au ciel, répondit avec larmes: « Quiconque ne dit pas que Notre-Dame, la très-sainte Vierge a été véritablement la mère de Dieu, créateur du ciel et de la terre, soit anathème, de par le Père, le Fils et le Saint-Esprit. » Alors les assistants lui dirent, les larmes aux yeux: « Mon père, Dieu veuille vous donner la force d'achever dignement votre course. »

De Selimbrie il fut conduit à Perbère, puis à Constantinople, où il fut anathématisé dans un concile de monothélites. Le sénat le condamna ensuite à être fouetté dans le prétoire, à avoir la langue arrachée et la main droite coupée. Après qu'on lui eût fait subir les peines portées par l'arrêt, il fut conduit au château de Schémare, sur la frontière du pays des Alains; mais comme il ne pouvait monter à cheval ni supporter la voiture, on fut obligé de le transporter en litière. Il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, sur la fin de la même année 662, après avoir prédit le moment de sa mort, et il fut enterré dans le monastère de Saint-Arsène, d'où ses reliques furent transportées à Constantinople.

Commentaires sur l'Ecriture. — Saint Maxime a laissé un grand nombre d'écrits dont nous allons rendre un compte très-succinct. Les premiers sont des commentaires mystiques ou allégoriques sur plusieurs livres de l'Ecriture sainte. Le premier adressé à Thalassius, prêtre et abbé, contient en tout soixante-cinq questions avec leurs réponses. L'auteur examine dans la préface, en quoi consiste la nature du mal. Son sentiment est que le mal n'est ni un être ni une qualité réelle, mais un défaut de la créature qui, au lieu d'user de ses facultés naturelles, pour tendre à sa première fin qui est Dieu, en abuse pour s'attacher à toute autre chose qu'à son créateur. C'est de là, dit-il, que naissent tant d'affections vicieuses. Il attribue ce défaut, au manque de connaissance et d'amour de Dieu; l'homme ne pouvant arriver au salut que par la connaissance et l'amour de celui qui l'a créé. Il traite dans la première question, de la nature et de l'usage des passions, c'est-à-dire, de la volupté, du chagrin, de la cupidité, de la crainte et de plusieurs autres qu'il dit n'être point naturelles à l'homme, mais une suite de son péché. La seconde est une explication de ces paroles de Jésus-Christ: *Mon Père, depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour, ne cesse point d'agir, et moi-même j'agis aussi incessamment que lui.* Il ne croit pas que l'on doive restreindre l'opération de Dieu à conserver les êtres une fois créés, qu'il faut l'étendre aussi à sa providence, qui fait non-seulement que tous les hommes sont d'une même nature, mais encore unis de sentiments. Ce qu'il dit sur

ce sujet et sur toutes les autres questions est extrêmement obscur et embarrassé.

Les soixante-dix-neuf réponses à divers doutes sur certains passages de l'Ecriture et quelques autres matières sont dans le même goût, mais plus courtes et moins obscures. Elles sont aussi moins travaillées, ce qui a fait douter qu'elles fussent du même saint. Mais ne sait-on pas qu'un auteur ne se soutient pas toujours, et que sur un grand nombre d'ouvrages, il y en a quelques-uns où il est moins exact que dans les autres. Photius qui traite fort au long de l'ouvrage précédent, ne dit presque rien de celui-ci.

L'application du psaume LIX est encore purement allégorique et mystique. Il en est de même de son commentaire sur l'oraison dominicale, adressé à un serviteur de Jésus-Christ qu'il ne nomme pas. Au lieu de ces paroles: *que votre royaume arrive*, comme saint Grégoire de Nysse, il lisait dans le XI[e] chapitre de saint Luc: *que votre Saint-Esprit vienne et nous purifie*. On a mis à la suite de ce commentaire quelques scholies d'un anonyme grec.

Discours ascétiques. — Le livre qui porte ce titre est un dialogue dans lequel un abbé instruit un jeune moine des principaux devoirs de la vie spirituelle. Il en pose le fondement dans l'amour de Dieu, et le renoncement sincère à toutes les choses du monde et à soi-même. Il insiste sur l'amour des ennemis et l'accomplissement des autres préceptes de l'Evangile, et déclare qu'il n'y a rien d'impossible. Ce qu'il dit des ecclésiastiques de son temps, montre qu'ils s'appliquaient plus aux devoirs extérieurs de leur état, qu'à pratiquer solidement la vertu; et qu'en ornant les tombeaux des martyrs, ils n'étaient pas exempts des passions qui avaient animé les persécuteurs. Il demande à Dieu leur conversion par une longue et fervente prière, dans laquelle il fait intervenir de saints patriarches, des prophètes, des apôtres et des martyrs. Ce livre est écrit d'un style simple et clair, propre à inspirer des sentiments de piété, non-seulement aux moines, mais encore à tous les Chrétiens, parce que les principes de la vie spirituelle y sont très-bien expliqués.

Maximes sur la charité. — Ce livre qui contient quatre cents chapitres ou maximes est adressé à Elpidius. Malgré son titre, on ne laisse pas de trouver un certain nombre de chapitres qui traitent des autres vertus. L'auteur y combat même quelquefois les hérésies qui avaient cours de son temps, entre autres celle des trithéites, contre lesquels il dit avec saint Grégoire de Nazianze, qu'il est nécessaire que nous confessions un Dieu en trois personnes, dont chacune conserve sa propriété. Il donne aussi divers préceptes aux moines, et leur indique les moyens de surmonter les tentations du démon, en leur faisant remarquer que notre faiblesse est telle, qu'excités à remplir les devoirs de notre état et à faire le bien, nous ne pouvons persévérer jusqu'à la fin, si Dieu ne nous en accorde les forces.

Maximes théologiques. — Les deux cents maximes qui portent ce titre contiennent les principes de la théologie et tout ce qui regarde le mystère de l'Incarnation. L'auteur y donne plusieurs instructions sur la conduite morale et principalement sur l'humilité. Il dit que c'est avec justice que la colère de Dieu tombe sur l'orgueilleux, soit en l'abandonnant, soit en permettant qu'il soit troublé par les tentations, afin que, rejetant loin de lui ces sentiments de hauteur, il connaisse sa propre faiblesse, et sache qu'il a besoin de la puissance et de la force de Dieu qui fait tout le bien qu'il y a en lui. Il ajoute que celui-là n'a plus qu'un pas à faire pour arriver à l'impiété qui, par un endurcissement de cœur, ne sent point la perte qu'il a faite en cessant de pratiquer la vertu.

A Théotemptus. — Dans un écrit à Théotemptus, saint Maxime explique trois passages de l'Ecriture : l'un tiré du chapitre XVIII de saint Luc, où il est parlé d'une veuve qui importune un mauvais juge; l'autre du chapitre VI du même Evangile, où Jésus-Christ dit : *Si on vous frappe sur une joue tendez l'autre*; et le troisième du chapitre XX de saint Jean dans lequel Jésus-Christ dit à Marie : *Ne me touchez pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père.* Les explications qu'il donne de ce passage ne sont point littérales mais allégoriques.

Maximes morales. — Il y a plus à profiter dans les deux cent quarante-trois maximes morales. Saint Maxime appelle véritablement miséricordieux, non celui qui donne véritablement son superflu, mais celui qui ne réclame pas même d'un voleur son nécessaire. Ce traité est suivi d'un fragment du livre qui a pour titre : *Solution de soixante-trois doutes, adressée au roi d'Acride;* mais on n'a aucune preuve que cette ville de la Bulgarie eût des rois au temps de saint Maxime; ce qui donne lieu de croire que cet ouvrage est de quelque auteur grec plus récent que le VII[e] siècle.

A. Marin, prêtre. — Les autres écrits de saint Maxime sont consacrés pour la plupart à la défense de la doctrine de l'Eglise contre les hérétiques de son temps. Il écrivit sur ce sujet plusieurs lettres, montrant par des arguments tirés de la raison, de l'Ecriture et des Pères, qu'il y a en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations naturelles. Dans celle que nous analysons, il emploie surtout l'autorité de saint Cyrille d'Alexandrie. Les Monothélites alléguaient pour soutenir leur sentiment quelques paroles obscures d'une lettre d'Héraclius à Achillius, où il semblait ne reconnaître qu'une seule volonté naturelle. Saint Maxime répond que ce n'était pas ainsi qu'on établissait la vérité, qu'il fallait des preuves claires et des témoignages empruntés aux écrivains que l'Eglise compte au nombre de ses Pères. Tant qu'ils n'allégueront qu'Hé-

raclius et de semblables auteurs, ils ne pourront s'empêcher de les abandonner pour s'attacher à la doctrine des docteurs et des conciles généraux, qui déclarent que Jésus-Christ est Dieu parfait et homme parfait, d'où il résulte qu'il y a en lui deux volontés et deux opérations, la divine et l'humaine. Il se plaint de ce que les ennemis de la vérité avaient supposé sous son nom une lettre au prêtre Marin, dans laquelle ils avaient inséré l'erreur du monothélisme, afin de faire croire qu'il n'était pas constant dans sa doctrine et qu'il avait autrefois pensé comme eux. Il prévient l'objection qu'on aurait pu lui faire, qu'en répondant à un fort long écrit de Pyrrhus sur cette question, il lui avait accordé de grands éloges. Il dit qu'il avait agi ainsi à l'égard de Pyrrhus, parce qu'il en avait reçu de grandes politesses; qu'il était obligé d'y répondre, d'autant plus que dans son ouvrage, il ne décidait point la question. Au reste, en le louant, son dessein était de l'amener insensiblement à la connaissance de la vérité. — Dans une autre lettre au prêtre Marin, il remarque que ceux de Constantinople reprochait au Pape Martin Ier d'affirmer dans ses lettres synodiques que le Saint-Esprit procède également du Fils: sur quoi il dit que les Romains rapportaient des passages des Pères latins et de saint Cyrille d'Alexandrie, prouvant qu'ils ne faisaient pas le Fils principe du Saint-Esprit; car ils savent, ajoute-t-il, que le Père est le principe de l'un et de l'autre, du Fils par la génération, du Saint-Esprit par la possession. Ils veulent seulement montrer que le Saint-Esprit vient aussi du Fils, et par là établir l'union et l'inséparabilité de substance. Il dit encore qu'il ne fallait pas se choquer de certaines façons de parler des Latins, à qui il n'est pas facile de rendre exactement en leur langue, ce que les Grecs disent dans la leur.

Les lettres à George, prêtre et abbé, le traité dogmatique au diacre Marin envoyé en Chypre, la lettre à l'évêque Nicandre, celle aux abbés, aux moines et au peuple de Sicile, le Traité des deux natures en Jésus-Christ, celui des définitions de consubstantiel, d'hypostase, de personne contre l'Ecthèse d'Héraclius; celui des deux volontés en Jésus-Christ avec les douze suivants traitent de la même matière et ont pour but le maintien de la doctrine de l'Eglise sur les deux volontés et les deux opérations, établies dans la conférence avec Pyrrhus.

Dialogue avec Pyrrhus. — Ce fut le patrice Grégoire, gouverneur d'Afrique, qui ménagea cette entrevue. Elle se tint en sa présence, au mois de juillet 645, et plusieurs évêques y assistèrent. Des notaires écrivirent ce qui fut dit de part et d'autre. Pyrrhus commença à demander à saint Maxime pourquoi il le rendait partout suspect d'hérésie, lui et Sergius son prédécesseur. « C'est, répondit le saint abbé, que vous avez rejeté la foi chrétienne en enseignant publiquement une seule volonté en Jésus-Christ. — Prouvez-nous, répliqua Pyrrhus, qu'en croyant une seule vérité, on ébranle quelque article de la foi. — Sans doute, dit saint Maxime, car qu'y a-t-il de plus impie que de dire : C'est par une seule et unique volonté que le même, avant l'Incarnation, a tout fait de rien, le conserve et le gouverne, et qu'après l'Incarnation, il a désiré boire et manger, passé d'un lieu à un autre, et accompli toutes les autres actions innocentes qui prouvaient la vérité de son incarnation. » Pyrrhus fit plusieurs questions qui ne tendaient qu'à embrouiller la matière. Mais étant convenu que Jésus-Christ, quoique unique et ne formant qu'une seule personne, était Dieu et homme tout ensemble, saint Maxime en inféra que Jésus-Christ voulait et opérait conformément à ses natures, puisqu'aucune n'était sans volonté et sans opération; et par une suite nécessaire il y avait donc en lui deux volontés et autant d'opérations essentielles. Il fit sentir à Pyrrhus l'absurdité de cette proposition qu'il avait fait insérer dans l'Ecthèse d'Héraclius : *Il est impossible qu'il n'y ait pas autant de personnes qui veulent que de volontés,* puisqu'il suivait de là que, comme il n'y a en Dieu qu'une volonté, il n'y aurait aussi qu'une seule personne, ce qui était l'hérésie de Sabellius, ou qu'il y aurait trois volontés, parce qu'il y a trois personnes et par conséquent trois natures, suivant l'erreur d'Arius. Après bien des détours, Pyrrhus convint que l'on pouvait dire que, comme il y a en Jésus-Christ un composé de deux natures, il y a aussi un composé de deux volontés naturelles. Mais il ne voyait pas qu'en admettant une composition de deux volontés, il était nécessaire d'admettre une composition de toutes les propriétés naturelles, comme du fini et de l'infini, du mortel et de l'immortel. « Comment, dit saint Maxime, nommera-t-on volonté le composé de deux volontés? Le composé ne peut avoir le même nom que ses parties. » Il veut que l'on dise avec les Pères, que Dieu s'étant fait homme, voulait, non-seulement par sa divinité, mais encore par son humanité. On est donc obligé de confesser avec les conciles, et les deux natures et les propriétés de chacune, c'est-à-dire deux volontés différentes, l'une divine et l'autre humaine. Il montre que Jésus-Christ a une volonté humaine qui lui est naturelle, parce que le Verbe, en se faisant homme a pris une chair animée d'une âme raisonnable, qui ne peut être sans volonté, puisqu'elle est essentiellement libre et que la volonté est naturelle à l'homme. En soutenant qu'il n'y a qu'une seule volonté, dit encore saint Maxime, il faut la reconnaître, ou divine, ou angélique, ou humaine, et par conséquent reconnaître Jésus-Christ, ou Dieu seulement, ou d'une nature angélique ou purement homme. Pour se tirer d'embarras, Pyrrhus dit que ceux de son parti enseignaient que la volonté n'était pas naturelle, mais seulement que la nature en est capable. Mais saint Maxime prouve que la volonté est du fonds de la nature;

puis venant aux autorités de l'Ecriture sainte, il en rapporte un grand nombre de passages. *Le lendemain Jésus voulut aller en Galilée... Je veux que ceux-ci soient où je suis...* Ayant goûté du vin mêlé de fiel, *il ne voulut pas en boire... Il s'est fait obéissant jusqu'à la mort.* Or l'obéissance appartient à la volonté. *Comme le Père ressuscite les morts, ainsi le Fils donne la vie à qui il veut.* Saint Maxime insiste sur le terme *comme*, qui marque la même nature et la même volonté dans le Père et le Fils.

Il prend ensuite la défense du Pape Honorius en disant qu'il fallait se rapporter pour le sens de sa lettre à Sergius, non à ce patriarche, mais au secrétaire qui l'avait écrite. Or ce secrétaire, en écrivant à l'empereur Constant, au nom du Pape Jean, successeur d'Honorius, dit : « Sergius ayant écrit que quelques-uns admettent en Jésus-Christ deux volontés contraires, nous avons répondu que Jésus-Christ n'a pas eu deux volontés contraires de la chair et de l'Esprit, comme nous les avons depuis le péché, mais une seule volonté qui caractérisait son humanité ; et ce qui le prouve clairement, c'est qu'il parle de membres et de chair, ce qui ne convient pas à la divinité. Puis, prévenant l'objection, il dit : Si quelqu'un demande pourquoi, en parlant de l'humanité de Jésus-Christ, nous n'avons point fait mention de sa divinité, nous dirons premièrement que nous avons répondu suivant la question qui nous était faite, et ensuite que nous avons suivi la coutume de l'Ecriture qui parle tantôt de sa divinité et tantôt de son humanité. » Ce secrétaire des deux Papes était un abbé nommé Jean. Saint Maxime montre ensuite que saint Saphrone de Jérusalem, au lieu d'être l'auteur du trouble que le monothélisme avait occasionné, s'était donné au contraire tous les mouvements possibles, pour l'étouffer dès sa naissance ; après quoi il explique le passage où saint Cyrille d'Alexandrie dit, *que Jésus-Christ montrait une seule opération par ses deux natures*, et fait voir que ce Père ne parle que des opérations divines, comme des miracles auxquels la nature humaine concourait, soit en parlant, soit en touchant les malades, ou par quelque autre mouvement du corps. Il passe de là à l'explication de ce qu'on lit dans les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite, touchant l'opération nouvelle et théandrique, et montre que le terme *nouvelle* ne signifie autre chose, sinon que la manière dont Jésus-Christ opérait était extraordinaire et au-dessus du cours de la nature, et que le mot théandrique, renfermant les deux natures, enfermait aussi les deux opérations réunies en Jésus-Christ. Pyrrhus, convaincu par la solidité des preuves, se rendit ; mais il demande grâce pour lui-même et pour ceux qui l'avaient précédé.

Traité de l'âme. — Dans ce livre, qui est fort court, saint Maxime prouve par divers raisonnements philosophiques, que l'âme est une substance distinguée du corps qu'elle anime ; qu'elle est simple, incorporelle, raisonnable et immortelle. Il fait consister la nature du corps dans les trois dimensions.

Au patrice Grégoire. — Les bienfaits qu'il avait reçus du patrice Grégoire, préfet d'Afrique, engagèrent saint Maxime à lui témoigner sa reconnaissance par une lettre en forme de discours, dans laquelle il l'exhorte à ne rechercher la magistrature ni à la fuir, mais à l'exercer dans l'équité et la justice. Photius compare ce discours, pour la clarté et la douceur du style, aux quatre cents chapitres intitulés : *De la charité.*

A Jean le Chambellan. — Nous avons neuf lettres adressées à Jean le Chambellan. Dans la première, saint Maxime fait l'éloge de la charité, qu'il représente comme la source de tous les biens, et la preuve que l'homme est créé à l'image de Dieu. Il dit, dans la seconde, que l'on doit donner l'aumône à tous ceux qui la demandent, et cela sans les faire attendre, parce que le délai, en cette occasion, est une preuve qu'on ne la donne en quelque sorte qu'avec regret. La troisième fait ressortir l'utilité de la tristesse qui est selon Dieu, en montrant qu'elle opère une pénitence stable et salutaire. Dans la quatrième, il rejette sur le péché l'inégalité des conditions parmi les hommes, dont les uns, par un juste jugement de Dieu, sont soumis aux autres, quoiqu'ils aient tous une même nature. Il établit dans la cinquième la distinction des deux natures en Jésus-Christ, contre l'hérétique Sévère, et il montre que saint Cyrille d'Alexandrie, en disant, dans sa lettre à Successus : *Une nature du Verbe incarné*, n'a pas nié la distinction des natures après l'union ; mais qu'il ne s'est servi de cette manière de parler que pour marquer plus expressément l'union réelle et intime des deux natures dans la personne du Verbe, contrairement à Nestorius, qui n'admettait entre elles qu'une union morale et d'affection, comme entre deux amis, parce qu'en effet il distinguait deux fils et deux personnes, en Jésus-Christ. Il enseigne que l'on peut dire, dans un sens catholique, que Notre-Seigneur est composé de deux natures, la divinité et l'humanité ; puisqu'il existe et sera toujours indivisiblement en toutes les deux. La sixième lettre est sur la charité que nous devons avoir pour notre prochain. Il donne dans les trois autres les moyens d'avoir la paix avec Dieu.

Autres lettres. — Celle que saint Maxime écrivit à Constant est pour l'exhorter à la pratique des commandements de Dieu ; il lui fait remarquer qu'au jour du jugement nous rendrons compte des instructions que nous aurons données ou reçues. Les deux lettres suivantes, dont l'une est adressée à Jean, archevêque de Cysique, et l'autre au prêtre Jean, traitent de la nature de l'âme. Saint Maxime soutient qu'elle est spirituelle, intelligente, immortelle, incorruptible, puisqu'elle est faite à l'image de Dieu qui possède toutes ces qualités, mais en un autre sens ; et que, par sa séparation d'avec le corps, elle ne perd aucune des qualités qui

lui sont naturelles. Dans une seconde lettre au même prêtre, il dit que la terre de promission, où devaient couler le lait et le miel, est Dieu même qui nourrit tous les hommes et à tout âge, par l'infusion de ses grâces et de ses bienfaits. Il traite, dans celle qu'il adressa à Thalassius, supérieur d'un monastère, des différents motifs qui font agir les hommes. Il l'exhorte à ne se laisser conduire que par l'esprit de Dieu, et à rejeter toutes les suggestions de la nature et du monde. Il montre, dans sa lettre à une abbesse, de quel prix est devant Dieu la conversion d'un pécheur; que c'est un crime égal de ne pas se repentir de ses fautes, et de refuser la pénitence à ceux qui la demandent: d'où il conclut qu'elle devait recevoir charitablement une religieuse qui, après être sortie de son monastère, y était revenue pour faire pénitence.

La lettre à un seigneur, nommé Pierre, est un traité, dans lequel le saint docteur établit la distinction des deux natures après l'union. Il répond aux objections des sévériens, montre que la sainte Vierge est véritablement Mère de Dieu, et prend la défense de cette proposition de saint Cyrille : *Une nature du Verbe incarné;* parce que cette proposition exclut en même temps, et la confusion qu'Apollinaire introduisait dans les natures depuis l'union, et la division qu'en faisait Nestorius, en ne les disant unies que d'affection. C'est ce qu'il explique dans une seconde lettre au même personnage. Il y parle d'un traité sur l'union et la distinction des deux natures en Jésus-Christ, adressé à Cosme, diacre d'Alexandrie, qui, après avoir été engagé dans l'hérésie des sévériens, l'avait abandonnée pour se réunir à l'Eglise catholique. Saint Maxime y suit la méthode des scholastiques; mais il appuie ses propositions de plusieurs passages des Pères, entre autres, de saint Basile, de saint Amphiloque et de saint Grégoire de Nazianze. Il finit son livre par une profession de foi où il reconnaît qu'il y a en Jésus-Christ deux natures, qui, quoique distinctes l'une de l'autre, même après l'union, sont tellement unies que nous rendons à l'Incarné une même adoration avec le Père et le Saint-Esprit. — Par une autre lettre, adressée à Cosme, il témoigne ressentir une vive douleur des calomnies répandues contre Grégoire, préfet d'Afrique, et exhorte ce diacre à prendre la défense de la vérité, sans appréhender les souffrances ni les mauvais traitements. Il écrivit, au nom de ce préfet, à des religieuses d'Alexandrie, qui, après avoir quitté l'hérésie des sévériens, s'y étaient laissées entraîner de nouveau, pour les engager à l'abandonner de bonne foi et à s'attacher inviolablement à la doctrine de l'Eglise. On voit par cette lettre que Grégoire leur avait fait beaucoup de bien, et qu'il avait écrit en leur faveur aux grands de l'empire, et même à l'empereur. La lettre à Julien, avocat d'Alexandrie, est un éloge de sa fermeté dans la foi. Il y relève aussi la constance qu'un autre avocat de la même ville, nommé Christopemptus, avait fait paraître pour la défense de la vérité.

Quelque temps avant que Pyrrhus, qui n'était encore que simple prêtre, se fût déclaré ouvertement pour l'hérésie des monothélites, saint Maxime avait reçu de lui une lettre dans laquelle il disait qu'il n'y avait qu'une opération en Jésus-Christ. Il ne rejetait pas pour cela la distinction des deux natures; et, pour expliquer sa pensée, il apportait la comparaison d'un couteau rougi au feu, qui coupe et brûle en même temps. Saint Maxime, dans sa réponse, le pria de s'expliquer plus clairement sur l'unité de vertu et d'opération en Jésus-Christ; car il ne trouvait point que cette comparaison, que saint Basile et d'autres Pères avaient faite avant lui, prouvât qu'il n'y eût qu'une opération dans le couteau rougi au feu, qui coupe et brûle en même temps. Ce sont, au contraire, dans un même sujet deux opérations distinctes, quoique inséparables. Aussi s'en servit-il, dans sa conférence avec Pyrrhus, pour prouver qu'il y avait en Jésus-Christ deux opérations, encore qu'il n'y eût qu'une personne qui opérât. — Les lettres suivantes ne contiennent rien de bien intéressant. Nous remarquerons seulement, qu'en répondant au prêtre Thalassius, qui lui avait demandé comment il arrivait que la colère de Dieu cessât, lorsque les rois des nations lui immolaient leurs propres enfants ou leurs proches, pour l'apaiser et détourner les fléaux qui menaçaient leurs Etats. Il dit que l'on ne doit point douter de la vérité des faits que les anciennes histoires rapportent sur ce sujet; mais il renvoie à un autre temps l'examen des raisons qui pouvaient porter le Seigneur à se laisser fléchir par de semblables sacrifices. Il croit que Dieu ne les a permis que pour préparer les hommes au sacrifice qu'il voulait lui-même faire de son Fils, pour la rédemption du genre humain, et il cite un passage du IVe livre des *Rois*, où nous lisons que le roi des Moabites, se voyant près d'être livré aux rois d'Israël et de Juda, monta sur la muraille de sa ville, et immola à leurs yeux son propre fils et l'héritier de sa couronne, ce qui les engagea à se retirer dans leurs royaumes.

Dialogues sur la Trinité. — On a contesté à saint Maxime les cinq dialogues qui portent ce titre, pour les attribuer tantôt à saint Athanase et tantôt à Théodoret; mais depuis longtemps l'opinion commune est qu'ils sont de lui. Les hérétiques, que l'on combat dans ces dialogues, sont les ariens, les macédoniens, les apollinaristes, sectes qui n'étaient plus en vigueur du temps de saint Maxime. Il n'y est rien dit contre les nestoriens, les eutychéens, les sévériens et les monothélites, qui troublaient alors l'Eglise : ne semble-t-il pas plus naturel que ce Père se soit appliqué à détruire des hérésies qui se reproduisent partout, plutôt qu'à combattre celles qui n'avaient plus que quelques sectateurs. Quoique difficile à résoudre, cet argument ne nous paraît pas

convaincant. Saint Maxime a employé près de la moitié de ses ouvrages à réfuter les hérésies de son temps. Il a pu, par quelque motif qui ne nous est pas connu, combattre celles qui l'avaient précédé, et qui ne laissaient pas d'avoir du rapport avec les nouvelles; car, en établissant la distinction des deux natures en Jésus-Christ, il fallait prouver également, et sa divinité contre les ariens, et sa parfaite humanité contre les apollinaristes. Quel rapport avait au monothélisme l'hérésie des manichéens? Cependant on cite un dialogue entre un orthodoxe et un manichéen, sous le nom de saint Maxime.

Mystagogie. — Ce livre est consacré à expliquer les cérémonies de l'Eglise dans la célébration des saints mystères. Ces explications, quoique allégoriques, sont du moins une preuve que la liturgie grecque était alors la même qu'aujourd'hui. Saint Maxime cite celles qui avaient été données par saint Denys l'Aréopagite; car il ne doutait pas qu'il en fût auteur, et déclare qu'il ne suivra pas la même méthode. L'Eglise est, selon lui, la figure de Dieu, en ce qu'elle réunit dans son sein les fidèles de tous les pays du monde, comme Dieu contient et renferme, pour ainsi dire, toutes les créatures. Il distingue dans les églises matérielles le *sacraire*, où les ministres de l'autel étaient placés, d'avec le temple; c'est-à-dire cette partie de l'église que nous appelons la *nef*, et où le peuple prenait place. Il parle de l'*Introït* de la messe, de la lecture des livres saints, du chant des cantiques et des psaumes, de la paix que l'évêque donnait aux fidèles, de la lecture de l'évangile, après laquelle on faisait sortir les catéchumènes et tous ceux à qui il n'était pas permis d'assister aux saints mystères; du baiser de paix que les fidèles se donnaient mutuellement, de la récitation du symbole, du trisagion, de l'oraison dominicale, de l'exclamation que tout le peuple faisait à la fin du sacrifice, en proclamant à haute voix: *un Saint, un Seigneur;* paroles qui marquaient l'union que les fidèles contractaient avec Dieu par la participation des mystères, autant que cette union est possible à l'homme. Il explique mystiquement toutes ces cérémonies, et même l'usage de fermer les portes de l'église, lorsqu'on en avait fait sortir les catéchumènes.

Recueil de maximes. — Le dernier des ouvrages de saint Maxime, dans l'édition du P. Combefis, est un recueil de plusieurs passages de l'Ecriture et des auteurs tant ecclésiastiques que profanes, rapportés sous différents titres. Ce livre est composé de soixante-onze discours ou chapitres, qui traitent des vices et des vertus, des amis et de l'amitié fraternelle, de la royauté et de la puissance séculière, des richesses et de la pauvreté, de la prière que nous devons faire à Dieu, de l'étude des belles-lettres et de l'éloquence, de l'honneur dû aux parents et de l'amour qu'ils doivent à leurs enfants, de la mort, de la paix et de la guerre, du devoir des femmes, et de beaucoup d'autres matières sur lesquelles il rapporte un grand nombre de maximes morales, la plupart très-belles et très-instructives.

Commentaires sur saint Denys l'Aréopagite. — Ces commentaires ne se trouvent point dans l'édition publiée par le P. Combefis, Paris, 1675; mais ils sont parmi les OEuvres de saint Denys, imprimées à Paris en 1615 et 1644, et à Anvers, par le P. Cordier, en 1634. Nous n'avons qu'une petite partie de ses commentaires sur les passages difficiles de saint Grégoire de Nazianze, imprimée à Oxford en 1681, à la suite des cinq livres de Scot Erigène, intitulés : *De la division de la nature;* le reste est en manuscrit dans la bibliothèque Richelieu. — Le P. Péteau nous a donné, sous le nom de saint Maxime, un calcul ou cycle pascal, adressé au patrice Pierre. Il est divisé en trois parties, dont chacune a sa roulette pour trouver le jour de Pâques, les épactes et tout ce qui appartient à cette matière. La troisième partie est suivie d'une chronique abrégée, qui s'étend beaucoup plus loin que le règne de Constant, sous lequel saint Maxime souffrit le martyre; ce qui fait croire qu'elle n'est pas entièrement de lui; mais il peut avoir donné l'explication des principaux événements arrivés sous le gouvernement de Moïse, de Josué, et sous le règne des rois d'Israël, des Perses et des Romains, puisqu'il ne conduit cette explication que jusqu'à l'an 545, le 26e de l'empire de Justinien. Il suit dans son cycle le même calcul que les Romains, ce qui ne doit pas surprendre, puisque les Latins et les Grecs suivaient celui des Alexandrins, et qu'ils avaient adopté le cycle lunaire.

Livres perdus. — Des deux lettres que saint Maxime avait écrites à l'abbé Thomas, il ne nous en reste qu'une que Galæus a traduite en latin, et publiée à la suite des cinq livres de Scot Erigène, dont nous avons parlé. On cite de lui un discours sur le second avénement de Jésus-Christ; un Dictionnaire étymologique; une Chronologie succincte de la Vie de Jésus-Christ; des questions sur divers sujets, adressées à Nicéphore Cartophilax de Constantinople, et plusieurs autres ouvrages qui n'ont jamais été imprimés. On peut consulter là-dessus le *Catalogue de la Bibliothèque Coislin*, par le P. de Montfaucon; l'*Apparat* de Possevin, et la *Bibliothèque nouvelle des Manuscrits*, du P. Labbe.

La variété des sujets traités par saint Maxime a occasionné nécessairement une grande diversité dans le style. Obscur et guindé dans ses explications mystiques, il est simple et claire dans ses explications morales. Ses lettres respirent un parfum de piété et de douceur qui les fait estimer, quoique les règles du style épistolaire n'y soient pas toujours observées. On lit avec moins de plaisirs ses écrits polémiques, parce qu'ils sont trop diffus, et qu'on voit que l'auteur s'y attache quand même à la forme de l'école. Cependant, il ne laisse pas de presser vivement ses adversaires et de les ramener au point de la question, lorsqu'ils

cherchent à s'en éloigner par quelques détours ou de vaines subtilités. Un des plus intéressants est la conférence qu'il eut avec Pyrrhus, mais ce n'est pas le mieux travaillé. Il y a toute apparence que saint Maxime l'a laissé publier tel qu'il est sorti de la plume des notaires, qui écrivaient sur-le-champ ce qui se disait de part et d'autre, sans que ni lui ni son adversaire n'eussent le loisir de châtier et de polir leurs discours, obligés comme ils l'étaient de partir immédiatement. Par le même motif, on doit l'excuser de n'avoir pas observé toutes les lois de la dialectique, dans les raisonnements dont il appuya en cette occasion la cause de la vérité.

L'édition la plus ample des œuvres de saint Maxime est celle qu'en a publiée le P. Combefis, en 2 vol. in-fol., Paris, 1675. Il en avait promis une autre qui devait contenir les explications du saint docteur sur les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite et sur quelques passages obscurs de saint Grégoire de Nazianze. Il n'a pas tenu sa promesse. La plupart des opuscules contenus dans ces deux volumes ont été imprimés séparément, et on les trouve aussi dans toutes les *Bibliothèques des Pères*.

MAXIMIEN, ÉVÊQUE DE CONSTANTINOPLE. — Quelques mois après la déposition de Nestorius dans le concile d'Ephèse, on élut, pour le remplacer, Maximien, prêtre de l'Eglise de Constantinople. Celui-ci, instruit par saint Chrysostome, Atticus et Sisinius, s'était toujours exercé dans les travaux de la piété. On ne peut rien ajouter à l'éloge que lui donne le Pape saint Célestin, dans la lettre qu'il lui écrivit au sujet de son élection. « Nous avons eu pour votre sainteté, lui dit-il, les sentiments que nous devions avoir pour une personne illustre par son innocence et la pureté de ses mœurs, et plus glorieuse encore par les belles qualités de son âme, que par le titre d'une vaine éloquence.» Son ordination se fit par le suffrage commun de l'empereur, du clergé et du peuple. Maximien en donna avis au pape et à saint Cyrille. La première de ces deux lettres est perdue.

Dans la seconde, il donne de grands éloges à la constance que saint Cyrille fit paraître pour la défense de la cause de Jésus-Christ, et à la patience avec laquelle il vint à bout de surmonter les attaques du démon. Il le conjure de vouloir bien l'assister de ses prières et de ses conseils dans l'épiscopat dont on venait de le charger. Le motif qu'il allègue pour l'y engager, c'est qu'étant frères, tout le bien que l'un ferait appartiendrait à l'autre. Quoiqu'il eût écrit, conjointement avec Firmus de Césarée et Théodore d'Ancyre, au clergé de cette dernière ville, pour empêcher qu'on y admît les Orientaux à la communion, il ne laissa pas de faire tout son possible pour les réunir. Il leur adressa, comme aux autres, sa synodique, c'est-à-dire, la lettre que les évêques des principaux siéges écrivaient, après leur ordination, à ceux de leurs confrères qui tenaient un rang considérable dans l'Eglise, pour leur demander leur communion. Hellade de Tarse la refusa, et il y a toute apparence que Eutérius de Tyanes, Hinérius de Nicomédie et Dorothée de Martianople en auront usé de même, puisque Maximien les déposa. Jean d'Antioche approuva le refus d'Hellade, et le loua de n'avoir pas voulu mettre le nom de Maximien dans les dyptiques de son église. Tout cela n'éteignit point dans le cœur de Maximien l'amour qu'il avait pour la réunion. Le Pape saint Sixte l'engagea par plusieurs lettres à disposer les esprits à la recevoir. Il le fit, et quoique très-uni à saint Cyrille, il le pressa vivement d'abandonner ses anathématismes, qui paraissaient un obstacle insurmontable à cette réconciliation. Il en écrivit même au tribun Aristolaüs, comme pour se plaindre de ce qu'il ne pressait pas assez saint Cyrille sur ce point, et il s'adressa aussi à Epiphane, son archidiacre. La paix se conclut enfin, et aussitôt Jean d'Antioche et les autres Orientaux écrivirent à Maximien une lettre de communion dans laquelle ils lui témoignaient consentir à son élection et à la déposition de Nestorius. Saint Cyrille, dans une lettre qu'il lui adressa sur le même sujet, rapportait un si heureux succès à la force de ses prières. Quant à la lettre que lui en écrivit Aristolaüs, elle est regardée comme supposée par Dorothée de Marcianople, qui pouvait bien n'en juger ainsi que parce qu'il ne voyait qu'avec peine ce tribun se déclarer si hautement pour Maximien. Il reconnaît cependant que cet évêque fit lire la lettre d'Aristolaüs dans l'église et en présence de son peuple rassemblé.

Maximien ne tint le siége de Constantinople que deux ans, cinq mois et dix-neuf jours, c'est-à-dire, depuis le 25 octobre 431, jusqu'au 12 avril 434. De toutes ses lettres, celle adressée à saint Cyrille est la seule qui soit venue jusqu'à nous.

MAXIMIN, évêque d'Anazarbe, fut un des prélats qui, avec Jean d'Antioche, Alexandre d'Hiéraple, Mélèce de Mopsueste et plusieurs autres, refusèrent d'assister au concile d'Ephèse, où Nestorius fut condamné, et protestèrent même contre les décisions de cette assemblée. Lorsque Jean de Germanicie et André de Samosate se séparèrent des autres évêques de leur province pour s'unir à la communion de saint Cyrille, Alexandre d'Hiéraple écrivit à Maximin pour se plaindre de cette défection, et celui-ci lui répondit qu'il en était aussi affligé que surpris; mais il l'assura, en même temps, que tous les autres étaient unis avec lui contre la paix; que ceux de sa province qui avaient quelque commerce dans la Cappadoce et dans l'Arménie, souffraient beaucoup de persécutions, parce qu'ayant reçu une lettre de Firmus de Césarée, il n'avait voulu ni la lire ni y répondre, ce qui avait causé entre eux, dit-il, une guerre irréconciliable.

Vers le même temps, Maximin d'Anazarbe, ayant tenu un concile dans sa ville épiscopale, confirma ce que les Orientaux

avaient fait à Ephèse contre saint Cyrille et se sépara de la communion de ceux qui l'avaient admis dans la leur, jusqu'à ce qu'il eût signé de sa propre main la condamnation de ses anathématismes. Il envoya ce décret à Alexandre d'Hiéraple, et il paraît, par ce qu'il en rapporte dans une de ses lettres à Théodoret, que le concile d'Anazarbe, en disant anathème à saint Cyrille, excommuniait aussi tous ceux qui le regardaient comme évêque. C'est ce qu'il confirme dans la suite de cette lettre, où il est dit qu'Eustobien, Eroponien d'Eurèthe et les autres évêques assemblés à Anazarbe excommunièrent saint Cyrille en pleine église. Alexandre fit part du résultat de ce concile à Helladius de Tarse, en lui marquant qu'il était résolu de faire la même chose dans celui qu'il allait assembler. Il prie Helladius de vouloir bien s'y trouver pour en signer les décrets. Il s'y trouva en effet et eut part à toutes les décisions qui furent prises dans cette assemblée; mais cependant il finit par se rendre et par faire sa paix avec saint Cyrille. Maximin d'Anazarbe poussa encore plus loin la résistance, mais se voyant pressé par les ordres de l'empereur, il suivit l'exemple d'Helladius et entraîna avec lui tous les évêques de sa province. On a de lui les lettres synodales qu'il écrivit pour ou contre la réunion, avec quelques autres sur le même sujet, dans la *Collection* de Lupus.

MAYEUL, en latin MAJOLUS, naquit à Avignon vers l'an 906, d'une famille noble et riche, qui avait fait des donations considérables au monastère de Cluny. Il était jeune lorsqu'il perdit ses parents. Voyant sa patrie ravagée par les Sarrasins, il se retira à Mâcon chez un seigneur qui lui était uni par les liens du sang. Bernon, évêque de cette ville, pour le fixer dans son diocèse, le fit entrer dans la cléricature et lui conféra un canonicat dans sa cathédrale. Le jeune Mayeul se rendit ensuite à Lyon pour y étudier la philosophie sous le célèbre Antoine, abbé de l'Ile-Barbe. Ses heureuses dispositions et son application à l'étude lui firent faire autant de progrès dans la science que dans la vertu. De retour à Mâcon, l'évêque lui conféra les ordres et l'éleva à la dignité d'archidiacre. Il en exerçait les fonctions avec zèle lorsqu'on le choisit pour remplir le siége épiscopal de Besançon; mais préférant l'humilité de la vie monastique à toutes les grandeurs, il se retira à Cluny, où il fit profession vers l'an 942. Saint Aimard, abbé de ce monastère, l'établit d'abord bibliothécaire et apocrisiaire de la maison. Ensuite, il le choisit pour successeur en 948, et lui confia le gouvernement de cette communauté qu'il ne pouvait plus administrer, parce qu'il venait de perdre la vue. Othon II, qu'il avait réconcilié avec l'impératrice Adélaïde, le pressa de monter sur le saint siége après la mort du Pape Donus, arrivée en 975; mais il le refusa, en disant qu'il ne possédait aucune des qualités nécessaires à une aussi éminente dignité, et que d'ailleurs les Romains et lui étaient aussi éloignés de mœurs que de pays. Chargé d'années et d'infirmité, il prévint la vacance de son abbaye, en faisant choisir de son vivant saint Odilon, religieux de sa communauté. Il ne survécut que trois ans à cette élection et mourut le 11 mai 994, après avoir gouverné cette abbaye pendant quarante et un an.

De toutes les lettres que saint Mayeul a dû écrire pendant sa longue administration, il ne nous en reste qu'une seule, qu'il adressa à ses religieux, lorsqu'en 973 il fut pris pas les Sarrasins. Elle ne contenait que ces mots: « A mes maîtres et frères de Cluny, frère Mayeul, malheureux captif et enchaîné. Les torrents de Bélial m'ont environné, les filets de la mort m'ont prévenu. Maintenant donc, envoyez, s'il vous plaît, la rançon pour moi et pour ceux qui m'accompagnent. » Syrus, qui a inséré cette lettre dans la Vie du saint, remarque que l'on vendit tout ce qui servait à l'ornement du monastère, et que plusieurs personnes de bien contribuèrent à cette rançon, taxée à mille livres pesant d'argent. — On lit dans la *Chronique* d'Albéric de Trois-Fontaines, écrite dans le XIIIe siècle, qu'on tenait par tradition que saint Mayeul était auteur de l'histoire d'une guerre entre Eusèbe, duc de Sardaigne, et Ostorge, duc de Sicile. Pour donner croyance à ce fait, Albéric avance que le saint abbé était sur les lieux dans le moment même de cette guerre et qu'il fût appelé pour concilier ces deux seigneurs, avant le combat qui termina leur différend. Mais ses historiens ne rapportent rien de semblable, et il ne paraît nulle part que saint Mayeul ait été ni en Sicile, ni en Sardaigne, pour réformer des monastères, comme le dit le chroniqueur.

MÉGINFROID, moine de Fulde, après y avoir enseigné depuis l'an 986 jusqu'à l'an 1010, passa à l'abbaye de Magdebourg, où il remplit les mêmes fonctions. Il prend la qualité de prévôt dans la *Vie de saint Emmeramn* qui nous reste de lui. Cette pièce n'est point originale; ce n'est que l'ancienne histoire du saint, refondue dans un meilleur style. Elle est dédiée à Arnolf, qui l'avait excité à l'entreprendre. Méginfroid place comme les autres la naissance de saint Emmeramn en Aquitaine, le fait évêque de Poitiers et ensuite apôtre de la Pannonie. Il entre dans le détail de son martyre et de la fausse accusation qui y avait donné lieu. Il parle de la translation de ses reliques à Ratisbonne et de la mort tragique de ses bourreaux. Cette vie se trouve dans le tome III de Canisius. Trithème n'en dit rien, quoique nous lui devions la connaissance de plusieurs autres ouvrages du même auteur. Il met en première ligne une *Chronique de Fulde*, dans laquelle se lisait en abrégé l'histoire de tous les abbés de ce monastère et des autres monastères qui en ont tiré leur origine. Elle n'a pas encore été publiée. Le même bibliographe lui attribue aussi une *Vie* de saint Boniface, martyr et archevêque de Mayence; une *Vie* de saint Sturme, premier abbé de Fulde; une autre de Raban-

Maur, qui, d'abbé de Fulde, devint archevêque de Mayence; la *Vie et le martyre* de saint Sonderold, moine de Fulde et ensuite archevêque de Mayence, et enfin, celle de saint Hildebert, qui fut également tiré de Fulde, pour occuper le même siége épiscopal. Les *Vies* de saint Boniface et de saint Sturme étaient en vers, les autres en prose.

MEGINGAZ, qui succéda en 751 à saint Burchard, évêque de Wirtzbourg en Franconie, gouverna cette Eglise pendant vingt-huit ans, au bout desquels il addiqua l'épiscopat et se retira dans une solitude, où il établit le monastère de Neustad. Il en fut le premier abbé et mourut vers 783. On a de lui trois lettres adressées à saint Lulle, archevêque de Mayence. Ce sont autant de consultations, par lesquelles il prie le saint de lui donner son avis sur divers points de discipline. Le plus important est l'indissolubilité du mariage. Mégingaz y rapporte les divers sentiments des Pères de l'Eglise sur cette matière, de manière à montrer qu'il était très-versé dans la lecture de leurs écrits. Il expose ensuite une autre difficulté par rapport à un vœu imprudent qu'un homme avait fait d'entrer dans la vie monastique sans pouvoir l'accomplir.

MÉLÈCE (Saint), patriarche d'Antioche et issu d'une des premières familles de Militine dans la petite Arménie, montra dès sa jeunesse beaucoup d'attrait pour la piété et pour l'étude. La bonté de son caractère et ses belles qualités le firent également chérir des catholiques et des ariens. Elu évêque de Sébaste, après la déposition d'Eustathe, prononcée dans un concile que les ariens tinrent à Constantinople, en 359, l'indocilité de son troupeau le força de se démettre de son siége, presque aussitôt après. Il se retira dans une solitude qu'il abandonna ensuite pour se fixer à Bérée, en Syrie. Il vivait parmi les solitaires qui peuplaient cette contrée, lorsqu'il fut élevé, en 361, sur le siége d'Antioche, à la place d'Eudoxe, évêque arien déposé. La promotion de Mélèce fut l'ouvrage d'un concile nombreux d'évêques catholiques et ariens; car il n'était pas rare alors de voir les uns et les autres siéger ensemble dans les mêmes assemblées. Leur but était de mettre fin au schisme de cette Eglise, qui, depuis l'exil de saint Eustathe, n'avait eu que des intrus à sa tête. Personne ne paraissait plus propre que Mélèce à réunir les deux partis. Il fut reçu comme un ange de paix, envoyé du ciel pour tout faire rentrer dans l'ordre. Les évêques du concile, le clergé et le peuple de la ville, catholiques et ariens, les juifs mêmes et les païens, accoururent au-devant d'un homme dont la haute réputation et le mérite éminent avaient eu le singulier avantage de faire concourir à son élection les esprits les plus divisés de sentiments; mais ce triomphe fut de courte durée. Quoique sincèrement attaché à la foi de Nicée, il n'avait point encore eu l'occasion de se prononcer ouvertement, entre les partisans et les adversaires de ce premier concile général. Mais cette occasion ne tarda pas à se présenter, et, quoiqu'avec prudence, Mélèce se garda bien de faillir au témoignage que les orthodoxes attendaient de sa foi. Voici le fait :

Peu de temps après son élection, l'empereur Constance étant venu à Antioche, ordonna aux évêques qui se trouvaient en cette ville, d'expliquer, en sa présence, ce passage du livre des Proverbes : *Le Seigneur m'a créé au commencement de ses voies.* George de Laodicée, qui parla le premier, donna une explication arienne; Acace de Césarée fit la même chose, mais en termes plus adoucis. Quand ce fut le tour de Mélèce, il exposa ainsi la doctrine catholique : « Jésus-Christ est Dieu de Dieu, Fils unique d'un Père unique, engendré par celui qui n'a point été engendré, et, sa génération inénarrable est sans commencement. Il procède du Père, sans division de la substance du Père; il est son Verbe, subsistant et agissant par lui-même, puisque, comme le dit l'Apôtre, *toutes choses ont été créées par lui et sont en lui.* Il est la parfaite image du Père, et cependant il n'existe pas tellement dans le Père qu'il n'existe aussi par lui-même. » Venant ensuite au passage des *Proverbes* dont on lui avait demandé l'explication, il dit que ceux qui en abusaient pour combattre la divinité du Fils de Dieu, comme aussi ceux pour qui le terme de *créé*, qui se lit dans le texte, était une occasion de scandale, n'entendaient pas les Ecritures, ou ne s'attachaient qu'à la lettre qui tue, et non à l'esprit qui vivifie. « Nous devons croire qu'il n'y a dans l'Ecriture aucune contrariété, quoiqu'il en apparaisse quelques-unes à ceux dont la foi n'est pas saine, ou qui manquent des dons nécessaires du Saint-Esprit pour les expliquer. Il n'y a pas de point de comparaison dans le monde, d'après lequel on puisse se former une idée juste de la nature du Fils de Dieu. L'Ecriture s'est expliquée sur ce point de différentes manières, afin de nous en donner quelque connaissance. En disant du Verbe, tantôt qu'il a été créé, tantôt qu'il a été engendré, elle ne se contredit point, mais elle emploie deux termes différents pour exprimer une même chose. Elle se sert de celui de *créé* pour marquer l'existence stable du Fils unique de Dieu, et elle use de celui d'*engendré*, pour signifier une génération exceptionnelle et en dehors de toutes les idées que ce mot réveille en nous. » Le saint orateur, remarquant ensuite la folie qu'il y avait à vouloir expliquer la génération du Verbe de Dieu, quand celle de l'homme ne nous est même pas connue, s'écrie avec l'Apôtre : « *O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu! que ses jugements sont impénétrables et ses voies incompréhensibles!* Puis il conclut, en disant qu'il faut s'en tenir sur cet article, à ce que nous ont appris nos pères, et termine son discours par la glorification de Dieu le Père, dans le Fils, dans le Saint-Esprit. »

Tout le monde applaudit; et, comme on demandait à l'orateur d'exposer en peu de

mots ce qu'il croyait sur la foi, il montra d'abord trois de ses doigts étendus, puis fermant successivement les deux autres et n'en laissant qu'un seul ouvert, il prononça ces paroles que Théodoret déclare admirables : « Nous concevons trois choses, comme si nous ne parlions que d'une seule. »

Dans ce discours, qui fut admiré comme un modèle d'éloquence chrétienne, l'orateur s'abstint d'employer les mots de *consubstantiel* et de *substance*, ainsi que toutes autres expressions qui auraient pu choquer les signataires de la formule de Rimini. Mais l'explication qu'il donna du mot ὁμοιούσιος dont ils se servaient, le rapprochement qu'il fit très-adroitement du texte des *Proverbes*, avec les autres passages de l'Ecriture, où la divinité de Jésus-Christ est énoncée de la manière la plus positive, et surtout l'hommage solennel qu'il rendit au concile de Nicée, parurent si satisfaisants à tous les orthodoxes qu'ils ne purent s'empêcher d'en témoigner leur joie par des acclamations publiques. Les ariens, trompés dans leur attente, éclatèrent en murmures. Ils l'accusèrent de sabellianisme; c'était le reproche banal que l'on faisait aux défenseurs de la consubstantialité. Ils lui firent un crime d'avoir rétabli dans leurs fonctions des prêtres injustement déposés par l'intrus Eudoxe; enfin ils obtinrent un ordre de l'empereur qui le reléguait dans l'Arménie. Mais on n'osa le faire exécuter que de nuit, de peur que le peuple ne s'opposât à sa sortie de la ville, tant était grande la vénération qu'il avait inspirée pour sa personne, durant les trente jours de son épiscopat, qui lui avaient suffi pour changer toute la face de son Eglise confiée à ses soins. Son nom, dit saint Chrysostome, était répété avec enthousiasme dans toutes les parties de cette vaste cité et dans les campagnes des environs. Les mères le donnaient à leurs enfants, pour leur faire contracter, dès l'âge le plus tendre, l'obligation de se rendre digne de leur saint patron. On portait son image sur la poitrine, on la gravait sur les cachets, on l'exposait dans les rues et sur les places à la vénération publique; enfin, on lui rendait, de son vivant, une espèce de culte dans les familles.

Son exil fut une calamité d'autant plus déplorable, qu'on espérait qu'il terminerait en peu de temps le schisme qui divisait la partie catholique de l'Eglise d'Antioche. Les eustathiens, ainsi appelés du nom de saint Eustathe, à la mémoire duquel ils étaient restés inviolablement attachés, tenaient leurs assemblées religieuses dans un oratoire particulier, sous la direction de quelques prêtres de leur opinion; mais ils ne formaient que le plus petit nombre. Les autres, qui composaient la masse la plus considérable des fidèles, sous la conduite de saint Mélèce, avaient cru pouvoir, avant sa promotion, assister à la célébration du service divin dans les églises occupées par les ariens, sans toutefois s'être jamais départis de la foi de Nicée. Ce mélange d'orthodoxes et d'hétérodoxes, dans les mêmes églises, qui nous paraîtrait aujourd'hui fort étrange, était alors toléré.

Cependant, après l'évenement qui avait entraîné l'exil de saint Mélèce, ses disciples rompirent absolument toute communion avec l'impie Ecizoïus, nommé à sa place, et ils cherchèrent à se réunir avec les eustathiens, afin de ne former qu'un seul et même troupeau. La chose paraissait d'autant plus facile que ces derniers avaient applaudi à la manière dont Mélèce s'était expliqué sur la doctrine contestée dans son discours d'installation. Néanmoins leur démarche fut mal accueillie par leurs adversaires, qui s'obstinèrent à ne vouloir point reconnaître la promotion de saint Mélèce, parce que les ariens y avaient concouru. C'est ainsi que, par un trop rigoureux attachement à une règle susceptible de modification ou de dispense, le schisme continua de diviser des hommes, qui d'ailleurs étaient d'accord dans la profession du même symbole. Le mal s'accrut et devint irrémédiable par la téméraire entreprise de Lucifer Cagliari. L'empereur Julien ayant permis aux évêques, proscrits par son prédécesseur, de revenir dans leurs siéges, cet homme ardent prévint l'arrivée de saint Mélèce à Antioche et imposa les mains au prêtre Paulin, chef des eusthatiens. Ceux-ci se prévalant d'avoir un évêque à leur tête, pour perpétuer le ministère sacerdotal, ne voulurent plus entendre parler de rapprochement et firent échouer toutes les mesures prises par saint Mélèce pour mettre fin au schisme qui désolait son Eglise.

Tant de contradictions ne ralentirent point son zèle pour la défense de la foi. Julien n'avait publié son édit de tolérance universelle que pour mettre toutes les religions aux prises les unes avec les autres, afin qu'elles s'entredétruisissent et qu'il pût facilement rétablir l'idolâtrie sur leurs débris communs. La résistance insurmontable qu'il éprouva dans l'exécution de ce projet, de la part du saint patriarche d'Antioche, dont la ville devait être le siége du culte idolâtre, attira un second exil à Mélèce. Rappelé, en 363, sous l'empereur Jovien, il tint un concile où Acace de Césarée et ses adhérents furent obligés de confesser la consubstantialité du verbe et de se soumettre à la foi de Nicée. Valens, qui succéda l'année suivante à Jovien, l'exila pour la troisième fois, à la sollicitation des ariens. Le peuple, indigné de voir qu'on lui enlevait encore une fois son pasteur, fit pleuvoir sur l'officier qui l'emmenait une grêle de traits, et cet homme aurait infailliblement perdu la vie, si Mélèce ne l'eût couvert de son manteau. Le saint évêque fut conduit à Gétase, propriété de sa famille, près de Nicopolis, dans la petite Arménie. Ce dernier exil fut plus long que les précédents et ne finit que par la mort de Valens, en 378. A son retour, sous Gratien, toute la ville d'Antioche, dit saint Chrysostome, se porta en foule à sa rencontre. Les uns lui baisaient les pieds, les

autres appliquaient leurs lèvres sur ses mains, la plupart se prosternaient pour recevoir sa bénédiction. Ceux qui ne pouvaient s'approcher de sa personne s'estimaient heureux de contempler sa figure et d'entendre sa voix. Mélèce, voulant profiter de ces premiers mouvements de tendresse pour mettre un terme au schisme qui désolait son église, adressa le discours suivant à Paulin, dans une assemblée où les fidèles des deux communions se trouvaient réunis.

« Puisque Dieu m'a confié le soins de ces brebis, mon cher ami, et que vous êtes chargé de celui des autres et qu'elles sont toutes d'accord sur la doctrine, réunissons les ensemble dans la même bergerie. Faisons cesser toute dispute sur le droit de les gouverner, conduisons le troupeau en commun dans les mêmes pâturages, où nous lui donnerons mutuellement nos soins, sans aucune rivalité. Si la chaire épiscopale, qui est au milieu du sanctuaire, doit causer quelque différend entre nous, on y placera le livre des Evangiles et nous siégerons de chaque côté. Si je viens à mourir le premier, vous seul, ô mon cher ami, resterez le pasteur de tout le troupeau. Si, au contraire, vous me précédez dans la tombe, c'est à moi que sera dévolu le gouvernement de cette Eglise.» Ce discours, prononcé d'un ton de douceur et d'insinuation propre à relever encore davantage le sentiment qui l'avait inspiré, ne fit aucune impression sur l'inflexible Paulin, qui se retrancha toujours sur le vice de l'ordination de Mélèce. Cependant le premier ne fut jamais regardé que comme le chef du petit troupeau des eusthatiens, tandis que le dernier conserva toujours, sans contradiction, le titre et les droits de patriarche d'Antioche. C'est en cette qualité qu'il convoqua et présida, en 379, le concile de tout son patriarchat, auquel assistèrent cent quarante-quatre évêques, qui condamnèrent avec lui les erreurs d'Apollinaire, et qu'il parut, deux ans après, à la tête du premier concile général de Constantinople, où il fit confirmer la promotion de saint Grégoire de Nazianze sur le siége de cette capitale de l'empire.

C'est par ce dernier acte que Mélèce termina son honorable carrière. Sa mort fut regardée comme une calamité publique, parce qu'on ne doutait point que s'il eût vécu plus longtemps, il aurait prévenu ou calmé, par sa douceur, par son esprit conciliant et par la confiance générale dont il jouissait, les troubles qui éclatèrent après lui dans le concile. Ses funérailles furent célébrées avec une pompe solennelle; tous les Pères du concile, l'empereur Théodose à leur tête, se firent un devoir d'y assister, et d'y exprimer leurs regrets d'une si grande perte. Saint Grégoire de Nysse prononça son oraison funèbre. Le corps de saint Mélèce fut embaumé et transporté à Antioche. On l'enterra dans l'église du saint martyr Babylas, qu'il avait lui-même fait construire, et où, cinq ans après, saint Jean Chrysostome prononça le beau panégyrique que nous avons encore parmi ses œuvres. La mémoire de saint Mélèce a toujours été en grande vénération dans tout l'Orient. L'Occident, prévenu en faveur de son rival, a différé longtemps de l'admettre dans le catalogue des saints, auxquels l'Eglise décerne un culte public. Ce n'est que dans le XVIe siècle que son nom a été inscrit dans le martyrologe romain.

Saint Mélèce avait laissé plusieurs écrits et surtout des lettres, en assez grand nombre; mais avec le discours qu'il prononça le jour de son installation, et sa petite apostrophe à Paulin, dont nous avons rendu compte, il ne nous reste que la lettre synodale du concile d'Antioche, adressée en 363 à l'empereur Jovien. On ne doute pas qu'il en soit l'auteur. Comme elle est très-courte, nous la reproduisons ici toute entière

« Nous savons, dit-il à l'empereur, que le premier et le principal soin de la piété est d'établir la paix et la concorde dans l'Eglise. Nous n'ignorons pas non plus, comme vous l'avez fort bien jugé, que cette paix ne peut être établie que sur le fondement de la foi véritable et orthodoxe. C'est pourquoi, de peur que l'on ne pense que nous sommes du nombre de ceux qui corrompent la doctrine de la vérité, nous déclarons à votre piété que nous embrassons et conservons inviolablement la foi du saint concile qui a été autrefois assemblé à Nicée. En effet, quant au mot de *consubstantiel*, qui paraissait nouveau et extraordinaire à quelques-uns, il a été expliqué dans un bon sens par les Pères de ce concile; de sorte qu'il signifie que le Fils a été engendré de la substance du Père, et qu'il lui est semblable en substance, sans que l'on conçoive aucune passion dans cette génération ineffable, ni que l'on emploie le terme de *substance*, d'après la signification qu'il porte dans la langue grecque. Mais pour renverser ce qu'Arius a osé dire de Jésus-Christ, en soutenant qu'il avait été tiré du néant, et ce que les anoméens, qui se sont élevés depuis peu, soutiennent encore avec une plus grande impudence, pour rompre la paix de l'Eglise; pour cette raison, nous avons joint à notre lettre une copie de la profession de foi, dressée par les évêques assemblés à Nicée, et nous déclarons ici que c'est la croyance que nous embrassons tous. »

Les termes de *semblable en substance* adoptés par les Pères du concile d'Antioche, fournirent au parti opposé à saint Mélèce, un prétexte de blâmer leur doctrine, comme favorisant les semi ariens ou macedoniens; toutefois, saint Athanase et saint Hilaire les ont reçus comme bons, quoique non suffisants, pour expliquer parfaitement la génération du Verbe. Saint Jérôme accuse également les Pères du concile d'Antioche d'avoir rejeté la consubstantialité et établi l'erreur des macédoniens. L'auteur anonyme du petit écrit intitulé : *Réfutation de l'hypocrisie de Mélèce et d'Eusèbe de Samosate*, ne leur est pas plus favorable; mais Socrate déclare formellement qu'ils embras-

sèrent d'un commun accord la doctrine de la consubstantialité, et qu'ils confirmèrent la foi de Nicée. Du reste, ils le disent eux-mêmes dans la lettre que nous venons de rapporter, seulement ils donnent au terme de *consubstantiel* une explication qui n'est pas tout à fait conforme à l'idée qu'en avaient les Pères de Nicée. Mais leur explication, quoique insuffisante, n'a rien que de catholique.

Nous nous sommes beaucoup étendu sur la biographie de saint Mélèce, à cause des troubles religieux auxquels il se trouva mêlé, et qui font partie de notre histoire ecclésiastique. La douceur de ce saint évêque, son esprit conciliant et sa piété suffisent pour nous garantir que, si son ordination fut l'occasion d'un schisme qui divisa pendant près d'un siècle l'Orient et l'Occident, et sur la nature duquel on est encore aujourd'hui partagé d'opinion, il n'en fut point la cause, et n'en doit pas être rendu responsable. Aussi eut-il constamment pour amis intimes les plus grands personnages de cette époque, tels que saint Basile, les deux saints Grégoire de Nazianze et de Nysse, saint Amphiloque, saint Eusèbe de Verceil et plusieurs autres.

MÉLÈCE, évêque de Lycopolis, vivait au commencement du IVe siècle. La faiblesse qu'il avait montrée pendant la persécution, fit examiner de plus près sa conduite. Convaincu d'avoir sacrifié aux idoles, il fut déposé dans un synode que présidait saint Pierre d'Alexandrie; mais, au lieu d'accepter avec soumission la pénitence qui lui était imposée, il se répandit en invectives contre ses juges, et devint leur dénonciateur près des ennemis du nom chrétien. Cependant il parcourut l'Egypte, administra les sacrements, et ordonna des prêtres, comme s'il eût eu le droit de continuer des fonctions dont il avait été jugé indigne. Le concile d'Alexandrie condamna Mélèce et tous ses adhérents; mais le concile de Nicée, en 325, usant de clémence à son égard, lui laissa le titre d'évêque, sous la condition qu'il cesserait de troubler son successeur. L'indocile prélat ne fut point touché de cette marque de bienveillance; il institua ensuite, évêque des Hypsélites, Arsène, accusé d'une action criminelle dont il ne s'était point justifié, et, quoiqu'il ne partageât pas les erreurs des ariens, il se ligua avec eux contre saint Athanase, nouvellement élevé sur le siége d'Alexandrie. Enfin, au mépris de la décision du concile il choisit, pour lui succéder, Jean, l'un de ses serviteurs, et l'établit évêque quelques jours avant sa mort, arrivée en 326. Saint Epiphane assigne une autre origine au schisme de Mélèce, mais il est hors de doute qu'il avait été mal informé, et qu'il avait écrit ce que nous lisons dans son traité des hérésies, peut-être sur le témoignage de Mélèce lui-même, ou tout au moins de quelques-uns de ses sectateurs. Autrement, s'il avait connu l'apostasie de cet évêque, sans compter les autres crimes dont il s'est rendu coupable par la suite, comment l'aurait-il fait présenté comme un prélat plein de zèle pour le maintien de la discipline? Il paraît même qu'il ignorait que Mélèce eût été condamné dans un concile par saint Pierre d'Alexandrie et plusieurs autres évêques, puisqu'il fait passer ce saint prélat de la prison au martyre, sans remarquer qu'il survécut assez de temps à la persécution qu'il endura avec Mélèce, pour assembler un concile contre cet apostat.

MÉLÈCE DE MOPSUESTE, successeur de Théodore, déposé dans le concile d'Ephèse, resta fidèle aux antécédents de son prédécesseur et fut un des prélats qui persévérèrent le plus longtemps dans l'hérésie de Nestorius. Il fut déposé lui-même par Jean d'Antioche, après que cet évêque se fut réuni à la communion de saint Cyrille, et relégué à Mélitine, en Arménie, où il mourut dans le schisme. Il nous reste de lui onze lettres, dont cinq sont adressées à Alexandre d'Hiéraple, les autres à Théodoret, Abibus, Héliade, Maris, David, Acilius, Hellade de Tarse, Maximin d'Anazarbe, un comte Néoterius, et à Titus, vicaire de Denys, général de la milice.

MÉLITON (Saint), évêque de Sardes, en Lydie, florissait dans la dernière moitié du IIe siècle. Parmi les anciens auteurs, il est un de ceux qui avaient composé le plus d'ouvrages et sur la doctrine et sur la discipline de l'Eglise. Mais il ne nous en reste plus guère aujourd'hui que les titres et quelques petits fragments rapportés par Eusèbe au IVe livre de son *Histoire*. Voici les titres de ses ouvrages : Deux livres *De la Pâque ;* un livre *De la vie des prophètes;* un *De l'Eglise;* un *Du dimanche;* un *De la nature de l'homme;* un autre *De la création;* un *De l'obéissance des sens à la foi;* un livre *De l'âme, du corps et de l'esprit;* un *Du baptême;* un autre *De la verité;* un autre *De la génération de Jésus-Christ;* un *De la prophétie;* un *De l'hospitalité;* un autre qui avait pour titre : *La clef;* un livre *Du diable;* un autre *De l'Apocalypse;* un autre *Du Dieu incarné*, et un recueil de *Sentences tirées de l'Ecriture;* et enfin la *Défense du Christianisme* adressée à l'empereur Marc-Aurèle l'an de Jésus-Christ 171. Nous en rapportons ici quelques passages empruntés au fragment composé par Eusèbe.

« Ceux qui professent la piété, dit-il, sont aujourd'hui persécutés dans toutes les provinces d'Asie, avec plus d'acharnement que jamais. Les plus innocents sont dépouillés de leurs biens par l'avidité des délateurs, qui, sous prétexte des édits, entrent de jour et de nuit dans les maisons, pour en enlever ce qu'ils y trouvent..... Si ces exactions se commettent par votre ordre, nous n'avons rien à dire; nous aimons à croire qu'un prince équitable, comme vous l'êtes, ne se permet rien d'injuste, et nous ne regrettons pas de mourir de la sorte. Seulement, nous vous demandons de vouloir bien examiner la chose et de prononcer si les auteurs de semblables violences doivent

être tolérés ou punis. Si la nouvelle ordonnance rendue contre les chrétiens, dans des termes et avec des peines qu'on n'eût point osé fulminer contre des ennemis reconnus pour être les plus dangereux de l'Etat, n'a point émané de votre conseil, nous vous supplions de ne plus permettre qu'à l'avenir nous soyons exposés à de pareils brigandages. »

Il ajoute plus loin : « La religion que nous professons s'est établie d'abord parmi les étrangers, et n'a commencé à paraître sur les terres de votre obéissance que sous le règne d'Auguste, votre prédécesseur. Depuis ce temps la prospérité de votre empire n'a pas cessé de croître avec elle; preuve évidente qu'elle contribue puissamment à la grandeur et à la gloire de l'empire. Les princes qui succédèrent à Auguste l'avaient constamment protégée. Les seuls empereurs Néron et Domitien, trompés par certains imposteurs accréditèrent par leurs violences des calomnies toujours sûres de trouver créance parmi le peuple. Mais vos pieux prédécesseurs ne tardèrent pas d'arrêter la persécution par des édits qui furent respectés. Adrien, votre aïeul, écrivit en faveur des chrétiens à Fundanus, gouverneur d'Asie, et à plusieurs autres. L'empereur, votre père, dans le temps que vous partagiez avec lui le soin du gouvernement, écrivit de même aux habitants de Larisse, de Thessalonique, d'Athènes, et enfin à tous les peuples de la Grèce. L'opinion où nous sommes que vous ne jugerez pas moins favorablement de nous, ni moins équitablement qu'il ne jugeait, nous fait espérer d'obtenir la grâce que nous vous demandons. »

On trouve dans la chronique, connue sous le nom de *Chronique d'Alexandrie*, un autre fragment de Méliton, dans lequel il est dit que les chrétiens n'adorent point des pierres insensibles, mais un seul Dieu qui est avant toutes choses et en toutes choses, et Jésus-Christ qui est Dieu et Verbe avant tous les siècles, Quoique l'auteur de la chronique ne dise point auquel des ouvrages de Méliton il a emprunté ce fragment, il y a toute apparence qu'il est tiré de la requête à l'empereur. Eusèbe rapporte encore un court fragment, tiré du *Livre de la Pâque*, dans lequel Méliton fait mention de Sagaris, évêque de Laodicée, qu'il dit avoir souffert le martyre, sous Servilius Paulus, proconsul d'Asie. Il remarque qu'il s'était élevé alors une grande contestation à Laodicée, sur le jour où l'on devait célébrer la solennité de Pâque. On ne sait pas au juste qu'elle avait été l'occasion de cette contestation ; mais il est constant, par une lettre de Polycrate, que Méliton était de l'avis des Asiatiques, qui croyaient que l'on devait célébrer la Pâque le 14e de la lune de mars, quelque jour que ce fût.

Le même Eusèbe cite un autre fragment plus considérable emprunté à la préface de son recueil de sentences de l'Ecriture, et dans lequel saint Méliton, en dressant un catalogue des livres canoniques de l'Ancien Testament, omet ceux que les Juifs rejetaient de leur canon, c'est-à-dire l'Ecclésiastique et la Sagesse (car c'est le livre des Proverbes qu'il appelle ainsi), Judith, Esther et les deux livres des Machabées.

On trouve enfin, sous le nom de saint Méliton, dans plusieurs *Bibliothèques des Pères*, un livre intitulé : *Du passage ou de la mort de la vierge Marie*, que le pape Gélase a mis au nombre des apocryphes et que Bède a rejeté. Mais tout le monde convient, depuis longtemps, que ce livre, cité nulle part dans les anciens auteurs et convaincu en outre de plusieurs mensonges grossiers, est un ouvrage supposé.

Saint Méliton, après avoir fleuri sous les empereurs Marc-Aurèle et Antonin, mourut à Sardes, sans qu'on puisse préciser l'époque de sa mort. Cependant il est certain qu'elle arriva avant le pontificat du pape Victor, comme il est facile de s'en convaincre par la lettre de Polycrate à ce pontife, dans laquelle il lui parle de Méliton en ces termes : « Que ne dirais-je point de Méliton dont les actions étaient réglées par les mouvements du Saint-Esprit, et qui est enterré à Sardes, où il attend le jugement et la résurrection. » L'esprit de prophétie dont il était doué dans un degré éminent lui a fait donner le surnom de prophète. Tertullien et saint Jérôme parlent de lui comme d'un excellent orateur et d'un habile écrivain.

MEMNON, que le concile d'Ephèse nous représente comme un prélat digne de recevoir des louanges de la part des hommes et des couronnes de la main de Jésus-Christ, s'est rendu plus recommandable à la postérité par la grandeur de son zèle pour la vraie foi que par le nombre de ses ouvrages. Avant la tenue de ce concile, il en avait assemblé un dans sa ville épiscopale, composé de trente à quarante évêques, et dont en sa qualité de métropolitain d'Ephèse, il était le chef et l'exarque, comme on disait alors. Dès le commencement, il s'unit avec saint Cyrille contre Nestorius et ceux de son parti. Leur union pour la défense de la foi leur mérita à tous les deux le titre de confesseurs, par la prison et les mauvais traitements qu'ils endurèrent pour Jésus-Christ. Ils eurent encore cela de commun, qu'ils furent également déposés par les orientaux, comme s'ils eussent été les auteurs des troubles et les provocateurs des désordres suscités alors par les affaires de l'Eglise. Mais ils se gardèrent bien de déférer à une sentence si injuste, et rendue sans aucune formalité. Ce fut en vain que les orientaux tentèrent d'ordonner un évêque d'Ephèse, à la place de Memnon. L'église de Saint-Jean-l'Evangéliste, où ils prétendaient célébrer cette ordination, leur fut fermée, et le peuple les contraignit de se retirer en désordre. Memnon se plaignit de cet attentat au clergé de Constantinople, le priant de publier les violences de Jean d'Antioche et des autres orientaux, et de travailler en même temps à faire rappeler les com-

tes Irénée et Candidien, dans la crainte, qu'en continuant à tourmenter ainsi tout le monde, ils ne finissent par obtenir quelques concessions préjudiciables à la foi. C'est la seule lettre qui nous reste de Memnon. Il y parle des mauvais traitements que Jean d'Antioche fit subir aux députés du concile d'Ephèse; de l'écrit sans signature et sans nom qu'il fit afficher dans un quartier de la ville, lequel portait sentence d'excommunication contre Cyrille, Memnon et tout le concile, et de ses sollicitations continuelles, tant auprès du conseil public de la ville d'Ephèse que des magistrats, afin d'obtenir un décret pour nommer un autre évêque à la place de Memnon. Le concile n'eut aucun égard à la sentence rendue par Jean d'Antioche contre saint Cyrille et contre l'évêque d'Ephèse, et il continua de communiquer avec eux et de célébrer de concert la liturgie et le synaxe. Memnon mourut avant l'an 444, et eut pour successeur Basile dont l'ordination se fit à Constantinople, par saint Proclus, qui était alors évêque de cette ville impériale.

MÉNANDRE, hérésiarque des premiers siècles, était Samaritain, et originaire d'un village appelé Capartaïje. Il fut disciple de Simon le magicien, fit sous lui de grands progrès dans la magie, et forma une nouvelle secte, après la mort de son maître. Simon avait annoncé qu'il était la grande vertu de Dieu et le Tout-Puissant lui-même. Ménandre prit un titre plus modeste et moins embarassant : il se donna simplement comme l'envoyé de Dieu. Il reconnaissait, comme Simon, un être éternel et nécessaire, qui était la source de l'existence; mais il enseignait que la majesté de l'être suprême était cachée et inconnue à tout le monde, et qu'on ne savait de cet être rien autre chose, sinon qu'il était la source de l'être, et la force par laquelle tout existait. Une multitude de génies, sortis de l'être suprême, avaient, selon Ménandre, formé le monde et les hommes. Les anges créateurs du monde, soit par impuissance ou par méchanceté, enfermaient l'âme humaine dans des organes où elle éprouvait une alternative continuelle de biens et de maux. Tous les maux avaient leur source dans la fragilité des organes, et ne finissaient que par le plus grand des maux, la mort. Des génies bienfaisants touchés du malheur des hommes avaient placé sur la terre des ressources contre ces maux, mais les hommes les ignoraient, et Ménandre assurait qu'il était envoyé par les bons génies pour les leur découvrir et leur apprendre le moyen de triompher des anges créateurs. Ce moyen était le secret de rendre les organes de l'homme inaltérables,et ce secret consistait dans une espèce de bain magique, que Ménandre faisait prendre à ses disciples, et qu'il appelait la vraie résurrection, parce que ceux qui le prenaient ne vieillissaient jamais.

Ménandre eut des disciples à Antioche, et du temps de saint Justin, il y avait encore des ménandriens qui ne doutaient pas qu'ils ne fussent immortels. Les hommes aiment si passionnément la vie; ils voient si peu le degré précis de leur décadence, qu'il n'est ni fort difficile de les convaincre qu'on peut les rendre immortels sur la terre, ni même impossible de leur persuader, jusqu'au moment de la mort, qu'ils ont reçu le privilége de l'immortalité.

Ainsi tous les siècles ont eu, sous d'autres noms, des ménandriens qui prétendaient se garantir de la mort, tantôt par le moyen de la religion, tantôt par les secrets de l'alchimie, ou par les chimères de la cabale. Au commencement du dernier siècle, un Anglais n'a-t-il pas prétendu que si l'homme mourait, ce n'était que par coutume; qu'il pourrait, s'il le voulait, vivre ici-bas, sans craindre la mort, et être transféré au ciel. « L'homme, dit M. Afgil, a été fait pour vivre; Dieu n'a fait la mort qu'après que l'homme se l'est attirée par son péché. Jésus-Christ est venu réparer les maux que le péché a causés dans le monde, et procurer aux hommes l'immortalité spirituelle et corporelle. Ils reçoivent le gage de l'immortalité corporelle, en recevant le baptême, et si les Chrétiens meurent, c'est qu'ils manquent de foi (21). »

MENGOR, moine, avait beaucoup voyagé en France, en Allemagne et en Angleterre, et l'avait fait en homme curieux et savant. C'est ce qui paraît au moins par l'attention qu'il eut à recueillir les livres qu'il trouva dans ses courses; quantité de traits sur les propriétés des choses, qu'il réunit sous le même titre en un corps d'ouvrage divisé en dix-neuf livres. Barthias qui l'avait lu en parle avec avantage; mais on ignore s'il a été imprimé. L'auteur y cite le Vénérable Bède, saint Jean de Damas, Marcion, Helpéric, et ne fait aucune mention du célèbre traité de Marbode sur les pierres précieuses, quoique cependant il lui ait emprunté beaucoup de choses. C'est le principal motif qui nous porte à croire qu'il vivait vers le milieu du IXe siècle. Quant à sa patrie, il est clair qu'il était de France ou d'Allemagne ; il loue les deux nations comme les deux pays les mieux fournis de bons livres. De sorte que pour concilier toutes choses, il faut supposer qu'il a écrit en Allemagne et qu'il était Français de naissance. Cette supposition du reste a son fondement dans la qualité de moine de Saint-Benoît, que l'on donne simplement à Mengor, laquelle, n'étant jointe à l'expression d'aucun ordre, équivaut à celle de moine de Fleury. Mengor ne fut pas le seul, comme nous avons eu occasion de le remarquer déjà, qui fut tiré de cette célèbre abbaye, pour aller étendre l'empire des lettres dans les pays étrangers.

MERCURE, surnommé *Trismégiste*, vivait selon l'opinion la plus commune, seize cents ans avant Jésus-Christ. Il fut nommé *Thoït*

(21) *Républ. des Lettres*, 1700, novembre, art. 5, pag. 547.

chez les Egyptiens, *Hermès* chez les Grecs, et *Mercure* chez les Latins, pour avoir, dit-on, enseigné aux hommes l'art de se communiquer leurs pensées, c'est-à-dire, la science des lettres. On lui donne le surnom de *Trismégiste*, c'est-à-dire trois fois grand, parce qu'il était en même temps grand philosophe, grand pontife et grand roi. Peut-être aussi que, en lui accordant un titre aussi magnifique, les peuples ne prétendaient autre chose que reconnaître les grands avantages qu'il leur procura par l'étendue de ses connaissances et la multitude de ses inventions. Il dut en effet leur apprendre beaucoup de choses nouvelles, s'il est vrai, ainsi que l'écrit Jamblique, qu'il composa plus de trente-six mille volumes. Julius Firmicus Maternus ne lui en attribue que vingt-cinq mille, et saint Clément d'Alexandrie, seulement quarante-deux volumes.

De tous ces ouvrages, il n'y en a que deux qui soient cités par les Pères de l'Eglise. Le premier intitulé *Pimander* ou *Pœmander*, du nom de celui qui avait communiqué la science à Mercure, traite de la nature des choses et de la création du monde. Le second, qui a pour titre *Asclépius*, est un dialogue dans lequel Hermès avec Esculape, petit-fils de celui qui inventa la médecine, discute de la nature de Dieu, de l'homme et du monde, en présence de Tatus et d'Ammon que, selon toute apparence, ils avaient pris pour juges.

L'usage que saint Justin, Lactance et plusieurs autres anciens auteurs ont fait de ces deux ouvrages, pour autoriser les dogmes de notre religion, est la preuve la plus spécieuse que l'on produise pour en soutenir l'authenticité, et pour nous obliger à reconnaître qu'ils sont véritablement de l'auteur dont ils portent le nom. Mais on sait que la plupart des écrivains des premiers siècles s'appliquaient peu à la critique, et que, ne soupçonnant point dans les autres, une fourberie dont ils se sentaient incapables eux-mêmes, ils ont quelquefois reçu avec trop de simplicité des ouvrages qu'ils auraient dû rejeter comme supposés. Car, malgré l'air d'antiquité que se donne l'auteur des livres dont il est ici question, il est constant qu'il a écrit depuis l'établissement de la religion chrétienne. Les termes mêmes qu'il emploie en font foi. *Pimander*, par exemple, se donne, dès le premier chapitre, comme le *Verbe du Seigneur*, et Hermès raconte l'histoire de la création du monde de la même manière que Moïse. On lit dans le même passage que le Verbe est engendré du Père, et que Dieu l'est du feu et de l'esprit, manières de parler qui font évidemment allusion au baptême *dans le Saint-Esprit et sous le feu*, dont parle saint Jean Baptiste, au chapitre III de l'*Evangile selon saint Luc*. Il y a plus; Hermès dit en termes exprès que le Verbe est *consubstantiel* à son Père, terme qu'on sait n'avoir été en usage qu'après les apôtres. On trouve même des endroits que l'auteur a extraits, mot pour mot, des *Epîtres* de saint Paul et de l'Evangile de saint Jean. Au chapitre XIII, il défend de révéler à qui que ce soit le mystère de la régénération, mystère qui, étant resté caché à tous les siècles, n'a pu être découvert à Mercure Trismégiste, seize cents ans avant que Jésus-Christ l'eût institué et fait connaître aux hommes. Ce qui achève de convaincre l'auteur d'imposture, c'est la prière par laquelle Mercure demande à Asclépius d'empêcher de tout son pouvoir que leurs entretiens et les mystères qui en avaient fait le sujet ne vinssent à la connaissance des Grecs. Or, on sait que du temps de Mercure Trismégiste le nom de Grec n'était pas même connu, et qu'il ne fut en usage que plus de cent ans après, c'est-à-dire environ quinze cents ans avant Jésus-Christ.

Cependant on ne laisse pas de trouver dans ces dialogues des expressions tirées de la théologie païenne, et des manières de parler propres aux disciples de Pythagore et de Platon, surtout en ce qui regarde les personnes divines. Il est à croire que l'imposteur s'en est servi à dessein, soit pour mieux cacher sa fraude, soit pour engager plus facilement les philosophes païens à embrasser le christianisme, par l'autorité d'un homme célèbre dans l'antiquité, et qui, longtemps avant Platon et Pythagore avait eu les mêmes sentiments que ces philosophes. En cela il n'aurait fait qu'imiter les Egyptiens qui, par un trait de politique religieuse, ou par quelqu'autre motif d'intérêt, avaient pris l'habitude de faire honneur à Hermès de toutes leurs sciences, de toutes leurs découvertes, de tous leurs arts. La connaissance que l'auteur avait des systèmes de notre religion ne laisse aucun lieu de douter qu'il n'ait été chrétien, et qu'il n'ait même vécu sur la fin du premier siècle de l'Eglise, ou au commencement du second, puisque ses écrits sont cités par saint Justin martyr, qui écrivait vers le milieu du même siècle. L'ouvrage souffrit dans la suite quelque altération, comme on a pu déjà s'en convaincre par le terme de *consubstantiel*, que l'auteur emploie pour marquer la divinité du Verbe, terme que l'on sait n'avoir été en usage dans l'Eglise qu'après le concile de Nicée, au commencement du IVe siècle.

Marcile Ficin est le premier qui ait entrepris de donner au public la traduction des dialogues qui portent le nom de Mercure Trismégiste. Il la fit imprimer à Venise avec plusieurs autres ouvrages qu'il avait traduits en 1483, in-4° et en 1491 et 1497, in-folio. Ces éditions ne sont que latines, l'éditeur n'ayant pas jugé à propos de les donner en grec, quoi qu'il les eût dans cette langue, sur le manuscrit qui avait été apporté de Macédoine par le moine Léonard, et sur lequel il avait fait sa traduction latine. Alde les réimprima in-folio en 1516. Mais les meilleures éditions que nous ayons du *Pimander* sont celles que François Patricius fit imprimer in-folio, à Ferrare en 1591, à Venise, en 1593, à Hambourg, in-8°, en 1593 et à Londres, en 1628. Cette dernière, qui est grecque et latine, est la plus exacte et la

plus belle de toutes. Quant au dialogue intitulé *Asclépius*, il a été imprimé séparément parmi les ouvrages d'Apulée, chez Alde, en 1521, à Bâle, en 1597, à Francfort, en 1621, mais en latin seulement, le texte grec ne subsistant plus.

MÉRÉRIUS. — Saint Grégoire de Tours et Fortunat de Poitiers parlent de Mérérius, évêque d'Angoulême, mais sans rien dire de de ses écrits. Si l'on en croit un auteur du XIIe siècle, il joignait à une grande éloquence un profond savoir, et il avait même composé divers ouvrages que l'on disait se trouver alors dans la bibliothèque de Cluny. C'est tout ce que nous en savons. On met la mort de Mérérius vers l'an 570.

MESSIEN, prêtre et secrétaire de saint Césaire d'Arles, travailla avec un diacre nommé Etienne à retoucher la Vie de ce saint prélat commencée par trois évêques. Ce qu'ils y ont ajouté roule principalement sur ses vertus, ses miracles, sa mort et les circonstances qui l'accompagnèrent. L'ouvrage fut fini avant la mort de saint Cyprien de Toulon, qui ne parle de Messien qu'avec éloge et en le qualifiant de vénérable prêtre. On y voit régner partout une simplicité merveilleuse, tant pour le style que pour la manière dont les faits sont présentés. Messien et Etienne y parlent tour à tour, en rapportant ce qu'ils se rappellent des actions du saint, à peu près comme ils auraient fait dans une conférence réglée. On y trouve un événement important pour l'histoire de notre nation, la prise d'Arles sur les Goths par l'armée du roi Childebert, en 542, l'année même de la mort de saint Césaire.

Outre la part que Messien a eue dans la composition de cet ouvrage, on a encore de lui une lettre adressée à l'évêque de Vicence et publiée par dom Mabillon sur un manuscrit de la ville d'Arles. L'auteur y rend compte d'une vision qu'eut saint Césaire, dans une nuit qui suivit la fête de saint Augustin. Il lui sembla voir Jésus-Christ accompagné de ce saint docteur, de saint Pierre, de saint Paul et du martyr saint Hermès, en l'honneur de qui le Seigneur lui ordonna de bâtir une église, ce que le saint fit exécuter bientôt après. Comme ceci s'était passé dans un voyage dont l'évêque de Vicence avait fait partie dans les premiers jours, Messien continue dans sa lettre à l'instruire des événements arrivés depuis qu'il les avait quittés. De sorte qu'on peut regarder cette pièce comme une espèce de supplément à la vie de saint Césaire, puisqu'on n'y retrouve aucun des faits qu'elle contient. Elle marque aussi la vénération profonde que Césaire professait pour saint Augustin et explique l'attachement qu'il manifesta pour sa doctrine.

On a encore une requête présentée au Pape Symmaque par Messien, qui n'y prend que le titre de secrétaire, et un abbé nommé Gilles, en faveur des priviléges de l'église d'Arles. C'est un très-petit écrit qui tend particulièrement à obliger l'évêque d'Aix à reconnaître la juridiction de celui d'Arles qui était alors saint Césaire. Symmaque y répondit favorablement par un rescrit adressé à saint Césaire lui-même et daté du mois de juin 514.

MÉTELLUS, abbé de Tergennesée, qui florissait vers l'an 1060, a laissé quelques églogues intitulées : *Quirinales*, à la louange du martyr saint Quirin. Canisius les a publiées dans le tome Ier de ses *Antiquités*.

METHODE, surnommé *Eubulius*, docteur de l'Eglise et martyr, florissait au commencement du IVe siècle. Après avoir été simultanément évêque d'Olympe et de Patare en Lycie, il fut transféré au siége de Tyr, pour des raisons qui ne sont pas connues, mais qui devaient être graves, puisque les canons défendaient ces translations, extrêmement rares dans les premiers siècles de l'Eglise. Son zèle pour la pureté de la foi chrétienne l'exposa au ressentiment des ariens. Il fut exilé à Chalcide, et y reçut la couronne du martyre l'an 311 ou 312. L'Eglise célèbre sa fête le 18 septembre.

Saint Méthode avait composé un *Poëme* de dix mille vers, *contre Porphyre;* deux *Traités de la Résurrection de la pythonisse*, contre Origène, dont il avait d'abord partagé les erreurs; un autre du *Libre arbitre*, contre les valentiniens; des *Commentaires sur la Genèse et le Cantique des cantiques*, et un dialogue intitulé le *Festin des Vierges*. De tous ces ouvrages, il ne nous reste intact que le dernier. C'est un dialogue sur l'excellence de la chasteté, composé sur le plan et à l'imitation du *Banquet de Platon*.

Festin des Vierges. — L'auteur introduit dix vierges qui s'entretiennent sur la chasteté et font chacune un discours, soit pour en relever les avantages, soit pour en prescrire les devoirs; mais elles ne parlent pas en personne : c'est une femme, nommée Grégoria, qui, après avoir assisté à leur entretien, raconte à Eubulius ce que ces vierges avaient dit. Marcella, la plus âgée d'entre elles, après avoir ouvert l'entretien, avait fait voir que, si la virginité est excellente, on éprouve aussi de grandes peines pour la conserver. Cette vertu n'était presque point connue dans la loi ancienne, surtout avant Abraham, puique alors il était permis, non-seulement d'épouser plusieurs femmes, mais même ses sœurs. Nul, parmi les justes et les prophètes, n'était demeuré vierge; cet état était réservé aux disciples de Jésus-Christ, qui devait être le prince des vierges, comme il est le prince des prêtres, des prophètes et des anges. Un moyen de se conserver dans la pureté, c'est de méditer assidûment les saintes Ecritures. Quoique les vierges soient en bien plus petit nombre que les autres justes, elles sont néanmoins dans un plus haut degré de gloire devant Dieu, ce qui se trouve prouvé par un passage de l'*Apocalypse*.

Après que Marcella se fut ainsi expliquée sur la virginité, Théophile prit la parole à son tour, et montra, par diverses autorités de l'Ecriture, que Jésus-Christ, en engageant les hommes à faire profession de la

virginité, n'a pas aboli le mariage. Elle dit que le sommeil, ou l'extase que Dieu envoya à Adam, et pendant laquelle il tira une de ses côtes pour en former une femme, signifiait la passion du mariage. Dieu est l'auteur de la génération et de la formation des enfants, même de ceux qui naissent d'un adultère. On ne peut pas dire, pour cela, qu'il soit l'auteur du crime, qui consiste dans la mauvaise volonté de celui qui use du mariage contre les lois, et non dans la matière dont Dieu forme les enfants qui naissent d'un mauvais commerce. Comme aux enfants légitimes, il leur donne des anges tutélaires. L'âme n'est point engendrée avec le corps; elle est immortelle et tient son être de Dieu seul qui l'inspire, selon qu'il est écrit : *Le Seigneur répandit sur son visage un souffle de vie, et l'homme reçut l'âme et la vie.*

Thalie parla la troisième, et soutint, contre Théophile, qu'on devait appliquer à Jésus-Christ et à son Eglise ces paroles d'Adam à sa femme : *Voilà maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair.* Jésus-Christ n'est venu au monde que pour s'unir à l'Eglise comme à son épouse, qui, par cette union, est devenue sa chair et ses os, s'est augmentée en grandeur et en beauté, selon ces paroles dont les impudiques abusent pour combattre la virginité : *Croissez et multipliez.* Le reste de son discours est une explication du chapitre VII de la première *Epître aux Corinthiens*, dans lequel saint Paul relève les avantages de la virginité et donne divers avis aux personnes mariées et aux veuves.

Dans l'entretien suivant, Théopâtre entreprend de démontrer qu'il n'y a pas de moyens plus efficaces que la virginité pour réconcilier l'homme avec Dieu, le faire rentrer dans le chemin de la vertu, lui rendre l'immortalité et le réintégrer dans le paradis, d'où il avait été chassé pour son péché. Elle applique aux vierges l'estime particulière que Dieu témoigne ressentir pour Jérusalem, dans le psaume CXXXVI.

Thalluse, dans le cinquième discours, fait un détail des choses qu'il était permis de vouer à Dieu, selon la loi de Moïse, et dit que de tous les vœux le plus grand est celui de la chasteté. Elle se fonde sur un passage du livre des *Nombres*, que nous lisons différemment dans la Vulgate, mais qui est conforme à la version des Septante, suivie par saint Méthode. Elle en donne encore pour raison que le vœu de chasteté nous consacre tout entiers à Dieu et sanctifie également l'âme et le corps. Elle veut que l'on se donne à Dieu de bonne heure, et elle prescrit aux vierges ce qu'elles doivent faire et éviter pour rester pures.

Une autre vierge, nommée Agathe, parle ensuite, et montre, par la parabole des dix vierges, rapportée au chapitre XXVI de saint Matthieu, que la virginité doit être accompagnée de la sagesse, de la justice, de la prudence et des bonnes œuvres, signifiées par l'huile que les vierges sages avaient emportée dans leurs vases avec leurs lampes.

Procille emprunte, pour relever la virginité, divers passages du Cantique des cantiques. Elle la compare à un lys entre les épines, et dit qu'elle avait la prérogative de donner la qualité d'épouse de Jésus-Christ. Quoiqu'il y ait plusieurs filles dans l'Eglise, les vierges seules sont les épouses de Jésus-Christ, suivant cette parole du prophète : *Il y a soixante reines et quatre-vingts femmes du second rang; mais une seule est ma colombe.*

Thècle commence son discours par l'explication du terme grec, qui exprime la virginité, et elle remarque que, en supprimant une seule lettre, ce terme signifie l'union avec Dieu et la participation des choses célestes. Elle ajoute que la virginité nous élève vers le ciel et nous rend si insensibles aux choses de la terre, qu'elle nous fait surmonter même les plus cruels tourments. Elle applique à l'Eglise ce que l'*Apocalypse* dit de la femme revêtue du soleil, qui enfante un fils. Ce fils, ce sont les chrétiens que l'Eglise enfante par le baptême et qu'elle rend ainsi participants de Jésus-Christ, qui, par ce sacrement, naît d'une manière spirituelle dans chacun des baptisés. La suite de son discours est une explication de la parabole du dragon qui fait tomber la troisième partie des étoiles. Elle combat ensuite l'opinion du destin et montre que les hommes sont libres, sans être dominés en aucune manière par l'influence des astres. Elle ajoute que c'est la concupiscence de la chair qui est en nous la source du mal, comme la concupiscence de l'esprit est la source du bien.

Le neuvième discours, sous le nom de Tysiane, contient une explication allégorique de ce que le *Lévitique* rapporte de la fête des Tabernacles, et elle conclut que notre corps, pouvant être appelé le tabernacle de la foi, de la charité et des autres vertus, mais surtout de la chasteté, nous devons nous appliquer à l'embellir. Le plus bel ornement que nous puissions lui donner, c'est la virginité. Ceux qui en font profession jouiront, après la résurrection, d'un repos de mille ans sur la terre avec Jésus-Christ, après quoi, ils le suivront dans le ciel qui est la maison de Dieu.

Domnine parla la dernière, et, pour faire comprendre l'excellence de la virginité, elle se servit d'une comparaison rapportée au livre des Juges, où il est dit que les arbres résolurent un jour de se donner un roi. Elle attribue à cette espèce d'énigme un sens allégorique très-difficile à entendre. — Tous ces discours étant terminés, Arété, à la prière duquel ces vierges avaient entrepris l'éloge de la chasteté, dit que, quoique plusieurs en fissent profession, il y en avait peu néanmoins qui la gardassent, parce que, pour être véritablement vierge, il ne suffit pas de garder la continence du corps, mais il est encore nécessaire de se purifier de toutes sortes de voluptés, même des déré-

glements de l'esprit, et d'écarter surtout en soi les aiguillons de la vaine gloire et de l'ambition.

Il s'éleva, à la fin, une discussion entre Grégoria et Eubulius, pour savoir si la condition des vierges, qui ne ressentent point les mouvements de la cupidité, est plus parfaite et préférable à celles des vierges qui les ressentent et qui y résistent. Grégoria préfère la condition des premières; mais Eubulius lui montre, par plusieurs exemples, qu'il y a plus de mérite à résister aux mouvements de la chair qu'à ne les point ressentir.

Ce dialogue est plein d'allégories et de passages expliqués dans un sens mystique; mais la doctrine en est très-orthodoxe. Il loue la virginité sans blâmer le mariage, modération assez rare dans les anciens. Photius dit qu'il a été corrompu par les hérétiques et qu'on y trouve des passages qui semblent favoriser l'arianisme. En effet, on lit, dans le VII[e] discours, que le Fils, qui est au-dessus de toutes les créatures, s'est servi du témoignage du Père, qui seul est plus grand que lui. Mais si, à cause de ce terme, il fallait penser que ce dialogue a été corrompu par les ariens, il faudrait affirmer aussi la même chose de l'Evangile de saint Jean. Il n'y a pas plus de difficulté à donner un bon sens à cette expression dans saint Méthode que dans l'évangéliste, d'autant plus que, dans ce passage et dans tous les autres du même dialogue, où il est question du Verbe, l'auteur remarque qu'il existe avant tous les siècles. Je ne m'arrête point à signaler que l'auteur a enseigné dans ce traité l'opinion des millenaires, ni à faire un précis de sa doctrine, parce qu'on peut s'en rendre compte par l'analyse que nous avons faite de son ouvrage.

Traité de la résurrection. — Nous avons d'assez longs fragments d'un traité que saint Méthode écrivit sur la résurrection des corps. Il était divisé en deux parties et écrit en forme de dialogue, dans lequel le saint, sous le nom d'Eubulius, soutenait avec Auxence la vérité de la religion contre Proclus et Aglaophon, partisans d'Origène; car saint Méthode, comme nous l'avons dit plus haut, après avoir été partisan d'Origène, devint un de ses plus grands adversaires et écrivit contre lui le livre dont nous parlons. Il y accuse Origène d'avoir enseigné que les hommes ne ressuscitent pas avec leur chair; mais il ne marque pas en quel passage de ses écrits se trouve cette erreur. Nous savons, au contraire, par le témoignage de saint Augustin, que plusieurs l'ont justifié sur ce point, et, aujourd'hui même, il est encore facile de montrer qu'il est resté constamment orthodoxe sur l'article de la résurrection. Il déclare nettement, dans ses livres contre Celse, qu'au jour de la résurrection, que nous attendons, nos corps doivent changer de qualités, et il apporte en preuve ces paroles de saint Paul aux Corinthiens : *Le corps est mis en terre plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible; il est mis en terre difforme, et il ressuscitera glorieux; il est mis en terre privé de mouvement, et il ressuscitera plein de vigueur; il est mis en terre comme un corps animal, et il ressuscitera comme un corps spirituel.* Saint Méthode établit la possibilité de ce changement sur la puissance de Dieu, qui est le maître de donner à la matière de plus nobles qualités que celles qu'il lui avait accordées dans le moment de sa création. Origène dit encore ailleurs qu'il n'est pas de ceux qui, quoiqu'ils portent le nom de chrétiens, nient le dogme de la résurrection, établi dans les Ecritures. Il soutient que, en s'en tenant à leurs principes, ces sortes de gens-là ne sauraient comprendre ce que l'Evangile rapporte du grain de blé qui se reproduit en épi par une sorte de résurrection. Mais pour nous, ajoute-t-il, qui croyons que ce que l'on sème ne reprend de vie qu'à la condition de mourir auparavant, et qui savons que ce que l'on sème n'est pas le corps même qui doit renaître, puisque Dieu forme ce corps comme il lui plaît, puisqu'il ressuscite ce qui est mis en terre, comme un corps animal, avec les qualités d'un corps spirituel, nous retenons la doctrine de l'Eglise de Jésus-Christ; nous conservons à la promesse de Dieu toute sa grandeur, et nous démontrons, non par de simples paroles, mais par des raisons solides, la possibilité de la chose. Origène ne niait donc pas la résurrection des corps, mais seulement que nous dussions ressusciter avec notre chair et notre sang; c'est-à-dire qu'il ne veut pas que le corps animal, déposé en terre plein de corruption, ressuscite dans le même état. Du reste, il s'explique clairement par cette comparaison : Nous ne disons pas que le corps qui s'est corrompu reprenne sa première nature, comme nous ne disons pas non plus que le grain de blé, après s'être corrompu, redevienne grain de blé; mais nous disons que, comme du grain de blé il sort un épi, il faut qu'il y ait dans le corps un certain germe qui, ne se corrompant point, fasse que le corps ressuscite incorruptible. C'est dans son Traité de la résurrection que saint Méthode demandait à Dieu de pouvoir répéter, au jour du jugement, ces paroles du psaume LXV, qui doivent s'entendre des martyrs : Vous nous avez éprouvés par le feu, ainsi qu'on éprouve l'argent; nous avons passé par le feu et par l'eau, et vous nous avez conduits dans un lieu de rafraîchissement.

Traité de la pythonisse. — Ce fut encore pour combattre Origène que saint Méthode écrivit son *Traité de la pythonisse.* Nous ne l'avons plus, mais on ne peut douter qu'il n'y établisse le sentiment de ceux qui prétendent que la pythonisse n'évoqua pas effectivement l'âme de Samuel par ses enchantements, puisque Origène professait précisément l'opinion contraire.

Traité du libre arbitre. — Il nous reste trois fragments du traité de saint Méthode sur le libre arbitre, conservés par le P. Combefis. Ce traité que saint Jérôme semble dire

avoir été composé contre Origène, était en forme de dialogue entre un orthodoxe et deux valentiniens. L'auteur y montrait que le mal ne vient point d'une substance coéternelle à Dieu, mais qu'il n'est autre chose que la désobéissance de l'homme créé de Dieu avec une volonté libre, indifférente.

Photius nous a conservé plusieurs fragments d'un livre de saint Méthode, intitulé : *Des créatures*. Saint Jérôme n'en parle pas, mais il remarque que, outre les traités de ce Père dont il fait mention, il en existait encore plusieurs autres qui étaient entre les mains de tout le monde. On voit par ce qui nous reste de ce livre que l'auteur y enseignait que l'univers n'est point co-éternel à Dieu; que deux puissances ont concouru à la création du monde, le Père qui, par sa volonté, l'a créé de rien, et le Fils qui, étant la main toute puissante et invincible de Dieu, a achevé et poli la matière qui avait été tirée du néant. Suivant lui, Moïse est l'auteur du livre de Job. Il prétend que les premières paroles du livre de la *Genèse* doivent s'entendre de Dieu ; que cette sagesse, qui n'est autre que le Verbe, a été engendrée du Père avant tous les siècles, et est devenue le principe de toutes choses, puisque le Verbe est lui-même sans commencement. Il y rapportait, en l'attribuant à Origène, un passage dans lequel l'auteur s'efforçait de montrer, par la combinaison des nombres, que le monde avait existé longtemps avant les six jours qui ont précédé la création d'Adam.

Traité des martyrs. — Saint Méthode avait encore écrit un traité intitulé *Des martyrs*, dont Théodoret nous a conservé un fragment qui prouve que l'auteur pensait sainement sur l'union des deux natures en Jésus-Christ, et qui révèle en même temps la haute idée qu'il avait du martyre. « Le martyre est si admirable et si fort à désirer, dit-il, que Jésus-Christ, Fils de Dieu, a voulu l'honorer dans sa personne, jusqu'à oublier, pour ainsi dire, qu'il était l'égal de son Père, afin de couronner la nature humaine de ce don parfait. »

Contre Porphyre. — Saint Jérôme cite plusieurs fois le poëme de saint Méthode, contre Porphyre, et dit qu'il était composé de dix mille vers, quoique l'auteur n'y réfutât qu'une partie des quinze livres que ce philosophe platonicien avait écrits contre la religion chrétienne. L'historien Philostorge et Fréculphe, évêque de Lisieux, parlent aussi de cet écrit du saint docteur. Trithême dit qu'il était divisé en deux livres. Il ne nous reste que quelques fragments qui se trouvent parmi les ouvrages de saint Jean Damascène.

LIVRES SUPPOSÉS. — Saint Jérôme lui attribue des *Commentaires sur la Genèse et sur le Cantique des cantiques*, dont nous n'avons pas d'autre connaissance. Les sermons sur la naissance de Jésus-Christ et sur sa présentation au temple, malgré quelque ressemblance de style, sont évidemment supposés, et révèlent, par la nature même des erreurs qu'ils combattent, un auteur postérieur de quelques siècles à notre saint docteur. Il en est de même de quelques autres discours qui lui sont attribués.

Le style de saint Méthode est un style asiatique, c'est-à-dire diffus, surchargé d'épithètes et trop rempli de comparaisons. Ses expressions sont presque toujours figurées, son tour de phrase affecté, ses allégories tirées de loin et ses pensées recherchées. Il dit peu de choses en beaucoup de paroles. Du reste sa doctrine est saine et exempte même de la plupart des erreurs communes aux anciens, particulièrement sur la virginité de Marie, le péché originel, les anges gardiens et beaucoup d'autres points, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'analyse que nous avons donnée de son principal ouvrage, le seul que nous possédions tout entier.

MÉTHODIUS, patriarche de Constantinople, était né à Syracuse au commencement du IXe siècle. Après avoir achevé ses études avec succès, il fut ordonné prêtre. Envoyé quelque temps après à Rome pour solliciter le Pape en faveur du patriarche Nicéphore, que l'empereur Léon avait chassé de son siége, il ne revint à Constantinople qu'après la mort de Léon. A peine était-il arrivé qu'il fut enfermé dans la tour d'Acrise, par l'ordre de l'empereur Michel, partisan déclaré des iconoclastes. La mort de Michel ouvrit les portes de sa prison ; mais son zèle pour le culte des images lui attira bientôt de nouvelles persécutions. Il fut jeté vivant dans un tombeau ; où il subsista par l'humanité d'un pauvre pêcheur, qui lui portait en secret du pain et de l'eau. Ayant recouvré la liberté, il fut élevé sur le siége de Constantinople en 842. Aussitôt, il assembla un concile qui rétablit le culte des images ; et il publia une formule de rétractation à l'usage de ceux qu'il ramenait par sa douceur à la croyance de l'Eglise. Des envieux l'accusèrent d'entretenir un commerce criminel avec une femme ; mais il les couvrit de confusion en faisant voir qu'il était eunuque. Méthodius mourut le 14 juin 846.

On a de saint Méthodius une *Vie de saint Denys l'Aréopagite*, imprimée séparément à Florence, en grec, en 1516, à Paris en 1562, puis en grec et en latin, à Anvers, en 1634, à la tête des ouvrages qui portent le nom de ce Père. Ce que Méthodius en dit paraît tiré des *Aréopagitiques* de l'abbé Hilduin, dont il pouvait avoir eu connaissance pendant son séjour à Rome. Parmi les discours publiés sous son nom, il y en a un contre ceux qui disaient : Que nous a-t-il servi que le Fils de Dieu fût crucifié? L'auteur parle des étendards de l'empire changés en forme de croix, ce qui prouve qu'on ne peut l'attribuer à saint Méthode, évêque de Tyr, martyrisé en 311. Gretzer en a donné une partie dans son traité de la croix ; le second discours est sur la rencontre de Siméon et d'Anne au temple avec la Mère du Sauveur; le troisième est sur les Palmes. Le P. Combefis les a fait imprimer tous deux, en grec et en latin, parmi les *OEuvres de Méthodius de Patare ;* Paris, 1644. Il a donné aussi, en l'honneur

de sainte Agathe, un quatrième discours, imprimé dans sa *Bibliothèque des prédicateurs*, et depuis dans les Bollandistes au 5 février. On le fait auteur des *Vies* de saint Théophane et de sa femme; de quelques canons pénitentiaux rapportés par Balsamon; d'une *Constitution pour le monastère des Studites;* d'une *Chronique* et de certaines *Révélations*, qui ont été imprimées parmi les orthodoxographes à Bâle en 1564, sous le nom de saint Méthodius, évêque de Patare et martyr; mais il est évident qu'elles ne peuvent être de ce saint évêque, puisqu'il y est question des Turcs qui ne sont venus que longtemps après. Peltan lui attribue un commentaire sur l'*Apocalypse*, mais les critiques ne sont pas d'accord sur l'authenticité de cet ouvrage. Allatius en fait auteur un autre Méthodius, car il en distingue plusieurs; l'évêque de Patare, le patriarche de Constantinople, un grammairien cité dans la Cornupée de Varin de Vérone, un prêtre de Jérusalem et un moine. On peut voir sa dissertation sur les écrits de Méthodius, imprimée à la suite des ouvrages de saint Hippolyte à Hambourg, en 1716 et ailleurs.

MÉTRODORE est auteur d'un comput composé de vingt-huit cycles chacun de dix-neuf ans, dont le premier commençait à Dioclétien et continuait pendant cinq cent trente-trois ans à marquer la fête de Pâques, suivant le calcul du quatorzième de la lune. Photius regarde ce travail comme inutile, puisque l'Église ne s'est point arrêtée au quatorzième de la lune pour la célébration de la fête de Pâques. Aussi, Métrodore rencontra-t-il des adversaires qui attaquèrent son cycle en plusieurs passages.

MICHAELENSIS. — Ne sachant pas la véritable signification de ce nom, nous aimons mieux le mettre en latin, tel que nous le trouvons, que d'en donner une traduction que nous ne serions pas en état de justifier. Tout ce que nous savons de Jean Michaelensis, c'est qu'il assista, au mois de janvier 1128, à un concile tenu à Troyes, et dans lequel dom Mabillon dit qu'il remplit les fonctions de secrétaire. Lui-même semble l'insinuer, en effet, dans le prologue sur la règle des Templiers qu'on lui attribue. Malgré plusieurs critiques qui font honneur de cette règle à saint Bernard, dom Mabillon ne craint pas de la restituer à Michaelensis comme son œuvre authentique. On peut voir les raisons qu'il en donne très-bien détaillées dans le tome XI de l'*Histoire littéraire de la France* (page 67 et suivantes).

Cette règle consiste en soixante-douze chapitres, autant qu'il y en a dans la règle de Saint-Benoît, à laquelle l'auteur a emprunté plusieurs choses. Le but de cette règle est d'allier la vie monastique avec la profession des armes. Il y est défendu de recevoir des enfants dans l'ordre, dans la crainte que par la suite ils ne vinssent à se repentir de leurs engagements. En 1128, les chevaliers du Temple n'étaient encore que neuf, dont six se présentèrent au concile de Troyes, ayant à leur tête Hugues des Payens, leur premier grand maître. Il est à présumer qu'ils emportèrent avec eux en Palestine, où ils retournèrent l'année suivante, la règle qu'on leur avait adressée. Elle a été imprimée dans différents recueils. André Favin l'a donnée dans son théâtre d'honneur et de chevalerie, imprimé in-4° à Paris en 1620. On la trouve aussi dans le *Nécrologe de l'ordre de Cîteaux* avec une lettre de Baudoudin, roi de Jérusalem, à saint Bernard, pour le prier de donner une règle aux chevaliers du Temple; Chrysostome Henriquez l'a reproduite dans le *Fasciculus sanctorum ordinis Cisterciensis;* et elle se trouve enfin dans le tome X des *Conciles* du P. Labbe.

L'abbé Lebeuf, parlant des compositeurs de chant ecclésiastique, au XII° siècle, cite un certain Michalus, fort vanté par le docteur Alain, comme ayant corrigé les erreurs commises dans cet art.

Musica lætatur Michalo doctore, suosque
Corrigit errores, tali dictante magistro.

Y aurait-il de la témérité à conjecturer que ce Michalus pourrait être le même que notre Jean Michaelensis? Du reste, ce musicien nous est absolument inconnu.

MICHEL, syncelle du patriarche Nicéphore dans le IX° siècle, et après sa mort, désigné par l'impératrice Théodora pour remplir sa place, refusa cette dignité. Il est auteur d'une vie de saint Denys l'Aréopagite et d'un panégyrique en l'honneur des saints anges, dans lequel, après avoir distingué leurs différents ordres, il parle des bons services qu'ils ont rendus aux hommes et en rapporte plusieurs exemples tirés de l'Ecriture. Ce discours est suivi d'une hymne sur le même sujet. L'un et l'autre sont d'un style guindé, plein de grands mots et surchargé d'épithètes, Ils ont été publiés par le P. Combefis et se trouvent dans les *Bibliothèques des Pères*.

MICHEL, prêtre de Jérusalem, était syncelle du patriarche Thomas en 802. Les liaisons qu'il eut avec saint Théodore Studite pour la défense des images et les supplices qu'il eut à souffrir de la part des iconoclastes font l'éloge de son mérite et de sa vertu. Ce saint personnage, sachant son ami persécuté, lui écrivit pour l'exhorter à la constance, en lui représentant les chœurs des martyrs et des confesseurs, comme prêts à le recevoir dans leur société. Il lui donna avis en même temps que la persécution avait cessé à Constantinople. Nous avons de Michel un discours en l'honneur de saint Denys l'Aréopagite imprimé en grec à Paris en 1547 et en grec et en latin à Anvers en 1634, à la suite des ouvrages qui portent le nom de saint Denys; un discours sur les saints anges, dans le tome XXIV de la *Bibliothèque des Pères* de Lyon; la traduction d'une lettre que Théodore Abucara avait écrite en arabe et que Michel reproduisit en grec pour être envoyée aux Arméniens de la part de Thomas, patriarche de Jérusalem. Cette lettre a pour but de montrer que le concile de Chalcédoine n'a rien enseigné que de conforme à la foi orthodoxe. Elle a

été imprimée en grec et en latin, avec les opuscules de Théodore Abucara, à Ingolstad en 1606. Michel écrivit aussi une profession de foi que dom Montfaucon a fait imprimer à Paris en 1715. Cette pièce contient une explication très-lumineuse de tous les articles de la foi : Le même éditeur fait mention d'un autre écrit de Michel qui avait pour titre : *De la construction de l'oraison*. On ne l'a pas encore imprimé. Michel avait composé aussi différents poëmes, cités par Allatius dans ses notes sur Eustache d'Antioche. Il avait même promis de les rendre publics avec ceux de Sophrone de Jérusalem et de quelques autres anciens auteurs. Il insinue que Michel y traitait des matières de piété.

MICHEL, évêque d'Alexandrie, fut le dernier des trois patriarches d'Orient, qui envoya son légat au concile de Constantinople, tenu contre les Iconoclastes en 869. Ce légat se nommait Joseph et était archidiacre de son Eglise. Son évêque l'avait chargé d'une lettre adressée à l'empereur Basile. Elle fut lue en pleine assemblée. Il disait à ce prince que, étant éloigné de Constantinople, il lui était impossible de donner son avis sur la division survenue dans cette église, puisqu'il n'avait aucune connaissance du fait ni des raisons des parties. Il cite un passage des poëmes de saint Grégoire de Nazianze contre ceux qui jugent des choses sans les connaître; puis il rapporte l'exemple de ce qui se passait à Jérusalem où Narcisse et Alexandre vivaient en paix sur le même siége. Il prie l'empereur de prendre sous sa protection son légat Joseph et les chrétiens qui l'accompagnaient dans le dessein de racheter les captifs. C'était un prétexte dont il se servait pour cacher aux Musulmans le sujet de leur voyage. Sa lettre est conçue en termes obscurs et embarrassés, afin qu'elle ne pût être aisément entendue de ces infidèles, si elle venait à tomber entre leurs mains. Il la finit en demandant à Dieu, par l'intercession de la sainte Vierge, de saint Marc et de tous les saints, de combler de ses grâces l'empereur Basile. L'écrit que le légat Joseph présente au concile finit de même. Il y approuve ce que cette assemblée avait décidé, en son absence, en faveur d'Ignace et contre Photius, et les réglements qu'elle avait adoptés pour le maintien du culte des saintes images.

MICHEL DE THESSALONIQUE, après avoir été maître des rhéteurs, premier défenseur et diacre de l'Eglise de Constantinople, donna dans l'erreur des bogomiles, espèce de manichéens, découverts et condamnés sous le règne d'Alexis Comnène, et qui continuaient à se répandre dans la Grèce, sur la fin du XIIe siècle. Il fut condamné avec plusieurs de ses coreligionnaires dans un concile que le patriarche Michel assembla à Constantinople le 22 février 1144. Longtemps banni du territoire de l'empire, il renonça à ses erreurs sur la fin de sa vie et mourut dans la profession de la foi catholique. Nous avons sa rétractation dans le second livre du *Consentement des deux Eglises* par Allatius.

MICHON, moine de Saint-Riquier, n'est connu que par un poëme en l'honneur du saint patron de ce ministère. Ce poëme comprend en tout vingt-six vers élégiaques d'une assez bonne facture. Toutefois Michon laissa plusieurs autres écrits, par exemple : quatre livres d'épigrammes, un recueil d'énigmes, plusieurs extraits réunis sous le titre de *Fleurs des poëtes*, et d'autres que Trithème ne spécifie pas, parce qu'il en avait oublié les titres. S'il est auteur de l'Histoire des miracles de saint Riquier, imprimée dans Bollandus au 26 avril et dans le tome II des *Actes de l'ordre de Saint-Bernard*, il faut dire qu'il vivait encore en 866, puisque cette histoire s'étend depuis l'an 814 jusqu'en 865 ; mais il n'est pas certain qu'elle soit de lui. Il fut chargé pendant la plus grande partie de sa vie de l'école de saint Riquier, et Trithème dit qu'il forma des disciples très-instruits en toutes sortes de sciences. Cet éloge en vaut bien un autre.

MILON, moine d'Elnône ou saint Amand, au commencement du IXe siècle, écrivit la *Vie* de ce saint et la dédia à Haimin, son abbé, qui l'approuva. Cette *Vie* est en vers héroïques et divisée en quatre livres. Milon fit encore deux discours en l'honneur de ce saint. Toutes ces pièces ont été recueillies par les Bollandistes et insérées dans le premier volume de février. Casimir Oudin a inséré dans son *Supplément aux auteurs ecclésiastiques*, et dans son grand commentaire sur le même sujet, une pastorale de Milon, intitulée : *Combat de l'hiver et du printemps*; elle est en vers héroïques. On le fait aussi auteur de l'*Epitaphe* des princes Pépin et Drogon, dont l'éducation lui avait été confiée ; de deux *Poëmes*, en vers héroïques *sur la croix*, dédiés au roi Charles le Chauve, et d'un *Poëme sur la sobriété*, adressé au même prince. Nous n'avons plus le recueil de ses lettres dont parle Trithème, ni son *Art poétique*. Valère André, qui en dit quelque chose dans sa *Bibliothèque belge*, ne marque point d'où il l'avait appris. Milon avait du génie pour la poésie ; sa prose, quoiqu'assez nette, est moins facile ; ses discours ne sont que de simples narrations, sans mouvements et sans figures.

MILON, cardinal évêque de Palestrine, avait fait profession de la règle de saint Benoit dans l'abbaye de saint Aubin d'Angers. Son abbé l'ayant envoyé à Rome en 1093, le Pape Urbain II, qui sut distinguer son mérite, ne tarda pas à lui donner des marques de son estime. Il le créa cardinal, évêque de Palestrine et l'envoya en France, avec le titre de légat, pour extirper la simonie. Il assista en 1095 au concile de Clermont, présidé par le Pape lui-même. Après la mort d'Urbain, arrivée en 1099, Pascal II, son successeur, continua Milon dans sa dignité, et l'envoya de nouveau en France, en 1103, pour terminer le différend qui s'était élevé entre Norgaud, évêque d'Autun, et Hugues, abbé de Cluny, au sujet des priviléges de

cette abbaye. On croit que Milon mourut en 1112. Marbode, évêque de Rennes, lui a consacré des vers dans lesquels il le représente comme le fléau de la simonie, et semble même le regarder comme un saint. Dom Martène rapporte dans son *Voyage littéraire* un éloge en vers du Pape Pascal II, qu'il dit avoir tiré d'un manuscrit de l'abbaye d'Abdinghoff, où ils sont inscrits sous le nom de Milon. Ces vers, au nombre de dix-neuf, n'ont rien de remarquable; la poésie en est plate et commune. C'est un éloge emphatique du Pape Pascal II, que le grand Aristote, Cicéron, Platon, Ovide seraient incapables de louer suivant ses mérites !

MILON, de l'illustre famille des CRISPINS en Normandie, embrassa la vie religieuse à l'abbaye du Bec, vers le commencement du XIIe siècle. Il y trouva des maîtres habiles qui le formèrent aux sciences et à la vertu. Son goût et son talent pour le chant ecclésiastique lui méritèrent l'office de grand chantre qu'il remplissait avec édification. C'est tout ce que l'histoire nous apprend de sa vie, dont la fin paraît devoir être fixée à l'an 1150.

L'écrit le plus considérable qu'il ait laissé est la *Vie* du bienheureux Lanfranc, archevêque de Cantorbéry. L'auteur déclare qu'il l'a composée des nombreux détails rapportés sur ce prélat, dans la *Vie* du bienheureux Herluin, écrite par Gilbert Crispin, son parent, et aussi avec ce qu'il en avait appris lui-même de plusieurs personnes respectables, au nombre desquelles il met saint Anselme. Il proteste, dans son prologue, qu'il n'avancera rien que d'après ces autorités, et, à l'air de candeur qui règne dans sa narration, on voit qu'il a tenu parole. Ses réflexions sont judicieuses et décèlent une âme qui connaissait intimement la religion. Son style est au-dessus de l'idée peu avantageuse qu'il en avait, et, quoi qu'il en dise, il n'est nullement dans le cas d'avoir besoin qu'on lui fasse grâce à cet égard. Nous avons trois éditions de cette Vie. La première publiée par dom Luc d'Achery, à la tête des œuvres de Lanfranc ; la seconde, par dom Mabillon, dans le VIe siècle de ses actes des saints Bénédictins, et la troisième par les Bollandistes, au 28 mai.

Lanfranc ne fut pas le seul dont Milon entreprit de tracer les vertus aux souvenirs de la postérité. Deux abbés du Bec, Guillaume et Boson, successeurs de saint Anselme, lui ont la même obligation. Il avait vécu sous l'un et l'autre, et ce qu'il en rapporte est appuyé du témoignage de ses yeux. Il s'est plus appliqué à peindre leur caractère qu'à donner le détail de leurs actions. Chacune de ses deux Vies, publiées dans l'appendice aux œuvres de Lanfranc, est terminée par trois épitaphes assez bonnes de la façon de Milon.

Vient ensuite, dans la même édition, une généalogie de la maison de Crispin, dans laquelle l'auteur a inséré la relation d'un miracle que la sainte Vierge opéra par les prières d'Herluin et des religieux du Bec, en faveur de Guillaume Crispin, l'un des ancêtres de notre auteur. L'épitaphe de ce Seigneur termine l'ouvrage, qui, quoique anonyme, pourrait bien appartenir à Milon,

La *Vie* d'Herluin, comme nous l'avons remarqué plus haut, est une des productions de Gilbert Crispin ; mais le prologue placé en tête de cet écrit appartient nécessairement à une autre plume, puisqu'il y est fait mention des Vies de Boson et de Thibaut, qui ne furent écrites que longtemps après la mort de Gilbert. Dom Luc d'Achery présume qu'il est de Milon. Si cette conjecture était vraie, Milon aurait vécu au moins jusqu'en 1161, époque de la mort de Thibaut; ce qui n'est nullement prouvé. Il nous paraît donc plus sûr de ranger l'auteur de ce prologue parmi les écrivains anonymes.

MILTIADE fut un des ardents défenseurs de la religion chrétienne, vers le IIe siècle. Il ne nous reste plus aujourd'hui que le nom de cet apologiste, à qui Tertullien et saint Jérôme ont donné les plus grands éloges, qu'il avait mérités sans doute par l'éloquence de ses écrits, non moins que par la sainteté de sa vie. Eusèbe vante beaucoup les ouvrages qu'il avait publiés contre les Juifs et les païens, ouvrages divisés chacun en deux tomes. Quelques auteurs lui attribuent également un livre contre les montanistes, dans lequel il enseignait particulièrement qu'un prophète ne doit point tomber en extase ni entrer en fureur, pour annoncer les ordres de la Divinité. Tous ces écrits sont perdus. Il en est de même de l'*Apologie* qu'il adressa aux *princes de ce siècle*, vraisemblablement Marc-Aurèle et Commode, ou peut-être aux gouverneurs des provinces, pour défendre la religion chrétienne qu'il avait embrassée. Si l'on en croit l'opinion de saint Jérôme, il paraît que celui-là surtout se distinguait aussi bien par l'érudition profane que par la profonde intelligence des livres saints.

MINUTIUS-FÉLIX. — Tout ce que nous savons de cet illustre apologiste, c'est qu'il naquit en Afrique, sur la fin du IIe ou au commencement du IIIe siècle. Il vint à Rome où il exerça la profession d'avocat, et acquit par son éloquence une réputation fort étendue. Lactance et saint Jérôme le placent au rang des premiers orateurs de son siècle. Il nous apprend lui-même que la nature de ses fonctions, (et peut-être aussi la façon brillante avec laquelle il les remplissait) l'avaient appelé comme juge ou assesseur dans les causes de la religion. Il était païen alors, et il conserva ses erreurs jusque dans un âge assez avancé. Néanmoins il est bon de l'entendre parler lui-même.

« Nous étions persuadés, dit-il, que les chrétiens adoraient des monstres, qu'ils dévoraient des enfants, et qu'ils s'abandonnaient à la dissolution dans leurs festins. Nous ne réfléchissions pas qu'on n'avait pas même cherché à vérifier de pareilles accusations, bien loin de les avoir prouvées ; que, parmi tant de prétendus coupables, il ne

s'en était pas même trouvé un seul qui eût avoué son crime, quelque sûr qu'il fût et de l'impunité et de la récompense; que, au contraire, ils faisaient gloire de leur religion et ne se repentaient que d'une chose, c'est-à-dire de ne pas l'avoir embrassée plus tôt. Tandis que nous ne faisions pas difficulté de défendre des hommes coupables de sacriléges, d'inceste, de parricide, nous ne voulions pas même entendre les chrétiens. Quelquefois, touchés d'une compassion cruelle, nous leur faisions subir la torture, pour les forcer à se sauver en niant qu'ils fussent chrétiens. Nous nous servions, pour arracher un mensonge de leur bouche, de ce qui n'a été établi que pour tirer l'aveu de la vérité. Si quelque chrétien faible, succombant à la violence des tourments, reniait sa religion, nous lui applaudissions comme si, par ce lâche mensonge, il se fût purgé de tous les crimes qu'il avait dû commettre, selon nos préjugés. »

Lié avec un Romain de la même profession que lui, nommé Octave, et récemment converti au christianisme, Minutius eut occasion d'apprendre à mieux connaître les chrétiens. La lumière approchait insensiblement de ses yeux, et il finit par se rendre à son éclat. Mais, comme la vérité ne sait pas se renfermer dans les ténèbres, Minutius voulut que ses concitoyens, égarés comme il l'avait été lui-même, partageassent le bienfait dont il commençait à jouir, et publia sa défense du christianisme. Il lui a donné la forme de dialogue, à l'imitation de ceux de Cicéron sur la nature des dieux, et le titre d'*Octave*, comme l'orateur romain les titres de *Brutus* et d'*Hortensius* à ceux de ces dialogues dans lesquels ces deux personnages sont les principaux interlocuteurs. Minutius en introduit trois. L'un, avocat du paganisme, en expose tous les préjugés contre la religion chrétienne; il l'appelle Cécilius. Octave répond et venge éloquemment la foi de Jésus-Christ. Le lieu où se tient la conférence est le bord de la mer. Ce qui y donne occasion, c'est la rencontre, faite sur le chemin, d'une statue de Sérapis, à laquelle Cécilius, selon la coutume des païens, quand ils se trouvaient en présence de quelque idole, avait témoigné sa vénération, en portant sa main à sa bouche pour la baiser; sur quoi Octave s'adressant à Minutius :

« En vérité, mon frère, lui dit-il, il n'est pas digne d'un homme vertueux, comme vous l'êtes, de laisser dans ce déplorable aveuglement un ami qui vous est si étroitement attaché, et de souffrir que, à vos yeux, il rende un culte à des pierres insensibles, couvertes d'essences et couronnées de fleurs. La honte d'un tel égarement ne retombe-t-elle pas sur vous comme sur lui ? »

Ce reproche entendu par Cécilius pénètre jusqu'à son cœur. Il le rend rêveur et mélancolique. Ses amis s'en aperçoivent et lui demandent ce qu'est devenue cette gaieté aimable qui ne l'abandonnait jamais, pas même dans les affaires les plus sérieuses. Cécilius répond : « J'avoue que le mot d'Octave m'a fait une vive impression. Accuser mon ami de négligence, c'était indirectement faire retomber sur moi le blâme d'ignorance. Approfondissons la chose; il est bon qu'Octave m'en rende raison. »

Le plaidoyer s'engage ; Minutius est choisi pour arbitre, et Cécilius commença la dispute. Il prétendit d'abord qu'il fallait se tranquilliser sur la différence des religions. Dans tous les cas, le culte des dieux étant plus ancien que celui du Dieu des chrétiens, on devait abandonner celui-ci pour suivre l'autre. La preuve qu'il donne de la première de ces deux propositions, c'est qu'il n'y a rien de certain dans les choses humaines; c'est que tout ce qui se fait dans le monde est plutôt l'effet du hasard que d'une providence particulière. Il prouve la seconde en affirmant que, tant que les Romains ont fidèlement honoré leurs dieux, leur empire a prospéré. Au contraire, ils n'ont jamais négligé leur culte, sans qu'ils n'en aient aussitôt subi le châtiment. Quant à la religion des chrétiens, outre qu'elle est nouvelle, il la trouve encore ridicule dans ses préceptes et dans ses cérémonies. « N'est-il pas déplorable, dit-il, de voir une faction abandonnée s'élever dans son désespoir contre les dieux, former ce qu'il y a de plus méprisable parmi les hommes, c'est-à-dire une conjuration contre leur culte, et se joindre par des assemblées nocturnes, des jeûnes solennels et des repas inhumains ? Leur folie va jusqu'à compter pour rien les tourments présents, parce qu'ils en craignent de futurs et d'incertains. Répandus par tout le monde, ils se reconnaissent à certains signes secrets; ils s'aiment presqu'avant de se connaître; ils s'appellent tous frères et sœurs, et couvrent sous ces beaux noms les infamies et les crimes dont ils se font une religion. On dit qu'ils adorent une tête d'âne, un homme supplicié pour ses crimes et le bois funeste de sa croix. »

Cécilius ajoute à toutes ces calomnies, celle de l'enfant couvert de farine, que l'on donnait, dit-il, à manger aux chrétiens; celle du chien qui éteignait la lumière, et celle des incestes et des abominations dont on les accusait de se souiller dans leurs assemblées. Pour preuve de tous ces faits, il cite le soin extrême que les chrétiens mettaient à cacher leurs mystères; « car, dit-il, pourquoi n'osent-ils parler ouvertement, ni s'assembler librement, si ce qu'ils adorent ainsi en secret n'est ni punissable ni honteux ? »

Il raille ensuite les chrétiens parce qu'ils adorent un Dieu inconnu de toutes les nations, excepté des Juifs ; un Dieu si impuissant qu'il est captif des Romains avec son peuple ; un Dieu qu'ils ne peuvent ni voir ni montrer; un Dieu incommode et inquiet jusqu'à l'impudence, puisqu'il va, selon eux, jusqu'à demander un compte exact à chacun de ses mœurs, de ses actions, de ses paroles, et même de ses plus secrètes pensées;

puisqu'il est en tout lieu, témoin de toutes les œuvres, et occupé du dernier de ses sectateurs, comme s'il pouvait suffire à tous. Il traite de contes de vieilles femmes ce que les chrétiens disaient de la destruction du monde par le feu du ciel, de la résurrection des corps, de la récompense éternelle des saints et des supplices des méchants dans un enfer qui n'aura point de fin. Puis s'adressant à Octave, il ajoute : « Malheureux, avant de vous en rapporter à toutes ces folles promesses, vous devriez juger par l'expérience du présent de la frivolité de vos espérances ! Ce que vous avez à attendre après la mort, apprenez-le par ce que vous êtes pendant la vie. Vous le voyez, la plupart d'entre vous, et, de votre aveu, ce qu'il y a de plus vertueux, réduits à l'indigence, en proie à la rigueur des saisons, condamnés à toutes les privations, vous traînez une existence misérable ; et votre Dieu le souffre, manquant soit de volonté, soit de moyens pour secourir ceux qui le servent, impuissant ou injuste. Toi qui te berces de ta posthume immortalité, en attendant, tu es assiégé de dangers, dévoré par la fièvre, déchiré par la torture ; et tu ne sens pas encore ta misère ! tu fermes les yeux sur ton néant ! Hélas ! contre ton gré, tout accuse ta faiblesse ; toi seul tu t'opiniâtres à n'en pas convenir. — C'est là, direz-vous, l'apanage commun de l'humanité. A la bonne heure ! mais ces menaces, ces supplices, ces tortures, ces croix qu'il n'est plus question d'adorer, mais sur lesquelles on va vous étendre, ces feux que vous êtes si jaloux et de prédire et de redouter, voilà le sort réservé à vous seuls. Attendrez-vous de votre Dieu qu'il vienne à votre aide, en vous ressuscitant, quand il n'aura pu vous défendre au moment où vous aviez à les subir ? Les Romains ont-ils eu besoin de votre Dieu pour vaincre, pour triompher de tous les peuples, pour devenir les maîtres du monde et de vous-mêmes ? Cependant, agité d'inquiètes et continuelles sollicitudes, vous vous privez de tout plaisir légitime, vous vous défendez les spectacles, vous fuyez nos fêtes et nos solennités ; jamais on ne vous rencontre dans nos réjouissances publiques, vous vous éloignez sévèrement et des jeux où l'on combat en l'honneur de nos dieux, et des autels où fume l'encens qui leur est offert et où coule le vin qui leur est consacré. Vous les niez et vous en avez peur. Jamais on ne vous voit couronner vos têtes de fleurs, ni vous parfumer d'essences. Vos parfums, c'est aux morts que vous les donnez ; des couronnes, vous n'en accordez pas même à leurs dépouilles. On vous voit pâles, tremblants, également malheureux, et de ne point ressusciter après la mort, et de ne point vivre avant de mourir. Donc, s'il vous reste quelque peu de sagesse et de modération cessez de chercher les secrets du ciel et la destinée du monde.... ou, si vous voulez philosopher, imitez Socrate, qui disait, que ce qui est au-dessus de nous ne nous regarde point. »

Aussitôt que Cécilius eut cessé de parler, Octave reprit à son tour et remarqua d'abord que tous les hommes, sans distinction d'âge, de sexe, de condition, étant nés capables de raison, il était permis aux chrétiens, comme aux autres, de s'appliquer à connaître les choses du ciel et d'en discourir. Pour se convaincre qu'il y a un Dieu qui a fait le monde et qui le gouverne, il suffit de considérer les cieux, le cours réglé du soleil et des astres, la vicissitude éternelle des ténèbres et de la lumière, l'arrangement des saisons qui ne se trouble et ne change jamais, le flux et le reflux de la mer, les sources intarissables qui ne cessent de couler pour arroser la terre, si merveilleusement disposée en plaines, en vallons, en montagnes, les différentes espèces d'animaux si nombreux et si variés, mais par dessus tout la forme de l'homme, où l'on ne trouve point de parties qui ne répondent à un besoin, où qui ne révèlent une beauté. « Mais, ajoute Octave, s'il est impossible de douter d'une providence, peut-être demanderez-vous s'il y a dans le ciel un ou plusieurs maîtres. La réponse n'est pas difficile. Les royaumes de la terre peuvent ici nous donner des objets de comparaison. Quand jamais a-t-on vu un empire se partager, sans que la rivalité et la perfidie n'en aient souillé ou ensanglanté l'histoire ? Le monde est plein de ces tragiques événements. Mais passons à un autre théâtre. La nature ne donne à une ruche, à tout un troupeau qu'un seul chef. Et vous voudriez que dans le ciel la toute-puissance fut divisée ? Pouvez-vous concevoir Dieu autrement que comme être créateur, universel, qui n'a point eu de commencement et ne saurait avoir de fin ; de qui tout a reçu l'existence et qui ne tient la sienne que de lui-même ; qui, avant qu'il y eût un monde, était à lui-même son propre centre ; qui a tout créé par sa parole, qui ordonne tout par son intelligence, et qui perfectionne tout par sa vertu ? L'œil ne peut le saisir, sa clarté absorbe nos faibles regards, notre intelligence n'en peut comprendre l'immensité, et nos sens bornés s'arrêtent au-devant de cette grandeur infinie et sans bornes ; il n'y a que lui qui puisse se connaître lui-même. La seule manière de concevoir sa nature, c'est de la déclarer inconcevable. A vrai dire, qui s'imagine connaître la nature de Dieu la dégrade. Ne lui cherchez pas de nom : Dieu, voilà comme il s'appelle ! Il ne faut des expressions individuelles que quand il y a pluralité. Dieu est seul ; le mot Dieu embrasse tout. Je l'appellerai Père, vous allez concevoir quelque chose d'humain ; roi, c'est une idée terrestre ; seigneur, vous serez ramené à des pensées de mortalité : supprimez les désignations et vous arriverez à saisir quelque rayon de sa splendeur. »

« De tous les cœurs s'échappe le cri qu'il existe un Dieu. Le commun des hommes, quand ils étendent leurs mains au ciel, ne profèrent que ce mot : Dieu ! grand Dieu ! la vérité de Dieu ! s'il plaît à Dieu ! N'est-ce

pas là le langage inspiré par la nature seule? Ne se trouve-t-il que dans la bouche du chrétien? Vous appelez votre Jupiter, prince, père des dieux; c'est sous un autre nom reconnaître l'unité de la toute puissance. »

A l'appui de cette doctrine qui vengeait si victorieusement le christianisme du reproche d'athéisme, le savant apologiste invoque la tradition universelle en faveur du dogme de l'unité d'un Dieu. Il découvre ce même dogme jusque dans l'alliage impur dont l'idolâtrie avait chargé le fond de la théologie primitive conservée sans altération dans les seuls livres de Moïse.

« Egarés sur le mot, tous les peuples s'accordent quant à l'unité d'un être tout puissant. Les poëtes ont placé à la tête de leurs divinités un Dieu suprême qu'ils ont proclamé père des dieux et des hommes. Il y a eu de tout temps une croyance, établie généralement dans tous les esprits, qu'il règne dans l'univers une puissance invisible, qui voit tout, qui fait tout dans le monde selon sa volonté. C'est de cette âme répandue par toutes les parties de l'univers, que Virgile fait le principe du mouvement de tous les corps. Cette idée rectifiée n'amène-t-elle pas à celle du Dieu que nous appelons esprit, raison, intelligence universelle? »

Si l'idée publique d'un Dieu suprême s'est maintenue dans les siècles les plus ténébreux du paganisme, à plus forte raison dut-elle être répandue quand la philosophie, ayant parcouru le cercle des erreurs possibles sur la Divinité, fut obligée de revenir au point d'où elle était partie, et d'ajouter ses raisonnements au poids de la tradition antique. Il frappe ensuite à la porte de toutes les écoles, il prête l'oreille aux divers enseignements des maîtres célèbres, depuis Thalès de Milet jusqu'à Platon, et il conclut ainsi : « Je viens de passer en revue les opinions des principaux d'entre les philosophes : leur plus beau titre de gloire est d'avoir reconnu l'unité de Dieu, bien qu'ils en aient défiguré le dogme par la diversité des noms dans lesquels ils avaient partagé la divine essence, d'où il résulte que les chrétiens d'aujourd'hui sont philosophes, ou que les philosophes d'autrefois étaient chrétiens. »

Il réfute ensuite avec une certaine étendue les fables et les autres absurdités de l'idolâtrie, et montre que l'empire romain ne s'est élevé à ce point de grandeur prodigieuse dont il jouissait alors que par les crimes de ses premiers fondateurs, et de ceux qui l'ont gouverné dans la suite des temps. Il prouve que les oracles, en qui les païens avaient tant de confiance, n'étaient que des prestiges des démons; ce dont il prend à témoin Cécilius lui-même, en lui disant : « Plusieurs d'entre vous savent que les démons sont contraints de confesser leurs impostures, lorsque nous les tourmentons pour les chasser des corps, et que nous les forçons d'en sortir par des paroles qui les gênent, par des prières qui les brûlent. Car lorsqu'on les conjure, au nom du Dieu vivant, ces misérables frémissent dans les corps qu'ils possèdent, et s'ils ne sortent incontinent, ils se retirent au moins peu à peu, selon que la foi du patient est grande, ou la grâce du médecin efficace. Ainsi, ils fuient la présence des chrétiens, quoique par votre moyen, ils troublent leurs assemblées. »

« Ce sont encore les démons qui nous ont accusés de rendre les honneurs divins à une tête d'âne; mais où sont les hommes assez fous pour admettre un semblable culte, assez fous pour le croire? Ceux qui nous accusent encore d'adorer les objets les plus obscènes ne font que nous prêter leurs propres turpitudes. D'aussi monstrueuses impuretés ne se rencontrent que chez les hommes qui ont perdu toute pudeur. Inventer de pareilles horreurs, c'est laisser croire qu'on pourrait s'en rendre coupables. Quant au reproche fait à notre religion d'avoir pour auteur un homme justement puni du supplice de la croix, s'il y a du vrai dans l'objection, on s'abuse étrangement sur le reste, en croyant qu'il ait mérité nos adorations, s'il fût un scélérat, ou qu'il eût pu les obtenir s'il n'était qu'un homme. On serait assurément bien à plaindre de fonder son espérance sur un homme mortel, dont toute la protection qu'on en attend finirait avec lui. Nous laissons cette absurde idolâtrie à l'Egyptien et à d'autres, qui se font des dieux de leurs rois, reçoivent leurs paroles comme autant d'oracles et leur immolent des victimes. Ce prétendu Dieu a beau se défendre il n'est toujours qu'un homme; il peut tromper la conscience des autres, jamais la sienne. Nous n'adorons point les croix, nous ne courons point après elles. On dit et l'on croit que nos initiations se consacrent sur le sang d'un enfant égorgé par nos mains, sur quel fondement? Nous ne nous permettrions jamais d'assister à une exécution capitale, et nous sommes si éloignés de verser le sang des hommes, que nous nous abstenons même de répandre celui des animaux. Nos repas incestueux dont on fait tant de bruit, calomnie atroce inventée par le démon pour offusquer, par ce reproche odieux, la gloire de la pudeur dont nous faisons profession. Ce n'est pas chez nous, mais dans les histoires et sur les théâtres profanes, qu'il faut aller chercher les témoignages trop avérés de ces scandaleuses débauches. Donc, sous ce rapport, vous êtes plus coupables que nous, puisque ceux que vous adorez comme vos dieux se sont rendus coupables d'incestes avec leurs mères, avec leurs filles, avec leurs sœurs. Les chrétiens, au contraire, sont chastes d'esprit et de corps. Une femme nous suffit, ou nous nous en passons entièrement; plusieurs en effet gardent la sainteté du célibat jusqu'à la mort, et nous sommes si éloignés de l'inceste que plusieurs même ont honte des plaisirs légitimes. Nous ne nous reconnaissons point à quelque marque corporelle, comme vous le pensez, mais à la modestie et à l'innocence. Nous nous appelons frères parce que nous avons tous un même père,

une même foi et les mêmes espérances. »

Cécilius avait reproché aux chrétiens de n'avoir ni statues, ni temples, ni autels, ni sacrifices ; Octave se contente de répondre que l'homme est la véritable image de Dieu, que le monde même est trop petit pour renfermer une majesté infinie, et qu'il est beaucoup plus convenable de lui édifier un temple dans notre esprit et de lui dresser un autel dans notre cœur. Puis il ajoute : « Quoi que nous ne voyions pas de nos yeux le Dieu que nous adorons, il nous est présent par ses œuvres ; non-seulement il est auprès de nous, mais il est encore en nous. Rien ne lui est caché, pas même nos plus secrètes pensées. Nous ne vivons pas seulement sous sa puissance ; mais, s'il est permis d'ainsi parler, nous vivons avec lui. Pour Dieu, tout l'univers ne fait qu'un lieu. Les rois de la terre ne voient ce qui se passe dans leurs états que par les yeux de leurs ministres ; mais le monarque du monde n'a besoin de personne pour l'avertir. »

Cécilius objectait : Il n'a servi de rien aux Juifs d'adorer un seul Dieu avec des temples, des autels et un grand nombre de cérémonies. « Vous êtes dans l'erreur, lui répond Octave, apprenez au contraire que tant que les Juifs demeurèrent fidèles à ce même Dieu que nous adorons, tant qu'ils s'appliquèrent à observer ses lois dans l'innocence et la sainteté, ils en furent protégés. Faibles à leurs commencements, misérables et condamnés à la servitude, ils s'accrûrent au point de devenir bientôt un peuple immense, riche, indépendant. Ni la multitude de leurs ennemis, ni le défaut d'armes, ni le besoin de fuir l'oppression, ne mirent obstacle à leurs progrès. Dieu les sauva, en faisant concourir les éléments à leurs triomphes. Consultez leurs annales, ou si vous l'aimez mieux, lisez les écrits plus récents de Flavius Josèphe et de Julien qui nous en ont laissé l'histoire, et vous verrez que c'est leur changement de mœurs qui leur a attiré les calamités sous lesquelles ils gémissent aujourd'hui, calamités qui leur avaient été prédites bien longtemps avant qu'elles vinssent les frapper. Ce sont eux qui les premiers ont abandonné Dieu ; il est donc faux de dire qu'ils aient été conquis avec leur Dieu ; c'est Dieu qui les a punis de leur désertion en les livrant à l'épée des Romains. »

Il montre ensuite que toutes les sectes philosophiques ont cru, ainsi que les chrétiens, que le monde devait finir un jour par un embrasement général ; que Pythagore et Platon ont admis la résurrection des corps et l'immortalité de l'âme, que les poëtes, aussi bien que les philosophes, ont reconnu que les méchants souffriraient après cette vie des supplices éternels, et que ce que l'on appelle destin n'est autre chose que ce que Dieu réserve à chacun, selon ses mérites, et non une fatalité inévitable. Il ajoute que la pauvreté, si reprochée aux chrétiens, leur fait honneur, parce qu'elle est volontaire. S'ils se trouvent dans la misère et l'affliction, ce n'est pas parce que Dieu les méprise, ni qu'il soit trop faible pour les secourir ; mais c'est parce qu'il les éprouve, comme on éprouve l'or dans le feu. Les Romains ne sont parvenus à un si haut point de gloire et de grandeur qu'afin que, en tombant de plus haut, leur chute fût plus profonde. Il n'y a que la vertu qui doive mettre de la différence entre les hommes, et, par conséquent, c'est avec raison que les chrétiens ne tirent leur gloire que de la pureté de leurs mœurs. Au reste, ils méprisent également les pompes religieuses et les spectacles, parce que tout ce qui cache un artifice dangereux à l'innocence leur fait horreur. « Ainsi, poursuit-il, nous nous éloignons de vos sacrifices, nous n'avons pour vos libations que du mépris, non par aucun sentiment de crainte, mais par l'énergie d'une liberté vraie, car bien que toutes les productions qui nous viennent de la main de Dieu ne changent point de nature par l'abus que l'on en fait, nous refusons d'y prendre part, pour éviter de paraître communiquer avec les démons à qui on les offre, ou rougir d'être chrétiens. Nous sommes loin de méconnaître l'œuvre du Créateur, et nous goûtons le même plaisir que vous à jouir des fleurs du printemps, et à respirer ce doux parfum qu'exhalent la rose et le lis. Si nous n'en couronnons point nos têtes, c'est que nous les réservons pour l'odorat et non pour nos cheveux. Nous ne répandons point de fleurs sur la tombe de nos morts ; et pourquoi le ferions nous ? Qu'est-ce que cela fait à ceux qui ne sont plus ? Heureux, ils n'en ont pas besoin ; malheureux, ce ne sont pas des fleurs qui les empêcheront de l'être. Nos obsèques à nous sont simples comme notre vie ; les couronnes, dont nous aimons à les orner, ne sont point tissues de fleurs sujettes à se flétrir, mais de celles qui ne craignent point les ravages du temps, et que Dieu promet aux cœurs humbles et pacifiques ; à ceux qui, pleins de confiance dans ses largesses, vivifient l'espérance par la foi, et anticipent leur béatitude à venir par la contemplation des biens immortels dont la résurrection les rendra possesseurs. Que Socrate déclare ne rien savoir, je ne vois dans ce sage, si fort préconisé par un oracle imposteur, qu'un pitoyable bouffon. Laissons à l'Académie ses doutes éternels, à tous ces graves philosophes leur orgueil, leurs basses flatteries, leurs systèmes corrupteurs et leurs déclamations contre le vice, dans lesquelles ils se font le procès à eux-mêmes. Nous, ce n'est point par les dehors que nous aspirons à être sages ; nous ne faisons point de grands discours, mais de grandes choses. Nous nous félicitons d'être arrivés au but vers lequel ils tendaient sans pouvoir l'atteindre.

« Pourquoi manquerions-nous de reconnaissance, et nous refuserions-nous à nous-mêmes de jouir du bienfait que la bonté divine avait réservé aux jours où nous sommes ? Sachons en profiter, en réglant nos mœurs sur notre foi ; que la superstition

soit réprimée, l'impiété anéantie et la vraie religion en honneur. »

L'entretien fini, Cécilius reprit avec chaleur : « Je n'attendrai point la sentence de notre arbitre. Octave et moi, nous sommes également victorieux : lui, il triomphe de moi, et moi de l'erreur où j'étais. Je crois à la Providence ; je me rends à Dieu, et je confesse que la religion des Chrétiens, au nombre desquels je me range dès à présent, est la seule qui enseigne la vérité. »

Le style de ce dialogue est très-pur et très-élégant. Il y a beaucoup d'érudition et de solidité. Cependant quelques critiques modernes trouvent que c'est moins l'ouvrage d'un théologien qui a étudié les matières dont il parle, que la production d'un homme du monde. En effet, dom Ceillier, en avouant que l'auteur combat le culte des faux dieux avec autant d'ardeur que d'habileté, et que c'est toujours adroitement qu'il fait retomber sur l'idolâtrie les reproches que ses sectateurs adressaient aux Chrétiens, ajoute qu'il paraît moins instruit des dogmes de notre religion que de la mythologie païenne. Si Octave, poursuit-il, persuade Cécilius et lui fait abandonner la religion de ses ancêtres, c'est moins en lui prouvant la vérité de nos mystères qu'en lui découvrant la fausseté des mystères du paganisme. Mais cette réserve faite, nous pensons que c'est à tort que Dupin et ceux qui l'ont suivi reprochent à notre auteur une tendance vers le matérialisme.

Ce dialogue a été longtemps regardé comme le VIIIe livre du traité d'Arnobe : *Adversus gentes*. Baudoin reconnut l'erreur des premiers éditeurs, et publia cet ouvrage sous le nom de Minutius Félix, Heidelberg, in-8°, 1560 ; il a été souvent réimprimé depuis. Les meilleures éditions sont celles de Nicolas Rigault, avec des remarques, Paris, in-4°, 1643 ; de Jacques Onzel, Leyde, in-8°, 1672 ; de Jacques Gronovius, *ibid.*, in-8°, 1709 ; de J. Davis, Cambridge, in-8°, 1712 ; et de J. Goth. Lindner, Langensalza, in-8°, 1773. Le *Dialogue* de Minutius Félix a été traduit en français par Perrot d'Ablancourt, Paris, in-12, 1660, puis plus élégamment par l'abbé de Gourcy, dans son *Recueil des anciens apologistes du christianisme* ; et enfin, de nos jours, par M. l'abbé de Genoude, dans un Recueil du même genre, Paris, in-12, 1842.

Il existait, au temps de saint Jérôme, un traité *De fato*, qui portait le nom de Minutius, mais dans lequel les critiques ne reconnaissaient pas son style. Pierre-Antoine Bouchard a publié sur Minutius une *Dissertation*, suivie du catalogue des éditions et des traductions qui avaient paru de son dialogue ; Kiel, 1685.

MOCHIMUS. — Aucun écrivain, grec ni syrien, ne fait mention de Mochimus ; mais Gennade nous apprend qu'il était originaire de la Mésopotamie, qu'il fut prêtre d'Antioche, et qu'il composa un excellent traité contre Eutychès. Il ajoute qu'on lui attribuait encore d'autres ouvrages qu'il n'avait pas lus.

MODESTE florissait sous Marc-Aurèle et Commode. Il eut l'avantage, au jugement d'Eusèbe, de découvrir et de signaler mieux que personne les erreurs de Marcion. Son livre contre cet hérésiarque se voyait encore du temps de saint Jérôme ; mais il est perdu depuis longtemps.

On lui attribuait encore, à cette époque, quelques autres ouvrages, dont les critiques habiles refusaient de le reconnaître pour l'auteur.

MODESTE, abbé du monastère de Saint-Théodose, gouverna l'Eglise de Jérusalem pendant la captivité du patriarche Zacharie, emmené prisonnier par les Perses en 614. Quoiqu'il n'eût que le titre de vicaire, Photius ne laisse pas de lui donner celui d'archevêque de Jérusalem, parce qu'il en remplit les fonctions. Non-seulement il prit soin de la ville, où il fit rétablir les églises brûlées, mais du diocèse tout entier et de tous les monastères du désert. Il avait fait trois discours dont il ne reste que des extraits : le premier sur les femmes qui achetèrent des parfums pour embaumer le corps de Jésus-Christ ; le second, sur la mort de la sainte Vierge, et le troisième, sur la fête de la Rencontre, comme on disait alors, c'est-à-dire, sur la Présentation de Jésus-Christ au temple. Il avançait, dans le premier, que Marie-Madeleine, du corps de laquelle Jésus-Christ chassa sept démons, avait vécu vierge et souffert le martyre à Ephèse, où elle avait été trouver saint Jean l'Evangéliste, après la mort du Sauveur. Mais il ne rapportait ces faits que sur des histoires qui avaient cours de son temps. Photius hésite à lui attribuer le second, parce que le style lui en paraît différent ; il trouve qu'il était fort long et qu'il ne renfermait rien de remarquable. Le troisième expliquait d'une manière figurée la loi qui ordonnait d'offrir en sacrifice des colombes ou des tourterelles pour la purification des femmes.

MODUIN, élevé sur le siége d'Autun, dans les premières années du IXe siècle, fut un des prélats les plus fidèles et les plus attachés à Louis le Débonnaire. Il avait été élevé dans l'Eglise de Lyon, et il était abbé de Saint-Georges, en cette ville, lorsqu'on le choisit pour gouverner l'Eglise d'Autun. On voit qu'il obtint en cette qualité une charte de Louis le Débonnaire, dès l'an 815. Il assista, en 835, au concile de Thionville, où l'on fit le procès aux évêques qui étaient entrés dans la révolte contre ce prince. Il ne nous reste des écrits de Moduin qu'un poëme en vers élégiaques, qu'il adressa à Théodulphe, évêque d'Orléans, en réponse à celui que ce prélat lui avait envoyé lui-même de sa prison d'Angers. On reconnaît, en le lisant, que l'auteur s'était appliqué avec soin à la poésie et qu'il avait du talent pour ce genre d'écrire. Aussi fut-il lié d'amitié avec les meilleurs poëtes de son temps, c'est-à-dire avec Théodulphe, Walafrid Strabon, et Florus, diacre de Lyon. Ce dernier, dans un de ses poëmes, relève la naissance, le savoir et l'éloquence de Moduin. On croit qu'il mourut en 838 ; du moins

est-il certain qu'il ne vécut pas au delà de 843, puisqu'en cette année Altée occupait le siége épiscopal d'Autun. On trouve son ouvrage imprimé à la suite du *Recueil* des poésies de Théodulphe, publié par le P. Sirmond, et dans le tome XIV de la *Bibliothèque des Pères*.

MOISE-BAR-CEPHA, c'est-à-dire, *fils de Pierre*, embrassa de bonne heure la vie religieuse dans le monastère de Sergius, sur le Tigre. Il fut tiré du cloître pour être fait évêque, et prit alors le nom de Sévère. Il remplit les fonctions épiscopales en diverses Eglises; ce qui fait qu'il est qualifié, tantôt évêque de Berthraman et tantôt de Beth Céno. On place sa mort en 913.

Traité du paradis. — Il a composé en Syriaque un *Traité du paradis*, donné en latin par Masius, imprimé d'abord à Anvers, en 1569, et ensuite dans les *Bibliothèques des Pères*. C'est un assez gros commentaire sur ce que la *Genèse* dit du paradis.

Il examine, dans le premier livre, s'il y avait deux paradis, un terrestre et un spirituel. Il adopte le sentiment qui n'en admet qu'un seul; mais il croit qu'en dehors du sens littéral, on peut expliquer le paradis dans un sens mystique. Toutefois il commence par le sens littéral. Quoique l'Ecriture ne marque pas le jour de sa création, il pense qu'il fut créé le troisième jour, puisque c'est alors que Dieu dit : *Que la terre produise des herbes et des arbres, portant des semences et des fruits.* Le paradis fut donc créé avant l'homme pour qui Dieu l'avait fait. Bar-Cépha dit, d'après saint Basile et d'autres anciens interprètes, que le paradis terrestre fut créé dans une région située à l'orient, et que c'est pour cela qu'en priant nous nous tournons vers l'Orient, pour contempler notre ancienne patrie et la rechercher. D'autres plaçaient le paradis terrestre au delà de l'océan. Après qu'Adam en eut été chassé, il fut longtemps sans fixer sa demeure; il vint enfin sur la montagne de Jébus où, plus tard, Jérusalem fut bâtie, y mourut et y fut enterré. Cet auteur juge de l'étendue du paradis terrestre par celle du fleuve qui l'arrosait, lequel était si vaste, qu'il se divisait au sortir de là en quatre grands fleuves. Il pense qu'il a subsisté jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ, et que c'est là qu'Enoch et Elie ont été transférés, de même que les âmes des justes morts avant le Sauveur.

Les interprètes ne s'accordaient pas sur la nature de l'arbre de la science du bien et du mal. Les uns disaient que c'était le froment, les autres la vigne, quelques-uns, le figuier. Ce dernier sentiment lui paraît le plus probable, parce qu'il est à présumer que nos premiers parents couvrirent leur nudité des feuilles mêmes de l'arbre qu'ils avaient sous la main. Or, l'Ecriture dit qu'ils se servirent à cet effet de feuilles de figuier. Il cite un discours de Philoxène de Mabuge, sur l'arbre de vie, et soutient, contre cet écrivain, que la désobéissance d'Adam lui causa la mort et à tous ses descendants Il croit qu'Adam ne savait pas que Dieu devait accorder un royaume céleste à ceux qui observeraient ses commandements; que ce fut un véritable serpent qui tenta Eve, et que Satan avait auparavant demandé à Dieu la permission de la tenter par l'entremise de cet animal; qu'il n'est pas fait mention des anges dans le second livre de la Genèse, jusqu'au moment de leur apparition à Agar, de peur que les Juifs ne les adorassent comme des dieux; que la Divinité n'abandonna ni le corps de Jésus-Christ ni son âme dans le temps de sa passion, pas même dans le tombeau et dans les enfers; que l'âme du bon larron fut transferée avec celles de tous les justes, arrachées aux enfers, dans le paradis même d'où Adam avait été chassé, et qu'elles doivent y rester jusquà la résurrection générale.

Dans la seconde partie, il donne des significations mystiques à tout ce que l'Ecriture rapporte du paradis terrestre, et, dans la troisième, il répond aux objections des hérétiques, dont les uns, comme Simon le Magicien, accusaient le Créateur d'impuissance, sous prétexte qu'il n'avait pu conserver Adam dans l'état où il l'avait créé, et les autres, avec Théodore et Nestorius, soutenaient que le péché d'Adam n'était pas la cause de la mort de l'homme. Bar-Cépha enseigne donc que, si Adam est tombé de l'état dans lequel il avait été créé, ça été par un effet de son libre arbitre et non par la faute du Créateur. L'arbre de vie n'a tourné au préjudice d'Adam, que par l'abus qu'il en a fait en mangeant du fruit qui lui était interdit. Encore que le premier homme ait été mortel de sa nature, c'est-à-dire composé d'un corps sujet à la dissolution de ses parties, Dieu, néanmoins, l'aurait rendu immortel par sa grâce, s'il n'eût point péché. S'il avait été créé immortel, comme le dit Julien d'Halycarnasse, il aurait conservé son immortalité, même après le péché, ainsi que les mauvais anges. L'auteur dit nettement qu'Adam est devenu mortel par son péché, et que c'est par ce péché que la mort est entrée dans le monde. Il produit divers exemples tirés des livres saints, pour montrer que Dieu a souvent puni les péchés des pères dans les enfants. Moïse montre beaucoup d'érudition dans cet ouvrage et une grande lecture des Pères grecs et syriens.

Autres écrits. — On cite, sous le nom de Moïse-Bar-Cépha, un *Commentaire sur l'Ancien et le Nouveau Testament.* Il fait lui-même mention de l'amplification qu'il avait faite sur l'*Evangile de saint Matthieu.* Il composa encore une liturgie imprimée dans le tome II des *Liturgies orientales*, par Renaudot, et un *Commentaire sur la liturgie syrienne.* Son *Traité de l'âme* est cité dans la première partie du *Traité du paradis*, et son *Traité des sectes*, dans la troisième partie. On a de lui, dans les manuscrits du Vatican, une explication des cérémonies usitées dans la tonsure des moines, et plusieurs homélies sur les principales fêtes de l'an-

née, entre autres sur la Dédicace de l'Eglise, sur l'Annonciation du prêtre Zacharie, sur l'Annonciation de la sainte Vierge, sur la tentation de Jésus-Christ et sur la guérison miraculeuse du lépreux. C'est avec regret que nous sommes obligés de ranger Bar-Cépha parmi les sectateurs des monophysites.

MONTAN, hérésiarque du IIe siècle, était né à Artaban, bourg de la Mysie. Il embrassa le christianisme, croyant parvenir aux premières dignités ecclésiastiques; mais trompé dans cette attente, et dévoré d'une ambition excessive, il résolut de se faire passer pour prophète. Ayant attiré à son partie deux dames de Phrygie, nommées Priscille et Maximille, qui abandonnèrent leur mari pour le suivre, il débuta par annoncer qu'il était le prophète que le Saint-Esprit avait choisi pour révéler aux hommes les vérités fortes qu'ils n'étaient pas en état d'entendre au temps des apôtres.

La sévérité de sa morale et l'amour du merveilleux lui firent un grand nombre de partisans, qui l'appelaient le *Paraclet*.

L'Eglise d'Orient condamna, vers l'an 172, les erreurs de Montan, et l'orgueilleux sectaire, loin d'être touché des charitables avertissements des pasteurs légitimes, persista dans son schisme et y entraîna ses disciples. Les premiers montanistes n'avaient rien changé aux articles du Symbole; mais, séduits par l'idée d'une plus grande perfection, ils avaient ajouté à la rigueur des pénitences prescrites par les canons. Ils refusaient d'admettre à la communion ceux qui étaient coupables de quelques crimes, soutenant que nul n'avait le droit de les absoudre; ils condamnaient les secondes noces comme des adultères; ils avaient établi jusqu'à trois carêmes fort rigoureux et des jeûnes extraordinaires; enfin ils enseignaient qu'on ne doit point fuir les persécutions, mais au contraire les rechercher et braver les fers et la mort. Montan vécut, dit-on, jusqu'en 212, sous le règne de Caracalla; et plusieurs historiens prétendent qu'il mit fin à son existence en se pendant, ainsi que Maximille. Ses disciples, qui ont subsisté plus d'un siècle en Asie, et particulièrement dans la Phrygie, avaient pénétré jusqu'en Afrique, puisqu'ils séduisirent Tertullien qui se sépara d'eux à la fin, mais, à ce qu'il paraît, sans condamner leurs erreurs. Ils se divisèrent en deux sectes; les uns suivirent les opinions de Proclus, et les autres adoptèrent les erreurs du sabellianisme. Montan avait laissé un livre de *Prophéties*, qui ne nous est point parvenu. Miltiade et Apollonius ont écrit contre les montanistes, mais, comme nous l'avons remarqué, il ne nous reste de leurs ouvrages que les fragments conservés par Eusèbe dans son *Histoire*.

MOSCHUS (JEAN), moine grec, surnommé *Eucratès*, florissait sous les règnes de Tibère et de Maurice. Il embrassa la vie religieuse dans le couvent de Saint-Théodose de Jérusalem, et il habita successivement les bords du Jourdain et le nouveau monastère de Saint-Saba, où il remplissait l'office de grand chantre. Poussé par une sainte curiosité, il visita ensuite les solitudes de la Syrie et de l'Egypte, et vint même jusque dans l'occident étudier les règles des cénobites qui s'y étaient établis. De retour dans sa retraite, il composa un ouvrage intitulé le *Pré* ou le *Verger spirituel*, qu'il adressa à Sophrone, son disciple et son compagnon de voyage, élevé depuis à la dignité de patriarche de Jérusalem. C'est le recueil des vies des saints solitaires de son temps. On y trouve des particularités intéressantes, des pensées et des maximes d'une haute sagesse; mais cette compilation est défigurée par des récits apocryphes, que les légendaires n'ont pas manqué de copier en les rapportant. Moschus partagea, dit-on, quelques-unes des erreurs de Sévère Acéphale, et mourut en 620. Son ouvrage a été longtemps conservé en manuscrit. Il en a paru d'abord une version italienne dont l'auteur est inconnu; la traduction latine par Ambroise le camaldule a été imprimée dans le tome VII des *Vies des Saints* de Lippomani, et elle forme le Xe livre des *Vies des Pères* de Rosweyde, qui y a joint de courtes notes. Enfin le texte grec, divisé en 219 chapitres, a été publié par Fronton le Duc, dans le tome II de son *Auctuarium*, d'où il a passé dans le tome XIII de la *Bibliothèque des Pères*.

MUCIEN est cité avec éloge par Cassiodore, qui se servit de lui pour traduire en latin les trente-quatre homélies de saint Chrysostome sur l'épître aux Hébreux. Nous avons encore cette traduction, imprimée à Cologne en 1530. On croit généralement que ce Mucien est le même qui écrivit contre les évêques d'Afrique, qui s'étaient séparés de la communion du Pape Vigile, après qu'il eut condamné les trois chapitres. Il les traitait de schismatiques, et employait contre eux les mêmes raisonnements dont saint Augustin s'était servi contre les donatistes. Nous n'avons de cet ouvrage que ce que l'on en trouve dans la réponse que Facundus en a publiée, car on ne doute point que Mucien dont parle Cassiodore ne soit le même que Mucien contre lequel Facundus a écrit. Le changement fait dans une lettre de son nom peut être venu de l'inadvertance des copistes.

MUNIO, qui de trésorier de l'Eglise de Compostelle devint évêque de Madognedo en Galice, et qui fut en même temps chapelain et secrétaire du roi Alphonse VII, a travaillé de concert avec Hugues, archidiacre de la même Eglise, au premier livre de son *Histoire* de cette Eglise, qui est regardée comme un des plus curieux monuments de l'ancienne histoire d'Espagne. Idace, qui nous apprend cette particularité, leur donne pour continuateur Girald, dont nous avons rendu compte dans le tome II de ce *Dictionnaire*. (Pour plus amples renseignements, voir son nom à la page 1083.)

MUSANUS s'était rendu célèbre dans l'Eglise, dès le temps de Marc-Aurèle, par un discours très-éloquent contre l'hérésie des

encratites, qui ne faisait alors que de naître. Il l'avait adressé à quelques chrétiens qui avaient abandonné l'Eglise pour embrasser le parti de cette nouvelle secte. Nous n'avons plus cet écrit, mais il existait encore du temps d'Eusèbe qui place Musanus parmi ceux dont les ouvrages ont contribué à transmettre aux siècles suivants la pureté de la foi et la véritable tradition des apôtres. Théodoret décerne également à Musanus le titre de défenseur de la vérité. Il vivait encore en 204, si l'on en croit la *Chronique* d'Eusèbe.

MUSÉE, prêtre de Marseille, florissait vers le milieu du Ve siècle. Il avait acquis par une étude assidue une parfaite connaissance des saintes Ecritures, et, malgré le mauvais goût qui régnait alors, il conservait toute la pureté de l'ancienne éloquence. Vénérius, évêque de Marseille, et Eusthate ou Eustase, son successeur, faisaient une estime particulière de son mérite. Ils le chargèrent du ministère de la parole, et, en cette qualité, Musée fit plusieurs homélies ou discours au peuple, qui étaient entre les mains de tous les fidèles, lorsque Gennade écrivait. A la prière de l'évêque Vénérius, Musée dressa, pour l'office de l'église, un lectionnaire qui servit beaucoup à instruire le peuple et à célébrer les saints offices avec plus de majesté. Il y inséra des leçons tirées de l'Ecriture avec des répons, des versets ou capitules des psaumes, convenables au temps et aux leçons pour toutes les fêtes de l'année. Gennade ajoute que le mérite de cet ouvrage était généralement connu, parce qu'il levait tout embarras. C'est à ce travail de Musée qu'on fait remonter l'origine du Bréviaire.

Sous l'épiscopat d'Eusthate, Musée composa un *Sacramentaire* qu'il dédia à ce prélat. C'était un assez gros volume et un excellent ouvrage dont Gennade loue la méthode et le style. Il était divisé en plusieurs parties, suivant la différence des offices, des leçons et des psaumes qui se chantaient dans l'Église. On y trouvait des prières que les anciens appelaient *Contestationes*, et qui étaient, à proprement parler, ce que nous appelons aujourd'hui *préface* de la messe, avec cette différence qu'elles étaient plus longues qu'elles ne le sont maintenant. Quelques savants croient, mais sans rien spécifier, qu'il se trouve quelque chose de l'ouvrage de Musée dans le Sacramentaire de saint Grégoire. Musée mourut sous les empereurs Léon et Majorien, c'est-à-dire, au plus tard en 461. Il ne nous reste rien de ses ouvrages

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE

DU TROISIÈME VOLUME DU DICTIONNAIRE DE PATROLOGIE.

M.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.